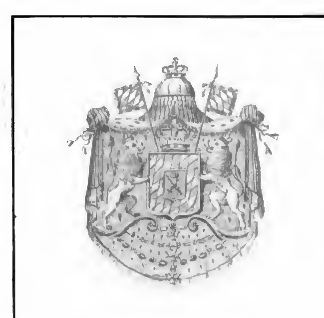




<36635607440011

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL,

GÉOGRAPHIQUE, STATISTIQUE,

HISTORIQUE ET POLITIQUE

DE LA FRANCE,

CONTENANT *sa Description, sa Population, sa Minéralogie, son Hydrographie, son Commerce, ses Produits naturels et industriels; une Généalogie de tous ceux qui l'ont gouvernée depuis plus de quatre cents ans avant Jésus-Christ jusqu'à ce jour, avec les principaux événemens qui se sont passés sous les différens règnes et gouvernemens; les coutumes, les institutions civiles, militaires et ecclésiastiques; des Tableaux comparatifs de la France monarchique avec la France en République; tous les grands hommes célèbres ou fameux depuis plusieurs siècles, avec une notice des ouvrages qu'ils ont publiés; les Siéges, les Batailles, le lieu où elles se sont données, le nom des Généraux qui y ont commandé; l'Histoire de tous les pays conquis et réunis à la France; la Constitution française, le Sénatus-Consulte organique de la Constitution, le Sénatus-Consulte qui nomme* NAPOLÉON BONAPARTE *Empereur des Français; toutes les institutions sous ce dernier gouvernement; les Traités de paix conclus jusqu'à ce jour avec toutes les Puissances étrangères; un Dictionnaire des Colonies; avec une carte générale*, etc. etc.

TOME QUATRIÈME.

P—SAJ



A PARIS,

De l'Imprimerie de BAUDOUIN, Imprimeur du Corps législatif, du Tribunat et de l'Institut national.

Et *se vend* chez LAPORTE, Libraire, rue de Savoie, nº 19.

AN XIII. — (1804.)

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DE LA FRANCE.

TOME QUATRIÈME.

P—SAJ

CET OUVRAGE se trouve aussi *à Paris*;

Chez les Libraires

PRUDHOMME fils et Compagnie, rue des Marais, faubourg Saint-Germain, n° 20.

TREUTTEL et WÜRTZ, *quai Voltaire.*

ARTHUS BERTRAND, *quai des Augustins.*

A Strasbourg,

TREUTTEL et WÜRTZ.

A Bordeaux,

MELON et Compagnie.

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL,

GÉOGRAPHIQUE, STATISTIQUE,

HISTORIQUE ET POLITIQUE

DE LA FRANCE,

CONTENANT sa Description, sa Population, sa Minéralogie, son Hydrographie, son Commerce, ses Produits naturels et industriels, etc., etc.

PAARTS, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Braine, à 21 k. (4 l. ¾) de Soissons, 25 k. (5 l. ¾) de Laon. *Pop.* 208. *Bur. de p.* de Braine.

PACAUDIÈRE (LA), b. (*Loire*), arr. de Roanne, ch.-l. de cant. à 9 m. (20 l.) N. O. de Lyon, 8 m. (18 l. ½) S. E. de Moulins, 22 kil. (5 l.) N. O. de Roanne. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1740. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

PACÉ, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de Rennes, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 2437. *B. de poste de* Rennes. *Rel. de poste aux chevaux.*

PACÉ, v. (*Orne*), arr. et cant. d'Alençon, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville. On trouve aux environs du kaolin pulvérulent, non exploité. *Pop.* 366. *Bur. de poste* d'Alençon.

PACEL, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. et comm. de Pacy-sur-Eure, à 3 kil. (¾ de l.) de cet endroit, 16 kil. (3 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Pacy et dépendances, 1680. *Bur. de poste* de Pacy-sur-Eure.

PACHAS, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Francescas, à 6 k. (1 l. ½) d'Astafort, 20 k (4 l. ½) de Nérac. *Pop.* . . . *Bur. de poste* d'Astafort.

PACHINS, v. (*Aveyron*), arr. d'Albin, cant. de Monbazens, à 8 k. (2 l.) d'Albin, 34 k. (1 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Rignac.

PACHTEN, v. (*Moselle*), arrond. de Thionville, cant. de Relling, près la Sarre, à 5 k. (1 l. ¼) de Sarre-Libre, 4 myr. (10 l. ½) de Metz. *Pop.* 342. *Bur. de poste* de Sarre-Libre.

PACONINGE, v. (*Léman*), arr. de Thonon, cant. de Douvaine, comm. de St.-Cergues, à 13 k. (3 l.) de Genève, 7 k. (1 l. ¾) de Douvaine. *Pop.* comprise celle de St.-Cergues, 524. *Bureau de poste* de Genève.

PACT, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de Beaurepaire, près du Dolon, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Vienne, 6 myr. (13 l. ¾) de Grenoble. *Pop.* 638. *Bur. de p.* de Beaurepaire.

PACT, forêt (*Basses-Pyrénées*), arrondissement d'Oléron, canton d'Arudy, à 21 k. (4 l. ¾) S. S. O. de Bielle. Elle a de l'E. à l'O. 2,334 mèt. (1,200 t.) et du N. au S. 1,361 mèt. (700 t.)

PACY ou PACY-SUR-EURE, ville (*Eure*), arrond. d'Evreux, ch.-l. de cant., sur l'Eure, à 16 k. (3 l. ¾) d'Evreux, 11 k. (2 l. ¾) S. O. de Vernon, 9 myr. (21 l.) N. O. de Paris. Long. 19. 3. lat. 47. 1. Dans cette ville, autrefois ceinte de fortes murailles, avec un fossé et un château à bastions au dehors, il y avoit une abbaye de religieuses de l'ordre de St.-Benoît, fondée dans le dernier siècle. Son commerce consiste en blé, bétail, étoffes de laine, fils et toiles. Les plaines et les montagnes des environs de cette commune offrent des oursins et des fossiles de tout genre. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* comprise celle de Paul de St.-Aquilin, 1680. *Bureau de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

PACY, forêt (*Eure*), arrondiss. d'Evreux, cant. de Pacy-sur-Eure, à 1 k. (¼ de l.) N. E. de Pacy, 18 k. (4 l.) E. d'Evreux. Elle a 5,846 mèt. (3,000 t.) de long, sur 1,261 à 1,556 mèt. (7 à 800 t.) de large.

PACY, v. (Yonne), arr. de Tonnerre, cant. d'Ancy-le-Franc, près l'Armançon, à 11 k. (2 l. ¾)

de Tonnerre, 36 k. (8 l.) d'Auxerre. *Pop.* 455. *Bur. de poste* d'Ancy-le-Franc.

Padens (le), ruiss. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Pampelonne, au S. O. duquel elle prend sa source, coule au S. S. O., et se rend dans la Seret, à 4 k. (1 l.) de sa source.

Padern, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Tuchan, près la Verdouble, à 24 kil. (5 l. ½) de la Grasse, 4 m. (10 l. ¼) de Carcassonne. Il s'y trouve une forge pour le fer fort et le fer doux. *Pop.* 308. *Bur. de poste* de la Grasse.

Paderna, v. (*Marengo*), arr. de Tortone, sur un coteau, à 13 k. (3 l.) S. de Tortone. *Pop.* 277. *Bur. de poste* de Tortone.

Padier, v. (*Meuse-Inférieure*), arrond. et cant. N. de Maëstricht. *Pop.* 185. *Bur. de p.* de Maëstricht.

Padiès, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Valence, sur la Bergade, à 22 kilom. (5 l.) de Valence, 5 m. (11 l. ¾) de Castres. *Pop.* comprise celle de Romegoux, 814. *Bur. de poste* d'Alby.

Padirac, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. de Gramat, comm. de Miers, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Ceré, 5 m. (11 l. ½) de Cahors. *Pop.* 380. *Bur. de poste* de Peyrac.

Padole (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de la Ferté-Alais, comm. de Mondeville, à 7 k. (1 l. ¾) de la Ferté-Alais, 22 k. (5 l.) d'Etampes. *Pop.* comp. celle de Mondeville, 606. *Bur. de poste* de la Ferté-Alais.

Padoux, v. (*Meurthe*), arr. de Nancy, cant. de St.-Nicolas, comm. de Rosières-aux-Salines, à 3 kil. (¾ de l.) de St.-Nicolas, 11 kil. (2 l. ¾) de Nancy. *Pop.* compr. celle de Rosières, 2127. *Bur. de poste* de St.-Nicolas.

Padoux, v. (*Vosges*), arr. d'Epinal, cant. de Bruyères, à 8 k. (2 l.) de Rambervillers, 14 k. (3 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 485. *Bur. de poste* de Rambervillers.

Pael, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. d'Hasselt, cant. de Beringen, à 10 k. (2 l. ½) de Diest, 18 k. (4 l.) d'Hasselt. *Pop.* 1170. *Bur. de poste* de Diest, départ. de la Dyle.

Paemele, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, cant. de Lennick-St.-Martin, sur la Dinder, riv., à 7 kil. (1 l. ¾) N. O. de Lennick-St.-Martin, 3 kil. (¾ de l.) N. E. de Ninove, 20 kil. (4 l. ½) O. de Bruxelles. Il y a trois brasseries. *Pop.* 1660. *Bur. de poste* d'Alost, départem. de l'Escaut.

Paesana, ville (*Pô*), arrondiss. de Pignerol, ch.-l. de cant. Cette petite ville est sans murailles, entre deux ruisseaux, sur le Pô, à 29 kil. (6 l. ½) S. de Pignerol. *Pop.* 4600. *Bur. de poste* de Saluces.

Paffendorf, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Bergheim, à 2 k. (½ l.) N. O. de Bergheim, 2 k. (½ l.) S. S. O. de Bedburg, 37 kil. (8 l. ½) E. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 426. *Bur. de poste* de Cologne.

Pagar, col (*Stura*), passage de St.-Giacomo dans celui du val de Gordalasca (*Alpes-Maritimes*).

Pagax, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. d'Albin, à 6 k. (1 l. ½) d'Albin, 36 kilom. (8 l.) de Rhodez. *Pop.* 473. *Bur. de poste* de Rignac.

Pageas, v. (*Haute-Vienne*), arr. de St.-Yrieix, cant. de Chalus, à 24 k. (5 l. ½) de St.-Yrieix, 27 kil. (6 l.) de Limoges. *Pop.* 1064. *Bur. de poste* de Chalus.

Paglières, v. (*Stura*), arr. de Coni, cant. de S.-Damiano, entre deux montagnes, sur un ruisseau qui tombe dans la Maira, à 22 k. (5 l.) O. de Cuneo. *Pop.* 1028. *Bur. de poste* de Coni.

Paglion (le), riv. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Nice, cant. de Serrana, où elle passe. Sa source, à 9 k. (2 l. ¼) N. de Serrana, coule au S., tourne à l'O. S. O., et se rend dans la mer à l'O. de Nice.

Pagnagues, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Pressas, comm. de St.-Amand, à 10 k. (2 l. ½) de Ste.-Livrade, 15 k. (3 l. ½) d'Agen. *Pop.* comp. celle de St.-Amand, 320. *Bur. de poste* de Ste.-Livrade.

Pagney, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Gendray, à 23 k. (5 l. ¼) de Dole, 7 myr. (14 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Bur. de poste* de Marnay, départ. de la Haute-Saone.

Pagney-sous-Barierre, village (*Meurthe*), arr. et cant. de Toul, à 4 k. (1 l. ½) N. de cette ville, 24 k. (5 l. ½) de Nancy. *Pop.* 632. *Bur. de poste* de Toul.

Pagney-sur-Meuse, *ou* Pagny, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Void, à 11 k. (2 l. ¾) de Commercy, 42 k. (9 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 680. *Bur. de poste* de Void.

Pagno, v. (*Stura*), arr. de Saluces, cant. de Revello, sur une colline, près d'un ruisseau, à 4 k. (1 l.) S. O. de Saluces. *Pop.* 791. *Bur. de poste* de Saluces.

Pagny-sur-Moselle, village (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Thiaucourt, à 8 k. (2 l.) N. de Pont-à-Mousson, 5 myr. (12 l. ½) N. de Nancy, 18 k. (4 l.) S. E. de Metz. *Pop.* 810. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

Pagnoz, v. (*Jura*), arr. de Poligny, cant. de Villersfarlay, à 7 k. (1 l. ¾) d'Arbois, 38 k. (8 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 228. *Bur. de poste* de Salins.

Pagny-l'Egalité, v. (*Côte-d'Or*), arrond. de Beaune, cant. de Seurre, sur la côte, près la Saone, à 7 kil. (1 l. ¾) de St.-Jean-de-Losne, 31 k. (7 l.) de Dijon. *Pop.* 550. *Bur. de poste* de Seurre.

Pagny-le-Peuple, v. (*Côte-d'Or*), arrond. de Beaune, cant. de Seurre, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Jean-de-Losne, 32 k. (7 l. ¼) de Dijon. *Pop.* 308. *Bur. de poste* de Seurre.

Pagny-les-Goin, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Verny, à 16 k. (3 l. ¾) de Metz. *Pop.* 277. *Bur. de poste* de Metz.

Pagolle, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de St.-Palais, à 8 k. (2 l.) de Mauléon, 5 myr. (11 l. ½) de Pau. *Pop.* 203. *Bur. de poste* de Mauléon.

Paicy, v. (*Léman*), arr. et cant. S. O. de Genève, comm. de Satigny, à 9 k. (2 l. ¼) de Genève. *P.* comp. celle de Satigny et dépend. *Bureau de poste* de Genève, 736.

Pail, forêt (*Mayenne*), arrond. de Mayenne, canton de Villaine, à 3 kilom. (¾ de l.) E. p. N. de Villaine. Elle a 8,174 mèt. (4,200 t.) de long, sur 4,284 mèt. (2,200 t.) de large.

Pailhac, v. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. de Baguères, cant. d'Arreau, à 19 k. (4 l. ½) de la Barthe, 4 myr. (10 l.) de Tarbes. *Pop.* 54. *B. de p.* d'Arreau.

Pailhan, v. (*Gers*), arrondiss. d'Auch, cant. de Gimont, comm. de l'Isle-sur-Imonde, à 9 k. (3 l. ¼) de Gimont, 15 k. (3 l. ½) d'Auch. *P.* comp. celle de l'Isle-sur-Imonde, 95. *Bur. de poste* de Gimont.

Pailharez, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de St.-Félicien, à 21 kil. (4 l. ¾) de Tournon, 39 kil. (8 l. ¾) de Privas. *Pop.* 1397. *Bur. de poste* de Tournon.

Pailhas, v. (*Lot*), arrondiss. de Cahors, canton et comm. de l'Albenque, à 18 k. (4 l.) de Cahors,

3 k. (¾ de l.) de l'Albenque. *Popul.* comp. celle de l'Albenque, 1609. *B. de poste* de Cahors.

Pailhe, v. (*Sambre-et-Meuse*), arrond. de Marche, canton d'Havelange, à 4 kilom. (1 l.) N. d'Havelange, 9 k. (2 l. ¼) S. p. E. d'Huy, 28 k. (6 l. ¼) E. p. S. de Namur. *P.* 152. *B. de poste* d'Huy, départem. de l'Ourthe.

Pailhès, bourg (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. du Fossat, sur la Seze, à 34 k. (7 l. ¾) de Mirepoix, 32 k. (7 l. ¼) de Tarascon. *Pop.* 964. *Bur. de poste* de Mas-d'Azil.

Pailhès, v. (*Hérault*), arrond. de Béziers, cant. de Murviel, à 9 k. (2 l. ½) de Béziers, 6 myr. (13 l. ¼) de Montpellier. On y fait commerce de fers, il y a des chapelleries. *Pop.* 160. *Bur. de poste* de Béziers.

Paillart, v. (*Oise*), arrond. de Clermont, canton de Breteuil, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 31 k. (7 l.) de Beauvais. Il y a sept moulins, dont quatre à farine, et les autres à papier, à huile et à foulon. *P.* 699. *Bur. de poste* de Breteuil.

Paillasse (la), hameau (*Drôme*), arrondiss. et cant. de Valence, comm. d'Étoile, à 11 k. (2 l. ¾) de Valence. *Pop.* compr. celle d'Étoile, 2635. *Bureau de poste* de Valence. *Rel. de p. aux chev.*

Paillé, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de St.-Jean-d'Angely, cant. d'Aulnay, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Jean-d'Angely, 33 k. (7 l. ½) de Saintes. *Pop.* 597. *Bur. de poste* d'Aulnay.

Paille, île (*Haut-Rhin*), arrond. de Colmar, cant. de Neuf-Brisach, dans le Rhin, vis-à-vis le Fort-Mortier, à 3 kil. (¾ de l.) de Neuf-Brisach, 14 kil. (3 l. ¼) de Colmar. *Bur. de poste* de Neuf-Brisach.

Paillencourt, v. (*Nord*), arr. et cant. ouest de Cambrai, à 8 k. (2 l.) de cette ville, et 19 k. (4 l. ¼) de Douay. On y tire de la tourbe. *Population*, 960. *B. de p.* de Cambrai.

Paillerols, v. (*Cantal*), arrond. d'Aurillac, canton de Vic, à 19 kil. (4 l. ¼) d'Aurillac. *Popul.* 649. *Bur. de poste* d'Aurillac.

Paillet-St.-Hilary, village (*Gironde*), arrond. de Bordeaux, cant. de Cadillac, près la Garonne, à 5 kil. (1 l. ½) de Cadillac, 24 kil. (5 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 980. *Bur. de poste* de Podensac.

Pailloles (les), v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Cancon, à 9 k. (2 l. ¼) de Villeneuve-d'Agen, 6 k. (1 l. ½) de Cancon. *Pop.* .... *Bur. de poste* de Villeneuve-d'Agen.

Paillolies, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Bozouls, commune de Lioujas, à 11 k. (2 l. ¾) de Rhodez. *Population*, comp. celle de Lioujas, 337. *Bureau de poste* de Rhodez.

Pailly, v. (*Haute-Marne*) arr. de Langres, canton de Longeau, à 9 k. (2 l. ¼) de Langres, 41 kilom. (9 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 454. *B. de poste* de Langres.

Pailly, v. (*Yonne*), arrondiss. de Sens, cant. de Sergines, à 18 kil. (4 l.) de Sens, 7 myriam. (14 l. ¾) d'Auxerre. *Pop.* 458. *Bur. de poste* de Bray-sur-Seine, départ. de Seine-et-Marne.

Paimbeuf *ou* Pimbeuf, ville (*Loire-Inférieure*), chef-lieu d'arr. et de cant., à 11 k. (2 l. ¾) de l'embouchure de la Loire, 37 k. (8 l. ½) O. de Nantes, 20 k. (3 l. ½) N. de Pornic, 42 myriam. (95 l.) O. S. O. de Paris. C'est dans cette ville que les gros vaisseaux s'arrêtent pour débarquer leurs marchandises, parce qu'il y a une très-belle rade qui forme le port de Nantes. De là, on les transporte dans cette ville sur de petits bâtimens appelés *gabarres;* ces vaisseaux, une fois déchargés, remontent à vide devant le bourg du Pellerin, où il y a une excellente rade, on les fait échouer ensuite, et on les désarme pour les radouber et armer de nouveau; après quoi ils reviennent à Paimbeuf, où ils embarquent les marchandises qui leur sont destinées. Outre l'église paroissiale, il y avoit une chapelle; l'hôpital est desservi par des sœurs. Paimbeuf étoit le siége d'un sénéchal, d'un juge civil et de police, d'un sous-commissaire des classes de Nantes, de deux commissaires de police, d'un corps-de-garde, d'une milice garde-côte, d'un receveur des droits de Bretagne, d'un contrôleur, et de deux interprètes-jurés des langues étrangères, etc. Il y a des briqueteries, des poteries et des tuileries. Cette ville est aujourd'hui le siége d'une sous-préfecture, d'un tribunal de 1re instance, d'un conservateur des hypothèques et d'un receveur particulier. Le port de Paimbeuf fait partie du 4e arr. maritime dont le port de Lorient est chef-lieu. Il y a dans ce port un sous-commissaire chargé des fonctions de l'inscription maritime; il est la résidence d'un syndic des marins et de deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval, l'autre à pied. *P.* 4509. *Bur. de p. Rel. de poste aux chevaux.*

Paimpol, ville (*Côtes-du-Nord*), arrond. de St.-Brieux, chef-lieu de cant. au bord de la mer, à 11 kil. (2 l. ¾) N. E. de Pontrieu, 37 k. (8 l. ½) N. O. de St.-Brieux, 13 k. (3 l.) E. de Tréguier. On y fait le commerce de blé, beurre, chanvre, lin, fil, miel et cire. Cette ville a un tribunal de commerce. Son port fait partie du troisième arrondissement maritime, dont celui de Brest est le chef-lieu. C'est la résidence d'un sous-commissaire d'administration chargé des fonctions de l'inscription maritime, et d'un syndic des marins. *Pop.* 1485. *Bur. de p.*

Paimpont, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Montfort, cant. de Plélan, à 21 k. (4 l. ¾) de Montfort, 37 k. (8 l. ¾) de Rennes. Il y avoit une abbaye d'hommes, ordre de St. Augustin et de la réforme, fondée en 630. On trouve dans cet endroit deux fourneaux, deux forges et un martinet, qui ont de la célébrité, et on y fait commerce de fil. *Pop.* 3687. *Bur. de poste* de Plélan.

Paimpont, forêt (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Montfort et de Ploërmel, dép. du Morbihan, à 9 k. (2 l. ¼) S. O. de Montfort. La partie du cant. de Montfort a du N. au S. 11,287 mèt. (5,800 t.) sur 9,341 mèt. (4,800 t.) dans son plus large, et la partie du cant. de Ploërmel a du N. O. au S. O. 8,563 mèt. (4,400 t.) de long, sur 3,895 mèt. (2,000 t.) de large. Elles vont toutes deux en pointe vers le sud.

Paimpont, forêt (*Morbihan*), arr. de Ploërmel, cant. de Mauron, à 4 k. (1 l.) E. de Neant, 13 k. (3 l.) N. E. de Ploërmel. Elle a de l'E. à l'O. 17,516 mèt. (9,500 t.) de long, et du N. au S. 11,676 mèt. (6,000 t.). Elle est très-irrégulière, ayant de grandes plaines dans son intérieur.

Pain (le), v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de Pont-de-Beauvoisin, à 8 k. (2 l.) de Chambéry. *Pop.* 286. *Bur. de poste* de Pont-de-Beauvoisin.

Pain bénit. Sous la monarchie, c'étoit le pain offert à l'église, les dimanches et principales fêtes, pour être distribué, pendant la messe paroissiale, à tous les assistans, comme un symbole de concorde. Chaque famille devoit s'acquitter à son tour de cette offrande. Les marguilliers étoient autorisés à la faire aux dépens de ceux qui s'y refusoient, et à en poursuivre

le remboursement devant les tribunaux. Les patrons, et ceux des paroissiens à qui appartenoient les droits honorifiques, recevoient les premières parts de pain béuit. Sous le gouvernement actuel, les citoyens peuvent accepter ou refuser de rendre le pain béuit.

Pain-Bouchain, v. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de St.-Symphorien, commune de Chirassimont, à 8 k. (2 l.) de St.-Symphorien-de-Lay, 23 k. (5 l. ¾) de Roanne. *Popul.* compr. celle de Chirassimont, 1728. *Bur. de poste* de St.-Symphorien-de-Lay. *Rel. de poste aux chevaux*.

Painblanc, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, canton de Bligny-sur-Ouche, à 11 k. (2 l. ¾) d'Arnay, 21 k. (4 l. ¾) de Beaune, 36 k. (8 l.) de Dijon. *Pop*... *B. de p.* d'Arnay.

Pamplie, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de Champdeniers, à 19 k. (4 l. ¼) de Parthenay, 24 k. (5 l. ½) de Niort. *Pop.* 433. *Bur. de poste* de Parthenay.

Paintelan, v. (*Oise*), arrond. de Senlis, canton de Creil, comm. de St.-Maximin, à 3 k. (¾ de l.) de Chantilly, 8 k. (2 l.) de Senlis. *Pop.* compr. celle de St.-Maximin, 778. *Bur. de p.* de Chantilly.

Pairay (le), riv. (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Talmont. Sa source près Avrillé, à 8 k. (2 l.) E. de Talmont, coule à l'O. p. S., reçoit le Gui-Châtenay, et se rend dans la mer, à 4 k. (1 l.) S. p. O. de Talmont, 13 k. (3 l.) O. p. S. de sa source.

Paire, v. (*Ourthe*), arrond. de Liége, cant. de Glons, à 8 k. (2 l.) N. O. d'Herstal, 11 k. (2 l. ¾) N. E. de Kemexhe, 8 k. (2 l.) N. p. O. de Liége. *Pop.* 150. *Bur. de p.* de Liége.

Pairé, v. (*Vienne*), arrond. de Civray, canton de Couhé, sur la Dive, à 11 k. (2 l. ¾) de Lusignan, 29 k. (6 l. ½) de Poitiers, 6 kilom. (1 l. ½) de Couhé. *Pop.* 1013. *Bur. de p.* de Couhé.

Paire (*Vosges*). *Voy.* Denipaire.

Paire (la), riv. (*Loire*), arr. et cant. de Montbrison. Sa source, à 8 k. (2 l.) S. O. de Montbrison, coule à l'E., et se rend dans la Curaize, à 5 k. (1 l. ½) de Montbrison.

Paire (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Lonjumeau, comm. de Villemoison, à 5 k. (1 l. ¼) de Lonjumeau, 14 k. (3 l. ½) de Corbeil. *Pop.* comprise celle de Villemoison, 280. *Bur. de poste* de Lonjumeau.

Pairé-sur-Vendée, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de St.-Hilaire-sur-l'Autisse, sur la Vendée, à 10 k. (2 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 418. *Bur. de poste* de Fontenay-le-Peuple.

Paire-de-Grandrupt, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Saint-Dié, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 33 k. (7 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 54. *Bur. de poste* de St.-Dié.

Pairis, v. (*Haut-Rhin*) arr. de Colmar, cant. de la Poutroye, commune d'Orbé, à 18 k. (4 l.) de Colmar, 4 k. (1 l.) de la Poutroye. Il y a une manufacture de porcelaine et faïencerie. *Pop.* compr. celle d'Orbé 4380. *Bur. de poste* de Colmar.

Pairou (la), riv. (*Charente*), arr. de Confolens, où elle prend sa source, coule au N., et se jette dans le Clain, près Pairou, à 16 k. (3 l. ¾) E. de Civray.

Pairoux, v. (*Vienne*), arrond. de Civray, canton de Charroux, près la Cloire, à 16 k. (3 l. ¾) de Civray, 42 k. (9 l. ½) de Poitiers. *Pop.* 671. *Bur. de poste* de Civray.

Pairs de France, sous la monarchie, s'étoient les premiers officiers de la couronne. Leur origine étoit presque aussi ancienne que la monarchie. Ils ne furent que douze jusqu'au règne de Philippe le Bel. C'étoient les ducs de Bourgogne, de Normandie et de Guienne; les comtes de Champagne, de Flandre et de Toulouse; l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, de Langres, de Beauvais, de Châlons, de Noyon; en 1789, il y avoit quarante-quatre pairs. Les six pairs ecclésiastiques étoient Talleyrand-Périgord, Sabran, la Luzerne, la Rochefoucauld, Clermont-Tonnerre, Grimaldi; le duc d'Uzès étoit le plus ancien des pairs laïques, et le dernier fut nommé le duc de Richemond. Dans le nombre, on remarquoit de Brissac, Villeroy, de Gesvres, d'Aumont, Biron, la Rochefoucauld, Noailles, Duras, de Luynes, Béthune-Charost, Nivernois. Les pairs avoient été créés pour soutenir la couronne. Ils devoient faire profession de la foi et religion catholique, apostolique et romaine. Ils étoient reçus par la grand'chambre du parlement de Paris, dont ils faisoient partie. On avoit établi pour eux une formule de serment particulière; ils juroient d'être fidèles au roi, et de le servir dans ses très-hautes et très-puissantes affaires. Au sacre du roi, ils représentoient la monarchie, et y paroissoient avec l'habit royal, et la couronne en tête. Ils soutenoient tous ensemble la couronne du monarque, et recevoient son serment d'être le protecteur de l'église et du peuple. Les *pairs* avoient le privilége de ne répondre qu'au parlement pour toutes les causes où il s'agissoit de leur dignité, et de leur droit de pairie: ce n'étoit aussi que par cette cour qu'ils pouvoient être jugés en matière criminelle.

Paisay-le-Tort, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. et cant. de Melle, sur la côte, près la Berlande, à 4 kil. (1 l.) de Melle, 28 kil. (6 l. ½) de Niort. *Pop.* 628. *Bur. de poste* de Melle.

Paisay-Maudouin, v. (*Charente*), arrond. de Ruffec, cant. de Villefagnan, à 15 kil. (3 l. ½) de Ruffec, 4 m. (10 l.) d'Angoulême. *Pop.* 579. *Bur. de p.* de Ruffec.

Paisia, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Cousance, à 10 kil. (2 l. ½) de Lons-le-Saulnier. *Pop.* 118. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Paisson, forêt (*Yonne*), arr. de Tonnerre, cant. de St.-Vinnemer, à 14 kilomèt. (3 l. ¼) de Tonnerre. Elle a 4,673 m. (2,400 t.) de long, sur 2,334 mètres (1,200 t.) de large.

Paissy, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant de Craonne, à 16 k. (3 l. ¾) de Laon. *Pop.* 133. *Bur. de p.* de Fîmes, département de la Marne.

Paisy, v. (*Eure-et-Loir*) arrond. de Chartres, cant. de Voves, à 15 k. (3 l. ½) de Chartres. *Pop.* 150. *Bur. de poste* de Chartres.

Paisy-Caudon, v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. d'Aix-en-Othe, à 23 k. (5 l. ¾) d'Ervy, 28 k. (6 l. ½) de Troyes. *Popul.* 347. *Bur. de poste* d'Estissac.

PAIX (*Traités de*), Alliances de la république française avec les différens gouvernemens; savoir, le grand-duc de Toscane, la régence de Tunis, le roi de Prusse, les Provinces-Unies ou République batave, le roi d'Espagne, le roi de Sardaigne, le duc de Wurtemberg et Teck, le roi de Naples et des Deux-Siciles, le duc de Parme, de Plaisance et de Guastalla, le Pape, l'empereur d'Allemagne, le margrave de Bade, les républiques cisalpine, helvétique, les Etats-Unis d'Amérique, l'empereur de Russie, le Portugal, l'électeur palatin de Bavière, la régence d'Alger, l'An-

gleterre, la Porte ottomane; la réunion volontaire des républiques de Genève et de Mulhausen.

Traité de paix avec le grand-duc de Toscane *et les membres du comité de salut public de la Convention nationale*, *et* M. François Carletti, *ministre plénipotentiaire du grand-duc*, *passé le* 21 *pluviose an* 3 (9 *février* 1795), *ratifié par la Convention nationale le* 25 *pluviose*.

Art. Ier. Le grand-duc de *Toscane* révoque tout acte d'adhésion, consentement ou accession à la coalition armée contre la République.

II. En conséquence, il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la république française et le grand-duc de *Toscane*.

III. La neutralité de la Toscane est rétablie sur le pied où elle étoit avant le 8 octobre 1793.

Fait à Paris, au palais national, le 21 pluviose an 3 (9 février 1795).

Signé, Cambacérès, Pelet, Chazal, Carnot, Fourcroy, Merlin (de Douay), Boissy, Marec, Dubois de Crancé, Lacombe, Bréart, Dumont, François Carletti, *envoyé extraordinaire du grand-duc de Toscane*.

Article additionnel entre la république française et la régence de Tunis, *du* 6 *prairial an* 3 (25 *mai* 1795), *ratifié par la Convention nationale le* 28 *thermidor* (15 *août* 1795), *supplément aux traités entre la France et la régence d'Alger*.

Quoique, dans les anciens traités faits entre la France et Tunis, il soit dit que les corsaires de la Régence doivent faire leurs courses à l'éloignement de trente milles des côtes de France; cependant, comme cette stipulation est un sujet de discussions fréquentes entre les deux puissances, elles sont convenues de l'abolir; et à l'avenir les limites de l'immunité, tant pour les armemens de la république française, les armemens tunisiens, que pour leurs ennemis respectifs, sont fixées à la portée du canon des côtes de France et de Barbarie, soit que sur le rivage il y ait des canons, soit qu'il n'y en ait point, excepté dans les golfes de la Goulette et de Port-Farine, où les Français ni leurs ennemis ne pourront faire des prises, ni inquiéter en aucune manière la navigation.

L'exécution du présent supplément n'aura son effet qu'après quatre mois, à compter d'aujourd'hui, afin d'avoir le temps d'en prévenir les puissances intéressées.

Fait au Palais de Bardo, le 6 prairial, l'an 3 de la République, une et indivisible, le 25 mai 1795 (*vieux style*).

Le consul général de la république française auprès du bey de *Tunis*. *Signé*, Devoize.

A côté du texte français se trouve le texte arabe, avec la signature du bey.

Visé. Signé, *Enjubault*, *Lehault*.

Collationné *Signé*, Bréard, *ex-président de la Convention nationale*; J. T. L. Lemoine (du Calvados); Le Clerc, G. F. Dentzel, Laurenceot, *secrétaires*.

Traité de paix entre la république française et la régence de Tunis.

Le premier Consul de la République française ayant bien voulu renouveler les articles de paix anciennement accordés aux pachas-beys et divan de la régence de Tunis, et y en ajouter de nouveaux, a commis, à cet effet, et pour remplir ses favorables intentions, le citoyen *Jacques Devoize*, lequel, en vertu de pleins pouvoirs qu'il a représentés de la part du premier consul de la république française, est convenu avec son excellence *Hamouda*, pacha-bey, et le divan de Tunis, des articles additionnels suivans:

Art. Ier. Le premier consul de la république française, au nom du peuple français, son excellence *Hamouda*, pacha-bey, et le divan de Tunis, confirment et renouvellent tous les traités précédens, notamment celui de 1742.

II. La nation française sera maintenue dans la jouissance des priviléges et exemptions dont elle jouissoit avant la guerre, et comme étant la plus distinguée et la plus utile des autres nations établies à Tunis, elle sera aussi la plus favorisée.

III. Lorsqu'il relachera quelque bâtiment de guerre français à la Goulette, le commissaire de la République pourra se rendre, ou envoyer tout autre à sa place, à bord, sans en être empêché.

IV. Le commissaire de la république française choisira et changera, à son gré, les drogmans et janissaires au service du commissariat.

V. Les marchandises venant de France sur bâtimens français, soit à Tunis ou autres ports de sa dépendance, continueront à ne payer, comme ci-devant, que trois pour cent de douane, et le douanier ne pourra exiger ses droits en marchandises, mais seulement en espèces ayant cours sur le pays. Les sujets tunisiens jouiront en France du même privilége.

VI. Toute marchandise provenant des pays ennemis de la Régence, et que les Français importeront à Tunis, continuera à payer trois pour cent de douane; et, en cas de guerre entre la république française et une autre puissance, les marchandises appartenant à des Français, chargées en France pour compte des Français et sur des pavillons neutres amis de la Régence, ne paieront que trois pour cent jusqu'à la cessation des hostilités; la réciprocité sera exercée en France envers les Tunisiens.

VII. Les censaux juifs et autres étrangers résidant à Tunis au service des négocians et autres Français, seront sous la protection de la République; mais s'ils importent des marchandises dans le Royaume, ils paieront le droit de douane à l'instar des puissances dont ils seront les sujets; et s'ils ont quelques différends avec les Maures ou chrétiens du pays, ils se rendront avec leurs parties adverses pardevant le commissaire de la république française, ou ils choisiront à leur gré deux négocians français et deux négocians maures parmi les plus notables, pour décider de leurs contestations.

VIII. Tout individu d'un pays qui, par conquête ou par traité, aura été réuni aux états de la république française, et qui se trouveroit captif dans le royaume de Tunis, sera mis en liberté sur la première réquisition du commissaire de la République; mais si cet individu étoit pris se trouvant au service et à la solde d'une puissance ennemie de la Régence, il ne sera pas relâché, et restera prisonnier.

IX. En cas de rupture entre les deux puissances, les Français résidant à Tunis ne seront inquiétés en aucune manière; il leur sera accordé un terme de trois mois, pendant lequel ils jouiront de toute sûreté et protection; et, ce temps échu, ils pourront se retirer librement avec leurs effets et leurs biens par-tout où bon leur semblera.

Fait à Tunis le 4 ventose an X (23 janvier 1802) de la république française, ou le vingt-unième de la lune de chewal, mille deux cent seize de l'hégire.

Le Commissaire général des relations commerciales, *et chargé d'affaires de la république française près le bey de Tunis*. Signé, Devoize.

Signé, Hamouda, *pacha-bey de Tunis*.

Traité de paix entre la république française et le roi de Prusse, *le* 16 *germinal an* 3 (5 *avril* 1795), *ratifié par le roi de Prusse le* 18 *avril* 1795, *et par la Convention nationale le* 11 *floréal an* 3, (30 *avril* 1795.)

La république française et sa majesté le roi de Prusse, également animés du desir de mettre fin à la guerre qui les divise, par une paix solide entre les deux nations, ont nommé pour leurs plénipotentiaires; savoir,

La république française,

Le citoyen *François Barthélemy*, son ambassadeur en Suisse;

Et le roi de Prusse,

Son ministre d'état, de guerre et du cabinet, *Charles Auguste*, baron de Hardenberg, chevalier de l'ordre de l'Aigle-Rouge, de l'Aigle-Blanc et de Saint-Stanislas;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, ont arrêté les articles suivans:

Art. Ier. Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la république française et le roi de Prusse, tant considéré comme tel qu'en qualité d'électeur de Brandebourg et de co-état de l'empire germanique.

II. En conséquence, toutes hostilités entre les deux puissances contractantes cesseront, à compter de la ratification du présent traité; et aucune d'elles ne pourra, à compter de la même époque, fournir contre l'autre, en quelque qualité et à quelque titre que ce soit, aucun secours ni contingent, soit en hommes, en chevaux, vivres, argent, munitions de guerre, ou autrement.

III. L'une des puissances contractantes ne pourra accorder passage sur son territoire à des troupes ennemies de l'autre.

IV. Les troupes de la république française évacueront, dans les quinze jours qui suivront la ratification du présent traité, les parties des états prussiens qu'elles pourroient occuper sur la rive droite du Rhin.

Les contributions, livraisons, fournitures et prestations de guerre cesseront entièrement, à compter de quinze jours après la signature de ce traité.

Tous les arrérages dus à cette époque, de même que les billets et promesses donnés

ou faits à cet égard, seront de nul effet. Ce qui aura été pris ou perçu après l'époque susdite, sera d'abord rendu gratuitement, ou payé en argent comptant.

V. Les troupes de la république française continueront d'occuper la partie des états du roi de Prusse, située sur la rive gauche du Rhin. Tout arrangement définitif à l'égard de ces provinces sera renvoyé jusqu'à la pacification générale entre la France et l'empire germanique.

VI. En attendant qu'il ait été fait un traité de commerce entre les deux puissances contractantes, toutes les communications et relations commerciales sont rétablies entre la France et les états prussiens sur le pied où elles étoient avant la guerre actuelle.

VII. Les dispositions de l'article VI ne pouvant avoir leur plein effet qu'autant que la liberté du commerce sera rétablie pour tout le nord de l'Allemagne, les deux puissances contractantes prendront des mesures pour en éloigner le théâtre de la guerre.

VIII. Il sera accordé respectivement aux individus des deux nations la main-levée des effets, revenus ou biens, de quelque genre qu'ils soient, détenus, saisis ou confisqués à cause de la guerre qui a eu lieu entre la France et la Prusse, de même qu'une prompte justice à l'égard des créances quelconques que ces individus pourroient avoir dans les états des deux puissances contractantes.

IX. Tous les prisonniers faits respectivement depuis le commencement de la guerre, sans égard à la différence du nombre et du grade, y compris les marins et matelots prussiens pris sur des vaisseaux, soit prussiens, soit d'autres nations, ainsi qu'en général tous ceux détenus de part et d'autre pour cause de la guerre, seront rendus, dans l'espace de deux mois au plus tard, après l'échange des ratifications du présent traité, sans répétition quelconque, en payant toutefois les dettes particulières qu'ils pourroient avoir contractées pendant leur captivité. On en usera de même à l'égard des malades et blessés, d'abord après leur guérison.

Il sera incessamment nommé des commissaires de part et d'autre pour procéder à l'exécution du présent article.

X. Les prisonniers des corps saxons, mayençais, palatins et hessois, tant de Hesse-Cassel que de Darmstadt, qui ont servi avec l'armée du roi de Prusse, seront également compris dans l'échange susmentionné.

XI. La république française accueillera les bons offices de sa majesté le roi de Prusse en faveur des princes et états de l'empire germanique qui desireront entrer directement en négociation avec elle, et qui, pour cet effet, ont déja réclamé ou réclameront encore l'intervention du roi.

La république française, pour donner au roi de Prusse une première preuve de son desir de concourir au rétablissement des anciens liens d'amitié qui ont subsisté entre les deux nations, consent à ne pas traiter comme pays ennemis, pendant l'espace de trois mois après la ratification du présent traité, ceux des princes et états dudit empire qui sont situés sur la rive droite du Rhin, en faveur desquels le roi s'intéressera.

XII. Le présent traité n'aura son effet qu'après avoir été ratifié par les parties contractantes; et les ratifications seront échangées en cette ville de Bâle, dans le terme d'un mois, ou plus tôt, s'il est possible, à compter de ce jour.

En foi de quoi, nous soussignés, ministres plénipotentiaires de la république française et de sa majesté le roi de Prusse, en vertu de nos pleins pouvoirs, avons signé le présent traité de paix et d'amitié, et y avons fait apposer nos sceaux respectifs.

Fait à Bâle, le seizième du mois de germinal de l'an troisième de la république française (5 avril 1795).

Signé, FRANÇOIS BARTHÉLEMY, *et* CHARLES AUGUSTE, baron de Hardenberg.

Visé. Signé, *S. E. MONNEL.*

Collationné. *Signé*, BOISSY, *président de la Convention nationale;* BAILLEUL, C. A. A. BLAD, F. LANTHENAS, BALMAIN, J. J. SERRES, J. M. RÉVEILLERE-LÉPEAUX, *secrétaires.*

Traité de paix entre la république française et la république des Provinces-Unies, du 27 floréal an 3 (16 mai 1795), ratifié par la Convention nationale le 8 prairial an 3 (27 mai 1795).

La république française et la république des Provinces-Unies, également animées du desir de mettre fin à la guerre qui les a divisées, d'en réparer les maux par une juste distribution de dédommagemens et d'avantages réciproques, et de s'unir à perpétuité par une alliance fondée sur les vrais intérêts des deux peuples, ont nommé pour traiter définitivement de ces grands objets, sous la ratification de la convention nationale et des états-généraux; savoir,

La république française, les citoyens *Reubell* et *Sieyes*, représentans du peuple; et la république des Provinces-Unies, les citoyens *Paulus*, *Lestevenon*, *Mathias Pons* et *Huber*, membres des états-généraux; lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, ont arrêté les articles suivans:

Art. Ier. La république française reconnoit la république des Provinces-Unies comme puissance indépendante, et lui garantit sa liberté, son indépendance, et l'abolition du stathouderat décrétée par les états-généraux et par chaque province en particulier.

II. Il y aura à perpétuité entre les deux républiques française et des Provinces-Unies, paix, amitié et bonne intelligence.

III. Il y aura entre les deux républiques, jusqu'à la fin de la guerre, alliance offensive et défensive contre tous leurs ennemis sans distinction.

IV. Cette alliance offensive et défensive aura toujours lieu contre l'Angleterre dans tous les cas où l'une des deux républiques sera en guerre avec elle.

V. Aucune des deux républiques ne pourra faire la paix avec l'Angleterre, ni traiter avec elle, sans le concours et le consentement de l'autre.

VI. La république française ne pourra faire la paix avec aucune des autres puissances coalisées, sans y faire comprendre la république des Provinces-Unies.

VII. La république des Provinces-Unies fournira pour son contingent pendant cette campagne, douze vaisseaux de ligne et dix-huit frégates, pour être employés principalement dans les mers d'Allemagne, du Nord et de la Baltique.

Ces forces seront augmentées pour la campagne prochaine, s'il y a lieu.

La république des Provinces-Unies fournira en outre, si elle en est requise, la moitié au moins des troupes de terre qu'elle aura sur pied.

VIII. Les forces de terre et de mer des Provinces-Unies qui seront expressément destinées à agir avec celles de la république française, seront sous les ordres des généraux français.

IX. Les opérations militaires combinées seront arrêtées par les deux gouvernemens; pour cet effet, un député des états-généraux aura séance et voix délibérative dans le comité français chargé de cette direction.

X. La république des Provinces-Unies rentre dès ce moment en possession de sa marine, de ses arsenaux de terre et de mer, et de la partie de son artillerie dont la république française n'a pas disposé.

XI. La république française restitue pareillement, et dès-à-présent, à la république des Provinces-Unies, tout le territoire, pays et villes faisant partie ou dépendant des Provinces-Unies, sauf ses réserves et exceptions portées dans les articles suivans:

XII. Sont réservés par la république française, comme une juste indemnité des villes et pays conquis restitués par l'article précédent,

1°. La Flandre hollandaise, y compris tout le territoire qui est sur la rive gauche du Hondt;

2°. Maëstricht, Venloo et leurs dépendances, ainsi que les autres enclaves et possessions des Provinces-Unies situées au sud de Venloo, de l'un et l'autre côté de la Meuse.

XIII. Il y aura dans la place et le port de Flessingue garnison française exclusivement, soit en paix, soit en guerre, jusqu'à ce qu'il en soit stipulé autrement entre les deux nations.

XIV. Le port de Flessingue sera commun aux deux nations en toute franchise; son usage sera soumis à un *réglement* convenu entre les parties contractantes, lequel sera attaché comme supplément au présent traité.

XV. En cas d'hostilité de quelqu'une des puissances qui peuvent attaquer, soit la république des Provinces-Unies, soit la république française, du côté du Rhin ou de la Zélande, le gouvernement français pourra mettre garnison française dans les places de Bois-le-Duc, Grave et Berg-op-Zoom.

XVI. A la pacification générale, la république française cédera à la république des Provinces-Unies, sur les pays conquis et restés à la France, des portions de territoire égales en surface à celles réservées par l'article XII; lesquelles portions de territoire seront choisies dans le site le plus convenable pour la meilleure démarcation des limites réciproques.

XVII. La république française continuera d'occuper militairement, mais par un nombre de troupes déterminé et convenu entre les deux nations, pendant la présente guerre seulement, les places et positions qu'il sera utile de garder pour la défense du pays.

XVIII. La navigation du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut, du Hondt, et de toutes leurs branches jusqu'à la mer, sera libre aux deux nations française et batave; les vaisseaux français et des Provinces-Unies y seront indistinctement reçus et aux mêmes conditions.

XIX. La république française abandonne à la république des Provinces-Unies tous les biens immeubles de la maison d'Orange, ceux même des meubles et effets mobiliers dont la république française ne jugera pas à propos de disposer.

XX. La république des Provinces-Unies paiera à la république française, à titre d'indemnité et de dédommagement des frais de la guerre, cent millions de florins, argent courant de Hollande, soit en numéraire, soit en bonnes lettres de change sur l'étranger, conformément au mode de paiement convenu entre les deux républiques.

XXI. La république française emploiera ses bons offices auprès des puissances avec lesquelles elle sera dans le cas de traiter, pour faire payer aux habitans de la république batave les sommes qui pourront leur être dues pour négociations directes faites avec les gouvernemens avant la présente guerre.

XXII. La république des Provinces-Unies s'engage à ne donner retraite à aucun émigré français; pareillement la république française ne donnera point retraite aux émigrés orangistes.

XXIII. Le présent traité n'aura son effet qu'après avoir été ratifié par les parties contractantes; et les ratifications seront échangées à Paris dans le terme de deux décades, ou plus tôt, s'il est possible, à compter de ce jour. En foi de quoi, nous soussignés représentans du peuple français, et nous soussignés membres des états-généraux, en vertu de nos pleins pouvoirs respectifs, avons signé le présent traité de paix, d'amitié et d'alliance, et y avons apposé nos sceaux respectifs.

Fait à la Haye, le 27 floréal, l'an troisième de la république française, (16 mai 1795).

Signé, Reubell, Sieyes; P. Paulus, J. A. Lestevenon, B. Mathias Pons et Huber.

Règlement pour déterminer l'usage du port de Flessingue, en conséquence de l'article XIV du traité de paix et d'alliance du 27 floréal, l'an 3 de la république française (16 mai 1795), entre la république française et celle des Provinces-Unies.

Art. Ier. Les deux nations française et batave se serviront également du port et du bassin de Flessingue pour la construction, la réparation et l'équipement de leurs vaisseaux.

II. Chaque nation y aura, séparément et sans mélange, ses propres arsenaux, magasins, chantiers et ouvriers.

III. Pour faire entrer dès-à-présent la nation française en communauté d'avantages du port de Flessingue, la république des Provinces-Unies lui cédera, sur le bassin, le bâtiment qui sert de magasin à la compagnie des Indes occidentales; en outre il lui sera assigné le terrain nécessaire pour y établir des chantiers et des arsenaux, et jusqu'à ce qu'elle puisse en jouir, elle aura l'usage des chantiers actuellement existans.

IV. Quant aux acquisitions de nouveaux terrains et constructions de bâtimens que chaque nation voudroit faire dans les port et bassin de Flessingue, pour agrandir ses propres magasins, arsenaux et chantiers, ou en créer de nouveaux, les frais de renouvellement ou de réparation desdits arsenaux, magasins et chantiers, et les frais qui regardent les constructions, réparations et équipement des vaisseaux respectifs avec tout ce qui en dépend, resteront à la charge de chaque nation respectivement.

V. Les frais des réparations nécessaires au port, au bassin et aux quais, étant pour l'avantage commun des deux nations, seront à la charge des deux gouvernemens.

Ces réparations seront arrêtées, ordonnées et conduites par la direction des Provinces-Unies: la direction de la république française sera seulement prévenue des réparations à faire, et se bornera, quand elles seront achevées, à en constater la confection, à en faire passer le procès-verbal à son gouvernement, y joint l'état des frais, afin qu'il soit de suite pourvu au remboursement de la moitié desdits frais.

VI. Il est convenu qu'aucune des deux nations ne mettra dans le port ni vaisseau amiral, ni vaisseau de garde.

VII. Dans tous les cas où il s'élèveroit des contestations qui ne pourroient être terminées à l'amiable, sur l'exécution du présent règlement, ces contestations seront décidées par cinq arbitres, qui seront nommés; savoir, deux par la direction française, deux par la direction batave; pour le cinquième, chaque direction nommera un *neutre*, et le sort déterminera entre les deux *neutres* nommés celui qui remplira les fonctions de cinquième arbitre.

VIII. Le présent règlement sera exécuté suivant sa forme et teneur, comme faisant partie de l'article XIV du traité de paix et d'alliance de ce jour entre la république française et celle des Provinces-Unies.

Fait à la Haye, ce 27 floréal, l'an troisième de la république française, (16 mai 1795).

Signé, Reubell, Sieyes; P. Paulus, J. A. Lestevenon, B. Mathias Pons et Huber.

Traité entre la république française et le roi de Prusse, conclu à Bâle le 28 floréal, l'an 3 de la république française (17 mai 1795).

La république française et sa majesté le roi de Prusse, ayant stipulé, dans le traité de paix et d'amitié conclu entre elles le 16 germinal dernier (5 avril 1795) des clauses secrètes qui se rapportent à l'article VII dudit traité, et qui établissent une ligne de démarcation et de neutralisation, dont le but est d'éloigner le théâtre de la guerre de tout le nord de l'Allemagne, ont jugé convenable d'en expliquer et d'en arrêter définitivement les conditions par une convention particulière.

A cet effet, les plénipotentiaires respectifs des deux hautes puissances contractantes; savoir,

De la part de la république française,

Le citoyen *François Barthélemy*, son ambassadeur en Suisse;

Et de la part du roi de Prusse,

Son ministre d'état, de guerre et du cabinet,

Charles Auguste, baron de Hardenberg, chevalier de l'ordre de l'Aigle-Rouge, de l'Aigle-Blanc et de Saint-Stanislas, etc.

Ont arrêté les articles suivans:

Art. Ier. Afin d'éloigner le théâtre de la guerre des frontières des états de sa majesté le roi de Prusse, de conserver le repos du nord de l'Allemagne, et de rétablir la liberté entière du commerce entre cette partie de l'empire et la France comme avant la guerre, la république française consent à ne pas pousser les opérations de la guerre, ni faire entrer ses troupes, soit par terre, soit par mer, dans les pays et états situés au-delà de la ligne de démarcation suivante.

Cette ligne comprendra l'Ost-Frise et descendra le long de l'Ems et de l'Aa ou l'Alpha, jusqu'à Munster; prenant ensuite sa direction sur Cœsfeld, Borken, Bockholt, jusqu'à la frontière du duché de Clèves près de Isselbourg; suivant cette frontière, à Magensport, sur la nouvelle Issel, et remontant le Rhin jusqu'à Duisbourg; de là, longeant la frontière du comté de la Mark sur Werden, Germarke, et le long de la Wipper à Hombourg, Altenkirchen, Limbourg, sur la Lahn; le long de cette rivière et de celle qui vient d'Idstein sur cette ville, Epstein et Hœchts sur le Mein; de là sur Rauenheim, le long du Landgraben sur Dornheim, puis en suivant le ruisseau qui traverse cet endroit jusqu'à la frontière du Palatinat; de là, celle du pays de Darmstadt et du cercle de Franconie, que la ligne enclavera en entier à Ebersbach sur le Necker; continuant le cours de ce fleuve jusqu'à Wimpfen, ville libre de l'Empire, et prenant de là sur Lœwenstein, Murbard, Hohenstadt, Nœrdlingen, ville libre de l'Empire, et Holzkirch sur la Wernitz; renfermant le Comté de Pappenheim et tout le cercle de Franconie et de la Haute-Saxe, le long de la Bavière, du Haut-Palatinat et de la Bohême, jusqu'aux frontières de la Silésie.

II. La république française regardera comme pays et états neutres tous ceux qui sont situés derrière cette ligne, à condition qu'ils observent de leur côté une stricte neutralité, dont le premier point sera de rappeler leurs contingens, et de ne contracter aucun nouvel engagement qui puisse les autoriser à fournir des troupes aux puissances en guerre avec la France.

Ceux qui ne rempliront pas cette condition sont exclus du bénéfice de la neutralité.

III. Sa majesté le roi de Prusse s'engage à faire observer cette neutralité à tous les états qui sont situés sur la rive droite du Mein, et compris dans la ligne de démarcation susmentionnée.

Le roi se charge de la garantie qu'aucunes troupes ennemies de la France ne passent cette partie de la ligne, ou ne sortent des pays qui y sont compris pour combattre les armées françaises, et, à cet effet, les deux parties contractantes entretiendront sur les points essentiels, après s'être concertées entre elles, des corps d'observation suffisans pour faire respecter cette neutralité.

IV. Le passage des troupes, soit de la république française, soit de l'empire, ou autrichiennes, restera toutefois libre par les

routes conduisant sur la rive droite du Mein par Francfort;

1°. Sur Kœnigstein et Limbourg, vers Cologne ;

2°. Sur Friedberg, Wetzlar et Siegen, vers Cologne ;

3°. Sur Hadersheim, Wisbaden et Nassau, à Coblentz ;

4°. Enfin, sur Hadersheim à Mayence, et *vice versâ*.

De même que dans tous les pays situés sur la rive gauche de cette rivière et dans tout le cercle de Franconie, sans toutefois porter le moindre préjudice à la neutralité de tous les états et pays renfermés dans la ligne de démarcation.

V. Le comté de Sayn-Altenkirchen sur le Westerwald, y compris le petit district de Bendorff au-dessous de Coblentz, étant dans la possession de sa majesté le roi de Prusse, jouira des mêmes sûretés et avantages que ses autres états situés sur la rive droite du Rhin.

VI. La présente convention devra être ratifiée par les parties contractantes, et les ratifications seront échangées en cette ville de Bâle dans le terme d'un mois, ou plus tôt, s'il est possible, à compter de ce jour.

En foi de quoi, nous soussignés plénipotentiaires de la république française et de sa majesté le roi de Prusse, en vertu de nos pleins pouvoirs, avons signé la présente convention particulière, et y avons fait apposer nos sceaux respectifs.

Fait à Bâle, le 28 floréal, an troisième de la république française, (17 mai 1795.)

(L. S.) *Signé*, FRANÇOIS BARTHÉLEMY.

(L. S.) *Signé*, CHARLES AUGUSTE, baron de Hardenberg.

Visé. Signé, *AUGER*, *S. E. MONNEL*, *J. M. HUBERT*.

Collationné. *Signé*, MATHIEU, *président de la Convention nationale ;* BOURSAULT, PEYRE, *secrétaires*.

Traité de paix entre la république française et le roi d'Espagne, le 4 thermidor an 3 (22 *juillet* 1795), *ratifié par la Convention nationale le* 14 *thermidor* (1er *août* 1795), *et par le roi d'Espagne le* 4 *août de la même année*.

Art. Ier. Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la république française et le roi d'Espagne.

II. En conséquence, toutes les hostilités entre les deux puissances contractantes cesseront à compter de l'échange des ratifications du présent traité ; et aucune d'elles ne pourra, à compter de la même époque, fournir contre l'autre, en quelque qualité et à quelque titre que ce soit, aucun secours ni contingent, soit en hommes, soit en chevaux, vivres, argent, munitions de guerre, vaisseaux ou autrement.

III. L'une des puissances contractantes ne pourra accorder passage sur son territoire à des troupes ennemies de l'autre.

IV. La république française restitue au roi d'Espagne toutes les conquêtes qu'elle a faites sur lui dans le cours de la guerre actuelle.

Les places et pays conquis seront évacués par les troupes françaises dans les quinze jours qui suivront l'échange des ratifications du présent traité.

V. Les places fortes dont il est fait mention dans l'article précédent seront restituées à l'Espagne, avec les canons, munitions de guerre et effets à l'usage de ces places, qui y auront existé au moment de la signature de ce traité.

VI. Les contributions, livraisons, fournitures et prestations de guerre cesseront entièrement à compter de quinze jours après la signature du présent acte de pacification. Tous les arrérages dus à cette époque, de même que les billets et promesses donnés ou faits à cet égard, seront de nul effet. Ce qui aura été pris ou perçu après l'époque susdite sera d'abord rendu gratuitement ou payé en argent comptant.

VII. Il sera incessamment nommé de part et d'autre des commissaires pour procéder à la confection d'un traité de limites entre les deux puissances.

Ils prendront, autant que possible, pour base de ce traité, à l'égard des terrains qui étaient en litige avant la guerre actuelle, la crête des montagnes qui forment les versans des eaux de France et d'Espagne.

VIII. Chacune des puissances contractantes ne pourra, à dater d'un mois après l'échange des ratifications du présent traité, entretenir sur ses frontières respectives que le nombre de troupes qu'on avait coutume d'y tenir avant la guerre actuelle.

IX. En échange de la restitution portée par l'article IV, le roi d'Espagne, pour lui et ses successeurs, cède et abandonne en toute propriété à la république française toute la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue aux Antilles.

Un mois après que la ratification du présent traité sera connue dans cette île, les troupes espagnoles devront se tenir prêtes à évacuer les places, ports et établissemens qu'elles y occupent, pour les remettre aux troupes de la république française, au moment où celles-ci se présenteront pour en prendre possession.

Les places, ports et établissemens dont il est fait mention ci-dessus seront remis à la République française, avec les canons, munitions de guerre et effets nécessaires à leur défense, qui y existeront au moment où le présent traité sera connu à Saint-Domingue.

Les habitans de la partie espagnole de Saint-Domingue qui, par des motifs d'intérêt ou autres, préféreroient de se transporter avec leurs biens dans les possessions de sa majesté catholique, pourront le faire dans l'espace d'une année à compter de la date de ce traité.

Les généraux et commandans respectifs des deux nations se concerteront sur les mesures à prendre pour l'exécution du présent article.

X. Il sera accordé respectivement aux individus des deux nations, la main-levée des effets, revenus, biens, de quelque genre qu'ils soient, détenus, saisis ou confisqués à cause de la guerre qui a eu lieu entre la république française et sa majesté catholique, de même qu'une prompte justice à l'égard des créances particulières quelconques que ces individus pourroient avoir dans les états des deux puissances contractantes.

XI. En attendant qu'il soit fait un nouveau traité de commerce entre les parties contractantes, toutes les communications et et relations commerciales seront rétablies entre la France et l'Espagne sur le pied où elles étoient avant la présente guerre.

Il sera libre à tous négocians français de repasser et de reprendre leurs établissemens de commerce, et d'en former de nouveaux, selon leur convenance, en se soumettant, comme tous autres individus, aux lois et usages du pays.

Les négocians espagnols jouiront de la même faculté en France, et aux mêmes conditions.

XII. Tous les prisonniers faits respectivement depuis le commencement de la guerre, sans égard à la différence du nombre et des grades, y compris les marins et matelots pris sur des vaisseaux français ou espagnols, soit d'autres nations, ainsi qu'en général tous ceux détenus pour cause de la guerre, seront rendus dans l'espace de deux mois au plus tard après l'échange des ratifications du présent traité, sans répétition quelconque de part ni d'autre, en payant toutefois les dettes particulières qu'ils pourroient avoir contractées pendant leur captivité. On en usera de même à l'égard des malades et blessés aussitôt après leur guérison.

Il sera nommé incessamment des commissaires de part et d'autre pour procéder à l'exécution du présent article

XIII. Les prisonniers portugais faisant partie des troupes portugaises qui ont servi avec les armées et sur les vaisseaux de sa majesté catholique, seront également compris dans l'échange susmentionné. La réciprocité aura lieu à l'égard des Français pris par les troupes portugaises dont il est question.

XIV. La même paix, amitié et bonne intelligence, stipulées par le présent traité entre la France et le roi d'Espagne, auront lieu entre le roi d'Espagne et la république des Provinces-Unies, alliés de la république française.

XV. La république française voulant donner un témoignage d'amitié à sa majesté catholique, accepte sa médiation en faveur du roi de Portugal, du roi de Naples, du roi de Sardaigne, de l'Infant duc de Parme et autres états d'Italie, pour le rétablissement de la paix entre la république française et chacun de ces princes et états.

XVI. La république française connoissant l'intérêt que sa majesté catholique prend à la pacification générale de l'Europe, consent également à accueillir ses bons offices en faveur des autres puissances belligérantes qui s'adresseroient à elle pour entrer en négociation avec le gouvernement français.

XVII. Le présent traité n'aura son effet qu'après avoir été ratifié par les parties contractantes, et les ratifications seront échangées dans le terme d'un mois, ou plus tôt, s'il est possible, à compter de ce jour.

En foi de quoi, nous soussignés plénipotentiaires de la république française et de sa majesté le roi d'Espagne, en vertu de nos pleins pouvoirs, avons signé le présent traité

traité de paix et d'amitié, et y avons fait apposer nos sceaux respectifs.

Fait à Bâle, le quatre du mois de thermidor de l'an troisième de la république française (22 Juillet 1795.)

Signé François BARTHÉLEMY, *ambassadeur de la république française près les cantons helvétiques*, Domingo D'YARTE, *chevalier de l'ordre royal de Charles III, ministre plénipotentiaire du roi d'Espagne.*

Visé. Signé, *ENJUBAULT.*

Collationné. *Signé*, A. DUMONT, *ex-président de la convention nationale*; G. F. DENTZEL, LAURENÇOT, QUIROT, J. T. L. LEMOINE (du Calvados), LECLERC, *secrétaires.*

Traité d'alliance offensive et défensive entre la république française et le roi d'Espagne, le 2 fructidor an 4 (20 août 1796); adopté par le Conseil des Anciens le 26 fructidor (13 septembre) de la même année, d'après le Directoire exécutif. Ratifié par le roi d'Espagne le 14 octobre 1796.

Art. Ier. Il existera à perpétuité une alliance offensive et défensive entre la république française et sa majesté catholique le roi d'Espagne.

II. Les deux puissances contractantes seront mutuellement garantes, sans aucune réserve ni exception, et de la manière la plus authentique et la plus absolue, de tous les états, territoires, îles et places qu'elles possèdent et posséderont respectivement; et si l'une des deux se trouve par la suite, sous quelque prétexte que ce soit, menacée ou attaquée, l'autre promet, s'engage et s'oblige à l'aider de ses bons offices, et à la secourir sur sa réquisition, ainsi qu'il sera stipulé dans les articles suivans.

III. Dans l'espace de trois mois, à compter du moment de la réquisition, la puissance requise tiendra prêts et mettra à la disposition de la puissance requérante quinze vaisseaux de ligne, dont trois à trois ponts ou de quatre-vingts canons, et douze de soixante-dix à soixante-douze; six frégates d'une force proportionnée, et quatre corvettes ou bâtimens légers, tous équipés, armés, approvisionnés de vivres pour six mois, et appareillés pour un an. Ces forces navales seront rassemblées, par la puissance requise, dans celui de ses ports qui aura été désigné par la puissance requérante.

IV. Dans le cas où la puissance requérante auroit jugé à propos, pour commencer les hostilités, de restreindre à moitié le secours qui doit lui être donné en exécution de l'article précédent, elle pourra, à toutes les époques de la campagne, requérir la seconde moitié dudit secours, laquelle lui sera fournie de la manière et dans le délai fixé. Ce délai ne courra qu'à compter de la nouvelle réquisition.

V. La puissance requise mettra pareillement à la réquisition de la puissance requérante, dans le terme de trois mois, à compter du moment de la réquisition, dix-huit mille hommes d'infanterie et six mille de cavalerie avec un train d'artillerie proportionné, pour être employés seulement en Europe, ou à la défense des colonies que les puissances contractantes possèdent dans le golfe du Mexique.

VI. La puissance requérante aura la faculté d'envoyer un ou plusieurs commissaires à l'effet de s'assurer si, conformément aux articles précédens, la puissance requise s'est mise en état d'entrer en campagne au jour fixé, avec les forces de terre et de mer qui y sont stipulées.

VII. Ces secours seront entièrement remis à la disposition de la puissance requérante, qui pourra les laisser dans les ports ou sur le territoire de la puissance requise, ou les employer aux expéditions qu'elle jugerait à propos d'entreprendre, sans être tenue de rendre compte des motifs qui l'auraient déterminée.

VIII. La demande que fera l'une des puissances des secours stipulés par les articles précédens, suffira pour prouver le besoin qu'elle en a, et imposera à l'autre puissance l'obligation de les disposer, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans aucune discussion relative à la question si la guerre qu'elle se propose est offensive ou défensive, on sans qu'on puisse demander aucune explication quelconque qui tendrait à éluder le plus prompt et le plus exact accomplissement de ce qui est stipulé.

IX. Les troupes et navires demandés resteront à la disposition de la puissance requérante, pendant toute la durée de la guerre, sans que, dans aucun cas, ils puissent être à sa charge. La puissance requise les entretiendra par-tout où son allié les fera agir, comme si elle les employoit directement pour elle-même. Il est seulement convenu que, pendant tout le temps que lesdites troupes ou navires séjourneront sur son territoire ou dans ses ports, elle leur fournira, de ses magasins ou arsenaux, tout ce qui leur sera nécessaire, de la même manière et au même prix qu'à ses propres troupes ou navires.

X. La puissance requise remplacera sur-le-champ les navires de son contingent qui se perdraient par des accidens de guerre ou de mer; elle réparera également les pertes que souffriroient les troupes de son contingent.

XI. Si lesdits secours étoient ou devenoient insuffisans, les deux puissances contractantes mettront en activité les plus grandes forces qu'il leur sera possible, tant par mer que par terre, contre l'ennemi de la puissance attaquée, laquelle usera desdites forces, soit en les combinant, soit en les faisant agir séparément, et ce, d'après un plan concerté entre elles.

XII. Les secours stipulés par les articles précédens seront fournis dans toutes les guerres que pourraient avoir à soutenir les puissances contractantes, même dans celles où la partie requise ne seroit pas directement intéressée, et n'agiroit que comme simple auxiliaire.

XIII. Dans le cas où les motifs d'hostilités portant préjudice aux deux parties, elles viendroient à déclarer la guerre, d'un commun accord, à une ou plusieurs puissances, les limitations établies par les articles précédens cesseront d'avoir lieu; et les deux puissances contractantes seront tenues de faire agir contre l'ennemi commun, la totalité de leurs forces de terre et de mer, de concerter leurs plans pour les diriger vers les points les plus convenables, ou séparément ou en les réunissant.

Elles s'obligent également, dans les cas désignés au présent article, à ne traiter de la paix que d'un commun accord, et de manière que chacune d'elles obtienne la satisfaction qui lui sera due.

XIV. Dans le cas où l'une des puissances n'agirait que comme auxiliaire, la puissance qui se trouvera seule attaquée pourra traiter de paix séparément, mais de manière à ce qu'il n'en résulte aucun préjudice contre la puissance auxiliaire, et qu'elle tourne, autant qu'il sera possible, à son avantage direct. A cet effet il sera donné connoissance à la puissance auxiliaire du mode et du temps convenus pour l'ouverture et la suite des négociations.

XV. Il sera conclu très-incessamment un traité de commerce, d'après des bases équitables et réciproquement avantageuses aux deux peuples, qui assure à chacun d'eux, chez son allié, une préférence marquée pour les produits de son sol et de ses manufactures, ou tout au moins des avantages égaux à ceux dont jouissent, dans les états respectifs, les nations les plus favorisées. Les deux puissances s'engagent à faire, dès à présent, cause commune pour réprimer et anéantir les maximes adoptées par quelque pays que ce soit, qui contrarieroient leurs principes actuels, et porteroient atteinte à la sûreté du pavillon neutre et au respect qui lui est dû, ainsi que pour relever et rétablir le système colonial de l'Espagne sur le pied où il a existé ou dû exister d'après les traités.

XVI. Le caractère et la juridiction des consuls seront en même temps reconnus et réglés par une convention particulière: celles antérieures au présent traité seront provisoirement exécutées.

XVII. Pour éviter toute contestation entre les deux puissances, elles sont convenues de s'occuper immédiatement, et sans délai, de l'explication et du développement de l'article VII du traité de Bâle, concernant les frontières, d'après les instructions, plans et mémoires qu'elles se communiqueront par l'entremise des mêmes plénipotentiaires qui négocient le présent traité.

XVIII. L'Angleterre étant la seule puissance contre laquelle l'Espagne ait des griefs directs, la présente alliance n'aura son exécution que contre elle pendant la guerre actuelle; et l'Espagne restera neutre à l'égard des autres puissances armées contre la république.

XIX. Les ratifications du présent traité seront échangées dans un mois, à compter de sa signature.

Fait à Saint-Ildefonse, le 2 fructidor an 4 (20 août 1795) de la République une et indivisible.

Signé, PÉRIGNON; el principe de la Paz.

Traité de paix conclu le 26 floréal an 4, (16 mai 1796) entre la république française et le roi de Sardaigne. Approuvé par le conseil des anciens, le 30 floréal an 4 (20 mai 1796); ratifié par le roi de Sardaigne le 1er juin 1796, (14 prairial an 4.)

Art. Ier. Il y aura paix, amitié et bon voisinage entre la république française et le roi de Sardaigne. Toutes hostilités ces-

seront entre les deux puissances, à compter du moment de la signature du présent traité.

II. Le roi de Sardaigne révoque toute adhésion, consentement ou accession, patente ou secrète, par lui donné à la coalition armée contre la république française, à tout traité d'alliance offensive et défensive, qu'il pourrait avoir conclu contre elle, avec quelque puissance ou état que ce soit. Il ne fournira aucun contingent en hommes ou en argent, à aucune des puissances armées contre la France, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce soit.

III. Le roi de Sardaigne renonce purement et simplement, à perpétuité, pour lui, ses successeurs et ayant cause, en faveur de la république française, à tous les droits qu'il pourrait prétendre sur la Savoie, les comtés de Nice, de Tende et de Beuil.

IV. Les limites entre les états du roi de Sardaigne et les départemens de la république française seront établies sur une ligne déterminée par les points les plus avancés du côté du Piémont, des sommets, plateaux des montagnes et autres lieux ci-après désignés, ainsi que des sommets ou plateaux intermédiaires; savoir, en commençant au point où se réunissent les frontières du ci-devant Faucigny, duché d'Aoust et du Valais, à l'extrémité des Glacières ou Monts-Maudits: 1° les sommets ou plateaux des Alpes, au levant du Col-Mayor; 2° le petit Saint-Bernard, et l'hôpital qui y est situé; 3° les sommets ou plateaux du Mont-Alban, du col de Crisance et du Mont-Iseran; 4° en se détournant un peu vers le sud, les sommets ou plateaux de Celst et de Gros-Caval; 5° le grand Mont-Cenis, et l'hôpital placé au sud-est du lac qui s'y trouve; 6° le petit Mont-Cenis; 7° les sommets ou plateaux qui séparent la vallée de Bardonache du Val-des-Prés; 8° le Mont-Genèvre; 9° les sommets ou plateaux qui séparent la vallée de Quières de celle des Vaudois; 10° le Mont-de-Viso; 11° le Col-Maurio; 12° le Mont-de-l'Argentière; 13° la source de l'Ubayette et de la Sture; 14° les montagnes qui sont entre les vallées de Sture et de Gesso, d'une part, et celles de Saint-Etienne ou de Tinéa, de Saint-Martin ou Vésubia, de Tende ou de Roya, de l'autre part; 15° la Roche-Barbon, sur les limites de l'état de Gènes.

Si quelques communes, habitations ou portions de territoire desdites communes, actuellement unies à la république française, se trouvoient placées hors de la ligne de frontière ci-dessus désignée, elles continueront à faire partie de la république, sans que l'on puisse tirer contre elles aucune induction du présent article.

V. Le roi de Sardaigne s'engage à ne pas permettre aux émigrés ou déportés de la république française de s'arrêter ou de séjourner dans ses états: il pourra néanmoins retenir à son service les émigrés seulement des départemens du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes, tant qu'ils ne donneront aucun sujet de plaintes par des entreprises ou manœuvres tendant à compromettre la sûreté intérieure de la république.

VI. Le roi de Sardaigne renonce à toute répétition ou action mobilière qu'il pourroit prétendre exercer contre la république française, pour des causes antérieures au présent traité.

VII. Il sera conclu incessamment entre les deux puissances un traité de commerce, d'après des bases équitables, et telles, qu'elles assurent à la nation française des avantages au moins égaux à ceux dont jouissent, dans les états du roi de Sardaigne, les nations les plus favorisées. En attendant, toutes les communications et relations commerciales seront rétablies.

VIII. Le roi de Sardaigne s'oblige à accorder une amnistie pleine et entière à tous ceux de ses sujets qui ont été poursuivis pour leurs opinions politiques: tous procès qui pourroient leur avoir été suscités à ce sujet, ainsi que les jugemens qui y sont intervenus, sont abolis. Tous leurs biens meubles ou immeubles, ou le prix d'iceux, s'ils ont été vendus, leurs seront restitués sans délai. Il leur sera loisible d'en disposer, de rentrer et demeurer dans les états du roi de Sardaigne, ou de s'en retirer.

IX. La république française et sa majesté le roi de Sardaigne s'engagent à donner main-levée du séquestre de tous effets, revenus ou biens, saisis, confisqués, détenus ou vendus, sur les citoyens ou sujets de l'autre puissance, relativement à la guerre actuelle, et à les admettre respectivement à l'exercice légal des actions ou droits qui pourroient leur appartenir.

X. Tous les prisonniers respectivement faits seront rendus dans un mois, à compter de l'échange des ratifications du présent traité, en payant les dettes qu'ils pourroient avoir contractées pendant leur captivité.

Les malades et blessés continueront d'être soignés dans les hôpitaux respectifs; ils seront rendus aussitôt leur guérison.

XI. L'une des puissances contractantes ne pourra accorder passage sur son territoire à des troupes ennemies de l'autre puissance.

XII. Indépendamment des forteresses de Coni, Ceva et Tortonne, ainsi que du territoire qu'occupent et doivent occuper les troupes de la république, elles occuperont les forteresses d'Exiles, de l'Assiette, de Suse, de la Brunette, du Château-Dauphin et d'Alexandrie, à laquelle dernière place Valence sera substituée si le général en chef de l'armée de la république française le préfère.

XIII. Les places et territoires ci-dessus désignés seront restitués au roi de Sardaigne aussitôt la conclusion du traité de commerce entre la république et sa majesté, de la paix générale, et de l'établissement de la ligne de frontière.

XIV. Les pays occupés par les troupes de la république, et qui doivent être rendus en définitif, rentreront sous le gouvernement civil de sa majesté sarde, mais resteront soumis à la levée des contributions militaires, prestations en vivres et fourrages qui ont été ou pourront être exigées pour les besoins de l'armée française.

XV. Les fortifications d'Exiles, de la Brunette, de Suse, ainsi que les retranchemens formés au-dessus de cette ville, seront démolis et détruits aux frais de sa majesté sarde, à la diligence des commissaires nommés à cet effet par le directoire exécutif.

Le roi de Sardaigne ne pourra établir ou réparer aucune fortification sur cette partie de la frontière.

XVI. L'artillerie des places occupées et dont la démolition n'est pas stipulée par le présent traité, pourra être employée au service de la république; mais elle sera restituée avec les places, et à la même époque, à sa majesté sarde. Les munitions de guerre et de bouche qui s'y trouvent pourront être consommées, sans répétition, pour le service de l'armée républicaine.

XVII. Les troupes françaises jouiront du libre passage dans les états du roi de Sardaigne, pour se porter dans l'intérieur de l'Italie et en revenir.

XVIII. Le roi de Sardaigne accepte dès à présent la médiation de la république française, pour terminer définitivement les différens qui subsistent depuis long-temps entre sa majesté et la république de Gènes, et statuer sur leurs prétentions respectives.

XIX. Conformément à l'article VI du traité conclu à la Haye, le 27 floréal de l'an 3 (16 mai 1795), la république batave est comprise dans le présent traité. Il y aura paix et amitié entre elle et le roi de Sardaigne. Toutes choses seront rétablies entre elles sur le pied où elles étoient avant la présente guerre.

XX. Le roi de Sardaigne fera désavouer par son ministre près la république française, les procédés employés envers le dernier ambassadeur de France.

XXI. Le présent traité sera ratifié et les ratifications échangées au plus tard dans un mois, à compter de la signature du présent traité.

Fait et conclu à Paris, le 26 floréal de l'an 4 de la république française, une et indivisible, répondant au 15 mai 1796.

Signé, CH. DELACROIX, fondé de pouvoir du directoire exécutif; le chevalier DE REVEL, le chevalier TONSO, fondés de pouvoirs du roi de Sardaigne.

Le directoire exécutif arrête et signe le présent traité de paix avec le roi de Sardaigne, négocié, au nom de la république française, par le ministre des relations extérieures, nommé par le directoire exécutif, par arrêté du 22 floréal présent mois, et chargé de ses instructions à cet effet. A Paris, le 28 floréal an 4 (18 mai 1796) de la république française une et indivisible.

Signé, LE TOURNEUR, REUBELL, CARNOT, P. BARRAS, L. M. REVELLIÈRE-LEPEAUX.

Traité d'alliance conclu entre la république française et le roi de Sardaigne, le 16 germinal an 5 (5 avril 1797), ratifié par le conseil des anciens le 4 brumaire an 6 (25 octobre 1797), et par le roi de Sardaigne le 26 germinal an 5 (15 avril 1797).

Le directoire exécutif de la république française et sa majesté le roi de Sardaigne, voulant par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, et par une union plus étroite de leurs intérêts respectifs, contribuer à amener le plus promptement possible une paix qui fait l'objet de leurs vœux, et qui doit assurer le repos et la tranquillité de l'Italie, se sont déterminés à faire un traité d'alliance offensive et défensive, et ils ont chargé de leurs pleins pouvoirs à cet effet, savoir, le directoire exécutif de la république française, le citoyen *Henri-Jacques-Guillaume Clarke*, général de division des

armées de la république; et sa majesté le roi de Sardaigne, le chevalier D. *Clément Damian de Priocca*, chevalier grand'croix de l'ordre de SS. Maurice et Lazare, premier secrétaire d'état de sa majesté au département des affaires étrangères, et régent de celui des affaires internes; lesquels, après l'échange respectif de leurs pouvoirs, sont convenus de ce qui suit:

Art Ier. Il y aura une alliance offensive et défensive entre la république française et S. M. le roi de Sardaigne, jusqu'à la paix continentale: à cette époque, cette alliance deviendra purement défensive, et sera établie sur des bases conformes aux intérêts réciproques des deux puissances.

II. La présente alliance ayant pour principal objet de hâter la conclusion de la paix et d'assurer la tranquillité future de l'Italie, elle n'aura son exécution, pendant la guerre actuelle, que contre l'empereur d'Allemagne, qui est la seule puissance continentale qui mette des obstacles à des vœux si salutaires. Sa majesté le roi de Sardaigne restera neutre à l'égard de l'Angleterre et des autres puissances encore en guerre avec la république française.

III. La république française et sa majesté sarde se garantissent réciproquement et de tous leurs moyens leurs possessions actuelles en Europe, pour le temps que durera la présente alliance. Les deux puissances réuniront leurs forces contre l'ennemi commun du dehors, et ne prêteront aucun secours direct ni indirect aux ennemis de l'intérieur.

IV. Le contingent de troupes que sa majesté sarde devra fournir d'abord et en conséquence de la présente alliance, sera de 8,000 hommes d'infanterie, de 1,000 hommes de cavalerie et de 40 pièces de canon: dans le cas où les deux puissances croiroient devoir augmenter ce contingent, cette augmentation sera concertée et réglée par des commissaires munis à cet effet de pleins pouvoirs du directoire exécutif et de sa majesté le roi de Sardaigne.

V. Le contingent de troupes et d'artillerie devra être prêt et réuni à Novare; savoir, 500 hommes de cavalerie, 4,000 d'infanterie, et 12 pièces d'artillerie de position, pour le 30 germinal courant (dix-neuf avril courant, *v. st.*); le surplus, quinze jours après.

Ce contingent sera entretenu aux frais de sa majesté le roi de Sardaigne, et recevra des ordres du général en chef de l'armée française en Italie.

Une convention particulière, dressée de concert avec ce général, réglera le mode du service de ce contingent.

VI. Les troupes qui le formeront, participeront, proportionnellement à leur nombre présent sous les armes, aux contributions qui seront imposées dans les pays conquis, à compter du jour de la réunion du contingent à l'armée de la Républiq e.

VII. La république française promet de faire à sa majesté sarde, à la paix générale ou continentale, tous les avantages que les circonstances permettront de lui procurer.

VIII. Aucune des deux puissances contractantes ne pourra conclure de paix séparée avec l'ennemi commun; et aucun armistice ne pourra être fait par la république française aux armées qui couvrent l'Italie, sans que sa majesté sarde y soit comprise.

IX. Toute levée de contributions imposées dans les états de sa majesté sarde, non acquittées ou compensées, cessera immédiatement après l'échange respectif des ratifications du présent traité.

X. Les fournitures qui, à dater de la même époque, seront faites dans les états de sa majesté le roi de Sardaigne aux troupes françaises et aux prisonniers de guerre conduits en France, ainsi que celles qui ont eu lieu en vertu des conventions particulières passées à ce sujet, et qui n'ont point encore été acquittées ou compensées par la république française en conséquence desdites conventions, seront rendues en même nature aux troupes formant le contingent de sa majesté sarde; et si les fournitures à rendre excédoient les besoins du contingent, le surplus sera acquitté en numéraire.

XI. Les deux puissances contractantes nommeront incessamment des commissaires chargés de négocier, en leur nom, un traité de commerce conforme aux bases stipulées dans l'article VII du traité de paix conclu à Paris entre la république française et sa majesté le roi de Sardaigne. En attendant, les postes et les relations commerciales seront rétablies, sans délai, ainsi qu'elles étoient avant la guerre.

XII. Les ratifications du présent traité d'alliance seront échangées à Paris dans le plus bref délai possible.

Fait et signé à Turin, le 16 germinal an V de la République française, une et indivisible (5 avril 1797 *vieux style*).

Signé, H. Clarke; Clément Damian.

Traité de paix conclu, le 20 thermidor an 4 (8 août 1796), entre la république française et le duc de Wurtemberg et Teck, ratifié par le conseil des anciens le 20 thermidor an 4, et ratifié par le duc de Wurtemberg et Teck le 5 fructidor an 4 (22 août 1796).

Art. Ier. Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la république française et S. A. S. le duc régnant de Wurtemberg et Teck: en conséquence, toutes hostilités cesseront entre les puissances contractantes, à compter de la ratification du présent traité.

II. Le duc de Wurtemberg révoque toutes adhésions, consentement et accession, patente ou secret, par lui donné à la coalition armée contre la république française, à tout traité d'alliance, offensive et défensive, qu'il pourroit avoir contracté contre elle. Il ne fournira, à l'avenir, à aucune puissance ennemie de la république, aucun contingent ou secours en hommes, chevaux, vivres, argent, munitions de guerre ou autrement, à quelque titre que ce soit, quand même il en seroit requis comme membre de l'empire germanique.

III. Les troupes de la république française pourront passer librement dans les états de S. A. S., y séjourner et occuper tous les postes militaires nécessaires à leurs opérations.

IV. S. A. S. le duc de Wurtemberg et Teck renonce, en faveur de la république française, pour lui, ses successeurs et ayant cause, à tous ses droits sur la principauté de Montbelliard, les seigneuries d'Héricourt, de Pas avant et autres en dépendantes, le comté d'Horbourg, ainsi que les seigneuries de Riquewir et Ostheim, et lui cède généralement toutes les propriétés, droits et revenus fonciers qu'il possède sur la rive gauche du Rhin, et les arrérages qu'il pourroit réclamer. Il renonce à toute répétition qu'il pourroit faire contre la république pour non-jouissance desdits droits et revenus, et pour toute autre cause, de quelque espèce qu'elle soit, antérieure au présent traité.

V. S. A. S. s'engage à ne point permettre aux émigrés et prêtres déportés de la république française, de séjourner dans ses états.

VI. Il sera conclu incessamment entre les deux puissances un traité de commerce sur des bases réciproquement avantageuses. En attendant, toutes les relations commerciales seront rétablies telles qu'elles étoient avant la présente guerre.

Toutes les denrées et marchandises provenant du sol des manufactures, colonies ou pêches françaises, jouiront, dans les états de S. A. S., de la liberté de *transit* et d'entrepôt, en exemption de tous droits, autres que ceux de péage sur les voitures et chevaux.

Les voituriers français seront traités, pour le paiement desdits droits de péage, comme la nation la plus favorisée.

VII. La république française et S. A. S. le duc de Wurtemberg s'engagent respectivement à donner main-levée du séquestre de tous effets, revenus ou biens saisis, confisqués, détenus ou vendus sur les citoyens français, d'une part, et sur tous les habitans des duchés de Wurtemberg et Teck, de l'autre part, et à les admettre à l'exercice légal des actions et des droits qui peuvent leur appartenir.

VIII. Tous les prisonniers respectivement faits seront rendus dans un mois, à compter de l'échange des ratifications du présent traité, en payant les dettes qu'ils pourroient avoir contractées pendant leur captivité.

Les malades et blessés continueront d'être soignés dans les hôpitaux respectifs, et seront rendus aussitôt leur guérison.

IX. Conformément à l'article 6 du traité conclu à la Haye le 27 floréal de l'an 3, (16 mai 1795), le présent traité de paix et d'amitié est déclaré commun avec la république batave.

X. Il sera ratifié, et les ratifications échangées dans un mois, à compter de sa signature, et plus tôt si faire se peut.

A Paris, le 20 thermidor an 4 (8 août 1796) de la république française, une et indivisible.

Signé Ch. Delacroix, Charles, baron de Wœllvarth; Abel.

Le directoire exécutif arrête et signe le présent traité de paix avec le duc de Wurtemberg, négocié au nom de la république française, par le ministre des relations extérieures, nommé par le directoire exécutif, par arrêté du 11 thermidor présent mois, et chargé de ses instructions à cet effet. A Paris, le 21 thermidor an 4 (9 août 1796) de la république française, une et indivisible.

Pour expédition conforme, *signé*, L. M. Reveillère-Lépeaux, *président;*

Par le directoire exécutif, *le secrétaire général*, Lagarde.

Traité de paix conclu entre la république française et le duc de Parme, Plaisance et Guastalla, le 15 brumaire an 5 (5 novembre 1796), ratifié par le conseil des anciens le 20 brumaire an 5, et par le duc de Parme le 13 novembre 1796.

Art. Ier. Il y aura paix et amitié entre la république française et son altesse royale l'infant duc de Parme : les deux puissances s'abstiendront soigneusement de ce qui pourroit altérer la bonne harmonie et union rétablies entre elles par le présent traité.

II. Tout acte, engagement ou convention antérieurs, de la part de l'une ou de l'autre des deux puissances contractantes, qui seroient contraires au présent traité, seront regardés comme nuls et non avenus : en conséquence, pendant le cours de la présente guerre, aucune des deux puissances ne pourra fournir aux ennemis de l'autre, aucun secours en troupes, armes, munitions de guerre, vivres ou argent, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être.

III. L'infant duc de Parme s'engage à ne point permettre aux émigrés ou déportés de la république française, de s'arrêter ou de séjourner dans ses états.

IV. La république française et S. A. R. l'infant duc de Parme, s'engagent à donner main-levée du séquestre de tous effets, revenus ou biens qui pourroient avoir été saisis, confisqués, détenus ou vendus sur les citoyens ou sujets de l'autre puissance, relativement à l'exercice légal des actions ou droits qui leur appartiennent.

V. Les contributions stipulées dans la convention d'armistice signée à Plaisance, le 20 floréal dernier, entre le général *Bonaparte* au nom de la république française, et MM. les marquis *Pallavicini* et *Philippo dalla Rosa* au nom de l'infant duc de Parme, seront acquittées en leur entier. Il n'en sera levé ni exigé aucune autre : s'il avoit été levé quelque contribution en argent, ou exigé quelques fournitures en denrées en sus de ce qui est réglé par ladite convention, les contributions en argent seront remboursées, et les fournitures en nature payées au prix courant des lieux lors de la livraison. Il sera nommé de part et d'autre, s'il y a lieu, des commissaires pour l'exécution du présent article.

VI. A compter de la signature du présent traité, les états de S. A. R. l'infant duc de Parme seront traités comme ceux des puissances amies et neutres : s'il est fait quelques fournitures aux troupes de la république par S. A. R. ou par ses sujets, elles leur seront payées au prix convenu.

VII. Les troupes de la république jouiront du libre passage dans les états de l'infant duc de Parme.

VIII. L'une des puissances contractantes ne pourra accorder passage aux troupes ennemies de l'autre.

IX. La république française et S. A. R. l'infant duc de Parme, desirant rétablir et augmenter par des stipulations réciproquement avantageuses, les relations commerciales qui existoient entre leurs citoyens et sujets respectifs, conviennent de ce qui suit :

X. Les soies en trame, les grains, riz, huile d'olive, bestiaux, fromages, vins, huile de pétrole, et autres denrées et produits bruts des états de S. A. R., pourront en sortir pour être introduits dans le territoire de la république, sans aucunes restrictions que celles que rendroient nécessaires les besoins du pays ; lesdites restrictions ne pourront jamais frapper uniquement et spécialement sur les citoyens français ; il leur sera même accordé toute préférence pour la traite des objets mentionnés ou désignés au présent article, dont quelques circonstances feroient suspendre ou restreindre la sortie.

XI. Tous les produits du territoire de la république, des colonies et pêches françaises, pourront être introduits librement dans les états de S. A. R., et sortir, pour cette destination, du territoire de ladite république, sauf les restrictions que ses propres besoins pourroient rendre nécessaires.

XII. Tous les produits des manufactures françaises pourront également être introduits dans les états de S. A. R. Si elle juge nécessaire, pour la prospérité de ses manufactures, d'ordonner quelques restrictions ou prohibitions, elles ne pourront jamais être particulières aux manufactures françaises, auxquelles S. A. R. promet même d'accorder toutes les préférences qui pourront se concilier avec la prospérité des manufactures de ses états.

Le présent article sera exécuté avec la plus exacte réciprocité, pour l'introduction en France des produits des manufactures des états de S. A. R.

XIII. Il sera statué, par une convention séparée, sur les droits d'entrée et de sortie à percevoir de part et d'autre. Dans le cas où ladite convention séparée ne seroit point acceptée par la république, il est expressément convenu que lesdits droits seront respectivement perçus et payés comme ils le sont par les nations les plus favorisées.

XIV. Les produits du territoire de la république, des manufactures, colonies et pêches françaises, pourront traverser librement les états de S. A. R. ou y être entreposés pour être ensuite conduits dans d'autres états d'Italie, sans payer aucun droit de douane, mais seulement un droit de transit ou passage pour subvenir à l'entretien des routes ; lequel droit sera très-incessamment réglé sur un pied modéré, de concert entre les parties contractantes, et ce à raison de tant par quintal et par lieue ; il sera payable au premier bureau d'entrée.

Le présent article sera exécuté réciproquement dans l'étendue du territoire de la république française, pour les denrées et marchandises provenant des états de S. A R. l'infant duc de Parme.

Et attendu que le droit ci-dessus mentionné n'a été réservé que pour faire face aux dépenses d'entretien de ponts et chaussées, il est expressément convenu que les denrées et marchandises transportées en *transit* par les rivières et fleuves navigables, jouiront réciproquement de l'exemption de tous droits.

Les parties contractantes prendront respectivement les mesures nécessaires pour éviter tout abus dans l'exécution du présent article et des précédens.

XV. En exécution de l'article VI du traité conclu à la Haye le 22 floréal de l'an 3, la paix conclue par le présent traité est déclarée commune avec la république batave.

XVI. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications échangées, au plus tard, dans un mois, à compter de ce jour.

Fait à Paris, le 15 brumaire an 5 de la république française, une et indivisible.

Signé, CH. DELACROIX ; le comte POLITI et LOUIS BOLLA.

Article séparé.

S. A. R. s'oblige à accorder une remise d'un quart des droits d'entrée sur les denrées et marchandises provenant du sol de la république, de ses colonies, pêcheries et manufactures, destinées pour la consommation intérieure de ses états, et de sortie sur les denrées et marchandises tirées de ses états, et destinées pour le territoire de la république, pourvu que réciproquement il soit accordé par la république française une égale diminution de droits,

1° Sur les denrées et marchandises provenant des états de S. A. R., à leur entrée sur le territoire de la république ;

2°. Sur les denrées et marchandises provenant du territoire de la république, à leur sortie pour le territoire de S. A. R.

Paris, les jour et an que dessus.

Signé, CH. DELACROIX ; le comte POLITI et LOUIS BOLLA.

Le soussigné, marquis *del Campo*, plénipotentiaire de sa majesté catholique le roi d'Espagne, ayant servi de médiateur à la pacification, déclare que le traité ci-dessus entre la république française et son altesse royale l'infant duc de Parme, Plaisance et Guastalla, ensemble l'article séparé relatif au commerce entre les deux puissances, a été conclu par la médiation et sous la garantie de sa majesté catholique.

En foi de quoi il a signé les présentes de sa main, et y a apposé son cachet.

Fait à Paris, le 15 brumaire an 5 de la république française, une et indivisible, répondant au 5 novembre 1796.

Signé, le marquis DEL CAMPO.

Le directoire exécutif arrête et signe le présent traité de paix avec S. A. R. l'infant duc de Parme, négocié au nom de la république française par le ministre des relations extérieures, nommé par le directoire exécutif, par arrêté du 27 prairial dernier, et chargé de ses instructions à cet effet.

Fait au palais national du directoire exécutif, le 16 brumaire an 5 de la république française, une et indivisible.

Pour expédition conforme, *signé* P. BARRAS, *président* ; par le directoire exécutif, *le secrétaire général*, LAGARDE.

Suit la teneur de la ratification faite par l'infant duc de Parme, Plaisance, Guastalla, etc., le 23 novembre 1796 (correspondant au 3 frimaire an 5), du traité conclu entre lui et la république française.

Nous, ayant agréables les susdits traité de paix et article séparé, en tous et chacun des points et articles qui y sont contenus et déclarés, avons iceux acceptés, approuvés, ratifiés et confirmés, tant pour nous que pour nos successeurs, et par ces présentes, acceptons, approuvons, ratifions et confir-

mons; et le tout promettons, en foi et parole de prince, garder et observer inviolablement, sans jamais aller ni venir au contraire, directement ou indirectement, en quelque sorte et manière que ce soit. En témoin de quoi, les présentes seront signées de notre main, munies de notre sceau, et contre-signées par notre ministre et secrétaire d'état, des affaires étrangères, du militaire, de grâce et justice, des finances et de notre maison. Donné à Parme, le 23 novembre 1796.

Signé, FERDINAND.

Et plus bas, CÉSAR VENTURA.

Suit la teneur de la ratification faite par le roi d'Espagne, en qualité de médiateur, du traité de paix conclu entre la république française et l'infant duc de Parme.

Après avoir examiné et reconnu le traité ci-dessus, présenté à mon approbation et ratification, dans tout son contenu, en qualité de médiateur, je le ratifie et approuve en effet par la présente, dans la meilleure forme que ce puisse être. En foi de quoi, j'ai fait expédier la présente, signée de ma main, scellée de mon scel, et contre-signée par le soussigné, mon conseiller et premier secrétaire d'état et des dépêches. Donné à Saint-Laurent, le 18 décembre 1796.

Signé, Moi le ROI.

Et plus bas, MANUEL DE GODOY.

Nota. Les états de l'Infant duc de Parme appartiennent à la France. *Voyez* page 475, tome II.

Traité de paix conclu entre la république française et le margrave de Bade, le 5 fructidor an 4, ratifié par le conseil des anciens le 14 fructidor an 4, et par le margrave de Bade le 26 octobre 1797.

Art Ier. Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la république française et S. A. S. le margrave de Bade : en conséquence, toutes hostilités cesseront entre les puissances contractantes, à compter de la ratification du présent traité.

II. Le margrave de Bade révoque toute adhésion, consentement et accession patent ou secret, par lui donnés à la coalition armée contre la république française, à tout traité d'alliance offensive et défensive qu'il pourroit avoir contractée contre elle. Il ne fournira à l'avenir, à aucune puissance ennemie de ladite république, aucun contingent ou secours en hommes, chevaux, vivres, argent, munitions de guerre ou autrement, à quelque titre que ce soit, quand même il en seroit requis comme membre de l'empire germanique.

III. Les troupes de la république pourront passer librement dans les états de S. A. S., y séjourner et occuper tous les postes militaires nécessaires à leurs opérations.

IV. S. A. S. le margrave de Bade, pour lui, ses successeurs et ayans cause, cède à la république française tous les droits qui peuvent lui appartenir sur les seigneuries de Rode-Machern et Hespringen dans le ci-devant duché de Luxembourg, la portion à lui appartenant dans le comté de Sponheim, et ses droits sur l'autre portion, la seigneurie de Grevenstein, les bailliages de Benheim et de Rhod, et généralement tous les territoires, droits et revenus qu'il possédoit ou prétendoit avoir droit de posséder sur la rive gauche du Rhin. Il renonce à toutes répétitions contre la république pour les arrérages desdits droits et revenus, et pour toute autre cause antérieure au présent traité.

V. S. A. S. le margrave régnant de Bade, tant en son nom qu'au nom de ses deux fils les princes *Frédéric* et *Louis de Bade*, pour lesquels il se porte fort, cède et abandonne avec toute garantie à la république française, les deux tiers de la terre de Kutzenhausen, située dans la ci-devant Alsace, avec tous les droits et revenus en dépendans, ensemble les arrérages desdits droits et revenus qui pourroient rester dus, renonçant à toutes répétitions contre la république pour raison d'iceux et pour toute cause antérieure au présent traité.

VI. S. A. S. le margrave de Bade cède également, pour lui, ses successeurs et ayans cause, à la république française, toutes les îles du Rhin qui peuvent lui appartenir, tous les droits qu'il peut prétendre sur lesdites îles, ainsi que sur le cours et les différens bras de ce fleuve, et notamment ceux de péage, haut domaine, seigneurie directe, justice civile, criminelle ou de police.

Ne seront pas compris sous la dénomination ces différens bras du Rhin, les petits découlemens et les eaux mortes ou stagnantes laissées par suite de débordemens de l'ancien cours du fleuve, et connus aux riverains sous le nom de *Alt-wasser*, *Alt-Rhin* ou *Vieux-Rhin*.

VII. Il sera libre à chacune des parties contractantes, de faire exécuter les travaux de digues qu'elle jugera nécessaires à la conservation de son territoire, de manière cependant à ne pas nuire au territoire de la rive opposée. Toutes les contestations qui pourroient s'élever sur cet objet, ainsi que sur l'établissement et la conservation du chemin de halage, seront décidées, non par voie judiciaire, mais de gouvernement à gouvernement.

VIII. S. A. S. s'engage à laisser et faire laisser sur la rive droite du Rhin, un espace de 36 pieds de largeur, pour servir de chemin de halage dans les parties navigables ou qui pourroient le devenir : ce chemin sera débarrassé de ce qui pourroit nuire à son usage. Il est néanmoins convenu que les maisons existant sur l'emplacement qu'il doit occuper, et qui seroient nécessaires à sa continuité, ne pourront être démolies sans qu'il soit payé au propriétaire une juste et préalable indemnité.

IX. La poursuite des délits relatifs à la navigation, qui pourroient être commis sur ledit chemin de halage, appartiendra à la république française.

X. Les portions de ce chemin, ainsi que des îles de ce fleuve, qui étoient possédées à titre singulier par S. A. S., ou qui appartenoient à des corps ou communautés ecclésiastiques, sont cédées, sans aucune réserve, à la république. Les communautés laïques et les particuliers continueront à jouir, sous la souveraineté de la république, des portions qu'ils possédoient : il est néanmoins convenu que ladite souveraineté ne s'exercera pas sur les maisons dépendant du margraviat, qui seront jugées nécessaires pour la continuité du chemin de halage, mais seulement sur leur emplacement, après qu'elles auront été démolies en exécution de l'article VIII.

XI. La navigation du fleuve sera libre aux citoyens et sujets des deux puissances contractantes.

XII. Les péages perçus sur la partie du fleuve du Rhin, qui coule entre les états des parties contractantes, sont abolis à perpétuité : il n'en sera point établi à l'avenir sur le lit naturel du fleuve.

XIII. Les stipulations portées dans les précédens traités, entre la France, d'une part, et S. A. S. le margrave de Bade, ou l'empereur et l'Empire, de l'autre part, relatives au cours du Rhin, à la navigation de ce fleuve, aux travaux à faire pour la conservation de son lit et de ses bords, continueront d'être exécutées en ce qui n'est pas contraire au présent traité.

XIV. S. A. S. s'engage à ne point permettre aux émigrés et prêtres déportés de la république française, de séjourner dans ses états.

XV. Il sera conclu incessamment, entre les deux puissances, un traité de commerce sur les bases réciproquement avantageuses : en attendant, toutes relations commerciales seront rétablies telles qu'elles étoient avant la présente guerre.

Toutes les denrées et marchandises provenant du sol des manufactures, colonies ou pêches françaises, jouiront dans les états de S. A. S. de la liberté du *transit* et d'entrepôt, en exemption de tous droits autres que ceux de péage sur les voitures et chevaux.

Les voituriers français seront traités, pour le paiement desdits droits de péage, comme la nation la plus favorisée.

XVI. La république française et S. A. S. le margrave de Bade s'engagent respectivement à donner main-levée du séquestre de tous effets, revenus ou biens saisis, confisqués, détenus ou vendus sur les citoyens français, d'une part, et de l'autre sur les habitans du margraviat de Bade, et à les admettre à l'exercice légal des actions et droits qui peuvent leur appartenir.

XVII. Tous les prisonniers respectivement faits seront rendus dans un mois, à compter de l'échange des ratifications du présent traité, en payant les dettes qu'ils pourroient avoir contractées pendant leur captivité. Les malades et blessés continueront d'être soignés dans les hôpitaux respectifs; ils seront rendus aussitôt leur guérison.

XVIII. Conformément à l'article VI du traité conclu à la Haye le 27 floréal de l'an III, le présent traité de paix et d'amitié est déclaré commun avec la république batave.

XIX. Il sera ratifié, et les ratifications échangées à Paris, dans un mois, à compter de la signature, et plus tôt si faire se peut.

Paris, le 5 fructidor de l'an 4 (23 août 1796) de la république française, une et indivisible.

Signé CH. DELACROIX; SIGISMOND-CHARLES-JEAN, baron de REITZENSTEIN.

Le directoire exécutif arrête et signe le présent traité de paix avec le margrave de Bade, négocié au nom de la république française par le ministre des relations extérieures, nommé par le directoire exécutif,

par arrêté du 28 thermidor dernier, et chargé de ses instructions à cet effet. A Paris, ce 8 fructidor an 4 de la république française, une et indivisible.

Pour expédition conforme. *Signé*, L. M. Réveillère-Lépeaux, *président*; par le directoire exécutif, *le secrétaire général*, Lagarde.

Suit la teneur de la ratification du margrave de Bade.

Nous, *Charles-Frédéric*, par la grâce de Dieu, margrave de Bade et Hochberg, landgrave de Sausenberg, comte de Sponheim et d'Eberstein, seigneur de Roeteln, Badenwiller, Lahr-Mahlberget, de Kell, etc. etc., faisons savoir à tous et à chacun à qui il appartient, qu'en vertu des pleins pouvoirs donnés de la part du directoire exécutif, au nom de la république française, au citoyen *Charles Delacroix*, ministre des relations extérieures, et de notre part au baron *Sigismond-Charles-Jean de Reitzenstein*, il a été conclu et signé à Paris, le 5 fructidor (22 août de l'année 1796), un traité de paix entre la république française et nous, dont la teneur est insérée ici mot pour mot, ainsi qu'il suit:

« La république française et S. A. S. le « margrave de Bade, desirant rétablir en« tre les deux états les rapports d'amitié, « etc. etc. etc.

(*Voyez* la loi qui précède.)

Après avoir signé le susdit traité de paix, nous le confirmons et ratifions par ces présentes, de la manière la plus solemnelle, pour nous, nos héritiers, successeurs et ayans cause.

En foi de quoi nous avons signé cette ratification de notre propre main, et y avons fait apposer notre sceau.

Donné à Carlsruhe, le 26 octobre 1797 (5 brumaire an 6).

Signé, Charles-Frédéric, margrave de Baden.

Visé. *Signé*, baron d'Edelsheim.

Par monseigneur, *signé*, Muller.

Du 6 nivose an 6 (26 décembre 1797) de la république française, une et indivisible.

La loi du 14 fructidor an 4, (1er septembre 1796), portant ratification du traité de paix conclu entre la république française et le margrave de Bade, ayant été munie du sceau de la république, et l'échange des ratifications respectives dudit traité ayant été fait le 25 frimaire dernier, le directoire exécutif ordonne au ministre de la justice de le faire imprimer, et solemnellement publier dans toute l'étendue de la république.

Pour expédition conforme, délivrée le 6 nivose an 6 de la république française.

Signé, P. Barras, *président*; par le directoire exécutif, Lagarde; *et scellé du sceau de la république.*

Traité de paix conclu entre la république française et le roi des Deux-Siciles, ratifié par le conseil des anciens le 3 brumaire an 5 (24 novembre 1796), et par le roi des Deux-Siciles le 2 novembre 1796.

Art. Ier. Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la république française et S. M. le roi des Deux-Siciles; en conséquence, toutes hostilités cesseront définitivement, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité.

En attendant, et jusqu'à cette époque, les conditions stipulées par l'armistice conclu le 17 prairial an 4 (5 juin 1796 *v. st.*), continueront d'avoir leur plein et entier effet.

II. Tout acte, engagement ou convention antérieurs de la part de l'une ou de l'autre des deux parties contractantes, qui seroient contraires au présent traité, sont révoqués et seront regardés comme nuls et non avenus: en conséquence, pendant le cours de la présente guerre, aucune des deux puissances ne pourra fournir aux ennemis de l'autre, aucun secours en troupes, vaisseaux, armes, munitions de guerre, vivres ou argent, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être.

III. Sa majesté le roi des Deux-Siciles observera la plus exacte neutralité vis-à-vis de toutes les puissances belligérantes: en conséquence, elle s'engage à interdire indistinctement l'accès dans ses ports à tous vaisseaux armés en guerre, appartenant auxdites puissances, qui excéderont le nombre de quatre au plus, d'après les règles connues de la susdite neutralité. Tout approvisionnement de munitions ou marchandises connues sous le nom de contrebande de guerre, leur sera refusé.

IV. Toute sûreté et protection envers et contre tous seront accordées, dans les ports et rades des Deux-Siciles, à tous les vaisseaux marchands français, en quelque nombre qu'ils se trouvent, et à tous les vaisseaux de guerre de la république, qui n'excéderont pas le nombre porté par l'article précédent.

V. La république française et S. M. le roi des Deux-Siciles s'engagent à donner main-levée du séquestre de tous effets, revenus, biens saisis, confisqués et retenus sur les citoyens et sujets de l'une et l'autre puissance; par suite de la guerre actuelle, et à les admettre respectivement à l'exercice légal des actions et droits qui pourroient leur appartenir.

VI. Tous les prisonniers faits de part et d'autre, y compris les marins et matelots, seront rendus réciproquement, dans un mois, à compter de l'échange des ratifications du présent traité, en payant les dettes qu'ils auroient contractées pendant leur captivité. Les malades et les blessés continueront d'être soignés dans les hôpitaux respectifs; ils seront rendus aussitôt après leur guérison.

VII. Pour donner une preuve d'amitié à la république française, et de son desir sincère d'entretenir une parfaite harmonie entre les deux puissances, sa majesté le roi des Deux-Siciles consent à faire mettre en liberté tout citoyen français qui auroit été arrêté et seroit détenu dans ses états à cause de ses opinions politiques relatives à la révolution française. Tous les biens et propriétés, meubles et immeubles, qui pourroient leur avoir été séquestrés ou confisqués pour la même cause, leur seront rendus.

VIII. Par les mêmes motifs qui ont dicté l'article précédent, sa majesté le roi des Deux-Siciles s'engage à faire faire toutes les recherches convenables pour découvrir par la voie de la justice et livrer à la rigueur des lois les personnes qui volèrent à Naples, en 1793, les effets et papiers appartenant au dernier ministre de la république française.

IX. Les ambassadeurs ou ministres des deux puissances contractantes, jouiront, dans les états respectifs, des mêmes prérogatives en préséance dont ils jouissoient avant la guerre, à l'exception de celles qui leur étoient attribuées comme ambassadeurs de famille.

X. Tout citoyen français, et tous ceux qui composent la maison de l'ambassadeur ou ministre, et celles des consuls ou autres agens accrédités et reconnus de la république française, jouiront, dans les états de sa majesté le roi des Deux-Siciles, de la même liberté de culte que celle dont y jouissent les individus des nations non catholiques les plus favorisées à cet égard.

XI. Il sera négocié et conclu, dans le plus court délai, un traité de commerce entre les deux puissances, fondé sur les bases d'une utilité mutuelle, et telles qu'elles assurent à la nation française des avantages égaux à tous ceux dont jouissent, dans le royaume des Deux-Siciles, les nations les plus favorisées. Jusqu'à la confection de ce traité, les relations commerciales et consulaires seront réciproquement rétablies telles qu'elles étoient avant la guerre.

XII. Conformément à l'article VI du traité conclu à la Haye le 27 floréal de l'an 3 de la république (16 mai 1795 *v. st.*), la même paix, amitié et bonne intelligence stipulée par le présent traité entre la république française et sa majesté le roi des Deux-Siciles, aura lieu entre sadite majesté et la république batave.

XIII. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications échangées dans quarante jours pour tout délai, à compter du jour de la signature.

Fait à Paris, le 19 vendémiaire an 5 de la république française, une et indivisible, répondant au 10 octobre 1776 (*v. st.*)

Signé, Ch. Delacroix, le prince de Belmonte-Pignatelly.

Le directoire exécutif arrête et signe le présent traité de paix avec sa majesté sicilienne, négocié, au nom de la république française, par le ministre des relations extérieures, nommé par le directoire exécutif, par arrêté du 12 vendémiaire présent mois, et chargé de ses instructions à cet effet.

Fait au palais national du directoire exécutif, le 19 vendémiaire an 5 de la république française, une et indivisible.

Pour expédition conforme. *Signé*, L. M. Réveillère-Lépeaux, *président*; par le directoire exécutif, *le secrétaire-général*, Lagarde.

Traité de paix conclu entre la république française et le roi des Deux-Siciles, du 16 frimaire an 10 (7 décembre 1801) de la république française, une et indivisible.

Bonaparte, premier consul, proclame loi de la république le décret suivant, rendu par le corps législatif le 16 frimaire an 10, conformément à la proposition faite par le gouvernement le 6 du même mois, communiquée au tribunat le lendemain.

DÉCRET.

Le traité dont la teneur suit, conclu à

Florence le 7 germinal an 9 (28 mars 1801), et dont les ratifications ont été échangées le 7 floréal an 9 (27 avril 1801), sera promulgué comme une loi de la république.

Le premier Consul de la république française, au nom du peuple français, et sa majesté le roi des Deux-Siciles, également animés du desir de faire cesser définitivement la guerre qui existe entre les deux états, ont nommé pour leurs plénipotentiaires; savoir, le premier consul de la république française, au nom du peuple français, le citoyen *Charles Jean-Marie Alquier.*

Et sa majesté sicilienne, le sieur *Antoine de Micheroux*, chevalier de l'ordre royal constantinien de Saint-Georges, et de l'ordre impérial russe de Sainte-Anne, de la premiere classe, et colonel au service de sa majesté.

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, ont arrêté les articles suivans :

ART. Ier. Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la république françoise et sa majesté le roi des Deux-Siciles. Toutes hostilités par terre et par mer cesseront définitivement entre les deux puissances, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité; et au préalable, l'armistice conclu à Foligno le 29 pluviose dernier, entre les généraux respectifs, aura sa pleine et entière exécution.

II. Tout acte, engagement ou convention antérieurs de la part de l'une ou de l'autre des deux parties contractantes, qui seroient contraires au présent traité, sont révoqués, et seront regardés comme nuls et non avenus.

III. Tous les ports des royaumes de Naples et de Sicile seront fermés à tous bâtimens de guerre et de commerce turcs et anglais, jusqu'à la conclusion tant de la paix définitive entre la république française et ces deux puissances, que des différens survenus entre l'Angleterre et les puissances du nord de l'Europe, et spécialement entre la Russie et l'Angleterre. Lesdits ports demeureront au contraire ouverts à tous les bâtimens de guerre ou de commerce, tant de sa majesté impériale de Russie, et des états compris dans la neutralité maritime du Nord, que de la république française et de ses alliés; et si, par suite de cette détermination, sa majesté le roi des Deux-Siciles se trouvoit exposée aux attaques des Turcs ou des Anglais, la république française s'engage à mettre à la disposition de sa majesté, et d'après sa demande, pour être employé dans ses états un nombre de troupes égal à celui qui lui seroit auxiliairement envoyé par sa majesté impériale de Russie.

IV. Sa majesté le roi des Deux-Siciles renonce à perpétuité, pour elle et ses successeurs, premièrement à Porto-Longone, dans l'île d'Elbe, et à tout ce qui pourroit lui appartenir dans cette île; secondement, aux états et présides de la Toscane; et elle les cède, ainsi que la principauté de Piombino, au gouvernement français, qui pourra en disposer à son gré.

V. La république française et sa majesté le roi des Deux Siciles s'engagent à donner réciproquement main-levée du séquestre de tous effets, revenus, biens saisis, confisqués ou retenus sur les citoyens et sujets de l'une et de l'autre puissance par suite de la guerre actuelle, et à les admettre respectivement à l'exercice légal des actions et droits qui pourroient leur appartenir.

VI. Afin de faire disparoitre toute trace des malheurs particuliers qui ont signalé la guerre actuelle, et pour donner à la paix rétablie la stabilité qu'on ne peut attendre que d'un oubli général du passé; la république française renonce à toute poursuite par rapport aux faits dont elle peut avoir eu à se plaindre; et le roi voulant, de son côté contribuer, autant qu'il est en lui, à réparer les malheurs occasionnés par les troubles qui ont eu lieu dans ses états, s'engage à faire payer, dans trois mois, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité, une somme de cinq cent mille francs, qui sera partagée entre les agens et les citoyens français qui ont été particulièrement victimes des désordres arrivés à Naples, à Viterbe, et dans d'autres points de l'Italie méridionale, par le fait des Napolitains.

VII. Sa majesté sicilienne s'engage aussi à permettre que tous ceux de ses sujets qui n'auroient été poursuivis, bannis ou forcés de s'expatrier volontairement, que pour des faits relatifs au séjour des Français dans le royaume de Naples, retournent librement dans leur pays, et soient réintégrés dans leurs biens. Sa majesté promet également que toutes les personnes actuellement détenues à raison des opinions politiques qu'elles ont manifestées, seront incessamment mises en liberté.

VIII. Sa majesté le roi des Deux-Siciles s'engage à faire restituer à la république française, les statues, tableaux et autres objets d'arts qui ont été enlevés à Rome par les troupes napolitaines.

IX. Le présent traité est déclaré commun aux républiques batave, cisalpine et ligurienne.

X. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications échangées dans l'espace de trente jours pour tout délai.

Fait et signé, à Florence, le 7 germinal an 9 de la république française (28 mars 1801).

Signé, ALQUIER et ANTOINE DE MICHEROUX.

Traité de paix conclu entre la République française et le Pape; ratifié par le conseil des anciens, le 10 floréal an 5 (29 avril 1797), et ratifié par le Pape le 13 février 1797.

Art. Ier Le traité de paix conclu à Tolentino le 1er ventose de l'an 5 (19 février 1797 *v. st.*), entre la république française et le pape *Pie VI*, par le citoyen *Bonaparte*, général en chef de l'armée d'*Italie*, et *Cacault*, ministre de la République, munis des pleins-pouvoirs du directoire exécutif, d'une part, et son éminence le cardinal *Mattei*; M. *Callepi*, M. le duc *de Braschi*, M. le marquis *de Massimo*, plénipotentiaires de sa sainteté, d'autre part, accepté, approuvé, ratifié et confirmé par le pape le 23 février 1797, arrêté par le directoire exécutif le 12 germinal an 5 de la république française une et indivisible, et dont la teneur suit :

Traité de paix entre la République française et le Pape.

Le général en chef *Bonaparte*, commandant l'armée d'*Italie*, et le cit. *Cacault*, agent de la république française en Italie, plénipotentiaires chargés des pouvoirs du directoire exécutif;

Son éminence le cardinal *Mattei*,

M. *Callepi*,

M. le duc de *Braschi*,

M. le marquis *Massimo*, plénipotentiaires de sa sainteté, sont convenus des articles suivans :

Art. Ier. Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la république française et le pape *Pie VI*.

II. Le pape révoque toute adhésion, consentement et accession par écrit et secrète, par lui donnés à la coalition armée contre la république française, à tout traité d'alliance offensive ou défensive, avec quelque puissance ou état que ce soit. Il s'engage à ne fournir, tant pour la guerre actuelle que pour les guerres à venir, à aucune des puissances armées contre la république française, aucuns secours en hommes, vaisseaux, armes, munitions de guerre, vivres et argent, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être.

III. Sa sainteté licenciera, dans cinq jours après la ratification du présent traité, les troupes de nouvelle formation, ne gardant que ses régimens existans avant le traité d'armistice signé à Bologne.

IV. Les vaisseaux de guerre ou corsaires des puissances armées contre la république, ne pourront entrer et encore moins demeurer, pendant la présente guerre, dans les ports et rades de l'Etat ecclésiastique.

V. La république française continuera à jouir, comme avant la guerre, de tous les droits et prérogatives que la France avait à Rome, et sera en tout traitée comme les puissances les plus considérées, et spécialement à l'égard de son ambassadeur ou ministre, et des consuls ou vice-consuls.

VI. Le pape renonce, purement et simplement, à tous les droits qu'il pourroit prétendre sur les villes et territoire d'Avignon, le Comtat-Venaissin et ses dépendances, et transporte, cède et abandonne lesdits droits à la république française.

VII. Le pape renonce également à perpétuité, cède et transporte à la république française tous ses droits sur les territoires connus sous les noms de *légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne*: il ne sera porté aucune atteinte à la religion catholique dans les susdites légations.

VIII. La ville, citadelle et villages formant le territoire de la ville d'Ancône, resteront à la république française jusqu'à la paix continentale.

IX. Le pape s'oblige, pour lui et ceux qui lui succéderont, de ne transporter à personne le titre de seigneurie attachée au territoire par lui cédé à la république française.

X. Sa sainteté s'engage à faire payer et délivrer, à Foligno, aux trésoriers de l'armée française, avant le 15 du mois de ventose courant (le 5 mars 1797 *v. st.*), la somme de 15,000,000 de livres tournois de France, dont 10,000,000 en numéraire, et 5,000,000 en diamans et autres effets

qui restent dus suivant l'article IX de l'armistice signé à Bologne le 3 messidor an 4, et ratifié par sa sainteté le 27 juin.

XI. Pour acquitter définitivement ce qui restera à payer pour l'entière exécution de l'armistice signé à Bologne, sa sainteté fera fournir à l'armée 800 chevaux de cavalerie enharnachés, 800 chevaux de trait, des bœufs et des buffles, et autres objets produits du territoire de l'Église.

XII. Indépendamment de la somme énoncée dans les deux articles précédens, le pape paiera à la république française, en numéraire, diamans ou autres valeurs, la somme de 15,000,000 de livres tournois de France, dont 10,000,000 dans le courant du mois de mars, et 5,000,000 dans le courant du mois d'avril prochain.

XIII. L'article VIII du traité d'armistice signé à Bologne, concernant les manuscrits et autres objets d'arts, aura son exécution entière et la plus prompte possible.

XIV. L'armée française évacuera l'Umbria, Perrugia, Camerino, aussitôt que l'article X du présent traité sera exécuté et accompli.

XV. L'armée française évacuera la province de Macerata, à la réserve d'Ancône, de Fano, et de leur territoire, aussitôt que les cinq premiers millions de la somme mentionnée à l'article XII du présent traité auront été payés et délivrés.

XVI. L'armée française évacuera le territoire de la ville de Fano et du duché d'Urbin, aussitôt que les cinq seconds millions de la somme mentionnée à l'article XII du présent traité auront été payés et délivrés, et que les articles III, X, XI et XIII du présent traité auront été exécutés : les cinq derniers millions faisant partie de la somme stipulée dans l'article XII, seront payés au plus tard dans le courant d'avril prochain.

XVII. La république française cède au pape tous ses droits sur les différentes fondations religieuses françaises dans les villes de Rome et Lorette; et le pape cède en toute propriété à la république tous les biens allodiaux appartenant au saint-siége, dans les trois provinces de Ferrare, de Bologne et de la Romagne, et notamment la terre de Merrola et ses dépendances : le pape se réserve cependant, en cas de vente, le tiers des sommes qui en proviendront, lequel devra être remis à ses fondés de pouvoirs.

XVIII. Sa sainteté fera désavouer, par un ministre à Paris, l'assassinat commis sur la personne du secrétaire de légation *Basseville*. Il sera payé par sa sainteté, et par elle mis à la disposition du gouvernement français la somme de 300,000 liv. pour être répartie entre ceux qui ont souffert de cet attentat.

XIX. Sa sainteté fera mettre en liberté les personnes qui peuvent se trouver détenues à cause de leurs opinions politiques.

XX. Le général en chef rendra la liberté de se retirer chez eux à tous les prisonniers de guerre des troupes de sa sainteté, aussitôt après avoir reçu la ratification du présent traité.

XXI. En attendant qu'il soit conclu un traité de commerce entre la république française et le pape, le commerce de la république sera rétabli et maintenu dans les états de sa sainteté sur le pied de la nation la plus favorisée.

XXII. Conformément à l'article VI du traité conclu à la Haye le 27 floréal de l'an 3, la paix conclue par le présent traité entre la république française et sa sainteté, est déclarée commune à la république batave.

XXIII. La poste de France sera rétablie à Rome, de la même manière qu'elle existoit auparavant.

XXIV. L'école des arts, instituée à Rome pour tous les Français, y sera rétablie, et continuera d'être dirigée comme avant la guerre. Le palais appartenant à la république, où cette école était placée, sera rendu sans dégradations.

XXV. Tous les articles, clauses et conditions du présent traité, sans exception, sont obligatoires à perpétuité, tant pour sa sainteté le pape *Pie VI* que pour ses successeurs.

XXVI. Le présent traité sera ratifié dans le plus court délai possible.

Fait et signé au quartier général de Tolentino, par les susdits plénipotentiaires, le premier ventose an 5 de la république française une et indivisible (19 février 1797).

Pour copie conforme, *le général en chef, signé*, BONAPARTE.

Pour expédition conforme,

Signé, REUBELL, *président*; par le directoire exécutif, *le secrétaire général*, LAGARDE.

Signé, BONAPARTE, CACAULT; *le cardinal* MATTEI, LOUIS CALLEPI, *le duc* BRASCHI-RUFFI, *le marquis* CAMILLE MASSIMO.

Le directoire exécutif arrête et signe le présent traité de paix avec le pape, négocié au nom de la république française par les citoyens *Bonaparte*, général en chef commandant l'armée d'*Italie*, et *Cacault*, ministre plénipotentiaire de la république.

Fait au palais national du directoire exécutif, le 12 germinal an 5 de la république française une et indivisible.

Pour expédition conforme,

Signé, REUBELL, *président*; par le directoire exécutif, *le secrétaire général*, LAGARDE.

Concordat avec le pape pour le rétablissement des cultes. (Voyez *Archevêques* et *Évêques*).

Traité de réunion de la république de Mulhausen à la république française, ratifié par le conseil des anciens le 11 ventose an 6 (1er. mars 1798).

Art. Ier. Le traité de réunion de la république de Mulhausen à la république française, passé à Mulhausen et à Ilzach les 9 et 10 pluviose dernier, arrêté et signé par le directoire exécutif le 22 du même mois, dont la teneur suit :

Traité de réunion de la république de Mulhausen à la république française.

Le directoire exécutif de la république française, instruit que les vœux des magistrats, conseils, citoyens et habitans de la république de Mulhausen se déclaroient pour la réunion à la république française et l'incorporation à la grande nation; et voulant donner aux plus anciens alliés de la France une dernière preuve de son amitié généreuse, a nommé le citoyen *Jean-Ulric Metzger*, membre de l'administration centrale du département du Haut-Rhin, commissaire du gouvernement, pour constater les vœux émis pour la réunion, et en stipuler le mode et les conditions : pour lequel effet les magistrats, conseils et citoyens de la république de Mulhausen ont nommé, pour traiter et stipuler en leur nom,

Messieurs

Jean Hofer, bourgmestre;
Josué Hofer, syndic;
Paul Huguenin, } membres du grand-
Jérémie Koechlin, } conseil;
Jacques Koechlin, l'un des quarante adjoints au grand-conseil;
Sébastien Spoerlin, notable;

Tous de la ville de Mulhausen; lesquels MM. les députés sont également, et autant que besoin, particulièrement chargés et autorisés de stipuler pour les habitans d'Ilzach et de Modenheim, formant dépendances de la république de Mulhausen : et le commissaire du gouvernement français s'étant certioré et fait constater, par actes authentiques ci-annexés, l'émission libre des vœux pour la réunion, les commissaires et députés ont produit et échangé leurs pleins pouvoirs, et sont convenus des articles ci-après :

Art. Ier. La république française accepte le vœu des citoyens de la république de Mulhausen et celui des habitans de la commune d'Ilzach et de son annexe Modenheim, formant une dépendance de Mulhausen, et déclare lesdits citoyens et habitans *Français nés*.

II. Le gouvernement français, pour donner une marque de son attachement à ses anciens alliés, consent à prolonger leur état de neutralité, et les dispense, par conséquent, de toutes réquisitions réelles et personnelles, et du logement des gens de guerre pendant la durée de la guerre, jusqu'à la paix générale.

III. Les citoyens et habitans de Mulhausen, d'Ilzach, et de Modenheim, qui voudront quitter, auront la faculté de transporter en Suisse ou ailleurs leurs personnes et fortune, duement constatées : on leur accorde une année, à dater de l'échange de la ratification des présentes, pour sortir, et trois ans pour opérer la vente et liquidation de leurs biens et créances.

IV. Les biens de la ville, tant ceux qu'elle possède dans sa propre banlieue que ceux qui lui appartiennent dans la banlieue d'Ilzach, et qui sont régis par le magistrat et ses agens; ceux alloués à l'hôpital, les maisons publiques et celles qui contiennent des fonctionnaires publics, les moulins, usines, terres labourables, prés, pacages, forêts, situés, soit dans l'enclave du territoire de Mulhausen, soit hors ladite enclave, ainsi que les rentes et cens qui pourroient être dûs, soit à la commune, soit à l'hôpital ou telle autre corporation ou fondation de Mulhausen; en général, tout ce qui fait partie du patrimoine de ladite république, et ce qui s'entend

s'entend sous le nom générique de biens communaux, appartiendront en toute propriété et sans aucune soustraction à la commune de Mulhausen.

V. Les maisons, immeubles, meubles et capitaux qui étoient l'apanage de six corporations appelées Tribus (*Zünste*), sont également regardés comme biens communaux.

VI. Les forêts, maisons et biens-fonds des ordres Teutonique et de Malte, de même que ce que possèdent en ville le chapitre d'Arlesheim et l'abbaye de Lucelles, sont acquis à la commune.

VII. Les dispositions que la république de Mulhausen aura prises ou prendra encore, jusqu'à l'échange de la ratification des présentes, relativement aux biens énoncés ès articles IV, V et VI, seront exécutées selon leur forme et teneur.

VIII. Les maisons, capitaux, rentes, terres, forêts, communaux et chénevières que la ville de Mulhausen vient de céder aux habitans d'Ilzach, et de Modenheim, annexe dudit Ilzach, leur appartiendront en pleine propriété, sans aucune distraction, et ils en disposeront ainsi qu'ils aviseront, et de la manière qui paroîtra la plus convenable à leurs intérêts.

IX. Pour encourager l'agriculture paralysée de la commune de Mulhausen et dépendances, le gouvernement français déclare que les rentes foncières, emphytéotiques, et en général quelconques, qui pesoient sur les biens-fonds et immeubles des citoyens de Mulhausen et de leurs dépendances au profit des ordres mentionnés en l'article VI, et qui appartiendroient à la nation, sont abolies sans indemnité: les possesseurs légitimes de ces biens seront délivrés de toute rétribution, et en jouiront en parfaite propriété.

X. Le tribunal de commerce existant dans la commune de Mulhausen y sera maintenu et organisé d'après les lois de la république française. Il y aura deux notariats dans la ville de Mulhausen; l'un sera exercé par l'ancien greffier-tabellion, et le second par un citoyen à nommer. Les titres, documens et protocoles de la chancellerie seront déposés aux archives, qui auront un garde d'archives à salarier par la commune. Il sera établi, pour faciliter les relations commerciales, une poste aux chevaux à Mulhausen; celle des lettres y est maintenue. Le gouvernement français fera établir la communication directe avec Bâle, Colmar et Béfort; et, pour faciliter l'expédition des affaires, il sera établi un bureau du timbre et d'enregistrement dans la commune de Mulhausen: l'époque de son activité sera fixée par le gouvernement, ainsi que celle des paiemens des contributions personnelles et foncières; et, comme il n'existe ni cadastre ni matrice de rôles, puisque les citoyens de Mulhausen ont été exempts des contributions, il sera établi une commission qui s'occupera de la confection du cadastre, et des opérations préliminaires pour fixer et répartir les contributions.

Et, pour assurer le commerce et l'industrie de Mulhausen et maintenir le crédit des entrepreneurs qui travaillent avec des capitaux étrangers, le gouvernement français la solde et l'entretien de ces troupes, une déclare qu'il entend conserver aux capitalistes de Mulhausen et dépendances, Suisses et autres étrangers, les mêmes droits et le même système de législation qui existoient avant la réunion de la république de Mulhausen, pour tous les actes et engagemens antérieurs à cette époque: tous les actes, soit hypothécaires, soit sous seing privé, les dispositions, testamens, legs, et tous les jugemens antérieurs à la ratification des présentes, seront exécutés d'après les lois statutaires de la ville de Mulhausen.

XI. La république de Mulhausen renonce à tous les liens qui l'unissoient au corps helvétique; elle dépose et verse dans le sein de la république française ses droits à une souveraineté particulière; et charge le gouvernement français de notifier aux cantons helvétiques, de la manière la plus amiable, que leurs anciens alliés feront désormais partie intégrante d'un peuple qui ne leur est pas moins cher et dans lequel ils ne cesseront pas d'être en relation intime avec leurs anciens amis.

XII. La ratification du présent traité sera échangée dans le mois, à compter du jour de la signature.

Fait à Mulhausen, le 9 pluviose an 6 (28 janvier 1798).

Signé, HOFER, *bourgmestre*; J. HOFER, *syndic*; Paul HUGUENIN, Jérémie KOECHLIN, Jacques KOECHLIN, Sébastien SPECLIN, *et* Jean-Ulric METZGER.

Cejourd'hui 10 pluviose an 6, dix heures du matin, devant toute la bourgeoisie convoquée et assemblée, a été lu en français, et traduit en allemand, le traité portant les conditions de réunion de la république de Mulhausen à la république française, signé le jour d'hier par le commissaire du gouvernement et les députés de notre république. Quoi fait, la bourgeoisie a déclaré, à l'unanimité, accepter, ratifier le contenu audit traité, et a de suite chargé et donné pleins pouvoirs aux sieurs *Jean-Henri Dollfus*, bourgmestre; *Jean-Jacques Risler*, tribun; *Jean-George Schlumberger*, *Rodolphe Ehrsam*, *Jean-Henri Zetter*, membres du grand-conseil; *David Kœnig*, *Jean-George Holtzschuh*, adjoints au grand-conseil; *Rodolphe Kust*, *Jean-George Benner*, *Isaac Schlumberger*, de la bourgeoisie, d'accepter, ratifier et signer en leur nom ledit traité; a arrêté en outre qu'il sera, après la signature portant ratification, de suite remis au citoyen *Jean-Ulric Metzger*, commissaire du gouvernement français, pour être par lui transmis sans délai au directoire exécutif; et ont signé.

Signé, Jean-Henri DOLLFUS, *bourgmestre, régent*; J. J. RISLER, *tribun*; J. SCHLUMBERGER, Rodolphe EHRSAM, J. H. ZETTER, *membres du grand-conseil*; D. KŒNIG, J. G. HOLTZCHUH, *adjoints au grand-conseil*; Rodolphe KUST, J. G. BENNER, Isaac SCHLUMBERGER, *de la bourgeoisie.*

Le présent traité ayant été lu, ainsi que la traduction en allemand, devant l'assemblée des habitans d'Ilzach, convoqués à cet effet, ils ont unanimement déclaré accepter le présent traité en ce qui les concerne, et ont nommé, pour signer et ratifier en leur nom, les quatre citoyens soussignés.

Fait à Ilzach, le 10 pluviose an 6.

Signé, Jean-George GAVELIN, Pierre MEYER, Conrad WEBER, Jean-Ulric STEINBACH.

Le directoire exécutif arrête et signe le présent traité de réunion de la république de Mulhausen à la république française, négocié au nom de la république française par le cit. *Jean-Ulric Metzger*, membre de l'administration centrale du département du Haut-Rhin, nommé par le directoire exécutif, par arrêté du 9 pluviose an 6, commissaire du gouvernement, et chargé de ses instructions à cet effet.

Fait au palais national du directoire exécutif, le 22 pluviose an 6 (10 février 1798) de la république française, une et indivisible.

Pour expédition conforme;

Signé, P. BARRAS, *président*.

Traité d'alliance entre la République française et la République cisalpine, le 3 ventose an 9, (21 février 1798), ratifié par le conseil des anciens, le 27 ventose an 6, (17 mai 1798).

Art. Ier. La république française reconnoit la république cisalpine comme puissance libre et indépendante; elle lui garantit sa liberté, son indépendance et l'abolition de tout gouvernement antérieur à celui qui la régit maintenant.

II. Il y aura à perpétuité entre les deux républiques, française et cisalpine, paix, amitié et bonne intelligence.

III. La république cisalpine s'engage à prendre part à toutes les guerres que la république française pourroit avoir, lorsque la réquisition lui en aura été faite par le directoire exécutif de la république française; elle sera tenue, aussitôt que cette réquisition lui aura été adressée, de mettre toutes ses forces sur pied, et tous ses moyens en activité.

Elle sera, par la notification de cette même réquisition, constituée, de plein droit en état de guerre avec les puissances contre lesquelles elle aura été requise, et tant que cette notification ne lui aura pas été faite, elle conservera son état de neutralité.

La république française sera tenue de comprendre la république cisalpine dans les traités de paix qui suivront les guerres dans lesquelles elle aura engagé celle-ci en vertu du présent article.

IV. La république cisalpine ayant demandé à la république française un corps d'armée suffisant pour maintenir sa liberté, son indépendance et sa tranquillité intérieure, ainsi que pour la préserver de toute agression de la part de ses voisins, les deux républiques sont convenues à ce sujet des articles suivans.

V. Jusqu'à ce qu'il en soit autrement convenu, il y aura dans la république cisalpine un corps de troupes françaises montant à vingt-cinq mille hommes, y compris l'état-major et les administrations: ce corps sera composé de vingt-deux mille hommes d'infanterie, de deux mille cinq cents hommes de cavalerie, et de cinq cents hommes d'artillerie, soit à cheval, soit de ligne.

VI. La république cisalpine fournira annuellement à la république française, pour

somme de 18 millions qui sera versée en douze paiemens égaux, de mois en mois, dans la caisse de l'armée ; et en cas de guerre, le supplément de dépenses nécessaires.

Elle fournira les bâtimens nécessaires au casernement et logement desdites troupes, tant en santé qu'en maladie ; au moyen de quoi le gouvernement français sera chargé de la solde, de l'équipement, de l'habillement et de l'entretien desdites troupes, tant en santé qu'en maladie.

VII. Le gouvernement français pourra retirer et remplacer ces troupes à volonté.

VIII. Ces troupes, ainsi que celles de la république cisalpine, seront toujours sous le commandement des généraux français.

IX. Les garnisons de Mantoue, de Peschiera et de Ferrare, seront toujours composées, au moins chacune pour moitié, de troupes françaises.

X. La république cisalpine tiendra toujours l'artillerie de ces trois places dans le meilleur état, et les approvisionnemens constamment pour une année.

XI. Lorsque les troupes françaises et les troupes cisalpines se trouveront dans la même place, station ou cantonnement, elles seront commandées, à grade égal, par un officier français ; et en cas de grades inégaux, par l'officier du grade supérieur, soit français, soit cisalpin.

XII. La république française abandonnera à la république cisalpine, aux termes convenus entre le citoyen *Bonaparte* et le directoire exécutif de la république cisalpine, toute la partie de l'artillerie prise sur l'ennemi, dont la république cisalpine pourroit avoir besoin.

XIII. La place qui a été projetée à la Roc-d'Amfo, par les officiers du génie français et sous les ordres du citoyen *Bonaparte*, pour fermer la vallée de Sabia, sera construite sans délai. Il sera aussi travaillé, sans délai, au perfectionnement de la place de Peschiera et de celle de Mantoue, ainsi qu'à la fortification des hauteurs de Valeggio et de la petite place de Goeto, d'après les plans qui ont été approuvés par le citoyen *Bonaparte*, ; le tout aux frais de la république cisalpine.

XIV. La république cisalpine organisera une force armée composée d'Italiens et d'auxiliaires, dont le nombre dans chaque arme sera réglé par une convention particulière : elle aura un équipage de cent vingt pièces de campagne, un équipage de pont de soixante pontons, et une flotille sur le lac de Garda.

XV. La république cisalpine ne souffrira sur son territoire aucun émigré français. Tout émigré français qui se trouvera sur le territoire de la république cisalpine, sera arrêté pour être déporté dans le lieu que le directoire de la république française indiquera.

Réciproquement, la république française ne souffrira sur son territoire aucun émigré cisalpin. Tout émigré cisalpin qui seroit trouvé sur le territoire de la république française, y sera arrêté pour être mis à la disposition du gouvernement cisalpin.

Fait à Paris, le 3 ventose an 6 de la république française, une et indivisible.

Signé, CH. MAU. TALLEYRAND, J. H. SERBELLONI, VISCONTI, RANGONE.

Le directoire exécutif arrête et signe le présent traité d'alliance avec la république cisalpine, négocié au nom de la république française, par le citoyen *Talleyrand*, ministre des relations extérieures, nommé par arrêté du directoire exécutif, du premier pluviose dernier, et chargé de ses instructions à cet effet.

Fait au palais national du directoire exécutif, le 3 ventose an 6 de la république française une et indivisible.

Pour expédition conforme, *signé*, BARRAS, *président* ; par le directoire exécutif, *le secrétaire-général*, LAGARDE.

Traité de commerce entre la république française et la république cisalpine, le 3 ventose an 6, (21 mars 1798), ratifié par le conseil des anciens le 27 ventose, même année.

Art. I[er]. Aucune des deux puissances française et cisalpine ne pourra jamais prohiber l'entrée ni la consommation d'aucune marchandise du cru ou de la fabrique de l'autre république son alliée.

II. Jamais aucune des deux républiques ne prohibera la sortie d'aucune production de son territoire ou marchandises de ses manufactures à la destination de la république son alliée, si ce n'est passagèrement celle des grains ou des farines ; mais seulement en cas de disette, et lorsque la même prohibition aura lieu par une mesure générale envers toutes les nations.

III. Dans le cas où l'une des deux républiques jugeroit convenable de mettre des droits d'entrée sur quelque production ou marchandise du cru ou des fabriques de son alliée, ces droits ne pourront excéder six pour cent de la valeur.

IV. Jusqu'à la paix générale, tous les droits seront modérés de moitié, lorsque les productions ou marchandises qui arriveront sur voitures ou vaisseaux de l'une ou de l'autre, conduites, si ce sont des voitures, par des citoyens de l'une ou de l'autre, ou, si ce sont des vaisseaux, à la charge que les trois quarts au moins de l'équipage seront pareillement composés de citoyens de l'une ou l'autre république.

V. A la paix générale, la prime stipulée par l'article précédent, cessera pour les productions ou marchandises qui arriveront sur vaisseaux ; mais à cette époque, les productions ou marchandises du cru ou de fabrique de France ne pourront être importées dans les ports de la république cisalpine que sur vaisseaux français ou cisalpins.

Et réciproquement, les productions et marchandises du cru ou de fabrique cisalpine, ne pourront être importées dans les ports de France que sur vaisseaux cisalpins ou français.

Le tout à l'exclusion des vaisseaux de toutes nations, et sous peine de confiscation des bâtimens et cargaisons, et de trois mille livres d'amende solidairement et par corps contre les propriétaires, consignataires et agens des bâtimens et cargaisons, capitaines et lieutenans.

VI. Les valeurs qui serviront de base à la perception des droits d'entrée seront constatées par les factures ou déclarations écrites qui accompagneront les expéditions ; et dans le cas où les préposés aux douanes jugeroient ces factures ou déclarations frauduleuses, il leur sera loisible de garder la marchandise, en la payant sur le pied de la facture ou de la déclaration, avec vingt-cinq pour cent en sus.

VII. Chaque bâtiment ou voiture se munira d'une déclaration faite par-devant le consul, ou, à défaut de consul, par-devant l'officier municipal du lieu où se sera fait le chargement ; laquelle déclaration mentionnera les pays où ladite marchandise aura été produite ou manufacturée.

VIII. Les deux républiques emploieront, de part et d'autre, tous leurs bons offices et leur influence, afin d'obtenir des puissances intermédiaires les facilités desirables pour le *transit* de leur commerce réciproque, soit par l'exemption des droits de partage, soit par la restitution à la sortie de ceux qui auroient été perçus à l'entrée.

IX. Il sera établi des relais de poste aux chevaux et des bureaux de poste aux lettres sur la route de Milan à Paris ; laquelle route sera dirigée par le Valais, le pays de Vaud, et passera par Lausanne et par le chemin usité avant la paix de 1748.

Les républiques française et cisalpine feront les frais de ses établissemens sur leur territoire respectif. Elles se réuniront pour demander à la république helvétique la formation de semblables établissemens sur son territoire.

X. Le directoire exécutif de la république française emploiera ses bons offices auprès des puissances barbaresques pour que le pavillon cisalpin soit traité avec les mêmes égards, par leurs corsaires, que le pavillon français.

Fait à Paris, le 3 ventose, an 6 de la république française, une et indivisible.

Signé, CH. MAU. TALLEYRAND, J. H. SERBELLONI, VISCONTI, RANGONE.

Le directoire exécutif arrête et signe le présent traité de commerce avec la république cisalpine, négocié au nom de la république française, par le citoyen *Talleyrand*, ministre des relations extérieures, nommé par arrêté du directoire exécutif, du premier pluviose dernier, et chargé de ses instructions à cet effet.

Fait au palais national du directoire exécutif, le 3 ventose an 6 de la république française, une et indivisible.

Pour expédition conforme,

Signé, P. BARRAS, *président* ; par le directoire exécutif, *le secrétaire général*, LAGARDE.

Traité de réunion de la république de Genève à la république française, ratifié par le conseil des anciens, le 28 floréal an 6, (17 mai 1798).

Art. I[er]. Le traité de réunion de la république de Genève à la république française, passé à Genève le 7 floréal, présent mois (26 avril 1798), arrêté et signé par le directoire exécutif, le 9 du même mois de floréal et dont la teneur suit :

Traité de réunion de la république de Genève à la république française.

Le directoire exécutif de la république française, instruit que les vœux des magistrats, conseils et citoyens de la république de Genève se déclaroient pour la

réunion à la république française et l'incorporation à la grande nation, et voulant donner une preuve éclatante de son amitié généreuse aux premiers alliés de la république française, a nommé le citoyen *Félix Desportes*, résident de la république française près celle de Genève, commissaire du gouvernement pour recevoir et constater les vœux émis pour la réunion, et en stipuler le mode et les conditions.

D'autres parts, la commission extraordinaire, revêtue de tous les pouvoirs du peuple souverain de Genève, par la loi du 19 mars 1798 (29 ventose an 6), ayant voté la réunion de Genève à la république française, par son arrêté du 26 germinal (15 avril 1798 *v. st.*), a nommé pour traiter et stipuler en son nom, les citoyens:

Moïse Moricaud, syndic;
Louis Mussard, syndic;
Louis Guérin, syndic;
Paul-Louis Rival, syndic;
Esaïe Gasc, secrétaire d'état, et de la commission extraordinaire, et *François Romilly*, secrétaire de la commission extraordinaire; tous citoyens de Genève.

Les commissaires et députés, après avoir produit et échangé leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles ci-après:

Art. 1er. La république française accepte le vœu des citoyens de la république de Genève pour leur réunion au peuple français; en conséquence, les Genevois, tant ceux qui habitent la ville et le territoire de Genève, que ceux qui sont en France ou ailleurs, sont déclarés *Français nés*.

Les Genevois absens ne seront point considérés comme émigrés; ils pourront en tout temps revenir en France et s'y établir; ils jouiront de tous les droits attachés à la qualité de citoyens français, conformément à la constitution.

Le gouvernement français, considérant que les nommés *Jacques Mallet Dupan* l'aîné, *François d'Yvernois*, et *Jacques-Antoine Duroveray*, ont écrit et manœuvré ouvertement contre la république française, déclare qu'ils ne pourront, en aucun temps, être admis à l'honneur de devenir citoyens français.

II. Les Genevois qui voudront transporter leur domicile en Suisse ou ailleurs, auront, pendant un an, à dater de la ratification des présentes, la faculté de sortir avec leurs effets mobiliers duement constatés: ils auront trois ans pour opérer la vente et la liquidation de leurs biens et créances, et pour en exporter le prix.

III. Les habitans de la ville et du territoire genevois seront exempts de toutes réquisitions réelles et personnelles pendant la guerre actuelle, jusqu'à la paix générale.

Dans tous les cas de passage de troupes ou de cantonnemens, ils seront dispensés du logement des gens de guerre, à la charge par eux de fournir des bâtimens à cet usage, et les objets de nécessité: ces bâtimens seront toujours préparés pour recevoir trois mille hommes.

IV. Les Genevois ne pourront être, en aucun temps et sous aucun prétexte, accusés ni recherchés pour propos, écrits et faits relatifs à la politique, qui auroient eu lieu à Genève antérieurement à la réunion, sauf l'exception stipulée par le gouvernement français dans l'article 1er.

V. Les biens déclarés communaux par l'arrêté de la commission extraordinaire, en date du 27 germinal an 6 (16 avril 1798, *v. st.*), appartiendront en toute propriété aux Genevois, qui en disposeront comme ils le jugeront à propos: au moyen de cette faculté, ils seront chargés de l'acquittement des dettes contractées par la république de Genève; et tous les arrangemens qu'ils ont pris ou prendront à cet effet seront exécutés selon leur forme et teneur.

Néanmoins sont déclarés inaliénables, l'hotel-de-ville, les archives, la bibliothèque, les deux bâtimens de Chante-Poulet, et ceux du bastion de Hollande; lesquels bâtimens seront spécialement destinés au logement des troupes, conformément à l'article III.

La république de Genève fait hommage à la république française de ses arsenaux, de son artillerie, et de ses munitions de guerre autres que la poudre.

Les fortifications de Genève deviennent propriété nationale, et seront mises sur-le-champ à la disposition du gouvernement français.

VI. Les biens appartenant aux corporations et sociétés d'arts et métiers, ou autres quelconques actuellement existantes, sont reconnus propres aux citoyens composant ces corporations et sociétés, et ils pourront en disposer selon leur volonté.

VII. Tous les actes publics, soit judiciaires, soit notariés, tous les écrits privés et les livres des négocians, ayant date certaine antérieurement à la ratification des présentes, auront leur force et sortiront tout leur effet suivant les lois de Genève. Les ventes judiciaires connues sous le nom de *subhastations*, qui auront été commencées avant ladite ratification, seront terminées suivant les mêmes lois. Tous ces actes et écrits ne seront soumis à aucun droit résultant des lois françaises.

Les lois civiles de Genève resteront en vigueur jusqu'à la promulgation des lois de la république française.

VIII. Le titre de l'or sera provisoirement maintenu à Genève sur le pied de sept cent cinquante millièmes (dix-huit karats), et celui de l'argent sur le pied de huit cent trente-trois millièmes (dix deniers).

Le mode de surveillance établi à ce sujet sur les ateliers ou fabriques, ainsi que leurs coutumes, seront aussi provisoirement conservés, jusqu'à ce que le corps législatif ait adopté, dans sa sagesse, les moyens les plus propres à assurer l'existence de ces ateliers et fabriques.

IX. Le droit perçu sur les toiles de coton blanches qui entreront à Genève pour être imprimées dans cette ville ou sur son territoire, sera remboursé lors de leur exportation, à la charge par les exportans de remplir les formalités prescrites en pareil cas.

X. Les marchandises actuellement dans Genève pourront circuler librement en France sans être sujettes à un nouveau droit. Celles que l'arrêté du directoire exécutif, en date du 20 brumaire an 5, soumet à des certificats de municipalité ou à des marques de fabrique qui n'étaient point exigés à Genève, devront être, immédiatement après la ratification des présentes, revêtues d'une marque qui y sera apposée par les préposés aux douanes françaises, pour tenir lieu des formalités prescrites par cet arrêté.

Quant aux marchandises anglaises, elles ne pourront être introduites en France: il en sera fait déclaration; et après vérification par les préposés aux douanes françaises, elles seront exportées à l'étranger dans le délai de six mois, moyennant des acquits à caution.

XI. Le nombre des notaires sera, pour l'avenir, fixé à huit: ceux qui sont actuellement en exercice seront conservés; et il n'en sera créé aucun, jusqu'à ce que, par décès ou démission, les titulaires actuels soient définitivement réduits au nombre de sept.

XII. Le directoire exécutif emploiera ses bons offices auprès du corps législatif pour faire placer dans la commune de Genève, 1° un hôtel des monnoies, 2°. un bureau du timbre et d'enregistrement, 3°. les tribunaux civil et criminel du département auquel le territoire genevois sera incorporé, 4°. le tribunal correctionnel de l'arrondissement duquel ce territoire fera partie, 5°. et un tribunal de commerce.

XIII. La république de Genève renonce aux alliances qui l'unissoient à des états étrangers; elle dépose et verse dans le sein de la grande nation tous ses droits à une souveraineté particulière.

XIV. La ratification du présent traité sera échangée dans le mois, à compter du jour de la signature.

Fait double à Genève, le 7 floréal an 6 de la république française, une et indivisible.

Signé, Moïse MORICAUD, *syndic*; Samuel MUSSARD, *syndic*; L. GUÉRIN, *syndic de la garde*; Paul-Louis RIVAL, *syndic*; Esaïe GASC, *secrétaire*; François ROMILLY, *secrétaire*.

Le commissaire du gouvernement français, signé, Félix DESPORTES.

Le Directoire exécutif arrête et signe le présent traité de réunion de la république de Genève, négocié au nom de la république française par le citoyen *Félix Desportes*, résident de ladite république près celle de Genève, nommé par le directoire exécutif, suivant son arrêté du 5 germinal an 6, commissaire du gouvernement, et chargé de ses instructions à cet effet.

Fait au palais national du directoire exécutif, le 9 floréal de l'an 6 de la république française, une et indivisible.

Pour expédition conforme, *signé*, MERLIN, *président*; par le directoire exécutif, *le secrétaire général*, LAGARDE.

Traité de paix et d'alliance offensive et défensive entre la république française et la république helvétique, le 2 fructidor an 6 (19 août 1798), ratifié par le conseil des anciens le 23 fructidor an 6 (9 septembre 1798).

Art. 1er. Il y aura, à perpétuité, entre la république française et la république helvétique, paix, amitié et bonne intelligence.

II. Il y a, dès ce moment, entre les deux républiques, alliance offensive et défensive.

L'effet général de cette alliance est que chacune des deux républiques peut, en cas de guerre, requérir la coopération de son allié.

La puissance requérante spécifie alors contre qui la coopération est réclamée ; et, par l'effet de cette réquisition spéciale, la puissance requise entre en guerre contre la puissance ou les puissances désignées : mais elle reste en neutralité vis-à-vis de celles qui seroient en guerre avec la puissance requérante, et qui n'auroient point été particulièrement désignées par elle.

Il est reconnu que l'effet de la réquisition de la république française ne pourra jamais être d'envoyer des troupes suisses outre mer.

Les troupes requises seront payées et entretenues par la puissance requérante ; et, en cas de réquisition, aucune des deux républiques ne pourra conclure séparément aucun traité d'armistice ou de paix.

Les effets particuliers de l'alliance, lorsque de part ou d'autre la réquisition aura lieu, la nature et la quotité des secours mutuellement accordés, seront déterminés de gré à gré par des conventions spéciales basées sur les principes qui sont renfermés dans cet article.

III. En conséquence, la république française garantit à la république helvétique son indépendance et l'unité de son gouvernement ; et, dans le cas où l'oligarchie tenteroit de renverser la constitution actuelle de l'Helvétie, la république française s'engage à donner à la république helvétique, sur sa réquisition, les secours dont elle auroit besoin, pour triompher des attaques intérieures ou extérieures qui seroient dirigées contre elle.

Elle promet, en outre, ses bons offices à la république helvétique, pour la faire jouir de tous ses droits par rapport aux autres puissances.

Et afin de lui procurer les moyens de rétablir promptement son état militaire sur le pied le plus important, la république française consent à la remettre en possession des canons, mortiers et pièces d'artillerie qui lui ont été enlevés pendant la présente guerre, et qui seroient encore à la disposition du gouvernement français au moment de la signature du présent traité ; moyennant que la république helvétique se chargera de les faire rechercher et conduire sur son territoire.

IV. Les frontières entre la France et l'Helvétie seront déterminées par une convention particulière, qui aura pour base que tout ce qui faisoit partie du ci-devant évêché de Bale et de la principauté de Porentrui restera définitivement réuni au territoire français, ainsi que les enclaves suisses qui se trouvent compris dans les départemens du Haut-Rhin et du Mont-Terrible ; sauf les rétrocessions ou échanges qui seront jugés indispensables pour la plus parfaite rectification desdites frontières depuis Bale jusqu'à Genève, et qui ne contrarieroient point les réunions déjà définitivement opérées au territoire français.

V. Afin d'assurer les communications de la république française avec l'Allemagne méridionale et l'Italie, il lui sera accordé le libre et perpétuel usage de deux routes commerciales et militaires, dont la première passera par le nord de l'Helvétie, en remontant le Rhin et suivant ses rives occidentale et méridionale du lac de Constance, dont la seconde, partant de Genève et traversant le département du Mont-Blanc, traversera également le Valais, pour aboutir sur le territoire de la république cisalpine, suivant une direction qui sera déterminée ; et il est convenu que chaque état fera sur son territoire les travaux nécessaires pour l'achèvement de ces deux routes.

VI. De même il est convenu que, pour donner à la navigation intérieure des deux républiques les développemens avantageux dont elle est susceptible, chacune d'elles fera respectivement sur son territoire les ouvrages d'art qui seront nécessaires pour l'établissement d'une communication par eau depuis le lac de Genève jusqu'à la partie du Rhône qui est navigable.

VII. La république française s'engage à fournir à la république helvétique tous les sels dont elle aura besoin, de ses salines de la Meurthe, du Jura et du Mont-Blanc.

Le prix desdits sels, celui de leur transport, les lieux et les époques des livraisons, seront réglés au moins tous les dix ans, entre les citoyens chargés par le gouvernement français de l'exploitation de ces salines, et les préposés du gouvernement helvétique ; sans que jamais le prix des sels aux salines puisse excéder celui que paieront les citoyens français, et sans que les sels vendus aux Helvétiens puisse jamais être assujettis à aucun des impôts qui seroient mis en France sur cette denrée.

VIII. En conséquence de l'article précédent, la république helvétique renonce expressément à tous les arrérages de sels qu'elle pourroit avoir à réclamer par suite des anciens traités qui existoient entre la France et les cantons ; et elle s'engage à prendre annuellement aux salines au moins deux cent cinquante mille quintaux de sel.

IX. Les citoyens de la république française pourront aller et venir en Helvétie, munis de passe-ports en règle : il leur sera libre d'y former tous et tels établissemens, d'y exercer tel genre d'industrie que la loi permet et protège ; leurs personnes et leurs propriétés seront soumises aux lois et usages du pays.

Les citoyens de la république helvétique jouiront en France, et dans toutes les possessions de la république française, des mêmes droits et aux mêmes conditions.

X. Dans les affaires litigieuses personnelles qui ne pourront se terminer à l'amiable et sans la voie des tribunaux, le demandeur sera obligé de poursuivre son action devant les juges naturels du défendeur, à moins que les parties ne soient présentes dans le lieu même où le contrat a été stipulé, ou ne fussent convenues des juges pardevant lesquels elles se seroient engagées de discuter leurs difficultés.

Dans les affaires litigieuses ayant pour objet des propriétés foncières, l'action sera suivie pardevant le tribunal ou le magistrat du lieu où ladite propriété est située.

Les contestations qui pourroient s'élever entre les héritiers d'un Français mort en Suisse, en raison de sa succession, seront portées devant le juge du domicile que le Français avoit en France ; et il en sera usé de même à l'égard des contestations qui pourroient s'élever entre les héritiers d'un Suisse mort en France.

XI. Les jugemens définitifs en matière civile ayant force de chose jugée, rendus par les tribunaux français, seront exécutoires en Suisse, et réciproquement, après qu'ils auront été légalisés par les envoyés respectifs.

XII. En cas de faillite ou de banqueroute de la part des Français possédant des biens en France, s'il y a des créanciers suisses et des créanciers français, les créanciers suisses qui se seroient conformés aux lois françaises pour la sûreté de leur hypothèque, seront payés sur lesdits biens comme les créanciers hypothécaires français, suivant l'ordre de leur hypothèque ; et réciproquement, si des Suisses possédant des biens dans la république helvétique, se trouvent avoir des créanciers français et des créanciers suisses, les créanciers français qui auront rempli les formalités propres à leur assurer une hypothèque en Suisse, seront colloqués sans distinction avec les créanciers suisses, suivant l'ordre de leur hypothèque. Quant aux simples créanciers, ils seront aussi traités également, sans considérer à laquelle des deux républiques ils appartiennent.

XIII. Dans toutes les procédures criminelles pour délits graves, dont l'instruction se fera, soit devant les tribunaux français, soit devant ceux de Suisse ; les témoins suisses qui seront cités à comparoître en personne en France, et les témoins français qui seront cités à comparoître en personne en Suisse, seront tenus de se transporter près du tribunal qui les aura appelés, sous les peines déterminées par les lois respectives des deux nations.

Les deux gouvernemens accorderont dans ce cas aux témoins les passe-ports nécessaires, et ils se concerteront pour fixer l'indemnité qui sera due en raison de la distance et du séjour.

XIV. Les deux Républiques s'engagent réciproquement à ne donner aucun asile aux émigrés ou déportés de chaque nation.

Elles s'engagent pareillement à extrader réciproquement, à la première réquisition, les individus de chaque nation qui auraient été déclarés juridiquement coupables de conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de l'état, assassinat, empoisonnement, incendie, faux sur les actes publics, et vol avec violence ou effraction, ou qui seraient poursuivis comme tels en vertu de mandats décernés par l'autorité légale.

Il est convenu que les choses volées dans l'un des deux pays et déposées dans l'autre, seront fidellement restituées.

XV. Il sera incessamment conclu entre les deux républiques, un traité de commerce basé sur la plus complète réciprocité d'avantages. En attendant, les citoyens des deux républiques seront respectivement traités comme ceux des nations les plus favorisées.

Conclu et signé à Paris, le 2 fructidor an 6 de la république française une et indivisible (19 aout 1798).

Signé, CH. MAU. TALLEYRAND ;
P. J. ZELTNER, A. A. JENNER.

Le directoire exécutif arrête et signe le présent traité de paix et d'alliance offensive et défensive avec la république helvétique, négocié au nom de la république française par le citoyen *Talleyrand*, ministre des relations extérieures, fondé de pouvoirs à

cet effet par arrêté du directoire du 26 prairial dernier, et chargé de ses instructions.

Fait au palais national du directoire exécutif, le 4 fructidor an 6 de la république française, une et indivisible.

Pour expédition conforme,

Signé, Merlin, *président*;

Par le directoire exécutif, *le secrétaire général par interim*, Aubusson.

Convention conclue, le 8 vendémiaire an 9 (30 septembre 1800), entre la république française et les États-Unis d'Amérique, ratifié par le corps législatif le 15 frimaire an 10 (6 décembre 1801).

Le premier consul de la république française, au nom du peuple français, et le président des états-unis d'Amérique, également animés du desir de mettre fin aux différends qui sont survenus entre les deux états, ont respectivement nommé leurs plénipotentiaires, et leur ont donné plein pouvoir pour négocier sur ces différends et les terminer, c'est-à-dire, le premier consul de la république française, au nom du peuple français, a nommé pour plénipotentiaire de ladite république, les citoyens *Joseph Bonaparte*, ex-ambassadeur de la république française à Rome, et conseiller d'état, *Charles-Pierre Claret-Fleurieu*, membre de l'institut national et du bureau des longitudes de France, et conseiller d'état, président de la section de la marine, et *Pierre-Louis Rœderer*, membre de l'institut national de France, et conseiller d'état, président de la section de l'intérieur; et le président des Etats-Unis d'Amérique, par et avec l'avis et le consentement du sénat desdits états, a nommé, pour leurs plénipotentiaires, *Oliver Elsworth*, chef de la justice des États-Unis, *William Richardson Davie*, ci devant gouverneur de la Caroline septentrionale, et *William Vans-Murray*; ministre résident des Etats-Unis à la Haye :

Lesquels, après avoir fait l'échange de leurs pleins pouvoirs, longuement et mûrement discuté les intérêts respectifs, sont convenus des articles suivans :

Art. Ier. Il y aura une paix ferme, inviolable et universelle, et une amitié vraie et sincère, entre la république française et les États-Unis d'Amérique, ainsi qu'entre leurs pays, territoires, villes et places, et entre leurs citoyens et habitans, sans exception de personnes ni de lieux.

II. Les ministres plénipotentiaires des deux parties, ne pouvant, pour le présent, s'accorder relativement au traité d'alliance du 6 février 1778, au traité d'amitié et de commerce de la même date, et à la convention en date du 14 novembre 1788, non plus que relativement aux indemnités mutuellement dues ou réclamées; les parties négocieront ultérieurement sur ces objets dans un temps convenable; et, jusqu'à ce qu'elles se soient accordées sur ces points, lesdits traités et convention n'auront point d'effet, et les relations des deux nations seront réglées ainsi qu'il suit :

III. Les bâtimens d'état qui ont été pris de part et d'autre, ou qui pourroient être pris avant l'échange des ratifications, seront rendus.

IV. Les propriétés capturées et non encore condamnées définitivement, ou qui pourront être capturées avant l'échange des ratifications, excepté les marchandises de contrebande destinées pour un port ennemi, seront rendues mutuellement sur les preuves suivantes de propriété; savoir :

De part et d'autre, les preuves de propriété, relativement aux navires marchands armés ou non armés, seront un passe-port de la forme suivante :

« A tous qui les présentes verront, soit « notoire que faculté et permission a été accordée à...... maître ou commandant « du navire appelé..... de la ville de..... « de la capacité de...... tonneaux ou environ, se trouvant présentement dans le « port et havre de.... et destiné pour.... « chargé de ....; qu'après que son navire a été visité, et avant son départ, il « prêtera serment entre les mains des officiers autorisés à cet effet, que ledit navire « appartient à un ou plusieurs sujets de.... « dont l'acte sera mis à la fin des présentes; « de même qu'il gardera et fera garder par « son équipage, les ordonnances et réglemens maritimes, et remettra une liste « signée et confirmée par témoins, contenant les noms et surnoms, les lieux de « naissance et la demeure des personnes « composant l'équipage de son navire, et de « tous ceux qui s'y embarqueront, lesquels « il ne recevra pas à bord sans la connoissance et permission des officiers autorisés « à ce; et dans chaque port ou havre où il « entrera avec son navire, il montrera la « présente permission aux officiers à ce autorisés, et leur fera un rapport fidèle de « ce qui s'est passé durant son voyage; et « il portera les couleurs, armes et enseignes « (de la république française ou des Etats-Unis) durant sondit voyage. En témoin « de quoi nous avons signé les présentes, « les avons fait contre-signer par...... et « y avons fait apposer le sceau de nos « armes.

« Donné le............... de l'an de « grace le............... »

Et ce passe-port suffira sans autre pièce, nonobstant tout réglement contraire. Il ne sera pas exigé que ce passe-port ait été renouvelé ou révoqué, quelque nombre de voyages que ledit navire ait pu faire, à moins qu'il ne soit revenu chez lui dans l'espace d'une année.

Par rapport à la cargaison, les preuves seront des certificats contenant le détail de la cargaison, du lieu d'où le bâtiment est parti, et de celui où il va, de manière que les marchandises défendues et de contrebande puissent être distinguées par les certificats, lesquels certificats auront été faits par les officiers de l'endroit d'où le navire sera parti, dans la forme usitée dans le pays; et si ces passe-ports ou certificats, ou les uns et les autres, ont été détruits par accident ou enlevés de force, leur défaut pourra être suppléé par toutes les autres preuves de propriété admissibles d'après l'usage général des nations.

Pour les bâtimens autres que les navires marchands, les preuves seront la commission dont ils sont porteurs. Cet article aura son effet à dater de la signature de la présente convention; et si, à dater de ladite signature, des propriétés sont condamnées contrairement à l'esprit de ladite convention, avant qu'on ait connoissance de cette stipulation, la propriété ainsi condamnée sera sans délai rendue ou payée.

V. Les dettes contractées par l'une des deux nations envers les particuliers de l'autre, ou par des particuliers de l'une envers des particuliers de l'autre, seront acquittées, ou le paiement en sera poursuivi comme s'il n'y avoit eu aucune mésintelligence entre les deux états; mais cette clause ne s'étendra point aux indemnités réclamées pour des captures ou pour des condamnations.

VI. Le commerce entre les deux parties sera libre : les vaisseaux des deux nations et leurs corsaires, ainsi que leurs prises, seront traités, dans les ports respectifs, comme ceux de la nation la plus favorisée; et, en général, les deux parties jouiront, dans les ports l'une de l'autre, par rapport au commerce et à la navigation, des priviléges de la nation la plus favorisée.

VII. Les citoyens et habitans des États-Unis pourront disposer, par testament, donation ou autrement, de leurs biens meubles et immeubles possédés dans le territoire européen de la république française, et les citoyens de la république française auront la même faculté à l'égard des biens meubles et immeubles possédés dans le territoire des Etats-Unis, en faveur de telle personne que bon leur semblera. Les citoyens et habitans d'un des deux états qui seront héritiers des biens meubles ou immeubles situés dans l'autre, pourront succéder *ab intestat*, sans qu'ils aient besoin de lettres de neutralité, et sans que l'effet de cette stipulation leur puisse être contesté ou empêché, sous quelque prétexte que ce soit; et seront lesdits héritiers, soit à titre particulier, soit *ab intestat*, exempts de tout droit quelconque chez les deux nations. Il est convenu que cet article ne dérogera en aucune manière aux lois qui sont à présent en vigueur chez les deux nations, ou qui pourroient être promulguées à la suite contre l'émigration, et ainsi, que, dans le cas où les lois de l'un des deux états limiteroient pour les étrangers l'exercice des droits de la propriété sur les immeubles, on pourroit vendre ces immeubles, ou en disposer autrement en faveur d'habitans ou de citoyens du pays où ils seroient situés; et il sera libre à l'autre nation d'établir de semblables lois.

VIII. Pour favoriser de part et d'autre le commerce, il est convenu que si, ce qu'à Dieu ne plaise! la guerre éclatoit entre les deux nations, on allouera, de part et d'autre, aux marchands et autres citoyens ou habitans respectifs, six mois après la déclaration de guerre, pendant lequel temps ils auront la faculté de se retirer avec leurs effets et meubles qu'ils pourront emmener, envoyer ou vendre, comme ils le voudront, sans le moindre empêchement. Leurs effets, et encore moins leurs personnes, ne pourront point, pendant ce temps de six mois, être saisis : au contraire, on leur donnera des passe-ports qui seront valables pour le temps nécessaire à leur retour chez eux; et ces passe-ports seront donnés pour eux, ainsi que pour leurs bâtimens et effets qu'ils desireront emmener ou renvoyer. Ces passe-ports serviront de sauf-conduits contre toute insulte et contre toute capture de la part des

corsaires, tant contre eux que contre leurs effets; et si, dans le terme ci-dessus désigné, il leur étoit fait, par l'une des parties, ses citoyens ou ses habitans, quelque tort dans leurs personnes ou dans leurs effets, on leur en donnera satisfaction complète.

IX. Les dettes dues par des individus de l'une des deux nations aux individus de l'autre, ne pourront, dans aucun cas de guerre ou de démêlés nationaux, être sequestrées ou confisquées, non plus que les actions ou fonds qui se trouveroient dans les fonds publics, ou dans des banques publiques ou particulières.

X. Les deux parties contractantes pourront nommer, pour protéger le négoce, des agens commerciaux qui résideront en France et dans les États-Unis : chacune des parties pourra excepter telle place qu'elle jugera à propos, des lieux où la résidence de ces agens pourra être fixée. Avant qu'aucun agent puisse exercer ses fonctions, il devra être accepté, dans les formes reçues, par la partie chez laquelle il est envoyé; et quand il aura été accepté et pourvu de son *exequatur*, il jouira des droits et prérogatives dont jouiront les agens semblables des nations les plus favorisées.

XI. Les citoyens de la république française ne paieront, dans les ports, havres, rades, contrées, iles, cités et lieux des États-Unis; d'autres ni de plus grands droits, impôts, de quelque nature qu'ils puissent être, quelque nom qu'ils puissent avoir, que ceux que les nations les plus favorisées sont ou seront tenus de payer; et ils jouiront de tous les droits, libertés, privilèges, immunités et exemptions en fait de négoce, navigation et commerce, soit en passant d'un port desdits états à un autre, soit en y allant ou en revenant, de quelque partie ou pour quelque partie du monde que ce soit, dont les nations susdites jouissent ou jouiront.

Et réciproquement les citoyens des États-Unis jouiront, dans le territoire de la république française en Europe, des mêmes privilèges, immunités, tant pour leurs biens et leurs personnes, que pour ce qui concerne le négoce, la navigation et le commerce.

XII. Les citoyens des deux nations pourront conduire leurs vaisseaux et marchandises (en exceptant toujours la contrebande) de tout port quelconque, dans un autre port appartenant à l'ennemi de l'autre nation. Ils pourront naviguer et commercer en toute liberté et sécurité, avec leurs navires et marchandises, dans les pays, ports et places des ennemis des deux parties, ou de l'une ou de l'autre partie, sans obstacles et sans entraves; et non seulement passer directement des places et ports de l'ennemi susmentionnés, dans les ports et places neutres, mais encore de toute place appartenant à un ennemi, dans toute autre place appartenant à un ennemi, qu'elle soit ou ne soit pas soumise à la même juridiction, à moins que ces places ou ports ne soient réellement bloqués, assiégés ou investis.

Et dans le cas, comme il arrive souvent, où les vaisseaux feroient voile pour une place ou port appartenant à un ennemi, ignorant qu'ils sont bloqués, assiégés ou investis, il est convenu que tout navire qui se trouvera dans une pareille circonstance, sera détourné de cette place ou port, sans qu'on puisse le retenir ni confisquer aucune partie de sa cargaison (à moins qu'elle ne soit de contrebande, ou qu'il ne soit prouvé que ledit navire, après avoir été averti du blocus ou investissement, a voulu rentrer dans ce port); mais il lui sera permis d'aller dans tout autre port ou place qu'il jugera convenable. Aucun navire de l'une ou de l'autre nation, entré dans un port ou place, avant qu'ils aient été réellement bloqués, assiégés ou investis par l'autre, ne pourra être empêché de sortir avec sa cargaison : s'il s'y trouve lorsque ladite place sera rendue, le navire et sa cargaison ne pourront être confisqués, mais seront remis aux propriétaires.

XIII. Pour régler ce qu'on entendra par contrebande de guerre, seront compris sous cette dénomination, la poudre, le salpêtre, les pétards, mèches, balles, boulets, bombes, grenades, carcasses, piques, hallebardes, épées, ceinturons, pistolets, fourreaux, selles de cavalerie, harnois, canons, mortiers avec leurs affûts, et généralement toutes armes et munitions de guerre et ustensiles à l'usage des troupes. Tous les articles ci-dessus, toutes les fois qu'ils seront destinés pour le port d'un ennemi, sont déclarés de contrebande, et justement soumis à la confiscation; mais le bâtiment sur lequel ils étoient chargés, ainsi que le reste de la cargaison, seront regardés comme libres, et ne pourront, en aucune manière, être viciés par les marchandises de contrebande, soit qu'ils appartiennent à un même ou à différens propriétaires.

XIV. Il est stipulé par le présent traité, que les bâtimens libres assureront également la liberté des marchandises, et qu'on jugera libres toutes les choses qui se trouveront à bord des navires appartenant aux citoyens d'une des parties contractantes, quand même le chargement ou partie d'icelui appartiendroit aux ennemis de l'une des deux; bien entendu néanmoins que la contrebande sera toujours exceptée. Il est également convenu que cette même liberté s'étendra aux personnes qui pourroient se trouver à bord du bâtiment libre, quand même elles seroient ennemies de l'une des deux parties contractantes; et elles ne pourront être enlevées desdits navires libres, à moins qu'elles ne soient militaires et actuellement au service de l'ennemi.

XV. On est convenu au contraire que tout ce qui se trouvera chargé par les citoyens respectifs sur des navires appartenant aux ennemis de l'autre partie ou à leurs sujets, sera confisqué, sans distinction des marchandises prohibées ou non prohibées, ainsi et de même que si elles appartenoient à l'ennemi, à l'exception toutefois des effets et marchandises qui auront été mis à bord desdits navires avant la déclaration de guerre, ou même après ladite déclaration, si, au moment du chargement, on a pu l'ignorer; de manière que les marchandises des citoyens des deux parties, soit qu'elles se trouvent du nombre de celles de contrebande ou autrement, lesquelles, comme il vient d'être dit, auront été mises à bord d'un vaisseau appartenant à l'ennemi avant la guerre, ou même après ladite déclaration lorsqu'on l'ignoroit, ne seront, en aucune manière, sujettes à confiscation, mais seront fidellement et de bonne foi rendues, sans délai, à leurs propriétaires qui les réclameront; bien entendu néanmoins qu'il ne soit pas permis de porter dans les ports ennemis les marchandises qui seront de contrebande. Les deux parties contractantes conviennent que, le terme de deux mois passé depuis la déclaration de guerre, leurs citoyens respectifs, de quelque partie du monde qu'ils viennent, ne pourront plus alléguer l'ignorance dont il est question dans le présent article.

XVI. Les navires marchands appartenant à des citoyens de l'une ou de l'autre des deux parties contractantes, lorsqu'ils voudront passer dans le port de l'ennemi de l'une des deux parties; et que leur voyage ainsi que les effets de leur cargaison pourront donner de justes soupçons, lesdits navires seront obligés d'exhiber, en pleine mer, comme dans les ports ou rades, non-seulement leurs passe-ports, mais encore leurs certificats prouvant que ces effets ne sont point de la même espèce que ceux de contrebande, spécifiés dans l'article XIII de la présente convention.

XVII. Et afin d'éviter des captures sur des soupçons frivoles, et de prévenir les dommages qui en résultent, il est convenu que quand une des deux parties sera en guerre et l'autre neutre, les navires de la partie neutre seront pourvus de passe-ports semblables à ceux spécifiés dans l'article IV, de manière qu'il puisse par là apparoître que les navires appartiennent véritablement à la partie neutre. Ces passe-ports seront valides pour un nombre quelconque de voyages; mais ils seront renouvelés chaque année si le navire retourne chez lui dans l'espace d'une année.

Si ces navires sont chargés, ils seront pourvus non-seulement des passe-ports susmentionnés, mais encore de certificats semblables à ceux mentionnés au même article, de manière que l'on puisse connoître s'il y a à bord des marchandises de contrebande. Il ne sera exigé aucune autre pièce, nonobstant tous usages et réglemens contraires; et s'il n'apparoît pas par ces certificats qu'il y ait des marchandises de contrebande à bord, les navires seront laissés à leur destination. Si au contraire il apparoît par ces certificats que lesdits navires aient des marchandises de contrebande à bord, et que le commandant offre de les délivrer, l'offre sera acceptée, et le navire sera remis en toute liberté de poursuivre son voyage; à moins que la quantité de marchandises de contrebande ne soit trop grande pour pouvoir être prise convenablement à bord du vaisseau de guerre ou corsaire : dans ce cas, le navire pourra être amené dans le port, pour y délivrer ladite marchandise.

Si un navire est trouvé sans avoir le passe port ou les certificats ci-dessus exigés, l'affaire sera examinée par les juges ou tribunaux compétens; et s'il constate par d'autres documens ou preuves admissibles par l'usage des nations, que le navire appartient à des citoyens de la partie neutre, il ne sera pas condamné, et il sera remis en liberté avec son chargement, la contrebande exceptée, et aura la liberté de poursuivre sa route.

Si le capitaine nommé dans le passeport du navire venoit à mourir ou à être ôté par toute autre cause, et qu'un autre

fût nommé à sa place, le navire et sa cargaison n'en seront pas moins en sûreté, et le passe-port demeurera dans toute sa force.

XVIII. Si les bâtimens des citoyens de l'une ou l'autre nation sont rencontrés le long des côtes ou en pleine mer par quelques vaisseaux de guerre ou corsaires de l'autre, pour prévenir tout désordre, lesdits vaisseaux ou corsaires se tiendront hors de la portée du canon, et enverront leur canot à bord du navire marchand qu'ils auront rencontré : ils n'y pourront entrer qu'au nombre de deux ou trois hommes, et demander au patron ou capitaine dudit navire exhibition du passe-port concernant la propriété dudit navire, fait d'après la formule prescrite dans l'article IV, ainsi que les certificats susmentionnés relatifs à la cargaison. Il est expressément convenu que le neutre ne pourra être contraint d'aller à bord du vaisseau visitant pour y faire l'exhibition demandée des papiers et pour toute autre information quelconque.

XIX. Il est expressément convenu par les parties contractantes, que les stipulations ci-dessus, relatives à la conduite qui sera tenue à la mer par les croiseurs de la partie belligérante envers les bâtimens de la partie neutre, ne s'appliqueront qu'aux bâtimens naviguant sans convoi, et dans les cas où lesdits bâtimens seroient convoyés, l'intention des parties étant d'observer tous les égards dus à la protection du pavillon arboré sur les vaisseaux publics, on ne pourra point en faire la visite ; mais la déclaration verbale du commandant de l'escorte, que les navires de son convoi appartiennent à la nation dont ils portent le pavillon, et qu'ils n'ont aucune contrebande à bord, sera regardée par les croiseurs respectifs comme pleinement suffisante ; les deux parties s'engagent réciproquement à ne point admettre, sous la protection de leur convoi, des bâtimens qui porteroient des marchandises prohibées à une destination ennemie.

XX. Dans le cas où les bâtimens seront pris ou arrêtés sous prétexte de porter à l'ennemi quelque article de contrebande, le capteur donnera un reçu des papiers du bâtiment qu'il retiendra, lequel reçu sera joint à une liste énonciative desdits papiers : il ne sera point permis de forcer ni d'ouvrir les écoutilles, coffres, caisses, caissons, balles ou vases trouvés à bord dudit navire, ni d'enlever la moindre chose des effets, avant que la cargaison ait été débarquée en présence des officiers compétens, qui feront un inventaire desdits effets ; ils ne pourront, en aucune manière, être vendus, échangés ou aliénés, à moins qu'après une procédure légale, le juge ou les juges compétens n'aient porté contre lesdits effets sentence de confiscation (en exceptant toujours le navire et les autres objets qu'il contient).

XXI. Pour que le bâtiment et la cargaison soient surveillés avec soin, et pour empêcher les dégâts, il est arrêté que le patron, capitaine ou subrécargue du navire capturé ne pourront être éloignés du bord, soit pendant que le navire sera en mer, après avoir été pris, soit pendant les procédures qui pourront avoir lieu contre lui, sa cargaison ou quelque chose y relative. Dans le cas où le navire appartenant à des citoyens de l'une ou de l'autre partie seroit pris, saisi et retenu pour être jugé, ses officiers, passagers et équipages seront traités avec humanité ; ils ne pourront être emprisonnés, ni dépouillés de leurs vêtemens, ni de l'argent à leur usage, qui ne pourra excéder pour le capitaine, le subrécargue et le second, cinq cents dollars chacun, et pour les matelots et passagers, cent dollars chacun.

XXII. Il est de plus convenu que, dans tous les cas, les tribunaux établis pour les causes de prises dans les pays où les prises seront conduites, pourront seuls en prendre connoissance ; et quelque jugement que le tribunal de l'une ou de l'autre partie prononce contre quelques navires ou marchandises ou propriétés, réclamés par des citoyens de l'autre partie, la sentence ou décret fera mention des raisons ou motifs qui ont déterminé ce jugement, dont copie authentique, ainsi que de toute la procédure y relative, sera, à leur réquisition, délivrée sans délai, au capitaine ou agent dudit navire, moyennant le paiement des frais.

XXIII. Et afin de pourvoir plus efficacement à la sûreté respective des citoyens des deux parties contractantes, et prévenir les torts qu'ils auroient à craindre des vaisseaux de guerre ou corsaires de l'une ou l'autre partie, tous commandans de vaisseaux de guerre et de corsaires, et tous autres citoyens de l'une des deux parties, s'abstiendront de tout dommage envers les citoyens de l'autre, et de toute insulte envers leurs personnes : s'ils faisoient le contraire, ils seront punis et tenus à donner, dans leurs personnes et propriétés, satisfaction et réparation pour les dommages avec intérêt, de quelque espèce que soient lesdits dommages.

A cet effet, tous capitaines de corsaires, avant de recevoir leurs commissions, s'obligeront, devant un juge compétent, à donner une garantie au moins par deux cautions responsables, lesquelles n'auront aucun intérêt sur ledit corsaire, et dont chacune, ainsi que le capitaine, s'engagera particulièrement et solidairement, pour la somme de sept mille dollars, ou trente six mille huit cent vingt francs ; et si lesdits vaisseaux portent plus de cent cinquante matelots ou soldats, pour la somme de quatorze mille dollars, ou soixante-treize mille six cent quarante francs, qui serviront à réparer les torts ou dommages que lesdits corsaires, leurs officiers, équipages ou quelqu'un d'eux auroient faits ou commis, pendant leur croisière, de contraire aux dispositions de la présente convention, ou aux lois et instructions qui devront être la règle de leur conduite ; en outre, lesdites commissions seront révoquées et annullées dans tous les cas où il y aura eu agression.

XXIV. Lorsque les vaisseaux de guerre des deux parties contractantes, ou ceux que leurs citoyens auroient armés en guerre, seront admis à relâcher avec leurs prises dans les ports de l'une des deux parties, lesdits vaisseaux publics ou particuliers, de même que leurs prises, ne seront obligés à payer aucun droit, soit aux officiers du lieu, soit aux juges ou à tous autres. Lesdites prises entrant dans les havres ou ports de l'une des deux parties, ne pourront être arrêtées ou saisies, et les officiers des lieux ne pourront prendre connoissance de la validité desdites prises, lesquelles pourront sortir et être conduites, en toute franchise et liberté, aux lieux portés par les commissions, dont les capitaines desdits vaisseaux seront obligés de faire apparoir. Il est toujours entendu que les stipulations de cet article ne s'étendront pas au-delà des priviléges des nations les plus favorisées.

XXV. Tous corsaires étrangers ayant des commissions d'un état ou prince en guerre avec l'une ou l'autre nation, ne pourront armer leurs vaisseaux dans les ports de l'une ou l'autre nation, non plus qu'y vendre leurs prises ni les échanger en aucune manière : il ne leur sera permis d'acheter des provisions que la quantité nécessaire pour gagner le port le plus voisin de l'état ou prince duquel ils ont reçu leur commission.

XXVI. Il est de plus convenu qu'aucune des deux parties contractantes non-seulement ne recevra point de pirates dans ses ports, rades ou villes, ne permettra pas qu'aucun de ses habitans les reçoive, protège, accueille ou recèle en aucune manière, mais encore livrera à un juste châtiment ceux de ses habitans qui seroient coupables de pareils faits ou délits. Les vaisseaux de ces pirates, ainsi que les effets et marchandises par eux pris et amenés dans les ports de l'une ou l'autre nation, seront saisis par-tout où ils seront découverts, et restitués à leurs propriétaires, agens ou facteurs duement autorisés par eux, après toutefois qu'ils auront prouvé, devant les juges compétens, le droit de propriété.

Que si lesdits effets avoient passé, par ventes, en d'autres mains, et que les acquéreurs fussent ou pussent être instruits, ou soupçonnoient que lesdits effets avoient été enlevés par des pirates, ils seront également restitués.

XXVII. Aucune des deux nations ne viendra participer aux pêcheries de l'autre sur ses côtes, ni la troubler dans l'exercice des droits qu'elle a maintenant ou pourroit acquérir sur les côtes de Terre-Neuve, dans le golfe de Saint-Laurent, ou partout ailleurs, sur les côtes d'Amérique, au nord des États-Unis ; mais la pêche de la baleine et du veau marin sera libre pour les deux nations dans toutes les parties du monde.

Cette convention sera ratifiée, de part et d'autre, en bonne et due forme, et les ratifications seront échangées dans l'espace de six mois, ou plus tôt s'il est possible.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé les articles ci-dessus, tant en langue française qu'en langue anglaise, et ils y ont apposé leur sceau ; déclarant néanmoins que la signature en deux langues ne sera point citée comme exemple, et ne préjudiciera à aucune des deux parties.

Fait à Paris, le huitième jour de vendémiaire de l'an 9 de la république française, et le trentième jour de septembre mil huit cent.

Signé, Joseph Bonaparte, C. P. Cl. Fleurieu, Rœderer, Oliv. Ellsworth, W. Davie, W. V. Murray.

Traité de paix conclu entre la république française et l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême; approuvé par le conseil des anciens le 13 brumaire an 6 (3 novembre 1797).

Sa majesté l'empereur des Romains, et roi de Hongrie et de Bohême,

Et la république française, voulant consolider la paix dont les bases ont été posées par les préliminaires signés au château d'Eckenwald, près de Léoben en Styrie, le 18 avril 1797 (29 germinal an 5 de la république française, une et indivisible), ont nommé pour leurs plénipotentiaires; savoir:

Sa majesté l'empereur et roi, le sieur D. *Martius-Mastrilli*, noble patricien napolitain, marquis de *Gallo*, chevalier de l'ordre royal de Saint-Janvier, gentilhomme de la chambre de sa majesté le roi des Deux-Siciles, et son ambassadeur extraordinaire à la cour de Vienne;

Le sieur *Louis*, comte du saint-empire romain, *de Cobentzel*, grand'croix de l'ordre royal de Saint-Etienne, chambellan, conseiller d'état intime actuel de sadite majesté impériale et royale apostolique, et son ambassadeur extraordinaire près sa majesté impériale de toutes les Russies;

Le sieur *Maximilien* comte *de Merveldt*, chevalier de l'ordre teutonique et de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, chambellan et général-major de cavalerie dans les armées de sadite majesté empereur et roi;

Et le sieur *Ignace* baron *de Degelmann*, ministre plénipotentiaire de sadite majesté près la république helvétique;

Et la république française, *Bonaparte*, général en chef de l'armée française en Italie;

Lesquels, après l'échange de leurs pleins-pouvoirs respectifs, ont arrêté les articles suivans:

Art. Ier. Il y aura à l'avenir, et pour toujours, une paix solide et inviolable entre sa majesté l'empereur des Romains, roi de Hongrie et de Bohême, ses héritiers et successeurs, et la république française. Les parties contractantes apporteront la plus grande attention à maintenir entre elles et leurs états une parfaite intelligence, sans permettre dorénavant que de part ni d'autre on commette aucune sorte d'hostilités par terre ou par mer, pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce puisse être; et on évitera soigneusement tout ce qui pourroit altérer à l'avenir l'union heureusement établie. Il ne sera donné aucuns secours ou protection, soit directement, soit indirectement, à ceux qui voudroient porter préjudice à l'une ou à l'autre des parties contractantes.

II. Aussitôt après l'échange des ratifications du présent traité, les parties contractantes feront lever tout séquestre mis sur les biens, droits et revenus des particuliers résidant sur les territoires respectifs et les pays qui y sont réunis, ainsi que des établissemens publics qui y sont situés: elles s'obligent à acquitter tout ce qu'elles peuvent devoir pour fonds à elles prêtés par lesdits particuliers et établissemens publics, et à payer ou rembourser toutes rentes constituées à leur profit sur chacune d'elles.

Le présent article est déclaré commun à la république cisalpine.

III. Sa majesté l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, renonce, pour elle et ses successeurs, en faveur de la république française, à tous ses droits et titres sur les ci-devant provinces belgiques, connues sous le nom de *Pays-Bas autrichiens*. La république française possédera ces pays à perpétuité, en toute souveraineté et propriété, et avec tous les biens territoriaux qui en dépendent.

IV. Toutes les dettes hypothéquées, avant la guerre, sur le sol des pays énoncés dans les articles précédens, et dont les contrats seront revêtus des formalités d'usage, seront à la charge de la république française. Les plénipotentiaires de sa majesté l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, en remettront l'état, le plus tôt possible, au plénipotentiaire de la république française, et avant l'échange des ratifications, afin que, lors de l'échange, les plénipotentiaires des deux puissances puissent convenir de tous les articles explicatifs ou additionnels au présent article, et les signer.

V. Sa majesté l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, consent à ce que la république française possède en toute souveraineté les îles ci-devant vénitiennes du Levant; savoir, Corfou, Zante, Céphalonie, Sainte-Maure, Cerigo, et autres îles en dépendantes, ainsi que Butrinto, Larta, Vonizza, et en général tous les établissemens ci-devant vénitiens en Albanie, qui sont situés plus bas que le golfe de Lodrino.

VI. La république française consent à ce que sa majesté empereur et roi possède en toute souveraineté et propriété les pays ci-dessous désignés, savoir, l'Istrie, la Dalmatie, les îles ci-devant vénitiennes de l'Adriatique, les bouches du Cattaro, la ville de Venise, les lagunes et les pays compris entre les pays héréditaires de sa majesté l'empereur et roi, la mer Adriatique, et une ligne qui partira du Tyrol, suivra le torrent en avant de la Gardola, traversera le lac de Garda jusqu'à la Cise; de là une ligne militaire jusqu'à San-Giacomo, offrant un avantage égal aux deux parties, laquelle sera désignée par des officiers du génie nommés de part et d'autre avant l'échange des ratifications du présent traité. La ligne de limite passera ensuite entre l'Adige à San-Giacomo, suivra la rive gauche de cette rivière jusqu'à l'embouchure du canal Blanc, y compris la partie de Porto-Legnago qui se trouve sur la rive droite de l'Adige, avec l'arrondissement d'un rayon de trois mille toises. La ligne se continuera par la rive gauche du canal Blanc, la rive gauche du Tartaro, la rive gauche du canal dit la Polisella jusqu'à son embouchure dans le Pô, et la rive gauche du grand Pô jusqu'à la mer.

VII. Sa majesté l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, renonce à perpétuité, pour elle, ses successeurs et ayant cause, en faveur de la république cisalpine, à tous les droits, et titres provenant de ces droits, que sadite majesté pourroit prétendre sur les pays qu'elle possédoit avant la guerre, et qui font maintenant partie de la république cisalpine, laquelle les possédera en toute souveraineté et propriété, avec tous les biens territoriaux qui en dépendent.

VIII. Sa majesté l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, reconnoît la république cisalpine comme puissance indépendante.

Cette république comprend la ci-devant Lombardie autrichienne, le Bergamasque, le Bressan, le Cremasque, la ville et forteresse de Mantoue, le Mantouan, Peschiera, la partie des états ci-devant vénitiens à l'ouest et au sud de la ligne désignée dans l'article VI pour la frontière des états de sa majesté l'empereur en Italie; le Modenois, la principauté de Massa et Carrara, et les trois légations de Bologne, Ferrare et la Romagne.

IX. Dans tous les pays cédés, acquis ou échangés par le présent traité, il sera accordé à tous les habitans et propriétaires quelconques, main-levée du séquestre mis sur leurs biens, effets et revenus, à cause de la guerre qui a eu lieu entre sa majesté impériale et royale et la république française, sans qu'à cet égard ils puissent être inquiétés dans leurs biens ou personnes. Ceux qui, à l'avenir, voudront cesser d'habiter lesdits pays, seront tenus d'en faire la déclaration trois mois après la publication du traité de paix définitif: ils auront le terme de trois ans pour vendre leurs biens meubles, immeubles, ou en disposer à leur volonté.

X. Les pays cédés, acquis ou échangés par le présent traité, porteront à ceux auxquels ils demeureront les dettes hypothéquées sur leur sol.

XI. La navigation de la partie des rivières et canaux servant de limites entre les possessions de sa majesté l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, et celles de la république cisalpine, sera libre, sans que l'une ni l'autre puissance puisse y établir aucun péage, ni tenir aucun bâtiment armé en guerre; ce qui n'exclut pas les précautions nécessaires à la sûreté de la forteresse de Porto-Legnago.

XII. Toutes ventes ou aliénations faites, tous engagemens contractés, soit par les villes, ou par le gouvernement ou autorités civiles et administratives des pays ci-devant vénitiens, pour l'entretien des armées allemandes et françaises, jusqu'à la date de la signature du présent traité, seront confirmés et regardés comme valides.

XIII. Les titres domaniaux et archives des différens pays cédés ou échangés par le présent traité, seront remis dans l'espace de trois mois, à dater de l'échange des ratifications, aux puissances qui en auront acquis la propriété. Les plans et cartes des forteresses, villes et pays que les puissances contractantes acquièrent par le présent traité, leur seront fidellement remis.

Les papiers militaires et registres pris dans la guerre actuelle aux états-majors des armées respectives, seront pareillement rendus.

XIV. Les deux parties contractantes, également animées du desir d'écarter tout ce qui pourroit nuire à la bonne intelligence heureusement établie entre elles, s'engagent, de la manière la plus solennelle, à contribuer de tout leur pouvoir au maintien de la tranquillité intérieure de leurs états respectifs.

XV. Il sera conclu incessamment un traité de commerce établi sur des bases équitables, et telles qu'elles assurent à sa

majesté

majesté l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, et à la république française, des avantages égaux à ceux dont jouissent dans les états respectifs les nations les plus favorisées.

En attendant, toutes les communications et relations commerciales seront rétablies dans l'état où elles étoient avant la guerre.

XVI. Aucun habitant de tous les pays occupés par les armées autrichiennes et françaises ne pourra être poursuivi ni recherché, soit dans sa personne, soit dans ses propriétés, à raison de ses opinions politiques, ou actions civiles, militaires et commerciales, pendant la guerre qui a eu lieu entre les deux puissances.

XVII. Sa majesté l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, ne pourra, conformément aux principes de neutralité, recevoir dans chacun de ces ports, pendant le cours de la présente guerre, plus de six bâtimens armés en guerre, appartenant à chacune des puissances belligérantes.

XVIII. Sa majesté l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, s'oblige à céder au duc de Modène, en indemnité des pays que ce prince et ses héritiers avoient en Italie, le Brisgaw, qu'il possédera aux mêmes conditions que celles en vertu desquelles il possédoit le Modénois.

XIX. Les biens fonciers et personnels non aliénés de leurs altesses royales l'archiduc *Charles* et l'archiduchesse *Christine*, qui sont situés dans les pays cédés à la république française, leur seront restitués, à la charge de les vendre dans l'espace de trois ans.

Il en sera de même des biens fonciers et personnels de son altesse royale l'archiduc *Ferdinand* dans le territoire de la république cisalpine.

XX. Il sera tenu à Rastadt un congrès, uniquement composé des plénipotentiaires de l'empire germanique et de ceux de la république française, pour la pacification entre ces puissances. Ce congrès sera ouvert un mois après la signature du présent traité ou plus tôt, s'il est possible.

XXI. Tous les prisonniers de guerre faits de part et d'autre, et les otages enlevés ou donnés pendant la guerre, qui n'auroient pas été restitués, le seront dans quarante jours, à dater de celui de la signature du présent traité.

XXII. Les contributions, livraisons, fournitures et prestations quelconques de guerre, qui ont eu lieu dans les états respectifs des puissances contractantes, cesseront à dater du jour de l'échange des ratifications du présent traité.

XXIII. Sa majesté l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, et la république française, conserveront entre elles le même cérémonial, quant au rang et aux autres étiquettes, que ce qui a été constamment observé avant la guerre.

Sadite majesté et la république cisalpine auront entre elles le même cérémonial d'étiquette que celui qui étoit d'usage entre sadite majesté et la république de Venise.

XXIV. Le présent traité de paix est déclaré commun à la république batave.

XXV. Le présent traité sera ratifié par sa majesté l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, et la république française, dans l'espace de trente jours, à dater d'aujourd'hui, ou plus tôt si faire se peut; et les actes de ratification, en due forme, seront échangés à Rastadt.

Fait et signé à Campo-Formio, près d'Udine, le 17 octobre 1797 (26 vendémiaire an 6 de la république française une et indivisible).

Signé, BONAPARTE; le marquis DE GALLO; LOUIS, comte de COBENZEL; le comte DE MERVELDT, *général-major;* le baron DE DEGELMANN.

Le Directoire exécutif arrête et signe le présent traité de paix avec sa majesté l'empereur et roi de Hongrie et de Bohême, négocié au nom de la république française par le citoyen *Bonaparte*, général en chef de l'armée d'*Italie*, fondé de pouvoirs du directoire exécutif et chargé de ses instructions à cet effet.

Fait au palais national du directoire exécutif, le 5 brumaire an 6 de la république française une et indivisible.

Pour expédition conforme,

Signé, L. M. RÉVEILLÈRE-LEPEAUX, *président;*

Par le directoire exécutif,

le secrétaire général, LAGARDE.

Traité de paix définitif, conclu entre sa majesté l'empereur et la république française.

Sa majesté l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, et le premier consul de la république française, au nom du peuple français, ayant également à cœur de faire cesser les malheurs de la guerre, ont résolu de procéder à la conclusion d'un traité définitif de paix et d'amitié.

Sadite majesté impériale et royale ne desirant pas moins vivement de faire participer l'empire germanique aux bienfaits de la paix, et les conjonctures présentes ne laissant pas le temps nécessaire pour que l'empire soit consulté, et puisse intervenir par ses députés dans la négociation, sadite majesté ayant d'ailleurs égard à ce qui a été consenti par la députation de l'empire au précédent congrès de Rastadt, a résolu, à l'exemple de ce qui a eu lieu dans des circonstances semblables, de stipuler au nom du corps germanique.

En conséquence de quoi les parties contractantes ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir:

Sa majesté impériale et royale, le sieur *Louis*, comte du Saint-Empire romain, *de Cobenzel*, chevalier de la Toison-d'Or, grand-croix de l'ordre royal de Saint-Étienne et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, chambellan, conseiller intime actuel de sadite majesté impériale et royale, son ministre des conférences, et vice-chancelier de cour et d'état.

Et le premier consul de la république française, au nom du peuple français, le citoyen *Joseph Bonaparte*, conseiller d'état.

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, ont arrêté les articles suivans:

Art. Ier. Il y aura à l'avenir, et pour toujours, paix, amitié et bonne intelligence entre sa majesté l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, stipulant, tant en son nom qu'en celui de l'empire germanique et la république française; s'engageant, sadite majesté, à faire donner par ledit empire sa ratification en bonne et due forme au présent traité. La plus grande attention sera apportée, de part et d'autre, au maintien d'une parfaite harmonie, et à prévenir toutes sortes d'hostilités par terre ou par mer, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être, en s'attachant avec soin à entretenir l'union heureusement rétablie. Il ne sera donné aucun secours et protection, soit directement, soit indirectement, à ceux qui voudroient porter préjudice à l'une ou à l'autre des parties contractantes.

II. La cession des ci-devant provinces belgiques à la république française, stipulée par l'article III du traité de Campo-Formio, est renouvelée ici de la manière la plus formelle, en sorte que sa majesté impériale et royale, pour elle et ses successeurs, tant en son nom qu'au nom de l'empire germanique, renonce à tous ses droits et titres aux susdites provinces, lesquelles seront possédées à perpétuité, en toute souveraineté et propriété, par la république française, avec tous les biens territoriaux qui en dépendent.

Sont pareillement cédés à la république française, par sa majesté impériale et royale, et du consentement formel de l'empire,

1°. Le comté de Falkenstein avec ses dépendances.

2°. Le Frickthal et tout ce qui appartient à la maison d'Autriche sur la rive gauche du Rhin, entre Zurzach et Bâle; la république française se réservant de céder ce dernier pays à la république helvétique.

III. De même, en renouvellement et confirmation de l'article VI du traité de Campo-Formio, sa majesté l'empereur et roi possédera, en toute souveraineté et propriété, les pays ci-dessous désignés; savoir:

L'Istrie, la Dalmatie et les îles ci-devant vénitiennes de l'Adriatique en dépendantes, les bouches du Cattaro, la ville de Venise, les lagunes et les pays compris entre les états héréditaires de sa majesté l'empereur et roi; la mer Adriatique et l'Adige depuis sa sortie du Tyrol jusqu'à son embouchure dans ladite mer; le thalweg de l'Adige servant de ligne de délimitation; et comme par cette ligne, les villes de Vérone et de Porto-Legnago se trouveront partagées, il sera établi sur le milieu des ponts desdites villes, des ponts-levis qui marqueront la séparation.

IV. L'article XVIII du traité de Campo-Formio est pareillement renouvelé, en cela que sa majesté l'empereur et roi s'oblige à céder au duc de Modène, en indemnité des pays que ce prince et ses héritiers avoient en Italie, le Brisgaw, qu'il possédera aux mêmes conditions que celles en vertu desquelles il possédoit le Modénois.

V. Il est en outre convenu que son altesse royale le grand-duc de Toscane renonce, pour elle et ses successeurs et ayant cause, au grand-duché de Toscane et à la partie de l'île d'Elbe qui en dépend, ainsi qu'à tous droits et titres résultant de ses droits, sur lesdits états, lesquels seront possédés désormais, en toute souveraineté et propriété, par son altesse royale l'infant

due de Parme. Le grand-duc obtiendra en Allemagne une indemnité pleine et entière de ses états d'Italie.

Le grand-duc disposera à sa volonté des biens et propriétés qu'il possède particulièrement en Toscane, soit par acquisition personnelle, soit par hérédité des acquisitions personnelles de feu sa majesté l'empereur *Léopold II*, son père, ou de feu sa majesté l'empereur *François Ier*, son aïeul. Il est aussi convenu que les créances, établissemens et autres propriétés du grand-duché, aussi bien que les dettes duement hypothéquées sur ce pays, passeront au nouveau grand-duc.

VI. Sa majesté l'empereur et roi, tant en son nom qu'en celui de l'empire germanique, consent à ce que la république française possède désormais, en toute souveraineté et propriété, les pays et domaines situés à la rive gauche du Rhin, et qui faisoient partie de l'empire germanique; de manière qu'en conformité de ce qui avoit été expressément consenti au congrès de Rastadt, par la députation de l'empire, et approuvé par l'empereur, le thalweg du Rhin soit désormais la limite entre la république française et l'empire germanique, savoir : depuis l'endroit où le Rhin quitte le territoire helvétique, jusqu'à celui où il entre dans le territoire batave.

En conséquence de quoi, la république française renonce formellement à toute possession quelconque sur la rive droite du Rhin, et consent à restituer à qui il appartient les places de Dusseldorff, Ehrenbreistein, Philisbourg, le fort de Cassel et autres fortifications vis-à-vis de Mayence à la rive droite, le fort de Kell et le Vieux-Brisach, sous la condition expresse que ces places et forts continueront à rester dans l'état où ils se trouveront lors de l'évacuation.

VII. Et comme, par suite de la cession que fait l'empire à la république française, plusieurs princes et états de l'empire se trouvent particulièrement dépossédés, en tout ou en partie, tandis que c'est à l'empire germanique collectivement à supporter les pertes résultant des stipulations du présent traité, il est convenu entre sa majesté l'empereur et roi, tant en son nom qu'au nom de l'empire germanique et la république française, qu'en conformité des principes formellement établis au congrès de Rastadt, l'empire sera tenu de donner aux princes héréditaires, qui se trouvent dépossédés à la rive gauche du Rhin, un dédommagement qui sera pris dans le sein dudit empire, suivant les arrangemens qui, d'après ces bases, seront ultérieurement déterminés.

VIII. Dans tous les pays cédés, acquis ou échangés par le présent traité, il est convenu, ainsi qu'il avoit été fait par les articles IV et X du traité de Campo-Formio, que ceux auxquels ils appartiendront se chargeront des dettes hypothéquées sur le sol desdits pays; mais, attendu les difficultés qui sont survenues à cet égard sur l'interprétation desdits articles du traité de Campo-Formio, il est expressément entendu que la république française ne prend à sa charge que les dettes résultant d'emprunts formellement consentis par les états des pays cédés, ou des dépenses faites pour l'administration effective desdits pays.

IX. Aussitôt après l'échange des ratifications du présent traité, il sera accordé dans tous les pays cédés, acquis ou échangés par ledit traité, à tous les habitans ou propriétaires quelconques, main-levée du séquestre mis sur leurs biens, effets et revenus à cause de la guerre qui a eu lieu. Les parties contractantes s'obligent à acquitter tout ce qu'elles peuvent devoir pour fonds à elle prêtés par lesdits particuliers, ainsi que par les établissemens publics desdits pays, et à payer ou rembourser toute rente constituée à leur profit sur chacune d'elles. En conséquence de quoi, il est expressément reconnu que les propriétaires d'actions de la banque de Vienne, devenus français, continueront à jouir du bénéfice de leurs actions, et en toucheront les intérêts échus ou à écheoir, nonobstant tout séquestre et toute dérogation, qui seront regardés comme non avenus, notamment la dérogation résultant de ce que les propriétaires devenus français n'ont pu fournir les trente et les cent pour cent demandés aux actionnaires de la banque de Vienne par sa majesté l'empereur et roi.

X. Les parties contractantes feront également lever tous séquestres qui auroient été mis à cause de la guerre sur les biens, droits et revenus des sujets de sa majesté l'empereur, ou de l'empire, dans le territoire de la république française, et des citoyens français dans les états de sadite majesté ou de l'empire.

XI. Le présent traité de paix, notamment les articles VIII, IX, X et XV ci-après, est déclaré commun aux républiques batave, helvétique, cisalpine et ligurienne.

Les parties contractantes se garantissent mutuellement l'indépendance desdites républiques, et la faculté aux peuples qui les habitent, d'adopter telle forme de gouvernement qu'ils jugeront convenable.

XII. Sa majesté impériale et royale renonce, pour elle et ses successeurs, en faveur de la république cisalpine, à tous les droits et titres provenant de ces droits, que sadite majesté pourroit prétendre sur les pays qu'elle possédoit avant la guerre, et qui, aux termes de l'article VIII du traité de Campo-Formio, font maintenant partie de la république cisalpine, laquelle les possédera en toute souveraineté et propriété, avec tous les biens territoriaux qui en dépendent.

XIII. Sa majesté impériale et royale, tant en son nom qu'au nom de l'empire germanique, confirme l'adhésion déjà donnée par le traité de Campo-Formio, à la réunion des ci-devant fiefs impériaux à la république ligurienne, et renonce à tous droits et titres provenant de ces droits sur lesdits fiefs.

XIV. Conformément à l'article XI du traité de Campo-Formio, la navigation de l'Adige servant de limites entre les états de sa majesté impériale et royale, et ceux de la république cisalpine, sera libre, sans que, de part ni d'autre, on puisse y établir aucun péage, ni tenir aucun bâtiment armé en guerre.

XV. Tous les prisonniers de guerre, faits de part et d'autre, ainsi que les otages enlevés ou donnés pendant la guerre, qui n'auront pas encore été restitués, le seront dans quarante jours, à dater de celui de la signature du présent traité.

XVI. Les biens fonciers et personnels non aliénés de son altesse royale, l'archiduc *Charles*, et des héritiers de feu son altesse royale madame l'archiduchesse *Christine*, qui sont situés dans les pays cédés à la république française, leur seront restitués, à la charge de les vendre dans l'espace de trois ans.

Il en sera de même des biens fonciers et personnels de leurs altesses royales l'archiduc *Ferdinand* et madame l'archiduchesse *Béatrix*, son épouse, dans le territoire de la république cisalpine.

XVII. Les articles XII, XIII, XV, XVI, XVII et XXIII du traité de Campo-Formio, sont particulièrement rappelés pour être exécutés suivant leur forme et teneur, comme s'ils étoient insérés mot à mot dans le présent traité.

XVIII. Les contributions, livraisons, fournitures et prestations quelconques de guerre, cesseront d'avoir lieu, à dater du jour de l'échange des ratifications données au présent traité, d'une part, par sa majesté l'empereur et par l'empire germanique, d'autre part par le gouvernement de la république française.

XIX. Le présent traité sera ratifié par sa majesté l'empereur et roi, par l'empire et par le gouvernement de la république française, dans l'espace de trente jours, ou plus tôt si faire se peut; et il est convenu que les armées des deux puissances resteront dans les positions où elles se trouvent, tant en Allemagne qu'en Italie, jusqu'à ce que lesdites ratifications de l'empereur et roi, de l'empire et du gouvernement de la république française, aient été simultanément échangées à Lunéville entre les plénipotentiaires respectifs.

Il est aussi convenu que dix jours après l'échange desdites ratifications, les armées de sa majesté impériale et royale seront rentrées sur ses possessions héréditaires, lesquelles seront évacuées dans le même espace de temps par les armées françaises, et que trente jours après ledit échange, les armées françaises auront évacué la totalité du territoire dudit empire.

Fait et signé à Lunévill, le 20 pluviose an 9 de la république française, (9 février 1801).

Signé, Louis, comte de COBENTZEL; Joseph BONAPARTE.

Les ratifications échangées à Paris, le 25 ventôse an 9 (16 mars 1801), et proclamé loi le 28 du même mois.

Traité de paix entre la république française et sa majesté l'empereur de toutes les Russies.

Le premier consul de la république française, au nom du peuple français, et sa majesté l'empereur de toutes les Russies, animés du desir de rétablir les relations de bonne intelligence qui subsistoient entre les deux gouvernemens avant la guerre actuelle, et de mettre un terme aux maux dont l'Europe est affligée, ont nommé, à cet effet, pour leurs plénipotentiaires; savoir, le premier consul de la république française, au nom du peuple français, le citoyen Charles-Maurice *Talleyrand*, ministre des relations extérieures; et sa majesté l'empereur de toutes les Russies, le sieur *Arcadi*, comte

de *Marcoff*, son conseiller privé actuel, et chevalier de l'ordre de Saint-Alexandre-Neuski, et grand-croix de celui de Saint-Waldimir de la première classe; lesquels, après la vérification et l'échange de leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivans :

Art. Ier. Il y aura dorénavant paix, amitié et bonne intelligence entre la république française et sa majesté l'empereur de toutes les Russies.

II. En conséquence, il ne sera commis aucune hostilité entre les deux états, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité; et aucune des parties contractantes ne pourra fournir aux ennemis de l'autre, tant extérieurs qu'intérieurs, aucun secours ou contingent en hommes ni en argent, sous quelque dénomination que ce soit.

III. Les deux parties contractantes, voulant, autant qu'il est en leur pouvoir, contribuer à la tranquillité des gouvernemens respectifs, se promettent mutuellement de ne pas souffrir qu'aucun de leurs sujets se permette d'entreprendre une correspondance quelconque, soit directe, soit indirecte, avec les ennemis intérieurs du gouvernement actuel des deux états, d'y propager des principes contraires à leurs constitutions respectives, ou d'y fomenter des troubles; et, par une suite de ce concert, tout sujet de l'une des deux puissances qui, en séjournant dans les états de l'autre, attenteroit à sa sûreté, sera de suite éloigné dudit pays, et transporté hors des frontières, sans pouvoir, en aucun cas, se réclamer de la protection de son gouvernement.

IV. Il est convenu de s'en tenir, quant au rétablissement des légations respectives et au cérémonial à suivre entre les deux gouvernemens, à ce qui étoit d'usage avant la présente guerre.

V. Les deux parties contractantes conviennent, en attendant la confection d'un nouveau traité de commerce, de rétablir les relations commerciales entre les deux pays, sur le pied où elles étoient avant la guerre, en tant que faire se pourra, et sauf les modifications que le temps et les circonstances peuvent avoir amenées, et qui ont donné lieu à de nouveaux réglemens.

VI. Le présent traité est déclaré commun à la république batave.

VII. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications échangées dans l'espace de cinquante jours, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, nous soussignés, en vertu de nos pleins pouvoirs, avons signé ledit traité, et y avons apposé nos cachets.

Fait à Paris, le 16 vendémiaire an 10 de la république française (8 octobre 1801).

Signé Ch.-Maurice TALLEYRAND; le comte de MARCOFF.

Proclamé comme loi le 28 frimaire an 10 (19 décembre 1801).

Traité de paix entre la république française et son altesse royale le prince-régent du royaume de Portugal et des Algarves.

Le premier consul de la république française, au nom du peuple français, et son altesse royale le prince-régent du royaume de Portugal et des Algarves, également animés du desir de rétablir les liaisons de commerce et d'amitié qui subsistoient entre les deux états avant la présente guerre, ont résolu de conclure un traité de paix par la médiation de sa majesté catholique, et ont nommé à cet effet, pour leurs plénipotentiaires; savoir :

Le premier consul de la république française, au nom du peuple français, le citoyen Lucien *Bonaparte*; et son altesse royale le prince-régent du royaume de Portugal et des Algarves, S. E. M. Cyprien *Bibeiro Freire*, commandeur de l'ordre du Christ, du conseil de son altesse royale, et son ministre plénipotentiaire près sa majesté catholique; lesquels plénipotentiaires, après l'échange respectif de leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivans :

Art. Ier. Il y aura à l'avenir et pour toujours, paix, amitié et bonne intelligence entre la république française et le royaume de Portugal.

Toutes les hostilités cesseront, tant sur terre que sur mer, à compter de l'échange des ratifications du présent traité, savoir : dans quinze jours, pour l'Europe et les mers qui baignent ses côtes et celles d'Afrique, en-deçà de l'équateur; quarante jours, après ledit échange, pour les pays et mers d'Amérique et d'Afrique, au-delà de l'équateur; et trois mois après, pour les pays et mers situés à l'ouest du cap Horn, et à l'est du cap de Bonne-Espérance. Toutes les prises faites, après chacune de ces époques, dans les parages auxquels elle s'applique, seront respectivement restituées. Les prisonniers de guerre seront rendus de part et d'autre, et les rapports politiques entre les deux puissances seront rétablis sur le même pied qu'avant la guerre.

II. Tous les ports et rades du Portugal en Europe seront fermés de suite, et le demeureront jusqu'à la paix entre la France et l'Angleterre, à tous les vaisseaux anglais de guerre et de commerce; et ces mêmes ports et rades seront ouverts à tous les vaisseaux de guerre et de commerce de la république française et de ses alliés.

Quant aux ports et rades du Portugal dans les autres parties du monde, le présent article y sera obligatoire dans les termes fixés ci-dessus pour la cessation des hostilités.

III. Le Portugal s'engage à ne fournir, pendant le cours de la présente guerre, aux ennemis de la république française et de ses alliés, aucun secours, en troupes, vaisseaux, armes, munitions de guerre, vivres ou argent, à quelque titre que ce soit, et sous quelque dénomination que ce puisse être. Tout acte, engagement ou convention antérieurs, qui seroient contraires au présent article, sont révoqués, et seront regardés comme nuls et non avenus.

IV. Les limites entre les deux Guyanes française et portugaise seront déterminées, à l'avenir, par la rivière Carapanatuba, qui se jette dans l'Amazone, à environ un tiers de degré de l'équateur, latitude septentrionale, au-dessus du fort Macapa. Ces limites suivront le cours de la rivière jusqu'à sa source, d'où elles se porteront vers la grande chaîne de montagnes qui fait le partage des eaux : elles suivront les inflexions de cette chaîne jusqu'au point où elle se rapproche le plus du Rio-Branco, vers le deuxième degré et un tiers nord de l'équateur.

Les Indiens des deux Guyanes qui, dans le cours de la guerre, auroient été enlevés de leurs habitations, seront respectivement rendus.

Les citoyens ou sujets des deux puissances qui se trouveront compris dans la nouvelle détermination de limites, pourront réciproquement se retirer dans les possessions de leurs états respectifs : ils auront aussi la faculté de disposer de leurs biens, meubles et immeubles, et ce, pendant l'espace de deux années à compter de l'échange des ratifications du présent traité.

V. Il sera négocié entre les deux puissances un traité de commerce et de navigation, qui fixera définitivement les relations commerciales entre la France et le Portugal : en attendant, il est convenu,

1°. Que les communications seront rétablies immédiatement après l'échange des ratifications, et que les agences et commissariats de commerce seront, de part et d'autre, remis en possession des droits, immunités et prérogatives dont ils jouissoient avant la guerre;

2°. Que les citoyens et sujets des deux puissances jouiront également et respectivement, dans les états l'une de l'autre, de tous les droits dont y jouissent ceux des nations les plus favorisées;

3°. Que les denrées et marchandises provenant du sol ou des manufactures de chacun des deux états, seront admises réciproquement sans restriction, et sans pouvoir être assujetties à aucun droit qui ne frapperoit pas également sur les denrées et marchandises analogues importées par d'autres nations;

4°. Que les draps français pourront de suite être introduits en Portugal, sur le pied des marchandises les plus favorisées.

5°. Qu'au surplus, toutes les stipulations relatives au commerce, insérées dans les précédens traités, et non contraires au traité actuel, seront exécutées provisoirement, jusqu'à la conclusion d'un traité de commerce définitif.

VI. Les ratifications du présent traité de paix seront échangées à Madrid, dans le terme de vingt jours au plus tard.

Fait double à Madrid, le 7 vendémiaire an 10 de la république française (le 29 septembre 1801).

Signé, Lucien BONAPARTE, et Cypriano BIBEIRO FREIRE.

Ratifié le 27 du même mois, et proclamé loi le 29 frimaire an 10.

Arrêté relatif à la restitution des prises faites sur le Portugal, du 5 brumaire an 10 (27 octobre 1801) de la république française une indivisible.

Les consuls de la république arrêtent ce qui suit :

Art. Ier. En conséquence du rétablissement de la paix entre la république française et le Portugal, et conformément à l'article Ier. du traité définitif conclu entre les deux puissances le 7 vendémiaire, et dont les ratifications ont été échangées le 27 du même mois, seront déclarées nulles, et, comme telles, seront restituées, les prises faites sur le Portugal, ses sujets et vassaux, dans les lieux et après les délais suivans; savoir : après le 12 brumaire an 10 (3 no-

vembre 1801), dans les mers qui baignent les côtes d'Europe et celles d'Afrique jusqu'à l'équateur; après le 7 frimaire (28 novembre), dans les mers d'Amérique et d'Afrique au-delà de l'équateur; et après le 27 nivose (17 janvier 1802), dans les mers situées à l'ouest du cap Horn, et à l'est du cap de Bonne-Espérance.

II. Seront pareillement déclarées nulles, et, comme telles, seront restituées, toutes prises qui auroient été ou pourroient être faites sur le Portugal, ses sujets et vassaux, dans les lieux et délais ci dessus mentionnés, par des bâtimens armés sortis des ports de la république postérieurement à la signature du traité de paix, et lorsque la nouvelle en étoit parvenue dans lesdits ports.

III. Les ministres de la justice, de la marine, et des relations extérieures, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au bulletin des lois.

Le premier consul, signé, BONAPARTE.

Par le premier consul,

le secrétaire d'état, signé, H. B. MARET.

Le ministre de la justice, signé, ABRIAL.

Traité de paix entre la république française et l'électeur palatin de Bavière.

Le premier consul de la république française, au nom du peuple français, et son altesse sérénissime l'électeur palatin de Bavière, ayant à cœur de rétablir, d'une manière solennelle et incontestable, les anciens rapports d'amitié et de voisinage qui ont subsisté entre la France et la sérénissime maison bavaro-palatine, avant la guerre qui a été terminée entre la république française et l'empire germanique, par le traité de paix de Lunéville, et à laquelle son altesse électorale avoit pris part, non-seulement moyennant les secours fournis en vertu des arrêtés de la diète, mais aussi en sa qualité d'auxiliaire des puissances alliées, les parties contractantes sont convenues de constater le retour parfait d'une bonne harmonie entre elles, par un traité de paix particulier; et, à cet effet, elles ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir: le premier consul, au nom du peuple français, le citoyen *Caillard*, garde des archives du ministère des relations extérieures; et son altesse sérénissime électorale l'électeur de Bavière, le sieur *Antoine de Cetto*, son conseiller d'état actuel, et ministre plénipotentiaire au cercle électoral et à celui du Haut-Rhin; lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs respectifs, ont arrêté les articles suivans:

Art. Ier. Il y aura paix, amitié et bon voisinage entre la république française et l'électeur palatin de Bavière. L'une et l'autre ne négligeront rien pour maintenir cette union, et se rendre réciproquement des services propres à resserrer de plus en plus les liens d'une amitié sincère et durable.

II. Sa majesté l'empereur et l'empire ayant consenti, par l'article VI du traité conclu à Lunéville, le 20 pluviose an 9 de la république (ou le 9 février 1801), à ce que la république française possède désormais, en toute souveraineté et propriété, les pays et domaines situés sur la rive gauche du Rhin, et qui faisoient partie de l'empire germanique, son altesse électorale palatine de Bavière renonce pour elle, ses héritiers et successeurs, aux droits de supériorité territoriale, de propriété et autres quelconques, que sa maison a exercés jusqu'ici, et qui lui appartenoient sur les pays et domaines à la rive gauche du Rhin. Cette renonciation a lieu nommément pour le duché de Juliers, le duché de Deux-Ponts avec ses dépendances, et tous les bailliages du palatinat du Rhin situés sur la rive gauche de ce fleuve.

III. Convaincue qu'il existe un intérêt pour elle à empêcher l'affoiblissement des possessions bavaro-palatines, et conséquemment de réparer la diminution de forces et de territoire qui résulte de la renonciation ci dessus, la république française s'engage à maintenir et à défendre efficacement l'intégrité des susdites possessions à la droite du Rhin, dans l'ensemble et l'étendue qu'elles ont ou qu'elles doivent avoir, d'après le traité et les conventions conclus à Teschen, le 13 mai 1779, sauf les cessions qui auroient lieu du plein gré de son altesse électorale et du consentement de toutes les parties intéressées.

La république française promet en même temps qu'elle usera de toute son influence et de tous ses moyens, pour que l'article VII du traité de paix de Lunéville, en vertu duquel l'empire est tenu de donner aux princes héréditaires qui se trouvent dépossédés à la rive gauche du Rhin, un dédommagement pris dans son sein, soit particulièrement exécuté à l'égard de la maison électorale palatine de Bavière; en sorte que cette maison reçoive une indemnité territoriale située, autant que possible, à sa bienséance, et équivalente aux pertes de tous les genres qui ont été une suite de la présente guerre.

IV. Les parties contractantes s'entendront, dans tous les temps, en bons voisins, et suivant, de part et d'autre, les principes d'une parfaite équité, pour régler les contestations qui auraient lieu, soit par rapport au cours du talweg entre les états respectifs, qui, aux termes de l'article VI du traité de paix de Lunéville, sera désormais la limite du territoire de la république française et de l'empire germanique, soit par rapport à la navigation du Rhin et au commerce, soit à l'égard des constructions à faire sur l'une ou l'autre rive.

V. L'article VIII du traité de paix de Lunéville, concernant les dettes hypothéquées sur le sol des pays de la rive gauche du Rhin, servira de base à l'égard de celles dont les possessions et territoires, compris dans la renonciation de l'article II du présent traité, se trouvent grevés.

Comme ledit traité de Lunéville ne reconnoit à la charge de la république française que les dettes résultant d'emprunts consentis par les états des pays cédés, ou des dépenses faites pour l'administration effective desdits pays, et comme, d'un autre côté, le duché de Deux-Ponts, ainsi que la partie du palatinat du Rhin, cédés par l'article II du présent traité, ne sont pas pays d'états, il est convenu que les dettes desdits pays, qui, à leur origine, ont été enregistrées par les corps administratifs supérieurs, seront assimilées à celles qui ont été consenties par les états dans les pays où il y en a.

Immédiatement après l'échange des ratifications du présent, il sera nommé, de part et d'autre, des commissaires pour procéder à la vérification et à la répartition des dettes désignées ci-dessus.

VI. Les dettes particulières contractées par les communes et les ci-devant bailliages, sous l'autorité du gouvernement, restent à leur charge, et seront acquittées par eux.

VII. Tous les papiers, documens et actes relatifs aux propriétés publiques et particulières des pays cédés par l'article II ci-dessus, seront, dans l'espace de trois mois, à dater de l'échange des ratifications, délivrés fidellement au commissaire nommé par le gouvernement français pour les recevoir.

La même chose aura lieu pour tous les papiers, documens et actes concernant les objets d'administration qui se rapportent exclusivement auxdits pays. Quant à ceux desdits papiers, documens et actes qui concernent les intérêts communs des états de la maison palatine, tant ceux cédés sur la rive gauche, que ceux qu'elle conserve à la rive droite, il en sera fait, à frais communs, des copies collationnées, qui seront remises au commissaire français.

VIII. Du jour de l'échange des ratifications, tous séquestres qui auroient été mis, à cause de la guerre, sur les biens, effets et revenus des citoyens français dans les états de son altesse sérénissime électorale, et ceux qui auroient été mis, dans le territoire de la république française, sur les biens, effets et revenus des sujets ou serviteurs de sa susdite altesse sérénissime, domiciliés sur la rive droite, at propriétaires sur la rive gauche du Rhin, sont levés. Il n'est pas fait d'exception par rapport aux sujets ou serviteurs bavaro-palatins, qui, lors de l'entrée des armées françaises, se sont retirés de la rive gauche à la rive droite du Rhin.

IX. Le présent traité sera ratifié par les parties contractantes dans l'espace de vingt jours, ou plus tôt, si faire se peut; et son altesse sérénissime l'électeur palatin de Bavière s'engage à procurer, dans le même espace de temps, un acte d'accession de la part de son altesse sérénissime *Guillaume*, duc de Bavière, aux cessions faites par ledit traité.

Fait à Paris, le 6 fructidor l'an 9 de la république française (24 août 1801).

Ainsi signé, Antoine-Bernard CAILLARD et Antoine DE CETTO.

Ratifié le 27 fructidor même année, proclamé loi le 17 frimaire an 10 (8 déc. 1801).

Traité de paix entre la république française et la régence d'Alger, conclu le 26 frimaire an 10 (17 *décembre* 1801).

Le gouvernement français et la régence d'Alger reconnoissent que la guerre n'est pas naturelle entre les deux états, et qu'il convient à la dignité, comme aux intérêts de l'un et de l'autre, de reprendre leurs anciennes liaisons.

En conséquence, Mustapha-Pacha, dey, au nom de la régence, et le citoyen Charles-François Dubois-Thainville, chargé d'affaires et commissaire-général des relations commerciales de la république française,

revêtu des pleins pouvoirs du premier consul, à l'effet de traiter la paix avec la régence, sont convenus des articles suivans :

Art. 1er. Les relations politiques et commerciales sont rétablies entre les deux états, telles qu'elles existoient avant la rupture.

II. Les anciens traités, conventions, stipulations seront revêtus, dans le jour, de la signature du dey, et de celle de l'agent de la république.

III. La régence d'Alger restitue à la république française les concessions d'Afrique, de la même manière et aux mêmes conditions que la France en jouissoit avant la rupture.

IV. L'argent, les effets et marchandises dont les agens de la régence se sont emparés dans les comptoirs, seront restitués, déduction faite des sommes qui ont servi à payer les redevances dues à l'époque de la déclaration de guerre du 1er nivose an 7; il sera en conséquence dressé, de part et d'autre, des comptes qui devront être consentis mutuellement.

V. Les lismes ne seront exigibles que du jour où les Français seront rétablis dans les comptoirs.

VI. A partir de cette époque, le dey, pour indemniser la compagnie d'Afrique des pertes qu'elle a éprouvées, lui accorde une exemption générale de lisme d'une année.

VII. Les Français ne pourront être retenus comme esclaves dans le royaume d'Alger, en quelque circonstance et sous quelque prétexte que ce soit.

VIII. Les Français saisis sous un pavillon ennemi de la régence, ne pourront être faits esclaves, quand même les bâtimens sur lesquels ils se trouveront se seroient défendus, à moins que, faisant partie de l'équipage comme matelots ou soldats, ils ne soient pris les armes à la main.

IX. Les Français passagers ou résidans dans le royaume d'Alger, sont soumis à toute l'autorité de l'agent du gouvernement français. La régence ne peut, et ses délégués n'ont aucun droit de s'immiscer dans l'administration intérieure de la France en Afrique.

X. Les capitaines de bâtimens français, soit de l'état, soit particuliers, ne pourront être contraints de rien embarquer sur leurs bords contre leur gré, ni être envoyés où ils ne voudroient point aller.

XI. L'agent du gouvernement français ne répond d'aucunes dettes pour les particuliers de sa nation, à moins qu'il ne se soit engagé par écrit à les acquitter.

XII. S'il arrive une contestation entre un Français et un sujet algérien, elle ne pourra être jugée que par les premières autorités, après toutefois que le commissaire français auroit été appelé.

XIII. S. E. le dey s'engage à faire rembourser toutes les sommes qui pourroient être dues à des Français par ses sujets, comme le citoyen Dubois-Thainville prend l'engagement, au nom de son gouvernement, de faire acquitter toutes celles qui seroient légitimement réclamées par des sujets algériens.

XIV. Les biens de tous Français morts dans le royaume d'Alger, sont à la disposition du commissaire-général de la république.

XV. Le chargé d'affaires et les agens de la compagnie d'Afrique choisissent leurs drogmans et leurs censaux.

XVI. Le chargé d'affaires et commissaire-général des relations commerciales de la république française continuera à jouir de tous les honneurs, droits, immunités et prérogatives stipulés par les anciens traités : il conservera la prééminence sur tous les agens des autres nations.

XVII. L'asile du commissaire français est sacré ; aucune force publique ne peut s'y introduire, s'il ne l'a lui-même requise des chefs du gouvernement algérien.

XVIII. Dans le cas d'une rupture, (et à Dieu ne plaise qu'un pareil événement puisse jamais arriver) ! les Français auront trois mois pour terminer leurs affaires. Pendant ce temps, ils jouiront de toute l'étendue de liberté et de protection que les traités leur assurent en pleine paix. Il demeure entendu que les bâtimens qui aborderoient dans les ports du royaume, pendant ces trois mois, participeront aux mêmes avantages.

XIX. S. E. le dey nomme *Salah-Khodja* pour se rendre à Paris en qualité d'ambassadeur.

Signé, MUSTAPHA PACHA, *dey d'Alger;* DUBOIS-THAINVILLE, *chargé d'affaires, et commissaire-général des relations commerciales de la république française.*

Articles préliminaires de paix entre la république française et sa majesté britannique, signés à Londres le 9 vendémiaire an 10 de la république française (le 1er octobre 1801).

Le premier consul de la république française, au nom du peuple français, et sa majesté le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, animés d'un desir égal de faire cesser les calamités d'une guerre destructive, et de rétablir entre les deux nations l'union et la bonne intelligence, ont nommé à cet effet, savoir : le premier consul de la république française, au nom du peuple français, le citoyen Louis-Guillaume Otto, commissaire chargé de l'échange des prisonniers français en Angleterre ; et sa majesté britannique, le sieur Robert-Banks-Jenkinson lord Hawkesbury, du conseil privé de sa majesté britannique, et son principal secrétaire d'état pour les affaires étrangères, lesquels, après s'être duement communiqué leurs pleins pouvoirs en bonne forme, sont convenus des articles préliminaires suivans :

Art. 1er. Aussitôt que les préliminaires seront signés et ratifiés, l'amitié sincère sera rétablie entre la république française et sa majesté britannique, par terre et par mer, dans toutes les parties du monde. En conséquence, et pour que toutes hostilités cessent immédiatement entre les deux puissances et entre elles et leurs alliés respectivement, les ordres seront transmis aux forces de terre et de mer avec la plus grande célérité, chacune des parties contractantes s'engageant à donner les passe-ports et les facilités nécessaires pour accélérer l'arrivée desdits ordres et assurer leur exécution. Il est de plus convenu que toute conquête qui auroit eu lieu de la part de l'une ou l'autre des parties contractantes, sur l'une d'elles ou sur leurs alliés, après la ratification des présens préliminaires, sera regardée comme non avenue, et fidellement comprise dans les restitutions qui auront lieu après la ratification du traité définitif.

II. Sa majesté britannique restituera à la république française et à ses alliés, nommément à sa majesté catholique et à la république batave, toutes les possessions et colonies occupées ou conquises par les forces anglaises dans le cours de la guerre actuelle, à l'exception de l'île de la Trinité et des possessions hollandaises dans l'île de Ceylan, desquelles îles et possessions sa majesté britannique se réserve la pleine et entière souveraineté.

III. Le port du cap de Bonne-Espérance sera ouvert au commerce et à la navigation des deux parties contractantes, qui y jouiront des mêmes avantages.

IV. L'île de Malte, avec ses dépendances, sera évacuée par les troupes anglaises, et elle sera rendue à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Pour assurer l'indépendance absolue de cette île de l'une ou de l'autre des deux parties contractantes, elle sera mise sous la garantie et la protection d'une puissance tierce, qui sera désignée par le traité définitif.

V. L'Egypte sera restituée à la sublime Porte, dont les territoires et possessions seront maintenus dans leur intégrité, tels qu'ils étoient avant la guerre actuelle.

VI. Les territoires et possessions de sa majesté très-fidelle, seront aussi maintenus dans leur intégrité.

VII. Les troupes françaises évacueront le royaume de Naples et l'état romain. Les forces anglaises évacueront pareillement Porto-Ferraio, et généralement tous les ports et îles qu'elles occuperoient dans la Méditerranée, ou dans l'Adriatique.

VIII. La république des Sept-Isles sera reconnue par la république française.

IX. Les évacuations, cessions et restitutions stipulées par les présens articles préliminaires, seront exécutées pour l'Europe dans le mois ; pour le continent et les mers d'Amérique et d'Afrique dans les trois mois ; pour le continent et les mers d'Asie dans les six mois qui suivront la ratification du traité définitif.

X. Les prisonniers respectifs seront, d'abord après l'échange des ratifications du traité définitif, rendus en masse et sans rançon, en payant de part et d'autre les dettes particulières qu'ils auroient contractées.

Des discussions s'étant élevées touchant le paiement de l'entretien des prisonniers de guerre, les puissances contractantes se réservent de décider cette question par le traité définitif, conformément au droit des gens, et aux principes consacrés par l'usage.

XI. Pour prévenir tous les sujets de plaintes et de contestations qui pourroient naître à l'occasion des prises qui seroient faites en mer après la signature des articles préliminaires, il est réciproquement convenu que les vaisseaux et effets qui pourroient être pris dans la Manche et dans les mers du Nord après l'espace de douze jours, à compter de l'échange des ratifications des présens articles préliminaires, seront de part et d'autre restitués ; que la

terme sera d'un mois depuis la Manche et les mers du Nord jusqu'aux îles Canaries inclusivement, soit dans l'Océan, soit dans la Méditerranée; de deux mois depuis lesdites îles Canaries jusqu'à l'équateur, et enfin de cinq mois dans toutes les autres parties du monde, sans aucune exception ni autre distinction plus particulière de temps et de lieu.

XII. Tous les séquestres mis de part et d'autre sur les fonds, revenus et créances de quelque espèce qu'ils soient, appartenant à une des puissances contractantes, ou à ses citoyens ou sujets, seront levés immédiatement après la signature du traité définitif.

La décision de toutes réclamations entre les individus des deux nations, pour dettes, propriétés, effets ou droits quelconques, qui, conformément aux usages reçus et au droit des gens, doivent être reproduites à l'époque de la paix, sera renvoyée devant les tribunaux compétens; et, dans ces cas, il sera rendu une prompte et entière justice dans le pays où les réclamations seront faites respectivement. Il est convenu que le présent article sera, immédiatement après la ratification du traité définitif, appliqué par les puissances contractantes, aux alliés respectifs et aux individus de leurs nations, sous la condition d'une juste réciprocité.

XIII. A l'égard des pêcheries sur les côtes de Terre-Neuve et des îles adjacentes, et dans le golfe de Saint-Laurent, les deux puissances sont convenues de les remettre sur le même pied où elles étoient avant la guerre actuelle, se réservant de prendre, par le traité définitif, les arrangemens qui paroîtront justes ou réciproquement utiles, pour mettre la pêche des deux nations dans l'état le plus propre à maintenir la paix.

XIV. Dans tous les cas de restitution convenus par le présent traité, les fortifications seront rendues dans l'état où elles se trouvent au moment de la signature du présent traité, et tous les ouvrages qui auront été construits depuis l'occupation, resteront intacts.

Il est convenu, en outre, que, dans tous les cas de cession stipulés dans le présent traité, il sera alloué aux habitans, de quelque condition ou nation qu'ils soient, un terme de trois ans, à compter de la notification du traité de paix définitif, pour disposer de leurs propriétés acquises et possédées, soit avant, soit pendant la guerre actuelle: dans lequel terme de trois ans, ils pourront exercer librement leur religion, et jouir de leurs propriétés.

La même faculté est accordée dans les pays restitués à tous ceux qui y auront fait des établissemens quelconques, pendant le temps où ces pays étoient possédés par la Grande-Bretagne.

Quant aux autres habitans des pays restitués ou cédés, il est convenu qu'aucun d'eux ne pourra être poursuivi, inquiété ou troublé dans sa personne ou dans sa propriété, sous aucun prétexte, à cause de sa conduite ou opinion politique, ou de son attachement à aucune des deux puissances, ou pour toute autre raison, si ce n'est pour les dettes contractées envers des individus, ou pour des actes postérieurs au traité définitif.

XV. Les présens articles préliminaires seront ratifiés, et les ratifications échangées à Londres dans le terme de quinze jours pour tout délai; et aussitôt après leur ratification, il sera nommé de part et d'autre des plénipotentiaires qui se rendront à Amiens, pour procéder à la rédaction du traité définitif, de concert avec les alliés des puissances contractantes.

En foi de quoi, nous soussignés plénipotentiaires du premier consul de la république française et de sa majesté britannique, en vertu de nos pleins pouvoirs respectifs, avons signé les présens articles préliminaires, et y avons fait apposer nos cachets.

Fait à Londres, le 9 vendémiaire an 10 de la république française (le premier jour d'octobre 1801).

Signé, Otto; Haukesbury.

Traité définitif de paix entre la république française, sa majesté le roi d'Espagne et des Indes, et la république batave, d'une part; et sa majesté le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, d'autre part.

Le premier consul de la république française, au nom du peuple français, et S. M. le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, également animés du desir de faire cesser les calamités de la guerre, ont posé les fondemens de la paix, par les articles préliminaires, signés à Londres le 9 vendémiaire an 10 (premier octobre 1801).

Et comme par l'article XV desdits préliminaires, il a été convenu « qu'il seroit « nommé, de part et d'autre, des plénipo« tentiaires qui se rendroient à Amiens pour « y procéder à la rédaction du traité dé« finitif, de concert avec les alliés des puis« sances contractantes, »

Le premier consul de la république française, au nom du peuple français, a nommé le citoyen *Joseph Bonaparte*, conseiller d'état.

Et sa majesté le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le marquis *de Cornwallis*, chevalier de l'ordre très-illustre de la Jarretière, conseiller privé de sa majesté, général de ses armées, etc.

Sa majesté le roi d'Espagne et des Indes, et le gouvernement d'état de la république batave, ont nommé pour leurs plénipotentiaires; savoir, sa majesté catholique, don *Joseph-Nicolas d'Azzara*, son conseiller d'état, chevalier grand-croix de l'ordre de Charles III, ambassadeur extraordinaire de sa majesté près la république française, etc.

Et le gouvernement d'état de la république batave, *Roger-Jean Schimmelpenninck*, son ambassadeur extraordinaire près la république française;

Lesquels, après s'être duement communiqué leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivans:

Art. I[er]. Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la république française; sa majesté le roi d'Espagne, ses héritiers et successeurs, et la république batave, d'une part; et sa majesté le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ses héritiers et successeurs, d'autre part.

Les parties contractantes apporteront la plus grande attention à maintenir une parfaite harmonie entre elles et leurs états, sans permettre que, de part ni d'autre, on commette aucune sorte d'hostilité par terre ou par mer, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être.

Elles éviteront soigneusement tout ce qui pourroit altérer à l'avenir l'union heureusement rétablie, et ne donneront aucun secours ni protection, soit directement, soit indirectement, à ceux qui voudroient porter préjudice à aucunes d'elles.

II. Tous les prisonniers faits de part et d'autre, tant par terre que par mer, et les otages enlevés ou donnés pendant la guerre et jusqu'à ce jour, seront restitués sans rançon, dans six semaines au plus tard, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité, et en payant les dettes qu'ils auroient contractées pendant leur captivité.

Chaque partie contractante soldera respectivement les avances qui auroient été faites par aucunes des parties contractantes pour la subsistance et l'entretien des prisonniers dans le pays où ils ont été détenus. Il sera nommé de concert, pour cet effet, une commission spécialement chargée de constater et de régler la compensation qui pourra être due à l'une ou à l'autre des puissances contractantes. On fixera également de concert l'époque et le lieu où se rassembleront les commissaires qui seront chargés de l'exécution de cet article, et qui porteront en compte, non-seulement les dépenses faites par les prisonniers des nations respectives, mais aussi pour les troupes étrangères qui, avant d'être prises, étoient à la solde et à la disposition de l'une des parties contractantes.

III. Sa majesté britannique restitue à la république française et à ses alliés; savoir, à sa majesté catholique et à la république batave, toutes les possessions et colonies qui leur appartenoient respectivement, et qui ont été occupées ou conquises par les forces britanniques dans le cours de la guerre, à l'exception de l'île de la Trinité et des possessions hollandaises dans l'île de Ceylan.

IV. Sa majesté catholique cède et garantit, en toute propriété et souveraineté, à sa majesté britannique, l'île de la Trinité.

V. La république batave cède et garantit, en toute propriété et souveraineté, à sa majesté britannique, toutes les possessions et établissemens dans l'île de Ceylan, qui appartenoient avant la guerre à la république des Provinces-Unies, ou à sa compagnie des Indes orientales.

VI. Le cap de Bonne-Espérance reste à la république batave, en toute souveraineté, comme cela avoit lieu avant la guerre.

Les bâtimens de toute espèce, appartenant aux autres parties contractantes, auront la faculté d'y relâcher et d'y acheter les approvisionnemens nécessaires, comme auparavant, sans payer d'autres droits que ceux auxquels la république batave assujettit les bâtimens de sa nation.

VII. Les territoires et possessions de sa majesté très-fidelle sont maintenus dans leur intégrité, tels qu'ils étoient avant la guerre: cependant les limites des Guyanes française et portugaise sont fixées à la rivière d'Arawari, qui se jette dans l'Océan

au-dessus du Cap-Nord, près de l'île Neuve et de l'île de la Pénitence, environ à un degré un tiers de latitude septentrionale. Ces limites suivront la rivière d'Arawary, depuis son embouchure la plus éloignée du Cap-Nord, jusqu'à sa source, et ensuite une ligne droite tirée de cette source, jusqu'au Rio-Branco, vers l'ouest.

En conséquence, la rive septentrionale de la rivière d'Arawary, depuis sa dernière embouchure jusqu'à sa source, et les terres qui se trouvent au nord de la ligne des limites fixées ci-dessus, appartiendront en toute souveraineté à la république française.

La rive méridionale de ladite rivière, à partir de la même embouchure, et toutes les terres au sud de ladite ligne des limites, appartiendront à sa majesté très-fidelle.

La navigation de la rivière d'Arawari, dans tout son cours, sera commune aux deux nations.

Les arrangemens qui ont eu lieu entre les cours de Madrid et de Lisbonne, pour la rectification de leurs frontières en Europe, seront toutefois exécutés suivant les stipulations du traité de Badajoz.

VIII. Les territoires, possessions et droits de la sublime Porte sont maintenus dans leur intégrité, tels qu'ils étoient avant la guerre.

IX. La république des Sept-Isles est reconnue.

X. Les îles de Malte, de Gozo et Comino seront rendues à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour être par lui tenues aux mêmes conditions auxquelles il les possédoit avant la guerre, et sous les stipulations suivantes :

1°. Les chevaliers de l'ordre dont les langues continueront à subsister après l'échange des ratifications du présent traité, sont invités à retourner à Malte aussitôt que l'échange aura eu lieu : ils y formeront un chapitre général, et procéderont à l'élection d'un grand-maître, choisi parmi les natifs des nations qui conservent des langues, à moins qu'elle n'ait été déjà faite depuis l'échange des ratifications des préliminaires.

Il est entendu qu'une élection faite depuis cette époque sera seule considérée comme valable, à l'exclusion de toute autre qui auroit eu lieu dans aucun temps antérieur à ladite époque.

2°. Les gouvernemens de la république française et de la Grande-Bretagne, desirant mettre l'ordre et l'île de Malte dans un état d'indépendance entière à leur égard, conviennent qu'il n'y aura désormais ni langue française, ni anglaise, et que nul individu appartenant à l'une ou à l'autre de ces puissances, ne pourra être admis dans l'ordre.

3°. Il sera établi une langue maltaise, qui sera entretenue par les revenus territoriaux et les droits commerciaux de l'île. Cette langue aura des dignités qui lui seront propres, des traitemens et une auberge. Les preuves de noblesse ne seront pas nécessaires pour l'admission des chevaliers de ladite langue : ils seront d'ailleurs admissibles à toutes les charges, et jouiront de tous les privilèges, comme les chevaliers des autres langues. Les emplois municipaux, administratifs, civils, judiciaires et autres dépendant du gouvernement de l'île, seront occupés, au moins pour moitié, par des habitans des îles de Malte, Gozo et Comino.

4°. Les forces de sa majesté britannique évacueront l'île et ses dépendances dans les trois mois qui suivront l'échange des ratifications, ou plus tôt si faire se peut. A cette époque, elle sera remise à l'ordre dans l'état où elle se trouve, pourvu que le grand-maître, ou des commissaires pleinement autorisés suivant les statuts de l'ordre, soient dans ladite île, pour en prendre possession, et que la force qui doit être fournie par sa majesté sicilienne, comme il est ci-après stipulé, y soit arrivée.

5°. La moitié de la garnison, pour le moins, sera toujours composée de Maltais natifs : pour le restant, l'ordre aura la faculté de recruter parmi les natifs des pays seuls qui continuent de posséder des langues. Les troupes maltaises auront des officiers maltais. Le commandement en chef de la garnison, ainsi que la nomination des officiers, appartiendront au grand-maître ; et il ne pourra s'en démettre, même temporairement, qu'en faveur d'un chevalier, d'après l'avis du conseil de l'ordre.

6°. L'indépendance des îles de Malte, de Gozo et de Comino, ainsi que le présent arrangement, sont mis sous la protection et la garantie de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Autriche, de l'Espagne, de la Russie et de la Prusse.

7°. La neutralité permanente de l'ordre de l'île de Malte, avec ses dépendances, est proclamée.

8°. Les ports de mer seront ouverts au commerce et à la navigation de toutes les nations, qui y paieront des droits égaux et modérés. Ces droits seront appliqués à l'entretien de la langue maltaise, comme il est spécifié dans le paragraphe III, à celui des établissemens civils et militaires de l'île, ainsi qu'à celui du lazaret général ouvert à tous les pavillons.

9°. Les états barbaresques sont exceptés des dispositions des deux paragraphes précédens, jusqu'à ce que, par le moyen d'un arrangement que procureront les parties contractantes, le système d'hostilités qui subsiste entre lesdits états barbaresques, l'ordre de Saint-Jean et les puissances possédant des langues ou concourant à leur composition, ait cessé.

10°. L'ordre sera régi, quant au spirituel et au temporel, par les mêmes statuts qui étoient en vigueur lorsque les chevaliers sont sortis de l'île, autant qu'il n'y est pas dérogé par le présent traité.

11°. Les dispositions contenues dans les paragraphes III, V, VII, VIII et X, seront converties en lois et statuts perpétuels de l'ordre, dans la forme usitée ; et le grand-maître, ou, s'il n'étoit pas dans l'île au moment où elle sera remise à l'ordre, son représentant, ainsi que ses successeurs, seront tenus de faire serment de les observer ponctuellement.

12°. Sa majesté sicilienne sera invitée à fournir deux mille hommes natifs de ses états, pour servir de garnison dans les différentes forteresses desdites îles. Cette force y restera un an, à dater de leur restitution aux chevaliers ; et si, à l'expiration de ce terme, l'ordre n'avoit pas encore levé la force suffisante, au jugement des puissances garantes, pour servir de garnison dans l'île et ses dépendances, telle qu'elle est spécifiée dans le paragraphe V, les troupes napolitaines y resteront jusqu'à ce qu'elles soient remplacées par une autre force jugée suffisante par lesdites puissances.

13°. Les différentes puissances désignées dans le paragraphe VI, savoir, la France, la Grande Bretagne, l'Autriche, l'Espagne, la Russie et la Prusse, seront invitées à accéder aux présentes stipulations.

XI. Les troupes françaises évacueront le royaume de Naples et l'état romain : les forces anglaises évacueront pareillement Porto-Ferraio, et généralement tous les ports et îles qu'elles occuperoient dans la Méditerranée ou dans l'Adriatique.

XII. Les évacuations, cessions et restitutions stipulées par le présent traité, seront exécutées, pour l'Europe, dans le mois; pour le continent et les mers d'Amérique et d'Afrique, dans les trois mois ; pour le continent et les mers d'Asie, dans les six mois qui suivront la ratification du présent traité définitif, excepté dans le cas où il y est spécialement dérogé.

XIII. Dans tous les cas de restitution, convenus par le présent traité, les fortifications seront rendues dans l'état où elles se trouvoient au moment de la signature des préliminaires; et tous les ouvrages qui auront été construits depuis l'occupation, resteront intacts.

Il est convenu en outre que, dans tous les cas de cession stipulés, il sera alloué aux habitans, de quelque condition ou nation qu'ils soient, un terme de trois ans, à compter de la notification du présent traité, pour disposer de leurs propriétés acquises et possédées soit avant soit pendant la guerre ; dans lequel terme de trois ans, ils pourront exercer librement leur religion, et jouir de leurs propriétés. La même faculté est accordée, dans les pays restitués, à tous ceux, soit habitans ou autres, qui y auront fait des établissemens quelconques pendant le temps où ces pays étoient possédés par la Grande-Bretagne.

Quant aux habitans des pays restitués ou cédés, il est convenu qu'aucun d'eux ne pourra être poursuivi, inquiété ou troublé dans sa personne ou dans sa propriété, sous aucun prétexte, à cause de sa conduite ou opinion politique, ou de son attachement à aucune des parties contractantes, ou pour toute autre raison, si ce n'est pour des dettes contractées envers des individus ou pour des actes postérieurs au présent traité.

XIV. Tous les séquestres mis, de part et d'autre, sur les fonds, revenus et créances, de quelque espèce qu'ils soient, appartenant à l'une des puissances contractantes, ou à ses citoyens ou sujets, seront levés immédiatement après la signature de ce traité définitif.

La décision de toutes réclamations entre les individus des nations respectives, pour dettes, propriétés, effets ou droits quelconques, qui, conformément aux usages reçus et au droit des gens, doivent être reproduites à l'époque de la paix, sera renvoyée devant les tribunaux compétens; et dans ces cas, il sera rendu une prompte et entière justice dans les pays où les réclamations seront faites respectivement.

XV. Les pêcheries sur les côtes de Terre-Neuve, des îles adjacentes, et dans le golfe de Saint-Laurent, sont remises sur le même pied où elles étoient avant la guerre.

Les pêcheurs français de Terre-Neuve et les habitans des îles Saint-Pierre et Miquelon pourront couper les bois qui leur seront nécessaires, dans les baies de Fortune et du Désespoir pendant la première année, à compter de la notification du présent traité.

XVI. Pour prévenir tous les sujets de plaintes et de contestations qui pourroient naître à l'occasion des prises qui auroient été faites en mer après la signature des articles préliminaires, il est réciproquement convenu que les vaisseaux et effets qui pourroient avoir été pris dans la Manche et dans les mers du Nord après l'espace de douze jours, à compter de l'échange des ratifications des articles préliminaires, seront, de part et d'autre, restitués; que le terme sera d'un mois, depuis la Manche et les mers du Nord jusqu'aux îles Canaries inclusivement, soit dans l'Océan, soit dans la Méditerranée; de deux mois, depuis les îles Canaries jusqu'à l'équateur; et enfin, de cinq mois, dans toutes les autres parties du monde, sans aucune exception ni autre distinction plus particulière de temps et de lieu.

XVII. Les ambassadeurs, ministres et autres agens des puissances contractantes, jouiront respectivement dans les états desdites puissances, des mêmes rangs, priviléges et immunités dont jouissoient, avant la guerre, les agens de la même classe.

XVIII. La branche de la maison de Nassau, qui étoit établie dans la ci-devant république des Provinces-Unies, actuellement la république batave, y ayant fait des pertes, tant en propriétés particulières, que par le changement de constitution adoptée dans ce pays, il lui sera procuré une compensation équivalente pour lesdites pertes.

XIX. Le présent traité définitif de paix est déclaré commun à la sublime Porte-Ottomane, alliée de sa majesté britannique; et la sublime Porte sera invitée à transmettre son acte d'accession dans le plus court délai.

XX. Il est convenu que les parties contractantes, sur les réquisitions faites par elles respectivement, ou par leurs ministres et officiers duement autorisés à cet effet, seront tenues de livrer en justice les personnes accusées des crimes de meurtre, de falsification ou banqueroute frauduleuse, commis dans la juridiction de la partie requérante, pourvu que cela ne soit fait que lorsque l'évidence du crime sera si bien constatée, que les lois du lieu où l'on découvrira la personne ainsi accusée, auroient autorisé sa détention et sa traduction devant la justice, au cas que le crime y eût été commis. Les frais de la prise de corps et de la traduction en justice, seront à la charge de ceux qui feront la réquisition: bien entendu que cet article ne regarde en aucune manière les crimes de meurtre, de falsification ou de banqueroute frauduleuse, commis antérieurement à la conclusion de ce traité définitif.

XXI. Les parties contractantes promettent d'observer sincèrement et de bonne foi, tous les articles contenus au présent traité; et elles ne souffriront pas qu'il y soit fait de contravention directe ou indirecte par leurs citoyens ou sujets respectifs; et les susdites parties contractantes se garantissent généralement et réciproquement toutes les stipulations du présent traité.

XXII. Le présent traité sera ratifié par les parties contractantes, dans l'espace de trente jours, ou plus tôt si faire se peut, et les ratifications, en due forme, seront échangées à Paris.

En foi de quoi, nous soussignés plénipotentiaires, avons signé de notre main, et en vertu de nos pleins pouvoirs respectifs, le présent traité définitif, et y avons fait apposer nos cachets respectifs.

Fait à Amiens, le 6 germinal an 10 de la république française (le 27 mars 1802).

Signé, JOSEPH BONAPARTE, CORNWALLIS, J.-NICOLAS D'AZZARA et SCHIMMELPENNINCK.

Proclamé comme loi, le 10 prairial an 10.

Articles préliminaires de paix, entre la république française et la sublime Porte-ottomane.

Le premier consul de la république française, au nom du peuple français, et la sublime Porte-ottomane, voulant mettre fin à la guerre qui divise les deux états, et rétablir les anciens rapports qui les unissoient, ont nommé, dans cette vue, pour ministres plénipotentiaires; savoir:

Le premier consul de la république française, au nom du peuple français, le citoyen Charles-Maurice *Talleyrand*, ministre des relations extérieures, et la sublime Porte-ottomane, son ci-devant basch-muhassébé et ambassadeur *Esseyd-Aly-Effendy*; lesquels, après avoir échangé leurs pleins-pouvoirs, sont convenus des articles préliminaires suivans:

Art. Ier. Il y aura paix et amitié entre la république française et la sublime Porte-ottomane; en conséquence de quoi les hostilités cesseront entre les deux puissances, à dater de l'échange des ratifications des présens articles préliminaires, immédiatement après lequel échange la province entière de l'Egypte sera évacuée par l'armée française, et restituée à la sublime Porte-ottomane, dont le territoire et les possessions seront maintenus dans leur intégrité, tels qu'ils étoient avant la guerre actuelle.

Il est entendu qu'après l'évacuation, les concessions qui pourroient être faites en Egypte aux autres puissances, de la part de la sublime Porte, seront communes aux Français.

II. La république française reconnoit la constitution de la république des Sept-Isles-Unies et des pays ex-vénitiens situés sur le continent. Elle garantit le maintien de cette constitution. La sublime Porte-ottomane reconnoit et accepte à cet effet la garantie de la république française, ainsi que celle de la Russie.

III. Il sera pris des arrangemens définitifs entre la république française et la sublime Porte-ottomane, relativement aux biens et effets des citoyens et sujets respectifs, confisqués ou séquestrés pendant la guerre. Les agens politiques et commerciaux, et les prisonniers de guerre de tout grade, seront mis en liberté, immédiatement après la ratification des présens articles préliminaires.

IV. Les traités qui existoient avant la présente guerre entre la France et la sublime Porte-ottomane, sont renouvelés en entier. En conséquence de ce renouvellement, la république française jouira, dans toute l'étendue des états de sa hautesse, des droits de commerce et de navigation dont elle jouissoit autrefois, et de ceux dont pourront jouir à l'avenir les nations les plus favorisées.

Les ratifications seront échangées, à Paris, dans l'espace de quatre-vingts jours.

Fait à Paris, le 17 vendémiaire an 10 de la république française (9 octobre 1801), ou le premier du mois Gemasy-ul-akir 1216 de l'égire.

Signés, CH.-MAU. TALLEYRAND, ESSEYD-ALY-EFFENDY.

Traité de paix entre la république française et la sublime Porte-ottomane.

Le premier consul de la république française, au nom du peuple français, et le sublime empereur ottoman, voulant rétablir les rapports primitifs de paix et d'amitié qui ont existé de tout temps entre la France et la sublime Porte, ont nommé dans cette vue, pour ministres plénipotentiaires, savoir:

Le premier consul, au nom du peuple français, le citoyen Charles-Maurice *Talleyrand*, ministre des relations extérieures de la république française;

Et la sublime Porte-ottomane, *Esseyd-Mohamed-Seid-Ghalib-Effendy*, rapporteur actuel, secrétaire intime et directeur des affaires étrangères;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins-pouvoirs, sont convenus des articles suivans:

Art. Ier. Il y aura, à l'avenir, paix et amitié entre la république française et la sublime Porte-ottomane. Les hostilités cesseront désormais, et pour toujours entre les deux états.

II. Les traités ou capitulations qui, avant l'époque de la guerre, déterminoient respectivement les rapports de toute espèce qui existoient entre les deux puissances, sont en entier renouvelés.

En conséquence de ce renouvellement, et en exécution des articles des anciennes capitulations, en vertu desquels les Français ont le droit de jouir, dans les états de la sublime Porte, de tous les avantages qui ont été accordés à d'autres puissances, la sublime Porte consent à ce que les vaisseaux du commerce français, portant pavillon français, jouissent désormais, sans aucune contestation, du droit d'entrer et de naviguer librement dans la mer Noire.

La sublime Porte consent de plus à ce que lesdits vaisseaux français, à leur entrée et à leur sortie de cette mer, et pour tout ce qui peut favoriser leur libre navigation, soient entièrement assimilés aux vaisseaux marchands des nations qui naviguent dans la mer Noire.

La sublime Porte et le gouvernement de la République prendront, de concert, des mesures efficaces pour purger de toute espèce de forbans, les mers qui servent à la navigation des vaisseaux marchands des deux états. La sublime Porte promet de protéger,

contre

contre toute espèce de pirateries la navigation des vaisseaux marchands français sur la mer Noire.

Il est entendu que les avantages assurés aux Français, par le présent article, dans l'empire ottoman, sont également assurés aux sujets et au pavillon de la sublime Porte, dans les mers et sur le territoire de la république française.

III. La république française jouira, dans les pays ottomans qui bordent ou avoisinent la mer Noire, tant pour son commerce que pour les agens et commissaires des relations commerciales qui pourroient être établis dans les lieux où les besoins du commerce français rendront cet établissement nécessaire, des mêmes droits, priviléges et prérogatives dont la France jouissoit avant la guerre, dans les autres parties des états de la sublime Porte, en vertu des anciennes capitulations.

IV. La sublime Porte accepte, en ce qui la concerne, le traité conclu à Amiens, entre la France et l'Angleterre, le 4 germinal an 10 (1216 zilkidés 22). Tous les articles de ce traité qui sont relatifs à la sublime Porte sont formellement renouvelés dans le présent traité.

V. La république française et la sublime Porte se garantissent mutuellement l'intégrité de leurs possessions.

VI. Les restitutions et compensations dues aux agens des deux puissances, ainsi qu'aux citoyens et sujets dont les biens ont été confisqués ou séquestrés pendant la guerre, seront réglées avec équité par un arrangement particulier qui sera fait à Constantinople entre les deux gouvernemens.

VII. En attendant qu'il soit pris de concert de nouveaux arrangemens sur les discussions qui ont pu s'élever relativement aux droits de douanes, on se conformera, à cet égard, dans les deux pays, aux anciennes capitulations.

VIII. S'il existe encore des prisonniers qui soient détenus par suite de la guerre dans les deux états, ils seront immédiatement mis en liberté sans rançon.

IX. La république française et la sublime Porte ayant voulu, par le présent traité, se placer dans les états l'une de l'autre, sur le pied de la puissance la plus favorisée, il est entendu qu'elles s'accordent respectivement dans les deux états, tous les avantages qui pourroient être ou avoir été accordés à d'autres puissances, comme si lesdits avantages étoient expressément stipulés dans le présent traité.

X. Les ratifications du présent traité seront échangées à Paris dans l'espace de quatre-vingts jours, ou plus tôt si faire se peut.

Fait à Paris, le 6 messidor an 10 de la république française (25 juin 1802), et le 24 safer-ul-hoïr.

Signé, Ch.-Mau. TALLEYRAND;

ESSEYD-MOHAMED-SAID-GHALIB-EFFENDY.

Pour copie conforme,

Le ministre des relations extérieures,

Signé, Ch.-Mau. TALLEYRAND.

PAIX, v. (*Eure*), arr., canton et comm. du Grand-Andelys, à 2 k. (½ l.) de cette ville. *P.* compr. celle du Grand-Andelys, 5256. *Bur. de p.* du Grand-Andelys.

PAIX (LA), hameau (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, canton de Bourmont, comm. d'Hareville, à 10 k. (2 l. ½) de Bourmont, 38 k. (8 l. ½) de Chaumont. *Pop.* comp. celle d'Hareville, 670. *Bur. de poste* de Bourmont.

PAIX-DE-DIEU (LA), v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. et comm. de Bodeguée, à 8 kil. (2 l.) d'Huy, 1 kil. (¼ de l.) de Bodegnée. *Pop.* comp. celle de Bodegnée, 368. *B. de poste* d'Huy.

PAIZAY-LE-JOLY, v. (*Indre*), arr. d'Argenton, cant. de St.-Gaultier, à 14 kil. (3 l. ¼) d'Argenton, 36 kil. (8 l.) de Châteauroux. *P. p.* 165. *B. de p.* d'Argenton.

PAIZÉ-LE-SEC, v. (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. de Chauvigny, à 19 kil. (4 l. ¼) de Montmorillon, 33 k. (7 l. ½) de Poitiers. *Pop.* 903. *Bur. de poste* de St.-Savin.

PAJAY, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de Beaurepaire, comm. de Pommier, à 7 kil. (1 l. ¾) de Beaurepaire, 27 k. (6 l.) de Vienne. *Popul.* comp. celle de Pommier, 487. *Bur. de p.* de Beaurepaire.

PAL (COL DU), (*Stura*), passage de la Vallée de Tanaro dans celle de Pesio, longueur 18 k. (4 l.)

PAL (LE), v. (*Allier*), arrond. de Moulins, cant. de Dampierre, comm. de St.-Pourçain-sur-Bebre, à 23 kil. (5 l. ¼) de Moulins, 4 k. (1 l.) de Dampierre. *Popul.* comp. celle de St.-Pourçain, 666. *Bur. de poste* de Moulins.

PALADRU, lac (*Isère*), arrondissem. de la Tour-du-Pin, cant. de St.-Geoir, à 13 kilom. (3 l.) S. S. E. de la Tour-du-Pin: il est traversé par la rivière de Fure du N. E. au S. E. Il a 4 k. (1 l.) de long.

PALAIGNGES, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, canton de Beinat, à 11 k. (2 l. ¾) de Brive, 13 kil. (3 l.) de Tulle. *Pop.* 160. *Bur. de p.* de Brive.

PALAIRAC, v. (*Aude*), arrond. de Carcassonne, cant. de Monthoumet, à 15 k. (3 l. ½) de la Grasse, 39 k. (8 l. ⅔) de Carcassonne. *Popul.* 128. *Bur. de p.* de la Grasse.

Palais du gouvernement. Le palais du gouvernement a un gouverneur, cinq préfets qui ont un secrétaire général, un trésorier du gouvernement, neuf adjudans supérieurs dans lesquels il y a trois généraux de brigade et six colonels, et trois adjoints, dont deux chefs de bataillons et un capitaine; deux médecins, un notaire, deux architectes, deux messagers d'état chargés de porter les messages, notifications et transmissions officiels, adressés par le gouvernement au sénat, au corps législatif et au tribunat; et douze huissiers. Les messagers d'état sont toujours précédés de deux huissiers lorsqu'ils sont en mission. La trésorerie du gouvernement est dirigée par un trésorier et un principal commis chargé de la comptabilité relative à l'empereur, et à la secrétairerie d'état, aux traitemens ecclésiastiques des diocèses de Paris, Versailles, Meaux; des évêques démissionnaires, et du culte protestant; il y a aussi un principal commis chargé de la comptabilité relative à la garde impériale, aux aides-de-camp de l'empereur et aux officiers du palais, un caissier. *Voir*, pour les changemens, *Maison impériale.*

PALAIS ou PALET, bourg (*Loire Inférieure*). *Voy.* PALET.

PALAIS (LA), rivière (*Sarthe*), arrond. du Mans, cant. de Sillé-le-Guillaume. Sa source dans la grande forêt de Charnie, à 15 k. (3 l. ½) S. O. de Sillé, coule au S. E. et se jette dans la Vesgre, à 2 k. (½ l.) S. O. de Lené, 19 k. (4 l. ⅓) N. E. de Sablé.

PALAIS (LA), rivière (*Vienne*), arrond. de Poitiers, cant. de Lusignan où elle prend sa source, à 7 k. (1 l. ⅔) N. E. de Lusignan, coule au S. E., et se réunit à la Vonne à Lusignan.

PALAIS (LE), rivière (*Charente*), arrondissem. de Barbezieux, où elle prend sa source, coule au S., reçoit le Lary, et se rend dans la Dronne, à 16 k. (3 l. ¾) S. de Monguyon.

PALAIS (LE), v. (*Creuse*), arr. et canton de Bourganeuf, comm. de Boscmoreau, à 4 k. (1 l.) de Bourganeuf, 21 k. (4 l. ¾) de Guéret. Il y avoit une abbaye commendataire de l'ordre de Citeaux. *Popul.* comp. celle de Boscmoreau, 454. *Bur. de p.* de Bourganeuf.

PALAIS (LE), v. (*Loire*), arr. de Monbrison, cant. de Feurs, comm. de Civen, sur la Loire, à 1 kilom. (¼ de l.) de Feurs. *Pop.* comp. celle de Civen, 183. *Bureau de poste* de Feurs.

PALAIS (LE), bourg (*Morbihan*), arrondissem. de Lorient, canton de Belle-Isle-en-Mer, à 5 k. (10 l. ¾) de Lorient. Cet endroit étoit le ch.-l. d'un des quatre quartiers de Belle-

Isle, dans lesquels cette ile est divisée. *Voy.* Belle-Isle. Cette commune a un syndic des marins, elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Belle-Isle-en-Mer, 4e. arrondissem. maritime. *Pop.* 922. *Bur. de p.* de Belle-Isle-en-Mer.

Palais (le), rivière (*Deux-Sèvres*), arrond. de Parthenay, canton de Secondigny. Sa source, à 10 kil. (2 l. ½) O. p. N. de Parthenay, coule à l'O., puis au S., va à l'E., passe à St.-Aubin, et se rend dans la Thoue à 1 k. (¼ de l.) O. de Parthenay.

Palais (le), v. (*Haute-Vienne*), arrondiss. et cant. de Limoges, sur la côte près la Vienne, à 5 kilom. (1 l. ½) N. de Limoges. Le lieu dit *Châtenet*, près ce village, renferme une mine d'antimoine. *Populat.* 330. *Bur. de p.* de Limoges.

Palaiseau, b. (*Seine-et-Oise*), arrondissement de Versailles, chef-l. de cant., à 13 kilom. (3 l.) S. E. de Versailles, 14 kil. (3 l. ¼) E. de Chevreuse, 18 k. (4 l.) S. O. de Paris. *Pop.* 1616. *Bur. de poste.*

Palaiseul, v. (*Haute-Marne*), arrond. de Langres, cant. de Longeau, à 11 k. (2 l. ¾) de Langres, 43 k. (9 l. ¾) de Chaumont. *Popul.* compr. celle de Bonnefontaine et de Laqueray, 208. *B. de p.* de Langres.

Palaja, v. (*Aude*), arrondiss. et canton E. de Carcassonne, sur la rivière du Moulin, à 5 k. (1 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* 330. *Bur. de p.* de Carcassonne.

Palaming, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Muret, cant. de Cazères, sur la Garonne, à 11 kil. (2 l. ¾) de Rieux, 5 m. (12 l. ¼) de Toulouse. *P.* 685. *Bur. de p.* de Martres.

Palanfray, v. (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. et comm. de Vif, à 21 kil. (4 l. ¾) de Grenoble, 5 kil. (1 l. ¼) de Vif. *Populat.* comp. celle de Vif et dépend., 2260. *B. de poste* de Grenoble.

Palange, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. de Durbuy, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. de cet endroit, 13 kil. (3 l.) O. S. O. de Ferrière, 41 k. (9 l. ¼) E. p. S. de Namur. *Pop.* 131. *Bur. de poste* de Marche.

Palanges, forêt (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Bozouls, à 8 k. (2 l.) E. de Rhodez. Elle a 8,174 m. (4,200 t.) de long sur 5,846 mètres (3,000 t.) de large.

Palante, v. (*Haute-Saone*), arr. et cant. de Lure. *Pop.* 175. *Bur. de p.* de Lure.

Palantine, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Quingey, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 16 k. (3 l. ¾) de Besançon. *Pop.* 108. *Bur. de poste* de Quingey.

Palarquette (Pointe de), montagne (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, cant. de St.-Béat, à 6 k. (1 l ¼) S. p. O. de cet endroit.

Palasca, v. (*Golo*), arrond. de Calvi, à 23 k. (5 l. ¼) de cette ville, 37 kil. (8 l. ¼) de Bastia. *Pop.* 466.

Palatinat, ci-devant province considérable d'Allemagne, divisée en haut et en bas Palatinat, et comprise dans le cercle du Bas-Rhin. Le haut Palatinat, appelé aussi le *Palatinat de Bavière*, est sur la rive droite du Rhin, et pour la plus grande partie dans les états de Bavière. Le bas Palatinat, ou Palatinat du Rhin, s'étend également sur les deux rives du fleuve. La partie sur la rive droite appartient encore à l'électeur palatin, et celle sur la rive gauche est réunie à la république française, et comprend les villes et cantons de *Neustad*, *Germesheim*, *Kaiserslautern*, *Alzey*, *Oppenheim*, qui sont du département du Mont-Tonnerre; *Creutznach*, *Simmeren* et *Kirchberg*, qui sont du département de Rhin-et-Moselle.

Palatinat, grand château, d'une forme polygone, bâti sur le roc, au milieu du Rhin, près de la ville de Bacharach, chef-lieu du canton du département de Rhin-et-Moselle, et en face du bourg de Kaub, qui est sur la rive droite du Rhin. Reblanchi en 1784, il forme un contraste frappant avec la rive opposée, couverte de buissons, de verdure et de plusieurs roches d'ardoises. Ce château consiste en une tour haute et forte, appelée *die Pfalz* (le Palatinat); le fleuve l'entoure. Selon la tradition du pays, les comtesses palatines venoient autrefois y faire leurs couches; mais cet usage ne subsiste plus. Sur le front principal de la tour, est un lion qui porte les armes du Palatinat; et sur le côté qui regarde Kaub, on apperçoit une espèce de trappe bien ferrée à laquelle on monte par un escalier de bois qu'on relève pendant la nuit; dans l'intérieur il y a plusieurs chambres voûtées, et des souterrains où l'on renferme des prisonniers d'état. On peut appeler cette tour le *Spandaw* ou la *Bastille* du Palatinat. Les murs en sont très-épais, et, à raison de sa force naturelle, elle n'étoit gardée que par une compagnie d'invalides. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est une fontaine d'eau douce, taillée très-profondément dans le roc, et qui n'a aucune connexion avec le Rhin. Cette superbe tour, dont l'aspect embellit toute cette partie, sert comme de redoute pour empêcher les bateaux de passer de jour ou de nuit sans payer le droit du péage de Kaub; car, du plus loin que la garde apperçoit un bâtiment, elle donne un signal avec la cloche pour avertir les commis de la douane de Kaub, qui n'en est qu'à une très-petite distance.

Palau, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. de Sallagousse, près la Vanera, à 4 myriam. (10 l.) de Prades, 8 m. (18 l. ½) de Perpignan. *Pop.* 234. *Bur. de poste* de Mont-Libre.

Palau-del-Vid, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Céret, cant. d'Argelès, à 21 k. (4 l. ½) de Céret, 15 k. (3 l. ½) de Perpignan. *Pop.* comprise celle de Villeclare, 301. *Bur. de poste* de Collioure.

Palauda, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Céret, cant. d'Arles, sur le Tech, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Céret, 30 kil. (6 l. ¾) de Perpignan. On trouve près de ce village et dans ses environs, des bancs de marbre rougeâtre. A peu de distance, il y a une forge pour le fer. Palauda a un pont de pierre. *Pop.* 478. *Bur. de p.* d'Arles.

Palavas (grande), (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Mauguio, à 8 kil. (2 l.) S. S. O. de Mauguio. C'est l'embouchure du Lès.

Palazzo, v. (*Doire*), arrond. d'Ivrée, sur une montagne, à 6 k. (1 l. ½) E. d'Ivrée. *Pop.* 728. *Bur. de poste* d'Ivrée.

Palazzolo, v. (*Sesia*), arr. de Santia, cant. de Crescentino, avec un petit château sur la rive gauche du Pô, et sur le chemin de Casal à Crescentino, à 13 k. (3 l.) S. de Santia. *Popul.* 1024. *Bur. de poste* de Bielle.

Palesville, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Doutgne, à 23 k. (5 l. ½) de Castres. *Pop.* 207. *Bur. de poste de* Revel, départ. de la Haute-Garonne.

Palet, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de Chambéry, comm. du Desert, à 7 k. (1 l. ¾) de Chambéry. *Pop.* comprise celle du Desert, 1015. *Bur. de p.* de Chambéry.

Palet (le) ou Palais, v. (*Loire-*

Inférieure), arr. de Nantes, cant. de Vallet, sur la rive droite de la Serre, à 10 k. (2 l. ½) de Clisson, 19 k. (4 l. ⅓) de Nantes. Ce village a vu naître en 1079, Pierre *Abailard* ou *Abélard*, dialectitien et homme de lettres, mais plus connu par son attachement pour Héloïse, mort au monastère de St.-Marcel, près Châlons-sur-Saone, en 1142. Le recueil de ses ouvrages fut publié à Paris en 1616; il forme un fort vol. in-4°. *Pop.* 1402. *Bur. de poste* de Clisson.

PALEY, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, canton de Lorrès, sur Lunain, à 11 kil. (2 l. ¾) de Nemours, 36 k. (8 l.) de Melun. *Pop.* 333. *Bur. de poste* de Nemours.

PALEYRAC, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Cadoin, à 7 k. (1 l. ¾) de Belvez, 4 m. (10 l.) de Périgueux. *Pop.* 497. *Bur. de p.* de Belvez.

PALEYZIN, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de la Verpillière, comm. de Maubec, à 4 k. (1 l.) de Bourgoin, 39 k. (6 l. ¾) de Vienne. *Pop.* compr. celle de Maubec, 2699. *Bur. de poste* de Bourgoin.

PALHAS, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Milhaud, comm. de Compeyre, sur le Tarn, à 9 kil. (2 l. ¼) de Milhaud, 5 m. (10 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* compr. celle de Compeyre, 1018. *Bur. de poste* de Milhaud.

PALIÈRES, v. (*Var*), arrond. de Brignoles, cant. et comm. de Cotignac, à 13 k. (3 l.) de Brignoles, 4 k. (1 l.) de Cotignac. *Pop.* compr. celle de Cotignac, 3180. *Bur. de poste* de Brignoles.

PALIÈRES, v. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de Barjols, comm. de Saint-Martin-des-Palières, à 7 kil. (1 l. ¾) de Barjols, 21 k. (4 l. ¾) de Brignoles. *Pop.* compr. celle de St.-Martin-des-Palières, 464. *Bur. de poste* de Barjols.

PALINGE, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, ch.-l. de cant., sur la côte, près la Bourbince, à 14 k. (3 l. ¼) N. de Charolles, 5 myriam. (12 l. ½) O. N. O. de Mâcon, 13 k. (3 l. ¼) S. S. E. de St.-Geugnon. Il y a deux fourneaux et une fonderie près de ce village, au lieu dit *Lemoutet*. *Pop.* 1071. *Bur. de poste* de Perrecy.

PALINIÈRE (LA), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Verneuil, comm. de Mandres, à 4 k. (1 l.) de Verneuil, 41 k. (9 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* comprise celle de Mandres, 345. *Bureau de poste* de Verneuil.

PALINKE-PUT-BECKE, ruisseau (*Lys*), arr. de Courtray, cant. de Roulers, à 5 k. (1 l. ¼) N. O. duquel il prend sa source, coule au N., puis à l'O., et se réunit au Crekel Becke, riv., après 6 k. (1 l. ½) de cours.

PALIS, v. (*Aube*), arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Marcilly-le-Hayer, à 29 k. (6 l. ½) de Nogent, 28 k. (6 l. ¼) de Troyes. *Pop.* 500. *Bur. de poste* d'Estissac.

PALISEUL, b. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, ch.-l. de cant., à 23 k. (5 l. ¼) O. p. N. de Neufchâteau, 14 k. (3 l. ¼) N. de Bouillon, 8 m. (17 l.) O. N. O. de Luxembourg. Ce bourg dépendoit du duché de Bouillon. *Pop.* 672. *Bur. de poste* de Bouillon, départ. des Ardennes.

PALISSE, v. (*Corrèze*), arr. d'Ussel, cant. de Neuvic, à 26 k. (3 l. ⅔) d'Ussel, 5 m. (10 l. ½) de Tulle. *Pop.* 700. *Bur. de poste* d'Ussel.

PALISSE, (LA) ville (*Allier*), ch.-l. d'arr. et de cant., à 42 k. (9 l. ½) S. E. de Moulins, 11 m. (25 l.) N. O. de Lyon, 18 k. (4 l.) N. E. de Cusset. On y voyoit un château antique assez bien bâti. Il se fait beaucoup de bottes dans cette ville. Il y a plusieurs fileuses de coton. Le terroir y est fertile en froment, seigle, chanvre, et diverses autres denrées. Cette commune a une sous-préfecture, un tribunal de 1ère instance, un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2999. *Bur. de p. Relais de poste aux chevaux.*

PALISSONS (LES), v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de Savignac-les-Eglises, comm. de Sorges, à 18 k. (4 l.) de Périgueux, 5 kil. (1 l. ¼) de Savignac-les-Eglises. *Pop.* compr. celle de Sorges, 1473. *Bur. de poste* de Périgueux. *Rel. de poste aux chevaux.*

PALIVESTRE, v. (*Var*), arr. de Toulon, cant. et comm. d'Hyères, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 18 k. (4 l.) de Toulon. *Pop.* réunie à celle d'Hyères, 6,919. *Bur. de poste* d'Hyères.

PALIZE, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Marchaux, près l'Oignon, à 15 k. (3 l. ½) de Besançon. *Pop.* 103. *Bur. de p.* de Besançon.

PALLAIS (PETIT), v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Lussac, sur le Palais, riv., à 16 kil. (3 l. ⅔) de Libourne, 43 k. (9 l. ¾) de Bordeaux. *P.* 570. *Bur. de p.* de Coutras.

PALLANNE, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, canton de Marciac, près la Boues, à 11 k. (2 l. ¾) de Mirande, 31 k. (7 l.) d'Auch. *Pop.* 231. *Bur. de poste* de Mirande.

PALLANT, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. d'Eschweiller, comm. de Weisveler, à 15 k. (3 l. ½) d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* comprise celle de Weisveler, 938. *Bur. de p.* d'Aix-la-Chapelle.

PALLASTMARH, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Pfalzel, *Pop...*

PALLE (TUC DE LA), montagne, (*Arriège*), arr. de St.-Girons, cant. de Castillon, à 14 k. (3 l. ¼) O. S. O. de Castillon. Elle a de pente du N. au S. 2 k. (½ l.) de long.

PALLE (LA), montagne (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, canton de Bagnères-de-Luchon, à 9 k. (2 l. ½) O. p. S. de Bagnères.

PALLEAU, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Verdun-sur-le-Doubs, près la Dheune, à 23 k. (5 l. ½) de Châlons, 8 m. (16 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* 424. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Saone.

PALLEGNY, v. (*Vosges*), arrond. d'Epinal, canton de Châtel-sur-Moselle, près le Durbion, à 14 k. (3 l. ¼) de Rambervilliers, 13 kil. (3 l.) d'Epinal. *Pop.* 225. *Bur. de poste* de Charmes.

PALLENELE, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de St.-Valery-sur-Somme, comm. de Pendé, à 18 kil. (4 l.) d'Abbeville, 6 myr. (13 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Pendé et dépend., 1014. *Bur. de poste* de St.-Valery-sur-Somme.

PALLET, v. (*Doubs*), arr. et cant. de Pontarlier, commune d'Oye, près du Doubs, à 5 k. (1 l. ¼) de Pontarlier, 5 m. (11 l.) de Besançon. *Pop.* compr. celle d'Oye, 397. *Bur. de poste* de Pontarlier.

PALLIEN, v. (*Sarre*), arr. et cant. de Trèves, à 1 k. (¼ de l.) N. de cette ville, 4 k. (1 l.) O. de Pfalzel. *Pop.* compr. les dépendances, 186. *Bur. de poste* de Trèves.

PALLIERS, v. (*Lozère*), arrond. et canton de Marvejols, près la Sourdane, à 4 k. (1 l.) de Marvejols, 15 kil. (3 l. ½) de Meude. *Pop.* 254. *Bur. de p.* de Marvejols.

PALLON, montagne (*Basses-Alpes*), arr. de Barcelonette, cant. d'Allos, à 5 k. (1 l. ½) N. d'Allos. Elle a de l'E. à l'O. 7 k. (1 l. ¾) de long.

PALLU (LA), v. (*Vienne*), arr. de Poitiers, cant. de Neuville, comm. de St.-Léger-la-Pallu, à 15 k. (3 l. ½) de Poitiers, 13 k. (3 l.) de Neu-

ville. *Pop.* compr. celle de St.-Léger-la-Palln, 243. *Bur. de p.* de Poitiers.

PALLUAS, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. et comm. de Campan, à 8 k. (2 l.) de Bagnères-de-Bigorre, 23 k. (5 l. ¼) d'Argelès. *Pop.* compr. celle de Campan et dépendances, 3640. *Bur. de poste* de Bagnères-de-Bigorre.

PALLUAU, b. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. de Chatillon-sur-Indre, sur l'Indre, à 31 kilom. (7 l.) N. O. de Châteauroux, 10 kil. (2 l. ½) E. S. E de Chatillon-sur-Indre, 8 kil. (2 l.) O. d'Argy. *Pop.* 1260. *Bur. de p.* de Buzançois.

PALLUAU, b. (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, ch.-l. de cant., à 19 k. (4 l. ¼) S. E. de la Garnache, 4 m. (10 l. ½) S. de Nantes, 20 kil. (4 l. ½) E. de Challans, 7 myr. (16 l. ½) N. O. de Fontenay-le-Peuple. Dans le territoire de ce bourg, au lieu dit *la Vergue de Palluau*, près du château, on tire des parties de pierres jaunes cristallisées, ferrugineuses, couvertes de lames de relief, et luisantes comme l'acier. Cette commune est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 350. *Bur. de p.* de la Roche-sur-Yon.

PALLUAUD, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. de Montmoreau, près la Nizonne, à 34 kilom. (7 l. ¾) de Barbezieux, 34 k. (7 l. ¾) d'Angoulême. *Pop.* 761. *Bur. de p.* d'Angoulême.

PALLUE (LA), v. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. de Couptrin, à 19 k. (4 l. ¼) de Villaine, 6 myr. (13 l. ¼) de Laval. *Pop.* 647. *Bur. de poste* de Prez-en-Pail.

PALLUE, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. d'Arras, cant. de Marquion, près la Gache, à 27 k. (6 l.) de Bapaume, 24 k. (5 l. ½) d'Arras. *Pop.* 564. *Bur. de poste* de Cambrai, départ. du Nord.

PALLURE (LA), v. (*Charente*), arr. de Cognac, cant. de Segonzac. *Pop.* 330. *Bur. de p.* d'Angoulême.

PALMAJOLA *ou* PALMARUOLA, île dans la Méditerranée, entre l'île de Corse et la côte de Toscane, au voisinage et à l'orient de l'île d'Elbe dont elle dépend. Ce n'est proprement qu'un écueil dans le canal de Piombino. Elle s'appeloit anciennement *Artemitat*, et appartenoit, ainsi que l'île d'Elbe, au prince de Piombino.

PALMAS, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Laissac, près du confluent de la Serre et de l'Aveyron, à 20 k. (4 l. ½) de Séverac, 22 k. (5 l.) de Rhodez. *Pop.* 616. *Bur. de poste* de Séverac.

PALME (LA), v. (*Aude*), arr. de Narbonne, cant. de Sijeau, à 23 k. (5 l. ½) de Narbonne, 5 m. (12 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 379. *Bur. de poste* de Sijean.

PALME, étang (*Aude*), arrondis. de Narbonne, canton de Sijean, près la mer, à 6 kilom. (1 l. ½) S. p. E. de Sijean. Il a, du N. au S., 4 k. (1 l.) de long, et de l'E. à l'O. 3 kil. (⅔ de l.) dans sa plus grande largeur.

PALMERSHEIM, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Rhinbach, à 3 k. (¾ de l.) N. O. de Rhinbach, 5 k. (1 l. ¼) S. S. E. d'Heimertzheim, 5 m. (12 l. ½) N. O. de Coblentz. *Pop.* 290. *Bur. de poste* de Bonn.

PALMONT, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Chaumont, comm. de Montjavoult, à 7 kil. (1 l. ¾) de Magny, 34 k. (7 l. ¾) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de Montjavoult, 656. *Bur. de poste* de Magny, départ. de Seine-et-Oise.

PALMORD, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Mantes, comm. de Jumeauville, à 3 kil. (¾ de l.) de Maulle, 10 k. (2 l. ½) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Jumeauville, 405. *Bur. de poste* de Maulle.

PALOGNIEUX, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de St.-George-sur-Couzans, à 19 kil. (4 l. ⅓) de Montbrison, 23 k. (5 l. ¼) de Feurs. *Pop.* 310. *Bur. de p.* de Montbrison.

PALOL, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. et cant. de Céret, à 3 kil. (⅔ de l.) de Céret, 28 k. (6 l. ¼) de Perpignan. Dans le territoire de ce village, il y a une minière de pyrites cubiques. *Pop.* 58. *Bur. de poste* de Céret.

PALOMIÈRES-D'HARNANSUS (LA), montagne (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de Tardets, à 20 k. (4 l. ½) de Mauléon. Elle a de l'E. à l'O. 3 k. (⅔ de l.) de long.

PALON, v. (*Meurthe*), arrond. de Toul, cant. de Thiaucourt, comm. d'Arnaville, à 13 k. (3 l.) de Pont-à-Mousson, 40 kil. (9 l.) de Toul. *Pop.* compr. celle d'Arnaville, 694. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

PALONIÈRES (LES), montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Mauléon-en-Barrousse, à 10 kilom. (2 l. ½) S. O. de Mauléon. Elle a du N. O. au S. O. 1 k. (⅔ de l.) de long.

PALOTERIE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Chevreuse, com. de Senlis, à 4 k. (1 l.) de Chevreuse, 15 k. (3 l. ½) de Versailles. *Pop.* comprise celle de Senlis, 898. *Bur. de poste* de Chevreuse.

PALOUSE (LA), riv. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de St.-Germain-Laval. Sa source près Cremeaux, coule au S. E., et se rend dans l'Ysable, à 20 kil. (4 l. ½) S. de Roanne.

PALS-BECKE (LE), ruiss. (*Escaut*), arrondis. de Gand, cant. de Deynse, à 7 k. (1 l. ¾) S. p. O. duquel il prend sa source, coule au N., et va se rendre dans la Lys, à l'O. de Peteghem. Il a 7 k. (1 l. ¾) de cours.

PALSEM, v. (*Sarre*), arrondis. de Trèves, canton de Sarrebourg, près la Moselle, à 16 kil. (3 l. ¾) S. O. de Sarrebourg, 2 k. (½ l.) de Remich, 31 k. (7 l.) S. O. de Trèves. *Pop.* 91. *Bur. de poste* de Luxembourg, départ. des Forêts.

PALTEAU, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. de Villeneuve-sur-Yonne, comm. d'Armeau, à 8 kil. (2 l.) de Joigny, 33 kil. (7 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* compr. celle d'Armeau, 673. *Bur. de poste* de Villeneuve-sur-Yonne.

PALU, plage, rocher et pointe (*Var*), arrondiss. de Toulon, sur la côte septentrionale de l'île de Porteros : ils sont entre la pointe de Miladou et la calanque de Caramentrau.

PALUD (LA), v. (*Ain*). *Voyez* CHATILLON-LA-PALUE.

PALUD (LA), v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Castellane, comm. de Chatillon, à 2 k. (1 l.) de cet endroit, 32 k. (7 l. ¼) de Digne. *Pop.* compr. celle de Chatillon, 307. *Bur. de p.* de Castellane.

PALUD (LA), v. (*Basses-Alpes*), arr. de Digne, cant. de Moustiers, à 20 k. (5 l. ½) de Riez, 36 k. (8 l.) de Digne. *Pop.* 625. *Bur. de poste* de Riez.

PALUD (LA) v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. et cant. nord (*extra muros*) de Marseille, à 4 kil. (1 l.) de cette ville. *Pop*...... *Bur. de p.* de Marseille.

PALUD (LA), v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de l'Hôpital-sous-Conflans, près du confluent de la Doron et de l'Arly, à 28 kil. (6 l. ¼) de Chambéry. *Pop.* 481. *Bur. de poste* de Conflans.

PALUD (LA), b. (*Vaucluse*), arr. d'Orange, cant. de Bollene, à 42 k. (9 l. ½) d'Avignon. *Pop.* 1560. *Bur.*

de poste du Pont-St.-Esprit, départ. du Gard. *Rel. de poste aux chevaux.*

Palud (la), v. (*Vienne*), arr. de Poitiers, cant. de Neuville, comm. de St.-Léger-la-Pallu. *Pop.* compr. celle de St.-Léger, 243. *Bur. de poste* de Poitiers.

Palue (la), riv. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Castets. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) E. de cet endroit, coule à l'O., passe près Castets, et se rend dans le lac de Léon qui se décharge dans la mer.

Palueca, v. (*Liamone*), arrond. d'Ajaccio, cant. de Talavo, près Taravo, à 36 k. (8 l.) d'Ajaccio, 38 k. (8 l. ½) de Sartene. *Pop.* 400.

Paluel, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Cany, près la Durdan, à 4 k. (1 l.) de Cany, et 5 m. (12 l. ½) de Rouen. *Pop.* 730. *Bur. de poste* de Cany.

Paluns (les), marais praticables (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Tarascon, cant. de St.-Remy, à 4 k. (1 l.) E. p. N. de St.-Remy. Ils ont du N. au S. 3 k. (¾ de l.) de long, et de l'E. à l'O., 2 k. (½ l.) de large.

Palus (le), riv. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Lembege. Sa source, à 11 k. (2 l. ⅔) de cet endroit, coule au N., et tournant au N. E. se rend dans le Lecs, à 1 k. (¼ de l.) E. de Garlin, 14 k. (3 l. ¼) N. p. E. de sa source.

Paly (le), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy, comm. de la Chapelle-Union, à 3 k. (¾ de l.) de Tournans, 21 k. (4 l. ¾) de Coulommiers. *Pop.* compr. celle de la Chapelle-Union, 110. *Bur. de poste* de Tournans.

Paly (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de Milly, comm. de Maisse, à 4 k. (1 l.) de Milly, 20 k. (4 l. ½) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Maisse, 662. *Bur. de poste* de Milly.

Pamarana, v. (*Marengo*), arr. de Voguère, en plaine, à la jonction des chemins de Tortone et Voguère à Pavia, à 13 k. (3 l.) N. de Voguère. *Pop.* 567. *Bur. de poste* de Voguère.

Pambassive (la), montagne (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, cant. d'Arudy, à 11 k. (2 l. ⅔) S. de Bielle. Elle a de l'E. à l'O. 2 kil. (½ l.) de long.

Pamé, (*Ille-et-Vilaine*). *Voyez* Pancé.

Pamiers, ville (*Arriège*), chef-lieu d'arr. et de cant., sur l'Arriège, à 18 k. (4 l.) N. de Foix, 5 m. (12 l.) S. de Toulouse, 22 k. (5 l.) O. de Mirepoix, 80 m. (18 l.) S. O. de Paris. Long. 19. 15. lat. 43. 8. Pamiers étoit la capitale du ci-devant comté de Foix. C'étoit le siége d'un évêché suffragant de Toulouse, d'une sénéchaussée, et la résidence d'un lieutenant de la maréchaussée générale de tout le ci-devant Roussillon. Outre trois églises paroissiales, il y avoit quatre couvens d'hommes, trois de filles et un collége. Cette ville portoit autrefois le nom de *Fredelas*. Elle est avantageusement située dans une plaine fertile en productions de subsistances en tout genre; elle est l'entrepôt et le magasin d'approvisionnement d'une grande partie du département. Son enceinte est vaste, ses rues bien percées; mais les dommages que lui ont causés les guerres de religion ne sont point encore réparés. On y remarque une superbe abbaye, que le pape Boniface VIII érigea en évêché en l'an 1296. Son commerce consiste en serges, cadis, petits draps, burats, ras, toiles de coton unies et rayées, toiles de lin grosses et grisâtres, mouchoirs communs façon de Béarn, bonnets et chapeaux : les fabriques de tous ces objets sont partie dans la ville et partie dans ses environs, qui renferment une source d'eaux ferrugineuses, excellentes dans les maladies chroniques. Cette source passe probablement sur une mine de fer dont les Pyrénées sont remplies, coule ensuite dans les entrailles de la terre, et vient paroître avec abondance sous les fondemens d'un moulin qui se trouve dans ce canton. Ces eaux ferrugineuses se trouvent imprégnées tout à la fois de mars et de vitriol. C'est la résidence d'une sous-préfecture, d'un tribunal de 1ère instance, d'un conservateur des hypothèques, d'un receveur particulier, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 6180. *Bur. de poste* de Pamiers.

Pampalaune, cap et plage (*Var*), arrondiss. de Draguignan, cant. de St.-Tropez, entre la calanque du Pas de Camarat et le cap du Pinet.

Pamparato, v. (*Stura*), arr. de Mondovi, cant. de Torre, à la jonction d'un ruisseau et du Casotto, à 20 kil. (4 l. ½) S. de Mondovi. *Pop.* 2527. *Bur. de poste* de Mondovi.

Pampelonne, ville (*Tarn*), arr. d'Alby, chef-lieu de cant., près la Viaur, à 23 k. (5 l. ¼) N. E. d'Alby, 11 k. (2 l. ¾) S. S. O. de Sauveterre, 6 myr. (13 l. ¼) N. de Castres. Long. 19. 56. lat. 44. 7. Il y a une brigade de la gendarmerie. à cheval. *P.* 1740. *Bur. de poste* d'Alby.

Pamplie, village (*Deux-Sèvres*). *Voyez* Painplie.

Pampon, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. d'Auneau, comm. de Champseru, à 3 k. (¾ de l.) de Gallardon, 20 k. (4 l. ½) de Chartres. *Pop.* comp. celle de Champseru, 251. *Bur. de poste* de Gallardon.

Pampoul, v. (*Seine-et-Oise*) arr. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. de Septeuil, à 13 k. (3 l.) de Mantes, 13 k. (3 l.) d'Houdan. *Pop.* comp. celle de Septeuil, 1140. *Bur. de poste* de Mantes.

Pan (Pic de), mont. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. d'Argelès, caut. d'Aucun, à 8 kil. (2 l.) S. O. d'Argelès. Elle est couverte de rochers.

Panaugo, v. (*Marengo*), arr. de Casal, sur la colline et près de Moncalvo, à 23 k. (5 l. ¼) S. E. de Casal. *Pop.* 1389.

Panazol, v. (*Haute-Vienne*), arr. et cant. S. de Limoges, à 4 kil. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 943. *Bur. de poste* de Limoges.

Pancalieri, b. (*Pô*) arr. de Pignerol, cant. de Villa Franca, sur le chemin de Turin à Saluces, près de la rive gauche du Pô, à 27 k. (6 l.) E. de Pignerol. *Pop.* 2489. *Bur. de poste* de Pignerol.

Pancé, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rédon, cant. de Bain, à 4 kil. (1 l.) N. de ce lieu, 27 k. (6 l.) S. de Rennes. *Pop.* 1264. *Bur. de poste* de Bain.

Panchard, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Meaux, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 5 myr. (11 l. ¾) de Melun. *Pop.* 307. *Bur. de poste* de Meaux.

Pancheraccia, village (*Golo*), arrondissem. de Corté, à 23 kilom. (5 l. ½) de cette ville, 6 myr. (13 l.) de Bastia. *Pop.* 232.

Pancins, v. (*Tarn*), arrond. de Gaillac, cant. de Cordes, à 23 kil. (5 l. ½) de Gaillac, 6 myr. (14 l.) de Castres. *Pop.* 125. *Bur. de poste* de Cordes.

Pancy, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Craonne, près la Lette, à 9 k. (2 l. ½) de Laon. *Pop.* 133. *Bur. de poste* de Laon.

Panessac, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, cant. de Masseube, sur le Gers, à 20 k. (4 l. ½) de Mirande, 30 kil. (6 l. ⅔) d'Auch. *Pop.* 448.

Bur. de poste de Castelnau-de-Magnoac, départ. des Hautes-Pyrénées.

PANETIERE (LA) v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Chevreuse, comm. des Lays, à 11 k. (2 l. ¾) de Rambouillet, 18 kil. (4 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle des Lays, 193. *Eur. de poste* de Rambouillet.

PANFOU, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. du Châtelet, comm. de Valence, à 10 k. (2 l. ½) de Montereau, 18 k. (4 l.) de Melun. *Pop.* compr. celle de Valence, 642. *Bur. de poste* de Montereau.

PANGE, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Sombernon, comm. de Baume-la-Roche, à 19 k. (4 l. ¼) de Dijon. *Pop.* 162. *Bur. de poste* de Sombernon.

PANGE, v. (*Moselle*), arrond. de Metz, ch.-l. de cant., près la Nied, à 15 kil. (3 l. ½) de Boulay, 11 kil. (2 l. ¾) de Metz. *Pop.* 192. *Bur. de poste* de Metz.

PANGES (LE), v. (*Vosges*), arr. d'Epinal, cant. de Bruyères, près la Vologne, à 5 k. (1 l. ¼) de Bruyères, 16 kil. (3 l. ⅔) d'Epinal. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Bruyères.

PANHEEL, (*Meuse-Inférieure*), arr. et cant. de Ruremonde, comm. d'Heel, à 8 k. (2 l.) de Ruremonde, 10 kil. (2 l. ½) de Maseyck. *Pop.* compr. celle d'Heel, 630. *Bur. de poste* de Maseyck.

PANILLEUSE, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. d'Ecos, près la forêt de Vernon, à 11 kil. (2 l. ⅔) du Grand-Andelys, 30 kil. (6 l. ⅔) d'Evreux. *Pop.* 401. *Bur. de poste* de Vernon.

PANIS (LA), riv. (*Lozère*), arr. de Mende. Sa source, à 5 k. (1 l. ¼) N. O. de St.-Paul-le-Froid, coule au N., puis au N. E., et se rend dans l'Ance, à 11 k. (2 l. ⅔) de sa source.

PANISSAGE, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Virieu, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 7 kil. (1 l. ¾) de la Tour-du-Pin. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Virieu.

PANISSIERE, b. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Feurs, à 9 kil. (2 l. ¼) de Montbrison, 30 kil. (6 l. ⅔) de Feurs. *Pop.* 3196. *Bur. de poste* de Feurs.

PANJAS, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Cazaubon, près du Midou, à 7 k. (1 l. ¾) de Nogaro, 6 myr. (13 l.) d'Auch. *Pop.* 789. *Bur. de poste* de Nogaro.

PANNAT, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Villemblard, à 19 kil. (4 l. ¼) de Belvez, 33 kil. (7 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 1080. *Bur. de poste* du Bugue.

PANNECÉ, v. (*Loire-Inférieure*), arr. d'Ancenis, cant. de Riaille, près du Havre, à 14 k. (3 l. ¼) d'Ancenis, 39 kil. (8 l. ¾) de Nantes. *Pop.* 1008. *Bur. de poste* d'Ancenis.

PANNECIERS, v. (*Loiret*), arr. de Pithiviers, cant. de Malesherbes, à 15 k. (3 l. ½) de Pithiviers, 5 m. (10 l. ⅔) d'Orléans. *Pop.* 172. *Bur. de poste* de Pithiviers.

PANNES, v. (*Loiret*), arr. et cant. de Montargis, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 6 myr. (13 l.) d'Orléans. *Pop.* 1093. *Bur. de poste* de Montargis.

PANNES, v. (*Meurthe*), arr. de Pont-à-Mousson, cant. de Thiaucourt, sur la Madine, à 19 k. (4 l. ½) de Pont-à-Mousson, 39 k. (8 l. ⅔) de Nancy. *Pop.* 377. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

PANNESSIÈRES, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliége, à 4 k. (1 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 525. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

PANNEVILLE, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. de Pavilly, à 10 k. (2 l. ¼) de Caudebec, 22 kil. (5 l.) de Rouen. *Pop.* 180. *Bur. de poste* de Barentin.

PANON, v. (*Sarthe*), arr. et cant. de Mamers, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 38 kil. (8 l. ½) du Mans. *Pop.* 102. *Bur. de poste* de Mamers.

PANONIE (LA), v. (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. de Gramat, à 22 kil. (5 l.) de Gourdon, 41 kil. (9 l. ¼) de Cahors. On y exploite une carrière de marbre fort jaune, varié de dessins en paysage, *Pop.* 86. *Bur. de poste* de Peyrac.

PANOSSAS, v. (*Sarre*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Cremieu, à 23 k. (5 l. ¼) de la Tour-du-Pin, 7 m. (15 l. ½) de Grenoble. *P.* 291. *Bur. de poste* de Cremieu.

PANOUSE (LA), v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Séverac-le-Château, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 37 k. (8 l. ¼) de Rhodez. *Pop.* 870. *Bur. de poste* de Lésignan.

PANOUSE (LA), v. (*Lozère*), arr. de Mende, cant. de Grandrieu, à 21 k. (4 l. ⅔) de Langogne, 25 k. (5 l. ⅔) de Mende. *Pop.* 496. *Bur. de poste* de Langogne.

PANOUZE-CERNON (LA), v. (*Aveyron*), arrond. de St.-Afrique, cant. de Cornus, sur le Cernon, à 18 k. (4 l.) de St.-Afrique, 6 m. (13 l.) de Rhodez. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

PANSWEILER, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Zell, à 9 k. (2 l. ¼) E. de cet endroit, 33 k. (7 l. ½) de Creutznach, 8 k. (2 l.) O. de Castellaun, 5 myr. (10 l. ¾) S. S. O. de Coblentz. *Popul.* 154. *Bureau de poste* de Creutznach.

PANTERTÉ (LA), riv. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Vaugneray, à 14 k. (3 l. ¼) O. de Lyon. Elle coule à l'E., descend au S., et se rend dans l'Izeron, à 4 k. (1 l.) O. de Lyon.

PANTIN, b. (*Seine*), arr. de St.-Denis, chef-l. de cant., à 6 kil. (1 l. ½) N. E. de Paris, 6 kil. (1 l. ½) E. de St.-Denis, 5 kil. (1 l. ¼) S. p. O. de Bondy. Ce bourg renferme beaucoup de belles maisons de campagne, et dans ses environs un très-grand nombre de carrières à plâtre. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1172. *B. de p.* de Paris.

PANTYS (LA), v. (*Manche*), arr. de Mortain, cant. de St.-Hilaire-du-Harcouet, à 8 k. (2 l.) de Mortain, 6 m. (13 l. ¾) de Coutances. *P.* 1150. *Bur. de poste* de St.-Hilaire.

PANZOULT, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. de l'Isle-Bouchard, à 3 kil. (¾ de l.) de cet endroit, 13 kil. (3 l.) de Chinon, 34 k. (7 l. ¾) de Tours. *Pop.* 732. *Bur. de poste* de l'Isle-Bouchard.

PANZWEILER, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Kirchberg, à 5 k. (1 l. ¼) S. E. de cet endroit, 2 k. (½ l.) N. E. de Gemünden, 6 myr. (12 l. ¾) S. p. O. de Coblentz. *Pop.* 18. *Bur. de poste* de Trarbach.

PAPELEUX, v. (*Aisne*), arr. de Vervins, cant. de la Capelle, à 21 k. (4 l. ⅔) de Vervins, 5 myr. (12 l. ¼) de Laon. *Pop.* 260. *Bur. de poste* de la Capelle.

PAPENBROECK, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Diest, comm. de Webbecom, à 4 k. (1 l.) de Diest, 24 k. (5 l. ½) de Louvain. *Pop.* compr. celle de Webbecom, 575. *Bur. de poste* de Diest.

PAPENHOVEN, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. d'Oirsbeck, à 5 k. (1 l. ¼) N. O. de Sittart, 3 k. (¾ de l.) N. E. de Stockem, 21 k. (4 l. ¾) N. p. E. de Maëstricht. *Pop.* 460. *Bur. de poste* de Maseyck.

Papeterie, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Grand-Lemps, comm. de Chabons, à 4 k. (1 l.) de Virieu, 6 k. (1 l. ½) de Grand-Lemps. *Pop.* compr. celle de Chabons, 2051. *Bur. de poste* de Virieu.

Papeterie (la), v. (*Jura*), arr. et cant. de Lons-le-Saunier, comm. de Courbouzon, à 3 k. (¾ de l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* compr. celle de Courbouzon, 376. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Papeterie (la), v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. et comm. de Void. *Pop.* compr. celle de Void, 1033. *Bur. de poste* de Void.

Papignies, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Lessines, près la Bender, à 3 k. (¾ de l.) S. p. O. de Lessines, 7 k. (1 l. ¾) N. N. E. d'Ath, 28 k. (6 l. ¼) N. p. O. de Mons. *Pop.* 423. *Bur. de poste* d'Ath.

Papillay (le), v. (*Maine-et-Loire*), arr., cant. et comm. d'Angers, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* compr. celle d'Angers, ... *Bur. de poste* d'Angers.

Paponville, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, comm. de Ste.-Escobille, à 13 kil. (3 l.) de Dourdan, 15 k. (3 l. ½) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Ste.-Escobille, 460. *Bur. de poste* de Dourdan.

Paquier, v. (*Jura*), arr. de Poligny, cant. de Champagnole, près la Langillon, à 15 k. (3 l. ½) d'Arbois, 30 k. (6 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 299. *Bur. de poste* de Champagnole.

Paquiers, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Vif, comm. de la Cluse, à 22 k. (5 l.) de Grenoble. *Pop.* compr. celle de la Cluse, 539. *Bur. de poste* de Grenoble.

Paraclet (le), v. (*Aube*), arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Romilly, comm. de Quincey, à 6 kil. (1 l. ½) de Nogent-sur-Seine, 10 k. (2 l. ½) de Romilly. C'étoit une abbaye de bénédictines, qui fut d'abord la retraite du célèbre Abailard ; mais ayant été obligé de la quitter pour se soustraire à la persécution de ses ennemis, il la céda à sa chère Héloïse, qui vint s'y établir avec quelques religieuses. Le pape Innocent II confirma cet établissement, par sa bulle datée d'Auxerre au mois de novembre 1131. D'abord Héloïse n'eut que le titre de prieure ; mais le pape lui accorda celui d'abbesse, par une bulle qu'il donna cinq ans après. *Pop.* compr. celle de Quincey, 197. *Bur. de poste* de Nogent-sur-Seine.

Paraclet-des-Camps (le) v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Sains, comm. de Cottenchy, à 2 k. (½ l.) S. de Boves, 10 k. (2 l. ½) S. p. E. d'Amiens, 7 kil. (1 l. ¾) N. p. E. d'Ailly. *Pop.* compr. celle de Cottenchy, 495. *Bur. de poste* d'Amiens.

Paracy, v. (*Cher*), arrond. de Bourges, cant. des Aix-d'Angillon, à 20 k. (4 l. ½) de Bourges. *Pop.* 596. *Bur. de poste* de Bourges.

Parade (la), b. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Castel-Moron, sur la côte, près du Lot, à 10 k. (2 l. ½) de Tonneins, 24 k. (5 l. ½) d'Agen. *Pop.* 1415. *Bur. de poste* de Clairac.

Paradis, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. de Mauléon, comm. de Libarrens, à 9 k. (2 l. ¼) de Mauléon. *Pop.* compr. celle de Libarrens, 2200. *Bur. de poste* de Mauléon.

Paradis, montagne (*Var*), arr. de Toulon, cant. d'Hyères, à 4 k. (1 l.) O. p. S. de cet endroit. Elle a de l'E. à l'O. 3 k. (¾ de l.) de long.

Paradon, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Tarascon, cant. de St.-Remy. *Pop.* .... *Bur. de poste* de Saint-Remy.

Parais, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Quingey, à 6 kil. (1 l. ½) de cet endroit, 24 kil. (5 l. ½) de Besançon. *Pop.* 163. *Bur. de poste* de Quingey.

Paraix, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. d'Astafort, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 13 k. (3 l.) d'Agen. *Pop.* ...... *Bur. de poste* d'Astafort.

Paramé, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de St.-Malo, comm. de St.-Ideul, près la mer, à 3 kil. (¾ de l.) de St.-Malo, 7 m. (14 l. ¾) de Rennes. *Pop.* compr. celle de St.-Ideul, 2875. *Bur. de poste* de St.-Malo.

Paranerolles, fort (*Var*), arr. de Toulon dans l'île de Porquerolles, au S. p. O. de celui d'Alicastre, à 18 k. (4 l.) d'Hyères, 27 k. (6 l.) de Toulon. *Bur. de poste* d'Hyères.

Paras, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Janville, comm. de Toury, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 4 myr. (10 l. ¼) de Chartres. *Pop.* compr. celle de Toury, 1059. *Bur. de poste* de Toury.

Paralo (*Golo*), arr. de Corté, *Pop.* ...

Parau, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Quillan, comm. de St.-Louis, à 13 k. (3 l.) de Quillan, 41 k. (9 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de St.-Louis, 301. *Bur. de poste* de Quillan.

Paravis, v. (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de Miradoux, à 5 k. (1 l. ½) de Lectour, 36 k. (8 l.) d'Auch. *Pop.* 145. *Bur. de poste* de Lectour.

Paravis, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Lavardac, comm. de Fugarolles, à 2 k. (½ l.) de Port-Ste.-Marie, 11 k. (2 l. ¾) de Nérac. *Pop.* compr. celle de Fugarolles, 1145. *Bur. de poste* de Port-Ste.-Marie.

Paray, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Condé, comm. de Crézancy, à 9 k. (2 l. ¼) de Château-Thierry. *Pop.* compr. celle de Crézancy, 467. *Bur. de poste* de Château-Thierry. *Relais de poste aux chevaux.*

Paray, v. (*Allier*), arr. de Gannat, cant. de St.-Pourçain, près la Sioule, à 24 k. (5 l. ½) de Gannat, 31 k. (7 l.) de Moulins. *Pop.* 688. *Bur. de poste* de St.-Pourçain.

Paray, v. (*Vosges*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Bulgueville, sur l'Ainger, à 11 k. (2 l. ¾) de la Marche, 5 myr. (11 l. ¼) d'Epinal. *Pop.* 396. *Bureau de poste* de la Marche.

Paray-d'Ennepuir (le) v. (*Var*). *Voyez* Enepuir.

Paray-le-Frézil, v. (*Allier*), arr. de Moulins, cant. de Chevagnes, à 23 k. (5 l. ¼) de Moulins. *P.* 587. *Bur. de poste* de Moulins.

Paray-le-Monial, ville (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, ch.-l. de cant., près la Bourbince, à 11 k. (2 l. ¾) O. de Charolles, 12 myr. (27 l.) S. O. de Dijon, 6 m. (13 l.) O. de Mâcon, 33 myr. (75 l.) S. E. de Paris. Long. 21. 47. lat. 46. 27. Paray est situé dans une vallée appelée *la Vallée d'Or*, à cause de la fertilité de ses terres : elle est surnommée *le monial*, parce qu'elle dépendoit presque entièrement d'un prieuré de bénédictins qui avoit été fondé l'an 973 par Lambert, comte de Châlons et de Charollois. Quoique les moines eussent des possessions dans la ville et dans les environs, le domaine suzerain appartenoit aux comtes de Charollois. Hugues, comte de Châlons et évêque d'Auxerre,

unit le prieuré et l'abbaye de Cluni. On voyoit dans l'église, bâtie l'an 1004, le tombeau de Jean de Damas; il fut fait chevalier de la toison d'or en 1478, et Louis XI lui fit trancher la tête, en haine de son attachement pour la maison de Bourgogne. Outre l'église paroissiale, il y avoit des ursulines, des visitandines, et un collége. L'hôpital est desservi par des religieuses. C'étoit aussi le siége d'une mairie et d'un grenier à sel. C'est la patrie de François *Vavasseur*, jésuite, littérateur et poëte, mort à Paris en 1681. On a de lui, des Poésies latines : *Tractatus de ludicra dictione*, et autres recueillis *in-folio*, à Amsterdam, 1705. *Pop.* 2820. *B. de poste.*

Paraza, v. (*Aude*), arrond. de Narbonne, cant. de Ginestas, sur le canal, à 20 k. (4 l. ½) de Narbonne, 39 kil. (8 l. ¾) de Carcassonne. *Pop.* 274. *Bur. de p.* de Narbonne.

Parbayse (les), v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, cant. de Monein, à 15 k. (3 l. ½) d'Oléron, 16 k. (3 l. ¾) de Pau. *Bop.* 224. *Bur. de poste* de Pau.

Parc, forêt (*Maine-et-Loire*), arrondis. de Beaupréau, canton de Champtoceaux, à 4 kil. (1 l.) de la Loire, 20 k. (4 l. ½) de Beaupréau, 7 k. (1 l. ¾) d'Ancenis.

Parc (le), v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, canton de Marrommes, comm. de Roumare, à 3 k. (¾ de l.) de St.-Jean-du-Cardonnet. *Pop.* compr. celle de Roumare, 1700. *Pur. de p.* de Bellemare.

Parc, pointe (*Var*), arrond. de Toulon, à 6 k. (1 l. ½) O. de l'île et bois de la Fournigue. Elle tient à la plage du Gas et à celle de la Favière.

Parc-aux-Dames (le), v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Crespy, com. d'Augez-St.-Vincent, à 4 k. (1 l.) de Crespy, 18 k. (4 l.) de Senlis. Il y avoit une abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, fondée en 1208 par Eléonore, comtesse de Valois. *Pop.* comprise celle d'Augez-St.-Vincent. *Eur. de poste* de Crespy.

Parc-d'Ansetot (le), v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Bolbec, à 15 k. (3 l. ½) de Montivilliers, et 5 m. (11 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 547. *Bur. de poste* de Bolbec.

Parc-d'en-Bas, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Rambouillet, comm. de St.-Léger, dans la forêt de Rambouillet, à 7 k. (1 l. ¾) de Montfort-l'Amaury, 30 k. (6 l. ¾) de Versailles. *Pop.* compr. celle de St.-Léger et dépendances, 819. *B. de p.* de Montfort-l'Amaury.

Parc-d'en-Haut, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Rambouillet, comm. de St.-Léger, dans la forêt de Rambouillet, à 4 k. (1 l.) de Montfort-l'Amaury, 27 kil. (6 l.) de Versailles. *Pop.* comprise celle de St.-Léger et dépendances, 819. *Bur. de poste* de Montfort-l'Amaury.

Parçay, v. (*Indre-et Loire*), arr. de Chinon, cant. de l'Isle-Bouchard, près la Vienne, à 19 k. (4 l. ½) de Chinon, 36 kil. (8 l.) de Tours. *Pop.* 636, *Bur. de poste* de l'Isle-Bouchard.

Parçay, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, cant. de Vouvray, à 6 k. (1 l. ½) de Tours. *Pop.* 510. *Bur. de poste* de Tours.

Parcé, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de Fougères, à 8 kil. (2 l.) de cette ville, 40 k. (9 l.) N. E. de Rennes, 15 k. (3 l. ½) O. d'Ernée. *Pop.* 1004. *Bur. de p.* de Fougères.

Parcé, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Baugé, cant. de Noyant, à 5 m. (11 l.) de Tours, 22 k. (5 l.) S. E. de Baugé, 5 m. (12 l.) E. d'Angers. *Pop.* 1338. *Bur. de poste* de Baugé.

Parcé, b. (*Sarthe*), arr. de la Flèche, cant. de Sablé, sur la Sarthe, à 8 k. (2 l.) E. de Sablé, 19 k. (4 l. ½) N. O. de la Flèche, 36 k. (8 l.) S. O. du Mans. *Pop.* 2161. *Bur. de poste* de Sablé.

Parcieu, v. (*Ain*), arr. et cant. de Trévoux, près la Saone, à 4 kil. (1 l.) de Trévoux, 4 m. (10 l. ¼) de Bourg. *Pop.* 404. *Bur. de poste* de Trévoux.

Parck, v. (*Dyle*), arr., cant. et comm. de Louvain, à 2 k. (½ l.) de cette ville. *Pop.* compr. dans celle de Louvain. *Bur. de p.* de Louvain.

Parcou, b. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de St.-Aulaye, à 24 k. (5 l. ½) de Riberac, 10 k. (2 l. ½) de St.-Aulaye. *Pop* 623. *Bur. de poste* de Coutras, dép. de la Gironde.

Parcpierre, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau, comm. de Ste.-Geneviève, à 7 k. (1 l. ¾) de Fromenteau, 10 k. (2 l. ½) de Corbeil. *Pop.* comprise celle de Ste.-Geneviève, 304. *Bur. de poste* de Fromenteau.

Parcq (le), v. (*Pas-de-Calais*), arrond. de St.-Pol, cant. de Wail, à 25 k. (5 l. ¾) de Montreuil, et 5 myr. (11 l.) d'Arras. *Pop.* 695. *Bur. de poste* d'Hesdin.

Parcy, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Châtel, à 11 k. (2 l. ¾) de Soissons, 39 kil. (8 l. ¾) de Laon. *Pop.* 93. *Bur. de poste* d'Oulchy.

Pardailhan, b. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Duras, à 15 k. (3 l. ½) de Lauzun, 6 m. (13 l. ¼) d'Agen. *Pop.* 801. *Bur. de poste* de Marmande.

Pardailhan, dit *Pont-Girard*, v. (*Hérault*), arr. de St.-Pons-de-Thomières, cant. d'Olonzac, à 8 k. (2 l.) de St.-Pons, 8 m. (19 l.) de Montpellier. *Pop......* *Bur. de p.* de St.-Chinian.

Pardeillan, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Valence, à 11 k. (2 l. ¾) de Condom, 29 k. (6 l. ½) d'Auch. *Pop.* 245. *Bur. de poste* de Condom.

Pardenheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Warstadt, à 7 k. (1 l. ¾) N. O. de ce lieu, 7 k. (1 l. ¾) E. de Gentzingen, 20 kilom. (4 l. ½) S. O. de Mayence. *Pop.* 780.

Pardières, v. (*Basses-Pyrénées*), arrond. d'Oléron, cant. de Monein, comm. de Pardies, à 19 k. (4 l. ½) d'Oléron, 19 k. (4 l. ¼) de Pau. *Pop.* compr. celle de Pardies, 767. *Bur. de poste* de Pau.

Pardies, v. (*Gers*), arrond. de Condom, cant. d'Eauze, comm. de Courrenzan, à 15 kil. (3 l. ½) de Condom, 13 k. (3 l.) d'Eauze. *Pop.* comprise celle de Courrenzan, 950. *Bur. de poste* de Condom.

Pardies, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Nay, à 6 kil. (1 l. ½) de Pau. *Pop.* 512. *Bur. de poste* de Pau.

Pardies, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, cant. de Monein, près la Baise, à 19 k. (4 l. ½) d'Oléron, 20 k. (4 l. ½) de Pau. *Pop.* compr. celle de Pardières, 767. *Bur. de poste* de Pau.

Pardines, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. d'Issoire, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 25 kil. (5 l. ¾) de Clermont. *Pop.* 304. *Bur. de poste* d'Issoire.

Paré-le-Moineau, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, à 11 k. (2 l. ¾) de cet endroit, 42 k. (9 l. ½) de Versailles. *Pop.* 176. *Bur. de poste* de Dourdan.

Pareac, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lourde, à 16 k. (2 l. ¾) d'Argelès, 13 kil. (3 l.) de Tarbes. *Pop.* 126. *Bur. de poste* de Lourde.

Paréage-de-Bonnecombe, v. (*Aveyron*). *Voyez* Bonnecombe-Paréage.

Pareid, v. (*Meuse*), arrond. de Verdun, cant. de Fresne-en-Voivre, à 11 k. (2 l. ¾) S. d'Etain, 5 m. (12 l. ½) de Bar-sur-Ornain, 24 k. (5 l. ½) E. de Verdun. *Pop.* 351. *Bur. de poste* d'Etain.

Parella, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, sur la rive gauche de la Chiusella, à 9 k. (2 l. ¼) S. O. d'Ivrée. *Pop.* 510. *Bur. de p.* d'Ivrée.

Parempuire, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Blanquefort, à 13 k. (3 l.) de Bordeaux, 5 kil. (1 l. ¼) de Blanquefort. *Pop.* 440. *Bur. de poste* de Bordeaux.

Parennes, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Sillé-le-Guillaume, à 7 k. (1 l. ¾) de Sillé, 30 k. (6 l. ¾) du Mans. On y exploite des carrières d'ardoise grise, dont on fait usage dans le pays. *Pop.* 826. *Bur. de p.* de Sillé-le-Guillaume.

Parent, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Vic-sur-Allier, à 13 kil. (3 l.) de Billom, 21 k. (4 l. ¾) de Clermont. *Pop.* 428. *Bur. de poste* de Billom.

Parenti, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. d'Hucqueliers, à 21 k. (4 l. ¾) de Boulogne, 8 m. (17 l.) d'Arras. *Pop.* 613. *Bur. de poste* de Samer.

Parenties, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. de Sauveterre, près du gave de Mauléon, à 18 kil. (4 l.) d'Orthez, 5 m. (11 l.) de Pau. *Pop.* 114. *Bur. de poste* d'Orthez.

Parentignac, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. d'Issoire, cant. de Sauxillanges, près l'Allier, à 3 kil. (¾ de l.) d'Issoire, 32 k. (7 l. ¼) de Clermont. *Pop.* 443. *Bur. de p.* d'Issoire.

Parentis, v. (*Landes*), arrond. de Mont-de-Marsan, ch.-l. de cant. à 7 m. (15 l.). S. O. de Bordeaux, 6 m. (13 l. ½) N. N. O. de Tartas, 7 m. (15 l. ½) N. O. de Mont-de-Marsan. Dans les landes de ce village, on tire de la mine de fer qui alimente la forge de Pontis. Cette mine se trouve par couches, immédiatement sous le gazon, de l'épaisseur de 4 à 6 décimèt. (1 pied à 18 pouces) : elle se casse à la main lorsqu'elle est en grains, ou en gros rognons. *Pop.* 1453. *Bur. de poste* de Lhispotey.

Parentis, v. (*Landes*), arr. et cant. de Mont-de-Marsan, à 7 k. (1 l. ⅔) de cette ville. *Pop.* 125. *Bur. de poste* de Mont-de-Marsan.

Paret *ou* Parey-sur-Montfort, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville, à 22 k. (5 l.) de Neufchâteau, 37 k. (8 l. ¾) d'Epinal. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Neufchâteau.

Pareto, v. (*Tanaro*), arrond. d'Acqui, cant. de Dego, sur le chemin d'Acqui à Dego, à 22 k. (5 l.) S. O. d'Acqui. *Pop.* 1948. *Bur. de poste* de Mondovi.

Parey, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Lonjumeau, à 20 k. (4 l. ½) de Versailles. *P.* 84. *Bur. de poste* d'Antoni, départ. de la Seine.

Parey-Saint-Césaire, village (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Veselise, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 19 k. (4 l. ¼) de Nancy. *Pop.* 319. *Bur. de poste* de Veselise.

Parfondeval, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Montcornet, à 4 myr. (10 l.) de Laon. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Rozoy-sur-Serre.

Parfondeval, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Noailles, commune de la Boissière, à 6 k. (1 l. ½) de Méru, 15 k. (3 l. ½) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de la Boissière, 655. *Bur. de poste* de Méru.

Parfondeval, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Pervenchères, à 5 k. (1 l. ¼) de Mortagne, 31 k. (7 l.) d'Alençon. *Pop.* 183. *Bur. de poste* de Mortagne.

Parfondeval, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Londinières, à 11 k. (2 l. ¾) de Neufchâtel, 5 myr. (11 l. ½) de Rouen. *Pop.* 70. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

Parfondru, v. (*Aisne*), arr. et cant. de Laon, à 7 k. (1 l. ⅔) de cette ville. *Pop.* 371. *Bur. de poste* de Laon.

Parfondvaux, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. de Fléron. *Pop.* 93.

Parfonrupt, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. d'Etain, près l'Ornes, à 8 kil. (2 l.) d'Etain, 6 myr. (13 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 202. *Bur. de poste* d'Etain.

Parfontaines (les), v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Blangy, près la Toucques, à 5 k. (1 l. ¼) de Pont-l'Evêque, 43 kil. (9 l. ⅔) de Caen. *Pop.* 105. *Bur. de poste* de Pont-l'Evêque.

Parfouru-l'Eclin, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Chaumont, à 16 k. (3 l. ⅔) de Bayeux, 29 k. (6 l. ½) de Caen. *Pop.* 376. *Bur. de poste* de Balleroy.

Parfouru-sur-Odon, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Villers-le-Bocage, à 21 k. (4 l. ⅔) de Caen. *Pop.* 139. *Bur. de poste* de Villers-le-Bocage.

Pargnant, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Craonne, à 19 kil. (4 l. ½) de Laon. *Pop.* 231. *Bur. de poste* de Fismes, dép. de la Marne.

Pargney-la-Blanche-Côte, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Vaucouleurs, sur la Meuse, à 15 k. (3 l. ½) de Gondrecourt, 5 m. (11 l.) de Bar-sur-Ornain. *P.* 831. *Bur. de poste* de Vaucouleurs.

Pargny, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Condé, sur la riv. de Lhuis, à 15 k. (3 l. ½) de Château-Thierry, 7 myr. (15 l. ¼) de Laon. *Pop.* 235. *Bur. de poste* de Château-Thierry.

Pargny, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Vailly, à 18 k. (4 l.) de Soissons, 11 k. (2 l. ¾) de Laon. *Pop.* 265. *Bur. de poste* de Chavignon.

Pargny, v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Réthel, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 38 k. (8 l. ½) de Charleville. *Pop.* 271. *Bur. de poste* de Réthel.

Pargny, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de Thiéblemont, sur la Faulx, à 20 k. (4 l. ½) de Vitry, 40 k. (9 l.) de Châlons. *Pop.* 333. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

Pargny, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois, à 8 k. (2 l.) de Reims, 43 k. (9 l. ¾) de Châlons. *Pop.* compr. celle de Jouy, 410. *Bur. de poste* de Reims.

Pargny, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Nesle, près de la Somme, à 11 k. (2 l. ¾) de Péronne, 5 myr. (10 l. ¾) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Soutein, 224. *Bur. de poste* de Nesle.

Pargny-les-Bois, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre, à 19 k. (4 l. ¼) de Laon. *Pop.* 248. *Bur. de poste* de Laon.

Pargues, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource, près la source du Lozein, à 21 k. (4 l. ¾) d'Ervy, 31 k. (7 l.) de Troyes. *Pop.* 410. *Bur. de poste* de Chaource.

Pargny-sous-Mureaux, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Neufchâteau, près le Saunel, ruis., à 5 kil.

(1 l. ¼) de Neufchâteau, 6 myr. (14 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 375. *Bur. de poste* de Neufchâteau.

Parichets, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Coulommiers, comm. de Chailly, à 4 k. (1 l.) de Coulommiers. *Popul.* compr. celle de Chailly, 580. *Bur. de poste* de Coulommiers.

Paricke, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Niderbrackel, à 3 k. (¾ de l.) S. E. de cet endroit, 13 kil. (3 l.) O. S. O. d'Aspelaër, 32 k. (7 l. ¼) S. de Gand. *Pop.* 796. *Bur. de poste* de Grammont.

Paridis (le), v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Lanvollon, comm. de Pommerit-le-Vicomte, à 8 k. (2 l.) de Guingamp, 24 k. (5 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* compr. celle de Pommerit-le-Vicomte, 2336. *Bur. de poste* de Guingamp.

Parignargues, v. (*Gard*), arr. de Nimes, cant. de St.-Mamet, à 13 k. (3 l.) de Sommières, 13 k. (3 l.) de Nimes. *Pop.* 304. *Bur. de poste* de Nimes.

Parigne, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de Fougères, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ½) de Rennes. *Pop.* 1399. *Bur. de poste* de Fougères.

Parigné, v. (*Mayenne*), arr. et canton O. de Mayenne, à 3 kil. (⅔ de l.) de cette ville, 29 kil. (6 l. ½) de Laval. *Pop.* 583. *Bur. de poste* de Mayenne.

Parigné-le-Polin, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de la Suze, à 19 k. (4 l. ¼) du Mans. Il y a aux environs du tufeau de pierre qui ne paroît qu'une marne durcie, et qu'on emploie à des ouvrages grossiers. *Pop.* 603. *Bur. de poste* de Foulletourte.

Parigné-l'Évêque, v. (*Sarthe*), arrond. et cant. du Mans, à 14 kil. (3 l. ¼) S. E. de cette ville, 29 kil. (6 l. ½) O. de St.-Calais, 10 kil. (2 l. ½) N. O. de Grand-Lucé. On y fabrique toutes sortes de toiles et du papier. *Pop.* 2813. *Bur. de poste* du Mans.

Parigny, v. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de Perreux, près du Rhin, riv., à 5 k. (1 l. ¼) de Roanne, 30 k. (6 l. ¾) de Feurs. *Pop.*..... *Bur. de poste* de Roanne.

Parigny, v. (*Manche*), arr. de Mortain, cant. de St.-Hilaire-du-Harcouet, à 11 k. (2 l. ¾) de Mortain, 6 myr. (13 l.) de Coutances. *Pop.* 1160. *Bur. de p.* de St.-Hilaire.

Parigny-la-Rose, v. (*Nièvre*), arr. de Clamecy, cant. de Varzy, à 15 kil. (3 l. ½) de Clamecy, 43 kil. (9 l. ¾) de Nevers. *Pop.* 190. *Bur. de poste* de Varzy.

Parigny-les-Vaux, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de Pougues, à 10 k. (2 l. ½) de Nevers. Il y a quatre forges, une, dite *Neuve;* une autre de *Didon* et deux dites de *Barolles* et du *Dinon*. *Pop.* 756. *Bur. de poste* de Nevers.

Parigny-sur-Sardolles, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de Decize, à 9 k. (2 l. ¼) de cet endroit, 20 k. (4 l. ½) de Nevers. *Pop.* 173. *Bur. de poste* de Decize.

Parilly, v. (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. de Chinon, comm. de la Roche-Clermault, à 2 k. (½ l.) de Chinon, 43 k. (9 l. ¾) de Tours. *Pop.* compr. celle de la Roche-Clermault, 1197. *Bur. de poste* de Chinon.

Paris, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Villeréal, comm. de St.-Sibournet, à 13 k. (3 l.) de Montflanquin, 27 k. (6 l.) de Villeneuve-d'Agen. *P*.... *Bur. de poste* de Montflanquin.

Paris, ville (*Seine*), ch.-l. de départ., d'arrond. et de cant., sur la Seine qui la traverse, à 95 l. S. d'Amsterdam, 100 de Bâle, 216 de Berlin, 107 de Berne, 333 de Cagliari, 532 N. O. de Constantinople, 250 de Copenhague, 524 de Cracovie, 300 de Dantzick, 210 de Dresde, 175 de Dublin, 190 d'Edimbourg, 230 de Florence, 115 de Francfort, 186 de Gênes, 93 de Genève, 180 d'Hambourg, 75 de la Haye, 195 de Leipsick, 250 de Lisbonne, 214 de Livourne, 95 S. E. de Londres, 250 N. E. de Madrid, 160 de Milan, 600 S. E. de Moskow, 323 de Naples, 204 de Prague, 270 de Presbourg, 174 de Ratisbonne, 290 N. O. de Rome, 380 S. O. de Stockholm, 500 de St.-Pétersbourg, 160 de Turin, 109 d'Utrecht, 2.0 de Venise, 252 N. O de Vienne, 148 de Zurich.

La ville de Paris étoit la capitale du royaume de France et de la ci-devant province de l'Isle-de-France, du gouvernement de même nom. Elle est la capitale de l'empire français. Cette superbe ville, l'une des plus considérables du monde, mérite des détails étendus sur son origine, sa description, son agrandissement progressif, ses embellissemens, ses différens gouvernemens, les principaux événemens qui s'y sont passés, ses progrès dans les sciences et les arts, le changement de ses mœurs, etc.

Cette ville, d'une étendue très-bornée dans les commencemens, occupe aujourd'hui un si vaste espace de terrain, qu'il y a peu de villes en Europe qui lui soient comparables. Elle est si grande et si peuplée, que, par sa position au centre de la France, elle a servi de théâtre à tous les plus grands événemens dans une suite de plus de dix-huit siècles. Paris a toujours passé pour l'une des plus anciennes villes des Gaules, et c'est à sa haute antiquité qu'on attribue l'obscurité de son origine. Ce ne fut long-temps qu'une espèce de hameau, une petite cité dont on ignore l'histoire et l'époque de la fondation. On lit dans les *Commentaires* de César, premier des auteurs anciens qui ait parlé de Paris, qu'il transféra l'assemblée générale de la Gaule dans la ville de Lutèce des Parisiens, *Lutetiæ Parisiorum*. César la nomme *oppidum;* ce qui prouve qu'elle étoit déjà la capitale d'un peuple, avant que ce grand capitaine en eût fait la conquête. Le transport de l'assemblée générale de la Gaule à Lutèce prouve que cette ville jouissoit pour lors d'une certaine considération. Aussi les Lutétiens se conduisirent-ils avec beaucoup de courage contre l'armée de Labienus. Ce général s'étant approché de Lutèce, ses habitans mirent le feu à leur ville, principalement aux maisons qui étoient près de la rivière, rompirent les ponts, et se campèrent sur les bords de la Seine, ayant la rivière entre eux et le camp ennemi. Strabon et Ptolomée la nomment *Loucototia* et *Loucotetia*, ce qui a donné lieu à diverses étymologies également fausses et fabuleuses. Les noms de *Lutèce* et de *Paris* ne sont originairement ni grecs ni latins; ils sont gaulois ou celtiques, et on en ignore la véritable signification.

La ville de Paris joue un grand rôle dans l'histoire, par la résistance de ses habitans contre les efforts des Romains. Cette ville fut rebâtie par ces conquérans; son avantageuse situation en fit bientôt une ville commerçante; elle devint en même temps la résidence des gouverneurs et des préfets de cette partie des Gaules; on y construisit des temples, des palais, des bains, des amphithéâtres, un champ de Mars, et tout ce qui peut

distinguer les premières cités : elle fut visitée par plusieurs empereurs. L'empereur Julien, cherchant un asile dans les Gaules, choisit Paris pour y faire sa demeure. Il est probable que ce fut du temps de ce prince qu'on bâtit le palais des Thermes ou des Bains, dont on voit encore quelques vestiges à la croix de fer, rue de la Harpe. Clovis, après avoir tué Alaric, roi des Visigoths, y fit en 508 sa résidence : son palais étoit sur la Montagne, aux environs du lieu où l'on a bâti depuis le collége de Sorbonne. Saint Louis témoigne que ce lieu étoit *ante palatium Thermarum*, devant le palais des Thermes : ce qui prouve que, dès ce temps-là, il subsistoit de manière à mériter la dénomination de palais. Lors de l'établissement de la religion chrétienne, Paris eut son évêque, qui devint comme le chef et le défenseur de la cité, concurremment avec le préfet des *nautes parisiens*, et connu depuis, jusqu'à l'époque de la révolution, sous le nom de *prévôt des marchands*. Ces défenseurs naturels de la ville s'opposèrent aux vexations des gouverneurs romains, et s'unirent à la république des Armoriques, qui avoit ses représentans à Paris.

Le colosse de la puissance romaine commençant à s'affoiblir de toutes parts, et s'étant enfin écroulé sous son propre poids, la ville de Paris eut beaucoup à souffrir de l'irruption des barbares : les défenseurs de la cité se soumirent au chef des Français, qui y établit le siége de la nouvelle monarchie. C'est de-là que le pays particulier des Parisiens prit le nom de *France*, qui s'étendit peu à peu à toutes les autres parties des Gaules. Depuis ce temps, cette ville fut toujours la capitale des Français, malgré le partage du royaume entre les enfans des rois de la première race. La possession de Paris fut reconnue si importante, qu'après la mort de Charibert, roi de Paris, les rois de Bourgogne, d'Austrasie et de Soissons, qui partagèrent sa succession, convinrent de posséder tous trois, par *indivis*, cette capitale de la France, et qu'aucun d'eux n'y entreroit sans le consentement des deux autres, dans la crainte qu'il ne s'en fît un titre pour être regardé comme seul roi des Français.

La ville de Paris conserva cette belle prérogative jusqu'à ce qu'elle devint, sous les foibles enfans de Charlemagne, le patrimoine particulier d'un comte. Dans cet état, elle fut souvent ravagée par les Normands, qui en détruisirent tous les édifices extérieurs, et la resserrèrent dans une île de la Seine qu'ils ne purent jamais forcer, et où son évêque fit des prodiges de valeur. L'enceinte de Paris étoit restreinte à ce qu'on nomme encore aujourd'hui la cité : d'où l'on a cru que cette ville n'avoit pas étendu autrefois ses limites au-delà de l'Isle du palais : mais ce seroit tomber en contradiction avec l'histoire et les monumens les plus authentiques que de partager un tel sentiment.

La puissance royale étoit anéantie par les usurpations des seigneurs qui forçoient les rois eux-mêmes à confirmer leurs usurpations. Cette conduite enhardit le comte, propriétaire de Paris, à porter ses vues jusque sur le trône. Cette ville, regardée comme le premier siége de la monarchie établie par Clovis, sembloit lui fournir un titre pour colorer son ambition. Le comté de Paris étant alors uni au duché de France, les seigneurs, oubliant ce qu'ils devoient au sang de Charlemagne, choisirent pour suzerain celui qui réunissoit ces deux qualités. Hugues Capet, en réunissant le comté de Paris à la couronne, fixa pour toujours le sceptre dans sa maison; il confia le gouvernement de cette ville à des prévôts royaux, et s'occupa, ainsi que ses successeurs, à l'agrandir et à l'embellir. Dès-lors Paris ne cessa plus d'être le séjour des rois et de leur cour, le lieu des assemblées ordinaires de la nation, et le siége unique de la monarchie.

On aperçoit, par cette courte exposition, que l'histoire particulière de la ville de Paris a été sans cesse subordonnée à celle de la monarchie; qu'elle étoit devenue la patrie commune des Français, comme Rome étoit celle de tous les peuples soumis à sa domination.

Il s'est tenu plusieurs conciles à Paris. Le premier, un des plus importans contre les Ariens, en 362. Le roi Gontran assembla en 575 le quatrième concile, pour terminer le différend entre Chilpéric et Sigebert; mais cette assemblée n'eut aucun effet. Le cinquième concile fut convoqué en 624 par Clotaire II pour la réforme des abus; soixante-dix-neuf évêques y assistèrent, et l'on ne réforma rien. Philippe-Auguste y fit tenir, en 1186 et 1187, deux conciles pour délibérer sur le moyen de secourir la Terre-Sainte : dans le dernier, on lui accorda la dîme dite *Saladine*, parce que les deniers en devoient être employés contre le sultan Saladin. Les légats du pape tinrent, en 1196, un concile dans la même ville pour contraindre Philippe à quitter Agnès de Méraine. En 1202, on en tint un dans lequel on défendit la lecture d'Aristote. Jean de Nanton, archevêque de Sens, présida au concile de Paris de l'an 1429 pour la réforme de l'office divin, des ministres de l'église, des abbés et des religieux.

Cette ville a beaucoup souffert en 845 et 856 par les courses des Normands, qui l'assiégèrent en 886 et 890. Elle fut ravagée sous le règne de Louis d'outremer, et sous celui de Charles VII les Anglais s'en rendirent maîtres. Elle avoit été presque toute brûlée en 585; elle éprouva un nouvel incendie en 1034, et une grande inondation de la Seine en 1206. L'heureuse situation de cette ville en facilite les approvisionnemens. Elle est placée au milieu de l'Isle-de-France, entre les ci-devant provinces les plus fertiles; savoir, la Normandie, la Picardie, et les Flandres. Cinq rivières navigables, la Seine, la Marne, l'Yonne, l'Aisne et l'Oise, et plusieurs autres qui communiquent à celles-ci par les canaux de Briare, d'Orléans et de ci-devant Picardie, lui apportent les denrées des pays les plus riches en grains et en vins. Cette abondance, nécessaire à la vie, a fait affluer à Paris une grande quantité de peuples. La résidence des rois, la proximité de la cour de Versailles, la dépendance où l'on étoit des ministres, le luxe, l'amour des plaisirs y avoient augmenté l'affluence, et chaque jour on en voyoit reculer les limites. Cette capitale est située entièrement en plaine, à l'exception du quartier appelé ci-devant de l'Université, et de la partie qui comprend les faubourgs St.-Jacques, St.-Michel, St.-Marceau et St.-Victor. La plaine est environnée, au couchant, au midi et au nord, de coteaux plus ou moins éloignés, qui forment la plus charmante perspective. La rivière de Seine traverse cette ville de l'est au sud-est; elle la divise en deux parties à peu près égales, l'une méridionale, et l'autre septentrionale; indépendamment des îles que forme la rivière, dont une inhabitée (l'île Louviers),

et deux couvertes de maisons, l'ile Notre-Dame, que l'on nomme la Cité, et l'ile St.-Louis, occupent le centre. C'est de cette position que se tiroit la division la plus générale de Paris, en trois parties : l'une au midi, qui avoit pris le nom d'*Université*; l'autre au nord, qui avoit retenu le nom de *Ville*; et les iles au centre, qui formoient la *Cité*. Ces trois parties la subdivisoient en vingt quartiers pour la desserte et la facilité de la police, dont nous parlerons.

L'observatoire, situé à l'extrémité la plus méridionale de Paris, près la porte St.-Jacques, est à 20 d de longitude, le premier méridien pris de l'ile de Fer, et à 48 d 50′ 10″ latitude. La partie la plus septentrionale, à l'extrémité de la rue de Richelieu ou de la Loi, près du rempart, est à 48 d 52′ 18″ latitude; la plus occidentale, près la ci-dev. barrière de Varennes, est à 19 d 68′ 41″, et la plus orientale à l'angle saillant du boulevard, près la ci-devant porte St.-Antoine, est à 20 d 2′ 7″ de longitude. Selon Cassini, la longitude orientale de Paris, à Notre-Dame, est de 20 d 21′ 30″, et la latitude, 48 d 51′ 20″; la longitude, à l'observatoire, est de 19 d 51′ 30″, latitude 48 d 50′ 10″. Le climat de Paris est un des plus tempérés et des plus agréables de la France. On n'y est pas exposé aux froids rigoureux qui se font sentir dans les autres contrées de la France plus élevées en latitude, et voisines des hautes chaines de montagnes; la neige et la gréle n'y sont pas fréquentes, ni bien abondantes, et on n'y éprouve pas des chaleurs excessives. Les vents n'y sont pas aussi violens que ceux que l'on éprouve dans le voisinage de la mer; mais l'élévation des maisons, l'humidité habituelle des rues, le défaut de circulation, rendent l'air stagnant et épais : par cette raison, l'air y est en général plus humide que froid.

On compte aujourd'hui à Paris, 1106 rues, 15 ruelles, 120 culs-de-sac, 13 enclos, 41 cours, 82 passages, 75 places, 19 ponts, 12 ports. 9 portes, tant existantes que supprimées, 29 quais, plus de 30 mille maisons, 56 barrières, 40 halles et marchés, 53 fontaines publiques, 2 pompes à vapeurs, 7 dépôts d'eau ou fontaines en dépendant, 4 pompes particulières et 2 châteaux d'eau. Au moyen de la rivière d'Ourcq qu'on fait venir à Paris, il sera encore établi plusieurs fontaines.

Dans le nombre immense des maisons, on compte plus de 550 ci-devant hôtels, dont les bâtimens sont vastes et bien distribués; beaucoup ont des jardins. Les habitans de Paris jouissent de huit promenades publiques.

Cette ville renferme 140 corps-de-gardes, 41 postes de pompiers, 1300 carrosses de places, 1200 cabriolets de louage. On porte le nombre des cabriolets bourgeois à plus de 4000.

Les culs-de-sac, rues, quais, places et carrefours, sont désignés par leurs noms gravés à tous les coins, en caractères noirs, depuis 1728; et les rues sont éclairées par plus de 3500 réverbères établis depuis 1767, sous la lieutenance de police de M. de Sartine. Les rues les plus longues sont : 1° la rue St.-Jacques, mais elle change plusieurs fois de nom : elle prend de la barrière St.-Jacques, et va à celle St.-Martin en traversant toute la ville; elle a dans cette longueur 3,895 mèt. (2,000 t.), et dans la partie qui conserve son nom, 729 mètres (376 t.) 2° La rue du Bacq est longue de 808 mèt. (416 t.); celle de Saint-Antoine, de 850 mèt. (438 t.); de Richelieu ou de la Loi, de 892 mèt. (455 t.); de l'Université, de 972 mèt. (500 t.); de Bourbon, de 1052 mèt. (542 t.); de Vaugirard, de 1137 mèt. (586 t.); de St.-Martin, aussi de 1137 mèt. (586 t.); de Sèvres, de 900 mèt. (463 t.); d'Enfer, de 1213 mèt. (624 t.); de St.-Denis, de 1264 mèt. (645 t.); du faubourg St.-Antoine, de 1462 mèt. (752 t.), et de St.-Honoré, de 1659 mèt. (853 t.). Une autre rue, qui seroit alignée depuis la ci-devant porte St.-Antoine jusqu'à celle St.-Honoré, auroit la même longueur, et couperoit à peu près à angles droits.

La circonférence de Paris, à la mesurer seulement en longeant l'ancien et le nouveau boulevard, qui forment l'enceinte, est de 13,720 mètres (7048 t.), y compris 194 mètres (100 t.) pour la largeur de la Seine vis-à-vis l'Arsenal, et autant pour celle prise auprès du ci-devant Cours la Reine. Dans cette enceinte ne sont pas compris les faubourgs de St.-Antoine, du Temple, de St.-Laurent, — St.-Martin, — St-Denis, — St.-Lazare, — Montmartre, — Poissonnière, — Saint-Honoré — et du Roule. Ces dix faubourgs compris dans l'enceinte de Paris, sa circonférence est de plus de 17,516 mètres (9,000 t.), et cette circonférence étant réduite à une figure régulière et à peu près carrée, il en résulte une surface de plus de 8,084,040 mèt. (4,200,000 t. carrées.) Ainsi cette ville peut avoir, dans sa plus grande longueur, 8 k. (2 l.) de circonféférence, et en y comprenant tous les faubourgs, 36 kilom. (8 l.). Paris est de figure ronde, et entouré de boulevards plantés de plusieurs rangées d'arbres, qui forment une superbe promenade. Sa population est de 546,856 individus. Les opinions ont varié sur cette population; les uns l'ont portée à 1,000,000, en y comprenant les étrangers; les autres à 7 ou 800,000 individus.

La ville de Paris étoit divisée, en 1789, en 20 quartiers; savoir, celui de la *Cité*, qui se trouve au *centre*; celui de *Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, de *Sainte-Opportune*, du *Louvre* ou de *Saint-Germain-l'Auxerrois*, du *Palais-Royal*, de *Montmartre*, de *St.-Eustache*, des *Halles*, de *St.-Denis*, de *St.-Martin-des-Champs*, de *la Grève*, de *St.-Paul* ou *de la Mortellerie*, de *Ste.-Avoye* ou *de la Verrerie*, du *Temple* ou *de Marais*, de *St.-Antoine*, de *la place Maubert*, de *St.-Benoît*, de *St.-André-des-Arcs*, du *Luxembourg*, et le quartier de *St.-Germain-des-Prés*. On comptoit en 1789 près de 400 églises, qui sont en partie démolies, et sur le terrain desquelles on a construit des maisons particulières, des établissemens publics ou des salles de spectacles. La plupart des monumens précieux que renfermoient les églises détruites sont déposés au Muséum des monumens français. (*Voyez* Muséum français dans cet article). La fameuse société dite *des Jacobins* tenoit ses séances dans le bâtiment des Jacobins, rue St.-Honoré; celle des Cordeliers, dans les bâtiment et rue de même nom. C'est dans le faubourg St.-Antoine que se sont manifestés les premiers germes de la révolution, par l'incendie de la manufacture de papier de M. Réveillon.

Le gouvernement ecclésiastique de Paris étoit composé d'un archevêché. St.-Denis en est regardé comme le premier évêque. *Le chapitre de la cathédrale* de Notre-Dame étoit composé de 8 dignitaires et de 54 chanoines. Outre les chanoines des trois églises de *St.-Agnan*, de *St.-Denis du Pas*, et de *St.-Jean-le-Rond*, qui étoient

situées dans le cloître, ou auprès de Notre-Dame, lesquels étoient censés de *gremio chori*, il y avoit l'église collégiale de St.-Germain-l'Auxerrois, qui fut incorporée au chapitre Notre-Dame en 1744 : 53 paroisses, 14 églises qui faisoient les fonctions curiales, et 12 paroisses composant la *banlieue ecclésiastique*. Il y avoit encore des églises collégiales; savoir, celles de *St.-Marcel*, de *St.-Honoré* et de *Ste.-Opportune*, qu'on appeloit les *trois filles* de l'archevêché, parce qu'elles étoient sous la juridiction de l'archevêque; de plus, celles de *St.-Etienne-des-Grès*, de *St.-Benoît*, de *St.-Merry* et du *St.-Sépulcre* : on les appeloit les quatre filles de *Notre-Dame*, parce qu'elles étoient sous la juridiction du chapitre de Notre-Dame; enfin, il y avoit encore trois collégiales qui en dépendoient; savoir, la *Ste-Chapelle*, située dans l'ancienne cour du palais de justice; *St.-Louis-du-Louvre*, et *St.-Jacques de l'Hôpital*. Les *séminaires* étoient ceux des *Anglais*, de *St.-Firmin* ou des *Bons-Enfans*, des *Etudians*, des *Eudistes*, des clercs *Irlandais*, des *Missions étrangères* et du *St.-Esprit*, de *St.-Louis* et de *St.-Pierre*, de *St.-Magloire*, de *St.-Marcel*, de *St.-Nicolas-du-Chardonnet*, le grand et petit séminaire de *St.-Sulpice*, le séminaire des *Trente-Trois* pauvres écoliers, ou de la *Ste-Famille*, et le séminaire de *Laon*.

Les juridictions ecclésiastiques étoient au nombre de quatre; savoir, l'officialité métropolitaine, l'officialité diocésaine, l'officialité du chapitre de Notre-Dame, et la justice du chapitre de l'église métropolitaine.

Les hôpitaux de Paris étoient anciennement des espèces d'hospices ou hôtelleries, des maisons publiques, où les voyageurs étrangers recevoient les secours de l'hospitalité. Au lieu de ces maisons, ce sont des lieux où des pauvres malades ou valides de toute espèce se réfugient. On comptoit 29 hôpitaux ou maisons hospitalières; savoir, l'hôpital de *Bicêtre*, situé hors de la ville; dans Paris, l'hôpital de la *Charité*, celui des *Convalescens*, l'hôpital des *Enfans-Rouges*, celui des *Enfans-Trouvés*, un autre hôpital des *Enfans-Trouvés*, vis-à-vis de l'Hôtel-Dieu, l'hôpital général de la *Salpêtrière*, du *Nom de Jésus*, l'*Hôtel-Dieu*, les hospices *Beaujon* et *Cochin*, la maison des *Incurables*, les *Petites-Maisons*, l'hôpital de *la Pitié*, l'hôpital royal *des Quinze-Vingts*, l'hôpital de *Saint-Louis*, du *Saint-Esprit*, de *la Trinité*, anciennement nommé *la Croix de la Reine*, des *maisons hospitalières des femmes veuves*, de *Notre-Dame de la miséricorde*; les hospitalières *de la Place Royale*, les hospitalières de la Roquette, dites de *St.-Joseph*; de *St.-Gervais*; les hospitalières de *St.-Julien*, de *St.-Thomas de Villeneuve*, les orphelines *du saint nom de Jésus*, celles de la rue du *Vieux Colombier*, les *Sœurs grises* ou *de la charité*. On comptoit, dans ces vingt-six hôpitaux, environ trente mille personnes soignées et entretenues par charité. Il y avoit encore l'hôpital de *la Santé*, sur le chemin de Gentilly, pour y mettre, en temps de contagion, les malades pestiférés; mais cette maison servoit de magasin à l'Hôtel-Dieu : plus l'hôpital de *Ste.-Marthe* ou *Scipion*, faubourg St.-Victor, le petit hôpital des *enfans teigneux*. On doit encore compter au nombre des hôpitaux qui existoient, six maisons de refuge, qui étoient le *Bon Pasteur*, les *filles de Ste.-Pélagie*, les *filles de la Providence*, les *filles du Sauveur*, les *filles de Ste.-Valère*, la *Madeleine* ou *les Madelonettes*, où l'on renfermoit les filles de mauvaise vie, et pour lesquelles on payoit une forte pension. On en évaluoit le nombre à deux mille quatre cents, filles ou femmes; le surplus des femmes de mauvaise vie étoit renfermé dans la maison de la Salpêtrière.

Les ordres monastiques formoient une classe distincte et séparée du clergé séculier. Il y avoit dans Paris trois abbayes d'hommes, l'abbaye de *St.-Germain-des-Prés*, Ordre de saint Benoît; l'abbaye *St.-Victor*; l'abbaye *Ste.-Geneviève*.

Les prieurés d'hommes étoient au nombre de treize; celui des *Billettes*, occupé par des carmes mitigés; celui des *Blancs-Manteaux*, par des religieux vêtus de blanc, et qui se qualifioient de serviteurs de la Vierge; le prieuré de *St.-Barthélemi*, ceux de *St.-Bon*, de *St.-Denis*, de *la Châtre*, de *St.-Eloy*, de *St.-Julien le Pauvre*, de *St.-Lazare*, de *St.-Martin-des-Champs*, de *St.-Yves*, de *Ste.-Catherine de la Culture*, et le prieuré de *Ste.-Croix de la Bretonnerie*, Ordre de saint Augustin. Les couvens et maisons religieuses d'hommes étoient au nombre de plus de cinquante; savoir, les *Antonins*, les *Augustins*, les *Petits-Augustins*, les *Augustins déchaussés*, les *Barnabites*, six maisons de *Bénédictins*, les *Bernardins*, les *Blancs-Manteaux*, trois maisons de *Capucins*, les *Carmes*, les *Carmes-Billettes*, les *Carmes déchaussés*, les *Célestins*, les *Frères de la Charité*, les *Chartreux*, les *Clunistes*, les *Cordeliers*, deux maisons de *Doctrinaires*, trois maisons de *Dominicains*, les *Eudistes*, les *Feuillans*, les *Grandmontins*, les *Lazaristes* ou *Prêtres de la mission*, les *Mathurins*, dits *Trinitaires*; deux maisons des *Pères de la Mercy*, les *Minimes*, les *Pères de Nazareth*, les *Nouveaux convertis*, les *Pères de l'Oratoire*, l'*Institution de l'Oratoire*, les *Picpus* ou *Pénitens du tiers-ordre de saint François*, deux maisons de *Prémontrés*, les *Récollets*, les *Chanoines réguliers de Ste.-Croix de la Bretonnerie*, et les *Théatins*. Il y avoit trois maisons de Jésuites; sept abbayes de filles; l'abbaye *aux Bois*, des *Cordelières*, de *Montmartre*, de *Panthemont*, de *Port-Royal*, de *St.-Antoine*, et l'abbaye du *Val-de-Grace*; six prieurés de filles, celui des *Bénédictines* du *petit Montmartre* ou de la *Ville-l'Evêque*, celui du *Cherche-Midi*, celui de la *Madeleine de Tresnel*, celui de *Notre-Dame de Liesse*, celui de la *Présentation de Notre-Dame*, et le prieuré de *Notre-Dame de Bon-Secours*. Il y avoit encore cinquante-trois couvens de filles; savoir, les *Annonciades célestes*, ou les *Filles bleues*, les *Chanoinesses de l'Assomption*, les *Religieuses de l'Ave-Maria*, les *Augustines anglaises*, les *Chanoinesses de Belle-Chasse*, ou du *Saint-Sépulcre*, les *Bénédictines de Notre-Dame de Liesse*, les *Bénédictines anglaises*; idem *de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement*, du *Chasse-Midi* ou *Cherche-Midi*, du *Saint-Sacrement de la Ville-l'Evêque*, des couvens de *Bernardines*, *Capucines*, *Carmélites déchaussées*, *Carmélites de la rue Chapon*, les *Chanoinesses de Notre-Dame des Victoires*, des *Cordelières de la Croix Rouge*, des *Dames de la Croix*, des *Dames de Ste.-Marie* ou *de la Visitation*, deux maisons des *Visitandines*, l'*Enfant Jésus*, les *Feuillantines*, deux maisons de *Filles du Calvaire*, trois maisons des *Filles de la Croix*, des *Filles de la Conception*, des *Filles-Dieu*, de l'*Enfant Jésus*, de l'*Instruction*, de l'*Union chrétienne*, de *St.-Chaumont*, de *St.-Joseph*, de *St.-Tho-*

mas d'Aquin, des *Filles de Ste.-Agnès*, de *Ste.-Aure* de *Ste.-Elisabeth*, de *Ste.-Geneviève* ou *les Miramiones*, de *Ste.-Marguerite*, de *la Trinité*, la *Madeleine de Tresnel*, les *Maglorines*, ou *Dames de St.-Magloire*, *Notre-Dame de Bon-Secours*, les *Nouvelles catholiques*, les *Dames de la Présentation*, les *Récollettes* ou *l'Immaculée conception*, les *Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame*, de *la Miséricorde*, et deux maisons *des Ursulines*.

Il y avoit deux commanderies considérables, qui appartenoient aux *Chevaliers de Malte* ou de *St.-Jean-de-Jérusalem*. Ces commanderies étoient *le Temple* et *St.-Jean-de-Latran*.

D'après une récapitulation générale du clergé de la ville et faubourgs de Paris, il y avoit, ecclésiastiques séculiers......... 3,356
Religieux et autres réguliers.................... 2,136
Religieuses et autres régulières.................... 2,988
Sœurs au service des hôpitaux, etc................ 748
Total.............. 9,228

Le gouvernement militaire de Paris et de l'Isle-de-France étoit anciennement attaché à l'office du prévôt de Paris, qui prenoit le titre de *capitaine de Paris*, et qui réunissoit, comme les comtes ses prédécesseurs, le commandement des armées à l'administration de la justice et des finances; mais ces diverses fonctions ayant successivement passé à ses lieutenans, le gouvernement militaire de Paris et de l'Isle-de-France en fut aussi retiré et désuni par François Ier, qui donna en 1528 le gouvernement de Paris au comte d'Etampes, et celui de l'Isle-de-France à François de la Tour, vicomte de Turenne. Ces deux gouvernemens furent ensuite souvent réunis et divisés; mais ils ne furent point rendus au *prévôt de Paris*, auquel il ne restoit du commandement des armées que la convocation du *ban* et de l'*arrière-ban*.

Le gouverneur de Paris, jusqu'à l'époque de 1789, avoit une garde de cinquante hommes à cheval, commandés par un capitaine, un lieutenant, un cornette et douze hallebardiers suisses; il marchoit, dans les *Te Deum* et les cérémonies publiques, après le premier président du parlement, etc. Indépendamment du gouverneur général militaire de la ville, prévôté et vicomté de Paris, il y avoit plusieurs *gouverneurs particuliers*, tels que ceux de la Bastille, Vincennes, l'Hôtel royal des Invalides, l'Ecole royale militaire, le vieux Louvre, les Tuileries, l'Arsenal, le Luxembourg, etc., dont les gouverneurs ne recevoient les ordres que du roi. La police appartenoit anciennement au prévôt et à son siége; elle fut exercée ensuite par ses lieutenans civils et criminels. Ce concours excitoit de fréquens débats dans cette juridiction, et nuisoit en même temps à l'exercice de la justice contentieuse; d'un autre côté, la multiplicité des *justices subalternes* qui subsistoient alors dans Paris, et qui prétendoient avoir toutes le droit de police dans leur enceinte ou sur leur territoire, occasionnoit de fréquentes discussions, et rendoit incertain l'état des citoyens. En mars 1667, Louis XIV créa un *lieutenant général de police* de la ville, prévôté et vicomté de Paris; et par un édit de 1674, il remit au Châtelet toutes les justices seigneuriales qui l'exerçoient en première instance dans Paris.

La garde pour la police de Paris étoit composée de cavalerie et d'infanterie; savoir, une compagnie de cent trente-deux maîtres, une compagnie d'infanterie de huit cent quatre-vingt-dix hommes. Indépendamment de la compagnie du Guet, composée de soixante-onze hommes à pied; le chevalier du Guet commandoit les compagnies d'infanterie et de cavalerie. Cette dernière garde étoit aussi ancienne que la monarchie, puisque Clotaire II publia en 595 un édit qui régloit l'exercice du guet de nuit dans les principales villes du royaume. On distinguoit anciennement dans Paris le *guet assis* et le *guet royal*. Les communautés des marchands et artisans étoient obligées de fournir un nombre d'hommes réglé par le prévôt de Paris, pour former des corps-de-garde fixes; ce qui les fit appeler *le guet assis*. Le roi fournissoit, de son côté, une compagnie de sergens à pied et à cheval pour faire des rondes, et on l'appeloit *le guet royal*. Le commandant de ces guets, nommé *miles gueti*, *chevalier du guet*, qui répondoit au *præfectus vigiliarum* des Romains, jouissoit des plus belles prérogatives; il rendoit compte directement au roi, et prenoit ses ordres. L'ordre de l'Etoile, supprimé par Charles VIII, fut conservé en sa personne, etc.; mais depuis la mort du dernier *chevalier du guet*, arrivée le 27 janvier 1733, le roi ordonna le remboursement de sa charge, et mit à sa place un commandant qui en faisoit les fonctions. Il y avoit en outre à Paris la compagnie du prévôt général de la connétablie et maréchaussée de France, celle du lieutenant criminel de robe courte au Châtelet de Paris, celle du prévôt de l'Isle-de-France, celle du prévôt général des monnaies, celle du prévôt de la généralité de Paris, et trois compagnies des gardes de l'hôtel-de-ville de Paris. Le régiment des gardes françaises avoit neuf casernes à Paris; il faisoit des rondes pour la police militaire seulement.

Pour la police civile, il y avoit un lieutenant général de police, vingt inspecteurs de police, quarante-huit commissaires au Châtelet, qui avoient chacun leur arrondissement, et une compagnie dite des conseillers du roi inspecteurs de police, au nombre de vingt; une compagnie de gardes-pompes pour remédier aux incendies; huit inspecteurs de police, chargés de la partie de l'illumination et du nettoiement de la ville et faubourgs de Paris.

Les prisons étoient au nombre de treize principales; savoir, la Bastille, Vincennes, la Conciergerie, le Fort-l'Evêque, le grand Châtelet, le petit Châtelet, St.-Eloi, St.-Martin, l'abbaye de St.-Germain-des-Prés, Bicêtre, la maison de force de l'Hôpital général, la maison de force de Ste.-Pélagie, l'hôtel de la Force pour les prisonniers pour dettes, et les *geôles particulières*.

Paris avoit encore, à l'époque de 1789, un parlement, une chambre des comptes, une cour des monnaies, une chambre souveraine du clergé, un procureur et un avocat du roi, un substitut et un greffier en chef, un intendant, un prévôt des marchands, quatre échevins, vingt-six conseillers de l'hôtel-de-ville, seize quartiniers; une juridiction du Châtelet, composée d'un prévôt de Paris, d'un lieutenant civil, d'un lieutenant criminel, de quatre conseillers particuliers, de cinquante-trois conseillers au Châtelet, de onze conseillers honoraires, d'un avocat et d'un procureur du roi; des juridictions, des bailliages du Palais, du Temple, de l'archevêché, du chapitre de Ste.-Geneviève, de St.-Jean-de-Latran, etc. etc. etc.

La chambre établie par édit de décembre 1764, la chambre de la

marée, le bailliage de la duché-pairie de l'archevêché, les juridictions de la chancellerie, des auditeurs.

La juridiction de l'élection, composée d'un président, d'un lieutenant, d'un assesseur, de vingt conseillers, d'un avocat du roi, d'un procureur du roi, et d'un greffier en chef.

La juridiction du grenier à sel, la juridiction consulaire.

La connétablie et maréchaussée, une maitrise particulière des eaux et forêts de Paris, une amirauté, la Bazoche, la chancellerie du Palais, le bureau des finances et chambre du domaine, des commissaires des guerres, des maréchaux de France, l'élection de Paris, la maçonnerie, le bailliage et capitainerie royale de la Varenne, du Louvre, grande venerie et fauconnerie de France, un bailliage et capitainerie royale de la varenne des Tuileries, de la capitainerie royale des chasses, de Vincennes, les bailliages de l'abbaye de St.-Germain-des-Prés, de Saint-Martin-des-Champs, de Sainte-Geneviève et de St.-Victor, un grand bureau des pauvres, le bailliage de l'artillerie de France, un conservateur des hypothèques, une direction des domaines et octroi de Paris, un directeur des impositions, une administration des hôpitaux; des experts jurés du roi, créés en mai 1690, pour faire les *rapports*, *visites*, *prisées*, *estimations* de tout ce qui concernoit les *bâtimens*, ensemble les *licitations*, *servitudes*, *alignemens*, *cours d'eau*, *chaussées*, *arpentages*, et tout ce qui avoit rapport aux *bâtimens*, *maçonnerie*, *charpenterie*, *menuiserie*, et des greffiers des bâtimens, un inspecteur de police pour la sûreté dans les bâtimens et alignemens des encoignures, un garde-meuble de la couronne, des menus-plaisirs et affaires du roi, un directeur et ordonnateur des bâtimens du roi, jardins, arts, académies et manufacture royale, etc., une compagnie des Indes, une caisse d'escompte, une direction générale du trésor royal, une direction des mines, minières et substances terrestres, une école des mines, une administration générale de la ferme, une administration générale des domaines, droits domaniaux, marc d'or et revenus casuels, une loterie royale de France, cent vingt commissaires priseurs, des agens de change et courtiers de commerce. (*Voyez*, pour le surplus de la partie administrative, l'art. FRANCE.)

Les ambassadeurs et les envoyés des puissances étrangères ont toujours fait leur résidence à Paris.

La récapitulation générale des officiers des divers tribunaux de justice établis à Paris, y compris les juridictions ecclésiastiques, et non compris les avocats, procureurs, étoit de six mille cent trente-huit individus. Le plus grand nombre des tribunaux et juridictions siégeoient au Palais de Justice. Paris étoit encore la résidence des ministres, des conseils d'état et des dépêches, du conseil royal des finances, du conseil royal du commerce, du conseil d'état et privé ou des parties, du conseil des prises, etc., et de tous les bureaux dépendant des ministres et administrations générales. (*Voy.* art. FRANCE.)

On comptoit à Paris sept académies royales: *L'Académie française*, établie en 1635; celle *de peinture, de sculpture*, en 1648; celle des *inscriptions et belles-lettres*, en 1663; celle *des sciences*, en 1666; celle *d'architecture*, en 1671; celle *de chirurgie*, confirmée par lettres-patentes en 1748; la *Société royale de médecine*, établie en 1783; un bureau du *Journal des Savans*, établi en 1665; une célèbre *université*; quatre *facultés*, une *de théologie*, une *de droit*, une *de médecine*, une *des arts*; une *académie gratuite de dessin*, une *d'écriture*, une pour *l'équitation*, établie au manége des Tuileries; une *imprimerie royale*, un *jardin du roi* et *cabinet d'histoire naturelle*. Onze colléges de plein et entier exercice de la faculté des arts; savoir, le collége d'Harcourt, celui du Cardinal-le-Moine, de Navarre, de Montaigu, du Plessis-Sorbonne, de Lisieux, de la Marche, des Grassins, de Mazarin, le collége de Louis-*le-Grand*, et celui de Navarre; les colléges de non plein exercice, qui étoient réunis dans celui de Louis-*le-Grand*, étoient les colléges de Notre-Dame, dit des *Dix-Huit*, des Bons-Enfants, des Trésoriers, des Cholets, de Bayeux, de Laon, de Presle, de Narbonne, de Cornouailles, d'Arras, de Tréguier, de Bourgogne, de Tours, d'Uban, d'Autun, de Cambrai, de Justice, de Boissy, de Maitre-Gervais, d'Ainville, de Fortet, de Chanac ou de St.-Michel de Reims, de Sées, du Mans et de Ste.-Barbe, le collége de Mignon, dit de *Grammont*. Treize bibliothèques publiques; savoir, celle *du roi*, la bibliothèque *Mazarine*, celle *de St.-Germain-des-Prés, de la ville, de St.-Charles* ou *de la Doctrine chrétienne*; celle *des avocats*, celle *de la faculté de médecine*, celle *de Ste.-Geneviève, de Sorbonne*, du *collége de Navarre, des Augustins, de l'Arsenal*, et la bibliothèque *du cardinal de Soubise*; il y avoit *des censeurs royaux*, une *chambre royale syndicale* de la librairie et imprimerie; trois grands spectacles.

Si la ville de Paris fut le point central de la monarchie, elle fut aussi le centre des sciences, des arts, de l'industrie nationale et des plaisirs. C'étoit la résidence de tous les princes et des plus riches particuliers de France. Ses monumens sont nombreux. Nous parlerons plus loin des principaux qui existoient, et de ceux qui existent, ainsi que des embellissemens qui ont été faits depuis plusieurs années. Nous devons, avant tout, exposer les différentes divisions des quartiers de Paris depuis 1789, provisoirement en soixante districts, avec soixante administrateurs élus librement pour exercer l'administration provisoire. Le 15 juillet 1789, M. Bailly fut nommé maire de Paris, et le marquis de la Fayette, commandant général de la milice parisienne. On nomma soixante commandans de bataillons. La garde nationale se divisoit en deux corps, l'un d'infanterie, l'autre de cavalerie; l'infanterie étoit composée de soixante bataillons, qui portoient le nom de chacun des soixante districts; chaque bataillon étoit composé de cinq compagnies de cent hommes, dont une soldée. Les soixante bataillons formèrent six divisions de dix bataillons chacun, d'une compagnie de grenadiers et d'une compagnie de chasseurs. La cavalerie étoit composée de huit compagnies de cent maitres chacune, formant quatre escadrons, et chaque compagnie commandée par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant.

Par la constitution de 1791, Paris fut divisé en quarante-huit sections; il étoit chef-lieu de département et de district. Le département de Paris formoit trois districts, celui de Paris, du Bourg-l'Egalité, ci-dev. Bourg-la-Reine, et celui de Franciade, ci-devant St.-Denis. Ces trois districts étoient divisés en six arrondissemens pour les tribunaux. Chaque arrondis-

sement avoit un tribunal de première instance, composé de cinq juges, de quatre suppléans, d'un commissaire du pouvoir exécutif, et d'un accusateur public. Ces six tribunaux appeloient au tribunal de district de Rouen, à Rouen, et à celui du district d'Orléans, à Orléans; et, par un arrêté particulier, les six tribunaux de Paris pouvoient, conjointement avec le *tribunal* du district d'Orléans, connoître des appels des ci-devant Châtelet et des autres tribunaux de Paris. Le tribunal criminel du département de Paris étoit composé d'un président, d'un vice-président, de trois juges et d'un accusateur public. Les trois juges étoient choisis dans les tribunaux du district de Paris. Vingt-six citoyens choisis par le procureur-général-syndic du département formoient le juré spécial de jugement des affaires relatives à la fabrication et distribution des faux assignats et de fausse monnoie; vingt-six autres citoyens formoient le juré spécial de jugement dans les affaires relatives au faux, à la banqueroute frauduleuse, à la concussion, au péculat; deux cents autres citoyens formoient la liste du juré de jugement. Il y avoit un tribunal de commerce. Deux compagnies de gendarmerie nationale faisoient le service près les tribunaux, étoient chargées de la garde des prisons; il y avoit quarante-huit juges de paix, un pour chaque section; l'administration du département étoit composée de quarante-huit administrateurs du district de Paris, huit administrateurs pour le district de St.-Denis, et huit pour le district de Bourg-l'Egalité.

Le clergé de Paris étoit composé de l'évêque métropolitain, et de trente-deux curés. C'étoit aussi le siége, pour toute la France, du tribunal de cassation, composé de quarante-deux juges élus dans divers départemens, d'un commissaire du pouvoir exécutif, et de deux substituts. Chaque juge avoit un suppléant. Une haute cour nationale, formée des membres du tribunal de cassation et de haut-jurés, pour connoitre des délits des ministres et agens principaux du pouvoir exécutif, et des crimes qui attaquoient la sûreté générale de l'état, lorsque le corps législatif avoit rendu un décret d'accusation. Cette haute cour ne pouvoit s'assembler qu'à une distance de 58,386 mèt. (30,000 toises) au moins du lieu où la Législature tenoit ses séances.

Sous le règne de la convention nationale et du gouvernement révolutionnaire, jusqu'à l'époque de la mise en activité de la constitution de l'an 3, les quarante-huit sections de Paris s'assembloient et délibéroient. Quarante-huit comités civils, quarante-huit commissaires de police étoient chargés de la police, sous la surveillance de la commune de Paris, et, à l'époque du gouvernement révolutionnaire, la police étoit faite par quarante-huit comités révolutionnaires, et quarante-huit commissaires de police, sous la surveillance du comité de sûreté générale de la convention.

Par la constitution de l'an 3, la commune de Paris fut divisée en douze municipalités, ayant chacune un maire, six administrateurs, un officier de l'état civil, un commissaire du pouvoir exécutif, un secrétaire en chef et un secrétaire de l'état civil; chaque municipalité formoit quatre divisions, qui avoient chacune un tribunal de paix, un juge de paix, six assesseurs, un secrétaire-greffier, un huissier, un commissaire de police; l'administration centrale du département, qui étoit composée de cinq administrateurs, dont l'un étoit président; un tribunal civil, composé de quarante-huit juges et cinq suppléans, qui faisoient alternativement le service aux quatre sections civiles, aux deux sections du tribunal criminel, au jury d'accusation, et celui du président, de vice-président du tribunal correctionnel, tant à Paris qu'à Franciade, ou St.-Denis, et à Choisy. Un président, un vice-président, un accusateur public, un substitut et huit juges, pris dans le tribunal civil, formoient le tribunal criminel. Il y avoit un tribunal de commerce.

Le tribunal de cassation, pour toute la république, étoit composé de cinquante juges, élus dans divers départemens; chacun des juges avoit un suppléant: ce tribunal étoit renouvelé par cinquième tous les ans, et nommé par les assemblées électorales des départemens.

Le pouvoir exécutif étoit composé de cinq individus; ses actes portoient le titre de directoire exécutif; les membres en étoient nommés par le corps législatif. (*Voy*. Tableau chronologique de ceux qui ont gouverné la France, article France.)

L'assemblée nationale, composée de douze cents membres; le corps législatif, de sept cent cinquante; la convention nationale, composée de sept cent cinquante; le corps législatif, composé d'un conseil de cinq cents et d'un conseil des anciens de deux cent cinquante, ont résidé à Paris.

L'assemblée nationale, en quittant Versailles, tint pendant deux mois ses séances dans le palais de l'archevéché, en attendant qu'on préparât la salle du Manége aux Tuileries. Le corps législatif siégea dans la même salle, ainsi que la convention nationale, jusqu'à l'époque de son installation au château des Tuileries. Lors de l'organisation du corps législatif en conseil des cinq cents et en conseil des anciens de deux cent cinquante, celui des cinq cents s'installa dans la salle du Manége, et celui des anciens resta au château des Tuileries. On disposa une salle, pour le conseil des cinq cents, au palais Bourbon, où siége aujourd'hui le corps législatif; le tribunat siége au ci-dev. Palais-Royal.

Par la constitution de l'an 8, Paris est divisé en douze arrondissemens municipaux ou mairies, et en quarante-huit divisions. Chaque arrondissement est composé de quatre divisions: 1er arrondissement, 1re division des *Tuileries;* 2e des *Champs-Elysées*, y compris Chaillot; 3e de la *Place Vendôme*, ci-devant des Piques; 4e du *Roule*, ci-devant de la république. — 2e arrondissement, 5e division *Lepelletier*, ci-devant Filles-St.-Thomas et de la Bibliothèque; 6e du *Mont-Blanc*, ci-devant Capucines St.-Louis, Grange-Batelière, Mirabeau; 7e de la *Butte-des-Moulins*, ci-devant St.-Roch, de la Montagne; 8e du *faubourg Montmartre;* — 3e arrondissement, 9e division, du *Contrat-Social*, ci-devant des Postes; 10e de *Brutus*, ci-devant de la fontaine Montmorenci, de la fontaine Molière; 11e du *Mail*, ci-devant des Petits-Pères, de la Place des Victoires, Guillaume-Tell; 12e *Poissonnière*. — 4e arrondissement, 13e division, des *Gardes Françaises*, ci-devant de l'Oratoire; 14e des *Marchés*, ci-dev. Ste.-Opportune; 15e du Muséum, ci-devant du Louvre; 16e de la *Halle-aux-blés*, ci-devant de Grenelle. — 5e arrondis., 17e division de *Bonne-Nouvelle;* 18e de *Bon-Conseil*, ci-devant Mauconseil; 19e du *Nord*, ci-devant des Filles-Dieu, du faubourg St.-Denis;

20e de *Bondi*, ci-devant des Récollets; — 6e arrondis., 21e division des *Lombards*, 22e des *Gravilliers*, 23e du *Temple*, 24e *Amis de la Patrie*, ci-devant de la Trinité, du Ponceau; — 7e arrondissement, 25e division de la *Réunion*, ci-devant de la rue Beaubourg, 26e de l'*Homme-Armé*, ci-devant des Enfans-Rouges, du Marais, 27e des *Droits de l'Homme*, ci-devant du Roi de Sicile, 28e des *Arcis*; — 8e arrondissement, 29e division des *Quinze-Vingts*, (voir *hospice des Aveugles*, tom. 2), 30e de l'*Indivisibilité*, ci-devant de la *Place Royale*, des *Fédérés*, 31e de *Popincourt*, 32e de *Montreuil*; — 9e arrondissement, 33e division de la *Fraternité*, ci-devant de l'Isle-St.-Louis, 34e de la *Fidélité*, ci-devant de la Maison Commune, 35e de l'*Arsenal*, 36e de la *Cité*, ci-devant de l'Isle-Notre-Dame; — 10e arrondissement, 37e division de l'*Unité*, ci-devant des Quatre-Nations, 38e de la *Fontaine de Grenelle*, 39e de l'*Ouest*, ci-devant de la Croix, du Bonnet-Rouge, 40e des *Invalides*; — 11e arrondissement, 41e division des *Thermes*, ci-devant Beaurepaire, 42e du *Luxembourg*, ci-devant de Mutius-Scœvola, 43e du *Théâtre-Français*, ci-devant des Cordeliers, des Marseillois, de Marat, 44e du *Pont-Neuf*, ci-devant d'Henri IV, de la Révolution; — 12e arrondiss., 45e division des *Plantes*, ci-devant du Jardin du Roi, des Sans-Culottes, 46e de l'*Observatoire*, 47e du *Finistère*, ci-devant des Gobelins, 48e du *Panthéon*, ci-devant de Ste-Geneviève.

Chaque arrondissement municipal a un maire, deux adjoints, un secrétaire, un chef de bureau de l'état civil, un juge de paix, un tribunal de paix, un percepteur des contributions, un receveur d'enregistrement, et un bureau de bienfaisance.

La division ecclésiastique ou l'organisation des cultes est actuellement composée d'une église métropolitaine, d'un archevêque, de trois grands vicaires, avec un chapitre, formé d'un doyen, de deux archidiacres, d'un pénitencier, de neuf chanoines, d'un aumônier et d'un secrétaire de l'archevêché; de douze paroisses et trente succursales, savoir:

La Madeleine, *paroisse* (division de la place Vendôme); l'église des Capucins (division de la place Vendôme); l'église de Saint-Philippe du Roule (division du Roule); l'église de Saint-Pierre, à Chaillot, division des Champs-Elysées); l'église de la Conception (division de la place Vendôme), *succursales*;

St.-Roch (division de la Butte des Moulins), *paroisse*; l'église de Notre-Dame-de-Lorette (même division); l'église des Filles-Saint-Thomas (ci-devant Lepelletier), *succursales*;

St.-Eustache (division du Contrat-Social), *paroisse*; l'église des Petits-Pères (division du Mail); l'église de St.-Lazare (division Poissonnière), *succursales*;

St.-Germain-l'Auxerrois (division du Muséum), *paroisse*; l'église de l'Oratoire (division des Gardes-Françaises), *succursale*;

St.-Laurent (division du Nord), *paroisse*; l'église de Bonne-Nouvelle (division de Bonne-Nouvelle), *succursale*;

St.-Nicolas-des-Champs (division des Gravilliers), *paroisse*; l'église Ste-Elisabeth (même division); l'église St.-Leu (division des Lombards), *succursales*;

St.-Méry (division de la Réunion), *paroisse*; l'église des Blancs-Manteaux (division de l'Homme-Armé); l'église du Petit-St.-Antoine (division des Droits de l'Homme); l'église de St.-François-d'Assise (division de l'Homme Armé), *succursales*;

Ste-Marguerite (division de Montreuil), *paroisse*; l'église des Mineurs, rue de ce nom (division de l'Indivisibilité); l'église de St.-Ambroise de Popincourt (division Popincourt); l'église de l'abbaye St.-Antoine (divis. des Quinze-Vingts), *succursales*;

Notre-Dame (division de la Cité), *paroisse*; l'église St.-Gervais, rue du Monceau (division de la Fidélité); l'église de St.-Louis-en-l'Isle (division de la Fraternité); l'église de St.-Louis des ci-devant Jésuites (division de l'Arsenal), *succursales*;

St.-Thomas-d'Aquin, ci-devant Jacobins St.-Dominique (division de la Fontaine de Grenelle), *paroisse*; l'église de l'abbaye St.-Germain (division de l'Unité); l'église de l'Abbaye-aux-Bois et l'église des Missions-Etrangères (division de l'Ouest), *succursales*;

St.-Sulpice (division du Luxembourg), *paroisse*; l'église St.-Séverin et l'église Saint-Benoit (division des Thermes); l'église des Carmes (division du Luxembourg), *succursales*;

St.-Etienne-du-Mont (division du Panthéon), *paroisse*; l'église de St.-Nicolas-du-Chardonnet (division du Jardin des Plantes); l'église de St.-Médard (division du Finistère); l'église de St.-Jacques-du-Haut-Pas (division de l'Observatoire), *succursales*;

Les trois églises consistoriales, sont: Saint-Louis-du-Louvre, rue Saint-Thomas-du-Louvre (division des Tuileries); Panthemon, rue de Grenelle (division de la Fontaine de Grenelle); Ste-Marie, rue St-Antoine (division de l'Arsenal).

L'organisation générale des diverses autorités civiles, militaires, les administrations, établissemens locaux de Paris, sont:

Un gouverneur de Paris, qui est en même temps général de la première division militaire.

Un préfet civil.

Un conseil de préfecture.

Un conseil général du département, composé de vingt-quatre membres, ce conseil remplit les fonctions de conseil municipal.

Un conseil des bâtimens civils.

Une commission de répartition et des contributions.

Une direction des travaux publics du département.

Des inspecteurs particuliers des travaux publics.

Un conseil d'administration pour les hôpitaux civils.

Une commission des hospices civils.

Des archives de l'état civil.

Une direction du domaine national de la commune de Paris.

Un conservatoire des arts et métiers.

Un bureau des hypothèques.

Un bureau de l'instruction publique.

Une agence des receveurs généraux du département.

Un préfet de police pour tout le département de la Seine, et pour les communes de St.-Cloud, Meudon, et Sèvres, du département de Seine-et-Oise.

Un conseil de préfecture.

Quarante-huit commissaires de police.

Vingt-quatre officiers de paix.

Ordre judiciaire.

Une cour d'appel, divisée en sections, et composée de trente-trois juges, parmi lesquels le premier consul choisissoit, tous les trois ans,

un président et un vice-président. Par le sénatus-consulte du 28 floréal an 12 (18 mai 1803), qui a nommé le premier consul empereur des Français, l'empereur nomme à vie le premier président et les présidens. Il y a près de cette cour des procureurs généraux impériaux, deux substituts, un greffier, quatre commis-greffiers assermentés, et deux secrétaires du parquet.

Une cour de justice criminelle, composée d'un premier président, qui étoit choisi chaque année par le premier consul dans le tribunal d'appel, neuf juges, quatre suppléans, un procureur général impérial, trois substituts, et un greffier, six magistrats de sûreté, substituts du procureur général impérial près la cour de justice criminelle. Ces six magistrats exercent leurs fonctions pour la police judiciaire dans les douze arrondissemens et dans tout le département de la Seine.

Un tribunal de première instance, divisé en sections, composé d'un premier président, de six présidens, de trente-deux juges, dont six sont chargés des fonctions de directeurs de jury, et douze suppléans; il y a des procureurs impériaux, six substituts et un greffier.

Un tribunal de commerce, composé de cinq juges et de quatre suppléans, douze maires, vingt-quatre adjoints du maire, douze secrétaires de mairie, et douze chefs de bureau de l'état civil.

Un tribunal de police municipale.

Douze justices de paix, composées chacune d'un juge de paix, deux suppléans, un greffier et deux huissiers.

Douze percepteurs des contributions.

Douze receveurs des droits d'enregistrement.

Douze bureaux de bienfaisance.

Un état-major de la 1ère division militaire.

Un état-major de la place de Paris.

Une garde municipale.

Beaucoup de troupes casernées à Paris, non compris la garde ci-dev. des consuls, aujourd'hui garde impériale.

Des ingénieurs des ponts et chaussées.

Une régie de l'octroi municipal, de bienfaisance et des droits réunis.

Un hôtel des monnaies.

Une monnaie des médailles.

Un Mont-de-Piété.

Vingt-cinq commissionnaires au Mont-de-Piété.

Une conservation des forêts.

Un bureau de garantie sur les matières d'or et d'argent.

Une loterie nationale.

Un bureau principal et quarante bureaux de distribution de papier timbré.

Un bureau des nourrices.

Une bourse de commerce.

Une banque de France.

Une caisse d'escompte et de commerce.

Un comptoir commercial.

Plusieurs caisses de change.

Soixante-douze agens de change.

Vingt-cinq courtiers de commerce.

Quatre-vingts commissaires-priseurs qui donnent 10,000 francs de cautionnement.

Un corps, composé de trois cent soixante-six pompiers, divisé en quarante-un corps-de-gardes.

Paris est la résidence de l'empereur des Français, du conseil d'état.

De l'archi-chancelier de l'empire.

De l'archi-chancelier d'état.

Du sénat.

De la haute-cour impériale.

Du corps législatif.

De la cour de cassation.

De l'archi-trésorier.

Du grand-juge, ministre de la justice.

Du ministre des relations extérieures.

— de l'intérieur.

— des finances.

— du trésor public.

— de la guerre.

Du ministre de l'administration de la guerre.

Du ministre de la marine et des colonies.

De la comptabilité intermédiaire.

Du conseil des mines.

Du conseil des prises.

Du conseil de santé.

De la direction de l'enregistrement et du timbre.

De la direction centrale des hôpitaux.

De la liquidation de la dette publique.

De l'administration générale des forêts.

— des postes.

— des ponts et chaussées.

— de la régie des salines pour la France.

De la trésorerie nationale, ou trésor public.

Des archives de l'empire français.

Instruction publique.

La ville de Paris est encore la résidence de toutes les institutions pour l'instruction publique de l'empire français, de celles locales, et d'un grand nombre d'établissemens pour les sciences, les arts, etc., savoir :

L'institut national de France qui a remplacé les académies.

Le Panthéon français, monument consacré à honorer la mémoire des grands hommes.

Un Jardin national des plantes (ci-devant Jardin du Roi).

Un musée Napoléon.

Un musée national d'histoire naturelle au Jardin des Plantes.

Un musée des monumens français.

Un musée des mines.

Un musée des machines, ou des arts mécaniques.

Un lycée divisé en trois sections.

L'école polytechnique.

Des écoles de service public et d'application.

Des écoles d'artillerie et du génie.

Ecole des mines.

— des ingénieurs de vaisseaux.

Ecoles primaires et secondaires.

— centrales du département.

— spéciales de médecine, de chirurgie, de pharmacie.

— vétérinaire, d'équitation.

— de langues orientales.

— de peinture, de sculpture, d'architecture, de mathématiques, de stéréotomie et de dessin.

Une société d'agriculture du département.

Un conservatoire de musique.

Des experts écrivains vérificateurs.

Les bibliothèques publiques, sont :

La bibliothèque nationale.

— des Invalides.

— des Quatre-Nations.

— du Panthéon.

— de l'Arsenal, actuellement au palais du Sénat.

Chacune des premières autorités a sa bibliothèque.

L'imprimerie nationale de la république, actuellement impériale.

On compte à Paris dix-neuf établissemens dus à des particuliers, amis des sciences, des arts, et des belles-lettres, tels que :

L'académie de législation et d'économie politique;

L'athénée des arts;

Le cercle des nationaux et étrangers;

La société académique des sciences;

Des sociétés des arts, des belles-lettres, d'encouragement, d'histoire naturelle, des inventions et découvertes;

Une société libre d'institution, ou d'instruction publique;

— de médecine;

— des observations de l'homme, ou d'idéologie;

— philomatique;

— des sciences, lettres et arts;

Deux écoles de natation;

Des cours de déclamation;

Des concerts publics, et un grand nombre de cabinets littéraires, dont un pour les lois et la jurisprudence.

On compte dans cette ville vingt-deux hôpitaux civils, savoir, pour les malades : l'Hôtel-Dieu ou Grand Hospice d'Humanité, pour les maladies aiguës, internes et chirurgicales, excepté le scorbut, les scrophules, la gale, la teigne, la folie, l'épilepsie et les maladies vénériennes; l'hôpital de la Charité, même destination que l'Hôtel-Dieu : il y a dans cet hospice une clinique interne pour les cas extraordinaires et pour l'instruction des élèves; l'hôpital du faubourg St.-Antoine, l'hôpital Beaujon, l'hôpital Necker et l'hôpital Côchin, même destination que l'Hôtel-Dieu; l'hôpital des Vénériens : on y admet les deux sexes, et les femmes pour faire leurs couches et allaiter leurs enfans; l'hôpital des Enfans Malades, au-dessous de quinze ans, attaqués de toute espèce de maladies, excepté celles contagieuses; la maison de Santé, où l'on paie 1 fr. 50 cent. par jour; l'hospice de l'École de Perfectionnement, dépendant de l'École de Médecine, pour les cas rares et le traitement des maladies extraordinaires. Les hospices des indigens sont : Bicêtre, destiné à des indigens septuagénaires ou infirmes, ou fous, ou épileptiques incurables; l'hospice de la Salpêtrière, même destination pour les femmes que Bicêtre pour les hommes; l'hospice des Ménages, destiné à des époux septuagénaires; l'hospice des Incurables, pour le sexe masculin attaqué d'infirmités incurables; autre hospice des Incurables, même destination que le précédent, pour les femmes; maison de retraite, à Mont-Rouge, pour les vieillards ou infirmes des deux sexes payant pension; l'hospice de la Maternité, ci-devant des Enfans-Trouvés; il y a une division de l'allaitement et une division d'accouchement, où se tient un cours d'accouchement pour les élèves sage-femmes de tous les départemens; l'hospice des Elèves de la Patrie, ci-devant de la Pitié, pour les enfans mâles orphelins depuis l'âge de deux ans jusqu'à douze; l'hospice des Orphelines, ci-devant des Enfans-Trouvés, même destination, pour les enfans du sexe féminin; l'hospice central de la Vaccination gratuite, créé par arrêté du préfet du département de la Seine, pour suivre les expériences de cette découverte. Il y a des hospices particuliers pour les vieillards, ou retraites assurées à la vieillesse : on y est admis par souscription, à l'âge de soixante-dix ans.

Une institution nationale des Sourds-Muets,

L'hospice des Aveugles, dit des Quinze-Vingts; cet hospice a été fondé par saint Louis, en 1260, pour quinze-vingts pauvres aveugles (300); il se compose actuellement, d'après les derniers réglemens établis par le ministre de l'intérieur, de quatre cent vingt aveugles, dont trois cents *dits* de première classe, et cent vingt *dits* de seconde classe, ou jeunes aveugles; il est administré par un conseil gratuit et honoraire composé de cinq personnes, sous la surveillance du ministre de l'intérieur. Les aveugles travailleurs, ci-devant rue St.-Denis, sont réunis à cet hospice depuis le 28 pluviose an 9 (18 février 1801). Pour être admis dans cet hospice, il faut être dans un état de cécité absolue, et d'indigence constatée. Le ministre de l'intérieur nomme aux places vacantes sur la présentation du conseil d'administration. Tout aveugle admis dans l'hospice, est logé, nourri, habillé, chauffé, et reçoit en outre, s'il est de la première classe, une rétribution de 33 centimes par jour, et, s'il est de la seconde classe, l'entretien en entier et l'instruction dont il peut être susceptible. Des maîtres et des répétiteurs sont institués et payés par le gouvernement pour diriger et suivre cette instruction. Par les soins et les secours du ministère de l'intérieur, et sous la direction de l'administration, il a été établi dans cet hospice différens travaux, et notamment une fabrique de draps et une de tabacs, où les aveugles qui veulent travailler, acquièrent, par leur industrie, une augmentation de traitement, et où leurs femmes trouvent un métier lucratif, et leurs enfans un apprentissage et des secours. Outre le conseil d'administration, composé de cinq administrateurs, il y a encore un agent général, un caissier, un secrétaire archiviste, un médecin, un chirurgien en exercice et un chirurgien honoraire.

Paris renferme douze prisons et maisons d'arrêts : la prison de l'Abbaye, pour les individus qui doivent être jugés par les conseils de guerre ou par les commissions militaires, ainsi que les militaires condamnés à la simple détention; la maison de Bicêtre, pour les condamnés à mort, pendant le délai de leur recours en cassation, et les condamnés à la gêne et à la détention; la chambre de dépôt, à la Préfecture de Police, pour les individus arrêtés par mesure de sûreté; la Conciergerie, pour les accusés qui sont en jugement au tribunal criminel; la Grande Force, pour la détention des hommes prévenus de délits; la Petite Force, maison de correction pour les prostituées, où elles sont occupées à filer de la laine et du coton; St.-Lazare, pour les femmes condamnées à la gêne et celles condamnées à mort, celles-ci pendant le délai de leur recours en cassation; les Madelonnettes, pour la détention des femmes prévenues de délits, et pour recevoir celles condamnées correctionnellement : on les occupe à la couture, et à la filature de coton; la prison de Montaigu, pour la discipline militaire; Ste.-Pélagie, dépôt des hommes mis à la disposition des substituts magistrats de sûreté, et les détenus pour dettes; la prison du Temple, pour les individus arrêtés par mesure de sûreté générale; et une maison de répression à St.-Denis, pour des mendians, vagabonds, et gens sans asile.

La ville de Paris est entourée de murs, et les cinquante-six barrières par lesquelles on y entre, et dont la construction de quelques-unes n'est pas même encore achevée, forment presque toutes des monumens qui annoncent l'entrée d'une grande ville. Quelques années avant la révolution, les fermiers-généraux firent élever ces murs et construire ces barrières; ils avoient obtenu du roi, moyennant plusieurs millions, de reculer les limites de Paris; par ce moyen, une grande partie des faubourgs se trouvent dans Paris. D'après la nouvelle division de Paris, les barrières sont situées dan l'ordre suivant :

Division des Champs-Élysées.

1re. Barrière de *Versailles*, ou des Bons-Hommes ou de Passy, au bout du quai de Chaillot.

2e. *Ste.-Marie*, au bout de la rue des Batailles, à Chaillot.

3e. De *Longchamp*, au bout de la rue de Longchamp, à Chaillot.

4e. De *la Pompe*, ou des Réservoirs, à Chaillot.

5e. De *l'Etoile*, ou de Neuilly, au bout de la grande avenue des Champs Élysées.

Division du Roule.

6e. Du *Roule*, au bout de la rue du Faubourg du Roule, par moitié, division des Champs Élysées et du Roule.

7e. De *Courcelle*, au bout de la rue de Mantoue, près de Mousseaux.

8e. De *Chartres*, dans le parc de Mousseaux.

9e. De *Mousseaux*, ou de la Pologne, au bout de la rue du Rocher.

Division du Mont-Blanc.

10e. De *Clichy*, au bout de la rue de ce nom, par moitié, division du Roule et du Mont-Blanc.

11e. *Blanche*, au bout de la rue Blanche.

12e. Ci-devant *Royale*, au bout des rues Pigale et de la Rochefoucault.

Division du Faubourg Montmartre.

13e. Des *Martyrs*, ou de Montmartre, au bout de la rue des Martyrs, par moitié, division du Mont-Blanc et du Faubourg Montmartre.

14e. *Cadet*, ou Rochechouart, au bout de la rue Rochechouart.

Division Poissonnière.

15e. *Poissonnière*, ou Ste.-Anne, ou de la Nouvelle-France, au bout du faubourg Poissonnière, par moitié, division du Faubourg Montmartre et Poissonnière.

16e. *St.-Denis*, au bout du faubourg St.-Denis.

Division du Nord.

17e. Des *Vertus*, au bout de la rue Château-Landon, sur le chemin d'Aubervilliers.

18e. *St.-Martin*, ou de la Villette, au bout du faubourg St.-Martin, route du Bourget, par moitié, division du Nord et de Bondi.

Division de Bondi.

19e. De *Pantin*, sur le chemin de Bondi.

20e. De l'*Hôpital St.-Louis*, au bout de la rue de ce nom.

21e. De la *Chopinette*, au bout de la rue du Buisson-St.-Louis, sur le chemin de la Chopinette.

22e. Des *Deux-Moulins*, ou de Ryom, au bout de la rue des Deux-Moulins.

Division du Temple.

23e. De *Belleville*, ou de la Courtille, au bout de la rue du Faubourg du Temple, sur le chemin des Prés-St.-Gervais, par moitié, div. de Bondi et du Temple.

24e. Des *Trois-Couronnes*, au bout de la rue de ce nom.

25e. De *Ménilmontant*, au bout de la rue de la Roulette, chemin de Ménilmontant, par moitié, div. du Temple et de Popincourt.

Division de Popincourt.

26e. Des *Amandiers*, au bout de la rue de ce nom.

27e. De la *Folie-Regnault*, ou St.-André, au bout de la rue St.-André, faubourg de la Roquette.

28e. Des *Rats*, au bout de la rue des Rats, ou de l'Air.

Division de Montreuil.

29e De *Charonne*, ou de Fontarabie, au bout de la rue de Charonne, par moitié; div. de Popincourt et de Montreuil.

30e De *Montreuil*, au bout de la rue de ce nom.

31e. De *Vincennes*, ci-devant du Trône, au bout de la grande rue du Faubourg-St.-Antoine, par moitié, div. de Montreuil et des Quinze-Vingts.

Division des Quinze-Vingts.

32e. De *St.-Mandé*, au milieu de l'avenue de ce nom.

33e De *Picpus*, au bout de la rue de ce nom.

34e. De *Reuilly*, au bout de la grande rue de ce nom.

35e. De *Charenton*, au bout de la grande rue de ce nom.

36e. De *Bercy*, ou des Poules, au milieu de la rue de Bercy.

37e. De la *Râpée*, sur le bord de l'eau.

Midi. *Division du Finistère.*

38e. De la *Garre*, sur le bord de l'eau, au bout du quai de l'Hôpital.

39e De l'*Hôpital*, ou des Deux-Moulins, donnant dans la plaine de l'Hôpital.

40e. D'*Ivry*, au bout de la rue du Petit-Banquier.

41e. De *Marengo*, de Fontainebleau, ou des Gobelins, route de Fontainebleau.

42e. De *Croulebarde*, donnant sur le chemin du moulin de Croulebarde.

43e. De la *Glacière*, sur le boulevard de ce nom, au bout de la rue de la Glacière.

44e De la *Santé*, ou de l'Oursine, ou de Gentilly, au bout de la rue de l'Oursine, par moitié, div. du Finistère et de l'Observatoire.

Division de l'Observatoire.

45e. De la *Fosse-aux-Lions*, boulevard St.-Jacques.

46e. *St.-Jacques*, ou de l'Observatoire, au bout du faubourg St.-Jacques, chemin de Mont-Rouge.

47e. D'*Enfer*, au bout de la rue de ce nom, route d'Orléans.

Division du Luxembourg.

48e. Du *Mont-Parnasse*, au bout de la rue de ce nom, donnant dans les champs.

49e. Du *Maine*, au bout de la chaussée de ce nom, route du Maine.

50e. Des *Fourneaux*, ou de la Voirie, au bout de la rue des Fourneaux.

51e. De *Vaugirard*, au bout de la rue de ce nom, par moitié, div. du Luxembourg et de l'Ouest.

Division de l'Ouest.

52e. De *Sèvres*, au bout de la rue de ce nom, par moitié, div. de l'Ouest et des Invalides.

Division des Invalides.

53e. Des *Paillassons*, conduisant à l'École-Militaire.

54e. De l'*Ecole-Militaire*, au bout de l'avenue des Invalides.

55e. De *Grenelle*, ou des Ministres, entre l'École-Militaire et le Champ-de-Mars.

56e. De la *Cunette*, au bord de l'eau, en face de Passy.

Le 13 juillet 1789, on incendia les barrières dont la construction étoit en bois. Le 5 mai 1791, un décret a supprimé les barrières et les droits d'entrée. Ils ont été rétablis.

Quais.

Les plus beaux quais sont ceux du Louvre, des Tuileries, de la Monnaie, des Quatre-Nations, Malaquay, de Voltaire (ci-devant des Théatins), de Bonaparte (ci-devant d'Orsay), et le quai de l'École. Ces quais bordent la rivière depuis le Pont-Neuf jusqu'au pont de la Concorde et la place du même nom, (ci-devant place de Louis XV). Le quai de la Mégis-

serie ou de la Féraille, ainsi nommé à cause de la féraille qu'on y vend, est aussi renommé pour la vente des fleurs, des plantes et des oiseaux; le quai des Orfèvres où se trouvent les plus grands magasins d'orfévrerie; le quai des Augustins ou de la Vallée, où se vend la volaille; le quai de Gèvres; il n'y passoit, jusqu'en 1787, que des gens à pied; il étoit couvert et bordé de boutiques des deux côtés: on a construit un quai découvert avec parapets et trottoirs; le quai Pelletier, qui a pris son nom du prévôt des marchands, qui le fit construire en 1755, par Pierre Bullet, commence au pont Notre-Dame, et finit à la place de Grève; le quai Dessaix; des Balcons ou de la Liberté; St.-Bernard, des Bons-Hommes, des Célestins, faisant suite à celui St.-Paul; de Chaillot, de l'Égalité, ci-devant d'Orléans; le quai de l'Évêque, le long du Cours-Égalité, ci-devant Cours-la-Reine; de la Grève, de l'Horloge ou du Nord ou des Morfondus, où se trouvent réunis tous les fabricans d'optique et d'instrumens de mathématiques; le quai du Marché-Neuf, des Ormes, Saint-Paul, de la République, ci-devant Bourbon; de la Tournelle, et le quai de l'Union, ci-devant d'Anjou.

Ports.

Les douze ports sont le port au Blé, quai de la Grève; le port au Foin, quai de la Tournelle; le port aux Fruits, *idem;* le port de la Grenouillière et le port de l'Hôpital, au bois; le port St.-Nicolas, le port St.-Paul, le port aux pierres, le port au plâtre, le port aux tuiles, le port au vin, quai St.-Bernard, et le port de la Tournelle.

Places.

Paris a soixante-quinze places, qui sont: la place d'Angoulême, — de la porte St.-Antoine, — de l'Apport-Paris, — d'Ariane, — du Puits d'Amour, — de la Truanderie, — de l'Arsenal, — du Palais de Justice (ci-devant Barnabites), — de la Liberté (ci-devant de la Bastille), — Baudoyer, ou port Baudet, — de Cambrai, — de Beauvau, — de St.-Benoit, cloître St.-Benoit, — St.-Bernard, ci-devant porte St.-Bernard, — de la Butte-St.-Roch, ou carrefour des Quatre Cheminées, — Cadet, — du Carrousel, ou de la Réunion, — des Chats, — de Sorbonne, — du Chevalier du Guet, — de la Cité (ci-devant parvis Notre-Dame), — de la Concorde (ci-devant Louis XV), — de la Monnaie (ci-devant Conti), — du Coq, ou de la Liberté, — du Corps Législatif (ci-devant du palais Bourbon), — de la Croix de l'Hostie, ou du Champ des Capucins, — de la Croix Rouge, — Dessaix (ci-devant Dauphine ou Thionville), — de l'Ecole de Médecine (ci-devant des Cordeliers), — du Théâtre François, ou de l'Odéon, — du Tribunat (ci-devant du Palais-Royal, ou de l'Egalité), — de l'Egalité, enclos St.-Martin, — de l'Estrapade, — de St.-Etienne-du-Mont, — de St.-Eustache, — de St.-Florentin, ou de l'Orangerie, — de Fourcy, — de Froimanteau, ou du Muséum, — de Gastine, — de Ste.-Geneviève, ou du Panthéon, — de St.-Germain-l'Auxerrois, — de Gloriettes, — de Grenelle, — de la Grève, ou de la Maison Commune, — des Vosges, ou de l'Indivisibilité (ci-devant place Royale), — des Innocens, — des Italiens, — des Jacobins, rue St.-Dominique, — des Jacobins, faubourg St.-Jacques, — de la Boucherie, — de St.-Jean-en-Grève, — de Jehan, — de Bonne Fille, — de St.-Landry, — du Légat, — du Louvre, ou du Muséum, — de la Nouvelle Madeleine, — du — Mail, — du Manége, — de Ste.-Marguerite, — Maubert, — St.-Michel, — des Thermes, — de Ste.-Opportune, — du Pilori, — du pont St.-Michel, — du ci-devant pont Rouge, — de St.-Sulpice, — du Temple, — des Trois-Marie, — des Ursins, — des Vannes, — aux Veaux, — de Vendôme, — et des Victoires.

Portes.

La *porte St.-Denis*, l'un des plus beaux monumens de Paris, est située au haut de la rue du même nom, à la séparation du faubourg St.-Denis. La ville de Paris voulut consacrer par ce monument, élevé sur les ruines de l'ancienne porte de même nom, le fameux passage du Rhin, la prise de quarante villes fortifiées, et trois provinces réduites au pouvoir de Louis XIV, dans l'espace de deux mois. Cet arc de triomphe, construit sur les dessins du savant Blondel, par Bullet, a 23 mèt. ⅓ (72 pieds(de face, et autant de hauteur. Le dessus, qui a 8 mèt. ⅓ (26 pieds) de hauteur, est découvert comme les anciens arcs de triomphe. L'ouverture qui forme la principale porte, est de 4 mèt. (24 pieds). De chaque côté sont des pyramides de trophées d'armes, posées sur des piédestaux percés dans leurs dez, chacun d'une porte de 3 mèt. (9 pieds) de large, pour faciliter le passage des personnes à pied. Le bas-relief, du côté de la ville, représente le passage du Rhin à Tholay; et celui du côté du faubourg, la prise de Maëstricht, etc. Ces sculptures ont été exécutées par Girardon et Michel Anguier. En 1793, on a effacé l'inscription des deux côtés, en gros caractères de bronze doré, *Ludovico magno* etc. C'étoit par cette porte que les rois de France faisoient leur entrée.

La *porte St.-Martin*, située au bout de la rue de ce nom, sépare la ville d'avec le faubourg St.-Martin; elle fut bâtie dès 1614, en forme d'arc de triomphe, et détruite sous le règne de Louis XIV, pour y élever celle qui subsiste depuis 1674, sur les dessins de Blondel, exécuté par Pierre Bullet, architecte; elle est percée de trois ouvertures, et ornée de quatre bas-reliefs. Les deux premiers représentent la prise de Besançon et la triple alliance; les deux autres exposent la prise de Limbourg et la défaite des Allemands, représentées sous la figure d'un aigle repoussé par le dieu de la guerre. Ces ouvrages sont de Dujardin, Marsy, le Hongre et Legros, père. Tout le corps d'architecture a 17 mètres ½ (54 pieds) de haut et autant de large. On lisoit des deux côtés, *Ludovico magno*, etc.

On a démoli, avant la révolution, les *portes St.-Bernard*, — *St.-Antoine*, — *St.-Honoré* et la *porte de la Conférence.* La *porte St.-Bernard*, située au bout du quai St.-Bernard, ci-devant de la Tournelle, fut élevée à la gloire de Louis XIV, dit *le Grand*, qui supprima en 1670 une légère imposition sur les marchandises et les denrées de première nécessité qui entroient par cette porte. La ville voulut éterniser ce bienfait par un monument public. Le célèbre Blondel fut chargé de la composition de cet ouvrage, et Jean-Baptiste Tubi de l'exécution des sculptures. Ce monument avoit 19 mèt. (10 t.) de hauteur, sur 16 mèt. (8 t.) de largeur. Les pieds droits, entre les arcs, portoient de grandes figures accompagnées d'ornemens symboliques, pour faire connoître que le port voisin étoit le plus grand abord des marchandises

qui arrivent à Paris. Les cintres des deux portiques étoient couronnés d'un entablement représentant, du côté de la ville, Louis XIV, répandant l'abondance sur ses sujets, avec une inscription régnant sur la corniche :

Ludovico Magno,
Abundantia parta
Præf. et Ædil. Pont.
C C
Anno R. S. H. M. DC. LXXIV.

La *porte St.-Antoine* étoit un monument élevé à la gloire des rois : elle avoit été rebâtie sous le règne de Henri II, pour servir d'arc de triomphe à la mémoire de ce prince. On voit encore des débris de l'ancienne sculpture de cette porte, qui fut faite par Jean Goujon et Germain Pilon, à la maison de Beaumarchais. Cette porte fut ensuite consacrée à représenter l'alliance de la France avec l'Espagne, et les avantages de la paix des Pyrénées, dont le mariage de Louis XIV avec la reine Marie-Thérèse avoit été le gage.

La *porte St.-Honoré* étoit située à l'extrémité de la rue St.-Honoré : elle consistoit en un gros pavillon couvert d'ardoises.

La *porte de la Conférence* terminoit le quai des Tuileries, et étoit du côté du mur des jardins de ce palais : elle avoit d'abord été construite sous le règne de François Ier ; et depuis cette époque, elle se nomma la *Porte-Neuve* jusqu'à ce qu'elle eût été rétablie en 1659, pendant les conférences de la paix des Pyrénées, d'où elle prit le nom de *Porte de la Conférence*.

Ponts.

Le *Pont-Neuf*, le plus grand, le plus beau, le mieux décoré et le plus passager de tous ceux qui sont à Paris, et peut-être en Europe, est placé si heureusement vers le centre de cette ville, et à la pointe de l'île du Palais, qu'il fait seul la communication et les débouchés de cette superbe capitale. Ce fut Henri III qui en posa la première pierre, le 30 mai 1578, le jour même qu'il assista à la pompe funèbre de Quelus et de Maugiron, ses plus chers favoris ; ce qui fit dire aux plaisans, que ce nouveau pont seroit sans doute appelé le *Pont des pleurs*. Les piles du côté du quai des Augustins furent élevées jusqu'à la naissance des arches. On commençoit à jeter les fondemens des piles du côté opposé, lorsque les troubles de la ligue et les guerres civiles forcèrent l'architecte Ducerceau à se retirer dans les pays étrangers, où il mourut. L'ouvrage discontinué ne fut repris que lorsque Henri IV, après avoir forcé les Parisiens à le recevoir, voulut faire regretter par ses bienfaits de l'avoir si long-temps méconnu ; il supprima l'impôt établi pour la construction du nouveau pont, et le fit continuer à ses dépens, sous la direction de Guillaume Marchand. Il ne fut achevé qu'en 1604. Ce pont est formé de douze arches ; il a 311 mèt. (170 t.) de longueur, 18 mèt. (9 t.) de large, partagé en trois ; le milieu, pour les voitures, a 10 mèt. (5 t.) ; les trottoirs destinés aux gens de pied sont élevés de 3 décimèt. (1 pied), et ont ensemble 8 mèt. (4 t.) Le long, de chaque côté, règne un accoudoir ou garde-fou, d'un mèt. (3 pieds ½) de hauteur, avec des demi-lunes saillantes sur les piles. Quelques années avant la révolution, on a contruit en pierre de taille vingt boutiques de forme semi-circulaire, depuis qu'on a supprimé les échoppes portatives, au nombre de cent soixante-dix-huit, qui appartenoient aux valets-de-pied du roi. Après la mort de Henri IV, Marie de Médicis, sa veuve et régente du royaume, voulut donner un témoignage public de la douleur qu'elle ressentoit de la perte de son époux, et élever un monument qui parût l'ouvrage de l'amour conjugal. Son père, Cosme II, grand duc de Toscane, lui ayant envoyé un cheval en bronze, la régente fit faire, par Dupré, sculpteur, la figure du roi, pour l'adapter au cheval. Le groupe, fini, fut placé sur le Pont-Neuf, en face de la place Dauphine, dans le petit espace carré qui fait saillie hors du Pont-Neuf, et qui portoit le nom de *Place de Henri IV*. Louis XIII posa la première pierre du piédestal, le 13 août 1614. La statue fut élevée de suite, mais les ornemens et les bas-reliefs n'ont été achevés qu'en 1635, sous le ministère du cardinal de Richelieu. Les Parisiens avoient une grande vénération pour Henri IV. A cet égard, nous croyons devoir rendre compte d'un fait dont nous avons été témoins. En 1787, lors de la résistance du parlement à ne pas enregistrer les deux édits bursaux, l'un portant établissement d'un droit du timbre, et l'autre pour la conversion des vingtièmes en une subvention territoriale de 80 millions, les partisans du parlement étoient rassemblés sur la place Dauphine et sur le Pont-Neuf ; ils obligeoient les passans à saluer Henri IV. Les personnes qui étoient dans des voitures, en descendoient pour rendre le même hommage. Nous avons entendu crier *vive le duc d'Orléans*, au moment où il passoit ; il fut obligé d'aller saluer, lui disoit-on, *son digne parent*, en lui souhaitant de l'imiter dans ses vertus et dans son amour pour le peuple. Le même jour, il y eut une insurrection sur le Pont-Neuf ; l'on incendia le corps-de-garde du guet à pied. La statue de Henri IV a été renversée le 11 août 1792 ; le fameux canon d'alarme la remplaça. En 1795, on fit construire des échoppes sur ce terrain, où l'on voit actuellement un superbe café, avec un jardin, et à côté un corps-de-garde.

La *Samaritaine* est un ornement du Pont-Neuf. Ce petit bâtiment, qui avoit titre de château royal, fut construit sous Henri IV, à la seconde arche, du côté du Louvre, pour servir de logement à celui qui a soin de la pompe qui élève l'eau de la Seine, pour la distribuer aux fontaines publiques du Louvre et du jardin des Tuileries, et dans plusieurs quartiers voisins. Ce bâtiment, la machine hydraulique et l'horloge de la Samaritaine, qui joue des airs à toutes les heures, ont été démolis en 1712, et rebâtis en entier, et ne furent achevés qu'en 1774 ; et le même jour que Louis XVI vint à Paris rétablir le parlement qui avoit été remplacé par le parlement dit *du chancelier Meaupou*, au moment où le roi passoit sur le Pont-Neuf pour se rendre au palais de Justice, le carillon de la Samaritaine sonna pour la première fois cet air si connu : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* Le comble de cette machine hydraulique est garni d'une balustrade qui règne tout autour ; les faces des côtés sont percées de cinq fenêtres à chaque étage, et deux sur le devant ; ces deux dernières sont séparées par un avant corps en bossage rustique, et cintré d'un cadran qu'on a placé dans un enfoncement surmonté de deux urnes. Au bas du cadran est un grand bassin doré qui reçoit les eaux du réservoir, pour les dégorger à son tour dans le tuyau qui les porte à leur destination. Ces eaux, en tombant sur une coquille, et de là

dans un bassin, forment une cascade très-agréable. Le bassin étoit accompagné de deux figures de plomb bronzées, dorées, dont l'une représentoit Jésus-Christ assis, et l'autre la Samaritaine, puisant de l'eau au puits de Jacob, et s'arrêtant pour écouter le Christ. Ce groupe, fondu en plomb, sur les modèles de Fremiu et de Bertrand, a été renversé en 1793. Sous le bassin étoit l'inscription suivante :

Fons hortorum
Puteus aquarum viventium.

A la face opposée, et qui regarde le pont des Arts, est un cadran qui est vu de bien des endroits et de fort loin. Dans le milieu de l'édifice et au-dessus du cintre, entre les deux cadrans, on a élevé une espèce de petit donjon revêtu de plomb doré, où sont les timbres de l'horloge et ceux qui composent le carillon. Les époques mémorables et les fêtes nationales sont célébrées par ce carillon.

Le *pont National* (ci-devant pont Royal) a été bâti sous Louis XIV; il a remplacé un ancien pont de bois qui fut emporté par le dégel en 1634; il est soutenu par deux culées qui forment cinq arches, dont les cintres sont d'une grande beauté : on a tracé sur une des piles une échelle, divisée en mèt. et centimèt. (pieds et pouces), qui marque la hauteur de la rivière.

Le *pont Marie* a été construit en 1614. Le *pont de la Tournelle*, ou *St.-Bernard*, est composé de six arches d'un grand caractère.

Le *pont Notre-Dame* fut construit en 1499, sur les dessins de *Jean Joconde*. On voit sur ce pont une machine hydraulique, composée d'un corps de pompes dont les pistons sont mis en mouvement par une roue mue par la force du courant de la rivière; l'eau est portée par plusieurs tuyaux au haut du bâtiment, d'où elle part ensuite, pour alimenter les fontaines et les jardins publics.

Le *pont au Change* étoit en bois ; il fut consumé en 1621 et en 1639; il a été depuis rebâti en pierre. On y voyoit, avant la révolution, les figures de Louis XIV, enfant, celles de Louis XIII et de la reine Anne d'Autriche. Ces figures, en bronze, sont actuellement au musée des monumens français.

Le *pont de la Concorde* (ci-devant de *Louis XVI*), vis-à-vis le palais du corps législatif (ci-devant *palais Bourbon*), a été commencé en 1787, et fini en 1791, d'après les dessins du célèbre Perronet, premier ingénieur des ponts et chaussées. Ce pont a cinq arches d'une construction nouvelle et élégante, formées chacune d'une portion d'arc de cercle, et soutenues par des piles très-légères, avec des colonnes engagées; les parapets sont composés de balustrades; des obélisques doivent être placés à l'aplomb des piles.

Le *pont de l'Hôtel-Dieu*.

Le *pont de la Cité*, situé entre la cité et l'île St.-Louis, dont les piles et culées sont en pierre, et la voûte en bois. Ce pont sert aux voitures et aux gens de pied; il a été achevé en l'an 11 (1803). La construction de ce pont est nouvelle en France.

Le *pont des Arts*, vis-à-vis le Louvre, et le palais des Arts (ci-devant collége Mazarin), a été achevé au commencement de l'an 12 (1804). Ce pont ne sert qu'aux gens de pied; les arcades sont en fer, et les piles et culées en pierre. C'est le premier de ce genre en France. Il est orné d'orangers et de fleurs. C'est un lieu de rendez-vous pour la promenade. On y trouve un glacier de Naples.

Le *pont du jardin des Plantes* est commencé depuis l'an 11 (1802). Les culées sont en pierre; elles sont élevées à la hauteur des naissances; les pieux de fondation sont battus, et les piles sont en pierre, les arcades en fer.

Les autres ponts sont les ponts *aux Biches*, — *St.-Charles*, — *des Cygnes*, — *aux Doubles*, — *de Grammont* — et *aux Trippes*, etc.

Les principales places sont: la place *des Vosges* (ci-devant Place-Royale), située entre la rue St.-Antoine et le quartier du Marais; c'est un monument du règne de Henri IV; elle fut commencée dans le lieu où étoit autrefois le jardin des Tournelles, que Charles V avoit fait bâtir, et que lui et ses successeurs habitèrent jusqu'à Charles IX. Henri IV, voulant établir à Paris une manufacture de soie, d'or et d'argent, fit tracer cette place en 1604, pour y construire des bâtimens où il put loger les manufacturiers. Il fit bâtir à ses dépens l'une des quatre façades qu'on désignoit sous le nom de *Pavillon Royal*. Cette place est assez bien symétrisée; elle forme un carré parfait de cent trente-neuf mètres (soixante-douze toises); les quatre côtés, élevés à trois étages, composent trente-neuf pavillons, sans y comprendre quatre demi-pavillons aux quatre angles. Ces pavillons sont soutenus par des piliers formant une galerie voûtée de quatre mètres (douze pieds) dans œuvre, qui règne tout autour de la place; il n'y a qu'un seul pavillon du côté de la rue des Francs-Bourgeois, où cette place soit parfaitement ouverte. Les trois autres entrées, opposées les unes aux autres, sont masquées par les arcades uniformes; ce qui fait paroître la place renfermée comme une cour; mais le projet de Henri IV, qui la destinoit à établir des manufactures dans son enclos, n'étoit pas d'en faire une place découverte et percée d'avenues. Elle fut achevée en 1612. Le 5 août de la même année, Marie de Médicis y donna le spectacle d'un superbe carrousel, à l'occasion de la double alliance entre la France et l'Espagne. Cette place est pavée le long des galeries de la largeur d'une rue; le reste est fermé d'une grille de fer, qui renferme de grands tapis de gazon. On a vu jusqu'au 10 août 1792, au milieu de cette place, la statue équestre de Louis XIII, en bronze, posée sur un piédestal de marbre blanc. Le cheval étoit de Daniel Ricciarelli de Volterre; sur les faces du piédestal étoient des inscriptions à la louange de Louis XIII et du cardinal de Richelieu.

Place Vendôme, ci-devant appelée *Louis-le-Grand* et la *Place des Conquêtes*, située entre la rue St.-Honoré et la rue des Petits-Champs. Cette place a été construite sur l'emplacement de l'hôtel de Vendôme, bâti par Henri IV, pour son fils naturel le duc de Vendôme, dont elle a conservé le nom. Louis XIV, qui acheta cet hôtel en 1685, avec quinze à vingt arpens de terrain qui en dépendoit, fut conseillé par le marquis de Louvois d'y former une place publique dans laquelle on devoit réunir la bibliothèque, l'imprimerie royale, toutes les académies, la monnaie et l'hôtel des ambassadeurs. Le roi adopta ce plan, et la place fut commencée en 1687, sur les dessins de Jules Hardouin Mansard : elle devoit être carrée, entourée de portiques formant un soubassement sur lequel auroit été élevé un ordre ionique; l'intérieur de la place devoit être décoré d'un arc de triomphe, etc. Ce beau monument étoit déjà élevé au premier étage, lorsque le marquis de Louvois mourut disgracié. Son plan fut aussitôt abandonné, et le roi fit présent du terrain et des matériaux à

la ville, qui obtint la permission d'y bâtir une place, et d'y ériger une statue équestre de Louis XIV. Le même Mansard, qui avoit donné le premier plan, fut chargé du second. L'inauguration de cette place et l'érection de la statue, furent faites le 13 août 1699, avec une pompe et une magnificence dignes du siècle de Louis XIV. La place est de figure octogone, et a 145 mèt. (75 t.) de long, sur 137 mètres (70 toises) de large. Les façades des bâtimens qui l'environnent sont décorées d'un grand ordre corinthien en pilastres, qui comprend deux étages. Cet ordre est élevé sur un soubassement, orné de refends et percé d'arcades, avec des corps avancés, revêtu de colonnes, couronnées de frontons, où étoient les armes du roi et des figures assises sur l'entablement. Ces colonnes jumelles qu'on remarque sur les avant-corps, passent pour une innovation en architecture. Les deux églises des Feuillans et celle des Capucins, qui masquoient cette superbe place, viennent d'être démolies; ce qui la fera découvrir, d'un côté, des Tuileries, et de l'autre, des grands Boulevards. La statue équestre de Louis XIV étoit au centre de la place. Le roi y étoit représenté en héros de l'antiquité, sans selle et sans étriers, donnant des ordres de la droite, et tenant de la gauche les rênes de son cheval. Cette grande et magnifique statue équestre, de 7 mèt. ⅓ (22 pieds 2 pouces) de hauteur, avoit été fondue en bronze, d'un seul jet, par Balthazar Keller, suisse, sur les dessins et d'après le modèle de François Girardon : on y employa quatre-vingts milliers de métal; le piédestal étoit de marbre blanc; il avoit 10 mèt. (30 pieds) de hauteur, et 8 mèt. (24 pieds) de long, sur 10 mèt. (30 pieds) de large; il étoit élevé de quelques degrés, et chargé sur les faces de plusieurs inscriptions latines. Ce monument fut détruit après la journée du 10 août 1792. On conserve encore dans le musée des monumens français le petit modèle en bronze de cette statue, qui fut présenté à Louis XIV. Le piédestal ne fut démoli que deux ans après. On y a déposé pendant deux heures, le 3 pluviose an 1er (24 janvier 1793), le corps de Michel Lepelletier de Saint-Fargeau, ex-président au parlement de Paris, l'un des membres de la convention nationale, assassiné le 20 dudit mois, au palais Egalité (ci-devant Palais-Royal), par Pâris, ancien garde du corps de Louis XVI, pour venger le roi, dit-il, de ce que Lepelletier avoit voté sa mort. La convention nationale a assisté en masse à ses obsèques.

Le gouvernement doit faire élever un monument sur cette place, dont la forme n'est pas encore adoptée. Le ministre de la justice occupoit une partie des bâtimens de la place Vendôme. Les administrations départementales, la préfecture, y ont aussi résidé. Jusqu'en 1774 ou 1775, il s'y est tenu, chaque année, une foire d'été dite *de St.-Ovide*, le jour de la fête de ce saint, et qui duroit environ un mois. On construisoit d'une manière élégante des boutiques tout autour de la place, au milieu de laquelle étoient tous les petits spectacles du boulevard. Les boutiques avoient des trottoirs pour les gens de pied, de manière qu'on pouvoit faire le tour de la place en voiture, entre les boutiques et les petits spectacles. Cette foire étoit à peu près semblable à celle qui s'est tenue dans les années 10, 11 et 12, dans la cour du Louvre.

La *place des Victoires* est située à côté de la rue Montmartre, aux extrémités des deux rues des Petits-Champs, ainsi nommées des Champs, qui avoisinoient ce quartier, et qui furent convertis en bâtimens sous Louis XIII, ainsi que la place dont nous parlons. En 1684, François d'Aubusson, duc de la Feuillade, comblé d'honneurs et de biens par Louis XIV, voulut rendre sa reconnoissance publique et durable, par le superbe monument que jamais sujet eût élevé en l'honneur de son prince; monument qui surpassoit même la plupart de ceux qui ont été érigés par des provinces entières et par tout le peuple romain, pour ses plus grands empereurs. Il acheta l'hôtel de la Ferté-Senneterre, avec plusieurs maisons voisines. Ce terrain lui coûta 500,000 francs, et une bien plus forte somme pour la statue, sans y comprendre les autres ornemens de la place. Comme le duc de la Feuillade avoit moins consulté ses facultés que sa reconnoissance pour son prince, la ville de Paris entra dans ses vues, fit l'acquisition de l'hôtel d'Emery et de plusieurs autres maisons voisines, et se chargea des frais pour l'embellissement de la place. L'inauguration s'en fit le 28 mars 1686. Cette place, exécutée par Hardouin Mansard, est ovale, et seulement de 78 mètres (40 toises) de diamètre, mais elle paroît plus étendue, à cause de six grandes rues qui viennent s'y terminer, et qui en laissent voir de loin la beauté; les bâtimens qui l'environnent sont à deux étages, d'ordre ionique, élevés sur un soubassement dont le rez-de-chaussée est percé d'arcades avec des refends. On voyoit au centre de la place la statue pédestre de Louis XIV, de 4 mètr. ¼ (13 pieds) de hauteur, posée sur un piédestal de marbre blanc veiné, de 7 mèt. (22 pieds) de hauteur, avec une inscription latine. La statue, de bronze doré, représentoit Louis XIV debout, revêtu des habits de son sacre; il fouloit à ses pieds un cerbère, pour marquer la triple alliance dont ce prince triompha; et au bas étoient ces mots : *Viro immortali*. Derrière la statue étoit une victoire de même hauteur, et aussi dorée, les ailes déployées, un pied en l'air, et posant la pointe de l'autre sur un globe fuyant : elle tenoit d'une main une couronne de laurier, dans l'action de la poser sur la tête du roi, et de l'autre un faisceau de palmes et de branches d'olivier. La figure du roi et de la victoire, avec cerbère et le globe, formoient un groupe de 5 mètr. (16 pieds) de hauteur. Il y avoit derrière les deux figures, un bouclier, un faisceau d'armes, une masse d'Hercule et une peau de lion. Ce beau groupe, avec tout ce qui l'accompagnoit, avoit été fondu d'un seul jet; il pesoit plus de 30 milliers. Les dessins étoient de Martin Desjardin; le piédestal sur lequel le groupe étoit élevé, étoit orné de bas-reliefs, avec des corps avancés en bas, aux quatre coins desquels étoient enchaînés quatre captifs ou esclaves, de bronze, de stature gigantesque, qui représentoient les nations dont la France avoit triomphé. Ces captifs avoient chacun 4 mèt. (12 pieds) de proportion, et étoient accompagnés d'un grand nombre de trophées, avec les armoiries, qui désignoient les nations vaincues. Les principaux bas-reliefs, de 2 mèt. (6 pieds) de hauteur, sur 1 mèt. ⅓ (4 pieds) de largeur, étoient du même Desjardin, ainsi que les autres ornemens. Ils représentoient : 1° la préséance de la France, reconnue par l'Espagne en 1662; 2° le passage du Rhin; 3° la dernière conquête de la Franche-Comté, en 1674; 4° la paix de Nimègue, en 1678. Des inscriptions en expliquoient les sujets.

jets. On voyoit autour du piédestal, sur une espèce d'empattement, deux autres inscriptions latines ; l'une pour célébrer l'abolition des duels, et l'autre l'extinction de l'hérésie, etc. Les quatre bas-reliefs que nous avons décrits sont placés dans le Muséum des monumens français, et les quatre figures représentant les quatre Nations sont aux Invalides, d'où l'on doit les retirer pour servir à un monument public. L'an 1er (1793), on fit construire sur cette place une pyramide en planches : on lisoit sur les quatre côtés les noms des départemens et les victoires remportées par les armées républicaines. C'est au milieu de cette place qu'on doit élever un monument à la mémoire de Kleber; sur un énorme piédestal de 4 ou 5 mètres (15 pieds) sera placée la statue de ce général, de grandeur naturelle.

La place aujourd'hui nommée *Desaix*, ci-devant place *Dauphine*, ensuite de *Thionville*, qui fait face au terre-plein où étoit la statue d'Henri IV, sur le Pont-Neuf, est un triangle de 82 mèt. (42 t.), situé entre le pont-neuf et le palais marchand, dont cette place faisoit autrefois partie. Henri IV, pour témoigner sa reconnoissance au premier président Achille de Harlay, lui donna en 1607 une partie des jardins du palais, avec le terrain qu'occupe aujourd'hui la place Desaix, à la charge d'y faire bâtir des maisons conformément au devis qui lui fut remis par le duc de Sully, grand voyer de France. La rue qui sépare cette place des bâtimens du palais prit le nom du premier président, et la place, celui de *place du Dauphin* lorsqu'on en fit l'inauguration. Elle est bordée de trois rangs de maisons, dont les deux grands côtés, qui forment les quais de l'Horloge et des Orfèvres, sont composés de 11 maisons; le 3e en a seulement 8 : elles sont toutes de pareille structure et symétrie, bâties en briques et de pierres de taille, faites en saillie. C'est sur cette place que l'on a fait ériger un monument orné d'une fontaine à la gloire du général Desaix, tué sur le champ de bataille, à l'affaire de Marengo. Plus de six cents personnes se sont empressées, par une souscription, de rendre hommage au général dont la valeur et le généreux dévouement contribuèrent au triomphe de cette mémorable journée. Ce monument représente la France militaire couronnant la figure thermale du général Desaix. Sur le devant du piédestal, le nom du héros est en lettres d'or, entouré d'une couronne de chêne, et au bas sont ses dernières paroles : *Allez dire au premier Consul que je meurs avec le regret de n'avoir pas assez fait pour vivre dans la postérité.* — Les deux fleuves, le Pô et le Nil, témoins des victoires de Desaix, sont représentés avec leurs attributs sur le bas-relief circulaire, et deux renommées gravent sur deux écussons, l'une, *Thèbes* et les *Pyramides*, l'autre, *Kell* et *Marengo;* un riche trophée, composé des dépouilles des peuples différens qu'il a vaincus, est placé derrière le piédestal. Sur la base de devant sont les deux inscriptions suivantes : « *Landau*, *Kell*, *Weissembourg*, *Malte*, *Chebreis*, *Embabé*, *les Pyramides*, *Sédiman*, *Sammanhout*, *Kéné*, *Thèbes*, *Marengo*, furent témoins de son talent et de son courage : les ennemis l'appelaient le *Juste;* les soldats, comme ceux de Bayard, *sans peur et sans reproche*. Il vécut et mourut pour la patrie ». Sur celle de derrière : « L.-Ch.-Ant. Desaix, né à Ayat, département du Puy-de-Dôme, le 17 août 1768, mort à Marengo, le 25 prairial an 8 de la république (14 juin 1800) ». Ce monument lui fut élevé par des amis de sa gloire et de ses vertus, sous le consulat de Bonaparte, l'an 10 de la république ». Il a été exécuté par Fortin, sculpteur, sur les dessins de Charles Percier, architecte du gouvernement. On a gravé au-dessous de cette inscription les noms de tous les souscripteurs.

Le *Louvre* est situé entre la Seine et la rue Saint-Honoré, en face de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Plusieurs écrivains fixent son origine dès les rois de la première race ; d'autres disent qu'il fut bâti dans un bois par Philippe-Auguste, en 1214, ce qui lui fit donner le nom de *Château du Bois;* il y fit construire une tour qui servoit à renfermer les prisonniers d'état, et qui a passé pour le principal manoir ou chef-lieu de la couronne, parce qu'on y gardoit le trésor et les archives. Le Louvre ne se trouva dans Paris que par l'enceinte commencée sous Charles V en 1367, et achevée sous Charles VI en 1383. Charles V fit rehausser ce palais, et rendre les appartemens plus commodes et plus agréables; mais ni ce prince, ni ses successeurs, jusqu'à Charles IX, n'en firent leur demeure ordinaire. Ce palais étoit destiné à recevoir les monarques étrangers qui venoient en France. Manuel, empereur de Constantinople ; Sigismond, empereur d'Allemagne; Charles-Quint, y ont successivement logé. En 1528, François Ier le fit abattre, et commença le nouvel édifice que son fils Henri II fit achever, et porter au point de perfection où il est aujourd'hui, sur les dessins de l'abbé de Cluny ; la sculpture fut exécutée par le fameux Jean Goujon. Charles fit commencer la grande galerie qui joint le Louvre au palais des Tuileries, et Henri IV la termina. Louis XIII fit élever par le Mercier, le péristile qui sert d'entrée au vieux Louvre du côté des Tuileries, et fit continuer l'angle opposé à celui de Henri II. Tout le reste de l'édifice moderne, qui forme ce qu'on appelle le *nouveau Louvre*, a été fait par les ordres de Louis XIV, et les soins de Colbert, qui y employa Louis le Vau, célèbre architecte, et François Dorbay, son élève, qui ont fait exécuter la superbe façade du côté de St.-Germain-l'Auxerrois sur les dessins de Claude Perrault, médecin, que ce chef-d'œuvre a immortalisé. Cette façade ne le cède en rien au plus bel antique; elle a 1343 mètres (687 toises) de longueur; elle est divisée en deux péristiles, et trois avant-corps ; la principale porte est dans l'avant-corps du milieu, qui est décoré de huit colonnes accouplées et couronnées d'un fronton dont la simaise n'est composée que de deux pierres qui ont chacune 18 mètres (9 toises) de long, sur 2 mèt. et demi (7 pieds et demi) de large.

Les deux autres avant-corps sont ornés de six pilastres et de deux colonnes du même ordre. Le tout est terminé par une balustrade dont les piédestaux doivent servir à placer des trophées entrenfêlés de vases. Le plan de tout le Louvre est un carré parfait, entouré de quatre corps de bâtimens, décorés de trois ordres d'architecture l'un sur l'autre, dont les pavillons ou avant-corps sont enrichis de colonnes ; au milieu est une cour carrée, percée dans ses quatre faces de superbes portiques ornés de colonnes. L'intérieur est également orné de beaux morceaux de sculpture, exécutés par Sarazin, Jean Goujon, Germain Pilon, Houdon, Bouchardon, Bridan, Coustou, Clodion, et plusieurs autres artistes cé-

lèbres. La grande galerie qui joint le Louvre au palais des Tuileries a 448 mètres (230 toises) de longueur, et 10 mètres (5 toises) de largeur. Cet édifice, qui a été longtemps négligé, devra son entière restauration au règne de Bonaparte. Le gouvernement le rend à sa véritable destination, en le faisant palais des sciences et des arts : il renferme déjà l'Institut national, qui remplace toutes les académies anciennes; le muséum de sculpture et de peinture. Par arrêté des consuls, du mois de fructidor an 9 (1800), on va y établir la bibliothèque nationale. Enfin, ce superbe édifice deviendra un temple de mémoire, où les plus grands hommes, les plus grands talens, et la gloire du gouvernement, seront à la fois immortalisés. On voit au-dessus du pavillon qui donne sur la place du Louvre un télégraphe : cet instrument, connu des anciens, a été perfectionné et construit par M. Chape en 1793; il sert à entretenir une correspondance rapide entre Paris et les parties les plus éloignées de la France, au moyen d'autres instrumens semblables placés sur des éminences, à une assez grande distance les unes des autres, qui répètent les signaux des points correspondans. Les personnes qui dirigent les télégraphes intermédiaires ignorent absolument ce qu'elles transmettent.

Le *palais impérial* (château des Tuileries). Ce palais et son jardin furent nommés les Tuileries, parce qu'on y fabriquoit anciennement de la tuile; il fut commencé en 1564 par Catherine de Médicis pour en faire sa demeure, et avoir un palais séparé de celui du roi, qui logeoit au Louvre. Il a été construit sur les dessins de Philibert Delorme, continué par Henri IV, et achevé par Louis XIV sur ceux de le Vau et de Dorbay, architectes. Sa façade est composée de cinq pavillons, et de quatre corps de logis sur une même ligne, ayant 346 mèt. ½ (178 toises 3 pieds) de longueur, 35 mètres (18 toises) de largeur. L'architecture du gros pavillon du milieu est composée des ordres ionique et corinthien. Sous Louis XIV, on y ajouta le composite et un attique. Le vestibule, percé de cinq ouvertures, est si dégagé, que la vue, qui s'échappe par les arcades, se porte tout le long du jardin des Tuileries, jusqu'au haut des Champs-Elysées, même jusqu'à la nouvelle barrière; ce qui forme la perspective la plus magnifique et la plus agréable. Les colonnes qui sont du côté du Carrousel sont en marbre brun et roux : la même disposition se remarque du côté du jardin. L'intérieur de ce palais est décoré de superbes morceaux de peinture et de sculpture, exécutés par les plus célèbres artistes français et italiens. Les consoles qui règnent le long d'une partie des bâtimens, tant du côté de la cour que du jardin, sont ornées de quarante-deux bustes qui représentent des grands hommes de l'antiquité et des temps modernes. Sous les portiques, du côté du jardin, sont dix-huit statues de marbre, revêtues de la toge; de chaque côté de la porte est un lion de marbre blanc, appuyé sur un globe; dans deux niches qui se trouvent aux côtés de la porte, dominant sur la cour, sont deux petites statues en marbre blanc : l'une est Apollon Moneta, et l'autre, un faune jouant de la flûte. Depuis que ce palais est habité par le premier consul de la république, aujourd'hui empereur des Français, il a reçu des embellissemens qui en font le plus beau et le plus riche palais de l'Europe. La cour des Tuileries, obstruée autrefois par plusieurs bâtimens, est maintenant libre dans toute son étendue, et présente un carré long; elle est séparée de la place par une grille posée sur un mur à hauteur d'appui. Cette grille s'ouvre par trois portes. La principale, qui se trouve au milieu, est ornée de quatre faisceaux d'armes, surmontés chacun d'un coq dont les ailes sont déployées; au-dessous est un carré long, entouré d'une couronne de chêne et de laurier, sur lequel on distingue les lettres R. F. réunies (République française) : tous ces ornemens sont dorés. Sur la plate-forme des portes latérales on a placé les quatre chevaux de bronze qui ornoient autrefois la place St.-Marc à Venise.

La *place de la Réunion*, ci-devant appelée le *Carrousel*, parce que Louis XIV, dans sa jeunesse, y avoit fait plusieurs carrousels. C'étoit là que les soldats de la garde française et suisse se mettoient en bataille lorsque le roi résidoit à Paris. Cette place, qui étoit très-petite et très-embarrassée, vient d'être agrandie presque du double, par la démolition d'un grand nombre de maisons et de toute l'île formée par l'hôtel de Coigny; et maintenant, de quelque côté qu'on arrive sur cette place, l'œil découvre la magnifique façade du palais. Le terrain de la cour du palais et de la place du Carrousel est si vaste, que l'on peut y passer la revue de plus de quinze mille hommes, tant infanterie que cavalerie. On a vu sur cette place, pendant deux ans, sous le règne du gouvernement révolutionnaire, un prétendu monument en l'honneur de Marat. Il y étoit représenté en plâtre dans une espèce d'hermitage; un factionnaire gardoit nuit et jour cette espèce de monument, qui étoit construit en planches. Lazouski, l'un des chefs de la journée du 10 août, fut enterré au-dessous du souterrain de Marat.

Le *jardin des Tuileries*, l'un des plus beaux et des plus réguliers qui existent en Europe, est du dessin de le Nôtre, le même qui a porté si haut parmi nous, l'art de construire les jardins et parterres. C'est un carré long de plus de 583 mètres (300 toises) de long, sur plus de 330 mètres (170 toises) de large, ce qui fait plus de 97,310 m. (50,000 t.) carrées. Il est bordé de deux terrasses, l'une à l'ouest, et l'autre à l'est, qui se prolongeant de chaque côté, lui servent de limites, et viennent aboutir, ainsi que le jardin, par une superbe grille, à la place de la Concorde (ci-devant Louis XV). Ce jardin est orné de quatre bassins d'eau jaillissante, dont trois sont en face de la terrasse du palais; le quatrième est à l'extrémité de l'avenue qui conduit à la place de la Concorde. Il faut tout admirer dans ce jardin, qui ne contient que des objets du plus grand prix. La convention nationale en a commencé les embellissemens. Sous son règne, pendant la disette du pain, la commune de Paris avoit fait planter des *pommes de terre* dans la grande allée de l'orangerie, sous le prétexte de subvenir à l'approvisionnement de Paris. Depuis que Napoléon Bonaparte fait sa résidence dans le château, les embellissemens ont été continués avec la plus grande activité. Dans la belle saison, ce jardin présente un lieu enchanteur. Outre l'éclat des productions de la nature qu'il renferme, et plus de huit cents caisses des plus beaux orangers qu'il y ait en France, on rencontre à chaque pas des statues, des vases, qui attestent le génie de la sculpture. On y voit un faune assis, jouant de la flûte. — Une hamadryade et une Flore, de Coysevox.

— Trois statues représentant deux nymphes et un chasseur, du génie de Coustou l'aîné. — Quatre belles copies en bronze de statues antiques : la première, est le prétendu gladiateur de la villa Borghèse, d'Agasias, qu'on doit prendre, suivant le même auteur, pour la représentation d'un guerrier qui s'étoit distingué dans une position dangereuse. — Le gladiateur mourant, ou, selon Winkelmann, Polyphonte, hérault de Laïus, roi de Thèbes, tué avec son maître par Œdipe, ou Copréas, hérault d'Eurythée, massacré par les Athéniens. — Une Vénus sortant du bain. — L'écorcheur de Marsyas. — La Flore de Farnèse, ou muse. — Castor et Pollux. — Bacchus instruisant le jeune Hercule. — Une Diane. — Vénus sortant du bain. — L'Apollon du Belvédère. — Le groupe de Laocoon, par Polydore. — Agésandre et Athénodore. — La Diane nommée par les antiquaires *Succincta*. — Hercule portant Ajax. — Hyppomène, Atalante et un Apollon, en avant d'un fer-à-cheval, décoré d'un sphinx thébain à chaque extrémité. — Salle parallèle du côté de la rivière, Apollon et Daphné, et au fond la Vénus Callypige, c'est-à-dire, aux belles fesses, le Centaure. — Les lutteurs, par Magnin ; un sanglier. — La statue de Cléopâtre couchée, ayant autour du bras droit l'aspic avec lequel elle se donne la mort. — Le Méléagre, statue antique, justement admirée. — Le jeune Papyrius et sa mère. — L'Hercule Farnèse. — Un faune portant un chevreau, le Mercure Farnèse. On trouve encore dans ce superbe jardin des chefs-d'œuvres modernes qui attestent le degré de perfection où les arts ont été portés dans ce dernier siècle, tels que l'enlèvement de Cybèle par Saturne. — Arria et Pœtus. — L'enlèvement d'Orithie. La Piété filiale, ou Enée emportant son père et ses pénates. — Vertumne ou l'Automne. — Flore ou le Printemps. — Scipion l'Africain, par Nicolas Coustou. — Agrippine. — Silène, formant le parallèle à ces derniers. — Annibal, par Sébastien Slodtz. — L'Hiver, Cérès, une vestale, par le Gros. — Bacchus. — Quatre groupes représentant le Nil, le Rhône et la Saône. — La Seine et la Marne, par Coustou l'aîné. — Le Tibre. — La Loire et le Loiret. — Une statue colossale de César, en marbre, etc.

On a démoli plusieurs maisons qui bordoient la terrasse du Manége (ci-devant des Feuillans) ; de nouvelles rues les remplacent : ce qui, en découvrant ce magnifique jardin depuis la rue Saint-Honoré jusqu'à la place Vendôme et les grands boulevards, rend les environs des Tuileries dignes de ce beau monument.

La *place de la Concorde* (ci-devant Louis XV) forme un parallélogramme de 252 mèt. (130 t.) de longueur, sur 204 mèt. (105 t.) de largeur ; les angles du parallélogramme forment quatre pans coupés, de 43 mèt. (22 t.) chacun ; elle est environnée de larges fossés, bordés des deux côtés de belles balustrades en pierre, posées sur un socle, avec un parapet qui règne au pourtour. Il y a quatre pavillons décorés en bossage, du côté des Champs-Elysées ; et des deux autres côtés on a construit des guérites, dont le comble devoit être orné de figures allégoriques. Deux magnifiques bâtimens, du côté du faubourg St.-Honoré, règnent sur toute la partie du nord, en face de la Seine, du pont de la Concorde et du palais du Corps Législatif (ci-devant palais Bourbon). Ces bâtimens sont divisés en deux parties par la rue de la Concorde (ci-devant Royale) qui conduit à l'église de la Madeleine : chacun de ces bâtimens a 92 mèt. (47 t.) de longueur, sur 119 mèt. (56 t.) de hauteur ; ils sont décorés d'un péristile d'ordre corinthien, composé de douze colonnes, posées sur un soubassement ouvert en portique, formant des galeries fermées, et couronnées de balustrades, de frontons, ornés de figures allégoriques et de trophées analogues aux événemens du règne de Louis XV : on appeloit ces deux édifices les *Colonnades des Tuileries*. L'un de ces bâtimens, autrefois le garde-meuble de la Couronne, dont les bijoux ont été volés le 17 septembre 1792, est actuellement la demeure du ministre de la marine et de ses bureaux ; l'autre est occupé par des particuliers : on y a vu un superbe café au premier. On a placé à l'entrée des Champs-Elysées deux groupes de marbre blanc, représentant deux chevaux fougueux retenus par deux hommes : ces deux groupes, tirés du château de Marly, sont généralement estimés, tant pour la beauté de l'exécution que pour le mérite des formes. On arrive sur cette place par six avenues, dont les deux principales ont 49 mèt. (25 tois.) en large. Celle qui répond à la grande allée des Tuileries traverse les Champs-Elysées, qu'elle partage presque en deux parties égales, et va aboutir au pont de Neuilly, qui est sur la même ligne ; de manière que, depuis le palais des Tuileries jusqu'à Neuilly, la vue n'est interrompue par aucun objet : il seroit difficile de trouver dans le monde un point de vue plus beau. L'agrément des plantations des Champs-Elysées, leur immense étendue, les cafés qui y sont distribués, y attirent dans la belle saison un grand concours de monde. Ce vaste quinconce des Champs-Elysées a été planté vers l'an 1760 pour accompagner la place de la Concorde (ci-devant Louis XV) : traversé par la route de Saint-Germain, il est bordé, côté, de jolies maisons ; plusieurs places régulières, propres à différens exercices, y sont en outre dessinées. On voyoit au centre de la place de la Concorde (ci-devant Louis XV) la statue équestre de ce monarque, dont l'érection fut faite le 20 juin 1763 : Louis XV étoit vêtu à la romaine, la tête ceinte de lauriers, tenant de la main gauche les rênes du cheval, et de la droite un bâton de commandement, appuyé sur l'arçon de la selle. Cette statue, de 4 mèt. ½ (14 pieds) de proportion, avoit été coulée en fonte, d'un seul jet, et d'après les dessins du célèbre Bouchardon : la hauteur du piédestal étoit de 7 mèt. (21 pieds) de longueur, et 2 mèt. ⅔ (8 pieds ½) de largeur. Le piédestal portoit sur deux grandes marches de marbre blanc veiné ; aux quatre angles étoient quatre espèces de cariatides, appuyées sur le socle, et soutenant la corniche du piédestal avec leurs têtes et leurs mains. Ces cariatides, en bronze, représentoient les quatre vertus cardinales : la Force et la Tempérance aux angles du côté des Tuileries ; la Prudence et la Justice du côté opposé. Le côté du piédestal répondant aux colonnades étoit enrichi d'un bas-relief en bronze, de 2 mèt. ½ (7 pieds ½) de longueur, sur 1 mèt. ¾ (5 pieds) de hauteur : le roi y étoit représenté assis sur un trophée d'armes, donnant la paix à l'Europe, et sur le côté opposé de la rivière étoit un autre bas-relief de la même proportion, où le roi étoit représenté assis sur un char de triomphe, couronné par la Victoire, et

conduit par la Renommée au-devant des peuples qui se soumettoient à lui. Au milieu de ces deux bas-reliefs, et sur le socle, étoient deux amas de casques, piques, épées et boucliers antiques en bronze, formant des trophées d'armes. La corniche du piédestal étoit terminée par un piédouche, dont les quatre angles étoient ornés de quatre mufles de lion, tenant dans leurs gueules des guirlandes de laurier unies à des cornes d'abondance qui embrassoient les deux côtés des bas-reliefs; sur le piédouche, du côté des Tuileries, étoient gravées les armes du roi, et, du côté des Champs-Elysées, celles de la ville de Paris, sur deux plaques de bronze.

Tous ces ornemens avoient été faits sur les dessins de Bouchardon, que la mort surprit au milieu de son travail; il désigna, en mourant, M. Pigal pour finir ce monument. On lisoit sur les deux faces de ce monument deux inscriptions latines: du côté des Tuileries,

LUDOVICO XV,
optimo principi
quod
ad Scaldim, Mosam, Rhenum,
victor
pacem armis
pace
et suorum et Europæ
felicitatem
quæsivit.

Du côté des Champs-Elysées on lisoit:

Hoc
Pietatis publicæ
Monumentum
Præfectus
et Ædiles
decreverant anno
M. DCC. XLVIII.
Posuerunt anno M. DCC. LXIII.

On y lisoit encore plusieurs autres inscriptions du même genre.

Cette statue a été renversée le 11 août 1793. Cette place devoit avoir deux jets d'eau, à 60 mèt. (30 t.) chacun de la statue. Voici une anecdote que nous croyons devoir rapporter: La dernière année du règne de Louis XV, un particulier eut la témérité de monter sur le cheval de bronze, mit un bandeau sur les yeux du roi, et un cordon en écharpe, au bout duquel étoit un tronc en fer-blanc, avec une inscription sur la poitrine, portant ces mots: *N'oubliez pas ce pauvre aveugle.* On disoit, à cette époque, que le roi n'avoit d'autres volontés que celles de la sultane Dubary, qu'on accusoit de contribuer à ruiner les finances de l'état, tant par les dépenses extraordinaires qu'elle faisoit, que pour enrichir sa famille et soudoyer des courtisans. La statue équestre de Louis XV fut remplacée par une monstrueuse statue en plâtre, représentant la Liberté, dont les pieds ont été arrosés du sang d'un grand nombre de victimes. Cette statue fut démolie en l'an 8 (1800). Cela nous rappelle un fait qui nous est personnel: En passant sur cette place en 1794, un étranger nous demanda ce que représentoit cette statue: nous répondîmes qu'elle étoit l'emblême de la Liberté; il répondit très-ingénuement: *Ce ne peut être qu'une Liberté provisoire.* On avoit aussi élevé sur cette place une montagne à Marat. En 1792, on y a célébré une fête en mémoire de la liberté de la Savoie. Un monument doit être élevé au milieu; on ignore quelle en sera la forme.

Les grands événemens et les circonstances remarquables qui se sont passés sur la place de Louis XV, dans le jardin et le palais des Tuileries, sur la place du Carrousel et aux Champs-Elysées, méritent d'être consignés dans cet ouvrage.

Ce fut sur la place de Louis XV que fut tiré, le 30 mai 1770, ce fameux feu d'artifice qui causa la mort de plus de six cents personnes, et changea en une nuit de deuil et de douleur une nuit consacrée aux fetes et aux réjouissances publiques, à l'occasion du mariage de Louis XVI, alors dauphin. Ce terrible événement fut dû à l'imprudence de la police, qui permit aux personnes en voiture de se promener au milieu de la multitude à pied. Cette fête, troublée par le plus grand des malheurs, sembla présager des événemens funestes pour Louis XVI. A l'époque de 1789, le roi avoit fait venir beaucoup de troupes à Versailles et aux environs de Paris; plusieurs régimens étoient casernés à l'École militaire. On faisoit courir différens bruits alarmans. Mirabeau, comme député de l'assemblée nationale, adressa un discours au roi pour le renvoi des troupes: plusieurs régimens faisoient des patrouilles dans Paris. Le 12 juillet 1789, le prince Lambesck, à la tête de son régiment, qui étoit en station sur la place Louis XV, entra à cheval, avec plusieurs soldats, dans le jardin des Tuileries pour arrêter des particuliers qui, disoit-il, avoient tenu des propos et jeté des pierres sur la troupe: l'un d'eux fut renversé par le cheval du prince Lambesck, et reçut des coups de sabre; ce qui jeta l'alarme parmi tous ceux qui se promenoient aux Tuileries, et, par suite, dans tout Paris. Pendant la nuit, on pilla les boutiques des armuriers; la troupe fut attaquée et battue. Le lendemain, on enleva 30 mille fusils et 6 pièces de canon aux Invalides, et le 14 juillet on fit le siége de la Bastille. (Voyez *Invalides* et *Bastille.*) Le 6 octobre de la même année, d'après des bruits répandus qu'on devoit enlever le roi à Versailles pour le conduire à Metz, le peuple de Paris se porta à Versailles avec un grand nombre de canons; le conseil municipal enjoignit à M. de la Fayette de se mettre à la tête de cette multitude. Plusieurs gardes-du-corps furent tués; on fit consentir le roi à donner son acceptation à la déclaration des droits de l'homme et aux dix-neuf articles qui lui avoient été présentés. Le peuple lui témoigna le desir de le voir quitter Versailles pour venir fixer son séjour à Paris, au château des Tuileries. Louis XVI céda à l'empressement des Parisiens; il crut, pour sa sûreté, devoir faire poser une grille du côté du Pont-Royal, et une du côté des Champs-Elysées: il y avoit, à cette époque, un pont tournant qui servoit aussi de défense. Le roi étoit bien éloigné de croire qu'il seroit un jour attaqué du côté de la place du Carrousel. Le 20 mai 1790, Louis XVI passa en revue, aux Champs-Elysées, toute la garde nationale parisienne. Le 28 février 1791, on arrêta dans ce château un grand nombre d'individus attachés à la cour, qui étoient munis de poignards pour, disoient-ils, *défendre le roi.* Sous le règne de l'assemblée nationale, qui occupoit la salle dite *du Manége*, où l'on a percé une belle rue qu'on nomme rue de Rivoli, à côté de la terrasse des Feuillans, aujourd'hui terrasse de Rivoli, on a vu en 1790, pendant plusieurs jours, le long de cette terrasse, un cordon de soie entrelacé aux arbres, avec cette inscription sur des feuilles de papier: *Citoyens, n'allez pas dans la forêt noire.* Cela vouloit dire: *Ne vous promenez pas dans le jardin*

avec les individus attachés à la cour. La terrasse des Feuillans étoit encombrée par une multitude qui se rallioit à l'assemblée nationale, et on n'appercevoit pas deux personnes dans le jardin. C'est aussi dans ce jardin que l'abbé Maury, menacé d'être mis à la lanterne, répondit avec sang-froid : *Quand vous m'aurez pendu à une lanterne, y verrez-vous plus clair ?* Cette réponse déconcerta la multitude. Le 21 juin 1791, Louis XVI et sa famille s'évadèrent du château à minuit. Ils furent arrêtés à Varennes. Leur retour eut lieu le 25 du même mois; ils étoient accompagnés de trois membres de l'assemblée nationale, Pétion, La Tour-Maubourg et Barnave. Le 18 septembre 1791, le roi donna une fête des plus brillantes dans le jardin des Tuileries, pour célébrer l'achèvement de la constitution; les illuminations étoient en bougie. La ville de Paris donna aussi, pour les mêmes motifs, une fête aux Champs-Elysées : cette fête étoit d'une grande magnificence. Le 20 juin 1792, les habitans des deux faubourgs Saint-Antoine et St.-Marceau, armés de fusils et de plusieurs pièces de canon, forcèrent la garde du château, et montèrent en masse dans les appartemens du roi avec une pièce de canon sur les épaules. Cette multitude exigea de Louis XVI la promesse de sanctionner le décret contre les prêtres; le roi le promit. L'un des insurgés mit le bonnet rouge sur la tête du roi, et lui présenta une bouteille, en lui disant : *N'aie pas peur; bois à la santé des sans-culottes.* Ce que le roi fit en répondant : *Je n'ai pas peur, et, pour preuve, mettez la main sur mon cœur.* Les habitans de ces deux faubourgs traversèrent les appartemens devant la famille royale; la reine leur présenta le dauphin. Le 10 août de la même année, un grand rassemblement armé, qui avoit à sa tête des détachemens de Marseillois et de Bretons, fit le siége du château. Le régiment suisse fit résistance; mais la victoire fut du côté des assiégeans : on mit le feu aux petits bâtimens des concierges, qui formoient l'avant-cour du château. La famille royale se réfugia dans le sein de l'assemblée législative. Le 13 août, cette famille fut renfermée dans la tour du Temple : peu de temps après, la convention nationale fit une cérémonie funèbre dans le jardin des Tuileries, en mémoire des citoyens morts dans la journée du 10 août. Le 2 pluviose an 1er (21 janvier 1793), Louis XVI fut décapité sur la place de Louis XV; Marie-Antoinette d'Autriche, son épouse, éprouva le même sort le 30 vendémiaire an 2 (17 octobre 1793). Le dauphin est mort dans la prison du Temple, et madame Elisabeth, sœur du roi, a eu la tête tranchée sur la place Louis XV, le 21 floréal an 2 (12 mai 1794). Le duc d'Orléans y a aussi terminé sa carrière. Le 19 floréal an 1er (10 mai 1793), la convention nationale s'installa au château des Tuileries, dans la salle qu'on lui avoit préparée. Le 31 mai de la même année, il y eut une insurrection dans le sein de la convention du parti dit *de la Montagne* contre les *Brissotins.* Des rassemblemens armés avec des pièces de canon, des forges et des boulets, s'étoient réunis du côté de la place du Carrousel et de la place de Louis XV, qui se nommoit alors place de la *Révolution*. Le parti de la Montagne triompha, et alors décréta d'arrestation 73 députés. Le 20 prairial an 2 (11 juin 1794), on célébra pour la première fois, dans le jardin des Tuileries, une fête à l'Être Suprême; on fit construire un amphithéâtre contre le château, sur lequel étoient tous les membres de la convention nationale, présidée par Robespierre : ils se rendirent de là au Champ de Mars. Cette cérémonie religieuse étoit de l'invention de Robespierre. Le 9 thermidor an 2 (2 août 1794) les partisans de Robespierre et les membres de la commune de Paris dirigèrent une insurrection contre la convention; des pièces de canon étoient braquées en en face du château des Tuileries : mais Robespierre, et plusieurs autres députés; Henriot, commandant de Paris, et soixante membres de la commune, furent mis hors de la loi, et exécutés sur la place Louis XV (voyez *Hôtel-de-Ville*), quoiqu'on eût cessé les exécutions sur cette place depuis le 25 prairial, et qu'elles se fissent à la barrière du Trône, faubourg St.-Antoine. Le 1er prairial an 3 (20 mai 1795), un rassemblement armé sur la place du Carrousel envoya une députation à la convention pour lui demander, au nom des *habitans du faubourg St.-Antoine* et des *sans-culottes*, un décret pour prohiber l'argent, et la mise à exécution de la constitution dite de 1793, qui avoit été suspendue par le gouvernement révolutionnaire. Cette insurrection étoit dirigée par un petit nombre de députés de la convention nationale contre les autres députés; ils furent arrêtés et condamnés à mort. On désarma le faubourg St.-Antoine. Des femmes et des hommes forcèrent l'entrée de la salle de la convention, et le député Ferraud fut assassiné. Le 14 du même mois la convention lui rendit les honneurs funèbres. Le 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), il y eut un combat entre la garde nationale parisienne et la troupe de ligne qui étoit campée dans le jardin des Tuileries pour la défense de la convention, menacée d'une insurrection dirigée par toutes les sections de Paris : la garde nationale fut repoussée. C'est encore dans la salle du château des Tuileries que, le 6 brumaire an 4 (28 octobre 1795), la convention nationale s'est organisée en corps législatif. Les membres des cinq cents se rendirent à l'ancienne salle du Manége; le conseil des anciens resta dans la salle du château; et, le 10 brumaire suivant, le conseil des anciens nomma membres du directoire exécutif les cit. Reveillère-Lépeaux, Le Tourneur (de la Manche), Rewbell, Sieyes et Barras, et, sur le refus de Sieyes, le conseil nomma Carnot. C'est dans la même salle que le conseil des anciens décréta, aux termes de la constitution, le 17 brumaire an 8 (8 novembre 1799), que le corps législatif se rendroit au château de St.-Cloud.

Cours-la-Reine, ou *Petit-Cours*, sur les bords de la Seine, le long des Champs-Elysées. Cette promenade fut plantée en 1628 par la reine Marie de Médicis. Son étendue, le long de la Seine, est d'environ 1540 pas; elle n'est séparée de cette rivière que par la grande route de Versailles. Cette promenade seroit très-agréable, si la poussière qui s'élève continuellement de cette route bruyante, ne la rendoit presque inhabitable pendant la plus grande partie de l'année.

Palais du Tribunat (ci-devant Palais royal). Ce fut le cardinal de Richelieu qui le fit commencer en 1629 par Jacques le Mercier : on le nommoit alors le *Palais Cardinal.* Il fut construit sur les ruines des hôtels de Mercœur et de Rambouillet, et achevé en 1636. Richelieu en fit

cadeau à Louis XIII. Après la mort de ce roi, Anne d'Autriche, reine de France et régente du royaume, quitta le Louvre pour venir l'habiter avec ses fils, Louis XIV et le duc d'Anjou : alors il fut nommé *Palais royal*. Louis XIV en céda l'usufruit à Monsieur, son frère unique, et la propriété à son petit-fils le duc de Chartres. Il y existe maintenant très-peu de bâtimens construits par le premier architecte.

Lors de la construction de la salle de l'Opéra, brûlée en 1781, on bâtit la façade du Palais royal, du côté de la rue St.-Honoré, sur les dessins de Moreau. Cette façade offre deux pavillons ornés de colonnes doriques et ioniques, et couronnés d'un fronton chargé de figures sculptées par Pajou. Un mur percé de portiques unit de chaque côté les pavillons aux trois superbes portes qui servent d'entrées. Les deux ailes sont ornées de deux ordres, l'un dorique, au rez-de-chaussée, surmonté de l'ionique, au premier étage, et couronné de frontons triangulaires, dont les tympans sont ornés de chiffres et de figures. L'avant-corps du fond de la première cour est percé de trois arcades, dont le dessous forme un vestibule, décoré de colonnes qui conduisent au grand escalier, remarquable par sa forme imposante et par ses belles proportions. La rampe de cet escalier est un chef-d'œuvre de serrurerie. La seconde cour est fermée provisoirement par des galeries de bois, sous lesquelles est un vestibule qui conduit au jardin; les appartemens du palais, qui sont d'une grande beauté, renfermoient autrefois une collection de tableaux de toutes les écoles et des plus grands maîtres. Cette collection, qui avoit coûté des sommes immenses au régent, fut envoyée en Angleterre, et vendue par Philippe d'Orléans, surnommé l'*Egalité* (nom qu'il avoit donné à son palais en 1793). Les appartemens de ce palais ont été métamorphosés plusieurs fois pendant le cours de la révolution. Après la mort de Philippe d'Orléans, on en a fait des salles de vente, des cafés, des tabagies, des bals et des salles de jeux. En l'an 4 (1796), une commission militaire y a été installée. Il est actuellement occupé par le Tribunat, qui vient de faire construire une superbe salle, et qui a fait replanter le jardin d'une manière agréable; mais on regrette toujours l'ancienne allée de marronniers, pour laquelle le cardinal de Richelieu avoit fait de grandes dépenses. Ce beau jardin est bordé de trois côtés par des corps de bâtimens uniformes, décorés de festons, de bas-reliefs, de grands pilastres composites cannelés, qui portent un entablement, dans la frise duquel on a percé des fenêtres. Une balustrade, dont les piédestaux supportent des vases de distance en distance, couronne ce bâtiment dans toute son étendue. Au rez-de-chaussée, une galerie voûtée en pierre, percée de 180 arcades, donne le jour et l'entrée à autant de boutiques remplies d'objets de luxe et d'agrément, et éclairées le soir par 180 réverbères; ce qui produit, du jardin, l'effet d'une illumination. Ces 180 arcades forment un contour entier d'une étendue de plus d'un kil. (¼ de l.). Ce jardin est le rendez-vous de tous les étrangers. Dans le nombre des agrémens qu'on y trouve, sont les spectacles du Théâtre Français et de la Montansier. On doit à une spéculation mercantile de Philippe d'Orléans la construction des bâtimens qui entourent ce jardin, et dont les caves même, louées comme les boutiques, renferment des restaurateurs et des cafés, etc. Ce duc avoit fait construire dans le milieu du jardin, un cirque renfermant une salle de spectacle, et plus de 50 boutiques. Au-dessus de ce bâtiment, dont une partie se trouvoit sous terre, étoit un joli jardin. Ce cirque est devenu la proie des flammes. C'est dans ce jardin que se sont faits les premiers rassemblemens pour la révolution, en 1789. On y a arboré la cocarde nationale. L'effigie du pape y fut aussi brûlée le 3 mai 1791. Le 27 juillet 1792, on y a brûlé l'effigie du marquis de la Fayette, commandant général de la garde nationale parisienne; et à la même époque, M. d'Espréménil, conseiller au parlement de Paris, y a été déshabillé et sabré. En l'an 3, le 7 pluviose (26 janvier 1795), on y a brûlé un mannequin dans le costume des jacobins; les cendres en ont été jetées dans l'égoût Montmartre, avec cette inscription : *Panthéon de la Société des Jacobins*.

Le *palais du Corps Législatif* (ci-devant palais Bourbon) fut construit en 1722, sur les dessins de Girardini, architecte italien, et de Lassurance; continué par Jacques-Gabriel le Père; et lorsque le prince de Condé en eut fait l'acquisition, Barreau et le Carpentier y firent exécuter de grandes augmentations. Ce palais a coûté des sommes immenses. L'intérieur des appartemens étoit d'un luxe asiatique, tant par l'architecture que par la beauté des meubles. A l'époque de la révolution, il restoit encore beaucoup de travaux à faire. Cette construction à la romaine n'a qu'un rez-de-chaussée; tout y annonce un air de grandeur et de magnificence. Une vaste demi-lune qu'on nomme *place du palais du Corps Législatif*, précède l'entrée principale de ce palais : c'est un arc de triomphe d'une ordonnance corinthienne, accompagné de galeries en colonnes isolées, portant des voussures ornées de caissons entre deux pavillons. Cette disposition présente une entrée imposante. La colonnade à gauche et à droite de la cour, et qui forme péristile pour entrer dans les appartemens, ne le cède en rien aux plus beaux palais de l'Italie. La salle d'assemblée du corps législatif est très-belle; elle est ornée de figures en marbre. Le côté qui donne sur la rivière, et qui est nouvellement construit, est du plus mauvais goût : on n'a pas su tirer parti de cette avantageuse situation en face du pont et de la place de la Concorde; la terrasse règne le long de la rivière et en face des Champs-Elysées.

Le *palais du Sénat conservateur* (ci-devant du Luxembourg) fut commencé en 1615, par Marie de Médicis, veuve de Henri IV, qui le fit construire tout entier en moins de six ans, sous la direction de Jean de Brosse, le plus fameux architecte de son temps. Marie de Médicis avoit acquis du duc de Pinci-Luxembourg son hôtel et ses dépendances, pour la somme de 90,000 liv. : elle fit jeter les fondemens de ce palais en 1615, sur le modèle du palais *Pitti*, des ducs Toscane, à Florence. Le palais du sénat conservateur est, après celui du Louvre, le plus vaste de Paris; il est sur-tout distingué par son architecture d'un caractère mâle, par la régularité et la beauté de ses proportions. La façade qui est du côté de la rue de Tournon forme une terrasse ornée de balustres, au milieu de laquelle s'élève un pavillon terminé par un dôme avec sa lanterne. Ce pavillon est composé des ordres toscan et dorique, l'un sur l'autre, et entouré de plusieurs

statues. Cette terrasse se termine des deux côtés par deux gros pavillons carrés. Chacun de ces pavillons est décoré d'une statue. Ces deux pavillons sont joints au grand corps de logis par des galeries soutenues chacune par neuf arcades qui éclairent de larges corridors très-bien voûtés.

Le directoire exécutif, qui l'a habité pendant cinq ans, avoit commencé à le faire restaurer intérieurement et extérieurement ; il n'y avoit d'habitable que le petit Luxembourg. Louis XVI avoit donné le Luxembourg à Monsieur, qui l'habitoit à l'époque de la révolution ; il fit rétrécir le jardin, et vendit la portion de terrain qui est du côté des Carmes. Le directoire avoit commencé une nouvelle plantation. Le sénat conservateur a fait démolir tous les bâtimens qui dégradoient la majesté de ce superbe monument. On y a fait aussi de grands changemens dans sa distribution intérieure. La galerie de Rubens est rétablie, et le public en jouit deux fois par semaine. On doit y placer la bibliothèque de l'Arsenal, qui sera ouverte au public. La plantation du jardin est totalement achevée sur de nouveaux dessins, et embellie par un grand nombre de statues. On a pris une partie du terrain des ci-devant Chartreux, et le jardin de l'hôtel de Vendôme pour augmenter ce jardin. On pratique une route et un point de vue jusqu'au nouveaux boulevards. Ce jardin est actuellement une des plus belles promenades de Paris. Le palais du Luxembourg a servi de prison, pendant les années 1793 et 1794, à plus de trois mille individus des deux sexes.

Le *Temple* étoit le chef-lieu des templiers ; il a été bâti par frère Hubert en 1200. Le 22 mars 1313, cet ordre fut détruit par décret du concile de Vienne. Le roi Philippe le Bel et le pape Clément V, à l'aide d'un dominicain, firent massacrer et brûler une partie des chevaliers de cet ordre : on les accusa de magie. Les chevaliers de St.-Jean de Jérusalem furent mis en possession de tous les biens des templiers. La maison du Temple devint alors la maison provinciale du grand prieuré de France. Le terrain qu'elle occupe est entouré de hautes murailles. Le corps-de-logis qui est au fond de la cour, a été bâti par Jacques Souvré, grand prieur de France ; une partie du terrain de cet enclos est habitée par des marchands et artisans. Jusqu'à l'époque de 1789, c'étoit l'asile assuré de tous ceux qui étoient poursuivis pour dettes. La grosse tour flanquée de quatre tourelles, a été bâtie par frère Hubert, qui mourut en 1212. Cette forteresse, regardée comme un des plus solides bâtimens, a servi de prison à Louis XVI, qui y fut renfermé avec sa famille le 13 août 1792. C'est dans cette tour que le dauphin, fils de Louis XVI, est mort quelques mois après son père. C'est aussi de ce lieu que la fille du roi est partie pour Vienne, en échange des prisonniers Camus, Quinette, Bancal, Lamarque et Drouet, députés de la convention nationale. Cette forteresse est actuellement une prison d'état.

La *Bastille* a été prise par les Parisiens et le régiment des Gardes-Françaises, le 14 juillet 1789, et de suite démolie. Ce fut Hugues Aubriot, prévôt des marchands, qui posa la première pierre de cette ancienne forteresse, en 1301, sous Charles V, pour défendre Paris, du côté du faubourg St.-Antoine, des courses des Anglais. Cette forteresse ne servoit plus depuis long-temps qu'à renfermer les prisonniers d'état : elle consistoit en une courtine flanquée de huit grosses tours, et d'un bastion qui regardoit le faubourg St.-Antoine. Pendant le cours de la révolution, on a célébré sur le terrain de la Bastille plusieurs fêtes à la Liberté : on avoit commencé un monument en mémoire de la prise de cette forteresse. Le terrain sert aujourd'hui de chantier à plusieurs marchands de bois.

Le *Palais de Justice*. L'origine de cet édifice remonte au commencement de la monarchie française : on ignore absolument l'époque de sa fondation. Au commencement du 6e siècle, il y avoit un palais dans le même endroit. C'étoit un assemblage de grosses tours qui communiquoient les unes aux autres par des galeries. Son jardin, qu'on appeloit le *Jardin du Roi*, occupoit tout le terrain où sont aujourd'hui les cours neuve et de Lamoignon, et toutes les maisons qui les environnent bâties en briques. St.-Louis, qui habita ce palais, y fit faire de grandes réparations, et l'augmenta de la Ste.-Chapelle, de la pièce qu'on appelle encore la *Salle de St.-Louis*, et de la salle qu'on nomme la *Grand'Chambre*. Philippe-*le-Bel* le fit presqu'entièrement reconstruire en 1383. Le roi Charles V y demeuroit. Charles VII l'abandonna entièrement au parlement en 1431. François Ier y a fait quelque séjour.

C'étoit dans la grande salle du palais que les rois recevoient anciennement les ambassadeurs, qu'ils donnoient des festins publics, et que l'on faisoit les noces des enfans de France : elle étoit ornée des statues de tous les rois de France, depuis Pharamond, sous chacune desquelles étoit une inscription. Un incendie a consumé cette magnifique salle, ainsi qu'une partie des bâtimens du palais, le 7 mars 1618. Jacques des Brosses, architecte, fut choisi pour la reconstruire ; un autre incendie, en 1776, détruisit toute la partie du palais qui s'étendoit depuis l'ancienne galerie des prisonniers jusqu'à la Ste.-Chapelle. Louis XVI fit tout réparer avec magnificence en 1787. Une rue étroite et obscure a été élargie et décorée de bâtimens modernes et uniformes ; au lieu de deux portes sombres, resserrées et gothiques, il y a une grille de 40 mètres (20 toises) d'étendue, à travers laquelle on voit une vaste cour formée par deux ailes de bâtimens, et par une façade majestueuse qui offre l'entrée du palais. La grille s'ouvre par trois grandes portes remarquables par leur richesse et leur décoration : celle du milieu est chargée de dorure ; elle a pour amortissement un globe accompagné de guirlandes et autres ornemens.

La façade du palais offre un perron de 5 m. ⅔ (17 pieds) de haut, et par lequel on monte aux galeries. Des deux côtés, sont deux arcades ornées de refends. L'avant-corps du milieu est orné de quatre colonnes ; au-dessus de l'entablement règne une balustrade ; au milieu s'élève un dôme carré, à la naissance duquel est placé un groupe en pierre, qui représentoit autrefois les armes de France. Les quatre statues qui sont placées à l'aplomb des colonnes représentent la force, l'abondance, la justice et la prudence ; trois portiques servent d'entrées. La grande salle est digne de la grandeur des Romains ; elle est unique en France. Le 15 octobre 1787, le parlement de Paris fut transféré à Troyes pour avoir refusé d'enregistrer les deux édits bursaux déjà cités à l'article du *Pont-Neuf* ; le

20 septembre de la même année, le le roi rétablit le parlement à Paris.

Les cours de cassation, d'appel, de justice criminelle et le tribunal de première instance, siégent au Palais de Justice. Sous les voûtes de ce palais sont les prisons pour les criminels dont on instruit le procès. C'est dans la grande chambre qu'occupoit le parlement que le fameux tribunal révolutionnaire a siégé. C'est aussi dans cette chambre que le capitaine d'Agoust est venu enlever, par ordre du roi, au milieu de toutes les chambres du parlement assemblé, les deux conseillers Duval d'Esprémémil et Goeslard. Le 5 mai 1788, ce capitaine d'Agoust étoit à la tête de 900 gardes-françaises, la baïonnette au bout du fusil : ils occupoient toutes les issues du Palais, et fermèrent toutes les grilles extérieures; les deux conseillers ne se rendirent que le lendemain matin à 11 heures. Le 8 mai, le roi tint un lit de justice à Versailles, et fit enregistrer d'autorité un édit portant établissement d'une cour plénière. Le 8 août, arrêt du conseil qui suspendit l'établissement de la cour plénière jusqu'à la tenue des états-généraux qui étoit fixée au 1er mai 1789. Le 23 septembre 1788, le roi rétablit le parlement et toutes les autres cours du royaume, et annonça la tenue des états-généraux. Le parlement de Paris en enregistrant cet édit, dit dans son arrêt, qu'il ne cessera jamais de réclamer pour que les états-généraux soient régulièrement convoqués et composés *suivant* la forme observée en 1614; mais M. Necker obtint du roi, pour le tiers-état, qu'il auroit un nombre de députés égal à celui des deux ordres du clergé et de la noblesse. Il y avoit, à l'époque de la révolution, dans la grande salle du Palais, des boutiques de libraires adossées à chaque pilier; dans les autres galeries, des marchands de toutes sortes de modes, etc. etc. Avant la construction des arcades du Palais ci-devant royal, le Palais de Justice étoit très-fréquenté dans les premiers jours de l'année; c'étoit une espèce de foire. La mairie de Paris a été installée, le 7 mai 1792, dans l'hôtel du premier président au parlement. C'est actuellement la résidence de la préfecture de police.

L'*Ecole de Chirurgie*. Ce superbe bâtiment est un monument unique en Europe : l'élégance et la majesté de l'ensemble se réunissent à la pureté des détails. Ce monument a été élevé sous le règne de Louis XV, et achevé sous Louis XVI, d'après les dessins de Gondoin, architecte du roi. La façade offre un péristile d'ordre ionique antique, à 4 rangs de colonnes, sur 64 mètres (33 t.) de face, qui supportent un attique contenant la bibliothèque et le cabinet d'anatomie, dans lequel on trouve réunis tous les instrumens connus dans l'art de la chirurgie. L'extérieur de l'amphithéâtre est décoré des ordres ionique et corinthien. Au-dessus de ces ordres est un fronton orné d'un bas-relief qui représente la théorie et la pratique se donnant la main sur un autel. Cet amphithéâtre peut contenir 1200 personnes. Au-dessus du péristile, est un bas-relief de 10 mèt. (31 pieds) de longueur, sculpté par Berruer, où l'on voit le génie de la France, accompagné de Minerve et de la Générosité, offrant le plan de l'Ecole à la Chirurgie, suivie de la Prudence et de la Vigilance; des groupes de malades remplissent l'arrière-plan du bas-relief; à gauche de la cour est une aile de bâtiment contenant plusieurs salles destinées à l'école pratique, aux séances académiques, à la chambre du conseil et aux archives. Dans la salle des cures on voit 6 figures représentant les différentes sciences médicinales personnifiées, etc. La nation et les arts peuvent se glorifier de ce superbe monument. Il lui manquoit une vaste et belle place, le gouvernement vient d'en ordonner l'exécution, afin de pouvoir jouir de toutes les beautés de cet édifice. Cette place est construite sur le terrain de l'ancienne église des Cordeliers. On doit y réunir, en face de l'Ecole de médecine, les deux fontaines de la rue des Cordeliers. C'est dans le jardin des ci-devant Cordeliers que Marat fut enterré le 16 juillet 1793, après une pompe funèbre.

L'*Hôtel-de-Ville*, situé sur la place de Grève, est un bâtiment gothique, commencé sur les dessins de Dominique Cortone, architecte italien, sous François Ier, qui en posa la première pierre le 15 juillet 1553; il ne fut achevé qu'en 1605. Les prévôts et échevins de la ville de Paris achetèrent en 1357 la maison de Grève pour la somme de 2880 livres : elle avoit appartenu aux derniers dauphins du Viennois, et Charles V, n'étant que dauphin, y avoit demeuré. C'est sur les ruines de cette maison et de plusieurs autres qui l'environnoient, qu'on construisit l'hôtel-de-ville. On voyoit encore en 1791, au-dessus de la porte d'entrée, une statue équestre de bronze en demi-bosse, sur un fond de marbre noir, représentant Henri IV. Cette statue étoit de Pierre Biard, disciple de Michel-Ange, lequel avoit voulu, dit-on, imiter le cheval de Marc-Aurèle, qui est au capitole à Rome. Au-dessus de la statue, on lisoit ces mots : *Sub Ludovico Magno felicitas urbis*. Sur le comble du bâtiment, entre deux pavillons, est une cloche qu'on appelle *tocsin*, qui, outre l'usage ordinaire, donne le signal et sonnoit sans interruption pendant trois jours et trois nuits, soit à la naissance des dauphins ou des héritiers présomptifs de la couronne, soit aux réjouissances publiques. L'horloge de l'hôtel-de-ville, décoré d'un superbe cadran d'émail, considéré comme un chef-d'œuvre, est du fameux le Paute. Au fond de la cour étoit une statue pédestre, en bronze, de Louis XIV, vêtu à l'antique, faite par Coyzevox; elle étoit élevée sur un piédestal de marbre blanc, et accompagnée d'ornemens. On y lisoit cette inscription :

LUDOVICO MAGNO
victori perpetuo
semper pacifico,
ecclesiæ et regnum dignitatis
Assertori
præfectus et Ædiles
Æternum hoc
Fidei, obsequentiæ, pietatis
et memoris animi
Monumentum
posuerunt,

Anno R. S. H. M. DC. LXXXIX.

La cour est assez belle, quoique très-petite et sombre; elle est entourée d'arcades qui soutiennent le bâtiment. On y lisoit trente inscriptions composées par André Philibien, relatives aux actions de Louis XIV. On remarque autour de cette cour les portraits sculptés en médaillons des prévôts des marchands. Il s'est passé de grands événemens dans cet hôtel et sur la place de Grève pendant le cours de la révolution : nous ne rapporterons que les principaux. Les électeurs de Paris s'y sont assemblés en 1789. Le 14 juillet de la même année, M. de Flesselles, prévôt des marchands, fut

fut tué d'un coup de pistolet au coin du quai Pelletier ; le même jour, Delaunay, gouverneur de la Bastille, son major et son aide-major furent massacrés sur les marches de l'hôtel-de-ville, et plusieurs canonniers furent pendus à un réverbère que l'on voit au coin de la rue du Mouton, place de Grève, maison d'un épicier ; le 15, M. Bailly fut nommé maire de Paris, et le marquis de la Fayette commandant général de la milice nationale parisienne. Louis XVI se rendit à l'hôtel-de-ville le 17 juillet; le maire y prononça un discours au roi ; le 28, M. Foulon et M. Berthier, son gendre, furent massacrés, et aussi pendus au réverbère ; le 30, M. Necker se rendit à l'hôtel-de-ville, et demanda aux électeurs, qui étoient alors tout-puissans, pour M. Bezenval, commandant pour le roi de la généralité de Paris, la permission de se retirer en Suisse, son pays : ce qui ne lui fut pas accordé. Le 21 octobre, toujours en 1789, les représentans de la commune organisèrent un comité de recherches. Les membres qui le composoient étoient : Agier, Lacrételle, Perron, Oudart, Garran de Coulon et Brissot. Le 26 décembre, Monsieur, frère du roi, se rendit à l'hôtel-de-ville, à l'occasion du marquis de Favras, arrêté la veille, et qui fut pendu sur la place de Grève, dans le mois de janvier 1790. Monsieur y prononça un discours ; M. Bailly, maire, y répondit. Le 22 novembre 1790, M. Duport Dutertre, substitut du procureur de la commune, reçut le compliment de sa nomination de garde des sceaux. — Le 17 juillet 1791, on exposa à l'une des croisées de la maison commune le drapeau rouge pour l'exécution de la loi martiale. Le 1er octobre, le comité des recherches cessa ses fonctions. Le 14 novembre, M. Bailly présenta au conseil général de la commune le nouveau maire, Pétion. Le 2 décembre, nomination de Manuel à la place de procureur de la commune, et le 8 décembre Danton est nommé son substitut. — Le 18 octobre 1792, Pétion fut réélu maire. Le 13 décembre 1792, Chaumette fut nommé procureur de la commune, Réal et Hébert substituts, et Pache, maire de Paris. Le 21 floréal an 2 (9 mai 1794), Fleuriot, maire à la place de Pache. Robespierre se réfugia à l'hôtel-de-ville le 9 thermidor an 2 (25 juillet 1794), il y fut arrêté avec son frère et plusieurs autres. Mise hors de la loi d'un grand nombre de membres de la commune, ainsi que du maire, de l'agent national, et d'Henriot, commandant de la garde nationale. L'hôtel-de-ville, qui servoit de maison commune, est actuellement la résidence de la préfecture.

L'*Observatoire*, situé au haut du faubourg St.-Jacques, a été construit en 1664 par ordre de Colbert, sous la conduite de Claude Perrault, à qui l'on doit la belle colonnade du Louvre. Sa forme est rectangle : on n'a employé dans sa construction ni bois ni fer. Ce bâtiment est voûté par-tout. Les quatre faces sont exactement placées aux quatre points cardinaux de l'horizon. Dans une grande salle, au premier étage, est tracée la ligne méridienne qui divise cet édifice en deux parties : c'est de là que, prolongée au sud et au nord, elle traverse toute la France. L'Observatoire a encore servi à fixer la perpendiculaire élevée sur cette ligne méridienne. La ligne de la face méridionale de cet édifice se confond avec la perpendiculaire qui traverse la France d'orient en occident, depuis le Rhin jusqu'à l'extrémité des côtes de la ci-devant Bretagne. Ces deux lignes, qui se composent au milieu de cette face méridionale de l'Observatoire, ont servi de base à ces travaux immenses qui ont produit un monument unique, la carte générale de la France, levée géométriquement, et divisée en 190 feuilles. Une pièce de cet édifice est nommée la *salle des secrets*, parce qu'en appliquant la bouche à la rainure d'un pilastre, et, parlant tout bas, la personne placée au pilastre opposé entend ce que l'on dit, tandis que les personnes qui sont au milieu n'entendent rien. Ce phénomène, dont le P. Kircher explique la cause, est commun à tous les édifices construits de cette manière. Sur le pavé d'une des salles de l'Observatoire on voit une carte universelle, gravée par Chazelles et Sedillon. On descend dans les caves par un escalier à vis de 360 marches, laissant à la place du noyau un vide qui correspond depuis le fond des souterrains jusqu'à la dernière voûte qui couvre cet édifice. Ces souterrains servent à plusieurs expériences météorologiques, et forment une espèce de labyrinthe où il seroit très-dangereux de pénétrer sans guide. Cet édifice est destiné aux observations des astronomes : ils y ont une bibliothèque à leur usage.

L'*Ecole militaire*. Ce monument fut érigé en 1751 pour l'instruction de 500 enfans de gentilshommes sans fortune; ils y recevoient la même éducation que celle que l'on donne maintenant au Prytanée. Cette maison est vaste et magnifique. Ce bâtiment, qui a une entrée en face du Champ-de-Mars, fut construit par ordre de Louis XV, sur les dessins de Gabriel. L'architecture en est belle et noble. L'entrée principale est du côté de la ville, et s'annonce par une vaste cour environnée d'un grand corps-de-logis, et fermée par une longue grille. Les faces avancées des deux bâtimens latéraux sont ornées de deux frontons peints à fresque par Gibelin. Cette peinture, exposée à l'air, imite le bas-relief jusqu'à l'illusion. Celle à droite représente un athlète qui d'une main arrête un cheval fougueux, et de l'autre s'exerce dans l'art de l'escrime. On voit dans le fronton qui est à gauche l'étude personnifiée, entourée des attributs des sciences et des arts. Les colonnes accouplées, d'ordre dorique, dont la seconde cour est décorée, produisent un bel effet qui annonce le caractère de cette maison. Cette ordonnance offre au centre un avant-corps de huit colonnes portant un fronton chargé de trophées. Au centre du grand corps-de-logis est le vestibule à quatre rangs de colonnes d'ordre toscan, décoré de quatre niches renfermant, avant la révolution, les figures en pied du maréchal de Luxembourg, du vicomte de Turenne, du grand Condé et du maréchal de Saxe. Dans la salle du conseil, qui est au premier étage, on voit quatre tableaux représentant les batailles de Fontenoy, les siéges de Tournai, de Lawfeld et de Fribourg, et trois dessus de portes où sont peints les siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes. La chapelle est ornée de peintures et de sculptures de la main des plus célèbres artistes. Le gouvernement vient d'y établir le bureau des longitudes, qui y a un observatoire. Une machine hydraulique fort simple donne de l'eau à toute cette maison, qui sert actuellement de casernes.

Le *Champ-de-Mars*, en face de l'Ecole militaire, est un terrain vaste et régulier, entouré de fossés revêtus en maçonnerie, et

d'une terrasse en talus. Ce champ magnifique étoit destiné aux exercices militaires des élèves de l'ancienne Ecole militaire, et aux revues des régimens des Gardes-Françaises et Gardes-Suisses. Ce terrain présente un parallélogramme régulier, qui depuis la façade de cette maison jusqu'à son extrémité, du côté de la rivière, a 874 mèt. (450 toises) de longueur. Sa largeur, sans y comprendre les fossés et les quadruples rangées d'arbres qui s'étendent de chaque côté, est de 291 mèt. (150 toises). C'est sur ce bel emplacement qu'a été construit en 1790 le plus vaste cirque qui existe au monde. Plus de 60 mille citoyens de tous les rangs, de toutes les classes, s'y disputerent les brouettes et les tombereaux qui servoient à conduire de la terre pour y former des talus. On voyoit des évêques, des cordons bleus, des abbés, rouler des brouettes. On y a remarqué des petites-maitresses qui ne craignoient pas d'altérer la douceur et la blancheur de leurs mains, en prenant part à ces travaux pénibles; mais il s'agissoit du pacte fédératif national, et de recevoir le serment de fidélité de Louis XVI à la nouvelle constitution; serment qui eut lieu le 14 juillet de la même année, en présence de plus de 500 mille personnes, et des députés des gardes nationales de tous les départemens.

En 1790, on fit une cérémonie funèbre en l'honneur des citoyens qui avoient péri devant Nancy. — Ce fut aussi au Champ-de-Mars qu'un grand nombre d'individus se réunirent le 17 juillet 1791, pour faire une pétition contre le décret de la veille, qui, au lieu de juger le roi sur sa fuite, le suspendoit seulement de l'exercice de son pouvoir; ce qui détermina le corps municipal à publier la loi martiale pour dissiper ce rassemblement; il y eut du sang de versé. C'étoit au Champ-de-Mars que l'on célébroit toutes les fêtes républicaines et les victoires nationales pendant le règne de la convention nationale et du directoire exécutif. Ce fut encore au Champ-de-Mars que Robespierre, suivi de la convention nationale, se rendit le jour de la fête à l'Etre-Suprême.

Le 30 frimaire an 2 (21 décembre 1793), fête civique en l'honneur de Châlier, président du tribunal du district de Lyon, et condamné à mort dans cette ville. — Le 10 nivose (1er janvier 1794), fête à l'occasion de l'abolition de l'esclavage. — Le 30 nivose (20 janvier) toujours de l'an 2 (1794), fête à l'occasion de la reprise de Toulon. Le 1er pluviose an 4 (21 janvier 1796), anniversaire de la mort de Louis XVI. Le directoire exécutif s'y rendit pour y prêter le serment de *haine à la royauté*. C'étoit encore au Champ-de-Mars que l'on célébroit l'anniversaire de la journée du 10 août. On a vu, pendant les années 1793, 1794 et 1795, un niveau placé à l'entrée du Champ-de-Mars, qui représentoit l'égalité parmi les citoyens.

Le 18 brumaire an 13 (10 novembre 1804), l'empereur s'y est rendu en sortant de l'hôtel des Invalides, jour de son couronnement, pour recevoir le serment de fidélité et d'obéissance des députations des gardes nationales de tous les départemens et des députations de tous les corps d'armée.

Hôtel national des Invalides (ci-devant Hôtel royal des Invalides). Ce superbe monument fut fondé par Louis XIV pour servir de retraite aux officiers et soldats qui avoient passé vingt ans sous les armes, ou qui étoient blessés et hors d'état de service. Sa construction fut commencée le 30 novembre de l'an 1671, sur les dessins de Libéral Bruant, architecte, qui y a employé trente années. Une vaste esplanade plantée d'arbres, une superbe grille, une cour entourée de fossés, et dans laquelle sont placées des pièces de canon, donnent à cette façade, de 409 mèt. (210 t.) de long, un caractère mâle et respectable. Au milieu est une porte accompagnée des figures colossales de Mars et de Minerve; la tête d'Hercule est placée à la clé du centre. Le tout a été sculpté par Coustou le jeune. Au-dessus de la porte ci-devant royale, on voyoit une statue équestre de Louis XIV, en demi-bosse. Cette porte conduit à la plus grande cour intérieure. Cette cour est entourée d'arcades l'une sur l'autre, qui éclairent des galeries régnantes tout autour. La construction est d'un grand caractère. De cette cour on entre dans l'église, décorée d'ordre corinthien, et qui a la forme d'une croix grecque. Le dôme forme une nouvelle église. Autour de son plan circulaire sont six chapelles, ornées richement des plus belles peintures et sculptures. On y voit suspendus tous les drapeaux pris dans la guerre pendant la révolution; ce qui produit un très-bel effet. L'hôtel et la chapelle étoient magnifiques. Les quatre oratoires étoient dédiés aux quatre Pères de l'Eglise latine, Jérôme, Augustin, Ambroise et Grégoire; des tableaux de Boulogne et de Corneille les décoroient. Le dôme a 100 metres (52 toises) de diamètre. Le pavé est à compartimens et de différens marbres. En se plaçant au centre, on voit parfaitement les peintures de la coupole; elles représentent la gloire des bienheureux, peinte par Charles Lafosse. Toute l'architecture du dôme est du dessin de Jules-Hardouin Mansard. Son élévation, du rez-de-chaussée à sa plus grande hauteur, est de 595 mèt. (300 pieds), et son diamètre de 10 mèt. (50 pieds). L'architecture de l'extérieur est un chef-d'œuvre. On voit quarante colonnes d'ordre composite, couvertes en plomb, et ornées de douze côtés dorés et d'une lanterne à colonnes, qui soutient une pyramide surmontée d'une boule. L'Hôtel des Invalides peut contenir près de cinq mille hommes. Les Suisses protestans ne pouvoient y être admis; mais on prenoit tous les ans, sur les fonds destinés à l'entretien de l'hôtel, une somme de 6,000 liv., qui se distribuoit en pensions de 100 liv. pour chaque officier, et de 75 liv. pour chaque soldat de cette nation, retiré dans sa patrie. Lorsque le roi venoit à l'Hôtel des Invalides, c'étoit à leur garde qu'étoit confiée la personne de sa majesté: ce privilége leur avoit été accordé dès les premiers temps de la fondation. Louis XIV, dans une visite qu'il leur fit, les voyant repoussés sans ménagement par ses gardes-du-corps, ordonna à ceux-ci de se retirer, et déclara qu'il ne pouvoit être plus en sûreté qu'au milieu de *ses anciens serviteurs*.

Comme nous l'avons déjà dit en parlant des Tuileries, le 14 juillet 1789, le peuple de Paris enleva aux Invalides 30 mille fusils et 6 pièces de canon, pour faire le siége de la Bastille.

Le 14 juillet 1803, (25 messidor an 11), le premier consul Napoléon Bonaparte, les second et troisième consuls, ainsi que toutes les autorités, ont célébré dans la chapelle des Invalides l'anniversaire du 14 juillet. La même cérémonie y a eu lieu le 26 messidor an 12, correspondant au

15 juillet 1804, par Napoléon Bonaparte, empereur des Français. Les princes français, les grands dignitaires, le sénat et toutes les autorités, ont assisté à une messe : au moment de l'évangile, le grand chancelier de la légion d'honneur a prononcé un discours, et tous les membres de la légion d'honneur qui se trouvoient à Paris ont prêté le serment entre les mains de l'empereur.

Le 19 vendémiaire an 3 (12 octobre 1793), lors de l'exhumation générale des rois de France, qui se fit dans l'abbaye de St.-Denis, on trouva entier, et en forme de momie sèche, le corps du maréchal de Turenne; il fut remis au gardien de l'église, qui l'exposa aux regards des curieux pendant plus de six mois. Henri IV fut également trouvé intact; mais les circonstances s'opposèrent à sa conservation. Sur la réclamation de M. Desfontaines, professeur au Jardin des plantes, au comité d'instruction publique, le corps de Turenne fut remis à cette savante administration, qui le déposa dans une des salles de ce bel établissement, où il fut exposé plus décemment aux regards du public. Par un arrêté du directoire, en date du 27 germinal an 7 (16 avril 1799), Turenne fut transporté au musée des monumens français, et déposé dans un sarcophage taillé à l'antique sur les dessins de M. Lenoir. Enfin, le 1er vendémiaire an 9 (23 septembre 1800), les restes de cet illustre guerrier, ainsi que le beau mausolée qu'il avoit à Saint-Denis, furent transportés dans le dôme des Invalides, pour y être éternellement conservés. On lit encore cette éloquente inscription, que M. Lenoir avoit fait graver :

TURENNE.

Le cortége très-nombreux qui accompagna cette cérémonie s'est rendu au muséum français, dans la salle où l'on conserve les monumens de cette belle époque de notre histoire. Là, Turenne étoit dans sa patrie; là, un bas-relief le représentoit à la tête des Français chargeant les ennemis à Turkeim; et, malgré les intrigues de Louvois, il sembloit encore cueillir de nouveaux lauriers auprès du grand Condé. Le ministre de la guerre, Carnot, Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, et quatre des principaux généraux de l'armée, reçurent le corps de Turenne, présenté par M. Lenoir, qui prononça un discours, auquel répondit le ministre de l'intérieur. Arrivé aux Invalides, il fut déposé dans le dôme en présence d'une foule immense, au bruit d'une mousqueterie considérable, et d'une musique vraiment héroïque et militaire. Le ministre Carnot prononça une oraison funèbre touchante et énergique, dont la composition répondoit parfaitement aux honneurs justement mérités que le gouvernement rendoit au grand Turenne, et le ministre de l'intérieur fit frapper une médaille pour consacrer à jamais ce fait mémorable.

Le nombre des invalides répandus dans tout le royaume montoit à environ 30 mille; il y en avoit d'entretenus à l'hôtel 2572, tant officiers que soldats. Leurs traitemens réunis coûtoient près de six millions; les fonds provenoient en grande partie d'une retenue sur la plupart des paiemens de la guerre, et d'un droit sur les abbayes à la nomination du roi. Depuis la révolution, cet établissement a reçu de grandes augmentations, et le sort des militaires y a été amélioré. La grande quantité de ceux qui ont été mutilés dans les combats pour la défense de la République, et qui avoient droit à être admis dans l'hôtel, insuffisant pour les recevoir, a déterminé le gouvernement à créer des succursales à Louvain et à Avignon. L'hôtel national des militaires invalides de Paris et les succursales sont sous l'autorité du ministre et du directeur de l'administration de la guerre. Il y a dans l'hôtel un gouverneur, un général de brigade commandant en second, un colonel commandant en troisième, un chef d'escadron, adjudant-major en chef, quatre capitaines invalides adjudans-majors, cinq sous-adjudans-majors, un commissaire ordonnateur, un commissaire des guerres, un quartier-maître-trésorier, secrétaire du conseil d'administration, et garde des archives, un inspecteur général du service général de santé, un médecin en chef, un chirurgien en chef, un chirurgien en chef adjoint, un pharmacien en chef, un aumônier et un aumônier adjoint. Le gouverneur et les officiers sous ses ordres sont chargés de la réception de tous les militaires qui sont admis à l'hôtel national; des pensions pour menus besoins des militaires invalides domiciliés dans la maison; la vérification de toutes les dépenses et l'ordonnance de tous les mandats de paiemens à faire pour l'administration de cette maison; de l'administration et de tous les détails du service; la police intérieure et la surveillance sur les succursales établies à Louvain et à Avignon. Un conseil d'administration composé du gouverneur, du commandant en second, de l'ordonnateur, du commissaire des guerres et de deux militaires invalides, est chargé de diriger tout ce qui est relatif à la partie civile, de régler et d'ordonnancer tous les comptes, tant en nature qu'en deniers, relatifs à l'administration de l'hôtel et des succursales; de passer tous les marchés pour les diverses fournitures qui ne sont pas données à entreprise; de surveiller les comestibles, combustibles, luminaires, et autres parties du service des munitionnaires généraux de l'hôtel; d'examiner toutes les affaires qui sont soumises à sa décision, soit par les militaires invalides, soit par toute autre personne; de correspondre avec le ministre et avec le directeur de l'administration de la guerre pour tout ce qui intéresse le bien-être des invalides, l'ordre et l'entretien de la maison : un architecte est chargé de la partie des bâtimens. Le premier consul, par arrêté du 18 pluviose an 8 (7 février 1800), a enrichi l'Hôtel national des Invalides d'une bibliothèque de vingt mille volumes. Cette bibliothèque, composée des meilleurs livres dans tous les genres, est placée dans la vaste et belle salle où se tenoit précédemment le conseil : elle est ouverte à tous les militaires invalides, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, tous les jours, excepté les dimanches. Il y a un chef de brigade invalide, bibliothécaire; un chef de brigade invalide et un capitaine invalide, adjoints.

Dans chacune des succursales de l'hôtel, établies dans les villes de Louvain et Avignon, la police et la discipline sont confiées au général commandant chacun desdits établissemens. Le commandant a sous ses ordres un commandant en second et un nombre d'adjudans déterminé par le ministre de la guerre, et proportionné au nombre des invalides. Les officiers chargés du commandement de ces succursales sont subordonnés à l'inspecteur général commandant l'hôtel national des militaires invalides de Paris. Ces suc-

cursales sont administrées par un conseil d'administration composé du commandant, de deux capitaines et de deux lieutenans nommés pour deux ans, par le général inspecteur-commandant en chef l'hôtel national des militaires invalides de Paris. Ce conseil correspond, par l'entremise du commandant, avec le conseil d'administration de l'hôtel, lui rend compte de ses opérations, et lui en soumet les détails, conformément au règlement que le ministre de la guerre est chargé de lui adresser à ce sujet. Il y a près de chaque succursale un quartier-maître chargé de l'acquittement des dépenses autorisées par le conseil d'administration; il remplit les fonctions de secrétaire du conseil et de garde des archives. Un surveillant est chargé des détails de l'infirmerie. Le quartier-maître et le surveillant sont à la nomination du conseil d'administration, et confirmés par le commandant; ils sont sous la surveillance immédiate du conseil et du commandant. L'entretien et les réparations des bâtimens sont confiés au génie militaire, qui se concerte à ce sujet avec le conseil d'administration. Le ministre de la guerre désigne un inspecteur aux revues, pour le service de cette succursale. Un commissaire des guerres fait le service de la succursale et y réside. Le service de cette succursale concernant les vivres-pain se fait par les munitionnaires généraux. Il est établi une masse à la disposition du conseil d'administration, pour l'habillement, la lingerie, le chauffage, la pharmacie, l'ameublement, la viande et la lumière; le montant de la dépense de ces succursales, duement constaté, est versé chaque mois dans la caisse de la succursale, sur les ordonnances du ministre de la guerre, et le paiement en est fait par la trésorerie nationale, comme solde de troupes. Le ministre de la guerre détermine, par un règlement particulier, le mode à suivre dans la répartition des fonds pour le service de l'hôtel national et des succursales, et les mesures à prendre pour en constater l'emploi.

Le 13 juillet 1789, le peuple enleva dans les caves des Invalides servant de magasins, 30 mille fusils avec six pièces de canon, qui ont servi à organiser la milice parisienne et à faire le siége de la Bastille. Les belles allées qui s'étendent de l'Hôtel des Invalides jusqu'aux bords de la Seine forment une superbe promenade. On a placé au milieu de ce vaste terrain une fontaine qui a 12 mètres (6 toises) de hauteur; et au-dessus le superbe lion de Saint-Marc, qui a été apporté de Venise avec les quatre chevaux de Corinthe: ce lion de bronze est curieux par sa structure extraordinaire. En 1793, on voyoit sur cette place une statue colossale en terre, représentant Hercule avec sa massue, foudroyant l'hydre de la tyrannie. A cette époque, on avoit construit en bois, tout autour de la place, des ateliers d'armes.

C'est encore sur cette place qu'on a établi des ateliers pour la construction des bateaux destinés à l'expédition d'Angleterre.

L'*Hôtel des Monnoies* est presqu'en face du Pont-Neuf du côté du faubourg St.-Germain. Ce fut l'abbé Terray qui posa la première pierre de ce magnifique bâtiment, le 20 août 1771. La façade a 117 mètres (60 toises) de largeur, sur 24 mètres (13 toises) de hauteur. Au-devant de l'avant-corps, qui est décoré de six colonnes ioniques, s'élève un attique, qui, à l'aplomb des fenêtres, offre des tables renfoncées, ornées de festons. A l'aplomb des colonnes s'élèvent six statues représentant la Paix, le Commerce, la Prudence, la Loi, la Force et l'Abondance. Les quatre du milieu sont de Lecomte; celle du côté des Quatre-Nations est de Pigale, et celle qui lui est opposée est de Mouchi, son neveu. Cet avant-corps a trois arcades, dont celle du milieu est la principale entrée de cet édifice. Vingt-quatre colonnes doriques cannelées décorent le vestibule, qui se distribue en trois galeries. Sur la droite est un escalier qui conduit aux salles destinées au service et aux assemblées des officiers de la fabrication. On a formé en 1778 un cabinet précieux de minéralogie avec la collection que le célèbre Lesage fut dix-huit ans à recueillir. Au milieu de ce cabinet est un amphithéâtre pouvant contenir quatre cents personnes. Des armoires vitrées renferment, dans le plus bel ordre, les minéraux de presque toute la terre. Quatre autres armoires isolées, placées dans les autres entre-colonnemens, offrent des modèles de machines. Un des cabinets renferme les analyses des objets déposés dans celui de la minéralogie. Sur le premier palier qui conduit à la galerie, on voit le buste de Lesage que la reconnoissance de ses élèves lui a consacré. Cette galerie est environnée d'armoires qui renferment les échantillons des mines. La coupole qui s'élève au-dessus est enrichie de caissons peints et rehaussés d'or, avec une large bordure, et une corniche sur le plafond; l'intérieur de ce cabinet est de 15 mèt. (45 pieds) de long, sur 12 mèt. ⅓ (38 pieds) de large, et 13 mèt. ¼ (40 pieds) d'élévation. La cour principale des monnoies a 36 mètres (110 pieds) de profondeur, sur 30 mèt. (92 pieds) de largeur; une galerie règne au pourtour; elle est terminée par une pièce circulaire, percée alternativement d'arcades et de portes carrées. On voyoit autrefois au-dessus les bustes des rois Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. L'entrée de la salle destinée aux balanciers est ornée de quatre colonnes doriques; la voûte surbaissée de cette salle est soutenue par des colonnes d'ordre toscan; elle a 20 m. (62 pieds) de long, sur 12 mèt. ⅔ (39 pieds) de large, et contient neuf balanciers. Au fond est une statue de la Fortune, exécutée par Mouchy. Au-dessus de cette salle est celle des ajusteurs, de pareille étendue, et qui contient cent places. L'Hôtel des Monnaies renferme six cours nécessaires pour le service de la fabrication. L'entrée des différens ateliers, par la rue Guénégaud, présente une étendue de bâtimens de plus de 112 mèt. (58 toises). Le milieu de ce bâtiment est indiqué par un avant-corps, qui, faisant retraite à la hauteur de l'attique, est orné de quatre statues, représentant les quatre élémens, par Caffieri et Duprez. Trois inscriptions latines placées dans l'attique, entre les figures, indiquent l'usage du monument, et l'année de son exécution.

L'*Arsenal.* Sous Charles V, le prévôt des marchands prêta les granges de l'artillerie, appartenant à la ville, à François Ier, qui en avoit besoin pour fondre des canons. Le 28 janvier, le tonnerre tomba sur une tour dite de *Billy*, qui faisoit partie de cet arsenal. Quinze ou vingt milliers de poudre firent une explosion terrible. Trente-deux personnes y perdirent la vie, et trente autres y furent blessées; les bâtimens furent renversés, et le feu en lança les pierres avec violence jusqu'à l'abbaye Saint-Antoine et à celle Saint-Victor. L'Arsenal fut

rétabli et augmenté par Charles IX, Henri III et Henri IV. On fit abattre en 1718 une partie des anciens bâtimens de l'Arsenal pour y élever l'hôtel du gouverneur, qui fut construit sur les dessins de Germain Bosfrand. Les bâtimens de l'Arsenal forment plusieurs cours; les appartemens qu'occupoit autrefois le grand maître de l'artillerie de France sont beaux, et étoient richement meublés. Le grand salon est digne d'admiration : le célèbre Mignard le peignit après son retour d'Italie; le sujet est la France triomphante. Du côté du quai des Célestins, est une porte qui fut construite en 1584. Quatre colonnes, en forme de quatre canons, en font l'ornement. Le jardin de l'Arsenal renferme les seuls restes des fossés et des anciennes fortifications de Paris. Un quinconce qu'on y a planté, offre aux habitans de ce quartier une promenade dont la vue s'étend sur la Seine.

En entrant par le quai des Célestins, dans la cour des vétérans, étoit la bibliothèque de l'Arsenal, magnifique et précieuse collection qui avoit été acquise par le comte d'Artois, du célèbre Paulmy-d'Argenson; elle est destinée à faire partie de la bibliothèque du Sénat conservateur. Sur la porte par laquelle on entroit dans cette bibliothèque, sont ces deux vers de *Nicolas Bourdon* :

Ætna hæc Henrico Vulcania tela ministrat,
Tela giganteos debellatura furores.

L'*Eglise Métropolitaine*, dédiée à la Sainte-Vierge, sous le titre de *Notre Dame*, est située dans l'île du Palais; elle a porté le nom de *St.-Denis* jusqu'en 522, qu'elle fut rebâtie sous le règne de Childebert Ier. C'est la première église construite à Paris : elle l'a été sur les ruines d'un temple érigé à *Esus* ou à *Vulcain*, et à *Castor* et *Pollux*, par les commerçans de Paris, sous le règne de Tibère; c'est ce qu'on doit présumer d'après les pierres chargées de bas-reliefs qu'on a trouvées dans les fondemens, et qui sont déposées au muséum des monumens français. Cette église fut élevée sous l'empereur Valentinien, vers l'an 365. Clovis et Robert le Pieux la firent réparer; Philippe-Auguste la fit terminer l'an 1185. C'est un des plus vastes édifices de l'Europe; il a 30 mètres (15 toises) de long, sur 47 mètres (24 t.) de large, et 34 mètres (17 t.) de haut; il est soutenu par 128 piliers. La principale façade est composée de trois portes, chargées de statues et de figures, comme le sont le plus grand nombre des façades des cathédrales bâties dans le même temps. Au-dessus de ces trois portes, on a vu jusqu'en 1792, sur une même ligne dans toute l'étendue de la façade, les statues en pierre de vingt-six rois, plus grandes que nature : elles représentoient les principaux bienfaiteurs de cette église, depuis Childebert Ier jusqu'à Philippe-Auguste, sous le règne duquel on croit que cette façade fut achevée. Cette façade présente, à ses extrémités, deux énormes tours carrées qui ont chacune 66 mètres (204 pieds) de hauteur; on y monte par un escalier de 389 marches. Dans la tour méridionale est une cloche d'une extrême grosseur, qu'on nomme *bourdon*. Entre ces deux tours et au-dessus de la rose est une superbe galerie soutenue par des colonnes gothiques d'une délicatesse surprenante. La nef et le chœur sont bordés de doubles bas-côtés; tout l'intérieur est soutenu par douze piliers. Au-dessus des bas-côtés sont de grandes galeries espacées par de petites colonnes d'une seule pièce, où l'on se place pour voir les grandes cérémonies. Le peuple y admiroit autrefois la statue colossale de St.-Christophe : ce fut Antoine Désessarts qui fit élever cette statue en reconnoissance d'un rêve qu'il fit dans sa prison, que St.-Christophe rompoit ses chaînes, et quelques jours après Désessarts fut mis en liberté. Pierre Désessarts, surintendant des finances, qui fut arrêté avec lui en 1413, eut la tête tranchée. On voit, en entrant dans cette église, par-dessous la tour septentrionale, en bas-relief, un zodiaque composé de ses douze signes. L'intérieur renfermoit encore beaucoup d'autres monumens de sculpture, tant anciens que modernes, une superbe collection de tableaux : un grand nombre de ces objets ont été enlevés ou détruits pendant la révolution. Ceux qu'on a pu sauver ont été recueillis par M. Lenoir, et placés dans le muséum des monumens français que cet artiste a formé. (*Voyez*, dans cet article PARIS, muséum des monumens français). Les stalles où siégeoient les chanoines ont été conservés : c'est un morceau précieux de sculpture. Autrefois le lit de l'évêque et du chanoine, morts, appartenoient à l'hôtel-dieu : mais lorsque le luxe et la mollesse eurent introduit des lits mieux fournis et plus riches, il y eut souvent, entre les créanciers de l'évêque et cet hôpital, des contestations sur les rideaux, la courte-pointe et le nombre des matelas. En 1654 le parlement débouta de leurs oppositions les créanciers de François de Gondi, archevêque de Paris, et adjugea son lit avec tous les accompagnemens à l'hôtel-dieu. Ce fut, dit-on, le lit de noces de la fille d'un des économes. Une portion du bâtiment de l'hôtel-dieu masquoit la superbe façade de l'église de Notre Dame; le gouvernement vient d'en ordonner la démolition, et la construction d'un portail pour l'hôtel-dieu, dont le ministre de l'intérieur, Chaptal, et Frochot, préfet civil, ont posé la première pierre. On a aussi démoli la porte du cloître Notre-Dame, ce qui forme une rue qui conduit au nouveau pont de la Cité, construit pour communiquer dans l'Isle-St.-Louis. Le 27 mars 1791, on installa l'évêque constitutionnel, Gobel, ci-devant évêque de Lyda. En 1793, on força cet évêque de se rendre à la barre de la convention nationale, et d'y dire : *Je viens avec mon état-major abjurer les erreurs de l'état de prêtre.* Il a été décapité à Paris, le 24 germinal an 2 (14 avril 1794). Le 20 brumaire (8 novembre 1793), la convention nationale, après avoir arrêté que l'église Notre-Dame porteroit désormais le nom de *Temple de la Raison* (inscription qu'on grava sur le portail), se rendit dans cette église pour y chanter avec le peuple l'hymne à la Raison.

La maison *Archiépiscopale* est située au midi de la cathédrale; son jardin, qui est situé à l'extrémité de l'île de la Cité, jouit d'une belle vue. On admire dans l'hôtel un grand escalier. C'est dans la grande salle de l'archevêché que l'assemblée nationale, après l'affaire des 4 et 5 octobre 1789, a tenu sa première séance à Paris le 19 octobre; c'est dans cette salle que fut rendu le fameux décret qui déclara les biens du clergé *biens nationaux* ; c'est aussi dans cette salle que les électeurs de Paris ont tenu leurs séances, etc.

L'*église de St.-Sulpice*, l'une des églises paroissiales de Paris, a été commencée en 1646, sur les dessins de Louis le Vau, et la première pierre en fut posée, le 20 février de la même année, par la reine Anne d'Autriche, alors régente du royau-

me ; elle fut finie en 1733. Sous le règne de Louis XV, la première pierre du maitre-autel fut posée par le nonce, au nom du pape Clément XIII, le 21 août 1732 : cet autel étoit isolé et de marbre bleu turquin, il avoit la forme d'un tombeau ; ses ornemens étoient de bronze doré d'or moulu ; le tabernacle, enrichi de pierreries, représentoit l'arche d'alliance ; le propitiatoire étoit soutenu par deux anges adorateurs ; au-dessus étoit suspendu un baldaquin doré, sculpté par les frères Slodtz, et qui produisoit un très-bel effet. Le portail est composé de deux ordres d'architecture, l'un sur l'autre ; celui du rez-de-chaussée est un péristile formé par un double rang de colonnes doriques d'un mèt. 30 cent. (3 pieds) de diamètre, et de 13 mèt. (6 tois. ½) de haut. Les colonnes ioniques du second ordre du portail ont un mèt. 40 centim. (3 pieds 7 pouces) de diamètre. Le portail de Saint-Sulpice, le plus vaste et le plus magnifique des églises de Paris, est l'ouvrage du fameux Servandoni, décorateur. L'ensemble est d'un grand effet ; l'intérieur est très-beau, par la noblesse de son architecture. La chapelle de la Vierge est précieuse par l'exécution de la statue et des groupes qui l'accompagnent, et sur-tout par la manière ingénieuse dont elle est éclairée. Ce superbe édifice a été dévasté par suite de la révolution. Henri Sulli, bon horloger et bon astronome, a tracé sur le pavé de cette église une excellente méridienne. On a démoli le bâtiment du séminaire St.-Sulpice, qui masquoit ce superbe monument, dont on peut actuellement admirer sans obstacle la majesté du portail. C'est particulièrement dans Saint-Sulpice que, pendant le règne du directoire, se rassembloient les théophilanthropes pour célébrer leur culte.

St.-Gervais. C'est l'une des plus anciennes églises paroissiales de Paris. Elle existoit en 566 ; elle fut reconstruite au 15ᵉ siècle et en 1616. Le portail, considéré comme un des plus beaux de Paris, fut élevé sur les dessins de Jacques des Brosses.

La *ci-devant abbaye du Val-de-Grace*, actuellement hôpital militaire. La reine Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, après vingt-deux ans de stérilité, pour rendre graces à Dieu de la naissance inattendue de Louis XIV, fit élever ce superbe monument des beaux-arts et de sa piété. Le célèbre François Mansard en fournit les dessins, et les vit exécuter jusqu'au rez-de-chaussée ; mais, par une fatalité trop ordinaire aux gens à talens, Mansard fut obligé d'abandonner la direction de cet ouvrage : des architectes moins habiles que lui, voulant renchérir sur les dessins de ce grand maitre, altérèrent une foule de beautés. Mansard, piqué de se voir corrigé par ses inférieurs, entreprit au château de Fresne, chez M. d'Aguesseau, à 31 kilom. (7 lieues) de Paris, une chapelle qui, en petite proportion, étoit l'exacte exécution de son dessin du Val-de-Grace ; voulant ainsi prouver la préférence qu'il méritoit. On ne peut s'empêcher d'admirer le dôme du Val-de-Grace ; c'est un chef-d'œuvre de peinture à fresque, par le célèbre Mignard. Cette peinture représente le séjour des bienheureux, divisé en plusieurs hiérarchies. On a fait de l'abbaye qui desservoit cette église un hôpital militaire, et on cultive dans le jardin un grand nombre de plantes qui forment une belle collection, destinée à l'instruction des élèves en médecine. Une belle grille ferme la cour, qui donne sur la rue St.-Jacques.

Le *Panthéon-Français* (ci-devant destiné pour la nouvelle église de Ste.-Geneviève). Ce monument, qui honore à la fois l'architecte et la nation, est élevé sur les dessins de Jacques-Germain Soufflot. La construction en fut commencée en 1757 ; Louis XV en posa la première pierre le 4 septembre 1764. Il offre la figure d'une croix grecque. Sa longueur, y compris le portail, est de 110 mèt. (339 pieds) ; sa largeur, prise dans le milieu de la croisée, est de 79 mèt. (253 pieds 6 pouces). Le portail, imité de celui du Panthéon de Rome, est formé d'un péristile de vingt-deux colonnes corinthiennes, dont dix-huit sont isolées : chacune de ces colonnes a 2 mèt. (5 pieds ½) de diamètre, et 19 mèt. (58 pieds 3 pouces) de hauteur, y compris base et chapiteaux. Les feuilles d'acanthe de ces chapiteaux sont d'un travail très-précieux. Ces vingt-deux colonnes forment un porche eustyle couronné d'un fronton, dont le tympan offre un grand bas-relief sculpté par Coustou. La longueur de ce porche est de 37 mèt. (112 pieds), et sa profondeur de 12 mèt. (36 pieds). De l'intérieur du porche on voit le fronton évidé, dont la construction réunit la hardiesse gothique à la beauté grecque. Le portail est composé de trois portes, accompagnées de superbes ornemens et de bas-reliefs. L'intérieur de ce temple est composé de quatre nefs, au milieu desquelles se trouve le dôme ; elles sont décorées de cent trente colonnes cannelées, d'ordre corinthien, de 1 mèt. 10 cent. (3 pieds 6 pouces) de diamètre, et de 9 mèt. (27 pieds 8 pouces) de hauteur. Elles supportent un entablement dont la frise est ornée de rinceaux ; au-dessus sont des tribunes bordées de balustrades. A l'extérieur, le dôme représente un temple circulaire, formé de trente-deux colonnes d'ordre corinthien, chacune de 1 m. 6 cent. (3 pieds 4 p.) de diamètre, et de 11 mèt. (34 pieds) de hauteur, compris base et chapiteaux. Cette colonnade porte sur un stylobate circulaire, qui lui-même est porté sur un soubassement octogone, élevé au-dessus du pavé de 34 mèt. (107 pieds). La hauteur totale de ce temple est de 93 mèt. (282 pieds). Un décret de l'assemblée nationale a destiné cet édifice à recevoir les cendres des grands hommes. On a fait graver au-dessus du fronton : *Aux grands hommes la patrie reconnoissante.* Ce monument doit être mis au rang des plus magnifiques de l'Europe. Avant d'entrer dans ce temple majestueux, on voit sous le péristile quatre statues colossales, qui sont, d'un côté, Minerve présentant à un homme la palme, récompense des travaux et de la vertu ; la France tenant le sceptre de la main droite, et de l'autre s'appuyant sur le livre de la loi. De l'autre côté, Hercule assis sur un lion, ayant le pied sur l'hydre, et portant la main droite sur une table, sur laquelle on lit : *Force à la loi.* La Patrie soutenant un jeune guerrier expirant : au-dessus de ces quatre statues sont des bas-reliefs allégoriques, avec des inscriptions.

Le corps de Mirabeau a été déposé au Panthéon le 2 mars 1791. Les cendres de Voltaire y furent portées le 11 juillet de la même année. Les honneurs du Panthéon furent décernés à Beaurepaire et à le Pelletier de Saint-Fargeau. En 1793, on les décerna aussi au jeune Barra, tambour, tué dans la guerre de la Vendée, pour avoir refusé de crier *vive Louis XVII.* Les restes de Marat y furent déposés

le 5ᵉ jour complémentaire de l'an 2 (21 septembre 1793). Le même jour, on en retira le corps de Mirabeau; et, après la journée du 9 thermidor an 2 (28 juillet 1793), une multitude alla enlever les restes de Marat, et les jeta dans l'égoût Montmartre. Les restes de Beaurepaire, de le Pelletier et du jeune Barra furent également retirés du Panthéon.

Mercier s'opposa au décret que la convention nationale vouloit rendre pour que l'on décernât les honneurs de l'apothéose à Réné Descartes, et ses cendres furent déposées dans un sarcophage que l'on voit au musée des monumens français. Le 20 vendémiaire an 3 (11 octobre 1794), on fit la translation des cendres de Rousseau dans ce temple.

L'église *St.-Germain-l'Auxerrois*, paroisse. L'origine de cette église est très-incertaine. Jusqu'au 12ᵉ siècle, elle porta le nom de *St.-Germain-le-Rond*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle portoit le titre de paroisse dès le 6ᵉ siècle. Pillée et ruinée par les Normands; elle fut rebâtie par le roi Robert, au commencement du 11ᵉ siècle: ce prince y mit des chanoines pour faire l'office divin. Devenue trop petite pour les paroissiens, on rebâtit le chœur dans le 14ᵉ siècle; quelques années après, on rebâtit la nef, qui fut achevée en 1423, sous le règne de Charles VII. C'étoit la paroisse des rois. Jean, fils de Louis Hutin, y fut baptisé en 1316, ainsi qu'Isabelle de France, fille de Charles VI, et en 1573 Marie-Elisabeth de France, fille de Charles IX et d'Elisabeth d'Autriche. On croit que le portail est du règne de Philippe *le Bel*. L'œuvre est du dessin de Perrault, auquel le Brun a ajouté quelques ornemens. On admire le manteau royal qui en fait le couronnement. Dans cette église étoient les mausolées et les cendres de beaucoup d'hommes illustres. Saint-Germain-l'Auxerrois, sous le règne du directoire, étoit le chef-lieu de la secte des théophilanthropes.

L'église *St.-Roch*, paroisse. Cette église fut commencée en 1633 par Lemercier, et fut achevée en 1736 par Jules-Robert de Cotte: le portail avoit été dessiné par Robert de Cotte, son père, et formé des ordres dorique et corinthien. Le premier porte en amortissement deux groupes de pierre représentant les quatre Pères de l'Eglise latine, sculptés par François; le second est surmonté d'un fronton: le tout est couronné d'une croix, accompagnée de deux anges adorateurs. C'est Montean qui a sculpté les trophées, candélabres et autres ornemens. L'architecture de l'église est dorique. Les trois chapelles qui sont placées successivement derrière le chœur donnent à cette église un caractère de singularité qui n'a guère d'exemples, et dont l'effet est presque théâtral. Les cendres de plusieurs personnes illustres sont renfermées dans cet édifice, telles que celles du grand Corneille, de la tendre Deshoulières, de l'architecte le Nôtre, etc. etc. C'est dans cette église que, le 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1796), se réfugia une partie de la garde nationale parisienne qui étoit aux prises avec la troupe de ligne qui défendoit la convention nationale.

L'église *St.-Eustache*, paroisse. L'origine de ce temple est une ancienne chapelle nommée Ste.-Agnès, bâtie à la fin du 12ᵉ siècle. La construction de l'église St.-Eustache fut commencée le 19 août 1532. Ce fut Jean de la Barre, prévôt et lieutenant général au gouvernement de Paris, qui en posa la première pierre. Elle ne fut achevée qu'en 1642. L'architecture de cette église, une des plus grandes de Paris, est un mélange bizarre des genres grec et gothique. L'intérieur est d'une hardiesse vraiment étonnante: ce sont des piliers élancés, des colonnes sans proportion et d'une grande légèreté, terminées par des chapiteaux corinthiens qui supportent des voûtes d'une élévation et d'une coupe extraordinaires. Deux ordres l'un sur l'autre, le dorique et l'ionique, composent le portail; deux tours carrées, ou campanilles, s'élèvent aux deux extrémités. Au tympan du fronton est un bas-relief représentant le sacrifice de la messe. Cette église contient les cendres de plusieurs personnes illustres, telles que Colbert, Voiture, Vaugelas, etc. etc.

La Madeleine, paroisse. Cette chapelle fut fondée par Charles VII, sous le vocable de Ste.-Madeleine. Il y fit instituer une confrérie, dans laquelle lui et sa femme se firent inscrire. La population de ce quartier s'étant accrue de beaucoup, on l'érigea en paroisse; mais l'église se trouvant alors trop petite, on s'occupa d'en construire une nouvelle. On voulut qu'elle servît de décoration à la place Louis XV, par conséquent qu'elle fût construite avec magnificence, et elle fut commencée sur les plans et les dessins de M. Contant d'Ivry, architecte du duc d'Orléans, qui, étant mort au milieu de sa construction, eut pour successeur M. Couture. Cet ouvrage n'a pas été achevé. Cette basilique, qui forme une croix, a 86 mètres (264 pieds de long sur 45 mèt. (138 pieds) de large. Le portail principal présente douze colonnes d'ordre corinthien, qui ont chacune 2 mètres (6 pieds) de diamètre. Une galerie qui s'étend jusqu'à l'avant-corps de la croisée, et qui est formée en dehors par un rang de colonnes du même ordre et de la même proportion, règne de chaque côté de l'édifice et en retour du portail: ce qui produiroit un magnifique péristile du côté de la place de la Concorde, si ce monument étoit achevé.

L'église *St.-Paul*. Cette église n'étoit, dans son origine, qu'une chapelle que St. Eloi fit bâtir, l'an 634, sous le titre de St.-Paul, dans un cimetière destiné aux religieuses du monastère de Ste.-Aure, qu'il avoit fondé dans un lieu de la cité qui étoit occupé par les Barnabites. Elle fut érigée en paroisse en 1177; elle s'accrut considérablement en peu de temps, parce qu'elle devint par la suite l'église des rois lorsqu'ils habitoient l'hôtel St.-Paul et l'hôtel des Tournelles. La dernière église St.-Paul avoit été bâtie par Charles V: elle renfermoit les cendres de personnages illustres. Dans le cimetière, on voyoit un monument élevé à la mémoire de ceux dont on a trouvé les ossemens à la Bastille lorsqu'elle fut démolie. On lit sur ce monument les deux inscriptions suivantes:

Qui nos incarcerebat viventes,
Nos adhuc incarcerat mortuos,
LAPIS.

La seconde est: « Sous les pierres « mêmes des cachots où elles gé- « missoient vivantes, reposent en « paix quatre victimes du despotis- « me; leurs os, découverts et re- « cueillis par leurs frères libres, ne « se lèveront plus qu'au jour des jus- « tices, pour confondre leurs tyrans. »

Pour le surplus des églises qui existent à Paris (*voyez*, plus haut, l'article *Paroisses*).

Palais des Arts (ci-devant collége Mazarin, ou des Quatre-Nations). Ce fut le cardinal Mazarin

qui fonda ce collége en 1661 ; il fut commencé sur les dessins de le Veau, et achevé à la fin de l'année 1662 par Lambert et Dorbay. La façade de cet ancien collége est un demi-cercle, au milieu duquel est le portail de l'église qui fait avant-corps : les deux ailes de bâtimens sont d'ordre corinthien, mais leur avancement intercepte la vue et nuit à l'agrément. Six groupes de figures sculptées par Desjardins ornent le portail de l'église. Le dôme, décoré de pilastres accouplés, d'ordre composite, s'élève derrière ce frontispice. Il est regardé comme un chef-d'œuvre de l'art. La forme extérieure de ce dôme est sphérique, et celle de l'intérieur est elliptique; singularité qui prouve bien l'adresse des architectes. Les cendres du cardinal Mazarin reposoient dans cette église, à droite du sanctuaire. Le mausolée de ce cardinal, fait par Coysevox, se voit au musée des monumens français.

Le *Collége de France*. François I[er], ami des lettres et des sciences, vouloit établir un collége où toutes les sciences et les langues fussent enseignées gratuitement. Sa volonté est accomplie ; car des professeurs, nommés et payés par le gouvernement, y enseignent l'hébreu, le syriaque, l'arabe, le turc, le persan, le grec, l'éloquence latine, la poésie, la littérature française, les mathématiques, l'astronomie, la mécanique, la physique expérimentale, la médecine pratique, l'anatomie, la chimie, l'histoire naturelle, le droit canon, le droit de la nature et des gens, l'histoire et la morale : ces leçons sont communes à tous ceux qui veulent les suivre. Ce collége est reconstruit sur les dessins de M. Chalgrin. Sur le plafond d'une des salles est peinte une allégorie à la gloire des princes, par M. Taraval.

Fontaines publiques.

Il y a cinquante-trois fontaines publiques; les principales sont : celles de la *Samaritaine* et du *Pont Notre-Dame*, dont nous avons parlé à l'article des ponts.

La *Fontaine des Innocens* étoit anciennement située au coin des rues St.-Denis et aux Fers, à côté de l'église des Innocens. Cette église ayant été détruite, et son cimetière converti en marché aux légumes, on a transporté cette belle fontaine au milieu de la place. Aux quatre faces du soubassement sont quatre carrés sur lesquels sont posés quatre vastes bassins en plomb de forme antique, avec leurs pieds en pattes de lion du même métal. Au-dessus, et sur les quatre angles du socle, sont quatre lions égyptiens, aussi en plomb, moulés à Rome sur ceux de la fontaine de *Termini*, qui doivent fournir chacun un jet, et le verser dans les bassins dont nous venons de parler. Au-dessous, et dans le vide de la fontaine, on voit à travers les quatre portiques un bassin de métal élevé sur un piédouche très-svelte, du milieu duquel doit jaillir un champignon d'eau, qui fournira celle que doivent lancer leurs lions. Chaque face de la fontaine présente maintenant un portique ouvert, accompagné de deux pilastres composites et cannelés, et entre lesquels sont deux naïades ; un bas-relief au-dessus, représentant des divinités des eaux, et une autre au dessus de la corniche, dans l'attique qui est couronné par un fronton. Tout l'édifice est terminé par une calotte sphérique, recouverte en lames de cuivre étamé. On lit sur de petites tables de marbre noir cette inscription, qui annonce que ce beau monument avoit été dédié aux nymphes des fontaines :

Fontium Nymphis.

On y a aussi gravé ces deux beaux vers latins, composés en 1689 par le poëte Santeuil :

Quos duro cernis simulatos marmore fructus
Hujus nympha loci credidit esse suos.

La sculpture de ce beau monument est de Jean Goujon.

La *Fontaine de Grenelle* forme une masse d'architecture du vrai beau; elle fut achevée en 1739. C'est au génie du fameux Edme Bouchardon que l'on doit l'exécution de ce beau monument, ainsi que la sculpture de tous les ornemens.

La *Fontaine des Audriettes* est élevée sur les dessins de l'architecte Moreau ; la simplicité de sa composition et la pureté de ses profils en font le principal mérite : la figure de naïade en bas-relief, et les ornemens qu'on y voit, sont de M. Mignot.

La *Fontaine d'Alexandre*, située rue St.-Victor, tire son nom d'une vieille tour à laquelle elle est adossée, et qu'on nomme la tour d'Alexandre. On lit ces deux vers du célèbre poëte Santeuil, qui font allusion à la bibliothèque de St.-Victor, qui en étoit voisine.

Quæ sacros doctrinæ aperit domus intima fontes
Civibus exterior dividit urbis aquas.

La *Fontaine d'Amour* est placée à la butte St.-Roch, elle donne de l'eau de la Seine.

La *Fontaine de la Charité*, rue Taranne; on y lit ces deux vers de Santeuil.

Quem pietas aperit miserorum incommoda fontem
Instar aquæ largas, fundere monstrat opes.

La *Fontaine de la Croix du Trahoir*, au coin de la rue de l'Arbre-Sec. Elle étoit située autrefois au milieu de la même rue. François I[er] en 1539, l'avoit fait construire en cet endroit ; mais, comme elle gênoit le passage, elle fut transférée en 1636 à la place qu'elle occupe actuellement. On la destina à servir de réservoir aux eaux d'Arcueil ; elles s'y rendent par des canaux qui passent sous le pavé du Pont-Neuf, et qui sont distribués ensuite dans plusieurs quartiers de la ville. En 1776, cette fontaine fut reconstruite d'après les dessins de l'architecte Soufflot.

La *Fontaine St.-Martin*. Les religieux de St.-Martin-des-Champs offrirent en 1712 l'emplacement qu'elle occupe, sous la condition qu'ils auroient une partie de l'eau. On leur en accorda 12 lignes, et la fontaine fut construite.

La *Fontaine St.-Michel*, place St.-Michel. Cette fontaine est construite sur les dessins de Bullet ; elle représente une vaste niche, accompagnée de deux colonnes d'ordre dorique. On a gravé sur une table de marbre ces deux vers de Santeuil :

Hoc in monte referat sapientia fontes,
Ne tamen puri respue fontis aquam.

La *Fontaine des Cordeliers*, rue des Cordeliers, fut construite en 1672 lorsqu'on abattit la porte de la ville qui étoit en cet endroit ; elle fut ensuite rebâtie en 1717, telle qu'on la voit aujourd'hui. On y lit ces deux vers de Santeuil :

Urnam nympha gerens dominam properabat in urbem
Hic stetit, et largas profudit aquas.

Cette fontaine et celle dite St.-Côme vont être placées et réunies vis-à-vis l'Ecole de médecine; on y travaille à présent.

La *Fontaine Desaix*, place Desaix (ci-devant Dauphine ou Thionville). *Voyez* plus haut *place Desaix*.

La *Pompe à feu*, située à Chaillot. Cet utile établissement a deux machines à vapeur de la plus grande dimension, qui donnent le mouvement à des pistons qui refoulent l'eau jusque sur la partie la plus élevée de Chaillot, où sont placés quatre réservoirs tellement vastes, qu'ils donnent en vingt-quatre heures 48,600 muids d'eau; cette eau part ensuite par des tuyaux de conduite pour sa destination dans les différens quartiers de Paris. Cette mécanique est l'ouvrage des frères Perrier. Leurs ateliers méritent d'être vus par tous les connoisseurs. Cette pompe a dans Paris un nombre de fontaines qui en dépendent, et où l'eau est distribuée moyennant une légère rétribution. Cette ville a encore quatre pompes particulières, où l'on ne peut puiser de l'eau qu'en payant.

Le

Le *Château d'eau* qui est à l'Observatoire est le premier du départ des eaux d'Arcueil; celui de la place du Tribunat (ci-devant place du Palais-Royal) sert à approvisionner des eaux de la Seine et d'Arcueil les jardins du gouvernement.

Jardin des plantes (ci-devant Jardin du roi), et *Muséum d'histoire naturelle*, situé au levant de Paris. Ce jardin est sur le bord de la Seine. En 1636, Guy de la Brosse, médecin de Louis XIII, engagea ce monarque à fonder un jardin pour la culture des plantes étrangères. Plusieurs ministres le protégèrent; mais il fut par suite abandonné. MM. Valot et Fagon le repeuplèrent d'un grand nombre de plantes; le catalogue qu'ils firent en 1665, sous le titre d'*Hortus regius*, se montoit à plus de 4000. La surintendance passa en plusieurs mains, jusqu'en 1718, que Louis XV y nomma M. Leclerc, de l'académie française, qui fut nommé ensuite comte de Buffon, mort à Paris le 15 avril 1788. Ce jardin est devenu, par les soins de ce savant, l'un des établissemens les plus curieux de l'Europe. Il est composé d'un jardin botanique, d'une collection d'histoire naturelle, d'un amphithéâtre pour les cours, d'une bibliothèque, et d'une ménagerie d'animaux vivans. M. Daubenton, successeur de M. Buffon, et les directeurs actuels, l'ont considérablement augmenté. On a élevé près du grand cèdre, à la mémoire de M. Daubenton, mort membre du sénat conservateur, un monument composé d'une colonne de granit, posée sur des débris de minéraux. Une salle nouvellement construite se remplit d'une immense quantité d'objets, fruits de nos victoires et des acquisitions du gouvernement. On vient d'achever une nouvelle serre d'une grande étendue, et d'une superbe construction. Un local plus spacieux doit servir à loger les animaux de la ménagerie formée des débris de celle de Versailles, à laquelle on a ajouté les ours de Berne, les éléphans du stathouder, et d'autres animaux achetés par ordre du gouvernement. Une machine hydraulique, infiniment curieuse par sa simplicité, et mise en mouvement par deux dromadaires, fournit de l'eau dans toutes les parties du jardin, dont l'ensemble a un grand caractère national, et fait l'éloge de ceux qui en ont la direction.

Ce magnifique jardin, qui s'étend jusqu'au bord de la Seine, offre une promenade des plus vastes, des plus agréables, des plus variées et des plus salubres de Paris. On y trouve des arbres, des arbustes et des végétaux de tous les pays de la terre. Au faîte d'une petite éminence, auquel on parvient par une route en spirale, on découvre une superbe vue, des collines irrégulières, toujours ombragées, toujours couvertes de verdure: des points de vue variés délassent de la majesté symétrique du jardin.

Cette éminence est couronnée par un pavillon fort élevé, surmonté par une sphère, le tout en bronze, d'une forme aussi solide qu'élégante. A côté de ce pavillon, et sous une enveloppe de fer, est un méridien, formé d'un mortier à bombe, que le soleil fait partir, et dont le coup annonce l'heure de midi. Au bas de ce pavillon, les naturalistes français ont élevé en 1790 un monument au célèbre Linnée. C'est un cype sur lequel est placé le buste de cet illustre Suédois.

Un bassin carré, dont le fond est au niveau du lit de la rivière, et dont les talus en gradins forment des plate-bandes, où sont cultivées diverses espèces de plantes aquatiques, ajoute à l'utilité et à la variété de ce jardin. Ce bassin est animé par des paons magnifiques, des oiseaux aquatiques de toutes espèces, et principalement par quelques cygnes qui s'y promènent: l'eau, renouvelée, répand aux environs une fraîcheur qui entretient une nappe d'herbe verte autour de ses bords, à la distance de quelques pieds. Le paysage est agréablement terminé par une tour renversée à moitié, dont les ruines servent encore de retraite à certains animaux. Une grille de fer, accompagnée de deux pavillons du meilleur goût, ferme l'entrée du côté de la rivière où se trouve la ménagerie; à l'autre extrémité est l'édifice qui renferme le cabinet d'histoire naturelle. Cet édifice n'offre rien de remarquable en architecture; au premier étage est une galerie divisée en trois salles, dont les deux premières contiennent le règne minéral, et la troisième le règne végétal; au second est une autre galerie voûtée, éclairée par des ouvertures pratiquées dans la voûte: elle contient tout le règne animal. Le jardin de l'école de botanique renferme environ sept mille plantes.

Depuis un an le Jardin des plantes s'est agrandi, vers le sud-est, de plusieurs arpens de terrain qui ajoutent à sa vaste étendue des promenades variées et des points de vue intéressans. A partir de l'amphithéâtre, situé du côté de la rue de Seine, s'étend, jusque vers le bord de la rivière, une espèce de vallée champêtre, qui renferme quantité de cabanes, fermées par des treillages de bois de châtaignier enlacés les uns dans les autres avec beaucoup d'art, à la manière suisse, et d'un dessin différent à chaque habitation: les habitués de ce jardin ont nommé cet endroit la *Vallée suisse*. Aux extrémités de cette enceinte s'élèvent des monticules semés de gazon, qui forment un amphithéâtre pittoresque. Chaque habitation est variée dans sa forme, dans sa couleur, dans sa structure; mais toutes sont composées d'une seule et même matière, de bois d'orme, dont l'emploi est vraiment curieux.

Le terrain a une direction inclinée vers le centre, où se trouve un enfoncement qui partage la vallée en deux parties. Sur cet enfoncement est jeté un pont d'une pente insensible, formée de troncs d'arbres d'environ 12 à 13 mèt. (36 à 40 pieds de long, sur 1 mèt. ⅔ à 2 mèt. (5 à 6 pieds de circonférence. On admire l'étroite précision avec laquelle ces arbres sont joints ensemble. D'autres arbres composent aussi les piliers qui supportent le pont, dont la surface est revêtue de terre et de salpêtre battus. Dans la première partie de la vallée qui fait face à la salle de démonstration, sont réunis les animaux d'une espèce rare. On en remarque un couple apporté de la Nouvelle-Hollande, dont les allures sont singulières. Ils ont les pattes dentelées comme une fourchette; lorsqu'ils marchent, leurs pattes de derrière s'enchâssent dans celles de devant, et quand ils courent, ils se dressent sur leurs pieds inférieurs, comme les singes, mais avec infiniment plus d'aisance, et font de tels sauts, qu'il ne leur en faut que deux ou trois pour franchir un grand espace.

La seconde partie de la vallée est plus pittoresque. Des deux côtés s'élèvent des habitations couvertes en chaume et en roseaux, construites comme les autres, mais plus hautes: quelques-unes, en tourelles, sont ouvertes de toutes parts; on y monte par des escaliers très-étroits, très-escarpés, dont chaque degré est une

bûche, et la rampe un ormeau long et mince. On voit sur ces escaliers des chèvres entourées de leurs petits, et sur le sommet des boucs gravir des pentes unies. Dans des enclos séparés sont renfermées différentes espèces de cerfs d'Europe et du Gange.

Au milieu de la vallée est une pièce d'eau animée par des cygnes et quelques oiseaux aquatiques, ombragée de quelques saules pleureurs, et d'autres arbres amis des prairies et des ruisseaux.

La portion du terrain qui s'étend à droite, dans la direction du midi, est consacrée à la science : des serres y ont été bâties, et on y cultive des plantes médicinales.

En l'an 2 (1794), on a célébré dans le Jardin des plantes, une fête à l'occasion des nouvelles conquêtes.

Le pont que le gouvernement fait construire en face de ce jardin, facilitera le commerce et la communication des faubourgs St.-Antoine et St.-Marcel.

Muséum de peinture et de sculpture, actuellement *Musée Napoléon*. Ce superbe établissement renferme tout ce que l'Italie, la Flandre et la Hollande avoient de plus précieux. Les chefs-d'œuvres des plus grands maîtres anciens et modernes sont en la possession des Français : c'est le fruit de leurs victoires. L'entrée du Musée Napoléon est sur la place du Louvre, nommé palais national des sciences et des arts. On voit, sous le vestibule, et dans la cour, plusieurs figures en bronze.

Le plafond de la salle du vestibule représente l'*origine de la sculpture*, ou *l'homme formé par Prométhée, et animé par Minerve, en présence des Parques*. Il a été peint par Barthélemy. Les quatre médaillons font allusion aux quatre écoles de sculpture. L'*Egypte*, *indiquant la statue colossale de Memnon*, et la *Grèce*, *l'Apollon Pythien*, ont été sculptés par Lange. Ceux représentant l'*Italie montrant* le Moïse *de Michel-Ange*, et la *France*, le Milon *du Pujet*, ont été exécutés par Lorta. Le génie des arts, bas-relief, et celui de l'union des trois arts du dessin, ont été sculptés par Chaudet. Le marbre des deux colonnes placées aux deux côtés de la grande porte d'entrée, est une superbe brèche orientale que les marbriers romains appellent *braccia traccaginasa*, à cause de la variété de ses taches. Deux petites statues antiques les surmontent : l'une, restaurée avec les symboles de la muse *Euterpe* ; l'autre, avec ceux de *Melpomène*, est de M. Roland.

Cette salle renferme :

Un *siége* de marbre consacré *à Cérès* ; il étoit placé au Vatican sur le palier du grand escalier du Musée.

Diane, en habit de chasseresse. Elle étoit en France depuis le règne de *Marc-Aurèle*.

La statue colossale de *Bacchus*, qui étoit dans la salle des antiques au Louvre.

Un *grand candélabre*, qui fut trouvé aux environs de Naples, d'où il fut transporté dans le musée du Vatican.

Le *siége de Bacchus*, qui a été tiré du musée du Vatican.

Sérapis. Ce buste colossal est tiré du musée du Vatican. Il a été trouvé à 13 k. (3 l.) de Rome.

Minerve, buste colossal qui a été déterré, il y a trente ans, dans la maison de campagne de *Licinius Murena*, à 13 k. (3 l.) de Rome.

Hadrien. Cette tête, de grandeur colossale, a été trouvée à Rome au château *Saint-Ange*, au commencement du siècle dernier. Pie VI l'avoit fait placer au Vatican.

Antinoüs, exécuté en marbre grec dur, a été tiré du musée du Vatican. Il avoit été déterré en 1790 à *Tivoli*.

Antonin Pie. Il vient du château d'Ecouen.

Lucius Verus, a été tiré du même endroit.

Domitien. Ce buste, de grandeur colossale, a été tiré de la *villa Albani*.

Esculape.

Salle des Empereurs.

Le plafond de cette salle représente *la Terre recevant des empereurs le code des lois romaines, dictées par la Nature, la Sagesse et la Justice*. Il est peint par Meynier. Les deux tableaux feints de bronze, représentant *Trajan faisant bâtir des aqueducs et ouvrir de grands chemins*, sont du même artiste. Les bas-reliefs circulaires qui sont aux quatre angles de cette salle, représentent quatre fleuves, témoins des conquêtes de la république. Ils ont été exécutés ; savoir, l'*Eridan*, par par Gois fils ; le *Tibre*, par Blaise ; le *Nil*, par Bridan fils ; le *Rhin*, par Lesueur. Le bas-relief placé au-dessus de l'arcade qui communique à la salle des Saisons, représentant les *ambassadeurs des Germains et des Pannoniens, demandant la paix à Marc Aurèle*, est de Roland. Toutes les autres sculptures de ces deux salles et de celles qui suivent, ainsi que les peintures, ont été exécutées sous Marie de Médicis, sur les dessins de Romanelli, et les peintures par lui-même. On admire dans cette salle quatre colonnes ; deux d'albâtre fleuri, très-riches en couleurs : elles ont été trouvées en 1790 parmi les ruines de l'ancienne ville de *Gabi*, à 18 k. (4 l.) de Rome. Une troisième est d'albâtre à veines, et la quatrième de ce rare marbre connu sous le nom de *fleur de pêcher*.

On voit dans cette salle :

Le *Trépied du Capitole*. Il a été trouvé à la *villa Hadriana*, à *Tivoli* : il étoit placé à l'entrée du musée du Capitole.

Julien l'Apostat, statue qui existoit à Paris, oubliée dans les ateliers d'un marbrier.

Septime Sévère, tirée de la *villa Albani*.

Pupien, statue qui étoit à la *villa Albani*, tirée de la collection *Verospi*.

Cérès. Cette statue existoit, depuis trois siècles environ, dans la cour du palais de la *Chancellerie apostolique*, d'où elle avoit été tirée pour orner la grande rotonde au musée du Vatican.

Minerve, statue colossale, dite la *Pallas de Velletri*. Cette statue a été déterrée en 1797 dans le territoire de *Velletri*.

Néron, vainqueur aux jeux de la Grèce.

Othon. Cette statue a été trouvée près de *Terracina*.

Melpomène, statue colossale, et probablement l'une des neuf qui ornoient le théâtre de *Pompée* : elle étoit restée dans la cour du palais du cardinal *Riario*. Pie VI la fit restaurer et transporter au Vatican.

Domitien, statue déterrée en 1758 dans le territoire de la *Colonna*, à 27 k. (6 l.) de Rome, et a été tirée de la *villa Albani*.

Antinoüs en Hercule. Il a été déterré près de *Tivoli*.

Auguste.

Tibère, tête en bronze.

Claude.

Claude, buste en bronze, tiré du château de Richelieu.

Titus, buste en bronze, tiré du château du même endroit.

Ælius César, buste.

Lucius Verus, tiré de la *villa Albani*.

Commode, tiré de la *villa Albani.*
Septime Sévère, tiré *idem.*
Caracalla.
Gordien, d'Afrique, le père.
Pupien, tiré du château de Richelieu.
Les *Néréides*, sarcophage, tiré du musée du Capitole.
Les *Muses* sarcophage, tiré du musée du Capitole.

Salle des Saisons.

Les peintures de cette salle représentent des sujets de l'histoire d'Apollon et de Diane, et quelques autres, analogues aux saisons. *Apollon couronnant les Muses; Apollon et le satyre Marsyas; Diane et Actéon; Diane et Endymion.* Aux quatre angles, les *Saisons*, et, dans le plafond, *Apollon et Diane.* On voit dans cette salle, à côté de l'entrée, deux colonnes en granit gris, de l'île d'Elbe, connu à Rome sous le nom de *granitello.* Ces colonnes sont surmontées d'un épervier égyptien, coiffé d'une tiare, et un *cynocéphale* ou *cercopithèque* accroupi, sculpté dans un granit très-rare.
Dans cette salle sont :
Esculape. Cette statue est tirée de la *villa Albani.*
Apollon avec le *Griffon.* Ce groupe vient du musée du Capitole; il avoit été déterré dans le territoire de *Tivoli.*
Panathénées, bas-relief.
Bacchus indien. Il fut déterré à Rome en 1791, entre le mont Coelius et l'Esquilin, dans le quartier appelé *Merulana.*
Ælius César, buste en marbre de Paros.
Lucius Verus, tiré de la *villa Albani.*
Matidie, buste qui vient du garde-meuble de la couronne.
Plautille. Elle vient aussi du garde-meuble.
Faune avec la *panthère.*
Autre *faune* en marbre de Paros.
Faune en repos. Cette statue vient du musée du Capitole; elle avoit été trouvée en 1701 près de *Lanuvium*, aujourd'hui *Civita Lavinia*, où Marc-Aurèle avoit une maison de plaisance.
Bacchante, couronnée de pampre.
Vénus sortant du bain. Elle vient du musée du Vatican : elle fut trouvée sur la route de Rome à Palestrina.
Bacchanale, bas-relief.
Cupidon, fragment tiré du musée du Vatican. Il avoit été trouvé à Centocelle, sur la route de Rome à Palestrina.
Cupidon nu et les ailes déployées.
Hygiée, ou la *Santé.*
Venus Genitrix, tirée des jardins de Versailles.
Cérès.
Nymphe, tirée des jardins de Versailles.
Ariadne, connue sous le nom de *Cléopâtre*, tirée du belvédère du Vatican.
Flore. Elle avoit été trouvée à *Tivoli.* Benoit XIV l'avoit fait placer au musée du Capitole.
Génie funèbre.
Trajan, le père.
Philippe, le père.
Vibius Volusien, buste tiré de la *villa Albani.*
Emilien, tiré du même endroit.
Un *buste* de portrait inconnu.
Néron, buste tiré du petit Trianon.
Femme romaine. Ce buste étoit dans le château de Richelieu.
L. César, buste.

Salle des Hommes illustres.

Les trois tableaux représentent des allégories aux *Arts*, à la *Paix* et au *Commerce.* Huit colonnes du même marbre que les autres salles décorent celles-ci : elles ont été tirées de l'église qui renfermoit le tombeau de Charlemagne, à Aix-la-Chapelle.
On y voit :
Zénon. Cette statue, tirée du musée du Capitole, a été découverte en 1701 près de *Civita Lavinia.*
Démosthène, tiré du Vatican.
Trajan, tiré *idem.*
Sextus, de Chéronée, *idem.*
Phocion, guerrier. Cette statue a été trouvée à Rome vers le milieu de ce siècle. Pie VI la fit placer au Vatican.
Ménandre. Cette statue, qui fut trouvée à Rome sur le mont Viminal, est tirée du musée du Vatican.
Posidippe. Elle fut trouvée au même endroit que la précédente, et tirée de même du musée du Vatican.
Minerve, tirée de l'ancienne salle des antiques.
Alcibiade, hermès.
Mercure énagonios, hermès. Il est tiré du château de Richelieu.
Hippocrate, hermès, tiré de la *villa Albani.*
Q. Hortensius, hermès, tiré du même endroit.

Salle des Romains.

Le plafond de cette salle représente *la Poésie et l'Histoire célébrant les succès de Bellone.* Les quatre autres tableaux représentent, 1° *les députés du sénat, apportant la pourpre consulaire à Cincinnatus;* 2° *l'enlèvement des Sabines;* 3° *le courage de Mutius Scævola;* 4° *la continence de Scipion.* Les deux colonnes qui décorent le passage à la salle du Laocoon, sont des plus précieuses; elles sont de porphyre vert de la plus belle qualité. Ces colonnes sont surmontées de deux petites statues égyptiennes accroupies, qui représentent les divinités d'un ordre inférieur : elles sont en granit noir d'Egypte, appelé *basalte* par les anciens. L'habit de toutes les deux est couvert d'hiéroglyphes.
Dans la salle des Romains sont :
Germanicus, orateur romain, tiré des jardins de Versailles.
Cérès, tirée du musée du Vatican.
Hadrien. Ce buste, en bronze, est tiré de la bibliothèque de St.-Marc, à Venise.
Antinoüs en Aristée, statue tirée du château de Richelieu.
Héros grec, apporté de Grèce.
Mars, statue.
Marcus Junius Brutus, buste tiré du musée du Capitole, à Rome.
Uranie, assise. Cette statue a été trouvée en 1774 près de Tivoli.
Lucius Junius Brutus, l'ancien, tiré du Capitole, à Rome.
Sacrificateur, tiré du même Vatican.
Auguste. Cette statue étoit à Venise : elle a été trouvée près de *Velletri*, patrie d'Auguste.
Prêtresse d'Isis, dite la *Vestale du Capitole*, tirée du musée du Capitole.
Matrone romaine, tirée de la galerie de Versailles : elle fut trouvée vers le milieu du siècle, à *Bengazi*, dans le golfe de *Sydra*, à l'orient de *Tripoli.*
Guerrier blessé, dit le *Gladiateur mourant*, tiré du musée du Capitole.
Vestale, ou *Matrone.* Cette statue est tirée de la galerie de Versailles.
Antinoüs, dit l'*Antinoüs* du Capitole, tiré du musée du Capitole.
Vénus au bain. Elle est tirée de l'ancienne salle des antiques du Louvre.
Faune, dit le *Faune à la tache*, buste, tiré de la *villa Albani.*
Bacchus, buste.
Faune, buste en bronze, tiré de la *villa Albani.*
Jeune homme, avec diadème. Ce

buste, en bronze, étoit à la *villa Albani*.

Jeune fille romaine.

Tibère. Cette statue, tirée du Vatican, avoit été déterrée dans l'ile de Capri, séjour favori du successeur d'Auguste.

Septime Sévère, buste.

Fragment d'une statue d'Hercule, dite la *Torse du belvédère*, tiré du jardin du Vatican.

Salle du Laocoon.

Les peintures représentent *le triomphe de la Religion par les Vertus théologales; Judith* et *Holopherne; l'évanouissement d'Esther; la Sagesse, la Prudence, la Justice, la Force*. Au-dessus de ces quatre derniers tableaux sont des génies analogues à ces quatre vertus.

Le plafond, qui représente l'*Hercule français, vainqueur des partis*, est peint par Hennequin. *Les Arts se proposant de célébrer les mémorables victoires de la France*, par Lethiers; l'*Etude* et *la Renommée*, par Peyron; *deux Génies des arts*, par Prud'hon; *deux Génies, dont l'un tient la couronne de l'Immortalité*, par Guérin. Cette salle est ornée de huit colonnes; quatre sont en porphyre rouge: elles décoroient la galerie de la *villa Albani;* et les quatre autres, bien plus fortes, sont en superbe vert antique. Les anciens tiroient ce marbre précieux des environs de *Thessalonique* en *Thessalie*. Ces dernières colonnes se trouvoient dans l'église de Montmorenci, où elles étoient employées dans l'architecture du mausolée du connétable *Anne de Montmorenci*, élevé sur les dessins de Bullaut. Parmi les antiques qui surmontent ces colonnes, on remarque deux figures égyptiennes en basalte, dont l'une porte un petit tabernacle, l'autre une table sacrée; un athys et une idole étrusque, tous les deux en bronze.

Cette salle renferme:

Jason, dit *Cincinnatus*. Cette statue est tirée des appartemens de Versailles, où elle avoit été apportée de la *villa Montalto*.

La *Tragédie*. Cet hermès, tiré du Vatican, avoit été trouvé dans le théâtre antique de la *villa Adriana*, à *Tivoli*.

La *Comédie*. Cet hermès a été trouvé avec le précédent.

Laocoon. Il a été trouvé à Rome en 1506, sur le mont Esquilin, dans les ruines du palais de Titus.

Amazone, tirée du Vatican.

Dieu marin, dit l'*Océan*, tiré du musée du Vatican. Il avoit été découvert, il y a trente ans, aux environs de Pozzocoli, dans le golfe de Naples.

Bacchus.

Ministre de Mithra, connu sous le nom de *Pâris*, tiré du musée du Vatican.

Jupiter. Ce buste est tiré *idem*.

Méléagre. Ce groupe vient *idem*.

Adonis. Cette statue, qui a été trouvée à 13 k. (3 l.) de Rome, vient *idem*.

Lucius Verus. Ce buste est tiré du palais ducal de Modène.

Discobole en repos, tiré du musée du Vatican. Il avoit été trouvé à *Colombaro*, à 13 k. (3 l.) de Rome.

Discobole, d'après celui de Myron. Cette statue est tirée du musée du Vatican.

Commode. Ce buste est tiré du palais ducal de Modène.

Vénus, dite la *Vénus de Médicis*.

Amour et Psyché. Ce groupe vient du musée du Capitole.

Portraits romains, dits *Caton et Porcie*. Ils viennent du musée du Vatican.

Clodius Albinus, tiré de la *villa Albani*.

Galba, tiré du même endroit.

Le *Tireur d'épine*: vient du capitole, ou il se voyoit dans le *palais des conservateurs*.

Salle de l'Apollon.

La décoration de cette salle est de quatre colonnes de granit rouge oriental de la plus belle qualité. Les anciens l'appeloient *pyrrhopoccilon*, à cause de sa couleur; ils le tiroient de la haute Egypte, près de *Sienne*. Les deux qui flanquent la niche de l'*Apollon* viennent d'Aix-la-Chapelle.

On voit dans cette salle:

Mercure, dit l'*Antinoüs* du *Belvédère*. Cette statue étoit au belvédère du Vatican, près de l'Apollon et du Laocoon.

Le *Trône de Saturne*, tiré de la salle des antiques du Louvre.

Mars, vainqueur.

Uranie, tirée de la galerie de Versailles.

Isis salutaire. Cette figure est tirée du musée du Vatican.

Leucothoé, fille de *Cadmus* et nourrice de *Bacchus*. Ce groupe est tiré de la *villa Albani*.

Sacrifice, appelé *Suovetaurilia*, tiré de la bibliothèque de St.-Marc, à Venise.

Apollon pythien, dit l'*Apollon du Belvédère*. Cette sublime statue a été trouvée vers la fin du 15e siècle, à Capo d'Anzo, à 5 m. (12 l.) de Rome.

Vénus d'Arles. Cette statue fut trouvée à Arles en 1651. Elle faisoit l'ornement de la galerie de Versailles, d'où elle a été tirée.

Cérémonie funèbre, dite *Conclamation*. Ce bas-relief est tiré de la salle des antiques du Louvre.

Bacchus indien, dit *Sardanapale*, tiré du musée du Vatican.

Hercule et *Télèphe*, dit l'*Hercule Commode*. Ce groupe est tiré du belvédère du Vatican.

Apollon Lycien, tiré des jardins de Versailles.

Antinoüs égyptien, tiré du musée du Capitole: elle a été découverte en 1738 à Tivoli, dans la *villa Hadriana*.

Bacchus en repos, tiré de la galerie de Versailles.

Antinoüs, en marbre rouge, tiré de la *villa Albani*.

Mercure.

Junon, dite la *Junon du Capitole*, tirée du musée du Capitole.

Bacchus.

Les *Danseuses*.

Ariadne du Capitole, tiré du musée du même nom.

Rome, buste qui étoit dans la galerie de Versailles.

Apollon sauroctone, appelé *Sauroctonos* par Winckelmann.

Mercure.

Caracalla, buste.

Commode, buste.

Autel triangulaire. Cet autel est tiré de Venise.

Mars.

Apolline, ou jeune *Apollon*.

Siéges en rouge antique. Ces siéges sont tirés du musée du Vatican.

Macrin, buste tiré de la *villa Albani*.

Apollon delphique, tiré du château d'Ecouen, près Paris.

Antinoüs.

Dieu égyptien, en albâtre, tiré de la *villa Albani*.

Nerva, buste tiré du même endroit.

Trajan, buste tiré *idem*.

Isis.

Junon.

Tibère, buste qui vient de la *villa Albani*.

Muse, buste.

Minerve, d'ancien style grec, vient du palais de Modène.

Minerve avec le géant *Pallas*.

Deux *Sphinx* de granit rouge oriental, tirés du musée du Vatican.

Vitellius. Il étoit dans la salle des Antiques, au Louvre.

Antinoüs.

Faustine la mère.

Faustine la jeune.

Antinoüs. Ce buste étoit en France depuis long-temps.

Minerve, tirée du Vatican.

Julie Mammée.

Alexandre Sévère, tiré de la collection particulière de Pie VI.

Démosthène, buste qui vient de la *villa Albani*.

Néron, buste tiré du même endroit.

Galien, buste tiré de la *villa Albani*.

Candélabre, tiré du musée du Vatican.

Autre *Candélabre*, tiré du même endroit.

Pâris. Cette tête vient de la *villa Albani*.

Omphale, tirée du même endroit.

Bacchus indien, tiré du château de Versailles.

Le *Soleil*, dit l'*Alexandre du Capitole*, tiré du musée du même endroit.

Salle des Muses.

On remarque dans cette salle deux colonnes antiques : l'une est de marbre africain, d'ancienne roche, précieux par la variété et par la beauté de ses taches ; l'autre est d'un granit oriental très-rare, d'un gris foncé tirant sur le vert, et nuancé de rose avec de larges brèches blanches. Les marbriers romains l'appellent *granito a morviglione*. Ces deux colonnes sont surmontées chacune d'une boule, l'une en serpentin, l'autre en albâtre oriental.

Calliope. Cette statue vient du musée du Vatican : elle a été trouvée à Tivoli en 1774, dans la maison de campagne de Cassius.

Melpomène, trouvée dans le même endroit.

Bacchus.

Polymnie, trouvée au même endroit.

Hippocrate.

Apollon Musagète. Cette statue a été trouvée à Tivoli.

Clio. Elle a été trouvée au même endroit.

Socrate.

Bacchus indien.

Homère. Cet hermès est tiré du Capitole.

Erato, trouvée à Tivoli.

Euripide. Cet hermès est tiré de l'académie de Mantoue.

Euterpe, tirée de Rome, au palais *Lancelloti*.

Terpsicore, trouvée à Tivoli.

Uranie, tirée de *Velletri*.

Thalie, trouvée à Tivoli.

Socrate.

Virgile, tiré de l'académie de Mantoue.

Vénus sortant du bain, dite la *Vénus du Capitole*. Elle vient du Capitole.

Euripide, tiré de la *villa Albani*.

Roi barbare. Cette statue est tirée de la *villa Albani*.

Autres objets.

Antinoüs. Bas-relief, tiré de la *villa Albani*.

Faune chasseur, tiré du même endroit.

Cippe d'Amenptus.

Cippe de Fundanius Velinus, tiré du Vatican.

Ménélas, trouvé à la *villa Adriana*, à Rome.

Buste de personnage inconnu, tiré de la *villa Albani*.

Scipion l'Africain l'ancien, tiré des appartemens de Versailles.

Germanicus.

Enfant à l'oie, trouvé à *Roma Vecchia*, à 6 k. (1 l. ½) de Rome.

Un *paysan* qui éventre un chevreuil. Ce groupe vient de la *villa Albani*.

Hermaphrodite.

Lucius Caninius.

L·CANIΘ·AFRICE·PROCVRI·IIII

Vase.

Inscriptions athéniennes. Elles étoient au Louvre, dans la salle de la ci-devant académie des inscriptions.

Alexandre-le-Grand, tiré de la *villa Albani*.

Gallien, buste.

Autel rond.

Auguste. Cette statue vient de la maison de *Bevilacqua*.

Gordien Pie.

Faune. Buste tiré de la *villa Albani*.

Festin de Bacchus, bas-relief tiré de la *villa Albani*.

Crispine, tête en bronze.

Minerve, tirée de Trianon, à Versailles.

Athlète, tiré de la maison *Bevilacqua*, à Véronne.

Trépied d'Apollon, tiré du musée du Vatican.

Epicure et *Métrodore*, hermès à deux têtes.

Jeune garçon, buste.

Jeune fille.

Cinéraire.

Autre cinéraire.

Muséum des Tableaux.

Il renferme actuellement 1398 tableaux des écoles étrangères ; 270 de l'ancienne école française, 2000 de l'école moderne ; 28,000 dessins de différentes écoles ; 4000 planches gravées, 3000 estampes, 150 statues antiques, et les objets les plus précieux en vases étrusques, tables de porphyre, etc. Plus de 1200 tableaux sont déposés à Versailles, et 7 à 800 existent, sans être placés, dans les magasins du Louvre. On voit, dans la plus grande galerie, les tableaux de l'école française.

Sous François Ier, il y avoit déja des peintres, qui travaillèrent sous *Rosso* et *Primatice* ; mais le plus ancien peintre français qui ait laissé un nom, est Jean *Cousin*. Il exerça son talent sur des vitres, et s'adonna aussi à la sculpture. Sous le règne de Louis XIII, on vit Jacques *Blanchard*, formé à l'école de Venise, surnommé le *Titien* français ; ce peintre mourut jeune, et sans avoir laissé d'élèves. Simon *Vouet*, né à Paris en 1590, doit être regardé comme le fondateur de l'école française : il fut le maître de Charles *le Brun*, né à Paris en 1619, mort dans la même ville en 1690.

Nous regrettons de ne pouvoir donner dans cet ouvrage le détail des nombreux tableaux que renferme le muséum. Nous nous bornons à citer plusieurs des tableaux précieux, fruits des conquêtes de l'armée d'Italie sous le commandement du général Bonaparte, et de l'armée du Nord, savoir :

Judith, suivie de sa servante, portant à Béthulie la tête d'Holopherne. Ce tableau est tiré du palais Pitti, à Florence.

Expiation du crime involontaire de saint Julien, tiré du même endroit.

La *visitation de sainte Elisabeth*, tiré de Naples.

La *Déposition de Croix*, tiré du palais Pitti.

La *Déposition de Croix*. Ce tableau vient de la galerie de Turin.

Les *apôtres au sépulcre de la Vierge*, tiré de la cathédrale de Plaisance.

La *Vierge, saint Sébastien, et autres saints*, tiré du palais ducal de Venise.

L'*Annonciation*. Ce tableau étoit à Versailles, dans l'œil de bœuf.

Sainte Pétronille, tiré du palais pontifical de monte Cavallo, à Rome.

Des *Chasseurs assemblés*. Ce tableau vient du palais Pitti.

L'*Adoration des Bergers*. Il vient de la collection de la princesse della Regina, à Naples.

Charles Ier, roi d'Angleterre, tiré de la galerie de Turin.

Les *Noces de Cana*, tiré du réfectoire des moines de Saint-George-Majeur, à Venise.

Le *Repas chez Lévi le publicain*, tiré de l'église de Saint-Jean et Saint-Paul, à Venise.

La *Vierge, saint Jérôme et autres saints*, tiré de l'église des religieuses de Saint-Zacharie, à Venise.

Jupiter foudroie les crimes, tiré du palais ducal à Venise.

Junon versant des trésors sur la ville de Venise, tiré du même endroit.

Jésus-Christ dans sa gloire, la Vierge, saint Jean, saint Paul et sainte Catherine, tiré de l'église de Saint-Paolo, à Parme.

Le *portrait du cardinal Inghirami*, tiré du palais Pitti, à Florence.

Grotius, Juste Lipse, Rubens et son frère.

Le *Portement de Croix*, tiré de l'abbaye d'Afflenghem, près d'Alost.

Le *Christ foudroyant l'hérésie*, tiré de l'église des jacobins d'Anvers.

La *Vierge, l'enfant Jésus et le petit saint Jean*. Ce tableau vient de Turin.

Le *Martyre de sainte Agathe*, tiré du palais Pitti, à Florence.

Saint Marc délivrant un esclave. Ce tableau vient de l'école ou confrérie à Venise.

Le *martyre de saint Pierre Dominiccin*, tiré de l'église Saint-Jean et Saint-Paul, à Venise.

Le *portrait du cardinal Hippolyte de Médicis en habit militaire*, tiré du palais Pitti.

François de Moncade, marquis d'Aytone. Ce portrait vient du palais du prince Braschi, à Rome.

On a exposé, depuis un an, dans la grande galerie des Tableaux, la tapisserie brodée par la reine Mathilde, épouse de Guillaume-*le-Conquérant*, sur laquelle on a donné une notice historique. Cette tapisserie, brodée en fils et en laines de différentes couleurs, sur une bande de toile blanche longue de 66 mètres (214 pieds) et d'un demi-mètre (18 pouces) de hauteur, représente toute la suite de la conquête de l'Angleterre, faite, en 1066, par Guillaume-*le-Bâtard*, duc de Normandie, qui échangea ce surnom contre celui de *Conquérant*. Ce monument est reconnu par tous les connoisseurs comme contemporain à la conquête; et la tradition du pays, que le cours de sept siècles n'a point affoiblie, en attribue la confection à la reine Mathilde elle-même, épouse de Guillaume. Cette frise, en broderie, étoit exposée, de temps immémorial, en certains jours de l'année, dans l'église cathédrale de Bayeux. Cette exposition solennelle et périodique a contribué à conserver les notices traditionnelles concernant l'origine de cet ouvrage.

Des incriptions latines accompagnent toutes les figures.

Musée des Monumens français, rue et maison des Petits-Augustins, faubourg Saint-Germain.

Ce n'est pas un des moindres fruits de la révolution que le musée dont nous entreprenons de faire ici l'analyse. Le musée des monumens français, créé par M. Lenoir (1), mérite une attention toute particulière : on y voit réuni tout ce que la ville de Paris et ses environs possédoient de plus rare et de plus précieux en monumens de la sculpture française. Cette vaste collection fut d'abord transportée à plusieurs reprises, sans ordre ni méthode, aux Petits-Augustins, pour la mettre à l'abri de la destruction; et, vers l'année 1793, les ravages révolutionnaires alloient anéantir les monumens de notre histoire lorsque M. Lenoir, fort des décrets de la convention nationale, parvint à sauver de la fureur populaire presque tous les monumens renfermés dans les églises et les monastères de cette grande cité.

Après la journée du 9 thermidor an 2 (28 juillet 1794), M. Lenoir conçut le projet d'établir dans son

(1) Dès 1790, Alexandre Lenoir fut nommé conservateur des monumens nationaux par un décret de l'assemblée nationale, rendu à la sollicitation de deux savans amis des arts, MM. de la Rochefoucauld, président du comité d'aliénation, et Camus, membre du même comité et de la commission des monumens.

local un musée historique et chronologique de la sculpture française, et d'y classer par siècle les monumens qu'il avoit recueillis dans des salles particulières : ces salles sont bâties elles-mêmes avec les débris d'anciens monumens, et rappellent, dans leurs décorations, les couleurs employées dans les constructions anciennes et analogues au siècle qu'il a représenté. C'est donc l'histoire de France en relief, et en même temps celle de l'art, que l'on admire dans cet établissement. La convention nationale a approuvé le projet de M. Lenoir, et en a autorisé l'exécution par un décret. Depuis ce temps, le ministère de l'intérieur a suivi avec beaucoup d'intérêt les travaux du Musée des monumens français, et il n'a cessé d'encourager les opérations de son fondateur.

Les services importans que cet artiste a rendus aux beaux-arts, dans les temps les plus dangereux de notre révolution, seront sans doute consignés dans notre histoire; elle lui assignera la place honorable que ses talens, son zèle ardent, son infatigable activité, son goût pur dans l'ordonnance de ces salles et dans le placement de plus de cinq cents monumens, lui ont acquise à de si justes titres. Suivons ce musée dans le même ordre que lui a donné le conservateur.

On voit en entrant dans la première cour un portail magnifique de 21 m. (66 pieds) de haut, composé de trois ordres grecs, orné de bas-reliefs de la plus grande beauté et de la main de Jean Gougeon. Ce monument, remarquable par son style élégant et par la pureté de ses proportions, faisoit partie du superbe château d'Anet que Henri II fit bâtir aux bords de l'Eure en 1540, par Philibert de Lorme, pour sa belle maîtresse Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. Le conservateur a su arracher de la destruction ce monument qu'il a fait transporter avec deux autres portiques du même château, qui doivent concourir à l'ensemble qu'il se propose de donner à cette cour. On lit encore l'inscription suivante que Henri II fit placer et dorer dans la frise qui couronne le portail.

Bræsæo hæc statuit pergrata Diana marito :
Ut diuturna sui sint monumenta viri.

Plusieurs statues de la mythologie ancienne, dont les formes rappellent parfaitement celles des statues grec-

ques, remplissent les six niches qui se trouvent dans les entre-colonnemens de l'ordre dorique. Au-dessus de la porte de ce bel édifice on lit l'inscription suivante :

Salle d'Introduction.

Dans cette salle, qui semble servir de préface au grand ouvrage que s'est proposé le conservateur, on trouve des monumens de tous les siècles, placés suivant leurs dates; de manière que l'amateur peut saisir d'un coup d'œil les progrès de la sculpture française depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours. Les plus anciens monumens conservés dans cette salle sont les quatre autels gaulois trouvés en 1711, en fouillant dans les caves de l'église de Notre-Dame. *Jupiter*, *Mars*, *Vulcain*, *Mercure* et *Vénus*, y sont sculptés en relief, à la manière antique. Ces autels sont un hommage public rendu à Tibère par les mariniers de Paris, ainsi qu'il est constaté par l'inscription suivante dont l'un d'eux est chargé : *Tib. Cœsare Aug. Jovi optumo maxsumo aram nautæ parisiaci publicè posierunt.*

Sous le n° 423, on voit un petit monument représentant la déesse *Nehalennia*, divinité des Germains, que l'on croit être la même qu'Isis, Cérès, etc. N° 559. Tombeau de la reine Blanche, mère de Louis IX, dit *le saint*, tiré de l'abbaye de Maubuisson, que cette princesse avoit fondée vers 1200, et où elle fut inhumée. N° 9 *(bis)*. Les statues de Clovis Ier et de la reine Clotilde, sculptées à la manière du temps, et chargées du nimbe mystérieux, signe caractéristique de l'apothéose que l'on décernoit aux rois de la première race. Ces deux statues uniques décoroient le portail d'une ancienne église de Corbeil. N° 7. La tombe qui couvroit la cruelle Frédégonde, exécutée en mosaïque. N° 6. Bas-relief en pierre de liais, représentant Childebert debout, tenant d'une main le sceptre, et de l'autre le modèle de l'église de St.-Vincent, aujourd'hui St.-Germain-des-Prés, dont il fut le fondateur. Ce monument, tiré de cette église, ne date point du temps de ce prince, mais du 10e siècle, époque à laquelle l'abbé Morard fit reconstruire l'église telle que nous la voyons. La tombe de Frédégonde fut changée de place à cette époque; mais elle fut conservée intacte. Les numéros 437 et 96 font voir les statues de Pierre d'Orgemont, mort en 1389, et de Louis Deponcher, conseiller d'état, mort en 1521. Nous remarquerons sous le n° 466 le beau mausolée de Diane de Poitiers, que le conservateur a fort ingénieusement restauré. Ce monument, qui présente aujourd'hui la plus grande magnificence, ornoit autrefois la chapelle que Diane avoit fait bâtir à Anet, auprès de son château, pour le service des habitans. M. Lenoir a employé avec beaucoup d'art, dans la restauration de ce monument, des émaux de la fabrique de Léonard, élevée à Limoges par les soins de François Ier. On y voit Diane de Poitiers, Henri II, Claude de France, et François Ier lui-même représenté en habit de cour. Quatre belles caryatides, sculptées par Germain Pilon, soutiennent la corniche du piédestal, sur lequel est posée la statue à genoux de Diane de Poitiers.

N° 99. Dans une chapelle sépulcrale, construite exprès, s'élève le tombeau de François Ier, autrefois placé dans l'abbaye de St.-Denis. Ce monument a été élevé en 1550, sur les dessins de Philibert de Lorme; il est de marbre blanc. Seize colonnes cannelées, d'ordre ionique, soutiennent une voûte ornée de sculptures de Germain Pilon, sous laquelle sont couchées les figures nues de François Ier et de la reine Claude, sa femme. On croit reconnoitre le ciseau savant de Jean Gougeon dans ces deux statues. Au-dessus sont cinq figures à genoux, vêtues en habits de cour, sculptées en marbre blanc par Pierre Bontemps, représentant François Ier, Claude de France, Charlotte de France, sa fille; François, dauphin, et Charles, duc d'Orléans, ses fils. Les faces du stylobate sont ornées de bas-reliefs représentant les batailles de Marignan et de Cerisoles, par le même Bontemps, que M. Lenoir a fait connoître. *Voy.* le troisième vol. de son ouvrage, page 75.

N° 111. Groupe en marbre blanc, par Germain Pilon, représentant les trois Graces supportant une urne, dans laquelle étoient enfermés les cœurs de Henri II, de Catherine de Médicis et de Charles IX. Les anciens représentoient ordinairement les Graces nues; quelquefois ils les vêtissoient, et leur donnoient alors le nom de Graces décentes. Ce monument, tiré des Célestins, passe pour être le chef-d'œuvre de Germain Pilon (1). Nous remarquerons aussi sous les nos 104 et 105 les belles colonnes funéraires tirées des Célestins, dont le travail est merveilleux; elles furent élevées l'une à François II, et l'autre à Anne de Montmorenci. N° 456. Une colonne torse en marbre campan rouge, ornée de feuilles de lierre et de chiffres entrelacés. Ce monument décoroit autrefois la chapelle St.-Michel de l'ancienn église de St.-Cloud, où il avoit été élevé à la mémoire de Henri III par Charles Benoise, son secrétaire particulier. Si nous examinons ensuite les statues décrites sous les nos 103 et 108, que de souvenirs amers la vue de ces chefs-d'œuvres de l'art ne présentent-ils pas ! et combien l'histoire de ceux dont ils sont l'image est faite pour instruire même les siècles à venir ! Le premier, en marbre et en bronze, tiré de l'ancienne abbaye du Val des Ecoliers, est le mausolée de René Birague, cardinal et chancelier, mort en 1583. Sa femme Balbiani est représentée auprès de lui, couchée dans une attitude simple, et tenant de sa main droite un livre ouvert. Le tout a été exécuté par Germain Pilon. Birague, après la mort de sa femme, fut fait cardinal et évêque de Lodève. Il fut un des instigateurs de la St.-Barthélemi, et disoit que le roi ne viendroit jamais à bout des huguenots par la force des armes, au lieu qu'il lui seroit aisé de s'en défaire par la main de ses cuisiniers. On disoit aussi de ce lâche ministre qu'il étoit mari sans femme, cardinal sans titre, et chancelier sans sceaux. La statue qui suit celle-ci représente Catherine de Médicis, exécutée en marbre blanc pour la cathédrale d'Orléans; elle n'y fut jamais placée.

La pièce suivante, numérotée 551 *(bis)*, est le buste en marbre blanc de l'immortel amiral de Coligny, victime par ordre de Charles IX, le 24 août 1572. Ce beau buste a été tiré du château de Chatillon. On voit enfin sous le n° 541, la statue à genoux et en marbre du vertueux l'Hôpital, chancelier si remarquable par son génie et son extrême probité. Il fut disgracié pour avoir refusé de don-

(1) M. Lenoir, dans le 3e volume de son ouvrage sur ce musée, a écrit la vie de ce sculpteur célèbre, qui honore l'école française.

ner son consentement au projet de la St.-Barthélemi.

N° 471. Mausolée de Louis XI, provenant de l'église de Notre-Dame de Cléry. Ce prince, superstitieux et cruel, est représenté à genoux, ayant devant lui un livre posé sur un coussin. Ce monument a été exécuté en 1622 par Boudin, sculpteur orléanois. On voit plus loin, sous les nos 447, 207 et 531, les mausolées et statues de Villiers de l'Isle-Adam, grand-maître de l'ordre de Malte, mort en 1534; un obélisque en marbre, orné de bas-reliefs et de quatre figures d'un style agréable, le tout élevé à la mémoire de la maison de Longueville. Ce monument vient des Célestins, et les statues en marbre de la famille de Villeroi proviennent de la ville de Magny. On voit dans le milieu la statue de Nicolas Legendre de Neuville; à sa gauche est celle de François-Nicolas, duc de Villeroi, son fils, et à sa droite celle de son épouse.

N°. 174. Mausolée du cardinal de Richelieu, tiré de la Sorbonne. C'est le chef-d'œuvre de Girardon, qui l'exécuta en marbre sur les dessins de le Brun. Sur un tombeau d'un goût peu sévère, recouvert d'une grande draperie imitant le velours, est représenté le cardinal à demi-couché; sa main droite sur son cœur, sa gauche tenant un livre; la religion le soutient, tandis que l'histoire, placée à ses pieds, pleure ce ministre. Richelieu, tyran du peuple et maître de son roi, sacrifia à son ambition une foule de citoyens estimables.

N°. 165. Les statues en marbre de Jacques-Auguste de Thou, mort en 1617, de Marie Barbançon de Cany, sa première femme, et de Gasparde de la Châtre, qu'il épousa en secondes noces. Ces statues, ainsi que le buste de Christophe de Thou, que l'on voit dans une niche circulaire, concouroient à l'ensemble d'une chapelle sépulcrale que cette famille avoit fait élever dans l'église Saint-André-des-Arcs. A l'extrémité de cette salle, on voit, sous le n° 187, le mausolée du cardinal Mazarin, tiré du collége des Quatre-Nations. Mazarin, rusé courtisan, est représenté à genoux sur un tombeau de marbre portor, qui est accompagné de quatre vertus en bronze : c'est l'ouvrage de Coysevox, sculpteur célèbre de ce temps-là. Et sous le n° 474, le beau monument qui ornoit autrefois la pointe du Pont-au-Change, et qui fut élevé en l'honneur de la reine-régente Anne d'Autriche, qui fit construire ce pont; on voit en bronze la statue de Louis XIII, celle de la reine et de Louis XIV encore enfant. Des bas-reliefs en pierre de liais, représentant des esclaves et des trophées de guerre, ornent la base de ce monument, que l'on doit aux talens de Guillain.

Salle du treizième siècle.

On entre dans cette salle par deux portes, au-dessus desquelles on lit l'inscription suivante en lettres gothiques:

Etat des arts dans le treizième siècle.

Cette salle, foiblement éclairée, représente une chambre sépulcrale à la manière de ce temps-là, voûtée en ogives, dont les fonds sont un ciel étoilé, et dont les arêtes se terminent par des culs-de-lampe. On y voit des figures couchées représentant des rois de France de la première et de la seconde race que l'on a introduites dans cette salle, parce qu'elles ont été exécutées d'après les ordres de Louis IX, qui les avoit fait élever dans l'abbaye de Saint-Denis, d'où elles ont été retirées. La première, que l'on voit en entrant à gauche, est celle de Clovis Ier, mort en 511. La suivante, n° 10, est celle de Clovis II, mort en 699.

Les nos qui suivent, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18, sont également des cénotaphes, sur lesquels sont couchées les statues de Charles Martel, mort en 742; de Pepin, mort en 768, et de Berthe, sa femme, morte en 783; de Carloman, roi d'Austrasie, et d'Ermentrude, femme de Charles-*le-Chauve*; de Louis-*le-Bègue*, mort en 882, et de son frère Carloman, mort en 898; de Hugues Capet, chef de la troisième race, mort en 996. Il usurpa, sur les rois de la seconde race, l'autorité que Charles Martel avoit usurpée sur ceux de la première; de Robert-*le-Pieux*, mort en 1031, et de Constance d'Arles sa femme, morte en 1032; et de Philippe, fils aîné de Louis VI, qui mourut d'une chute de cheval en 1131.

N° 20. Deux pierres gravées en creux, avec inscriptions, qui rappellent le vœu que firent au pont de Bovines les sergens d'armes, alors gardes-du-corps de Philippe-Auguste, d'ériger une chapelle à sainte Catherine, s'ils délivroient leur roi engagé dans les rangs ennemis, et s'ils remportoient la victoire. Ce monument, tiré de l'église Saint-Louis-de-la-Culture, autrefois connue sous le nom d'abbaye du Val-des-Ecoliers, est de l'an 1229. Les monumens qui suivent, sous les nos 21, 22 et 27, tirés de l'abbaye de Royaumont, sont les tombeaux et les statues de Louis de France, premier des enfans de Louis IX, mort en 1262; de Jean, son frère, mort en 1247; et de Philippe d'Artois, petit-fils de Louis IX, mort en 1291. Les statues en pied de Louis IX, mort en 1270, et de Marguerite de Provence sa femme, morte en 1295, qui se voient sous les nos 27 et 28, proviennent de l'ancien portail de l'église des Quinze-Vingts, rue Saint-Honoré. N° 24, tombeau de Philippe-*le-Hardi*, mort en 1286, et d'Isabelle d'Arragon sa femme, morte en 1271. Ce monument, en marbre blanc, vient de l'abbaye de Saint-Denis. N° 26, statue couchée, tirée des Jacobins, représentant Charles de France, frère de Louis IX, et roi de Sicile, mort en 1285. On voit dans cette salle plusieurs bas-reliefs et des mosaïques de ce temps, qui présentent beaucoup d'intérêt, soit par les costumes qui y sont sculptés exactement, soit par les personnages qu'ils représentent, et la manière dont ils sont exécutés.

Salle du quatorzième siècle.

Les ogives employées dans cette salle sont déja plus élevées, et l'architecture montre plus d'élégance que dans le siècle précédent. On doit remarquer le tombeau de Charles V placé dans le milieu de cette salle : il est couronné par le modèle d'une église de ce temps-là, exécuté en pierre avec la plus grande délicatesse, et soutenu par quatre colonnes ornées de chapitaux du travail le plus délicat. Ce monument vient de l'abbaye de St.-Denis, ainsi que les statues de Charles V, *dit le Sage*, et de Jeanne de Bourbon sa femme, qui sont posées sur un sarcophage orné de bas-reliefs représentant des sujets de la mythologie chrétienne.

Les statues que l'on voit ensuite sous les nos 39, 40, 41, 43, 45, 51, 52, 53, 59, 60, 61, 64 et 65, sont toutes tirées de l'abbaye de Saint-Denis : elles représentent :

Philippe IV, *dit le Bel*, mort en........................ 1314

Louis X, *dit le Hutin*, mort en 1316

Jean

Jean Ier, mort en.......... 1316
âgé de huit jours.
Louis de France, comte d'Evreux, frère de Philippe le Bel, mort en............ 1319
Philippe V, dit *le Long*, mort en.................... 1322
Jeanne de Navarre, étranglée pour cause d'impudicité en.................... 1315
Philippe de Valois, mort en 1350
Jean II, dit *le Bon*, fait prisonnier par les Anglais en 1364, à la bataille de Poitiers, mort à Londres en......... 1364
Charles V et Jeanne de Bourbon sa femme: cette dernière morte en................ 1377
et Charles en............ 1380
Marguerite de Flandre, morte en.................... 1382
Et Léon de Lusignan, roi de la Petite-Arménie, qui, chassé par les Turcs, vint se réfugier à la cour de France: mort en................ 1393

Parmi ces mausolées, on doit remarquer ceux que Charles V fit élever en l'honneur du connétable du Guesclin, dit *le bon connétable*, mort en 1380, et de Louis de Sancerre, son compagnon d'armes, mort en 1402. Du Guesclin fut l'ennemi le plus redoutable des Anglais. Rosebecq fut le champ d'honneur de Sancerre. Charles V, pour honorer la mémoire de ces deux grands hommes qui avoient si bien défendu les intérêts de la France, ordonna par testament qu'ils seroient inhumés près de lui, dans le cas où il mourroit avant.

Salle du quinzième siècle.

Cette salle, construite avec les débris de bâtimens de l'époque qu'elle représente, offre la plus grande magnificence: on doit des éloges au conservateur, pour le goût et l'arrangement qu'il a mis dans les décorations. Les plafonds, les croisées et les portes sont chargés de bas-reliefs et d'arabesques du meilleur style. Cette pièce seule est un monument remarquable. Au-dessus des portes on lit: *Etat des arts dans le quinzième siècle.*

Le monument le plus marquant de tous ceux qui sont renfermés dans cette salle, est celui qui fut élevé, dans l'abbaye de Saint-Denis, à Louis XII, par François Ier. Placé dans le milieu, il domine les autres d'une manière prépondérante, et montre évidemment les progrès considérables que firent alors les arts dépendans du dessin. On y voit des arabesques légèrement composées et exécutées en marbre avec une délicatesse surprenante. Le sarcophage qui porte les statues couchées de Louis XII et d'Anne de Bretagne sa femme, est entouré de petites arcades formant niches, dans lesquelles sont placés les douze apôtres. Le soubassement est orné de bas-reliefs représentant les conquêtes et les batailles de Louis XII en Italie. Au-dessus du tombeau on voit les statues en marbre et à genoux, du roi et de la reine en habit de cour. Paul Ponce a exécuté les figures et les bas-reliefs de ce beau monument; Jean Just les arabesques et tout ce qui en forme la décoration.

Les nos 81, 84 et 89 font voir les statues, couchées et posées sur des cénotaphes, de Charles VI, mort en 1423; d'Isabelle de Bavière sa femme, morte en 1435, et celle de Tannegui du Chastel, mort au siége de Pontoise en 1441. Ces trois statues proviennent de l'abbaye de Saint-Denis. On voit aussi, du même lieu, les bustes en albâtre de Charles VII, mort en 1461, de Marie d'Anjou sa femme, morte en 1463, de Louis XI et de Charles VIII son fils. Sous les nos 77, 78 et 80, sont les tombeaux en marbre, ornés de bas-reliefs, et provenant des Célestins, de Louis, duc d'Orléans, second fils de Charles V, assassiné à Paris, en 1407, par la faction du duc de Bourgogne; celui de Valentine de Milan, femme de Louis d'Orléans, morte en 1408, et les statues couchées, aussi en marbre blanc, des deux fils de Louis d'Orléans. Louis XII fit ériger ces monumens à la mémoire de ses ancêtres, par Paul Ponce, son sculpteur particulier.

N° 93. Monument tiré des Grands-Augustins, érigé à Philippe de Commines, historien célèbre, mort en 1509, et à Hélène de Chambes sa femme, dont on voit les statues à genoux sur un sarcophage. Ce monument offre un beau bas-relief, des arabesques et une corniche magnifique en marbre blanc, sculptée par Paul Ponce, représentant saint George à cheval, vêtu en habit de guerre à la manière de ce temps-là. Au-dessous est une statue en albâtre et couchée, représentant Jeanne de Commines, fille de l'historien et épouse du comte de Penthièvre.

N° 82. Statues à genoux tirées de Notre-Dame, représentant, l'une, Juvénal des Ursins, et l'autre Michel de Vitry sa femme, morte en 1456. On voit, sous le n° 537, le buste en terre cuite de Jeanne d'Arc, dite *Dulys*, vulgairement connue sous le nom de *Pucelle d'Orléans*, considérée comme sorcière par les dévots, les prédicateurs, et même par l'université de Paris, livrée de suite à un tribunal d'évêques inquisiteurs, vendu au parti de l'Angleterre, qui les soudoya, et qui la condamna, comme magicienne, à être brûlée vive dans la principale place de Rouen, le 30 mai 1430, après avoir rendu les services les plus importans à la France. Ce buste précieux ornoit la galerie de Gaillon, ainsi que celui en albâtre de Louis XII, que l'on voit sous le n° 446.

Salle du seizième siècle.

On lit dans l'intérieur de cette salle: *Etat des arts dans le seizième siècle;* et c'est à juste titre que l'on doit reconnoitre ce siècle pour celui de la naissance des lettres et des arts parmi nous. François Ier, par les nombreux bâtimens qu'il fit construire, et par les encouragemens qu'il sut distribuer à propos, parvint à porter les arts dépendans du dessin au plus haut degré de perfection. La porte, les arabesques, et les devises dont les plafonds sont chargés; les paremens et les ornemens qui décorent les murailles, tout peint le siècle aimable présidé par le plus galant, comme le plus brave et le plus généreux des princes.

Les arts devoient un chef-d'œuvre à la mémoire de leur restaurateur; aussi, parmi les monumens du seizième siècle, admire-t-on la statue de François Ier, le chef-d'œuvre de la sculpture française, que le conservateur a placé au milieu de cette salle, comme le modèle autour duquel les artistes doivent se ranger.

N° 539. Urne sépulcrale qui renfermoit le cœur de François Ier, tirée de l'abbaye de Hautes-Bruyères. Ce chef-d'œuvre, sculpté en marbre blanc par Pierre Boutemps, est orné de quatre bas-reliefs représentant la Peinture, la Sculpture, l'Architecture et la Géométrie: il est supporté par un piédestal décoré de bas-reliefs représentant la Poésie,

l'Histoire, l'Astronomie et la Musique.

Des Célestins. On voit, sous les nos 97, 98 et 100, les statues d'Albert Pio, comte de Carpi, mort en 1530, bronze de Paul Ponce; celle de Philippe Chabot, amiral, mort en 1443, sculptée en albâtre par Jean Cousin; et Charles Maigné, capitaine des gardes de la porte de Henri II, représenté assis en habit de guerre, la tête appuyée sur le bras gauche. Cette figure est considérée comme le chef-d'œuvre de Paul Ponce. Sous les nos 107, 253 et 454, on voit les mausolées élevés à la mémoire de Jean Gougeon, sculpteur célèbre, auteur de la fontaine des Innocens, qui fut tué le jour de la Saint-Barthélemi; de Jean Cousin, peintre, sculpteur et géomètre savant, auteur de magnifiques peintures sur verre qui sont dans la même salle: il mourut en 1550; et de Germain Pilon, mort en 1590, sculpteur dont on admire la majeure partie des ouvrages dans ce musée. On voit aussi, sous les nos 469 et 560, les bustes et cénotaphes de Philibert Delorme et de Jean Bulland, architectes célèbres, auxquels la France doit le perfectionnement de l'architecture. Ces monumens, conservés par M. Lenoir, sont un hommage que l'on devoit à la mémoire de ces grands artistes.

No 102. Tombeau des Valois, d'ordre composite, orné de douze colonnes et de douze pilastres de marbre bleu turquin, exécuté sur les dessins de Primatice. Sur les angles sont placées quatre figures en bronze représentant les vertus cardinales. Dans l'intérieur de ce monument, on voit, sur un sarcophage, les statues, couchées et en marbre, de Henri II et de Catherine de Médicis, représentés nus et en état de mort: le soubassement qui le porte est orné de quatre bas-reliefs de la plus grande beauté, représentant la Foi, l'Espérance, la Charité et les Bonnes-œuvres. Au-dessus de la corniche, Henri II et Catherine de Médicis sont représentés à genoux vêtus en habits de cérémonie. Catherine, qui avoit fait élever, dans l'abbaye de Saint-Denis, ce grand et beau monument à la mémoire de son mari, fit exécuter toutes les sculptures par Germain Pilon.

No 112. Une colonne de marbre campan isabelle, érigée au cardinal de Bourbon, proclamé roi par la ligue: au-dessus de cette colonne est un vase en bronze. Le tout provient de l'abbaye de Saint-Denis. No 113. Statue en pied de Henri IV, exécutée par Francheville. Ce bon roi est représenté en habit de guerre: le bas-relief que l'on voit au bas de la statue est du même auteur; il représente la bataille d'Ivri. No 115. Statue en marbre, tirée de l'*Ave Maria*, représentant Claude-Catherine de Clermont-Tonnerre, épouse du duc de Retz, célèbre par son esprit, ses connoissances et la protection qu'elle accordait aux savans. No 160. Monument tiré des Grands-Augustins, où il avoit été érigé à la mémoire de Guy Dufaur de Pibrac, mort en 1586, président à mortier du parlement de Paris, célèbre par ses quatrains. On voit encore dans cette salle une foule de morceaux précieux et les bustes des hommes qui ont illustré le beau siècle de François Ier.

Salle du dix-septième siècle.

Nous voici dans le siècle brillant de la gloire de Louis XIV, ce siècle si fertile en poëtes célèbres, en généraux fameux et en légistes à grand caractère. Il n'est plus le même ce beau siècle, relativement aux arts dépendans du dessin. Si nous examinons avec attention les monumens que cette salle renferme, nous trouverons une dégradation bien marquée dans l'état actuel de la sculpture, si nous la comparons à ceux du siècle précédent, et nous conviendrons que nous devons une reconnoissance plus éclatante au zèle que le grand Colbert a mis dans ses nombreux encouragemens, qu'aux artistes qui les ont sculptés.

Le premier monument qui frappe nos regards, sous le no 200, est celui qui fut érigé, dans l'église de Saint-Eustache, au Mécène français, Jean-Baptiste Colbert, mort en 1682. La statue de ce ministre, sculptée en marbre blanc par Coysevox, est portée par un sarcophage de marbre noir, et accompagnée de deux statues allégoriques, aussi de marbre, représentant l'Abondance et la Fidélité. Les nos 184, 197 et 203, font voir plusieurs monumens tirés de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Le premier fut érigé à la mémoire de Jérôme Bignon, conseiller d'état, mort en 1656: il est orné de deux vertus, d'un bas-relief représentant saint Jérôme, et de l'inscription suivante:

Hieronimus Bignon
Sui sæculi amor, decus,
Exemplum, miraculum.

Vient ensuite celui que Charles le Brun, premier peintre de Louis XIV, fit élever à la mémoire de sa mère, et exécuter par Tubi. Ce morceau est frappant par sa conception et la vérité de l'expression. Le troisième est celui de Charles le Brun lui-même, que lui fit élever Susanne Butay sa veuve, qui en donna l'exécution à Coysevox son ami.

Louis XIV, placé au milieu des grands hommes de son siecle, semble encore environné de sa gloire. On voit, sous le no 214, sa statue en pied posée debout; il est en habit de guerre: Anguier, qui en est l'auteur, contre toute convenance, a vêtu ce prince à la romaine. Girardon a commis la même faute, dans le modèle en bronze de la statue équestre de la place Vendôme, que l'on voit même salle, no. 212. En face de cette statue est posé le mausolée de Jacques Souvré Courtenvaux, commandeur de Malte, mort en 1670. Il lui fut érigé dans l'église de Saint-Jean-de-Latran. Deux cariatides soutiennent un cénotaphe qui porte la statue à demi-couchée du commandeur. Cet ouvrage, numéroté 191, plein de feu et d'expression, est de Michel Anguier. No 199. Mausolée d'Henriette Selincart, femme d'Israël Silvestre, célèbre graveur, morte en 1680. Charles le Brun son ami, l'a peinte sur un marbre noir au moment de sa mort. Ce chef-d'œuvre d'expression est tiré de Saint-Germain-l'Auxerrois.

No 202. Monument tiré des Petits-Pères, érigé à la mémoire de Jean-Baptiste Lulli, célèbre musicien, mort en 1687, exécuté en marbre et en bronze par Cotton, élève d'Anguier. No 180. Médaillon en terre cuite, tiré de Ste.-Geneviève, représentant le portrait de René Descartes, mort en Suède en 1650. Plusieurs épitaphes honorables, tant en vers latins qu'en vers français, font l'ornement de ce modeste mausolée, qui fut élevé à la mémoire du père de la philosophie en France. Le défaut d'espace ne nous permet pas de décrire les nombreux monumens que ce siècle a fournis au musée; nous renverrons nos lecteurs à l'ouvrage de M. Lenoir, et nous ter-

minerons cet article par désigner simplement les personnages illustres dont les bustes en marbre font l'ornement de cette salle; savoir : Guillaume Duvair, garde des sceaux, mort en 1621; Claude Fabri de Peyresc. Cet homme célèbre fut l'ami des sciences, qu'il cultiva avec succès, et le protecteur des savans, avec lesquels il partagea son immense fortune; sa vie fut employée à des recherches profondes sur l'antiquité : il mourut en 1637, regretté de tous ceux qui l'avoient connu. Henri de la Tour d'Auvergne, tué à Salsbach d'un coup de canon, le 27 juillet 1675; Louis de Bourbon Condé, dit *le Grand*, mort le 11 décembre 1686; Henri d'Harcourt, maréchal de France, mort en 1718; François Salignac de la Motte Fénélon; Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, né à Dijon en 1627; Nicolas Boileau Despréaux, mort en 1711; Thomas et Pierre Corneille; Pierre Mignard, peintre, mort en 1625; Molière, Rotrou, Pascal, Jean Racine, la Fontaine, Mansard, Quinaut, Coysevox, Santeuil, le Nostre, Lamoignon, Puget, Poussin, Sarrazin etc.

Salle du dix-huitième siècle.

Le commencement de ce siècle nous fait voir la peinture et la sculpture à un point de dégradation tel, que les connoisseurs préfèrent les statues et les peintures gothiques. Heureusement pour les arts dépendans du dessin, que le célèbre Vien eut la force de résister au mauvais goût qui régnoit alors : son génie le porta vers l'antique, et ses productions l'élevèrent bientôt au-dessus des autres peintres. Par un enseignement suivi et calculé d'après les principes de Léonard de Vinci, de Raphael et du Dominiquin, il parvint à former des élèves, que l'on considère aujourd'hui comme les premiers peintres de l'Europe.

N° 492. Mausolée érigé à Charles de Créqui, gouverneur de Paris, mort en 1709. Ce monument, qui devoit être placé dans une chapelle des Capucines, a été exécuté par Mazeline et Hurtrelle.

N° 326. Statue en marbre blanc de Guillaume Dubois, archevêque de Cambrai, ministre et cardinal, mort en 1723, représenté à genoux devant un prie-dieu, portant un livre ouvert sur lequel on lit, en gros caractères : *Miserere mei, Deus.* Ce monument, qui a été tiré de l'église de St.-Honoré, est de Guillaume Coustou : on admire sur-tout la tête du cardinal. N° 333. Monument allégorique érigé à Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice, mort en 1750, exécuté par Michel-Ange Slodtz.

N° 339. Monument de Henri-Claude, comte d'Harcourt, maréchal de France, mort en 1769. Sa veuve lui fit élever ce monument, en 1776, dans l'église de Notre-Dame : il a été composé et exécuté par Pigale.

N° 343. Monument tiré des Jacobins, érigé à Pierre Mignard, peintre, et rival de Charles le Brun, mort en 1695. Madame de Feuquières, sa fille, est représentée à genoux auprès du buste de son père. Ce mausolée a été exécuté par Jean-Baptiste Lemoine, long-temps après la mort de Mignard. Le buste de ce peintre, par Desjardins, est ce qu'il y a de plus beau dans le monument. N° 355. Monument consacré à la mémoire de Jean-Germain Drouais, élève de David, qui, après avoir produit plusieurs beaux tableaux, mourut à Rome, à l'âge de vingt-quatre ans, le 13 février 1788. N° 495. Cénotaphe érigé à Jean-Baptiste Britard, dit *Brizard*, comédien du théâtre français, mort à Paris en 1791. N° 340. Monument tiré de Saint-Roch, où il avoit été érigé à Moreau de Maupertuis, de l'académie française, mort en 1759. N° 341. Monument érigé à Prosper Joliot de Crébillon, poète dramatique, mort en 1762. Ce mausolée, sculpté en marbre par d'Huez, avoit été projeté pour l'église de Saint-Gervais, lieu de la sépulture de Crébillon.

On voit aussi dans cette salle une collection précieuse de bustes représentant les hommes célèbres de ce siècle; savoir, de Ulrick-Frédéric Woldemar, comte de Lowendal, maréchal de France, mort en 1755; de Maurice de Saxe, aussi maréchal de France, mort en 1750; de Caylus, antiquaire célèbre, mort en 1765; de Destouches, de Nivelle de la Chaussée, de Montesquieu, de Fontenelle, de Jean-Joachim Winckelmann, d'Alexis Piron, de Claude-Adrien Helvétius, de Jean Jacques Rousseau, et celui de Voltaire, par le célèbre Houdon. Enfin, on voit en médaillon le buste de François de Chevert, avec cette inscription :

FRANÇOIS DE CHEVERT,
Gouverneur de Givet et de Charlemont,
Lieutenant-général des armées du roi.
Sans aïeux, sans fortune, sans appui,
Orphelin dès l'enfance,
Il entra au service à l'âge de onze ans.
Il s'éleva, malgré l'envie, à force de mérite,
Et chaque grade fut le prix d'une action d'éclat.
Le titre seul de maréchal de France
A manqué, non pas à sa gloire,
Mais à l'exemple de ceux qui le prendront pour modèle.
Il étoit né à Verdun-sur-Meuse
Le 2 février 1693. Il mourut à Paris.
Le 24 janvier 1769.

Sous le n° 384, on voit en médaillon le portrait de l'empereur Napoléon Ier, et au-dessous un bas-relief représentant la paix de Lunéville, par le citoyen Foucou.

Toutes les salles du musée sont ornées de belles peintures sur verre, parmi lesquelles on admire, dans celle du XVIe siècle, celles de Jean Cousin, tirées de la Sainte-Chapelle de Vincennes, représentant des sujets de l'Apocalypse; celles du château d'Anet, peintes en grisaille par le même auteur; et celles représentant la fable de Cupidon et Psyché, divisée en trente-six tableaux peints d'après les cartons de Raphaël, par Bernard Palissy, qui les avoit exécutées par les ordres du connétable Anne de Montmorenci pour son beau château d'Ecouën.

En sortant de la salle du XVIIIe siècle, on traverse deux cours qui conduisent dans un très-grand jardin, planté en forme d'Elysée : là, dans des sarcophages posés sur le gazon, entourés de cyprès, de myrtes et de roses, reposent les cendres de Descartes, de Molière, de la Fontaine, de Boileau, d'Héloïse, d'Abailard, de Mabillon et de Montfaucon. Plusieurs monumens magnifiques y sont également élevés, et produisent le plus grand effet. On remarque entre autres les beaux bas-reliefs provenant du piédestal de la place des Victoires; le tombeau du grand Condé; ceux de Pierre et d'Albert de Gondi, de Dagobert Ier, curieux par ses bas-reliefs, etc.

La première cour dont nous venons de parler, qui forme la seconde lorsqu'on entre par la rue des Petits-Augustins, a été arrangée avec les ruines du château de Gaillon, bâti en 1500 pour le cardinal d'Amboise. Cette cour est composée de quatre façades d'architecture, ornées d'arabesques de la plus riche composition et de l'exécution la plus belle. On lit

sur la principale façade de ce bel édifice, dont la conservation et la restauration sont entièrement dues à M. Lenoir, l'inscription suivante :

Les façades qui décorent cette cour faisoient partie du château de Gaillon, bâti, l'an 1500, pour le cardinal George d'Amboise.

Ce monument a été transporté et relevé, sous le consulat de Bonaparte et le ministère de Chaptal, dans les années 10 et 11 de la république française.

La troisième cour sera ornée, suivant les plans du conservateur, d'arcades de forme ogive, et d'une galerie gothique, également construite avec d'anciens débris, qui feront voir le style et le goût du XIVe siècle. Ainsi, M. Lenoir, par un plan grandement conçu et sagement exécuté, fait voir à l'amateur des arts trois siècles différens, par l'excellent parti qu'il a tiré des démolitions qu'il a sauvées, et par l'heureuse application qu'il en a su faire.

Ce musée est ouvert au public les jeudis et les dimanches.

Nous terminerons cette légère description d'un monument aussi extraordinaire que les causes qui l'ont fait naître, par annoncer que M. Lenoir publie sur ce musée un ouvrage qui aura six volumes ornés de gravures, dont quatre paroissent déja. Il a donné dans cet ouvrage, en suivant l'ordre chronologique, des descriptions savantes, qui montrent autant d'érudition que de connoissances dans les arts.

Bibliothèque nationale (ci-devant du roi), située rue de Richelieu, en face de l'Opéra. Cette bibliothèque, unique au monde, doit être transportée au Louvre, par arrêté du gouvernement. Nous devons néanmoins donner une description de ce monument, qui renferme des objets rares et inappréciables. Cette bibliothèque doit son origine au roi Jean, qui possédoit environ vingt volumes, d'après ce que rapporte le président Hénault, dans son *Abrégé chronologique*.

Charles V, surnommé *le Sage*, ami passionné des lettres, augmenta cette naissante bibliothèque de neuf cents volumes environ. Placés par son ordre dans une tour du Louvre, qu'on appelle *tour de la librairie*, ils y étoient conservés avec soin, et ce fut *Gilles Mallet*, son valet-de-chambre, puis son maître d'hôtel, qui en eut la garde. Ces neuf cents volumes, sous la régence du duc de Bedfort, après le règne de Charles VI, furent estimés environ 2,323 liv. 4 s. Ce prince acheta la bibliothèque pour le prix de 1,200 liv., moitié environ de l'estimation. Cette somme fut payée à l'entrepreneur du mausolée de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. Les livres furent transportés à Londres : cependant on retrouve encore aujourd'hui plusieurs de ces volumes, soit qu'ils aient été conservés dans quelques-unes des maisons royales, soit qu'ils aient été rapportés d'Angleterre par les soins des savans éclairés auxquels la garde de ce précieux dépôt a été confiée dans des temps postérieurs. C'est de ces foibles commencemens que s'est formée la bibliothèque nationale, dont il auroit été difficile de prévoir l'état et la grandeur. Elle fut considérablement augmentée par les soins de Louis XII et de François Ier, à mesure que les lettres et les sciences s'étendirent dans la France ; mais c'est principalement sous les règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI, qu'elle a été portée à ce degré de magnificence et d'immensité qui la rendent aujourd'hui la plus riche et la plus précieuse bibliothèque de l'Europe.

Les bâtimens qui contiennent actuellement cette immense collection faisoient autrefois partie de l'hôtel Mazarin ; en 1721, on les adopta pour la bibliothèque du roi. Ils sont fort étendus ; la porte principale est du côté de la rue de la Loi (ci-devant Richelieu). Avant d'arriver à la cour, qui est très-vaste, on traverse un vestibule à droite, qui conduit à l'escalier, dont la cage est spacieuse ; la rampe de fer est d'un travail magnifique. Le premier étage des bâtimens qui entourent la cour dans une étendue d'environ 122 mètres (116 toises), contient tous les livres imprimés. Cette étendue est divisée en différentes salles, égales en hauteur, larges de 8 mètres (4 toises), et éclairées par 33 grandes croisées donnant sur la cour. On remarque dans un salon communiquant à la galerie du levant, deux globes magnifiques, construits en 1683 par le moine *Vincent Coronelli*, pour le cardinal d'Estrées, qui les présenta à Louis XIV. Chacun de ces globes a un diamètre de 4 mètres (11 pieds 11 p. et environ 6 lignes) ; ce qui donne une circonférence de 11 mèt. 16 centimèt. 11 millimèt. (34 pieds 6 p. 6 lignes). Ils ont chacun deux grands cercles de bronze, faits par le célèbre Butterfield, et marquent, l'un le méridien, l'autre l'horizon. Dans la galerie du nord, on voit le *Parnasse Français* d'Evrard *Titon du Tillet*, ci-devant maître d'hôtel de madame la dauphine. C'est une petite montagne entourée de figures en bronze, des plus célèbres poëtes et musiciens français. Lous XIV y est représenté sous la figure d'Apollon. A l'extrémité de la galerie de l'ouest, se trouve le cabinet des médailles et des antiques ; il est éclairé par huit grandes croisées, et décoré de sculptures, dorures et peintures de *Boucher*, de *Carle Vanloo* et de *Natoire*. Nous citerons, parmi les objets principaux que renferme ce beau cabinet, une table isiaque en cuivre, incrustée d'argent, représentant divers sujets de la mythologie égyptienne ; deux plateaux d'argent, ou boucliers votifs, destinés à être suspendus dans les temples. Ils ont à peu près le même poids et la même grandeur ; leur diamètre est de (73 centim.) 27 pouces, et leur poids de 43 marcs. Le premier, appelé le bouclier de Scipion, représente en bas-relief une action mémorable de ce héros. Après avoir pris d'assaut Carthage la neuve, on lui amena, parmi les captives, une jeune personne d'une rare beauté. Loin d'user des droits de vainqueur, il rendit cette fille à ses parens et à son amant ; il augmenta sa dot de la rançon qu'on lui offroit pour la racheter. On a voulu, à ce qu'on présume, consacrer ce trait généreux sur un bouclier votif. Ce bouclier fut trouvé, en 1556, dans le Rhône, par des pêcheurs d'Avignon. On présume aussi que Scipion, à son retour de Carthage, perdit ce bouclier dans ce fleuve. Le second bouclier votif appartenoit, à ce que l'on croit, à Annibal. Sa forme est ronde ; au milieu est un lion sous un palmier, et au bas, dans une espèce d'exergue, sont les membres épars de divers animaux, et sur-tout de sangliers. De ce centre partent des rayons ciselés, qui, en s'éloignant, s'élargissent dans une juste proportion. Il fut déterré par un laboureur du Dauphiné en 1714. Les savans y ont découvert tous les caractères d'un ouvrage carthaginois, et l'on présume qu'Annibal, après son passage du Rhône, en fit offrande à la déesse des *Vocontiens*, dont le temple étoit précisément dans le canton où il a

été trouvé. On remarque aussi un vase en forme de soucoupe, trouvé à Rennes en 1774; il est d'or, à double fond; le dedans est orné d'une quarantaine de médailles impériales, et enrichi de deux bas-reliefs, dont l'un représente le repos d'Hercule, et l'autre une bacchanale. Ce vase est un des plus précieux objets de l'antiquité. Les restes du tombeau de Childéric, père de Clovis, découvert à Tournai en 1653, son anneau, l'armure de François Ier, le médaillon d'or de Justinien, une collection de médailles grecques et romaines, méritent de fixer l'attention des curieux et des amateurs. L'origine de ce cabinet remonte à François Ier. Henri II l'augmenta de la collection précieuse que Catherine de Médicis avoit apportée de Florence. Charles IX y ajouta celle du célèbre Groslier de Lyon, mort en 1565. Cette belle collection, dispersée pendant les troubles civils, fut rétablie par les soins de Henri IV, qui fut secondé par Bagarris, savant antiquaire. Colbert, sous Louis XIV, y joignit la riche collection de Gaston, duc d'Orléans. Louis XV et Louis XVI l'augmentèrent considérablement. Dumonceau fit, en 1667, un voyage dans le Levant, et fut chargé de rechercher des médailles et des manuscrits. Le célèbre Vaillant fit aussi, pour le même but, des voyages en Sicile, en Grèce, en Egypte, en Perse, et en rapporta toujours de nouveaux trésors. Le savant abbé Barthélemy, auteur d'*Anacharsis*, a été le conservateur du cabinet précieux dont nous venons de parler. Son buste s'y trouve placé au-dessus d'une momie d'Egypte.

La bibliothèque nationale est ouverte aux curieux les mardi et vendredi de chaque semaine, et tous les jours aux travailleurs, depuis dix heures jusqu'à deux, excepté les dimanches et fêtes.

Depuis la révolution cette bibliothèque a reçu un tel accroissement, que son local est devenu beaucoup trop petit; ce qui a déterminé le gouvernement à ordonner sa translation au Louvre.

La bibliothèque nationale se divise en quatre départemens confiés chacun à la garde de savans du premier mérite. Le premier département est le cabinet des antiques et des médailles : la description de ces richesses demanderoit plusieurs volumes. Le deuxième département est le dépôt des manuscrits, montant à 80,000 volumes.

Le troisième département comprend tous les volumes imprimés, montant à 260,000 volumes.

Le quatrième, appelé cabinet des estampes, est composé de tout ce qu'il y a de meilleur dans ce genre depuis l'origine de la gravure, et contient 6,000 volumes divisés en douze classes, et 2,000 planches gravées.

Bibliothèque du Panthéon, ci-devant *Sainte-Geneviève*.

Cette bibliothèque, composée de quatre-vingt mille volumes imprimés, et de deux mille manuscrits, est publique tous les jours, excepté les dimanches, les fêtes nationales, et les quatre fêtes religieuses conservées par le gouvernement, qui sont l'Ascension, l'Assomption, la Toussaint et Noël. Elle est éclairée par un petit dôme, dont la coupole, peinte en 1730 par Restout père, représente l'apothéose de saint Augustin. Plusieurs bustes de grands hommes, par Coysevox, ornent cette bibliothèque. Au fond de la partie qui est à droite est le curieux cabinet d'antiques. Avant d'y entrer, on voit un très-grand plan en relief colorié de la ville de Rome, dont la proportion est de 3 centimètres (1 pouce) pour quatre-vingt-dix : il a été exécuté en 1767 par M. *Grimani*. Ce cabinet renferme une collection des plus rares et des plus précieuses qui existent, tant d'histoire naturelle, de médailles, que d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises.

Lemonnier, traducteur de *Térence*, et auteur d'autres ouvrages, mort le 13 germinal an 5 (2 avril 1800), étoit le conservateur de cette bibliothèque.

Bibliothèque du collége Mazarin ou *des Quatre-Nations*.

Cette bibliothèque, fondée par le cardinal Mazarin le 6 mars 1661, est située sur le quai Malaquais; elle occupe un des pavillons du ci-devant collége des Quatre-Nations. Elle n'est formée que des débris de celle que le savant *Gabriel Naudé* avoit formée pour le cardinal Mazarin. Elle contenoit plus de quarante mille volumes rares et bien choisis. Cette bibliothèque, qui se trouvoit dans l'emplacement qu'occupe aujourd'hui une partie de la bibliothèque nationale, fut presque entièrement pillée et dispersée pendant les guerres de la Fronde, et les livres les plus curieux furent en partie vendus ou dérobés. Lorsque les troubles cessèrent, le cardinal, qui avoit été obligé de s'enfuir de Paris, fit rechercher à son retour les livres dispersés, et en recueillit un grand nombre. Mais, après sa mort, la meilleure partie fut portée à la bibliothèque du roi, pour y être échangée avec les doubles de cette bibliothèque, et ce qui revenoit de l'échange fut porté avec le reste des anciens livres au collége des Quatre-Nations. Cette bibliothèque renferme une bible latine unique, imprimée en 1462; c'est le plus rare de tous les livres imprimés. Cette bibliothèque est ouverte tous les jours depuis dix heures jusqu'à deux, excepté les dimanches, les jours de fêtes nationales et grégoriennes.

Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés.

En 1794, le 19 août, ce monument fut la proie des flammes; les manuscrits, au nombre de neuf cents ont été sauvés, et réunis à ceux de la bibliothèque nationale. Cette collection étoit une des plus considérables de Paris, tant par le nombre des livres et des anciennes éditions que par les précieux manuscrits qui la formoient. On l'avoit enrichie de plusieurs bibliothèques particulières au commencement du dix-septième siècle. En 1718, M. l'abbé Destrées; en 1720, M. l'abbé Renaudot, léguèrent successivement leurs livres à ce dépôt. Un nombre de manuscrits qui appartenoient anciennement à M. le chancelier Séguier, lui fut aussi légué par l'evêque de Metz. On remarquoit dans les manuscrits de cette bibliothèque, quelques ouvrages de saint Augustin, écrits sur le papyrus ou papier d'Egypte. On y voyoit aussi un livre plein de chiffres, qu'on attribue à Cicéron, et dont on pense que saint Cyprien s'étoit servi. Le cabinet des antiques étoit un des plus curieux de Paris. Le bâtiment et le jardin des ci-devant bénédictins de St.-Germain-des-Prés ont été vendus à différens particuliers qui y ont construit des maisons, et le gouvernement y a fait percer trois nouvelles rues, dont une a été nommée Bonaparte. C'est dans cette rue qu'est la poste aux chevaux.

L'église de *St.-Germain-des-Prés* a servi d'atelier pour fabriquer du salpêtre durant la révolution. Elle

est aujourd'hui succursale de la paroisse St.-Sulpice. On remarquoit dans cette église le maitre-autel, exécuté par *Slodtz* en 1704, sur les dessins de Gilles *Oppenor*, architecte; il étoit en forme de baldaquin, soutenu par six colonnes de marbre antique et rare, nommé cypolin, parce que sa couleur se rapproche de celle d'une ciboulle; son plan étoit elliptique.

Bibliothèque de la Ville.

Cette bibliothèque, qui est très-belle, renferme presque tous les manuscrits du célèbre *Denis Godefroy*. Sa richesse consistoit en herbiers et en de superbes dessins de plantes; son plafond est décoré de magnifiques peintures de *Gio Girardini*, peintre italien; au haut est un tableau allégorique, peint par *Hallé*, à l'occasion de la paix de 1762. Elle est ouverte au public les mêmes jours que les autres bibliothèques.

Boulevards.

La ville de Paris est entourée de quatre rangées d'arbres formant trois allées, celle du milieu pour ceux qui se promènent à cheval ou en voiture, les deux collatérales pour les gens à pied, qui représentent une agréable bordure : c'est ce qu'on appelle les boulevards. C'étoit là que les Parisiens jouoient autrefois à la boule sur le gazon vert. Le jeu et la couleur de l'herbe ont donné leur nom au local : on a dit d'abord *boulevert*, ensuite boulevard. Les boulevards du nord, qu'on appelle les grands boulevards, furent commencés en 1536, dans le dessein de creuser des fossés, afin de se fortifier contre les Anglais, qui ravageoient la Picardie, et menaçoient Paris. En 1660, on y planta des arbres pour la première fois. Ce ne fut qu'en 1761 que les boulevards du midi, appelés les nouveaux boulevards, furent entièrement finis. Ils ont 7,178 mèt. (3,683 t.) de longueur, tandis que les anciens n'ont que 4,673 mèt. (2,400 t.) Ces deux quantités réunies forment une enceinte dont le total est de 11,838 mètres (6,083 toises.) Ces deux boulevards se ressemblent peu, quoiqu'ils soient à peu près disposés de même. On trouve sur l'ancien boulevard tous les agrémens que peut produire l'industrie : on y voit des spectacles de toute espèce, de superbes hôtels, des maisons agréables. Les allées des nouveaux boulevards sont plus longues, plus larges, plus majestueuses, et les arbres mieux venus qu'aux anciens boulevards. Le sol y est champêtre, l'air pur; on y voit des champs cultivés. Du côté de la ville, il s'y trouve de jolies maisons. On y rencontre peu de voitures, etc.

Halle au blé et à la farine. Ce fut M. de Viarmes, prévôt des marchands, qui conçut le projet d'élever une halle aux farines, sur l'emplacement de l'hôtel de Soissons que la ville venoit d'acheter, et ce fut M. Lecamus de Mézières qui en fut l'architecte. Cet ouvrage, commencé en 1762, fut achevé, ainsi que les bâtimens circonvoisins, au bout de trois ans. Ce bâtiment a une forme ronde, une solidité dans sa construction et une noble simplicité dans sa décoration qui conviennent parfaitement à la nature de sa destination. De vastes greniers voûtés règnent au-dessus du rez-de-chaussée; on y monte par deux escaliers très-curieux : l'un est en pierre de liais et supérieurement appareillé; on monte à l'autre par quatre côtés jusqu'au premier palier, ensuite on reprend par deux rampes de fer qui se croisent parallèlement et conduisent jusqu'au haut. Le dessus de cette halle est une coupole qui a à peu près 38 mèt. (cent vingt pieds) de diamètre. La charpente de cette voûte est devenue la proie des flammes il y a un an, par l'imprévoyance de ceux qui la réparoient. Ce fut Catherine de Médicis qui fit bâtir, sur les dessins de Bullant, la grande colonne d'ordre dorique que l'on voit à l'extérieur, et qui lui servoit d'observatoire. Cette colonne cannelée, dont le fût renferme un escalier à vis, est chargée en quelques endroits de couronnes, de trophées de C et de H entrelacés, de miroirs cassés et de lacs d'amour déchirés, figures allégoriques du veuvage de cette princesse. Au bas de ce monument on a pratiqué une fontaine qui donne de l'eau de la Seine.

Halles aux draps et à la toile. Ces deux halles sont construites sur les dessins de MM. Molinos et Legrand, qui ont employé pour la couverture de ces halles le même procédé de charpente que pour la halle aux blé. Leur voûte à plein cintre a environ 130 m. (400 pieds) de longueur, et 50 croisées l'éclairent. Au milieu de ce bâtiment est un escalier à deux rampes; les marchandises sont renfermées dans des armoires pratiquées au pourtour, une belle rue conduit à l'entrée principale de cet édifice public.

Halles et Marchés.

Les *halles et marchés* sont au nombre de quarante; savoir, la Halle au blé et à la farine, — aux cuirs, — aux draps et toiles, — à la marée, — aux poissons, — aux veaux, — à la viande, au vin, — aux beurres, œufs et fromages, — et au pain. Les marchés sont ceux de l'abbaye St.-Germain, — d'Aguesseau, de Beauvau, — de Boulainvilliers, — de Sainte-Catherine, — des Droits de l'homme, — des Enfans rouges; — de la rue d'Enfer, pour les fourrages; — *idem*, rue de Beauveau; *idem*, — faubourg St.-Martin; *idem*, — faubourg St.-Antoine; — les marchés de Fourcy, — de la Fraternité, — de la porte St.-Jacques; — le Marché-neuf, — ceux du faubourg St.-Martin, — de la place Maubert, — de la rue Montmartre, — aux fleurs et arbustes, — des fruits et légumes, place des Innocens; — aux hardes, — aux issues cuites, aux poirées; — des Patriarches, — de la porte St.-Denis, — des Quinze-vingts, de la rue de Sève, — du suif, — du Temple, — de la Vallée, et six marchés au pain.

Hôtels.

Dans le grand nombre des hôtels de Paris qui sont occupés par des établissemens et fonctionnaires publics, des banquiers, des négocians des fabricans, des restaurateurs, des cafés et des maisons garnies, nous parlerons seulement des suivans :

L'hôtel de *Noailles*, occupé par l'archi-trésorier de l'empire; — de *Penthièvre*, où l'on a établi l'imprimerie impériale (ci-devant nationale), qui étoit au Louvre; — de *Gallifet*, occupé par le ministre des relations extérieures; — d'*Orsay* par le directeur-ministre de l'administration de la guerre; — du prince *de Salm*, par le grand chancelier de la légion d'honneur; — *Mazarin*, par le grand-juge, ministre de la justice; — *Thélusson*. Au milieu de la façade de cet hôtel est un salon circulaire, dont la moitié est en saillie, orné d'un péristile corinthien et qui paroit assis sur un rocher qui forme une grotte. C'est un temple à Vénus, auquel on a adossé une maison par derrière. L'intérieur est remarquable par la beauté de ses peintures, sur-

tout le salon d'assemblée, et le plafond de la salle du concert; il est habité par le gouverneur de Paris. — De *l'ancien lieutenant de police*, l'état-major de la première division; — le ministère de l'intérieur, le ci-devant hôtel du prince de Conti; — le ministère de la marine, le ci-devant hôtel du garde-meuble; de l'archichancelier de l'empire, hôtel d'Elbœuf; — le ministère des finances, hôtel du contrôle général; — le ministère du trésor public, au trésor; — les vélocifères, voitures publiques, occupent le ci-devant hôtel de Tessé.

Les restaurateurs sont en grand nombre; ceux qui occupent des hôtels les ont décorés comme des palais.

Il n'y a point en Europe d'hôtels garnis comme les quatre principaux qui sont actuellement à Paris, et dans lesquels peuvent loger des souverains : l'hôtel de l'*Empire*, (ci-devant hôtel de M. de la Borde), rue Cérutti; — l'hôtel du *Prince de Galles*, (ci-devant hôtel du Prince de Beauvau), faubourg St.-Honoré; l'hôtel de *Richelieu*, (ci-devant au duc de Richelieu), près les grands boulevards; — l'hôtel *Grange-Batelière* (ci-devant au président Pinon), rue Grange-Batelière.

Hôtel de *Bullion*. On doit la construction de cet hôtel à Claude de Bullion, surintendant des finances. Il fut reconstruit d'une autre manière en 1780 par un particulier qui l'acheta. Cet hôtel n'intéresse que par les ventes de bijoux, de meubles précieux, de livres, de tableaux rares, et souvent du plus grand prix, qui s'y font journellement.

Hôtel de *Longueville*. C'étoit l'ancien hôtel de Chevreuse, le berceau de la Fronde et de la politique du Cardinal de Retz. Il fut long-temps habité par des ducs et des princes; il l'est maintenant par des commis. On y a établi un magasin de tabac, un bureau de messageries et un bal public.

Hôtel *Soubise*. C'est à Olivier de Clisson, connétable de France, qu'on doit les premières constructions de cet hôtel, qui a appartenu ensuite à la maison de Lorraine, et a porté le nom de Guise jusqu'en 1697, que François de Rohan, prince de Soubise, qui l'acheta aux héritiers de la duchesse de Guise, le fit construire tel qu'il est à présent. On en commença la construction en 1706. Le principal portail est orné de colonnes corinthiennes et de trophées, qui portent sur chaque chaîne des refends. Les figures d'Hercule et de Pallas, sculptées par Coustou le jeune, forment son amortissement. Les statues de la Prudence et de la Renommée, assises sur les acrotères de la balustrade du côté de la cour sont de le Lorrain. Une galerie couverte et soutenue par des colonnes groupées, d'ordre composite, couronnées de balustrades, règne tout le long de la cour. La façade du bâtiment est ornée des ordres composite et corinthien, de groupes et de figures grandes comme nature, des Saisons, sculptées par le Lorrain, et placées dans les arrière-corps de cette façade, sur des groupes de colonnes.

Les bains publics de Paris sont :

Les *Bains chinois*, sur les grands Boulevards. Pour établir ces bains, on a profité des eaux conduites dans ce quartier par la pompe à feu, et de la situation favorable du local. Une masse de rochers sert de soubassement à une construction circulaire, terminée à ses deux extrémités par deux pavillons qui avancent sur le boulevard. L'architecture qui en est turque, chinoise et persane, est de M. Lenoir, surnommé *le Romain*. L'intérieur est commodément distribué.

Il y a des bains dans le quartier Montmartre, — sur le boulevard du Temple, — au Waux-haal d'été, — dans la rue du Temple, — à l'hôtel de la Rochefoucauld, — les bains aromatiques d'Albert, quai Bonaparte; et les bains de santé, chaussée d'Antin.

Bains Vigier. Parmi les trois bains placés sur la rivière, au Pont-Neuf, et au Pont-national, on doit citer un des bains Vigier, qui est sur un bateau qui a la longueur d'un grand navire. Il a deux étages, et contient 140 baignoires. A chaque étage sont des galeries ornées de colonnes et de pilastres, avec deux beaux plafonds; elles sont éclairées par des campanilles communiquant de l'une à l'autre galerie. Au dehors du bateau est une espèce de porche, orné d'arbustes et de fleurs de toute espèce; et vis-à-vis, sur le bord de la rivière, on voit un parterre fort agréable, ombragé par des saules et des peupliers. Tout, dans cet établissement, se réunit pour y faire trouver la commodité, l'élégance et l'agrément.

On trouve aussi sur la Seine, deux écoles de natation, l'une à la pointe de l'île Saint-Louis, et l'autre au au bas du quai d'Orsay, aujourd'hui quai Bonaparte, entre le pont de la Concorde et le pont National.

Théâtres.

Pour donner une idée du changement des mœurs et des plaisirs des habitans de Paris, il suffit de citer les théâtres et spectacles. Il n'y avoit à l'époque de 1789 que six théâtres et spectacles à Paris, on en compte aujourd'hui plus de quarante, dont les principaux sont : l'Opéra, ou l'Académie impériale de musique, ci-devant théâtre de la République et des Arts, — le Théâtre français (ci-devant Comédie française), — l'Opéra comique, — l'Opéra buffa, — le théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois, — le Vaudeville, — le théâtre de la Société olympique, — les Variétés Montansier, — le théâtre de la Porte St.-Martin, — l'Ambigu-comique, — les théâtres de la Gaieté, — des Jeunes artistes, — le théâtre de la Cité, — l'Athénée des étrangers (ci-devant théâtre du Marais, — les Variétés nationales et étrangères, — le théâtre Dramatique et Lyrique, — des Jeunes élèves, — Sans-prétention, — des Délassemens, — du Panthéon, etc. etc. — Les exercices d'équitation de Franconi, — la fantasmagorie et expériences de physique de Robertson, — le Spectacle pittoresque et mécanique de Pierre, — le cabinet curieux de Physiologie et d'accouchemens de Bertrand, — le cabinet-musée de pièces mécaniques de M. Pelletier, — un cabinet d'histoire naturelle, de phénomènes et d'antiquités, — deux Panorama, où l'on représente toutes les villes de France et étrangères. Il y a encore plusieurs petits théâtres des ombres chinoises; on remarque celui de Séraphin, et un nombre de petits spectacles de marionnettes, et plus de vingt spectacles de sociétés bourgeoises.

Nous croyons utile de faire connoitre l'origine des théâtres à Paris.

Les confrères de la Passion avoient un théâtre à l'hôpital de la Trinité, qu'ils furent contraints d'abandonner en 1547, à cause de leurs jeux indécens, et alors ils achetèrent en 1548 une partie de l'emplacement des hôtels de Bourgogne et d'Artois. Le parlement, quelque temps après, leur défendit expressément de représenter les mystères sacrés, et leur permit néanmoins de jouer des *mystères profanes, honnêtes et licites, sans offenser ou injurier autre personne.* Les mystères de la Passion furent

alors remplacés par des pièces profanes. Mais le titre religieux qu'avoient les confrères de la Passion, ne leur permettant plus de jouer eux-mêmes des pièces profanes, ils louèrent leur hôtel de Bourgogne et leur privilége à une autre troupe de comédiens. Etienne Jodelle fit jouer par cette troupe, pour la première fois, des tragédies et des comédies de sa composition. Ces nouveaux comédiens de l'hôtel de Bourgogne, furent autorisés par le parlement à continuer leurs jeux sans scandale, et à les commencer à trois heures après midi. Les vols et les assassinats qui se commettoient en hiver dans les rues de Paris nécessitèrent une ordonnance de police, le 12 novembre 1609, qui enjoignit aux deux troupes de comédiens qui existoient alors dans cette ville, de terminer leur spectacle à quatre heures et demie du soir au plus tard en hiver; de ne recevoir que cinq sous par personne pour le prix du parterre, dix sous pour celui des loges, et de ne jouer aucune pièce qui n'eût été auparavant communiquée au procureur du roi : de là est venu l'origine de la censure des pièces de théâtre. C'étoit sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne qu'on vit briller tour-à-tour les talens des Jodelle, des Baif, des Garnier, etc. La troupe de Molière, qui se forma ensuite, débuta sur le théâtre de la rue Guénégaud, par *Phèdre*, et le *Médecin malgré lui*. En 1680 le roi les réunit aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne; ils quittèrent leur théâtre, et, après avoir acheté l'emplacement du jeu de paume de l'étoile, et de quelques maisons voisines, ils y firent élever en 1688 une salle de spectacle. Ils prirent alors le titre de *Comédiens français*. En 1770, ils jouèrent sur le théâtre du palais des Tuileries; et en 1782, ils prirent possession de la salle bâtie sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Condé, et qu'on nomme l'*Odéon*; ils y débutèrent par une pièce portant pour titre : *Molière à la nouvelle salle*. Cet édifice est devenu la proie des flammes en l'an 7 (1799). La situation de cette salle étoit très-avantageuse. Un porche, composé de huit colonnes doriques, couronné d'une balustrade en formoit la principale décoration extérieure. Ce bâtiment communiquepar deux arcades à deux maisons latérales; du reste il est entièrement isolé. Une galerie couverte, percée de portiques, règne dans son pourtour. Le vestibule est orné de colonnes toscanes. C'est à MM. Dewailly et Joseph-Marie Peyre l'aîné qu'on doit ce monument.

Les principaux théâtres de Paris sont :

L'Académie impériale de Musique. Ce théâtre fut bâti en 1793, sous les auspices de M[lle] Montansier; il étoit avant près la porte St.-Martin. La nouvelle salle n'est point remarquable par son architecture extérieure; du côté de la rue de la Loi ou de Richelieu, est une galerie couverte, percée de portiques; le vestibule est décoré de colonnes doriques. Il y a quatre rangs de loges dans l'intérieur, qui est orné de colonnes d'ordre ionique. La forme de la salle est circulaire, et des plus avantageuses pour jouir du spectacle.

Cet établissement où les arts, les talent, les graces et le génie se réunissent pour produire le plus magnifique, le plus brillant et le plus enchanteur de tous les spectacles, doit son origine à l'abbé Perrin. Lully, Rameau, Gluck et Piccini, sont les musiciens cités dans les fastes de ce spectacle.

Théâtre français (ci-devant Comédie française. Cette salle, commencée en 1787, fut achevée en deux années, et ouverte le 15 mai 1790. La façade qui est sur la rue de la Loi (ci-devant Richelieu) présente une ordonnance de douze colonnes doriques, surmontées d'autant de pilastres corinthiens, couronnés de leur entablement. La première distribution de cette salle a été changée. La charpente de cet édifice est remarquable en ce qu'au lieu de bois on y a employé du fer. Il a été construit d'après les dessins de M. Louis. C'est là que les Français et les étrangers viennent admirer les chefs-d'œuvres de Corneille, de Racine, de Molière, de Regnard, de Destouches, de Piron, etc. etc.

Théâtre national de l'Opéra comique. Cette salle, bâtie sur les dessins de MM. Legrand et Molinos, fut ouverte, le 6 janvier 1791, par une troupe italienne qui jouoit avant aux Tuileries. Du côté de la rue Feydeau, elle présente un porche dont le plan circulaire offre trois vastes portiques. De la gaieté, un dialogue vif et naturel, une musique très-agréable, composent les pièces que l'on donne à ce théâtre.

Théâtre Italien, actuellement *Opera Buffa*, situé sur l'emplacement de l'hôtel de Choiseul : il est élevé sur les dessins de l'architecte Heurtrer. La façade est composée de huit colonnes ioniques, qui supportent un entablement surmonté d'un attique. Trois entrées pratiquées sous le portique introduisent dans un superbe péristile orné de colonnes. L'intérieur de la salle est bien décoré, et d'une distribution infiniment commode : c'est l'ouvrage de l'architecte Dewailly; mais on regrette que la façade de cet édifice ne soit pas tournée du côté du boulevard; rien ne peut excuser cette ridicule disposition. Dernièrement, les acteurs de ce théâtre se sont réunis à ceux du théâtre de l'Impératrice.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. L'extérieur et l'intérieur de cette salle n'ont rien de remarquable. M. Picard, dont les pièces peuvent être placées à côté de celles de Dancourt et de Dufresny, est à la fois auteur, acteur et directeur de ce théâtre, où l'on joue la comédie sans vouloir pour cela rivaliser avec le Théâtre français.

Jardins et promenades publics.

Les promenades publiques sont : le jardin de l'Arsenal, — les boulevards du nord et du midi, — les Champs-Élysées, — le petit Cours, ci-devant Cours-la-Reine, — le jardin du Luxembourg, — le jardin des Plantes, — le jardin des Tuileries, — le jardin du Tribunat, ci-devant jardin ou palais royal. (*Voyez* ces articles).

Les jardins et lieux d'amusemens publics sont principalement :

Le jardin de Tivoli, situé dans le quartier de la *Chaussée d'Antin*. M. Boutin, ancien trésorier de la marine, avoit tiré le plus grand parti de ce terrain; il a environ 20 hect. (40 arpens). Depuis la révolution, c'est un jardin consacré à des fêtes publiques dirigées par des entrepreneurs.

Mousseaux, situé à l'extrémité du faubourg du Roule, est planté dans le genre anglais. Ce jardin, avant la révolution, étoit nommé *Folies de Chartres*. Il appartenoit au duc d'Orléans, ci-devant duc de Chartres. L'abbé Delille, dans son poëme, en parlant des jardins où l'art trouve la verdure, même au temps des frimas, cite *Mousseaux* pour modèle. On a donné, pendant l'espace de dix ans, des fêtes publiques dans ce jardin, qui appartient actuellement à l'archi-chancelier de l'empire.

Hameau

Hameau de Chantilly, aux Champs-Élysées. C'est le superbe hôtel qui a appartenu autrefois à madame de Pompadour, ensuite au financier Beaujon, et, à l'époque de la révolution, à la duchesse de Bourbon. Il y a actuellement un restaurateur et un café : on y donne des bals et des feux d'artifice.

Folies Beaujon, avenue des Champs-Élysées. Ce jardin appartenoit au financier Beaujon : on y a trouvé pendant quelque temps des amusemens de toute espèce.

Le *jardin des Capucines*, boulevard de la Madeleine, offre une réunion bizarre. C'est un rassemblement de toutes sortes d'animaux, de marionnettes, d'ombres chinoises, de différentes curiosités. On y trouve aussi le spectacle de Franconi, dont les chevaux ont une adresse, une docilité et une instruction vraiment admirables.

Pavillon d'Hanovre, boulevard chaussée d'Antin. C'est ce fameux pavillon que le duc de Richelieu fit construire au bout du jardin de son hôtel à son retour des guerres d'Hanovre. Il y a eu des jeux publics, café, restaurateurs. On y a donné des concerts, etc. etc.

Café et jardin de Frascati, boulevard Montmartre. C'est un établissement à l'italienne, célèbre pour la fabrication des glaces. Le café occupe un bâtiment considérable et des plus richement décorés. Le jardin, quoique très-petit, est charmant; c'est le rendez-vous des étrangers et des plus jolies femmes de Paris.

Jardin Turc, boulevard du Temple. C'est le *Frascati* des habitans du quartier du Marais.

Jardin d'Hébé, même boulevard : il y a café, bal et feux d'artifice.

Dans la belle saison, il y a encore à Paris un grand nombre de jardins où l'on donne des fêtes champêtres, des bals et des feux d'artifice. Dans l'hiver, les plaisirs sont renouvelés par des bals nombreux, et dont la variété et l'élégance étoient inconnues à Paris : nous ne devons pas compter au nombre des plaisirs de cette superbe ville les salons de jeux, où l'or et l'argent semblent annoncer la plus grande opulence.

Pendant le cours de la révolution on a donné des fêtes publiques dans les jardins de l'hôtel du maréchal de Biron, et dans celui de l'hôtel du duc d'Orsay.

Paris renferme tant d'objets curieux, qu'un étranger ne peut tout connoitre ni tout voir en une année. Avant de quitter cette grande cité, il devra jeter un coup d'œil sur la seconde maison des piliers des Halles, située à gauche, en entrant par la rue St.-Honoré. C'est là que le célèbre Molière est né. Son père, valet-de-chambre-tapissier de Louis XIV, tenoit la boutique qui est aujourd'hui occupée par un fripier. Pour consacrer le souvenir de cette naissance illustre, M. Lenoir, conservateur du Musée français, a fait mettre sur cette maison l'inscription suivante :

Jean-Baptiste Pocquelin de Molière
est né dans cette maison en 1620.

Pourquoi une inscription semblable ne se trouveroit-elle pas rue des Marais, faubourg St.-Germain, sur la maison qui fut occupée par le grand Racine? Il seroit à desirer que l'exemple du respect rendu à la mémoire de Molière par un simple ami des arts fût suivi par le gouvernement, et qu'il fît ainsi reconnoître les lieux où sont nés les hommes qui ont illustré la France. Que de motifs d'admiration! que de souvenirs délicieux ces inscriptions ne feroient-elles pas naitre!

Commerce et industrie.

Paris est la ville du monde où les arts soient parvenus à un si haut degré de perfection; aucune ne rivalise avec elle dans une infinité de productions dues au génie créateur du Parisien. La variété infinie de modes, nouveautés et objets de luxe; l'élégance et la richesse des meubles; la perfection de la bijouterie, de l'orfévrerie, de l'horlogerie, des ouvrages dorés et bronzés, ne se rencontrent nulle part comme à Paris; la typographie, la perfection des caractères, la gravure, la sculpture, y sont parvenues au plus haut degré de perfection. Les cartes géographiques; les instrumens de musique, d'optique, de physique et de mathématiques; les fleurs et les perles artificielles; la parfumerie, la tabletterie, les éventails, la sellerie, les perruques, les souliers pour femmes, sont des objets recherchés par toute l'Europe, ainsi que beaucoup d'autres, parmi lesquels on doit distinguer les fabriques de porcelaine, de faïence, de poterie, poêles, bustes en plâtre, filature de lin et coton; fabriques de tapis et tapisseries, de toiles peintes, de piqués, mousselinettes, basins, blondes, gazes, tulles, dentelles, crêpes et de quantité d'étoffes de fantaisie; bas de soie, filoselle et coton; rubans de soie, chapeaux, papier peint, bleu de Prusse, eau-forte, vitriol, amidon, vermicelle, marroquin, basane, tannerie, corroierie, colle-forte, corderie; chapeaux de paille, miroiterie; tabatières d'écaille, d'ivoire et de carton; huiles et eaux d'odeur, broderie. La célèbre manufacture nationale (ci-devant royale) des tapisseries des Gobelins doit son établissement au ministre Colbert en 1667. Les ouvrages qui en sortent sont des plus riches, des plus beaux et des plus curieux, tant pour la correction du dessin que pour la richesse des matières, la force et la vivacité des couleurs, qui le disputent pour l'effet aux tableaux des plus grands maîtres. Tout ce qui se fabrique dans cette manufacture appartient au gouvernement, et sert à faire des présens aux puissances étrangères. Gilles Gobelin, de Reims, le plus fameux ouvrier pour la teinture en laine qu'on eût eu jusqu'alors, vivoit sous le règne de François I[er]. Il fit bâtir sur la rivière de Bièvre une maison qu'on appela d'abord la *Folie Gobelin*, et qui reçut par la suite le nom d'*hôtel des Gobelins*, qu'elle a depuis toujours conservé.

La fabrication de la porcelaine a acquis à Paris une grande réputation, et forme une branche de commerce considérable, qui s'étend dans les quatre parties du monde.

La manufacture, ci-devant dite d'*Angoulême*, qui eut la dénomination de *Gherhard* et *Dihl*, présentement *Dihl* et *Gherhard*, a constamment marché sur les traces de la manufacture de Sèvres, pour la beauté de son biscuit, la richesse de ses ornemens et la délicatesse de ses peintures. (*Voyez* Sèvres.)

M. *Nast*, allemand, est créateur, en 1785, d'une manufacture de porcelaine, rue des Amandiers, division de Popincourt, la seule dans ce genre qui, depuis vingt-un ans, n'ait éprouvé aucune interruption dans son activité, et de changement dans sa raison de commerce. Lorsque M. Nast est venu en France pour former cet établissement, il a cherché à découvrir les motifs de l'inaction ou se trouvoit la fabrication de la porcelaine; il a pensé qu'il falloit en fabriquer à des prix

médiocres qui fussent à la portée de tout le monde, et dont la qualité et la solidité fussent les mêmes. Effectivement le succès de M. Nast a été complet. On trouve dans ses immenses magasins toutes sortes de vaisselle, biscuits, pendules, vases, assiettes, soupières, etc., à des prix modiques et dans les plus hauts prix. La beauté de la porcelaine est la même; la différence est dans la dorure, peinture et sculpture. M. Nast emploie des artistes célèbres dans ce genre. Les formes de sa porcelaine et la décoration sont renouvelées suivant les progrès des arts. Il y a dans cette manufacture des objets précieux qui peuvent balancer ceux qui sortent de la manufacture de Sevres.

Les procédés chimiques de M. Nast donnent à sa porcelaine, solidité, extrême blancheur, et un beau transparent; aussi a-t-elle la plus grande réputation dans tous les pays où il fait des envois considérables. Il suffit de voir cette manufacture pour se convaincre de son importance : on y trouve des pièces de vaisselle dignes du luxe des souverains. Nous avons remarqué trois magasins considérables : le premier est la porcelaine naturelle, sans ornement, à des prix très-modérés; le second, la porcelaine dorée; le troisième, la porcelaine dorée avec des peintures et sculptures magnifiques. Jamais le luxe, dans ce genre, n'a été porté à un plus haut degré de perfection. Toutes les fortunes néanmoins peuvent se satisfaire facilement dans cette manufacture, puisqu'il y a des assiettes à 3 fr. et à 500 fr. la pièce, et à proportion tout ce qui a rapport à l'ornement, aux décorations d'appartement, etc.

On doit en partie à M. Nast la grande activité qui règne à Paris dans la fabrication de la porcelaine, puisqu'en 1783 il n'y en avoit que cinq manufactures, et qu'aujourd'hui il s'en trouve vingt-deux. Le commerce de celle de M. Nast, depuis la révolution, a quadruplé. Les étrangers qui visitent cette fabrique en admirent l'immensité du terrain, l'organisation, le nombre considérable d'ouvriers et la richesse des magasins, où tout annonce l'ouvrage d'un homme du plus grand génie dans cette partie.

Il se fabrique à Paris beaucoup de taffetas, des pluches, des gros-de-tours, des moires brochées pour robes et pour meubles, des ferrandines, des ras de veuve blancs et noirs, des prunelles noires, galettes de soie teinte en couleur de fleur de grenade, connue sous le nom d'écarlate des Gobelins. Les galons de soie, qui comprennent tout ce qui entre dans l'ameublement et l'équipage; les rubans de bourre de soie, avec la bonneterie, forment une branche considérable. Les bas de soie noirs sont les plus beaux de France : cet avantage est dû aux eaux de la Seine, qui jouissent de la propriété d'aviver cette couleur. Avant la révolution, Paris consommoit pour plus de cinq millions de soieries.

Il y a des fabriques de sulfate d'alumine, de minium, de sel ammoniac, d'acides sulfurique, nitrique et muriatique, et raffinerie de sucre, de sel ammoniac, une manufacture de poterie de terre salubre : c t établissement est unique dans son genre. Les foyers salubres et économiques de M. *Desarnod* ont obtenu plusieurs prix dans les expositions des chefs-d'œuvres de notre industrie. Les filtres inaltérables de MM. *Smith* et *Cuchet*, pour la clarification et la purification des eaux de la Seine et autres, même les plus infectes et les plus putrides, rendent ces eaux claires, brillantes et diaphanes, et leur enlèvent tous corps étrangers. La manufacture de lampes à double courant d'air de M. *Lange*, — de draps de *Julienne*, — de glaces, — des tapis veloutés, façon de Perse, et ceux de la Savonnerie, de M. *Salandrouze*, où il est impossible que l'art représente mieux la nature dans aucun établissement de ce genre : Les teintures y sont aussi belles que solides; il y a aussi dans cette manufacture des métiers à mécaniques pour exécuter les tapis de moquette, dans le genre de fabrique anglaise. M. *Chevenin*, de Lyon, a établi nouvellement à Paris une manufacture pour mettre en œuvre des matières grossières, presque perdues, et en fabriquer des étoffes qui réunissent la solidité à la souplesse du drap. Ces étoffes sont particulièrement destinées pour meubles et tapisseries.

Les expériences de physique de Comus doivent occuper une place dans cet ouvrage. Nous croyons devoir aussi donner l'origine de cet homme célèbre.

Nicolas-Philippe *Le Dru*, né à Paris en avril 1731, connu longtemps sous le nom de *Comus*, au sortir de ses classes, se livra à l'étude de la physique expérimentale; les ouvrages de Gilbert, de Gaspard Scott et de Kirker, firent sur lui beaucoup d'impression. Il répéta plusieurs procédés de Scott, et fit plusieurs expériences de Kirker, dont les résultats surpassèrent son espérance, il redoubla de zèle et d'activité, rectifia quelques procédés, fit de nouvelles tentatives qui furent couronnées par les plus heureux succès. Son caractère naturellement porté à l'enjouement lui fit développer ses connoissances sous l'aspect attrayant de l'amusement; la fortune sourit à son projet, et dès 1752 à 1782 il n'eut qu'à se louer du plan qu'il s'étoit tracé si jeune, et du but auquel il étoit parvenu. Les différens souverains de l'Europe lui donnèrent tous des marques de considération; il n'eut eu Angleterre d'autre désagrément que de voir le gouvernement s'approprier une aiguille d'inclinaison qu'il avoit commandée à Ramsden, et qui servit ensuite au capitaine Phips, dans son voyage au pôle boréal.

L'estime que lui ont témoignée les Vaucanson, les la Condamine, les Buffon, les Lemonier; son intimité avec les frères Rouel et feu Darcet, ainsi que ses liaisons actuelles avec les savans qui honorent la France, donnent une idée de son savoir. Les expériences sur le fluide magnétique, dont une partie furent faites en 1777, dans les séances qu'il eut avec Joseph II pour démontrer la direction de ce fluide; la manière d'envelopper ou traverser certains corps de la nature, seront incessamment publiés, ainsi que les tables magnétiques et les instrumens qui y sont propres, dont les premiers furent remis, par ordre de Louis XVI, en 1785, au trop célèbre voyageur Lapérouse. Ce célèbre physicien s'étant occupé avec un de ses fils, J. P. *Le Dru*, des phénomènes électriques dont les résultats sont consignés, tant dans le *Journal de physique*, que dans le *Journal de Médecine de Paris*, tournèrent le fruit de leurs recherches vers l'économie animale. Après avoir fait plusieurs expériences sur beaucoup de chiens, et s'être convaincus sur eux-mêmes de l'impossibilité de nuire par cet agent, lorsqu'il est sagement administré, ils en firent, dès 1774, l'application à des maladies nerveuses, qui cédèrent bientôt à ce remède.

D'après le rapport de dix méde-

cins de la faculté de Paris, le gouvernement, en 1782, établit un hospice qu'il confia à MM. le Dru père et fils, où chaque jour, depuis cette époque, il ne faut d'autre recommandation pour y être électrisé, toujours gratuitement, qu'une déclaration de médecins ou chirurgiens de Paris, qui constate la nature de l'indisposition, et que préalablement le sujet a été soumis aux remèdes généraux. Cet établissement est *rue Neuve St.-Paul*, n° 9, où depuis 1791, M. le Dru père fait, à ses dépens, les frais que tous les traitemens occasionnent, et qui sont administrés par son fils.

La librairie et l'imprimerie de Paris forment un commerce considérable dans toutes les parties du monde. A l'époque de 1789, il n'y avoit dans cette ville que trente-six imprimeurs; on en compte plus de deux cent cinquante : les libraires étoient au nombre de cent vingt; il y en a plus de cinq cents. L'établissement de M. Roudonneau est des plus utiles, par un assortiment de toutes les lois. L'imprimerie en taille-douce fait aussi une branche très-importante; il y a beaucoup de brasseries et de fabricans d'encre et de cire à cacheter. Il se fait encore un grand commerce de draperie, d'instrumens à cordes et à vent, de musique, d'estampes, de quincaillerie, de fourrures, de mercerie, d'épicerie, drogueries, huiles, eaux-de-vie, etc. On y fabrique beaucoup d'armes à feu et des armes blanches. On y trouve six dépôts des ouvrages de la manufacture d'armes de Versailles.

Si notre révolution a détruit le commerce de plusieurs villes de France, celui de Paris paroit avoir augmenté immensément. Depuis cinq années, le nombre des marchands en boutique s'est accru de plus de deux mille; il est des quartiers où il n'y en avoit pas une, et où l'on en compte à présent un grand nombre; presque tous les nouveaux propriétaires des ci-devant hôtels en ont changé le devant en boutiques du meilleur goût. Paris ressemble à une foire perpétuelle; jamais on n'avoit vu des magasins aussi brillans : nous citerons à cet égard la rue Vivienne. Il y a dans cette ville une bourse, beaucoup de banquiers, d'agens-de-change, et des courtiers de commerce; beaucoup de maisons de commerce font la commission en tout genre; la banque de France vivifie le commerce. Pendant les cinq jours complémentaires, il y a eu pendant deux ans dans la cour du Muséum au Vieux Louvre une exposition publique des produits de l'industrie nationale dans tous les genres; cette exposition faisoit connoitre des découvertes précieuses de fabrication et d'invention de toutes les parties de la France : elle ne doit plus avoir lieu que tous les cinq ans.

Il se fait à Paris un commerce considérable en toute espèce de comestibles.

La consommation annuelle des principaux objets mérite d'être citée dans cet ouvrage.

10,073,400 myriagrammes (206 millions de livres de pain).
21,487 muids d'avoine.
8,500 muids d'orge.
75,000 bœufs.
15,000 vaches.
103,000 veaux.
220,000 moutons.
553,375 porcs.

Les marchés de Sceaux et de Poissy, où les bêtes à cornes sont amenées de divers départemens, sont les principaux points de cet immense approvisionnement.

Cent douzaine de pigeons par jour. Poisson d'eau douce, pour 1,300,000 francs par année. Poisson de mer, frais, sec et salé, 4,691,500 kilogrammes (100,000 quintaux). La marée fraiche est estimée produire aux chasse-marées qui l'apportent à Paris, une somme annuelle de 13 millions; la sardine, 1,550,000 fr. Anguilles, 27,000 kilogrammes (500 quintaux). Brochets, 44,23 kilogrammes (900 quintaux). Carpes, 978,030 kilogrammes (20,000 quintaux). Harengs, pour une somme de 400,700 f. Huitres, près de 40,000 f. Ecrevisses, pour 80,000 francs. Cire, 263,162 kilogrammes (538,000 pesant), ce qui donne, à 2 liv. 10 s. (2 fr. 50 cent.) la livre, un produit, tous droits compris, de 1,350,000 f. Cidre, 6,000 muids, année commune. Bière, 30,000 muids. Vin ordinaire, pour environ 33,000,000 de fr.

Eau-de-vie, pour 3,000,000. Vinaigre, pour 500,000 fr.

Il n'y avoit à l'époque de 1789 qu'un bureau général des messageries. Il y en a aujourd'hui un rue des Victoires nationales (ci-devant rue Notre-Dame-des-Victoires).

Un *idem*, rue du Bouloi.
Idem, établissement Saint-Simon.
Idem, rue St.-Thomas-du-Louvre, hôtel de Longueville.
Idem, rue de l'Oratoire.
Idem, rue du Faubourg St.-Denis.
Idem, rue Neuve-St.-Martin.
Idem, rue St.-Paul.
Idem, rue de Thionville.
Idem, rue d'Enfer-St.-Michel.
Idem, quai de Voltaire. Voitures dites vélocifères.
Idem, rue de Lille, etc. etc.

La vue des environs de Paris est des plus pittoresques par les belles plaines qui l'environnent, et la quantité des superbes maisons de campagne. Les beaux fruits de toutes espèces qui abondent dans les marchés de Paris, sont en partie le produit du cultivateur ou de l'habileté des jardiniers. Le territoire des environs de Paris est d'une foible qualité.

La ville de Paris a produit un très-grand nombre d'hommes illustres, célèbres ou fameux, dont les noms suivent : Jean *Lerond d'Alembert*, célèbre littérateur, mathématicien et philosophe; né en 1717, mort à Paris le 29 octobre 1783, membre de l'académie française. Il fut un des principaux auteurs de l'*Encyclopédie*. Il avoit à peine dix ans quand son maitre de pension déclara qu'il n'avoit plus rien à lui apprendre. Ce fut d'abord un malheureux enfant sans parens, sans berceau, et qui ne dut le bonheur de vivre qu'aux apparences d'une mort prochaine et à l'humanité d'un officier public. Très-jeune encore, il remporta le prix proposé par l'académie de Berlin, dont le sujet étoit *la cause générale des vents*. D'Alembert étoit en effet regardé en France comme l'un des premiers écrivains. Il dut principalement cette réputation à son discours préliminaire de l'Encyclopédie. L'impératrice de Russie, sensible au mérite de ce philosophe, lui avoit proposé de se charger de l'éducation du grand duc de Russie son fils, et elle avoit attaché à cette place cent mille livres de rente et des avantages considérables. D'Alembert refusa cet emploi. Ses principaux ouvrages sont : *Mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie*, 5 vol. in-12. *Élémens de musique, théorie et pratique*, 1762, in-8°. L'auteur a suivi dans cet ouvrage les principes de *Rameau*, et lui en attribue toute la gloire. Il n'en réserve que l'ordre et les fautes qui pourront s'y trouver. *De la destruction des Jésuites*, 1765, in-12. *Éloges lus dans les séances de l'académie française*, 1779, in-12. *Traité de Dynamique*, 1743, 1758, in-4°. *Traité de l'équilibre et du mouvement des fluides*, 1744, in-4°. *Essai d'une théorie nouvelle de la résistance des fluides*, 1762, in-4°. *Recherches sur divers points importans du système du monde*, 1754, 1756, 3 vol. in-4°. *Opuscules mathématiques*, 1761, et années suivantes, en plusieurs vol. in-4°. etc. — *Alexandre*, auteur d'un poëme d'*Alexandre-le-Grand*, et inventeur des vers alexandrins français. Il vivoit au dou-

zième siècle. — Nicolas *Alexandre*, bénédictin, mort en 1758, auteur de la *Médecine* et de la *Chirurgie des pauvres*, et d'un *Dictionnaire botanique et pharmaceutique*. Alexandre avoit acquis une assez grande connoissance des simples; mais également pieux et charitable, il n'en fit usage que pour soulager ses confrères, et sur-tout les pauvres qu'il aimoit beaucoup. — Hubert-Pascal *Ameilhon*, de l'académie des inscriptions et belles-lettres, de la société d'agriculture, de l'institut national de France, bibliothécaire, né le 5 avril 1730. Il a publié : *Histoire du commerce et de la navigation*. — Guillaume *Amontons*, dans sa jeunesse, inventeur d'un hygromètre, et auteur de *Remarques sur les baromètres* : né en 1663, mort le 11 octobre 1705. Il fut membre de l'académie des sciences en 1699. On a aussi de lui une théorie des frottemens, qui se trouve dans les mémoires de l'académie. Il n'avoit point l'art de se faire valoir autrement que par ses ouvrages; et la difficulté qu'il avait à se produire dans le monde, nuisit à sa fortune. — Pierre-Hubert *Anson*, de la société d'émulation d'Abbeville, administrateur général des postes de France, et fondateur du lycée républicain, né le 11 juin 1744. Il a donné *deux mémoires historiques sur les villes de Nemours et de Milly*; *Recherches sur la France*; *Anecdotes sur les ancêtres du ministre d'Ormesson*; *Lettres de Mylady Montagut*, traduction de l'anglais. Il a aussi traduit en vers français plusieurs odes d'Anacréon. — Jean-Baptiste *Bourguignon d'Anville*, célèbre géographe, né en 1702; mort à Paris le 28 janvier 1782. Il sembloit être né géographe, comme on nait orateur et poëte. Dans ses classes, il traçoit des sphères et des cartes. En lisant Quinte-Curce, ce n'étoit pas les exploits d'Alexandre qu'il cherchoit, c'étoient les lieux de ses combats et de ses victoires. Son enthousiasme pour la géographie la lui faisoit mettre au premier rang des connoissances humaines : il ne pouvoit, d'après cette idée, que s'estimer un peu; mais on lui passoit cet amour-propre, à cause de sa naïveté et de son grand amour pour le travail : en effet, il a travaillé 15 heures par jour pendant 50 ans pour mériter l'estime du public. Ses cartes, qui sont en grand nombre, sont plus recherchées que celles de *Sanson* et de *Delisle*, parce qu'il a profité de toutes les nouvelles découvertes. On a de lui *Géographie ancienne abrégée*, 1768, 3 vol. in-12; *Dissertation sur l'étendue de l'ancienne Jérusalem*, 1747, in-8°; *Mémoire sur l'Egypte ancienne et moderne, avec une description du globe arabique*, 1766, in-4°; *Etats formés en Europe après la chûte de l'empire romain en Occident*, 1771, in-4°; *Notice de l'ancienne Gaule, tirée des monumens romains*, 1761, in-4°, etc. — Philippe-Auguste *de Sainte-Foi*, *chevalier d'Arc*, historien, romancier et littérateur, mort en 1779. Les agrémens de son esprit le rendoient aimable lorsqu'il parloit et lorsqu'il écrivoit. On a de lui : *Mes Loisirs*, petit in-12 : c'est un recueil de pensées dont quelques-unes expriment des maximes qu'on pourroit contester, mais dont la plupart sont solides et finement rendues. *Histoire générale des guerres*, 1756, in-4°. *Histoire du commerce et de la navigation des anciens et des modernes*, 1758, 2 vol. in-12. *La Noblesse militaire*, etc. — Antoine-Joseph *Dezailler d'Argenville*, maître des comptes, de la société royale de Londres et de Montpellier. Il a fourni les articles *Hydrographie*, *Hydraulique* et *Jardinage*, qui sont dans l'Encyclopédie : il a écrit en latin des essais de dénombrement de tous les fossiles qui se trouvent dans les différentes provinces de la France. — Bonaventure *d'Argonne*, chartreux, auteur sous le nom de *Vigneul Marville* : né en 1640, mort à Gaillon en 1704. Il a donné des *Mélanges d'histoire et de littérature*; *Traité de la lecture des Pères de l'Église*, ouvrage fort judicieux; *l'Éducation, maximes et réflexions de Moncade*, in-12. On a encore de ce chartreux quelques ouvrages manuscrits. — Antoine *Arnauld*, avocat au parlement de Paris, où il se distingua autant par son éloquence que par sa probité : né en 1560, mort le 29 décembre 1619. Son plaidoyer pour l'Université, contre les Jésuites, le fit connoitre très-avantageusement, et les Jésuites, pour se venger, l'accusèrent d'être huguenot. On sait qu'Arnauld n'aimoit pas les ligueurs. De toutes les causes qu'il plaida, il n'y en eut point de plus célèbre que celle où Henri IV et le duc de Savoie assistèrent. Il s'agissoit d'une femme qui accusoit un jeune homme du meurtre de son fils; Arnauld, avocat de la mère, gagna cette cause. Il publia un ouvrage fameux contre la fameuse société. Il a pour titre: *Le franc et véritable discours du roi sur l'établissement qui lui est demandé par les Jésuites*, in-8°.; *L'Anti-Espagnol*; *La Fleur-de-Lis*, 1593, in-8°; *La Délivrance de Bretagne*; *La première Savoisienne*, 1601, in-8°.; et un *Avis au roi Louis XIII pour bien régner*, 1615, in-8°. Il eut de Catherine Marion vingt enfans, dont dix morts en bas âge, quatre fils, et six filles, toutes religieuses. Son fils aîné, nommé *Robert Arnauld d'Andilly*, naquit à Paris en 1588, et mourut le 27 septembre 1674. Il parut de bonne heure à la cour, et y eut des emplois qu'il remplit avec distinction. Il y jouit d'un grand crédit, et n'en fit usage que pour rendre service. On a de lui plusieurs ouvrages : La traduction des *Confessions de saint Augustin*, in-8°; *L'Histoire des Juifs, de Josephe*, 5 vol. in-8°. et in-12; *Vies des Saints-Pères du Désert, et de quelques Saintes*, écrites par les Pères de l'Eglise, 3 vol. in 8°; les *Œuvres de Sainte-Thérèse*, in-4°, 1670; celles de *B. Jean d'Avila*, in-fol.; *Mémoires de sa vie écrite par lui-même*, 2 vol. in-12; *Poëme sur la vie de J. C.*, petit in-12; *Œuvres chrétiennes en vers*, etc. Son frère, nommé *Henri Arnauld*, naquit à Paris en 1597, et mourut à Angers le 8 juin 1692. En 1645, il fut envoyé extraordinaire de France à Rome, pour terminer les contestations survenues entre les Barberins et Innocent X. Arnauld montra beaucoup de zèle pour l'intérêt de sa patrie et pour ceux des Barberins. Cette maison fit frapper une médaille en son honneur, et lui éleva une statue. L'abbé Arnauld, de retour en France, fut fait évêque d'Angers l'an 1649 : il alla convertir le prince de Tarente et le réconcilier avec le duc de la Trimouille son père. Il étoit le père des pauvres et le consolateur des affligés. Ses négociations à la cour de Rome et en différentes cours d'Italie ont été publiées à Paris en 5 vol. in-12, long-temps après sa mort. — Son frère, Antoine *Arnauld*, né à Paris le 6 février 1612, fit ses humanités et sa philosophie aux colléges de Calvi et de Lisieux. Il prit le bonnet de docteur de Sorbonne en 1641, et il *jura de défendre la vérité jusqu'à l'effusion de son sang*. Deux ans après il publia son fameux livre *De la fréquente Communion* : toute la cour l'accueillit comme le méritoient ses ouvrages et sa réputation. Monsieur (frère du roi) dit : « Il faut bien faire quelques pas pour voir un homme si rare. » Arnauld travailla dès-lors à tourner contre les calvinistes les armes dont il s'étoit servi contre ses adversaires. On a encore de lui : *Grammaire générale et raisonnée*; *Élémens de géométrie*; l'*Art de penser*, qu'il a fait avec Nicole; *Réflexions sur l'éloquence des prédicateurs*; Paris, 1695; *Apologie pour les catholiques*; *Les Calvinistes convaincus de dogmes impies sur la morale*; *Le Prince d'Orange, nouvel Absalon, nouvel Hérode, nouveau Cromwel*; *De la Perpétuité de la foi*, etc. — Simon *Arnauld*, marquis de Pompone, ambassadeur en diverses cours, ministre des affaires étrangères en 1662. Pendant son séjour à la Haye, son épouse y accoucha d'un fils, qui fut Henri-Charles Arnauld, connu sous le nom de *l'abbé de Pompone*, homme d'état, littérateur et membre de l'académie des inscriptions. Le marquis de Pompone étoit né à Paris en 1618. Son frère (Simon *Arnauld*) fut employé dès l'âge de 23 ans en Italie en qualité de négociateur. Il y conclut plusieurs traités, et fut ensuite intendant des armées du roi à Naples et en Catalogne, ambassadeur à la Haye en 1622, et en 1665 ambassadeur extraordinaire en Suède. Arnauld, élevé au ministère des affaires étrangères, en fut privé en 1679. Il mourut en 1699. On a de lui *Négociation de ma première ambassade en Suède*. — Charles Coypeau, sieur *d'Assouci*, poëte burlesque, qui n'étoit que le singe de Scarron : né en 1604, mort en 1679. A l'âge de huit ans, il s'échappa de la maison paternelle, se rendit à Calais, où il se donna pour fils de César Nostradamus. S'étant mêlé de vouloir guérir, il vint à bout de procurer la santé à un malade d'imagination. Le peuple de Calais, croyant qu'il devoit sa médecine à sa magie, vouloit le jeter dans la mer. Après plusieurs autres courses à Londres, à Turin et dans d'autres villes, il vint à Montpellier où son amour déréglé pour deux pages manqua de lui attirer un châtiment exemplaire. Il fut d'abord emprisonné à l'inquisition de Rome, ensuite à la bastille et au châtelet. Ses poésies ont été recueillies en 3 vol. in-12, 1678. D'Assouci a publié ses aventures d'un style presque bouffon : on peut les voir dans le *Dictionnaire critique de Bayle*. Le plus rare de ses écrits est 1 vol. in-12, 1678, qui contient *sa Prison et ses Pensées dans le Saint-Office*. — Antoine *Aubery*, avocat au parlement et au conseil, écrivain infatigable : né en 1617, mort en 1695. *Les Remarques de Vaugelas* étoient son seul livre de récréation. On a de lui plusieurs

ouvrages qui sont presque au-dessous du médiocre pour le style, mais dans lesquels on trouve des recherches. *Histoire des cardinaux*, en 5 vol. in-4°, 1642, composée sur les mémoires de *Nundi* et de *Dupuy*; *Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu*, 1660, en 2 vol. in-fol. *Histoire du cardinal Mazarin*, 1751, en 4 vol. in-12; *Traité historique de la prééminence des rois de France*, 1649, in-4°; *Traité des justes prétentions du roi de France sur l'empire*, 1667, in-4°. — Antoine *de la Fosse d'Aubigny*, poëte français, et de l'académie des anabatistes de Florence, mort en 1706. *Traduction d'Anacréon* en vers; pièces de théâtre, etc. — Jacques-Charles *Aubry*, avocat au parlement, célèbre orateur : né en 1688, mort le 22 octobre 1739. Il plaida avec beaucoup de succès. Il seroit à souhaiter que ce célèbre avocat eût écrit ses plaidoyers en entier, et que nous en eussions un bon recueil : ce seroit un répertoire très-propre pour former à l'éloquence. On a de lui un grand nombre de consultations et de mémoires imprimés, mais épars dans différentes bibliothèques. Ceux qui ont fait le plus de bruit sont les deux *Consultations* pour M. de Soanen, évêque de Senez : la première, souscrite par vingt avocats, et la seconde par cinquante; deux *mémoires* pour les ducs et pairs, contre le duc d'Agénois, depuis duc d'Aiguillon. — Jean-Baptiste *Avrillon*, mort à Paris en 1729, à 78 ans. On a de lui : *Sentimens sur l'amour de Dieu*, ou *les trente Amours sacrés; Conduites pour passer saintement l'avent et le carême; Retraite des dix jours; Réflexions de la divine enfance; Méditation sur la communion*, etc. — Augustin-Charles *d'Aviler*, architecte, né en 1653. S'étant embarqué à Marseille pour aller à Rome perfectionner ses talens, la felouque qu'il montoit fut prise par des Algériens, qui le conduisirent à Tunis, où il fut esclave deux ans, pendant lesquels on y construisit, d'après ses dessins, une superbe mosquée; de retour de Rome en France, il éleva à Montpellier une porte magnifique en forme d'arc de triomphe à la gloire de Louis XIV : ce qui donna lieu aux états de Languedoc de créer pour lui le titre d'architecte de la province. On a de d'Aviler un *Cours d'architecture*, 2 vol. in-4°, qui est estimé. Il avoit auparavant traduit de l'italien, le VI°. livre de l'architecture de *Scamozzi*. — Jacques *Autreau*, peintre et poëte dramatique : mort en 1745. Quoique d'un caractère sombre et mélancolique, il a fait des comédies qui ont fait rire et qui amusent encore. Il avoit près de 60 ans lorsqu'il s'adonna au théâtre : ses intrigues sont simples, on en voit tout de suite le dénouement, et on perd le plaisir de la surprise. Le théâtre italien a conservé *Le Port à l'Anglais*, en prose; *Démocrite prétendu fou*, en 3 actes et en vers. On a de lui au Théâtre français *Clorinde*, tragédie en 5 actes; *Le Chevalier Bayard*, en 5 actes; et *La Magie de l'Amour*, pastorale en 1 acte et en vers. *Le Port à l'Anglais* est la première pièce dans laquelle les comédiens italiens ont parlé français. Le plus connu des tableaux de ce peintre est celui de *Diogène*, la lanterne à la main, cherchant un homme, et le trouvant dans le cardinal de Fleury. — Barthélemi *Auranet*, conseiller d'état, magistrat aussi intègre qu'éclairé; né en 1591, mort en 1675. On a de lui des Notes sur la coutume de Paris, des Mémoires, des Arrêts, etc. Le recueil de ses ouvrages a été publié en 1708, in-fol. — Louis-Petit *Bachaumont*, mort le 29 mai 1771; il a laissé : *Essais sur la peinture, sculpture et l'architecture; Vers sur l'achèvement du Louvre; Quintilien, de l'institution de l'orateur*, etc. — Jean-Baptiste-Pierre *Bacon*, professeur de langues et de belles-lettres françaises à l'Ecole Militaire. Il a fait la *Mahonoise*, comédie; *Belphégor dans Marseille; Mémoire au sujet du prix proposé* par Caussans, *sur la quadrature du cercle*. — François-Thomas-Marie *Baculard d'Arnaud*, auteur dramatique, conseiller d'ambassade de la cour de Saxe et de la cour de Berlin. On a de cet écrivain célèbre : *Coligny*, tragédie; *la Mort du maréchal de Saxe*, poëme; *Les Amans malheureux*, ou *le Comte de Comminges*, drame; *Fayel* ou *Gabrielle de Vergy; Délassemens de l'homme sensible; Les Épreuves du sentiment; Nouvelles historiques*; et *Œuvres dramatiques*, etc. — Jean *Bailly*, astronome, député de la ville de Paris aux états-généraux de 1789; président de l'assemblée constituante; membre des académies française, des sciences et belles-lettres; nommé maire de Paris le 15 juillet 1789; décapité le 21 brumaire an 2 (9 novembre 1793). Un des ouvrages les plus importans qu'il a publiés, c'est l'*Histoire de l'astronomie des peuples anciens et modernes*. — Claude *Ballin*, célèbre orfèvre et dessinateur : né en 1615, mort le 22 janvier 1678. Le cardinal de Richelieu lui acheta quatre bassins d'argent, sur lesquels Ballin, âgé à peine de 19 ans, avoit représenté admirablement les IV âges du monde. Le cardinal ne pouvant se lasser d'admirer ces chefs-d'œuvres de ciselure, lui fit faire quatre vases à l'antique, pour assortir ces bassins. Ballin porta son art au plus haut point : il exécuta pour Louis XIV des tables d'argent, des guéridons, des canapés, des candélabres, des vases, etc. — François *Ballet*, ancien curé de Gif, né le 6 mai 1702, a publié 4 vol. de *Panégyriques; Traité de la dévotion à la Sainte-Vierge; Exposition de la doctrine de l'église apostolique et romaine*, etc. — Jean *Baptiste*, jurisconsulte, mort en 1597. On a de lui divers traités de jurisprudence, dont une nouvelle édition par Claude *de Ferrière*. Paris, 1688, in-fol. — Jean-Louis *Barbeau de la Bruyère*, littérateur, traducteur et éditeur : né en 1710, mort à Paris le 20 novembre 1781. Il eut beaucoup de part aux ouvrages de M. *Buache*. En 1750 il donna : *Mappemonde historique*; une édition des *Tablettes chronologiques de l'abbé Lenglet*, 1763 et 1778; *de la Géographie moderne de l'abbé Lacroix; Description de l'empire de Russie*, traduite de l'allemand, du baron de *Stralemberg*, 1757, 2 vol. in 12, etc. — Jean *Barelier*, dominicain, mort en 1673. On a de lui *Plantæ per Gall. Hisp. et it. observatæ*, in-fol. 1744, publié par Antoine *de Jussieu*. — Hyacinthe-Théodore *Baron*, professeur en médecine : né en 1686, mort le 29 juillet 1758. Il a eu beaucoup de part à la *Pharmacopée* de Paris, de l'année 1732, in-4°, et a donné en 1739 une Dissertation académique, en latin, sur le chocolat : *An senibus chocolatæ potus?* Son fils Théodore *Baron*, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, membre de l'académie des sciences, naquit en 1715, et mourut en 1768. On a de lui une édition du *Cours de chimie*, de *Lemery*, augmenté; *Pharmacopœa Thomæ Fulleri, editio castigatior*. — Michel *de la Barre*, musicien, compositeur et joueur de flûte, mort en 1744, il a passé pour le plus excellent joueur de flûte de son temps. Il se signala par son talent dans l'orchestre de l'académie royale de musique. Il est l'auteur des deux poëmes *Le Triomphe des Arts* et *La Vénitienne*. — Jacques-Vallée *des Barreaux*, conseiller au parlement de Paris : né en 1602, mort en 1673. Quoique auteur d'écrits licencieux, il fit dans une maladie un sonnet très-estimé sur la miséricorde de Dieu, qu'il désavoua, dit-on, ensuite. Il aimoit les plaisirs les plus recherchés. — François *Barrois*, sculpteur. — Jacques-Marie *Barrois*, libraire, mort en 1769. Il a poussé la connoissance des livres plus loin qu'aucun de ses confrères. Il a savamment rédigé les *Catalogues* de grand nombre de bibliothèques. — Pierre *Bassuel*, homme de lettres et célèbre chirurgien : né en 1706, mort en 1757. Plusieurs de ses *Mémoires* sont insérés dans ceux de l'académie des sciences et à celle de chirurgie. — Jean-François *Bastien*, libraire, né en 1747, auteur d'une traduction des *Lettres d'Héloïse et d'Abailard*, in-8° et in-12, 2 vol.; de la nouvelle édition de *La Maison rustique*, in-4°, 3 vol.; de l'*Année du Jardinage*, in-8°, 2 vol, etc.; éditeur des *Œuvres de Plutarque, de Montaigne, de Charron*, et de beaucoup d'autres ouvrages dont les éditions sont très-estimées et qu'il a enrichis de tables et de notices historiques sur leurs auteurs. — Charles-César *Baudelot de Dairval*, avocat au parlement de Paris, homme doux, modeste, bienfaisant, membre de l'académie des belles-lettres; né en 1648, mort en 1722. On lui attribue la rédaction du premier voyage de Paul Lucas. On a de lui plusieurs Dissertations. — Michel-Antoine *Baudrand*, mort en 1700, auteur de divers ouvrages, principalement du *Lexicon geographicum*, d'abord en 1 vol. Après sa mort il en a paru une édition moins bonne en français, 1705. — Guillaume *Bautru*, membre de l'académie française, et bel-esprit : né en 1588, mort en 1665. Il fit, dit-on, les délices de toutes les personnes de la cour. — Jacques de *Bauves*, avocat au parlement de Paris, collaborateur de Despeisses pour le *Traité des successions*; né au 17° siècle. — Charles *le Beau*, historien, professeur de rhétorique, membre et secrétaire de l'académie des inscriptions : né en 1701, mort en 1778. Il a donné une *Histoire du Bas-Empire*, en 22 vol. in-12, d'autant plus estimée, qu'il a fallu, pour la composer, concilier sans cesse des écrivains qui se contredisent, remplir des lacunes, et faire un corps régulier d'un amas de débris informes. On a encore de lui plusieurs Dissertations et des Eloges historiques. On

a publié ses *Opera latina*, Paris, 1783, 3 vol. in-12. — Son frère Jean-Louis *le Beau*, de l'académie des inscriptions, professeur de rhétorique, éditeur d'Homère et de Cicéron : né en 1721, mort en 1766. — Pierre-François *Godard de Beauchamps*, auteur de *Recherches sur les théâtres ;* né en 1689, mort en 1671. On a de lui les *Amours d'Ismène et d'Isménias*, 1743, in-8°; les *Amours de Rhodante et d'Osiclès*. *Lettres d'Héloïse et d'Abailard*, in-8°; plusieurs pièces de théâtre. — François-Mathieu *Châtelet de Beauchâteau*, né en 1745 : il fut poëte dès l'âge de huit ans, et est auteur de *La Lyre du jeune Apollon ;* conduit en Angleterre à quatorze ans par un ecclésiastique apostat, il le suivit en Perse, d'où l'on ignore ce qu'ils devinrent. La reine, mère de Louis XIV, le cardinal Mazarin, le chancelier Séguier et les premières personnes de la cour, se faisoient un plaisir de converser avec cet enfant, et de mettre son esprit en exercice. — Jean-Baptiste *Allais de Beaulieu*, célèbre maître d'écriture, né au 17e siècle. On a de lui *L'Art d'écrire*, gravé par Senault, et imprimé à Paris en 1681 et 1688, in-fol. — Pierre-Augustin *Caron de Beaumarchais*, homme de lettres, auteur de plusieurs pièces de théâtre et de quelques mémoires, éditeur des Œuvres de Voltaire, mort en l'an 7 (1799). — Alexis-Simon *Belle*, peintre célèbre en portraits ; né en 1664, mort en 1734. *Belle* prouva la supériorité de son talent par le portrait du roi et ceux de plusieurs seigneurs de la cour. — Nicolas *Bellin*, ingénieur géographe de la marine, auteur d'un Atlas maritime : né en 1705, mort en 1772. On a de lui 80 cartes marines, sous le nom d'*Hydrographie française ; Essais géographiques sur les Isles Britanniques*, in-4°, *sur la Guiane*, in-4°. C'étoit un auteur très laborieux. — Samuel *Bernard*, professeur de l'académie de peinture, et célèbre graveur : né en 1687, mort en 1759. Il s'est distingué principalement par ses ouvrages en miniature, et dans la manière que les Italiens nomment *à guazze*. On a de lui nombre de *tableaux d'histoire et de paysage*, qu'il copioit avec goût et exactitude d'après ceux des grands maîtres. Il a gravé l'histoire d'Attila, peinte au Vatican par Raphaël, et quelques autres pièces, qui ne lui font pas moins d'honneur. Il étoit père de Samuel *Bernard*, comte de Coubert, qu'on pourroit appeler le *Lucullus de son siècle*, à cause de ses immenses richesses. Il brilla dans les finances, sous Louis XIV, et mourut à 88 ans, en 1739. Cet homme faisoit le commerce le plus sûr et le plus étendu ; il étoit en même temps le plus riche banquier de l'Europe. A sa mort, il laissa 10 millions d'argent prêté, dont 5 ne portoient aucun intérêt. C'est à tort qu'on veut l'appeler *juif ;* il ne le fut ni par la naissance ni par les sentimens. — Nicolas *Bertin*, peintre de l'académie ; né en 1664, mort en 1736. Il remporta le premier prix à l'académie de peinture, à l'âge de 18 ans. On a de lui plusieurs ouvrages qui étoient à Paris dans l'église de Saint-Leu, à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, et dans les salles de l'académie. — Gilles *Beys*, imprimeur fameux, mort en 1595. Ce fut lui qui le premier employa les consonnes *j* et *v*, que *Ramus* avoit distinguées de l'*i* et de l'*u* voyelles, dans sa grammaire. — Pierre *Biard*, célèbre sculpteur ; né en 1559, mort en 1609. Il avoit fait le voyage de Rome pour s'instruire dans son art ; il revint à Paris avec de riches connoissances. Son chef-d'œuvre est la statue équestre de Henri IV, qui étoit en bas-relief sur la grande porte qui est au milieu de la façade du ci-devant hôtel-de-ville de Paris. — Jean *Bienné*, imprimeur renommé par la beauté de ses caractères, et sa correction exacte : mort en 1588. *Maittaire*, dans ses *Vies des plus célèbres imprimeurs*, prévient que les impressions grecques et latines de Bienné ne le cèdent en rien à celles des meilleurs typographes. — Jérôme *Bignon*, conseiller d'état et bibliothécaire du roi, historien et géographe ; né en 1589 d'une famille féconde en hommes illustres, et mort en 1656. Son père fut son maître. Il fit des progrès si rapides, qu'à l'âge de dix ans il publia une *Description de la Terre Sainte ;* à treize, il donna un *Traité des Antiquités romaines*, 1604, in-8°; et à quatorze, un ouvrage intitulé *Election des Papes*, 1605, in-8°. Ce jeune homme fut recherché par Scaliger, Casaubon, Grotius, Pithou, de Thou, du Perrond, etc. comme un érudit vieilli sur les livres. On a encore de lui : *Traité de l'excellence des rois et du royaume de France*, dédié à Henri IV, 1610, in-8°; *Formules de Marcufle*, 1666, in-4°. Il fut avocat général du grand conseil, conseiller d'état, et avocat général du parlement de Paris en 1626, bibliothécaire du roi en 1642. — Jean-Paul *Bignon*, abbé, bibliothécaire du roi, membre des académies française, des sciences, et des inscriptions et belles-lettres : né en 1662, mort en 1743. On a de lui une *Vie du P. François Lévêque*, prêtre de l'Oratoire, Paris, 1684, in-12; *Abdala, fils d'Hanif*, roman qu'il n'acheva pas, et qui le fut en 1773. — François *Blanchard*, avocat au parlement de Paris, historien et généalogiste, mort vers 1650. On a de lui : *Eloges des premiers présidens à mortier et des conseillers au parlement de Paris*, 1645, in-fol. — Guillaume *Blanchard*, avocat au parlement, savant et laborieux compilateur, mort en 1724 : il est auteur d'un ouvrage intitulé : *Compilation chronologique*, recueil qui lui coûta beaucoup de recherches. — Jacques *Blanchart*, peintre ; né en 1600, mort en 1638. Ses tableaux superbes de la *Descente du Saint-Esprit*, etc. le firent compter au nombre des meilleurs peintres, et appeler le *Titien Français* et le *Giorgion moderne*. — Thomas *Blanchet*, peintre en histoire et en portraits ; né en 1617, mort en 1689. Il étoit disciple et ami de *Poussin* et de *l'Albane*. Ce fut le Brun qui présenta son tableau de réception, représentant *Cadmus qui tue un dragon ;* et Blanchet fut nommé professeur de peinture par l'académie de Paris, quoique absent : ce qui étoit contre l'usage. Sa touche est hardie, agréable et facile, son dessin correct et son coloris excellent. — Claude *Blondeau*, avocat au parlement de Paris, l'un des auteurs du *Journal du Palais :* mort au commencement du 18e siècle. — Gilles *Boileau*, frère aîné de Despréaux, membre de l'académie française. Né en 1631, mort en 1669. Il fut poëte comme son frère, mais n'eut pas la même célébrité. Il a donné une traduction de l'*Abrégé de la Philosophie d'Epictète*, par Arrien, et la *Vie* de ce philosophe stoïcien, 1657, in-12. Il a aussi donné une traduction en vers du 4e livre de l'*Enéide*, dont certains morceaux sont dignes de son frère. On a de lui la traduction et la vie de *Diogène-Laërce*, 1668, 2 vol. in-12; deux Dissertations contre Ménage, 1656, in-4°; *Œuvres posthumes*, 1670, in-12. — Jacques *Boileau*, frère de Despréaux, chanoine de la Ste.-Chapelle de Paris ; né en 1635, mort en 1716, membre de l'académie française. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *De antiquo jure presbyterorum in regimine ecclesiastico*, 1678, in-8°; *De antiquis et majoribus episcoporum causis*, 1678, in-4°; le *Traité de Ratramne ; De corpore et sanguine Domini*, avec des notes, 1712, in-12; *Historia Flagellantium*, 1770, in-12, etc. etc. etc. — Nicolas *Boileau-Despréaux*, avocat au parlement de Paris, ensuite théologien, historiographe de France, membre de l'académie française, et de celle des inscriptions et belles-lettres, célèbre poëte satirique, auteur de l'*Art poétique* et d'un *Traité du Sublime ;* né à Crône, près Paris, en 1636, mort en 1711. — Charles *Boileau*, abbé de Beaulieu, membre de l'académie française, prédicateur éloquent, mort en 1700. On a de lui des *Sermons sur les évangiles du carême ; des Panégyriques*, in-8° et in-12. — Nicolas *Boindin*, d'abord mousquetaire, puis membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres : né en 1676, mort le 3 novembre 1757. Ses ouvrages consistent en quelques comédies. — Louis *Laus de Boissy*, né le 15 décembre 1753. *L'Anti-Chancelière*, ode ; l'*Art d'aimer*, la *Course* ou les *Jockeis*, com.; *Réflexions impartiales sur les Eloges de Voltaire*, etc. — Pierre-Charles *Boiste*, libraire-imprimeur, auteur du *Nouveau Dictionnaire de la langue française et de l'orthographe composée*, in-8° et in-4°, ouvrage très-estimé ; l'*Univers*, narration poétique, in-8°, 2 vol. — Madame *Bontems*, née en 1718, morte en 1768. Cette femme, qui avoit reçu une brillante éducation, s'est illustrée par sa traduction du poëme anglais des *Saisons* de *Thompson*, dans laquelle presque toutes les beautés qui sont dans son original sont conservées. — René *le Bossu*, génovéfain, bibliographe et auteur critique ; né en 1631, mort en 1680. Il contribua beaucoup à former la bibliothèque de Sainte-Geneviève. Il a donné : *Parallèle de la philosophie de Descartes et d'Aristote*, Paris, 1674, in-12; *Traité du Poëme épique*, la Haye, 1714, in-12. — Antoine-Gaspard *Boucher d'Argis*, avocat au parlement de Paris, l'un des auteurs de l'*Encyclopédie*, né en 1708. On a de lui un grand nombre de bons ouvrages de jurisprudence, tels que *Discours sur les avantages et la nécessité de l'union*, 1730, in-4°; *Traité des gains nuptiaux et de survie*, 1738, in-4°; *Traité de la crue des meubles au-dessus de leur prisée*, 1741, in-12; nouv. édit. 1768, in-8°, etc. etc. — François *Boucher*, directeur de l'académie de peinture, sur-

nommé le *Peintre des Graces et l'Albane de la France :* né en 1704, mort en 1770. Ses tableaux sont en si grand nombre, qu'il seroit trop long d'en donner la liste. — Louis *Boucherat*, chancelier et garde des sceaux de France, magistrat intègre et vigilant; né en 1616, mort comblé d'honneurs en 1699. — Jean *Boudot*, imprimeur-libraire, auteur d'un *Dictionnaire latin-français*, devenu livre classique : né en 1685, mort en 1754. — Jean-Pierre de *Bougainville*, secrétaire de l'académie des inscriptions, membre de l'académie française : né le 1er décembre 1722, mort le 22 juin 1763. Traducteur de l'*Anti-Lucrèce*. Il remporta en 1746 le prix proposé par l'académie des belles-lettres, *Sur les engagemens réciproques des métropoles et des colonies grecques :* sa dissertation sur ce sujet le fit recevoir à cette académie, quoiqu'il n'eût encore que vingt-trois ans. Il en devint secrétaire en 1749; il publia les XVIII, XIX, XX, XXI, XXIII et XXIVe volumes du recueil de la même académie. Il est aussi l'auteur d'une *Comparaison d'Alexandre et de Thamas-Kouli-kan.* Il fut reçu à l'académie française en 1754. — Dominique *Bouhours*, jésuite, philologue; né en 1628, mort dans cette même ville en 1708, auteur des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, in-12, 1761 ; des *Remarques et Doutes sur la langue française*, 3 vol. in-12; de la *Manière de bien penser sur les ouvrages d'esprit*, in-12; des *Pensées ingénieuses des anciens et des modernes*, in-12; des *Pensées ingénieuses des Pères de l'Eglise*, in-12; de l'*Histoire du grand-maître d'Aubusson*, in-4°, 1676; des *Vies de saint Ignace*, in-12, et de *saint François Xavier*, 2 vol. in-12, etc. — *Boulanger*, dit *le petit père André*, augustin réformé, prédicateur très-couru par son originalité : né en 1577, mort dans la même ville en 1657. — Nicolas-Antoine *Boulanger*, ingénieur des ponts et chaussées, et philosophe : né en 1722, mort en 1759. On a de lui : *Traité du despotisme oriental*, in-12; *L'Antiquité dévoilée*, ouvrage posthume, Amsterdam, 1766, 3 vol. in-12 ; *Le Christianisme dévoilé*, 2 vol. in-12, aussi posthume : quelques-uns prétendent que cet ouvrage n'est pas de Boulanger; *Dissertation sur Elie et Enoch*, in-12. Il a fourni les articles *Déluge*, *Corvée* et *Société* de l'*Encyclopédie*, etc. — *Boulay*, architecte distingué, né en 1723. Il a laissé un cabinet contenant une très-riche collection de plans et dessins, considérés comme des chefs-d'œuvres par les artistes. — Louis *Boullenois*, avocat au parlement de Paris, jurisconsulte profond ; né en 1677, mort en 1762. On a de lui *Questions sur les démissions des biens*, 1747, in-8°; *Dissertations sur des questions qui naissent de la contrariété des lois*, 1724, in-4°; *Traité de la personnalité et de la rivalité des lois, coutumes et statuts.* Paris, 1766, 2 vol. in-4°. — Bon *Boullongne*, professeur de l'académie de peinture, habile imitateur des artistes d'Italie; né en 1649. Louis XIV lui donna une pension et l'employa à l'église des Invalides, au palais et à la chapelle de Versailles, à Trianon, etc. Il mourut en 1717. Ses deux sœurs, *Geneviève* et *Madeleine*, mortes en 1710, dignes de leur frère, furent de l'académie de peinture. — Louis *Boullongne*, frère cadet du précédent; né en 1654, mort en 1733. Il entra à l'académie de peinture et en devint le directeur, à son retour de Rome où il s'étoit formé sur les tableaux des grands maîtres, et sur-tout sur ceux de *Raphaël.* Louis XIV le nomma son premier peintre, lui donna des lettres de noblesse, le fit chevalier de Saint-Michel, et ajouta à ces honneurs plusieurs pensions. — Louis-Henri-Joseph *de Bourbon Condé*, duc de Bourbon; né le 13 avril 1756, marié le 24 avril 1770 à Louise-Marie-Thérèse-Batilde d'Orléans, née à Saint-Cloud le 9 juillet 1750, et sœur du duc d'Orléans, a quitté la France avec son père le prince de Condé, en 1789. — Louis-Joseph *de Bourbon* (prince de Condé), né le 9 août 1736, marié le 3 mai 1753 à Charlotte-Godefride-Elisabeth de Rohan Soubise, veuf le 4 mars 1760, a quitté la France en 1789, et a constamment combattu pendant la révolution à la tête d'une armée contre sa patrie. — Louis-Claude *Bourdelin*, né le 18 octobre 1696, et mort le 13 septembre 1777, membre de l'académie des sciences, docteur en médecine et chimiste ; il joignoit à la science les qualités de l'ame. On a de lui plusieurs mémoires insérés dans les recueils de l'académie; le premier a pour objet les *Sels alkalis* qu'on retire des cendres. Il démontre dans le second le *Sel volatil du succin.* — René Drouard *du Bousset*, organiste et compositeur de motets; né en 1705, mort en 1760. — Michel *Boutauld*, jésuite, bon prédicateur; né en 1607, mort en 1688. Il a laissé plusieurs ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Les Conseils de la sagesse*, réimprimés en 1749, à Paris, in-12; *Le Théologien dans les conversations avec les sages et les grands du monde*, à Paris et à Lyon, in-4°. et in-12; *Méthode pour converser avec Dieu.* Paris, 1684, in-16. — Claude *Bouteroue*, auteur de *Recherches sur les monnoies de France* depuis le commencement de la monarchie; mort en 1690. — François *de Bremont*; né en 1713, et mort en 1742, membre de l'académie des sciences; sa traduction des *Transactions philosophiques* de la société royale de Londres, lui valut le titre de secrétaire de cette société. Il en publia 4 vol. in-4°., qui comprennent les années 1731 jusqu'à 1736 inclusivement, avec des notes historiques et critiques. On a encore de lui un *Recueil de tous les écrits publiés en Angleterre sur le remède contre la pierre*, de Mlle. *Stephens* ; une *Traduction des expériences physiques de Halès sur la manière de dessaler l'eau de la mer et de la rendre potable*, in-12; une *Traduction posthume des expériences physico-méchaniques d'Haucksbée*, 2 vol. in-12. — Jacques *du Breul*, bénédictin; né en 1528, mort en 1624. On a de lui le *Théâtre des antiquités de Paris*, in-4° 1612; *Supplementum antiquitatum parisiensium*, in-4° Paris, 1614; les *Fastes de Paris par Pierre Bonforta*, augmentés, in-8°; la *Vie du cardinal Charles de Bourbon*, (oncle de *Henri IV*), 1512, in-4°; la *Chronique des abbés de Saint-Germain avec l'Histoire d'Aimoin.* — Germain *Brice*, topographe; né en 1653, mort en 1727 : on lui doit la première description de Paris. — Etienne-Gabriel *Brice*, bénédictin, l'un des continuateurs du *Gallia christiana* : né en 1697, mort dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1755. — Pierre-Jacques *Brillon*, échevin de Paris et bon jurisconsulte : né en 1671, mort en 1736. — Charles *le Brun*, directeur de l'académie de peinture et peintre d'histoire; né en 1618, mort en 1690. On l'a placé avec raison à la tête des peintres françois : ses chefs-d'œuvres ont fait dire de lui qu'il avoit autant d'invention que Raphaël, et plus de vivacité que le Poussin. Il s'élève au sublime sans cesser d'être correct ; ses attitudes sont naturelles, pathétiques, variées; le livre de la nature étoit toujours ouvert devant ses yeux. Peu de peintres ont mieux connu l'homme et les différens mouvemens qui l'agitent dans les passions ; ce qu'il prouve par son *Traité sur la physionomie*, et par celui *sur le caractère des passions*, l'un et l'autre in-12. Ses chefs-d'œuvres sont à Paris, à Versailles, à Fontainebleau ; ses principaux sont : *les Batailles d'Alexandre; la Madeleine pénitente; le Portement de croix; le Crucifiement ; Saint Jean dans l'île de Patmos ; le Tableau de la famille de Darius*, etc. — Antoine-Louis *le Brun*, poëte lyrique et romancier; né en 1680, mort dans cette ville en 1743. On a de lui des *Opéras* qui n'ont point été en musique, 1712, in-12; des *Odes galantes et bachiques*, 1719, in-12 ; des *Fables*, 1722, in-12; des *Epigrammes*, 1714, in-8°; et quelques *Romans*; les *Aventures de Calliope*, 1710, in-12; celles d'*Apollonius de Tyr*, 1710, in-12. — Philippe *Buache*, premier géographe du roi et de l'académie des sciences, mort à Paris le 17 janvier 1773. Il a donné divers *Mémoires*, *Cartes*, *Considérations géographiques et physiques sur les nouvelles découvertes*, in-4°; *Cartes et Tables de la géographie physique.* — Guillaume *Budé*, maître des requêtes, garde de la bibliothèque de François Ier, et son ambassadeur auprès de Léon X, ensuite prévôt des marchands de la ville de Paris; quoiqu'ayant commencé à travailler très-tard, il fut cependant surnommé l'oracle des savans : né en 1467, mort le 24 août 1540. Ses ouvrages furent recueillis à Bâle en 1557, en 4 vol. in-fol. avec une longue préface de *Lelius Secundus Curio.* Ce recueil renferme la *Traduction de quelques traités de Plutarque*; des *Remarques sur les Pandectes*; des *Commentaires sur la langue grecque*, imprimés séparément, Paris, 1548, in-fol. ; un *Traité de l'institution d'un prince*, adressé à *François Ier*, etc. — Marguerite *Buffet*, auteur d'*Eloges des illustres savantes*, et d'*Observations sur la langue françoise*, qu'elle enseignoit. — Pierre Jean *Burette*, médecin et professeur royal, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres; mort en 1747. *Dissertations sur la gymnastique*, ou les *Exercices des anciens sur la musique*; — Nicolas *Choart de Buzanval*; né en 1611, mort en 1679. Il occupa une charge de conseiller au parlement de Bretagne, et une autre au grand-conseil; il fut maître des requêtes, conseiller d'état et ambassadeur en Suisse; enfin sacré évêque de Beauvais en 1652.—

Louis-Claude *Cadet Gassicourt*, de l'académie des sciences, de l'académie impériale des curieux de la nature, de celles de Lyon, de Toulouse, de la société de médecine de Bruxelles, membre du collége de pharmacie de Paris, de la société philanthropique, etc., naturaliste et pharmacien : né le 24 juillet 1731, mort le 25 vendémiaire an 8 (octobre 1799). On a de lui une *Analyse des eaux minérales de Passy*, Paris, 1757, in-12; *Réponse aux observations de M. Baumé, sur l'éther vitriolique, sur le Mercure précipité* per se, *sur la Réduction des chaux de cuivre et d'étain, à travers les charbons*, Paris, 1775, in-4°.; un *Mémoire sur les encres sympathiques du Cobalt. Analyse d'une lave du Vésuve*, 1761; *six Mémoires sur la manière de cacher le cuivre dans une dissolution, sans que l'ammoniac puisse le faire reconnoître*; deux *Mémoires sur les eaux minérales trouvées à Fontenelle et à Vaugirard près Paris*, 1768, etc.— Jean-Jacques *Caffieri*, sculpteur. — *Caillard*, avocat au parlement, qui dictoit en même temps à quatre ou cinq écrivains les défenses de ses cliens. — Etienne *le Camus*, cardinal, évêque de Grenoble, littérateur et prélat charitable ; né en 1632. — Antoine *le Camus*, médecin, associé des académies d'Amiens, de la Rochelle et de Châlons : né en 1722, mort en 1772. On a de lui *L'Abdeker*, ou *l'Art de conserver la beauté; Amphitheatrum medicum, poëma*, 1745, in-4°; *Médecine de l'esprit*, 1753, 2 vol. in-12; *Amours pastor. de Daphnis et de Chloé*, traduit du grec, 1757, in-4°, etc. etc. — Armand-Gaston *Camus*. — Philippe *Canaye*, sieur du Fresne, conseiller d'état, habile diplomate: né en 1551, mort en 1610. Ses ambassades sous Henri IV ont été imprimées en 1685, 3 vol. in-fol., avec sa vie à la tête. — Louis Antoine *Caraccioli*, ci-devant colonel au service de Pologne. Presque tous les ouvrages de Caraccioli ont été traduits en allemand, en anglais et en italien. — Dionis-Dominique de *Cardonnet*, secrétaire interprète du roi pour les langues orientales, professeur d'arabe au collége royal, garde des manuscrits de la bibliothèque du roi, censeur et inspecteur de la librairie ; places qu'il méritoit par sa capacité de même que par sa conduite. Il remplit dans les cours étrangères les fonctions d'ambassadeur ; mort en 1783. — Pierre *Carlet de Chamblain de Marivaux*, auteur dramatique, naquit en 1688. On a de lui *La Surprise de l'Amour; Le Legs et Le Préjugé vaincu; Le Paysan parvenu*, 3 vol., etc. — *Cartouche*, nommé d'abord *Bourguignon* : adonné au jeu, au vin et aux femmes, il se fit chef d'une bande de voleurs et d'assassins. Comme il étoit robuste, adroit et rusé, on fut quelque temps sans pouvoir l'arrêter : enfin on le surprit à la Courtille, dans un cabaret. Son procès fut fait ; on le rompit en place de Grève en 1721. — Pierre-Jacques *Cases*, peintre, né à Paris en 1675; mort au mois de juin 1754. Il remporta le grand prix de peinture en 1699, et fut reçu membre de l'académie en 1704. On admire *la Sainte Famille, St.-Germain, St.-Vincent*, qui sont des productions de ce grand maître. Le roi de Prusse a deux morceaux précieux de ce peintre, qui ont été comparés aux ouvrages du Corrége. — Catherine de *Bourbon*, duchesse de Bar, protectrice des gens de lettres; née en 1558. — Nicolas *Catinat*, d'abord avocat. Après avoir perdu une cause juste, il prit le parti des armes. Il servit d'abord dans la cavalerie, et ne laissa échapper aucune occasion de se distinguer. En 1676, il fit aux yeux de Louis XIV, à l'attaque de la contrescarpe de Lille, une action de tête et de courage, qui lui valut une lieutenance dans le régiment des Gardes. Elevé successivement aux premières dignités de la guerre, il se signala à Maëstricht, à Besançon, à Senef, à Cambrai, à Valenciennes, à St.-Omer, à Gand et à Ypres. Nommé lieutenant général en 1688, il battit le duc de Savoie, passa de l'Italie en Flandre, assiégea et prit Ath en 1697. Il étoit maréchal de France depuis 1690 ; aussi brave que libéral, il étoit si modeste dans ses récits après la victoire, qu'à peine s'apercevoit-on qu'il étoit au combat. Né en 1638, mort dans sa terre de St.-Gratien, en 1712, n'ayant jamais voulu se marier. — François *Catrou*, né en 1659, mort en 1737. D'abord jésuite en 1677 ; il fut ensuite chargé de travailler au *Journal de Trévoux*, qui commença en 1701 ; ce qui l'occupa environ douze ans. Il a laissé entre autres, *Histoire générale de l'empire du Mogol*, 1702 et 1705; *Histoire du Fanatisme des Religions protestantes, De l'Anabaptisme, Du Davidisme, Du Quakérisme*, 3 vol. in-12; une traduction de *Virgile*, 4 vol. in-12; *Histoire romaine*, 21 vol. in-4°. et 20 vol. in-12, etc. — Anne-Claude-Philippe de Tubière de Grimoard de Pestels de Lévi, comte de *Caylus*, antiquaire, biographe et romancier. Né en 1692, et mort le 5 septembre 1765. On a de lui un *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises*, 7 vol. in-4°; *Nouveaux sujets de Peinture et de Sculpture*, 1755, in-12; *Vies de Mignard*, de *le Moine* et d'*Edme Bouchardon*; une traduction de *Tiran le Blanc*, 1740, 2 vol. in-12, etc. etc. — Augustin *Cayot*, membre de l'académie de sculpture, né à Paris à la fin du 17e siècle. On remarque parmi ses ouvrages les *deux Anges adorateurs* du maître-hôtel de Notre-Dame de Paris, exécutés en bronze, et une des *compagnes de Diane*, en marbre, dans le jardin des Tuileries. — Robert *Cenalis* ou *Ceneau*, évêque d'Avranches, après l'avoir été de Vence et de Riez, historien et controversiste : mort en 1560. On a de lui différens ouvrages d'histoire et de controverse. Une *Histoire de France*, en latin, dédiée au roi Henri II, 1557, in-fol.; un *Traité des poids et mesures*, en latin, 1547, in-8°; *Pro tuendo sacro cœlibatu*, Parisiis, 1545, in-8°; *Larva sycophantica in Calvinum*. — Jean-Antoine du *Cerceau*, jésuite, poëte latin et français, auteur dramatique, né en 1670, mort subitement à Veret en 1730. On a de lui des poésies latines, des *Réflexions sur la poésie française*; quelques pièces dramatiques pour les pensionnaires du collége de *Louis-le-Grand*. Ses comédies sont *Le Faux duc de Bourgogne; Esope au collége; L'Ecole des Pères; Le Point d'honneur*, etc. On a encore de lui l'*Histoire de la dernière révolution de Perse*, 2 vol. in-12; *Histoire de la conjuration de Rienzi*, 1 vol. in-12, et plusieurs extraits du *Journal de Trévoux*, sur-tout des dissertations sur la musique des anciens. — Jean-Roger *Chalot*, connu sous le nom de l'abbé *Roger*, mort à Paris le 9 avril 1768. *Théorie et Pratique du jardinage*, in-12, 3 vol. — Louis-François *Chalipe*, récollet, prédicateur et biographe, né en 1667. — Simon *Challe*, sculpteur. — Charles-Humbert Piarron *de Chamousset*, maître des comptes, né en 1717, mort le 27 mars 1773. On a de lui *Plan d'une maison d'association pour les malades*, qui a été réimprimé sous le titre de *Vues d'un citoyen*, 1757, in-12; deux *Mémoires*, l'un *sur la conservation des enfans*, l'autre *sur l'emploi des biens de l'hôpital St.-Jacques*, in-12; *Observations sur la liberté du commerce, des grains*, in-12. On lui doit aussi l'établissement de la petite poste de Paris. — Charles-Chevillet sieur de *Champmeslé*, acteur et auteur dramatique, mort en 1701. Il a laissé plusieurs comédies, dont plusieurs sont de lui entièrement. Il composa les autres en société avec la Fontaine. Celles-ci sont, *Le Florentin*, comédie en un acte et en vers, 1685; *La Coupe enchantée*, comédie en un acte et en prose, 1688; *Le Veau perdu*, etc. Les œuvres de Champmeslé ont été imprimées en 2 vol. in-12, Paris, 1742. — Louis *Chantereau le Fèvre*, savant antiquaire, né en 1588, et mort en 1658. Il fut intendant des fortifications de Picardie, puis des gabelles, ensuite de l'évaluation de la principauté de Sedan, enfin intendant des finances des duchés de Bar et Lorraine. On a de lui des *Mémoires sur l'origine des maisons de Lorraine et de Bar*, in-folio, 1642; un *Traité des Fiefs*, in-folio, 1662; un *Traité* touchant le mariage d'*Ansleert* et de *Blitilde*, in-4°, 1647; un autre, où il agite cette question : *Si les terres d'entre la Meuse et le Rhin sont de l'Empire*, in-4° ou in-8°, 1644. — Jean *Chapelain*, né en 1595, et mort en 1674. Le succès qu'eut son *Jugement de l'Adonis*, du cavalier Marini, lui fit croire qu'il étoit appelé pour mettre au jour un poëme épique. Sa *Jeanne d'Arc*, d'abord en prose, ensuite en vers, fut sifflée par les moindres connoisseurs. Une ode au cardinal de *Richelieu*, la critique du *Cid*, quelques pièces de poésie, lui avoient fait une foule de partisans et d'admirateurs; mais la *Pucelle*, publiée en 1656, in-folio, détruisit en un moment la gloire de quarante années. On a encore de lui une Paraphrase en vers du *Miserere*; des Odes. On lui attribue aussi une traduction de *Gusman d'Alfarache*. — Jean *Chardin*, né en 1643, et mort à Londres en 1713. Il voyagea en Perse et dans les Indes orientales ; il commerçoit en pierreries. Charles II, roi d'Angleterre, lui conféra de sa main la dignité de chevalier. Le recueil de ses voyages, traduit en italien, en anglais, en flamand et en allemand, est en 10 vol. in-12, 1711, et 4 vol. in-4°, 1735, Amsterdam, avec fig. Chardin donne une idée complète de la Perse, de ses usages, de ses mœurs, de ses coutumes, etc. La description qu'il fait des autres pays orientaux qu'il a parcourus n'est pas moins exacte. — François *Charpentier*, philologue, né en 1620, mort en 1702, doyen de l'académie française et de

de celle des belles-lettres. Il contribua plus que personne à cette belle suite de médailles qu'on a frappées sur les principaux événemens du règne de Louis XIV. On a de lui quelques poésies ; la *Vie de Socrate*, in-12, qu'il accompagna *des choses mémorables* de ce philosophe, traduite du grec de *Xénophon*; une traduction de la *Cyropédie*, in-12; *Défense de l'excellence de la langue française*, 2 vol. in-12. — Marc-Antoine *Charpentier*, compositeur et maître de musique, mort en 1702, intendant de la musique du duc d'Orléans. On a de lui des opéra : celui de *Médée* fut très-applaudi de son temps; *Philomèle* eut trois représentations au Palais-Royal. — Pierre *Charron*, avocat au parlement de Paris, philosophe, ami de Montaigne, qui lui légua ses armoiries : né en 1541, mort subitement dans une rue en 1603. On a de lui *Les Trois Vérités*, in-8°, 1595; *De la Sagesse*, in-8°, Bordeaux, 1601; seize *Discours chrétiens*, in-8°, imprimés à Bordeaux en 1601. — Claude *Chastelain*, chanoine, né en 1639, mort en 1712. On a de lui les deux premiers mois de l'année du *Martyrologe romain*, traduit en français; *Martyrologe universel*, in-4°, Paris, 1709. — François-Jean *Chastellux*, né en 1734, mort le 5 octobre 1788. Il a publié beaucoup d'ouvrages, entr'autres le *Voyage dans l'Amérique septentrionale*, etc. — Jean *Châtel*, assassin d'Henri IV, qu'il ne fit que blesser légèrement. Cet assassin fut écartelé vif, et ses parens condamnés au bannissement et à une amende. Il avoit étudié chez les jésuites du collége de Clermont : ils furent à cette occasion bannis de la France, par arrêt du parlement de Paris, mais il ne fut point exécuté à Bordeaux ni à Toulouse. Les dépositions de Châtel, jointes aux libelles trouvés chez le P. Guignard, furent cause que ce jésuite fut pendu et brûlé, tandis que son confrère Gueret, l'un des maîtres de Châtel, n'ayant rien avoué à la question, ne fut que banni du royaume, comme ses autres confrères. Jean Châtel étoit né en 1575 ou 1576. — Michel-Ange de la *Chausse*, antiquaire érudit et profond, né vers le dix-septième siècle. Il quitta sa patrie de bonne heure pour aller à Rome étudier les antiquités. Le même goût qui l'y avoit conduit l'y fixa. Son *Musæum Romanum*, in-folio, Rome, 1690, et 1746, 2 vol. in-folio, prouve ses succès. On a encore de lui *Picturæ antiquæ cryptarum romanarum et sepulchri*. — Pierre-Claude Nivelle *de la Chaussée*, poëte, et de l'académie française, mort le 14 mars 1754. — François *Chauveau*, peintre, graveur et dessinateur, né en 1613, et mort en 1676. — Timoléon *Cheminais*, jésuite, orateur et prédicateur; né en 1652, mort en 1689. Ses discours et ses sermons ont été publiés en 3 vol. in-12, par *Bretonneau*. On a encore de lui *Sentimens de Piété*, in-12, 1691. — Elisabeth-Sophie *Cheron*, membre de l'académie royale de peinture, et de celle des *Ricovrati* de Padoue, versificatrice et peintre; née en 1642, morte en 1711. Cette fille illustre se partageoit entre la peinture, les langues savantes, la poésie et la musique. Elle a dessiné en grand beaucoup de pierres gravées; travail pour lequel elle avoit un talent décidé : elle a excellé dans l'histoire, dans la peinture à l'huile, dans la miniature en émail, dans le portrait, et sur-tout dans ceux de femmes. On dit qu'elle peignoit souvent de mémoire des personnes absentes, avec autant de ressemblance que si elle les avoit eues sous les yeux. On a de cette fille célèbre, *Essai des Pseaumes et Cantiques mis en vers*, et enrichie de fig. Paris, 1693, in-8°. (Les figures sont de Louis *Cheron*, son frère, bon graveur et habile peintre; né à Paris en 1660, et mort à Londres en 1773). Le *Cantique d'Habacuc* et le *Pseaume CIII*, traduits en vers français; *les Cerises renversées*, pièce ingénieuse et plaisante, que le célèbre *Rousseau* estimoit, et qu'on publia en 1717, avec la *Batracomiomachie* d'Homère, traduite en vers par *Boivin* le cadet. — François-Timoléon *de Choisi*, prieur de St.-Lô, membre de l'académie française et ambassadeur de France à Siam, voyageur, historien et romancier : né en 1644, mort en 1724. On distingue parmi ses ouvrages les suivans : *Journal du Voyage de Siam*, in-4° et in-12; la *Vie de David*, in-4°, et celle de *Salomon*; *Histoire de France sous les règnes de St.-Louis, de Philippe de Valois, du roi Jean, de Charles V et de Charles VI*, 5 vol. in-4°; *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, 2 vol. in-12, etc. — Pierre-Jean-Baptiste *Chomel*, botaniste, médecin et auteur; mort en 1740. Il a laissé une *Histoire des plantes usuelles*, en 3 vol. in-12, Son fils, Jean-Baptiste-Louis, aussi docteur en médecine, mourut en 1765 à Paris, où il étoit né. Il a donné divers ouvrages : *Essai sur l'histoire de la médecine en France*, in-12; la *Vie de Molin*, in-12; *Eloge de Duret*, in-12, 1765, etc. Ce fut lui qui dirigea la réimpression de l'*Abrégé de l'histoire des plantes usuelles*, de son père, donnée en 1761. — Alexis-Claude *Clairault*, mathématicien et astronome, l'un des auteurs du *Journal des Savans* et de quelques autres ouvrages : né en 1713. — Louis-Nicolas *Clérambault*, organiste et compositeur; né en 1676, mort en 1749. Il plut à Louis XIV par ses cantates. Ce prince le nomma surintendant des concerts particuliers de madame de *Maintenon*. Il étoit déja organiste de St.-Cyr. On a de lui cinq livres de *Cantates*, parmi lesquelles celle d'Orphée est regardée comme un chef-d'œuvre. On lui doit encore plusieurs *Motets*, et des morceaux de musique composés pour des fêtes particulières. — Stanislas de *Clermont-Tonnerre*, député à l'assemblée constituante, assassiné à Paris le 10 août 1792, dans la rue de Seine, âgé de quarante ans. On a de lui un *Recueil d'opinions*, 4 vol. in-8°, 1791; *Analyse raisonnée de la constitution française, décrétée par l'assemblée nationale des années* 1789, 1791. — Henri *Cochin*, habile avocat au grand-conseil et au parlement; né en 1687, et mort en 1747. Ses ouvrages forment 6 vol. in-4°, Paris, 1751. On y trouve des *Mémoires*, des *Consultations*, des *Discours*, des *Plaidoyers*, etc. — Charles-Nicolas *Cochin*, graveur célèbre; né en 1688, mort en 1754. Ses principales estampes sont *Rebecca*, *St.-Basile*, l'*Origine du feu*, d'après F. *le Moine*; *Jacob* et *Laban*, d'après M. *Restout*; la *Noce de Village*, d'après *Watteau*, et le recueil des *Peintures des Invalides*. — Jean *Cochin*, curé de St.-Jacques du Haut-pas, homme vertueux. On lui doit la fondation de l'hospice établi vis-à-vis l'Observatoire. Il acheta le terrain de son patrimoine, qui étoit peu considérable, et il fit bâtir l'hospice, en invitant tous ses paroissiens à y contribuer. Les uns fournirent les pierres, les autres la charpente, etc. : on a vu même des ouvriers donner leur temps pour la construction. Il étoit généralement révéré. Né le 1er janvier 1726, mort le 13 juin 1783. — François-Marie *Coger*, professeur de rhétorique au collége Mazarin, et ancien recteur de l'université; né en 1723, mort le 18 mai 1780. Ce qui a fait le plus connoitre l'abbé Coger, c'est sa *Critique de l'Eloge du Dauphin* par Thomas, in-8°, 1766, et celle du *Bélisaire* de Marmontel, 1767. — Jean-Baptiste *Colbert*, fils aîné du grand Colbert, et ministre de la marine, qu'il acheva d'élever, ainsi que le commerce, au plus haut degré de splendeur; protecteur des sciences et des arts : né en 1651, mort le 3 novembre 1690. — Guillaume *Colletet*, avocat au conseil et membre de l'académie française, auteur dramatique : né en 1598, mort dans cette ville en 1659. Le cardinal de *Richelieu* le mit du nombre des cinq auteurs qu'il avoit choisis pour la composition des pièces de théâtre. Il fit seul *Cyminde*, et travailla aux comédies intitulées *l'Aveugle de Smyrne* et *les Tuileries*. Les Œuvres de Colletet parurent en 1658, in-12. Ce sont des *Odes*, des *Stances*, des *Sonnets*, et quelques ouvrages en prose. — Florent *le Comte*, peintre, sculpteur et auteur; mort en 1712. Il a laissé un livre recherché des curieux, par les notions qu'il donne du caractère, des marques et du nombre des ouvrages des différens graveurs; il est intitulé : *Cabinet et singularités d'architecture, peinture, sculpture et gravure*, 3 v. in-12, Paris. — Charles-Marie *de la Condamine*, membre de l'académie française, de celle des sciences et de plusieurs autres, voyageur, astronome et poëte; né en 1701, mort le 4 février 1774. On a de lui, *Relation abrégée d'un voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique méridionale*, in-8°, 1745; *la figure de la terre, déterminée par les observations de MM. de la Condamine et Bouguer*, in-4°, 1749; *Mesure des trois premiers degrés du méridien dans l'hémisphère austral*, in-4°, 1751; *Journal du voyage fait par ordre du roi à l'équateur*, avec un *Supplément*, en deux parties, in-4°, 1751, 1752, suivi de l'*Histoire des Pyramides de Quito*, in-4°, 1751; divers *Mémoires sur l'inoculation*, recueillis en 2 vol. in-12, etc. — Louis XI de Bourbon, prince *de Condé*, surnommé *le Grand*, vainqueur de Fuentes et de Merci, à Rocroy et Norlingue : né en 1621, mort à Fontainebleau en 1686. — Louise-Adélaïde, princesse de *Condé*, fille du prince de Condé, née le 5 octobre 1757; abbesse de Remiremont en 1786 : elle a quitté la France. — Valentin *Conrard*, secrétaire du roi, fondateur et secrétaire perpétuel de l'académie française : né en 1603, mort en 1675. On a de lui des *Lettres à Félibien*, in-12, Paris, 1681; un *Traité de l'action de l'orateur*, in-12,

Paris, 1657. — Armand de Bourbon, prince de *Conti*, d'abord abbé de St.-Denis, Cluni, Lérins et Molème ; ensuite amant de la duchesse de Longueville, qui le rendit frondeur ; prisonnier au château de Vincennes, d'où il sortit pour épouser une nièce du cardinal Mazarin, et général des armées en Catalogne, grand guerrier : né en 1629, mort à Pezenas en 1666. On a de lui un *Traité de la Comédie et des Spectacles, selon la tradition de l'église ; Devoirs des grands*, avec un testament ; *Devoirs des gouverneurs de provinces*, 3 vol. in-12, Paris, 1667. — Louis-François de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, puis de *Conti* ; né en 1664, mort dans cette même ville en 1709. Il se distingua au siége de Luxembourg en 1684, dans la campagne de Hongrie en 1685, au combat de Steinkirke, aux batailles de Fleurus et de Nerwinde, et dans d'autres occasions ; roi de Pologne en 1697 ; mais l'électeur de Saxe, son rival, nommé par un autre parti, lui enleva cette couronne : il fut obligé de revenir en France. — Louis-François-Joseph Bourbon, prince de *Conti* ; né le 1er septembre 1734, marié à Fortunée-Marie d'Est, née à Modène le 24 novembre 1731, obligés de sortir de la France en vertu d'une loi. — François *Corbueil*, nommé d'abord Villon, condamné, pour vol, à être pendu. Louis XI lui fit grace. Passé ensuite en Angleterre, il y devint le favori d'Edouard IV. Ce poëte badin étoit né en 1431. — Louis-Géraud de *Cordemoi*, lecteur du grand dauphin, et membre de l'académie française, jurisconsulte et historien, mort en 1684. On a de lui l'*Histoire générale de France durant les deux premières races de nos rois*, 2 vol. in-fol. 1585 ; divers *Traités* de *métaphysique*, d'*histoire*, de *politique* et de *philosophie morale*. — Michel *Corneille*, peintre et graveur, professeur de l'académie ; né en 1642, mort célibataire en 1708. Il a travaillé à Versailles, à Trianon, à Meudon et à Fontainebleau. — Gilles *Corrozet*, libraire, auteur et imprimeur ; né en 1510, mort en 1568. On a de lui *les Antiquités de Paris*, 1568, in-8° ; *Trésor des histoires de France*, 1583, in-8°, etc. — Jean *Corrozet*, son petit-fils, se rendit digne de son aïeul, tant dans l'imprimerie, que dans la littérature. — Pierre *Costar*, ou plutôt *Costaud*, auteur de beaucoup de lettres et de la *Défense de Voiture* ; né en 1603, mort en 1660. — Robert *de Cotte*, né en 1657, mort dans la même ville en 1785. Il fut choisi en 1699 pour directeur de l'académie royale d'architecture, ensuite vice-protecteur de celle de peinture et de sculpture, enfin premier architecte du roi, et intendant des bâtimens, jardins, arts, manufactures. Louis XIV l'honora du cordon de St.-Michel. Il a décoré Paris et Versailles d'une infinité d'excellens morceaux d'architecture. Il conduisit le dôme des Invalides, finit la chapelle de Versailles, éleva les nouveaux bâtimens de St.-Denis, et fit le péristile de Trianon. — Charles *Cottin*, aumônier du roi, chanoine de Bayeux, prédicateur et versificateur ; mort en 1682. Il fut reçu de l'académie française en 1655. On a de lui des *énigmes*, des *odes*, des *paraphrases*, des *rondeaux*, des *œuvres galantes*, 1665, 2 v. in-12, etc. — Christophe *Coudrette*, prêtre, historien et controversiste ; mort en 1774. Ses sentimens au sujet de la bulle *Unigenitus* lui attirèrent une prison de cinq semaines à Vincennes en 1735, et un séjour de plus d'un an à la Bastille en 1738. On a de lui des *Mémoires sur le formulaire*, en 2 vol. in-12 ; l'*Histoire et analyse du livre de l'action de Dieu*, et diverses autres brochures polémiques ; mais son principal ouvrage est l'*Histoire générale des Jésuites*, 1761, 4 vol. in-12. — Philippe Emmanuel *de Coulanges*, maître des requêtes, chansonnier fort agréable ; né en 1631, mort en 1716. On a deux éditions de ses chansons : la première, en un vol. in-12, Paris, 1696 ; la seconde, en 2 vol. in-12, 1698. — Claude-Antoine *Couplet*, mathématicien et mécanicien, de l'académie des sciences ; mort en 1722. — Gatien *de Courtilz*, sieur de Sandras, d'abord capitaine, puis littérateur en Hollande pendant dix-neuf ans ; ensuite neuf ans prisonnier à la Bastille ; enfin mari de la veuve d'un libraire, romancier et gazetier : né en 1644, mort en 1712. On a de lui : *Conduite de la France depuis la paix de Nimègue*, in-12, 1683 ; *Réponse au livre précédent*, in-12, 1684 ; *Nouveaux intérêts des princes* ; *Vie de Coligni*, 1686, in-12 ; *Testament politique de Colbert*, in-12, etc. — Louis *Cousin*, bachelier de Sorbonne, ensuite avocat et président à la cour des monnaies, membre de l'académie française : né en 1627, mort en 1787. On lui doit la continuation du *Journal des savans*, depuis 1687 jusqu'en 1702. Il est l'auteur de plusieurs traductions excellentes : les principales sont celles de l'*Histoire ecclésiastique d'Eusèbe*, de *Socrate*, de *Sozomène*, de *Théodoret*, en 4 vol. in-4°, ou 6 vol. in-12 ; *Version des auteurs de l'histoire Byzantine*, en 8 vol. in-4° ; *la Traduction de l'histoire romaine de Xiphilin*, 1 vol. in-4°, ou 2 vol. in-12, etc. — Antoine-Urbain *Coustelier*, libraire, éditeur et romancier ; mort en 1763. Il est auteur de petites brochures, telles que : *L'Heureuse foiblesse* ; *Lettres d'une demoiselle* ; etc. ; *Rapsodie galante* ; *le Petit parisien*, etc. Ses élégantes éditions de quelques poëtes et historiens latins lui ont fait beaucoup de réputation. Les principales sont celles de *Virgile*, d'*Horace*, de *Catulle*, *Tibulle* et *Properce*, de *Lucrèce*, de *Phèdre*, de *Martial*, de *Jules-César*, avec cartes et figures, etc. — Noël *Coypel*, peintre, directeur de l'école française à Rome, ensuite membre de l'académie ; né en 1629, mort en 1707. C'est lui qui, à 78 ans, peignit les grands morceaux à fresque qui sont au-dessus du maître-hôtel des Invalides. Il a travaillé dans l'église de Notre-Dame de Paris, au Palais Royal, aux Tuileries, au vieux Louvre, à Versailles et à Trianon. — Antoine *Coypel*, fils du précédent, peintre, directeur des tableaux et dessins de la couronne, et de l'académie de peinture ; premier peintre de *Louis XV* : né en 1661, mort dans la même ville en 1722. — Charles-Antoine *Coypel*, fils d'Antoine, premier peintre du roi et du duc d'Orléans, directeur de l'académie royale de peinture et sculpture, et auteur dramatique. Outre divers *Discours académiques*, il a composé plusieurs pièces de théâtre, *les Amours à la chasse*, 1718 ; *les Folies de Cardeino*, 1720 ; *le Triomphe de la raison*, 1730, etc. — Sébastien *Cramoisy*, imprimeur savant, premier directeur de l'imprimerie du Louvre : né en 1585, mort dans cette même ville en 1669. — Claude-Prosper *Jolyot de Crébillon*, fils de Prosper, censeur royal et romancier : né en 1707, et mort en 1777. Ses principaux ouvrages sont : *Les Lettres de la marquise au comte de****, 1732, 2 vol in-12 ; *Tanza et Néodarné*, 1734, 2 vol. in-12 ; *les Égaremens du cœur et de l'esprit*, 1756, in-12 ; *Lettres d'Alcibiade*, etc. — Jean-Baptiste-Louis *Crévier*, professeur de réthorique, continuateur de l'*Histoire romaine* de *Rollin*, dont il donna depuis le 9e volume jusqu'au 16e vol. : né en 1693, mort en 1765. On a de lui : *Titi Livii Patarini historiarum libri* XXXV, *cum notis*, 1748, 8 vol. in-4°. *Histoire des empereurs romains jusqu'à Constantin*, 6 vol. in-4° et 12 vol. in-12, 1749 et suivantes, etc. etc. — François *Petit de la Croix*, interprète du roi pour les langues orientales ; mort en 1713. Il a traduit nombre d'ouvrages arabes, etc. (qui sont à la bibliothèque nationale) : on n'en a imprimé que l'*Histoire de Timur-Bec ou Tamerlan*, 4 vol. in-12 : il a publié celle de Genghiz-kan, faite par son père. — Louis Antoine-Nicole *de la Croix*, mort à Paris en 1760, âgé de 56 ans : il s'est fait connoître par une bonne géographie moderne, réimprimée plusieurs fois avec des augmentations, in-12, 2 v. — *Cursinet*, fourbisseur, et dessinateur à la cour, vivoit vers 1660. — Pierre *Donér*, né en 1497, mort dans cette même ville en 1577, précepteur et confesseur de François II, professeur en langue grecque au collége royal, envoyé au concile de Trente, puis évêque de Lavaur en 1557. Ses Opuscules ont été recueillis et imprimés en 1731. — Pierre *Danès*, curé de Paris, ensuite abbé de Saint-Nicolas de Verdun, mort en 1709, connu par son *Dictionnaire latin et français*, et par un autre *Dictionnaire français et latin*. On a encore de lui un *Dictionnaire françois des antiquités grecques et romaines*, 1698, in-4°. — Louis Courcillon *de Dangeau*, abbé, membre de l'académie française, géographe et grammairien ; né en 1643. On a de lui : *Nouvelle Méthode de géographie historique*, 1706, 2 vol. in-fol. ; les *Principes de Blason*, en 14 planches, 1715, in-4° ; *Jeu historique des rois de France* ; *Réflexions sur toutes les parties de la grammaire*, 1684, in-12 ; *de l'Election de l'empereur*, 1738, in-8°, etc. — Jean-Baptiste *Dantecourt*, curé de Saint-Etienne-du-Mont, jurisconsulte et controversiste : né en 1643, mort à l'abbaye de Sainte-Geneviève en 1718. On a de lui deux *Factums* pour la préséance de son ordre sur les bénédictins aux états de Bourgogne : un livre de controverse, intitulé : *Défense de l'église*, contre le livre du ministre *Claude*, qui a pour titre : *Défense de la réformation*. — Jean-Baptiste *Denys*, professeur de philosophie et de mathématiques ; médecin et auteur de conférences. Il étoit fort entêté de la transfusion du sang ; mais cette pratique fut défendue par un arrêt du parlement : mort en 1704. — Antoine *L'es-*

g-dets, architecte, né en 1653, mort en 1728. Envoyé à Rome par Colbert, il fut pris en chemin et conduit à Alger : après seize mois de captivité, il revint à Rome où il resta trois ans; de retour en France, Colbert le fit architecte du roi. On trouva parmi ses papiers un *traité des ordres d'architecture; un traité de l'ordre français;* un des *Dômes;* un autre sur *la coupe des pierres*, etc. — Antoinette *du Ligier de la Garde Deshoulières*, née vers l'an 1633, morte en 1694. Elle eut en partage tout ce que la nature peut donner d'esprit et d'agrément ; ses parens la marièrent en 1651 à Guillaume de la Fon de Boisguerin, seigneur Deshoulières, gentilhomme ordinaire du prince de Condé, et lieutenant-colonel dans un des régimens de ce prince. Il fut instruit à Dourlens qu'au mois de février 1657 on avoit arrêté son épouse à Bruxelles, et qu'on l'avoit conduite en criminelle d'état au château fort de Welvorden, où elle avoit tout à craindre; après quelques démarches inutiles, il résolut de s'introduire, au péril de sa vie, dans la prison où elle étoit; il l'en arracha et prit sur-le-champ la route de France avec elle : bientôt après il mourut, et elle devint libre de suivre son goût pour les lettres et la poésie. On a d'elle un *Recueil de poésies* en 2 vol. Elle étoit de l'académie d'Arles et de celle de Ricovrati de Padoue. — Henri *Desmarets*, compositeur et maître de musique. Dans un voyage qu'il fit à Senlis, ayant épousé secrètement la fille du président de l'élection, le père le fit condamner à mort, par le châtelet, comme séducteur : s'étant réfugié en Espagne, le parlement le déchargea de cette condamnation. Né en 1662, mort à Lunéville en 1741, laissant des *motets* et des *opéra*, qui ne sont pas sans beauté, sur-tout celui d'*Iphigénie*. — André Cardinal *Destouches*. Après avoir suivi le P. Tachard à Siam, il revint en France, où il porta les armes, qu'il abandonna pour la musique. Il composa celle de plusieurs opéra, et devint surintendant de la musique du roi et inspecteur général de l'académie royale : né en 1672, mort en 1749. Il acquit une grande réputation par son opéra d'*Issé*; ses autres ouvrages sont : *Amadis de Grèce, Marthésie, Omphale, Télémaque, Sémiramis*, tragédies; *le Carnaval*, et *la Folie*, ballets. Jean *Devaux*, chirurgien; né en 1649, mort en 1729. On a de lui *le Médecin de soi-même*, ou *l'Art de conserver la santé par l'instinct*, in-12; *l'Art de faire les rapports en chirurgie*, 1703, in-12; *Index funereus chirurgicorum parisiensium, ab anno* 1315, *ad annum* 1714, in-12, etc. — Antoine-Joseph *Desallier d'Argenville*, maître des comptes, naturaliste, biographe; mort en 1765. Il a fourni les articles *Hydrographie* et *Jardinage* du *Dictionnaire encyclopédique*. On a de lui la *Théorie* et la *Pratique du jardinage*, 1747, in-4°; la *Conchyliologie* ou *Traité sur la nature des coquillages; l'Orycthologie* ou *Traité des pierres, des minéraux, des métaux et autres fossiles*. Paris, 1755, in-4°, etc. — Pierre *Dionis*, chirurgien, démonstrateur des dissections anatomiques et des opérations chirurgicales; mort en 1718. On a de lui un *Cours d'opérations de chirurgie*, 1707, et en 1736 pour la troisième fois, Paris, in-8°; *Anatomie de l'homme; Traité de la manière de secourir les femmes dans leurs accouchemens*, in-8°, etc. — *De la Dismerie*, auteur de contes moraux. On a de lui : *l'Isle taciturne et l'Isle enjouée; le Livre d'airain; Lettres sur l'état présent de nos spectacles*, et beaucoup d'autres ouvrages, etc. — Denis *Dodart*, médecin de Louis XIV, membre de l'académie des sciences; né en 1634, mort en 1707. On lui doit des *Mémoires pour servir à l'histoire des plantes*, Paris, 1676, in-fol.; *Statica medicina gallica*, dans un recueil sur cette matière, en 2 vol. in-12; des *Dissertations manuscrites sur la saignée, sur la diète des anciens, sur leur boisson*. — Claude-Joseph *Dorat*, d'abord destiné à la jurisprudence, ensuite mousquetaire, enfin auteur tragique, comique et fabuliste; né en 1734, mort en 1780. Ses principaux ouvrages sont : *Abailard et Héloïse*, héroïde, 1758, in-8°, nouvelle édition, 1761, in-8°; *Régulus*, tragédie en trois actes et en vers, 1765, in-8°; nouvelle édition, 1768, in-8°, et avec *la Feinte par amour*, 1773, grand in-8°; *Théagène*, tragédie, 1766, in-8°; *les Prôneurs*, ou *le Tartuffe littéraire*, com. en 3 actes, en vers, 1777, 4 vol. in-8°; des poésies, etc. etc. Il a publié le *Journal des Dames*, depuis le mois de mars 1777, in-12, et beaucoup de pièces dans *l'Almanach des Muses*, depuis la première année 1765. — Madeleine *Dorsant*, madame de Puisieux ; elle a donné : *Conseils à une amie; les Caractères, le Plaisir et la Volupté; Zamor et Elmanzir*, 3 vol in-12; *Ridicules sur les modes*, in-12; *Histoire de mademoiselle de Toreille*, 6 vol.; *Mémoires d'un homme de bien*, 3 parties, etc. — Jean-Germain *Drouais*, peintre. — Gaspard *Duchange*, graveur très-habile; né en 1660, mort en 1757 : il se fit d'abord connoître par ses estampes d'*Io, Léda* et *Danaé*, qu'il grava d'après le *Corrège*. Parmi plusieurs ouvrages de cet artiste, on remarque dans le nombre des tableaux de *Saint-Martin-des-Champs* à Paris, le repas du *Pharisien*, et *les Vendeurs chassés du temple*. Il a gravé avec le même succès la *Naissance de Marie de Médicis* et *l'Apothéose de Henri IV*, d'après Rubens. — Joseph-François *Duché de Vancy*, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, auteur tragique et lyrique; né en 1668, mort en 1704. Il a donné trois tragédies : *Jonathas, Absalon* et *Debora*, et plusieurs opéra; *les Fêtes galantes, les Amours de Momus*, ballets; *Théagène* et *Chariclée; Céphale, Procris, Sylla*, tragédies. On a encore de lui un recueil d'histoires édifiantes. — Marie-Anne *Duclos*, nommée auparavant Châteauneuf, excellente actrice tragique : ses rôles favoris étoient ceux de reine et de princesse. — Jeanne *Dumée*, née vers le milieu du 17e. siècle; elle fut instruite dès son enfance dans les belles-lettres. Mariée fort jeune, à peine avoit-elle atteint l'âge de dix-sept ans, que son mari fut tué à la tête d'une compagnie qu'il commandoit en Allemagne. Elle profita de la liberté du veuvage pour se livrer avec plus d'ardeur à l'étude ; elle s'appliqua à l'astronomie, et donna en 1680 des *Entretiens de Copernic*, touchant la mobilité de la terre, 1 vol. in-12. — Jean-Baptiste *Dumesnil*, avocat général au parlement de Paris, mort en 1569, fut le premier qui introduisit l'usage de faire des harangues à l'ouverture du parlement de Paris : ses ouvrages sont estimés. — Louis-Élie *Dupin*, docteur de Sorbonne, professeur de philosophie au collége royal, et l'un des auteurs du *Journal des Savans* : né en 1657. — Marie *Dupré*, dite la cartésienne, littératrice et versificatrice. — Louis *Dupré-d'Aunay*, membre de plusieurs académies, commissaire des guerres, chevalier du Christ et philologue; mort en 1758. On a de lui : *Lettres sur la génération des animaux; Traité des subsistances militaires*, 1744, 2 vol. in-4°; *Réception du docteur Hecquet aux enfers*, 1748, in-12; *Réflexions sur la transfusion du sang*, 1749, in-12; *Aventures du faux chevalier de Warwick*, 2 vol. in-12. — Nicolas-François *Dupré de Saint-Maur*, maître des comptes, membre de l'académie française : mort le 1er juin 1774. On lui doit plusieurs ouvrages estimables, qu'il mit au jour sur la fin du 17e siècle. — Duval *d'Eprémenil*, conseiller au parlement, député de la prévôté et vicomté de Paris; décapité le 3 floréal an 2 (23 avril 1794). — L'abbé *de l'Epée*, instituteur des sourds-muets. Il a prouvé qu'un sens perfectionné peut suppléer à l'absence de plusieurs : cette découverte lui a mérité une gloire immortelle et la reconnoissance du genre humain : mort en 1790. — D'*Estaing*, grand amiral de France, guerrier et marin célèbre, conquérant de la Grenade, décapité à Paris le 9 floréal an 2 (29 avril 1794). — Pierre *de l'Estoile*, grand audiencier de la chancellerie de Paris, mort en 1661, auteur du *Journal de Henri III*, etc. Son fils Claude *de l'Estoile*, membre de l'académie française, mort en 1652. — Louis-César, duc *d'Estrées*, maréchal de France, général de l'armée de France en Allemagne, en 1757, et vainqueur du duc de Cumberland à Hastembeck : né en 1699, mort le 2 janvier 1771. — Robert *Estienne*, célèbre imprimeur, d'abord à Paris, ensuite à Genève, où il mourut en 1559 : il étoit savant en hébreu et en grec, comme en latin. Outre ses magnifiques éditions, il a donné, entr'autres ouvrages, le *Trésor de la langue latine*, 2 vol. in-fol. Il a laissé trois fils qui se sont aussi distingués dans la même partie, *Henri, François, Robert*. — Henri *Estienne*, célèbre imprimeur et littérateur; mort à Lyon en 1520. Il est connu par l'édition de quelques livres, et sur-tout par un *Pseautier* à cinq colonnes, publié en 1509. — Charles *Estienne*, fils du précédent, imprimeur, médecin et littérateur; né en 1504, mort en 1564. Ce médecin typographe a publié les ouvrages suivans : *De re rusticâ*, in-8°; *De Vasculis*, in-8°; une *Maison rustique*, in-4°; un *Dictionnaire historique, géographique et poétique*, Londres, 1686, in-fol; la traduction de la comédie italienne, intitulée *le Sacrifice*, par les académies de Sienne; *Intronati*, 1543, in-16, et sous le titre des *Abusés*, 1556, in-16, etc. — Robert *Estienne*, deuxième fils de Henri, plus habile que son père dans l'art typographique : né en 1505, mort à Genève en 1559. Parmi ses belles éditions on distingue

sa *Bible hébraïque*, 1544, 8 vol. in-16; le *Nouveau Testament grec*, 1546, 2 vol. in-16, etc. etc. — Henri *Estienne*, fils de Robert, imprimeur et bon littérateur, possédant les langues grecque et latine; né en 1528, mort à Lyon en 1598. Ses principaux ouvrages sont: des *Corrections sur Cicéron* en latin, *de Origine mendorum; Juris civilis fontes et rivi*, in-8°; *Apologie pour Hérodote*, publiée par le Duchat, 3 vol. in-8°, 1735; *Poetæ græci principes post Hippocratem et Galenum*, 1677, 2 vol. in-fol.; *Traité de la prééminence des rois de France; les Prémices* ou *le premier livre des Proverbes épigrammatisés*, ou *Epigrammes proverbialisés*, 1594, in-8°; *Narrationes cædis Ludovici Borbonii*, in-8°, 1569, etc. — François de Savoie, dit le prince *Eugène*, né à Paris en 1663, mort subitement à Vienne en 1736. D'abord simple abbé de Carignan, Louis XIV lui refusa une abbaye; s'étant ensuite fait militaire, il ne put obtenir un régiment; ce qui le décida à aller servir comme volontaire dans l'armée d'Empire contre les Turcs: sa première campagne lui valut un régiment de dragons. L'empereur l'employa en Hongrie sous les ordres de *Charles* V, duc de Lorraine, et de *Maximilien*, duc de Bavière. En 1691, il parut sur un nouveau théâtre. Il délivra Coni qui étoit assiégé depuis onze jours, investit Carmagnole et le prit après quinze jours de tranchée. Le commandement de l'armée impériale fut la récompense de sa valeur en 1697. Le 11 septembre de cette année, il remporta la victoire de Zentha: il pénétra ensuite en Italie par les gorges du Tirol, et força, le 9 juillet 1701, le poste de Carpi après cinq heures d'un combat sanglant. Il battit les Français à la journée de *Santa Vittoria*, et fit lever le siége de Modène. Il quitta l'Italie pour aller en Allemagne, fut nommé par l'empereur président du conseil de guerre, et administrateur de la caisse militaire, et eut le commandement des armées en Allemagne. De retour en Italie l'an 1705, il fut repoussé près de l'Adda par le duc de Vendôme, à la journée de Casseno, et fut ensuite vainqueur des Turcs, en 1756, à Temeswar et à Petersvaradin. Enfin, après plusieurs batailles, ce fut lui qui, de concert avec Villars, prépara le traité de Baden, où la paix fut conclue. Il aimoit et protégeoit les lettres et les arts. Ses *batailles*, auxquelles on a joint un *supplément*, ont été imprimées en 2 volumes in-fol. — Jean-Claude *Fabre*, oratorien, traducteur, prédicateur et historien: né en 1668, mort en 1753. On a de lui un *petit Dictionnaire latin et français*, in-8°; une *traduction des œuvres de Virgile*. Lyon, 3 vol., 1721, réimp. en 1741, 4 vol in-12; une *Continuation de l'Histoire ecclésiastique* de *Fleury*, en 16 vol. in-4°. et in-12; un *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique* en manuscrit, etc. — Christophe-Barthelemi *Fagan*, employé au bureau des consignations, auteur dramatique; né en 1702, mort en 1753. Il a fait différentes pièces pour les Français, les Italiens et la Foire: les plus applaudies sont le *Rendez vous* et *la Pupille*. — Gui-Crescent *Fagon*, docteur en médecine, médecin du roi et surintendant du jardin royal: né en 1638, et mort dans la même ville en 1718. Il eut part au catalogue du Jardin du roi, publié en 1665 sous le titre de *Hortus regius*. Il orna ce recueil d'un petit poëme latin, inspiré par son goût pour la botanique. On a encore de lui: *les Qualités du quinquina*, Paris, 1703, in-12, etc. — Etienne *Falconet*, sculpteur. On a de lui: *Réflexions sur la sculpture*, 1761, in-8°; *Observations sur la statue de Marc-Aurèle*, et sur d'autres objets relatifs aux beaux arts, 1771, in-8°; *Traduction des 34-36e livres de Pline*, avec des notes, Amsterdam, 1772, in-8°; *Œuvres contenant plusieurs écrits relatifs aux beaux arts*, 1782, 6 vol. in-8°.; *Œuvres diverses*, concernant les arts, nouvel. édit. Paris, 1787, 6 vol. grand in-8°, etc. — Claude *Fauchet*, président à la cour des monnaies, savant antiquaire, et compilateur: né vers 1529, et mort en 1601. On a de lui: *Antiquités gauloises et françaises; Noms et sommaires des Œuvres de six vingts et sept poëtes français;* un *Traité des libertés de l'église gallicane;* un autre *de l'Origine des chevaliers, armoiries*, etc. — Charles-Simon *Favart*, auteur dramatique; né le 3 novembre 1710, mort le 18 mai 1793. — Jean-François *Félibien*, membre de l'académie des inscriptions, historiographe des bâtimens du roi; mort en 1733. On a de lui *Recueil de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes; Description de Versailles, de l'Hôtel royal des Invalides*, etc. — Martin *Fermiret*, peintre; mort en 1619. Son fils se fit aussi de la réputation dans la peinture. — Antoine *Ferrand*, conseiller à la cour des aides, versificateur; né en 1677, mort en 1719. La plupart de ses *Chansons* ont été recueillies et mises sur les airs de clavecin, de la composition du célèbre *Couperin*, etc. — *Ferrand de Monthelon*, professeur de dessin; mort en 1754. On a de lui un *Mémoire sur l'établissement de l'école des arts*. — Claude *Ferrière*, jurisconsulte et professeur en droit; mort en 1715. On a de lui: *Commentaire sur la coutume de Paris; Traité des instituts du droit français*, etc. — Nicolas *le Fevre*, jurisconsulte et littérateur; né en 1554. — *Filassier*, cultivateur, membre de la première assemblée législative et de plusieurs académies, et auteur du *Dictionnaire historique de l'éducation; Eraste* ou *l'ami de la jeunesse; Dictionnaire du jardinier français*, etc. — Claude *Fleury*, d'abord avocat au parlement de Paris, ensuite prêtre et sous-précepteur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri; enfin prieur d'Argenteuil et confesseur de Louis XV: l'académie française le comptoit au nombre de ses membres; il étoit né en 1640. — Jean *Forest*, peintre du roi, bon paysagiste; né en 1656, et mort en 1712. — Charles *de la Fosse*, peintre, recteur et professeur de l'académie royale; né en 1640, mort dans la même ville en 1716. Il peignit le dôme de l'Hôtel des Invalides: il étoit regardé comme un des premiers coloristes. Il excelloit dans la fresque, dans le paysage, et sur-tout dans l'histoire, etc. — Antoine *de la Fosse*, sieur d'Aubigny, neveu du précédent; poëte tragique: né en 1658, et mort en 1708. Il est auteur de plusieurs tragédies: *Polyxène; Manlius; Thésée; Coresus* et *Callirhoé*. On a encore de lui une *Traduction*, ou plutôt *Paraphrase* en vers français des *Odes d'Anacréon*, et plusieurs autres pièces de poésie. — Etienne *Fourmont*, savant dans les langues étrangères, et auteur de quelques ouvrages remplis d'érudition: né en 1683, et mort en 1745. On a de lui *Réflexions critiques sur les histoires des anciens peuples*, jusqu'au temps de *Cyrus*, 1735, 2 v. in-4°, ouvrage chargé de citations; une *Grammaire chinoise* en latin, in-fol. 1742; *Meditationes Sinicæ*, 1737, in-fol. ouvrage qui renferme les préliminaires de la grammaire chinoise, et l'explication de tout le technisme de cette langue; plusieurs *Dissertations* insérées dans les mém. de l'acad. des belles-lettres, etc. — Pierre-Simon *Fournier*, graveur et fondeur de caractères; né en 1712, et mort en 1768. On a de lui divers traités historiques et critiques sur l'origine et les progrès de la typographie: ces différentes dissertations ont été recueillies en 1 vol. in 8°, divisé en trois parties. Son ouvrage le plus important est son *Manuel typographique*, utile aux gens de lettres, et à ceux qui exercent les différentes parties de l'art de l'imprimerie, en 2 vol. in-8°, etc. — Claude-François *Fraguier*, jésuite, puis membre des académies française et des belles-lettres, l'un des auteurs du *Journal des Savans*; né en 1656, mort en 1728. Il a écrit plusieurs *Dissertations* qui se trouvent dans les mém. de l'acad. des belles-lettres, etc. — Guillaume *Francin*, fils, sculpteur. — René *Frémin*, premier sculpteur du roi d'Espagne; mort à Madrid en 1744. — Nicolas *Freret*, avocat au parlement, historien, chronologiste et auteur de recherches sur l'antiquité; né en 1682, et mort en 1749. On a de lui: *Lettres de Thrasibule à Leucippe; Examen des apologistes de la Religion chrétienne, du Livre de Moïse*, 1767, in-8°; plusieurs mémoires pleins de l'érudition la plus profonde et des discussions les plus épineuses; la *Préface*, les *Notes* et une partie de la traduction du roman espagnol intitulé *Tyran-le-Blanc*, 2 vol. in-12, etc. — Stanislas *Fréron*, fils d'Elie-Catherine Fréron, auteur de *l'Année littéraire*. (Voyez QUIMPER.) Stanislas Fréron, après la mort de son père, travailla à *l'Année littéraire;* dans le cours de la révolution, il rédigea un journal sous le titre de *l'Orateur du peuple*. Il fut nommé député à la Convention nationale, sous-préfet en l'an 10 (1801), à Saint-Domingue, où il est mort en l'an 11 (1802). — Charles-Alphonse *du Fresnoy*, peintre et versificateur; né en 1611, et mort à Villiers-le Bel en 1665. Il a donné un *Poëme sur la peinture*, traduit en français par *Roger de Piles*: la meilleure édition de ce poëme est celle de Paris, 1673, in-12, etc. — Charles *Rivière Dufresny*, valet-de-chambre et contrôleur des jardins du roi, poëte dramatique; né en 1648, mort en 1724. On a de lui un recueil en 6 volumes in-12, qui renferment ses pièces de théâtre. Celles qui ont été conservées sur la scène sont: *la Réconciliation normande; le Double Veuvage; la Coquette de village; le Mariage fait et rompu; l'Esprit de contradiction; le Dédit*, etc. — Emmanuel-Marie-Michel-Philippe *Freteau de Saint-Just*, conseiller au parlement de Paris, ex-constituant, juge au tribunal de

première instance à Paris, décapité dans cette ville le 26 prairial an 2 (15 juin 1794), âgé de quarante-neuf ans. — Louis *Fuzelier*, rédacteur du Mercure, auteur dramatique et lyrique; né en 1672, mort en 1752. Il a fait des pièces pour tous les théâtres : pour l'Opéra, *les Amours déguisés; Urion; le Ballet des Ages; les Amours des dieux; les Amours des déesses; les Indes galantes; l'Ecole des amans; le Carnaval du Parnasse; les Amours de Tempé; Phaëtuse* : pour le Théâtre français : *Cornélie; Momus fabuliste; les Amusemens de l'automne*. Il a donné au Théâtre italien : *L'Amour maître de langues; le Mai; la Méridienne; la Mode; le Faucon; Mélusine; le Vieux-Monde; les Noces de Gamache*. Il a fait pour l'Opéra comique et le jeu des marionnettes : *Arlequin grand visir; la Matrone d'Ephèse; Arlequin défenseur d'Homère; le Réveillon des dieux*, etc. — Jacques *Gabriel*, architecte, premier ingénieur des ponts et chaussées, et chevalier de Saint-Michel; né en 1661, mort en 1742, etc. — Louis *Galloche*, habile peintre; né en 1670, et mort en 1761. On a de lui quantité de beaux tableaux, entr'autres *la Résurrection du Lazare*; le *Départ de Saint-Paul de Milet pour Jérusalem; Saint-Nicolas, évêque de Myre; l'Institution des enfans trouvés*; la *Samaritaine*; la *Guérison; du possédé; Saint-Nicolas de Tolentin*; la *Translation des reliques de Saint-Augustin*, etc. — Jean *Gallois*, abbé, secrétaire de l'académie des sciences, et professeur en grec, l'un des premiers auteurs du *Journal des savans* : né en 1632, et mort en 1707. — Claude *Garamond*, excellent fondeur et graveur de caractères; mort en 1561. On ne peut lui refuser la gloire d'avoir surpassé tous ceux qui l'avoient précédé. — Gilbert-Charles *le Gendre*, marquis de Saint-Aubin, conseiller au parlement, et maître des requêtes; né en 1687. Il est connu par deux ouvrages estimables, qui sont : *Traité de l'opinion*, 8 vol. in-12; *Antiquités de la maison de France*, in-4°, Paris, 1739. — Charles-Claude *Genest*, abbé de Saint-Vilmen, membre de l'académie française; né en 1636, mort en 1719. Ses principaux ouvrages sont : *Principes de philosophie*, ou *Preuves naturelles de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'ame*, in-8°, Paris, 1716; *Epître en vers à M. de la Bastide*; une petite *Dissertation sur la poésie pastorale*, in-12, plusieurs tragédies : celle de *Pénélope* est la plus connue. — Etienne-François *Geoffroy*, docteur et professeur en médecine et en chimie, associé à l'académie des sciences de Paris, et à celle de Londres : né en 1672, mort en 1731. Ce savant médecin a laissé *De Materiâ medicâ, sive de Medicamentorum simplicium historiâ, virtute, delectu et usu*, in-8°, 3 vol. — Pierre *Germain*, orfèvre, dessinateur, graveur et ciseleur; né en 1647, mort en 1684. Il fut chargé par Colbert de ciseler des dessins allégoriques sur les planches d'or qui devoient servir de couvertures aux livres contenant les conquêtes du roi. On a encore de lui des médailles et des jetons où il représenta les principaux événemens du règne sous lequel il vivoit. — Thomas *Germain*, fils du précédent, ayant les mêmes talens, de plus architecte, et échevin de Paris : né en 1674, mort en 1748. Il a enrichi le palais de Florence de plusieurs de ses chefs-d'œuvres : il travailla pour toutes les cours de l'Europe. C'est lui qui donna les dessins sur lesquels on construisit une superbe église à Livourne, et celle de Saint-Louis du Louvre à Paris. — Pierre-Louis-Claude *Gin*, homme de lettres, né le 17 novembre 1726. Il a publié : *Traité de l'éloquence du barreau*; les *Idylles de Théocrite* et les *Eglogues de Virgile*; *De la Religion par un homme du monde*, 5 vol. in-8°; les *Harangues politiques de Démosthène*, 3 v. in-8°, etc. etc. — Louis *Giry*, avocat au parlement et au conseil, membre de l'académie française, homme d'une probité rare et d'un grand désintéressement : né en 1595, et mort en 1665. Parmi ses traductions, on distingue celles de l'*Apologétique de Tertullien*; de *l'Histoire sacrée* de *Sulpice Sévère*; de la *Cité de Dieu* de *Saint-Augustin*; des *Epîtres choisies de ce père*; du *Dialogue des orateurs de Cicéron*, in-4°. — Jacques *Goar*, dominicain, missionnaire et voyageur; né en 1601, mort en 1653. Son principal ouvrage est l'*Eucologe des Grecs*. Paris, 1647, in-fol. grec et latin, et à Venise en 1730, in-fol. Il traduisit aussi quelques livres grecs de l'*Histoire byzantine*. — Louis *Godin*, membre de l'académie des sciences, l'un de ceux qui furent au Pérou mesurer un degré de la terre; à son retour il fut nommé directeur de l'académie des gardes-marine de Cadix, où il est mort le 11 juillet 1760. Il étoit né en 1704. On a de lui *Cinq années de la connoissance du temps; Table des mémoires de l'académie des sciences*, in-4°; *Machines approuvées par l'académie*, 6 vol. in-4°. — Nicolas *Gadenesche*, mort en 1761. On a de lui : *Histoire métallique de Louis XV*, etc. — Jean *Goujon*, sculpteur et architecte. Parmi ses ouvrages on remarque sa fontaine des Saints-Innocens à Paris, et une espèce de tribune soutenue par des cariatides gigantesques, qui fut placée au Louvre dans la salle des Cent-Suisses. — Marc-Antoine *le Grand*, acteur et auteur comique; né en 1672, le jour que Molière mourut, et mort en 1728. Il a fait beaucoup de pièces de théâtre, parmi lesquelles on remarque le *Roi de Cocagne; Plutus; le Triomphe du temps; l'Amour diable; la Foire Saint-Laurent; la Famille extravagante; la Métamorphose amoureuse; l'Usurier gentilhomme; l'Aveugle clairvoyant; l'Ami de tout le monde; la Nouveauté*, etc. — *De la Grange*, littérateur et traducteur; né en 1737, mort en 1775, connu par une édition des *Antiquités de la Grèce*, de Lambert Bos, Paris, 1769, in-12; par une *Traduction de Lucrèce*, et par celle de *Sénèque*. — *Grandmont*, flibustier célèbre. Au sortir de l'enfance, il blessa de trois coups d'épée un officier qui courtisoit sa sœur; cet officier en mourut après avoir obtenu la grace de son meurtrier. Grandmont entra ensuite au service, fit plusieurs campagnes où il acquit une grande réputation, devint commandant d'une frégate armée en course, et prit auprès de la Martinique une flute hollandoise qui valoit 400,000 liv., la mena à Saint-Domingue, l'y vendit, perdit au jeu ou consomma en débauche non seulement sa part, mais encore celle de ses associés. N'osant retourner en France, il se fit flibustier, et prit la ville de Campêche aux Espagnols en 1685. Deux de ses gens ayant été pris par un détachement ennemi, on lui refusa de les échanger : il réduisit la ville en cendres, et fit sauter la forteresse. Enfin, ayant été nommé lieutenant de roi, on lui donna le commandement de la côte du Sud, et ayant armé un navire de cent quatre-vingts hommes, il partit en octobre 1686, et ne donna plus de ses nouvelles. Il étoit né au 17e siècle. — Henri-François-Bourguignon *Gravelot*, ingénieur, dessinateur et graveur; né le 26 mars 1699, mort le 20 avril 1773. Il est auteur de *l'Almanach de l'Ecole militaire*, 1759, in-24; de *l'Almanach iconologique*, ou *des arts*, 1764, in-12, etc. — Gabriel *Guéret*, avocat au parlement, jurisconsulte éclairé, et versificateur : né en 1641, mort en 1688. On a de lui *Le Parnasse réformé; la Guerre des auteurs; Entretiens sur l'éloquence de la chaire et du barreau*; la *Carte de la cour*, 1663, in-12; *la Promenade de Saint-Cloud*, ou *Dialogues sur les auteurs*; le *Journal du Palais*, etc. — Gilles *Guérin*, sculpteur; né en 1606, mort en 1678. — Simon *Guillain*, sculpteur; né en 1581, mort en 1658. Il fut recteur de l'académie de peinture et sculpture, et a laissé différens ouvrages, entr'autres : les bas-reliefs et les figures de bronze élevés à la mémoire de Louis XIII dans l'angle du Pont-au-change à Paris; les figures des niches du portail de la Sorbonne, etc. — *Guillemain*, historien, géographe et poëte. — *Guillemeau*, célèbre chirurgien; mort en 1609. Il a donné une traduction latine de la *Chirurgie* du fameux *Ambroise Paré*, son maître, et autres ouvrages. — Noël *Guyard de Berville*, né en 1697, mort en 1770 dans la maison de Bicêtre près Paris, où la misère l'avoit forcé à se retirer. Il a publié *l'Histoire de Bertrand du Guesclin*, 2 vol.; *Histoire du chevalier Bayard*. — Jean-Baptiste *du Halde*, jésuite; né en 1674, et mort en 1743. On a de lui : *Description historique, géographique et physique de l'empire de la Chine et de la Tartarie chinoise*, 4 vol. in-fol., 1535; *Lettres édifiantes et curieuses*; des harangues et des poésies latines, in-4°. — Claude-Guy *Hallé*, directeur de l'académie de peinture, et bon peintre; né en 1652, et mort en 1736. Il a laissé une grande quantité de tableaux. — Claude-Adrien *Helvétius*, né en janvier 1715, mort le 26 octobre 1771, fermier général et maître-d'hôtel de la reine. Helvétius étoit lié avec tous les savans; il avoit l'ame généreuse. En 1758 il fit paroître son fameux livre de *l'Esprit* : les jansénistes et les molinistes se disputoient l'honneur de le faire brûler. L'auteur de cet ouvrage philosophique, disoit une femme célèbre, est un homme qui a révélé le secret de tout le monde. — Charles-François *Henaut* ou *Hesnault*, membre de l'académie française et de celle des inscriptions, président honoraire aux enquêtes, et surintendant des finances de la maison de la reine; né en 1685, mort à la fin de 1770. Il a laissé

un *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, 1768, 2 vol. in-4°, et 5 vol. in-8° ; *François II*, tragédie historique en prose ; *les Chimères*, divertissement en un acte, etc. — Jean-Marie *Hérault de Séchelles*, né à Paris en 1760, décapité le 15 germinal an 2 (5 avril 1794). Avant la révolution, avocat général au parlement, ensuite juge au tribunal civil de Paris, membre de la première assemblée législative et de la Convention nationale. On a de lui un *Voyage à Montbar*, terre de Buffon, 1785, imprimé dans le *Mercure français* ; *Réflexions sur la déclamation*, et *Fragment sur Thomas*. — Barthelemi *Herbelot*, professeur en langue syriaque ; né le 14 décembre 1625, mort le 8 novembre 1695. Ses principaux ouvrages sont : la *Bibliothèque orientale*, Paris 1697, in-fol. ; un *Dictionnaire turc*, etc. — Marie-Jeanne *l'Héritier de Villandon*, de l'académie des jeux floraux de Toulouse, et de celle des Ricovrati de Padoue ; née en 1664, et mort en 1734. On a d'elle une *Traduction des Epîtres d'Ovide*, dont seize sont en vers ; *le Tombeau de M. le duc de Bourgogne* ; *le Triomphe de madame Deshoulières*, reçue dixième muse au Parnasse, en vers ; *l'Avare puni*, nouvelle en vers ; *la Tour ténébreuse*, conte anglais, in-12 ; *les Caprices du destin*, in-12, etc. — Antoine *Heroet* ou *Herouet*, évêque de Digne, versificateur ; mort en 1588. On a de lui la traduction de *l'Androgyne de Platon* ; *la Parfaite Amie* ; *Complainte d'une dame nouvellement surprise d'amour*, Paris, 1544, etc. — Laurent *de la Hire*, peintre, professeur de l'académie, excellent paysagiste ; né en 1605, mort en 1656. Son principal ouvrage est son tableau des enfans de Bethet dévorés par des ours. — Etienne *le Hongre*, sculpteur, membre de l'académie royale de peinture et sculpture ; né à Paris en 1628, mort en 1690. Il embellit les jardins de Versailles de plusieurs ouvrages : tels sont une figure représentant *l'Air* ; *Vertumne* en therme ; *Pomone*, autre therme, etc. — François *Hotman*, jurisconsulte célèbre, calviniste, professeur en droit à Bourges, où ses écoliers le sauvèrent du massacre de la Saint-Barthélemi, après lequel il se retira à Genève, et de là à Bâle, où il mourut en 1590. Il étoit né en 1524 : ses écrits les plus connus sont : *Brutum fulmen*, en faveur du roi de Navarre, excommunié à Rome ; *Franco-Gallia*, 1573, in-8° ; *De Furoribus gallicis et cœde admiralis*, Edimbourg, 1573, in-4° ; *Consolationes sacræ*, Lyon, 1593, in-8°. — Antoine *Houdard de la Motte* ; né en 1692, mort d'une fluxion de poitrine en 1731. Il étoit auteur dramatique, poëte épique, fabuliste et philologue : dès sa première jeunesse, il s'étoit plu à représenter les comédies de *Molière* avec d'autres personnes de son âge. Ses œuvres ont été recueillies à Paris en 1754, en onze vol. in-12. Ses principaux ouvrages sont quatre tragédies : *Les Machabées* ; *Romulus* ; *Inès de Castro* et *Œdipe*. Des comédies, *l'Amante difficile* ; *Minutolo* ; *le Calendrier des vieillards* ; *le Talisman* ; *la Matrone d'Ephèse et le Magnifique*. Des opéra, *l'Europe galante* ; *Issé* ; *l'Amadis de Grèce* ; *Omphale* ; *le Carnaval et la Folie* ; *Alcyonne* ; des odes, des églogues, des fables, plusieurs discours, des pseaumes, des hymnes, des cantates, etc. etc. — Élisabeth-Claude *Jacquet*, illustre musicienne ; morte en 1729. On a d'elle : Cantates, pièces de clavecin. — François-Michel *Janisson*, mort à la Haye en 1730. Il a laissé *État présent de la république des Provinces-Unies*, 2 v. in-12, et autres ouvrages. — Louis *de Jaucourt*, de la société royale de Londres, des académies de Berlin et de Stockholm, docteur en médecine, de l'académie de Leyde, philosophe aussi laborieux que bienfaisant, l'un des auteurs de l'Encyclopédie ; mort à Compiègne en 1780. — Edme-Sébastien *Jeaurat* né en septembre 1724, doyen des astronomes de l'Observatoire de Paris, et fondateur de l'Observatoire de l'école militaire, membre de l'institut national, et de toutes les ci-devant académies de France et de celle de Boston. — Etienne *Jodelle*, sieur de Limodin, auteur latin et français, tragique et comique ; né en 1532, mort en 1573. On a de lui deux tragédies : *Cléopâtre*, et *Didon* ; *Eugène*, comédie ; des sonnets, des chansons, des odes, des élégies. — Joseph *de Paris*, nommé d'abord *du Tremblai*, puis militaire sous le nom de baron *de Mastée*, ensuite capucin, théologien, missionnaire et controversiste ; enfin, sous le nom de *P. Joseph*, agent secret et artificieux du cardinal de Richelieu qui, pour le récompenser de ses services, lui avoit obtenu le cardinalat : il étoit né en 1577. — Jacques *Jubé*, voyageur estimé par son érudition ; né à Vanvres près Paris en 1674, mort en 1745. Il a laissé les journaux de ses voyages en manuscrit. — Christophe *Justel*, conseiller et secrétaire du roi, historien et généalogiste : né en 1580, et mort en 1649. On a de lui le *Code des canons de l'église universelle* ; *l'Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*. — Henri-Louis *le Kain*, excellent acteur tragique, et le meilleur qu'on ait vu au Théâtre français : né en 1729, mort le 8 février 1778. — Jean-François *Laharpe* né en 1740, membre de toutes les académies, l'un des littérateurs les plus distingués de la fin du dix-huitième siècle. Il fut proscrit sous le règne de Robespierre, et condamné à la déportation au 18 fructidor an 6 (5 septembre 1797). Il a publié considérablement d'ouvrages, dont *l'Abrégé de l'Histoire des voyages*, 21 v. in-8° ; *Cours de littérature*, 10 vol. in-8°. Il y a de plus un recueil de ses œuvres, 6 vol. in-8°, etc. — Michel Richard *de la Lande*, compositeur et maître de musique ; né en 1657, mort en 1726. Il eut les deux charges de maître de musique de la chambre, les deux de compositeur, celle de surintendant de la musique, et les quatre charges de maître de la chapelle. Parmi ses ouvrages, on admire sur-tout la *Cantate*, le *Exit*, le *Miserere*. — Pierre *Lalane*, versificateur ; mort vers 1661. On a de lui des stances et une églogue sur la mort de sa femme, Marie Galtelle des Roches, qui étoit très-belle, et qui mourut après cinq ans de mariage. — Pierre *Lalouette*, célèbre médecin à Paris, où il est mort en 1792. Il étoit chevalier de l'ordre du roi, et auteur d'une *Méthode de traiter les maladies vénériennes par la fumigation* ; d'un *Traité des scrophules* et de plusieurs mémoires sur la médecine. — Anne Thérèse de Marguenat de Courcelles, marquise de *Lambert*, philosophe et auteur ; née en 1647, morte en 1733. Ses principaux ouvrages sont : *Avis d'une mère à son fils et d'une mère à sa fille* ; *Nouvelles Réflexions sur les femmes*, ou *Métaphysique d'amour* ; *Traité de l'amitié* ; *Traité de la vieillesse* ; *la Femme hermite*, etc. — Chrétien-François *de Lamoignon*, conseiller au parlement, puis maître des requêtes, ensuite avocat général, enfin président à mortier et membre de l'académie des inscriptions en 1704 : on lui doit l'abolition du congrès ; il avoit autant de goût pour la littérature que de sagacité dans la jurisprudence. Né en 1644, mort en 1709. On n'a imprimé qu'un de ses ouvrages, tel qu'il est sorti de sa plume : c'est une lettre sur la mort du P. Bourdaloue, jésuite. — Chrétien-Guillaume *Lamoignon Malesherbes*, premier président de la cour des aides, ministre, membre de l'académie française : né le 6 décembre 1721, décapité à Paris le 2 floréal an 3 (22 avril 1795). Malesherbes vivoit retiré à la campagne ; mais, voyant Louis XVI à la veille d'être condamné, il demanda à la Convention de défendre ce prince ; ce qui lui fut accordé. — Claude *Lancelot*, né en 1616, mort en 1696. D'abord professeur d'humanités et de mathématiques dans une école de Paris, établie par les solitaires de Port-Royal, il fut ensuite chargé de l'éducation des princes de Conti ; enfin il prit l'habit de St.-Benoit à l'abbaye de St.-Cyran : on l'exila à Quimperlay, où il mourut. Ses principaux ouvrages sont : *Nouvelle Méthode pour apprendre la langue latine*, 1664, in-8° ; *Grammaire italienne*, in-12 ; *Grammaire espagnole*, in-12 ; *Delectus epigrammatum*, en 2 vol. in 12, etc. etc. — Nicolas *Lancret*, peintre, d'après lequel on a gravé plus de quatre-vingts sujets : né en 1690, mort en 1743. — Martin *Langlois*, échevin de Paris et prévôt des marchands. De concert avec le duc de Brissac, gouverneur de Paris, il fit entrer secrètement Henri IV dans cette ville, la nuit du 21 au 22 mars 1594 : ce prince l'en récompensa par une charge de maître des requêtes. — Nicolas *de Largilière*, peintre en histoire et membre de l'académie ; né en 1656, et mort en 1746. — Eusèbe - Jacob *de Lauriere*, avocat au parlement, auteur et jurisconsulte ; né en 1659, mort en 1728. On a de lui : *De l'Origine du droit d'amortissement*, 1692, in-12 ; *Texte des coutumes de la prévôté de Paris* ; *Bibliothèque des coutumes*, in-4° ; *Glossaire du droit français*, in-4°, 1704 ; *Institutes coutumières de Loisel*, 1710, 2 vol. in-12 ; *Table chronologique des ordonnances*, etc. — Antoine-Laurent *Lavoisier*, membre de l'académie des sciences, fermier général ; né le 26 août 1743, et décapité à Paris le 18 floréal an 2 (8 mai 1794). Lavoisier avoit employé son temps et sa fortune à faire des expériences chimiques utiles à son pays : la chimie fit alors dans sa personne une perte irréparable. — Nicolas *Lefèvre*, savant critique : il fut précepteur de Louis XIII, et mourut en 1612. On a de lui des *Opuscules*. — Charles-Hugues *Lefebvre de Saint-Marc*. Il a donné plusieurs éditions des poëtes et historiens, tels que *Rapin de Thoyras* ; *Abrégé chronologique de l'histoire d'Ita-*

lie, in-8°, 6 vol. — Antoine-Marie *Lemierre*, né en 1723, mort en juillet 1793, membre de l'académie française, auteur *d'Hypermenestre*, tragédie; *Barneveld*; *Guillaume Tell*, *la Veuve du Malabar*, etc. etc. — Pierre *Legros*, sculpteur; né en 1666, mort en 1719. Il fut envoyé à Rome par Louvois; de retour en France, il embellit Paris des fruits de son génie. Après avoir montré ce que pouvoit son eiseau quand il travailloit d'imagination, il copia la *Vénus de Richelieu* et *l'Antinoüs du Belveder*. On a de lui plusieurs modèles et dessins. — Robert *le Lorrain*, sculpteur; né en 1666. — Jean-Baptiste *Lemoine*, sculpteur. — Anne, dite *Ninon Lenclos*: née en 1615, morte le 5 octobre 1706. Elle perdit son père et sa mère à l'âge de quinze ans, et se forma toute seule en lisant les ouvrages de *Montaigne* et de *Charron*. Elle devint philosophe, unit à l'esprit les talens agréables, et la plus exacte probité à l'extrême licence. Avec de tels agrémens, elle ne dut manquer ni d'amans ni d'époux; mais un goût décidé pour la liberté l'empêcha de se prêter à aucun engagement solide. Les femmes les plus aimables et les plus respectables de son temps la recherchèrent. Un de ses fils en étant devenu amoureux, elle ne put le contenir qu'en lui apprenant qu'elle étoit sa mère; ce qui le mit en un tel désespoir qu'il se poignarda devant elle. On trouve plusieurs de ses lettres dans les *Œuvres de Saint-Evremont*. — David *L'enfant*, dominicain; mort dans cette ville en 1688. Ses principaux ouvrages sont: *Biblia bernardiana*; *Biblia augustina*; *Biblia Thomæ aquinatis*, 3 vol. in-4°; *Concordantiæ augustinianæ*, 2 vol. in-fol.; une *Histoire générale*, 6 vol. in-12, 1684, etc. — Bernard *Lépicier*, graveur; né à Paris en 1696, mort dans la même ville en janvier 1755. Il a gravé des portraits et plusieurs sujets d'histoire, d'après les meilleurs peintres français. On a de cet artiste un *Catalogue raisonné des tableaux du roi*. — Louis *Lerambert*, sculpteur, membre de l'académie de peinture et sculpture; mort en 1670. Il a laissé plusieurs ouvrages: on voit de lui à Versailles un groupe d'une *Bacchante* avec un *enfant* qui joue des castagnettes; deux *Satyres*; une *Danseuse*; des *Enfans* et des *Sphinx*. — Jacques *Leschassier*, avocat au parlement et substitut du procureur général, magistrat intègre et jurisconsulte éclairé; né en 1550, mort en 1625. On lui doit le *Traité de la liberté ancienne*; une *Consultation d'un Parisien*, etc. — Eustache *le Sueur*, habile peintre, mort en 1665: son frère, plus célèbre peintre, mort en 1695, publia un ouvrage intitulé: *Conférence de l'académie avec les sentimens des plus habiles peintres sur la peinture*. — Guillaume *de Lisle*, fameux géographe; né en 1675, mort d'apoplexie en 1726: ses cartes sont en très-grand nombre et très-estimées. — Joseph-Nicolas *de Lisle*, frère du précédent, astronome et mathématicien, doyen de presque toutes les sociétés savantes de l'Europe, et professeur d'astronomie et de géographie au collége royal: né en 1688, mort en 1768. Il a laissé des *Mémoires pour servir à l'histoire de l'astronomie*, 1738, en 2 vol. in-4°; divers mémoires insérés dans ceux de l'académie; *Nouvelles Cartes des découvertes de l'amiral de France*, 1735, in-4°, etc. — Charles *Loiseau*, habile jurisconsulte français; mort en 1627. *Traité du déguerpissement* et autres. — Jacques *le Long*, oratorien, savant dans toutes les langues, et bibliothécaire de son ordre, maison St.-Honoré; né en 1665. Ses principaux ouvrages sont: une *Bibliothèque sacrée* en latin, réimprimée en 1723, 2 vol. in-fol.; *Bibliothèque historique de la France*, in-fol.; un *Discours historique sur les bibles polyglottes* et leurs différentes éditions, in-8°, 1713. — Augustin *Lubin*, mort en 1695. Il a donné divers ouvrages sur la géographie sacrée, ecclésiastique et profane. — Philippe *Macquer*, avocat au parlement, historien et littérateur; né en 1720, mort le 27 janvier 1770. Sa santé ne lui ayant pas permis de se consacrer à la plaidoierie, il se voua à la littérature. Ses ouvrages sont: *Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique*, en 3 vol. in-8°; *Annales romaines*, 1756, in-8°; *Abrégé chronologique de l'histoire d'Espagne et de Portugal*, 1759, 1765, 2 vol. in-8°. Il a travaillé au *Dictionnaire des arts et métiers*, 5 vol. in-8°, etc. — Louis-Isaac *le Maistre*, plus connu sous le nom de *Sacy*; né en 1613, mort à Pompone en 1684. Il fut choisi pour diriger les religieuses et les solitaires de Port-Royal-des-Champs. Obligé de se cacher en 1661 comme janséniste, il fut saisi et renfermé à la Bastille en 1666, où il resta deux ans et demi. Il y composa les *Figures de la Bible*: on a de lui la *Traduction de la Bible*, 32 vol. in-8°, Paris, 1682; *Traduction des pseaumes*, in-12; une *Version des homélies de saint Chrysostôme sur saint Matthieu* 3 vol. in-8°; *Traduction de l'imitation de Jésus Christ*, sous le nom de *Beuil*, prieur de Saint-Val, Paris, 1663, in-8°, etc. etc. — Nicolas *Malebranche*, oratorien, membre de l'académie des sciences; né en 1638, mort le 15 octobre 1715. On lui doit: *Conversations chrétiennes*, 1677, in-4° et in-12; *Traité de la nature et de la grâce*, 1684, in-12; *Méditations chrétiennes et métaphysiques*, 1683, in-12; *Réflexions sur la promotion physique contre Boursier*, in-12; *Traité de l'ame*, etc. — Nicolas *de Malezieu*, savant universel, membre de l'académie française et de celle des sciences, chef des conseils du duc du Maine, et chancelier de Dombes; né en 1650. On a de lui: *Élémens de géométrie pour M. le duc de Bourgogne*, in-8°, 1715; plusieurs pièces de vers, chansons, lettres, sonnets, contes, dans les *Divertissemens de Sceaux*, in-12, 1712 et 1715, etc. — Claude de *Malleville*, l'un des premiers membres de l'académie française; né vers 1593, mort en 1647. Il est auteur de plusieurs *poésies* qui consistent en *Sonnets*, *Stances*, *Elégies*, *Epigrammes*, *Rondeaux*, *Chansons*, *Madrigaux*, etc. Paris, 1649, in-4°, et 1659 in-12. — Louis-Jules *Barbon Mancini*, duc *de Nivernois*, né en 1716, mort le 7 ventose an 6 (27 février 1798), ministre d'état, membre de l'académie française et de celle des belles-lettres: ses poésies honorent sa mémoire. On a de lui: *Réflexions sur le génie d'Horace*, *de Despréaux*, *de Rousseau et sur Alexandre et Charles XII*; une traduction en vers de l'*Essai sur l'homme*, par *Pope*, du 4ᵉ livre du *Paradis perdu* de *Milton*, etc. — Alain *Manesson Mallet*, mathématicien, géographe et voyageur; né au 17ᵉ siècle. Il fut ingénieur des camps et armées du roi de Portugal, et ensuite maître de mathématiques des pages de Louis XIV. Ses principaux ouvrages sont: *les Travaux de Mars*, ou *l'Art de la guerre*, 1691, 3 vol. in-8°; *Description de l'univers*, *contenant les différens systèmes du monde*; *Cartes générales et particulières de la géographie ancienne et moderne*; et *les Mœurs*, *Religion et Gouvernement de chaque nation*, Paris, 1683, 5 vol. in-8°; une *Géométrie*, 1702, 4 vol. in-8°. — Louis *Mangenot*, chanoine du Temple, homme aimable, et poëte de société: né en 1694, mort le 9 octobre 1758. Il s'est fait connoître par son *Eglogue du rendez-vous*. — Louis *Mannory*, avocat au parlement; né le 2 février 1696. Il a donné: *Oraison funèbre de Louis XIV*; *Observations sur la Sémiramis de Voltaire*, 1749; *Apologie de la nouvelle tragédie d'Œdipe*; *Plaidoyers et Mémoires*, 17 vol. in-12. — François *Mansard*, premier architecte du roi; né en 1588. Ses ouvrages ont embelli Paris et ses environs, et même plusieurs provinces. Les principaux sont: le *Portail de l'église des Feuillans*, rue Saint-Honoré; *l'Eglise des filles Sainte-Marie*, rue Saint-Antoine; *le Portail des minimes* de la Place royale; une partie de *l'hôtel de Conti*; *l'Eglise du Val-de-grace*, etc. Il est l'inventeur des *mansardes*, espèces de couvertures. — Jules-Hardouin *Mansard*, neveu du précédent, premier architecte du roi, surintendant et ordonnateur général des bâtimens, arts et manufactures royales, et chevalier de Saint-Michel: né en 1639, mort en 1708. C'est sur ses dessins qu'on a construit la *Galerie du Palais-Royal*, la *Place de Louis-le-Grand*, celle *des Victoires*. Il a fait le *Dôme des Invalides*, et a mis la dernière main à cette magnifique église. Il a encore donné le plan de la *Maison de Saint-Cyr*, de la *Cascade de Saint-Cloud*, de la *Ménagerie*, de *l'Orangerie*, des *Ecuries*, du *Château de Versailles* et de la *Chapelle*, qui fut son dernier ouvrage, et qu'il ne put voir finir avant sa mort. — Marin *Marais*, joueur de viole et compositeur de musique; né en 1658, mort en 1728. — Pierre-Sylvain *Maréchal*; né en 1750, mort au commencement de l'an 12 (1803), garde de la bibliothèque mazarine, poëte et littérateur. On a de lui: *Dictionnaire d'amour*; *Muséum de Florence*, ou *Collation des pierres antiques*; *Statuts et Médailles de la galerie et du cabinet du grand duc de Toscane*, 6 vol. in-4°; *Histoire de France depuis l'élection de Pharamond jusqu'à nos jours*, représentée par figures, 1795, 5 vol. in-4°; *Voyage de Pythagore*, 6 vol. in-8°; *Dictionnaire des Athées*, 2 vol. in-8°, et plusieurs autres ouvrages. — Pierre *Carlet de Chamblain de Marivaux*, membre de l'académie française, auteur dramatique et romancier estimable: né en 1688, mort le 11 février 1763. Ses principaux ouvrages

sont des pièces de théâtre, parmi lesquelles on distingue la *Surprise de l'amour*; le *Legs*, le *Préjugé vaincu*, au Théâtre français; la *Surprise de l'amour*; la *Double Inconstance*, et *l'Epreuve*, au Théâtre italien; *Homère travesti*, 2 vol. in-12; le *Philosophe indigent*, 2 vol. in-12; *Vie de Marianne*, 4 vol. in-12. — François *Marot*, peintre, membre de l'académie de peinture, et professeur: né en 1667, mort en 1719. — Jacques *de Marques*, habile chirurgien; mort à Nantes en 1622. On a de lui une *Introduction à la chirurgie*, qu'il composa en faveur des jeunes élèves; et un *Traité des bandages de chirurgie*. Paris, 1618 et 1662, in-8°. — Jacques *Marsollier*, génovéfain, puis prévôt, et ensuite archidiacre d'Usez, historien et biographe: né en 1647, mort à Usez en 1724. Ses principaux ouvrages sont: *Histoire du cardinal Ximenès*, 1693, 2 vol. in-12; *Histoire de Henri VII*, roi d'Angleterre, réimprimée en 1727, en 2 vol. in-12; *Histoire de l'inquisition et de son origine*, in-12, 1693; *Histoire de l'origine des dîmes et autres biens temporels de l'église*. Paris, 1689, in-12. — François-Marie *de Marsy*, jésuite, homme de lettres, historien, romancier et traducteur; mort en 1763. Il est l'auteur de *l'Analyse de Bayle*, qu'il publia en 1754, 4 vol. in-12, et qui le fit renfermer à la Bastille. Il obtint sa grace, et continua *l'Histoire moderne* dont il avoit déjà publié plusieurs volumes. Il travailloit au 12e lorsqu'il mourut subitement en décembre 1763. On a encore de lui: *Histoire de Marie Stuart*, 1742, 3 vol. in-12; *Dictionnaire abrégé de peinture et d'architecture*, 2 vol. in-12, etc. etc. — *Martial d'Auvergne*, procureur au parlement, notaire au châtelet de Paris, et poëte galant; mort en 1508. Ses principaux ouvrages sont: les *Arrêts d'amour*; un *Poëme historique de Charles VII*, Paris, 1493, in-fol.; *l'Amant rendu cordelier de l'Observance d'amour*, poëme de deux cent trente-quatre strophes, etc. — Jean-Baptiste *Massé*, peintre du roi, né le 29 décembre 1687, mort le 25 septembre 1767; il excelloit dans la miniature. — François *Mauriceau*, célèbre chirurgien; mort en 1709. Il a donné divers ouvrages, principalement sur les accouchemens. — Jacques-François-Maxime *de Châtenet de Puységur*, lieutenant général des armées du roi; né en 1716, mort en 1782. Il a donné l'*Art de la guerre*, rédigé d'après les Mémoires du feu maréchal de Puységur, 1749, la Haye, 2 vol. in-folio. — Louis-Sébastien *Mercier*, ancien professeur de belles-lettres, député à la Convention nationale, membre du conseil des Cinq cents, de l'institut national: né en 1740, poëte et auteur dramatique. On a de lui le *Tableau de Paris*, 1781 et 1789, 12 vol. in-8°; *Bonnet de nuit*, 4 vol. in-8°; *Portraits des rois de France*, 1783, 4 v. in-8°; le *Nouveau Paris*, 6 v., 1799; l'*An deux mille quatre cent quarante; Songe, s'il en fut jamais*, nouv. édit. 1773, 1785, 2 vol. in-8°, etc. — Edme *Mentelle*, né le 13 octobre 1730, membre de l'institut national, professeur d'histoire et de géographie; l'un des géographes les plus instruits et les plus modestes. On a de lui beaucoup d'ouvrages sur la *Géographie* et la *Cosmographie élémentaire*, avec planches et cartes. Il est auteur de la *Géographie ancienne*, 3 v. in-4° pour la nouvelle Encyclopédie, etc. — Simon *Mentelle*, ingénieur, né en 1732, et mort à Cayenne en l'an 8 (1800). Il a levé et composé plusieurs cartes dans cette colonie française. — Jean-Baptiste *du Mesnil*, avocat général au parlement, jurisconsulte et auteur d'opuscules; né en 1517, mort en 1569. — Jean *Mestrezat*, ministre, auteur de plusieurs sermons; né en 1592. — Paul *Metezeau*, oratorien, auteur d'une *Théologie sacrée*, et de quelques autres ouvrages; né en 1582, mort en 1656. — Philippe *Meunier*, habile peintre; né en 1655, mort en 1734. Il fut reçu à l'académie, et en devint trésorier. Il fut choisi pour représenter l'architecture de la voûte de la chapelle de Versailles, ainsi que pour décorer la célèbre galerie de *Coypel*, au Palais-Royal et à d'autres différens ouvrages. — Marie-Jeanne de *Mézières de Saboras*, épouse de Riccoboni; née en 1714, morte le 6 décembre 1792. Ses œuvres complètes forment 8 vol. in-8°, Paris, 1786. — Etienne *Mignot*, docteur de Sorbonne, membre de l'académie des inscriptions; né en 1698, mort en 1771. On a de lui: *Traité des prêts de commerce*, 1767, 4 vol. in-12; *Droits de l'état et du prince sur les biens du clergé*, 6 vol. in-12; *Histoire des démêlés de Henri II avec saint Thomas de Cantorbery*, in-12; *Réception du concile de Trente dans les états catholiques*, 2 vol. in-12; *Analyse des vérités de la religion chrétienne*, 1755, in-12, etc., etc. — Marie *Bonneau*, dame *de Miramion*, veuve de Jean-Jacques de Beauharnais; née en 1629, morte en 1696. Elle est la fondatrice des *Miramionnes* et de plusieurs autres maisons de piété. — François *le Moine*, peintre, membre de l'académie royale. Son esprit s'étant dérangé par divers chagrins, et croyant un jour qu'on venoit l'arrêter, il se perça de neuf coups d'épée, et tomba mort, le 4 juin 1737, aux pieds d'un ami qui venoit le chercher pour l'emmener à la campagne: né en 1688. — Edouard *Molé*, seigneur de Champlâtreux, conseiller, puis procureur général au parlement. Ce fut sur ses conclusions que l'on rendit l'arrêt portant que la couronne ne pouvoit passer à des femmes, ni à des étrangers. Mort le 17 septembre 1616. — Matthieu *Molé*, fils du précédent, né en 1584, mort en 1656 premier président et garde-des-sceaux. Dans le temps des barricades de 1648, le peuple s'étoit attroupé devant son hôtel pour l'assassiner; il fit ouvrir ses portes, en disant que la maison du premier président devoit être ouverte à tout le monde: le peuple se retira. — Jean-Baptiste *Poquelin de Molière*, surnommé l'*Aristophane français*, auteur comique: né en 1620, mort le 17 février 1673. Il s'associa d'abord avec quelques jeunes gens passionnés comme lui pour le théâtre, et la *Bejart*, comédienne de campagne; ils allèrent ensemble, en 1650, jouer à Lyon l'*Etourdi*, et firent un grand tort à une autre troupe de cette ville. Molière, à la fois auteur et acteur, fut également applaudi sous ces deux titres. Il fit ensuite le *Dépit amoureux* et les *Précieuses ridicules*, qui parurent sur le théâtre de Beziers, enfin *le Cocu imaginaire*; *l'Ecole des maris*; *les Fâcheux*; *Don Juan, ou le Festin de Pierre*; *l'Amour médecin*; *le Médecin malgré lui*; *le Tartuffe*, et une infinité d'autres pièces. Il étoit aussi libéral que bon poëte. Un pauvre lui ayant rendu une pièce d'or qu'il lui avoit donnée par mégarde: *Où la vertu va-t-elle se nicher?* s'écria Molière. *Tiens, mon ami, en voilà une seconde.* — Nicolas-Hubert *de Mongault*, ex-oratorien, membre de l'académie française; né en 1674, mort en 1746. On a de lui une traduction française de l'*Histoire d'Hérodien*, dont la meilleure édition est celle de 1745, in-12; une traduction des *lettres de Cicéron à Atticus*, Paris, 1714 et 1788, 6 vol. in-12; deux *Dissertations* insérées dans les mémoires de l'académie. — Charles Philippe *de Monthenault d'Egly*, de l'académie des inscriptions et de belles-lettres; mort en 1749. *Histoire des rois des Deux-Siciles; de la maison de France; Journal de Verdun*, depuis la mort de M. la Barre; *Eloge par M. de Bougainville*. — Pierre-Remond *Montmort*, mathématicien, de l'académie des sciences et de la société royale de Londres; mort en 1719. On a de lui *Essai d'analyse sur les jeux du hasard*, etc. — Jean-François-Clément *Morand*, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, membre de plusieurs académies: né le 29 avril 1726, mort le 13 août 1783; auteur de beaucoup d'ouvrages. *Question de médecine sur les hermaphrodites*; *Mémoire sur la qualité dangereuse de l'émétique des apothicaires de Lyon*, etc. — Pierre *Morin*, savant critique, qui demeura plusieurs années en Italie, mort à Rome en 1608. Il a donné *Traité du bon usage des sciences*, et autres ouvrages. — François *de la Mothe le Vahier*, substitut du procureur général du parlement, homme de lettres, et membre de l'académie française; né en 1588, mort en 1672. Il est auteur d'un *Traité de la vertu des Païens*. — Charles *du Moulin*, né en 1500, avocat au parlement de Paris, littérateur et auteur d'*Observations sur l'édit de Henri II*, lesquelles furent censurées par la Sorbonne, et supprimées par le parlement. Soupçonné d'avoir voulu favoriser les nouvelles erreurs, on pilla sa maison à Paris. Réfugié en Allemagne, il fut emprisonné onze mois par les luthériens à Montbéliard et à Blamont. Redevenu libre, il alla professer le droit à Bale, Tubinge, Strasbourg, Dôle et Besançon. De retour à Paris, une consultation qui regardoit le concile de Trente le fit mettre à la Conciergerie; mais il en sortit avec honneur peu de temps après, et refusa l'offre qu'on lui fit d'une place de conseiller, pour ne pas interrompre la composition de ses ouvrages qui forment 5 vol. in-fol. — Claude *Mydorge*, mathématicien savant; né en 1585, mort en 1647. On a de lui quatre livres de *Sections coniques*, et d'autres ouvrages. — Louis-Sébastien *le Nain de Tillemont*; né à Paris en 1637, mort en 1698: prêtre et historien célèbre. Il a donné: *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, 16 vol. in-4°; *Histoire des empereurs*, 6 vol. in-4°, et plusieurs autres ouvrages. — Pierre *le Nain*, frère du précédent; né en 1640, mort en 1713. Il fut sous-prieur de l'abbaye de la Trappe,

où il se retira, et où il fit : *Essai de l'histoire de l'ordre de Cîteaux*, 9 vol. in-12; *Homélies sur Jérémie*, 2 vol. in-8°; *Relation de la vie et de la mort de plusieurs religieux de la Trappe*, 6 vol. in-12, etc., etc. — Gabriel *Naudé*, secrétaire du cardinal de Bagny, puis médecin de Louis XIII; enfin, bibliothécaire du cardinal Mazarin. Né en 1600, mort à Abbeville en revenant de Suède, où son mérite l'avoit fait appeler par la reine Christine. L'examen des manuscrits de l'Imitation de J. C., dont il fut chargé à Rome, pensa lui occasionner un procès criminel de la part des bénédictins, qui soutenoient que ce livre étoit de Jean Gerson, abbé de Verceil, un de leurs confrères; tandis que Naudé, d'accord avec les Génovéfains, l'assuroit être de Thomas A Kempis; ce qui fut prononcé par l'arrêt qui termina cette contestation. Il est auteur d'un très-grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Avis pour dresser une bibliothèque*, 1644, in-8°; *Addition à la vie de Louis XI*, in-8°; *Syntagma de studio liberali*, 1362, in-4°; *De antiquitate scholæ medicæ parisiensis*, 1628, Paris, in-8°; *Science des princes, ou Considérations politiques sur les coups d'état*, 1643, in-4°, et 1673, in-4°, etc., etc. — Jean-François *Niceron*, minime, opticien, élève de Descartes, auteur de la *Perspective curieuse*, et de quelques autres ouvrages; né en 1613, mort à Aix en 1646. — Jean-Pierre *Niceron*, barnabite, né en 1685, mort en 1728, professa la théologie et la philosophie, et se consacra ensuite à la chaire et à l'étude de la bibliographie. Il est connu par ses *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages, 40 v. in-12. On a encore de lui : *Le grand fébrifuge*, in-12; *Voyages de Jean Owington*, 1725, et plusieurs autres ouvrages. — François *Nicole*, membre de l'académie des sciences, excellent mathématicien, et auteur d'un *Essai sur la théorie des roulettes*, d'un *Traité des lignes du troisième ordre*, plus complet que celui de Newton. Il remporta, en 1727, un prix de 3000 liv. que Mathulon avoit déposé pour celui qui démontreroit la fausseté d'une quadrature du cercle qu'il prétendoit avoir trouvée : Nicole fit don de ce prix à l'hôtel-dieu de Lyon. — Louis-Antoine *Nicole de la Croix*, prêtre; né en 1704, mort le 14 septembre 1760. On a de lui : *Méthode d'étudier*, tirée des ouvrages de saint Augustin, traduite de l'italien de Bellerini, 1760, in-12; *Géographie moderne*, 1756, réimprimée plusieurs fois avec de grandes augmentations, 2 vol. in-12; *Abrégé de la géographie, à l'usage des jeunes personnes*, in-12. — Pierre-Claude *Nivelle de la Chaussée*, membre de l'académie française, et poëte dramatique; né en 1692, mort le 14 mars 1754. Cet auteur avoit de la noblesse, de la raison, du pathétique, du sentiment, et tournoit bien un vers. On a de lui : l'*École des mères*, comédie; *Mélanide*, qui fut son triomphe, comédie où il y a beaucoup de sentiment et de chaleur; *Epître à Clio*; *la Métromanie*, comédie, etc., etc. — Gabriel-Nicolas *Nivelle*, né en 1687, mort en 1761, prieur commendataire de St.-Géreon, opposant à la bulle *Unigenitus*, ce qui le fit enfermer quatre mois à la Bastille. Il est auteur du *Cri de la foi*, 3 vol. in-12; et des *Relations de ce qui s'est passé dans la Faculté de théologie de Paris, au sujet de la constitution Unigenitus*, etc. — André *le Nôtre* ou *le Nostre*, né en 1613, mort en 1700, succéda à son père dans l'emploi d'intendant du jardin des Tuileries. Ses rares talens le firent nommer chevalier de l'ordre de St.-Michel, contrôleur général des bâtimens de sa majesté, et dessinateur des jardins. Il fut choisi par *Fouquet* pour décorer les jardins du château de Vau-le-Vicomte, dont il fit un séjour enchanté par les ornemens nouveaux et magnifiques qu'il y prodigua. C'est à lui qu'on doit les embellissemens de Versailles, de Trianon, la fameuse terrasse de St.-Germain, les jardins de Clagny, de Chantilly, de St.-Cloud, de Meudon, de Sceaux. — Charles *Ogier*, né en 1595, mort en 1654, d'abord avocat au parlement, puis voyageur en Suède, en Danemarck et en Pologne. On a de lui une relation de ses voyages, intitulée : *Iter danicum, suecicum, polonicum*, Paris, 1656, in-8°. — N. d'Orléans, duc de Chartres; né le 6 octobre 1773, fils du duc d'Orléans. — N. d'Orléans, duc de Montpensier, né le 3 juillet 1775, fils du duc d'Orléans. — N. d'Orléans, comte de Beaujolois, né le 7 octobre 1779, fils du duc d'Orléans. — Mademoiselle N. d'Orléans, née le 23 août 1777, fille du duc d'Orléans. Ces quatre frères et sœur ont quitté la France le 20 juin 1791. — Jean-Baptiste *Oudri*, peintre, directeur de la manufacture de tapisserie de Beauvais : né en 1681, mort le 1er mai 1755. Ce peintre, avoit du talent, il apprit les principes de son art sous le célèbre *Largillière*. Il excelloit dans les animaux, et il a peint des choses qui ont fait l'ornement de plusieurs châteaux du roi, entre autres celui de la Muette. — Charles-Nicolas *Osselin*, homme de loi, président du tribunal du 17 août 1792, député à la Convention nationale, membre du comité de sûreté générale, décapité à Paris le 8 messidor an 2. (27 juin 1794). Rédacteur de la première loi contre les émigrés, il fut condamné pour avoir donné retraite à la femme du marquis de Charry, émigré. — Louis-Léon *Pajot*, comte d'Onsembray, mathématicien, membre de l'académie des sciences; né en 1678, mort en 1753. Son cabinet de curiosités naturelles et mécaniques à Berci étoit un des plus curieux de l'Europe, et lui valut la visite de plusieurs souverains, entre autres du czar Pierre. On trouve dans le recueil de l'académie des sciences plusieurs mémoires de lui sur les sciences mécaniques. — Pierre *Palliot*, imprimeur-libraire à Dijon, généalogiste des duché et comté de Bourgogne, graveur et auteur de quelques ouvrages; né en 1608, mort en 1698. On a de lui : *Science des armoiries de Guissiot*, augmentée de plus de six cents écussons, Paris, 1660, in-fol. fig., etc. — Charles-Joseph *Panckouke*, libraire à Paris; né en 1736, mort l'an 7 (1799.) C'étoit un homme très-instruit comme libraire et homme de lettres, et l'un des grands spéculateurs en librairie. Il a entrepris et publié les Œuvres de Buffon, les mémoires de l'académie des sciences et belles-lettres; les Voyages de Cook; ceux de l'abbé Prévost; le Vocabulaire, le Répertoire universel de jurisprudence; l'Abrégé des voyages par La Harpe; l'Encyclopédie par ordre de matière. On lui doit l'idée du Moniteur; une édition des Œuvres de Voltaire. Comme homme de lettres, il a traduit Lucrèce, 2 vol.; la Jérusalem délivrée, du Tasse, 5 vol.; Roland-le-Furieux; poëme héroïque de l'Arioste, 1787, 10 v., etc. — François-Augustin *Paradis de Moncrif*; né en 1687, mort en 1770. Il a publié : *Essai sur la nécessité et les moyens de plaire*; le roman des *Ames rivales* : ses œuvres sont en 4 vol. in-12. — Antoine *Parent*, jurisconsulte et mathématicien, membre de l'académie des sciences; né en 1666, mort en 1719. Il a donné : *Recherches de mathématiques et de physique*, 3 vol. in-12, 1714; *Arithmétique théorico-pratique*, in-8°, 1714; *Elémens de mécanique et de physique*, in-12, 1700, etc. — François *Parfait*, né en 1698, mort en 1753. Il est auteur de l'*Histoire générale du théâtre français depuis son origine jusqu'à présent*, 15 vol. in-12; *Histoire de l'ancien théâtre italien*, 1753, in-12; *Dictionnaire des théâtres*, 7 vol. in-12; *Atrée*, tragédie; *Panurge*, ballet : ces deux pièces n'ont point été représentées. — Claude *Parfait*, frère du précédent, auteur, avec son frère, de l'*Histoire du théâtre français* : mort en 1777. On a de lui seul une *Lettre d'Hippocrate*, sur la prétendue folie de Démocrite, trad. du grec, 1730, in-12. — François *Pâris*, né en 1690, mort en 1727. Il étoit dans les ordres sacrés, et il avoit celui de diacre. Après avoir abandonné à son frère cadet tous ses biens de famille, ainsi que la charge de conseiller au parlement, dont leur père avoit été pourvu, il se confina dans une maison du faubourg St.-Marcel pour y vivre en solitaire, en faisant des bas au métier pour les pauvres : il étoit appelant et réappelant de la bulle *Unigenitus*; ce qui le fit béatifier par les Jansénistes, et anathématiser par le parti contraire. Son frère lui ayant fait ériger un tombeau dans le petit cimetière de St.-Médard, beaucoup de gens y allèrent faire leurs prières, et on prétendit qu'il s'y étoit fait des guérisons merveilleuses : le concours extraordinaire et tumultueux qui en résulta, détermina la cour à faire murer l'endroit de son tombeau le 27 janvier 1732; alors on afficha sur la porte de ce cimetière les deux vers suivans :

De par le roi, défense à Dieu,
D'opérer miracle en ce lieu.

— *Pariseau*, auteur dramatique, et journaliste, âgé de quarante-un ans, décapité à Paris le 22 messidor an 2 (22 juillet 1793). Il a donné au Théâtre français : *Le prix académique*, et aux différens théâtres, *la Veuve de Cancale*, parodie de *la Veuve du Malabar*; *les Soirées d'été*; *le bouquet et les étrennes*; *les Deux rubans*, etc. — Etienne *Pasquier*, avocat au parlement, où il plaida pour l'université contre les Jésuites, et conclut à ce que leur société fût entièrement bannie de France : l'arrêt intervenu sur cette contestation ne fit que les exclure de l'université. Henri III gratifia peu après Pasquier de la charge d'avocat général de la chambre des comptes. On a de lui : *Recherches sur la France*, en dix livres,

dont la meilleure édit. est de 1665, in-fol.; des *Epîtres* publiées en 1619, 5 v. in-12; *le catéchisme des Jésuites; le Monophile*, en sept livres, en prose mêlée de vers, etc. etc. : né en 1528, mort en 1615. — Claude-Siméon *Passemant*, clerc de procureur, puis marchand mercier, enfin inventeur d'un télescope de réflexion, et de plusieurs autres machines d'optique dont il publia l'usage et la description; la pendule astronomique surmontée d'une sphère mouvante qu'on voyoit à Versailles dans les appartemens étoit son ouvrage : né en 1702, mort le 6 novembre 1769. — Charles *Patin*, médecin et antiquaire, mort à Padoue en 1694. *Traité des fièvres et du scorbut*, etc., etc.; *Introduction à l'histoire des médailles; Camillæ romanæ; Numismata imperatorum*, etc., etc. — Olivier *Patru*, avocat au parlement, membre de l'académie française; né en 1604, mort dans la même ville en 1681. On a de lui des *Plaidoyers*, et quelques autres ouvrages, dont les meilleures éditions sont celles de 1714, in-4°, et de 1732, 2 vol. in-4°. — Etienne *Pavillon*, membre de l'académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres, avocat général au parlement de Metz. Cet auteur, après Chaulieu, est un de ceux qui ont le mieux réussi dans les poésies fugitives. On a de lui des stances, des lettres mêlées de prose et de vers, quelques fables, un conte, une idylle; une métamorphose d'iris en astre, et quelques élégies.—Antoine *le Pautre*, architecte, membre de l'académie royale de sculpture; il vivoit en 1652. Le Pautre excelloit dans les ornemens et les décorations des édifices : c'est à lui qu'on doit les dessins des *cascades* de St.-Cloud, et l'église des religieuses de Port-Royal à Paris. Ses œuvres forment un vol. in-fol., 1652, avec 60 planches. — Jean *le Pautre*, parent du précédent, excellent dessinateur, habile graveur et savant architecte, membre de l'académie royale de peinture et sculpture; né en 1617, mort en 1682. Son œuvre, partagé en 3 vol. in-fol., contient plus de mille planches. — Pierre *le Pautre*, fils du précédent, directeur de l'académie de St.-Luc, sculpteur; né en 1659, mort le 22 janvier 1744. Marly est embelli de plusieurs de ses ouvrages. En 1691, il fit le groupe d'*Enée* et d'*Anchise*, que l'on voit aux Tuileries. — Claude *le Pelletier*, conseiller au parlement, ensuite prévôt des marchands, enfin contrôleur général des finances; né en 1630, mort en 1711. C'est à lui qu'on doit la construction du quai, qu'on appelle le quai *Pelletier*, à Paris. Il donna sa démission de contrôleur général des finances au bout de six ans. On a de lui des éditions du *Comes theologus* et du *Comes juridicus*, de Pierre Pithou; *Comes Senectutis*, et le *Comes rusticus*, l'un et l'autre in-12. La meilleure édition du *Corps du droit canon* en latin, avec des notes de Pierre et de François Pithou, est en 2 vol. in-fol. — Michel *le Pelletier de Souci*, frère du précédent, avocat au parlement, ensuite conseiller d'état, enfin intendant des finances et directeur général des fortifications, académicien honoraire de l'académie des inscriptions : né en 1640, mort en 1725. Il parloit espagnol et italien avec grâce, et étoit un littérateur profond. On trouve dans les Mémoires de l'académie de savantes recherches de *le Pelletier* sur les Curiosolites, ancien peuple de l'Armorique dont il est parlé dans les *Commentaires* de César. — *Pelletier de Saint-Fargeau*, président au parlement de Paris, député à la Convention nationale; assassiné au Palais-Royal par *Pâris*, garde-du-corps de Louis XVI, pour, disoit-il, venger la mort du roi pour laquelle Pelletier avoit voté. — Jean *Pelletier* a publié *Domine salvum fac regem*, 1789, in-8°; *Pange lingua*, 1789; les *Actes des apôtres*, en 1790, in-8°, 6 v.; *Dernier Tableau de Paris*, ou *Précis historique de la révolution du 10 août, des causes qui l'ont produite, des événemens qui l'ont précédée, et des crimes qui l'ont suivie*, Londres, 1792, 2 vol.; *Histoire de la restauration de la monarchie française*, ou *la Campagne de 1793*; *Courrier de l'Europe* et *Courrier de Londres*, 1794, 2 vol.; *Paris pendant l'année 1795* et 1796, ouvrage périodique. Ce Pelletier a émigré. — Gabriel-Louis-Calabre *Perau*, diacre, continuateur des vies des hommes illustres de la France, auteur d'une *Description sur les Invalides*, et d'une *Vie de Jérôme Bignon* : né en 1700, mort le 31 mars 1767. — Adam *Perelle*, graveur et dessinateur en paysages; né en 1638, mort en 1695. — Claude *Perrault*, né en 1613, mort en 1688. Il s'appliqua d'abord à la médecine, qu'il possédoit très-bien; ensuite il devint architecte célèbre, et fut membre de l'académie des sciences. On lui doit la belle façade du Louvre, l'Observatoire et l'arc de triomphe qui existoit au faubourg St.-Antoine. Il est encore recommandable comme médecin; il sauva la vie à plusieurs personnes, entr'autres à Boileau, qui l'en remercia par des épigrammes. Perrault, l'ennemi de la satire, s'étoit déclaré contre celles du Juvénal français, qui s'en vengea en le plaçant dans son *Art poétique* sous l'emblème de ce docteur de Florence, qui, mauvais médecin, devint un bon architecte. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : une excellente traduction française de *Vitruve*, in-fol., 1673, enrichie de notes savantes. *Abrégé de Vitruve*, in-12; *Ordonnances des cinq espèces de colonnes suivant la méthode des anciens*, 1683, in-fol.; *Essai de physique*, 2 vol. in-4°, et 4 vol. in-12; *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux*, Paris, 1671, avec une suite de 1676, in-fol., etc., etc. — Charles *Perrault*, frère du précédent, architecte, contrôleur général des bâtimens du roi; né en 1633, mort en 1730. C'est un des fondateurs de l'académie française et de celle des sciences. C'est aussi à lui qu'on doit l'établissement des académies de peinture, de sculpture et d'architecture. — Pierre *Perrault*, frère des précédens, receveur général des finances de la généralité de Paris. On a de lui : *Traité sur l'origine des fontaines*, in-12, et une traduction française de la *Secchia rapita*, du *Pessoni*, 2 vol. in-12. — Nicolas *Perrault*, frère des trois précédens, docteur de Sorbonne, janséniste, et attaché à Port-Royal. On a de lui une *Théologie morale des jésuites*, publiée en 1667. — Jean *Lesne*, excellent graveur; né en 1633, mort en 1700. Il a gravé plusieurs estampes d'après les tableaux de *Poussin* et de *Raphaël*. — Charles-Etienne *Pesselier*, membre des académies de Nancy, d'Amiens, de Rome et d'Angers, poëte comique et fabuliste; né en 1712, mort en 1763. Il commença à travailler pour le théâtre en 1737. Il a donné trois comédies : *la Mascarade du Parnasse; l'Ecole du temps; Esope au Parnasse*. On a encore de lui des *Fables* in-8°.; *Idée générale des finances*, 1759, in-fol.; *Doutes proposés à l'auteur de la théorie de l'impôt*, 1761, in-12; *Esprit de Montaigne*, 1753, 2 vol. in-12; *Lettres sur l'éducation*, en 2 vol. in-12. — François *Petis de la Croix*, mort en 1713, secrétaire-interprète du roi pour les langues orientales, professeur d'arabe au collège royal, traducteur du traité de paix des Algériens avec Louis XIV, dans lequel il refusa, nonobstant les offres considérables qu'on lui faisoit, de mettre écus de Tripoli au lieu d'écus de France; ce qui leur auroit épargné plus de 60,000 francs du remboursement qu'ils faisoient au roi. Outre les langues arabe, turque, persane et tartare, il savoit encore l'éthiopienne et l'arménienne. On a de lui la *Traduction des mille et un jours*, contes persans, 5 vol. in-12; *Etat général de l'empire ottoman, depuis sa fondation jusqu'à présent*, avec *l'Abrégé des vies des empereurs*, traduit d'un manuscrit turc; Paris, 1683, 3 vol. in-12; *Histoire du grand Gengys-kan*, premier empereur des anciens Mogols et Tartares, 1710, in-12; *Histoire de Timur-Bec*, connu sous le nom du *grand Tamerlan*, empereur des Mogols et des Tartares, etc., traduite du Persan, in-12 en 4 vol. Paris, 1722, etc. — Alexandre-Louis-Marie *Petis de la Croix*, fils du précédent, professeur d'arabe au collège royal, traducteur du *Canon de Soliman II*, pour l'instruction de *Mourad IV* : né en 1698, mort en 1751. — Pierre *Petit*, médecin, membre de l'académie de Padoue; né en 1617, mort en 1687. Il est auteur d'un poëme intitulé *Codrus*, remarquable par l'élévation et la magnificence des idées, le choix et l'élégance de l'expression, la force et l'harmonie des vers. On peut donner aussi le même éloge à son poëme de la *Cynomagie*, ou du *Mariage du philosophe Crates avec Hipparchie*. On a aussi de lui un *Poëme sur la boussole*, et plusieurs autres ouvrages. — François Pourfour *Petit*, médecin, de l'académie des sciences; mort en 1741. Plusieurs mémoires, dont la plupart sont insérés dans les recueils de l'académie. — Jean-Louis *Petit*, chirurgien, anatomiste, membre de l'académie des sciences, et directeur de l'académie royale de chirurgie; né en 1674, mort en 1750. On a de lui : une *Chirurgie*, publiée en 1774 par M. Lesne, 3 vol. in-8° ; *Traité sur les maladies des os; Consultations sur les maladies vénériennes*, etc. — Marie-Joseph *Peyre*, né en 1730, mort en 1785. Ses talens furent précoces en architecture; il étoit architecte du roi, inspecteur des bâtimens de Choisy : ses *Œuvres* sont en un vol. in-fol. — Antoine-François *Peyre*, frère du précédent, architecte et membre de l'institut national. — Marie-Jeanne *Philipon*, femme du ministre Roland, née en 1756, décapitée le 16 brumaire an 2 (8 novembre 1793). On

trouve les talens et le caractère de cette femme dans ses Mémoires : ils ont été publiés après sa mort sous le titre d'*Œuvres de M. J. Philipon Roland*, et contiennent les mémoires et notices historiques qu'elle a composés dans sa prison, en 1798, sur sa vie privée, sur son arrestation, sur les deux ministères de son mari et sur la révolution.—Jean-Baptiste *Pigale*, sculpteur. — Pierre *Pigray*, chirurgien ordinaire du roi; mort en 1613. Il a donné un *Abrégé de chirurgie en français*, *très-estimé*. — Germain *Pilon*, excellent sculpteur et architecte, l'un de ceux qui firent renaître en France le bon goût des arts : mort en 1608. —Raimond *Poisson*, comédien célèbre, créateur des rôles de Crispin. On a de lui plusieurs comédies : *Le Baron de la Crasse* et *le bon Soldat*, comédies en un acte. Ses pièces dramatiques sont : *Lubin*; *le Fou de qualité*; *l'Après-souper des auberges*; *le Poëte basque*; *les faux Moscovites*; *la Hollande malade*; *les Femmes coquettes*; *les Foux divertissans*, etc. — Philippe *Poisson*, comédien, fils aîné du précédent; né en 1683, mort en 1743. Il a laissé plusieurs comédies : *le Procureur arbitre*; *la boëte de Pandore*; *Alcibiade*, en trois actes et en vers; *l'Impromptu de campagne*; *le Réveil d'Epiménide*. — Nicolas *Ponce*, né en 1746, littérateur. On a de lui : *l'Ami comme il y en a peu*; *De l'Influence de la nature des mœurs et du gouvernement*; *Observations rapides d'un bourgeois de Paris sur le réglement du tiers-état de cette ville*, etc. — Jean-Baptiste *Poncy de Neuville*, poëte français, mort en 1737, après avoir remporté sept fois le prix des jeux floraux de Toulouse : plusieurs pièces de lui se trouvent dans le *Mercure*. — François *Pourfour*, dit *Petit*, médecin, membre de l'académie des sciences, inventeur d'un ophthalmomètre, ou machine à mesurer les parties de l'œil : né en 1664, mort en 1741. Ses principaux ouvrages sont : des *Lettres*; une *Dissertation sur une nouvelle méthode pour faire l'opération de la cataracte*, 1727, in-12, etc. — Marie-Charles-Joseph *Pougens*, membre de l'institut national de France, de Bologne, et de plusieurs sociétés savantes, libraire à Paris, né en 1755. Cet écrivain estimable a publié des ouvrages d'un genre différent : *Voyages*, *Romans*, etc.; ce littérateur laborieux s'occupe depuis vingt ans d'un *Dictionnaire étymologique et raisonné de la langue française*. — Roch *Prévost de Saint-Lucien*, né en 1740, avocat au parlement de Paris, et littérateur. Il a composé beaucoup de pièces; mais qui ont été jouées dans des sociétés : il a fait paroître des lettres critiques dans quelques journaux, et a composé des ouvrages sur la grammaire française. *L'Arithmétique composée*, *rapprochant l'ancienne et la nouvelle manière de compter*, in-12, est de lui. — Pasquier *Quesnel*, oratorien, né en 1634. Il eut la place de premier directeur de l'institution de Paris : c'est alors qu'il composa ses *Réflexions morales* pour l'usage des jeunes élèves confiés à ses soins; elles furent imprimées plusieurs fois à Paris, à Lyon et même à Rome. Son repos fut troublé par l'archevêque de Paris, qui l'obligea à se retirer à Orléans, à cause de son attachement pour les nouveaux disciples de saint Augustin; mais il n'y resta pas longtemps, et se retira à Bruxelles où il acheva ses *Réflexions morales sur les actes et les épîtres des apôtres*. Il les joignit aux *Réflexions sur les quatre évangiles*, auxquelles il donna plus d'étendue : et l'ouvrage parut en 1693 et 1694. Les jésuites ayant découvert sa retraite, voulurent le faire enlever. Philippe V, sollicité par ces pères, donna un ordre pour l'arrêter, l'archevêque de Malines le fit exécuter; mais un espagnol attaché au marquis d'Aremberg, perça les murs de la prison du P. Quesnel, et brisa ses chaînes. Remis en liberté, il s'enfuit à Amsterdam où il mourut en 1719, après y avoir formé quelques églises jansénistes. — Philippe *Quinault*, poëte, et de l'académie française; mort en 1688. Il réussit au lyrique du théâtre : on a de lui nombre d'opéra, etc. — Louis *Racine*, fils du poëte tragique, employé dans les finances, membre de l'académie des inscriptions; né en 1692. On a de lui : *Poëme sur la religion*. — Armand-Jean *le Bouthillier de Rancé*, né en 1628, mort le 26 octobre 1700. Chanoine de Notre-Dame et homme galant. Il renonça aux plaisirs du monde pour embrasser la retraite. On attribua son changement de vie à l'impression que fit sur lui la vue de la tête de sa maîtresse, qu'on avoit séparée du corps pour l'embaumer : dès-lors il vendit sa terre de Veret pour en donner le prix à l'hôtel-dieu, et se retira à la Trappe, où il établit la réforme la plus austère. Outre sa *Traduction d'Anacréon*, on a encore de lui : *Explication sur la règle de saint Benoît*, in-12; *Relations de la vie et de la mort de quelques religieux de la Trappe*, et plusieurs autres ouvrages. — Jean-François *Regnard*, né en 1647, mort en 1709 : il voyagea, et fut ensuite auteur comique. Pris par deux vaisseaux algériens en allant de Gênes à Marseille, il avoit été conduit à Alger, où son talent pour la cuisine l'avoit rendu agréable à son patron; mais ayant séduit ses favorites, il étoit en danger d'être supplicié, si le consul français ne se fût hâté de le racheter avec l'argent qu'on lui avoit envoyé à cet effet. Il a laissé plusieurs pièces de Théâtre : celles conservées au théâtre français sont : *le Joueur*; *les Ménechmes*; *Démocrite amoureux*; *le Distrait*; *les Folies amoureuses*; *le Retour imprévu*; *la Sérénade*; *le Légataire*. Il a donné aussi l'opéra du *Carnaval de Venise*. — François-Séraphin *Regnier Desmarais*, abbé, membre de l'académie française et de l'académie de Florence, poëte français, latin, italien et espagnol; né en 1632, et mort en 1713. On a de lui une *Grammaire française*, 1676, 2 vol. in-12; une *Traduction en vers italiens des odes d'Anacréon*, in-8°; des *poésies françaises*, *latines*, *italiennes et espagnoles*, réunies, en 1768, en 2 vol. in-12; une *Traduction de la perfection chrétienne de Rodriguès*; *Histoire des démêlés de la France avec la cour de Rome, au sujet de l'affaire des Corses*, 1767, in-4°, etc. — Toussaint *Rémond de Saint-Marc*, philosophe; né en 1682, mort en 1757. On a de lui : *Lettres galantes et philosophiques*, *accompagnées de l'Histoire de mademoiselle de****; trois *Lettres sur la naissance*, *les progrès et la décadence du goût*; un petit poëme intitulé *la Sagesse*; une *Lettre sur le goût et le génie*, *et sur l'utilité dont peuvent être les règles dans les discours*, etc. — Pierre *Rémond de Saint-Albine*, censeur, membre de l'académie des sciences et belles-lettres de Berlin; né en 1794, et mort le 9 octobre 1778. Il est auteur d'un ouvrage intitulé *le Comédien*, et de *l'Abrégé de l'histoire de M. de Thou*, 1759, 10 vol. in-12. — Eusèbe *Renaudot*, prieur de Frossey, membre à la fois des académies française, des inscriptions et de celle de Florence; né en 1646, mort en 1720. Ses principaux ouvrages sont : *Historia Patriarcharum alexandrinorum Jacobitorum*, etc. Paris, 1713, in-4°; un *Recueil d'anciennes liturgies orientales*, 2 v. in-4°, Paris, 1716; *Défense de la perpétuité de la foi*, in-8°, contre le livre d'*Aymond*; plusieurs Dissertations insérées dans les mémoires de l'académie des inscriptions, etc. — Alexandre-Balthasard-Laurent *Grimod de la Reynière*, né en 1758, avocat à Paris, membre de l'académie des arcades de Rome, de l'académie royale de Marseille. Fils d'un fermier général : il avoit une grande aversion pour l'état de son père, s'est livré à la littérature avec succès. —Jean *Richard*, curé de Triel près Chevreuse : né en 1621, et mort en 1686. Il avoit été mis dans les prisons de l'officialité de Rouen pour avoir écrit contre la signature du formulaire. On a de lui *l'Agneau pascal*, ou *Explication des cérémonies que les Juifs observent dans la manducation de l'agneau de Pâques*; *Pratiques de piété pour honorer Jésus-Christ dans l'eucharistie*, in-12, 1683; *Aphorismes de controverse*, etc. — Armand *du Plessis-Richelieu* : il fut évêque de Luçon à l'âge de vingt-deux ans, et sacré à Rome par Paul V, auquel il avoit fait accroire qu'il en avoit près de vingt-quatre. Ce pape dit, après lui avoir accordé l'absolution de ce mensonge : « Ce jeune évêque a de l'esprit, mais ce sera un jour un grand fourbe ». A son retour en France, la marquise de Guercheville, première dame d'honneur de la reine régente, Marie de Médicis, lui fit obtenir la charge de premier aumônier de cette princesse, et celle de premier secrétaire d'état. La mort du maréchal d'Ancre l'ayant fait disgracier de Louis XIII, il fut trouver la reine à Blois où elle étoit exilée, et ménagea le raccommodement de la mère et du fils, ce qui lui valut le chapeau de cardinal et l'entrée au conseil, où il supplanta les autres ministres : devenu le principal, il se fit nommer surintendant général de la navigation et du commerce. La prise de la Rochelle sur les protestans mit le comble à sa puissance; avoit des gardes, et toute l'autorité étoit entre ses mains, le roi ayant ordonné, dans ses provisions de premier ministre, qu'on lui obéiroit comme à sa propre personne. Généralissime de l'armée d'Italie, avec deux maréchaux de France sous ses ordres, il avoit conquis toute la Savoie pendant que la reine-mère engageoit son fils à le disgracier : le roi l'avoit même promis; mais le cardinal ayant eu le bonheur de trouver le roi seul à Versailles, en obtint le sacrifice de tous ses ennemis. Après ce jour, qui fut appelé la *Journée des dupes*, le pouvoir du ministre fut sans bornes, et sa vengeance

inexorable ne fit aucune grace à ceux qui lui faisoient le moindre ombrage. — Louis-François-Armand du Plessis, duc de *Richelieu*, maréchal de France, premier gentilhomme du roi, membre de l'académie française et de l'académie des sciences; né le 13mars 1696, mort à Paris le 8 août 1788. Richelieu fut l'un des hommes les plus brillans du dix-huitième siècle. Le directeur de l'académie française traça ainsi son caractère. Après avoir peint Richelieu vainqueur à Fontenoi, libérateur de Gènes, conquérant de Mahon, il le représente comme un homme aimable, qui conquéroit les cœurs comme les états; qui savoit plaire comme il savoit vaincre; qui forçoit l'envie à lui pardonner ses succès en tout genre, en faveur de son amabilité; comme un négociateur habile et un homme de cour fin et délié, sous les traits de l'audace et de la vivacité chevaleresques; comme un héros célébré à l'envi par nos muses les plus brillantes, etc. A quinze ans, Richelieu fut mis à la bastille sur la demande de son père; il y traduisit Virgile. Louis XIV lui demanda ce qu'il y avoit appris. — A n'y plus retourner, sire. Il y retourna cependant deux fois depuis, tant pour d'autres galanteries, que pour des intrigues politiques. — Jean *Richer*, libraire, premier rédacteur du *Mercure français*: mort en 1655. — Jean-Antoine *Rigoley de Juvigny*, mort en 1788, conseiller au parlement de Metz, littérateur du dix-huitième siècle. — Henri-François *de la Rivière*, aide-de-camp du duc de Beaufort au siége de Gigerie en Barbarie, où il se distingua: ensuite il épousa en secret la fille du comte de Bussi-Rabutin malgré lui; mais le comte ayant appris ce mariage, engagea sa fille à plaider pour le faire casser: elle y consentit, quoiqu'elle eût signé son mariage de son propre sang. Le parlement prononça en faveur de la Rivière; mais ils ne purent vivre ensemble: la Rivière se retira à l'Oratoire, où il mourut en 1734. Il étoit né en 1649. Ses principaux ouvrages sont des *Lettres* en 2 vol. in-12, Paris 1752; *Vie du chevalier de Reynel*, 1706, in-8°; *Vie de M. de Tourville*, 1719, in-18, etc. — Mathias *Poncet de la Rivière*, évêque de Troyes, puis doyen de Saint-Marcel, auteur d'Oraisons funèbres: né en 1707. — Didier *Robert de Vaugondy*, géographe ordinaire du roi et censeur royal, membre de l'académie de Nancy; né en 1723. Les productions géographiques de cet auteur ont une grande réputation. — Le duc *de la Rochefoucauld*, homme très-éclairé, assassiné le 14 septembre 1792 entre Gisors et sa terre de la Roche-Guyon. — Charles *Rollin*, ancien recteur de l'université, professeur d'éloquence au collége royal, et membre de l'académie des inscriptions; mort en 1741. Il a donné des *poésies latines*: *Traité des études*, 4 vol. in-12; *Histoire ancienne*, 13 v.; *Histoire romaine*, 16 v., dont les huit derniers sont de J. B. L. Crévier son disciple, et professeur émérite d'éloquence. — *Roubo*, menuisier, constructeur de la coupole de la halle aux blés, dont lui seul trouva les moyens d'exécution, auteur d'un *Traité de la construction des théâtres*, de l'*Art du menuisier*, etc., il en a gravé les planches. — Sébastien *Rouillard*, avocat au parlement, auteur du lumbrisage de Nicodème Aubier, scribe se disant le cinquième évangéliste et noble de quatre races. Rouillard a donné encore plusieurs poésies et quelques autres écrits: mort en 1639. — Jacques *Rousseau*, peintre en architecture et en paysages; né en 1630, mort à Londres en 1693. Il fut chargé par Louis XIV des décorations de la salle des machines à Saint-Germain-en-Laye, où l'on représentoit les opéra du célèbre Lully. — Jean-Baptiste *Rousseau*, fils d'un cordonnier, page de l'ambassadeur de France en Danemarck (Bonrepaux), ensuite secrétaire du maréchal de Tallard, puis de Bouillé, directeur des finances, enfin banni à perpétuité pour des couplets satiriques dont on le crut auteur. L'arrêt de son bannissement ayant été affiché en Grève, il se retira en Suisse, où le comte du Luc, ambassadeur de France, lui rendit la vie agréable. Passé à Vienne avec ce seigneur, il y captiva les bonnes graces du prince Eugène; mais au bout de trois ans on les brouilla en l'accusant d'avoir eu part à des couplets du comte de Bonneval contre une des maîtresses du prince. Obligé de se réfugier à Bruxelles, où Voltaire et lui se connurent, ils se firent d'abord amitié et devinrent ensuite ennemis acharnés. Pendant la régence, ayant obtenu des lettres de rappel, et la révision de son procès lui ayant été refusée, il passa à Londres, où une édition de ses œuvres lui valut 10,000 écus; mais les ayant placés sur la compagnie d'Ostende qui manqua, ses seules ressources furent la protection du duc d'Aremberg et la générosité de Boutet, notaire à Paris. Enfin, après trois mois d'un séjour furtif à Paris, il retourna à Bruxelles où il mourut, le 17 mars 1741, protestant de son innocence sur les couplets, cause de ses infortunes. Ce grand homme, le premier de nos poëtes lyriques, étoit né en 1671. On a de lui des *Odes*, des *Epîtres en vers*, des *Cantates*, des *Allégories*, des *Epigrammes*, un livre de *Poésies diverses*; quatre comédies en vers; *le Flatteur*; *les Aïeux chimériques*; *le Capricieux et la Dupe de soi-même*; deux comédies en prose; *le Café et la Ceinture magique*, etc. — Charles *de la Rue*, jésuite, professeur de rhétorique, prédicateur célèbre, et poëte tragique, latin et français: né en 1643, et mort en 1725. Il a laissé des Panégyriques et des Oraisons funèbres, 3 vol. in-12; des Pièces de théâtre, des Tragédies latines; des Poésies latines; une édition de *Virgile*, etc. — François *Salmon*, docteur et bibliothécaire de la Sorbonne, savant dans les langues, et possédant l'hébreu: né en 1677, mort subitement à Chaillot en 1736. On a de lui un *Traité de l'étude des conciles*, Paris, 1724, in-4°, et beaucoup d'ouvrages manuscrits. — Louis *de Sanlecque*, poëte français, mort chanoine régulier de Sainte-Geneviève en 1714. Ses œuvres (ou ce qu'on a pu recueillir). forment 1 vol. in-12. Il étoit fils de Jacques Sanlecque, l'un des plus habiles dans l'art de tailler des poinçons et de faire des matrices et caractères d'imprimerie. — Jean-Baptiste *Santeul* ou *Santeuil*, chanoine de Saint-Victor, simple sudiacre, auteur de beaucoup d'hymnes latines de la plus grande sublimité; bon poëte français, dont les saillies et les aventures sont recueillies dans le *Santoliana*; né en 1630, mort à Dijon en 1697. — Claude *Santeul*, frère du précédent, auteur de plusieurs hymnes; né en 1628, mort en 1684. — Paul *Scarron*, fils d'un conseiller au parlement. Il naquit en 1610 ou 1611, et mourut en 1660. Etant chanoine au Mans, il s'y déguisa en sauvage; les enfans le poursuivirent, et le réduisirent à se cacher dans un marais: ce qui le rendit cul-de-jatte et impotent. Poëte fameux dans le genre burlesque: on a de lui: *Virgile travesti*, diverses poésies, quelques comédies; le *Roman comique*, en prose. Il avoit épousé Françoise d'Aubigné, connue depuis sous le nom de *marquise de Maintenon*, et morte en 1719. — Denis-François *Secousse*, avocat au parlement, membre de l'académie des belles-lettres, et censeur royal; né en 1691, mort en 1754. On a de lui: *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles* le Mauvais, 2 vol. in-4°; plusieurs dissertations insérées dans les mémoires de l'académie des inscriptions, etc. — Michel-Jean *Sedaine*, d'abord tailleur de pierres, puis maître-maçon, ensuite architecte, enfin homme de lettres, auteur lyrique, dramatique et comique, secrétaire de l'académie d'architecture et membre de l'académie française et du lycée des arts, aussi recommandable par ses mœurs que par ses talens: né le 14 juin 1719, mort le 28 floréal an 5 (18 mai 1797). Il a laissé plusieurs comédies: *le Diable à Quatre*, *Blaise le Savetier*, *l'Huître et les Plaideurs*, *les Troqueurs dupés*, *Anacréon*, *le Jardinier et son Seigneur*, *On ne s'avise jamais de tout*, *le Roi et le Fermier*, *Rose et Colas*, *l'Anneau perdu et retrouvé*, *le Philosophe sans le savoir*; *Aline, reine de Golconde*; *la Gageure imprévue*, *les Débats*, *le Déserteur*, *le Mort marié*, *A Trompeur Trompeur et demi*, et beaucoup d'autres. — Guillaume *Segaud*, jésuite, professeur de rhétorique, prédicateur, poëte latin; né en 1674, mort en 1748. Il a laissé plusieurs sermons, dont la collection fait 6 vol. in-12. — Pierre *Séguier*, conseiller au parlement, ensuite garde-des-sceaux et chancelier, duc de Villemor, et protecteur de l'académie française, ainsi que de celle de peinture et sculpture; magistrat intègre et ferme, amateur éclairé des sciences et des arts: né en 1588, mort en 1672. — Marie de Rabutin, marquise *de Sévigné*, dame illustre par ses belles qualités d'esprit et ses excellentes Lettres, réimprimées beaucoup de fois. Elle mourut en 1696. — Thomas *Sibilet*, avocat au parlement, emprisonné par les ligueurs: né en 1512, mort en 1589. On a de lui *l'Art Poétique français*, Paris, 1548 et 1555, in-12; *Iphigénie*, traduite d'*Euripide*, 1549, et d'autres ouvrages. — Jean-François *Simon*, d'abord docteur en droit, ensuite contrôleur des fortifications, et associé de l'académie des inscriptions et belles-lettres; né en 1654, mort en 1719. On lit de lui plusieurs dissertations dans les mémoires de l'académie des inscriptions. — Claude-François *Simon*, bon imprimeur, et littérateur distingué; né en 1712, mort en 1767. Il a donné: *Connoissance de la Mythologie*, in-12, et deux comédies. — René-Michel *Slodtz*, dit *Michel-Ange*, membre de l'académie royale et dessinateur du cabinet du roi: né en 1705, mort en 1749. Il modeloit et travailloit le marbre avec un goût délicat et une netteté

séduisante. Ses ouvrages sont : *Saint Bruno refusant la mitre*; *le Tombeau du cardinal d'Auvergne*; celui du marquis *Capponi*, des bas-reliefs, etc. — Charles *Sorel*, mort en 1674. On a de lui : la *Bibliothèque française*, et plusieurs autres ouvrages. — Pierre *Sue*, né en décembre 1739; professeur et bibliothécaire de l'école de médecine de Paris, ancien professeur de médecine légale aux écoles de chirurgie : Il a publié : *Panthologie de Gaubius*, 1770; *Dictionnaire de Chirurgie*, 1779; *Elémens de chirurgie en latin et en français; Essais historiques, littéraires et critiques sur l'art des accouchemens chez les anciens et les modernes*, 1792, vol. in-8°; *Anecdotes de médecine, de chirurgie et de pharmacie*, 1785, 2 v. in-12, etc. — Eustache *Le Sueur*, célèbre peintre; né en 1617, mort en 1655. — Toussaints-Gaspard *Taconnet*, né à Paris en 1730, fils d'un menuisier, quitta le métier de son père, et se mit à faire des vers : le cabaret fut toujours son Parnasse. Il devint acteur et auteur des spectacles de la foire et des boulevards ; On l'appela le *Molière des boulevards*. Il mourut de misère à l'hôpital de la Charité en décembre 1774. — Paul *Tallemant*, membre de l'académie française et secrétaire de celle des inscriptions, auteur d'un *Voyage à l'île d'Amour*; né en 1642, mort le 30 juillet 1706. — Louis *Testelin*, fameux peintre, intime ami de Le Brun. Né en 1615, mort à Paris en 1655. On a beaucoup gravé d'après ses dessins. — Melchisedech *Thevenot*, membre de l'académie des sciences et garde de la bibliothèque du roi; mort en 1692. Il a donné : *Relations de divers voyages*; *Art de nager*, etc. — Evrard *Titon du Tillet*, né en 1677, mort le 26 décembre 1762, capitaine de cent fusiliers, puis d'une compagnie de dragons, ensuite maître-d'hôtel de la dauphine, enfin commissaire provincial des guerres, inventeur du *Parnasse français*, qu'il fit exécuter en bronze. Ce morceau existe à la bibliothèque nationale ; il en a fait la description. — Michel-Etienne *Turgot*, président au parlement, puis conseiller d'état, enfin président du grand-conseil, magistrat estimable et bienfaisant ; né en 1699. — Anne-Robert-Jacques *Turgot*, né en 1727, et mort le 18 mars 1781, contrôleur général des finances, et l'ami du peuple. — Etienne-François *Turgot*, frère du précédent, associé de l'académie des sciences ; né en 1721. En 1768 il fut nommé gouverneur général de la Guiane française. — Jean-Florent *de Vallière*, lieutenant général des armées et membre de l'académie des sciences, excellent officier d'artillerie : né le 7 septembre 1667, mort en 1759. — Henri *Valois*, savant littérateur, mort en 1676, a donné l'édition d'Ammien Marcellin : *Emendatianum libri V*, in-4° 1740, avec des notes, etc. — Dominique-Marie *Varlet*, né en 1678; mort à Rhymswick près d'Utrecht en 1742; docteur de Sorbonne, missionnaire à la Louisiane, évêque d'Ascalon, puis de Babylone. Il fut suspendu de tout exercice de son ministère pour avoir confirmé les jansénistes de Hollande ; il en appela au futur concile général, ainsi que de la bulle *Unigenitus*, et sacra successivement quatre archevêques d'Utrecht : ce qui lui attira de nouvelles censures qui furent anéanties par les deux apologies qu'il publia avec les pièces justificatives. — *Van der Monde*, né en 1725, et mort en l'an 5 (1796) : géomètre, membre de la classe de grammaire et de littérature de l'institut national de France. — Charles *de Villette*, membre de la Convention nationale ; né en 1736, mort en l'an 2 (1793). On a de lui : *Eloge de Charles V*, de *Henri IV, roi de France; Lettres choisies sur les principaux évènemens de la révolution française*, 1792; des *poésies*. — Claude *Villaret*, littérateur et poëte, mort en 1766 : continuateur de l'*Histoire de France* de l'abbé *Vély*. — François-Jean *Villemain d'Abancourt*, né le 22 juillet 1745. On a de lui : *Lettres de Narwal à Williams son ami; Lettre de Gabrielle de Vergy à sa sœur; Epître à la Vertu; l'Ecole des épouses*, comédie; *le Sacrifice d'Abraham; la Mort d'Adam*, tragédie en trois actes, en vers, etc. — Jean Donneau, sieur *de Visé*, d'abord ecclésiastique et bénéficier, ensuite marié par amour à la fille d'un peintre ; puis auteur dramatique et romancier ; enfin rédacteur du *Mercure galant* depuis 1672 jusqu'en 1710 ; né en 1640, mort en 1710. Outre son Mercure galant, on a encore de lui plusieurs comédies. — François *Vivant*, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Leu, puis grand-pénitencier, vicaire, chanoine, grand-chantre et chancelier de l'université ; né en 1662, mort en 1739. On a de lui : *Traité contre la pluralité des bénéfices*, en latin, 1740, in-12; un *Traité contre la validité des ordinations anglicanes*, etc. — Marie-François Arouet *de Voltaire*, né en 1694, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ancien chambellan du roi de Prusse, des académies de Paris, Rome, Florence, Bologne, Londres, etc. Dès l'enfance il annonçoit ce qu'il devoit être : sortant à peine d'achever ses études au collége de *Louis le Grand*, où le P. Porée, jésuite, avoit été son instituteur, il fut présenté à la célèbre Ninon, qui lui légua 2,000 francs pour se faire une bibliothèque. A quatorze et quinze ans, il se fit connoître avantageusement par des poésies fugitives ; à vingt-trois ans il fut renfermé à la Bastille pour les *Philippiques*, qu'on l'accusoit d'avoir faites. La réussite de sa tragédie d'*Œdipe*, que le régent vit représenter, valut la liberté à son jeune auteur. Ce prince lui conseilla d'être sage, et lui dit qu'il auroit soin de lui. Voltaire répondit : « Je vous suis infiniment obligé; « mais je supplie votre altesse de ne plus se « charger de mon logement ni de ma nourriture ». Son père qui l'avoit chassé de sa maison parce qu'il ne vouloit pas être avocat, ayant aussi vu la même pièce, et s'étant attendri jusqu'aux larmes, embrassa son fils au milieu des félicitations de toute la cour, et cessa de s'opposer à son goût pour la poésie. *L'édition de sa Henriade* qui se fit à Londres par souscription, commença la fortune de ce poëte, qui, depuis, graces à ses talens, augmenta toujours ainsi que sa réputation. Ayant mis l'argent qu'il avoit rapporté d'Angleterre, à une loterie établie par le contrôleur-général Desforts, il eut le bonheur d'y gagner. On ne le suivra point en Prusse, où sa faveur fut de peu de durée, et sa disgrace signalée, au point qu'il fut arrêté à Francfort, et détenu pendant près d'un an : de là ne pouvant obtenir la liberté de revenir à Paris, il séjourna pendant un an à Colmar, d'où il se rendit aux Délices, près de Genève. Forcé de quitter ce charmant asile, par les troubles dont cette république étoit agitée, il se retira à Fernay, où il continua sa brillante carrière ; fonda un village au nom duquel la reconnoissance des habitans leur fit ajouter le sien. On passera légèrement sur son apparition dans la capitale, où, comme lui-même le disoit, il venoit chercher la gloire et la mort. L'histoire littéraire de cet homme immortel a été écrite par le marquis de Luchet en six volumes. Voltaire, mourut en 1778. — Simon *Vouet*, peintre de l'académie de Saint-Luc à Rome, puis premier peintre de Louis XIV, auquel il apprit à faire des portraits. Dans un voyage qu'il avoit fait à Constantinople avec l'ambassadeur Harlay de Sancy avant d'aller à Rome, il lui avoit suffi de voir une fois le sultan Achmet I pour le peindre de mémoire très-ressemblant. Cet artiste, qu'on peut regarder comme le fondateur de l'école française, étoit né en 1590, et mourut vers 1649. On a lieu d'être étonné de la prodigieuse quantité d'ouvrages qu'il a laissés. — Marc-Pierre *Voyer de Paulmy*, comte d'Argenson, lieutenant de police de Paris, puis chef du conseil de la régence, enfin ministre de la guerre et créateur de l'école militaire ; né en 1696, mort à sa terre des Ormes en 1744, où il s'étoit retiré après la disgrace qu'il essuya en 1737. Son frère René-Louis, ministre des affaires étrangères, est mort en 1756. — Jean *Vrac du Buisson*, né en 1704, d'abord mathématicien, puis inspecteur, ensuite entrepreneur des bâtimens des hôpitaux. On lui doit le puits de Bicêtre, les fours de Scipion et les moulins de l'Hôpital. — Claude-Henri *Watelet*, receveur général des finances, membre de plusieurs académies ; né en 1718, et mort en 1786. On a de lui : *Poëme sur la peinture; Dictionnaire des arts de peinture, graveure et de sculpture*, 1792, etc.; plusieurs romans et pièces de théâtre. — Armand-Gaston *Camus*, ci-devant avocat au parlement, conseiller électoral de Trèves et de la maison de Salm-Salm, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, de l'assemblée constituante, de la convention nationale, et de la deuxième législature; garde des archives de la république, membre de l'institut national, né à Paris le 2 avril 1740. On a de lui beaucoup d'ouvrages sur la jurisprudence. Au retour d'une captivité de trois ans en Autriche, il a donné : *Mes pensées et ma déclaration sur la Religion*, in-8° (1796); *Manuel d'Epictète*, et *Tableau de Cébès*, présent d'un père captif à ses enfans, 2 vol. in-18; plusieurs *Rapports*, *Mémoires*, et *Notices* sur l'art de l'imprimerie, et ses différens genres, etc. imprimés dans les mémoires de l'institut. M. Camus, frère du médecin de ce nom, dont nous avons parlé plus haut, est un écrivain laborieux.

Paris (le Petit), v. (*Maine-et-Loire*). *Voyez* Petit-Paris.

Paris (le Petit), v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de la Motte-Chalençon, à 24 kil. (5 l. ½) de Die, 5 m. (11 l. ½) de Valence. *Pop.*

compr. celle de Merlet, 114. *Bur. de poste* de Die.

PARIS-L'HÔPITAL, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. d'Autun, cant. de Couches, près la Cauzane, à 27 kil. (6 l.) d'Autun, 2 k. (½ l.) de Nolay, 7 m. (15 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* 506. *Bur. de poste* de Nolay, départ. de la Côte-d'Or.

PARIS (PETIT), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, canton de Gonesse, comm. de Gournay, à 15 k. (3 l. ½) de Gonesse. *Pop.* compr. cellé de Gournay, 158. *Bur. de poste* de Paris.

PARIS (PETIT), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Nangis, comm. de Jouy-le-Châtel, à 11 k. (2 l. ¾) de Nangis, 16 kil. (3 l. ¾) de Provins. *Pop.* comprise celle de Jouy-le-Châtel, 997. *Bur. de poste* de Nangis.

PARISIS (LE). C'étoit un petit pays situé vers le septentrion du territoire de Paris. Cette contrée étoit confondue avec le pays qu'on nommoit Isle-de-France. Louvres en étoit la capitale; mais cette dénomination de *Parisis* n'étoit plus en usage. Cette contrée fait aujourd'hui partie du département de la Seine.

PARISIS-FONTAINE, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. et comm. de Noailles, à 15 k. (3 l. ½) de Beauvais, 14 kil. (3 l. ¼) de Clermont. Pop. compr. celle de Noailles, 568. *Bur. de poste* de Beauvais.

PARISOT, b. (*Aveyron*), arrond. de Villefranche, cant. de St.-Antonin, à 18 k. (4 l.) S. O. de Villefranche, 6 myr. (13 lieues) O. p. S. de Rhodez, 8 k. (2 l.) N. E. de Caylus. *Pop.* 1503. *Bur. de poste* de Villefranche.

PARISOT, v. (*Tarn*), arrond. et cant. de Gaillac, à 16 k. (3 l. ¾) de cette ville, 40 k. (9 l.) de Castres. *Pop.* 772. *Bur. de poste* de Rabastens.

PARIZET, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Sassenage, à 4 kil. (1 l.) de Grenoble, 28 k. (6 l. ¼) de St.-Marcellin, 10 myr. (10 l. ½) de la Tour-du-Pin. Il y a un fourneau, quatre forges, une taillanderie. *Pop.* 591. *Bur. de poste* de Grenoble.

PARLAGES (LA), riv. (*Hérault*), arr. et cant. de Lodève. Sa source, à 7 k. (1 l. ½) de Soubès, coule à l'O., et se rend dans la Brèze, à 7 k. (1 l. ¼) de sa source.

PARLAN (*Aveyron*). *Voyez* SALAN.

PARLAN, v. (*Cantal*), arrondiss d'Aurillac, cant. de St.-Mamet, à 24 k. (5 l. ½) d'Aurillac. *Pop.* 960. *Bur. de poste* de Maurs.

PARLEBOSC, v. (*Landes*), arrond. de Mont-de-Marsan, cant. de Gabaret. *Pop.* compr..... 2702. *Bur. de poste* de Roquefort.

Parlement, sous la monarchie, cour souveraine composée de laïques et d'ecclésiastiques, dont la fonction étoit d'administrer la justice en dernier ressort, au nom du roi et en vertu de son autorité.

Il y avoit treize parlemens: Paris, Toulouse, Grenoble, Bordeaux, Dijon, Rouen, Aix, Rennes, Pau, Metz, Besançon, Douay et Nancy. On ne parlera ici que de celui de Paris, le plus ancien et le premier de tous.

Le parlement de Paris étoit divisé en plusieurs chambres, la grand'-chambre, trois chambres des enquêtes, une des requêtes, et une chambre de la marée. Cette dernière avoit la police générale sur le fait de la vente du poisson de mer; frais, sec et salé, et d'eau douce dans les ville, faubourgs et banlieue de Paris, et dans toute l'étendue du royaume pour raison des mêmes marchandises destinées à l'approvisionnement de la capitale. Outre ces différentes chambres, il y en avoit une dite la *Tournelle*, où l'on jugeoit les affaires criminelles: cette chambre étoit composée d'un certain nombre de membres de toutes les autres; chacun y passoit à son tour: d'où il est probable qu'elle avoit pris le nom de *Tournelle*. La *grand'-chambre* avoit un premier président, neuf présidens à mortier, vingt-cinq conseillers laïques, et douze conseillers clercs. Le premier et les quatre anciens présidens étoient toujours de service à la grand' chambre, et les cinq autres l'étoient à la Tournelle. Les conseillers laïques servoient alternativement pendant six mois à l'une et à l'autre. Les conseillers clercs étoient exclus de la *Tournelle*, et ne pouvoient même juger à la *grand' chambre*, quand elle étoit assemblée pour matière criminelle. Le chancelier, les princes et les pairs laïques et ecclésiastiques avoient le droit de prendre séance à cette *chambre* quand bon leur sembloit, ainsi que les maîtres des requêtes; mais ceux-ci seulement au nombre de quatre. La présentation de toutes lettres de grâce, pardon et abolition lui appartenoit. Elle connoissoit seule des déclarations ordinaires données en exécution des édits. Les ecclésiastiques, les nobles, les magistrats des cours, supérieurs et officiers de siéges ressortissant nuement en la cour, avoient le privilége d'y être jugés lorsqu'ils étoient prévenus de quelque crime. Les chambres des enquêtes étoient composées chacune de deux présidens nommés par le roi parmi les conseillers, et de vingt-trois tant conseillers clercs que laïques. Tous les trimestres, on tiroit de chaque chambre trois laïques pour faire le service de la Tournelle avec douze membres de la grand' chambre. Les *enquêtes* avoient été établies pour juger les procès par écrit. On y portoit néanmoins des appellations verbales ou des affaires d'audience par connexité. On y plaidoit aussi les incidens relatifs auxdits procès, et autres causes appointées. Les *enquêtes* connoissoient également du petit criminel, et pouvoient en décider, à moins qu'il n'y eût lieu de prononcer peine afflictive et infamante. La chambre des *requêtes* avoit deux présidens et onze conseillers. Elle jugeoit des causes personnelles, possessoires et mixtes de tous ceux qui avoient droit de *committimus* au grand et au petit sceau, dans l'étendue du parlement. Elle envoyoit aussi trois de ses membres à la Tournelle.

La *cour* vaquoit depuis le 7 septembre jusqu'au lendemain de la St.-Martin. Ce jour, 12 novembre, les présidens en robes rouges et fourrures, tenant leur mortier (grand bonnet rond de velours noir, bordé d'un galon d'or), les conseillers en robes rouges et chaperons fourrés, et les gens du roi vêtus de même, (après avoir assisté à une messe solennelle qui se disoit dans la grand' salle du palais) recevoient le serment des avocats et des procureurs. Il y avoit une grande partie de l'année, audience matin et soir. Les rôles se plaidoient dans l'ordre suivant: la province de Vermandois, le bailliage d'Amiens, celui de Senlis, Paris dont le rôle commençoit après la chandeleur, et continuoit tout le carême, la Champagne et la Brie, le Poitou, Lyon, Chartres, enfin l'Angoumois. Les gens du roi tenoient tous les matins leurs audiences au parquet, où ils jugeoient les conflits et les incompétences. Les présidens, conseillers et autres principaux officiers du parlement de Paris jouissoient de la no-

blesse transmissible au premier degré, du droit d'indult, du droit de franc-salé, de celui de porter la robe rouge, et le chaperon herminé dans toutes les cérémonies. Ils étoient exempts du ban et arrière-ban, du logement des gens de guerre, des droits seigneuriaux tant en achetant qu'en vendant des biens dans la mouvance du roi. Les conseillers clercs en particulier avoient le privilége de recevoir le produit de leurs bénéfices sans résider : non seulement, tous les membres de cette cour ne pouvoient être jugés que par les chambres assemblées, mais nulle instruction n'étoit permise contre eux devant tout autre juge. Le premier président du parlement de Paris recevoit tous les ans de la cour cent cinquante mille livres, qu'il distribuoit aux membres de la grand'chambre, suivant qu'il le jugeoit nécessaire pour les attacher aux opérations ministérielles. Les vacations de ce magistrat se payoient par heure, et comme les bureaux se tenoient chez lui, il étoit censé présent à tous, quoiqu'il lui fût impossible d'y assister, tous étant en activité dans le même temps. On fit, en 1783, le relevé des heures que le premier président d'Aligre avoit comptées pour ses vacations depuis qu'il étoit en place, et l'on trouva qu'à cette époque il avoit déja vécu 400 ans. La charge de président à mortier s'achetoit cinq cent mille livres, et celle de conseiller soixante mille : la première rapportoit dix mille livres, et l'autre douze cents liv. L'avocat général étoit un des principaux officiers des parlemens et autres cours souveraines. Les parties lui communiquoient les causes où le roi, le public, l'église, des communautés ou des mineurs étoient intéressés. Il assistoit aux audiences ; et, après avoir discuté les moyens développés de part et d'autre, il donnoit lui-même son avis, et prenoit des conclusions. Son costume étoit la robe rouge, la chausse bordée d'hermine, et le bonnet carré. Les avocats lui étoient subordonnés.

L'avocat du roi exerçoit les mêmes fonctions dans les juridictions subalternes.

Il y avoit trois avocats généraux dans le parlement de Paris. Cette magistrature conduisoit souvent à la présidence d'une cour souveraine. Des hommes du plus grand talent l'ont occupée. D'Aguesseau, depuis chancelier, l'avoit rendue extrêmement honorable. Les trois avocats généraux, en 1789, étoient M. Séguier, petit-fils du chancelier de ce nom, Hérault de Séchelles et d'Ambray. On les estimoit universellement comme orateurs et comme jurisconsultes.

Les avocats aux conseils du roi ne faisoient point partie de l'ordre ; ils avoient des charges dont la finance étoit de 60,000 liv. Leur nombre étoit de soixante-douze en janvier 1789 ; on y comptoit plusieurs hommes d'un talent distingué. Les tribunaux inférieurs rendoient des jugemens, prononçoient des sentences, mais sans finir la querelle. Les parties pouvoient en appeler devant les cours souveraines auxquelles ces tribunaux ressortissoient. Les parlemens, les chambres des comptes, les cours des aides, le conseil jugeant sans appel, leurs décisions étoient nommées *arrêts*, parce qu'elles terminoient leurs procédures, et posoient la borne où il falloit que s'arrêtât la chicane.

Le parlement de Provence avoit droit d'annexe, et prétendoit avoir le droit d'enregistrer les bulles, brefs et autres écrits semblables qui venoient de Rome, avant qu'ils pussent être exécutés dans l'étendue de son ressort. Ce droit étoit connu dans d'autres parlemens sous le nom de *droit d'attache*.

Parliette (roc de), (*Basses-Alpes*), arr. de Barcelonette, cant. de St.-Paul, à 10 k. (2 l. ½) N. N. E. de St.-Paul.

Parly, v. (*Yonne*), arrondissem. d'Auxerre, cant. de Toucy, près du Tolon, à 16 k. (3 l. ¾) d'Auxerre. *Populat.* 938. *Bureau de poste* de Toucy.

Parme (*ci-devant duché de*). C'étoit un état d'Italie, borné au N. par le Pô, qui le sépare du duché de Milan, à l'E. par le duché de Modène, au S. par l'état de Gènes, à l'O. par le Milanais. Il a 8 myr. (18 l.) de long, sur 6 myr. (14 l.) de large du N. au S. ; il est arrosé par le Pô, la Lenza, la Parme, le Taro, la Nura, la Trebbia. Ce pays délicieux fit anciennement partie du royaume des Lombards. Après que Charlemagne se fut rendu maître de l'Italie, il donna Plaisance et Parme au Saint-Siége qui le garda long-temps. Au reste, cette donation est contestée. Le duché de Parme flotta long-temps entre les Guelfes et les Gibelins. La souveraineté en fut disputée par la maison d'Est, les Scaligor, les Palavicini, les San-Vitali ; mais elle passa ensuite aux ducs de Milan. Lors de la grande confédération faite par le pape Jules II contre la France en 1512, ce pape se fit céder Parme et Plaisance par l'empereur Maximilien I, qui les lui abandonna, sauf les droits de l'Empire. Enfin, le pape Paul III donna le duché de Parme à Louis Farnèse, son fils, le même qui fut assassiné à Plaisance en 1547, et l'empereur Charles-Quint ayant marié sa fille naturelle avec Octavis Farnèse, fils du précédent, lui confirma la possession de ce duché. La maison de Farnèse en a joui tant qu'elle a existé. La reine d'Espagne, Élisabeth Farnèse, qui épousa Philippe V en 1714, fut mère de dom Carlos et de dom Philippe, dont le premier fut mis en possession des duchés de Parme et de Plaisance en 1731, malgré les protestations du pape, qui soutenoit que c'étoit un fief mouvant du Saint-Siége, et qui devoit lui retourner à l'époque de la mort du dernier duc Antoine Farnèse qui venoit de décéder. Dom Carlos ayant fait la conquête de Naples en 1736, Parme fut cédé à l'empereur. A la mort de Charles VI, qui n'avoit point d'enfant mâle, le roi d'Espagne réclama le Milanais et les autres états autrichiens en Italie. La guerre qui dura sept ans, finit par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748. La maison d'Autriche céda les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla à l'infant dom Philippe, second fils du roi d'Espagne et d'Élisabeth Farnèse ; son fils, l'infant dom Ferdinand, lui a succédé dans la souveraineté de ces duchés, et les possédoit en dernier lieu.

Les deux duchés de Parme et de Plaisance n'ont été séparés que dans l'intervalle de 1743 à 1748. Le pays abonde en blés, olives, pâturages et bestiaux, en châtaignes et pommes de terre. Le fromage de Parmesan ne se fait plus dans le pays dont il porte le nom, mais à Lodi, et en quelques autres endroits de la Lombardie. On y trouve des salines, des eaux minérales, de l'huile de pétrole, des mines de cuivre et de fer. (*Voyez* tome II, page 475.)

Parmilieu, v. (*Isère*), arrond. de la Tour-du-Pin, cant. de Cremieu, à 32 kilom. (7 l. ¼) N. de la Tour-du-Pin, 8 myr. (17 l. ¾) N. p. O. de Grenoble, 5 kil. (1 l. ¼) S.

de St.-Sorlin. *Pop.* 426. *Bur. de p.* de Cremieu.

Parmin, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. et commune de l'Isle-Adam, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Beaumont-sur-Oise, 10 k. (2 l. ½) de Pontoise. *Pop.* compr. celle de l'Isle-Adam, 1309. *Bur. de poste* de Beaumont.

Parnac, v. (*Indre*), arrond. du Blanc, cant. de St.-Benoît-du-Sault, à 19 k. (3 l. ¾) d'Argeuton, 4 myr. (10 l.) de Châteauroux. *Pop.* 1367. *Bureau de poste* de St.-Benoit-du-Sault.

Parnac, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Luzeth, sur le Lot, à 10 k. (2 l. ½) de Cahors. *Pop.* 319. *Bur. de poste* de Cahors.

Parnans, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de Romans, à 9 kil. (2 l. ¼) de Romans, 28 k. (6 l. ½) de Valence, *Pop.* 619. *Bur. de poste* de Romans.

Parnay, v. (*Cher*), arrond. de St.-Amans, cant. de Dun-sur-Auron, à 28 k. (6 l. ¼) de Sancoins, 29 k. (6 l. ½) de Bourges. *Pop.* 116. *Bur. de poste* de Dun-sur-Auron.

Parnay, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. S. de Saumur, à 6 kil. (1 l. ½) de Fontevrault, 6 k. (1 l. ½) de Saumur. On y exploite des tuffeaux blancs avec corps marins. *Bur. de poste* de Saumur.

Parné, v. (*Mayenne*), arr. de Laval, cant. d'Argeute, sur la côte, près l'Ouette, à 9 k. (2 l. ¼) S. E. de Laval, 5 kilom. (1 l. ¼) N. O. de Melay, 25 kil. (5 l. ¾) S. O. d'Evron. *Pop.* 1013. *Bur. de poste* de Laval.

Parnes, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Chaumont, à 11 kil. (2 l. ¾) de cet endroit, 36 k. (8 l.) de Beauvais. *Pop.* 410. *Bur. de poste* de Magny, département de Seine-et-Oise.

Parnier, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant de Combes, comm. de Curlu, près la Somme, à 38 kil. (2 l.) O. de Péronne, 37 k. (8 l. ½) O. d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Curlu, 361. *Bur. de poste* de Lihons.

Parnot, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Bourbonne, à 8 k. (2 l.) N. O. de cet endroit, 40 k. (9 l.) E. de Chaumont, 13 k. (3 l.) S. O. de la Marche. *Pop.* 715. *Bur. de poste* de Bourbonne.

Paroird, lac (*Basses-Alpes*), arr. de Barcelonette, cant. de St.-Paul, sur l'Ubaye, à 13 k. (3 l.) N. E. de St.-Paul. Il a environ 583 mèt. (300 toises) de long.

Parois. *Voyez* Parais.

Parois, v. (*Meuse*), arrond. de Verdun, cant. de Clermont, sur la Couzance, à 5 k. (1 l. ¼) de Clermont, 41 kil. (9 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 334. *Bur. de poste* de Clermont.

Paroisse (la Grande), village (*Aube*). *Voyez* Maizières-la-Grande-Paroisse.

Paroisse, b. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. Treignac, comm. de Lonzac, à 13 k. (3 l.) d'Uzerche, 22 k. (5 l.) de Tulle. *Pop.* comprise celle de Lonzac, 2011. *Bureau de poste* d'Uzerche.

Paroisse (la), v. (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, cant. et commune de Vinay, à 11 kil. (2 l. ¾) de St.-Marcellin, 1 k. (¼ de l.) de Vinay. *Pop.* compr. celle de Vinay, 2407. *Bur. de poste* de St.-Marcellin.

Paroisse-du-Vigan, *ou* Monts, v. (*Gard*), arr. et caut. du Vigan, près de cette ville. Il y a des fabriques de bas de soie et coton, et trois tanneries. *Pop.* 633. *Bur. de poste* du Vigan.

Paroldo, v. (*Stura*), arrond. de Mondovi, cant. de Murazzano, sur la peute d'une montagne, à la source d'un ruisseau qui tombe dans le Tanaro, à 22 k. (5 l.) N. E. de Mondovi. *Pop.* 595. *Bureau de poste* de Mondovi.

Paron, v. (*Yonne*), arr. et cant. de Sens, près l'Yonne, à 3 k. (¾ de l.) de Sens, 5 myr. (11 l.) d'Auxerre. *Pop.* 268. *Bur. de poste* de Sens.

Paron (le), (*Dordogne*). *Voyez* Léparon.

Paroy, village (*Aisne*). *Voyez* Paray.

Paroy, v. (*Haute-Marne*), arr. de Wassy, cant. de Sailly, à 16 kil. (3 l. ¾) de Joinville, 4 m. (10 l. ¼) de Chaumont. Il y a un fourneau, deux forges et un martinet. *Pop.* 188. *Bur. de poste* de Joinville.

Paroy, v. (*Nièvre*), arr. et cant. de Clamecy, comm. d'Oisy, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 6 myr. (13 l.) de Nevers *Pop.* compr. celle d'Oisy, 558. *Bur. de p.* de Clamecy.

Paroy, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Donnemarie, sur la vieille Seine, à 10 kilom. (2 l. ½) de Provins, 40 k. (9 l.) de Melun. *Pop.* compr. celle de Sutegny, 315. *Bur. de p.* de Donnemarie.

Paroy, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de la Ferté-sous-Jouarre, comm. de Citry, à 8 kil. (2 l.) de la Ferté-sous-Jouarre, 24 k. (5 l. ½) de Meaux. *Pop.* compr. celle de Citry, 667. *Bur. de poste* de la Ferté-sous-Jouarre.

Paroy, bois (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, canton de Luzarche, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 22 k. (5 l.) de Pontoise.

Paroy-en-Othe, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. de Brinon-sur-Armançon, près la forêt d'Othe, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Florentin, 27 k. (6 l.) d'Auxerre. *Pop.* 497. *Bur. de poste* de Brinon.

Paroy-sur-Tholon, v. (*Yonne*), arr. et cant. de Joigny, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 23 kilom. (5 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 253. *Bur. de poste* de Joigny.

Paroye, v. (*Meurthe*), arr. et cant. sud-est de Lunéville, près du Sanon, à 13 kil. (3 l.) de Lunéville, 31 kil. (7 l.) de Nancy. *Pop.*..... *Bur. de poste* de Lunéville.

Parpaillon (le), montagne (*Basses-Alpes*), arr. de Barcelonette, cant. de St.-Paul, à 8 kilom. (2 l.) O. p. S. de St.-Paul.

Parpaillon (la), riv. (*Basses-Alpes*), arr. de Barcelonette, cant. de St.-Paul. Sa source, à 11 k. (1 l. ¾) S. O. de St. Paul, coule au N. N. E., redescend au S. E., et se rend dans l'Ubaye, à 8 k. (2 l.) E. p. N. de sa source.

Parpanèse, v. (*Marengo*), arr. de Voghère, à la droite du Pô, sur les frontières du Plaisantin, près d'un ruisseau, à 5 myr. (12 l.) N. E. de Voghère. *Pop.* 268. *Bur. de poste* de Voghère.

Parpe-la-Ville, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de Ribemont, à 20 k. (4 l. ½) de St.-Quentin, 25 kil. (5 l. ¾) de Laon. *Pop.* 508. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

Parpeçay, v. (*Indre*), arr. d'Issoudun, cant. de St.-Christophe, sur le Nahon, à 39 k. (8 l. ¾) d'Issoudun, 4 k. (10 l.) de Châteauroux. *Pop.* 480. *Bur. de poste* de Valençay.

Parque (le), v. (*Nord*), arr. cant. sud d'Hazebrouck, comm. de Morbeck, près du canal de la Nieppe et le bois du même nom, à 4 kilom. (1 l.) d'Hazebrouck, 5 myr. (11 l. ½) de Douay. *Pop.* comprise celle de Morbeck, 4054. *Bur. de poste* d'Hazebrouck.

Parquet, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Ducler, commune d'Hénouville, à 9 k. (2 l. ¼) de Rouen, 7 k. (1 l. ¾) de Ducler. *Pop.* comp. celle d'Hénouville, 740. *Bur. de poste* de Rouen.

Parquets

PARQUETS (LES), (*Somme*), ruiss. qui se jette dans l'Avre avec celui des Evoissons, près Conty, arrond. d'Amiens.

PARRABÈRE, v. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. de Tarbes, cant. de Maubourguet, comm. de Larucle, près du Lechez, à 5 kil. (1 l. ½) de Vic-Bigorre, 23 kilom. (5 l. ¼) de Tarbes. *Popul.* compr. celle de Lareule, 608. *Bur. de poste* de Vic.

PARRATA, v. (*Golo*), arrond. de Corté, cant. d'Orezza, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Corté, 39 k. (8 l. ¾) de Bastia. *Pop.* 221.

PARRECEY, v. (*Jura*), arrond. et cant. de Dole, près la Louvre ou Loué, à 7 k. (1 l. ¾) S. de Dole, 40 kil. (9 l.) N. de Lons-le-Saunier, 8 kil. (2 l.) N. E. de Chaussin. *Pop.* 572. *Bur. de poste* de Dole.

PARRENQUET, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Villeréal, à 14 kil. (3 l. ¼) de Montflanquin, 5 myriam. (12 l.) d'Agen. *Pop.* 382. *Bur. de poste* de Montflanquin.

PARRET, v. (*Forêts*), arrond. de Diekirch, cant. d'Osperen, comm. de Holtz, à 7 k. (1 l. ¾) S. p. O. de Rambruch, 11 k. (2 l. ¾) N. p. O. d'Arlon, 33 k. (7 l. ½) O. N. O. de Luxembourg. *Pop.* comprise celle de Holtz, 272. *Bur. de p.* d'Arlon.

PARROCHES (LES), v. (*Meuse*), arrond. de Commercy, cant. de St.-Mihel, près la Meuse, à 3 kilomèt. (¾ de l.) de cette ville, 30 kilom. (6 l. ¾) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 356. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

PARROUQUIAL (LA), v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Monestiès, à 22 k. (5 l.) d'Alby, 6 myr. (13 l. ¼) de Castres. *Pop.* 155. *Bur. de poste* de Cordes.

PARS, v. (*Aube*), arr. d'Arcy-sur-Aube, cant. de Chavange, près le ruisseau du Ravet, à 28 k. (6 l. ½) d'Arcy, 37 kil. (8 l. ¼) de Troyes. *Pop.* 125. *Bur. de poste* de Brienne.

PARS, v. (*Aube*), arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Romilly, à 16 k. (3 l. ¾) de Nogent, 33 k. (7 l. ½) de Troyes. *Pop.* 165. *Bur. de poste* des Granges.

PARS (LE), ruiss. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. de Guillestre. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) S. E. de de St.-Clément, coule au N., et se rend dans le Guil, au S. de Mont-Lion, à 4 kilom. (1 l.) N. de sa source.

PARS (LES), montagnes (*Basses-Pyrénées*), arrond. d'Oléron, cant. d'Arudy, à 8 kil. (2 l.) S. S. E. de Bielle. Elles ont de l'E. à l'O. 2 k. (½ l.) de long, et sont bordées de rochers.

PARSAC, v. (*Creuse*), arrond. de Boussac, cant. de Jarnage, sur le Veraux, à 16 kil. (3 l. ¾) de Boussac, 22 k. (5 l.) de Guéret. *Pop.* 1406. *Bur. de poste* de Gouzon.

PARSAC, v. (*Gironde*), arrond. de Libourne, cant. de Lussac, près la Barbanne, à 10 kil. (2 l. ½) de Libourne, 39 kil. (8 l. ¾) de Bordeaux. *Pop.* 293. *Bur. de poste* de Libourne.

PARTE (BAS), v. (*Moselle*). *Voy.* BASSE-PARTE.

PARTEGA, colline (*Stura*), passage de la vallée Pia (Alpes maritimes) dans celle du Tanaro : longueur, 4 k. (1 l.)

PARTEY, v. (*Meuse-Inférieure*), arrond. de Maëstricht, cant. de Galoppe, comm. de Wittem, à 10 kil. (2 l. ½) d'Aix-la-Chapelle, 19 kil. (4 l. ¼) de Maëstricht. *Pop.* comprise celle de Wittem, 2549. *Bur. de poste* d'Aix-la-Chapelle, départ. de la Roër.

PARTHENAY, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de Rennes, à 14 kil. (3 l. ¼) de cette ville. *Popul.* 344. *Bur. de poste* de Rennes.

PARTHENAY, ville (*Deux-Sèvres*), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur la Thoué, à 27 kil. (6 l.) N. de St.-Maixent, 36 k. (8 l.) de Thouars, 40 k. (9 l.) N. N. E. de Niort, 36 myr. (80 l.) S. O. de Paris. Long. 17. 16. lat. 46. 40. Cette ville, qui dépendoit du ci-devant haut Poitou, étoit la capitale du ci-devant pays de la Gastine, et le siége d'une justice royale et d'un bailliage. Après avoir soutenu plusieurs siéges contre les Anglais, elle fut prise en 1568 par Dandelot, frère de l'amiral Coligny. La place n'étoit pas tenable. Malo, qui en étoit le gouverneur, se réfugia dans le château : on s'en empara, et il fut pendu. On rapporte qu'une demoiselle de la famille des anciens seigneurs de cette ville, nommée Catherine de Parthenay, répondit à Henri IV qui lui proposoit son cœur : *Je suis de trop bonne maison pour être votre maîtresse, et je ne suis pas assez riche pour être votre femme.* Lorsque le cardinal de Richelieu assiégea la Rochelle, elle étoit, dit-on, dans cette place avec sa mère. Toutes deux supportèrent toutes les horreurs de ce siége avec le plus grand courage, ne vivant pendant trois mois que de chair de cheval, et ne mangeant que quatre onces de pain par jour. Parthenay est une ville peu considérable. Il n'y avoit qu'un petit chapitre, dédié à la sainte Croix : on y voyoit le tombeau d'un maréchal de France. Les Capucins, les Cordeliers, et les filles de l'Union chrétienne, y avoient aussi leurs couvens. Le commerce des grains et des bestiaux y est très-considérable. Son territoire est excellent et abonde en fourrages d'une qualité supérieure, ce qui lui facilite le moyen d'élever beaucoup de bétail. Cette ville a une manufacture d'étoffes dans laquelle on fabrique du drap bleu, de gros draps à l'usage des habitans de la campagne, des calmouks, des serges, etc. Il y a encore une fabrique de cuirs de bœufs, peaux de moutons, de veaux et autres, pour selliers et cordonniers, excepté les cuirs forts et marroquins. Parthenay est le siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal de 1re instance. C'est la résidence d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-inspecteur des forêts, d'un receveur particulier, et de deux brigades de la gendarmerie, l'une à pied, et l'autre à cheval. *Pop.* 2855. *B. de p.*

PARTHENAY-LE-VIEUX, village (*Deux-Sèvres*), arr., cant. et comm. de Parthenay, à 2 k. (½ l.) de cet endroit. *Pop.* compr. celle de Parthenay, 2855. *Bur. de poste* de Parthenay.

PARTHEY, v. (*Jura*), arrond. et cant. de Dole, comm. de Choisey, près du Doubs, à 3 k. (¾ de l.) de Dole, 4 m. (10 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* réunie à celle de Choisey, 473. *Bur. de poste* de Dole.

PARTOZ, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de Ruffieux, comm. de Conjux, à 13 k. (3 l.) de Rumilly, 23 k. (5 l. ¼) de Chambéry. *Pop.* compr. celle de Conjux, 149. *Bur. de poste* de Rumilly.

PARUX, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Lorquin, à 7 k. (1 l. ¾) de Blamont, 6 m. (13 l.) de Nancy. *Pop.* 253. *Bur. de poste* de Blamont.

PARVES, v. (*Ain*), arr. et cant. de Belley, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 7 myr. (14 l. ¾) de Bourg. *Pop.* compr. celle de Chemilieu, 856. *Bur. de poste* de Belley.

PARVILLE, v. (*Eure*), arr. et cant. nord d'Evreux, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit. *Pop.* 140. *Bur. de poste* d'Evreux.

Parvillers, v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. de Rosières, à 15 k. (3 l. ½) de Montdidier, 36 k. (8 l.) d'Amiens. *Pop.* 360. *Bur. de poste* de Roye.

Parzac, v. (*Charente*), arrond. de Confolens, cant. de St.-Claude, à 22 k. (5 l.) de Confolens, 38 k. (8 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 674. *Bur. de poste* de St.-Claude.

Pas, b. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Fouquevillers, à 10 k. (2 l. ½) E. de Doulens, 25 k. (5 l. ¾) S. O. d'Arras. *Pop.* 860. *Bur. de poste* de Doulens, départ. de la Somme.

Pas, v. (*Somme*), arr. et cant. de Montdidier, comm. de Rubecourt, à 4 k. (1 l.) de Montdidier, 36 k. (8 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Rubecourt, 182. *Bur. de p.* de Montdidier.

Pas (le), v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Rhodez, comm. d'Abbas, à 11 kil. (2 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* compr. celle d'Abbas, 395. *Bur. de poste* de Rhodez.

Pas (le), v. (*Léman*), arr. de Thonon, cant. d'Evian, comm. de Notre-Dame-d'Abondance, à 13 k. (3 l.) d'Evian, 19 k. (4 l. ¼) de Thonon. *Pop.* compr. celle de Notre-Dame-d'Abondance, 1416. *Bur. de poste* d'Evian.

Pas (le), v. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. d'Ambrières, sur l'Aversalle, à 14 k. (3 l. ½) de Mayenne, 40 k. (9 l.) de Laval. *Pop.* 2019. *Bur. de p.* de Mayenne.

Pas (les), v. (*Marche*), arr. d'Avranches, cant. de Pontorson, à 13 k. (3 l.) d'Avranches, 5 myr. (11 l. ½) de Coutances. *Pop.* 302. *Bur. de poste* de Pontorson.

Pas-de-Bret, (*Léman*). *Voyez* Bret.

PAS-DE-CALAIS.

Ce département tire son nom de sa situation; il a au N. le détroit qui sépare la France de l'Angleterre, et que depuis long-temps on a appelé *Passage* ou *Pas-de-Calais*. Il a au N. et à l'O. la mer, à l'E. le départ. du Nord, au S. celui de la Somme, et comprend les provinces appelées ci-devant Artois, pays reconquis, et Boulonnois. Ces deux dernières appartenoient à la ci-devant Basse-Picardie.

La superficie de ce département est d'environ 1,331,719 arpens carrés, ou 679,688 hectares; sa population est de 566,061; il est composé de neuf cent quinze communes, et divisé en six arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en quarante-trois cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Arras. Boulogne-sur-mer, St.-Omer, Béthune, St.-Pol et Montreuil-sur-mer*, sont les siéges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché d'Arras, et dépend de la 16e division militaire, dont le commandant réside à Lille; il est du ressort de la cour d'appel séante à Douay, et dans la 25e conservation forestière.

L'étendue en superficie des forêts y est de 55,781 hectares 94 ares (109,889 arpens).

Les principales rivières sont, la *Lys* et la *Scarpe*, dont il a été parlé au département du Nord; la *Canche*, qui commence à quelque distance au S. E. de St.-Pol, coule à l'O., ensuite par le N. O. arrose Hesdin, puis Montreuil, et se rend peu après dans la mer, au petit port d'Etaples. L'*Authie*, qui commence à l'E. de Doulens, arrose cette ville, passe à Auxy, et se rend par le N. O. dans la mer, entre les sables.

Les villes principales sont *Calais, Boulogne-sur-mer, Montreuil-sur-mer, St.-Omer, Aire, Béthune Arras, Lens, Lillers, St.-Pol, Bapaume* et *Hesdin*.

Rivières. Les rivières qui prennent leur source dans ce département, sont: l'Aas, l'Authie, le Cageul, la Canche, la Clairance, la Gache, l'Em, la Lianne, le Selagne, la Ternvise, le Wimereux.

Canaux. D'Ardres, de Calais, de Guines.

Forêts. Boulogne, Guines, Hesdin, Licques, Pol, Surène, Tourneheim.

Bois. Clairmarais, Cregny, Forestel, Havricourt.

Productions. Elles consistent en blé, seigle, orge, avoine, escourgeon, colza, lin, chanvre et autres menus grains, bestiaux de toute espèce. Il y a quelques terres en friche près de Saint-Omer, d'où l'on tire des pierres, de la marne et du sable; mais elles ne sont pas un objet fort important. On trouve dans le ci-devant Boulonnois des mines de charbon de terre et plusieurs carrières de marbre.

Industrie. On fabrique dans ce département des serges, des pannes en laine seule, et en laine et soie, des pinchinats, de l'amidon, beaucoup d'huile de colza, de la faïence, du papier pour l'impression et pour l'écriture, du carton à lisser les étoffes, des tapisseries, de la batiste, des basins, toiles, linons, camelots et de la bonneterie; il y a aussi des brasseries, des raffineries de sucre et des raffineries de sel dont le grain, fort estimé, forme une branche de commerce considérable, ainsi que le beurre, poisson frais et salé, grains, bétail, chevaux, savon, sucre, vins, cuirs d'Irlande, pêche et saurisage du hareng. Ce département ne récolte point de vins: ceux qui servent à sa consommation sont les vins que Bordeaux, Libourne, Bayonne, Nantes, expédient à Saint-Omer. Ils sont connus sous le nom de *vins de mer*, qui, comme l'on sait, ne sont pas des premiers crus. Les eaux-de-vie de Bordeaux et de la Rochelle y ont un cours prodigieux à cause de leur blancheur. Il en reçoit aussi des îles de Ré et d'Oleron, de Cette, de Nantes et de Bayonne.

Valeur en mètres des mesures de longueur, et en ares des mesures agraires de ce département.

Mesures de longueur et valeur en mètres.

Aune de Paris, 1.1884.
— d'Hesdin, 0.7147.
— de Saint-Omer, 0.7214.
— d'Aire, 0.7444.
Toise de Paris, 1.9490.
— dite de comté, 1.7866.
Pied de Paris, 0.3248.
— d'Aire, 11 pouces de Paris, 0.2978.
— dit de comté, *idem*, 0.2978.
— de 10 pouces, 0.2707.

Mesures agraires; valeur en ares.

Mesure d'Arras, Frévent, Fruges, Guines, Hesdin, Aubigny, Avesnes, Lens, Loos, Hersin, Essart, Saint-Paul et Boulogne, 100 verges carrées, à 22 pieds de 11 pouces, ou 20 pieds 2 pouces de Paris, 42.914.
— d'Aires, Ardres, Lacouture, Laventhie, Saint-Omer, S.-Venant et Gonnehem, 100 verges, à 20 pieds de 11 pouces, ou 18 pieds 4 pouces de Paris, 35.467.
— De Bapaume, 125 verges carrées, à 20 pieds 2 pouces de Paris, 53.643.
— de Béthune, Verguigneul et Fouquereuil, de 450 vergelles, à 10 pieds de 11 pouces, ou 9 pieds 2 pouces de Paris, 39.880.
— De Bucquoi, de 112 ½ verges carrées, à 20 pieds, 2 pouces de Paris, 48.279.
— de Beuvry, de 444 vergelles, à 10 pieds de 11 pouces, ou 9 pieds 2 pouces de Paris, 39.368.
— de Calais et Hardinghen, de 100 verges à 20 pieds, 42.208.
— d'Ostrevent, près la Scarpe, de 127 ½ verges, à 18 pieds 4 pouces de Paris, 45.220.
— du ci-devant pays de Langle, de 300 verges, à 14 pieds de 10 pouces, ou 11 pieds 8 pouces de Paris, 43.079.
Petite *Mesure* de Lillers et Bunes, 100 verges, à 20 pieds 2 pouces, 42.914.
Grande *Mesure*, *ibid.*, de 500 vergelles, à 10 pieds de 11 pouces, ou 9 pieds 2 pouces de Paris, 44.333.
Arpent des eaux et forêts, de 100 perches, à 22 pieds, 51.072.

Les hommes illustres, célèbres ou fameux, nés dans ce département, sont: — François *Baudouin*, professeur en droit, politique adroit et homme d'honneur, célèbre jurisconsulte, historien et théologien; né à Arras en 1520. — Antoine de *Bourbon*, roi de Navarre, qui lui avoit confié l'éducation d'un de ses fils naturels, l'envoya au concile de Trente pour y être son orateur. Il entra dans la suite au conseil d'état, et mourut

en 1573. Nous avons de lui des ouvrages de jurisprudence, d'histoire, de théologie et de controverse; le style en est facile et élégant. — Jean-Grégoire *Bauvin*, avocat, professeur à l'école militaire, auteur de la tragédie des *Chérusques* : né à Arras en 1714, et mort en 1776. On a aussi de ce poëte une traduction en vers des *Sentences de Publius Syrus*, in-12. Il travailla pendant quelque temps au *Mercure* et au *Journal encyclopédique* : c'étoit un bon littérateur qui savoit discuter avec goût et avec esprit tout ce qui regardoit les belles-lettres. — Oudard *du Biez*, habile et brave capitaine, maréchal de France, qui défendit pendant quatre mois Montreuil assiégée par le duc de Norfolk et le comte de Bures, et les contraignit à la retraite; mais le gendre de Biez, Jacques de Coucy, qui défendoit une autre ville, fut obligé de se rendre. François Ier fit condamner l'un et l'autre à perdre la tête, et, par grace, Biez fut enfermé au château de Loches, d'où, quelques années après, il vint à Paris mourir de chagrin en 1553 : on se rappela les services de ce brave militaire, et sa mémoire fut réhabilitée en 1575. Il obtint le bâton de maréchal de France en 1542. — Jean *Buridan*, sophiste, auteur de *la Supposition de l'âne mourant de faim et de soif, entre une mesure d'avoine et un seau d'eau, plutôt que de se déterminer à choisir l'un des deux* : né vers 1340 à Béthune. Il embarrassa les grands personnages de son temps par ses sophismes, et son âne devint fameux parmi ceux de ses écoles. — Jean *Crespin*, ou *Crispin*, avocat au parlement de Paris, puis protestant, et imprimeur à Genève, où il mourut de la peste en 1572 : né à Arras. On a de lui un *Lexicon grec*, Genève, 1574, un vol. in-4°. Vignon son gendre dirigea son imprimerie après sa mort. — Martin *du Cygne*, jésuite, professeur d'éloquence et auteur latin; né à Saint-Omer en 1619, et mort en 1669. C'étoit un bon humaniste. On a de lui : *Explanatio rhetoricæ*, rhétorique estimée par son ordre et sa clarté; *Fons eloquentiæ, sive M. T. Ciceronis orationes*, Liége, 1675, 4 vol. in-12. *Ars metrica et Ars historica*. Saint-Omer, 1669, etc. etc. — Robert-François *Damien*, né à Arras en 1714, ancien domestique au collége des jésuites : sorti de ce collége, il empoisonna un de ses maîtres et le vola; ensuite il assassina Louis XV, mais il ne le blessa que légèrement. Il a fini par le même supplice que Ravaillac : il dura une heure et demie. Les pièces originales, et les procédures faites à son occasion tant à la prévôté de l'hôtel qu'en la cour du parlement, ont été recueillies et publiées en 1757, in-4° et in-12, 4 vol., Paris, Simon. — Charles *de l'Ecluse*, alias *Clusius*, médecin, professeur de botanique et auteur; né à Arras en 1525. Maximilien II et Rodolphe II lui confièrent leur jardin des simples. Il mourut le 4 avril 1609. Ses ouvrages ont été recueillis en 2 vol. in-fol. Auvers, 1601, 1605. — Jacques *Fabri*, ou *le Fèvre*, né à Etaples vers 1435, professeur de belles-lettres et de philosophie, grand-vicaire de l'évêque de Meaux, précepteur du troisième fils de François Ier. La reine Marguerite, sœur de ce prince, mena le Fèvre à Nérac, où il mourut en 1537. Il a donné : *Traité des trois Madeleines*; *Agones martyrum mensis januarii*, in-fol. *Version française de toute la Bible*, imprimée à Anvers en 1530, in-fol. en 4 vol. in-8°. L'édition de 1534, revue par des docteurs de Louvain, est la plus correcte, la plus exacte et la plus rare, etc. — Anselme *Flamen*, sculpteur; né à Saint-Omer. — J. B. F. *Hennebert*, né à Hesdin le 21 août 1764, chanoine de Saint-Omer. Il a publié : *Du Plaisir, ou moyen de se rendre heureux*, in-12, 1764. Il a travaillé dans la partie qui concerne les oiseaux, *Cours d'histoire naturelle*, 1770, 7 vol. in-12; des pièces fugitives sur plusieurs grands personnages, 1781, in-8°; *Histoire générale d'Artois*, 2 vol. in-8°, 1786 et 1788. — Simon *Hurtrelle*, fameux sculpteur; né à Béthune. — Denis *Lambin*, né à Montreuil-sur-mer en 1516, professeur en grec au collége royal, intime de Muret et de Ramus, commentateur de *Lucrèce*, de *Cicéron*, de *Plaute* et d'*Horace* : mort en apprenant le meurtre de Ramus, égorgé dans le massacre de la St.-Barthelemy. — Adrien *Lamourette*, né à St.-Streven, âgé de cinquante-deux ans, député à l'assemblée législative, évêque constitutionnel à Lyon, décapité à Paris le 22 nivose an 2 (11 janvier 1793). — Pierre-Antoine *de Laplace*, né à Calais en 1707, et mort en 1793, secrétaire perpétuel de l'académie d'Arras. Cet écrivain estimable et laborieux a publié une collection de romans en 8 vol. in-8°, des pièces de poésie et de théâtre. — Joseph *Lebon*, ex-oratorien, curé constitutionnel, maire d'Arras, administrateur du département du Pas-de-Calais, député à la Convention nationale : décapité à Arras le 13 vendémiaire an 4 (6 octobre 1795), comme coupable de tous les crimes commis sous son proconsulat dans ce département. — Jacob *Malebranche*, ou *Mallebranque*, jésuite historien, et traducteur estimé; né à Arras en 1582, mort en 1653. Il a fait plusieurs traductions et une histoire estimée *De Morinis et Morinorum rebus*, 1629, 1647 et 1654, en 3 vol. in-4°. — François *de Monceaux*, poëte diplomate et jurisconsulte : né à Arras vers 1550. Alexandre Farneze, duc de Parme l'envoya en ambassade vers Henri IV, roi de France. Tous ses ouvrages sont en latin : *Bucolica sacra*, in-8°, Paris, 1589. *Aaraon purgatus, sive de vitulo aureo libri duo*, 1606, in-8°; *Templum justitiæ*, poëme, Douay, 1590, in-8°, etc. — Guyard *des Moulins*, chanoine d'Aire, traduisit le premier toute la bible en langue française; ce qu'il fit en quatre ans. — Antoine François *Prévot d'Exiles*, d'abord jésuite, puis militaire, ensuite bénédictin, aumônier, secrétaire, historien, voyageur et romancier, aussi bienfaisant que laborieux : né à Hesdin en 1697. Un accident affreux termina sa vie. Revenant à pied de Chantilly, le 23 novembre 1763, une attaque d'apoplexie l'étendit au pied d'un arbre; des paysans l'ayant porté chez un curé des environs, on rassembla précipitamment la justice, qui sur-le-champ fit ouvrir son corps : le cri que cette opération lui fit pousser, découvrit la méprise; mais elle étoit sans remède. Ses *Œuvres* composent à peu près quatre-vingts volumes, dans lesquels on trouve la fameuse *Histoire générale des voyages*, en 16 vol. L'abbé Prévost avoit l'imagination belle et féconde. — Noël *Regnault*, jésuite, physicien et mathématicien; né à Arras en 1683, mort à Paris en 1762. On a de lui : *Entretiens physiques et mathématiques*, 5 vol. in-12; *Origine ancienne de la physique nouvelle*, 3 vol. in-12, etc. — Maximilien *Robespierre* aîné, né à Arras, où il exerçoit la profession d'avocat, député de la province d'Artois aux états-généraux de 1789, puis député du département de Paris à la Convention nationale : décapité à Paris le 10 thermidor an 2 (29 juillet 1794), âgé de trente-cinq ans. — Augustin-Bon-Joseph *Robespierre* jeune, né à Arras, frère du précédent, député à la Convention nationale, décapité à Paris le 10 thermidor an 2, (29 juillet 1794), âgé de trente ans. — Jean *Sere*, célèbre chirurgien, né le 10 décembre 1699 à la Colle-Saint-Pol, mort à Paris le 30 décembre 1762. — Jean-Joseph *Sere*, frère du précédent; né en 1710, mort à Paris le 10 décembre 1792. Il étoit membre de la société de Londres : il a soutenu la réputation de son frère. On a de lui : *Abrégé d'anatomie*, 2 vol. — *Thurot*, fameux armateur, né à Boulogne-sur-mer en 1725. Il commença par être mousse; il servit en qualité de chirurgien, et fut fait prisonnier en Angleterre; il s'échappa, s'empara d'un bateau qu'il conduisit lui seul à Calais. En 1760, on lui confia cinq frégates pour faire une descente en Irlande, où il aborda et obtint des succès; mais il périt dans un combat qu'il fut obligé de livrer à une flotte anglaise. On a de lui la *Relation d'une de ses campagnes*, 1 vol. in-12.

PAS-DE-JEU, v. (*Deux-Sèvres*), arr. et cant. de Thouars, près la Dive, à 13 k. (3 l.) de Thouars, 8 myr. (18 l.) de Niort. *Pop.* 370. *Bur. de poste* de Thouars.

PAS-ST.-LOMER (LE), v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Longny, à 28 k. (6 l. ¼) de Mortagne, 6 m. (14 l.) d'Alençon. *Pop.* 206. *Bur. de poste* de Champrond, départ. d'Eure-et-Loir.

PASCALET (LA), riv. (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Nasbinals. Sa source, à 25 k. (5 l. ¾) de Marvejols, coule au N., et se rend dans la Bés, à 1 k. (¼ de l.) N. de Recoules-d'Aubrac.

PASCHEL, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Contz, comm. de Lampaden, à 11 k. (2 l. ¾) de Contz, 13 k. (3 l.) de Trèves. *Pop.* compr. celle de Lampaden et dép. 216. *Bur. de poste* de Trèves.

PASILLY, v. (*Yonne*), arr. de Tonnerre, cant. de Noyers, à 19 k. (4 l. ½) de Tonnerre, 40 k. (9 l.) d'Auxerre. *Pop.* 144. *Bur. de poste* de Noyers.

PASIOLS, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Tuchan, près la Verdouble, à 27 kil. (6 l.) de la Grasse, 5 m. (11 l. ¼) de Carcas-

sonne. *Pop.* 410. *Bur. de poste* de la Grasse.

PASLIÈRES, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Thiers, cant. de Châteldon, à 9 kil. (2 l. ¼) de Thiers, 36 kil. (8 l.) de Clermont. *Pop.* 1390. *Bur. de poste* de Thiers.

PASLOUP, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de la Ferté-Aleps, comm. de Vaires, à 4 kil. (1 l.) de la Ferté-Aleps, 15 kil. (3 l. ½) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Vaires, 231. *Bur. de poste* de la Ferté-Aleps.

PASLOURIE (LA), v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Villefranche, cant. de Revel, comm. de Falga, à 11 kil. (2 l. ¾) de Revel, 15 kil. (3 l. ½) de Villefranche. *Populat.* compr. celle de Falga, 199. *Bur. de poste* de Revel.

PASLY, v. (*Aisne*), arr. et cant. de Soissons, près l'Aisne, à 2 kil. (½ l.) de Soissons, 29 k. (6 l. ½) de Laon. *Pop.* 137. *Bur. de poste* de Soissons.

PASQUES, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Dijon, à 14 k. (3 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 265. *Bur. de poste* de Dijon.

PASQUETTE (LA), riv. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Perpignan, cant. de la Tour-de-France. Sa source, à 4 k. (1 l.) S. de la Tour, coule au N. p. E., reçoit la petite Pasquette, et se rend dans la Gly, entre la Tour et Estagel, à 4 k. (1 l.) de sa source.

PASQUETTE (LA PETITE), riv. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Perpignan, cant. de la Tour. Sa source, à 4 k. (1 l.) S. p. O. d'Estagel, coule au N., et se rend dans la Pasquette, à 2 k. (½ l.) de sa source.

PASSA, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Tuchan, comm. de Rouffiac-des-Corbières, à 24 kil. (5 l. ½) de la Grasse, 40 k. (9 l.) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Rouffiac, 105. *Bur. de poste* de la Grasse.

PASSA, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Perpignan, cant. de Thuir, à 10 kil. (2 l. ½) de Céret, 15 kil. (3 l. ½) de Perpignan. *Pop.* 218. *Bur. de poste* de Perpignan.

PASSAGE (LE), v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Rochefort, cant. d'Aigrefeuille, comm. de Voutron, à 14 k. (3 l. ¼) de Rochefort, 11 k. (2 l. ¾) d'Aigrefeuille. *Pop.* compr. celle de Voutron, 102. *Bur. de poste* de Rochefort. *Relais de poste aux chevaux.*

PASSAGE (LE), v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Virieu, à 6 k. (1 l. ½) de la Tour-du-Pin, 41 k. (9 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 774. *Bureau de poste* de la Tour-du-Pin.

PASSAIS, b. (*Orne*), arrond. de Domfront, ch.-l. de cant., près la Pisse, à 10 k. (2 l. ½) S. O. de Domfront, 6 m. (14 l. ¼) O. d'Alençon, 20 k. (4 l. ½) S. E. de Mortain. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 2317. *Bur. de poste* de Domfront.

PASSAVANT, b. (*Doubs*), arr. et cant. de Baume-sur-le-Doubs, à 36 k. (8 l.) S. O. de Montbéliard, 8 k. (2 l.) S. de Baume, 27 k. (6 l.) E. de Besançon. *Pop.* 540. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

PASSAVANT, b. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, à 18 k. (4 l.) O. de Montreuil-Bellay, 2 k. (½ l.) S. E. de Vihiers, 42 k. (9 l. ½) S. d'Angers. *Pop.* 340. *Bur. de poste* de Vihiers.

PASSAVANT, ou MONT-SUR-AIXME, v. (*Marne*), arr. et cant. de Ste.-Menéhould, à 10 k. (2 l. ½) S. E. de cette ville, 4 m. (10 l. ½) O. de Châlons, 10 k. (2 l. ½) S. S. O. de Clermont. *Pop.* 953. *Bur. de poste* de Ste.-Menéhould.

PASSAVANT, v. (*Haute-Saône*), arr. de Vésoul, cant. de Jussey, à 19 k. (4 l. ½) de cet endroit, 40 k. (9 l.) de Vésoul. Il y a deux forges, un fourneau, un martinet et une fonderie. *Pop.* compr. celle des Côtes, 1010. *Bur. de poste* de Jussey.

PASSAVANT-EN-VOSGES, village (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Monthureux, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 27 kil. (6 l.) de Darney. *Pop.* 1073. *Bur. de poste* de Darney.

PASSAVANT, forêt (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Monthureux. Elle a 4,673 mèt. (2,400 t.) de long, sur 3,500 mèt. (1,800 toises) de large.

PASSECHENDAEL, v. (*Lys*), arr. d'Ypres, ch.-lieu de cant., à 7 kil. (1 l. ¾) E. de Langhemarcq, 15 kil. (3 l.) N. E. d'Ypres, 38 k. (8 l. ½) S. S. O. de Bruges. *Pop.* 2264. *Bur. de poste* d'Ypres.

PASSEL, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. de Ressons, à 4 k. (1 l.) de Noyon, 6 m. (14 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 245. *Bur. de p.* de Noyon.

PASSENANS, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Sellières, à 5 k. (1 l. ¼) de Poligny, 14 kil. (3 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *P.* 502. *Bur. de poste* de Poligny.

PASSERANO, v. (*Tanaro*), arr. d'Asti, cant. de Montafia, sur une haute colline, à 31 k. (7 l.) N. E. d'Asti. *Pop.* 441. *Bur. de p.* d'Asti.

PASSERY, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de St.-Julien, comm. de Chancy. *Pop.* compr. celle de Chancy, 354. *Bur. de p.* de Genève.

PASSETEMPS, v. (*Eure*), arrond. de Pont-Audemer, cant. de Routot, comm. de Boucquetot, à 4 k. (1 l.) de Bourgachard, 22 k. (5 l.) de Pont-Audemer. *Pop.* compr. celle de Boucquetot, 1015. *Bur. de poste* de Bourgachard.

PASSEYRIER, v. (*Léman*), arr. et cant. de Bonneville. *Pop.* 191. *Bur. de poste* de Bonneville.

PASSIGNY, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman, comm. de Serouville, près la Crune, à 16 k. (3 l. ¾) de Longwy, 38 k. (8 l. ½) de Metz. *Pop.* compr. celle de Serouville, 566.

PASSIN, v. (*Ain*), arr. de Belley, cant. de Champagne, à 19 k. (4 l. ½) de Belley, 5 m. (10 l. ⅓) de Bourg. *Pop.* compr. celle de Chémilieu, 456. *Bur. de poste* de Belley.

PASSIN, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Morelet, à 14 k. (3 l. ¼) de la Tour-du-Pin, 6 m. (13 l. ¾) de Grenoble. *P.* 839. *Bur. de poste* de la Tour-du-Pin.

PASSIRAC, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. de Brossac, à 15 k. (3 l. ½) de Barbezieux, 38 k. (8 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 572. *Bur. de poste* de la Grôle.

PASSOIR (LE), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Rambouillet, comm. de la Boissière, à 9 k. (2 l. ¼) d'Epernon, 13 kil. (3 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle de la Boissière, 43?. *Bur. de poste* d'Epernon, départ. d'Eure-et-Loir.

PASSONCOURT, v. (*Vosges*), arr. d'Epinal, cant. de Châtel, à la source de l'Euron, à 10 k. (2 l. ½) de Rambervillers, 21 k. (4 l. ¾) d'Epinal. *Pop.* 58. *Bur. de poste* de Rambervillers.

PASSONFONTAINES, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Vercel, à 20 k. (4 l. ½) d'Ornans, 32 kil. (7 l. ½) de Besançon. *Pop.* 610. *Bur. de poste* d'Ornans.

PASSY, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Condé, près la Marne, à 13 k. (3 l.) de Château-Thierry, 6 m. (12 l. ¾) de Laon. *Pop.* 216. *Bur. de poste* de Dormans, départ. de la Marne.

PASSY, v. (*Léman*), arr. de Bon-

neville, cant. de Sallanches, près l'Arve, à 3 k. (¾ de l.) E. de Sallanches, 19 k. (4 l. ¼) S. p. E. de Taninge, 6 m. (13 l. ¾) S. E. de Genève. Ce village, situé sur le penchant d'une montagne, est très-grand; mais les vergers dont il est entouré ne laissent appercevoir que l'église et quelques maisons éparses; plus haut, des prairies, et plus haut encore une chaîne de rochers calcaires très-élevés, qui présentent leurs escarpemens à la chaine centrale des Alpes. *Pop.* 1497. *Bur. de poste* de Sallanches.

Passy, v. (*Marne*), arrond. de Reims, cant. de Châtillon, près la Semoigne, à 18 k. (4 l.) d'Épernay, 5 m. (12 l.) de Châlons. *P.* compr. celle de Gigny, 1719. *Bur. de poste* de Dormans.

.Passy, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Jouvence, à 34 k. (7 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* 235. *Bur. de poste* de Joucy.

Passy, b. (*Seine*), arrond. de St.-Denis, cant. de Neuilly, à 4 k. (1 l.) O. de Paris, 9 k. (2 l. ⅓) S. O. de St.-Denis, 4 k. (1 l.) E. p. N. de St.-Cloud. Passy est peut-être un des bourgs les mieux situés de la France; il forme un amphithéâtre magnifique presque vis-à-vis l'Ecole Militaire : à l'observer de la plaine de Grenelle, il présente le plus riche coup-d'œil qu'on puisse imaginer, à cause des belles maisons de plaisances, des jardins et des terrasses pratiquées les unes au-dessous des autres, jusqu'à la rivière de Seine. On y a établi plusieurs maisons de santé. Cette commune est très-fréquentée pour ses eaux minérales, dont on fait un grand usage à Paris; elles sont ferrugineuses : leurs principales propriétés sont d'être rafraîchissantes, émollientes, doucement apéritives et en même temps corroborantes. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3105. *Bur. de poste* de Paris.

Passy, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Brie-sur-Hières, comm. de Cossigny, à 6 k. (1 l. ½) de Brie-sur-Hières, 11 k. (4 l. ¾) de Melun. *Pop.* compr. celle de Cossigny, 116. *Bur. de poste* de Brie-sur-Hières.

Passy, v. (*Yonne*), arr. et cant. de Sens, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 11 k. (9 l. ¼) d'Auxerre. *Pop.* 615. *Bur. de poste* de Villeneuve-sur-Yonne.

Passy-sur-Ourcq, *ou* en Valois, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-St.-Front, à 20 k. (4 l. ½) de Château-Thierry, 5 m. (12 l.) de Laon. On y exploite des terres végétales pyriteuses et vitrioliques. *Pop.* 99. *Bur. de p.* de la Ferté-Milon.

Passy-sur-Seine, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Bray-sur-Seine, à 2 k. (½ l.) de la Seine, 15 k. (3 l. ½) de Provins, 5 m. (11 l. ⅔) de Melun. *Pop.* 120. *Bur. de poste* de Bray-sur-Seine.

Pastoreccia, v. (*Golo*), arr. de Corté, cant. de Rostino, à 24 kil. (5 l. ½) de Corté, 30 k. (6 l. ½) de Bastia. *Pop.* 137.

Pastoreccia, v. (*Golo*), arr. de Corté, cant. d'Orezza, à 22 kil. (5 l.) de Corté, 38 k. (8 l. ½) de Bastia. *Pop.* 382.

Pastort (le), ruiss. (*Aude*), cant. de Carcassonne. Sa source, à 9 k. (2 l. ¼) S. O. de cette ville, coule à l'E., et se rend dans l'Aude, à 3 k. (⅔ de l.) de sa source.

Pastriciola, v. (*Liamone*), arr. de Vico. *Pop.* 264.

Pasturac, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. et comm. de St.-Géry, près du Lot, à 10 k. (2 l. ½) de Cahors. *Pop.* compr. celle de St.-Géry, 747. *Bur. de poste* de Cahors.

Pasturana, v. (*Marengo*), arr. d'Alexandrie, sur un ruisseau qui se jette dans l'Orba, près des frontières de la Ligurie, à 24 k. (5 l. ½) S. d'Alexandrie. *Pop.* 483. *Bur. de p.* d'Alexandrie.

Patay, b. (*Loiret*), arr. d'Orléans, ch.-l. de cant., à 23 kilom. (5 l. ¼) N. O. de cette ville, 27 k. (6 l.) E. de Château-Dun, 27 k. (6 l.) O. de Neuville-aux-Bois. Long. 19. 18. lat. 48. 5. C'est devant cette commune qu'en 1429 Jeanne d'Arc défit l'armée anglaise, et fit prisonnier Talbot, son plus grand capitaine. *Pop.* 1000. *Bur. de poste* d'Orléans.

Patay (le), v. (*Jura*), arr. et cant. de St.-Claude, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 34 k. (7 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 67. *Bur. de p.* de St.-Claude.

Paté, fort (*Gironde*), arrond. et cant. de Blaye, dans une île, à 2 k. (½ l.) de cette ville. Il fut bâti en 1461, en vertu d'une ordonnance que Louis XI rendit à cet effet. *Bur. de poste* de Blaye.

Paté (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de la Ferté-Aleps, comm. de Bourray, à 7 k. (1 l. ¾) d'Arpajon, 15 k. (3 l. ½) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Bourray, 500. *B. de poste* d'Arpajon.

Patersbach, v. (*Sarre*), arrond. de Birckenfeld, cant. de Cousel, près la Clan, à 4 k. (1 l.) N. E. de Cousel, 9 k. (2 l. ¼) S. E. de Baumholder, 6 m. (13 l. ½) E. S. E. de Trèves. *Pop.* 96. *B. de p.* de Creutznach, départ. de Rhin-et-Moselle.

Patibulaires (*fourches*). Sous la monarchie, c'étoient des piliers de pierre avec une pièce de bois en travers, à laquelle on attachoit les cadavres des criminels suppliciés. Ces fourches étoient toujours placées hors des villes, bourgs et villages, dans un lieu bien exposé à la vue, afin d'inspirer au peuple plus d'horreur pour le crime. Le nombre des piliers varioit suivant la qualité des seigneurs hauts-justiciers. Les barons en avoient quatre, les comtes six. Le roi pouvoit en faire élever autant que bon lui sembloit.

Patignie, v. (*Sambre-et-Meuse*), arrond. de Saint-Hubert, cant. de Gédine, à 2 kil. (½ l.) N. p. E. de cet endroit, 18 kil. (4 l.) S. S. E. de Givet-N.-D., 5 myr. (12 l. ½) S. p. E. de Namur. *Pop.* 136. *Bur. de poste* de Bouillon, départ. des Ardennes.

Patin, v. (*Landes*), arrond. de St.-Sever, cant. de Mugron, comm. d'Hauriet, à 9 k. (2 l. ¼) de Saint-Sauveur, 23 k. (5 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Pop.* comp. celle d'Hauriet, 774. *Bur. de poste* de Tartas.

Patinerie (la grande), village (*Oise*), arr. de Compiegne, canton d'Estrées-Saint-Denis, comm. de Remy, à 8 k. (2 l.) de Compiegne, 9 k. (2 l. ¼) d'Estrées-St.-Denis. *Pop.* comp. celle de Remy et dépend. 715. *Bur. de p.* de Compiegne.

Patinges, v. (*Cher*), arrond. de St.-Amand, cant. de la Guerche, près l'Aubois, à 21 k. (4 l. ⅔) de Sancoins, 4 myriam. (10 l. ⅓) de Bourges. *Pop.* 252. *Bur. de poste* de Nevers, dép. de la Nièvre.

Patiniere (la petite), v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. d'Estrées-Saint-Denis, comm. de Remy, à 8 k. (2 l.) de Compiegne, 9 k. (2 l. ¼) d'Estrées-St.-Denis. *Popul.* compr. celle de Remy et dépend. 715. *Bur. de poste* de Compiegne.

Patiras, île (*Gironde*), arrond. de Blaye, cant. de Saint-Cier-de-la-Lande, dans la Gironde, à 13 k. (3 l.) de St.-Cier-de-la-Lande, 7 k. (1 l. ¾) de Blaye.

Patie, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. de Rambouillet,

comm. de Vieille-Eglise, à 3 kil. (¾ de l.) de Rambouillet, 25 kil. (5 l. ¾) de Versailles. *Pop.* comp. celle de Vieille-Eglise, 200. *Bur. de p.* de Rambouillet.

Patis (les), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. de Montfort-l'Amaury, comm. des Menuls, à 5 kil. (1 l. ¼) de Montfort-l'Amaury, 20 kil. (4 l.) de Versailles. *Pop.* comp. celle des Menuls, 305. *Bur. de poste* de Montfort-l'Amaury.

Patornay (Pont de), v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. de Clairvaux, sur l'Ain, à 9 k. (2 l. ¼) d'Orgelet, 14 k. (3 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 158. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Patrimonio, v. (*Golo*), arrond. de Bastia, à 7 kilom. (1 l. ¾) O. de cette ville, 5 k. (1 l. ¼) E. p. N. de St.-Florent, 7 kilom. (1 l. ¾) N. d'Oletta. *Pop.* 517.

Patro, v. (*Golo*), arrond. de Calvi, chef-lieu de cant. *Pop.* ...

Patron. Sous la monarchie, chaque communauté d'artisans s'étoit mise sous la protection d'un saint ou d'une sainte qui avoit plus ou moins de rapport avec son genre de travail.

Les cordonniers avoient adopté saint Crépin, du mot latin *crepida*, (chaussure); les armuriers, saint George, parce qu'on le représente armé; les cordiers, saint Paul à l'époque de sa conversion, parce qu'il travailloit à reculons; les crocheteurs, saint Christophe, parce qu'on le peint portant Jésus-Christ sur ses épaules; les tailleurs, la Trinité, à cause de leurs ciseaux qui ont trois pièces; les teinturiers, saint Maurice, martyr, qui avoit teint de son sang la terre et ses habits, etc. etc.

Patrouille (la), v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Melun, cant. de Tournans, comm. de Roissy, à 9 kil. (2 l. ¼) de Tournans, 27 kil. (6 l.) de Melun. *Pop.* comp. celle de Roissy, 324. *Bur. de poste* de Tournans.

Patrouillet, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Breteuil, comm. de Bémécourt, à 13 kil. (3 l.) de Verneuil, 30 kil. (6 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* comp. celle de Bémécourt, 895. *Bur. de poste* de Verneuil.

Patteren, v. (*Roër*), arrond. de Cologne, cant. de Juliers. *Pop.* 385.

Pattern, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Linnich, à 9 k. (2 l. ¼) S. de cet endroit, 2 k. (½ l.) S. E. d'Aldenhoven, 16 kil. (3 l. ¾) E. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Population*, 301. *Bur. de poste* de Juliers.

Patu, v. (*Côte-d'Or*), arrond. de Dijon, cant. de Grancey-en-Montagne, comm. de Salives, à 10 kilom. (2 l. ½) d'Aignay, 39 kil. (8 l. ¾) de Dijon. *Pop.* comp. celle de Salives, 370. *Bur. de poste* d'Aignay.

Patue, v. (*Landes*). *Voyez* Léon.

Paturages, bourg (*Jemmapes*), arr. de Mons, chef-lieu de canton, à 18 k. (4 l.) N. N. O. de Maubeuge, 11 kilom. (2 l. ¾) E. de Quiévrain, 7 kil. (1 l. ¾) S. O. de Mons. Il y a des mines de charbon de terre aux environs. *Pop.* 3208. *Bur. de poste* de Mons.

Pature (la), v. (*Jemmapes*), arrond. de Charleroy, canton de Seneff, comm. de Familleureux, à 13 kil. (3 l.) de Nivelle, 20 kil. (4 l. ½) de Charleroy. *Pop.* comp. pris celle de Familleureux, 454. *Bur. de poste* de Nivelle, départ. de la Dyle.

Pature (la) v. (*Jemmapes*), arrond. de Mons, cant. de Soignies, comm. d'Horrues, à 6 kil. (1 l. ½) de Soignies, 19 kilom. (4 l. ¼) de Mons. *Popul.* comp. celle d'Horrues, 1900. *Bur. de p.* de Soignies.

Patureau, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, cant. de la Ferté-Aleps, comm. de Lardy, à 5 kilom. (1 l. ¼) d'Etréchy, 11 k. (2 l. ¾) d'Etampes. *Popul.* comp. celle de Lardy, 670. *Bur. de poste* d'Etréchy.

Paty (le), v. (*Eure-et-Loir*), arrondiss. de Chartres, canton de Maintenon, commune de Hanches, à 1 kil. (¼ de l.) d'Epernon, 28 k. (6 l. ¼) de Chartres. *Popul.* comp. celle de Hanches, 1050. *Bur. de p.* d'Epernon.

Pau, ville (*Basses-Pyrénées*), chef-lieu d'arrond. et de cant., sur le Gave de Pau, à 37 kil. (8 l. ¼) O. p. N. de Tarbe, 4 myr. (10 l. ½) S. d'Aire, 21 myr. (45 l.) S. de Bordeaux, 78 myr. (177 l.) S. O. de Paris. Long. 17. 31, lat. 43. 15.

Cette ville étoit la capitale de la ci-devant province de Béarn. Son nom de Pau vient de *Pal*, ou de *trois pieux*, qui servoient de limites aux habitans de la vallée d'Ossau, et que ceux-ci consentirent à ce que les princes de Béarn, qui vouloient se mettre à l'abri des ravages que leurs prédécesseurs avoient éprouvés de la part des Sarrasins, élevassent un château ou forteresse, sous condition qu'ils occuperoient la première place dans le haut de la salle où ces princes tiendroient leur lit-de-justice, et que c'est dans cet endroit-là même que cette ville a pris naissance au bout de quelques siècles, c'est-à-dire, à l'époque où les princes de Béarn, devenus rois de Navarre, jugèrent à propos de faire abattre ce château pour en construire un plus magnifique. Les différens embellissemens qu'ils y firent tour-à-tour, y fixèrent d'abord les courtisans et tous les grands seigneurs à la suite des princes de cette maison. Gaston IV, comte de Foix, usurpateur du trône de Navarre, et dont nous avons rapporté, à la ville d'Orthez, le trait infâme qui le mit en possession de cette souveraineté, y fit sa résidence ordinaire, y établit des tribunaux, accorda des privilèges aux étrangers, et peu à peu cette ville s'accrut tellement, qu'elle devint la capitale du Béarn et le siége du conseil souverain. Henri IV, surnommé *le Grand*, fut le dernier prince qui l'habita. Elle eut ensuite un parlement, une université, une académie de belles-lettres, un hôtel des monnaies, un collége, et tout ce qui sert à illustrer une grande ville. On y voyoit des Capucins, des Cordeliers, quatre couvens de filles, trois compagnies de pénitens, bleus, blancs et gris; un séminaire, tenu par les Lazaristes; un hôtel-dieu, dirigé par des sœurs-grises.

La ville de Pau étoit un gouvernement de place : Louis XIII y forma en 1610 deux cours souveraines; savoir, le conseil de Pau et la chancellerie de Navarre; c'étoit aussi le siége d'une intendance, d'une recette particulière, etc., etc. Elle est traversée, dans toute sa longueur, par une belle et grande rue. On y voit, en face du marché, une belle fontaine, qui verse de l'eau par six tuyaux dans un vaste bassin. La place, jadis dite *royale*, aujourd'hui *Place de la Liberté*, est très-belle, quoiqu'on en ait fait disparoître la statue en bronze de Louis XIV, sur le compte de laquelle on cite un trait ingénieux en faveur des habitans, qui avoient été trompés dans leur attente. Ils avoient demandé, pendant le 17e siècle, la permission d'élever sur cette place un monument à Henri IV; et la cour leur envoya un Louis XIV, qu'ils n'estimoient pas à beaucoup près autant. Ils inaugurèrent froidement le monarque de bronze;

et, pour perpétuer la mémoire du roi qu'ils avoient adopté, sans s'attirer la haine des courtisans qui leur faisoient ce cadeau, ils gravèrent sur le piédestal : *Celui-ci est le petit-fils de notre bon Henri.* Plusieurs quartiers de la ville sont arrosés par les ruisseaux d'Hédas et de l'Ouke, que l'on franchit sur des ponts solidement bâtis. Il en est un entre autres soutenu par sept arches d'une élévation extraordinaire, et très-ancien, qui traverse le Gave, et sur lequel on fait admirer aux étrangers un point de vue surprenant. La vallée où s'enfonce cette rivière, les prairies, les riches coteaux qui la bordent, la chaine des Pyrénées en tout temps couvertes de neige, et où le soleil darde ses rayons, offrent un spectacle tel, que l'on croit voir une ceinture d'argent qui enveloppe le monde.

Il y a à Pau des fabriques de toiles, draps, chapeaux et mouchoirs.

Cette ville n'a guère que deux branches de commerce intéressantes : ce sont, 1° ses mouchoirs, connus sous le nom de *mouchoirs de Béarn*, fabriqués avec le lin du pays ; leur bonté et leur beauté leur ont acquis une réputation justement méritée ; 2° ses jambons, dits de Bayonne, parce qu'on en fait le commerce dans ce port. On expédie aussi beaucoup de cuisses d'oie, à cause de leur renommée. Il y a à Pau des moulins à papier, plusieurs teintureries à donner les couleurs, des tanneries où l'on prépare les cuirs à la manière anglaise. A 1 kilom. (¼ de l.) de la ville, dans un village appelé *Jurançon*, on recueille du vin délicieux, et en général le fruit de tout ce territoire est exquis. On voit, derrière une promenade qu'on appelle *Cours-Bayard*, une châtaigneraie, au milieu de laquelle est une fontaine, dite la *fontaine des Fées*, qui a la propriété de guérir des douleurs et des plaies.

Dans les environs de cette ville sont des attérissemens considérables de pierre calcaire, de schiste et de granit : toutes ces matières ont été mêlées et déposées par les torrens qui descendent des Pyrénées. Parmi les débris les plus récens qui sont sur les bords ou dans le lit du Gave Béarnais, on trouve quelquefois des pierres à chaux contenant des coquilles bivalves. Les amas d'une plus ancienne formation, qu'on apperçoit sur les coteaux qui dominent cette rivière, contiennent des géodes calcaires dont l'intérieur est rempli de cristaux de spath, en pyramides triangulaires, et des morceaux de granit qui se pulvérisent facilement sous les doigts. C'est sur une base en apparence si peu solide qu'est bâtie la ville de Pau et le château où naquit Henri IV. Cette ville est le lieu de naissance de Jacques *Abbadie*, ministre calviniste et doyen de Killaloé en Irlande ; né en Béarn en 1658, mort à Sainte-Mary-Bonne, près Londres, en 1728. On a de lui : *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne*, 3 vol. in-12 ; *de la Divinité de Jésus-Christ*, in-12 ; *l'Art de se connoître soi-même*, 1 vol. ; *Triomphe de la Providence et de la Religion, dans l'ouverture des sept sceaux par le Fils de Dieu*, 1713 ; 4 vol. in-12 ; *Défense de la nation britannique contre l'auteur de l'Avis important aux réfugiés*, 1692, in-8°. — Théophile *de Bordeu*, auteur et professeur en médecine, médecin de l'hôpital de la Charité de Paris ; né en 1722, mort en 1776. Il a donné : *Lettres sur les eaux minérales du Béarn*, 1746 et 1748, in-12 ; *Recherches anatomiques sur la position des glandes*, 1751 ; *Dissertation sur les eaux de Barrège, par rapport aux écrouelles*, 1767, in-12 ; *Recherches sur les pouls par rapport aux crises*, 1772, 4 vol. in-12 ; *Recherches sur quelques points de l'histoire de la médecine*, 1764, 2 vol. in-12 ; *Recherches sur le tissu muqueux ou l'organe cellulaire*, et *sur quelques maladies de poitrine*, 1766, in-12 ; *Traité des Maladies chroniques*, in-8° ; *Chylificationis historia*, 1751, in-12. — Le vicomte *Dorte*, gouverneur de Bayonne. Il épargna le sang des protestans à la Saint-Barthélemi, malgré l'ordre exprès de Charles IX, auquel il répondit : *Sire*, « J'ai communiqué la lettre de votre majesté « à la garnison et aux habitans de « cette ville. Je n'y ai trouvé que de « braves soldats, de bons citoyens, « et pas un bourreau ». — Jean *de Gassion*, né en 1609, maréchal de France, grand et vaillant capitaine, mort des suites d'un coup de mousquet qu'il avoit reçu au siége de Lens en 1647. — Ignace-Gaston *de Pardies*, jésuite, professeur de rhétorique au collége de Louis le Grand, à Paris. Né en 1636, mort en 1673 d'une maladie contagieuse qu'il avoit gagnée à Bicêtre en confessant et prêchant pendant les fêtes de Pâques. On a de lui : *Nouveaux Elémens de Géométrie ; Horologium Thaumantium duplex*, Paris, 1662 ; *Discours du Mouvement local*, Paris, 1670, in-12 ; *Discours de la Connoissance des bêtes*. — *Henri IV*, grand capitaine, aussi magnanime que brave : né le 13 décembre 1553, et assassiné en 1610 par Ravaillac, rue de la Ferronnerie, à Paris. Ayant abjuré le calvinisme, Henri répondit à ceux qui l'en blâmoient : *Ventre saint-gris, Paris vaut bien une messe.* Son regne fut regretté, par sa bonté, et par l'administration de Sully, qui étoit plutôt son ami que son ministre. Il laissa trois fils et trois filles de Marie de Médicis, sa seconde femme, ou plutôt son unique épouse, puisque son premier mariage avec Marguerite de Valois fut déclaré nul. — Le vicomte Pierre *de Marca*, né en 1594, président au parlement de Pau, ensuite évêque, archevêque, ministre d'état, enfin archevêque de Paris, dont il ne put prendre possession, étant mort le jour même que ses bulles arrivèrent.

Cette ville est le siége de la préfecture, des cours d'appel, criminelle, et des tribunaux de 1re instance, spécial et de commerce. Il y a un directeur des contributions directes, un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un conservateur des forêts, un receveur général, un ingénieur en chef des ponts et chaussées, un lycée, un bureau de garantie pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportées, et pour la marque d'or et d'argent venant de l'étranger.

La ville de Pau est la résidence d'un capitaine, et de deux brigades, l'une à cheval et l'autre à pied, de la neuvième légion de la gendarmerie nationale. *Pop.* 8756. *Bur. de p.* et *Relais de poste aux chevaux.*

PAU (GAVE DE), (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lus. Sa source en Espagne, près le pied du sommet des Pyrénées, entre le port de Pirrède et la brèche de Rolland, à 22 k. (5 l.) S. de Lus, 39 k. (8 l. ⅞) S. S. O. d'Argelès. Il coule au N. p. O. dans la vallée de Barrège, prend le nom de Gavarnie, reçoit à sa gauche le Gave de Tourette, ceux de Holle, de Pocy-Aspe, de Sausse-Dessus, de Bureau, qui se réunissent au gave de Pau sous le nom de Gave d'Ossonne ; reçoit celui de Saugue, de

Cestrède, de Barcahalée, ayant pris le nom de Gave de Barrège, à sa droite le Gave de Héas, formé par ceux d'Estaube, d'Eau-de-Maillet, d'Aquila, et de Cambielle; reçoit au-dessus le Gave de Pragnères, à l'O. de Lus-la-Lise, l'Escoubons qui vient de Barrège, à 11 k. (2 l. ⅔) N. E. de Lus; reçoit le Gave de Cautères, formé par ceux de Marcadau de Gaube, et celui de Lutour, à l'E. d'Argelès; reçoit celui d'Azun et celui de Bun; tourne au N. p. E., reçoit à sa droite la Nès, passe à l'O. de Lourde, au S. de St.-Pé, remonte au N. O., passe à Nac, à Pau, à Orthez, et tournant à l'O. passe à Peyrehorade, à 7 k. (1 l. ⅔) O. duquel il se rend dans l'Adour, après 16 myr. (36 l.) de cours.

PAUCOURT, v. (*Loiret*), arrond. et cant. de Montargis, dans la forêt du même nom, à 5 k. (1 l. ⅓) de Montargis, 7 myr. (15 l.) d'Orléans. Ce village a un sous-inspecteur des forêts. *Pop.* 150. *Bur. de p.* de Montargis.

PAUDRIGUES, v. (*Corrèze*), arr. et cant. sud de Tulle, à 8 k. (2 l.) de cet endroit. *Pop.* 519. *Bur. de poste* de Tulle.

PAUDY, v. (*Indre*), arr. et cant. nord-est d'Issoudun, à 11 k. (2 l. ⅔) de cette ville, 31 k. (7 l.) de Châteauroux. *Pop.* 928. *Bur. de poste* d'Issoudun.

PAUGIERBURG, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. et cant. de Simmeren, sur la Simmernbach, riv., à 5 kilom. (1 l. ¼) S. p. O. de Simmeren, 5 k. (1 l. ¼) E. de Kirchber, 5 myr. (12 l.) S. p. O. de Coblentz. *Pop.* 191.

PAUILLAC, v. (*Gers*), arrond. de Lectour, cant. de Fleurence, à 6 k. (1 l. ½) de Lectour, 27 kil. (6 l.) d'Auch, à 5 k. (4 l. ¼) de Fleurance. *Pop.* 170. *Bur. de poste* de Fleurence.

PAUILLAC, ville (*Gironde*), arr. de Lesparre et ch.-l. de cant., sur la Gironde, à 18 kilom. (4 l.) S. E. de cette ville, 41 k. (9 l. ¼) N. p. O. de Bordeaux, 9 kil. (2 l. ¼) N. O. de Blaye. Il y a un port important, où se fait l'embarquement des vins de Médoc et de Ségur. Cette ville est l'entrepôt du commerce de Bordeaux. Les gros bateaux, y font, en arrivant, la moitié de leur déchargement. C'est à Pauillac que ces mêmes bateaux, revenant de Bordeaux, complètent leur chargement; c'est là qu'ils relâchent lorsque les vents s'opposent à leur sortie de la rivière. On trouve dans cette ville une verrerie à bouteilles qui roule au moyen du charbon de terre. Il y a des courtiers de commerce. Son port fait partie du cinquième arrondissement maritime, dont le port de Rochefort est le chef-lieu. Le port de Pauillac est la résidence d'un sous-commissaire d'administration chargé des fonctions maritimes. Il y a un syndic des marins et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* comprise celle de St.-Lambert, 2858. *Bur. de poste* de St.-Laurent. *Rel. de poste aux chevaux.*

PAUL, forêt (*Indre*), arrond. de Châteauroux, cant. de Valençay, à 29 kil. (6 l. ½) N. de Châteauroux. Elle a 4,284 mèt. (2,200 toises) de long, sur 2,500 mèt. (1,800 tois.) de large.

PAULATHENI, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Maria Hoorebeck, 7 k. (1 l. ¾) N. p. E. de Maria-Hoorebeck, 7 k. (1 l. ¾) S. O. d'Oosterzeele, à 18 kil. (4 l.) S. de Gand. *Pop.* 301. *Bur. de poste* d'Oudenarde.

PAULE, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Maël-Carhaix, à 9 kil. (2 l. ¼) de Rostrenen, 6 myr. (13 lieues ¼) de St.-Brieux. Il y a une mine de plomb. *Bur. de poste* de Rostrenen.

PAULET, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Verfeil, à 15 kil. (3 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 148. *Bur. de poste* de Toulouse.

Paulette: sous la monarchie, droit que les officiers de judicature payoient aux parties casuelles du roi, depuis le 1er de décembre jusqu'au 15 janvier, afin de conserver leurs charges à leur veuve et à leurs héritiers, en cas de mort, et de jouir de la dispense des quarante jours de survie à leur résignation. S'ils mouroient sans avoir payé la *paulette*, l'office étoit perdu pour les héritiers, et tomboit aux parties casuelles. La paulette étoit la soixantième partie du prix de l'office, sur le pied de la première finance. Ce droit fut appelé *droit annuel*, ou la *paulette*, du nom d'un nommé *Paulet*, secrétaire de la chambre du roi, qui l'avoit imaginé.

PAULHAC, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de St.-Antonin, à 21 kil. (4 l. ¾) de Villefranche, 6 myr. (13 l.) de Rhodez. *Pop.* 87. *Bur. de poste* de St.-Antonin.

PAULHAC, v. (*Cantal*), arr. et cant. sud de St.-Flour, à la source du Jorol, à 14 kilom. (3 l. ½) de St.-Flour, 37 kil. (8 l. ¼) d'Aurillac. *Pop.* 1813. *Bur. de poste* de Saint-Flour.

PAULHAC, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Montastruc, à 19 k. (4 l. ⅓) de Toulouse. *Populat.* 671. *Bureau de poste* de Toulouse.

PAULHAC, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant. 1er d'Agen, comm. de Foulayronne, à 6 kilomèt. (1 l. ½) d'Agen, 27 k. (6 l.) de Nérac. *Pop.* comprise celle de Foulayronne..... *Bur. de poste* d'Agen.

PAULHAC, v. (*Lozère*), arr. de St.-Chély-d'Apcher, cant. de Malzieu, à 18 kil. (4 l.) de St.-Chély, 5 myr. (11 l.) de Mende. *Pop.* 320. *Bur. de poste* de St.-Chély.

PAULHAGUET, ville (*Haute-Loire*), arrond. de Brioude, ch.-l. de cant., sur un tertre, près le Senouire, à 13 k. (3 l.) S. E. de Brioude, 34 k. (7 l. ⅔) N. O. du Puy, 15 kil. (3 l. ½) O. d'Alègre. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 881. *Bur. de poste* de Brioude.

PAULHAN, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Clermont, près l'Hérault, à 24 kil. (5 l. ½) de Lodève, 34 kil. (7 l. ¾) de Montpellier. *Pop.* 1019. *Bureau de poste* de Pesenas.

PAULHE, v. (*Aveyron*), arrond. et cant. de Milhaud, comm. de Compeyre, près du Tarn, à 6 k. (1 l. ½) de Milhaud, 5 myr. (10 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* compr. celle de Compeyre, 1018. *Bureau de poste* de Milhaud.

PAULHENE, v. (*Cantal*), arr. de St.-Flour, cant. de Pierrefort, à 27 k. (6 l.) de St.-Flour, 30 kil. (6 l. ⅔) d'Aurillac. *Pop.* 844. *Bur. de poste* de Pierrefort.

PAULHIAC, v. (*Creuse*), arr. de Guéret, cant. de Sallagnac, à 13 k. (3 l.) de la Souterraine, 29 kilom. (6 l. ½) de Guéret. *Pop.* 254. *Bur. de poste* de la Souterraine.

PAULHIAC, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve d'Agen, cant. de Montflanquin, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 27 kil. (6 l.) de Villeneuve d'Agen. *Pop.*....... *Bur. de poste* de Montflanquin.

PAULI-POLDER, v. (*Escaut*), arr. de l'Ecluse, cant. d'Hulst, à 7 kil. (1 l. ¾) N. p. O. d'Hulst, 8 kilom. (2 l.) N. p. E. d'Axel, 16 k. (3 l. ¾) N. E. de Sas-de-Gand. *Pop.* 1192. *Bur. de poste* de Sas-de-Gand.

PAULIAC, v. (*Haute-Loire*), arr. et cant. de Brioude, à 3 kil. (¾ de l.) de

de cette ville, 5 m. (11 l. ½) du Puy. *Pop.* 455. *Bureau de poste* de Brioude.

PAULIERS (LES), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de la Ferté-sous-Jouarre, commune de Basseville, à 8 k. (2 l.) de Rebais, 29 kil. (6 l. ½) de Meaux. *Populat.* compr. celle de Basseville, 365. *Bur. de poste* de Rebais.

PAULIGNAC, v. (*Gers*), arrond., cant. et comm. de Condom, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 42 k. (9 l. ½) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Condom, 6228. *Bur. de p.* de Condom.

PAULIGNE, v. (*Aude*), arr. et cant. de Limoux, entre le Verdeau et le Brau, à 4 k. (1 l.) de Limoux, 20 kil. (4 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Montgaillard, 378. *Bur. de poste* de Limoux.

PAULIN, v. (*Dordogne*), arrond. de Sarlat, canton de Salignac, à la source de la Bourèze, à 16 k. (3 l. ¾) de Montignac, 5 myr. (12 l.) de Périgueux. *P.* 650. *B. de p.* de Sarlat.

PAULIN, v. (*Tarn*), arrond. et cant. de Lavaur, comm. de Belcastet, à 5 kil. (1 l. ¼) de Lavaur. *Pop.* compr. celle de Belcastet, 463. *Bur. de poste* de Lavaur.

PAULIN, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. d'Alban, à 23 kilom. (5 l. ¼) d'Alby, 31 kil. (7 l.) de Castres. *Pop.* 2973. *Bur. de poste* d'Alby.

PAULINSTRASSE, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Pfalzel. *Pop.*.....

PAULMERY, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. de Valençay, sur la Fouzon, à 41 kil. (9 l. ¼) de Chatillon, 4 myr. (10 l. ¼) de Châteauroux. *Pop.* 530. *Bur. de poste* de Valençay.

PAULMY, b. (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, cant. de Pressigny-le-Grand, sur la Brignon, à 15 kil. (3 l. ½) de Preuilly, 5 myr. (10 l. ¾) de Tours. Le château est sur une éminence, baignée par la petite rivière de Brignon. La ci-devant seigneurie d'Argenson a appartenu à la famille des Voyer d'Argenson et de Paulmy. Il y avoit dans le château une collégiale et une maison d'Augustins. *Pop.* 660. *B. de p.* de la Haye-Descartes.

PAULNAY, v. (*Indre*) arrond. du Blanc, cant. de Mézières, à 14 kil. (3 l. ½) de Chatillon, 41 k. (9 l. ¾) de Chateauroux. *Pop.* 687. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Indre.

PAULUSHOF, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Reifferscheid, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 8 myr. (17 l. ½) N. de Trèves. *Pop.* 32.

PAUNAC, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. de Martel, à 27 k. (6 l.) de St.-Céré, 6 myr. (14 l.) de Cahors. *Pop.* 69. *Bureau de poste* de Martel.

PAUNAT, v. (*Dordogne*). *Voyez* PANNAT.

PAUSIAC, v. (*Lot*), arrond. de Figeac, cant. de Brettenoux, comm. de Girac, à 9 kil. (2 l. ¼) de St.-Céré, 38 kil. (8 l. ½) de Figeac. *Pop.* comprise celle de Girac, 252. *Bur. de poste* de St.-Céré.

PAUSLEEN-STRAET, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. d'Hermine, comm. de Thollembeck, à 5 kilom. (1 l. ¼) d'Enghien, 29 k. (6 l. ½) de Nivelle. *Pop.* compr. celle de Thollembeck. *Bur. de poste* d'Enghien, départ. de Jemmapes.

PAUSSAC, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Montagrier, à 19 k. (4 l. ¾) de Riberac, 23 k. (5 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 1015. *Bur. de poste* de Bourdeille.

PAUSSAC, forêt (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Montagrier, à 20 k. (4 l. ½) N. E. de Riberac; elle a 2,334 mètr., (1,200 t.) de long, sur 972 mètr. (500 toises) de large.

PAUSTENBACH, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Montjoie. *Pop.* 626.

PAUTAINE, v. (*Haute-Marne*), arr. de Wassy, cant. de Chaumont, près la forêt des Irandes, à 16 kil. (3 l. ¾) de Joinville, 30 k. (6 l. ¾) de Donjeux. *Pop.* 213. *Bur. de poste* de Joinville.

PAUTIÈRE (LA), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Breteuil, commune de la Gueronde, à 9 k. (2 l. ¼) de Verneuil, 31 kil. (7 l.) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de la Gueronde, 1013. *Bur. de poste* de Verneuil.

PAUVRE, v. (*Ardennes*), arrond. de Vouziers, cant. de Machault, à 15 k. (3 l. ½) de Vouziers, 43 kil. (9 l. ¾) de Charleville. *Pop.* compr. celle de Dricourt, 253. *Bur. de poste* de Vouziers. *Relais de poste aux chevaux.*

PAUX, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. de Machecoul, à 5 k. (1 l. ½) de cette ville, 33 k. (7 l. ½) de Nantes. *Pop.* 1121. *Bur. de poste* de Machecoul.

PAVANT, v. (*Aisne*), arrond. de Château-Thierry, cant. de Charly-sur-Marne, près la Marne, à 13 kil. (9 l.) de Château-Thierry, 5 myr. (11 l. ¼) de Laon. *Pop.* 1563. *Bur de poste* de Charly-sur-Marne.

PAVÉ, v. (*Eure*), arrond. et cant. du Grand-Andelys, comm. de Guiseniers, à 5 k. (1 l. ¼) du Grand-Andelys. *Pop.* compr. celle de Guiseniers, 926. *Bur. de poste* du Grand-Andelys.

PAVÉ, faub. de Verdun-sur-Meuse (*Meuse*), arr., cant. et comm. de Verdun, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle de Verdun. *Bur. de poste* de Verdun.

PAVÉ (LA), v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Céret, cant. d'Argelès, comm. de Surède, à 11 kil. (4 l. ¾) de Céret, 22 kil. (5 l.) de Perpignan. *Pop.* comprise celle de Surède, 415. *Bureau de poste* de Collioure.

PAVÉ (LE HAUT), v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Etampes, commune de Chalo-St.-Marc, à 6 kilom. (1 l. ½) d'Etampes. *Pop.* comprise celle de Chalo-St.-Marc, 976. *Bur. de poste* d'Etampes.

PAVÉ (LE), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, comm. de Breuillet, à 6 kil. (1 l. ½) d'Arpajon, 15 k. (3 l. ½) d'Etampes. *Pop.* comprise celle de Breuillet, 675. *B. de p.* d'Arpajon.

PAVEN, lac (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Sauxillanges, à une des sources de la Creuse, à 4 k. (1 l.) O. S. O. de Besse. Il a 486 m. (250 toises) de long, sur autant de large.

PAVÈSE, outre Pô, ci-devant petite province fort agréable du Piémont, entrecoupée de collines, dont Voghère étoit la capitale. Son nom lui vient de ce que, quand elle dépendoit du duché de Milan, elle faisoit partie de la province de Pavia. Pavèse est actuellement du dép. de Marengo.

PAVESIN, v. (*Loire*), arrond. de St.-Etienne, cant. de Rive-de-Gier, au pied de la côte des Perouses, à 22 k. (5 l.) de St.-Etienne, 5 myr. (10 l. ¾) de Feurs. La Chartreuse de Ste.-Croix étoit située dans cette commune. Il y a une clouterie. *Pop.* 1019. *Bur. de p.* de St.-Chamond.

PAVIE, b. (*Gers*), arr. et cant. sud d'Auch, sur le Gers, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 815. *Bureau de poste* d'Auch.

PAVILLON, v. (*Aube*), arrond. et cant. de Troyes, à 15 kil. (3 l. ½) de cette ville. *Pop.* 36. *Bur. de poste* de Troyes.

PAVILLON (LE), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon, comm. de St.-Michel, à 2 k.

(½ l.) de Linas, 13 kil. (3 l.) de Corbeil. *Pop.* compr. celle de St.-Michel, 461. *Bur. de p.* de Linas.

Pavillon, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. d'Houdau, comm. d'Osmoy, à 7 kil. (1 l. ¾) de la Queue, 14 kilom. (3 l. ½) de Mantes. *Pop.* compr. celle d'Osmoy, 220. *Bur. de poste* de la Queue.

Pavillon (le), v. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de Barjols, commune de Pontevès, à 3 k. (¾ de l.) de Barjols, 16 kil. (3 l. ¾) de Brignoles. *Pop.* compr. celle de Pontevès, 556. *Bur. de poste* de Barjols.

Pavilly, cense (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Vigy, comm. de Charly, à 9 k. (2 l. ¼) N. E. de Metz, *Pop.* compr. celle de Charly, 312. *Bur. de poste* de Metz.

Pavilly, b. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, chef-l. de cant., à 18 kil. (4 l.) N. O. de cette ville, 2 k. (½ l.) de Barentin, 16 kil. (3 l. ¾) E. N. E. de Caudebec, 13 k. (3 l.) S. E. d'Yvetot. Son commerce consiste en grains, volaille, lin, toiles et autres objets que produit son territoire. Il y avoit un château, deux manufactures de rouge des Indes assez considérables, et quatre manufactures de papier. Ce bourg avoit un prieuré claustral, et une haute justice. *Pop.* 1925. *Bur. de poste* de Barentin.

Pavone, v. (*Doire*), arrondiss. d'Ivrée, sur une colline, à 4 kil. (1 l.) S. de cet endroit. *Pop.* 1863. *Bur. de poste* d'Ivrée.

Pavone, v. (*Marengo*), arrond. d'Alexandrie, au pied d'une colline, et près de la rive gauche du Tanaro, à 4 k. (1 l.) E. d'Alexandrie. *Pop.* 264. *Bur. de poste* d'Alexandrie.

Pavorolo, v. (*Pô*), arrond. de Turin, cant. de Chieri, sur une colline, près d'un ruisseau qui tombe dans la Bonna, à 8 k. (2 l. ½) de Chieri, 10 k. (2 l. ½) N. E. de Turin. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de Chieri.

Payens, v. (*Aube*), arrond. de Troyes, cant. de Lié, près la Seine, à 10 k. (2 l. ½) de Troyes. *Pop.* 463. *Bur. de poste* de Troyes.

Payeurs des rentes, sous la monarchie. Officiers préposés pour l'acquit des rentes constituées sur *la ville* de Paris, et assignées sur les aides et gabelles. Ils étoient au nombre de quarante. La finance de leur office étoit 600,000 l., dont ils recevoient un intérêt de cinq pour cent, ils avoient en outre un traitement de 15,000 livres. Les frais de bureau étoient à leur charge. Les difficultés relatives à leurs attributions se discutoient dans un comité qui s'assembloit tous les jeudis.

Paygio, v. (*Isle d'Elbe*), cant. et comm. de Marciana. *Pop.* compr. celle de Marciana. 2500.

Payra, v. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. de Sales, sur l'Ers-Morte, à 9 kil. (2 l. ¼) de Castelnaudary, 41 kil. (9 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* compris les dépendances, 404.

Payrac, v. (*Aveyron*), arrond. d'Espalion, cant de Mur-de-Barrez, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 6 myr. (12 l.) de Rhodez. *Pop.* 445. *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

Payre, v. (*Gers*). *Voyez* Pavie.

Payre (la), riv. (*Ardèche*), arr. et cant. de Privas. Sa source, à 7 kil. (1 l. ¾) S. de cette ville, coule à l'E., puis à l'E. N. E., et se rend dans le Rhône, à 2 kil. (½ l.) N. de Baix.

Payros, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. de Geaune, près du Petit-Bas, à 20 k. (4 l. ½) de St.-Sever, 30 kil. (6 l. ¾) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 183. *Bur. de poste* de St.-Sever.

Payre-Besse, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, canton de St.-Amand-d'Escopts. *Pop.* 40. *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

Payrins, v. (*Tarn*), arrond. de Castres, cant. de Mazamet, commune de Caucalières, à 4 k. (1 l.) de Mazamet, 10 k. (3 l.) de Castres. *Pop.* compr. celle de Caucalières, 399. *Bur. de p.* de Mazamet.

Pays-Bas. *Voyez* Belgique.

Pays de montagnes, dans la ci-devant Franche-Comté, ou Comté de Bourgogne, faisant partie aujourd'hui des départemens du Doubs et du Jura. *Voyez* ces départemens, pour les productions, l'industrie, le commerce de ce pays, etc.

Pays d'entre Loire et l'Allier. Ce pays faisoit partie du ci-dev. Nivernois, actuellement du département de la Nièvre. St.-Pierre-le-Moutier en étoit le chef-lieu. Les autres lieux principaux étoient, Magny, St.-Germain-en-Viry, Dorne et Lucenay-les-Aix.

Pays d'entre deux mers, dans la ci-devant Guyenne propre, ou le Bordelais. Il fait partie aujourd'hui du département de la Gironde. Créon en étoit la capitale. Les autres principaux lieux étoient, Beaurech, Cambes, Pompignac, Ambarez, Saint-Loubes, Vayres, Camarsarc, Courpiac, St.-Martin-de-Courpiac, St.-Pé et Notre-Dame.

Pays d'états sous la monarchie, provinces de France qui avoient conservé le droit de s'assembler, en vertu d'un ordre du roi, pour régler les affaires de la province, relativement à ce qui concernoit son économie et les contributions qu'elle s'imposoit elle-même pour les besoins et les charges de l'état. Les provinces du royaume qui avoient le droit de s'assembler, et que l'on nommoit pour cette raison *pays d'états*, étoient la Bourgogne et les pays de Bresse, Bugey, Valromey et pays de Gex, la Provence, le Languedoc, le Béarn, la Bretagne, la Flandre maritime, la Flandre valonne, l'Artois, le Hainaut, le Roussillon, le pays de Foix et le Donuezan.

Pays-Haut (le), v. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de St.-Maximin, comm. de Rongiers, à 7 kil. (1 l. ¾) de St.-Maximin, 15 kil. (3 l. ½) de Brignoles. *Pop.* compr. celle de Rongiers, 805. *Bur. de p.* de St.-Maximin.

Pays plat (le). Il étoit dépendant de la ci-devant Franche-Comté, ou Comté de Bourgogne. Vésoul en étoit le chef-l. Ce pays fait actuellement partie des départemens de la Haute-Saône et du Jura. *Voyez* ces départemens pour les productions, l'industrie, le commerce, etc.

Paysac, v. (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Lanouaille, près du haut Vézère, à 15 k. (3 l. ½) E. p. S. d'Exideuil, 4 m. (10 l. ½) E. p. S. de Périgueux, 13 k. (3 l.) S. de St.-Yriex. *Pop.* 4407. *Bur. de poste* d'Exideuil.

Payssons, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, caut. de St.-Bertrand, sur l'Arroussec, à 13 k. (3 l.) de Montrejean, 7 kil. (1 l. ¾) de St.-Gaudens, 9 myr. (19 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 501. *Bur. de poste* de Montrejean.

Payzac, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, caut. de Joyeuse, près la Salendre ou Douce, à 7 k. (1 l. ¾) de Joyeuse, 5 m. (10 l. ¾) de Privas. Il y a des mines de houille non exploitées. *Pop.* 1000. *Bur. de poste* de Joyeuse.

Pazayac, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, caut. de Terrasson, à 18 k. (4 l.) de Montignac, 5 myr. (11 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 577. *Bur. de poste* de Terrasson.

Pazy, v. (*Nièvre*), arr. de Cla-

mecy, cant. de Corbigny, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 4 m. (10 l.) de Nevers. *Pop.* 541. *Bur. de poste* de Corbigny.

Péage-de-Pisançon (le), b. (*Drôme*), arr. de Valence, ch.-l. de cant., au S. de Pisançon, séparé par l'Isère, à 16 k. (3 l. ¾) N. E. de Valence. *Pop.* 2278. *Bur. de p.* de Romans.

Péage-de-Roussillon (le), v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de Roussillon, à 18 k. (4 l.) de Vienne, 8 m. (17 l. ¼) de Grenoble. Cette commune, sur la grande route de Paris à Marseille, a été de tout temps lieu de gite et d'étape pour les troupes en marche : il y avoit un greffe militaire et une brigade de la maréchaussée. Sa position est des plus avantageuse pour le commerce. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1258. *Bur. de poste. Rel. de p. aux chevaux.*

Péas, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Sezanne, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 5 m. (11 l.) de Châlons. *Pop.* 158. *Bur. de poste* de Sezanne.

Péas (le), riv. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. d'Aiguilles. Sa source, à 20 k. (4 l. ½) N. de Ville-Vieille, coule au S. p. O., et se rend dans le Guil, à 6 kil. (1 l. ½) de sa source.

Péaugres, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de Serrières, à 27 k. (6 l.) de Tournon, 6 myr. (14 l.) de Privas. *Pop.* 1020. *Bur. de poste* d'Anuonay.

Péaule, v. (*Morbihan*), arr. de Vannes, cant. de Questembert, à 8 k. (2 l.) N. N. O. de la Roche-Bernard, 31 k. (7 l.) E. S. E. de Vannes, 13 k. (3 l.) S. de Rochefort. *Pop.* 2240. *Bur. de poste* de la Roche-Bernard.

Peault, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Mareuil, à 32 k. (7 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Luçon.

Peaux, v. (*Calvados*). *Voyez* Préaux.

Peaux (le), riv. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Belmont. Sa source, à 8 k. (2 l.) S. E. de Belmont, coule à l'E., puis au N., et se rend dans la Rauce, près Monnez, à 8 k. (2 l.) E. p. S. de Belmont.

Pebees, v. (*Gers*), arr. de Lombez, cant. de Samatan, sur la Baulouse, à 18 k. (4 l.) de l'Isle-en-Jourdain, 41 k. (9 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 121. *Bur. de poste* de Lombez.

Peboye, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Castel-Sarrasin, cant. de Montech, comm. de Bressoles, à 4 kil. (1 l.) de Montauban, 20 kil. (4 l. ½) de Castel-Sarrasin. *Pop.* compr. celle de Bressoles et dépend. 734. *B. de p.* de Montauban, départ. du Lot.

Pebrac, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de Langeac, près la Dège, à 31 k. (7 l.) de Brioude, 30 k. (6 l. ¾) du Puy. Il y avoit une abbaye commendataire d'hommes, de l'Ordre de saint Augustin, érigée vers l'an 1097, par le pape Urbain II. *Pop.* compr. celle de Digne, 834. *Bur. de poste* de Langeac.

Peccais, fort (*Gard*), arr. de Nîmes, cant. d'Aigues-Mortes, à 6 k. (1 l. ½) de la Méditerranée, à l'embouchure occidentale du Rhône, 33 k. (7 l. ½) S. de Sommières, 40 k. (9 l.) de Nîmes. Il se fabrique à Peccais une quantité immense de sel. Une petite chapelle, une auberge, un bâtiment qui servoit de bureau aux employés des fermiers généraux, et un fort pour sa défense, sont les seuls édifices que l'on voit dans cet endroit. Ce fort, où il y avoit un commandant de place, est sur le bord du canal de Boucdigue, du côté du couchant. On compte à Peccais dix-sept salines situées qui sont au midi ; des chaussées faites exprès les entourent d'un côté, et les dunes de la mer les garantissent de l'autre. Leur enclos est un terrain sec, aride et sablonneux, dépourvu de toutes sortes d'arbres et de pâturages, dont la circonférence, qui a 13 k. (3 l.), n'est absolument propre qu'à faire du sel. Ces salines communiquent aux étangs ci-devant dit *du roi*, à ceux d'Aigues-Mortes, de Caintives, du Reposet et du Rhône-Mars : elles sont continuellement entretenues par les eaux de la mer, d'où elles acquièrent chaque jour de nouveaux degrés de salure. Le premier travail pour former ce sel a lieu au mois de floréal (avril). ces salines appartiennent à la nation, qui en retire un revenu, que l'on fait monter annuellement à environ huit millions. Il s'y charge tous les ans environ seize cents gros muids de sel, destiné pour les départemens méridionaux, du Rhône, du Mont-Blanc, du Léman, et pour la Suisse. Le fort est un poste de guerre de la 9me division militaire, et la résidence d'un adjudant de place. *P....* *Bur. de poste* d'Aigues-Mortes.

Pecco, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, sur une colline, à la source d'un petit ruisseau, à 8 k. (2 l.) N. O. d'Ivrée. *Pop.* 400. *B. de p.* d'Ivrée.

Pecetto, v. (*Marengo*), arrond. d'Alexandrie, sur un petit ruisseau qui se jette dans le Pô, à 6 kilom. (1 l. ½) N. d'Alexandrie, en plaine. *Pop.* 1355. *Bur. de p.* d'Alexandrie.

Pecetto, v. (*Pô*), arr. de Turin, cant. de Chieri, sur le chemin de Turin à Chieri, et sur la pente d'une colline, à 6 k. (1 l. ½) S. E. de Turin. Il avoit titre de comté. *Pop.* 2100. *Bur. de poste* de Chieri.

Pech, v. (*Arriége*), arr. de Foix, cant. de Cabanes. *Pop....* *Bur. de poste* de Tarascon.

Pech, v. (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Notre-Dame de Pech.

Pech-Peyroux, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Castelnau-de-Montratier, comm. de Cezac, à 14 k. (3 l. ¼) de Cahors. *Pop.* 180. *Bur. de poste* de Cahors.

Pech-Salamou, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. d'Alaigne, comm. de Donazac, près du Verdeau, à 7 kil. (1 l. ¾) de Limoux, 23 kil. (5 l. ¼) de Carcassonne. *P.* compr. celle de Douazac, 171. *Bur. de poste* de Limoux.

Pechabou, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Castanet, à 11 k. (2 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 180. *Bur. de poste* de Toulouse.

Pechadoire, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Thiers, cant. de Leroux, à 3 kil. (1 l. ¼) de Thiers, 32 kil. (7 l. ¼) de Clermont. *Pop.* 860. *Bur. de poste* de Thiers.

Pechaudier, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. de Cuq-Toulza, à 21 k. (4 l. ⅔) de Lavaur, 25 k. (5 l. ¾) de Castres. *Pop.* 465. *Bur. de poste* de Puy-Laurens.

Pechauriol, v. (*Haute-Garonne*). *Voyez* Madelaine (la).

Pechbonieu, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Toulouse, à 10 k. (2 l. ½) de cette ville. *Pop.* compr. celle de la Bastide de Constance, 327. *Bur. de poste* de Toulouse.

Pechbusque, v. (*Aude*), arr. et cant. sud de Castelnaudary, comm. de Ricaud, à 4 k. (1 l.) de Castelnaudary, 39 k. (8 l. ¾) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Ricaud, 388. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

Pechbusque, v. (*Haute-Ga-

ronne), arr. de Toulouse, cant. de Castenet, à 7 k. (1 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 202. *Bur. de poste* de Toulouse.

Pêcherie (la), v. (*Vosges*), arr. et cant. de St.-Dié, comm. de la Voivre, à 4 k. (1 l.) de St.-Dié. *Pop.* compr. celle de la Voivre, 361. *Bur. de poste* de St.-Dié.

Peches, v. du ci-dev. pays de Liége, aujourd'hui (*Ardennes*), arr. de Rocroy, cant. de Couvin, à 9 k. (2 l. ¼) E. de Chimay, 38 kilom. (8 l. ½) N. N. O. de Mézières. *Pop.* 993. *Bur. de poste* de Marienbourg.

Pechluna, v. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. de Belpech, à 14 k. (2 l. ½) de Castelnaudary, 41 k. (9 l. ⅓) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Faga, 361. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

Pechourcy, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, canton de Cuq-Toulza, comm. de Mouzens, à 22 k. (5 l.) de Lavaur, 29 k. (6 l. ½) de Castres. *Pop.* 165. *Bur. de poste* de Puy-Laurens.

Péchourdes, v. (*Lot*), arr. de Figeac, cant. de Cajarc, à 27 k. (6 l.) de Figeac, 33 k. (7 l. ½) de Cahors. *Pop.* 290. *Bur. de poste* de Figeac.

Pécolar, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, cant. de Bourg-Saint-Maurice, comm. de Beltentre, à 15 k. (3 l. ½) de Moutiers, 3 k. (¾ de l.) de Bourg-St.-Maurice. *Pop.* compr. celle de Beltentre et dépend. 805. *Bureau de poste* de Moutiers.

Pécorade, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. de Geaune, à 20 k. (4 l. ½) de St.-Sever, 28 k. (6 l. ⅓) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 170. *Bur. de poste* de St.-Sever.

Pecq, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Templeuve, à 7 k. (1 l. ¾) N. p. E. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) N. p. O. de Tournai, 5 kil. (1 l. ¼) O. N. O. de Mons. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1654. *Bur. de p.* de Tournai.

Pecq (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de St.-Germain, sur la Seine, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 10 k. (2 l. ½) de Versailles. C'est un petit port où l'on fait le commerce de salines; il y a une fabrique de savon. *Pop.* 1541. *Bur. de poste* de St.-Germain.

Pecquencourt, v. (*Nord*), arr. de Douay, cant. de Marchiennes, à 8 k. (2 l.) de Douay. Il y a deux fabriques, une de tourbe, et l'autre de cuirs de vaches, de veaux, etc. *Pop.* 1300. *Bur. de poste* de Marchiennes.

Pecqueux, v. (*Seine-et-Marne*). *Voyez* Pequeux.

Pecy, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Nangis, à 19 k. (4 l. ½) de Provins, 33 k. (7 l. ½) de Melun. *Pop.* 603. *Bur. de poste* de Rosoy.

Pede (la), v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Lembége, comm. de Crouseilles, à 32 kilom. (7 l. ⅓) de Pau. *Pop.* compr. celle de Crouseilles, 394. *B. de p.* de Pau.

Pedeber (le), montagne (*Basses-Pyrénées*), arrond. d'Oléron, cant. d'Aramits, à 8 k. (2 l.) S. d'Oléron. Elle est à pic.

Pedernec, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Bégard, à 8 k. (2 l.) O. N. O. de Guingamp, 39 k. (8 l. ¾) O. de St.-Brieux, 7 k. (1 l. ¾) N. E. de Belle-Isle-en-terre. *Pop.* 2000. *Bur. de poste* de Guingamp.

Pedrasco, v. (*Tanaro*), arrond. d'Acqui, cant. de Visone, sur la rive gauche de la Caramagna, à 4 k. (1 l.) S. E. d'Acqui. *Pop.* 389. *Bur. de poste* d'Asti.

Pedrons (Puy de), (*Arriége*), arr. de Tarascon, cant. de Quérigut, à 23 k. (5 l. ¼) O. p. S. de cet endroit.

Peene (la), petite riv. (*Nord*). Elle prend sa source près Cassel, arr. d'Hazebrouck, et se jette dans l'Yser, près Wormhouf, arr. de Bergues.

Peer, petite ville (*Meuse-Inférieure*), arr. d'Hasselt, ch.-l. de cant. à 17 k. (3 l.) O. de Brée, 18 k. (4 l.) O. p. N. de Maseyck, 37 k. (8 l. ¼) N. N. O. de Maëstricht, 34 m. (77 l. ½) N. E. de Paris. Long. 23. 10, lat. 51. 8. Cette commune est dans la ci-devant contrée de la Campine liégeoise. Outre l'église paroissiale, il y avoit un prieuré de Trinitaires. *Pop.* 1005. *Bur. de poste* de Maseyck.

Peffingen, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Bitbourg, sur la Prumm, à 10 kil. (2 l. ½) S. O. de Bitbourg, 6 k. (1 l. ½) E. de Freylingen, 32 k. (7 l. ¼) N. E. de Luxembourg. *Pop.* 109. *Bur. de p.* de Luxembourg.

Pégairolles, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Caillar, sur l'Ergue, à 7 k. (1 l. ¾) de Lodève, 5 m. (11 l. ¼) de Montpellier. *Pop.* 395. *Bur. de poste* de Lodève.

Pégayrolles, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de St.-Martin-de-Londres, à 32 k. (7 l. ¼) de Montpellier. Il y a des mines de houille, mais qui ne sont pas en exploitation. *Pop.* 145. *Bur. de poste* de Ganges.

Pégayrols, v. (*Aveyron*). *Voy.* Castelnau de Levezou.

Pege (la), v. (*Arriége*), arr. et cant. de Tarascon, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 402. *Bur. de poste* de Tarascon.

Pegomas, v. (*Var*), arr. et cant. de Grasse, sur le ruiss. du vallon de cet endroit, à 6 k. (1 l. ½) de Grasse, 9 m. (21 l. ½) de Toulon. *Pop.* 453. *Bur. de poste* de Cannes.

Pegue (le), v. (*Drôme*), arr. de Montelimart, cant. de Grignan, sur la Coronne, à 9 k. (2 l. ⅓) de Nions, 6. m. (13 l.) de Valence. *Pop.* 300. *Bur. de p.* de Taulignan.

Peguère, pic (*Hautes-Pyrénées*), arrond. et cant. d'Argelès, à 15 k. (3 l. ½) S. de cet endroit. Il a de l'E. à l'O. 2 k. (½ l.) de long, et 1 k. (⅓ de l.) du N. au S.

Peguilhan, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Boulogne, à 23 k. (5 l. ⅓) de St.-Gaudens, 7 m. (15 l. ⅓) de Toulouse. *Pop.* 672. *Bur. de p.* de Boulogne.

Nota. Beaucoup de personnes écrivent *pei* ou *pey*, qui ont la même prononciation; en conséquence, les noms de communes que l'on ne trouvera pas à *Pei* sont à chercher par *Pey*, comme *Peynier*, *Peypen*, etc.

Peifershof, h. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Reifferscheid, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 8 myr. (18 l.) N. de Trèves. *Pop.* 6.

Peigney, v. (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Langres, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 31 k. (7 l.) de Chaumont. *P.* 256. *B. de p.* de Langres.

Peilbonex, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Chêne-Thonex, comm. de Marcellaz, à 18 k. (4 l.) de Genève, 11 k. (2 l. ¾) de Chêne-Thonex. *Pop.* compr. celle de Marcellaz, 211. *Bur. de p.* de Genève.

Peillac, v. (*Morbihan*), arr. de Vannes, cant. d'Allaire, à 13 k. (3 l.) N. O. de Rédon, 8 k. (2 l.) E. de Rochefort, 40 k. (9 l.) E. de Vannes. *Pop.* 1754. *Bur. de poste* de Rédon, départ. d'Ille-et-Vilaine.

Peille, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Nice, cant. de Scarena, à 16 k. (3 l. ¾) de Nice. On y fait commerce de blé, huile, vin, légumes, soie. *Pop.* 1095. *Bur. de poste* de Nice.

PEILLON, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Nice, cant. de Scarena, à 13 k. (3 l.) de Nice. *Pop.* 411. *Bur. de poste* de Nice.

Peine de l'abolition. Sous la monarchie, les délits qui n'étoient pas de nature à être remis, parce qu'ils n'avoient pas été involontaires, ni commis en défendant sa vie, pouvoient être abolis par le roi. On en exceptoit l'assassinat prémédité, le rapt de violence, l'incendie, le vol sacrilége. Si le coupable étoit déjà jugé, les lettres d'abolition n'écartoient que la peine; l'infamie subsistoit. Celui qui les avoit obtenues, les présentoit lui-même à genoux, et tête nue : il en écoutoit la lecture dans cette posture; ensuite on le reconduisoit en prison, et il n'en sortoit qu'après l'entérinement de la grace. L'*abolition* ne s'accordoit que pour des crimes avérés, et la qualité du coupable y contribuoit plus que les circonstances du fait.

Sous le gouvernement actuel, ce droit appartient à l'empereur des Français.

Peine infamante, ou *galères.* Sous la monarchie, les criminels condamnés aux *galères* devoient être préalablement fouettés et flétris d'un fer chaud portant ces trois lettres GAL, afin que s'ils étoient dans la suite accusés de quelque crime, on pût reconnoitre qu'ils avoient été déjà repris de justice. La peine du fouet, de la flétrissure et du bannissement étoit substituée pour les femmes à celle des *galères.* Cette peine emportoit toujours infamie, mais sans mort civile, ni confiscation de biens, quand elle étoit prononcée pour un temps limité. La peine du fouet infligée publiquement par le bourreau, étoit presque toujours suivie de la *marque.* Le *fouet* se donnoit avec des verges sur les épaules nues du criminel, homme ou femme. On condamnoit quelquefois à ce châtiment les enfans impubères qui avoient commis un délit grave; mais ils étoient fouettés dans la prison, et c'étoit le questionnaire ou le geolier qui faisoit cette exécution, et non le bourreau. Il y avoit des condamnés qui subissoient l'amende honorable en chemise, la corde au cou, une torche de cire à la main : conduits par le bourreau dans un auditoire, ou devant une église, ils demandoient pardon à Dieu, au roi et à la justice. Quelquefois la punition se terminoit là ; mais le plus souvent ce n'étoit que le prélude du supplice capital, ou des galères.

PEINE (LA), riv. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. Bedarrieux. Sa source, à 4 k. (1 l.) S. E. de Bedarrieux, coule à l'E., puis au S. E., passe à Pesenas, et se rend dans l'Hérault, à 25 k. (5 l. ¾) S. E. de sa source.

PEINE BLANCHE DE ROUGE, montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. d'Argelès, à 9 k. (2 l. ½) S. de cet endroit. Elle a du N. au S. 2 k. (½ l.) de long.

PEINIER, montagne (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Grimaud, à 7 k. (1 l. ¾) S. de cet endroit. Elle a du N. O. au S. E., 3 k. (¾ de l.) de long.

PEINTRE, v. (*Jura*), arrond. de Dole, cant. de Montmirey-le-Château, à 14 k. (3 l. ½) de Dole, 6 m. (14 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 312. *Bur. de poste* de Dole.

Peinture, Sculpture, Architecture, École spéciale et gratuite de dessin. Cette école a été établie à Paris en 1648, place aujourd'hui dite *du Muséum.* Les écoles de sculpture, peinture et architecture, ont, par arrêté du gouvernement, été transférées au collége des Quatre-Nations à Paris, qui a pris de là le nom de *Palais des Beaux-Arts.* L'école spéciale de peinture et sculpture a un professeur recteur, un adjoint, neuf professeurs, cinq adjoints, un pour la perspective, et quatre pour l'anatomie. Il y a une autre école gratuite de dessin à Paris, rue de l'École de Médecine : elle est dirigée et administrée par les fondateurs, et ouverte en faveur de quinze cents enfans destinés aux professions mécaniques : on leur enseigne la géométrie pratique, les calculs, la coupe des pierres, la perspective, l'architecture, le toisé, la figure, les animaux, les fleurs et l'ornement. L'école d'architecture est composée de trois professeurs, l'un pour l'architecture, un pour les mathématiques, et un pour la stéréotomie.

PEIPIN, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, cant. de Valone, à 6 k. (1 l. ½) de Sisteron, 22 k. (5 l.) de Digne. *Pop.* 379. *Bur. de poste* de Sisteron.

PEIPIN, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Marseille, cant. de Roquevaire, à 19 k. (4 l. ½) d'Aix, 19 k. (4 l. ½) de Marseille. Il y a des mines de charbon de terre. *Popul.* 652. *Bur. de poste* de Roquevaire.

PEIRA-LA-NONIÈRE, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Chénerailles, près la Pontchaussot, à 16 k. (3 l. ⅔) d'Aubusson, 31 k. (7 l.) de Guéret. *Pop.* 1509. *Bur. de poste* de Chénerailles.

PEIRABOUT, v. (*Creuse*), arr. de Guéret, cant. d'Ahun, à 7 kil. (1 l. ¾) de Guéret. *Pop.* 446. *Bur. de poste* de Guéret.

PEIRADE (LA), riv. (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Nasbinals. Sa source, au pied du mont Redorte, à 16 k. (3 l. ¾) N. O. de Marvejols, coule à l'O. N. O., et se rend dans la baie, à 22 k. (5 l.) N. O. de Marvejols.

PEIRANEL, v. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. de Salès, comm. de Payra, à 7 k. (1 l. ¾) de Castelnaudary, 38 k. (8 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Payra, 404. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

PEIRE, v. (*Aude*), arr. et cant. de Limoux, comm. de Vendencies, à 5 k. (1 l. ¼) de Limoux, 23 k. (5 l. ¼) de Carcassonne. *Popul.* compr. celle de Vendencies, 150. *Bur. de poste* de Limoux.

PEIRELONGUE, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Lembége, à 24 k. (5 l. ½) de Pau. *Pop.* 233. *Bur. de poste* de Pau.

PEIREMALE, v. (*Gard*), arrond. d'Alais, cant. de Génolhac, comm. de Portes, à 16 k. (3 l. ¾) d'Alais, 5 m. (12 l. ½) de Nîmes. *Pop.* compr. celle de Portes, 1250. *Bur. de poste* de St.-Ambroix.

PEIRÈSE, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Castellane, cant. de St.-André, à 27 k. (6 l.) de Castellane, 30 k. (6 l. ¾) de Digne. *Pop.* 200. *Bur. de poste* de Castellane.

PEISEY, ou MONT-D'ARGENT, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, cant. de Bourg-St.-Maurice, à 18 k. (4 l.) de Moutiers, 6 myr. (13 l.) de Chambéry. Il y a une école pratique des mines, et une mine de plomb, l'une des plus importantes et des plus riches de la France. Cette mine, découverte en 1704, fut foiblement exploitée, et seulement par intervalles, jusqu'en 1735, qu'on commença à lui accorder une attention plus suivie. Le filon de cette mine se dirige du levant au couchant; il est incliné au midi; sa gangue est quartzeuse; le terrain est de schiste; la nature du minérai est une galène à petits grains, contenant 20 liv. de plomb par quintal, et deux onces et un

tiers d'argent par quintal de plomb. La conversion du plomb en litharge occasionne neuf pour cent de perte. Les travaux les plus considérables ont été faits dans la partie occidentale; on ne les a jamais poussés du côté opposé, ou il est probable cependant que le filon n'est ni moins riche, ni moins puissant. Cette mine a rendu, depuis l'année 1745, trois cent mille quintaux de plomb et cent cinquante mille marcs d'argent. En trente-un ans, de 1760 à 1792, le produit total a été de 7 millions ½ de notre monnaie, et les dépenses de 5 millions 434,000 liv. : ainsi le produit a été en tout de 2 millions, faisant environ 64,000 liv. par an. La cour de Turin prélevoit le dixième de l'argent, le vingtième du plomb, et de plus une annuité de 15,000 l. Sa part du profit excédoit celle de chaque actionnaires *Pop.* 967. *Bur. de poste* de Moutiers.

Peissaut, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Merbes-le-Château, à 5 k. (1 l. ¼) N. O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) S. p. O. de Binch, 16 k. (3 l. ¾) E. S. E. de Mons. *Pop.* 545. *Bur. de poste* de Binch.

Peissies, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Murat, cant. de Fousseret, près la Longe, à 7 k. (1 l. ¾) de Rieux, 39 k. (8 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 241. *Bur. de poste* de Noé.

Pel, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château, à 29 kil. (6 l. ½) de Bar, 28 kil. (6 l. ¼) de Troyes. *Pop.* compr. celle de Der, 440. *Bur. de poste* de Brienne.

Pelagat, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Port-Ste.-Marie, comm. de Collegneil, à 3 kil. (¾ de l.) d'Aiguillon, 24 k. (5 l. ½) d'Agen. *Pop.* compr. celle de Collegneil, 240. *Bur. de p.* d'Aiguillon.

Pelcourt (le), ruiss. (*Var*), arr. et cant. de Draguignan. Sa source à 7 k. (1 l. ¾) E. p. N. d'Empus, coule au S. O., et se rend dans la Brusque, à 2 k. (½ l.) S. E. d'Empus.

Pelée, île (*Manche*). *Voyez* Fort national de l'isle-Pelée.

Pélegrin, île (*Var*), arrond. de Toulon, cant. de Collobrières, peu éloigné de la terre, à l'est des salines d'Hyères, à 27 k. (6 l.) de Toulon, 11 k. (2 l. ¾) d'Hyères.

Pélerinay, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. d'Holchfelden, comm. d'Hoalzenheim, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Brumath, 19 k. (4 l. ¼) de Saverne. *P.* compr. celle d'Hoalzenheim, 121. *Bureau de poste* de Brumath.

Pélerine (la), (*Maine-et-Loire*), arr. de Baugé, cant. de Noyant, à 19 k. (4 l. ¼) de Beaugé, 5 k. (1 l. ¼) de Noyant. *Pop.* 120. *Bur. de poste* de Baugé.

Pélerine (la), v. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. d'Ernée, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 34 kil. (7 l. ¾) de Laval. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *P.* 438. *Bur. de poste* d'Ernée *Rel. de poste aux chevaux.*

Pelgères (la), riv. (*Lozère*), arr. et cant. de Mende. Sa source, à 7 k. (1 l. ¾) N. E. de Mende, coule au S., et se rend dans le Lot, à 5 k. (1 l. ½) E. de Mende.

Pelichweiler, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. et cant. de Simmeren, comm. d'Ohlweiler, à 33 k. (7 l. ½) de Creutznach, 3 k. (¾ de l.) de Simmeren. *Pop.* compr. celle d'Ohlweiler, 101. *Bur. de poste* de Creutznach.

Pellafol, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Mens, près la Soulonaze, à 5 m. (10 l. ¾) de Grenoble. *Pop.* 581. *Bur. de poste* de Mens.

Pelier, v. (*Jura*), arr. de St.-Claude, cant. des Petites-Chiettes, à 16 kil. (3 l. ¾) d'Orgelet, 18 kil. (4 l.) de Lons-le-Saunier. *Popul.* 118. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Pellaines, v. (*Ourthe*), arr. de Huy, cant. de Landen, près la Gette, à 5 k. (1 l. ¼) S. O. de Landen, 8 k. (2 l.) E. S. E. d'Hougaerde, 40 kil. (9 l.) O. p. N. de Liége. *Pop.* 326. *Bur. de poste* de Tirlemont, départ. de la Dyle.

Pellautier, v. (*Hautes-Alpes*), arr. et cant. de Gap, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit. *Pop.* 488. *Bur. de poste* de Gap.

Pellefigues, v. (*Gers*), arr. et cant. de Lombez, à 28 k. (6 l. ¼) de l'Isle-Jourdain, 25 k. (5 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 205. *Bur. de poste* de Lombez.

Pellegrue, b. (*Gironde*), arr. de la Réole, ch.-l. de cant., à 20 k. (4 l. ½) N. E. de cet endroit, 5 m (12 l.) E. de Bordeaux, 7 k. (1 l. ¾) de Gensac. *Pop.* 1500. *Bur. de poste* de Montségur.

Pellenbergh, v. (*Dyle*), arr. et cant. de Louvain, à 8 k. (2 l.) S. E. d'Hérent, 6 k. (1 l. ½) E. p. S. de Louvain, 31 k. (7 l.) E. p. N. de Bruxelles. Il y avoit une abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoit, nommée *Vlierbeck*. *P.* 1320. *Bur. de poste* de Louvain.

Pelleport, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Grenade, cant. de Cadours, à 14 k. (3 l. ¼) de Grenade, 30 k. (6 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 192. *Bur. de poste* de Grenade-sur-Garonne.

Pelleré (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Bonnières, comm. de St.-Hilliers-la-Ville, à 14 kil. (3 l. ¼) de Mantes, 8 kil. (2 l.) de Bonnières. *Pop.* compr. celle de St.-Hilliers-la-Ville, 223. *Bur. de poste* de Mantes.

Pellerey, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de St.-Seine, à 25 k. (5 l. ¾) d'Is-sur-Tille, 30 kilom. (6 l. ¾) de Dijon. On y trouve une forge, un fourneau et une papeterie de papier commun. *Pop.* 290. *Bur. de poste* de St.-Seine.

Pellerin (le), riv. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de St.-Haon-le-Châtel. Sa source, à 16 k. (3 l. ¾) O. de Roanne, coule à l'E., puis au N., et se rend dans la Tessonne, à 11 k. (2 l. ¾) N. p. O. de Roanne.

Pellerin (le), b. (*Loire-Inférieure*), arr. de Pimbeuf, ch.-l. de cant., à 15 k. (3 l. ½) O. de Nantes, 23 k. (5 l. ¼) E. S. E. de Pimbeuf, 23 k. (5 l. ¼) N. p. E. de Bourgneuf, sur la rive droite de la Loire. Il y a un port et une rade. Ce bourg a un syndic des marins; il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Nantes, 4[e] arrond. maritime. *Pop.* 2100. *Bur. de poste* de Pimbeuf.

Pelletot, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. de Longueville, à 19 k. (4 l. ¼) de Dieppe, 37 k. (8 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 143. *Bur. de poste* de Bellemare.

Pelletrine (la), v. (*Maine-et-Loire*). *Voyez* Pelerine (la).

Pellevoisin, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. d'Ecueillé, à 19 k. (4 l. ¼) de Chatillon, 29 k. (6 l. ½) de Châteauroux. *Pop.* 790. *Bur. de poste* de Buzançois.

Pellières, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Jumeaux, à 21 k. (4 l. ¾) d'Issoire, 5 m. (11 l.) de Clermont. *Pop.* 249. *Bur. de p.* d'Issoire.

Pellina (la), torrent (*Doire*), Il a sa source au glacier de Sadécian, dans les Alpes Pennines, arrose une vallée de son nom, passe

près d'Aoste, et tombe dans la Dora Baltea, à 4 k. (1 l.) au-dessous. Son cours est de 40 k. (9 l.).

Pellingen, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, canton de Contz, à 5 kil. (1 l. ¼) E. de cet endroit, 11 kil. (2 l. ¾) N. N. E. de Sarrebourg, 6 kilom. (1 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* 187. *Bur. de poste* de Trèves.

Pellissane, b. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. de Salon, sur la Touloubre et le canal de Craponne, à 4 k. (1 l.) E. de Salon, 8 k. (2 l.) O. de Lambesc, 27 k. (6 l.) O. N. O. d'Aix, 41 k. (9 l. ½) N. N. O. de Marseille. On y fait commerce d'excellente huile d'olive. *Pop.* 2600. *B. de poste* de Lambesc.

Pellonnex, v. (*Léman*), arr. de Bonneville, cant. de Vieux-en-Salaz, à 4 k. (1 l.) S. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) N. de Bonneville, 23 k. (5 l. ¼) E. S. E. de Genève. *Pop.* 349. *Bur. de poste* de Bonneville.

Pellouaille, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et caut. nord-est d'Angers, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 18 k. (4 l.) S. de Châteauneuf, 20 k. (4 l. ½) N. O. de Beaufort. *P.* 480. *Bur. de poste* d'Angers.

Pelm, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Gerolstein, à 2 k. (½ l.) N. E. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) S. d'Hillesheim, 5 m. (12 l.) N. de Trèves. *Pop.* 136. *Bur. de poste* de Trèves.

Pelonne, v. (*Drôme*), arr. de Nions, caut. de Remusat, sur l'Aigue, à 20 k. (4 l. ½) de Nions, 7 m. (16 l. ½) de Valence. *Pop* 84. *Bur. de poste* de Buis.

Pelousey, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. d'Audeux, à 8 k. (2 l.) de Besançon. *Pop.* 380. *Bur. de poste* de Besançon.

Pelouze (la), montagne (*Basses-Alpes*), arr. de Barcelonnette, cant. de St.-Pol, à 9 kilom. (2 l. ¼) S. de l'Arche, 16 k. (3 l. ¾) E. de Barcelonette.

Peltre, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Verny, à 5 k. (1 l. ¼) de Metz. *Pop.* compr. celle de Haute et Basse Bevoy, 262. *Bur. de poste* de Metz.

Peluque, étang (*Bouches-du-Rhône*), arrond. de Tarascon, caut. d'Arles, à 4 k. (1 l.) S. p. O. de Fontvielle. Il a du S. O. au N. E., 3 k. (⅔ de l.) de long, sur 2 k. (½ l.) de large.

Pelussin, v. (*Loire*), arr. de St.-Etienne, ch.-l. de caut., à 22 k. (5 l.) E. de cette ville, 40 k. (9 l.) S. de Lyon, 8 k. (2 l.) S. O. de Condrieu. Dans l'étendue de ce village il y a douze moulins à soie, que trois ruisseaux font mouvoir. Ses productions territoriales consistent en vin, seigle et marrons. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 312. *Bur. de poste* de Condrieu, départ. du Rhône.

Pelvat (le), montagne (*Basses-Alpes*), arr. de Barcelonette, caut. de St.-Paul, à 18 k. (4 l.) N. E. de cet endroit, à la frontière du Piémont.

Pelve, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, canton de Vitry, près la Scarpe, à 9 k. (2 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 444. *Bur. de poste* d'Arras.

Pelve (le), montagne de roche (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, caut. d'Aiguilles, à 7 k. (1 l. ⅔) N. p. E. de Ville-Vieille. Elle a de l'E. à l'O. 6 k. (1 l. ½) de long.

Pemeirade, v. (*Var*), arrond., caut. et comm. de Grasse, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit. *Pop.* réunie à celle de Grasse, ... *Bur. de p.* de Grasse.

Pemian, v. (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. de St.-Michel, comm. de Valloires, à 14 k. (3 l. ½) de St.-Jean-de-Maurienne, 7 k. (1 l. ¾) de St.-Michel. *Pop.* compr. celle de Valloires, 1863. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Maurienne.

Penamidan (mail de), montagne (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, à 6 k. (1 l. ½) O. p. N. de cet endroit. Elle a, du N. O. au S. O., 1 k. (¼ de l.) de long.

Penautier-Pegre, v. (*Aude*), arr. et caut. ouest de Carcassonne, sur la Fresquel, à 4 k. (1 l.) de Carcassonne. Il y a une fabrique de draps Londrins. *Pop.* compr. celle de la Bastide-Rouge, 1214. *Bur. de poste* de Carcassonne.

Penbron, anse (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, caut. de Guérande, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, sur la côte de la ci-devant Bretagne.

Pencey, v. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, caut. de Sailly, près la Saulx, à 8 k. (2 l.) de Joinville, 41 k. (9 l. ¼) de Chaumont. *P.* 183. *Bur. de poste* de Joinville.

Penché (la), v. (*Lot*), arr. de Montauban, caut. de Montpezat, sur le Caude, à 30 k. (6 l. ⅔) de Montauban, 30 k. (6 l. ⅔) de Cahors. *Pop.* 358. *Bur. de poste* de Caussade.

Pendé, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de St.-Vallery-sur-Somme, à 18 k. (4 l.) d'Abbeville, 6 m. (13 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Telloy, 1014. *Bur. de p.* d'Abbeville.

Pendrigues, village (*Corrèze*). *Voyez* Paudrigues.

Pène (la), v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Marseille, caut. d'Aubagne, à 10 k. (2 l. ½) de Marseille. *Pop.* 670. *Bur. de poste* d'Aubagne.

Pene (col de la), montagne (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Marseille, cant. de la Ciotat, à 7 kil. (1 l. ⅔) N. de Cassis. Elle a de l'E. à l'O. 3 k. (⅔ de l.) de long.

Pène de Chanan (la), *ou* la Penne, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Puget-de-Théniers, cant. de la Roque-Esterous, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 34 k. (7 l. ⅔) de Nice. Il y a une usine à farine. *Pop.* 274. *Bur. de poste* de Nice.

Pène-d'Ourdy (la), montagne (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, caut. d'Aramits, à 18 k. (4 l.) S. O. d'Oléron. Elle a de l'E. à l'O. 2 k. (½ l.) de long.

Pénelan, pointe (*Morbihan*), arr. et caut. est de Vannes, dans l'embouchure de la Vilaine, à 11 k. (2 l. ⅔) S. E. de Surzur. Elle a au S. la pointe de Clostergu, à 2 k. (½ l.) S., qui est la largeur de la Vilaine.

Péneran, v. (*Finistère*), arr. de Brest, caut. de Landernau, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 5 myr. (11 l. ¼) de Quimper. *Pop.* 802. *Bur. de poste* de Landernau.

Pénérasse, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Mens, comm. de St.-Baudille. *Pop.* compr. celle de St.-Baudille, 787. *B. de p.* de Mens.

Pénerville, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Crécy, comm. d'Yvreuch, à 14 k. (3 l. ¼) d'Abbeville, 38 k. (8 l. ½) d'Amiens. *Pop.* compr. celle d'Yvreuch, 634. *Bur. de poste* d'Abbeville.

Pénessière, v. (*Haute-Saône*), arr. de Vésoul, cant. de Montbozon, près la source de la Quenoche, à 14 k. (3 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 420. *Bur. de poste* de Rioz.

Pénestin, v. (*Morbihan*), arr. de Vannes, cant. de la Roche-Bernard, à 13 k. (3 l.) O. de cet endroit, 28 k. (6 l. ½) de Vannes. *Pop.* 1333. *Bur. de poste* de la Roche-Bernard.

Penet, montagne (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de Bourg-de-Péage, à 22 k. (5 l.) E. de Valence. Elle a 13 k. (3 l.) de long du S. S. O au N. N. E., et se termine à 3 k. (¾ de l.) O. de St.-Jean-en-Royans.

Pénétreau, v. (*Eure*), arr. et cant. nord d'Evreux, comm. de St.-Germain-des-Angles, à 7 k. (1 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de St.-Germain, 145. *Bur. de p.* d'Evreux.

Pény-Dessus, v. (*Léman*), arr. et cant. ouest de Genève, comm. de Satigny, à 8 k. (2 l.) de Genève. *Pop.* compr. celle de Satigny et dépend., 736. *Bur. de p.* de Genève.

Penfret, ile (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Fouësnand, dans l'Océan, à 14 kilom. (3 l. ¼) de la côte, 16 k. (3 l. ¾) de Concarneau.

Pengarde, fort de l'ile d'Hoedic (*Morbihan*), arr. de Lorient, cant. de Belle-Isle-en-mer, à 5 myr. (11 l.) d'Auray. *Bureau de poste* d'Auray.

Penguily, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Moncontour, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville, 24 k. (5 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 360. *Bur. de poste* de Moncontour.

Penhars, v. (*Finistère*), arr. et cant. de Quimper, à 2 k. (½ l.) de cette ville. *Pop.* 1005. *Bur. de poste* de Quimper.

Penil, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Briey, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 24 k. (5 l. ½) de Metz. *Pop.* compr. celle de Méraumont, 325. *Bur. de poste* de Briey.

Penin, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Paul, cant. d'Aubigny, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Paul, 21 k. (4 l. ¾) d'Arras. *Popul.* compr. celle de Vendelicourt, 554. *Bur. de poste* d'Arras.

Penjaux, v. (*Gard*), arrond. d'Uzès, cant. de Villeneuve-les-Avignons, à 25 k. (5 l. ¾) de Beaucaire, 39 k. (8 l. ¾) de Nimes. *Pop.* 906. *Bur. de poste* de Villeneuve-les-Avignons.

Penlatte, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Nonancourt, à 14 k. (3 l. ¼) de Verneuil, 25 k. (5 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 203. *Bur. de poste* de Thillières.

Penly, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu, près l'Océan, à 11 k. (2 l. ¾) de Dieppe, 6 m. (14 l.) de Rouen. *Pop.* 376. *Bur. de poste* de Dieppe.

Penmarck, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Pontcroix, à 28 k. (6 l. ¼) de Quimper. La torche de Penmarck est un rocher séparé de la terre par un espace qu'on nomme le *saut du moine*. La mer s'y précipite avec fureur. Les ruines de Penmarck annonçent qu'il y avoit une très-grande population. On y faisoit un commerce immense de salaisons : on y construit un phare, qui sera très-utile aux marins. *P.* 1148. *Bur. de poste* de Quimper.

Pennaveyre, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. d'Entraigues. *Pop.* 100. *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

Penne, b. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, ch.-l. de cant., à 8 k. (2 l.) E. de cet endroit, 27 k. (6 l.) N. E. d'Agen, 14 k. (3 l. ¼) O. de Tournon. Il y a trois fabriques de minots et une tannerie où l'on prépare les cuirs. *Pop.* 6631. *Bur. de poste* de Villeneuve-d'Agen.

Penne, ville (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Vaours, sur l'Aveyron, à 23 k. (5 l. ½) de Gaillac, 7 m. (15 l. ¼) de Castres. Il y a aux environs des mines de fer d'une très-bonne qualité. *Pop.* 2000. *Bur. de poste* de Cordes.

Penne (la), v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville, 36 k. (8 l.) de Tarascon. *Pop.* 620. *Bur. de poste* de Mirepoix.

Penne (la), v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. de Buis. *Pop.* 129. *Bur. de poste* de Buis.

Penne (la), v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Trie, comm. de Puydarieux, à 30 kilom. (6 l. ⅔) de Tarbes. *Pop.* compr. celle de Puydarieux, 722. *Bur. de poste* de Trie.

Penne (la). *Voyez* **Pene-de-Chanan (la)**.

Pennèbe, baie sur la côte de la ci-devant Bretagne (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, cant. de Guérande, à 42 k. (9 l. ½) de Savenay, 11 k. (2 l. ¾) de Guérande.

Pennedepie, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, cant. d'Honfleur, à 13 k. (3 l.) de Pont-l'Evêque, 5 m. (10 l. ½) de Caen. *Pop.* 422. *Bur. de poste* d'Honfleur.

Pennerf, v. (*Morbihan*), arr. de Vannes, cant. de Mazillac, comm. d'Ambon, sur la mer, où est un petit pont. Il y a dans le port un syndic des marins, et Pennerf est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Vannes, 4e arrond. maritime. *Pop.* compr. celle d'Ambon, 991. *Bur. de p.* de Mazillac.

Pennes (les), (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. de Gardanne, sur le Merlancon, à 18 k. (4 l.) d'Aix, 13 k. (3 l.) de Marseille. Il y avoit un prieuré rural, dépendant du prieuré de St.-Victor de Marseille. Dans le territoire de cette commune, on voit une fontaine qui passe pour une merveille dans ce pays. Son cours est entièrement suspendu durant tout l'hiver, quelque temps qu'il fasse. Elle ne coule régulièrement que depuis le mois de floréal jusqu'au mois de fructidor (de mai à septembre), qu'il pleuve ou non. On trouve aux Pennes des carrières de marbre, tantôt rouge, tantôt blanc. *P.* 862. *Bur. de poste* d'Aix.

Pennes-sur-Barnave, village (*Drôme*), arr. de Die, cant. de Luc, à 14 k. (3 l. ¼) de Die, 5 m. (10 l. ¾) de Valence. Il y a une fontaine minérale. *Pop.* 107. *Bur. de poste* de Die.

Penol, v. (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, cant. de St.-Etienne-de-St.-Geoir, à 29 k. (6 l. ½) de St.-Marcellin, 5 m. (10 l. ¾) de Grenoble. Il y a un battoir et un pressoir à huile. *Pop.* 372. *Bur. de p.* de la Côte-St.-André.

Penquefien, v. (*Morbihan*), arr. de Lorient, cant. d'Hennebon, comm. d'Inzinzac, à 8 k. (2 l.) d'Hennebon, 15 k. (3 l. ½) de Lorient. *Pop.* compr. celle d'Inzinzac, 2466. *Bur. de poste* d'Hennebon.

Pensol, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Rochechouart, cant. de St.-Matthieu, à 31 k. (7 l.) de St.-Junien, 42 k. (9 l. ½) de Limoges. *Pop.* 402. *Bur. de poste* de Chalus.

Penta (la), v. (*Golo*), arr. de Bastia, cant. de Casinca, à 28 kil. (6 l. ¼) de Bastia. *Pop.* 726.

Penthies, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Valence, comm. de Leydas. *Pop.* compr. celle de Leydas, 564. *Bur. de poste* d'Alby.

Penthièvre, fort (*Morbihan*), arr. de Lorient, cant. de Quiberon, construit sur la jonction de la presqu'ile de Quiberon, à 18 kil. (4 l.) d'Auray, 29 k. (6 l. ½) de Lorient. *Bur. de poste* d'Auray.

Penthir, anse (*Finistère*), arr. de Château-Lin, cant. de Crozon, à 8 k. (2 l.) O. de cet endroit. Elle a la pointe de Penthir, le Rocher-les-Pézeaux

les-Pézeaux et le Tas de Soin à l'O., et à l'E. l'anse de Dinan : elle a environ 1 k. (⅓ de l.) d'entrée, et est peu profonde.

PENTIÈRES (LES), v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Nogent-Roulebois, à 15 k. (3 l. ½) de Dreux, 30 k. (6 l. ⅔) de Chartres. *Pop.* 104. *Bur. de poste* de Nogent-Roulebois.

PENVENAN, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Tréguier, à 14 k. (3 l. ¼) N. E. de Lannion, 5 k. (1 l. ¼) N. O. de Tréguier, 19 k. (4 l. ¼) O. de Paimpol. *Pop.* 1730. *Bur. de poste* de Tréguier.

PENX, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Pont-de-Camarès, sur le Peaux, à 22 k. (5 l.) de St.-Afrique, 7 m. (15 l. ½) de Rhodez. *Pop.* compr. celle de Confouleux, 460. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

PÉONNE, v. (*Alpes-Maritimes*), arrond. de Pujet-Théniers, cant. de Guillaume, à 18 k. (4 l.) de Pujet, 5 m. (11 l.) de Nice. Il y a deux usines à farine et foulage d'étoffes, une mine de plomb mal exploitée. *Pop.* 552. *Bur. de poste* d'Entrevaux, départ. des Basses-Alpes.

PÉPEKUME, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Medelsheim, près la Pickalt, à 1 kilom. (¼ de l.) E. de Medelsheim, 6 k. (1 l. ½) S. O. d'Hornebach, 11 m. (24 l. ¼) S. O. de Mayence. *P.* 204. *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

PÉPIEUX, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Peyrac, sur l'Ognon, à 29 k. (6 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 348. *Bur. de poste* d'Azille.

PÉPIEUX, v. (*Gers*), arr. d'Auch, cant. de Saramon, à 10 k. (2 l. ½) d'Auch. *Pop.* 43. *Bur. de poste* d'Auch.

PÉPINES, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Penne, comm. d'Autefage, à 20 kil. (4 l. ½) d'Agen, 6 k. (1 l. ½) de Penne. *Pop.* compr. celle d'Autefage, 1927. *Bur. de poste* d'Agen.

PÉPINGEN, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. et comm. de Bettembourg, près l'Alzette, à 7 k. (1 l. ¾) N. p. O. d'Hesperange, 14 k. (3 l. ¼) E. de Soleuvre, 9 k. (2 l. ¼) S. de Luxembourg. *P.* 105. *Bur. de poste* de Luxembourg.

PÉPINGHE, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. de Hall, à 6 kil. (1 l. ½) N. E. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) N. N. E. d'Enghien, 10 k. (2 l. ½) O. S. O. de Bruxelles. *Pop.* 1063. *Bur. de poste* de Hall.

PÉQUEUSE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Limours, à 19 k. (4 l. ¼) de Versailles. *P.* 170. *Bur. de poste* de Limours.

PÉQUEUX, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Mormant, à 18 k. (4 l.) de Melun. *Pop.* 114. *Bur. de poste* de Mormant.

PÉQUIGNOT, v. (*Doubs*). *Voyez* CORNEUX-PÉQUIGNOT.

PÉRA, plage (*Var*), arrond. de Toulon, cant. d'Olioulles, à 9 kil. (2 l. ½) O. p. S. de Toulon, entre le cap du Gros et la plage du Brus.

PÉRASSAI, v. (*Indre*), arr. de la Châtre, cant. de St.-Sever, à 16 k. (3 l. ¾) de la Châtre, 6 m. (11 l. ⅔) de Châteauroux. *P.* 686. *Bur. de poste* de la Châtre.

PÉRAY, v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de Marolles-les-Braulx, entre la Dive et l'Orne, près leur jonction, à 10 k. (2 l. ½) de Mamers, 30 k. (6 l. ⅔) du Mans. *Pop.* 233. *Bur. de poste* de Bonnetable.

PÉRAY (LE), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Rambouillet, près la forêt du même nom, à 22 kil. (5 l.) de Dourdan, 23 kil. (5 l. ¼) de Versailles. *Pop.* 695. *Bur. de poste* de Corbeil.

PERBILHERGUES, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de Mur-de-Barrez, comm. de Ladinhac, à 8 k. (2 l.) de Mur-de-Barrez, 40 kilom. (9 l.) d'Espalion. *Pop.* compr. celle de Ladinhac, 116. *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

PERCÉE, pointe (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. d'Isigny, à 8 k. (2 l.) N. E. de la Cambe, 21 kil. (4 l. ⅔) N. O. de Bayeux.

PERCEY, v. (*Yonne*), arr. de Tonnerre, cant. de Flogny, près l'Armançon, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Florentin, 27 k. (6 l.) d'Auxerre. *P.* 456. *Bur. de poste* de St.-Florentin.

PERCEY (LE GRAND), v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Champlitte, à 9 k. (2 l. ¼) de cet endroit, 6 m. (12 l. ¾) de Vésoul. *Pop.* 610. *Bur. de poste* de Champlitte.

PERCEY-LE-PETIT, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Prauthoy, près la Vingeanne, à 29 k. (6 l. ½) de Langres, 6 m. (13 l.) de Chaumont. *Pop.* 213. *Bur. de p.* de Champlitte, départ. de la Haute-Saone.

PERCEY-LE-PAUTEL, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Longeau, à 10 k. (2 l. ½) de Langres, 42 k. (9 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 116. *Bur. de poste* de Langres.

PERCHAY (LE), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Marines, à 14 k. (3 l. ¼) de Pontoise, 37 k. (8 l. ¼) de Versailles. *Pop.* 291. *Bur. de poste* de Pontoise.

Perche (*la*). *Voyez* mesures et poids.

PERCHE (LE). Cette ci-devant province, qui, jointe au Maine, formoit un des grands gouvernemens généraux militaires de la France, étoit située au levant d'été du Maine, entre le 17ᵉ degré 58 min. et le 19ᵉ degré 2 min. de longitude, et entre le 48ᵉ degré 10 min. et le 48ᵉ degré 46 min. de latitude; bornée au septentrion par la Normandie, au levant par l'Isle-de-France et l'Orléanois, au midi par l'Orléanois et le Maine, au couchant par le Maine et la Normandie. Elle avoit fort peu d'étendue : on ne lui donnoit que 5 à 6 myr. (12 à 13 l.) dans sa plus grande longueur, sur environ autant de largeur. *Mortagne* en étoit la capitale. Les autres principales villes de cette province étoient Bellesme et Nogent-le-Rotrou. L'Huigne, sa principale rivière, forme un grand coude au milieu de la province, et elle y est grossie par plusieurs ruisseaux et petites rivières qui y prennent leur source. La Sarthe, l'Aure, la Commange, y prennent aussi leur source. La Sarthe sépare le Perche d'avec le diocèse de Séez.

Cette province pouvoit se diviser en quatre parties; savoir, le *Grand-Perche*, ou le Haut-Perche; le *Perche-Gouet*, ou le Bas-Perche; les *Terres-Françaises* et les *Terres-Démembrées*. Le Perche-Gouet fait partie du gouvernement général militaire de l'Orléanois. (*Voyez* son article.) Ce qu'on appeloit *Terres Françaises*, formoit le ressort français de la Tour-Grise de Verneuil, qui étoit autrefois une forteresse considérable, bâtie par les rois de France, pour l'opposer à Verneuil, ville alors très-grande et également forte et peuplée, appartenant aux ducs de Normandie, rois d'Angleterre. Ce ressort faisoit partie du gouvernement de l'Isle-de-France. La Tour-Grise n'est séparée de Verneuil que par la rivière d'Aure : c'étoit le principal lieu des Terres-Françaises; et le siége des juridictions, dont les appels se relevoient au parlement de Paris et au présidial de Chartres. Le district de la Tour-Grise dépendoit en partie du ci-devant diocèse d'Evreux, et en partie de celui de Chartres. Les *Terres Démembrées* étoient comprises dans le Timerais, qui dépendoit aussi du gouvernement général de l'Isle-de-France. Ce canton étoit du ci-devant diocèse de Chartres : Châteauneuf en étoit le principal lieu. Il étoit régi par une coutume particulière, et les appels de ses juridictions étoient portés à Paris et à Chartres. Le *Grand-Perche* renfermoit le Corbonnois, le Bellémois et le ressort de Nogent-le-Rotrou. Ce sont ces trois districts qui formoient l'étendue de pays que nous avons désignée plus haut sous la dénomination de *Perche*, et qui complétoit le gouvernement général militaire du Maine. Cette province étoit régie par une coutume particulière, rédigée pour la première fois

en 1505 par les ordres de Renné, duc d'Alençon, et réformée depuis par les sieurs de Thou, Fage et Viole. *Le Corbonnois* étoit un district dont Mortagne étoit le chef-lieu: ce pays comprenoit les quatre Châtellenies de Mortagne, Long-Pont, Maurs et Maison-Maugis, lesquelles formoient un des ci-devant archidiaconés du diocèse de Séez. Le Bellémois étoit du même diocèse. Le ressort de Nogent-le-Rotrou étoit composé de Nogent, Roveray, Montigny, Montlandon, Nonvillier et la Ferrière; il relevoit du château de Bellesme, et il étoit du diocèse de Chartres, ainsi que Longny, la Loupe, Illiers et Pontgoin. Cette province formoit une des neuf élections de la généralité d'Alençon: elle étoit divisée en deux maîtrises particulières, dont l'une étoit à Mortagne, et l'autre à Bellesme. Il y avoit trois greniers à sel; l'un étoit à Mortagne, l'autre à Bellesme, et le troisième à Nogent: ils étoient tous les trois de vente volontaire. *Le Perche* est assez fourni de bois; aussi y a-t-il plusieurs forges considérables, que ses mines de fer ont donné lieu d'y établir. *Le* territoire y est gras et fertile. Son principal commerce consiste en serges, draps, cuirs, fer, toiles, étamines; en fil, volaille, blé, bestiaux, beurre. Cette province a eu ses comtes, qui en étoient souverains. Dès la fin du neuvième siècle, le Perche tomba au pouvoir des rois de France, et fut uni à la couronne par le traité fait entre saint Louis et Jacques de Château-Gontier, qui prétendoit que ce comté lui appartenoit. Le Perche fait actuellement partie des départemens de l'Orne, d'Eure-et-Loir. *Voyez* ces départemens pour les productions, l'industrie, le commerce et tout ce qui concerne le Perche.

Perche-Gouet (le). Ce petit pays étoit compris sous le ci-devant gouvernement général de l'Orléanois: c'est la partie basse de la province de Perche, dont nous avons parlé plus haut. *Montmirail* en étoit la capitale. Il fait partie aujourd'hui du département d'Eure-et-Loir. Ce pays étoit situé entre le 19e degré 19 minutes, et le 19e degré une minute de longitude; et entre le 48e degré et le 49e degré 17 minutes de latitude. Il avoit 4 myriam. (10 l.) dans sa plus grande longueur, sur environ 22 kilom. (5 l.) de largeur. Ses principales rivières sont l'Ouzane et le Couron. Ce pays est assez uni; il a des bois et de bons pâturages. Le blé et les fruits y sont abondans, et l'on y recueille de beau chanvre. *Le Perche-Gouet* étoit divisé en cinq baronnies, qui étoient Authon, Montmirail, Alluye, Bazoches et Brou. Sa dénomination lui venoit de Guillaume Gouet, l'un de ses seigneurs. Ce pays étoit régi par une coutume particulière, et les appels des présidiaux se relevoient à Chartres. La plus grande partie étoit sous le ci-devant évêché de Chartres, une autre sous celui de Blois, et quelques paroisses dépendoient du ci-devant diocèse du Mans.

Perché-en-Vallée (le) (*Seine-et-Oise*). *Voyez* Cabin.

Perche (la), v. (*Cher*), arr. de St.-Amand-Montrond, cant. de Sauzais-le-Potier, près du Cher, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Amand, 5 myr. (11 l. ½) de Bourges. *Pop.* 442. *Bur. de poste* de St.-Amand.

Perche (la), v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Lauzun, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 42 k. (9 l. ½) d'Agen. *Pop.* 164. *Bur. de poste* de Lauzun.

Perche, forêt (*Orne*), arr. de Mortagne: elle a 8 k. (2 l.) de longueur, sur autant de largeur.

Perche (la), v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. de Mont-Libre, comm. de la Cabanasse, à 30 k. (6 l. ¾) de Prades, 7 myr. (15 l. ⅔) de Perpignan. *Pop.* compr. celle de la Cabanasse, 119. *Bur. de poste* de Mont-Libre.

Perchède, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Nogaro, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 6 myr. (13 l. ½) d'Auch. *Pop.* 235. *Bur. de poste* de Nogaro.

Perchependue, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Verneuil, comm. de Piseaux, à 6 k. (1 l. ½) de Verneuil, 39 k. (8 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Piseaux, 130. *Bur. de poste* de Verneuil.

Perci (le), v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Percy, comm. de Cheffiesne. *Pop.* compr. celle de Cheffresne, 732. *Bureau de poste* de Thorigny.

Percieux, v. (*Ain*), arr. de Trévoux, cant. et comm. de St.-Trivier, à 16 k. (3 l. ¾) de Trévoux, 3 k. (¾ de l.) de St.-Trivier. *Pop.* compr. celle de St.-Trivier et dépend., 1262. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Chalaronne.

Perck, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, cant. de Vilvorde, à 6 k. (1 l. ½) S. p. E. de Semps, 5 k. (1 l. ¼) de Vilvorde, 14 k. (3 l. ¼) N. E. de Bruxelles. *Pop.* 801. *Bur. de poste* de Bruxelles.

Percy, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de Mézidon, à 23 k. (5 l. ¼) de Lisieux, 25 k. (5 l. ¾) de Caen. *Pop.* 242. *Bur. de poste* de Croissanville.

Percy (le), v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Clelles, à 4 myr. (10 l.) de Grenoble. *Pop.* 269. *Bur. de poste* de Mens.

Percy, b. (*Manche*), arr. de St.-Lô, ch.-l. de cant., à 23 k. (5 l. ¼) S. O. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) O. de Pont-Farcy, 7 k. (1 l. ¾) de Guillain. On y trouve du grès rougeâtre. *Pop.* 2860. *Bur. de poste* de Villedieu.

Percy ou Perrecy, b. (*Saone-et-Loire*). *Voyez* Perrecy.

Perdenbach, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Sarrebourg, à 1 k. (¼ de l.) N. E. de Trassem, dont il dépend, à 4 k. (1 l.) S. S. O. de Sarrebourg, 3 k. (¾ de l.) N. de Frendenbourg, 21 k. (4 l. ¾) S. p. O. de Trèves. *Pop*....

Perdreauville, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. de Bozainville, à 6 k. (1 l. ½) d'Houdan, 22 k. (5 l.) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Bozainville, 410. *Bur. de p.* d'Houdan.

Perdreauville, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, canton de Bonnières, à 6 kilom. (1 l. ½) de Mantes, 41 k. (9 l. ¼) de Versailles. Il y a un pressoir pour les vins qu'on y récolte. *Pop.* 424. *Bur. de poste* de Mantes.

Perdsfeld, v. (*Rhin-et-Moselle*). *Voyez* Pferdsfeld.

Perduville, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de St.-Saëns, à 8 k. (2 l.) de Neufchâtel, 33 k. (7 l. ½) de Rouen. *Pop.* 73. *Bur. de poste* de St.-Saëns.

Peré, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Rochefort, cant. de Surgères, à 21 k. (4 l. ⅔) de Rochefort, 41 k. (9 l. ⅓) de Saintes. *Pop.* 298. *Bur. de poste* de Surgères.

Peré, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Lannemezan. *Pop.* 71. *Bur. de poste* de Bagnères-de-Bigorre.

Pérefitte, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, canton de Moutiers. *Pop.* 163. *Bur. de p.* de Délemont.

Pereille, v. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Lavelanet, à 19 k. (4 l. ¼) de Tarascon. Il y a des mines de houille non exploitées. *Pop.* 278. *Bur. de poste* de Mirepoix.

Perelli, v. (*Golo*), arrond. de Corté, cant. d'Alezani, à 20 kil. (4 l. ½) de Corté, 4 myr. (10 l.) de Bastia. *Pop.* 302.

Perenchies, v. (*Nord*), arr. de Lille, cant. du Quesnoy-sur-Deule, à 6 kil. (1 l. ½) de Lille, 34 kil. (7 l. ¾) de Douay. *Pop.* 750. *Bur. de poste* d'Armentières.

Péresourde, port (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, à 10 kil. (2 l. ½) O. de Bagnères-de-Luchon.

Peret, v. (*Aveyron*) arrond. de Rhodez, cant. de Requista, comm. de Connac, à 31 k. (7 l.) de Sauveterre, 37 kil. (8 l. ¼) de Rhodez. *Pop.* compr. celle de Connac, 258. *Bur. de poste* de Rhodez.

Peret, v. (*Hérault*), arr. de

Béziers, cant. de Montagnac, sur le Merdan, à 30 kil. (6 l. ¾) de Béziers, 39 kil. (8 l. ¾) de Montpellier. *Pop.* 645. *Bur. de poste* de Pesenas.

Pereuil, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de Blanzac, sur la côte, près l'Ars, à 23 k. (5 l. ¼) d'Angoulême. *Pop.* 794. *Bur. de poste* de Blanzac.

Pereuil, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Pouyastruc, à 13 k. (3 l.) de Tarbes. *Pop.* 78. *Bur. de poste* de Tarbes.

Pereuil-le-grand, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. de Conches, à 25 k. (5 l. ¾) d'Autun, 6 myr. (13 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* compr. celle de Pereuil-le-Petit, 349. *Bur. de poste* de Conches.

Pereuil-le-petit, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. de Conches, comm. de Pereuil-le-Grand, à 13 k. (3 l.) de Montcenis. *Pop.* compr. celle de Pereuil-le-Grand, 349. *Bur. de poste* de Conches.

Pereuse, v. (*Yonne*), arrond. d'Auxerre, cant. de St.-Sauveur, à 15 k. (3 l. ½) de St.-Fargeau, 39 k. (8 l. ¾) d'Auxerre. *Pop.* 292. *Bur. de poste* de St.-Fargeau.

Pereuse (la), v. (*Ardennes*), arrond. de Réthel, cant. de Novion. *Pop.* 87. *Bur. de poste* de Réthel.

Perex, v. (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Pont-de-Vesle, à 14 kil. (3 l. ¼) de Chatillon, 19 k. (4 l. ½) de Bourg. *Pop.* 552. *Bur. de po te* de Mâcon, départ. de Saone-et-Loire.

Perey, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de St.-André, à 8 kil. (2 l.) d'Evreux. *Pop.* 249. *Bur. de poste* de Bourgthéroude.

Perey (le), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Damville, com. de Corneuil, à 5 k. (1 l. ¼) de Damville, 19 k. (4 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Corneuil, 367. *Bur. de poste* de Damville.

Pérey, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. nord de Châlons-sur-Saone, comm. de Sassenay, à 6 k. (1 l. ½) de Châlons-sur-Saone. *Pop.* compr. celle de Sassenay, 914. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Saone.

Pergan (le), v. (*Gers*), arr. et cant. de Lectour, à 14 k. (3 l. ¼) de cet endroit, 4 myr. (10 l. ½) d'Auch. *Pop.* 750. *B. de p.* d'Astafort, départ. de Lot-et-Garonne.

Perguet, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Fouesnant, à 14 k. (3 l. ¼) de Quimper. *Pop.* 460. *Bur. de poste* de Quimper.

Peri, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Bienne, à 6 k. (1 l. ½) N. de cet endroit, 22 k. (5 l.) S. de Délemont, 20 k. (4 l. ½) S. E. de Ste.-Susanne. Près de Peri est le hameau de la Rochenette, où sont établis des bains et une tirerie de fil de fer. *Pop.* 340. *Bur. de poste* de Bienne.

Peri, v. (*Liamone*) arr. d'Ajaccio, canton de Mezzana, près la Campo di Loro, à 19 k. (4 l. ¼) d'Ajaccio, 41 k. (9 l. ½) de Sartène. *Pop.* 450.

Periac, v. (*Lot*). *Voy.* Peyrac.

Pericard, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Tournon, à 4 k. (1 l.) de Fumel, 23 k. (5 l. ¼) de Villeneuve-d'Agen. *Pop....* *B. de poste* de Fumel.

Périchois, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Mormant, comm. de Bailly, à 5 k. (1 l. ¼) de Nangis, 24 k. (5 l. ½) de Melun. *Pop.* compr. celle de Bailly, 259. *Bur. de poste* de Nangis.

Périer (le), v. (*Isère*), arr. et cant. de St.-Marcellin, comm. de St.-Hilaire-de-la-Sône, à 9 kil. (2 l. ¼) de St.-Marcellin, 40 kil. (9 l.) de Grenoble. *Pop.* compris celle de St.-Hilaire-de-la-Sône, 756. *Bur. de p.* de St.-Marcellin.

Périer (le), v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. d'Entraigues, sur un tertre près du Toron, à 36 kil. (8 l.) de Grenoble. *Pop.* 660. *Bur. de poste* de la Mure.

Périère (la), v. (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon, cant. de Baigneux, comm. de Poiseul-la-Ville, à 13 k. (3 l.) de Bussy, 33 k. (7 l. ½) de Chatillon. *P.* comp. celle de Poiseul-la-Ville, 548. *B. de p.* de Bussy.

Périère (la), h. (*Var*), arr. de Toulon, cant. du Beausset, com. du Castelet, à 3 k. (¾ de l.) du Beausset, 15 k. (3 l. ½) de Toulon. *Pop.* compr. celle du Castelet, 2103. *Bur. de poste* du Beausset.

Périères (les), v. (*Loiret*), arr. de Pithiviers, cant. de Bazoches-les-Gallerandes, comm. de Tillay-le-Gaudin, à 4 k. (1 l.) de Toury, 20 k. (4 l. ½) de Pithiviers. *Pop.* compr. celle de Tillay-le-Gaudin, 206. *Bur. de poste* de Toury, départ. d'Eure-et-Loir.

Périers, v. (*Eure*), arr. du Grand Andelys, cant. de Grainville, sur l'Andelle, à 19 k. (4 l. ½) du Grand-Andelys, 4 m. (10 l. ½) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Fayèle, 690. *Bur. de p.* de Beaumont-le-Roger.

Périers, ville (*Manche*), arr. de Coutances, ch.-l. de cant., à 18 k. (4 l.) S. O. de Carentan, 15 kil. (3 l. ½) N. de Coutances, 24 kil. (5 l. ½) O. N. O. de St.-Lô. On voit aux environs une carrière de granit jaunâtre en exploitation. Périers est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2473. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Périers (les), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Vernou, comm. de Villez-sous-Bailleul, à 8 kil. (2 l.) de Vernon, 24 k. (5 l. ½) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Villez-sous-Bailleul, 330. *Bur. de p.* de Vernon.

Périez, v. (*Hérault*), arrond. de Béziers, cant. de Capestang, comm. de Nissan, à 14 k. (3 l. ¾) de Béziers, 6 k. (1 l. ½) de Capestang. *Pop.* compr. celle de Nissan, 1100. *Bur. de poste* de Béziers.

Périgal, v. (*Lot*), arrond. et cant. de Gourdon, comm. de St.-Clair-le-Gourdonnois, à 3 kilom. (¾ de l.) de Gourdon, 30 kilom. (6 l. ¾) de Cahors. *Pop.* compris celle de St.-Clair, 505. *Bur. de poste* de Gourdon.

Pérignac, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de Blanzac, à 21 k. (4 l. ¾) d'Angoulême. *Pop.* 1100. *Bur. de poste* de Blanzac.

Pérignac, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Saintes, cant. de Pons, à 7 kil. (1 l. ¾) de Pons, 19 k. (4 l. ½) de Saintes. *Pop.* 2147. *Bur. de poste* de Pons.

Pérignac, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Pressas, comm. de Montpezat, à 7 k. (1 l. ¾) de Ste.-Livrade, 15 k. (3 l. ½) d'Agen. Il y a une abbaye commendataire d'hommes, ordre de Citeaux. *Pop.* compr. celle de Montpezat, 1823. *Bur. de poste* de Ste.-Livrade.

Pérignan, v. (*Aude*), arr. de Narbonne, cant. de Coursan. *Pop.* 923. *Bur. de poste* de Narbonne.

Pérignat, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. et cant. sud de Clermont-Ferraud, comm. d'Aubières, à 6 k. (1 l. ½) de Clermont. *Pop.* compr. celle d'Aubières, 1491. *Bur. de p.* de Clermont-Ferrand.

Pérignat, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Billom, près l'Allier, à 8 k. (2 l.) de Billom, 11 kil. (2 l. ¾) de Clermont. *Pop.* 625. *Bur. de poste* de Billom.

Périgné, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant. de Brioux, sur la

Belle, à 9 k. (2 l. ¼) de Melle, 22 k. (5 l.) de Niort. *Pop.* 1243. *Bur. de poste* de Melle.

PÉRIGNER (LE), v. (*Gers*), arr. de Lombez, cant. de Samatan, à 8 k. (2 l.) de l'Isle-en-Jourdain, 40 k. (9 l.) d'Auch. *Pop.* 89. *Bur. de poste* de Lombez.

PÉRIGNEUX, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de St.-Rambert, à 20 kil. (4 l. ½) de Montbrison, 34 k. (7 l. ¾) de Feurs. *Pop.* compris celles de Meribet, Aboin, Salunaux, Cheucreilles-sur-Mirabel, Marieux, 2308. *Bur. de poste* de St.-Etienne.

PÉRIGNIER, v. (*Léman*), arr. et cant. de Thonon, à 8 k. (2 l.) E. de Bons, 7 kil. (1 l. ¾) S. O. de Thonon, 27 k. (6 l.) E. de Genève. *Pop.* 486. *Bur. de poste* de Thonon.

PÉRIGNY, v. (*Allier*), arrond. et cant. de la Palisse, sur le ruisseau le Redan, à 15 k. (3 l. ½) de Cusset, 39 kil. (8 l. ¾) de Moulins. *Pop.* 526. *Bur. de poste* de St.-Gérand-le-Puy.

PÉRIGNY, v. (*Charente-Inférieure*), arr. et cant. est de la Rochelle, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 6 myr. (13 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 668. *Bur. de p.* de la Rochelle.

PÉRIGNY, v. (*Loir-et-Cher*), arrond. de Vendôme, cant. de Selomme, sur la Ouzée, petite riv., à 8 k. (2 l.) de Vendôme, 22 kil. (5 l.) de Blois. *Pop.* 279. *Bur. de poste* de Vendôme.

PÉRIGNY, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Boissy-St.-Léger, près l'Hyères, à 9 k. (2 l. ¼) de Corbeil, 34 k. (7 l. ¾) de Versailles. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Brie-sur-Hyères, départ. de Seine-et-Marne.

PÉRIGNY, v. (*Yonne*), arr. de Tonnerre, cant. de Noyers, comm. d'Annoy, sur la Serain, à 14 kil. (3 l. ¼) de Tonnerre, 28 kilom. (6 l. ¼) d'Auxerre. *Pop.* compr. celle d'Annoy, 730. *Bur. de poste* de Noyers.

PÉRIGNY, v. (*Yonne*), arr. et cant. d'Auxerre, près la Beaulches, à 3 kil. (¾ de l.) d'Auxerre. *Pop.* 205. *Bur. de poste* d'Auxerre.

PERIGNY-LA-ROSE, v. (*Aube*), arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Villenauxe, à 10 kil. (2 l. ½) de Nogent, 43 k. (9 l. ¾) de Troyes. *Pop.* 145. *Bur. de p.* de Villenauxe.

PERIGNY-SUR-ARMANÇON, v. (*Yonne*) arr. de Tonnerre, cant. d'Ancy-le-Franc, à 27 k. (6 l.) de Tonnerre, 5 m. (11 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 226. *Bureau de poste* d'Ancy-le-Franc.

PÉRIGNY-SUR-LOIRE, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Bellevue-les-Bains, à 9 kilom. (2 l. ½) de Bourbon-Lancy, 8 m. (18 l. ¼) de Mâcon. *Popul.* 212. *Bur. de poste* de Bellevue-les-Bains.

PÉRIGORD. C'étoit une province qui faisoit partie du ci-devant gouvernement général militaire de Guienne et de Gascogne: actuellement elle forme le département de la Dordogne, et partie de celui de Lot-et-Garonne. Elle est bornée au septentrion par l'Angoumois, au levant par le Limosin et le Quercy, au midi par l'Agénois et le Bazadois, et au couchant par le Bordelois et la Saintonge; elle avoit environ 15 m. (33 l.) de longueur, sur 11 m. (24 l.) dans sa plus grande largeur. On la divisoit en haut et bas Périgord, ou bien en Périgord blanc et en Périgord noir. Le *haut* ou *blanc* Périgord renfermoit Périgueux, ou Evêché-sur-l'Isle; Bergerac, Mussidan, Aubeterre, Limeuil. Le *bas* ou *noir* Périgord, ainsi nommé parce qu'il est plus couvert de bois, comprenoit les territoires de Sarlat, Castillon, Domme et Terrasson. Les rivières les plus considérables de cette province sont la Dordogne, la Vézere, l'Isle et la haute Vézere; mais ces trois dernières ne sont navigables que par le moyen d'écluses.

Les Goths ayant conquis cette province sur les Romains, dès leur arrivée dans les Gaules, ils en furent dépossédés à leur tour par les Français, après la bataille de Voclade. Les gouverneurs d'Aquitaine, devenus souverains par la foiblesse des rois de la première race, possédèrent le Périgord en propre jusqu'au dixième siècle, qu'ils en furent chassés par le roi Pepin. Le Périgord a eu depuis des comtes propriétaires, vassaux des nouveaux ducs d'Aquitaine, jusqu'en 1396 et 1399, que le roi Charles VI confisqua ce pays sur les deux derniers comtes Archambaud, de la maison de Talleyrand. Ce même roi donna le Périgord à Louis, duc d'Orléans, son second fils, d'où il a passé aux comtes de Penthièvre, et depuis à la maison d'Albret. Henri IV le réunit à la couronne. Le sénéchal du Périgord étoit sénéchal de trois sénéchaussées, qui étoient Périgueux, Sarlat et Bergerac. Il étoit en même temps gouverneur de toute la province, mais sous les ordres du gouverneur général de Guienne, ainsi que les sénéchaux et gouverneurs d'Agénois et de Condomois. Sa charge étoit d'épée, et la justice se rendoit en son nom dans les trois sénéchaussées. Il commandoit la noblesse lors de la convocation du ban, et il y avoit aussi un lieutenant du prévôt général de la maréchaussée de Bordeaux, un assesseur, un procureur du roi et un greffier. Le territoire de cette province produit du seigle et de l'orge, des truffes, etc. Il y a beaucoup de montagnes, couvertes de noyers et de châtaigniers, lesquels font une grande ressource pour les habitans. Le pays abonde sur-tout en mines de fer, qui est excellent, et dont on fait des canons qu'on estime aussi bons que ceux de bronze. Le gibier y est fort commun, à cause de la grande quantité de bois qui couvrent le pays. On y élève beaucoup de volaille, qui est fort estimée, et on y nourrit beaucoup de bestiaux. On convertit en eau-de-vie une grande partie des vins que l'on y recueille, et ils forment une branche considérable de commerce pour cette province: on y trouve aussi plusieurs sources d'eau minérale. L'air de la province est pur et sain. *Voyez*, pour les productions, l'industrie, le commerce et tout ce qui concerne ce pays, le département de la Dordogne et celui de Lot-et-Garonne.

PÉRIGUEUX, ville (*Dordogne*), ch.-l. de départ., d'arrond. et de cant., sur la rive droite d'une île, à 9 myr. (20 l.) S. O. de Limoges, 7 myr. (15 l.) S. E. d'Angoulême, 12 myr. (26 l.) N. E. de Bordeaux, 47 myr. (108 l.) S. S. O. de Paris. Long. 18. 23. lat. 45. 11. Cette ville étoit la capitale du ci-devant Périgord, le siége d'un évêché suffragant de l'archevêché de Bordeaux. On fait remonter son érection aux premiers siècles de la catholicité. Saint Front, Frontin ou Fronton, a été, dit-on, son premier évêque. Cette ville étoit la résidence du gouverneur, grand sénéchal et lieutenant de roi de la ci-devant province, et de deux lieutenans des maréchaux de France. C'étoit le siége d'un présidial et sénéchaussée, d'un bailliage, d'une subdélégation de la généralité de Guienne, le siége d'une élection et d'une lieutenance de la maréchaussée de Guienne. Outre l'église cathédrale, il y avoit quelques couvens ou maisons religieuses, cordeliers, augustins, dominicains, filles de Ste.-Claire, et un collége. Cette ville, entourée de murailles, est de forme circulaire. On y voit encore des traces de son antiquité: plusieurs monumens, tels que la tour de Vésune et le reste d'un amphithéâtre construit par les Romains, en sont la preuve. La tour a plus de 33 mèt. (100 pieds) de haut, ses murs plus de 2 mèt. (1 toise) d'épaisseur; elle n'a ni porte ni fenêtre: on y entre par deux souterrains. On croit que c'étoit un temple consacré à Vénus. Cette ville a été franche, et ne payoit aucune espèce d'impôts, sans doute à cause de l'extrême pauvreté de ses habitans, qui font peu de commerce. Elle a excité l'ambition de plusieurs souverains. Les Anglais et les Français se la sont souvent disputée; mais enfin elle est restée à ces derniers sous le règne de Charles VI, qui confisqua ce pays sur les derniers

comtes Archambaud, de la maison de Talleyrand. Ce dernier roi en fit don à Louis, duc d'Orléans, son second fils, qui la transmit aux comtes de Penthièvre, et depuis à la maison d'Albret. Enfin Henri IV réunit Périgueux et toutes ses dépendances à la couronne. Ce fut près de cette ville que le roi Pepin remporta une célèbre victoire, en 768, sur Gaibert, dvc d'Aquitaine. Le territoire produit beaucoup de gibier excellent, sur-tout les perdrix. Les truffes y sont délicieuses, et le lard d'un très-bon goût : c'est ce qui fait que les pâtés de Périgueux depuis long-temps si estimés et si recherchés, forment une branche de commerce considérable. Il s'y fabrique des armes, des mouchoirs et des cotonnades. Il y a une manufacture de papiers peints. On y fait aussi le commerce de fer, eaux-de-vie, bois, volaille, bestiaux, etc. A 4 k. (1 l.) de cette ville, on trouve de l'argile rougeâtre et du gravier. Les coteaux qui l'entourent sont composés de pierre calcaire. Entre Périgueux et Maraval on voit des bancs et des roches continues de pierres à fusil noirâtres.

Périgueux est la patrie d'*Aimar de Ranconnet*, littérateur, savant mathématicien et antiquaire, président au parlement de Paris. Il mourut de douleur à la Bastille, en 1559, après avoir vu son fils supplicié, sa femme écrasée par la foudre, et sa fille expirer sur un fumier. Il écrivoit bien en grec et en latin. Il a donné *Trésor de la langue française tant ancienne que moderne*, etc.

Cette ville est le siége de la préfecture, de la cour de justice criminelle, des tribunaux de première instance et de commerce; il y a un directeur des contributions directes, un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, un receveur général, un ingénieur en chef des ponts et chaussées, une école centrale, un bureau de garantie du département pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés. Cette commune est la résidence du général commandant et du commissaire ordonnateur de la 20e division militaire, qui comprend les départemens de la Dordogne, de la Corrèze, de la Charente, du Lot et de Lot-et-Garonne; il y a aussi un chef de légion, un capitaine et deux brigades, l'une à cheval, l'autre à pied, de la 8e légion de la gendarmerie nationale. *Pop.* 11,098. *B. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Périllac, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. et comm. de Canion, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Montflanquin, 20 kil. (4 l. ½) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.* comp. celle de Canion, 1212. *Bur. de poste* de Montflanquin.

Périllons, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Perpignan, cant. de Rivesaltes, à 23 kil. (5 l. ¼) de Perpignan. *Pop.* comp. celle d'Aupouls, 599. *Bur. de poste* de Perpignan.

Perinaldo, bourg (*Alpes-Maritimes*), arrond. de Monaco, ch.-l. de cant., à 18 kilom. (4 l.) N. E. de Menton, 29 kil. (6 l. ½) S. p. E. de Tende, 40 kil. (9 l.) N. E. de Nice. Cette commune est le lieu de naissance de Jean-Dominique *Cassini*, astronome, né en 1625, mort en 1712, à 87 ans. Ayant perdu la vue. On a de lui : *Traité touchant la comète* qui parut en 1652, 53, 54; un *Traité de la méridienne de Ste.-Pétrone*, 1656, in-fol. *Traités sur les planètes*, etc. — Jacques *Cassini*, fils, héritier des talens de son père, mourut en 1756, à 64 ans. Il a donné deux ouvrages très-estimés : *Elémens d'astronomie*, avec les *Tables astronomiques*, 1740, 2 vol. in-fol. *Grandeur et figure de la terre*, 1720, in-4°. *Pop.* 1000. *Bur. de poste* de Menton.

Périne (la), v. (*Manche*), arr. de Saint-Lô, cant. de St.-Jean-de-Daye, comm. du Désert, à 10 kil. (2 l. ½) de St.-Lô, et 29 k. (6 l. ½) de Coutances. *Pop.* compr. celle du Désert, 649. *Bur. de poste* de St.-Lô.

Périoterie (la), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, canton d'Houdan, comm. de la Hauteville, à 9 kil. (3 l. ¼) d'Houdan, 31 kil. (7 l.) de Mantes. *Pop.* comp. celle de la Hauteville, 197. *Bur. de poste* d'Houdan.

Périotte, v. (*Seine et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, cant. de Lorrès, comm. de Remauville, à 9 k. (2 l. ¼) de Soupes, 23 kilom. (5 l. ¼) de Fontainebleau. *Popul.* compr. celle de Remauville, 307. *Bur. de p.* de Soupes.

Périssac, v. (*Gironde*), arrond. de Libourne, cant. de Fronsac, à 13 kil. (3 l.) de Libourne, 28 kil. (6 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 84. *Bur. de p.* de St.-André-de-Cubsac.

Perl, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. d'Osperen, comm. de Holtz, à 7 kilom. (1 l. ¾) O. S. O. de Rambruch, 15 kil. (3 l. ½) N. p. O. d'Arlon, 36 k. (8 l.) N. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Holtz, 272. *Bur. de p.* d'Arlon.

Perle, fort (*Escaut*), arrond. de Termonde, canton de Beveren, sur l'Escaut, sur la rive gauche des ci-devant Pays-Bas, à 11 k. (2 l. ¾) d'Anvers, 29 k. (6 l. ½) de Termonde. *Popul.* .... *Bur. de poste* d'Anvers, dép. des Deux-Nèthes.

Perle, v. (*Haut-Rhin*), arrond. de Délemont, cant. de Bienne, à 7 kilom. (1 l. ¾) N. E. de Bienne, 19 k. (4 l. ½) S. de Délemont, 21 k. (4 l. ¾) S. E. de Ste.-Ursanne. *Popul.* 347. *Bureau de poste* de Bienne.

Perle, v. (*Sarre*), arrond. de Trèves, canton de Sarrebourg, à 21 k. (4 l. ¾) S. O. de cet endroit, 5 kil. (1 l. ¼) S. E. de Remich, 38 kil. (8 l. ½) S. O. de Trèves. *Pop.* comp. celle de Sindorf, 730. *Bureau de poste* de Luxembourg, dép. des Forêts.

Perles, v. (*Aisne*), arrond. de Soissons, cant. de Braisne, à 24 k. (5 l. ½) de Soissons, 27 kil. (6 l.) de Laon. *Pop.* 72. *Bur. de poste* de Fimes, dép. de la Marne.

Perles, v. (*Arriége*), arrond. de Foix, cant. d'Ax, à 19 k. (4 l. ¼) de Tarascon. Il y a une mine d'alun et de vitriol dans la montagne de Perles, à l'ouest de ce village. *Pop.* comp. celle du Castelet, 408. *Bur. de poste* de Tarascon.

Perletto, ville (*Tanaro*), arr. d'Albe, sur la pente d'une colline, près de Cortemiglia, à 33 k. (6 l. ½) S. E. d'Albe. *Pop.* 1205. *Bur. de p.* de Tortonne.

Perletto, ham. (*Marengo*), arrond. de Tortonne, à la gauche d'un ruisseau qui se jette dans la Scrivia, à 18 kil. (4 l.) S. de Tortonne. *Pop.* 128.

Perlez, v. (*Doire*), arr. d'Aoste, sur la pente d'une montagne, à la droite et près de l'Eyles, à 5 myriam. (11 l.) S. E. d'Aoste. *Pop.* 1160.

Perly, v. (*Léman*), arrond. de Genève, cant. de Carouge, comm. de Bernex, à 6 k. (1 l. ½) de Genève, 4 k. (1 l.) de Carouge. *Pop.* compr. celle de Bernex et dépend. 1030. *Bur. de poste* de Genève.

Pern, v. (*Lot*), arr. de Cahors,

cant. de Castelnau-de-Montratier, à 13 kil. (3 l.) de Cahors. *Pop.* 689. *Bur. de p.* de Castelnau-de-Montratier.

Pernand, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Beaune, à 7 k. (1 l. ⅗) de cette ville, 30 kil. (6 l. ⅗) de Dijon. *Pop.* 408. *Bur. de poste* de Beaune.

Pernant, v. (*Aisne*), arrond. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne, à 6 k. (1 l. ½) de Soissons, 34 kil. (7 l. ¾) de Laon. *Pop.* 450. *B. de poste* de Soissons.

Pernelle (la), v. (*Manche*), arrondiss. de Valognes, cant. de Quettehou, à 18 k. (4 l.) de Valognes, et 6 m. (14 l. ½) de Coutances. On trouve aux environs de la brèche blanche, opaque, et du sulfate de baryte : on y exploite de l'argile rougeâtre. *P.* 558. *Bur. de poste* de St.-Vaast.

Pernes, ville (*Pas-de-Calais*), arrond. de St.-Pol, cant. d'Heuchin, à 33 kilom. (7 l. ½) N. E. d'Arras, 13 kil. (3 l.) N. E. de Saint-Pol, 18 kil. (4 l.) S. O. de Béthune. Long. 20. 6. lat. 50. 29. Aux environs de Pernes il y a des mines de charbon de terre, et, au-dessous des couches, des pierres couleur d'ardoise plus dures que les pierres blanches, et plus tendres que les cailloux. *Pop.* 630. *Bur. de poste* de St.-Pol.

Pernes, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. de Boulogne-sur-mer, sur le Wimereux, à 6 kil. (1 l. ½) de Boulogne, et 9 myr. (20 l. ½) d'Arras. On trouve dans les environs des mines de houille. *Pop.* compr. celle de Souvré, 265. *Bur. de poste* de Boulogne-sur-mer.

Pernes, ville (*Vaucluse*), arr. de Carpentras, chef-lieu de canton, à 6 kil. (1 l. ½) S. de Carpentras, 21 kil. (4 l. ⅗) E. N. E. d'Avignon. L'ancienne église paroissiale de Pernes servoit à la confrérie des Pénitens blancs; et la nouvelle, beaucoup plus importante, appartenoit à des chanoines qui la desservoient. Tous les ans il se faisoit une procession dans l'ancienne église. Il y avoit aussi des Pénitens noirs, des Augustins, et des Ursulines de l'ordre de saint Augustin. On cultive, dans le territoire de cette ville, des mûriers, pour la nourriture des vers à soie. La ville de Pernes est le lieu de naissance d'Esprit *Fléchier*, évêque de Lavaur, puis de Nîmes, membre de l'Académie française, fondateur de celle de Nîmes, poëte latin et français, auteur d'Oraisons funèbres; né en 1632, mort à Montpellier en 1710. On a encore de lui *Œuvres mêlées*, in-12, en vers et en prose; une édition d'*Antoine Marie Grattiani, de casibus illustrium virorum*, in-4° *Panégyrique des saints*, Paris, 1690, in-4°, ou 2 vol. in-12; des *sermons*, 3 vol. in-12; *Histoire de l'empereur Théodose-le-Grand*, Paris, 1679, in-4°; *Vie du cardinal Ximenès*, 2 vol. in-12, et 1 vol. in-4°, etc. etc. *Pop.* 3480. *Bur. de poste* de Carpentras.

Pernin, v. (*Léman*), arrond. de Genève, cant. de St.-Julien, comm. de Beaumont, à 10 kil. (2 l. ½) de Genève, 4 kil. (1 l.) de St.-Julien. *Pop.* compr. celle de Beaumont et dép. 471. *Bur. de poste* de Genève.

Perno, v. (*Tanaro*), arrond. d'Albe, cant. de Morra, près de la source d'un ruisseau qui tombe dans la Taroira, à 8 kil. (2 l.) S. d'Albe. *Pop.* 190. *Bur. de poste* d'Asti.

Pernot, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Scey-sur-Saone, à 14 kilom. (3 l. ⅓) de Vésoul. *Pop.* 132 *Bur. de poste* de Vésoul.

Pernoy, v. (*Somme*), arrond. de Doulens, canton de Dommart en Ponthieu, à 15 kilom. (3 l. ½) de Doulens, et 19 kil. (4 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de Flixecourt.

Pero-Casevecchie, v. (*Golo*), arrond. de Bastia, cant. de Tavagna, à 36 kil. (8 l.) de Bastia. *Pop.* 441.

Pérois (les), v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger, comm. de la Puthenage, à 10 kilom. (2 l. ½) de Conches, 24 kil. (5 l. ½) de Bernay. *Popul.* compr. celle de la Puthenage, 148. *Bur. de poste* de Conches.

Pérol, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, cant. d'Herment, comm. de Prondines, à 32 k. (7 l. ⅓) de Clermont. *Pop.* compr. celle de Prondines, 903. *Bur. de p.* de Clermont-Ferrand.

Pérolax, v. (*Mont-Blanc*) arr. de Moutiers, cant. de Bourg-Saint-Maurice, comm. de Bellentre, à 14 kil. (3 l. ¼) de Moutiers, 5 kil. (1 l. ½) de Bourg-St.-Maurice. *Pop.* compr. celle de Bellentre et dépend. 805. *Bur. de poste* de Moutiers.

Pérolle (la), v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant de Gisors, comm. d'Hébecourt, à 8 kil. (2 l.) de Gisors, 27 k. (6 l.) du Grand-Andelys. *Pop.* compr. celle d'Hébecourt, 480. *Bur. de p.* de Gisors.

Pérols ou Perault, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Montpellier, entre l'étang de Pérols et celui de Manguio, à 8 kil. (2 l.) de Montpellier. On observe des phénomènes singuliers à un puits qui est dans l'intérieur de ce village. Ce puits a été construit vers l'an 1730 : il a environ 6 mèt. (17 pieds) de profondeur : il ne reçoit l'eau d'aucune source souterraine, et par conséquent il se remplit, ou de l'eau de pluie, ou par filtration, ou par surgeon. Quand il y a de l'eau au fond du puits, il n'y a point de méphitis; les animaux n'y souffrent aucune incommodité, ni la flamme aucune altération. On le cure comme les autres puits ordinaires; il n'est dangereux que pendant l'été, quand il est à sec : alors il s'en élève une vapeur mortelle : elle éteint la flamme et tue les animaux qu'on y descend. On y voit les chiens tomber dans l'instant en convulsions, et peu de temps après perdre la vie, à moins qu'on ne les retire promptement. Les chats, les oiseaux, et tous les autres animaux qu'on a fait servir à ces essais ont aussi péri promptement; en sorte que les chats les plus gros et les plus robustes n'ont pas vécu, lorsque la vapeur étoit forte, au delà d'une demi-minute. Une lampe, une chandelle, un flambeau allumés, s'éteignent sur-le-champ lorsqu'ils ont atteint la vapeur. Il s'ensuit de là que, quoique ce méphitis ne soit pas continuel, il ne laisse pas d'être un des plus violens qu'il y ait dans la nature. On sait, par la tradition de ce village, qu'avant la construction de ce puits, on en combla un autre à côté, qui avoit subsisté depuis un temps immémorial, et qui étoit encore plus infect et plus dangereux.

Près de ce village on trouve le *Boulidou*, fossé où les eaux pluvieuses qui s'y ramassent bouillonnent continuellement, et conservent néanmoins leur froideur ordinaire. C'est à cause de ce bouillonnement, qu'en langage du pays on l'appelle le *Boulidou*. En été, ce fossé est desséché, et quand on y met de l'eau de fontaine, elle bout dans l'instant. Ce qui est fort singulier, c'est que, quand il pleut, on voit à trente pas, à droite et à gauche de ce fossé, dans les ornières du chemin, bouillir l'eau qui y croupit.

On a observé que l'eau de ce fossé se charge d'un acide volatil, qui lui est communiqué par une vapeur qui s'exhale de plusieurs crevasses qu'on remarque au fond du fossé. Cela est prouvé par la couleur rouge que cette eau communique à la teinture des fleurs de mauves, et par toutes les expériences que l'on peut faire sur cette matière. Les gens du pays s'y baignent en été pour les douleurs de rhumatisme, et s'en trouvent fort bien. Quand le fossé est à sec, et qu'on met l'oreille sur les crevasses, on entend un bruit considérable des eaux jaillissantes : c'est le vent qui en sort qui fait bouillonner l'eau, et qui lui porte l'acide volatil dont elle est chargée. Tout cela suppose infailliblement des mines dans l'intérieur de ce lieu, et vraisemblablement aussi quelque source qui a son cours au travers des mines. *Populat.* 525. *Bureau de poste* de Montpellier.

Pérols, étang (*Hérault*), arrond. et cant. de Montpellier, à 13 kil. (3 l.) S. O. de Mauguio, au bord de la mer. Il a, de l'est à l'ouest, 5 k. (1 l. ¼) de long, et 3 k. (¾ de l.) de large.

Pérols (grande), (*Hérault*), arr. et cant. de Montpellier, à 8 k. (2 l.) S. O. de Mauguio : c'est la décharge de l'étang de Pérols.

Peron, v. (*Léman*), arrond. de Genève, cant. de Collonge, au pied du Jura, à 6 kil. (1 l. ½) S. S. O. de Thairy, 10 kil. (2 l. ½) E. N. E. de Chatillon-de-Michaille, 18 kil. (4 l.) O. de Genève. *Pop.* 1003. *B. de p.* de Collonge.

Péron (le), riv. (*Aisne*), arrond. de Vervins, cant. de Sains. Sa source, à 7 kil. (1 l. ⅔) S. O. de Sains, coule au S. O. et se rend dans la Serre, à 16 kil. (3 l. ¾) N. p. O. de Laon.

Péronne, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, cant. de Rœulx, à 7 kil. (1 l. ¾) S. p. O. de cet endroit, 2 k. (½ l.) N. de Binch, 14 k. (3 l. ¼) E. de Mons. *Pop.* 226. *Bur. de poste* de Binch.

Péronne, v. (*Nord*), arrond. de Lille, cant. de Templeuve, à 10 kilom. (2 l. ½) de Lille, et 23 kil. (5 l. ¼) de Douay. *Pop.* 410. *Bur. de poste* de Lille.

Péronne, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Lugny, à 14 kil. (3 l. ½) de Mâcon. *Popul.* comp. celle de St.-Pierre-le-Hanque, 656. *Bur. de poste* de Mâcon.

Péronne, ville (*Somme*), ch.-l. d'arr. et de cant., sur la Somme, dans des marais qui en rendent l'approche très-difficile, à 36 kil. (8 l.) S. O. de Cambrai, 4 myr. (10 l. ½) E. d'Amiens, 15 myr. (33 l.) N. p. E. de Paris. Long. 20. 25. lat. 49. 55. Cette ville étoit la capitale du ci-devant Santerre : c'étoit un gouvernement de place, sous le gouvernement militaire de Picardie, avec état-major. Le maire étoit commandant de la place en l'absence du lieutenant de roi. Il y avoit une élection, un grenier à sel, une juridiction des traites foraines, une subdélégation, et une brigade de la maréchaussée.

Elle est bien peuplée et très-commerçante. Ses fortifications, qui sont négligées, sont du chevalier de Ville. Les rivières de la Somme et de la Coulette, qui y passent, la rendent en quelque sorte imprenable. Charles *le Simple*, roi de France, détenu dans le château, qui lui servoit de prison, y périt misérablement. Péronne est encore remarquable pour avoir été assiégée en 1539 par le comte Henri de Nassau, qui, malgré sa puissante armée, fut contraint d'en lever le siége, par la valeureuse résistance de ses habitans, qui n'ont jamais souffert qu'elle fût prise : aussi a-t-elle conservé le nom de pucelle. On entre dans Péronne par plusieurs portes et sur plusieurs ponts. Le rempart, planté d'arbres, sert de promenade, et les fossés sont remplis d'eau. Outre cinq églises paroissiales, il y avoit deux collégiales, plusieurs couvens de l'un et de l'autre sexe : Cordeliers, Capucins, Minimes, Mathurins ; ces derniers tenoient le collége : des Ursulines et des Claristes ; un hôtel-dieu, qui étoit desservi par des religieux bénédictins ; et des hospitalières, qui avoient l'instruction des orphelines ; enfin l'abbaye du Mont-St.-Quentin, rapportoit à son prélat 18,000 liv. de rente. Les amateurs de musique avoient formé dans cette ville une société composée de quarante membres, dont l'établissement fut fixé en 1754 : elle donnoit un concert toutes les semaines.

Le territoire de la ville de Péronne est fertile en toutes sortes de grains : il s'y fait un commerce considérable en toiles pareilles à celles de St.-Quentin et de Cambrai, de linons et batistes qu'on y fabrique : il y a aussi beaucoup de tanneries et de corroiries : on y exploite de la tourbe.

La ville de Péronne a vu naître, en 1676, Louis *Coqueley*, auteur badin, mort en 1754. Il a donné les ouvrages suivans : *Eloge de la goutte, de Rien, de Quelque chose, de la Méchante femme ; l'Ane ; le Triomphe de la Charlatanerie ; le Calendrier des Foux ; l'Almanach burlesque ; l'Almanach des Dames.* Il eut part aux *Mémoires historiques* d'*Amelot de la Houssaye.* — *Estrumel*, gentilhomme, né aux environs de Péronne. Sa bravoure et sa générosité préservèrent cette ville d'être prise par le comte de Nassau, l'un des généraux de Charles-Quint. En récompense, François Ier le fit son maître-d'hôtel. — Louis-Matthieu *Langlès*, né en 1763 ; membre de l'Institut national, conservateur des monumens orientaux de la Bibliothèque nationale, et professeur de persan à l'école spéciale des langues orientales vivantes. Il a publié beaucoup d'ouvrages savans.

Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier. Péronne est une place de guerre de 4e classe de la 15e division militaire ; la résidence d'un commandant de place et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3680. *Bur. de poste. Rel. de p. aux chevaux.*

Péronnes, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. d'Antoing, à 1 kil. (¼ de l.) S. de cet endroit, 11 kil. (2 l. ¾) O. p. S. de Leuze, 5 kil. (1 l. ¼) S. p. E. de Tournai. *Pop.* 544. *Bur. de poste* de Tournai.

Peronville, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Château-Dun, cant. d'Ogères, sur la Connie, à 19 kil. (4 l. ¼) de Château-Dun, 43 k. (9 l. ⅔) de Chartres. Il y a une carrière de pierre bleuâtre panachée de blanc, qualifiée de marbre dans l'endroit, et dont les blocs n'ont guère que de douze à dix-huit pouces. *Pop.* 457. *Bur. de poste* de Château-Dun.

Peros-Amon, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Paimpol, près la mer, à 15 k. (3 l. ½) de Pontrieu, 39 kilom. (8 l. ⅔) de St.-Brieux. *Pop.* 218. *Bur. de poste* de Paimpol.

Perosa, vallée (*Pô*), arrosée par le Clusone : elle a 27 k. (6 l.) de long. Le bourg de Perosa en est le ch.-lieu.

Perosa, v. (*Doire*), arrondiss.

d'Ivrée, dans un vallon, à 9 kilom. (2 l. ¼) S. O. d'Ivrée. *Popul.* 550. *Bur. de poste* d'Ivrée.

Perosa, b. (*Pô*), arrondissem. de Pignerol, ch.-l. de cant., dans la vallée du même nom, sur la gauche du Cluson, à 15 kil. (3 l. ½) N. O. de Pignerol. *P.* comp. celle de Pinasca, 2311. *B. de p.* de Pignerol.

Perotin, v. (*Moselle*), arrond. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman, à 8 kil. (2 l.) de Briey, 24 kilom. (5 l. ½) de Metz. *Pop.* 450. *Bur. de poste* de Briey.

Perouges, b. (*Ain*), arrond. de Trévoux, cant. de Meximieux, sur une montagne, à 10 kil. (2 l. ½) de Montluel, 34 k. (7 l. ¾) de Bourg. *Pop.* 749. *Bur. de p.* de Meximieux.

Perouille (la), v. (*Indre*), arr. et cant. de Châteauroux, à 18 k. (4 l.) de cette ville. *Pop.* 362. *Bur. de poste* de Châteauroux.

Perouse, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Béfort, à 2 kil. (½ l.) de cette ville, 6 myr. (13 l. ½) de Colmar. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de Béfort.

Perouse, v. (*Jura*), arr. et cant. de St.-Claude, près du Tacon, à 3 k. (¾ de l.) de St.-Claude, 41 kilom. (9 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 101. *Bur. de poste* de St.-Claude.

Perouse, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Rioz, à 30 kil. (6 l. ¾) de Vésoul. *Pop.* 120. *Bur. de poste* de Rioz.

Pérouse (la), v. (*Ain*), arr. de Trévoux, canton de St.-Trivier, à 15 kil. (5 l. ½) de Trévoux, 31 kil. (7 l.) de Bourg. *Pop.* 378. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Chalaronne.

Perouse (la), rivière (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de Vitré. Sa source, à 4 kil. (1 l.) E. par S. de Vitré, coule au S. O., et se rend dans la Calanche, à 10 kil. (2 l. ½) de sa source.

Perouse (la), riv. (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, cant. de Roybon. Sa source, à 3 kil. (¾ de l.) N. E. de Roybon, coule au N. O., se réunit à la Baillisse et aux Edoches, à 2 kil. (½ l.) de Viriville.

Perouse (la), v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de St.-Julien, à 13 kil. (3 l.) d'Orgelet, 28 k. (6 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 209. *Bur. de poste* de St.-Amour.

Perouse, côte (*Loire*), arrond. de Saint-Etienne, cant. de Rive-de-Gier. Elle s'étend du N. E. au S. O., tient à celle de Pilas, commence à 5 k. (1 l. ¼) O. de Condrieu, et finit à 15 kil. (3 l. ½) E. de St.-Etienne: elle a 15 k. (3 l.) de long.

Peroy, v. (*Oise*), arrondiss. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-Haudouin, à 8 k. (2 l.) de Crespy, 6 m. (14 l.) de Beauvais. *Pop.* 452. *Bur. de poste* de Nanteuil-le-Haudouin.

Perpezac-le-Blanc, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. d'Ayen, à 18 k. (4 l.) de Brive, 34 k. (7 l. ¾) de Tulle. Il y a des mines de houille non exploitées. *Pop.* 844. *Bur. de poste* de Brive.

Perpezac-le-Noir, v. (*Corrèze*), arrond. de Brive, cant. de Vigeois, 10 k. (2 l. ½) d'Uzerche, 18 k. (4 l.) de Tulle. *Pop.* 1259. *Bur. de poste* d'Uzerche.

Perpezat, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Rochefort, à 27 kil. (6 l.) de Clermont-Ferrand. *Pop.* 1419. *Bur. de poste* de Clermont-Ferrand.

Perpignan, ville (*Pyrénées-Orientales*), ch.-l. de départ., d'arrond. et de cant., à 5 myr. (12 l. ½) S. de Narbonne, 13 m. (29 l.) S. O. de Montpellier, 16 myr. (35 l.) S. E. de Toulouse, 85 myr. (192 l.) S. par E. de Paris. Long. 10. 34. latitude, 42. 41. Cette ville, située sur la rive droite du Tel, qui va se jeter dans la mer, à 4 kilom. (1 l.) de là, étoit la capitale du ci-devant Roussillon. Elle est partie dans la plaine, et partie sur une colline, à 8 kilom. (2 l.) de la mer. La rivière baigne ses murailles, et le Tel celles de son faubourg de Notre-Dame. On passe la première rivière sur un pont d'une seule arche, et la seconde sur un beau pont de plusieurs arches. La citadelle est sur la hauteur, et commande la ville, dont l'intérieur n'est pas agréable. Les rues en sont étroites, et la seule passable est celle qui termine à la porte de France. On distingue néanmoins un quartier beaucoup mieux bâti que le reste de la ville: c'est d'après les dessins et les plans du maréchal de Vauban, qu'on construisit les fortifications qui défendent cette partie. La citadelle que Charles V y fit édifier est un ouvrage d'autant plus imposant, que Vauban y a fait des augmentations considérables: en sorte que cette place est une des plus fortes qu'il y ait en France. Elle a soutenu plusieurs siéges. Le plus mémorable sans doute est celui de 1474, sous le règne de Louis XI. Ce prince la prit par famine. Les habitans ne se rendirent qu'au bout de huit mois de siége, après avoir mangé les chevaux, les chats, les chiens, les rats, et jusqu'à l'herbe des remparts, et lorsqu'ils eurent dévoré un nombre de cadavres qui étoient tombés sous les coups des assiégeans, dernière ressource qui leur restoit. Ces malheureux durent leur opiniâtre résistance aux encouragemens d'un Jean-*le-Blanc* qui commandoit la ville sous le titre de consul. Le roi d'Arragon, son maître, instruit de l'extrémité où la place étoit réduite, lui ordonna de se rendre. Mais Jean-*le-Blanc*, sous prétexte de venger la mort de son fils fait prisonnier dans une sortie, et qu'il auroit pu sauver en cédant à la force, et à la proposition que les Français lui firent de renvoyer ou de voir égorger son fils sous ses yeux, préféra s'immortaliser par cette barbare réponse: *Allez dire à votre général que je ne balance point entre mon devoir et la nature; que s'il manque de poignards, je lui en enverrai un.* La place fut prise d'assaut. On doit dire, à la louange des Français, qu'ils n'eurent point le courage de porter plus loin la vengeance. Ils furent tellement effrayés du nombre des victimes immolées à la vanité de Jean-*le-Blanc*, que leur fureur se glaça à la vue d'un semblable spectacle, et le glaive respecta ce que la famine et la mort avoient dédaigné. En 1542, sous le règne de François Ier, une armée de quatre cent mille hommes, commandée par le dauphin, depuis roi sous le nom d'Henri II, vint l'assiéger, mais inutilement. Louis XIII fut plus heureux, ou plutôt mieux servi; elle capitula le 9 septembre 1642, après trois mois de tranchée ouverte, et lorsque presque toute la garnison eut péri dans les différentes sorties qu'elle fit sur l'ennemi. Il semble que la ville de Perpignan étoit destinée à rendre hommage à la valeur française. C'est sur les bords de la rivière qui l'arrose, qu'elle a vu se former, au commencement de la révolution, cette armée de héros dont le courage devoit franchir les Pyrénées, étonner l'Espagne par ses exploits et ses victoires, et la forcer, par des actes généreux, à devenir notre éternelle alliée.

C'est à Perpignan que résidoit le gouverneur de la province, qui étoit aussi capitaine-général des comtés et vigueries du Roussillon,

sillon, de Conflans et de Cergne, gouverneurs particuliers de la ville, citadelle et castilles de Perpignan; il avoit sous lui, en cette qualité, un lieutenant de roi, un major, deux aides-major, un capitaine des portes; le commandant, le major, et l'aide-major de la citadelle, dans laquelle il y avoit toujours, ainsi que dans la place, une forte garnison, arsenal, magasins et artillerie. C'étoit aussi la résidence d'un prévôt général de la maréchaussée. Le gouvernement civil et politique consistoit en une intendance, un bureau des finances, une grande maîtrise des eaux et forêts, une recette, un grenier à sel, un corps-de-ville, les juridictions du juge, du bailli, et du juge-viguier, le consulat de mer, etc.

Le corps de ville étoit gouverné par cinq consuls tirés des trois états qui composoient la ville.

L'évêché, suffragant de l'archevêché de Narbonne, avoit anciennement son siége dans la petite ville d'Elne, qui n'est plus qu'un village, à 8 k. (2 l.) de Perpignan, et il étoit suffragant de l'archevêché de Tarragone. Le pape Clément VIII transféra en 1604 la résidence de l'évêque et du chapitre d'Elne dans l'église de Perpignan. L'évêque prenoit le titre d'inquisiteur, mais il ne faisoit d'autres fonctions que celles que l'épiscopat donnoit en France. La cathédrale de Perpignan est belle et vaste. Son chapitre étoit partagé en deux corps; l'un, sous le nom de chapitre d'Elne, et l'autre sous celui de Saint-Jean, appelé la *communauté de Saint-Jean*. Le chapitre d'Elne avoit quatre dignitaires et vingt-un chanoines. Le corps de la communauté de St.-Jean étoit composé de quatre cures et de quatre-vingt-neuf chapitres bénéficiers. Outre l'église cathédrale, qui avoit tous les droits curiaux dans l'étendue de la ville, il y avoit trois églises paroissiales, dont l'une étoit collégiale. Les couvens étoient au nombre de quatorze, tant d'hommes que de filles, savoir: Jacobins, Carmes, Augustins, Cordeliers, Trinitaires, Minimes, Carmes Déchaussés, Augustins Déchaussés, Jacobines, Claristes, filles de la Congrégation de Notre-Dame, et des filles de St.-Sauveur. Ces dernières n'admettoient chez elles que des filles nobles. Il y avoit encore une maison de repenties pour les filles débauchées, un séminaire, deux collèges, un hôpital du roi pour les soldats malades, et une Université qui remontoit jusqu'au milieu du quatorzième siècle, et qui étoit composée de quatre Facultés.

Les riches et excellentes productions du sol de Perpignan lui ont acquis dans le commerce une grande célébrité; il est très-fertile en vins délicieux de différentes qualités, tels que muscats, de *Rivesaltes*, vins blancs cuits, vins blancs, connus sous le nom de *Macabeu*, vins de *Grenache*, de *Malvoisie*, et plusieurs autres qui rivalisent les meilleurs vins d'Espagne; en eau-de-vie très-recherchée, grains et fruits de toute espèce, huiles très-bonnes et très-estimées dans les fabriques; celles de Monner et d'Estage sont excellentes à manger. Les laines fines sont de la plus belle qualité. On y trouve en abondance du salicot, et des soudes pour la fabrication des savons et pour les verreries. La culture des vers à soie y est très-répandue, et ce genre d'industrie est une branche de commerce considérable. Les miels blancs, connus sous le nom de *miel de Narbonne*, se recueillent presque tous dans ses environs. On y fabrique des étoffes de laine et des dentelles. Il y a à Perpignan treize tanneries, une fabrique de savon, et trois fabriques d'eau-de-vie.

Perpignan est la patrie de Jean *Blanc*, premier consul de Perpignan, qu'il défendit huit mois après que Jean II, roi d'Arragon lui eut permis de la rendre aux Français qui l'assiégeoient en 1474, ils finirent par le forcer à leur en ouvrir les portes. On souffrit dans ce siége tout ce que la faim a de plus cruel; les chevaux, les chiens, les rats, les cuirs, etc., servoient de nourriture aux assiégés. — *Dugommier*, général en chef de l'armée des Pyrénées Orientales. Ce général n'ayant à Gillettre, en Italie, que six cents hommes sans artillerie, combattit pendant dix heures quatre mille Autrichiens, Croates et Piémontais, soutenus par six pièces de canon; en tua un grand nombre, et leur fit beaucoup de prisonniers le 27 vendémiaire an 2 (14 octobre 1793). Le 28 du mois suivant, *Dugommier* défit, avec neuf cents hommes, cinq mille ennemis à Utel, après onze heures de combat. Le 8 floréal, il expulsa dix mille Espagnols du village d'Oms, leur enleva les gorges et le pont de Céret. Les 11 et 12 floréal, il gagna une bataille sur les Espagnols aux Albères, leur enleva la fameuse redoute de Montesquieu, deux cents pièces de canon, tua un grand nombre d'ennemis, et fit deux mille prisonniers. Le 27 floréal, *Dugommier* fut blessé après avoir repoussé avec perte trois mille Espagnols à Collioure, et fait un grand nombre de prisonniers. Le 7 prairial suivant, il s'empara du fort St.-Elme, de Port-Vendre, reprit Collioure, fit mettre bas les armes à sept mille Espagnols, qu'il fit prisonniers, et prit toute l'artillerie. A Saint-Laurent de la Monga, il remporta une autre victoire, mit en fuite cinquante mille Espagnols, en tua deux mille cinq cents. Ce brave général mourut glorieusement d'un coup d'obus à la fameuse bataille de St.-Sébastien de la Monga. Cette bataille fut gagnée par les Espagnols le 7 brumaire an 3 (18 novembre 1794). — Hyacinthe *Rigaud*, surnommé le van Dick de la France, peintre en portraits, directeur des académies de peinture; né en 1663, mort à Paris en 1743.

Cette ville est le siége de la préfecture, d'une cour de justice criminelle, et des tribunaux de 1re instance et de commerce. Il y a un directeur des contributions directes, un directeur des douanes, un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un receveur général, un ingénieur des ponts et chaussées, une école centrale, un bureau de garantie du département pour faire l'essai, et constater les titres de tous les ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés, et pour la marque d'or et d'argent venant de l'étranger. Il y a un hôtel des monnoies pour la fabrication des espèces marquées de la lettre Q; un commissaire, un directeur de la fabrication, un contrôleur du monnoyage, et un caissier. Cette ville est une place de guerre de 1re classe de la 10e division militaire, et la résidence d'un commandant, de deux adjudans de place, et d'un directeur de fortifications. La citadelle de Perpignan est un poste de guerre de 4e classe de la 10e division militaire, et la résidence d'un commandant de place. Il y a aussi un chef d'escadron, un capitaine, deux brigades, l'une à cheval, l'autre à pied, de la 10e légion de la gendarmerie nationale, et un chef de brigade directeur de l'artillerie. Il y a

deux compagnies de gardes-côtes. Dans le port de cette commune est un commissaire des relations commerciales de la république batave. *Pop.* 9695. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Perques-Benard (les), v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Briquebec, près la forêt du même nom, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Valognes, 5 m. (10 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Valognes.

Perquies, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Villeneuve-de-Marsan, à 2 kil. (½ l.) de cet endroit, 19 kil. (4 l. ⅓) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de Rimblès-Gaude et de Lusson, 1056. *Bur. de poste* de Mont-de-Marsan.

Perraine, v. (*Oise*), arrond. de Clermont, cant. de Maignelay, commune de Willes, à 14 kil. (3 l. ¼) de Breteuil, 37 kilom. (8 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* compris celle de Willes, 599. *Bur. de p.* de Montdidier, départ. de la Somme.

Perrancey, v. (*Haute-Marne*), arrond. et cant. de Langres, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 30 kilomèt. (6 l. ⅔) de Chaumont. *Pop.* 238. *Bur. de poste* de Langres.

Perraute (la), montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lus, à 14 k. (3 l. ¼) S. d'Argelès. Elle a de l'E. à l'O. 3 k. (⅔ de l.) et du N. au S. 1 k. (¼ de l.)

Perray (le), v. (*Maine-et-Loire*), arrond. d'Angers, cant. de Pellouaille, à 8 kil. (2 l.) d'Angers. *Pop.* 2020. *Bur. de poste* d'Angers.

Perray (le), v. (*Seine-et-Oise*), arrond et cant. de Corbeil, à 2 kil. (½ l.) de cette ville, 37 k. (8 l. ¼) de Versailles. *Pop.* 194. *Bur. de p.* de Rambouillet.

Perreaube (Mail de), montagne (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, à 6 k. (1 l. ½) O. p. N. de Bagnères. Elle a de l'E. à l'O. 1 k. (¼ de l.) de long.

Perreblanque (Tuc de la), montagne (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de St.-Béat, à 7 kil. (1 l. ⅔) E. de cette ville. Elle a de l'O. p. S. à l'E. p. N. 3 kil. (¾ de l.) de long.

Perrecy, b. (*Saone-et-Loire*), arrond. de Charolles, cant. de Toulon-sur-Arroux, près l'Oudrache, à 20 kil. (4 l. ½) N. de Charolles, 6 myr. (13 l. ¼) de Mâcon, 24 kil. (5 l. ½) S. O. de Montcénis. Il y avoit un prieuré de Bénédictins, fondé en 840 par le comte Eccard: le prieur et les religieux étoient seigneurs de Perrecy. Ce bourg a, dans son territoire, des mines de fer, avec un fourneau, deux forges et martinet, au-dessous d'un très-grand étang. *Pop.* 1430. *Bur. de poste.*

Perregailère (Tuc de), montagne (*Arriége*), arr. de St.-Girons, cant. de Castillon, à 10 kil. (1 l. ½) O. de cette ville.

Perrenans (la), v. (*Jura*), arr. de Poligny, cant. des Planches, à 29 kil. (6 l. ½) de Poligny, 34 k. (7 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 118. *Bur. de poste* de Champagnole.

Perrenay, v. (*Indre-et-Loire*), arrond. de Tours, cant. de Neuillé-Pont-Pierre, à 14 kil. (3 l. ¼) de Tours. *P. p.* 400. *Bur. de poste* de Tours.

Perrero, v. (*Pô*), arrond. de Pignerol, chef-lieu de canton, sur le torrent de St.-Martin, à 22 kil. (5 l.) N. O. de Pignerol. *Pop.* réunie aux villages de Bovile, Chabzan, Faelto, Massel, Maniglia, Praly, Ridaret, Rodoretto, Salza, Traversa, 3923. *Bur. de poste* de Pignerol.

Perret, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Loudéac, cant. de Gouarec, à 13 kil. (3 l.) de Rostrenen, 5 myr. (10 l. ¾) de St.-Brieux. Il y a un fourneau, deux forges, un martinet pour la fabrication du fer de marmites, chaudières, trépieds, poêles à crêpes, poêles à frire. *Pop.* 582. *Bur. de poste* de Rostrenen.

Perret, v. (*Corrèze*), arrond. d'Ussel, cant. de Meimac, à 22 kil. (5 l.) de cet endroit, 32 k. (7 l. ¼) de Tulle. *Pop.* 255. *B. de p.* de Tulle.

Perreuse, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de la Ferté-sous-Jouarre, commune de Signy, à 5 kil. (1 l. ¼) de la Ferté-sous-Jouarre, 16 k. (3 l. ¾) de Meaux. *Pop.* compris celle de Signy et dépendances, 517. *Bur. de poste* de la Ferté-sous-Jouarre.

Perreuse (la), v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Grand-Couronne, commune d'Oissel-la-Rivière, à 13 kil. (3 l.) de Rouen, 5 kil. (1 l. ¼) de Grand-Couronne. *Pop.* compr. celle d'Oissel-la-Rivière, 2340. *Bur. de poste* de Rouen.

Perreux, b. (*Loire*), arrond. de Roanne, chef-lieu de cant., sur la Rhodon, à 4 kilom. (1 l.) E. de Roanne, 6 myr. (14 l.) N. O. de Lyon, 13 k. (3 l.) S. de Charlieu. Il y a un hôpital. *Pop.* 2525. *Bur. de poste* de Roanne.

Perreux, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. de Charny, à 22 kil. (5 l.) de Joigny, 31 kil. (7 l.) d'Auxerre. *Pop.* 707. *Bur. de poste* de Joigny.

Perreux (le), v. (*Seine*), arr. de Sceaux, cant. de Charenton, commune de Nogent, à 16 kil. (3 l. ¾) de Sceaux, 6 kil. (1 l. ½) de Charenton. *Popul.* compris celle de Nogent, 1198. *Bur. de p.* de Paris.

Perrich, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Xanten, près du Rhin, à 8 kil. (2 l.) E. de Xanten, 3 kil. (¾ de l.) O. p. N. de Wesel, 9 m. (21 l.) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 233. *Bur. de poste* de Gueldres.

Perrier (le), riv. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Grimaud. Sa source, à 8 kil. (2 l.) O. p. S. de Grimaud, coule à l'E., et se rend dans la Gute, à 8 kil. (2 l.) E. de sa source.

Perrier (le), v. (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Challans, à 8 kilom. (2 l.) de cet endroit, 10 myr. (22 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 1300. *Bur. de poste* de Challans.

Perrière (la), v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. d'Aix-en-Othe, comm. de Maraye, à 14 kil. (3 l. ¼) d'Ervy, 22 k. (5 l.) de Troyes. *Pop.* compris celle de Maraye, 1204. *Bur. de poste* d'Estissac.

Perrière (la), v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de St.-Jean-de-Lône, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 32 kil. (7 l. ¼) de Dijon. *Pop.* 490. *Bur. de poste* de St-Jean-de-Lône.

Perrière (la), v. (*Orne*), arr. de Bellesme, cant. de St.-Hilaire-de-Soisay, à 8 kil. (2 l.) de Bellesme, 25 kil. (5 l. ¾) d'Alençon. Ce lieu étoit anciennement considérable. *P.* compris celle de St.-Hilaire-de-Soisay, 780. *Bur. de p.* de Bellesme.

Perrières, v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Coulibeuf, à 8 kilom. (2 l.) de Falaise, 30 kil. (6 l. ¾) de Caen. *Pop.* 421. *Bur. de poste* de Falaise.

Perrières, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Douvres, près la source du Don, ruisseau, à 14 k. (2 l. ½) de Caen. *Pop.* 309. *Bur. de poste* de Caen.

Perriers, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Dives, près la Dive, à 21 kil. (4 l. ¾) de Pont-l'Evêque, 21 kil. (4 l. ¾)

de Caen. *Pop.* 139. *Bur. de poste* de Dives.

Perriers, v. (*Eure*), arrond. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger, à 14 kil. (3 l. ¼) de Bernay, 30 k. (6 l. ¾) d'Évreux. *Pop.* 322. *Bur. de poste* d'Ecouen.

Perriers, v. (*Manche*), arr. de Mortain, cant. de Sourdeval-de-la-Bare, à 10 kil. (2 l. ½) de Mortain, 5 myr. (10 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 730. *Bur. de poste* de Sourdeval.

Perriers, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. et cant. d'Issoire. Ce village est remarquable par de nombreuses excavations, dont la plupart sont naturelles, ou produites par quelques violentes secousses du terrain. Presque tous ces antres souterrains sont habités par des familles de paysans peu fortunés. *Pop.* 443. *Bur de poste* d'Issoire.

Perrigny, v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de Condé-sur-Noireau, à 23 kil. (5 l. ¼) de Vire, 33 kil. (7 l. ½) de Caen. *Pop.* 236. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau.

Perrigny, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliége, à 3 k. (⅗ de l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 774. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Perrigny-les-Dijon, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Dijon, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 222. *Bur. de poste* de Dijon.

Perrigny-sur-Lognon, village (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Pontaillier, près la Saone, à 31 k. (7 l.) de Dijon. *Pop.* 975. *Bur. de poste* de Pontaillier.

Perrogney, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Longeau, à 10 kil. (2 l. ½) de Langres, 34 k. (9 l. ⅗) de Chaumont. *Pop.* 407. *Bur. de poste* de Langres.

Perron, v. (*Eure*), arr. d'Évreux, cant. de Damville, comm. de Gouville, à 13 kilom. (3 l.) de Verneuil, 29 k. (6 l. ½) d'Évreux. *Pop.* compris celle de Gonville, 324. *Bur. de poste* de Verneuil.

Perron-les-Guérins, village (*Manche*), arrond. de St.-Lô, cant. de Thorigny, à 15 kil. (3 l. ½) de St.-Lô, 40 k. (9 l.) de Coutances. *Pop.* 185. *Bur. de poste* de Thorigny.

Perronas, v. (*Ain*), arrond. et cant. de Bourg, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* 367. *Bur. de poste* de Bourg.

Perros-Guirec, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, chef-lieu de cant., au bord de la mer, à 9 kil. (2 l. ¼) N. de Lannion, 6 m. (13 l. ⅗) N. O. de St.-Brieux, 13 k. (3 l. ½) O. de Tréguier. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Morlaix, 3e arrondissem. maritime. *Populat.* 1420. *Bureau de poste* de Lannion.

Perrouze, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Montaigut, à 7 k. (1 l. ⅗) de cette ville, 5 m. (12 l.) de Clermont. *Pop.* 1305. *Bur. de poste* de Montaigut.

Perroy, v. (*Nièvre*), arrond. de Cosne, cant. de Donzy, près du Nouain, à 18 k. (4 l.) de Cosne, 5 myr. (10 l. ¼) de Nevers. *Pop.* 536. *Bur. de poste* de Cosne.

Perruquiers (maîtres). Sous la monarchie, ils avoient des charges qui se payoient à Lyon dix mille liv., et à Paris trois mille neuf cents livres. Leur nombre dans la capitale étoit de neuf cent soixante-douze. Nul garçon ne pouvoit entrer chez un maître sans être muni d'un certificat de bonne conduite.

Les perruquiers avoient le droit exclusif de vendre des cheveux. Les bassins qui leur servoient d'enseignes devoient être blancs, pour les distinguer de ceux des chirurgiens qui étoient jaunes. Saint-Louis étoit leur patron. Le revenu des charges appartenoit au premier chirurgien du roi.

Perrusson, v. (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. de Loches, près l'Indre, à 3 kil. (¾ de l.) de Loches, 41 k. (9 l. ¼) de Tours. *Pop.* 580. *Bur. de poste* de Loches.

Pers, v. (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de St.-Mamet, à 16 k. (3 l. ¾) d'Aurillac. *Pop.* 649. *Bur. de poste* d'Aurillac.

Pers, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Reignier, à 6 kilom. (1 l. ½) S. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) O. N. O. de la Roche, 23 k. (5 l. ½) S. S. E. de Genève. *Pop.* 1150. *Bur. de poste* de Bonneville.

Pers, v. (*Loiret*), arr. de Montargis, cant. de Courtenay, à 19 k. (4 l. ¾) de Montargis, 8 myriam. (17 l. ½) d'Orléans. *Populat.* 214. *Bur. de poste* d'Égreville, départ. de Seine-et-Marne.

Pers, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant. de Sauzé-Vaussay, à 16 k. (3 l. ½) de Melle, 42 k. (9 l. ½) de Niort. *Pop.* 121. *Bur. de poste* de Sauzé.

Persac, v. (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. de Lussac-les-Châteaux, près la Grande-Blourds, à 15 k. (3 l. ½) de Montmorillon, 38 k. (8 l. ½) de Poitiers. *Populat.* 1333. *Bur. de poste* de Montmorillon.

Persan, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam, près l'Oise, à 16 k. (3 l. ¾) de Pontoise, 40 k. (9 l.) de Beaumont. On fait à Persan le commerce de farines. *Pop.* 255. *Bur. de poste* de Beaumont-sur-Oise.

Perscheit, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Bacharach, à 6 k. (1 l. ½) N. O. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) O. p. S. d'Oberwesel, 5 m. (11 l. ¾) S. p. E. de Coblentz. *Pop.* 198. *Bureau de poste* de Bingen, départ. de Mont-Tonnerre.

Perseigne, montagne (*Hautes-Pyrénées*), arrond. d'Argelès, cant. d'Aucun, à (4 l.) S. O. d'Argelès. Elle a du N. au S. 1 kilom. (¼ de l.) de long.

Perseigné, forêt (*Sarthe*), arrond. de Mamers, cant. de la Fresnaye, à 8 k. (2 l.) N. O. de Mamers. Elle a 9731 mètres (5,000 t.) de long, sur environ 5,846 mètres (3,000 toises) de large. Il y avoit dans cette forêt une abbaye d'hommes de l'ordre de Citeaux, fondée vers l'an 1150.

Perselen, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Geylenkirchen, comm. de Rosenberg, à 25 kil. (5 l. ¾) d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* compris celle de Rosenberg, 219. *Bur. de p.* d'Aix-la-Chapelle.

Persquen, v. (*Morbihan*), arr. de Pontivy, cant. de Guemené, à 18 kil. (4 l.) de Pontivy, 5 myr. (12 l.) de Vannes. *Pop.* 996. *Bur. de poste* de Pontivy.

Pertain, v. (*Somme*), arrond. de Péronne, cant. de Nesle, à 8 k. (2 l.) de Péronne, 42 kil. (9 l. ½) d'Amiens. Il y a une fabrique de bas. *Pop.* compr. celle de Bersancourt, 9261. *Bur. de poste* de Nesle.

Pertengo, v. (*Sesia*), arrond. de Verceil, cant. de Stroppiana, en plaine, à 13 k. (3 l.) S. O. de Verceil. *Pop.* 825. *Bur. de poste* de Verceil.

Perthes, v. (*Marne*), arr. de Ste.-Menéhould, cant. de Ville-sur-Tourbe, à 22 k. (5 l.) de Ste.-Menéhould, 31 kil. (7 l.) de Châlons. *Pop.* 194. *Bureau de poste* de Châlons-sur-Marne.

Perthes, b. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de St.-Dizier, à 8 k. (2 l.) O. de cette ville, 7 myr. (15 l.) N. de Chaumont, 22 k. (5 l.) N. E. de Vassy. *Pop.* 520. *Bur. de poste* de St.-Dizier.

Perthes, b. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. sud de Melun, à 10 kil. (2 l. ½) N. E. de Milly, 9 kilom. (2 l. ¼) S. O. de Melun, 15 kilom. (3 l. ½) S. p. E. de Corbeil. Ce bourg, qui avoit donné son nom au ci-dev. Perthois en Champagne, près de la rive droite de la Marne, étoit autrefois la capitale de ce petit pays; mais, ayant été ruiné par les guerres, il n'a pu se rétablir. Il y avoit une marine royale. *Pop.* 666. *Bur. de poste* de Pont-Thierry.

Perthes-en-Rothières, village (*Aube*), arrond. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château, à 24 k. (5 l. ½) de Bar, 36 k. (8 l.) de Troyes. *Pop.* 245. *Bur. de poste* de Brienne.

Perthes-le-Chatelet, village (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. de Juniville, à 6 kil. (1 l. ½) de Réthel, 4 myr. (10 l. ¼) de Charleville. *Pop.* 534. *Bur. de poste* de Réthel.

Pertheville, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Falaise, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 39 kil. (8 l. ⅔) de Caen. Il y a une mine de plomb dont le filon sort au jour sur la Falaise, ou petite montagne. *Pop.* 315. *Bur. de poste* de Falaise.

Perthois (le), c'étoit un petit pays de la ci-devant Champagne, borné au septentrion par le Rémois, au levant par le Barrois en Lorraine, au midi par le Vallage, et au couchant par la Champagne proprement dite: il forme un triangle, et a environ 5 myriamèt. (11 l.) du levant au couchant, et 4 myriam. (10 l.) du septentrion au midi. Les rivières qui l'arrosent sont, la Marne, la Saux, la Vière et l'Isson. Ses villes étoient: Vitry-le-Français, qui étoit la capitale, Vitry-le-Brûlé, St.-Dizier et Larzicourt.

Cette petite contrée n'a qu'un seul bois, qui est situé au levant, et porte le nom de *bois des Trois-Fontaines*. Le pays est d'ailleurs un des plus agréables; rien n'y manque aux nécessités et aux plaisirs de la vie: on y récolte des blés et des vins en abondance, et les pâturages y sont très-bons. Le poisson est fort commun, à cause de la grande quantité d'étangs que l'on entretient dans cette province. Ce pays fait aujourd'hui partie des départemens de la Marne et de la Haute-Marne. *Voy.* ces départemens pour les productions, l'industrie et le commerce du Perthois.

Pertre (le), v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Vitré, cant. d'Argentré, à 15 kil. (3 l. ½) de Vitré, 5 myr. (10 l. ¾) de Rennes. Il y a des fabriques de cuirs, fils, et toiles dites de *Pertre*. *Pop.* 210. *B. de p.* de Vitré.

Pertre, forêt (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Vitré, cant. d'Argentré, à 10 k. (2 l. ½) S. E. de Vitré. Elle a du S. O. au N. E. 5846 mètres (3000 t.) de long, sur 3306 mèt. (1700 t.) de large.

Pertuis, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de la Ferté-Gaucher, comm. de Chèvres, à 9 k. (2 l. ¼) de la Ferté-Gaucher, 13 k. (3 l.) de Coulommiers. *Pop.* compr. celle de Chèvres, 476. *Bur. de poste* de la Ferté-Gaucher.

Pertuis, ville (*Vaucluse*), arr. d'Apt, ch.-l. de cant., à 19 kilom. (4 l. ½) N. d'Aix, 4 myr. (10 l.) N. de Marseille, 22 k. (5 l.) S. p. E. d'Apt, 82 myr. (186 l.) S. E. de Paris. Long. 23. 15, lat. 43. 44. Du temps que les papes donnoient et ôtoient les couronnes, et les posoient quelquefois sur la tête des abbés, cette ville appartenoit en toute souveraineté à celui de Mont-Major, qui l'obtint des anciens comtes de Provence. Les rois de France contestèrent cette donation à main armée, et les abbés de Mont-Major n'eurent plus que la moitié de la justice à exercer envers les habitans de cette ville. Avant la révolution, outre son église paroissiale, il y avoit des Oratoriens, des Carmes, des Capucins, des Ursulines et des Claristes. Son territoire produit de tout en abondance. Pertuis a une brigade de la gendarmerie à cheval, et un tribunal de commerce. *Pop.* 4000. *Bur. de poste.*

Pertusio, v. (*Doire*), arr. de Chivas, sur une belle colline, à 27 kil. (6 l.) N. O. de Chivas. *Pop.* 628. *Bur. de poste* de Chivas.

Perty et la Chamouse, montagnes (*Drôme*), arrond. de Nions, cant. de Sederon, à 33 k. (7 l. ½) E. de Nions. La direction de celle de Perty et le commencement de celle de Chamouse sont du N. O. au S. O; mais cette dernière continue de l'E. à l'O. l'espace de 11 k. (2 l. ⅔) et se termine à 24 k. (5 l. ½) E. de Nions.

Peruche (la), v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Dreux, cant. de Brézolles, comm. de Prudmanche, à 6 k. (1 l. ½) de Brézolles, 22 k. (5 l.) de Dreux. *Pop.* compr. celle de Prudmanche, 480. *Bur. de poste* de Brézolles.

Peruche (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. d'Adainville, à 8 kil. (2 l.) d'Houdan, 31 k. (7 l.) de Mantes. *Pop.* compr. celle d'Adainville, 361. *Bur. de poste* d'Houdan.

Peruche (la), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. de Bonnières, comm. de Moisson, à 7 k. (1 l. ¾) de Bonnières, 8 kil. (2 l.) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Moisson, 801. *Bur. de poste* de Bonnières.

Peruche basse (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Montfort-l'Amaury, comm. de Milmont, à 2 k. (½ l.) de la Queue, 28 kil. (6 l. ¼) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Milmont et dépend., 101. *Bur. de poste* de la Queue.

Peruche haute (la), v. *Voy.* Peruche basse (la).

Peruel, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. de Grainville, près l'Andelle, à 21 kilom. (4 l. ¾) du Grand-Andelys, 5 myr. (11 l.) d'Evreux. *Pop.* 335. *Bur. de p.* d'Ecouis.

Peruse (la), v. (*Charente*), arr. de Confolens, comm. de Chabanois, à 7 k. (1 l. ¾) O. de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) S. de Confolens, 4 myr. (10 l.) N. E. d'Angoulême. *Pop.* compr. celle de le Blanc, 530. *Bur. de poste* de Chabanois.

Perusse (la), v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Digne, à 13 k. (3 l.) de cette ville. *Pop.* 55. *Bur. de poste* de Digne.

Perusses, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Clefmont, à 5 kil. (1 l. ½) de Bourmont, 25 k. (5 l. ¾) de Chaumont. *Pop.* 265. *Bur. de p.* de Bourmont.

Peruwelz, b. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, ch.-l. de cant., à 18 k. (4 l.) E. S. E. de cette ville, 6 k. (1 l. ½) N. de Condé ou Nord-Libre, 27 k. (6 l.) O. de Mons. Il y a dans ce bourg sept brasseries à bière, et trois à genièvre. *Pop.* 5302. *Bur. de poste* de Nord-Libre, départ. du Nord.

Peruze (la), (*Charente*), arr. de Confolens, cant. de Chabanois, comm. d'Exideuil, sur la Vienne, à 14 kil. (3 l. ¼) de Confolens,

5 myr. (11 l.) d'Angoulême. *Pop.* compr. celles d'Exideuil et de St.-Quentin, 1231. *Bur. de poste* de Chabanois.

Pervanchères, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, ch.-l. de cant., à 11 kil. (2 l. ¾) de Bellesme, 24 k. (5 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 883. *Bur. de poste* de Mortagne.

Pervanches, v. (*Dordogne*). *Voy.* **Servanche.**

Pervillac, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. et comm. de Montaigu. *Pop.* compr. celle de Montaigu, 3317. *Bur. de p.* d'Agen.

Perville, (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Valence, à 5 kil. (1 l. ¼) de Sagrat, 20 kil. (4 l. ½) d'Agen, 7 kil. (1 l. ¾) de Valence. *Pop.* 291. *Bur. de poste* de Valence-d'Agen.

Perwez, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. d'Andenne, à 6 kil. (1 l. ½) S. E. de cet endroit, 7 kilom. (1 l. ¾) S. S. O. d'Huy, 20 kil. (4 l. ½) E. de Namur. *Pop.* 309. *Bur. de poste* d'Huy, département de l'Ourthe.

Perwez-le-Marchez, b. (*Dyle*), arr. de Nivelle, ch.-lieu de cant., à 30 kilom. (6 l. ¾) S. p. E. de Louvain, 10 kilom. (2 l. ½) N. E. de Gemblonx. 42 kil. (9 l. ½) S. E. de Bruxelles. Près ce bourg est un des ruisseaux des sources de la Grande-Geette, seigneurie et paroisse qui dépendoit autrefois du duché de Brabant, diocèse de Namur. Son territoire produit blé, seigle, avoine, orge et colza. Les bois et les pâturages y sont mêlés de bruyères. Il y a deux tanneries, deux moulins à huile, deux coutelleries, deux brasseries, une genièvrerie, deux moulins à vent et un à eau. *Pop.* 904. *Bur. de poste* de Génappe.

Perwyse, v. (*Lys*), arrond. de Furnes, cant. de Nieuport, à 7 kil. (1 l. ¾) S. p. E. de cette ville, 9 kil. (2 l. ¼) E. de Furnes, 34 k. (7 l. ¾) 2e arr. O. S. O. de Bruges. *Pop.* 616. *Bur. de poste* de Furnes.

Peryllac, v. (*Haute-Vienne*), arrond. de Limoges, cant. de Nieul, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Limoges. *Pop.* 1074. *Bur. de poste* de Limoges.

Péryssas, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, cant. d'Aurignac, à 25 kil. (5 l. ⅔) de St.-Gaudens, 6 myr. (12 l. ⅔) de Toulouse. *Pop.* 189. *Bur. de poste* de Martres.

Pes (**le**), riv. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. d'Arreau. Sa source au port de Pes, au pied du sommet des Pyrénées, à 21 kilom. (4 l. ⅔) S. d'Arreau, coule au N. E., et se rend dans la Neste, à 6 kil. (1 l. ½) N. E. de sa source.

Pesade (**la**), v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Campagne, comm. des Enfruits, à 14 k. (3 l. ¼) de Nant, 27 kil. (6 l.) de Milhaud. *Pop.* compr. celle des Enfruits, 46. *Bur. de poste* de Nant.

Pesage, mesurage et jaugeage, sous la République. Il est établi, dans les communes qui en sont jugées susceptibles par le gouvernement, des bureaux de pesage, mesurage et jaugeage publics. Nul n'est contraint de s'en servir, si ce n'est dans les cas de contestation. Les tarifs des droits à percevoir dans ces bureaux, et les réglemens y relatifs, sont proposés par les conseils des communes, adressés aux préfets et sous-préfets, qui donnent leur avis, et soumis au gouvernement, qui les approuve, s'il y a lieu, en la forme usitée pour les réglemens d'administration publique. Un dixième des produits nets de ces droits sert à compléter l'acquittement des frais de vérification des poids et mesures, et le traitement des agens préposés à cette vérification. Le surplus des produits est employé aux dépenses des communes et des hospices exclusivement; et ce, suivant les règles prescrites pour les octrois de bienfaisance.

Pesay-le-Chapt, v. *Deux-Sèvres*), arrond. de Melle, cant. de Brioux, à la source de la Grenouillère, à 15 kil. (3 l. ½) de Melle, 36 kil. (8 l.) de Niort. *Pop.* 598. *Bur. de poste* de Chef-Boutonne.

Pescadouires, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Puy-l'Evêque, sur le Lot, à 23 k. (5 l. ¼) de Cahors. *Bur. de poste* de Cahors.

Pesch, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Gemund, à 13 kil. (3 l.) E. S. E. de cet endroit, 5 kil. (1 l. ¼) S. O. de Munster-Eiffel, 5 myr. (10 l. ¾) E. S. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 149. *Bur. de poste* de Dahlem.

Pesch, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. d'Erkelens, à 10 kil. (2 l. ½) S. E. d'Erkelens, 3 kil. (¾ de l. N. E. de Titz, 33 kilom. (7 l. ½) N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 230.

Peschereau (**le**), v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. d'Argenton, à 3 kil. (⅔ de l.) de cette ville, 29 kil. (6 l. ½) de Châteauroux. *Pop.* 830. *Bur. de poste* d'Argenton.

Pescheries, (*Ile-et-Vilaine*), arrond. de St.-Malo, cant. de Combourg et de Pleines-Fougères, à 8 k. (2 l.) N. de Dol, dans les Sables, et 4 kil. (1 l.) S. E de Cancale. On y pêche de très-bonnes huîtres.

Peseur, v. (*Doubs*), arrond. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, cant. de Pont-de-Roide, à 9 kil. (2 l. ¼) de St.-Hippolyte, 5 myr. (11 l. ⅓) de Besançon. *Pop.* 176. *Bur. de poste* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs.

Pesey, v. (*Léman*), arrond. de Genève, cant. et comm. de Carouge, à 3 kil. (¾ de l.) de Genève. *Pop.* compr. celle de Carouge et dépend. 3038. *Bur. de poste* de Genève.

Pesey, ville (*Mont-Blanc*). *Voyez* **Pezay.**

Pesiô, vallée (*Stura*). Cette vallée, qui a 22 kil. (5 l.) du N. au S. depuis Chiusa jusqu'au Col de Pal, étoit célèbre par une belle et grande Chartreuse qui est supprimée.

Pesio (**le**), petite riv. (*Stura*), Elle a sa source au col du Pal, dans l'Apennin, passe à Chiusa et se jette dans le Tanaro, près de Carrie : elle charrie de l'or. Son cours est de 7 myr. (15 lieues.)

Pesken, v. (*Meuse-Inférieure*), arrond. de Maëstricht, cant. de Galoppe, comm. de Stenaken, à 14 k. (3 l. ¼) de Maëstricht, 3 kilom. (¾ de l.) de Galoppe. *Pop.* compr. celle de Stenaken, 500. *Bur. de poste* de Maëstricht.

Pesle (**la**), (*Nièvre*), arrond. de Clamecy, cant. de Brinon-le-Franc, à 25 kil. (5 l. ¼) de Clamecy, 38 kil. (8 l. ½) de Nevers. *Pop.* 282. *Bur. de poste* de Varzy.

Pesme, ville (*Haute-Saône*), arr. de Gray, ch.-l. de cant., à 18 k. (4 l.) S. de Gray, 6 myr. (13 l. ¼) S. O. de Vésoul, 36 k. (8 l.) O. de Besançon, sur la rive droite de l'Oignon, avec un beau château. Il n'y avoit qu'un petit prieuré, qui dépendoit de l'abbaye de St.-Germain d'Auxerre, dont le revenu étoit très-modique, quoique la Chapelle de Tombes lui fut annexée. On trouve quatre forges, un fourneau et un martinet près de cette ville, où l'on voit un puits très-curieux, qui, par des retours fréquens et périodiques, se gonfle, et vomit, avec

une grande abondance d'eau, une espèce de truite excellente. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1650. *Bur. de poste* de Gray.

Pesquie (le), ruiss. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant d'Aiguilles, au S., et se rend dans l'Aigue-Blanche, à 1 kil. (½ de l.) de sa source.

Pesquier, plage (*Var*), arr. de Toulon, à l'E. de l'étang du Pesquier: elle s'étend depuis la plage et port de la Badine, jusqu'à la plage du Ceinturon.

Pesquier, étang (*Var*), arrond. de Toulon, cant. d'Hyères, à 4 kil. (1 l.) S. de cet endroit, entre Hyères et la presqu'île de Giens. Il a du N. au S. 4 kil. (1 l.) de long, et de l'E. à l'O. 2 kil. (½ l.) dans son plus large.

Pessac, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Pujols. *Populat.* compr. celle de Gensac et Claribes, 2786. *Bureau de poste* de Castillon.

Pessac, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, ch.-l. de cant., à 5 kil. (1 l. ¼) S. O. de cette ville, 19 k. (4 l. ¾) N. O. de Castres, 4 myr. (10 l. ½) E. N. E. de la Tête-du-Buch. *Pop.* 1430. *Bur. de poste* de Bordeaux.

Pessade (la), ruiss. (*Aveyron*), arrond de St.-Afrique, cant. de Cornus. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) E. de Cornus, coule à l'O. et se rend dans la Sorgues, à 3 kil. (¾ de l.) N. O. de la source de la Sorgues.

Pessan, b. (*Gers*), arrond. et cant. d'Auch, sur l'Arçon, à 5 kil. (1 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 630 *Bur. de poste* d'Auch.

Pessans, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, cant. de Quingey, à 3 kilom. (¾ de l.) de cet endroit, 19 k. (4 l. ¾) de Besançon. *Pop.* 133. *Bur. de poste* de Quingey.

Pessat-Villeneuve, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. et cant. ouest de Riom, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 18 kil. (4 l.) de Clermont. *Pop.* 161. *Bur. de poste* de Clermont.

Pessine, v. (*Charente-Inférieure*), arr. et cant. sud de Saintes, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 365. *Bur. de poste* de Saintes.

Pessinetto, v. (*Pô*), arrond. de Turin, cant. de Lanzo, au confluent des deux sources de la Stura, au pied d'une colline, à 40 kilom. (9 l.) N. O. de Turin. *Pop.* 395. *Bur. de poste.*

Pessulens, v. (*Gers*), arrond. de Lectour, cant. de St.-Clar-de-Lomagne, à 23 kil. (5 l. ¼) de Lectour, 33 kil. (7 l. ½) d'Auch. *Pop.* 236. *Bur. de poste* de St.-Clar-de-Lomagne.

Pessoulx, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. de Ciney, à 5 k. (1 l. ¼) E. S. E. de cet endroit, 13 k. (3 l.) N. O. de Marche, 30 k. (6 l. ¾) S. E. de Namur. *Pop.* 253. *Bur. de poste* de Marche.

Pesteau, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Lavardac, comm. de Montesquieu, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Port-Ste.-Marie, 14 k. (3 l. ¼) de Nérac. *Pop.* compris celle de Montesquiou, 1262. *Bur. de poste* de Port-Ste.-Marie.

Pesterle, roc (*Hautes-Alpes*), arrond. de Briançon, cant. d'Argentière, à 2 k. (½ l.) N. E. de cet endroit.

Pestillac, v. (*Lot*), arr. de Cahors, canton de Puy-l'Evêque, comm. de Duravel, à 10 k. (2 l. ½) de Fumel, 31 k. (7 l.) de Cahors. *Pop.* compr. celle de Duravel, 5900. *Bur. de poste* de Fumel, départ. de Lot-et-Garonne.

Pestivien, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Callac, à 19 k. (4 l. ¾) S. S. O. de Guingamp, 42 k. (9 l. ½) O. de Saint-Brieux, 13 kil. (3 l.) S. de Belle-Isle-en-Terre. *Pop.* 1415. *Bur. de poste* de Guingamp.

Pet, roche (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. du Touvet, à 23 k. (5 l. ¼) N. p. E. de Grenoble. Il a 2 k. (½ l.) de long, et est incliné du N. E. au S. O.

Pétard (Pic de), montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. d'Arreau, à la cime des Pyrénées, à 23 k. (5 l. ¼) S. d'Arreau.

Pétasse, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Longeau, comm. de Cohons. *Pop.* compr. celle de Cohons, 593. *Bur. de poste* de Langres.

Peteghem, v. (*Escaut*), arr. et cant. 1er d'Oudenarde, à 4 k. (1 l.) O. S. O. de cette ville, 9 k. (2 l. ¼) N. p. O. de Renaix, 28 k. (6 l. ¼) S. p. O. de Gand. *Pop.* 2125. *Bur. de poste* d'Oudenarde.

Peteghem, v. (*Escaut*), arr. de Gand, cant. de Deynse, à 16 kil. (3 l. ¾) de Gand, 1 k. (¼ de l.) de Deynse. *Pop.* 783. *Bur. de poste* de Gand. *Rel. de poste aux chevaux.*

Peternelle, montagne (*Hautes-Pyrénées*), arrondiss. et cant. d'Argelès, à 27 k. (6 l.) S. S. O. de cet endroit, au sommet des Pyrénées. Elle a du S. O. au N. E. 5 k. (1 l. ¼) de long.

Peters-Ave, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. de Franckenthal, comm. de Mœrs, à 4 kil. (1 l.) E. N. E. de Franckenthal, 3 k. (¾ de l.) E. de Mœrs, 5 myr. (10 l. ¾) S. de Mayence. *Pop.* compr. celle de Mœrs et dépend., 291. *Bur. de poste* de Franckenthal.

Petersbach, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, cant. de la Petite-Pierre, à 5 myr. (12 l.) de Weissembourg, 5 m. (10 l. ¾) de Strasbourg. *Pop.* 496. *Bur. de poste* de Phalsbourg, départem. de la Moselle.

Petersbachef, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Volmunster. *Pop.* 85. *Bur. de p.* de Bitche.

Petersbachel, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Bitche. *Pop.* .... *Bur. de poste* de Bitche.

Petersheim, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Cousel, à 8 k. (2 l.) S. p. O. de cet endroit, 8 kil. (2 l.) O. de Munchweiler, 6 myr. (14 l. ½) S. E. de Trèves. *P.* .... *Bur. de poste* de Creutznach, départ. de Rhin-et-Moselle.

Petervert, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Gueldres, comm. de Walbeck, à 8 k. (2 l.) de Venlo, 15 kil. (3 l. ½) de Gueldres. *Pop.* compr. celle de Walbeck, 976. *Bur. de poste* de Venlo, départ. de la Meuse-Inférieure.

Peterswald, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Zell, à 9 k. (2 l. ¼) E. p. S. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) O. p. S. de Castellaun, 5 m. (11 l. ¼) S. S. O. de Coblentz. Il y a des mines de plomb dans les environs. *Pop.* 236. *Bur. de poste* de Trarbach.

Pétieres, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet, comm. de Chaviat. *Populat.* compr. celle de Chaviat, 54. *Bur. de poste* d'Orgelet.

Pétignac, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, canton de Blanzac, comm. de Jurignac, à 19 k. (4 l. ¼) d'Angoulême, 8 k. (2 l.) de Blanzac. *Pop.* compr. celle de Jurignac, 497. *Bur. de poste* d'Angoulême. *Rel. de poste aux chevaux.*

Pétigny, v. (*Ardennes*), arr. de Rocroy, cant. de Couvin, près l'Eau-Noire, à 2 k. (½ l.) E. p. N. de Couvin, 4 k. (1 l.) S. de Marienbourg, 38 k. (8 l. ½) N. N. O. de Mézières.

Pop. 552. *Bur. de poste* de Marienbourg.

Peting, v. (*Moselle*). *Voyez* Betting.

Petit, lac (*Isère*), arr. de Grenoble, caut. de Bourg-d'Oisans, à 23 k. (5 l. ¾) N. p. E. de cet endroit, au pied de la montagne des Sept-Lacs. Il a 389 mèt. (200 t.) de long, sur autant de large.

Petit-Bornand, v. (*Léman*). *Voyez* Bornand-le-Petit.

Petit-Couronne, v. (*Seine-Inférieure*). *Voyez* Couronne-le-Petit.

Petit-des-Chaux, v. (*Jura*). *Voyez* Dechaux-Petit.

Petit-Eich, v. (*Meurthe*), arr. et cant. de Sarrebourg, comm. de Reiding, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 7 m. (15 l. ½) de Nancy. *Pop.* 190. *Bur. de poste* de Sarrebourg.

Petit-Fosse, v. (*Vosges*). *Voy.* Fosse-la-Petite.

Petit-Pays, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de St.-Hubert, cant. de Gédine, à 2 k. (½ l.) N. O. d'Orchimont, 8 k. (2 l.) S. E. de Gédine, 31 k. (7 l.) S. O. de Saint-Hubert, 13 k. (3 l.) O. p. N. de Bouillon. *Pop.* 110. *Bur. de poste* de Bouillon, départ. des Ardennes.

Petit-Hallet, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. de Landen, près la Geette, à 4 k. (1 l.) O. p. N. d'Hannut, 5 k. (1 l. ¼) E. p. N. de Jauche, 39 k. (8 l. ¾) O. de Liége. *Pop.* 252. *Bur. de poste* de Tirlemont.

Petit-Han, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. de Durbuy, sur l'Ourthe, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de Durbuy, 14 kil. (3 l. ¼) E. S. E. d'Havelange, 42 k. (9 l. ½) E. S. E. de Namur. *Pop.* 286. *Bur. de poste* de Marche.

Petit-Hier, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, canton et comm. de Viel-Salm, à 5 k. (1 l. ¼) E. N. E. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) O. p. N. de St.-Vith, 4 m. (10 l. ¼) S. E. de Liége. *Pop.* comp. celle de Viel-Salm, 2431. *Bur. de poste* de Spa.

Petit-Jamine, v. (*Meuse-Inférieure*), arrond. d'Hasselt, cant. de Looz. *Pop.* 67.

Petit-Leez, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. de Gembloux, à 5 k. (1 l. ¼) N. E. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) N. O. d'Emines, 11 k. (2 l. ¾) N. O. de Namur. *Pop.* 185. *Bur. de poste* de Namur.

Petit-Mais, v. (*Loire-Inférieure*), arrond. de Nantes, cant. de Nort, à 21 kil. (4 l. ¾) de Nantes. *P.* 1257. *Bur. de poste* de Nantes.

Petit-Manil, v. (*Sambre-et-Meuse*), arrond. de Namur, cant. de Gembloux, à 3 kilom. (¾ de l.) N. de cet endroit, 13 k. (3 l.) O. d'Eghézée, 16 kil. (3 l. ¾) N. ¼ O. de Namur. *Popul.* 17. *Bur. de poste* de Namur.

Petit-Mont, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Lorquin, à 7 kil. (2 l.) de Blamont, 6 myriam. (13 l. ½) de Nancy. *Pop.* 522. *Bur. de poste* de Blamont.

Petit-Mont, v. (*Seine-et-Oise*), arrondissem. de Versailles, cant. de Montfort-l'Amaury, commune de Villiers-le-Mahieu, à 10 k. (2 l. ½) de Montfort-l'Amaury, 27 k. (6 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Villiers-le-Mahieu, 256. *Bur. de poste* de Montfort-l'Amaury.

Petit-Paris, (*Maine-et-Loire*), arr. d'Angers, cant. de St.-Georges, comm. de St.-Martin-du-Fouillou, à 13 kil. (3 l.) d'Angers, 4 kil. (1 l.) de St.-Georges. *Pop.* 410. *Bur. de poste* de St.-Georges.

Petit-Pic, (*Hautes-Pyrénées*), arrond. d'Argelès, cant. d'Aucun, à 14 kilom. (3 l. ½) O. S. O. d'Argelès.

Petit-Rechain, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de Limbourg, à 6 kil. (1 l. ½) E. de Sonmagne, 3 k. (¾ de l.) N. N. E. de Verviers, 20 k. (4 l. ½) E. de Liége. *P.* 530. *Bur. de poste* de Herve.

Petit-Reux-lès-Braine, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, canton d'Enghien, sur la Senne, à 4 kilom. (1 l.) O. p. N. de Braine-le-Comte, 6 kil. (1 l. ½) N. p. E. de Soignies, 22 kilom. (5 l.) N. N. E. de Mons. *Pop.* 680. *Bur. de poste* de Braine-le-Comte.

Petit-Roux-lès-Nivelle, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Seneff, à 6 kilom. (1 l. ½) N. E. de cet endroit, 5 kil. (1 l. ¼) S. de Nivelle, 30 kilom. (6 l. ¾) N. E. de Mons. *Pop.* 257. *Bur. de p.* de Nivelle, dép. de la Dyle.

Petit-Rosière, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. de Perwez, sur la Grosse-Geette, riv., à 4 k. (1 l.) N. E. de Perwez, 8 kilom. (2 l.) S. de Jodoigne, 4 myr. (10 l.) E. S. E. de Bruxelles. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 215. *Bur. de poste* de Génappe.

Petit-Ruisseau (le), rivière (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Vif. Sa source, à 13 k. (3 l.) O. p. S. de Grenoble, coule au S., et se rend dans le Grand-Ruisseau, à 4 kil. (1 l.) S. de sa source.

Petit-Sensin, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de Marche, à 7 k. (1 l. ¾) N. N. O. de Marche, 10 k. (2 l. ½) E. p. S. de Ciney, 36 k. (8 l.) S. O. de Namur. *P.* 151. *Bur. de poste* de Marche.

Petit-St.-Jean, v. (*Somme*), arr., cant. et comm. d'Amiens, à 2 k. (½ l.) O. de cette ville. *Pop.* compr. celle d'Amiens.... *Bur. de poste* d'Amiens.

Petit-Vaire. *Voyez* Vaire-le-Petit.

Petit-Ville, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. du Havre, cant. de Lillebonne, à 10 kilom. (2 l. ½) de Caudebec, 36 kil. (8 l.) de Rouen. *Popul.* 405. *Bur. de poste de* Lillebonne.

Petitbourg, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Corbeil, comm. de Soisy, à 9 k. (2 l. ¼) de Fromenteau, 2 kilom. (½ l.) de Corbeil. On voit à Petitbourg le château qui appartenoit, au milieu du 17e siècle, à l'abbé de la Rivière, favori de Gaston, frère de Louis XIII; mais, le duc d'Antin, favori bien plus délié, devenu possesseur de ce château, sut tirer parti des visites que lui rendit Louis XIV. Il poussa la complaisance jusqu'à faire abattre sur-le-champ une allée d'arbres qui avoit déplu au monarque. Dans une autre circonstance, ce prince trouvant l'orangerie trop découverte, en 24 heures elle fut peuplée d'arbres de haute-futaie, qui répandirent beaucoup d'ombrage. Enfin ce château a passé de courtisan en courtisan, et en dernier lieu à la famille d'Orléans: la duchesse de Bourbon en faisoit sa maison de plaisance. *Popul.* compr. celle de Soisy, 670. *Bur. de poste* de Fromenteau.

Petite-Croix, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Fontaine, à 8 k. (2 l.) de Béfort, 6 m. (13 l. ¼) de Colmar. *Pop.* 288. *Bur. de poste* de Béfort.

Petite-Eau (la), riv. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. d'Houffalize, à 11 k. (2 l. ¾) S., duquel elle prend sa source, coule au N. N. O., puis au N., reçoit la riv. de Fasonne, et va se rendre dans l'Ourthe, à 2 k. (½ l.) O. d'Houffalise. Elle a 15 k. (3 l. ½) de cours.

Petite-Fontaine, v. (*Haut-*

Rhin). *Voyez* Fontaine-la-Petite.

Petite-Grève (la), v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Carouge, comm. de Berney, sur le bord du Rhône, à 7 k. (1 l. ¾) de Genève. *Pop.* compr. celle de Berney et dépend., 1050. *Bur. de p.* de Genève.

Petite-Pierre (la), (*Bas-Rhin*). *Voyez* Pierre (la petite).

Petite-Raon (la), v. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, cant. de Senones, à 2 k. (½ l.) N. E. de cet endroit, 14 k. (3 l. ¼) N. de St.-Dié. *Pop.* 513. *Bur. de poste* de Raon-l'Etape.

Petite-Somme, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. de Durbuy, à 3 k. (¾ de l.) O. p. S. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) E.S.E. d'Havelange, 39 k. (8 l. ¾) E. p. S. de Namur. *Pop.* 169. *Bur. de poste* de Marche.

Petite-Ville, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Verneuil, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit, 43 k. (9 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 98. *Bur. de poste* de Verneuil.

Petite-Ville (la), v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de St.-Remy-en-Bouzemont, à 19 k. (4 l. ¼) de Vitry-sur-Marne, 9 k. (2 l. ¼) de St.-Remy. *Pop.* compr. celle des Grandes-Côtes, 274. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

Petites-Chapelles, v. (*Aube*), arrond. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine, comm. des Grandes-Chapelles, à 13 k. (3 l.) S. O. d'Arcis, 11 k. (2 l. ¾) E. S. E. de Méry-sur-Seine, 15 k. (3 l. ½) N. N. O. de Troyes. *Pop.* compr. celle des Grandes-Chapelles, 581. *Bur. de poste* d'Arcis.

Petites-Côtes (les), (*Marne*). *Voyez* Côtes (les petites).

Petites-Loges (les), (*Marne*). *Voyez* Loges (les petites).

Petites-Tailles, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. d'Houffalize, comm. de Bihain, à 10 k. (2 l. ½) N. d'Houffalise, 11 kilom. (2 l. ¾) O. S. O. de Viel-Salm, 8 m. (17 l.) N. N. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Bihain, 528. *Bur. de poste* de Neufchâteau.

Petiville, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Troarn, à 14 k. (3 l. ½) de Caen. *Pop.* 142. *Bur. de poste* de Troarn.

Petoncourt, v. (*Meurthe*), arr. et cant. de Château-Salins, près la Seille, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 19 k. (4 l. ¼) de Nancy. *Pop.* 218. *Bur. de poste* de Château-Salins.

Petonville, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Baccarat, sur la Verdierette, à 9 k. (2 l. ¼) de Blamont, 4 m. (10 l.) de Nancy. *Pop.* 120. *Bur. de poste* de Blamont.

Pétorgues, h. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Callas, comm. de Mont-Ferrat, à 15 k. (3 l. ½) de Draguignan, 10 k. (2 l. ½) de Callas. *Pop.* compr. celle de Mont-Ferrat, 800. *Bur. de p.* de Draguignan.

Petosse, v. (*Vendée*), arr. et cant. de Fontenay-le-Peuple, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 595. *Bur. de p.* de Fontenay-le-Peuple.

Pétrange, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Boulay, comm. de Brecklange, à 4 k. (1 l.) de Boulay, 21 k. (4 l. ¾) de Metz. *Pop.* compr. celle de Brecklange, 99. *Bur. de poste* de Boulay.

Pétraube (le), montagne (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, cant. d'Accous, à 27 k. (6 l.) S. d'Oléron. Elle a de l'E. à l'O. 3 k. (¾ de l.) de long.

Pètre (sommet de la), montagne (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, cant. d'Accous, à 11 k. (2 l. ¾) S. de cet endroit. Elle a du N. au S. 4 k. (1 l.) de long.

Pètrejaime, montagne (*Basses-Pyrénées*), arrond. d'Oléron, cant. d'Accous, à 11 k. (2 l. ¾) O. S. E. de cet endroit. Elle a du S. O. au N. E. 2 k. (½ l.) de long. La limite de la France passe sur son sommet. *Pop....*

Petrelégue, *ou* Pointe de la Légue, montagne (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, cant. d'Aramits, à 21 k. (5 l. ½) S. S. O. d'Oléron. Elle a du N. au S. 6 k. (1 l. ½) de long.

Petrello e Bichisa, v. (*Liamone*), arr. de Sartene, à 18 k. (4 l.) de cet endroit, 23 k. (5 l. ¼) d'Ajaccio. *Pop....*

Petricaggio, v. (*Golo*), arr. de Corté, cant. d'Alezani, à 21 k. (4 l. ¾) de Corté, 4 myr. (10 l.) de Bastia. *Pop....*

Petring, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, canton de Saralbe, comm. d'Holving, à 5 k. (1 l. ¼) de Puttelange, 15 k. (3 l. ½) de Sarguemine. *Popul.* compr. celle d'Holving, 830. *Bur. de poste* de Puttelange.

Pettinengo, b. (*Sesia*), arr. de Bielle, cant. de Dioglio, sur la pente d'une montagne, à peu de distance de la Strona, à 10 k. (2 l. ½) N. E. de Bielle. *Pop.* 2231. *Bur. de poste* de Bielle.

Pettingen, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Bascharage, sur la Chiers, à 6 kil. (1 l. ½) O. N. O. de Soleuvre, 7 k. (1 l. ¾) N. E. de Longwy, 22 k. (5 l.) O. S. O. de Luxembourg. *Pop.* 596. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Peubeu, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Thiers, cant. de St.-Remy, comm. d'Arconzat, à 8 k. (2 l.) de Thiers, 7 k. (1 l. ¾) de St.-Remy. *Pop.* compr. celle d'Arconzat, 1571. *Bur. de poste* de Thiers. *Rel. de p. aux chevaux.*

Peuchapatte, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy, cant. de Saignelegier, à 9 k. (2 l. ¼) S. de cet endroit, 27 k. (6 l.) S. de Porentruy, 19 k. (4 l. ½) O. de Bienne. *P.* 74. *Bur. de poste* de Porentruy.

Peuilly, v. (*Somme*). *Voyez* Pœuilly.

Peumerit-Quintin, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Bothoa, à 14 k. (3 l. ¼) de Rostrenen, 41 k. (9 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 285. *Bur. de poste* de Guingamp.

Peumurit, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Plogastel, à 18 kil. (4 l.) de Pontcroix, 16 kil. (3 l. ¾) de Quimper. *Pop.* 950. *Bur. de poste* de Quimper.

Peuplingue, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Calais, à 7 k. (1 l. ¾) S. O. de cette ville, 10 m. (22 l. ½) N. O. d'Arras, 11 k. (2 l. ¾) N. E. d'Ambleteuse. *Pop.* 365. *Bur. de poste* de Calais.

Peuthy, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, cant. de Vilvorde, à 2 k. (½ l.) E. de cet endroit, 9 kilom. (2 l. ¼) S. de Malines, 10 k. (2 l. ½) N. N. E. de Bruxelles. *Pop.* 285. *Bur. de poste* de Bruxelles.

Peuton, v. (*Mayenne*), arr. de Château-Gontier, cant. de Cossé-le-Vivien, sur la côte près l'Hières, à 8 kil. (2 l.) de Craon, 21 kil. (4 l. ¾) de Laval. *Pop.* 418. *Bur. de poste* de Craon.

Peuvillers, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, cant. de Damvillers, à 16 k. (3 l. ¾) de Montmédy, 7 m. (15 l. ¾) de Bar-sur-Ornain. *P.* 238. *Bur. de poste* de Damvillers.

Pevange, v. (*Meurthe*), arr. et cant. de Château-Salins, à 13 kil. (3 l.) de Dieuze, 40 k. (9 l.) de Nancy. *Pop.* 76. *Bur. de poste* de Dieuze.

Peveragno, v. (*Stura*), arr. de Coni, cant. de Chiusa, sur la Lasina, à

à 15 k. (3 l. ½) S. E. de Cuneo, dans la plaine. *Pop.* 4053. *Bur. de poste* de Coni.

Pévy, v. (*Marne*), arrond. de Reims, cant. de Fimes, à 14 k. (3 l. ½) de Reims, 5 m. (12 l. ½) de Châlons. *Pop.* compr. celle de Châlons-sur-Vesle, 340. *Bur. de poste* de Reims.

Peux (Grand), v. (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. de Lussac, comm. de Verrières, à 25 kil. (5 l. ¾) de Poitiers, 22 k. (5 l.) de Montmorillon. *Pop.* compr. celle de Verrières, 623. *Bur. de poste* de Poitiers.

Pexonne, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Baccarat, à 11 k. (2 l. ⅔) de Blamont, 5 myr. (12 l. ½) de Nancy. Il y a une manufacture de faïence et de poterie; elle trouve dans les environs la terre qu'elle emploie. *Pop.* 543. *Bur. de poste* de Blamont.

Pexiora, v. (*Aude*), arr. et cant. sud de Castelnaudary, à 9 kil. (2 l. ¼) de cette ville, 25 k. (5 l. ¾) de Carcassonne. *Pop.* 1113. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

Pey, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Peyrehorade, à 14 k. (3 l. ¼) de Dax, 6 m. (14 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 570. *Bur. de poste* de Dax.

Peynier, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. de Trets, à 18 k. (4 l.) d'Aix, 27 k. (6 l.) de Marseille. Il y a des mines de charbon de terre et une autre de jayet. *P.* 940. *Bur. de poste* d'Aix.

Peypin, v. (*Vaucluse*), arrond. d'Apt, cant. de Pertuis, à 16 kil. (3 l. ¼) d'Apt, 6 m. (14 l. ½) d'Avignon. Le territoire de ce village donne des indices de mine de plomb sur la montagne de Leberon, avec deux filons de spath alkalin. *P.* 450. *Bur. de poste* de Pertuis.

Peyrac, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, ch.-l. de cant., à 9 kil. (2 l. ¼) N. E. de cette ville, 40 k. (9 l.) N. de Cahors, 15 k. (3 l. ½) O. de Rocamadour, sur le bord de l'étang de Peyrac, que l'on appelle aussi l'*étang de Sigean*. Au midi de l'étang, entre Sigean et le pont de Renonville, sont des marais salans. Il y a à Peyrac une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1017. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Peyralle, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de St.-Afrique, sur le Dourdon, à 5 k. (1 l. ¼) de St.-Afrique, 5 myr. (10 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* compr. celle de Redos, 185. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

Peyras, montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de St.-Pé, à 5 k. (1 l. ¼) S. O. de cet endroit. Elle a de l'E. à l'O. 1 kil. (¼ de l.) de long, et du N. au S. 1 k. (¼ de l.).

Peyrat, v. (*Haute-Vienne*), arr. et cant. de Bellac, à 3 k. (⅔ de l.) de cette ville, 39 k. (8 l. ¾) de Limoges. *Pop.* 1215. *Bur. de poste* de Bellac.

Peyrat, b. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. d'Aymoutiers, à 22 k. (5 l.) E. de St.-Léonard, 40 k. (9 l.) E. de Limoges, 15 k. (3 l. ½) S. de Bourganeuf. *Pop.* compr. celle de Beaulieu, 1555. *Bur. de poste* de Limoges.

Peyrat (le), v. (*Arriége*), arr. de Limoux, cant. de Lavelauet, sur le Lers, à 23 k. (5 l. ¼) de Quillan, 4 myr. (10 l.) de Carcassonne. Il y a des manufactures de jayet à Peyrat. *P.* 475. *Bur. de poste* de Mirepoix.

Peyrat, v. (*Arriége*), arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix. Il y a une mine et une fabrique de jayet. *Pop.* 465. *Bur. de poste* de Mirepoix.

Peyrat (le), v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de la Valette, comm. de St.-Cybard, à 20 k. (4 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* compr. celle de St.-Cybard, 266. *Bur. de poste* d'Angoulême.

Peyratte (la), v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Thézenay, à 7 k. (1 l. ¾) de Parthenay, 4 m. (10 l. ½) de Niort. Il y a une forge dont le fer est recherché pour les gros ouvrages et les ustensiles de labour; mais elle a besoin d'encouragement. *Pop.* 900. *Bur. de poste* de Parthenay.

Peyraube, v. (*Basses-Pyrénées*), arrond. de Pau, cant. de Montaner, comm. de Lamayon, à 27 k. (6 l.) de Pau. *Pop.* compr. celle de Lamayon et dépend., 713. *Bur. de p.* de Vic, départ. des Hautes-Pyrénées.

Peyraube, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Tournai, près l'Arros, à 14 k. (3 l. ¼) de Tarbes. *Pop.* 308. *Bur. de poste* de Tarbes.

Peyraud, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de Serrières, près du Rhône, à 27 k. (6 l.) de Tournon, 7 myr. (15 l.) de Privas. *Pop.* 441. *Bur. de poste* du Péage-de-Roussillon, départ. de l'Isère.

Peyre, v. (*Aveyron*). *Voyez* St.-Christophe-de-Peyre.

Peyre, v. (*Landes*), arrond. de St.-Sever, cant. d'Hagetmau, à 22 k. (5 l.) de St.-Sever, 37 k. (8 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 595. *Bur. de poste* de St.-Sever.

Peyre, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Castel-Jaloux, comm. de Villefranche, à 7 k. (1 l. ¾) de Castel-Jaloux, 22 k. (5 l.) de Marmande. *Pop.* compr. celle de Villefranche, 2440. *Bur. de poste* de Castel-Jaloux.

Peyre (la), v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Belcaire, comm. de Belvis, à 6 k. (1 l. ½) de Quillan, 4 myr. (10 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Belvis et de la Malairede, 651. *B. de poste* de Quillan.

Peyre (la), (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Pont-de-Camarès, comm. de Versols. *Pop.* compr. celle de Versols, 676. *Bur. de poste* de Milhaud.

Peyre (la), *ou* Notre-Dame-de-la-Peyre, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. et comm. de Cintegabelle. *Pop.* compr. celle de Cintegabelle et d'Aigne, 3000. *Bur. de poste* d'Auterive.

Peyre (la), v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de St.-Géry, comm. de Bergamy, à 15 k. (3 l. ½) de Cahors, 4 k. (1 l.) de St.-Géry. *Pop.* compr. celle de Bergamy, 485. *Bur. de poste* de Cahors.

Peyre (la), v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Mailloux, comm. de Mauvaisin, à 7 k. (1 l. ¾) d'Auterive, 13 k. (3 l.) de Villefranche. *Pop.* compr. celle de Mauvaisin, 290. *Bur. de poste* d'Auterive.

Peyre (la), (*Hautes-Pyrénées*). *Voyez* Lapeyre.

Peyrebrune, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Salescuran, à 31 k. (7 l.) de Milhaud, 27 k. (6 l.) de Rhodez. *Pop.* 1665. *Bur. de poste* de Milhaud.

Peyrecave, v. (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de Miradoux, à 13 k. (3 l.) de Lectour, 41 k. (9 l. ½) d'Auch. *Pop.* 215. *Bur. de poste* de Lectour.

Peyrefiche, v. (*Aveyron*). *Voyez* Pierre-Fiche.

Peyrefitte, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Chalabre, sur la Lambrole, à 15 k. (3 l. ½) O. de Limoux, 31 k. (7 l.) O. S. O. de Carcassonne, 11 k. (2 l. ¾) de Mirepoix. *Pop.* 284. *Bur. de poste* de Limoux.

PEYREFITTE, v. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. de Belpech, à 13 k. (3 l.) de Castelnaudary, 43 k. (9 l. ⅔) de Carcassonne. *P.* compr. celle de Blesta et de Feuillés, 216. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

PEYREGOUX, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Lautrec, à 10 kil. (2 l. ½) de Castres. *Pop.* 354. *Bur. de poste* de Castres.

PEYREHITE, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. et comm. de Campan, à 13 k. (3 l.) de Bagnères-de-Bigorre, 6 k. (1 l. ½) de Campan. *Pop.* compr. celle de Campan et dépend., 3640. *Bur. de p.* de Bagnères-de-Bigorre.

PEYREHORADE, ville (*Landes*), arr. de Dax, ch.-l. de cant., sur le Gave de Pau, à 19 k. (4 l. ¼) S. de Dax, 6 m. (14 l.) S.O. de Mont-de-Marsan, 31 k. (7 l.) E. p. N. de Bayonne. Peyrehorade a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Dax, 5me arrondissement maritime. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* compr. celle d'Igaas, 1786. *Bur. de poste* de Dax.

PEYREILLES, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. de St.-Germain-de-Belair, à 13 k. (3 l.) de Gourdon, 20 k. (4 l. ½) de Cahors. *Pop.* 1207. *Bur. de poste* de Gourdon.

PEYREIROL, v. (*Dordogne*). *Voyez* ST.-MAYME-DE-PEYREIROL.

PEYRELADE, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Milhaud, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville, 5 m. (10 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* 1007. *Bur. de poste* de Milhaud.

PEYRELEAU, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, ch.-l. de cant., sur la Jonte, à 4 k. (10 l.) S. O. de Mende, 5 m. (12 l.) E. S. E. de Rhodez, 42 k. (9 l. ½) N. E. de Milhaud. Il y a quatre manufactures de bas de coton. *Pop.* 378. *Bur. de poste* de Milhaud.

PEYRELEVADE, v. (*Corrèze*), arr. d'Ussel, cant. de Sournat, près la Vienne, à 27 k. (6 l.) d'Ussel, 5 m. (12 l. ¼) de Tulle. On y trouve de très-beau granit noir et blanc. *Pop.* 1439. *Bur. de poste* de Tulle.

PEYRENÈRE (LA), montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. d'Argelès, à 13 k. (3 l.) S. de cette ville. Elle borde la rive gauche du Gave de Cautères, et a de l'E. à l'O. 3 k. (¾ de l.) de long en rochers.

PEYRENS, v. (*Aude*), arrond. et cant. de Castelnaudary, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 36 k. (8 l.) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Ville-Nouvelle, 420. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

PEYRÈRE, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Montesquieu-de-Volvestre, à 10 k. (2 l. ½) de Rieux, 4 m. (10 l. ¼) de Toulouse. *Pop.* 263. *Bur. de poste* de Rieux.

PEYRESTORTES, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Perpignan, cant. de Rivesaltes, à 7 k. (1 l. ⅔) de Perpignan. C'est près de ce village que sept mille cinq cents Français ont remporté, le 30 fructidor an 1er (17 septembre 1793), une victoire sur quatorze mille Espagnols, en ont tué environ neuf cents, blessé douze cents, et fait seize cents prisonniers. *Pop.* 178. *B. de poste* de Perpignan.

PEYRET, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Castelnau-de-Magnoac, à 29 k. (6 l. ½) de la Barthe, 36 k. (8 l.) de Tarbes. *Pop.* compr. celle de St.-André, 166. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Magnoac.

PEYRIAC, b. (*Aude*), arr. de Carcassonne, ch.-l. de cant., sur l'Argent-Double, à 20 kil. (4 l. ½) de Carcassonne. Il y a près de ce bourg des marais salans. On y trouve aussi des cristaux prismatiques en abondance. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1105. *Bur. de poste* d'Azille.

PEYRIAC, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Mexin, à 23 kil. (5 l. ¼) de Nérac, 9 kil. (2 l. ¼) de Mexin. *Pop.* .... *Bur. de poste* de Nérac.

PEYRIAC-DE-MER, v. (*Aude*), arr. de Narbonne, cant. de Sigean, près l'étang de Bages, à 20 k. (2 l. ½) de Narbonne, 5 m. (11 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 480. *Bur. de p.* de Sigean.

PEYRIAT, v. (*Ain*), arr. de Nantua, cant. de Mornay, à 7 k. (1 l. ⅔) de Nantua, 23 k. (5 l. ¼) de Bourg. *Pop.* 212. *Bur. de poste* de Nantua.

PEYRIÈRE (LA), v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Castel-Sarrasin, cant. de Glisolles, à 21 k. (4 l. ¾) de Castel-Sarrasin, 36 k. (8 l.) de Toulouse. *Pop.* 132. *Bur. de poste* de Montech.

PEYRIÈRE (LA), v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. et comm. de Salvagnac, à 9 k. (2 l. ¼) de Rabasteins, 10 k. (2 l. ½) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de Salvagnac et dépend., 1159. *Bur. de poste* de Rabastens.

PEYRIÈRES, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Lauzun, à 13 k. (3 l.) de cet endroit, 5 myr. (11 l.) d'Agen. *Pop.* 358. *Bur. de poste* de Marmande.

PEYRIEUX, v. (*Ain*), arrond. et cant. de Belley, près du Rhône, à 8 k. (2 l.) de Belley, 7 m. (15 l. ⅔) de Bourg. *Pop.* 745. *Bur. de poste* de Belley.

PEYRIGNAC, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Terrasson, à 5 m. (12 l. ¼) de Montignac, 37 kil. (8 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 453. *Bur. de poste* de Terrasson.

PEYRIGNAC, v. (*Lot*), arrond. et cant. de Gourdon, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 36 k. (8 l.) de Cahors. *Pop.* 940. *Bur. de poste* de Gourdon.

PEYRIGNÈRE, v. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. de Tarbes, cant. de Pouyastruc, à 15 k. (3 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 84. *Bur. de poste* de Trie.

PEYRILLAC, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Carlus, à 15 k. (3 l. ½) de Sarlat, 6 m. (14 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 150. *Bur. de p.* de Sarlat.

PEYRILLES, v. (*Lot*). *Voyez* PEYREILLES.

PEYRINE (MAIL DE LA), montagne (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, à 8 k. (2 l.) O. p. N. de Bagnères. Elle a de l'E. à l'O. 3 k. (⅔ de l.) de long.

PEYRINS, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de Romans, à 5 kil. (1 l. ½) N. de cette ville, 21 kil. (4 l. ¾) N. E. de Valence, 22 k. (5 l.) O. S. O. de St.-Marcellin. *Pop.* compr. celle de Génissieux, St.-Ange et Mours, 2599. *Bur. de poste* de Romans.

PEYRISSAT, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de Treignac, à 13 k. (3 l.) d'Uzerche, 27 k. (6 l.) de Tulle. *Pop.* 240. *Bur. de poste* d'Uzerche.

PEYROL, v. (*Corrèze*), arr. d'Ussel, cant. de Bugeat, à 27 k. (6 l.) d'Ussel, 40 kil. (9 l.) de Tulle. *Pop.* 720. *Bur. de poste* de Tulle.

PEYROLLE, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de l'Isle. *Pop.* 350. *Bur. de poste* de Rabastens.

PEYROLLES, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. d'Arques, à 13 kil. (3 l.) de Limoux, 29 k. (6 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 228. *Bur. de poste* de Limoux.

PEYROLLES, v. (*Bouches-du-*

Rhône), arr. d'Aix, ch.-l. de cant., près la Durance, à 6 k. (1 l. ½) S. E. de Perthuis, 18 k. (4 l.) N. E. d'Aix, 27 k. (6 l.) E. de Lambesc. Il y a à Peyrolles une grotte formée de congélations curieuses, et il y a une fabrique de tan. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 800. *Bur. de poste* d'Aix. *Rel. de poste aux chevaux.*

Peyrolles, v. (*Gard*), arr. de Nimes, cant. de St.-André-de-Valborgne, à 11 k. (3 l. ¾) de St.-Hippolyte, 5 m. (11 l. ½) de Nimes. *Pop.* 202. *Bur. de poste* de St.-Jean-du-Gard.

Peyrou (le), montagne (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Nasbinals, à 15 k. (3 l. ½) O. p. N. de Marvejols. Elle a peu d'étendue.

Peyroulles, v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Castellane, à 9 kil. (2 l. ¼) de cette ville, 43 kil. (9 l. ¾) de Digne. *Pop.* 674. *Bur. de poste* de Castellane.

Peyrouse (la), v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Montastruc, à 10 k. (2 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 291. *Bur. de poste* de Toulouse.

Peyrouse (la), v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. et comm. de la Françoise, à 18 k. (4 l.) de Montauban, 1 k. (¼ de l.) de la Françoise. *Pop.* compr. celle de la Françoise, 3043. *Bur. de poste* de Montauban.

Peyrouse, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de St.-Pé, sur le Gave de Pau, à 11 k. (2 l. ¾) d'Argelès, 21 k. (4 l. ¾) de Tarbes. On voit dans les hautes collines des environs de Peyrouse des blocs de granit roulés, d'une grosseur prodigieuse, qui couvrent des lits de pierres calcaires. On y trouve aussi des masses d'ophite. *Pop.* 506. *Bur. de poste* de Lourde.

Peyroux, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de Mont-Beron, à 9 k. (2 l. ¼) de la Rochefoucauld, 27 k. (6 l.) d'Angoulême. *Pop.* compr. celle d'Orgedeuil, 425. *Bur. de poste* de la Rochefoucauld.

Peyroux (les), v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Chénerailles, comm. de Latour, à 22 kil. (5 l.) d'Aubusson, 25 k. (5 l. ¾) de Guéret. *Pop.* 101. *Bur. de poste* de Chénerailles.

Peyrouzel, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. d'Aurignac, près la Longe, à 13 k. (3 l.) de St.-Gaudens, 7 myr. (15 l.) de Toulouse. *Pop.* 207. *Bur. de poste* de Martres.

Peyruis, b. (*Basses-Alpes*), arr. de Forcalquier, ch.-l. de cant., près la Durance, à 14 k. (3 l. ¼) de Forcalquier, 24 k. (5 l. ½) de Digne. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 570. *Bur. de poste* de Forcalquier.

Peyrun, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Rabastens, à 14 k. (3 l. ¼) de Tarbes. *Pop.* compr. celle de Los, 198. *Bur. de poste* de Tarbes.

Peyrus, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de Chabeuil, près la Lierne, à 18 k. (4 l.) de Valence. Il y a cinq moulins à farine, un à papier et un à foulon. *Pop.* 905. *Bur. de poste* de Valence.

Peyrusse, ville (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de Monbazens, sur la croupe d'une montagne près la Diége, avec un château qui appartenoit au roi, à 15 kilom. (3 l. ½) S. E. de Capdenac, 8 kil. (2 l.) S. O. d'Albin, 58 k. (8 l. ½) O. N. O. de Rhodez, 59 m. (133 l.) de Paris. Long. 18. 40. lat. 44. 36. Le cimetière de l'ancienne église est rempli de mausolées très-antiques. Tout près est un rocher d'une hauteur prodigieuse, sur lequel on voit un temple où les païens faisoient leurs sacrifices, et qu'on nommoit la *synagogue*. La cime de ce temple est surmontée de deux grosses tours. Cette ville avoit un maire et trois consuls. Il y a un hôpital; aux environs, des mines, dont plusieurs ne sont pas exploitées. *Pop.* 906. *Bur. de poste* de Rignac.

Peyrusse, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de la Voûte, à 19 k. (4 l. ¼) de Brioude, 34 k. (7 l. ¾) du Puy. *Pop.* 146. *Bur. de poste* de Langeac.

Peyrusse-Grande, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Montesquiou, à 20 k. (4 l. ½) de Mirande, 30 k. (6 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 942. *Bur. de poste* de Vic-sur-Losse.

Peyrusse-Massas, v. (*Gers*), arr. d'Auch, cant. de Séguin, à 9 k. (2 l. ½) d'Auch. *Pop.* 142. *Bur. de poste* d'Auch.

Peyrusse-Vieille, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Montesquiou, à 22 k. (5 l.) de Mirande, 32 k. (7 l. ½) d'Auch. *Pop.* 212. *Bur. de poste* de Vic-sur-Losse.

Peyrusses, v. (*Cantal*), arr. de Murat, cant. d'Allanche. *Pop.* 1224. *Bur. de poste* de Murat.

Peyzac, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Montignac, comm. de Serzéac, à 11 kil. (2 l. ¾) de Montignac, 16 k. (3 l. ¾) de Sarlat. Il y a cinq forges, dont trois à haut fourneaux, et deux acieries. *P.* 466. *Bur. de poste* de Montignac.

Peyzieu, v. (*Ain*), arr. et cant. de Belley, comm. d'Arbignieu, à 3 k. (¾ de l.) de Belley, 6 myr. (14 l.) de Bourg. *Pop.* comp. celle d'Arbignieu et de Thoys. 718. *Bur. de p.* de Belley.

Peyzieux, v. (*Ain*) arrond. de Trévoux, cant. de Thoissey, à 21 k. (4 l. ¾) de Trévoux, 32 k. (7 l. ¾) de Bourg. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Thoissey.

Pezarches, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de Rosoy, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 33 k. (7 l. ½) de Melun. *Pop.* 116. *Bur. de poste* de Farmoutiers.

Pezay, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Chesne-Thonex, comm. de Villagrand, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Genève, 4 k. (1 l.) de Chesne-Thonex. *Pop.* compr. celle de Villagrand et dépend., 897. *Bur. de poste* de Genève.

Pezay, v. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, cant. de Rumilly, comm. de Bouffy, à 4 k. (1 l.) de Rumilly, 7 k. (1 l. ¾) d'Annecy. Il y a une école pratique des mines. Sur le territoire de cette commune se trouve une mine très-riche de plomb et argent, découverte en 1714. En 1742, elle fut exploitée par une compagnie anglaise, qui en fut exclue en 1760 par la chambre des comptes de Turin : celle-ci fut remplacée par une société savoisienne qui en 1790 vendit ses actions au marquis de Latour-Cordon, qui, par son émigration, en a rendu propriétaire la nation. Cette minière étoit en pleine activité; son produit annuel étoit de 150,000 marcs d'argent et de 300,000 quintaux de plomb; ce qui rend en numéraire 230,000 liv. de Piémont, et laissoit un bénéfice, tous frais d'exploitation payés, de 80,000 fr. à l'époque de la révolution. *Pop.* compr. celle de Bouffy et dépend., 336. *Bur. de poste* de Rumilly.

Peze (la), v. (*Aube*). *Voyez* Avon-la-Peze.

Pezé-le-Robert, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Sillé-le-Guillaume, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 28 kil. (6 l. ½) du Mans. *Pop.* 966. *Bur. de poste* de Sillé-le-Guillaume.

Pézenas ou Pésenas, ville (*Hérault*), arr. de Béziers, ch.-l. de cant., au confluent de la Peyne et de l'Hérault, à 40 k. (9 l.) S. O. de Montpellier, 22 k. (5 l.) N. E. de Béziers, 18 kil. (4 l.) N. d'Agde, 81 myr. (184 l.) S. p. E. de Paris. Long. 21. 6. latit. 43. 28. Elle faisoit partie du ci-devant bas Languedoc.

Cette ville étoit connue des Romains, sous le nom de *Piscena*. Pline dit que c'étoit le lieu de la Gaule narbonnoise où l'on faisoit de meilleures étoffes, parce que la laine, la fabrique, et la teinture en étoient également bonnes.

Saint Louis, en 1261, fit l'acquisition de cette ville de deux seigneurs qui en étoient propriétaires, et l'unit au domaine royal. C'étoit anciennement une châtellenie, qui fut érigée en comté par le roi Jean, l'an 1361, en faveur de Charles d'Artois. Le comté passa ensuite dans la maison de Montmorency. Le prince de Condé eut le comté à la mort du dernier duc de Montmorency, son beau-frère, et depuis il passa aux princes de Conti, cadets de la maison de Bourbon-Condé. Outre les églises paroissiales, on voyoit dans cette ville une collégiale, plusieurs couvens, un collége des prêtres de l'Oratoire.

Le château qu'on voit près de Pézenas fut bâti par le grand connétable de Montmorency, et appelé la *Grange-des-prés*.

Les états du ci-dev. Languedoc se sont plusieurs fois assemblés à Pézenas. Dans les réjouissances publiques qui s'y faisoient autrefois, le peuple s'amusoit beaucoup à voir une grande machine qu'on promenoit dans la ville, et qu'on appeloit *le poulain*. Ce poulain étoit vêtu de bleu. Les sauts qu'on lui faisoit faire étoient assez plaisans, sur-tout lorsqu'il faisoit semblant de mordre ceux qu'il rencontroit. L'intérieur de cette ville n'est pas très-beau. On y remarque seulement quelques maisons assez bien bâties, principalement celle qui appartenoit aux PP. de l'Oratoire, et le quai.

Cette ville renferme 26 tanneries et toutes les usines nécessaires. On y fabrique des cuirs pour semelles, peaux de moutons, des cuirs noirs et autres; une fabrique à un seul métier de couvertures de laine et de coton; une autre à deux métiers de molleton de coton et un moulin à soie, qui sert pour la torse de ce même coton; 4 fabriques de savon, qui ont ensemble huit grands chaudrons; trois fabriques d'eau-de-vie, qui ont ensemble quatorze chaudières; une autre d'esprit de vin, qui a huit chaudières; deux cents fourneaux pour la filature de la soie, qui vont quatre mois de l'année, et quarante-quatre métiers de tisserands qui fabriquent des cotonnades et mouchoirs de coton; des fabriques de bas de soie; lavage de laine.

C'est la patrie de Félix-Juvenal de *Carlencas*, mort le 12 avril 1760. On a de lui, *Principes de l'histoire; Essai sur l'histoire des belles-lettres, sciences et beaux-arts*, 4 vol. in-8°. — De P. *Poussines*. Nous avons de ce jésuite plusieurs ouvrages qui prouvent beaucoup en faveur de son érudition.

La ville de Pézenas a un tribunal de commerce, des courtiers de commerce, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 7013. *Bureau de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Pézenes, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Bédarrieux, sur la Peyne, à 29 k. (6 l. ½) de Béziers, 5 myr. (12 l. ½) de Montpellier. On y trouve du marbre non exploité. *Pop.* 440. *Bur. de p.* de Bédarrieux.

Pézène, v. (*Aude*), arrond. de Carcassonne, cant. d'Alzonne. *Pop.* compr. celle d'Alzan, 904. *Bur. de poste* de Carcassonne.

Pezes, v. (*Aveyron*), arrondiss., cant. et comm. d'Espalion, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 24 k. (5 l. ½) de Rhodez. *Pop.* comp. celle d'Espalion 1748. *Bur. de poste* d'Espalion.

Pezeul, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de St.-Alvère, à 22 k. (5 l.) de Belvez, 31 k. (7 l.) de Périgueux. *Pop.* 500. *Bur. de p.* du Bugue.

Pezeux, v. (*Jura*), arrond. de Dôle, cant. de Chemin, près du Doubs, à 14 k. (3 l. ¼) de Dôle, 38 k. (8 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 340. *Bur. de poste* de Dôle.

Pezieres, v. (*Somme*), arr. de Péronne, canton de Roisel, comm. d'Espechy, à 18 k. (4 l.) de Péronne, 6 m. (13 l. ¾) d'Amiens. *Popul.* compr. celle d'Espechy, 1332. *Bur. de poste* de Péronne.

Pezilla, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Perpignan, cant. de Millas, sur le Tet, à 10 k. (2 l. ½) O. de Perpignan, 6 k. (1 l. ½) E. de Millas, 6 k. (1 l. ½) N. de Thuir. *Populat.* 890. *Bur. de poste* de Perpignan.

Pezilla, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. de Sournia, près la Desix, à 14 kilom. (3 l. ½) de Prades, 32 k. (7 l. ¼) de Perpignan. *Pop.* 184, *Bur. de poste* de Quillan, départem. des Landes.

Pezou, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Morée, près du Loir, à 9 k. (2 l. ½) de Vendôme, 34 k. (7 l. ¾) de Blois. On y exploite de la pierre calcaire dure. *Pop.* 560. *Bur. de p.* de Vendôme.

Pezouilhet (la), riv. (*Hérault*), arr. de Montpellier. Sa source, à 4 k. (1 l.) S. O. des Matelles, coule au S. p. O. et se rend dans le Mosson, à 4 k. (1 l.) de sa source.

Pezzana, v. (*Sesia*), arrond. de Verceil, cant. de Stroppiana, en plaine sur la Bona, à 6 k. (1 l. ½) S. de Verceil. *Pop.* 1180. *Bur. de poste* de Verceil.

Pfaffans, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Fontaine, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 6 myr. (12 l. ¾) de Colmar. *Popul.* 395. *Bur. de p.* de Béfort.

Pfaffenhoffen, b. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Bouxweiller, près la Moder, à 32 k. (7 l. ½) de Weissembourg, 31 kil. (7 l.) de Strasbourg. On y exploite des terres pour poterie. *Pop.* 1139. *Bur. de p.* de Haguenau.

Pfaffenschwabenhein, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Woœstein, sur l'Appel, à 3 k. (¾ de l.) N. p. O. de Woœstein, 6 k. (1 l. ½) E. de Creutznach, 23 k. (5 l. ¼) S. O. de Mayence. *Pop.* 391. *B. de poste* de Creutznach, départem. de Rhin-et-Moselle.

Pfaffstatt, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. de Mulhausen, dans une île formée par la Dolleren, à 16 k. (3 l. ¾) d'Altkirch, 34 kil. (7 l. ¾) de Colmar. *Pop.* 622 *Bur. de poste* de Mulhausen.

Pfalzbach, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Woœstein. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Pfalzdorf, v. (*Roër*), arrond. de Clèves, cant. de Goch. *Popul.* 1524.

Pfalzel, bourg (*Sarre*), arrond. de Trèves, chef-lieu de cant., près la Moselle, à 2 k. (½ l.) O. de Ruver, 5 k. (1 l. ¾) O. S. O. de Schweich, 4 kilom. (1 l.) N. E. de Trèves. C'est le chef-lieu d'une île appelée Pfaltz-Grazensthein, d'une

assez grande importance. Outre sa collégiale, il y avoit un couvent de filles qui servoit auparavant de résidence aux rois des Francs. Elle est dominée par un château ou forteresse, qui servoit à garder les prisonniers d'état, et qui n'a point d'entrée : on y monte au moyen d'une échelle qu'on retire le soir. *Popul.* compr. celle de Biver, 860. *Bur. de poste* de Trèves.

Pfalzfeld, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Saint-Goard, à 8 kil. (2 l.) O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) E. N. E. de Castellaun, 33 k. (7 l. ½) S. de Coblentz. *Pop.* 106. *Bur. de p.* de Coblentz.

Pfalzhof, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Annweiller, comm. de Derrembach, à 5 k. (1 l. ¼) d'Annweiller, 9 kil. (2 l. ¼) de Landau, 8 myr. (18 l.) de Mayence. *Pop.* compr. celle de Derrembach et dépend., 283. *Bur. de poste* de Landau, dép. du Bas-Rhin.

Pfatzkill, v. (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Pfalzel, comm. de Rhol, à 10 k. (2 l. ½) N. p. O. de Pfalzel, 7 k. (1 l. ¾) S. de Dudeldorf, 13 k. (3 l.) N. de Trèves. *Pop.* compr. celle de Rhol, 210. *Bur. de p.* de Trèves.

Pfeddersheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, chef-lieu de canton, sur la Prym, à 7 k. (1 l. ¾) O. de Worms, 13 k. (3 l.) N. N. O. de Franckenthal, 40 k. (9 l.) S. de Mayence. *Pop.* 1238. *Bur. de poste* de Worms.

Pfefelbach, v. (*Sarre*), arrond. de Birckenfeld, cant. de Cousel, à 5 k. (1 l. ¼) O. de cet endroit, 16 k. (5 l. ¾) N. E. de St.-Wendel, 6 m. (12 l. ¾) S. E. de Trèves. Il y a des carrières d'agate, abandonnées depuis la révolution. *Pop.* 358. *Bur. de poste* de Creutznach, départ. de Rhin-et-Moselle.

Pfeffelbach (la), riv. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Cousel, à 8 k. (2 l.) O. duquel elle prend sa source, coule à l'E. puis au N. E. et, retournant à l'E., avoisine Cousel, et se rend dans la Glau après 18 k. (4 l.) de cours.

Pfeffenhein, b. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Rouffach, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit. *Pop.* 1671. *Bur. de p.* de Rouffach.

Pfeffingen, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Spire, cant. de Durkheim, comm. d'Ungstein, à 2 k. (½ l.) de Durkheim, 9 k. (2 l. ¼) de Grunstadt, 6 m. (13 l.) de Mayence. *Pop.* compr. celle d'Ungstein, 729. *B. de poste* de Kaiserslautern.

Pfeffinghen, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Lauffon, à 25 k. (5 l. ¾) de Délemont, 39 k. (8 l. ⅔) de Porentruy. On voit sur le territoire de cette commune les ruines d'un ancien château fort, qui fut, au quatorzième siècle, donné par l'empereur Henri II aux évêques de Bâle. *Popul.* 188. *Bureau de poste* d'Huningue.

Pferdsfeld, village (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Sobernheim, à 8 k. (2 l.) O. N. O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) E. N. E. de Kyrn, 7 m. (14 l. ¾) de Coblentz. *Pop.* 422. *Bur. de p.* de Creutznach.

Pfetterhausen, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. d'Hirsingen, à 14 k. (3 l. ¼) de cette ville, 6 m. (14 l. ¼), de Colmar. *Pop.* 652. *Bur. de poste* d'Altkirch.

Pfetzheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Bruchtersheim, sur le Kolbsenbach, à 21 k. (4 l. ⅓) d'Haguenau, 10 k. (2 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 278. *B. de poste* de Strasbourg.

Pfiflicheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. de Pfeddersheim, à 3 k. (¾ de l.) E. de cet endroit, 4 k. (1 l.) O. de Worms, 40 k. (9 l.) S. de Mayence. *Pop.* 669. *Bur. de poste* de Worms.

Pfortmul, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. de Grunstadt, comm. d'Asselheim, à 2 k. (½ l.) de Grunstadt, 11 k. (2 l. ¾) de Gœlheim, 4 myriam. (10 l. ½) de Mayence. *Pop.* compr. celle d'Asselheim, 576. *Bur. de poste* de Worms.

Pfortz ou Fortz, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, cant. de Lauterbourg, à 25 k. (5 l. ¾) de cette ville, 7 myr. (14 l. ⅔) de Strasbourg. *Pop.* 361. *Bur. de poste* de Lauterbourg.

Pfulgriesheim, v. (*Bas-Rhin*), arrondiss. de Strasbourg, cant. de Truchtersheim, sur le Leisbach, à 21 k. (4 l. ¼) d'Haguenau, 8 k. (2 l.) de Strasbourg. *Pop.* 233. *Bur. de poste* de Strasbourg.

Phaire (la), riv. (*Basses-Pyrénées*), arrond. de Mauléon, cant. de St.-Palais. Sa source près Oyhercq, à 5 k. (1 l. ¾) S. de Domezain, coule au nord, et se rend dans le Gaison ou Gave de Mauléon, à 9 k. (2 l. ½) de sa source.

Phalempin, v. (*Nord*), arr. de Lille, cant. de Pont-à-Marcq, près le bois national, à 13 k. (3 l.) de Lille, 18 k. (4 l.) de Douay. *Pop.* 1014. *Bur. de poste* de Lille.

Phalsberg, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Stromberg, comm. de Waldolgesheim, à 20 k. (4 l. ½) de Simmeren. *Popul.* compr. celle de Waldolgesheim, 474. *Bur. de poste* de Bingen, dép. du Mont-Tonnerre.

Phalsbourg, ville (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, chef-l. de cant., sur une montagne qui est une continuation des Vosges, à 8 m. (18 l.) E. de Nancy, 13 k. (4 l.) N. E. de Sarrebourg, 8 k. (2 l.) O. de Saverne, 5 m. (12 l.) N. O. de Strasbourg, 41 m. (92 l.) E. de Paris. Long 34. 56. lat. 48. 46. L'ancien château qui défendoit cette ville fut incendié en 1713. Louis XIV fit fortifier Phalsbourg en 1679, sur les plans du maréchal Vauban. Les ducs de Lorraine avoient fait bâtir Phalsbourg, et l'avoient érigée en principauté ; elle resta à la France par le traité de Vincennes, en 1661, et par celui de Ryswick. Outre l'église paroissiale, il y avoit un couvent de capucins. Les habitans ne font usage que d'eau de puits : sept citernes et plus de 80 puits fournissent l'eau nécessaire à toute la ville. Le corps de ville étoit composé d'un maire royal, d'un lieutenant de maire, de deux échevins, de onze conseillers maires, et de douze conseillers échevins. La prévôté fut érigée en 1662.

La ville de Phalsbourg a un inspecteur des forêts. C'est une place de guerre de 4e classe de la 4e division militaire, et la résidence d'un commandant de place. Il y a un sous-directeur des fortifications, deux capitaines du génie, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2820. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Pharmacie (*Écoles de*). Les écoles de pharmacie sont établies dans les villes de Paris, Montpellier, Strasbourg, Turin et Mayence, par la loi du 21 germinal an 11 (11 avril 1803). Celle de Paris étoit établie antérieurement par une loi du 25 avril 1777. Ces écoles ont le droit d'examiner et de recevoir, pour toute la république, les élèves qui se destinent à la pratique de cet art ; elles sont de plus chargées d'en enseigner les principes et la théorie dans des cours publics, d'en surveil-

ler l'exercice, d'en dénoncer les abus aux autorités, et d'en étendre les progrès. Chaque école de pharmacie, ouvre, tous les ans et assez près l'un de l'autre, au moins trois cours expérimentaux, l'un sur la botanique et l'histoire naturelle des médicamens, les deux autres sur la pharmacie et la chimie.

Phéline, v. (*Var*), arrond. de Brignolles, cant. de Ginasservis, comm. de St.-Julien-le-Montagrier, à 20 k. (4 l. ½) de Barjols, 36 k. (8 l.) de Brignolles. *Pop.* réunie à celle de Montagrier, 1390. *B. de poste* de Barjols.

Philippe, bourg (*Mayenne*). *Voy.* Bourg-Philippe.

Philipon, village (*Eure*). *Voyez* Flipon.

Philippine, ville (*Escaut*), arr. de l'Ecluse, cant. d'Assenede, au bord du Swemmer-Hoëcle, bras de l'Escaut, à 6 k. (1 l. ½) N. p. S. de Sas-de-Gand, 9 kil. (2 l. ¼) S. E. d'Yssendyck, 24 k. (5 l. ½) N. p. E. de Gand. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Gand.

Philippeville, ville (*Ardennes*), arr. de Rocroy, ch.-l. de cant., à 20 k. (4 l. ½) N. O. de Charlemont, 10 k. (2 l. ½) N. de Marienbourg, 5 m. (12 l.) S. E. de Mons, 50 m. (67 l.) N. p. E. de Paris. Long. 22. 5. lat. 50. 8. Ce n'étoit autrefois qu'un bourg appelé Corbigny. Louis XIV la reçut du roi d'Espagne par le traité des Pyrénées. Elle est située sur une hauteur, dont la pente est assez douce; les dedans de la ville forment plusieurs rues larges, bien percées et tirées au cordeau, qui aboutissent à une grande place, un peu irrégulière. Il ne passe point de rivière dans cette ville, qui est une des places fortes des ci-devant Pays-Bas français: c'est un pentagone irrégulier, composé de cinq grands bastions, dans deux desquels sont des tours bastionnées de la façon du maréchal Vauban. L'état-major étoit composé d'un gouverneur, d'un lieutenant de roi, d'un aide-major, et d'un capitaine des portes. Cette place dépendoit du gouvernement général militaire des ci-devant provinces de Flandre et de Hainaut; pour le spirituel, du diocèse de Liége. Les officiers de justice étoient un prévôt, un procureur du roi et un greffier. Il y avoit un couvent de récollettes. On voit dans les environs des carrières de marbre et de pierre brune, qu'on emploie pour la maçonnerie commune, et une mine de plomb qui n'est pas exploitée. On y trouve aussi des sulfures de fer.

Cette ville étoit une place de guerre; elle a été supprimée par un arrêté des consuls du 1er vendémiaire an 12 (24 septembre 1803), qui a ordonné la vente des terrains et fortifications.

Philipseim, v. (*Forêts*), arrond. de Bitbourg, cant. de Dudeldorff comm. de Speicher, à 5 m. (12 l.) de Luxembourg, 7 kil. (1 l. ¾) de Bitbourg. *Popul.* compr. celle de Speicher, 1665. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Philipshalle, saline (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. et comm. de Durckheim, à l'E. et attenant Durckheim, à 23 kil. (5 l. ¼) de Spire, 11 kilom. (2 l. ¾) de Neustadt, 6 myr. (13 l.) de Mayence. *Pop.* compr. celle de Durckheim, 3037.

Philisbourg, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Bitche. *Pop.* 593. *Bur. de poste* de Bitche.

Philisburg, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Bliescastel, à 5 kilom. (1 l. ¼) O. p. N. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) E. p. N. de Sarrebruck, 7 myr. (16 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.*..... *Bur. de poste* de Sarrebruck.

Phillonden, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. de Geaune, à 23 kil. (5 l. ½) de St.-Sever, 37 k. (8 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Populat.*..... *Bur. de poste* d'Aire.

Phlin, v. (*Meuse*), arrond. de Nancy, cant. de Noméuy, près la Seille, à 15 kil. (3 l. ½) de Pont-à-Mousson, 25 kilom. (5 l. ¾) de Nancy. *Pop.* 89. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

Phlipon, v. (*Eure*). *Voyez* Flipon.

Pia, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. et cant. ouest de Perpignan, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 976. *Bur. de poste* de Perpignan.

Piac, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Moissac, à 16 kil. (3 l. ¾) de Lauzerte, 5 m. (11 l.) de Cahors. Il y a des carrières de pierre calcaire non exploitées. *Pop.* 364. *Bur. de poste* de Moissac.

Piace, v. (*Sarthe*), arrond. de Mamers, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, près son confluent dans la Sarthe, à 6 kil. (1 l. ½) de Frenay, 29 kil. (6 l. ½) du Mans. Il y a une fabrique de toiles. *Pop.* 897. *Bur. de poste* de Beaumont-sur-Sarthe.

Pian (le), (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Blanquefort, à 14 kilom. (3 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 600. *B. de poste* de Bordeaux.

Pian (le), v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. d'Exupéry, près la Gironde, à 10 kilom. (2 l. ½) de Cadillac, 42 kil. (9 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 1119. *Bur. de poste* de St.-Macaire.

Piana, village (*Liamone*), arr. de Vico, cant. de Sevinfuor, près la mer, au golfe de Porto, à 14 kil. (3 l. ¼) de Vico, 38 kil. (8 l. ½) d'Ajaccio. *Pop.* 719.

Piana, v. (*Tanaro*), arrond. d'Acqui, cant. de Spiquo, à la droite de la Bormida orientale, à 31 kil. (7 l.) S. O. d'Acqui. *Populat.* 555. *Bur. de poste* d'Asti.

Pianax, v. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, cant. de Rumilly, comm. de Bouffy, à 6 kil. (1 l. ½) de Rumilly, 5 kil. (1 l. ½) d'Annecy. *Pop.* compr. celle de Bouffy. *Bur. de poste* de Rumilly.

Pianceri, v. (*Sesia*), arrond. de Verceil, cant. de Crémone, dans la vallée et sur la rive gauche de la Sessera, à 40 k. (9 l.) N. O. de Verceil. *Pop.* 297. *Bureau de poste* de Verceil.

Piane, v. (*Sesia*), arr. de Verceil, cant. de Crevacore, sur la rive droite de la Sesia, à 36 k. (8 l.) N. de Verceil. *Pop.* 221. *Bur. de poste* de Verceil.

Pianello, village (*Golo*), arr. de Corté, canton de Serra, à 20 kil. (4 l. ½) de Corté, 5 myr. (1 l. ¼) de Bastia. *Pop.* 381.

Pianezza, ville (*Pô*), arr. de Turin, cant. de Rivoli. Cette petite ville, autrefois fermée sur la rive gauche de la Dora Riparia, est à 13 k. (3 l.) E. de Turin. *Pop.* 2000. *Bur. de poste* de Turin.

Pianfei, v. (*Stura*), arrond. de Mondovi, cant. de Rocca-di-Baldi, en plaine, sur la droite du Pesio, à 10 kil. (2 l. ½) S. O. de Mondovi. *Pop.* 1290. *Bureau de poste* de Mondovi.

Piano, v. (*Golo*), arrond. de Bastia, cant. d'Ampugnani, à 2 kil. (½ l.) N. de cet endroit, et 36 kil. (8 l.) N. de Bastia. *Pop.* 132.

Pianosa *ou* Planouse (la), île dans la mer de Toscane, entre l'île d'Elbe, au N. oriental, dont elle dépend, et l'île de Corse, au midi occidental. Elle est à neuf milles au

S. O., et à 5 d. vers l'O. de la pointe de la droite du cap de St.-Pedro, dans l'île d'Elbe. L'île Pianosa est fort basse. Elle a environ quatre milles de longueur, et 2 kilom. (½ l.) de largeur. On peut la longer du côté du N. et du N. O.; mais du côté du S. il y a plusieurs hors-de-l'eau qui s'avancent à plus d'un mille et demi. On peut mouiller du côté du N. et du N. E., suivant le vent; mais il faut être toujours prêt à serper, et tourner l'île vers la pointe du nord, qui est assez nette. On y peut faire du bois aisément : on mouille à 1 kil. (¼ de l.) de l'île, par 10 à 12 brasses d'eau.

Piards (les), v. (*Jura*), arr. de Saint-Claude, cant. des Petites-Chiettes, à 11 kil. (2 l. ¾) de St.-Claude, 30 kil. (6 l. ⅔) de Lons-le-Saunier. Il y a des tourbières. *Pop.* 171. *Bur. de poste* de Morey.

Piarre (la), v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de Serres, à 6 kil. (1 l. ½) de Serres, (8 l.) de Gap. Dans ce territoire est une mine de plomb non exploitée. *Populat.* 436. *Bur. de poste* de Serres.

Piasco, v. (*Stura*), arrond. de Saluces, cant. de Vertzuolo, à la gauche de la Vraita, à 8 kil. (2 l.) S. de Saluces. *Pop.* 1500. *Bur. de poste* de Saluces.

Piat, riv. (*Haute-Loire*), arr. d'Yssengeaux, cant. de Monistrol. Sa source, à 6 kil. (1 l. ½) E. de Monistrol, coule à l'O., puis au N. N. O., passe à l'O., de Monistrol, et se rend dans la Loire à 6 k. (2 l. ¼) O. N. O. de sa source, 3 kilom. (⅔ de l.) N. O. de Monistrol.

Piatto, v. (*Sesia*), arrond. de Bielle, cant. de Bioglio, sur le penchant d'une colline, près d'un ruisseau qui se jette dans le Cervo, à 6 kilom. (1 l. ½) N. E. de Bielle. *Pop.* 487. *Bur. de poste* de Bielle.

Piau, pic, montagne, (*Hautes-Pyrénées*), arrond. de Bagnères, cant. de Bordères, à 16 kil. (3 l. ⅔) O. p. S. de Vielle. Sa pente du S. O. au N. E. a 1 kil. (½ de l.) de long.

Piavera, v. (*Marengo*) arrond. de Voguère, en plaine, sur un petit ruisseau qui se jette dans le Tanaro, à 29 kil. (6 l. ½) O. de Voguère. *Pop.* 1150.

Piazzo, v. (*Eridan*), arrond. de Turin, sur un coteau, à 36 kilom. (8 l.) N. E. de Turin. *Pop.* 913.

Piazzole, v. (*Golo*), arrond. de Corté, cant. d'Alezani, à 22 kil. (5 l.) de Corté, 4 m. (10 l. ½) de Bastia. *Pop.* 70.

Piazzole, v. (*Golo*), arrond. de Corté, cant. d'Orezza, à 24 kilom. (5 l. ½) de Corté, 36 kilom. (8 l.) de Bastia. *Pop.* 369.

Pibeuf, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. de Buchy, à 15 kil. (3 l. ½) de Rouen. *Bur. de poste* de Rouen. *Pop.* 109.

Piblange, v. (*Moselle*), arrond. de Metz, cant. de Boulay, à 8 kil. (2 l.) de cet endroit, 24 kil. (5 l. ½) de Metz. *Pop.* compr. celle de Droguy, 129. *Bur. de poste* de Boulay.

Piboul (le), (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Cassagnes, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Rhodez, 6 k. (1 l. ½) de Cassagnes. *Pop.*... *Bur. de poste* de Rhodez.

Pibourdière (la), v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Chartres, cant. de Voves, comm. de Theuville, à 13 kil. (3 l.) de Chartres, 10 kil. (2 l. ½) de Voves. *Pop.* compr. celle de Theuville, 700. *Bur. de p.* de Chartres.

Pibrac, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Toulouse, cant. de Leguevin, près la Courbet, à 13 kil. (3 l.) de Toulouse. C'est la patrie de Gui du *Faur*, avocat général, et ensuite président au parlement de Paris, etc.; mort en 1584. On a de lui des *plaidoyers*, des *harangues*, et quelques ouvrages en vers, tels que les *Quatrains moraux*. *Pop.* 567. *Bureau de poste* de Toulouse.

Pibres, v. (*Tarn*), arrond. et cant. de Lavaur, comm. de St.-Aignan, à 4 kilom. (1 l.) de Lavaur. *Pop.* compr. celle de St.-Aignan, 302. *Bur. de poste* de Lavaur.

Pic (le), v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. d'Issigeac, comm. de Bardon, à 21 kil. (4 l. ¾) de Bergerac, 7 kil. (1 l. ¾) d'Issigeac. *Pop.* compr. celle de Bardon, 191. *Bur. de poste* de Bergerac.

Pic (le), v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Montflanquin, comm. de Montségur, à 8 kil. (2 l.) de Fumel, 24 kilom. (5 l. ½) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.* compr. celle de Montségur, 664. *Bur. de poste* de Fumel.

Pic du Midi, montagne (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, cant. d'Arudy, à 24 kil. (5 l. ½) S. de Bielle, 42 kil. (9 l. ½) d'Oléron, 5 myr. (12 l.) de Pau. Elle est élevée de 2,735 mèt. (1,407 toises) au-dessus du pont bâti sur le Gave, près Pau.

Pica, v. (*Tanaro*), arr. d'Asti, cant. de Montafia, sur une colline, à la source d'un ruisseau qui se jette dans la Montafia, à 24 kil. (5 l. ½) N. O. d'Asti. *Pop.* 750. *Bur. de poste* d'Asti.

Picade, port (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, entre deux montagnes, près la source de la Pique, à 14 kil. (3 l. ½) S. p. E. de Bagnères.

Pical, (*Piémont*), petit lac dans l'Apennin, sur une montagne au col du Pal, dans la vallée de Pesio.

Picampeau, v. (*Haute-Garonne*). *Voyez* Castelnau-de-Picampau.

Picardie. C'étoit une province dont la plus grande partie formoit un des ci-devant grands gouvernemens généraux militaires du royaume. Elle est bornée au septentrion par le Hainaut, l'Artois et la mer; à l'orient par la Champagne; au midi par l'Isle-de-France, et à l'occident par la Normandie et par le canal de la Manche. Cette province se divisoit en partie septentrionale et en partie méridionale. La Picardie septentrionale étoit celle qui composoit le gouvernement général militaire de Picardie; et la méridionale faisoit partie du gouvernement général militaire de l'Isle-de-France. La partie septentrionale étoit encore divisée en haute et basse Picardie. On subdivisoit la haute Picardie en différens petits pays, dont voici les noms, ainsi que des endroits les plus considérables de chacun d'eux. *Amiénois:* Amiens, Picquigny, Doulens, Albert, Corbie, Conty, Poix. *Santerre:* Péronne, Chaulnes, Nesle, Roye, Montdidier, Lihons. *Vermandois:* Saint-Quentin, le Câtelet, Vermand, Ham, Saint-Simon. *Thiérache:* Guise, la Capelle, Vervins, Montcornet, Marle, Aubent, la Fère, Ribemont. La basse Picardie étoit également subdivisée en plusieurs autres petites provinces, dont les noms suivent, avec les lieux les plus remarquables que chacune contenoit. *Pays reconquis:* Calais, Guines, Ardres, Oye. *Boulonnois:* Boulogne-sur-mer, Etaples, Ambleteuse. *Ponthieu:* Abbeville, Saint-Riquier, Montreuil, Crécy, Rue, Oisemont. *Vimeu:* Saint-Vallery, Gamaches. La Picardie méridionale étoit pareillement divisée en quatre cantons particuliers, dont voici les noms, suivis de ceux de leurs principaux lieux. *Beauvoisis:* Beauvais, Clermont, Gerberoy, Cagny, Fitz-James, la Neuville-en-Hez. *Valois:* Crespy, Chantilly, Senlis, la Ferté-Milon, Villers-Cotterets, Compiegne, Verberie. *Soissonnois:* Soissons, Vailly, Braisne. *Laonnois:* Laon, Notre-Dame-de-Liesse, Prémontré, Coucy, Chauny, Noyon.

Les plus considérables rivières qui arrosent toute cette ci-devant grande province, sont la Somme, l'Oise, l'Aisne, la Serre, la Canche, la Moy, le Hable, la Lianne, l'Authie, le Thérain, etc. Les sept dernières ne sont pas marchandes.

La Picardie en général est un pays assez uni. Il n'y vient point de vin; mais elle produit beaucoup de grains, des fruits de toute espèce, et beaucoup de foin, sur-tout le long de la rivière d'Oise. La forêt de Crécy est la plus grande qu'il y ait du côté d'Amiens. Le bois est rare et cher dans ce canton, et les gens peu aisés n'y brûlent que des tourbes. La proximité de la mer, les rivières navigables, les canaux, et sur-tout l'industrie des habitans, rendent le commerce qui se fait en Picardie un des plus considérables de France. Les manufactures et fabriques occupent et font subsister un grand nombre de personnes de tout sexe et de tout âge, à la ville et à la campagne. La principale fabrique est celle de *soieterie*: ce travail est répandu non seulement dans les grandes villes, mais encore dans les bourgs et dans les villages. La fabrique de soieterie consiste en serges de Crevecœur et d'Aumale, bouracans, camelots, ras de Gênes, ras façon de Châlons, serges façon de Nimes, etc., qui sont toutes de pure laine. On en fait encore plusieurs autres où la laine est employée avec la soie, le fil de lin et le poil de chèvre, telles que sont les camelots façon de Bruxelles, les pluches ras de Gênes, étamines façon du Mans et de Lude. Les laines dont on se sert dans ces manufactures sont, pour la plus grande partie, du cru du pays. Il y a aussi des fabriques de toutes sortes de linons, de batistes et de toiles de demi-hollande; beaucoup de verreries, quelques papeteries et des fabriques de poteries de terre et de grès. La filature de coton est en vigueur presque par toute la province.

Les productions du pays consistent principalement en grains de toute espèce, en filasses et graines de lin, en beurre, en miel jaune et blanc, en charbon de terre, en bestiaux et chevaux.

Les côtes de la mer fournissent abondamment de très-bon poisson frais de toute espèce.

La ci-dev. province de Picardie n'étoit pas riche en curiosités intéressantes pour l'histoire naturelle: cependant on y trouvoit à peu près toutes les espèces de fossiles connus, et nous en faisons mention en parlant des lieux où il s'en rencontre, ou à l'article des villes qui les avoisinent: mais ce qui est infiniment plus précieux et de plus utile pour cette province, ce sont différentes espèces de terres inflammables, dont on fait servir la cendre à fertiliser les terres labourables, les prairies, les jardins, etc., des mines d'alun, quelques carrières de marbre, et plusieurs forges. La noblesse de ce pays étoit nombreuse et très-ancienne. Le gouvernement ecclésiastique de la province de Picardie renfermoit les diocèses de Boulogne, d'Amiens, de Beauvais, de Noyon, de Soissons, de Laon. Quant au gouvernement des finances, cette province étoit divisée en deux intendances, celle d'Amiens et celle de Soissons. L'intendance d'Amiens comprenoit la plus grande partie de la province. L'autre partie étoit comprise sous l'intendance de Soissons, qui renfermoit aussi une partie considérable de la Champagne. La Picardie étoit toute entière dans le ressort du parlement de Paris. Les gouvernemens des places comprises sous le gouvernement général militaire de Picardie, étoient Abbeville, Amiens et Corbie, la citadelle d'Amiens, Ardres, Calais, la citadelle de Calais, Courgain de Calais, fort en Nieulay de Calais, fort du Risban de Calais, le Crotoy, Doulens et citadelle, la Fère, Guise, Ham, Marles, Montdidier, Montreuil-sur-mer, citadelle de Montreuil, Péronne, château de Péronne, Pont-de-Remy, Ribemont, Roye, Rue, Saint-Quentin, Saint-Vallery, Vervins. Outre le gouvernement général, il y avoit deux lieutenans généraux pour le roi, un pour le Santerre, qui avoit dans son district les gouvernemens de Péronne, de Roye et de Montdidier; l'autre avoit dans son département le reste de la province: un grand bailli d'épée; trois lieutenans de roi de la province, un pour le pays de Ponthieu, les bailliages d'Amiens et d'Abbeville; un autre pour le Vermandois et la Thiérache, et le troisième pour le pays de Santerre. La Picardie fait partie actuellement des départemens de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais. *Voir ces départemens* pour les productions, l'industrie, le commerce et tout ce qui concerne la ci-dev. Picardie.

Canal. Le canal ci-dev. de Picardie a 13,660 mèt. (7,020 toises). La portion souterraine de ce même canal est dans le canton du Câtelet; elle commence au village de Vend'huille sur l'Escaut, passe sous le village de Bonny, à Bellicourt, à Nauroy, et va sortir à Magny-la-Fosse, après avoir traversé la grande chaîne de montagnes qui vient de la Suisse pour se rendre au Pas-de-Calais sans interruption.

Ce canal étant achevé, formera la communication des canaux qui sont construits aux deux côtés de cette grande chaîne de montagnes. Le duc de Choiseul sentit tellement l'importance de cette jonction, qu'il chargea l'ingénieur Laurent de se transporter aux sources de l'Escaut et de la Somme pour examiner si cette opération étoit possible. Il est résulté du travail de M. Laurent, réitéré pendant deux années, qu'il étoit impossible de faire cette jonction à découvert, à cause de la grande élévation des terres entre les deux rivières. Ce fut alors que cet homme de génie conçut le canal souterrain; et, par cette heureuse idée, il épargna les dépenses énormes qu'il auroit fallu faire, tant pour indemniser les propriétaires des terres, que pour le transport des mêmes terres, et la construction d'un grand nombre d'écluses, etc.

Picards (les), v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Rellingen, comm. de Beaumarais, à 2 kilom. (½ lieue) de Sarre-Libre. *Pop.* compris celle de Beaumarais, 603. *Bur. de poste* de Sarre-Libre.

Picarreau, v. (*Jura*), arrond. et cant. de Poligny, à 8 kil. (2 l.) de cette ville, 16 kil. (3 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 309. *Bur. de poste* de Poligny.

Picauderie, moulin (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. et commune de Darnetal, à 4 kilom. (1 l.) de Rouen. *Pop.* compr. celle de Darnetal, 5033. *Bur. de poste* de Rouen.

Picauville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Sainte-Mère-Eglise, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Carentan, 38 kil. (8 l. ½) de Coutances. *Pop.* 1793. *Bur. de poste* de Carentan.

Pichalt (la), riv. (*Moselle*), arrond. de Sarguemine, cant. de Bitche, à 14 kilom. (3 l. ¼) O. N. O. duquel elle prend sa source, coule au N. p. O., puis au N. p. E., et va se rendre dans l'Horne, à 3 kil. (¾ de l.) S. de Deux-Ponts, après 20 kil. (4 l. ½) de cours.

Pichange, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille, à à 6 kil. (1 l. ½) de cet endroit, 18 k. (4 l.) de Dijon. C'est la patrie d'Antoine *Moitorel* de Blainville, architecte et géographe, né à Pichange, mort en 1710. On a de lui, *Traité du sang universel*, et d'autres ouvrages estimés. *Pop.* 274. *Bur. de poste* d'Is-sur-Tille.

Pichel, v. (*Rhin-et-Moselle*). *Voyez* Buchel.

Picherande, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. d'Issoire, cant. de la Tour, à 14 kil. (3 l. ¼) de Besse, 43 kil. (9 l. ¾) de Clermont. *Pop.* 749. *Bur. de poste* de Besse.

Picholt, v. (*Meuse-Inférieure*), arrond. et cant. nord de Maëstricht, à 5 kil. (1 l. ¼) S. O. de Terbleyt, 7 kil. (1 l. ¾) N. N. E. de Visé, 5 kil. (1 l. ¼) S. S. E. de Maëstricht. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Maëstricht.

Picotière (la), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. de Boissets, à 8 kil. (2 l.) d'Houdan, 16 kilom. (3 l. ¾) de Mantes. *Pop.* compr. celle des Boissets, 331. *Bur. de poste* d'Houdan.

Picpus, v. (*Rhône*), arrond. de Lyon, cant. de Neuville, comm. de Rochetaillée, à 8 k. (2 l.) de Lyon, 4 kilom. (1 l.) de Neuville, *Pop.* compr. celle de Rochetaillée, 312. *Bur. de poste* de Lyon.

Picpus, v. (*Seine*), arrond. de Sceaux, cant. de Vincennes, comm. de St.-Mandé, 9 kil. (2 l. ¼) de Sceaux. *Pop.* compr. celle de St.-Mandé. 474. *Bur. de poste* de Paris.

Picquenard, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. et comm. de Poissy, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 16 kil. (3 l. ¾) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Poissy, 2476. *Bur. de poste* de Poissy.

Picquepus, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. et comm. de Limours, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 18 kil. (4 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Limours, 750. *Bur. de p.* de Limours.

Picqueterie (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Chevreuse, comm. de Maurepas, à 4 kil. (1 l.) de Neauphle, 15 kil. (3 l. ½) de Versailles. *Pop.* comprise celle de Maurepas, 247. *Bur. de poste* de Neauphle.

Picquigny, ville (*Somme*), arrond. d'Amiens, ch.-l. de cant., à 11 kil. (2 l. ¾) N. O. d'Amiens, 29 kil. (6 l. ½) S. E. d'Abbeville, 14 kilom. (3 l. ¼) de Donemart. Cette ville de la ci-devant haute Picardie avoit été érigée en baronnie. Son église paroissiale et en même temps collégiale avoit un chapitre composé de huit chanoinés, un trésorier, deux chanoines vicariaux et trois chapelains. Les canonicats étoient à la nomination du duc de Chaulnes, seigneur du lieu. Picquigny étoit considérable du temps des guerres avec les Anglais : ils y furent entièrement défaits; Guillaume, surnommé *Longue-Epée*, duc de Normandie, y fut tué. Picquigny est remarquable par l'entrevue de Louis XI avec Edouard, roi d'Angleterre : elle eut lieu sur un pont qui fut construit exprès. Le territoire de ce lieu fournit de la tourbe. *Popul.* compr. celle de la Cense, 1250. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Pidaults (les), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. de Bazainville, à 7 kil. (1 l. ¾) d'Houdan, 22 kil. (5 l.) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Bazainville, 410. *Bur. de poste* d'Houdan.

Pié (le), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. de Meulan, comm. de Bazemont, à 3 kil. (¾ de l.) de Maulle, 24 kilom. (5 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Bazemont, 364. *Bur. de poste* de Maulle.

Piebes (le), ruiss. (*Basses-Alpes*), arrond. de Sisteron, cant. de Turriers. Sa source, à 3 kilom. (¾ de l.) O. de cet endroit, coule au N. N. E., et se rend dans la Durance, à 7 kil. (1 l. ¾) N. p. E. de sa source.

Pièces, émaux, meubles ou blason. Sous la monarchie, ces pièces entroient dans l'écu, et représentoient les belles actions des familles nobles. Le blason avoit commencé à être en usage en l'an 1000, temps où les chevaliers qui devoient se trouver aux tournois prirent diverses marques pour se reconnoître entre eux. L'étude du blason devoit faire partie de l'éducation de tout gentilhomme. Elle n'est plus utile aujourd'hui en France que pour l'intelligence de l'histoire. Les ouvrages les plus estimés sur cette matière sont ceux de *Ségoin*, *la Colombière*, *Ste.-Marthe*.

Pied (le). Voy. *Mesures et poids.*

Pied-Brun (le), mont. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. d'Orciere, à 7 k. (1 l. ¾) N. N. E. de cet endroit. Elle a de l'est à l'ouest 1 k. (¼ de l.) de long.

Pied-du Sec (le), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Breteuil, comm. des Baux-de-Breteuil, à 15 kil. (3 l. ½) de Conches, 33 k. (7 l. ½) d'Evreux. *P.* comp. celle des Baux-de-Breteuil, 1600. *Bur. de poste* de Conches.

Pied-Modant, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. de Clermont-en-Argonne, comm. d'Aubreville, sur la rivière de l'Aire, à 5 k. (1 l. ¼) de Clermont, 22 k. (5 l.) de Verdun. *Pop.* comp. celle d'Aubreville, 867. *Bur. de poste* de Clermont.

Piedcain, v. (*Loire-Inférieure*). *Voy.* Pont-de-Piedcain.

Piedi-Partino, v. (*Golo*), arr. de Corté, cant. d'Orezza, à 19 kil. (4 l. ¼) de Corté, 40 k. (9 l.) de Bastia. *Pop.* 161.

Piedicavallo, v. (*Sesia*), arr. de Bielle, cant. de Cacciorna, presque à la source du Cervo, à 18 kil. (4 l.) N. N. O. de Bielle. *Pop.* 1635. *Bur. de poste* de Bielle.

Piedicorte, bourg (*Golo*), arr. de Corté, à 19 k. (4 l. ¼) de cette ville, 6 myr. (12 l. ¾) de Bastia. *Pop.* 550.

Piedicorte, v. (*Golo*) arr. de Corté, à 13 k. (3 l.) de cette ville, 5 myr. (11 l. ¼) de Bastia. *Pop.* 199.

Piedierocce, v. (*Golo*), arr. de Corté, cant. d'Orezza, à 21 kil. (4 l. ¾) de Corté, 40 k. (9 l.) de Bastia. *Pop.* 410.

Piedmont, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longwy, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 6 m. (13 l.) de Metz. *Pop.* compr. celle de Saint-Remy, 175. *Bur. de p.* de Longwy.

Piedorezza, v. (*Golo*), arr. de Corté, cant. d'Orezza, à 19 k. (4 l. ½) de Corté, 40 kil. (9 l.) de Bastia. *Pop.* 262.

Piegon, v. (*Drôme*), arr. et cant. de Nions, près la source de la Gaude, à 6 k. (1 l. ½) de Nions, 7 m. (16 l. ½) de Valence. *Pop.* 361. *Bur. de poste* de Nions.

Piegros, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. sud de Crest, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 32 k. (7 l. ½) de Valence. *Pop.* 477. *Bur. de p.* de Crest.

Piegut, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, cant. de Turriers, à 32 k. (7 l. ¼) de Sisteron, 42 k. (9 l. ½) de Digne. Il y a une mine de plomb non exploitée. *Pop.* 216. *Bur. de poste* de Sisteron.

Pielon-Beke, ruiss. (*Lys*), arr. de Bruges, cant. de Thoront, à 6 k. (1 l. ½) S. duquel il prend sa source, coule à l'ouest, puis au nord, et se réunit au Brugge-Beke, après 4 kil. (1 l.) de cours.

Piémont propre (le) comprenoit, outre la province de Turin, le Canavez, le marquisat de Suse, et la province de Pignerol : une partie, c'est-à-dire les provinces de Turin, Suse et Pignerol forment aujourd'hui le dép. du Pô.

Piencourt, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Thiberville, à 16 k. (3 l. ¾) de Bernay, 5 m. (12 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 570. *Bur. de poste* de Bernay.

Pienne (la), riv. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de l'Isle-en-Dodon, coule au nord-est, et se rend dans la Laussoux, à 4 k. (1 l.) S. E. de Samatan.

Piennes, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Romau, à 24 k. (5 l. ½) de Longwy, 36 k. (8 l.) de Metz. *Pop.* 127. *Bur. de poste* de Briey.

Piennes, v. (*Somme*), arr. et cant. de Montdidier, comm. de Mesviller, à 5 k. (1 l. ¼) de Montdidier, 39 k. (8 l. ¾) d'Amiens. *Pop.* comp. celle de Mesviller, 403. *Bur. de poste* de Montdidier.

Piépape, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Longeau, sur la Vingeanne, riv., à 15 k. (3 l. ½) de Langres, 4 m. (10 l. ½) de Chau-

mont. *Pop.* 331. *Bur. de poste* de Langres.

Pier, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Duren, à 8 k. (2 l.) N. O. de cet endroit, 4 k. (1 l.) S. de Juliers, 20 k. (4 l. ½) N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 677. *Bur. de poste* de Duren.

Piergot, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage, à 13 k. (3 l.) d'Amiens. *Pop.* 340. *Bur. de poste* d'Amiens.

Pierich, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Kilbourg, comm. de Murlenbach, à 5 myr. (11 l.) de Trèves, 9 k. (2 l. ¼) de Kilbourg. *Pop.* compr. celle de Murlenbach, 560. *Bur. de poste* de Trèves.

Pierlas, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Puget-Théniers, cant. de Beuil, à 15 k. (3 l. ½) de Puget, 41 kil. (9 l. ½) de Nice. Il y a une usine à farine. *Pop.* 203. *Bur. de poste* de St.-Sauveur.

Pierra (la), montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Bordères, à 11 k. (2 l. ⅔) S. O. de Vielle.

Pierre, v. (*Meurthe*), arrond. et cant. sud de Toul, près la Moselle, à 4 k. (1 l.) de Toul, 19 k. (4 l. ¼) de Nancy. Il y a un petit moulin à pilon, qui fabrique de l'écorce pour apprêter les cuirs. *Pop.* 422. *Bur. de poste* de Toul.

Pierre, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, chef-lieu de cant., près la Charetelle, à 29 k. (6 l. ½) N. de Louhans, 7 myr. (16 l. ½) N. N. E de Mâcon, 13 k. (3 l.) S. E. de Seurre. *Pop.* 1524. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Saone.

Pierre (la), île (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, à 19 k. (4 l. ½) N. E. de cette ville, 6 kil. (1 l. ½) N. p. E. de Cancale. Cette île, fort petite, est à 3 kil. (¾ de l.) N. E. du Grouin de Cancale. *Bur. de poste* de St.-Malo.

Pierre (la), v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Goncelin, à 23 k. (5 l. ¼) de Grenoble, 6 k. (1 l. ½) de Goncelin. *Pop....* *Bur. de poste* de Grenoble.

Pierre (la), v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Saint-Julien, comm. d'Avusy, à 11 k. (2 l. ¾) de Genève, 4 k. (1 l.) de St.-Julien. *Pop.* compr. celle d'Avusy, 412. *B. de poste* de Genève.

Pierre (la petite), ville (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, chef-lieu de canton, sur une montagne, à 5 m. (11 l. ¼) S. O. de Weissembourg, 40 kil. (9 l.) N. O. de Strasbourg, 13 k. (3 l.) N. de Saverne. On nomme aussi cette ville *Lutzelstein* : elle étoit le chef-lieu d'une principauté et d'un district de ce même nom. C'est une petite place de guerre par sa situation au pied des montagnes des Vosges, à laquelle Louis XIV n'a été obligé d'ajouter que des ouvrages très-légers. Elle est encore défendue par un château. Le seigneur retiroit un revenu considérable d'un péage qui y étoit établi. Il y a deux tisseranderies, une fabrique de bas au métier, deux de lunettes, quatre de potasse et salin, une taillanderie, deux ateliers de teinture, et trois tuileries ou briqueteries. Cette ville est une place de guerre de la 5e division militaire, la résidence d'un adjudant de place et d'un sous-inspecteur des forêts. *Popul.* 917. *Bur. de poste* de Phalsbourg, dép. de la Meurthe.

Pierre (la), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. de Bonnières, comm. de Cravent, à 9 k. (2 l. ¼) de Bonnières, 18 k. (4 l.) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Cravent, 321. *Bur. de poste* de Bonnières.

Pierre (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Étampes, comm. de Bouville, à 9 k. (2 l. ¼) d'Étampes. *Pop.* comp. celle de Bouville, 552. *Bur. de poste* d'Étampes.

Pierre (la), h. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Londinières, comm. d'Escotigny, près l'Yères, à 21 k. (4 l. ¾) de Neufchâtel, 6 myr. (13 l. ½) de Rouen. *Pop.* comp. celle d'Escotigny, 79. *Bur. de p.* de Tôtes.

Pierre-a-Loiseau, île (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Peros-Guirec, en pleine mer, à 5 k. (1 l. ¼) de la côte, 18 k. (4 l.) de Lannion.

Pierre-a-Sains, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Saint-Omer, cant. de Lumbres, comm. de Wismes, à 15 k. (3 l. ½) de Saint-Omer, 7 m. (14 l. ¾) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Wismes 470. *Bur. de poste* de Saint-Omer.

Pierre-Bénite, v. (*Rhône*), arr. et cant. de Lyon, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville. Il y a une verrerie très-intéressante par l'étendue de ses bâtimens, et par son voisinage de Lyon. On trouve aux environs des carrières de marbre; il tient du rougeâtre, mais il est plus pur : mêlé de noir et de gris, sur un fond bleu sale, il renferme des paillettes talqueuses et brillantes. Il y a aussi des forges. *Pop....* *Bur. de poste* de Lyon.

Pierre-Blanche, village (*Mont-Blanc*), arrond. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. de Lanslebourg, comm. de Thermignon, à 7 kil. (1 l. ¾) de Lanslebourg, 38 kil. (8 l. ½) de St.-Jean-de-Maurienne. *Pop.* 1011. *Bur. de poste* de Lanslebourg.

Pierre-Buffière, ville (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, chef-lieu de canton, sur une montagne, près la Brianne, à 18 k. (4 l.) S. S. E. de Limoges, 24 k. (5 l. ½) N. E. de St.-Yrieix, 14 k. (3 l. ¼) N. O. de St.-Germain-les-Belles-Filles. Entre cette ville et Limoges on trouve des masses de granit. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 505. *Bur. de p. Rel. de poste aux chev.*

Pierre-Charne, v. (*Mont-Blanc*), arrond. et cant. d'Annecy, comm. de Gruffy, à 10 k. (2 l. ½) d'Annecy. *Pop.* compr. celle de Gruffy, 558. *Bur. de poste* d'Annecy.

Pierre-Chatel, forêt (*Ain*), arr. et cant. de Belley, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville. Il y avoit une Chartreuse bâtie sur la pointe d'un rocher : elle servoit de clef à la France pour passer en Savoie. Elle a été fondée par Bonne de Bourbon en 1392, en exécution du testament de son mari. Les ducs de Savoie l'ont toujours fort considérée : c'est là qu'ils ont donné commencement à l'ordre militaire de l'Annonciade. Autrefois, lorqu'on y recevoit un chevalier, on lui donnoit l'habit de chartreux : il le portoit tout le jour de sa réception, et il assistoit ainsi à l'office. Le prieur des chartreux, et ses religieux étoient capitaines-gouverneurs de ce fort; ils choisissoient un officier de guerre pour les fonctions militaires. *Bur. de p.* de Belley.

Pierre-Chatel, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de la Mure, à 27 k. (6 l.) de Grenoble. On y exploite des mines de houille. *Pop.* 578. *Bur. de poste* de la Mure.

Pierre-Chatel, lac (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de la Mure, à 23 k. (5 l. ½) S. p. E. de Grenoble, 1 k. (¼ de l.) S. E. de Théoffrey. Il a 1167 mèt. (600 toises) de long, sur autant de large.

Pierre-d'Avignon, bois (*Var*), arr. de Toulon, cant. de Collobrières, à 3 k. (⅔ de l.) E. N. E. de Bormes.

Pierre-de-Commiers, village (*Isère*). *Voy.* Saint-George-de-Commiers.

Pierre-de-Langues, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Lugny, comm. de Péronne, à 14 k. (3 l. ½) de Mâcon. *Pop.* compr. celle de Péronne, 656. *Bur. de p.* de Tournus.

Pierre-du-Puy, v. (*Tarn*), arrond. et cant. de Lavaur, comm. de Giroussens, à 8 k. (2 l.) de Lavaur. *Pop.* comp. celle de Giroussens et dépend., 1506. *Bur. de poste* de Lavaur.

Pierre-Écrite, v. (*Côte-d'Or*), arrond. de Beaune, cant. de Liernay, comm. de Blanot, à 9 kil. (2 l. ¼) de Saulieu, 5 m. (11 l.) de Beaune. *Pop.* compr. celle de Blanot, 491. *Bur. de poste* de Saulieu. *Relais de poste aux chevaux.*

Pierre-Étroite (col de), (*Alpes-Maritimes*), passage du val delle Ruine, dans celui de Saint-Martin-d'Entraigues à Cerise, 27 k. (6 l.)

Pierre-Gautier v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. du Châtelet, comm. des Ecrennes, à 3 k. (¾ de l.) du Châtelet, 13 k. (3 l.) de Melun. *Pop.* comp. celle des Ecrennes, 368. *B. de p.* du Châtelet.

Pierre-Latte, ville (*Drôme*), arr. de Montelimar, ch.-lieu de cant., à 6. myr. (14 l. ½) S. de Valence, 6 k. (1 l. ½) O. de St.-Paul-Trois-Châteaux, 4 k. (1 l.) E. de St.-Andéol., 21 k. (5 l.) S. de Montelimar. Cette petite ville est située auprès d'un rocher, au milieu d'une plaine, à peu de distance de la rive gauche du Rhône. Il y a un château qui avoit un gouverneur pour le roi et sans appointemens. C'étoit un lieu d'étapes; la seigneurie appartenoit au prince de Conti. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 2789. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Pierre-Morains, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Vertus, à 28 k. (6 l. ½) de Châlons. *Pop.* 175. *Bur. de poste* de Vertus.

Pierre-Percée (la), hameau (*Allier*), arr. de Moulins, cant. du Montel, comm. de Chatillon, à 9 k. (2 l. ¼) du Montel, 24 k. (5 l. ½) de Moulins. *Pop.* comp. celle de Chatillon, 590. *B. de p.* du Montel. *Relais de poste aux chevaux.*

Pierre-Percée, ile (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, canton de St.-Nazaire, en pleine mer, à 3 kil. (¾ de l.) de la côte, 10 kil. (2 l. ½) de St.-Nazaire, 13 kil. (3 l.) de Guérande.

Pierre-Percée, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Baccarat, à 14 k. (3 l. ½) de Blamont, 5 m. (12 l. ⅔) de Nancy. *Pop.* 310. *Bur. de poste* de Blamont.

Pierre-Percée (la). (*Haut-Rhin.*) *Voyez* Porentruy.

Pierre-Perthuis, v. (*Yonne*), arr. d'Avallon, cant. de Vézelay sur la Cure, à 10 k. (2 l. ½) d'Avallon, 43 k. (9 l. ¾) d'Auxerre. *Pop.* 209. *Bur. de poste* de Vézelay.

Pierre-Pertuis ou Pierre-Port, (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Moutiers. C'est une vaste voûte percée à travers une montagne, et servant de passage aux routes de Porentruy, et de Bâle à Berne. Son ouverture, assez irrégulière, a 12 mèt. (35 pieds) d'élévation, sur une largeur de 8 mètres (25 p.). Deux voitures y passent de front. L'épaisseur du rocher, ou la longueur du passage, est de 16 mèt. (50 p.). La hauteur de la voûte est diminuée par l'exhaussement que les réparations ont donné à la chaussée. Au-dessus de l'ouverture, du côté du nord, est placée dans un cartouche l'inscription oblitérée que voici :

NVMINI AUGvS
I VM
VIA CIAPER M
DVI VMPATER XA
II VII COL HELVET.

on doit la rétablir ainsi : *Numini Augustorum, via facta per Marcum Durvum (ou Dunnium) paternum, XX Duumvirum Col. Helvét.*

Ce passage, qui séparoit la Rauracie de l'Helvétie, fut ouvert sous le règne et par ordre des empereurs *Marc-Aurèle* ou *Verus*, par *Dunnius* ou *Durvus Paternus*, vingtième décemvir de la colonie helvétienne, à *Avenches*, fondateur de la ville de *Payerne*. La Birse prend sa source aux bords de la voûte.

Pierre-Pont, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Marle, sur la Souche à 16 k. (3 l. ⅔) de Laon. *Pop.* 371. *Bur. de poste de* Laon.

Pierre-Pont, v. (*Ardennes*), arrond. de Mézières, cant. de Signy-le-Grand, sur la Vence, à 19 kil. (4 l. ½) de Charleville. *Pop.* 96. *Bur. de poste* de Launois.

Pierre-Seche, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Étampes, cant. de Marville, comm. d'Estouche, à 13 kil. (3 l.) d'Angerville, 13 kil. (3 l.) d'Etampes. *Pop.* comp. celle d'Estouche, 166. *Bur. de p.* d'Angerville.

Pierre-Segatte, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de la Caune, comm. de Vianne, à 9 kil. (2 l. ¼) de la Caune, 30 kil. (6 l. ¾) de Castres. *Pop.* comp. celle de Vianne, 2030. *Bur. de p.* de la Caune.

Pierre-St.-Martin (col de la), montagne (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, cant. d'Aramits, à 28 kil. (6 l. ½) S. S. O. d'Oléron. Elle a du N. au S. 2 k. (½) de long.

Pierreclod, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, caut. de Tramayes, près la Grosne, à 11 kil. (2 l. ⅔) de Mâcon. *Pop.* 1145. *Bur. de poste* de Mâcon.

Pierrecour, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Blangis, à 24 kil. (5 l. ½) de Neufchâtel, 7 myr. (15 l.) de Rouen. *Pop.* 541. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

Pierrecourt, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Champlitte, à 6 kilom. (1 l. ½) de cet endroit, 42 kil. (9 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 563. *B. de p.* de Champlitte.

Pierrefaites, v. (*Haute-Marne*), arrond. de Langres, cant. de la Ferté-sur-Amance, à 19 kil. (4 l. ¼) de Bourbonne, 5 myr. (11 l. ¾) de Chaumont. *Pop.* 548. *B. de poste* de Fay-Billot.

Pierrefeu, v. (*Alpes-Maritimes*), arrond. de Puget-Théniers, cant. de la Roque-Esteron, à 10 k. (2 l. ½) de Puget, 24 kil. (5 l. ½) de Nice. Il y a deux usines à farine et à huile. *Pop.* 157. *Bur. de poste* de Nice.

Pierrefeu v. (*Var*), arr. de Toulon, cant. de Cuers, à 21 kil. (4 l. ¾) N. E. de Toulon, 10 kil. (2 l. ½) N. d'Hyères, 5 kil. (1 l. ¼) E. de Cuers. *Pop.* 853. *Bur. de poste* de Cuers.

Pierrefiche, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de St.-Geniez-de-Rivedolt, à 3 kil. (¾ de l.) de St.-Geniez, 31 kil. (7 l.) de Rhodez. *Pop.* 533. *Bur. de p.* de St.-Geniez.

Pierrefiche, v. (*Lozère*), arr. de Mende, canton de Châteauneuf-Randon, près la Chapeauroux, à 9 kil. (2 l. ¼) de Langogne, 27 kil. (6 l.) de Mende. *Pop.* 360. *Bur. de p.* de Langogne.

Pierrefique, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. du Havre, cant. de Criquetot-Lesneval, à 14 kil. (3 l. ¼)

de Montivilliers, 7 myr. (15 l. de Rouen. *Pop.* 393. *Bur. de poste* de Montivilliers.

Pierrefite, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de Seilhac, à 5 kil. (1 l. ½) d'Uzerche, 20 kil. (4 l. ½) de Tulle. *Pop.* 440. *Bur. de poste* d'Uzerche.

Pierrefite, v. (*Creuse*), arr. de Boussac, cant. de Jarnage, sur la Pontchaussot, à 20 kil. (4 l. ½) d'Evaux, 28 kil. (6 l. ½) de Guéret. *Pop.* 199. *B. de p.* de Gouzou.

Pierrefite, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Delemont, cant. de Moutiers, à 3 kilom. (¾ de l.) de Moutiers. *Popul.* 173. *Bur. de poste* de Delemont.

Pierrefitte, v. (*Calvados*), arrond. de Pont-l'Evêque, cant. de Blangy, près la Toucque, à 3 kil. (¾ de l.) de Pont-l'Evêque, 41 kil. (9 l. ½) de Caen. *Pop.* 466. *B. de p.* de Pont-l'Evêque.

Pierrefitte, v. (*Loir-et-Cher*), arrond. de Romorantin, canton de Salbris, sur la Grande-Saudre, à 36 kil. (8 l.) de Romorantin, 6 myr. (14 l.) de Blois. Il y a une manufacture de serges blanches très-avantageuse, *Pop.* 812. *Bur. de poste* de Salbris.

Pierrefitte, v. (*Meuse*), arr. de St.-Mihel, chef-lieu de canton, à 18 kilom. (4 l.) O. de St.-Mihel, 20 kil. (4 l. ½) N. E. de Bar-sur-Ornain, 36 k. (8 l.) S. E. de Clermont. *P.* 672. *B. de p.* de St.-Mihel.

Pierrefitte, v. (*Oise*), arr. et cant. de Beauvais, à 8 kil. (2 l.) de cette ville. *Pop.* 478. *Bur. de p.* de Beauvais.

Pierrefitte, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. d'Argelès, comm. de Nestalar, à 6 kil. (1 l. ½) d'Argelès. Il y a une fonderie, qui a été construite vers l'année 1785. On trouve, dans les gorges des environs de ce village, des granits roulés, de toute grandeur, qui ont une singularité remarquable. Ces granits ont, sur leur circonférence ou surface extérieure des bandes saillantes, larges depuis un jusqu'à deux pouces se croisant en tout sens, qui font corps avec la masse dont elles ne diffèrent en rien. On trouve des bancs de schiste dur dans les montagnes moyennes des environs : cette pierre se divise par tables d'environ 2 centimètres (un pouce d'épaisseur, et de plusieurs pieds de longueur : on les place de champ pour clore les héritages. Il y a des bancs de marbre gris entre Pierrefitte et Cauterès. Dans la montagne de Castillan, près de Pierrefitte, il y a une mine de plomb pur à petites mailles, dont le filon a deux pans et demi. *Pop.* compr. celle de Nestalas, 503. *Bur. de poste* d'Argelès. *Relais de p. aux chevaux.*

Pierrefitte (pic de), montagne (*Hautes-Pyrénées*), arrond. et cant. d'Argelès, à 9 kil. (2 l. ¼) S. p. E. d'Argelès.

Pierrefitte, v. (*Seine*), arr. et cant. de St.-Denis, à 3 kilom. (¾ de l.) N. de cette ville, 11 kil. (2 l. ¾) N. de Paris, 6 kil. (1 l. ½) O. p. S. de Gonesse. C'est le lieu de naissance de Jacques *Petit*, premier chirurgien de l'hôtel-dieu de Paris, où il opéra jusqu'à l'âge de 97 ans : il mourut le 22 août 1708. *Pop.* 750. *B. de p.* de St.-Denis.

Pierrefitte, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Etampes, comm. de St.-Hilaire, à 4 kil. (1 l.) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de St.-Hilaire, 233. *B. de p.* d'Etampes.

Pierrefitte, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. de St.-Varent, à 13 kil. (3 l.) de Thouars, 6 myr. (14 l.) de Niort. *Pop.* 433. *B. de p.* de Thouars.

Pierrefitte, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Darney, à 15 kil. (3 l. ½) de Mirecourt, 19 k. (4 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 308. *B. de p.* de Mirecourt.

Pierrefitte-en-Cinglais, v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. d'Ouilly, à 13 kil. (3 l.) de Falaise, 31 kil. (7 l.) de Caen. *Popul.* 589. *B. de p.* de Falaise.

Pierrefitte-ès-Bois, v. (*Loiret*), arr. de Gien, cant. de Chatillon-sur-Loire, sur la Nord-Yèvre, à 21 kil. (4 l. ¾) de Gien, 7 myr. (16 l. ¾) d'Orléans. *Pop.* 750. *Bur. de poste* de Gien.

Pierrefitte-les-Saux, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Putanges, à 9 kil. (2 l. ¼) d'Argentan, et 4 myr. (10 l.) d'Alençon. *Pop.* 200. *Bur. de p.* d'Argentan.

Pierrefitte-sur-Loire, v. (*Allier*), arr. de Moulins, cant. de Dompierre, près l'Odde, à 18 kil. (4 l.) N. du Donjon, 36 kil. (8 l. ½) E. de Moulins, 13 kilom. (3 l.) de Bourbon-Lancy. *Pop.* 684. *Bur. de poste* de Digoin, dép. de Saone-et-Loire.

Pierrefonds, bourg (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. d'Attichy, près la forêt de Compiegne, à 13 k. (3 l.) S. E. de Compiegne, 6 myr. (14 l. ½) E. de Beauvais, 27 kil. (6 l.) O. de Soissons. Il y avoit autrefois un château fort. Les environs de ce bourg sont très-agréables. *Pop.* 1300. *Bur. de poste* de Compiegne.

Pierrefontaine, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, cant. de Blamont, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Hippolyte, 6 myr. (14 l. ¼) de Besançon. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 320. *Bur. de p.* de l'Isle-sur-le-Doubs.

Pierrefontaine, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, canton de Longeau, à 10 kilom. (2 l. ½) de Langres, 31 kil. (7 l.) de Chaumont. *Pop.* 104. *Bur. de poste* de Langres.

Pierrefontaine-les-Vautrans, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, chef-lieu de cant., à 21 kilom. (4 l. ¾) N. O. de Baume, 39 kil. (8 l. ¾) E. de Besançon, 23 kil. (5 l. ½) S. O. de St.-Hippolyte. *Pop.* 99. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

Pierrefort, ville (*Cantal*), arr. de St.-Flour, chef-lieu de cant., à 23 k. (5 l. ¼) S. O. de St.-Flour, 31 kil. (7 l.) E. d'Aurillac, 22 kil. (5 l.) S. de Murat. Il y a une fabrique de toile grise : on y fait aussi des bas de laine à l'aiguille. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Popul.* 1217. *Bur. de poste.*

Pierrefort, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Domèvre, comm. de Martincourt, à 10 kil. (2 l. ½) de Pont-à-Mousson, 20 kil. (4 l. ½) de Toul. *Pop.* compr. celle de Martincourt et dépend., 255. *B. de poste* de Pont-à-Mousson.

Pierrejeux, cense (*Moselle*), arrond. de Metz, cant. de Verny, comm. d'Orny, à 13 kil. (3 l.) S. de Metz. *Pop.* compr. celle d'Orny, 241. *B. de p.* de Metz.

Pierrejux, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Fresne-Saint-Mametz, près la Saone, à 9 kilom. (2 l. ½) de Gray, 37 kil. (8 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 83. *Bur. de poste* de Gray.

Pierrelay, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Villiers-St.-George, à 21 kil. (4 l. ¾) de Provins, 6 myr. (13 l.) de Melun. *Pop.* 31. *Bur. de poste* de la Ferté-Gaucher.

Pierrelaye, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. de Pontoise, à 4 k.

(1 l.) de cette ville, 25 k. (5 l. ⅔) de Versailles. On fait à Pierrelaye le commerce de bouleau, et de balais de bouleau. *Popul.* 637. *Bur. de poste* de Pontoise.

PIERRELEVÉE, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de la Ferté-sous-Jouarre, à 13 kilom. (3 l.) de Meaux, 5 myr. (11 l. ¼) de Melun. *Pop.* 275. *Bur. de poste* de la Ferté-sous-Jouarre.

PIERRELONGUE, v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. du Buis, sur l'Ouvèze, à 14 k. (3 l. ¼) de Nions, 8 myr. (18 l. ¼) de Valence. *P.* 196. *B. de p.* du Buis.

PIERRELONGUE, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, canton de la Chapelle, comm. de Boulancourt, à 4 kilom. (1 l.) de Malesherbes, 25 kilom. (5 l. ¾ de Fontainebleau. *Pop.* compr. celle de Boulancourt, 256. *Bur. de poste* de Malesherbes, dép. du Loiret.

PIERRELUC (LA), montagne (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, cant. d'Arudy, aux limites de France et d'Espagne, à 31 kil. (7 l.) S. de Beille. Elle a du S. O. au N. E. 3 k. (⅔ de l.) de long.

PIERREMANDE, v. (*Aisne*), arr. de Laon, canton de Coucy-le-Château. *Pop.* 248. *Bur. de poste* de Coucy-le-Château.

PIERREMONT, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Briey, comm. d'Avril, à 4 kil. (1 l.) de Briey, 24 kilom. (5 l. ½) de Metz. *Pop.* comp. celle d'Avril, Fillures, etc. 550. *B. de p.* de Briey.

PIERREMONT, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. de St.-Pol, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville, et 38 kilom. (8 l. ½) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Libessart, 484. *Bur. de poste* de St.-Pol.

PIERREPONT, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Creuilly, sur le Buis-la-Grande, à 14 kil. (3 l. ⅓) de Caen. *Pop.* 1776. *Bureau de poste* de Caen.

PIERREPONT, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longuyon, sur la Crane, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Longwy, 5 myriam. (10 l. ¾) de Metz. *Pop.* 379. *Bur. de poste* de Longuyon.

PIERREPONT, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, canton de Noailles, comm. d'Abbecourt, à 10 kilom. (2 l. ½) de Beauvais, 4 kil. (1 l.) de Noailles. *Popul.* compr. celle d'Abbecourt, 350. *Bur. de poste* de Beauvais.

PIERREPONT, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Londinières, à 21 kil. (4 l. ¾) de Neufchâtel, et 6 myr. (13 l. ¾) de Rouen. Il y a une verrerie à bouteilles. *Popul.* 145. *Bureau de poste* d'Eu.

PIERREPONT, v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. de Moreuil, sur la rivière d'Avré, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Montdidier, 27 kil. (6 l.) d'Amiens. *Pop.* 263. *Bur. de poste* de Montdidier.

PIERREPONT, v. (*Vosges*), arr. d'Epinal, cant. de Bruyères, sur l'Arentelle, ruisseau, à 8 kil. (2 l.) de Ramberviller, 18 kilom. (4 l.) d'Epinal. *Pop.* 166. *Bur. de poste* de Ramberviller.

PIERREPONT (LE), v. (*Calvados*), arr. et cant. de Falaise, à la source de la Boulaise, à 9 kil. (2 l. ¼) de Falaise, 32 kilom. (7 l. ¼) de Caen. *Pop.* 133. *Bur. de poste* de Falaise.

PIERRERONDE, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Beauménil, à 8 k. (2 l.) de Bernay, 33 k. (7 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 145. *Bur. de poste* de Bernay.

PIERRERUE, v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Forcalquier, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 36 k. (8 l.) de Digne. *Pop.* 603. *Bur. de poste* de Forcalquier.

PIERRERUE, v. (*Hérault*), arr. de St.-Pons-de-Thomières, cant. de St.-Chinian, à 19 kil. (4 l. ½) de St.-Pons, 8 myr. (17 l.) de Montpellier. *Popul.* ... *Bur. de poste* de St.-Chinian.

PIERRES, v. (*Calvados*), arrond. de Vire, cant. de Vassy, près l'Alliore, à 11 kil. (2 l. ¾) de Vire, 43 kilom. (9 l. ¾) de Caen. *P.* 670. *Bur. de poste* de Vire.

PIERRES, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Chartres, cant. de Maintenon, près l'Eure, à 18 kil. (4 l.) de Chartres. *Pop.* 620. *Bur. de poste* de Maintenon.

PIERREVERT, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Forcalquier, canton de Manosque, à 15 k. (3 l. ½) de Forcalquier, 5 myr. (11 l. ¼) de Digne. *Popul.* 768. *Bur. de poste* de Manosque.

PIERREVILLE, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Lespieux, à 23 kil. (5 l. ¼) de Valognes, 5 myr. (12 l.) de Coutances. A 1 kilomètre (¼ de l.) au midi on trouve une mine de plomb importante, qui a été exploitée jusqu'en 1790 : elle est dans un endroit nommé *la Ferrière.* Il y a aujourd'hui, à la proximité de ces anciens travaux, une carrière d'où l'on tire de la pierre à chaux, qu'on envoie à Cherbourg. On trouve dans les extraits des anciens, qui ont été déplacés pour creuser cette carrière, des morceaux assez gros de minéral de plomb fort riche. Cette mine a produit jusqu'à 62 livres de plomb par quintal de galène, et une once 5 gros 24 grains d'argent par quintal de plomb. Cette mine est encore remarquable pour les naturalistes, en raison des belles variétés de plomb et de zinc qu'elle a fournies. Près de la mer, à 13 kilom. (3 lieues) de la forêt de Baiquebec, il y a un château. *Pop.* 886. *Bur. de poste* de Valognes.

PIERREVILLE, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. d'Etain, comm. de Ginerey, à 9 k. (2 l. ¼) d'Etain, 18 kil. (4 l.) de Verdun. *Popul.* compr. celle de Ginerey, 168. *Bur. de poste* d'Etain.

PIERREVILLE, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Briey, à 11 kil. (2 l. ¾) de cette ville, 13 kil. (3 l.) de Metz. *Pop.* 1098. *Bur. de poste* de Briey.

PIERRICOUS, v. (*Var*), arrond. de Brignoles, canton de Barjols, comm. d'Esparron, à 13 kil. (3 l.) de Barjols, 23 kil. (5 l. ¼) de Brignoles. *Popul.* compr. celle d'Esparron, 569. *Bur. de poste* de Barjols.

PIERRIE, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, cant. de Guémené, à 23 kil. (5 l. ½) de Blain, 5 myr. (12 l. ½) de Nantes. *Popul.* 1233. *Bur. de poste* de Derval.

PIERRONS (LES), v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Grimaud, comm. de St.-Martin-du-Plan-de-Labour, à 14 kil. (3 l. ¼) de Saint-Tropez, 19 kilom. (4 l. ¼) de Draguignan. *Pop.* compr. celle de Saint-Martin-du-Plan-de-Labour, 1050. *Bur. de poste* de St.-Tropez.

PIERRY, v. (*Marne*), arrond. et cant. d'Epernay, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 32 kil. (7 l. ¼) de Châlons. On y récolte et on y fait le commerce d'excellens vins blancs. *Pop.* 220. *Bur. de poste* d'Epernay.

PIERVAL, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. de Buchy, à 34 kil. (7 l. ¾) de Gournay, 13 k. (3 l. ½) de Rouen. *Pop.* 204. *Bur. de poste* de Buchy.

PIERVILLE, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Veselise, sur le Madon, à 7 kilom. (1 l. ⅔) de Veselise, 14 kilom. (3 l. ¼) de

Nancy. *Pop.* 119. *Bur. de poste* de Veselise.

PIESBACH, v. (*Sarre*), arrond. de Sarrebourg, canton de Lebach, près la Thel, riv., à 8 kil. (2 l.) O. de Lebach, 8 kilom. (2 l.) N. de Sarrelibre, (4 myr. (10 l.) S. E. de Trèves. *Pop.* 320.

PIESPORT, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Wittlich, sur la Moselle, à 15 kil. (3 l. ½) S. de Wittlich, 2 kilom. (½ l.) N. de Neumagen, 21 kil. (4 l. ¾) N. E. de Trèves. *Popul.* compr. celle de Ferres, 434. *Bureau de poste* de Trèves.

PIÉTELLE, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. de Clairvaux, à 8 k. (2 l.) d'Orgelet, 16 k. (3 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *P.* 96. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

PIÉTON, v. (*Jemmapes*), arrond. de Charleroy, cant. de Fontaine-l'Évêque, sur la Piéton, à 3 kilom. (¾ de l.) N. p. O. de Fontaine-l'Évêque, 7 k. (1 l. ¾) O. N. O. de Marchienne-au-Pont, 27 kil. (6 l.) E. de Mons. *Pop.* 382. *Bur. de poste* de Binch.

PIÉTON (LA), riv. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Fontaine-l'Évêque, à 2 k. (½ l.) O. duquel elle prend sa source, coule au N., tourne au N. E., reçoit le ruisseau de Trazegnies, va à l'E., descend au S., retourne à l'E. et se rend dans la Sambre à l'O. de Charleroy. Elle a 34 kil. (7 l. ¾) de cours.

PIETRA, b. (*Golo*), arrond. de Corté, cant. de Verde, à 27 kilom. (6 l.) de Corté, 4 myr. (10 l. ½) de Bastia. *Pop.* 678.

PIETRABUGNO, b. (*Golo*), arr. de Corté, ch.-l. de cant., à 2 k. (½ l.) S. de Bastia, 10 kil. (2 l. ½) N. E. de Scafiorenzo. *Pop.* ...

PIETRA-CORBARA, v. (*Golo*), arr. de Bastia, à 23 kil. (5 l. ¼) de Bastia. *Pop.* 673.

PIETRA-DE-GIORGI, v. (*Marengo*), arr. de Voguère, sur une colline, à 22 kilom. (5 l.) E. de Voguère. *Pop.* 1108. *Bur. de poste* de Voguère.

PIETRA-GARINCE, v. (*Marengo*), arrond. de Bobbio, sur le penchant d'une colline, près d'un ruisseau qui se jette dans le Tidone, à 36 kilom. (8 l.) N. O. de Bobbio. *Popul.* 536. *Bur. de poste* de Voguère.

PIETRA-LUNGA, (*Marengo*), montagne du Piémont, qui, se détachant de la chaîne principale des Alpes maritimes, entre les cols le Long et de l'Autaret, vient se terminer à Castel-Delfino.

PIETRA-MARAZZI, v. (*Marengo*), arrond. d'Alexandrie, sur la rive gauche du Tanaro, à 6 kil. (1 l. ½) N. E. d'Alexandrie. *Pop.* 859. *Bur. de poste* d'Alexandrie.

PIETRA-PORZIO, v. (*Stura*), arr. de Coni, à la jonction d'un ruisseau et de la Stura, à 5 myriam. (12 l.) S. O. de Cuneo. *Pop.* 291. *Bur. de poste* de Coni.

PIETRAIN, v. (*Dyle*), arrond. de Nivelle, cant. de Jodoigne, à 8 kil. (2 l.) E. de Jodoigne, 8 kilom. (2 l.) S. de Tirlemont, 43 kilom. (9 l. ¾) S. E. de Bruxelles. Il y a trois brasseries. *Pop.* 645. *Bur. de poste* de Tirlemont.

PIETRALBA, v. (*Golo*), arrond. de Bastia, cant. de Canale, à 30 kil. (6 l. ¾) de Bastia. *Pop.* 620.

PIETRA-SERENA, v. (*Golo*), arr. de Corté, à 19 kil. (3 l. ½) de cette ville, 5 myr. (12 l. ½) de Bastia. *Pop.* 232.

PIETREBAIS, v. (*Dyle*), arrond. de Louvain, cant. de Grez, à 18 kil. (4 l. ¼) S. S. O. de cet endroit, 18 k. (4 l.) S. S. E. de Louvain, 33 k. (7 l. ½) E. S. E. de Bruxelles. Il y a une brasserie et une genièvrerie. *Pop.* 132. *Bur. de poste* de Génappe.

PIETROSO, v. (*Golo*), arr. de Corté, à 22 kil. (5 l.) de cette ville, 7 myr. (15 l.) de Bastia. *Pop.* 383.

PIETS, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. d'Arzac, à 22 k. (5 l.) d'Orthez, 28 kil. (6 l. ¼) de Pau. *Popul.* 143. *Bur. de poste* de Pau.

PIEUMELLE, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. d'Estrées-St.-Denis, comm. d'Arey, à 9 kil. (2 l. ¼) de Compiegne, 8 kil. (2 l.) d'Estrées-St.-Denis. *Pop.* comp. celle d'Arey, 631. *Bur. de poste* de Compiegne.

PIEUSE-ST.-ANDRÉ, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de St.-Hilaire, près l'Aude, à 3 kil. (¾ de l.) de Limoux, 18 kil. (4 l.) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Ville-Romieu, 650. *Bureau de poste* de Limoux.

PIEUSSON, v. (*Aude*), arrond. de Limoux, cant. d'Alaigne, comm. d'Escueilles. *Popul.* compr. celle d'Escueilles, 245. *Bur. de poste* de Limoux.

PIEUX (LES), b. (*Manche*), arr. de Valognes, ch.-l. de cant., à 20 k. (4 l. ½) S. O. de Cherbourg, 24 k. (5 l. ½), O. de Valognes, 15 kil. (3 l. ½) N. de Barneville. C'étoit une baronnie du ci-devant Cotentin, dans la ci-devant Basse-Normandie. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Cherbourg, 2ᵉ arrondissement maritime. *Pop.* 1300. *Bur. de poste* de Cherbourg.

PIÈVE, v. (*Golo*), arrond. de Bastia, à 19 kil. (4 l. ¼) de Bastia. *Pop.* 204.

PIEVERT, v. (*Vaucluse*), arrond. d'Apt, cant. de Cadenet, à 14 kilom. (3 l. ¼) d'Apt, 5 myr. (10 l. ¾) d'Avignon. *Pop.* 124. *Bur. de poste* de Cadenet.

PIFFONDS, v. (*Yonne*) arrond. de Joigny, cant. de Villeneuve-sur-Yonne, à 20 k. (4 l. ½) de Joigny, 42 kil. (9 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 946. *Bur. de poste* de Courtenay, départ. du Loiret.

PIGELBERG, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. et comm. de Phalsbourg, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville, 15 kil. (3 l. ½ de Sarrebourg. *Pop.* réunie à celle de Phalsbourg.... *Bur. de poste* de Phalsbourg.

PIGEONIÈRE (Calanque et pointe de la) (*Var*), arrond. de Toulon, à la côte N. O. de l'île du Levant ou Titan, entre la pointe de la charbonnière et la calanque de la Plane.

PIGEONIÈRES (LES), grandes et petites, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de Rosoy, comm. de Neufmoutiers, à 6 kilom. (1 l. ½) de Tournans, 6 kil. (3 l. ¾) de Coulommiers. *Pop.* compr. celle de Neufmoutiers, 366. *Bur. de poste* de Tournans.

PIGEROLLES, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Gentioux, à 13 kil. (3 l.) de Felletin, 4 myr. (10 l. ½) de Guéret. *Popul.* 588. *Bur. de poste* de Felletin.

PIGNA, v. (*Golo*), arr. de Calvi. *Pop.* 174.

PIGNAN, b. (*Hérault*), arrond. et cant. de Montpellier, à 9 kilom. (2 l. ¼) O. de cette ville, 19 kil. (4 l. ¼) S. E. de Gignac, 13 kilom. (3 l.) N. E. de Poussan. *Popul.* 1414. *Bur. de poste* de Montpellier.

PIGNANS, b. (*Var*), arrond. de Brignoles, cant. de Besse, à 18 kil. (4 l.) S. E. de Brignoles, 31 kilom. (7 l.) N. E. de Toulon, 11 kilom. (2 l. ¾) S. S. E. du Luc, sur la grande route de Toulon à Fréjus. Il avoit un chapitre de douze chanoines réguliers de l'ordre de St.-Augustin, des Cordeliers et des Ursulines, non

compris trois chapelles hors de ses murs. L'air y est bon, la campagne belle, abondante, arrosée de plusieurs ruisseaux et sources qui font tourner quelques moulins, dont les uns servent à fouler des draps et à battre du cuivre, et d'autres à faire du papier. Il y a aussi une fabrique de poterie commune, une d'eau-de-vie et deux tanneries. *Popul.* 2236. *Bur. de poste* du Luc. *Relais de poste aux chevaux.*

Pigne, b. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Monaco, chef-lieu de cant., à 22 kil. (5 l.) de Menton, 4 myr. (10 l.) de Nice. *Pop.* 3000. *Bur. de poste* de Menton.

Pigné (le), v. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angely, cant. de St.-Savinien, près la Boutonne, à 9 kil. (2 l. ¼) de St.-Jean-d'Angely, 22 kil. (5 l.) de Saintes. *Pop.* 144. *Bur. de poste* de Saint-Savinien.

Pignerol. *Voyez* Pinerolo.

Pignicourt, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. de Neufchâtel, près l'Aisne, à 34 kil. (7 l. ¼) de Laon. *Pop.* 94. *Bur. de poste* de Reims, dép. de la Marne.

Pignol, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Vic, à 9 kil. (2 l. ¼) de Billom, 21 kil. (4 l. ¾) de Clermont-sur-Allier. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Billom.

Pigny, v. (*Cher*), arrondiss. de Bourges, cant. de Menetou-Salon, à 9 kil. (2 l. ½) de Bourges. *P.* 485. *Bur. de poste* de Bourges.

Pigeons. Sous la monarchie il étoit défendu aux habitans des villes d'avoir des *pigeons*, soit privés, soit fuyards, à moins de payer un droit. Dans les campagnes, tout le monde pouvoit en élever de privés, pourvu qu'on les tînt dans une chambre ou volet, et qu'ils n'allassent point aux champs. A l'égard des pigeons *bisets* ou *fuyards*, la faculté d'en avoir varioit suivant le pays. En général, on distinguoit trois sortes de personnes qui avoient droit de *colombier*: les seigneurs hauts justiciers, les seigneurs féodaux qui n'avoient que la seigneurie foncière, et les particuliers propriétaires de terres en censive. Il étoit défendu de dérober les pigeons d'autrui, soit en les attirant par des appâts, soit en les prenant avec des filets. On ne pouvoit non plus tirer sur ces animaux, même sur ses propres terres, à moins d'être certain qu'ils étoient les siens.

Pihallière, v. (*Eure*, arrond. d'Evreux, cant. de Breteuil, comm. de Dammarie, à 10 kil. (2 l. ½) de Verneuil, 27 k. (6 l.) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Dammarie, 203. *Bur. de poste* de Verneuil.

Pihen, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Lumbres, à 7 kilom. (1 l. ¾) de St.-Omer, 6 myr. (13 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 510. *Bur. de poste* de St.-Omer.

Pihen, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, canton de Guines, à 9 kil. (2 l. ¼) de Calais, 9 myr. (21 l. ½) d'Arras. *Pop.* 381. *Bur. de poste* de Calais.

Piis, v. (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de Fleurence, à 8 kil. (2 l.) de Lectour, 19 kilom. (4 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 264. *Bur. de poste* de Fleurence.

Piis, v. (*Gironde*), arrond. de la Réole, cant. de Sauveterre. *Pop.* 100. *Bur. de poste* de Castillon.

Piis, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, canton de Villeréal, à 5 kil. (1 l. ¼) de Monflanquin, 22 k. (5 l.) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.* ... *Bureau de poste* de Monflanquin.

Pijon, v. (*Aisne*), arrond. de Vervins, cant. de Guise, comm. de la Vaqueresse, à 8 kilom. (2 l.) de Guise, 16 kil. (3 l. ¾) de Vervins. *Pop.* compr. celle de la Vaqueresse. 650. *Bur. de poste* de Guise.

Pila e Canale, v. (*Liamone*), arr. d'Ajaccio, cant. d'Ornano, à 16 k. (3 l. ¾) d'Ajaccio, 20 kil. (4 l. ⅔) de Sartene. *Pop.* 595.

Pilas, bois (*Loire*), arrond. de St.-Etienne, cant. de St.-Chaumont, près la côte de même nom, à 15 kil. (3 l. ⅔) de St.-Etienne.

Pilière (la), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Breteuil, comm. de Francheville, à 6 kil. (1 l. ½) de Verneuil, 38 kilom. (8 l. ½) d'Evreux. *Pop.* comp. celle de Francheville, 1474. *Bureau de poste* de Verneuil.

Pillac, v. (*Charente*), arrond. de Barbezieux, cant. d'Aubeterre, à 31 kilom. (7 l.) de Barbezieux, 37 kilom. (8 l. ¼) d'Angoulême. *Populat.* 1027. *Bur. de poste* de la Grole.

Pillaiserie, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. de Condé, à 6 kil. (1 l. ½) d'Houdan, 29 kilom. (6 l. ½) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Condé. 280. *Bur. de poste* d'Houdan.

Pille (la), v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Tourville, à 19 k. (4 l. ½) de Louviers, 27 kil. (6 l.) d'Evreux. *Pop.* 260. *Bur. de poste* de Neubourg.

Pillemoine, v. (*Jura*), arrond. de Poligny, cant. de Champagnole, à 22 kil. (5 l.) de Poligny, 28 kil. (6 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *P.* 134. *Bur. de poste* de Champagnole.

Pilles (les), v. (*Drôme*), arr. et cant. de Nions, sur l'Aigues, à 39 k. (8 l. ⅔) de Carpentras, 6 myr. (13 l. ¼) d'Avignon. *Popul.* 577. *Bur. de poste* de Nions.

Pillich, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Munster-Mayenfeld, à 5 kil. (1 l. ¼) O. de Munster, 9 kilom. (2 l. ¼) E. de Kaysersesch, 27 kil. (6 l.) O. de Coblentz. *Pop.* 252. *Bur. de poste* de Coblentz.

Pilliers (les), v. (*Seine*), arr. de Sceaux, canton de Charenton, comm. de Bonneuil, à 7 k. (1 l. ¾) de Charenton, 16 kil. (3 l. ¾) de Sceaux. *Popul.* comp. celle de Bonneuil, 172. *Bureau de poste* de Charenton.

Pillon, v. (*Drôme*), arrondiss. de Die, cant. de Luc-en-Diois, sur la Maravet, à 25 kil. (5 l. ⅔) de Die, 7 myr. (15 l. ¼) de Valence. *P.* 156. *Bur. de poste* de Die.

Pillon, v. (*Meuse*), arrond. de Moutmédy, canton de Spincourt, à 19 kil. (4 l. ½) d'Etain, 8 myriam. (16 l. ¾) de Bar-sur-Ornain. Il y a une carrière de pierres de taille en exploitation. *Pop.* compr. celle de Chatillon, 477. *B. de poste* de Longuyon départ. de la Moselle.

Pillon, plage (*Var*), arrond. de Draguignan, cant. de St.-Tropez, à l'O. de cette ville, dans le golfe de Grimaud, près la plage d'Avignon.

Pillonnerie (la), hameau, (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de Rosoy, commune de Villeneuve-le-Comte, à 6 kilomèt. (1 l. ½) de Tournans, 21 k. (4 l. ¾) de Coulommiers. *Pop.* compr. celle de Villeneuve-le-Comte, 634. *Bur. de poste* de Tournans.

Pilmerath, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Berncastel, à 3 k. (¾ de l.) O. de Kleinnig, dont il dépend, 6 kil. (1 l. ½) E. p. S. de Berncastel, 34 kil. (7 l. ¾) E. de Trèves. *P.* 52.

Pilon, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. et comm. de Montpezat, à 13 kil. (3 l.) de Caussade, 30 kil. (6 l. ¾) de Montauban. *Pop.*

compr. celle de Montpezat, 2963. *Bur. de poste* de Caussade.

Pilori. Sous la monarchie, c'étoit un lieu patibulaire, où étoit le poteau ou pilier du seigneur, au haut duquel étoient ses armes, et au milieu étoient attachées des chaînes ou carcans. C'étoit dans ce lieu qu'on punissoit les crimes commis sur le territoire. On y dressoit des échafauds et autres instrumens de supplice. Tel étoit le pilori avant le 13ᵉ siècle.

PIMANDRE, v. (*Ain*), arrond. de Bourg, canton de Ceyseriat, sur la Suran, à 14 kil. (3 l. ½) de Bourg. *P.* 732. *Bur. de poste* de Bourg.

PIMBO, b. (*Landes*), arrond. de St.-Sever, cant. de Geaune, à 27 k. (6 l.) de St.-Sever, 37 k. (8 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 526. *Bur. de poste* de St.-Sever.

PIMELLE, v. (*Yonne*), arrond. de Tonnerre, cant. de St.-Vinnemer, à 15 kilom. (3 l. ½) de Tonnerre, 4 myr. (10 l. ¼) d'Auxerre. *P.* 276. *B. de p.* d'Ancy-le-Franc.

PIMARIN, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 19 k. (4 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* compris celle du Bioley, 566. *Bur. de poste* de St.-Amour.

PIMPREZ, v. (*Oise*), arrond. de Compiegne, canton de Ribecourt, près l'Oise, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Noyon, 5 myriam. (14 l. ¼) de Beauvais.

C'est la patrie de Jean-Antoine *Nollet*, né en 1700, mort à Paris en 1770, professeur de physique au collége de Navarre, et auteur des *Recherches sur les causes particulières des phénomènes électriques*, et de plusieurs autres ouvrages. Il fut regretté du public éclairé et de ses amis. Ses ouvrages sont : plusieurs *Mémoires ; Leçons de Physique expérimentale*, 5 vol. in-12 ; *Recueil de Lettres sur l'électricité des corps ; L'Art des Expériences*, etc., etc. *Popul.* 466. *Bur. de poste* de Noyon.

PIN, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Florenville, commune d'Esel, à 4 kil. (1 l.) S. E. de Florenville, 7 k. (1 l. ¾) S. S. E. de Chiny, 6 myriamèt. (13 l.) O. p. N. de Luxembourg. *Pop.* comprise celle d'Esel, 763. *Bur. de poste* d'Arlon.

PIN, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Toulouse, près la Ceillone, à 7 k. (1 l. ⅔) de Toulouse. *Pop.* 192. *Bur. de p.* de Toulouse.

PIN, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Gy, sur la côte, près l'Oignon, à 24 kil. (5 l. ½) de Gray, 40 kil. (9 l.) de Vésoul. *Pop.* comprise celle d'Esnagny, 610. *Bur. de poste* de Marnay.

PIN, cap (*Var*), arr. de Toulon, à la pointe E. de la presqu'île de Giens; il a au S. O. le cap et la calanque de Bouvet, et au N. E. le cap d'Esterel.

PIN (LE), v. (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. du Donjon, à 10 kil. (2 l. ½) de cet endroit, 4 m. (10 l. ½) de Moulins. *Pop.* 450. *Bur. de poste* du Donjou.

PIN (LE), village (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. de Gardane, comm. de Cabries, à 13 k. (3 l.) d'Aix, 7 k. (1 l. ¾) de Gardane. *Pop.* compr. celle de Cabries, 1000. *Bur. de poste* d'Aix. *Rel. de poste aux chevaux.*

PIN (LE), v. (*Calvados*), arr. et cant. de Lisieux, à 9 k. (2 l. ⅓) de cette ville, 5 myr. (11 l. ⅓) de Caen. *Pop.* 909. *Bur. de poste* de Lisieux.

PIN (LE), v. (*Charente-Inférieure*), arr. et cant. de St.-Jean-d'Angely, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 29 k. (6 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 610. *Bur. de poste* de St.-Jean-d'Angely.

PIN (LE), v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonsac, cant. de Montlieu, 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 6 myr. (12 l. ⅔) de Saintes. *Pop.* 221. *Bur. de poste* de Montlieu.

PIN (LE), (*Gard*). *Voyez* ST.-JEAN-DU-PIN.

PIN (LE), v. (*Gard*), arr. d'Uzès, cant. de Bagnols, à 13 kil. (3 l.) d'Uzès, 32 kil. (7 l. ¼) de Nimes. Il y a des carrières à plâtre exploitées. *Pop.* 264. *Bureau de poste* de Bagnols.

PIN (LE), v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Rieume, à 25 kil. (5 l. ¾) de Muret, 41 kil. (9 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 222. *Bur. de poste* de Lombez, départ. du Gers.

PIN (LE), v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Cazaubon, commune d'Ayzieux, à 13 kil. (3 l.) de Nogaro, 36 k. (8 l.) de Condom. *Pop.* compr. celle d'Ayzieux, 458. *Bur. de poste* de Nogaro.

PIN (LE), v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. d'Aignan, comm. de Meymes, à 13 k. (3 l.) de Vic-sur-Losse, 29 kil. (6 l. ½) de Mirande. *Pop.* .... *Bur. de poste* de Vic-sur-Losse.

PIN (LE), v. (*Gers*), arr. de Lombez, cant. de Cologne, à 13 k. (3 l.) de l'Isle-Jourdain, 30 kil. (6 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 111. *Bur. de poste* de Gimont.

PIN (LE), v. (*Indre*), arr. de la Châtre, cant. d'Ecuron, près la Creuse, à 8 k. (2 l.) d'Argenton, 33 kil. (7 l. ½) de Châteauroux. *Pop.* compr. celle de Badecon, 1045. *Bur. de poste* d'Argenton.

PIN (LE), v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Voiteur, à 4 k. (1 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 221. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

PIN (LE), v. (*Loire-Inférieure*), arr. d'Ancenis, cant. de St.-Mars-la-Jaille, près la source du Don, à 25 kil. (5 l. ¾) d'Ancenis, 5 myr. (11 l. ¾) de Nantes. *Pop.* 757. *Bur. de poste* de Candé, départ. de Maine-et-Loire.

PIN (LE), v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. d'Auvillars, à 9 k. (2 l. ¼) de Valence, 34 k. (7 l. ⅔) d'Agen. *Pop.* 283. *Bur. de poste* de St.-Nicolas-de-la-Grave.

PIN (LE), (*Mont-Blanc*). *Voy.* PAIN (LE).

PIN (LE), v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. d'Exmes, près l'Eure; à 10 kil. (2 l. ½) d'Argentan, 34 k. (7 l. ¾) d'Alençon. Il y a un haras national et une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 181. *Bur. de p.* de Nonant.

PIN (LE), v. (*Orne*), arrond. de Mortagne, cant. de Pervenchères, à 7 k. (1 l. ¾) de Bellesme, 33 kil. (7 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 1260. *Bur. de poste* de Bellesme.

PIN (LE), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Claye, à 19 k. (4 l. ¼) de Meaux, 43 kilom. (9 l. ⅔) de Melun. *Pop.* 377. *Bur. de poste* de Claye.

PIN (LE), v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. de Cérisay, à 11 kil. (2 l. ¾) de Bressuire, 6 m. (14 l.) de Niort. *Pop.* 1000. *Bur. de poste* de Chatillon.

PIN-BLANC, calanque (*Var*), arr. de Draguignan, cant de St.-Tropez, entre la pointe du Rouveau et l'écueil de Porte.

PIN-EN-MANGO, v. (*Maine-et-Loire*), arrond. et cant. de Beaupréau, à 15 kil. (3 l. ½) de St.-Florent, 36 kil. (8 l.) d'Angers. *Pop.* 712. *Bur. de p.* de Beaupréau.

PIN-MORIES, v. (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Chirac, à 7 kil. (1 l. ⅔) de Marvejols, 20 k. (4 l. ¾) de Mende. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de Marvejols.

PINARELLO,

Pinarello, île (*Liamone*), arr. de Sartène, cant. de Porto-Vecchio, à 18 kil. (4 l.) de cette ville : cette île, très-petite, est au bord de la côte.

Pinas, v. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. de Bagnères, cant. de Lannemezan, à 2 kil. (½ l.) de cet endroit. Du côté de Lannemezan, il y a une mine de charbon de terre dont on voit immédiatement sous le gazon une couche de ⅓ de mèt. (2 pieds). M. le comte de Beust, qui a découvert cette mine, avoit obtenu de l'intendant d'Auch, la permission provisoire de la fouiller. *Pop.* 363. *Bur. de poste* de Montrejeau, dép. de la Haute-Garonne.

Pinasca, h. (*Pô*), arr. de Pignerol, cant. de Perosa, dans la vallée de Perosa, à la gauche du Clusone, à 15 kil. (3 l. ½) N. O. de Pignerol. *Pop.* compr. celle de Perosa, 2311. *Bur. de poste* de Pignerol.

Pinay, v. (*Loire*), arrond. de Roanne, cant. de Néronde, à 19 k. (4 l. ½) de Roanne, 16 k. (3 l. ⅔) de Feurs. *Pop.* 320. *Bur. de poste* de St.-Symphorien-de-Lay.

Pincé-sur-Sarthe, v. (*Sarthe*), arrond. de la Flèche, cant. de Sablé, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville, 5 myr. (10 l. ¾) du Mans. Il y a un fourneau à chaux et une papeterie. *Pop.* 218. *Bur. de poste* de Sablé.

Pinceaux, calanque (*Var*), arrond. de Toulon, à la côte S. E. de l'île du Levant ou Titan, entre la calanque des Oliviers et le cap de la Tête.

Pinceloup, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, comm. de Sonchamp, à 8 kil. (2 l.) de Rambouillet, 27 kil. (6 l.) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Sonchamp, 1030. *Bur. de poste* de Rambouillet.

Pincerie (la), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, comm. d'Angervilliers, à 9 k. (2 l. ¼) de Dourdan, 20 k. (4 l. ½) d'Etampes. *Pop.* compr. celle d'Angervilliers, 279. *Bur. de poste* de Dourdan.

Pinchefalise, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. de St.-Vallery-sur-Somme, comm. de Boismont, près de la Somme, à 10 kil. (2 l. ½) d'Abbeville, 5 m. (11 l. ½) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Boismont, 410. *Bur. de poste* de St.-Vallery-sur-Somme.

Pincheloup, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Conches, comm. de Mesnil-Hardrey, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Conches, 21 kilom. (4 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Mesnil-Hardrey, 238. *Bur. de poste* de Conches.

Pinçonière (la), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. de Montfort-l'Amaury, comm. du Tremblay, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Versailles. *Pop.* compr. celle du Tremblay, 425. *Bur. de poste* de Montfort-l'Amaury.

Pindères, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Nérac, cant. d'Houeillés, à 6 kil. (1 l. ½) de Castel-Jaloux, 5 myr. (10 l. ½) d'Agen. Il y a fabrique d'huile, de térébenthine, de brai et goudron. *Pop.*... *Bur. de poste* de Castel-Jaloux.

Pinderich, v. (*Rhin-et-Moselle*). *Voyez* Punderich.

Pindray, v. (*Vienne*), arrond. de Montmorillon, cant. de Chauvigny, sur le Reson, petit ruisseau, à 8 kil. (2 l.) de Montmorillon, 37 k. (8 l. ½) de Poitiers. *Pop.* 476. *Bur. de poste* de Montmorillon.

Pineaux, v. (*Vendée*), arrond. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Mareuil, à 23 kil. (5 l. ¼) de la Roche-sur-Yon, 30 kil. (6 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 205. *Bur. de poste* de St.-Hermand.

Pinède cap. et batterie, (*Bouches-du-Rhône*), arrond. et cant. de Marseille, à 3 kil. (¾ de l.) S. p. E. de Sion, 2 kil. (½ l.) N. p. O. de Marseille.

Pinède, forêt de sapins (*Gard*), arrond. de Nîmes, cant. d'Aigues-Mortes, à 13 kil. (3 l.) S. E. d'Aigues-Mortes, 40 kil. (9 l.) S. de Nîmes, au bord de la Méditerranée. Elle a 7,013 mètres (3,600 toises) de large de l'O. à l'E., et 2,334 mèt. (1200 toises) de long. Elle est entourée d'étangs.

Pinède, port (*Hautes-Pyrénées*), arrond. d'Argelès, cant de Lus, au sommet des Pyrénées, à 39 kilom. (8 l. ¾) S. E. d'Argelès.

Pinel, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Monclar, comm. de Hauterive, à 5 kil. (1 l. ¼) de Ste.-Livrade, 10 k. (2 l. ½) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.* compr. celle de Hauterive, 418. *Bur. de poste* de Ste.-Livrade.

Pinel, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Valence. *Pop.* compr. celle de Ledas et dépend., 564. *Bur. de poste* d'Alby.

Pinerolo, v. (*Marengo*), arr. de Voghère, dans une plaine près d'un ruisseau qui se jette dans le torrent de Schiepazio, à 22 kil. (5 l.) N. E. de Voguère. *Pop.* 850. *Bur. de poste* de Voguère.

Pinerolo *ou* **Pignerol**, ville (*Pô*), ch.-l. d'arr. et de cant., sur le torrent de Limara, à l'entrée de la vallée de Perosa, à 42 k. (9 l. ½) S. O. de Turin, 12 myr. (26 l.) S. O. de Casal, 18 myr. (40 l.) E. p. S. de Grenoble. Long. 24. 59. lat. 44. 48. Les Français, qui la possédoient, l'avoient fortifiée, et y avoient bâti une citadelle; mais ils la démantelèrent en la rendant au duc de Savoie par le traité de 1696. Elle avoit été érigée en évêché en 1749 par le pape Benoît XIV. Son commerce consiste en grains, vins, eau-de-vie, bestiaux, chevaux, bois à brûler. Il y a des fabriques de draps, ratines et étoffes de soie; imprimeries, librairies, des briqueteries, et tuileries. filature de laine, filature de soie, forges, papeteries, tanneries. Cette ville est le siége d'une sous-préfecture : c'est la résidence de la 4e compagnie de mineurs et sapeurs. *Pop.*... *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Pinet, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Peyrelau, comm. de la Cresse, à 11 kil. (2 l. ¾) de Milhaud, 5 k. (1 l. ¼) de Peyrelau. *Pop.* compr. celle de la Cresse et dép., 360. *B. de p.* de Milhaud.

Pinet, v. (*Aveyron*), arrond. de Milhaud, cant. de St.-Bauzely, sur le Tarn, à 14 kilom. (3 l. ¼) de St.-Afrique, 36 k. (8 l.) de Rhodez. *Pop.* 614. *Bur. de poste* de Milhaud.

Pinet. *Voyez* Buzac.

Pinet, v. (*Hérault*), arrond. de Béziers, cant. de Florensac, près la Soupier, à 25 kilom. (5 l. ⅔) de Béziers, 37 kil. (8 l. ½) de Montpellier. *Pop.* 238. *Bureau de poste* d'Agde.

Pinet, v. (*Isère*), arr. et cant. sud de Vienne, comm. d'Eysin, près la Gère, à 10 kil. (2 l. ½) de Vienne, 7 myr. (14 l. ¾) de Grenoble. *Pop.* compr. celle d'Eysin, 1842. *Bur. de poste* de Vienne.

Pinet, cap (*Var*), arrond. de Draguignan, cant. de St.-Tropez, entre la plage de Pampalaune et la calanque du Vidau.

Pineuil, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Ste.-Foy-la-Grande. *Pop.* compr. celle de Ste.-Foy-la-Grande et dépend., 6350. *Bur. de poste* de Ste.-Foy.

PINEY-LUXEMBOURG, b. (*Aube*), arr. de Troyes, chef-lieu de canton, à 20 k. (4 l. ½) E. N. E. de Troyes, 27 k. (6 l.) S. E. d'Arcis-sur-Aube, 15 k. (3 l. ½) O. de Brienne-le-Château. Long. 21. 50. lat. 48. 20. Cette ville avoit le titre de duché pairie, qui a passé ensuite dans la maison de Montmorency-Bouteville. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1313. *Bur. de poste* de Troyes.

PINIER (LE GRAND), montagne (*Hautes-Alpes*), arrond. d'Embrun, cant. d'Orcières, à 7 k. (1 l. ⅜) N. E. d'Orcières.

PINIER (LE PETIT), montagne (*Hautes-Alpes*), arrond. d'Embrun, cant. d'Orcières, à 6 k. (1 l. ½) E. N. E. d'Orcières.

PINNEBART, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de la Ferté-Gaucher, comm. de Jouy-sur-Morin, à 4 k. (1 l.) de la Ferté-Gaucher, 15 k. (3 l. ½), de Coulommiers. *Pop.* compr. celle de Jouy-sur-Morin, 1488. *Bur. de p.* de la Ferté-Gaucher.

PINO, v. (*Golo*), arr. de Calvi, cant. de Ziglia, à 13 k. (3 l.) S. de l'Isle Rousse, 8 k. (2 l.) E. de Calvi. *Pop....*

PINO, v. (*Golo*), arr. de Bastia, à 29 k. (6 l. ½) de cette ville. *Pop.* 507.

PINO, v. (*Tanaro*), arr. d'Asti, cant. de Castel-Nuovo, sur une hauteur, à 31 k. (7 l.) N. O. d'Asti. *Pop.* 528. *Bur. de poste* d'Asti.

PINO DI CHIERI, v. (*Pô*), arr. de Turin, cant. de Chieri, sur le penchant d'une colline, d'où l'on voit Chieri, à 6 k. (1 l. ½) E. de Turin. *Pop.* 1500. *Bur. de poste* de Chieri.

PINOLS, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, chef-lieu de canton, à 28 k. (6 l. ¼) de Brioude, 37 k. (8 l. ¾) du Puy. *Pop.* ... *Bur. de poste* de Longeac.

PINON, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. d'Anizy-le-Château, à 22 k. (5 l.) de Chaulny, 14 k. (3 l. ¼) de Laon. *Pop.* 511. *Bur. de poste* de Chavignon.

PINOY (LE), v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. de Campagne, à 8 k. (2 l.) de Montreuil, 7 myr. (14 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 274. *Bur. de poste* de Montreuil-sur-mer.

PINPÉRIGEAS, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Felletin, comm. de St.-Severin, à 16 k. (8 l. ⅜) d'Aubusson, 32 kil. (7 l. ¼) de Guéret. *Pop.* compr. celle de St.-Severin, 300. *B. de poste* d'Aubusson.

PINS, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Muret, sur l'Amont, à 5 k. (1 l. ¼) de Muret, 14 k. (3 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* réunie à Justavet, 247. *Bur. de poste* de Muret.

PINS (LES), *Charente*). *Voyez* EPINS.

PINS (LES), v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, cant. de St.-Christophe, à 23 k. (5 l. ¼) de Château-Regnault, 34 k. (7 l. ¾) de Tours. *Pop.* 147. *Bur. de poste* de Neuvy-la-Loi.

PINSAC, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. de Souillac, près la Dordogne, à 30 k. (6 l. ¾), de St.-Céré, 4 myr. (10 l. ½) de Cahors. *Pop.* 493. *Bur. de poste* de Souillac.

PINSAGUEL, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Muret, près la Garonne, à 7 k. (1 l. ⅜) de Muret, 10 k. (2 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 326. *Bur. de poste* de Muret.

PINSCH, v. (*Forêts*), arrond. de Diekirch, cant. de Wiltz, comm. de Wilwerwiltz, à 10 k. (2 l. ½) N. p. E. d'Esch-sur-Sure, 6 kil. (1 l. ½) de Bastogne, 4 myr. (10 l. ¼) N. p. O. de Luxembourg. *P.* compr. celle de Wilwerwiltz, 434. *B. de poste* de Bastogne.

PINSOT, v. (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. d'Allevard, près l'Ozeins, à 36 k. (8 l.) de Grenoble. *Popul.* 817. *Bur. de poste* de Goncelin.

PINSWEILER, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de St.-Wendel, à 5 k. (1 l. ¼) N. de cet endroit, 4 myr. (10 l. ½) S. O. de Trèves. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

PINTAC, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. nord de Tarbes, près la Galine, à 8 k. (2 l.) de Tarbes. *Pop.* 60. *Bur. de poste* de Tarbes.

Pinte. (Voy. *Mesures et Poids.*)

PINTE (LA GRANDE), v. (*Seine*), arr. de Sceaux, cant. de Vincennes, comm. de St.-Mandé, à 8 k. (2 l.) de Sceaux. *Pop.* comp. celle de St.-Mandé, 474. *Bur. de poste* de Paris.

PINTERSFELD, v. (*Forêts*), arr. de Bitbourg, cant. d'Artzfeld, comm. de Waxweiler, à 6 myr. (14 l.) de Luxembourg, 18 k. (4 l.) de Bitbourg. *Pop.* compr. celle de Waxweiler, 830. *Bureau de poste* de Luxembourg.

PINTERVILLE, v. (*Eure*), arr. et cant. de Louviers, sur l'Eure, à 2 k. (½ l.) de Louviers, 19 k. (4 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 336. *Bur. de poste* de Louviers.

PINTHEVILLE, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. de Fresne-en-Voivre, à 11 kil. (2 l.) d'Etain, 5 myr. (12 l.) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 150. *Bur. de poste* d'Etain.

PINTURES (LES), v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Coutras, près la Dronne, à 21 k. (4 l. ⅜) de Libourne, 4 myr. (10 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 807. *Bur. de poste* Coutras.

PINXEIM, v. (*Roër*), arrond. de Cologne, cant. de Lechnich, à 9 k. (2 l. ¼) E. p. N. de cet endroit, 2 k. (¼ de l.) S. E. de Brülh, 5 myr. (12 l. ¼) d'Aix-la-Chapelle. 264. *Bur. de p.* de Cologne.

PIOBESI, v. (*Pô*), arrond. de Turin, cant. de Casalborgone, en plaine entre l'Otaina et le Nori, à 18 k. (4 l.) S. O. de Turin. *Pop.* 2030. *Bur. de poste* de Chieri.

PIOBESI, v. (*Tanaro*), arrond. d'Alba, sur la pente d'une montagne, près d'un ruisseau qui se jette dans le Tanaro, vis-à-vis d'Albe, à 8 k. (2 l.) ouest de cette ville. *P.* 534.

PIOBETTA, v. (*Golo*), arrond. de Corté, cant. d'Alezani, à 20 k. (4 l. ½) de Corté, 45 k. (9 l. ⅜) de Bastia. *Pop.* 178.

PIOGGIOLA, v. (*Golo*), arrond. de Calvi, à 14 k. (4 l. ¼) de cette ville, 43 kil. (9 l. ¾) de Bastia. *Pop.* 410.

PIOL (LE), rocher (*Hautes-Alpes*), arr. et cant. de Briançon, à 7 k. (1 l. ⅜) N. de les Prés.

PIOLÈNE, bourg (*Vaucluse*), arr. et cant. ouest d'Orange, à 23 k. (6 l. ¼) d'Avignon. Le sol produit beaucoup en blé, vin, foin et fruits, peu de bois; il y a quantité de mûriers, et de figuiers. La volaille y abonde, mais le poisson y est rare. Il y a plusieurs mines de charbon de pierre, propre à faire de la chaux et du verre. On trouve, aux environs, le jayet, l'ambre, le vitriol et la couperose, et de la terre argileuse pour pipes et faïence, dont il y a des manufactures. Le commerce de tous ces objets est d'un grand rapport pour ce bourg. *Pop.* 1632. *Bur. de poste* d'Orange.

PIONNAT, v. (*Creuse*), arr. de Guéret, cant. d'Ahun, à 11 kilom. (2 l. ¾) E. de Guéret, 4 kilom. (1 l.) E. de Jarnage, 9 k. (2 l. ¼) N. d'Ahun. *Pop.* 2281. *Bur. de poste* de Guéret.

PIONSAT, b. (*Puy-de-Dôme*),

arr. de Riom. ch.-l. de cant., sur la Boron, à 18 kil. (4 l.) N. E. d'Auzance, 10 kilom. (2 l. ½) S. O. de Montaigu, 5 myr. (11 l.) N. O. de Clermont-Ferrand. *Pop.* 1700. *Bur. de poste* de Montaigu.

Piossasco, b. (*Pô*), arr. de Pignerol, cant. de Cumiana, sur la pente d'une agréable colline, à 20 kilom. (4 l. ½) N. E. de Pignerol. *P.* 3185. *B. de p.* de Pignerol.

Piosso, Bealera di), riv. (*Piémont*) : c'est la Losina, qui prend ce nom à Morozzo.

Piotta, torrent (*Marengo*), qui commence dans l'Apennin, à Montebello, et tombe dans l'Orba à Silvano. Cours 22 k. (5 l.)

Piotta (la), torrent (*Tanaro*), qui prend sa source près de la montagne de la Bocchetta en Ligurie, et se jette dans l'Orba, un peu au-dessus de Silvano. Cours 24 k. (5 l. ½).

Piou (le), riv. (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Nasbinals. Sa source au pied de la montagne du Faltre, à 11 kilom. (2 l. ⅔) de Marvejols, coule au S. E. et se rend dans la Coulagnes, à 2 k. (½) S. O. de cette ville.

Pioucay, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant. de Chefboutonne, à 21 kil. (4 l. ¾) de Melle, 4 myr. (10 l. ½) de Niort. *Pop.* 779. *Bur. de poste* de Chefboutonne.

Piova, v. (*Tanaro*), arrondiss. d'Asti, au bord d'un ruisseau, sur le penchant d'une colline, à 36 kil. (8 l.) S. O. de Casal. *P.* 1136.

Piozzo, v. (*Stura*), arrond. de Mondovi, cant. de Carru, à la jonction du ruisseau de Piosso et du Tanaro, à 21 k. (4 l. ¾) N. de Mondovi. *P.* 1013. *B. de p.* de cette ville.

Pipaix, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Leuze, 4 k. (1 l.) O. S. O. de cet endroit, 14 kil. (3 l. ¼) E. de Tournai, 30 kilom. (6 l. ¾) O. N. O. de Mons. *P.* 1058. *Bur. de poste* de Tournai.

Pipemont, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Fauquemberg, comm. de Fléchin, près du Surgeon, à 22 k. (5 l.) de Saint-Omer, 4 myriam. (10 l.) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Fléchin, 108. *Bur. de poste* d'Aire.

Pipet, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, canton de Mens, comm. de St.-Baudille, à 4 myr. (10 l. ¼) de Grenoble. *Popul.* compris celle de St.-Baudille, 787. *Bureau de poste* de Mens.

Piple (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. et comm. de Boissy-St.-Léger, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 15 kil. (3 l. ½) de Corbeil. *Pop.* comp. celle de Boissy-St.-Léger, 615. *Bur. de poste* de Boissy-St.-Léger.

Piponvilliers, hameau (*Loiret*), arr. de Pithiviers, cant. de Malesherbes, comm. de Ramoulu, à 13 k. (3 l.) de Malesherbes, 7 k. (1 l. ¾) de Pithiviers. *Pop.* comp. celle de Ramoulu, 359. *Bur. de poste* de Malesherbes.

Pipriac, v. (*Ile-et-Vilaine*), arr. de Rédon, chef-lieu de canton, à 21 kil. (4 l. ¾) N. E. de Rédon, 40 k. (9 l.) S. O. de Rennes, 14 kil. (3 l. ¼) N. E. de la Gacilly. *P.* 1540. *Bur. de poste* de Rédon.

Piquain, fort (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Cancale, à 2 kil. (½ l.) de cette ville, sur le bord de la mer, 15 k. (3 l. ½) de St.-Malo. *B. de poste* de St.-Malo.

Pique (la), rivière (*Haute-Garonne*), arr. de Saint-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon. Sa source au port de la Picade, sommet des Pyrénées, coule au N. dans la vallée de Luchon, passe à l'E. de Bagnères, arrose la vallée de Launis, et descend dans la Garonne, à 30 k. (6 l. ½), N. de sa source, 3 kilom. (¾ de l.) O. p. N. de St.-Béat.

Piquecos, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. de la Françoise, près l'Aveyron, à 8 kilom. (2 l.) de Montauban, 40 k. (9 l.) de Cahors. *Pop.* 687. *Bur. de p.* de Montauban.

Piquemoure, v. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. de Fanjeaux, comm. de Cazalrenoux, à 15 kil. (3 l. ½) de Castelnaudary, 31 kil. (7 l.) de Carcassonne. *Pop.* compr. celles de Cazalrenoux, Saint-Estelle et Barsa, 263. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

Pignerez (les), v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy, cant. de Saint-Ursanne, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Porentruy, 7 k. (1 l. ¾) de Saint-Ursanne. *Pop.* 260. *Bur. de poste* de Porentruy.

Pirajoux, v. (*Ain*), arrond. de Bourg, canton de Poligny, sur la Solman, à 19 k. (4 l. ½) de Bourg. *Pop.* 703. *B. de poste* de St.-Amour.

Pirange, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Tongres, à 3 kil. (¾ de l.) O. de cette ville, 5 kilom. (1 l. ¼) E. p. S. de Looz, 20 kilom. (4 l. ½) O. S. O. de Maëstricht. *Pop.* 235. *Bur. de poste* de Tongres.

Pirate (Combe de la), rivière (*Isère*) arrond. de Grenoble, cant. d'Entraigues. Sa source au pied des rochers dans les glacières de Giberney et du Gros-Chadon, coule au N. et se réunit au Montrion, qui reçoit la Lavette et la Maillande, et qui forment ensemble la rivière de Vençon.

Pire, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, cant. de Jansé, à 21 k. (4 l. ¾) S. E. de Rennes, 18 kil. (4 l.) N. O. de la Guerche, 20 k. (4 l. ½) S. O. de Vitré. *Pop.* 3018. *Bur. de poste* de la Guerche.

Pirens (le), ruis. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Goncelin. Sa source, à 13 kil. (3 l.) S. E. de cet endroit, coule au N. O. et se rend dans le Theys, à 4 kil. (1 l.) N. O. de sa source.

Piret, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, cant. d'Audeux, à 5 kil. (1 l. ¼) de Besançon. *Popul.* 405. *Bur. de poste* de Besançon.

Piriac, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, cant. de Guérande, près la mer, à 10 k. (2 l. ½) N. O. de cette ville, 8 myr. (17 l. ½) O. N. O. de Nantes, 24 k. (5 l. ½) S. O. de la Roche-Bernard. *Popul.* 1054. *Bur. de poste* de Guérande.

Pirmasens ou Pirmassenz, ville (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Deux-Ponts, chef-lieu de cant., à 20 kil. (4 l. ½) N. p. E. de Bitche, 20 kil. (4 l. ½) E. S. E. de Deux-Ponts, 8 myr. (19 l. ½) S. p. E. de Mayence. Cette ville tire son nom de l'hermite *Pirminius*, qui avoit habité cet endroit : ce n'étoit auparavant qu'un hameau, aujourd'hui c'est une ville bâtie avec goût, fermée de hautes murailles. On y voit un beau château, deux églises, un corps de casernes et une école latine. C'est une place de guerre de la 16[e] division militaire, la résidence d'un adjudant de place, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3205. *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

Pirmil, v. (*Sarthe*), arr. de la Flèche, cant. de Brulon, à 19 kil. (4 l. ¼) de Sablé, 23 kil. (5 l. ¼) du Mans. *Pop.* 858. *Bur. de poste* de Sablé.

Pirocco, v. (*Marengo*), arr. de Voguère, en plaine, sur un bras du torrent de Schipazio, près du Pô, à 31 k. (7 l.) N. E. de Voguère. *P.* 303. *Bur. de poste* de Voguère.

Piron (le), riv. (*Maine-et-Loire*), arr. de Ségré, cant. de Châteauneuf. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) N. O. de

Champigné, coule au S. E. et se rend dans la Sarthe, à 10 kil. (2 l. ½) de sa source.

Piron, v. (*Manche*), arrond. de Coutances, cant. de Lessy, près le lac de Piron, à 18 kilom. (4 l.) de Coutances. *Pop.* 1553. *Bur. de poste* de Périers.

Pirscheid., v. (*Forêts.*) *Voyez* Preyscheid.

Pis, v. (*Gers*). *Voyez* Piis.

Pis, v. (*Gers*), arr. de Mirande, canton de Montesquiou, comm. de Moneta, à 6 k. (1 l. ½) de Mirande, 3 k. (¾ de l.) de Montesquiou. *Pop.* compr. celle de Moneta, 307. *Bur. de poste* de Mirande.

Pis, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Masseube, à 27 kil. (6 l.) d'Auch, 21 k. (4 l. ¾) de Mirande, 4 k. (1 l.) de Masseube. *Pop.* comp. celle de Bajon, 224. *Bur. de poste* d'Auch.

Pis (le), riv. (*Var*), arrond. et cant. de Draguignan. Sa source, près de Vérignon, à 20 k. (4 l. ½) N. O. de Draguignan, coule au S. E., passe par un canal dans cette ville, à 11 k. (2 l. ½) de Rey, duquel il se rend dans l'Argens sous le nom d'Artuby.

Pischoffsheim, v. (*Bas-Rhin*). *Voyez* Buschofosheim.

Piscina, v. (*Pô*), entouré de bois, arr. de Pignerol, à 4 k. (1 l.) N. E. de Pignerol, dans la plaine. *Pop.* 687.

Piscine (la), v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. de Château-Porcien, comm. de Seraincourt, à 18 kil. (4 l.) de Réthel, 7 k. (1 l. ¾) de Château-Porcien. *Popul.* compr. celle de Seraincourt, 599. *Bur. de poste* de Réthel.

Piscop, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. d'Ecouen, près la forêt de Montmorency, à 7 k. (1 l. ¾) de Gonesse, 29 k. (6 l. ½) de Versailles. *Pop.* 247. *Bur. de poste* de Montmorency.

Pisdorff, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Drulinghem, à 2 k. (½ l.) N. de Wolskircken, 5 myr. (11 l. ¾) O. d'Haguenau, 18 kilom. (4 l.) N. de Sarrebourg. *Popul.* 277. *Bur. de poste* de Bouquenom.

Piset, v. (*Haute-Loire*), arr. d'Yssengeaux, canton et comm. de Bas-en-Basset, à 7 k. (1 l. ¾) de Monistrol, 28 kil. (6 l. ¼) du Puy. *Pop.* 145. *Bur. de p.* de Monistrol.

Pisey, v. (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. de Lanslebourg, commune de Thermignan, à 9 kil. (2 l. ¼) de Lanslebourg, 38 k. (8 l. ½) de Saint-Jean-de-Maurienne. *Pop.* compr. celle de Thermignan, 1011. *Bur. de poste* de Lanslebourg.

Pisieu, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, canton de Beaurepaire, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 20 kil. (4 l. ½) de Vienne. *Pop.* .... *Bur. de poste* de Beauregard.

Pison (le), v. (*Dordogne*). *Voy.* Pizon (le).

Pisport, v. (*Sarre*). *Voyez* Piesport

Pissaudières, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. de Rambouillet, comm. d'Hermeray, à 5 k. (1 l. ¼) d'Epernon, 8 k. (2 l.) de Versailles. *Pop.* comp. celle d'Hermeray, 643. *Bur. de p.* d'Epernon, départ. d'Eure-et-Loir.

Pisse (la), mont. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. d'Aiguilles, à 13 kil. (3 l.) S. E. d'Abries. Elle a de l'E. à l'O. 2 k. (½ l.) de long.

Pisse (la), riv. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. d'Entraigues. Sa source, à 11 k. (2 l. ⅔) N. E. de cet endroit, coule au N. E. et se rend dans le Vencon, à 16 kilom. (3 l. ⅔) N. E. d'Entraigues.

Pisse (col de la), montagne (*Isère*), arr. de Grenoble, canton d'Entraigues, à 4 myr. (10 l. ¼) S. E. de Grenoble. Elle est inclinée du N. N. O. au S. S. E. et tient au col ou montagne du Turbat. Elle a 7 k. (1 l. ⅔) de long.

Pisse, port et pointe (*Var*), arrond. de Toulon, à 3 k. (⅔ de l.) E. p. S. de l'île de Bregançon, dans la rade d'Hyères; il tient à la pointe de la Trippe et à la calanque des Foirades.

Pissefontaine, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Poissy, comm. de Trielbourg, sur la Seine, à 10 kil. (2 l. ½) N. O. de St.-Germain, 29 kil. (6 l. ½) N. de Versailles, 31 k. (7 l.) N. O. de Paris. *Pop.* compr. celle de Trielbourg, 1860. *Bur. de p.* de Poissy.

Pisseleu, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Marseille, à 15 k. (3 l. ½) de Grandvilliers, 11 kil. (2 l. ¾) de Beauvais. *Popul.* 506. *Bur. de poste* de Crevecœur.

Pisseleux, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets, à 22 kil. (5 l.) de Soissons, 5 myr. (11 l ¾) de Laon. *Pop.* 115. *Bur. de poste* de Villers-Cotterets.

Pissellet (le), ruis. (*Dyle*), arr. de Nivelle, canton de Serwez, à 4 kil. (1 l.) N. O. duquel il prend sa source, coule au N., et, tournant au N. O., se rend dans la Dyle. Il a 8 k. (2 l.) de cours.

Pisseloup, v. (*Haute-Saone*), arrond. de Gray, canton de Champlitte, à 16 kilom. (3 l. ⅔) de cet endroit, 31 k. (7 l. ½) de Vésoul. *Popul.* 86. *Bur. de poste* de Champlitte.

Pissem, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Remagen à 7 k. (1 l. ¾) N. O. de cet endroit, 4 kil. (1 l.) S. de Bonn, 42 kilom. (9 l. ½) N. N. O. de Coblentz. *Pop.* 126. *Bur. de poste* de Bonn.

Pissengen, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Bettembourg, comm. de Monderkange, à 6 kilom. (1 l. ½) N. E. de Soleuvre, 18 kil. (4 l.) E. S. E. de Longwy, 13 kil. (3 l.) S. O. de Luxembourg. *Popul.* compr. celle de Monderkange, 761. *B. de poste* de Luxembourg.

Pissenheim, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Froitzheim. *P.* 171.

Pisseure (la), (*Haute-Saone*). *Voyez* Lapisseure.

Pissevaques (Grande), riv. (*Aude*), arr. de Narbonne, cant. de Coursan, à la décharge de l'étang de Fleury dans la mer, à 13 kilom. (3 l.) E. p. S. de Coursan, 18 kil. (4 l.) E. de Narbonne.

Pisslaer, v. (*Deux-Nèthes*), arrond. et cant. de Turnhout, com. de Gierle, à 8 k. (2 l.) de cet endroit. *Pop.* compr. celle de Gierle, 895. *Bur. de poste* de Turnhout.

Pissos, bourg (*Landes*), arrond. de Mont-de-Marsan, chef-lieu de canton, à 5 myriam. (12 l.) N. de Tartas, 5 myr. (12 l.) N. N. O. de Mont-de-Marsan, 4 myriam. (10 l. ½) O. p. S. de Bazas. *Popul.* compr. celle de Lhispotey, 1539. *Bur. de poste* de Lhispotey.

Pissot, v. (*Dordogne*), arrond. de Périgueux, cant. de St.-Jean-de-Vergt, à 9 kil. (2 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* compr. celle de Cressensac, 210. *Bur. de poste* de Périgueux.

Pissote, v. (*Vendée*), arrond. et cant. de Fontenay-le-Peuple, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* 542. *Bureau de poste* de Fontenay-le-Peuple.

Pissotte (la), v. (*Seine*), banlieue de Paris, vis-à-vis du château de Vincennes. *Pop....* *Bureau de poste* de Paris.

Pissotte (la), v. (*Seine-et-Oise*),

arr. de Versailles, cant. de Monfort-l'Amaury, comm. de Saulx-Marchais, à 4 k. (1 l.) de Neauphle, 21 k. (4 l. ¾) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Saulx-Marchais, 316. *Bur. de poste* de Neauphle.

Pissotte (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Limay, comm. de Jambville, à 6 kilom. (1 l. ½) de Meulan, 10 k. (2 l. ½) de Mantes. *Popul.* compr. celle de Jambville, 391. *Bur. de poste* de Meulan.

Pissoux (le), v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte, cant. de Russey, comm. de Barboux, à 11 k. (2 l. ¾), de Morteau, 24 kil. (5 l. ½) de St.-Hippolyte. *Pop.* compr. celle de Barboux, 395. *B. de p.* de Morteau.

Pissy, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Marommes, à 11 kil. (2 l. ¾) de Rouen. *Popul.* compr. celle du hameau de Malzaire, 510. *Bur. de poste* de Barentin.

Pissy, v. (*Somme*), arrondiss. d'Amiens, cant. de Molliens, à 11 k. (2 l. ¾) d'Amiens. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Picquigny.

Pistausine (la), riv. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Vabre. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) E. de St.-Pierre, coule à l'O., puis à l'O. N. O., et se rend dans l'Adon, à 10 k. (2 l. ½) O. N. O. de sa source.

Pistolesa, v. (*Sesia*), arrond. de Bielle, cant. de Mosso, en plaine, à 3 k. (2 l.) S. de Bielle. *Pop.* 270. *Bur. de poste* de Bielle.

Pisy, v. (*Yonne*), arr. d'Avallon, cant. de l'Isle-sur-Serein, à 19 kil. (4 l. ½) d'Avallon, 5 myr. (11 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 407. *Bur. de poste* de Semur, départ. de la Côte-d'Or.

Piteau, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, canton de Janville, comm. de la Fresnaye, à 10 kilom. (2 l. ⅔) de Toury, 34 kil. (7 l. ¾) de Chartres. *Pop.* comp. celle de la Fresnaye, 796. *Bureau de poste* de Toury.

Pitefaut, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. de Boulogne-sur-mer, à 6 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 9 myr. (21 l.) d'Arras. *Popul.* 96. *Bur. de poste* de Boulogne.

Pitgam, v. (*Nord*), arr. et cant. de Bergues, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cette ville, 8 myr. (18 l.) de Douay. *Pop.* 1600. *Bur. de poste* de Bergues.

Pithienville, v. (*Eure*), arr. et cant. nord d'Evreux, à 9 kilom. (2 l. ¼) de cette ville. *Popul.* 88. *Bur. de poste* d'Evreux.

Pithiviers, ville (*Loiret*), chef-lieu d'arrondissement et de canton, sur le ruisseau de l'Œf, à 31 kil. (7 l.) S. d'Etampes, 40 kil. (9 l.) N. E. d'Orléans, 9 myr. (20 l.) S. de Paris. Long. 19. 53. lat. 48. 10. C'étoit un gouvernement de place du ci-devant gouvernement général de l'Orléanois, le chef-lieu d'une élection, le siége d'une justice royale et d'un grenier à sel. On croit que cette commune étoit anciennement bâtie plus loin qu'elle ne l'est aujourd'hui, puisqu'on remarque à quelque distance les ruines d'un château, et du village qu'on appelle *Pithiviers-le-Vieil.* Il y avoit une collégiale, dont le chapitre étoit composé de huit chanoines. Son territoire est très-fertile en froment. Les pâtés d'alouettes de Pithiviers et ses gâteaux d'amandes sont excellens; il s'en fait un grand commerce. Le territoire produit encore : vins, blés, bois, miel, cire jaune, suifs, laines et safran : il y a plusieurs tanneries et filatures de laine. Le commerce de cette ville consiste en denrées, comestibles, et dans la vente de serges et ras des villes voisines; mais sa plus considérable branche de négoce est le safran, qui passe pour le meilleur de l'Europe. La pierre de taille des environs prend le poli du marbre : on y trouve quelquefois des coquilles qui contiennent de l'ocre, et d'autres du spath cristallisé. A quelque distance de Pithiviers, et dans un lieu appelé *Ségray*, coule une fontaine minérale, dont les propriétés médicinales sont reconnues depuis trois cents ans : elles sont propres pour guérir les maladies chroniques et celles qui sont rebelles aux remèdes ordinaires. Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypthèques, un receveur particulier et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3030. *Bur. de poste.*

Pithiviers-le-Vieil, village (*Loiret*), arr. et cant. de Pithiviers, sur l'Œf, à 3 kil. (¾ de l.) de Pithiviers, 37 k. (8 l.) d'Orléans. On y voit les ruines d'un vieux château. *Pop.* 765. *B. de p.* de Pithiviers.

Pithon, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de St.-Simon, sur la Somme, à 16 kil. (3 l. ¾) de St.-Quentin, 43 kil. (9 l. ¾) de Laon. *Pop.* 127. *Bur. de p.* de Ham, départ de la Somme.

Pitre, v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Pont-de-l'Arche, près le confluent de la Seine et de l'Andelle, à 11 k. (2 l. ¾) de Louviers, 33 k. (7 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 1000. *Bur. de poste* de Pont-de-l'Arche.

Pitscheid, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Vianden, commune de Stolzembourg, à 4 k. (1 l.) O. N. O. de Vianden, 10 k. (2 l. ½) N. de Diekirch, 41 k. (9 l. ¼) N. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Stolzembourg, 241. *Bur. de p.* de Luxembourg.

Pittengen, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Mersch, sur l'Alzette, à 2 kilomèt. (½ l.) N. de Mersch, 9 k. (2 l. ¼) E. d'Useldange, 18 k. (4 l.) N. de Luxembourg. *Pop.* 394. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Pitthem, v. (*Lys*), arr. de Bruges, cant. de cet endroit, à 4 k. (1 l.) O. p. N. de Thielt, 10 k. (2 l. ½) N. E. de Rousselaër, 21 k. (4 l. ¾) S. p. E. de Bruges. *Pop.* 4759. *Bur. poste de Bruges. Rel. de poste aux chevaux.*

Pittscheid, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. d'Aldenau, à 3 kilom. (¾ de l.) E. p. S. d'Hümmel, dont il dépend, 8 kil. (2 l.) N. N. O. d'Aldenau, 5 myr. (11 lieues ¾) O. p. N. de Cobleutz. *Pop*...... *Bur. de poste* de Bonn.

Pivange, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Bouzonville, comm. d'Herstroff, à 9 k. (2 l. ¼) de Bouzonville, 22 kilom. (5 l.) de Thionville. *Popul.* comprise celle d'Herstroff, 670. *Bur. de poste* de Bouzonville.

Piverone, v. (*Sesia*), arr. de de Santia, sur une colline peu loin du lac de Piverone, à 10 k. (2 l. ½) S. E. d'Ivrée. *Pop.* 1526. *Bur. de poste* d'Ivrée.

Pivot, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Limours, comm. de Forges, à 2 k. (½ l.) de Limours, 18 k. (4 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Forges, 726. *Bur. de p.* de Limours.

Pixerecourt, v. (*Meurthe*), arr. et cant. est de Nancy, près la Meurthe, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 80. *Bur. de poste* de Nancy.

Pizançon, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de Bourg-de-Péage, comm. de Saluzanges, sur l'Isère, à 2 k. (½ l.) de Romans, 19 kilom. (1 l. ¼) de Valence. *Bur. de poste* de Romans.

Pizany, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Saintes, cant. de Saujon, à 13 k. (3 l.) de Saintes. *Popul.* 576. *Bureau de poste* de Saujon.

Pizarde (la), riv. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Vil. Sa source, à 4 k. (1 l.) S. O. de Claix, coule au N. E., passe à l'E. de cet endroit, et se rend dans le Drac, à 4 k. (1 l.) E. p. N. de Claix.

Pizey, v. (*Ain*), arrond. de Trévoux, cant. de Montluel, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 38 k. (8 l. ½) de Bourg. *Pop.* 157. *Bur. de poste* de Montluel.

Pizieux, village (*Isère*). *Voyez* Pisieu.

Pizieux, v. (*Sarthe*), arrond. et cant. de Mamers, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 37 k. (8 l. ¼) du Mans. *Pop.* 293. *Bur. de poste* de Mamers.

Pizieux, hameau (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Claye, comm. de Villeroy, à 8 k. (2 l.) de Meaux et de Claye. *Pop.* compr. celle de Villeroy, 383. *Bur. de poste* de Meaux.

Pizon (le), v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Montpont, près l'Isle, à 24 k. (5 l. ½) de Mussidan, 5 myr. (12 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 773. *Bur. de poste* de Montpont.

Pizzale, v. (*Marengo*), arrond. de Voguère, en plaine sur le chemin de Voguère à Pavie, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* 616. *Bur. de poste* de Voguère.

Pizziqhno, v. (*Marengo*), arr. de Bobbio, sur une colline, près de la droite de la Staffora, à 4 m. (10 l. ½) de Bobbio. *Pop.* 711. *Bur. de poste* de Voguère.

Pizzo, montagne du Piémont (*Sesia*), dernière sommité de la chaîne qui sépare les vallées de Sezia et Sessera. Elle est très-haute et domine une grande partie de la vallée de Sesia. Elle est au sud-ouest, et à 4 k. (1 l.) de Varallo, république italienne.

Pla (le), v. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Querigut, à 42 k. (9 l. ½) de Tarascon. *Pop.* compr. celle de St.-Félix, 217. *Bur. de poste* de Tarascon.

Plaasegone (la), montagne, (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, cant. d'Arudy, à 16 k. (3 l. ⅔) S. de Bielle. Elle a du S. O. au N. E. 6 k. (1 l. ½) de long.

Plabernec, v. (*Finistère*), arr. de Brest, ch.-lieu de canton, à 15 k. (3 l.) N. N. E. de Brest, 10 k. (2 l. ½) S. O. de Lesneven, 15 k. (3 l.) de Landernau. *Pop.* 3287. *Bur. de poste* de Brest.

Plabu, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et canton de Guingamp, à 3 kil. (⅔ de l.) de cette ville, 29 kil. (6 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 718. *Bur. de poste* de Guinguamp.

Placarderie (la), v. (*Eure*), arr. d'Évreux, cant. de Nonancourt, comm. de St.-Germain, à 3 kil. (¾ de l.) de Nonancourt, 31 kil. (7 l.) d'Évreux. *Pop.* compr. celle de St.-Germain, 490. *Bur. de poste* de Nonancourt.

Placassier, v. (*Var*), arrond. cant. et comm. de Grasse, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* compr. celle de Grasse. . . . . . *Bur. de poste* de Grasse.

Place, v. (*Mayenne*) arr. et cant. ouest de Mayenne, à 11 kil. (2 l. ¾) de cette ville, 20 k. (4 l. ½) de Laval. *Pop.* 1128. *Bur. de poste* de Mayenne.

PLACES ET POSTES DE GUERRE, SOUS LA RÉPUBLIQUE.

Divisions militaires.	Classes.	Noms des places et postes.	Command.	Adjudans.
1re	1	Paris	1	8
	»	Château de Vincennes	1	1
	»	Saint-Quentin	»	1
	»	La Fère	»	1
	»	Guise	»	1
2e	2	Givet et Charlemont	1	3
	3	Sedan	1	1
	4	Philippeville	1	1
	4	Mézières	1	1
	4	Verdun	1	2
	4	Rocroy	1	»
	4	Montmédy	1	1
	»	Bouillon	»	1
	»	Marienbourg	»	1
3e	1	Metz	1	4
	1	Luxembourg	1	4
	3	Thionville	1	2
	4	Longwy	1	1
	3	Sarre-Libre	1	1
	4	Bitche	1	1
4e	4	Nancy	1	»
	4	Toul	1	»
	4	Phalzbourg	1	»
	»	Marsal	1	1
5e	1	Strasbourg	1	4
	4	Citadelle de Strasbourg	1	1
	2	Landau	1	2
	3	Neuf-Brisach	1	1
Suite de la 5e	3	Huningue	1	1
	4	Wissembourg	1	»
	4	Lauterbourg	1	»
	»	Fort Vauban	»	1
	4	Haguenau	1	»
	»	Fort Landau	1	2
	4	Schelestat	1	1
	4	Befort	»	1
	»	Lichtemberg	»	1
	»	La Petite-Pierre	»	1
	»	Fort Mortier	»	1
	»	Landscroon	»	1
6e	1	Besançon	1	2
	»	Citadelle de Besançon	»	1
	»	Château de Blamont	»	1
	»	Fort-Saint-André	»	1
	»	Salins	»	1
	»	Château de Joux	1	4
7e	3	Briançon	1	1
	2	Grenoble	1	1
	4	Mont-Lyon	1	1
	4	Fort-Barreau	1	1
	4	Embrun	1	1
	»	Valence	»	»
	4	Chambéry	1	2
	»	Montmélian	»	1
	2	Genève	1	»
	4	Mont-Bernard et Polaitan	1	»
	4	Mont-Cénis	1	1
	»	Fort-l'Écluse	»	»
8e	1	Toulon	1	3
	4	Fort Lamalgue	1	»
	1	Sisteron	»	1
	»	Grosse Tour de Toulon	»	1
	»	Saint-Vincent	»	1
	»	Val de Barcelone et camp de Tournoux	»	1
	»	Colmase	»	1
	2	Marseille	1	»
	»	Fort Notre-Dame de Marseille	»	1
	»	Fort St.-Jean de Marseille	»	1
	3	Antilles	1	»
	»	Fort carré d'Antibes	»	1
	4	Avignon	1	1
	2	Nice	1	1
	4	Villefranche	1	1
	4	Monaco	1	»
	4	Isles Sainte-Marguerite	1	»
	3	Isles d'Hyères	1	2
	4	Entrevaux	1	»
	4	Fort St.-Nicolas de Marseille	1	»
	»	Fort Montalban	»	1
	»	Château-d'If	»	1
	»	Saint-Tropez	»	1
9e	3	Citadelle St.-Esprit	1	»
	4	Cette	1	»
	4	Montpellier	1	»
	4	Aigues-Mortes	1	»
	»	Fort Peccais	»	1
	»	Fort Brescou et adjacent	»	1

Divisions militaires.	Classes.	Noms des places et postes.	Command.	Adjudans.
10e	2	Perpignan	1	2
	3	Mont-Libre	1	1
	4	Citadelle de Perpignan	1	•
	4	Collioure	1	1
	3	Toulouse	1	2
	•	Port Vendre	1	1
	•	Ville Franche	•	1
	•	Fort des Bains	•	1
	4	Bellegarde	1	•
	•	Pratz de Mollo	•	1
	4	Chât. de Lourdes et Barrèges	1	•
11e	2	Bayonne	1	2
	4	Citadelle de Bayonne	1	•
	•	Château de Dax	•	1
	4	Blaye	1	•
	4	Navarreins	1	•
	4	St.-Jean-Pied-de-Port	1	1
	•	Fort Socoa	•	1
	3	Bordeaux	1	1
12e	3	La Rochelle	1	1
	•	Fort Chaput	•	1
	3	Isle de Ré	1	1
	3	Isle d'Oléron	1	1
	4	Rochefort	1	1
	•	Noirmoutier	•	1
	4	Isle d'Aix	1	•
	4	Château de Nantes	1	1
	4	Isle-Dieu	1	•
13e	1	Brest	1	3
	2	Belle-Isle-en-mer	1	2
	3	St.-Malo	1	2
	4	Pointe de Quiberon	1	•
	4	Lorient	1	1
	4	Port-Liberté	1	1
	•	Fort-Châteauneuf	•	1
	•	Château du Taureau	•	1
	4	Vannes	1	•
	•	Dinant	•	1
	4	Rennes	1	1
	•	Les Sept-Isles	•	1
	4	Isle de Groix	1	•
	•	Isle de Brehat	1	•
14e	2	Cherbourg	1	2
	4	Fort de Querqueville	1	1
	•	Fort national de l'Isle Pelée	1	1
	•	Fort Liberté	•	1
	4	Granville	1	•
	•	Carenton	•	1
	4	La Hogue	1	•
	4	Isle Tatihou	1	•
	4	Caen et son château	1	•
15e	3	Rouen	1	1
	3	Le Havre	1	1
	4	Dieppe	1	•
	4	Abbeville	1	•
	4	Amiens	1	•
	•	Doulens	•	1
	4	Péronne	1	•
	4	Château de Ham	1	2
16e	2	Dunkerque	1	3
	•	Fort-Libre	•	1
	1	Lille	1	4
	2	Valenciennes	1	3
	3	Douay	1	2
	•	Fort Scarpe	•	1
	4	Gravelines	1	1
	4	Bergues	1	1
	•	Fort François de Bergues	•	1
	3	Maubeuge	1	2
	3	Cambrai	1	2
	4	Condé	1	•
	4	Le Quesnoy	1	1
	4	Landrecy	2	1
	4	Citadelle de Lille	1	•
	4	Avesnes	1	1
	4	Bouchain	1	1
	3	Ostende	1	1
	3	Ypres	1	1
	4	Bruges	1	•
	4	Courtrai	1	•
	3	Nieuport	1	1
	3	Arras	1	1
	4	Boulogne	1	•
	4	Aire	1	1
	2	Calais	1	1
	3	Saint-Omer	1	•
	4	Montreuil-sur-mer	1	•
	4	St.-Venant	1	•
	4	Bethune	1	•
	4	Hesdin	1	•
	•	Bapaume	•	1
	•	Ardres	•	1
18e	4	Auxonne	1	•
19e	2	Lyon	1	2
23e	3	Bastia	1	2
	3	Apaccio	1	1
	4	St.-Florent	1	1
	4	Calvi	1	1
	4	Bonifacio	1	1
	4	Corté	1	1
	•	Cap de Corse	•	1
	•	Isle Rousse	•	1
	•	Vivario	•	1
	•	Borgognano	•	1
	•	Porto Ferrajo	1	1
	•	Porto-Longone	1	•
	•	Capraia	•	1
24e	2	Anvers	1	2
	4	Citadelle de Gand	1	1
	4	Sas-de-Gand	1	•
	•	Lille	•	1
	4	L'Ecluse	1	•
	•	Flessingue	1	•
25e	2	Maëstricht	1	3
	4	Ruremonde	1	1
	•	Stephanswert	•	1
	•	Dinant	•	1
	4	Venloo	1	1
26e	1	Mayence	1	3
	•	Spire	•	1
	•	Coblentz	1	1
	4	Bonn	1	•
	4	Worms	1	•
	•	Simmeren	•	1
	4	Trèves	1	•
	2	Cologne	1	2
	3	Juliers	1	1
	4	Aix-la-Chapelle	1	•
	4	Gueldres	1	•
	•	Kaiserslautern	•	1
	•	Deux-Ponts	•	1
	•	Sarrebruck et St.-Jean	•	1
	•	Franckenthal	•	1
	•	Oppeinheim	•	1
	•	Bingen	•	1
	•	Traerbach et Birncastel	•	1
	•	Rheinfeld	•	1
	•	Neuss	•	1
	•	Rhimberg	•	1
	•	Guermersheim	•	1
	•	Neustadt	1	1
	•	Alzey	•	1
	•	Messeinheim	•	1
	•	Kirn	•	1
	•	Bacharach	•	1
	•	Boppart	•	1
	•	Creveldt	1	•
	•	Urdingen	•	1
	•	Burich	1	•
27e	3	Turin	1	4
	4	Citadelle de Turin	1	1
	•	Suse	•	1
	1	Alexandria	1	2
	4	Citadelle d'Alexandria	1	1
	4	Ivrée	1	1
	•	Fossano	•	1
	•	Limone	•	1
	4	Pignerol	1	1
	4	Fenestrelle	1	2
	•	Tortone	•	1
	•	Stradella	•	1
	•	Acqui	•	1
	•	Bra	•	1
	•	Villa-Nova	•	1
	•	Verceil	1	2
	4	Bielle	•	1
	4	Coni	1	1
	•	Raconigi	•	1
	•	Saluces	1	1
	4	Avigliana	•	1
	•	Poirino	•	1
	4	Casal	1	1
	•	Voghère	•	1
	4	Valence	1	1
	4	Asti	1	1
	•	Alba	•	1
	•	Cressentino	•	1
	•	Chivas	•	1
	4	Aosta	•	1
	4	Mondovi	1	1
	•	Ceva	•	1
	4	Savigliano	1	1

PLACES (LES), v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Thiberville, à 14 kil. (3 l. ¼) de Bernay, 5 myr. (12 l. ⅓) d'Évreux. *Pop.* 169. *Bur. de poste* de Bernay.

PLACES (LES), v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Catus, comm. de Méchimont, à 16 kil. (3 l. ¾) de Cahors, 10 kilom. (2 l. ½) de Catus. *Popul.* compr. celle de Méchimont, 520. *Bureau de poste* de Cahors.

PLACES (LES), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. de Corbeil, comm. de Lisus, à 4 kil. (1 l.) de Corbeil. *Pop.* compr. celle de Lisus, 400. *Bur. de poste* de Corbeil.

PLACEY, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, cant. d'Audeux, à 13 kil. (3 l.) de Besançon. *Pop.* 136. *Bur. de poste* de Besançon.

Plachy, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Conty, à 8 kil. (2 l.) d'Amiens, 9 kil. (2 l. ¼) de Conty. *Pop.* compr. celle du Petit-Plachy et dépend., 425. *Bur. de poste* d'Amiens.

Plachy (le Petit), (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Conty, comm. de Plachy, près la Seille, à 9 k. (2 l. ¼) d'Amiens, *Popul.* compr. celle de Plachy et dép., 425. *Bur. de poste* d'Amiens.

Placis, v. (*Basses-Pyrénées*), arrond. et cant. d'Orthez, comm. de Balensun, à 5 kil. (1 l. ⅓) d'Orthez, 32 kil. (7 l. ⅓) de Pau. *Pop.* compr. celle de Balensun et dépend., 390. *Bur. de poste* d'Orthez.

Placy, v. (*Calvados*), arrond. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt, à 18 kil. (4 l.) de Falaise, 23 kil. (5 l. ⅓) de Caen. *Pop.* compr. celle de Thury-Harcourt. *Pop.* 209.

Placy, v. (*Manche*), arrond. de St.-Lô, cant. de Thorigny, à 16 kil. (3 l. ¾) de St.-Lô, 40 k. (9 l.) de Coutances. On prétend qu'il y a une mine d'argent dans le territoire de ce village. *Pop.* 36. *Bur. de poste* de Thorigny.

Plage (la), v. (*Mont-Blanc*), arrond. de Moutiers, cant. de Beaufort, comm. de Villars, à 13 kil. (3 l.) de Conflans, 22 k. (5 l.) de Moutiers. *Pop.* compr. celle de Villars, 983. *Bur. de p.* de Conflans.

Plage du chateau, (*Var*), arrond. de Toulon, au nord du château de Porquerolles, entre la plage de la Courtade et le cap du Man.

Plagnac, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Villefranche-de-Louchapt, comm. de St.-Martin-de-Gurçon. *Pop.* compr. celle de St.-Martin, 1043. *Bur. de poste* de Montpont.

Plagne, v. (*Aude*), arrond. de Castelnaudary, cant. de Belpech, près la Vixiège, à 20 kil. (4 l. ½) de Castelnaudary, 4 myr. (10 l.) de Carcassonne. *Pop.* 519. *Bur. de poste* de Mirepoix, département de l'Arriège.

Plagne, v. (*Aveyron*), arrond. d'Espalion, cant. de Ste.-Geneviève, comm. de Vitrac, à 13 kil. (3 l.) de Mur-de-Barrez, 32 k. (7 l. ¼) d'Espalion. *Pop.* compr. celle de Vitrac. ... *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

Plagne, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Bienne, à 7 kil. (1 l. ¾) N. de cette ville, 36 kil. (8 l.) S. de Délemont, 6 m. (13 l.) S. E. de Porentruy. *Pop.* 179. *Bur. de poste* de Bienne.

Plagne (le), v. (*Gers*), arrond. et cant de Condom, comm. de Gazempoux, à 11 k. (2 l. ¾) de Condom, 42 k. (9 l. ½) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Gazempoux, 996. *Bur. de poste* de Condom.

Plaigne, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Muret, cant. de Cazères, à 15 kilom. (3 l. ½), de Rieux, 6 myr. (13 l. ¼) de Toulouse. *Pop.* 146. *Bur. de poste* de Martres.

Plaigne (la), v. (*Jemmapes*), arrond. de Tournai, cant. de Peruwelz, près l'Escaut, à 6 k. (1 l. ½) S. d'Antoing, 7 kil. (1 l. ¾) N. de St.-Amand, 37 kilom. (8 l. ¼) O. p. N. de Mons. *Pop.* 702. *Bur. de poste* de Tournai.

Plaignes, v. (*Eure*), arrond. et cant. du Grand-Andelys, comm. de Thuit, à 5 k. (1 l. ¼) du Grand-Andelys, à 20 kil. (4 l. ½) de Louviers. *Pop.* compr. celle de Thuit, 182. *Bur. de poste* du Grand-Andelys.

Plaignes (les), v. (*Eure*), arr. et cant. sud d'Evreux, commune de Jouy, à 8 kil. (2 l.) de Pacy-sur-Eure, 13 kil. (3 l.) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Jouy, 405. *Bur. de poste* de Pacy-sur-Eure.

Plaignolles, village (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Rieumes, à 22 k. (5 l.) de Muret, 38 kil. (8 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 239. *Bur. de poste* de Lombez, département du Gers.

Plailly, v. (*Oise*), arr. et cant. de Senlis, à 10 k. (2 l. ½) E. de cette ville, 5 myriam. (11 l. ½) de Beauvais, 8 k. (2 l.) N. O. de Dammartin. On y fabrique des dentelles et des blondes. Les terres des environs de ce village sont très-bien cultivées; on y trouve des carrières de pierre à plâtre. *Pop.* 928. *Bur. de poste* de Louvres, départem. de Seine-et-Oise.

Plaimbois-derrière-Vennes, v. (*Doubs*), arr. de Baume, cant. de Pierrefontaine, à 31 kil. (7 l.) d'Ornans, 39 k. (8 l. ¾) de Besançon. *P.* 214. *Bureau de poste* de Morteau.

Plaimbois-du-Miroir, village (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte, cant. de Russey, à 19 k. (4 l. ⅓) de St.-Hippolyte, 5 myriam. (10 l. ⅓) de Besançon. *Pop.*...... *Bur de poste* de Morteau.

Plain (le), v. (*Haute-Saone*). *Voyez* Corravillers-le-Plein.

Plain-Palais, v. (*Léman*), arr. et cant. est de Genève, près et à l'E. de cette ville. *Pop.* 1389. *Bur. de poste* de Genève.

Plaincourault, v. (*Indre*), arr. et cant. de le Blanc, comm. d'Ingrande, près l'Anglin, à 7 k. (1 l. ¾) de le Blanc, 6 myriam. (13 l. ½) de Châteauroux. *Pop.* comp. celle d'Ingrande, 384. *B. de poste* de le Blanc.

Plaine (la), v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Rhodez. *Pop.*...... *Bur. de poste* de Rhodez.

Plaine (la), v. (*Isère*), arr. et cant. sud-est de Grenoble, comm. de St.-Martin-d'Hère, à 3 k. (¾ de l.) de Grenoble. *Pop.* compr. celle de St.-Martin-d'Hère, 618. *Bur. de p.* de Grenoble.

Plaine (la), v. (*Jura*), arr. de Dôle, cant. de Dampierre, comm. de Monteplain, à 18 kilom. (4 l.) de Dôle, 5 myr. (12 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* compr. celle de Monteplain .... *B. de poste* de Dôle.

Plaine (la), v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Pimbeuf, cant. de Pornic, à 21 k. (4 l. ¾) de Pimbeuf, 4 kil. (1 l.) de Pornic, 5 myr. (11 l. ¼) de Nantes. Ce village est situé à l'embouchure de la Loire, à la partie du midi, sur le bord de la mer. On trouve dans les masses horribles de rochers dont toute la côte est hérissée deux sources principales : elles sont distantes l'une de l'autre de 14 à 16 mèt. (7 à 8 toises). Elles sortent des fentes d'un rocher vers le midi, en face de l'église de Noirmoutiers. La plus fréquentée et la plus abondante est celle qui est à l'est; elle a des jets fort voisins qui sont de la grosseur d'un demi-pouce environ. Les eaux, après avoir formé un petit ruisseau, coulent sur la terre inférieure d'une petite masse de rochers, située en face de la source, et se perdent totalement dans le sable, à 6 ou 8 mèt. (3 ou 4 toises) au-delà de ce rocher, ou dans la mer, lorsqu'elle est haute. Ces eaux contiennent un peu de sel minéral du genre de l'acide marin et du fer; elles opèrent par les urines, et se prescrivent sur-tout dans les affections du bas-ventre. *Pop.* 1420 *Bur. de poste* de Pornic.

Plaine (la), (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Vihers, à 10 kil. (2 l. ½) de cette ville, 4 myriam. (10 l. ¼) d'Angers. *Pop.* 1190. *Bur. de poste* de Vihers.

Plaine-Gorgon, v. (*Meurthe*). *Voyez* Forcelles-St.-Gorgon.

Plaine-

Plaine-Haute, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Quintin, à 9 kilom. (2 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 1656. *Bur. de poste* de Quintin.

Plaine-Seuvre, v. (*Calvados*). *Voyez* Pleine-Sœuvre.

Plainemont, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Vauvillers, à 11 k. (2 l. ¾) de Luxeuil, 27 kil. (6 l.) de Vésoul. *Pop.* 100. *Bur de poste* de Luxeuil.

Plaine, v. (le Baude), (*Vosges*), arr. de St.-Dié, cant. de Saales, à 11 k. (2 l. ¾) E. p. N. de Senones, 20 kilom. (4 l. ½) N. E. de St.-Dié. Cette commune dépendoit de la principauté de Salm. *Pop.* 1103. *Bur. de poste* de Raon-l'Etape.

Plaines-St.-Lange, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Mussy, sur la Seine, à 15 k. (3 l. ½) de Bar, 4 myr. (10 l. ¼) de Troyes. *Pop.* 516. *Bur. de poste* de Mussy-sur-Seine.

Plainfaing, v. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, cant. de Fraise, à 13 k. (3 l.) de St.-Dié, 42 k. (9 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 1807. *Bur. de poste* de St.-Dié.

Plaingne (la), (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Mantes, comm. de Guerville, à 4 k. (1 l.) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Guerville, 646. *Bur. de poste* de Mantes.

Plainoiseau, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Voiteur, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit. *Pop.* 446. *Bureau de poste* de Lons-le-Saunier.

Plainpied, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Levet, près l'Auron, à 9 k. (2 l. ¼) de Bourges. *Pop.* 487. *Bur. de poste* de Bourges.

Plains (le), v. (*Doubs*), arr. et cant. de St.-Hippolyte, à 11 kil. (2 l. ¾) de cet endroit, 6 myr. (14 l. ½) de Besançon. *Pop.* compr. celle de Grand-Essard, 360. *Bur. de poste* de St.-Hippolyte.

Plains v. (les), (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. de Septeuil. *Pop.* compr. celle de Septeuil, 1140. *Bur. de p.* de Mantes.

Plaintel, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Ploeuc, à 13 kil. (3 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 2514. *Bur. de poste* de Quintin.

Plainval, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de St.-Just, à 16 k. (3 l. ⅔) de Clermont, 28 k. (6 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 419. *Bur. de p.* de St.-Just.

Plainville, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. et comm. de Mezidon, à 22 kil. (5 l.) de Lisieux, 27 k. (6 l.) de Caen, 8 k. (2 l.) de Croissanville. *Pop.* compr. celle de Mezidon, 527. *Bur. de p.* de Croissanville.

Plainville, v. (*Eure*), arr. et cant. de Bernay, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 7 myr. (10 l. ⅔) d'Evreux. *Pop.* 331. *Bur. de poste* de Bernay.

Plainville, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Breteuil, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit, 33 kilom. (7 l. ½) N. E. de Beauvais, 8 kilom. (2 l.) O. p. S. de Montdidier. On voit dans ce village un château, construit en briques en 1586, par Charles de Mouchi, maréchal de France. Il est environné de murs solides; le parc et les jardins sont aussi très-beaux. Il y avoit dans ce château plusieurs tableaux des premiers maîtres. *Popul.* 313. *Bur. de poste* de Montdidier, départ. de la Somme.

Plaisance, ci-devant duché d'Italie. *Voy.* Plaisance à la fin du dernier volume.

Plaisance, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de St.-Sernin, sur la Rance, à 27 kil. (6 l.) de St.-Afrique, 4 myriam. (10 l. ½) de Rhodez, 7 k. (1 l. ¾) de St.-Sernin. On y trouve des terres alumineuses. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de St.-Sernin.

Plaisance, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Leguevin, près le Touch, à 11 k. (2 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 745. *Bur. de poste* de Toulouse.

Plaisance, ville (*Gers*), arr. de Mirande, chef-l. de cant., sur l'Adour, à 19 kil. (4 l. ¼) S. E. de Nogaro, 4 myr. (10 l.) O. d'Auch, 4 kil. (1 l.) N. O. de Beaumarchez. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1206. *Bur. de poste.*

Plaisance, b. (*Seine*), arrond. de Sceaux, cant. de Charenton, commune de Nogent, 15 k. (3 l. ½) de Sceaux, 6 kil. (1 l. ½) de Charenton. Il y a un château dont les jardins sont curieux. *Pop.* compr. celle de Nogent, 1198. *Bureau de poste de Paris.*

Plaisanie, v. (*Vienne*), arr. et cant. de Montmorillon, à 9 kilom. (2 l. ½) de cet endroit, 4 myriam. (10 l.) de Poitiers. *Pop.* 380. *Bur. de poste* de Montmorillon.

Plaisir, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Marly-la-Machine, à 10 kil. (2 l. ½) de Montfort, 11 k. (2 l. ¾) de Versailles. *Pop.* 1260. *Bur. de poste* de Neauphle-le-Château.

Plaissac, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de Rouillac, à 16 k. (3 l. ¾) de Cognac, 24 kilom. (5 l. ¼) d'Angoulême. *Pop.* 278. *Bur. de poste* de St.-Cibardeaux.

Plaissan, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Gignac, à 25 k. (5 l. ¾) de Lodève, 29 k. (6 l. ½) de Montpellier. *Pop.* 189. *Bur. de p.* de Gignac.

Plaissier-Saint-Nicaise, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. de Ressons, commune de Conchy-les-Pots, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Noyon, 7 myr. (15 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de Conchy-les-Pots, 906. *Bur. de p.* de Montdidier, départ. de la Somme.

Plaix, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, cant. de la Haye-Descartes, comm. de Draché, 13 k. (3 l.) N. de la Haye, 4 k. (1 l.) S. de Ste.-Maure, 32 kil. (7 l. ½) de Preuilly, 39 kil. (8 l. ⅔) S. de Tours. *Pop.* compr. celle de Draché, 603. *Bureau de poste* de Ste.-Maure.

Plamal (le), v. (*Ardèche*), arrond. de l'Argentière, cant. de Joyeuse, commune de St.-Alban, à 8 k. (2 l.) de Langogne, 31 kilom. (7 l.) de l'Argentière. *Pop.* compr. celle de St.-Alban, 275. *Bur. de p.* de Langogne, départ. de la Lozère.

Planecoulon, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Chevreuse, comm. de Cernay, à 6 k. (1 l. ½) de Chevreuse, 19 k. (4 l. ¼) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Cernay, 400. *Bur. de poste* de Chevreuse.

Plampinet, v. (*Hautes-Alpes*), arr. et cant. de Briançon, comm. de Neuvache, à 11 k. (2 l. ¾) de Briançon. *Pop.* compr. celle de Neuvache, 905. *Bureau de poste* de Briançon.

Plan (le), b. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Cazères, sur la Volpe, à 11 k. (2 l. ⅔) de Rieux, 5 myr. (12 l. ½) de Toulouse. Il y a trois moulins pour le grain, et un four à chaux. *Pop.* 833. *Bur. de poste* de Mantes.

Plan (le), v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Ville-

neuve-de-Marsan, près le Ludon, à 4 k. (1 l.) de Villeneuve, 16 kil. (3 l. ¾) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 126. *Bureau de poste* de Mont-de-Marsan.

Plan (le), v. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. de Baguères, cant. d'Arreau, comm. d'Aulon, à 19 k. (4 l. ¼) d'Arreau, 32 kil. (7 l. ¼) de Bagnères. *Pop.* compr. celle d'Aulon, 166. *Bur. de poste* d'Arreau.

Plan (le), v. (*Var*), arr. de Grasse, cant. de St.-Auban, commune du Mas, à 13 kil. (4 l.) de Grasse, 13 kil. (3 l.) de St.-Auban. *Pop.* compr. celle du Mas, 472. *Bur. de poste* de Grasse.

Plan (le), v. (*Var*), arr., cant. et comm. de Grasse, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* compr. celle de Grasse...... *Bur. de poste* de Grasse.

Plan (le), village (*Var*); arr. et cant. de Grasse, comm. de Mandelieu, à 4 k. (1 l.) de Cannes, 11 k. (2 l. ¾) de Grasse. *Pop.* compr. celle de Mandelieu, 50. *Bur. de p.* de Cannes.

Plan (le), (*Var*), arr. de Draguignan, cant. et comm. d'Aups, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 24 k. (5 l.) de Draguignan. *Pop.* compr. celle d'Aups et dépend., 2953. *Bur. de poste* d'Aups.

Plan-Cavalier, hameau (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de Besse, comm. de Goufaron, à 8 k. (2 l.) de Luc, 16 k. (3 l. ¾) de Brignoles. *Pop.* compr. celle de Goufaron, 1137. *Bur. de poste* de Luc.

Plan-d'Aups (le), v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. et commune d'Aups, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 22 k. (5 l. ½) de Draguignan. *Pop.* compr. celle d'Aups, 2953. *Bur. de poste* d'Aups.

Plan-d'Aups, v. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de St.-Maximin, sur un tertre, à 18 k. (4 l.) de cet endroit, 28 k. (6 l. ½) de Toulon. *Pop.* 89. *Bur. de poste* de St.-Maximin.

Plan-de-Baix (le), village (*Drôme*), arr. de Die, cant. nord de Crest, à 14 k. (3 l. ¼) N. E. de cet endroit, 27 kil. (6 l.) S. E. de Valence, 18 kil. (4 l.) O. p. N de Die. On y fabrique des draps et ratines de ⅞ et ½. Il y a aussi un moulin à blé. *Popul.* 515. *Bureau de poste* de Crest.

Plan-de-la-Rivière (le), v. (*Var*), arr. de Grasse, cant. de St.-Auban, comm. du Mas, à 15 kilom. (3 l. ½) de Grasse, 14 k. (3 l. ¼) de St.-Auban. *Pop.* compr. celle du Mas, 470. *Bur. de p.* de Grasse.

Plan-de-la-Tour, v. (*Var*). *V.* St.-Martin-du-Plan-de-la-Tour.

Plan-du-Bourg, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de Serres, comm. de Savournon, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Serres, 27 kil. (6 l.) de Gap. *Pop.* compr. celle de Savournon, 726. *Bur. de poste* de Serres.

Plan-du-Bourg, ile (*Bouches-du Rhône*), arrondiss. d'Aix, cant. d'Istre, entre le Rhône et le vieux Rhône, à 14 k. (3 l. ¼) O. p. S. de Foz: elle a du N. O. au S. E. 14 kil. (3 l. ¼) de long, et, de l'E. à l'O., 11 k. (2 l. ¾) de large, et se termine à la mer.

Plan-les-Ouattes, v. (*Léman*), arr. de Genève, canton de Carouge, comm. de Lancy, à 3 kil. (¾ de l.) de Genève. *Pop.* compr. celle de Lancy, 565. *Bureau de poste* de Genève.

Plan-Mouche, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de la Rochette, comm. de Villar-Léger, à 5 k. (1 l. ¼) d'Aiguebelle, 20 kil. (4 l. ½) de Chambéry. *Pop.* compr. celle de Villar-Léger, 600. *Bur. de poste* d'Aiguebelle.

Planaise, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de Montmélliant. *Pop.* 504. *Bur. de p.* de Montméliant.

Planasse, ile (*Aude*), arrond. et cant. de Narbonne, dans l'étang de Bages, à 10 k. (2 l. ½) de Narbonne, 5 myr. (12 l.) de Carcassonne.

Planay, v. (*Côte-d'Or*), arrond. de Chatillon-sur-Seine, canton de Laignes, à 19 k. (4 l. ¼) de Chatillon, 7 myr. (15 l. ½) de Dijon. *Pop.* 144. *Bur. de p.* de Laignes.

Planc (le), v. (*Charente*), arr. de Confolens, cant. de Chabanois, comm. de la Péruse. *Pop.* compr. celle de la Péruse, 530. *Bur. de p.* de Chabanois.

Plancade (la) v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de la Salvetat, comm. de Lavergne-Tairac, à 33 k. (7 l. ½) de Rhodez, 6 k. (1 l. ½) de la Salvetat. *Pop.* compr. celle de Lavergne-Tairac, *P.* 1055. *B. de p.* de Rhodez.

Plancamp, v. (*Mont-Blanc*), arrond. de Moutiers, cant. de Bourg-Saint-Maurice, comm. de Landry, à 15 k. (3 l. ½) de Moutiers, 5 kil. (1 l. ¼) de Saint-Maurice. *Pop.* compr. celle de Landry, 577. *Bur. de poste* de Moutiers.

Planchamp, v. (*Lozère*), arr. de Mende, cant. de Villefort, près le Chassezac, à 5 kil. (1 l. ¼) de Villefort, 39 k. (8 l. ¾) de Mende. Il y a des mines de plomb dans cette commune. *Pop.* 158. *Bur. de poste* de Villefort.

Planchamp, v. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, cant. de Rumilly, comm. de Thusy, à 8 k. (2 l.) de Rumilly, 11 k. (2 l. ¾) d'Annecy. *Pop.* comp. celle de Thusy, 635. *Bur. de poste* de Rumilly.

Planche (la), v. (*Seine-et-Oise*) arrond. et canton d'Étampes, comm. d'Ormoy-la-Rivière, à 4 k. (1 l.) d'Étampes. *Pop.* comp. celle d'Ormoy-la-Rivière, 414. *Bur. de poste* d'Étampes.

Plancheferet, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Coulommiers, cant. de la Ferté-Gaucher, comm. d'Amilly, à 13 k. (3 l.) de la Ferté-Gaucher, 9 k. (2 l. ¼) de Coulommiers. *Pop.* compr. celle d'Amilly, 559. *Bureau de poste* de la Ferté-Gaucher.

Planchenoit, v. (*Dyle*), arr. et cant. de Nivelle, à 7 k. (1 l. ¾) E. S. E. de Braine-la-Lende, 9 kil. (2 l. ¼) N. E. de Nivelle, 23 kil. (5 lieues ¼) S. p. E. de Bruxelles. Il y a une brasserie, et une saline au hameau de Trimotiaux. *Pop.* 487. *Bureau de poste* de Bruxelles.

Plancher-Bas, village (*Haute-Saone*), arroud. de Lure, cant. de Champagney, sur le Rahain, à 18 k. (4 l.) de Lure, 4 myr. (10 l.) de Vésoul. Il y a des fabriques de carrés de montres: on y trouve des mines de houille. *Pop.* 1513. *Bur. de poste* de Lure.

Plancher-les-Mines, v. (*Haute-Saone*), arrond. de Lure, canton de Champagney, sur le Rahain, à 20 k. (4 l. ½) de Lure, 4 myr. (10 l.) de Vésoul. Il y a une mine de cuivre dans cette commune, une autre au lieu appelé *St.-Antoine*, et une troisième à Giromagny. Ces trois mines sont situées autour de la montagne de Balon, qui fait partie de celles des Vosges. *Pop.* 895. *Bur. de poste* de Lure.

Plancherine, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de l'Hôpital, à 22 k. (5 l.) de Chambéry. Au lieu dit *le Tamiers*, il y a une forge, dont le produit est de 150 mille quintaux de fer. Elle est située dans les montagnes des Bauges, et ali-

ntée par les mines d'Arvillard, St.-Hugen et des Heurtières. Le de ces mines est doux : il soutient n les chaudes, et se convertit en er. On n'y emploie que du charn de bois. *Pop.* 277. *Bur. de poste* Conflans.

Planches, v. (*Indre*), arrond. cant. sud-ouest d'Issoudun, près Théol, à 42 k. (9 l. ½) de Buzan-is, 29 k. (6 l. ½) de la Châtre, k. (7 l.) de Levroux, 13 k. (3 l.) Issoudun, 20 k. (4 l. ½) de Châ-auroux. Il y a une mine de fer. op. 157. *Bur. de poste* d'Issoudun.

Planches, v. (*Orne*), arrond. Argentan, cant. de Mellerault, rès la Rille, à 20 k. (4 l. ½) de Aigle, 37 k. (8 l. ¼) d'Alençon. Pop. 185. *Bur. de poste* de Nonant.

Planches (les), riv. (*Allier*), arr. de Moulins, cant. de Chevagnes. Sa source dans des bois, à 21 kilom. (4 l. ⅔) E. de Moulins, coule au N., et se jette dans la Loire, à 31 k. (7 l.) N. E. de Moulins.

Planches (les), v. (*Eure*), arr. et cant. de Louviers, sur l'Iton, près son confluent dans l'Eure, à 6 k. (1 l. ½) de Louviers, 21 kil. (4 l. ¾) du Grand-Andelys, 29 k. (6 l. ½) de Beaumont-le-Roger, 21 k. (3 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 142. *Bur. de poste* de Louviers.

Planches (les) v. (*Eure*), arr. cant. et comm. du Grand-Andelys, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* compr. celle du Grand-Andelys, 5256. *Bur. de poste* du Grand-Andelys.

Planches (les), v. (*Jura*), arrond. de Poligny, cant. d'Arbois, entre la forêt d'Arbois et celle de Moidon, près la source de la Cuisance, à 8 k. (2 l.) de Poligny, 7 k. (1 l. ¾) de Salins, 21 k. (4 l. ¾) de Nozeroy, 42 kil. (9 l. ½) d'Orgelet, 3 kil. (¾ de l.) d'Arbois, 30 kil. (6 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Populat.* 212. *Bureau de poste* d'Arbois.

Planches (les), v. (*Jura*), arr. de Poligny, chef-lieu de cant., sur la Seine ou Semette, ruisseau, à 31 k. (7 l.) S. E. de Poligny, 36 kil. (8 l.) E. de Lons-le-Saunier, 22 k. (5 l.) N. E. de Clairvaux, 31 kil. (7 l.) de St.-Claude, 32 k. (7 l. ½) d'Arbois, 31 k. (7 l.) de Moyrans. Il existe dans le pays une mine d'or, dont l'exploitation serait d'une grande utilité à la France. *Pop.* compr. celle des Fonémes, 2485. *Bur. de poste* de Champagnole.

Planches (les), village (*Seine-Inférieure*), arrond. de Neufchâtel, cant. d'Orgueil, comm. de la Feuillée, à 9 kil. (2 l. ¼) de Lions-la-Forêt, 29 kil. (6 l. ½) de Neufchâtel. *Populat.* compr. celle de la Feuillée, 2400. *Bureau de poste* de Lions-la-Forêt, départ. de l'Eure.

Planches (les), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, canton de Mormant, comm. de Guignes, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 15 kilom. (3 l. ½) de Melun. *Pop.* compr. celle de Guignes, 727. *Bur. de poste* de Guignes.

Planchette (la), v. (*Seine*), arr. de St.-Denis, cant. de Neuilly, comm. de Clichy, 6 k. (1 l. ½) de St.-Denis, 2 k. (½ l.) de Neuilly. *P.* compr. celle de Clichy, 1360. *Bur. de poste* de Paris.

Planchette (la), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, canton de Tournon, comm. de Pontcarré, à 9 kil. (2 l. ¼) de Lagny, 7 kilom. (1 l. ¾) de Melun. *Pop.* comp. celle de Pontcarré, 300. *Bur. de poste* de Lagny.

Plancheviliers, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Voves, comm. d'Imonville, à 14 k. (3 l. ¼) de Toury, 33 k. (7 l. ½) de Chartres. *Pop.* compr. celle d'Imonville, 609. *Bureau de poste* de Toury.

Planchey, v. (*Nièvre*), arr. de Château-Chinon, canton de Mont-Sauche, à 9 k. (2 l. ½) de Château-Chinon, 7 myr. (15 l.) de Nevers. *Pop.* 1643. *Bur. de poste* de Château-Chinon.

Planchotte (la), v. (*Moselle*), arrond. de Metz, cant. de Pange, comm. de Montoy. *Pop.* comp. celle de Montoy et l'Eanvallière, 230. *Bur. de poste* de Metz.

Plancoet, b. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Dinan, ch.-l. de cant., sur l'Arguenon, à 15 k. (3 l. ½) N. O. de Dinan, 40 k. (9 l.) E. de St.-Brieux, à 14 kil. (3 l. ¼) de Jugon. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Populat.* 116. *Bur. de poste.*

Plancque, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. de Fruges, à 22 kilom. (5 l.) de Montreuil, et 5 myr. (11 l. ¾) d'Arras. *Popul.* 220. *Bur. de poste* de Fruges.

Plancy, b. (*Aube*), arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine, à 13 k. (3 l.) O. d'Arcis-sur-Aube, 31 kilom. (7 l.) N. de Troyes, 27 kilom. (6 l.) S. E. de Sezanne. Ce bourg avoit titre de marquisat. Sur la rive droite de l'Aube, il y avoit un chapitre, fondé sous le nom de Saint-Laurent par les seigneurs du lieu. *Pop.* 870. *Bur. de poste* de Méry-sur-Seine.

Plancy (le) v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Moutiers, comm. de Champagny, à 18 kil. (4 l.) de Moutiers. *Populat.* compr. celle de Champagny, 719. *Bur. de poste* de Moutiers.

Plandannelle, v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Comps, comm. de Bargence, à 25 kilomèt. (5 l. ¾) de Draguignan, 6 kilom. (1 l. ½) de Comps. *Pop.* compr. celle de Bargence, 1673. *Bur. de p.* de Draguignan.

Plandecuques, v. (*Bouches-du-Rhône*), arrondiss. et cant. (*centre extrà muros*) de Marseille, à 8 kil. (2 l.) de cette ville. *Pop*... *Bur. de poste* de Marseille.

Plane, v. (*Aude*), arr. et cant. de Limoux, comm. de Bourriége, à 7 kil. (1 l. ⅔) de Limoux, 28 kil. (6 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* comp. celle de Bourriége et de St.-Sornin-le-Villa, 255. *Bur. de poste* de Limoux.

Plane, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. de Voiteur, à 3 k. (¾ de l.) de Poligny, 18 kilom. (4 l.) de Lons-le-Saunier. L'élévation perpendiculaire de ce village au-dessus de la plaine est de 389 mèt. (200 toises) au moins; en gravissant on apperçoit une marne bleuâtre qui paroît être la vase marine qui compose la masse des marbres de Miéry : elle est bonne pour féconder les terres. *Pop.* 418. *Bur. de poste* de Poligny.

Plane, calanque et pointe (*Var*), arrond. de Toulon, à la côte N. O. de l'île du Levant ou Titan, entre la pointe de la Pigeonière et la calanque du clocher.

Plane (la) v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de Villeneuve, à 15 kil. (3 l. ½) de Villefranche, 5 myr. (11 l.) de Rhodez. *Pop.* 155. *Bureau de poste* de Villefranche.

Planée ou Rasnée (la), village (*Doubs*), arrond. et cant. de Pontarlier, à 8 kilom. (2 l.) de cette ville, 5 myr. (11 l.) de Besançon. *Popul.* 312. *Bureau de poste* de Pontarlier.

Planès, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Prades, cant. de

Mont-Libre, à 27 k. (6 l.) de Prades, 7 myr. (15 l.) de Perpignan, dans le pays appelé ci-devant Cerdagne française, qui faisoit partie du ci-devant Roussillon. L'église de ce village est une ancienne mosquée, construite du temps des Sarrasins. *Bur. de poste* de Mont-Libre.

Planéses, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Perpignan, cant. de la Tour, à 24 kilom. (5 l. ½) de Perpignan. *Pop.* 87. *Bur. de poste* de Perpignan.

Planet (le) v. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, cant. et comm. de Beaufort, à 14 kil. (3 l. ¼) de Moutiers, 5 kil. (1 l. ¼) de Beaufort. *Pop.* compr. celle de Beaufort et dépend., 2097. *Bur. de poste* de Moutiers.

Planfoy, v. (*Loire*), arrond. et cant. ouest de St.-Etienne, comm. de la Rochetaillée, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Etienne. *Pop.* compr. celle de la Rochetaillée, 866. *Bur. de p.* de Saint-Etienne.

Planguenoual, v. (*Côtes-du-Nord*) arrond. de St.-Brieux, cant. de Pleneuf, à 8 kil. (2 l.) de Lamballe, 13 kil. (3 l.) de St.-Brieux. *Popul.* 1095. *Bureau de poste* de Lamballe.

Planier, tour (*Bouches-du-Rhône*), arrondiss. de Marseille, à 10 kil. (2 l. ½) O. p. S. de la côte, 14 kilom. (3 l. ¾) S. O. de Marseille : elle est ronde et a environ 194 mèt. (100 toises) de diamètre.

Planig, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Wœlstein, sur l'Appel, à 6 kil. (1 l. ½) N. O. de Vœlstein, 5 kil. (1 l. ¼) E. p. N. de Creutznach, 25 kilom. (5 l. ¾) S. O. de Mayence. *Pop.* 530. *Bur. de poste* de Creutznach.

Planiolles, v. (*Lot*), arrond. et cant. de Figeac, à 3 k. (⅔ de l.) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ⅔) de Cahors. *Pop.* 332. *Bur. de poste* de Figeac.

Planois, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. de Louhans, cant. de St-Germain-du-Bois, sur la côte, près la Brêne, à 20 kilom. (4 l. ½) de Louhans, 7 m. (15 l.) de Mâcon. *Populat.* 275. *Bureau de poste* de Louhans.

Planoy, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Coulommiers, cant. de Rosoy, à 6 kil. (1 l. ½) de cet endroit, 33 kil. (7 l. ½) de Melun. *Pop.* 60. *Bur. de poste* de Rosoy.

Planquefort, v. (*Gers*). *Voyez* Blanquefort.

Planquery, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Balleroy, à 16 k. (3 l. ¾) de Bayeux, 34 k. (7 l. ¾) de Caen. *Pop.* 619. *Bur. de poste* de Balleroy.

Planques, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. et comm. de Ste.-Geneviève, à 9 kil. (2 l. ¼) de Mur-de-Barrez, 5 myr. (12 l.) de Rhodez. *Popul.* 60. *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

Planques (les) v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Rignac, comm. de Mirabel, à 5 k. (1 l. ¼) de Rignac, 22 kil. (5 l.) de Rhodez. *Pop.* compr. celle de Mirabel et dépend., 207. *Bur. de poste* de Rignac.

Planquey (le), v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Thiberville, à 11 k. (2 l. ¾) de Bernay, 5 myr. (11 l. ¾) d'Evreux, *Pop.* 344. *Bur. de poste* de Bernay.

Planrouvier, v. (*Var*), arrond. de Brignoles, cant. de Ginasservis, comm. de St-Julien-le-Montagriet, à 18 kil. (3 l.) de Barjols, 34 kil. (7 l. ¾) de Brignoles. *Pop.* compr. celle de Montagriet, 1391. *B. de p.* de Barjols.

Planrupt, v. (*Haute-Marne*), arrond. de Vassy, cant. de Montiérender, sur la Héronne, ruiss., à 19 kil. (4 l. ¼) de Saint-Dizier, 5 myr. (11 l. ½) de Chaumont. *Pop*... *Bur. de p.* de Montiérender.

Plans (les) v. (*Gard*), arrond. d'Alais, cant. de Saint-Martin-de-Valgagne, près la Cèze, à 22 kilom. (5 l.) d'Uzès, 37 k. (8 l. ½) de Nîmes. *Pop.* 87. *Bur. de poste* de St.-Ambroix.

Plans (les), v. (*Var*) arr. et cant. de Draguignan, comm. de Flayole, à 10 k. (2 l. ½) de Draguignan. *P.* comp. celle de Flayole, 2950. *Bur. de poste* de Draguignan.

Plans (les) v. (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, cant. de St.-Sulpice-les-Feuilles, comm. de Lussac-les-Eglises, à 18 k. (4 l.) du Dorat, 28 kil. (6 l. ¼) de Bellac. *Pop.* compr. celle de Lussac, 1298. *Bur. de poste* du Dorat.

Plantas (les) v. (*Haute-Loire*), arrond. du Puy, cant. de Saugues, à 31 kil. (7 l.) du Puy. *Pop.* 106. *Bur. de poste* de Langeac.

Plantay (le), v. (*Ain*) arr. de Trévoux, cant. de Chalamont, sur le Renou, ruiss., à 19 kilomèt. (4 l. ½) de Mont-Luel, 23 kilom. (5 l. ¼) de Bourg. *Pop.* 412. *Bur. de poste* de Meximieux.

Planté (le) *ou* St.-Jean-du-Planté, v. (*Gers*), arr. et cant. de Lombez, comm. de St.-Lizier-du-Planté, à 24 kil. (5 l. ½) de l'Isle-Jourdain, 49 kilom. (9 l.) d'Auch. *Pop.* 138. *Bur. de poste* de Lombès.

Plantieres, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, à 2 k. (½ l.) de cette ville. *Pop.* 98. *Bur. de poste* de Metz.

Plantis (le), v. (*Orne*), arr. d'Alençon, cant. de Courtomer, à 29 k. (6 l.) d'Alençon. *Pop.* 563. *Bur. de poste* de Mesle.

Plants (les), *Hérault*), arr. et cant. de Lodève, sur la Soulondres, à 4 kil. (1 l.) de Lodève, 5 myr. (11 l. ½) de Montpellier. *Pop.* 336. *Bur. de poste* de Lodève.

Planty, v. (*Aube*), arrond. de Nogent-sur-Seine, cant. de Marcilly-le-Hayer, à 28 kil. (6 l. ¼) de Nogent, 32 kilom. (7 l. ¼) de Troyes. *Pop.* 373. *Bur. de poste* de Villeneuve-sur-Vanne, départ. de l'Yonne.

Planzolles, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Joyeuse, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 4 m. (10 l.) de Privas. *Popul.* 400. *Bur. de poste* de Joyeuse.

Plappecour, v. (*Moselle*) arr. de Metz, cant. de Pange, comm. de Servigny-lès-Raville, à 19 kil. (4 l. ¼) de Metz, 6 k. (1 l. ½) de Pange. *Pop.* comp. celle de Servigny-lès-Raville, 345. *Bur. de p.* de Metz.

Plappeville, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, à 4 k. (1 l.) de cette ville. Il y a de belles carrières de pierres et une fontaine d'eau minérale ferrugineuse. *Pop.* 81. *Bur. de poste* de Metz.

Plaquiers (les), v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Corbeil, commune d'Echarçon, à 6 k. (1 l. ½) de Corbeil. *Pop.* compr. celle d'Echarçon, 274. *Bur. de poste* de Corbeil.

Plas, v. (*Ardèche*), arr. et cant. de Tournon, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 34 k. (7 l. ¾) de Privas. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Tournon.

Plasence, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. d'Arzac, à 8 k. (2 l.) O. d'Arzac, 21 k. (4 l. ¾) E. d'Orthez, 1 k. (⅓ de l.) N. E. de Morlane. *Pop.* 138. *Bur. de poste* de Pau.

Plasnes, v. (*Eure*), arr. et cant.

Bernay, à 5 k. (1 l. ¼) de cette île, 40 kil. (9 l.) d'Evreux. *Pop.* 514. *Bur. de poste* de Bernay.

Plassac, v. (*Charente*), arrond. d'Angoulême, cant. de Blanzac, à 15 k. (3 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* compr. ses environs, 888. *Bur. de poste* de Blanzac.

Plassac, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, cant. de St.-Genis, à 9 kil. (2 l. ¼) de Pons, 32 kil. (7 l. ½) de Saintes. *Pop.* 737. *Bur. de poste* de St.-Genis.

Plassac, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Blaye, sur la Gironde, à 9 kil. (2 l. ¼) de Bourg, 30 kilom. (6 l. ¾) de Bordeaux. Cette commune a un syndic des marins : elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Blaye, cinquième arrondissement maritime. *Pop.* 1072. *Bur. de poste* de Blaye.

Plassay, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, cant. de St.-Porchaire, à 9 k. (2 l. ½) de Saintes. *Pop.* 782. *Bur. de poste* de Saintes.

Platbuisson, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, cant. de Montereau-Fault-Yonne, comm. de Forges, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 18 k. (4 l.) de Fontainebleau. *Pop.* comp. celle de Forges, 236. *Bur. de p.* de Montereau.

Plat-pays-de-Saulieu, village (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Saulieu, près de cette ville. *Pop.* 1360. *Bur. de poste* de Saulieu.

Plate, île (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, canton de Perros-Guirec, en pleine mer, à 4 k. (1 l.) de la côte, 6 kilom. (3 l. ¾) de Lannion.

Platen, v. (*Forêts*), arrond. de Diekirch, cant. d'Osperen, comm. de Bilborn, sur la Pratz, à 7 kil. (1 l. ¾) E. p. S. de Rambruch, 4 k. O. N. O. d'Useldange, 24 kilom. (5 l. ½) N. O. de Luxembourg. *Pop....* *Bur. de poste* d'Arlon.

Platry, hameau (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Lagny, comm. de Jabline, à 9 kil. (2 l. ¼) de Meaux, 7 k. (1 l. ¾) de Lagny. *Pop.* comp. celle de Jabline, 266. *B. de p.* de Meaux.

Plats (les), v. (*Corrèze*) arr. de Tulle, cant. de Seilhac, comm. de St.-Clément, à 10 k. (2 l. ½) de Seilhac. *Pop.* compr. celle de St.-Clément, 1655. *Bur. de poste* de Tulle.

Platte-Mourande, montagne (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. de l'Argentière, 8 k. (2 l.) S. p. O. de Vallouise : elle a de l'E. à l'O. 1 k. (¼ de l.) de long.

Platten, v. (*Sarre*) arrond. de Trèves, cant. de Wittlich, près la Liéser, à 5 kil. (1 l. ¼) S. E. de Wittlich, 9 kil. (2 l. ¼) N. O. de Berncastel, 31 k. (7 l.) N. E. de Trèves. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Trèves.

Plau (la), b. (*Corrèze*), arr. de Tulle, ch.-l. de cant., à 32 kil. (7 l. ¼) E. de Tulle, 15 kil. (3 l. ½) N. O. de Mauriac, 10 k. (2 l. ¼) S. O. de Neuvic. Il y a une mine de charbon qui sert à alimenter la manufacture d'armes de Tulle, et de la terre à tuile. *Pop.* 615. *Bur. de poste* de Tulle.

Plaudrin, v. (*Morbihan*), arr. de Vannes, cant. de Grandchamp, à 14 kil. (3 l. ½) de Vannes. *Pop.* 2014. *Bur. de poste* de Vannes.

Plausat, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Veyre, à 10 k. (2 l. ½) N. O. d'Issoire, à 18 k. (4 l.) S. de Clermont-Ferrand, 8 k. (2 l.) O. S. O. de Vic. *Pop.* 775. *Bur. de p.* de Clermont.

Plaves, v. (*Gers*), arr. d'Auch, cant. de Saramon, à 16 k. (3 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 75. *B. de p.* d'Auch.

Plavis, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Nérac, cant. de Mézin, comm. de Villeneuve. *Pop.* compr. celle de Villeneuve, 324. *Bur. de poste* de Nérac.

Plavie (la), v. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. de Fanjeaux, à 19 kil. (4 l. ½) de Castelnaudary, 37 kilom. (8 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* 187. *Bur. de poste* de Mirepoix, départ. de l'Arriége.

Plazat, v. (*Dordogne*) arr. de Sarlat, cant. de Montignac, à 9 kil. (2 l. ¼) de cette ville, 30 kilom. (6 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 1580. *Bur. de poste* de Montignac.

Pleaux, ville (*Cantal*), arr. de Mauriac, ch.-l. de cant., à 13 kil. (3 l.) S. S. O. de cet endroit, 7 m. (15 l. ½) O. de St.-Flour, 29 kil. (6 l. ½) N. O. d'Aurillac, comm. de Toiles. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 2584. *Bur. de poste* de Mauriac.

Pleaux (le), ruiss. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de Mur-de-Barrez. Sa source à 10 kil. (2 l. ½) N. p. E. de cet endroit, coule au S. passe à l'E. de Mur-de-Barrez, et se rend dans la Seniq, à 3 kilomèt. (¾ de l.) S. E. de cet endroit.

Pleaux (le), riv. (*Cantal*) arr. d'Aurillac, cant. de Vic. Sa source, à 22 kil. (5 l.) E. p. N. d'Aurillac, coule au S., et se rend dans le Malbonet, à 2 kil. (½ l.) S. E. de Mur-de-Barrez.

Pleboulle, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Matignon, à 20 k. (4 l. ½) de Lamballe, 33 k. (7 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 746. *Bur. de poste* de Plancoët.

Plèchatel, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Redon, cant. de Bain, à 8 k. (2 l.) N. O. de cet endroit, 25 k. (5 l. ¾) S. de Rennes, 27 kilom. (6 l.) E. de Guer. *Pop.* 1973. *Bur. de poste* de Bain.

Plèches (la), riv. (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Nasbinals. Sa source, au pied d'une grande montagne, à 18 kil. (4 l.) O. de Marjevols, coule au N., et se rend dans la Bés, à 19 kil. (4 l. ½) O. N. O. de Marjevols.

Plédielac, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Jugon, à 9 k. (2 l. ¼) E. S. O. de Lamballe, 6 k. (1 l. ½) N. O. de Jugon, 29 kil. (6 l. ½) E. S. E. de St.-Brieux. *Pop.* 1423. *Bur. de poste* de Lamballe.

Plèder, v. (*Ille-et-Vilaine*). *Voyez* Plesder.

Pledran, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. 2e de St.-Brieux, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 13 k. (3 l.) N. O. de Moncontour, 13 k. (3 l.) E. S. E. de Quintin. *Pop.* 2500. *Bur. de poste.* de St.-Brieux.

Plèges, v. (*Var*) arr. de Brignoles, cant. de Tavernes, comm. de Villeneuve, à 13 kilom. (3 l.) d'Aups, 30 kilom. (6 l. ¾) de Brignoles. *Pop.* compr. celle de Villeneuve, 105. *B. de poste* d'Aups.

Plèguien, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de St.-Brieux, cant. de Lanvollon, à 19 kil. (4 l. ½) de Saint-Brieux. *Pop.* 1165. *Bur. de poste* de Châtelaudren.

Plehèdel, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Ploeuc, à 10 kil. (2 l. ½) de Pontrieu, 28 k. (6 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 987. *Bur. de poste* de Paimpol.

Plehérel, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Matignon, près la mer, à 23 k. (5 l. ¼) de Lamballe, 33 k. (7 l. ½) de Saint-Brieux. *Pop.* 717. *Bur. de poste* de Plancoët.

Pleherel, anse (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Dinan, cant. de Matignon, à 19 k. (4 l. ¼) N. p. E. de Lamballe, 9 kil. (2 l. ¼) N. N. O. de Matignon : elle a de l'E. N. E.

au S. S. O. 8 kilom. (2 l.) de long.

Plehot, v. (*Gers*), arr. d'Auch, cant. de Vic-sur-Losse, sur la Baise, à 21 kil. (4 l. ⅜) d'Auch, 5 kil. (1 l. ¼) de Vic-sur-Losse. *Pop.* 135. *Bur. de poste* de Vic-sur-Losse.

Pleibenchrist, v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. de St.-Thégonec, à 8 k. (2 l.) S. de Morlaix, 5 myr. (10 l. ¾) E. N. E. de Brest, 14 kil. (3 l. ½) E. de Landivisiau. *Pop.* 2806. *Bur. de p.* de Morlaix.

Pleicweiller, v. (*Bas-Rhin*), arrond. de Weissembourg, cant. de Bergzabern, à 1 kil. (1 l. ¼) N. de cet endroit, 9 kil. (2 l. ¼) N. de Weissembourg, 10 kil. (2 l. ½) S. O. de Landau. *Pop.* 522. *Bur. de poste* de Weissembourg.

Pleigne, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Délemont, à 8 k. (2 l.) N. O. de cette ville, 10 k. (2 l. ½) N. E. de St.-Ursanne, 24 k. (5 l. ½) S. d'Altkirch. *Pop.* 378. *Bur. de p.* de Délemont.

Plein, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Wittlich, à 3 kilom. (¾ de l.) de cet endroit, 36 k. (8 l.) N. N. E. de Trèves. *Pop.* 90.

Plein, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Manderscheid.

Plein-de-Corbavillers, v. (*Haute-Saone*). *Voyez* Corbavillers-le-Plein.

Pleinchamp, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Verneuil, commune de Tillières, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 11 kil. (2 l. ¾) de Verneuil. *Pop.* comp. celle de Tillières, 925. *Bur. de poste* de Tillières.

Pleincourault, v. (*Indre*). *V.* Plaincourault.

Pleine-Fougères, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, chef-l. de cant., à 14 kil. (3 l. ¼) de Dol, 5 myr. (10 l. ⅔) de Rennes, 5 k. (1 l. ¼) de Pontorson. *Pop.* ..... *Bur. de poste* de Pontorson, départ. de la Manche.

Pleine-Selve, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de Ribemont, à 18 k. (4 l.) de St.-Quentin, 27 k. (6 l.) de Laon. *Pop.* 450. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

Pleine-Sœuvre, v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de St.-Sever, près la Vire, à 14 k. (3 l. ¼) de Vire, ville, 5 myr. (12 l.) de Caen. *Pop.* 466. *Bur. de poste* de Vire.

Pleineséve, v. (*Gironde*), arr. de Blaye, cant. de St.-Ciers-de-la-Lande, à 23 k. (5 l. ¼) de Blaye, 32 kil. (7 l. ¼) de Bourg, 5 myr. (12 l. ¼) de Bordeaux. *Popul.* 424. *Bur. de p.* de Blaye.

Pleineseve, village (*Seine-Inférieure*), arrond. d'Yvetot, cant. de St.-Vallery-en-Caux, à 8 k. (2 l.) de Cany, 5 myr. (11 l.) de Rouen. *Pop.* 294. *B. de poste* de St.-Vallery-en-Caux.

Pleinevaux, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Paliseul, comm. de Fays-les-Veneurs, à 4 k. (1 l.) S. de Paliseul, 7 k. (1 l. ¾) N. de Bouillon, 8 myriam. (18 l.) O. N. O. de Luxembourg. *Popul.* compr. celle de Fays-les-Veneurs, 521. *Bur. de poste* de Bouillon, départ. des Ardennes.

Pleisia, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 16 kil. (3 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 138. *Bur. de p.* d'Orgelet.

Pleissiel (le), v. (*Somme*), arr. et cant. nord d'Abbeville, commune de Drucat, à 5 kil. (1 l. ¼) d'Abbeville, 42 kil. (9 l. ½) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Drucat, 638. *Bur. de p.* d'Abbeville.

Pleit, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Coblentz, cant. d'Andernach, près la Nette, à 2 k. (½ l.) S. O. d'Andernach, 8 k. (2 l.) de Winnengen, 13 k. (3 l.) N. O. de Coblentz. *Pop.* 403. *Bur. de poste* d'Andernach.

Pleitersheim, v. (*Mont-Tonnerre*). *Voyez* Bleitersheim.

Pleizenhausen, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. et cant. de Simmeren, sur la Simmerbach, ruiss., à 4 kil. (1 l.) N. E. de Simmeren, 10 kil. (2 l. ½) S. E. de Castellaun, 32 k. (7 l. ¼) de Creutznach, 4 myr. (10 l. ½) S. de Coblentz. *Populat.* compr. celle de Royerscheid, 158. *Bur. de poste* de Creutznach.

Plélan, b. (*Ille-et-Vilaine*), arrond. de Montfort, ch.-l. de cant., à 19 k. (4 l. ¼) S. O. de cette ville, 33 kil. (7 l. ½) O. S. O. de Rennes, 13 k. (3 l. ½) de Mauron. Il y a deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval, l'autre à pied. *Pop.* 3056. *B. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Plélan (le petit), v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, ch.-l. de cant., à 13 k. (3 l.) de cette ville, 41 kil. (9 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 1462. *Bur. de poste* de Dinan.

Plélauff, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de Gouarec, près le Blavet, à 8 kilom. (2 l.) de Rostrenen, 5 myr. (10 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop.* 946. *Bur. de poste* de Rostrenen.

Plelo, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Châtelaudren, à 2 k (½ l.) de cet endroit, 14 k. (3 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 5036. *Bur. de poste* de Châtelaudren.

Plemet, b. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de la Cheze, à 11 k. (2 l. ¾) E. de Loudéac, 40 k. (9 l.) S. p. E. de St.-Brieux, 6 kil. (1 l. ½) N. E. de la Cheze. Il y a fourneau, deux forges et un martinet. *Pop.* 2322. *Bur. de poste* de Loudéac.

Plemy, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de Plouguenast, à 19 kil. (4 l. ½) N. de Loudéac, 5 k. (1 l. ¼) de Moncontour, 21 k. (4 l. ¾) S. de St.-Brieux, 19 k. (4 l. ½) S. O. de Lamballe. *P.* 2596. *Bur. de poste* de Moncontour.

Plenantige, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. d'Eymoutier, à 30 k. (6 l. ⅔) de St.-Léonard, 4 myr. (10 l.) de Limoges. *Pop.* 79. *Bur. de poste* de Limoges.

Plenee, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Jugon, 16 k. (2 l. ½) N. O. de Broons, 31 kil. (7 l.) S. E. de St.-Brieux, 7 kilom. (1 l. ⅔) S. O. de Jugon. *Pop.* 340. *Bur. de poste* de Broons.

Plenesse, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de Limbourg, commune d'Andrimont, à 5 k. (1 l. ¼) d'Herve, 25 kil. (5 l. ¾) de Malmédy. *Pop.* compr. celle d'Andrimont, 624. *Bur. de poste* d'Herve.

Pleneuf, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de St.-Brieux, ch.-l. de cant., à 15 k. (3 l.) N. de Lamballe, 18 k. (4 l.) N. E. de St.-Brieux, 18 kil. (4 l.) O. de Martigon. *Pop.* 1061. *Bur. de poste* de Lamballe.

Plenevaux, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. de Seraing, 7 k. (1 l. ¾) S. E. de Ramet, 14 kil. (3 l. ¼) O. de Louveignée, 10 k. (2 l. ½) S. p. O. de Liége. *Pop.* 441. *Bur. de poste* de Liége.

Plenise, v. (*Jura*), arrond. de Poligny, cant. de Nozeroy, à 22 k. (5 l.) d'Arbois, 39 k. (8 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 190. *Bur. de poste* de Champagnole.

Plenisette, v. (*Jura*), arr. de Poligny, cant. de Nozeroy, à 22 k. (5 l.) d'Arbois, 39 kil. (8 l. ⅔) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 112. *Bur. de poste* de Champagnole.

Plenouse (la), riv. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Vif. Sa source, à 4 k. (1 l.) S. E. de Lans,

coule à l'E., et se rend dans le Frédéric, à 4 kil. (1 l.) O. de sa source.

Plenoy, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. de Neufchâtel, comm. de Proviseux, à 31 kil. (7 l.) de de Laon. *Pop.* compr. celle de Proviseux.... *Bur. de poste* de Reims, départ. de la Marne.

Plerguer, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Châteauneuf, à 5 k. (4 l. ¼) de St.-Malo, 4 myr. (10 l.) de Rennes. *Pop.*... *Bur. de poste* de Châteauneuf.

Plerin, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de St.-Brieux, à 2 k. (½ l.) de cette ville. *Pop.* 2837. *Bur. de poste* de St.-Brieux.

Plerneuf, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Châtelaudren, à 8 k. (2 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 703. *Bur. de poste* de Châtelaudren.

Plescop, v. (*Morbihan*), arr. de Vannes, cant. de Grandchamp. à 5 k. (1 l. ½) de Vannes. *Pop.* 849. *Bur. de poste* de Vannes.

Plesden, v. (*Ille-et-Vilaine*), arrond. de St.-Malo, cant. de Tinteniac, à 27 kil. (6 l.) de St.-Malo, 39 kilomèt. (8 l. ¾) de Rennes. *Popul.* 456. *Bureau de poste* de Combourg.

Pleslin, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Ploubalay, à 8 k. (2 l.) de Dinan, 5 m. (11 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop.* 1100 *Bur. de p.* de Dinan.

Plesnoy, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Neuilly-les-Langres, à 11 kil. (2 l. ¾) de Langres, 37 kil. (8 l. ¼) de Chaumont. *Pop.* 395. *Bureau de poste* de Langres.

Plesnoy, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. *Popul.* compr. celle de Villers, 311. *Bur. de poste* de Metz.

Plessalla, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de Plouguenast, à 15 k. (3 l. ½) de Loudéac, 29 k. (6 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 3060. *Bur. de poste* de Loudéac.

Plessé, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, cant. de St.-Nicolas-de-Redon, à 10 k. (2 l. ½) de Blain, 4 myr. (10 l.) de Nantes. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 2642. *Bur. de poste* de Blain.

Plesse (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, comm. de Ville-Just, à 4 k. (1 l.) de Lonjumeau, 14 k. (3 l. ¼) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Ville-Just, 331. *Bur. de poste* de Lonjumeau.

Plessebet, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de St.-Just, comm. de Fournival, à 5 k. (1 l. ¼) de St.-Just, 9 k. (2 l. ¼) de Clermont. *Popul.* compr. celle de Fournival, 578. *Bur. de poste* de St.-Just.

Plessier-Bryon, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. de Ribecourt, sur l'Oise, à 5 k. (1 l. ¼) de Compiegne, 6 myriam. (13 l.) de Beauvais. *Pop.* 336. *Bur. de poste* de Compiegne.

Plessier-Crotois, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Froissy. *Pop.*...

Plessier-de-Roye *ou* Plessis-Belval, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. de Lassigny, à 11 k. (2 l. ¾) de Noyon, 6 m. (13 l. ¾) de Beauvais. *Pop.* 319. *Bur. de poste* de Noyon.

Plessier-Huleux (le), village (*Aisne*), arrond. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Châtel, à 10 k. (2 l. ½) de Soissons, 41 k. (9 l. ¼) de Laon. Il y a une tuilerie. *Popul.* compr. celle de Martin-Pré, 275. *Bur. de poste* d'Oulchy.

Plessier-Rozamvillers, v. (*Somme*), arrond. de Montdidier, cant. de Moreuil, à 3 k. (¾ de l.) O. d'Hangest, 10 k. (2 l. ½) N. de Montdidier, 13 k. (3 l.) E. d'Ailly. Il y a une belle manufacture de bas d'*estame*, établie par messieurs Sevart : elle occupe un grand nombre d'artisans, qui sont employés aux différentes fonctions, telles que batage, lavage, peignage, teinture, couture, racoutrage, foulage, etc. Les marchandises qui sortent de ces ateliers s'envoient en Portugal, en Espagne, dans le Levant, et en Amérique; mais Paris en tire la majeure partie, soit pour sa consommation, soit pour l'exportation excessive dans les villes environnantes. *Pop.* 777. *Bur. de poste* de Montdidier.

Plessier-sur-Bulles (le), v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de St.-Just, à 15 k. (3 l. ½) de Clermont, 18 kil. (4 l.) de Beauvais. *Pop.* 277. *Bur. de p.* de St.-Just.

Plessis, v. (*Manche*), arrond. de Coutances, cant. de Périers, à 13 kil. (3 l.) de Carentan, 25 kil. (5 l. ¾) de Coutances. On y voit les restes d'un château qui étoit fort, et bâti sur une hauteur. La seigneurie de Plessis appartenoit au duc de Coigny. On y tire de la tourbe. *Pop.* 662. *Bur. de poste* de Carentan.

Plessis (le), v. (*Loir-et-Cher*), arrond. de Vendôme, cant. de St.-Amand, comm. d'Huisseau, à 10 k. (2 l. ½) de Vendôme, 3 k. (¾ de l.) de St.-Amand. *Popul.* compr. celle d'Huisseau, 305. *Bur. de poste* de Vendôme. *Rel. de poste aux chev.*

Plessis (le), (*Marne*), arrond. d'Epernay, cant. de Vertus, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) d'Epernay. *Pop.*... *Bur. de poste* de Vertus.

Plessis (le), v. (*Oise*), arrond. de Senlis, cant. de Betz, comm. de Bouillancy, à 14 kil. (3 l. ¼) de Crespy, 7 myr. (15 l. ¾) de Beauvais. *Popul.* compr. celle de Bouillancy, 453. *Bur. de poste* de May, dép. de Seine-et-Marne.

Plessis (petit), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, comm. de St.-Arnoult, à 5 k. (1 l. ¼) de Dourdan, 21 k. (4 l. ¾) d'Etampes. *Popul.* compr. celle de St.-Arnoult, 342. *Bur. de poste* de Dourdan.

Plessis-au-Grammoire (le), v. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. nord-est d'Angers, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville. *Popul.* 552. *Bur. de poste* d'Angers.

Plessis-aux-Bois, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Betz, comm. d'Antilly, à 9 kil. (2 l. ¼) de la Ferté-Milon, 30 kil. (6 l. ¾) de Senlis. *Pop.* compr. celle d'Antilly, 164. *Bureau de poste* de la Ferté-Milon, dép. de l'Aisne.

Plessis-aux-Tournelles (le), v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Provins, comm. de Cucharmoy, à 13 kil. (3 l.) de Nangis, 9 kil. (2 l. ¼) de Provins. *Pop.* compr. celle de Cucharmoy, 270. *Bur. de poste* de Nangis.

Plessis-Baden *ou* Bade (le), v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rédon, cant. de Bain, comm. de Messac, à 7 k. (1 l. ¾) de Bain, 32 k. (7 l. ¼) de Rédon. Ce village a vu naître en 1602, Jean-Baptiste *Budes*, comte de *Guébriant*, grand et brave capitaine, maréchal de France, mort au siége de Rotweil en 1643. *Pop.* compr. celle de Messac, 3700. *Bur. de poste* de Bain.

Plessis-Barbuise, v. (*Aube*), arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Villenauxe, à 10 k. (2 l. ½) de Nogent, 5 myr. (10 l. ¾) de Troyes. *Pop.* 217. *Bur. de poste* de Villenauxe.

Plessis-Belleville, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-

Haudouin, à 18 k. (4 l.) de Crespy, 6 myr. (13 l. ¾) de Beauvais. Ce village renferme un château magnifique qui appartenoit au prince de Conti. Ce château est situé au milieu d'une plaine très-vaste : l'intérieur annonce la grandeur et la magnificence; on y remarque particulièrement une chambre à coucher et un salon ornés de plafonds de Lebrun, qui sont de toute beauté. On voit dans ce château une très-grande quantité de magnifiques tableaux. Le parc est très-vaste et très-beau. *Popul.* 364. *Bureau de poste* de Nanteuil-le-Haudouin.

Plessis - Bouchart (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. d'Emile, ci-devant Montmorency, à 10 k. (2 l. ½) de Pontoise, 23 k. (5 l. ½) de Versailles. *Pop.* 222. *Bur. de p.* de Franconville.

Plessis - Cacheleu (le), v. (*Oise*), arr. de Compiegne, canton de Lassigny, comm. de Dives. *Pop.* compr. celle de Dives, 399. *B. de poste* de Noyon.

Plessis - Chenet, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. de Corbeil, comm. du Coudray, à 5 k. (1 l. ¼) de Corbeil. *Popul.* compr. celle du Coudray, 240. *Bureau de poste* de Corbeil.

Plessis - Choiselle (le), v. (*Oise*), arrond. et cant. de Senlis, commune de Chamant, à 3 kil. (¾ de l.) de Senlis. *Popul.* compr. celle de Chamant, 264. *Bureau de poste* de Senlis.

Plessis-Corbèreus, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, comm. de Corbreuse, à 5 k. (1 l. ¼) de Dourdan, 15 k. (3 l. ½) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Corbreuse, 437. *Bur. de poste* de Dourdan.

Plessis-de-Chelles (le), v. (*Loir-et-Cher*), arrond. de Blois, canton de Marchenoir, attenant la forêt de Marchenoir, à 13 k. (3 l.) de Mer, 27 k. (6 l.) de Blois. *Pop.* 180. *Bureau de poste* de Mer.

Plessis-des-Vallées (le) *ou* Plessis-Luzarches, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Luzarches, à 11 k. (2 l. ¾) de Gonesse, 41 kil. (9 l. ¼) de Versailles. *Pop.* 185. *Bur. de poste* de Luzarches.

Plessis-Dorin (le), v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Montdoubleau, à 11 k. (2 l. ¾) de cet endroit, 7 myr. (14 l. ¾) de Blois. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 659. *Bur. de poste* de Montdoubleau.

Plessis - du - Bois (le), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Claye, à 8 kil. (2 l.) de Meaux, 5 myr. (12 l.) de Melun. *Pop.* 182. *Bur. de p.* de Melun.

Plessis-Dume (le), v. (*Yonne*), arr. de Sens, canton de Sergines, à 19 k. (4 l. ½) de Sens, 6 myriam. (14 l. ⅔) d'Auxerre. *Popul.* 234. *Bur. de p.* de Bray-sur-Seine, dép. de Seine-et-Marne.

Plessis-feu-Aussou (le), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de Rosoy, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 34 k. (7 l. ⅔) de Melun. *Pop.* 132. *Bur. de poste* de Rosoy.

Plessis-Gassot (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, canton d'Ecouen, à 5 k. (1 l. ¼) de Gonesse, 33 k. (7 l. ½) de Versailles. Il y a une fabrique de dentelles. *P.* 150. *Bur. de poste* d'Ecouen.

Plessis-Gatebled, v. (*Aube*), arr. et cant. de Nogent-sur-Seine, à 14 k. (3 l. ¼) de cette ville, 5 myr. (10 l. ¾) de Troyes. *Pop.* 183. *Bur. de poste* de Nogent-sur-Seine.

Plessis-Grimoult (le), bourg (*Calvados*), arrond. de Vire, cant. d'Aunoy, à 24 k. (5 l. ½) de Vire, 31 k. (7 l.) de Caen. Ce bourg avoit titre de baronnie, et sa seigneurie relevoit de la haute justice de Condé. *Pop.* 1002. *Bur. de poste* d'Aulnay.

Plessis-Grohan (le), village (*Eure*), arr. et cant. sud d'Evreux, à 8 k. (2 l.) de cette ville. *Pop.* 459. *Bur. de poste* d'Evreux.

Plessis-Hébert (le), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Pacy-sur-Eure, à 10 k. (2 l. ½) d'Evreux. *P.* 224. *B. de p.* de Pacy-sur-Eure.

Plessis-les-Nonains, hameau (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Brie-sur-Hières, comm. de Chevry, à 6 k. (1 l. ½) de Brie-sur-Hières, 22 k. (5 l.) de Melun. *Pop.* compr. celle de Chevry... *B. de poste* de Brie-sur-Hières.

Plessis-les-Tours (le), v. (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. de Tours, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville, entre le Cher et la Loire. Louis XI y fit bâtir un château dans le lieu que l'on nommoit auparavant les *Montils* : il trouva ce séjour si agréable qu'il y passa une partie de sa vie, et y mourut en 1483. Il y avoit tout auprès un couvent de minimes, le premier de cet ordre en France : Louis XI le fit bâtir en 1481 pour y loger saint François de Paule, qu'il avoit fait venir de Calabre. *Pop.* compr. celle de Notre-Dame-la-Riche, 1005. *Bureau de poste* de Tours.

Plessis-l'Évêque (le), village (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Dammartin, à 8 kil. (2 l.) de Meaux, 5 myr. (12 l. ¼) de Melun. *Popul.* 179. *Bureau de poste* de Meaux.

Plessis-Longuau (le), village (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Liancourt, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Clermont, 40 k. (9 l.) de Beauvais. *Pop.* 114. *Bur. de poste* de Pont St.-Maxime.

Plessis - Mahiet, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Beaumont, à 20 k. (4 l. ½) de Bernay, 21 kil. (4 l. ⅔) d'Evreux. *P.* 170. *Bur. de poste* de Beaumont-le-Roger.

Plessis - Malet, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de Rosoy, comm. de la Chapelle-Iger, à 3 kil. (¾ de l.) de Rosoy, 18 kil. (4 l.) de Coulommiers. *Pop.* comp. celle de la Chapelle-Iger, 200. *Bur. de poste* de Rosoy.

Plessis - Marly, v. (*Seine et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, comm. de Longvillers, à 4 kil. (1 l.) de Dourdan, 19 kilom. (4 l. ¼) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Longvillers, 577. *Bur. de p.* de Dourdan.

Plessis-Massé (le) v. (*Maine-et-Loire*), arr. et canton nord-ouest d'Angers, à 10 kil. (2 l. ½) de cette ville, 22 k. (5 l.) de Ségré, *Pop*.... *Bur. de poste* d'Angers.

Plessis-Meriot, v. (*Aube*), arr. et cant. de Nogent-sur-Seine, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 5 m. (11 l. ¾) de Troyes. *Pop.* 549. *Bur. de poste* de Nogent-sur-Seine.

Plessis-Pate-d'Oie (le), village (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. d'Estrées-St.-Denis, à 11 k. (2 l. ¾) de Noyon, 8 myr. (17 l.) de Beauvais. *Popul.* 183. *Bureau de poste* de Guiscard.

Plessis-Picard (le), v. (*Seine-et-Marne*), arrond. et cant. nord de Melun, comm. de Savigny-le-Temple, à 8 kil. (2 l.) de Melun. *Pop.* compr. celle de Savigny, 390. *B. de p.* de Melun.

Plessis-Piquet, v. (*Seine*), arr. et cant. de Sceaux, à 3 k. (¾ de l.) de Bourg-Egalité, 9 k. (2 l. ¼, de Paris. *P.* 235. *B. de poste* de Bourg-Egalité.

Plessis-Placy, (le), v. (*Seine-et-*

et-Marne) arr. de Meaux, cant. de Lisy-sur-Ourcq, à 13 kil. (3 l.) de Meaux, 5 myr. (14 l. ¼) de Melun. *Pop.* 329. *Bur. de poste* de May.

Plessis-Pommeraye (le), v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. et commune de Creil, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 7 kil. (1 l. ¾) de Senlis. *Pop.* compr. celle de Creil, 976. *Bur. de poste* de Creil.

Plessis-Secqueville (le), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Corbeil, cant. de Lonjumeau, à 8 kil. (2 l.) de Corbeil, 27 k. (6 l.) de Versailles. *Pop.* 280. *Bur. de p.* de Fromenteau.

Plessis-sur-Auteuil, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Betz, comm. d'Auteuil, à 9 k. (2 l. ¼) de Crespy, 8 myriam. (17 l.) de Beauvais. *Pop.* compr. celle d'Auteuil, 460. *Bur. de poste* de la Ferté-Milon, départ. de l'Aisne.

Plessis-sur-Dampierre (le), v. (*Eure-et-Loir*) arr. de Dreux, cant. de Brézolles, comm. de Saint-Remy, à 4 k. (1 l.) de Nonancourt, 10 kilom. (2 l. ½) de Dreux. *Pop.* compr. celle de St.-Remy, 534. *Bur. de poste* de Nonancourt.

Plessis-sur-St.-Just (le), v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de St.-Just, à 14 k. (3 l. ¼) de Clermont, 28 kil. (6 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* 444. *Bur. de poste* de St.-Just.

Plessis-sur-Vert, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. de Dreux, commune de Vert, à 6 kil. (1 l. ½) de Dreux. *P.* compr. celle de Vert, 462. *Bur. de poste* de Dreux.

Plessis-St.-Antoine (le), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Corbeil, cant. de Boissy-St.-Léger, comm. de la Queue, à 8 k. (2 l.) de Boissy-St.-Léger, 21 k. (4 l. ¾) de Corbeil. *Pop.* compr. celle de la Queue, 459. *Bur. de poste* de Boissy-Saint-Léger.

Plessis-St.-Benoit, v. (*Seine-et-Oise*) arr. d'Étampes, canton sud de Dourdan, comm. de Mérobert, à 9 kil. (2 l. ¼) de Dourdan, 10 k. (2 l. ½) d'Étampes. *Pop.* comp. celle de Mérobert, 478. *Bur. de poste* de Dourdan.

Plessis-St.-Jean (le), v. (*Yonne*), arrond. de Sens, cant. de Sergines, à 16 kil. (3 l. ¾) de Sens, 6 myriam. (14 l. ½) d'Auxerre. *P.* 442. *Bur. de poste* de Bray-sur-Seine, départ. de Seine-et-Marne.

Plessis-St.-Père (le), v. (*Seine-et-Oise*) arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, comm. de la Ville-du-Bois, à 3 kil. (¾ de l.) de Lonjumeau, 18 kil. (4 l.) de Versailles. *Pop.* compris celle de la Ville-du-Bois, 779. *Bur. de p.* de Lonjumeau.

Plessis-Ste.-Avoye, v. (*Seine-et-Marne*) arrond. de Coulommiers, cant. de Rosoy, comm. de Mortcerf, à 6 k. (1 l. ½) de Crécy, 13 kilom. (3 l.) de Coulommiers. *Pop.* compr. celle de Mortcerf, 539. *Bur. de poste* de Crécy.

Plessis-Thiebaud (le), village (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Limours, comm. de Fontenay, à 9 k. (2 l. ½) de Limours, 21 kil. (4 l. ¾) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Fontenay, 701. *Bur. de p.* de Limours.

Plessix-Balisson (le) v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, canton de Plancoet, à 11 k. (2 l. ¾) de Dinan, 5 myr. (10 l. ½) de Saint-Brieux. *Pop.* 134. *Bur. de poste* de Plancoet.

Plestin, b. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, ch.-l. de cant., à 15 kil. (3 l. ½) O. S. O. de Lannion, 7 myr. (15 l.) O. p. N. de St.-Brieux, 6 kil. (1 l. ½) E. de Lanmeur. *Pop.* 3506. *Bur. de poste* de Lannion.

Pletan, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Dinan, cant. de Jugon, à 6 k. (1 l. ½) de Lamballe, 25 kil. (5 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop.* 804. *Bur. de poste* de Lamballe.

Pleu, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. d'Eauze, comm. de St.-Amans, à 24 k. (5 l. ½) de Condom, 3 kil. (¾ de l.) d'Eauze. *Pop.* comp. celle de St.-Amans, 215. *Bur. de poste* de Condom.

Pleubihan, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Lannion, cant. de Lézardrieux, à 16 kil. (3 l. ¾) de Pontrieu, 4 myr. (10 l. ½) de Saint-Brieux. *Pop.* 3000. *Bur. de poste* de Tréguier.

Pleudaniel, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Lannion, cant. de Lézardrieux, à 7 k. (1 l. ¾) de Pontrieu, 41 k. (9 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 1742. *Bur. de poste* de Paimpol.

Pleudéhen, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. est de Dinan, à 9 kilom. (2 l. ¼) de cette ville, 6 myriam. (13 l. ½) de St.-Brieux. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Dinan, troisième arrondissement maritime. *Pop.* 3770. *Bur. de p.* de Dinan.

Pleuguenenc, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, canton de Tinteniac, à 29 k. (6 l. ½) de Saint-Malo, 36 kilom. (8 l.) de Rennes. *Pop.* 1360. *Bur. de poste* de Dinan, départ. des Côtes-du-Nord.

Pleujouse, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Porentruy, à 1 k. (¼ de l.) E. de Cornol, 8 k. (2 l.) O. p. N. de Délemont, 10 k. (2 l. ½) de Porentruy. On y voit les ruines d'un ancien château. *Pop.* 181. *Bur. de poste* de Porentruy.

Pleumartin, b. (*Vienne*), arr. de Châtellerault, ch.-lieu de cant., à 20 k. (4 l. ½) S. E. de cette ville, 37 k. (8 l. ¼) de Poitiers, 6 k. (1 l. ½) S. O. de la Roche-Pozay. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *P.* 1073. *Bur. de poste* de Châtellerault.

Pleumartin, forêt (*Vienne*), arr. de Châtellerault, canton et près de Pleumartin, à 16 k. (3 l. ¾) S. E. de Châtellerault: elle a 4674 mètres (2400 toises) de long, sur 2334 mèt. (1200 t.) de large.

Pleumaugat, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de St.-Jean-de-l'Isle, à 7 k. (1 l. ¾) S. de Broons, 5 myr. (11 l.) S. E. de St.-Brieux, 27 kil. (6 l.) S. O. de Dinan. *Pop.* 1842. *Bur. de poste* de Broons.

Pleumeuleuc, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de Montfort, à 5 kil. (1 l. ½) de cette ville, 19 kil. (4 l. ½) de Rennes. *Pop.* 1302. *Bur. de poste* de Montfort-sur-Meu.

Pleumeur-Baudour, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Perros-Guirec, à 6 kil. (1 l. ½) de Lannion, 6 myr. (14 l. ¼) de Saint-Brieux. Cette commune a un syndic des marins: elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Morlaix, troisième arrondissement maritime. *Pop.* 1741. *Bur. de poste* de Lannion.

Pleumeur-Gaultier, village (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Lézardrieux, à 11 kilomèt. (2 l. ¾) de Pontrieu, 4 myr. (10 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 2152. *Bur. de p.* de Tréguier.

Pleumodan, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Saint-Jean-de-l'Isle, à 11 k. (2 l. ¾) S. S. O. de Dinan, 5 myr. (11 l. ½) S. E. de St.-Brieux, 10 k. (2 l. ½) E. p. S. de Broons. *Pop.* 1096. *B. de p.* de Dinan.

Pleure, v. (*Jura*), arrond. de Dole, canton de Chaussin, près la Donne, à 20 kil. (4 l. ½) de Dole, 28 k. (6 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *P.* compr. celle de Rougeague, 466. *Bur. de poste* de Dole.

Pleurs, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Sezanne, sur la rivière

de Pleurs, à 10 k. (2 l. ½) E. de Sezanne, 4 myr. (10 l. ½) de Châlons, 29 k. (4 l. ½) N. de Méry. Ce lieu avoit titre de marquisat depuis la paix des Pyrénées. Il y avoit une collégiale dédiée à Saint-Remy, fondée pour six chanoines en 1180. *Pop.* 525. *Bur. de poste* de Sezanne.

Pleurtuit, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, ch.-l. de canton, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Malo, 6 myr. (13 l. ¼) de Rennes. Cette commune a un syndic des marins : elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Dinan, troisième arrondissem. maritime. *Pop.* 1850. *Bur. de poste* de St.-Malo.

Pleuvault, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Genlis, près le Tille, à 11 k. (2 l. ¾) N. de St.-Jean-de-Losne, 20 kil. (4 l. ½) S. E. de Dijon, 24 k. (5 l. ½) N. E. de Nuits. *Pop.* 294. *Bur. de poste* de Genlis.

Pleuven, v. (*Finistère*), arrond. de Quimper, cant. de Fouesnant, à 10 k. (2 l. ½) de Quimper. *Pop.* 455. *Bur. de poste* de Quimper.

Pleuvezain, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de Chatenoy, à 16 kil. (3 l. ¾) de Neufchâteau, 4 myr. (10 l.) d'Épinal. *Popul.* 126. *Bur. de poste* de Colombey, départ. de la Meurthe.

Pleuville, v. (*Charente*), arr. et cant. nord de Confolens, à 16 k. (3 l. ¾) de cette ville, 6 myriam. (12 l. ¾) d'Angoulême. *Pop.* 819. *Bur. de poste* de Confolens.

Pleven, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Plancoet, à 14 k. (3 l. ½) de Lamballe, 33 kil. (7 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 444. *B. de p.* de Plancoet.

Plévenon, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Matignon, à 24 k. (5 l. ½) de Lamballe, 36 kil. (8 l.) de St.-Brieux. Cette commune a un syndic des marins : elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de St.-Brieux, troisième arrondissement maritime. *Pop.* 728. *Bur. de p.* de Plancoet.

Pléville, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Dreux, cant. de Brézolles, comm. de la Gadeliere, à 7 kilom. (1 l. ¾), de Verneuil, 28 kilom. (6 l. ¼) de Dreux. *Pop.* comp. celle de la Gadelière, 371. *Bur. de poste* de Verneuil, dép. de l'Eure.

Plevin, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Mael-le-Carhaix, à 14 k. (3 l. ½) de Rostrenen, 6 myr. (14 l. ½) de Saint-Brieux. *Pop.* 1131. *Bur. de poste* de Rostrenen.

Pleyben, b. (*Finistère*), arr. de Château-Lin, ch.-l. de canton, à 9 k. (2 l. ¼) E. N. E. de Château-Lin, 42 k. (9 l. ½) E. S. E. de Brest, 29 k. (6 l. ½) O. de Carhaix. Son territoire montagneux, abonde en pâturages et en prairies. *Populat.* 3676. *Bur. de poste* de Château-Lin.

Pleysians, v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. du Buis, à 20 kilom. (4 l. ½) de Nions, 8 myr. (19 l. ¼) de Valence. *Pop.* 650. *Bur. de poste* du Buis.

Plézidy, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Bourbriac, à 13 k. (3 l.) de Guingamp, 28 k. (6 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 1284. *Bur. de poste* de Guingamp.

Plibon, v. (*Deux-Sèvres*) arr. de Melle, cant. de Sauzé, à 22 kil. (5 l.) de Melle, 5 myr. (11 l.) de Niort. Au défaut de vignes en plein vent, on y plante des treilles très-hautes; le vin qu'elles fournissent est médiocre, et suffit toutefois à la consommation des habitans. *Popul.* 655. *Bur. de poste* de Sauzé.

Plichancourt, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, canton de Thiéblemont, près l'Orne, à 7 kil. (1 l. ¾) de Vitry, 33 k. (7 l. ½) de Châlons. *Pop.* 133. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

Plieux, b. (*Gers*), arr. de Lectour, canton de Miradoux, à 8 kil. (2 l.) de Lectour, 37 k. (8 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 694. *Bur. de poste* de St.-Clar-de-Lomagne.

Plissons (les), v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. d'Anet, comm. de St.-Lubin, à 6 k. (1 l. ½) d'Houdan, 22 k. (5 l.) de Dreux. *Pop.* compr. celle de Saint-Lubin et dépend. 623. *B. de poste* d'Houdan, départ. de Seine-et-Oise.

Plittersdorf, village (*Rhin-et-Moselle*), arrond. et cant. de Bonn, près le Rhin, à 3 k. (¾ de l.) S. E. de Bonn, 8 kilom. (2 l.) N. de Grind, 42 k. (9 l. ½) N. N. O. de Coblentz. *Pop.* 557. *Bur. de poste* de Bonn.

Plivot ou Plivos, v. (*Marne*), arr. d'Épernay, cant. d'Avize, sur la Somme-Soude, à 8 kilom. (2 l.) d'Epernay, 22 k. (5 l.) de Châlons. *Pop.* 446. *Bur. de poste* d'Epernay.

Plix (le), v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, canton d'Auneuil, comm. de Saint-Paul, à 6 kilom. (1 l. ½) de Beauvais, 6 k. (1 l. ½) d'Auneuil. *Pop.* compr. celle de St.-Paul, 1059. *Bureau de poste* de Beauvais.

Plo, v. (*Léman*), arr., cant. et comm. de Genève, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle de Genève... *Bur. de poste* de Genève.

Ploaré, v. (*Finistère*), arrond. de Quimper, cant. de Douarnenez, près la mer, à 13 k. (3 l.) de Pont-croix, 19 k. (4 l. ¼) de Quimper. *Popul.* compr. celle de Juch-en-Ploaré, 1504. *Bureau de poste de* Quimper.

Plobanalec, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Pont-l'Abbé, à 22 k. (5 l.) de Quimper. *Pop.* 1500. *Bur. de poste* de Quimper.

Plobsheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Geyspoltzheim, près la Graffts, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Strasbourg. *Pop.* 795. *Bur. de poste* de Strasbourg.

Plodio, v. (*Stura*), arrond. de Mondovi, cant. de Millesimo, sur la pente d'une montagne, près d'un torrent qui tombe dans la Bormida orientale, à 36 k. (8 l.) E. de Mondovi. *Popul.* 208. *Bur. de poste* de Cève.

Ploemel, v. (*Morbihan*), arr. de Lorient, cant. de Belz, à 6 kil. (1 l. ½) O. d'Auray, 23 k. (5 l. ¼) O. de Vannes, 22 kil. (5 l.) E. p. S. de Fort-Louis. Il y a une fabrique de bas et une briqueterie. *Pop.* 1004. *Bur. de poste* d'Auray.

Ploëmur, v. (*Morbihan*), arr. et cant. de Lorient, à 5 k. (1 l. ¼) O. de cette ville, 5 myr. (11 l. ¼) de Vannes. Cette commune a un syndic des marins : elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Lorient, 4ᵉ arrondissement maritime. *Pop.* 5545. *Bur. de poste* de Lorient.

Ploëren, v. (*Morbihan*), arr. et cant. ouest de Vannes, 8 à k. (2 l.) de cette ville. *Pop.* 869. *Bur. de poste* de Vannes.

Ploermel, ville (*Morbihan*), ch.-l. d'arr. et de cant., à 7 myriam. (15 l.) O. de Rennes, 40 k. (9 l.) N. E. de Vannes, 41 myr. (93 l.) O. p. S. de Paris. Elle a une manufacture de castors ou gros draps. Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, et deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval, l'autre à pied. *Pop.* 5200. *Bur. de p.* *Relais de poste aux chevaux.*

Ploeuc, b. (*Côtes-du-Nord*),

arr. de St.-Brieux, ch.-l. de cant., à 19 k. (4 l. ½) S. de Saint-Brieux, 19 k. (4 l. ⅔) N. de Loudéac, 8 k. (2 l.) N. E. d'Uzel. On y fabrique des toiles dites de *Quintin*, et on y fait le commerce de fil. *Pop.* 1013. *Bur. de poste* de Moncontour.

Ploeven, v. (*Finistère*), arr. et cant. de Château-Lin, à 10 kilom. (2 l. ½) de cette ville, 21 kilom. (4 l. ⅔) de Quimper. *Popul.* 446. *Bur. de poste* de Château-Lin.

Ploëzal, v. *Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Pontrieu, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 40 kil. (9 l.) de St.-Brieux. *Popul.* 1463. *Bur. de poste* de Pontrieu.

Plogastel, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, chef-lieu de canton, à 18 kil. (4 l) E. S. E. de Pont-Croix, 5 myr. (10 l. ¾) de Brest, 11 k. (2 l. ¾) O. de Quimper. On voit dans la cour d'une hôtellerie un puits dont l'eau descend quand la mer monte, et monte quand la mer descend. A la pointe de Plogastel, dans la baie de Brest, au lieu nommé l'*Isle-Ronde*, il y a une carrière de marbre noir. *Pop.* 803. *Bureau de poste* de Quimper.

Plogoff, v. (*Finistère*), arrond. de Quimper, cant. de Plogastel, à 11 k. (2 l. ¾) de Pont-Croix, 41 k. (9 l. ¼) de Quimper. On nomme l'*Enfer*, à Plogoff, un abîme où la mer s'engouffre avec un bruit épouventable : les rochers du fond y sont de couleur rouge; le jeu des vapeurs et de l'écume les font paroitre en mouvement. *Pop.* 988. *Bur. de poste* de Pont-Croix.

Plogonnec, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Douarnenez, à 10 k. (2 l. ½) N. O. de Quimper, 40 k. (9 l.) S. S. E. de Brest, 2 kil. (½ l.) de Loc-Ronan. *Pop.* 2175. *Bur. de poste* de Quimper.

Plochinec, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Pont-Croix, 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 28 k. (6 l. ½ de Quimper. *Popul.* 2014. *Bur. de p.* de Pont-Croix.

Ploiron, v. (*Oise*), arrond. de Clermont, cant. de Maignelay, à 21 k. (4 l. ¾) de Breteuil, 40 kil. (9 l.) de Beauvais. Il y a des fabricans de grosses étoffes. *Popul.* 226. *Bur. de poste* de Montdidier, départ. de la Somme.

Ploizy, v. (*Aisne*), arr. et cant. de Soissons, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 34 kilom. (7 l. ¾) de Laon. *Pop.* 63. *Bur. de poste* de Soissons.

Plomb, v. (*Manche*), arrond. et cant. d'Avranches, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville, 37 kil. (8 l. ½) de Coutances. *Pop.* 558. *Bur. de poste* d'Avranches.

Plomb-du-Cantal, montagne très-considérable, au centre du départ. du Cantal, d'où part la division des quatre arrond. qui le composent : elle est moins élevée que le Mont-d'Or; elle ne s'élève qu'à 1921 mètres (993 toises), au-dessus du niveau de la mer.

Plombières, b. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Dijon, à 5 k. (1 l. ¼) O. de cette ville, 22 kil. (5 l.) S. p. O. d'Is-sur-Tille, 22 k. (4 l.) S. E. de St.-Seine. *Pop.* 1043. *Bur. de poste* de Dijon.

Plombières, ville (*Vosges*), arr. de Remiremont, ch.-l. de cant., à 13 k. (3 l.) S. O. de cette ville, 22 k. (5 l.) S. d'Epinal, 22 k. (5 l.) N. de Luxeuil. Cette ville est située entre des montagnes très-hautes, sur le ruisseau d'Augrogne. Elle a été détruite trois fois. En 1498, un incendie la réduisit en cendres. En 1682, un tremblement de terre la renversa; et, en 1771, une inondation l'ensevelit sous la vase. Elle a toujours été reconstruite, à cause de la bonté et de l'utilité de ses eaux, qui l'ont rendue à jamais célèbre, par les cures merveilleuses qu'elles opèrent journellement. Ces eaux sont souveraines contre les maux et foiblesses d'estomac, et toutes les maladies qui affectent les nerfs et les viscères. Dans le 3e siècle, quelques brigands ayant troublé la tranquillité des baigneurs, le duc Ferry III y fit bâtir un château. Il y a trois bains considérables; le *bain neuf*, le *bain des dames* et celui des *pauvres*. Trois étuves, l'ancienne, la nouvelle et l'étuve de l'égoût. Il y avoit autrefois le *bain du chêne*, qui est actuellement converti en une chambre. On y va boire de l'eau chaude, excellente pour l'estomac et contre les indigestions. Cet endroit offre encore deux sources d'eaux savonneuses froides. La boue ou terre grasse des eaux minérales de Plombières se moule parfaitement, et les vases qu'on en forme, étant secs, puis mouillés de nouveau avant que d'être cuits, sont transparens. Cette terre, par une singularité qui lui est particulière, se rétrécit considérablement en séchant. Par une autre singularité, elle se vitrifie avec la plus grande facilité. Plombières, dans la saison des bains, est le séjour d'une nombreuse compagnie : on y est assez bien logé; et rien n'y manque des choses nécessaires et agréables à la vie. Les ouvriers de cette ville sont très-adroits; ils excellent dans le métier de taillanderie et coutellerie : ils font plusieurs ouvrages en fer et en acier très-ingénieux et du plus beau poli. Il y a une papeterie; et près de ce lieu est une tréfilerie de fil de fer et un martinet. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1009. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Plomelin, v. (*Finistère*), arr. et cant. de Quimper, à 6 k. (1 l. ½) S. p. O. de cette ville, 27 k. (6 l.) de Pont-Croix, 29 k. (6 l. ½) de Château-Lin, 5 myriam. (12 l. ½) S. E. de Brest, 8 kil. (2 l.) N. E. de Pont-l'Abbé. *Pop.* 1100. *Bur. de poste* de Quimper.

Plomeur, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Pont-l'Abbé, à 22 kil. (5 l.) S. O. de Quimper, 6 myr. (14 l.) S. de Brest, 5 kil. (1 l. ¼) O. S. O. de Pont-l'Abbé. *Popul.* 1498. *Bureau de poste* de Quimper.

Plomions ou Plonnot, village (*Aisne*), arr. et cant. de Vervins, à 8 k. (2 l.) E. de cette ville, 40 k. (9 l.) N. E. de Laon, 13 k. (3 l.) O. d'Aubenton. On y fabrique de la toile. *Pop.* 1280. *Bur. de poste* de Vervins.

Plomodiern, v. (*Finistère*), arr. et cant. de Château-Lin, à 22 k. (5 l.) N. p. O. de Quimper, 29 kil. (6 l. ½) S. E. de Brest, 9 k. (2 l. ⅓) O. de Château-Lin. *Pop.* 1658. *Bur. de poste* de Château-Lin.

Ploncourt, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Plogastel, à 16 kil (3 l. ⅔) S. O. de Quimper, 6 k. (1 l. ½) de Pont-l'Abbé, 21 k. (4 l. ¾) S. E. de Pont-Croix, 5 m. (12 l. ½) de Brest. *P.* 1952. *Bur. de poste* de Quimper.

Ploneiz, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Plogastel, à 20 k. (4 l. ½) de Pont-Croix, 8 kilom. (2 l. de Quimper. *Pop.* 605. *Bur. de poste* de Quimper.

Plonevez, v. (*Finistère*), arr. et cant. de Château-Lin, à 10 kil. (2 l. ½) de cette ville, 16 kil. (3 l. ¾) de Quimper. *Pop.* 768. *Bur. de poste* de Lesneven.

Plonevez-du-Faon, v. (*Finistère*), arr. de Château-Lin, cant. de Châteauneuf-du-Faon, à 19 kil. (4 l. ¼) O. de Carhaix, 5 myr.

(11 l. ½) E. S. E. de Brest, 6 kil. (1 l. ½) N. de Châteauneuf-du-Faon. *Pop.* 2750. *Bur. de poste* de Château-Lin.

Plonévézel, v. (*Finistère*), arrondiss. de Château-Lin, cant. de Carhaix, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 5 m. (11 l. ¼) de Quimper. *Pop.* 916. *Bur. de p.* de Carhaix.

Plonivel, v. (*Finistere*), arr. de Quimper, cant. de Pont-l'Abbé, comm. de Loctudy, à 21 k. (4 l. ¾) de Quimper, 5 kil. (1 l. ¼) de Pont-l'Abbé. *Pop.* compr. celle de Loctudy, 100. *Bureau de poste* de Quimper.

Plorec, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Plélan, à 19 kil. (4 l. ½) de Dinan, 34 kil. (7 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop.* 702. *Bur. de poste* de Plancoet.

Plotte, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Tournus, sur la Dolive, petite rivière, à 25 k. (5 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de Tournus.

Plou, v. (*Cher*), arr. de Bourges, canton de Charot, à 21 kil. (4 l. ⅔) de Bourges. *Pop.* 700. *Bur. de poste* d'Issoudun, départem. de l'Indre.

Plouagat, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, ch.-l. de cant., à 20 k. (4 l. ½) de cette ville, 18 k. (4 l.) de St.-Brieux. *Pop.* compris celle de Châtelaudren, 1580. *Bureau de poste* de Châtelaudren.

Plouarel, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, ch.-l. de cant. à 15 k. (3 l.) de Lannion, 24 k. (5 l. ½) de Guingamp, 5 myr. (12 l.) de St.-Brieux, *Pop.* compr. celle de Vieux-Marché, 3315. *B. de p.* de Lannion.

Plouarnel, v. (*Morbihan*), arr. de Lorient, cant. de Quiberon, à 10 kil. (2 l. ½) d'Auray, 25 kil. (5 l. ⅔) de Vannes. *Pop.* 917. *B. de p.* d'Auray.

Plouarzel, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de St.-Renan, à 18 k. (4 l.) de Brest, 7 m. (15 l.) de Quimper. C'est dans cette commune que se trouve la carrière de granit à gros grains, dont on a fait le bagne et les édifices du port de Brest. On emploie aussi dans l'architecture la pierre de Logonna. *Pop.* 2083. *Bur. de poste* de Brest.

Plouasne, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Dinan, cant. d'Evian, à 18 k. (4 l.) de Dinan, 6 myr. (13 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop.* 1538. *Bur. de poste* de Dinan.

Plouay, bourg (*Morbihan*), arr. de Lorient, ch.-l. de canton, sur le Scorff, à 13 kil. (3 l.) N. d'Hennebon, 5 m. (11 l. ½) N. O. de Vannes, 16 k. (3 l. ⅔) E. de Quimperlé. Il y a deux brigades de la gendarmerie à pied. *Pop.* 3656. *Bur. de poste* d'Hennebon.

Ploubalay, b. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, ch.-l. de canton, à 10 k. (2 l. ½) S. O. de St.-Malo, 16 k. (3 l. ⅔) N. p. O. de Dinan, 4 myr. (10 l. ½) E. de St.-Brieux. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1900. *Bur. de poste* de Plancoet.

Ploubazlanec, v. (*Côtes-du-Nord*) arr. de St.-Brieux, cant. de Paimpol, à 14 k. (3 l. ½) de Pontrieu, 39 k. (8 l. ⅔) de St.-Brieux. *Pop.* 1656. *Bur. de p.* de Paimpol.

Plouberre, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond et cant. de Lannion, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 5 myr. (12 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 2380. *Bureau de poste* de Lannion.

Ploucadeuc, v. (*Morbihan*), arr. de Vannes, cant. de Questembert, à 7 k. (1 l. ¾) N. de Rochefort, 30 kil. (6 l. ¾) N. E. de Vannes, 5 kil. (1 l. ¼) S. de Malestroit. *Pop.* 1498. *Bur. de poste* de Ploermel.

Ploudalmezeau, b. (*Finistère*), arr. de Brest, chef-lieu de canton, à 22 k. (5 l.) N. O. de Brest, 31 k. (7 l.) O. N. O. de Landerneau, 4 k. (1 l.) S. E. de la mer. *Popul.* 2701. *Bur. de poste* de Brest.

Ploudaniel, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Lesneven, à 4 k. (1 l.) S. de cette ville, 22 k. (5 l.) N. E. de Brest, 10 k. (2 l. ½) N. de Landerneau, 6 myr. (14 l.) N. de Quimper. Cette commune offre de gras pâturages et des terres fertiles; c'est un pays plat coupé de quelques landes. *Pop.* 2778. *Bur. de poste* de Lesneven.

Ploudiry, v. (*Finistère*), arr. de Brest, chef-lieu de canton, à 7 k. (1 l. ¾) E. de Landerneau, 27 k. (6 l.) E. N. E. de Brest, 7 k. (1 l. ¾) S. O. de Landivisiau, 5 m. (11 l. ½) N. de Quimper. Son territoire est riche en culture et en prairies; il est coupé de landes, de vallons, de coteaux, de ruisseaux: l'air n'y est ni trop léger ni trop pesant. Il y a une papeterie pour papier commun. *Pop.* compr. celle de la Martyre, 1570. *Bur. de poste* de Landerneau.

Ploudouran, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de la Roche-Derrien. *Pop.* 202. *Bur. de poste* de la Roche-Derrien.

Plouec, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Pontrieu, à 3 kil. (¾ de l.) de cet endroit, 37 k. (8 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 1860. *Bur. de poste* de Pontrieu.

Plouedern, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Landerneau, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 5 myr. (12 l. ½) de Quimper. *Pop.* 1180. *Bur. de poste* de Landerneau.

Plouegat-Gueraud, village (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. de Lanmeur, à 11 k. (2 l. ¾) de Morlaix, 8 m. (17 l. ¼) de Quimper. *Pop.* 1561. *Bur. de poste* de Morlaix.

Plouegat-Moysan, v. (*Finistère*), arrond. de Morlaix, cant. du Ponton, à 16 k. (3 l. ⅔) de Morlaix, 8 myr. (16 l. ⅔) de Quimper. *Popul.* 1138. *Bur. de poste* de Morlaix.

Plouenan, v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. de St.-Pol-de-Léon, à 13 k. (3 l.) de Morlaix, 7 myr. (16 l.) de Quimper. *Pop.* 2524. *Bur. de poste* de St.-Pol-de-Léon.

Plouer, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. ouest de Dinan, à 8 k. (2 l.) N. E. de cette ville, 5 myr. (12 l. ¾) E. de St.-Brieux, 18 k. (4 l.) O. de Dol. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Dinan, troisième arrondissement maritime. *Pop.* 2515. *Bur. de p.* de Dinan.

Plouerdut, v. (*Morbihan*), arr. de Pontivy, cant. de Guémené, à 20 k. (4 l. ½) E. N. E. du Faouet, 6 myr. (14 l.) N. O. de Vannes, 5 k. (1 l. ¼) N. O. de Guémené. *Pop.* 4512. *Bur. de poste* du Faouet.

Plouescat, b. (*Finistère*), arr. de Morlaix, ch.-l. de cant., à 14 k. (3 l. ¼) de Lesneven, 8 m. (16 l. ¾) de Quimper. *Pop.* 2118. *Bur. de p.* de St.-Pol-de-Léon.

Plouezec, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Paimpol, à 14 k. (3 l. ¼) de Pontrieu, 32 k. (7 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 2124. *Bur. de poste* de Paimpol.

Ploueroch, v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. de Lanmeur, à 6 k. (1 l. ½) N. de Morlaix, 6 m. (13 l.) N. E. de Brest, 7 k. (1 l. ¾) E. de Lanmeur. *Pop.* 1448. *Bureau de poste* de Morlaix.

Ploufragan, v. (*Côtes-du-Nord*),

arr. et cant. de St.-Brieux, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* 1736. *Bur. de poste* de St.-Brieux.

Plougard, v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. de Plouescat, à 13 k. (3 l.) de Lesneven, 6 myr. (14 l. ¼) de Quimper. *Pop.* 956. *Bur. de poste* de Landivisiau.

Plougastel, bourg (*Finistère*), arrond. de St.-Brieux, chef-lieu de cant., à 8 k. (2 l.) E. de Brest, 11 k. (2 l. ⅔) S. O. de Landerneau, 16 k. (3 l. ¾) N. O. du Faon. Les chevaux de ce canton sont petits, et légers à la course. *Pop.* 4059. *Bur. de poste* de Landerneau.

Plougaznou, v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. de Lanmeur, à 13 k. (3 l.) de Morlaix, 8 myr. (18 l. ½) de Quimper. L'histoire de Plougaznou n'offre rien de curieux. En 1593, les Espagnols s'emparèrent du château de Primel, et l'occupèrent dix-sept mois. En 1522, les Anglais firent une descente dans le même endroit, et pillèrent les côtes voisines. Les mœurs des habitans de ce pays sont pures : l'imagination les domine; leur langage étoit autrefois figuré. Les amans ne s'y parloient qu'en vers, ce qui nous confirmeroit presque l'idée que la poésie naquit avant la prose : les filles à marier le demandoient en vers. Il existoit dans les environs de ce village un genre de divination; des sorciers interprétoient les mouvemens de la mer, des flots mourants sur le rivage, et prédisoient l'avenir. Cette commune a un syndic des marins : elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Morlaix, troisième arrondissement maritime. *Populat.* 4959. *Bureau de poste* de Morlaix.

Plougonvelin, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de St.-Renan, à 16 k. (3 l. ¾) de Brest, 6 myr. (13 l. ¼) de Quimper. *Pop.* 1369. *B. de p.* de Brest.

Plougonvert, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Guingamp, cant. de Belle-Isle-en-terre, à 19 kil. (4 l. ½) S. O. de Guingamp, 4 m. (10 l. ¼) O. de St.-Brieux, 9 kil. (2 l. ¼) N. de Callac. *Popul.* 2871. *Bur. de poste* de Belle-Isle-en-terre.

Plougoulm, v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. de St.-Pol-de-Léon, à 19 k. (4 l. ¼) de Morlaix, 8 myriam. (17 l.) de Quimper. Ce village nourrit sur les côtes des moutons excellens, et les meilleurs du pays. On y cultive l'orge, le sarrasin, le panais, le navet, le trèfle, l'avoine, le millet et la pomme de terre. *Pop.* 1834. *Bur. de p.* de St.-Pol-de-Léon.

Plougoummelen, v. (*Morbihan*), arr. de Lorient, cant. d'Auray, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 11 k. (2 l. ⅔) de Vannes. *Pop.* 1415. *Bur. de p.* d'Auray.

Plougourvest, (*Finistère*). *Voyez* Guicourvest.

Plougouven, v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. du Ponton, à 9 k. (2 l. ¼) S. E. de Morlaix, 6 myr. (13 l. ½) E. N. E. de Brest, 24 k. (5 l. ½) O. de Belle-Isle-en-terre. *Popul....* *Bur. de poste* de Morlaix.

Plougras, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Plouaret, à 27 k. (6 l. ¼) de Lannion, 6 m. (13 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 694. *Bur. de p.* de Belle-Isle-en-terre.

Plougrescant, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Tréguier, à 21 k. (4 l. ¾) de Lannion, 5 myr. (11 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 1479. *Bur. de poste* de Tréguier.

Plougstéert, v. (*Lys*), arr. d'Ypres, cant. de Messines, comm. de Wulverghem, à 16 k. (3 l. ¾) de Warneton, 4 m. (10 l.) d'Ypres. *Pop.* 189. *Bur. de poste* d'Ypres.

Plouguenat, v. (*Côtes-du-Nord*) arr. de Loudéac, ch.-l. de cant., à 13 k. (3 l.) N. E. de Loudéac, 28 k. (6 l. ¼) S. de St.-Brieux, 25 k. (5 l. ¾) S. de Lamballe. *Pop.* 2942. *Bur. de poste* de Loudéac.

Plouguer, v. (*Finistère*), arr. de Château-Lin, cant. de Carhaix. *Pop.* 812. *Bur. de poste* de Carhaix.

Plouguerneau, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Lannilis, à 13 k. (3 l.) O. de Lesneven, 24 k. (5 l. ½) N. de Brest, 3 k. (¾ de l.) S. de la mer, 8 myr. (16 l. ¾) N. p. O. de Quimper. Cette commune a un syndic des marins : elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Morlaix, troisième arrondissement maritime.

Plouguernevel, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Rostrenen, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 5 myr. (10 l. ⅔) de St.-Brieux. *Pop.* 2642. *Bur. de poste* de Rostrenen.

Plouguiel, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Tréguier, près la Tréguier, à 18 kil. (4 l. ¼) de Lannion, 5 myr. (10 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop.* 1846. *Bur. de poste* de Tréguier.

Plouguin, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Ploudalmezeau, à 19 k. (4 l. ¼) de Brest, 6 myr. (13 l. ½) de Quimper. *Pop.* 2281. *Bur. de poste* de Brest.

Plouha, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de St.-Brieux, chef-lieu de canton, à 16 k. (3 l. ¾) E. de Pontrieu, 22 kil. (5 l.) N. O. de St.-Brieux, 20 kil. (4 l. ½) N. E. de Guingamp. *Pop.* 3023. *Bur. de p.* de Paimpol.

Plouhinec, v. (*Morbihan*), arr. de Lorient, cant. de Port-Liberté, à 8 k. (2 l.) S. E. de cette ville, 37 kil. (8 l. ¼) de Vannes. *Popul.* 371. *Bur. de poste* de Port-Liberté.

Plouider, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Lesneven, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 7 myr. (15 l. ¾) de Quimper. St.-Didier y est fort révéré. On fait bénir du pain sous ses influences : les bonnes gens prétendent que ce pain est merveilleux pour faire parler les enfans, *Pop.* 722. *Bur. de poste* de Lesneven.

Plouigneau, v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. du Ponton, à 8 k. (2 l.) de Morlaix, 7 myriam. (16 l.) de Quimper. *Pop.* 3574. *Bur. de poste* de Morlaix.

Plouisy, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de Guingamp, à 2 kil. (½ l.) de cette ville, 32 k. (7 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 1446. *Bur. de poste* de Guingamp.

Ploujean, v. (*Finistère*), arr. et cant. de Morlaix, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 7 myriam. (16 l.) de Quimper. *Pop.* 1874. *Bur. de poste* de Morlaix.

Ploulech, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de Lannion, à 3 kilom. (¾ de l.) de cette ville, 6 myriam. (13 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 888. *Bur. de poste* Lannion.

Ploumagder, village (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de Guingamp, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 27 kil. (6 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 1950. *Bur. de poste* de Guingamp.

Ploumilliau, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de Lannion, à 7 k. (1 l. ⅔) de cette ville, 6 myr. (13 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 2192. *Bur. de poste* de Lannion.

Ploumoguer, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de St.-Renan, à 16 k. (3 l. ¾) de Brest, 6 myr. (14 l. ½) de Quimper. C'est la patrie de Jean *Causeur*, éteint sans

maladie, à l'âge de cent trente-sept ans. A l'âge de cent vingt ans, il se rasoit encore lui-même. *Pop.* 1191. *Bur. de poste* de Brest.

Plouneour-Menez, village (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. de St.-Thegonec, à 16 k. (3 l. ⅗) de Morlaix, 5 myr. (11 l. ⅗) de Quimper. Il y a plusieurs tisserands qui fabriquent des toiles communes sous le nom de *toiles de Léon*. Il s'en fait un commerce considérable avec l'Espagne. *Pop.* 3300. *Bur. de poste* de Morlaix.

Plouneour-Trez, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. Lesneven, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 8 myr. (17 l.) de Quimper. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'incription maritime du quartier de Morlaix, 3e arrondissement maritime. *Pop.* 2473. *Bur. de poste* de Lesneven.

Plounerin, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Plouaret, à 19 k. (4 l. ⅓) de Lannion, 6 m. (13 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 1168. *Bur. de poste* de Belle-Isle-en-terre.

Plouneveter, v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. de Landivisiau, à 9 k. (2 l. ¼) S. E. de Lesneven, 24 kilom. (5 l. ½) N. E. de Brest, 7 k. (1 l. ¾) N. E. de Landerneau, 6 myr. (13 l. ¼) N. de Quimper. *Pop.* 2565. *Bur. de poste* de Lesneven.

Plounevez, v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. de Plouescat, à 8 k. (2 l.) N. E. de Lesneven, 33 k. (7 l. ½) N. E. de Brest, 18 kilom. (4 l.) O. S. O. de Pol-de-Léon, 7 myriam. (15 l. ¾) N. de Quimper. *Pop.* 3367. *Bureau de poste* de Lesneven.

Plounevez-Moedec, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lanuion, cant. de Plouaret, à 20 kil. (4 l. ½) de Lannion, 5 myr. (11 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 2098. *Bur. de poste* de Belle-Isle-en-terre.

Plounevez-Quintin, village (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Rostrenen, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 43 k. (9 l. ⅗) de St.-Brieux. *Pop.* 2504. *Bur. de poste* de Rostrenen.

Plounez, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Paimpol, à 9 kil. (2 l. ¼) de Pontrieu, 38 kil. (8 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 1546. *Bur. de poste* de Paimpol.

Plouray, v. (*Morbihan*), arr. de Pontivy, cant. de Gourin, à 8 kilom. (2 l.) N. E. de Langonnet, 7 myr. (16 l. ¼) de Vannes. *Popul.* 1480. *Bur. de poste* du Faouet.

Plourhan, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Plouha, à 15 k. (3 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 1350. *Bur. de poste* de St.-Brieux.

Plourin, v. (*Finistère*), arr. et cant. de Morlaix, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 6 myr. (14 l. ½) de Quimper. *Pop.* 2230. *Bur. de poste* de Morlaix.

Plourin, v. (*Finistère*), arrond. de Brest, cant. de Ploudalmezeau, à 19 k. (4 l. ⅓) de Brest, 7 myriam. (10 l.) de Quimper. Il y a huit manufactures de papier. *Pop.* 1498. *Bur. de poste* de Brest.

Plourivo, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Paimpol, à 7 kil. (1 l. ¾) de Pontrieu, 36 kil. (8 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 1840. *Bur. de poste* de Paimpol.

Ploutach, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Callac, à 33 kil. (7 l. ½) de Guingamp, 6 myriam. (13 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 803. *Bur. de poste* de Carhaix, départ. du Finistère.

Plouvain, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Vitry, près la Scarpe, à 10 k. (2 l. ½) d'Arras. *Pop.* 375. *Bur. de poste* d'Arras.

Plouvara, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Châtelaudren, à 10 kil. (2 l. ½) O. de St.-Brieux, 5 kil. (1 l. ¼) S. E. de Châtelaudren, 10 k. (2 l. ½) N. de St.-Quentin. *Pop.* 1486. *Bur. de p.* de Châtelaudren.

Plouvorn, v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, canton de Plouzevede, à 22 k. (5 l.) N. E. de Landerneau, 40 k. (9 l.) N. E. de Brest, 15 k. (3 l. ½) O. de Morlaix, 7 myriam. (14 l. ¾) N. p. E. de Quimper. Ce cant. produit les meilleurs chevaux de labour du pays. Il en sort environ quatre cents par année. *Pop.* 2750. *Bur. de poste* de Landivisiau.

Plouy, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Roiselle, comm. de Fins, à 15 kilom. (3 l. ½) de Péronne, 6 myr. (12 l. ¾) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Fins, 428. *Bur. de poste* de Péronne.

Plouy (le), v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, canton de Gamache, commune de Vismes, à 18 k. (4 l.) d'Abbeville, 40 k. (9 l.) d'Amiens. *Pop.*..... *Bureau de poste* d'Oisemont.

Plouy-Louvet, v. (*Oise*) arr. et canton nord-ouest de Beauvais, comm. de Savignées, à 8 kil. (2 l.) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de Savignées, 707. *Bur. de p.* de Beauvais.

Plouy-St.-Lucien, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Nivillé, commune de Tillé, à 5 k. (1 l. ¼) de Beauvais, 6 kil. (1 l. ½) de Nivillé. *Pop.* compr. celle de Tillé, 524. *Bur. de poste* de Beauvais.

Plouyé, v. (*Finistère*), arr. de Château-Lin, cant. d'Huelgoët, à 11 k. (2 l. ¾) de Carhaix, 4 myr. (10 l.) de Quimper. Les habitans de cette commune sont souvent attaqués du plomb et de coliques d'entrailles, causées par le défaut d'écoulement des eaux minérales. On remédieroit par des canaux à de si cruels inconvéniens. *Pop.* 1310. *Bur. de p.* de Carhaix.

Plouyen, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Plabennec, à 16 k. (3 l. ⅗) de Brest, 6 myr. (14 l. ½) de Quimper. *Pop.* 1678. *Bureau de poste* de Brest.

Plouzane, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de St.-Renan, à 8 k. (2 l.) O. de Brest, 5 k. (1 l. ¼) S. de St.-Renan, 4 k. (1 l.) N. de la mer. *Pop.* 3050. *Bur. de poste* de Brest.

Plouzellembre, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Plestin, à 10 kil. (2 l. ½) de Lannion, 8 myr. (13 l. ½) de St. Brieux. *Pop.* 535. *Bur. de poste* de Lannion.

Plouzevede, v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, ch.-l. de cant., à 15 k. (3 l. ½) E. de Lesneven, 37 kilom. (8 l. ¼) N. E. de Brest, 9 k. (2 l. ¼) N. de Landivisiau, 7 myr. (15 l. ¼) N. p. E. de Quimper. *Pop.* 656. *Bur. de poste* de Lesneven.

Plovan, v. (*Finistère*), arrond. de Quimper, cant. de Plogastel, près la mer, à 16 kil. (3 l. ¾) de Pont-Croix, 21 k. (4 l. ⅗) de Quimper. *Popul.* 388. *Bur. de poste* de Quimper.

Ployart, v. (*Aisne*), arrond. et cant. de Laon, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 179. *Bur. de poste* de Laon.

Plozevet, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Plogastel, à 9 k. (2 l. ¼) E. de Pont-Croix, 4 myr. (10 l.) S. de Brest, 23 k. (5 l. ¼) O. de Quimper. *Pop.* 1746. *Bur. de poste* de Pont-Croix.

Pluche, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Verny, comm. de Cherisey, à 13 k. (3 l.) de Metz. *Pop.* compr. celle de Cherisey, 263. *Bur. de poste* de Metz.

Pluduál, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieuc, cant. de Plouha, à 9 k. (2 l. ¼) de Pontrieu, 23 kil. (5 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 806. *Bur. de poste* de Paimpol.

Pluduno, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Plancoët, à 19 k. (4 l. ¼) de Dinan, 37 kilom. (8 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 1725. *Bur. de poste* de Plancoët.

Plufur, v. (*Côtes-du-Nord*). arr. de Lannion, cant. de Plestin, à 16 k. (3 l. ⅔) de Lannion, 6 myr. (13 l. ¾) de St.Brieux. *Pop.* 1008. *Bur. de p.* de Belle-Isle-en-terre.

Plugriffet, v. (*Morbihan*), arr. de Ploërmel, cant. de Rohan, à 10 kil. (2 l. ½) de Josselin, 38 kil. (8 l.) de Vannes. *Pop.* 1448. *Bur. de poste* de Josselin.

Pluguffant, v. (*Finistère*), arr. et cant. de Quimper, à 5 k. (1 l. ⅛) de cette ville. *Pop.* 1092. *Bur. de poste* de Quimper.

Pluherlin, v. (*Morbihan*), arr. de Vannes, canton de Rochefort, à 2 kil. (½ l.) de cette ville, 29 kil. (6 l. ½) de Vannes. *Pop.* 1385. *Bur. de poste* de Vannes.

Pluis, v. (*Var*), arr. de Grasse, cant. de Coursegoules, comm. d'Espières, à 16 kil. (3 l. ¾) de Saint-Paul-du-Var, 16 kil. (3 l. ¾) de Grasse. *Pop.* compr. celle d'Espières, 986. *Bur. de poste* de Saint-Paul-du-Var.

Plume (la), ville (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, ch.-l. de cant., à 11 k. (2 l. ¾) S. O. de cette ville, 16 k. (3 l. ¾) N. E. de Nérac, 4 k. (1 l.) N. de Montjoye. *P.* 2660. *Bur. de poste* d'Agen.

Plumel, v. (*Morbihan*), arr. de Lorient, cant. de Pluvigner, comm. de Landaul, à 6 k. (1 l. ½) d'Auray, 24 kilom. (5 l. ½) de Lorient. *Pop.* compr. celle de Landaul, 820. *Bur. de poste* d'Auray.

Plumelec, v. (*Morbihan*), arr. de Ploërmel, cant. de St.-Jean-de-Brevelay, à 22 k. (5 l.) N. de Vannes, 15 k. (3 l. ½) S. S. O. de Josselin, 15 k. (3 l. ½) S. E. de Locminé. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 2551. *Bur. de poste* de Josselin.

Plumeliau, v. (*Morbihan*), arr. de Pontivy, cant. de Baud, à 11 k. (2 l. ¾) S. de Pontivy, 13 k. (3 l.) N. O. de Locminé, 38 k. (8 l. ½) N. de Vannes. *Pop.* 2286. *Bur. de p.* de Pontivy.

Plumelun, v. (*Morbihan*), arr. de Pontivy, cant. de Locminé, à 23 k. (5 l. ¼) de Pontivy, 25 k. (5 l. ⅔) de Vannes. *Pop.* 3432. *Bur. de poste* de Locminé.

Plumergat, v. (*Morbihan*), arr. de Lorient, cant. d'Auray, à 9 kil. (2 l. ¼) de cette ville, 15 k. (3 l. ½) de Vannes. *Pop.* 1926. *Bur. de poste* d'Auray.

Plumetot, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Douvres, à 10 k. (2 l. ½) de Caen. *Pop.* 346. *B. de p.* de Caen.

Plumieux, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de la Cheze, à 14 k. (3 l. ½) de Loudéac, 5 myr. (11 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 2977. *Bur. de poste* de Loudéac.

Plumoison, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. d'Hesdin, près la Cauche, à 19 kil. (4 l. ¼) de Montreuil, 5 myr. (12 l. ½) d'Arras. Il y a des tourbières. *Popul.* 153. *Bur. de poste* d'Hesdin.

Plumont, v. (*Jura*), arrond. de Dole, cant. de Dampierre, tout près la Forêt de Chaux, à 16 k. (3 l. ¾) de Dole, 5 myr. (11 l. ⅔) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 217. *Bur. de p.* de Dole.

Pluneret, v. (*Morbihan*), arr. de Lorient, cant. d'Auray, à 2 kil. (½ l.) de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) O. de Vannes, 23 kil. (5 l. ¼) S. de Baud. *Pop.* 2027. *Bureau de poste* d'Auray.

Plurien, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Pleneuf, à 19 k. (4 l. ¼) de Lamballe, 30 k. (6 l. ⅔) de Saint-Brieux. *Pop.* 873. *Bur. de poste* de Lamballe.

Plusquellec, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Callac, à 20 k. (4 l. ½) de Rostrenen, 5 m. (12 l. ½) de St.-Brieux. On trouve une mine de plomb dans le territoire de cette commune. *Pop.* 845. *Bureau de poste* de Carhaix, départ. du Finistere.

Plussulien, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de Carhaix, à 19 k. (4 l. ½) de Rostrenen, 34 k. (7 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop.* 1170. *Bur. de poste* de Rostrenen.

Pluttscheid, v. (*Sarre*), arrond. et cant. de Prumm, à 14 k. (3 l. ½) S. E. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) S. p. O. de Schœnecken, 4 myr. (10 l. ¼) N. p. O. de Treves. *Pop.* compr. les dépend., 105. *Bureau de poste* de Treves.

Pluvet, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Genlis, sur le Tille, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Jean-de-Losne, 22 k. (5 l.) de Dijon. *Pop.* 334. *Bur. de poste* d'Auxonne.

Pluviers, v. (*Dordogne*) arr. de Nontron, cant. de Bussiere-Badil, à 11 k. (2 l. ¾) de Nontron, 5 myr. (11 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 821. *Bur. de poste* de Nontron.

Pluvigner, b. (*Morbihan*), arr. de Lorient, ch.-l. de cant., à 11 k. (2 l. ¾) N. d'Auray, 23 k. (5 l. ¼) N. O. de Vannes, 10 k. (2 l. ½) S. de Baud. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 4480 *Bur. de poste* d'Auray.

Pluwig, v. (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Contz, à 10 kilom. (2 l. ½) de cet endroit, 10 kilom. (2 l. ½) de Trèves. *Pop.* 178.

Pluzunet, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Plouaret, à 11 k. (2 l. ¾) de Lannion, 5 m. (10 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop.* 2352. *Bur. de p.* de Lanniou.

Ply (le), v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. d'Auneuil, comm. de Villers-St.-Barthelemy, à 10 k. (2 l. ½) de Beauvais, 5 k. (1 l. ¼) d'Auneuil. *Popul.* compr. celle de Villers-St.-Barthelemy, 797. *Bur. de poste* de Beauvais.

PO.

Ce département a été formé des ci-devant districts de Turin, des Quatre-Vallées, et du marquisat de Suse; il tire son nom du fleuve du Pô, qui l'arrose à l'est, et du sud au nord. Le département du Pô, au pied des Alpes, est borné au nord par ceux du Mont-Blanc et de la Doire; à l'ouest par ceux du Mont-Blanc et des Hautes-Alpes, au sud par celui de la Stura, et à l'est par ceux de la Doire ou Dora, et du Tanaro.

Les principales villes sont *Turin*, *Suse*, *Pignerol*, *Carignan*, *Chieris*, *Montcallier*.

L'étendue en *superficie* du département est de 522,000 hectares 1,022,000 arpens, ou de 96 myr. (217 lieues et demie) carrés.

Il est composé de 245 communes, et divisé en trois arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en 39 cantons ou justices-de-paix. La préfecture de ce département est à *Turin* *Pignerol* et *Suse* sont les siéges des sous-préfectures. Le département du Pô renferme les évêchés de Pignerol et de Suse, et dépend de la 27e division militaire, dont le commandant réside à Turin. Il est du ressort de la cour d'appel

séante à Turin, et dans l'inspection forestière de Turin.

Rivières, ruisseaux et torrens : Chiara, Dora Riparia, Felice, Pô, Stura, Bonna Molonetto, Oitana Angrogna, Bardonechia, Chiamurgua, Cunisca, Cisola, Clusone, Fitca Giandone, Grana, Lanyate, Lemma, Non, Prati, Rio, Torto, Sangal, Sangone, Sangonetto, S.-Martino.

Montagnes ou sommités : Grand et petit Cenis, Genevro, Lazaney, Rieglia, Sasa, Rochemelon.

Vallées : Bardonechia, Grisolo, Houlx, Lucerna, Novaliso, Perosa, Pragetalo, S.-Martino, Vaudois, Viu.

Passages, communications ou cols : Abries, Argueil, Ambin, Blame, Blessière, Bourget, Chapré, Chose, Col de Servière, Cristofe, Croix, Durme, Fenestra, Hetizabe, Malnait, Orsière, Rodoret, Robant, Rosse, Trigua.

Position ou camp. Assieta.

Ses productions sont aussi variées que son sol. La plaine aux environs du Pô est fertile en grains. Le froment suffit à la consommation des habitans ; mais le maïs ou blé de Turquie en est la principale récolte. Les pommes de terre commencent à y être fort en usage. L'entrée des vallées produit en général des fruits, quelque peu de vin assez bon, des châtaignes, de la soie, etc.

La partie supérieure est généralement âpre, mais elle abonde en pâturages.

Les chevaux de ce département sont bons, les mulets assez communs, les bœufs n'y sont point employés à la culture de la terre : on les tue jeunes. Il y a rarement de bons veaux, mais le bœuf tué ainsi jeune est délicieux.

On trouve dans les montagnes des mines de fer, du vert de montagne, de la manganèse, du plomb ferrugineux, et d'autres métaux mélangés où le colbat domine.

Les montagnes fournissent beaucoup d'ardoise, mais elles ne sont en usage que dans les hautes vallées, tout le reste ayant de la terre fort grasse ; on y fait des tuiles, on y exploite des carrières de marbre de diverses couleurs, des carrières de pierres calcaires, de terre d'argile très-pure, propre à faire de la poterie, et des terres marneuses dont les habitans ne connoissent pas la propriété.

Il y a des fabriques d'étoffes de soie, de bas de soie, de gazes, de gants de chamois, de toiles, de velours, de cordages, des verreries, papeteries, poteries, tanneries, forges, etc. On y fait d'excellentes liqueurs et de la parfumerie.

On y fait commerce de grains, bestiaux, beurre, fromages, châtaignes, bois, charbon, fers, etc. et des produits des fabriques qui y sont établies.

Les habitans de ce pays sont braves, assez bien faits ; les femmes sont jolies et vives. Ceux des montagnes sont pauvres comme ceux de toutes les Alpes en général.

La culture des mûriers, dans la partie méridionale de ce département, forme la principale occupation des habitans. Il y a très-peu de manufactures dans ce pays : mais en revanche, la médecine et le droit y sont fort cultivés. Il y a à Suse une fabrique d'étoffe de soie.

Le commerce se borne à la soie écrue, liqueurs et gants de chamois, et au transit entre les départemens riverains du Rhône, la république italienne, et le ci-dev. état de Parme.

Les hommes illustres, célèbres ou fameux, nés dans ce département, sont : Jean *Batero*, mort en 1608. On a de lui : Divers ouvrages d'histoire et autres. — Cœlius secundus *Curio*, professeur d'éloquence à Bâle, mort en 1569. Il a donné des Notes sur divers auteurs anciens, etc. — Cœlius *Augustin*, son second fils, mort en 1567, a publié une histoire des Sarrasins, N. XXI. — Mainfrai *Gover*, jurisconsulte, etc. : né à Turin, où il mourut en 1615. On a de lui : *Consilia ; Notes sur Julius Clarus ; Oraison funèbre de Philippe II*, et quelques poésies. — Jean-Vincent *Gravina*, jurisconsulte romain : mort en 1717 à Turin. On a de lui : *Origine du droit*, et autres ouvrages estimés, recueillis in-4°, à Leipsiek, avec les *Notes de Mascovius*. — — Jean *Largentier*, médecin né à Castelnovo, mort en 1572. *Opera*, 3 vol. in-fol. —Charles *Paschal*, mort près d'Abbeville en 1625. Il a laissé : *Vie de Pibrac* et *Éloge de Vinet*, en latin ; un bon ouvrage *de Coronis*, *Legatio rhœtica ; Legatus*, etc.

PO *ou* ERIDANO (*Pô*), fleuve célèbre d'Italie, dont il est le plus considérable. 1° Sa source, au mont Viso, département du Pô, traverse tout le Piémont en arrosant le département du Pô, séparant ceux de la Doire et le Sesia de ceux du Tanaro et de Marengo, et celui-ci et le ci-devant duché de Parme, de la république Italienne, traverse celle-ci en arrosant les départemens du Mincio et du Bas-Pô. Dans ce dernier, il se divise en plusieurs branches : la principale, dite la Maestra, se jette dans la mer Adriatique, à 18 k. (4 l.) de N. E. de la Mesola.

2° Une branche s'en détache à Sancta-Maria, passe à Ariano, et se jette dans l'Adriatique, près de Goro.

3° Une branche se sépare de la Maestra, et, se subdivisant en trois, sous les noms de Goro, Camello, et la Douzella, se jette dans l'Adriatique entre la Maestra et celle d'Ariano.

4° Le Pô di Volano se détache de la Maestra au-dessous de Salara, passe à Ferrara, et tombe par deux embouchures dans l'Adriatique, à 13 k. (3 l.) N. E. de Comacchio.

5° Enfin le Pô de Primaro se sépare de la précédente à Ferrara, et se jette dans l'Adriatique, à 18 k. (4 l.) N. E. de la Raveuna. Entre ces deux derniers bras sont renfermés marais ou lagunes, appelés *Valle di Comachio*.

Le Pô traverse donc toute l'Italie supérieure de l'ouest à l'est, baigne les villes de la Villa-Franca, Carmagnola, Carignano, Moucaglieri, Torino, Chivasso, Trino, Verrua, Casale, Valeuza, Piaceuza, Cremona, Casalmaggiore, Guastalla, Borgo-Forte, Rovere et Ferarsa. Son cours, assez rapide, est d'environ 53 myriam. (120 l.) : il est large et profond ; il porte bateau depuis Carmagnola ; sa navigation est facile ; les bâtimens de mer le remontent de plus de 8 myr. (18 l.) ; depuis Guastalla ; il est retenu par des digues, sans lesquelles il inonderoit tout le pays. Son lit s'exhausse tous les jours, et il change assez souvent d'embouchures, ce qui cause de vastes marais renfermés, entre et autour de ses divers bras.

Toutes les rivières qui tombent des Alpes et de l'Apennin se déchargent dans le Pô : à gauche ; ce sont, le Clusone, la Dora-Riparia, l'Oreo, la Dora-Baltea, la Sesia, l'Agogna, le Ticino, l'Olona, l'Adda, l'Oglio, le Mincio, le Tartaro, et plusieurs bras de l'Adice : à la droite, la Vraita, la Maira, le Tanaro, la Scrivia, la Curone, la Staffora, le Tidone, la Trebbia, la Nura, le Tarro, la Parma, la Leuza, le Crostollo, la Secchia, le Panaro, le Reno, le Santerno et le Senio. Ses bords sont très-rians et très-fertiles, mais ils ne sont sains qu'en Piémont.

Pô, v. (*Mont-Blanc*), arrond. de Chambéry, cant. et comm. de St.-Pierre-d'Albigny, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 14 kil. (3 l. ½) de Chambéry. *Pop.* compr. celle de St.-Pierre-d'Albigny.... *Bureau de poste* de St.-Pierre-d'Albigny.

POBAN, v. (*Haute Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, à 38 k. (8 l. ½) de St.-Gaudens, 12 myr. (26 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 100. *Bur. de poste* de St.-Béat.

POCAPAGLIA, v. (*Tanaro*), arr. d'Albe, cant. de Bro, au sommet d'une montagne, à 13 kil. (3 l.) O. d'Albe. *Pop.* 1621. *Bur. de p.* d'Asti.

POCANCY, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Vertus, près la Somme-Soude, à 16 k. (3 l. ¾) de Châlons. On y trouve de la tourbe. *Pop.* 290. *Bur. de poste* de Vertus.

POCANCY, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de la Ferté-Aleps, comm. de Lardy, à 6 k. (1 l. ½) d'Etrechy, 10 kil. (2 l. ½) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Lardy, 670. *Bur. de poste* d'Etrechy.

POCE, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de Vitré, sur la Vilaine, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 32 k. (7 l. ¼)

(7 l. ¼) de Rennes. *Pop.* 727. *Bur. de poste* de Vitré.

POCÉ, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, canton d'Amboise, sur la Ramberge, à 3 k. (¾ de l.) d'Amboise, 22 kil. (5 l.) de Tours. *Pop.* 515. *Bur. de poste* d'Amboise.

POCHÉ, v. (*Sarthe*), arrond. du Mans, canton de Couli, comm. de Ste.-Sabine, à 16 kilom. (3 l. ⅔) du Mans. *Pop.* compr. celle de Ste.-Sabine, 879. *Bur. de p.* de Beaumont-sur-Sarthe.

POCHEY, v. (*Côte d'Or*), arr. de Beaune, cant. d'Arnay-sur-Arroux, comm. d'Allery, à 7 kil. (1 l. ¾) d'Arnay, 36 k. (8 l.) de Beaune. *Pop.* compr. celle d'Allery, 774. *Bur. de poste* d'Arnay.

POCQ, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Templeuve, commune de Néchin, à 10 k. (2 l. ½) de Tournai, 2 kil. (½ l.) de Templeuvé. *Pop.* compr. celle de Néchin, 1556. *Bur. de poste* de Tournai.

PODENSAC, ville (*Gironde*), arr. de Bordeaux, ch.-l. de cant., à 4 k. (1 l.) N. O. de Cadillac, 28 kilom. (6 ¼) S. E. de Bordeaux, 2 k. (½ l.) S. de Rions. Cette commune a un syndic des marins: elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Langon, cinquième arrondissement maritime. *Pop.* 1351. *Bur. de poste.*

PODIGLIANO, v. (*Marengo*), arr. de Tortone, sur le penchant d'une colline, à 20 k. (4 l. ½) S. de Tortone. *Pop.* 167. *Bureau de poste* de Tortone.

POEDERLÉ, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Turnhout, cant. d'Hérenthals, à 5 kilom. (1 l. ¼) S. p. O de Gierle, 11 kil. (2 l. ¾) E. de Santhoven, 24 k. (5 l. ½) E. d'Anvers. *P.* 700. *Bur. de poste* de Turnhout.

POEFFOND, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. nord de Chartres, commune de Mainvilliers, à 3 kilom. (¾ de l.) de Chartres. *Pop.* compr. celle de Mainvilliers, 750. *Bur. de poste* de Chartres.

POEIX, v. (*Basses-Pyrénées*), arr., cant. et comm. d'Oléron, à 2 k. (½ l.) de cette ville. On trouve dans le territoire des couches de schiste jaunâtre et friable. Cette pierre, rude au toucher, est une espèce de grès argileux. *Pop.* compr. celle d'Oléron,...... *Bur. de poste* d'Oléron.

POEL-CAPELLE, v. (*Lys*). *Voyez* CAPELLE-DE-POELE.

POEL-CELLARD, (*Drôme*) v. arr. de Die, cant. de Bourdeaux, près le Bin, à 14 k. (3 l. ½) de Crest, 40 k. (9 l.) de Valence. *Pop.* 315. *Bur. de poste* de Dieu-le-Fit.

POEL-LAVAL, v. (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Dieu-le-Fit, à 22 k. (5 l.) de Montelimar, 4 myr. (10 l. ½) de Valence. Il y a huit manufactures de poteries, tant au dedans qu'au dehors. *Pop.* 830. *Bur. de poste* de Dieu-le-Fit.

PŒLERT, v. (*Sarre*), arrond. de Birckenfeld, cant. d'Hermeskeil, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 20 k. (4 l. ½) de Trèves. *Pop.* 136.

PŒLICH, v. (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Schweich, sur la Moselle, à 5 myr. (1 l. ¼) E. de Schweich, 6 k. (1 l. ½) S. O. de Novenich, 15 k. (3 l. ½) N. E. de Trèves. *Pop.* 104. *Bur. de poste* de Trèves.

PŒRBACH, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Wolfstein, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 13 k. (3 l.) N. O. de Lautercken, 7 myr. (15 l. ¼) S. O. de Mayence. *Pop.* 67. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

PŒSSELE, v. (*Escaut*), arr. de Gand, cant. de Nevele, à 2 k. (½ l.) O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) E. de Poucques, 15 k. (3 l. ½) O. de Gand. *Pop.* 628. *Bur. de poste* de Gand.

POET (LE), v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de Laragne, à 21 k. (4 l. ¾) de Serres, 33 kilom. (7 l. ½) de Gap. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 466. *Bur. de poste* de Sisteron, départ. des Basses-Alpes.

POET-L'EMPORCI, v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. du Buis, à 23 k. (5 l. ¼) de Nions, 8 myr. (19 l. ¼) de Valence. *Pop.* 1007. *Bur. de p.* du Buis.

POET, montagne (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Dieu-le-Fit, 21 k. (4 l. ⅔) E. de Montelimar. Sa direction de l'O. à l'E. a 6 k. (1 l. ½) de long.

POET-SIGILAT, v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. de Remuzat, à 13 k. (3 l.) de Nions, 7 myr. (16 l.) de Valence. *Pop.* 285. *Bur. de poste* de Nions.

PŒUILLY, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Roiselle, à 13 k. (3 l.) S. de Péronne, 6 myr. (13 l.) S. d'Amiens. *Pop.* compr. celle d'Aix, 344. *B. de poste* de Péronne.

POEY, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Lescar, sur la Lousse, à 9 kil. (2 l. ⅓) de Pau. *P.* 362. *Bur. de poste* de Pau.

POEY, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Garlin, commune d'Aydie, à 5 kilom. (1 l. ⅓) E. de Coucher, 37 kilom. (8 l. ⅓) N. E. de Pau, 11 k. (2 l. ¾) N. de Lembège. *Pop.* compr. celle d'Aydie et de l'Herm, 118. *Bur. de p.* de Pau.

POEY, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. d'Oléron, près le gave d'Oléron, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 25 k. (5 l. ¾) de Pau. *Pop.* 236. *Bur. de poste* d'Oléron.

POEY-A-RAVIE, montagne (*Hautes-Pyrénées*), arrond. d'Argelès, cant. de Lus, à 33 kilom. (7 l. ½) S. S. E. d'Argelès; elle a du S. O. au N. E., 2 k. (½ l.) de long.

POEY-ASPE (LE), montagne (*Hautes-Pyrénées*), arrond. d'Argelès, cant. de Lus, entre le gave de Poey-Aspe et le Pie-Blanc, à 31 k. (7 l.) S. d'Argelès; elle a du S. O. au N. E. 4 k. (1 l.) de long.

POEY-ASPE gave et rivière (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lus. Sa source au pied du sommet des Pyrénées, coule au N. E., et se rend dans le gave d'Ossonne, à 4 kil. (1 l.) N. E. de sa source.

POEY-FERRÉ, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lourde, à 14 k. (3 l. ¼) d'Argelès, 18 k. (4 l.) de Tarbe. *Popul.* compr. celle de St.-Germer, 478. *Bur. de p.* de Lourde.

POEY-MOURON, montagne (*Hautes-Pyrénées*), arrond. d'Argelès, cant. de Lus, à 25 k. (5 l. ¾) d'Argelès. Elle a du N. au S., 2 k. (½ l.) de long.

POGEO, anse (*Morbihan*), arr. de Vannes, cant. de Sarzeau, à 9 k. (2 l. ¼) O. de cet endroit. Elle a à l'O. l'île de Meauban, et au S. le roc Petit-Rolne, le Grand, et l'anse de Cornaut, à 4 k. (1 l.) S., ainsi que le roc de Coedel.

POGGIO, v. (*Golo*), arrond. de Corté, à 6 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 5 myr. (12 l. ¾) de Bastia. *Pop.* 343.

POGGIO, v. (*Golo*), arr. de Bastia, cant. de Moriani, à 41 kilom. (9 l. ⅓) de Bastia. *Pop.* 381.

POGGIO, v. (*Golo*), arr. de Bastia, à 10 k. (2 l. ½) de cette ville. *Pop.* 381.

POGGIO, v. (*Liamone*), arr. de Sartene, cant. de Tallano. *Pop.* 181.

POGGIO-DI-CASTEL-D'AQUA, v. (*Golo*), arrond. de Bastia, à 34 k. (7 l. ⅔) de cette ville.

Poggio-Dinazza, v. (*Golo*), arr. de Corté, à 33 k. (7 l. ½) de cette ville, 8 myr. (17 l. ½) de Bastia. *Pop.* 518.

Poggio-Mezzana, v. (*Golo*), arrond. de Bastia, cant. de Tavagna, à 32 k. (7 l. ¼) de Bastia. *Pop.* 352.

Poggio-Marinaccio, village (*Golo*), arr. de Bastia, à 32 kilom. (7 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 95.

Poggiolo, v. (*Liamone*), arr. de Vico, cant. de Sorroinsu, près la Liamone, à 9 k. (2 l. ½) de Vico, 34 k. (7 l. ¾) d'Ajaccio. *Pop.* 159.

Pogny, v. (*Marne*), arr. de Châlons, canton de Marson, près la Marne, à 13 k. (3 l.) S. E. de Châlons, 16 k. (3 l. ¾) N. E. de Vitry-sur-Marne, 40 k. (9 l.) S. S. O. de Ste.-Menéhould. *Pop.* 768. *Bur. de poste.*

Pohlbach, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Wittlich, à 10 k. (2 l. ½) S. de cet endroit, 13 kil. (3 l.) O. de Berncastel, 24 kilom. (5 l. ½) N. N. E. de Trèves. *Pop.* 191. *Bur. de poste* de Trèves.

Poids-de-Fiole, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliége, à 9 kil. (2 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 203. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Poids et mesures. Voyez *Mesures et poids.*

Poigny, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Provins, près la Vouize, à 2 kil. (½ l.) de Provins, 4 myr. (10 l. ¼) de Melun. *Pop.* 158. *Bur. de p.* de Provins.

Poigny, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Rambouillet, près les forêts de St.-Léger et de Rambouillet, à 25 k. (5 l. ¾) de Dourdan, 31 kil. (7 l.) de Versailles. *Pop.* 426. *Bur. de poste* de Rambouillet.

Poil, v. (*Nièvre*), arrond. de Château-Chinon, cant. de Luzy, à 24 kil. (5 l. ½) de Moulins, 7 myr. (16 l.) de Nevers. *Pop.* 838. *Bur. de poste* de Luzy.

Poil (le), (*Basses-Alpes*). *Voy.* Poir (le).

Poilcourt, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. d'Asfeld-la-Ville, sur la Retourne, à 22 kil. (5 l.) de Rhétel, 6 myr. (13 l. ½) de Charleville. *Pop.* 139. *Bur. de poste* de Reims, départ. de la Marne.

Poilhes, v. (*Hérault*), *Voyez* Polhes.

Poillay (le), v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Droué, à 15 kil. (3 l. ½) de Montdoubleau, 6 myr. (12 l. ¾) de Blois. *Pop.* 534. *Bur. de poste* de la Ville-aux-Clercs.

Poillé, v. (*Sarthe*), arr. de la Flèche, cant. de Brulon, sur la côte près la Vesgre, à 9 k. (2 l. ¼), de Sablé, 34 k. (7 l. ¾) du Mans. *Pop.* 926. *Bur. de poste* de Sablé.

Poilley, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Fougères, cant. de Louvigné-du-Désert, à 13 k. (3 l.) de Fougères, 5 myr. (11 l. ½) de Rennes. *Pop.* 1013. *B. de poste* de St.-James, départ. de la Manche.

Poilley, v. (*Manche*), arrond. d'Avranches, cant. de Ducey, près l'Ardée, à 8 k. (2 l.) d'Avranches, 5 myr. (11 l.) de Coutances. *P.* 1103. *Bur. de poste* d'Avranches.

Poilly, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre, près la Serre, à 13 kil. (3 l.) de Laon. *Pop.* 560. *Bur. de poste* de Laon.

Poilly, b. (*Loiret*) arr. et cant. de Gien, à 2 kil. (½ l.) O. de cette ville, 5 myr. (12 l. ¾) d'Orléans, 37 k. (8 l. ½) S. de Montargis. *Pop.* 1154. *B. de poste* de Thoury, départ. d'Eure-et-Loir.

Poilly, v. (*Marne*), arrond. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois, sur l'Adre, à 16 k. (3 l. ¾) de Reims, 5 m. (11 l.) de Châlons. *Pop.* 186. *Bur. de poste* de Reims.

Poilly, v. (*Yonne*), arrond. de Tonnerre, cant. de Noyers, près la Serain, à 10 k. (2 l. ½) de Tonnerre, 24 k. (5 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 569. *Bur. de poste* de Bassou.

Poilly, v. (*Yonne*), arrond. de Joigny, cant. d'Aillant-sur-Tholon, à 13 kil. (3 l.) de Joigny, 14 kilom. (3 l. ½) d'Auxerre. C'est la patrie d'Edme *Pourchot*, professeur de philosophie au collége des Grassins, ensuite à celui de Mazarin; il fut sept fois recteur de l'Université; il étoit recherché des savans de son temps. Bossuet et Fénélon firent souvent l'éloge de *Pourchot*; Fénélon lui offrit même d'employer son crédit à la cour pour le mettre au nombre des instituteurs des enfans de France; mais *Pourchot* préféra se dévouer au service de l'Université plutôt qu'à celui de la cour : il naquit en 1651, et mourut à Paris en 1734. On a de lui, *Institutiones Philosophiæ*, 5 vol. in-12. *Pop.* 852. *Bur. de poste* de Joigny.

Poilvache, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de Dinant, comm. d'Evrehaille, à 6 k. (1 l. ½) de Dinant, *Pop.* compr. celle d'Evrehaille, 396. *Bur. de poste* de Dinant.

Poinchy, v. (*Yonne*), arrond. d'Auxerre, cant. de Chablis, sur la Serain, à 14 k. (3 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 301. *Bur. de poste* de Chablis.

Poincy, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Meaux, près la Marne, à 3 k. (¾ de l.) de Meaux, 5 myr. (11 l. ¾) de Melun. *Pop.* 70. *Bur. de poste* de Meaux.

Poinsenot, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. d'Auberive, près la source de l'Ouru, à 29 kil. (6 l. ½) de Langres, 5 k. (1 l. ¼) de Grancey, 4 myr. (10 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 232. *Bur. de poste* de Grancey, départ. de la Côte-d'Or.

Poinson-les-Fay, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Fay-Billot, à 24 k. (5 l. ½) de Langres, 5 myr. (12 l.) de Chaumont. *Pop.* 560. *Bur. de poste* de Fay-Billot.

Poinson-les-Grancey, v. (*Haute-Marne*), arrond. de Langres, cant. d'Auberive, près la source de la rivière d'Ouru, à 31 k. (7 l.) de Langres, 4 myr. (10 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 268. *Bur. de poste* de Grancey, départ. de la Côte-d'Or.

Poinson-les-Larrey, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Laignes, à 8 kil. (2 l.) de Châtillon, 8 m. (17 l. ½) de Dijon. *Pop.* 680 *Bur. de p.* de Laignes.

Poinson-les-Nogent, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Nogent-Haute-Marne, à 22 k. (5 l.) de Chaumont. *Pop.* 167. *Bur. de poste* de Chaumont.

Point, lac (*Doubs*), arrond. de Pontarlier, cant. de Mouthe, dans le cours du Doubs, qui le traverse, à 5 k. (1 l. ¼) S. de Pontarlier; il a 1 kil. (¼ de l.) de long, sur autant de large.

Point-du-Jour, fort (*Hautes-Alpes*), arr. et cant. de Briançon, à côté de plusieurs autres forts, qui sont les forts des trois têtes de l'infernal, du Donjon, du Randouillet et Dauphin, à 2 k. (½ l.) de Briançon. *Bur. de poste* de Briançon.

Point-du-Jour (le) v. (*Seine*), arr. de St.-Denis, cant. de Neuilly, comm. d'Auteuil, à 11 kil. (2 l. ¾) de St.-Denis, 4 k. (1 l.) de Neuilly. *Pop.* compr. celle d'Auteuil, 1205. *Bur. de poste* de Paris.

Pointe (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, comm. de St.-Maurice, à 8 k. (2 l.) de Dourdan, 16 k. (3 l. ¾) d'Etampes. *P.* compr. celle de St.-Maurice, 414. *B. de p.* de Dourdan.

Pointe, fort (*Charente - Infé-*

rieure), arr. et cant. de Rochefort, à l'embouchure de la Charente. *Bur. de poste* de Rochefort.

POINTE, batterie et corps de garde de Trevignon (*Finistère*) arrond. de Quimper, cant. de Concarneau, à l'O. de l'anse du Dour, à 9 k. (2 l. ¼) de cet endroit, 30 kil. (6 l. ¾) S. E. de Quimper. Elle a, en remontant la côte au N. O., les rochers, le Vilvit, le Bras, le Bian-Baleden, les Dragons, le Trepos, le Cornenpo, le Bec-Augazel, le Bas-Tudy et le Bec-National, à 11 kil. (2 l. ¾) de la Pointe de Trevignon, jusqu'à la rivière de Pouldohan.

POINTE-BLANCHE, cap (*Var*), arrond. de Toulon à 3 kil. (¾ de l.) E. de l'Isle-de-Bregançon dans la rade d'Hyères. Elle tient à la calanque de Foirades et à la grande calanque.

POINTE-D'AVEYRON (LA), village (*Lot*), arr. et cant. est de Montauban, comm. de Villemade, à 10 k. (2 l. ½) de Montauban, 4 kil. (1 l.) de la Françoise. *Pop.* compr. celle de Villemade, 548. *B. de p.* de Montauban. *Relais de poste aux chevaux*.

POINTE-DU-HOG, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. d'Isigny, à 5 k. (1 l. ¼) de la Cambe, 25 k. (5 l. ¾) O. N. O. de Bayeux.

POINTE-LE-COMTE (LA), village (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de Rosoy, comm. de Villeneuve-St.-Denis, à 9 k. (2 l. ¼) de Crécy, 19 kil. (4 l. ¼) de Coulommiers. *Pop.* comp. celle de Villeneuve-St.-Denis, 249. *Bur. de poste* de Crécy.

POINTE-NOIRE ou NOIRE-POINTE. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Fréjus, à 16 k. (3 l. ¾) E. N. E. de cette ville, au S. O. du cap Roux.

POINTE-ST.-SULPICE (LA), v. (*Tarn*) arrond. de Gaillac, cant. de Rabastens, comm. de Mezens, à 6 k. (1 l. ½) de Rabastens, 22 k. (5 l.) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de Mezens, 352. *Bur. de p.* de Rabastens. *Rel. de poste aux chevaux*.

POINTEZ, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, canton de Briouze, à 25 kil. (5 l. ¾) d'Argentan, 4 m. (10 l.) d'Alençon. *Pop.* 446. *Bur. de poste* d'Argentan.

POINTIS-DE-RIVIÈRE, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Saint-Gaudens, cant. de St.-Bertrand-de-Comminges, sur la Garonne, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Gaudens, 9 m. (20 l. ¼) de Toulouse. *Pop.* 788. *Bur. de poste* de Montrejean.

POINTIS-INARD, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de St.-Gaudens, sur le Ger, à 7 kil. (1 l. ¾) de St.-Gaudens, 8 myr. (17 l. ½) de Toulouse. Il y a une verrerie dans ce village. *Pop.* 1205. *Bur. de poste* de St.-Gaudens.

POINTRE, v. (*Jura*) arr. de Dole, cant. de Montmirey, à 14 k. (3 l. ½) de Dole, 6 m. (14) de Lons-le-Saunier. *Bur. de poste* de Dole.

POINTS (LES) ou ST.-JULIEN-DES-POINTS, v. (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de St.-Germain-de-Calberte, à 20 k. (4 l. ½) de Villefort, 4 m. (10 l. ½) de Mende. *Pop.* 179. *Bur. de p.* de Villefort.

POINVILLE, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Janville, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 42 k. (9 l. ½) de Chartres. *Pop.* 202. *Bur. de poste* de Thoury.

POINVILLE-LE-GAILLARD, (*Seine-et-Oise*), *Voy.* ROMINVILLE.

POINVILLERS, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Quingey, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 22 kil. (5 l.) de Besançon. *Pop.* 235. *Bur. de poste* de Quingey.

POIR (LE), v. (*Basses-Alpes*), arr. de Castellane, canton de Senez, à 21 k. (4 l. ¾) de Castellane, 18 kil. (4 l.) de Digne. *Pop.* 330. *Bur. de p.* de Castellane.

POIRÉ (LE), v. (*Vendée*), arr. et cant. de Fontenay-le-Peuple, près la Vendée, à 8 kil. (2 l.) de cette ville. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 980. *Bur. de poste* de Fontenay-le-Peuple.

POIRÉ-SOUS-LA-ROCHE-SUR-YON (LE), b. (*Vendée*), arr. de Montaigu, chef-lieu de cant., à 11 kil. (2 l. ¾) N. O. de la Roche-sur-Yon, 6 m. (14 l. ½) N. O. de Fontenay-le-Peuple, 14 k. (3 l. ¼) de St.-Léger. *Pop.* 4200. *Bur. de poste* de la Roche-sur-Yon.

POIRIER-GODART (LE), village (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, canton de Bonnières, commune de Boissy-Mauvesin, à 11 k. (2 l. ¾) de Mantes, 7 k. (1 l. ¾) de Bonnières. *Pop.* compr. celle de Boissy-Mauvesin, 622. *Bur. de poste* de Mantes.

POIRIERS (LES), v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Bourguebus, à 8 kil. (2 l.) de Caen. *Pop.* 104. *Bur. de poste* de Caen.

POIRNO, ville (*Tanaro*), arr. d'Asti. Cette petite ville autrefois close de murs sur la gauche de la Bonna, sur le chemin de Turin à Asti, dans une plaine, est à 22 k. (5 l.) S. O. de Turin. *Pop.* 5000. *Bur. de poste* de Carmagnole.

POIROUX (LE), v. (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Talmont, sur le Guy-Chatenay, à 19 k. (4 l. ¼) E. des Sables-d'Olonne, 5 myr. (12 l. ½) O. de Fontenay-le-Peuple, 7 k. (1 l. ¾) N. E. de Tallemont. *Pop.* 521. *Bur. de poste* des Sables-d'Olonne.

POISAT, v. (*Isère*), arr. et cant. sud-est de Grenoble, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *P.* 288. *Bur. de poste* de Grenoble.

POISAY-LE-VIEIL, v. (*Vienne*), arr. de Châtelleraut, cant. de Plumartin-sur-Creuse, près la Creuse, à 18 kilom. (4 l.) de Châtellerault, à 43 k. (9 l. ¾) de Poitiers. *P.* 686. *Bur. de poste* de Châtellerault.

POISEREAUX, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. et cant. de Fontainebleau, comm. de Noisy, à 6 k. (1 l. ½) de Milly, 14 k. (3 l. ¼) de Fontainebleau. *Pop.* compr. celle de Noisy, 489. *Bur. de poste* de Milly, départ. de Seine-et-Oise.

POISEUL-LA-GRANGE, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Saint-Seine, à 34 k. (7 l. ¾) de Dijon. *Pop.* 292. *Bureau de poste* de St.-Seine.

POISEUL-LA-VILLE, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon, cant. de Baigneux-les-Juifs, à 27 k. (6 l.) de Semur, 39 k. (8 l. ¾) de Dijon. *Pop.* 548. *Bur. de poste* de Bussy.

POISEUL-LES-SAUX, v. (*Côte-d'Or*) arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit, 29 k. (6 l. ½) de Dijon. *Pop.* 200. *B. de poste* d'Is-sur-Tille.

POISEUX, v. (*Nièvre*), arrond. de Nevers, cant. de Pougues, à 15 k. (3 l. ½) de Nevers. Il y a un fourneau et 3 petites forges dites de *la Belouse*, aciérie de Berthier; 4 forges, dites *les Martinets*, une autre, dite *la Grosse-Forge de l'arsenal aux ancres*, la petite forge, le fourneau du *Haissan*, la petite Forge, et forge de *Morcy*. *Pop.* 627. *Bur. de p.* de Nevers.

POISIEU, v. (*Ain*), arrond. de Belley, cant. de Champagne, comm. de Lilignot, à 20 k. (4 l. ½) de Belley, 4 k. (1 l.) de Champagne. *Pop.* compr. celle de Lilignot, 127. *Bur. de poste* de Belley.

POISLÉ (LE), (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. et comm. de Mèreville, à 8 k. (2 l.) d'Angerville, 10 kil. (2 l. ½) d'Etampes.

Pop. comp. celle de Mèreville, 1400. *Bur. de poste* d'Angerville.

POISLÉ, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. et comm. de Verneuil, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 38 k. (8 l. ½) d'Évreux. *Pop.* comp. celle de Verneuil, 5280. *Bureau de poste* de Verneuil

POISLÉE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Étampes, commune de Brières-les-Scellés, à 3 kilom. (¾ de l.) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Brieres-les-Scellées, 320. *Bur. de poste* d'Étampes.

POISLY, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, canton d'Ouzoir-le-Marché, comm. de Villermain, à 11 k. (2 l. ¾) de Beaugency, 31 k. (7 l.) de Blois. *Pop.* compr. celle de Villermain, 560. *Bur. de poste* de Beaugency, départ. du Loiret.

POISOT, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Gevret, comm. de Collonges, à 14 kil. (3 l. ¼) de Nuits, 22 k. (5 l.) de Dijon. *Pop.* compr. celle de Collonges, 408. *Bur. de poste* de Nuits.

POISOUX, v. (*Jura*), arrondiss. de Lons-le-Saunier, cant. de St.-Amour, à 24 k. (5 l. ½) d'Orgelet, 37 k. (8 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Popul.* 120. *Bur. de poste* de St.-Amour.

POISSAY-LE-JOLI, v. (*Vienne*), arrond. de Châtellerault, cant. de Dangé, sur la Vienne, à 19 kil. (4 l. ¼) de Châtellerault, 5 myr. (11 l.) de Poitiers. *Pop.* 840. *Bur. de poste* des Ormes.

POISSON, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, canton de Paray-le-Monial, à 16 k. (3 l. ¾) de Charolles, 5 myr. (12 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* 568. *Bur. de poste* de Paray.

POISSONS, b. (*Haute-Marne*), arrond. de Vassy, cant. de Sailly, sur le Rongeaut, à 6 k. (1 l. ½) E. de Joinville, 36 k. (8 l.) N. de Chaumont, 4 k. (1 l.) N. de St.-Urbain. Il y a un fourneau, deux forges, et une fenderie. *Pop.* 1782. *Bur. de poste* de Joinville.

POISSY, ville (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, chef-lieu de canton, sur la Seine, près la forêt de St.-Germain, à 4 k. (1 l.) S. O. de cette ville, 15 k. (3 l. ½) N. de Versailles, 24 k. (5 l. ½) N. O. de Paris. Cette ville avoit une célèbre abbaye de filles, fondée par Philippe *le Bel*, et où son cœur fut déposé, après avoir, de son vivant, fait brûler les Templiers pour s'emparer de leurs biens. On prétend que l'église est bâtie au même lieu où étoit le château dans lequel saint Louis naquit, et que le maître autel est placé au même endroit où étoit le lit de la reine Blanche, lorsqu'elle accoucha de ce prince. Cet édifice ne fut achevé qu'en 1330 par Philippe de Valois. Le 21 juillet 1695, le feu du ciel consuma le comble et le beau clocher qui avoit 88 mèt. (45 t.) de hauteur. Le 4 septembre 1561, il se tint dans cette ville un colloque ou assemblée entre les prélats catholiques et les ministres calvinistes, en présence de Charles IX. C'est dans ce colloque que Théodore de Bèze prétendit que Jésus-Christ étoit aussi éloigné de l'eucharistie que le ciel l'est de la terre, et que le père Lainés, espagnol, traita les protestans de loups, de singes et de serpens. Outre son église paroissiale et collégiale, il y avoit un couvent de Capucins et un autre d'Ursulines. Le pont qui est à l'extrémité de la ville est remarquable par sa grandeur : la forêt de St.-Germain, se termine dans ses environs. C'est à Poissy qu'est l'un des marchés où se fait pour Paris l'approvisionnement des bœufs et autres bestiaux. Il y a des ateliers pour le lavage des laines, des fours à plâtre et à chaux : on y fait aussi le commerce de blé. C'est dans cette ville où l'on s'embarque sur la Seine pour aller à Rouen. On voyoit, à 4 k. (1 l.) de Poissy, près de St.-Germain-en-Laye, l'abbaye d'*Abbecourt*, dont les fondateurs étoient *Gascon*, seigneur de Poissy, et *Alix de Montmorency*, son épouse : elle étoit habitée, avant la suppression du clergé, par des Prémontrés. L'église fut consacrée en 1191 par l'archevêque de Cantorbery, Thomas Becquet, qui s'étoit réfugié en France pour échapper à la vengeance d'Henri II, roi d'Angleterre. Tout auprès de cette abbaye il y avoit une fontaine d'eau minérale, qu'on voulut mettre en vogue au commencement de ce siècle; mais la confiance n'ayant pu s'établir, elle a été laissée dans l'oubli. *Pop.* 2476. *Bur. de poste.*

POISVILIERS, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. et cant. nord de Chartres, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* 232. *Bur. de poste* de Chartres.

POISY, v. (*Mont-Blanc*), arrond. et canton sud d'Annecy, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 34 k. (7 l. ¾) de Chambéry. *Popul.* 544. *Bur. de poste* d'Annecy.

POITEVINE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, comm. de Villejust, à 6 k. (1 l. ½) de Linas, 15 k. (3 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Villejust, 331. *Bureau de poste* de Linas.

POITEVINIÈRE (LA), v. (*Maine-et-Loire*), arrond. et cant. de Beaupréau, à 19 k. (4 l. ¼) de St.-Florent, à 37 k. (8 l. ½) d'Angers. Il y a une forge pour la fabrication du fer. Il s'y fabrique des mouchoirs et toiles de Cholet. *Pop.* ... *Bur. de poste* de Beaupréau.

POITIERS, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Coulommiers, cant. de la Ferté-Gaucher, comm. de Meilleray, à 8 kil. (2 l.) de la Ferté-Gaucher, 24 k. (5 l. ½) de Coulommiers. *Popul.* compr. celle de Meilleray, 361. *Bureau de poste* de la Ferté-Gaucher.

POITIERS, ville (*Vienne*), ch.-l. de département, d'arrondissement et de cant., à 11 myr. (24 l.) S. O. de Tours, 21 myr. (48 l.) S. O. d'Orléans, 28 m. (64 l.) N. N. E. de Bordeaux, 34 myr. (76 l.) S. O. de Paris. Long. 18. lat. 46. 35.

Cette ville, située sur une colline, au confluent de la petite rivière de Vouneuil avec le Clain, étoit la capitale du ci-devant Poitou, le siége d'un évêché suffragant de Bordeaux, avec une officialité, une chambre ecclésiastique et une Université; c'étoit le chef-lieu d'une intendance, d'une élection; d'un gouvernement de place, le siége d'un présidial, d'un hôtel des monnoies, d'une juridiction consulaire, d'une grande maîtrise des eaux et forêts, d'un hôtel de ville et d'une maréchaussée, avec une juridiction de police, une recette générale des domaines et bois, une direction des fermes générales, des poudres et salpêtres, une direction des aides, des domaines, une juridiction de la marque des fers, un bureau pour les ponts et chaussées, et une régie pour les cartes à jouer, une direction pour les droits établis sur les cuirs. Poitiers est une des grandes villes de France, mais elle n'est pas peuplée à proportion de sa grandeur. La muraille qui l'entoure est flanquée de tours de distance en distance. On y entre par six portes, dont quatre ont un pont sur le Clain; en sorte que Poitiers est presque entouré d'eau. L'intérieur de la ville est mal bâti; c'est un

immense amas de maisons, sans goût, sans architecture, sans dignité, qui n'est percé que de rues tortueuses, étroites, obscures, mal pavées et mal-saines; elles n'aboutissent qu'à des places sans majesté, sans ornemens, sans étendue et sans grâces, et, comme dans toutes les anciennes villes, ce sont des habitations accolées à d'autres, sans que l'art, ni la localité, ni le goût, et encore moins la commodité, aient été consultés : cependant le cours, le parc qu'un intendant nommé Blossac avoit baptisé de son nom, la promenade Guillon, du nom d'un pont qui traverse le Clain, offrent des charmes à ceux qui aiment la solitude. Cette promenade du parc fut ravagée par des officiers d'un régiment d'infanterie, parce qu'ils étoient mécontens, disoient-ils, de quelques femmes et de quelques maris de Poitiers : la nuit qui précéda leur départ fut toute employée par eux à couper une grande partie des arbres qui en faisoient l'ornement, et ce crime, commis sous l'ancien régime, resta sans punition. Dans le nombre des places publiques de la ville, il en est une, la place Royale, d'une étendue assez considérable, au milieu de laquelle on voyoit la statue en pied de Louis XIV. On voit aussi dans Poitiers quelques restes précieux, d'antiquité, entre autres, des ruines du palais Galien, et un grand arc qui sert de porte, et qu'on croit avoir été un arc de triomphe. Les églises, qui y étoient en grand nombre, étoient les seuls beaux édifices. Les habitans de cette ville ont été des premiers à embrasser la religion protestante : cette promptitude leur attira plusieurs siéges célèbres, marqués au coin de la scélératesse; c'est là que l'on vit le maréchal de Saint-André, après s'être rendu maitre de cette ville, en permettre le meurtre des habitans pendant huit jours : les chefs et les soldats luttèrent de férocité et de cruauté, jusqu'à mourir eux-mêmes de la lassitude du crime, du meurtre et du brigandage, au milieu de cadavres d'hommes égorgés et de femmes violées. C'est là que l'on vit un homme d'armes de ce maréchal de Saint-André faire bouillir dans un vase des oreilles d'hommes, les préparer, les assaisonner de sang froid, et appeler à grands cris ses camarades à cet horrible banquet. L'amiral Coligny voulut à son tour reprendre cette ville : le siége fut long, et les femmes y partagèrent la fatigue des guerriers. La ville fut sauvée par un de ces travaux que le désespoir enfante et fait exécuter : les assiégés bouchèrent les arcades du pont de Rochereuil, alors les eaux du Clain se débordèrent, inondèrent le camp des assiégeans, et les forcèrent à la retraite. Ce fut alors que l'on vit des prêtres se former en compagnies et en bataillons; la hiérarchie sacrée fut observée : l'abbé crossé et mitré, étoit colonel; les chanoines, capitaines; les curés, lieutenans; les vicaires, enseignes; les prêtres communs et les moines, soldats : ce régiment de prêtres et de moines, dont chaque soldat étoit obligé de monter la garde à peine de dix livres d'amende, devoit être fort nombreux à Poitiers, car peu de villes réunissoient autant d'églises : on y comptoit, avant la suppression du clergé en France, vingt-deux églises paroissiales, non compris la cathédrale; cinq autres collégiales, quatre abbayes, neuf couvents d'hommes, douze de filles, deux séminaires et deux colléges. L'église collégiale de Saint-Hilaire étoit remarquable par une souche de chêne creusée en forme d'auge, qui a servi de berceau à ce saint; on y attachoit, dit-on, les fous et les insensés pour les guérir. Le chapitre de la cathédrale étoit composé de dix-huit chanoines, non compris neuf dignitaires. Les autres chapitres étoient ceux des églises collégiales de *Saint-Hilaire*, de *Sainte-Radégonde*, de *Notre-Dame-la-Grande*, de *Saint-Pierre-le-Puellier*, et de *Saint-Hilaire-de-la-Celle*. Les quatre abbayes étoient Saint-Cyprien, abbaye commendataire de bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, fondée vers l'an 828, par Pepin, roi d'Aquitaine; celle de Montierneuf, abbaye commendataire de l'ordre de Saint-Benoit, fondée par Geoffroy, duc d'Aquitaine, en 1068; l'abbaye de filles de Sainte-Croix, ordre de Saint-Benoit, bâtie l'an 580, par sainte Radégonde, reine de France; et la Trinité, abbaye de filles de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 936, par Adèle d'Angleterre. Les autres monastères pour les hommes étoient les maisons des Bénédictins, des Dominicains ou Jacobins, des Cordeliers, des Augustins, des Carmes, des Minimes, des Feuillans, des Capucins, des Frères de la Charité. Huit monastères de filles, outre les abbayes; savoir : Carmélites, Ursulines, filles de sainte Marie, des filles de sainte Catherine; celles de saint François; les Hospitalières et les filles de l'Union chrétienne. On comptoit à Poitiers huit hôpitaux : l'Université, établie par Charles VII, en 1431, étoit célèbre par son école de droit; elle étoit composée de quatre facultés; les arts, la théologie, le droit et la médecine.

Le commerce de cette ville n'est pas considérable : il consiste principalement dans le débit de ses bonnets et bas drapés, qui, n'étant faits que de la laine du pays, et souvent d'une qualité inférieure, ne peuvent entrer en concurrence avec les autres ouvrages de bonneterie qu'on fabrique en France, que par le bon marché. Il se fait aussi à Poitiers des étoffes de laines, des camelots, des étamines, des crêpes, et on y prépare assez bien les peaux de chamois : on y fait également le commerce des vins et des eaux-de-vie. On trouve dans les environs des mines de houille, et beaucoup de carrières d'où l'on tire une très-belle pierre de taille fort utile dans le pays. C'est à peu de distance de Poitiers que le roi Jean perdit, en 1356, la funeste bataille qui lui coûta la liberté; les Anglais vainqueurs le conduisirent en Angleterre, où ils le tinrent prisonnier.

Poitiers est la patrie de Jean *Balue*, fils d'un tailleur de cette ville, le plus ignorant et le plus intrigant des hommes; il fut exécuteur testamentaire de Jean Juvénal des Ursins, évêque de Poitiers, dont il spolia la succession; puis grand vicaire de Jean de Beauveau, évêque d'Angers, ensuite aumônier du roi Louis XI, intendant des finances, évêque d'Evreux, puis d'Arras, et fait cardinal par Paul II, pour avoir engagé Louis XI à abolir la Pragmatique-Sanction. Convaincu, par des lettres interceptées, et par ses propres aveux, d'avoir trahi les secrets de l'état, Louis XI le fit emprisonner, et envoya deux avocats à Rome, demander qu'on nommât des commissaires pour lui faire son procès; mais le pape répondit qu'un cardinal ne pouvoit être jugé qu'en plein consistoire. Enfin, après onze mois de prison, le cardinal de la Rovère ayant obtenu sa liberté, il s'en fut intriguer à Rome, d'où Sixte IV l'ayant envoyé en France

légat *à latere*, il vouloit en remplir les fonctions avant de présenter ses lettres au parlement, ce que Charles VIII ne voulut pas permettre. De retour à Rome, *Balue* fut fait évêque d'Albano, puis de Freneste, par Innocent VIII, et mourut à Ancône en 1491. — Jean *Bouchet*, procureur à Poitiers, annaliste et poëte moral, né en 1476; mort en 1558. On a de lui : *Annales d'Aquitaine*, Poitiers, 1644, in-folio. *Le chapelet des princes*, dans les *opuscules*, 1525, *in*-4°. *Les Regnards traversant les voies périlleuses*, Paris, *in*-fol. sans date. *Les Triomphes de la noble et amoureuse Dame*, 1537, *in*-8°. etc. — *Exupérance*, préfet des Gaules, et frère de Quintilien : voulant rétablir les lois en Aquitaine, il fut tué à Arles, dans une sédition, en 424. — Jean *Filleau de la Chaise*, attaché à la duchesse de Longueville, au duc de Rohan et aux solitaires de Port-Royal; auteur d'une histoire de saint Louis pleine d'érudition, mort en 1682 dans un âge fort avancé, est principalement connu par sa *Relation juridique de ce qui s'est passé à Poitiers touchant la nouvelle doctrine de Jansénius*, in-8°, sous le titre de *la fable de Bourg-Fontaine*. On a encore de Filleau, *Les arrêts du parlement de Paris*, 1631, 2 vol. in-fol.; *Traité de l'université de Poitiers; Preuves historiques de la vie de sainte Radégonde*. — Joseph-Adrien *le Large de Lignac*, mort en 1762. Il a donné : *Lettre à un écrivain*, etc. *Élémens de métaphysique. Analyse des sensations. Examen de l'esprit*. — *Maximin*, évêque de Trèves, frère de St.-Maxence, assista aux conciles de Milan et de Sardique, et à celui de Cologne en 349. Il y défendit la foi du concile de Nicée contre les Ariens : et mourut en 351. — André de *Montalembert*, seigneur d'Essé et de Panvilliers, se signala d'abord à la bataille de Fornove, puis à l'escalade de Ciria et à la défense de Landrecies, où il fut blessé au bras. François Ier le fit gentilhomme de la chambre. Henri II l'ayant ensuite envoyé en Écosse, il y prit Hadington, battit les Anglais, et leur enleva tout ce qu'ils y possédoient. Rappelé en France, où le roi lui donna le collier de l'ordre du Saint-Esprit, il contribua beaucoup à la prise d'Ambleteuse, et préserva de la fureur du soldat toutes les villes, qui réclamoient sa protection. La paix s'étant faite, il se retira dans une de ses terres en Poitou. Il y languissoit depuis trois ans de la jaunisse quand il reçut l'ordre d'aller défendre Térouanne contre les armées de l'empereur. Si Térouanne est prise, dit-il au roi en prenant congé de lui, Essé sera mort, et par conséquent délivré de sa jaunisse : il tint parole, et après trois assauts redoublés pendant dix heures, il fut tué sur la brèche d'un coup d'arquebuse, en 1553. Il étoit né en 1483, près Poitiers. — Auguste *Nadal*, de l'académie des inscriptions, et poète français, mort dans sa patrie en 1740. On a de lui *Dissertations sur les Vestales*. *Le luxe des Dames romaines*, etc.; tragédies et autres poésies. — Gilbert de la *Perrée*, professeur en théologie et en philosophie, puis chanoine, et ensuite évêque de Poitiers, qui prétendoit séparer les attributs de Dieu de son essence. Arnaud et Calon, ses archidiacres, le déférèrent au pape Eugène III. Voyant son opinion condamnée au concile tenu à Reims en 1148, il s'en rétracta. Il mourut en 1154. — *Le Roy*, prote d'imprimerie, auteur d'un traité d'ortographe française. Ce traité ou dictionnaire lui mérita l'estime de toutes les sociétés savantes. Il exerçoit encore l'art de l'imprimerie en 1748, et mourut dans un hôpital. — *Saint Hilaire*, évêque de Poitiers, né païen. Il se fit baptiser après avoir lu l'ancien et le nouveau Testament; il fut ensuite un des plus redoutables adversaires des Ariens, qui le firent reléguer en Phrygie. Ayant dévoilé leurs fourberies au concile de Séleucie, ils le firent renvoyer en France. Rétabli sur son siége, il présida à divers conciles, et à Milan, pour désabuser Valentinien de l'arien Auxence; mais il ne put y réussir. On a de lui plusieurs ouvrages latins; des *homélies*, *des opuscules*, etc. etc. : né en 401, mort en 449.

La ville de Poitiers est le siége de la préfecture, des cours d'appel, de justice criminelle, et des tribunaux de première instance et de commerce. Il y a un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un conservateur des forêts, un receveur général, un lycée, un ingénieur des ponts et chaussées, un octroi municipal, un bureau de garantie du département pour faire l'essai et constater les titres de tous les ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés. Cette commune est la résidence d'un chef d'escadron, d'un capitaine et de deux brigades, l'une à pied l'autre à cheval, de la 6e légion de la gendarmerie nationale. *Pop.* compr. celle de Saint-Saturnin, 18284. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

POITOU. C'étoit une province de France qui formoit un des grands gouvernemens généraux militaires du royaume : elle étoit située entre le 15e deg. 28 min. et le 18e deg. 49 m. de long. et entre le 45e deg. 55 min. et le 47e deg. 9 minutes de lat. Au septentrion, cette province est bornée par la Bretagne, l'Anjou et la Touraine; au midi, par l'Angoumois et le pays d'Aunis; au levant, par la Touraine, le Berri et la Marche; et au couchant, par l'Océan. On lui donnoit de 18 à 20 myr. (45 à 50 l.) dans sa plus grande longueur, sur environ 11 myr. (25 l.) de largeur. La ville de *Poitiers* en étoit la capitale. La Vienne est la plus considérable des rivières qui la traversent : les autres principales rivières qui l'arrosent, sont la Tempe, le Clain, la Thoue, la Sèvre et la Laye. Le ci-dev. Poitou a quelques petits ports : celui des Sables-d'Olonne est le plus considérable; il y entre des navires du port d'environ cent cinquante tonneaux.

A l'exception du commerce assez considérable qui se fait par le port des Sables-d'Olonne, celui des autres côtes de cette province se réduit à la pêche et au transport des sels. La province de Poitou se divisoit en haute et basse. La partie basse est située au couchant d'été du reste de la province, entre la Bretagne, la mer et le pays d'Aunis. Fontenay-le-Peuple en étoit le principal lieu. Les autres principales villes étoient : Maillezais, Luçon, la Roche-sur-Yon et les Sables-d'Olonne. Il n'y a que deux îles qui avoisinent les côtes de cette partie de la ci-dev. province; celle de Noirmoutier et l'Isle-Dieu. Les habitans du pays appelé *pays de Gastine*, occupent toute l'étendue. *V.* GASTINE.

Le haut Poitou renfermoit toute la partie orientale de cette province depuis Mauléon et Niort. Ses principales villes étoient : Poitiers, ci-devant capitale de la province; Mirebeau, Châtellerault, Richelieu, Loudun, Thouars, Mauléon, Par-

thenay, Niort, Saint-Maixent, Lusignan, la Trémouille, Mortemart et Rochechouart. Le climat y est en général assez tempéré, sur-tout vers le milieu de la province. Le sol y est par-tout varié et mêlé de coteaux et de plaines. Il n'y a que cette partie du ci-dev. Poitou qui produise des vins. Toute la ci-dev. province est en général assez fertile en blés, en fruits et en pâturages. Il y a quantité de bois dans certaines contrées il est rare dans d'autres. La volaille, le gibier et le poisson y sont très-abondans; en sorte que, eu égard à la population de ce pays et aux moyens de subsistance, il pouvoit être mis au nombre des bonnes provinces du royaume.

Le ci-dev. Poitou a des forges et des mines de fer; il a des mines d'or, des carrières de marbre et des pierres propres à bâtir; des mines d'antimoine en grand nombre, une mine de cuivre, des coquillages, des pierres rares et dures de toute espèce.

Pour ce qui étoit du gouvernement ecclésiastique, cette province étoit sous les diocèses de Poitiers, de Luçon et de la Rochelle. Quant au gouvernement civil, le Poitou étoit tout entier dans le ressort du parlement de Paris. Il n'y avoit qu'un seul présidial qui étoit établi à Poitiers, et qui avoit dans son district cinq sénéchaussées royales, y compris celle de Poitiers, qui étoit unie au présidial. Les quatre autres étoient celles de Chatellerault, Montmorillon, Civray et Fontenay. Outre ces juridictions, il y avoit trois siéges royaux établis dans les villes de Niort, Saint-Maixent et Lusignan: six prévôtés royales; savoir, celles de Melle, Aulnay, Chizé, Usson, Parthenay et Vouvan. Ces deux dernières avoient été réunies au domaine du roi. Dans ces divers tribunaux on suivait la coutume de Paris: il y avoit cependant quelques usages et coutumes locales. La province de Poitou formoit un département des eaux et forêts, avec le pays d'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, le haut et le bas Limosin. Il y avoit quatre maîtrises particulières, qui siégeoient à Poitiers, Chatellerault, Niort et Fontenay, outre la gruerie d'Aulnay. Les autres juridictions de la province étoient une amirauté, établie aux Sables-d'Olonne; la conservation des privilèges de l'université de Poitiers, et quelques justices consulaires. Comme cette province n'étoit point sujette aux droits de gabelles, il n'y avoit point de grenier à sel. La généralité de Poitiers comprenoit presque toute la province de Poitou: il n'y avoit qu'une petite partie de cette province comprise sous l'élection du Blanc, de la généralité de Bourges.

Le gouverneur de la province avoit sous lui un lieutenant-général pour le haut Poitou, et un autre pour la partie basse; outre deux lieutenans de roi de la province, dont un pour le département des sénéchaussées de Poitiers et de Lusignan, il avoit sous lui sept lieutenans des maréchaux de France, et trois grands sénéchaux, un de Poitou, un à Chatellerault, un à Civray et St.-Maixent. Quant aux places fortes de cette ci-dev. province, il n'y a que quelques châteaux situés sur les bords de la mer pour la défense des côtes. Les autres villes où il y avoit des gouverneurs particuliers, ne sont point fortes, et on ne comptoit en tous que neuf gouvernemens de place compris sous le gouvernement général militaire de la province: savoir; Poitiers, le château de Poitiers, Chatellerault, Fontenay-le-Peuple, Lusignan, Loudun, ville et château; Niort, Saint-Maixent et le château de la Chaume.

Le ci-dev. haut Poitou fait partie des départemens de la Vienne, Indre, Indre-et-Loire, Charente, Haute-Vienne, Deux-Sèvres. Le bas Poitou forme le département de la Vendée et partie de celui des Deux-Sèvres. *Voyez* ces départemens pour les productions, l'industrie, le commerce, et tout ce qui concerne le ci-dev. Poitou.

Poitte, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Clervaux, à 8 k. (2 l.) d'Orgelet, 15 k (3 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 374. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Poivre, v. (*Aube*), arrond. de d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerup, près la source du ruisseau de Ste.-Suzanne, à 18 kil. (4 l.) d'Arcis, 4 myriam. (10 l.) de Troyes. *Pop.* compr. celle de Ste.-Suzanne, 668. *Bur. de poste* d'Arcis-sur-Aube.

Poix, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. d'Omont, près la Vence, à 14 k. (3 l. ½) de Charleville. *Populat.* compr. celle de Terron, 469. *Bureau de poste* de Launois.

Poix, v. (*Marne*), arr. de Châlons, cant. de Marson, sur un petit tertre, à 19 k. (4 l. ⅓) de Châlons. *Pop.* 323. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Marne.

Poix, v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, cant. est du Quesnoy, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 40 k. (9 l.) de Douay. *Popul.* 1268. *Bureau de poste* du Quesnoy.

Poix, ville (*Somme*), arrond. d'Amiens, chef-lieu de cant., sur la rivière de Poix, à 27 kil. (6 l.) S. O. d'Amiens, 18 kil. (4 l.) E. d'Aumale, 38 k. (8 l. ½) S. d'Abbeville. Cette commune avoit titre de principauté: c'étoit le fils aîné de la maison de Noailles qui en jouissoit avant la révolution. Outre deux églises paroissiales, on y voyoit un prieuré dépendant de l'abbaye de St.-Germain-de-Flaix. Le prieur étant commendataire, possédoit une partie de la seigneurie de Poix. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 731. *Bureau de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Poix (le), ruiss. qui prend sa source près Souplicourt, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont, et se jette dans l'Avre, près Conty, arrond. d'Amiens.

Poix, v. (*Moselle*), arrond. de Metz, cant. de Vigy, à 7 k. (1 l. ¾) de Metz. *Pop.* 111. *B. de p* de Metz.

Poizat, v. (*Allier*), arrond. et cant. de Gannat, à 3 kil. (⅔ de l.) de cet endroit, 5 m. (12 l. ½) de Moulins. *Pop.* 213. *Bur. de poste* de Gannat.

Poizeul, v. (*Haute-Marne*), arrond. de Langres, cant. de Neuilly, à 13 kil. (3 l.) de Langres, 34 kil. (7 l. ⅔) de Chaumont. *Pop.* 170. *Bur. de p.* de Langres.

Poizieux, v. (*Cher*), arrond. de Bourges, cant. de Charost, à 23 kil. (5 l. ¼) de Bourges. *P.* 420. *Bur. de poste* d'Issoudun, départ. de l'Indre.

Pol ou Hampol, v. (*Meuse-Inférieure*), arrond. et cant. de Ruremonde, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Maseyck, 7 k. (1 l. ¾) de Ruremonde. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Maseyck.

Polaincourt, v. (*Haute-Saone*), arrond. de Vésoul, cant. d'Amance, à 14 kil. (3 l. ¼) de Jussey, 30 kil. (6 l. ⅔) de Vésoul. *Pop.* 499. *Bur. de poste* de Vésoul.

Polastron, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Muret, cant. de Fousseret, à 21 kil. (4 l. ¾) de Rieux, 5 myr. (11 l. ⅔) de Toulouse. *Pop.* 176. *Bur. de poste* de Martres.

Polastron, v. (*Gers*), arr. de Lombez, cant. de Samatan, à 21 k. (4 l. ⅔) de l'Isle-Jourdain, 25 kil. (5 l. ⅔) d'Auch. *P.* compr. celle de Polastron-Gunois, 445. *Bur. de poste* de Lombez.

Polastron-Gunois, v. (*Gers*), arrond de Lombez, cant. de Samatan, comm. de Polastron, à 10 kil. (2 l. ½) de Lombez, 7 k. (1 l. ¾) de Samatan. *Pop.* compr. celle de Polastron, 445. *Bureau de poste* de Lombez.

Polch, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, ch.-l. de cant., à 6 kil. (1 l. ½) S. E. de Mayen, 11 kil. (2 l. ¾) E. N. E. de Kaisersesch, 24 k. (5 l. ½) de Coblentz. Polch n'a rien de remarquable. L'agriculture est le principal moyen de sa subsistance. Les produits des environs sont le seigle, l'orge, le sarrasin, les pommes de terre et légumes de toute espèce. Il y a quelques endroits montagneux, des terres en friche, et beaucoup de bois. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.*.... *Bureau de poste* de Coblentz.

Polette (la), v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, canton d'Aurignac, comm. de St.-Elix, à 13 kil. (3 l.) de Martres, 14 kilom. (3 l. ¼) de St.-Gaudens. *Pop.* compris celle de St.-Elix, 118. *Bur. de poste* de Martres.

Poleur, v. (*Ourthe*), arrond. de Malmédy, cant. de Spa, à 6 kilom. (1 l. ½) N. p. E. de cette ville, 6 kil. (1 l. ½) S. de Verviers, 25 kilomèt. (5 l. ¾) E. S. E. de Liége. Il y a des carrières de poudingue exploitées. *Pop.* 869. *Bur. de poste* de Spa.

Poleuzo, v. (*Tanaro*), arrond. d'Albe, cant. de Bra, sur le chemin d'Albe à Cherasco, à 13 kil. (3 l.) S. O. d'Albe. *Pop.* 540. *Bur. de poste* d'Asti.

Poleymieux, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Neuville, à 10 k. (2 l. ½) de Lyon, 15 kil. (3 l. ½) de Villefranche. A Poleymieux, au Mont-d'Or, dans les murs d'une maison, on voit un grand os pétrifié, qui est enchâssé dans une grosse pierre brute sortie de la carrière de St.-Fortunat, et qui paroit être le fémur de quelque gros animal. Cet os est très-entier et très-articulé dans toutes ses jointures. *Pop.* 414. *Bur. de poste* de Lyon.

Polhes, v. (*Hérault*), arrond. de Béziers, cant. de Capestang, sur le Canal, à 10 kilom. (2 l. ½) de Béziers, 7 myr. (16 l.) de Montpellier. *Pop.* 110. *Bureau de poste* de Béziers.

Police (*Commissaires de*). Les commissaires de police de Paris sont répartis, à raison de quatre, dans chacun des douze arrondissemens. Ils sont sous les ordres du préfet de police, et exercent aux termes de la loi, le droit de décerner des mandats d'amener, et ont au surplus, tous les droits qui leur sont attribués par la loi du 3 brumaire an 4 (26 octobre 1795) et par les dispositions de celle du 28 juillet 1791, qui ne sont pas abrogées. Ils exercent la police judiciaire pour tous les délits dont la peine n'excède pas trois jours de prison, et une amende de trois journées de travail. Ils sont chargés de rechercher les délits de cette nature, d'en recevoir la dénonciation ou la plainte, d'en dresser procès-verbal, d'en recueillir preuves, de poursuivre les prévenus au tribunal de police municipale. Ils remplissent, à cet égard, les fonctions précédemment attribuées aux commissaires du gouvernement. Le commissaire qui a dressé le procès-verbal, reçu la dénonciation ou la plainte, est chargé, selon la loi du 27 ventose, des fonctions de la partie publique. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'un de ses trois collégues, du même arrondissement, et au besoin, par un commissaire d'un autre arrondissement, désigné par le préfet de police. Chaque commissaire de police peut au besoin exercer ses fonctions dans un autre arrondissement. Il y a len outre un commissaire affecté seuement pour la bourse. Voyez (*Préfecture de police*).

Poliénas, v. (*Isère*), arrond. de St.-Marcellin, cant. de Tullins, à 16 kil. (3 l. ⅔) de St.-Marcellin, 21 k. (4 l. ⅔) de Grenoble. *Pop.* 955. *Bur. de p.* de St.-Marcellin.

Polignac, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Valence, commune de la Gardère, à 13 kilom. (3 l.) de Condom, 6 k. (1 l. ½) de Valence. *Pop.* compr. celle de la Gardère, 175. *Bur. de poste* de Condom.

Polignac *ou* Espales, bourg (*Haute-Loire*), arr. et cant. nord-ouest du Puy, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. Ce lieu est situé sur une hauteur, à 4 kil. (1 l.) de la rive gauche de la Loire. Il y a un château, qui, par sa situation, a fait autrefois de cet endroit une place forte. Ce bourg est très-ancien, puisqu'on y voit, entre autres antiquités, une pierre sur laquelle est gravée la figure d'un Apollon, accompagnée d'une inscription. Cette commune étoit anciennement une vicomté qui avoit donné le nom à une maison illustre, qu'on appeloit les *rois des montagnes*, comme du temps de la guerre des Albigeois. Cette terre étoit en dernier lieu érigée en marquisat. Il y passe un ruisseau nommé *Louriou Pegouliou*, qui donne des grenats, rubis, jacinthes, opales, améthystes, saphirs, qui ne sont point inférieurs à ceux de Bohême et de Silésie. *Pop.* 1954. *Bur. de p.* du Puy.

Polignan, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Montrejeau, commune d'Ausson, sur la Garonne, à 11 kil. (2 l. ¾) de St.-Gaudens, 3 myr. (20 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* compr. celle d'Huos, 635. *Bur. de poste* de Montrejean.

Poligné, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Redon, cant. de Bains, sur la Bruc, à 5 k. (1 l. ⅓) de Bains, 28 kil. (6 l. ¼) de Rennes. On tire, dans cette commune, beaucoup de tripoli et de tertre gris; l'un est tendre, et teint les mains; l'autre, plus dur, et sonnant comme de la brique bien cuite, ne les teint point; ces tripolis ont une petite teinte de couleur de chair; il se trouve dans le même endroit de la pierre, dont les menuisiers et les charpentiers se servent pour tracer des lignes. On y voit des masses d'une terre couleur de citron pâle, où il y a du soufre. On présume que ce tripoli et ce crayon proviennent d'un amas immense de troncs d'arbres qui ont été ensevelis dans cette colline, et dont on reconnoit l'organisation végétale. *Pop.* 1010. *Bur. de poste* de Bains.

Poligny, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de St.-Bonnet, à 15 k. (3 l. ½) de Gap. *Pop.* 671. *Bur. de poste* de Gap.

Poligny, v. (*Aube*), arrond. et cant. de Bar-sur-Seine, commune de Marolles, près la Brodonne, ruisseau, à 8 k. (2 l.) de Bar, 23 k. (5 l. ¼) de Troyes. *Pop.* 137. *Bur. de poste* de Bar-sur-Seine.

Poligny, ville (*Jura*), chef-lieu d'arr. et de cant., à 18 k. (4 l.) S. O. de Salins, 5 myr. (11 l. ½) S. O. de Besançon, 38 kil. (7 l.) N. E. de Lons-le-Saunier, 31 m. (63 l.) S. E. de Paris. Cette ville, de la ci-devant

Franche-

Franche-Comté, est située sur un petit ruisseau, près de sa source. C'étoit le siége d'un bailliage, le chef-lieu d'une recette particulière. L'église paroissiale étoit en même temps collégiale, le chapitre étoit composé d'un doyen curé, d'un chantre, de douze chanoines, de huit chapelains-vicaires et de douze familiers pour la desservir. Il y avoit encore deux communautés d'hommes et deux de filles, une commanderie de l'ordre de Malte du St.-Esprit de Montpellier, et une maison de l'Oratoire. La ville de Poligny est jolie; elle étoit considérable au neuvième siècle, mais le siége qu'en fit le duc de Longueville, et un incendie survenu en 1673, la réduisirent à trois rues. La place publique est ornée d'une belle fontaine : chaque faubourg a également des fontaines abondantes et d'une eau très-pure et très-saine. Poligny a des moulins à scier des planches : il s'y fait commerce de vins, chanvre, blé, navette, pommes de terre et maïs. Il y a un atelier de salpêtre qui fournit considérablement de poudre. Ce sel peut être regardé comme une production territoriale.

On voit près de cette commune une grotte curieuse par ses cougélations. On trouve dans le territoire de cette ville des carrières de marbre noir un peu jaspé, et un albâtre très-blanc et très-transparent. Cette ville est la patrie de Jacques *Coittien*, médecin de Louis XI. — Jean le *Jeune*, oratorien, prédicateur célèbre, né en 1592, mort à Limoges le 17 août 1672. On a de lui des sermons en dix volumes et une traduction du *Traité de la vérité de la religion*, 1 vol. in-12. Il y a dans cette ville un sous-préfet, un sous-inspecteur des forêts, un receveur particulier, un commissaire pour la réception du salpêtre, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 5198. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Poligny, forêt (*Jura*), arrond. et canton de Poligny, à 3 kilom. (¾ de l.) E. de cette ville, 7 myr. (15 l.) N. E. de Lons-le-Saunier. Elle a 4867 mètres (2,500 toises) carrées.

Poligny, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de la Ferté-Gaucher, commune de St.-Remy, à 4 kilom. (1 l.) de la Ferté-Gaucher, 11 k. (2 l. ¾) de Coulommiers. *Pop.* compr. celle de Saint-Remy, 600. *Bureau de poste* de la Ferté-Gaucher.

Poligny, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, cant. de Nemours, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 34 k. (7 l. ¾) de Melun. *Pop.* 364. *Bur. de poste* de Nemours.

Poligny (grand), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, canton de Lizy-sur-Ourcq, comm. de Puissieux, à 7 k. (1 l. ¾) de May, 11 kil. (2 l. ¾) de Meaux. *Popul.* compr. celle de Puissieux et dépend., 499. *Bur. de poste* de May.

Poligny (petit), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Lizy-sur-Ourcq, comm. de Puissieux, à 7 k. (1 l. ¾) de Lizy-sur-Ourcq, 11 kil. (2 l. ¾) de Meaux. *Popul.* compr. celle de Puissieux et dépend., 499. *Bureau de poste* de May.

Poligny, v. (*Vienne*), arr. de Loudun, cant. de Monts, à 23 kil. (5 l. ¼) de cette ville, 4 k. (1 l.) de Mirebeau, 29 kilom. (6 l. ½) de Poitiers. *Pop.* 151. *Bur. de poste* de Mirebeau.

Polin, v. (*Sarthe*). *Voyez* Parigné-le-Polin.

Polinckhove, v. (*Lys*) arr. de Furnes, cant. d'Haeringe, près le Loo-Vaert, canal, à 9 k. (2 l. ¼) S. S. O. de Loo, 3 k. (¾ de l.) O. du Fort-de-Cnocke, 4 m. (10 l. ½) S. S. O. de Bruges. *Pop.* 1371. *Bur. de poste* de Furnes.

Polincove, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. d'Audruick, près la riv. d'Hem, à 21 k. (4 l. ¾) de Calais, 8 m. (17 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 369. *B. de p.* d'Ardres.

Polisot, v. (*Aube*) arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Mussy, près la Seine, à 4 k. (1 l.) de Bar, 33 k. (7 l. ½) de Troyes. *Pop.* 526. *Bur. de poste* de Bar-sur-Seine.

Polisy, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Massy, au confluent de la Rine et de la Laignes, à 5 kil. (1 l. ¼) S. de Bar, 34 kil. (7 l. ¾) S. E. de Troyes, 31 kil. (7 l.) S. O. de Bar-sur-Aube. *Pop.* 490. *Bur. de poste* de Bar-sur-Seine.

Poll, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Xanten, à 9 kil. (2 l. ¼) E. S. E. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) E. p. N. d'Alpen, 9 m. (20 l.) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 22.

Poll, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Duren, à 1 kil. (¼ de l.) O. de Norvenich, 8 kil. (2 l.) E. de Duren, 31 k. (7 l. ¼) d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 101.

Pollaere, v. (*Escaut*), arrond. d'Oudenarde, cant. de Ninove, près la Dinder, riv., à 3 k. (¾ de l.) S. S. O. de Ninove, 5 kil. (1 l. ¼) S. E. d'Aspelaer, 36 k. (8 l.) S. E. de Gand. *Pop.* 568. *Bur. de poste* d'Alost.

Pollein, v. (*Doire*), arrond. d'Aoste, entre plusieurs ruisseaux, sur une hauteur, près de la droite de la Dora-Baltea, à 3 k. (¾ de l.) S. E. d'Aoste. *Populat.* 317. *Bur. de poste* d'Ivrée.

Polliat, v. (*Ain*), arr. et cant. de Bourg, près la Vesle, à 8 kil. (2 l.) de cette ville. *Popul.* 1152. *Bur. de p.* de Bourg.

Pollier, v. (*Allier*), arrond. et cant. de Mont-Luçon, comm. de Lavault-St.-Anne, à 5 k. (1 l. ¼) de Mont-Luçon, à 6 myr. (14 l.) de Moulins. *Pop.* 209. *Bur. de poste* de Mont-Luçon.

Pollieu, village (*Ain*), *Voyez* Poulieu.

Pollignac, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, canton de Montlieu, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 6 myr. (13 l.) de Saintes. *Pop.* 332. *Bur. de p.* de Montlieu.

Pollina, vallée (*Doire*), entre les monts Fenestra et Combin au N. O. et les monts Gianinet, Turto et Mari au S. E. Un torrent de même nom l'arrose; il y a des mines de fer.

Pollionnay, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Vaugneray, à 11 k. (2 l. ¾) de Lyon, 25 kil. (5 l. ¾) de Villefranche. *Pop.* 902. *Bur. de poste* de Lyon.

Polminhac, v. (*Cantal*), arrond. d'Aurillac, cant. de Vic, près la Cer, à 9 k. (2 l. ¼) d'Aurillac. *Pop.* 1342. *Bur. de poste* de d'Aurillac.

Polone, v. (*Sesia*), arrond. de Bielle, canton de Graglia, sur une colline, près d'un ruisseau qui tombe dans l'Elvo, à 8 k. (2 l.) N. O. de Bielle. *Pop.* 1493. *Bur. de poste* de Bielle.

Polonghéra, v. (*Stura*), arr. de Saluces, cant. de Moretta, entre le Pô et la Vraita, à 2 kil. (½ l.) de leur jonction, à 22 kil. (5 l.) N. E. de Saluces. *Pop.* 1400. *Bur. de poste* de Saluces.

Poltain, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. de Septeuil, à 11 kil. (2 l. ¾) de Mantes, 14 k. (3 l. ¼) d'Houdan, *Pop.* compr. celle de Septeuil, 1140. *Bur. de poste* de Mantes.

Poltersdorf, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, canton de

Cocheim, sur la Moselle, à 5 kilom. (1 l. ¼) S. de Cocheim, 13 k. (3 l.) E. d'Hautheim, 43 kil. (9 l. ¾) S. O. de Coblentz. Pop. compr. celle d'Ellens, 396. *Bureau de poste* de Trarbach.

Polveroso, v. (*Golo*), arrond. de Bastia, à 36 kilom. (8 l.) de cette ville. Pop. 196.

Pomacle, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Bourgogne, à 11 k. (2 l. ⅔) de Reims, 4 m. (10 l. ¼) de Châlons. Pop. compr. celle de Bazancourt, 815. *Bur. de poste* de Reims.

Pomard, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. nord de Beaune, sur la Vendeune, ruiss., à 3 kil. (¾ de l.) de Beaune, 40 kilom. (9 l.) de Dijon. Cette commune renferme un clos nommé *la Commaraine*, où l'on récolte des vins supérieurs à ceux de Volney. Pop. 1060. *Bur. de poste* de Beaune.

Pomarde (la), v. (*Aude*), arr. et cant. nord de Castelnaudary, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 39 k. (8 l. ¾) de Carcassonne. Pop. 383. *Bur. de posta* de Castelnaudary.

Pomarede, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de St.-Gaudens, comm. de Saux, à 6 kil. (1 l. ½) de cet endroit, 8 m. (18 l. ½) de Toulouse. *Pop.* compr. celle de Saux, 157. *Bur. de poste* de St.-Gaudens.

Pomarede, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Cazals, à 25 kil. (5 l. ¾) de Cahors. Pop. 225. *Bur. de poste* de Cahors.

Pomares, b. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. d'Amon, à 25 kil. (5 l. ¾) de St.-Sever, 40 k. (9 l.) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 1464. *Bur. de poste* de Dax.

Pomaretto, v. (*Pô*), arrond. de Pignerol, cant. de Pérosa, au pied d'une colline, sur le torrent de St.-Martin, à 18 kil. (4 l.) N. O. de Pignerol. Pop. 577. *Bur. de poste* de Pignerol.

Pomaro, v. (*Marengo*), arr. de Casal, sur la rive droite de la Grana, en plaine, à 22 k. (5 l.) S. O. de Casal. Pop. 664. *Bur. de p.* de Casal.

Pomas, v. (*Aude*), arrond. de Limoux, cant. de St.-Hilaire, près l'Aude, à 8 kil. (2 l.) de Limoux, 11 k. (2 l. ¾) de Carcassonne. *Pop.* 534. *Bur. de poste* de Limoux.

Pombeau, v. (*Mont-Blanc*) arr. de Chambéry, canton de Ruffieux, comm. de St.-Pierre-de-Curtille, à 22 k. (5 l.) de Chambéry, 10 kil. (2 l. ½) de Ruffieux. Pop. compr. celle de St.-Pierre-de-Curtille, 417. *Bur. de poste* de Chambéry.

Pomegue, île (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Marseille, à 3 k. (⅔ de l.) O. p. S. de la côte, 5 k. (1 l. ¼) S. O. de Marseille. Elle a de l'E. à l'O. 2 k. (½ l.) de long, sur 2 k. (¼ de l.) de large; elle est d'une forme très-irrégulière. *B. de poste* de Marseille.

Pomeleur, v. (*Morbihan*), arr. de Ploërmel, canton de Josselin, comm. de Lanouée, à 8 k. (2 l.) de Josselin, 16 k. (3 l. ¾) de Ploërmel. *Pop.* comp. celle de Lanouée, 3124. *Bur. de poste* de Josselin.

Pomerada (Tuc de), montagne (*Arriége*), arr. de St.-Girons, cant. de Castillon, à 13 k. (3 l.) O. S. O. de cet endroit. Elle a de pente du N. au S. 2 k. (½ l.) de long.

Pomerats (les), v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy, cant. de Seignelegier, à 7 k. (1 l. ⅔) de cet endroit, 18 k. (4 l.) S. de Porentruy, 16 kil. (3 l. ¾) S. O. de Saint-Ursanne. *Pop.* 205. *Bur. de poste* de Porentruy.

Pomereux, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Forges-les-Eaux, près l'Epte, à 15 k. (3 l. ½) de Gournay, 42 kilom. (9 l. ½) de Rouen. Pop. 246. *Bur. de poste* de Forges.

Pomern, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Cocheim, sur la Moselle, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) S. O. de Munster-Eiffel, 34 kil (7 l. ½) S. O. de Coblentz. *Pop.* 269.

Pomerol, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Libourne, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 31 kil. (7 l.) de Bordeaux. Pop. 802. *Bur. de poste* de Libourne.

Pomerols, v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. de Remuzat, à 27 kil. (6 l.) de Nions, 7 myr. (15 l. ⅓) de Valence. Pop. 194. *Bur. de poste* de Die.

Pomerols, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Florensac, à 23 k. (5 l. ⅓) de Béziers, 39 k. (8 l. ¾) de Montpellier. *P p.* 987. *Bur. de p.* d'Agde.

Pomet, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de Serres, à 18 kil. (4 l.) de cet endroit, 40 k. (9 l.) de Gap. *Popul.* 259. *Bur. de poste* de Serres.

Pomets, fort (*Var*), arrond. et cant. ouest de Toulon, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Bureau de poste* de Toulon.

Pomets (les), v. (*Var*), arrond. et cant. ouest de Toulon, commune du Revest, à 6 kil. (1 l. ½) de Toulon. *Popul.* compr. celle du Revest, 637. *Bur. de poste* de Toulon.

Pomey, v. (*Rhône*), arrond. de Lyon, cant. de St.-Symphorien, à 32 k. (7 l. ½) de Lyon, 4 myriam. (10 l.) de Villefranche. *Popul.* 625. *Bur. de poste* de Chazelles, dép. de la Loire.

Pomeyrols, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de St. Geniez-de-Rivedolt, sur la côte, près le Lot, à 4 k. (1 l.) de St.-Geniez, 59 kilom. (8 l. ⅔) de Rhodez. *Pop.* réunie à celle de Largiuestes, 873. *Bur. de p.* de St.-Geniez.

Pomiers, v. (*Loire*), arrond. de Roanne, canton de St.-Germain-Laval, sur la rivière d'Aix, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Roanne, 15 kil. (3 l. ½) de Feurs. Pop. 300. *Bur. de poste* de Roanne.

Pommainville, v. (*Orne*), arr. et cant. d'Argentan, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 43 kil. (9 l. ¾) d'Alençon. *Populat.* 116. *Bur. de poste* d'Argentan.

Pommera, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Avesnes, à 24 k. (5 l. ½) de St.-Pol, 28 kilom. (6 l. ¼) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Ste.-Marguerite et Grena, 464. *Bur. de poste* de Doulens, départ. de la Somme.

Pommeraye, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Chartres, cant. d'Illiers, comm. de Bailleau-le-Pin, à 18 k. (4 l.) de Chartres, 8 kil. (2 l.) d'Illiers. *Pop.* compr. celle de Bailleau-le-Pin, 697. *Bureau de poste* de Chartres.

Pommeraye (la), v. (*Calvados*), arrond. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt, à 16 kilom. (3 l. ⅔) de Falaise, 31 kil. (7 l.) de Caen. *Popul.* 190. *Bur. de poste* de Lisieux.

Pommeraye (la), v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Brézolles, commune de Cressay, à 4 k. (1 l.) de Brézolles, 24 k. (5 l. ½) de Dreux. *Popul.* compr. celle de Cressay, 494. *Bur. de poste* de Brézolles.

Pommeraye (la), v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de St.-Florent, à 27 k. (6 l.) S. O. d'Angers, 11 k. (2 l. ¾) E. de St.-Florent-le-Vieil, 6 k. (1 l. ½) O. de Chaloune, *Popul.* 1854. *Bureau de poste* de Beaupréau.

Pommeraye (la), v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Buchy, à 14 k. (3 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 120. *Bur. de poste* de Rouen.

Pommeraye (la), b. (*Vendée*), arrond. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Pouzanges-la-Ville, près la Sèvre Nantaise, à 21 kil. (4 l. ¾) de la Châtaigneraye, 41 kil. (9 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1300. *Bur. de poste* de Pouzanges.

Pommere (la), rivière (*Aude*), arr. et cant. sud de Castelnaudary. Sa source, à 2 k. (½ l.) S. O. de Fendeille, coule au N. O., puis au N. E., arrose Villeneuve-la-Comptal, et se rend dans la Tuboul, à 5 k. (1 l. ⅓) N. N. E. de sa source.

Pommeren, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Cocheim, à 22 kil. (5 l.) de Trarbach, 13 k. (3 l.) de Coblentz. *Pop.* 269. *Bur. de poste* de Trarbach.

Pommeren, tour (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de St.-Béat, près de la Garonne, à 1 k. (¼ de l.) de la commune de Melles, 27 kilom. (6 l.) de St.-Gaudens.

Pommeret, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Lamballe, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Brieux. *Popul.* 750. *Bur. de poste* de Lamballe.

Pommeret (le), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. de Chevreuse, comm. de Levy, à 7 k. (1 l. ¾) de Trappes, 15 kilom. (3 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Levy, 328. *Bur. de poste* de Trappes.

Pommeret (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Limours, comm. de la Pecqueuse, à 1 k. (¼ de l.) de Limours, 16 kil. (3 l. ¾) de Versailles. *Pop.* compr. celle de la Pecqueuse, 170. *Bur. de poste* Limours.

Pommereuil, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Damville, commune de Creton, à 6 k. (1 l. ½) de Damville, 22 k. (5 l.) d'Evreux. *Popul.* compr. celle de Creton et dépend., 331. *Bur. de poste* de Damville.

Pommereul, v. (*Nord*), arr. de de Cambrai, cant. de Cateau-Cambresis, à 27 kil. (6 l.) de Cambrai, 4 myr. (10 l. ¼) de Douay. *Pop.* 783. *Bur. de poste* de Cateau-Cambresis.

Pommereval, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. Bellencombre, à 8 k. (2 l.) de Neufchâtel, 38 kil. (8 l. ½) de Rouen. *Pop.* 217. *Bureau de poste* de Saint-Saens.

Pommerieux, b. (*Mayenne*), arrond. de Château-Gontier, cant. de Craon, à 4 kilom. (1 l.) S. E. de Craon, 29 kil. (6 l. ½) S. O. de Laval, 14 kilom. (3 l. ¼) O. de Château-Gontier. *Pop.* 1010. *Bur. de poste* de Craon.

Pommerieux, v. (*Moselle*), arr. de Metz, canton de Verny, sur la côte, près la Seille, 13 kil. (3 l.) de Metz. *Pop.* 158. *Bureau de poste* de Metz.

Pommerit-Jaudit, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Pontrieux, cant. de la Roche-d'Errien, à 7 k. (1 l. ¾) de Pontrieux, 43 k. (9 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop.* 1865. *Bur. de poste* de Pontrieux.

Pommerit-les-Bois, bourg (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Lanvollon, à 9 kil. (2 l. ¼) S. E. de Pontrieux, 8 k. (2 l.) N. E. de Guingamp, 18 kil. (4 l.) S. de Paimpol. *Pop.* 2336. *Bur. de poste* de Guingamp.

Pommerœul, v. (*Jemmapes*), arrond. de Tournai, cant. de Quevaucamp, à 10 k. (2 l. ½) E. S. E. de Peruwelz, 8 kilom. (2 l.) E. de Condé, 16 k. (3 l. ¾) O. de Mons. *Pop.* 739. *Bur. de poste* de Mons.

Pommeuse, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. et cant. de Coulommiers, sur le Morin, à 15 kil. (3 l. ½) de Rosoy, 42 k. (9 l. ½) de Melun. *Pop.* 1095. *Bur. de poste* de Farmoutier.

Pommevic, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Valence, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 28 kil. (6 l. ½) d'Agen. *Pop.* 545. *Bur. de poste* de Valence-d'Agen.

Pommier, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, cant. de Beaurepaire, à 23 k. (5 l. ½) de Vienne, 5 myr. (12 l.) de Grenoble. *Pop.* 487. *Bur. de p.* de Beaurepaire.

Pommier, v. (*Pas-de-Calais*); arr. d'Arras, cant. de Fouquevillers, 18 k. (4 l.) S. O. d'Arras. *Pop.* 403. *Bur. de poste* d'Arras.

Pommiers, v. (*Aisne*), arrond. et cant. de Soissons, près l'Aisne, à 3 k. (¾ de l.) de Soisons, 31 kilom. (7 l.) de Laon. *Pop.* 288. *Bur. de poste* de Soissons.

Pommiers, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, canton de Montendre, à 11 kilom. (2 l. ⅔) de Montluel, 5 myriam. (12 l. ½) de Saintes. *Pop.* 441. *Bur. de poste* de Montendre.

Pommiers, v. (*Gard*), arrond. et cant. du Vigan, sur la Glève, à 4 k. (1 l.) du Vigan, 6 myr. (14 l.) de Nimes. On y fabrique des bas de de soie. *Pop.* 237. *Bur. de poste* de Vigan.

Pommiers, ville (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Sauveterre, comm. de Buch, sur la Vignargue, à 9 k. (2 l. ¼) de la Réole, 43 k. (9 l. ⅔) de Bordeaux. *Pop.* compr. celle de Buch, 670. *Bur. de poste* de la Réole.

Pommiers, v. (*Indre*), arrond. de la Châtre, cant. d'Aiguron, à 13 k. (3 l.) d'Argenton, 32 k. (7 l. ½) de Châteauroux. *Pop.* 550. *Bur. de p.* d'Argenton.

Pommiers, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Voiron, près la Roise, à 15 k. (3 l. ½) de Grenoble. On y trouve une mine de charbon de terre qui paroît être un amas de bitume. Elle a l'odeur extrêmement désagréable et puante. *Popul.* 477. *Bur. de poste* de Grenoble.

Pommiers, v. (*Léman*), arrond. de Genève, cant. de Saint-Julien, comm. de Presilly, à 13 kil. (3 l.) de Genève, 6 k. (1 l. ½) de Saint-Julien. Il y a une faïencerie. *Popul.* compr. celle de Presilly, 350. *Bur. de poste* de Genève.

Pommiers, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. d'Anse, à 4 k (1 l.) de Villefranche, 23 k. (5 l. ¼) de Lyon. Il y avoit un prieuré de Bénédictins; la seigneurie de Pommiers dépendoit du prieuré. On trouve aux environs des carrières de très-belle pierre propre à bâtir. Elle tient du marbre rougeâtre, mêlé de noir et de gris sur un fond bleu pâle, et renferme des paillettes talqueuses et brillantes. *Pop.* 896. *Bur. de poste* d'Anse.

Pomolain (grand et petit), v. (*Seine-et-Marne*), arrond., cant. et comm. de Coulommiers, à 2 kilom. (½ l.) de cette ville. *Popul.* réunie à celle de Coulommiers, 3600. *Bur. de poste* de Coulommiers.

Pomoy, v. (*Haute-Saone*), arr. et cant. de Lure, à la source de l'Auzen, à 10 k. (2 l. ½) de Lure, à 15 k. (3 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 580. *Bur. de poste* de Lure.

Pompadour, v. (*Corrèze*). *Voy.* Arnac-Pompadour.

Pompeau, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, à 8 kilom. (2 l.) de cette ville. Il y a une mine de plomb dans laquelle on a trouvé, en 1733 en l'exploitant, un minéral qui en donnoit jusqu'à soixante-dix-sept livres pour cent, et ce plomb

tenoit jusqu'à trois onces et plus d'argent. On y fondoit la mine par le fourneau anglais, et avec le charbon de terre. Cette mine, ouverte dans un endroit dangereux pour l'inondation, a été noyée. Elle a été ouverte en 1746 dans un autre endroit; elle est toujours du nombre des mines les plus riches en plomb, mais elle ne donne plus tant d'argent. L'exploitation en est suspendue. *Pop.*... *Bur. de poste* de Rennes.

Pompejac, v. (*Gironde*), arr. de Bazas, cant. de Préchac, à 6 k. (1 l. ½) de Bazas, 5 myr. (12 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 426. *Bur. de p.* de Bazas.

Pompejac, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Port-Sainte-Marie, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cet endroit, 18 k. (4 l.) d'Agen. *Pop.*... *Bur. de poste* du Port-Ste.-Marie.

Pompejac, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, caut. de Port-Sainte-Marie, comm. de Galapian, à 4 kil. (1 l.) d'Aiguillon, 22 kilom. (5 l.) d'Agen. *Popul.* compr. celle de Galapian, 683. *Bureau de poste* d'Aiguillon.

Pompey, v. (*Meurthe*), arrond. et cant. nord de Nancy, sur la Moselle, à 8 kilom. (2 l.) de Nancy. *Pop.* 445. *Bur. de poste* de Nancy.

Pompeyre, v. (*Deux-Sèvres*), arr. et cant. de Parthenay, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, à 37 kilom. (8 l. ⅓) de Niort. *Pop.* 295. *Bur. de poste* de Parthenay.

Pompiac, v. (*Gers*), arrond. de Lombez, cant. de Samatan, à 11 k. (2 l. ¾) de l'Isle-Jourdain, 37 kil. (8 l. ½) d'Auch. *Pop.* ... *Bur. de poste* de Lombez.

Pompiac, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Castillonnès, à 11 k. (2 l. ¾) de Lauzun, 5 myr. (10 l. ⅔) d'Agen. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Bergerac, départ. de la Dordogne.

Pompidou, (le) v. (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de Barre, à 15 k. (3 l. ½) de Florac, 39 kilom. (8 l. ⅔) de Mende, 4 k. (1 l.) de Marvejols. Il y a dans son territoire une mine de jayet. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 581. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Pompierre, v. (*Vosges*), arr. et canton de Neufchâteau, sur le Mouzon, à 10 k. (2 l. ½) de Neufchâteau, 6 myr. (13 l.) d'Epinal. *Popul.* 494. *Bur. de poste* de Neufchâteau.

Pompiers à Paris. *Voyez* Paris.

Pompiéry, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Digne, canton et comm. de Seyne, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 35 kil. (7 l. ½) de Digne. *Popul.* compr. celle de Seyne et dépend. 2564. *Bur. de poste* de Seyne.

Pompiey, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Lavardac, à 9 k. (2 l. ¼) de Nérac, 31 kilom. (7 l.) d'Agen. *Pop.* 213. *Bur. de poste* de Nérac.

Pompignac, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, canton de Créon, à 10 kil. (2 l. ½) E. de Bordeaux, 18 k. (4 l.) O. S. O. de Libourne, 18 k. (4 l.) N. de Castres. *Pop.* 630. *Bur. de poste* de Bordeaux.

Pompignan, v. (*Gard*), arrond. et cant. de St.-Hippolyte, près la Dartigue, à 7 k. (1 l. ¾) de Saint-Hippolyte, 41 k. (9 l. ¼) de Nîmes. Il y a huit fabriques d'étoffes de laine. *Pop.* 1335. *Bur. de poste* de St.-Hippolyte.

Pompignan, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Castel-Sarrasin, cant. de Grizolles, à 27 k. (6 l.) de Toulouse. *Pop.* 496. *Bur. de poste* de Grizolles.

Pompignat, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. ouest de Riom, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 8 k. (2 l.) de Clermont. *Pop.* 868. *Bur. de poste* de Riom.

Pomples, v. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de Besse, comm. de Thoronet, à 6 k. (1 l. ½) de Luc, 18 kilom. (4 l.) de Brignoles. *Pop.* compr. celle de Thoronet.... *Bur. de poste* de Luc.

Pomponier (le), riv. (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, cant. de Roybon. Sa source près Sardieu, à 5 k. (1 l. ¼) N. de Viriville, coule au S. O. et se rend dans les Edochis, à 3 k. (⅔ de l.) de sa source.

Pomponne, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Lagny, près la Marne, à 15 kilom. (3 l. ½) de Meaux, 39 k. (8 l. ¾) de Melun. *Pop.* 271. *Bur. de poste* de Lagny.

Pomport, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, canton de Cunège, à 9 k. (2 l. ¼) de Bergerac, 5 myr. (11 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 1385. *Bur. de p.* de Bergerac.

Pomps, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. d'Arzac, près l'Huy de Béarn, à 19 k. (4 l. ¼) d'Orthez, 27 kilom. (6 l.) de Pau. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de Pau.

Poms (la), montagne (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, canton d'Accous, à 5 kilom. (1 l. ¼) E. d'Accous. Elle a 1 kil. (¼ de l.) de diamètre.

Pomster, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, caut. d'Aldenau, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de cet endroit, 1 k. (¼ de l.) S. O. de Barweiler, dont il dépend, 5 myr. (11.) de Coblentz. *Pop.* ... *Bur. de poste* de Bonn.

Pomy, v. (*Aude*), arrond. de Limoux, cant. d'Alaigne. *Pop.* 108. *Bur. de poste* de Limoux.

Ponat, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Marcillac, à 15 k. (3 l. ½) de Rhodez. *Popul.* 195. *Bur. de poste* de Rhodez.

Ponce-sur-Loir, v. (*Sarthe*), arr. de Saint-Calais, cant. de la Châtre, à 18 kilom. (4 l.) de Saint-Calais, 43 k. (9 l. ¾) du Mans. Il y a une papeterie et une fabrique de toiles. *Pop.* 510. *Bur. de poste* de Montoire, départ. de Loir-et-Cher.

Ponceaux, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Maintenon, comm. de Hanches, à 3 kil. (¾ de l.) d'Epernon, 27 kil. (6 l.) de Chartres. *Popul.* compr. celle de Hanches, 1050. *Bureau de poste* d'Epernon.

Poncel, v. (*Forêts*), arrond. de Neufchâteau, cant. d'Etale, comm. de Ste.-Marie, à 20 kil. (4 l. ½) d'Arlon, 21 k. (4 l. ¾) de Neufchâteau. *Pop.* compr. celle de Ste.-Marie, 453. *Bur. de poste* d'Arlon.

Poncelet (le), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Crécy, comm. de Bailly, à 9 kil. (2 l. ¼) de Lagny, 14 k. (3 l. ¼) de Meaux. *Pop.* compr. celle de Bailly, 319. *Bur. de poste* de Lagny.

Poncelle, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. d'Ecouen, comm. de Piscop, à 2 kil. (½ l.) d'Ecouen, 19 k. (4 l. ¼) de Pontoise. *Pop.* compr. celle de Piscop, 247. *Bur. de poste* d'Ecouen.

Poncet, v. (*Ourthe*), arrond. d'Huy, cant. d'Avene. *Pop.*...

Poncet (le), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de Rosoy, comm. de Farmoutier, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 5 kil. (1 l. ¼) de Coulommiers. *Popul.* compr. celle de Farmoutier, 1200. *Bur. de poste* de Farmoutier.

Poncey, v. (*Côte-d'Or*) arr. de Dijon, cant. de St.-Seine, à 27 kil. (6 l.) d'Is-sur-Tille, 30 kilom. (6 l. ¾) de Dijon. Il y a une papeterie. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de St.-Seine.

Poncey, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. d'Auxonne, près la Saone, à 18 k. (4 l.) de St.-Jean-de-Losne, 28 k. (6 l. ½) de Dijon. Il y a une papeterie à papier commun. *Popul.* 401. *Bureau de poste* d'Auxonne.

Ponchat, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, canton de Vélines, à 22 kil. (5 l.) de Mussidan, 5 myr. (12 l.) de Périgueux. *Popul.* 257. *Bur. de poste* de Ste.-Foy, départ. de la Gironde.

Ponchel, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Auxy, près l'Authie, à 31 k. (7 l.) de Montreuil, 5 myr. (11 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 452. *Bur. de poste* d'Auxy.

Ponches, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. de Crespy, près la rivière d'Authie, à 23 k. (5 l. ¼) d'Abbeville, 5 myriam. (12 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* 178. *Bur. de poste* de Montreuil-sur-mer, départ. du Pas-de-Calais.

Ponchianale, v. (*Stura*), arr. de Saluces, cant. de St.-Peyre, au pied du mont Viso, sur la Chianale, à 6 myr. (13 l. ½) S. O. de Saluces. *Popul.* 1140. *Bur. de poste* de Saluces.

Ponchon, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Noailles, à 11 k. (2 l. ¾) de Beauvais. *Popul.* 411. *Bur. de poste* de Beauvais.

Poncillon, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Verny, comm. de Pontoy, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Metz, 8 kil. (2 l.) de Verny. *Popul.* compr. celle de Pontoy, 414. *Bur. de poste* de Metz.

Poncin, ville (*Ain*), arrond. de Belley, chef-l. de cant., près l'Ain, à 15 k. (3 l. ½) N. N. O. de Saint-Lambert, 20 k. (4 l. ½) S. E. de Bourg, 18 k. (4 l.) S. O. de Nantua. On y trouve plusieurs manufactures de bas de coton. Outre l'église paroissiale il y avoit une collégiale. *Popul.* 2043. *Bureau de poste* de Cerdon.

Poncins, v. (*Loire*), arrond. de Montbrison, cant. de Boen, près le Lignon, à 14 kilom. (3 l. ½) de Montbrisson. *Pop.* 582. *Bureau de poste* de Feurs.

Poncirq, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Catus, à 18 kilom. (4 l.) de Cahors. *Pop.* 452. *Bur. de poste* de Cahors.

Poncques, v. (*Escaut*), arr. de Gand, cant. de Nevele, à 7 kilom. (1 l. ¾) O. de cet endroit, 18 k. (4 l.) S. O. de Wærschoot, 19 k. (4 l. ¼) O. de Gand. *Popul.* 1050. *Bur. de poste* de Gand.

Poncy, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de St.-Germain-en-Laye, comm. d'Egremont, à 3 k. (¾ de l.) de Poissy, 14 k. (3 l. ¼) de Versailles. *Popul.* compr. celle d'Egremont, 138. *Bur. de poste* de Poissy.

Pondeilly (le), riv. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. d'Orthez. Sa source à 8 kil. (2 l.) E. de cette ville, coule au N. N. O. reçoit le ruisseau Chante-Grenouille ; et se rend dans l'Huy-de-Béarn, au S. de Sault-de-Navailles, à 7 k. (1 l. ⅔) de sa source.

Pondenas, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Mezin, à 13 k. (3 l.) de Nérac, 37 k. (8 l. ½) d'Agen. *Pop.* 1028. *Bur. de poste* de Nérac.

Ponderano, v. (*Sesia*), arr. et cant. de Bielle, sur la rive gauche d'un ruisseau qui tombe dans l'Elvo, à 3 kil. (¾ de l.) S. O. de Bielle. *Popul.* 1378. *Bureau de poste* de Bielle.

Pondrome, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Beauraing, à 3 k. (¾ de l.) E. de cet endroit, 18 k. (4 l.) O. p. S. de Rochefort, 4 myr. (10 l.) S. p. E. de Namur. *Pop.* 236. *Bur. de poste* de Dinant.

Ponet, v. (*Drôme*). Voyez St.-Ponet.

Ponfirque, lac (*Hautes-Pyrénées*), arrond. de Bagnères, cant. d'Arreau, à 25 k. (5 l. ⅔) S. p. O. de cet endroit, il a de l'E. à l'O. 486 mètres (250 t.) de long, sur 389 mètres (200 t.) de large.

Ponlat, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Montrejean, sur le Luvet, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Gaudens, 9 myr. (20 l.) de Toulouse. *Popul.* compr. celle de Taillebourg, 560. *Bur. de poste* de Montrejean.

Ponnoy-la-Chetive, village (*Moselle*). *Voyez* Pournoy-la-Chetive.

Ponnoy-la-Grasse, v. (*Moselle*). *Voyez* Pournoy-la-Grasse.

Pons, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. d'Entraigues. *Pop*.... *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

Pons *ou* Pont, ville (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, ch.-l. de canton, à 8 myr. (18 l.) S. E. de la Rochelle, 8 myr. (18 l.) N. de Bordeaux, 20 k. (4 l. ½) S. p. E. de Saintes, 47 myr. (108 l.) S. O. de Paris. Long. 17. 3. lat. 44. 34. Cette petite ville est dans la partie haute de la ci-devant province de Saintonge, sur la route de Bordeaux à Saintes, et sur la rivière de Seigne. Pons, nommé en latin *Pontes*, doit ce nom, suivant la conjecture de plusieurs écrivains, aux ponts qui se trouvent en assez grande quantité sur la petite rivière de Seigne, qui baigne les murs de cette ville, dominée par un château d'une ancienne construction. Outre trois églises paroissiales, il y avoit trois couvens, trois hospices, et une commanderie de Malte. Elle est divisée en haute et basse : la haute se nomme *St.-Vivier*, et la basse *Aires* ou *St.-Martin* ; c'est cette dernière partie que la Seigne traverse : c'étoit une place forte dans les guerres des Huguenots, qui la rendirent à Louis XIII après la réduction de St.-Jean-d'Angely. En 1293 ou 1294, on y a tenu un concile convoqué au sujet des décimes extraordinaires qui furent accordés alors par le clergé à Philippe *le Bel*. Il y a dans cette commune une source dite minérale, dont l'eau est fort claire et sans aucune saveur, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3858. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Pons, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Eu, commune d'Haraucourt, à 2 k. (½ l.) d'Eu. *Pop.* 207. *Bur. de poste* d'Eu.

Pons (le), hameau (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de St.-Tropez, commune de Ramatuelle, à 9 kil. (2 l. ¼) de St.-Tropez, 41 kil. (9 l. ¼) de Draguignan. *Pop.* compr. celle de Ramatuelle, 600. *Bureau de poste* de St.-Tropez.

Pons-d'Encastre (le), hameau (*Var*), arr. de Toulon, cant. du Beausset, comm. de Signes, à 6 k. (1 l. ½) du Beausset, 14 k. (3 l. ¼) de Toulon. *Popul.* compr. celle de Signes, 2442. *Bureau de poste* du Beausset.

Pons-Noyelle, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Villers-Boccage, près le ruisseau de Hallu, à 14 k. (3 l. ¼) d'Amiens. *Populat.* compr. celle de St.-Wast-Cense, 485. *Bur. de poste* de Corbie.

Ponsan-Pere, v. (*Gers*), arr. et cant. de Mirande, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 28 k. (6 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 256. *Bur. de p.* de Mirande.

Ponsan-sous-Biron, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Masseube, sur la Baise de Devant, à 20 kil.

(4 l. ½) de Mirande, 32 k. (7 l. ½) d'Auch. *Pop.* 349. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Magnoac, dép. des Hautes-Pyrénées.

PONSAS, v. (*Drôme*), arrond. de Valence, cant. de St.-Vallier, près le Rhône, à 25 k. (5 l. ⅔) de Valence. Il y a une manufacture de poterie de terre et ustensiles de ménage. *Popul.* 330. *Bur. de poste* de St.-Vallier.

PONSERICOURT, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Marles, comm. de Tavaux, sur la Serre, à 28 kil. (6 l. ½) de Laon. *Pop.* compr. celle de Tavaux, 860. *Bur. de poste* de Marle.

PONSEY, v. (*Doire*), arrondiss. d'Aoste, sur un petit ruisseau qui tombe dans la Dora-Baltea, à 22 k. (5 l.) E. d'Aoste. *Pop.* 334.

PONSON, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. de Tartas, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 24 k. (5 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 314. *B. de poste* de Tartas.

PONSON-DE-BAS, v. (*Basses-Pyrénées*), arrond. de Pau, cant. de Montaner, à 27 kil. (6 l.) de Pau. *Pop.* 144. *Bur. de poste* de Vic, dép. des Hautes-Pyrénées.

PONSON-DESSUS, v. (*Basses-Pyrénées*), arrond. de Pau, cant. de Montaner, à 27 kil. (6 l.) de Pau. *Pop.* 325. *Bureau de poste* de Vic, dép. des Hautes-Pyrénées.

PONSONAS, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de la Mure, sur la côte près la Ponne, à 34 k. (7 l. ¾) de Grenoble. *Pop.* 142. *Bur. de poste* la Mure.

PONT, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, canton d'Auxonne, près la Tille, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Jean-de-Losne, 27 kilom. (6 l. ¼) de Dijon. *Popul.* 255. *Bureau de poste* d'Auxonne.

PONT, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Semur, sur l'Armançon, à 3 kil. (¾ de l.) de Semur, 5 myr. (12 l. ¼) de Dijon. *Pop.* compr. celle de Massène, 152. *Bur. de p.* de Semur.

PONT, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Gueldres, à 5 kil. (1 l. ¼) S. O. de cette ville, à 3 k. (¾ de l.) N. N. E. de Stralen, 8 myr. (17 l.) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle. *Popul.* 508. *Bur. de poste* de Gueldres.

PONT, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, canton et comm. de la Ferté-Aleps, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 14 k. (3 l. ¼) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de la Ferté-Aleps, 700. *Bureau de poste* de la Ferté-Aleps.

PONT, v. (*Haute-Saone*), arr. cant. et comm. de Vésoul, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* compr. celle de Vésoul, ... *Bur. de poste* de Vésoul.

PONT (Grand), v. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, canton de Saales, comm. de Colroy-la-Roche, à 20 k. (4 l. ½) de St.-Dié, 7 kil. (1 l. ¾) de Saales. *Popul.* compr. celle de Colroy-la-Roche, 404. *Bur. de poste* de St.-Dié.

PONT (LE), v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Chalabre, comm. de Puyvert, à 21 k. (4 l. ¾) de Limoux, 7 k. (1 l. ¾) de Chalabre. *Pop.* compr. celle de Puyvert, 1589. *B. de p.* de Limoux.

PONT (LE), v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, canton de Créon, à 18 k. (4 l. ¼) de Bordeaux. *Bur. de poste* de Bordeaux.

PONT (LE), v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, canton de St.-Vith, comm. de Recht, à 19 k. (4 l. ¼) de Spa, 10 k. (2 l. ½) de St.-Vith. *Pop.* compr. celle de Recht, 753. *Bureau de poste* de Spa.

PONT-A-BUSSY, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre, sur la Serre, à 21 k. (4 l. ¾) de Chauny, 16 k. (3 l. ¾) de Laon. *Pop.* 160. *Bur. de poste* de la Fère.

PONT-A-CELLES, v. (*Jemmapes*). *Voyez* CELLES.

PONT-A-CHATS, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de Mèreville, comm. de Guillerval, à 9 k. (2 l. ¼) d'Etampes, 4 k. (1 l.) de Mèreville. *P.* compr. celle de Guillerval, 694. *Bur. de p.* d'Etampes.

PONT-A-CHAUSSY, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Pange, sur la Nied française, à 11 k. (2 l. ⅔) de Boulay, 16 k. (3 l. ¾) de Metz. *Pop.* compr. celle d'Urville et des Menils, 107. *Bur. de poste* de Metz.

PONT-A-CHAIN *ou* CHIN, village (*Jemmapes*), arrond. de Tournai, cant. de Templeuve, près de cette ville. *Popul.* .... *Bur. de poste* de Tournai.

PONT-A-COLLINES, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. de Montreuil-sur-mer, près l'Authie, à 14 kil. (3 l. ¼) de Montreuil, 8 myriam. (17 l. ½) d'Arras. *Popul.* compr. celle de Beaumont, 127. *Bur. de p.* de Montreuil-sur-mer.

PONT-AMAFFREY, bourg (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de St.-Jean-de-Maurienne, près l'Arc, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 40 kilom. (9 l.) de Chambéry. *Popul.* 100. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Maurienne.

PONT-A-MARCQ, v. (*Nord*). *V.* MARCQ-EN-BERLE.

PONT-A-MINGLOUX, v. (*Jemmapes*), arrond. de Charleroy, cant. de Gosselies, comm. de Mellet, à 10 kil. (2 l. ½) de Charleroy, 4 kil. (1 l.) de Gosselies. *Pop.* compr. celle de Mellet, 757. *Bureau de poste* de Charleroy.

PONT-A-MOUSSON, ville (*Meurthe*), arr. de Nancy, ch.-l. de cant., à 27 kil. (6 l.) S. p. O. de Metz, 24 k. (5 l. ½) N. N. O. de Nancy, 31 myr. (69 l.) E. de Paris. Long. 23. 42., lat. 48. 54. Cette ville, l'une des plus considérables de la ci-devant Lorraine, après Nancy, est située dans un vallon agréable, environné de coteaux fertiles. La Moselle la sépare en deux parties, après avoir reçu, un peu au-dessus, le ruisseau d'Asche, et formé plusieurs îles. Il y avoit un bailliage royal, un tribunal de la conservation des priviléges de l'université, une maîtrise particulière des eaux et forêts. C'étoit le chef-lieu d'une recette des finances et de celle des domaines et bois, et la résidence d'une brigade de maréchaussée. Cette ville tire son nom d'un vieux château ruiné qu'on appeloit *Mousson*. Elle fut érigée en marquisat en 1354. Le duc Charles III, et le cardinal de Lorraine, son oncle, y fondèrent une université l'an 1572, dont la translation à Nancy a fait beaucoup de tort à Pont-à-Mousson. La maison commune, qu'on disoit fort belle, a été incendiée en 1782. Outre quatre églises paroissiales, on y comptoit une abbaye de Sainte-Marie, ordre de Prémontrés réformés; une commanderie générale de Saint-Antoine, chargée de l'éducation de quatre jeunes gentilshommes, à la nomination du roi; des chanoines-réguliers de Saint-Augustin, où étoit le noviciat de la congrégation du Sauveur; des Carmes mitigés et des déchaussés; des Minimes non fondés; une abbaye de Sainte-Claire; des religieuses de la Congrégation, qui tenoient une pension de jeunes filles; des Annonciades, des Carmélites, des filles de la Visitation; une chapelle dédiée à Jésus circoncis, occupée par des *sœurs grises*, qui administroient l'hôpital. Cette ville est

riche en fontaines de très-bonne eau douce. On y fabrique de la bonneterie de laine et de coton, de la chapellerie et des draperies communes. Il y a des filatures de coton et des tanneries. Elle fait aussi le commerce de grains, vins et eaux-de-vie. On trouve dans son territoire des eaux minérales qui ont eu de la réputation, et qui étoient très-fréquentées. On voit près de cette ville du talc, des cornes d'ammon, limaçons, huitres, poulettes, et d'autres coquilles incrustées dans la pierre.

Les principales productions du sol de ce canton sont : froment, seigle, orge, avoine, foins, et beaucoup de fruits. C'est la patrie de Jean *Barclay*, né en 1582, et mort à Rome en 1621. On a de lui : *Argenis, cum notis variorum;* Leyde, 1674, in-8°, etc., qui a fait beaucoup de bruit dans son temps, et qui a été traduit par l'abbé Josse, et par Savin. La traduction de Savin est de Paris 1776, 2 vol. in-8°. Les autres ouvrages de Barclay sont : *Parænesis ad sectarios, Euphormion*, satire latine, Elzévir, 1627, in-12. — Charles-Antoine *Pillement* et François *Rouot*, tous deux habiles jurisconsultes et doyens de la faculté de droit. — Laurent *Pillard*, auteur d'un poëme sur la guerre du duc Antoine contre les paysans d'Alsace, né auprès de Pont-à-Mousson. — François-Xavier *Breyé*, jurisconsulte, né au château de Pierrefort, situé à 8 kil. (2 l.) de cette ville, mort à Nancy en 1736. Il y a un sous-inspecteur des forêts, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* 6428. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Pont-a-Mousson, forêt (*Meurthe*), arrond. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson et de Morville-sur-Seille : elle a 5846 mèt. (3,000 toises) de long sur 2528 mèt. (1300 toises) de large.

Pont-Arcy, (*Aisne*), arrond. de Soissons, cant. de Vailly, sur l'Aisne, à 22 kil. (5 l.) de Soissons, 19 kil. (4 l. ⅓) de Laon. Dans la plaine, on trouve des cailloux qui prennent un très-beau poli. *Pop.* 265. *Bur. de poste* de Fimes, départ. de la Marne.

Pont-a-Tressin, v. (*Nord*), arrond. de Lille, cant. de Lannoy, comm. de Tressin, à 10 kil. (2 l. ½) de Lille, 6 kil. (1 l. ½) de Lannoy. *Pop.* compr. celle de Tressin, 230. *Bur. de poste* de Lille. *Rel. de poste aux chevaux.*

Pont-Aubert, v. (*Yonne*), arr. et cant. d'Avallon, sur la Voisin, à 3 kil. (¾ de l.) d'Avallon, 40 kil. (9 l.) d'Auxerre. *Pop.* 513. *Bureau de poste* d'Avallon.

Pont-Audemer, ville (*Eure*), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 43 kil. (9 l. ⅔) O. de Rouen, 31 k. (7 l.) N. E. de Lisieux, 22 k. (5 l.) E. d'Honfleur, 6 myr. (13 l. ¼) N. O. d'Evreux, 17 myr. (38 l.) N. O. de Paris. Long. 18. 16. lat. 49. 22. Cette ville est située sur la Rille, au pied d'une montagne, et presque par-tout environnée de prairies : elle est ceinte de murailles, avec des fossés qui se remplissent d'eau en lâchant des écluses. Elle a quatre portes, de belles rues, quatre places publiques et plusieurs paroisses. Il y avoit dans l'intérieur des Carmes, des Cordeliers, des Carmélites, et dans le faubourg de Rouen, une chapelle et un hermitage, un couvent d'Ursulines, un prieuré claustral dans un autre faubourg appelé Pont-l'Evêque. C'étoit le siége d'une vicomté, d'une justice royale, d'un grenier à sel, d'une maitrise des eaux et forêts, le chef-lieu d'une élection. Il y avoit un bureau pour les cinq grosses fermes, une lieutenance de police, une maison de ville et un hôtel-dieu. Louis XIV y a fait creuser un petit port pour le cours de la Rille, qui entre dans la Seine à Roques, et où les petites barques viennent se rendre auprès des écluses de cette ville, dans laquelle il y a sept manufactures où l'on peint des toiles et file du coton qui sert à faire des velours et des papeteries de plusieurs espèces. Le fer s'y convertit en acier. On y prépare des cuirs à la française et à l'anglaise. Il y a tout auprès de cette ville une mine de cobalt de couleur bleue ou azur. En 1711, on voyoit une maison où il restoit quelques vestiges du travail fait sur ce minéral. On dit dans le pays que des Hollandais y ont travaillé autrefois. Pont-Audemer a vu naitre Jean-François *Lacroix*, député à la convention nationale, décapité à Paris le 16 germinal an 2 (6 avril 1793) âgé de 40 ans. — Guillaume *Dagoumer*, professeur en philosophie au collége d'Harcourt, à Paris, mort en 1745. On a de lui un *Cours de philosophie en latin*, un petit ouvrage en français, contre *les avertissemens de Languet, archevêque de Sens.* — Pierre le Lorrain de *Vallemond*, mort en 1721. On a de lui *Elémens d'histoire*, 4 vol. in-12. *Physique occulte. Traité du secret des mystères*, etc.

Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de 1re instance et un de commerce, un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, un receveur particulier et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 4599. *Bur. de poste.*

Pont-au-Mur, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, chef-lieu de cant., sur la Sioule, à 33 k. (7 l. ½) O. de Riom, 33 (7 l. ½) O. N. O. de Clermont-Ferrand, 40 k. (9 l.) de Felletin. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1365. *Bur. de poste* de Clermont-Ferrand. *Rel. de poste aux chevaux.*

Pont-Autou, b. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Montfort, sur la Rille, à 18 k. (4 l.) de Pont-Audemer, 41 kil. (9 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 210. *B. de poste* de Pont-Audemer.

Pont-aux-Dames, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, canton de Crécy, comm. de Couilly, à 9 kil. (2 l. ¼) de Meaux, 4 k. (1 l.) de Crécy. *Pop.* compr. celle de Couilly, 729. *Bur. de poste* de Meaux.

Pont-aux-Vaches, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Magny, comm. d'Amenucourt, à 8 k. (2 l.) de Bonnières, 13 kilom. (3 l.) de Mantes. *Pop.* compr. celle d'Amenucourt, 228. *Bur. de poste* de Bonnières.

Pont-Aven, b. (*Finistère*), arr. de Quimperlé, chef-l. de cant., à 14 kil. (3 l. ¼) O. de Quimperlé, 8 myr. (18 l.) S. E. de Brest, 5 k. (1 l. ¼) de la mer. Ce bourg, dans la révolution française, fut un moment au pouvoir des Anglais. La rivière de Pont-Aven est poissonneuse : elle abonde en saumons excellens. La pêche se fait la nuit avec des flambeaux : la lumière, qu'ils croient être celle du soleil, les attirent dans les filets qu'ils savent éviter le jour. On voit dans le chantier de Pont-Aven, un grand rocher creusé par le mouvement continuel des eaux de pluie. *Populat.* 677. *Bureau de poste* de Quimperlé.

Pont-a-Vendin, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, cant. de Lens, près le canal de Douay à Lille, à 19 k. (4 l. ¼) de Béthune, 22 k. (5 l.) d'Arras. *Popul.* 794. *Bur. de poste* de Carvin.

Pont-a-Verre, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Neufchâtel, près l'Aisne, à 23 k. (5 l. ¼) de Laon. Ce lieu a un pont sur l'Aisne. *Pop.* 501. *B. de poste* de Fimes, départ. de la Marne.

Pont-Bellenger, v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de St.-Sever, sur la côte, près la Vire, à 11 kilom. (2 l. ¼) de cet endroit, 5 m. (11 l. ¼) de Caen. *Pop.* 292. *Bur. de poste* de Vire.

Pont-Bernard, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Mirebeau, comm. de Charmes, à 6 k. (1 l. ½) de Mirebeau, 24 kil. (5 l. ½) de Dijon. *Popul.* compr. celle de Charmes, 163. *Bureau de poste* de Mirebeau.

Pont-Boset, v. (*Doire*), arr. d'Aoste, sur la gauche et dans la vallée de Champorcher, au pied d'une montagne, à 5 myr. (11 l.) S. E. d'Aoste. *Popul.* 602. *Bur. de poste* d'Ivrée.

Pont-Briac, v. (*Ille-et-Villaine*). *Voyez* St.-Briac.

Pont-Briant, v. (*Morbihan*), arr. de Pontivy, cant. de Gourin, comm. du Saint, à 5 k. (1 l. ¼) du Faouet, 42 k. (9 l. ½) de Pontivy. *Pop.* compr. celle du Saint, 1313. *Bur. de poste* du Faouet.

Pont-Brocard (le), village (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Canisy, commune de Dangy, près la Soulle, à 14 k. (3 l. ¼) de St.-Lô, 15 k. (3 l. ¼) de Coutances. *Pop.* compr. celle de Dangy, 1067. *Bureau de poste* de Coutances.

Pont-Celland (le), village (*Manche*), arr. et cant. d'Avranches, à 10 k. (2 l. ½) de cette ville, 42 k. (9 l. ½) de Coutances. *Pop...* *Bur. de poste* d'Avranches.

Pont-Charraux, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Crocq, à 8 k. (2 l.) de Felletin, 11 kilom. (2 l. ¾) d'Aubusson. *Pop.......* *Bur. de poste* de Felletin.

Pont-Chaslier. *Voyez* Pont-l'Evêque.

Pont-Chateau, ville (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, ch.-l. de cant., à 29 k. (6 l. ½) N. E. de Guérande, 5 myr. (10 l. ¾) N. O. de Nantes, 20 k. (4 l. ½) O. de Blain. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2703. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Pont-Chateau, riv. (*Loire-Inférieure*). Elle prend sa source à Pont-Château, coule au S. S. E., puis descend au S. se rendre dans la Loire, à 22 k. (5 l.) de sa source.

Pont-Christ, v. (*Finistère*), arr. de Brest, canton de Ploudiry, comm. de la Roche, à 8 kil. (2 l.) de Landerneau, 27 kilom. (6 l.) de Brest. *Populat.* compr. celle de la Roche, 766. *Bur. de poste* de Landerneau.

Pont-Colberg, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Versailles, comm. de Viroflay, à 2 k. (½ l.) de Versailles. *Popul.* compr. celle de Viroflay, 825. *Bureau de poste* de Versailles.

Pont-Croix, b. (*Finistère*), arr. de Quimper, ch.-l. de cant., à 33 k. (7 l. ½) O. p. N. de Quimper, 38 k. (8 l. ½) S. de Brest, 58 myr. (127 l.) O. p. S. de Paris. Ce bourg est assis sur un plateau de monticule élevé. Des maisons mal bâties descendent jusqu'à la mer et couvrent la colline. Ses rues sont malpropres, mal pavées : il est entrecoupé de murs et de jardins, qui, de loin, ne sont pas d'un effet désagréable à l'œil. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1053. *B. de poste.*

Pont-d'Alay ou Pontaret, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Bois-d'Oingt, comm. de Leigny, sur la rivière d'Azergue, à 14 kil. (3 l. ½) de Villefranche, 2 k. (½ l.) de Bois-d'Oingt, 24 kil. (5 l. ½) de Lyon. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* compr. celle de Leigny... *Bur. de p.* de l'Arbresle.

Pont-d'Aisy, v. (*Côte-d'or*), arrond. de Semur, canton de Precy-sous-Thil, comm. d'Aisy-sous-Thil, à 1 k. (¼ de l.) de la Maison-Neuve, 10 k. (2 l. ½) de Semur, *Pop.* comp. celle d'Aisy-sous-Thil, 472. *Bur. de poste* de la Maison-Neuve.

Pont-d'Andelle, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, canton de Grainville, comm. de Charleval, à 8 k. (2 l.) d'Ecouis, 18 k. (4 l.) du Grand-Andelys. *P.* compr. celle de Charleval, 640. *B. de p.* d'Ecouis.

Pont-de-Barret, v. (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Dieu-le-Fit, à 22 k. (5 l.) de Montelimar, 38 k. (8 l. ½) de Valence. On y trouve des eaux minérales qui ont les mêmes propriétés que celles de la montagne d'Aurel, près Die. *P.* 527. *Bur. de poste* de Montelimar.

Pont-de-Beauvoisin (le), ville (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, ch.-l. de cant., à 7 myr. (16 l.) E. de Lyon, 18 k. (4 l.) E. de la Tour-du-Pin, 39 k. (8 l. ¾) N. de Grenoble, 51 myr. (116 l.) S. O. de Paris, 20 k. (4 l. ½) de Chambéry. Long. 45. 42. lat. 23. 19. Cette petite ville est sur la rivière de Giers ou Guyer qui séparoit le ci-dev. Dauphiné de la Savoie, et qui la divise en deux parties, dont l'occidentale étoit du Dauphiné, et l'autre de la Savoie. Il y avoit un commandant militaire, une compagnie d'invalides, un contrôleur des fermes, une douane pour les droits d'entrée et de sortie, et un couvent de religieuses de la congrégation de Notre-Dame. On y voit une fontaine dont les eaux sont bonnes pour la fièvre tierce. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1505. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Pont-de-Beauvoisin, ville (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, ch.-l. de cant., sur le Giers ou Guyer, qui la divise en deux, dont l'une est du département de l'Isère, l'autre du Mont-Blanc, à 7 m. (16 l.) E. p. S. de Lyon, 18 k. (4 l.) O. de Chambéry, 51 myr. (116 l.) S. E. de Paris. Long. 45. 42. lat. 23. 19. *P.* 1062. *Bur. de poste* de Beauvoisin, département de l'Isère.

Pont-de-Bellegarde, v. (*Ain*), arr. de Nantua, cant. de Châtillon-de-Michaille, comm. de Musinens, sur la Valseronne, à 5 k. (1 l. ¼) de Châtillon-de-Michaille. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop....* *Bur. de poste* de Châtillon-de-Michaille.

Pont-de-Benque (le), (*Haute-Garonne*). *Voyez* Benque.

Pont-de-Buis, v. (*Finistère*), arr. et cant. de Château-Lin, comm. de St.-Segal, à 6 k. (1 l. ½) de Château-Lin, 33 kil. (7 l. ½) de Brest. Il y a une poudrerie, près de laquelle est attaché un commissaire, chargé en même temps des nitrières et des bureaux de réception ou de vente, etc. *Pop.* comp. celle de St.-Segal.... *Bur. de p.* de Château Lin.

Pont-de-Camarès, ville (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, ch.-l. de cant., sur le Dourdon, à 15 k. (3 l. ½) S. de St.-Afrique, 6 myr. (14 l. ½) S. O. de Rhodez, 10 k. (2 l. ½) E. de Belmont. On y trouve des eaux minérales froides qui participent du nitre et du vitriol, et sont purgatives et rafraîchissantes; aussi ont-elles beaucoup de réputation. Ces eaux coulent de deux fontaines distantes de deux cents pas l'une de l'autre : celle qui est la plus élevée porte le nom de

de *fontaine d'Audulère*, et la plus basse est connue sous le nom de *fontaine de Pouguiez*. On y trouve des mines de houille non exploitées. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1750. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

Pont-de-Cé, v. (*Maine-et-Loire*), *Voyez* St.-Maurille-des-Ponts-de-Cé.

Pont-de-Ciron, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. et comm. de Pampelonne, à 23 kil. (5 l. ¼) d'Alby, 5 k. (1 l. ¼) de Pampelonne. *Pop.* compr. celle de Pampelonne, 174. *Bur. de poste* d'Alby.

Pont-de-Gène, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Montfort, sur l'Huisne, à 16 k. (3 l. ¾) du Mans, *Pop.* 756. *Bur. de poste* de Conneré.

Pont-de-Jort, b. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Coulibœuf, sur la Dive, à 13 kil. (3 l.) de Falaise, 31 kil. (7 l.) S. E. de Caen, 18 k. (4 l.) O. de Livarot. *Pop.* 76. *Bur. de poste* de Falaise.

Pont-de-l'Ain, ville (*Ain*), arr. de Bourg, ch.-lieu de cant., sur la rivière de l'Ain, à 19 kil. (4 l. ¼) S. E. de cette ville, 5 kil. (1 l. ¼) N. d'Ambronay, 5 kil. (1 l. ¼) S. E. de Ponciu. Il y a un château : les comtes et les premiers ducs de Savoie s'y plaisoient beaucoup, et les duchesses venoient y faire leurs couches. Philibert *le Beau*, duc de Savoie, et Louise de Savoie sa sœur, mère du roi François Ier, y étoient nés. Le connétable fit bâtir magnifiquement le château, et ses héritiers en ont joui jusqu'à ce que la duchesse de Créqui l'eût vendu. C'étoit un gouvernement particulier de la lieutenance générale de la Bresse. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1069. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Pont-de-l'Arche, ville (*Eure*), arr. de Louviers, ch.-l. de cant., à 16 k. (3 l. ¾) S. de Rouen, 31 kil. (7 l.) N. d'Evreux, 20 k. (4 l. ½) O du Grand-Andelys, 9 k. (2 l. ¼) N. de Louviers, 12 myr. (28 l.) N. O. de Paris. Long. 18. 48, lat. 49. 18. Cette ville qui dépendoit du ci-devant pays d'Ouche, dans la ci-devant haute Normandie, sur la rive gauche de la Seine, entre Louviers et Rouen, étoit le chef-lieu d'une élection et d'une sergenterie, le siége d'une maîtrise des eaux et forêts, d'un grenier à sel, d'un corps de ville, et d'une vicomté; c'étoit un gouvernement de place. Cette ville a sur la Seine un très-beau pont, qui a vingt-deux arches; la marée remonte jusque là. Sa situation la rend importante : elle a un château carré et flanqué de tours, situé dans une île. Outre l'église paroissiale, on y voyoit un couvent de Picpus et un de Bénédictins. Depuis long-temps on y a établi une manufacture de drap très-fin, façon de Hollande et d'Angleterre. Cette ville envoie une grande quantité de bois à Paris et à Rouen par la Seine. Il y a un sous-inspecteur des forêts, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1639. *Bur. de poste.*

Pont-de-l'Arche, forêt (*Eure*), arr. et cant. de Louviers et de Pont-de-l'Arche, attenant Pont-de-l'Arche au S., à 1 k. (¼ de l.) N. N. O. de Louviers. Elle a du N. au S. 8952 mèt. (4600 t.) de long, sur 8174 mèt. (4200 t.) dans son plus large, et vers Louviers, 3895 mèt. (2000 t.) de large.

Pont-de-Montvert, b. (*Lozère*), arr. de Florac, ch.-l. de cant., sur le Tarn, à 13 k. (3 l.) E. p. N. de Florac, 25 kilom. (5 l. ¾) S. E. de Mende, 18 kil. (4 l.) O. S. O. de Villefort. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1245. *Bur. de poste* de Florac.

Pont-de-Pany, v. (*Côte-d'or*), arr. de Dijon, cant. de Sombernon, comm. de Malain, à 8 k. (2 l.) de Sombernon, 16 k. (3 l. ¾) de Dijon. *Pop.* compr. celle de Malain, 671. *Bur. de poste* de Sombernon.

Pont-de-Piedan, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, cant. et comm. de Blain, près l'Isac, à 4 k. (1 l.) de Blain, 36 k. (8 l.) de Nantes. *Pop.* compr. celle de Blain... *Bur. de poste* de Blain.

Pont-de-Pierre, v. (*Oise*), arr. et canton de Clermont, comm. de Fitz-James, à 1 kil. (¼ de l.) de Clermont. *Pop.* compr. celle de Fitz-James, 364. *Bur. de p.* de Clermont.

Pont-de-Pierre, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Faulquemont, sur la côte, près la Nied allemande, à 15 k. (3 l. ½) de Morhange, 34 k. (7 l. ¾) de Metz. *Pop.* 786. *Bur. de poste* de Faulquemont.

Pont-de-Planches, v. (*Haute-Saone*) arr. de Gray, cant. de Fresne-St.-Mametz, près la Romaine, à 28 k. (6 l. ¼) de Gray, 23 k. (5 l. ¼) de Vésoul. Il y a des forges. *Pop.* 280. *Bur. de poste* de Gy.

Pont-de-Plemy, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. d'Ailly, sur la Somme, à 8 k. (2 l.) E. d'Abbeville, 31 k. (7 l.) N. O. d'Amiens, 13 k. (3 l.) O. de Dommart. *Pop.* 823. *B. de poste* d'Abbeville.

Pont-de-Poitte (le), v. (*Jura*). *Voyez* Poitte.

Pont-de-Rhodez, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. de St.-Germain, commune de Frayssinet, à 10 kil. (2 l. ½) de Gourdon, 5 k. (1 l. ¼) de St.-Germain. *Pop.* comp. celle de Frayssinet, 176. *Bur. de poste* de Gourdon. *Rel. de poste aux chevaux.*

Pont-de-Roide, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte, près le Doubs, à 8 k. (2 l.) N. de St.-Hippolyte, 6 myr. (13 l.) N. E. de Besançon, 6 k. (1 l. ½) O. de Blamont. *Pop.* 395. *Bur. de poste* de l'Isle-sur-le-Doubs.

Pont-de-Ruau, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, canton de Montbazon, sur l'Indre, à 16 kil. (3 l. ¾) de Tours. *Pop.* 249. *Bur. de poste* de Montbazon.

Pont-de-Somme-Vesla, village (*Marne*). *Voyez* Sommevesle.

Pont-de-Tarn, v. (*Tarn*), arr. de Castres, canton de Mazamet, sur le Tarn, à 19 kilomèt. (4 l. ¼) de Castres. *Popul.* compr. celle de Montledier, 1162. *Bur. de poste* de Mazamet.

Pont-de-Tugny, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de Saint-Simon, sur la Somme, à 13 kil. (3 l.) de St.-Quentin, 39 k. (8 l. ¾) de Laon. *Pop.* 64. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

Pont-de-Vaux, ville (*Ain*), arr. de Bourg, ch.-l. de cant., sur la Reyssouse, à 33 k. (7 l. ½) N. O. de Bourg, 15 k. (3 l. ½) N. p. E. de Mâcon, 38 myr. (85 l.) S. E. de Paris. Longit. 22. 32. lat. 46. 25. Cette ville, à 2 kilom. (½ l.) de la Saone, avoit anciennement titre de duché : elle est très-avantageuse à la France; elle deviendroit des plus importantes si l'on achevoit le canal dont la construction est déjà bien avancée. Il y avoit un chapitre uni à la paroisse, un couvent de Cordeliers, des Ursulines, et un collège. L'hôpital est bien bati; il ne contient que douze lits. On trouve dans cette ville une fonderie de canons, une manufacture de faïence où se fabriquent toute sorte de vaisselle, des poêles, des vases de cheminée, et autres décorations d'appartemens. On y trouve plusieurs tanneries, chamoiseries, chapelleries, fabrique de sardis, étoffe grossière, commerce de gibier et volaille. Elle a donné naissance au général *Joubert*,

mort victorieusement à la tête de l'armée française en combattant les troupes de l'empereur en l'an 8 de la république française (1798). Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3000. *Bur. de poste.*

Pont-de-Veyle, ville (*Ain*), arr. de Bourg, ch.-l. de cant., sur la Chalaronne, sur la Vesle, à 27 k. (6 l.) O. de Bourg, 6 k. (1 l. ½) S. E. de Mâcon, 8 k. (4 l.) N. O. de Châtillon-sur-Chalaronne. Long. 22. 28. lat. 46. 15. Cette petite ville avoit titre de comté : elle a pris son nom du pont qu'elle a sur la rivière de Veyle; sans être fortifiée, elle avoit cependant un commandant de place. Il n'y avoit qu'une seule paroisse, un hôtel-dieu, et un très-petit collége. Le seigneur comte y avoit toute justice, et avoit acquis du roi la charge de la mairie, qu'il faisoit exercer par commission : c'étoit un siége de grenier à sel. On y fabrique des augustines et des tapisseries. Son territoire est fertile en grains et donne du chanvre en abondance; il y a aussi des vignes sur les coteaux voisins. C'est le lieu de naissance de Jean-Louis *Carra*, homme de lettres, l'un des journalistes de la révolution, député à la convention nationale, décapité à Paris le 8 brumaire an 2, (31 octobre 1793), âgé de 50 ans. On a de lui : *Système de la Raison*, ou *le Philosophe*, 1 vol.; *Histoire de la Moldavie* et *de la Valachie*, 1778, 1 vol.; *Essai sur la Nature aérienne*, 1784, in-12; *Histoire de l'ancienne Grèce, de ses colonies et de ses conquêtes*, etc. traduit de l'Anglais, 1787, 6 vol. in-8°; *Mémoire historique* et *authentique sur la Bastille*, 1790, 3 vol. in-4°; il a publié plusieurs autres ouvrages. *Pop.* 1364. *Bur. de p.* de Mâcon.

Pont-de-Vie, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Vimoutiers, près la Viette, à 24 kil. (5 l. ½) d'Argentan, et 5 myriam. (12 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 86. *Bur. de poste* de Vimoutiers.

Pont-d'Héry, v. (*Jura*), arrond. d'Arbois, cant. de Salins, près l'étang de la source de la Furieuse, à 9 kil. (2 l. ¼) d'Arbois, 34 kilom. (7 l. ⅔) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 225. *Bur. de poste* de Salins.

Pont-d'Oie, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. d'Etats, comm. d'Habay-la-Neuve, à 11 k. (2 l. ¾) d'Arlon, 23 kil. (5 l. ¼) de Neufchâteau. *Pop.* comp. celle d'Habay-la-Neuve, 912. *Bur. de p.* d'Arlon.

Pont-du-Bois, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Vauvillers, à 25 k. (5 l. ¾) de Luxeuil, 39 kil. (8 l. ⅔) de Vésoul. Il y a un fourneau et trois forges dites de *Clermont-Tonnerre*. *Pop.* 522. *Bureau de poste* de Vésoul.

Pont-du-Chateau, ville (*Puy-de-Dôme*). *Voy.* Pont-sur-Allier.

Pont-du-Gard (*Gard*), arr. et cant. d'Uzès, à 2 k. (½ l.) de Remoulins, 1 kilom. (¼ de l.) de la Foux, 18 kil. (4 l.) de Nîmes. Ce pont est sur le Gardon. Il fut construit, selon les apparences, peu de temps après l'amphithéâtre de Nîmes, pour y porter l'eau de la rivière d'Eure, qui est auprès de la ville d'Uzès. Il traverse la rivière du Gardon, entre deux montagnes de 30 mèt. (15 t.) de hauteur, dont il fait la jonction. L'aqueduc porté par le pont du Gard, destiné à conduire les eaux, fait tant de contours à travers des montagnes et des rochers, qu'il a près de 40 kil. (9 l.) de long. Ce superbe monument est composé de trois ponts l'un sur l'autre. Le premier est soutenu par six arcades, dont chacune a 19 mèt. (58 pieds) dans œuvre. La longueur de ce premier pont est de 142 mètres (438 pieds), et sa hauteur est de 28 mèt. (83 pieds). Le second est porté par onze arcades, chacune desquelles a 18 mèt. ⅔ (56 pieds) de diamètre, et 22 m. (67 p.) de haut. Ce qu'il y a de plus remarquable en celui-ci, c'est que, pour rendre le passage libre aux gens à pied ou à cheval, on a échancré les pilastres; de manière qu'il soutient, sur le point d'un cylindre, tout le poids du troisième pont qui est au-dessus, lequel a trente-cinq arcades de 5 mèt. ⅔ (17 p.) de diamètre chacune. Il a 184 mèt. (580 pieds ½) de long. L'aqueduc, qui est porté par ce dernier pont, a 1 mèt. (3 p.) de haut; et les trois ponts ensemble ont 60 mèt. (182 p.) ou environ. On ne sait en quel temps et par qui il a été construit. On ne voit que trois lettres gravées sur ce pont, A. Æ. A. L'explication qu'on en donne n'est rien moins que satisfaisante. L'aqueduc est voûté et pavé de très-bonne maçonnerie, et soutenu dans les lieux bas par des arcades; il est ruiné en quelques endroits.

Cet aqueduc se partage en trois conduits, dont le premier portoit l'eau dans l'amphithéâtre, le second dans la fontaine de Nîmes, et le troisième la distribuoit dans les maisons de plusieurs particuliers. On voit un de ces aqueducs presque entier dans un enclos particulier. Outre ces trois différens conduits, il en dérivoit de petits qui conduisoient l'eau dans plusieurs maisons de campagne des environs de Nîmes. Les débris de plusieurs de ces petits aqueducs que l'on voit encore en sont la preuve.

Pont-du-Moulin (le), riv. (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. d'Entraigues. Sa source, au pied de la montagne de Rochail, coule au N. E., et se rend dans le Vencon, à 5 kilom. (1 l. ¼) S. E. de Bourg-d'Oisans.

Pont-du-Navois, v. (*Jura*), arr. de Poligny, cant. de Champagnole, sur l'Ain, à 13 kil. (3 l.) de Poligny, 19 k. (4 l. ¼) de Lons-le-Saunier. Il y a un fourneau dit de *la Clie*. *Pop.* 130. *Bur. de poste* de Champagnole.

Pont-du-Vers (le), riv. (*Isère*), arrond. de la Tour-du-Pin, cant. de Bourgoin. Sa source à 4 k. (1 l.) E. de St.-Chef, coule à l'O., redescend au S. O., et se rend dans la Bourbre, à 4 k. (1 l.) E. de la Verpillière.

Pont-Ecoulant, v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de Condé-sur-Noireau, sur la Drouance, à 22 k. (5 l.) de Vire, 38 k. (8 l. ½) de Caen. *Popul.* 190. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau.

Pont-Ecrépin, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, canton de Putange, près l'Orne, à 16 k. (3 l. ¾) d'Argentan, 4 myr. (10 l.) d'Alençon. Il y a une tannerie. *Pop.* 340. *Bur. de poste* de Falaise, département du Calvados.

Pont-en-Boisé, v. (*Indre-et-Loire*). *Voyez* Luzay.

Pont-en-Royans-sur-Bournes (le), b. (*Isère*), arrond. de Saint-Marcellin, ch.-l. de cant., sur la Bourne, à 10 k. (2 l. ½) S. de St.-Marcellin, 33 k. (7 l. ½) S. O. de Grenoble, 34 k. (7 l. ¾) N. de Die. Il y a trois moulins à farine et une fabrique de drap Venaison. Les religieux de la communauté de l'ordre de St.-Augustin desservoient la paroisse. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1245. *Bur. de poste* de St.-Marcellin.

Ponts et Chaussées, (Ecole des) L'école des ponts et chaussées, établie à Paris, sous l'autorité du ministre de l'intérieur, réunit le dépôt des plans et modèles relatifs aux travaux des routes, canaux et ports

maritimes. Les élèves sont au nombre de cinquante; ils sont tirés de l'école polytechnique, et conservent le traitement qu'ils y avoient. L'instruction qui leur est donnée consiste principalement dans l'application des principes de physique et de mathématiques, en l'art de projeter et de construire les ouvrages relatifs aux routes, aux canaux, aux ports maritimes et aux édifices qui en dépendent; les moyens d'exécution et de pratique; les formes établies pour la rédaction des devis et détails estimatifs des ouvrages à exécuter, de l'ordre à tenir dans la comptabilité. Il y a à cette école un directeur, un inspecteur et deux professeurs.

Les ponts et chaussées font une partie de l'administration du ministère de l'intérieur, et forment le département d'un membre du conseil d'état qui a ses bureaux particuliers. Cette administration comprend les ponts et chaussées, les taxes d'entretien des routes, la navigation intérieure et taxe relative, travaux des ports de commerce, taxe sur les bacs, sur les ponts qui y sont assujettis, cadastres, école des ponts et chaussées (*voyez* son article), des géographes et signes télégraphiques. Le conseil et l'assemblée des ponts et chaussées sont composés de onze membres, dont dix sont inspecteurs généraux, et un ingénieur en chef secrétaire de l'assemblée et du conseil, et directeur du dépôt des plans. Il y a un ingénieur en chef dans chaque département. Il réside au chef-lieu des inspecteurs généraux, directeurs; savoir : un du canal d'Orléans et de Loing, qui a sa résidence à Orléans : un pour le canal du midi, qui réside à Narbonne : un ingénieur en chef pour le canal d'Arles, résidant à Martigues. Pour les travaux du Simplon, il y a un ingénieur en chef inspecteur, un ingénieur en chef commandant la 1[re] brigade des ingénieurs résidant à *Domo Dossala*; un autre ingénieur en chef commandant la 2[e] brigade résidant à *Brigg*; un ingénieur en chef pour la navigation de Vire et de la Sienne, résidant à St.-Lo : un ingénieur en chef pour la route à ouvrir dans les Alpes : un ingénieur pour le canal entre Bruxelles et Charleroy; un ingénieur en chef du canal d'Ourcq.

PONT-FARCY, b. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de St.-Sever, à 15 k. (3 l. ½) N. O. de Vire, 5 m. (12 l. ½) S. O. de Caen, 14 kilom. (3 l. ¼) O. de le Beny. C'est un passage très-fréquenté sur la rivière de Vire, ainsi que pour aller de Caen à Avranches. Il y a une manufacture de cotonnade et de siamoise. *Pop.* 950. *Bur. de poste* de Thorigny, départ. de la Manche.

PONT-FAVERGES, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Beine, sur la Suippe, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Reims, 39 k. (8 l. ⅔) de Châlons. On trouve aux environs de l'argile noirâtre. *Pop.* 860. *Bur. de poste* de Reims.

PONT-FLAMBART (LE), village (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de Gavray, comm. de Saint-Denis-le-Gast, à 14 kil. (3 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 145. *Bur. de poste* de Coutances.

PONT-GIBAUT, ville (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, chef-lieu de cant., sur la Sioule, à 20 k. (4 l. ½) O. N. O. de Clermont-Ferrand, 22 k. (5 l.) O S. O. de Riom, 15 k. (3 l. ½) E. S. E. de Pont-au-Mur. Il y a une fontaine minérale, dont l'eau, prise au printemps, est limpide, aigrette et vineuse; par l'évaporation on a trouvé qu'elle contenoit un peu plus de la moitié de sel nitreux. Le duc de Lude, seigneur de ce lieu, avoit découvert des mines d'argent près de cette ville, où l'on voit aussi des cristallisations; mais le produit n'étant pas, à beaucoup près, équivalent à la dépense de l'exploitation, il l'abandonna aussitôt. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 612. *Bur. de poste* de Clermont-Ferrand. *Rel. de poste aux chevaux.*

PONT-GIVART, (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Neufchâtel, comm. d'Orainville, à 15 kil. (3 l. ½) de Reims, 36 kil. (8 l.) de Laon. *Pop.* compr. celle d'Orainville, 240. *Bur. de poste* de Reims, départem. de la Marne.

PONT-GOUIN, bourg (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Courville, sur la côte, près l'Eure, où commence le canal de Maintenon, à 11 kil. (2 l. ¾) de Châteauneuf, 24 kil. (5 l. ½) de Chartres. *Popul.* 1351. *Bur. de poste* de Courville.

PONT-GUILLEMET, village (*Morbihan*), arr. de Ploërmel, cant. de St.-Jean-Brevelay, comm. de Plumelet, à 18 kil. (4 l.) de Vannes, 22 kil. (5 l.) de Ploërmel. *Popul.* compr. celle de Plumelet, 2551. *Bur. de poste* de Vannes. *Rel. de poste aux chevaux.*

PONT-GUIRAUD, v. (*Hérault*). *Voyez* PARDAILHAN.

PONT-HOURAT, v. (*Basses-Pyrénées*), arrond. d'Oléron, cant. et comm. de Laruns, à 32 k. (7 l. ¼) d'Oléron, 1 k. (¼ de l.) de Laruns. *Pop.* compr. celle de Laruns, 1402, *Bur. de poste* d'Oléron.

PONT-HUBERT, v. (*Aube*), arr. et cant. de Troyes, commune de Pont-Ste.-Marie, sur la Barre, à 2 k. (½ l.) de Troyes. *Popul.* compr. celle de Pont-Ste.-Marie, 717. *Bur. de poste* de Troyes.

PONT-L'ABBÉ *ou* PONT-LIBRE, b. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Saintes, cant. de St.-Porchaire, à 22 kil. (5 l.) O. N. O. de Saintes, 18 kil. (4 l.) E. de Marennes, 15 k. (3 l. ½) S. de Rochefort. *Pop.* 477. *Bur. de poste* de Rochefort.

PONT-L'ABBÉ, ville (*Finistère*), arrond. de Quimper, ch.-l. de cant., à 16 k. (3 l. ⅔) S. S. O. de cette ville, 6 myr. (14 l.) S. O. de Brest, 22 kilom. (5 l.) O. de Concarneau. Cette ville formoit, avec Pontchâteau, une des ci-dev. neuf baronnies qui députoient aux états-généraux, où elle avoit le sixième rang dans le corps de la noblesse. Un grand voyer, vassal de Pont-l'Abbé, portoit une baguette blanche à la main, quand il assistoit à des jugemens, ou quand il conduisoit des prisonniers : cette baguette étoit l'emblême de la force qui punit, et de la douceur qui doit présider aux jugemens. Pont-l'Abbé a un château au-dessus duquel règne un monticule habité; une place assez grande, qui lui donne l'air d'une petite ville. Le couvent des Carmes, placé sur le bord de la mer étoit un bâtiment considérable. Le petit hôpital de cette commune ne contient que quinze à vingt lits. Avant la révolution il avoit vingt-mille livres de revenus. Les environs sont d'une fertilité étonnante Outre le froment qu'on y recueille en abondance, on y trouve beaucoup d'orge, de blé noir et d'avoine. On vante les beurres de ce pays. A une portée de fusil de Pont-l'Abbé, sont des eaux ferrugineuses. Cette commune est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. Elle a un syndic des marins et se trouve dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Quimper, troisième arrondissement maritime. *Pop.* 1878. *Bur. de poste* de Quimper.

PONT-L'ABBÉ, bourg (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Ste.-Mère-

Eglise, commune de Beauvilly, sur la Douve, entre les communes de Picauville et d'Etienville, à 13 kil. (3 l.) O. de Carentan, 37 k. (8 l. ¼) de Coutances. *Pop.* compr. celle de Picauville, 1793. *Bur. de poste* de Carentan.

Pont-la-Loup, v. (*Jemmapes*), arr. et cant. de Charleroy, près la Sambre, à 2 k. (½ l.) N. E. de Châtelet, 7 k. (1 l. ¾) de Charleroy, 4 myr. (10 l.) E. de Mons. *Pop.* 352. *Bur. de poste* de Charleroy.

Pont-la-Ville, v. (*Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Ville-sur-Aujon, près l'Aujon, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Chaumont. *Pop.* 327. *Bur. de poste* de Ville-sur-Aujon.

Pont-les-Bonfay, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Darney, sur le Madon, à 14 kil. (3 l. ¼) de Mirecourt, 23 k. (5 l. ¼) d'Epinal. *Pop.* 108. *Bur. de poste* de Mirecourt.

Pont-les-Moulins, v. (*Doubs*), arr. et cant. de Baume-sur-le-Doubs, sur la Cusaucon, à 3 kil. (¾ de l.) de Baume, 28 k. (6 l. ¼) de Besançon. On y voit un martinet où se font des biscayens, des cuirasses, des enclumes, des fers à repasser, des instrumens aratoires et de la taillanderie de toute espèce. *Pop.* 230. *Bur. de* de Baume-sur-le-Doubs.

Pont-l'Evêque, ville (*Calvados*), ch.-l. d'arr. et de cant., sur la Touque, à 41 k. (9 l. ¼) E. N. E. de Caen, 15 k. (3 l. ½) N. de Lisieux, 14 k. (3 l. ½) S. p. O. d'Honfleur, 19 myr. (42 l.) O. p. N. de Paris. Long. 17. 48. lat. 49. 17. Cette petite ville étoit dans la ci-devant haute Normandie. C'étoit le chef-lieu d'une élection et d'une sergenterie, le siége d'une vicomté, d'un bailliage particulier, d'une maîtrise des eaux et forêts, avec un lieutenant de police, un couvent de religieuses de l'ordre de St.-Dominique. Il y a un hôpital. Cette commune est renommée pour ses bons fromages. Les prairies de ses environs dans lesquelles on nourrit quantité de gros bétail sont d'un grand rapport, et les terres labourables, de la meilleure qualité, sont très-productives en grains et en fruits. C'est la patrie de Jacques Guillaume *Thouret*, né en 1746; savant jurisconsulte, membre de l'assemblée constituante, président du tribunal de cassation, décapité à Paris le 3 floréal an 2 (23 avril 1793). — Michel-Auguste *Thouret*, frère du précédent, directeur de l'école de Médecine de Paris, membre du tribunat, a donné plusieurs mémoires sur la médecine.

Cette ville est le siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal de première instance. Il y a un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2426. *Bureau de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Pont-l'Evêque, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. de Noyon, sur l'Oise, à 1 k. (⅓ de l.) de Noyon, 7 myr. (15 l.) de Beauvais. *Pop.* 367. *Bur. de poste* de Pont-Sainte-Maxence.

Pont-Levet (le), v. (*Aude*), arr. et cant. sud de Castelnaudary, commune de la Bastide-d'Anjou, à 8 k. (2 l.) de Castelnaudary, 42 k. (9 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* compris celle de la Bastide-d'Anjou, 722. *Bureau de poste* de Castelnaudary.

Pont-le-Voye, b. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. de Montrichard, à 21 k. (4 l. ⅔) E. d'Amboise, 16 kil. (3 l. ¾) N. O. de St.-Aignan, 22 kil. (5 l.) S. de Blois. Ce bourg est situé à l'extrémité de la forêt d'Amboise, près de la rive gauche de la Loire. Il y avoit une abbaye commendataire de bénédictins, fondée en 1035, et un collége destiné pour les élèves de l'école militaire sous le règne de Louis XVI. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* de Blois.

Pont-Libre, v. (*Charente-Inférieure*). *Voyez* Pont-l'Abbé.

Pont-Lyonnais, riv. (*Rhône*), arr. et cant. de Lyon. Sa source, à 3 kil. (¾ de l.) N. O. de St.-Laurent-de-Chamouzet, coule au S. O., et se rend dans la Thorange, près Virigneux, à 10 k. (2 l. ½) N. O. de St.-Symphorien-le-Châtel.

Pont-Martine, v. (*Seine-et-Oise*), arrond., cant. et comm. d'Etampes, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville. *Populat.* compr. celle d'Etampes,..... *Bureau de poste* d'Etampes.

Pont-National (le), v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Tarascon, cant. d'Eyguières, comm. de Malemort, à 9 kil. (2 l. ¼) de Lambesc, 4 myr. (10 l.) de Tarascon. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* compr. celle de Malemort, 1757. *Bur. de poste* de Lambesc. *Rel. de poste aux chevaux.*

Pont-Notre-Dame, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Chêne-Thonex, sur l'Arve, à 5 k. (1 l. ¼) S. O de Bonne, 11 k. (2 l. ¾) N. de la Roche, 19 kil. (4 l. ¼) S. E. de Genève. *Pop.* 77. *Bur. de poste* de Genève.

Pont-Pierre, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Clerval, sur le Doubs, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Baume, 43 kil. (9 l. ⅔) de Besançon. *Pop.* 340. *Bur. de p.* de l'Isle-sur-Doubs.

Pont-Qeu-Penche (le), village (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Coudray-St.-Germer, commune d'Ons-en-Braye, à 10 k. (2 l. ½) de Beauvais, 11 kil. (2 l. ¾) de St.-Germer-Coudray. *Pop.* compr. celle d'Ons-en-Braye, 804. *Bureau de poste* de Beauvais.

Pont-Rouge, v. (*Lys*), arr. d'Ypres, cant. de Messines, commune de Warneton, à 5 k. (1 l. ¼) de Warneton, 4 myr. (10 l. ¼) d'Ypres. *Pop.* 219. *Bur. de poste* d'Ypres.

Pont-Rousseau, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. de Bonaye, commune de Rézé, sur la Maine, de l'autre côté de la Loire, à 3 kil. (¾ de l.) de Nantes. *Pop.*..... *Bur. de poste* de Nantes.

Pont-Scorf, v. (*Morbihan*), arrond. de Lorient, ch.-l. de cant., à 9 kil. (2 l. ¼) O. d'Hennebon, 5 myr. (11 l. ⅔) N. O. de Vannes, 10 kil. (2 l. ½) E. S. E. de Quimperlé. Cette ville a un syndic des marins, elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Lorient, quatrième arrondissement maritime. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1744. *Bur. de p.* d'Hennebon.

Pont-sur-Allier *ou* Pont-du-Chateau, ville (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, ch.-l. de cant., sur une rive élevée et très-escarpée de l'Allier, à 13 k. (3 l.) de cette ville, 10 k. (2 l. ½) N.O. de Billom, 10 k. (2 l. ½) O. de Leroux, dans la partie basse de la ci-devant Auvergne, et dans le pays de la Limagne. Le château paroît de loin sur la partie la plus éminente du sol. La ville est bâtie sur un plateau : une partie est en plaine; et l'autre, qui ressemble à un faubourg, va s'abaissant le long de la rive jusqu'à l'endroit où est le pont. Ce pont a été nouvellement construit : c'est le plus considérable qui soit dans la ci-devant Auvergne. Il a sept arches; sa forme est élégante et solide; mais la route est fort étroite

et n'a pas plus de 9 mèt. (4 toises ½) de largeur. Au bas de ce pont est une digue nommée, dans le pays, *Pelière;* elle règne dans toute la largeur la rivière. Cette digue, toute bâtie en pierres de taille, étoit en droite ligne. Ayant été entraînée en partie par une grande inondation, on a reconstruit cette partie brisée sous un dessin différent en forme de bastion. La chûte d'eau que produit cette digue forme une nappe superbe; son objet est de procurer aux moulins qui sont à un des bords la quantité d'eau qui leur est nécessaire. Ces moulins sont accompagnés de canaux, et d'une écluse par laquelle descendent les bateaux. Tous ces ouvrages sont modernes, et sont encore plus intéressans par leur construction que par leur utilité. Car, quoique cette digue soit très-utile au pays par l'eau qu'elle fournit aux moulins, quoiqu'elle arrête les poissons qui remontent de la mer au printemps, et produise des pêches fort abondantes, il n'en est pas moins vrai qu'elle est une entrave au commerce de la province, non pas tant par la légère rétribution à laquelle étoient assujettis tous les bateaux qui passent dans l'écluse, qu'à cause des retards, souvent très-longs, qu'elle leur fait éprouver.

Cette ville a deux églises qui étoient ci-devant paroissiales, une autre qui étoit collégiale, et qui étoit la chapelle du château, dont le chapitre avoit été fondé par les ci-devant seigneurs.

Le château est bien bâti, et se trouve dans une situation fort heureuse, qui lui procure, du côté de la rivière, une très-belle vue. La ville et le château étoient autrefois très-bien fortifiés. On voit encore plusieurs restes de fortifications, et des fossés qui sont aujourd'hui convertis en promenades publiques.

La ville de Pont-sur-Allier a soutenu plusieurs siéges: les plus mémorables eurent lieu en 1126. Louis *le Gros*, vint à cette époque en Auvergne pour protéger l'évêque de Clermont contre la tyrannie du comte d'Auvergne: il ravagea tout le pays, et assiégea le Pont-sur-Allier, qui étoit alors une des plus fortes places de la province. Après quelque résistance, il parvint, avec le secours de plusieurs machines, à s en rendre maître. Après la conquête de l'Auvergne par Philippe-*Auguste* cette ville fut réunie à la couronne. Les rois la cédèrent aux dauphins du Viennois. Le dernier des dauphins, Humbert II, la vendit à Guillaume-Roger, frère du pape Clément VI, qui ensuite prit les armes et le nom de Beaufort. Cette terre resta dans la même maison jusqu'en 1511. A cette époque, Jacques de Beaufort, comte d'Alès, marquis de Canillac, en fit une donation, ainsi que de tous ses biens, à son neveu Jacques de Montboissier, fils de Jean de Montboissier et de Catherine de Beaufort, sœur du donataire, à la charge de porter le nom et les armes de Beaufort. Le comte de Montboissier, qui est un des descendans de Jacques, possédoit encore cette terre à l'époque de la révolution. Pont-sur-Allier est embelli par plusieurs promenades publiques. La grande route est plantée d'arbres, ainsi que plusieurs places. On y voit un parc bien dessiné qui dépend du château.

Dans une carrière de pierre, située tout près de la grande route, au bas de l'église de Ste.-Martine, on voit de la poix minérale appelée *pesuphalte*, qui suinte dans les retraites du rocher. Dans ces retraites, on trouve aussi des cristaux de quartz fort-brillans et des mamelons de Calcédoine très-curieux. On trouve encore des mines de houille dans les environs. Cette commune est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2831. *Bur. de poste* de Clermont-Ferrand.

PONT-SUR-L'OIGNON, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant de Villers-Sexel, à 20 k. (4 l. ¼) de Lure 21 k. (4 l. ¾) de Vésoul. *Pop.* 121. *Bur. de poste* de Vésoul.

PONT-SUR-MADON, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Charmes, 7 kil. (1 l. ¾) de Mirecourt, 32 kil. (7 l. ¼) d'Epinal. *Pop.* 236. *Bur. de poste* de Mirecourt.

PONT-SUR-MEUSE, v. (*Meuse*), arr. et cant. de Commercy, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 28 kilom. (6 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. *Popul.* 193. *Bur. de poste* de Commercy.

PONT-SUR-SAMBRE, b. (*Nord*), arr. d'Avesnes, cant. de Berlaimont, près la Sambre, à 14 kil. (3 l. ¼) du Quesnoy, 6 m. (12 l. ¾) de Douay. *Popul.* 911. *Bur. de poste* de Maubeuge.

PONT-SUR-SAUX, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. d'Ancerville, comm. de l'Isle-en-Rigaut, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 9 kilom. (2 l. ¼) de St.-Dizier. Il y a plusieurs forges ou fourneaux. *Popul.* compr. celle d'Isle-en-Rigaut et dépend., 394. *Bureau de poste* de Bar-sur-Ornain.

PONT-SUR-SEINE; ville (*Aube*), arr. et cant. de Nogent-sur-Seine, à 4 myr. (10 l.) N. O. de Troyes, 8 kil. (2 l.) E. de Nogent-sur-Seine, 8 k. (2 l.) S. de Villenauxe-la-Grande, 12 myriam. (28 l.) S. E. de Paris. Long. 21. 10. lat. 48. 28. Il y a un pont de pierre sur la Seine, et un château bâti par Boutheillier de Chavigny, surintendant des finances, et ministre d'état. *Pop.* 954. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

PONT-SUR-VANNE, b. (*Yonne*), arrond. de Sens, cant. de Villeneuve-sur-Vanne, à 11 kil. (2 l. ¾) de Sens, 4 myr. (10 l.) d'Auxerre. *Popul.* 254 *Bureau de poste* de Sens.

PONT-SUR-YONNE, ville (*Yonne*), arrond. de Sens, ch.-l. de cant., sur la rive droite de l'Yonne, à 11 k. (2 l. ¾) N. N. O. de Sens, 6 myr. (14 l.) N. N. E. d'Auxerre, 38 kil. (8 l. ½) E. de Nemours. C'étoit le siége d'une prévôté royale. Il y a des tanneries, de belles prairies dans les environs, et des pierres à chaux. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1388. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

PONT-ST.-ESPRIT (LE), ville (*Gard*), arrondiss. d'Uzès, ch.-l. de canton, sur la rive droite du Rhône, 24 k. (5 l. ½) de Viviers, 33 kilom. (7 l. ½) N. p. E. d'Uzès, 10 myr. (22 l.) N. E. de Montpellier, 17 m. (39 l.) de Lyon, 5 myr. (12 l.) N. E. de Nimes, 64 myr. (145 l.) S. S. E. de Paris. Long. 22. 21. lat. 44. 17.

Cette ville dépendoit du ci-devant Languedoc, diocèse d'Uzès, place forte. Il y a en ce lieu un pont sur le Rhône, qu'on regarde comme l'un des plus beaux de l'Europe. Sa construction paroit tout-à-fait merveilleuse, par rapport à la largeur, la profondeur et la rapidité du fleuve: il a 818 mèt. (420 toises) sur 1 m. ⅓ (4 pieds 4 pouces) de large, et est soutenu par 26 arches, 19 grandes et 6 petites, qui sont aux extrémités et forment les rampes. Ce pont fut commencé en 1255 et achevé vers l'an 1309, et bâti des aumônes ou offrandes que faisoient les fidèles à un petit oratoire dédié au saint Esprit, et fameux par quantité de miracles. Cet oratoire est situé à la tête du pont, au même endroit où étoient les Pères-Blancs, établis par Philippe *le Bel* pour desservir l'église et l'hôpital du

Saint-Esprit, par ordre de ce même prince. Le pont, l'église et l'hôpital, ont été bâtis et entretenus avec des revenus considérables jusqu'à l'époque de la révolution. Les rois, voulant augmenter les ressources pour l'entretien du pont, avoient permis de lever sur les bateaux de sel qui y passent, un droit qui montoit à 10,000 livres par an. Ce pont a procuré un nouvel accroissement à la ville, qui a été appelée le *Saint-Esprit* ou le *Pont-Saint-Esprit*. Cette commune s'appeloit anciennement le *Port*, nom qui étoit resté au couvent de Saint-Savournin, fondé sur le Rhône, nommé le *Port*, à cause de l'abord des marchands et des voyageurs. Ce monastère, qui étoit de l'ordre de Cluny, fut fondé vers l'an 950 : en dernier lieu, c'étoit un prieuré conventuel à la collation de l'abbé de Cluny.

Le pont du *Saint-Esprit* a une physionomie originale par le massif de maçonnerie qui se trouve au-dessus des piles, et qui est percé à jour comme un portique. Ce pont est un passage fort célèbre sur le Rhône : c'est le dernier qui soit sur le fleuve, et on ne voit plus bas que des ponts de bateaux. Il y a quatre bastions qui forment une espèce de citadelle où est renfermée l'église du Saint-Esprit qui a donné le nom à la ville.

Cette commune a souffert plusieurs siéges pendant les guerres de religion, et devint entre autres la proie de ces brigands, connus sous le nom de *routiers*, qui désolèrent cette partie de la France dans le XIVe siècle, et n'étoient qu'un ramas d'aventuriers anglais et français chargés de crimes, échappés à l'échafaud. Le pape Innocent VI, qui craignoit leur voisinage, traita avec eux, leur donna soixante mille florins d'or qu'ils lui demandèrent, et par-dessus le marché l'absolution de leurs forfaits qu'ils ne lui demandoient pas.

Les environs du Pont-St.-Esprit présentent le spectacle d'un rocher appelé *Bidon*, et les landes de Ruoms qui méritent attention. Le premier est une plaine formée d'un rocher d'une seule pièce du marbre le plus dur, susceptible du plus beau poli, couleur bleu-de-fer, gersé en mille sens divers, et n'offrant de corps étrangers à sa matière propre, que quelques cornes d'Ammon. Ces fentes ou gerçures sont d'une profondeur extrême, et la plupart d'entre elles descendent jusqu'aux fondemens de la montagne. Il est facile de voir qu'elles ne sont point un espace mis par la nature entre des rochers différens; mais que c'est le rocher lui-même que quelque commotion ou grand accident a fait fendre. La correspondance par-tout uniforme des angles rentrans et saillans que forment ces profondes crevasses ne laisse pas de doute à cet égard.

Quant aux landes de Ruoms, l'effet en est tout contraire. C'est une prodigieuse quantité de rochers de toutes grandeurs, de toutes figures, semés comme par hasard sur une très-grande étendue de terrain. A voir cet énorme amas de roches brisées, coupées, renversées et éparses, sans choix comme sans ordre, il sembleroit que ce seroit une montagne entière qu'une explosion auroit arrachée de sa base, et dont tous les matériaux seroient retombés pêle-mêle sur la place qu'elle occupoit.

Le commerce de cette ville consiste en vins et huiles d'olive. Elle contient huit moulins ou fabriques où se préparent les soies du pays, ou d'ailleurs, et qui sont ensuite vendues à Lyon et dans d'autres villes. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier d'Arles, 6e arrondissement maritime. La citadelle est un poste de guerre de 4e classe de la 9e division militaire, et la résidence d'un commandant de place, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 5766. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

PONT-ST.-GEORGES, v. (*Sarthe*), arr. et cant. du Mans, comm. de St.-Pavin-des-Champs, à 4 kilom. (1 l.) du Mans. *Pop.* compr. celle de St.-Pavin, 587. *Bur. de poste* du Mans.

PONT-ST.-HILAIRE, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. et cant. d'Agen, comm. de St.-Hilaire, à 8 k. (2 l.) d'Agen. *Pop...* *B. de poste* d'Agen. *Rel. de poste aux chevaux.*

PONT-ST.-MARD, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. de Coucy-le-Château, près la Lette, à 13 kilom. (3 l.) de Chauny, 25 k. (5 l. ¾) de Laon. *Pop.* 373. *Bur. de poste* de Coucy.

PONT-ST.-MARTIN, v. (*Doire*), arrond. d'Aoste, avec un pont sur l'Eyles, à son confluent avec la Dora Baltea, à 5 myriam. (11 l.) S. E. d'Aoste. *Pop.* 327. *Bur. de poste* d'Ivrée.

PONT-ST.-MARTIN, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. de Bonaye, près l'Ognon. *Pop.* 1114. *Bur. de poste* de Nantes.

PONT-ST.-MARTIN, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, canton du Dorat, sur la Gartempe, à 10 kil. (2 l. ½) du Dorat, 4 myr. (10 l. ½) de Limoges. *Popul.* 262. *Bureau de poste* de Bellac.

PONT-ST.-PRIX, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Montmort, sur le Pont-Morin, à 10 k. (2 l. ½) de Sézanne, 5 myriam. (10 l. ¾) de Châlons. *Pop.* 158. *Bur. de poste* de Sézanne.

PONT-ST.-VINCENT, b. (*Meurthe*), arr. et cant. est de Nancy, sur la Moselle, à 10 k. (2 l. ½) S. O. de Nancy, 18 k. (4 l.) S. E. de Toul, 13 k. (3 l.) N. de Vézelise. Ce lieu a encore une partie de ses portes et de ses anciens murs. C'étoit autrefois le siége de la prévôté et gruerie de Chaligny. On voyoit près de ce bourg un petit prieuré, auquel on avoit uni l'hôpital et la chapelle du seigneur, qui étoit occupé par un seul Bénédictin. On y passe la Moselle sur un magnifique pont de neuf arches, qui fut commencé en 1732. *Pop.* 1023. *Bur. de p.* de Nancy.

PONT-MARIE, v. (*Aube*), arr. et cant. de Troyes, sur la Barre, à 2 kil. (½ l.) de Troyes. *Popul.* compr. celle de Pont-St.-Hubert, 717. *Bur. de poste* de Troyes.

PONT-STE-MAXENCE, ville (*Oise*), arr. de de Senlis, chef-lieu de cant., sur l'Oise, à 13 kilom. (3 l.) N. de Senlis, 40 k. (9 l.) E. S. E. de Beauvais, 22 k. (5 l.) O. de Crespy. Long. 20. 15. latitude, 49. 18. Cette ville avoit un gouvernement particulier du ci-dev. gouvernement militaire de l'Isle-de-France, et le siége d'une prévôté royale. Outre l'église paroissiale, il y avoit l'abbaye de Moncel, de l'ordre de Ste.-Claire, du titre de St.-Jean-Baptiste. Les anciens édifices de cette ville ont disparu; mais il reste un pont magnifique et d'une grande hardiesse, qui fait l'admiration de tous les voyageurs. C'est une ville gaie, active et extrêmement commerçante. Son principal commerce consiste en grains. Ses débouchés en ont fait l'entrepôt des blés et des autres graines de cette vaste contrée; en sorte qu'il n'est pas de

semaine où il ne se vende au moins cinq mille sacs de blé pour Paris et Rouen, non compris ce qui est nécessaire à la consommation de la ville et des pays voisins. Les tanneries pour les cuirs, et les laines, y forment deux autres branches de commerce. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 2875. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Pont-Udon, v. (*Orne*) arrond. d'Argentan, canton et commune d'Ecouché, entre l'Orne et l'Udon, à 8 kil. (2 l.) d'Argentan, 36 kil. (8 l.) d'Alençon. *Pop.* compr. celle d'Ecouché, 1800. *Bureau de poste* d'Argentan.

Pont-Vallain, b. (*Sarthe*), arr. de la Flèche, ch.-l. de canton, à 29 k. (6 l. ½) S. du Mans, 20 k. (4 l. ½) E. N. E. de la Flèche, 10 k. (2 l. ½) du Lude. *Pop.* 1700. *Bur. de poste* du Lude.

Pont-Verny, v. (*Lot*), arr. de Figeac, cant. de Gorses, comm. de Calviac, à 15 k. (3 l. ½) de Saint-Céré, 32 kil. (7 l. ¼) de Figeac. *Pop.* compr. celle de Calviac, 689. *Bur. de poste* de St.-Céré.

Pontac, ville (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, chef-l. de cant., sur la Lousse, à 24 kil. (5 l. ½) S. E. de Pau, 15 k. (3 l. ½) O. de Tarbes, 11 kil. (2 l. ⅔) de Nay. On y fabrique des étoffes communes en laine, des cordeillats, étoffes pour capes, avec de la laine du pays. C'est la patrie de Jean de *la Placette*, ministre protestant, né en 1639, mort à Utrecht en 1718, réfugié en Danemarck. On a de lui: *Nouveaux Essais de Morale*, 6 vol. in-12; *Traité de l'orgueil*, *Traité de la conscience*, *Traité de la restitution*, *La communion dévote*, *Traité des bonnes mœurs en général*, *Traité de la foi divine*, etc. etc. *Pop.* 2296. *B. de poste* de Pau.

Pontaillier-sur-Saone, b. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, ch.-l. de cant., à 29 kil. (6 l. ½) E. de Dijon, 20 k. (4 l. ½) S.O. de Gray, 13 kil. (3 l.) N. d'Auxonne. Ce bourg est au bas d'une colline, entre deux bras de la Saone, dans un pays de bois. C'étoit le siége d'une châtellenie royale, d'une mairie. Outre les deux paroisses de ce bourg, il y avoit un prieuré de chanoines réguliers de la congrégation de France, dits *Génovéfains*, fondé en 1246, par Guillaume de Chanlire, vicomte de Dijon et seigneur de Pontaillier. Il y a un bureau de sortie par terre pour l'est, des ouvrages d'or et d'argent pour l'étranger. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1169. *Bur. de poste.*

Pontaix, b. (*Drôme*), arr. et cant. de Die, sur la Drôme, à 8 k. (2 l.) O. de Die, 36 k. (8 l.) E. de Valence, 19 kil. (4 l. ¼) E. de Crest. Il y a une fabrique de ratine ordinaire. *Pop.* 499. *Bur. de poste* de Die.

Pontalery, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de Livarot, près la Vic, à 13 kil. (3 l.) de Lisieux, 40 k. (9 l.) de Caen. *Pop.* 123. *Bur. de poste* de Lisieux.

Pontarion, v. (*Creuse*), arr. de Bourganeuf, ch.-l. de cant., sur le Thaurion, à 8 k. (2 l.) E. N. E. de Bourganeuf, 24 kil. (5 l. ½) O. d'Aubusson, 20 k. (4 l. ½) de Guéret. *Pop.* 275. *Bur. de poste* de Bourganeuf. *Relais de poste aux chevaux.*

Pontarlier, ville (*Doubs*), ch.-l. d'arr. et de cant., sur le Doubs, près le Mont-Jura, à 4 myr. (10 l.) S. S. E. de Besançon, 37 k. (8 l. ¼) E. de Salins, 6 myr. (13 l.) S. S. O. de St.-Hippolyte, 42 myr. (94 l.) S. E. de Paris.

Cette ville est très-ancienne, et l'une des plus considérables de la ci-devant Franche-Comté. C'étoit le siége d'un bailliage royal et d'un gouvernement particulier, avec le château de Joux, où il y avoit ordinairement une garnison d'invalides. Outre deux églises paroissiales, il y avoit un prieuré commendataire des Augustins, des Capucins, trois maisons de filles. Pontarlier est la ville la plus intéressante du département après Besançon: on l'appeloit la clef de la France, parce qu'elle se trouve au passage le plus commode pour entrer en Suisse. Ce passage n'étoit pas encore ouvert sous César; mais il le fut sous Auguste; et Strabon nous l'apprend. Ce ne fut qu'alors qu'il devint plus fréquenté, et que, pour la commodité des voyageurs, il s'y forma des habitations: elles s'accrurent par la suite, lorsque les Bourguignons furent appelés pour gravir les frontières d'Italie et s'emparer des places le long du Jura, où se trouvoient les principales communications entre Bâle et Genève. Pontarlier qui, successivement, porta dix noms différens: *Pons Claverici*, *Pons Alei*, *Pons Arleti*, *Pontalia*, *Pons Ariœ*, etc. resta jusqu'au 14ᵉ siècle, divisé en deux bourgs, dont l'un s'appeloit *Pontarlier*, l'autre *Morieux*: mais aujourd'hui il ne reste plus, pour ainsi dire, que la partie appelée *Pontarlier;* et c'est cette partie qui est proprement la ville. Elle ne consiste qu'en une grande rue, mais belle, bien alignée, et composée de maisons en pierres de taille uniformément bâties, et d'une architecture élégante. Jadis cette ville n'étoit couverte qu'en clayons, espèces de petites planches qu'ailleurs on nomme *mérin;* mais réduite deux fois en cendres, d'abord en 1736, et depuis, plus nouvellement encore, on a renoncé à un genre de couverture si dangereux, et on y a substitué les tuiles, après avoir long-temps cherché dans les environs une terre propre à les manufacturer. Une muraille antique est la seule défense de Pontarlier; mais, à l'entrée du passage de la Suisse, on a construit, sur un rocher presque inaccessible, un fort, que l'on nomme *Château de Joux*, qui protège le passage. Près de Pontarlier il y avoit l'abbaye du Mont-St.-Benoit, long-temps fameuse dans ces cantons, dont l'aspect semble annoncer des déserts; et c'est au milieu de cette aridité presque générale que l'on rencontre un vallon appelé *Corne d'abondance* ou *Combe d'abondance*.

Dans les environs de cette ville les carrières fournissent du marbre jaspe-agate: ce marbre est du grain le plus fin: le fond en est couleur de chair jaspé d'un rouge très-vif.

Le commerce de Pontarlier consiste en bétail. Il y a un haut fourneau pour la fonte en gueuse et moulage, une affinerie où se fait le fer en barre marchand, de toute espèce; un martinet pour les fers à carillon et bandes, une scierie pour des planches, baudriers, etc.; une huilerie, où l'on fait des huiles de lin, de faine, etc.; deux papeteries à papiers de toute espèce, et huit tanneries pour les cuirs et peaux. Toutes ces usines sont situées sur la rivière du Doubs. On trouve dans le territoire, quatre forges où l'on fabrique les cuirasses, des vis de fusils, et plusieurs autres forges et fourneaux éloignés de 8 à 18 k. (2 à 4 lieues) de cette ville. Près de là, on exploite de la tourbe. Il y a des sables siliceux très-abondans. Cette ville est la résidence d'une sous-préfecture, d'un tribunal de première instance, d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-

inspecteur des forêts, d'un receveur particulier, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* compr. celle des Etraches, 3348. *Bur. de poste.*

Pontarmé, v. (*Oise*), arrond. et cant. de Senlis, près la Thève, à 5 k. (1 l. ⅓) de Senlis, 4 myr. (10 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* 280. *Bur. de poste* de Senlis.

Pontarmé, forêt (*Oise*), arr. et cant. de Senlis, au nord de Pontarmé, dont elle est séparée par le ruisseau la Thève, à 2 k. (½ l.) S. p. O. de Senlis. Elle a de l'est à l'ouest 3895 mètres (2000 tois.) de large, et, du nord au sud, 3511 mètres (1800 tois.)

Pontaubault, v. (*Manche*), arr. et cant. d'Avranches, près l'Ardée, à 6 k. (1 l. ½) d'Avranches, 4 myr. (10 l. ½) de Coutances. *Pop.* 310 *B. de poste* d'Avranches.

Pontault, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Tournans, à 28 kil. (6 l. ⅓) de Melun. *Popul.* compr. celle de Berchères, 417. *Bur. de poste* de Tournans.

Pontaut, v. (*Landes*), arr. de Saint-Sever, canton d'Hagetmau, comm. de Montségur, près le Luy-de-France, à 20 k. (4 l. ½) d'Hagetmau, 34 k. (7 l. ¾) de Mont-de-Marsan. *Popul.* compr. celle de Montségur...... *Bur. de poste* de St.-Sever.

Pontbarat, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Montfort-l'Amaury, comm. de Beyné, à 6 k. (1 l. ½) de Neauphle, 18 kil. (4 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Beyné, 1076. *Bureau de poste* de Neauphle.

Pontblin, riv. (*Ain*), arr. de Trévoux, caut. de St.-Trivier. Sa source près Amberieux, coule à l'ouest, passe à Ars, retourne au sud-ouest, et se jette dans la Saone, à 2 k. (½ l.) O. de Trévoux.

Pontbrogny, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord d'Annecy, comm. d'Annecy-le-Vieux, à 3 k. (¾ de l.) d'Annecy. *Pop.* compr. celle d'Annecy-le-Vieux, 889. *Bur. de poste* d'Annecy.

Pontcallec, forêt (*Morbihan*), arr. de Pontivy, cant. du Faouet, à 11 kil. (2 l. ⅔) S. E. de cet endroit. Elle a du S. S. O. au N. N. E. 4673 mètr. (2400 tois.) de long, sur 1167 mètr. (600 tois.) de large.

Pontcarré, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Tournans, à 30 k. (6 l. ¾) de Melun. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Lagny.

Pontçay, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. de Richelieu, à 29 k. (6 l. ½) de Chinon, 4 myr. (10 l. ½) de Tours. *Pop.* 136. *Bur. de poste* des Ormes, départ. de la Vienne.

Pontcey, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Scey-sur-Saone, sur la Drigone, à 8 kil. (2 l.) de Vésoul. *Pop.* 370. *Bur. de poste* de Port-sur-Saone.

Pontcharra, b. (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. de Goncelin, sur le Breda de St.-Ugon ou rivière de Beins, à 36 kil. (8 l.) N. N. E. de Grenoble, 18 k. (4 l.) S. S. E. de Chambéry, 6 kil. (1 l. ½) N. O. d'Allevard. On y trouve du schiste solide. *Pop.* 2763. *Bur. de poste* de Goncelin.

Pontchartrain, bourg (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Chevreuse, comm. de Jouars, à 2 kil. (½ l.) de Neauphle, 18 kil. (4 l. ¼) de Versailles, 35 k. (8 l.) de Paris. Le château de Pontchartrain a été bâti par le chancelier de ce nom, et a appartenu ensuite au comte de Maurepas. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* compr. celle de Jouars, 1286. *Bur. de poste* de Neauphle. *Rel. de poste aux chevaux.*

Pontchaston (Serrat de), montagne (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, au sommet des Pyrénées, à 5 k. (1 l. ¼) E. de Bagnères; elle a du N. au S. 5 k. (1 l. ¼) de long.

Pontchy, v. (*Léman*), arr. et caut. de Bonneville, près l'Arve, à 2 kil. (½ l.) S. O. de Bonneville, 20 kil. (4 l. ½) N. E. d'Annecy, 27 kil. (6 l.) S. E. de Genève. *P.* 716. *Bur. de poste* de Bonneville.

Pontcin, ville (*Ain*). *V.* Poncin.

Pontdron, v. (*Oise*), arr. de Senlis, canton de Crespy, sur l'Authonne, à 6 k. (1 l. ½) de Crespy, 6 myr. (14 l. ⅓) de Beauvais. *Pop.* 112. *Bur. de poste* de Crespy.

Ponte, bourg (*Doire*), arrondiss. d'Ivrée, sur une colline, dans une belle position, à la jonction de la Soana et de l'Orca, à l'entrée des deux vallées, à 27 kil. (6 l.) S. O. d'Ivrée. *Popul.* 3600. *Bur. de poste* d'Ivrée.

Pontecurone, v. (*Marengo*), arr. de Tortone, à la gauche du Curone, avec un pont ou passe le chemin de Tortone à Voguère, à 10 k. (2 l. ½) N. E. de Tortone. *Pop.* 1715. *Bur. de poste* de Tortone.

Ponte-Stura ou Pont-de-Sture, v. (*Marengo*), arr. de Casal, dans le ci-dev. Mont-Ferrat, au confluent de la Stura et du Pô, à 10 k. (2 l. ⅓) O. de Casal, 18 k. (4 l.) S. de Vereulle. Long. 25. 56. lat. 45. 7. *Pop.* 1400. *Bur. de p.* de Casal.

Ponteau, port (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. des Martigues, à 5 kil. (1 l. ⅓) S. O. de cet endroit, au nord du port de Lauron.

Ponteilla, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Perpignan, cant. de Thuir, à 9 k. (2 l. ⅓) de Perpignan. *Popul.* compr. celle de Nils, 263. *Bur. de poste* de Perpignan.

Ponteil, v. (*Gard*), arrondiss. d'Alais, cant. de Genolhac, sur la Cèze, à 32 kil. (7 l. ⅓) d'Alais, 7 myr. (16 l.) de Nîmes. *Pop.* 437. *Bur. de poste* de Genolhac.

Pontijac, v. (*Gers*), arrondiss. d'Auch, cant. de Saramon, sur la Gimone, à 20 k. (4 l. ½) d'Auch. *Popul.* 151. *Bureau de poste* de Gimont.

Pontellière (la), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Breteuil, comm. de Cuitray, à 6 k. (1 l. ½) de Verneuil, 33 k. (7 l.) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Cuitray, 661. *Bur. de poste* de Verneuil.

Ponten, hameau (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, canton de Merzig, commune de Besseringen, à 3 k. (¾ de l.) de Merzig, 19 k. (4 l. ¼) de Sierck, 32 k. (7 l. ¼) de Trèves. *Pop.* compr. celles de Besseringen et dépend., 403. *Bur. de p.* de Sarre-libre, dép. de la Moselle.

Pontenet, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Moutier, à 2 k. (½ l.) O. de Mallerey, 14 kil. (3 l. ¼) S. de Délemont, 41 kil. (9 l. ¼) S. d'Altkirch. *Popul.* 75. *Bur. de poste* de Délemont.

Pontenx, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Mimizan, à 5 myr. (11 l. ⅔) de Tartas, 6 m. (14 l. ¼) de Mont-de-Marsan. Il y a une forge alimentée des mines qui se tirent des Landes, de Menuison, à 6 k. (1 l. ½) jusqu'à 8 kil. (2 l.) de l'établissement. Un moulin à deux paires de meules, placé à côté de cette usine, lui enlève la moitié de son eau, ce qui la fait chômer dans les temps où les eaux sont basses. *P.* 840. *Bur. de poste* de Lhipostey.

Pontet (le), ruisseau (*Loire*), arrond. de Montbrison, cant. de St.-Bonet-le-Château, il coule à l'ouest, puis

puis au sud, et se rend dans la Loire à 6 k. (1 l. ½) S. E. de sa source.

PONTET (LE), v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de la Rochette. *Popul.* 248. *Bur. de poste* de Montméliant.

PONTETS (LES), v. (*Doubs*), arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe, à 24 k. (5 l. ½) de Pontarlier, 6 m. (13 l. ¼) de Besançon. *Popul.* 162. *B. de poste* de Pontarlier.

PONTEVES, v. (*Var*), arrond. de Brignoles, cant. de Barjols, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 5 m. (10 l. ¾) de Toulon. C'est la patrie de François *Maillé*, vieillard d'une telle vigueur, qu'à l'âge de cent ans il eut un enfant, et qu'à cent dix, étant à la chasse, il tomba d'une muraille et se cassa la jambe, ce qui ne l'empêcha pas de vivre jusqu'à cent dixneuf ans; il mourut en 1709. *Pop.* 556. *Bur. de poste* de Barjols.

PONTEVRARD, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. sud de Dourdan, près la forêt de Dourdan, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 32 k. (7 l. ½) de Versailles. *Popul.* 200. *Bur. de poste* de Dourdan.

PONTEYRAUD, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de St.-Aulaye, sur la Rysonne, à 5 k. (1 l. ¼) de Riberac, 37 kil. (8 l. ½) de Périgueux. *Popul.* 225. *Bur. de poste* de Riberac.

PONTFOL, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Évêque, cant. de Cambremer, à 19 k. (4 l. ¼) de Pont-l'Évêque, 27 k. (6 l. ¼) de Caen. *Pop.* 173. *Bur. de p.* de Bounebosq.

PONTGAND, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. et comm. de Plouguenast, à 13 k. (3 l.) de Loudéac, 3 k. (¾ de l.) de Plouguenast. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* compr. celle de Plouguenast, 1942. *Bur. de poste* de Loudéac. *Rel. de p. aux chev.*

PONTHIERRY, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. sud de Melun, comm. de Pringy, sur la route de Paris à Lyon par Moulins, à 10 k. (2 l. ½) de Melun, 41 k. (9 l. ¼) de Paris, 7 k. (1 l. ¾) de Melun. *Pop.* compr. celle de Pringy, 317. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

PONTHION, v. (*Marne*), arrond. de Vitry-sur-Marne, cant. de Thiéblemont, sur l'Orne, à 9 k. (2 l. ¼) de Vitry, 32 kil. (7 l. ¼) de Châlons. *Popul.* 242. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

PONTHOILE, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, canton de Nouvion, à 15 k. (3 l. ½) d'Abbeville, 5 myr. (12 l. ½) d'Amiens, 7 kil. (1 l. ¾) de Rue. *Pop.* 581. *Bur. de poste* de Rue.

PONTHOUIN, v. (*Sarthe*), arrond. de Mamers, cant. de Marolles-les-Braulx, sur l'Orne, à 16 k. (3 l. ¾) de Mamers, 24 k. (5 l. ½) du Mans. *Pop.* 301. *Bur. de poste* de Bonnetable.

PONTHOUX, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Verdun-sur-le-Doubs, sur la côte près le Doubs, à 25 k. (5 l. ¾) de Châlons, 7 myr. (16 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 503. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Saone.

PONTI, v. (*Tanaro*), arr. d'Acqui, cant. d'Espigno, dans la vallée et sur la rive droite de la Bormida orientale, sur le chemin d'Acqui à Noli, à 10 k. (2 l. ½) S. E. d'Acqui. *Pop.* 543. *Bur. de poste* d'Asti.

PONTIAC, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Montaner, à 27 k. (6 l.) de Pau. *Pop.* 188. *Bur. de poste* de Vic, dép. des Hautes-Pyrénées.

PONTIAUX (LE), v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Grimaud, comm. de Lagarde-Frenet, à 15 k. (3 l. ½) de St.-Tropez, 24 kilom. (5 l. ½) de Draguignan. *Pop.* compr. celle de Lagarde-Frenet, 2691. *B. de poste* de St.-Tropez.

PONTIBON, v. (*Eure*), arrondiss. d'Evreux, cant. de Breteuil, comm. de Francheville, à 9 k. (2 l. ¼) de Verneuil, 30 k. (6 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Francheville, 1494. *Bur. de poste* de Verneuil.

PONTHIEU. C'étoit un petit pays de la ci-devant basse Picardie, avec le titre de comté : il est situé proche de la mer, entre le 19e d. 9 m., et le 19e d. 49 m. de long., et entre le 49e d. 48 min. et le 50e deg. 32 m. de lat.; borné au septentrion par le Boulonnois, au levant d'été par l'Artois, au midi par la Normandie, au levant par l'Armiénois, et au couchant par la mer. On lui donnoit environ 4 m. (10 l.) dans sa plus grande longueur, sur 40 k. (9 l.) dans sa plus grande largeur. Il est arrosé par la Somme, l'Authie et la Canche, qui borne ce pays au nord : toutes les trois ont leur embouchure dans la mer, et traversent ce pays du levant au couchant. Abbeville en étoit la capitale. Le climat y est presque toujours froid et humide à cause de la proximité de la mer. Ce pays abonde en pâturages, et il est très-fertile en grains. C'est dans ce pays que se trouve située la forêt de Crécy; il y a de très-beaux bois, et le gibier y est fort commun, ainsi que dans le reste du pays, qui ne manque pas non plus de poisson de mer et d'eau douce. Son principal commerce consiste en blés et en bétail. On trouve des manufactures de draps et autres étoffes de laine, de tapisserie, etc. Il s'y fabrique aussi beaucoup de toiles. Le Ponthieu étoit du diocèse et de la généralité et intendance d'Amiens; il étoit dans le ressort du parlement de Paris, et dépendoit du gouvernement général militaire de Picardie. Ce pays fait actuellement partie du département de la Somme et de celui du Pas-de-Calais. *Voyez*, pour les productions, l'industrie, le commerce, et tout ce qui concerne le Ponthieu, ces deux départemens.

PONTIGNAU, moulin (*Seine-et-Marne*), arrond. de Melun, cant. de Tournans, comm. de Liveroy, à 5 k. (1 l. ¼) de Tournans, 20 k. (4 l. ½) de Melun. *P.* compr. celle de Liveroy, 390. *Bur. de p.* de Tournans.

PONTIGNÉ, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. de Baugé, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 40 k. (9 l.) d'Angers. *Pop.* 768. *Bur. de p.* de Beaugé.

PONTIGNY, v. (*Moselle*), arrond. de Metz, canton de Boulay, sur la Nied-Française, à 7 kil. (1 l. ¾) de Boulay, 16 k. (3 l. ¾) de Metz. *P.* 175. *Bur. de poste* de Metz.

PONTIGNY, v. (*Yonne*), arrond. d'Auxerre, cant. de Ligny-le-Château, près le Serain, à 11 kilom. (2 l. ⅔) de St-Florentin, 13 kilom. (3 l.) d'Auxerre. Il y avoit une abbaye de Bernardins, seconde fille de Cîteaux, fondée en 1114. *Pop.* 406. *Bur. de poste* de Chablis.

PONTILLART (LE), v. (*Drôme*), arr. et cant. de Nions, comm. de Mirabel, à 10 k. (2 l. ½) de Nions, 7 myr. (16 l. ½) de Valence. *Pop.* compr. celle de Mirabel, 1580. *Bur. de poste* de Nions.

PONTILLAS, v. (*Ourthe*), arrond. d'Huy, cant. d'Héron, sur le Ruisseron, à 15 kilom. (3 l. ½) N. E. de Namur, 7 k. (1 l. ⅔) N. O. d'Andenne, 30 k. (7 l.) O. S. O. de Liége. *Pop.* 181. *Bur. de poste* de Namur, dép. de Sambre-et-Meuse.

PONTILLAUT, village (*Seine-et-Marne*), arrond. de Melun, cant. de Tournans, commune de Pontault, à 11 kil. (2 l. ¾) de Tournans, 28 k. (6 l. ¼) de Melun. *Popul.* compr.

celle de Pontault et dépend., 417. *Bur. de poste* de Tournans.

PONTIN, riv. (*Saone-et-Loire*), arrond. d'Autun, cant. de Mesvres. Sa source en plusieurs branches, dont deux près Dettez, l'autre à 5 kilom. (1 l. ¼) E. de Dettez, coule au S. O., et se jette dans l'Arroux, à Toulon, b., à 31 kil. (7 l.) S. p. O. d'Autun.

PONTIS, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Barcelonette, cant. de Lauzet, à 23 kil. (5 l. ¾) de Barcelonette, 5 myr. (11 l.) de Digne. *Pop.* 352. *Bur. de poste* de Barcelonette.

PONTIVY, ville (*Morbihan*), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur le Blavet, à 10 myr. (22 l.) O. de Rennes, 18 kil. (4 l.) de Guémené, 5 myr. (11 l.) N. de Vannes, 44 m. (102 l.) O. p. S. de Paris. Cette ville étoit regardée comme la capitale du ci-devant duché de Rohan. C'étoit le siége d'un bailliage; elle est actuellement celui d'une sous-préfecture et d'un tribunal de 1re instance. Il y a un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, un octroi municipal, et deux brigades de la gendarmerie, l'une à pied, l'autre à cheval. *Pop.* 3056. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

PONTLIEUE, v. (*Sarthe*), arr. et cant. du Mans, sur l'Huisne, à 2 kil. (½ l.) du Mans. Il y a un beau pont construit avec une pierre tirée des carrières d'Ecomoy. On y fabrique des toiles. *Popul.* 1084. *Bur. de poste* du Mans.

PONTMAIN, v. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. de Landivy, comm. de St.-Mars-sur-la-Futaye, à 18 kil. (4 l.) d'Ernée, 36 kil. (8 l.) de Mayenne. *Pop.* compr. celle de Saint-Mars, 1620. *Bureau de poste* d'Ernée.

PONTMELVEZ, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Guingamp, cant. de Bourbriac, sur la Guer, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Guingamp, 40 kilom. (9 l.) de Saint-Brieux. *Pop.* 930. *Bur. de poste* de Guingamp.

PONTOISE, v. (*Oise*), arrond. de Compiegne, cant. de Noyon, sur l'Oise, à 4 kil. (1 l.) de Noyon, 7 myr. (16 l.) de Beauvais. *Pop.* comp. celle de Couarcy, 527. *Bur. de poste* de Noyon.

PONTOISE, ville (*Seine-et-Oise*), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur la Viorne et l'Oise, à 10 myr. (23 l.) S. E. de Rouen, 28 kil. (6 l. ¼) N. de Versailles, 31 kil. (7 l.) N. O. de Paris. Long. 19. 45. lat. 49. 3. Pontoise étoit la capitale du ci-devant Vexin-Français, sous le ci-devant gouvernement de l'Isle-de-France; c'étoit le chef-lieu d'une élection, le siége d'un bailliage, d'une mairie royale, d'une châtellenie, d'un grenier à sel et d'une maréchaussée. Le bailliage suivoit la coutume de Senlis et celle du Vexin-Français. Cette ville a été le théâtre des infortunes de la reine *Isabelle de Hainault*, femme de Philippe II, qui y fut reléguée en 1184, lorsque les évêques eurent cassé son mariage. C'est à Pontoise que saint Louis promit de faire la guerre aux infidèles. Quatre-vingt mille Français périrent dans son expédition de la Terre-Sainte; les Musulmans eurent de leur côté à peu près le même nombre de victimes, s'il n'a pas été plus considérable. Charles VI y tomba malade, et ne put se trouver à l'entrevue indiquée avec le roi d'Angleterre, où sa femme, Isabelle de Bavière, le remplaça, et perdit la France. Pontoise est encore célèbre par les siéges qu'elle a soutenus. L'anglais Talbot l'escalada en 1437; Charles VIII, après un siége de trois mois, s'en rendit maître en 1441. Henri III et Henri, roi de Navarre, s'en emparèrent pendant la ligue. Le parlement de Paris y fut transféré en 1720, et exilé plusieurs fois depuis cette époque. Plusieurs rois de France ont fait leur résidence dans cette ville.

Cette ville n'a point de monumens remarquables. Outre l'église paroissiale de Saint-Ouen, du faubourg de l'Aumône, on en comptoit six dans son enceinte, et plusieurs monastères de l'un et de l'autre sexe, entr'autres un superbe couvent de Cordeliers, où se tinrent les états généraux en 1561; une abbaye de Bénédictines anglaises, l'hermitage des Mathurins, une communauté de Capucins, des chanoinesses régulières desservant l'hôpital; des Carmélites et des Ursulines, un prieuré simple de Saint-Pierre, de l'ordre de saint Benoit, et une abbaye commendataire de Bénédictins, qui rapportoit 15,000 livres de revenu.

On voyoit aux environs de Pontoise l'abbaye de Maubuisson, fondée en 1240 par la reine Blanche, mère de saint Louis, et le tombeau de cette reine au milieu du chœur des religieuses.

Cette commune a une forerie et moulerie de canons, établies aux lieu et place de deux moulins dans les derniers mois de l'an 2 (1794), par un arrêté du comité de salut public. On y fore aussi des canons de fusils. Son commerce consiste en grains, farines, bétail et œufs. C'est une des villes qui servent à l'approvisionnement de Paris. On y trouve de la pierre meulière.

La ville de Pontoise est la patrie d'André *Chevillier*, docteur et bibliothécaire de Sorbonne, né en 1636, mort en 1700. On a de lui: *Origine de l'imprimerie de Paris. Le grand canon de l'Eglise grecque, traduit en français* in-12. 1699. *Dissertation latine sur le concile de Calcédoine*, touchant les formules de foi; in-4°. 1664. — Gabriel *Cossard*, jésuite, professeur de rhétorique, orateur, poëte et compilateur: né en 1615, mort à Paris en 1674. Il continua la *Collection des conciles*, commencée par le P. *Labbé*, qui parut en 1672. 18 vol. *in-fol.* On a aussi de lui des harangues et des poésies. — Jean *Deslyons*, docteur de Sorbonne, doyen et théologal de Senlis, né en 1615, mort à Senlis en 1700. Ses principaux ouvrages sont *Discours ecclésiastiques contre le paganisme. Du roi boit*. 1664. *Lettres ecclésiastiques touchant la sépulture des prêtres. Traité de l'ancien droit de l'évêché de Paris sur Pontoise.* 1694. *Défense de la véritable dévotion envers la sainte Vierge*, 1651. in-4°. — Tronçon *Ducoudray*, avocat, député à la troisième législature, déporté d'après la loi du 19 fructidor an 5 (5 septembre 1796), mort à Cayenne le 6 prairial an 6 (26 mai 1796). On a de lui un grand nombre de plaidoyers, et des mémoires que l'on trouve dans le recueil des procès de la révolution. — André *Duval*, docteur de Sorbonne, auteur mystique et commentateur: né en 1564, mort en 1638. On a de lui un *Commentaire sur la Somme de saint Thomas*, en 2 vol. *in-fol.*, des écrits contre *Richer*, un ouvrage contre le ministre *Dumoulin*, avec ce titre singulier: *Le feu d'Elie pour tarir les eaux de Siloë. Les vies de plusieurs saints de France et des pays voisins*, pour servir à celles de *Ribadeneira*. *De supremâ romani in ecclesiam potestate*, 1614, in-4°. — *Leclerc*, beau-frère de Napoléon Bonaparte, général de division, puis général en chef de l'armée de Saint-Domingue; mort au Cap en l'an 11 (1803). — Philippe *le*

Hardi, duc de Bourgogne, fils du roi Jean : né en 1342, mort le 27 avril 1404. Il se signala, dès l'âge de seize ans, à la bataille de Poitiers, et épousa la fille du comte de Flaudre. Les Gaulois s'étant révoltés contre son beau-père, il les vainquit à Rosbac, et pacifia le pays, dont il prit possession après la mort du comte. Charles VI, qui régnoit alors en France, le mit à la tête du gouvernement, qu'il conduisit de concert avec la reine Isabeau de Bavière. Malgré l'immensité de ses revenus, il mourut insolvable, et sa veuve fut obligée de renoncer à la communauté de biens, en mettant sur son cercueil ses clefs, sa ceinture et sa bourse. Jean *Sans-Peur*, son fils aîné, lui succéda. — Noel *Taillepied*, franciscain, lecteur en théologie et prédicateur, mort en 1589. On a de lui une traduction française des *Vies de Luther*, de *Carlostad* et de *Pierre, martyr*, in-8°. Un *Traité de l'apparition des esprits*, in-12. Un *Recueil sur les antiquités de la ville de Rouen*, in-8° : c'est son meilleur ouvrage. *L'histoire des Druides*, in-8°.

Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de 1re instance, un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 5118. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

PONTON, cap (*Var*), arrond. de Toulon, à la côte S. E. de l'île du Levant ou Titan, entre la calanque du Vaisseau et la calanque et pointe de la Barque.

PONTON (LE), v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, ch.-l. de cant., à 13 k. (3 l.) de cette ville, 7 m. (16 l. ¼) de Quimper. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 312. *Bur. de p.* de Morlaix. *Rel. de poste aux chev.*

PONTON, b. (*Landes*) arr. de St.-Sever, cant. de Tartas, près l'Adour, à 9 k. (2 l. ¼) de Tartas, 38 k. (8 l.) de Mont-de-Marsan. Il y a un martinet à cuivre. *Pop.* 830. *Bur. de poste* de Tartas.

Pontonniers. Le corps des pontonniers, sous la république, est composé de deux bataillons : le premier est à Strasbourg, et le second à Plaisance.

PONTORSON, ville (*Manche*), arr. d'Avranches, ch.-l. de cant., comm. de Toiles, sur le Coesnon, à 40 k. (9 l.) de Saint-Malo, 19 k. (4 l. ¼) d'Avranches, 11 myr. (23 l.) de Caen, 34 myr. (77 l.) S. O. de Paris. Long. 16. 8. lat. 48. 33. Les casernes de cette ville ont été réduites en cendre le 15 mai 1736. C'étoit le chef-lieu d'une sergenterie, le siége d'un bailliage, d'un grenier à sel et d'un bureau pour les cinq grosses fermes. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1234. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

PONTOUX, v. (*Jura*) arr. et caut. de St.-Claude, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 37 kil. (8 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 118. *Bur. de poste* de St.-Claude.

PONTOY, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Verny, à 28 kilom. (6 l. ¼) de Morhange, 13 k. (3 l.) de Metz. *Pop.* 414. *B. de p.* de Metz.

PONTPERTUZAT, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Montgiscard, à 20 k. (4 l. ½) de Villefranche, 13 k. (3 l.) de Toulouse. *Pop.* 269. *Bur. de poste* de Villefranche-de-Lauragais.

PONTRANCHEFETU, h. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. sud de Chartres, comm. de Fontenay-sur-Eure, à 9 k. (2 l. ¼) de Chartres. *Pop.* compr. celle de Fontenay-sur-Eure, 330. *Bur. de poste* de Chartres.

PONTREAU, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de Rennes, comm. de Bruz, à 14 k. (3 l. ¼) de Rennes. Près de ce village on trouve des carrières de pierres d'un rouge brun plus ou moins foncé, et d'une très-grande dureté. Elles sont propres à faire des bâtimens solides. Une brigade de la gendarmerie à pied fait sa résidence dans cette commune. *Pop.* compr. celle de Bruz, 2307. *Bur. de poste* de Rennes.

PONTREBEAU, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Dampierre, sur la Gourgeon, à 19 k. (4 l. ½) de Champlitte, 29 k. (6 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 73. *Bur. de poste* de Gray.

PONTRIEU, ville (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, ch.-l. de cant., sur le Trieu, à 16 myr. (33 l.) de Rennes, 36 k. (8) N. O. de Saint-Brieux, 45 m. (104 l.) O. de Paris. Cette commune a un syndic des marins : elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Paimpol, troisième arrondissement maritime. Il y a deux brigades de la gendarmerie ; l'une à cheval, l'autre à pied. *Pop.* 1108. *Bur. de poste.*

PONTRU, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, canton de Vermand, à la source de l'Ovugnon, à 8 k. (2 l.) de St.-Quentin, 5 m. (10 l. ¾) de Laon. *Pop.* 233. *B. de poste* de St.-Quentin.

PONTRU, hameau (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, comm. de St.-Cyr, à 4 k. (1 l.) de Dourdan, 16 k. (3 l. ¾) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de St.-Cyr, 647. *Bur. de p.* de Dourdan.

PONTRUET, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de Vermand, à 8 k. (2 l.) de St.-Quentin, 5 myr. (10 l. ¾) de Laon. *Pop.* 262. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

PONTS, v. (*Manche*), arr. et cant. d'Avranches, près la Sée, à 2 kil. (½ l.) d'Avranches, 39 kil. (8 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 332. *Bur. de poste* d'Avranches.

PONTS, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Montaner, à 27 k. (6 l.) de Pau. *Pop.* 93. *Bur. de poste* de Vic, départ. des Hautes-Pyrénées.

PONTS, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lourde, à 15 k. (3 l. ½) d'Argelès, 14 kilom. (3 l. ½) de Tarbes. *Popul.* 57. *Bur. de poste* de Lourde.

Ponts et Chaussées. Voyez FRANCE.

PONTVILLE, v. (*Loiret*), arr. de Pithiviers, cant. de Bazoches-les-Gallerandes, comm. de St.-Paravy-Epreux, à 5 k. (1 l. ¼) de Toury, 21 k. (4 l. ¾) de Pithiviers. *Pop.* compr. celle de St.-Paravy-Epreux, 466. *Bur. de poste* de Toury, départ. d'Eure-et-Loir.

PONTZHEIM, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, canton de Bliescastel, comm. d'Omesheim, à 9 k. (2 l. ¼) de Bliescastel, 10 k. (2 l. ½) de Sarrebruck, 7 myr. (13 l. ¾) de Trèves. *Pop.* compr. celle d'Omesheim, 413. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

PONZANO, v. (*Marengo*), arr. de Casal, sur une hauteur, près de la gauche du torrent de Stura, à 18 k. (4 l.) S. O. de Casal. *Pop.* 431. *Bur. de poste* de Casal.

PONZONE, v. (*Tanaro*), arrond. d'Acqui, cant. de Visone, sur une hauteur à quelque distance de la droite de l'Erro, à 18 k. (4 l.) S. d'Acqui. *Pop.* 2150. *Bur. de poste* d'Asti.

POOTÉ-DES-NIDS (LA), bourg (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. de Prez-en-Pail, à 14 k. (3 l. ¼) N. E. de Villaine, 6 myr. (14 l.) E. N. de Laval, 14 k. (3 l. ½) O. d'Alençon. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 2806. *Bur. de poste* de Prez-en-Pail.

POPERHINGHE, ville (*Lys*), arr.

d'Ypres, ch.-l. de cant., sur le ruiss. de Schipvaert, à 9 k. (2 l. ¼) O. d'Ypres, 16 k. (3 l. ¾) S. p. O. du Fort-de-Cnocke, 5 m. (11 l. ¾) S. O. de Bruges. Outre deux églises paroissiales, on y comptoit cinq couvents, un de Récollets, des Bénédictines réformées, des pénitentes, des sœurs noires et grises. On y fait un grand commerce en draps, serges et autres étoffes, et notamment en houblon. Il y a deux moulins à huile, un à écorce, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 7967. *Bur. de poste* d'Ypres.

Popian, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Gignac, 21 kilom. (4 l. ¾) de Lodève, 28 k. (6 l. ¼) de Montpellier. *Pop.* 183. *Bur. de poste* de Gignac.

Popincourt, v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. de Roye, à 11 k. (2 l. ¾) de Montdidier, 40 k. (9 l.) d'Amiens. *Pop.* 85. *Bur. de p.* de Roye.

Popolasca, v. (*Golo*), arr. de Corté, à 29 k. (6 l. ½) de Calvi, 40 k. (9 l.) de Bastia. *Pop.* 160.

Poppel, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Turnhout, cant. d'Arendonck, à 15 k. (3 l. ½) N. p. O. d'Oudt-Turnhout, 22 k. (5 l.) S. E. de Breda, 5 myr. (11 l. ¼) N. E. d'Anvers. *Popul.* 824. *Bureau de poste* de Turnhout.

Poppeldorf, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. et cant. de Bonn, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. de Meckenheim, 4 m. (10 l. N. N. O. de Coblentz. Il y a un beau château bâti par l'électeur Clément Auguste, qui, pour faire fortifier cet endroit, y avoit établi deux fabriques, et une foire tous les ans, où il étoit presque l'unique acheteur. Il y avoit aussi établi une manufacture de savon. *Pop.* 660. *Bur. de poste* de Bonn.

Popuelles, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Celles, à 7 k. (1 l. ¾) S. S. E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) N. O. de Leuze, 39 k. (8 l. ¾) N. E. de Mons. *Pop.* 285. *Bur. de poste* de Tournai.

Porcabora, montagnes (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. d'Argelès, à 16 k. (4 l. ½) S. p. O. de cette ville. Elles sont deux, et ont du N. au S. 1 k. (¼ de l.) de long.

Porcelette, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Sarre-Libre, à 16 k. (3 l. ¾) de cette ville, 32 k. (7 l. ½) de Metz. *Pop.* 490. *B. de p.* de St.-Avold.

Porchefontaine, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. nord de Versailles, comm. de Viroflay, à 2 kil. (½ l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Viroflay, 825. *Bur. de poste* de Versailles.

Porcher, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Conflans, à 16 k. (3 l. ¾) de Briey, 27 k. (6 l.) de Metz. *Pop.* 171. *Bur. de poste* de Metz.

Porchères, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, canton de Coutras, près l'Isle, à 24 k. (5 l. ½) de Libourne, 5 m. (11 l. ½) de Bordeaux. *P.* 468. *Bur. de poste* de Coutras.

Porcheresse, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de Blanzac, à 25 k. (5 l. ⅔) d'Angoulême. *Pop.* 373. *Bur. de poste* de Blanzac.

Porcherche, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. d'Havelange, à 6 k. (1 l. ½) S. de cet endroit, 14 k. (3 l. ¼) O. de Durbuy, 30 k. (6 l. ¾) E. S. E. de Namur. *Pop.* 245. *B. de p.* de Namur.

Porcherche, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de St.-Hubert, cant. de Wellin, à 11 kil. (2 l. ¾) S. de cet endroit, 8 kil. (2 l.) N. p. O. de Paliseul, 6 myr. (13 l.) S. S. E. de Namur. *Pop.....* *Bur. de poste* de Bouillon, départ. des Ardennes.

Porcherie (la), (*Haute-Vienne*), arr. de St.-Yriex, cant. de Saint-Germain-les-Belles-Filles, sur un tertre, à 28 k. (6 l. ¼) de St.-Yriex, 36 kil. (8 l.) de Limoges. *Pop.* 1029. *Bur. de poste* de Pierre-Buffière.

Porcheville, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, caut. de Limay, sur la Seine, à 4 k. (1 l.) de Mantes, 31 k. (7 l.) de Versailles. Il y a un pressoir pour les vins. *Populat.* 266. *Bureau de poste* de Nantes.

Porcien ; c'étoit un ancien petit pays qui se trouvoit confondu avec le ci-devant Réthelois, au couchant de Réthel. Sa capitale étoit Château-Porcien. Ce pays dépend actuellement du département des Ardennes.

Portieux, v. (*Vosges*), arrond. de Mirecourt, cant. de Charmes, près la forêt de Charmes, à 20 kil. (4 l. ½) de Mirecourt, 21 k. (4 l. ⅔) d'Epinal. Il y a une fontaine minérale et une verrerie considérable dite *Marguiemille*. *Popul.* 925. *Bur. de poste* de Charmes.

Pordiac, v. (*Gers*), arrond. de Lectour, cant. de St.-Clar-de-Lomagne, à 23 k. (5 l. ½) de Lectour, 34 k. (7 l. ⅔) d'Auch. *Popul.* 232. *Bur. de p.* de St.-Clar-de-Lomagne.

Pordic, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de St.-Brieux, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. *Popul.* 3439. *Bur. de poste* de St.-Brieux.

Porentruy, anciennement Porentru, ville (*Haut-Rhin*), chef-lieu d'arrondissement et de cant., à 28 kilom. (7 l.) de Béfort, 6 myr. (13 l.) de Bâle, 8 myr. (18 l.) de Colmar, Vésoul, Besançon et Berne, et 44 myr. (100 l.) de Paris, sur la rivière d'Halle ou d'Aleine, qui s'y grossit du torrent de Creugenat et du ruisseau de Fontenois. Long. 24. 47. lat. 47. 30.

Cette ville est sur deux routes principales, celle de Paris à Berne, et l'autre de Lyon à Bâle. Elle étoit la capitale des états de l'évêque de Bâle, et la résidence ordinaire de ce prélat, depuis que la ville de Bâle s'agrégea aux Cantons Suisses en 1501. Ce souverain, dont les revenus se montoient à 1,500,000 fr., étoit en même temps prince d'Empire, au cercle du Haut-Rhin, et battoit monnaie. (*Voyez l'art. Monnaie*).

La ville de Porentruy est très-ancienne, et son origine remonte aux siècles de Rome. Elle est l'*Amagétobrie* (Amagelatobria ou Magetobria) située dans la Rauracie, aux confins du pays des Séquanois, dont César fait mention dans ses Commentaires, près de laquelle Arioviste, roi des Germains, défit les Eduois et les Séquanois l'an 58 avant Jésus-Christ, et fut vaincu à son tour, quatorze ans après, par César. Sa distance du Rhin et de Besançon est égale à celle que détermine César; sa proximité du *Mont-Terrible*, où il campa avant et après la bataille; son voisinage de la *Pierre-Percée ;* sa position géographique, sont conformes à celle que les anciennes cartes assignent à la ville d'Amagétobrie ; une tradition constante et soutenue, jointe à plusieurs monumens et aux découvertes journalières de médailles, ne laissent aucun doute sur la vérité de ces assertions, et sont autant de preuves qui attestent que Porentruy fut le théâtre de grands événemens. Brûlé depuis par les Allemands, sous l'empereur Constantin, et rebâti par Théodose *le Grand*, saccagé par Attila en 451, et rétabli par Charlemagne sous le nom qu'il porte aujourd'hui, Porentruy, livré à lui-même et sans défense, fut successivement attaché aux couronnes d'Empire et de France, aux premier et second royaumes de Bourgogne, et

dépendit long-temps de la métropole de Besançon.

Dans le moyen âge, sa propriété fit l'objet de fréquentes contestations entre les évêques de Bâle, d'une part, les comtes de Ferrette, de Montbéliard et de Neufchâtel, de l'autre. Il existe un acte que les historiens placent vers l'an 1234, par lequel Henri III, évêque de Bâle, et les comtes de Ferrette, Ulrich et Louis, terminent leurs différends au sujet de Porentruy et de l'Ajoie (Elsgaw). Un autre acte, daté de 1236, contient la transaction que firent entre eux Ulrich, comte de Ferrette, et son beau-frère Thierry, comte de Montbéliard, au sujet de la succession de Frédéric, comte de Ferrette, leur père et beau-père. On y voit que le comte Ulrich céda à Thierry et à ses héritiers le château et la ville de Porentruy, avec l'avocatie de Bure. Porentruy resta entre les mains des comtes de Montbéliard jusqu'en 1271. Il fut acheté alors pour 260 marcs d'argent du comte Godefroi de Neufchâtel (auquel Porentruy étoit échu quelques années auparavant en succession des comtes de Montbéliard), par l'évêque Henri III de Neufchâtel, son parent, et passa sous la domination définitive des évêques de Bâle. Cette vente, à laquelle s'opposèrent vivement les comtes de Ferrette et de Montbéliard, qui prétendoient avoir encore des droits de propriété sur Porentruy, et qui fut ensuite revendiquée par les successeurs de Godefroi, donna lieu à de violens débats entre eux et l'évêque Henri IV, surnommé Gürtelknopff, successeur d'Henri III de Neufchâtel. Celui-ci, se voyant attaqué à la fois par ces trois comtes, très-puissans alors, et craignant de succomber dans une lutte aussi inégale, demanda du secours à l'empereur Rodolphe II de Hasenbourg (Asuel), qui se trouvait sur les bords du Rhin. L'empereur, qui affectionnoit beaucoup Henri IV, parce qu'il avoit été son secrétaire et qu'il lui avoit rendu de grands services dans la guerre de Bohême, en récompense desquels il l'avoit promu à l'épiscopat, embrassa sa défense. Il avoit d'ailleurs des sujets particuliers de mécontentement contre ces trois comtes, qui refusoient de lui prêter hommage. Rodolphe II accourut avec son armée devant Porentruy, occupé par les troupes des comtes, et, de concert avec les évêques de Bâle et de Strasbourg, y posa le siége le 12 mars 1283. Il dura 36 jours. Par une capitulation datée du camp devant Porentruy le 17 avril suivant, et qui se trouve rapportée par Hergott, Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, et Guillemette sa femme, rendirent la ville et château de Porentruy aux assiégeans, en se désistant de toutes leurs prétentions sur iceux, de même que sur l'Elsgaw et l'avocatie de Bure; mais le comte de Ferrette, qui avoit reçu précédemment 180 marcs d'argent de l'évêque Henri III pour renoncer à ses droits, et qui, au mépris de sa promesse, avoit été le principal instigateur de cette guerre, eut, par ordre de Rodolphe, la tête tranchée pour prix de sa mauvaise foi. L'empereur ne se borna pas à rétablir l'évêque dans la paisible possession de Porentruy, il voulut aussi donner à ses habitans une preuve particulière de son affection, en leur accordant des droits et des franchises considérables, et l'établissement d'un marché hebdomadaire. Ces lettres patentes, datées de Porentruy le 20 avril 1283, interprétées diversement, suivant l'usage, par le souverain et les sujets, perpétuèrent pendant cinq siècles les démêlés des bourgeois de cette ville avec leur prince, et sont la cause à laquelle on doit attribuer spécialement les troubles de 1736 à 1741, qui furent appaisés par les armes de la France. On remarque par cet acte que Porentruy étoit alors partagé en deux villes. Les évêques en furent dès-lors les paisibles possesseurs, mais leurs dettes les forcèrent, en 1355, à engager Porentruy aux comtes de Montbéliard pour 6,000 florins. Cette ville fut à peine rachetée, qu'en 1374 les Bâlois, en guerre avec les Bourguignons et avec leur évêque Jean de Vienne, la brûlèrent en partie. En 1385, elle fut une seconde fois donnée en gage, pour 21,000 florins, aux mêmes comtes, entre les mains desquels elle resta jusqu'en 1461, qu'elle fut enfin dégagée par l'évêque Jean de Veningen, qui la transmit à ses successeurs.

La fameuse guerre de trente ans, qui désola une partie de l'Europe vers le milieu du 17e siècle, porta ses ravages dans l'évêché de Bâle, qui fut tour à tour occupé, pillé et rançonné par les Allemands, les Français, les Suédois et les Espagnols, comme s'il eût été leur ennemi commun. Mais ce fut sur-tout la ville de Porentruy qui supporta le poids de cette calamité: successivement investie, occupée, prise et reprise, depuis 1634 jusqu'en 1655, par les troupes de ces nations, elle soutint plusieurs siéges, notamment celui de juin 1635, contre l'armée française et suédoise, forte de 20,000 hommes, commandée par le maréchal de la Force et le cardinal de la Valette. Ce siége dura dix jours. La capitulation, composée de treize articles, et par laquelle on remet la ville aux armées du roi, est datée du 13 juin 1635. Peu de temps après, on détruisit le reste de ses fortifications, et la partie nommée la basse ville, située au faubourg Saint-Germain, détruite dans ces temps calamiteux, ne fut plus rebâtie. Cette ville fut à plusieurs reprises ravagée par le feu et par des maladies épidémiques. Les plus violens incendies qu'on ait consignés dans les chroniques, sont ceux des années 1520, 1575 et 1593; et les épidémies, celles de 1610, 1633 et 1635.

Le château de Porentruy, placé sur une éminence qui domine la ville du côté du nord, étoit devenu, depuis 1501, la résidence inamovible des princes-évêques de Bâle, quoique l'évêque Gaspard Zurhein le fût déjà venu habiter pour la première fois en 1480. Pris et repris plusieurs fois pendant les siècles précédens, délabré et tombant de vétusté, il fut rebâti presque entièrement à neuf par l'évêque Jean de Veningen, de 1461 à 1466; mais ayant subi en 1558 un incendie qui le détruisit en partie, avec toutes les archives et la chancellerie, l'évêque Blarer de Vartensée le fit reconstruire en 1591, et y adjoignit toute l'aile méridionale connue sous le nom de *bâtiment neuf*. Réparé et fortifié en 1622, et embelli de nouveau en 1653 par l'évêque de Schoenau, il acquit enfin le degré de majesté convenable au séjour d'un souverain. En faisant ces dernières réparations, on découvrit une cassette renfermant 200 médailles romaines. Parmi les nombreuses constructions faites depuis, on peut citer le bel aqueduc couvert, creusé sur une ligne de 6 k. (1 l. ½), par les ordres de l'évêque Rinck. On doit remarquer au château la tour dite de *Réfousse* (de Refuge), construite à Bossage, de 76 mèt. d'élévation (235 pieds), et dont les murs ont 2 mètres (6 pieds) d'épaisseur; un puits, creusé à l'extrémité

occidentale de la cour, taillé entièrement dans le roc, d'environ 65 m. (200 pieds) de profondeur, et 4 m. (12 pieds) de diamètre. Ces deux ouvrages sont attribués aux Romains. La tour *du Coq*, qui flanque sa partie orientale, et dans laquelle sont déposées les archives, mérite aussi de fixer l'attention. Son jardin, vaste et magnifique, orné de bassins, de belvederes, de promenades, a été vendu pendant la révolution. Ce château, inhabité depuis treize ans, dévasté dans ces temps orageux, ayant à plusieurs reprises servi de casernes, et auquel on ne fait aucune espèce de réparations, se dégrade sensiblement.

Porentruy a été favorisé de la nature; aux agrémens d'un site charmant, vers l'extrémité septentrionale d'une vallée fertile, il réunit la salubrité de l'air. Des promenades, et un jardin dans le genre anglais, nommé *Bellevue*, construit par le dernier prince en 1788, ajoutent encore à ces délices. La ville est belle, bien bâtie, et ses rues sont fort larges. Elle est située sur un sol inégal. Ses édifices modernes les plus remarquables sont l'hôtel-de-ville, reconstruit en 1763; celui des halles, commencé en 1766 et achevé en 1767; celui de Gléresse; l'hôpital civil, érigé en 1765, et administré par des sœurs grises; l'église et la tour paroissiales de St.-Pierre, etc. Plusieurs fontaines plus ou moins ornées, parmi lesquelles on distingue celle du Suisse et de la Samaritaine, sont répandues dans les différens quartiers de la ville, et ajoutent encore à sa décoration.

Avant sa réunion à la France, Porentruy avoit un chapitre très-riche, composé de douze chanoines, quatre confréries ou congrégations pieuses, un couvent de Jésuites, avec un collége et un séminaire, dont la première pierre fut posée le 3 juin 1597 par l'évêque Blarer de Vartensée; un couvent d'Ursulines fondé en 1622, un couvent de Capucins érigé en 1681, et un couvent d'Annonciades achevé en 1718. Les églises des Ursulines et des Jésuites étoient les plus belles de la ville. Celle-ci surtout se faisoit remarquer par la richesse de son architecture et la beauté de ses dessins : son maître-autel étoit décoré d'un superbe tableau de l'Assomption, attribué à Rubens, vendu en 1686 par le grand chapitre d'Arlesheim aux Jésuites. Le collége de Porentruy, justement renommé, étoit dirigé par des ex-Jésuites et par des prêtres séculiers. Il comptoit chaque année six cents écoliers, dont quatre cents étrangers à la ville. Ce collége, converti depuis la révolution en école centrale, vient d'être transformé en école secondaire. La bibliothèque attachée à cet établissement, formée en grande partie des dons des citoyens, renferme 25,000 volumes. Il existoit aussi à Porentruy un couvent des Templiers, détruit avec cet ordre. La découverte de quelques tombes, caveaux et fondemens dans la partie de la ville qui avoisine la fontaine du *Mapechu*, indique que ce monastère étoit établi dans ce quartier.

Par une singularité remarquable, la ville de Porentruy, quoique capitale de l'évêché de Bâle, dépendit du diocèse de Besançon jusqu'en 1779, où l'archevêque de Besançon et le prince-évêque de Bâle conclurent un concordat pour un échange réciproque de paroisses, parmi lesquelles la ville de Porentruy fut comprise. (*Voyez* ce que nous en avons dit à l'article ELSGAW).

Porentruy n'est pas commerçant. On voit avec peine ses habitans rester avec de petites ressources et de foibles revenus dans l'état médiocre où leurs pères les ont laissés. Sa position, que ses anciens souverains ne cherchèrent jamais à utiliser, est peut-être la principale cause de cette funeste inaction. Le peu de commerce qui s'y fait maintenant consiste en planches, cuirs, bois, bonneterie, horlogerie, et principalement en faiencerie et en poterie. On pourroit facilement lui donner de l'extension en construisant un canal de communication à celui projeté du Rhin au Rhône par le Doubs, ou en élargissant, dans une étendue de 18 kil. (4 l.), la route de Besançon à Bâle, qui alors économiseroit une journée de marche, comparativement à celle qui passe par Béfort, ou enfin en plaçant dans les bâtimens du château, qu'il est urgent d'habiter, une filature de coton et une fabrique nationale d'armes, eu égard à la proximité et à la bonté des fers qui se fabriquent dans le pays.

En 1779, on trouva à une portée de fusil de Porentruy, en coupant une montagne pour établir une nouvelle route, le corps entier d'un éléphant pétrifié. Le prince Frédéric fit hommage d'une défense et des principaux morceaux du squelette de cet animal à M. de Buffon, qui les plaça au cabinet du roi.

On voit sur une colline, à 1 kil. (¼ de l.) N. E. de Porentruy, une inscription mosaïque, en lettres de 5 mèt. (15 pieds) de hauteur, portant ces mots : *Vacationes imminent, studiosi gaudent*, que les écoliers du collége de cette ville ont formée, et dont chaque année, trois jours avant l'ouverture des vacances, ils alloient rétablir les lettres, en remplaçant les pierres et extirpant les herbages. Son établissement remonte à celui du collége.

On nomme *Creugenat* un énorme trou qui se voit à 2 kil. (½ l.) de Porentruy, au bas d'un rocher, vers l'extrémité occidentale de la vallée, lequel, dans les temps de grosses pluies ou de fonte des neiges, se remplit d'eau qui se dégorge avec force et inonde toute la vallée, en formant une rivière flottable. Son ouverture, qui a la forme d'un cône renversé, a 20 mèt. (60 pieds) de diamètre; sa profondeur est de 16 m. ¼ (50 pieds). L'eau sort impétueusement par une gueule de 2 m. (6 pieds) carrés, formée par un rocher entr'ouvert, placé au fond du trou, remonte rapidement jusqu'au bord de son orifice avec un mugissement effroyable, et de là se précipite dans la prairie. La durée ordinaire de ce débordement, toujours nuisible aux terres, et souvent dangereux pour les habitans, est de 72 heures; quelquefois il est *intertermittent*. Lorsque le Creugenat est à sec, on peut descendre jusqu'au gouffre, où l'on ramasse souvent des pétrifications curieuses. On a beaucoup discuté sur les causes de sa formation. Les savans, les naturalistes, les voyageurs, ont entassé conjectures sur conjectures : l'opinion la plus générale dans le pays est que le Creugenat est formé par le Doubs, qui coule à 13 kil. (3 l.) de là, dans les montagnes, sur un sol beaucoup plus élevé. On présume que ses eaux, ayant atteint un certain degré d'accroissement, doivent trouver une issue souterraine et cachée, dans laquelle elles s'engloutissent, pour venir, après avoir fait des circuits inconnus, déboucher en ce lieu. On pourroit conclure de là que les montagnes et les terrains qui avoisinent le Creugenat sont assis sur l'eau, et qu'à la longue ils pourront s'affaisser; et même s'engloutir entièrement. Quoi qu'il en soit, le nom de *Creugenat*, donné par nos

aïeux à ce torrent, est analogue à l'idée surnaturelle qu'ils s'en étoient formée : il signifie en patois du pays *creux-sorcier*.

Le débordement du Creugenat, réuni aux eaux de la rivière d'Halle et du ruisseau de Fontenois, a causé une grande inondation à Porentruy et dans ses environs le 14 thermidor an 12 (13 août 1804). Deux ponts, dont un en pierres, de deux arches, un canal de meûnier, etc. ont été enlevés. La partie basse de la ville a été entièrement submergée, et privée pendant plusieurs jours de toute communication avec l'autre. Les villages qui ont beaucoup souffert de cette inondation sont Chevenez, Rocourt, Courtedoux, Courchavon, Courtemaiche.

La Pierre-percée à 3 k. (¾ de l.) de Porentruy, du côté du sud-est de la grande route, entre cette ville et le village de Courgenay, est un énorme bloc, de forme quadrangulaire, troué vers son milieu. Son élévation actuelle est de 4 m. (12 pieds) au-dessus du sol, sa face ou sa largeur est de 1 mèt. ⅔ (5 pieds), et son épaisseur de ⅔ de mèt. (20 pouces). Les années et le rehaussement du terrain ont diminué sa hauteur. Dans le moyen âge, c'étoit aux pieds de la *Pierre-percée* que la mairie du village d'Halle rendoit justice; aujourd'hui elle ne sert qu'à entretenir la crédulité des campagnards, qui, par une superstition invétérée, fondée sur une ancienne tradition et sur des récits merveilleux de sa magique vertu, croient que le passage par le trou de cette pierre, lequel a 1 ⅓ mèt. (15 pouces) de diamètre, est un remède spécifique contre la colique. Ce glissement à travers cette ouverture, pratiquée à hauteur d'homme, en a tellement usé les parois internes, qu'elles sembleroient avoir été polies, si l'on ne connoissoit cet usage singulier et ridicule des habitans d'alentour.

Les antiquaires disent que cette pierre, placée sur une petite éminence, de laquelle on découvre toute la plaine que domine le Mont-Terrible, et dans laquelle se sont livrées deux batailles à jamais mémorables dans les fastes de la Rauracie, est le monument de la victoire qu'Arioviste, roi des Germains, remporta sur les Eduois près d'Amagétobrie (Porentruy), dans cette même vallée où, 14 ans après, il fut défait à son tour par Jules César, qui le laissa subsister comme étant devenu le sien propre; ou qu'elle servoit d'autel aux Germains, qui plaçoient dans son ouverture l'image de leur divinité ou de leur chef. D'autres prétendent, au contraire, qu'elle fut une espèce de mausolée érigé aux chefs et soldats morts dans ce dernier combat, et appuient leur assertion sur les découvertes d'armures et de squelettes, rangés avec ordre, qu'on fit à sa proximité, lorsqu'en 1715 on élargit la grande route qui passe à 6 mèt. (3 t.) de ce bloc. D'autres veulent encore qu'elle ait servi de borne du temps des Romains, qui limitoient les empires et les grandes possessions avec des masses de pierres trouées, et de même forme à peu près que celle-ci.

Porentruy est la patrie de *Pierre Matthieu*, conseiller du roi et historiographe de France, né en 1553, d'un tisserand. Il fut très-zélé ligueur. Henri IV le nomma historiographe de France. Il suivit Louis XIII au siége de Montauban, et mourut à Toulouse le 12 octobre 1621. On a de lui des *Quatrains sur la vie et la mort*, connus sous le nom de *Tablettes du conseiller Matthieu. Histoire des choses mémorables arrivées sous le règne de Henri* le Grand, 1624, in-8°. *Histoire de la mort déplorable de Henri* le Grand. Paris, 1611, in-fol., et 1612, in-8°. *Histoire de Saint-Louis*, 1618, in-8°. *Histoire de Louis XI*, in-fol. *Histoire de France*, depuis François Ier jusqu'à Louis XIII. *La Guisiade*, tragédie, très-recherchée, parce que l'assassinat du duc de Guise y est représenté au naturel. *La Ligue, Esther, Wasthi Aman, Clytemnestre* et autres tragédies. — Jacques-Thomas *Verneur*, né en 1777, membre de la société d'émulation du département du Haut-Rhin. On a de lui : *Découvertes faites sur le Rhin d'Amagétobrie et d'Augusta Rauracorum*, etc. Porentruy, 1796, 1 vol. in-18. Une nouvelle édition des *Souvenirs de madame de Caylus*, Paris, an 12 (1804), 1 vol. in-12 et in-8°. *Voyage dans l'évêché de Bâle.*

La ville de Porentruy fut, dès sa réunion à la France par la loi du 3 germinal an 1er (23 mars 1793), le chef-lieu du département du Mont-Terrible; mais ce département ayant été incorporé en l'an 8 à celui du Haut-Rhin, elle est actuellement le siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal de 1re instance. Il y a un receveur de l'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, une école secondaire et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3000. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Pornic, bourg et port de mer (*Loire-Inférieure*), arr. de Paimbœuf, ch.-l. de cant., à 4 m. (10 l.) O. N. O. de Nantes, 20 k. (4 l. ½) S. de Paimbœuf, 14 kil. (3 l. ¼) N. O. de Bourgneuf. On y voyoit une abbaye commendataire d'hommes, ordre de St.-Augustin, fondée dans le douzième siècle. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Nantes, quatrième arrondissement maritime. *Pop.* 948. *Bur. de poste.*

Porsto, anse (*Morbihan*), arr. et cant. de Lorient, à 6 k. (1 l. ½) O. du Port-Louis. Il a à l'ouest le fort du Tabit, et à l'est l'anse de Stole, la pointe de Cane, et le rocher Grasu.

Porge (le), v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Castelnau-de-Médoc, à 41 k. (9 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 562. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Médoc.

Porigny, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, canton de Breteuil, comm. de Dammarie, à 10 k. (2 l. ½) de Verneuil, 27 k. (6 l.) d'Evreux. *P.* compr. celle de Dammarie, 203. *B. de poste* de Verneuil.

Porquericourt, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. de Noyon, à 3 kil. (⅔ de l.) de Noyon, 7 myr. (14 l. ½) de Beauvais. *Popul.* 335. *Bur. de poste* de Noyon.

Porquerolles, île (*Var*), arr. de Toulon, à 14 kil. (3 l. ½) S. E. de la presqu'île de Giens. Il y a un fort nommé Porquerolles, dont l'île porte le nom. Elle a de l'est à l'ouest 7 k. (1 l. ⅔) de longueur, et du nord au sud 3 kil. (¾ de l.) de largeur. Cette île est l'une des trois îles d'Hyères, sur les côtes de la ci-devant Provence. Elle est défendue par un vieux château. *Pop.... Bur. de p.* d'Hyères.

Porquerie (la), v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. d'Argueil, comm. de Croisy, à 7 k. (1 l. ¾) de Lions-la-Forêt, 31 kil. (7 l.) de Neufchâtel. *Popul.* compr. celle de Croisy et dépend., 1212. *B. de poste* de Lions-la-Forêt, dép. de l'Eure.

Porrana, v. (*Marengo*), arr. de Voguère, en plaine, à la droite d'un ruisseau qui se jette dans le Pô, à 8 k. (2 l.) N. E. de Voguère. *Pop.* 212. *Bur. de poste* de Voguère.

Porri, v. (*Golo*), arr. de Bastia, cant. de Casinca, près la Fiumalto, à 30 k. (6 l. ¾) de Bastia. *Pop.* 226.

Porrières, v. (*Var*), arrond. de Brignoles, cant. de St.-Maximin, à 10 k. (2 l. ½) O. p. N. de cette ville, 4 myr. (10 l.) N. p. O. de Toulon, 24 kil. (5 l. ½) E. d'Aix. Il y a du grès à paver, et de la pierre à aiguiser. *Pop.* 1766. *Bur. de poste* de St.-Maximin.

Porsbon, v. (*Sarre*), arrond. de Sarrebruck, cant. de Waldemohr, à 7 k. (1 l. ¾) N. E. de cette ville, 5 k. (1 l. ¼) S. O. de Munchweiler, 6 myr. (14 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* 142.

Porscheux, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil, à 8 kil. (2 l.) de Chaumont, 15 k. (3 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 189. *Bur. de poste* de Chaumont.

Poselen, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. d'Heinsberg, dans une île formée par le Worm, à 6 k. (1 l. ½) S. E. d'Heinsberg, 6 kil. (1 l. ½) N. p. E. de Geylenkirchen, 23 kil. (5 l. ¼) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle. *Popul.* 213.

Porspoder, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Ploudalmezeau, à 24 kil. (5 l. ½) de Brest, 8 myr. (17 l.) de Quimper. Ce village a un syndic des marins; il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier du Conquet, troisième arrondissement maritime. *Pop.* 2166. *Bur. de poste* de Brest.

Port, v. (*Ain*), arr. et cant. de Nantua. *Pop.* 252. *Bureau de poste* de Nantua.

Port (le), v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Villefranche, commune d'Avalats, à 8 k. (2 l.) d'Alby, 7 k. (1 l. ¾) de Villefranche. *Pop.* compr. celle d'Avalats, 262. *Bur. de poste* d'Alby.

Port et Môle St.-Pierre, (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Marseille, cant. de la Ciotat, au sud-ouest et à l'entrée de Cassis, à 16 k. (3 l. ¾) S. E. de Marseille.

Port-a-Binson, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Dormans, comm. d'Œilly, à 9 k. (2 l. ¼) de Dormans, 13 kil. (3 l.) d'Epernay. On y fait le commerce de bois et de charbon. *Pop.* compr. celle d'Œilly, 423. *Bur. de poste* de Dormans. *Rel. de poste aux chev.*

Port-a-l'Anglais, v. (*Seine*), arr. de Sceaux, canton de Villejuif, comm. d'Ivry et de Vitry, à 8 k. (2 l.) de Sceaux, 3 k. (¾ de l.) de Villejuif. Ce lieu a pris son nom de Thomas l'Anglais, qui, l'an 1300, y possédoit une cabane, et y avoit établi un château. *Populat.* compr. celle de Vitry, 3600. *B. de poste* de Paris.

Port-a-l'Anguille, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Fontainebleau, comm. de Samois, à 5 k. (1 l. ¼) de Fontainebleau. *Popul.* compr. celle de Samois, 895. *Bur. de poste* de Fontainebleau.

Port-Arbrella, v. (*Marengo*), arr. de Voguère, à la jonction du Pô et de l'Aversa, à 36 kil. (8 l.) N. E. de Voguère. *Pop.* 104. *Bur. de poste* de Voguère.

Port-Aubert, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Chaussin, comm. du Cros-Sauçois, à 11 k. (2 l. ½) de Dole, 4 kil. (1 l.) de Chaussin. *Pop.* compr. celle du Cros-Sauçois, 40. *Bur. de p.* de Dole.

Port-Bail, b. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Barneville, à 25 k. (5 l. ¾) de Valognes, 58 k. (8 l. ½) de Coutances, à 31 k. (7 l.) de Gersey, sur un petit port de mer de même nom. On trouve aux environs de ce bourg plus de trente salines. Il y avoit, à l'extrémité de cette paroisse, une chapelle de St.-Siméon, où l'on prétend que ce saint a demeuré étant hermite: c'étoit un pélerinage assez célèbre. *Popul.* 794. *Bur. de poste* de Valognes.

Port-Bail, fort (*Manche*), arr. de Valognes, canton de Barneville, près, et dépendant du bourg de Port-Bail, à 30 k. (6 l. ¾) de Valognes, 6 k. (1 l. ½) de Barneville. *Pop....* *Bur. de poste* de Valognes.

Port-Breton, (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne. Ce port a un syndic des marins; il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier des Sables-d'Olonne, cinquième arrondissement maritime.

Port-Chamas, v. (*Bouches-du-Rhône*). *Voyez* St.-Chamas.

Port-de-Lanne, (*Landes*). *V.* Lanne, port.

Port-de-Layrac, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. d'Astafort, comm. de Layrac, à 9 kil. (2 l. ¼) d'Agen, 8 k. (2 l.) d'Astafort. *Pop.* compr. celle de Layrac, 2336. *Bur. de poste* d'Agen. *Relais de poste aux chevaux.*

Port-de-Marly, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Marly-la-Machine, sur la Seine où est construite la machine de Marly qui fournit les eaux à ce village et à Versailles, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 646. *Bur. de poste* de Marly.

Port-d'Envaux, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, canton de St.-Porchaire, sur la Charente, à 10 k. (2 l. ½) N. p. O. de Saintes, 18 kilom. (4 l.) S. O. de St.-Jean-d'Angely, 33 kil. (7 l. ½) de Marennes. Ce village a un syndic des marins; il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Saintes, cinquième arrondissem. maritime. *Pop.* 1338. *Bur. de poste* de Saintes.

Port-de-Penne, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Penne, à 8 k. (2 l.) de Villeneuve-d'Agen, 1 k. (¼ de l.) de Penne. Cette commune a un syndic des marins; il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Villeneuve-du-Lot, cinquième arrondissem. maritime. *P...* *Bureau de poste* de Villeneuve-d'Agen.

Port-de-Pille, v. (*Gers*), arr., cant. et comm. de Lectour, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 36 k. (8 l.) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Lectour. *Bur. de p.* de Lectour. *Relais de poste aux chevaux.*

Port-de-Pille (le), village (*Vienne*), arrond. de Châtelleraulí, cant. de Dangé, comm. des Ormes, à 2 kil. (½ l.) des Ormes, 22 kil. (5 l.) de Châtellerault. *Pop.* compr. celle des Ormes, 421. *Bur. de p.* des Ormes.

Port-Dieu (le), v. (*Corrèze*), arr. d'Ussel, cant. de Bort, sur le Chavagnoux, à 16 k. (3 l. ¾) d'Ussel, 7 myr. (14 l. ¾) de Tulle. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Bort.

Port-du-Loup, v. (*Mont-Blanc*). *Voyez* Loup, port.

Port-en-Bessin, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Ryes, à 7 kil. (1 l. ¾) de Bayeux, 33 kil. (7 l. ½) de Caen. Ce village a un syndic des marins; il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Caen, deuxième arrondissement maritime. *Popul.* 580. *Bur. de p.* de Bayeux.

Port-Grand, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Nouvion, près la somme et la forêt de Dreuil, à 6 k. (1 l. ½) d'Abbeville, 5 myr. (11 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Pont-Petit et dépend., 239. *Bur. de poste* d'Abbeville.

Port-la-Hougue (le), (*Manche*), arrond. de Valognes, cant. de Quettehou, comm. de St.-Vaast, à 4 kil.

4 kil. (1 l.) S. E. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) de Quettehou. *Pop.* compr. celle de St.-Vaast, 877. *B. de poste.*

PORT-LAUNAY, v. (*Finistère*), arr. de Château-Lin, cant. et comm. de Crozon, sur la rivière de Château-Lin, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 33 k. (7 l. ½) de Brest. Ce port a un syndic des marins; il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Brest, troisième arrondissement maritime. *Pop.*...... *Bur. de poste.*

PORT-LIBERTÉ, ci-devant PORT-LOUIS (LE), ville (*Morbihan*), arrond. de Lorient, chef-lieu de canton, à 4 myr. (10 l.) O. de Vannes, 13 k. (3 l.) S. S. O. d'Hennebon. Long. 14. 15. lat. 44. 45. C'étoit un gouvernement de place, dans la ci-devant Basse-Bretagne, à l'embouchure du Blavet. Ce lieu est devenu une forteresse et un port très-important, à cause de sa situation. Au seizième siècle, il y avoit en cet endroit une petite ville nommée, comme la rivière, *Blavet*: les Espagnols s'en emparèrent du temps de la ligue, et ne la rendirent que par le traité de Vervins, en 1598. On sentit alors le prix de ce poste, qui rendoit maître d'une rivière très-profonde et assez large, qu'on peut regarder comme un port continué pendant plusieurs kil. (lieues), et dans lequel de gros vaisseaux peuvent se trouver à couvert: en conséquence Louis XIII fit fortifier et agrandir cette ville, bâtir la citadelle; et ce fut alors qu'on lui donna le nom de *Port-Louis*, aujourd'hui *Port-Liberté*. Cette ville renfermoit deux églises, et un couvent de Récollets. Elle est entourée par la mer de trois côtés, et n'a besoin que d'un petit front de fortifications du côté qui tient à la terre, et la pointe opposée à la citadelle, est bâtie sur un roc qui avance dans la rivière, laquelle est coupée par plusieurs ilots, de manière que les vaisseaux qui passent dans cet endroit, sont obligés de s'approcher des remparts de cette citadelle, au point qu'on peut toucher aux grandes manœuvres avec la main. Le commerce de ce port consiste principalement en sardines, dont les habitans font la pêche; le reste est très-peu de chose. On y voit un hôpital maritime. C'étoit la résidence d'un commissaire général de la marine et d'un commissaire des classes.

Cette ville est une place de guerre de quatrième classe de la treizième division militaire, et la résidence d'un commandant et d'un adjudant de place, d'un directeur des fortifications, de trois capitaines du génie et d'un chef de brigade directeur de l'artillerie. Port-Liberté a un sous-commissaire des relations commerciales du Danemarck. *Pop.* 2165. *B. de poste. Rel. de poste aux chev.*

PORT-MAN, fort (*Var*), arr. de Toulon, dans l'île de Portcros, à l'O. p. S. et vis-à-vis l'île du Vent ou du Titan, à 29 k. (6 l. ½) d'Hyères, 41 k. (9 l. ¼) de Toulon. *Bur. de p.* d'Hyères.

PORT-MIOU *ou* FORTMIOU, (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Marseille, cant. de la Ciotat, dans une calanque fort profonde et fort étroite à son entrée, dans laquelle il peut tenir plusieurs galères à couvert de toutes sortes de temps, à 2 k. (½ l.) de Cassis, 15 k. (3 l. ½) de Marseille. *Bur. de poste* de Cassis.

PORT-MORAND, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, canton et commune de Chessy, à 10 k. (2 l. ½) d'Orléans. *Pop.* compr. celle de Chessy, 1400. *B. de p.* d'Orléans.

PORT-MORIN, v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Gaillon, comm. de Bernières, à 3 k. (¾ de l.) du Grand-Andelys, 20 kil. (4 l. ½) de Louviers. *Pop.* compr. celle de Bernières, 150. *B. de poste* du Grand-Andelys.

PORT-PETIT, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, canton de Nouvion, comm. de Port-Grand, à 8 kilom. (2 l.) d'Abbeville. *Pop.* compr. celle de Port-Grand, 239. *Bureau de poste* d'Abbeville.

PORT-PINCHÉ, v. (*Eure*), arrond. de Louviers, canton de Pont-de-l'Arche, comm. de Porte-Joye, à 3 k. (¾ de l.) de Vaudreuil, 10 kilom. (2 l. ½) de Louviers. *Pop.* compr. celle de Porte-Joye, 277. *B. de poste* de Vaudreuil.

PORT-ROYAL, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. de Chevreuse, comm. de St.-Lambert, à 4 k. (1 l.) de Chevreuse, 9 kilom. (2 l. ¼) de Versailles. *Pop.* compr. celle de St.-Lambert, 99. *B. de p.* de Chevreuse.

PORT-SUR-SAONE, ville (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, chef-lieu de cant., à 10 k. (2 l. ½) N. O. de Vésoul, 19 kilom. (4 l. ¼) S. E. de Jussey, 6 k. (1 l. ½) N. E. de Scey-sur-Saone. Il y a des forges. *Pop.* 1858. *Bur. de poste. Rel. de p. aux chev.*

PORT-SUR-SEILLE, v. (*Meurthe*), arrond. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville, 24 k. (5 l. ½) de Nancy. *Pop.* 269. *Bureau de poste* de Pont-à-Mousson.

PORT-ST.-OUEN, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, canton de Boos, comm. des Authieux, à 6 k. (1 l. ½) de Pont-de-l'Arche, 10 k. (2 l. ½) de Rouen. *Popul.* compr. celle des Authieux, 420. *Bur. de p.* de Pont-de-l'Arche, département de l'Eure. *Relais de poste aux chevaux.*

PORT-ST.-PÈRE, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Paimbœuf, cant. du Pélerin, à 18 k. (4 l.) de Nantes, 27 k. (6 l.) de Paimbœuf, 6 kilom. (1 l. ½) du Pélerin. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1800. *Bur. de poste* de Nantes.

PORT-SAINTE-MARIE, ville (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, ch.-l. de cant., sur la Garonne, à 10 myr. (23 l.) S. E. de Bordeaux, 11 myr. (25 l.) N. O. de Toulouse, 18 kil. (4 l.) O. p. N. d'Agen, 14 k. (3 l. ¼) N. p. E. de Nérac. Cette ville a un syndic des marins: elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Langon, 5ᵉ arrondissement maritime. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3681. *Bur. de poste. Relais de poste aux chev.*

PORT-VENDRE, ville et fort (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Céret, canton d'Argelès, comm. de Collioure, au bord de la mer, à 31 kil. (7 l.) de Céret, 28 k. (6 l. ½) de Perpignan. On y voit de plus de 9 m. (20 lieues) le fort St.-Elme et la tour de la Malsane: la lumière du fanal s'étend à plus de 22 kil. (5 l.) en mer. Cet endroit est comme le rendez-vous des commerçans, qui apportent et exportent réciproquement dans son port, blés, vins, eaux-de-vie, étoffes, quincaillerie, et toute autre espèce de marchandises, ou précieuses ou utiles. Le territoire qui l'environne, et notamment le fort Saint-Elme, offre des bancs de schiste grossier. Ce port a un syndic des marins: il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier d'Agde, 6ᵉ arrondissement maritime. *Pop.* compr. celle de Collioure, 2030. *Bur. de poste* de Collioure.

PORT-VIEUX (LE), montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lus, sur la frontière, au sommet des Pyrénées, à 40 kil. (9 l.) S. S. E. d'Argelès.

Port-Villez, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Bonnières, à 16 kil. (3 l. ¾) de Mantes, 5 kil. (1 l. ¼) de Bonnières. *P.* 154. *Bur. de p.* de Bonnières.

Porta, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Prades, cant. de Sallagonsse, comm. de Carol, dans la vallée de ce nom, à 5 myr. (11 l. ¼) de Prades, 9 myr. (20 l. ¼) de Perpignan. *Pop.* compr. celle de Carol et dépend., 1073. *Bur. de poste* de Mont-Libre.

Porta-d'Ampugnani, (la), (*Golo*). *Voyez* Ampugnani.

Portacomaro, village (*Tanaro*), arr. d'Asti, chef-lieu de cant., sur une colline, près des confins du départ. de Marengo, à 8 k. (2 l.) N. E. d'Asti. *Pop.* 1022. *Bur. de poste* d'Asti.

Portalbera, v. (*Marengo*), arrond. de Voguère, entre le Pô et l'Aversa, près de leur jonction, à 36 k. (8 l.) N. E. de Voguère. *Pop.* 1382. *Bur. de poste* de Voguère.

Porrcros, île (*Var*), arrond. de Toulon, à 23 kil. (5 l. ½) E. p. S. d'Hyères, près l'île du Levant *ou* du Titan. Elle a de l'est à l'ouest 4 kil. (1 l.) de large, et du nord au sud, 3 k. (⅔ de l.) Elle renferme deux forts, le fort l'Estissac et le fort du Port-Man. C'est la plus haute des îles d'Hyères : elle est tout près de l'île de Bagueau. Cette île a, sur la pointe du nord-ouest de l'entrée du port, une petite forteresse, et au-dessus un fort à l'étoile, avec une tour au milieu. Les îles et tours de Porto-Cros *ou* Portcros formoient un gouvernement de place. Elles avoient une garnison d'invalides. *Pop.* ... *Bur. de poste* d'Hyères.

Porte, v. (*Drôme*), arrond. et cant. de Montelimar, à 13 k. (3 l.) de cette ville, 4 myr. (10 l. ¼) de Valence. Il y a des forges. *Pop.* 385. *Bur. de poste* de Montelimar.

Porte, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. de Sallagousse, comm. de Carol, dans la vallée et sur la rivière de ce nom, à 5 myr. (11 l.) de Prades, 9 myr. (20 l.) de Perpignan. *Pop.* réunie à celle de Lorbasell, 1073. *Bureau de poste* de Mont-Libre.

Porte, écueils et cap (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Saint-Tropez, entre le cap du Pin-Blanc et la plage de Roubine.

Porte (la), riv. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. de Landivy. Sa source à 9 kilom. (2 l. ¼) N. O. d'Ernée, coule au sud-est, et se jette dans l'Ernée, à 1 kil. (¼ de l.) N. d'Ernée.

Porte (le), v. (*Pô*), arr. et cant. de Pignerol, sur la gauche du Clusone, à 3 k. (¾ de l.) O. de Pignerol. *Pop.* 631. *Bur. de poste* de Pignerol.

Porte-en-Feu, v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. et comm. de Grimaud, à 10 k. (2 l. ½) de Saint-Tropez, 30 kilom. (6 l. ¾) de Draguignan. *Pop.* compr. celle de Grimaud, 1164. *Bur. de poste* de Saint-Tropez.

Porte-Feuille (le), rivière (*Cher*), arrond. de Saint-Amand, cant. de Châteaux-Meillant. Sa source à 5 kil. (1 l. ¼) S. de cet endroit, coule au nord et se rend dans l'Arnon, à 11 kil. (2 l. ⅔) N. p. E. de Château-Meillant.

Porte-Feuille (le), riv. (*Indre*), arr. de la Châtre, cant. d'Eguron. Sa source à 18 kil. (4 l.) S. d'Argenton, coule à l'O., passe à Saint-Benoit-du-Sault, et se rend dans l'Anglin, à 4 k. (1 l.) O. de Saint-Benoit-du-Sault.

Porte-Joye, v. (*Eure*), arrond. de Louviers, canton de Pont-de-l'Arche, sur la Seine, à 6 k. (1 l. ½) de Louviers, 25 k. (5 l. ¾) d'Évreux. *Popul.* 277. *Bur. de poste* de Vaudreuil.

Portel, v. (*Aude*), arrond. de Narbonne, cant. de Sijean, sur la Berre, à 16 k. (3 l. ⅔) de Narbonne, 5 myr. (11 l. ¼) de Carcassonne. On y exploite du plâtre abondant et de bonne qualité. *Pop.* 483. *Bur. de poste* de Sijean.

Portel (le), v. (*Pas-de-Calais*), arrond. et cant. de Boulogne, comm. de Wimille, à 6 kil. (1 l. ½) N. de Boulogne. Ce village a un syndic des marins : il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Boulogne, 1er arrondiss. maritime. *Pop.* comp. celle de Wimille, 1107. *Bureau de poste* de Boulogne.

Porterel, tour (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Saint-Tropez, sur les bords de la côte, au N. O. de St.-Tropez.

Porterbach (la) riv. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Boppard, à 4 kil. (1 l.) duquel elle prend sa source, coule à l'est, et se rend, avec la Calmoderbach, dans le Rhin, à 1 k. (¼ de l.) N. de Boppard, 4 k. (1 l.) E. de sa source.

Portes, v. (*Ain*), arr. de Belley, cant. de Lagnieux, comm. de Villebois, à 15 k. (3 l. ½) d'Ambérieux, 19 kil. (4 l. ½) de Belley. *Pop.* compr. celle de Villebois, 1309. *Bur. de poste* d'Ambérieux.

Portes, v. (*Arriège*), arrond. de Pamiers, canton de Mirepoix, comm. de Teilhet, à 5 kil. (1 l. ¼) de Mirepoix, 33 kil. (7 l. ½) de Tarascon. On trouve aux environs beaucoup de mines. *Pop* ... *Bur. de poste* de Mirepoix.

Portes, v. (*Eure*), arrondiss. d'Évreux, cant. de Conches, à 14 k. (3 l. ¼) d'Évreux. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Conches.

Portes, v. (*Gard*), arr. d'Alais, cant. de Génolhac, à 16 k. (3 l. ¾) d'Alais, 5 myr. (12 l. ½) de Nîmes. Près de cette commune sont trois mines de fer et deux mines de charbon de terre non exploitées. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* compr. celle de Seiremale, 1250. *Bur. de poste* de Génolhac.

Portes (les), v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de la Rochelle, cant. de St.-Martin, dans l'île de Ré, à 29 kil. (6 l. ½) de la Rochelle, 9 myr. (20 l.) de Saintes. On y voit divers cailloux transparens, blancs, jaunes, bruns, roses, brillans comme ceux de Médoc. Il y a aussi des salines ou marais salans. *Pop.* 817. *Bur. de p.* de Saint-Martin-en-Ré.

Portes (les), v. (*Creuse*), arrond. d'Aubusson, cant. de Bellegarde-St.-Silvain, à 18 kil. (4 l.) d'Evaux, 43 k. (9 l. ⅔) de Guéret. *Pop.* 326. *Bur. de poste* d'Auzance.

Portes (les), v. (*Seine-et-Oise*), arr. et canton de Corbeil, comm. d'Auverneaux, à 5 kil. (1 l. ¼) de Ponthierry, 10 k. (2 l. ½) de Corbeil. *Popul.* compr. celle d'Auverneaux, 150. *Bur. de poste* de Ponthierry, départ. de Seine-et-Marne.

Portes (les), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon, comm. de St.-Vrain, à 9 k. (2 l. ¼) d'Arpajon, 14 kil. (3 l. ¼) de Corbeil. *Popul.* compr. celle de Saint-Vrain, 646. *Bur. de poste* d'Arpajon.

Portet, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Gaudens, 12 myr. (26 l. ¾) de Toulouse. A 1,945 mèt. (1,000 t.) environ de ce village, on trouve la montagne du Minier, qui tire son nom d'une ancienne exploitation de mines, faites par MM. Bertin-d'Alan, et Crouzet de St.-Gaudens, à la mort desquels les travaux ont été

interrompus. Il ne reste plus d'autres vestiges que des déblais. Les habitans du pays affirment tous que la mine de cuivre jaune est hépatique, le vert de montagne et la mine de fer qu'on en retiroit étoient aurifères. On trouve encore au lieu appelé *les Aciers*, près le terrain de Pierre-Roussette-de-Portet, de gros rognons de galène massive tissulaire, répandus dans la terre glaise, et dispersée dans les rochers des environs. *Pop.* 168. *Bur. de poste* de Bagnères-de-Luchon.

Portet, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. d'Aspect, sur le Portet, à 22 k. (5 l.) de St.-Gaudens, 9 myr. (20 l.) de Toulouse. *Pop.* 612. *Bur. de poste* de St.-Gaudens.

Portet, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Toulouse, sur la Garonne, à 8 k. (2 l.) de Toulouse. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Toulouse.

Portet, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, canton de Garlin, à 36 k. (8 l.) de Pau. *Pop.* 407. *Bur. de poste* de Pau.

Portets, v. (*Gironde*), arrond. de Bordeaux, cant. de Podensac, sur la Garonne, à 10 kil. (2 l. ½) de Cadillac, 19 k. (4 l. ⅓) de Bordeaux. *Pop.* 1684. *Bur. de poste* de Castres.

Portiens, v. (*Vosges*). *Voyez* Porcieux.

Portillon (le), montagne (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, au sommet des Pyrénées, à 13 kil. (3 l.) S. S. O. de Bagnères.

Portiola, col (*Stura*): ce passage dans les Alpes-maritimes, du val d'Ubaye dans celui de Maira, de la Chiapera à Fouillous, a 22 kilom. (5 l.) de long.

Portiragnes, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Béziers, sur le canal, à 10 k. (2 l. ½) de Béziers, 5 m. (12 l. ½) de Montpellier. *Pop.* 260. *Bur. de poste* de Béziers.

Portisso., tour (*Var*), arrond. de Toulon, cant. d'Olioulles, près St.-Nazaire, à 6 k. (1 l. ½) d'Olioulles, 10 k. (2 l. ½) de Toulon. *Pop.*.... *Bur de poste* d'Olioulles.

Portissot, plage et cap (*Var*), arr. de Toulon, cant. d'Ollioules, à 10 k. (2 l. ½) O. de Toulon, entre la plage des Morts et la pointe du Beaurouge.

Portmort, v. (*Eure*), arr. et cant. du Grand-Andelys, près la Seine, à 9 k. (2 l. ¼) du Grand-Andelys, 24 k. (5 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 665. *Bur. de poste* de Vernon.

Porto (le), riv. (*Liamone*), arr. de Vico, cant. de Sevidentro. Sa source, à 15 k. (3 l. ½) N. E. de Vico, coule à l'ouest-sud-ouest, puis à l'ouest, et se rend dans le golfe de Porto, à 19 k. (4 l. ¼) de sa source.

Porto, golfe (*Liamone*), arr. de Vico, cant. de Sevidentro, à l'embouchure de la rivière de Porto, près la tour de Porto, à 13 k. (3 l.) O. N. O de Vico. Son entrée a 6 k. (1 l. ½) de large.

Porto-Ferrajo, ville et forteresse (*Isle-d'Elbe*), chef-lieu de canton. Cette ville, située dans l'île d'Elbe, dont elle est la capitale, sur la pointe d'une grande baie qui lui donne son nom, s'appelle aussi *Cosmopoli*: elle est fort jolie, et sur une longue pointe fort haute et escarpée presque de toutes parts, elle a une bonne citadelle et un bon port: elle appartenoit ci-devant au grand duc de Toscane, qui l'a fait fortifier, et qui y entretenoit une garnison considérable.

La grande baie où cette ville est située est au nord de l'île, et a environ quatre milles de longueur sur deux de largeur. La ville est sur la pointe de l'ouest ou de la droite en entrant. Cette pointe est une presqu'île. Sur ses deux extrémités, sont deux forteresses très-considérables par leur situation. Du côté du nord de la ville, à 972 mètres (environ 500 toises), il y a une petite île ronde, à terre de laquelle on peut passer sans crainte, en passant à demi-canal; mais au nord de cette île, à une demi-longueur de câble, on voit quelques rochers du côté du sud de la ville, et dans cette baie est un port qui ferme à chaîne. On peut y mettre cinq à six galères fort aisément, y ayant trois à quatre brasses d'eau. Quand on veut aller mouiller à Porto-Ferrajo, il ne faut pas ranger à plus de deux longueurs de câble la pointe de la ville: ensuite, tournant, venir mouiller vis-à-vis d'une tour qui est à l'entrée du môle qui s'avance en mer; on y est par six à sept brasses d'eau, suivant les endroits. Ordinairement la commandante et quelques autres galères portent des amarres au pied de cette tour ou de l'autre côté du môle. Le fond y est très-bon, il est d'herbe et de vase; les autres galères mouillent aux environs. Les vaisseaux mouillent un peu plus au large, pour être plus prêts à appareiller. C'est cette tour qui salue ou qui rend le salut quand on entre. La latitude de Porto-Ferrajo est de 40 d. 53 m., et la variation de près de 7 vers le nord-ouest. Du côté de l'ouest de la ville, il y a quelques salines dans un bas terrain, et quelques autres au-dedans d'une pointe, en allant vers le bord de la baie. Lorsqu'on vient mouiller dans ce port, il ne faut pas trop s'approcher du côté de la ville où est ce bas terrain, car il n'y a point d'eau; ni aller trop avant dans la baie, quoiqu'il y ait un grand espace; mais bien à trois ou quatre câbles de la tour dont il a été parlé. On va faire de l'eau de l'autre côté de la baie, près d'une pointe de rochers qu'on voit à la rive de la mer. Lorsqu'on est mouillé à l'entrée du port, on ne peut voir la mer du large, il n'y a que les vents du nord-ouest et sud-ouest qui incommodent; mais ils ne peuvent causer de grosse mer, parce qu'ils viennent par-dessus la terre. A environ un bon mille vers le nord-ouest-quart-d'ouest de la pointe de la ville de Porto-Ferrajo, est une grosse pointe proche de laquelle sont deux sèches, éloignées d'environ deux longueurs de câble, où la mer brise quelquefois. *Popul.* 3000. *Voyez* Isle d'Elbe.

Porto-Longone, ville et forteresse (*Isle-d'Elbe*), chef-l. de cant. dans l'île d'Elbe, près du port d'où elle tire son nom. Elle est bâtie sur la côte orientale de l'île, en tirant vers le nord, et elle a une bonne forteresse sur le haut d'un rocher, où le roi d'Espagne, et ensuite le roi de Naples tenoient garnison. Quoique la place appartînt au prince de Piombino, les Espagnols fâchés que ce prince se fût accommodé d'une partie de ses droits sur cette île avec le grand duc de Toscane, s'en emparèrent, et s'y fortifièrent vers l'an 1577; et, voyant l'importance du port et l'avantage qu'en recevoient leurs bâtimens, outre qu'ils avoient par là un moyen de tenir en bride les états du pape, ceux de Toscane, de Lucques, et l'île de Corse, ils y bâtirent en 1606 une forteresse considérable, flanquée de cinq bastions, et de quantité d'ouvrages extérieurs. Elle est à la droite du port sur une haute montagne, presqu'entièrement de rocher ou de tuf, escarpée ou inaccessible du côté de la mer qui l'environne, et en fait une presqu-

île qui ne tient à la terre de l'île que par un front que deux bastions occupent aisément. C'est le seul endroit par lequel cette forteresse peut être attaquée. Ce front est couvert d'une grande demi-lune à flancs, défendue de deux contre-gardes, d'un double chemin couvert, avec des fossés secs et des redoutes sur le glacis. Tous ces ouvrages forment un amphithéâtre dont le coup-d'œil est très-beau, de quelque côté qu'on se place. Au-delà du chemin couvert on voit deux redoutes, qui peuvent incommoder avec le canon et leur mousqueterie les bâtimens qu'on ne voudroit pas souffrir près de la forteresse. Quoique cette place n'ait que cinq bastions, elle ne laisse pas d'être grande, parce que les bastions et les courtines sont considérables : il n'y a qu'un fossé et qu'un chemin couvert du côté de la mer. Les ouvrages seroient inutiles de ce côté, parce qu'elle ne peut être attaquée : on les a jetés tous du côté de la terre, par où la place est accessible. Elle a soutenu deux siéges fameux, l'un en 1646, et l'autre en 1650. Les Français la prirent en vingt jours, et les Espagnols la reprirent en quarante-sept de tranchée ouverte. Le port de Porto-Longone, ou simplement Longone, a été ainsi appelé à cause de sa longueur. Son entrée n'a pas plus d'un demi-mille de largeur, sur plus de trois milles de profondeur. Sa largeur n'est pas égale par-tout; elle s'augmente considérablement à un mille en dedans de l'entrée, et fait un coude à la droite, qui est un port naturel, fermé presqu'entièrement de tous côtés, où les plus gros bâtimens peuvent mouiller assez près de la terre, et y être dans une sûreté entière, à couvert de la plus grosse mer et des vents. Le fond est bon par-tout; sur la gauche en entrant est un petit fort ou château qui paroit très-ancien, et dans lequel on met un médiocre détachement de la garnison de la forteresse. Il est assez bien pourvu d'artillerie. Sous la forteresse, on voit deux redoutes au-delà du dernier chemin couvert. *Pop.* 1500. *Voyez* Isle-d'Elbe.

Porto-Vecchio, ville (*Liamone*), arrond. de Sartène, ch.-l. de cant., au bord de la mer, près le golfe de son nom, à 27 kil. (6 l.) S. S. E. de Tallano, 13 myr. (29 l.) S. de Bastia, 30 k. (6 l. ¾) N. N. E. de Bonifacio. Cette ville a le meilleur port de l'île. Il a 4 kil. (1 l.) de longueur, et 2 kil. (½ l.) de largeur. On y est à l'abri des tempêtes. Il est par-tout d'une grande profondeur, et peut contenir une flotte considérable de vaisseaux de guerre. Ses fortifications sont simples, et le mauvais air contraint les habitans à abandonner cette contrée pendant quatre mois les plus chauds de l'année. Près de son bord est un rocher taillé majestueusement en colonne. Porto-Vecchio peut être compté parmi les ports les plus fameux de l'Europe. *Pop.* 1242.

Porto-Vecchio, golfe (*Liamone*), arrond. de Sartène, où est situé Porto-Vecchio. Son entrée a 4 kilom. (1 l.) de large.

Portola, v. (*Sesia*), arrond. de Bielle, cant. de Mosso, dans la vallée et sur la Sessera, à 24 k. (5 l. ½) N. E. de Bielle. *Pop.* 1675. *Bur. de poste* de Bielle.

Ports, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. de St.-Maur, près la Vienne, à 30 kil. (6 l. ¾) de Chinon, 43 kil. (9 l. ¾) de Tours. *Pop.* 300. *Bur. de poste* des Ormes. département de la Vienne.

Ports (*mouvemens des*). Sous la république, il y a dans chacun des ports de Brest, Lorient, Rochefort et Toulon, un chef des mouvemens des ports. Ce chef a sous ses ordres, pour l'exécution des travaux, des sous-chefs, des lieutenans et des enseignes de vaisseau. Le chef des mouvemens est chargé du mouvement, amarrage, lestage, délestage des bâtimens flottans, de leur garde et conservation dans le port; du mâtement et dématement, du cabotage en carène, de l'entrée des bâtimens et de leur sortie des bassins et ports, du hallage à terre et de toutes manœuvres à faire dans le port; de l'arrangement et entretien des gréemens des bâtimens dans les magasins destinés à cet effet; des travaux de la garniture, du curage ordinaire des ports, et du placement des tonnes ou balises; des secours à donner aux bâtimens en armement et désarmement, et à ceux qui courent des dangers; de la surveillance des pilotes-côtiers, des pompes à incendie et pompiers; des signaux, phares, vigies, et des préposés à ces différens services. Le chef des mouvemens destine les ouvriers, marins ou journaliers, selon les travaux et les opérations dont il est chargé. Il propose au préfet les avancemens de grade ou de paie dont il juge les individus susceptibles.

Ports (*états-majors des*). L'état-major des ports ci-après nommés est composé comme il suit :

Brest. Un chef militaire contre-amiral ou chef de division, un adjudant-capitaine de vaisseau, deux adjudans-capitaines de frégates ou lieutenans de vaisseaux; trois adjudans-enseignes de vaisseaux.

Rochefort. Un chef militaire contre-amiral ou chef de division, un adjudant-capitaine de vaisseau, un adjudant-capitaine de frégate ou lieutenant de vaisseau, deux sous-adjudans-enseignes de vaisseaux.

Toulon. Un chef militaire contre-amiral ou chef de division, un adjudant capitaine de vaisseau, un adjudant-capitaine de frégate ou lieutenant de vaisseau, deux sous-adjudans-enseignes de vaisseaux.

Lorient. Un chef militaire capitaine de vaisseau, un adjudant-capitaine de frégate ou lieutenant de vaisseau, un sous-adjudant-enseigne de vaisseau.

Havre. Les fonctions de chef militaire sont remplies par le chef des mouvemens : il a sous ses ordres un adjudant-lieutenant de vaisseau, un sous-adjudant enseigne de vaisseau.

Dunkerque. Lorsque les besoins du service exigent qu'il soit établi un état-major dans le premier arrondissement, il est composé comme celui du Hâvre

Le chef militaire commande les officiers de vaisseau de tous les grades. Il est de même spécialement chargé de la garde militaire et sûreté du port, des forts et postes qui en dépendent. Il propose au préfet maritime les officiers qui doivent composer les vaisseaux en armement. Les ordres donnés à cet effet par le préfet sont exécutés sur-le-champ : ils ne peuvent être changés que par ceux du ministre. Il propose aussi les officiers chargés de faire provisoirement l'armement d'un vaisseau dont l'état-major n'a pas été nommé ou n'est pas encore en fonctions. Il destine des officiers de vaisseaux en nombre suffisant, pour, sous les ordres du chef des mouvemens, suivre les opérations de ce service. Il destine les officiers qui doivent être de garde, de rondes, faire les visites d'hôpitaux, de casernes et autres, et assister aux recettes de matières et

de vivres. Enfin, il destine les troupes d'artillerie de la marine qui doivent être embarquées sur les bâtimens en armement. Il surveille l'instruction théorique et pratique des officiers de vaisseaux, des troupes d'artillerie de la marine : des adjudans et sous-adjudans sont chargés de la surveillance du service et de l'exécution des ordres qu'il donne.

Ports et arsenaux (service des). Le service des ports et arsenaux de Brest, Lorient, Rochefort et Toulon est divisé ainsi qu'il suit : 1° état-major, officiers, troupes d'artillerie de la marine ; 2° constructions navales ; 3° mouvemens du port ; 4° parc d'artillerie ; 5° administration et comptabilité. Ces détails sont confiés à des chefs, sous l'autorité du préfet maritime. *Voyez* chacun de ces articles.

Ports (Bagnes). Il y a un bagne dans chacun des ports de Brest, Toulon, Rochefort, Lorient, Nice et le Havre. Dans les quatre premiers, on y reçoit tous les condamnés aux fers, pour être attachés à la chaîne pendant tout le temps fixé par leur jugement. Ils y sont employés aux travaux du port, de l'arsenal, qui leur sont désignés pour les vaisseaux. Les bagnes de Nice et du Havre sont spécialement destinés à recevoir les soldats et marins condamnés pour crime de désertion. Lorsqu'un soldat ou marin est condamné aux fers, il est conduit sur-le-champ au bagne du Havre, ou de Nice, par la gendarmerie nationale, et remis à la disposition du commissaire principal de marine, pour y être également attaché à la chaîne pendant tout le temps fixé par son jugement, et être employé, comme les autres forçats, aux travaux de l'arsenal, et particulièrement à ceux des constructions, entretiens et réparations des ouvrages hydrauliques.

Ports (Administration et comptabilité des). Il y a dans chacun des ports de Brest, Lorient, Rochefort et Toulon, un chef d'administration ayant sous lui des commissaires, des sous-commissaires et des commis. L'administration et comptabilité se divisent ainsi qu'il suit : 1° Le magasin général où se fait la recette et dépense des matières ; 2° les fonds et revenus ; 3° les armements et prises ; 4° les chantiers et ateliers ; 5° les hôpitaux et bagnes ; 6° les vivres. Le chef de l'administration n'ordonnance les dépenses que d'après les ordres du ministre pour la répartition des fonds. Il rend, tous les trois mois, le compte ou la gestion au conseil d'administration. Le préfet maritime ne peut changer la répartition que dans les cas urgens et extraordinaires, après avoir consulté le conseil d'administration et à la charge d'en rendre compte au ministre dans les vingt-quatre heures.

Portz, v. (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Sarrebourg, à 4 k. (1 l.) S. O. de cette ville, 4 kil. (1 l.) N. N. E. de Frodenberg, 21 k. (4 l. ¾) S. de Trèves. *Pop.* compr. celle de Metzkirch, 139. *Bureau de poste* de Luxembourg, départ. des Forêts.

Porzit, pointe et retranchemens (*Finistère*), arrond. et cant. de Brest, à 4 k. (1 l.) S. O. de cette ville, dans la rade ; elle a au S. la pointe des Espagnols, à l'O. celle de Bric-de-Nevent, qui fait l'angle de l'anse Ste.-Anne.

Posanges, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Vitteaux, sur la Breune, à 11 kilom. (2 l. ½) de Semur, 40 kil. (9 l.) de Dijon. *Popul.* 240. *Bureau de poste* de Vitteaux.

Posé, v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Pont-de-l'Arche, près la Seine, à 10 kil. (2 l. ½) de Louviers, 31 kil. (7 l.) d'Evreux. *Popul.* 1055. *Bur. de poste* de Pont-de-l'Arche.

Posmange, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Charleville, comm. de Bagimont, à 13 k. (3 l.) de Mézières. *Popul.* compr. celle de Bagimont, 86. *Bureau de poste* de Mézières.

Posmont, v. (*Orne*), arrondiss. d'Argentan, cant. de Gacé, près la forêt d'Evroult, à 18 kilom. (4 l.) de l'Aigle, 43 kil. (9 l. ¾) d'Alençon. *Popul.* 112. *Bur. de poste* de Gacé.

Possesse, v. (*Marne*), arrond. de Vitry-sur-Marne, cant. d'Heilz-le-Maurupt, à 24 kil. (5 l. ½) de de Vitry, 33 kil. (7 l. ½) de Châlons. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 477. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

Post, v. (*Forêts*), arrondiss. de Luxembourg, cant. d'Arlon, à 8 k. (2 l.) E. N. E. d'Habay-la-Neuve, 8 kilom. (2 l.) N. p. O. d'Arlon, 32 k. (7 l. ¼) O. N. O. de Luxembourg. *Popul.* 294. *Bur. de poste* d'Arlon.

Postel, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Turnhout, cant. d'Arendonck, comm. de Réthy, à 18 kil. (4 l.) de Turnhout, 7 kilom. (1 l. ¾) d'Arendonck. *Popul.* compr. celle de Réthy, 1699. *Bureau de poste* de Turnhout.

Postrholt, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Ruremonde, cant. de Maseyck, à 7 k. (1 l. ¾) E. S. E. de Stevensweerd, 11 k. (2 l. ¾) E. de Maseyck, 33 kil. (7 l. ½) N. E. Maëstricht. *Pop.* 589. *Bur. de poste* de Maseyck.

Posterle (le), roc (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, canton de Chorges, à 7 kil. (1 l. ⅔) N. p. E. de cette ville. Il a du N. au S. 1 kil. (¼ l.) de long.

Postes. Le conseil d'administration des postes aux chevaux, à Paris, hôtel des Postes, rue Coq-Héron, est composé de trois inspecteurs principaux et d'un secrétaire général.

L'administration générale des postes, à Paris, hôtel des Postes, rue J.-J. Rousseau, est composée d'un directeur, de cinq administrateurs, d'un secrétaire général, et d'un inspecteur général. Il a des bureaux et directions sur tous les points de la république pour la réception des lettres. *Voyez* le Tableau.

Posthomy, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de St.-Sernin, à 25 kil. (5 l. ⅔) de St.-Afrique, 5 myr. (12 l. ½) de Rhodez. *Popul.* 830. *Bur. de poste* de St.-Sernin.

Postiac, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Branne, à 16 k. (3 l. ¾) de Libourne, 32 k. (7 l. ¼) de Bordeaux. *Popul.* 107. *Bur. de poste* de Libourne.

Postigny, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Falaise, à 8 k. (2 l.) N. de cette ville, 25 kil. (5 l. ¾) S. de Caen, 9 kilom. (2 l. ½) E. de Bois-Halbout. *Popul.* 388. *Bur. de poste* de Caen.

Postolle v. (la), v. (*Yonne*), arr. de Sens, cant. de Villeneuve-sur-Vanne, à 14 k. (3 l. ½) de Sens, 5 myr. (12 l. ½) d'Auxerre. *Popul.* 280. *Bur. de poste* de Sens.

Postroff, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Fénestranges, à 27 kilom. (6 l.) de Dieuze, 7 myr. (15 l. ½) de Nancy. *Popul.* 284. *Bur. de poste* de Sarrebourg.

Postua, v. (*Sesia*), arrond. de Verceil, cant. de Crevacore, sur une hauteur escarpée, près de la Stroma,

dans le val Sessera, à 42 k. (9 l. ½) N. O. de Verceil. *Pop.* 1001. *Bur. de poste* de Verceil.

Pot-de-Fer, v. (*Seine-Inférieure*). Voyez Carville-St.-Héricourt.

Potangis, v. (*Marne*), arrond. d'Epernay, cant. d'Esternay, à 16 k. (3 l. ⅔) de Sézanne, 7 myr. (15 l.) de Châlons. *Pop.* 175. *Bur. de poste* de Villenauxe, départ. de l'Aube.

Potasse (fabrication de la). Sous la république, il y a un commissaire à ambulance pour la fabrication de la potasse, etc., dans les villes de Paris, Colmar, Réthel, Nancy, Moulins, et au Ripault, près Tours. Voyez *Poudreries*.

Poteau, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. d'Houdau, commune de Tilly, à 10 kilom. (2 l. ½) d'Houdan, 18 kil. (4 l.) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Tilly, 459. *Bur. de poste* d'Houdan.

Poteau (le), v. (*Gironde*), arr. de Bazas, cant. et comm. de Captieux, à 27 kil. (6 l.) de Bazas, 8 k. (2 l.) de Captieux. *Popul.* compr. celle de Captieux, 1500. *Bureau de poste* de Bazas. *Rel. de poste aux chevaux.*

Potel, v. (*Eure*), arr. et cant. de Louviers, comm. d'Acquigny, à 5 kil. (1 l. ¼) de Louviers, 20 kil. (4 l. ½) d'Evreux. *Pop.* compr. celle d'Acquigny, 738. *Bur. de poste* de Louviers.

Potelet, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, cant. et comm. de Dourdan, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville, 15 kilom. (3 l. ½) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Dourdan, 2880. *Bureau de poste* de Dourdan.

Potelier, riv. (*Hautes-Alpes*), arroud. de Gap, cant. de Veyne. Sa source, à 3 kilom. (⅔ de l.) S. de Veyne, coule au S. O., et se rend dans la Malaise, à 4 k. (1 l.) S. S. E. de sa source.

Potelles, v. (*Nord*), arrondiss. d'Avesnes, cant. du Quesnoy, près la Ronelle, à 2 kil. (½ l.) du Quesnoy, 43 kil. (9 l. ¾) de Douay. *Pop.* 119. *Bur. de poste* du Quesnoy.

Potémont *ou* Epothémont, v. (*Aube*) arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Soulaines, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Bar, 4 myr. (10 l.) de Troyes. *Pop.* 117. *Bur. de poste* de Brienne.

Potence. Sous la monarchie, c'étoit un instrument de supplice, composé d'un montant à l'extrémité duquel étoit un chevron assemblé, soutenu au-dessous par une pièce de bois. C'étoit au bout de ce chevron que s'attachoit la corde passée au cou du condamné.

Potenssac, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Lesparre, à 5 k. (1 l. ½) de cette ville, 6 myr. (13 l. ¾) de Bordeaux. *Popul.* 227. *Bur. de poste* Lesparre.

Poterie, h. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, commune de Claire-Fontaine, à 10 k. (2 l. ½) de Rambouillet, 24 kilom. (5 l. ½) d'Etampes. *Popul.* compr. celle de Claire-Fontaine, 470. *Bur. de poste* de Rambouillet.

Poterie (la), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Damville, commune de Chanteloup, à 5 k. (1 l. ½) de Damville, 24 kil. (5 l. ⅔) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Chanteloup, 140. *Bur. de poste* de Damville.

Poterie (la), v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Dreux, cant. de Brézolles, commune de St.-Remy, à 2 kil. (½ l.) de Nonancourt, 13 k. (3 l.) de Dreux. *Pop.* compr. celle de St.-Remy, 534. *Bur. de poste* de Nonancourt.

Poterie (la), village (*Maine-et-Loire*). Voyez Challain.

Poterie (la), v. (*Oise*), arr. et cant. nord-est de Beauvais, comm. de Savignies, à 8 kilomèt. (2 l.) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de Savignies, 707. *Bur. de poste* de Beauvais.

Poterie (la), v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Trun, à 9 k. (2 l. ¼) d'Argentan, 4 m. (10 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 103. *Bur. de poste* d'Argentan.

Poterie (la), v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Tourouvre, à 18 kil. (4 l.) de Mortagne, 5 myr. (11 l. ½) d'Alençon. *Popul.* 220. *Bur. de poste* de St.-Maurice.

Poterie (la), v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. de Boos, comm. de Belbeuf, à 6 kil. (1 l. ½) de Rouen, 5 kil. (1 l. ¼) de Boos. *Popul.* compr. celle de Belbeuf, 668. *Bureau de poste* de Rouen.

Poterie (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, comm. du Val-St.-Germain, à 6 kil. (1 l. ½) de Dourdan, 16 kilom. (3 l. ¾) d'Etampes. *Pop.* compr. celle du Val-St.-Germain, 639. *Bur. de poste* de Dourdan.

Poterie (la), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. de Condé, à 7 kil. (1 l. ¾) d'Houdan, 29 kilom. (6 l. ½) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Condé, 280. *Bur. de poste* d'Houdan.

Poterie (la), v. (*Seine-Inférieure*), arrond. du Havre, cant. de Criquetot-Leneval, à 13 k. (3 l.) de Montivilliers, 7 myr. (15 l. ½) de Rouen. *Pop.* 448. *Bur. de poste* de Moutivilliers.

Poterie-Mathieu (la), village (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Saint-Georges-du-Vièvre, à 9 kil. (2 l. ¼) de Pont-Audemer, 5 myr. (11 l. ⅔) d'Evreux. *Pop.* 835. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

Pothieres, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Chatillon-sur-Seine, près la Seine, à 7 kil. (1 l. ¾) de Chatillon, 8 myr. (17 l. ½) de Dijon. On y voyoit une abbaye commendataire de Bénédictins, fondée en 1160, par Gérard, comte de Roussillon, et par Berthe sa femme. *Pop.* 479. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Seine.

Potiere-Pezée, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. et comm. de Lassigny, à 10 kilom. (2 l. ½) de Noyon, 6 myr. (13 l. ⅔) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de Lassigny, 731. *Bur. de poste* de Noyon.

Potinière (la), v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Dreux, cant. de Brézolles, comm. de la Gadellière, à 6 k. (1 l. ½) de Verneuil, 29 kil. (6 l. ½) de Dreux. *Popul.* compr. celle de la Gadellière, 371. *Bur. de poste* de Verneuil, départ. de l'Eure.

Potrie (la), v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Lamballe, à 3 kilom. (¾ de l.) de cette ville, 22 kil. (5 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 592. *Bureau de poste* de Lamballe.

Pots (le), riv. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de St.-Hubert, à 4 kil. (1 l.) S. duquel elle prend sa source, qui coule à l'O., puis au N. N. O., et retourne à l'O. se rendre dans la rivière de l'Homme, à 5 k. (1 l. ¼) O. de St.-Hubert; elle a 5 k. (1 l. ¼) de cours.

Potte, v. (*Somme*), arrond. de Péronne, cant. de Nesle, à 13 kil. (3 l.) de Péronne, 4 m. (10 l.) d'Amiens. *Pop.* 204. *Bur. de p.* de Nesle.

Pottes, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Celles, près l'Escaut, à 5 k. (1 l. ¼) O. N. O. de Celles, 11 kil. (2 l. ¾) S. O. de Renaix, 5 myr. (11 l. ¼) N. O. de Mons. *Pop.* 1169. *Bur. de poste* de Tournai.

Potzbach, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Kaiserslautern, cant. de Winweiler, à 6 k. (1 l. ½) S. p. O. de cet endroit, 4 kil. (1 l.) d'Otterberg, 6 myr. (13 l. ½) S. S. O. de Mayence. *Pop.* 372. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Pou (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de St.-Germain-en-Laye, comm. d'Egremont, à 5 k. (1 l. ¼) de Poissy, 15 k. (3 l. ½) Versailles. *Pop.* compr. celle d'Egremont, 138. *Bur. de poste* de Poissy.

Pouançay, v. (*Vienne*), arrond. de Loudun, cant. des Trois-Moutiers, à 14 k. (3 l. ¼) de Loudun, 6 myr. (14 l. ½) de Poitiers. *Pop.* 235. *Bur. de poste* de Loudun.

Pouancé, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Chartres, cant. d'Illiers, comm. de Bailleau-le-Pain, à 16 k. (3 l. ¾) de Chartres, 10 k. (2 l. ½) d'Illiers. *P.* compr. celle de Bailleau-le-Pain, 697. *Bur. de p.* de Chartres.

Pouancé, ville (*Maine-et-Loire*), arr. de Segré, ch.-l. de cant., sur la Verzée, à 15 k. (3 l. ½) E. de Château-Briant, 24 k. (5 l. ½) O. N. O. de Segré, 5 myr. (12 l. ½) N. O. d'Angers. C'étoit le siége d'une justice royale, d'un grenier à sel et d'une maîtrise particulière. On y trouve deux forges, deux fourneaux et un martinet, qui alimentent les mines de fer qui sont dans son voisinage. C'est la résidence de deux brigades de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1306. *Bur. de poste* de Segré.

Pouan, v. (*Aube*), arr. et cant. d'Arcis-sur-Aube, sur la Barbuise, ruisseau, à 5 kil. (1 l. ¼) d'Arcis, 28 k. (6 l. ¼) de Troyes. *Pop.* 680. *Bur. de poste* d'Arcis-sur-Aube.

Pouant, v. (*Vienne*), arr. de Loudun, cant. de Monts, à 14 kil. (3 l. ¼) de Loudun, 5 myr. (10 l. ¾) de Poitiers. *Pop.* 439. *Bur. de poste* Richelieu, départ. d'Indre-et-Loire.

Pouban, v. (*Haute-Garonne*), *Voyez* **Poban**.

Pouces. Voyez *Mesures et poids.*

Poucharramet, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Muret, cant. de Rieumes, près la Bure, à 13 kilom. (3 l.) de Muret, 30 kil. (6 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 432. *Bur. de poste* de Muret.

Poucherguès, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Bordères, près la Neste de Louron, à 29 kilom. (6 l. ½) de la Barthe, 5 myr. (12 l.) de Tarbes. Il y a près de cet endroit des ardoises, et entre lui et Adervielle on voit des couches d'ardoise argileuse. On voit aussi dans ce village des morceaux de marbre gris qui font présumer que les montagnes voisines sont composées de cette espèce de pierre. *Popul.* ..... *Bur. de poste* d'Arreau.

Poucherguès, lac (*Hautes-Pyrénées*), arrond. de Bagnères, cant. d'Arreau, à 25 k. (5 l. ⅔) S. p. O. de cet endroit; il a du N. au S. 972 mèt. (500 tois.) et de l'E. à l'O. 389 mèt. (200 t.) de large.

Poucheux, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Remiremont, près la Moselle, à 9 kil. (2 l. ¼) de Remiremont, 11 k. (2 l. ¾) d'Epinal. *Pop.* 956. *Bur. de poste* de Remiremont. *Rel. de poste aux chevaux.*

Pouchin, v. (*Basses-Pyrénées*), arr., cant. et comm. de Pau, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle de Pau.... *Bur. de p.* de Pau.

Poudensan, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Mezin, commune de Paudenas, à 16 k. (3 l. ¾) de Nérac, 4 k. (1 l.) de Mezin. *Pop.* compr. celle de Paudenas, 1028. *Bur. de poste* de Nérac.

Poudenx, v. (*Landes*), arrond. de St.-Sever, cant. d'Hagetmau, à 21 k. (4 l. ⅔) de St.-Sever, 36 k. (8 l.) de Mont-de-Marsan. *Popul.* 474. *Bur. de poste* de St.-Sever.

Poudeux, v. (*Tarn*), arrond. et cant. de Lavaur, comm. de Belcastel, à 5 k. (1 l. ¼) de Lavaur. *Pop.* compr. celle de Belcastel, 463. *Bur. de poste* de Lavaur.

Poudis, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. de Puy-Laurens, près la Saur, à 24 kil. (5 l. ½) de Lavaur, 22 k. (5 l.) de Castres. *Pop.* 440. *Bur. de poste* de Puy-Laurens.

Poudraguin, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. d'Aignan, 11 kilom. (2 l. ¾) de Nogaro, 4 myr. (10 l.) d'Auch. *Pop.* 442. *Bur. de poste* de Plaisance.

Poudreries et raffineries, salpêtre et potasse, (administration des). Sous la république, il y a des poudreries et des raffineries, à Colmar, Toulouse, Bordeaux, Turin, et au Ripault, près Tours, et d'autres poudreries à Arcier, près Besançon, au Port-Chamas, Essonne, Pont-de-Buis, près Brest, Metz, Maromme, près Rouen, Esquerdes, près St.-Omer, Vongès, près Dijon, St.-Jean-d'Angely, St.-Médard, près Bordeaux, et à Turin; des raffineries de poudre dans les villes de Besançon, Dijon, Nancy, Rouen, Lyon, Marseille, Lille, Avignon, Saumur et Paris. Près de chaque poudrerie et raffinerie est attaché un commissaire chargé en même temps des nitrières, et des bureaux de réception ou de vente, etc. Il y a des commissaires à réunion d'entrepôt des poudres et salpêtres dans les villes de Nantes, Bruxelles, Liége, et Trèves. Il est attaché à chacune des poudreries, raffineries, salpêtrières, potasse, et réunion d'entrepot des poudres et salpêtres sur tous les points de la république, un commissaire qui est chargé en même temps des nitrières, des bureaux de réception ou de vente, etc. Il y a auprès de l'administration générale des poudres et salpêtres, à Paris, des places d'élèves, choisis au concours parmi des jeunes gens, âgés de plus de dix-huit ans, et reconnus suffisamment instruits par un examen qu'ils subissent avant leur admission sur la géométrie descriptive, la mécanique élémentaire, la physique et la chimie. Les commissaires des poudres sont pris parmi ces élèves.

L'administration des poudres et salpêtres est dirigée par trois administrateurs généraux, qui résident à Paris, et qui sont sous la surveillance du ministre de la guerre. Ils exercent une surveillance active sur toutes les parties de la fabrication, distribution et ventes des salpêtres et poudres; ils ont autorité sur tous les agens et préposés de ce service; ils proposent au ministre les nominations d'emplois, changemens ou destitutions qu'ils croient nécessaires concernant les inspecteurs, les commissaires des différentes sortes, ou les élèves, et font, de leur seule autorité, les nominations, changemens ou destitutions concernant les autres agens; ils ordonnent les paiemens d'achats faits par le service des poudres et salpêtres, vérifient, arrêtent et closent les comptes de chaque comptable. Ils fournissent, chaque mois, au ministre de la guerre un bordereau de recettes et dépenses en deniers, et un état de situation des matières. Les administrateurs généraux tiennent des assemblées pour arrêter toutes leurs opérations.

Il y a à Paris, auprès de l'administration générale des poudres et salpêtres, deux inspecteurs généraux, qui font dans les fabriques, raffineries et autres établissemens, les tournées qui leur sont prescrites par l'administration générale; ils propagent les perfectionnemens, et donnent des

ordres pour assurer par-tout la régularité et l'uniformité nécessaires dans le service; ils rendent compte à l'administration de l'état des établissemens, et présentent leurs vues sur les abus à corriger, et les améliorations à faire.

Poudrie (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Chevreuse, comm. de Maincourt, à 6 k. (1 l. ½) de Trappes, 13 k. (3 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Maincourt, 122. *Bur. de poste* de Trappes.

Pouech, v. (*Arriège*), arr. et cant. de St.-Girons, comm. de Moulis, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Girons, 42 k. (9 l. ½) de Foix. *Pop.* compr. celle de Moulis, 1977. *Bur. de poste* de St.-Girons.

Poucy, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbe, cant. de Trie, à 8 k. (2 l.) de Tarbe. *Pop...* *B. de p.* de Tarbe.

Pouèze (la), v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Ségré, cant. du Lion-d'Angers, à 15 k. (3 l. ½) de Ségré, 21 k. (4 l. ¾) d'Angers. *Pop.* 793. *Bur. de poste* du Lion-d'Angers.

Poufeond, v. (*Deux-Sèvres*), arr. et cant. de Melle, sur la Berlande, à 3 k. (¾ de l.) de Melle, 30 k. (6 l. ¾) de Niort. Il y a un haras de baudets, principale richesse du département. *Pop.....* *Bur. de poste* de Melle.

Poufounac, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. et comm. de Valderiès, à 11 k. (2 l. ¾) d'Alby. *Pop.* compr. celle de Valderiès et dépend., 1275. *Bur. de poste* d'Alby.

Pouges (les), v. (*Creuse*), arr. de Bourganeuf, cant. de Pontarion, à 14 k. (3 l. ½) de Bourganeuf, 22 k. (5 l.) de Guéret. *Pop.* 234. *Bur. de poste* de Bourganeuf.

Pouget (le), v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de St.-Chely-d'Aubrac, à 18 k. (4 l.) de St.-Geniez, 4 m. (10 l. ½) de Rhodez. *Pop.* compr. celles de Saint-Chely-d'Aubrac, de Belvèze, d'Estein, 1660. *B. de poste* d'Espalion.

Pouget, v. (*Aveyron*), arrond. d'Espalion, cant. de la Guiole, commune de Soulage. *Pop.* comp. celle de Soulage-Bonneval, Soulaquet et Lagardelle, 322. *Bur. de poste* de la Guiole.

Pouget, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Gignac, à 29 k. (6 l. ½) de Montpellier, 22 kil. (5 l.) de Lodève. *Pop.* compr. celle de Saint-Amans, 909. *B. de p.* de Gignac.

Pougné, v. (*Charente*), arr. et cant. de Ruffec, près l'Argentor, à 9 k. (2 l. ¼) de Ruffec, 39 k. (8 l. ¾) d'Angoulême. *Pop.* compr. celle de Boiseaugeay, 455. *Bur. de poste* de Ruffec.

Pougnes, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Secondigny, à 13 kil. (3 l.) de Parthenay, 41 k. (9 l. ¼) de Niort. *Pop.* 367. *Bur. de poste* de Parthenay.

Pougny, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. et comm. de Collonges, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 18 k. (4 l.) de Genève. *Popul.* compr. celle de Collonges, 1446. *Bur. de p.* de Collonges.

Pougny, v. (*Nièvre*), arr. et cant. de Cosne, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 4 m. (10 l. ¼) de Nevers. *Popul.* 1070. *B. de p.* de Cosne.

Pouguadoresse, v. (*Gard*), arr. d'Uzès, canton de Lussan, près la Tave, à 10 k. (2 l. ½) d'Uzès, 31 k. (7 l.) de Nimes. *Pop.* 353. *Bur. de p.* d'Uzès.

Pougueil, v. (*Eure*), arr. et cant. du Grand-Andelys, comm. de Vezillon, à 2 kil. (½ l.) du Grand-Andelys. *Pop.* compr. celle de Vezillon, 168. *Bur. de poste* du Grand-Andelys.

Pougues, b. (*Nièvre*), arr. de Nevers, chef-lieu de cant., à 10 k. (2 l. ½) N. p. O. de Nevers, 13 k. (3 l.) S. p. E. de la Charité, 22 k. (5 l.) de Villequiers. A quatre cent pas de ce bourg, et à soixante de la plus haute montagne, coule une source d'eau minérale. Cette fontaine est entourée d'un carré de murailles de 8 à 10 mèt. (25 à 30 pieds) de circonférence. Le puits qui en contient les eaux est bâti en pierres de taille. Il a 1 mèt. (3 pieds) de diamètre, sur plus de 6 mèt. ⅔ (20 pieds) de profondeur. On a placé vers le milieu une table de fer fondu, où l'on a pratiqué une ouverture d'environ ⅓ de mèt. (1 pied) de diamètre, par où les eaux s'élèvent avec impétuosité. Ces eaux sont un remède salutaire contre un grand nombre de maladies, notamment contre les hydropisies. Louis XIV y alla prendre les eaux en 1686. Il y a aux environs une carrière de marbre rouge-canelle exploitée. *Pop.* 912. *Bur. de poste* de Nevers. *Rel. de poste aux chevaux.*

Pougues, v. (*Nièvre*). *Voyez* Pouques.

Pougy, b. (*Aube*), arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerup, sur l'Auzon, près l'Aube, à 18 k. (4 l.) d'Arcis, 27 k. (6 l.) de Troyes, 13 k. (3 l.) N. O. de Brienne-le-Château. Il y avoit un chapitre fondé en 1154 par Henri, comte de Champagne, surnommé *le Libéral*, à cause des dons fréquens qu'il faisoit à l'église. *Pop.* 540. *Bur. de poste* d'Arcis-sur-Aube.

Pouiade (la), v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Guitres, à 20 k. (4 l. ½) de Libourne, 36 kil. (8 l.) de Bordeaux. *Pop.* 747. *Bur. de poste* de Libourne.

Pouilané (tuc de), montagne (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, au sommet des Pyrénées, à 10 k. (2 l. ½) S. E. de Bagnères-de-Luchon.

Pouilané, port (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, entre deux montagnes, à 11 k. (¾ de l.) S. E. de Bagnères.

Pouilhouatib, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, canton de Mugron, à 13 k. (3 l.) de St.-Sever, 27 k. (6 l.) de Mont-de-Marsan. *Popul.* compr. celle de St.-Aubin, 691. *Bur. de poste* de Tartas.

Pouillacq, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, cant. de Montlieu, à 3 kil. (¾ de l.) de cet endroit, 6 m. (13 l. ¾) de Saintes. *Pop.* 458. *Bur. de poste* de Montlieu.

Pouillat, v. (*Ain*), arrond. de Bourg, cant. de Treffort, à 21 kil. (4 l. ¾) de Bourg. *Pop.* 335. *Bur. de poste* de Bourg.

Poullaouen, v. (*Finistère*), arr. de Château-Lin, cant. de Carhaix, à 8 kil. (2 l.) de cet endroit, 4 myr. (11 l. ½) de Quimper. Les productions utiles de la mine de Poullaouen sont la galène à grandes facettes, donnant peu d'argent, mais riche en plomb, des pyrites martiales, de la blende brune feuilletée, et en cristaux noirs très-brillans, de belles cristallisations de quartz, du spath calcaire et du spath perlé, de la stéatite. *Pop.* 3421. *B. de p.* de Carhaix.

Pouillé, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. de St.-Aignan, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 31 k. (7 l.) de Blois. *Pop.* 512. *Bur. de poste* de St.-Aignan.

Pouillé, v. (*Loire-Inférieure*), arr. et cant. d'Ancenis, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 40 k. (9 l.) de Nantes. *Popul.* 545. *Bur. de poste* d'Ancenis.

Pouillé, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de l'Hermenault, à 11 k. (2 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 491. *Bur. de p.* de St.-Herment. *Rel. de p. aux chev.*

Pouillé,

Pouillé, v. (*Vienne*), arr. de Poitiers, cant. de St.-Julien, à 19 k. (4 l. ¼) de Poitiers. *Pop.* 255. *Bur. de poste* de Chauvigny.

Pouillenay, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Flavigny, près la Brenne, à 5 k. (1 l. ¼) de Semur, 5 m. (10 l. ¾) de Dijon. Il y a une source d'eau salée, non exploitée. *Pop.* 641. *Bureau de poste* de Flavigny.

Pouilley-François, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. d'Audeux, à 13 k. (3 l.) de Besançon. *Popul.* 427. *Bur. de poste* de St.-Vit.

Pouilley-les-Vignes, village (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. d'Audeux, à 7 k. (1 l. ¾) O. de Besançon, 28 kil. (6 l. ¼) E. de Pesme, 18 k. (4 l.) N. de Quingey. On y exploite une carrière de marbre noir. *P.* 660. *B. de p.* de Besançon.

Pouilli-le-Chatel, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. d'Anse, sur la Nizeran, à 4 k. (1 l.) de Villefranche, 29 kil. (6 l. ½) de Lyon. *Pop.* 121. *Bur. de poste* de Villefranche-sur-Saone.

Pouillon, v. (*Landes*), arr. de Dax, chef-lieu de cant., à 11 kil. (2 l. ¾) S. p. E. de cette ville, 5 myr. (11 l. ½) S. O. de Mont-de-Marsan, 10 k. (2 l. ½) de Peyrehorade. Il y a dans son territoire des eaux minérales. *Pop.* 3940. *Bur. de poste* de Dax.

Pouillon, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Bourgogne, à 8 k. (2 l.) de Reims, 5 m. (11 l. ½) de Châlons. *Pop.* 335. *Bur. de poste* de Reims.

Pouilloux, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. d'Ardres, comm. de St.-Hérent, à 11 k. (2 l. ¾) d'Issoire, 37 k. (8 l. ¼) de Clermont. *Pop.* compr. celle de St.-Hérent et Roucyren, 472. *B. de p.* d'Ardres.

Pouilloux, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, à 5 m. (11 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 833. *Bur. de poste* de Perrecy.

Pouilloux, v. (*Deux-Sèvres*). Voyez Chappelle-Pouilloux.

Pouilly, b. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, ch.-l. de cant., près les sources de l'Armançon et de la Vandenesse, à 37 kil. (8 l. ¼) O. de Dijon, 15 k. (3 l. ½) N. d'Arnay, 24 kil. (5 l. ½) E. de Saulieu. Le territoire produit peu de blé; mais le vin y est abondant, et même assez estimé, sur-tout celui de certains coteaux qui l'environnent. *Pop.* 685. *Bur. de p.* de Sombernon.

Pouilly, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Gex, près la Lion, à 4 k. (1 l.) N. E. de Thairy, 8 k. (2 l.) S. de Gex, 10 k. (2 l. ½) O. N. O. de Genève. *Pop.* compr. celle de St.-Genix, 637. *Bur. de poste* de Genève.

Pouilly, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Bourbonne, près la fontaine de Meuse, à 9 kil. (2 l. ¼) de Bourbonne, 39 kilom. (8 l. ¾) de Chaumont. *Popul.* 573. *Bur. de poste* de Bourbonne.

Pouilly, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, cant. de Stenay, 18 k. (4 l.) de Montmédy, 8 m. (19 l. ½) de Bar-sur-Ornain. Il y a une huilerie et une soierie. *Pop.* 543. *Bur. de poste* de Mouzon, départ. des Ardennes.

Pouilly, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Verny, sur la côte, près la Seille, à 6 kil. (1 l. ½) de Metz. *Pop.* compr. celle de Saint-Thiébault, 136. *Bureau de poste* de Metz.

Pouilly ou Pouilly-sur-Loire, ville (*Nièvre*), arr. de Cosne, chef-lieu de cant., sur la Loire, à 36 k. (8 l.) N. de Nevers, 13 k. (3 l.) N. de la Charité, 10 k. (2 l. ½) E. S. E. de Sancerre. Il s'y fait commerce de vins très-estimés. *Pop.* 2335. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Pouilly, v. (*Nièvre*), arr. de Château-Chinon, canton de Chatillon, comm. de Brinay, à 8 k. (2 l.) de Moulins, 41 k. (9 l. ¼) de Nevers. *Pop.* compr. celle de Brinay, 326. *B. de p.* de Moulins-en-Gilbert.

Pouilly, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Méru, à 10 kil. (2 l. ½) de Chaumont, 18 k. (4 l.) de Beauvais. *Pop.* 150. *Bur. de poste* de Méru.

Pouilly, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. sud de Mâcon, comm. de Solutrée, à 8 k. (2 l.) de Mâcon. *Pop.* compr. celle de Solutrée, 630. *Bur. de poste* de Mâcon.

Pouilly-Galerand, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Mormant, comm. de Cresenoy, à 8 k. (2 l.) de Melun, 13 k. (3 l.) de Mormant. *Pop.* compr. celle de Cresenoy et dépend., 436. *Bur. de poste* de Melun.

Pouilly-le-Fort, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. et cant. nord de Melun, comm. de Vert-St.-Denis, à 6 kil. (1 l. ½) de Melun. *Pop.* compr. celle de Vert-St.-Denis, 543. *Bur. de poste* de Melun.

Pouilly-le-Monéal, v. (*Rhône*), arr. et cant. de Villefranche, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 25 k. (5 l. ¾) de Lyon. *Pop.* 435. *Bur. de poste* de Villefranche-sur-Saone.

Pouilly-les-Feurs, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Feurs, à 6 k. (1 l. ½) de Montbrison, 24 k. (5 l. ½) de Feurs. *Pop.* 955. *Bur. de poste* de Feurs.

Pouilly-les-Nonains, village (*Loire*), arr. et cant. de Roanne, près la Renaison, à 7 k. (1 l. ¾) de Roanne, 38 kil. (8 l. ½) de Feurs. *Pop.* 950. *Bur. de poste* de Roanne.

Pouilly-sous-Charlieu, v. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de Charlieu, près la Loire, à 11 kil. (2 l. ¾) de Roanne, 4 m. (10 l. ¼) de Feurs. *Pop.* 1060. *Bur. de poste* de Roanne.

Pouilly-sur-Saone, v. (*Côte-d'Or*), arrond. de Beaune, cant. de Seurre, à 14 k. (3 l. ¼) de St.-Jean-de-Losne, à 34 k. (7 l. ¾) de Dijon. *Pop.* 345. *Bureau de poste* de Seurre.

Pouilly-sur-Vingeanne, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Fontaine-Française, à 24 kilom. (5 l. ½) d'Is-sur-Tille, 5 myriam. (10 l. ¾) de Dijon. *Pop.* 256. *Bur. de poste* de Champlitte, dép. de la Haute-Saone.

Pouissegur, v. (*Gers*), arr. et cant. de Mirande. *Pop.* 106. *Bur. de poste* de Mirande.

Poujade (la), rivière (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de St.-Chely-d'Aubrac. Sa source, dans le bois de Rigambal, à 19 k. (4 l. ½) N. de St.-Chely, coule au sud-ouest, puis à l'ouest, et se rend dans le Menepeyre, à 18 k. (4 l.) N. O. de St.-Geniez.

Poujol (le), v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Pont-de-Salars, comm. de St.-Georges-de-Camboulas, à 11 kil. (2 l. ¾) de Rhodez, 4 kil. (1 l.) de Pont-de-Salars. *Popul.* compr. celle de St.-Georges, 644. *Bureau de poste* de Rhodez.

Poujol (le), bourg (*Hérault*), arr. de Béziers, canton de St.-Gervais, à 29 k. (6 l. ½) N. p. O. de Béziers, 6 myriam. (14 l. ½) O. de Montpellier, 8 k. (2 l.) S. O. de Bédarrieux. *Pop.* 930. *Bur. de poste* de Bédarrieux.

Poujols, v. (*Hérault*). Voyez Pujols.

Poujols (le), v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. d'Issigeac, à 13 k. (3 l.) de Bergerac, 5 myr.

(11 l.) de Périgueux. *Pop.* 259. *Bur. de poste* de Bergerac.

POUJOLS, v. (*Gard*), arrond. du Vigan, cant. de Quissac, comm. de Sardan, à 10 k. (2 l. ½) de Sommières, 27 k. (6 l.) de Nîmes. *Pop.* compr. celle de Sardan, 143. *Bur. de poste* de Quissac.

POUJUT, montagne (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, canton de Bagnères-de-Luchon, à 11 k. (2 l. ⅔) S. p. E. de Bagnères. Elle est à pic.

POULAINES, v. (*Indre*), arrond. d'Issoudun, cant. de St.-Christophe, à 22 kil. (5 l.) S. de Romarantin, 34 k. (7 l. ⅔) N. O. d'Issoudun, 38 k. (8 l. ½) N. de Châteauroux. *Popul.* 1632. *Bureau de poste* de Valençay.

POULAINS, île (*Morbihan*), arr. de Lorient, cant. de Belle-Isle-en-mer, à 41 k. (9 l. ¼) de Lorient, 9 k. (2 l. ¼) de Belle-Isle-en-mer. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Belle-Isle-en-mer.

POULAINVILLE, v. (*Somme*), arr. et cant. d'Amiens, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* compr. celle de Ramponeau, 330. *Bureau de poste* d'Amiens.

POULAN, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Réalmont, à 7 k. (1 l. ¾) d'Alby, 32 kil. (7 l. ¼) de Castres. *Pop.* 245. *Bur. de poste* d'Alby.

POULANGY, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Nogent-Haute-Marne, près la Treize, à 22 k. (5 l.) N. de Langres, 10 k. (2 l. ½) S. E. de Chaumont, 6 kil. (1 l. ½) O. de Nogent. Il y avoit une belle abbaye de Bénédictines, fondée en 1238. Les religieuses devoient faire preuve de noblesse pour y être reçues. *Popul.* 583. *Bur. de poste* de Chaumont.

POULAY, v. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. de Horps, à 10 k. (2 l. ½) de Mayenne, 39 k. (8 l. ¾) de Laval. *Pop.* 713. *Bur. de poste* de Mayenne.

POULBRAS, rade (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Pont-l'Abbé, à 2 kil. (½ l.) de Penmarch. Elle a à l'ouest les rochers, les Croisées; au sud le Brunec et les Estocs, et à l'ouest les Penbras.

POULDAVID-EN-POULDRÉGAT, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, canton de Douarnenez, comm. de Pouldrégat. *Popul.* compr. celle de de Pouldrégat, 1593. *Bur. de poste* de Pont-Croix.

POULDOHAN (LA), riv. (*Finistère*), arr. de Quimperlé, cant. de Bannalec. Sa source, à 5 k. (1 l. ¼) O. de Kernevel, coule au sud par est, puis tourne à l'ouest-sud-ouest, et se rend dans la mer au sud de Concarneau, à 8 k. (2 l.) S. p. E. de sa source.

POULDRÉGAT, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Douarnenez, à 10 k. (2 l. ½) de Pont-Croix, 18 kil. (4 l.) de Quimper. *Popul.* compr. celle de Poul-David, 1593. *Bur. de poste* de Quimper.

POULDREUZIC, v. (*Finistère*), arrond. de Quimper, cant. de Plogastel, à 13 k. (3 l.) de Pont-Croix, 19 k. (4 l. ¼) de Quimper. *P.* 1000. *Bur. de poste* de Quimper.

POULE, v. (*Rhône*), arrond. de Villefranche, cant. de St.-Nizier, à 27 kil. (6 l.) de Villefranche, 5 myr. (11 l. ½) de Lyon. *P.* 1596. *Bur. de poste* de Beaujeu.

POULET (LE), ruiss. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. d'Annonay. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) E. d'Annonay, coule au sud-ouest, et se rend dans la Cance à 3 k. (¾ de l.) de sa source.

POULIAC, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Garlin, à 25 k. (5 l. ¾) de Pau. *Pop.* 100. *Bur. de poste* de Pau.

POULIEU, v. (*Ain*), arr. et cant. de Belley. *Pop.* 210. *Bur. de poste* de Belley.

POULIGNEY, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Roulans, à 18 k. (4 l.) de Besançon. C'est la patrie de Jean *Lejeune*, oratorien, missionnaire et prédicateur, né en 1592. *Pop.* 319. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

POULIGNY, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Semur, comm. de Torey, à 7 k. (1 l. ¾) de Semur, 6 myr. (14 l.) de Dijon. *Pop.* compr. celle de Torey, 348. *Bureau de poste* de Semur.

POULIGNY, v. (*Indre*), arr. et cant. du Blanc, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 5 myr. (11 l. ⅔) de Châteauroux. Il y a une poterie de terre. *Pop.* 2553. *Bur. de poste* de le Blanc.

POULIGNY, v. (*Nièvre*), arr. de Château-Chinon, cant. de Moulins-en-Gilbert, comm. de Montaron, près l'Aron, à 11 kil. (2 l. ⅔) de Moulins, 4 myr. (10 l. ½) de Nevers. *Pop.* 540. *Bureau de poste* de Moulins-en-Gilbert.

POULINGUEN (LE), v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, comm. de Batz, près les marais salans, à 6 kil. (1 l. ½) de Guérande, 7 m. (15 l.) de Nantes. *Popul.* compr. celle de Batz et dépend., 3346. *Bur. de poste* de Guérande.

POULLAU, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Douarnenez, à 6 k. (1 l. ½) de Pont-Croix, 24 k. (5 l. ½) de Quimper. *Popul.* 1943. *Bur. de poste* de Pont-Croix.

POULLESTRES, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Perpignan, cant. de Thuir, sur le Réart, à 7 k. (1 l. ⅔) de Perpignan. *Pop.* 128. *Bur. de poste* de Perpignan.

POULLIÈRES (LES), v. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, canton de Brouvelieure, près la Vologne, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Bruyères, 25 k. (5 l. ⅔) d'Épinal. *Pop.* 158. *Bur. de poste* de Bruyères.

POULLIEUX, v. (*Ain*), arrond. et canton de Trévoux, comm. de Toussieu, à 3 k. (¾ de l.) de Trévoux, 43 kilom. (9 l. ¾) de Bourg. *Pop.* compr. celle de Toussieux et de Reyrieux, 103. *Bur. de poste* de Trévoux.

POULLIGNIAC, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, canton de Montmoreau, à 13 k. (3 l.) de Barbezieux, 31 kil. (7 l.) d'Angoulême. *Popul.* 355. *Bureau de poste* de la Grole.

POULLION, port (*Finistère*) arr. et cant. de Quimperlé, à 11 kilom. (2 l. ¼) S. de cette ville, 13 kilom. (3 l.) S. p. E. de Clohars-Carno, 3 k. (⅔ de l.) E. p. S. du Port-de-Souq. *Pop.*...

POULTIÈRE (LA), v. (*Eure*), arr. d'Évreux, cant. de Breteuil, comm. de la Guéroulde, à 10 k. (2 l. ½) de Verneuil, 32 k. (7 l. ¼) d'Évreux. Il y a des forges et fabriques de quincaillerie. *Pop.* compr. celle de la Guéroulde, 1013. *Bur. de p.* de Verneuil.

POULTRES, anse (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Pont-Croix, à 5 k. (1 l. ¼) N. de cet endroit. Elle est bornée à l'ouest par les pointes de Lavanet, de Trennouerec, et à l'est, par le port Guèle-Guilerme.

POULX, v. (*Gard*), arrond. de de Nîmes, cant. de Marguerites, à 9 kil. (2 l. ¼) de Nîmes. *Pop.* 256. *Bur. de p.* de Nîmes.

POUMAGUES, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Marmande, canton de Lauzun, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Marmande, 9 kil. (2 l. ¼) de Lauzun. *Pop.* ... *Bur. de poste* de Marmande.

Poumardel, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de la Caune, comm. de Senaux, à 14 kil. (3 l. ¼) de la Caune, 34 kil. (7 l. ¾) de Castres. *Popul.* 221. *Bureau de poste* de la Caune.

Poumaret, v. (*Gers*), arrond. de Lectour, canton de Lavit-de-Lomagne, comm. de Maumussou, sur la Serre, à 23 kil. (5 l. ½) de Lectour, 39 k. (8 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 210. *Bur. de poste* de St.-Clar-de-Lomagne.

Poumaro, v. (*Gers*), arrond. cant. et comm. de Condom, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 43 kilom. (9 l. ¾) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Condom. .... *Bur. de poste* de Condom.

Poumaroux, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbe, canton de Tournai, à 14 k. (3 l. ¼) de Tarbe. *Pop.* 312. *Bur. de poste* de Tarbe.

Poumondet (*Haute-Marne*). *Voy.* Chaumondel.

Pounches, bois (*Var*), arr. de Toulon, cant. de Collobrières, à 1 k. (¼ de l.) S. E. de cet endroit. Il a du N. au S. 1 k. (¼ l.) de long.

Poupahant, v. (*Ardennes*) arr. de Sedan, cant. de Bouillon, près la Semoy, à 4 k. (1 l.) O. N. O. de Bouillon, 9 kilom. (2 l. ¼) S. S. O. d'Orchimont, 21 k. (4 l. ¾) E. N. E. de Mézières. *Pop.* 199. *Bur. de poste* de Bouillon.

Poupardière (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, comm. de Ville-Just, à 4 kil. (1 l.) de Lonjumeau, 15 kil. (3 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Ville-Just, 331. *Bur. de p.* de Lonjumeau.

Poupas, b. (*Gers*), arrond. de Lectour, canton de Lavit-de-Lomagne, à 18 kil. (4 l.) de Lectour, 41 k. (9 l. ½) d'Auch. *Popul.* 504. *Bureau de poste* de Saint-Clar-de-Lomagne.

Poupet, v. (*Jura*), arrond. de Poligny, canton de Salins, comm. de Saint-Thiébaud, près le Mont-Poupet, à 9 kilom. (2 l. ½) d'Arbois, 40 k. (9 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* compr. celle de St.-Thiébaud, 160. *Bur. de poste* de Salins.

Poupian, v. (*Hérault*). *Voyez* Popian.

Poupin, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. et comm. de Dourdan, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 15 kil. (3 l. ½) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Dourdan, 2880. *Bur. de p.* de Dourdan.

Poupinerie (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Chevreuse, comm. de Levy, à 8 k. (2 l.) de Trappes, 15 k. (3 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Levy, 328. *B. de poste* de Trappes.

Pouplains (les), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de la Ferté-sous-Jouarre, comm. de Sacy, à 4 k. (1 l.) de la Ferté-sous-Jouarre, 22 kilom. (5 l.) de Meaux. *Pop.* compr. celle de Sacy, 1019. *Bureau de poste* de la Ferté-sous-Jouarre.

Poupres (les), v. (*Var*), arr. de Toulon, cant. et comm. d'Hyères, à 6 kilom. (1 l. ½) de cet endroit, 11 kil. (2 l. ¾) de Toulon. *Pop.* réunie à celle d'Hyères.... *Bur. de poste* d'Hyères.

Poupry, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Château-Dun, cant. d'Orcières, à 11 k. (2 l. ⅔) de Janville, 4 myr. (10 l. ½) de Chartres. *Pop.* 201. *Bur. de poste* d'Artenay, dép. du Loiret.

Pouques, v. (*Nièvre*), arrond. de Clamecy, canton de l'Orme, à 9 k. (2 l. ¼) de Corbigny, 6 myr. (13 l. ½) de Nevers. Il y a des eaux minérales aux environs. *Pop.* 850. *Bur. de poste* de l'Orme.

Pouraim, v. (*Yonne*), arrond. d'Auxerre, cant. de Toucy, à 11 k. (2 l. ¾) d'Auxerre. Près de cet endroit coule une fontaine minérale, que les gens du pays appellent *Fontaine punaise*, par rapport à l'odeur sulfureuse et au mauvais goût de ses eaux. Cette fontaine a un bassin assez solidement construit, en forme de puits, d'environ 1 m. ¼ (4 p.) de hauteur sur 1 décimètre ½ (½ p.) de diamètre. Elle est à l'ombre de quelques arbres, sur un coteau fort agréable par sa perspective. Ses eaux sont ferrugineuses et chargées de minéral. Le territoire de ce village contient de l'ocre bon pour la teinture. *Pop.* 1110. *Bur. de poste* de Toucy.

Pouras, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. de Rambouillet, comm. du Perray, à 7 k. (1 l. ¾) de Rambouillet, 22 kil. (5 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle du Perray, 695. *Bur. de poste* de Rambouillet.

Pouras, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Rambouillet, comm. d'Emancé, à 6 k. (1 l. ½) d'Epernon, 8 k. (2 l.) de Rambouillet. *Popul.* compr. celle d'Emancé, 366. *Bur. de poste* d'Epernon, départ. d'Eure-et-Loir.

Pourain, étang (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. d'Istres, à 6 kil. (1 l. ½) S. de cet endroit, 5 kilom. (¾ de l.) O. de l'étang de Berre. Il a du nord au sud 5 kilom. (1 l. ¼) de long, sur 1 k. (¼ de l.) de large.

Pourchaires, v. (*Ardèche*), arrond. et cant. de Privas, près le Mesayon, à 7 k. (1 l. ⅔) de Privas. *Population* 280. *Bureau de poste* de Privas.

Poucharès, v. (*Lozère*), arr. de Mende, cant. de Villefort, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 34 kilom. (7 l. ⅔) de Mende. *Pop.* 458. *Bur. de poste* de Villefort.

Pourcheret, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Rochefort, à 14 kil. (3 l. ¼), S. O. de Clermont.

Pourcieux, v. (*Var*), arrond. de Brignoles, cant. de St.-Maximin, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 40 k. (9 l. de Toulon. *Pop.* 601. *Bur. de poste* de St.-Maximin.

Poucy, v. (*Marne*), arrond. de Reims, cant. de Châtillon, sur l'Ardre, à 14 kil. (3 l. ¼) de Reims, 40 kil. (9 l.) de Châlons. *Pop.* 260. *Bur. de p.* de Reims.

Pourgue, montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, canton d'Aucun, à l'ouest du gave d'Azun, à 13 kil. (3 l.) O. S. O. d'Argelès. Elle a de l'ouest à l'est 1 k. (¼ de l.) de long, tout en rochers.

Pourlans, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, canton de Verdun-sur-le-Doubs, à 36 kil. (8 l.) de Châlons, 8 myr. (18 l.) de Mâcon. *Pop.* 603. *Bur. de poste* de Seurre, département de la Côte-d'Or.

Pournoy-la-Chétive, v. (*Moselle*), arrond. de Metz, cant. de Verny, près la Seille, à 10 kilom. (2 l. ½) de Metz. *Pop.* 163. *Bur. de poste* de Metz.

Pournoy-la-Grasse, v. (*Moselle*), arrond. de Metz, canton de Verny, à 11 k. (2 l. ¾) de Metz. *Popul.* compr. celle d'Avigy, 282. *Bur. de poste* de Metz.

Pourraques (les), v. (*Var*), arrond. et cant. de Brignoles, comm. de Camps, à 5 k. (1 l. ¼) de Brignoles. *Pop.* compr. celle de Camps, 987. *Bur. de poste* de Brignoles.

Pouron, v. (*Ardennes*), arr. de Sedan, cant. de Mouzon, à 13 kil. (3 l.) de Sedan, 30 kil. (6 l. ⅔) de Charleville. *Pop.* 98. *Bur. de poste* de Mouzon.

Pourrières, v. (*Var*). *Voyez* Porrières.

Pourrioux, v. (*Haute-Vienne*), arrond. de Limoges, cant. de Saint-Léonard, comm. de Sauviat, à 15 k. (3 l. ½) de Saint-Léonard. *Popul.* compr. celle de Sauviat, 735. *Bur. de poste* de St.-Léonard.

Poursac, v. (*Charente*), arr. et cant. de Ruffec, sur l'Argentor, à 8 k. (2 l.) de Ruffec, 36 k. (8 l.) d'Angoulême. *Pop.* 443. *Bureau de poste* de Ruffec.

Poursay-Garnaud, v. (*Charente-Inférieure*), arr. et cant. de Saint-Jean-d'Angely, près la Boutonne, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Saint-Jean-d'Angely, 28 k. (6 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 180. *Bur. de poste* de St.-Jean-d'Angely.

Poursefranc, village (*Charente-Inférieure*). *Voyez* Bourcefranc.

Pourseille (la), riv. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Montpezat. Sa source à 3 k. (¾ de l.) N. O. de cet endroit, coule au sud-est, et se rend dans le Fontaulier, à 1 k. (¼ de l.) de Montpezat.

Poursieugues *ou* Poursuibes, village (*Basses-Pyrénées*), arrond. d'Orthez, canton d'Arzac, à 32 k. (7 l. ¼) d'Orthez, 29 k. (6 l. ½) de Pau. *Pop.* 350. *Bureau de poste* d'Orthez.

Pourtau-de-Buchevinon, montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lus, à 22 kil. (5 l.) S. S. E. d'Argelès. Elle a de l'est à l'ouest 1 k. (¼ de l.) de long.

Pouru-aux-Bois, v. (*Ardennes*), arr. et cant. sud de Sedan, à 9 kil. (2 l. ¼) de cette ville, 28 kilom. (6 l. ½) de Charleville. *Pop.* 315. *Bur. de poste* de Sedan.

Pouru-St.-Remy, v. (*Ardennes*), arr. et cant. sud de Sedan, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 28 kilom. (6 l. ½) de Charleville. *Popul.* 507. *Bur. de poste* de Sedan.

Pourville, h. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Offranville, près le ruisseau de Seyes, et près l'Océan, à 3 k. (¾ de l.) de Dieppe, 5 m. (12 l.) de Rouen. *Popul.* 18. *Bur. de poste* de Dieppe.

Pousols, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Gignac, à 20 kil. (4 l. ½) de Lodève, 30 k. (6 l. ¾) de Montpellier. *Pop.* 269. *B. de p.* de Gignac.

Poussac, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Francescas, à 10 k. (2 l. ½) de Nérac. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Nérac.

Poussan, ville (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Mèze, à 8 kil. (2 l.) N. O. de Frontignan, 15 kil. (3 l. ½) E. de Montagnac, 22 k. (5 l.) S. O. de Montpellier. *Pop.* 1319. *Bur. de poste* Mèze.

Poussan-le-Bas, v. (*Hérault*), arr., cant. et comm. de Béziers, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 6 myr. (14 l. ¾) de Montpellier. *Popul.* compr. celle de Béziers... *Bur. de poste* de Béziers.

Poussanges, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Felletin, à 7 kil. (1 l. ¾) de cet endroit, 4 m. (10 l. ½) de Guéret. *Pop.* 880. *Bur. de poste* de Felletin.

Poussay, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Mirecourt, sur les bords de la rivière de Madon, à 2 k. (½ l.) de Mirecourt, 29 kilom. (6 l. ½) d'Epinal. Il y avoit une abbaye qui étoit habitée par un chapitre de chanoinesses. C'étoit un des quatre de la Lorraine où l'on n'étoit admis qu'en faisant de grandes preuves de noblesse. Cette maison fut fondée, au onzième siècle, par Brunon, évêque de Toul, et ensuite pape, sous le nom de Léon IX : il étoit de la maison de Lorraine ou d'Alsace. Ce saint père plaça d'abord dans ce monastère des religieuses de St.-Benoît, qui suivirent exactement cette règle jusqu'à leur sécularisation, arrivée il y a plus de trois cents ans. Le chapitre, à l'époque de sa suppression, étoit composé d'une abbesse, d'une doyenne, et de quinze chanoinesses. L'église, qui étoit desservie par quatre chanoines à la nomination de l'abbesse, porte des marques d'antiquité qui font croire qu'elle est du temps de l'abbaye. On y conservoit le corps de *Ste.-Menne*, une des patrones de l'abbaye, et qui souffrit, dit-on, le martyre, sous le règne de Julien l'*Apostat*, l'an 379, avec son frère et sa sœur. Une vieille tour, grosse et carrée, servoit de clocher. Ces dames chanoinesses portoient au chœur un habit noir, doublé d'hermine; et, dans le monde, elles étoient vêtues comme elles vouloient. *Pop.* 550. *Bur. de poste* de Mirecourt.

Pousseaux, v. (*Nièvre*), arr. et cant. de Clamecy, sur le Beuvron, à 6 k. (1 l. ½) de Clamecy, 7 m. (14 l. ¾) de Nevers. On y fait un commerce et flottage de bois à brûler. *Pop.* 491. *B. de p.* de Clamecy.

Pousset, v. (*Ourthe*), arrond. de Liége, cant. de Warem, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) O. de Kemexhe, 19 k. (4 l. ¼) O. N. O. de Liége. *Pop.* 369. *Bur. de poste* de Liége.

Poussieux, v. (*Isère*), arr. de Beaurepaire, comm. de Bellegarde, à 5 kil. (1 l. ¼) O. de Montséveroux, 18 k. (4 l.) de Vienne. *Pop.* compr. celle de Bellegarde.... *Bur. de poste* de Beaurepaire.

Poussignac, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Bouglon, à 4 k. (1 l.) de Castel-Jaloux, 4 m. (10 l.) d'Agen. *Pop.* 241. *Bur. de poste* de Castel-Jaloux.

Poussignol, v. (*Nièvre*), arr. et cant. de Château-Chinon, à 5 m. (12 l.) de Nevers. *Pop.* 386. *B. de p.* de Château-Chinon.

Poussonnière (col de la), montagne (*Hautes-Alpes*), arrond. de Briançon, cant. de Monestier, à 8 k. (2 l.) N. de cet endroit.

Possy, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Bourguebus, à 14 k. (3 l. ½) de Caen. *Pop.* 135. *B. de p.* de Caen.

Poustan, v. (*Lot*), arr. et cant. de Figeac, comm. de Mouredon, à 10 k. (2 l. ½) de Figeac, 6 m. (14 l.) de Cahors. *Pop.* 614. *Bur. de p.* de Figeac.

Pouthumé, v. (*Vienne*), arr., cant. et comm. de Châtellerault, à 2 kil. (½ l.) de cette ville, 31 kil. (7 l.) de Poitiers. *Pop.* 601. *Bur. de poste* de Châtellerault.

Poutelières, v. (*Gard*), arr. d'Alais, cant. de St.-Ambroix, sur la côte, près la Cèze, à 28 kilom. (6 l. ½) d'Uzès, 4 myr. (10 l.) de Nîmes. *Pop.* 150. *Bur. de poste* de St.-Ambroix.

Poutis (les), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de Milly, commune de Valpuiseaux, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Milly, 11 k. (2 l. ¾) d'Étampes. *Popul.* compr. celle de Valpuiseaux, 375. *Bureau de poste* de Milly.

Poutour, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Cadoin, près la Dordogne, à 21 kil. (4 l. ¾) de Belvez, 40 k. (9 l.) de Périgueux. *Populat.* 369. *Bureau de poste* de Bergerac.

Poutroye (la), v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, ch.-l. de cant, sur la Beguine, ruiss., à 16 k. (3 l. ¾) de cette ville. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 2008. *Bur. de poste* de Colmar.

Pouvourville, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de

Castanet, comm. de Pechbusque, à 6 k. (1 l. ½) de Toulouse, 5 kil. (1 l. ¼) de Castanet. *Pop.* compr. celle de Pechbusque, 202. *Bur. de poste* de Toulouse.

POUVRAY, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. du Theil, à 10 k. (2 l. ½) de Bellesme, 36 k. (8 l.) d'Alençon. *Pop.* 367. *Bur. de poste* de Bellesme.

POUX (LE), v. (*Creuse*), arr. et cant. d'Aubusson, comm. de Saint-Avit-des-Tardet, à 9 k. (2 l. ¼) d'Aubusson, 42 k. (9 l. ½) de Guéret. *Pop.* compr. celle de St.-Avit, 744. *Bur. de poste* d'Aubusson. *Rel. de poste aux chevaux.*

POUY, v. (*Aube*), arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Marcilly-le-Hayer, à 22 k. (5 l.) de Nogent, 57 k. (8 l. ¼) O. de Troyes, 8 k. (2 l.) N. de Villeneuve-sur-Vannes. *Pop.* 364. *Bur. de poste* de Villeneuve-sur-Vannes, départem. de l'Yonne.

POUY, v. (*Gers*), arr. d'Auch, canton de Saramon. *Popul.* compr. celle de Laubrin, Atas et Lanneberc, 151. *Bur. de poste* d'Auch.

POUY, v. (*Gers*), arr. et cant. de Lectour, à 14 k. (3 l. ¼) de cet endroit, 4 m. (10 l.) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Roquelaure, 413. *Bur. de poste* de Lectour.

POUY, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, canton de Mugron, comm. d'Hauriet, à 7 k. (1 l. ¾) de Saint-Sever, 22 kil. (5 l.) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle d'Hauriet et Patin, 774. *Bur. de poste* de Tartas.

POUY, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Francescas, comm. d'Artigues, à 8 kil. (2 l.) de Nérac, 8 kilom. (2 l.) de Francescas. *Pop.*..... *Bureau de poste* de Nérac.

POUY, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. d'Arreau, comm. de Jezeau, sur l'Hérastio, à 20 k. (4 l. ½) de la Barthe-de-Nestes, 29 kil. (6 l. ½) de Bagnères, 4 myr. (10 l. ½) de Tarbe. *Pop.* compr. celle de Jezeau, 228. *Bur. de poste* d'Arreau.

POUY, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Castelnau-de-Magnoac, près le Cier, à 24 kil. (5 l. ½) de la Barthe, 5 kil. (1 l. ¼) de Castelnau-de-Magnoac, 30 k. (9 l.) de Tarbe. *Pop.* 109. *Bur. de p.* de Castelnau-de-Magnoac.

POUY-DE-SEAUX, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Roquefort, à 16 kil. (3 l. ¾) de Mont-de-Marsan, 7 kil. (1 l. ¾) de Roquefort, 30 kil. (6 l. ¾) de St.-Sever, 42 k. (9 l. ½) de Tartas. *Pop.* compr. celle de Corbluc, 726. *Bur. de poste* de Roquefort.

POUY-LE-BON, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Montesquiou, à 9 k. (2 l. ¼) de Mirande, 27 k. (6 l.) d'Auch. *Pop.* 321. *Bur. de p.* de Mirande.

POUY-MILLACE, montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. d'Arreau, à 14 k. (3 l. ¼) S. p. E. de cette ville.

POUY-PETIT, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Valence, à 7 k. (1 l. ¾) de Condom, 32 k. (7 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 154. *Bur. de poste* de Condom.

POUYASTRUC, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbe, chef-lieu de cant., à 22 k. (5 l.) de Bagnères, 8 k. (2 l.) de Tarbe, 29 k. (6 l. ½) de la Barthe-de-Nèthes. *Pop.* 408. *Bur. de poste* de Tarbe.

POUY-GUILLÈS, v. (*Gers*), arr. et cant. de Mirande, près le Sousson, à 10 k. (2 l. ½) de Mirande, 21 kil. (4 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 135. *Bur. de poste* de Mirande.

POUYLAUNT, lac (*Hautes-Pyrénées*), arrond. d'Argelès, canton d'Aucun, à 18 k. (4 l.) d'Argelès. Il a de l'O. S. O. au N. N. E. 1167 mèt. (600 t.) de long, sur 194 mèt. (100 toises) de large.

POUYMINET, v. (*Gers*), arr. de Lombez, cant. de Cologne. *Pop.* 31. *Bur. de poste* de Gimont.

POUYTRENOS (LE), montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. d'Argelès, entre le gave de Marcadau et celui de Lutour, à 20 k. (4 l. ½) S. d'Argelès. Elle a du N. au S. 2 k. (½ l.) de long.

POUZAC, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. de Bagnères, près l'Adour, à 3 k. (¾ de l.) de Bagnères, 16 k. (3 l. ¾) de Tarbe, 22 k. (5 l.) d'Argelès, 21 kil. (4 l. ¾) de Lannemezan. Il y a tout près de Pouzac des masses d'ophites sur lesquelles le pont de ce village est en partie appuyé. *Pop.* 643. *Bur. de poste* de Bagnères-de-Bigorre.

POUZAI, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. de Ste.-Maure, sur la Vienne, à 24 k. (5 l. ½) de Chinon, 37 kil. (8 l. ¼) de Tours. *Pop.* 394. *Bureau de poste* de Ste.-Maure.

POUZAT (LE), v. (*Ardèche*), arrond. de Tournon, cant. de St.-Agrève, à 32 k. (7 l. ½) de Tournon, 28 k. (6 l. ¼) de Privas. *Pop.* 203. *Bureau de poste* du Chaylard.

POUZAUGE-LA-VILLE, ville (*Vendée*), arrond. de Fontenay-le-Peuple, chef-lieu de canton, à 9 myriam. (20 l.) S. d'Angers, 18 kilom. (4 l.) N. de la Châtaigneraye, 36 k. (8 l.) N. de Fontenay-le-Peuple. Il y a dans son territoire des mines d'antimoine. Cette ville a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 400. *B. de poste.*

POUZAUGE-LE-BOURG, village (*Vendée*), arrond. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Pouzauge-la-Ville, à 15 k. (3 l. ½) de Châtaigneraye, 34 k. (7 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple. *Populat.* 1100. *Bureau de poste* de Pouzauge-la-Ville.

POUZE, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Montgiscard, à 15 k. (3 l. ½) de Villefranche, 21 k. (4 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 177. *Bur. de poste* de Villefranche-de-Lauragais.

POUZÈNE (LA), montagne (*Hautes-Alpes*), arr. et cant. d'Embrun, à 8 k. (2 l.) S. p. E. de Baratier. Elle a du N. au S. 4 k. (1 l.) de long.

POUZILHAC, v. (*Gard*), arrond. d'Uzès, cant. de Roquemaure, à 13 k. (3 l.) d'Uzès, 30 k. (6 l. ¾) de Nimes. *Pop.* 437 *Bur. de poste* de Roquemaure.

POUZIN (LE), (*Ardèche*), arr. de Privas, canton de Chommerac, sur l'Ouvèze, près le Rhône, à 11 k. (2 l. ¾) de Privas. *Pop.* 1026. *Bur. de poste* de la Voute.

POZOL, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Ménat, à 15 k. (3 l. ½) de Montaigu, 37 k. (8 l. ¼) de Clermont. *Popul.* 650. *Bur. de poste* de Montaigne.

POUZOLLES, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Rouja, sur la Tongue, à 16 k. (3 l. ¾) de Béziers, 5 m. (11 l. ½) de Montpellier. *Pop.* 620. *Bur. de poste* de Pézénas.

POUZOLS, v. (*Aude*), arrond. de Narbonne, cant. de Ginestas, à 19 k. (4 l. ½) de Narbonne, 39 k. (8 l. ¾) de Carcassonne. *Pop.* 279. *Bur. de poste* de Narbonne.

POUZOLS, v. (*Tarn*), arrondiss. d'Alby, cant. de Réalmont, à 8 k. (2 l.) d'Alby, 31 kil. (7 l. ¼) de Castres. *Pop.* 190. *Bureau de poste* d'Alby.

POUZY, v. (*Allier*), arrond. de Moulins, canton de Lurcy, à 18 k. (4 l.) de Cérilly, 6 m. (12 l. ¾)

de Moulins. *Popul.* 830. *Bureau de poste* de Saint-Pierre-le-Moutier, dép. de la Nièvre.

Póville, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Maromme, à 13 kil. (3 l.) de Rouen, 20 kil. (4 l. ½) de Caudebec, 38 k. (8 l. ½) de Neufchâtel. *Popul.* 307. *Bur. de poste* de Barentin.

Poy, v. (*Landes*), arr. et cant. de Dax, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 43 k. (9 l. ¾) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de Bugloze, 445. *Bureau de poste* de Dax.

Poyanne, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Montfort, à 20 kil. (4 l. ½) E. p. N. de Dax, 29 kil. (6 l. ½) S. O. de Mont-de-Marsan, 8 k. (2 l.) S. de Tartas. *Pop.* 525. *Bur. de poste* de Tartas.

Poyans, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. d'Autrey, à 20 kil. (4 l. ½) de Champlitte, 5 myriam. (12 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 375. *B. de poste* de Gray.

Poyartin, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Montfort, à 14 kil. (3 l. ¼) de Dax, 25 k. (5 l. ¾) de St.-Sever, 3 k. (¾ de l.) de Montfort, 38 k. (8 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Popul.* compr. celle de St.-Sever, 950. *Bur. de poste* de Dax.

Poyer, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, comm. d'Orphin, à 8 kil. (2 l.) de Rambouillet, 33 kil. (7 l. ½) d'Etampes. *Pop.* compr. celle d'Orphin, 400. *Bur. de poste* de Rambouillet.

Poyols, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de Luc, près la Béous, à 18 k. (4 l.) de Die, 5 m. (12 l. ½) de Valence. *Pop.* 355. *Bur. de poste* de Die.

Pozières, v. (*Somme*), arr. de de Péronne, cant. d'Albert, à 20 k. (4 l. ½) de Péronne, 34 k. (7 l. ¾) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Seraucourt, 424. *Bur. de p.* d'Albert.

Pozzol-Formigaro, bourg (*Marengo*), arr. de Tortone, en plaine, à la jonction des chemins de Tortone et Alexandrie à Genova, à 13 kil. (3 l.) S. O. de Tortone. *Populat.* 2333. *Bureau de poste* de Tortone.

Pozzolo-del-Grappo, village (*Marengo*), arr. de Tortone, sur une colline entre la Staffora et le Curone, à 22 k. (5 l.) E. de Tortone. *Pop.* 547. *Bur. de poste* de Tortone.

Pra, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, canton de Chatillon, comm. de Deussex, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Pierre-d'Albigny, 18 k. (4 l.) de Chambéry. *Pop.* compr. celle de Deussex, 443. *Bur. de poste* de St.-Pierre-d'Albigny.

Pra-Neuf, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Chaussin, comm. de Rahon, à 13 kil. (3 l.) de Dole, 4 k. (1 l.) de Chaussin. *Pop.* compr. celle de Rahon, 588. *Bur. de poste* de Dôle.

Prachtendorf, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, caut. de Cochem. *Popul.* 62. *Bureau de poste.*

Pradal (le), v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Bedarrieux. *Pop.* 1114. *Bur. de poste* de Pézénas.

Pradaux (les), v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. d'Issoire, cant. de Sauxillange, près l'Allier, à 4 kil. (1 l.) d'Issoire, 32 k. (7 l. ¼) de Clermont. *Pop.* 519. *Bur. de poste* d'Issoire.

Prade (la), v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, canton du Mas-Cabardes, près la Dure, à 27 k. (6 l.) de Carcassonne. *Popul.* compr. celle des Martis, 851. *Bur. de poste* de Carcassonne.

Prade (la), v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Roquefort, comm. de Caille, près le Rebenti, à 11 k. (2 l. ¾) de Quillan, 4 m. (10 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Caille, 168. *Bur. de poste* de Quillan.

Prade (la), v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Bozouls, commune de la Loubière, à 8 k. (2 l.) de Rhodez, 10 k. (2 l. ½) de Bozouls. *Pop.* compr. celle de la Loubière, 282. *Bur. de p.* de Rhodez.

Prade (la), v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. d'Aubeterre, près la Drôme, à 34 k. (7 l. ¾) de Barbezieux, 42 kil. (9 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 628. *Bur. de poste* de Grole.

Prade (la), riv. (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon. Sa source, à 10 kil. (2 l. ½) O. N. O. de Bagnères, coule au sud, puis à l'est, et se rend dans le Go, à 6 k. (1 l. ½) de sa source.

Prade-Sainte-Maime, village (*Aveyron*), arrondiss. et cant. de Rhodez, près l'Aveyron, à 7 kil. (1 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* 369. *Bur. de p.* de Rhodez.

Pradeau, v. (*Creuse*), arr. et cant. de Boussac, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 31 k. (7 l.) de Guéret. *Pop.* 160. *Bur. de poste* de Boussac.

Pradeau, redoute (*Var*), au sud-est de la presqu'île de Giens, à 10 k. (2 l. ½) S. E. d'Hyères. Elle a le cap de Terre-Rouge à l'ouest, la calanque et le cap de Bouvet à l'est.

Pradeau, pointe et calanque (*Var*), arr. de Toulon, à la pointe de la terre près le mont Benat, entre le cap de Beuat et la pointe de l'Homme-Mort, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de l'île et rocs de la Fournigue, 21 k. (4 l. ¾) E. d'Hyères.

Pradelle (la), v. (*Aude*), arr. de Limoux, canton de Roquefort, comm. de Puy-Laurens, sur la Boulsane, à 13 kil. (3 l.) de Quillan, 4 myr. (10 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Puy-Laurens, Lavagnac, Rigues, Bonnes, Salvesines et Caunels, 691. *Bur. de p.* de Quillan.

Pradelle (la), v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, caut. et comm. de Rignac, à 14 k. (3 l. ¼) d'Albin, 23 kil. (5 l. ¼) de Rhodez. *Popul.* compr. celle de Rignac, 1969. *Bur. de poste* de Rignac.

Pradelles, v. (*Arriège*). *Voyez* Pradettes.

Pradelles, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, canton de la Grasse, près la Bretonne, à 9 kil. (2 l. ½) de la Grasse, 15 k. (3 l. ½) de Carcassonne. *Populat.* compr. celle de Courelles, Candouat et Roquenegade, 173. *Bureau de poste* de la Grasse.

Pradelles, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de la Motte-Chalançon, sur la Roanne, à 18 kil. (4 l.) de Die, 4 myr. (10 l. ½) de Valence. *Pop.* compr. celle de Glessores, 230. *Bur. de poste* de Die.

Pradelles, ville (*Haute-Loire*), arr. du Puy, chef-l. de cant., sur un rocher près les sources de l'Allier, à 31 k. (7 l.) S. du Puy, 5 k. (1 l. ¼) N. p. E. de Langogne, 43 k. (9 l. ¾) O. N. O. d'Aubenas. C'est la patrie de Jean *Baudouin*, de l'académie française, mort en 1650 : auteur d'une *Histoire de Malte et du Pérou*, et de beaucoup de traductions. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 1500. *Bur. de poste* du Puy.

Pradelles, v. (*Nord*), arr. et cant. sud d'Hazebrouck, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 5 myr. (11 l. ¾) de Douay. *Populat.* 337. *Bur. de poste* d'Hazebrouck.

Pradelles-Cabardes, village (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. du Mas-Cabardes, à 23 k. (5 l. ¼)

de Carcassonne. *Pop.* 561. *Bur. de poste* de Carcassonne.

Pradères, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Léguevin, à 25 k. (5 l. ⅔) de Toulouse. *Pop.* compr. celle de Bournuets, 162. *B. de poste* de l'Isle-Jourdain, départ. du Gers.

Prades, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Tueyts, sur la Salendre, à 19 kil. (4 l. ¼) de Joyeuse, 25 k. (5 l. ¾) de Privas. *Pop.* 710. *Bur. de poste* d'Aubenas.

Prades, v. (*Arriège*), arrond. de Foix, canton d'Ax, près le Lers, à 23 k. (5 l. ¼) de Tarascon. *P.* 771. *Bur. de poste* de Tarascon.

Prades, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Pont-de-Salars, à 19 kil. (4 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 484. *Bur. de poste* de Rhodez.

Prades, v. (*Hérault*), arr. de St.-Pons, canton de St.-Chinian, comm. de Cessenon, à 4 kil. (1 l.) de St.-Chinian, 19 k. (4 l. ¼) de St.-Pons. *Pop.* compr. celle de Cessenon, 1647. *Bur. de poste* de St.-Chinian.

Prades, v. (*Hérault*), arrond. de Montpellier, cant. des Matelles, près le Lez, à 9 kil. (2 l. ¼) de Montpellier. *P.* 207. *Bur. de poste* de Montpellier.

Prades, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de Langeac, sur l'Allier, à 33 k. (7 l. ½) de Brioude, 23 k. (5 l. ¼) du Puy. *Popul.* 291. *Bur. de poste* de Langeac.

Prades, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. et comm. de Damazan, à 4 k. (1 l.) d'Aiguillon, 27 k. (6 l.) de Marmande. *P.* compr. celle de Damazan, 2690. *Bur. de poste* d'Aiguillon.

Prades, ville (*Pyrénées-Orientales*), chef-l. d'arr. et de cant., à 6 k. (1 l. ½) N. E. de Villefranche, 40 kilom. (9 l.) O. p. S. de Perpignan, 86 myr. (194 l.) S. de Paris. Cette ville fut bâtie vers l'an 844, en vertu d'une concession de Charles *le Chauve*, sur la rivière ou torrent du Tet, au milieu d'une petite plaine entourée de hautes montagnes. Quoiqu'elle ait peu d'importance par son étendue, elle en a beaucoup relativement aux richesses de son territoire, qui fournit abondamment des grains de toute espèce, des chanvres, des bois et des mines de fer. Ses excellens pâturages nourrissent des troupeaux nombreux, et ce sont les laines qui font la base de ses principales richesses. Ces laines sont de la première qualité, le débit en est considérable; on les emploie dans toutes les fabriques de draperies et de bonnetteries de ce département, et le surplus est expédié dans le Levant. On voyoit hors de ses murs un très-joli couvent de Capucins, et à 1 k. (¼ de l.) de la ville, l'abbaye de St.-Michel-de-Cujan. A l'est de cette ville, on voit, sur la rive droite du Tet, des collines composées de pierres roulées de schiste, de marbre et de granit, matières qui paroissent avoir été entraînées par les eaux des montagnes du Canigou. La rive gauche présente, avec de pareils débris, des masses de granit. Près de Prades il y a une mine d'alun ou veine de terre alumineuse à lessiver. La concession en a été accordée, en 1746, à M. Sara, médecin de Prades, et compagnie. Le poste de Prades fut emporté, le 5e jour compl[res]. de l'an 2, (21 septembre 1793) par Gilly et David, commandant l'armée des Pyrénées-Orientales; on s'empara de deux pièces de canon et d'une grande quantité de tentes. Cette ville a un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, un receveur particulier et une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 2119. *B. de poste.*

Prades, v. (*Tarn*), arrond. de Lavaur, canton de Puy-Laurens, comm. d'Appelle, à 6 k. (1 l. ½) de Puy-Laurens, 15 k. (3 l. ½) de Lavaur. *Pop.* compr. celle de Bertre, 304. *Bureau de poste* de Puy-Laurens.

Prades, v. (*Tarn*), arrond. de Lavaur, cant. de St.-Paul-de-Cap-de-Joux, à 15 k. (3 l. ½) de Lavaur, 22 k. (5 l.) de Castres. *Pop.* 288. *Bur. de poste* de la Caune.

Prades (la), rivière (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de la Chaise-Dieu. Sa source, près Berbezy, à 8 k. (2 l.) O. S. O. de la Chaise-Dieu, coule à l'ouest sud-ouest, et se rend dans le Doulon à 7 k. (1 l. ⅔) de sa source.

Prades-d'Aubrac, village (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de St.-Geniez-de-Rivedolt, à 7 kilom. (1 l. ¾) de St.-Geniez, 36 k. (8 l.) de Rhodez. *Pop.* 597. *Bur. de poste* de St.-Geniez.

Prades-de-Tarn, v. (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de Ste-Enimie, sur le Tarn, à 19 kil. (4 l. ¼) de Mende. *Pop.* 399. *Bur. de poste* de Mende.

Pradest (les), v. (*Var*), arr. et canton est de Toulon, comm. de la Garde, à 8 kil. (2 l.) de Toulon. *Pop.* compr. celle de la Garde, 1824. *Bur. de poste* de Toulon.

Pradettes, v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit, 23 k. (5 l. ¼) de Tarascon. *Pop.* 104. *Bur. de p.* de Mirepoix.

Pradials, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de Rieupeyroux, comm. de Vabre, à 16 kil. (3 l. ¾) de Villefranche, 6 kil. (1 l. ½) de Rieupeyroux. *Pop.* compr. celle de Vabre et dépend., 595. *Bureau de poste* de Villefranche.

Pradières, v. (*Arriège*), arr. et cant. de Foix, à 14 kil. (3 l. ¼) de Tarascon. *P.* 386. *Bur. de poste* de Foix.

Pradinas, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, canton de Sauveterre, comm. de Castelnau-de-Peyrales, à 27 k. (6 l.) de Rhodez, 4 k. (1 l.) de Sauveterre. *Pop.* compr. celle de Castelnau, 1197. *Bur. de poste* de Rhodez.

Pradine, v. (*Aude*), arrond. de Narbonne, cant. de Lésignan, commune de Montféri, à 14 k. (3 l. ¼) de Lésignan, 18 kil. (4 l.) de Narbonne. *Pop.* compr. celle de Montféri, 127. *Bur. de p.* de Lésignan.

Pradines, v. (*Aveyron*). *Voyez* Bastide-de-Pradines (la).

Pradines, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Sauveterre, à 9 k. (2 l. ¼) de cet endroit, 16 k. (3 l. ⅔) de Rhodez. *Pop.* .... *Bur. de poste* de Rhodez.

Pradines, v. (*Corrèze*), arrond. d'Ussel, cant. de Bugeat, à 31 kil. (7 l.) d'Ussel, 30 kil. (6 l. ¾) de Tulle. *Pop.* 595. *Bur. de poste* de Tulle.

Pradines, v. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de St.-Symphorien-de-Lay, près la Tramblouze, à 8 k. (2 l.) de Roanne, 28 kil. (6 l. ¼) de Feurs. On y tire de la terre propre à faire de la poterie, des tuiles et des briques. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de St.-Symphorien-de-Lay.

Pradines, v. (*Lot*), arr. et cant. nord de Cahors, sur le Lot, à 5 kil. (1 l. ¼) de Cahors. *Pop.* 1103. *Bur. de poste* de Cahors.

Pradines, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Champeix, dans la partie basse de la ci-devant Auvergne. Ce village est célèbre par un écroulement terrible dont l'époque n'est pas fort éloignée. Il est

bâti sur une éminence, au bas de laquelle est un vallon profond, où coule un ruisseau assez considérable. On s'étoit apperçu que le sol du village avoit éprouvé un ébranlement, et qu'une fontaine avoit cessé de couler, lorsque, le 22 juin 1737, un orage, mêlé d'une pluie très-abondante, détrempa beaucoup le terrain. Le lendemain 23, à neuf heures du soir, pendant que les habitans s'étoient portés à une extrémité du village pour jouir du spectacle du feu de la Saint-Jean, un spectacle bien affreux les attendoit. Le terrain sur lequel le village étoit bâti, commença à se détacher et à glisser jusqu'au fond du vallon : cet éboulement se fit par partie, et continua les jours suivans, jusqu'au 25 juin. Des rochers, des arbres, des maisons, ébranlées dans leurs fondemens, glissèrent lentement ou se précipitèrent avec fracas jusqu'au bas du vallon : on vit même de grandes parties de terrain qui descendirent du haut en bas, sans que leur surface fût altérée; ils glissèrent jusqu'au fond du vallon avec les arbres et les vignes qui s'y trouvoient plantés. Un bâtiment fut transporté doucement du haut en bas, avec le sol sur lequel il étoit fondé, sans éprouver d'autre accident qu'une crevasse dans ses murs. Le dernier jour de cet accident, un énorme rocher volcanique de près de 32 mèt. (100 p.) de haut, fut tout-à-coup renversé, et causa une si violente secousse, que les habitans crurent que la montagne s'écrouloit. La peur fut, pour cette fois, le seul mal qu'éprouvèrent les habitans; mais elle fut très-fâcheuse pour quelques-uns, qui en périrent. Le curé, qui disoit alors la messe, au bruit de cette chûte, abandonna l'autel, et mourut quelques jours après. *Pop.* .... *Bur. de poste.*

Pradines, h. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de Rebais, comm. de Chauffry, à 5 kil. (1 l. ¼) de Rebais, 6 kil. (1 l. ½) de Coulommiers. *Pop.* compr. celle de Chauffry, 442. *Bur. de poste* de Rebais.

Pradlèves, v. (*Stura*), arr. de Coni, canton de Valgrana, sur la gauche du torrent de Grana, à 16 k. (4 l. ¾) O. de Cuneo. *Popul.* 460. *Bur. de poste* de Coni.

Pradon, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Vallon, près l'Ardèche, à 9 kilomèt. (2 l. ¼) de Joyeuse, 34 kil. (7 l. ¾) de Privas. *Pop.* 273. *Bur. de poste* de Barjac, départ. du Gard.

Pradorgnan *ou* Pralognan, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Moutiers, à 20 kil. (4 l. ½) de de cette ville, 6 myr. (13 l. ¾) de Chambéry. *Pop.* 901. *Bur. de poste* de Moutiers.

Prads, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Digne, cant. de la Javie, près la Bléonne, à 23 kil. (5 l. ¼) de Digne. Le 28 fructidor an 2 (15 septembre 1794), le poste de Prads et plusieurs autres postes furent forcés par les Français; il y eut plus de deux cents ennemis tués et deux cent quatre-vingt-dix faits prisonniers. *Pop.* 319. *Bur. de poste* de Digne.

Pradviel, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, comm. de Salles, sur la Pique, à 31 kil. (7 l.) de St.-Gaudens, 11 myr. (24 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* compr. celle de Salles, 250. *Bur. de poste* de St.-Béat.

Pragelato, v. (*Pô*), arr. de Pignerol, dans la vallée de Pragelato, à laquelle il donne son nom, sur le Clusone, à 21 kil. (4 l. ¾) de Pignerol. *P.* 1711. *B. de p.* de Pignerol.

Pragelato, vallée (*Pô*), Fenestrelle en est le chef-lieu. Elle est arrosée par le Clusone, et n'est par conséquent qu'une suite de celle de Perosa; elle a 27 k. (6 l.) de long.

Pragirod, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de Moutiers, commune de Granier, à 10 kil. (2 l. ½) de Moutiers. *Popul.* comp. celle de Granier, 554. *Bureau de poste* de Moutiers.

Pragnères, gave (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lus. Sa source, à 9 k. (2 l. ¼) S. O. de cet endroit, coule à l'O., et se rend dans le gave de Barrège à Pragnères, 8 k. (2 l.) O. de sa source.

Pragnières, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant et commune de Lus. On trouve près de ce village des bancs presque horizontaux de marbre gris; et les montagues du côté de Gèdre sont composées de bancs de schiste dur et du même marbre, qui se succèdent alternativement. *Pop.* compr. celle de Gèdre, 600. *Bur. de poste* d'Argelès.

Pragondran, v. (*Mont-Blanc*), arrond. et cant. nord de Chambéry, comm. de Sonnaz, à 5 k. (1 l.) de Chambéry. *Populat.* compr. celle de Sonnaz, 570. *Bur. de p.* de Chambéry.

Prahec, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, chef-lieu de cant., sur la Guirande, à 10 kil. (2 l. ½) E. de Niort, 15 kil. (3 l. ½) O. N. O. de Melle, 27 kil. (6 l.) E. N. E. de Mauzé. La côte de Prahec a cela de particulier, que pendant l'été les eaux de ce puits, profond de 13 m. (40 p.), ne s'élèvent qu'à 2 m. (6 p.), au lieu que pendant l'hiver le puits est entièrement rempli, et l'eau jaillit de la grosseur de ⅔ de mèt. à 1 mèt. (2 à 3 p.) de diamètre, à plus de 16 m. (50 p.) de hauteur. *Pop.* 830. *Bur. de poste* de Niort.

Praiche, montagne (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, à 13 k. (3 l.) S. E. de Bagnères. Elle est à pic.

Praille, v. (*Léman*), arr. de Thonon, cant. de Douvaine, commune de Massongy, à 18 kil. (4 l.) de Genève, 9 kil. (2 l. ¼) de Thonon. *Popul.* compr. celle de Massongy, 511. *Bur. de poste* de Genève.

Prailles, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant. de Celle, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Maixent, 18 kilom. (4 l.) de Niort. Ce village possède un haras de baudets qui font un objet de commerce considérable par tout le département. *Popul.* 1045. *Bur. de poste* de St.-Maixent.

Prairie-la-Caligne (la), v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, cant. de Desvres, comm. de Vieil-Moutiers, à 22 k. (5 l.) de Boulogne, 8 myr. (16 l. ¾) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Vieil-Moutiers, 276. *Bur. de poste* de Samer.

Praissas, b. (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Pressas.

Prali, v. (*Pô*), arrond. de Pignerol, cant. de Perrero, ou villa de Prali, sur un torrent de même nom, qui se jette dans celui de St.-Martino, à 27 kil. (6 l.) O. de Pignerol. *Voyez* Perrero pour la pop. *Bureau de poste* de Pignerol.

Prali, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource, sur la côte, près le Lozein, à 21 kilom. (4 l. ¾) d'Ervy, 30 kil. (6 l. ⅔) de Troyes. *Pop.* 325. *Bur. de poste* de Chaource.

Pralogo, v. (*Sesia*), arrond. et cant. de Bielle, au pied d'une colline, entre le Cervo et l'Oropa, à 3 kil. (¾ de l.) N. de Bielle. *Pop.* 1078. *Bureau de poste* de Bielle.

Pralon, v. (*Loire*), arrond. de Montbrison, cant. de Boen, à 7 k. (1 l. ⅔) de Montbrison. *Pop.* 340. *Bureau de poste* de Montbrison.

Pralormo,

Pralormo, v. (*Tanaro*), arrond. d'Asti, cant. de Villanova, près du bois de la Fute, en plaine, à la jonction des chemins de Turin et Carmagnola à St.-Damiano, à 33 k. (7 l. ½) S. E. d'Asti. *Popul.* 983. *Bureau de poste* d'Asti.

Pralon, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Sombernon, à 20 k. (4 l. ½) de Dijon. Il y avoit dans les environs une abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, fondée en 1149, du temps de St.-Bernard, qui y faisoit de fréquentes visites. *Popul.* 199. *Bureau de poste* de Sombernon.

Pramolo, v. (*Pô*), arr. de Pignerol, cant. de Perosa, dans la vallée de Perosa, à 15 k. (3 l. ½) N. O. de Pignerol. *Pop.* 950. *Bureau de poste* de Pignerol.

Pranclos col et montagne (*Isère*), arr. de Grenoble, canton d'Entraigues, à 6 kil. (1 l. ½) S. E. de cette ville, 4 myr. (10 l.) S. E. de Grenoble.

Prangey, v. (*Haute-Marne*), arrond. de Langres, cant. de Longeau, à 13 kilom. (3 l.) de Langres, 43 k. (9 l. ⅔) de Chaumont. *Pop.* compr. celle de Vesvres, 553. *Bur. de poste* de Langres.

Pranles, v. (*Ardèche*), arr. et cant. de Privas, à 4 kil. (1 l.) de cette ville. Dans ce village du ci-devant Vivarais, sont des fontaines minérales, appelées *eaux de Cresseilles* : elles ont été découvertes en 1760. L'endroit de leur source est situé le long d'un ruisseau, au pied d'une montagne dont l'accès est assez pénible à cause du mauvais chemin. Ces eaux remplissent un petit bassin, formé par la nature dans le roc ; elles sont vitrioliques et ferrugineuses, et ont la propriété de rafraîchir et de purger. *Pop.* 1401. *Bureau de poste* de Privas.

Prantigny, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. d'Autrey, sur la Saone, à 16 k. (3 l. ¾) de Champlitte, 40 kilom. (9 l.) de Vésoul. *Pop.* 89. *Bur. de poste* de Gray.

Pranzac, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de la Rochefoucault, sur le Bandiat, à 8 k. (2 l.) de la Rochefoucault, 15 k. (3 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 617. *Bur. de p.* de la Rochefoucault.

Pravolo, v. (*Sesia*), arrond. de Verceil, cant. de Troppiana, en plaine, sur un ruisseau, à 4 k. (1 l.) S. de Verceil. *Pop.* 999. *Bur. de p.* de Verceil.

Prarostino, v. (*Pô*), arr. de Pignerol, cant. de Bricherasco, sur une colline, à 5 kil. (1 l. ¼) S. O. de Pignerol. *Pop.* réunie à Roccapiata, 2096. *Bur. de p.* de Pignerol.

Prarve, v. (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de St.-Geuest-de-Malifaux, comm. de Tarantaize, près le ruisseau le Furet, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Etienne, 5 myr. (10 l. ⅔) de Feurs. *Pop.* 428. *Bur. de p.* de St.-Etienne.

Prascorsano, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, à la source d'un ruisseau qui tombe dans l'Orca, à 31 k. (7 l.) S. O. d'Ivrée. *Pop.* 1100. *Bur. de poste* d'Ivrée.

Pras, v. (*Jura*), arr. de Saint-Claude, cant. de Moyrans, à 7 kil. (1 l. ⅔) de St.-Claude, 37 kilom. (8 l. ½) de Lons-le-Saunier. Il y a des mines de houille non exploitées. *Pop.* 331. *Bur. de p.* de St.-Claude.

Praslay, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. d'Auberive, près la source de l'Aube, à 21 kil. (4 l. ¾) de Langres, 41 k. (9 l. ⅓) de Chaumont. *Pop.* 275. *Bur. de p.* de Langres.

Praslin, v. (*Indre-et-Loire*). *Voyez* Mongauger.

Prat, b. (*Arriège*), arrond. de St.-Girons, cant. de St.-Lizier, près le Salus, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Girons, 5 myr. (11 l. ⅔) de Tarascon. Au nord de Prat on trouve des bancs de marbre gris, traversé de veines spatiques. Sous le château, sont des masses d'ophite ; à l'est, sur la rive droite du Salat se trouve du plâtre grenu ; et au sud, les montagnes sont composées de marbre gris. Cette commune est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1212. *Bur. de poste* de Saint-Girons.

Prat, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de la Rochederrien, à 13 kilom. (3 l.) S. E. de Lannion, 4 myr. (10 l.) N. O. de St.-Brieux, 10 k. (2 l. ½) de Pontrieux. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1142. *Bur. de poste* de Lannion.

Prat, v. (*Dordogne*), arrond. de Sarlat, canton de Villefranche-de-Belvès, sur l'Allemance, à 9 kil. (2 l. ¼) de Belvès, 6 myr. (13 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 347. *Bur. de p.* de Castillon, départ. de la Gironde.

Prat, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, canton de la Barthe-de-Nestes, comm. d'Avezac, à 5 k. (1 l. ¼) de la Barthe, 29 k. (6 l. ½) de Tarbe. *Pop.* compr. celle d'Avezac, 620. *Bur. de poste* de Tarbe.

Prat-de-Ceste, v. (*Aude*). *Voy.* Ceste.

Prat-Lestagnols, v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Grimaud, comm. de St.-Martin-du-Plan-de-la-Tour, à 19 k. (4 l. ¼) de St.-Tropez, 20 k. (4 l. ½) de Draguignan. *Popul.* compr. celle de St.-Martin et dépend., 1050. *Bur. de poste* St.-Tropez.

Pratenbosch, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Diest, comm. de Montaigu, à 7 kil. (1 l. ¾) de Diest, 19 kil. (4 l. ¼) de Louvain. *Pop.* comp. celle de Montaigu, 1579. *Bur. de poste* de Diest.

Prati (le), torrent (*Pô*), qui a sa source au col de la Chose, et tombe dans le Clusone, vis-à-vis la Perosa. Son cours est de 31 k. (7 l.).

Pratiglione, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, sur une montagne, près Valperga, à 33 kil. (7 l. ½) S. O. d'Ivrée. *Popul.* 750. *Bur. de poste* d'Ivrée.

Prato, v. (*Golo*), arrondiss. de Calvi, à 32 kil. (7 l. ¼) de cette ville, 39 kil. (8 l. ¾) de Bastia. *Pop.* 204.

Prats (les), v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Barcelonette, commune de Thuiles, à 8 kil. (2 l.) de Barcelonette, 4 myr. (10 l.) de Digne. *Populat.* compr. celle de Thuiles, 520. *Bureau de poste* de Barcelonette.

Prats, v. (*Aude*). *Voyez* Prax.

Prats, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Juzenncourt, à 23 kil. (5 l. ¼) de Chaumont-le-Châtel. *Pop.* 71. *Bureau de poste* de Bar-sur-Aube, départ. de l'Aube.

Prats, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. de Sournia, à 14 kil. (3 l. ⅓) de Prades, 37 kil. (8 l. ¾) de Perpignan. *Popul.* 255. *Bur. de poste* de Quillan, départ. de l'Aude.

Prats, roc et montagne (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. de Mont-Libre, à 4 kil. (1 l.) S. E. de cette ville.

Prats, col et montagne (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, canton de Mont-Libre, à 10 kilom. (2 l. ½) S. S. E. de cette ville. Il a du S. p. O. au N. p. E. 5 k. (1 l. ¼) de long.

Prats *ou* **Balaque (le)**, riv. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Prades, canton de Mont-Libre. Sa source, dans un étang, à 11 kilom. (2 l. ¾) S. p. E. de Mont-Libre, coule

au N. p. E., et se rend dans le Têt, à 11 k. (2 l. ¾) de sa source.

Prats-Bourdin, v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Grimaud, comm. de St.-Martin-du-Plan-de-la-Tour, à 9 k. (2 l. ¼) de Saint-Tropez, 23 k. (5 l. ¼) de Draguignan. *Pop.* compr. celle de Saint-Martin-du-Plan-de-la-Tour, 1050. *Bur. de poste* de St.-Tropez.

Prats-d'Auban, v. (*Var*), arr. de Draguignan, canton de Fréjus, comm. de Bagnols, à 8 k. (2 l.) de Fréjus, 22 k. (5 l.) de Draguignan. *Pop.* compr. celle Bagnols, 852. *Bur. de poste* de Fréjus.

Prats-de-Baloguer, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, canton de Mont-Libre, près le Tet, à 24 k. (5 l. ½) de Prades, 6 myr. (14 l. ¼) de Perpignan. *Pop.* comp. celle de St.-Thomas, 151. *Bureau de poste* Mont-Libre.

Prats-de-Bosc, v. (*Aude*), arr. de Narbonne, canton de Lésignan, comm. de Boulenac, à 6 k. (1 l. ½) de Lésignan, 15 k. (3 l. ½) de Narbonne. *Pop.* comp. celle de Boulenac, 273. *Bur. de poste* de Lésignan.

Prats-de-Carlus, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Carlus, à 7 k. (1 l. ¾) de Sarlat, 6 m. (12 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 670. *Bur. de p.* de Sarlat.

Prats-de-Ceste, v. (*Aude*), arr. et cant. de Narbonne, comm. de Bages, à 8 k. (2 l.) de Narbonne, 5 m. (11 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Bages, 716. *Bur. de poste* de Narbonne.

Prats-de-Mollo, ville (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Céret, ch.-l. de cant., sur le Tech, à 32 k. (7 l. ½) E. S. E. de Mont-Libre, 23 k. (5 l. ¼) S. O. de Céret, 5 myriam. (10 l. ¾) S. O. de Perpignan. Cette ville est au milieu des montagnes, à 2 kil. (½ l.) des frontières d'Espagne. Louis XIV la fit fortifier. C'étoit un gouvernement de place, auquel étoient unis les forts de Périllon et de la Garde. Elle n'a de remarquable qu'un souterrain voûté qui conduit de l'église au château. Elle possède dans ses environs une mine de cuivre mêlée d'argent, dite *les Billots*, ou de *Ste.-Marie;* une autre, à deux cents pas, également mêlée d'argent, qui n'a qu'un filon de cuivre, appelée *le Minier de St.-Louis ;* et une troisième de pareil minéral, à St.-Salvador, distante des premières de 4 kil, (1 l.). On y trouve une fontaine minérale dont les eaux coulent dans le fond d'une gorge, dont les montagnes arides, élevées et escarpées, rendent l'aspect affreux et le séjour désagréable. Les sources sont au nombre de trois; la température en est la même. Ce fort est un poste de guerre de la 10ᵉ division militaire, et la résidence d'un adjudant de place. *Pop.* 2928. *Bur. de poste* d'Arles.

Prats-Lestagnols, v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Grimaud, comm. de Saint-Martin-du-Plan-de-la-Tour, à 14 k. (3 l. ¼) de St.-Tropez, 20 k. (4 l. ½) de Draguignan. *Pop.* compr. celle de St.-Martin-du-Plan-de-la-Tour, 1050. *Bur. de poste* de St.-Tropez.

Pratviel, v. (*Haute-Garonne*). *Voyez* Pradviel.

Praviel, v. (*Tarn*), arrond. de Lavaur, cant. de St.-Paul-de-Cap-de-Joux, à 8 k. (2 l.) de Lavaur, 30 k. (6 l. ¾) de Castres. *Pop.* 67. *Bur. de poste* de Lavaur.

Pratz, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. d'Osperen, comm. de Bilbarn, sur la Pratz, à 7 k. (1 l. ¾) E. p. S. de Rambruch, 5 k. (1 l. ¼) N. N. O. d'Useldange, 27 k. (6 l.) N. N. O. de Luxembourg. *Pop.* .... *Bureau de poste* d'Arlon.

Pratz (la), riv. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. d'Osperen, à 1 kil. (¼ de l.) N E. duquel il prend sa source, coule au S., puis à l'E., retourne au S. pour se rendre dans l'Attert, à 3 kil. (¾ de l.) d'Useldange. Elle a 10 k. (2 l. ½) de cours.

Prautoy, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, ch.-l. de cant., à 21 k. (4 l. ¾) de cette ville, 5 myr. (11 l. ¼) de Chaumont. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 680. *Bur. de p.* de Langres.

Prauzay, v. (*Vienne*), arr. de Poitiers, cant. et comm. de Lusignan, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville, 23 kil. (5 l. ¼) de Poitiers. *P.* compr. celle de Lusignan, 1439. *Bur. de poste* de Lusignan.

Praville, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Voves, à à 15 k. (3 l. ½) de Janville, 25 k. (5 l. ¾) de Chartres. Il y a une manufacture de bas, bonnets, chaussons et gants. *Pop.* 446. *Bureau de poste* de Chartres.

Prax, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Quillan, comm. de Brénac, à 3 k. (¾ de l.) de Quillan, 40 k. (9 l.) de Carcassonne. *Pop.* comp. celle de Bréuac et la Serre, 395. *Bur. de poste* de Quillan.

Pray (le), v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Moutiers, comm. de St.-Bon, à 16 kil. (3 l. ¾) de Moutiers. *Pop.* compr. celle de St.-Bon, 484. *B. de p.* de Moutiers.

Pray, v. (*Sesia*), arr. de Bielle, cant. de Mosso, sur deux ruisseaux qui s'y joignent, et vont tomber dans l'Elvo, à 10 k. (2 l. ½) de Bielle. *Bur. de poste* de Bielle.

Praye, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Vézelise, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 28 k. (6 l. ¼) de Nancy. *Pop.* 424. *Bur. de poste* de Vézelise.

Prayel, v. (*Moselle*), arr. et canton 3ᵉ de Metz, comm. d'Augny, à 6 k. (1 l. ½) O. de Metz, 2 kil. (½ l.) S. d'Augny. *Pop.* compr. celle d'Augny et dépend., 719. *Bur. de poste* de Metz.

Prayes, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Jouvence, sur la Grison, à 25 kil. (5 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* compr. celle de Calée, 308. *Bureau de poste* de Tournus.

Prayols, v. (*Arriège*), arr. et cant. de Foix, sur l'Arriège, à 9 k. (2 l. ¼) de Tarascon. *Pop.* 280. *Bur. de poste* de Foix.

Prayssac, b. (*Lot*), arrond. de Cahors, canton de Puy-l'Évêque, à 21 k. (4 l. ¾) de Cahors. *Bur. de p.* de Cahors.

Prazzo, v. (*Stura*), arr. de Coni, cant. de S.-Damiano, à la gauche de la Maira, à 37 (8 l. ¼) O. de Cuneo. *Pop.* 225. *Bur. de poste* de Coni.

Pré ou Pray, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Selommes, à 13 k. (3 l.) de Vendôme, 19 k. (4 l. ¼) de Blois. *Pop.* 224. *Bur. de poste* de Blois.

Pré (grand), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Montfort-l'Amaury, commune de Boissy, à 6 kil. (1 l. ½) de Montfort-l'Amaury, 24 kil. (5 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Boissy et dépend., 324. *Bur. de p.* de Montfort-l'Amaury.

Pré (petit), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Montfort-l'Amaury, comm. de Boissy, à 6 k. (1 l. ½) de Montfort-l'Amaury, 24 k. (5 l. ½) de Versailles. *Popul.* compr. celle de Boissy et dépend., 324. *Bureau de poste* de Montfort-l'Amaury.

Pré, v. (*Somme*), arr. et cant. nord d'Abbeville, comm. de Drucat, à 5 kil. (1 l. ¼) d'Abbeville,

41 k. (9 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* comp. celle de Drucat, 638. *Bur. de poste* d'Abbeville.

Pré-d'Auge (le), v. (*Calvados*), arr. et cant. de Lisieux, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville, 37 k. (8 l. ¼) de Caen. *Pop.* 998. *Bur. de poste* de Lisieux.

Pré-Griset, v. (*Oise*), arr. et cant. de Compiegne, commune de Jaux, à 5 k. (1 l. ¼) de Compiegne. *Pop.* compr. celle de Jaux, 1210. *Bur. de poste* de Compiegne.

Pré-Manon, v. (*Jura*), arr. de St.-Claude, cant. de Morey, à 14 k. (3 l. ½) de St.-Claude, 45 k. (9 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 782. *Bur. de poste* de Morey.

Pré-Martinet, v. (*Jura*). *Voyez* Martinet (le pré).

Pré-Soussy, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Coulommiers, commune de la Boissière, à 8 k. (2 l.) de Coulommiers. *Pop.* comp. celle de la Boissière, 66. *Bur. de poste* de Coulommiers.

Pré-St.-Didier, v. (*Doire*), arrond. d'Aoste, à la jonction d'un torrent et de la Sesia, à 29 kilom. (6 l. ½) O. d'Aoste. *Pop.* 940. *Bur. de poste* d'Aoste.

Pré-St.-Evroul *ou* Pré-Nouveau, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Château-Dun, cant. de Bonneval, à 16 k. (3 l. ¾) de Château-Dun, 29 k. (6 l. ½) de Chartres. *Pop.* 441. *Bur. de poste* de Bonneval.

Pré-St.-Gervais, v. (*Seine*), arr. de Saint-Denis, cant. de Pantin, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Denis, 5 k. (1 l. ¼) de Paris. Le Pré-St.-Gervais est un lieu champêtre extrêmement agréable, rempli de promenades charmantes, où le peuple de Paris se porte en foule les jours de repos. *Pop.* 460. *Bur. de poste* de Paris.

Pré-St.-Martin *ou* Pré-les-Huis, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Château-Dun, cant. de Bonneval, à 19 k. (4 l. ¼) de Château-Dun, 25 k. (5 l. ¾) de Chartres. *Pop.* 270. *Bur. de poste* de Bonneval.

Pré-St.-Martin (le), v. (*Nièvre*), arr. de Cosne, cant. et comm. de Donzy, sur la côte, près le Moudin, à 14 k. (3 l. ½) de Cosne, 42 k. (9 l. ½) de Nevers. *Pop.* 460. *Bur. de poste* de Cosne.

Préaux, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de Satillien, à 16 k. (3 l. ⅔) de Tournon, 4 myriam. (10 l. ½) de Privas. *Pop.* 169. *Bur. de poste* d'Annonay.

Préaux, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. d'Orbec, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Lisieux, 5 myr. (12 l.) de Caen. *Pop.* 177. *Bureau de poste* d'Orbec.

Préaux, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. d'Evrecy, à 18 k. (4 l.) de Caen. *Pop.* 325. *Bur. de poste* de Thury-Harcourt.

Préaux, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Pacy-sur-Eure, comm. de Saint-Aquilin, à 3 kil. (¾ de l.) de Pacy, 18 k. (4 l.) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Saint-Aquilin et dépend., 1680. *Bur. de poste* de Pacy-sur-Eure.

Préaux, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. d'Ecueillé, à 9 k. (2 l. ¼) de Chatillon, 39 k. (8 l. ⅔) de Châteauroux. *Pop.* 442. *Bur. de p.* de Chatillon-sur-Indre.

Préaux, v. (*Mayenne*), arrond. de Château-Gontier, cant. de Grez-en-Bouère, sur la Vaige, à 21 kil. (4 l. ¾) de Beaumont-Pied-de-Bœuf, 27 kil. (6 l.) de Laval. *Pop.* 391. *Bur. de poste* de Sablé, départ. de la Sarthe.

Préaux, v. (*Orne*), arrond. de Mortagne, cant. de Nocé, à 10 kil. (2 l. ½) S. E. de Bellesme, 4 myr. (10 l. ½) S. E. d'Alençon, 8 kil. (2 l.) O. de Nogent-le-Rotrou. On y voyoit une petite abbaye commendataire de Bénédictins, fondée par Roger de Beaumond, qui la fit bâtir en l'honneur de saint Pierre, du temps de Guillaume II, duc de Normandie, et qui rapportoit 17,000 liv. de rente; et, à 2 kilom. (½ lieue) plus loin, une autre abbaye de filles, qui jouissoit aussi de 15,000 liv. de revenu. Cette abbaye avoit les mêmes fondateurs que la précédente. *Pop.* 1280. *Bur. de poste* de Bellesme.

Préaux, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, cant. de Lorrès, à 13 kil. (3 l.) de Nemours, 38 k. (8 l. ½) de Melun. *Pop.* 150. *Bur. de poste* d'Egreville.

Préaux, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Darnetal, à 10 k. (2 l. ½) de Rouen. *Pop.* 916. *Bur. de p.* de Rouen.

Préau-St.-Michel, v. (*Eure*). *Voy.* St.-Michel-des-Préaux.

Prébalu, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Dreux, canton d'Anet, comm. de Sorel, à 8 kil. (2 l.) de Dreux, 8 k. (2 l.) d'Anet. *Populat.* compr. celle de Sorel, 850. *Bur. de poste* de Dreux.

Prébenoit, v. (*Creuse*), arrond. de Boussac, canton de Chatellux, comm. de Beleste, à 13 kil. (3 l.) de Boussac, 6 k. (1 l. ½) de Châtellux. *Popul.* compr. celle de Belesté, 824. *Bur. de poste* de Boussac.

Prébois, v. (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. de Mens, à 4 myr. (10 l.) de Grenoble. *Pop.* 331. *Bur. de poste* de Mens.

Précey, v. (*Manche*), arrond. d'Avranches, canton de Ducey, à 8 k. (2 l.) d'Avranches, 5 myriam. (11 l.) de Coutances. *Popul.* 643. *Bur. de poste* d'Avranches.

Préchac, v. (*Gers*), arrond. de Lectour, canton de Fleurence, à 8 k. (2 l.) de Lectour, 16 kilom. (3 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 302. *Bur de poste* de Fleurence.

Préchac, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Plaisance, sur l'Adour, à 18 k. (4 l.) de Nogaro, 5 myr. (10 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 241. *Bur. de poste* de Gimont.

Préchac, v. (*Gers*), arrondiss. d'Auch, cant. de Saramon, près la Gimoue, à 21 k. (4 l. ⅔) d'Auch. *Pop.* 132. *Bur. de p.* d'Auch.

Préchac, v. (*Gironde*), arr. de Bazas, chef-lieu de cant., à 10 kil. (2 l. ½) O. p. S. de Bazas, 5 myr. (12 l.) S. S. E. de Bordeaux, 40 k. (9 l.) N. de Roquefort. *Popul.* 2600. *Bur. de poste* de Bazas.

Préchac, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. d'Argelès, sur le gave de Coteres, à 2 k. (½ l.) E. d'Argelès, 30 kil. (6 l. ¾) S. S. O. de Tarbe. *Pop.* 249. *Bur. de poste* d'Argelès.

Préchacq, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Montfort, sur la rive droite de l'Adour, à 13 kil. (3 l.) de Tartas, 38 kil. (8 l. ½) de Mont-de-Marsan. Il y a des sources d'eaux thermales qui ont à peu près les mêmes vertus que celles de Dax. On les emploie avec beaucoup de succès dans le traitement des sciatiques, des entorses, des foulures, etc. *Pop.* 411. *Bur. de poste* de Tartas.

Préchacq-de-Sosbaig, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. de Navarreins, sur le gave de Pau, à 11 k. (2 l. ¾) d'Oléron, 29 kilom. (6 l. ½) de Pau. *Pop.* 474. *Bur. de poste* de Navarreins.

Préchacq-de-Navarreins, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. de Navarreins, à 6 k. (1 l. ½) S. de cet endroit. On trouve dans le territoire de ce village des bancs de pierre calcaire blanche, parmi lesquels on remarque des couches

il une espèce d'ardoise marneuse. Au sud de Préchacq est de l'argile, qu'on emploie à faire de la tuile. *Popul.* 317. *Bur. de poste* de Navarreins.

Préchouet, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Clermont, cant. et comm. de Bourg-Lastic. Le territoire de ce village renferme du quartz propre à établir une verrerie, où l'on pourroit faire de très-beau cristal, peu différent de celui de Bohême. *Pop.* comp. celle de Bourg-Lastic, 2065. *Bur. de poste* de Clermont.

Précieux, v. (*Loire*), arrond. de Montbrison, canton de Saint-Rambert, sur la Curaize, à 6 kilom. (1 l. ½) de Montbrison. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Montbrison.

Précigné, b. (*Sarthe*), arrond. de la Flèche, cant. de Sablé, à 7 k. (1 l. ¾) S. de cette ville, 4 myr. (10 l. ⅓) S. O. du Mans, 11 kilom. (2 l. ¾) N. de Durtal. Entre ce bourg et Pincé il y avoit une abbaye de Prémontrés. On voit auprès, une fontaine d'eau minérale qui jouit de quelque réputation. *Pop.* 2034. *Bur. de poste* de Sablé.

Précilhon, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. d'Oléron, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 21 kilom. (4 l. ¾) de Pau. On remarque des matières argileuses dans des coteaux situés près de ce village. *Popul.* 460. *Bur. de poste* d'Oléron.

Préciput du droit d'aînesse. Sous la monarchie, en vertu de ce droit, le plus âgé des enfans mâles nobles, avant d'entrer en partage avec ses frères et sœurs, prélevoit une portion, appelée *préciput*, sur la masse de la succession, et, dans le partage, emportoit ou les deux tiers ou la moitié des biens restans. Ce droit avoit lieu dans quelques provinces, même entre roturiers, et pour des biens de roture. Les père et mère n'y pouvoient préjudicier en aucune façon, ni par dernière volonté, ni par des actes entre-vifs, ni par donation en avancement d'hoirie au profit des autres enfans. Il étoit permis à l'aîné de renoncer de lui-même à son droit. Si la renonciation étoit faite avant l'ouverture de la succession, le puîné en profitoit. Autrement elle tournoit à l'avantage de tous les enfans, à moins qu'il n'en eût été fait cession à l'un d'eux expressément. La représentation avoit lieu, pour le droit *d'aînesse*, dans la plupart des coutumes; mais les filles ne représentoient leur père que lorsque le mort n'avoit pas laissé de frères.

Précorbin, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Thorigny, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Lô, 36 k. (8 l.) de Coutances. *Popul.* 553. *Bur. de poste* de St.-Lô.

Précy, v. (*Cher*), arr. de Sancerre, cant. de Sancergues, à 27 k. (6 l.) de Sancerre, 40 kil. (9 l.) de Bourges. Ce village a une usine pour la mine de fer. Le fourneau de Précy fournit une fonte de bonne qualité. *Pop.* 488. *Bur. de poste* de la Charité, départ. de la Nièvre.

Précy, v. (*Nièvre*), arrond. de Nevers, cant. de Saint-Pierre-le-Moutier, comm. de Livry, à 5 kil. (1 l. ¼) de St.-Pierre-le-Moutier, 24 kil. (5 l. ½) de Nevers. *Popul.* compr. celle de Livry, 1144. *Bur. de poste* de St.-Pierre-le-Moutier.

Précy, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Creil-sur-Oise, à 15 kil. (3 l. ½) de Senlis, 32 k. (7 l. ½) de Beauvais. Précy possède une fabrique d'indiennes. *Pop.* 863. *Bur. de poste* de Chantilly.

Précy, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Claye, sur la Marne, à 7 k. (1 l. ¾) de Meaux, 4 myriam. (10 l. ¼) de Melun. *Pop.* 277. *Bur. de poste* de Claye.

Précy, v. (*Yonne*), arrond. de de Joigny, cant. de Charny, près la Vrin, à 10 k. (2 l. ½) de Joigny, 31 k. (7 l.) d'Auxerre. *Popul.* 617. *Bur. de poste* de Joigny.

Précy-le-Sec, v. (*Yonne*), arr. d'Avallon, cant. de Lucy-le-Bois, à 13 k. (3 l.) d'Avallon, 30 kilom. (6 l. ¾) d'Auxerre. *Pop.* 658. *Bur. de poste* de Lucy-le-Bois.

Précy-Notre-Dame, v. (*Aube*), arrond. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château, près l'Aube, à 29 k. (6 l. ½) de Bar, 29 k. (6 l. ½) de Troyes. *Pop.* 142. *Bur. de poste* de Brienne.

Précy-sous-Tille, v. (*Côte-d'Or*) arr. de Semur, chef-lieu de canton, sur la côte, près la Serain, à 11 k. (2 l. ⅔) S. de Semur, 5 m. (12 l. ½) O. de Dijon, 13 k. (3 l.) N. de Saulieu. *Pop.* 502. *Bur. de p.* de Maison-Neuve.

Précy-St.-Martin, v. (*Aube*), arrond. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château, à 29 k. (6 l. ½) de Bar, 30 kil. (6 l. ¾) de Troyes. *Populat.* 545. *Bureau de poste* de Brienne.

Prédeselle, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. de Chevreuse, comm. de Choisel, à 6 kil. (1 l. ½) de Chevreuse, 18 kilom. (4 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Choisel, 338. *Bur. de poste* de Chevreuse.

Prédicateurs du roi. Ils étoient choisis par le grand grand-aumônier. Avant de prêcher à la cour, ils faisoient l'essai de leur talent dans l'église des Quinze-Vingts. Parmi les prédicateurs qui existoient en 1789, on nommoit avec éloge les abbés Asseline, Besplas, de Boulogne, de Vauxcelles, Fauchet, l'Enfant, Maury, Rousseau. Le sermon de la Cène étoit un de ceux où l'orateur parloit au monarque avec le plus de liberté. L'abbé Maury, dans celui qu'il prononça en 1779, observa que le nombre des enfans trouvés augmentoit sans cesse; qu'il y en avoit eu dans l'année treize mille, et que sept mille étoient morts faute de soins et de bonne nourriture. Louis XVI, indigné d'une négligence aussi coupable, en fit de vifs reproches au grand aumônier, administrateur en chef des hôpitaux. Celui-ci manda le prédicateur, et lui enjoignit de garder à l'avenir le plus grand silence sur les objets relatifs à l'administration. *Vous devez*, lui dit-il, *les ignorer, ainsi que le public. D'ailleurs, M. l'abbé, songez que vous prêchez devant le roi, et que vous ne prêchez pas le roi.*

Prédossa, v. (*Marengo*), arr. d'Alexandrie, en plaine, à la rive gauche de l'Orba, à 22 kil. (5 l.) S. d'Alexandrie. *Pop.* 960. *Bur. de poste* d'Alexandrie.

Prée (la), v. (*Cher*), arrond. de Bourges, cant. de Charost, comm. de St.-Ambroix, à 13 kilom. (3 l.) d'Issoudun, 28 k. (6 l. ¼) de Bourges. On y voyoit une abbaye commendataire d'hommes de Citeaux, fondée en 1128, par Raoul, seigneur de Prée. *Pop.* compr. celle de Saint-Ambroix, 380. *Bureau de poste* d'Issoudun, départ. de l'Indre.

Prée, fort (*Charente-Inférieure*), arrond. de la Rochelle, cant. de St.-Martin-Isle-de-Ré, dans l'île de Ré, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Martin-Isle-de-Ré, 4 k. (1 l.) de la Frotte. Le fort de la Prée est pour défendre l'entrée du pertuis breton; c'est un carré parfait, fort régulier, composé de quatre bastions, dont les courtines qui les joignent sont tournées en arc du côté de la place. Les trois fronts qui sont du côté de la terre

sont couverts d'autant de demi-lunes, dont l'une couvre la porte. Le bastion qui est du côté de la terre est couvert d'une grande contrescarpe. Tous ces ouvrages sont revêtus d'une forte muraille entourée d'un bon fossé, de son chemin couvert et de son glacis. Le front du côté du port est enfermé d'un petit fossé, au-delà duquel est une petite demi-lune, qui a un simple parapet de maçonnerie. Elle sert à défendre le port, et à couvrir une petite écluse, qui donne, quand on veut, de l'eau au fossé, et sur laquelle est un pont. *Bur. de poste* de la Frotte.

Prez (la), v. (*Seine-Inf́ér.*) arr. de Neufchâtel, cant. de St.-Saens, à 16 kil. (3 l. ¼) de Neufchâtel, 25 kil. (5 l. ¼) de Rouen. *P.* 230. *Bur. de poste* de St.-Saens.

Préfecture de départemens. Sous la république, il y a un préfet pour chaque département : il réside au chef-lieu. Le préfet est chargé seul de l'administration. Il fait chaque année une tournée dans son département : il en prévient les ministres avec lesquels il correspond; il rend compte à chacun, en ce qui les concerne, des résultats de ses tournées. Il ne peut s'absenter de son département sans la permission de l'empereur : il s'adresse au ministre de l'intérieur pour l'obtenir. Le préfet et le conseil de préfecture remplissent, dans l'arrondissement communal, les fonctions attribuées dans les autres arrondissemens aux sous-préfets et conseils d'arrondissement.

Il y a dans chaque chef-lieu de préfecture un conseil-général de département, composé de seize, vingt ou vingt-quatre membres pris dans l'étendue de son territoire. Il s'assemble chaque année à époque fixée par le gouvernement, et la durée de sa session ne peut excéder quinze jours. Il nomme un de ses membres pour président, un autre pour secrétaire. Il fait la répartition des contributions directes entre les arrondissemens communaux du département. Il statue sur les demandes en réduction faites par les conseils d'arrondissement des villes, bourgs et villages; détermine, dans les limites fixées par la loi, le nombre des centimes additionnels dont l'imposition est demandée pour les dépenses du département; entend le compte annuel que le préfet rend de l'emploi des centimes additionnels qui ont été destinés à ces dépenses : il exprime son opinion sur l'état et les besoins du département, et l'adresse au ministre de l'intérieur. Un secrétaire-général de préfecture a la garde des papiers, et signe les expéditions. A Paris, le conseil du département remplit les fonctions de conseil municipal.

Il y a près du préfet de chaque département un conseil de préfecture, composé de trois, de quatre ou de cinq membres. Le conseil de préfecture prononce sur les demandes de particuliers tendant à obtenir la décharge ou la réduction de leur cote de contributions directes, sur les difficultés qui peuvent s'élever entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration, concernant le sens ou l'exécution des clauses de leurs marchés; sur les réclamations des particuliers qui se plaignent de torts et dommages procédant du fait personnel des entrepreneurs, et non du fait de l'administration; sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues aux particuliers, à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des chemins, canaux et autres ouvrages publics; sur les difficultés qui peuvent s'élever en matière de grande voirie; sur les demandes qui sont présentées par les communautés des villes, bourgs et villages, pour être autorisées à plaider; enfin sur le contentieux des domaines nationaux. Lorsque le préfet assiste au conseil de préfecture il préside : en cas de partage il a voix prépondérante. Le préfet et le conseil de préfecture remplissent, dans l'arrondissement communal, les fonctions attribuées, dans les autres arrondissemens, aux sous-préfets et conseils d'arrondissemens.

Dans chaque arrondissement communal il y a un sous-préfet chargé des fonctions administratives de l'arrondissement : il est subordonné au préfet, et lui adresse son avis motivé sur tout ce qui intéresse l'arrondissement : il reçoit les comptes qui lui sont rendus par les maires des communes, et les arrête définitivement.

Il y a en outre un conseil d'arrondissement composé de onze membres. Ils s'assemblent chaque année : l'époque de sa réunion est déterminée par le gouvernement; la durée de la session ne peut excéder quinze jours. Il nomme un de ses membres pour président et un autre pour secrétaire. Il fait la répartition des contributions directes entre les villes, bourgs et villages de l'arrondissement; donne son avis, motivé sur les demandes en décharges qui sont formées par les villes, bourgs et villages; il entend le compte que le sous-préfet rend de l'emploi des centimes additionnels destinés aux dépenses de l'arrondissement, et exprime une opinion sur l'état et les besoins de l'arrondissement, et l'adresse au préfet.

TABLEAU DES CHEFS-LIEUX DE PRÉFECTURES ET SOUS-PRÉFECTURES.

NOMS des DÉPARTEMENS.	CHEFS-LIEUX de préfectures.	Numéros des arrondissemens communaux.	CHEFS-LIEUX d'arrondissemens et de sous-préfectures.	Nombre d'arrondissem. par département.
Ain	Bourg	1 2 3 4	Bourg Nantua Belley Trévoux	4
Aisne	Laon	1 2 3 4 5	Château-Thierry Soissons Laon Saint-Quentin Vervins	5
Allier	Moulins	1 2 3 4	Mont-Luçon Moulins Gannat La Palisse	4
Alpes (Basses)	Digne	1 2 3 4 5	Barcelonette Castellane Digne Sisteron Forcalquier	5
Alpes (Hautes)	Gap	1 2 3	Briançon Embrun Gap	3
Alpes-Maritimes	Nice	1 2 3	Nice Monaco Puget-Thénières	3
Ardèche	Privas	1 2 3	Tournon Privas L'Argentière	3
Ardennes	Mézières	1 2 3 4 5	Rocroy Mézières Sedan Réthel Vouziers	5
Arriège	Foix	1 2 3	Pamiers Saint-Girons Foix	3
Aube	Troyes	1 2 3 4 5	Arcis-sur-Aube Nogent-sur-Seine Troyes Bar-sur-Aube Bar-sur-Seine	5
Aude	Carcassonne	1 2 3 4	Castelnaudary Carcassonne Narbonne Limoux	4
Aveyron	Rhodez	1 2 3 4 5	Espalion Milhaud Saint-Afrique Rhodez Villefranche	5
Bouches-du-Rhône	Marseille	1 2 3	Marseille Aix Tarascon	3
Calvados	Caen	1 2 3 4 5 6	Bayeux Caen Pont-l'Evêque Lisieux Falaise Vire	6
				58
			Ci-contre	58
Cantal	Aurillac	1 2 3 4	Mauriac Murat Saint-Flour Aurillac	4
Charente	Angoulême	1 2 3 4 5	Ruffec Confolens Angoulême Barbezieux Cognac	5
Charente-Infér.	Saintes	1 2 3 4 5 6	La Rochelle Rochefort St.-Jean-d'Ang. Saintes Jonsac Marennes	6
Cher	Bourges	1 2 3	Sancerre Bourges Saint-Amand	3
Corrèze	Tulle	1 2 3	Ussel Tulle Brive	3
Côte-d'or	Dijon	1 2 3 4	Chatillon Semur Dijon Beaune	4
Côtes-du-Nord	Saint-Brieux	1 2 3 4 5	Lannion Saint-Brieux Dinan Loudéac Guingamp	5
Creuse	Guéret	1 2 3 4	Guéret Boussac Aubusson Bourganeuf	4
Doire	Ivrée	1 2 3	Ivrée Aoste Chivas	3
Dordogne	Périgueux	1 2 3 4 5	Nontron Perigueux Sarlat Bergerac Riberac	5
Doubs	Besançon	1 2 3 4	Besançon Baume Saint-Hippolyte Pontarlier	4
Drôme	Valence	1 2 3 4	Valence Die Nions Montelimar	4
Dyle	Bruxelles	1 2 3	Bruxelles Louvain Nivelle	3
Escaut	Gand	1 2 3 4	Gand Oudenarde Termonde Ecloo	4
				115

NOMS des DÉPARTEMENS.	CHEFS-LIEUX de prefectures.	Numéros des arrondissemens communaux.	CHEFS-LIEUX d'arrondissemens et de sous-prefectures.	Nombre d'arrondissem. par département.
			De l'autre part..	115
Eure	Evreux	1	Pont-Audemer	5
		2	Louviers	
		3	Le Gr.-Andelys	
		4	Evreux	
		5	Bernay	
Eure-et-Loir	Chartres	1	Nogent	4
		2	Chartres	
		3	Chateau-Dun	
		4	Dreux	
Finistère	Quimper	1	Brest	5
		2	Morlaix	
		3	Chateau-Lin	
		4	Quimper	
		5	Quimperlé	
Forêts	Luxembourg	1	Neufchâteau	4
		2	Luxembourg	
		3	Bitbourg	
		4	Diekirch	
Gard	Nîmes	1	Alais	4
		2	Uzès	
		3	Nîmes	
		4	Le Vigan	
Garonne (Haute)	Toulouse	1	Castel-Sarrasin	5
		2	Toulouse	
		3	Villefranche	
		4	Muret	
		5	Saint-Gaudens	
Gers	Auch	1	Condom	5
		2	Lectour	
		3	Auch	
		4	Lombes	
		5	Mirande	
Gironde	Bordeaux	1	Blaye	6
		2	Libourne	
		3	La Reole	
		4	Bazas	
		5	Bordeaux	
		6	Lesparre	
Golo	Bastia	1	Bastia	3
		2	Calvi	
		3	Corté	
Herault	Montpellier	1	Lodève	4
		2	Montpellier	
		3	Beziers	
		4	Saint-Pons	
Ille-et-Vilaine	Rennes	1	Saint-Malo	6
		2	Fougères	
		3	Vitré	
		4	Redon	
		5	Montfort	
		6	Rennes	
Indre	Chateauroux	1	Issoudun	4
		2	Chateauroux	
		3	La Châtre	
		4	Le Blanc	
Indre-et-Loire	Tours	1	Tours	3
		2	Loches	
		3	Chinon	
Isère	Grenoble	1	Vienne	4
		2	La Tour-du-Pin	
		3	Grenoble	
		4	Saint-Marcellin	
				177

NOMS des DÉPARTEMENS.	CHEFS-LIEUX de prefectures.	Numéros des arrondissemens communaux.	CHEFS-LIEUX d'arrondissemens et de sous-prefectures.	Nombre d'arrondissem. par département.
			Ci-contre......	177
Jemmapes	Mons	1	Tournai	3
		2	Mons	
		3	Charleroy	
Jura	Lons-le-Saun.	1	Dole	4
		2	Poligny	
		3	Lons-le-Saunier	
		4	Saint-Claude	
Landes	Mont-de-Mars.	1	Mont-de-Marsan	3
		2	Saint-Sever	
		3	Dax	
Léman	Genève	1	Genève	3
		2	Thonon	
		3	Bonneville	
Liamone	Ajaccio	1	Vico	3
		2	Ajaccio	
		3	Sartène	
Loir-et-Cher	Blois	1	Vendôme	3
		2	Blois	
		3	Romorantin	
Loire	Montbrison	1	Roanne	3
		2	Montbrison	
		3	Saint-Etienne	
Loire (Haute)	Le Puy	1	Brioude	3
		3	Le Puy	
		3	Issengeaux	
Loire Inferieure	Nantes	1	Savenay	5
		2	Chateau-Briant	
		3	Ancenis	
		4	Nantes	
		5	Paimbeuf	
Loiret	Orléans	1	Pithiviers	4
		2	Montargis	
		3	Gien	
		4	Orléans	
Lot	Cahors	1	Montauban	4
		2	Figeac	
		3	Gourdon	
		4	Cahors	
Lot-et-Garonne	Agen	1	Agen	4
		2	Marmande	
		3	Nerac	
		4	Villen.-d'Agen	
Lozère	Mende	1	Marvejols	3
		2	Mende	
		3	Florac	
Lys	Bruges	1	Bruges	4
		2	Furnes	
		3	Ypres	
		4	Courtrai	
Maine-et-Loire	Angers	1	Segré	5
		2	Baugé	
		3	Saumur	
		4	Beaupreau	
		5	Angers	
Manche	Saint-Lô	1	Valognes	5
		2	Saint-Lô	
		3	Mortain	
		4	Avranches	
		5	Coutances	
				236

NOMS des DÉPARTEMENS.	CHEFS-LIEUX de préfectures.	Numéros des arrondissemens communaux.	CHEFS-LIEUX d'arrondissemens et de sous-préfectures.	Nombre d'arrondissem. par département.
			De l'autre part. .	236
Marengo	Alexandrie ...	1	Alexandrie	5
		2	Bobbio	
		3	Casal..........	
		4	Tortone	
		5	Voguère	
Marne	Châlons	1	Reims	5
		2	Ste.-Ménéhould.	
		3	Vitry-sur-Marne	
		4	Châlons........	
		5	Epernay	
Marne (Haute)..	Chaumont....	1	Vassy	3
		2	Chaumont	
		3	Langres	
Mayenne	Laval........	1	Mayenne......	3
		2	Laval	
		3	Château-Gonti.r.	
Meurthe........	Nancy	1	Toul	5
		2	Nancy	
		3	Château-Salins..	
		4	Sarrebourg	
		5	Lunéville	
Meuse	Bar-sur-Ornain	1	Bar-sur-Ornain .	4
		2	Commercy.....	
		3	Montmédy	
		4	Verdun.......	
Meuse-Inférieure.	Maëstricht ...	1	Maëstricht.....	3
		2	Hasselt	
		3	Ruremonde....	
Mont-Blanc	Chambéry....	1	Chambéry	4
		2	Annecy.......	
		3	Moutiers......	
		4	St.-Jean-de-M..	
Mont-Tonnerre ..	Mayence.	1	Spire	4
		2	Kaiser-lautern. .	
		3	Deux-Ponts....	
		4	Mayence......	
Morbihan.	Vannes.......	1	Pontivy	4
		2	Ploermel......	
		3	Lorient.......	
		4	Vannes.......	
Moselle.........	Metz	1	Briey	4
		2	Thionville.....	
		3	Metz.........	
		4	Sarguemine . ..	
Nèthes (Deux)...	Anvers......	1	Anvers.......	3
		2	Turnhout.....	
		3	Malines.......	
Nièvre.........	Nevers	1	Cosne	4
		2	Clamecy	
		3	Nevers	
		4	Château-Chinon.	
Nord	Lille	1	Dunkerque	6
		2	Hazebrouck ...	
		3	Lille	
		4	Cambrai	
		5	Avesnes	
		6	Douay	
Oise...........	Beauvait.	1	Beauvais......	4
		2	Clermont	
		3	Compiegne	
		4	Senlis	
				297

NOMS des DÉPARTEMENS.	CHEFS-LIEUX de préfectures.	Numéros des arrondissemens communaux.	CHEFS-LIEUX d'arrondissemens et de sous-préfectures	Nombre d'arrondissem. par départemens.
			Ci-contre	297
Orne	Alençon	1	Domfront	4
		2	Argentan	
		3	Alençon	
		4	Mortagne	
Ourthe.	Liége	1	Liége	3
		2	Malmedy	
		3	Huy	
Pas-de-Calais	Arras.......	1	Boulogne	6
		2	Saint-Omer....	
		3	Bethune	
		4	Arras	
		5	Saint-Pol	
		6	Montreuil-sur-m.	
Pô............	Turin.......	1	Turin	3
		2	Pignerol	
		3	Suse	
Puy-de-Dôme ...	Clermont.....	1	Riom	5
		2	Thiers.......	
		3	Ambert	
		4	Clermont.	
		5	Issoire	
Pyrénées (Basses)	Pau	1	Pau..........	5
		2	Oleron	
		3	Mauleon	
		4	Bayonne	
		5	Orthez	
Pyrénées (Hautes)	Tarbe.	1	Tarbe.	3
		2	Bagnères......	
		3	Argelés.......	
Pyrénées-Oriental.	Perpignan ...	1	Perpignan.....	3
		2	Ceret.........	
		3	Prades	
Rhin (Bas).....	Strasbourg ...	1	Weissembourg .	4
		2	Saverne	
		3	Strasbourg	
		4	Barr	
Rhin (Haut)....	Colmar	1	Colmar	5
		2	Altkirch	
		3	Delemont	
		4	Porentruy....	
		5	Béfort........	
Rhin-et-Moselle...	Coblentz.....	1	Coblentz	3
		2	Bonn.........	
		3	Simmeren.	
Rhône	Lyon	1	Villefranche ...	2
		2	Lyon	
Roër..........	Aix-la-Chapelle	1	Aix-la-Chapelle.	4
		2	Cologne.......	
		3	Clèves........	
		4	Creveldt	
Sambre-et-Meuse..	Namur	1	Namur........	4
		2	Dinant	
		3	Marche	
		4	Saint-Hubert..	
Saone (Haute)...	Vesoul	1	Gray.........	3
		2	Vésoul	
		3	Lure.........	
				354

NOMS des DÉPARTEMENS.	CHEFS-LIEUX de préfectures.	Numéros des arrondissemens communaux.	CHEFS-LIEUX d'arrondissemens et de sous-préfectures.	Nombre d'arrondissem. par département.
			De l'autre part..	354
Saone-et-Loire...	Mâcon	1	Autun........	5
		2	Charolles......	
		3	Châlons.......	
		4	Loubans	
		5	Mâcon........	
Sarre...........	Trèves	1	Trèves	4
		2	Sarrebruck	
		3	Birckenfeld....	
		4	Prumm	
Sarthe..........	Le Mans.....	1	Mamers.......	4
		2	Saint-Calais	
		3	La Flèche	
		4	Le Mans	
Seine	Paris	1	Saint-Denis....	3
		2	Sceaux........	
		3	Paris.........	
Seine-Inférieure..	Rouen	1	Le Havre.....	5
		2	Yvetot	
		3	Dieppe	
		4	Neufchâtel	
		5	Rouen........	
Seine-et-Marne...	Melun	1	Melun........	5
		2	Coulommiers...	
		3	Meaux........	
		4	Fontainebleau ..	
		5	Provins.......	
Seine-et-Oise	Versailles	1	Mantes	5
		2	Pontoise	
		3	Versailles	
		4	Corbeil	
		5	Etampes	
Sesia...........	Verceil	1	Bielle	3
		2	Santhia	
		3	Verceil	
Sèvres (Deux)...	Niort	1	Thouars	4
		2	Parthenay	
		3	Niort	
		4	Melle	
Somme	Amiens......	1	Abbeville	5
		2	Doulens	
		3	Péronne	
		4	Montdidier	
		5	Amiens	
				397
			Ci-contre.....	397
Stura...........	Coni........	1	Coni	4
		2	Mondovi	
		3	Saluces	
		4	Savigliana	
Tanaro	Asti	1	Acqui	3
		2	Albe	
		3	Asti	
Tarn.	Alby	1	Gaillac	4
		2	Alby.........	
		3	Castres	
		4	Lavaur.......	
Var	Draguignan ..	1	Brignoles	4
		2	Draguignan....	
		3	Grasse........	
		4	Toulon	
Vaucluse.......	Avignon.....	1	Orange	4
		2	Avignon	
		3	Carpentras	
		4	Apt	
Vendée	Fontenay-le-P.	1	Les Sables-d'Ol.	3
		2	Montaigu	
		3	Fontenay-le-Peu.	
Vienne.........	Poitiers......	1	Loudun	5
		2	Châtellerault ...	
		3	Montmorillon ..	
		4	Civray	
		5	Poitiers.......	
Vienne (Haute) .	Limoges	1	Bellac.........	4
		2	Limoges	
		3	Saint-Yriex	
		4	Rochechouart. .	
Vosges.........	Epinal	1	Neufchâteau ...	5
		2	Mirecourt	
		3	Epinal.	
		4	Saint-Dié......	
		5	Remiremont ...	
Yonne	Auxerre.....	1	Sens	5
		2	Joigny	
		3	Auxerre.......	
		3	Tonnerre	
		5	Avallon.......	
			TOTAL.....	438

Préfecture de police de Paris. Cette ville est la seule qui ait un préfet de police. Il exerce ses fonctions sous l'autorité immédiate des ministres; il correspond directement avec eux pour les objets qui dépendent de leurs départemens respectifs : il a dans ses attributions la *police générale*, sous le ministre de la police, et la *police municipale*.

La police générale comprend : les passe-ports, les cartes de sûreté, la permission de séjourner à Paris, la mendicité et le vagabondage, la police des prisons, les maisons publiques, les attroupemens, la police de la librairie et imprimerie, la police des théâtres, la vente des poudres et salpêtres, les émigrés, cultes, port d'armes, recherches des déserteurs et fêtes républicaines.

La police municipale comprend : la petite voierie, la liberté et sûreté de la voie publique, la salubrité de la cité, les incendies, débordemens, accidens sur la rivière, police de la bourse et du change, sûreté du commerce, taxes mercuriales, libre circulation des subsistances, patente marchandises prohibées, survei lance des places et lieux publics, l approvisionnemens, protection conservation des monumens et éd fices publics.

Le préfet de police a sous s ordres, les commissaires de polic les officiers de paix, le commissai de police de la bourse, le commissai chargé de la petite voierie, les con missaires et inspecteurs des hall et marchés, les inspecteurs des por

Il a à sa disposition, pour l'exe

cice de la police, la garde de Paris et la gendarmerie; il peut requérir la force armée en activité; il correspond, pour le service de la garde de Paris, pour la distribution des corps-de-garde de la ville de Paris, avec le commandant militaire de Paris et le commandant de la 1re division militaire.

Le préfet de police et ses agens peuvent faire saisir et traduire aux tribunaux de police correctionnelle les personnes prévenues de délits du ressort de ces tribunaux. Ils peuvent faire saisir et remettre aux officiers chargés de l'administration de la justice criminelle les individus surpris en flagrant délit, arrêtés à la clameur publique, ou prévenus de délits qui sont du ressort de la justice criminelle.

Le préfet de police est chargé, sous les ordres du ministre de l'intérieur, de faire les marchés, baux, adjudications et dépenses nécessaires pour le balayage, l'enlèvement des boues, l'arrosage et l'illumination de la ville. Il est chargé de même de régler et arrêter les dépenses pour les visites d'officiers de santé et artistes vétérinaires, transport de malades et blessés, transport des cadavres, retrait des noyés et frais de fourrière. Il ordonne les dépenses extraordinaires en cas d'incendies, débordemens et débâcles. Voyez *Commissaires de police à Paris.*

PRÉFERME, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. de Mondreville, à 14 kil. (3 l. ¼) de Mantes, 13 kil. (3 l.) d'Houdan. *P.* compr. celle de Mondreville, 209. *Bur. de p.* de Mantes.

Préfets maritimes. Sous la république, il y a un préfet maritime dans chacun des arrondissemens: il réside dans le chef-lieu de son arrondissement. Les préfets maritimes, dans leurs ports respectifs, reçoivent immédiatement les ordres du ministre de la marine, et les font exécuter: ils ont seuls la correspondance habituelle avec lui. Ils ont sous leurs ordres les individus employés dans tous les genres de services de la marine: ils sont à la tête de l'administration; ils ont la direction générale des travaux; ils sont chargés de la sûreté des ports, de la protection de la côte, de l'inspection de la rade et des bâtimens qui y sont mouillés, et enfin de la direction de tous les bâtimens armés qui, par la nature de leur mission ou de leurs instructions, n'auront pas été mis hors de leurs dépendances.

Le territoire maritime de la France est divisé en six arrondissemens. Le premier arrondissement est divisé en deux parties: la première comprend les ports et quartiers d'inscription maritime de St.-Vallery-sur-Somme, — Boulogne, — Calais, — Dunkerque, — Bruges, — Nieuport et Ostende, et est administrée par un préfet maritime qui réside à Dunkerque, chef-lieu. La seconde partie comprend les ports et quartiers d'Anvers, — Malines, — Bruxelles, — Gand, — Sas-de-Gand, — l'Ecluse, et les établissemens français formés à Flessingue, et est administrée par *un commissaire général de marine*, qui réside à Anvers, dont les fonctions sont les mêmes que celles du préfet. Ce commissaire a sous ses ordres un commissaire de marine, un garde-magasin de 2e classe, un sous-commissaire, deux commis principaux, et six commis. Le sous-inspecteur de marine établi au port d'Anvers exerce ses fonctions dans les ports et quartiers administrés par l'ordonnateur de marine. Il est indépendant de l'inspecteur de Dunkerque. Le 2e arrondissement maritime comprend les ports et côtes de la Manche, depuis St.-Vallery-sur-Somme *exclusivement*, jusqu'à Cherbourg inclusivement: le port du Havre est le chef-lieu. Le 3e arrondissement comprend les ports et côtes de l'Océan, depuis Cherbourg exclusivement, jusqu'à Quimper inclusivement, et les îles adjacentes: il a le port de Brest pour chef-lieu. Le 4e arrondissement comprend les ports et côtes de l'Océan, depuis Quimper exclusivement, jusqu'à la rive gauche de la Loire: il a le port de Lorient pour chef-lieu. Le 5e arrondissement comprend les ports et côtes de l'Océan, depuis la rive gauche de la Loire jusqu'à la frontière d'Espagne, et les îles adjacentes. Il a le port de Rochefort pour chef-lieu. Le 6e arrondissement comprend les ports et côtes de France sur la Méditerranée, les îles adjacentes et l'île de Corse: il a le port de Toulon pour chef-lieu.

Il y a dans les chefs-lieux de chaque arrondissement maritime un conseil d'administration, composé du préfet maritime et des chefs des différens détails du service du port. L'inspecteur est tenu d'y assister; il y a voix représentative. Il y a un secrétaire du conseil, dont les fonctions sont de tenir un registre des délibérations, de garder les mémoires et plans qui ne devront pas être déposés aux archives. Il a le grade de sous-commissaire de la marine. Le conseil s'assemble, sous la présidence du préfet maritime, une fois tous les dix jours, et plus souvent, si le préfet le juge convenable. Le préfet maritime présente au conseil les objets sur lesquels il doit délibérer: il peut y appeler les personnes qu'il juge capables de l'éclairer sur les affaires contentieuses, les plans, mémoires, devis et autres matières. Le conseil prend connoissance des marchés, adjudications, entreprises et beaux faits dans les ports. Ils sont envoyés, avec l'avis du conseil, au ministre, pour être soumis à son approbation. Sur le rapport des commissions qu'il a nommées, le conseil prononce sur les comptes de consommation de fonds et de matières du port, ainsi que sur les comptes rendus au retour de campagne. Il vérifie, d'après les états qui lui ont été fournis, la quantité de matières de toute espèce, employées dans la construction de chaque vaisseau, et la dépense de la main-d'œuvre.

Les délibérations du conseil, signées du président et du secrétaire, sont expédiées en double au ministre de la marine, qui renvoie l'une de ces expéditions revêtue de son approbation, s'il y a lieu.

Il y a, pour chacun des arrondissemens maritimes, un inspecteur, qui remplit les fonctions suivantes: 1° Il vérifie si l'emploi des hommes de mer de tout état et des ouvriers des ports est conforme à la demande qui en a été faite, et à la destination qui leur a été assignée; 2° il compare le nombre d'hommes employés avec la quotité de solde qui a été payée, et le nombre des rations qui ont été fournies, et il examine s'il n'y a point eu erreur ou double emploi; 3° il vérifie également l'emploi des matières demandées, examine si elles ont suivi leur destination, et s'il n'y a point eu excès ou abus dans les consommations; 4° il fait observer les formes établies par les lois; dans tous les actes, baux, adjudications, marchés, recette et comptabilité; 5° il remplit aussi les fonctions ci-devant attribuées aux contrôleurs. Ces inspecteurs ne peuvent diriger ni arrêter aucune es-

pèce de travaux ni d'opérations. Ils exercent leurs fonctions dans une entière indépendance de toute autorité, même de celle du préfet, qui ne peut arrêter ni suspendre leur inspection. Tous les bureaux et ateliers leur sont ouverts : il leur est donné communication de tous états, registres ou pièces publiques dont ils desirent prendre connoissance: il n'en rend compte qu'au ministre de la marine. Les inspecteurs ont sous leurs ordres des sous-inspecteurs et des commis.

Les commissaires de la marine sont des officiers d'administration de la marine, sous les ordres des chefs d'administration. Il y a des commissaires principaux et des commissaires ordinaires : ces derniers sont divisés en 1re, 2e et 3e classe. Les commissaires principaux sont au nombre de huit, et résident dans les ports de Dunkerque, Saint-Malo, Anvers, Bordeaux, Bayonne, Nantes, Cherbourg, le Havre. Les commissaires ordinaires de 1re classe sont au nombre de dix : ils résident, savoir; trois au port de Brest, deux dans celui de Toulon, trois dans celui de Rochefort, le neuvième à Lorient et le dixième à Flessingue. Les commissaires de 2e classe, au nombre de douze, résident, savoir; trois à Toulon, trois à Brest, deux à Lorient, le neuvième à Ostende, le dixième au Havre, le onzième à Rochefort, et le douzième à Marseille. Les commissaires de 3e classe, au nombre de quinze, résident, savoir; quatre à Rochefort, trois à Brest, deux à Toulon, deux au port de Lorient, et quatre à Calais.

Les arrondissemens forestiers de la marine, pour la recherche, le martelage et l'exploitation des bois propres aux constructions navales, sont au nombre de cinq. Un officier du génie maritime, chef des constructions, est inspecteur des cinq arrondissemens forestiers : il réside à Paris.

Premier arrondissement. Un officier du génie maritime, chef de cet arrondissement, comprend les départemens, des Alpes-Maritimes, Hautes-Alpes, Mont-Blanc, Ain, Rhône, Puy-de-Dôme, Cantal, Aveyron, Tarn, Aude, Arriège, Pyrénées-Orientales, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône, Var, Basses-Alpes, Drôme, Isère, Ardèche, Lozère, Haute-Loire.

Deuxième arrondissement. Un officier du génie maritime, chef, ayant son point central à Orléans. Cet arrondissement comprend les départemens de l'Allier, Saone-et-Loire, Jura, Doubs, Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle, Meuse, Ardennes, Marne, Aube, Yonne, Loiret, Loir-et-Cher, Indre, Creuse, Cher, Nièvre, Côte-d'Or, Haute-Marne, Haute-Saone, Vosges, Meurthe.

Troisième arrondissement. Un officier du génie maritime chef, ayant son point central à Angoulême. Cet arrondissement comprend les départemens, de la Loire-Inférieure, Vendée, Charente-Inférieure, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Lot, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Charente, Dordogne, Lot-et-Garonne, Gers.

Quatrième arrondissement. Un officier du génie maritime, chef des constructions et de cet arrondissement, ayant son point central à Paris. Cet arrondissement comprend les départemens, du Finistère, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Sarthe, Eure-et-Loir, Seine-et-Oise, Seine, Seine-et-Marne, Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Orne, Manche, Côtes-du-Nord.

Cinquième arrondissement. Un officier du génie maritime, chef, ayant son point central à Bruxelles. Cet arrondissement comprend les départemens, de la Dyle, Escaut, Forêts, Jemmapes, Lys, Meuse-Inférieure, Mont-Tonnerre, Deux-Nèthes, Ourthe, Rhin-et-Moselle, Roër, Sambre-et-Meuse, Sarre.

Les travaux maritimes et ceux des bâtimens civils sont dirigés par les ingénieurs des ponts et chaussées, sous les ordres du ministre de la marine. Sur la demande de ce ministre, celui de l'intérieur fournit le nombre d'ingénieurs de chaque grade, nécessaire, tant pour les reconnoissances extraordinaires d'ouvrages à faire, que pour l'exécution des ouvrages projetés. Ces ingénieurs sont payés sur les fonds de la marine tout le temps qu'ils y sont employés. Les projets de ces travaux sont arrêtés par le ministre de la marine, après avoir consulté le conseil des ponts et chaussées, auquel il adjoindra les marins dont il jugera le concours utile. Lorsque le ministre de la marine veut faire exécuter des ouvrages de fortifications dépendant des ports et rades, il en adresse le projet au ministre de la guerre pour avoir son avis. Ces ouvrages sont dirigés par des officiers du génie militaire. Les travaux de simple entretien sont également dirigés par des ingénieurs des ponts et chaussées, qui restent attachés au service des ports tant que le ministre de la marine le juge utile. Les ingénieurs des ponts et chaussées employés aux travaux maritimes sont sous les ordres du préfet de l'arrondissement où ces travaux s'exécutent. Le conseil des travaux maritimes est à Paris, près du ministre de la marine : il est composé de trois ingénieurs en chef des ponts et chaussées et d'un horloger mécanicien de la marine. Les ingénieurs des ponts et chaussées attachés au service des travaux maritimes sont : trois directeurs résidant à Paris, et un ingénieur en chef de service aux arrondissemens maritimes, résidant à Brest, Rochefort, Toulon, Lorient, Cherbourg.

Préfontaine, v. (*Loiret*), arr. de Montargis, cant. de Ferrières, à 11 k. (2 l. ¼) de Montargis, 6 myr. (14 l.) d'Orléans. *Pop.* 229. *Bur. de poste* de Château-Landon, départ. de Seine-et-Marne.

Prégilbert, v. (*Yonne*), arr. d'Auxerre, cant. de Vermanton, sur l'Yonne, à 19 k. (4 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 339. *Bureau de poste* de Vermanton.

Prégney, v. (*Haute-Saone*), arrond. de Vésoul, cant. de Vitrey, à 10 k. (2 l. ¼) de Jussey, 32 kil. (7 l. ¼) de Vésoul. *Pop.* 747. *Bur. de poste* de Cintrey.

Prégnienval, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Crespy, comm. de Besmont, à 7 k. (1 l. ¾) de Crespy, 29 k. (6 l. ½) de Senlis. *Pop.* compr. celle de Besmont, 70. *Bur. de poste* de Crespy.

Prégny, v. (*Léman*), arr. et cant. ouest de Genève, à 4 k. (1 l.) E. S. E. de Fernex, 5 k. (1 l. ¼) S. de Versoix, 3 k. (¾ de l.) N. p. O. de Genève. *Pop.* 365. *Bur. de poste* de Genève.

Prégnillac, v. (*Charente-Inférieure*), arr. et cant. sud de Saintes, à 8 k. (2 l.) de cette ville. *Pop.* 365. *Bur. de poste* de Saintes.

Préhant (le), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Conches, commune de Quincarnon, à 8 k. (2 l.)

de Conches, 29 kil. (6 l. ½) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Quincarnon, 172. *Bureau de poste* de Conches.

PRÉHOBE (LA), riv. (*Charente*), arr. de Confolens, cant. de Champagne-Mouton. Sa source, à 6 kil. (1 l. ½) N. O. de Confolens, coule au N., et se rend au N. O. dans le Clain, à 8 kilomèt. (2 l.) N. de sa source.

PRÉHY, v. (*Yonne*), arrondiss. d'Auxerre, cant. de Chablis, à 14 k. (3 l. ⅓) d'Auxerre. *Populat.* 245. *Bur. de poste* de Chablis.

PREIGNAC, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angely, cant. de Matha, sur l'Anteine, à 18 kil. (4 l.) de St.-Jean-d'Angely, 23 k. (5 l. ⅓) de Saintes. *Pop.* 413. *Bur. de poste* de St.-Jean-d'Angely.

PREIGNAC, v. (*Gers*), arrond. et cant. nord d'Auch, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 232. *Bur. de p.* d'Auch.

PREIGNAC, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Podensac, près la Garonne, à 6 kilom. (1 l. ½) de Cadillac, 37 kil. (8 l. ¼) de Bordeaux. *Popul.* 2450. *Bur. de poste* de Cadillac.

PREIGNES, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. d'Agde, comm. de Vias, sur le Livron, à 13 kil. (3 l.) de Béziers, 5 myriam. (11 l. ⅔) de Montpellier. *Pop.* compr. celle de Vias, 1416. *Bur. de poste* d'Agde.

PREIRE (LA), riv. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de St.-Tropez. Sa source, à 9 kil. (2 l. ¼) de St.-Tropez, coule au S., puis au S. E. et se rend dans la mer à la plage de Briande, à l'O. de la tour de Camarat.

PREISCHE, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Cattenom, à 16 k. (3 l. ⅔) de Thionville, 42 k. (9 l. ½) de Metz. *Popul.* compr. celle de Himmeling, Haling, Mondorff, Altewisse, 337. *Bur. de poste* de Thionville.

PREISCHELBAC, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Neuhornbach, à 5 kilom. (1 l. ¼) S. S. O. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) E. de Medelsheim, 11 myr. (24 l.) de Mayence. *Pop...* *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

PREISSAN, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Capestang, commune de Montets, à 19 k. (4 l. ¼) de Béziers, 5 k. (1 l. ¼) de Capestang. *Pop.* compr. celle de Montets, 46. *Bur. de poste* de Béziers.

PREIST, v. (*Forêts*), arrond. de Bitbourg, cant. de Dudeldorff, commune d'Auw, à 5 myr. (11 l.) de Luxembourg, 9 k. (2 l. ¼) de Bitbourg. *Pop.* compr. celle d'Auw, 344. *Bur. de poste* de Luxembourg.

PREIT (col de), passage de la vallée de Maira dans celle de Stura, de Preit à Sambucco, 13 kilomèt. (3 l.)

PREIXAU, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Montréal, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* 371. *Bur. de poste* de Carcassonne.

PREL (col de), montagne (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. d'Orcier, à 6 kil. (1 l. ½) N. d'Orcier; il y a un minier d'argent.

Prélat (*coadjuteur*). Sous la monarchie, adjoint à un prélat pour lui aider à faire ses fonctions. Les coadjuteurs des évêques devoient être évêques eux-mêmes. Le pape leur donnoit des provisions qui leur suffisoient pour succéder après le décès du titulaire. Le roi seul pouvoit les nommer. Ils n'entroient point en partage des revenus de l'évêché; ils avoient des abbayes.

PRÉLATS, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. et commune de Castelmoron, à 8 k. (2 l.) de Ste.-Livrade, 27 kil. (6 l.) de Marmande. *Pop.* compr. celle de Castelmoron, 1631. *Bur. de poste* de Ste.-Livrade.

PRÊLE, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Bienne, à 8 k. (2 l.) N. O. de Neuveville, 30 kil. (6 l. ⅔) S. O. de Délemont, 22 k. (5 l.) S. de St.-Ursanne. *Pop.* 238. *Bur. de poste* de Bienne.

PRÉLEUX, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Brézolles, comm. de Prudmanche, à 6 kilom. (1 l. ½) de Brézolles, 21 k. (4 l. ¾) de Dreux. *Popul.* compr. celle de Prudmanche, 480. *Bur. de poste* de Brézolles.

PRELLE (LE), v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longuyon, commune de Villers-le-Rond, à 7 kil. (1 l. ¾) de Longuyon, 40 kil. (9 l.) de Briey. *Pop.* compr. celle de Villers-le-Roud, 123. *Bur. de poste* de Longuyon.

PRÉLY-LE-CHÉTIF, v. (*Cher*), arr. de Sancerre, cant. de la Chapelle-d'Angillon, près la Rère, à 11 k. (2 l. ¾) d'Aubigny, 34 kilom. (7 l. ⅔) de Bourges. *Pop.* 450. *Bur. de poste* d'Henrichemont.

PREMEAUX, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Nuits, à la source du ruisseau de Bèze, à 24 k. (5 l. ½) de Dijon. Ce village est remarquable par des eaux minérales et des carrières de pierre. On y récolte d'excellens vins dont on fait le commerce. *Pop.* 274. *Bur. de poste* de Nuits.

PRÉMECY, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois, près les Vasseurs, riv., à 11 k. (2 l. ¾) de Reims, 5 myr. (10 l. ⅔) de Châlons. *Pop.* compr. celle de Méry et d'Aubilly, 250. *Bur. de poste* de Reims.

PRÉMERY, b. (*Nièvre*), arr. de Cosne, chef-lieu de cant., sur la Nièvre, à 25 kil. (5 l. ¾) N. E. de Nevers, 20 kil. (4 l. ½) E. de la Charité, 15 kil. (3 l. ½) N. O. de St.-Saulge. Il y avoit une collégiale. On y voit un fourneau et quatre petites forges, une dite de *Ville*, et une autre dite de la *Place*. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1279. *Bur. de poste* de Nevers.

PREMEYSEL, v. (*Ain*), arr. et cant. de Belley, près le Gland, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 7 myr. (15 l.) de Bourg. *Pop.* 285. *Bur. de poste* de Belley.

PREMIAN, v. (*Hérault*), arrond. de St.-Pons-de-Thomières, cant. d'Ollargues, près la Jean, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Pons, 4 myr. (9 l.) de Montpellier. *Pop.* 684. *Bur. de poste* de St.-Pons.

Premier degré (*Baccalauréat*) dans les facultés de théologie, de droit et de médecine. Ce mot est dérivé des mots latins *bacca lauri*, fruit du laurier, arbre de tout temps consacré à être le symbole des récompenses accordées aux savans. Ainsi, le bachelier étoit proprement un étudiant qui avoit déjà paru digne d'être couronné. Ce titre ne s'obtenoit en théologie qu'après cinq années d'étude, deux de *philosophie* et trois de *théologie*, et deux examens où il falloit réunir tous les suffrages.

La faculté de médecine exigeoit quatre ans de maîtrise-ès-arts, un cours de deux années, et un examen sévère. Celles de droit, deux années d'étude et une thèse. Mais ce n'étoit, à Paris sur-tout, qu'une pure formalité. Cinq à six actes de présence, quelques réponses communiquées et balbutiées devant des examinateurs qui se gardoient bien d'écouter; faisoient un *bachelier en droit*, l'Uni-

versité demandoit depuis long-temps la réforme de cet abus.

Premier diacre ou *archidiacre*. Sous la monarchie, c'étoit primitivement le premier et le chef des diacres. Mais depuis long-temps ce titre étoit conféré à des prêtres. L'*archidiacre* visitoit les églises de son district, surveilloit l'emploi de leur revenu, faisoit rendre les comptes aux marguilliers, connoissoit des matières provisionnelles, et qui devoient se juger sur-le-champ, mais, pour la plupart, de peu de conséquence. En Normandie, ces dignitaires avoient conservé le droit de *dépouilles*, qui consistoit à s'approprier le lit, le surplis, le bonnet carré, le bréviaire de tout curé mort dans leur district, et une année du revenu de la cure, à la charge de la faire desservir pendant l'année *du déport*.

Premier-Fait, v. (*Aube*), arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine, à 8 kil. (2 l.) d'Arcis, 23 kil. (5 l. ¼) de Troyes. *Popul.* 227. *Bureau de poste* de Méry-sur-Seine.

Prémières, v. (*Côte-d'Or*). *Voy.* Prunières.

Premilhat, v. (*Allier*), arr. et cant. de Mont-Luçon, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 7 myriam. (15 l.) de Moulins. *Pop.* 149. *Bur. de poste* de Mont-Luçon.

Prémilieu, v. (*Ain*). *Voyez* Prumilieu.

Premmerhof, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Winweiler, commune de Sippersfeld, à 3 k. (¾ de l.) de Winweiler, 10 kilom. (2 l. ½) de Gœlheim, 5 myr. (12 l. ¼) de Mayence. *Pop.* compr. celle de Sippersfeld, 425. *Bureau de poste* de Kaiserslautern.

Premol, v. (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. de Vizille, commune de Vaunaveys-le-Bas, à 8 k. (2 l.) de Vizille, 13 kil. (3 l.) de Grenoble. *Pop.* compr. celle de Vaunaveys-le-Bas, 665. *Bur. de poste* de Vizille.

Prémont, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de Bohain, à 20 k. (4 l. ½) de St.-Quentin, 5 myriam. (11 l. ¾) de Laon. *Pop.* 1400. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

Prémont, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. de Dreux, comm. d'Ouerre, à 9 k. (2 l. ¼) de Dreux. *Pop.* compr. celle d'Ouerre, 529. *Bur. de poste* de Dreux.

Prémontré, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château, à 14 k. (3 l. ¼) de Chauny, 15 kilom. (3 l. ½) de Laon. Il y avoit l'abbaye chef ordre des Prémontrés, située dans un vallon marécageux, si profond, qu'on ne la voyoit que lorsqu'on étoit à la porte. Elle étoit régulière, élective, et a donné son nom à tout l'ordre, fondé en 1120, par St.-Norbert, allemand, archevêque de Magdebourg. Il y a une verrerie. *Pop.* 113. *Bur. de poste* de Coucy.

Prémontrés (les), v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, cant. de Dun-sur-Meuse, comm. de Brieulle, près la Meuse, à 6 k. (1 l. ½) de Dun-sur-Meuse, 24 k. (5 l. ½) de Montmédy. *Pop.* compr. celle de Brieulle, 723. *B. de p.* de Dun-sur-Meuse.

Prenay, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud d'Annecy, commune de Meitel, à 5 k (1 l. ¼) d'Annecy, *Popul.* compr. celle de Meitel, 111. *Bur. de poste* d'Annecy.

Prendégnies, v. (*Lot*), arrond. et cant. est de Figeac, à 9 k. (2 l. ⅓) de cette ville, 6 myr. (13 l. ⅓) de Cahors. *Pop.* 904. *Bur. de poste* de Figeac.

Preneron, v. (*Gers*), arrond. d'Auch, cant. de Vic-Fezensac, près la Lauboue, à 28 k. (6 l. ⅓) d'Auch. *Pop.* 264. *Bur. de poste* de Vic-sur-Losse.

Prenessaye, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de la Chaise, à 8 k. (2 l.) de Loudéac, 39 kilom. (8 l. ⅔) de St.-Brieux. *Pop.* 1630. *Bur. de poste* de Loudéac.

Prenois, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Dijon, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 404. *Bur. de poste* de Dijon.

Prenouvel, v. (*Jura*), arr. de St.-Claude, cant. des Petites-Chiettes, près le Dombief, ruisseau, à 14 k. (3 l. ¼) de St.-Claude, 29 k. (6 l. ½) de Lons-le-Saunier. Il y a des tourbières. *Pop.* 362. *Bur. de p.* de Morey.

Prenouvellon, village (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. d'Auzoir-le-Marché, à 30 k. (6 l. ¾) de Mer, 4 myr. (10 l. ¼) de Blois. *Pop.* 403. *Bur. de poste* de Château-Dun, départ. d'Eure-et-Loir.

Prenoy, v. (*Loiret*), arrond. de Montargis, cant. de Lorris, près le canal d'Orléans, à 13 kil. (3 l.) de Montargis, 5 myriam. (11 l.) d'Orléans. *Pop.* 392. *Bur. de poste* de Lorris.

Prenoy, v. (*Yonne*), arrond. de Joigny, cant. de Charny, à 22 k. (5 l.) de Joigny, 36 kilom. (8 l.) d'Auxerre. *Pop.* 576. *Bur. de poste* de Joigny.

Preny, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Thiaucourt, à 8 kil. (2 l.) de Pont-à-Mousson, 34 kil. (7 l. ¾) de Nancy. *Pop.* 207. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

Préporché, v. (*Nièvre*), arr. de Château-Chinon, cant. Moulins-en-Gilbert, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 5 myriam. (12 l.) de Nevers. *Pop.* 846. *Bur. de poste* de Moulins-en-Gilbert.

Prepotin, v. (*Orne*), arrond. de Mortagne, cant. de Tourouvre, près la forêt du Perche, à 10 kilomèt. (2 l. ½) de Mortagne, 41 kilomèt. (9 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 321 *Bur. de poste* de Mortagne.

Prérolle, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam, commune de Presles, à 3 k. (¾ de l.) de Beaumont-sur-Oise, 15 k. (3 l. ½) de Pontoise. *Popul.* compr. celle de Presles, 1268. *Bur. de poste* de Beaumont-sur-Oise.

Préronceaux, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, à 5 k. (1 l. ¼) de Gallardon. *Pop*..... *Bur. de poste* de Gallardon.

Prés (la), riv. (*Cantal*), arr. et cant. sud de St.-Flour. Sa source, à 2 k. (½ l.) E. p. S. du Plomb-du-Cantal, coule au S. E., puis au S., et se rend dans la Trueyre, 5 kilom. (1 l. ⅓) N. O. de Chaudes-Aigues.

Prés (les), v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de Luc-en-Diois, près la Drôme, à 30 kil. (6 l. ⅓) de Die, 7 myr. (16 l.) de Valence. *Pop.* 232. *Bur. de poste* de Die.

Prés (Bas), v. (*Haute-Marne*), arrond. de Chaumont, cant. de Juzennecourt, commune de la Chapelle, à 18 k. (4 l.) de Chaumont, 4 k. (1 l.) de Juzennecourt. *Popul.* compr. celle de la Chapelle, 326. *Bur. de poste* de Chaumont.

Prés-Baudron, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. d'Argueil, comm. de la Feuillée, à 10 k. (2 l. ½) de Lions-la-Forêt, 29 k. (6 l. ½) de Neufchâtel. *Pop.* compr. celle de la Feuillée, 2400. *Bur. de poste* de Lions-la-Forêt, départ. de l'Eure.

Prés-Benards (les), v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil, commune de Raimvilliers, à 8 kil. (2 l.) de Beauvais, 4 kilom. (1 l.) d'Auneuil. *Popul.* compr. celle de Raimvilliers, 330. *Bur. de poste* de Beauvais.

Prés-de-St.-Jean, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. et commune de Campan, à 16 kil. (3 l. ¾) de Bagnères-de-Bigorre. *P.* compr. celle de Campan et dépend., 3640. *Bur. de poste* de Bagnères-de-Bigorre.

Prés-Robert, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre, commune de Barenton-Beugny, à 6 kil. (1 l. ½) de Laon, 9 k. (2 l. ¼) de Crécy-sur-Serre. *Popul.* compr. celle de Barenton-Bagny, 289. *Bur. de poste* de Laon.

Présdefin, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Heuchin, à 14 kil. (3 l. ¼) de St.-Pol, 43 kil. (9 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Fruges.

Préseau, v. (*Nord*), arr. de Douay, cant. est de Valenciennes, à 6 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 36 kil. (8 l.) de Douay. *Pop.* 682. *Bur. de poste* de Valenciennes.

Presentevillers, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy, cant. de Montbéliard, à 3 k. (¾ de l.) de Desandans, 4 kil. (1 l.) de Montbéliard. *Pop.* 229. *Bur. de poste* de Montbéliard.

Préserville, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Lanta, à 31 k. (7 l.) de Revel, 18 kil. (4 l.) de Toulouse. *Pop.* 287. *Bur. de poste* de Caraman.

Présidial. Sous la monarchie, tribunal de bailliage et sénéchaussée qui jugeoit par appel en dernier ressort, jusqu'à la somme de deux cent-cinquante livres de principal, ou dix livres de rente, et, par provision et nonobstant l'appel, jusqu'au double de cette somme. Il ne pouvoit juger qu'au nombre de sept membres. A défaut de juges, les parties pouvoient convenir d'avocats du siége pour compléter le nombre. Les conseillers attachés à cette jurisdiction devoient être âgés de vingt-cinq ans, licenciés et gradués, et approuvés par examen du chancelier ou du garde des sceaux.

Présilly, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de St.-Julien, à 9 k. (2 l. ¼) S. E. de Viry, 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. de Cruseilles, 19 kilom. (4 l. ¼) S. p. O. de Genève. *Pop.* 326. *Bur. de poste* de Genève.

Présilly, v. (*Mont-Blanc*). *V.* Bresilly.

Presle, v. (*Jemmapes*), arr. et cant. de Charleroy, à 4 k. (1 l.) E. p. S. de Châtelet, 7 k. (1 l. ¾) S. O. de Fosse, 4 myr. (10 l. ½) E. de Mons. Il y a une papeterie. *Pop.* 488. *Bur. de p.* de Charleroy.

Presle, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de la Rochette, à 18 k. (4 l.) de Chambéry. *Pop.* 756. *Bur. de poste* de Montmélian.

Presle, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, canton de Montboson, sur la Linotte, à 13 kil. (3 l.) de Vésoul. *Pop.* 215. *Bur. de poste* de Vésoul.

Presle (le), v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Liancourt, commune d'Angicourt, à 8 k. (2 l.) de Pont-Ste.-Maxence, 8 k. (2 l.) de Clermont. *Pop.* compr. celle d'Angicourt, 270. *Bur. de poste* de Pont-Ste.-Maxence.

Presle (le), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. de Bazainville, à 6 kilom. (1 l. ½) d'Houdan, 23 k. (5 l. ¼) de Mantes. *Popul.* compr. celle de Bazainville, 410. *Bureau de poste* d'Houdan.

Presles, v. (*Aisne*), arrond. de Soissons, canton de Braisne, près l'Aisne, à 16 k. (3 l. ¾) de Soissons, 19 k. (4 l. ½) de Laon. *Pop.* compr. celle de Boves, 320. *Bur. de poste* de Braisne.

Presles, v. (*Aisne*), arrond. et cant. de Laon, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* compr. celle de Thiernay, 400. *B. de poste* de Laon.

Presles, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. de l'Argentière, comm. de Saint-Martin-de-Queyrières, à 7 k. (1 l. ¾) de Briançon, 8 k. (2 l.) de l'Argentière. On y trouve une mine de plomb qui n'est pas exploitée. *P.* compr. celle de St.-Martin-de-Queyrières, 1309. *Bur. de poste* de Briançon.

Presles, v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de Vassy. *Popul.* 650. *Bur. de poste* de Vire.

Presles, v. (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, cant. de Pont-en-Royans, à 8 k. (2 l.) de St.-Marcellin, 30 k. (6 l. ¾) de Grenoble. *Popul.* 409. *Bur. de poste* de St.-Marcellin.

Presles, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de St.-Hubert, comm. de la Vacherie, à 22 kil. (5 l.) de Marche, 13 k. (3 l.) de St.-Hubert. *Pop.* compr. celle de la Vacherie, 400. *Bur. de poste* de Marche.

Presles, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Tournans, à 21 k. (4 l. ¾) de Melun. *P.* 551. *Bur. de poste* de Tournans.

Presles, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Meulan, comm. de Flins, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Meulan, 24 k. (5 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Flins, 775. *Bur. de poste* de Meulan.

Presles, h. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, comm. de Crêches, à 10 kil. (2 l. ½) de Rambouillet, 29 kil. (6 l. ½) d'Etampes. *Popul.* compr. celle de Crêches, 150. *Bur. de poste* de Rambouillet.

Presles, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de la Ferté-Aleps, comm. de Cerny, à 1 kil. (¼ de l.) de la Ferté-Aleps, 14 k. (3 l. ¼) d'Etampes. *Popul.* compr. celle de Cerny, 700. *Bur. de poste* de la Ferté-Aleps.

Presles, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam, près la forêt de Carnelle, à 14 k. (3 l. ½) de Pontoise, 37 k. (8 l. ½) de Versailles. *Pop.* 1268. *Bureau de poste* de Beaumont-sur-Oise.

Presmesques, v. (*Nord*), arr. d'Hazebrouck, cant. d'Armentières, à 7 kil. (1 l. ¾) de Lille, 33 kil. (7 l. ½) de Douay. *Pop.* 961. *Bur. de poste* d'Armentières.

Présoux (le), v. (*Deux-Sèvres*), arr. et cant. de Parthenay, comm. de Viennay, à 8 k. (2 l.) de Parthenay. *Pop.* compr. celle de Viennay, 210. *Bureau de poste* de Parthenay.

Presque, v. (*Lot*), arrond. de Figeac, cant. de St.-Céré, comm. d'Autoire, à 4 k. (1 l.) de St.-Céré, 33 kil. (7 l. ½) de Figeac. *Popul.* compr. celle d'Autoire, 414. *Bur. de poste* de St.-Céré.

Pressac, v. (*Vienne*), arr. de Civray, cant. d'Availle, à 21 kil. (4 l. ¾) de Civray, 5 m. (12 l. ¼) de Poitiers. *Pop.* 869. *Bur. de poste* de l'Isle-Jourdain.

Pressac-d'Agonac, v. (*Dordogne*), arr. et cant. de Périgueux, à 8 k. (2 l.) de cette ville. *Popul.* 1462. *Bur. de poste* de Périgueux.

Pressagne (la), v. (*Jura*), arr. et canton de Dole, comm. de Villette, près la forêt de Chaux, à 5 kil. (1 l. ¼) de Dole, 41 kil. (9 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* compr. celle de la Villette, 300. *Bur. de poste* de Dole.

Pressas, b. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, ch.-l. de cant., à 13 k. (3 l.) N. O. d'Agen, 20 k. (4 l. ½) S. O. de Villeneuve-d'Agen, 13 kil. (3 l.) E. d'Aiguillon. *Pop.* 1591. *B. de p.* d'Agen.

Pressaigny, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. d'Ecos, près la Seine, à 11 k. (2 l. ¾) du Grand-Andelys, 25 k. (5 l. ⅔) d'Evreux. *Pop.* 504. *Bur. de poste* de Vernon.

Presseux, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Neufchâteau, comm. de St.-Pierre, à 9 k. (2 l. ¼) N. p. O. de Neufchâteau, 10 k. (2 l. ½) S. de St.-Hubert, 7 m. (15 l.) O. N. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de St.-Pierre, 482. *Bur. de poste* d'Arlon.

Pressiat, v. (*Ain*), arrond. de Bourg, cant. de Treffort, à 19 kil. (4 l. ¼) de Bourg. *Pop.* 339. *Bur. de poste* de Bourg.

Pressignac, v. (*Charente*), arr. de Confolens, cant. de Chabanois, à 22 k. (5 l.) de Confolens, 5 myr. (11 l. ¼) d'Angoulême. *Pop.* 1304. *Bur. de poste* de Chabanois.

Pressignac, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de la Linde, à la source du ruisseau la Sirouse, à 19 k. (4 l. ½) de Bergerac, 32 k. (7 l. ½) de Périgueux. *Popul.* 370. *Bur. de poste* de Bergerac.

Pressigné, v. (*Sarthe*). *Voyez* Précigné.

Pressigny (le grand), bourg (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, ch.-l. de canton, à 11 k. (2 l. ¾) N. O. de Preuilly, 5 myr. (12 l.) S. de Tours, 9 k. (2 l. ¼) S. E. de la Haie. Le château renferme l'église paroissiale, qui étoit collégiale. *Pop.* 967. *Bur. de poste* de la Haie-Descartes.

Pressigny (le petit), village (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, canton de Pressigny-le-Grand, sur l'Egronne, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Preuilly, 5 m. (12 l. ½) de Tours. *Pop.* 762. *Bur. de p.* de Preuilly.

Pressigny, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Chêne-Thonex, comm. de Ville-la-Grand, canton d'Annemasse, à 6 k. (1 l. ½) E. p. S. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) N. N. O. de Bonne, 16 kil. (3 l. ¾) E. S. E. de Genève. *Pop.* compr. celle de Ville-la-Grand, 1014. *Bur. de poste* de Carouge.

Pressigny, v. (*Loiret*), arr. de Montargis, cant. de Chatillon-sur-Loing, sur le Vernisson, à 13 kil. (3 l.) de Montargis, 6 m. (14 l.) d'Orléans. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Nogent-sur-Vernisson.

Pressigny, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, canton de Fay-Billot, à 24 kil. (5 l. ½) de Bourbonne, 5 myr. (12 l. ½) S. E. de Chaumont, 6 k. (1 l. ½) O. de Nogent. *Pop.* 752. *Bur. de poste* de Fay-Billot.

Pressigny, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, canton de Thenezay, à 16 kil. (3 l. ¾) de Parthenay, 5 myr. (12 l. ½) de Niort. *Pop.* 388. *B. de poste* de Parthenay.

Pressilly, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Argelès, près la forêt de son nom, à 4 kil. (1 l.) d'Orgelet, 16 kil. (3 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 138. *Bur. de poste* d'Orgelet.

Pressinge, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Chêne-Thonex, comm. de Ville-la-Grand, à 7 kil. (1 l. ¾) de Genève, 4 k. (1 l.) de Chêne. *Pop.* compr. celle de Ville-la-Grand, 897. *Bureau de poste* de Genève.

Pressins, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, canton du Pont-de-Beauvoisin, à 14 k. (3 l. ¼) de la Tour-du-Pin, 37 kil. (8 l. ½) de Grenoble. Il y a une mine de charbon de terre. *Pop.* 795. *Bur. de poste* du Pont-de-Beauvoisin.

Pressoir, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de la Ferté-Aleps, comm. de Boutigny, à 6 k. (1 l. ½) de Milly, 18 kil. (4 l.) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Boutigny .... *Bur. de poste* de Milly.

Pressoir, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Chaulnes, à 13 k. (3 l.) de Péronne, 38 k. (8 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 156. *Bur. de poste* de Lihons.

Pressoir-Pront, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et canton de Corbeil, comm. de Villabé, à 4 kil. (1 l.) de Corbeil. *Popul.* compr. celle de Villabé, 364. *Bureau de poste* de Corbeil.

Pressy-les-Pernes, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Saint-Pol, canton d'Heuchin, près la Clairance, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Pol, 34 k. (7 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 270. *Bur. de poste* de St.-Pol.

Pressy-sur-Dodini, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de St.-Bonnet-de-Joux, à 19 k. (4 l. ¼) de Charolles, 51 k. (7 l.) de Mâcon. *Pop.* compr. celle de Chidde, 915. *Bur. de poste* de St.-Bonnet-de-Joux.

Preste (la), v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Céret, comm. de de Prats-de-Mollo, à 18 k. (4 l.) d'Arles, 29 k. (6 l. ½) de Céret. *Pop.* compr. celle de Prats-de-Mollo et dépend., 2928. *Bur. de p.* d'Arles.

Prestot (le), v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Champlitte, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 5 m. (11 l.) de Vésoul. *Pop.* 224. *Bur. de poste* de Champlitte.

Prétière (la), v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, canton de l'Isle-sur-le-Doubs, près le Doubs, à 21 k. (4 l. ¾) de Baume, 5 m. (11 l. ½) de Besançon. *Pop.* 135. *Bur. de poste* de l'Isle-sur-le-Doubs.

Pretin, v. (*Jura*), arr. de Poligny, cant. de Salins, à 6 k. (1 l. ½) d'Arbois, 37 k. (7 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 206. *Bur. de poste* de Salins.

Prétot, b. (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de la Haye-du Puits, à 13 k. (3 l.) O. de Carentan, 31 k. (7 l.) N. de Coutances, 21 k. (4 l. ¾) S. de Valognes. Les environs de ce bourg renferment une mine de houille, qu'une compagnie exploite depuis 1782. *Pop.* 788. *Bur. de poste* de Carentan.

Prétot, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Doudeville, à 16 k. (3 l. ¾) de Cany, 37 k. (8 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 226. *Bur. de poste* de Doudeville.

Prétot, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de St.-Romain, à 9 kil. (2 l. ¼) de Montivilliers, 5 myr. (12 l. ¾) de Rouen. *P.* 99. *Bur. de poste* de St.-Romain.

Prètreville, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Lisieux, près la Toucques, à 7 k. (1 l. ¾) de Lisieux, 6 m. (13 l. ½) de Caen. *Pop.* 971. *Bur. de poste* de Lisieux.

Pretting, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, canton de Mersch, comm. de Lintgen, à 10 k. (2 l. ½) de Luxembourg, 4 kil. (1 l.) de Mersch. *Pop.* compr. celle de Lintgen, 837. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Prèty, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Tournus, à 28 kil. (6 l. ½) de Mâcon. *Pop.* compr. celle de Lacrot, 1323. *Bureau de poste* de Tournus.

Pretz, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. de Triancourt, près la source de l'Aisne, à 19 kilom. (4 l. ½) de Clermont, 21 k. (4 l. ¾) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 301. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

Preuille, v. (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, cant. d'Hérisson, à 15 k. (3 l. ½) de Mont-Luçon, 6 m. (13 l.) de Moulins. *Populat.* 149. *Bur. de p.* d'Hérisson.

Preuille (la), riv. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. de Fan-

jeaux. Sa source, à 4 kil. (1 l.) N. O. de Fanjeaux, coule à l'E., puis au N. E., et va se rendre dans le canal, à 13 kil. (3 l.) N. E. de sa source.

PREUILLY, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Lury, sur le Cher, à 16 k. (3 l. ⅔) de Vierzon, 7 kil. (1 l. ¾) de Méhun-sur-Yèvre, 16 k. (3 l. ¾) de Bourges. *Pop.* 505. *Bur. de poste* de Méhun-sur-Yèvre.

PREUILLY, ville (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, ch.-l. de cant., sur la Claise, et sur laquelle elle a un pont, à 31 k. (7 l.) S. de Loches, 31 kil. (7 l.) E. de Châtellerault, 6 m. (14 l. ¼) S. de Tours, 28 myr. (62 l.) O. S. de Paris. C'étoit une baronnie, le chef-lieu d'une justice seigneuriale et d'un grenier à sel. Le seigneur du lieu avoit le droit d'être porte-étendard de l'église de St.-Martin de Tours, d'y assister aux offices divins en surplis, et l'aumusse sur le bras gauche, et de se placer dans une des stales du côté du chœur, vers le grand autel, au-dessous du doyen. Le seigneur de Préuilly avoit le pas sur lui dans les processions. C'est Geoffroi de Preuilly qui est l'inventeur des tournois en France, et des lois relatives à ce genre d'exercice. Il y avoit encore dans cette commune une abbaye, fondée en 1001, par ce même Geoffroy. On trouve à peu de distance de cette ville des mines de fer. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1635. *Bur. de poste.*

PREUILLY, forêt (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, cant. de Preuilly, à 4 k. (1 l.) E. N. E. de cette ville; elle a 4673 mèt. (2400 toises) de long, sur 2917 mèt. (1500 toises) de large.

PREUILLY-LA-VILLE *ou* PREUILLE-LES-ROCHES, v. (*Indre*), arr. du Blanc, cant. de St.-Martin-de-Tournon, près la Creuse, à 10 k. (2 l. ½) du Blanc, 6 myr. (12 l. ¾) de Châteauroux. *Pop.* 415. *Bur. de poste* du Blanc.

PREUMONT, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-St.-Front, comm. de Veuilly-la-Poterie, à 2 k. (½ l.) de Gaudelu, 20 k. (4 l. ½) de Château-Thierry. *Popul.* compr. celle de Veuilly-la-Poterie, 325. *Bur. de p.* de Gandelu.

PREURES, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. d'Hucqueliers, à 25 k. (5 l. ¾) de Boulogne, 7 myr. (16 l.) d'Arras, 14 k. (3 l. ¼) de Montreuil *Pop.* 741. *Bur. de poste. Bur. de poste* de Montreuil-sur-mer.

PREUSCHDORF, (*Bas-Rhin*). *Voy.* BRICHDORF.

PREUSEVILLE, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Londinières, à 16 k. (3 l. ¾) de Neufchâtel, 6 m. (13 l.) de Rouen. *Pop.* 287. *Bur. de p.* de Neufchâtel.

PREUTHIN *ou* PRENTHIN, village (*Moselle*), arr. de Briey, canton d'Audun-le-Roman, à 15 k. (3 l. ½) de Briey, 20 k. (4 l. ½) de Longwy, 8 k. (8 l. ½) de Metz. *Pop.* 152. *Bur. de poste* de Briey.

PREUX-AU-BOIS, v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, cant. de Landrecies, près la forêt de Mormal, à 8 kil. (2 l.) du Quesnoy, 4 myr. (10 l. ½) de Douay. *Pop.* 1017. *Bur. de poste* de Landrecies.

PREUX-AU-SART, v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, cant. ouest du Quesnoy, près le Hongnau, à 4 k. (1 l.) du Quesnoy, 43 kilom. (9 l. ¾) de Douay. *Pop.* 368. *Bur. de poste* de Quesnoy.

PRÉVAL, v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de la Ferté-Bernard, sur la Meuse, à 6 k. (1 l. ½) de la Ferté-Bernard, 40 kil. (9 l.) du Mans. *Pop.* 443. *Bureau de poste* de la Ferté-Bernard.

PRÉVALAIS (LE), v. (*Ille-et-Vilaine*) arr. et cant. de Rennes, à 4 kil. (1 l.) de cette ville. On y fait le commerce d'excellent beurre, dit *de Bretagne*. *Pop...* *Bur. de poste* de Rennes.

PRÉVELLE, v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de Tuffé, à 13 kil. (3 l.) de la Ferté-Bernard, 27 kil. (6 l.) du Mans. Il y a une tuilerie et une fabrique de poterie. *Pop.* 624. *Bur. de poste* de Bonnetable.

PREVENCHÈRES, v. (*Lozère*), arr. de Mende, cant. de Villefort, sur le Chasserac, à 8 k. (2 l.) de Villefort, 32 k. (7 l. ½) de Mende. *P.* 990. *Bur. de poste* de Villefort.

PRÉVENCHES (LES), v. (*Eure*), arr. d'Évreux, cant. de Pacy, comm. de Boisset, près la forêt de Mère, à 15 kil. (3 l. ½) d'Evreux. *Popul.* compr. celle de Boisset, 242. *Bur. de p* d'Evreux.

PRÉVERANGES, v. (*Cher*), arr. de St.-Amand, cant. de Château-Meillant, à 14 k. (3 l. ½) de cette ville, 7 myr. (16 l. ½) de Bourges. *Pop.* 1258. *Bur. de p.* de Château-Meillant.

PREVESSIN, v. (*Léman*), arr. et cant. ouest de Genève, à 2 k. (½ l.) O. N. O. de Ferney, 7 k. (1 l. ¾) E. p. N. de Thoiry, 7 k. (1 l. ¾) N. O. de Genève. *Pop.* 274 *Bur. de poste* de Genève.

PRÉVIÈRE (LA), (*Maine-et-Loire*). *Voyez* EPERVIÈRE (L').

PRÉVILLERS, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Marseille, à 7 k. (1 l. ¾) de Grandvilliers, 21 kilom. (4 l. ¾) de Beauvais. *Popul.* 495. *Bur. de poste* de Crèvecœur.

PRÉVILLERS, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Meaux, cant. de Crécy, comm. de Boutigny, à 7 k. (1 l. ¾) de Meaux et Crécy. *Pop.* compr. celle de Boutigny, 709. *Bur. de p.* de Meaux.

PREVINQUIÈRES, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Séverac-le-Château, à 9 k. (2 l. ¼) de Séverac, 30 kil. (6 l. ¾) de Rhodez. *Populat.* 823. *Bureau de poste* de Séverac.

PREVINQUIÈRES, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de Rieupeyroux, sur l'Aveyron, à 15 kil. (3 l. ½) de Villefranche, 28 kilom. (6 l. ¼) de Rhodez. Il y a des mines de houille non exploitées. *Pop.* 683. *Bur. de poste* de Rignac.

PRÉVOCOURT, v. (*Meurthe*), arr. de Nancy, canton de Noméný, à 13 kil. (3 l.) de Château-Salins, 32 kil. (7 l. ¼) de Nancy. *Pop.* 249. *Bur. de poste* de Château-Salins.

Prévôt. Sous la monarchie, c'étoit un officier de justice qui connoissoit en première instance de toutes matières civiles, personnelles, réelles et mixtes entre roturiers, et de tous délits, excepté ceux réservés aux baillifs et sénéchaux. Les prévôts et autres juges des justices subalternes avoient été créés en titre d'office, par édit du mois de juillet 1493. Les justices royales subalternes, connues sous le titre de *prévôtés*, n'avoient pas la même dénomination par-tout. Il y avoit des provinces où on les appeloit *Châtellenies*, comme en Bourbonnois, en Auvergne, etc.; *vicomtés*, comme en Normandie; *vigueries*, comme en Provence et ailleurs. Par édit du roi, donné à Versailles au mois d'avril 1749, ces mêmes justices royales subalternes établies dans les villes où il y avoit des siéges de bailliage et de sénéchaussée, avoient été supprimées, et les fonctions de tous les officiers de ces juridictions unies à celles des officiers des bailliages, sénéchaussées et siéges présidiaux. Par un autre édit environ du

du même temps, toutes les prévôtés royales des états et duché de Lorraine avoient été supprimées pour être érigées en bailliages royaux, excepté les prévôtés royales de Badonvilliers, Boucquenom, Dompaire, Ligny, Saralbe, St.-Hippolyte et Ste.-Marie-aux-Mines, et la prévôté bailliagère ou châtellenie de Ramberviller.

Prévôt de Paris. Il étoit distingué des prévôts ordinaires.

Prévôt de l'Hôtel (*le*), ou *Grand Prévôt de France*, sous la monarchie, étoit un juge d'épée attaché à la personne du roi pour sa sûreté, la subsistance et le bon ordre de sa cour. C'étoit un des grands officiers de la couronne, le seul d'entre eux qui avoit encore en 1789 la juridiction de la maison du roi, et sur les officiers commensaux et privilégiés, laquelle il n'exerçoit que comme une simple attribution à sa dignité. C'étoit lui qui veilloit à la police, et régloit le taux des vivres à la suite de la cour. Il avoit ses lieutenans et autres officiers de robe qui tenoient leurs audiences au Louvre, au-dessous du grand conseil de Paris. Dans l'ordre militaire, c'étoit lui qui avoit le soin des cérémonies.

Prévôt des Marchands (*le*). Sous la monarchie, à Paris, à Lyon, c'étoit un magistrat municipal, qui présidoit le bureau de la ville, et y jugeoit avec les échevins : à la cour, il représentoit les bourgeois et le peuple.

Prévôt des Maréchaux, ou *Prévôt Général* sous la monarchie, officier militaire et lieutenant des maréchaux de France, créé principalement pour maintenir à la campagne et sur les chemins l'ordre et la tranquillité, arrêter les vagabonds et connoître des excès, oppressions et autres crimes commis par les gens de guerre.

Prévôté-le-Comte. Sous la monarchie, on appeloit ainsi une recette particulière ou un des districts qui composoient le département des finances du Hainault. Ce district renfermoit vingt-neuf paroisses situées dans les environs de Valenciennes.

Prévôté (la), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. d'Etampes, commune de St.-Hilaire, à 5 kilom. (1 l. ¼) d'Etampes. *Popul.* compr. celle de St.-Hilaire, 223. *Bur. de poste* d'Etampes.

Prey-sous-la-Fauche, village (*Haute-Marne*), arrond. de Chaumont, cant. de St.-Blain, à 13 kil. (3 l.) N. de Bourmont, 6 kilomèt. (1 l. ½) N E. de Chaumont, 10 k. (2 l. ½) E. de Reynel. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Bourmont.

Preys, v. (*Vosges*), arrond. d'Epinal, cant. de Bruyères, près la Vologne, à 4 k. (1 l.) de Bruyères, 18 kilom. (4 l.) d'Epinal. *Pop.* 68. *Bur. de poste* de Bruyères.

Preyscheid, v. (*Forêts*). *Voy.* Breyscheid.

Preyscheid, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Clervaux, commune de Dasbourg, à 11 kil. (2 l. ¾) O. p. N. de Neverbourg, 7 k. (1 l. ¾) E. de Clervaux, 5 myr. (11 l. ½) N. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Dasbourg, 1042. *Bur. de poste* de Bitbourg.

Preyssac, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. d'Exideuil, à 3 kil. (¾ de l.) de Périgueux. *Pop.* 225. *Bur. de poste* d'Exideuil.

Prez, v. (*Ardennes*), arrond. de Rocroy, cant. de Rumigny, sur l'Aube, à 18 k. (4 l.) de Rocroy, 27 k. (6 l.) de Charleville. *Popul.* 198. *Bureau de poste* de Maubert-Fontaine.

Prez-en-Pail, b. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, chef-lieu de cant., sur la Mayenne, à 22 kil. (5 l.) O. d'Alençon, 6 myr. (14 l.) N. E. de Laval, 13 k. (3 l.) N. N. E. de Vilaine. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2246. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Prez-sur-Marne, v. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de Chevillon, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Dizier, 5 myr. (11 l. ½) de Chaumont. *Popul.* 161. *Bur. de poste* de St.-Dizier.

Prézailles, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Monestier, à 20 k. (4 l. ½) du Puy. *Popul.* 606. *Bur. de poste* du Puy.

Priacro, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, au bord d'un ruisseau qui tombe dans l'Orca, à 18 k. (4 l.) S. O. d'Ivrée. *Pop.* 208. *Bur. de poste* d'Ivrée.

Priaires, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de Mauzé, à 23 k. (5 l. ¼) de Niort. *Pop.* 478. *Bur. de poste* de Mauzé.

Priam, v. (*Landes*), arrond. et cant. de St.-Sever, commune de la Rivière, près l'Adour, à 13 kilom. (3 l.) de St.-Sever, 15 kil. (3 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de la Rivière et St.-Salin, 1000. *Bur. de poste* de Grenade-sur-l'Adour.

Priay, v. (*Ain*), arrondiss. de Bourg, cant. de Pont-d'Ain, près l'Ain, à 23 kil. (5 l. ¼) de Bourg. *Pop.* 1031. *Bur. de poste* de Pont-d'Ain.

Priche, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Binch, comm. d'Epinois, à 2 kil. (½ l.) E. S. de Binch, 10 k. (2 l. ½) de Fontaine-l'Evêque, 20 kilom. (4 l. ½) O. de Charleroy. *Pop.* compr. celle d'Epinois, 235. *Bur. de poste* de Charleroy.

Prie-Dieu (les), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Meulan, comm. de Nezel, à 4 k. (1 l.) de Maulle, 27 kil. (6 l.) de Versailles. *Populat.* compr. celle de Nezel, 421. *Bur. de poste* de Maulle.

Prieden, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, canton de Cochem, à 5 kil. (1 l. ¼) E. p. N. de cet endroit, à 10 k. (2 l. ½) S. O. de Munster-Eiffel, 34 kil. (7 l. ¾) S. O. de Coblentz. *Pop.* 59.

Pridigrigio, v. (*Golo*), arr. de Calvi, à 36 k. (8 l.) de cette ville, 38 k. (8 l. ½) de Bastia. *Pop.* 169.

Priefterath, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. d'Erkelens, commune de Lutzerath, à 13 kil. (3 l.) de Juliers, 7 kil. (1 l. ¾) d'Erkelens. *Pop.* compr. celle de Lutzerath, 70. *Bur. de poste* de Juliers.

Priero, v. (*Stura*), arrond. de Mondovi, cant. de Cève, sur un torrent qui se jette dans le Pô, à 23 k. (5 l. ¼) S. O. de Marsaglia. *Pop.* 771. *Bur. de poste* de Cève.

Prieth, hameau (*Sarre*), arr. de Prum, cant. de Reifferscheid, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 8 myriam. (19 l. ½) N. de Trèves. *Pop.* 7.

Prieur claustral. Sous la monarchie, c'étoit le supérieur des religieux dans les abbayes, ainsi appelé parce qu'il exerçoit son autorité dans le cloître; ces prieurs étoient révocables à la volonté de l'abbé.

Prieuré. Sous la monarchie, on donnoit ce titre à des communautés religieuses, à des églises paroissiales et à des bénéfices simples. Les *prieurés* de la première espèce se divisoient en conventuels et en commendataires. Le *prieur conventuel* étoit le chef du monastère, et le gouvernoit avec pleine autorité; il ne différoit de l'abbé régulier que par le nom. Possesseur de son office en titre, il ne pouvoit en être dépouillé. Le *prieur* commendataire avoit l'ad-

ministration, tant au spirituel qu'au temporel; il étoit exempt de la juridiction de l'abbaye dont son bénéfice dépendoit. Les *prieurés-cures* n'étoient distingués des autres églises paroissiales, que parce qu'ils étoient desservis par des ecclésiastiques réguliers. Les Victorins, les Prémontrés et les Génovéfains en possédoient un grand nombre: ils y étoient nommés par leur abbé, qui pouvoit les révoquer.

Prieur-de-Bez, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de St.-Amand-des-Copts. *Pop.* 30. *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

Prieur-d'Orliaguet, village (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. d'Entraigues. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

Prieur-St.-Amans, village (*Aveyron*), arr. et cant. de Rhodez. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Rhodez.

Prieur-St.-Leon, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Pont-de-Salars. *Pop.*..... *Bur. de poste* de Rhodez.

Prieuré-de-Lucien, village (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Conty, commune de Leuilly, à 16 k. (3 l. ¾) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Leuilly, 687. *B. de p.* de Breteuil.

Prieuré-Ruiné, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Pont-de-Camarès, commune de Montaigut, à 7 kil. (1 l. ¾) de St.-Afrique, 7 kil. (1 l. ¾) de Pont-de-Camarès. *Pop.* compr. celle de Montaigut, 120. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

Priez, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-St.-Front, sur le Rue-Dalland, à 14 k. (3 l. ¼) de Château-Thierry, 5 myr. (11 l. ¼) de Laon. *Pop.* 65. *Bur. de poste* de Neuilly-St.-Front.

Prignac-en-Cubzagois, v. (*Gironde*), arr. de Blaye, cant. de Bourg, à 5 k. (1 l. ¼) de Bourg, 22 kilom. (5 l.) de Bordeaux. *Pop.* 272. *Bur. de poste* de Bourg.

Prignac-en-Médoc, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Lesparre, à 3 k. (⅔ de l.) de cette ville, 6 myr. (13 l. ⅔) de Bordeaux. *Pop.* 291. *Bur. de poste* de Lesparre.

Prignan, v. (*Tarn*), arrond. et cant. de Lavaur, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 33 k. (7 l. ½) de Castres. *Pop.* 167. *Bur. de poste* de Lavaur.

Prignoulet (le), v. (*Basses-Alpes*), arr. de Castellane, canton d'Annot, commune de Montblanc, à 13 kil. (3 l.) d'Entrevaux, 15 kil. (3 l. ½) de Castellane. *Pop.* compr. celle de Montblanc, 150. *Bur. de poste* d'Entrevaux.

Prigny, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Paimbœuf, cant. de Bourgneuf, à 25 kil. (5 l. ⅔) de Paimbœuf, 37 kil. (8 l. ¼) de Nantes. *Pop.* 82. *Bur. de poste* de Bourgneuf-en-Retz.

Prigonrieu, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de la Force, sur la Dordogne, à 6 kil. (1 l. ½) de Bergerac, 4 myr. (10 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 1155. *Bur. de poste* de Bergerac.

Prigue (Puy de), montagne (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Quérigut, à 14 kil. (3 l. ½) S. O. de cet endroit.

Primant, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. de Grand-Pré, près l'Aisne, à 8 k. (2 l.) de Grand-Pré, 4 myr. (10 l. ⅓) de Charleville. *Pop.* 106. *Bur. de poste* de Grand-Pré.

Primareite, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de Beaurepaire, à 18 k. (4 l.) de Vienne, 6 myriam. (13 l. ½) de Grenoble. *Pop.* compr. celle de St.-Julien. *Bur. de poste* de Beaurepaire.

Primat. Sous la monarchie, c'étoit un archevêque qui avoit une supériorité de juridiction sur plusieurs archevêchés et évêchés. Suivant leur discipline, les primats avoient la préséance sur les archevêques soumis à leur juridiction; ils présidoient aux conciles des métropolitains, et connoissoient par appel de causes qui survenoient dans les provinces dépendant de leur primatie. Il n'y avoit que l'archevêque de Lyon, qui, en qualité de primat des Gaules, faisoit juger par son official primatial les appels de jugement rendus par les officiaux de *Tours*, de *Sens*, et de *Paris*. Du primat on appeloit au pape.

Primeglio et Schierano, v. (*Tanaro*) arr. d'Asti, cant. de Castelnuovo. Ce village, divisé en deux, est à la source de Mondoneo, à 31 k. (7 l.) N. O. d'Asti. *Pop.* 660. *Bur. de poste* d'Asti.

Primel, pointe (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. de Lanmeur, à 8 k. (2 l.) N. de Plouezoch. Elle a à la pointe de Beaudiben, à l'O. et au S. E., le roc et le Cribinou, et à l'E. les Cadoroux éloignés de 2 kil. (½ l.) de la côte.

Primelen, v. (*Finistère*), arr. de Quimperlé, cant. de Pont-Croix, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 37 kil. (8 l. ⅔) de Quimper. *Pop.* 767. *Bur. de poste* de Pont-Croix.

Primelles, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Charost, à 24 kil. (5 l. ½) de Bourges. *Pop.* 301. *Bur. de poste* d'Issoudun, départem. de l'Indre.

Primm (la), riv. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Winweiler, à 5 k. (1 l. ¼) S. p. O. duquel elle prend sa source, coule au N. E., puis à l'E., arrose Pfedersheim, et va se rendre dans le Rhin en plusieurs branches, à 2 k. (½ l.) N. de Worms, à près de 36 kil. (8 l.) de cours.

Prinopes, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. et commune de Graulhet, à 13 k. (3 l.) de Lavaur, 3 k. (¾ de l.) de Graulhet. *Pop.* compr. celle de Graulhet, 3607. *Bur. de poste* de Lavaur.

Prinçay, v. (*Vienne*), arr. de Loudun, cant. de Monts, à 15 kil. (3 l. ½) de Loudun, 40 k. (9 l.) de Poitiers. *Pop.* 509. *Bur. de poste* de Richelieu, départem. d'Indre-et-Loire.

Prinçay, v. (*Vienne*), arr. de Châtellerault, cant. de Vouneuil, à 8 k. (2 l.) de Châtellerault, 24 k. (5 l. ½) de Poitiers. *Pop.* 178. *Bur. de poste* de Châtellerault.

Prinçay-Levineux, village (*Vendée*). *Voyez* St.-Germain-de-Princay.

Princé, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de Vitré, près la Vilaine, à 13 k. (3 l.) de Vitré, 4 m. (10 l. ¼) de Rennes. Il y a deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval, l'autre à pied. *Pop.* 1015. *Bur. de poste* de Vitré.

Princes du sang. Sous la monarchie, on désignoit par ce nom ceux qui étoient de la famille royale, autres que les fils, frères et neveux du roi. Ils siégeoient au parlement au-dessus des ducs et pairs. Il y avoit, en 1789, huit princes du sang: le duc d'Orléans et ses trois enfans, les ducs de Chartres et de Montpensier, et le comte de Beaujolois; le prince de Condé, les ducs de Bourbon, et d'Enghien ses fils et petits-fils, et le prince de Conti. Par la constitution de 1791, il n'y avoit plus de titres de noblesse, à l'exception des membres de la famille du roi appelés à la succession éventuelle au trône, qui avoient la dénomination de princes français; l'héritier présomptif portoit le nom de prince royal.

Princes français. Sous le gouvernement actuel, on désigne par ce

nom les frères de l'empereur des Français. Le fils de l'empereur porte le nom de prince impérial. (*Voyez* le *Sénatus-consulte* du 28 floréal an 12 (18 mai 1804), à l'art. constitution.

Principaux. Sous la monarchie ils avoient dans les colléges la direction générale des études, et l'inspection sur les professeurs. A Paris, plusieurs étoient nommés par les boursiers du collége : tous étoient obligés de résider. Ils ne pouvoient être mariés. Les statuts leur défendoient d'admettre dans leurs maisons aucune autre personne que des étudians et leurs *maîtres*.

PRINGÉ, v. (*Sarthe*), arr. de la Flèche, canton de Pont-Vallain, à 8 k. (2 l.) de la Flèche, 34 kil. (7 l. ¾) du Mans. *Pop.* 370. *Bur. de poste* de la Flèche.

PRINGY, v. (*Marne*), arrond. et canton de Vitry-sur-Marne, sur l'Isson, à 7 kil. (1 l. ¾) de Vitry, 22 k. (5 l.) de Châlons. *Pop.* 315. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

PRINGY, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord d'Annecy, à 4 k. (1 l.) N. de cette ville, 4 m. (10 l.) N. p. E. de Chambéry, 22 kil. (5 l.) S. de Carouge. *Popul.* 286. *Bur. de poste* d'Annecy.

PRINGY, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Dammartin, comm. de Monthion, à 8 k. (2 l.) de Meaux, 13 kil. (3 l.) de Dammartin. *Pop.* compr. celle de Monthion, 864. *Bur. de p.* de Meaux.

PRINGY, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. sud de Melun, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. *Popul.* compr. celle de Montgermont, 317. *Bur. de poste* de Pont-Thierry.

PRINKEL, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Pfalzel. *Pop.*..... *Bur. de poste.*

PRINQUEAU, v. (*Loire-Inférieure*), arr. et cant. de Savenay, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 57 k. (8 l. ¼) de Nantes. *Pop.* 821. *Bur. de poste* de Savenay.

PRINSUEJOLS, v. (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Nasbinals, à 16 k. (3 l. ¾) de Marvejols, 31 k. (7 l.) de Mende. *Pop.* 780. *Bur. de poste* de Marvejols.

PRINSWEILER *ou* PRUISWEILER, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Lebach, sur la Breins, à 4 kil. (1 l.) O. de Lebach, 11 k. (2 l. ¾) N. p. E. de Sarre-Libre, 42 k. (9 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* 71.

PRINTZHEIM, v. (*Bas-Rhin*). *V.* BRINZHEIM.

PRIOCCA, v. (*Tanaro*), arrond. d'Albe, canton de Canale, sur le chemin d'Asti à Albe, sur une colline peu loin de la gauche du Tanaro, à 10 kil. (2 l. ½) N. d'Albe. *Pop.* 1866. *Bur. de poste* d'Asti.

PRIOLA, v. (*Stura*), arrond. de Mondovi, canton de Garresio, à la gauche du Tanaro, à 29 k. (6 l. ½) S. E. de Mondovi. *Pop.* 1300. *Bur. de poste* de Cève.

PRIONNAY, v. (*Léman*), arr. de Bonneville, canton de Sallanches, comm. de St.-Nicolas-de-Vérosse, à 13 kil. (3 l.) de Sallanches. *Pop.* compr. celle de Saint-Nicolas-de-Vérosse, 528. *B. de p.* de Sallanches.

PRISCES, v. (*Aisne*), arrond. et cant. de Vervins, sur la Brune, à 6 kil. (1 l. ½) de Vervins, 30 kil. (6 l. ¾) de Laon. *Pop.* 370. *Bur. de poste* de Vervins.

PRISCHES, v. (*Nord*), arrondiss. d'Avesnes, canton de Landrecie, à 13 kil. (3 l.) O. S. O. d'Avesnes, 6 myr. (13 l.) S. E. de Douay, 7 k. (1 l. ¾) S. E. de Landrecie. *Popul.* 1183. *Bur. de p.* de Landrecie.

Prise à partie. Sous la monarchie, c'étoit un recours extraordinaire accordé par arrêt contre les juges qui avoient agi par fraude, faveur, argent, ou refusé de juger un procès en état de l'être. On ne pouvoit *prendre à partie* les juges souverains pour un simple déni de justice, ni les archevêques, évêques, grands-vicaires, pour les ordonnances qu'ils rendoient sur les objets de leur compétence, à moins qu'il n'y eût de leur part calomnie *apparente*.

Prisons. Sous la monarchie, les prisons d'état avoient des gouverneurs; les maisons de force et de correction des directeurs, celles où l'on enfermoit les malfaiteurs des concierges ou des geoliers. Les dépenses ordinaires de la Bastille et de toutes les prisons ou maisons de force du royaume, à la charge du roi, se montoient à environ 400,000 fr.

PRISSAC, v. (*Indre*), arrond. du Blanc, cant. de Bellabre, près l'Abloux, à 18 kil. (4 l.) d'Argenton, 4 myr. (10 l.) de Châteauroux. *Pop.* 1682. *Bur. de poste* de St.-Benoit-du-Sault.

PRISSÉ, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et canton sud de Mâcon, près la Grosne, à 6 k. (1 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 1215. *Bur. de poste* de Mâcon.

PRISSÉ-LE-GRAND, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Niort, cant. de Beauvoir, à 20 k. (4 l. ½) de Niort. Les vignobles y abondent en vins rouges d'une bonne qualité. *P.* 268. *Bur. de poste* de Niort.

PRISSÉ-LE-PETIT, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Niort, cant. de Beauvoir, comm. de Prissé-le-Grand, à 20 k. (4 l. ½) de Niort. Les vins rouges y sont excellens. *Popul.* 167. *Bur. de poste* de Niort.

PRISSEY, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, canton de Nuits, à 11 kil. (2 l. ¾) de Beaune, 25 k. (5 l. ¾) de Dijon. *Pop.* 72. *Bur. de poste* de Nuits.

PRISTERATH, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. d'Eslen, à 16 kilom. (3 l. ¾) de cet endroit. *Pop.* 293.

PRISY, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. de Charolles, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 5 myr. (10 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* 200. *Bureau de poste* de Charolles.

PRIT, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Walcourt, sur l'Yves, à 2 kil. (½ l.) N. de Walcourt, 15 k. (3 l. ½) E. N. E. de Beaumont, 39 k. (8 l. ¾) S. O. de Namur. *Pop.* 229. *Bur. de poste* de Charleroy, dép. de Jemmapes.

PRIVAS, ville (*Ardèche*), chef-lieu d'arrondissement et de canton, à 30 kilom. (6 l. ¾) N. p. O. de Viviers, 32 k. (7 l. ¼) S. O. de Valence, 59 myr. (133 l.) S. S. E. de Paris. Long. 22. 16. lat. 44. 45. On y voyoit un couvent de Récollets, qui est aujourd'hui le siége des tribunaux civil, criminel et correctionnel. Les chambres du conseil, les greffes et les casernes en font partie. Le château a été acquis par le département. Les habitans de Privas luttèrent corps à corps contre le despotisme de Louis XIII, qui vint en personne faire le siége de cette cité, qui fut donnée à la fameuse Diane de Poitiers. Il y a quelques manufactures de laine, un moulin à farine, et on y fait un commerce considérable en cuirs : dans les environs, on trouve des mines de houille, qui sont exploitées.

C'est la patrie de Gabriel *Argoux*, avocat au parlement de Paris. Il vivoit dans le dix-huitième siècle. *Argoux* étoit aussi estimable par ses vertus que par son mérite. Il a donné, *Institution au droit français*, 2 vol. *in-12*.

La ville de Privas est le siége de la préfecture, des cours de justice criminelle et spéciale, un tribunal de première instance. Il y a un directeur des contributions directes,

un bureau de l'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur général, un ingénieur des ponts et chaussées. Cette ville est la résidence d'un capitaine et de deux brigades, l'une à cheval, l'autre à pied de la 22ᵉ légion de la gendarmerie nationale. *Pop.* 2495. *Bur. de poste.*

PRIVAZAC, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, canton de Monbazens, à 13 k. (3 l.) N. E. de Villefranche, 31 kil. (7 l.) O. p. N. de Rhodez, 8 k. (2 l.) O. de Rignac. *Pop.* 482. *Bur. de poste* de Villefranche.

Privilége. Sous la monarchie, c'étoit une distinction utile ou honorable accordée à certains membres de la société. Ainsi les pairs de France et les parlementaires ne pouvoient, en matière criminelle, être jugés que par le parlement. Des roturiers achetoient, avec une charge de judicature ou de finance, le *privilége* d'être exempts de taille et autres impositions publiques. Dans les derniers temps de la monarchie, les nobles seuls avoient droit au grade d'officier dans les armées. La plupart des privilégiés l'étoient de naissance. L'argent, la faveur, rarement le mérite, faisoient les autres. Il résultoit des priviléges deux inconvéniens : les citoyens qui n'en jouissoient pas étoient souvent surchargés d'impôts au-delà de leurs forces, et ils prenoient peu d'intérêt à la gloire d'une patrie où il n'y avoit pour eux aucune considération.

Privilégié (Lieu). Sous la monarchie, les marchands et les ouvriers y faisoient leur commerce et leur métier sans avoir de maîtrise. Les débiteurs s'y retiroient pour se soustraire aux poursuites de leurs créanciers. Ils ne pouvoient y être saisis que par ordre supérieur. A Paris, le Temple, l'enclos de l'abbaye de St.-Germain et celui de Saint-Jean-de-Latran, étoient des lieux privilégiés.

PRIX, v. (*Aveyron*), arrond. de Villefranche, canton d'Asprières, à 20 kil. (4 l. ½) de Villefranche, 5 myr. (11 l.) de Rhodez. *P.* 248. *Bur. de poste* de Villefranche.

PRIZIAC, v. (*Morbihan*), arr. de Pontivy, cant. du Faouet, à 23 k. (5 l. ½) N. E. de Quimperlé, 6 k. (1 l. ½) E. N. E. du Faouet, 7 m. (15 l.) N. O. de Vannes. *P.* 2079. *Bur. de poste* du Faouet.

PROBBLEYMAHR, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, canton de Pfalzel. *Population* ....

PROBSTEI, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Cochem, près et dépendant de la commune de Schlmit, à 40 k. (9 l.) de Coblentz. *Pop.* ...

Procédure. Sous la monarchie, instruction judiciaire d'un procès civil ou criminel. La *procédure civile* renfermoit divers actes, tels que les exploits de demande, de saisie et autres; les requêtes, les exceptions, défenses, moyens de nullité, répliques, sommations; les inventaires de production, les avertissemens et contredits de production; les productions nouvelles, contredits, salvations, actes d'appel, réponses et autres écritures, tant du ministère de l'avocat que de celui des procureurs; les significations des jugemens, les actes d'opposition, d'appel et de reprises, les interventions, demandes en garantie. La procédure criminelle commençoit par une dénonciation ou par une plainte. Le juge ensuite permettoit d'informer, et, sur le vu des charges, décrétoit l'accusé, soit de prise de corps, soit d'ajournement personnel, ou d'assigné pour être ouï, ou bien il renvoyoit à l'audience. Quelquefois il ordonnoit après l'interrogatoire de l'accusé que le procès se poursuivroit par récollement et confrontation; sur quoi il intervenoit un jugement définitif. Le condamné pouvoit obtenir des lettres de grâce : il falloit les faire entériner.

PROCHET, v. (*Mont-Blanc*), arr. canton et comm. de Chambéry, à 2 k. (½ l.) de cette ville *P.* réunie à celle de Chambéry..... *Bur. de poste* de Chambéry.

PROCOURT, cense (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longuyon, comm. d'Ugny, à 7 k. (1 l. ¾) de Longwy, 5 myr. (11 l. ¾) de Metz. *Popul.* compr. celle d'Ugny, 311. *Bur. de p.* de Longwy.

Procureurs, sous la monarchie. Ils ont été remplacés par les avoués. Pour être reçu procureur, il falloit avoir travaillé dix ans en qualité de clerc, être laïc et âgé de vingt-cinq ans. Les ordonnances exigeoient capacité, sagesse, honnêteté, bonne et loyale conscience. Les procureurs avoient le titre de *maîtres*, et le prenoient dans leurs significations. Leur rang étoit immédiatement après les avocats. Ils portoient au palais la robe noire à grandes manches, et le rabat. Les procédures qui se faisoient dans leurs études formoient une espèce de mobilier qu'ils pouvoient vendre avec leur office, ou séparément. Leurs veuves et leurs héritiers avoient aussi le droit d'en disposer de l'une ou de l'autre manière. Les procureurs ne pouvoient exercer que près le siège auquel ils étoient attachés. *Voyez* Avoués.

Procureurs généraux. Sous la monarchie, c'étoient les commissaires du roi près les parlemens et autres cours souveraines. Ils pouvoient porter eux-mêmes la parole dans les affaires criminelles ou civiles où leur ministère étoit nécessaire ; mais ils chargeoient ordinairement les avocats-généraux de parler en leur nom, se réservant de donner leurs conclusions par écrit. Les enregistremens d'ordonnances, édits, déclarations et lettres-patentes, ne se faisoient qu'après avoir entendu le procureur général. Dans les matières de droit public ce magistrat faisoit des réquisitoires, à l'effet de prévenir les abus ou de les faire réformer. Il avoit la haute police dans le ressort du parlement où il étoit attaché. Procureurs généraux des parlemens, en janvier 1789 : *Paris*, Joly de Fleury; *Grenoble*, de Moydieu; *Bordeaux*, Dudon; *Dijon*, Perrard; *Rouen*, de Belbeuf; *Aix*, le Blanc de Castillon; *Pau*, Bordenave; *Rennes*, de la Chalotais; *Metz*, Lançon; *Besançon*, Doroz; *Douay*, Bruneau de Beaumes; *Nancy*, de Marcol; *Toulouse*. ....

Procureurs du roi. Ils remplissoient les fonctions du ministère public près les juridictions subalternes, telles que le Châtelet, les bailliages, sénéchaussées, prévôtés, etc. Ils étoient surbordonnés au procureur général de la cour souveraine à laquelle leur tribunal ressortissoit.

Procureur général impérial et *Procureur impérial*, sous le gouvernement actuel. Voyez *Gouvernement (Commissaires du)*; et à l'article *Constitution* le sénatus-consulte du 28 floréal an 12 (18 mai 1804.)

PRODIERS, v. (*Cantal*), arr. de Murat, cant. d'Allanche, à 19 kil. (4 l. ¼) de Murat, 5 m. (12 l. ¼) d'Aurillac. *Pop.* 798. *Bur. de poste* de Murat.

Professeurs. Sous la monarchie, dans l'université de Paris, ils donnoient deux leçons par jour, l'une et l'autre de deux heures et un quart. Après vingt ans d'exercice, ils pouvoient, en qualité d'émérites, quit-

ter leur chaire, avec une pension de quinze cents livres pour les plus jeunes, et de dix-sept cents livres pour les vingt plus anciens. Cette pension ne leur étoit point payée par le trésor royal, mais par les professeurs en fonction, qui, tous les trois mois, sacrifioient pour cet usage une partie de leur traitement, dans la certitude de jouir à leur tour de la reconnoissance de leurs successeurs. On reprochoit aux professeurs de philosophie de rester en arrière des nouvelles connoissances.

Sous le gouvernement actuel, il y a des professeurs à l'école politechnique, au prytanée, au collége de France à Paris; dans chaque lycée, aux écoles de médecine, de chirurgie, de chimie; aux écoles vétérinaires, aux Muséum d'histoire naturelle, aux écoles spéciales de peinture, de sculpture et de dessin; au conservatoire de musique, etc. etc. Les professeurs sont nommés par l'empereur; ils sont salariés par le gouvernement.

Profondeville, v. (*Sambre-et-Meuse*) arr. de Namur, canton de Fosse, sur la Meuse, à 11 kilom. (2 l. ¾) E. de Fosse, 7 k. (1 l. ¾) S. O. de Wierde, 9 k. (2 l. ¼) S. de Namur. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 410. *Bur. de poste* de Namur.

Progondran, v. (*Mont-blanc*), arr. et canton nord de Chambéry, comm. de Verel, à 4 k. (1 l.) de Chambéry. *Popul.* compr. celle de Verel, 276. *Bureau de poste* de Chambéry.

Prohencous, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Belmont, à 19 k. (4 l. ¼) de St.-Afrique. *P*.... *Bur. de poste* de St.-Afrique.

Prohl, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Munster-Mayenfeld, à 7 k. (1 l. ¾) O. S. O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) E. S. E. de Kaiseresch, 29 kil. (6 l. ½) S. E. de Coblentz. *Pop.* 224.

Proiselliere (la), v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Faucogney, près le Breuchin, à 9 kil. (2 l. ¼) de Luxeuil, 34 k. (7 l. ¾) de Vésoul. *Popul.* compr. celle de Langle, 327. *Bureau de poste* de Luxeuil.

Proissants, v. (*Dordogne*), arr. et cant. de Sarlat, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 932. *Bur. de p.* de Sarlat.

Proisy, v. (*Aisne*), arr. de Vervins, cant. de Guise, sur l'Oise, à 13 kil. (3 l.) de Vervins, 39 kil. (8 l. ¾) de Laon. Il y a une fabrique de toile de batiste. *Popul.* 628. *Bur. de poste* de Guise.

Proix, v. (*Aisne*), arr. de Vervins, cant. de Guise, près l'Oise, à 25 k. (5 l. ¾) de Vervins, 38 k. (8 l. ½) de Laon. *Pop.* 260. *Bur. de poste* de Guise.

Projan, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Riscle, à 23 k. (5 l. ½) de Nogaro, 7 m. (15 l.) d'Auch. *Pop.* 434. *B. de p.* d'Aire, dép. des Landes.

Prolieu ou Marcelieu, village (*Ain*), arr. de Belley, canton de Lagnieu, près le Rhône, à 13 kil. (3 l.) de St.-Rambert, 39 kilom. (8 l. ¾) de Bourg. *Pop.* 403. *Bur. de poste* d'Ambérieux.

Promery, v. (*Mont-Blanc*), arr. et caut. sud d'Annecy, comm. d'Epagny, à 6 k. (1 l. ½) d'Annecy. *Pop.* compr. celle d'Epagny, 169. *Bur. de poste* d'Annecy.

Promilhanes, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Limougne, à 31 k. (7 l.) de Cahors. *Pop.* 920. *Bur. de p.* de Villefranche, départ. de l'Aveyron.

Prommern, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Geylenkirchen, à 6 k. (1 l. ½) E. de cet endroit, 4 k. (1 l.) O. de Linnich, 21 k. (4 l. ¾) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 639. *Bur. de poste* d'Aix-la-Chapelle.

Promoteur. Sous la monarchie, c'étoit un ecclésiastique gradué et instruit qui, dans une officialité ou autre juridiction ecclésiastique, remplissait les fonctions du ministère public. Le promoteur étoit chargé spécialement d'informer contre les ecclésiastiques en faute, de maintenir les droits, les libertés et les immunités de l'église, de veiller sur la discipline ecclésiastique, de former enfin des réquisitoires pour l'intérêt public, de même que le procureur du roi dans les juridictions royales. Les promoteurs étoient astreints par l'ordonnance de 1670, ainsi que les procureurs du roi, d'avoir un registre pour écrire les dénonciations. Les fonctions de promoteur étoient incompatibles avec celles de pénitencier. Ce juge ecclésiastique étoit révocable à la volonté de l'évêque.

Promp-le-Roi ou Promp-l'Oise, v (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de St.-Just, à 13 k. (3 l.) de Clermont, 33 k. (7 l. ½) de Beauvais. Il y a une fabrique de couperose. *Pop.* 475. *Bur. de p.* de St.-Just.

Prompsat, v. (*Puy de-Dôme*), arr. de Riom, caut. de Combronde, à 5 kil. (1 l. ¼) de Riom, 19 kil. (4 l. ½) de Clermont. *Pop.* 604. *Bur. de poste* de Riom.

Promulgation des lois. Voyez, à l'article Constitution, le Sénatus-Consulte du 28 floréal an 12.

Prondine, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, cant. d'Herment, à 32 kil. (7 l. ½) de Clermont. *Popul.* compr. celle de Pérol, 903. *Bur. de poste* de Clermont-Ferrand.

Prône, v. (*Marne*), arrond. de Reims, cant. de Beine, à 20 kilom. (4 l. ½) de Reims, 28 k. (6 l. ¼) de Châlons. *Pop.* 520. *Bur. de poste* de Reims.

Pronsfeld, (*Forêts*), arr. de Bitbourg, cant. d'Artzfeld, à 8 k. (2 l.) N. p. E. de cet endroit, 23 k. (5 l. ¼) N. p. O. de Bitbourg, 18 k. (4 l.) N. de Neurbourg. *Pop.* 339. *Bur. de poste* de Bitbourg.

Pronsfeld, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, canton et commune de Schleyden, à 41 k. (9 l. ¼) de Spa, 2 k. (½ l.) de Schleyden. *Pop.* compr. celle de Schleyden, 1359. *Bureau de poste* de Spa.

Pronville, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Marquion, à 14 k (3 l. ¼) de Bapaume, 21 kil. (4 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 587. *Bur. de poste* de Bapaume.

Propiac, v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. du Buis, sur l'Aigue-Mars, à 9 k. (2 l. ½) de Nions, 8 m. (17 l. ½) de Valence. *Pop.* 111. *Bureau de poste* du Buis.

Propières, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Montsols, à 31 k. (7 l.) de Villefranche, 6 m. (12 l. ½) de Lyon. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1120. *Bur. de poste* de Beaujeau.

Propriary (le), v. (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, cant. de St.-Martory, à 13 k. (3 l.) de St.-Gaudens, 7 myr. (15 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 165. *Bur. de poste* de St.-Martory.

Propriété littéraire.

Décret de la convention nationale, du 30 messidor an 1er de la république française (19 juillet 1793), relatif aux droits de propriété des Auteurs, d'écrits en tout genre, des compositeurs de musique, des peintres et des dessinateurs.

Art. 1er Les auteurs d'écrits en tout genre, les compositeurs de musique, les peintres et dessinateurs

qui feront graver des tableaux ou dessins, jouiront durant leur vie entière du droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs ouvrages dans le territoire de la république, et d'en céder la propriété en tout ou en partie.

II. Les héritiers ou cessionnaires jouiront du même droit durant l'espace de dix ans après la mort des auteurs.

III. Les officiers de paix seront tenus de faire confisquer à la réquisition et au profit des auteurs, compositeurs, peintres ou dessinateurs et autres, leurs héritiers ou cessionnaires, tous les exemplaires des éditions imprimées ou gravées sans la la permission formelle et par écrit des auteurs.

IV. Tout contrefacteur sera tenu de payer au véritable propriétaire une somme équivalente au prix de trois mille exemplaires de l'édition originale.

V. Tout débitant d'édition contrefaite, s'il n'est pas reconnu contrefacteur, sera tenu de payer au véritable propriétaire une somme équivalente au prix de cinq cents exemplaires de l'édition originale.

VI. Tout citoyen qui mettra au jour un ouvrage, soit de littérature ou de gravure, dans quelque genre que ce soit, sera obligé d'en déposer deux exemplaires à la bibliothèque nationale ou au cabinet des estampes de la république, dont il recevra un recu signé par le bibliothécaire, faute de quoi il ne pourra être admis en justice pour la poursuite des contrefacteurs.

VII. Les héritiers de l'auteur d'un ouvrage de littérature, ou de gravure, ou de tout autre production de l'esprit ou de génie qui appartienne aux beaux arts, en auront la propriété exclusive pendant dix années.

Prospergor, anse (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Pont-Croix, à 3 k. (¾ de l.) S. de Cleden; elle a à l'O. le petit Port-Arsent, la pointe de Voch-Cam, celle de Falernoch, celle de Saubus-Bras, celle de Diamen-Bian, l'anse d'Astran, celle de Seuntennot et le bec du même nom: le tout ensemble n'a que 4 k. (1 l.) de long.

Prospoder, v. (*Finistère*). *Voy.* Porspoder.

Prostert, v. (*Sarre*), arr. de Trèves cant. de Budelich, à 13 k. (3 l.) de cet endroit, 22 k. (5 l.) de Trèves. *Pop.* 131.

Proudelles, v. (*Cantal*), arr. de Mauriac, cant. de Saignes, commune de Veyrières, à 15 k. (3 l. ½) de Mauriac, 4 myriam. (10 l. ½) d'Aurillac. *Popul.* compr. celle de Veyrières, 631. *B. de poste* de Bort.

Prouerville, v. (*Aube*), arr. et cant. de Bar-sur-Aube, sur l'Aube, à 1 kil. (¼ de l.) de Bar, 4 myr. (10 l. ½) de Troyes. *Populat.* 311. *B. de p.* de Bar-sur-Aube.

Prouest, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, canton de Nogent-Roulebois, à 13 k. (3 l.) de Dreux, 30 k. (6 l. ¾) de Chartres. *Pop.* 446. *Bur. de p.* de Nogent-Roulebois.

Prouey, v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de Condé-sur-Noireau, à 27 k. (6 l.) de Vire, 36 k. (8 l.) de Caen. *Pop.* 994. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau.

Prougnen, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Montréal, commune de Marrat, à 13 kil. (3 l.) de Condom, 4 kil. (1 l.) de Montréal. *Pop.* compr. celle de Marrat, 145. *Bur. de poste* de Condom.

Prouilac, v. (*Lot*), arrond. et cant. de Gourdon, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 37 kil. (8 l. ¼) de Cahors, 8 kil. (2 l.) de Peyrac. *Pop.* 520. *Bur. de poste* de Gourdon.

Prouillan, v. (*Gers*), arrond., cant. et comm. de Condom, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 38 kilom. (8 l. ½) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Condom.... *Bureau de poste* de Condom.

Prouille, v. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, canton et comm. de Fanjeaux, à 16 k. (3 l. ¾) de Castelnaudary, 23 k. (5 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Fanjeaux, 2000. *Bur. de poste* de Castelnaudary,

Prouille, v. (*Hérault*), arr., cant. et comm. de St.-Pons, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 4 m. (10 l.) de Béziers. *Pop.* compr. dans celle de St.-Pons. *B. de p.* de St.-Pons.

Prouillé-le-Chétif, v. (*Sarthe*), arr. et cant. du Mans, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* 441. *Bur. de poste* du Mans.

Prouilly, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Fimes, à 13 kil. (3 l.) de Reims, 5 m. (12 l.) de Châlons. Il y a des tourbières. *Pop.* 480. *Bur. de p.* de Reims.

Prouvais, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Neufchâtel, à 29 k. (6 l. ½) de Laon. *Pop.* 394. *Bur. de poste* de Reims, départ. de la Marne.

Prouvilierques, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Lautrec, comm. de Vènes, à 13 kil. (3 l.) de Castres, 3 k. (¾ de l.) de Lautrec. *Pop.* compr. celle de Vènes, 1139. *Bur. de poste* de Castres.

Prouville, v. (*Somme*), arr. de Doulens, cant. de Bernaville, à 14 k. (3 l. ¼) de Doulens, 31 kil. (7 l.) d'Amiens. *Pop.* 674. *Bur. de poste* de Doulens.

Prouvy, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Forenville, comm. de Jamoigne, à 28 k. (6 l. ¼) d'Arlon, 18 kil. (4 l.) de Neufchâteau. *Pop.* compr. celle de Jamoigne, 809. *Bur. de poste* d'Arlon.

Prouvy, v. (*Nord*), arr. de Douay, cant. sud de Valenciennes, près l'Escaut, à 6 kil. (1 l. ½) de Valenciennes, 27 k. (6 l.) de Douay. *Pop.* 551. *Bur. de poste* de Valenciennes.

Prouzel-le-Mont, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, canton de Conty, à 10 k. (2 l. ½) d'Amiens. Il y a un moulin à papier. *Pop.* compr. celle du Val, 215. *Bur. de p.* d'Amiens.

Provedoux, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, canton et comm. de Viel-Salm, à 5 k. (1 l. ½) S. de cet endroit, 16 k. (3 l. ¾) O. de St.-Vith, 5 myr. (11 l. ¼) S. S. E. de Liége. *Pop.* compr. celle de Viel-Salm, 2431. *Bur. de p.* de Marche, départ. de Seine-et-Marne.

Provelu, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, comm. d'Ablis, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Dourdan, 23 k. (5 l. ¼) d'Etampes. *Pop.* compr. celle d'Ablis, 700. *Bur. de poste* de Dourdan.

Provemont, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. d'Etrépagny, sur la Bonde, à 15 k. (3 l. ½) du Grand-Andelys, 4 m. (10 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 85. *B. de p.* de Givors.

Proven, v. (*Lys*), arrond. de Furnes, cant. d'Haeringhe, à 5 k. (1 l. ¼) O. N. O. de Poperinghe, 15 kil. (3 l. ½) O. p. N. d'Ypres, 6 myr. (12 l. ¾) S. S. O. de Bruges. *Pop.* 1272. *Bur. de poste* d'Ypres.

Provence. C'étoit une des ci-dev. provinces maritimes de la France, avec titre de comté, formant un des plus grands gouvernemens généraux militaires. Elle est située sur la mer Méditerranée, entre le 21ᵉ deg. 54 m. et le 24ᵉ deg. 57 min. de longitude; et entre le 42ᵉ deg. 55 min. et le 44ᵉ deg. 34 min. de lat.; bornée au septentrion par le ci-dev. Dauphiné; au levant par le Piémont et le comté

de Nice ou le Var; au midi par la Méditerranée, et au couchant par la principauté d'Orange et par le Rhône qui la séparoit du Languedoc. On lui donnoit 18 à 22 myr. (40 à 50 l.), dans sa plus grande longueur depuis le bras du Rhône qui arrose la Camargue au couchant jusqu'au comté du Nice ou à l'embouchure du Var, est de 16 à 18 myr. (35 à 40 l.) dans sa plus grande largeur. La ville d'*Aix* en étoit la capitale. La Provence a eu des souverains qui l'ont possédée longtemps sous le titre de comté : elle passa à Charles de France, frère de saint Louis, par son mariage avec l'héritière de Provence. Charles, son dernier comte, institua par son testament du 10 déc. 1481, Louis XI héritier de toutes ses terres; c'est depuis cette époque que la Provence étoit unie à la couronne de France. Quoiqu'on n'entendit par le nom de *Provence*, quant à l'administration économique de la province, que le pays appelé *des Vigueries*, dont les communautés entroient dans les assemblées et contribuoient aux impositions provinciales, cette province comprenoit, outre le corps des vigueries comprises dans l'affouagement général du pays, les fiefs nobles, les communautés des terres adjacentes et villes franches; et depuis 1768, la ville d'Avignon et le comtat Venaissin, lesquels districts étoient imposés séparément. Les chefs-lieux des vigueries de Provence étoient, Aix, Annot, Apt, Aulps, Barjols, Brignoles, Castellane, Colmars, Digne, Draguignan, Forcalquier, Grasse, Hyères, Lorgues, Moustiers, Seyne, Sisteron, Saint-Maximin, Saint-Paul, Tarascon, Toulon; en tout 21 vigueries. Il y avoit anciennement une 22ᵉ viguerie, celle de *Guilleaumes*, mais elle a été décomposée en 1760 à l'occasion de l'échange que la France fit avec la Sardaigne.

Les autres districts de Provence, qui avoient rapport à l'administration des finances de la province, étoient la vallée de Barcelonette, le val de Barrême, le comté de Sault, qui étoit souvent réputé terres adjacentes, les communautés des terres adjacentes et villes franches; en tout quatre districts, et trois seulement si le comté de Sault étoit compris dans les terres adjacentes. Les communautés réputées *Terres adjacentes* et villes franches, étoient Marseille, Arles, Salon, Richebois, les Baux, Notre-Dame-de-la-Mer; *ou* les Saintes-Maries, Aureille, Fontvielle, Aurons, Saint-Tropez, Entrevaux, le Mas, Montdragon, Grignan et son comté composé des communautés de Montségur, Chantemerle, Salles, Collonselles, Allan, Reauville; en tout 20 communautés, et 26 si l'on y comprend Sault et sa vallée, composée des communautés d'Aurel, Monioux, Sainte-Trinité, la Garde et Ferrassières.

Cette province n'avoit plus d'états généraux depuis 1639, mais des assemblées générales des communautés qui se tenoient ordinairement à Lambesc vers la fin de chaque année, à moins qu'il n'y eût des raisons pour les différer. Elles étoient composées de l'archevêque d'Aix, qui en étoit le président et le premier procureur-né du pays; de deux évêques procureurs joints, nommés par le roi, pour représenter le clergé; de deux gentilshommes procureurs-joints pour la noblesse; de deux consuls d'Aix, procureurs nés du pays; de l'assesseur, qui étoit le premier conseiller du siége présidial, aussi procureur-né du pays; et enfin de trente-six députés des vigueries et principales communautés. Le trésorier général y assistoit aussi, de même que le gouverneur ou le commandant de la province, qui faisoit l'ouverture de ces assemblées, et un commissaire pour le roi.

Pour l'administration de la justice, la Provence avoit un parlement dont le siége étoit fixé à Aix, et qui avoit dans son ressort tous les districts dont nous avons parlé plus haut, lesquels étoient divisés en sénéchaussées royales, et plusieurs juridictions d'*Appeaux* qui ressortissoient nuement et sans moyen au parlement. Ces dernières avoient dans leur ressort un certain nombre de judicatures royales subalternes, dont les appels étoient portés, en première instance, à la sénéchaussée de laquelle elles dépendoient. Outre ces juridictions ordinaires, il y avoit deux juridictions de prud'hommes, qui jugeoient souverainement et sans appel; l'une à Marseille, et l'autre à Toulon.

La ci-dev. Provence étoit divisée, pour le spirituel, en seize diocèses; mais la division naturelle du pays étoit celle qui partageoit la province en haute et basse; la première au nord de la Durance et du Verdon, et la basse au midi de ces deux rivières. La partie haute de la Provence comprenoit les diocèses d'Avignon, Carpentras, Vaison, Cavaillon, tous les quatre dans le comtat Venaissin; ceux d'Apt, Sisteron, Riez, Digne, Senez, Glandève; en tout dix diocèses. Elle fait partie actuellement des départemens des Basses-Alpes et de Vaucluse. La partie basse de la Provence contenoit les sept diocèses suivans; savoir, Arles, Aix, Marseille, Toulon, Fréjus, Grasse, Vence. Le gouvernement militaire de cette province avoit un gouverneur général, un lieutenant général et quatre lieutenans de roi. Il y avoit des lieutenans des maréchaux de France à Aix, Toulon, Tarascon, Arles, Digne, Manosque, Sisteron, Forcalquier, et un pour Draguignan, Moustiers et Castellane. La basse Provence fait partie des départemens des Bouches-du-Rhône et du Var. Les gouvernemens particuliers, dépendans du gouvernement général de la Provence, étoient Marseille, sa citadelle, le fort Saint-Jean de Marseille, le château d'If, Notre-Dame-de-la-Garde, Porquerolles et Lingoustier, la tour de Bouc et Balaguier, Toulon, grande tour de Toulon, Saint-Tropez, iles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, Antibes, sa citadelle, le Fort quarré, Sisteron, Entrevaux, Colmars, Seyne, Tarascon, la tour de Brégançon, les îles et tours de Portcros, le fort Saint-Vincent, la vallée de Barcelonette, Saint-Remy, Apt, Pertuis, Manosque, Draguignan, Grasse, Arles et Saint-Paul-de-Vence. Depuis la réunion du comtat Venaissin à la Provence, le roi entretenoit une garnison à Avignon. Toulon étoit le chef-lieu d'un des trois départemens de la marine.

La ci-dev. Provence étoit la province de France la mieux arrosée, c'est aussi celle où les rivières causent le plus de dommage à cause de leurs fréquens débordemens. Le Rhône, la Durance, le Verdon et le Var, en sont les principales rivières: il n'y a que le Rhône qui soit navigable. Cette province a quelques marais, des lacs et étangs.

Le plus considérable des lacs est celui d'*Allos* dans la vallée de Barcelonette, au sommet d'une très-haute montagne : sa circonférence est d'environ 4 k. (1 l.) Il est rempli de truites, parmi lesquelles il en est d'une grosseur prodigieuse. C'est de ce lac que sort, en grande partie,

la rivière de Verdon. Les étangs sont fort communs le long des côtes de Provence : il y en a de grands et de petits. L'étang de *Berre* ou du *Martigues* est situé entre Marseille et le Rhône. Il est de figure presque ronde, et on lui donne neuf mille pas de longueur, sept mille de largeur et trente mille de circonférence. Il y a peu d'étangs où l'on trouve une si grande quantité de poisson que dans celui-ci. *Voyez* BERRE.

La ci-dev. Provence a plus de 62 m. (140 l.) de côtes. Elles sont entrecoupées d'un grand nombre de caps : les plus connus sont ceux de la *Couronne*, de la *Croisette*, de l'*Aigle*, le *Cap-Sepet*, celui de *Benat*, le *Cap-Taillat*, celui de *Lardies*, de *la Moutte*, de *Saint-Tropez*, le *Cap-Roux*, et celui de *la Garoupe*. Les ports et mouillages les plus fréquentés sont le port de *Toulon* pour les vaisseaux de guerre. Sans être aussi grand que celui de Brest, il est plus beau et plus commode ; on peut même le regarder comme un des plus beaux ports de l'Europe.

La côte de la ci-dev. Provence est bordée d'un grand nombre de petites îles. Les plus considérables sont celles d'*Hyères*, au nombre de trois principales ; savoir, l'île du *Levant*, *Porquerolles* et *Portcros* ; les îles de *Lérins*, dites communément les îles *Sainte-Marguerite* ; *Saint-Honorat*, la seule de ces deux îles qui soit habitée, est célèbre par un beau monastère de Bénédictins dont elle portoit le nom.

Il n'y avoit point de province en France où le climat et les qualités du sol fussent aussi variés qu'en Provence. Dans des parties cette province est extrêmement chaude et sèche, et dans d'autres elle est froide et humide. Elle est tout aussi variée par rapport à la qualité du sol ; c'est-à-dire qu'elle est très-fertile ou stérile suivant ses différentes positions et contrées.

Pour les productions, le commerce, l'industrie et tout ce qui concerne la ci-dev. Provence, *voyez* les départe- Basses-Alpes, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Var.

PROVENCE, ruiss. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Ryes. Sa source à Bazanville, à 3 k. (⅔ de l.) S. O. de Crépon, coule au N. E., arrose Crépon, et se rend dans la mer à 7 kil. (1 l. ⅔) O. de la Fosse d'Espagne.

PROVENCHÈRE, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte, cant. de Meiche, à 13 kil. (3 l. de Saint-Hippolyte, 5 myr. (10 l. ⅔) de Besançon. *Pop.* 223. *Bur. de poste* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs.

PROVENCHÈRE-SUR-MARNE, v. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de Donjeux, à 14 k. (3 l. ¼) de Joinville, 22 k. (5 l.) de Chaumont. *Pop.* 134. *Bur. de poste* de Vignory.

PROVENCHÈRES, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Montigny sourec Meuse, à 18 kil. (4 l.) de Bourbonne, 27 k. (6 l.) de Chaumont. *Pop.* compr. celle de Dansol, 471. *Bur. de poste* de Montigny-source-Meuse.

PROVENCHÈRES, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, canton de Port-sur-Saone, à 10 k. (2 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 446. *Bur. de poste* de Vésoul.

PROVENCHÈRES, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Darney, à 7 k. (1 l. ¾) de Darney, 37 kil. (8 l. ¼) d'Épinal. On y trouve des mines de houille. *Pop.* 354. *Bur. de poste* de Darney.

PROVENEY, v. (*Yonne*), arrond. d'Avallon, cant. de Lucy-le-Bois, à 7 k. (1 l. ¾) d'Avallon, 40 kil. (9 l.) d'Auxerre. *Pop.* 472. *Bur. de poste* de Lucy-le-Bois.

PROVEYSIEUX, v. (*Isère*), arr. et cant. nord de Grenoble, près le Tenaison, à 8 kil. (2 l.) de Grenoble. *Pop.* 610. *Bur. de poste* de Grenoble.

PROVILLE, v. (*Nord*), arr. et cant. ouest de Cambrai, sur l'Escaut, à 2 k. (½ l.) de Cambrai, et 24 k. (5 l. ½) de Douay. *P.* 280. *Bur. de poste* de Cambrai.

PROVINCHÈRES, v. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, cant. de Sales, près la Meurthe, à 8 k. (2 l.) de St.-Dié, 5 myr. (11 l.) d'Épinal. *Pop.* 388. *Bur. de poste* de St.-Dié.

PROVIN, v. (*Nord*), arrond. de Lille, cant. de Séclin, à 18 k. (4 l.) de Lille, et 20 k. (4 l. ½) de Douay. *Pop.* 631. *Bur. de poste* de Carvin, départ. du Pas-de-Calais.

PROVINCES. *Voy.* FRANCE.

PROVINS, ville (*Seine-et-Marne*), ch.-l. d'arr. et de cant. sur la Vouzie, à 16 k. (3 l. ⅔) N. O. de Nogent-sur-Seine, 5 myr. (12 l.) S. E. de Meaux, 4 myr. (10 l. ½) E. de Melun, 8 myr. (17 l.) S. E. de Paris. Long. 20. 57. Lat. 48. 33.

Cette ville divisée en haute et basse, étoit la capitale de la ci-dev. Brie, et gouvernement de place sous le gouvernement général de la ci-devant Champagne : c'étoit le chef-lieu d'un présidial, d'un bailliage, d'un grenier à sel, d'une maitrise particulière des eaux et forêts, avec un corps de ville et une lieutenance de maréchaussée. Le gouverneur étoit en même temps grand bailli.

Elle étoit autrefois la résidence des comtes de Champagne et de Brie : on voit encore dans la ville haute les restes d'un ancien château fort, dont les murs, flanqués de tours, sont environnés de larges fossés. Les deux parties de la ville sont ceintes de murailles, et l'on y entre par huit portes, dont une grande partie est détruite, auprès desquelles se trouvent de superbes promenades, entre autres les terrasses de St.-Jacques, qui font l'ornement d'un des coteaux qui accompagnent les dehors. Dans l'intérieur de la ville, plusieurs belles fontaines servent à l'embellissement et à la propreté des rues, dont une seule est remarquable par sa largeur et sa beauté. Il n'y a point de place publique. Les deux petites rivières qui arrosent Provins en dehors et en dedans, sont couvertes d'arches qui facilitent la communication. On comptoit dans cette ville trois églises collégiales, quatre églises paroissiales, une abbaye commendataire de chanoines réguliers de la congrégation de France ; trois couvents d'hommes, Cordeliers, Jacobins et Capucins ; deux communautés de filles, savoir le prieuré des Bénédictines et les religieuses de la Congrégation ; une maison pour les orphelins de la ville, l'hôpital général et l'hôtel-dieu étoient desservis par des religieuses de Saint-Augustin et des chanoines réguliers. Le principal commerce de Provins consiste en cuirs tannés et en blé que l'on embarque sur la Seine à Beaulieu, ou au port Montain : de là il descend à Paris avec les foins dont son territoire abonde. On prétend que la fabrique des beaux draps ne s'est transmise en Angleterre que par des ouvriers de Provins, où il y avoit autrefois une manufacture de draps. Cette ville est aussi renommée pour ses conserves de rose.

Il y a des eaux minérales qui passent pour être purgatives, et qui sont singulièrement propres contre le vomissemens, le dégoût, les douleurs et débilités d'estomac, et contre une infinité d'autres maladies.

C'est à Provins que naquit Nicolas *Durand-de Villegagnon*, chevalier de

de Malte, guerrier courageux, auteur d'une *Relation de la défense de Malte*, où il s'étoit signalé, et projetant de se former au Brésil une souveraineté où les protestans devoient abonder, si, comme il l'avoit promis, ils y eussent trouvé une retraite sûre; mais ayant voulu les gêner, ils l'abandonnèrent tous; ce qui le contraignit de laisser le Brésil aux Portugais, et de revenir en France: où il mourut en décembre 1571, dans sa commanderie de Beauvais en Gâtinois. — *Le Tellier*, député du département de Seine-et-Marne à la Convention nationale, envoyé dans le département d'Eure-et-Loir: le peuple le força à taxer le prix du pain: il se brûla la cervelle de désespoir. On ignore le lieu de sa naissance.

La ville de Provins a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, et de commerce, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 5620. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

Proviseur. Sous la monarchie, ce titre étoit en usage dans l'Université de Paris. Le supérieur du collége d'Harcourt et celui de la Sorbonne le portoient. Le premier nommait aux bourses affectées à son collége, et administroit en chef les biens de la communauté; il avoit aussi la nomination des professeurs, comme les principaux des neuf autres colléges; il étoit élu par les boursiers. Le *proviseur* de Sorbonne avoit une grande part à toutes les affaires qui concernoient cet établissement; mais il ne nommoit point aux chaires vacantes. Ce droit appartenoit aux membres de la maison qui faisoient leur élection à la pluralité des voix. La maison de Navarre avoit aussi un *proviseur*, mais ce n'étoit qu'un officier comptable, chargé de recevoir les revenus, et de gérer les affaires temporelles de la société.

Sous le gouvernement actuel, il y a aussi des proviseurs dans les lycées.

PROVISEUR, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. de Neufchâtel, à 31 k. (7 l.) de Laon. *Pop.* 194. *Bur. de poste* de Reims, départ. de la Marne.

PROYARTS, v. (*Somme*), arrond. de Péronne, cant. de Chaulues, à 13 k. (3 l.) E. de Corbie, 29 k. (6 l. ½) E. d'Amiens, 8 k. (2 l.) N. de Lihons. *Pop.* 664. *Bur. de poste* de Corbie.

PROYAS, v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. et comm. du Buis, à 3 k. (¾ de l.) du Buis, 10 kilom. (2 l. ½) de Nions. *Popul.* compr. celle du Buis, 2215. *Bur. de poste* du Buis.

PROYATE, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, canton de Croisilles, comm. de Vaulx, à 6 k. (1 l. ½) N. E. de Bapaume, 19 k. (4 l. ¼) S. E. d'Arras. *Pop.* compr. celle de Vaulx, 1163. *Bur. de poste* de Bapaume.

PRUDEMANCHE, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Dreux, cant. de Brézolles, à 16 k. (3 l. ¾) de Dreux, 40 k. (9 l.) de Chartres. *Pop.* 480. *Bur. de poste* de Brézolles.

PRUDHOMMAT, v. (*Lot*), arr. de St.-Céré, cant. de Bretenoux. *Pop.* 780. *Bur. de poste* de St.-Céré.

PRUGNA, v. (*Liamone*), arrond. d'Ajaccio, cant. d'Ornano, à 18 kil. (4 l.) d'Ajaccio, 27 kil. (6 l.) de Sartène. *Pop.* compr. celle de Grosseto, 382.

PRUGNANES, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Perpignan, cant. de St.-Paul-de-Fenouillet, à 41 kil. (9 l. ¼) de Perpignan. *Pop.* 158. *Bur. de poste* de Quillan, départ. de l'Aude.

PRUGNÉ, (*Sarthe*). *V.* PREUGNÉ.

PRUGNES, v. (*Aveyron*), arrond. de St.-Afrique, cant. et comm. de Pont-de-Camarès, à 15 k. (5 l. ½) de St.-Afrique, 1 k. (¼ de l.) de Pont-de-Camarès. *Popul.* compr. celle de Pont-de-Camarès, 1750. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

PRUGNES, v. (*Corrèze*), arr. et cant. de Brive, à 5 k. (1 l. ⅓) de cette ville, 18 k. (4 l.) de Tulle. *Pop.* compr. celle de la Chapelle-aux-Bros, 190. *Bur. de poste* de Brive.

PRUGNES (LA), v. (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. de Mayet, à 28 k. (6 l. ¼) de Cusset, 28 k. (6 l. ⅓) de Moulins. *Pop.* 1648. *Bur. de poste* de Cusset.

PRUGNEY, (*Vosges*). *V.* RUGNEY.

PRUGNY, v. (*Aube*), arrond. de Troyes, cant. d'Estissac, à 11 kil. (2 l. ⅔) de Troyes. *Pop.* 248. *Bur. de poste* d'Estissac.

PRUGNY-CHATENOD, ou PUANY, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. d'Aix, à 14 k. (3 l. ¼) de Chambéry. *Pop.* 1021. *Bur. de poste* d'Aix.

PRUILLÉ, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Ségré, cant. du Lion-d'Angers, sur la Mayenne, à 18 k. (4 l.) de Châteauneuf, 13 k. (3 l.) d'Angers. *Pop.* 550. *Bureau de poste* du Lion-d'Angers.

PRUILLE-L'ÉGUILLÉ, v. (*Sarthe*), arr. de St.-Calais, canton du Grand-Lucé, sur la Chaboison, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Château-du-Loir, 25 k. (5 l. ¾) du Mans. *Pop.* 1451. *Bur. de poste* de Château-du-Loir.

PRUINES, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Marcillac, à 20 k. (4 l. ½) d'Albin, 21 k. (4 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* 1050. *Bur. de poste* de Rhodez.

PRUISWEILER, v. (*Sarre*). *Voy.* PRINSWEILER.

PRULLY, ou PREUILLY, ou PRÉVILLY, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, canton de Donnemarie. Ce village dépendant de la ci-devant Brie champenoise, sur la rive gauche d'un ruisseau qui forme un peu au-dessous un bel étang, avant de se jeter dans la vieille Seine, est à 2 kil. (½ l.) de Donnemarie, 13 k. (3 l.) de Montereau-Fault-Yonne. On voyoit à Prully une riche abbaye commendataire d'hommes, de l'ordre de Citeaux, fondée en 1116 par Thibault, comte de Champagne. *Pop...*

PRUM-SUR-LEY, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Bitbourg, comm. d'Alsdorff, à 14 k. (3 l. ¼) de Bitbourg, 19 k. (4 l. ¼) de Diekirch. *Pop.* 116. *Bur. de p.* de Luxembourg.

PRUMAINVILLE, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. sud de Chartres, comm. de Prunay-le-Gillon, à 15 k. (3 l. ½) de Chartres. *Pop.* compr. celle de Prunay-le-Gillon, 998. *Bureau de poste* de Chartres.

PRUMENHOF, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Faulquemont, comm. de Lougeville, à 4 k. (1 l.) de St.-Avold, 36 k. (8 l.) de Metz. *Popul.* compr. celle de Longeville, 1448. *Bur. de poste* de St.-Avold.

PRUMILIEU, v. (*Ain*), arr. de Belley, cant. de Hauteville, à 13 k. (3 l.) de Belley, 5 myr. (11 l.) de Bourg. *Pop...* *B. de poste* de Belley.

PRUMM ou PRUM, ville (*Sarre*), ch.-l. d'arr. et de cant., sur la Prumm, riv., à 15 k. (3 l. ½) O. de Gerolstein, 7 kil. (1 l. ¾) N. N. O. de Schnœuecken, 9 kil. (2 l. ¼) S. E. de Schoenberg, 6 myr. (12 l. ¾) N. p. O. de Trèves. On voyoit près de Prumm une abbaye de Bénédictins de son nom, dont l'église est ancienne et fort simple, fondée par Pepin, qui y mit, pour premier abbé, Asner. L'empereur Lothaire prit une telle affection pour ces moines, qu'il endossa leur habit, et ne

le quitta qu'à sa mort. L'abbé avoit le titre de prince du saint-Empire. On y voyoit aussi des Bénédictines, qui possédoient un des souliers de Jésus-Christ, donné à Pepin par le pape Zacharie, en reconnoissance de ce qu'il s'empara de cette ville sous le prétexte d'une bulle obtenue de Grégoire XIII : dans la suite les archevêques en retirèrent 36,000 écus de rente. C'est la patrie de *Vaudalbert*, religieux, auteur d'un martyrologe en vers héroïques, et de la vie et des miracles de St.-Goar.

La ville de Prumm a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, et un receveur particulier. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1072. *Bur. de poste* de Trèves.

Prumm (la), riv. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de Cronenbourg, à 5 k. (1 l. ¼) S. duquel elle prend sa source, coule au S., avoisine Prumm, va au S. O., puis au S. p. E., joint ses eaux à celle de la Nims, et se rend dans la Soure, à 2 kil. (½ l.) E. d'Echternach, après un cours de 5 myr. (11 l.).

Prunay, v. (*Aube*), arrond. de Troyes, cant. de Bouilly, à 19 kil. (4 l. ¼) d'Ervy, 13 kil. (3 l.) de Troyes. *Pop.* 98. *Bur. de poste* de Nogent-sur-Seine.

Prunay, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. d'Herbault, comm. de Seillac, à 13 k. (3 l.) de Blois, 5 k. (1 l. ¼) d'Herbault. *Popul.* compr. celle de Seillac, 129. *Bur. de poste* de Blois.

Prunay, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Beine, près la Vesle, à 11 k. (2 l. ¾) de Reims, 30 kil. (6 l. ¾) de Châlons. *Pop.* 375. *Bur. de poste* de Reims.

Prunay, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, à 15 k. (3 l. ½) de cette ville, 40 k. (9 l.) de Versailles. *Pop.* 597. *Bur. de poste* de Dourdan.

Prunay, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, canton de Milly, près la Juisne, à 18 k. (4 l.) d'Etampes, 5 myr. (12 l. ¼) de Versailles. *Pop.* 96. *Bur. de poste* de Milly.

Prunay, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. d'Houdan, à 13 k. (3 l.) de Montfort, 33 k. (7 l. ½) de Versailles. *Pop.* 264. *Bur. de poste* de St.-Germain-en-Laye.

Prunay-le-Gillon, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. sud de Chartres, à 14 k. (3 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 998. *Bur. de poste* de Chartres.

Prunay-le-Grand, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de St.-Amand, à 14 k. (3 l. ½) de Vendôme, 32 k. (7 l. ½) de Blois. *Popul.* 899. *Bur. de p.* de Montoire.

Prunay-le-Sec, v. (*Aube*), arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Marcilly-le-Hayer, à 24 k. (5 l. ½) de Nogent, 23 kilom. (5 l. ½) de Troyes, 15 k. (3 l. ½) N. d'Aix. Il y avoit dans ce village une ancienne abbaye, qui fut un des premiers asiles de la retraite d'Abeilard. *Pop.* 175. *Bur. de p.* de Nogent-sur-Seine.

Prunelli, v. (*Golo*), arr. de la Corté à 39 k. (8 l. ¾) de cette ville, 8 myr. (8 l. ½) de Bastia. *Pop.* 196.

Prunelli, v. (*Golo*), arr. de Corté. *Pop.* 368.

Prunelli (del), riv. (*Liamone*), arr. d'Ajaccio. Sa source, à 6 kil. (1 l. ½) N. E. de Bastellica, 33 k. (7 l. ½) N. E. d'Ajaccio, coule au S. O., et se rend dans le golfe d'Ajaccio, à 31 k. (7 l.) de sa source.

Prunet, v. (*Ardèche*), arr. et cant. de l'Argentière, à 13 k. (3 l.) de Joyeuse, 31 kil. (7 l.) de Privas. *Pop.* 495. *Bur. de p.* de l'Argentière.

Prunet, v. (*Cantal*), arr. et canton d'Aurillac, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville. Il y a quatre carrières d'ardoises. *Pop.* 652. *Bur. de poste* d'Aurillac.

Prunet, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Caraman, à 25 k. (5 l. ¾) de Revel, 23 k. (5 l. ¼) de Toulouse. *P.* 148. *Bureau de poste* de Caraman.

Prunet, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, canton de Vinça, à 19 k. (4 l. ½) de Prades, 25 k. (5 l. ¾) de Perpignan. *Pop.* compr. celle de Belpuig, 273. *Bur. de poste* de Perpignan.

Prunet, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. et comm. de Pampelonne, à 23 k. (5 l. ¼) d'Alby. *Pop.* compr. celle de Pampelonne, 1740. *Bureau de poste* d'Alby.

Prunetto, v. (*Stura*), arr. de Mondovi, canton de Salicetto, à la droite d'un torrent qui tombe dans le Pô, à 27 k. (6 l.) E. de Mondovi. *Popul.* 870. *Bureau de poste* de Cève.

Prunières, v. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. de Chorges, à 13 k. (3 l.) d'Embrun, 19 k. (4 l. ¼) de Gap. *Pop.* 416. *Bureau de poste* de Gap.

Prunières, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Genlis, sur la côte, près l'Armison, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Saint-Jean-de-Losne, 21 k. (4 l. ¾) de Dijon. *Pop.* 133. *Bur. de poste* d'Auxonne.

Prunieres, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de la Mure, près la Souche, à 34 k. (7 l. ¾) de Grenoble. *Pop.* 523. *Bur. de poste* de la Mure.

Prunières, v. (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Malzieu, à 5 k. (1 l. ¼) de St.-Chely, 37 k. (8 l. ½) de Mende. *Pop.* 475. *Bur. de poste* de St.-Chely.

Pruniers, v. (*Indre*), arr. et cant. sud-ouest d'Issoudun, à 19 kil. (4 l. ¼) de cette ville, 28 k. (6 l. ¼) de Châteauroux. *Pop.* 691. *Bur. de poste* d'Issoudun.

Pruniers, v. (*Loir-et-Cher*), arr. et cant. de Romorantin, sur la Saudre, à 6 k. (1 l. ½) de Romorantin, 39 k. (8 l. ¾) de Blois. *Pop.* 577. *Bur. de p.* de Romorantin.

Pruniers, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. nord-ouest d'Angers, comm. de Bouchemaine, à 4 kilom. (1 l.) d'Angers, 8 kilom. (2 l.) de Savenières. *Pop.* 229. *Bur. de poste* d'Angers.

Pruno, v. (*Golo*), arr. de Bastia, à 34 k. (7 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 226.

Prusly, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant de Chatillon-sur-Seine, sur l'Ource, à 6 kil. (1 l. ½) de Chatillon, 7 myr. (15 l. ½) de Dijon. Il y a un haut fourneau. *Pop.* compr. celle de Crépant, 351. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Seine.

Prusy, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource, à 13 k. (3 l.) d'Ervy, 36 kilom. (8 l.) de Troyes. *Popul.* 135. *Bur. de poste* d'Ervy.

Pruzelly, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de la Chapelle-de-Quinchey, à 10 k. (2 l. ½) de Mâcon. *Popul.* 420. *Bur. de poste* de Mâcon.

Prye-sur-Ygeur, v. (*Nièvre*), arr. et cant. de St.-Benin-d'Azy, comm. de la Fermeté, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Nevers. *Pop...* *Bur. de poste* de Nevers.

Prys, v. (*Ardennes*), arrond. et cant. de Mézières, sur la Meuse, à 3 kil. (¾ de l.) de Charleville. *Pop.* 209. *Bur. de poste* de Mézières.

Prytanée Français. Il est établi

à St.-Cyr dans le parc de Versailles, dans la maison occupée ci-devant par les religieuses de St.-Louis; il est composé d'un proviseur, d'un censeur des études et d'un procureur gérent.

Le Prytanée étoit ci-devant divisé en trois collèges; le premier à St.-Cyr, le deuxième à Lyon, et le troisième à Bruxelles. Ces deux derniers collèges ne portent plus le titre de Prytanée.

Le nombre des élèves du Prytanée Français est fixé à deux cent cinquante. Les places d'élèves sont exclusivement réservées aux fils des militaires morts sur le champ de bataille. Il peut être reçu un nombre de pensionnaires entretenus aux frais de leurs parens égal, au moins à celui des élèves du gouvernement. Le prix de la pension, pour les élèves du gouvernement, est fixé à 800 francs, et à 900 francs pour les élèves payans.

L'administration du Prytanée rend, à la fin de chaque année, un compte détaillé de l'état des biens affectés à l'établissement de leur produit et de leur emploi, au conseiller d'état chargé de la direction de l'instruction publique, qui en fait son rapport au ministre de l'intérieur. L'administration surveille également l'emploi des fonds provenant du prix des pensions des élèves payans; et elle en rend compte dans la forme prescrite ci-dessus.

L'enseignement des études est divisé en trois sections : la première comprend la grammaire, les langues française, latine et grecque, les élémens d'histoire, de géographie et de dessin; la deuxième, la littérature et les langues vivantes, qui sont l'allemande, l'anglaise et l'italienne; et la troisième, l'enseignement de la réthorique, de la philosophie, des mathématiques pures et appliquées, et des connaissances indispensables pour préparer les jeunes gens aux différentes fonctions civiles et militaires. Il y a, pour chaque collège, un chef de l'enseignement et un économe, un maître de quartier et un domestique par division de vingt-cinq élèves.

Psatzlweyer *ou* l'Espérance, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de la Petite-Pierre, à 39 kil. (8 l. ⅔) d'Haguenau, 39 k. (8 l. ⅔) de Strasbourg. *Popul.* 155. *Bur. de poste* de Saverne.

Publier, v. (*Léman*), arr. de Thonon, cant. d'Evian, à 2 kilom. (½ l.) S. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) E. p. S. de Thonon, 41 k. (9 l.) E. de Genève. *Popul.* 648. *Bur. de poste* d'Evian.

Publy, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliége, à 7 k. (1 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 458. *Bureau de poste* de Lons-le-Saunier.

Puceul, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Château-Briant, cant. de Nozay, à 11 k. (2 l. ¾) de Blain, 36 k. (8 l.) de Nantes. *Pop.* 1237. *Bur. de poste* de Nozay.

Puch-de-Gontaud, b. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. Damazan, à 8 kil. (2 l.) S. O. de Tonneins, 33 k. (7 l. ½) O. N. O. d'Agen, 4 k. (1 l.) N. E. de Villefranche. *Pop.* 1359. *Bur. de poste* de Tonneins.

Puchairis, v. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. de Belpech, à 18 k. (4 l.) de Castelnaudary, 41 k. (9 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* réunie à celle de Lepy, 153. *Bur. de poste* de Mirepoix, départem. de l'Arriège.

Puchay, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. d'Etrepagny, à 13 kil. (3 l.) du Grand-Andelys, 4 myr. (10 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 900. *Bur. de poste* de Lions-la-Forêt.

Puche, village (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Pange, commune d'Ogy, à 10 k. (2 l. ½) E. de Metz. *Pop.* compr. celle d'Ogy et dépend., 153. *Bur. de poste* de Metz.

Puchevillers, v. (*Somme*), arr. de Doulens, cant. d'Acheux, à 11 k. (2 l. ¾) de Doulens, 20 k. (4 l. ½) d'Amiens. *Pop.* compr. celle du Quesnoy, 670. *Bur. de poste* de Doulens.

Pude (la), riv. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Verteillac. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) N. de la Tour-Blanche, coule à l'O., puis au S. O., et se rend dans la Nizonne, à 13 kil. (3 l.) N. N. O. de Riberac.

Puech, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Sauveterre, à 15 k. (3 l. ½) de la Réole, 40 kil. (9 l.) de Bordeaux. *Pop.* 158. *Bur. de poste* de la Réole.

Puech (le), (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Quérigut, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Tarascon. *Pop.*... *Bur. de poste* de Tarascon.

Puech (le), v. (*Hérault*), arr. et cant. de Lodève, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 4 myriam. (10 l. ½) de Montpellier. *Pop.* 255. *Bur. de poste* de Lodève.

Puech-Auriol, v. (*Tarn*), arr. et cant. de Castres, commune de Boulbène, à 6 kilom. (1 l. ½) de Castres. *Populat.* compr. celle de Boulbène, 204. *Bureau de poste* de Castres.

Puech-Baurès, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Bozouls, commune de Sebazac, à 4 k. (1 l.) de Rhodez. *Pop.* compr. celle de Sebazac, 254. *Bureau de poste* de Rhodez.

Puech-Camp, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Rhodez, près l'Aveyron, à 1 k. (¼ de l.) de Rhodez. *Bureau de poste* de Rhodez.

Puech-d'Acou, v. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. de Fanjeaux, commune de Saint-Julien-de-la-Briola, à 18 k. (4 l.) de Castelnaudary, 36 kil. (8 l.) de Carcassonne, *Pop.* compr. celle de Saint-Julien-de-la-Briola, 289. *Bur. de poste* de Mirepoix, départ. de l'Arriège.

Puech-de-Cendras (le), v. (*Gard*). *Voy.* Cendras.

Puech-de-Noguiès, village (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Naucelle. *Pop.* 200. *Bureau de poste* de Rhodez.

Puech-Grimal, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Cassagues-Begoulies, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Rhodez. *Pop.*... *Bureau de poste* de Rhodez.

Puech-le-Ferrier-d'Aubrac, village (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Payssac, à 18 k. (4 l.) de Severac, 22 k. (5 l.) de Rhodez. *Populat.* 280. *Bureau de poste* de Severac.

Puech-Mignon, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de St.-Antonin, près l'Aveyron, à 23 kil. (5 l. ¼) de Villefranche, 6 myr. (12 l. ⅔) de Rhodez. *Pop.* 457. *Bur. de poste* de St.-Antonin.

Puech-Redon, v. (*Gard*), arr. du Vigan, cant. de Sauve, à 15 k. (3 l. ½) de St.-Hippolyte, 29 kil. (6 l. ½) de Nimes. *Pop.* 72. *Bur. de poste* de Sauve.

Puech-Redon, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Mont-Redon, commune de Blancau, à 16 kilom. (3 l. ⅔) de Castres. *Pop.*... *Bur. de poste* de Castres.

Puech-Roudil, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de St.-Antonin. *Pop.* 254. *Bureau de poste* de St.-Antonin.

Puech-Ventaux, v. (*Aveyron*),

arr. de Rhodez, cant. et comm. de Pont-de-Salars, près la Viaur, à 14 kil. (3 l. ¼) de Rhodez. *Pop.* compr. celle de Pont-de-Salars, 139. *Bureau de poste* de Rhodez.

PUELLEMONTIER, v. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, canton de Montiérender, sur la Voire, riv., 23 k. (5 l. ¼) de St.-Dizier, 5 myr. (12 l. ¼) de Chaumont. *Pop.* 484. *Bureau de poste* de Montiérender.

PUERS, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Malines, ch.-l. de canton, à 15 k. (3 l. ½) O. N. O. de Malines, 13 k. (3 l.) E. p. N. de Termonde, 14 k. (3 l. ¼) S. S. O. d'Anvers. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3618. *Bur. de poste* de Malines.

PUESC-BON *ou* PUECHABON, v. (*Hérault*), arrond. de Montpellier, cant. d'Aniane, à 23 k. (5 l. ¼) de Lodève, 24 kil. (5 l. ½) de Montpellier. *Pop.* 647. *Bureau de poste* de Gignac.

PUESSANS, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Rougemont, à 8 kil. (2 l.) de Baume, 31 k. (7 l.) de Besançon. *Pop.* 214. *Bureau de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

PUFFENDORF, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Geylenkirchen, à 7 k. (1 l. ¾) E. p. S. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. d'Aldenhoven, 19 k. (4 l. ½) N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 351. *Bur. de poste* d'Aix-la-Chapelle.

PUGERE (LA GRANDE), village (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. et comm. de Trets, à 22 kil. (5 l.) d'Aix, 4 k. (1 l.) de Trets. *Pop.* compr. celle de Trets et dépend., 2600. *Bur. de poste* d'Aix. *Rel. de poste aux chevaux.*

PUGET (LE), village (*Basses-Alpes*), arr. de Castellane, cant. d'Entrevaux, commune de Saint-Pierre, à 34 kil. (7 l. ¾) de Castellane, 5 myriam. (12 l. ½) de Digne. *Pop.* compr. celle de Saint-Pierre, 198. *Bureau de poste* d'Entrevaux.

PUGET (LE), v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Fréjus, près la Vernède, à 4 kil. (1 l.) de Fréjus, 7 myr. (16 l.) de Toulon. On trouve dans la montagne du jaspe sanguin, avec beaucoup de verre. *Pop.* 952. *Bureau de poste* de Fréjus.

PUGET-DE-LAURIS (LE), village (*Vaucluse*), arr. d'Apt, canton de Cadenet, près la Durance, à 18 kil. (4 l.) d'Apt, 42 kil (9 l. ½) d'Avignon. *Pop.* 120. *Bureau de poste* de Cadenet.

PUGET-DE-THÉNIERS v. (LE), (*Alpes-Maritimes*), ch.-l. d'arr. et de cant., sur le bord du Var, à 36 k. (8 l.) N. O. de Nice, 5 myr. (12 l.) O. N. O. de Menton, 40 kil. (9 l.) E. N. E. de Castellane, 82 myriam. (185 l.) S. S. E. de Paris. Long. 24. 37. lat. 43. 57. Il y a six usines où se font la farine, l'huile et le foulage de draps et étoffes. Cette commune est le siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal de 1re instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques, d'un receveur particulier, et d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 800. *Bureau de poste.*

PUGET-ROSTANG, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. et cant. de Puget-de-Théniers, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 40 kil. (9 l.) de Nice. Il y a une usine à farine et une mine de plomb non exploitée. *Pop.* 280. *Bureau de poste* de Puget-de-Théniers.

PUGIEUX, v. (*Ain*), arr. de Belley, cant. de Virieu-le-Grand, sur l'Euran, à 7 kil. (1 l. ¾) de Pelley, 5 myr. (12 l.) de Bourg. *Pop.* 276. *Bur. de poste* de Belley.

PUGEY, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Boussière, à 5 k. (1 l. ¼) de Besançon. On trouve aux environs des mines de houille. *Pop.* 236. *Bur. de poste* de Besançon.

PUGINIET, v. (*Aude*), arr. et cant. nord de Castelnaudary, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 39 kilom. (8 l. ¾) de Carcassonne. *Pop.* 377. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

PUGNAC, v. (*Gironde*), arr. de Blaye, cant. de Bourg, à 6 k. (1 l. ½) N. E. de cette ville, 27 kil. (6 l.) N. de Bordeaux, 13 k. (3 l.) E. p. S. de Blaye. *Pop.* 370. *Bur. de poste* de Bourg.

PUGNÈRES, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Verfeil, comm. de Tautat, à 22 k. (5 l.) de Toulouse. *Populat.* compr. celle de Tautat et St.-Martin-de-la-Rivière, 118. *Bur. de poste* de Toulouse.

PUGNET-LA-CROIX-ROUGE, v. (*Mont-Blanc*), arr. et canton de Chambéry, à 4 kil. (1 l.) de cette ville. *Popul.* compr. dans celle de Chambéry. *Bureau de poste* de Chambéry.

PUGNIÈRES, v. (*Tarn*), arr. et cant. de Lavaur, à 10 kil. (2 l. ½) de cette ville, 43 kil. (9 l. ¾) de Castres. *Populat*..... *Bur. de poste* de Lavaur.

PUGNOY, v. (*Pas-de-Calais*). *Voyez* ECQUE-PUGNOY.

PUGNY, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Montcoutant, à 13 kil. (3 l.) de Bressuire, 23 k. (5 l. ¼) de Parthenay. *Popul*..... *Bur. de poste* de Bressuire.

PUIBRUN, v. (*Lot*), arr. de Figeac, cant. de Bretenoux, près la Dordogne, à 10 kilom. (2 l. ½) de St.-Céré, 6 myr. (13 l. ½) de Cahors. *Popul.* 766. *Bureau de poste* de Martel.

PUICALVEL, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Lautrec. *Pop.* 304. *Bur. de poste* de Castres.

PUISCELEY, ville (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmirail, à 10 kilom. (2 l. ½) E. de Montauban, 8 k. (2 l.) S. de Bourniquel, 19 kilom. (4 l. ¼) N. O. de Gaillac, 6 myr. (13 l. ½) N. O. de Castres. Le sol de Puisceley est aride, il ne peut nourrir ni chauffer ses habitans. Leur industrie consiste à fabriquer le merrain dans la forêt de Gresine, à voiturer les bois, à scier de long, à exploiter des bois de charpente, à faire du charbon, de la menuiserie, de la tonnellerie, et à faire des sabots. Enfin, la forêt de Gresine fait la seule occupation et l'industrie des habitans de cette petite ville, où réside une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1520. *Bur. de poste* de Gaillac.

PUICHERIE, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Peyrac, près l'Aude, à 22 kil. (5 l.) de Carcassonne. *Popul.* 373. *Bur. de poste* d'Azille.

PUICHEVAL, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. et comm. de Rabastens, à 2 kil. (½ l.) de cet endroit, 19 k. (4 l. ¼) de Gaillac. *Popul.* compr. celle de Rabastens, 5930. *Bur. de poste* de Rabastens.

PUICHEVRIER (PETIT), village (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. de St.-Savin, comm. de Nallier, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Savin, 21 k. (4 l. ¾) de Montmorillon. *Popul.* compr. celle de Nallier, 561. *Bureau de poste* de St.-Savin.

PUID (LE), v. (*Vosges*), arr. de Saint-Dié, cant. de Senones, à 4 k. (1 l.) E. de cet endroit, 13 k. (3 l.) N. p. E. de Saint-Dié. Il dépendoit de la principauté de Salm. *Pop.* 383. *Bur. de poste* de Raon.

PUIDELAIRE (LE), v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. de Darnetal, comm. de Servaville, à 11 kil. (2 l. ¾) de Rouen, 4 kil.

(1 l.) de Darnetal. *Popul.* compr. celle de Servaville, 560. *Bur. de poste* de Rouen.

Puidesbre, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, canton de St.-Hilaire, sur l'Autise, à 10 kil. (2 l. ½) de la Châtaigneraye, 14 k. (3 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 700. *Bureau de poste* de la Châtaigneraye.

Puifferand, v. (*Cher*), arr. de St.-Amand, cant. et comm. du Châtelet, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Lignières, 19 k. (4 l. ¼) de Saint-Amand. Il y avoit une abbaye commendataire de Bénédictins. *Popul.* compr. celle du Châtelet, 1200. *Bur. de poste* de Lignières.

Puigaillard, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Monclar, à 22 k. (5 l.) de Montauban, 5 m. (11 l. ½) de Cahors. *Popul.* 526. *Bur. de poste* de Montauban.

Puigiron, v. (*Drôme*), arrond. et cant. de Montelimar, près le Jabron, à 8 kil. (2 l.) de Montelimar, 43 kil. (9 l. ¾) de Valence. *Populat.* 213. *Bur. de poste* de Montelimar.

Puignal (la), montagne (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. de Sallagousse, à la frontière, à 14 k. (3 l. ½) S. de Mont-Libre, Elle a de l'est à l'ouest 8 k. (2 l.) de long.

Puihardy, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de Coulonges, à 25 k. (5 l. ¾) de Parthenay, 23 k. (5 l. ¼) de Niort. *Pop.* 87. *Bur. de poste* de Niort.

Puilaché, v. (*Hérault*), arrond. de Lodève, cant. de Gignac, à 23 k. (5 l. ¼) de Lodève, 31 k. (7 l.) de Montpellier. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Gignac.

Puilaurens, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Roquefort, à 13 k. (3 l.) S. E. de Quillan, 4 myr. (10 l. ½) S. de Carcassonne, 5 k. (1 l. ½) de Caudies. *Pop.* compr. celle de Cavagnac-la-Pradelle, Aigues-Bonnes, Salvesènes et Caunil, 691. *Bureau de poste* de Quillan.

Puiligomar, v. (*Finistère*). *Voy.* Guéligomarc.

Puillanié, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Réalmont, à 7 k. (1 l. ¾), d'Alby, 30 k. (6 l. ¾) de Castres. *Pop.* 284. *Bur. de poste* d'Alby.

Puilly, v. (*Ardennes*), arrond. de Sedan, cant. de Carignan, à 24 k. (5 l. ½) de Sedan, 41 k. (9 l. ½) de Charleville. *Popul.* 451. *Bur. de poste* de Carignan.

Puiloubier, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. de Trets, à 18 k. (4 l.) d'Aix, 36 k. (8 l.) de Marseille. *Pop.* 1024. *Bur. de poste* d'Aix.

Puilozy, v. (*Gers*), arrond. et cant. de Lombez, à 22 k. (5 l.) de l'Isle-Jourdain, 36 kilom. (8 l.) d'Auch. *Pop.* 425. *Bur. de poste* de Lombez.

Puimalsignat, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Chénérailles, comm. de St.-Médard, à 8 kilom. (2 l.) d'Aubusson, 32 k. (7 l. ¼) de Guéret. *Pop.* 190. *Bur. de poste* d'Aubusson.

Puimangon, v. (*Dordogne*), arrond. de Riberac, cant. de Saint-Aulaye, sur un tertre, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Riberac, 5 myriam. (11 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* 158. *Bur. de poste* de Coutras, départ. de la Gironde.

Puimaurin, b. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de l'Isle-en-Dodon, près la Gesse, à 30 kil. (6 l. ¾) de St.-Gaudens, 6 myr. (13 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 941. *Bur. de poste* de l'Isle-en-Dodon.

Puimisson, v. (*Hérault*), arrond. de Béziers, canton de Murviel, à 10 k. (2 l. ½) de Béziers, 6 myr. (13 l.) de Montpellier. *Pop.* 380. *Bur. de p.* de Béziers.

Puimoisson, v. (*Basses-Alpes*), arrond. de Digne, cant. de Riez, à 27 k. (6 l.) S. de Digne, 7 kilom. (1 l. ¾) O. de Moustier, 5 kilom. (1 l. ¼) N. de Riez. Il y avoit une commanderie de l'ordre de Malte, qui fut fondée en 1130 par Raymond Bérenger, comte de Barcelone et de Provence. C'est la patrie de Guillaume *Durand*, dit *le Spéculateur*, évêque, mort en 1328. Il a donné: *Speculum juris;* à Rome, 1474, in-fol.; *Repertorium juris*, Venise, in-fol., 1496; *Rationale divinorum officiorum*, Mayence, 1459. *Popul.* 1527. *Bur. de poste* de Riez.

Puimoyen, v. (*Charente*), arr. et cant. d'Angoulême, à 4 kilom. (1 l.) de cette ville. *Popul.* 316. *Bureau de poste* d'Angoulême.

Puinormand, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Lussac, à 20 k. (4 l. ½) N. E. de Libourne, 13 k. (3 l.) O. de Monpont, 5 myr. (10 l. ⅔) E. N. E. de Bordeaux, 11 k. (2 l. ¾) de Coutras. *Popul.* 394. *Bureau de poste* de Coutras.

Puireau, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. de Mansle, à 19 k. (4 l. ¼) de Ruffec, 24 k. (5 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 441 *B. de poste* de Mansle.

Puiroland, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angely, cant. de Tonnay-Boutonne, à 14 k. (3 l. ¼) de Saint-Jean-d'Angely, 31 k. (7 l.) de Saintes. *Popul.* 510. *Bureau de poste* de Saint-Jean-d'Angely.

Puis-la-Vallée, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Froissy, à 8 k. (2 l.) de Breteuil, 19 kilom. (4 l. ¼) de Beauvais. *Popul.* 338. *Bur. de poste* de Crevecœur.

Puisanval, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Neufchâtel, canton de Londinières, à 16 kil. (3 l. ¾) de Neufchâtel, 6 myr. (12 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 105. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

Puisaux, v. (*Marne*), arrond. de Reims, cant. de Verzy, à 8 kilom. (2 l.) de Reims, 32 k. (7 l. ½) de Châlons. *Popul.* compr. celle de Sillery, 470. *Bureau de poste* de Reims.

Puisaye (la). Ce petit pays, situé dans la partie méridionale du ci-dev. Gâtinois-Orléanois, s'étendoit à la droite de la Loire. Il pouvoit avoir 36 k. (8 l.) d'étendue dans sa plus grande longueur, sur 13 ou 18 kil. (3 ou 4 l.) dans sa largeur. St.-Fargeau en étoit le chef-lieu. Une partie de ce pays étoit comprise dans l'élection de Gien, et l'autre dans celle de Clamecy. La partie qui avoisisine la ci-dev. Champagne est arrosée par la rivière de Loing, vers sa source. Tout ce pays est excellent; le sol y est fertile en blé, en vins, en bons pâturages et du gibier en abondance.

Le ci-dev. pays de Puisaye fait aujourd'hui partie du département du Loiret et de celui de l'Yonne, où l'on trouve les productions, l'industrie, le commerce, et tout ce qui concerne ce pays.

Puiseaux, ville (*Loiret*), arr. de Pithiviers, chef-lieu de canton, à 16 k. (3 l. ¾) E. de Pithiviers, 5 myr. (12 l.) N. E. d'Orléans, 18 k. (4 l.) O. S. O. de Nemours, 4 k. (1 l.) de la rive droite de la petite rivière parallèle à la Guine. Cette petite ville rappelle un événement bien triste: le 19 juin 1698, un torrent d'eau, qui s'y étoit engouffré, renversa plus de cent cinquante maisons, causa la mort à plus de cent personnes, et détruisit

une grande partie du bétail. *Popul.* 1770. *Bur. de poste* de Pithiviers.

Puiselet, v. (*Loiret*), arrond. de Pithiviers, cant. de Bazoches-les-Gallerandes, comm. d'Andonville, à 4 k. (1 l.) d'Augerville, 21 kil. (4 l. ¾) de Pithiviers. *Pop.* compr. celle d'Andonville, 315. *Bur. de poste* d'Angerville, départ. de Seine-et-Oise.

Puiselet, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, cant. de Nemours, comm. d'Ormesson, à 3 k. (¾ de l.) de Nemours, 15 kil. (3 l. ½) de Fontainebleau. *Popul.* compr. celle d'Ormesson, 100. *Bur. de poste* de Nemours.

Puiselet-le-Marais, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Étampes, cant. de Milly-le-Maréchal, à 8 kil. (2 l.) d'Étampes, 4 myr. (10 l. ½) de Versailles. *Pop.* 251. *Bur. de poste* d'Étampes.

Puiset (le), v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Janville, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 38 k. (8 l. ½) de Chartres. *Popul.* 536. *Bureau de poste* de Toury.

Puiset-Doré (le), v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Montrevault, près la forêt de Leppo, à 16 k. (3 l. ⅔) de Saint-Florent-le-Vieil, 5 myr. (11 l. ¼) d'Angers. Il s'y fabrique des poteries de terre commune. *Popul.* 1104. *Bur. de poste* de Beaupréau.

Puiseux, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, canton de Novion-Porcien, à 15 kil. (3 l. ½) de Réthel, 24 k. (5 l. ½) de Charleville. *Pop.* 108. *Bureau de poste* de Launoy.

Puiseux, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf, à 10 k. (2 l. ½) de Dreux, 23 kil. (5 l. ¼) de Chartres. *Popul.* 186. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

Puiseux, v. (*Eure*), arrondiss. d'Evreux, cant. de Verneuil, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 31 kilom. (7 l.) d'Evreux. *Populi* 130. *Bur. de poste* de Verneuil.

Puiseux, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Coudray-Saint-Germer, à 18 k. (4 l.) de Chaumont, 21 k. (4 l. ¾) de Beauvais. *Popul.* 451. *Bur. de poste* de Gournay, département de la Seine-Inférieure.

Puiseux, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Pontoise, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville, 30 kilom. (6 l. ¾) de Versailles. *Popul.* 198. *Bur. de poste* de Pontoise.

Puiseux, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. d'Ecouen, à 9 k. (2 l. ¼) de Gonesse, 40 kil. (9 l.) de Versailles. *Populat.* 251. *Bur. de poste* de Louvres.

Puiseux-le-haut-Beger, v. (*Oise*), arrond. de Senlis, cant. de Neuilly-en-Thel, à 25 kil. (5 l. ⅔) de Senlis, 27 k. (6 l.) de Beauvais. *Pop.* ... *Bur. de poste* de Chambly. *Rel. de poste aux chev.*

Puisgros, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Chambéry, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* 615. *Bur. de poste.* de Chambéry.

Puisieux, v. (*Aisne*), arr. de Vervins, cant. de Sains, à 16 kil. (3 l. ¾) de Vervins, 32 k. (7 l. ½) de Laon. *Pop.* 782. *Bur. de poste* de Guise.

Puisieux, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longuyon, commune de Beuveille, à 4 kil. (1 l.) de Longuyon, 30 kil. (6 l. ¾) de Briey. *Popul.* compr. celle de Beuveille, 528. *Bureau de poste* de Longuyon.

Puisieux, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Lisy-sur-Ourcq, à 11 k. (2 l. ¾) de Meaux, 6 myr. (14 l.) de Melun. *Pop.* 499. *Bur. de poste* de May.

Puisieux, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Mirecourt, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 31 k. (7 l.) d'Epinal. *Pop.* 215. *Bur. de poste* de Mirecourt.

Puisieux-au-Mont, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Foucquevillers, à 10 k. (2 l. ½) de Bapaume, 20 k. (4 l. ½) d'Arras. On y fabrique des toiles et batistes. *Pop.* compr. celle de Puisieux-au-Val, 1019. *Bureau de poste* de Bapaume.

Puisieux-au-Val, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Foucquevillers, comm. de Puisieux-au-Mont, à 10 k. (2 l. ½) de Bapaume, 20 k. (4 l. ½) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Puisieux-au-Mont, 1019. *Bur. de poste* de Bapaume.

Puisigneux, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Moretel, comm. de Creys, à 20 k. (4 l. ½) de la Tour-du-Pin, 6 k. (1 l. ½) de Moretel. *Pop.* compr. celle de Creys, 586. *Bur. de poste* de la Tour-du-Pin.

Puissalicon, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Servian, à 8 k. (2 l.) de Béziers, 5 myr. (12 l. ¼) de Montpellier. Son territoire produit d'excellentes figues. *Pop.* 904. *Bur. de poste* de Béziers.

Puissaye (la), v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, canton de Senonches. *Pop.* 708. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

Puisseguin, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Lussac, à 13 kil. (3 l.) de Libourne, 41 kil. (9 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 932. *Bur. de p.* de Libourne.

Puissentut, v. (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de Mauvesin, à 21 k. (4 l. ¾) de Lectour, 27 k. (6 l. ½) d'Auch. *Pop.* 112. *Bur. de poste* de Fleurence.

Puisserempion, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Lauzun, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Marmande, 11 k. (2 l. ¾) de Lauzun. *Popul.* ...... *Bureau de poste* de Marmande.

Puisserguier, b. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Capestang, près la Touraine, à 14 kil. (3 l. ¼) de Béziers, 7 myr. (16 l. ½) de Montpellier. *Pop.* 1218. *Bur. de poste* de Béziers.

Puissubran-Pexiora, v. (*Aude*). *Voyez* Pexiora.

Puits, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon-sur-Seine, cant. de Laignes, à 15 k. (3 l. ½) de Chatillon, 6 myr. (14 l. ½) de Dijon. *Pop.* 448. *Bur. de poste* de Montbard.

Puits (le), v. (*Aube*). *Voyez* Puy (le).

Puits (le), v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Roulans, à 20 k. (4 l. ½) de Besançon. *Pop.* 97. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

Puits (le), v. (*Jura*), arrond. de St.-Claude, cant. des Petites-Chiettes, à 18 k. (4 l.) d'Orgelet, 21 kil. (4 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 60. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Puits (le), v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Moutiers, comm. de Fontaine, à 2 k. (½ l.) de Moutiers, 40 kil. (9 l.) de Chambéry. *Pop.* comp. celle de Fontaine et de la Frasse, 225. *Bur. de poste* de Moutiers.

Puits (le), v. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de St.-Maximin, comm. de St.-Zacharie, à 9 kilom. (2 l. ¼) de St.-Maximin, 23 kil. (5 l. ¼) de Brignoles. *Pop.* compr. celle de St.-Zacharie, 1581. *Bur. de poste* de St.-Maximin.

Puits-Carre, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Tournans, comm. de Favières, à 3 k. (¾ de l.) de Tournans, 28 kilom. (6 l. ¼) de Melun. *Popul.* compr.

celle de Favières et dépend., 245. *Bur. de poste* de Tournans.

Puits-des-Maizes, v. (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Chaumont, dans une plaine de la Forêt-Saint-Remy, à 9 kil. (2 l. ¼) de Chaumont. *Pop.* 206. *B. de p.* de Genève.

Puits-Fondu, v. (*Seine-et-Oise*). arr. de Versailles, cant. de Rambouillet, comm. de Gazeran, à 4 k. (1 l.) de Rambouillet, 32 kilom. (7 l. ¼) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Gazeran, 681. *Bur. de poste* de Rambouillet.

Puits-Guérard, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Boos, comm. de Mesnil-Raoult, à 13 kil. (3 l.) de Rouen, 5 kilom. (1 l. ¼) de Boos. *Popul.* compr. celle de Mesnil-Raoult, 1580. *Bur. de poste* de Rouen.

Puits-la-Lande, v. (*Loiret*), arr. et cant. de Montargis, comm. de Lepoy, à 8 k. (2 l.) de Montargis. *Pop.* compr. celle de Lepoy, 775. *Bur. de poste* de Montargis. *Rel. de poste aux chevaux*,

Puits-Mignon (le), v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Nogent-Roulebois, comm. de St.-Martin-Nigelles, à 4 k. (1 l.) d'Epernon, 31 k. (7 l.) de Dreux. *Pop.* compr. celle de St.-Martin, 741. *Bureau de poste* d'Epernon.

Puits-Quétin (le), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, canton de Conches, comm. de Gaudreville, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Conches, 13 k. (3 l.) d'Evreux. *Popul.* compr. celle de Gaudreville, 266. *Bur. de poste* de Conches.

Puits-Rond, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Fontainebleau, commune de Noisy, à 4 kil. (1 l.) de Milly, 16 k. (3 l. ¾) de Fontainebleau. *Pop.* compr. celle de Noisy, 489. *Bur. de p.* de Milly, départ. de Seine-et-Oise.

Puits-Sauvage, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, canton de la Ferté Aleps, comm. de Mandeville, à 5 k. (1 l. ¼) de la Ferté-Aleps, 20 kil. (4 l. ½) d'Etampes. *Popul.* compr. celle de Mandeville, 606. *Bureau de poste* de la Ferté-Aleps.

Puivalador, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Prades, cant. de Mont-Libre, à 25 k. (5 l. ¾) de Prades, 6 k. (1 l. ½) de Perpignan. Il y a des masses de granit à gros grains qui s'étendent jusqu'à Quérigut. *Popul.* compr. celle de Châtelme, 545. *Bur. de p.* de Mont-Libre.

Puivert, b. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Chalabre, près la Blau, à 10 k. (2 l. ½) O. N. O. de Quillan, 41 k. (9 l. ¼) S. O. de Carcassonne, 8 k. (2 l.) S. p. O. de Chalabre. On y fabrique des chapeaux. Beaucoup de tourneurs y travaillent au bois. *Pop.* 1589. *Bur. de poste* de Limoux.

Puix (le), v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Giromagny, sur la Savoureuse, à 13 k. (3 l.) de Béfort, 5 myr. (12 l.) de Colmar. *Popul.* 1146. *Bur. de poste* de Béfort.

Puizeux, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets, près la forêt du même nom, à 18 k. (4 l.) de Soissons, 4 myr. (10 l. ½) de Laon. Il y a une tuilerie. *Pop.* 343. *Bureau de poste* de Villers-Cotterets.

Pujade (la), v. (*Gironde*), arr. et cant. de la Réole, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville, 6 myr. (13 l. ¾) de Bordeaux. *Popul.* 96. *Bur. de poste* de la Réole.

Pujal (le), ruisseau (*Aude*), arrond. de Castelnaudary, cant. de Belpech. Sa source, à 8 k. (2 l.) S. E. de Belpech, coule au N. N. E., et se rend dans la Vexiége, à 3 k. (¾ de l.) de sa source.

Pujard, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de St.-André-de-Cubzac, à 8 kil. (2 l.) de Bourg, 23 k. (5 l. ½) de Bordeaux. *Popul.* 783. *Bureau de poste* de St.-André-de-Cubzac.

Pujaudran, v. (*Gers*), arr. de Lombez, cant. de l'Isle-Jourdain, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 4 myr. (10 l. ½) d'Auch. *Pop.* 430. *Bur. de poste* de l'Isle-Jourdain.

Pujet (col du), montagne (*Bouches-du-Rhône*), arr. et cant. sud de Marseille, à 3 k. (¾ de l.) S. p. O. de Masargues; elle a de l'E. à l'O. 3 k. (¾ de l.) de long.

Pujet, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Vabre, comm. de Massels, à 23 kilom. (5 l. ¼) de la Caune, 37 kil. (8 l. ½) de Castres. *Pop.* compr. celle de Massels, 130. *Bur. de poste* de St.-Sernin, départ. de l'Aveyron.

Pujet-le-Vieux (le), v. (*Var*), arr. de Toulon, canton de Cuers, comm. de Pujet-les-Crottes, à 6 k. (1 l. ½) de Cuers, 23 kil. (5 l. ¼) de Toulon. *Popul.* compr. celle de Pujet-les-Crottes, 164. *Bur. de poste* de Cuers.

Pujet-les-Grottes (le), village (*Var*), arrond. de Toulon, canton de Cuers, près le grand Vallat, à 24 kil. (5 l. ½) N. E. de Toulon, 13 k. (3 l.) S. de Brignoles, 19 kil. (4 l. ¼) N. d'Hyères. *Popul.* 1464. *Bur. de poste* de Cuers.

Pujo, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbe, cant. de Vic-Bigorre, sur le Léchez, à 4 k. (1 l.) de Vic-Bigorre, 11 k. (2 l. ¾) de Tarbe. *Popul.* 366. *Bur. de poste* de Vic.

Pujol (le), v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Lanta, à 36 kil. (8 l.) de Révol, 13 kil. (3 l.) de Toulouse. *Pop.* 157. *Bur. de poste* de Caraman.

Pujol, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. de Geaune, à 23 kil. (5 l. ¼) de St.-Sever, 33 k. (7 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Popul.* 183. *Bureau de poste* de St.-Sever.

Pujol-le-Bosc, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Peyrac, comm. de Cabrespine, à 20 kilom. (4 l. ½) de Carcassonne, 9 k. (2 l. ¼) de Peyra. *Popul.* compr. celle de Cabrespine, 808. *Bur. de poste* de Carcassonne.

Pujolet (le), v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Lanta, à 36 k. (8 l.) de Révol, 13 k. (3 l.) de Toulouse. *Popul.* 109. *Bur. de poste* de Caraman.

Pujols, v. (*Gers*), arr., cant. et comm. de Condom, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 42 k. (9 l. ½) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Condom.... *Bur. de poste* de Condom.

Pujolle, v. (*Gers*), arr. de Mirande, canton de Riscle, à 9 kil. (2 l. ¼) de Nogaro, 6 myr. (13 l.) d'Auch. *Popul.* 126. *Bur. de poste* d'Aire, départ. des Landes.

Pujols, b. (*Gironde*), arr. de Libourne, ch.-l. de cant., sur le Ciron, à 21 kil. (4 l. ¾) S. E. de Libourne, 43 kil. (9 l. ¾) E. de Bordeaux, 8 kil. (2 l.) O. de Gensac. *Populat.* 1983. *Bureau de poste* de Castillon.

Pujols, v. (*Gironde*), arrond. de Bordeaux, cant. de Podensac, sur le Ciron, à 8 k. (2 l.) de Cadillac, 36 k. (8 l.) de Bordeaux. *Pop.* 859. *Bur. de poste* de Cadillac.

Pujols, v. (*Hérault*), arr. et canton de Lodève, près le Cauroux, à 4 kil. (1 l.) de Lodève, 5 myr. (11 l.) de Montpellier. On a découvert près de ce village une mine de plomb. *Pop.* 267. *Bur. de poste* de Lodève.

Pujols, ville (*Lot-et-Garonne*), arrond. et canton de Villeneuve-d'Agen, à 3 kil. (¾ de l.) S. O.

de cet endroit, 21 k. (4 l. ¾)) N. d'Agen, 10 k. (2 l. ½) O. de Penne. *Pop.* 2117. *Bur. de poste* de Villeneuve-d'Agen.

Pujols (les), (*Arriège*). *Voyez* Lespujols.

Pujols, pavillon (*Var*), arr. de Grasse, canton de Vence, comm. de St.-Laurent-du-Var, près le Var, à 15 k. (3 l. ½) d'Antibes, 20 k. (4 l. ½) de Grasse. *Pop.* .... *Bur. de poste* d'Antibes.

Pujos, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. et commune d'Aspect, à 11 k. (2 l. ½) de Saint-Gaudens, 2 k. (½ l.) d'Aspect. *Pop.* compr. dans celle d'Aspect. *Bur. de poste* de St.-Gaudens.

Pujos, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. d'Aignan, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Nogaro, 30 k. (6 l. ⅔) d'Auch. *Pop.* 76. *Bureau de poste* de Vic-sur-Losse.

Pujot (le), v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Vielmur, sur l'Agout, à 5 k. (1 l. ¼) de Castres. *P.* compr. celle de Frégeville, 660. *Bur. de poste* de Castres.

Pulay, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Verneuil, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 39 kilom. (8 l. ⅔) d'Evreux. *Pop.* 422. *Bur. de poste* de Verneuil.

Pulderbosch, v. (*Deux-Nèthes*), arrond. d'Anvers, cant. de Santhoven, à 2 kil. (½ l.) E. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) O. N. O. d'Hérenthals, 9 kil. (2 l. ¼) E. d'Anvers. *Pop.* 472. *Bur. de poste* de Lierre.

Puley (le), v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Mont-St.-Vincent, sur le Brenon, à 24 k. (5 l. ½) de Châlons, 4 m. (10 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 124. *Bur. de poste* de Joncy.

Puligny, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Nolay, à 9 k. (2 l. ¼) de Beaune, 4 m. (10 l. ¼) de Dijon. Le territoire de cette commune produit les trois premières qualités de vin blanc. *Popul.* 732. *Bur. de poste* de Chagny, dép. de Saone-et-Loire.

Puligny, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Vézelise, sur une pente près le Madon, à 6 kil. (1 l. ½) N. N. E. de Vézelise, 18 k. (4 l.) S. de Nancy, 22 kil. (5 l.) S. E. de Toul. *P.* 734. *Bur. de poste* de Vézelise.

Pulle, v. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, cant. de Santhoven, à 4 k. (1 l.) E. p. S. de cet endroit, 8 kil. (2 l.) O. p. N. d'Hérenthals, 21 k. (4 l. ¾) E. d'Anvers. *Popul.* 518. *Bur. de poste* de Lierre.

Pullèche-Bèche (la), rivière (*Deux-Nèthes*), arrond. et cant. de Turnhout, à 7 kil. (1 l. ¾) N. O. duquel elle prend sa source, près le village de Vlimerin, coule au sud, reçoit à droite le ruisseau de Maelwoorde, et coulant au sud-ouest, va se rendre dans la petite Nèthe, à 6 kil. (1 l. ½) N. N. E. de Lierre, après 20 k. (4 l. ½) de cours.

Pullheim, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Wieden, à 9 k. (2 l. ¼) N. O. de Cologne, 10 k. (2 l. ½) S. de Dormagen, 5 myr. (11 l. ½) E. p. N. d'Aix-la-Chapelle. *Popul.* 288. *Bur. de poste* de Cologne.

Pullich, v. (*Rhin-et-Moselle*). *Voyez* Pillich.

Pullich, v. (*Sarre*). *Voyez* Pœlich.

Pulney, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Colombey, à 9 kil. (2 l. ¼) de Vézelise, 34 k. (7 l. ¾) de Nancy. *Pop.* 285. *Bur. de poste* de Vézelise.

Pulnoy, v. (*Meurthe*), arr. et cant. est de Nancy, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Popul.* 98. *Bureau de poste* de Nancy.

Pulvenleux, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. et comm. de Longwy, à 2 kil. (½ l.) de cette ville, 32 k. (7 l. ¼) de Briey. *Pop.* comp. celle de Longwy.... *Bur. de poste* de Longwy.

Pulversheim, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. d'Ensisheim, sur le Thuren, 28 kil. (6 l. ¼) de Colmar. *Pop.* 187. *Bureau de poste* d'Ensisheim.

Punchy, v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. de Rozières, à 24 k. (5 l. ½) de Montdidier, 39 k. (8 l. ¾) d'Amiens. *Pop.* 211. *Bur. de poste* de Lihons.

Punderich, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Trarbach, près la Moselle, à 10 k. (2 l. ½) N. de Trarbach, 3 kilom. (¾ de l.) N. N. O. de Briedel, 5 myr. (12 l. ½) S. O. de Coblentz. *Populat.* 321. *Bureau de poste* de Trarbach.

Punerot, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de Coussey, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Neufchâteau, 6 myr. (13 l.) d'Epinal. *Pop.* 459. *Bur. de poste* de Colombey, départ. de la Meurthe.

Puntous, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Castelnau-de-Magnoac, à 27 k. (6 l.) de la Barthe, 33 k. (7 l. ½) de Tarbes. *Popul.* 515. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Magnoac.

Pupberg, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de la Petite-Pierre, à 5 myr. (10 l. ¾) de Weissembourg, 5 myr. (10 l. ¾) de Strasbourg. *Popul.* 235. *Bur. de poste* de Phalsbourg.

Puperich, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Lebach, à 5 k. (1 l. ¼) O. N. O. de cet endroit, 13 k. (3 l.) N. N. E. de Sarre-Libre, 41 k. (9 l. ¼) S. E. de Trèves. *Pop.* 277.

Pupillin, v. (*Jura*), arrond. de Poligny, canton d'Arbois, près la forêt d'Arbois et de Montigny, à 2 k. (½ l.) d'Arbois, 28 k. (6 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 585. *Bur. de poste* d'Arbois.

Pupinière (le), v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Gournay, comm. de Bezancourt, à 10 k. (2 l. ½) de Gournay, 36 k. (8 l.) de Neufchâtel. *Pop.* compr. celle de Bezancourt, 1107. *Bur. de poste* de Gournay.

Pures, v. (*Ardennes*), arr. de Sedan, cant. de Carignan, à 16 kil. (3 l. ¾) de Sedan, 34 k. (7 l. ⅔) de Charleville. Il y a une platinerie. *Pop.* 388. *Bur. de poste* de Carignan.

Purgerot, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Combeaufontaine, à 10 k. (2 l. ½) de Jussey, 20 k. (4 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 896. *Bur. de poste* de Port-sur-Saone.

Purnode, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de Dinant, à 7 k. (1 l. ¾) N. N. E. de cette ville, 10 kilom. (2 l. ½) O. p. S. de Ciney, 18 kil. (4 l.) S. S. E. de Namur. *Pop.* 115. *Bur. de poste* de Dinant.

Pusemanne, v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Mézières, à 3 k. (¾ de l.) E. de Gespunsard, 11 k. (2 l. ⅔) N. E. de Charleville, 13 k. (3 l.) N. E. de Mézières. *Pop.* 143. *Bur. de poste* de Charleville.

Pusey, v. (*Haute-Saone*), arr. et cant. de Vésoul, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 639. *Bur. de poste* de Vésoul.

Pusignan, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de Meyzieu, à 29 k. (6 l. ½) de Vienne, 8 m. (18 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 649. *Bur. de p.* de Crémieux.

Pussay, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, canton de Mèreville, à 14 k.

14 kil. (3 l. ½) d'Etampes, 5 myr. (11 l. ¾) de Versailles. On y fabrique des bas au métier et autres tricots. *Pop.* 620. *Bureau de poste* d'Angerville.

Pussigny, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. de St.-Maur, près la Vienne, à 31 kil. (7 l.) de Chinon, 4 myr. (10 l. ¼) de Tours. *Pop.* 280. *Bur. de poste* des Ormes, départ. de la Vienne.

Pussy, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de Moutiers, sur l'Isère, à 9 k. (2 l. ¼) de Moutiers, 34 kilom. (7 l. ¾) de Chambéry. *Populat.* 538. *Bureau de poste* de Moutiers.

Pusy, v. (*Haute-Saone*), arr. et cant. de Vésoul, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Popul.* 420. *Bur. de poste* de Vésoul.

Put, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. et comm. d'Harlen, à 5 k. (1 l. ¼) N. E. de Fauquemont, 18 k. (4 l.) N. N. O. d'Aix-la-Chapelle, 16 k. (3 l. ¾) E. p. N. de Maëstricht. Il y a une verrerie. *Pop.* compr. celle d'Harlen et dépend., 3218. *Bur. de poste* de Maëstricht.

Putanges, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, ch.-l. de cant., près l'Orne, à 18 k. (4 l.) O. d'Argentan, 4 m. (10 l. ¼) N. E. d'Alençon, 15 kil. (3 l. ½) S. de Falaise. Il y a plusieurs manufactures de fil et de coton, des tanneries pour les cuirs et peaux, et une verrerie. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 501. *Bur. de p.* de Falaise, dép. du Calvados.

Putaux, v. (*Seine*), arrond. de Saint-Denis, cant. de Nanterre, sur la Seine, à 9 kilom. (2 l. ½) de Saint-Denis, 8 kilom. (2 l.) de Paris. *Pop.* 1130. *Bur. de poste* de Neuilly.

Putchez, v. (*Ourthe*), arrond. d'Huy, cant. d'Avenne, commune d'Hannut, près la Gette, à 2 kil. (½ l.) N. E. d'Hannut, 10 kilom. (2 l. ½) O. p. S. de Warem, 32 kil. (7 l. ¼) O. de Liége. *Pop.* 119. *Bur. de poste* de Tirlemont, départ. de la Dyle.

Puthenaye (la), v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger, à 20 k. (4 l. ½) de Bernay, 22 k. (5 l.) d'Evreux. *P.* 148. *Bur. de poste* de Conches.

Putigny, v. (*Meurthe*), arr. et cant. de Château-Salins, près la petite Seille, à 4 kil. (1 l.) de Château-Salins, 32 kil. (7 l. ¼) de Nancy. *Pop.* 224. *Bur. de poste* de Château-Salins.

Putot, v. (*Calvados*), arrond. de Pont-l'Evêque, cant. de Dives, à 20 k. (4 l. ½) de Pont-l'Evêque, 21 k. (4 l. ¾) de Caen. *Popul.* 231. *Bur. de poste* de Dives.

Putot, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles, à 13 k. (3 l.) de Caen. *Popul.* 394. *Bur. de poste* de Tilly-sur-Seulles.

Putte, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Malines, canton de Heyst-op-Denberg, à 9 kil. (2 l. ¼) E. S. E. de Dussel, 9 k. (2 l. ¼) E. N. E. de Malines, 24 kil. (5 l. ½) S. E. d'Anvers. Ce village a une distillerie de genièvre. *Pop.* 1458. *Bureau de poste* de Malines.

Putte, v. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, cant. de Stabroek, à 4 k. (1 l.) N. p. E. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) E. de Santvliet, 15 kilom. (3 l. ½) N. d'Anvers. Il y a une distillerie de genièvre. *Pop.* compr. celle de Stabroek, 1656. *Bur. de poste* d'Anvers.

Puttelange, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Saralbe, à 15 kil. (3 l. ½) S. O. de Sarguemine, 5 m. (12 l. ¼) E. de Metz, 18 kil. (4 l.) N. O. de Bouquenom, sur une petite rivière, qui, à peu de distance, se décharge dans la Sarre. C'étoit le chef-lieu d'une seigneurie considérable qui appartenoit au comte de Rhingrave. Il y a des mines de houille. *Pop.* 1609. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Puttelange, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Sarre-Libre, à 15 k. (3 l. ½) de cette ville. *Pop.* compr. celle de Pachten, 342. *Bur. de poste* de Sarre-Libre.

Puttelange, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Cattenom, à 15 k. (3 l. ½) de Thionville, 41 k. (9 l. ¼) de Metz. *Pop.* compr. celle de Kickerey, Bourg, et la cense d'Hasensprunck, 476. *Bur. de poste* de Thionville.

Puttembach, v. (*Forêts*), arr. de Bitbourg, cant. d'Arsfeld, comm. de Pronsfeld, à 7 myr. (15 l.) de Luxembourg, 10 k. (2 l. ½) d'Arsfeld. *P.* compr. celle de Pronsfeld, 588. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Puttenberg, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. d'Hall, commune de Beerthe, à 4 kil. (1 l.) d'Hall, 18 k. (4 l.) de Bruxelles. *Populat.* compr. celle de Beerthe..... *Bur. de poste* d'Hall.

Putz, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Bergheim, à 8 kil. (2 l.) N. O. de cet endroit, 5 kil. (1 l. ¼) E. de Titz, 34 k. (7 l. ¾) N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 213. *Bureau de poste* de Cologne.

Putzborn, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Daun, à 2 k. (½ l.) O. de cette ville, 6 k. (1 l. ½) E. de Gerolstein, 5 myriam. (12 l. ½) N. p. E. de Trèves. *Pop.* 150. *Bur. de poste* de Trèves.

Putzfeld, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. d'Ahrweiler, à 7 k. (1 l. ¾) S. O. de cet endroit, 2 k. (½ l.) S. S. E. d'Altenahr, 43 k. (9 l. ¾) N. O. de Coblentz. *P.* 50. *Bur. de poste* de Bonn.

Putzlohn, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, canton de Linnich, à 13 k. (3 l.) S. de cet endroit, 4 k. (1 l.) N. d'Eschweiler, 14 k. (3 l. ¼) E. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Populat.* 135.

Puxe, v. (*Meurthe*), arrond. de Lunéville, cant. de Vézelise, comm. de Thorey, à 6 k. (1 l. ½) de Vézelise, 38 kil. (8 l. ½) de Lunéville. *Pop.* compr. celle de Thorey, 259. *Bureau de poste* de Vézelise.

Puxe, v. (*Moselle*). *V.* Puche.

Puxe, v. (*Moselle*), arrond. de Briey, cant. de Conflans, sur l'Orne, à 29 kil. (6 l. ½) de Briey, 30 kil. (6 l. ¾) de Metz. *Pop.* 107. *Bur. de poste* de Metz.

Puxieux, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Gorze, à 22 kilom. (5 l.) de Metz. *Pop.* 209. *Bur. de poste* de Metz.

Puy (le), v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Seine, canton d'Essoyes, à 14 k. (3 l. ½) de Bar, 31 k. (7 l. ½) de Troyes. *Pop.* 410. *Bur. de poste* de la Grasse.

Puy (le), v. (*Gironde*), arr. de la Réole, canton de Montségur, à 10 k. (2 l. ½) de la Réole, 5 myr. (12 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 652. *Bur. de p.* de Montségur.

Puy (le), ville (*Haute-Loire*), chef.-lieu de départem., d'arr. et de cant., sur la montagne d'Anis, près la Borne et la Loire, à 7 myriam. (15 l.) N. E. de Mende, 9 myriam. (20 l.) N. O. de Viviers, 51 myr. (115 l.) S. S. E. de Paris. Long. 21. 33. lat. 45. 25. Cette ville étoit la capitale du ci-devant pays de Velay, avec un gouvernement de place; c'étoit le chef-lieu d'une recette, le siége d'un présidial et sénéchaussée, avec une juridiction particulière et une maréchaussée. Le nom de *Puy* vient du vieux mot aqui-

taine, *Puich* ou *Puech*, qui signifie le *haut d'une montagne*. Elle s'est augmentée des ruines de *Reussium*, ancienne capitale des Velauniens. Les armoiries du Puy étoient semées de France, à l'aigle d'argent au vol abaissé, brochante sur le tout : l'écu accolé de deux palmes de sinople, liées d'azur. Ces armes furent accordées à la ville d'Anis, connue actuellement sous le nom du *Puy*, par Hugues Capet, l'an 992, à la sollicitation de Gui Foulques, évêque du Velay. Cette ville étoit la sixième qui députoit aux états de la province : elle y envoyoit deux députés, son premier *consul*, et un *ex-consul*. Le premier consul étoit maire de la ville. La cathédrale, l'une des plus anciennes des Gaules, eut pour premier évêque saint Grégoire : il vivoit vers l'an 245. Il étoit seigneur de la ville, et se qualifioit de comte de Velay. Cette église étoit renommée par la dévotion des peuples à la Vierge, par ses belles reliques, et par la magnificence de ses ornemens. Son chapitre étoit composé de quarante-cinq chanoines, non compris les dignitaires; le bas chœur de dix chanoines de Sauperie. Outre les églises paroissiales, il y avoit plusieurs couvens, une abbaye de filles de l'ordre de Sainte-Claire, et un séminaire. Cette ville est assez jolie, mais ses édifices n'ont rien qui mérite de fixer l'attention du voyageur. Il s'y est tenu cinq conciles, en 290, 294, 1025, 1130 et 1222. Les habitans vienuent d'offrir un témoignage de leur admiration dans la translation des cendres de l'illustre Duguesclin, de ce héros qui délivra leur pays de la tyrannie des Anglais, et de ces affreux *routiers*, connus sous la dénomination de *bandes noires*. Les cendres de Duguesclin ont été recueillies à St.-Laurent. Le commerce de Puy consiste en chevaux, mulets, cuirs. Il y a des fabriques de mousselines, dentelles, blondes et étoffes de soie, manufacture de couvertures, de faïence, fabrique d'outres et d'épingles. On y fait toutes sortes de moules en cuivre et autres métaux, et beaucoup de sonnettes et de marmites de fer.

C'est la patrie de Melchior de *Polignac*, archevêque d'Auch, négociateur habile, et auteur de l'*Anti-Lucrèce*, poëme latin; né en 1661, mort en 1741. — Mathieu de *Mourgues*, de Saint-Germain, mort à Paris en 1670, âgé de quatre-vingt-huit ans. On a de lui divers ouvrages sur les affaires de France du temps du cardinal de Richelieu; *Défense de la reine mère*, 2 vol. in-fol.; des *Sermons*, in-4°, 1665. — Guillaume *Tardif*, professeur de belles lettres et d'éloquence; né au commencement du quinzième siècle, auteur de l'*Art de faulconnerie* et de *Duyts, des chiens de chasse*, réimprimé en 1567. La ville du Puy est le siége de la préfecture, d'une cour de justice criminelle, d'un tribunal de 1re instance et d'un de commerce. Il y a un directeur des contributions directes, un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur général, un ingénieur en chef des ponts et chaussées, un lycée, un bureau de garantie du département pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés; un capitaine et deux brigades, l'une à cheval et l'autre à pied, de la douzième légion de la gendarmerie nationale *Pop.* 11060. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

PUY, plage (*Var*), arr. de Toulon, cant. d'Olioulles, à l'E. de la presqu'île où est situé le lazaret, à 5 kil. (1 l. ⅓) S. S. E. de Toulon, entre le cap Capet et la grande rade. Il y a des batteries le long de la plage.

PUY-BERLAND, v. (*Deux-Sèvres*), arr. et cant. de Melle, commune de Paissay, à 5 k. (1 l. ¼) de Melle. *Pop.* 628. *Bur. de poste* de Melle.

PUY-CHAVEROCHE, montagne (*Cantal*), arr. et cant. d'Aurillac, à 9 kil. (2 l. ¼) O. p. S. du Plomb-du-Cantal, 23 kil. (5 l. ⅓) N. E. d'Aurillac.

PUY-CORNET, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Molières, à 18 kil. (4 l.) de Montauban, 32 k. (7 l. ¼) de Cahors. *Popul.* 1316. *Bur. de poste* de Casteluau-de-Montratier.

PUY-D'ARNAC (LE), village (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Beaulieu, à 24 k. (5 l. ½) de Brive, 27 kil. (6 l.) de Tulle. *Pop.* 1090. *Bur. de poste* de Tulle.

PUY-D'AUGEIRE, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Rochefort, à 23 k. (5 l. ¼) S. O. de Clermont.

PUY-DE-BELLECOMBE, montagne (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de Vic, à 8 kilom. (2 l.) du Plomb-du-Cantal.

PUY-DE-BRUNEL, montagne (*Cantal*), arrond. d'Aurillac, cant. de Vic, à 1 kilom. (¼ de l.) S. du Plomb-du-Cantal, 22 k. (5 l.) N. E. d'Aurillac.

PUY-DE-CHALAMONT, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de St.-Amand, à 9 k. (2 l. ⅓) S. S. O. de Clermont.

PUY-DE-CHARADE, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. est de Clermont, à 5 k. (1 l. ¼) S. O. de Clermont, 5 k. (1 l. ¼) S. E. du Puy-de-Dôme.

PUY-DE-CHARMONT, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de St.-Amand, à 14 k. (3 l. ⅓) S. O. de Clermont.

PUY-DE-CHAUMONT, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Pont-Gibaud, à 13 k. (3 l.) S. O. de Riom.

PUY-DE-COCUDON, montagne (*Puy-de-Dôme*), arrond. d'Issoire, cant. de Sauxillanges, à 7 k. (1 l. ⅔) de Besse, ancien volcan.

PUY-DE-COME, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. est de Clermont, à 11 kil. (2 l. ¾) O. p. N. de cette ville, 3 k. (¾ de l.) N. N. O. du Puy-de-Dôme.

PUY-DE-DOME.

Ce département, formé de la ci-devant Basse-Auvergne, tire son nom d'une montagne qu'il renferme. Le Puy-de-Dôme est assez près de Clermont, et est élevé de 1589 mètres (817 toises) au-dessus du niveau de la mer.

Ce département comprend le pays que l'on appeloit Basse-Auvergne.

Les bornes de ce département sont, au N., celui de l'Allier; à l'E. celui de la Loire; au S. ceux de la Haute-Loire et du Cantal; à l'O. ceux de la Corrèze et de la Creuse.

La superficie de ce département est d'environ 1,556,417 arpens carrés ou 794,370 hectares; sa population est de 508,444; il est composé de quatre cent quarante-une communes, et divisé en cinq arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en cinquante cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Clermont-Ferrand*. *Riom*, *Thiers*, *Ambert* et *Issoire*, sont les siéges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché de Clermont-Ferrand, et dépend de la 19e division militaire, dont le commandant réside à Lyon; il est du ressort de la cour d'appel séante à

Riom, et dans la 10ᵉ conservation forestière.

Ses principales rivières sont :

L'*Allier*, dont il a déjà été parlé au département de la Lozère.

La *Sioule*, qui du S. au N. coule dans la partie occidentale, passe à Pont-Gibaut, à Ebreuille, à Saint-Pourçain, et se rend dans l'Allier par la gauche.

La *Dore*, qui arrose la partie orientale : elle commence au N. de Saint-Germain, coule au S., passe à Saint-Bonnet, à Arlaut; de là remonte au N., passe à Ambert, à Oliergue, à Courpière, et se rend dans l'Allier par sa droite.

Ce département renferme aussi une haute montagne appelée le *Mont-d'Or*, élevée de 2040 mèt. (1048 t.) au-dessus du niveau de la mer.

Ses principales villes sont, *Clermont*, *Riom*, *Ambert* et *Issoire*.

L'étendue en superficie des forêts est de 48,264 hectares 43 ares (94,562 arpens).

Rivières qui prennent leurs sources dans ce département : L'Acredone, l'Ailloux, l'Ance, l'Ancelot, l'Arlier, la Bedat, la Boron, la Bort, la Bouble, le Brainant, la Buron. *Idem*, la Buron, la Chalamont, la Couleiron, la Couze, la Crouze, la Dolvre, la Dore, la Dordogne, le Doulons, l'Eubenne, le Lachau, le Lauzon, la Loizel, la Monne, la Morge, la Mourlagne, la Mouson, l'Œil, la Sange, la Sardon, la Sichon, le Sioulet, la Toulenne, la Vausieux, la Veyre, le Vignon. *Lacs* d'Aidat, de Beurdouze, de Chambon, de Champdare, de Chauvet, de Come, d'Estivadou, des Margouliers, de Mousinière, de Paven, de Servières. *Fontaine* et *source* de la Sioule; *fontaine* de Chaude en hiver.

Ruisseau. Le Coly.

Montagnes. Le Caure, Chanturgue, la Cheire, la côte de Clermont, de Gengovia, les Gromanaux, Monchat, le Mont-d'Or, Montgy, le Moutillet, Montjujet, Pourcheret, Puy-de-Chalamont, Puy-de Chaumont, Puy-de-Charade, Puy-de-Charmont, Puy-de-Cocudon, Puy-de-Come, Puy-d'Augeiro, Puy-de-Dôme, Puy-de-Dôme-le-Petit, Puy-du-Duvet, Puy-Foradus, Puy-de la-Goule, Puy-de-Gravenère, Puy-de-la-Gravouse, Puy-Gros, Puy-de-Jumes, Puy-de-l'Aiguiller, Puy-de-l'Anfan, Puy-de-Lantegy, Puy-de-Laschamp, Puy-de-Louchadière, Puy-de-Loncrie, Puy-Maubert, Puy-de-Mercœur, Puy-de-la-Meye, Puy-de-Mouchat, Puy-de-Montaudon, Puy-de-Mouchié, Puy-de-Montenard, Puy-de-Nugère, Puy-de-Parion, Puy-de-Pome, Puy-de-la-Vache, Puy-de-Vichatel, Puy-de-Salomon, Puy-de-Taue, Perquoy, grande et petite, la Serre, Tilly ou Pressat.

Forêts. D'Auvergne.

Productions. Le territoire de ce département est varié : celui des montagnes donne des pâturages, et par conséquent du beurre, des fromages, des plantes aromatiques et des bestiaux dont il se fait un grand commerce. Aux pieds de ces montagnes sont des terres fécondes; entr'autres, la Limagne, vallée fertile qui a 27 kil. (6 l.) d'étendue, et qui produit abondamment des grains, des chanvres et tous les fruits qu'on peut desirer dans ce climat; les pâturages y sont excellens, on y élève beaucoup de gros et menu bétail, principalement des chevaux, des mulets, des bœufs et des moutons. Il y a dans le territoire des mines de plomb, de houille, et des sources d'eaux minérales qui sont très-fréquentées.

Industrie. On peut ainsi la répartir. A Clermont sont des fabriques de ratines et de droguets en laine et fil, des bas de soie et des rubans. On y prépare des cuirs et on y fait des pâtes de pommes et d'abricots, qui sont estimées, et qui s'envoient dans les différens départemens. A Riom, il y a une manufacture de Siamoise et de toile de coton. A Ambert, on fait de la dentelle, des camelots, des rubans de soie, de fil et de laine, des épingles, des cartes à jouer. Ses papeteries sont considérables, et fournissent des papiers pour les cartes et la gravure. — A Thiers, autre ville commerçante, on fait de la quincaillerie, papeterie, rubanerie, coutellerie. On y fait un assez grand commerce de ces objets de fabrique, mais pas aussi considérable qu'à Ambert. — Enfin à Issoire, beaucoup de chaudrons et autres ouvrages de cuivre. Il y a aussi des fabriques de toiles, de blondes, de siamoises, de toiles de coton, de damas satinés, de serges, de calmandes, de coutils, de basins, de mouchoirs, de pelleterie, de buratti.

Valeur en ares des mesures agraires dans ce département.

Mesures agraires. Valeur en ares.

Œuvre de vignes, de 100 toises carrées, 3.797
— de 112, 4.253
— de 112 ½, 4.272
— de 120, 4.557
— de 125, 4.747
— de 150, 5.696
— de 156, 5.924
— de 175, 6.646
— de 180, 6.835
— de 200, 7.595
Septerée de 625.23 734
— de 800, 30.380
— de 900, 34.177
— de 960, 36.456
— de 1000, 37.975
— de 1200, 45.569
— de 1248, 47.393
— de 1400, 53.165
— de 1440, 54.684
— de 1488, 56.507
— de 1500, 56 962
— de 1600, 60.760
— de 1650, 62.659
— de 1800, 68.355
— de 2000, 75.950
Prise de 625, 25.734
— de 641 ⅔, 24.708
— de 50, 1.891
— de 672 ⅔, 25.532
Rang de 112 ½, 4.272
Arpent pour les bois, de 1344 ⅔, 51.064
— de 1350, 51.267

Les hommes illustres, célèbres ou fameux nés dans ce département, sont : le chevalier d'*Assas*, capitaine au régiment d'Auvergne en 1760; son régiment étant auprès d'un bois pour garantir l'armée qui était tranquille dans le camp, se reposant entièrement sur les troupes que commandait d'Assas, ce capitaine entra seul dans le bois pour le fouiller de crainte de surprise; à peine eut-il avancé quelques pas, qu'il se sentit environné de troupes ennemies qui lui mirent la bayonnette sur la poitrine, en le menaçant de le tuer s'il disait un mot : d'Assas ne voyant que le danger de sa troupe et celui de l'armée, s'écria : *Auvergne, faites feu ! ce sont les ennemis :* il fut percé de coups. — Antoine *Banier*, de l'académie des inscriptions; mort à Paris en 1741, âgé de 69 ans. On a de lui : *Mithologie*, ou *explication historique des fables*, 8 vol. in-12; *Traduction des métamorphoses d'Ovide; Histoire générale des cérémonies des peuples du monde*, 1741, 7 vol. in-f., etc. — Jean *Bonnefoux*, né à Clermont, poète latin : mort en 1614. Sa *Poncharis* et ses *Vers phaleuques* lui ont fait une grande réputation. — Anne *du Bourg*, conseiller-clerc au parlement de Paris, s'étant déclaré calviniste, fut dégradé du diaconat, ensuite pendu et brûlé en Grève le 6 octobre 1559 : il étoit né à Riom en 1521. — Gabriel *de Collange*, valet-de-chambre de Charles IX, cosmographe et mathématicien, traducteur de la polygraphie et de l'écriture cabalistique de Trithême, tué comme protestant à la St.-Barthelemy en 1572, quoiqu'il fût catholique; né à Tours en Auvergne en 1524. — *Couthon*, président du tribunal de Clermont-Ferrand, député du Puy-de-Dôme à la première législature, puis à la convention nationale; décapité le 10 thermidor an 2 (29 juillet 1794). Couthon fut l'un des proconsuls de la convention nationale à Lyon. Il ordonna en sa présence la démolition des superbes façades de la place de Bellecour : il donna lui-même le premier coup de marteau. — Antoine *Danchet*, poète lyrique et auteur tragique : né à Riom en 1671, mort à Paris en 1748. Les *Œuvres* de Danchet ont été recueillis à Paris en 1551, 4 vol. in-12. Danchet fut bibliothécaire du roi et membre de l'académie des sciences. — Charles-Louis *Destaing*, né à Ravel, ancien amiral et lieutenant général des armées navales, guerrier et marin célèbre, conquérant de la Grenade : décapité à Paris le 9 floréal an 2 (29 avril 1794), âgé de 65 ans. — Jean *Domat* ou *Daumat*, avocat, auteur des lois civiles dans leur ordre naturel, réimprimées plusieurs fois; il étoit né à Clermont en 1625. Cet homme habile mourut pauvre à Paris le 14 mars 1696. — Jean *de Gorac*, vassal du duc de Bourbon, duquel il se rendit le délateur et l'espion auprès de Louis XI, qui le fit gouverneur d'Auvergne; ayant continué ses attentats, il eut la langue percée et une oreille coupée au pilori de Paris, après avoir été fouetté par le bourreau; conduit ensuite en sa patrie, on y réitéra la flagellation et on lui coupa l'autre oreille : il étoit né à Montferrand, et vivoit en 1484. — Antoine *Duprat*, avocat, lieutenant général au bailliage de Montferrand, avocat général au parlement de Toulouse, ensuite premier président de celui de Paris; enfin,

chancelier de France; archevêque de Sens et légat du pape Léon X, auteur du Concordat : né à Issoire en 1646, mort à Paris le 9 juillet 1536, consumé par les remords et par les maladies. Ses intérêts furent seuls sa loi. — Gilbert *Génébrard*, bénédictin, ensuite archevêque d'Aix, et ligueur enragé; il fut banni de Paris : il naquit à Riom vers 1537, et mourut le 16 février 1597. On a de lui un *Traité latin pour soutenir les élections des évêques par le clergé et par le peuple, contre la nomination du roi*, in-8°; *Excommunication des ecclésiastiques qui ont assisté au service divin avec Henri de Valois, après l'assassinat du cardinal de Guise*, publié en 1589, in-8°, en latin. — George *Guillet de Saint-George*, né à Thiéry en 1625, mort à Paris le 6 avril 1705, premier historiographe de l'académie de peinture. Il a donné : *Histoire de Mahomet II*, 2 vol. in-12; *Vie de Castracani*, in-12; les *Arts de l'homme d'épée*, 2 vol. in-12, etc. — Michel *de L'Hospital*, chancelier de France, poète latin et littérateur, vertueux et bienfaisant, né à Aigue-Perse en 1505. Il avait été conseiller au parlement de Paris, ambassadeur au concile de Trente, surintendant des finances : devenu chef de la justice, il empêcha l'établissement de l'inquisition; étant disgracié de la reine, il se retira de lui-même près d'Étampes, où il mourut le 13 mars 1573. On a de lui des *Harangues prononcées aux états d'Orléans*, 1561, in-4°; des *Mémoires; Traité de paix; Apanages, Mariages, Reconnaissances, Foi et Hommages*, etc., depuis l'an 1228 jusqu'en 1557, 3 vol. in-12; *Recueil de pièces servant à l'Histoire*, Paris, 1623, in-4°, etc. — Pierre *Maubrun* de Clermont, littérateur et poète latin, mort jésuite en 1661, auteur de *Dissertation sur le poëme épique*, et de *Poésies latines*, dont le *Poëme de Constantin*, ou *l'Idolâtrie renversée*. — Blaise *Pascal*, mathématicien, physicien et mécanicien, inventeur des haquets et des brouettes, auteur des *Lettres provinciales*, solitaire de Port-Royal : né à Clermont en 1623, mort à Paris en 1662. On a encore de lui des *Pensées* recueillies après sa mort, et réimprimées plusieurs fois; un *Traité de l'équilibre, des liqueurs*, etc. — Jean-Aymar *Piganiol de la Force*, excellent géographe, savant profond et plein d'honneur : né en 1673 en Auvergne; mort à Paris en février 1753. Il a donné une *Description historique et géographique de la France*, 1753, 15 vol. in-12; *Description de Paris*, 10 vol. *Voyage de France*, 2 vol. in-12; *Description des parcs et châteaux de Versailles, de Marly*, etc. 2 vol. — Michel *Rolle*, d'Ambert, mathématicien, de l'académie des sciences; mort en 1719; auteur de *Traités d'Algèbre et de Géométrie*. — *Romme*, né à Riom, cultivateur à Gimeaux, ancien professeur de physique et de mathématiques, député du Puy-de-Dôme à la première législature, puis à la convention nationale, condamné à mort le 29 prairial an 3 (18 juin 1795), âgé de 45 ans : il se poignarda lui-même avant l'exécution. — Jean *Savaron*, de Clermont, jurisconsulte et littérateur : mort en 1622, auteur du *Traité sur la souveraineté des rois, sur les états généraux*, etc. *Origine de Clermont, et autres ouvrages curieux*. — Jacques *Sirmond*, jésuite; né à Riom en 1559, mort le 7 octobre 1651. On a de lui : *Conciles de France*, avec des remarques. Paris, Cramoisy, 1629, 3 vol. in-fol. *Concilia novissima Galliæ d'Odespun*. Paris, 1646, in-fol.; des éditions des *œuvres de Marcellin*, de *Théodoret* et *d'Hincmar*, de Reims; un grand nombre d'opuscules sur différentes matières, imprimés à Paris en 1696, 5 vol. in-fol. — Jean *Sirmond*, neveu de Jacques, membre de l'académie française, et historiographe de France : né à Riom, mort en 1649. Il a donné : *Vie du cardinal d'Amboise*, 1651, in-8°; *Poésies latines*, 1551. — Antoine *Sirmond*, jésuite, auteur de la *Défense de la Vertu*, contenant des propositions révoltantes : né à Riom, mort en 1643; il étoit neveu de Jacques Sirmond. — Pierre-Amable *Soubrany*, né à Rivin, député à la convention nationale, décapité à Paris le 28 prairial an 3 (17 juin 1795). Il s'est suicidé; mais n'étant pas mort de sa blessure, il a été exécuté. — Jean-Charles-Philbert *Trudaine*, conseiller d'état, intendant des finances : né en 1733.

Puy-de-Dôme, montagne qui a donné son nom au département du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, à 8 kil. (2 l.) O. de Clermont; elle est de 1589 mèt. (817 t.) au-dessus du niveau de la mer; elle est environnée d'un grand nombre de montagnes qui ont toutes le nom de Puy. On y trouve des plantes curieuses.

Puy-de-Dôme (le Petit), montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, dont elle est éloignée de 8 kil. (2 l.) à l'O.; elle tient au Puy-de-Dôme au N.

Puy-de-Duvet, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. est de Clermont, à 8 kil. (2 l.) S. S. O. de cette ville, 5 k. (1 l. ¼) S. S. E. du Puy-de-Dôme.

Puy-de-Gravenère, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. est de Clermont, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de cette ville, 6 k. (1 l. ½) E. S. E. du Puy-de-Dôme.

Puy-de-Grian, montagne (*Cantal*), arr. de Mauriac, cant. de Salers, à 4 k. (1 l.) N. E. du Plomb-du-Cantal, 31 kil. (7 l.) E. S. E. de Mauriac.

Puy-de-Jumes, montagne (*Puy-de-Dôme*), arrond. et cant. ouest de Riom, à 11 kil. (2 l. ¾) O. S. O. de Riom.

Puy-de-la-Goule, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Pont-Gibaud, à 14 kilom. (3 l. ¼) S. O. de Riom.

Puy-de-la-Gravoulse, montagne (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Clermont, cant. de Rochefort, à 11 k. (2 l. ¾) S. O. de Clermont.

Puy-de-l'Aiguiller, montagne (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Clermont, canton de Rochefort, à 25 kil. (5 l. ¾) S. O. de Clermont.

Puy-de-la-Meye ou Puy-Noir, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Rochefort, à 11 kilom. (2 l. ¾) S. O. Clermont.

Puy-de-Lanfan, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de St.-Amand, à 18 kilom. (4 l.) S. O. de Clermont.

Puy-de-Lantegy, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Pont-Gibaud, à 15 kilom. (3 l. ½) S. O. de Riom.

Puy-de-Laschamp, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Rochefort, à 16 k. (3 l. ¾) O. S. O. de Clermont.

Puy-de-la-Vache, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Rochefort, à 11 k. (2 l. ¾) S. O. de Clermont.

Puy-de-Louchadière, montagne (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Riom, cant. de Pont-Gibaud, à 13 k. (3 l.) O. S. O. de Riom.

Puy-de-Loucire, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Rochefort, à 24 k. (5 l. ½) S. O. de Clermont.

Puy-de-Mercœur, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Rochefort, à 11 kilomèt. (2 l. ¾) S. O. de Clermont.

Puy-de-Mouchat, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Sauxillanges, à 4 k. (1 l.) O. S. O. de Besse, ancien volcan.

Puy-de-Montaudon, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. ouest de Clermont, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 6 k. (1 l. ½) E. p. S. de Puy-de-Dôme.

Puy-de-Montchié, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. est de Clermont, à 3 k. (¾ de l.) du Puy-de-Dôme, 10 k. (2 l. ½) O. S. O. de Clermont.

Puy-de-Montenard, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de St.-Amand, à 19 kilomèt. (4 l. ½) S. S. O. de Clermont.

Puy-de-Noix, v. (*Corrèze*), arr. et cant. sud de Tulle, commune du Chastang, à 13 kil. (3 l.) de Tulle. *Pop.* compr. celle du Chastang, 280. *Bur. de poste* de Tulle.

Puy-de-Nugère, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. ouest de Riom, à 9 k. (2 l. ½) S. O. de cette ville.

Puy-de-Pariou, montagne

(*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. est de Clermont, à 3 k. (⅔ de l.) N. du Puy-de-Dôme, 8 k. (2 l.) O. p. N. de Clermont.

Puy-de-Pome, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de St.-Amand, à 16 k. (3 l. ⅔) de Clermont.

Puy-de-Salomon, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. est de Clermont, à 2 k. (½ l.) S. O. du Puy-de-Dôme, 9 k. (2 l. ½) O. p. S. de Clermont.

Puy-des-Fourches, village (*Dordogne*), arrond. de Périgueux, cant. de Brantôme, à 14 k. (3 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 368. *Bur. de poste* de Bourdeille.

Puy-de-Taux, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. ouest de Riom, à 13 kil. (3 l.) O. S. O. de Riom.

Puy-de-Touges (le), village (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Fousseret, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Rieux, 4 myr. (10 l.) de Toulouse. *Pop.* 359. *Bureau de poste* de Martres.

Puy-de-Vèze, montagne (*Var*), arr. de Toulon, cant. du Beausset, à 4 k. (1 l.) S. p. O. de Signes; elle a du N. E. au S. O. 3 k. (⅔ de l.) de long.

Puy-de-Vichatel, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de St.-Amand, à 14 kilom. (3 l. ¼) S. O. de Clermont.

Puy-Draguin, v. (*Gers*). *Voy.* Poudraguin.

Puy-du-Cantalon, montagne (*Cantal*), arr. d'Aurillac, attenant le Plomb-du-Cantal, au N.

Puy-du-Lac, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Rochefort, cant. de Tonnay-Charente, près la Boutonne, à 18 k. (4 l.) de Rochefort, 27 kil. (6 l.) de Saintes. *Pop.* 426. *Bur. de poste* de Tonnay-Charente.

Puy-Foradus, montagne (*Puy-de-Dôme*), arrond. d'Issoire, près le Mont-d'Or, à 8 kilom. (2 l.) O. de Besse, autrefois volcan.

Puy-Forteguille, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant. de Nérac, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 22 kil. (5 l.) d'Agen. *Pop.* 280. *Bur. de poste* de Nérac.

Puy-Gaillard, v. (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de Lavit-de-Lomagne, à 22 kil. (5 l.) de Lectour, 4 myr. (10 l.) d'Auch. *Pop.* 340. *Bureau de poste* de St.-Clar-de-Lomagne.

Puy-Gousson, v. (*Tarn*), arr. et cant. d'Alby, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 34 kil. (7 l. ⅔) de Castres. *Pop.* 388. *Bureau de poste* d'Alby.

Puy-Gros, montagne (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de Vic, à 4 k. (1 l.) S. O. du Plomb-du-Cantal, 24 kil. (5 l. ½) N. E. d'Aurillac.

Puy-Gros, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, canton de Besse, à 1 k. (¼ de l.) S. du Mont-d'Or, ancien volcan.

Puy-Guilhem, b. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Cunége, à 18 kil. (4 l.) de Bergerac, 42 kil. 42 kil. (9 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 310. *Bur. de poste* de Ste.-Foy, département de la Gironde.

Puy-Guillaume, b. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Thiers, canton de Châteldon, près la Dore, à 13 kil. (3 l.) de Thiers, 37 kil. (8 l. ¼) de Clermont. *Pop.* 942. *Bur. de poste* de Thiers.

Puy-la-Garde, b. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Caylus, à 5 m. (11 l. ½) de Montauban, 36 kilom. (8 l.) de Cahors. *Pop.* 1513. *Bur. de poste* de Caylus.

Puy-la-Poche, montagne (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de Vic, à 7 kil. (1 l. ⅔) O. du Plomb-du-Cantal, 22 kilom. (5 l.) N. E. d'Aurillac.

Puy-la-Roque, ville (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Montpezat, sur une montagne, à 15 k. (3 l. ½) N. O. de St.-Antonin, 13 kil. (3 l.) O. de Caylus, 25 k. (5 l. ¾) S. E. de Cahors, 33 kil. (7 l. ½) N. E. de Montauban. *Pop.* 2080. *Bur. de poste* de Caussade.

Puy-la-Vèze, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Bourg-Lastic, commune de St.-Julien, à 33 kil. (7 l. ½) de Clermont. *Pop.* compr. celle de St.-Julien et dépendances, 713. *Bur. de poste* de Tauves.

Puy-l'Evêque, *ou* Puy-sur-Lot, *ou* Puy-Libre, ville (*Lot*), arr. de Cahors, ch.-l. de cant., sur le Lot, à 5 k. (1 l. ¼) E. S. E. de Duravel, 24 kil. (5 l. ½) O. de Cahors, 11 kil. (2 l. ¾) O. de Luzech. Cette ville a un syndic des marins : elle est dans le syndicat de l'inscription maritime, du quartier de Cahors, 5ᵉ arrond. maritime. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1530. *Bur. de poste* de Cahors.

Puy-Marie, montagne (*Cantal*), arr. de Mauriac, cant. de Salers, à 11 k. (2 l. ¾) E. N. E. du Plomb-du-Cantal, 25 kil. (5 l. ¾) E. S. E. de Mauriac.

Puy-Maubert, montagne (*Puy-de-Dôme*), arrond. d'Issoire, cant. de Sauxillanges, à 10 kil. (2 l. ½) S. O. de Besse, ancien volcan.

Puy-Michel, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Digne, cant. des Mées, à 22 kil. (5 l.) de Digne. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de Digne.

Puy-Notre-Dame, b. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Montreuil-Bellay, à 4 k. (1 l.) O. de cette ville, 19 kilom. (4 l. ½) S. O. de Saumur, 4 myr. (10 l. ½) S. E. d'Angers. *Pop.* 1616. *Bur. de poste* de Doué.

Puy-Prez, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. de l'Argentière. *Pop*....

Puy-Paigue (le), montagne (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Prades, à 16 k. (3 l. ⅔) N. E. de Mont-Libre. Il y a à l'E. un étang qui porte son nom.

Puy-Renier, v. (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Mareuil, à 14 k. (3 l. ¼) de Nontron, 38 k. (8 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 281. *Bur. de p.* de Mareuil.

Puy-Sanières, v. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, canton de Savènes, à 2 kil. (½ l.) d'Embrun, 30 kil. (6 l. ⅔) de Gap. *Pop.* compr. celle de Sanières, 212. *Bureau de poste* d'Embrun.

Puy-Ségur, v. (*Gers*). *Voyez* Pouissegur.

Puy-St.-André, *ou* Puy-sur-Roch, v. (*Hautes-Alpes*), arrond. et cant. de Briançon, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 5 myr. (12 l.) de Gap. *Pop.* 473. *Bur. de poste* de Briançon.

Puy-St.-Bonnet, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. de Chatillon-sur-Sèvre, à 36 k. (8 l.) de Bressuire, 8 myr. (18 l. ½) de Niort. *Pop.* 750. *Bur. de poste* de Mortagne, départ. de la Vendée.

Puy-Saint-Galmier (le), v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Riom, cant. de Pont-au-Mur, à 39 kilom. (8 l. ⅔) de Riom, 34 k. (7 l. ¾) de Clermont. *Pop.* 713. *Bur. de poste* de Clermont-Ferrand.

Puy-St.-Georges, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Valderiès, comm. de Saussenas, à 14 k. (3 l. ¼) d'Alby, 3 k. (¾ de l.) de Valderiès. *Pop.* compr. celle de Saussenas, 424. *Bur. de poste* d'Alby.

Puy-St.-Germain, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Pont-Sainte-Maxence, comm. de Verberie, à 2 k.

(½ l.) de Verberie, 14 k. (3 l. ¼) de Senlis. *Pop.* compr. celle de Verberie, 1250. *B. de p.* de Verberie.

Puy-St.-Martin, b. (*Drôme*), arr. de Die, cant. sud de Crest, à 20 k. (4 l. ½) N. E. de Montelimar, 11 k. (2 l. ⅔) de Crest, 34 k. (7 l. ¾) S. P. E. de Valence. *Pop.* 650. *Bur. de poste* de Crest.

Puy-St.-Pierre, *ou* Puy-Brutinel, v. (*Hautes-Alpes*), arrond. et cant. de Briançon, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 6 myr. (12 l. ⅔) de Gap. *Pop.* 473. *Bur. de poste* de Briançon.

Puy-St.-Pierre, v. (*Aude*), arr. et cant. sud. de Castelnaudary, comm. de Villepinte. *Pop.* compr. celle de Villepinte et de Villarasens, 1093. *B. de p.* de Castelnaudary.

Puy-Ste.-Eusebe, *ou* Grand-Puy v. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun cant. de Savènes, à 5 kil. (1 l. ¼) d'Embrun, 25 k. (5 l. ¾) de Gap. *P.* 359. *Bur. de poste* d'Embrun.

Puy-Ste.-Reparade, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. de Lambesc, à 15 k. (3 l. ½) d'Aix, 41 k. (9 l. ¼) de Marseille. *P.* 1416. *Bur. de poste* d'Aix.

Puy-Violent, montag. (*Cantal*), arr. de Mauriac, canton de Salers, à 14 k. (3 l. ½) E. N. E. du Plomb-du-Cantal, 22 k. (5 l.) E. S. E. de Mauriac.

Puybarban, v. (*Gironde*), arr. de Bazas, cant. d'Auros, à 4 k. (1 l.) de la Réole, 5 myr. (11 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 525. *Bur. de poste* de la Réole.

Puybegon, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. de Graulhet, à 11 k. (2 l. ¾) de Gaillac, 36 k. (8 l.) de Castres. *Pop.* 981. *Bur. de poste* de Lavaur.

Puybéliard, b. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Chantonay, à 23 k. (5 l. ¼) de la Châtaigneraye, 32 k. (7 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Chantonay.

Puycalvary, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Penne, à 14 k. (3 l. ½) de Villeneuve-d'Agen, 31 k. (7 l.) d'Agen *Pop.* 1798. *Bur. de poste* de Villeneuve-d'Agen.

Puycalvel, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. de St.-Germain-de-Belair, à 18 k. (4 l.) de Gourdon, 19 k. (4 l. ¼) de Cahors. *Pop.* 228. *Bur. de poste* de Gourdon.

Puycasquier, v. (*Gers*), arr. et cant. d'Auch, à 18 k. (4 l.) N. E. de cette ville, 31 k. (7 l.) O. p. N de Mauvesin, 13 k. (3 l.) S. S. E. de Fleurence. *Pop.* 806. *Bur. de poste* d'Auch.

Puydaniel, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. d'Auterive, à 21 k. (4 l. ¾) de Rieux, 30 kil. (6 l. ¾) de Toulouse. *Popul.* 349. *Bureau de poste* d'Auterive.

Puydarrieux, v. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. de Tarbe, cant. de Trie, à 27 k. (6 l.) de Tarbe. *Pop.* comp. celle de la Penne, 722. *Bur. de p.* de Trie.

Puye (la), v. (*Vienne*), arr. de Châtellerault, canton de Pleumartin, à 25 k. (5 l. ¾) de Châtellerault, 31 k. (7 l.) de Poitiers. *Pop.* 349. *B. de p.* de Chauvigny.

Puy-Laurens, v. (*Lozère*), arr. de Mende, cant. de Villefort, à 11 k. (2 l. ⅔) de cet endroit, 30 k. (6 l. ¾) de Mende. *Pop.* 210. *Bur. de poste* de Villefort.

Puy-Laurens, ville (*Tarn*), arr. de Lavaur, ch.-l. de cant., à 18 k. (4 l.) O. de Castres, 22 k. (5 l.) S. E. de Lavaur. Long. 19. 42. lat. 43. 34. Cette ville, qui avoit autrefois ses seigneurs particuliers, relevoit des comtes de Toulouse : elle fut érigée en duché par Louis XIII, en faveur de la nièce du cardinal de Richelieu. Puy-Laurens fut occupée et fortifiée par les protestans au 16ᵉ siècle ; mais les fortifications furent rasées en 1629. Les calvinistes y avoient établi une académie des sciences, qui fut supprimée après la révocation de l'édit de Nantes. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 5109. *Bureau de poste.*

Puylauron, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Castel-Sarrasin, cant. de Villebrumier, à 34 k. (7 l. ⅔) de Castel-Sarrasin, 36 kil. (8 l.) de Toulouse. *Pop.* compr. celle de la Vinousse, 350. *B. de poste* de Montauban, dép. du Lot.

Puymarault, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Rochefort, cant. de Surgères, à 24 k. (5 l. ½) de Rochefort, 4 myr. (10 l. ¼) de Saintes. *Popul.* 580. *Bur. de p.* de Surgères.

Puy-Martin, v. (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Champagnac-de-Bel-Air, comm. de Jumilhac-de-Cole, à 13 k. (3 l.) de Thiviers, 18 k. (4 l.) de Nontron. *Pop.* compr. celle de Jumilhac-de-Cole, 276. *B. de poste* de Thiviers.

Puymasson, v. (*Lot-et-Gar.*), arr. d'Agen, cant. de Port-Sainte-Marie, comm. de Clermont, à 6 k. (1 l. ½) de Port-Sainte-Marie, 11 k. (2 l. ¾) d'Agen. *Pop.* compr. celle de Clermont, 1354. *Bur. de poste* de Port-Sainte-Marie.

Puymaufray, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Ste.-Hermine, sur le Lay, à 27 k. (6 l.) de la Roche-sur-Yon et de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 324. *Bur. de poste* de Saint-Herment.

Puymeras, v. (*Vaucluse*), arr. d'Orange, cant. de Vaison, à 27 k. (6 l.) N. de Carpentras, 5 kil. (1 l. ¼) N. E. de Vaison, 41 k. (9 l. ¼) d'Avignon. *Popul.* 557. *Bur. de poste* de Carpentras.

Puymiclan, b. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Seiches, à 11 k. (2 l. ⅔) de Marmande, 42 k. (9 l. ½) d'Agen. *Pop.* 1030. *Bur. de poste* de Marmande.

Puymirol, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, ch.-l. de cant., sur la côte, près la Seauve, à 14 k. (3 l. ¼) E. d'Agen, 21 k. (2 l. ⅔) N. O. de Valence, 11 k. (2 l. ¾) O. de Castel-Sagrat. *Pop.* 4647. *Bur. de poste* de la Magistère.

Puymoisson, v. (*Basses-Alpes*). *Voyez* Puimoisson.

Puyo, v. (*Landes*), arrond. de Mont-de-Marsan, cant. de Villeneuve-de-Marsan, à 4 k. (1 l.) de Villeneuve, 15 kil. (3 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 990. *Bur. de poste* de Mont-de-Marsan.

Puyoo, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. d'Orthez, près le gave de Pau, à 11 k. (2 l. ¾) d'Orthez, 5 myr. (11 l. ⅔) de Pau. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 501. *Bur. de poste* d'Orthez. *Rel. de poste aux chevaux.*

Puyperoux, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de Blanzac, comm. d'Aigne, à 22 kil. (5 l.) d'Angoulême. *Popul.* compr. celle d'Aigne, 211. *Bureau de poste* de Blanzac.

Puyravault-les-Marais, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Chaillé-les-Marais, à 23 k. (5 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 397. *Bur. de poste* de Luçon.

Puyricard, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr., cant. et comm. d'Aix, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. On y récolte du vin. *Pop.* compr. celle d'Aix. *Bur. de poste* d'Aix.

Puységur, v. (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de Fleurence, à 9 k.

(2 l. ¼ de Lectour, 14 k. (3 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 223. *Bur. de poste* de Fleurence.

PUYSSEGUR, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Cadours, à 19 k. (4 l. ¼) de Grenade, 34 k. (7 l. ¾) de Toulouse. *Popul.* 192. *Bureau de poste* de Grenade-sur-Garonne.

PUYX (LE), v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Delle, à 21 k. (4 l. ¾) de Béfort, 6 myr. (14 l.) de Colmar. Il y a une mine de cuivre et argent près ce village. *Popul.* 245. *Bureau de poste* de Delle.

PUZEAUX, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Chaulnes, à 16 k. (3 l. ¾) de Péronne, 40 k. (9 l.) d'Amiens. *Pop.* 230. *Bur. de poste* de Lihons.

PUZIEUX, v. (*Meurthe*), arr. de Château-Salins, cant. de Delme, à 13 kil. (3 l.) de Château-Salins, 27 kil. (6 l.) de Nancy. *Pop.* 324. *Bur. de poste* de Château-Salins.

PY (LE), v. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. de Belpech, comm. de Puichairie, à 18 k. (4 l.) de Castelnaudary, 43 kil. (9 l. ⅔) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Puichairie, 153. *Bur. de p.* de Mirepoix, départ. de l'Arriège.

PY (LE), riv. (*Marne*), arr. de Sainte-Menéhould, cant. de Ville-sur-Tourbe. Sa source à l'E. de Sompy, coule à l'O., passe à Sompy, à Sainte-Marie, à Saint-Souplet, et se rend dans la Suippe au N. de Doutrian, à 11 k. (2 l. ¾) O. de Sompy.

PY, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. d'Olette, à 14 kil. (3 l. ¼) de Prades, 5 myr. (11 l. ⅓) de Perpignan. *Pop.* 495. *Bur. de p.* de Prades.

PYATTELAT (LA), riv. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. d'Arreau. Sa source à 16 k. (3 l. ⅔) S. E. d'Arreau, coule au N. O., et se rend dans la Neste, à 4 k. (1 l.) de sa source.

PYNGHEM, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. d'Asselt, comm. de Liedekerke, à 10 k. (2 l. ½) d'Alost, 19 k. (4 l. ¼) de Bruxelles. *Pop.* compr. celle de Liedekerke, 1389. *Bur. de Poste* d'Alost, départ. de l'Escaut.

PYRÉNÉES (BASSES).

Ce département est formé des ci-devant Béarn, Navarre, pays de Basque français, d'une partie de la Chalosse, et de l'élection des Landes. Il a pris son nom des montagnes qui l'avoisinent et de leur forme; car les Pyrénées, très-élevées dans le département des Hautes-Pyrénées, vont en s'abaissant d'une manière très-sensible du côté de la mer, à l'ouest.

Les bornes de ce département sont: au N., le département des Landes; à l'E., celui des Hautes-Pyrénées; au S., les Pyrénées, qui le séparent de l'Espagne; à l'O., la mer, faisant partie du golfe de Biscaye.

Ce département est presque tout montagnes ou vallées.

La superficie de ce département est d'environ 1,481,141 arpens carrés, ou 755,950 hectares; sa population est de 385,708 habitans; il est composé de 658 communes, et divisé en 5 arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en 40 cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Pau*. *Oléron*, *Mauléon*, *Bayonne et Orthez* sont les siéges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché de Bayonne, et dépend de la onzième division militaire, dont le commandant réside à Bordeaux. Il est du ressort de la cour d'appel séante à Bordéaux, et dans la 12e conservation forestière.

L'étendue en superficie des forêts est de 76,090 hectares 94 ares (149,000 arpens).

Les principales rivières sont: l'*Adour*, la *Bidouze*, la *Bidassoa*, la *Nivelle*. Il a été parlé précédemment de l'Adour, sa principale rivière.

Les principales villes sont *Pau*, *Bayonne*, *Orthez*, *Oléron*, *Mauléon*.

Les *rivières* et *ruisseaux* qui prennent leur source dans ce département sont: l'Aigue-Bère, l'Aigue-Longue, l'Aire, l'Alouze, l'Apphoura, l'Arnostegny, Arreq-de-Suet, l'Arriu-Beils, l'Arriu-de-Loubie, Arriu-du-Rose, Arriu-Grand, l'Arriu-Merde, l'Arriu-Gaston, l'Arriusé, l'Arriu-Mage, l'Arrongané, l'Arteu-de-Saint-Médart, l'Artouste, Gave-d'Aydius, le Bahus, la Baise, la Baleing, le Baniba, la Bartadères, la Bat, le Becs, la Belonce, le Bergons, le Biaret, la Bidouze, la Broussette, le Bruscos, le Cagaret, la Candeloup, la Canseitche, la Cazenave, la Chubugnoux, la Clamande, les Claveries, l'Estey, le Gabas, Gave-de-Gabas, Gaison ou Gave-de-Mauléon, Galsa-Gorrico-Erreca, le Gamboury, la Gamboury, le Gast, la Gausère, le Gé, le Geu, l'Habarnet, la Haspe, l'Hazard, l'Heims, l'Hermite, l'Herrère, l'Heuillède, les Hies, l'Hiboury, l'Hondanet, l'Honabeet, l'Huy-de-Béarn, l'Huy-de-France, la Jeule, le Jos, la Jusselé, la Julos, le Laa, le Laas, Labadie, la Layle, le Lagoin, le Landiston, Lassainoco-Erraca, Lestares, Larance, Larribous, la Larrie, Larroz, la Larus, Lasbureist, le Lasset, le Leubin, la Lau, la Lauloupech, la Laurence, le Lau, la Laussette, le Lauret, la Lauzette, le Layon, le Louron, la Loust, le Loust (*bis*), le Lech, le Lees, le Gros-Lees, le Loupietas, le Lourdius, le Lourtau, la Mielle, Miraille, le Nées, la Nive, la Nivelle, le Olhapar, l'Oubiras, l'Ousse, le Palus, la Phaice, le Pondeilly, le Regoulie, le Ruimajour, le Saleis, les Sallières, la Sauchèse, le Saugnet, la Souge, le Soularau, la Siust, le Subaigt, l'Usan, le Veot, la Veron.

Lacs: d'Aistainces, d'Aramont, d'Ance, d'Artouste, d'Aule, d'Ayons, de Bias, de Deux-Cons, Darmielasse, de l'Ours-Sarrouis.

Ruisseaux. Le Chante-Grenouille, Ru, la Lanneplaa, la petite Maa.

Canal de Lescart.

Montagnes. 216: savoir, l'Ahady, l'Ahounsbide, l'Ahunsqui, l'Aigary, l'Aige, Aiguillos, l'Aistaince, l'Albarakia, l'Aliette, d'Ance, l'Ance, l'Ancou, Col-d'Ancou, l'Ancu, l'Andrenie, Pic-d'Anie, Pic-d'Anie (*bis*), l'Anouiliase, l'Ansave, Appanitas, Sommet-d'Arc, l'Arcaleta, l'Arcasque, l'Archourdoy, l'Ardacoitchia; l'Argagnia, l'Arlas, l'Armia, l'Arnosteguy, l'Arradoy, l'Arre, l'Arriette, l'Arriste, d'Arrius, l'Arrintorte, Castel-Arrouge, l'Astobiseaux, l'Aspe, Astoabiscar, l'Attalairu, Atchulegui, Col-d'Aubisque, l'Aulra, l'Aulis, l'Aule, l'Ansaremeinly, l'Auterine, l'Ayous, la Bager, Bat-d'Aville, la Begosse, la Belchou, la Belhaudi, la Belligagna, la Benou, le Berca, la Bère, la Billari, la Binet, la Bisarée, Bosmendiette, la Boudout, Boula-de-Billères, Buzy, la Cachiquet, Caillou-du-Cnist, le Cambrillon, la Caparia, la Carante, le Castel, la Castel, Castel-Moubeit, Castel-Ousse, Castro, la Caube, la Cazcutre, le Cezy, le Chapora, la Choueille, le Codire, la Contende, la Cors, la Cosse, la Coste, la Couarde, la Couèque, Las-Courade, Curuthechegaigna, la Cujelate, l'Emharice, l'Ecraine, l'Ere, l'Erostate, l'Esmosse, les rouges Espalunguères, l'esne d'Esquit, l'Estibere, l'Ezcandray, la Gabedaille, la Gagota, la Gangue, la Gastellasabar, la Gazies, le Gerbé, le Gère, la Goulome, le Gourzy, le Grume, le Gursullon, l'Hendiamendi, l'Haussa, Las-Hercqs, l'Hido, l'Hilaque, le Hocha, l'Hourquette, l'Honerède, l'Honorice, l'Hourchille, l'Hourambur, Igoustabeguy, l'Ire, d'Iropil, l'Ispeguy, l'Ispey, l'Iturourdineta, l'Irève, le Jarra, le Jaura, la Jensane, Laccaramendy, la Locarde, la Lagnère, le Lambrets, Larandasaquia, de Larune, Larlacomendia, Lassarinenacu, Lasserques, la Lestaules, la Latte, la Latxia, Lauriburu, la Layens, le Leche, la Legora, Lehiutchagarratia, le Lers, Lesserateca, la Lixarra, Col-de-Loubie, la Lonesque, le Louis, la Louste, la Lurde, la Maille rouge, la Mandale, la Maubes, Col-de-Marieblanque, le Menaleu, le Mendibelsa, le Mendiburu, le Mendisahar, la Meschele, le Merdensou, la Mireseube, la Mentlarain, la Morocbe,

le Mougousson, le Mounhoua, la Munde, la Mussajou, la Nabails, la Nalatse, la Napale, l'Olipitcherreta, l'Orion, les Ounoucoult, l'Ounrel, l'Ourcoulou, l'Ourdina, Palamières-d'Harnansus, la Pombassive, les Pars, le Pedeber, la Pene-d'Ourdy, le Pétraube, la Pètre, Petrelègue, Petrejaine, Pic-du-Midi, Pierre-Saint-Martin, la Pierreleu, la Plaasegone, la Poma, l'Ourey, les Rouges, la Rue, le Saubec, Santa-Mandia, Saubé, la Scarpu, la Sesques, la Siboure, la Siesto, Siscours, la Soube, le Sollrimegagna, la Sourince, la Sada, Suslarry, Saint-Bria, Sainte-Colonne, Saint-Sauveur, Saint-Mont, la Trèbes, la Tume, l'Ursouia.

Landes appelées bois d'Asparren, d'Euche, Lambarre et Tiburène.

Vallées. Aspe, Baigorry, Baretons, Barlanes, Extre, Lantabat, Laurhibarre, Louron, Osson, Seuestre, Touls.

Forêts. du Benon, de Saint-Eugrace, de Gabas, da Haira, d'Isseaux, du Pact, etc. etc.

Productions. Ce département produit du seigle, du froment, de l'orge, de l'avoine, du millet, du maïs, dont les habitans font leur principale nourriture; des foins et du lin très-doux, qui sert à faire de superbes toiles, connues sous le nom de *toiles de Béarn*. Les fruits qu'on y recueille sont excellens, les coteaux sont couverts de vignes, qui donnent des vins en abondance, et d'une bonne qualité. Les vallées produisent d'excellens pâturages, où l'on engraisse beaucoup de bétail, principalement des chevaux, connus sous le nom de *Navarreins*; il y a beaucoup de gibier et des belles forêts, dont on tire des mâts et des bois de charpente et de construction. Les Pyrénées recèlent dans leur sein d'immenses richesses minérales : on trouve des mines d'argent, de cuivre, de fer de première qualité, et des carrières de marbre de diverses couleurs, de granit, d'albâtre, d'ardoise, ainsi que de pierre à bâtir. Depuis peu on y a découvert une mine de soufre, une de cobalt, et deux de charbons de terre. Il y a encore des sources d'eaux minérales.

Industrie. Le principal commerce de ce département consiste en vins, eaux-de-vie, bois, sel, fers, cochons, chevaux, mulets, bœufs, vaches, moutons, laines, salaisons, etc. Il y a plusieurs manufactures de gros draps, droguets, cadis, cordeillats, capas, couvertures, de bonneteries, de toiles et mouchoirs, de mousselinettes et basins, filatures de coton, papeteries, pelleteries, tanneries, mégisseries, etc.

Valeur en mètres des mesures de longueur et en ares des mesures agraires de ce département.

Mesures de longueur. Valeur en mètres.

La Canne, 1.8566
L'Empan, huitième de la canne, 0.2321

Mesures agraires. Valeur en ares.

L'Escat de 22 empans de côté, 0.26471
L'Arpent de 144 escats, 38.118
— de 40 escats, 10.588
— de 72 escats, 19.059
— de 144 perches carrées à ½ t. carré la perche, 13.675
— de 100 perches carrées, à 22 pieds, 51.072
— de 360 *id.*, à 1 tt. 4 t. pouces 6 t. pieds la perche, 23.931
— de 60 *id.*, à 3 ½ tt. la perche, 79.770
— de 400 *id.*, à 1 tt. 1 t. pieds 5 t. pouces la perche, 18.782
— de 666 toises carrées, 25.299

Les hommes illustres, célèbres ou fameux nés dans ce département, sont : Jacques *Abbadie*, célèbre ministre calviniste et doyen de Killaloé en Irlande, né à Nay en 1658, mort à Saint-Mary-bonne, près Londres, en 1728. On a de lui : *Traités de la Vérité de la religion chrétienne*, 2 vol. in-12; de *la Divinité de J. C.*, in-12; *l'Art de se connaître soi-même*, 2 vol.; *Vérité de la religion chrétienne réformée*, 2 volumes in-8°; *Triomphe de la providence et de la religion dans l'ouverture des sept fléaux par le fils de Dieu*, 1713, 4 vol. in-12; *Défense de la nation britannique contre l'auteur de l'Avis important aux réfugiés*, 1692, in-8°. — Théophile de *Bordeu*, professeur en médecine, médecin de l'hôpital de la Charité de Paris : né à Pau en 1722, mort en 1776. Il a donné : *Lettres sur les eaux minérales de Béarn*, 1746 et 1748, in-12; *Recherches anatomiques sur la position des glandes*, 1751; *Dissertation sur les eaux de Barèges par rapport aux écrouelles*, 1767, in-12; *Dissertation sur les crises*, 1755, in-12; *Recherches sur le pouls par rapport aux crises*, 1772, 4 vol. in-12; *Recherches sur quelques points de l'histoire de la médecine*, 1764, 2 vol. in-12; *Recherches sur le tissu muqueux ou l'organe cellulaire, et sur quelques maladies de poitrine*, 1766, in-12; *Traité des maladies chroniques*, in-8°; *Chilificationis historia*, 1731, in-12. — Jean de *Gassion*, né à Pau en 1609, maréchal de France, grand et vaillant capitaine, mort des suites d'un coup de mousquet qu'il avait reçu au siége de Lens en 1647. — *Henri IV*, né à Pau le 13 décembre 1553, grand capitaine, aussi magnanime que brave. Ayant abjuré le calvinisme, il répondit à ceux qui l'en blâmaient : *Ventre-saint-gris, Paris vaut bien une messe.* Il fut assassiné par Ravaillac, rue de la Ferronnerie en 1610. Son règne fut regretté par sa bonté, et par l'administration de Sully, qui était plutôt son ami que son ministre. Il laissa trois fils et trois filles de Marie de Médicis sa seconde femme, ou plutôt son unique épouse, puisque son premier mariage avec Marguerite de Valois fut déclaré nul. — Pierre *de Marca*, né à Pau en 1594, président au parlement de Pau, ensuite évêque, archevêque, ministre d'état, enfin archevêque de Paris, dont il ne put prendre possession, étant mort le jour même que ses bulles arrivèrent. — Le vicomte *d'Orte*, gouverneur de Bayonne : il épargna le sang des protestans à la Saint-Barthelemi, malgré l'ordre exprès de Charles IX, auquel il répondit : *Sire, j'ai communiqué la lettre de votre majesté à la garnison et aux habitans de cette ville, je n'y ai trouvé que de braves soldats, de bons citoyens, et pas un bourreau.* — Ignace-Gaston *Pardies*, jésuite, professeur de réthorique au collége de Louis-le-Grand à Paris, né à Pau en 1636, mort en 1675 d'une maladie contagieuse qu'il avait gagnée à Bicêtre en confessant et prêchant pendant les fêtes de Pâques. On a de lui : *Horologium Thaumanticum Duplex*. Paris, 1662; *Discours du mouvement local*, Paris, 1670, in-12: *Discours de la connaissance des bêtes*, *Elémens de géométrie*, etc. — Bertrand *Pelletier*, apothicaire à Paris, membre de l'académie des sciences, et de l'institut national pour la chimie : né à Bayonne en 1761, mort en l'an 5 (1797), âgé de 36 ans. Il a donné beaucoup de mémoires dans les journaux. Il étoit professeur de chimie à l'école polytechnique, et co-éditeur du journal de l'histoire naturelle. — Jean *de la Placerte*, né à Pontac en 1639, mort à Utrecht en 1718, ministre protestant, réfugié en Danemarck, auteur de *nouveaux Essais de morale*, 6 vol. in-12; *Traité de l'orgueil*; *Traité de la conscience*; *Traité de la restitution*; *la Communion dévote*; *Traité des bonnes œuvres en général*; *Traité de la foi divine*, etc. etc. — Jean *du Verger de Haurane*, abbé de Saint-Cyran, né à Bayonne en 1581, auteur de la *Somme des Fautes et faussetés capitales* contenues en la somme théologique du P. Garasse, des *Lettres spirituelles* 2 vol. in-4° ou in-8°, réimprimés à Lyon en 1679. *Apologie contre ceux qui disent qu'il n'est pas permis aux ecclésiastiques d'avoir recours aux armes en cas de nécessité*, in-8°, 1618. *Question royale*, où on examine *en quelle extrémité le sujet pourroit être obligé de conserver la vie du prince aux dépens de la sienne*, 1609, in-12, et beaucoup d'autres ouvrages : mort à Paris en 1645.

PYRÉNÉES (Hautes).

Ce département, formé du Bigorre, dépendant de la ci-devant province de Gascogne, est placé au pied des Pyrénées, et renferme une partie des plus hautes montagnes de cette chaîne. Il est borné au N. par le département du Gers; à l'E. par celui de la Haute-Garonne; au S. par les monts Pyrénées; à l'O. par le département des Basses-Pyrénées.

La superficie de ce département est d'environ 920,710 arpens carrés, ou 469,915 hectares. Sa population est de 206,680. Il est composé de quatre cents quatre-vingt-quatre communes, et divisé en trois arrondissemens communaux ou sous-préfectures, et en vingt-six cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Tarbe*. *Bagnères-de-Bigorre* et *Argelès* sont les siéges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché de Bayonne, et dépend de la 10ᵉ division militaire, dont le commandant réside à Toulouse : il est du ressort de la cour d'appel séante à Pau, département des

Basses-Pyrénées, et dans la 12e conservation forestière.

Il y a dans cette contrée beaucoup de torrens ou gaves.

Les principales villes sont Tarbe, Bagnères, Cautère et Barrèges, qui sont au S. dans les Pyrénées, et dont les eaux sont fort renommées, mais qui ne sont fréquentées que pendant le temps des eaux.

L'étendue en superficie des forêts de ce département est de 57,202 hectares 53 ares (118,74 arpens).

Rivières et *ruisseaux* qui prennent leurs sources dans ce département : l'Acun, l'Adour de Beaudan, l'Aguilas, l'Aigue Vive, l'Aigue-Blanque, l'Aiguette, l'Allier, l'Annileu, d'Aquila, l'Ardezent, l'Artique, l'Aube, l'Avesaguet, la Badet, la Baise de devant, la Baise de derrière, la Baissole, la Balancous, la Batelous, la Barade, la Barcaballée, la Barriqueau, de Bau, la Boues, de Bun, le Cambales, de Cambiele, le Canau, Gave-du-Canau, Cestrède, la Chelle, la Cier, la Clarbide, la Clarblanc, la Couplan, l'Eau de Maillet, l'Escoubons, les Escrabaris, l'Espiaube, d'Estaube, l'Esteux, la Fontette, le Fonfry, le Gabas, la Gailleste, la Galine, la Gaube, de Gavarnie, Gave-de-Gaube, la Geme-Braque, la Geme-Longue, la Geune, le Gers, la Gesse, la Gèze, la Gimonne, l'Hérastio, Gave-d'Holle, Gave-d'Illeu, la Juste, le Larredon, le Larret-devant, le Larret-derrière, le Larros, l'Artigau, la Lassarenne, Laube, la Laubis, la Laguet, le Lauta, la Lavade, la Lavedan, le Lavet, la Leaune, le Lechez, le Leix, la Lène, la Lesquedu, le Leup, la Liens, la Lise, le Lizon, la Losse, le Loureux, le Lourtau, la Lousse, le Lousonet, le Louzon, Gave-de-Lutour, la Luz, Gave-de-Marcadau, la Migoela, le Moudan, la Nesle-d'Aure, la Nistos, Gave-d'Ossonne, l'Oustaux, Gave-de-Pau, Pes, le Poey-Aspe, Praguères, la Piatfelat, les Rats, le Rimoulas, le Riounaiou, le Riupeiroux, la Sardaine, la Sasle, Sange, Sauce-dessus, la Save, la Savère, le Saucet, la Saux, le Soui, la Solle, la Sounère, le trasporis, Tourette.

Lacs. D'Aigue-Cluse, des Allias, d'Arratille, Aubert-Clapong, Baronde, Camon, de Cestrède, de Confatarre, le Dardiden, de Darieugrand, Dobert, Domar, Doredon, l'Escoubons, d'Estom, Estom-Soubiran, la Glaire, le Lacot, de Lestou, de Longue, des Laquettes, de Lestaig, de Loubasson, de Lourde, de Migoleu, de Saint-Orens, d'Oumar, de Pouirque, de Pouchergues, de Pouylaunt; les trois lacs de Remoulains, de Sarrouis, de Surgueu.

Canaux de Jespe, Lalaric.

Montagnes d'Abeille, les Agudes, Aiguède, des Aiguillons, l'Airne, Aix, Aizy, Alaut, Allias, Aragon, l'Arbizon, d'Arneille, d'Arouyet, l'Arratille, d'Arre, l'Arregion, d'Arrens, d'Arrouge, l'Artegus, d'Asle, l'Aube, d'Aube, l'Aubiste, l'Ayrne, d'Azet, d'Azun, la Balhe, le Bacheviron, la Badet, de Bages, de Baletous, la Barcaballée, de Baroude, la Bassa, la Basset, la Basse, la Bassise, Bassia-de-Pic, la Bastanet, Bastan-de-Pic, la Batchimale, Bay-de-la-Tour, la Belloc, Benasque, la Bergons, Biels-de-Port, la Blanc, Brada-de-l'Isine, Bugatet-de-Pic, la Bugaret, la Cabaliros, la Catch, Cambère-de-Pic, Casterille-de-Pic, Caussan, la Cambelong, la Cammèle, la Canibale, la Campanade, la Cardale, Bouque-de-Caute, la Cestrède, Clarbide-de-Port, Coartau, la Commelie, la Competroude, la Condoucet, Consaterre, la Courate, Crabe-de-Pic, Cubon-de-Pic, Culant-de-Pic, le Deudiden, Darieugrand, Dourdit, Eslinonouère, l'Escoubons, l'Escaute, Eslits-Pic, d'Espade, l'Esparros, l'Estaegnat, l'Estibel-Mala, Estiouzière, Eston-Soubiran, l'Estoudon, Estouet-Blanque, Estos, Eurey, Fachon, de Foufry, la Fure, Vislos-de-Pic, Gaube-de-Pic, Gèdre, Genos-du-Midi, Gès, Grand-Pic, d'Habillac, Haille, Haugarou, l'Hauradade, la Heas, l'Horbe. ede, l'Houeillerisse, Houmillas, Hourque, la Hourquette, l'Igau, l'Illers, Laas, Lameda, Latja, la Laze, Lescattes, Lestaignes, Lestibe, Leviste, Luzaube, Limouras, Lizey, Long-Pic, le Loria, la Magdelaine, Maillardon, Maillet, Marbore, la Marcadau, Maremmes, Maucapera, de May, la Mortargue, Montinau, la Miqueu, Montaigu, Monbula, Meya, Montférat, Midi-du-Pic, le Mouné, le Mont, Moudan, Méchant, le Né, l'Ossonne, Ouey, Oulaguère, la Ount sèche, d'Ourcy, les Paloumières, Pan, Petard, Peine-Blanche-de-Rouge, Peguère, la Perranta, Perseigne, Péterneille, Petit-Pic, Peyras, Peyrenne, Piau-de-Pic, Pinède-de-Port, la Pierra, Pierrefitte, Pocy-Aspe, Pocy-à-Ravie, Poucy-Mouron, Porcabora, Port-Vieux, Pourgue, Pourteau, Pouy-Millace, Pouytrêne, Quartau, Quios, la Rienne, de Rouge, la Sardey, Sancède, la Saugre, la Saussa, Sauve de Soulon, la Sèdres, la Serre, Serre-de-Sarustaeh, Serre-de-Portillon, Serre-Pouillac, Serreos, Sommet-de-la-Coste, Soulagnère, Soulan, Terrenère, Thou, Tosse, Trabesse, Tramadit, Tramessigues, Treport, Tromouse, Troumouse, Tucot-de-Sepet, Viscos-de-Pic.

Vallées d'Aure, d'Auzun, Barousse, Barrège, Bastan, Campan, Cautères, l'Ouson.

Forêts. Montannes, etc. etc.

Les montagnes de ce département fournissent de bons chevaux, ainsi que des ânes de belle race; ses vallées et le peu de plaines qui s'y trouvent ont de la fertilité: le seigle, le millet, le blé d'Espagne y croissent bien, et des simples rares et utiles, et de l'Amiante, etc. Le pâturage est excellent. On y trouve aussi des mines de fer, de plomb, de cuivre, et des carrières d'ardoise, du beau marbre vert de la vallée de Campan, recherchés pour les décorations extérieures. Les eaux thermales de Barrèges et de Bagnères attirent dans ce département, à chaque saison, un grand concours de monde.

Le commerce de ce département consiste en bœufs qu'on engraisse dans les vallées: la plus grande quantité s'envoie en France et en Aragon; le lin et les laines forment encore une branche assez considérable.

Il y a plusieurs manufactures d'étoffes de laine, et des fabriques de papiers qui ne sont pas dans une grande activité.

Valeur en mètres des mesures de longueur, et en ares des mesures agraires de ce département.

Mesures de longueur. Valeur en mètres.

La *Canne* dans les cantons de Tarbe, Bernac-Debat, Ossum, S.-Pé, Argelès, Juncalas, Préchas, S.-Savin, Aucun, Luz, Lourde, Ibos, Aubarède, Rabastens, Maubourguet, Castelnau-da-Rivière-basse, Lannemezan et Boug, S.-Séver-Rustaing, Bagnères, Castel-dau-Magnoac, et Vic, excepté Escaunetz et Villenave, 1.7046.

— dans les communes de Escaunetz, Villenave, canton de Vic, et dans le canton de Laurens, 1.8406.

— cantons de Campan et Tournay, 1.7866.

— cantons de Monléon, Sarrancolin, Bordères, Labarthe, Nestier et Arreau, 1.7326.

— canton de Trie, 1.7736

— de Galan, 1.7686.

— de Mauléon, 1.7726.

— de Violle, 1.7506.

Mesures agraires. Valeur en ares.

Journal. Les cantons de Tarbe (excepté Bours), de Pernac-Debat, Ossun (excepté Larmarque); les communes de Sarriac, Bazillac, Ugnoas, Tostat, Marsac, Villenave et Liac, au canton de Rabastens; de Larreule, au canton de Maubourguet, d'Antist et Montgaillard, au canton de Bagnères; et les communes du canton d'Ibos non portées dans les articles suivans, 22.435.

— communes de Bours, au canton de Tarbe; Tarastech, au canton d'Ibos; Siarrouy, Artagnan et Laffitole, au canton de Vic; le canton d'Aubarède, excepté Bouilh-Darré, Chelle-de-Bas et Goudon; le canton de Rabastens, excepté les communes comprises dans l'article précédent; communes de Mausan, Peyrun, Leméac, Labarthe, Trouley et Bouilh-Devant, au canton de St.-Séver Rustaing; canton de Bourg, excepté les communes de Bettes, Bonnemason, Escaunetz et Escots; et dans les communes de Castelnau-Magonac, Ariés, Campusan, Cartères, Cisos, Devèze, Espenan, Haulong, Organ, Sarriac, Maridan, et Vieusos, au canton de Castelnau-Magnoac, 25.527.

— Lamarque, au canton d'Ossun; St.-Pé, Argelès, Juncalas, Préchac, Sireix, Arras et S.-Savin, au canton d'Aucun; les cantons de Luz et de Lourde; et la commune de Neuilh, au canton de Bagnères, 18.762.

— Le canton d'Aucun, à l'exception des communes portées en l'article précédent, 17.972.

— Gardères, Luquet et Séron, au canton d'Ibos, 35.463.

— Escaunetz et Villenave, au canton de Vic, 56.954.

— Bouilh-Darré et Chelle-de-Bas, au canton d'Aubarède; Buzon, au canton de Rabasteus; Mauvezin, au canton de Lannemazan; St.-Séver-Rustaing, Sé-

nac-la-Hiteau, Maseroles, Estampures, Fréchèdes et Monmoulons, au canton de St.-Séver-Rustaing; et les communes du canton de Castelnau-Magnoac, non comprises dans l'article 2, 28.699.
— Goudon, au canton d'Aubarède, 51.91.
— Maubourguet, Estirac, Sombrun et Lahitte, au canton de Maubourguet ; S.-Lanne, Soubleeause, Hagedet, Lascazères et Villefranque, au canton de Castelnau-Rivière-basse, 33.342.
— Sauveterre, au canton de Maubourguet, 29.179.
— Auribal, même canton, 29.309.
— Labatut et Caussad, *id.* 37.644.
— Vidouze et Riagosse, canton *id.* et Castelnau, canton de Castelnau-Rivière-basse, 93.781.
— Maridan et Heres, canton *id.* 39.076.
— Campan, au canton de ce nom, 22.355.
— Asté, Beaudéan et Gerde, canton *id.* 19.943.
— Canton de Lannemazan, excepté Mauvezin, 26.047.
— Villemur, Lalanne et Bajourdan, au canton de Monléon, 24.766.
— Monléon, Arné et autres communes du même canton, 24.016.
— Trie, 28.179.
— Antin, Rugard, Betmont, Lubret, Luby et Villembits, au canton de Trie, 24.656.
— S.-Luc, canton *id.* 31.45.
— Vidou, *id.* 36.984.
— autres communes du même canton, 24,596.
— Galan, Galles, Recourt et Tournous, au canton de Galan, 14.009.
— Bourrepaux, Castelbajac, Bonnafon, Sentoux et Libaros, canton *id.* 15.76.
— Montestruc et Bernadet, canton *idem*, 21.544
— Pommarous et Bégole, au canton de Tournay, 25.557.
— autres communes du même canton, 25.017.
— Castillon, Chelle-Espou et Cieutat, au canton de Bourg, 26.047.
— Bettes, Bonnemazon, Escaumetz et Ecots, canton *idem*, 20.353.
— les communes du canton de Bagnères, non portées dans les articles précédens, 20.353.
— canton de Sarrancolin, 24.016.
— canton de Saint-Laurens, 27.098.
— *idem* de Bordères, 20.173.
— de Mauléon, 25.708.
— Generest, Lombie, Tébiran et Jaunac, au canton de Nestier, 26.777.
— autres communes du même canton, 24.016.
— canton de Vielle, 24.516.
— d'Arreau, 20.174.

Nota. Dans quelques cantons de ce département, on compte aussi par arpent. L'arpent est composé alors de quatre journaux. Dans quelques endroits le journal se nomme aussi sac : ses divisions ordinaires sont la mesure, la canne et le pan. Il y a des lieux où les subdivisions du journal prennent les noms d'once, place, coupe, coupeau, latte, pugnère, escat ; mais ces subdivisions ne suivent point de marche régulière.

PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Ce département prend son nom de la partie des Pyrénées qu'il occupe. Il renferme l'ancienne province du Roussillon.

Les bornes de ce département sont, au N., les départemens de l'Arriège et de l'Aude ; à l'E., la mer ; au S., les monts Pyrénées.

La superficie de ce département est d'environ 806,013 arpens carrés ou 411,376 hectares. Sa population est de 117,764. Il est composé de deux cent cinquante-trois communes, et divisé en trois arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en dix-sept cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Perpignan*. *Céret* et *Prades* sont les siéges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché de *Carcassonne*, et dépend de la 10e division militaire, dont le commandant réside à Toulouse. Il est du ressort de la cour d'appel séant à Montpellier, département de l'Hérault, et dans la 14e conservation forestière.

L'étendue en superficie des forêts est de 23,927 hectares 53 ares (46,880 arpens).

La principale rivière est le Tet, qui prend sa source dans les montagnes, coule à l'E., arrose Perpignan, et se jette peu après dans la mer.

Les principales villes sont *Perpignan*, *Prades*, *Céret*, *le Port-Vendres et Mont-Libre.*

Rivières qui prennent leurs sources dans ce département : la Balcère, le Baladra, la Basse, la Boulès, la Cabrils, les Canals, la Candal, le Cantarana, la Caranса, la Castellane, la Desix, l'Epineuse, l'Err, Lecherque, la Lantilla, la Malassas, la Massane, la Mauri, la Nègre, la Pasquette, la Pasquette petite, le Pratou Pralague, le Réart, le Riel, le Roboul, le Rom, la Sègre, le Tech, le Tet, la Vail, la Valmagne, la Vanera.

Étangs de la source de l'Aude, de Campouret, de Cartille, Leucate, de Sainte-Mazaire.

Montagnes. Le Besive, de Cambrasdas, le Colmija, Col-de-Coulade, Gours, la Jeganne, Lescate, de Madonne, Mareut, la Mène, la Naufons, Nyer, d'Orbania, de Prats, Prats-de-Col, le Puy-Prigne, la Peugnal.

Roc de Fenouillet.

Vallées de Counac, de Galba,

Forêts de la Matte, etc. etc.

Canal de Gly.

Ce pays, quoique situé en partie dans les montagnes, produit des grains, des vins chauds et forts en couleur, des fruits, de la laine, de la soie, du miel, des olives, des oranges, du millet, du lin, du chanvre et des légumes ; des melons d'hiver et d'été. Il y a peu de vaches : on nourrit beaucoup de moutons ; la volaille, les pigeons, les perdrix et les cailles y sont d'un goût excellent.

La mer qui baigne la côte y est très-poissonneuse ; on fait du sel auprès de Canet et de l'étang de *Saint-Nazaire* ; le bois est rare dans ce département : l'étendue en superficie des forêts est de 23,927 hectares 53 ares (46,880 arpens).

On fait dans plusieurs cantons des parfums et des savonnettes ; il s'y fait aussi le commerce de piastres, l'exportation des bestiaux en Espagne, et des vins à l'étranger et dans l'intérieur ; on y vend des laines et des fers, des soies, des blés, du millet, etc. etc. Il y a des mines de fer, une mine d'antimoine, des mines de houille, des granits et carrières de pierres pour la chaux.

Valeur en mètres des mesures de longueur, et en ares des mesures agraires de ce département.

Mesures de longueur. Valeur en mètres.

La *Canne*, 1.9879.
Le *Pan*, huitième de la canne, 0.24848.

Mesures agraires. Valeur en ares.

L'*Ayminate* de 1600 cannes carrées, 63.225.
— de 1500 cannes carrées, 59.273.
— de 1200 *id.* 47.419.
Le *Journal* de 900 *id.* 55.564.
La *Cartonate*, quart du journal, 8.891.
La *Cétérée* de 808 ½ canne car. 31.948.
— de 1024 *id.* 40,463
— de 1060 *id.* 41.887

Nota. L'ayminate se divise en deux demi-ayminates et en quatre cartonates. La cétérée se divise en quatre quarterées, et la quarterée en huit boisseaux. Dans le ci-devant Roussillon, l'ayminate est de 1500 cannes ; dans le ci-devant Valespir de 1600 ; dans le canton d'Estagel de 1200 : on fait usage de l'une ou de l'autre de ces mesures, selon l'espèce des terrains.

Les hommes illustres, célèbres ou fameux nés dans ce département sont : Jean *Blanc*, premier consul de Perpignan, qu'il défendit huit mois après que Jean II, roi d'Aragon, lui eut permis de la rendre aux Français qui l'assiégeaient en 1474, et qui finirent par le forcer de leur en ouvrir les portes. Son fils unique ayant été pris dans une sortie, les généraux ennemis lui firent dire *que s'il ne rendoit la place, ils le feroient massacrer à leurs yeux.* Il leur fit répondre que sa fidélité pour son maître étoit supérieure à sa tendresse pour son fils ; et que s'il leur manquoit des armes pour lui ôter la vie, il leur enverroit son propre poignard. Jean *Blanc* perdit par cette générosité son fils unique. On souffrit dans ce siége tout ce que la faim a de plus cruel : les chevaux, les chiens, les rats, les cuirs, etc. servirent de nourriture aux assiégés. Cette défense immortalisa Jean *Blanc*, et mérita à Perpignan le titre de *très-fidelle.* — *Dugommier*, bon général, qui n'ayant à Gillette en Italie, que 600 hommes sans artillerie, combattit pendant dix heures 4,000 Autrichiens, Croates et Piémontais, soutenus par six pièces de canon, en tua

un grand nombre, et leur fit beaucoup de prisonniers, le 27 vendémiaire an 2, (19 octobre 1793), le premier brumaire suivant, (28 octobre), avec 900 hommes, il défit 5,000 ennemis à Utel, après onze heures de combat; il expulsa 10,000 Espagnols du village d'Oms, et leur enleva les gorges et le pont de Céret, ainsi que la redoute de Montesquieu, avec 200 pièces de canons, après avoir gagné sur eux la bataille des Albères; il fut blessé dans une sortie de la garnison de Collioure, qu'il repoussa le 27 floréal an 2 (17 mai 1794). Le 7 prairial suivant (26 mai), il fit prisonniers 7,000 Espagnols, et s'empara de toute l'artillerie ennemie. A Saint-Laurent de la Mouga, il remporta la victoire sur les Espagnols, dont 2,500 furent tués, et 50,000 prirent la fuite. Ce brave général, *né à* Perpignan, mourut glorieusement d'un coup d'obus à la bataille de St.-Sébastien, gagnée sur les Espagnols le 27 brumaire an 2 (18 novembre 1794). — Hyacinthe *Rigaud*, surnommé le Van-Dick de la France, peintre en portraits, directeur de l'académie de peinture: né à Perpignan en 1663; mort à Paris en 1743.

Pys, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Rieux, comm. de Latrape, près Launac, riv. à 8 k. (2 l.) de Rieux, 46 k. (9 l.) de Toulouse. *Pop.* compr. celle de Latrape et dépendances, 658. *Bur. de poste* de Rieux.

Pys, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. d'Albert, à 22 kil. (5 l.) de Péronne, et 40 k. (9 l.) d'Amiens. *Pop.* 404. *Bur. de p.* de Bapaume, dép. du Pas-de-Calais.

Q

Quadrat, v. (*Roër*), arrond. de Cologne, canton de Bergheim. *Popul.* 310.

Quadrecht, v. (*Escaut*), arr. de Gand, cant. d'Oosterzeele, comm. de Gysenzeel, à 10 k. (2 l. ½) de Gand. *Pop.* compr. celle de Gysenzeel, 435. *Bur. de poste* de Gand. *Relais de poste aux chevaux.*

Quaeremont, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Renaix, à 6 k. (1 l. ½) O. N. O. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) E. p. N. d'Avelghem, 36 k. (8 l.) S. p. O. de Gand. *Pop.* 1395. *Bur. de poste* d'Oudenarde.

Quaet-Mechlen, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. d'Hasselt, cant. de Beringen, à 7 k. (1 l. ¾) N. O. de cet endroit, 14 kil. (3 l. ¼) N. p. E. de Diest, 5 myr. (10 l. ¾) N. O. de Maëstricht. *Pop.* 837. *Bur. de poste* d'Asselt.

Quaetipre, v. (*Nord*), arr. et cant. de Bergues, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 8 myr. (17 l. ½) de Douay. *Pop.* 1646. *Bur. de poste* de Bergues.

Quagluisso, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, sur la rive gauche de la Chiusella, à 10 kil. (2 l. ½) S. O. d'Ivrée. *P.* 435. *Bur. de poste* d'Ivrée.

Quaichhambach, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Annweiler, près la Queich, à 2 k. (½ l.) E. p. N. d'Annweiler, 8 k. (2 l.) O. p. N. de Landau, 8 myr. (18 l. ¾) S. de Mayence. *Pop.* 157.

Quairoy (pic de), montagne, (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, à 10 kil. (2 l. ½) S. p. O. de cet endroit.

Quaix, v. (*Isère*), arr. et cant. nord de Grenoble, près la Vence, à 10 k. (2 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 720. *Bur. de poste* de Grenoble.

Quaizes (les), v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Gaillon, commune d'Ailly, à 5 k. (1 l. ¼) de Gaillon, 9 k. (2 l. ¼) de Louviers. *Pop.* compr. celle d'Ailly, 1175. *Bur. de poste* de Gaillon.

Qualbourg, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Calcar, à 8 kil. (2 l.) N. O. de cette ville, 3 kil. (¾ de l.) S. de Clèves, 10 myr. (23 l.) d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 148.

Qualtozdio, v. (*Marengo*), arr. d'Alexandrie, sur un ruisseau qui se jette dans le Tanaro sur le chemin d'Alexandrie à Asti, à 22 k. (5 l.) O. d'Alexandrie. *Pop.* compr. celle de Garaita, 1131. *Bureau de poste* d'Alexandrie.

Quantilly, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Menetou, à 15 k. (3 l. ½) de Bourges. *Popul.* 763. *Bur. de poste* de Bourges.

Quarante, b. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Capestang, à 21 k. (4 l. ¾) de Béziers, 36 kilom. (8 l.) de Montpellier. Il y avoit une abbaye commendataire d'hommes de l'ordre de St.-Augustin, fondée dans le 11[e] siècle. On y exploite du plâtre gris. *Pop.* 1061. *Bur. de poste* de St.-Chinian.

Quarauti, v. (*Tanaro*), arr. d'Acqui, canton d'Incisa, sur une hauteur, près de la Bormida, à 10 k. (2 l. ½) N. d'Acqui. *Pop.* 360. *Bur. de poste* d'Asti.

Quarebbe, v. (*Dyle*), arr. et cant. de Louvain, comm. d'Erps, à 7 kil. (1 l. ¾) O. d'Herent, 9 k. (2 l. ¼) E. p. S. de Vilvorde, 16 k. (3 l. ¾) E. N. E. de Bruxelles. *Pop.* compr. celle d'Erps, 1053. *Bur. de poste* de Louvain.

Quaregna, v. (*Sesia*), arr. de Bielle, canton de Cossato, sur une colline, à 18 kil. (4 l.) N. E. de Bielle. *Pop.* 296. *Bureau de poste* de Bielle.

Quaregnon, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, cant. de Boussu, à 3 kil. (¾ de l.) N. de Paturages, 3 k. (¾ de l.) E. de St.-Ghislain, 6 k. (1 l. ½) O. p. S. de Mons. *Pop.* 2001. *Bur. de poste* de Mons.

Quaremont, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Renaix, à 10 kil. (2 l. ½) d'Oudenarde. *Pop.* 1395. *Bur. de poste* d'Oudenarde.

Quargnento, v. (*Marengo*), arr. d'Alexandrie, près la source d'un ruisseau qui passe à Solerio, à 13 kil. (3 l.) N. O. d'Alexandrie. *Popul.* 2005. *Bureau de poste* d'Alexandrie.

Quarouble, v. (*Nord*). *Voyez* Courouble.

Quarqueirane (*Var*). *Voyez* St.-Vincent-de-Carquairanne.

Quarre (le), lac (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oysans, au pied de la Montagne des Sept-Lacs, à 22 k. (5 l.) N. p. E. de Bourg-d'Oysans. Il a 584 mètres (300 toises) carrés.

Quarre, fort (*Var*), arrond. de Grasse, cant. d'Antibes, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville. *Bur. de poste* d'Antibes.

Quarré-les-Tombes, v. (*Yonne*), arr. d'Avallon, ch.-l. de cant., à 14 k. (3 l. ½) S. S. E. de cette ville, 6 myr. (13 l.) S. E. d'Auxerre, 20 k. (4 l. ½) N. O. de Saulieu. Ce village étoit remarquable par la grande quantité d'anciens tombeaux qu'on y voyoit, et au sujet desquels *Bocquillon* et *Moreau*, ont publié des dissertations assez différentes. *Pop.* 1775. *Bur. de poste* d'Avallon.

Quarreux, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de Spa, comm. de la Reid, à 10 k. (2 l. ½) de Spa. *Pop.* compr. celle de la Reid, 1709. *Bur. de poste* de Spa.

Quart, v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Fayence, comm. de Tourettes, à 21 kil. (4 l. ¾) de Draguignan, 3 kilom. (¾ de l.) de Fayence. *Popul.* compr. celle de Tourrettes, 632. *Bur. de poste* de Draguignan.

Quart-de-Commanderie, v. (*Loire*), arr. Moutbrison, cant. de St.Jean de Soleymieux. *Pop.* 760. *Bur. de poste* de Montbrisou.

Quartau (pic de), mont. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. d'Arreau, à 23 k. (5 l. ⅔) S. p. E. de cet endroit. Elle a du N. O. au S. E. 1 k. (⅓ de l.) de long.

Quartes, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Celles, à 8 k. (2 l.) S. S. E. de cet endroit 10 kil. (2 l. ½) N. O. de Leuze, 39 kil. (8 l. ¾) N. O. de Mons. *Pop.* 279. *Bureau de poste* de Tournai.

Quarti, v. (*Marengo*), arrond. de Casal, sur le penchant d'une colline, près du torrent de Stura, à 6 kil. (1 l. ½) S. O. de Casal. *Pop.* 574.

Quartier, v. (*Var*), arr. de Grasse, canton et comm. de Saint-Vallier, à 5 k. (1 l. ¼) de Grasse, 3 k. (¾ de l.) de St.-Vallier. *Pop.* compr. celle de St.-Vallier, 508. *Bur. de poste* de Grasse.

Quartier (le), v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, canton de Pionsat, à 7 k. (1 l. ⅔) de Montaigu, 4 myr. (10 l. ⅓) de Clermont. *Pop.* 832. *Bur. de poste* de Montaigu.

Quartier. Sous la monarchie, ce terme de généalogie signifioit chaque degré d'ordre de succession des descendans dans une ligne ou famille. Un homme étoit réputé de bonne noblesse quand il prouvoit quatre quartiers, tant du côté paternel que du côté maternel.

Quartiers (les quatre), v. (*Roër*), arr. de Crevelt, cant. de Rheimberg. *Pop.* 342.

Quartinier. Sous la monarchie, officier municipal, chargé de faire exécuter les ordonnances et mandemens du bureau de la ville, et d'y exercer certaines fonctions de police. On appeloit ces préposés *quartiniers*, parce que dans l'origine ils étoient seulement quatre, nombre des parties ou *quartiers* qui formoient la division de Paris. Il y en avoit quinze en 1789. Ces quartiers étoient le Luxembourg, le Palais-Royal, St.-Germain-des-Prés, l'île Notre-Dame, le Marais, Sainte-Geneviève, la Sorbonne, St.-Denis, la Cité, le Louvre, St.-Eustache, les Saints-Innocens, l'Hôtel-de-Ville, Saint-Martin, les Halles. Les *quartiniers* n'étoient pas obligés de demeurer dans le quartier où ils faisoient leur service; ils avoient part à l'élection des échevins; ils pouvoient eux-mêmes parvenir à l'échevinage.

Quarto, v. (*Marengo*), arrond. de Casal, sur la croupe d'une haute colline, au bord d'un ruisseau qui se jette dans le Tanaro, à 6 k. (1 l. ½) E. d'Asti. *Pop.* 248.

Quasquara, v. (*Liamone*), arr. d'Ajaccio, cant. d'Ornano, à 21 k. (4 l. ¾) d'Ajaccio, 30 k. (6 l. ⅔) de Sarteue.. *Pop.* 417.

Quatervau, v. (*Loiret*), arr. de Pithiviers, cant. de Bazoches-les-Galerandes, comm. d'Autruy, à 5 k. (1 l. ¼) d'Angerville, 19 k. (4 l. ¼) de Pithiviers. *Pop.* compr. celle d'Autruy, 800. *Bur. de poste* d'Angerville, départem. de Seine-et-Oise.

Quatre-Ages, v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Pont-de-l'Arche, comm. de Martot, à 6 k. (1 l. ½) de Pont-de-l'Arche, 11 k. (2 l. ¾) de Louviers. *Pop.* compr. celle de Martot, 184. *Bureau de poste* de Pont-de-l'Arche.

Quatre-Champs, v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Vouziers, près la Fournelle, à 6 k. (1 l. ½) de Vouziers, 37 k. (8 l. ¼) de Charleville. *Pop.* 446. *Bur. de poste* de Vouziers.

Quatre-Favrils, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Trun, à 18 kil. (4 l.) d'Argentan, 5 myr. (12 l.) d'Alençon. *Pop.* 107. *Bur. de poste* d'Argentan.

Quatre-Hêtres (les), village (*Seine-Inférieure*), arr. et cant. de Gournay, comm. de Bezancourt, à 9 kil. (2 l. ¼) de Gournay. *Popul.* compr. celle de Bezancourt, 1107. *Bureau de poste* de Gournay.

Quatre-Mailly (les), *ou* Mailly, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. d'Auxonne, près la Saone, à 7 k. (1 l. ⅔) de St.-Jean-de-Losne, 31 kil. (7 l.) de Dijon. *Pop.* 1172. *Bur. de p.* d'Auxonne.

Quatre-Mares, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Grand-Couronne, comm. de Saint-Etienne-de-Rouvray, à 5 k. (1 l. ¼) de Rouen, 8 kil. (2 l.) de Grand-Couronne. *Popul.* compr. celle de St.-Etienne-de-Rouvray, 1419. *Bur. de poste* de Rouen.

Quatre-Marre, v. (*Eure*), arr. et cant. de Louviers, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville, 19 k. (4 l. ¼) d'Evreux. *Popul.* 422. *Bur. de poste* de Louviers.

Quatre-Piliers (les), village (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Montfort, comm. de Millemont, à 5 k. (1 l. ¼) de la Queue, 27 kil. (6 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Millemont, 101. *Bur. de poste* de la Queue.

Quatre-Puits, v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Bretheville-sur-l'Aize, à 20 k. (4 l. ½) de Falaise, 21 k. (4 l. ⅔) de Caen. *Pop.* 64. *Bur. de poste* de Croissanville.

Quatre-Vallées (les). C'étoit un petit pays du ci-dev. Armagnac, situé au midi de cette province, entre le Bigorre au couchant, l'Asterac au septentrion, le Comminge au levant et les Pyrénées au midi : Castelnau-de-Magnoac en étoit le chef-lieu. Les quatre vallées que ce pays contient, sont le val d'Aure, le val de Barousse, le val de Magnoac et le val de Neste : elles formoient ensemble un pays d'états et abonné, dont les assemblées se tenoient tous les ans à Castelnau-de-Magnoac, et c'étoit le sénéchal du pays qui y présidoit. L'air que l'on respire dans ces cantons est fort sain; mais le climat y est plus froid que tempéré. La grande Neste arrose la plus grande partie de ce pays, d'ailleurs coupé par un grand nombre de ruisseaux qui, par leur jonction dans l'Armagnac, forment des rivières. Le territoire est peu fertile dans les Quatre-Vallées, et il n'y a guère que des pâturages. On trouve beaucoup de simples : les montagnes y sont couvertes de bois propres à la construction et à la charpente. Il y a des carrières de marbre, des mines de fer et des eaux minérales.

Dans la vallée d'Aure, au pied des monts Pyrénées, on découvre le saramolin qui est gris, jaune, ou d'un rouge couleur de sang, et transparent comme l'agate. Les mines de fer sont situées près du mont Agella, dans la même vallée. Il y a une mine de plomb mêlée de pierres azurées, et une carrière de marbre blanc. Ces quatre vallées font partie du départ. des Hautes-Pyrénées, où l'on trouve les productions, l'industrie, le commerce, etc.

Quatre-Vents (les), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de St.-André, commune de la Boissière, à 18 kil. (4 l.) d'Evreux, 6 k. (1 l. ½) de St.-André. *Pop.* compr. celle de la Boissière, 242. *Bur. de p.* d'Evreux.

Quatre-Vents (les), hameau (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Coudray-St.-Germer, commune de St.-Aubin, à 14 kil. (3 l. ¼) de de Beauvais, 4 kil. (1 l.) de Cou-

dray-St.-Germer. *Pop.* compr. celle de St.-Aubin, 419. *Bur. de poste* de Beauvais.

QUATRE-VENTS (LES), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, comm. de Boissy-sous-St.-Yon, à 5 k. (1 l. ¼) d'Arpajon, 14 kil. (3 l. ¼) d'Etampes. *Popul.* compr. celle de Boissy, 890. *Bur. de p.* d'Arpajon.

QUATREVAUX, forêt (*Charente*), arrond. d'Angoulême, cant. de la Rochefoucault, à 4 k. (1 l.) N. de cet endroit. Elle a 2,920 mètres (1,400 toises) carrés.

QUAY (LE), v. (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Beauvoir, comm. de Notre-Dame-du-Mont, à 7 k. (1 l. ¾) de Beauvoir, 5 myr. (11 l. ½) des Sables-d'Olonne. *Pop.* compr. celle de Notre-Dame-du-Mont, 1831. *Bur. de poste* de Beauvoir.

QUAZENHEIM, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Truchtersheim, à 13 kil. (3 l.) de Strasbourg. *Pop.* 312. *Bur. de poste* de Strasbourg.

QUEANT, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Marquion, à 13 kil. (3 l.) de Bapaume, 20 kil. (4 l. ½) d'Arras. *Pop.* 707. *Bur. de poste* de Bapaume.

QUEAUX, v. (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. de l'Isle-Jourdain, près la Vienne, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Montmorillon, 38 kil. (8 l. ½) de Poitiers. *Popul.* 1195. *Bur. de poste* de l'Isle-Jourdain.

QUEBRIAC, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, canton de Hédé, à 23 k. (5 l. ¼) de Dol, 29 k. (6 l. ½) de Rennes, *Pop.* compr. celle de St.-Meloir-sous-Hédé, 1280. *Bur. de poste* de Hédé.

QUEDERSBACH, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, canton de Landstuhl, à 6 kil. (1 l. ½) E. S. E. de cet endroit, 10 kil. (2 l. ½) O. p. S. de Kaiserslautern, 7 myr. (16 l. ½) S. O. de Mayence. *Pop.* 344. *Bur. de p.* de Kaiserslautern.

QUEDILLAC, v. (*Ille-et-Vilaine*), arrond. de Montfort, cant. de St.-Méen, à 19 k. (4 l. ¼) de Montfort, 37 k. (8 l. ½) de Rennes. *P.* 1598. *Bur. de poste* de Montauban.

QUEICHEIM, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, cant. de Landau, près la ligne de fortification et près la Queich, à 22 k. (5 l.) de Weissembourg, 7 myriam. (16 l. ¾) de Strasbourg. *Pop.* 346. *Bur. de poste* de Landau.

QUEIGE, bourg (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, cant. de Beaufort, sur le Doron, à 23 kil. (5 l. ¼) de Moutiers, 32 k. (7 l. ¼) de Chambéry. *Pop.* 1418. *Bur. de poste* de Conflans.

QUEIL, v. (*Gironde*). *Voyez* ST.-GENÈS-DE-QUEUIL.

QUEILLE, v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix, commune de Belloc, à 8 kil. (2 l.) de Mirepoix, 37 kil. (8 l. ¼) de Pamiers. *Pop.* compr. celle de Belloc, 400. *Bur. de poste* de Mirepoix.

QUEIRAS, fort (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. d'Aiguilles, dépend. de Villevieille, près la rivière du Guil, à 16 kil. (3 l. ¾) de Montlion, 20 k. (4 l. ½) O. de Briançon. *Bur. de poste* de Montlion.

QUEIRIAS, château (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. d'Aiguilles, dépendant de Villevieille, près la rivière du Guil, à 18 kil. (4 l.) de Montlion, 20 k. (4 l. ½) de Briançon. *Bur. de p.* de Montlion.

QUEISSAC, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Beaulieu, à 29 kil. (6 l. ½) de Brive, 33 k. (7 l. ½) de Tulle. *Pop.* 617. *Bureau de poste* de Tulle.

QUEISSINE, calanque et pointe (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Saint-Tropez, entre la plage de l'Esquaret et la calanque du Graffet.

QUELAINES, v. (*Mayenne*), arr. de Château-Gontier, cant. de Cossé-le-Vivien, à 13 k. (3 l.) N. O. de Château-Gontier, 15 k. (3 l. ½) S. de Laval, 19 kil. (4 l. ¼) O. de Melay. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 2078. *Bur. de poste* de Château-Gontier.

QUÉLERN, fort (*Finistère*), arr. de Château-Lin, cant. de Crozon, à 11 kil. (2 l. ¾) de Brest, 7 kil. (1 l. ¾) de Crozon.

QUÉLIN, v. (*Côtes-du-Nord*). *V.* DUAULT-QUÉLIN.

QUELLEME, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Lumbres, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Omer, 7 myr. (15 l.) d'Arras. *Popul.* 290. *Bureau de poste* de St.-Omer.

QUELNEUC, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Redon, canton de Pipriac, comm. de Bruc, à 21 kil. (4 l. ¾) de Redon, 9 k. (2 l. ¼) de Pipriac. *Popul.* compr. celle de Bruc, 1129. *Bur. de poste* de Redon.

QUELVEN, v. (*Morbihan*). *Voy.* NOTRE-DAME-DE-QUELVEN.

QUEMENÈS, île (*Finistère*), arr. de Brest, à 30 kil. (6 l. ¾) O. de cette ville, 8 k. (2 l.) O. de la côte. Elle a du nord au sud 2 kil. (½ l.) de long, sur 1 kil. (¼ de l.) de large et deux petites îles à l'est. *Bur. de poste* de Brest.

QUEMENEVEN, v. (*Finistère*), arr. et cant. de Château-Lin, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, à 13 k. (3 l.) de Quimper. *Popul.* 1300. *Bur. de poste* de Quimper.

QUÉMIGNY, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Gevrey, à 13 k. (3 l.) N. O. de Nuits, 15 k. (3 l. ½) S. O. de Dijon, 15 kil. (3 l. ½) de Sombernon. *Pop.* 243. *Bur. de poste* de la Baraque.

QUÉMIGNY-SUR-SEINE, village (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon-sur-Seine, cant. d'Aignay, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Chatillon, 5 m. (10 l. ¾) de Dijon. *Pop.* compr. celle de Sémond, 468. *Bur. de p.* d'Aignay.

QUEMPERVEN, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, canton de la Roche-Derrien, à 9 k. (2 l. ¼) de Lannion, 5 myr. (11 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 646. *Bur. de poste* de Lannion.

QUENAST, v. (*Dyle*), arrond. de Nivelles, canton d'Hérinnes, sur la Senne, où sont une brasserie et deux genièvreries, à 4 k. (1 l.) S. O. de Tubize, 8 kil. (2 l.) E. d'Enghien, 25 k. (5 l. ¾) S. S. O. de Bruxelles. *Pop.* 342. *Bur. de poste* de Hall.

QUEND, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. de Rue, à 27 k. (6 l.) d'Abbeville, 7 myr. (15 l.) d'Amiens. *Pop.* 1600. *Bur. de poste* de Rue.

QUENECAN, forêt (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudeac, cant. de Gouarec et de Mur, qui la partagent. Elle a du sud-ouest au nord-est 11,692 mèt. (6000 t.) de long, sur 4,673 mèt. (2,400 t.) de large. Cette forêt, qui n'est pas boisée en entier, est très-irrégulière.

QUENEGAT, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Douarnenez, 8 k. (2 l.) de Quimper. *Pop.* 750. *Bur. de p.* de Quimper.

QUENEL-AUBRY (LE), village (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Froissy, à 18 k. (4 l.) de Clermont, 20 kilom. (4 l. ½) de Beauvais. *Popul.* 415. *Bur. de poste* de St.-Just.

QUENELIÈRE, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Fontaine, sur le ruisseau St.-Nicolas, à 9 kil. (2 l. ¼) de Béfort, 6 m. (13 l.) de Colmar. *Pop.* 102. *Bur. de poste* de Béfort.

Quenexy (la), v. (*Moselle*). *Voyez* Laquenneay.

Quenneport, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. de Grand-Couronne, comm. du Val-de-la-Haye, à 8 k. (2 l.) de Rouen, 4 k. (1 l.) de Grand-Couronne. *P* compr. celle du Val-de-la-Haye, 775. *Bur. de poste* de Rouen.

Quennes, v. (*Yonne*), arrond. d'Auxerre, cant. de Chablis, à 5 k. (1 l. ¼) d'Auxerre. *Pop.* 413. *Bur. de poste* de St.-Bris.

Quenache, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Montbozon, sur la Quenoche, à 18 k. (4 l.) de Vésoul. *Popul.* 420. *Bur. de poste* de Rioz.

Quénonville, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, cant. de Château-Landon, comm. de Bougligny, à 10 k. (2 l. ½) de Château-Landon, 23 k. (5 l. ¼) de Fontainebleau. *Pop.* compr. celle de Bougligny, 509. *Bureau de poste* de Château-Landon.

Quentillac-de-Belact, village (*Dordogne*), arrond. de Nontron, cant. de Jumillac-le-Grand, à 14 k. (3 l. ½) de Nontron, 23 k. (5 l. ½) de Périgueux. *Popul.* 389. *Bur. de poste* de Nontron.

Quenza, v. (*Liamone*), arr. de Sartène, canton de Scopamena, à 20 k. (4 l. ½) de Sartène, 37 kil. (8 l. ½) d'Ajaccio. *Pop.* 157.

Querasque, ville (*Stura*). *Voy.* Cherasco.

Quercamp, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Lumbres. *Pop....* *Bur. de poste* de St.-Omer.

Quercy (le). Cette province faisoit partie du gouvernement militaire des ci-devant provinces de Guienne et Gascogne : elle étoit bornée au septentrion par le Limosin, au levant par le Rouergue, au midi par le Tarn qui le sépare du haut Languedoc, et au couchant par l'Agénois et le Périgord. Elle étoit située entre le dix-huitieme degré quarante-trois minutes, et le vingtième degré deux minutes de longitude; et entre le quarante-troisieme degré quarante-cinq minutes, et le quarante-cinquième degré de six minutes de latitude. On lui donnoit 10 myriam. (23 l.) dans sa plus grande longueur, sur environ 7 myr. (16 l.) de largeur. La rivière de Lot divisoit le Quercy en haut et bas. Les principaux lieux du haut Quercy étoient, Cahors, qui en étoit la capitale, Pouillac, Lauzerte, Martel, Saint-Ceré, Gourdon, Roquemadour, Figeac, Cadenac. Ceux du bas Quercy étoient, Montauban, la capitale, Mossac, Negrepelisse, Caussade, Caylus, Montpezat, Molières, Réaville-la-Française, Bourniquel, Montricours, Monclar. Cahors et Montauban étoient des évêchés. Depuis l'expulsion des Visigots de cette province, elle fut du royaume d'Austrasie. Eude, duc d'Aquitaine, s'en empara; mais il en fut chassé par Pepin. Les comtes de Toulouse s'en rendirent ensuite maitres, et en furent dépossédés dans la guerre des Albigeois. Le Quercy avoit été long-temps disputé entre les Français et les Anglais, et étoit enfin resté aux premiers sous le règne de Charles *le Sage*.

Il y avoit un sénéchal du Quercy, qui n'avoit d'autres droits que de convoquer le ban et l'arrière-ban, et de commander la noblesse convoquée; il assistoit aussi à l'audience sénéchale, mais il n'y avoit point voix délibérative. L'air du Quercy est sain : les habitans, quoique d'un caractère très-doux, aiment les armes, et la noblesse y passoit pour belliqueuse. Le pays est montagneux, et on y nourrit beaucoup de troupeaux. On y recueille du blé, du vin, du safran et des fruits, particulièrement des prunes. Son commerce consiste en vin, dont on recueille un très-grande quantité, que l'on transporte à Bordeaux et en Auvergne; en prunes, en pommes, en toiles de chanvre, que l'on transporte à Toulouse; en huile de noix et en porcs, dont on fournit le Languedoc. Le Haut et Bas-Quercy font partie actuellement du département du Lot, où l'on trouve les productions, l'industrie, le commerce, et tout ce qui concerne le Quercy.

Querenaing, v. (*Nord*), arr. et cant. sud de Valenciennes, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 32 kilom. (7 l. ¼) de Douay. *Pop.* 176. *Bur. de poste* de Valenciennes.

Querellin, v. (*Hautes-Alpes*), arr. et canton de Briançon, comm. de Neuvache, à 16 k. (3 l. ¾) de Briançon. *Populat.* compr. celle de Neuvache, 905. *Bur. de poste* de Briançon.

Quereyre, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, canton de St.-Julien-de-Chapteuil, à 16 kil. (3 l. ¾) du Puy. *Popul.* 442. *Bur. de poste* du Puy.

Quérigut, b. (*Arriège*), arr. de Foix, ch.-lieu de cant., à 20 kil. (4 l. ½) N. de Mont-Louis, 43 k. (9 l. ¾) E. S. E. de Tarascon, 5 m. (11 l. ¼) S. E. de Foix. Ce bourg a un château qui commande un passage important des Pyrénées : il étoit gouvernement de place avec celui d'Usson; il a été long-temps le boulevard du ci-devant Languedoc avant la conquête du Roussillon. On trouve dans les environs de cette commune des masses de granit à gros grains. *Pop.* compr. celle du Mas, 809. *Bur. de poste* de Tarascon.

Quernes, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, cant. de Norrent-Foules, près la Laquette, à 18 kil. (4 l.) de St.-Omer, 4 m. (10 l. ¼) d'Arras. *Popul.* 209. *Bur. de poste* d'Aire.

Querон, v. (*Manche*), arrond. d'Avranches, cant. de Granville, comm. de Bouillon, près le Thar, à 18 k. (4 l.) d'Avranches, 30 k. (6 l. ¾) de Coutances. *Pop.* compr. celle de Bouillon, 1751. *Bureau de poste* de Granville.

Querqueville, fort (*Manche*), arr. de Valognes, cant. d'Octeville, à 1 k. (¼ de l.) S. O. de la mer, 4 kil. (1 l.) N. O. de Cherbourg. Ce fort est un poste de guerre de quatrième classe, de la quatorzième division militaire, et la résidence d'un commandant et d'un adjudant de place. *Bureau de poste* de Cherbourg.

Querqueville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. d'Octeville, à 5 k. (1 l. ¼) de Cherbourg, 7 m. (16 l.) de Coutances. *Popul.* 840. *Bur. de poste* de Cherbourg.

Querre, b. (*Maine-et-Loire*), arr. de Segré, canton de Châteauneuf, à 8 k. (2 l.) O. de cette ville, 22 kil. (5 l.) N. d'Angers, 18 k. (4 l.) E. de Segré. *Pop.* 425. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

Querrien, v. (*Finistère*), arr. de Quimperlé, cant. de Scaer, à 9 k. (2 l. ¼) N. de cette ville, 8 m. (19 l.) S. E. de Brest, 8 kil. (2 l.) S. S. O. du Faouet. *Pop.* 2397. *Bur. de poste* de Quimperlé.

Querrieux, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage, sur le ruisseau de Hallu, à 6 kil. (1 l. ½) de Corbie, 10 k. (2 l. ½) N. E. d'Amiens, 24 k. (5 l. ½) S. de Doulens. *Pop.* 617. *Bureau de poste* de Corbie.

Quers, v. (*Loiret*), arrond. de Montargis, cant. de Bellegarde, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Boiscommun,

40 k. (9 l.) d'Orléans. *Popul.* 300. *Bur. de poste* de Boiscommun.

QUERS, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Luxeuil, à 7 k. (1 l. ¾) N. O. de Lure, 9 kilom. (2 l. ¼) S. p. E. de Luxeuil, 23 k. (5 l. ½) S. E. de Vésoul. Il y a des tourbieres. *Pop.* 463. *Bur. de poste* de Lure.

QUERTICELLO, v. (*Golo*), arr. de Bastia, près la Porta. *Pop.* 289.

QUERVILLE, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de Mezidon, à 23 kil. (5 l. ½) de Pont-l'Évêque, 27 k. (6 l.) de Caen. *Pop.* 152. *Bur. de poste* de Croissanville.

QUESMESY, v. (*Somme*), arr. de Péronne, canton de Ham, près la Somme, à 20 kil. (4 l. ½) de Péronne, 5 myr. (12 l.) d'Amiens. *Pop.*..... *Bur. de poste* de Ham.

QUESMY, v. (*Oise*), arrond. de Compiegne, canton de Guiscard, à 7 kil. (1 l. ¾) de Noyon, 7 myr. (16 l. ⅓) de Beauvais. *Popul.* 173. *Bur. de poste* de Guiscard.

QUESNAY, v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Bretheville-sur-l'Aize, à 11 k. (2 l. ¾) de Falaise, 21 kil. (4 l. ¾) de Caen. *Pop.* 108. *Bur. de poste* de Caen.

QUESNAY (LE), v. (*Eure*), arr. de Pont-Audmer., cant. de Bourgtheroude, comm. de Bosc-Nordmand, à 4 k. (1 l.) de Bourgtheroude, 31 kil. (7 l.) de Pont-Audmer. *Popul.* compr. celle de Bosc-Nordmand, 333. *Bur. de poste* de Bourgtheroude.

QUESNAY (LE), v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Darnetal, comm. de Préaux, à 11 k. (2 l. ¾) de Rouen, 5 kil. (1 l. ¼) de Darnetal. *Pop.* compr. celle de Préaux, 916. *Bur. de poste* de Rouen.

QUESNAY-GUESNON, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Caumont, près l'Aure, à 13 kil. (3 l.) de Bayeux, 28 kilom. (6 l. ¼) de Caen. *Pop.* 122. *Bur. de poste* de Balleroy.

QUESNE (LE), v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy, à 36 k. (8 l.) d'Amiens. *Pop.* 215. *Bur. de poste* d'Oisemont.

QUESNBGER (LE), v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Coudray-St.-Germer, comm. du Vauroux, à 13 kil. (3 l.) de Beauvais, 5 kil. (1 l. ¼) de Coudray-St.-Germer. *Pop.* compr. celle du Vauroux, 422. *Bur. de poste* de Beauvais.

QUESNEL (LE), v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. de Moreuil, à 15 kil. (3 l. ½) de Montdidier, 27 kil. (6 l.) d'Amiens. *Pop.* 255. *Bur. de poste* de Montdidier.

QUESNEL (LE), v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Molliens, commune de Creuse, à 10 kil. (2 l. ½) d'Amiens. *Popul.* compr. celle de Creuse, 173. *Bur. de poste* d'Amiens.

QUESNOI (LE), v. (*Somme*), arr. de Doulens, cant. d'Acheux, à 11 k. (2 l. ¾) de Doulens, 20 k. (4 l. ½) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Puichevillers, 670. *Bur. de p.* de Roye.

QUESNOT (LE), v. (*Vosges*). Il y a des forges et une manufacture d'acier. *Bur. de poste* de Bains.

QUESNOY, v. (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de Cérisy-la-Salle, comm. de St.-Denis-le-Vêtu, près la Venne, à 7 kil. (1 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 227. *Bur. de poste* de Coutances.

QUESNOY, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. de Moyenneville, près le ruisseau de Trié, à 6 kilom. (1 l. ½) d'Abbeville, 4 m. (10 l. ¼) d'Amiens. *Popul.* compr. celle de Montane, etc., 555. *Bur. de poste* d'Abbeville.

QUESNOY (LE), ville (*Nord*), arr. d'Avesnes, ch.-l. de cant., à 14 k. (3 l. ¼) S. E. de Valenciennes, 29 kil. (6 l. ½) S. E. de Cambray, 36 kil. (8 l.) de Mons, 42 kilom. (9 l. ½) E. S. E. de Douay, 20 myr. (46 l.) N. E. de Paris. Long. 21. 18, lat. 50. 14. Cette ville, située à quelque distance du ruisseau d'Escaillon, entre l'Escaut et la Sambre, est la seconde du ci-devant Hainaut français. Le Quesnoy étoit un gouvernement de place. L'état-major étoit composé d'un gouverneur, d'un lieutenant de roi; d'un major, d'un aide-major, et d'un capitaine des portes. On ne peut établir au juste l'époque de la fondation de cette ville: aucun historien n'en fait mention. L'opinion commune est qu'elle doit son origine à Aimond, preux chevalier, père des quatre frères de ce nom. Il est vrai qu'on trouve des traces de son existence long-temps avant l'an 1100; c'est lorsque ce n'étoit qu'un bourg ou village; mais ce n'a été qu'environ cinquante ans après, que cette bourgade commença à être connue et à porter le nom de ville. Baudoin V du nom, comte du Hainaut, vers l'an 1150, y bâtit un château, entoura la ville de murailles, creusa des fossés, et la mit en état de défense. Elle appartint à ses successeurs jusqu'en 1447, que Louis XI l'enleva à la princesse Marie, fille unique de Charles, duc de Bourgogne, comte du Hainaut, et qui avoit été la même année à la bataille de Nancy en 1477. Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III, marié à la princesse de Bourgogne, la reprit sur les Français, en 1552. Henri II, roi de France, s'en empara de nouveau et la conserva jusqu'en 1568, que les Espagnols la lui enlevèrent. On ne connoit aucun événement mémorable ni militaire relatif à cette ville, qui jouissoit d'une grande tranquillité, lorsque le maréchal de Turenne, après le siége d'Arras, vint s'en emparer le 7 septembre 1654. Les Français firent fortifier cette place. Le prince Eugène la reprit le 2 juillet 1712, et ne la conserva que jusqu'au 18 septembre de la même année, que le maréchal de Villars s'en empara. Depuis ce temps, elle a continué d'appartenir à la France.

Cette place a trois portes, celle de Fores, du côté de France; celle de Valenciennes, du côté de Flandre, et la porte St.-Martin. La situation de cette ville, partie sur une éminence, et partie à l'entrée d'une grande plaine qui s'étend jusqu'à la forêt de Mormal, en rend le séjour très-agréable, et l'air sain, mais un peu vif. Les maisons sont presque toutes bâties en briques. On n'y voit point de bâtiment qui mérite une attention particulière, à l'exception de l'hôtel-de-ville, qui fut bâti en 1700. Sa construction est belle et régulière. Il y avoit dans la ville un logement pour le gouverneur, avec un beau jardin, et on le nommoit le gouvernement. Il y a plusieurs corps de casernes dans la place, et des écuries pour six cents chevaux; on y peut loger cinq mille hommes. L'hôpital militaire a été bâti sous Louis XIV, il est très-vaste. Il y avoit dans le Quesnoy un bailliage, qui fut créé en 1661; une maitrise des eaux et forêts en 1667. Le magistrat étoit composé d'un maire ou majeur héréditaire, et de quatre échevins électifs qui avoient la police de la ville et banlieue; la subdélégation comprenoit quarante-quatre paroisses.

Outre l'église, on voyoit des Récollets, fondés en 1610, par Charles le Gavre, gouverneur du Quesnoy. L'abbaye des dames de *Sainte-Elisabeth*, de l'ordre de St.-Augustin, fondée vers l'an 1245, par Marguerite, comtesse de Flandre et du Hai-

naut, fille de Baudoin VI, comte de Flandre, empereur de Constantinople. Les filles *Conceptionistes*, fondées en 1514, par Antoine de Croy, gouverneur du Quesnoy; des *religieuses de la Visitation*, qui desservoient un hôpital fondé pour huit femmes infirmes, et tenoient école pour les petites filles. Il y a une maison pour les pauvres, qui fut fondée pour des orphelins de la ville. Louis XIV y fit bâtir un collége royal. Il fut ruiné par les troupes françaises et espagnoles dans les guerres terminées par le traité des Pyrénées.

Cette ville, peu commerçante, se soutient par le trafic de ses chanvres et lins, qui sont d'une qualité supérieure. On y fait aussi commerce des bois de la forêt de Mormal, l'une des plus considérables de France; elle a dix-sept mille cinq-cent-soixante-huit arpens. Elle appartenoit au roi. Le commerce consiste encore en fer, lin, chevaux et bestiaux. Il y a des filatures de coton, platinerie, fabrique de tuyaux d'étuves. Le Quesnoy a un sous-inspecteur des forêts; c'est une place de guerre de la 16e division militaire, et la résidence d'un capitaine du génie et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3200. *Bur. de poste.*

Quesnoy (le), v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. d'Estrées-St.-Denis, commune de Chevrières, à 6 k. (1 l. ½) de Pont-Ste.-Maxence, 15 kil. (3 l. ½) de Compiegne. *Pop.* compr. celle de Chevrières, 691. *Bur. de poste* de Pont-Ste-Maxence.

Quesnoy (le) *ou* Moussy-du-Quesnoy, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Marines, à 16 k. (3 l. ¾) de Pontoise. *Pop.* 97. *Bur. de poste* de Magny.

Quesnoy (le), v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. de Rozières, à 14 kil. (3 l. ¼) de Montdidier, 33 kilom. (7 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 1284. *Bur. de poste* de Montdidier.

Quesnoy-les-Hesdin, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. de Wail, à 24 k. (5 l. ½) de Montreuil, 5 myr. (11 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 559. *Bur. de poste* d'Hesdin.

Quesnoy-Perme, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Nouvion, commune de Domwast, à 13 kilom. (3 l.) d'Abbeville, 42 k. (9 l. ½) d'Amiens. *Populat.* réunie à celle de Domwast. *Bur. de p.* d'Abbeville.

Quesnoy-sur-Airaines (le), village (*Somme*), arrondiss. d'Amiens, cant. de Molliens, à 22 k. (5 l.) d'Amiens. *Pop.* 814. *Bur. de poste* de Picquigny.

Quesnoy-sur-Deule (le), b. (*Nord*), arr. de Lille, chef-lieu de cant., à 8 kil. (2 l.) N. O. de cette ville, 39 k. (8 l. ¾) N. de Douay, 8 kilom. (2 l.) N. E. d'Armentières, *Pop.* 3662. *B. de poste* de Lille.

Quesques, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, cant. de Desvres, à 25 k. (5 l. ¼) de Boulogne, 8 m. (17 l.) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Verval, 628. *Bur. de poste* de Samer.

Quessigny, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de St.-André, à 13 k. (3 l.) d'Evreux. *Pop.* 149. *Bur. de poste* d'Evreux.

Quessoy, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Moncontour, à 11 kil. (2 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop.* 1720. *Bur. de poste* de Moncontour.

Quessy, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. de la Fère, à 8 kil. (2 l.) de Chauny, 25 kil. (5 l. ¾) de Laon. *Pop.* 139. *Bur. de poste* de la Fère.

Questembert, ville (*Morbihan*), arr. de Vannes, chef-lieu de cant., à 8 k. (2 l.) O. S. O. de Rochefort, 22 kil. (5 l.) E. de Vannes, 11 kil. (2 l. ¾) N. de Muzillac. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 3468. *Bur. de poste* de Vannes.

Questeurs du corps législatif et du tribunat. Voyez à l'article constitution, le sénatus-consulte organique de la constitution et le sénatus-consulte du 28 floréal an 12.

Questinghen, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. et cant. de Boulogne, comm. de Bainctun, à 5 k. (1 l. ¼) de Boulogne, 9 myriam. (20 l. ¼) d'Arras. *P.* compr. celle de Bainctun, 1128. *Bur. de poste* de Boulogne-sur-mer.

Question. Sous la monarchie, torture que l'on faisoit souffrir aux condamnés pour en arracher des aveux et la révélation de leurs complices. Il y en avoit de deux sortes, l'ordinaire et l'extraordinaire. A Paris, la première consistoit à faire boire six pots d'eau. La seconde se donnoit avec le double. Quelquefois on enfermoit les jambes du malheureux dans une espèce de trappe, et on lui enfonçoit deux, trois, quatre coins entre les genoux et les chevilles du pied. Le génie infernal des bourreaux avoit inventé des tourmens encore plus affreux. La plume refuse de les décrire. Avant Louis XVI, on appliquoit les accusés à la question préparatoire, ainsi appelée parce qu'elle précédoit le jugement définitif. Ce prince, à peine sur le trône, s'étoit empressé d'abolir cette mesure horrible qui avoit plus d'une fois fait mentir l'innocence, et l'avoit forcée à se calomnier elle-même.

Questrèque, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne, cant. de Samer, près la Lianne, à 10 k. (2 l. ½) de Boulogne, 8 myr. (19 l.) d'Arras. *Pop.* 312. *Bur. de poste* de Samer.

Quet, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Corps, près le Drac, à 42 kil. (9 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 271. *Bur. de poste* de Grenoble.

Queteil, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Verneuil, comm. de Saint-Victor, à 8 kil. (2 l.) de Verneuil, 43 k. (9 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Saint-Victor, 555. *Bur. de poste* de Verneuil.

Quetieville, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, canton de Mezidon, à 27 kil. (6 l.) de Pont-l'Evêque, 25 kil. (5 l. ⅔) de Caen. *Pop.* 275. *Bureau de poste* de Croissanville.

Quetigny, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Dijon, à 5 kil. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* 293. *Bur. de poste* de Dijon.

Quetreville, v. (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de Montmartin, près la mer, près la Sienne, à 8 kil. (2 l.) de Coutances. *Pop.* 2007. *Bur. de poste* de Coutances.

Quettehou *ou* Quetehou, b. (*Manche*), arr. de Valognes, chef-lieu de cant., à 42 k. (9 l. ½) N. E. de cet endroit, 38 k. (8 l. ½) N. E. de la Haye-du-Puits, 24 k. (5 l. ½) E. de Cherbourg. Ce bourg étoit une baronnie du Cotantin, dans la ci-dev. basse Normandie. Son terrain est très-productif en blé, lin, fruits et pâturages. *Pop.* 1357. *Bur. de poste* de St.-Vaast.

Quettetot, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Briquebec, près la forêt du même nom, à 14 k. (3 l. ¼) de Valognes, 5 myriam. (11 l. ½) de Coutances. *Pop.* 725. *Bur. de poste* de Valognes.

Quetteville, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Honfleur, à 9 kil. (2 l. ¼) de Pont-l'Evêque, 5 myr. (11 l. ½) de Caen. *Pop.* 498. *Bur. de poste* de Honfleur.

Queudes, v. (*Marne*), arrond. d'Epernay,

d'Epernay, cant. de Sézanne, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 5 myriam. (12 l. ½) de Châlons. *Bur. de poste* de Sézanne.

QUEUE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Montfort, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 27 kil. (6 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Galluis, 858. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

QUEUE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Etampes, commune d'Ormoy-la-Rivière, à 4 kilom. (1 l.) d'Etampes. *Populat.* compr. celle d'Ormoy, 414. *Bur. de poste* d'Etampes.

QUEUE-D'AIS (LA), v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. d'Ecos, commune d'Heubecourt, à 6 kilom. (1 l. ½) de Vernon, 15 k. (3 l. ½) du Grand-Andelys. *Populat.* compr. celle d'Heubecourt, 414 *Bur. de poste* de Vernon.

QUEUE-D'AYAS (LA), v. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Melle, cant. de Sauzé-Vaussay, commune de Lorigné, à 5 kil. (1 l. ¼) de Sauzé, 21 kilom. (4 l. ¾) de Melle. *Pop.* compr. celle de Lorigné, 647. *Bur. de poste* de Sauzé.

QUEUE-DU-BOIS, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. de Fléron, à 2 k. (½ l.) N. de cet endroit, 8 k. (2 l.) S. de Daelhem, 7 k. (1 l. ¾) E. de Liége. *Pop.* 940. *Bur. de poste* de Liége.

QUEUE-EN-BRIE (LA), village (*Seine-et-Oise*), arrond. de Corbeil, canton de Boissy-Saint-Léger, à 21 kilomèt. (4 l. ¾) de Corbeil, 33 k. (7 l. ½) de Versailles, 18 k. (4 l.) de Lagny. Il y a un château qui avoit une tour et une forteresse. Les Anglais démolirent la tour. *Pop.* 459. *Bureau de poste* de Boissy-St.-Léger.

QUEUGE (LE), ruiss. (*Orne*). Sa source dans l'arrondissem. d'Argentan, canton de Mellerault, coule à l'O., et se jette dans l'Ure, près la Cochère, cant. d'Exme : il a près de 13 k. (3 l.) de cours.

QUEUILHE, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Manzat, près la Sioule, à 22 k. (5 l.) de Riom, 29 kil. (6 l. ½) de Clermont. *Pop.* 413. *B. de p.* de Riom.

QUEUILLE (LA), v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Rochefort, à 31 kil. (7 l.) de Clermont. *Pop.* 1009. *Bureau de poste* de Clermont-Ferrand.

QUEULEAUX, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Verny, commune de Magny, à 3 kil. (¾ de l.) de Metz. *Pop.* compr. celle de Magny, 569. *B. de p.* de Metz.

QUEUNE (LA), riv. (*Allier*), arr. de Moulins, cant. de Montel. Sa source, à 16 k. (3 l. ¾) N. E. de Montmarault, coule au N. E., passe près Souvigny, et se rend dans l'Allier, à 3 kil. (¾ de l.) N. O. de Moulins.

QUEUNE (LA), riv. (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, canton d'Huriel. Sa source, à 19 kil. (4 l. ½) N. O. de Mont-Luçon, coule au N. E., et se rend dans le Cher, à 24 kilom. (5 l. ½) N. de Mont-Luçon.

QUEUNENOIRE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Rambouillet, commune de la Boissière, à 10 kil. (2 l. ½) d'Epernon, 38 k. (8 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de la Boissière, 430. *B. de p.* d'Epernon, départ. d'Eure-et-Loir.

QUEUTRY, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Fresne-St.-Mametz, près la Saone, à 22 kil. (5 l.) de Gray, 27 kil. (6 l.) de Vésoul. *Pop.* 180. *Bur. de poste* de Gray.

QUEUVRE (LA), v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. de Jargeau, sur la d'Huy, à 20 k. (4 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 196. *Bur. de poste* d'Orléans.

QUEUX, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil, cant. d'Auxy, à 31 k. (7 l.) de Montreuil, 4 myr. (10 l. ½) d'Arras. *Pop.* 451. *Bur. de p.* d'Auxy.

QUEVAUÇAMPS, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournay, chef-lieu de cant., à 6 kil. (1 l. ½) E. de Péruwelz, 8 k. (2 l.) N. E. de Condé, 20 kil. (4 l. ½) O. p. N. de Mons. *Pop.* 955. *Bureau de poste* de Nord-Libre, départ. du Nord.

QUEVAUVILLERS, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Molliens, à 22 kil. (5 l.) d'Amiens. Il y a une fabrique de galons, ganses et rubans de laine. *Popul.* 1063. *Bur. de poste* de Poix. *Rel. de poste aux chevaux.*

QUEVEN, v. (*Morbihan*), arr. de Lorient, canton de Pontscorff-Leisbein, à 9 kil. (2 l. ½) d'Hennebon, 5 myr. (11 l. ½) de Vannes. Il y a aux environs de la terre argileuse pour poterie. *Pop.* 1583. *Bur. de poste* de Lorient.

QUEVERT, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. ouest de Dinan, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 5 myriam. (11 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 739. *Bur. de poste* de Dinan.

QUEVILLON, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, canton de Ducler, près de la Seine et de la forêt de Roumares, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 420. *Bur. de poste* de Rouen.

QUEVILLONCOURT, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Vézelise, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 25 k. (5 l. ¾) de Nancy. *Pop.* 55. *Bur. de poste* de Vézelise.

QUEVILLY-LE-GRAND, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Grand-Couronne, à 4 k. (1 l.) de Rouen. *Pop.* 1241. *B. de poste* de Rouen.

QUEVILLY-LE-PETIT, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, canton de Grand-Couronne, près la Seine, à 3 k. (¾ de l.) de Rouen. Il y a quatre manufactures de toiles cirées, une à blanchir la cire, quelques mécaniques pour la filature de coton, et vingt-cinq métiers à faire de la toile. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Rouen.

QUEVRECHAIN, v. (*Nord*), arr. de Douay, cant. est de Valenciennes, près le Hongnau, à 10 kilom. (2 l. ½) de Valenciennes, 41 kil. (9 l. ¼) de Douay. *Pop.* 549. *Bur. de poste* de Nord-Libre.

QUÉVREVILLE-LA-MILLON, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Darnetal, à 8 k. (2 l.) de Rouen. *Pop.* 244. *Bureau de poste* de Rouen.

QUÉVREVILLE-LA-POTERIE, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Boos, à 10 k. (2 l. ½) de Rouen. *Pop.* 310. *Bur. de poste* de Rouen.

QUÉVY-LE-GRAND, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, cant. de Paturages, à 7 kil. (1 l. ¾) S. E. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) N. de Maubeuge, 9 kil. (2 l. ¼) S. de Mons. *Pop....* *Bureau de poste* de Mons.

QUÉVY-LE-PETIT, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, canton de Paturages, à 7 k. (1 l. ¾) S. E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) N. de Maubeuge, 10 kil. (2 l. ½) S. de Mons. *Pop....* *Bur. de p.* de Mons.

QUEYNAC, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Fronsac, à 8 k. (2 l.) de Libourne, 28 k. (6 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 180. *Bureau de poste* de Libourne.

QUEYRAC, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Lesparre, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 7 myr. (15 l.) de Bordeaux. *Pop.* 2088. *Bur. de poste* de Lesparre.

QUEYRAN (LE), v. (*Lot-et-Garonne*). *Voy.* VILLEFRANCHE.

QUEYRIEN, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Bourbriac, à 20 kil. (4 l. ½) de Guingamp, à 36 k. (8 l.) de St.-Brieux. *Populat.* 645. *Bureau de poste* de Guingamp.

QUEYRIÈRES, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. de l'Argentières, comm. de Saint-Martin-de-Queyrières, à 10 kil. (2 l. ½) de Briançon, 5 k. (1 l. ¼) d'Argentière. *Pop.* compr. celle de Saint-Martin-de-Queyrières, 1309. *Bur. de poste* de Briançon.

QUEYRIÈRES, v. (*Haute-Loire*). *Voy.* QUEREYRE.

QUEYSSAC, v. (*Dordogne*), arr. et cant. de Bergerac, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 34 kil. (7 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 603. *Bur. de poste* de Bergerac.

QUEYSSEL, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Castillones, comm. de la Landusse, à 21 k. (4 l. ¾) de Bergerac, 33 k. (7 l. ½) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.* compr. celle de la Laudusse, 1200. *Bureau de poste* de Bergerac, départ. de la Dordogne.

QUÉZAC, v. (*Cantal*), arrond. d'Aurillac, cant. de Maurs, à 29 k. (6 l. ½) d'Aurillac. *Popul.* 623. *Bur. de poste* de Maurs.

QUÉZAC, v. (*Lozère*), arrond. de Florac, cant. de Ste.-Enimie, près le Tarn, à 7 k. (1 l. ¾) de Florac, 16 kil. (3 l. ¾) de Mende. Il y a une source d'eaux minérales et thermales. *Pop.* 1278. *Bur. de poste* de Florac.

QUÉZAQUET, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. et comm. de Lauzun, à 2 kil. (½ l.) de cette ville, 28 k. (6 l. ¼) de Marmande. *Pop.* compr. celle de Lauzun et dépend., 6686. *Bureau de poste* de Lauzun.

QUIBERON, bourg (*Morbihan*), arr. de Lorient, ch.-lieu de cant., à 15 k. (3 l. ½) N. de Belle-Isle, 33 kil. (7 l. ½) S. O. de Vannes, 31 k. (7 l.) S. E. de Port-Libre. Ce bourg est situé dans la presqu'île du même nom, opposée à celle de Rhuis, et enveloppe, comme elle, le Morbihan. Elle est longue et étroite; le terrain en est bas et inondé dans les grandes marées, à l'exception d'une partie défendue par une falaise. On y voit deux petits ports, utiles aux barques des pêcheurs, et quelques terres cultivées, qui produisent du froment et de l'avoine. Outre l'église paroissiale, qui dépendoit des Bénédictins de Saint-Gildas de Rhuis, il y avoit quatre chapelles. Quelque peu intéressant que paroisse ce petit pays, il sert cependant pour la défense de la côte, et de l'entrée du Morbihan, qu'il faut nécessairement traverser, pour arriver, d'un côté, à Vannes, et, de l'autre, à Auray. On dit que la baie de Quiberon est la plus sûre de toute l'Europe. La pêche des sardines y est très-abondante. Ce fort est un poste de guerre de 4e classe, de la 13e division militaire, et la résidence d'un commandant de place. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Vannes, 4e arrondissement maritime. *Popul.* 1948. *Bur. de poste* d'Auray.

QUIBERVILLE, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Dieppe, cant. d'Offranville, sur l'Océan, à 10 kil. (2 l. ½) de Dieppe, 5 myr. (12 l.) de Rouen. *Pop.* 282. *Bur. de poste* de Dieppe.

QUIBOU, v. (*Manche*), arrond. de Saint-Lô, canton de Canisy, à 8 k. (2 l.) de St.-Lô, 18 k. (4 l.) de Coutances. *Popul.* 1785. *Bur. de poste* de St.-Lô.

QUICANGROGNE, v. (*Aisne*), arr. de Verdun, cant. de la Capelle, comm. de Claire-Fontaine, à 15 kil. (3 l. ½) de Vervins, 5 k. (1 l. ¼) de la Capelle. Il y a une verrerie. *P.* compr. celle de Claire-Fontaine, 1008. *Bur. de poste* de Vervins.

QUIDDELBACH, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, canton et comm. d'Aldenau, à 22 k. (5 l.) de Bonn, 9 k. (2 l. ¼) de Virebourg, 4 myr. (10 l.) de Coblentz. *Pop.* compr. celle d'Aldenau et dépend. 1350. *Bur. de poste* de Bonn.

QUIÉ, v. (*Arriège*), arrond. de Foix, cant. de Tarascon, près l'Arriège, à 1 kil. (¼ de l.) de Tarascon. *Pop.* 173. *Bur. de poste* de Tarascon.

QUIÉRAS (LE GRAND), montagne (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. d'Aiguilles, à 7 kil. (1 l. ¾) S. d'Abriet. Dans la vallée du Quiéras, l'habitant couche dans des draps de laine, qui servent pendant toute l'année sans être lavés. On détruit les insectes qui s'y attachent, en les exposant à la gelée. Cette laine, imprégnée de sueur et de malpropreté, doit nécessairement engendrer des maladies et vicier le sang. *Pop....*

QUIERS, v. (*Pô*), *Voy.* CHIERI.

QUIERS, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Melun, cant. de Mormans, à 24 k. (5 l. ½) de Melun, 6 myr. (13 l.) de Paris, 10 kilom. (2 l. ½) de Rosoy, 6 k. (1 l. ½) de Nangis. En 1444 il y avoit une maison qu'on appeloit le *Fort*, ce qui fait croire que c'étoit quelque tour carrée. *Pop.* 230. *Bur. de poste* de Nangis.

QUIERSCHEID, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Lebach, à 14 k. (3 l. ¼) S. E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) O. S. O. de Neunkirchen, 6 myr. (13 l. ¼) S. E. de Trèves. *Pop.* 103.

QUIÉRY-LA-MOTHE, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. d'Arras, cant. de Vimy, à 16 kil. (3 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 432. *Bur. de poste* de Douay, départ. du Nord.

QUIERZY, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château, sur l'Oise, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Chauny, 34 k. (7 l. ¾) de Laon. Ce village est connu par une maison royale des Carlovingiens, où mourut Charles Martel en 741, et où se sont tenus, sous Charlemagne et ses successeurs, cinq conciles et plusieurs de ces assemblées de la nation, où se rédigeoient les lois nommées capitulaires. *Popul.* 556. *Bur. de poste* de Chauny.

QUIESTÈDE, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. d'Aire, près la Melle, à 8 k. (2 l.) de Saint-Omer, 5 myr. (12 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 256. *Bur. de poste* d'Aire.

QUIÉVELON, v. (*Nord*), arrond. d'Avesnes, cant. de Maubeuge, à 16 k. (3 l. ¾) d'Avesnes, 7 myr. (16 l.) de Douay. *Pop.* 178. *Bur. de poste* de Maubeuge.

QUIÉVRAIN, b. (*Jemmapes*), arrond. de Mons, cant. de Dour, à 11 k. (2 l. ¾) N. E. de Valenciennes, 7 k. (1 l. ¾) E. S. E. de Condé, 19 k. (4 l. ¼) O. p. S. de Mons. Il y a aux environs de cette commune des mines de charbon de terre plus estimé que celui d'Angleterre: ses veines sont toujours en pente et descendent jusqu'à 291 mèt. (150 toises) de profondeur. On y a établi des machines à tirer l'eau semblables à celles du pays de Liége. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 893. *Bur. de poste* de Mons.

QUIÉVRECOURT, v. *Seine-Infé-*

rieure), arr. et cant. de Neufchâtel, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville, 41 k. (9 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 450. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

Quievy, v. (*Nord*), arrond. de Cambrai, canton de Carnières, à 14 k. (3 l. ¼) de Cambrai, 33 kil. (7 l. ½) de Douay. *Popul.* 1650. *Bur. de poste* de Cambrai.

Quieye, v. (*Tarn*), arrond. et cant. d'Alby, comm. de Castelnau-de-Bonnafoux, à 7 kil. (1 l. ¾) d'Alby. *Popul.* compr. celle de Castelnau, 1314. *Bur. de poste* d'Alby.

Quignenec, île inhabitée (*Finistère*), arr. et cant. de Quimper, à 19 k. (4 l. ¼) de Concarneau, 32 kilom. (7 l. ¼) de Quimper.

Quilen, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, canton d'Hucqueliers, à 31 kil. (7 l.) de Boulogne, 7 myr. (14 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 180. *Bur. de poste* de Montreuil-sur-mer.

Quilhac, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Branne, à 13 k. (3 l.) de Libourne, 30 kilom. (6 l. ⅔) de Bordeaux. *Pop.* 303. *Bur. de poste* de Libourne.

Quilhan (mandement de), v. (*Gard*), arr. du Vigan, cant. de Quissac, comm. d'Orthoux, dans une presqu'île formée par la Vidourle, à 10 kilom. (2 l. ½) de Sommières, à 24 k. (5 l. ½) de Nîmes. *Pop.* 460. *Bur. de p* de Sommières.

Quilhanet, v. (*Aude*), arr. et cant. de Narbonne, comm. de Bizanet, à 10 k. (2 l. ½) de Narbonne. *Pop.* compr. celle de Bizanet, 661. *Bur. de poste* de Narbonne.

Quillan, ville (*Aude*), arrond. de Limoux, chef-lieu de cant., sur l'Aude, à 14 k. (3 l. ¼) S. d'Alet, 40 kil. (9 l.) S. S. O. de Carcassonne, 7 myr. (15 l.) N. de la frontière, 83 myr. (188 l.) de Paris. On y fabrique du fer, des cuirs, des chapeaux et du savon. Il y a aussi un moulin à scier le bois pour faire des planches, et dans les environs une mine de fer. Cette commune est la résidence d'un sous-inspecteur des forêts et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* compr. celle de Laval, 1200. *Bur. de poste.*

Quillebœuf, ville (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, ch.-l. de cant., à 15 k. (3 l. ½) S. O. de Caudebec, 41 k. (9 l. ¼) O. de Rouen, 30 k. (7 l.) du Havre, 13 k. (3 l.) N. de Pont-Audemer, 7 myr. (15 l.) N. O. d'Evreux. Long. 18. 15. lat. 49. 30. Cette ville étoit le chef-lieu du ci-devant Roumois, dans la ci-devant haute Normandie, sur la rive gauche de la Seine, au commencement de la grande embouchure dans l'Océan ; c'étoit le siége d'une amirauté avec une sergenterie et un bureau de la romaine. Elle étoit assez bien fortifiée sous Louis XIII ; mais les fortifications et les murailles ont été rasées ; il n'y a point de pont, mais seulement un quai de maçonnerie, qui sert de pont ; c'est le passage et le mouillage de tous les bâtimens français et étrangers qui montent ou descendent à Rouen. Il y a ordinairement à Quillebœuf environ quatre-vingts pilotes lamaneurs, dont treize sont pilotes jurés pour jauger les vaisseaux qui montent la rivière de Seine, et pour examiner les pilotes qui veulent se faire recevoir. Cette petite ville n'offre rien d'important : les hommes s'occupent à la pêche des carrelets, soles, alôses et autres poissons, et sur-tout à celle de l'éperlan dont il se fait une grande consommation. Les femmes et les filles y font de la dentelle. Quillebœuf a un syndic des marins : elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Honfleur, deuxième arrondissement. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

Quilleville, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Janville, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 34 k. (7 l. ¾) de Chartres. *Pop.* 314. *Bur. de poste* de Toury.

Quillinen, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. et comm. de Brice, 10 k. (2 l. ½) de Quimper, 5 k. (1 l. ¼ de Brice. *Pop.* compr. celle de Brice et dépendances, 4260. *Bur. de poste* de Quimper.

Quillio (le), v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Loudéac, cant. d'Uzel, à 11 k. (2 l. ⅔) de Loudéac, 32 k. (7 l. ⅓) de St.-Brieux. *Pop.* 1673. *B. de poste* de Loudéac.

Quilliou (le), v. (*Finistère*), arr. de Château-Liu, cant. de Châteauneuf-du-Faon, à 18 k. (4 l.) de Carhaix, 33 k. (7 l. ½) de Quimper. *Pop.* 147. *Bur. de p.* de Château-Lin.

Quilly, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. de Machault, à 7 k. (1 l. ¾) de Vouziers, 42 k. (9 l. ½) de Charleville. *Pop.* 132. *Bur. de poste* de Vouziers.

Quilly, v. (*Calvados*), arr. de Falaise, canton de Bretteville-sur-l'Aise, à 19 k. (4 l. ⅓) de Falaise, 14 k. (3 l. ⅓) de Caen. *Pop.* 306. *Bur. de poste* de Caen.

Quilly, v. (*Loire-Inférieure*), arr. et cant. de Savenay, à 11 kil. (2 l. ⅔) de cette ville, 41 k. (9 l. ¼) de Nantes. *Pop.* 463. *Bur. de poste* de Savenay.

Quily, v. (*Morbihan*), arr. de Ploërmel, cant. de Josselin, près l'Oust, à 8 k. (2 l.) de Josselin, 33 kil. (7 l. ½) de Vannes. *Pop.* 398. *Bur. de poste* de Josselin.

Quimerch, v. (*Finistère*), arr. de Château-Lin, cant. du Faon, à 21 k. (4 l. ¾) de Landerneau, 33 k. (7 l. ½) de Quimper. *Pop.* 1212. *Bur. de poste* de Landerneau.

Quimper, *ou* Quimper-Corantin, ville (*Finistère*), ch.-l. de départ. d'arr. et de cant., sur l'Ode, à 5 myr. (12 l.) S. E. de Brest, 19 myr. (4 l. ½) O. de Rennes, 54 myr. (122 l.) O. p. S. de Paris. Long. 13. 32. lat. 47. 58. Cette ville étoit la capitale de la partie méridionale du ci-devant pays de Cornouailles, dans la partie basse de la ci-devant province de Bretagne. C'étoit le siége d'un évêché suffragant de Tours, d'une amirauté, d'une recette particulière, d'une lieutenance de la maréchaussée. Outre l'église paroissiale, il y avoit un magnifique collége qu'occupoient ci-devant les Jésuites, un couvent de Cordeliers, un de Capucins, un séminaire, et un hôpital militaire. L'église cathédrale est plus remarquable par son antiquité que par sa beauté. Le chapitre étoit composé de trente chanoines et d'un bas-chœur. La ville de Quimper, quoiqu'assez peuplée, est peu riche, peu commerçante, et son territoire peu fertile ; cependant ses pâturages sont excellens, et les chevaux que l'on y élève, quoiqu'ils soient de la petite espèce, sont reconnus pour leur nerveuse vélocité. Il reste dans cette ville le souvenir d'un siége qui n'eut jamais d'exemple pour la barbarie que Charles de Blois, vainqueur du comte de Montfort, fit exercer par ses soldats sur les habitans. Ce fut en 1345 qu'ils furent livrés aux flammes, et que ceux qui sembloient en être épargnés, trouvoient un assassin à côté d'eux pour les égorger : hommes, femmes, enfans, vieillards, presque tous périrent. Il n'y eut que la lassitude des forfaits qui en sauva quelques-uns, qui reçurent le joug du vainqueur.

Les fables du pays parlent d'un

fondateur de Quimper, nommé *Corineux*, échappé des ruines de Troyes. En 1634, l'ignorance, la superstition et l'idolâtrie exerçoient encore leur empire dans cette ville ; les femmes des marins alloient balayer la chapelle la plus voisine, et en jetoient la poussière en l'air pour rendre les vents favorables à leurs maris. On fouettoit, on jetoit dans l'eau les Saints qui n'accordoient pas les demandes qu'on leur faisoit ; ils mettoient des siéges auprès des feux de joie de la Saint-Jean, pour que leurs parens morts pussent se chauffer à leur aise. Les bâtimens de trois cents tonneaux remontent jusqu'à Quimper : la rivière produit des anguilles, des truites, des mulets, etc. Sur toute la côte voisine, on fait une pêche considérable de sardines, de congres, de juliennes. Il y a près de cette ville une mine de charbon de terre, mêlée de quartz, spath, granit micacé et de schiste gris imparfait et cassant : elle donne quelques espérances au moyen de l'exploitation. Cette ville a deux manufactures de faïence et de poterie, et une autre de grès sur la rivière ; son commerce principal consiste en poisson, bestiaux, ardoises, bois, cuivre, saboterie et papeterie. On trouve aussi dans son territoire des mines qui se préparent, sur-tout à Château-Lin.

La ville de Quimper est la patrie de l'abbé *Chiron de Boismorand*, né en 1680, à qui l'on attribue les *Mémoires de la cour de Philippe Auguste*, donnés sous le nom de mademoiselle de Lussan. — Guillaume-Hyacinthe *Bougeant*, jésuite de Quimper, mort à Paris en 1742. *Histoires des guerres qui ont précédé le traité de Westphalie* ; in-4°. 3 vol., et in-12 6 vol. ; *Amusement philosophique sur le langage des bêtes, etc.* — Élie-Catherine *Fréron*, né en 1719, d'abord jésuite, puis abbé, enfin homme de lettres et journaliste. Il étoit membre des académies d'Angers, de Montauban, de Nancy, d'Arras, et de l'académie des arcades de Rome. Fréron étoit bon poëte, historien et le premier critique de son siècle. Il mourut à Paris le 10 mars 1776. Fréron montra de bonne heure des talens ; il professa pendant quelque temps avec succès au collége de Louis-*le-Grand*. On a de lui un *Recueil d'opuscules* en 3 vol. in-12 ; *Ode sur la bataille de Fontenoy ; les Amours de Vénus et d'Adonis*, in-12, 1748 ; *Poëme de Lucrèce ; Année littéraire*, 96 vol. in-12. — Jean *Hardouin*, jésuite, pyrrhonien outré et compilateur : mort à Paris le 3 septembre 1729. Il a donné une édition de *Pline le Naturaliste ; la Chronologie rétablie par les médailles* ; une édition des *conciles ; Opuscula selecta ; Opuscula varia, etc. etc.*

Cette ville est le siége de la préfecture et d'une cour de justice criminelle, d'une cour spéciale, des tribunaux de première instance et de commerce, il y a un directeur des contributions directes, un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur général, un ingénieur en chef des ponts et chaussées, un bureau de garantie pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés, et pour la marque de l'or et de l'argent venant de l'étranger. Le port de cette commune fait partie du troisième arrondissement maritime, dont le port de Brest est chef-lieu ; il y a dans ce port un sous-commissaire d'administration, chargé des fonctions de l'inscription maritime ; il est la résidence d'un syndic des marins ; d'un capitaine et de deux brigades, l'une à cheval et l'autre à pied, de la quatrième légion de la gendarmerie nationale. *Pop.* 6000. *Bur. de poste.*

QUIMPER-GUEZENNEC, v. (*Côtes-du Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Pontrieux, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 32 kilom. (7 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 1771. *Bur. de poste* de Pontrieux.

QUIMPERLÉ, ville (*Finistère*), ch.-l. d'arr. et de cant., sur le ruisseau d'Issotte, à 27 k. (6 l.) N. O. du Port-Liberté, 42 k. (9 l. ½) E. S. E. de Quimper, 50 myr. (113 l.) O. p. S. de Paris. Long. 14. 16. Lat. 47. 51. Cette ville tire son nom de *Quimpa*, qui, en langue celtique ou bretonne, signifie confluent, et du mot *elle*, qui est le nom de la rivière principale dans laquelle va se perdre celle d'Issotte : c'étoit le siége d'une justice royale, d'une gruerie pour la conservation des belles forêts de Quimperlé. Cette ville a plusieurs places publiques, dont la plus belle est celle ci-devant royale, de très-belles halles. Outre deux églises paroissiales, il y avoit une abbaye de Bénédictins, fondée par Alain Cagnard, comte de Cornouailles, l'an 1029 ; un couvent de Capucins, une très-belle communauté d'Ursulines. La paroisse de St.-Mie a été transférée depuis quelques années dans une magnifique église, bâtie par les ducs de Bretagne, sous l'invocation de Notre-Dame.

Les princes de Bretagne se plaisoient beaucoup à Quimperlé et dans ses environs. Ils y habitoient un château appelé Carnoet, ou Knoet. L'an 1315, le duc de Bretagne tint trois états et parlement ; les premiers à Rennes, les seconds à Ploërmel, et les troisièmes à Quimperlé. Le connétable Olivier de Clisson, ennemi juré de Jean IV, profita, en 1373, du voyage que fit ce dernier en Angleterre, vint mettre le siége devant Quimperlé, l'an 1597, au temps de la ligue. Il y eut près de cette ville un combat très-vif. En 1783, Jean-Jacques *Ulric Englier*, originaire de St.-Gal en Suisse, y forma le bel établissement d'une tannerie qui a rendu le plus grand service aux troupes de la république. En l'an 3 (1794), une multitude de tanneurs se sont placés sur les rives des deux rivières. Le principal commerce de cette ville consiste en bois, grains, bestiaux, etc. Il y a une papeterie : on y fait beaucoup de sabots ; on trouve dans les environs des tourbières. Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, une brigade de la gendarmerie à cheval, et un syndic des marins ; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Lorient, quatrième arrondissement maritime. *P.* 4549. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

QUIMPERLÉ, r. (*Finistère*), arr. et cant. de Quimperlé, où elle en prend le nom : elle est formée des rivières de l'Issotte et de l'Elle, qui se réunissent à Quimperlé, et vont se rendre dans la mer à 10 k. (2 l. ½) S. de Quimperlé.

QUIN, cap (*Var*), arrond. et cant. de Toulon, à la côte N. O. de l'île de Porquerolles, à l'O. du fort de l'Alicastre.

QUINCAMPOIX, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Formeries, à 13 k. (3 l. ½) de Grandvilliers, 41 k. (9 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 278. *B. de poste* de St.-Just.

QUINCAMPOIX, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de St.-Just, à 11 k. (2 l. ¾) de Breteuil, 28 k.

(6 l. ½) de Beauvais. Il y a onze fabriques de toile. *Pop.* 360. *Bur. de poste* de Breteuil.

QUINCAMPOIX, v. (*Sarthe*), arr. de St.-Calais, cant. de Château-du-Loir, à 5 k. (1 l. ½) du Mans. *Popul.* 207. *Bur. de poste* de Château-du-Loir.

QUINCAMPOIX, v. (*Seine et Oise*), arr. de Versailles, cant. de Limours, comm. des Molières, à 2 k. (½ l.) de Limours, 15 k. (3 l. ½) de Versailles. *Populat.* compr. celle des Molières, 421. *Bureau de poste* de Limours.

QUINCANGROGNE, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Routot, comm. de Bourgachard, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 21 k. (4 l. ¾) de Pont-Audemer. *Pop.* compr. celle de Bourgachard, 1120. *Bur. de poste* de Bourgachard.

QUINCANGROGNE, v. (*Aisne*) *Voyez* QUICANGROGNE.

QUINCANGROGNE, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Lagny, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit. *Pop.....* *Bureau de poste* de Lagny.

QUINCARNON, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Conches, à 30 k. (6 l. ⅔) de Verneuil, 22 k. (5 l.) d'Evreux. *Pop.* 172. *Bur. de p.* de Conches.

QUINCÉ, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Thouarcé près Brissac, à 22 kil. (5 l.) de Vihiers. *Pop.* 440. *Bur. de poste* de Brissac.

QUINCEROT, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Montbard, près l'Armançon, à 14 k. (3 l. ¼) de Sémur, 7 myr. (15 l.) de Montbard. *Pop.* 200. *Bureau de poste* de Montbard.

QUINCEROT, v. (*Yonne*), arr. de Tonnerre, canton de St.-Vinnemer, à 18 k. (4 l.) de Tonnerre, 5 myriam. (10 l. ⅔) d'Auxerre. *Popul.* 381. *Bureau de poste* de Tonnerre.

QUINCEY, v. (*Aube*), arr. de Nogent-sur-Seine, canton de Romilly, près l'Ardusson, à 7 kil. (1 l. ⅔) de Nogent, 40 k. (9 l.) de Troyes. *Pop.* 197. *Bur. de poste* de Nogent-sur-Seine.

QUINCEY, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cantou de Nuits, près le Meuzin, ruiss. à 23 kil. (5 l. ½) de Dijon. *Pop.* 260. *Bur. de poste* de Nuits.

QUINCEY, v. (*Haute-Saône*), arr. et cant. de Vésoul, à 2 k. (½ l.) de cette ville. *Pop.* 489. *Bur. de p.* de Vésoul.

QUINCIÉ, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Beaujeu, à 16 kil. (3 l. ¾) de Villefranche, 42 kil. (9 l. ½) de Lyon. *Popul.* 1145. *Bur. de poste* de Beaujeu.

QUINCIEU, v. (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, cant. de Tullins, près la source du Bourd, à 15 kilom. (3 l. ½) de St.-Marcellin, 29 kil. (6 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 170. *Bur. de poste* de St.-Marcellin.

QUINCIEUX, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Neuville, à 18 k. (4 l.) de Lyon, 9 kil. (2 l. ¼) de Villefranche. *Pop.* 927. *Bur. de poste* d'Ance.

QUINCINETTO, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, près d'un ruisseau, au bord de la Dora Baltea, sur la pente d'une colline, à 13 kil. (3 l.) N. O. d'Ivrée. *Popul.* 1200. *Bur. de poste* d'Ivrée.

QUINCIVET, v. (*Isère*), arr. et cant. de St.-Marcellin, comm. de St.-Verand, à 5 kil. (1 l. ¼) de St.-Marcellin, 30 k. (6 l. ¾) de Grenoble. *Popul.* compr. celle de Saint-Verand, 860. *Bur. de poste* de St.-Marcellin.

QUINCY, v. (*Cher*), arrond. de Bourges, cant. de Fury, sur le Cher, à 11 kil. (2 l. ¾) de Vierzon, 19 k. (4 l. ¼) de Bourges. *Pop.* 757. *Bur. de poste* de Méun-sur-Yèvre.

QUINCY, v. (*Meuse*), arr. et cant. de Montmédy, près le Loison, à 5 k. (1 l. ¼) de Montmédy, 8 myriam. (18 l. ½) de Bar-sur-Ornain. Il y a quatre tuileries. *Pop.* 291. *Bur. de poste* de Stenay.

QUINCY, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Provins, commune de St.-Hillier, à 9 kil. (2 l. ¼) de Provins. *Pop.* compr. celle de St.-Hillier, 509. *Bureau de poste* de Provins.

QUINCY, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Crécy, à 6 k. (1 l. ½) de Meaux, 43 k. (9 l. ¾) de Melun, sur une montagne fort élevée, près la rivière d'Hières. Il existe une charte de St.-Louis, de 1257, par laquelle il permet de cultiver certaine terre de ce village, à condition qu'on lui donnera sept setiers d'orge à la fête de Noël, et neuf deniers pour les œufs de Pâques. Après quoi il ajoute qu'il remet les redevances annuelles pour le repos de l'ame de son père et de sa mère. *Pop.* 1731. *Bur. de poste* de Meaux.

QUINCY-BASSE, village (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château, à 15 kilom. (3 l. ½) de Chauny, 19 kil. (4 l. ¼) de Laon. *Pop.* 223. *Bur. de poste* de Coucy.

QUINCY-SOUS-LE-MONT, v. (*Aisne*), arr de Soissons, cant. de Braine, à 19 k. (4 l. ¼) de Soissous, 29 k. (6 l. ½) de Laon. *Pop.* 110. *Bur. de poste* de Braine.

QUINCY-SOUS-SENARD, village (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Boissy-St.-Léger, sur l'Yères, à 7 kil. (1 l. ¾) de Corbeil, 34 kil. (7 l. ¾) de Versailles. *Pop.* 100. *Bureau de poste* de Brie-sur-Hières, département de Seine-et-Marne.

QUINCY-SUR-ARMANÇON, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Montbard, à 14 kil. (3 l. ¼) de Semur, 7 myr. (15 l.) de Dijon, 7 kil. (1 l. ¾) de Montbard. Il y avoit une abbaye commendataire d'hommes de l'ordre de Citeaux, fille de Pontigny, et fondée en 1133, sous l'invocation de la Vierge. *Pop.* 342. *Bur. de poste* de Montbard.

QUINEVILLE, v. (*Manche*), arr. de Valognes, caut. de Montebourg, à 10 k. (2 l. ½) de Valognes, 5 myr. (12 l.) de Coutances. *Pop.* 301. *Bur. de poste* de Montebourg.

QUINGEY, ville (*Doubs*), arr. de Besançon, chef-lieu de cant., sur la Louve, à 18 k. (4 l.) S. O. de Besançon, 20 kil. (4 l. ½) O. d'Ornans, 19 k. (4 l. ¼) N. de Salins, 37 myriam. (84 l.) S. E. de Paris. Cette petite ville dépendoit de la ci-devant Franche-Comté; elle étoit le siége d'un bailliage et d'une recette particulière. Outre l'église paroissiale, il y avoit des Jacobins, et un prieuré. Quingey est agréable, les environs assez fertiles, mais d'un produit médiocre. On y voit une grotte où se forme une infinité de congélations, qui mérite l'attention du voyageur, et sur-tout des naturalistes; deux forges, un fourneau et un martinet. Ce martinet fabrique des outils pour l'agriculture; le tout est situé sur la Louve. Il y aussi une tirerie de fil de fer. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 873. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

QUINGLANGE, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Faulquemont, sur la Nied allemande, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Boulay, 24 kil. (5 l. ½) de Metz. *Pop.* 479. *Bur. de p.* de Faulquemont.

Quinlieu, v. (*Vienne*). *Voyez* St.-Martin.

Quinperven, v. (*Côtes-du-Nord*). *Voyez* Quemperven.

Quinquempoix, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. de Clères, à 10 k. (2 l. ½) N. E. de Rouen, 4 kil. (1 l.) de Cailly, 40 kil. (9 l.) O. de Gournay. *Pop.* 846. *Bureau de poste* de Rouen.

Quins, v. (*Aveyron*), arrond. de Rhodez, cant. de Naucelle, à 20 k. (4 l. ½) de Rhodez, 5 k. (1 l. ¼) de Naucelle. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Rhodez.

Quins (les), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Tournans, comm. de Presle, à 4 kil. (1 l.) de Tournans, 20 kil. (4 l. ½) de Melun. *Pop.* compr. celle de Presle, 551. *Bur. de poste* de Tournans.

Quinsac, v. (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Champagnac-du-Bel-Air, sur la Dronne, à 8 kil. (2 l.) de Nontron, 28 kil. (6 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 835. *Bureau de poste* de Nontron.

Quinsac, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Créon, à 10 kil. (2 l. ½) S. S. E. de Bordeaux, 7 k. (1 l. ⅔) N. p. O. de Castres, 27 kil. (6 l.) S. O. de Libourne. *Pop.* 1105. *Bur. de poste* de Bordeaux.

Quinsat, v. (*Haute-Vienne*), arr. et cant. de St.-Yriex, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 39 kil. (8 l. ¾) de Limoges. *Pop.* 276. *Bur. de poste* de St.-Yriex.

Quinson, b. (*Basses-Alpes*), arr. de Digne, cant. de Riez, près le Verdon, à 4 myr. (10 l. ½) S. S. O. de Digne, 13 k. (3 l.) S. de Riez, 25 kil. (5 l. ¾) S. E. de Manosque. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1011. *Bur. de poste* de Riez. *Rel. de poste aux chevaux.*

Quinssaine, v. (*Allier*), arr. et cant. de Mont-Luçon, à 7 kilom. (1 l. ⅔) de cette ville, 7 myriam. (15 l. ¼) de Moulins. *Pop.* 750. *Bur. de poste* de Mont-Luçon.

Quint, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. nord de Toulouse, sur la Saone, à 8 kil. (2 l.) de Toulouse. *Pop.* 301. *Bur. de poste* de Toulouse.

Quint, forge (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Pfalzel, à 3 kilom. (¾ de l.) N. p. E. d'Ehrang, dont elle dépend, 3 k. (¾ de l.) N. O. de Pfalzel, 5 k. (1 l. ¼) de Trèves. Il y a des forges. *Pop.* compr. celle d'Ehrang, 700. *Bur. de poste* de Trèves.

Quintaine, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Lugny, commune de Clessé, à 11 kilomèt. (2 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* compr. celle de Clessé, 828. *Bur. de poste* de Mâcon.

Quintal, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud d'Annecy. *Popul.* 192. *Bur. de poste* d'Annecy.

Quinte (la), v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Conlie, à 13 k. (3 l.) du Mans. *P.* 544. *B. de p.* du Mans.

Quintenas, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de Satillieu, à 19 kil. (4 l. ¼) de Tournon, 5 m. (11 l. ⅔) de Privas. *Pop.* 900. *Bur. de poste* d'Aunonay.

Quintenie, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Plancoët, à 8 kil. (2 l.) de Lamballe, 28 kil. (5 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 304. *Bur. de poste* de Lamballe.

Quintigneaux, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. et commune de Cadours, à 13 k. (3 l.) de l'Isle-en-Jourdain, 34 kilomèt. (7 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* compr. celle de Cadours et dépend., 752. *Bur. de poste* de l'Isle-Jourdain, départ. du Gers.

Quintignil, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Bletterans, sur le Terreau, ruisseau, à 6 k. (1 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 266. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Quintillan, v. (*Aude*), arrond. de Narbonne, canton de Durban, sur la Berre, à 15 kilom. (3 l. ½) de la Grasse, 40 kilom. (9 l.) de Carcassonne. Il y a une fonderie, deux mines de cuivre, près la route de Paleirac, non exploitée, et deux mines d'antimoine, l'une dans la montagne de Pignerol, et l'autre sur le bord du ruisseau de Benanilles. *Pop.* 153. *Bur. de poste* de Sigean.

Quintillargues, v. (*Hérault*). *Voyez* Sainte-Croix de Quintillargues.

Quintin, ville (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, ch.-l. de cant., sur le Goy, à 15 k. (3 l. ½) S. O. de St.-Brieux, 14 k. (3 l. ¼) N. E. de Corlay, 14 k. (3 l. ¼) N. d'Uzel. Long. 14. 44. Lat. 48. 26. Cette ville est située près d'une forêt de son nom dans la ci-devant Haute-Bretagne: elle avoit titre de duché. Quintin a cinq gros faubourgs; elle étoit autrefois baronnie; elle fut érigée en duché en 1691, en faveur de Gui de Dunfort, maréchal de Lorges, qui avoit obtenu en 1706 des lettres patentes, pour faire changer le nom de Quintin en celui de Lorges. Il y a un beau château qui a été construit sur le modèle du palais du Luxembourg de Paris. Outre l'église paroissiale, sous l'invocation de St.-Thurieu; elle avoit une collégiale de Notre-Dame de St.-Blin, qui étoit unie à la paroisse. On conservoit une ceinture que l'on disoit avoir été celle de la Sainte-Vierge. On la portoit en procession le jour de l'Assomption. La collégiale de Saint-Blin a été fondée en 1414 par Geoffroy II, seigneur de Quentin. Son chapitre avoit onze chanoines. On voyoit encore un couvent de Carmes, et une chapelle dans chacun des faubourgs.

Il y a un hôpital, et dans presque toutes les maisons sont des fabriques de toiles fines, connues sous le nom de batistes, de linons, de gazes, de mignonettes pour manchettes d'hommes et de femmes, de basins, des vestes de batiste écrue, brodées en or et en argent, etc., blanchisseries, commerce de fil, fabrique de savon noir. Cette manufacture intéresse par son activité et son étendue tout le département dont elle est la principale branche de commerce.

Il y a une forge considérable dans cette commune, qui est le siége d'un tribunal de commerce, et la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 3730. *B. de p.*

Quinto, v. (*Sesia*), arrond. de Verceil, ch.-l. de cant., sur le chemin de Verceil à Masserano, et sur la rive droite de l'Elva, à 6 k. (1 l. ½) N. O. de Verceil. *Pop.* 360. *Bur. de poste* de Verceil.

Quintran, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Port-Sainte-Marie, comm. de Galapian, à 7 k. (1 l. ¾) d'Aiguillon, 20 k. (4 l. ½) d'Agen, *Pop.* compr. celle de Galapian, 683. *B. de p.* d'Aiguillon.

Quintrimont, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Pressas, comm. de St-Amant, à 13 k. (3 l.) de Sainte-Livrade, 16 kil. (3 l. ¾) d'Agen. *Pop.* compr. celle de Saint-Amant, 320. *Bur. de poste* de Sainte-Livrade.

Quinzay, v. (*Vienne*), arr. de Poitiers, canton de Vouillé, près l'Auzance, à 7 k. (1 l. ¾) de Poitiers. Il y avoit une abbaye commendataire de Bénédictins, fondée en 674, par Aicard, qui en fut le premier abbé. *Pop.* 777. *Bur. de poste* de Poitiers.

Quios (la), mont. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lus, à 5 k. (1 l. ¼) S. O. de

cet endroit : elle est entourée de rochers.

Quiou (le), v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. d'Evran, à 11 k. (2 l. ¾) de Dinan, 6 myr. (13 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 419. *Bur. de poste* de Dinan.

Quiquery, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Nesle, à 19 kil. (4 l. ¼) de Péronne, 4 myr. (10 l.) d'Amiens. *Pop.* 54. *Bur. de poste* de Nesle.

Quirbajou, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Quillan, à 4 kil. (1 l.) de Quillan, 4 myr. (10 l. ¾) de Carcassonne. *Pop.* 192. *Bur. de poste* de Quillan.

Quirieu, ville (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Morelet, sur la rive gauche du Rhin, à 15 k. (5 l. ½) N. E. de Cremieu, 7 myr. (16 l.) N. p. E. de Grenoble, 20 k. (4 l. ½) O. de Belley, 25 kilom. (5 l. ¾) N. de la Tour-du-Pin. *Pop.* 222. *Bur. de poste* de Crémieu.

Quirnbach, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Cousel, à 7 k. (1 l. ¾) S. de Cousel, 1 k. (¼ l.) N. O. de Munchweiler, 7 myr. (15 l.) S. E. de Trèves. On y trouve des mines de houille. *Pop.* 142. *Bur. de poste* de Creutznach, départ. de Rhin-et-Mozelle.

Quirnheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. de Grunstadt, près l'Eise, à 9 kil. (2 l. ¼) O. de Grunstadt, 6 k. (1 l. ½) S. E. de Gœlheim, 5 myr. (11 l. ¾) S. p. O. de Mayence. *Pop.* compr. celle de Bussweiler, 351. *Bur. de poste* de Worms.

Quiry-le-Sec, v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye, à 13 k. (3 l.) de Montdidier, 25 k. (5 l. ¾) d'Amiens. *Pop.* 552. *Bur. de poste* de Montdidier.

Quissac, ville (*Gard*), arr. du Vigan, ch.-l. de cant., sur la Vidourle, à 15 k. (3 l. ½) N. N. O. de Sommières, 30 k. (6 l. ¾) O. p. N. de Nimes, 13 k. (3 l.) E. de Saint-Hippolyte. Il y a des fabriques de bas et bonnets de laine et coton. Il y en a d'autres de cuirs et pelleteries ; chaque fabricant a son atelier dans sa maison, etc. *Pop.* compr. les dépendances, 1400. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Quissac, v. (*Lot*), arrond. de Figeac, cant. de Livernon, à 25 k. (5 l. ¾) de Figeac, 51 k. (7 l.) de Cahors. *Pop.* 344. *Bur. de poste* de Figeac.

Quissac, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Pressas, à 10 k. (2 l. ½) d'Agen. *Pop.* 226. *Bur. de poste* d'Agen.

Quistinie, v. (*Morbihan*), arr. de Lorient, cant. de Plouay, à 14 k. (3 l. ½) d'Hennebon, 40 k. (9 l.) de Vannes. *Pop.* 2385. *Bur. de poste* d'Hennebon.

Quittebeuf, v. (*Eure*), arr. et cant. d'Evreux, à 13 kilom. (3 l.) de cette ville. *P.* 774. *Bur. de poste* d'Évreux.

Quittengo, v. (*Sesia*), arr. de Bielle, cant. de Cacciorna, au pied d'une montagne à la gauche du Cervo, à 10 k. (2 l. ½) N. de Bielle. *Pop.* 832. *Bur. de poste* de Bielle.

Quitteur, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Fresne-Saint-Mametz, près la Saone, à 11 kil. (2 l. ¾) de Gray, 37 k. (8 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 202. *Bur. de poste* de Gray.

Quivières, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Ham, à 13 kil. (3 l.) de Péronne, 5 myr. (12 l.) d'Amiens. *Popul.* compr. celle de Guizencourt, 390. *Bur. de poste* de Péronne.

Quoinos, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. et comm. de Saint-Romain. *Pop.* compr. celle de St.-Romain et dépendances, 2445. *Bur. de poste* de St.-Vallier.

Quoniam, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Pontoise, cant. de Marines, comm. d'Haravilliers, à 9 k. (2 l. ¼) de Méru, 15 k. (3 l. ½) de Pontoise. *Popul.* compr. celle d'Haravilliers, 251. *Bur. de poste* de Méru, départ. de l'Oise.

Quyencourt, v. (*Aisne*) arr. de Laon, cant. de Chauny, à 5 kilom, (1 l. ¼) de Chauny, 32 k. (7 l. ¼) de Laon. *Pop.* 80. *Bur. de poste* de Chauny.

R

Rabas, v. (*Moselle*), arr. de Metz, canton de Vigy, comm. de Beffey, à 18 k. (4 l.) E. de Metz. *Pop.* compr. celle de Beffey, 106. *Bur. de poste* de Boulay.

Rabasteins, ville (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbe, ch.-l. de cant., sur le canal Alaric, à 18 k. (4 l.) N. N. E. de Tarbe, 13 kil. (3 l.) O. p. S. de Miélan, 7 kil. (1 l. ¾) E. de Vic-Bigorre, sur la route de Pau à Auch. Le siége qu'en fit Blaise de Montluc, maréchal de France, entraina les suites les plus funestes pour les habitans. Lorsqu'il les eut vaincus, c'est-à-dire qu'il les eut forcés à capituler, il en fit, contre les lois de la guerre, un massacre général ; hommes, femmes, enfans, vieillards, tout périt : soixante ministres protestans furent par ses ordres précipités du haut d'une tour, et la ville brûlée. Lui-même fut blessé à ce siége d'un coup d'arquebuse, qui lui fracassa le visage, et l'obligea à porter un masque toute sa vie. Il servit sous trois rois : François II, Henri II et Henri III. Les Calvinistes, pendant vingt ans, n'eurent pas d'ennemi plus implacable. Il mourut dans sa terre d'Estillac en Agénois en 1557, âgé de 77 ans. On a de lui des mémoires ou commentaires de sa vie et des scènes sanglantes qu'il a jouées : Henri IV les appeloit *la bible des soldats*. Cette ville est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* compr. celle de Condaux, 622. *Bur. de poste* de Tarbe. *Rel. de poste aux chevaux.*

Rabastens, ville (*Tarn*), arr. de Gaillac, ch.-l. de cant., sur le Tarn, à 37 kil. (8 l. ¼) O. S. O. d'Alley, 36 k. (8 l.) N. E. de Toulouse, 68 myr. (154 l.) S. p. O. de Paris. Long. 19. 22. lat. 43. 50. Cette ville assez mal bâtie, et dont les rues sont fort étroites, paroit avoir été, après Alby, la principale ville de l'Albigeois. Outre quelques paroisses il y avoit plusieurs couvents et un collége. On y fait commerce des vins assez estimés, provenant de son territoire. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 5930. *Bureau de poste.*

Rabastière (la), v. (*Vendée*), arr. de Montaigu, cant. de St.-Fulgent, à 14 k. (3 l. ¼) de Montaigu, 5 myr. (12 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 288. *Bureau de poste* de St.-Fulgent.

Rabat, v. (*Arriège*), arrond. de Foix, canton de Tarascon, près le Gourbit, à 4 k. (1 l.) de Tarascon. Il y a une forge située sur le ruis-

seau de Gourbit, à 1361 mèt. (700 t.) à l'ouest du village de Gourbit, et à 2720 mèt. (1400 t.) au S. O. du village de Gourbit. *Pop.* 1525. *Bur. de p.* de Tarascon.

Rabe, bois (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Quettehou. Il a 3 k. (¾ de l.) de longueur, sur 2 k. (½ l.) de large.

Rabe (la), riv. (*Aude*), arr. de Narbonne, canton de Durban. Sa source, à 7 k. (1 l. ⅔) de St.-Laurent, coule au nord par ouest, et se rend dans la Lourques, à 8 k. (2 l.) N. p. O. de sa source.

Rabette (la), riv. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan. Sa source, à 8 kilomèt. (2 l.) O. p. N. de Rochefort, coule à l'est-sud-est, passe à Rochefort, et se rend dans la Remarde, au sud de Rochefort.

Rabeure, v. (*Jura*), arrond. et cant. de Poligny, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville, 25 kil. (5 l. ⅔) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 197. *Bur. de poste* de Poligny.

Rabiessot, ruiss. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Monthoumet. Sa source, à 7 k. (1 l. ¾) E. S. E. de Bouisse, coule à l'ouest, et se rend dans l'Orbieu, à 3 kilom. (¾ de l.) O. de sa source.

Rabiémont, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Mirecourt, commune de Villers, à 4 k. (1 l.) de Mirecourt. *Pop.* compr. celle de Villers, 203. *B. de p.* de Mirecourt.

Rabions (le), riv. (*Hautes-Alpes*), arrond. d'Embrun, cant. de Guillestre. Sa source, au pied du Roc-Blanc, à 11 kilom. (2 l. ⅔) O. p. N. de St.-Clément, coule au sud, puis au sud-est, ensuite à l'est, et se rend ensuite dans la Durance, à 10 k. (2 l. ½) S. E. de sa source.

Rablay, b. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Thouarcé, près le Layon, à 16 k. (3 l. ¾) de Vihiers, 20 kilom. (4 l. ½) d'Angers. *Populat.* 580. *Bureau de poste* d'Angers.

Rabodange, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, canton de Putanges, à 20 k. (4 l. ½) d'Argentan, 5 myr. (11 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 603. *Bur. de poste* de Falaise, département du Calvados.

Rabon, v. (*Hautes-Alpes*), arr. et cant. de Gap, près le Buech, à 6 kil. (1 l. ½) de Gap. *Popul.* 370. *B. de p.* de Gap.

Rabosée, v. (*Sambre-et-Meuse*), arrond. et cant. de Marche, à 7 k. (1 l. ¾) N. de cette ville, 13 k. (3 l.) S. O. de Durbuy, 39 kil. (8 l. ¾) E. S. E. de Namur. *Pop.* 32. *Bur. de poste* de Marche.

Rabotrael, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. d'Eupen, commune de Loutzen, à 4 kil. (1 l.) d'Eupen, 30 k. (6 l. ¾) de Montmédy. *P.* compr. celle de Loutzen, 626. *Bur. de poste* d'Eupen.

Rabou (Col de), montagne (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de Saint-Etienne, à 5 kil. (1 l. ¼) S. p. E. de St.-Etienne. Elle a 1 k. (¼ de l.) de long.

Raboue, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, cant. de Moret, comm. de Villemert, à 6 kil. (1 l. ½) de Moret, 13 kil. (3 l.) de Fontainebleau. *Pop.* compr. celle de Villemert, 361. *Bur. de poste* de Moret.

Rabouillet, village (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, canton de Sournia, à 13 k. (3 l.) de Prades, 41 kil. (9 l. ½) de Perpignan. On trouve des mines de houille dans les environs. *Pop.* 609. *Bur. de poste* de Quillan, départ. de l'Aude.

Rabouret (le), ruiss. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de Rebais. Sa source, à 2 k. (½ l.) E. de Rebais, coule à l'ouest, passe à Rebais, et va au sud-ouest se rendre dans le Grand-Morin à Chaufery, 7 k. (1 l. ⅔) S. O. de sa source.

Rabry (le), v. (*Indre*), arrond. de Châteauroux, canton d'Ecueillé, comm. de Heugues, à 15 k. (3 l. ½) de Levroux, 31 k. (7 l.) de Châteauroux. *Popul.* compr. celle de Heugues, 620. *Bureau de poste* de Levroux.

Rabu, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Pont-l'Evêque, près la forêt de Toucques, à 3 k. (⅔ de l.) de Pont-l'Evêque, 42 kil. (9 l. ½) de Caen. *Popul.* 154. *Bur. de poste* de Pont-l'Evêque.

Rac, v. (*Drôme*), arr. et cant. de Montelimar, à 8 kil. (2 l.) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ¼) de Valence. *Pop.* 404. *Bur. de poste* de Montelimar.

Rac, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. de Bracht, comm. de Breyll, à 14 k. (3 l. ¼) de Venlo, 5 k. (1 l. ¼) de Bracht. *P.* compr. celle de Breyll, 3524. *Bur. de p.* de Venlo, département de la Meuse-Inférieure.

Racécourt, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire, près le Madon, à 6 kil. (1 l. ½) de Mirecourt, 21 k. (4 l. ⅔) d'Epinal. *Pop.* 225. *Bur. de p.* de Mirecourt.

Racesières, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Montsols, comm. de St.-Bonnet. *Pop.* compr. celle de St.-Bonnet et de Tillay, 1500. *Bur. de poste* de Beaujeu.

Rachamps, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Bastogne, à 6 k. (1 l. ½) S. d'Houffalize, 9 k. (2 l. ¼) N. p. E. de Bastogne, 6 m. (13 l. ¼) N. N. O. de Luxembourg. Il y a une scierie. *Pop.* 217. *B. de poste* de Bastogne.

Rachecourt, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Bascharage, à 4 k. (1 l.) O. S. O. de Rebange, 7 kil. (1 l. ¾) N. N. O. de Longwy, 32 kil. (7 l. ¼) O. p. S. de Luxembourg. *Popul.* 415. *Bur. de poste* de d'Arlon.

Rachecourt, village (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de Chevillon, près la Marne, à 8 kil. (2 l.) de Joinville, 4 m. (10 l. ½) de Chaumont. *Popul.* 139. *Bur. de poste* de Joinville.

Rachée (la), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Damville, commune de Boissy, à 4 kil. (1 l.) de Damville, 21 k. (4 l. ¾) d'Evreux. *Popul.* compr. celle de Boissy, 409. *Bur. de poste* de Damville.

Rache, v. (*Nord*), arr. et cant. ouest de Douay, à 6 k. (1 l. ½) N. O. de cette ville, 22 k. (5 l.) S. de Lille. Il y a deux forges, où l'on fabrique des outils propres à l'agriculture. *P.* 712. *Bur. de p.* de Douay.

Rachevaux, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, canton de Verviers, comm. d'Olne, à 5 kilom. (1 l. ¼) d'Herve, 31 k. (7 l.) de Malmédy. *Popul.* compr. celle d'Olne, 2031. *Bur. de poste* d'Herve.

Rachie, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. d'Auneuil, comm. de Val-Dampierre, à 10 k. (2 l. ½) de Méru, 13 kil. (3 l.) de Beauvais. *Popul.* compr. celle de Val-Dampierre, 660. *Bur. de poste* de Méru.

Rachisy, v. (*Aube*), arrond. de Troyes, cant. de Piney, comm. de Rouilly-les-Sassey, à 16 k. (3 l. ¾) de Troyes. *Pop.* 148. *Bur. de poste* de Troyes.

Racht, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Schoenberg, à 11 k. (2 l. ¾) de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) O. de Cranenbourg, 7 m. (15 l. ½) N. p. O. de Trèves. *Bur. de poste* de Trèves.

Rachtig,

Rachtig, v. (*Sarre*), arrondiss. de Trèves, cant. de Berncastel, sur la Moselle, à 7 k. (1 l. ¾) N. N. O. de Berncastel, 8 k. (2 l.) S. E. de Wittlich, 33 k. (7 l. ½) N. E. de Trèves. *P.* 425. *Bur. de p.* de Trarbach, départ. de Rhin-et-Moselle.

Racine, v. (*Aube*), arrond. de Troyes, canton d'Ervy, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cet endroit, 32 kilom. (7 l. ½) de Troyes. *Pop.* 594. *Bur. de poste* d'Ervy.

Racine (la), v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant de Délemont, comm. de Sauley. *Popul.* compr. celle de Sauley, 217. *B. de p.* de Délemont.

Racineuse (la), v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de Pierre, à 23 (5 l. ¼) de Louhans, 6 myr. (14 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Saone.

Raconigi *ou* Raconis, ville (*Stura*), arr. de Savigliano, ch.-l. de cant., près de la rive droite de la Maira, sur le chemin de Turin à Cuneo, à 13 k. (3 l.) N. de Savigliano. Cette ville est bien bâtie; ses murs sont baignés par les rivières de Grana et de Maira, et par les branches nombreuses qu'elles forment. On y voit un beau château. On fabrique à Raconigi des gazes et des étoffes de soie: on y fait commerce de grains; le territoire est très-fertile en grains, fruits, etc. *Popul.* 10536. *Bureau de poste* de Savigliano.

Raconis, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, canton d'Houdan, comm. de Bazainville, à 6 kilom. (1 l. ½) d'Houdan, 22 kil. (5 l.) de Mantes. *Popul.* compr. celle de Bazainville, 410. *Bureau de poste* d'Houdan.

Racour, v. (*Ourthe*), arrond. d'Huy, cant. de Landen, à 4 k. (1 l.) S. O. de cette ville, 9 k. (2 l. ¼) E. S. E. d'Hougaerde, 39 k. (8 l. ¾) O. N. O. de Liége. *Pop.* 570. *Bur. de poste* de Tirlemont, départem. de la Dyle.

Racquinghem, village (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, canton d'Aire, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Omer, 5 myr. (12 l. ¼) d'Arras. *P.* 422. *Bur. de poste* d'Aire.

Racrange, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Tenquin-Gros, à 3 k. (⅔ de l.) de Morhange, 41 k. (9 l. ¼) de Metz. *Pop.* 373. *Bur. de p.* de Faulquemont.

Raddon, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Faucogney, près le Breuchin, à 7 kil. (1 l. ¾) de Luxeuil, 34 k. (7 l. ¾) de Vésoul. *P.* compr. celle de Chapendu, 516. *Bur. de poste* de Luxeuil.

Rade de Toulon (la petite), (*Var*), arr. de Toulon, au sud de cette ville. Il y a dans cette rade deux parties de terre avancées au sud-ouest de Toulon, où sont les deux poudrières de Goubran et de Millau, à 3 k. (⅔ de l.) S. O. de Toulon.

Rademont, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Lizy-sur-Ourcq, à 16 k. (3 l. ¾) de Meaux, 6 myr. (14 l. ½) de Melun. *P.* 71. *Bur. de poste* de Lizy-sur-Ourcq.

Radenac, v. (*Morbihan*), arr. de Ploermel, canton de Rohan, à 11 kil. (2 l. ¾) de Josselin, 34 kil. (7 l. ¾) de Vannes. *Popul.* 996. *Bur. de poste* de Josselin.

Radenec, ile (*Morbihan*), arr. et cant. ouest de Vannes, dans le Morbihan, à 14 kil. (3 l. ¼) S. O. de Vannes, 10 k. (2 l. ½) S. p. E. d'Auraye. *Pop.* .... *Bur. de poste* de Vannes.

Radepont, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, canton de Grainville, près l'Andelle et la forêt de Longboil, à 20 k. (4 l. ½) de Louviers, 39 k. (8 l. ¾) d'Evreux. Il y a sur l'Andelle une manufacture de coton, sous la dénomination de mécanique anglaise, qui est dans le même genre et fait le même travail que celle de Louviers. *Pop.* 426. *B. de poste* d'Ecouis.

Radicatel, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Lillebonne, à 22 kil. (5 l.) de Montivilliers, 43 k. (9 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 152. *Bur. de poste* de Lillebonne.

Radinghem, v. (*Nord*), arr. de Lille, cant. d'Haubourdin, à 10 k. (2 l. ½) de Lille, 31 kil. (7 l.) de Douay. *Pop.* 1206. *Bur. de poste* de Lille.

Radinghem, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil, cant. de Fruges, à 27 k. (6 l.) de Montreuil, 5 m. (12 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 251. *Bur. de poste* de Fruges.

Radon, v. (*Orne*), arrond. et cant. est d'Alençon, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 510. *Bur. de poste* d'Alençon.

Radonvilliers, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Bar, 32 kilom. (7 l. ¼) de Troyes. *Pop.* 447. *Bur. de poste* de Brienne.

Raduye (la), rivière (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Digne. Sa source à 6 kil. (1 l. ½) N. N. E. de Thoard, coule au sud, passe à l'ouest de Thoard, et se rend dans la Bleonne, à 20 kil. (4 l. ½) S. p. O. de sa source.

Raedersheim, village (*Haut-Rhin*), arrond. de Colmar, cant. de Sultz, sur la Neugrabenbach, à 21 k. (4 l. ¾) de Colmar. *Pop.* 200. *Bur. de poste* d'Ensisheim.

Ræderhof, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Waldfischbach, près et dépendant de la comm. de Laimmen, à 5 k. (1 l. ¼) de Waldfischbach, 2 kil. (½ l.) de Kaiserslautern, 8 myr. (17 l.) de Mayence. *Populat.* compr. celle de Laimmen, 347.

Raelshoven, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Juliers. *Pop.* 411.

Raeren, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, canton d'Eupen, à 4 k. (1 l.) E. p. N. de Walhorn, 18 k. (4 l.) N. E. de Verviers, 27 kil. (6 l.) N. de Malmédy. *Pop.* 2281. *Bur. de poste* d'Eupen.

Raevel, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Turnhout, cant. d'Arendonck, à 6 k. (1 l. ½) N. de Oudt-Turnhout, 4 myr. (10 l.) N. E. d'Anvers. *Popul.* 561. *Bureau de poste* de Turnhout.

Rafelle (la), v. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de Ginasservis, comm. de St.-Julien-de-Montagrier, à 14 k. (3 l. ¼) de Barjols, 3 kil. (¾ de l.) de Ginasservis. *Popul.* compr. celle de St.-Julien-de-Montagrier, 1391. *Bur. de poste* de Barjols.

Raffetot, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Bolbec, à 18 k. (4 l.) de Caudebec, 4 myr. (10 l. ¼) de Rouen. *Pop* 535. *Bur. de poste* de Bolbec.

Rafinie (la), v. (*Aveyron*), *Voyez* Saint-Cirq-la-Rafinie.

Ragade, (*Cantal*). *Voyez* Raihayades.

Rage, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de Chambéry, comm. de Sonnaz, à 6 k. (1 l. ½) de Chambéry. *Pop.* compr. celle de Sonnaz, 570. *Bur. de poste* de Chambéry.

Ragecourt-sur-Blaise, v. (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Vassy, à 20 k. (4 l. ½) de Saint-Dizier, 40 k. (9 l.) de Chaumont. *P.* 105. *Bur. de poste* de Vassy.

Ragnées, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Thuin, à 4 k. (1 l.) S. de cet endroit, 8 kil. (2 l.) N. p. E. de Beaumont, 28 k. (6 l. ¼)

E. S. E. de Mons. *Pop.* 413. *Bur. de poste* de Binch.

Ragoneau, v. (*Gironde*), arr. de Blaye, cant. de St.-Savin, comm. de Generac, à 11 kil. (2 l. ¾) de Blaye, 8 k. (2 l.) de St.-Savin. *P.* compr. celle de Generac, 610. *Bur. de poste* de Blaye. *Relais de poste aux chevaux.*

Ragonnant, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Chevreuse, commune de Saint-Remy, à 4 k. (1 l.) de Chevreuse, 14 kil. (3 l. ¼) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Saint-Remy et dépendances, 580. *Bur. de poste* de Chevreuse.

Ragous, v. (*Aude*), arrond. de Limoux, cant. de Chalabre, comm. de Courtauly, à 11 k. (2 l. ¾) de Limoux, 30 k. (6 l. ¾) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Courtauly, 296. *B. de poste* de Limoux.

Ragoust (la), riv. (*Hérault*), arr. de Lodève, canton de Lunas. Sa source à 5 kil. (1 l. ¼) E. de Lunas, coule à l'E., puis au N. E. pour se rendre dans l'Ergues, à 5 k. (1 l. ⅓) de sa source.

Raguenès, île (*Finistère*), arr. de Quimperlé, à 1 k. (¼ de l.) de la Côte, 21 kil. (4 l. ¾) O. S. O. de Quimperlé : elle a une forme triangulaire, et environ 389 myr. (200 t.) d'un angle à l'autre. *B. de poste* de Quimperlé.

Raguenès, anse (*Finistère*), arrond. de Quimperlé, cant. de Pontaven, à 19 k. (4 l. ⅓) O. S. O. de Quimperlé, 7 k. (1 l. ⅔) S. p. O. de Pontaven : elle a de l'E. à l'O. 7 k. (1 l. ⅔) de large, et s'étend depuis l'île de Raguenès jusqu'au pavillon de Keranglas.

Rahain, riv. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Champagney; elle prend sa source dans les montagnes des Vosges, près le Balon de Servan, à 27 k. (6 l.) N. E. de Lure, passe près le mont Jean à Ronchamps, et va se jeter dans l'Oignon, à 4 kil. (1 l.) S. de Lure, 21 kilom. (4 l. ¾) E. de Vésoul.

Rahins (le), riv. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Thizy. Sa source à 32 k. (7 l. ¼) N. O. de Villefranche, coule au S., tourne à l'O., passe à Regny, remonte au N. O. et se rend dans la Loire à 2 kilom. (½ l.) N. E. de Roanne.

Rahlingen, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Rorbac, à 18 k. (4 l.) de Bitche, 8 myr. (17 l.) de Metz. *Pop.* 907. *Bur. de poste* de Bitche.

Rahon, v. (*Doubs*), arrond. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Clerval, à 18 k. (4 l.) de Baume, 43 k. (9 l. ¾) de Besançon. *Pop.* 178. *B. de p.* de Baume sur le Doubs.

Rahon, v. (*Jura*), arrond. de Dole, cant. de Chaussin, à 11 kil. (2 l. ⅔) S. de Dole, 36 kil. (8 l.) N. de Lons-le-Saunier, 23 kilom. (5 l. ¼) E. de Seurre. *Pop.* compr. celle de Petit-Déchaux, 588. *B. de p.* de Dole.

Rahon, forêt (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Chaussin, près la Louve, à 9 k. (2 l. ¼) S. de Dole, 34 kil. (7 l. ⅔) N. p. E. de Lons-le-Saunier : elle a 5062 mèt. (2600 t.) de long, sur 2917 mèt. (1500 t.) de large.

Raichac, pointe et montagne (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. de l'Argentière, à 8 k. (2 l.) O. p. S. de Vallouize.

Raidelbach, ferme (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. et comm. de Wadern, à 3 k. (¾ de l.) de Wadern, 27 kil. (6 l.) de Trèves. *Pop.* compr. celle de Wadern, 154.

Raids, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Carentan, à 11 k. (2 l. ¾) de cet endroit, 21 kilom. (4 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 628. *B. de poste* de Périers.

Raihayades, *ou* Rageades, v. (*Cantal*), arr. de St.-Flour, cant. de Ruines, à 16 k. (3 l. ¾) de St.-Flour, 7 myr. (15 l. ½) d'Aurillac. *Pop.* 338. *B. de poste* de St.-Flour.

Raillencourt, v. (*Nord*), arr. et canton ouest de Cambrai, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 26 k. (4 l. ½) de Douay. *Pop.* 399. *Bur. de poste* de Cambrai.

Raillicourt, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Signy-le-Grand, près la Vence, à 16 kil. (3 l. ¾) de Charleville. *Pop.* 330. *B. de poste* de Launois.

Raillon, v. (*Ille-et-Vilaine*), arrond. de Rennes, cant. de Liffré, comm. de la Bouxière, à 10 kilom. (2 l. ½) de St.-Aubin-du-Cormier, 18 k. (4 l. de Rennes. *Pop.* compr. celle de la Bouxière, 1660. *Bur. de poste* de St.-Aubin-du-Cormier.

Raimbeaucourt, v. (*Nord*), arr. et cant. ouest de Douay, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. On y fabrique du lin. *Popul.* 1600. *Bur. de poste* de Douay.

Raimbertot, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, canton de Montivilliers, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 7 myriam. (15 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 218. *Bur. de poste* de Montivilliers.

Raimond, b. (*Cher*), arrond. de Saint-Amand, cant. de Dun-sur-Auron, à 23 k. (3 l. ½) de Sancoins, 25 kil. (5 l. ⅔) de Bourges. *P.* 260. *B. de p.* de Dun-sur-Auron.

Rainans, v. (*Jura*), arrond. de Dole, cant. de Rochefort, à 7 kil. (1 l. ⅔) de Dole, 5 myr. (12 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 266. *Bur. de poste* de Dole.

Raillans, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy, cant. de Montbéliard, à 3 k. (¾ de l.) de Desandans, 7 k. (1 l. ¾) de Montbéliard. *Pop.* 166. *Bur. de poste* de Montbéliard.

Raincourt, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Jussey, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 33 k. (7 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 662. *Bur. de poste* de Jussey.

Raincy, château (*Seine-et-Oise*), arr. de St.-Denis, cant. de Pantin, à 3 k. (¾ de l.) de Bondy, 14 k. (3 l. ¼) de Paris. Ce château appartenoit au duc d'Orléans : il a été bâti en 1652 et 1655; il faisoit l'admiration des étrangers. On y arrivoit par une avenue de plus de 1945 mèt. (800 t.), qui existe encore. Les dedans du château répondoient à la beauté des dehors. Le parc du Raincy contient 357 hectares (700 arpens *Pop.* 70. *Bureau de poste* de Bondy départem. de la Seine.

Raincy, petit hameau (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Gonesse, comm. de Gagny, à 3 k. (¾ de l.) de Bondy, 11 kil. (2 l. ¾) de Gonesse. *Pop.* compr. celle de Gagny, 828. *Bur. de poste* de Bondy, départ. de la Seine.

Rainecourt, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Chaulnes, à 15 kil. (3 l. ½) de Péronne, 31 k. (7 l.) d'Amiens. *Popul.* 316. *Bur. de p.* de Lihons.

Rainfreville, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. de Basqueville, sur la Saanne, 18 kil. (4 l.) de Dieppe, 41 k. (9 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 240. *Bureau de poste* d'Omonville.

Rainneval, *dit* Mailly, v. (*Somme*), arrond. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye, à 14 kil. (3 l. ¼) de Montdidier, 20 kil. (4 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 303. *Bur. de poste* de Montdidier.

Rainneville, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage, à 9 k. (2 l. ¼) d'Amiens. *Popul.* 902. *Bureau de poste* d'Amiens.

Rainville, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenois, à 14 k. (3 l. ¼) de Neufchâteau, 4 myr. (10 l. ¼) d'Epinal. *Pop.* 523. *Bur. de poste* de Neufchâteau.

Rainvillers, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, canton et commune d'Hallencourt, à 13 kil. (3 l.) S. d'Abbeville, 31 k. (7 l.) O. N. O. d'Amiens, 4 k. (1 l.) N. O. d'Ayraines. *Pop.* compr. celle d'Hallencourt..... *B. de poste* d'Abbeville.

Raion, v. (*Seine et Oise*), arr. de Pontoise, canton de Marines, comm. d'Haravilliers, à 10 kilom. (2 l. ½) de Méru, 14 k. (3 l. ¼) de Pontoise. *Pop.* compr. celle d'Haravilliers, 351. *Bur. de poste* de Méru, départem. de l'Oise.

Raismes, v. (*Nord*), arr. de Douay, cant. de St.-Amand, rive droite de la Scarpe, près le bois de St.-Amand et Vicogne, à 39 k. (8 l. ¾) de Lille, 31 k. (7 l.) de Cambrai, 5 kil. (1 l. ¼) de Valenciennes, 29 kilom. (6 l. ½) de Douay. Ce village renferme des mines de houille ou charbon de terre, dont la découverte a été faite en 1744 par le marquis de Cernay, par suite de la découverte de celles d'Auzain. La profondeur des puits et la difficulté de l'exploitation sont les mêmes qu'à Auzain. Le combustible est demi-gras, il donne par conséquent moins de flamme; mais il est plus lent à arriver à la consomption. C'est par ce point d'économie qu'il est souvent préféré à celui-ci, tant pour les brasseries que pour le chauffage. Cette mine occupe ordinairement un grand nombre d'ouvriers. C'est à M. Stanislas Deslaudrouin, qui en est aujourd'hui l'un des concessionnaires et le directeur général, que l'on est redevable de la perfection de cet établissement. *Pop.* 1959. *Bur. de poste* de Valenciennes.

Raismes, petite forêt (*Nord*), arr. de Douay, cant. de St.-Amand, rive droite de la Scarpe.

Raissac, v. (*Arriège*) arr. de Foix, cant. de Lavelanet, à 20 k. (4 l. ½) de Tarascon. *Popul.* 106. *Bur. de poste* de Mirepoix.

Raissac, v. (*Aude*), arrond. de Carcassonne, canton d'Alzonne, près la Lampy, à 4 kil. (1 l.) d'Alzonne, 18 kilom. (4 l.) de Carcassonne. *Pop.* 334. *Bureau de poste* d'Alzonne.

Raissac, v. (*Aude*), arrond. et cant. de Narbonne, à 10 kilom. (2 l. ½) de cette ville, 43 kilom. (9 l. ¾) de Carcassonne. *Pop.* 256. *Bur. de poste* de Narbonne.

Raissac, v. (*Aveyron*), arrond. et cant. de St.-Afrique, à 6 kil. (1 l. ½) de cet endroit, 5 myr. (12 l.) de Rhodez. *Pop.* 127. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

Raix, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. de Villefagnan, à 7 k. (1 l. ¾) de Ruffec, 40 k. (9 l.) d'Angoulême. *Popul.* 452. *Bureau de poste* de Ruffec.

Rajasse (la), (*Rhône*) *Voy.* Larajasse.

Rakenburg, ferme (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Budelich, près et dépendant de la comm. de Bescheid. *Pop.* compr. celle de Bescheid, 150.

Rallen, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. d'Olette, à 20 k. (4 l. ½) de Prades, 6 myr. (13 l. ½) de Perpignan. *Popul.* 287. *Bur. de poste* de Prades.

Ram (le), v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Vesins, à 13 k. (3 l.) de Severac, 28 kil. (6 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* 730. *Bur. de poste* de Rhodez.

Ramas (le), v. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, cant. de Faverges, comm. de Settenex, à 25 kilom. (5 l. ¾) d'Annecy, 6 k. (1 l. ½) de Faverges. *Pop.* compr. celle de Settenex, 755. *B. de poste* d'Annecy.

Ramasse, v. (*Ain*), arrond. de Bourg, cant. de Ceyseriat, à 8 kil. (2 l.) de Bourg. *Pop.* 554. *Bur. de poste* de Bourg.

Ramatuelle, v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de St.-Tropez, à 25 k. (5 l. ¾) de Fréjus, 6 myr. (12 l. ¾) de Toulon. On trouve dans le territoire de ce village une mine de plomb à vernis et une mine de fer. *Pop.* 527. *Bur. de poste* de St.-Tropez.

Rambaud, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de la Bastie-Neuve, à 4 k. (1 l.) de Gap. *Pop.* 248. *Bur. de poste* de Gap.

Rambaud, v. (*Léman*). *Voyez* Chapelle-Rambaud (la).

Rambercourt, v. (*Meurthe*), arr. de Pont-à-Mousson, cant. de Thiaucourt, sur la Madine, à 14 k. (3 l. ¼) de Pont-à-Mousson, 39 k. (8 l. ¾) de Nancy. *Pop.* 334. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

Rambercourt-aux-Pots, (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, canton de Vaubécourt, à 15 kilom. (3 l. ½) de Bar. Ce lieu du ci-devant duché de Bar avoit titre de marquisat dans les ci-devant états de Lorraine. Il y avoit une mairie royale et une gruerie. Ce village étoit gouverné par la coutume de St.-Mihel. Outre l'église paroissiale, on y voyoit un couvent de Cordeliers, et à 4 k. (1 l.) étoit l'abbaye de l'Isle-en-Barois, ordre de Cîteaux non réformé. *Pop.* 986. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

Rambercourt, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. de Revigny, comm. de Varney, sur l'Orne, à 5 k. (1 l. ¼) de Bar. *Populat.* compr. celle de Varney, 69. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

Ramberg, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Annweiler, à 4 k. (1 l.) E. S. E. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) O. de Landau, 8 myr. (19 l.) S. de Mayence. *Pop.* 640. *Bureau de poste* de Landau, départem. du Bas-Rhin.

Ramberge (la), riv. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, cant. de Château-Regnault, à 6 k. (1 l. ½) E. duquel elle prend sa source, coule au sud et se réunit à la Cize, à 2 k. (½ l.) N. d'Amboise.

Rambervillers, ville (*Vosges*), arr. d'Epinal, ch.-l. de cant. à 5 myr. (12 l.) S. E. de Nancy, 24 kil. (5 l. ½) N. E. d'Epinal, 36 myr. (82 l.) E. p. S. de Paris. Long. 24. 18. Lat. 48. 20. C'étoit le ch.-lieu d'une châtellenie considérable. Il y avoit un bailliage seigneurial dont les appels se portoient directement à la cour souveraine de Lorraine: une brigade de maréchaussée y faisoit sa résidence. Etienne de Bar, évêque de Metz, ferma cette ville de murs vers 1125. Outre l'église paroissiale, il avoit un hôtel de ville, un couvent de Capucins, un de Bénédictines de l'Adoration perpétuelle, des sœurs de la Charité pour desservir l'hôpital. Cette ville a encore ses portes et une partie de ses murs: on communique de la ville au faubourg par un pont de pierre.

On y fabrique des draps communs, draps tissus de fil et de laine, connus sous le nom de *bège* ou *bêche*, toiles de coton, de fil, de chanvre et de lin, bas de laine. Les fils de chanvre sont estimés dans les fabriques de siamoise; les fils fins de lin s'emploient dans les manufactures de dentelles de Mirecourt; il s'en expédie aussi pour diverses fabriques de bas et chapeaux. Il y a une manufacture de faïence; les ouvrages qu'on y fait sont d'un bel émail; ils sont légers,

et néanmoins de bonne qualité, le débit en est considérable. On y travaille encore en faïence de réverbère ou Japon; les couleurs en sont fines et vives. On y fabrique aussi de la terre à pipe, belle, unie, et de bonne qualité, soit de blanc de lait, soit jaune; de la moulée en relief, etc. Il y a deux papeteries, plusieurs tanneries et des taillanderies; un fourneau, des forges et un martinet, où l'on fait beaucoup de fers en barreau et autres. On y fait des tôles de toute épaisseur, des fers de scies fort estimés : tirerie de fil-de-fer. Les productions du territoire consistent en grains, bois, pierre, chanvres et lins. Le principal commerce de cette ville est en blé et avoine; elle est voisine des forêts, où l'on fait de grandes exploitations en chêne, en sapin et en hêtre. On trouve dans le territoire des carrières de pierre blanche, de sable, qui servent aux faïenceries pour la perfection de l'émail. Le cristal de roche est très-commun : On trouve près de cette ville une fontaine d'eau pétrifiée et une autre fontaine d'eau minérale ferrugineuse.

Cette ville a un sous-inspecteur des forêts et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 4311. *Bur. de poste.*

Rambey, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. de Cousance, sur la Rille, ruiss., à 14 kilom. (3 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 63. *Bureau de poste* de Lons-le-Saunier.

Rambluzin, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. de Souilly, à 18 k. (4 l.) de Verdun, 29 k. (6 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 326. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Meuse.

Rambouillet, b. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, ch.-l. de canton, à 36 kil. (8 l.) N. E. de Chartres, 29 kil. (6 l. ½) S. O. de Versailles, 4 myr. (10 l.) S. O. de Paris. Ce Bourg tiendra toujours une place distinguée dans l'histoire : dix mille Anglais, commandés par le comte de Salisbury, s'en emparèrent en 1428. François Ier est mort dans son vieux château en 1547; le magnifique et nouveau château appartenoit au duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse, bâtard de Louis XIV; ce château renfermoit des chefs-d'œuvres en tout genre. Depuis la révolution, une partie a été détruite ou déposée au Musée des monumens français. Louis XVI avoit acquis Rambouillet du duc de Penthièvre en 1778; c'étoit une de ses maisons de plaisance qu'il fréquentoit le plus. Le parc contenoit deux mille quatre cents arpens. Louis XVI y avoit formé une ferme d'expérience, et c'est là que s'est fait l'important établissement des moutons de race espagnole, dont la multiplication devient un des plus précieux avantages de plusieurs cantons.

Cette entreprise, qui fait la gloire du département de Seine-et-Oise, fut commencée à Rambouillet, en 1786, par deux membres de l'académie des sciences, *Dangivillier* et *Tessier*, encouragés par les premiers succès du célèbre *Daubenton*, en Bourgogne. Des béliers et brebis, au nombre de trois cent quatre-vingt-trois, furent choisis dans les plus beaux troupeaux de l'Espagne; tous de la race supérieure, qui porte le nom de *mérinos*. Et en même temps se formoit à Croissy, le beau troupeau de M. *Chanorier*, aujourd'hui membre de l'institut. Le troupeau de Rambouillet a été porté à cinq cents bêtes; celui de Croissy à trois cents; et annuellement il se vend plus de trois à quatre cents bêtes, savoir : les brebis, au prix moyen de 68 fr., et les béliers, à celui de 80. Ces béliers de race, employés comme mâles dans des troupeaux de bêtes du pays, ont tellement amélioré les produits, qu'à la quatrième génération du métis, on ne trouve presque aucune différence dans la beauté de la laine.

Il existe déjà plus de cinquante troupeaux tant de race pure que métisse, dans les cantons de Limay, Triel, Argenteuil, Saint-Germain, Marly, les Essarts, Rambouillet, Rochefort, Ablis, Chamarande, la Ferté-Aleps, Arpajon et Sucy. C'est avec les toisons de Croissy que fut fabriqué à Sedan, par MM. *Leroy* et *Rouy*, le beau drap bleu, teint en laine, présenté à l'institut en l'an 7 (1799), et dont un échantillon fut joint, dans la fête de l'agriculture du 10 messidor (29 juin 1799), de cette même année, aux deux toisons portées en triomphe; l'une de race pure, tirée du troupeau de Croissy; l'autre de métis, du troupeau de M. *Jumilhac*, à Guigneville.

Le territoire renferme des carrières de grès propres à paver les routes. Il y a dans l'hôpital de bienfaisance une manufacture de dentelles à titre d'établissement d'humanité. On y fabrique aussi des chapeaux; cette commune est la résidence d'un sous-inspecteur des forêts et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3173. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Rambouillet, forêt (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Rambouillet, à 1 k. (¼ quart de l.) O. de cet endroit : elle a de l'O. N. O. à l'E. S. E. 15,162 mètres (7800 toises) de long, et du S. O. au N. E. 7013 mètres (3,600 toises) de large. Plus de trois cents routes y sont tracées ou disposées pour la chasse.

Rambruch, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. d'Osperen, à 18 k. (4 l.) N. d'Arlon, 31 k. (7 l.) E. de Neufchâteau, 33 kil. (7 l. ½) N. O. de Luxembourg. Ce village dépendoit du duché de Luxembourg, ou Luxembourg allemand. *Pop.* 3911. *Bur. de poste* d'Arlon.

Rambscheid, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Reifferscheid, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de cet endroit, 10 kil. (2 l. ½) N. N. O. de Cranenbourg, 8 myr. (17 l. ¾) N. de Trèves. *Pop.* 144. *Bur. de poste* de Trèves.

Rambucourt, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de St.-Mihel, 16 k. (3 l. ¾) de cet endroit, 4 myr. (10 l.) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 383. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

Rambure, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. de Gamaches, à 20 k. (4 l. ½) d'Abbeville, 42 kil. (9 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 753. *Bur. de poste* d'Oisemont.

Rambureiles, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches, à 18 k. (4 l.) S. O. d'Abbeville, 42 k. (9 l. ½) O. d'Amiens, 4 kil. (1 l.) O. N. O. d'Oisemont. *Pop.* 320. *Bur. de poste* d'Oisemont.

Ramé, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Bourgtheroude, comm. de Flancourt, à 5 k. (1 l. ¼) de Bourgachard, 19 kil. (4 l. ¼) de Pont-Audemer. *Pop.* compr. celle Flancourt, 359. *Bur. de poste* de Bourgachard.

Rameaux, v. (*Yonne*), arr. et cant. de Tonnerre, comm. de Collan, à 7 k. (1 l. ¾) de Tonnerre, 22 k. (5 l.) d'Auxerre. *Pop.* compr. celle de Collau, 426. *Bur. de poste* de Chablis.

Ramecourt, v. (*Oise*), arr. et cant. de Clermont, commune d'Agnets, à 2 kil. (½ l.) de Clermont. *Pop.* compr. celle d'Agnets, 1615. *Bur. de poste* de Clermont.

Rambcourt, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. de St.-Pol, à 1 kilom. (¼ de l.) de cet endroit, 32 kil. (7 l. ¼) d'Arras. *P.* 250. *B. de p.* de St.-Pol.

Ramécourt, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Mirecourt, à 2 kilomèt. (½ l.) de cette ville, 30 k. (6 l. ¾) d'Épinal. *Pop.* 140. *Bur. de poste* de Mirecourt.

Ramecroix, v. (*Jemmapes*), arr. arr. de Tournai, cant. de Leuze, commune de Gaurain, à 4 k. (1 l.) N. p. E. d'Antoing, 6 kil. (1 l. ½) E. de Tournai, 38 k. (8 l. ½) O. N. O. de Mons. *Pop.* compr. celle de Gaurain, 2419. *Bur. de poste* de Tournai.

Ramée (la), village (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. de Jodoigne, commune de Glimes, à 15 kilom. (3 l. ½) de Tirlemont, 4 myriam. (10 l. ¼) de Nivelle. *Pop.* compr. celle de Glimes, 301. *Bur. de poste* de Tirlemont.

Ramefort, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. d'Aurignac, à 15 kil. (3 l. ½) de St.-Gaudens, 7 myr. (15 l. ¼) de Toulouse. *Pop.* 162. *Bur. de poste* de Martres.

Ramegnies, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Templeuve, à 4 kil. (1 l.) E. de cet endroit, 6 kil. (1 l. ½) N. N. O. de Tournai, 5 m. (11 l.) O. N. O. de Mons. *Pop.* 156. *Bur. de poste* de Tournai.

Ramejan, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Capestang, sur la la Touraine, commune de Maureilhan, à 10 kil. (2 l. ½) de Béziers, 7 myr. (16 l.) de Montpellier. *Pop.* compr. celle de Maureilhan, 465. *Bur. de poste* de Béziers.

Ramel (la), riv. (*Haute-Loire*), arr. et cant. d'Yssengeaux. Sa source, au N. de cet endroit, coule au N., reçoit la Terrasse, et se rend dans la Loire, à 9 kil. (2 l. ¼) de sa source.

Ramelies, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. de Jodoigne, à 6 kil. (1 l. ½) S. p. O. de Jauche, 16 kil. (3 l. ¾) S. O. de Landen, 5 myr. (10 l. ¾) S. E. de Bruxelles. Il y a une brasserie. *Popul.* 357. *Bur. de poste* de Tirlemont.

Ramelot, v. (*Ourthe*), arrond. d'Huy, cant. de Naudrin, à 3 kil. (¾ de l.) S. p. E. de Strée, 8 kilom. (2 l.) S. E. d'Huy, 27 k. (6 l.) S. O. de Liége. *Popul.* 84. *Bur. de poste* d'Huy.

Ramelsbach, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Cousel, sur la Ritsch, ruiss., à 3 kil. (¾ de l.) O. de Cousel, 8 kilom. (2 l.) N. de Munchweiler, 6 myriam. (13 l. ¾) E. S. E. de Trèves. *Popul.* 223. *Bur. de poste* de Creutznach, départ. de Rhin-et-Moselle.

Ramersbach, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. d'Ahrweiler, à 2 kil. (½ l.) S. S. E. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) O. S. O. de Grind, 37 kil. (8 l. ¼) N. O. de Coblentz. *Popul.* 278. *Bur. de poste* de Bonn.

Ramerschmatt, v. (*Haut-Rhin*), arrond. de Béfort, cant. de Thann, à 22 kil. (5 l.) de Béfort, 39 kil. (8 l. ¾) de Colmar. *Popul.* 218. *Bur. de poste* de Cernay.

Ramershoven, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Bonn, cant. de Rheinbach, à 2 k. (½ l.) E. N. E. de cet endroit, 4 kil. (1 l.) O. de Meckenheim, 5 myriam. (11 l. ½) N. O. de Coblentz. *Popul.* 148.

Ramerup, bourg (*Aube*), arr. d'Arcis-sur-Aube, ch.-l. de cant., près l'Aube, à 13 k. (3 l.) E. d'Arcis-sur-Aube, 29 kil. (6 l. ½) N. de Troyes, 8 kil. (2 l.) N. de Pougy. Ce bourg avoit titre de baronnie. A quelque distance de là, il existoit une abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous le nom de *Piété*. Erard, comte de Brienne et Philippine de Champagne sa femme, la fondèrent pour des filles en 1260; mais elle fut donnée à des religieux en 1440. La terre de Ramerup avoit passé depuis, en toute propriété, à la maison de Luxembourg. *Popul.* 525. *Bureau de poste* d'Arcis-sur-Aube.

Ramet (le), riv. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de St.-Paulien. Sa source, à 5 kil. (1 l. ⅓) N. p. E. de St.-Paulien, coule au S. E., puis à l'E. p. N., et se rend dans l'Arzon, à 6 k. (1 l. ½) E. de sa source.

Ramet, village (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. de Seraing, sur la rive droite de la Meuse, à 18 kil. (4 l.) N. E. d'Huy, 18 kil. (4 l.) S. E. de Warem, 10 kil. (2 l. ½) S. O. de Liége. *Popul.* 837. *Bureau de poste* de Liége.

Ramicourt, v. (*Aisne*), arr. de Saint-Quentin, cant. de Bohain, à 13 k. (3 l.) de St.-Quentin, 5 myr. (11 l.) de Laon. *Popul.* 359. *Bur. de poste* St.-Quentin.

Ramicourt, v. (*Aisne*), arr. de de Laon, cant. de Sissonne, commune d'Outre, à 13 kilom. (3 l.) de Laon. On y exploite des terres végétales pyriteuses. *Populat.* compr. celle d'Outre et dépend., 127. *Bur. de poste* de Laon.

Ramière (la), v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Limougne, à 37 k. (8 l. ¼) de Cahors. *Popul.* compr. de Vialars, 998. *Bur. de poste* de Villefranche, départ. de l'Aveyron.

Ramignies, village (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Quevaucamp, à 5 k. (1 l. ¼) N. N. E. de Peruwelz, 6 k. (1 l. ½) S. de Leuze, 24 kil. (5 l. ½) O. N. O. de Mons. *Popul.* 772. *Bur. de poste* de Nord-Libre, départ. du Nord.

Ramillies, v. (*Nord*), arr. et cant. est de Cambrai, près l'Escaut, à 3 k. (¾ de l.) de Cambrai, 22 k. (5 l.) de Douay. Ce village est remarquable par la fameuse bataille que le duc de Malborough et Ouverkerque, y gagnèrent sur les Français, commandés par le maréchal de Villeroi et le duc de Bavière, le 23 mai 1706. *Popul.* compr. celle de St.-Olle, 350. *Bur. de poste* de Cambrai.

Ramonchamp, v. (*Vosges*), arr. de Remiremont, ch.-l. de cant., sur la Moselle, à 18 k. (4 l.) S. p. O. de Remiremont, 39 k. (8 l. ¾) S. p. O. d'Epinal, 36 k. (8 l.) S. de Bruyères. *Pop.*... *Bur. de p.* de Remiremont.

Ramonichoux, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Quillan, commune de Fa, à 3 kil. (¾ de l.) de Quillan, 38 kil. (8 l. ½) de Carcassonne. *Popul.* compr. celle de Fa et de Sauzil, 540. *Bureau de poste* de Quillan.

Ramont (Basse et Haute), v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. de la Roche, comm. de Theneville, à 20 kil. (4 l. ½) de Marche, 13 kilom. (3 l.) de la Roche. *Popul.* compr. celle de Theneville, 184. *Bur. de poste* de Marche.

Ramonville, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Briey, comm. de Rombas, à 2 k. (½ l.) S. E. de cet endroit, 40 k. (9 l.) S. E. de Longwy, 13 k. (3 l.) E. de Briey. *Populat.* compr. celle de Rombas et dépend., 1152. *Bureau de poste* de Thionville.

Ramoulu, v. (*Loiret*), arr. de Pithiviers, cant. de Malesherbes, à 6 kil. (1 l. ½) de Pithiviers, 4 myr. (10 l.) d'Orléans. *Pop.* 359. *Bur. de poste* de Malesherbes.

Ramous, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. d'Orthez, près le gave de Pau, à 9 kilom. (2 l. ½) d'Orthez, 5 myr. (11 l. ¼) de Pau. *Pop.* 503. *Bur. de poste* d'Orthez.

Ramousies, v. (*Nord*), arr. et cant. nord d'Avesnes, sur la grande Helpe, à 7 kil. (1 l. ¾) d'Avesnes,

7 myr. (16 l. ½) de Douay. *Popul.* 382. *Bur. de poste* d'Avesnes.

Ramouzens, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. d'Eauze, à 22 kilom. (5 l.) de Condom., 37 kil. (8 l. ½) d'Auch. *Pop.* 590. *Bur. de poste* de Condom.

Rampam, v. (*Manche*), arr. et cant. de St.-Lô, près la Vire, à 4 k. (1 l.) de St.-Lô, 24 k. (5 l. ½) de Coutances. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de St.-Lô.

Rampieu, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Beaumont, à 14 kil. (3 l. ¼) de Belvez, 5 myr. (12 l.) de Périgueux. *Popul.* 360. *Bur. de poste* de Bergerac.

Rampillon, village (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Nangis, à 16 kil. (3 l. ¾) de Provins, 30 kilom. (6 l. ⅔) de Melun. *Pop.* 416. *Bur. de poste* de Nangis.

Ramponcel (le), riv. (*Lozère*), arrond. de Florac, cant. de Pont-de-Montvert. Sa source, à 10 k. (2 l. ½) Florac, coule à l'O., et se rend dans le Tarn, à 5 kil. (1 l. ⅓) de Florac.

Ramponeau, v. (*Somme*), arr. et canton d'Amiens, commune de Poulainville, à 6 kil. (1 l. ½) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Poulainville, 330. *Bureau de poste* d'Amiens.

Ramponenche, montagne (*Lozère*), arr. et cant. de Florac, près cette ville ; elle a environ 5 kil. (1 l. ⅓) de long de l'O. à l'E.

Rampont, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. de Souilly, près du Waldelaincourt, riv., à 10 k. (2 l. ½) de Clermont, 37 kil. (8 l. ⅓) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 204. *Bur. de poste* de Clermont.

Rampont, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, canton de Spincourt, commune de Muzeray, à 14 kilom. (3 l. ¼) d'Etain, 29 kil. (6 l. ½) de Montmédy. *Pop.* compr. celle de Muzeray, 272. *Bur. de poste* d'Etain.

Rampoux, v. (*Lot*), arrond. de Gourdon, cant. de Salviac, à 11 kil. (2 l. ⅔) de Gourdon, 24 k. (5 l. ½) de Cahors. *Pop.* 335. *Bur. de poste* de Gourdon.

Rambath, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. d'Elsen, *Pop.* 205.

Rams-Capelle, v. (*Lys*), arr. de Furnes, cant. de Nieuport, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. de Perwese, 3 k. (¾ de l.) S. de Nieuport, 34 kil. (7 l. ¾) O. S. O. de Bruges. *Pop.* 497. *Bur. de poste* de Nieuport.

Ramscapelle, v. (*Lys*), arr. et cant. est de Bruges, à 4 kil. (1 l.) O. de Westcapelle, 9 kil. (2 l. ¼) O. de l'Ecluse, 13 k. (3 l.) N. p. E. de Bruges. *Pop.* 339. *Bur. de poste* de Bruges.

Ramsdonck, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. de Wolverthem, à 3 kil. (¾ de l.) E. N. E. de Landerzeele, 8 k. (2 l.) O. de Malines, 19 kil. (4 l. ¼) N. de Bruxelles. Il y a aux environs une tannerie, deux brasseries et une genièvrerie. *Pop.* 417. *Bur. de poste* de Bruxelles.

Ramsen, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Goelheim, sur la Lys, à 9 kil. (2 l. ¼) S. S. O. de Goelheim, 9 kil. (2 l. ¼) S. E. de Winweiler, 5 myriam. (12 l. ¼) S. p. O. de Mayence. *Pop.* 472. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Ramstein, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Landsthul, à 4 k. (1 l.) N. de Landsthul, 11 k. (2 l. ¾) O. p. N. de Kaiserslautern, 8 myr. (17 l. ¾) S. O. de Mayence. *Pop.* 346. *Bur. de poste* Kaiserslautern.

Rans, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Dampierre, près le Doubs, à 19 kil. (4 l. ¼) de Dole, 5 myr. (12 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 644. *Bur. de poste* de St.-Vith, départ. du Doubs.

Ran (le), v. *Arriège*), arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville, 29 k. (6 l. ½) de Pamiers. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Mirepoix.

Rancé, v. (*Ain*), arr. et cant. de Trévoux, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 38 kilom. (8 l. ½) de Bourg. *Pop.* 185. *Bur. de poste* de Trévoux.

Rance, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château, sur la Voire, à 29 kilom. (6 l. ½) de Bar, 39 kil. (8 l. ¾) de Troyes. *Pop.* 129. *Bur. de poste* de Brienne.

Rance, v, (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Beaumont, à 10 k. (2 l. ½) S. p. E. de cette ville, 16 kil. (3 l. ¾) S. O. de Walcour, 41 kil. (9 l. ¼) S. E. de Mons. Il y a deux forges, de belles carrières de marbre, et on y fait le commerce de marbrerie. *Pop.* 747. *Bur. de poste* de Beaumont.

Rance (la), riv. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Pont-de-Camarès. Sa source, à 1 kilom. (¼ de l.) S. de Coufouleux, coule au N., puis au N. O., passe à Combret, à St.-Sernin, et va se rendre dans le Tarn, à 6 kil. (1 l. ½) O. de Coupiac, 32 k. (7 l. ¼) de St.-Afrique.

Rance (la), riv. (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de Montsalvy. Sa source, à 28 k. (6 l. ¼) S. E. d'Aurillac, coule à l'O., puis au S. O., et se rend dans la Celle, à 3 kilom. (¾ de l.) S. de Maurs.

Rance (la), riv. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de Collinée. Sa source, au pied de la montagne de Menez, à 19 kilomèt. (4 l. ½) O. de Broons, coule au S. E., puis à l'E., passe près de St.-Jouan, monte au N. E., puis au N., passe à l'E. de Dinan, et continuant son cours au N., se rend dans la mer, à l'O. de St.-Malo, 5 myr. (12 l.) de sa source, après 7 myr. (16 l.) de cours.

Rancenay, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Boussière, sur la Saone, à 7 kil. (1 l. ⅔) de Besançon. *Pop.* 152. *Bur. de poste* de Besançon.

Rancenne, v. (*Ardennes*), arr. de Rocroy, cant. de Givet, à 28 kil. (6 l. ½) de Rocroy, 29 k. (6 l. ½) de Charleville. *Pop.* 118. *Bur. de poste* de Charlemont.

Rancgros, bois (*Lozère*), arr. de Mende, cant. de Villefort, à 4 k. (1 l.) O. p. S. de cet endroit, 31 k. (7 l.) S. E. de Mende.

Ranchaefe, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. et comm. d'Herinnes, à 5 kilom. (1 l. ¼) d'Enghien, 28 kil. (6 l. ¼) de Nivelle. *Popul.* compr. celle d'Herinnes, 2926. *Bur. de poste* d'Enghien, départem. de Jemmapes.

Ranchal, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de St.-Nizié, à 30 kil. (6 l. ⅔) de Villefranche, 5 myr. (11 l. ⅔) de Lyon. *Popul.* 1021. *Bur. de poste* de St.-Symphorien-de-Lay.

Ranchette, v. (*Jura*), arr. et cant. de St.-Claude, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 37 kilom. (8 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 106. *Bur. de poste* de St.-Claude.

Ranchicourt, village (*Pas-de-Calais*), arrond. de Béthune, cant. d'Houdain, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Béthune, 22 kil. (5 l.) d'Arras. *Pop.* 126. *Bur. de poste* de Béthune.

Ranchot, v. (*Jura*), arrond. de Dole, cant. de Dampierre, sur la côte, près le Doubs, à 18 kil. (4 l.) de Dole, 5 myr. (11 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 264. *Bur. de poste* de St.-Vith. départ. du Doubs.

Rancogne, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de la Rochefoucauld, près la Tardoire, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 21 k. (4 l. ¾) d'Angoulême. Ce lieu est renommé par ses mines de fer et ses forges, et principalement par ses profonds souterrains, appelés *caves de Rancogne*. Ce n'est pas sans danger qu'on peut les visiter, c'est un lieu fait pour attirer les regards du naturaliste. *Popul.* 401. *Bureau de poste* de la Rochefoucauld.

Rançon, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. d'Yvetot, cant. de Caudebec, sur le Brebecq, à 3 kilom. (¾ de l.) de Caudebec, 27 kilom. (6 l.) de Rouen. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Caudebec.

Rançon, b. (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, cant. de Châteauponsac, sur la Gartempe, à 34 kil. (7 l. ¾) N. de Limoges, 9 kilom. (2 l. ¼) E. de Bellac, 11 kilom. (2 l. ¾) S. E. du Dorat. *Pop.* 2010. *Bur. de poste* de Bellac.

Rançon, forêt (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, cant. de Châteauponsac, à 1 kil. (¼ de l.) S. de Rançon. Elle a du nord au sud 3300 mètres (1700 tois.), et de l'est à l'ouest, 2140 mètres (1100 tois.)

Rançon (le), ruiss. (*Haute-Loire*), arr. et cant. d'Yssengeaux. Sa source à 6 kil. (1 l. ½) N. E. d'Yssengeaux, coule au nord, puis au nord-ouest, se rend dans le Lignon, à 4 k. (1 l.) de sa source.

Rançonnières, village (*Haute-Marne*), arrond. de Langres, cant. de Varennes, à 13 kil. (3 l.) O. de Bourbonne, 36 k. (8 l.) S. E. de Chaumont, 18 k. (4 l.) N. E. de Langres. *Pop.* 411. *Bur. de poste* de Montigny-source-Meuse.

Rancourt, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. de Revigny-aux-Vaches, à 19 kil. (4 l. ¼) de Bar. *Pop.* 442. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

Rancourt, v. (*Nord*). *Voyez* Roucourt.

Rancourt, v. (*Somme*), arr. de Péronne, canton de Chaulnes, près du bois de St.-Waast, à 8 k. (2 l.) de Péronne, 4 myr. (10 l.) d'Amiens. *Pop.* 364. *Bur. de poste* de Péronne.

Rancy, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de Cuisery, près la Seille, à 10 kilom. (2 l. ½) de Louhans, 39 kilom. (8 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* 386. *Bur. de poste* de Louhans.

Randan, ville (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, chef-lieu de cant., près l'Allier, à 13 kil. (3 l.) E. d'Aigueperse, 23 k. (5 l. ¼) N. E. de Riom, 33 kil. (7 l. ½) N. E. de Clermont-Ferrand. C'est devant cette place qu'est mort Duguesclin. *Pop.* 1079. *Bur. de poste* d'Aigueperse.

Randant, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, canton et comm. de Feurs, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 19 kil. (4 l. ¼) de Montbrison. *Pop.* compr. celle de Feurs, 2600. *Bur. de poste* de Feurs.

Randens, v. (*Mont-Blanc*), arrond. de St.-Jean-de-Maurienne, canton d'Aiguebelle. Il y a une forge qui rend annuellement 160 milliers de fer de très-bonne qualité : il n'y a pas de meilleure gueuse pour faire de l'acier. On a déjà vu que les aciéries de rives ne peuvent se passer des forges de ces pays. Ces fers proviennent de la montagne de Bonvillars, située au-dessus d'Aiguebelle, près de l'angle formé par la réunion de la rivière d'Arc et de celle de l'Isère, et d'une autre montagne, située de l'autre côté de l'Arc, appelée *montagne de Sainte-Heurtrèves*. *Popul.* 471. *Bur. de poste* d'Aiguebelle.

Randerath, b. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Geylenkirchen, sur la Worm, à 5 kilom. (1 l. ¼) N. p. E. de Geylenkirchen, 8 kil. (2 l.) E. S. E. d'Heinsberg, 19 k. (4 l. ¼) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 644. *Bur. de poste* d'Aix-la-Chapelle.

Randevillers, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Clerval, sur le Mont-Merle, petite montagne, à 13 kil. (3 l.) de Baume, 39 k. (8 l. ¾) de Besançon. *Pop.* 233. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

Randeynes, v. (*Aveyron*), arr. de et canton de Rhodez, à 2 kil. (½ l.) de cette ville. *Pop.* 13. *Bur. de poste* de Rhodez.

Randonnai, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Tourouvre, près la forêt du Perche, à 18 kilom. (4 l.) de Mortagne, 5 myriam. (11 l. ¼) d'Alençon. Ce village a une forge et des fabriques de clous. *Pop.* 506. *Bur. de poste* de Saint-Maurice.

Randouillet, fort (*Hautes-Alpes*), arr. et cant. de Briançon, à 2 k. (½ l.) de cette ville, à côté de plusieurs autres forts, qui sont les forts du Donjon, du Point-du-Jour, de l'Infernal, des Trois-Têtes et du Dauphin. *Bur. de poste* de Briançon.

Raneuve, ruiss. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de Serrières. Sa source à 8 kil. (2 l.) S. d'Andance, coule au S. et se rend dans l'Ozon, à 2 k. (½ l.) de sa source.

Rang-les-Isles, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de l'Isle-sur-le-Doubs, à 18 kilom. (4 l.) de Baume, 4 myr. (10 l. ½) de Besançon. *Popul.* 402. *Bur. de poste* de l'Isle-sur-le-Doubs.

Rangecourt, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Clermont, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Bourmont, 27 k. (6 l.) de Chaumont. *Pop.* 288. *Bur. de poste* de Montigny-source-Meuse.

Rangen, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Marmoutier, à 28 k. (6 l. ¼) de Haguenau, 21 k. (4 l. ¾) de Strasbourg. *Populat.* compr. celle de Mittelkurtz, 132. *Bur. de p.* de Savern.

Rangeval, v. (*Meuse*), arr. et canton de Commercy, comm. de Corniéville, à 9 kil. (2 l. ¼) de Commercy, 41 k. (9 l. ½) de Bar-sur-Ornain. On y voyoit une abbaye de Prémontrés réformés, fondée vers le milieu du 12[e] siècle par Olderic. *Pop.* compr. celle de Corniéville, 286. *Bur. de poste* de Commercy.

Rangevaux, v. (*Moselle*), arr. et cant de Thionville, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Briey, 22 k. (5 l.) de Metz. Il y a de belles carrières de pierre. *Pop.* compr. celle de la Cense-Moraux, 630. *Bur. de poste* de Thionville.

Rangiport, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, canton de Limay, comm. de Gargenville, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Mantes, 7 k. (1 l. ¾) de Limay. *Pop.* compr. celle de Gargenville, 889. *Bur. de poste* de Mantes.

Rangnée, v. (*Jemmapes*), *Voy.* Ragnées.

Ranne, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, canton de Conflans, comm. de St.-Thomas-des-Essarts, à 2 k. (½ l.) de Conflans, 20 kil. (4 l. ½) de Moutiers. *Pop.* compr. celle de St.-Thomas, 168. *Bur. de poste* de Conflans.

Rannée v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Vitré, cant. de la Guerche, comm. de Moussé, à 2 kil. (½ l.) de la Guerche, 23 k. (5 l. ¼) de

Vitré. *Pop.* compr. celle de Moussé, 286. *Bur. de poste* de la Guerche.

Ranrupt, v. (*Vosges*), arrond. de St.-Dié, cant. de Saalles, sur le Colroy, à 21 kil. (4 l. ⅔) de Saint-Dié, 6 myriam. (13 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 785. *Bur. de poste* de St.-Dié.

Rans, v. (*Deux-Nèthes*), arrond. d'Anvers, canton de Santhoven, à 7 kilom. (1 l. ¾) O. S. O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) N. p. O. de Lierre, 9 k. (2 l. ¼) E. p. S. d'Anvers. *P.* 3062. *Bur. de p.* d'Anvers.

Ransart, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, canton de Beaumetz, à 10 k. (2 l. ½) d'Arras. *Popul.* 443. *Bur. de poste* d'Arras.

Ransart, v. (*Somme*), arrond. et canton de Doulens, comm. de Neufvillette, à 4 kilom. (1 l.) de Doulens, 34 k. (7 l. ¾) d'Amiens. *Popul.* compr. celle de Neufsvillette, 620. *Bur. de poste* de Doulens.

Ransbach, v. (*Moselle*). *Voyez* Heckanransbach.

Ransbach, v. (*Haut-Rhin*), arrond. de Béfort, cant. de Saint-Amarin, près la Thuren, à 29 kil. (6 l. ½) de Béfort, 23 kil. (7 ½) de Colmar. *Pop.* 761. *Bur. de poste* de Béfort.

Ransbach *ou* Ranspach, village (*Haut-Rhin*), arrond. d'Altkirch, cant. d'Huningue, à 16 k. (3 l. ¾) d'Altkirch, 5 myr. (12 l. ½) de Colmar. *Pop.* 403. *Bur. de poste* de Huningue.

Ransbeke, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, canton de la Hulpe, comm. d'Ohain, à 18 k. (4 l.) de Bruxelles, 5 k. (1 l. ¼) de la Hulpe. *Pop.* compr. celle d'Ohain, 1407. *Bur. de poste* de Bruxelles.

Rascas, v. (*Var*), arrond. de Toulon, cant. et comm. de Collobrières, à 21 k. (4 l. ¾) de Cuers, 38 k. (8 l. ½) de Toulon. *P.* compr. celle de Collobrières, 1335. *Bur. de poste* de Cuers.

Ranschbach, v. (*Bas-Rhin*). *Voy.* Rohrbach.

Ransweiler, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruch, cant. de Waldemohr. *Pop.*...

Rantechaux, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Vercel, à 16 k. (3 l. ¾) d'Ornans, 30 k. (6 l. ¾) de Besançon. *Pop.* 186. *Bur. de poste* d'Ornans.

Rantigny, v. (*Oise*), arrond. de Clermont, cant. de Liancourt, près la Bresche, à 5 kil. (1 l. ¼) de Clermont, 28 kilom. (6 l. ½) de Beauvais. Il se fabrique dans ce lieu des bas de coton et des tricots, qui ont un coup d'œil, un blanc, une propreté et une perfection bien au-dessus des manufactures anglaises. On prend pour bas anglais ceux qu'on achète à Rantigny. Le chef de cette manufacture travaille avec un zèle qui peut le conduire encore plus près de la perfection. *Pop.* 244. *Bur. de poste* de Clermont-Oise.

Ranton, v. (*Vienne*), arrond. de Loudun, canton de Trois-Moutiers, près la Dive, à 8 kil. (2 l.) de Loudun, 5 myr. (12 l. ½) de Poitiers. Le territoire produit un vin blanc léger, spiritueux et de très-bonne qualité, dont on fait quelques envois en Hollande. *Pop.* 408. *Bur. de poste* de Loudun.

Rantzweiller, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. de Landser, à 10 k. (2 l. ½) d'Altkirch, 5 m. (10 l. ¾) de Colmar. *Populat.* 360. *Bur. de poste* d'Huningue.

Ranveiller, v. (*Bas-Rhin*), arrond. de Saverne, canton de Drulinghem, à 7 kilom. (1 l. ¾) S. Wolskircken, 5 myr. (11 l.) O. d'Haguenau, 15 k. (3 l. ½) S.O. de la Petite-Pierre. *Pop.* 305. *Bur. de poste* de Bouquenom.

Ranville, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Troarn, sur la côte, près l'Eguitton, à 9 kilom. (2 l. ¼) N. E. de Caen, 13 kilom. (3 l.) O. S. O. de Dives, 21 kilom. (4 l. ¾) E. de Creuilly. Il y a des carrières à pierre. *Popul.* 633. *Bur. de poste* de Troarn.

Ranville, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. d'Aigre, à 28 kil. (6 l. ¼) de Ruffec, 36 kil. (8 l.) d'Angoulême. *Pop.* 430. *Bureau de poste* d'Aigre.

Ranzevelle, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Jussey, sur la Saone, à 10 kilom. (2 l. ½) de Jussey, 33 k. (7 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 120. *Bur. de poste* de Jussey.

Ranzières, v. (*Meuse*), arrond. de Commercy, cant. de St.-Mihel, à 14 kilom. (3 l. ¼) de cette ville, 37 k. (8 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Popul.* 328. *Bur. de poste* de Saint-Mihel.

Ranzweiler, village (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Rokenhausen, à 11 kilom. (2 l. ¾) O. N. O. de cet endroit, 8 kil. (2 l.) E. p. N. d'Odenbach, 5 myr. (11 l.) S. O. de Mayence. *Pop.* 444. *Bureau de poste* de Kaiserslautern.

Raon (petite), v. (*Vosges*). *Voy.* Petite-Raon (la).

Raon-au-Bois, v. (*Vosges*). *Voy.* Ravon-aux-Bois.

Raon-les-Leaux, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Lorquin, sur la Plaine, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Blamont, 7 myr. (16 l.) de Nancy. *Pop.* 188. *Bur. de poste* de Blamont.

Raon-l'Etape, ville (*Vosges*), arr. de St.-Dié, sur la Plaine, et la Meurthe à son confluent, à 15 kil. (3 l. ½) de St.-Dié, 40 kil. (9 l.) d'Epinal, 33 k. (7 l. ½) de Lunéville, 6 myr. (14 l.) E. de Nancy. Située au bas d'un coteau, sur la rive droite de la Meurthe, au confluent de cette rivière, cette ville avoit, outre son église paroissiale, un couvent de Cordeliers, fondé, en 1472, par les ducs Jean II et Nicolas, père et fils. Le duc Ferry III avoit fortifié Raon en 1279. On voyoit le château de Belrouan sur la hauteur. Raon est principalement connue par son commerce de bois de construction que l'on coupe dans les montagnes des Vosges, et que l'on flotte sur la Meurthe, d'où il passe, si l'on veut dans la Meuse. *Pop.* 2156. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Raon-sur-Plaine, v. (*Vosges*), arrond. de St.-Dié, cant. de Schirmeck, à 6 kilom. (1 l. ½) N. E. d'Allarmont, 15 k. (3 l. ½) S. de Lenoues. Cette commune dépendoit de la principauté de Salm. *Pop.* 520. *Bur. de poste* de Raon-l'Etape.

Rapaggio, v. (*Golo*), arr. de Corte, cant. d'Orezza, à 22 k. (5 l.) de Corte, 39 k. (8 l. ¾) de Bastia. *Pop.* 197.

Rapale, v. (*Golo*), arrond. de Bastia, à 16 kil. (3 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 174.

Rapey, v. (*Vosges*), arrond. de Mirecourt, cant. de Charmes, à 8 k. (2 l.) de Mirecourt, 21 k. (4 l. ¾) d'Epinal. *Popul.* 105. *Bur. de poste* de Charmes.

Rapilly, v. (*Calvados*), arrond. et cant. de Falaise, à 9 k. (2 l. ½) de cette ville, 37 k. (8 l. ¼) de Caen. *Popul.* 171. *Bur. de poste* de Falaise.

Rapolo, v. (*Sesia*), arrond. de Bielle, sur une colline près du lac de Viveronne, à 20 k. (4 l. ½) S. de Bielle. *Pop.* 1406.

Rapolstein, v. (*Haut-Rhin*). *V.* Ribauviller.

Rappweiler, v. (*Sarre*), arr. de

de Birckenfeld, cant. de Wadern, à 6 k. (1 l. ½) O. de cet endroit, 19 k. (4 l. ¼) O. S. O. de Tholey, 23 k. (5 l. ¾) S. S. E. de Trèves. *Popul.* compr. celle de Walbach, 267. *Bur. de poste* de Sarre-Libre, départ. de la Moselle.

Rapsécourt, v. (*Marne*), arr. de Ste.-Menéhould, cant. de Dammartin-sur-Yèvre, sur l'Yèvre, à 10 k. (2 l. ½) de Ste.-Menéhould, 31 k. (7 l.) de Châlons. *Pop.* 92. *Bur. de poste* de Ste.-Menéhould.

Raray, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Pont-Ste.-Maxence, à 10 k. (2 l. ½) de Senlis, 5 myr. (11 l.) de Beauvais. *Pop.* 193. *Bur. de poste* de Verberie.

Rarecourt, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. de Clermont, près l'Aire, à 4 kil. (1 l.) E. S. E. de Clermont, 36 k. (8 l.) N. de Bar, 20 k. (4 l. ½) S. O. de Verdun. Il y a une faïencerie à vases blancs et bruns. *Popul.* 809. *Bur. de poste* de Clermont.

Rary, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Marle, comm. de Pierremont. *Pop.* compr. celle de Pierremont, 218. *Bur. de poste* de Marle.

Rascheid, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. d'Hermeskeil, à 8 k. (2 l.) N. de cet endroit, 13 k. (3 l.) S. de Neumagen, 14 kilom. (3 l. ¼) E. de Trèves. *Popul.* 277. *Bureau de poste* de Trèves.

Rascheid, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Schoenberg, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 7 myr. (14 l. ¾) N. N. O. de Trèves. *P.* 31.

Rascons, v. (*Aude*), arrond. de Castelnaudary, cant. de Fanjeaux, comm. de Villa-Savary, à 10 kil. (2 l. ½) de Castelnaudary, 28 kil. (6 l. ⅓) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Villa-Savary, 1830. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

Rasez. C'étoit un pays dans le ci-dev. Languedoc, avec titre de comté, dont Limoux étoit le chef-lieu. Ce comté fut donné à Bernard II, comte de Toulouse, par Charles *le Chauve*, en 871; il appartint ensuite au comte de Carcassonne, et il fut très-souvent l'apanage de leur second fils. Raimond Trincavel, fils de Raimond Roger, comte de Carcassonne, quitta malgré lui, à Simon de Montfort, en 1211, les droits qu'il avoit au pays de Rasez, qu'Amaury de Montfort, fils de Simon, céda au roi Louis VIII, en 1227 et en 1247. Trincavel déclara à saint Louis, en tant qu'il pouvoit en être besoin, qu'il n'avoit aucun droit sur le comté de Rasez, qui a depuis ce temps-là appartenu à la couronne; Jacques, roi d'Arragon, ayant aussi cédé au même roi, en 1258, les prétentions qu'il y pouvoit avoir. Ce pays fait actuellement partie du département de l'Aude, où l'on trouvera les productions, l'industrie, le commerce, et tout ce qui concerne le Rasez.

Raslay, v. (*Vienne*), arr. de Loudun, cant. des Trois-Moutiers, à 14 k. (3 l. ¼) de Loudun, 6 m. (14 l. ½) de Poitiers. *Popul.* 252. *Bureau de poste* de Loudun.

Rasnes, b. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. d'Écouché, à 18 kil. (4 l.) S. O. d'Argentan, 32 kilom. (7 l. ¼) N. O. d'Alençon, 13 kil. (3 l.) S. E. de Briouze. Il y a trois forges, un fourneau et une fonderie où l'on fabrique du fer en gueuse et en barre, et des outils pour l'agriculture. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 2230. *Bur. de poste* d'Argentan.

Rassaud (le), ruisseau (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de Loriol. Sa source à 3 k. (¾ de l.) N. de Mirmande, coule au sud-ouest, et se rend dans le Mouillon, à 2 kilom. (½ l.) S. O. de sa source.

Rassia (Col de); montagne (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de St.-Jean-de-Maurienne, à 13 k. (3 l.) S. de cette ville.

Rassiels, v. (*Lot*), arrond. et cant. sud de Cahors, à 8 k. (2 l.) de cette ville. *Popul.* 400. *Bur. de poste* de Cahors.

Rassweiler, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. d'Ottweiler, à 2 k. (½ l.) S. E. d'Huttig, dont il dépend, 7 k. (1 l. ¾) d'Ottweiler, 10 k. (2 l. ½) de Tholey, 5 myr. (12 l.) de Trèves. *Popul.* compr. celle d'Huttig, 89. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

Rasteau (le), v. (*Vaucluse*), arr. d'Orange, cant. de Cayranne, à 22 kil. (5 l.) de Carpentras, 37 k. (8 l. ¼) d'Avignon. *Pop.* 730. *Bur. de poste* de Carpentras.

Ratayrens, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Vaours, à 27 kil. (6 l.) de Gaillac, 7 myr. (15 l.) de Castres. *Pop.* 99. *Bur. de poste* de Cordes.

Rateliers (les), v. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, cant. de Conflans, comm. de Casarches, à 5 kil. (1 l. ¼) de Conflans, 23 kil. (5 l. ¼) de Moutiers. *Pop.* compr. celle de Casarches, 263. *Bureau de poste* de Conflans.

Ratenelle, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Tournus, sur la côte, près la Seille; à 29 k. (6 l.) de Mâcon. *Pop.* 660. *Bur. de poste* de Tournus.

Rath, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Bergheim, à 2 kil. (½ l.) E. de cet endroit, 5 kilom. (1 l. ¼) S. E. de Bedburg, 40 kil. (9 l.) E. d'Aix-la-Chapelle. *P.* 46. *Bur. de poste* de Cologne.

Rath, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. d'Erkelens, à 6 kilom. (1 l. ½) N. p. O. de cet endroit, 2 k. (½ l.) S. S. E. de Dahlem, 41 k. (9 l. ¼) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 586. *Bur. de poste* de Creveldt.

Rath, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. d'Urdingen, à 2 k. (½ l.) O. p. N. de cet endroit, 2 k. (½ l.) N. de Linn, 7 m. (15 l.) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 191. *Bur. de poste* de Duren.

Rath, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Kerpen, à 28 kil. (6 l. ¼) de cet endroit. *Pop.* 139.

Rathein, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, canton d'Heinsberg, à 7 k. (1 l. ¾) E. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) S. de Wassemberg, 28 k. (6 l. ¼) N. d'Aix-la-Chapelle. *P.* 974. *Bur. de poste* de Dahlem.

Rathkirchen, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Kaiserslautern, cant. de Wolfstein, comm. de Rudelskirchen, à 8 k. (2 l.) de Wolfstein, 6 k. (1 l. ½) de Rokenhausen, 5 m. (12 l. ¼) de Mayence. *P*..... *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Rathsweiler, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Cousel, sur la Glan, ruisseau, à 7 k. (1 l. ¾) N. N. E. de Cousel, 8 kilom. (2 l.) E. p. S. de Baumholder, 6 myriam. (13 l.) E. N. E. de Trèves. *P.* 111. *Bur. de poste* de Creutznach, dép. de Rhin-et-Moselle.

Ratier, v. (*Jura*), arrond. et cant. de Poligny, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 24 k. (5 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Popul.* 153. *Bur. de poste* de Poligny.

Ratieville, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. de Clères, à 18 k. (4 l.) de Rouen. *P.* 85. *Bureau de poste* de Tôtes.

Raton, calanque (*Var*), arr. de Toulon, à la côte orientale de l'île de Porquerolles, entre la plage de Galcasson et le cap des Mendes.

Ratoneau, île (*Bouches-du-*

Rhône), à 2 k. (½ l.) O. de la côte, dans la Méditerranée, 3 k. (¾ de l.) O. S. O. de Marseille. Elle a de l'est à l'ouest 2 k. (½ l.) de long, et du nord au sud 1 k. (¼ de l.) Elle est d'une forme très-irrégulière. Sur la pointe E. de cette île, il y a une batterie de canon, et sur le haut plusieurs fortifications, avec une tour carrée au milieu. On voit du côté du levant un gros écueil appelé le *Fiboulhen*, entre lequel et l'île on peut passer sûrement, puisqu'il y a 20 brasses d'eau; mais tout auprès de la pointe de l'île, est une sêche, où la mer brise quelquefois: on peut mouiller en plusieurs endroits aux environs de l'île de Ratoneau, mais principalement vers la pointe de l'île de St.-Jean, où est la tour, et aux environs d'un écueil qui est vis-à-vis une petite plage au-dessous de la forteresse. *Popul.* ... *Bur. de poste* de Marseille.

Ratours (les), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Conches, comm. du Fidelaire, à 8 k. (2 l.) de Conches, 24 k. (5 l. ½) d'Evreux. *Pop.* compr. celle du Fidelaire, 1800. *Bur. de poste* de Conches.

Rats (les), rivière (*Haute-Garonne*), arr. de Bagnères, cant. de Castelnau-de-Magnoac. Sa source, à 4 k. (1 l.) E. de Castelnau, coule au nord par est, passe près Castelnau-Barbarens, Aubiet, St.-Sauvy, Mauvesin, Tournecoupe, à l'est de St.-Clar, de Romagne, et va se rendre dans la Garonne, à l'ouest d'Auvillar.

Ratte, v. (*Saône-et-Loire*), arr. et cant. de Louhans, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville, 6 m. (13 l.) de Mâcon. *Pop.* 595. *Bur. de poste* de Louhans.

Rattières, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de Romans. *Popul.* compr. celle de St.-Avit, 393. *Bur. de poste* de St.-Vallier.

Ratzweiler, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Lauterecken, près la Glan, à 8 k. (2 l.) O. p. S. de Lauterecken, 2 k. (½ l.) N. d'Ulmet, 7 m. (15 l. ½) S. O. de Mayence. *Pop.* ....

Rau-le-Mesage, v. (*Aude*), arr. de Limoux, canton d'Alaigne, commune d'Ecueilles, à 18 k. (4 l.) de Limoux, 31 k. (7 l.) de Carcassonne. *P.* compr. celle d'Ecueilles et dépendances, 245. *Bur. de poste* de Limoux.

Raubigny, v. (*Côte-d'Or*). *Voy.* Baubigny.

Rauchenthalerhof, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. d'Alzey, près et dépendant de la commune de Flonheim. *Pop.* compr. celle de Flonheim, 1049.

Raucoules, v. (*Haute-Loire*), arr. d'Yssengeaux, cant. de Montfaucon, à 15 k. (3 l. ½) de Monistrol, 28 k. (6 l. ¼) du Puy. *P.* 1164. *Bureau de poste* d'Yssengeaux.

Raucoulos, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Monestiés, sur la Candour, à 24 k. (5 l. ½) d'Alby, 6 myr. (14 l.) de Castres. *Pop.* 126. *Bur. de poste* de Cordes.

Raucourt, v. (*Meurthe*), arr. de Nancy, canton de Noméuy, à 11 k. (2 l. ¾) de Pont-à-Mousson, 27 k. (6 l.) de Nancy. *Popul.* 293. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

Raucourt, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Vittel, à 8 k. (2 l.) de Mirecourt, 25 k. (5 l. ¾) d'Epinal. *Pop.* 241. *Bur. de poste* de la Marche.

Raucourt, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Dampierre, à 15 kil. (3 l. ½) de Champlitte, 32 k. (7 l. ¼) de Vésoul. *P.* 101. *Bureau de poste* de Champlitte.

Raudekerhof ou Neubau, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Winweiler, commune de Neuheimsback, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Winweiler, 7 kilom. (1 l. ¾) de Neukirchen, 6 myriam. (13 l. ½) de Mayence. *Pop.* ...

Rauillac, v. (*Cantal*), arrond. d'Aurillac, cant. de Vic, à 16 kil. (3 l. ¾) d'Aurillac. *Pop.* 1000. *Bur. de poste* d'Aurillac.

Raujeckembach, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Meissenheim, sur la Jockerbach, ruiss. à 4 k. (1 l.) O. de Meissenheim, 5 kil. (1 l. ¼) N. de Lauterecken, 7 myriam. (16 l. ½) E. de Trèves. *Pop.* 272.

Raulcourt, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, canton de Saint-Mihel, à 16 kil. (3 l. ⅔) de cet endroit, 42 kil. (9 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 264. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

Raumbach, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Meissenheim, sur la Lauter, à 2 k. (½ l.) N. de Meissenheim, 5 k. (1 l. ¼) S. S. O. d'Obernheim, 8 myr. (17 l. ½) E. de Trèves. *Pop.* 229. *Bur. de poste* de Creutznach, départ. de Rhin-et-Moselle.

Raumstein, ferme (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Pfalzel, à 3 k. (¾ de l.) S. p. E. de Cordel, dont elle dépend, 9 k. (2 l. ½) N. N. E. de Pfalzel, 11 kil. (2 l. ¾) N. de Trèves. *Populat.* compr. celle de Cordel, 420.

Raup, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Nérac, cant. de Mexin, à 19 k. (4 l. ¼) de Nérac, 6 kil. (1 l. ½) de Mexin. *Pop.* ... *Bur. de poste* de Nérac.

Rauracie (la). C'étoit une province du pays des Séquanois, dans les Gaules. Elle comprenoit le territoire situé au pied du Jura, entre le Rhin et l'Aar, jusqu'à Pierre-Pertuis qui la séparoit des Helvétiens, et avoit pour villes principales: *Augusta-Rauracorum*, Augst; *Amagétobria*, Porentruy; et *Mandubia* ou *Epamanduodurum*, Maudeure. Arioviste, roi des Germains, s'en étoit emparé après avoir vaincu les Gaulois près d'Amagétobrie; mais César l'ayant défait à son tour dans ce même lieu, qui, quatorze ans auparavant, avoit été le théâtre de sa victoire, dégagea la Rauracie, et en forma une province romaine dépendante de Besançon, métropole des Séquanois. Cependant les Rauraques, inquiets sous la domination de Rome, tentèrent de recouvrer leur liberté expirante, et se joignirent, au nombre de deux mille, aux Eduois; mais César les eut bientôt réduits dans Alyse (Ste.-Reine) à se rendre prisonniers: ce fut là le dernier effort qu'ils firent pour recouvrer leur liberté, et cette insurrection fournit aux vainqueurs un prétexte pour s'en rendre les maîtres à titre de conquête, et leur imposer tribut. Le pays des Rauraques fut ainsi, pendant cinq cents ans sous l'empire des Romains, dont les colonies y fondèrent plusieurs villes et villages, mais ayant été rappelées à Rome pour soutenir le trône chancelant d'Honorius, la Rauracie se trouva abandonnée à elle-même, et fut, en 450, ravagée entièrement par Attila. Exposés depuis aux brigandages des premiers barbares qui envahiroient leur territoire, les Rauraques devinrent la proie des Bourguignons, qui s'emparèrent de leur pays et des voisins, pour fonder le premier royaume de Bourgogne, que les rois de France détruisirent cent vingt ans après sa création. La Rauracie fit ainsi successivement partie des royaumes de Bourgogne et de France jusqu'en 1034, qu'étant échue à l'empereur Henri II, elle

resta attachée à l'empire. Avec le temps elle fut divisée : la presque totalité de son territoire devint, par la libéralité des empereurs, le domaine réel des évêques de Bâle, ainsi nommés depuis la translation de leur siége épiscopal d'*Augusta-Rauracorum* en cette ville, vers l'an 451, ou il subsiste jusqu'en 1501, que la ville de Bâle, ayant formé une association avec le corps helvétique, et peu après changé de religion, les évêques, dont ces événemens y détruisirent l'autorité, quittèrent cette ville pour venir fixer leur résidence à Porentruy. Dès-lors l'évêché de Bâle, séparé de la ville et canton de ce nom, forma un état particulier, dont la souveraineté appartint aux évêques; il fut ensuite érigé en principauté d'empire, et on donna indistinctement à cette contrée la dénomination d'*Evêché de Bâle* ou *Principauté de Porentruy*.

Le peuple de Porentruy, après l'expulsion du prince en 1792, reprit son ancien nom de *Rauraque*, et l'assemblée nationale de ses états, formée immédiatement après sous le titre d'*assemblée nationale de la Rauracie*, érigea le pays en *république rauracienne*, qui subsista jusqu'à l'époque de sa réunion à la France, sous le nom de département du Mont-Terrible, prononcée par la loi du 2 germinal an 1 (23 mars 1793.) *Voy. Evêché de Bâle*, Porentruy, Mont-Terrible.

Raubet, v. (*Gard*), arr. du Vigan, cant. de Quiessac, commune d'Orthoux, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Sauve, 37 k. (8 l. ¼) du Vigan. *Pop.* compr. celle d'Orthoux et dépend., 460. *B. de p.* de Sauve.

Rausart, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Gosselies, à 3 k. (¾ de l.) E. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) N. p. E. de Charleroy, 39 k. (8 l. ¾) E. de Mons. *Pop.* 1116. *Bur. de poste* de Charleroy.

Raust, v. (*Tarn*), arrond. de Gaillac, cant. et comm. de Salvagnac, à 7 kil. (1 l. ¾) de Rabastens, 18 k. (4 l.) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de Salvagnac, 1159. *Bur. de poste* de Rabastens.

Rauville-la-Bigote, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Briquebec, à 15 kil. (3 l. ½) de Valognes, 5 myr. (12 l. ½) de Coutances. *Pop.* 725. *Bur. de poste* de Valognes.

Rauville-la-Place, village (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de St.-Sauveur-sur-Douve, à 13 k. (3 l.) de Valognes, 38 k. (8 l. ½) de Coutances. *Popul.* 833. *Bur. de poste* de Valognes.

Rauzan, ville (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Pujols, à 9 k. (2 l. ¼) S. O. de Castillon, 18 k. (4 l.) S. E. de Libourne, 37 kil. (8 l. ¼) E. de Bordeaux. *Pop.* 412. *Bur. de poste* de Castillon.

Rauze, v. (*Meurthe*), arr. de Château-Salins, cant. de Vic, comm. d'Atthienville, à 9 k. (2 l. ¼) de Moyeuvic, 10 kil. (2 l. ½) de Château-Salins. *Pop.* compr. celle d'Atthienville, 347. *Bur. de poste* de Moyenvic.

Rauzet, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Pradelles, à 27 k. (6 l.) du Puy. *Pop.* 121. *Bur. de poste* du Puy.

Rauziers, v. (*Creuse*), arr. de Boussac, cant. de Chatelux, comm. de Jalesche-sur-la-Veraux, à 7 kil. (1 l. ¾) de Boussac, 25 kilom. (5 l. ¾) de Guéret. *Popul.* 140. *Bureau de poste* de Boussac.

Ravanières (la), ruiss. (*Hérault*), arrond. de Lodève, cant. de Gignac. Sa source, à 1 k. (¼ de l.) N. de St.-André, coule au S. p. E., et se rend dans l'Hérault à 3 kilom. (¾ de l.) de sa source.

Ravanne, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, cant. et comm. de Moret, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) de Fontainebleau. *Pop.* compr. celle de Moret, 1500. *Bur. de poste* de Moret.

Raveaux-les Forges, v. (*Nièvre*) arr. de Cosne, cant. de la Charité, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 21 k. (4 l. ¾) de Nevers. Il y a la forge *de la Grande-Maison*, celles du milieu et d'en haut; fourneau et forge de *la Vache*, forge d'Estrains, deux petites forges *de Mouchy*. *P.* 814. *B. de poste* de la Charité.

Ravel, v. (*Drôme*) arrond. de Die, cant. de Chatillon, à 16 kil. (3 l. ¾) de Die, 6 myr. (13 l. ½) de Valence. *Pop.* 188. *Bur. de poste* de Die.

Ravel (le), ruiss. (*Hautes-Alpes*) arr. de Gap, canton de Tallard. Sa source à 7 kil. (1 l. ¾) N. p. O. de la Saulce, coule au S. S. E. et se rend dans la Baudou, à 4 kil. (1 l.) de sa source.

Ravenel, v. (*Oise*), arrond. de Clermont, cant. de St.-Just, à 15 k. (3 l. ½ de Clermont, 31 k. (7 l.) de Beauvais. *P.* 1019. *Bur. de poste* de St.-Just.

Ravenelle, v. (*Vosges*), arr., cant. et comm. de Mirecourt, à 2 k. (1 l. ½) de Mirecourt. *Pop.* réunie à celle de cette ville... *Bur. de poste* de Mirecourt.

Ravenne-Fontaine, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Montigny-source-Meuse, à 14 kil. (3 l. ¼) de Bourbonne, 36 kilom. (8 l.) de Chaumont. *Pop.* 276. *Bur. de poste* de Montigny-source-Meuse.

Ravenonville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Sainte-Mère-Eglise, à 16 k. (3 l. ¾) de Carentan, 4 myr. (10 l. ½) de Coutances. *Pop.* 501. *Bur. de poste* de Sainte-Mère-Eglise.

Raversbeuren, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Trarbach, à 8 k. (2 l.) E. p. N. de cette ville, 8 k. (2 l.) S. S. E. de Zell, 6 m. (15 l.) S. O. de Coblentz. *Pop.* 116. *Bur. de poste* de Trarbach.

Raves, v. (*Vosges*), arr. de cant. de St.-Dié, près Bertrimoutier, à 8 k. (2 l.) de St.-Dié. *Popul.* 171. *Bur. de poste* de St.-Dié.

Ravestein, h. (*Dyle*), arr. et canton 2e de Louvain, comm. de Tervueren, à 10 kilom. (2 l. ½) de Bruxelles, 19 k. (4 l. ¼) de Louvain. *P.* compr. celle de Tervueren, 1355. *Bur. de poste* de Bruxelles.

Ravet, v. (*Puy-de-Dôme*) arr. de Clermont, cant. de Vertaison, à 8 kil. (2 l.) N. E. de Billom, 24 kil. (5 l. ½) E. de Clermont-Ferrand, 14 k. (3 l. ¼) S. O. de Thiers. C'est la patrie de Charles-Louis d'*Estaing*, ancien amiral et lieutenant-général des armées navales, guerrier et marin célèbre, conquérant de la Grenade, décapité à Paris le 9 floréal an 2, (29 avril 1794), âgé de soixante-cinq ans. *Pop.* compr. celle de Salmerange, 983. *Bur. de poste* de Lezoux.

Ravières, ville (*Yonne*), arr. de Tonnerre, cant. d'Ancy-le-Franc, près l'Armançon, à 23 k. (5 l. ¼) S. E. de Tonnerre, 5 myr. (11 l.) E. d'Auxerre, 15 kilom. (3 l. ½) N. N. O. de Montbard. Elle est bâtie, partie sur le penchant d'une colline, et partie au pied de la côte. Son église paroissiale étoit dédiée à Saint-Pantaléon. Le territoire est fertile en blé; il y a aussi de bons vignobles et des prairies fort grasses. Cette ville a une papeterie où l'on fabrique du papier commun. *Popul.* 1080. *B. de poste* d'Ancy-le-Franc.

Ravigny, v. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. de Prez-en-Pail,

à 19 kilom. (4 l. ½) de Villaine, 7 myr. (15 l.) de Laval. *Pop.* 580. *Bur. de poste* de Prez-en-Pail.

Raville, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. et Dreux, comm. de Cherisy, à 7 k. (1 l. ¾) de Dreux. *Pop.* compr. celle de Chérisy, 1022. *Bur. de poste* de Dreux.

Raville, v. (*Meurthe*), arr. et cant. nord de Lunéville, près le Sanon, à 6 k. (1 l. ¼) de Lunéville, 23 k. (5 l. ½) de Nancy. *Pop.* 147. *Bur. de poste* de Lunéville.

Raville, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Pange, près la Nied allemande, à 9 kil. (2 l. ½) de Boulay, 22 k. (5 l.) E. de Metz, 8 k. (2 l.) N. O. de Faulquemont. *Pop.* 457. *B. de p.* de Faulquemont.

Ravilloles, v. (*Jura*), arr. et cant. de St.-Claude, 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 37 k. (8 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Popul.* 426. *Bur. de poste* de St.-Claude.

Ravoire, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de St.-Julien, comm. de Vers, à 13 k. (3 l.) de Genève, 5 k. (1 l. ¼) de St.-Julien. *Pop.* compr. celle de Vers..... *B. de poste* de Genève.

Ravoire (la), v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de Chambéry, à 5 k. (⅔ de l.) de cette ville. *Pop.* 594. *Bureau de poste* de Chambéry.

Ravon-aux-Bois, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Remiremont, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 13 kilom. (3 l.) d'Epinal. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* de Remiremont.

Ray, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de l'Aigle, près la Rille, à 3 k. (¾ de l.) de l'Aigle, 5 myr. (11 l. ½) d'Alençon. Il y a une usine pour fabrication de fil de fer. *Popul.* 650. *Bur. de poste* de l'Aigle.

Ray, b. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Dampierre, à 23 kil. (5 l. ½) E. de Champlitte, 24 k. (5 l. ½) O. de Vésoul, 23 kilom. (5 l. ½) N. E. de Gray. *Pop.* 523. *Bur. de poste* de Cintrey.

Ray (le), riv. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Fayence. Sa source à 3 kil. (¾ de l.) N. de Fayence, coule au S., passe à l'O. de cet endroit, et se rend dans le Rion, à 1 k. (¼ de l.) S. de Fayence.

Rayay, v. (*Sarthe*), arrond. et cant. de St.-Calais, à 5 k. (1 l. ½) de cette ville, 4 myr. (10 l. ½) du Mans. Il y a une fabrique de toiles. *Pop.* 601. *B. de p.* de St.-Calais.

Raye, mont. (*Drôme*) arr. et cant. nord de Crest, à 5 k. (1 l. ½) N. p. E. de cette ville : elle a 7 k. (1 l. ⅔) de long du S. au N.

Raye, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. d'Hesdin, près l'Authie, à 22 k. (5 l.) de Montreuil, 6 myr. (13 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 496. *Bur. de poste* d'Hesdin.

Rayen, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. de Meurs, à 7 k. (1 l. ¾) O. p. N. de Meurs, 8 kil. (2 l.) N. p. E. de Kempen, 7 myriam. (16 l. ¼) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 545. *Bureau de poste* de Meurs.

Rayer, v. (*Ourthe*), arrond. de Malmédy, cant. de Stavelot, à 5 kil. (1 l. ¼) N. O. de Basse-Bodeux, 11 kil. (2 l. ¾) E. de Ferrières, 31 kil. (7 l.) E. S. E. de Liége. *Pop.* 248. *Bur. de poste* de Spa.

Rayet (le), v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Villeréal, près le Drot, à 13 kilom. (3 l.) de Montflanquin, 5 myriam. (11 l. ¾) d'Agen. *Pop.*... *Bureau de poste* de Montflanquin.

Rayne, ou Rennes, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Quingey, sur la Loue, à 9 k. (2 l. ¼) de Quingey, 28 k. (6 l. ¼) de Besançon. *Pop.* 242. *Bur. de poste* de Salins, départem. du Jura.

Rayol (le), h. (*Var*), arr. de Draguignan, canton de Fayence, comm. du Muy, à 11 k. (2 l. ¾) de Draguignan, 21 k. (4 l. ¾) de Fayence. *Popul.* compr. celle du Muy, 1548. *Bur. de poste* de Draguignan.

Rayre (la), v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. et cant. de Nérac, comm. de Mourens, à 11 k. (2 l. ¾) d'Agen, 13 kil. (3 l.) de Nérac. *Pop.*.... *Bur. de poste* d'Agen.

Rayssac, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Montredon, à 27 k. (6 l.) de la Caune, 28 k. (6 l. ½) de Castres. *Popul.* 740. *Bureau de poste* d'Alby.

Raz, pointe (*Finistère*), arrond. de Quimper, cant. de Pont-Croix, à 6 k. (1 l. ½) O. de Cleden : elle borne à l'O. la baye des Trépassés.

La vue de la pointe du Raz est sublime, sur-tout au coucher du soleil : l'île de Sein, le prolongement des rochers qui la défendent, qui se perdent à l'horizon, ont plus de 31 k. (7 l.) de distance ; et la mer immense, agitée par les vents du soir, forme un spectacle sans bornes, qui ne se lie qu'avec le ciel et l'univers.

Razac, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Cunèges, comm. de Saussignac, à 7 k. (1 l. ¾) de Sainte-Foy, 16 k. (3 l. ¾) de Bergerac. *Pop.* compr. celle de Saussignac, 462. *Bur. de poste* de Sainte-Foy, départ. de la Gironde.

Razac, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de Grignols, à 9 k. (2 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* 950. *Bur. de poste* de Périgueux.

Razac-d'Eymet, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. d'Eymet, à 18 k. (4 l.) de Bergerac, 6 m. (13 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 600. *Bureau de poste* de Périgueux.

Razé, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Scey-sur-Saone. à 10 k. (2 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 588. *Bur. de poste* de Vésoul.

Razengues, v. (*Gers*), arr. de Lombez, canton de l'Isle-Jourdain, à 7 k. (1 l. ⅔) de cette ville, 33 k. (7 l. ½) d'Auch. *Pop.* 430. *B. de p.* de l'Isle-Jourdain.

Razes, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, cant. de Bessines, à 23 k. (5 l. ½) de Bellac et de Limoges, P. 1046. *B. de p.* de Chanteloube.

Raziguières, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Perpignan, canton de la Tour, près la Gly, à 25 kil. (5 l. ⅔) de Perpignan. *Pop.* 156. *B. de poste* de Perpignan.

Razmel, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. du Mas-d'Agénois, comm. de Calongues, à 7 k. (1 l. ¾) de Tonneins, 18 k. (4 l.) de Marmande. *Popul.* compr. celle de Calongues, 854. *B. de poste* de Tonneins.

Razines, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. de Richelieu, sur la Vendée, à 23 k. (5 l. ½) de Chinon, 5 myriam. (11 l. ¾) de Tours. *Pop.* 294. *Bur. de poste* de Richelieu.

Razveiller, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Sarre-Union à 5 k. (1 l. ¼) N. E. de Dimmeringeu, 42 kil. (9 l. ½) N. O. de d'Haguenau, 6 myr. (13 l.) S. O. d'Ausweiller. On y exploite de l'argile pour poterie. *Pop.* 246. *Bur. de poste* de Bouquenom.

Ré, ile (*Charente-Inférieure*), arrondiss. de la Rochelle, cant. de Saint-Martin-de-Ré, à l'O. de la Rochelle, à 2 k. (½ l.) de la côte : elle a de l'O. N. O. à l'E. S. E. 31 k. (7 l.) de long, et 7 k. (1 l. ⅔) dans son plus large. Saint-Martin-de-Ré en étoit la capitale. Il y a une bonne citadelle entourée de beaucoup de rochers, et celui qui

défend la pointe de l'île à l'O. N. O., a 5 kilom. (1 l. ¼) de long sur 3 kilom. (¾ de l.) de large. C'est Louis XIV qui a fait faire les fortifications. On voit dans cette île un phare dont le foyer n'est autre chose qu'un petit dôme de verre que l'on a placé sur une tour appelée des *Baleines*, sous lequel on allume pendant la nuit un grand nombre de réverbères, qui sert à guider les vaisseaux dans ces parages dangereux. Outre la ville et citadelle St.-Martin, on compte sept villages dans l'île. Il y avoit trois gouvernemens de place. Avec la garnison, qui étoit ordinairement de 3000 hommes, on y comptoit 1800 à 2000 habitans, non compris les matelots et pêcheurs de l'île, qui sont presque toujours en mer.

Le climat de cette île est assez doux et tempéré; son sol est partout sablonneux; il n'y a ni source ni ruisseau; on n'y boit point d'autre eau que celle de la mer, qui, quoique distillée par les sables, ne laisse pas de conserver encore de son âcreté et de sa saumure. Pour avoir de cette eau, il suffit de creuser trois ou quatre pieds en terre. Ceux qui n'y sont pas accoutumés ont de la difficulté à en faire usage dans les commencemens.

Il n'y a dans cette île ni bois ni pâturages : on nourrit les vaches avec du foin que l'on fait d'une herbe fort longue qui croît sous l'eau au bord de la mer.

Quant aux productions du sol, on y sème peu de grains; mais les orges et les avoines y viennent assez bien; on y recueille beaucoup de vin blanc de médiocre qualité : il s'en fait beaucoup d'eau-de-vie. Les arbres fruitiers que l'on cultive principalement dans cette île, sont les figuiers et les amandiers.

Le principal commerce consiste en sel, que les Prussiens et les Hollandais venoient chercher. Ils donnoient en échange du bois, etc. Il y a plusieurs fabriques de bas de fil et coton, siamoise et basin.

C'est la résidence de quatre compagnies de canonniers-gardes-côtes sédentaires.

Rea (le), riv. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. de Guillestre, où est sa source, à 18 k. (4 l.) O. de St.-Clément, coule au S., puis au S. E., retourne au S. se rendre dans la Durance, à 1 k. (¼ de l.) S. de Savines, 14 k. (3 l. ½) S. de sa source.

Reacon, Brescana, v. (*Marengo*), arr. de Voguère. Ces deux endroits ne forment qu'un village sur la droite du Pô, en plaine, à 27 kil. (6 l.). N. E. de Voguère. *Pop.* 1002. *Bur. de poste* de Voguère.

Réal, canal (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Tarascon, cant. d'Arles. Il tire ses eaux de l'étang de Ligagnan; il suit parallèlement celui de Vegueyral, monte au N., passe à l'E. d'Arles, où il y a une branche qui y communique, traverse le canal de Fraponne, et finit à 4 k. (1 l.) S. E. de Tarascon, où il coule en ruiss. au N. E., et se rend dans le ruiss. de la décharge du canal de Boisgelin.

Réal, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. de Mont-Libre près l'Aude, à 24 kil. (5 l. ½) de Prades, 6 myr. (14 l. ½) de Perpignan. *Pop.* compr. celle d'Audelon, 250. *Bur. de poste* de Mont-Libre.

Réal, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et canton de Pontoise, commune de Boissy-l'Aillery, à 5 kil. (1 l. ¼) de Pontoise. *Pop.* compr. celle de Boissy-l'Aillery, 449. *Bur. de p.* de Pontoise.

Réal, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Rabastens, commune de Roquemaure, à 9 kil. (2 l. ¼) de Rabasteus, 24 kilom. (5 l. ½) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de Roquemaure, 543. *Bureau de poste* de Rabastens.

Réalcamp, v. (*Seine Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Blangis, à 19 kil. (4 l. ¼) de Neufchâtel, 6 myr. (13 l. ½) de Rouen. *Pop. l.* 910. *Bureau de poste* de Neufchâtel.

Réalet (le), riv. (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Pierrelatte. Elle tire ses eaux de la rivière de Berre, par deux branches; l'une à 1 kilom. (¼ de l.) E. de son confluent dans le Rhône, et l'autre à 8 k. (2 l.) E. Elles se réunissent à Pierrelatte, coulent au S., et se jettent dans le Louzon, à 4 kil. (1 l.) N. p. O. de Montdragon.

Réallon, v. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. de Savines, près le Rea, à 9 kil. (2 l. ¼) d'Embrun, 22 kil. (5 l.) de Gap. *Popul.* 898. *Bureau de poste* d'Embrun.

Réalmont, ville (*Tarn*), arr. d'Alby, ch.-l. de cant., près l'Adou, à 18 kil. (4 l.) S. d'Alby, 20 kil. (4 l. ½) N. de Castres, 8 kil (2 l.) N. E. de Lautrec. Il y a quelques manufactures de crépons, burats et ras, une blanchisserie en toile aux environs. Le territoire de cette ville renferme une mine d'argent qui a été abandonnée, une qui donne du vitriol blanc, et une autre de houille. C'est la patrie de Jean de *Coras*, professeur en droit à Toulouse et à Paris, puis conseiller au parlement de Toulouse, et chancelier de Navarre. S'étant déclaré pour la réforme, il fut chassé de ses places, où son ami le chancelier de l'Hôpital le fit rétablir; mais dès qu'on sut à Toulouse, le massacre de la Saint-Barthélemy, il fut massacré ainsi que deux autres conseillers par deux écoliers, en 1572. On les revêtit tous trois de leurs robes de cérémonie, et on les pendit à l'ormeau du palais. Coras a laissé quelques ouvrages *latins* et *français* sur le *droit*, qui ont été recueillis en partie à Lyon en 1556 et 1558, 2 vol. in-fol. Les plus estimés sont ses *Mélanges latins de droit civil*, en trois livres; il étoit né en 1513. Réalmont est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2400. *Bur. de poste* de Castres.

Réalville, ville (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Caussade, sur l'Aveyron, à 14 kil. (3 l. ½) N. E. de Montauban, 38 kil. (8 l. ½) S. de Cahors, 5 kil. (1 l. ¼) S. E. de Mirabel. *Pop.* 2500. *Bur. de poste* de Caussade.

Reane, v. (*Pô*), arr. de Suse, cant. d'Aviliana, sur une colline, près de Trana, à 27 kilom. (6 l.) O. de Suse. *Pop.* 692. *Bur. de poste* de Suse.

Reans, village (*Gers*). *Voyez* Rehan.

Reanville, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Vernon, à 18 k. (4 l.) d'Evreux. *Pop.* 178. *Bur. de p.* de Vernon.

Reart (le), rivière (*Pyrénées-Orientales*), arr. et cant. de Céret. Sa source, à 7 kilom. (1 l. ¾) N. de Céret, coule au N. E., puis à l'E. p. O., et se rend dans l'étang de St.-Nazaire, à 29 kil. (6 l. ½) E. p. N. de sa source.

Reau, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Brie-sur-Hières, à 8 kil. (2 l.) de Melun. *Pop.* 500. *Bur. de p.* de Melun.

Réaume (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, comm. de Bures, à 6 k. (1 l. ½) de Palaiseau, 11 kilom. (2 l. ¾) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Bures..... *Bur. de poste* de Palaiseau.

Reaumont, v. (*Isère*), arr. de

St.-Marcellin, cant. de Rives, à 25 kil. (5 l. ⅗) de St.-Marcellin, 25 kil. (5 l. ⅗) de Grenoble. Il y a des forges, une fabrique d'acier. *Pop.* 530. *Bur. de poste* de Rives.

Réaumur, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, caut. de Pouzauge, à 9 k. (2 l. ¼) de la Châtaigneraye, 28 k. (6 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Pouzauge.

Réauville, v. (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant de Grignau, à 5 k. (1 l. ¼) de Montelimar, 5 m. (12 l. ¼) de Valeuce. *Pop.* réunie à celle de Citelle, 690. *Bur. de poste* de Taulignan.

Reaux, v. (*Charente-Inférieure*), arr. et caut. de Jonzac, à 18 kilom. (4 l.) de Pons, 37 kil. (8 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 530. *Bur. de poste* de Jonzac.

Rhebach, v. (*Rhin-et-Moselle*). *Voyez* Aheebach.

Rebais, ville (*Seine-et-Marne*), arr. de Rosoy, ch.-l. de cant., à 10 k. (2 l. ½) E. de Coulommiers, 29 k. (6 l. ½) E. S. E. de Meaux, 6 myr. (14 l. ½) E. de Paris. Outre deux églises paroissiales, il y avoit une abbaye commendataire de l'ordre de St.-Benoit, congrégation de Saint-Maur, sous l'invocation de Saint-Pierre, fondée par St.-Ouen, archevêque de Rouen. Cette abbaye rapportoit dix-huit mille livres à son prélat, et cinq mille livres aux religieux. *Pop.* 1322. *Bur. de poste.*

Rebais, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Buchy, à 24 kil. (5 l. ½) de Gournay, 22 k. (5 l.) de Rouen. *Pop.* 356. *Bur. de poste* de Buchy.

Rebaix, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. d'Ath, à 7 k. (1 l. ¾) S. S. O. de Lessines, 4 kil. (1 l.) N. d'Ath, 28 kil. (6 l. ¼) N. p. O. de Mons. Il y a cinq poteries et tuileries. *Pop.* 673. *Bureau de poste* d'Ath.

Reblia, v. (*Golo*), arrond. de Corté, à 13 kil. (3 l.) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ¾) de Bastia. *Pop.* 206.

Rebec, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmaude, caut. de Seiches, comm. de Puymiclan, à 10 k. (2 l. ½) de Marmaude, 6 k. (1 l. ½) de Seiches. *Pop.* compr. celle de Puymiclan, 1030. *Bureau de poste* de Marmande.

Rebecques, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. de St.-Omer, caut. d'Aire, à 11 kil. (2 l. ¾) de St.-Omer, 5 m. (11 l. ¼) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Glomenghem, 231. *Bur. de poste* d'Aire.

Rebenac, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, canton d'Arudy, à 18 k. (4 l.) d'Oléron, 15 k. (3 l. ½) de Pau. On trouve des carrières d'ardoises. Près du château de Rebenac, il y a quelques schistes qui se prolongent vers le Sauvetat : ils sont jaunâtres et mous. Le pic de Rebenac est composé de marbre gris. *Pop.* 937. *Bur. de poste* de Pau.

Rebenti (le), riv. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Mont-Réal. Sa source en plusieurs ruisseaux ; l'un dans l'arrondissement de Carcassonne, et l'autre dans celui de Limoux, coule au N. O., puis au N., passe sous le canal pour se rendre dans l'Aude, à 10 k. (2 l. ½) de sa source, 1 kil. (¼ de l.) O. d'Alzonne.

Rebèque, bourg (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. de Hamme, sur la Senne, à 7 kil. (1 l. ¾) S. S. O. de Tubize, 7 kil. (1 l. ¾) E. S. E. d'Enghien, 28 k. (6 l. ¼) S. S. O. de Bruxelles. *Pop.* 1187. *Bur. de poste* de Hall.

Rebets, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, caut. et commune de Chaumont, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville, 22 kil. (5 l.) de Beauvais. *Populat.* compr. celle de Chaumont, 1004. *Bur. de poste* de Chaumont.

Rebeuvelier, v. (*Haut-Rhin*), arr. et caut. de Délemont, à 8 kil. (2 l.) de cette ville, 59 k. (8 l. ¾) de Porentruy. *Pop.* 249. *Bur. de p.* de Délemont.

Rebeuville, v. (*Vosges*), arr. et canton de Neufchâteau, près le Mouzon, à 3 kilom. (⅗ de l.) de Neufchâteau, 6 myr. (12 l. ¾) d'Epinal. *Popul.* 837. *Bur. de poste* de Neufchâteau.

Rebévelier, v. (*Haut-Rhin*), arr. et caut. de Délemont, à 4 k. (1 l.) S. p. E. de Gloveillier, 6 kil. (1 l. ½) S. O. de Délemont, 13 k. (3 l.) N. E. de Seignelegier. *Pop.* compr. celle de Cerniers-de-Rebévelier, 117. *Bur. de p.* de Délemont.

Rebigue, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Toulouse, caut. de Castanet, à 13 k. (3 l.) de Toulouse. *Pop.* 206. *Bur. de poste* de Toulouse.

Reborn, v. (*Mont-Tonnerre*). *Voyez* Rerborn.

Reboue, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. d'Arreau, commune de Sarrancolin, à 10 k. (2 l. ½) d'Arreau, 20 kil. (4 l. ½) de Bagnères. *Pop.* compr. celle de Sarrancolin, 664. *Bureau de poste* d'Arreau.

Rebouillon, v. (*Var*), arr. et cant. de Draguignau, comm. d'Ampus, à 7 k. (1 l. ¾) de Draguignan. *Pop.* compr. celle d'Ampus, 1006. *Bur. de poste* de Draguignan.

Reboule (le) v. (*Ardèche*), arr. et caut. de Privas, commune des Ollières, à 6 k. (1 l. ½) de Privas, 38 k. (8 l. ½) de Tournon. *Popul.* compr. celle des Ollières, 860. *Bur. de poste* de Privas.

Rebourceaux, v. (*Yonne*), arr. d'Auxerre, cant. de St.-Florentin, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 19 k. (4 l. ¼) d'Auxerre. *Pop.* 356. *Bur. de poste* de St.-Florentin.

Rebourguil, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Belmont, à 11 k. (2 l. ¾) de Saint-Afrique, 6 myr. (12 l. ¼) de Rhodez. *Popul.* 304. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

Reboursin, v. (*Indre*), arr. d'Issoudun, cant. de Vatan, à 22 k. (5 l.) d'Issoudun, 34 k. (7 l. ¾) de Châteauroux. *Pop.* 378. *Bur. de poste* de Vatan.

Rebrechien, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. de Neuville-aux-Bois, près la forêt d'Orléans, à 8 k. (2 l.) S. de Neuville-aux-Bois, 22 k. (5 l.) O. de Bois-Commun, 13 k. (3 l.) d'Orléans. *Pop.* 1109. *Bur. de poste* de Neuville-aux-Bois.

Rebreuve, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Avesne-sur-Canche, près la Canche, à 13 kil. (3 l.) de St.-Pol, 32 k. (7 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 289. *Bur. de poste* de Frévent.

Rebreuve, v. (*Pas-de-Calais*). arr. de Béthune, cant. d'Houdan, à 11 k. (2 l. ¾) de Béthune, 22 k. (5 l.) d'Arras. *Pop.* 433. *Bur. de poste* de Béthune.

Rebreuville, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Avesne-sur-Canche, près la Canche, à 13 kil. (3 l.) de St.-Pol, 30 k. (6 l. ¾) d'Arras. *P.* 534. *B. de p.* de Frévent.

Recanoz, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Chaumergy, à 15 k. (3 l. ½) de Poligny, 14 k. (3 l. ½) de Lous-le-Saunier. *Pop.* 114. *Bur. de poste* de Poligny.

Recdane (le), ruiss. (*Hérault*), arr. de Béziers, caut. de Pézenas. Sa source à 5 k. (1 l. ½) S. O. de Pézenas, coule au N. E., puis à l'O. p. S., et se rend dans l'Hérault, à 5 k. (1 l. ¼) de sa source.

Receleurs. Sous la monarchie, quand il s'agissoit d'un vol avec effraction, ou sur les grands chemins, et autres semblables pour lesquels les voleurs étoient condamnés à la roue, les receleurs étoient pendus; mais on ne prononçoit contre eux qu'une simple peine corporelle lorsqu'ils étoient proches parens du voleur.

Recey-sur-Ource, bourg (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon-sur-Seine, ch.-l. de cant., sur l'Ource, à 22 kil. (5 l.) E. S. E. de Chatillon-sur-Seine, 5 myr. (12 l. ¼) N. N. O. de Dijon, 37 k. (8 l. ½) O. p. S. de Langres. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 822. *Bur. de poste* d'Aigney-le-Duc.

Rech, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. et commune de Saralbe, à 6 k. (1 l. ½) de Sarre-Union, 18 k. (4 l.) de Sarguemine, *Pop.* compr. celle de Saralbe, 2662. *Bur. de poste* de Sarre-Union, départem. du Bas-Rhin.

Rech, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. d'Ahrweiler. *Popul.* 233.

Rech (le), riv. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Villeneuve-de-Marsan. Sa source à 11 k. (2 l. ⅔) S. E. de Villeneuve, coule au N. N. O., et se rend dans le Midou, à 11 k. (2 l. ⅔) de sa source.

Réchain (Grand). v. (*Ourthe*), *Voyez* Grand-Réchain.

Réchain (Petit), v. (*Ourthe*), *Voyez* Petit Réchain.

Rechem, v. (*Lys*), arr. de Courtrai, cant. de Menin, à 7 k. (1 l. ¾) O. de Belleghem, 9 k. (2 l. ½) S. O. de Courtrai, 5 myr. (12 l. ¼) S. de Bruges. *Popul.* 1069. *Bur. de poste* de Courtrai.

Recherray, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Baccarat, sur la Verdierette, à 9 k. (2 l. ⅓) de Blamont, 5 myriam. (10 l. ¾) de Nancy. *Popul.* compr. celle d'Adomay, 253. *Bureau de poste* de Blamont.

Réchesy, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Delle, à 23 k. (5 l. ¼) de Béfort, 7 m. (15 l.) de Colmar. *Popul.* 706. *Bureau de poste* de Delle.

Rechicourt, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, cant. de Spincourt, à 14 k. (3 l. ½) d'Etain, 7 myr. (16 l.) de Bar-sur-Ornain. *Popul.* 216. *Bureau de poste* d'Etain.

Réchicourt-la-Petite, village (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, chef-lieu de cant., à 8 k. (2 l.) N. de Blamont, 3 myriam. (11 l. ½) E. de Nancy, 18 k. (4 l.) S. O. de Sarrebourg. *Popul.* 702. *Bureau de poste* de Blamont.

Réchicourt-la-Petite, village (*Meurthe*), arr. de Château-Salins, cant. de Vic, à 11 k. (2 l. ¾) de Château-Salins, 30 k. (6 l. ¾) de Nancy. *Popul.* 154. *Bureau de poste* de Moyenvic.

Rechotte, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Béfort, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 6 myr. (13 l. ¾) de Colmar. *Popul.* 59. *Bureau de poste* de Béfort.

Rechrival, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Sibret, sur l'Eau-de-Val, à 3 k. (¾ de l.) O. de Chenogne, 16 k. (3 l. ¾) E. p. S. de St.-Hubert, 6 k. (1 l. ½) N. O. de Luxembourg. *Populat.* 59. *Bur. de poste* de Bastogne.

Recht, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de St.-Vith, à 7 kilom. (1 l. ¾) N. N. E. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) N. E. de Viel-Salm, 5 m. (10 l. ¾) S. E. de Liége. *Pop.* 1008. *Bur. de p.* de Spa.

Rechtenbach, v. (*Bas-Rhin*), arr. et cant. de Weissembourg, à 3 k. (⅔ de l.) de cette ville, 5 myriam. (12 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 604. *Bur. de poste* de Weissembourg.

Recicourt, v. (*Meuse*), arrond. de Verdun, cant. de Clermont, sur le Waldelaincourt, à 8 k. (2 l.) N. E. de Clermont, 40 k. (9 l.) N. de Bar, 15 k. (3 l. ½) O. de Verdun. *Pop.* 485. *Bur. de poste* de Clermont.

Recimont, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. d'Havelange, commune de Liboni, à 4 k. (1 l.) O. N. O. d'Havelange, 11 k. (2 l. ¾) S. p. O. d'Huy, 24 k. (5 l. ½) E. p. S. de Namur. *Pop.* compr. celle de Libois, 176. *Bur. de p.* de Namur.

Reckem, ville (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Mechelen, à 1 k. (½ de l.) O. de la Meuse, 7 k. (1 l. ¾) N. de Maëstricht, 10 k. (2 l. ½) S. p. O. de Stokem, 30 k. (6 l. ¾) O. N. O. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 1903. *Bur. de poste* de Maëstricht. *Relais de poste aux chevaux.*

Recreshausen, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Kirchberg, à 4 k. (1 l.) N. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) S. de Castellaun, 5 myr. (11 l. ¼) S. p. O. de Coblentz. *Pop.* 289. *Bur. de p.* de Creutznach.

Reckingen, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Bettembourg, près l'Isscheu, à 2 k. (½ l.) O. de Mersch, 8 k. (2 l.) E. p. S. d'Useldange, 16 k. (3 l. ⅔) N. p. O. de Luxembourg. *Pop.* 878. *Bur. de p.* de Luxembourg.

Reclainville, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Voves, à 19 k. (4 l. ¼) de Janville, 22 k. (5 l.) de Chartres. *Pop.* 419. *Bur. de poste* de Chartres.

Réclancourt, village (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Chaumont. *Populat.* 108. *Bureau de poste* de Chaumont.

Réclennes, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, canton de Lucenay, à 10 k. (2 l. ½) d'Autun, 9 myr. (21 l.) de Mâcon. *Popul.* 524. *Bur. de poste* d'Autun.

Reclere, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Porentruy, à 8 k. (2 l.) de cette ville. Il y existe une taillanderie renommée. *Pop.* 236. *Bur. de poste* de Porentruy.

Réclin, v. (*Meurthe*), arrond. de Château-Salins, cant. de Dieuze, comm. de Guébling, à 7 k. (1 l. ¾) de Dieuze, 18 k. (4 l.) de Château-Salins. *Pop.* ... *B. de p.* de Dieuze.

Réclinghen, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Saint-Omer, cant. de Fauquemberg, à 20 kilom. (4 l. ½) de St.-Omer, 5 myriam. (11 l. ¾) d'Arras. *P.* 385. *B. de p.* de Bruges.

Reclonville, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, canton de Blamont, sur la Verdierette, à 9 k. (2 l. ¼) de Blamont, 43 kilom. (9 l. ¾) de Nancy. *Pop.* 144. *Bur. de poste* de Marmont.

Recloses, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, cant. de la Chapelle, près la forêt de Fontainebleau, à 9 kil. (2 l. ¼) de Nemours, 21 k. (4 l. ¾) de Melun. *Pop.* 902. *Bureau de poste* de Fontainebleau.

Réclusion, gêne et détention. (Etablissemens centraux de). Les établissemens centraux pour les condamnés à la réclusion, à la gêne et à la détention, par les cours de justice criminelle, sont au nombre de deux. Le premier est dans les bâtimens, cour, jardins et dépendances du ci-devant séminaire d'Embrun (Hautes-Alpes), et destiné pour les condamnés par jugement des cours de justice criminelle, et les condamnés correctionnellement par les tribunaux de première instance des départemens de l'Ain, Hautes-Alpes, Drôme, Isère, Léman et Mont-Blanc. Le second établissement, dans l'abbaye

d'Eysses, près d'Agen (Lot-et-Garonne), est destiné pour les condamnés à la détention par les cours de justice criminelle des départemens de l'Arriège, Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées et Hautes-Pyrénées. Les condamnés sont réunis, dans chacun des établissemens, pour y subir la peine à laquelle ils ont été condamnés; ils y sont employés aux travaux.

Récodie (la), riv. (*Gard*), arr. du Vigan, cant. de Saint-Hippolyte. Sa source à 8 k. (2 l.) O. N. O. de St.-Hippolyte, coule au S. O. et se rend dans le Rieutor, à Sumene.

Récogne, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Neufchâteau, à 8 k. (2 l.) N. O. de cette ville, 16 k. (3 l. ¾) E. p. N. de Paliseul, 7 myriamèt. (15 l. ½) O. N. O. de Luxembourg. *Popul.* 401. *Bur. de poste* d'Arlon.

Récogne (la), riv. (*Forêts*), arr. et cant. de Neufchâteau, à 9 k. (2 l. ¼) N. p. O. duquel elle prend sa source, en plusieurs ruisseaux, coule au N. O., et se rend dans la Bernichet, après 4 k. (1 l.) de cours.

Récoin, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. de Bourdonné, à 5 kilom. (1 l. ¼) d'Houdan, 24 kilom. (5 l. ½) de Mantes. *P. p.* compr. celle de Bourdonné 457. *Bur. de poste* d'Houdan.

Recoing, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, canton de Pont-de-Beauvoisin, comm. de Chapelle, à 7 kil. (1 l. ¾) du Pont-de-Beauvoisin, 13 k. (3 l.) de la Tour-du-Pin. C'est la patrie de *Romme*, cultivateur à Gimeaux, ancien professeur de physique et de mathématique, député du Puy-de-Dôme à la première législature, puis à la convention nationale, condamné à mort le 29 prairial an 3 (18 juin 1795), âgé de 45 ans. Il se poignarda lui-même avant l'exécution. *Popul.*..... *B. de poste* du Pont-de-Beauvoisin.

Récolain, v. (*Haut-Rhin*), arr. et canton de Délemont, comm. de Vique, à 3 k. (¾ de l.) de Délemont, 28 k. (6 l. ¼) de Porentruy. *Pop.* compr. celle de Vique, 355. *Bur. de poste* de Délemont.

Récollets, v. (*Nord*), arrond. d'Hazebrouck, canton et comm. de Cassel, à 2 kil. (1 l. ½) de cette ville, 8 kilom. (2 l.) d'Hazebrouck. *Pop.* compr. celle de Cassel, 4400. *Bur. de poste* de Cassel.

Recologne, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, canton d'Audeux, à 15 kil. (3 l. ½) O. de Besançon, 20 kilom. (4 l. ½) N. de Quingey, 20 k. (4 l. ½) E. de Pesme. Il y a une carrière de marbre rouge-sale ou de couleur cerise, marqueté de blanc, d'un grain assez fin, et qui se polit bien. Il est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 552. *Bur. de poste* de Marnay, départ. de la Haute-Saone. *Rel. de poste aux chevaux.*

Recologne, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, canton de Rioz, à 21 k. (4 l. ¾) de Vésoul, 8 k. (2 l.) de Rioz. *Pop.* 290. *Bureau de poste* de Rioz.

Recologne, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Dampierre, sur la Saone, à 20 kil. (4 l. ½) de Champlitte, 29 kilom. (6 l. ½) de Vésoul. *P.* 100. *Bur. de p.* de Gray.

Récompenses militaires. Sous la monarchie, c'étoient, pour les officiers, le cordon rouge, maréchal de France, la croix de Saint-Louis, un grade supérieur, une pension : pour les soldats, deux épées en sautoir brodées dans un cartouche en forme de médaillon, une place de sergent, les invalides, une haute paie, une somme d'argent. La distinction honorable du *médaillon* avoit été établie sous Louis XV.

Récompenses militaires. Sous le gouvernement actuel, maréchal de l'empire, l'étoile d'honneur, un grade supérieur, un sabre d'honneur, une pension, les invalides.

Reconce (la), riv. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de la Guiche. Sa source à 3 k. (¾ de l.) du Mont-St.-Vincent, coule au S. O., passe à Charolles, suit le même orient, jusqu'à Anzy, retourne au N. N. E, et se jette dans la Loire à 4 k. (1 l.) S. p. E. de Digoin.

Réconfort, v. (*Nièvre*), arr. de Clamecy, cant. de Tannay, comm. de Monceaux, à 10 kil. (2 l. ½) de Corbigny, 18 k. (4 l.) de Clamecy. *Pop.* compr. celle de Monceaux, 411. *Bur. de poste* de Corbigny.

Reconvilliers, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Moutiers, sur la Birse, à 1 k. (¼ de l.) S. O. de Mallerey, 13 k. (3 l.) de Délemont, 36 k. (8 l.) S. d'Altkirch. *Pop.* 241. *Bur. de poste* de St.-Imier.

Recoubel (*Drôme*), arr. de Die, canton de Luc-en-Diois, à 10 kil. (2 l. ½) de Die, 5 myr. (11 l. ½) de Valence. *Pop.* 145. *B. de p.* de Die.

Recoules, v. (*Aveyron*), *Voy.* Rocoulles.

Recoules-d'Aubrac, village (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Nasbinals, près la Bés, à 27 kil. (6 l.) de Marvejols, 42 k. (9 l. ½) de Mende. *Pop.* 840. *Bur. de poste* de Marvejols.

Recourt, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Vitry, à 22 k. (5 l.) de Bapaume, 20 k. (4 l. ½) d'Arras. *Pop.* 171 *Bur. de poste* de Cambrai, dép. du Nord.

Recourt-la-Coste, v. (*Haute-Marne*), arr. de Bourbonne, cant. de Montigny, à 32 k. (4 l.) de Bourbonne, 32 k. (7 l. ¼) de Chaumont. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Montigny-source-Meuse.

Recourt-le-Creux, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. de Souilly, à 16 kil. (3 l. ¾) de Verdun, 31 kil. (7 l.) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Meuse.

Récousse, (la) hameau (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Tournehem, comm. de Nordansque, à 8 k. (2 l.) d'Ardres, 15 k. (3 l. ½) de St.-Omer. *Pop.* compr. celle de Nordansque, 310. *B. de p.* d'Ardres. *Relais de poste aux chev.*

Recouvrance, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. de Sévigny, à 18 kilom. (4 l.) de Réthel, 5 myr. (10 l. ¾) de Charleville. *Pop.* 252. *Bur. de poste* de Réthel.

Recouvrance, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Delle, à 10 k. (2 l. ½) de Béfort, 6 m. (14 l. ¼) de Colmar. *Pop.* 105. *B. de p.* de Delle.

Recque (la) v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. d'Etaples. *Pop.* 302. *Bur. de poste* de Montreuil-sur-mer.

Recques, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. d'Etaples, près la forêt de Longvilliers, à 25 k. (5 l. ¾) de Boulogne, 8 myr. (16 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 197. *Bur. de poste* de Montreuil-sur-mer.

Recques, v. *Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Tournehem, près la rivière d'Hem, à 15 k. (3 l. ½) de St.-Omer, 8 m. (17 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 410. *B. de p.* d'Ardres.

Recteur. Sous la monarchie, dans la Bretagne, on donnoit ce nom aux curés; mais il appartenoit particulièrement aux chefs des universités. Voyez *Université*.

Reculais, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de St.-Donat, commune d'Arthemonay. *Pop.* compr. celle d'Arthemonay, 314. *Bur. de poste* de Romans.

Reculas,

Reculas, v. (*Isère*). *Voyez* Villard-Reculas.

Reculé (le), v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de Beny-Bocage, à 8 kilom. (2 l.) de Vire, 4 myr. (10 l. ½) de Caen. *Pop.* 387. *Bur. de poste* de Vire.

Reculefol, v. (*Doubs*), arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe, à 27 k. (6 l.) de Pontarlier, 6 myr. (13 l. ⅔) de Besançon. *Popul.* 60. *Bur. de poste* de Pontarlier.

Recules, v. (*Oise*), arrond. et cant. est de Beauvais, commune de Savignies, à 10 kilom. (2 l. ½) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de Savigny, 707. *B. de p.* de Beauvais.

Reculet, v. (*Seine-et-Oise*), arrondiss. d'Étampes, cant. nord de Dourdan, comm. de Longvilliers, à 5 k. (1 l. ¼) de Dourdan, 20 k. (4 l. ½) d'Étampes. *Pop.* compr. celle de Longvilliers, 577. *Bureau de poste* de Dourdan.

Réculet (le), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Conches, comm. de Fidelaire, à 10 k. (2 l. ½) de Conches, 27 kil. (6 l.) d'Evreux. *P.* compr. celle de Fidelaire, 1800. *Bur. de poste* de Conches.

Recurt, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbe, canton de Galan, à 30 k. (6 l. ¾) de Tarbe. *Pop.* 498. *B. de p.* de Castelnau-de-Magnoac.

Recweilerhof, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Kaiserslautern, cant. et comm. de Wolfstein, à 1 k. (¼ de l.) S. de cet endroit, 14 k. (3 l. ¼) d'Otterberg, 15 k. (3 l. ½) de Cousel, 6 myriam. (13 l. ½) de Mayence. *Popul.* compr. celle de Wolfstein, 469.

Recy, v. (*Marne*), arrond. et cant. de Châlons, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 418. *B. de p.* de Châlons-sur-Marne.

Redange, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longwy, à 11 kil. (2 l. ⅔) de cette ville, 4 myriam. (10 l. ½) de Metz. *Pop.* 230. *Bur. de p.* de Longwy.

Redange-sur-l'Attert, village (*Forêts*), arr. de Diekirch, canton d'Osperen, à 7 k. (1 l. ¾) O. p. S. d'Useldange, 11 k. (2 l. ¾) N. N. E. d'Arlon, 25 kil. (5 l. ¾) N. O. de Luxembourg. On y exploite de la pierre à chaux. *Pop.* 572. *Bur. de poste* d'Arlon.

Redavalle, v. (*Marengo*), arr. de Voguère, au pied d'une colline, à 22 k. (5 l.) E. de Voguère. *Pop.* 601. *Bureau de poste* de Voguère.

Redel, v. (*Forêts*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Fauvillers, comm. de Warnach, sur la Sure, à 4 k. (1 l.) E. de Fauvillers, 9 k. (2 l. ¼) O. de Rambrouch, 39 k. (8 l. ¾) N. O. de Luxembourg. *P.* comp. celle de Wernach, 132. *Bur. de poste* d'Arlon.

Redelach, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Bouzonville, à 19 kil. (4 l. ½) de Sarre-Libre, 32 k. (7 l. ½) de Metz. *P.* 83. *Bur. de poste* de Bouzonville.

Redené, v. (*Finistère*), arr. de Quimperlé, cant. d'Arzanno, à 6 k. (1 l. ½) de Quimperlé, 5 m. (11 l.) de Quimper. *Pop.* 2600. *Bur. de p.* de Quimperlé.

Rederbach, ferme (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton et commune d'Hermeskeil, à 19 kil. (4 l. ¼) de Birckenfeld, 22 kil. (5 l.) de Neumagen, 23 k. (5 l. ¼) de Trèves. *Pop.* compr. celle d'Hermeskeil et dépend., 499.

Rederching-le-gros, village (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Rorbach, à 15 k. (3 l. ½) de Bitche, 8 m. (17 l.) de Metz. *P.* 751. *Bur. de p.* de Sarguemine.

Rederching-le-petit, village (*Moselle*), arrond. de Sarguemine, cant. de Rorbach, près la source de la Bukenalb, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Bitche, 8 myr. (18 l. ½) de Metz. *Pop.* 586. *Bur. de poste* de Bitche.

Rederic, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. d'Oisemont, commune de Senarpont, à 41 kilom. (9 l. ¼) d'Amiens. *Popul.* compr. celle de Senarpont, 651. *Bur. de p.* d'Oisemont.

Rédès, v. (*Hérault*), arrond. de Béziers, cant. de St.-Gervais, commune du Poujol, à 7 kil. (1 l. ¾) de Bédarrieux, 31 k. (7 l.) de Béziers. *Pop.* compr. celle de Poujol, 930. *Bur. de poste* de Bédarrieux.

Redessant, v. (*Gard*), arr. de Nimes, cant. de Marguerettes, à 10 kil. (2 l. ½) de Nimes. Il y a trois fabriques d'eau-de-vie. *P.* 725. *Bur. de poste* de Nimes.

Redlach, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Faulquemont, à 18 kil. (4 l.) de Morhange, 30 kil. (6 l. ¾) de Metz. *Pop.* 145. *Bur. de poste* de Faulquemont.

Redon, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Marseille, cant. de Roquevaire, comm. d'Auriol, à 13 kilom. (3 l.) d'Aubagne, 25 k. (5 l. ¾) de Marseille. Il y a une papeterie. *Pop.* compr. celle d'Auriol, 3672. *Bur. de poste* d'Aubagne.

Redon, ville (*Ille-et-Vilaine*), ch.-l. d'arr. et de cant., sur la rive droite de la Vilaine, à 5 m. (11 l.) E. de Vannes, 6 m. (14 l.) N. O. de Nantes, 6 myr. (13 l. ½) S. O. de Rennes, 40 myr. (90 l.) O. S. O. de Paris. Longit. 15. 54. lat. 47. 39. Cette ville doit son origine à une abbaye de la congrégation de Saint-Maur, qui fut fondée en 818 par saint Gouvion, sous le règne de Louis *le Débonnaire*. Elle ne rapportoit à son abbé que 12000 livres de rente. Redon est l'entrepôt du commerce de Rennes : les gros bateaux y remontent aisément. La construction des navires y forme une branche d'industrie ; l'importation et l'exportation y sont en activité : la première consiste en fers étrangers, mâtures, planches de sapin, chanvres, lins, braie, résine, goudron, pierres à meule, et particulièrement les vins de Bordeaux, et toute sorte d'épicerie. L'exportation consiste en sels, grains, bois de construction, merrain, feuillard, fer, plomb, ardoises, toiles à voile, toiles de ménage, miel et cire, cuir en vert et tanné, laines, crin et plume. Le canton produit un vin blanc assez estimé. La ville de Redon a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un receveur particulier, deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval, l'autre à pied ; un syndic des marins : elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier du Croisic, 4ᵉ arrondissement maritime. *P.* 3549. *B. de poste.*

Redon, v. (*Lot*). *Voyez* Saint-Martin-de-Redon.

Redon, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Chevreuse, comm. du Mesnil-St.-Denis, à 4 k. (1 l.) de Trappes, 13 k. (3 l.) de Versailles. *Popul.* compr. celle du Mesnil-St.-Denis, 474. *Bur. de p.* de Trappes.

Redon, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Chevreuse, com. de St.-Remy, à 2 k. (½ l.) de Chevreuse, 9 k. (2 l. ¼) de Versailles. *P.* comp. celle de St.-Remy et dép., 580. *Bur. de poste* de Chevreuse.

Redonne, île (*Var*), arrond. de Toulon, près la pointe de la presqu'île de Giens, à l'ouest. Elle est très-petite, et a environ 195 à 235 mètres (100 à 120 t.) carrés de long. *Pop...* *B. de p.* d'Hyères.

Redorte (la), v. (*Aude*), arr. de Limoux, canton de Roquefort, comm. de Ste.-Colombe. *P.* compr,

celle de Ste.-Colombe et de Baillard, 1018. *Bur. de p.* de Quillan.

Redorte (la), v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Peyrac, à 25 k. (5 l. ⅔) de Carcassonne. *P.* 475. *Bur. de poste* d'Azille.

Redorte, mont (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Nasbinals, incliné du nord-ouest au sud-est, à 16 kilom. (3 l. ⅔) de Marvejols. Il a peu d'étendue.

Rédortier, v. (*Vaucluse*). *Voy.* Chateauneuf-de-Rédortier.

Redourtiers, v. (*Basses-Alpes*), arrondiss. de Forcalquier, cant. de Banon, à 18 kil. (4 l.) de Forcalquier, 5 myriam. (11 l.) de Digne. *Pop.* 503. *Bur. de poste* de Forcalquier.

Redourx (les), v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Chantonnay, comm. de Chavagne, à 14 k. (3 l. ¼) de la Châtaigneraye, 29 k. (6 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *P.* 300. *B. de p.* de la Châtaigneraye.

Redu, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de St.-Hubert, cant. de Welin, à 8 kil. (2 l.) S. E. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) N. de Paliseul, 5 m. (12 l. ½) S. S. E. de Namur. *Pop.* 338. *Bur. de p.* de Bouillon, dép. des Ardennes.

Redubue, v. (*Marengo*), arrond. d'Alexandrie, sur un petit ruisseau qui se jette dans le Tanaro, à 20 k. (4 l. ½) S. O. d'Alexandrie. *Pop.* compr. celle de Masio, 1500. *Bur. de poste* d'Alexandrie.

Redval, v. (*Eure*), arrond. et cant. du Grand-Andelys, comm. d'Arquency, à 3 kil. (¾ de l.) du Grand-Audelys, 22 kil. (5 l.) de Louviers. *Pop.* compr. celle d'Arquency, 179. *Bur. de p.* du Grand-Andelys.

Reesberschanz, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Calcar, à 34 k. (7 l. ¾) de cet endroit. *Pop.* 98.

Reeth, v. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, cant. de Contich, à 4 k. (1 l.) N. E. de Boom, 6 k. (1 l. ½) O. de Dussel, 14 k. (3 l. ¼) S. d'Anvers. *Pop.* 800. *B. de p.* de Malines.

Réez-fosse-Martin, village (*Oise*), arrond. de Senlis, cant. de Betz, à 14 k. (3 l. ¼) de Crespy, 7 myr. (16 l.) de Beauvais. *Pop.* 160. *Bur. de poste* de May, dép. de Seine-et-Marne.

Référendaires. Sous la monarchie, officiers de chancellerie. Leur fonction étoit d'y faire le rapport des lettres qui étoient de leur ministère; il y en avoit douze en la chancellerie du palais : ils jouissoient du droit de *comittimmus.*

Reffroy, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, à 16 k. (3 l. ¾) S. de cette ville, 6 myr. (14 l. ¼) S. de Verdun, 15 kil. (3 l. ½) N. de Gondrecourt. Il y a des mines de fer et une carrière de pierre de taille exploitée. *P.* 321. *B. de p.* de Ligny.

Refranche, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, caut. d'Amancey, à 11 kil. (2 l. ⅔) de Quingey, 22 k. (5 l.) de Besançon. *Pop.* 140. *Bur. de poste* de Quingey.

Refrancore, v. (*Marengo*), arr. d'Alexandrie, près de la source d'un ruisseau qui se jette dans le Tanaro, à 27 k. (6 l.) O. d'Alexandrie. *Pop.* 515.

Refuveille, v. (*Manche*), arr. de Mortain, cant. de Juvigny, à 14 k. (3 l. ¼) de Mortain, 5 myr. (11 l.) de Coutances. *Popul.* 1200. *Bureau de poste* de St.-Hilaire.

Régale. Sous la monarchie, droit qu'avoit le roi de jouir de tous les fruits et revenus des archevêchés, et évêchés vacans, et de conférer tous les bénéfices non cures qui en dépendoient. La vacance avoit lieu par la mort du titulaire, par sa promotion au cardinalat, par sa démission, par sa translation à un autre siége, par la rebellion publique et notoire. La régale étoit ouverte jusqu'à ce que le nouveau prélat eût fait au roi serment de fidélité, et que l'acte en eût été enregistré en la chambre des comptes de Paris. Les églises de Lyon et d'Autun étoient exemptes de ce droit.

Regana (le), rivière (*Var*), arrond. de Toulon, caut. de Cuers, à 2 k. (½ l.) O. N. O. duquel elle prend sa source, coule au sud, puis à l'ouest, et se rend dans la mer à 1 kil. (¼ de l.) S. de Toulon, à l'ouest du fort St.-Louis, sur la mer, dans une petite ilette.

Regardes, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de St.-Gaudens, près l'Arroussec, à 5 k. (1 l. ¼) de St.-Gaudens, 8 m. (19 l. ¼) de Toulouse. *P.* 170. *B. de p.* de St.-Gaudens.

Regat, v. (*Arriège*), arrond. de Pamiers, cant. de Mirepoix, sur la Louctouire, à 10 k. (2 l. ½) de Mirepoix, 28 k. (6 l. ¼) de Tarascon. *Pop.* 126. *Bur. de p.* de Mirepoix.

Regelbrug, v. (*Escaut*), arr. de Termonde, caut. et comm. d'Alost, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 14 k. (3 l. ¼) de Termonde. *Pop.* réunie à celle d'Alost. *Bur. de poste* d'Alost.

Regelshausen, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. d'Herstein, à 4 k. (1 l.) S. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) N. d'Oberstein, 5 myr. (12 l.) E. de Trèves. *Pop.* 68. *Bur. de poste* de Trèves.

Regerhof, v. (*Sarre*), arr. de Prumin, canton de Blanckenheim. Il y a un beau château. *Pop.....*

Règes, v. (*Aube*), arr. d'Arcis-sur-Aube, caut. de Méry-sur-Seine, près le ruisseau Barbuise, à 10 kil. (2 l. ½) d'Arcis, 29 k. (6 l. ½) de Troyes. *Popul.* 295. *Bur. de poste* d'Arcis-sur-Aube.

Régiment, v. (*Escaut*), arr. de l'Ecluse, cant. d'Oostbourg, à 22 k. (5 l.) de Bruges, 4 kil. (1 l.) de Bruges. *Pop.....* *Bur. de poste* de Bruges, départ. de la Lys.

Régimens d'artillerie à pied. Sous la république, les régimens d'artillerie à pied, au nombre de huit, sont en dépôt, savoir : le premier à la Fère, le second à Plaisance, le troisième à Toulouse, le quatrième à Grenoble, le cinquième à Metz, le sixième à Rennes, le septième à Strasbourg, et le huitième à Douay.

Régimens d'artillerie à cheval. Sous la république, les régimens d'artillerie à cheval, au nombre de six, sont en dépôt, savoir : le premier à Plaisance, le second à Valence, le troisième à Strasbourg, le quatrième à Turin, le cinquième à Besançon, et le sixième à Auxonne.

Régimens. Sous la monarchie, il y en avoit cent dix-sept d'infanterie, et soixante-un de cavalerie, non compris la maison du roi, le corps royal du génie, les maréchaussées, ni le corps des canonniers gardes-côtes, composé de vingt-un mille six cent vingt hommes distribués en quatre cent vingt-une compagnies. On distinguoit, dans l'*infanterie*, l'infanterie française, quatre-vingt-dix-neuf régimens; l'infanterie étrangère, dix-sept, savoir : six suisses, huit allemands, trois irlandais; l'infanterie légère, douze régimens; le corps royal d'artillerie, sept; grenadiers royaux, un; les régimens provinciaux, quatorze : dans *la cavalerie*, la cavalerie proprement dite, vingt-cinq; les hussards, six; les dragons, dix-huit; les chasseurs, douze. Chaque régiment d'infanterie française étoit divisé en deux bataillons : le premier de quatre compa-

gnies de fusiliers, et d'une de grenadiers; le second de quatre compagnies de fusiliers, et d'une de chasseurs. La compagnie de grenadiers étoit composée d'un capitaine commandant, d'un capitaine en second, d'un lieutenant en premier, d'un lieutenant en second, de deux sous-lieutenans, d'un sergent-major, d'un fourrier, de quatre sergens, huit caporaux, huit appointés, soixante-quatorze grenadiers, et deux tambours. *Total, cent quatre hommes.* La compagnie de chasseurs avoit en outre six carabiniers, ce qui la portoit à cent dix. Il y avoit dans celle des fusiliers le même nombre d'officiers, un sergent, deux caporaux, et deux appointés de plus, quatre-vingt-cinq soldats, et deux tambours. *Total, cent vingt.* Le roi admettoit par chaque compagnie deux enfans de bas-officiers ou de soldats, lesquels recevoient la paie de fusilier. L'état-major étoit composé d'un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un major en second, un quartier-maitre-trésorier, deux porte-drapeaux, deux cadets gentilshommes, deux adjudans, un chirurgien-major, un aumônier, un tambour-major, un caporal-tambour, huit musiciens, un maitre tailleur, un maitre armurier, un maitre cordonnier. Les régimens d'infanterie allemande et irlandaise avoient la même composition, excepté qu'au lieu de cadets gentilshommes, ils avoient par bataillon un sous-lieutenant et un capitaine surnuméraire. Les régimens d'infanterie légère ne formoient qu'un bataillon de quatre compagnies, ayant chacune un capitaine commandant, un capitaine en second, un lieutenant en premier, un lieutenant en second, deux sous-lieutenans, un sergent-major, un fourrier, quatre sergens, huit caporaux, huit appointés, soixante-dix-huit chasseurs, dont douze carabiniers, deux tambours. *Total, cent huit*, non compris deux enfans de bas-officiers ou soldats, et un cadet gentilhomme attaché à la première compagnie. Les régimens corses avoient de plus par compagnie quatre soldats destinés à s'instruire dans les arts et métiers, afin de se rendre utiles dans leur ile. L'état-major de chaque bataillon étoit composé d'un lieutenant-colonel commandant, un major, un quartier-maitre, un adjudant, un tambour-major, quatre musiciens ayant pour instrumens des cors-de-chasse ou des trompettes, un armurier, un maitre tailleur, un maitre cordonnier. Tous les régimens de cavalerie étoient de quatre escadrons avant le 17 mars 1788; ils avoient été réduits à trois par l'ordonnance de ce jour, excepté les carabiniers de *Monsieur*. Chaque escadron avoit deux compagnies, composées également d'un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un maréchal-des-logis en chef, deux autres maréchaux, quatre brigadiers, quatre appointés, soixante-cinq cavaliers, un trompette, et un enfant de bas-officier ou de cavalier. Les escadrons étoient désignés par premier, second et troisième, et appelés des noms de leur chef, lequel conservoit toujours, quel que fût son rang, la même place dans l'ordre de bataille. Il y avoit dans l'état-major un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un major en second, un quartier-maitre, trois porte-étendards, deux adjudans, un chirurgien-major, un aumônier, un premier trompette, un maitre maréchal, un maitre sellier, un armurier éperonnier, un maitre tailleur et un maitre bottier.

Ainsi les régimens de cavalerie étoient de cinq cent seize hommes, dont quatre cent quatre-vingt-douze montés. Les régimens de hussards se divisoient en quatre escadrons, chacun de deux compagnies. Leur organisation étoit la même que celle de la cavalerie, seulement elles avoient deux hommes de plus. Les régimens de dragons n'en différoient dans leur composition, qu'en ce qu'ils avoient des porte-guidons au lieu de porte-étendards. Les chasseurs étoient absolument organisés comme les hussards.

Reguer, (*Golo*), arr. de Calvi, ch.-l. de cant. *Pop*.....

Regloton, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de St.-Etienne-de-Lucdarès, comm. de la Verune, à 13 k. (5 l.) de Langogne, 33 k. (7 l. ½) de l'Argentière. *Popul.* compr. celle de la Verune, 363. *Bur. de poste* de Langogne, départ. de la Lozère.

Regmalard, b. (*Orne*), arr. de Mortagne, ch.-l. de cant., à 16 k. (3 l. ¾) E. de Bellesme, 20 kil. (4 l. ½) S. E. de Mortagne, 5 myr. (11 l. ¼) E. d'Alençon. Une brigade de la gendarmerie à cheval y réside. *Pop.* 1706. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Regnauville, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. d'Hesdin, à 24 kilom. (5 l. ½) de Montreuil, 5 myr. (12 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 382. *Bur. de poste* d'Hesdin.

Regné, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de Saint-Maixent, comm. de Souvigné, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Saint-Maixent, 21 kil. (4 l. ¾) de Niort. *Pop.* compr. celle de Sauvigné, 1354. *Bur. de poste* de Saint-Maixent.

Regneval, forêt (*Aisne*), arr. de Vervins, cant. de Guise, à 8 k. (2 l.) N. de Vervins: elle a de l'E. à l'O. 9341 mètres (4800 toises) de long, et du N. au S. 5846 mètres (3000 toises.)

Regnevelle, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, canton de Monthureux-sur-Saone, à 11 k. (2 l. ¾) de Darney, 40 k. (9 l.) d'Epinal. *Pop.* 435. *Bur. de poste* de Darney.

Regneville, v. (*Manche*), arr. de Coutances, canton de Mont-Martin, à 8 kilom. (2 l.) de Coutances. Il y a dans ce canton des carrières de marbre, de pierre de taille; cette commune a un syndic des marins, elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Granville, 3e arrondissement. *P.* 333. *Bur. de poste* de Coutances.

Regneville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de St.-Sauveur-sur-Douve, à 10 kil. (2 l. ½) de Valognes, 41 k. (9 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 142. *Bur. de poste* de Valognes.

Regneville, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, canton de Montfaucon, sur la Meuse, à 7 k. (1 l. ¾) de Verdun, 5 myr. (12 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 114. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Meuse.

Regney, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, canton de Dompaire, à 8 k. (2 l.) de Charmes, 16 kil. (3 l. ¾) d'Epinal. *Populat.* 185. *Bur. de poste* de Charmes.

Regnier, v. (*Léman*), arr. de Genève, ch.-l. de cant., à 8 kilom. (2 l.) S. O. de Bonne, 18 k. (4 l.) N. O. de Bonneville, 18 k. (4 l.) S. E. de Genève. *Pop.* 810. *Bur. de poste* de Genève.

Regniers (les), v. (*Var*), arr. et cant. de Draguignan, commune d'Ampus, à 8 kil. (2 l.) de Draguignan. *Pop.* compr. celle d'Ampus, 1006. *Bur. de poste* de Draguignan.

Regnieville, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Thiaucourt, à 8 k. (2 l.) de Pont-à-Mousson.

30 k. (6 l. ¾) de Nancy. *Pop.* 188. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

Regniowez, v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Rocroy, à 6 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 28 k. (6 l. ¼) de Charleville. *Pop.* 470. *Bur. de poste* de Rocroy.

Regnoville, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Luxeuil, à 9 k. (2 l. ½) de cette ville, 30 kil. (6 l. ¾) de Vésoul. *Pop.* 100. *Bur. de poste* de Lure.

Regny, v. (*Aisne*), arrond. de St.-Quentin, cant. de Ribemont, à 9 k. (2 l. ¼) de Saint-Quentin, 32 k. (7 l. ½) de Laon. *Pop.* 340. *Bur. de poste* de Saint-Quentin.

Regny, b. (*Loire*), arrond. de Roanne, cant. de St.-Symphorien-de-Lay, sur la Trambouze, à 10 k. (2 l. ½) E. de Roanne, 5 myr. (12 l.) N. O. de Lyon, 4 k. (1 l.) N. de Lay. Il y avoit dans ce bourg un prieuré de Bénédictins dont le prieur étoit seigneur du bourg, et nommoit à la cure de cette paroisse. On y faisoit autrefois une très-grande quantité de nappes et de serviettes; mais ces fabriques ont été remplacées par celles des futaines et de différentes étoffes mêlées de coton. On voit dans les environs une carrière de marbre noir veiné de blanc, qui prend un très-beau poli, mais qui se fend à l'air et au feu: les débris de la carrière servent à faire de la chaux. *Pop.* 1420. *Bur. de poste* de Saint-Symphorien-de-Lay.

Regonfle, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Frangy, comm. de Bassy, à 2 kilom. (½ l.) de Seyssel, 31 kil. (7 l.) de Genève. *Pop.* compr. celle de Bassy, 411. *Bureau de poste* de Seyssel, départ. de l'Ain.

Regonlie (le), riv. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. d'Oléron. Sa source à 8 k. (2 l.) S. E. d'Oléron, coule au N. O., et se rend dans le gave d'Aspe, à 4 k. (1 l.) N. O. de sa source.

Regourdet (le), riv. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Vallon. Sa source à 9 k. (2 l. ¼) S. O. de Vallon, coule au N. N. O., et se rend dans la borne ou Chassezac, à 4 k. (1 l.) N. N. O. de sa source.

Régoussin, v. (*Gers*), arrond. de Condom, cant. et comm. de Montréal, à 16 kil. (3 l. ¾) de Condom, 3 k. (¾ de l.) de Montréal. *Pop.* compr. celle de Montréal, 2750. *B. de poste* de Condom.

Regrippière (la), v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. de Vallet, à 13 k. (3 l.) de Clisson, 30 kil. (6 l. ¾) de Nantes. *Pop.* compr. celle de Vallet, 1795. *Bur. de poste* de Clisson.

Reguiny, v. (*Morbihan*), arr. de Ploermel, cant. de Rohan, à 14 k. (3 l. ½) O. de Josselin, 36 kil. (8 l.) N. de Vannes, 9 k. (2 l. ½) S. de Rohan. *Pop.* 996. *Bureau de poste* de Josselin.

Reguisheim, v. (*Haut-Rhin*), arrond. de Colmar, cant. d'Ensisheim, sur l'Ill, à 4 k. (1 l.) d'Ensisheim, 20 k. (4 l. ½) de Colmar. *Popul.* 1261. *Bureau de poste* d'Ensisheim.

Régulier. Sous la monarchie, on comprenoit sous ce terme tous les moines, religieux et religieuses, chanoines et chanoinesses, qui avoient embrassé une *règle*. Les quatre principales règles établies en France étoient celles de Saint-Bazile, de Saint-Augustin, de Saint-Benoit et de Saint-François. Il y avoit en outre vingt-quatre autres constitutions observées dans diverses communautés. Les supérieurs de ces maisons devoient être *réguliers* eux-mêmes. Ainsi les abbés commendataires n'y avoient pas de juridiction. Les ordonnances des supérieurs, en matière de discipline, étoient exécutoires par provision.

Regusse, v. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de Tavernes, à 14 kil. (3 l. ¼) N. E. de Barjols, 6 myr. (14 l.) N. de Toulon, 8 k. (2 l.) O. p. N. d'Aups. *Pop.* 648. *Bur. de poste* d'Aups.

Rehainvillers, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Gerbelviller, près la Meurthe, à 3 kil. (¾ de l.) de Lunéville, 25 kil. (5 l. ¾) de Nancy. On y exploite de l'argile de bonne qualité. *Popul.* 240. *B. de poste* de Lunéville.

Réhau, v. (*Gers*), arrond. de Condom, cant. d'Eauze, à 29 kil. (6 l. ½) de Condom, 13 k. (3 l.) de Nogaro, 5 myriam. (11 l. ½) d'Auch. *Pop.* 328. *Bur. de poste* de Nogaro.

Rehaupal, v. (*Vosges*), arr. de Saint-Dié, cant. de Corcieux, à 9 k. (2 l. ½) de Bruyères, 22 k. (5 l.) d'Epinal. *Pop.* 305. *Bur. de poste* de Bruyères.

Rehborn, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. d'Ober-Moschel, sur la Glann, à 6 kilom. (1 l. ½) O. d'Ober-Moschel, 3 k. (¾ de l.) S. d'Obern-Neim, 4 myr. (10 l. ½) S. O. de Mayence. *Pop.* 550. *Bur. de poste* de Creutznach, départ. de Rhin-et-Moselle.

Rehhutte, cense (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Spire, cant. de Mutterstadt, commune de Neuhofen, à 1 kil. (¼ de l.) S. E. de Neuhofen, 6 k. (1 l. ½) S. E. de Mutterstadt, 6 myr. (14 l.) S. de Mayence. *Populat.* compr. celle de Neuhofen, 453.

Rehincourt, v. (*Vosges*), arr. d'Epinal, cant. de Châtel, près la source de l'Euron, à 11 k. (2 l. ¾) de Ramberviller, 21 kil. (4 l. ¾) d'Epinal. *Pop.* 388. *Bur. de poste* de Ramberviller.

Rehlingen, v. (*Sarre*), arr. de de Trèves, cant. de Sarrebourg, à 5 k. (14 l. ¼) O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) N. O. de Frendenbourg, 19 k. (4 l. ¼) S. S. O. de Trèves. *Pop.* 22.

Rehon, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longwy, près la Chiers, à 3 k. (¾ de l.) de Longwy, 5 myr. (11 l. ¾) de Metz. *Pop.* réunie à Heumont, 183. *B. de poste* de Longwy.

Rehweiler, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Cousel, sur la Glan, à 6 k. (1 l. ½) S. p. E. de Cousel, 3 k. (¾ de l.) N. p. O. de Munchweiler, 7 myr. (14 l. ¾) S. E. de Trèves. *Pop.* 265. *Bur. de poste* de Creutznach, départem. de Rhin-et-Moselle.

Rehweilerhof, ferme (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Cousel, comm. de Rehweiler, à 6 kilom. (1 l. ½) de Cousel, 3 k. (¾ de l.) de Munchweiler, 7 myr. (14 l. ¾) de Trèves. *Popul.* compr. celle de de Rehweiler et dépendances, 265.

Reiben, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Bienne, à 13 k. (3 l.) de cette ville. *Pop.* 103. *Bur. de poste* de Bienne.

Reich, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. et cant. de Simmeren, à 5 kil. (1 l. ¼) O. N. O. de Simmeren, 7 kil. (1 l. ¾) S. de Castellaun, 5 myr. (11 l.) S. p. O. de Coblentz. *Pop.* 186. *Bureau de poste* de Sarre-Libre.

Reich-Wald, forêt (*Roër*). *Voyez* Heiligen-Wald.

Reichardweilerhof, ferme (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Cousel, comm. de Rehweiler, à 6 k. (1 l. ½) de Cousel, 3 k. (¾ de l.) de Munchweiler, 7 m. (14 l. ¾) de Trèves. *Pop.* compr.

celle de Rehweiler et dépendances, 265.

Reichenbach, cense (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. et comm. d'Otterberg, à 4 k. (1 l.) O. p. N. de cet endroit, 8 k. (2 l.) de Kaiserslautern, 9 kilom. (2 l. ¼) de Winweiler, 6 myr. (14 l.) de Mayence. *Popul.* compr. celle d'Otterberg et dépendances, 1374. *B. de poste* de Kaiserslautern.

Reichenbach, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. et comm. de Landstuhl, à 10 kilom. (2 l. ½) N. O. de cet endroit, 7 m. (15 l. ½) S. O. de Mayence. On y trouve du poudingue et du porphyre. *Popul*....

Reichenbach, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Baumholder, près la Reichenbach, à 4 k. (1 l.) N. O. de Baumholder, 9 k. (2 l. ¼), E. de Birckenfeld, 4 myr. (10 l.) E. S. E. de Trèves. *Pop.* 299. *Bur. de poste* de Creutznach, départem. de Rhin-et-Moselle.

Reichenbach (la), riv. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Baumholder, à 5 k. (1 l.) N. p. O. de Baumholder, coule au S. O., puis à l'O., et va se rendre dans la Nahe, à 8 k. (2 l.) O. de Baumholder, après 10 k. (2 l. ½) de cours.

Reichenborn, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Bliescastel, comm. d'Enzheim, à 8 k. (2 l.) de Bliescastel, 8 k. (2 l.) de Sarrebruch, 7 myriam. (15 l. ¼) de Trèves. *P.* compr. celle d'Enzheim, 802.

Reichling, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. et comm. d'Osperen, sur l'Attert, à 7 k. (1 l. ¾) S. E. de Rambruch, 4 k. (1 l.) E. d'Useldange, 24 kilom. (5 l. ½) N. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle d'Osperen, 432. *B. de p.* d'Arlon.

Reichs, forêt (*Mont-Tonnerre*), une partie dans l'arr. et cant. de Kaiserslautern, et une partie dans l'arr. de Deux-Ponts, cant. de Landstuhl, à 2 k. (½ l.) N. duquel elle est située, 2 kil. (½ l.) O. de Kaiserslautern. Elle a de l'E. à l'O. 11 kil. (2 l. ¾) de long, et du N. au S. environ 4 k. (1 l.)

Reichsdorf, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Annweiler, comm. de Bellanborn, à 13 k. (3 l.) d'Annweiler, 5 kil. (1 l. ¼) de Weissembourg, 9 m. (21 l. ¼) de Mayence. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Weissembourg, départ. du Bas-Rhin.

Reichshoffen, ville (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, canton de Nieder-Bronn, à quelques pas au sud de cette ville, 23 k. (5 l. ¼) S. O. de Weissembourg, 14 k. (3 l. ½) N. O. d'Haguenau. Il y a une papeterie à deux cuves, renommée pour ses cornets fins, et papiers dits *pro-patria;* deux hauts fourneaux établis en 1766; une fonderie et une fabrique de cercles de tonneaux en fer, quatre affineries, deux martinets, deux manufactures de draps pour les troupes. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1542. *B. de p.* d'Haguenau.

Reichstett, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. d'Ober-Hausbergen, à 19 kil. (4 l. ¼) d'Haguenau, 7 kil. (1 l. ¾) de Strasbourg. *P.* 648. *Bur. de poste* de Strasbourg.

Reichthall, v. (*Mont-Tonnerre*), *Voy.* Reistall.

Reichweiler, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Cousel, à 8 kil. (2 l.) O. de cet endroit, 9 kil. (2 l. ¼) S. p. O. de Baumholder, 5 myr. (11 l. ¾) S. E. de Trèves. *Pop.* 155. *Bur. de poste* de Creutznach, départ. de Rhin-et-Moselle.

Reid, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Bergheim, à 6 kilom. (1 l. ½) N. E. de cet endroit, 6 kil. (1 l. ½) E. de Caster, 4 myr. (10 l.) N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 162. *Bur. de poste* de Cologne.

Reid (la), (*Ourthe*). *Voyez* Leray.

Reidelberg, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Rhaunen. à 33 k. (7 l.) de Trèves, 4 k. (1 l.) de Rhaunen. *Pop.* 107. *Bur. de poste* de Trèves.

Reidenhausen, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Zell, à 10 kil. (2 l. ½) E. de cet endroit, 8 kilom. (2 l.) O. p. N. de Castellaun, 4 myr. (10 l.) S. S. O. de Coblentz. *Pop.* 171. *Bur. de poste* de Trarbach.

Reidens, v. (*Léman*). *Voyez* Neidens.

Reiderbach, ferme (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Wadern, à 2 k. (½ l.) de cet endroit *Pop*...

Reifercheid, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. d'Aldenau, à 9 kil. (2 l. ¼) de cet endroit, 8 kil. (2 l.) d'Homningen, 5 myr. (12 l.) de Coblentz. *Pop.* 407.

Reidscheid, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de St-Wendel, à 8 kil. (2 l.) N. N. E. de cet endroit, 13 kil. (3 l.) O. de Cousel, 5 myr. (12 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* 72.

Reiff, v. (*Forêts*), arrond. de Bitbourg, cant. d'Artzfeld, comm. d'Eschfeld, à 6 myr. (13 l.) de Luxembourg, 13 kil. (3 l.) de Bitbourg. *Popul*.... *Bur. de poste* de Luxembourg.

Reiffelbach, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Kaiserslautern, cant. de Lautercken, à 9 kil. (2 l. ¼) N. p. E. de cet endroit, 2 kil. (½ l.) S. S. E. de Meissenheim, 32 kil. (7 l. ¼) de Kaiserslautern, 5 myr. (11 l. ¼) S. S. O. de Mayence. Il y a aux environs des mines de houille en exploitation. *Pop.* 201. *Bur. de poste* de Lautercken.

Reiffenberg, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Contwig, à 6 k. (1 l. ½) E. N. E. de cet endroit, 14 kil. (3 l. ¼) E. S. E. de Deux-Ponts, 8 myr. (18 l. ¼) S. O. de Mayence. *Pop.* 172. *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

Reiffenthal, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Simmeren, cant. de St.-Goar, comm. de Lemingen, à 19 kil. (4 l. ¼) de Cobleutz, 8 k. (2 l.) de St.-Goar. *Pop.* compr. celle de Lemingen, 120. *Bur. de poste* de Cobleutz.

Reifferscheid, ville (*Sarre*), arrond. de Prumm, ch.-l. de cant., à 10 kil. (2 l. ½) O. de Blanckenheim, 15 k. (3 l. ½) S. E. de Montjoie, 8 myr. (18 l. ½) N. de Trèves, dans le pays qu'on appeloit Eiffel: elle faisoit partie du comté du même nom, qui relevoit immédiatement de l'Empire. Cette ville est dominée par un château. Il y a la forge d'Inspruch, un haut fourneau, deux affineries et trois marteaux. *Pop.* 311. *Bur. de poste* de Trèves.

Reigench, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. et cant. de Simmeren, comm. de Bensweiler, à 6 kil. (1 l. ½) de Simmeren, 3 k. (2 l. ¼) de Bacharach, 4 myr. (10 l. ½) de Coblentz. *Pop.* compr. celle de Bensweiler, 232.

Reignac-le-Fau, v. (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. de Loches, près l'Indre, à 13 kil. (3 l.) de Loches, 24 kil. (5. l. ½) de Tours. *Pop.* 550. *Bur. de poste* de Loches.

Reigny, v. (*Cher*), arrond. de Saint-Amand, cant. de Château-Meillant, à 11 kil. (2 l. ¾) de cet endroit, 6 myr. (12 l. ¾) de Bourges. *Pop.* 370. *Bur. de poste* de Château-Meillant.

Reigny, v. (*Cher*), arrond. et cant. de Sancerre, comm. de Crézancy, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 38 kil. (8 l. ½) de Bourges. *P.* compr. celle de Crézancy, 1373. *Bur. de poste* de Sancerre.

Reigny, v. (*Yonne*), arrond. d'Auxerre, cant et comm. de Vermanton, à 2 k. (½ l.) S. de cet endroit, 20 kil. (4 l. ½) S. p. E. d'Auxerre. On y voyoit une abbaye fondée l'an 1218. Les lieux claustraux de cet édifice sont fort beaux, l'église est grande, et bâtie dans un goût simple. *Pop.* compr. celle de Vermanton, 2316. *Bur. de poste* de Vermanton.

Reichlengen, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. et comm. de Wiltz, à 1 kil. (¼ de l.) S. O. de cet endroit, 5 kil. (1 l. ¼) N. p. O. d'Esch-sur-Sure, 42 k. (9 l. ½) N. N. O. de Luxembourg. *Popul.* compr. celle de Wiltz, 2635. *Bur. de poste* de Bastogne.

Reilhac, v. (*Cantal*), arrond. et cant. sud d'Aurillac, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 813. *Bur. de p.* d'Aurillac.

Reilhac, v. (*Dordogne*), arr. de Nontron, caut. de Bussière-Badil, à 18 kil. (4 l.) de Nontron, 6 myr. (12 l. ¾) de Périgueux. *Pop* 290. *Bur. de poste* de Nontron.

Reillac, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, canton de Langeac, près l'Allier, à 20 k. (4 l. ½) de Brioude, 33 k. (7 l. ½) du Puy. Il y a une mine d'antimoine. *Pop.* .... *Bur. de poste* de Langeac.

Reillac, v. (*Lot*), arrond. de Figeac, caut. de Livernon, à 28 k. (6 l. ½) de Figeac, 37 k. (8 l. ¼) de Cahors. *Pop.* 391. *Bur. de poste* de Figeac.

Reilhanette, v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. de Montbrun, sur la Combe-Tolerene, à 32 k. (7 l. ¼) de Nions, 9 myr. (21 l. ½) de Valence. *Pop.* 384. *Bur. de p.* du Buis.

Reillaguet, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. de Peyrac, à 9 k. (2 l. ¼) de Gourdon, 37 k. (8 l. ¼) de Cahors. *P.*.... *B. de p.* de Peyrac.

Reillane, ville (*Basses-Alpes*), arr. de Forcalquier, ch.-l. de cant., à 13 k. (3 l.) S. O. de Forcalquier, 5 k. (11 l. ¾) S. O. de Digne, 10 k. (2 l. ½) O. N. O. de Manosque. Il y avoit un couvent de Cordeliers d'une origine très-ancienne. C'est la patrie de Dominique *le Magna*, né en 1731, mort à l'hôpital de Florence, en 1796. Il a publié : *La ville de Rome* ou *Description abrégée de cette superbe ville ;* un même ouvrage en 4 vol. in-folio; *Les médailles de l'Abruze, sur la naissance de Jésus-Christ ; sur les médailles de Lucanie; Miscellanea*, etc. *Pop.* 1239. *Bur. de poste* de Manosque.

Reillon, v. (*Meurthe*), arrond. de Lunéville, cant. de Blamont, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 43 k. (9 l. ¾) de Nancy. *Pop.* 120. *Bur. de poste* de Blamont.

Reilly, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, canton de Chaumont, sur le Reveillon, à 3 k. (¾ de l.) de Chaumont, 27 k. (6 l.) de Beaumont. Il y a des tourbières. *Populat.* 144. *Bureau de poste* de Chaumont-Oise.

Reimberg, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. d'Osperen, comm. de Bilborn, 8 k. (2 l.) E. p. S. de Rambruch, 4 k. (1 l.) N. p. O. d'Useldange, 25 k. (5 l. ¾) N. N. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Bilborn, 597. *Bureau de poste* d'Arlon.

Reimeldorff, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Relling, à 13 k. (3 l.) de Sarre-Libre, 38 kil. (8 l. ½) de Metz. Il y a deux forges, une aciérie par cémentation. *P.* 44. *Bur. de poste* de Sarre-Libre.

Reimeling, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Launsdorff, à 22 k. (5 l.) de Sarre-Libre, 36 k. (8 l.) de Metz. *Pop.* 335. *Bur. de poste* de Bouzonville.

Reimershofen, v. (*Rhin et Moselle*), arr. de Bonn, canton d'Ahrweiler, sur l'Ahr, ruisseau, à 7 k. (1 l. ¾) O. d'Ahrweiler, 6 kilom. (1 l. ½) N. d'Altenahr, 4 myriam. (10 l.) N. O. de Cobleutz. *Pop.* 54. *Bur. de poste* de Bonn.

Reimersweiller ou Hemiersweiller, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, canton de Soultz-sous-Forêts, à 14 kil. (3 l. ¼) de Weissembourg, 39 kil. (8 l. ¾) de Strasbourg. *Pop.* 321. *Bur. de poste* d'Haguenau.

Reimert, v. (*Rhin-et Moselle*), arrond. de Bonn, cant. d'Aldenau, comm. de Narbourg, à 10 k. (2 l. ½) d'Aldenau, 3 k. (¾ de l.) de Virnebourg, 39 k. (8 l. ¾) de Coblentz. *Pop.*....

Reimmeling, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, canton de Clervaux, comm. d'Asselborn, près la Troynes, à 4 k. (1 l.) O. N. O. de Clervaux, 8 k. (2 l.) S. E. de Steinbach, 5 myr. (12 l. ½) N. p. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle d'Asselborn, 764. *Bur. de poste* de Bastogne.

Reims-la-Brulé, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de Thiéblemont, à 6 kil. (1 l. ½) de Vitry, 34 k. (7 l. ¾) de Châlons. *Pop.* compr. celle de la Ferme-de-Verzet, 125. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

Reims, ville (*Marne*), chef-lieu d'arrond. et de canton, à 11 myr. (25 l.) N. de Troyes, 40 k. (9 l.) N. O. de Châlons, 15 myr. (34 l.) E. N. E. de Paris. Long. 21. 42. Lat. 49. 14.

La ville de Reims, située sur la rive droite de la rivière de Vesle, au milieu d'une plaine entourée de montagnes, est la plus grande, la plus peuplée, et non-seulement la plus belle du département de la Marne, dont elle occupe presque l'extrémité vers le nord-ouest, mais aussi une des plus belles de l'empire français. Elle étoit la capitale du ci-dev. Rémois, dans la ci-d. Champagne; c'étoit un gouvernement de place dépendant du gouvernement général de cette ci-dev. province, et le siége d'un archevêché, d'un présidial, d'un bailliage, d'un grenier à sel, d'une maîtrise particulière des eaux et forêts, d'une juridiction de juges-consuls, d'un hôtel des monnoies, d'un hôtel-de-ville, et d'une lieutenance de maréchaussée, avec un bureau pour les cinq grosses fermes. C'étoit aussi la résidence d'un lieutenant des maréchaux de France. Il y avoit une fameuse université, qui fut fondée par Charles, cardinal de Lorraine, archevêque de cette ville, et érigée par des bulles du pape Paul III, et par des lettres patentes de Henri II, de l'année 1547 : un séminaire dirigé par des chanoines de la congrégation de Sainte-Geneviève, et un beau collége. Il y a trois hôpitaux et plusieurs maisons de secours.

L'archevêque de Reims étoit primat de la Gaule Belgique, légat né du saint-siége, premier duc et pair ecclésiastique de France. En qualité de successeur de saint Remy, il avoit seul le droit, par un privilége spécial, de sacrer les rois de France. Le chapitre de la cathédrale étoit composé de huit dignitaires, cinquante-sept chanoines pour le bas chœur, quarante-deux chapelains, et plusieurs autres ecclésiastiques.

Outre les églises paroissiales de la ville de Reims, il y avoit trois

églises collégiales, trois abbayes d'hommes, deux de filles, deux commanderies, six couvens d'hommes, et quatre de filles. Les trois collégiales étoient *Saint-Symphorien*, *Saint-Timothée*, et *Sainte-Balsamie*. Leur chapitre étoit composé de 12 chanoines chacun; les trois abbayes d'hommes étoient l'abbaye commendataire de *Saint-Remy*, fondée en 545: elle étoit possédée par des bénédictins de la congrégation de *Saint-Maur*; la commanderie de *Saint-Jean-de-Jérusalem*, celle de *Saint-Antoine*, celle de *Saint-Nicaise*, de l'ordre de *Saint-Benoit*, fondée l'an 360, et l'abbaye de *Saint-Denis*, fondée par l'archevêque Hincmar en 801: elle étoit occupée par des chanoines réguliers de l'ordre de St.-Augustin, de la congrégation de France. Les deux abbayes de filles étoient: l'abbaye de Saint-Pierre, dite *Saint-Pierre-aux-Nones*, de l'ordre de Saint-Benoit, fondée l'an 600; elle valoit 20000 liv. à son abbesse; l'abbaye de *Saint-Etienne-aux-Nones*, de l'ordre de Saint-Augustin, valoit pour son abbesse 12000 liv. Les six autres monastères d'hommes étoient des Augustins, des Carmes, des Dominicains, des Cordeliers, des Capucins et des Minimes. Ceux des religieuses étoient un couvent de Cordelières, dites *Sainte-Claire*, établies à Reims en 1640; des Carmélites; les filles de Longneau, établies en 1630, et des religieuses de la Congrégation, établies en 1635. On y voyoit le tombeau de saint Remy, et les douze pairs de France, représentés avec les habillemens qui convenoient à leur dignité. Cette abbaye valoit à son prélat 32000 liv. C'étoit dans cette église que l'on conservoit la sainte ampoule; quatre barons, surnommés de la *sainte-ampoule*, restoient en otage à l'abbaye, tandis que l'abbé, en habits pontificaux, crossé et mitré sur un cheval blanc, portoit processionnellement sous le dais, le saint huilier à la cérémonie du sacre des rois; alors on donnoit la volée à quelques milliers de moineaux, sans doute pour aller remercier l'ange qui avoit, dit-on, apporté du ciel cette précieuse fiole.

On n'est pas d'accord sur l'origine de la ville de Reims: on sait seulement qu'elle est très-ancienne; que dès le temps de Jules César, elle étoit la capitale d'une république puissante, république digne de l'alliance et des égards des Romains.

Selon le témoignage de Strabon, Reims étoit distinguée entre les villes de la Belgique, et encore assez florissante sous les successeurs d'Auguste, jusqu'à l'empire de Vespasien, pour faire respecter ses lois dans cette partie des Gaules, et être l'arbitre de la paix et de la guerre.

Parmi les monumens qu'elle renferme, le plus remarquable est l'église cathédrale; sa construction date du commencement du treizième siècle. Cet édifice est un des plus grands, des plus complets, des plus magnifiques, et le plus achevé de tous ceux de ce genre qui se trouvent en Europe. On le regarde comme un chef-d'œuvre de l'architecture gothique arabesque. L'ordonnance de ce temple est majestueuse. Son portail est plus remarquable par sa forme pyramidale, que par les ornemens qu'on y a prodigués sans discrétion. Les côtés latéraux et extérieurs et le chevet, sont bien plus sages; on seroit même porté à croire que ces dernières parties n'ont point été faites sur les plans de l'architecte qui a donné celui du portail, à cause du peu d'identité ou de la différence de style qui se trouve entre elle et ce portail. Au surplus, la hardiesse et la délicatesse s'y trouvent réunies.

Les arts regretteroient l'église de Saint-Nicaise: une belle et noble simplicité, un accord sublime dans toutes ses parties, une précision admirable et une symétrie rigoureuse, la hardiesse, la délicatesse, et cependant la plus grande solidité, se trouvoient réunies dans ce monument du treizième siècle, que les connoisseurs regardoient comme le chef-d'œuvre de ce genre en Europe, et dont la conservation, encore possible, est généralement desirée. Ce bel édifice, que l'on a commencé à démolir, avoit toute la majesté, l'élégance et la dignité qui conviennent à un temple. Il semble que ses architectes, auteurs du monument de la cathédrale, aient voulu se surpasser dans la composition de l'église Saint-Nicaise: on n'y trouvoit pas de ces ornemens bizarres, prodigués sans goût et sans choix, que l'on rencontre dans les autres monumens de ce genre. On ne voyoit à Saint-Nicaise que le génie seul des architectes Hugues, Libergier et Robert de Concy.

La façade de l'hôtel-de-ville, quoique non achevée, attire l'attention des connoisseurs: elle est composée des deux ordres grecs, dorique et corinthien, d'une belle exécution; il reste encore à faire l'aile gauche.

La place de la Liberté, ci-devant Louis XV, et ses rues aux abords, construites depuis quarante ans, dans le quartier de la cité, qui étoit le plus obstrué et le plus mal bâti de toute la ville, l'ont rendu le plus beau et le plus agréable: ses bâtimens, d'ordonnance dorique, terminés à l'italienne, sont d'une noble simplicité; ils offrent un bel ensemble, et les détails de l'exécution sont intéressans. Au milieu de cette place étoit une statue pédestre de Louis XV; il étoit habillé à la romaine, et couronné de lauriers; cette figure n'existe plus, il reste encore de ce monument deux figures placées contre le piédestal; la première est un individu nu, assis sur une caisse et des ballots de marchandises, jouissant des délices de la tranquillité d'esprit; à ses pieds sont un mouton dormant paisiblement dans les pattes d'un loup aussi endormi, un vase antique, un soc d'argent et une corne d'abondance. La seconde figure représente le gouvernement; c'est une belle femme, tenant d'une main un gouvernail, et conduisant de l'autre un lion en liberté et sans effort, en le tenant seulement par la crinière.

Ce monument, exécuté en bronze, étoit regardé comme un des plus beaux ouvrages du célèbre Pigalle.

La ville de Reims, située en partie sur un terrain composé de sulfate calcaire, a la majeure partie de ses eaux de puits mal-saines, peu propres à dissoudre le savon, et par conséquent peu propres à ses manufactures. Un ami de l'humanité, l'abbé Godinot, chanoine de la cathédrale, homme fort riche, crut ne pouvoir faire un meilleur emploi de sa fortune, que de la consacrer en partie à faire arriver dans le sein de la ville les eaux de la Vesle. Ce bienfaisant citoyen, après avoir distribué à ses héritiers le double du patrimoine qu'il avoit reçu de ses parens, a consacré plus de 400,000 francs, tant pour cet objet que pour fonder des écoles, un hôpital; pour doter ceux déjà fondés, et embellir son église.

Une machine hydraulique simple, qui fait mouvoir six corps de pompe, élève les eaux perpendiculairement

dans une cuvette placée au haut d'une tour qui a environ 22 mèt. (11 toises) de hauteur au-dessus du canal, d'où elles se rendent à la première fontaine, et de là se distribuent dans dix-sept quartiers de la ville, à la décoration desquels l'édifice qui les reçoit contribue encore. Ce précieux établissement, en donnant aux habitans des eaux pures et salubres, a fait disparoître les goîtres, auxquels les femmes des artisans étoient sujettes, accident que l'on n'attribuoit qu'à la mauvaise qualité des eaux.

On voit à Reims deux autres monumens anciens et précieux. Le premier est un arc de triomphe élevé par les Rémois en l'honneur de César et d'Auguste, lorsqu'Agrippa, gouverneur général des Gaules, fit faire les grands chemins militaires qui passoient par cette ville. Ce monument, situé au nord, a servi, jusqu'en l'année 1544, à l'une des entrées de la ville, sous le nom de *Porte de Mars*. Il est enterré à peu près à moitié de sa hauteur, et ce qui est découvert est sous la partie du rempart qui y correspond. Il est formé de trois arcades, accompagnées de huit colonnes corinthiennes cannelées. L'arcade du milieu a 4 mètres 86 centimètres de largeur, sur 11 mètres 36 centimètres de hauteur; celles latérales ont 3 mètres 89 centimètres de largeur. Le diamètre des colonnes est d'environ un mètre; leur hauteur, y compris bases et chapiteau, est de 9 mètres 74 centimètres. Le piédestal a le tiers de la hauteur de la colonne. L'entablement, dont il ne reste que l'architrave, avoit le quart de la même hauteur. Ce monument est orné de bas-reliefs et d'ornemens symboliques relatifs à la naissance de César et d'Auguste, à ce qu'ils ont fait de plus remarquable pendant leur règne, et encore à ce que la ville de Reims s'estimoit heureuse d'être alliée du peuple romain.

Le second monument antique est le tombeau de *Jovin*, qui, de simple citoyen de Reims, devint consul de Rome en 366, et mourut en 406. Ce tombeau, fait d'un seul bloc de marbre blanc, est l'un des plus beaux morceaux en ce genre qui nous soit resté de l'antiquité. Il a 2 mètres 75 centimètres de longueur, 1 mètre 46 centimètresde largeur, et 1 mètre 13 centimètres de hauteur. Sa principale face représente une chasse au sanglier et au cerf. Toutes les figures sont en relief, et d'une exécution assez heureuse. Il étoit porté sur deux colonnes de granit, et adossé au parement intérieur du portail de l'église Saint-Nicaise; mais depuis la vente de ce temple, on l'a transféré et posé dans un des côtés latéraux de l'église cathédrale.

Enfin, les promenades de Reims sont très-belles, sur-tout depuis l'agrandissement qu'on y a fait, il y a vingt à trente ans, sur les bords de la Vesle, et depuis l'éloignement des eaux mal-saines de la manufacture, dont on a chargé un égoût, ingénieusement pratiqué au dehors de la ville et des promenades.

Le commerce de la ville de Reims est très-étendu. On y fabrique des étoffes de laine et de soie, de laine et coton. Les couvertures de laine, la bonneterie, la chapellerie, la mégisserie, y sont également en vigueur. On y trouve des manufactures de ras de Maroc, de ras de Perse, d'étamines, de droguets façon de Londres, de draps de Silésie, draps façon d'Angleterre, de camelots, de flanelles, de crêpes, de bluteaux; toiles, chandelles. Il y a encore des fabriques d'acides nitriques et muriatiques. Il est peu de villes dont les manufactures fournissent au commerce une si grande quantité d'étoffes de laine, de soie, et de laine mêlée de soie, avec autant de variété que Reims: on imite parfaitement plusieurs étoffes d'Angleterre. Cette ville fait un grand commerce des productions de la ci-devant Champagne, comme grains, sarrasins, fourrages, laines; mais les vins sont ce qu'il y a de plus considérable pour le commerce: il y en a des blancs, des rouges, de toutes qualités. *Voyez* CHAMPAGNE.

Près de cette ville est une montagne que l'on nomme *Beru*, sur laquelle est une fontaine minérale ferrugineuse. Il y a encore une fontaine minérale à une porte de Reims, appelée la *porte de Fléchambault*, qui conduit à la montagne: on la prescrit pour les maladies d'obstructions.

On trouve aux environs de cette ville des carrières remplies de bélemnites transparentes, d'oursins, de pyrites de différentes formes; on y voit des cornes d'ammon, du talc fossile, du bois pétrifié, des morceaux de glaise pleins de feuillages. Il y a des eaux minérales ferrugineuses.

La ville de Reims est la patrie de Louis *Abelli*, évêque de Reims, né en 1603, mort à Paris en 1691, après avoir publié plusieurs ouvrages. Les principaux sont: *Médulla théologica*, in-12; *la Vie de saint Vincent-de-Paul*, in-4°, *la Traduction de l'église, touchant le culte de la sainte Vierge; des Méditations*, etc. 2 vol. in-12. — *Adalberon*, célèbre archevêque de Reims, chancelier de France, et premier ministre sous Lothaire I, Louis V et Hugues Capet, mort le 5 janvier 988. Il célébra divers conciles, où il parla en évêque zélé pour la discipline et les droits de l'église. Il étoit fils de *Geoffroy*, comte d'Ardène, d'une famille illustre. — Charles *Le Batteux*, traducteur d'Horace, professeur de belles-lettres et de philosophie, né en 1713, mort à Paris en 1780. On a de lui: *Cours de belles-lettres*, 5 vol. in-12, 1760; *Histoire des causes premières; Élémens de littérature; Extrait du cours des belles-lettres*, etc. — Nicolas *Bergier*, historiographe et antiquaire, né en 1557, mort en 1623. On a de lui: *les Antiquités de Reims*, 1635, in-4°; *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, traduite en plusieurs langues, et réimprimée à Bruxelles, in-4°. — Jean-Baptiste *Colbert*, marquis de Seignelay, ministre d'état et des finances, surnommé le *Grand*, protecteur des arts et des talens, né en 1619, mort en 1683. Il avoit épousé Marie Charron, fille de Jacques Charron, seigneur de Menus, et de Marie Begon: il eut six fils et trois filles. — Gabriel-Charles de *Lattaignant*, chanoine de Reims, mort à Paris, le 10 janvier 1779. C'étoit un poëte gai, sans fiel et sans ironie; il choisit le genre des chansons. On a de lui un *Recueil* en 4 vol. — Louis *Lévêque de Pouilly*, auteur d'une *Théorie des sentimens agréables*, et littérateur estimable; né en 1692, mort en 1750. — Simon-Nicolas-Henry *Linguet*, avocat et homme de lettres, auteur du *Siècle d'Alexandre*, des *Annales politiques*, et d'une *Analyse des ouvrages de Voltaire*. *Linguet* étoit un écrivain ingénieux et piquant. Il fut décapité à Paris, le 9 messidor an 2 (9 juillet 1794), âgé de 57 ans. — Robert *Nanteuil*, fameux graveur en

portraits:

portraits : né en 1630, mort à Paris en 1678. — Marc-Antoine *Oudinet*, professeur en droit, et médailliste : né en 1643, mort à Paris en 1712. On a de lui trois *dissertations* estimées, l'une *sur l'origine du nom de médailles*, l'autre *sur les médailles*, et la troisième, *sur deux agates du cabinet du roi*. — Anselme *Pâris*, auteur d'un ouvrage sur la croyance des Grecs. — Antoine *Pluche*, professeur de rhétorique, auteur du *Spectacle de la Nature*, de l'*Histoire du Ciel* : né en 1688, mort à la Varenne-Saint-Maur en 1761, d'une attaque d'apoplexie. — *Rainssant*, médecin, antiquaire et garde du cabinet des médailles de Louis XIV. Il fut trouvé noyé dans le parc de Versailles en 1689. On a de lui *Dissertations sur douze médailles des jeux séculaires de l'empereur Domitien*, Versailles, 1684, in-8°. — Bertrand de *Rans*, hermite dans la forêt de Parthenay et dans celle de Glacon, ensuite se disant Baudoin Ier, empereur de Constantinople ; enfin, pendu à Lille, comme imposteur, vers 1225. — Thierry *Ruinart*, bénédictin, historien ecclésiastique : né en 1657, mort dans l'abbaye de Haut-Villiers, en Champagne, en 1709. Il a donné : *Actes sincères du martyre*, en latin, Paris, in-4°, 1689. *Histoire de la persécution des Vandales*, etc. — Jacques-Louis *Strobée*, auteur latin, mort en 1550. — *Tronçon du Coudray*, avocat célèbre, député à la troisième législature, déporté à Cayenne le 18 fructidor an 6 (5 septembre 1800), où il est mort.

La ville de Reims est le siége d'une sous-préfecture, et d'une cour de justice criminelle, des tribunaux de 1re instance et de commerce. C'est la résidence d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts, d'un receveur particulier. Il y a un lycée, un octroi municipal, des agens de change et des courtiers de commerce, un bureau de garantie pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés, et deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval, l'autre à pied. On trouve aux environs des mines de houille non exploitées. *Pop.* 30,225. *B. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Reims, montagne (*Marne*), arr. de Reims, au sud de cette ville : elle est couverte de bois et entourée de vignes sur ses pentes, tant au N. qu'au S., et à l'E. ; elle a de l'E. à l'O., 19 kil. (4 l. ⅓), et du N. au S. 13 k. (3 l.).

Reimsbach, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Relling, à 16 k. (3 l. ¾) de Sarre-Libre, 6 myr. (13 l.) de Metz. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Sarre-Libre.

Reimsberg, v. (*Sarre*), arr. et cant. de Birckenfeld, à 4 k. (1 l.) N. E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) S. O. d'Oberstein, 42 k. (9 l. ½) E. S. E. de Trèves. *Pop.* 87. *Bureau de poste* de Trèves.

Reimsing, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Forbach, commune de Folckling, à 5 kil. (1 l. ¼) de Forbach, 18 k. (4 l.) de Sarguemine. *Pop.* compr. celle de Folckling, 454. *Bur. de poste* de Forbach.

Reinach, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Lauffon, à 7 k. (1 l. ¾) de Bâle, 40 k. (9 l.) de Porentruy, 10 kilom. (2 l. ½) de Lauffon. Les environs de ce village produisent des blés et légumes : on y récolte aussi du vin ; on y voit des magasins qui servent d'entrepôt aux sels destinés pour la Suisse. A 1 k. (¼ de l.) de ce village, de l'autre côté de la Birse, se trouve le petit village suisse de Dornach, célèbre par la bataille du 22 juillet 1499, où cinq mille Suisses défirent dix-huit mille Autrichiens. *Moreau de Maupertuis*, l'un des quarante de l'Académie Françoise, mort à Bâle le 27 juillet 1759 chez Jean *Bernoulli*, a été enseveli dans l'église paroissiale de Dornach. Reinach est la patrie de *Beatus Rhenanus*, qui y naquit en 1485. Il vint d'abord à Paris, ensuite à Strasbourg, puis à Bâle, où il contracta une étroite amitié avec Erasme, il y fut aussi correcteur de l'imprimerie de Froben. C'étoit un homme d'honneur, doux, modeste, sobre, économe, également estimé des catholiques et des protestans, dont il ne voulut jamais embraser les dogmes, quoiqu'il eût pour eux de l'indulgence. Ce fut lui qui publia le premier des deux livres de l'histoire de *Velleïus-Paterculus*. On a encore de lui, 1° La *Préface* qui est à la tête des œuvres d'Erasme ; 2° des notes sur Tertullien, très-estimées, sur Pline le Naturaliste, sur Tite-Live, sur Corneille et Tacite ; 3° une histoire d'Allemagne, sous le titre de *Res Germanicæ*, 1693, in-4°, qui passe pour son chef-d'œuvre ; 4° *Illirici provinciarum utrique imperio cum romano, tum constantinopolitano, servientis descriptio* dans la *notitia Dignitatum imperii romani*, Paris 1602., in-8°, ouvrage savant, ainsi que tous ceux qui sont sortis de sa plume ; 5° *Descriptio regni Thibet* 1658, in-4° ; 6° *Relatio rerum mirabilium regni Mogolt*, 1663, in-4°. Il mourut à Strasbourg le 20 mai 1547, à 62 ans. Reinach est la résidence d'un receveur d'enregistrement et d'un receveur et contrôleur des Douanes. *Pop.* 400. *Bur. de poste* d'Huningue.

Reincheval, v. (*Somme*), arr. de Doulens, cant. d'Acheux, à 10 k. (2 l. ½) de Doulens, 22 k. (5 l.) d'Amiens. *Pop.* 512. *Bur. de poste* de Doulens.

Reingeinheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, canton de Mutterstadt, à 4 kil. (1 l.) E. p. S. de cet endroit, 8 k. (2 l.) S. O. de Manheim, 6 myr. (13 l. ¾) S. de Mayence. *Pop.* 399. *Bur. de p.* de Spire.

Reingrafensteinerhof, village (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Wœlstein, comm. de Freylaubersheim, à 6 k. (1 l. ½) de Wœlstein, 4 k. (1 l.) de Creutznach, 30 k. (6 l. ¾) de Mayence. *Pop.* compr. celle de Freylaubersheim, 445.

Reinhartzmunster, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Marmoutier, à 38 k. (8 l. ½) d'Haguenau, 32 kil. (7 l. ⅓) de Strasbourg. *Pop.* 376. *Bur. de poste* de Saverne.

Reinheim, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Bliescastel, à 13 k. (3 l.) S. p. O. de cet endroit, 18 k. (4 l.) S. E. de Sarrebruck, 8 myr. (19 l.) S. E. de Trèves. *Pop.* 356. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

Reining, village (*Lys*). *Voyez* Reninghe.

Reiningen, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. de Mulhausen, près le Dolleren, à 13 k. (3 l.) d'Altkirch, 38 k. (8 l. ½) de Colmar. *Popul.* 844. *Bur. de poste* de Cernay.

Reinneville, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. de Chaumont, près la Maranvé, à 23 k. (5 l. ½) de Réthel, 4 myr. (10 l.) de Charleville. *Pop.* 437. *Bureau de poste* de Rozoy-sur-Serre, départem. de l'Aisne.

Reinsfeld, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton d'Herneskeil,

à 7 k. (1 l. ¾) O. N. O. de cet endroit, 20 kil. (4 l. ½) S. p. O. de Neumagen, 15 k. (3 l. ½) E. S. E. de Trèves. *Pop.* compr. celle d'Altwies, 500.

Reinsport, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Budelich, à 13 k. (3 l.) de cet endroit, 27 k. (6 l.) de Trèves. *Pop.* 203.

Reipolskirchen, b. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Lautercken, à 5 k. (1 l. ¼) E. p. S. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) N. de Wolfstein, 6 myr. (12 l. ¾) S. O. de Mayence. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Reippersweiller, village (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de la Petite-Pierre, sur le Rothbach, à 37 k. (8 l. ¼) de Weissembourg, 43 k. (9 l. ¾) de Strasbourg. *Pop.* 554. *Bur. de poste* de Saverne.

Reirevignes, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. de Souillac, comm. de Chappelle-Auzac, à 36 kilom. (8 l.) de St.-Céré, 6 myr. (12 l. ¾) de Cahors. *P.* 250. *B. de p.* de Souillac.

Reisenbach, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Lanstuhl, à 8 k. (2 l.) N. O. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) N. E. de Munchweiler, 7 myr. (15 l. ½) S. O. de Mayence. *Populat.* 125.

Reishoffen, ville (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, canton de Nider-Bronn, sur la Falkcinstein, à 23 k. (5 l. ¼) de Weissembourg, 39 k. (8 l. ¾) de Strasbourg. Il y a deux fourneaux. *Pop.* 1342. *Bur. de poste* d'Haguenau.

Reiskirch, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Hombourg, comm. d'Erbach, à 2 kil. (½ l.) d'Hombourg, 20 k. (4 l. ½) de St.-Wendel, 9 myr. (20 l.) de Mayence. *Pop.* compr. celle d'Erbach et dépend., 419. *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

Reiskirchen, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, canton de Waldemohr, à 4 k. (1 l.) S. de cet endroit, 4 k. (1 l.) N. d'Hombourg, 7 myr. (16 l.) S. E. de Trèves.

Reissenheim, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Kaisersesch. *Pop.* 240.

Reistall, v. (*Mont-Tonnerre*) arr. de Kaiserslautern, canton de de Wolfstein, à 9 k. (2 l. ¼) E. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) O. S. O. de Rockenhausen, 6 myr. (12 l. ¾) S. O. de Mayence. *Pop.* 54. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Reistorff, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Diekirch, sur la Sure, à 6 k. (1 l. ½) E. p. N. de Diekirch, 13 kil. (3 l.) O. N. O. d'Echternach, 32 kil. (7 l. ¼) N. p. E. de Luxembourg. *Pop.* 279. *Bureau de poste* de Luxembourg.

Reisweiler, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Lebach, à 4 kil. (1 l.) S. p. O. de Lebach, 10 k. (2 l. ½) N. E. de Sarre-Libre, 5 myr. (11 l. ¾) S. E. de Trèves. *Pop.* 175. *Bur. de poste* de Sarre-Libre, départ. de la Moselle.

Reitouse, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet, près la forêt de Pressilly, à 5 kil. (1 l. ¼) d'Orgelet, 11 k. (2 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 188. *Bur. de poste* d'Orgelet.

Reittweiller, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Truchtersheim, sur la Kolbsenbach, à 20 k. (4 l. ½) d'Haguenau, 14 kil. (3 l. ¼) de Strasbourg. *Popul.* 267. *Bur. de poste* de Brumath.

Reix, v. (*Creuse*), arr. de Bourganeuf, cant. de Bénevent, à 16 k. (3 l. ¾) de Bourganeuf, 24 kilom. (5 l. ½) de Guéret. *Pop.* 192. *Bur. de poste* de Bourganeuf.

Rejaumond, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Lannemezan, sur le Gers, à 9 kil. (2 l. ¼) de la Barthe, 32 k. (7 l. ¼) de Tarbe. *Pop.* 230. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Magnoac.

Rejaumont, v. (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de Fleurence, à 14 k. (3 l. ¼) de Lectour, 19 k. (4 l. ½) d'Auch. *Pop.* 849. *Bur. de poste* de Fleurence.

Relands, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. de Bletterans, à 11 kil. (2 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 196. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Relanges, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Darney, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 32 k. (7 l. ¼) d'Epinal. *Popul.* 455. *Bur. de poste* de Darney.

Relations commerciales, des puissances étrangères dans les ports de la France (Commissaires généraux et agens des).

Les puissances étrangères ont dans les ports de France des commissaires généraux et agens des relations commerciales, savoir :

République batave, un commissaire général résidant à Bordeaux, Marseille, Rouen, pour les départemens de la Seine-Inférieure, du Calvados et de la Manche ; un commissaire résidant à Ostende pour les ports d'Ostende, de Bruges, Gand et Nieuport ; *idem* à Bayonne, La Rochelle, Rochefort, Brest et Lorient ; un sous-commissaire à Libourne, le Havre et Cherbourg : un commissaire général résidant à Dunkerque, pour les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme ; un commissaire *idem* à Cette, Nantes, Perpignan et St.-Malo, et un vice-commissaire à Calais.

Danemarck, un commissaire général résidant à Paris ; deux commissaires de la ville et port d'Ostende ; un commissaire dans celle de Cherbourg ; un *idem* à Bruxelles ; un autre et un sous-commissaire à La Rochelle ; un commissaire dans chacune des villes de Lorient, le Havre, Nantes, Bordeaux, Bayonne, Marseille, Cette et Nice ; et des sous-commissaires dans les villes et ports d'Anvers, Nieuport, Bruges, Dunkerque, Flessingue, Calais, Rouen, Dieppe, Fécamp, Honfleur, St.-Malo, Brest, Port-Libre, île de Ré ; et un autre résidant à Bourganeuf, pour les îles de Bouin, Noirmoutier et St.-Gilles.

Espagne, trois commissaires résidant à Nice ; un commissaire et un agent général à Paris ; un commissaire à Rouen ; un commissaires et un vice-commissaire à Marseille ; des commissaires dans chacune des villes et ports de Bayonne, Bordeaux, Nantes, Dunkerque, Anvers, Cette, et deux en Corse ; des vice-commissaires à Toulon, St.-Malo, et un pour les ports de Collioure et de la Victoire.

République Helvétique, des commissaires dans chacune des villes et ports de Marseille, Bordeaux et Nantes.

République Ligurienne, un commissaire général résidant à Cette ; des commissaires à Bordeaux, Dunkerque, Lyon, Marseille, Nice, Toulouse, des sous-commissaires à Agde, Toulon, Canne, St.-Tropez et Antibes.

Toscane, des commissaires résidant à Marseille, Nice et Ostende.

Prusse, un sous-agent résidant à St.-Pierre-Isle-d'Oléron ; un autre à Calais, et deux agens de commerce ; l'un à Dunkerque, et l'autre à Anvers.

République de Raguse, un commissaire résidant à Marseille.

Russie, deux agens de commerce, résidant, l'un à Marseille, et l'autre à Bordeaux.

Suède, un agent général du commerce, résidant dans chacune des villes de Paris, Bordeaux, Marseille et Anvers, et un agent de commerce dans chacune de celles, du Havre, d'Ostende, de Montpellier et Cette, et dans celle de Nantes.

Basse-Saxe, un commissaire général résidant à Bordeaux, et deux commissaires; l'un à Bordeaux, et l'autre à Anvers.

Etats-Unis d'Amérique, un agent général du commerce résidant à Paris; des agens commerciaux dans les villes et ports d'Anvers, Ostende, Calais, Lorient, La Rochelle, Marseille, Bordeaux, le Havre, et un vice-agent commercial à Cette.

Les Deux-Siciles, un commissaire général à Marseille pour les départemens méridionaux sur la Méditerranée.

Portugal, deux commissaires généraux, l'un à Bordeaux, et l'autre à Nantes, pour les départemens de la Loire-Inférieure, du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine.

République des Sept-Isles, un commissaire résidant à Marseille.

Turquie, un commissaire résidant à Marseille.

Releghem, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. d'Assche, à 7 kil. (1 l. ¾) O. S. O. de Grimberghem, 6 kil. (1 l. ½) O. d'Assche, 7 kilom. (1 l. ¾) N. O. de Bruxelles. Il y a une brasserie. *Popul.* 171. *Bur. de p.* de Bruxelles.

Religieux. Voyez *Clergé.*

Religieuses. Voyez *Clergé.*

Relling *ou* Reling, village (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Gros-Hemerstroff, sur la rive gauche de la Sarre, à 8 kil. (2 l.) N. de Sarre-Libre, 5 myr. (12 l.) N. E. de Metz, 22 kil. (5 l.) E. de Sierck. Il y avoit une demi-brigade de maréchaussée. Le fameux Mentrel, ayant passé la rivière, s'y trouva le 21 août 1743. C'est de là qu'il répandit dans la province un manifeste imprimé et daté du camp de Creutznach, par lequel il tenta d'ébranler la fidélité des Lorrains pendant la guerre. On y voit une source d'eau salée à deux degrés et demi, un bâtiment de graduation, un poële, un poëlon. *Popul.* 600 *Bur. de poste* de Sarre-Libre.

Relst, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, cant. de Vilvorde, commune de Beuken, à 10 k. (2 l. ½) de Louvain, 22 k. (5 l.) de Bruxelles. *Pop.* compr. celle de Beuken, 325. *Bur. de poste* de Louvain.

Reltsberg, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant de Wolfstein, à 4 k. (1 l.) E. de cet endroit, 11 kil. (2 l. ¾) O. S. O. de Rockenhausen, 6 myr. S. O. de Mayence. *Pop.* 172. *Bureau de poste* de Kaiserslautern.

Rely, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, cant. de Norrent-Foules, à 21 kil. (4 l. ¾) de St.-Omer, 43 kil. (9 l. ¾) d'Arras. *Popul.* 375. *Bureau de poste* de Marquise.

Relzweiler, v. (*Haut-Rhin*), *Voyez* Retzivillér.

Remagen *ou* Rheinmagen, ville (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, ch.-l. de cant., sur le Rhin, à 11 kil. (2 l. ¾) S. p. E. de Bonn, 8 kilom. (2 l.) E. d'Ahrweiler, 33 kilom. (7 l. ½) N. N. O. de Coblentz. Cette petite ville étoit anciennement une colonie romaine. On remarque sur le grand chemin quelques monumens romains; on admire sur-tout le spectacle pittoresque de la montagne de Ste.-Apollinaire. On voyoit sur cette montagne, une maison de religieuses qu'on appeloit la prévôté de Sainte-Apollinaire. Cette petite ville est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 790. *Bureau de poste* de Bonn.

Remagne, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de Saint-Hubert, près l'Ourthe, à 10 k. (2 l. ½) S. E. de St.-Hubert, 19 k. (4 l. ¼) O. S. O. de Bastogne, 7 myr. (15 l. ¾) S. E. de Namur. *Popul.* 199. *Bur. de poste* de Bastogne, départ. des Forêts.

Remaisnil, v. (*Somme*), arr. de Doulens, cant. de Bernaville, à 8 k. (2 l.) de Doulens, 34 kil. (7 l. ¾) d'Amiens. *Pop.* 170. *Bur. de poste* de Doulens.

Remarde (la), riv. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. nord de Dourdan. Sa source à 7 kilom. (1 l. ¾) O. de Rochefort, coule au S., puis à l'E., passe à St.-Arnould, à Longvilliers, à St.-Cyr, au val St.-Germain, et allant toujours à l'E., se rend dans l'Orge à Arpajon ou à Châtres.

Remaucourt, v. (*Aisne*), arr. et cant. de St.-Quentin, sur la Somme, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Quentin, 42 kil. (9 l. ½) de Laon. *Pop.* 275. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

Remaucourt, v. (*Ardennes*), *Voyez* Remoncourt.

Remaudière (la), v. (*Loire-Inférieure*). *Voy.* Renaudière.

Remaugies, v. (*Somme*), arr. et cant. de Montdidier, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 40 kilom. (9 l.) d'Amiens. *Pop.* 229. *Bur. de poste* de Montdidier.

Remauville, village (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, cant. de Lorrès, à 10 kil. (2 l. ½) de Nemours, 38 kil. (8 l. ½) de Melun. *Pop.* 307. *Bur. de poste* d'Egreville.

Reme (le), torrent (*Dora*). Sa source au mont Iseran, dans les Alpes cotiennes, tombe dans la Dora Baltéa, à Villeneuve. Son cours à 33 k. (7 l. ½). Il donne son nom à une vallée.

Reme, vallée (*Dora*), entre les glaciers de Grisanche et le mont Causetta. Elle a 24 kil. (5 l. ½) de long du N. E. au S. O. Reme-San-Giorgio en est le chef-lieu.

Reme-Notre-Dame, v. (*Doire*), arr. d'Aoste, à la gauche du torrent dans la vallée de Reme, à 31 kil. (7 l.) S. O. d'Aoste. *Pop.* 375. *Bur. de poste* d'Aoste.

Reme-San-Giorgio, village (*Doire*), arr. d'Aoste, à la droite du torrent, et dans la vallée de Reme, à l'entrée, à 18 kilom. (4 l.) S. O. d'Aoste. *Popul.* 550. *Bur. de poste* d'Aoste.

Remecourt, v. (*Oise*), arr. et cant. de Clermont, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville, 30 kil. (6 l. ¾) de Beauvais. *Pop.* 98. *Bur. de poste* de Clermont.

Rémeise, v. (*Lozère*). *Voy.* Rimeise.

Remelange (les), v. (*Moselle*), arr. et cant. de Thionville, commune de Morlange, à 11 k. (2 l. ¾) de Briey, 22 k. (5 l.) de Metz. *Pop.* compr. celle de Morlange, 492. *Bur. de poste* de Thionville.

Remelfang, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Boulay, près la Nied, à 9 k. (2 l. ¼) de Boulay, 32 k. (7 l. ¼) de Metz. *Pop.* 200. *Bur. de poste* de Boulay.

Remelfing, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Sarguemine, sur la Sarre, à 3 kil. (¾ de l.) de Sarguemine, 7 myr. (15 l. ½) de Metz. On y voit un beau château dans lequel on avoit établi, il y a environ vingt ans, une rafinerie de sucre qui a eu un grand succès. *Pop.* 210. *Bur. de poste* de Sarguemine.

Remelsheim, v. (*Rhin-et-Moselle*). *Voyez* Rummelsheim.

Remenecourt, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. de Ré-

vigny-aux-Vaches, à 18 kil. (4 l.) de Bar. *Pop.* 106. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

Remeneuil, v. (*Vienne*), arr. de Châtellerault, cant. de Leigné-sur-Usseau, à 5 k. (1 l. ¼) de Châtellerault, 34 kil. (7 l. ¾) de Poitiers. *Pop.* 182. *Bur. de poste* de Châtellerault.

Remenoville, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Thiaucourt, à 10 k. (2 l. ½) de Pont-à-Mousson, 31 kil. (7 l.) de Nancy. *Pop.* 162. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

Réménoville, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Gerbeviller, à 14 k. (3 l. ¼) de Lunéville, 34 kilom. (7 l. ⅔) de Nancy. Il y a des eaux salées près ce village. *Pop.* 240. *Bureau de poste* de Lunéville.

Rémensan, v. (*Gers*), arrond. d'Auch, cant. de Jegun, comm. de Biran, à 18 k. (4 l.) d'Auch, 7 k. (1 l. ¾) de Ségur. *Popul.* compr. celle de Biran, 1098. *Bur. de poste* d'Auch.

Rémérangles, v. (*Oise*), arr. et cant. de Clermont, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville, 14 kilom. (3 l. ¼) de Beauvais. *P.* 327. *Bur. de poste* de Clermont-Oise.

Remercuer (le), riv. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg. Sa source à 13 kil. (3 l.) S. p. E. de Villeneuve, coule à l'O., et se rend dans l'Oise, à 7 k. (1 l. ¾) de Villeneuve-de-Berg.

Remerville, v. (*Meurthe*), arr. de Nancy, cant. de St.-Nicolas, à 15 k. (3 l. ½) de Nancy. *Pop.* 399. *Bur. de poste* de St.-Nicolas.

Remering, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Saralbe, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Sarguemine, 5 myr. (12 l. ¼) de Metz. *Pop.* 670. *Bur. de poste* Puttelange.

Remering, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Bouzonville, à 8 k. (2 l.) de Sarre-Libre, 39 kil. (8 l. ⅔) de Metz. *Pop.* 463. *Bur. de poste* de Sarre-Libre.

Remersberg, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton de Cousel. *Pop....*

Remeur et Madan, ports (*Finistère*), arr. et cant. de Quimperlé, à 18 k. (4 l.) S. de cette ville, entre le fort et l'anse du grand Couregan; ils ont à l'O. les rochers les Cochons.

Remeur et Madan, petit port (*Morbihan*), arrond. d'Hennebon, cant. de Port-Louis, à 9 kil. (2 l. ½) O. de Port-Louis; ils ont au N. le fort du grand Couregan, à l'O. les rochers les Cochons, et au S., l'anse du grand Couregan.

Remance, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Sibret, comm. de Morhet, sur l'Eau-du-Val, à 7 kil. (1 l. ¾) S. S. O. de Chenoge, 6 myr. (13 l. ½) N. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Morhet, 135. *Bur. de poste* de Bastogne.

Remich, ville (*Forêts*), arr. de Luxembourg, chef-lieu de cant., sur la Moselle, à 8 k. (2 l.) N. de Sierck, 19 k. (4 l. ¼) S. p. O. de Grevenmacheren, 18 k. (4 l.) S. E. de Luxembourg. Cette ville dépendoit autrefois du duché de Luxembourg ou Luxembourg allemand. On y trouve des carrières à plâtre en exploitation. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 1455. *Bureau de poste* de Luxembourg.

Remich, forêt (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Cattenom, à la frontière. Elle a 3112 mètres, (1600 tois.) de long, sur 2334 mèt. (1200 tois.) de large.

Remichampagne, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Sibret, à 7 kil. (1 l. ¾) S. p. E. de Chenogne, 9 k. (2 l. ¼) S. O. de Bastogne, 5 myr. (11 l. ½) de Luxembourg. *Pop.* 93. *Bureau de poste* de Bastogne.

Rémicourt, v. (*Marne*), arr. de Ste.-Menéhould, cant. de Dammartin-sur-Yèvre, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Ste.-Menéhould, 37 k. (8 l. ½) de Châlons. *Pop.* 175. *Bur. de poste* de Ste-Menéhould.

Rémicourt, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. de Warem, à 5 k. (1 l. ¼) E. p. S. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) O. S. O. de Kemexhe, 18 kilom. (4 l.) O. p. N. de Liége. *Populat.* 288. *Bureau de poste* de Liége.

Remicourt, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Mirecourt, à 9 kilom. (2 l. ¼) de cette ville, 32 kilom. (7 l. ¼) d'Epinal. *Pop.* 184. *Bur. de poste* de Mirecourt.

Remiencourt, v. (*Somme*) arr. d'Amiens, cant. de Sains, à 13 k. (3 l.) d'Amiens. *Pop.* 222. *Bur. de poste* d'Amiens.

Remies, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre, près la Serre, à 15 kilom. (3 l. ½) de Laon. *Pop.* 384. *Bur. de poste* de Laon.

Remigny, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, canton de Chagny, près la Dheune, à 18 k. (4 l.) de Châlons, 7 myr. (15 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 386. *B. de poste* de Chagny.

Remilingermuhl, h. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Merzig, comm. de Rimlingen, à 6 kilom. (1 l. ½) de Merzig, 10 k. (2 l. ½) de Wadern, 34 kil. (7 l. ¾) de Trèves. *Pop.* compr. celle de Rimlingen, 134.

Remilly, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, caut. de Renwez, à 13 kilom. (3 l.) O. de Mézières, 15 kilom. (3 l. ½) S. de Rocroy, 20 kilom. (4 l. ½) E. de Rumigny, 13 kilom. (3 l.) O. de Charleville. *Populat.* 225. *Bureau de poste* de Mézières.

Remilly, v. (*Ardennes*), arr. de Sedan, cant. de Raucourt, près la Meuse, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Mouzou, 23 kilom. (5 l. ½) de Charleville. *Populat.* compr. celle d'Aillecourt, 756. *Bur. de poste* de Sedan.

Remilly, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Sombernon, sur la petite Ouche, à 27 kilom. (6 l.) d'Ornay, 22 kil. (5 l.) de Dijon. *Popul.* 376. *Bur. de poste* de Sombernon.

Rémilly, v. (*Manche*), arrond. de St.-Lô, cant. de Marigny, près le Lozon, à 14 kilom. (3 l. ¼) de St.-Lô, 21 kil. (4 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Périers.

Remilly, forêt (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Faulquemont. Elle est en deux parties, dont la plus grande a 7785 mèt. (4000 tois.) de long, sur 4284 mèt. (2200 toises) de large; la seconde a 7013 mètres (3600 toises) de long, sur 2135 à 2334 mètres (11 à 1200 toises) de large. Elles sont à 7 kilom. (1 l. ¾) N. O. de Morhange, 18 kil. (4 l.) S. E. de Metz.

Remilly, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Pange, sur la Nied française, à 20 kilom. (4 l. ½) de Morhange, 19 kilom. (4 l. ½) de Metz. *Pop.* 577. *Bur. de poste* de Metz.

Remilly, v. (*Nièvre*), arrond. de Château-Chinon, cant. de Luzy, sur la côte, près l'Halène, à 19 kil. (4 l. ¼) de Moulins, 5 myr. (12 l.) de Nevers. *Pop.* 997. *Bur. de poste* de Luzy.

Remilly-le-Comte, v. (*Pas-de-Calais*). *Voy.* Rumilly.

Remilly-sur-Tille, v. (*Côte-

d'Or), arr. et cant. de Dijon, à 13 k. (3 l.) de cette ville. *Pop.* 425. *Bur. de p.* de Dijon.

Reminiac, v. (*Morbihan*), arr. de Ploermel, cant. de Malestroit, à 14 kilom. (3 l. ½) de Ploermel, 4 myr. (10 l.) de Vannes. *Pop.* 520. *B. de po. te.* de Ploermel.

Reming, v. (*Haut-Rhin*). *Voy.* Reiningen.

Remiremont, ville (*Vosges*), chef-lieu d'arr. et de cant., à 8 myr. (19 l.) S. p. E. de Nancy, 22 kilom. (5 l.) S. E. d'Epinal, 37 myriam. (84 l.) E. p. S. de Paris.

Cette petite ville est située sur la rive gauche de la Moselle. C'étoit le chef-lieu d'un bailliage royal, et la résidence d'une brigade de maréchaussée. L'empereur Rodolphe y épousa, en 1284, la princesse Elisabeth, fille d'Othon, duc de Bourgogne. La ville ne fut fermée de murs qu'en 1300. Outre l'église paroissiale, il y avoit une chapelle dite *Notre-Dame-des-Suffrages*, un couvent de Capucins, et la fameuse abbaye de Remiremont, fondée par J. Romaric, moine de Luxeuil, qui donna aux religieuses la règle de St.-Colomban : elles embrassèrent ensuite la règle de St.-Benoit. Ce Romaric étoit favori de Théodebert, roi d'Austrasie, et amant de la célèbre Brunehaut. Il avoit encouru le ressentiment de cette reine qui le fit exiler, et confisquer tous ses biens. Il se fit moine, et fonda un monastère d'hommes et de filles, en Sambre, sur une montagne des Vosges. Cette montagne prit le nom du fondateur Romaric, d'où, par corruption, est venu le nom de Remiremont. Le chapitre des chanoinesses de Remiremont étoit noble, et composé d'une abbesse, princesse de l'empire, titre qu'elle tenoit de l'empereur Rodolphe; d'une doyenne, d'une secrète, d'une tourière, d'une aumônière, de huit autres officières, quatre chanoinesses-chantres, quarante-cinq chanoinesses simples et dix-sept coquerelles : ces dernières faisoient ce qu'on appelle dans les couvens ordinaires de filles, des *converses, sœurs de peine, servantes du couvent*. Il n'y avoit que les officières qui faisoient des vœux simples, dont elles étoient relevées lorsqu'elles vouloient se marier : l'abbesse étoit obligée de faire des vœux solennels, à moins qu'elle n'obtînt une dispense du pape. On avoit ajouté dans cette abbaye un chapitre de prêtres, composé de l'écolâtre et de dix chanoines, servant d'aumôniers aux dames. On comptoit aussi plusieurs chapelains. Anne-Charlotte de Lorraine, sœur de l'empereur régnant, fut élue abbesse de Remiremont en 1738 : cette princesse, en 1752, fit réédifier le palais abbatial avec une magnificence royale. Le chapitre avoit la haute justice et la police de Remiremont; les appels des jugemens de l'hôtel-de-ville se portoient à la justice de la doyenne; de là à la chambre abbatiale, puis enfin de cette dernière chambre à la cour souveraine. Il falloit, pour être reçu dans ce chapitre de chanoinesses, faire preuve de noblesse de quatre degrés paternels et maternels.

Cette ville a un hôpital, une filature et fabrique de coton. On y fait aussi le commerce de seigle, avoine, millet, sarrasin et bois.

Près de cette ville, sur la montagne dite le *Carré*, on découvre du cristal de roche. On trouve aussi des mines de plomb dans les environs; et, sur le chemin de Valdejot, de l'agate très-propre à être polie, et des pyrites colorées imitant l'agate. On voit aussi des pierres très-belles sur le penchant de la montagne du Bonhomme, et près de la ville, des tourbières et des mines très-riches en argent, en cuivre et en plomb qui ont été abandonnées par l'abondance des eaux qui en empêchent l'exploitation.

C'est la patrie de Pierre *Blaise*, qui a pris le nom de St.-Blaise, depuis qu'il a servi dans le génie pendant les dernières guerres de 1741; et qui s'est fait connoître par beaucoup d'ouvrages de mathématiques. — Joseph-Honoré *Remi*, avocat au parlement de Paris, prêtre du diocèse de Toul, auteur d'un *Eloge du chancelier de l'Hôpital*, de quelques autres ouvrages, et journaliste : né en 1738, mort à Paris le 12 juillet 1782. Il débuta en 1770 dans la littérature; il donna le *Cosmopolisme*, in-12; *les Jours, pour servir de correctif aux Nuits d'Young*, in-12; le *Code des Français*, 1771, 2 vol. in-12. A sa mort, il travailloit à rédiger la partie de jurisprudence de l'Encyclopédie, dont il avoit fini le premier volume. Remi consacra gratuitement ses veilles à la défense des opprimés.

La ville de Remiremont a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3401. *Bureau de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Remischen, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Remich, près la Moselle, à 5 kil. (1 l. ¼) S. p. O. de Remich, 4 kil. (1 l.) N. p. S. de Sierck, 19 kil. (4 l. ¼) de Luxembourg. *Pop.* 500. *Bur. de p.* de Luxembourg.

Remmersweiler, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. d'Ottweiler, à 5 kilom. (1 l. ¼) N. p. E. de cet endroit, 4 k. (1 l.) S. S. O. de St.-Wendel, 5 myr. (11 l. ¼) S. E. de Trèves. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

Rémois (le). C'étoit un des petits pays de la Champagne, borné au nord par le Réthelois, au levant par la Lorraine, au midi par la Champagne proprement dite, et au couchant par la Brie, le Soissonnois et le Laonois, deux petites contrées du ci-devant gouvernement général de l'Isle-de-France. Ce pays formoit un triangle : il pouvoit avoir 9 myr. (20 l.) du levant au couchant, et 7 myr. (16 l.) du septentrion au midi. Ses rivières sont la Suippe, la Vesle, la Marne, la Somme, la Soude, l'Ardre, et l'Aisne qui borne cette contrée depuis sa source, qui est aux confins méridionaux du pays et forêt d'Argonne, jusqu'à Neufchâtel, ville sur la frontière orientale du ci-devant Soissonnois. La partie de ce pays, qui est entre le levant et le septentrion, est couverte de montagnes : il n'y a des bois qu'entre le couchant et le midi, et au levant dans le territoire de Sainte-Menéhould, qui fait tout entier la partie du pays et forêt d'Argonne, confondue avec le Rémois. Les principales villes de cette contrée étoient Reims, capitale, Fismes, Epernai, Sainte-Menéhould, Chatillon et Cormici. On y comptoit environ dix bourgs. Ce pays fait partie aujourd'hui du département de la Marne.

Rémois, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenoy, à 13 k. (3 l.) de Neufchâteau, 5 m. (10 l. ¼) d'Epinal. *Pop.* 78. *Bur. de poste* de Neufchâteau.

Remoiville, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Fauvillers, à 7 k. (1 l. ¾) N. p. O. de cette ville, 13 k. (3 l.) S. S. O. de Bastogne, 5 myr. (11 l. ¼) N. E. de

Luxembourg. *Pop.* 104. *Bur. de p.* de Bastogne.

Remoiville, v. (*Meuse*), arr. et cant. de Montmédy, près le Loison. à 7 kil. (1 l. ¾) de Montmédy, 8 myr. (17 l. ½) de Bar-sur-Ornain. Il y a deux huileries. *Pop.* 315. *Bur. de poste* de Stenay.

Remollon, v. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. de Chorges, à 13 k. (3 l.) S. E. de Gap, 19 kil. (4 l. ¼) N. O. de Seyne, 28 kil. (6 l. ½) O p. S. d'Embrun. Ce village renferme des goëtreux: on attribue à tort cette difformité à la crudité des eaux de neige puisqu'on ne voit point de goëtres dans tous les endroits où l'on boit de l'eau de neige. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 467. *Bur. de poste* de Gap.

Remolorn (le), ruiss. (*Basses-Alpes*), arr. de Barcelonette, cant. du Lauzet. Sa source à 7 k. (1 l. ⅔) E. S. E. de la Réole, coule au N. N. O., et se rend dans l'Ubaye, à 5 k. (1 l. ⅓) N. N. O. de sa source.

Remoncourt, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. de Chaumont, à 14 k. (3 l. ½) de Réthel, 39 k. (8 l. ¾) de Charleville. *Pop.* 313. *Bur. de poste* de Réthel.

Remoncourt, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Blamont, à 10 kil. (2 l. ½) de cette ville, 41 k. (9 l. ¼) de Nancy. *Popul.* compris celle de Bellecourt, 165. *Bureau de poste* de Blamont.

Remoncourt, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Vittel, à 9 k. (2 l. ¼) de Mirecourt, 30 k. (6 l. ¾) d'Epinal. *Pop.* 480. *Bur. de poste* de Mirecourt.

Remondans, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, cant. de Pont-de-Roide, près l'Araceu, ruisseau, à 9 k. (2 l. ½) de St.-Hippolyte, 5 myr. (12 l. ½) de Besançon. *Popul.* 124. *Bur. de poste* de l'Isle-sur-le-Doubs.

Remonmeix, v. (*Vosges*), arr. et cant. de St.-Dié, sur la Meurthe, à 4 k. (1 l.) de St.-Dié, 42 kilom. (9 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 257. *Bur. de poste* de St.-Dié.

Remonville, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. de Buzancy, près l'Egrond, à 13 kilom. (3 l.) de Grand-Pré, 5 myr. (11 l.) de Charleville. *Pop.* 250. *Bureau de poste* de Buzancy.

Remoray, v. (*Doubs*), arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe, à 1 k. (¼ de l.) du lac de son nom, 16 k. (3 l. ¾) de Pontarlier, 5 myriam. (12 l. ½) de Besançon. *Pop.* 311. *Bur. de poste* de Pontarlier.

Remoray, lac (*Doubs*), arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe. Il est très-petit, il n'a qu'un k. (¼ de l.) de long, à 15 k. (3 l. ½) S. p. O. de Pontarlier.

Remouille, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. d'Aigrefeuille, près la Maine, à 7 kil. (1 l. ¾) de Clisson, 22 k. (5 l.) de Nantes. *Popul.* réunie à Vieillevigne. *Bur. de poste* de Clisson.

Remoulains, lacs (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. d'Aucun, à 23 k. (5 l. ¼) S. S. O. d'Argelès. Ils sont au nombre de trois et très-petits, le plus grand n'a que 292 mèt. (150 toises) de long.

Remoulins, b. (*Gard*), arr. d'Uzès, chef-lieu de canton, près le Gardon, à 20 k. (4 l. ½) N. E. de Nimes, 14 k. (3 l. ¼) S. E. d'Uzès, 20 kil. (4 l. ½) E. d'Avignon. On voit près ce bourg le fameux pont, ou plutôt aqueduc, dit du Gard, à 18 k. (4 l.) de Nimes. Il est brisé en quelques endroits; mais il en reste assez de parties entières pour que l'on puisse juger de la beauté et de la solidité de sa construction. Il fut bâti, selon les apparences, peu de temps après l'amphithéâtre de Nimes, pour porter dans cette ville les eaux de la fontaine d'Aure, qui est auprès de la ville d'Uzès. Ce pont, qui traverse la rivière du Gardon, est entre deux montagnes dont il fait la jonction. L'aqueduc destiné à conduire les eaux, fait tant de contours entre des montagnes et des rochers, qu'il a près de 40 k. (9 l.) de long. Il est porté par le pont du Gard, superbe monument qui est composé de trois ponts l'un sur l'autre. Le premier est soutenu par six arcades; le second, porté par onze, offre une chose remarquable; c'est que pour rendre le passage libre aux gens qui sont à pied ou à cheval, on a échancré les pilastres, de manière que ce pont soutient sur le point d'un cylindre tout le poids du troisième pont qui est au-dessus; celui-ci a trente-cinq arcades, et l'aqueduc qu'il porte a 1 mèt. (trois pieds) de haut. Les trois ponts ensemble en ont 60 mèt. (cent quatre-vingt-deux pieds) ou environ. Ce bourg est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 808. *Bur. de poste* de la Foux.

Removille, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de Chatenois, près le Vair, à 10 k. (2 l. ½) E. de Neufchâteau, 5 myr. (11 l. ½) N. O. d'Epinal, 22 k. (5 l.) S. O. de Vézelise. *Pop.* 519. *B. de poste* de Neufchâteau.

Rempenat, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. d'Eymoutiers, sur la Coste près la Vienne, à 36 kil. (8 l.) de St.-Léonard, 5 myr. (11 l. ½) de Limoges. *Pop.* 405. *Bur. de poste* de Limoges.

Remuée (la), v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de St.-Romain, à 14 k. (3 l. ¼) de Montivilliers, 5 myr. (11 l. ½) de Rouen. *Pop.* 699. *Bur. de poste* de St.-Romain.

Remungol, v. (*Morbihan*), arr. de Pontivy, cant. de Locminé, à 15 k. (3 l. ½) de Pontivy, 33 k. (7 l. ½) de Vannes. *Pop.* 950. *B. de poste* de Locminé.

Remur (le), ruiss. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de St.-Symphorien-de-Lay. Sa source à 16 k. (3 l. ¾) S. E. de Roanne, coule au S. O. et se rend dans la Loire à 18 k. (4 l.) S. de cet endroit.

Remusat, v. (*Drôme*), arr. de Nions, chef-l. de cant., près l'Aigues, à 18 kil. (4 l.) E. N. E. de Nions, 7 myr. (15 l. ½) S. E. de Valence, 18 k. (4 l.) N. du Buis. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de Nions.

Remy, forêt (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Chaumont, près le Puits des Mèzes. Elle a environ 2334 mètres (1200 t.) de large sur 2917 à 2501 (15 à 1800 t.) de long.

Remy, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. d'Estrées-St.-Denis, à 8 k. (2 l.) de Compiegne, 4 m. (10 l.) de Beauvais. Ce village est la patrie d'Abraham *Remi* ou *Ravaud*, poète et professeur d'éloquence: né en 1600, mort en 1646. Il professa l'éloquence au collége royal. Il a fait un poëme épique, divisé en 4 livres, sur *Louis XIII*, sous le titre de *Borbonias*, in-8° 1627, etc. etc. *Pop.* 715. *Bureau de poste* de Compiegne.

Remy, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, canton de Vitry, près le petit Cogoeule, à 19 kil. (4 l. ¼) de Bapaume, 14 kilom. (3 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 284. *Bureau de poste* d'Arras.

Renac, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de Redon, à 11 k. (2 l. ¾) N. E. de cette ville, 5 myr. (11 l.) S. O. de Rennes. Il y a une brigade

de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1096. *Bur. de poste* de Redon.

Renages, v. (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, cant. de Rives, à 24 k. (5 l. ½) de St.-Marcellin, 29 k. (5 l. ¾) de Grenoble. On y voit la forge et aciérie de Saint-Niest, forge et aciérie de Laval, forge et aciérie de la Guillonière, *idem* de la petite Guillonière, *idem* de Hurtières, *idem* d'Antoine de Salomon. *Pop.* 1000. *Bur. de p.* de Rives.

Renainville, hameau (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. de Grainville, comm. de Canteloup, à 13 k. (3 l.) d'Ecouis, 20 k. (4 l. ½) du Grand-Andelys. *P.* compr. celle de Canteloup, 63. *Bureau de poste* d'Ecouis.

Renaison, b. (*Loire*), arr. de Roanne, canton de Saint-Haon-le-Châtel, sur la côte, près la Renaison, à 11 k. (2 l. ¾) de Roanne, 41 k. (9 l. ½) de Feurs. Il y a une carrière de granit tirant sur le blanc, exploitée. *Pop.* 1700. *B. de poste* de Roanne.

Renaison (la), riv. (*Loire*), arr. de Roanne. Elle tire ses eaux de plusieurs ruisseaux, à 9 k. (2 l. ¼) de distance l'un de l'autre au N., au S. et à l'O., coule à l'E., passe près Renaison, et se rend dans la Loire près Roanne.

Renaix, ville (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, chef-lieu de cant. à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville, 23 kilom. (5 l. ¼) E. p. S. de Courtray, 37 k. (8 l. ¼) S. p. O. de Gand. Renaix faisoit partie autrefois de la Flandre autrichienne, comté et pays d'Alost. Outre son église collégiale et deux autres paroissiales, on y voyoit une maison de prêtres de l'Oratoire où l'on enseignoit les humanités. Son château est un chef-d'œuvre d'architecture, et un des plus beau des Pays-Bas. Le 31 mars 1716, il y eut plus de trois cents maisons de brûlées. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 9499. *Bur. de poste* d'Oudenarde. *Relais de poste aux chevaux.*

Renamont, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Sibret, comm. de Rechrival, à 3 k. (¾ de l.) N. O. de Chenogne, 18 kil. (4 l.) E. de St.-Hubert, 6 k. (1 l. ½) N. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Rechrival, 108. *Bureau de poste* de Bastogne.

Renancourt, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, canton de Nogent-Roulebois, comm. de Villemeux, à 5 k. (1 l. ¼) de Nogent-Roulebois, 11 k. (2 l. ¾) de Dreux. *Pop.* compr. celle de Villemeux, 1260. *Bur. de poste* de Nogent-Roulebois.

Renancourt, v. (*Somme*), arr., cant. et comm. d'Amiens, à 2 kil. (½ l.) O. de cette ville. *Popul.* compr. dans celle d'Amiens. *B. de poste* d'Amiens.

Renange, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Metzerwise, à 7 k. (1 l. ¾) de Thionville, 21 k. (4 l. ¾) de Metz. *Populat.* 170. *Bur. de poste* de Thionville.

Renange, moulin (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Vigy, comm. de Charleville, à 6 k. (1 l. ½) de Boulay, 19 k. (4 l. ¼) de Metz. *Pop.* compr. celle de Charleville, 198. *Bur. de poste* de Boulay.

Renans, v. (*Haut-Rhin*) arr. de Délemont, sur la Suze, cant. de Courtelary, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 42 k. (9 l. ¼) de Délemont, 32 k. (7 l. ¼) de Porentruy. On y fabrique de l'horlogerie : la Suze prend sa source près de ce village. *Pop.* 929. *Bureau de poste* de St.-Imier.

Renansart, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de Ribemont, à 18 k. (4 l.) de St.-Quentin, 22 k. (5 l.) de Laon. *Pop.* 530. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

Renardière (la), v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Brézolles, comm. de Beron, à 3 k. (¾ de l.) de Tillières, 22 kilom. (5 l.) de Dreux. *Pop.* compr. celle de Beron, 461. *Bureau de poste* de Tillières, départem. de l'Eure.

Renardière (la), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Tournans, comm. de Roissy, à 10 k. (2 l. ½) de Tournans, 29 kilom. (6 l. ½) de Melun. *Pop.* compr. celle de Roissy, 324. *Bur. de poste* de Tournans.

Renaudière (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Rambouillet, comm. des Breviaires, à 6 kil. (1 l. ½) de Rambouillet, 27 k. (6 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle des Breviaires, 387. *Bur. de poste* de Rambouillet.

Renaucourt, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Dampierre, près la Gourgeon, à 19 k. (4 l. ½) de Champlitte, 29 k. (6 l. ½) de Vésoul. Il y a deux fourneaux. *Pop.* 314. *Bur. de poste* de Cintrey.

Renaud, v. (*Aube*), arrond. de Troyes, cant. de Lusigny, comm. de Frenoy, à 14 k. (3 l. ¼) de Troyes, 6 k. (1 l. ½) de Lusigny. *Pop.* compr. celle de Frenoy, 469. *Bur. de poste* de Troyes.

Renauderie (la), v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Brézolles, comm. de la Gadellière, à 6 k. (1 l. ½) de Verneuil, 29 k. (6 l. ½) de Dreux. *Pop.* compr. celle de la Gadellière, 371. *Bur. de poste* de Verneuil, dép. de l'Eure.

Renaudet, anse (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Fouesnan et de Pont-l'Abbé, à 13 k. (3 l.) S. de Quimper. Elle a de l'E. à l'O. 8 k. (2 l.) de large, et 4 k. (1 l.) de profondeur; la grande rade est du côté de l'île Tudy, et a au sud l'entrée de la barre de la rivière qui vient du Pont-l'Abbé. Les roches du four qui sont à 1 k. (¼ de l.) de la côte, sont au S. E. de l'embouchure du Renaudet.

Renaudière, v. (*Loire-Inférieure*), arrond. de Nantes, canton de Loroux, près la Divatte, à 18 k. (4 l.) de Clisson, 23 k. (5 l. ½) de Nantes. *Pop.* compr. celle de la Boissière, 2500. *B. de p.* de Nantes.

Renaudière (la), v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Montfaucon, à 13 k. (5 l.) de Cholet, 5 myr. (12 l. ¼) d'Angers. *Pop.* 428. *Bureau de poste* de Beaupréau.

Renaumont, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Paliseul, comm. de Bertrix, à 14 k. (3 l. ¼) de Bouillon, 13 k. (3 l.) de Neufchâteau. *Pop.* compr. celle de Bertrix, 1079. *B. de p.* de Bouillon, département des Ardennes.

Renauviel, v. (*Vosges*), arr. et cant. d'Epinal, sur l'Avière, à 6 k. (1 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 155. *Bur. de poste* d'Epinal.

Renay, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, canton de Morée, à 8 kil. (2 l.) de Vendôme, 31 kil. (7 l.) de Blois. *Popul.* 194. *Bur. de poste* de Vendôme.

Renazé, v. (*Mayenne*), arr. de Château-Gontier, canton de Saint-Agnan-sur-Roc, près la Cheran, à 9 kil. (2 l. ¼) de Craon, 37 kil. (8 l. ¼) de Laval. *Popul.* 660. *Bur. de poste* de Craon.

Renchy, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Bayeux, près la Drôme, à 4 k. (1 l.) de Bayeux, 30 k. (6 l. ¾) de Caen. *Pop.* 331. *Bur. de poste* de Bayeux.

Reneurel, v. (*Isère*), arr. de Saint-Marcellin, cant. de Pont-en-Royans, à 13 k. (3 l.) de St.-Mar-

cellin, 22 kil. (5 l.) de Grenoble. *Pop.* 781. *Bureau de poste* de Saint-Marcellin.

Rendeux-Bas, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, canton de la Roche, près l'Ourthe, à 11 kilom. (2 l. ¾) E. p. N. de Marche, 14 k. (3 l. ¼) S. p. E. de Durbuy, 5 m. (11 l. ½) S. E. de Namur. *Popul.* compr. celle de Rendeux-Haut, 728. *Bur. de poste* de Marche.

Rendeux-Haut, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. de la Roche, près l'Ourthe, à 7 kilom. (1 l. ¾) N. N. O. de la Roche, 11 k. (2 l. ¾) E. p. N. de Marche, 3 m. (11 l. ¾) E. S. E. de Namur. *Pop.* compr. celle de Rendeux-Bas, 728. *Bur. de poste* de Marche.

René, v. (*Sarthe*), arrond. de Namur, cant. de Marolles, près la source du ruisseau d'Orlon, à 14 k. (3 l. ¼) de Frenay, 31 k. (7 l.) du Mans. *Pop.* 1206. *Bur. de poste* de de Beaumont-sur-Sarthe.

René-Mesnil, v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Bretheville-sur-l'Aize, sur la Muancé, à 13 k. (3 l. ½) de Falaise, 19 k. (4 l. ¼) de Caen. *Popul.* 60. *Bur. de poste* de Caen.

Renecheux, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. et comm. de Vieil-Salm, à 36 k. (8 l.) de Marche, 21 k. (4 l. ¾) de Malmédy. *Pop.* compr. celle de Vieil-Salm, 2431. *Bur. de poste* de Marche, département de Sambre-et-Meuse.

Renecras calanque, (*Var*), arr. de Toulon, cant. d'Ollioules, près l'île et cap de Bandol, à 14 k. (3 l. ½) O. de Toulon, entre la calanque de Caunet et le château et l'île de Bandol.

Renedal, v. (*Doubs*), arr. de Pontarlier, cant. de St.-Mont-Benoit, à 11 k. (2 l. ¾) de Pontarlier, 32 k. (7 l. ¼) de Besançon. *Popul.* 62. *Bur. de poste* de Pontarlier.

Reneport, v. (*Var*), arr. de Toulon, cant. d'Ollioules, comm. de Bandol, à 8 kilom. (2 l.) du Beausset, 18 k. (4 l.) de Toulon. *Pop.* compr. celle de Bandol, 1217. *Bur. de poste* du Beausset.

Reneseure, v. (*Nord*), arr. et cant. nord d'Hazebrouck, à 10 k. (2 l. ½) de cette ville, 6 myr. (14 l. ½) de Douay. *Popul.* 1521. *Bur. de poste* d'Hazebrouck.

Renesson, v. (*Meuse*), arr. et cant. de Bar-sur-Ornain, comm. de Robert-Espagne, à 9 k. (2 l. ¼) Bar-sur-Ornain. *Pop.* compr. celle de Robert-Espagne, 787. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

Reneuve, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. sud de Chartres, comm. de Vert, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Chartres. *Pop.* compr. celle de Vert, 513. *Bur. de poste* de Chartres.

Renève-la-Ville, v. (*Côte-d'Or*) arr. de Dijon, cant. de Mirebeau, comm. de Renève-l'Eglise, à 6 k. (1 l. ½) de Mirebeau, 29 k. (6 l. ½) de Dijon. *Pop.* compr. celle de Renève-l'Eglise, 1015. *Bur. de poste* de Mirebeau.

Renève-l'Eglise, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Mirebeau, près la Vingeanne, à 30 k. (6 l. ¾) de Dijon. *Pop.* 1015. *Bur. de poste* de Pontaillier.

Reneville, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, canton de Grainville, à 19 k. (4 l. ¼) du Grand-Andelys, 4 myr. (10 l.) d'Evreux. *Pop.* 200. *Bur. de p.* de Neubourg.

Reneville, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Villefranche, sur la côte près le canal, à 2 k. (½ l.) de Villefranche, 33 k. (7 l. ½) de Toulouse. *Popul.* 413. *Bur. de poste* de Villefranche-de-Lauragais.

Réneville, v. (*Marne*), arrond. d'Epernay, cant. de Vertus, à 21 k. (4 l. ¾) de Châlons. *Pop.* 69. *Bur. de poste* de Vertus.

Renfeugère, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, canton et comm. de Maromme, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Rouen, 2 k. (½ l.) de Maromme. *Popul.* compr. celle de Maromme, 1252. *Bur. de poste* de Rouen.

Rengen, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Daun, à 4 k. (1 l.) N. de cet endroit, 10 kil. (2 l. ½) E. d'Hillerheim, 6 myr. (13 l. ½) N. p. E. de Trèves. *Pop.* 140. *Bur. de poste* de Trèves.

Rengtienne-Basse, village (*Moselle*), arrond. de Thionville, cant. de Cattenom, à 4 kil. (1 l.) N. O. de Rodemack, 13 kil. (3 l.) N. Thionville. *Popul.* compr. celle de la Rengtienne-Haute, et dépend. 315. *Bur. de poste* de Thionville.

Renotienne-Haute, village (*Moselle*), arrond. de Thionville, cant. de Cattenom, à 15 k. (3 l. ½) de Thionville, 42 kil. (9 l. ½) de Metz. *Pop.* compr. les dépend., 315. *Bur. de poste* de Thionville.

Reniat, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Champeix, comm. de Montaigut, à 13 k. (3 l.) d'Issoire, 22 k. (5 l.) de Clermont. *Pop.* compr. celle de Montaigut, 1273. *Bur. de poste* d'Issoire.

Renières, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. de Rue, près la Maie, à 20 kil. (4 l. ½) d'Abbeville, 6 myr. (13 l.) d'Amiens. *P.* 272. *Bur. de poste* de Rue.

Rening, v. (*Meurthe*), arrond. de Château-Salins, cant. d'Albestroff, près l'Aine, à 19 k. (4 l. ¼) de Dieuze, 6 m. (13 l.) de Nancy. *Populat.* 248. *Bureau de poste* de Dieuze.

Reningelst, v. (*Lys*), arrond. d'Ypres, cant. de Poperinghe, près le ruisseau Kemmel-Beke, à 5 kil. (1 l. ¼) S. E. de Poperinghe, 6 m. (12 l. ¾) S. S. O. de Bruges. *Pop.* 1670. *Bur. de poste* d'Ypres.

Reninghe, bourg (*Lys*), arr. d'Ypres, cant. d'Elverdinghe, à 7 k. (1 l. ¾) N. p. O. de cet endroit, 13 k. (3 l.) N. N. O. d'Ypres, 4 m. (10 l.) S. S. O. de Bruges. *Pop.* 1830. *Bur. de poste* d'Ypres.

Renlies, v. (*Nord*), arrondiss. d'Avesnes, cant. de Sarre-Libre, près le ruisseau de Beaumont, à 24 kil. (5 l. ½) d'Avesnes, 8 m. (19 l. ½) de Douay. Il y a des forges. *P.* 409. *Bur. de poste* de Beaumont, dép. de Jemmapes.

Rennecourt, v. (*Somme*). *V.* Rainecourt.

Rennemoulin, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Marly, à 6 kil. (1 l. ½) de Versailles. *Pop.* 101. *Bur. de poste* de Versailles.

Rennepont, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt, près l'Aujon, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Chaumont. *Pop.* 268. *Bur. de poste* de Clairvaux, départ. de l'Aube.

Rennes, v. (*Aude*), arrond. de Limoux, canton d'Arques, sur un tertre, à 14 k. (3 l. ¼) de Limoux, 32 k. (7 l. ½) de Carcassonne. Il y a une fontaine d'eau minérale appelée le *Tuberon*, dont les vertus médicinales sont en grande réputation. Ces bains étoient fréquentés par les Romains, puisqu'on y voit beaucoup d'inscriptions et de médailles du temps de ce peuple. Au-dessus des bains de Rennes on trouve des mines de jayet. *Pop.* 302. *Bur. de poste* de Limoux.

Rennes, forêt (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, cant. de Liffré, à 8 kil. (2 l.) N. E. de Rennes. Elle a du sud-ouest au nord-est 9,341 m. (4,800 t.) de long, de l'ouest-nord-ouest

ouest à l'est-sud-est, 6,626 mètres (3,400 t.) de large. Elle est très-irrégulière.

Rennes, ville (*Ille-et-Vilaine*), chef-lieu de départ., d'arrond. et de canton, à 12 myr. (26 l.) N. de Nantes, 11 myr. (24 l.) N. E. de Vannes, 11 myr. (25 l.) N. O. d'Angers, 46 myr. (105 l.) N. de Bordeaux, 35 m. (78 l.) O. p. S. O. de Paris. Long. 15. 58. lat. 48. 6.

Cette ville étoit capitale de la ci-devant Bretagne, et de la partie haute de cette ci-devant province, située sur les deux rives de la Vilaine qui la divise en deux parties. C'étoit le siége d'un évêché suffragant de Tours, d'un parlement établi par Henri II en 1555, et rendu sédentaire par Charles IX en 1560; d'une cour des aides, d'un présidial, ou d'une des quatre grandes sénéchaussées de la ci-devant province, d'une juridiction consulaire, d'un hôtel des monnoies, d'une grande maitrise des eaux et forêts, et d'une maitrise particulière, d'une juridiction des traites, établie en 1691; c'étoit le chef-lieu d'une généralité et d'une recette particulière; c'étoit aussi un gouvernement de place et la résidence du prévôt général de la maréchaussée de Bretagne, et de deux de ses lieutenans, ainsi que de trois brigades, et d'un lieutenant des maréchaux de France.

La ville de Rennes est fort ancienne, les itinéraires en font mention sous le nom de *Condates*. Elle a depuis changé son nom en celui de ses peuples *Rhedones*, dont, par corruption, a été formé celui de Rennes. Ces *Rhedones* étoient du nombre des Armoriques; leur pays par conséquent s'étendoit jusqu'à la mer : le ci-devant diocèse de Rennes ne s'étendoit pas aussi loin. Les Saxons s'étoient emparés de cette ville dans la décadence de l'empire; les Français les en ont chassés. Néminonom, prince des Bretons, s'en est emparé dans le neuvième siècle. Charles *le-Chauve* l'a cédée à ses successeurs; elle leur a resté jusqu'au mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII. On fit au quatrième siècle l'époque de l'érection de l'évêché. Saint Moderan passe pour avoir été son premier prélat. Le chapitre étoit composé de dix-sept chanoines, non compris les dignitaires, et, pour le bas-chœur, un sous-chantre, un sacristain, et quatre semi-prébendaires. Il y avoit dans cette ville deux séminaires, un collége, un arsenal des constructions, une maison d'éducation pour trente pauvres gentilshommes, fondée à l'imitation de l'école royale militaire de Paris; une école publique de mathématiques, une de dessin, une de chirurgie; une bibliothèque publique pour les avocats, un cabinet d'histoire naturelle, antiques et médailles, et une galerie de peinture. La faculté de droit de l'université de Nantes avoit été transférée à Rennes en 1736. Les états de Bretagne avoient établi dans cette ville une société d'agriculture, de commerce et des arts, autorisée par un brevet du roi, le 20 mars 1757; il y avoit encore un concert public. Outre huit églises paroissiales, on y voyoit une abbaye d'hommes, celle de Saint-Melaine, occupée par des Bénédictins de la congrégation de St.-Maur, fondée par saint Paterne. Les abbayes de filles étoient : St.-George, de l'ordre de St.-Benoit, pour des filles nobles, fondée en 1032 par Alain, duc de Bretagne, et sa sœur Adèle en fut la première abbesse; l'abbaye de filles de St.-Sulpice, dont le bâtiment étoit magnifique. A 13 kil. (3 l.) de la ville, dans la forêt, étoit une abbaye d'hommes sous le nom de Rillé, ou Rillay, ou Relay, de l'ordre de St.-Benoit.

On voyoit encore dans la ville de Rennes plusieurs couvens ou communautés religieuses : les communautés d'hommes étoient : Cordeliers, Dominicains, Augustins, Grands-Carmes, Carmes déchaussés, Capucins et Minimes. Les communautés de filles étoient : des Carmelites, deux maisons de la Visitation, deux d'Ursulines, et deux de filles du Calvaire, les religieuses de Ste.-Catherine, dites *Catherinettes*; les hospitalières et les dames de la Trinité, qui étoient des espèces de Chanoinesses. Il y a quatre hôpitaux, savoir : St.-Yves, l'Hôpital général, celui des Incurables, et l'hôpital St.-Méen, où l'on met les foux : tous ces hôpitaux étoient administrés par le parlement.

La ville de Rennes a plusieurs ponts sur la Vilaine; ce qui facilite la communication de la haute ville à la basse. Il y a deux autres ponts sur l'Ille; l'un au faubourg St.-Martin, et l'autre au faubourg l'Evêque. La ville basse est située sur la rive gauche de la Vilaine : elle est sujette à des inondations fréquentes, et par conséquent très-mal saine. La ville haute mérite une attention particulière; elle est assise sur une hauteur bordant la rive droite de la Vilaine. C'est la partie la plus belle; ses bâtimens sont superbes : on y remarque unité et magnificence dans l'architecture. Ses places sont vastes et belles, et ses rues majestueuses, larges et tirées au cordeau; tout semble s'être réuni pour faire de cette ville le plus beau séjour; mais malheureusement on doit cette beauté à un incendie épouvantable, qui, en 1720, détruisit cette ville de fond en comble : huit cent cinquante maisons, devenues la proie des flammes, s'écroulèrent sur leurs fondemens, et beaucoup d'autres furent endommagées : dans un très-court espace de temps il embrâsa toutes les maisons dans une étendue de plus de 41,036 m. (21,600 t.); il dura depuis le 22 décembre jusqu'au 29 du même mois : les édifices les plus solides furent obligés de céder à sa violence, et la fameuse tour de l'horloge, dont on faisoit remonter l'origine à un temple des faux dieux, tomba dès le second jour de l'incendie : la cloche fondue se retrouva informe et divisée en quantité de morceaux, qui servirent à en établir une autre de 2 mèt. ⅔ (8 p.) de haut, sur 2 mèt. (6 p.) de large, et de 2 mèt. ⅔ (8 p.) d'épaisseur. Ce fut sur les immenses débris de cette cité que s'éleva la ville neuve dont on admire la majesté. Le palais où siégeoit le parlement, la maison commune, le présidial, l'hôtel du gouverneur, et plusieurs autres bâtimens, méritent l'attention des hommes à qui la connoissance du beau a rendu le goût difficile. Les pierres dont les rues et les places de cette ville sont pavées sont extrêmement belles, très-variées en couleurs, et susceptibles du plus beau poli. Les unes sont parfaitement semblables aux cailloux d'Egypte, les autres imitent le porphyre, le marbre, le jaspe et l'agate orientale.

On admire l'architecture du palais où siégeoit le parlement : c'est un carré isolé, dont la principale façade est exposée au midi, et donne sur une grande place carrée, au milieu de laquelle on voyoit la statue équestre de Louis XIV en bronze, et parfaitement semblable à celle qui existoit à Paris, place Vendôme. Les états de Bretagne chargèrent, en 1685, Coyzevox de l'exécuter : son exécution fut suspendue; elle ne fut

posée sur son piédestal qu'en 1726, onze ans après la mort du roi. Ce prince y étoit représenté habillé à la romaine. Le piédestal avoit 3 mèt. ⅓ (10 pieds) de hauteur : il étoit revêtu de marbre blanc, et élevé au milieu d'un emplacement carré, aussi pavé de marbre, et environné d'une grille de fer de 2 mèt. (6 pieds) de hauteur. On voyoit aussi sur une autre place la statue équestre de Louis XV, en bronze, placée sur un piédestal carré de 4 mètres ⅔ (14 pieds) de hauteur, et revêtue de marbre noir, accompagnée de trophées et de drapeaux. Le roi étoit représenté tenant le bâton de commandement, vêtu à la romaine, et prêt à marcher à de nouvelles conquêtes, etc. Cette statue fut érigée le 10 novembre 1754.

La situation de Rennes, la difficulté des débouchés, la rivière qui l'arrose, peu propre à la navigation, ne rendoit pas cette ville très-commerçante : il y a cependant neuf manufactures, sans y comprendre plusieurs fabriques de différentes espèces, où il se fait des toiles de coton, toiles à voiles; des serges, couvertures et différentes étoffes, basins, fils retors, blanc et de teinture; tanneries où il se fabrique des baudriers et des peaux de veaux; papeteries, fonderies de canons; des forges et faïenceries. Le beurre de Bretagne forme une branche de commerce considérable, ainsi que le bois de construction.

Rennes, est la patrie de Jean-Philippe-René de la *Bletterie*, qui naquit le 26 février 1696, et mourut à Paris en 1772. On a de lui : *Histoire intéressante de l'empereur Julien. Vie de l'empereur Jovien*, 1748, 2 vol. Les six premiers livres des *Annales de Tacite*, traduits en français, Paris, 1768, 3 vol. in-12. *Les Mœurs des Germains*, et *la vie d'Agricola*, etc.—*Chapelier*, avocat, député d'Ille-et-Vilaine, à l'assemblée constituante : décapité à Paris le 3 floréal an 2 (23 août 1794).— *D'Argentré*, renommé par ses connoissances dans la jurisprudence coutumière. — Bertrand du *Guesclin*, connétable de France, grand guerrier, et vertueux; né en 1311, mort à Châteauneuf-de-Randon en 1380 : il fut enterré à Saint-Denis. — Alexandre-Amaury *Duval*, ex-secrétaire de légation à Naples et à Rome. Il a contribué à la traduction des *Voyages dans les Deux-Siciles, et dans quelques parties des Appenines*, par l'abbé Spallanzani, 6 vol. in-8°. Amaury Duval a remporté plusieurs prix à l'institut national. — Pierre-Louis *Ginguené*, né en 1748, ci-devant directeur de l'instruction publique, ensuite ambassadeur à la cour de Sardaigne, membre du tribunat et de l'institut national, l'un des rédacteurs de la *Feuille Villageoise*, du journal *La Décade philosophique et littéraire*, et de plusieurs numéros du *Tableau de la révolution*, in-fol. imprimé chez Didot; etc. — Pierre *Hévin*, jurisconsulte et littérateur, né en 1621, mort en 1692. On a de lui, *Consultations et observations sur la coutume de Bretagne*, in-4°; Rennes, 1743. *Questions et observations concernant les matières féodales*, etc. — Gilles de *Laval*, seigneur de Retz, maréchal de France, d'une maison de Bretagne : d'abord juste et courageux, il se signala sous Charles VI et sous Charles VII; ensuite libertin et meurtrier, il fut brûlé vif dans la prairie de Nantes, avec un italien, son complice, en 1440, pour s'être rendu coupable envers le duc de Bretagne : il finit en chrétien résigné, déclarant sur le bûcher que sa mauvaise éducation avoit été la source de ses débordemens. — *Lobineau*, bénédictin, auteur d'une *Histoire de Bretagne*, estimée. — Germain-François *Poullain de St-Foix*, né en 1698, mort à Paris en 1776. Il a publié, *Lettres turques. Essais historiques sur Paris*, 7 vol. in-12. *Histoire de l'ordre du Saint-Esprit. Comédies*, en 4 vol. Ses ouvrages forment 6 vol. in-8°. — Sébastien le *Prestre*, seigneur de Vauban, maréchal de France, ingénieur et auteur; né en 1633, mort en 1731, dans son gouvernement de Béthune, après avoir conduit quarante-quatre siéges, et avoir reçu seize blessures considérables. Il vit périr de son temps plus de six cents ingénieurs. On a de lui, *Manière de fortifier. Essais sur la fortification. Projet d'une dîme royale*, etc. — Jean-Baptiste *Robinet*, né en 1728, censeur royal, un des écrivains les plus laborieux du 18ᵉ siècle. Il a publié, *Discours sur l'Histoire de l'académie des sciences*, 1760, in-12. *De la Nature*, in-4° et in-8°. *Recherches sur les principes de la morale*, traduit de l'anglais de Hume. *Considérations sur le sort et les révolutions d'Espagne*; in-8°. *Grammaire française* extraite des meilleurs grammairiens; 1762, in-8°. *Considérations sur l'état présent de la littérature en Europe*, traduit de l'anglais. Table des matières du *Journal des Savans*, depuis son commencement jusqu'à la fin de 1764. *Table du Sabat*, en latin et en français. *Dictionnaire anglais et français*, avec Chambaud, 1776 et 1785, 2 v. in-4°. *Dictionnaire universel des sciences morales, économiques, politiques et diplomatiques, ou bibliothèque de l'homme d'état et du citoyen*, 30 vol. in-4°. *Lettres sur les débats de l'assemblée nationale, relativement à la constitution*; 1789, 3 vol. in-8°, etc.— René-Joseph de *Tournemine*, jésuite, philologue très-savant; né en 1661, mort en 1739. Il travailla long-temps au journal de Trévoux. Il a laissé un grand nombre de dissertations, répandues dans ce journal. Il a donné une *Histoire des Juifs*, et laissé un traité manuscrit contre les rêveries du P. Hardouin, etc.

La ville de Rennes est le siége de la préfecture; des cours d'appel, criminelle et spéciale; des tribunaux de première instance et de commerce : il y a un lycée, un musée des arts, un hôpital militaire, un directeur des contributions directes, un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un conservateur des forêts; des courtiers de commerce, un receveur général, un ingénieur en chef des ponts et chaussées, un octroi municipal, un bureau de garantie pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés. Cette ville est une place de guerre de quatrième classe de la treizième division militaire, et la résidence d'un commandant, d'un adjudant de place, d'un général commandant, d'un commissaire ordonnateur de la 13ᵉ division militaire, qui comprend les départemens d'Ille-et-Vilaine, du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan; un chef de brigade directeur de l'artillerie, un sous-directeur de l'artillerie, un chef de légion, un capitaine de la 4ᵉ légion de la gendarmerie nationale, quatre brigades, trois à cheval, une à pied, et deux capitaines du génie. *Popul.* 35000. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

RENNES-EN-GRENOUILLES, v. (*Orne*), arr. de Domfront, canton de Juvigny-sous-Lucé, à 14 kilom. (3 l. ½) de Domfront, 4 myriam.

(10 l. ¼) d'Alençon. *Popul.* 312. *Bur. de p.* de Domfront.

Rennes-en-Grenouilles, v. (*Mayenne*), arrond. de Mayenne, cant. de Lassay, près la Mayenne, à 24 k. (5 l. ½) de Vilaine, 5 myr. (11 l. ⅓) de Laval. *Pop.* 222. *Bur. de p.* de Lassay.

Renneval, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, canton de Montcornet, à 38 k. (8 l. ½) de Laon. *Popul.* 312. *Bur. de poste* de Rosoy-sur-Serre, départ. de l'Aisne.

Renno, b. (*Liamone*), arrond. de Vico, cant. de Saroingiu, à 4 kil. (1 l.) de Vico, 34 kilomèt. (7 l. ¾) d'Ajaccio. *Pop.* 809.

Reno, forêt (*Orne*), arrond. de Mortague. Elle a 10 k (2 l. ½) de long sur 3 k. (¾ de l.) de large.

Renommière (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, canton de Milly, comm. d'Oney, à 3 kilom. (¾ de l.) de Milly, 25 kilom. (5 l. ¾) d'Étampes. *Pop.* compr. celle d'Oney, 170. *Bureau de poste* de Milly.

Renon, riv. (*Ain*), arrond. de Trévoux, cant. de Chalamont. Sa source près Chalamont, coule au N. E. et va se jeter dans la Vesle, près Vonaus, à 8 k. (2 l.) E. S. E. de Pont-de-Vesle.

Renon (la), riv. *Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Loué. Sa source à 13 k. (3 l.) O. du Mans, coule au sud, et se jette dans la Sarthe, à 20 k. (4 l. ½) S. O. du Mans.

Renongue, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. et cant. de Céret, à 6 k. (1 l. ⅓) de cette ville, 28 kilom. (6 l. ¼) de Perpignan. *Popul.* 67. *Bur. de poste* de Céret.

Renonpré, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. d'Herve, comm. de Charneux, à 4 kil. (1 l.) d'Herve, 22 k. (5 l.) de Liége. *Pop.* compr. celle de Charneux, 2390. *Bur. de poste* d'Herve.

Renonval, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, cant. et comm. de Mèreville, à 6 kilom. (1 l. ½) d'Angerville, 14 kilom. (3 l. ¼) d'Etampes. *Popul.* compr. celle de Mereville, 1400. *Bureau de poste* d'Angerville.

Renonvillier, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, comm. de Sonchamp, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Rambouillet, 28 k. (6 l. ¼) d'Etampes. *Popul.* compr. celle de Sonchamp, 1030. *Bur. de poste* de Rambouillet.

Renote, île (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, à 1 k. (¼ de l.) de la côte, 11 k. (2 l. ¾) de Lannion : elle est très-petite.

Renouard (le), v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Vimoutiers, à 20 k. (4 l. ½) d'Argentan, 5 myr. (12 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 687. *Bur. de poste* de Vimoutiers.

Renoue (grande), v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Coulommiers, cant. de la Ferté-Gaucher, comm. de St.-Martin-des-Champs, à 4 k. (1 l.) de la Ferté-Gaucher, 20 kil. (4 l. ½) de Coulommiers. *Popul.* compr. celle de Saint-Martin-des-Champs et dép., 433. *B. de poste* de la Ferté-Gaucher.

Renoue (petite), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de la Ferté-Gaucher, comm. de St.-Martin-des-Champs, à 4 k. (1 l.) de la Ferté-Gaucher, 20 kil. (4 l. ½) de Coulommiers. *Populat.* compr. celle de Saint-Martin-des-Champs et dép., 433. *Bur. de poste* de la Ferté-Gaucher.

Renouée, village (*Vienne*). *V.* Chaussée-de-Renouée.

Renouilleux, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Tournans, comm. de Châtre, à 6 k. (1 l. ½) de Guignes, 21 kilom. (4 l. ¾) de Melun. *Pop.* compr. celle de Châtre, 311. *Bur. de poste* de Guignes.

Renoulet, v. (*Eure*), arrond. d'Évreux, cant. de Damville, comm. de Roman, à 3 kilom. (¾ de l.) de Damville, 22 kilom. (5 l.) d'Évreux. *Pop.* compr. celle de Roman, 264. *Bureau de poste* de Damville.

Renoussielle, v. (*Gers*), arr. de Lombez, canton et commune de l'Isle-Jourdain, à 2 kilom. (½ l.) de cet endroit, 21 kil. (4 l. ¾) de Lombez. *Pop.* compr. celle de l'Isle-Jourdain, 3689. *Bureau de poste* de l'Isle-Jourdain.

Renouval, v. (*Seine-et Oise*), arrond. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam, comm. de Ronquerolles, à 2 kil. (½ l.) de Chambly, 15 kil. (3 l. ½) de Pontoise. *Pop.* compr. celle de Ronquerolles, 423. *Bur. de poste* de Chambly, départ. de l'Oise.

Rentelsterz, village (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Mayen, à 6 kil. (1 l. ½) O. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) N. de Montréal, 33 kil. (7 l. ½) de Coblentz. *Pop.* 97.

Renthiol (la), riv. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. d'Aubenas. Sa source à 8 k. (2 l.) N. de Vessaux, coule au sud par ouest, et se rend dans le Luol, à 5 k. (1 l. ¼) S. p. O. de sa source.

Rentich, annexe (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. d'Arneval, à 1 k. (¼ de l.) N. de Scheid, dont elle dépend, 6 k. (1 l. ½) d'Arneval, 11 kilom. (2 l. ¾) de Bliescastel, 7 myr. (15 l. ¾) de Trèves. Il y a une forge. *Popul.* compr. celle de Scheid et dépend., 235.

Rentière, v. (*Puy-de-Dôme*). *Voy.* Revtières.

Rentilly, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Meaux, cant. de Lagny, comm. de Collégieu, à 4 k. (1 l.) de Lagny, 20 kilom. (4 l. ½) de Meaux. *Pop.* compr. celle de Collégien, 139. *Bureau de poste* de Lagny.

Renting, v. (*Meurthe*), arrond. et cant. de Sarrebourg, comm. de Bebing, à 4 kilom. (1 l.) O. de Sarrebourg. *Populat.* compr. celle de Bebing, 170. *Bur. de poste* de Sarrebourg.

Renty, b. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, canton de Fauquemberg, près l'Aas, à 22 kil. (5 l.) de Saint-Omer, 6 myr. (13 l. ½) d'Arras. Ce bourg avoit le titre de marquisat, et le premier de la ci-devant province; il avoit été érigé par l'empereur Charles-Quint, en 1533, pour la maison de Melun. Cette commune, qui étoit anciennement une ville, est célèbre par le combat qui s'y donna le 13 août 1554, où les Français mirent en déroute les Espagnols. *Pop.* 503. *Bur. de poste* de Bruges.

Renternheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Bischwiler, à 16 kil. (3 l. ¾) d'Haguenau, 31 k. (7 l.) de Strasbourg. *Pop.* 470. *Bur. de poste* de Strasbourg.

Renung, v. (*Landes*), arrond. de St.-Sever, cant. d'Aire, comm. de Caumet, à 18 k. (4 l.) de Saint-Sever, 20 k. (4 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Populat.* compr. celle de Caumet, 1500. *Bureau de poste* de Grenade-sur-l'Adour.

Renwez, b. (*Ardennes*), arrond. de Mézières, chef-lieu de cant., à 10 kilom. (2 l. ½) N. O. de Mézières et de Charleville, 10 kilom. (2 l. ½) S. E. de Recroy. Il y a des manufactures de bas communs et de serges drapées. Ce bourg a un sous-inspecteur des forêts. *Pop.* 1167. *Bur. de poste* de Mézières.

Réole (la), v. (*Haute-Garonne*), arr. de Grenade, cant. de Cadours, à 22 k. (5 l.) de Grenade, 37 kilom.

(8 l. ½) de Toulouse. *Popul.* 422. *Bureau de poste* de Beaumont-de-Lomagne.

Réole ou Réolle (la), ville (*Gironde*), chef-lieu d'arrond. et de canton, sur la rive droite de la Garonne, à 22 kilom. (5 l.) N. E. de Bazas, 5 myr. (11 l. ½) S. E. de Bordeaux, 58 myr. (131 l.) S. O. de Paris. Long. 17. 25. lat. 44. 35.

Cette ville, qui est fort jolie, a pris son nom d'un monastère de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre, de l'ordre de St.-Benoit, si régulier autrefois, qu'on l'appeloit par excellence la Règle, d'où est venu le nom de la *Réole*. Ce monastère n'étoit plus, à l'époque de sa suppression, qu'un prieuré simple d'un bon revenu. Outre l'église paroissiale, il y avoit une collégiale, des Dominicains, des Cordeliers et des Annonciades. Le parlement de Bordeaux y a été transféré plusieurs fois: il y a tenu ses séances pendant plusieurs années. Sous Louis XIV, les protestans en avoient fait une place importante durant les guerres de religion. On y fait commerce de blé, de vin, d'eau-de-vie, d'épingles et tanneries.

Cette commune a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, un syndic des marins: elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Langon, 5e arrondissement maritime. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 5035. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

Reorte (la), v. (*Charente-Inférieure*). *Voyez* Breuille-la-Réorte.

Réorthe (la), v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Ste.-Hermine, à 24 kilom. (5 l. ½) de la Châtaigneraye et de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 900. *Bur. de poste* de St.-Hermand.

Reotier, v. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. de Guillestre, près la Durance, à 2 kilom. (½ l.) d'Embrun, 41 kil. (9 l. ½) de Gap. *Pop.* 576. *Bur. de p.* de Mont-Lyon.

Repaix, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Blamont, sur le ruisseau d'Igney, à 2 k. (½ l.) de Blamont, 5 myriamèt. (11 l.) de Nancy. *Pop.* 134. *Bur. de poste* de Blamont.

Reparas (la), v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. sud de Crest, à 6 kil. (1 l. ½) de Crest, 32 k. (7 l. ½) de Valence. *Pop.* 77. *Bur. de poste* de Crest.

Reparsac, v. (*Charente*), arr. de Cognac, cant. de Jarnac, près la Sonnoire, à 7 k. (1 l. ¾) de Cognac, 31 kilom. (7 l.) d'Angoulême. *Pop.* 234. *Bur. de poste* de Jarnac.

Repas, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. d'Autun, comm. d'Auxy, à 9 kil. (2 l. ¼) d'Autun, 8 myr. (17 l. ⅔) de Mâcon. *Pop.* compr. celle d'Auxy, 1142. *Bur. de poste* d'Autun.

Repas (le), v. (*Orne*), arrond. d'Argentan, cant. de Putanges, à 25 k. (5 l. ¾) d'Argentan, 5 myr. (11 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 82. *Bur. de p.* d'Argentan.

Repausel, étang (*Gard*), arr. de Nimes, canton d'Aigues-Mortes, près la Méditerranée, à 3 kilom. (¾ de l.) S. O. d'Aigues-Mortes; il a 6 k. (1 l. ½) de long du N. O. au S. E., 1 k. (¼ de l.) de large.

Repe (la), riv. (*Tarn*), arr. de Gaillac, canton de Castelnau-de-Montmirail. Sa source, dans la forêt de la Gresine, à 7 k. (1 l. ¾) N. de Puiceley, coule au S., et se rend dans la Verre, à 8 k. (2 l.) de sa source.

Repel, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Ruremonde, cant. de Brée, à 4 k. (1 l.) O. N. O. de cette ville, 9 k. (2 l. ¼) E. p. N. de Péer, 33 kilom. (7 l. ½) N. p. O. de Maëstricht. *Pop.* 122. *Bur. de p.* de Maeseyck.

Repel, v. (*Vosges*), arrond. et cant. de Mirecourt, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville, 40 k. (9 l.) d'Epinal. *Pop.* 156. *Bur. de poste* de Mirecourt.

Repelen, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. de Meurs, à 4 kil. (1 l.) N. de cet endroit, 7 kilom. (1 l. ¾) S. p. O. de Rhinberg, 8 m. (17 l. ½) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Popul.* 738. *Bur. de poste* de Meurs.

Repentance, hameau (*Var*), arrond. de Draguignan, canton de Fayence, commune de Saillans, à 15 k. (3 l. ½) de Draguignan, 13 k. (3 l.) de Fayence. *Popul.* compr. celle de Saillans, 2513. *Bur. de poste* de Draguignan.

Repentigny, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, canton de Cambremer, à 14 kil. (3 l. ¼) de Pont-l'Evêque, 30 kil. (6 l. ⅔) de Caen. *Pop.* 190. *Bur. de poste* de Bonnebosq.

Répes, h. (*Haute-Saone*), arr., cant. et comm. de Vésoul. On y voit une fontaine minérale qu'on a découverte en 1715. On s'apperçut que les bestiaux de quelques fermiers de Répes traversoient journellement les ruisseaux sans boire, et se rendoient autour du puits où est la source. On fit en conséquence l'examen de l'eau de cette source: elle s'est trouvée limpide, légère, sans goût, sans odeur, et fraiche comme l'eau de fontaine ordinaire; on a observé, en outre, qu'elle purgeoit par les selles et les urines. Elle abonde si considérablement en sel, que de dix livres de cette eau on a tiré par évaporation sept ou huit gros d'un sel grisâtre qui fait sentir un peu d'aridité sur la langue, lorsqu'on en goûte. *Pop.* réunie à celle de Vésoul. *Bur. de poste* de Vésoul.

Repeude (la), riv. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Boulogne. Sa source à 7 kilom. (1 l. ¾) S. E. de Boulogne, coule à l'E. p. N., et se rend dans la Nère, à 8 k. (2 l.) E. p. N. de sa source.

Réplonge, v. (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Bagé-le-Châtel, à 13 kilom. (3 l.) de Pont-de-Vaux, 29 k. (6 l. ½) de Bourg. *Pop.* 1190. *Bur. de poste* de Mâcon, départ. de Saone-et-Loire.

Repos, banc de sable (*Charente-Inférieure*), arr. de Marennes, à la côte, N. E. de l'île d'Oléron, à 18 k. (4 l.) N. O. de cette ville; il a la forme d'un croissant, et 2 k. (½ l.) de long.

Repos (le), v. (*Orne*), arrond. d'Argentan, cant. de Mortrée, à 9 k. (2 l. ¼) d'Argentan, 27 k. (6 l.) d'Alençon. *Pop.* 114. *Bur. de poste* de Mortrée.

Repos (les), v. (*Jura*), arr. de de Lons-le-Saunier, cant. de Bletterans, à 10 k. (2 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 137. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Peposoir (le), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Conches, commune de la Ferrière-sur-Rille, à 11 k. (2 l. ¾) de Conches, 27 k. (6 l.) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de la Ferrière-sur-Rille, 474. *Bur. de poste* de Conches.

Reppe, village (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. de Pointillas, près la Meuse, à 7 k. (1 l. ¾) S. d'Hucorgne, 7 k. (1 l. ¾) O. p. N. d'Huy, 37 k. (8 l. ¼) O. S. O. de Liége. *Pop....* *Bur. de poste* d'Huy.

Reppe, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Fontaine, à 11 k. (2 l. ¾) de Béfort, 5 myr. (12 l.)

de Colmar. *Pop.* 365. *Bur. de poste* de Béfort.

Repperath, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Rhaunen, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 5 myriam. (12 l. ½) E. N. E. de Trèves. *Pop...*

Repy, montagne couverte de sapins (*Vosges*), arr. de St.-Dié, cant. de Raon, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Dié; elle a 5 k. (1 l. ¼) d'étendue.

Requeil, v. (*Sarthe*), arr. de la Flèche, cant. de Pont-Vallain, à 19 k. (4 l. ¼) de la Flèche, 24 kil. (5 l. ½) du Mans. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* de Foulletourte.

Requiecourt, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. d'Écos, à 16 k. (3 l. ⅔) du Grand-Andelys, 40 k. (9 l.) d'Évreux. *Pop.* 77. *Bur. de poste* Tillières.

Requignies, v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge, près la Sambre, à 20 k. (4 l. ½) d'Avesnes, 7 myr. (15 l. ½) de Douay. *Pop.* 112. *Bur. de poste* de Maubeuge.

Requistat, ville (*Aveyron*), arr. de Rhodez, chef-lieu de cant., à 28 k. (6 l. ¼) S. E. de Sauveterre, 36 k. (8 l.) S. de Rhodez, 10 kil. (2 l. ½) E. de Valence. On y trouve des terres alumineuses. *Pop.* 2980. *Bur. de poste* de Rhodez.

Rere (la), riv. (*Cher*), arr. de Sancerre, cant. de la Chapelle-d'Angillon. Sa source à 14 k. (3 l. ⅓) S. d'Aubigny, coule à l'O., et se rend dans la Saudre, à 7 k. (1 l. ⅔) O. p. S. de St.-Genoux, 23 k. (5 l. ⅓) N. O. de Vierzon.

Resay, v. (*Cher*), arr. de St.-Amand, cant. du Châtelet, sur la Sinaise, à 11 k. (2 l. ¾) de Château-Meillant, 5 myriam. (11 l.) de Bourges. *Pop.* 1720. *Bur. de poste* de Lignières.

Resbeke ou Meulenbeck (la), riv. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. d'Hérinnes, à 5 k. (1 l. ¼) E. duquel elle prend sa source, coule au N., puis au N. E., passe près d'un hameau nommé Zume, dont elle prend le nom, et va se rendre dans la Senne, à 4 kil. (1 l.) S. O. de Bruxelles, après 20 k. (4 l. ½) de cours.

Rescheid, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Reifferscheid, à 4 k. (1 l.) S. S. O. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) N. O. de Cranenbourg, 8 myr. (17 l. ½) N. de Trèves. On a découvert aux environs une mine de plomb. *Pop.* 89. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

Reschwoog, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Bischwiler, sur l'ancien canal, à 19 kilom. (4 l. ¼) d'Haguenau, 34 k. (7 l. ¾) de Strasbourg. *Pop.* 521. *Bur. de poste* de Strasbourg.

Rescloze (la), ruiss. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Roujan. Sa source à 3 k. (¾ de l.) N. p. E. de Roujan, coule au S., et se rend dans la Buyelle, à 2 k. (½ l.) de sa source.

Resclozes (la), riv. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Peyrac. Sa source à 5 k. (1 l. ¼) S. O. de Caunes, coule au S. E., et se rend dans l'étang de Marseillette, à 6 k. (1 l. ½) S. E. de sa source.

Rese, montagne (*Sesia*), entre les vallées de Stroma, Sessera et Sesia. On la regarde comme inaccessible à cause de ses escarpemens.

Resegue (le), v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de la Linde, commune de St.-Capraix-de-la-Linde, à 13 k. (3 l.) de Bergerac, 8 k. (2 l.) de la Linde. *Pop.* compr. celle de St.-Capraix, 335. *Bur. de poste* de Bergerac.

Réserve Nationale, forêt (*Ardennes*), arr. et cant. de Rocroy, à 4 k. (1 l.) S. de cette ville; elle a du N. au S. 3511 mèt. (1,800 tois.) et de l'E. à l'O., 4653 mèt. (2,400 t.)

Résie-la-Grande (*Haute-Saone*). *Voyez* Grand-Résie.

Résie-Martin ou Petite-Résie, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Pesme, à 14 kilom. (3 l. ½) de Gray, 5 myr. (12 l. ¼) de Vésoul. *Pop.* 120. *Bur. de poste* de Gray.

Résigny, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Montcornet, à 5 m. (10 l. ⅓) de Laon. *Pop.* 732. *Bur. de poste* Rozoy-sur-Serre.

Reslingle (la), v. (*Gers*), arr. et cant. de Condom, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 40 k. (9 l.) d'Auch. *Pop.* 292. *Bur. de poste* de Condom.

Respailles, v. (*Gers*), arr. et cant. de Mirande, à 7 kil. (1 l. ⅔) de cette ville, 16 k. (3 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 215. *Bur. de p.* de Mirande.

Respassat (le), ruiss. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. de Fanjeaux. Source à 4 k. (1 l.) N. p. E. de Gaja-de-la-Selve, coule au S. p. O., et se rend dans la Vixiége, à 4 k. (1 l.) S. p. O. de sa source.

Respoëde, v. (*Nord*), arr. de Bergues, cant. d'Hondtschoote, à 7 k. (1 l. ¾) de Bergues, 8 myr. (16 l. ¾) de Douay. *Popul.* 1912. *Bur. de poste* de Bergues.

Ressart (le), v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Voiteur, à 2 k. (½ l.) de Poligny, 21 k. (4 l. ⅔) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 124. *Bur. de poste* de Poligny.

Ressault (le), v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Neubourg, comm. de la Salle, à 1 k. (¼ de l.) de Neubourg, 21 kil. (4 l. ¾) de Louviers. *Pop.* compr. celle de la Salle et dépend., 76. *Bur. de poste* de Neubourg.

Ressay, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Binch, à 2 k. (½ l.) N. E. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) S. O. de Rœulx, 18 kil. (4 l.) E. p. S. de Mons. *Pop.* 217. *Bur. de poste* de Binch.

Resse (la), riv. (*Tarn*), arr. de Castres, canton de Brassac-de-Castelnau. Sa source à 4 k. (1 l.) S. de Brassac, coule à l'O. p. N., puis au S. p. O., et va à l'O. N. O. se rendre dans l'Agout, à Castres, à 23 k. (5 l. ⅓) O. de sa source.

Resseghem, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. d'Herzele, à 2 k. (½ l.) E. p. N. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) N. p. O. d'Aspelaer, 23 k. (5 l. ¼) S. S. E. de Gand. *Pop.* 647. *Bur. de poste* d'Alost.

Ressenthalermuhl, moulin (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Merzig, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 13 kil. (3 l.) de Wadern, 37 kil. (8 l. ¼) de Trèves. *Popul.* compr. les dépendances, 123.

Ressents (les), v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, canton de Brézolles, comm. de Bauche, à 8 k. (2 l.) de Verneuil, 31 k. (7 l.) de Dreux. *Pop.* compr. celle de Bauche, 404. *Bur. de poste* de Verneuil, départ. de l'Eure.

Ressincourt, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Verny, à 29 k. (6 l. ½) de Morhange, 21 kilom. (4 l. ¾) de Metz. *Pop.* 30. *Bur. de poste* de Metz.

Resson, v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Réthel. *Pop.* compr. celle de Pargny, 271. *Bureau de poste* de Réthel.

Resson, v. (*Meuse*), arrond. de Bar-sur-Ornain, cant. de Vavincourt, à 5 k. (1 l. ¼) de Bar. *Popul.* 754. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

Resson-le-Long, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne, à 13 k. (3 l.) de Soissons, 40 k. (9 l.) de Laon. *Populat.* 550. *Bur. de poste* de Soissons.

Ressoncourt, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de St.-Mihel, comm. de Rambucourt, à 15 kil. (3 l. ½) de St.-Micel, 14 kilom. (3 l. ¼) de Commercy. *Pop.* compr. celle de Rambucourt, 383. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

Ressons, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Noailles, à 15 k. (5 l. ½) de Chaumont, 14 kilom. (3 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* 94. *Bur. de poste* de Méru.

Ressons-sur-le-Matz, village (*Oise*), arr. de Noyon, ch.-l. de cant., à 19 kilom. (4 l. ¾) O. de Noyon, 5 myr. (11 l.) E. N. E. de Beauvais, 18 k. (4 l.) S. E. de Montdidier. Il y avoit une riche Abbaye de Prémontrés, fondée au deuxième siècle par le seigneur d'Aumont; qui rapportoit à l'abbé 25,000 livres. *Pop.* 840. *Bur. de poste* de Compiegne.

Ressuintes (les), v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Châteauneuf, cant. de la Ferté-Vidame, à 8 k. (2 l.) N. O. de Senonches, 4 myr. (10 l.) N. O. de Chartres. *Pop.* 458. *Bur. de poste* de Brézolles.

Restaigne, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de St.-Hubert, cant. de Wellin, à 5 kil. (1 l. ¼) E. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) O. de Bure, 5 myr. (10 l. ¾) S. S. E. de Namur. *Popul.* 682. *Bur. de poste* de Marche.

Restigné, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. de Bourgueil, près la Doit, à 14 kil. (3 l. ½) de Langeais, 37 k. (8 l. ¼) de Tours. *Pop.* 1749. *Bur. de p.* de Bourgueil.

Restinclières, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Castres, à 18 k. (4 l.) N. E. de Montpellier, 9 k. (2 l. ¼) N. O. de Lunel, 7 k. (1 l. ¾) S. O. de Sommières. *Pop.* 146. *Bur. de poste* de Lunel.

Restoue, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de Tardets, à 8 kil. (2 l.) de Mauléon, 5 myr, (11 l. ½) de Pau. *Pop.* 128. *Bur. de poste* de Mauléon.

Retal, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Tournans, comm. de Liverdis, à 5 k. (1 l. ¼) de Tournans, 18 k. (4 l.) de Melun. *Pop.* compr. celle de Liverdis, 390. *Bur. de poste* de Tournans.

Retaux, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, cant. de Gémozac, à 9 k. (2 l. ¼) de Saintes. Dans ce village, on tire des pierres d'un grain fin, blanches et nettes, et propres à toutes sortes d'ouvrages. *Pop.* 1132. *Bur. de p.* de Saintes.

Réterre, v. (*Creuse*), arrond. d'Aubusson, cant. d'Evaux, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 5 myriam. (10 l. ⅔) de Guéret. Il y a une mine d'antimoine non exploitée. *Popul.* 1196. *Bureau de poste* de Chambon.

Retgeons, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Roquefort, comm. de Lugaut, à 28 kil. (6 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de Lugaut et dépend., 1663. *Bureau de poste* de Roquefort.

Rethel, ville (*Ardennes*), chef-lieu d'arrond. et de canton, sur l'Aisne, à 7 myriam. (15 l.) N. de Châlons, 4 myr. (10 l. ½) S. O. de Sedan, 38 k. (8 l. ½) S. O. de Mézières, 19 myr. (42 l.) N. E. de Paris. Long. 22. 5. lat. 49. 35. Elle étoit la capitale d'un pays appelé le *Réthelois*. Henri III l'érigea en duché-pairie en faveur des ducs de Nevers, dont les descendans la revendirent au cardinal Mazarin. Cette ville a été souvent prise et reprise. La fameuse victoire de 1650, remportée par le maréchal Duplessis-Praslin, l'arracha au Espagnols, qui la reprirent en 1653, et Turenne, la même année, aidé du maréchal La Ferté, la leur enleva après quatre jours d'attaque. Réthel étoit le siége duché-pairie, d'un bailliage, d'un grenier à sel, et le chef-lieu d'une élection; outre l'église paroissiale, on y voyoit un couvent de religieuses de la Congrégation, un couvent de Minimes et un de Capucins. Il y a des manufactures d'étoffes en laine pour doublure et espagnolette. Il s'y fait un commerce considérable de blé, cordes, toiles grosses, serges de différens genres, casimir, draps en façon de Reims, étamines, burats, huile. Il y a une usine pour le savon noir. On y trouve sept tanneries; et dans les environs des carrières et des mines de fer. Les habitans commercent beaucoup dans les forges.

Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, un receveur particulier, une brigade de la gendarmerie à cheval, et un commissaire à ambulance pour la fabrication de la potasse. *Popul.* 5000. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Rethelois (le). C'étoit un pays de la Champagne, qui formoit la partie du nord de ce ci-devant gouvernement général: il fait actuellement partie du département des Ardennes; il étoit borné au nord par le pays de Liége et le Luxembourg; au levant par le pays d'Argonne, dont le Clermontois fait partie; au midi par le Rémois, et au couchant par la Tierrache. Il pouvoit avoir 11 myr. (25 l.) dans sa plus grande longueur, du nord au midi, et 9 m. (20 l.) dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Il renfermoit une petite contrée entre le midi et le couchant, qui confine au Laonois; c'étoit le petit pays de Porcien, dont Château-Porcien étoit le principal lieu. On doit aussi regarder comme du Réthelois la ci-devant principauté de Sédan, quoique son gouvernement fût indépendant du gouvernement général de la Champagne, et le duché de Bouillon, entièrement enclavé dans le ci-dev. Luxembourg. Plus de la moitié du pays et forêt d'Argonne est confondue avec cette contrée de la ci-devant Champagne, c'est-à-dire le territoire de Villefranche, de Grand-Pré et de Montfaucon. Les principales rivières du Réthelois sont l'Aisne, qui le séparoit du Rémois; la Meuse, qui l'arrose au levant: les moins considérables sont la Sarmonne, l'Aube, le Ton, la Serre, la rivière d'Hurtaut ou de Marauvé, celle de Vaux et de Bar. Sa capitale étoit Réthel; ses autres villes étoient Rocroy, Mézières, Charleville, Grand-Pré, Montfaucon, Doncheri, Château-Porcien, Sédan, Mouzon, Bouillon et Château-Renaud. On y comptoit environ autant de bourgs. Ce pays a peu de forêts: depuis celle de Mazarin, il y en a quelques petites qui se continuent jusqu'aux bois de la ci-devant Tierrache. Quoique les bois n'y soient pas abondans, il renferme quantité de forges: on y trouve beaucoup d'ardoises et de charbon de terre. Les pâturages sont bons dans certains cantons; d'autres ne produisent guere que du seigle, et quelques-uns sont abondans en tout. *Voyez*, pour les productions, l'industrie, le commerce, et tout ce qui concerne ce pays, le département des Ardennes.

Retheuil, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets, à 23 k. (5 l. ¼) de Soissons, 5 myr. (11 l. ½) de Laon. *Pop.* 253. *Bur. de poste* de Villers-Cotterets.

Rethondès, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. d'Attichy, à 7 k.

(1 l. ¾) E. de Compiegne, 6 myr. (14 l.) E. de Beauvais, 13 k. (3 l.) N. N. E. de Crespy. *Pop.* 451. *Bur. de poste* de Compiegne.

Rethy, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Turnhout, cant. d'Arendonck, à 9 k. (2 l. ¼) S. E. de Oudt-Turnhout, 11 k. (2 l. ¾) S. E. de Turnhout, à 5 myr. (10 l. ¾) d'Anvers. *Popul.* 1700. *Bur. de poste* de Turnhout.

Retiers, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Vitré, ch.-l. de cant., à 11 k. (2 l. ¾) O. de la Guerche, 31 k. (7 l.) S. E. de Rennes, 24 k. (5 l. ½) E. N. E. de Bain. *Pop.* 3047. *Bur. de poste* de la Guerche.

Rétine, v. (*Ourthe*). *Voyez* Fétinne.

Retjon (le), rivière (*Landes*), arr. et cant. de Tartas. Sa source à 18 k. (4 l.) N. O. de Tartas, coule à l'est-sud-est, puis au sud, et se rend dans le Midou, au sud-ouest de Tartas, à 19 k. (4 l. ½) S. E. de sa source.

Retoncourt, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy, cant. d'Audincourt, à 5 kilom. (1 l. ¼) N. O. de cet endroit, 4 kilom. (1 l.) N. de Montbéliard, 24 k. (5 l. ½) O. p. N. de Porentruy. *Pop.* 426. *Bur. de p.* de Montbéliard.

Retonfay, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Pange, à 8 kilom. (2 l.) de Metz. *Pop.* compr. celle de Vaudreville, 393. *Bur. de poste* de Metz.

Retonval, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Blangy, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Neufchâtel, 6 myr. (12 l. ¾) de Rouen. Il y a une verrerie. *Pop.* 275. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

Retonvillers-le-Four, village (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. de Roye, à 6 kilom. (1 l. ½) de cet endroit, 4 myr. (10 l.) E. S. E. d'Amiens, 23 k. (5 l. ¼) N. E. de Montdidier. *Popul.* compr. celle de Thilloy, 485. *B. de poste* de Nesle.

Retorbido, v. (*Marengo*), arr. de Voguère, sur la gauche d'un ruisseau, près de sa jonction avec la Staffora, à 6 kilom. (1 l. ½) S. de Voguère. *Pop.* 717. *Bur. de poste* de Voguère.

Retord, v. (*Ain*), arrond. de Nantua, canton de Chatillon-de-Michaille, comm. d'Ochiat, à 9 k. (2 l. ¼) de Chatillon-de-Michaille, 10 kilom. (2 l. ½) de Nantua. *Pop.* compr. celle d'Ochiat, 272. *Bur. de poste* de Chatillon-de-Michaille.

Retournac, v. (*Haute-Loire*), arrond. et cant. d'Yssengeaux, près la Loire, à 14 k. (3 l. ½) de Monistrol, 21 kil. (4 l. ¾) du Puy. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 4019. *Bur. de poste* d'Yssengeaux.

Retourne (la), riv. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. de Machault. Sa source à la fontaine de Taille-Retourne, coule à l'ouest, arrose plusieurs villages, et va se jeter dans l'Aisne, à 6 kil. (1 l. ½) de Neufchâtel, départ. de l'Aisne.

Retourneloup, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de la Ferté-sous-Jouarre, comm. de Chamigny, à 4 k. (1 l.) de la Ferté-sous-Jouarre, 21 kil. (4 l. ¾) de Meaux. *Popul.* compr. celle de Chamigny, 941. *B. de poste* de la Ferté-sous-Jouarre.

Retoville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Saint-Pierre-Eglise, près l'Océan, à 20 kilom. (4 l. ½) de Cherbourg, 7 myriam. (16 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 300. *Bur. de p.* de Valognes.

Rétoy, v. (*Creuse*), arrond. de Bourganeuf, canton de Benevent, comm. d'Aulou, à 18 kil. (4 l.) de Bourganeuf, 5 k. (1 l. ¼) de Benevent. *Pop.* compr. celle d'Aulon, 477. *Bur. de p.* de Bourganeuf.

Retrait féodal. Sous la monarchie, la coutume donnoit au seigneur le droit de retirer et retenir les fiefs vendus par ses vassaux, en remboursant aux acheteurs le prix de l'acquisition. Ce droit avoit lieu dans tout le royaume, excepté dans la coutume de la Salle, bailliage et châtellenie de Lille en Flandre. Le seigneur pouvait le céder à qui bon lui sembloit. Il étoit recevable à l'exercer pendant trente ans, si le contrat ne lui avoit pas été notifié. A compter du jour de l'exhibition il avoit quarante jours, trois mois, un an et un jour, suivant les coutumes.

Retrait lignager. Sous la monarchie, droit accordé aux parens de ceux qui avoient vendu quelque héritage propre. Il n'étoit point cessible. Les enfans même du vendeur en jouissoient, quoiqu'il fût encore vivant. Suivant le droit commun, les propres seuls étoient sujets au retrait. En Normandie, il s'étendoit aux acquêts. On avoit un an et un jour pour l'exercer. En cas de concurrence, le *lignager* l'emportoit sur le *féodal*. Il n'avoit pas lieu dans le Forez, le Lyonnois, la plus grande partie des parlemens de Toulouse, du Dauphiné, de Bordeaux et de Dijon.

Retreville, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de Méreville, comm. de Monnerville, à 3 kilom. (¾ de l.) d'Angerville, 14 kilom. (3 l. ¼) d'Etampes. *Popul.* compr. celle de Monnerville, 370. *Bur. de poste* d'Angerville.

Rets, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. sud de Saumur, commune de Montsoreau, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Saumur. *Popul.* compr. celle de Montsoreau, 778. *Bur. de poste* de Saumur.

Rettel, v. (*Moselle*), arrond. de Thionville, canton de Launstroff, près la Moselle, à 14 kil. (3 l. ½) de Thionville, 38 kil. (8 l. ½) de Metz. *Pop.* compr. celle de Kœnigsberg, 498. *Bureau de poste* de Thionville.

Retterath, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Bonn, canton de Virneborg. *Popul.* 195. *Bureau de poste* d'Andernach.

Rettigny, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. d'Houffalise, à 8 kil. (2 l.) N. E. de cet endroit, 23 k. (5 l. ¼) N. p. E. de Bastogne, 5 myriam. (11 l. ½) N. E. de Neufchâteau. *Pop.* 160. *Bureau de poste* de Bastogne.

Rety, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, canton de Marquise, à 13 kilom. (3 l.) de Boulogne, 9 myr. (20 l. ½) d'Arras. Vers l'année 1750, on a établi une verrerie dans ce village : on n'y fait que des bouteilles de gros verre. C'est à MM. Soudrovins et de Longlois que l'on est redevable de cet établissement. On trouve dans le territoire de cette commune une mine de charbon de terre. MM. de Tagny ont obtenu la permission de l'exploiter. Ce charbon est très-bon pour les briqueteries, les fours à chaux, et l'usage des maréchaux. On y trouve aussi des carrières de pierre de *stinkal* dure et de plusieurs couleurs : elle est d'un très-bon usage, et propre pour les revêtemens des places et ornemens d'architecture. *Pop.* 1002. *Bur. de poste* d'Aire.

Retz, ci-dev. pays ou duché. C'étoit un pays qui faisoit partie du ci-devant diocèse de Nantes, situé au midi de la Loire. Il pouvoit avoir 7 myr. (15 l.) du levant au couchant, et 40 kilom. (9 l.) du midi

eu nord. Ce pays est arrosé par la Sèvre dans la partie du levant : il n'y a que quelques ruisseaux dans la partie du couchant. Au centre est un grand lac que l'on nomme le *lac de Grandlieu*. Ces principaux lieux sont, *Pornic*, *Paimbœuf*, *Machecoul*. Cette contrée dépendoit anciennement de l'Aquitaine ; mais ayant été conquise par Hérispoé *ou* Hérispée, elle fut d'abord unie au Poitou, et faisoit partie du diocèse de Poitiers. On l'en a démembrée depuis pour l'unir au diocèse de Nantes. Ce pays a eu ses seigneurs ou barons particuliers ; il a passé de l'ancienne maison de Chabot, en celle de Laval et de Chauvigni, puis a été possédé par la maison de Gondy, en qualité de comté. Il fut érigé en duché-pairie en 1532, en faveur de la même maison ; et, en 1634, il a passé dans la maison de Villeroy. Ce pays a pris son nom d'une ancienne bourgade nommée Ratiaste ; mais ce lieu est détruit depuis long-temps, et Machecga lui a succédé. On fait beaucoup de sel dans la baie de Bourgneuf, qui étoit composée de neuf paroisses, dont les marais salans produisent environ douze mille charges de sel. Ce petit pays fait aujourd'hui partie du département de la Loire-Inférieure.

Retz, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Blanckenheim, à 4 kilom. (1 l.) E. de cette ville, 11 kilom. (2 l. ¾) N. de Kerpen, 8 myr. (17 l. ¾) N. de Trèves. *Pop.* 158. *Bur. de poste* de Trèves.

Retz, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de St.-Germain-en-Laye, comm. d'Egremont, à 5 k. (1 l. ¼) de Poissy, 13 kilom. (3 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle d'Egremont, 158. *Bur. de poste* de Poissy.

Retzchweiller, v. (*Bas-Rhin*), arrond. de Weissembourg, cant. de Soultz-sous-Forêts, à 11 kilomèt. (2 l. ⅔) de Weissembourg, 41 kil. (9 l. ⅓) de Strasbourg. *Pop.* 943. *Bur. de poste* de Weissembourg.

Retziviller, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Dannemarie, à 16 k. (3 l. ¾) de Béfort, 5 myr. (12 l.) de Colmar. *Pop.* 245. *Bur. de poste* de Béfort.

Reucourt (bas), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. de Pontoise, comm. de Menucourt, à 4 kilom. (1 l.) de Meulan, 10 k. (2 l. ½) de Pontoise. *Pop.* compr. celle de Menucourt et dépend., 320. *Bur. de poste* de Meulan.

Reucourt (haut), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. de Pontoise, comm. de Menucourt, à 4 k. (1 l.) de Meulan, 10 k. (2 l. ½) de Pontoise. *Pop.* compr. celle de Menucourt et dépend., 320. *Bureau de poste* de Meulan.

Reugney, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, cant. d'Amancey, à 9 kil. (2 l. ⅓) d'Ornans, 27 kilom. (6 l.) de Besançon. *Popul.* compr. celle de Granges-Maillot, 350. *Bur. de poste* d'Ornans.

Reugny, v. (*Allier*), arrond. de Mont-Luçon, cant. d'Hérisson, près le Cher, à 13 kil. (3 l.) de Mont-Luçon, 5 myriam. (12 l. ½) de Moulins. *Pop.* 272. *Bureau de poste* d'Hérisson.

Reugny, v. (*Indre-et-Loire*), arrond. de Tours, cant. de Vouvray, près la Brenne, à 11 kil. (2 l. ⅔) de Château-Regnault, 18 k. (4 l.) de Tours. *Pop.* 1134. *Bureau de poste* de Château-Regnault.

Reugny, v. (*Nièvre*), arrond. de Nevers, cant. de St.-Benin-d'Azy, à 16 k. (3 l. ¾) de Décize, 28 k. (6 l. ⅓) de Nevers. *Pop.* 117. *Bur. de poste* de Décize.

Reuil, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, canton de Brézolles, à 25 kil. (5 l. ⅔) de Châteauneuf, 5 myr. (11 l.) de Chartres. *Pop.* 284. *Bureau de poste* de Brézolles.

Reuil, v. (*Marne*), arrond. de Reims, cant. de Chatillon, sur la Marne, à 11 k. (2 l. ¾) d'Epernay, 43 k. (9 l. ¾) de Châlons. *Pop.* 313. *Bureau de poste* de Dormans.

Reuil, v. (*Oise*), arrondiss. de Clermont, cant. de Froissy, sur la Bresche, à 13 kil. (3 l.) de Breteuil, 14 kilom. (3 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de la Neuville et Mauregard, 604. *Bur. de p.* de Beauvais.

Reuil, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de la Ferté-sous-Jouarre, près la Marne, à 19 k. (4 l. ⅓) de Meaux, 6 myr. (13 l. ⅓) de Melun. *Pop.* 407. *Bur. de p.* de la Ferté-sous-Jouarre.

Reuilly, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Condé, sur la Marne, à 11 k. (2 l. ⅔) de Château-Thierry, 5 myr. (12 l. ⅔) de Laon. *Pop.* compr. celle de Sauvigny, 289. *Bur. de poste* de Dormans, départ. de la Marne.

Reuilly, v. (*Eure*), arr. et cant. nord d'Evreux, à 9 kil. (2 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 330. *Bur. de poste* d'Evreux.

Reuilly, ville (*Indre*), arrond. et canton nord-est d'Issoudun, sur l'Arnon, à 15 k. (3 l. ½) N. d'Issoudun, 27 k. (6 l.) O. de Bourges, 40 k. (9 l. ⅓) N. E. de Châteauroux.

Il y avoit un prieuré, et l'hopital ou hôtel-dieu étoit desservi par les filles de la congrégation de la Croix. Les pâturages y sont excellens, et les laines très-bonnes. Le principal commerce de cette petite ville consiste en vins blancs, qui, pour la plupart, se consomment par les habitans du lieu. *Pop.* 1712. *Bur. de p.* d'Issoudun.

Reuilly-le-Bas, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Coulommiers, commune de Guérard, à 3 k. (¾ de l.) O. de Farmoutier, 8 k. (2 l.) de Coulommiers. *Pop.* compr. celle de Guérard et dépend., 1653. *Bur. de poste* de Farmoutier.

Reuilly-le-Haut, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Coulommiers, commune de Guérard, à 4 k. (1 l.) de Farmoutier, 8 k. (2 l.) de Coulommiers. *Pop.* compr. celle de Guérard et dépend., 1653. *Bur. de poste* de Farmoutier.

Reuland, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, canton de Mersch, commune d'Heffigen, sur la Linsterbach, à 9 kilom. (2 l. ¼) E. de Mersch, 11 k. (2 l. ¾) N. p. O. de Mensdorff, 19 k. (4 l. ¼) N. p. E. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle d'Heffigen, 258. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Reuland, bourg (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de St.-Vith, à 9 kil. (2 l. ¼) S. de cet endroit, 19 k. (4 l. ¼) E. S. E. de Viel-Salm, 6 myr. (14 l. ½) S. E. de Liége. On y trouve du poudingue d'un grain très-fin, du quartz blanc et rose. *Pop.* 2217. *Bur. de poste* de Spa.

Reuland, v. (*Sarre*), arr. et cant. de Prumm, à 9 k. (2 l. ¼) S. p. E. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) S. p. O. de Schœnecken, 42 k. (9 l. ½) N. p. O. de Trèves. *Pop.* 62. *Bur. de poste* de Trèves.

Reule (la), v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbe, cant. de Maubourguet, près le Lechez, à 7 k. (1 l. ⅔) de Vic-Bigorre, 23 kil. (5 l. ⅓) de Tarbe. *Popul.* compr. celle de Parrabère, 608. *Bureau de poste* de Pau.

Reuler, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Clervaux, commune de Mulhausen, à 1 k. (¼ de l.) N. E. de Clervaux, 18 k. (4 l.) N. O. de Vianden, 5 myr. (11 l. ¾) N. p. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle

celle de Mulhausen et dépend., 611. *Bur. de poste* de Bastogne.

Reulle, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Gevrey, à 18 kilom. (4 l.) de Dijon, 6 k. (1 l. ½) de Gevrey. *Pop.*... *Bur. de poste* de Nuits.

Reulle (la), v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. d'Arzac, à 24 k. (5 l. ½) d'Orthez, 22 k. (5 l.) de Pau. *Pop.* 287. *Bur. de poste* de Pau.

Reumont, v. (*Nord*), arr. de Cambrai, cant. de Cateau-Cambresis, à 20 k. (4 l. ½) de Cambrai, 42 k. (9 l. ½) de Douay. *Pop.* 530. *Bur. de poste* de Cateau-Cambresis.

Reuschenberg, v. (*Roër*), arr. de Cologne, canton de Bergheim, comm. d'Esch, à 28 k. (6 l. ¼) de Cologne, 7 k. (1 l. ¾) de Bergheim. *Pop.* compr. celle d'Esch, 301. *Bur. de poste* de Cologne.

Reuterhof, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Winweiler, comm. de Schweisweiler, à 4 k. (1 l.) de Winweiler, 5 k. (1 l. ¼) de Rokenhausen, 5 m. (12 l. ½) de Mayence. *Pop.*...

Reuth, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Lyssendorf, à 8 k. (2 l.) O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) S. p. O. de Stadt-Kyll, 7 myriam. (15 l.) N. de Trèves. *Popul.* 511. *Bur. de poste* de Trèves.

Reutières, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. d'Ardes, sur la Couze, à 19 k. (4 l. ¼) d'Issoire, 41 k. (9 l. ¼) de Clermont. *Popul.* réunie à celle de Fromentel, 550. *Bur. de poste* d'Ardes.

Reuttenbourg, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Marmoutier, à 31 k. (7 l.) d'Haguenau, 27 k. (6 l.) de Strasbourg. *Pop.* 460. *Bur. de poste* de Saverne.

Reuville, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Doudeville, à 16 k. (3 l. ¾) de Cany, 38 kil. (8 l. ½) de Rouen. *Pop.* 455. *Bur. de p.* de Doudeville.

Reuvre, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Sézanne, près les marais de St.-Gond, à 9 k. (2 l. ¼) de Sézanne, 4 myr. (10 l.) de Châlons. *Pop.* 160. *Bureau de poste* de Sézanne.

Reux, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Montcornet, commune de Vincy, sur la Serre, à 36 k. (8 l.) de Laon. *Popul.* compr. celle de Vincy et de Magny, 320. *Bur. de poste* de Montcornet.

Reux, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Pont-l'Evêque, à 3 kilom. (¾ de l.) de cette ville, 38 kilom. (8 l. ¾) de Caen. Il y a des eaux thermales qui bouillonnent également en été et en hiver, même pendant les froids les plus excessifs. Ces eaux, qui exhalent des vapeurs sulfureuses, ont de la réputation dans le pays et dans les environs; les médecins les ordonnent avec succès dans plusieurs maladies. *Pop.* 425. *Bur. de poste* de Pont-l'Evêque.

Revantin, v. (*Isère*), arr. et cant. sud de Vienne, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 8 myriam. (17 l. ¼) de Grenoble. On y a trouvé des mines de houille non exploitées. *Pop.* 532. *Bur. de poste* de Vienne.

Réveillon (le), ruiss. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Chalabre. Sa source à 4 kil. (1 l.) S. E. de Ste.-Colombe, coule au N., et se rend dans le Lers, à 3 k. (¾ de l.) de sa source.

Réveillon, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de St.-Pierre-sur-Dives, à 27 kil. (6 l.) de Lisieux, 37 k. (8 l. ¼) de Caen. *Popul.* 163. *Bur. de poste* de Croissanville.

Réveillon (le), riv. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Cunèges. Sa source à 3 k. (¾ de l.) S. de Ribagnac, coule au S. O., et se rend dans la Dropt, à 2 k. (½ l.) E. p. N. d'Eymet.

Réveillon, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. de Dreux, commune de Chérisy, à 3 kilom. (¾ de l.) de Dreux. *Population* compr. celle de Chérisy, 1022. *Bureau de poste* de Dreux.

Réveillon, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de la Ferté, à 15 k. (3 l. ¾) N. O. de Senonches, 5 myr. (11 l. ½) N. O. de Chartres. *Popul.* 162. *Bur. de poste* de Brézelles.

Reveillon, ruiss. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Morée. Sa source à 4 k. (1 l.) S. S. O. de Fréteval, coule au S., ensuite à l'O., et se jette dans le Loire à 4 kilom. (1 l.) N. p. E. de Vendôme.

Reveillon, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. d'Esternay, à 20 k. (4 l. ½) de Sézanne, 7 myr. (16 l.) de Châlons. *Popul.* 125. *Bur. de p.* de la Ferté-Gaucher, départem. de Seine-et-Marne.

Réveillon (le), riv. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Chaumont. Sa source à 4 k. (1 l.) S. de Chaumont, coule au N. O., et se rend dans l'Epte, à 7 k. (1 l. ¾) de Chaumont.

Réveillon, v. (*Orne*), arr. et cant. de Mortagne, près l'Huine, à 4 k. (1 l.) de Mortagne, 34 kilom. (7 l. ¾) d'Alençon. *Pop.* 857. *Bur. de poste* de Mortagne.

Réveillon, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de la Ferté-Gaucher, commune de St.-Siméon, à 7 kilom. (1 l. ¾) de la Ferté-Gaucher, 8 k. (2 l.) de Coulommiers. *Pop.* compr. celle de St.-Siméon, 537. *Bur. de poste* de la Ferté-Gaucher.

Réveillon (le), riv. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Tournans. Sa source près Ozouer-la-Ferrière, à 8 kilom. (2 l.) O. de Tournans, coule au S. O., puis à l'O., et se rend dans l'Hyères, à 1 k. (¼ de l.) N. de Brunoy.

Revel, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Barcelonette, cant. de Lauzet, près l'Hubaye, à 10 k. (2 l. ½) de Barcelonette, 41 k. (9 l. ½) de Digne. *Pop.* 1039. *Bur. de poste* de Barcelonette.

Revel, ville (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, ch.-l. de cant, 15 k. (3 l. ½) N. E. de St.-Papoul, 5 myr. (11 l.) E. S. E. de Toulouse, 72 myr. (163 l.) S. p. O. de Paris. Long. 19. 41. lat. 43. 30. Cette ville qui n'étoit autrefois qu'un bourg appelé *Rebel* ou *Bastide de Tavaur*, est située sur une hauteur, près du bassin de St.-Féréol, qui fournit de l'eau au canal du Midi. La plaine sur laquelle cette ville domine est un des plus beaux et des plus fertiles cantons du ci-devant Languedoc. Revel fut occupée et fortifiée par les Huguenots dans le seizième siècle : les fortifications furent rasées en 1629. Il y a, dans cette ville, cinq manufactures, une de toile en fil, une de toile en coton, une de bas et bonnets, une teinturerie, et une où l'on prépare les cuirs. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3743. *Bur. de poste.*

Revel, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Domène, à 10 kil. (2 l. ½) de Grenoble. *Popul.* 980. *Bur. de poste* de Grenoble.

Revel, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, cant. de Beaurepaire, près le Dolon, à 20 k. (4 l. ½) de Beaurepaire, 6 myr. (13 l. ¼) de Grenoble. Il y a une tannerie. *Pop.* 1006. *Bur. de poste* de Beaurepaire.

Revel, v. (*Lot*), arr. de Mon-

tauban, cant. de Négrepelisse, commune de Vaissac, à 19 k. (4 l. ¼) de Montauban, 5 myr. (10 l. ⅔) de Cahors. *Popul.* compr. celle de Vaissac, 1386. *Bureau de poste* de Montauban.

Revel (le), ruiss. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. de Cuq. Sa source à 11 k. (2 l. ⅗) N. de Cuq, coule au N. N. O., et se rend dans l'Agout, à 6 k. (1 l. ½) de sa source.

Revelles, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Moliens, à 13 k. (3 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle d'Hengueville et Gournay, 797. *Bur. de poste* de Picquigny.

Revello, ville (*Pô*), arrond. de Pignerol. Cette petite ville, avec un château, est sur la pente d'une colline, près le Pô, à 29 kilom. (6 l. ½) S. E. de Pignerol, 6 kil. (1 l. ½) O. de Saluces. *Pop.* 5001.

Revemont, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longuyon, comm. de Viviers, sur la Chiers, à 9 kil. (2 l. ⅓) de Longwy, 5 myriamèt. (12 l. ⅓) de Metz. *Pop.* compr. celle de Viviers, 604. *Bur. de poste* de Longuyon.

Revenne, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. de Ressons, commune de Braine, à 7 kil. (1 l. ¾) de Compiegne, 7 kil. (1 l. ¾) de Ressons. *P.* compr. celle de Braine, 84. *Bur. de poste* de Compiegne.

Revens, v. (*Gard*), arrond. du Vigan, cant. de Trèves, sur la Dourbie, à 28 kil. (6 l. ¼) du Vigan, 9 myr. (20 l. ⅓) de Nîmes. Il y a des mines de houille non exploitées. *Popul.* 195. *Bur. de poste* de Meyrueis, départ. de la Lozère.

Rever (la), riv. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Diest. Elle prend sa source dans le bois de la Fontaine, à 3 k. (¾ de l.) de Montaigu, coule au N. E., reçoit la Moerenbeeck, et va se rendre dans la Velpe, à l'E. de Diest, après 7 k. (1 l. ¾) de cours.

Revercourt, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Brézolles, près la Meuvette, à 21 k. (4 l. ⅔) de Dreux, 43 k. (9 l. ⅔) de Chartres. *Popul.* 132. *Bureau de poste* de Tillières.

Reverdic (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, comm. de Clairefontaine, à 6 kilom. (1 l. ½) de Rambouillet, 29 k. (6 l. ½) d'Etampes. *Populat.* compr. celle de Clairefontaine, 470. *Bureau de poste* de Rambouillet.

Revers, fort, *ou* le Cornichon (*Nord*), arr. et cant. de Dunkerque, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville. Ce fort, de forme triangulaire, avoit un front de fortifications du côté de la mer; il étoit vis-à-vis le petit fort ou batterie nommé Château-Gaillard.

Reverseau, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Voves, comm. de Rouvray, à 20 k. (4 l. ½) de Chartres, 22 k. (5 l.) de Voves. *Pop.* compr. celle de Rouvray, 284. *Bur. de poste* de Chartres.

Reves, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Seneffe, à 7 k. (1 l. ¾) N. de Gosselies, 11 kilom. (2 l. ¾) N. O. de Fleurus, 38 kil. (8 l. ½) E. N. E. de Mons. *Popul.* 732. *Bur. de poste* de Charleroy.

Revers, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Pujet-de-Théniers, cant. de Gillette, à 19 k. (4 l. ¼) de Pujet, 21 k. (4 l. ⅔) de Nice. *Pop.* compr. celle de Tourrettes, 316. *Bur. de poste* de Nice.

Revest (le), v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Fréjus, commune de Roquebrune, à 13 kilom. (3 l.) de Fréjus, 6 myr. (13 l. ½) de Toulon. On trouve des agates blanches dans le territoire de ce village. *Popul.* 192. *Bur. de poste* de Fréjus.

Revest (vieux), v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Fréjus, comm. de Roquebrune, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Fréjus, 20 kil. (4 l. ½) de Draguignau. *Pop.* compr. celle de Roquebrune et dépend., 1747. *Bur. de poste* de Fréjus.

Revest, pyramide et montagne (*Var*), arr. et cant. de Toulon, à 8 k. (2 l.) N. p. E. de cette ville; ils ont de l'E. à l'O. 3 k. (⅔ de l.) de long.

Revest (le), v. (*Var*), arr. et cant. de Toulon, à 5 k. (1 l. ⅓) de cette ville. *Popul.* 657. *Bur. de poste* de Toulon.

Revest-des-Brousses (le), v. (*Basses-Alpes*), arr. de Forcalquier, cant. de Banon, près la Largue, à 8 k. (2 l.) de Forcalquier, 5 myr. (10 l. ⅔) de Digne. Près de ce village, les soufres sur la pyrite se tirent de terre. *Pop.* 557. *Bureau de poste* de Forcalquier.

Revest-du-Bion, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Forcalquier, cant. de Banon, à 23 k. (5 l. ¼) de Forcalquier, 5 myr. (12 l. ½) de Digne. *Populat.* 671. *Bureau de poste* de Forcalquier.

Revest-en-Fanga, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Forcalquier, cant. de St.-Etienne-les-Orgues, à 8 k. (2 l.) de Forcalquier, 33 k. (7 l. ½) de Digne. *Pop.* 157. *Bur. de poste* de Forcalquier.

Revesty, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, cant. de Conflans, comm. de Venthon, à 1 k. (¼ de l.) de Conflans, 21 kilom. (4 l. ¾) de Moutiers. *Pop.* compr. celle de Venthon, 218. *Bureau de poste* de Conflans.

Revetison (la), v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de Beauvoir, à 14 k. (3 l. ⅓) de Niort. *Pop.* 237. *Bur. de poste* de Niort.

Reviers, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Creuilly, sur la Mue, à 15 k. (3 l. ½) de Caen. *Pop.* 686. *Bur. de poste* de Caen.

Revigliasco, v. (*Pô*), arr. de Turin, cant. de Moncalieri, sur le revers d'une colline, à 6 k (1 l. ½) S. E. de Turin, près d'un ruisseau. *Pop.* 603. *Bur. de poste* de Turin.

Revigliasco, v. (*Tanaro*), arr. d'Asti, canton de Tigliole, sur une colline entre le Tanaro et le Borbo, à 8 k. (2 l.) S. O. d'Asti. *Pop.* 832. *Bur. de poste* d'Asti.

Revignac, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, canton et comm. de Montguyon, à 10 kilom. (2 l. ½) de Montlieu, 34 kilom. (7 l. ¾) de Jonzac. *Popul.* compr. celle de Montguyon, 1450. *Bur. de poste* de Montlieu.

Révigny, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliége, près la source de la Vaille, à 5 k. (1 l. ¼) de Lons-le-Saunier. Il y a quatre forges, un gros marteau, deux marteaux moyens à fabriquer toute sorte d'ouvrages. Au-dessus de ce village, on voit plusieurs grottes qui ne sont importantes que par une prévention commune: elles passent pour avoir 13 k. (3 l.) de long, tandis qu'elles ont à peine 97 mètres (300 p.); mais elles offrent aux chimistes des raretés: c'est une terre salpêtrée naturellement, avec une grande quantité d'ocre fort imparfait. Le territoire de Révigny renferme une mine de cuivre. *Popul.* 474. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Révigny-aux-Vaches, bourg (*Meuse*), arrond. de Bar-sur-Ornain, ch.-l. de cant., entre l'Orne et le canal, à 13 k. (3 l.) O. de Bar, 31 k. (7 l.) S. de Clermont, 31 k. (7 l.) E. N. E. de Vitry-sur-Marne. Il y a une paroisse et un hô-

pital. On y voyoit deux chapelles et un hermitage. *Pop.* 1687. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

REVILLE, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Chambrois, près le Charentonne, à 15 kil. (3 l. ½) de Bernay, 5 myr. (10 l. ¾) d'Évreux. *Popul.* 265. *Bur. de poste* de Montreuil-l'Argile.

REVILLE, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Quettehou, à 20 k. (4 l. ½) de Valognes, 7 myriam. (14 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 1505. *Bur. de poste* de St.-Vaast.

REVILLE, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, cant. de Damvillers, à 19 k. (4 l. ½) de Montmédy, 7 myr. (14 l. ¾) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 481. *Bur. de poste* de Damvillers.

RÉVILLE-AUX-CHÊNES, village (*Vosges*). *Voyez* ROVILLE-AUX-CHÊNES.

RÉVILLON, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Braine, à 28 k. (6 l. ¼) de Soissons, 22 kil. (5 l.) de Laon. *Popul.* 78. *Bur. de poste* de Fimes, dépar. de la Marne.

REVIN, ville (*Ardennes*), arr. de Rocroy, cant. de Fumay, sur la Meuse, à 8 k. (2 l.) E. de Rocroy, 20 kil. (4 l. ½) N. de Charleville, 21 kilom. (4 l. ¾) N. de Mézières. *Popul.* 1787. *Bureau de poste* de Rocroy.

REVIRAND, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, canton de Serrières, comm. de Sarras, près le Rhône, à 14 kilom. (3 l. ½) de Tournon, 5 myr. (12 l. ½) de Privas. *Popul.* comp. de Sarras, 843. *Bur. de poste* de St.-Vallier.

REVOGNE, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de St.-Hubert, cant. de Wellin, près la Wimbe, à 6 kilom. (1 l. ½) E. de Beauraing, 15 kil. (3 l. ½) O. S. O. de Rochefort, 4 myr. (10 l.) S. p. E de Namur. *Pop.* 95. *Bur. de poste* de Marche.

REVONNAT, v. (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Ceyseriat, à 5 kil. (1 l. ¼) de Bourg. *Pop.* 604. *Bur. de poste* de Bourg.

REVOULET (LE), ruiss. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de Beaurepaire. Sa source à 3 k. (¾ de l.) N. O. de Monsteroux, coule au S., et se rend dans la Vareize, à 3 k. (¾ de l.) de sa source.

REWEILER, v. (*Sarre*). *Voyez* REHWEILER.

REX, v. (*Deux-Sèvres*). *Voyez* ST.-GEORGES-DE-REX.

REXINGEN, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Drulingen, à 4 k. (1 l.) N. de cet endroit, 43 k. (9 l. ¾) O. d'Haguenau, 14 kilom. (3 l. ½) N. de Lixheim. *Pop.* 129. *Bur. de poste* de Sarre-Union.

REY, v. (*Lozère*). *Voy.* LOGIS-DE-REY.

REY (LE), v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. et comm. de Villeneuve, à 13 k. (3 l.) de Villefranche, 5 myr. (11 l.) de Rhodez. *Pop.* compr. celle de Villeneuve, 3104. *Bur. de poste* de Villefranche.

REYÈRE (LA), v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Pellegrue, à 10 k. (2 l. ½) de Monségur, 22 k. (5 l.) de la Réole. *Pop.* ... *Bur. de poste* de Monségur.

REYERSCH, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. et canton de Simmeren, à 1 k. (¼ de l.) de la commune de Pleizh, dont elle dépend, 5 k. (1 l. ¼) N. E. de Simmeren, 4 myr. (10 l. ¼) S. de Coblentz. *Pop.* compr. celle de Pleizh, 158. *Bur. de poste* de Creutznach.

REYERSWEILLER, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Bitche, à 3 kilom. (¾ de l.) de cette ville, 4 myr. (10 l.) de Metz. *Pop.* 388. *Bur. de poste* de Bitche.

REYGADES, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, canton de Mercœur, à 31 k. (7 l.) de Tulle. *Pop.* 606. *Bur. de poste* d'Argentan.

REYGNAT, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Vertaison, comm. d'Espirat, à 3 kilom. (¾ de l.) de Billom, 21 kilom. (4 l. ¾) de Clermont. *Pop.* compr. celle d'Espirat, 500. *Bur. de poste* de Billom.

REYL, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, canton de Wittlich, près la Moselle, à 16 k. (3 l. ¾) E. p. N. de Wittlich, 3 k. (¾ de l.) O. de Briedel, 43 k. (9 l. ¾) N. E. de Trèves. *Pop.* 821. *Bur. de poste* de Trarbach, départem. de Rhin-et-Moselle.

REYLAGUET, v. (*Lot*), *Voyez* REILLAGUET.

REYMUND, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Wittlich, comm. de Reyl, à 16 kil. (3 l. ¾) E. p. N. de Wittlich, 3 k. (¾ de l.) O. de Briedel, 43 kil. (9 l. ¾) N. E. de Trèves. *Popul.* compr. celle de Reyl, 821.

REYNACH, v. (*Haut-Rhin*). *Voy.* REINACH.

REYNEL, b. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. d'Andelot, à 22 k. (5 l.) S. E. de Joinville, 22 k. (5 l.) N. O. de Bourmont, 27 kil. (6 l.) N. E. de Chaumont. A 8 kil. (2 l.) au nord de ce bourg, on voit les vestiges d'une levée romaine. *Pop.* 480. *Bur. de poste* de Chaumont.

REYNES, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. et cant. de Céret, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 29 k. (6 l. ½) de Perpignan. *Pop.* 624. *Bur. de poste* de Céret.

REYNIER, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, cant. de Turriers, à 18 k. (4 l.) de Sisteron, 27 kilom. (6 l.) de Digne. *Pop.* 269. *Bur. de poste* de Sisteron.

REYNIÈS, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Castel-Sarrasin, cant. de Villebrumier, sur le Tarn, à 28 kilom. (6 l. ¼) de Castel-Sarrasin, 36 kil. (8 l.) de Toulouse. *Populat.* 650. *Bur. de poste* de Montauban, départ. du Lot.

REYNRODE, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Diest, comm. de Cortenaeken, à 6 kil. (1 l. ½) de Diest, 28 k. (6 l. ¼) de Louvain. *Pop.* compr. celle de Cortenaeken, 592. *Bureau de poste* de Diest.

REGRAN (LE), riv. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Fayence; à 13 k. (3 l.) N. p. O. de Fréjus, coule à l'E. puis au S., et se rend dans l'Argent-Vieux, à 2 k. (½ l.) S. S. O. de Fréjus.

REYREVIGNES, v. (*Lot*). *Voyez* REIREVIGNES.

REYREVIGNES, v. (*Lot*), arr. de Figeac, canton de Livernon, à 10 k. (2 l. ½) de Figeac, 4 myr. (10 l.) de Cahors. *Pop.* 549. *Bur. de poste* de Figeac.

REYRIEUX, v. (*Ain*), arrond. et cant. de Trévoux, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 43 k. (9 l. ¾) de Bourg. *Populat.* compr. celle de Toussieux et Poullieux, 1043. *Bur. de poste* de Trévoux.

REYSKIRCH, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Wittlich, près la Moselle, de l'autre côté de la rivière, à 16 kilom. (3 l. ¾) E. p. N. de Wittlich, 2 kilom. (½ l.) O. de Briedel, 43 k. (9 l. ¾) N. E. de Trèves. *Pop.* ....

REYSSOUSE (LA), riv. (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Pont-d'Ain. Sa source à 3 kil. (¾ de l.) S. de la Tranclière, passe à bourg, coule au N. passe à St.-Julien-sur-Reyssouse, ensuite à l'O. passe à Pont-de-Vaux, et se jette dans la Saone, à 3 k. (¾ de l.) O. de cette ville.

REYVROZ, v. (*Léman*), arr. et cant. de Thonon, sur la Bèveron, à 5 k. (1 l. ¼) N. N. O. de Lullin,

6 k. (1 l. ½) S. S. E. de Thonon, 36 k. (8 l.) E. de Genève. *P.* 317. *Bur. de poste* de Thonon.

Rèze, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. de Bonaye, près la Loire, à 2 k. (½ l.) de Nantes. Ce village a un syndic des marins, il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Nantes, 4e arr. maritime. *Pop*... *Bur. de poste* de Nantes.

Rèze (la), riv. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Mirebeau, prend sa source près Bèze, coule au S. S. E. et se jette dans la Saone, à 3 k. (¾ de l.) S. de Pontaillier.

Rexel, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Meaux, comm. de Germigny-sur-Marne, à 8 k. (2 l.) de Meaux. *Popul.* compr. celle de Germigny-sur-Marne, 525. *Bur. de poste* de Meaux.

Rezelles, v. (*Lot*). *Voyez* St.-Laurent-de-Rezelles.

Rezenlieu, v. (*Orne*), arr. de l'Aigle, canton de Gacé, près la Touque, à 25 kilom. (5 l. ¾) de l'Aigle, 43 k. (9 l. ¾) d'Alençon, *Pop.* 285. *Bur. de poste* de Gacé.

Rezonville, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Gorze, à 14 k. (3 l. ¼) de Metz. *Pop.* compris celle de Flavigny, 475. *Bur. de poste* de Metz.

Rhaunen, b. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, chef-lieu de canton, à 8 k. (2 l.) S. de Kirchberg, 11 k. (2 l. ¾) N. O. de Kirn, 5 myr. (12 l. ½) E. N. E. de Trèves. *Pop.* 547. *Bur. de poste* de Trèves.

Rhaunen, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton de Rhaunen, comm. de Sulzbach, à 3 kilom. (¾ de l.) de Rhaunen, 13 kilom. (3 l.) d'Ober-Stein, 5 myr. (12 l.) de Trèves. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* compr. celle de Sulzbach, 228. *Bur. de poste* de Trèves.

Rhdrb, v. (*Rhin-et-Moselle*) arr. de Simmeren, cant. de Bacharach, comm. d'Ober-Diebach, à 3 k. (¾ de l.) de Bacharach, 9 kilom. (2 l. ¼) de Stromberg, 4 myr. (10 l.) de Coblentz. *Pop*....

Rhea, torrent (*Tanaro*). Sa source près de Mulassano, coulant d'abord au nord, retourne à l'ouest après beaucoup de sinuosités, se jeter dans le Tanaro vis-à-vis Lequio. Son cours a 42 k. (9 l. ½).

Rheder, v. (*Roër*), arrond. de Cologne, cant. de Zulpich, comm. de Weingarten, à 11 k. (2 l. ¾) de Zulpich, 3 k. (¾ de l.) d'Eutkirchen, 5 myr. (11 l.) d'Aix-la-Chapelle. *Popul.* compris celle de Weingarten, 204. *Bur. de poste.*

Rheid, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. d'Odenkirchen, sur la Niers, à 4 k. (1 l.) N. p. O. d'Odenkirchen, 2 k. (½ l.) S. E. de Gladbach, 4 myr. (10 l. ½) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 2625. *Bur. de poste* de Creveldt.

Rheims, ville (*Marne*). *Voyez* Reims.

Rheinach, v. (*Haut-Rhin*). *Voyez* Reinach.

Rheinau, *ou* Rhinau (*Bas-Rhin*), arrond. de Barr, cant. de Benfelden près le Rhin, à 9 kilom. (2 l. ¼) de cette ville, 30 kilom. (6 l. ⅔) de Strasbourg. *Pop.* 1112. *Bur. de poste* de Benfelden.

Rheinbach, ville (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, chef-lieu de cant., à 7 kilom. (1 l. ¾) E. de Munster-Eiffel, 13 k. (3 l.) O. p. S. de Bonn, 5 myr. (11 l. ¾) N. O. de Coblentz. On voit encore à Rheinbach les traces d'un canal ruiné qui passe pour un ancien aqueduc construit par les Romains. C'est le plus fertile canton du département. La situation est favorable et les productions variées. Il y a beaucoup de montagnes qui néanmoins sont labourables. On y recueille blé, seigle, épeautre, avoine, pommes de terre et trèfle; les bestiaux y sont bien entretenus. Les arbres fruitiers sont abondans, ainsi que le bois nécessaire au chauffage. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1119. *Bureau de poste* de Bonn.

Rheinbellen, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. et cant. de Simmeren, entre le Wolkenbach et la Fischlerbach, à 10 k. (2 l. ½) E. p. S de Simmeren, 7 k. (1 l. ¾) O. S. O. de Bacharach, 4 myr. (10 l. ¼) S. de Coblentz. Il y a un fourneau, deux forges et une poterie, dite d'*Oustcherchutte*. *Popul.* 466. *Bur. de poste* de Creutznach.

Rheinberg, ville (*Roër*), arr. de Creveldt, chef-lieu de cant., près du Rhin et près le fossé de Sainte-Marie, qui vient de Gueldres au Rhin, à 20 k. (4 l. ½) E. de Gueldres, 40 myr. (9 l.) N. p. O. de Dusseldorf, 8 myriamètres (19 l.) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. Cette ville est une place de guerre de la vingt-sixième division militaire, la résidence d'un adjudant de place de première classe, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1705. *Bur. de poste.*

Rheinck, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. d'Andernach, à 10 kil. (2 l. ½) N. O. de cet endroit, 3 kil. (¾ de l.) S. S. E. de Breisich, 24 k. (5 l. ½) N. O. de Coblentz. *Popul.* 118. *Bur. de poste* d'Andernach.

Rheindubach, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, canton de Bacharach, comm. d'Ober-Diebach, à 16 k. (3 l. ¾) de Creutznach. *Pop.* compr. celle d'Ober-Diebach et dépendances, 480. *Bur. de poste* de Creutznach.

Rheindurkein, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Bechteim, près le Rhin, à 4 k. (1 l.) S. E. de Mayence, 4 kilom. (1 l.) N. N. E. d'Hernseim, 33 kilom. (7 l. ½) S. de Mayence. *Pop.* 508. *Bur. de poste* Worms.

Rheindurkheimerfahrt, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Bechtein, comm. de Rheindurkeim, à 4 k. (1 l.) de Bechtein, 4 k. (1 l.) d'Hernseim, 33 kilom. (7 l. ½) de Mayence. *Pop.* compr. celle de Rheindurkheim et dépendances, 508.

Rheinfels, ville (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, canton de Saint-Goar, sur le Rhin, à 16 kilomèt. (3 l. ¾) E. p. N. de Castellaun, 32 kilomèt. (7 l. ¼) S. p. E. de Coblentz. Cette ville dépend de St.-Goar. Elle est dominée par un château qui lui sert de citadelle. Ce château est considéré comme une des places les plus importantes qui soient sur le Rhin. Rheinfels est une place de guerre de la vingt-sixième division militaire, et la résidence d'un adjudant de place de 2e classe. *Pop*.... *Bureau de poste* de Coblentz.

Rheinmagen, ville (*Rhin-et-Moselle*). *Voyez* Remagen.

Rheinzabern, b. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, canton de Candel sur l'Erlebach, à 25 kilom. (5 l. ¾) de Weissembourg, 7 myr. (16 l.) de Strasbourg. *Pop.* 1004. *Bur. de poste* de Lauterbourg. *Rel. de poste aux chevaux.*

Rhens, ville (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, canton de Boppard, à 8 k. (2 l.) N. de cette ville, 15 k. (3 l. ½) E. d'Alken, 10 kil. (2 l. ½) S. de Coblentz. Cette petite ville, située sur la

rive gauche du Rhin, et ci-devant dans l'archevêché de Cologne, n'étoit qu'un petit village. *Pop.* 986.

Rheu (le), v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, cant. de Mordelle, à 8 k. (2 l.) O. de Rennes, 10 k. (2 l. ½) S. E. de Montfort, 8 k. (2 l.) N. E. de Bréal. *Popul.* 824. *Bureau de poste* de Rennes.

Rhien, v. (*Jura*), arrond. de St.-Claude, à 15 k. (3 l. ½) de cette ville, 40 k. (9 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 98. *Bur. de poste* de St.-Claude.

RHIN (Bas).

Ce département, formé de la ci-devant Basse-Alsace, prend son nom du fleuve qui, de ce côté, sert de limites à la France du côté de l'Allemagne.

Il a pour bornes au N. le département du Mont-Tonnerre; à l'E. le Rhin; au S. le départ. du Haut-Rhin; à l'O. ceux de la Meurthe, de la Moselle et des Vosges.

La superficie de ce département est d'environ 970,986 arpens carrés ou 495,575 hectares; sa population est de 444,858; il est composé de 625 communes, et divisé en 4 arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en 34 cantons et 57 justices de paix. La préfecture de ce département est à *Strasbourg*. *Weissembourg*, *Saverne et Barr*, sont les sièges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché de Strasbourg, et dépend de la cinquième division militaire, dont le commandant réside à Strasbourg. Il est du ressort de la cour d'appel séante à Colmar, département du Haut-Rhin, et dans la troisième conservation forestière.

Ses principales rivières sont :

Le *Rhin*, dont il a été parlé à son article.

L'*Ill*, qui commence au sud du département du Haut-Rhin, passe à Altkirch, à Mulhausen près de Colmar, de Schelestat à Benfelden, et vient se rendre dans le Rhin à Strasbourg.

La *Lauter*, qui vient par le nord-ouest du ci-dev. duché de Deux-Ponts, passe à Weissembourg, à Lauterbourg, et se rend dans le Rhin.

La *Motter*, qui commence à l'ouest dans les montagnes, coule à l'est, passe à Haguenau, à Drusenheim, où elle se rend dans le Rhin.

Ses principales villes sont *Strasbourg*, *Landau*, *Haguenau*.

L'étendue en superficie des forêts est de 194,167 hectares 48 ares (380,422 arpens 67 perches.

Les *rivières* qui prennent leurs sources dans ce département sont : de Breche, Bruche, Drusenheim, Kerneck, Moder, Magre, Orteno, Schernetz, Zembs, la Zorn.

Canal de Landau, Molsheim,

Forêts d'Andlau, de Barr, de Berach, Bienvalt, Haguenau, Hanau, Hœwald, d'Ober-Nheim, Rosheim.

Productions. En général ce pays est fertile en blé, en vins, en pâturages, en pommes de terre, en navette, en chanvre, en blé de Turquie, en pavot, en tabac, en millet, en garance, en châtaignes, en graine de moutarde.

On y élève beaucoup de chevaux, des bêtes à cornes et des porcs. Il y a des mines de plomb, de cuivre et d'argent, et des eaux minérales.

Industrie. On trouve dans ce département des faïenceries, des verreries, des fabriques de tabac, des tanneries, des chamoiseries, huit papeteries, des blanchisseries, etc. etc.

Exploitation de vitriol, de mars, de poix, et une saline.

Le commerce de ce département est considérable en bois de construction, en vins, qui se transportent dans les états du Nord; en eaux-de-vie, vinaigre, poudre à tirer, canevas, safran, garance, térébenthine, tartre, suif, graines d'oignon, pavots, anis, fenouil et tabac. Il s'y fait aussi un grand débit de bœufs et de chevaux.

Valeur en mètres des mesures de longueur, et en ares des mesures agraires de ce département.

Mesures de longueur. Valeur en mètres.

Cantons de Strasbourg et de Vasselonne.

Le *Pied* de ville, 0,2891
— du pays, 0.2950
— de Paris, 0.3248
La *Perche*, de 10 pieds de ville, 2.8913
La *Toise*, de 6 pieds du pays, 1.7700
L'*Aune* de ville, 0.5380

Cantons de Marmoutier et Erstein.

La *Verge*, de 10 pieds de Paris, 3.248
L'*Aune* du pays, 0.5414

Cantons de Saverne et Ober-Nheim.

Aune, 0 5392

Canton de Barr.

Aune, 0.5378

Canton de Villé.

La *Verge*, de 12 pieds de Paris, 3.898
Aune, 0.5632

Canton d'Haguenau.

Aune du pays, 0.5414
Perche de 20 pieds, 6.496
— de 22, 7.146

Canton de Weissembourg.

Verge de 16 pieds du pays, 4.443

Les hommes illustres, célèbres ou fameux nés dans ce département sont : Martin *Bucer*, d'abord dominicain, ensuite luthérien et professeur en théologie : né à Schelestat en 1491 : mort en Angleterre en 1551. Il eut treize enfans d'une religieuse qui mourut de la peste. On a de lui un *Commentaire sur les pseaumes*, Strasbourg, 1529, in-4°, sous le nom d'*Avetius Felinus*, et un grand nombre d'ouvrages de controverse. — Wolfgang *Capiton*, théologien luthérien : né à Haguenau en 1478 ; mort de la peste en 1542 : il étoit ami d'Œcolampade, et épousa sa veuve après la mort de laquelle il eut une seconde femme qui se piquoit de bel esprit, et s'avisoit même de prêcher lorsque son mari étoit malade. On a de Capiton plusieurs ouvrages, entr'autres une *Grammaire hébraïque*, et *la Vie de Jean Œcolampade*. — Jean-Gaspard *Eisenschmid*, médecin, né à Strasbourg en 1656 : mort dans cette ville où il s'étoit fixé au retour de ses voyages en 1712. On a de lui : *Traité des poids, des mesures de plusieurs nations, et de la valeur des monnoies des anciens*; *Traité sur la figure de la terre*, intitulé *Elliptico-Spheroïd*. — Godefroy *de Hagenow*, chanoine de Saint-Thomas de Strasbourg, auteur d'un poëme en vers léonins, sur les six fêtes de la Vierge : né à Haguenau. — *Kléber*, général; né à Strasbourg. Dans le nombre de victoires où ce brave conquérant a eu beaucoup de part, on citera seulement les retranchemens de l'Acher et de la Sieg, qu'il a forcés en chassant les Allemands, et en leur tuant ou blessant 2,400 hommes, et faisant 1000 prisonniers; sa victoire d'Altenkirchen, où il fit 3,000 prisonniers, et prit nombre de drapeaux et canons; la prise de Friedberg, et à la déroute des Allemands, campés en avant de Butzbach, Obermel et Camberg; la prise de Francfort avec 171 canons, 5000 fusils, etc. Enfin sa présence à la tête des troupes étoit le présage de la victoire; les ennemis de la France ne pouvant le vaincre en Afrique, le firent assassiner au Caire en l'an 8 (1800). — Jean *Mentel*, gentilhomme : né à Strasbourg, à qui on a attribué l'honneur de l'invention de l'imprimerie, si utile aux lettres et aux sciences. — Pierre *Schoiffer*, de Gernhleim, travaillant à cette recherche avec Jean *Fust* et Jean *Guttemberg*, à Mayence, inventa en 1450 les lettres mobiles; et ainsi il peut être regardé comme le véritable inventeur de l'imprimerie, quoique Guttemberg eût fait le premier des essais. — Guillaume ou Wirlem *Buwr*, de Strasbourg, excellent peintre allemand, et graveur : mort à Vienne en 1640.

RHIN (Haut).

Ce département, situé entre les 24e et 25e dég. de longitude, et 47e et 48e dég. de latitude, prend son nom du Rhin, qui baigne une partie de ses frontières et le sépare de l'Allemagne. Il est borné au N. par celui du Bas-Rhin; à l'E. par le Rhin et la Suisse; au S. par la Suisse et le département du Doubs, à l'O. par les départemens du Doubs, de la Haute-Saône et des Vosges.

Il est formé 1° de la ci-dev. Haute-Alsace et de la petite république de

Mulhausen, qui y étoit enclavée; 2° de la principauté de Porentruy ou évêché de Bâle; 3° du comté de Montbéliard; mais antérieurement à l'an 8, il ne comprenoit que la Haute-Alsace seulement, parce que les pays de Porentruy et Montbéliard formoient, dès le 23 mars 1793 (2 germinal an 2) un département particulier sous le nom de *Mont-Terrible*, qui fut incorporé à celui du Haut-Rhin par l'effet de la loi du 28 pluviose an 8 (17 février 1800). *Voyez* ÉVÊCHÉ DE BALE, PORENTRUY, MONTBÉLIARD, MONT-TERRIBLE.

Le département du Haut-Rhin, avec cette adjonction, renferme maintenant 700 communes, 389,311 individus, et une superficie de 587,702 hectares carrés (1,150,531 arpens). Il est divisé en 5 arrondissemens communaux, et en 39 cantons ou justices de paix. Colmar est le siége de la préfecture. *Altkirch*, *Délemont*, *Porentruy* et *Béfort*, sont ceux des sous-préfectures. Ce département est de la juridiction épiscopale de Strasbourg, et dépend de la 5e division militaire, dont le commandant réside à Strasbourg. Il est du ressort de la cour d'appel séante à Colmar, et fait partie de la 20e conservation forestière. L'étendue en superficie de ses forêts est de 202,428 hectares (396,354 arpens).

Ses villes principales sont: *Colmar, Porentruy Montbéliard Mulhausen, Béfort, Bienne, Neuf-Brisack, Ste-Marie-aux-Mines, Délemont.*

Rivières Le Rhin, l'Ill, la Fecht, la Thur, la Lauch, la Béhine, la Veiss, la Bline, la Liepvrette, la Largue, la Doller, la Lucelle, la Birse, la Sorne, la Suze, le Doubs, la Halle ou l'Ale ne, la Savoureuse et la rivière de Saint-Nicolas.

Canaux. Steinbachel, de la Thour, Gerberbach, Quatelbach, et le canal de Neuf-Brisach.

Lacs de Bienne, ceux de Neuveyer, de Sternensée, de Tarren.

Forêts. La Hart, l'Oye, la Truche, le Fahy, Belchamp, etc. Les forêts couvrent à peu près la moitié du territoire de l'ancien pays de Porentruy.

Montagnes. Dans la chaîne des Vosges, le Ballon, le Borenklopff, le Gresson, le grand Ventrou et le Potaba. Dans celle du Jura, la Chasserale, de 1533 mètres (4792 pieds) au-dessus du niveau de la mer; le Mont-Terrible près de Porentruy, sur lequel Jules César campa avant et après la bataille qu'il remporta sur Arioviste, roi des Germains; le Lomont, le Mont Repoi près d'Asuel, etc. En général le pays de Porentruy est hérissé de monts élevés et inaccessibles. Ses défilés, ses cols, ses passages, connus sous le nom de *Gorges de Porentruy*, rendent ce pays inabordable, et en font la clef et le plus sûr rempart de la France, du côté du Rhin et de la Suisse, sur une ligne de 16 myr. (36 lieues.)

Vallées. Les vallées formées par les Vosges sont celles de Giromagny, de Saint-Amarin, de Munster, d'Ozbey, de Ribauvillé, de Lieprre. Celles formées par le Jura sont les vallées de Lauffon, de Délemont, de Moutiers-Grandval, de Tavannes, de Saint Ursanne, etc.

Productions. L'aspect du département du Haut-Rhin est très-varié. La partie formée de l'Alsace présente le cadre d'une plaine immense, divisée en champs fertiles, en prairies abondantes et en riches vignobles, qui s'étendent jusqu'au Rhin. Ses produits sont des grains de toute espèce, légumes, chanvre, lin, tabac, garance, des vins rouges et blancs de bonne qualité; mais la partie composée de l'ancien département du Mont-Terrible, et comprenant le pays de Porentruy, offre un triste contraste avec la précédente: elle ne présente, en général, que des rochers arides, des montagnes couvertes de forêts, un sol pierreux et presque stérile, sur lequel sont disséminées de foibles bourgades. Ses produits peu considérables sont loin de suffire aux besoins: on y récolte des grains, légumes, une petite quantité de vin dans quelques cantons, et des fruits d'espèce commune. La pomme de terre qu'on y cultive presque par-tout, fait la principale nourriture des habitans. On y voit des pâturages en grand nombre, où l'habitant fait engraisser son bétail, qui fait sa principale richesse. On y fait aussi de très-bon kirchenwasser avec le fruit des merisiers des bois. Il y a dans le département quelques sources minérales, des mines abondantes, de la tourbe et de très-belles carrières.

Commerce, Industrie. Les productions indigènes qui entrent dans le commerce, sont les grains, les vins, les garances, le tabac, chanvre et huile de navette pour l'ancien Haut-Rhin; le bétail, le bois, le charbon, le fromage, le plâtre pour l'ancien Mont-Terrible. Les productions industrielles de la partie composée de l'Alsace consistent en toiles peintes, siamoises, draps et autres étoffes qu'on fabrique à Mulhausen, Sainte-Marie-aux-Mines, Colmar, Cernay; en chapelleries, cuirs, papeterie, fers, etc. Dans le pays de Porentruy on commerce sur le fer et l'acier qui s'y fabriquent en excellente qualité, sur la bonneterie, la poterie et quelques toiles peintes; mais c'est l'horlogerie qui est la première branche du commerce industriel de cette contrée. On évalue à 110,000 le nombre des montres qui s'y fabriquent annuellement, dont 90,000 dans les cantons de Courtelary, Moutiers, Saignelegier et Porentruy, et 20.000 dans celui de Montbéliard. On voit dans les montagnes de Porentruy des villages entiers dont les habitans sont laboureurs pendant cinq mois qu'y dure l'été, et horlogers pendant les sept mois d'hiver. En résultat, la partie du département qui renferme la ci-devant Alsace, est un pays riche, fertile et peuplé, tandis que celle formée de l'évêché de Bâle n'offre que la douloureuse image de la pauvreté, de la stérilité et de la solitude. Là une plaine féconde, des coteaux chargés de vignes, des villes et villages nombreux et peuplés se présentent aux regards du voyageur; ici, au contraire, des rochers, des landes, des forêts, des montagnes et de ronces arrêtent sa marche à chaque pas. Il semble vraiment que la nature se soit plu à frapper cette contrée de stérilité, pour prodiguer à l'autre ses faveurs. Le langage, les mœurs et les usages des habitans de ces deux parties du département du Haut-Rhin, offrent les mêmes contrastes; et l'on doit bien se garder de confondre les habitudes *germaniques* de la haute Alsace avec les manières françaises de l'évêché de Bâle.

Langage. On parle la langue allemande dans les arrondissemens de Colmar, Altkirch, et dans une partie de ceux de Béfort et Délemont. L'arrondissement de Porentruy est seul tout français.

Cultes. Le catholique romain, le protestant, le prétendu réformé, le juif et le mennonite.

Valeur des mesures agraires de ce département en ares.

L'arpent de Colmar, Eguisheim, Hozbourg, Turckheim, Herlisheim et Vettolsheim, 47.847
— D'Ensisheim, 17.150
— De Béfort, Saint-Hipolyte, Masevaux, Sigolsheim, Liepvre, Saint-Blaise, Eschery, Sainte-Croix-aux-Mines, Menoncourt, Petite-Croix, Vauthiermont, Dency, Grandvillard, Fontaine, Cunelière, de Kaisersberg, de la Poutroye et Huningue, 51.070
— De Hattstatt et Pfaffenheim, 13.551.
— De Foussemagne, 21.625
— De Dannemarie, Jonchery, Miserez, Morvillard, les Deux-Montreux et Montreux-Libre, 20 674
— De Delle et Boron, 17.902
— De Bourogne et Froidefontaine, 10.550
— De Brebotte, Bretagne et Recouvrance, 17.829
— De Courcelle et Florimont, 19.600
— De Courtelevant, Croix, Grone et Lébétin, 17.601
— De Faverois, Lepuix et Réchésy, 23.742
— De Vellescot, Munchausen, Roggenhausen, Berviller, Altkirch, Burnehault, Cerney, Steinbach, Aspach, Schveighausen, Stafelfelden, Uffoltz, Vattviller, Vittelsheim, Habsheim, Landser et Galfingen, 15.195
— Géromagny, 41,908
— Fesche-l'Eglise, Montbouton, Saint-Dizier et Villars-le-Sec, 18.067
— ou *journal* de Saint-Amarin, 15.094
— *Morgen* de Thann, Ferrette, Hirsingen et Reisiengen, 15.094
Le *Journal* de Mulhouse, 48.752
La *fauchée* de *idem*, 46.658
— de Lutterbach, 12.528
— de Kientzheim et Morschvir, 51.070
Le *journal* de terre et *fauchée* de pré de Porentruy, Halle, Chevenez, Courgenay, Miécourt et des autres communes du canton, 31.656
— des cantons de Délemont et Lauffon, 51.675
— du canton de Courtelary, 1.815
Journal de vingt béquilles des cantons de Saignelegier et Saint-Ursanne, 53.770
Nouveau journal de 300 perches, adopté

en 1701, des cantons de Saint-Ursanne et de Saignelegier, 31.650
L'arpent du canton de Montbéliard, 25.102
— de Reinach, 51 042
La *fauchée* de pré du canton de Courtelary, 3.631
— *idem* du cant. de Neuveville, 68.799
L'ouvrée de vignes du canton de Bienne, 4.263
— *idem* du canton de Neuveville, 4.300
La *pose d'idem*, 34.400
La *chaîne* du canton de Moutiers, 1.055
Le *pied* des cantons de Porentruy, Délemont, Moutiers et Lauffon, 0.3248
La *toise idem*, 1.9490
La *perche* des cantons de Porentruy, Moutiers et Délemont, 3.2480
Le *pied* du canton de Courtelary, 0.2978
— de Bienne, 0.2923
— de Neuveville, 0.2931
La *toise* du canton de Courtelary, 1,7866
— du canton de Montbéliard, 2.8934
La *perche* de Reinach, 7,1465
— du canton de Courtelary, 4.7636
Le *pied* du canton de Montbéliard, 0.2900

Les hommes illustres, célèbres ou fameux de ce département sont : M. *Cuvier*, de Montbéliard, secrétaire perpétuel de la première classe de l'institut national, et professeur d'anatomie des animaux au Jardin des Plantes. On a de lui : *Tableau élémentaire des animaux*, 1 vol. in-8°. *Anatomie comparée*, 5 vol. in-8°; an 13 (1804). — Jean-Baptiste *Gobel*, né à Thann, évêque de Lydda (*in partibus*), suffragant du prince évêque de Porentruy, député du clergé de la haute Alsace aux états-généraux en 1789, nommé évêque métropolitain de Paris le 13 mars 1791, et décapité le 24 germinal an 2 (14 avril 1794), à 67 ans. L'ambition a perdu Gobel et l'a fait quitter Porentruy, où depuis trente ans il jouissait de toute la considération attachée à sa dignité. Il vint, accompagné de son clergé, déposer à la barre de la Convention nationale, le 7 novembre 1793, ses lettres de prêtrise, en disant : « *qu'obéissant en ce moment au vœu du peuple, comme il l'avoit fait lorsqu'il accepta le siège épiscopal, il renonçoit à l'exercice des fonctions de ministre du culte catholique.* » Cette démarche lui fut commandée la veille à dix heures du soir par la municipalité de Paris et par plusieurs membres de la Convention. On a rapporté de plusieurs manières le discours de Gobel; mais les paroles que nous avons transcrites sont les seuls véritables termes dans lesquels il étoit conçu. Il avoit de l'esprit, et cette souplesse de caractère si nécessaire aux courtisans. On lui attribue un ouvrage intitulé : *Voltaire ; Recueil de quelques particularités sur sa vie et sa mort*, 1 vol. in-8° imprimé à Porentruy en 1781. — *Hartmann*, célèbre paysagiste de Bienne. — *Lambert*, habile mathématicien et astronome : né à Mulhausen vers 1728; mort à Berlin en 1777. *Traité sur les propriétés les plus remarquables de la route de la lumière*, la Haye, 1759; une *Perspective*, Hurich, 1758; une *Photométrie*, Ausbourg, 1760; *Traité sur les orbites des comètes*, Ausbourg, 1761; des *Opuscules mathématiques*. — L'abbé Joseph *de Laporte*, né à Béfort en 1718, mort à Paris en 1779. Il fut pendant quelque temps Jésuite. Ayant quitté cette société, il vint à Paris où il publia l'*Antiquaire*, comédie en vers et en trois actes; il a travaillé aux quarante premiers volumes de l'*Année littéraire*, avec Fréron; le *Voyageur français*, 24 v. in-12; *l'Histoire littéraire des femmes françaises*, 5 v. in-8°; *Anecdotes dramatiques*, 3 vol. in-8°; *les Pensées de Massillon*; *l'Esprit de J. J. Rousseau, du père Castel, des Monarques philosophes, de Desfontaines*, etc. — *Léon IX*, né à Eguisheim, de l'ancienne famille des comtes de ce nom, élu pape en 1048, par le crédit de l'empereur Henri III, son cousin. — Pierre *Methieu*, historiographe de France et conseiller du roi : né à Porentruy, d'un tisserand, le 10 décembre 1563 : mort à Toulouse le 12 octobre 1621, à 58 ans. Ses ouvrages sont : *Quatrains sur la vie et la mort*, connus sous le nom de *Tablettes du conseiller Mathieu*, qui ont eu un grand nombre d'éditions; *Histoire des choses mémorables arrivées sous le règne de Henri-le-Grand*, 1624, in-8°. Cet ouvrage, pour lequel Henri IV lui avoit fourni lui-même tous les matériaux nécessaires, renferme des anecdotes curieuses. *Histoire de la mort déplorable de Henri-le-Grand*, Paris 1611, in-fol. et 1612 in-8°. *Histoire de saint Louis*, 1618, in-8°. *Histoire de Louis XI*, in-fol., estimée. *Histoire de France, depuis François I*er *jusqu'à Louis XIII*, 2 vol. in-fol. *La Guisiade*, ou *l'Assassinat du duc de Guise*, tragédie fort recherchée, parce que l'assassinat du duc de Guise y est représenté au naturel; *la Ligue*, tragédie; *Esther, Wasthi, Clytemnestre* et *Aman*, autres tragédies imprimées à Lyon, par Rigaud, en 1589; *Notes sur Gui, pape; les Trois Jours; Séjan, ou la Mort du maréchal d'Ancre; la Politique et Vie de Nicolas de Villeroy; Généalogie de la maison de Bourbon, depuis Pharamond jusqu'à Henri IV; Réjouissances de la ville de Lyon, à l'entrée de Henri IV*, en 1595, et à la paix de Vervins en 1598; Un poëme pastoral, intitulé : *Eglogue de l'ingrat exercice de la poésie*, etc. — Jean *Prévot*, célèbre professeur en médecine : né à Délemont le 4 juillet 1585 : mort à Padoue le 3 août 1631, à 46 ans. Ses ouvrages sont : *De remediorum, tum simplicium, tum compositorum materiâ*, à Venise, 1611, in-12; *De Lithotomiâ*. A Ulm, 1628, in-4°; et à Leyde, 1638, in-12; *Medicina pauperum*, A Francfort, 1641, in-12, ouvrage qui a eu plusieurs traductions; *De compositione medicamentorum libellus*, 1640, in-8°, 1656, 1660 et 1665, in-12; *Opera medica*; Francfort, 1631, in-12; *Semeiotice, sive de signis medicis*, 1654, in-24; *Selectoria remedia*, 1659 et 1666, in-12. *De Urinis*, 1667, in-12; *De morbosis uteri passionibus tractatus*, 1669, in-8°. *Consilia medica*. Ulm, 1676, in-4°. — Jean *Reubell*, de Colmar, bâtonnier de l'ordre des avocats, au conseil souverain de Colmar; député aux états généraux ou assemblée constituante, député du département du Haut-Rhin, à la convention nationale; l'un des cinq membres du directoire exécutif de la république française. — Béatus *Rhenanus*, né à Reinach en 1485 : mort à Strasbourg le 20 mai 1547, à 62 ans, historien, correcteur d'imprimerie, annotateur et éditeur de plusieurs bons ouvrages. Il a donné : une *Histoire d'Allemagne*, sous le titre de *Res Germanicæ*, 1693, in-4°. *Illyrici provinciarum utrique imperio tum romano, tùm constantinopolitano, descriptio*, 1602, in-8°. *Descriptio regni Thibet*, 1658, in-4°. *Relatio rerum mirabilium regni Mogol*, 1665, in-4°. Ce fut lui qui publia le premier les deux livres de l'histoire de *Velleius Paterculus*. On a encore de lui la *Préface* qui est à la tête des œuvres d'Erasme; des *Notes* sur Tertullien, très-estimées, sur Pline le Naturaliste, sur Tite-Live et sur Corneille-Tacite. — Martin *Schoen*, de Colmar, le plus ancien des graveurs connus, et le premier qui ait tiré des épreuves de ses ouvrages. On le connoît aussi sous le nom de *beau Martin*, de Colmar. Il grava depuis l'an 1460 jusqu'à sa mort en 1486.

RHIN (CERCLE DU BAS), le cercle du Bas-Rhin est un des dix cercles ou provinces d'Allemagne. Ce cercle ou province s'étend, tant sur la rive droite que sur la rive gauche du Rhin; la partie sur la rive gauche est réunie à la république française; elle comprend les villes et cantons de Mayence, Franckendal, Oppenheim, qui sont du département du Mont-Tonnerre; Bonn, Coblentz, du département de Rhin-et-Moselle; Trèves du département de la Sarre. Ce cercle comprend encore le pays que l'on appeloit le Palatinat du Rhin.

RHIN (CERCLE DU HAUT). Le cercle du Haut-Rhin est un des dix cercles ou provinces d'Allemagne. Ce cercle ou province s'étend tant sur la rive droite que sur la rive gauche du Rhin. La partie sur la rive gauche est réunie à la république française. Elle comprend les villes et cantons de Spire, Worms et Deux-Ponts, qui sont du département de Mont-Tonnerre, et l'évêché de Bâle, ou principauté de Porentruy, qui fait partie de celui du Haut-Rhin.

RHIN-ET-MOSELLE.

Ce département tire son nom du Rhin, qui lui sert de bornes à l'Est; et de la Moselle, qui le coupe par le milieu du midi au nord, depuis Trarbach jusqu'à Coblentz, où elle se jette dans le Rhin.

Les limites du département sont : au nord, une ligne tracée vis-à-vis l'embouchure de la Sieg, audessus de Rhindorp, sur les bords du Rhin jusqu'à Hesrenich et Bodemme, sur l'Erft; cette ligne passant entre Bodemme et Aen, en re-

montant vers son extrémité jusqu'au bord du Rhin, vis-à-vis la Sieg.

A l'ouest, l'Erft, depuis l'extrémité de la ligne ci-dessus (Hessenih), en remontant vers la source, jusqu'à Schonaw, à droite de cette rivière, partant de ce point par une ligne droite qui se prolonge jusqu'à Ardoff, situé sur la rive gauche de Lahr, cette ligne passant entre les villages de Martssel et Bruling, Lintwiler et Hamelg, la rivière de l'Ahr jusqu'à la source, vis-à-vis Kerpen, d'où l'on rejoint par une ligne droite la source de l'Isbach, vis-à-vis Oss, situé de l'autre côté de cette rivière, sur la rive gauche, cette ligne passant entre Noen et Bodt; l'Isbach depuis le village d'Oss, sur la rive gauche, jusqu'à son embouchure dans la Moselle; la Moselle jusqu'à Trarbach, de Trarbach une ligne qui va joindre la Kirn le long de la petite rivière qui passe à Trarbach, de là passant entre Nider et Ober-Clénich, entre Val et Gromena, entre Perweiler et Kissert, où l'on joint la Kirn; la Kirn, jusqu'à son embouchure dans la Nahe.

Au midi, la Nahe, depuis Kirn jusqu'à son embouchure dans le Rhin, près Bingen.

A l'est, le Rhin, depuis l'embouchure de la Nahe, près Bingen, jusqu'à la Sieg inclusivement.

La superficie de ce département est d'environ 588,419 hectares (1,152,896 arpens); sa population est de 203,290; il est composé de 675 communes, et divisé en trois arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en trente cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Coblentz*. *Bonn* et *Simmeren* sont les siéges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché d'Aix-la-Chapelle, et dépend de la 26ᵉ division militaire, dont le commandant réside à Coblentz; il est du ressort de la cour d'appel séante à Trèves, département de la Sarre, et dans la 27ᵉ conservation forestière.

L'étendue en superficie des forêts de ce département est de 695,000 hectares 98 ares (187,306 arpens).

Les principales rivières sont : la *Nahe*, la *Kirn* et la *Moselle*.

Les principales villes sont : *Coblentz*, *Bonn*, *Simmeren* et *Munster*.

Rivières. L'Alffe, la Bey. la Bidieubacher, la Brodenbach, la Calmoderbach, la Deumbach, la Die-Naeth, l'Ellerbach, l'Eltz, l'Erffi, la Falerbach, la Fer, la Fischbach, la Fischlerbaud, la Flambach, la Flemmbauserbach, la Flavenbach, le Gab, la Grafenbach, la Graffel, la Grosbach, la Guldenbach, l'Hanenbach, l'Hanbach, l'Hahneubach, l'Henchesthal, l'Hinterbach, l'Hinterbachlein, l'Isbachous-Uss, La Joeher-Méer, la Lezer, la Lieser, la Poterbach, la Katzenbach, la Kelstenbach, la Kleingelbach, la Kleingelbach *bis*, la Consbach, la Gorbach, la Montemblerbach, la Morsdorferbach, la Nethe, le Nodevau, l'Osterkullzbach, le Riucken, Ohmutterchieder-Bachlein, la Schaehbach, la Schnorrbechlein, la Summerbach, la Stewerbach, la Sulzbach, la Tiefenbach, la Welschbach, la Lellev-Bruhlbach.

Forêts. Argenthaler, Bacharach, Fass, Hunschruk, Lehen-Strater, Simmerischer-Masekerey, Strudhofer, Taxweiler, Creutznacher, Wildenburger, etc.

Montagnes. L'Auf-Dem-Opel, l'Hochneing, la Koppetstein, etc.

La topographie de ce département offre un site montueux et couvert de bois dans les deux parties séparées par la Moselle : il est coupé par de petites rivières et des ruisseaux qui grossissent les torrens que produisent les neiges et les eaux pluviales qui descendent des montagnes, et qui contribuent pour beaucoup à rendre les communications difficiles entre le Rhin, la Moselle et la Nahe; ce département est encore arrosé par d'autres petites rivières, dont les principales sont la Kirn, qui se jette dans la Nahe à Kirn même; la Nèthe, qui passe à Mayen, à Weissenthurn, et tombe dans le Rhin un peu au-dessous de la tête du pont, vis-à-vis Neuwied; et l'Ahr, qui passe à Andernach, et se jette dans le Rhin un peu au-dessous de Zindzig, précisément en face de Lintz, situé sur la rive droite du Rhin.

La rive gauche du Rhin, depuis Bonn jusqu'à 4 k. (1 l.) au dessus de Coblentz, présente une plaine superbe, bien cultivée en grains de toute espèce : on y trouve aussi des vignes en grande quantité; depuis Coblentz jusqu'à Bingen, la rive gauche du fleuve présente une chaîne non interrompue de montagnes, et la principale culture est celle des vignes, sur-tout dans les cantons de Saint-Goard et de Bacharach, dont les vins sont fort estimés.

On trouve dans ce département des mines d'argent, de fer, des carrières d'ardoise et de tuffe (pierre dont on exporte des quantités considérables en Hollande), des eaux minérales, des forges de fer, des salines et des forêts très-considérables; enfin, des bois de haute futaie, dont le cours du Rhin et de la Moselle facilite l'exportation en Hollande.

Les mines d'argent se trouvent à 2 k. ($\frac{1}{2}$ l.) de Simmeren; celles de fer sur les hauteurs de Bacharach; les forges les plus considérables sont celles de Reinbullen, Seilersuhlt et Alschenult, situées dans la forêt de Soon, et celles qu'on exploite dans les cantons de Rheinbach et Andernach.

Les salines qui se trouvent auprès de Creutznach, sont d'un très-grand produit; et on a construit de fort beaux établissemens pour leur exploitation; ces salines sont une propriété nationale.

Il y a des carrières d'ardoise auprès de Bacharach; d'autres sont dans le canton de Zell près Deukerich, et à Mullenbach dans le canton de Kaisersech.

Malgré la situation de Coblentz, à laquelle deux fleuves nourriciers présentent les plus grands avantages, pour porter au loin le superflu des productions et les fruits de l'industrie de ses habitans, les fabriques et le commerce y sont encore au berceau, et présentent un contraste frappant avec l'activité que l'on admire dans les ateliers de toute espèce, qui rendent si florissante la petite ville de Neuwied, située sur la rive droite du Rhin.

A 4 k. (1 l.) au-dessus de Coblentz, sur la rive droite du Rhin, est l'embouchure de la Lahn, qui sort des montagnes et se jette dans le Rhin auprès de l'ancienne égl se du village de Niderlahnstein.

Le thal et la forteresse d'Erenbreitstein, situés sur la rive droite du fleuve, communiquent avec Coblentz par un pont volant; ce passage est très-fréquenté, parce qu'il conduit à la route de Mayence et de Francfort par Montabauret Limbourg; quant à la Moselle, on la passe sur un très-beau pont de pierre.

Le fort d'Erenbreitstein est situé sur un rocher très-escarpé, vis-à-vis l'embouchure de la Moselle; la nature semble avoir disposé cette masse énorme de rochers pour y recevoir une citadelle: on ne peut y arriver que par deux chemins tortueux, également étroits et difficiles à aborder : on a la certitude que la première édification d'un fort en cet endroit est l'ouvrage des Romains; le puits qui est taillé dans le roc n'a pas moins de 92 m. (280 p.) de profondeur; sa construction a été l'ouvrage de trois années.

Ce fort étoit plutôt une bastille qu'une citadelle, proprement dite sur le rapport du génie militaire, lorsqu'elle fut rendue à l'armée française, aux termes de la capitulation signée entre le général français et le major autrichien Fabert; quoi qu'il en soit, les services importans que cette forteresse a rendus à l'armée autrichienne en l'an 3 et en l'an 4 (1794 et 1795), suffiroient pour démontrer combien il a été avantageux pour la république française, de la faire occuper par ses troupes : depuis sa reddition, on a ajouté à l'ancienne fortification, qui n'avoit point assez de capacité, de nouveaux ouvrages qui occupent bien les plateaux qui environnent la forteresse, et qui protégeroient avec beaucoup de succès la retraite d'une armée qui auroit éprouvé un échec sur la Lahn et la Nidda, et lui procureroient les moyens de déboucher avec facilité, dans le cas où elle reprendroit l'offensive.

Le dernier jour de l'an 4 (21 septembre 1796) fut l'époque d'un deuil général dans l'armée de Sambre-et-Meuse, par la perte du brave Marceau, mort en combattant pour sa patrie : le corps de ce héros fut transporté à Coblentz; les honneurs funèbres rendus à sa mémoire, rappeloient ces cérémonies augustes des peuples de l'antiquité : lorsqu'ils portoient au Panthéon les restes précieux des héros qui avoient sauvé la patrie; sur le fort même que le général français avoit fait construire en face d'Erenbreitstein, l'armée de Sambre-et-Meuse éleva un monument simple, mais durable, qui rappelle les actions les plus mémorables de la carrière militaire

litaire du brave Marceau : ses cendres reposent dans un monument de forme antique : et sur son urne cinéraire, on lit ces mots ;

Hic cineres, ubique nomen.

Sur la partie de la pyramide du côté de Neuwied, on lit les événemens qui précédèrent sa mort.

« L'armée de Sambre-et-Meuse, après « sa retraite de la Franconie, quittoit la « Lahn ; le général Marceau commandoit « l'aile droite, il étoit chargé de couvrir « les divisions qui défiloient sur Altkirchen ; « le troisième jour complémentaire de l'an 4 « (6 septembre 1791), il faisoit ses dis- « positions à l'issue de la forêt d'Hoeschlas- « bach, lorsqu'il fut mortellement atteint « d'une balle : on le transporta à Altkir- « chen, où sa foiblesse obligea de l'aban- « donner à la générosité des ennemis ; il « mourut entre les bras de quelques Fran- « çais et des généraux autrichiens, dans la « vingt-sixième année de son âge. »

L'année suivante, la France perdit Hoche, général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse ; Coblentz fut encore une fois témoin des honneurs funèbres rendus à la mémoire du vainqueur de Quiberon et du pacificateur de la Vendée ; sa cendre reposoit au fort Marceau, d'où elle a été transportée au monument que cette armée a fait élever sur la hauteur de Weisenthurn, en face de la tête du pont de Neuwied, où l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par Hoche, passa le Rhin le 29 germinal an 5 (18 avril 1792), battit complètement les Autrichiens dans la plaine de Neuwied, et seul fit plus de cinq mille prisonniers.

Valeur en ares des mesures agraires de ce département.

Nota. Les mesures agraires de ce département portent généralement le nom de *morgen* ou *arpent*, et se divisent en $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{16}$; nous ne répèterons donc point ce nom à chaque article ; nous indiquerons seulement le nombre de *ruthes* ou *perches* dont la mesure est composée.

Mesures agraires. Valeur en ares.

Cantons de Coblentz, Rubenach, Ulmen, Virnembourg, Boppart, Mayen, Cocheim, Polch, Munster-Mayenfeld et Kaysersech, 160 perches, 34.583
Cantons de Bonn (*intrà* et *extrà muros*), et Rheimbach, 150 perches, 31.678
Cantons de Stromberg, Kirenberg, Kirn, Saint-Goar, Simmern, Trarbach et Sobernheim, 160, 38.128
Communes de Nohn, Müllenbach et Bodenbach, au canton d'Adenau, 160, 34.583.
Autres communes du canton d'Adenau, 150, 31.671
Canton de Castellaun, 160, 34.947
Cantons de Remagen et Andernach, 160, 32.315
Canton de Zell, 160, 38.882
Niderhausen, au canton de Creutzenach, 128, 25.891
Munster et Huffelsheim, audit canton, 160, 34.232
Le reste dudit canton de Creutzenach, 160, 38.123
Mermuth, Nidergundershausen et Obergundershausen, au canton de Treiss, 160, 38.128
Autres communes du canton de Treiss, et communes du canton de Lutzerath, à l'exception des suivantes, 160, 34.583
Alf et Aldegund, au canton de Lutzerath, 160, 38.882
Canton de Wehr, 160, 33.790
Canton de Bacharach, 160, 37.382
Canton d'Althenar, 150, 21.305

Ce département est la patrie de Christophe *Schwarz*, premier peintre de l'électeur de Bavière, élève du Titien, et imitateur du Tintoret, surnommé le Raphaël de l'Allemagne : né à Ingolstad en 1558. — *Charlemagne*, ou *Charles I*er, fils de Pepin, roi de France et d'Allemagne : né en 742, au château d'Ingelheim, près Mayence. Après la mort de son père, il eut l'Austrasie et la Neustrie : après la mort de son frère, il fut reconnu roi de toute la monarchie française : mort en 814, dans la 47e année de son règne, et la 14e de son empire. On l'enterra à Aix-la-Chapelle : on a de lui une *Grammaire*, dont on trouve des fragmens dans la polygraphie de Trithême. Ses lois sur les matières tant civiles qu'ecclésiastiques sont sages.

Rhin (le), fleuve considérable de l'Europe, qui prend sa source au pied du mont St.-Gothard en Suisse, en deux branches, dont l'une se nomme Haut-Rhin, et l'autre Bas-Rhin, séparé du Haut par une montagne : elles se réunissent à 7 k. (15 l.) de distance, coulant à l'est, monte au nord, traverse le lac de Constance en tournant à l'ouest, passe à Schafouse, à Lauffembourg, à Rheinfeld, à Basle, et montant au nord, arrose Huningue, Neuf-Brisack, passe à l'est de Strasbourg, qu'il sépare de Kell, passe à Fort-Louis à l'est de Germersheim, à l'ouest de Philisbourg et à Manheim, reçoit le Necker, passe à l'est d'Oppenheim, et, tournant au nord-ouest, passe à Mayence, où il reçoit le Mayn, et, descendant à l'ouest-sud-ouest, passe à l'est de Bingen, remonte au nord-nord-ouest, passe à Bacharach, près d'Ober-Wezel, St.-Goar à Gauche, et Goarshausen à droite, passe près Boppart, Rées, Capelle et Coblentz, où il reçoit la Moselle ; tourne ensuite au nord-ouest, passe à Bonn, à Cologne, reçoit la Wiper à droite, va à Dusseldorf, au-dessous duquel il reçoit à gauche l'Erfft passe à droite d'Ordingen, à Orsoy, Rhinberg, où il reçoit les eaux du fossé Ste.-Marie, monte à Wesel à droite, et Bureih à gauche, Griel, Grithausen, à 6 k. (1 l. ½) nord, duquel il se sépare en deux branches, dont l'une prend le nom de Waal, passe à Nimègue, à Tiel, et se réunit aux eaux de la Meuse, et se rend dans la mer à son embouchure, et l'autre branche, montant un peu au nord, tourne à l'ouest, reçoit l'Yssel, passe à Aernhem, à Wagenungen, à Renen, à 22 k. (5 l.) O. duquel elle se divise en deux autres branches, dont la première prend le nom de Leck, et va se mêler dans les eaux de la Meuse, et l'autre qui conserve le nom de Rhin, passe au sud d'Utrecht, à Leyde, et se rend dans la mer du Nord, à 22 à 27 k. (5 à 6 l.) N. de la Haye. Il a environ 486 mèt. (250 l.) de cours.

Rhinau, v. (*Bas-Rhin*). *Voyez* Rheinau.

Rhinberg, v. (*Roër*). *Voyez* Rheinberg.

Rhingenheim, v. (*Mont-Tonnerre*). *Voyez* Reingenheim.

Rhingrafeinstein, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. d'Ober-Moschel, comm. d'Ebernbourg, à 3 kilom. (¾ de l.) de Creutznach, 7 k. (1 l. ¾) d'Ober-Moschel. *Popul.* compr. celle d'Ebernbourg, 290. *Bur. de poste* de Creutznach, département de Rhin-et-Moselle.

Rhinthal, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Anweiler, sur la Queiche, à 3 kilom. (¾ de l.) O. d'Annweiler, 19 kil. (4 l. ¼) N. de Weissembourg, 8 m. (19 l.) S. de Mayence. *Pop.* 269. *Bur. de poste* de Landau, départ. du Bas-Rhin.

Rhode, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, cant. d'Ucele, à 7 kil. (1 l. ¾) de cet endroit, 8 k. (2 l.) E. p. N. d'Hall, 11 kil. (2 l. ¾) S. de Bruxelles. *Pop.* 1017. *Bur. de p.* de Bruxelles.

Rhode-Ste.-Agathe, v. (*Dyle*). *Voyez* St.-Achtenrode.

Rhodes, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Lorquin, à 14 k. (3 l. ¼) de Dieuze, 5 myr. (12 l.) de Nancy. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de Dieuze.

Rhodès, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Prades, cant. de Vinça, à 11 k. (2 l. ¾) de Prades, 28 kilom. (6 l. ⅓) de Perpignan. *Pop.* 493. *Bureau de poste* de Perpignan.

Rhodez, ville (*Aveyron*), ch.-lieu de départem., d'arrond. et de canton, sur une montagne au pied de laquelle passe l'Aveyron, à 8 m. (17 l.) O. p. S. de Mende, 12 m. (28 l.) N. E. de Toulouse, 27 m. (60 l.) E. de Bordeaux, 56 myr. (128 l.) S. p. E. de Paris. Long. 20. 14. lat. 42. 21. Cette ville étoit la

capitale de la ci-devant province de Rouergue, et le siége d'un évêché suffragant d'Alby, d'un présidial, d'une élection, d'une maîtrise particulière des eaux et forêts, d'une lieutenance et d'une maréchaussée : c'étoit aussi un gouvernement de place, et le siége du commandant de la ci-devant province de Rouergue. Il est fait mention de cette ville dans les Commentaires de César. Les Visigoths s'en étant emparés dans la décadence de l'empire, en furent chassés depuis par les Français, qui la gouvernèrent jusqu'à la fin du onzième siècle. Elle eut des comtes particuliers qui furent dépossédés par celui de Toulouse; elle passa ensuite à la maison d'Armagnac, puis à celle d'Albert et de Bourbon-Vendôme, qui la remit à Henri IV pour être réunie à la couronne. On admire la cathédrale, et son clocher bâti en pierres de taille, qui passe pour l'un des plus hauts et des mieux travaillés de la France. Le chapitre de la cathédrale étoit composé de dix-sept chanoines, non compris les dignitaires. Le bas-chœur avoit quatre hebdomadaires, vingt-cinq vicaires, vingt-sept choristes, trente-quatre chapelains. Outre quatre églises paroissiales, dont la cathédrale en étoit une, on voyoit des couvens de Dominicains, Cordeliers, Capucins et Chartreux. Les communautés de filles étoient : l'abbaye du Monastère, les Annonciades, les filles de la congrégation de Notre-Dame, et les Dominicaines. Le collége étoit très-beau; le séminaire étoit dirigé par les Lazaristes. Il y a un hôpital. La ville n'a rien d'agréable, les rues sont mal alignées; il y a seulement deux places assez régulières. On fabrique dans cette ville des serges, ras fins, étamines et burats, cadis, bas de laine, toile et linge de table gris, tricots pour les troupes, calmouks et autres étoffes de laine, fil, toile, chapellerie et des bougies. On y cultive des mûriers blancs pour la nourriture des vers à soie, et on élève beaucoup de mules et mulets, qui font surtout un objet de commerce considérable pour le département avec l'Espagne.

Cette ville est le siége de la préfecture, des cours de justice criminelle et spéciale, et d'un tribunal de première instance; il y a un directeur des contributions directes, un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un lycée, un sous-inspecteur des forêts, un ingénieur en chef des ponts et chaussées, des agens de change, des courtiers de commerce, un bureau de garantie du départ. pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés. Cette commune est la résidence d'un chef de légion, d'un capitaine de la gendarmerie nationale, et de deux brigades, l'une à cheval et l'autre à pied. *Pop.* 6000. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

RHODON, v. (*Loir-et-Cher*), arroud. de Vendôme, cant. de Selomme, à 15 k. (3 l. ½) de Vendôme, 19 k. (4 l. ⅓) de Blois. *P.* 220. *Bur. de poste* de Blois.

RHODON (LE), rivière (*Loire*), arrond. de Roanne, cant. de Saint-Symphorien-de-Laye. Sa source à 13 k. (3 l.) E. de Roanne, coule à l'est, passe à Perreux, remonte au nord, et se rend dans la Loire à 3 k. (¾ de l.) N. E. de Roanne.

RHOL, v. (*Sarre*), arrondiss. de Trèves, canton de Pfalzel, sur la Kill, ruisseau, à 10 kilom. (2 l. ½) N. p. O. de Pfalzel, 7 kil. (1 l. ¾) S. de Dudeldorf, 13 kil. (3 l.) N. de Trèves. *Popul.* compr. celle de Pfalz-Kill, 210.

RHONE.

Ce département, formé d'une partie des ci-devant provinces du Lyonnois et du Beaujolois, tire son nom du fleuve qui le borde.

Les bornes de ce département sont : au N., celui de Saone-et-Loire; à l'E., ceux de l'Ain et de l'Isère; au S., ce dernier et celui de la Loire, qui le borne aussi à l'O.; à l'O., celui du Puy-de-Dôme; au N. O., celui de l'Allier.

Sa superficie est d'environ 270,423 hectares (529,423 arpens carrés); sa population est de 320,177 individus. Il est divisé en deux arrondissemens communaux, en vingt cantons et justices de paix, en deux cent soixante-une communes. La préfecture de ce département est à *Lyon. Villefranche* est le siége de la sous-préfecture. Ce département est dans l'archevêché de Lyon; il dépend de la 19ᵉ division militaire; il est du ressort de la cour d'appel séante à Lyon, et dans la 17ᵉ conservation forestière.

L'étendue en superficie des forêts de ce département est de 11,990 hectares 81 ares (23,470 arpens).

Ses principales rivières sont la *Saone* et la *Loire*, dont il a été parlé ailleurs.

Le *Rhône* arrose, depuis son entrée en France, les villes de Seyssel, Lyon, Vienne, Valence, Avignon, Arles, et se rend dans la mer par plusieurs embouchures.

Ses principales villes sont : *Lyon, Villefranche Beaujeu, Saint-Symphorien.*

Rivières qui prennent leurs sources dans ce département : l'Agimont, l'Ardière, l'Azerguer, la Bassenon, la Barga, la Bozançon, la Boulecrot, la Cartalier, la Chantemerle, la Coize, la Coizette, la Cone, la Cunan, la Derionde, la Furon, la Garon, la Grosne, l'Huronge, l'Izeron, la Jonant, le Layat, l'Oise, la Loire, la Mauvaise, la Méginan, la Merlou, la Mizerine, la Morgon, la Morille, la Mornanat, la Mondanet, ou Sancillon, la Nerval, la Nizeran, Oise; Orzon, l'Ouby, la Panterlé, Pont-Lyonnois, le Rahins, le Ronsin, la Salemieux, le Soanen, la Sornin, la Tardine, la Thorange, la Tranbouze, la Tressonelle, la Trinchion, la Vauzonne.

Ruisseaux. Le Bèze, le Nirie.

Productions. Ce département produit des grains, des vignes, des bois, et renferme des mines de fer et de charbon de terre, des fruits en abondance et des pâturages; ses prairies donnent de l'herbe de la meilleure qualité; les fromages qui se fabriquent sur le Mont-d'Or, à 8 kil. (2 lieues) de Lyon, sont excellens : on n'emploie que du lait de chèvre; les vins sont délicats; les plus estimés sont ceux de Côte-Rôtie, de la Chassaigne, de Juliéras, de Blacé, de Millery et de Saint-Foin.

Industrie. Le département du Rhône est un de ceux de la France où il y a le plus d'industrie : aucune partie ne lui est étrangère. La ville de Lyon fait un commerce considérable; les fabriques sont si multipliées, qu'il nous est impossible de les citer toutes dans cet article : il nous suffira de dire que l'Angleterre a plusieurs fois tenté de détruire cette immense ville. Le siége qui eut lieu en l'an 1ᵉʳ (1793), étoit son ouvrage.

« M Verninac, préfet de ce département, dit dans la statistique qu'il a publiée, que les eaux du département donnent les espèces ordinaires de poissons. L'*alose* y remonte le Rhône en suivant les trains de sel. Ce fleuve produit des *anguilles* d'une grosseur extraordinaire; des *brochets* d'un goût différent et supérieur à ceux des eaux paisibles; de très-bons *barbeaux*, et ces *carpeaux* renommés, dont l'espèce et le sexe même sont encore un sujet de controverse parmi les ictyologistes. La *lote* de Saone, la *perche* et les petites *truites* que l'on pêche dans les rivières et dans les torrens des montagnes du département, sont infiniment délicates. La *lamproie* remonte le Rhône; l'*esturgeon* y entre quelquefois; et l'on a pris un *caïman* d'Afrique dans ce fleuve, près de Lyon.

» Parmi les amphibies, on trouve dans le département le *crapaud aquatique à ventre jaune*, la *grenouille des buissons*, le *grand lézard vert* de Languedoc, la *salamandre* aquatique.

» La *vipère* y est heureusement rare. On y voit plusieurs variétés de *couleuvres*, non vénéneuses, l'*orve* ou l'*aveugle*, le *serpent à collier*.

» Le département du Rhône produit du froment, du seigle, de l'orge, du maïs, du sarrasin, la rave, la pomme de terre, la châtaigne, le marron, tous les différens légumes, toutes les espèces potagères, le colza, le sorgo, le grand pavot blanc, la garance, le safran, le lin, le chanvre, tous les fruits des autres climats de la France, hors l'orange et l'olive; du bois et les diverses espèces de fourrages naturels et artificiels. Mais la production du département la plus abondante et la plus estimée, c'est le vin.

« *Règne minéral.*

» Le département du Rhône a, sur toutes les autres parties de la France, en ce qui concerne la minéralogie, l'avantage de posséder les seules mines de cuivre dont l'exploitation soit utile. Ces mines, situées à Saint-Bel et à Chessy, sont ouvertes depuis les Romains. Elles furent l'une des sources de la fortune célèbre de Jacques Cœur. Le cardinal de Richelieu encouragea leur exploitation. On en a retiré annuellement, depuis à peu près cinquante ans, de 2000 à 3000 quintaux de cuivre, et 800 à 900 quintaux de couperose. Les travaux sont plus actifs à la mine de Chessy qu'à celle de Saint-Bel, parce qu'ils sont moins dispendieux et plus productifs. On y trouve le cuivre entre le granit et une roche calcaire traversée par des gangues de quartz. Ces mines appartiennent, en grande partie, à la famille Jars, dont le nom est fameux dans l'histoire de la minéralogie.

» On tiroit au quinzième siècle de la couperose du territoire de Claveissoles, et il est probable que la mine n'est pas épuisée.

» Le territoire de Chasselay, celui de Joux, de la Platière près Sainte-Colombe, et la montagne de Tarare, renferment des mines de plomb qui ne sont point fouillées.

» La mine de Chasselay est en masse opaque et farineuse.

» Les rives du Rhône, dans le voisinage de l'embouchure du Giers, offrent des paillettes d'or en assez grande quantité pour déterminer les recherches des orpailleurs.

» On a exploité autrefois à Saint-Martin-la-Plaine, mais avec désavantage, une mine d'or d'un titre bas. Les moines de Saint-Denis montroient une coupe travaillée avec l'or de cette mine; et l'historien Mathieu Pâris raconte que l'on présenta à Henri-le-*Grand* un morceau d'or qui en provenoit, et qui avoit la forme d'une branche d'arbre.

» On exploite des mines de houille à Sainte-Foy-l'Argentière. Il est remarquable que les bases de ces mines et des autres de même espèce qui ne sont point exploitées, offrent une ardoise feuilletée, dont chaque couche présente des images de poissons et de plantes, et des empreintes de fougères exotiques.

» On trouve du cristal de roche à Régny, à Rochefort et à la colline du Cher. Le département renferme aussi de l'améthyste commune.

» Les pierres de la montagne de Tarare tiennent généralement du porphyre. Leur couleur est gris de fer. Comme le porphyre, elles reçoivent très-difficilement le poli.

» Près du bourg de Thizy, à la forêt, on a ouvert une carrière de marbre noir ou bleu très-foncé, veiné de blanc, qui se trouve à fleur de terre, par tables et non par blocs, inclinée de l'orient au couchant, sous un angle de 40 degrés environ. On trouve près de Bully des blocs d'un marbre isabelle foncé, qui reçoit aisément le poli.

» Le granit est commun dans le département, on en extrairoit de très-beau de la montagne d'Yseron, pour peu que l'on fouillât. Cette carrière en offre de mêlé de parties brillantes, comme celui que les Romains tiroient d'Égypte.

« La couleur de celui de Pierre-Bénite et d'Oullins tient du marbre rougeâtre, mais il est plus pur. Il est mêlé de noir et de gris sur un fond bleu sale, et renferme des paillettes talqueuses et brillantes. Son défaut est de ne pouvoir être tiré qu'en blocs d'une forme irrégulière, et d'être incapable de recevoir le poli.

» La pierre à bâtir est très-abondante et très-belle dans le département. Les carrières les plus remarquables sont celles de Couson, de Saint-Fortunat, de Saint-Romain, de Saint-Cyr, de Saint-Germain, de Civrieux, de Dardilly, d'Anse, de Lucenay, de Pommiers, de Liergues, de Chessy, de Chamnost. On distingue particulièrement celles de Saint-Fortunat, de Saint-Cyr, de Couson, d'Anse. La carrière de Saint-Fortunat donne de la pierre très-noire, veinée de blanc, pleine et sans aucun coquillage, tenant beaucoup du marbre. Elle donne aussi de la pierre rougeâtre. Le gisement des couleurs est vertical ou oblique. Les ouvriers ont distingué dans cette carrière quarante-un bancs qu'ils ont dénommés suivant leur qualité ou leur emploi. La pierre de Saint-Cyr est d'une bonne qualité, mais coquilleuse, délitée en plusieurs endroits, et très-calcaire. La pierre de Couson est jaune, pleine, de bonne qualité, mais de peu d'épaisseur. La pierre d'Anse est d'un blanc sale, tendre sous le ciseau, sans variation sensible; le grain en est gros. On peut tirer de la carrière, des blocs de la dimension que l'on peut desirer.

» Le Mont d'or, qui renferme les carrières de Saint-Cyr, de Couson, de Saint-Fortunat, de Saint-Germain, de Saint-Didier, etc., présente des variétés remarquables. Quelques mamelons de cette montagne sont des roches primitives, dont les refends sont perpendiculaires ou obliques. Quelques autres sont composés de terre forte. On trouve sur leur sommet, comme dans l'intérieur, un prodigieux assemblage de fossilles. Les couches de quelques-unes des carrières ne sont formées que de ces mêmes fossiles; d'autres donnent de la pierre fort belle. Le Mont-d'or occupe une surface de quelques kil. (lieues).

» La pierre des montagnes du premier arrondissement (le Beaujolois), est de deux espèces: l'une est composée de Spath, de quartz, de mica et de gravier; l'autre n'est formée que d'un gravier assez grossier. Sa disposition est par couches, tantôt horizontales, tantôt obliques, tantôt verticales.

» On n'a découvert jusqu'ici la pierre meulière dans le département, que par fragmens. Aussi les meules à moudre y sont-elles excessivement chères. On est obligé de les tirer de la Ferté.

« Quoique la pierre soit commune et bonne dans le département, on y construit beaucoup en terre ou, suivant la manière de parler du pays, en *pisay*. Il y a des constructions de ce genre qui ont duré un siècle et demi.

« On donne aux maisons de *pisay* jusqu'à dix mèt. (trente pieds) d'élévation. Les fondations sont en maçonnerie ordinaire. On élève les murs par assise d'un mèt. (trois pieds) de hauteur sur deux mèt. (six pieds) de longueur; et à cet effet on se sert d'encaissemens de cette dimension, formés avec des planches serrées par des moises, et que l'on rapproche ou éloigne à volonté, suivant l'épaisseur que l'on veut donner au mur. On place la terre dans les encaissemens par couche de demi-pied, que l'on bat avec la hie jusqu'à ce qu'elle résiste fortement. Les assises sont liées par des couches de mortier d'un pouce d'épaisseur. Elles ne sont point perpendiculaires, mais inclinées d'environ quinze degrés. Les angles se font par reprise d'un pied de hauteur, et non par reprise d'un mèt. (trois pieds) comme le reste du mur. La toise carrée de *pisay* ne coûte que 2 fr. 50 cent.; ce bas prix, la célérité de la construction, sa solidité, doivent faire desirer que l'usage de bâtir en *pisay* s'étende dans le reste de la France, notamment dans les pays où la pierre manque. Le *pisay*, lorsqu'il est revêtu de mortier à l'extérieur, est aussi agréable que la maçonnerie.

» Les cailloux du Rhône procurent une chaux plus vive et plus blanche que celle qu'on tire de la pierre.

» Il existe, derrière la montagne de Saint-Fortunat, une carrière de grès disposé par couches, dont les unes sont dures, les autres tendres. Au-dessous des couches de grès, on rencontre de la molasse.

» On trouve dans le département du talc, des belemnites, des pierres d'aigle, des boucardites, des gryphites, des ammonites, des nautiles, des cames, des asbestes, des pierres figurées, des lepas, des gypses, des ichtyolites, des dentrites.

» Différens endroits du département possèdent de la craie, de la terre à pot, à brique, à foulon, à faïence, de la glaise. On conjecture qu'il y a de la marne entre Oullins et Saint-Genis-Laval.

» Il y a à Charbonnières, près de Lyon, des eaux minérales qui ont été analysées. Elles sont ferrugineuses et contiennent du foie de soufre. L'expérience les indique comme salutaires pour les affections cutanées et pour les engorgemens des viscères. »

Mesures de longueur de ce département. Valeur en mètres.

Toise de Lyon, de 7 pieds ½, dits de ville, 2.5688

Le *pied*, *idem*, 0.3424

La *toise* de Villefranche, de 7 pieds ½, dits de roi, 1.19389

Le pied, *idem*, 0.3248

Mesures agraires : valeur en ares.

La *bicherée* de Lyon, Anse, Cyr-au-mont d'or, Mornant, Millery, Genislaval et l'Arbresle, 12.929
— de Villefranche et Neuville, 10.552
— de Tarare et Monsol, 15.827
— de Chaine et, 12 874
— de Condrieu, 15.195
L'hommée de vignes, de Lyon, 4.310
— de Condrieu, 5.065
Mesure de Beaujeu, Amplepuis, Monsol,
Coupée de Lancié, et *Mesure* nouvelle de Thizy, 7.914
Coupée de Belleville, 7.250
— de Julliénas, 3.957
Ouvrée de vignes, de Belleville et Monsol, 5 275
Mesure ancienne de Thizy, 7.419.

Les hommes illustres, célèbres ou fameux nés dans ce département, à l'exception de ceux nés dans la ville de Lyon, (*Voir cette ville*), sont: Jean *de Bussières*, jésuite, poète latin et français, et historien : né à Villefranche dans le ci-devant Beaujolois, en 1684, mort en 1678. Ses poésies françaises sont entièrement oubliées; mais on lit encore ses poésies latines, imprimées à Lyon en 1675, in-8°. Ses principaux ouvrages sont : *Jeanderberg*, poëme épique en 8 livres; sa *Rhéa délivrée* ; ses *Idylles* et ses *Eglogues*; un *Abrégé de l'Histoire de France*, et un autre de *l'Histoire universelle*, sous le titre de *Flosculi historiarum*, et traduits par lui-même en français sous celui de *Parterre historique*, in-12. — *Clément IV*, pape, nommé auparavant Guy Foulquois, ou de Foulques; né à Saint-Gilles, mort en 1265; d'abord militaire, puis jurisconsulte, ensuite secrétaire de Saint-Louis, archevêque de Narbonne, cardinal légat en Angleterre; enfin pape presque malgré lui; homme de mœurs simples, et d'un jugement si sain, qu'il vouloit dissuader le roi de France de la nouvelle croisade, et ne la publia qu'à regret. Ses nièces aimèrent mieux se faire religieuses que d'accepter la petite dot que leur offroit leur oncle. C'est sous son pontificat que les confrères du Gontanon s'associèrent à Rome en l'honneur de la Sainte-Vierge. Cette confrérie a été, dit-on, la première et le modèle de toutes les autres. On a de ce pape quelques ouvrages et des *Lettres* dans le *Thesaurus anecdotorum de Martenne*. — Le marquis *de Courbon*, né à Châteauneuf-du-Rhône en 1650, mort en 1688; mamaréchal des camps et armées de la république de Venise, contribua beaucoup, par son courage et son habileté, à la prise de Coron et à celle de Navarin : il fut tué d'un coup de canon au siége de Négrepont. Il fut regardé comme un aventurier, mais heureux et habile. — *Aimar*, juge de Pierrelatte, son intime ami, publia sa vie à Lyon en 1692, in-12. — Jean-Baptiste *Morin*, médecin, astrologue: né à Villefranche en 1583; mort en 1656. Après avoir voyagé en Hongrie pour faire des recherches sur les métaux, il revint à Paris, et s'appliqua entièrement à l'astrologie judiciaire. Le cardinal de Richelieu, superstitieux malgré son génie, le consulta, et le cardinal Mazarin lui fit une pension de 2000 liv. après lui avoir procuré la chaire de mathématiques au collége royal. Il a donné *une réfutation latine du livre des préadamites*, curieuse et singulière, in-12, Paris, 1657; un livre intitulé *Astrologia gallica*, et un grand nombre d'ouvrages dans lesquels on remarque un génie singulier et bizarre. — *Roland de la Platière*, inspecteur général des manufactures de Picardie et de la généralité de Lyon, membre des académies de Rouen, Dijon, correspondant des académies des sciences de Paris, de Montpellier, des arcades de Rome: né à Villefranche, d'une famille ancienne dans la robe. Il fut nommé deux fois ministre de l'intérieur, proscrit après la journée du 31 mars 1792: il se donna la mort le 24 brumaire an 2 (15 novembre 1793), à Bourg-Baudouin, 18 kil. (4 l.) de Rouen.

Rhône (le). L'un des quatre grands fleuves de la France. Il prend sa source au mont Fourca ou de la Fourche, en Suisse, près du mont St.-Gothard, à 8 k. (2 l.) des sources du Rhin, et traverse le lac et la ville de Genève, passe au fort de l'Ecluse et à Seyssel, où il commence à être navigable, va au sud, prend à droite l'*Arvière* et au-dessous le *Furand*, reçoit à gauche le *Guier-Vif*, coule ensuite vers le nord, entoure Belley, reçoit à gauche *Bourbre* et à droite l'*Ain*, sépare la ci-devant Bresse du Dauphiné, passe à Lyon où il mêle ses eaux avec celles de la *Saone*, va toujours vers le sud sans perdre son nom, sépare les ci-devant provinces du Lyonnois et du Dauphiné, reçoit à droite le *Garon*, baigne Givors où il reçoit le *Giers*, arrose Vienne où tombe la *Gère* à gauche, passe à Condrieu où il prend la *Vareize* à gauche, sépare le Languedoc du Dauphiné, passe à Serrières et à Andame, reçoit à droite au-dessous de cette ville la *Cance*, et plus bas le *Day*, passe à Saint-Vallier à la gauche duquel il prend la *Galoure*, et reçoit à droite le *Doux*, baigne Tournon à droite et Tain à gauche, reçoit du même côté l'*Isère*, arrose Valence, prend l'*Eyrieux* à droite et la *Viore* à gauche, reçoit l'*Ouvèze* à droite et au-dessous la *Peyre*, prend ensuite la *Drôme* à gauche, et au-dessous à droite l'*Avezon*, avoisine Montelimar, reçoit le *Roubion*, baigne Viviers, où il prend à droite le *Vernet* et à gauche la *Berre*, passe au Bourg-St.-Andéol, sépare ensuite la Provence du Languedoc, reçoit à droite l'*Ardèche* et à gauche le *Réalet*, arrose Pont-St.-Esprit, prend à gauche le *Lez*, plus bas l'*Aigue*, et au-dessous à droite la *Cèze*, reçoit la *Louvèze* au-dessus d'Avignon qu'il arrose, prend au-dessous la *Durance* à gauche, poursuit son cours, passe entre Beaucaire et Tarascon, après avoir pris à droite le *Gardon*. Ce fleuve a trois embouchures; le bras qui coule à Arles reçoit le canal de *Craponne*, et conserve le nom de Rhône; de celui à l'ouest, qui se nomme le *Rhône-mort*, il sort un autre bras nommé le *Petit-Rhône*, qui se rend dans la Méditerranée aux Saintes-Maries, et le Rhône-mort va se rendre dans la mer, en formant l'île du Plan-du-Bourg, après 71 myr. (160 l.) de cours; le Rhône se jette ensuite avec rapidité dans la Méditerranée à 27 kil. (6 l.) au-dessous d'Arles qu'il vient de baigner. Ce fleuve est le plus impétueux et le plus rapide de l'Europe; souvent il change de lit et fait varier les limites des pays qu'il borne. Le Rhône roule des paillettes d'or que des riverains s'occupent à séparer d'avec les sables : on trouve beaucoup de ces paillettes depuis Valence jusqu'à la mer, ce qui prouve assez l'existence de mines d'or dans ces cantons.

Rhor, v. (*Bas-Rhin*) arrond. de Strasbourg, cant. de Truchterseim, sur le Rhorbach, à 22 k. (5 l.) d'Haguenau, 19 k. (4 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Brumath.

Rhorberg, v, (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Monjoie. *Pop.* 647.

Rhosne (le), petit ruiss. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. de Ressons. Sa source à 4 k. (1 l.) E. de cet endroit, coule au S. et se rend dans le Matz, à 3 kil. (¾ de l.) S. de sa source.

Rhosny (le), riv. (*Gard*), arr. et cant. de Nimes. Sa source à 6 k. (1 l. ½) N. O. de Milhaud, coule au S. O. puis au S., passe à l'E. d'Aymargues, et se rend dans le Vistre à 3 kil. (¾ de l.) S. E. d'Aymargues.

Rhuans, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Montbozon, près la Guensche, à 29 k. (4 l. ½) de Vésoul. *Popul.* compr. celle de Millaudon, 123. *Bur. de p.* de Riom.

Rhuoms, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Vallon, près l'Ardèche, à 8 kilom (2 l.) de Joyeuse, 38 k. (8 l. ½) de Privas. *Pop.* 629. *Bur. de poste* de Barjac, département du Gard.

Ria, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. et canton de Prades, près le Tet, à 2 kilom. (½ l.) de Prades, 42 kilom. (9 l. ½) de Perpignan.

Ce village est célèbre pour avoir produit une famille qui a été la tige des anciens comtes de Barcelone et d'Aragon. Cette maison a donné des rois à la Castille, à la Navarre, à la Sicile, à l'île de Majorque, des souverains à la Provence et à une partie du Languedoc, et des reines à la France, à la Castille, au Portugal et au royaume de Naples. Les princes de France, ceux qui règnent actuellement en Espagne et à Naples, en descendent par les femmes. C'est un point d'histoire qui n'a jamais été traité, qui peut être est ignoré. *Pop.* 704. *Bur. de poste* de Prades.

RIAILLE (LA), riv. (*Drôme*), arrond. de Montelimar, canton de Pierrelatte. Sa source à 28 kilom. (6 l. ¼) N. O. de Donzère, coule à l'O. et se rend dans le Rhône, à (¼ de l.) N. N. O. de Châteauneuf-du-Rhône.

RIAILLE, v. (*Loire-Inférieure*), arr. d'Ancenis, chef-lieu de canton, à 20 kil. (4 l. ½) N. p. O. d'Ancenis, 40 k. (9 l.) N. E. de Nantes, 20 k. (4 l. ½) O. p. S. de Condé. Il y a une forge et fourneau de la Provostière, et deux brigades de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1445. *Bur. de poste* d'Ancenis.

RIAL (LE), riv. (*Drôme*), arr. et cant. nord de Crest. Sa source à 6 k. (1 l. ½) N. O. de Crest, coule au S. et se rend dans la Drôme, à 4 k. (1 l.) S. de sa source.

RIAL (DE SAINTE-CÉCILE), riv. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Lorgues. Sa source à l'O. de Trans, coule au S. et se rend avec le Riat dans l'Argens, à 10 k. (2 l. ½) S. de Draguignan.

RIALET, v. (*Tarn*), arrond. de Castres, cant. de Mazamet, à 19 k. (4 l. ⅓) de Castres. *Pop.* 350. *Bur. de poste* de Mazamet.

RIALP (LA), mont. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Vic-Dessos, à la frontière, à 13 k. (3 l.) S. p. E. de Vic-Dessos. Elle a de l'E. au S. 3 k. (⅗ de l.) de long.

RIALSESSE (LA), riv. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. d'Arques. Sa source à 5 k. (1 l. ¼) S. E. de cet endroit, coule au N. puis à l'E. et se rend dans la Sals, à 8 k. (2 l.) O. de sa source.

RIALS, v. (*Aveyron*), arr. de Saint-Afrique, cant. de Pont-de-Camarès, comm. de Mélagues, à 30 k. (6 l. ¾) de Saint-Afrique, 18 kil. (4 l.) de Pont-de-Camarès. *Pop.* compr. celle de Mélagues, 1302. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

RIAMS, v. (*Cher*), arr. de Bourges, canton des Aix-d'Angillon, à 20 kilom. (4 l. ½) de Bourges. *Popul.* 1016. *Bureau de poste* de Bourges.

RIANCEY, v. (*Aube*), arrond. et cant. de Troyes, sur la Seine, à 9 k. (2 l. ¼) de Troyes. *Pop.* 155. *Bur. de poste* de Troyes.

RIANS, b. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de Ginasservis, à 22 k. (5 l.) E. p. N. d'Aix, 21 k. (4 l. ¾) O. p. N. de Barjols, 19 k. (4 l. ¼) N. N. O. de St.-Maximin. Il y a une fabrique de bonnets, une de tuiles, et une carrière où l'on extrait du moëlon. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *P.* 3153. *B. de p.* de Barjols.

RIANTEC, v. (*Morbihan*), arr. de Lorient, cant. de Port-Liberté, à 10 k. (2 l. ½) d'Hennebon, 37 k. (8 l. ⅓) de Vannes. Il y a un syndic des marins; cette commune est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Lorient, 4ᵉ arrond. maritime. *Pop.* 371. *B. de p.* de Port-Liberté.

RIAT (LE), riv. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Lorgues. Sa source à 5 kilom. (1 l. ¼) S. O. de Draguignan, coule au S. E. et se rend dans l'Argens, à 10 k. (2 l. ½) S. de Draguignan.

RIAUCOURT, v. (*Haute-Marne*), arr. et canton de Chaumont, sur la Marne, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville. Il y a un fourneau et deux forges. *Popul.* 312. *Bur. de p.* de Chaumont.

RIAUCOURT, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. et comm. de Vaubécourt, à 20 k. (4 l. ½) de Bar-sur-Ornain, 31 kilom. (7 l.) de Verdun. *Pop.* compr. celle de Vaubécourt, 1285. *B. de poste* de Bar-sur-Ornain.

RIAUNET (LE), riv. (*Lot*), arr. de Gourdon, canton de Martel. Sa source à Sarazac, coule au S. E. et se rend dans la Tourmente, à 7 k. (1 l. ⅔) de sa source.

RIAVILLE, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, canton de Fresne-en-Voivre, à 13 kil. (3 l.) d'Etain, 5 myr. (12 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. *Popul.* 82. *Bureau de poste* d'Etain.

RIBAGNAC, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Cunèges, près la Gardonnette, à 9 k. (2 l. ¼) S. de Bergerac, 5 m. (11 l. ½) S. p. O. de Périgueux, 8 k. (2 l.) O. p. N. d'Issigeac. *Pop.* 340. *B. de poste* de Bergerac.

RIBANSOL (LA), riv. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Castres. Sa source au N. coule au N. E. puis à l'E., et se rend dans la Bénovie, à 5 k. (1 l. ¼) de sa source.

RIBARDONE, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, sur la pente d'une colline, à la gauche de l'Oréa, à 38 kilom. (8 l. ½) S. O. d'Ivrée. *Pop.* 1180. *Bureau de poste* d'Ivrée.

RIBARIS (LE), ruis. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Salies. Sa source à 14 kilom. (3 l. ¼) S. de Salies, coule au N., se réunit à l'Arbas, et ils se rendent ensemble dans le Sarlat, à 11 kilom. (2 l. ¾) de sa source.

RIBARROUY, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Garlin, à 27 k. (6 l.) de Pau. *Popul.* 137. *Bureau de poste* de Pau.

RIBAUCOURT, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. de Moutier-sur-Saux, près l'Orge, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Gondrecourt, 30 kil. (6 l. ⅔) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 405. *Bur. de poste* de Ligny.

RIBAUCOURT, v. (*Somme*), arr. de Doulens, canton de Dommart, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Doulens, 27 kil. (6 l.) d'Amiens. *Pop.* 340. *B. de poste* de Flixecourt.

RIBAUD (GRAND), île et fort (*Var*), arr. de Toulon, au sud de la presqu'île de Giens. Il y avoit un fort qui est ruiné, ainsi qu'une redoute. Cette île est située près celle du petit Ribaud, à 778 mèt. (400 t.) S. de la presqu'île de Giens; elle a du N. au S. environ 972 mètres (500 toises) de long, sur 1167 mèt. (600 t.) de large. Il y a les îles de Pierre-Madame et de Ribaudon, qui sont placées entre le grand Ribaud et la presqu'île de Giens. *Bur. de p.* d'Hyères.

RIBAUD (PETIT), île (*Var*), arrond. de Toulon au sud d'Hyères, entre la presqu'île de Giens et l'île du grand Ribaud, à 11 kilom. (2 l. ¾) d'Hyères, 22 kil. (5 l.) de Toulon.

RIBAUDON (GRAND), île (*Var*), arrond. de Toulon, au sud d'Hyères, vis-à-vis la presqu'île de Giens, à 11 k. (2 l. ¾) d'Hyères, 22 k. (5 l.) de Toulon.

RIBAUPIERRE, (*Haut-Rhin*). *Voyez* RIBAUVILLERS.

RIBAUTE, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de la Grasse sur l'Orbieu, à 2 k. (½ l.) de la Grasse,

27 k. (6 l.) de Carcassonne. *Pop.* 693. *Bur. de Poste* de la Grasse.

Ribaute, v. (*Gard*), arrond. d'Alais, cant. d'Anduze, près le Gardon-d'Anduze, à 9 k. (2 l. ¼) d'Alais, 31 kilom. (7 l.) de Nîmes. *Pop.* 608. *Bur. de poste* d'Anduze.

Ribaute, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Béziers, comm. de Lieuran sur le Libron, à 6 k. (1 l. ½) de Béziers, 6 myr. (12 l. ¾) de Montpellier. *Pop.* réunie à celle de Lieuran, 5190. *Bur. de poste* de Béziers.

Ribay (le), v. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. du Horp, à 10 k. (2 l. ½) de Villaine, 43 k. (9 l. ¾) de Laval. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 950. *B. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Ribeauvillers, ville (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, chef-lieu de canton, sur la Strengbach, à 13 kilom. (3 l.) N. de Colmar, 13 kilom. (3 l.) O. de Schelestat. Cette petite ville se nomme aussi Rapolstein, et son château Ribeaupierre, le long de la côte. Il y a une fabrique d'indienne et perses mi-fines, composée de soixante tables d'impression, qui occupent trois cents ouvriers. On ignore l'origine du droit dont jouissoient les seigneurs de cette commune sur tous les violons et joueurs d'instrumens de la Haute-Alsace, ou qui passoient par cette province, ils étoient obligés de venir jouer un air au pied du château de Ribeaupierre, en l'honneur du seigneur et de ses officiers, et de plus tenus à une redevance en argent. *Pop.* 4714. *Bur. de poste* de Colmar.

Ribecourt, v. (*Nord*), arr. de Cambrai, cant. de Marcoing, à 9 k. (2 l. ¼) S. O. de Cambrai, 29 k. (6 l. ½) S. de Douay, 20 k. (4 l. ½) E. de Bapaume. *Pop.* 535. *Bur. de poste* de Cambrai.

Ribecourt, v. (*Oise*), arrond. de Compiegne, ch.-l. de cant., à 8 k. (2 l.) S. O. de Noyon, 6 myr. (13 l. ¾) E. de Beauvais, 11 kil. (2 l. ¾) N. E. de Compiegne. *P.* 452. *Bur. de poste* de Noyon. *Relais de poste aux chevaux.*

Ribemont, ville (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, chef-lieu de cant., près l'Oise, à 13 k. (3 l.) E. de St.-Quentin, 29 k. (6 l. ½) N. N. O. de Laon, 18 kilom. (4 l.) S. O. de Guise. Long. 21. 6. lat. 49. 48.

C'est une petite ville de la ci-devant Haute-Picardie, dans la ci-devant Thierrache, sur une hauteur au bas de laquelle étoit une abbaye de Bénédictins réformés, dite *St.-Nicolas-des-Prés*. C'étoit le siége d'une prévôté royale, régie par une coutume particulière qui dépendoit de celle du Vermandois. On exploite dans les environs des terres vitrioliques. Cette ville est le lieu de naissance de Marie-Jean-Antoine-Nicolas *Caritat de Condorcet*, né le 17 septembre 1743, député à la convention nationale, proscrit après la journée du 31 mai, trouvé mort dans une prison, au Bourg-Egalité près Paris, le 9 germinal an 2 (30 mars 1794). Condorcet étoit philosophe. On a de lui beaucoup d'ouvrages sur la politique. Il étoit membre du comité de constitution. Le 15 février 1793, il présenta à la convention un plan de constitution, précédé d'une exposition des principes et motifs de ce plan, etc. *Pop.* 2300. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

Ribemont, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Corbie, à 20 k. (4 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 320. *Bur. de poste* d'Albert.

Ribennes, v. (*Lozère*), arr. de Mende, cant. de St.-Amans, près la Coulagnes, à 15 k. (3 l. ½) de de Mende. On y fabrique des cadisseries, serges, toiles. *Pop.* 683. *Bur. de poste* de Mende.

Riberac, ville (*Dordogne*), ch.-lieu d'arrond. et de cant., à 1 kil. (¼ de l.) S. de la Droune, 10 myr. (23 l.) S. O. de Limoges, 9 myr. (20 l.) N. E. de Bordeaux, 31 k. (7 l.) O. de Périgueux, 48 myr. (109 l.) S. S. O. de Paris. Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de 1re instance, un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2697. *Bur. de poste.*

Riberete (la), hameau (*Gard*), arrond. d'Alais, cant. de Genolhac, comm. de Chamborigaud, à 22 k. (5 l.) d'Alais, 6 myr. (13 l. ¾) de Nîmes. *Pop.* compr. celle de Chamborigaud, 664. *Bureau de poste* de Genolhac.

Riberpré, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Neufchâtel, canton de Forges, à 19 k. (4 l. ¼) de Gournay, 40 k. (9 l.) de Rouen. *Pop.* 158. *Bureau de poste* de Forges.

Ribes, v. (*Ardèche*), arrond. de l'Argentière, cant. de Joyeuse, près la Beaume, à 3 kil. (¾ de l.) de Joyeuse, 41 k. (9 l. ¼) de Privas. *Pop.* 640. *Bur. de poste* de Joyeuse.

Ribeyret, v. (*Hautes-Alpes*), arrond. de Gap, cant. de Rozans, à 11 k. (2 l. ¾) de Serres, 4 myr. (10 l. ¼) de Gap. *Pop.* 563. *Bur. de poste* de Serres.

Ribière (la), rivière (*Drôme*), arrond. de Die, cant. de la Motte-Chalençon. Sa source à 7 k. (1 l. ⅔) E. de Saint-Nazaire, coule au sud-ouest, remonte au nord, et se rend dans la Roanne, à 13 k. (3 l.) S. O. de sa source, 16 kilom. (3 l. ⅔) S. p. O. de Die.

Ribiers, b. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, ch.-l. de cant., près le Bunch, à 25 k. (5 l. ⅔) S. p. E. de Serres, 41 k. (9 l. ¼) S. S. O. de Gap, 7 kil. (1 l. ¾) N. O. de Sisteron. Ce bourg a trois fabriques, une de draps grossiers, et deux de chapeaux. *Pop.* 1320. *Bur. de poste* de Sisteron, départ. des Basses-Alpes.

Ribœuf, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Offranville, sur la Saanne, à 10 k. (2 l. ½) de Dieppe, 5 m. (10 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 51. *Bur. de poste* de Dieppe.

Ribonnet, v. (*Haute-Garonne*), arrond., cant. et comm. de Muret, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 25 k. (5 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* compr. celle de Muret, 3153. *Bur. de poste* de Noé.

Ribordière (la), v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Dreux, cant. et comm. de Nogent-Roulebois, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 16 kilom. (3 l. ¾) de Dreux. *Popul.* compr. celle de Nogent-Roulebois, 1215. *Bur. de poste* de Nogent-Roulebois.

Ribouisse, v. (*Aude*), arrond. de Castelnaudary, canton de Fanjeaux, à 15 k. (3 l. ½) de Castelnaudary, 37 k. (8 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* 271. *Bur. de poste* de Mirepoix, départ. de l'Arriège.

Ribouts (les), v. (*Eure-et-Loir*). *Voyez* Fontaine-les-Ribouts.

Ribouville, v. (*Aisne*), arr. de Vervins, canton de Wassigny, à 32 k. (7 l. ½) de Vervins, 5 myr. (12 l.) de Laon. *Pop.* 256. *Bur. de poste* de Guise.

Riboux, v. (*Var*), arrond. de Toulon, cant. du Beausset, à 19 k. (4 l. ½) de St.-Maximin, 23 kil. (5 l. ½) de Toulon. *Pop.* 56. *Bur. de poste* d'Aubagne, départem. des Bouches-du-Rhône.

Ricaldone, v. (*Tanaro*), arr. et cant. d'Acqui, près de la source du ruiss. qui tombe dans le Belbo à

Incisa, à 8 kil. (2 l.) N. d'Acqui. *Pop.* 922. *Bur. de p.* d'Asti.

Ricar, h. (*Var*), arrondiss. de Toulon, cant. du Beausset, comm. de Signe, à 18 k. (4 l.) d'Aubagne, 21 kil. (4 l. ¾) de Toulon. *Popul.* compr. celle de Signe, 2442. *Bur. de poste* d'Aubagne, départem. des Bouches-du-Rhône.

Ricarville, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. d'Yvetot, cant. de Fauville, à 14 k. (3 l. ¼) de Caudebec, 41 kil. (9 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 413. *Bur. de poste* de Fauville.

Ricarville, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Dieppe, cant. d'Envermeu, près la Béthune, à 19 kil. (4 l. ¼) de Dieppe, 4 myr. (10 l.) de Rouen. *Pop.* 302. *Bureau de poste* de Dieppe.

Ricau, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Tournai, sur l'Arros, à 19 kil. (4 l. ¼) de Tarbes. *Pop.* 185. *Bur. de poste* de Tarbes.

Ricaud, v. (*Aude*), arrond. et cant. sud de Castelnaudary, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 40 kilom. (9 l.) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Pechbusque, 388. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

Ricaud, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, cant. de Plaisance, commune de Beaumarchais, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Plaisance, 25 k. (5 l. ¾) de Mirande. *Pop.* compr. celle de Beaumarchais, 1925. *Bur. de p.* de Plaisance.

Ricaud, v. (*Gers*), arrond. de Condom, cant. de Montréal, commune de Cazeneuve, à 18 kilom. (4 l.) de Condom, 8 kil. (2 l.) de Montreuil. *Populat.* compr. celle de Cazeneuve, 229. *Bur. de poste* de Condom.

Ricaudier (le), rivière (*Aude*), arrondiss. de Narbonne, canton de Coursan. Sa source près Ouveillan à 10 kil. (2 l. ½) N. O. de Coursan, coule au sud, puis à l'est, et se rend dans l'Aude, à 11 k. (2 l. ¾) E. p. S. de sa source.

Riceys (les), b. (*Aube*), commune composée de trois bourgs, distingués par leur surnom : *Ricey-Haut*, *Ricey-Haute-Rive* et *Ricey-le-Bas*, arrond. de Bar-sur-Seine, chef-lieu de cant., sur la Laigne, à 13 k. (3 l.) S. de Bar-sur-Seine, 36 kil. (8 l.) N. E. de Tonnerre, 40 k. (9 l.) S. E. de Troyes. On y fait commerce d'excellens vins, qui s'envoient annuellement à Nogent-sur-Seine. Il y avoit un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît. *Pop.* 3968. *Bur. de poste* de Bar-sur-Seine.

Richarderie, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. de Chevreuse, comm. de Jouars, à 3 kil. (¾ de l.) de Neauphle, 15 kilom. (3 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Jouars, 1286. *Bur. de p.* de Neauphle.

Richardminil, v. (*Meurthe*), arrond. de Nancy, cant. de Saint-Nicolas, sur la côte près la Moselle, à 10 k. (2 l. ½) de Nancy. *P.* 184. *Bur. de poste* de Nancy.

Richarville, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 39 k. (8 l. ¾) de Versailles. *Pop.* 354. *Bur. de poste* de Dourdan.

Riche, pointe (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. des Martigues, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, attenant le cap Couronne.

Riche (la), rivière (*Léman*), arrond. de Bonneville, cant. de Taninge, à 6 kil. (1 l. ½) N. duquel elle prend sa source au pied du Mont-Taninge, coule au sud-ouest, et se rend dans l'Arve, à 10 k. (2 l. ½) de sa source.

Riche, v. (*Meurthe*), arr. et cant. de Château-Salins, sur la petite Seille, à 10 k. (2 l. ½) de Dieuze, 40 k. (9 l.) de Nancy. *Pop.* comp. celle de Métrin, 248. *Bur. de poste* de Dieuze.

Richebourg, v. (*Léman*), arr. de Thonon, cant. d'Evian, comm. de la Chapelle-d'Abondance, à 18 k. (4 l.) d'Evian, 24 k. (5 l. ½) de Thonon. *Popul.* compr. celle de la Chapelle-d'Abondance, 607. *Bur. de poste* d'Evian.

Richebourg, v. (*Haute-Marne*), arrond. de Chaumont, cant. d'Arc, à 10 kilom. (2 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 565. *Bur. de poste* de Ville-sur-Aujon.

Richebourg, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Coulommiers, cant. de Rosoy, comm. de Villebert, à 2 k. (½ l.) de Rosoy, 16 kil. (3 l. ¾) de Coulommiers. *Pop.* compr. celle de Villebert, 272. *Bur. de poste* de Rosoy.

Richebourg, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. d'Houdan, à 13 kil. (3 l.) de Montfort, 36 k. (8 l.) de Versailles. *Pop.* 455. *Bur. de poste* d'Houdan.

Richebourg, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. d'Argueil, comm. de la Feuillée, à 7 kil. (1 l. ¾) de Lions-la-Forêt, 30 kil. (6 l. ¾) de Neufchâtel. *P.* compr. celle de la Feuillée, 2400. *Bureau de poste* de Lions-la-Forêt, départ. de l'Eure.

Richebourg-l'Advoué, village (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, cant. de Cambrin, à 11 k. (2 l. ¾) de Béthune, 33 k. (7 l. ½) d'Arras. *Popul.* 1576. *Bur. de poste* de Béthune.

Richebourg-St.-Vaast, village (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, cant. de Cambrin, à 8 k. (2 l.) de Béthune, 33 k. (7 l. ½) d'Arras. *P.* 1018. *Bur. de poste* de Béthune.

Richebourt, v. (*Doubs*), arr. et cant. de St.-Hippolyte, comm. de Burnevillers, à 13 kil. (3 l.) de St.-Hippolyte, 7 myr. (16 l. ½) de Besançon. *Popul.* compr. celle de Burnevillers, 170. *Bur. de poste* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs.

Richecourt, v. (*Aisne*), arr. de Laon, canton de Crécy-sur-Serre, près la Serre, à 25 k. (5 l. ¾) de Chauny, 18 k. (4 l.) de Laon. *Pop.* 63. *Bur. de poste* de la Fère.

Richecourt, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de St.-Mihel, à 25 kilom. (5 l. ¾) de cet endroit, 4 m. (10 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 155. *Bureau de poste* de Saint-Mihel.

Richecourt, village (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Jussey, comm. d'Aisey, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Jussey, 33 k. (7 l. ½) de Vésoul. *Pop.* réunie à celle d'Aisey, 247. *Bur. de p.* de Jussey.

Richelieu, ville (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, chef-lieu de cant., sur l'Amable, à 4 myr. (11 l. ½) S. O. de Tours, 5 myr. (11 l.) N. de Poitiers, 28 m. (64 l.) S. O. de Paris. Long. 17. 55. lat. 47.

Cette petite ville, dans le ci-devant Haut-Poitou, avoit le titre de duché pairie. C'étoit le chef-lieu d'une élection et d'un grenier à sel. Ce n'étoit jadis qu'un village; le cardinal de *Richelieu*, qui étoit né dans cet endroit, voulut que ce fût une ville, et qu'elle fût érigée en duché en sa faveur. Le cardinal parla, des palais s'élevèrent; l'orgueil la bâtit et la flatterie vint l'habiter. A peine mort, les hommes, qui ne le craignoient plus, ont fui le berceau de la tyrannie : des édifices superbes et le silence des tombeaux, des rues magnifiques et des pavés ensevelis sous l'herbe, les pilastres de la grandeur et la tristesse de la misère : telle est cette ville. Outre l'église paroissiale

il y avoit une maison des Pères de la Mission, et un couvent de filles. Les façades des maisons sont presque toutes uniformes, et les environs de Richelieu sont secs, arides, incultes et graveleux. Il y a dans cette ville quelques métiers à faire de la toile, une fabrique d'étamines fines et communes, et de serges très-recherchées. On y récolte beaucoup de vins blancs, dont on fait de très-bonne eau-de-vie, et qui, avec les objets ci-dessus, et la vente des laines en gros, forme un commerce considérable pour cette ville.

Elle est la patrie de François-Hugues *Armand*, né en 1699, et mort le 26 décembre 1765; il a joué avec succès sur le théâtre des comédiens français. Il a fait, avec M. Derozée, l'*Heureux événement*, divertissement. Son fils a donné plusieurs comédies : *Le cri de la Nature*. *Les effets de la vengeance*. *Le secret de famille*, et plusieurs autres. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3202. *Bur. de poste.*

Richelle, v. (*Ourthe*), arrond. de Liége, cant. de Daelhem, sur la Meuse, à 2 kilom. (½ de l.) S. de Vise, 2 k. (½ de l.) O. de Daelhem, 11 kilom. (2 l. ¾) N. E. de Liége. C'est la patrie de *Denis* le Chartreux, dit le *docteur extatique*, auteur mystique et commentateur, né en 1402. Il vécut quarante-huit ans chez les Chartreux de Ruremonde, et mourut en 1471. Son attachement continuel à la contemplation lui fit donner le nom de docteur extatique. Il n'y a guère d'auteurs mystiques dont les écrits se lisent avec plus de plaisir et de fruit : les siens ont été recueillis en 21 vol. in-fol., Cologne, 1549. *P.* 330. *Bur. de poste* de Liége.

Richemont, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Marle, comm. de Cilly, à 4 kilom. (1 l.) de Marle, 24 k. (5 l. ½) de Laon. *Pop.* comp. celle de Cilly, 500. *Bur. de poste* de Marle.

Richemont, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Neuilly-en-Thel, comm. de Dieudonné, à 7 k. (1 l. ¾) de Méru, 27 k. (6 l.) de Senlis. *P.* compr. celle de Dieudonné, 440. *Bur. de poste* de Méru.

Richemont, v. (*Charente*), arr. et cant. de Cognac, près l'Anteine, à 3 k. (¾ de l.) de Cognac, 41 k. (9 l. ¼) d'Angoulême. *Pop.* 252. *Bur. de poste* de Cognac.

Richemont, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Thionville, près le lieu où l'Orne vient se jeter dans la Moselle, à 8 k. (2 l.) de Thionville, 18 k. (4 l.) de Metz. *Popul.* 589. *Bur. de p.* de Thionville.

Richemont, v. (*Seine-Inférieure*), arrondiss. de Neufchâtel, cant. de Blangy, à 16 k. (3 l. ¾) de Neufchâtel, 6 myr. (13 l.) de Rouen. Ce village est la patrie de Simon *Morin*, né en 1623, écrivain copiste à Paris, illuminé d'abord; mis en prison, puis relâché comme esprit foible, enfin, après plusieurs alternatives d'emprisonnement et de rétractation, dénoncé par Desmarets de Saint-Sorlin comme un hérétique, le parlement le condamna au feu; ce qui fut exécuté le 14 mars 1663. Toutes les pièces du procès de cet insensé sont rares; en voici la liste : *Factum* contre Simon Morin, dans lequel se trouve l'analyse de ses ouvrages, 1663. *Déclaration* de Morin sur la révocation de ses pensées. *Déclaration* de Morin, de sa femme et de la Malherbe. *Procès-verbal d'exécution de mort dudit*, 1663. *Arrêt* qui condamne ledit à faire amende honorable, et à être brûlé en place de Grève, 1663. *Populat.* 1100. *Bureau de poste* d'Aumale.

Richerenches, v. (*Vaucluse*), arrond. d'Orange, cant. de Valréas, sur la Coronne, à 28 k. (6 l. ½) de Carpentras, 6 myr. (11 l. ⅔) d'Avignon. *Pop.* 503. *Bur. de poste* de Valréas.

Richerette, v. (*Loiret*), arr. de Pithiviers, cant. de Bazoches-les-Gallerandes, comm. d'Andouville, à 6 k. (1 l. ½) d'Angerville, 19 k. (4 l. ¼) de Pithiviers. *Pop.* compr. celle d'Andouville, 315. *B. de poste* d'Angerville, départ. de Seine-et-Oise.

Richerhof, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, canton de Blanckenheim, comm. de Schmitheim, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Blanckenheim, 7 myr. (16 l. ¾) de Trèves. *Pop.* compr. celle de Schmitheim et dép., 215.

Richerie (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, canton de Bonnières, comm. de Boissy-Mauvoisin, à 10 k. (2 l. ½) de Mantes, 10 k. (2 l. ½) de Bonnières. *Popul.* compr. celle de Boissy-Mauvoisin, 622. *Bur. de poste* de Mantes.

Richet, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Pissos, à 6 myr. (12 l. ¾) de Tartas, 5 myr. (12 l.) de Mont-de-Marsan. *Popul.* 204. *Bureau de poste* de Lhipostey.

Richeval, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Rechicourt, sur le ruiss. de Richeval, à 6 k. (1 l. ½) de Blamont, 5 myriam. (12 l.) de Nancy. *Pop.* 211. *Bureau de poste* de Blamont.

Richeville, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. d'Etrépagny, à 8 kil. (2 l.) du Grand-Andelys, 39 k. (8 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 363. *Bureau de poste* de Tilliers.

Richeville, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. d'Anet, comm. de St-Lubin, à 4 k. (1 l.) d'Houdan, 16 k. (3 l. ¾) de Dreux. *Pop.* compr. celle de Saint-Lubin, 623. *Bur. de poste* d'Houdan, départ. de Seine-et-Oise.

Richeville, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, comm. de Vauhallan, à 4 k. (1 l.) de Palaiseau, 9 k. (2 l. ¼) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Vauhallan, 226. *Bureau de poste* de Palaiseau.

Richling, v. (*Moselle*), arr. de de Sarguemine, cant. de Saralbe, à 15 k. (3 l. ½) de Sarguemine, 5 m. (12 l. ½) de Metz. *Pop.* compr. celle de Grandviller, 384. *Bur. de poste* de Puttelange.

Richolsheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Marckolsheim, à 16 k. (3 l. ⅔) de Benfelden, 41 k. (9 l. ½) de Strasbourg. *Popul.* 133. *Bur. de poste* de Marckolsheim.

Richterich, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, canton de Borcette, à 6 k. (1 l. ½) N. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 394. *Bur. de poste* d'Aix-la-Chapelle.

Richweiler, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de St.-Wendel, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 19 k. (4 l. ½) O. de Cousel, 42 k. (9 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* 113. *Bur. de poste* de Trèves.

Richweiler, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Baumholder, à 7 k. (1 l. ¾) S. O. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) S. E. de Birckenfeld, 5 myr. (10 l. ¾) E. S. E. de Trèves. *Pop.* 62. *Bur. de poste* de Creutznach, départ. de Rhin-et-Moselle.

Richwiller, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. de Mulhausen, sur une branche de la Dolleren, à 18 kil. (4 l.) d'Altkirch, 33 kilom. (7 l. ½) de Colmar. *Pop.* 197. *Bur. de poste* de Cernay.

Rickel,

Rickel, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. d'Hasselt, cant. de Loo, à 5 k. (1 l. ¼) O. de cet endroit, 5 kilom. (1 l. ¼) E. de Saint-Trond, 30 k. (6 l. ¾) O. p. S. de Maëstricht. *Pop.* 102. *Bur. de poste* de St.-Trond.

Rickrange, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Boulay, comm. d'Oltonville, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit. *Popul.* compr. celle d'Oltonville, 643. *Bureau de poste* de Boulay.

Ricordeau, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, cant. de Lorrès, comm. de Paley, à 10 k. (2 l. ½) de Nemours, 20 k. (4 l. ½) de Fontainebleau. *Popul.* compr. celle de Paley, 333. *Bureau de poste* de Nemours.

Ricouart, v. (*Pas-de-Calais*). *Voyez* Callonne-Ricouart.

Ricoulon (le), ruiss. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. des Matelles. Sa source à 6 kil. (1 l. ½) des Matelles, coule au N., puis à l'O., et se rend dans le Les, à 2 k. (½ l.) N. O. de sa source.

Ricourt, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, cant. de Marciac, à 18 k. (4 l.) de Mirande, 37 k. (8 l. ¼) d'Auch. *Popul.* 336. *Bur. de poste* de Mirande.

Ricousse, h. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Tournehem, comm. de Mengues. *Popul.* compr. celle de Mengues, 270. *Bur. de poste* d'Ardres.

Ricquebourg, v. (*Oise*), arr. de Noyon, cant. de Ressons, sur la Malz, à 18 k. (4 l.) de Noyon, 5 myr. (11 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* 315. *Bur. de poste* de Compiegne.

Ricquebourg, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil, cant. de Campagne, comm. de Maresquel, près la Canche, à 13 kil. (3 l.) de Montreuil, 6 myr. (13 l. ¾) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Maresquel, 385. *Bur. de poste.*

Ridaret, h. (*Pô*), arr. et cant. de Pignerol, du val Saint-Martin, sur une colline, à 22 kilom. (5 l.) N. O. de Pignerol. *Pop.* compr. celle de Perrero, 3923. *Bur. de poste* de Pignerol.

Rideauville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Quettehou, comm. de la Perruelle, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Valognes, 6 myriamèt. (14 l. ¼) de Coutances. Il y a des Salines. *Pop.* 590. *Bureau de poste* de St.-Vaast.

Ridenburg, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Rauneu, à 25 k. (5 l. ¾) S. O. de cet endroit, 21 k. (4 l. ¾) O. d'Oberstein, 31 kilom. (7 l.) O. de Trèves. *Pop.* 107.

Rides, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, canton de Pressas, à 7 k. (1 l. ¾) de Ste.-Livrade, 15 k. (3 l. ½) d'Agen. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Ste.-Livrade.

Rié, île de l'Océan (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de St.-Gilles-sur-Vic, entre la mer, la petite rivière de Vic et le marais du Périer. *Populat.* 1250. Il y a trois villages. *Voyez* Notre-Dame-de-Rié et Saint-Hilaire-de-Rié.

Riec, v. (*Finistère*), arr. de Quimperlé, cant. de Pont-Aven, à 10 k. (2 l. ½) de Quimperlé, 34 k. (7 l. ¾) de Quimper. Les environs de ce village, voisin de la mer, produisent beaucoup d'orge, seigle, sarrasin, et de cidre excellent. On a du clocher de Riec une vue qui s'étend jusqu'aux montagnes de Las. Des gabares de cent vingt tonneaux peuvent se rendre à 2 k. (½ l.) de cette commune. *Pop.* 2510. *Bur. de poste* de Quimperlé.

Riedelberg, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Neuhornbach, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 10 m. (22 l.) de Mayence. *Pop.* 136.

Riedern, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, canton de Wehr, à 1 kil. (¼ de l.) O. S. O. de cet endroit, 5 kilom. (1 l. ¼) E. S. E. de Kempenich, 30 k. (6 l. ¾) O. N. O. de Coblentz. *Pop.* compr. celle de Volksf, 473.

Riedes (les), dessus et dessous (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Délemont, à 5 k. (1 l. ¼) N. E. de cette ville, 22 k. (5 l.) de Huningue. *Popul.* 188. *Bureau de poste* de Délemont.

Riedesheim, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. d'Habsheim, à 16 k. (3 l. ¾) d'Altkirch, 37 kil. (8 l. ¼) de Colmar. *Populat.* 1440. *Bur. de poste* de Mulhausen.

Riedhof, lieu (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. de Mutterstadt, comm. d'Alttripp, à 7 kil. (1 l. ¾) de Mutterstadt, 7 kilom. (1 l. ¾) de Manheim, 6 m. (14 l.) de Mayence. *Populat.* compr. celle d'Alttripp et dépend., 236.

Rieding, v. (*Meurthe*), arrond. et cant. de Sarrebourg, à 4 kilom. (1 l.) de cette ville, 7 myriamèt. (15 l. ½) de Nancy. *Pop.* 267. *Bur. de poste* de Sarrebourg.

Rieglia, montagne (*Pô*), sommité de la chaine des Alpes Pennines qui séparent les vallées de Vallaise et de Challant, départ. de la Doire, à 13 kil. (3 l.) N. E. de Brussan.

Riège (la), riv. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Pézenas. Sa source, à 9 k. (2 l. ¼) N. O. de Roujan, coule au S. E., puis au N. E., et se rend dans la Peine, à 6 k. (1 l. ½) E. p. S. de sa source.

Riekolt, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. et cant. nord de Maëstricht, à 3 kil. (¾ de l.) N. E. de Heysden, 8 kil. (2 l.) N. E. de Fauquemont, 3 kilom. (¾ de l.) S. p. E. de Maëstricht. *Pop.* 98. *Bur. de poste* de Maëstricht.

Riel (le), ruisseau (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. d'Olette. Sa source à 5 k. (1 l. ¼) N. d'Olette, coule au S. S. O., et se rend dans la Nègre, à 4 k. (1 l.) de sa source.

Riel-les-Eaux, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon-sur-Seine, cant. de Montigny, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Chatillon, 8 myriam. (17 l. ½) de Dijon, sur la rivière d'Ource. Il y a forges et fourneaux pour fonte et fer. *Pop.* 484. *Bureau de poste* de Chatillon-sur-Seine.

Riencourt, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Moliens, à 18 k. (4 l.) d'Amiens. *Pop.* 421. *Bur. de poste* de Picquigny.

Riencourt-les-Bapaume, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. d'Arras, cant. de Bapaume, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 24 kilom. (5 l. ½) d'Arras. *Popul.* 423. *Bur. de poste* de Bapaume.

Riencourt-les-Heudecourt, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Vitry, à 14 k. (3 l. ¼) de Bapaume, 16 kil. (3 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 456. *Bur. de poste* d'Arras.

Rienne, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de St.-Hubert, canton de Gedinne, à 10 kil. (2 l. ½) N. p. O. d'Orchimont, 13 kil. (3 l.) E. de Fumay, 6 myr. (12 l. ¾) S. de Namur. *Popul.* 323. *Bur. de poste* de Bouillon, départ. des Ardennes.

Rieschweiler, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Contwig, à 6 kil. (1 l. ½) E. de cet endroit, 10 kil. (2 l. ½) E. de Deux-Ponts, 4 myr. (20 l. ½) S. O. de Mayence. *Pop.* 215.

Riespach, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. d'Hirsingen, à 9 k. (2 l. ¼) d'Altkirch, 6 myr. (13 l. ½)

de Colmar. *Pop.* 399. *Bur. de poste* d'Altkirch.

Riesse, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Chimay, commune de Baileux, à 9 k. (2 l. ¼) de Chimay. *Popul.* compr. celle de Baileux, 815. *Bureau de poste* de Chimay.

Rietheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. d'Haguenau, cant. de Bouxwiller, à 22 k. (5 l.) d'Haguenau, 28 kil. (6 l. ¼) de Strasbourg. *Popul.* 154. *Bur. de poste* de Saverne.

Riethwir, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. d'Andolsheim, à 8 kil. (2 l.) de Colmar. *Pop.* 281. *Bur. de poste* de Colmar.

Rieu, v. (*Calvados*), arrond. de Bayeux, canton de Balleroy, à 18 kil. (4 l.) de Bayeux, 4 myr. (10 l.) de Caen. *Bur. de poste* de Balleroy.

Rieu-Sec (le), riv. (*Drôme*), arr. et cant. de Nions. Sa source à Châteauneuf, à 4 kil. (1 l.) N. E. de Nions, coule au S. O., puis à l'O. N. O., et se rend dans l'Aigues, à 5 kilom. (1 l. ¼) S. O. de Nions.

Rieucazé, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Saint-Gaudens, près le Gers, à 4 kil. (1 l.) de St.-Gaudens, 8 myr. (18 l. ½) de Toulouse. *Popul.* 107. *Bur. de poste* de Saint-Gaudens.

Rieucros, v. (*Arriège*), arrond. de Pamiers, cant. de Mirepoix, sur le Lers, à 13 kil. (3 l.) de Mirepoix, 30 kil. (6 l. ¾) de Tarascon. *Populat.* 350. *Bureau de poste* de Mirepoix.

Rieucros (le), ruiss. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de Rieupeyroux. Sa source, à 4 kil. (1 l.) S. O. de Rieupeyroux, coule au S., et se rend, avec la Saoul, dans la Viaur, à 13 kilom. (3 l.) O. S. O. de Sauveterre.

Rieucros (le), riv. (*Lozère*), arr. et cant. de Mende. Sa source à 8 kil. (2 l.) E. N. E. de Mende, coule au S., et se rend dans le Lot, à 5 k. (1 l. ⅓) E. de Mende.

Rieufraix (le), riv. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Claret. Sa source à 3 k. (⅔ de l.) de Claret, coule à l'E., et se rend dans la Brestaloux, à 5 kilom. (1 l. ⅓) de sa source.

Rieuladou, (le), ruiss. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Mazamet. Sa source à 7 k. (1 l. ¾) S. E. de Mazamet, coule à l'O., et se rend dans l'Arnette, à 5 k. (1 l. ¼) de sa source.

Rieulay, v. (*Nord*), arr. de Douay, cant. de Marchiennes, près le canal de la Tréraire, à 13 kilom. (3 l.) de Douay. *Pop.* 223. *Bur. de poste* de Marchiennes.

Rieulhès, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. et comm. de St.-Pé, à 8 kil. (2 l.) de Lourde, 10 kil. (2 l. ½) d'Argelès. *Populat.* compr. celle de St.-Pé, 2742. *Bur. de poste* de Lourde.

Rieumajou (le), ruiss. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Mazamet. Sa source à 8 k. (2 l.) S. E. de Mazamet, coule à l'O., et se rend dans l'Arnette, à 5 k. (1 l. ¼) de sa source.

Rieumalet (le), riv. (*Lozère*), arr. de Mende, cant. de Bleymard. Sa source à 15 k. (3 l. ½) O. de Villefort, coule au S., et se rend dans le Tarn à Pont-de-Monvert.

Rieumes, b. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, ch.-lieu de cant., à 18 kil. (4 l.) E. p. S. de Lombez, 18 k. (4 l.) O. p. S. de Muret, 33 k. (7 l. ½) S. O. de Toulouse. On y fabrique des toiles. *Pop.* 1108. *Bur. de poste* de Muret.

Rieumes, forêt nationale (*Haute-Garonne*), arrond. de Muret, canton de Rieumes, à 19 kil. (4 l. ½) O. S. O. de Muret : elle est en deux parties; celle du N. a 2722 mèt. (1400 toises) du S. S. O. au N. N. E., et 2140 mètres (1100 t.) de large, et celle du S. a du N. O. au S. E. 3112 mètres (1600 t.) de long, sur 1361 mètres (700 t.) de large.

Rieune (la), mont. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. d'Argelès, à 16 k. (3 l. ¾) S. de cette ville; elle borde le gave de Lutour.

Rieupeyroux, b. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, ch.-l. de cant., à 18 k. (4 l.) E. p. S. de Villefranche, 29 k. (6 l. ½) O. de Rhodez, 10 k. (2 l. ½) N. O. de Sauveterre. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1759. *Bur. de poste* de Villefranche.

Rieupeyroux, v. (*Basses-Pyrénées*). *Voyez* Riupeyroux.

Rieupregoun, v. (*Arriège*), arr. de St.-Girons, cant. et comm. de Mossot, à 22 k. (5 l.) de St.-Girons, 18 k. (4 l.) de Foix. *Pop.* compr. celle de Mossot, 7073. *Bur. de poste* de St.-Girons.

Rieussec, v. (*Hérault*), arr. et cant. de St.-Pons-de-Thomières, à 7 k. (1 l. ⅔) de cette ville, 9 myr. (21 l. ¼) de Montpellier. *Pop.* 621. *Bur. de poste* de St.-Pons.

Rieusset (le), ruis. (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Marsanne. Sa source, à 14 kil. (3 l. ¼) S. E. de Marsanne, coule au N. N. O., et se rend dans le Roubion, à 4 kil. (1 l.) de sa source.

Rieutord (le), riv. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Carbonne. Sa source à 5 k. (1 l. ¼) E. p. N. de St.-Sulpice, coule au N. E., et se rend dans l'Arriège, à 9 k. (2 l. ¼) N. E. de sa source.

Rieulort, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Montpezat, comm. de Voclades. *Popul.* compr. celle de Voclades, 350. *Bur. de poste* d'Aubenas.

Rieutort, v. (*Haute-Loire*). *Voyez* Riotort-Velay.

Rieutort, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, canton de Mont-Libre, commune de Fontrabiouse, à 16 k. (3 l. ¾) de Mont-Libre, 27 kilom. (6 l.) de Prades. *Pop.* compr. celle de Fontrabiouse, 359. *Bur. de poste* de Mont-Libre.

Rieutort (le), riv. (*Ardèche*), arrrond. de Privas. Sa source à 4 k. (1 l.) S. p. O. de Chommerac, coule à l'E., puis au S., et se rend dans le Lavezan, à 1 k. (¼ de l.) E. de St.-Martin-l'Inférieur, 4 kil. (1 l.) N. de Rochemaure.

Rieutort (le), riv. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Saint-Martin-de-Londres. Sa source à 2 kilom. (½ l.) S. de Saint-Martin, coule à l'O., et se rend dans la Malou, à 4 kilom. (1 l.) N. E. de sa source.

Rieutort (le), riv. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Murviel. Sa source à 11 kil. (2 l. ¾) N. p. O. de Murviel, coule au S., et se rend dans l'Orbe, à 13 kil. (3 l.) S. p. E. de sa source.

Rieutort (le), riv. (*Haute-Garonne*, arrond. de Castel-Sarrasin, cant. de Verdun. Sa source, à 8 kil. (2 l.) N. O. de Verdun, coule au N., et se rend dans la Tessone, à 4 k. (1 l.) N. de sa source.

Rieutort (le) rivière *Haute-Garonne*), arr. et cant. de Muret. Sa source à 1 kil. (¼ de l.) S. de l'Herm, coule au N. E. et se rend dans le Touch, à 7 k. (1 l. ⅔) N. E. de sa source.

Rieutort (le), riv. (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de Barré. Sa source au village des Baumes, coule à l'est, et se rend dans la Malsac, près son confluent dans la Mimente.

Rieutort-de-Randon, v. (*Lozère*), arrond. de Mende, cant. de Saint-Amand, près la Coulagnes, à 13 kil. (3 l.) N. de Mende, 18 k. (4 l.) N. E. de Marvejols, 25 kil. (5 l. ¾) S. E. de St.-Chely. On y fabrique des serges de Mende, cadis de la Montagne pour doublure, habillemens d'hommes et de femmes, rideaux de lit. *Pop.* 1358. *Bureau de poste* de Mende. *Rel. le poste aux chevaux.*

Rieuville, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. de Dreux, comm. de Luray, à 2 kilom. (½ l.) de Dreux. *Popul.* compr. celle de Luray, 340. *Bur. de poste* de Dreux.

Rieux (le Grand), v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. Montcornet, à 4 myriam. (10 l. ¼) de Laon. *Pop.* 208. *Bur. de poste* de Rosoy-sur-Serre.

Rieux, v. (*Aude*), arrond. de Carcassonne, cant. de la Grasse, près l'Alson, à 6 kilom. (1 l. ½) de la Grasse, 27 kil. (6 l.) de Limoux, 38 kil. (8 l. ½) de Quillan, 21 kil. (4 l. ¾) de Carcassonne. *Pop.* 126. *Bureau de poste* de la Grasse.

Rieux, ville (*Haute-Garonne*), arrond. de Muret, chef-l. de cant., à 15 myr. (33 l.) O. de Narbonne, 43 k. (7 l. ¾) S. O. de Toulouse, 75 myriam. (170 l.) S. p. O. de Paris. Long. 18. 52. lat. 43. 16. Cette ville, qui étoit épiscopale, est située sur la rive gauche de la Réze, à 3 kil. (¾ de l.) de la Garonne. Au 14ᵉ siècle il n'y avoit encore que quelques maisons autour d'un château bâti dans le petit canton de Volvestre; mais le pape Jean XXII l'érigea en évêché en 1318, et lui donna dans sa bulle le nom de ville. Cette qualification lui est restée, quoiqu'elle ne soit jamais parvenue au degré de grandeur qui ait pu lui mériter ce nom. Elle n'a de remarquable que le clocher de sa cathédrale : on pourroit même le mettre au rang des sept merveilles du monde, par sa construction légère et hardie, son extrême élévation et ses ornemens gothiques. En examinant de semblables édifices, on conçoit à peine comment et avec quel art, quelles machines et quels dangers, des hommes ont pu élever des pierres d'un si grand poids jusqu'à une telle hauteur. Le chapitre de Rieux étoit composé d'un prévôt, d'un sacristain, d'un précurseur et de douze chanoines. Le palais des évêques étoit encore très-magnifique. Un d'entre eux, nommé Berthier, l'avoit décoré avec goût. Le hasard lui avoit fait découvrir quelques statues antiques, mais païennes, et il ne craignit point de les ranger parmi les saints. Il y a une cascade, non loin de là, formée de la petite rivière de Lairolle, dont les eaux, après s'être ouvert un passage et creusé une espèce de voûte sous un rocher, arrivent sur le bord d'un abyme et s'y précipitent avec furie à une très-grande profondeur. Il paroît que depuis des siècles innombrables les eaux ont singulièrement travaillé dans cet endroit; car, auprès de la cascade, on admire encore une grotte naturelle, qui ne peut être que leur ouvrage : elle étonne vraiment par sa grandeur, son élévation et sa profondeur. A 8 kil. (2 l.) de Rieux, on voyoit le fameux monastère de Feuillans, chef d'une congrégation du même nom, qui embrassoit l'ancienne rigueur de l'ordre de Citeaux. Il y a dans cette ville une fabrique de chapeaux et quatre briqueteries. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1689. *Bur. de poste.*

Rieux, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, canton de Montmirail, à 21 k. (4 l. ¾) de Sézanne, 6 myr. (14 l. ½) de Châlons. *Popul.* 260. *Bur. de poste* de Montmirail.

Rieux, b. (*Morbihan*), arrond. de Vannes, cant. d'Allaire, sur la Vilaine, à 5 kilom. (1 l. ¼) S. de Redon, 18 kil. (4 l.) N. E. de la Roche-Bernard, 5 myr. (11 l.) E. S. E. de Vannes. Il y a une fabrique de pots-à-feu. On trouve dans le territoire de ce bourg des terres bolaires et sigillées, très-propres aux potiers de terre. *Pop.* 2178. *Bur. de poste* de Redon, dép. d'Ille-et-Vilaine.

Rieux, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Nivillé, comm. de Tillé, à 5 k. (1 l. ¼) de Beauvais, 4 kil. (1 l.) de Nivillé. *Pop.* compr. celle de Tillé, 524. *Bur. de p.* de Beauvais.

Rieux, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Neufchâtel, canton de Blangis, près la forêt d'Eu, à 25 k. (5 l. ¾) de Neufchâtel, 7 myriam. (15 l.) de Rouen. Il y a une verrerie. *Popul.* 430. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

Rieux-de-Pelleport, village (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix, à 22 k. (5 l.) de Mirepoix, 24 k. (5 l. ½) de Tarascon. Sur la rive gauche du ruisseau de Caramille, à 2917 m. (1500 t.) au S. O. de Rieux, dans la métairie de Baron, on trouve, entre deux masses de cailloux roulés, foiblement unis par un ciment calcaire, une couche d'environ 75 centimètres (2 pieds ½) d'épaisseur, d'un bol rouge de sang légèrement parsemé de petits cailloux de quartz. Cette terre donne un beau trait rouge-jaunâtre sur le papier, se taille facilement, sans être trop molle, et pourroit peut-être servir au dessin. *Popul.* 383. *Bur. de poste* de Pamiers.

Rieux-Minervois, v. (*Aude*), arrond. de Carcassonne, canton de Peyriac. *Pop.* 1228. *Bur. de poste* d'Azille.

Rieux-sur-Oise, v. (*Oise*), arr. de Clermont, canton de Liancourt, à 10 k. (2 l. ½) de Clermont, 5 k. (1 l. ¼) de Creil, 34 k. (7 l. ¾) de Beauvais. *Pop.* 244. *Bur. de poste* de Creil.

Riewx, v. (*Nord*), arrond. de Cambrai, canton de Carnières, à 8 kil. (2 l.) de Cambrai, 27 kilom. (6 l.) de Douay. *Pop.* 1400. *Bur. de poste* de Cambrai.

Riez, ville (*Basses-Alpes*), arr. de Digne, chef-lieu de canton, sur la Colosba, à 6 myr. (13 l. ½) N. E. d'Aix, 4 myr. (10 l.) S. p. E. de Sisteron, 33 kil. (7 l. ½) S. p. O. de Digne, 8 myr. (17 l. ½) N. de Toulon, 73 myr. (166 l.) S. p. E. de Paris. Long. 23. 57. lat. 43. 52. Cette ville étoit le siége d'un évêché suffragant d'Aix. On fixe au 5ᵉ siècle l'époque de son érection; et saint Prosper, auteur du poëme des *Ingrats*, passe pour en avoir été le premier évêque. Deux conciles s'y sont tenus en 439 et 1285. Il y avoit des Cordeliers, des Capucins et des Ursulines. On fabrique du drap dans cette ville. On y compte douze tanneries où se fabriquent des cuirs, peaux de vaches, daims, chamois, lièvres et lapins. Les plaines des environs de Riez sont très-abondantes en toutes sortes de fruits et en vins excellens.

C'est la patrie de Gaspard *Abeille*, poëte, né en 1648. On a de lui : Odes, épîtres, plusieurs tragédies, une comédie et deux opéra. Il mourut à Paris en 1718. — Scipion *Abeille*, frère de Gaspard, poëte, mort en 1697. On a de lui : *Histoire des Os*, in-12, 1687; le *Parfait chirurgien d'armée*, etc. C'est la résidence d'une brigade de la gendar-

merie à cheval. *Population*, 2875. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

RIEZ (LA), riv. (*Ardennes*), arr. et cant. de Rocroy, à 4 k. (1 l.) N. duquel elle prend sa source, coule à l'ouest, puis au sud, ensuite au sud-est, reçoit la Rousse, la Noire, la Rimogneulle, l'Andry, passe à Sormonne, dont elle prend le nom, reçoit le Thin, le Rupt-des-Vaches, et se rend dans la Meuse, à 2 kilom. (½ l.) de Charleville.

RIFFED, v. (*Bas-Rhin*), arrond. et cant. de Barr, près la source de la Schernetz, à 15 kilom. (3 l. ½), de Benfelden, 36 k. (8 l.) de Strasbourg. *Pop.* 319. *Bur. de poste* de Barr.

RIFROID (LE), ruiss. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. d'Aspres-les-Veynes. Sa source à 13 kilom. (3 l.) N. d'Aspres, coule à l'ouest, et se rend dans le Lauzon, à 5 kil. (1 l. ½) de sa source.

RIFREDDO, v. (*Pô*), arrond. de Pignerol, sur la rive gauche du Pô, au pied d'une colline, à 31 k. (7 l.) S. E. de Pignerol. *Populat.* 486.

RIGAMBA, bois (*Aveyron*), arrondiss. d'Espalion, canton de St.-Chely, à 20 kilom. (4 l. ½) d'Espalion, 4 kil. (1 l.) de Saint-Chely.

RIGARDA, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, canton de Vinça, à 8 kil. (2 l.) de Prades, 32 k. (7 l. ¼) de Perpignau. *Pop.* 300. *Bur. de p.* de Perpignan.

RIGAUD, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Puget-de-Theniers, canton de Beuil, à 9 k. (2 l. ¼) de Puget, 36 kil. (8 l.) de Nice. Il y a deux usines à farine et à huile. *Pop.* 434. *Bur. de poste* de St.-Sauveur.

RIGAUD, roc (*Var*), arrond. de Toulon, canton de Collobrières, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit. Il a de l'est à l'ouest 7 k. (1 l. ¾) de long.

RIGNAC, ville (*Aveyron*), arr. de Rhodez, et chef-lieu de canton, à 13 kil. (3 l.) S. d'Albin, 24 kilom. (5 l. ½) O. p. N. de Rhodez, 21 k. (4 l. ¾) E. p. N. de Villefranche. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* 1969. *Bur. de poste.*

RIGNAC, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. de Baignes, à 5 k. (1 l. ¼) de Barbezieux, 37 kil. (8 l. ¼) d'Angoulême. *Pop.* 1204. *Bur. de poste* de la Grole. *Rel. de poste aux chevaux.*

RIGNAC, v. (*Gers*), arr. et cant. de Lectour, à 13 k. (3 l.) de cette ville, 41 k. (9 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 163. *Bur. de poste* de Lectour.

RIGNAC, v. (*Gironde*), arr. de Blaye, cant. de St.-Ciers-la-Lande, à 22 kil. (5 l.) N. de Bourg, 4 m. (10 l.) de Bordeaux, 8 kil. (2 l.) S. O. de Montendre. *Pop.* 1400. *Bur. de poste* de Blaye.

RIGNAT, v. (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Pont-d'Ain, à 11 k. (2 l. ¾) de Bourg. *Pop.* 517. *Bur. de poste* de Bourg.

RIGNAUCOURT, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. de Vaubécourt, sur le Bunet, à 25 k. (5 l. ¾) de Verdun, 23 k. (5 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 100 *Bur. de poste* de Verdun-sur-Meuse.

RIGNÉ, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. de Baugé, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 15 k. (3 l. ½) de Beaufort. *Popul.* 68. *Bureau de poste* de Baugé.

RIGNÉE, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. de Génappe, comm. de Villers-la-Ville, à 8 kil. (2 l.) de Génappe, 18 k. (4 l.) de Nivelle. *Popul.* compr. celle de Villers-la-Ville, 419. *B. de p.* de Génappe.

RIGNEY, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, canton de Marchaux, à 21 kilomèt. (4 l. ¾) N. E. de Besançon, 14 kilom. (3 l. ¼) O. de Baume, 27 kil. (6 l.) de Vésoul. Il y a un moulin à blé, une petite forge appelée Moulin-Martin, employée à fabriquer des fers pour faire des outils pour l'agriculture. Ces usines sont sur la rivière de l'Oignon, à 1 k. (¼ de l.) de ce village. *Pop.* réunie à la Roche, 458. *Bur. de p.* de Besançon.

RIGNIER, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Beaujeu, à 18 kilom. (4 l.) de Villefranche, 4 myr. (10 l.) de Lyon. Aux environs de Rignier, sur une chaine de montagnes, qui est à droite de la rivière de Reins, il y a une carrière considérable de quartz, dont on fait ce qu'on appelle des lits de moulin, c'est-à-dire la pierre inférieure sur laquelle le grain est posé, quand la meule l'écrase. En traversant la rivière et la vallée qui sont au bas de cette montagne, et en examinant la chaine des montagnes parallèles à l'autre, on trouve dans l'angle correspondant, à peu près à la partie d'où l'on tire ces lits de moulin, du quartz et du cristal. *Pop.* 550. *B. de poste* de Beaujeu.

RIGNIEUX-LE-DÉSERT, v. (*Ain*), arr. de Belley, cant. de Lagnieux, comm. de Chasey, à 9 k. (2 l. ¼) d'Ambérieux, 14 k. (3 l. ¼) de St.-Rambert. *Popul.* compr. celle de Chasey, 713. *Bureau de poste* d'Ambérieux.

RIGNIEUX-LE-FRANC, v. (*Ain*), arr. de Trévoux, cant. de Meximieux, près la Toison, ruisseau, à 14 k. (3 l. ¼) de Montluel, 30 k. (6 l. ¾) de Bourg. *Popul.* 426. *Bur. de poste* de Meximieux.

RIGNON (LE), riv. (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, cant. de Pont-en Royans. Sa source à 3 k. (¾ de l.) N. de Pont, coule au S. O. et se rend dans la Bourne, à 2 k. (½ l.) O. de Pont.

RIGNOSOT, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, canton de Marchaux, à 22 k. (5 l.) de Besançon. *Popul.* 183. *Bur. de poste* de Besançon.

RIGNY, b. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. d'Azay-le-Rideau, à 10 k. (2 l. ½) N. E. de Chinon, 32 k. (7 l. ¼) S. O. de Tours, 10 k. (2 l. ½) S. O. de Langeais. Il n'y a que quelques fabriques de laine. *Pop.* 640. *Bur. de poste* de Chinon.

RIGNY, v. (*Nièvre*), arrond. de Nevers, cant. de Pougues, comm. de Nolay, à 18 k. (4 l.) N. E. de Nevers. Il y a une mine de fer dans le territoire de ce village, quatre forges à fer, deux dites *de Poisson*, une *de la Place*, une *de l'Abyme*. *Pop.* compr. celle de Nolay, 1300. *Bur. de poste* de Nevers.

RIGNY, v. (*Deux-Sèvres*), arr. et cant. de Thouars, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 7 myr. (16 l. ¼) de Niort. *Popul.* 271. *Bur. de poste* de Thouars.

RIGNY, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, canton d'Autrey, près la Saone, à 19 k. (4 l. ¼) de Champlitte, 42 k. (9 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 613. *Bur. de poste* de Gray.

RIGNY-LA-NORMEUSE, v. (*Aube*), arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Romilly, comm. de St.-Pierre-de-Bossenay, à 16 k. (3 l. ¾) de Nogent-sur-Seine, 11 k. (2 l. ¾) de Romilly. *Pop.* compr. celle de St.-Pierre-de-Bossenay, 276. *Bur. de poste* de Nogent-sur-Seine.

RIGNY-LA-SALLE, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Vaucouleurs, à 18 k. (4 l.) de Gondrecourt, 43 k. (9 l. ¾) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 625. *Bur. de poste* de Vaucouleurs.

Rigny-le-Féron, b. (*Aube*), arr. de Troyes, canton d'Aix-en-Othe, à 27 k. (6 l.) N. O. d'Ervy, 31 kil. (7 l.) O. S. O. de Troyes, 8 kil. (2 l.) E. de Poissy-le-Bourg. Le territoire produit des vins d'excellente qualité, qui forment la seule branche de commerce de ce pays; il y a deux fabriques, une papeterie et une bonneterie de coton ou droguet, et plusieurs autres étoffes en laine Pop. 1016. *Bur. de poste* de Villeneuve-sur-Vannes, départ. de l'Yonne.

Rigny-sur-Arroux, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Gueugnon, à 22 kilom. (5 l.) de Bourbon-Lancy, 22 kil. (5 l.) de Charolles, 29 k. (6 l. ½) de Marigny, 7 myr. (15 l.) de Mâcon. *Populat.* 1060. *Bureau de poste* de Digoin.

Rigny-St.-Martin, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Vaucouleurs, à 16 k. (3 l. ⅔) de Gondrecourt, 4 k. (1 l.) de Vaucouleurs, 20 k. (4 l. ½) de Commercy, 4 myr. (10 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 70. *Bur. de poste* de Vaucouleurs.

Rigoard, v. (*Var*), arrond. de Toulon, cant. et comm. du Beausset, à 5 k. (1 l. ¼) du Beausset, 11 k. (2 l. ¾) de Toulon, 27 k. (6 l.) de Brignoles. *Pop.* compr. celle du Beausset, 3060. *Bur. de poste* du Beausset.

Rigole-de-la-Montagne (la), riv. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Dourgne. Sa source à 9 kilomèt. (2 l. ⅓) E. de Sorèze, coule au S. O., puis tourne à l'O. N. O. où elle forme un étang et va se rendre dans la Sor, à 5 k. (1 l. ¼) S. O. de Revel, 20 k. (4 l. ½) E. de sa source.

Riguepen, v. (*Gers*), arrond. d'Auch, cant. de Vic-sur-Losse, à 19 k. (4 l. ½) d'Auch, 13 k. (3 l.) de Vic-sur-Losse. *Popul.* 543. *Bur. de poste* de Vic-sur-Losse.

Rijard, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. nord de Chartres, comm. de St.-Lazare-de-Lèves, à 2 kilom. (½ l.) de Chartres. *Pop.* compr. celle de St.-Lazare, 1036. *B. de p.* de Chartres.

Rikeveld, v. (*Lys*), arrond. et cant. est de Bruges, comm. d'Assebrouck, à 5 k. (1 l. ¼) de Bruges. *Pop.* compris celle d'Assebrouck, 504 *Bur. de poste* de Bruges.

Rilchingen, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. d'Arneval, comm. d'Hanweiler, à 13 k. (3 l.) d'Arneval, 8 myr. (18 l.) de Trèves. *Pop.* compr. celle d'Hanweiler, 175.

Rilhac, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de Treignac, à 14 kil. (3 l. ½) d'Uzerche, 30 k. (6 l. ¾) de Tulle. *Pop.* 324. *Bur. de poste* d'Uzerche.

Rilhac-la-Tour, v. (*Haute-Vienne*), arr. de St.-Yriex, cant. de Nexon, à 18 k. (4 l.) de Saint-Yriex, 21 k. (4 l. ¾) de Limoges. *Pop.* 745. *Bur. de p.* de Chalus.

Rilhac-Rancon, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, canton d'Ambazac, à 8 kil. (2 l.) de Limoges. *Pop.* 696. *Bur. de poste* de Limoges.

Rilhac-Xaintrie, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de Servières, sur un tertre, à 36 kil. (8 l.) de Tulle. *Pop.* 1008. *Bureau de poste* d'Argentat.

Rillaer, v. (*Dyle*), arrond. de Louvain, cant. d'Aerschot, à 4 kil. (1 l.) E. p. S. de cette ville, 6 k. (1 l. ½) O. de Montaigu, 40 kil. (9 l.) E. N. E. de Bruxelles. *Pop.* 1127. *Bur. de poste* de Louvain.

Rillans, v. (*Doubs*), arr. et cant. de Baume-sur-le-Doubs, comm. de Verne, à 6 kilom. (1 l. ½) de Baume, 32 kil. (7 l. ⅓) de Besançon. *Pop.* 98. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

Rillé, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr., cant. et comm. de Fougères, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 4 myr. (10 l. ¼) de Rennes. *Pop.* réunie à celle de Fougères. *Bur. de p.* de Fougères.

Rillé, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. de Château-la-Vallière, sur la Latan, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Langeais, 33 kilom. (7 l. ½) de Tours. Il y avoit un prieuré à la collation de l'abbaye de Marmoutiers. *Pop.* 500. *B. de poste* de Langeais.

Rille (la), rivière (*Orne*). Sa source dans l'arrondissement d'Argentan, canton de Mellerault, passe à l'Aigle, à Brionne et Pont-Audemer, va se jeter dans la Seine entre Quillebœuf et Honfleur, département de la Seine-Inférieure.

Rillieux, v. (*Ain*), arrond. de Trévoux, cant. de Montluel, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville, 5 myriam. (11 l. ½) de Bourg. *Popul.* 920. *Bureau de poste* de Lyon, département du Rhône.

Rilly, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. de l'Isle Bouchard, à 22 k. (5 l.) de Chinon, 40 kil. (9 l.) de Tours. *Pop.* 507. *Bureau de poste* de l'Isle-Bouchard.

Rilly, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. de Montrichard, sur la Loire, à 29 k. (6 l. ½) de St.-Aignan, 10 k. (2 l. ½) de Blois. *Pop.* 333. *Bur. de poste* d'Ecure.

Rilly-aux-Oyes, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. d'Attigny, près l'Aisne, à 10 kil. (2 l. ½) de Vouziers, 32 k. (7 l. ½) de Charleville. *Populat.* 277. *Bur. de poste* d'Attigny.

Rilly-la-Montagne, bourg (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Verzy, à 3 k. (2 l.) S. de Reims, 33 k. (7 l. ½) N. O. de Châlons, 15 kil. (3 l. ½) N. E. d'Epernay. On y récolte et on y commerce de bons vins. *Popul.* 673. *B. de p.* de Reims.

Rilly-St.-Syre, v. (*Aube*), arr. d'Arcis-sur-Aube, canton de Méry-sur-Seine, sur la Noé des Bordes, à 16 k. (3 l. ¾) d'Arcis, 18 k. (4 l.) de Troyes. *Pop.* 436. *Bur. de poste* de Méry-sur-Seine.

Rilsheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, cant. de Candel, sur la Klingbach, à 28 k. (6 l. ½) de Weissembourg, 8 myr. (16 l. ¼) de Strasbourg. *Pop.* 1469. *B. de p.* de Landau.

Rimains (Petit), ile (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Cancale, dans la rade de cette ville, à côté de l'île des Rimains, à 1 kilomèt. (¼ de l.) de la Côte, 15 kilomèt. (3 l. ½) de St.-Malo.

Rimains, ile (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Cancale, dans la rade de cette ville, à 1 k. (¼ de l.) de la Côte, 16 kilom. (3 l. ¾) de St.-Malo.

Rimajou, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. d'Avignonet, à 6 k. (1 l. ½) de Villefranche, 36 k. (8 l.) de Toulouse. *Pop.* 229. *Bur. de poste* de Villefranche-de-Lauragais.

Rimancourt, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. d'Andelot, à 20 kil. (4 l. ½) de Bourmont, 21 k. (4 l. ¾) de Chaumont. Il y a un fourneau, deux forges et une fonderie. *Pop.* 465. *Bur. de poste* de Chaumont.

Rimarde (la), riv. (*Loiret*), arr. de Pithiviers, cant. de Beaune. Sa source à 13 k. (3 l.) S. p. E. de Pithiviers, coule au N., et réunit ses eaux à celles de l'Œuf, ou riv. d'Essonne, à 9 k. (2 l. ¼) E. de Pithiviers.

Rimbach (la), riv. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Annweiler, à 7 k. (1 l. ¾) duquel elle prend sa source, coule au N. E. et va se rendre dans la Queisbach, à 6 k. (1 l. ½) N. E. de sa source.

Rimbach, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Guebwiller, sur le Neugrabenbach, à 24 kilom. (5 l. ½) de Colmar. *Popul.* 405. *Bur. de poste* de Rouffac.

Rimbach, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, canton de Masvaux, à 22 k. (5 l.) de Béfort, 41 kilom. (9 l. ¼) de Colmar. *Popul.* 792. *Bur. de poste* de Béfort.

Rimbachzell, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Guebwiller, à 4 kil. (1 l.) O. p. S. de Sultry, 23 k. (2 l. ¼) N. de Cernay. *Pop.* 279. *Bur. de poste* de Rouffach.

Rimberlieu, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, canton de Ressons, comm. de Villers-sous-Coudens, à 8 kil. (2 l.) de Compiegne, 7 kil. (1 l. ¾) de Ressons. *Pop.* compr. celle de Villers-sous-Coudens, 364. *Bur. de poste* de Compiegne.

Rimbes, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Gabaret, à 5 myriam. (11 l.) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de Saint-Pierre-du-Broca, 250. *Bur. de poste* de Mont-de-Marsan.

Rimbles, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Villeneuve-de-Marsan, comm. de Perquie, à 6 k. (1 l. ½) de Villeneuve, 23 k. (5 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de Perquie-de-Gaube et dépendances, 1056. *Bur. de poste* de Mont-de-Marsan.

Rimbourg, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Rolduc, près la Won, à 5 k. (1 l. ¼) N. de Rolduc, 7 k. (1 l. ¾) N. O. de Geylenkirchen, 28 kil. (6 l. ¼) E. p. N. de Maëstricht. *Pop.* 401. *Bur. de poste* d'Aix-la-Chapelle.

Rimboval, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil, cant. de Fruges, à 16 kil. (3 l. ¾) de Montreuil, 6 myr. (13 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 446. *Bur. de p.* de Fruges.

Rimeise, v. (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Saint-Chely-d'Apcher, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 31 k. (7 l.) de Mende. *Pop.* 1027. *Bur. de poste* de St.-Chely.

Rimerstrof, v. (*Bas-Rhin*) *Voyez* Rimsdorff.

Rimiere, v. (*Ourthe*), arrond. de Liége, cant. de Seraing, comm. de Rotheux, à 8 kil. (2 l.) S. de Seraing, 18 kil. (4 l.) O. de Louvegnée, 13 k. (3 l.) S. p. O. de Liége. *Popul.* compr. celle de Rotheux, 450. *Bur. de poste* de Liége.

Rimling, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, canton de Volmunster, sur une côte, près la Bukenalb, à 13 k. (3 l.) de Bitche, 8 myr. (17 l. ½) de Metz. *Pop.* 808. *Bureau de poste* de Sarguemine.

Rimlingen, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Merzig, à 6 k. (1 l. ½) E. p. N. de cette ville, 10 k. (2 l. ½) S. O. de Wadern, 34 k. (7 l. ¾) S. p. E. de Trèves. *Pop.* compr. celle de Remilinger-muhl, 134.

Rimogne, v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Rocroy, sur la Rimogneulle, à 9 k. (2 l. ¼) de Rocroy, 15 kilom. (3 l. ½) de Charleville. Il y a une carrière d'ardoise. *Pop.* 716. *Bur. de poste* de Mézières.

Rimogneulle, (la), rivière (*Ardennes*), arr. et cant. de Rocroy. Sa source à 7 k. (1 l. ⅔) E. de Maubert-Fontaine, coule au S. en serpentant, passe à Rimogne, et se rend dans la Rièze, au Châtelet, à 8 kilom. (2 l.) S. E. de Maubert-Fontaine.

Rimon, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Montségur, à 10 k. (2 l. ½) de la Réole, 5 myriam. (11 l. ¼) de Bordeaux. *P.* 700. *Bur. de poste* de la Réole.

Rimonal (le), riv. (*Basses-Alpes*), arrond. de Barcelonette, cant. de Meironnes. Sa source à 5 k. (2 l. ¼) O. p. S. de St.-Paul, coule au N. E., puis à l'E. p. S., et se rend dans l'Ubaye, à 1 k. (1 l. ¼) S. de St.-Paul.

Rimond, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, canton de Buxy, comm. de Fley, à 6 kilom. (1 l. ½) de Buxy, 20 kil. (4 l. ½) de Châlons-sur-Saone. *Pop.* compr. celle de Fley, 905. *Bureau de poste* de Buxy.

Rimondeix, v. (*Creuse*), arrond. de Boussac, canton de Jarnage, à 15 k. (3 l. ½) de Boussac, 19 kilom. (4 l. ½) de Guéret. *Pop.* 322. *Bur. de poste* de Gouzon.

Rimont, ville (*Arriège*), arr. et cant. de St.-Girons, à 10 k. (2 l. ½) E. de cette ville, 27 kil. (6 l.) O. de Foix, 10 k. (2 l. ½) S. S. O. du Mas-d'Azil. Il y a des carrières de plâtre gris. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* 1771. *Bureau de poste* de St.-Girons.

Rimont, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de Saillans, à 11 kilom. (2 l. ⅔) de Die, 4 myr. (10 l. ¼) de Valence. *Pop.* 218. *Bur. de poste* de Die.

Rimont (la grande), bois (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longwy, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit, 20 k. (4 l. ½) de Briey.

Rimoron, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, comm. de St.-Sulpice, à 8 k. (2 l.) d'Arpajon, 11 kil. (2 l. ¾) d'Etampes. *Popul.* compr. celle de St.-Sulpice, 239. *Bureau de poste* d'Arpajon.

Rimou, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Fougères, cant. d'Antrain, sur le Coesnon, à 24 kil. (5 l. ½) de Dol, 34 k. (7 l. ⅔) de Rennes. *Pop.* 803. *Bur. de poste* d'Antrain.

Rimoulas (le), riv. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Campan. Sa source à 6 k. (1 l. ½) S. p. O. de Campan, coule au N. E., et se rend dans l'Adour, à 6 k. (1 l. ½) N. E. de sa source.

Rimplas, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Nice, cant. de St.-Salvador, à 4 myr. (10 l.) de Nice. Son commerce consiste en blé, châtaignes, fromages, beurre et seigle. *Pop.* 215. *Bur. de poste* de St.-Sauveur.

Rimschweiler, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Neuhornbach, près l'Horne, à 4 k. (1 l.) de Neuhornbach, 3 kil. (¾ de l.) S. de Deux-Ponts, 10 m. (22 l.) S. O. de Mayence. *Pop.* 191. *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

Rimsdorff, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Sarre-Union, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 208. *Bur. de poste* de Sarre-Union.

Rinci, château (*Seine-et-Oise*). *Voyez* Raincy.

Rincken ou Mutterchieder-Bachlein (le), ruiss. (*Rhin-et-Moselle*), arr. et cant. de Simmeren, à 4 k. (1 l.) E. p. S. duquel il prend sa source, coule à l'O. N. O., et se rend dans la Simmerbach, à 2 kil. (½ l.) N. E. de Simmeren, après 4 k. (1 l.) de cours.

Rincq, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. d'Aire, près la Lys, à 13 k. (3 l.) de St.-Omer, 5 myr. (11 l. ¼) d'Aire. *Populat.* *Bur. de poste* d'Aire.

Rindern, v. (*Roër*), arr. et cant. de Clèves, à 2 kil. (½ l.) N. O. de cette ville, 14 kil. (3 l. ¼) N. E. de

Gennep, 10 myr. (22 l. ¾) N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 1022. *Bur. de p.* de Clèves.

Rineo, v. (*Marengo*), arrond. de Casal, sur une colline, près du torrent de Versa, à 31 k. (7 l.) S. O. de Casal. *Popul.* 124. *Bur. de poste* de Casal.

Ringel, v. (*Forêts*), arrond. de Diekirch, cant. de Wiltz, comm. de Gœsdorff, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Bastogne, 11 k. (2 l. ¾) de Diekirch. *Pop.* compr. celle de Gœsdorff, 294. *Bur. de poste* de Bastogne.

Ringelerhof, v. (*Forêts*), arr. arr. de Diekirch, canton de Wiltz, commune de Gœsdorff, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Bastogne, 10 kil. (2 l. ½) de Diekirch. *Popul.* compr. celle de Gœsdorff, 494. *Bureau de poste* de Bastogne.

Ringen, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, canton de Remagen, à 8 kil. (2 l.) O. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) N. d'Ahrweiller, 42 kil. (9 l. ½) N. N. O. de Coblentz. On y exploite de la terre à pipe. *Popul.* 86. *Bur. de poste* de Bonn.

Ringendorff, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. d'Hochfelden, à 16 kil. (3 l. ¾) d'Haguenau, 29 kil. (6 l. ½) de Strasbourg. On y trouve des mines de houille non exploitées. *Pop.* 103. *Bur. de poste* de Saverne.

Ringenstein, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Coblentz, cant. de Munster-Mayenfeld, comm. de Moselkern, à 18 k. (4 l.) de Coblentz, 4 k. (1 l.) de Munster-Mayenfeld. *Popul.* compr. celle de Moselkern, 333. *Bur. de poste* de Coblentz.

Ringhoutscheid, v. (*Forêts*), arrond. de Bitbourg, cant. d'Artzfeld, sur l'Otterbach, 7 k. (1 l. ¾) N. O. de Neverbourg, 14 k. (3 l. ¼) S. O. de Schonech, 6 myr. (12 l. ¾) N. N. E. de Luxembourg. *Popul.* 40. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Ringsheim, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Rheinbach, à 8 kil. (2 l.) N. O. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) E. de Muns-Fertiffel, 5 myr. (12 l. ¼) N. O. de Coblentz. *Pop.* 8. *Bur. de poste* de Bonn.

Ringweiler, lieu (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. et comm. de Neuhornbach, à 8 kilom. (2 l.) de Deux-Ponts, 24 kilom. (5 l. ½) de Bitche, 10 myr. (23 l.) de Mayence. *Popul...* *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

Rinhac, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, canton de Martel, à 31 kilom. (7 l.) de St.-Céré, 5 myr. (12 l. ½) de Cahors. *Pop.* 533. *Bur. de poste* de Martel.

Rinhodes, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, canton de Villeneuve, à 14 kil. (3 l. ¼) de Villefranche, 5 myr. (11 l. ½) de Rhodez. *Popul.* compr. celle d'Ols, 330. *Bureau de poste* de Villefranche.

Riniac, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, canton de Gramat, commune d'Alvignac, à 18 k. (4 l.) de Peyrac, 27 kil. (6 l.) de Gourdon. *Populat.* compr. celle d'Alvignac, 605. *Bur. de poste* de Peyrac.

Rinkenberg, cense (*Mont-Tonnerre*), arrond. et canton de Spire, à 2 kil. (½ l.) S. E. de Schifferstadt, dont elle dépend, 8 kilom. (2 l.) de Spire, 11 k. (2 l. ¾) de Maulien, 6 myr. (12 l. ¾) de Mayence. *Popul.* compr. celle de Schifferstadt, 1587.

Rinsart-Bois-d'Hayette, v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, canton de Trelon, à 6 kil. (1 l. ½) d'Avesnes, 7 myr. (16 l. ½) de Douay. *Pop.* 343. *Bur. de poste* d'Avesnes.

Rinsbach ou Moslauter (la), riv. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, canton de Wolfstein, à 6 k. (1 l. ½) S. duquel elle prend sa source, coule au S. E., puis monte au N. E., et va se rendre dans la Lauter, à 8 kil. (2 l.) S. p. E. de Wolfstein, après 9 k. (2 l. ¼) de cours.

Rinschledden, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, canton d'Osperen, à 5 k. (1 l. ¼) N. E. de Sarrebruck, 7 kil. (1 l. ¾) S. d'Esch-sur-Sure, 33 kilom. (7 l. ½) N. O. de Luxembourg. *Popul.* 221. *Bureau de poste* d'Arlon.

Rintière (la), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Conches, comm. de Ste-Marthe, *Pop.* 656. *Bur. de poste* de Conches.

Rinvilliers, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. d'Auneuil, à 5 k. (1 l. ¼) de Beauvais. *Populat.* 330. *Bur. de poste* de Beauvais.

Rinxen, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne, cant. de Marquise, à 13 k. (3 l.) de Boulogne, 9 myr. (21 l.) d'Arras. *Popul.* 376. *Bur. de poste* de Marquise.

Rinzinberg, v. (*Sarre*), arr. et cant. de Birckenfeld, à 4 kil. (1 l.) N. O. de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) O. S. O. d'Oberstein, 36 k. (8 l.) E. S. E. de Trèves. *Pop.* 130. *Bur. de poste* de Trèves.

Rio, v. (ile d'Elbe), canton de Porto-Longone. *Pop.* compr. celle la Marine-Rio, 1800.

Riocaud, v. (*Gironde*), arrond. de Libourne, cant. de Ste-Foy-la-Grande, à 40 k. (9 l.) de Libourne, 6 myr. (14 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 450. *Bur. de poste* de Ste.-Foy.*

Rioclard, v. (*Basses-Alpes*), arrond. de Barcelonette, cant. de Lauzet, comm. de Revel, à 9 kil. (2 l. ¼) de Barcelonette, 7 kilom. (1 l. ¾) de Lauzet. *Popul.* compr. celle de Revel, 1039. *Bur. de poste* de Barcelonette.

Riofreddo, (*Stura*), petite vallée, arrosée par un torrent de même nom, qui tombe dans la Stura à Prolongo. Elle a 8 kilom. (2 l.) de long.

Riol, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Schweich, près la Moselle, à 3 k. (¾ de l.) E. p. S. de Schweich, 7 kil. (1 l. ¾) E. p. N. de Pfalzel, 11 kil. (2 l. ¾) E. N. E. de Trèves. *Pop.* 262. *Bur. de poste* de Trèves.

Riol, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Vaours, à 29 kil. (6 l. ½) de Gaillac, 7 myriam. (15 l. ¼) de Castres. *Pop.* 329. *Bur. de poste* de Cordes.

Riolet (le), riv. (*Loire*), arr. de St.-Etienne, canton de Rive-de-Gier. Sa source à 15 k. (3 l. ½) E. S. E. de St.-Etienne, coule au S., et se rend dans la Diaume à Bourg-Argental qu'elle traverse.

Riols, v. (*Hérault*), arrond. et cant. de Saint-Pons-de-Thomières, sur la Jean, à 4 k. (1 l.) de Saint-Pons, 9 myriam. (20 l.) de Montpellier. *Pop.* 1500. *Bur. de poste* de St.-Pons-de-Thomières.

Riom, ville (*Puy-de-Dôme*), chef-lieu d'arrond. et de canton, à 8 myriam. (17 l.) S. de Moulins, 13 k. (3 l.) N. de Clermont-Ferrand, 39 myr. (87 l.) S. de Paris. Long. 20. 46. lat. 45. 51. Cette ville riche, la seconde de la ci-devant Auvergne, au pays ci-devant de Limagne, dans la partie basse de cette province, étoit un gouvernement de place, le chef-lieu d'une généralité et d'une élection ; le siége d'un présidial très-étendu, d'une sénéchaussée, d'un bureau de finances, d'un hôtel des monnoies ; la résidence d'un lieutenant de la maréchaussée et des maréchaux de France. Il y avoit un collége considérable gouverné par les pères de l'Oratoire ; plusieurs maisons religieuses, le chapitre St.-Amable, celui de Notre-Dame-de-Marturel, et le chapitre de Ste.-Chapelle. Riom a été la capitale des ducs d'Auvergne, qui y

avoient leurs palais. Le roi Jean ayant érigé les terres d'Auvergne, conquises par Philippe Auguste, en duché-pairie, en faveur de son fils Jean, duc de Berri, Riom devint le chef-lieu de ce duché, et commença, à cette époque, c'est-à-dire en 1360, à devenir une ville florissante. Cette ville, la plus jolie de ce département, est bien bâtie, percée de rues larges, entourées de promenades, et située au milieu d'une plaine aussi riante que fertile : elle réunit tous les charmes des villes modernes, sans avoir rien de la monotonie qu'elles reçoivent communément de leur régularité.

Le territoire produit du vin, du blé, de l'huile de noix, du chenevis, et beaucoup de fruits. La rivière de l'Allier facilite le transport dans les villes voisines, même jusqu'à Paris, de tous les objets qui ne peuvent se consommer dans le pays, ainsi que pour les articles qui s'y fabriquent, tels que la chandelle, pâtes d'abricots, de coins et de pommes, qui sont très-recherchées à Paris. On fabrique à Riom des toiles communes, fil et coton, siamoises, cotonades, calmandes, coutils, serges, damas satinés, basins, mouchoirs, etc. Il y a une fabrique d'antimoine qui se tire en minerai, et s'expédie ensuite en foie d'antimoine dans les principales villes de France. On fabrique aussi beaucoup d'eaux-de-vie. La tannerie forme encore une branche de commerce très-considérable, quoique déchu depuis quelques années. On compte encore plus de dix-huit tanneries. On fait dans cette ville un bon commerce en épiceries, drogueries, quincailleries, bijouteries, et toutes sortes de marchandises d'Allemagne, d'Angleterre et autres pays étrangers, qui se débitent dans les villes voisines.

Cette ville a vu naitre : Antoine *Danchet*, poète lyrique et auteur tragique, né en 1671, mort à Paris en 1748. Ses œuvres ont été recueillies en 1551, 4 vol. in-8°. Il fut bibliothécaire du roi et membre de l'académie des sciences. — Anne *Dubouay*, né en 1521, conseiller-clerc au parlement de Paris; s'étant déclaré calviniste, il fut dégradé du diaconat, ensuite pendu et brûlé en grève, le 6 octobre 1559. — Gilbert *Génébrard*, bénédictin, ensuite archevêque d'Aix, et ligueur enragé; il fut banni de Paris : né en 1537, mort le 16 février 1597. On a de lui un *Traité latin pour soutenir les élections des évêques par le clergé et par le peuple, contre la nomination du roi*, in-8°; *Excommunication des ecclésiastiques qui ont assisté au service divin avec Henri de Valois après l'assassinat du cardinal de Guise*, publié en 1559, in-8°, en latin. — Jacques *Sirmond*, jésuite. Les cardinaux d'*Ossat* et *Barberin* furent ses protecteurs et ses amis. Il jouit aussi de l'estime du cardinal *Baronius*, auquel il fut utile pour la composition de ses annales. Le P. *Sirmond* avoit les vertus d'un religieux et les qualités d'un citoyen. Il est auteur d'une *Histoire Ecclésiastique* : né en 1559, mort le 7 octobre 1651. On a de lui *Conciles de France*, avec des remarques, Paris, *Cramoisy*, 1629, 3 vol. in-fol.; les *Concilia novissima galliæ d'Odespun*, Paris, 1646, in-fol.; des éditions des *Œuvres de Marcellin*, *de Théodoret* et d'*Hincmar*, de Reims, *des Opuscules*, 5 vol. in-fol. — Jean *Sirmond*, neveu de Jacques, membre de l'académie française et historiographe de France : mort en 1649. Il a donné la *Vie du cardinal d'Amboise*, 1631, in-8°, poésies latines, 1654. — Antoine *Sirmond*, jésuite, mort en 1643 : auteur de la *Défense de la Vertu*, contenant des propositions révoltantes. — Pierre-Amable *Soubiani*, député à la convention nationale, décapité à Paris le 28 prairial an 3 (17 juin 1795); il s'est suicidé; mais n'étant pas mort de sa blessure, il fut exécuté.

La ville de Riom est le siége d'une sous-préfecture et des cours d'appel, de justice criminelle, et d'un tribunal de première instance et de commerce. Il y a un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, et deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval et l'autre à pied. *Pop.* 12152. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Riom-les-Montagnes, ville (*Cantal*), arr. de Mauriac, chef-lieu de cant., sur la Véronne, à 4 m. (10 l.) N. O. de St.-Flour, 21 kil. (4 l. ⅔) E. N. E. de Mauriac, 19 k. (4 l. ¼) S. E. de Bort. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Bort, départ. de la Corrèze.

Rion, v. (*Landes*), arrondiss. de St.-Sever, cant. ouest de Tartas, à 14 kilom. (3 l. ¼) de cette ville, 34 kilom. (7 l. ⅔) de Mont-de-Marsan. *P.* 1300. *B. de p.* de Tartas.

Rion, ile (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, à 18 k. (4 l.) N. E. de Pontrieux, 5 k. (1 l. ¼) E. N. E. de Paimpol. Elle a de l'est à l'ouest 1 k. (¼ de l.) carré.

Rions, v. (*Drôme*), arrond. de Nions, cant. de Buis, près l'Ouvèze, à 27 kil. (6 l.) de Nions, 8 myr. (19 l. ½) de Valence. *Popul.* 88. *Bur. de poste* de Buis.

Riens, ville (*Gironde*), arrond. de Bordeaux, cant. de Cadillac, à 27 kil. (6 l.) S. E. de Bordeaux, 4 k. (1 l.) N. O. de Cadillac, 8 k. (2 l.) E. p. S. de Castres. *Pop.* 1420. *Bur. de poste* de Podensac.

Riorges, v. (*Loire*), arrond. et cant. de Roanne, sur la Renaison, à 3 k. (¾ de l.) de Roanne, 36 k. (8 l.) de Feurs. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Roanne.

Riotière (la), village (*Loire-Inférieure*), arr. d'Ancenis, cant. de Varades, comm. de Montrelet, à 1 kilom. (¼ de l.) d'Ingrande, 22 k. (4 l. ½) d'Ancenis. *Populat.* compr. celle de Montrelet, 2780. *Bur. de poste* d'Ingrande, départ. de Maine-et-Loire.

Rioterie (la), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, canton et comm. du Chatelet, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) de Melun. *Pop.* compr. celle du Chatelet, 1041. *Bur. de poste* du Chatelet.

Riotort-Velay, v. (*Haute-Loire*), arr. d'Yssengeaux, cant. de Montfaucon, sur le Riotort, à 20 k. (4 l. ½) de Monistrol, 4 myriam. (10 l. ½) du Puy. *Popul.* compr. celle de Forest, 2311. *Bur. de poste* d'Yssengeaux.

Rio-Torto (le), torrent (*Pô*). Sa source dans une montagne, à 10 kilom. (2 l. ½) N. de Pignerol, tombe dans la Cisala, à 6 kilom. (1 l. ½) N. de Marsaglia. Cours 20 k. (4 l. ½).

Riottier, v. (*Ain*), arrond. et cant. de Trévoux, comm. de Jassans, à 3 k. (¾ de l.) de Trévoux. *Populat.* 110. *Bureau de poste* de Trévoux.

Riou, roc (*Bouches-du-Rhône*), arrond. de Marseille, cant. de la Ciotat, à 11 kil. (2 l. ⅔) N. E. de cette ville.

Riou, ile (*Bouches-du-Rhône*), arrond. de Marseille, à 13 kilom. (3 l.) S. S. O. de cette ville, 4 k. (1 l.) O. S. O. de la côte. Elle a du nord au sud 2 kilom. (½ l.) de long,

long, et 1 kil. (¼ de l.) de large, à l'ouest de l'île de Calaseraigne.

Riou, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de la Rochelle, cant. de Courson, comm. de Gué-d'Alerey, à 20 kil. (4 l. ½) de la Rochelle, 5 myr. (12 l. ¼) de Saintes. *Pop.* compr. celle du Gué-d'Alerey et de Milescu..... *Bur. de poste* de Nuaillé.

Riou (les), riv. (*Basses-Alpes*), arrond. de Castellane, canton de Colmars. Sa source à 6 k. (1 l. ½) E. p. S. de cette ville, coule au nord, puis à l'ouest, et se rend dans le Verdon, à 7 kilom. (1 l. ¾) N. N. O. de sa source.

Riou (le), riv. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Sisteron. Sa source à 2 k. (½ l.) E. p. S. de St.-Geniez, coule à l'ouest, puis au sud-ouest, et va au sud se rendre dans la Durance, à 14 k. (3 l. ½) S. p. O. de sa source.

Riou (le), ruiss. (*Basses-Alpes*), arrond. de Forcalquier, canton de Peyruis. Sa source à 6 k. (1 l. ½) O. de Lurs, coule au S. E., et se rend dans l'Auson, à 5 k. (1 l. ¼) S. E. de sa source.

Riou (le), riv. (*Var*), arr. de Draguignan, canton de Fayence. Sa source, en plusieurs ruisseaux, à 5 k. (1 l. ½) N. O. de Fayence, coule au sud-est, prend le nom de Bianson, et se rend, en remontant au nord-est, dans la Siagne, à 13 k. (3 l.) O. S. O. de Grasse.

Rioubel (le), riv. (*Hautes-Alpes*), arrond. d'Embrun, cant. de Guillestre. Sa source à 11 kilomèt. (2 l. ⅔) S. S. E. de cet endroit, coule au nord, puis au nord-nord-ouest, et se rend dans le Guil, au S. de Mont-Dauphin, à 14 kilom. (3 l. ¼) N. N. O. de sa source.

Rioube (le), riv. (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Fournels. Sa source dans des bois communaux, à 8 k. (2 l.) N. O. de Saint-Chely, coule au nord-ouest, se rend dans la Bes, à 15 kil. (3 l. ¾) N. O. de St.-Chely.

Rioublanc, petit ruiss. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. de l'Argentière. Sa source à 9 kilom. (2 l. ¼) S. O. de Vallouise, coule à l'est-sud-est, et se rend dans la Bauvoisin, à 1 kil. (¼ de l.) de sa source.

Rioubrun (le), ruiss. (*Basses-Alpes*), arr. de Barcelonette, cant. de Meironnes. Sa source à 18 kilom. (4 l.) N. E. de St.-Paul, coule à l'est, et se rend dans l'Ubaye, à 3 k. (⅔ de l.) de sa source. Il y a près de sa source une mine d'or.

Rionfroid, cap (*Var*), arrond. de Toulon, à la côte S. E. de l'île du Levant ou du Titan, entre la calanque de Maupertuis et celle du Grand-Cap.

Rioutalet (le), riv. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de St.-Chely. Sa source à 11 kilom. (2 l. ¾) N. de St.-Geniez, coule au sud, et se rend dans le Mosseau, à 9 kilom. (2 l. ¼) N. O. de St.-Geniez.

Rioulone (la), riv. (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Chirac. Sa source au pied de la montagne de Montasset, coule à l'est-sud-est, et se rend dans la Coulagnes à Chirac, qu'elle traverse.

Rioumaiou (le), riv. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Vielle. Sa source au Port-de-Plan, à 16 kil. (3 l. ¾) S. de Vielle, coule au nord, et se rend dans la Nestes-d'Aure, à 13 kil. (3 l.) de sa source.

Rioumau (le), riv. (*Ardèche*), arrond. de Privas, cant. de Rochemaure. Sa source à 8 k. (2 l.) O. N. O. de cet endroit, coule au sud par ouest, et se rend dans l'Escoutay, à 2 kilom. (½ l.) N. O. d'Apt, 6 kil. (1 l. ½) de Villeneuve-de-Berg.

Rioumaud (le), riv. (*Vaucluse*), arr. de Carpentras. Sa source au nord-est de Rousset, coule au sud-ouest, et se rend dans la Coronne au nord de Valréas.

Rioupars (le), riv. (*Hautes-Alpes*), arr. et cant. d'Embrun. Sa source à 13 kilom. (3 l.) E. N. E. de Baratier, coule à l'ouest, puis au nord, et se rend dans la Durance, à 7 kilomèt. (1 l. ⅔) N. O. de sa source.

Rious (les trois), ruiss. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. d'Aiguilles. Ils ont leur source en trois lieux différens, à 4 kilom. (1 l.) de distance. Ils ont 3 kil. (¾ de l.) de cours.

Riouset (le), rivière (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, cant. de St.-Béat. Sa source à 4 kil. (1 l.) S. de cet endroit, coule au nord, puis à l'est, et se rend dans la Garonne, à 2 k. (½ l.) N. E. de sa source.

Riouvert, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Castellane, cant. et comm. d'Entrevaux, à 2 kil. (½ l.) de cet endroit, 28 k. (6 l. ¼) de Castellane. *Popul.* compr. celle de d'Entrevaux, 1732. *Bur. de poste* d'Entrevaux.

Riouvert (le), ruiss. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, canton de Ville-Vieille. Sa source à 7 kilom. (1 l. ⅔) S. p. O. de cet endroit, coule au nord, et se rend dans le Guil, à 6 kilomèt. (1 l. ½) de sa source.

Rioux, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, cant. de Gemozac, à 13 k. (3 l.) de Saintes. *Pop.* 1171. *Bureau de poste* de Saintes.

Rioux, v. (*Maine-et-Loire*). *Voy.* Rou.

Rioux-Martin, v. (*Charente*), arrond. de Barbezieux, canton de Chalais, à 28 kil. (6 l. ½) de Barbezieux, 4 myr. (10 l. ½) d'Angoulême. *Popul.* 728. *Bur. de poste* de la Grôle.

Rioz, village (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, ch.-l. de canton, à 23 kilom. (5 l. ¼) S. de Vésoul, 22 k. (5 l.) O. de Baume, 22 kilom. (5 l.) N. de Besançon. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 598. *Bur. de poste.*

Ripaille, v. (*Léman*), arrond., cant. et comm. de Thonon, à 2 kil. (½ l.) de cette ville, 30 k. (6 l. ¾) de Genève. Ce lieu fut fondé pour six hermites par Amédée VIII, depuis pape sous le nom de Félix V : il devint célèbre par la retraite agréable qu'y fit ce prince, en s'y retirant avec ses favoris. La vie molle et même licencieuse qu'ils y menèrent, fut l'origine d'un proverbe trivial, encore en usage aujourd'hui. On dit d'un homme qui passe sa vie à table, il *fait ripaille*. Les rois de Sardaigne logèrent quelquefois dans le château. *Pop.* compr. celle de Thonon, ... *Bur. de poste* de Thonon.

Ripain, v. (*Dyle*), arrond. et cant. 1er de Nivelle, comm. de Tubise, à 7 kil. (1 l. ¾) d'Hall, 19 k. (3 l. ¾) de Nivelle. *Pop.* compr. celle de Tubise, 2338. *Bur. de poste* d'Hall.

Ripault, grand moulin à poudre et raffinerie (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. sud de Tours, comm. de Saint-Genouph, sur le Cher. Il y a un commissaire à ambulance pour la fabrication de la potasse. *Populat.* ..... *Bureau de poste* de Tours.

Ripe-de-Beauregard, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, canton de Conliége, comm. de Binans, à

9 kil. (2 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* compr. celle de Binans, 151. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Ripes (les), v. (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Pont-d'Ain, comm. de Tossiat, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Bourg. *Pop.* compr. celle de Tossiat, 605. *Bur. de poste* de Bourg.

Ripling, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, canton de Launstroff, comm. de Weiten, à 20 k. (4 l. ½) de Sarre-Libre, 34 k. (7 l. ⅔) de Thionville. *Popul.* compr. celle de Weiten, 349. *Bureau de poste* de Sarre-Libre.

Ripont, v. (*Marne*), arr. de Sainte-Menéhould, cant. de Ville-sur-Tourbe, sur la Dormoise, à 21 k. (4 l. ⅔) de Ste.-Menéhould, 37 k. (8 l. ¾) de Châlons. *Pop.* 67. *Bur. de p.* de Ste.-Menéhould.

Ripp, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Bergheim, à 27 kil. (6 l.) de cet endroit. *Pop.* compr. celle de Mellendorf, 203.

Rippertshof, cense (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Goelheim, comm. de Kertzenheim, à 3 k. (¾ de l.) de Goelheim, 6 k. (1 l. ½) de Grunstadt, 5 myr. (11 l.) de Mayence. *Pop.* compr. celle de Kertzenheim, 567.

Rippinchen, v. (*Forêts*), arr. de Bitbourg, canton d'Echternach, comm. de Bech, à 10 k. (2 l. ½) S. S. O. d'Echternach, 11 k. (2 l. ¾) N. O. de Grevenmacheren, 19 kil. (4 l. ¼) N. E. de Luxembourg. *Popup.* 133. *Bureau de poste* de Luxembourg.

Rippweiller, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, canton d'Osperen, comm. d'Useldange, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) N. E. d'Arlon, 21 k. (4 l. ¾) N. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle d'Useldange, 691. *B. de p.* d'Arlon.

Ripsdorf, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Blanckenheim, à 4 k. (1 l.) S. E. de cet endroit, 8 k. (2 l.) N. O. de Kerpen, 7 myriam. (15 l. ¾) N. de Treves. *P.* compr. celle d'Ahrmuhles, 170. *Bur. de p.* de Trèves.

Riquemesnil, v. (*Somme*), arr. et cant. de Doulens, comm. de Hem, sur l'Authie, à 3 kil. (¾ de l.) de Doulens, 31 kil. (7 l.) d'Amiens, *Pop.* compr. celle de Hem et dép., 430. *Bur. de p.* de Doulens.

Riqueville, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil, comm. de St.-Léger, à 6 kil. (1 l. ½) de Beauvais, 3 k. (¾ de l.) d'Auneuil. *Pop.* compr. celle de St.-Léger, 222. *Bur. de poste* de Beauvais.

Riquewyr, b. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Kaisersberg, sur le Sembach, ruisseau, à 10 k. (2 l. ½) N. de Colmar, 3 k. (¾ de l.) S. de Ribauvillers. *Pop.* 1738. *Bur. de poste* de Colmar.

Ris, forêt (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois, à 8 k. (2 l.) S. E. de cet endroit, 5 k. (1 l. ½) E. de Mont-St.-Père. Elle a du nord au sud 6,818 m. (3,500 t.) de long, et de l'est à l'ouest 3,112 m. (1,600 t.)

Ris, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Bordères, à 22 k. (5 l.) de la Barthe, 5 myr. (10 l. ¾) de Tarbes. *Pop.* 68. *Bur. de poste* d'Arreau.

Ris, ville (*Puy-de-Dôme*), arr. de Thiers, canton de Châteldon, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Thiers, 41 kil. (9 l. ¼) de Clermont. On y fait la récolte et commerce de bons vins. *Pop.* 1389. *Bur. de poste* de Thiers.

Ris, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. de Corbeil, près la Seine, à 7 kil. (1 l. ¾) de Corbeil, 27 k. (6 l.) de Versailles. *Popul.* compr. celle d'Orangis, 553. *Bur. de poste* de Fromenteau.

Risatier (le), rivière (*Isère*), arrond. de St.-Marcellin, cant. de Pont-en-Royans. Sa source à 4 kil. (1 l.) E. de Beauvoir, coule à l'est, puis au nord-est, et se rend dans l'Isère, à 1 kil. (1 l.) N. de Beauvoir.

Risbach, v. (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Wittlich, près la Moselle, à 2 k. (½ l.) N. de Trarbach, 15 kil. (3 l. ½) E. de Wittlich, 36 k. (8 l.) N. E. de Trèves. *Pop....* *Bur. de poste* de Trarbach, départ. de Rhin-et-Moselle.

Risban, fort (*Nord*), arrond. et cant. de Dunkerque. Il y avoit deux forts de ce nom, l'ancien et le nouveau : l'ancien étoit à l'ouest de Dunkerque, et communiquoit par un pont de bois qui conduisoit à la jetée de ce côté : il pouvoit contenir trois ou quatre cents hommes de garnison, et ses remparts pouvoient avoir jusqu'à quarante-six canons en batterie. Le nouveau, qui fut construit en 1703, à côté de la jetée de l'est, étoit plus petit.

Rischder, v. (*Roër*), arrondiss. d'Aix-la-Chapelle, canton de Geylenkirchen. *Pop.* 83.

Riscle, ville (*Gers*), arrond. de Mirande, chef-l. de cant., sur l'Adour, à 11 k. (2 l. ¾) S. p. O. de Nogaro, 5 m. (12 l. ¼) O. d'Auch, 13 k. (3 l.) E. S. E. de Barcelone. *Pop.* 1500. *Bur. de p.* de Nogaro.

Risdorf, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Zulpich, à 4 myr. (10 l.) de cet endroit. *Pop.* 76.

Risfed, v. (*Bas-Rhin*). *Voyez* Riffed.

Rismains, grande et petite île (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, à l'est-nord-est de Cancale, à 1 k. (¼ de l.) de la côte, 15 k. (3 l. ½) E. de St.-Malo. Elle est fort étroite et a au plus 1 k. (¼ de l.) de long.

Risnes, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. de Dhuy, à 3 k. (¾ de l.) S. O. d'Emines, 7 k. (1 l. ¾) E. N. E. de Spy, 6 kilom. (1 l. ½) O. N. O. de Namur. *Pop.* 181. *Bur. de poste* de Namur.

Risoir, v. (*Dyle*), arrondiss. de Nivelle, cant. d'Hérinnes, comm. de Haute-Croix, à 5 kil. (1 l. ¼) d'Enghien, 25 kil. (5 l. ¾) de Nivelle. *Pop.* compr. celle de Haute-Croix, 543. *B. de poste* d'Enghien, départ. de Jemmapes.

Risoul, v. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. de Guillestre, sur la Monaret, à 2 kil. (½ l.) d'Embrun, 4 myr. (10 l.) de Gap. *Pop.* 884. *Bur. de poste* de Mont-Lyon.

Rissenthal, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Merzig, à 5 k. (1 l. ¼) E. de cet endroit, 13 kil. (3 l.) S. O. de Wadern, 37 kilom. (8 l. ¼) S. p. E. de Trèves. *Popul.* compr. celle de Rissenthallermuhl, 123. *Bur. de poste* de Sarre-Libre, départ. de la Moselle.

Risset, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Vif, commune des Allières, à 9 kil. (2 l. ⅓) de Grenoble. *P.* compr. celle des Allières, 620. *Bur. de poste* Grenoble.

Rissonne (la), riv. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Ste.-Aulaye. Sa source à 8 k. (2 l.) S. de Riberac, coule à l'ouest par nord, passe à Ponteyraud, et va se rendre dans la Drôme, à 1 k. (¼ de l.) N. de Ste.-Aulaye.

Ristolas, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. d'Aiguilles, sur le Guil, à 29 kil. (6 l. ½) de Briançon, 7 m. (16 l. ¼) de Gap. *Pop.* 716. *Bur. de p.* de Mont-Lyon.

Ristorte (le), ruiss. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de Serres. Sa source, à 9 k. (2 l. ⅓) N. E. de Serres, coule au sud-ouest, et se rend dans le Buech, à 3 k. (¾ de l.) de sa source.

RISSWEILER, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Neuhornbach, comm. de Brienschelbach, à 4 k. (1 l.) de Neuhornbach, 13 k. (3 l.) de Deux-Ponts, 11 myr. (24 l.) de Mayence. *P....* *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

RISWEILER, v. (*Rhin-et Moselle*), arr. et cant. de Simmeren, à 4 kil. (1 l.) S. p. E. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) E. de Kirchberg, 5 myr. (11 l. ½) S. p. O. de Coblentz. *P.* 479. *Bur. de poste* de Creutznach.

RISWICK, v. (*Roër*), arrondiss. de Clèves, cant. de Calcar, à 5 myr. (12 l.) de cet endroit. *Pop.* 62.

RITOR, h. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Lorgues, comm. de Luc, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 20 k. (4 l. ½) de Draguignan. *Popul.* compr. celle de Luc, 3060. *Bureau de poste* de Luc.

RITOR (LE), riv. (*Var*), arr. de Draguignan, canton de Lorgues. Sa source à 4 kil. (1 l.) N. O. de Luc, coule au sud, passe à Luc, remonte au nord-est, retourne au sud-est, et se rend dans le Daillé à 6 k. (1 l. ½) E. p. S. de Luc.

RITSCHALS *ou* RIDRELZ, village (*Bas-Rhin*), arr. et cant. de Weissembourg, à 5 myr. (10 l. ¾) de cet endroit, 5 myr. (10 l. ¾) de Strasbourg. *Pop.* 583. *Bur. de poste* de Weissembourg.

RITSWEILLER, forêt (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Tholey, entre Kastes et Boubweiller, à 7 m. (16 l. ½) N. E. de Metz. Sa longueur est de 4 kil. (1 l.), et sa largeur de 2 k. (½ l.)

RITTANA, v. (*Stura*), arrond. de Coni, cant. de Borgo-St.-Dalmazo, sur une montagne à 36 kil. (8 l.) O. de Cuneo, près de la Maira. *P.* 720. *Bur. de p.* de Coni.

RITTENSHOFFEN, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Lebach, à 10 kil. (2 l. ½) S. de cet endroit, 9 kil. (2 l. ¼) E. de Sarre-Libre, 5 myr. (12 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* 40. *Bur. de p.* de Sarrebruck.

RITTERSDORF, h. (*Forêts*), arr. et cant. de Bitbourg, sur la Nims, à 3 kil. (¾ de l.) N. N. O. de Bitbourg, 14 k. (3 l. ¼) E. de Neverbourg, 5 myr. (11 l. ¾) N. E. de Luxembourg. *Pop.* 710. *Bureau de poste* de Luxembourg.

RITTERSHEIM, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Kirchheim-Boland, à 3 k. (¾ de l.) E. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) S. d'Alzey, 39 k. (8 l. ¾) S. p. O. de Mayence. *Pop.* 169. *Bur de poste* de Worms.

RITTERSHOFFEN *ou* RETTERSHOFFEN, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, canton de Soultz-sous-Forêts, à 15 k. (3 l. ½) de Weissembourg, 39 k. (8 l. ¾) de Strasbourg. *P.* 428. *B. de p.* de Haguenau.

RITTERSHOFFEN, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Lebach, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 5 myr. (12 l.) S. E. de Trèves. *Pop.* 23.

RITZING, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Launstroff, près la forêt de Oaldaoven, à 24 k. (5 l. ½) de Sarre-Libre, 43 kil. (9 l. ¾) de Metz. *Popul.* 336. *Bur. de poste* de Thionville.

RITZWEILER, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Pirmasens, à 4 k. (1 l.) de cet endroit. *P.* 136. *B. de p.* de Pirmasens.

RIUBERG (LE), ruiss. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de St.-Amans-la-Bastide. Sa source à 5 k. (1 l. ¼) S. de la Bastide, coule au nord, et se rend dans la Thauré, à 5 kilom. (1 l. ¼) de sa source.

RIUGRAS (LE), ruisseau (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Cappendu. Sa source à 13 kil. (3 l.) S. E. de Tresbes, coule au nord par est, et se rend dans l'Aude, à 4 k. (1 l.) de sa source.

RIULAS, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de l'Isle-en-Dodon, à 31 kil. (7 l.) de St.-Gaudens, 5 myr. (11 l. ¾) de Toulouse. *Popul.* 132. *Bur. de poste* de l'Isle-en-Dodon.

RIUPEIROUX (LE), ruiss. (*Hautes-Pyrénées*), arroud. de Bagnères, cant. de Campan. Sa source à 3 kil. (¾ de l.) O. de Campan, coule au N. E., et se rend dans l'Adour, à 2 kil. (½ l.) N. E. de sa source.

RIUPEYROUX, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Morlaas, à 16 kil. (3 l. ¾) de Pau. *Pop.* 266. *Bur. de poste* de Pau.

RIVA-PRESSO-CHIERI, bourg (*Tanaro*), arr. d'Asti, chef-lieu de cant., autrefois fermé de murailles, au pied d'une colline, sur un ruisseau qui tombe dans la Bonna. *Pop.* 2275. *Bur. de poste* de Chieri.

RIVA DI NAZZANO, village (*Marengo*), arr. de Voguère, sur la rive gauche de la Staffora, au pied des collines, à 8 kil. (2 l.) S. de Voguère. *Pop.* 1730. *Bur. de poste* de Voguère.

RIVAIROLLE (LE), ruiss. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Montréal. Sa source à 6 k. (1 l. ½) E. de cet endroit, coule au N. E., et se rend par-dessous le canal dans l'Aude, à 7 k. (1 l. ¾) N. de sa source.

RIVALBA, v. (*Pô*), arr. de Turin, cant. de Gassino, sur une colline, près d'un ruisseau, à 15 k. (3 l. ½) N. E. de Turin. *Popul.* 1002. *Bur. de poste* de Gassino.

RIVALIER (LE), riv. (*Creuse*), arrond. de Bourganeuf, cant. de Bénevent. Sa source près Goussaud, coule au N. O., et se rend dans l'Ardour, à 4 k. (1 l.) N. p. O. de Laurière.

RIVALTA, v. (*Tanaro*), arrond. d'Acqui, cant. de Visone, près de la Bormida, à 6 kil. (1 l. ½) N. O. d'Acqui. *Popul.* 1408. *Bur. de poste* d'Asti.

RIVALTA, v. (*Pô*), arr. de Turin, cant. d'Orbassano, près de la gauche du Sangone, à 3 k. (¾ de l.) S. de Rivoli. *Popul.* 1500. *Bur. de poste* de Turin.

RIVARA, v. (*Doire*), arrond. de Chivas, sur la pente d'une montagne, à 31 kilom. (7 l.) N. O. de Chivas. *Popul.* 1196. *Bur. de poste* de Chivasso.

RIVARENNES, v. (*Indre*), arr. du Blanc, cant. de St.-Gaultier, sur la Creuse, à 10 k. (2 l. ½) d'Argenton, 31 k. (7 l.) de Châteauroux. *P.* 755. *Bur. de poste* d'Argenton.

RIVARENNES, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. de Rigny, près l'Indre, à 13 k. (3 l.) de Chinon, 29 k. (6 l. ½) de Tours. *Pop.* 780. *Bur. de poste* de Chinon.

RIVAROLO, v. (*Doire*), arr. et cant. de Chivas, petite ville non fermée, à la droite de l'Orca, près d'un beau bois, en un pays agréable, à 18 k. (4 l.) N. O. de Chivas. *Pop.* 5170. *Bur. de poste* de Chivas.

RIVARONE, v. (*Marengo*), arr. d'Alexandrie, à la jonction d'un petit ruisseau et du Tanaro, à 8 kil. (2 l.) N. E. d'Alexandrie en plaine. *Pop.* 607. *Bureau de poste* d'Alexandrie.

RIVAROSSA, v. (*Pô*), arrond. de Turin, entre le Malone et la forêt de Cicé, à 22 k. (5 l.) N. de Turin. *Pop.* 1416.

RIVAS, v. (*Loire*), arrond. de Montbrison, cant. de Chazelles, près la Loire, à 14 k. (3 l. ¼) de Montbrison, 18 k. (4 l.) de Feurs. *Pop.* 146. *Bur. de poste* de Chazelles.

RIVE (GRANDE), v. (*Léman*), arr. de Thonon, cant. et commune d'Evian, à 1 k. (¼ de l.) de cette

ville, 9 k. (2 l. ¼) de Thonon. *Pop.* compr. celle d'Evian, 1650 *Bur. de poste* d'Evian.

RIVE (HAUTE), (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* HAUTE-RIVE.

RIVE, b. (*Sesia*), arr. de Verceil, cant. de Stroppiana, en plaine, sur un petit ruisseau, à 9 k. (2 l. ¼) S. de Verceil. *Pop.* 779. *Bur. de poste* de Verceil.

RIVE (LA), v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Gaillon, comm. de Venable, à 6 k. (1 l. ½) de Gaillon, 10 k. (2 l. ½) de Louviers. *Pop.* compr. celle de Venable, 880. *Bur. de poste* de Gaillon.

RIVE-DE-GIER, b. (*Loire*), arr. de St.-Etienne, chef-lieu de cant., sur le Gier, à 31 k. (7 l.) S. O. de Lyon, 20 k. (4 l. ½) N. E. de St.-Etienne, 13 k. (3 l.) O. N. O. de Condrieux. Ce bourg est situé sur la rivière de Gier. Outre l'église paroissiale, il y avoit des sœurs de la doctrine chrétienne pour instruire les filles. On trouve dans les environs des mines de charbon de terre dont on fait commerce, une aciérie, deux verreries, l'une où l'on fabrique des bouteilles de verre noir, l'autre où l'on fait des gobelets, bouteilles de cabaret, et toutes sortes de marchandises en verre blanc. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 3226. *B. de p. Rel. de poste aux chevaux.*

RIVE-HAUTE, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. de Navarreins, sur le gave de Mauléon, à 18 k. (4 l.) d'Orthez, 42 k. (9 l. ½) de Pau. *Pop.* 337. *Bureau de poste* de Mauléon.

RIVE-SALAT (LA), riv. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. d'Entraigues. Sa source au pied d'une montagne de roche, à 3 k. (¾ de l.) d'Entraigues, coule au N. O., puis à l'O., et se rend dans la Marsane, à 3 k. (¾ de l.) N. d'Entraigues.

RIVECOURT, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. d'Estrées-Saint-Denis, près l'Oise, à 9 k. (2 l. ¼) de Compiegne, 4 myr. (10 l. ½) de Beauvais. Il y a des tourbières sur les bords de l'Oise. *Pop.* 255. *Bur. de poste* de Verberie.

RIVEL-DE-LASSEMALS, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Chalabre, à 15 kil. (3 l. ½) O. p. N. de Quillan, 4 myr. (10 l.) S. O. de Carcassonne, 18 kil. (4 l.) S. S. E. de Mirepoix. On y fait des sonnettes de bronze et de fer pour bêtes de somme, et des vases de bois appelés *couportes. Pop.* 950. *Bur. de poste* de Limoux.

RIVELLINO, hameau (*Marengo*), arr. de Voguère, en plaine, à 2 kil. (½ l.) de la droite du Tanaro, 27 k. (6 l.) de Voguère. *Pop.* 69. *B. de p.* de Voguère.

RIVENTOFA, v. (*Golo*), arr. de Corté, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 6 myr. (13 l.) de Bastia. *Pop.* 214.

RIVER (HAUTE), v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de Montmeillant, comm. des Marches, à 2 k. (½ l.) de Barraux, 11 kilom. (2 l. ¾) de Chambéry. *Pop.* compr. celle des Marches, 9689. *B. de poste* de Barraux, départ. de l'Isère.

RIVERA, v. (*Pô*), arr. de Suse, sur un ruisseau qui tombe dans la Dora Riparia, à 31 k. (7 l.) E. de Suse. *Pop.* 893.

RIVERENERT, v. (*Arriège*), arr. et cant. de St.-Girons, sur le Nert, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Girons, 33 k. (7 l. ½) de Tarascon. La montagne est riche en mines de cuivre, tenant or et argent. *Pop.* 1369. *Bur. de p.* de St.-Girons.

RIVERIS, v. (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Pfalzel, à 11 kil. (2 l. ¾) S. E. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) E. de Contz, 11 k. (2 l. ¾) E. S. E. de Trèves. *Pop.* 80. *Bur. de poste* de Trèves.

RIVEROT (LE), riv. (*Arriège*), arr. de St.-Girons, cant. de Castillon. Sa source à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Girons, coule au N., puis au N. O., et se rend avec la Bordes, dans le Lez, à 8 kil. (2 l.) N. O. de sa source.

RIVERREITE, v. (*Basses-Alpes*). *Voy.* ARRIVERETTE.

RIVERY, v. (*Somme*), arr. et cant. d'Amiens, près la Somme, à 2 k. (½ l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Creuse-de-Lamotte, 69. *Bur. de poste* d'Amiens.

RIVES, v. (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, chef-lieu de cant., sur la Fure, à 25 k. (5 l. ¾) N. O. de Grenoble, 27 k. (6 l.) N. E. de St.-Marcellin, 6 k. (1 l. ½) O. de Voiron. Il y a une papeterie, cinq usines pour la fabrication d'acier fort et des cuirs, une taillanderie, et vingt-cinq fabriques de toile. Les usines sont sur la rivière de Finaud. Son commerce consiste en fer et acier, cannes, épées, toiles et fils. On trouve aussi dans son territoire des eaux minérales, et du tuf de bonne qualité. *P.* 1402. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

RIVES, v. (*Lot-et-Garonne*), arrondiss. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Villeréal, près le Drot, à 13 k. (3 l.) de Montflanquin, 5 myr. (11 l. ½) d'Agen. *Pop.* 347. *Bur. de poste* de Montflanquin.

RIVES (LES), v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de St.-Rome-du-Tarn, comm. de Trunel, sur le Tarn, à 15 k. (3 l. ½) de Saint-Afrique, 36 kil. (8 l.) de Rhodez. *Pop.* compr. celle de Truel, 317. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

RIVES (LES), v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de le Caylar, à la source de Lergues, à 13 k. (3 l.) de Lodève, 6 myr. (12 l. ¾) de Montpellier. *Pop.* 407. *Bur. de poste* de Lodève.

RIVES (LES), riv. (*Var*), arr. et cant. de Grasse. Sa source à 2 k. (½ l.) N. p. O. de Grasse, coule au S., et se rend avec le Vivier dans la Siagne, à 7 kilom. (1 l. ¾) de sa source.

RIVES-D'ARTHENA, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Cousance, commune d'Arthena, à 13 k. (3 l.) de Lons-le-Saulnier, 10 k. (2 l. ½) de Cousance. *Pop.* compr. celle d'Arthena, 494. *Bur. de poste* Lons-le-Saulnier.

RIVESALTES, b. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Perpignan, chef-lieu de cant., sur le Cali, à 8 k. (2 l.) N. de Perpignan, 18 k. (4 l.) N. E. de Millas, 41 k. (9 l. ½) S. E. de la Grasse. Cette commune, entourée de murailles, a un faubourg plus beau que la ville. La plaine fertile au milieu de laquelle elle a été bâtie, est environnée de coteaux bien cultivés. Elle est renommée pour la bonté et l'abondance de ses vins, qui font toute la richesse des habitans, et sur-tout par ses vins muscats, les plus délicieux de toute l'Europe. On y découvre les montagnes qui séparent cette plaine du ci-devant Languedoc et du départem. de l'Aude, et dont quelques-unes présentent des coupures singulières et pittoresques. Ce bourg est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1818. *Bur. de poste* de Perpignan.

RIVET (LE), v. (*Gironde*), arr. de Bazas, cant. d'Auros, comm. de Branens, à 8 k. (2 l.) de Langon, 10 k. (2 l. ½) de Bazas. *Pop.* compr. celle de Branens, 260. *Bur. de poste* de Langon.

RIVET (LE), riv. (*Isère*), arr. de Vienne, canton de Roussillon. Sa source à l'E. de Roussillon, coule

au S., reçoit l'eau de la Sonne, et se rend dans le Rhône, à l'O. de St.-Rambert, à 5 k. (1 l. ¼) N. d'Audance.

Rivetort (le), v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans. Sa source à 18 k. (4 l.) E. de cet endroit, coule au S. O., et se rend dans la Romanche, à 10 kil. (2 l. ½) E. du Bourg-d'Oisans.

Rivière. C'étoit un petit pays qui faisoit partie du bas Armagnac en Gascogne : il est situé sur les deux rives de la Save, près de son confluent dans la Garonne, et au septentrion du comté de Comminges. La partie de ce pays dans laquelle est située Verdun, qui étoit sa capitale, se nommoit *pays de Rivière-Verdun*. Cette dernière partie formoit une élection dont le siége étoit à Grenade. Tout le pays pouvoit avoir 40 k. à 4 myr. (9 à 10 lieues) dans sa plus grande longueur, sur 30 à 36 kilom. (7 à 8 l.) dans sa plus grande largeur. La Save est la seule rivière un peu considérable qui arrose cette contrée, qui est fertile en froment, en seigle et en avoine, dont on fait quelque commerce à Bordeaux et dans le Languedoc. Ce pays fait actuellement partie du département de la Haute-Garonne. *Voyez* ce département, pour ses productions, son industrie et son commerce.

Rivière-Basse, pays situé en Gascogne, dans le bas Armagnac. Les principaux lieux sont : *Castelnau*, qui en étoit la capitale; la *Devèze*, *Maridan*, *Maubourguet*. Ce pays fait aujourd'hui partie des départemens des Hautes-Pyrénées et du Gers. Pour les productions, l'industrie, le commerce, etc. *Voyez* ces départemens.

Rivière, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Peyrelau, sur le Tarn, à 16 k. (3 l. ⅔) de Milhaud, 5 myr. (11 l.) de Rhodez. *Popul.* compr. dans celle de Peyrelade. *Bur. de poste* de Milhaud.

Rivière, v. (*Charente*), arrond. d'Angoulême, canton de la Rochefoucauld, sur la côte près la Tardoire, à 2 k. (½ l.) de la Rochefoucauld, 20 kil. (4 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 1049. *Bureau de poste* de la Rochefoucauld.

Rivière, v. (*Eure*), arrond. et cant. du Grand-Andelys, commune d'Arquency, à 3 kil. (¾ de l.) du Grand-Andelys, 22 k. (5 l.) de Louviers. *Pop.* compr. celle d'Arquency, 179. *Bur. de p.* du Grand-Andelys.

Rivière, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, cant. de Riscle, près l'Adour, à 14 k. (3 l. ½) de Nogaro, 6 myr. (13 l. ½) d'Auch. *Popul.* 27. *Bur. de poste* d'Aire, départem. des Landes.

Rivière, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, canton d'Isle-Bouchard, sur la Vienne, à 4 k. (1 l.) de Chinon, 40 k. (9 l.) de Tours. *Pop.* 595. *Bur. de poste* de Chinon.

Rivière (grande), (*Jura*). *V.* Grand-Rivière (la).

Rivière, v. (*Landes*), arr. et cant. de Dax, à 8 kil. (2 l.) de cet endroit, 6 myr. (13 l.) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 390. *Bur. de poste* de Dax.

Rivière, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. d'Arras, cant. de Beaumetz, près le Crinchon, à 8 kilom. (2 l.) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Bellacourt, 1988. *Bur. de p.* d'Arras.

Rivière, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Fontaine, sur le ruisseau Nicolas, à 9 k. (2 l. ½) de Béfort, 5 m. (11 l. ¾) de Colmar. *Pop.* 216. *Bur. de poste* de Béfort.

Rivière, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de Dinant. *Popul.* 283. *Bureau de poste* de Dinant.

Rivière, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Étampes, cant. de Milly, comm. de Maisse, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Milly, 19 kil. (4 l. ¼) d'Étampes. *Pop.* compr. celle de Maisse, 660. *Bur. de poste* de Milly.

Rivière, v. (*Somme*), arrondiss. d'Amiens, cant. et comm. de Conty, sur la Seille, à 18 kil. (4 l.) S. O. d'Amiens, 18 kil. (4 l.) N. E. de Breteuil, 12 myriam. (27 l.) N. de Paris. *Pop.* compr. celle de Conty et St.-Martin, 710. *Bur. de poste* de Breteuil.

Rivière, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Moliens, commune de Bethencourt, à 24 kilom. (5 l. ½) d'Amiens. *Popul.* compr. celle de Bethencourt, 319. *Bur. de poste* de Picquigny.

Rivière (la), village (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Castellane, comm. de Peyroulles, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Castellane, 4 myriam. (10 l. ¼) de Digne. *Popul.* compr. celle de Peyroulles, 674. *Bur. de p.* de Castellane.

Rivière (la), v. (*Arriège*), arr. et cant. de St.-Girons, comm. d'Alos, à 7 kil. (1 l. ¾) de St.-Girons, 40 k. (9 l.) de Foix. *Pop.* compr. celle d'Alos, 789. *Bur. de poste* de St.-Girons.

Rivière (la), v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de Romans, commune de Peyrins, à 5 k. (1 l. ¼) de Romans, 21 k. (4 l. ¾) de Valence. *Pop.* comp. celle de Peyrins, 2599. *Bur. de poste* de Romans.

Rivière (la), v. (*Doubs*), arr. et cant. de Pontarlier, près le Drujon, petite rivière, à 11 kilom. (2 l. ⅔) O. p. S. de Pontarlier, 4 m. (10 l.) S. p. O. de Besançon, 16 k. (3 l. ¾) N. E. de Nozeroy. Il y a un moulin à blé, une scierie pour des planches de toute espèce, une huilerie où se fait de l'huile de lin et de faine, un martinet pour les instrumens aratoires. *Popul.* 505. *Bureau de poste* de Pontarlier.

Rivière (la), v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Fronsac, près la Dordogne, à 5 kil. (1 l. ¼) de Libourne, 23 kilom. (5 l. ¼) de Bordeaux. *Popul.* 303. *Bur. de poste* de Libourne.

Rivière (la), v. (*Landes*), arr. et cant. de St.-Sever. *Pop.* compr. celle de Priam et St.-Sabin, 1000. *Bur. de poste* de St.-Sever.

Rivière (la), v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Bourbonne, près l'Apance, rivière, à 7 k. (1 l. ⅔) de Chaumont. Il y a des eaux minérales qui ont la même vertu que celles de Voissey. *Pop.* compr. celle d'Aigremont, 1092. *Bur. de poste* de Bourbonne.

Rivière (la), village (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, canton de Moret, comm. de Thomery, à 5 k. (1 l. ¼) de Fontainebleau, 16 k. (3 l. ¾) de Melun. *P.* compr. celle de Thomery, 1044. *B. de poste* de Fontainebleau.

Rivière-Berny, v. (*Aisne*). *Voyez* Berny-Rivière.

Rivière-Bourdet (la), village (*Seine Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Ducler, comm. de Quevillon, à 11 kil. (2 l. ¾) de Rouen, 8 k. (2 l.) de Ducler. *Pop.* compr. celle de Quevillon, 420. *Bur. de poste* de Rouen.

Rivière-de-Corps (la), village (*Aube*), arr. et cant. de Troyes, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 312. *Bur. de poste* de Troyes.

Rivière-de-Teyrargues, v. (*Gard*), arrond. d'Alais, cant. de Barjac, à 27 kilom. (6 l.) N. p. O. d'Uzès, 4 myr. (10 l.) N. de Nîmes, 20 kil. (4 l. ½) N. E. d'Alais. Il y a une manufacture de soie. *P.* 540. *Bur. de poste* de Barjac.

Rivière-devant (la), v. (*Jura*),

arr. de St.-Claude, cant. de Moirans. *Populat.* 416. *Bureau de poste* de Morey.

Rivière-d'Orpra, (*Loire*), v. arr. de Montbrison, canton de Boen, comm. de Débats. *Pop.* comp. celle de Débats, 100. *Bureau de poste* de Feurs.

Rivière-en-Ladvieu, village (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de St.-Jean-de-Soleymieux. *Popul.* 360. *Bur. de poste* de Montbrison.

Rivière-Enverse, v. (*Léman*), arrond. de Bonneville, cant. de Taninge. *Pop.* 683. *Bur. de poste* de Bonneville.

Rivière-le-Bois, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Lonceau, à 20 k. (4 l. ½) de Langres, 5 myr. (10 l. ¾) de Chaumont. *Pop.* 313. *Bur. de poste* de Langres.

Rivière-les-Bois, v. (*Eure-et-Loir*). *Voyez* Saint.-Aubin-des-Bois.

Rivière-les-Fosses, v. (*Haute-Marne*, arr. de Langres, canton de Prauthoy, à 24 k. (5 l. ½) de Langres, 5 m. (11 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 1000. *Bur. de poste* de Selongey, dép. de la Côte-d'Or.

Rivière-le-Theil (le), village (*Calvados*). *Voyez* Theil.

Rivière-Thibouville (la), v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Beaumont, comm. de Fontaine-la-Forêt, à 8 kil. (2 l.) de Brionne, 11 k. (2 l. ¾) de Bernay. *P.* comp. celle de Fontaine-la-Forêt, 710. *Bur. de poste* de Brionne. *Relais de poste aux chevaux.*

Rivières (les Hautes), village (*Ardennes*), arrond. de Charleville, cant. de Monthermé, sur la Semoy, à 15 k. (3 l. ½) de Charleville. *P.* compr. celle de Failloué, 935. *Bur. de p.* de Mézières.

Rivières, v. (*Tarn*), arr. et cant. de Gaillac, comm. de Courtade, sur le Tarn, à 5 k. (1 l. ¼) de Gaillac, 42 k. (9 l. ½) de Castres. *Pop.* compr. celle de Courtade, 152. *Bur. de poste* de Gaillac.

Rivières, v. (*Tarn*). *Voy.* St.-Jean-de-ce-del-de-Rivière.

Rivierrs (les), v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de St.-Remy-sur-Bouzemont, à 7 kil. (1 l. ¾) de Vitry, 37 kil. (8 l. ½) de Châlons. *Pop.* 112. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

Riville, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, canton de Valmont, à 8 k. (2 l.) de Cany, 5 m. (11 l. ½) de Rouen. *Pop.* 479. *Bur. de poste* de Valmont.

Rivirie, ville (*Rhône*), arr. de Lyon, canton de Mornant, sur un tertre, à 25 kil. (5 l. ¾) de Lyon, 4 myr. (10 l.) de Villefranche. *P.* 376. *Bur. de poste* de Lyon.

Rivoire (la), v. (*Jura*), arr. de St.-Claude, cant. de Bouchoux, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Claude, 37 k. (8 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 186. *Bur. de poste* de St.-Claude.

Rivolet, v. (*Rhône*), arr. et cant. de Villefranche, près la Nizeran, à 8 k. (2 l.) de Villefranche, 32 kil. (7 l. ¼) de Lyon. *Pop.* 551. *Bur. de poste* de Villefranche-sur-Saone.

Rivoli, ville (*Pô*), arrondiss. de Turin, chef-lieu de cant., à 13 kil. (3 l.) O. de Turin, où conduit une superbe avenue, plantée de quatre rangs d'arbres, à 40 kil. (9 l.) E. de Suse, 33 k. (7 l. ½) N. E. de Pignerol. Cette jolie petite ville bien bâtie, sur le chemin de Turin à Suse, sur une colline, a un ancien et beau château qu'habitoient quelquefois les rois de Sardaigne. *Pop.* 5070. *Bur. de poste* de Turin.

Rivour (la), v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. et comm. de Luzigny, près la rive gauche de la rivière de Barse, à 13 kil. (3 l.) E. de Troyes. Il y avoit une abbaye commendataire d'hommes de l'ordre de Citeaux, et fille de Clervaux, fondée l'an 1140 par Hutton, évêque de Troyes. *Popul.* compr. celle de Beaumont-la-Rivour et de Verdemanche, 221. *Bur. de p.* de Troyes.

Rix, v. (*Ain*), arr. de Belley, canton et comm. de l'Huis, près le Rhône, à 18 kil. (4 l.) de Belley, 3 myr. (11 l. ½) de Bourg. *Popul.* compr. celle de l'Huis, 1147. *Bur. de poste* de Belley.

Rix, v. (*Jura*), arr. de Poligny, cant. de Nozeroy, à 27 kil. (6 l.) d'Arbois, 39 k. (8 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 53. *B. de poste* de Champagnole.

Rix, v. (*Nièvre*), arrondiss. et cant. de Clamecy, sur le Beuvron, à 3 k. (¾ de l.) de Clamecy, 6 m. (12 l. ⅔) de Nevers. *Pop.* 159. *Bur. de poste* de Clamecy.

Rixensart, v. (*Dyle*), arr. de de Bruxelles, cant. de la Hulpe, à 3 k. (¾ de l.) E. S. E. de cet endroit, 7 kil. (1 l. ¾) O. de Wavre, 19 k. (4 l. ¼) S. S. E. de Bruxelles. Il y a une tannerie. *Pop.* 490. *Bur. de poste* de Génappe.

Rixhein, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. de Habsheim, à 18 kil. (4 l.) d'Altkirch, 38 kil. (8 l. ½) de Colmar. Il y a une fontaine minérale dont l'eau a un goût muriatique. *Pop.* 1976. *Bur. de p.* de Mulhausen.

Rixinghen, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, canton de Tongres, à 2 kil. (½ l.) N. de cette ville, 7 kil. (1 l. ¾) E. de Looz, 16 kilom. (3 l. ¾) O. S. O. de Maëstricht. *Pop.* 68. *Bur. de p.* de Tongres.

Rixouse (la), v. (*Jura*), arr. et cant. de St.-Claude, à 8 k. (2 l.) N. de cette ville, 33 k. (7 l. ½) S. E. de Lons-le-Saunier, 13 k. (3 l.) E. N. E. de Moirans. Il y a des tourbières. *Pop.* 546. *B. de p.* de St.-Claude.

Rizaucourt, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt, à 28 k. (6 l. ¼) de Chaumont. *Pop.* 254. *Bur. de poste* de Bar-sur-Aube, départ. de l'Aube.

Ro, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. de Saillagouse, près la Sègre, à 38 k. (8 l. ½) de Prades, 8 myr. (17 l. ½) de Perpignan. *Pop.* 170. *Bur. de poste* de Mont-Libre.

Ro (le Grand), riv. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmirail. Sa source dans la forêt de la Gresine, à 8 k. (2 l.) N. N. E. de Puiceley, coule au sud par est, et se rend dans la Verre à 8 k. (2 l.) de sa source.

Roaillan, v. (*Gironde*), arr. de Bazas, cant. de Langon, à 9 k. (2 l. ¼) de Bazas, 4 m. (10 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 560. *Bur. de p.* de Langon.

Roalto, v. (*Tanaro*), arrond. d'Asti, sur une hauteur près du torrent de Montafia, à 22 kil. (5 l.) N. O. d'Asti. *Pop.* 443.

Roalto ruisseau (*Marengo*). Il commence près d'Ottiglis, et tombe dans la Grana à Mirabello, après 20 k. (4 l. ½) de cours.

Roanne, ville (*Loire*), chef-l. d'arr. et de cant., à 8 m. (18 l. ½) N. E. de Clermont, 37 k. (7 l. ¾) N. de Feurs, 7 myr. (15 l.) N. O. de Lyon, 38 myr. (85 l.) S. S. E. de Paris. Long. 21. 24. lat. 46. 2.

Cette ville, située sur la rive gauche de la Loire, est ancienne et assez grande, bien bâtie et bien percée, mais elle n'est point fermée de murailles. C'étoit le chef-lieu du duché-pairie du Roan-

nois, le siége d'un bailliage ducal, d'une élection, d'une maréchaussée, d'un corps de ville, d'une juridiction de traites foraines, et la résidence d'un subdélégué de l'intendance.

La Loire, dont cette ville est arrosée, est déjà navigable sous ses murs, et les bateaux de Nantes et des autres cités qu'elle baigne, trouvent assez d'eau pour y remonter, soit à la rame, soit à la voile : c'est là qu'aboutissent les différentes routes de l'ouest de la France, soit pour Lyon, soit pour les contrées du midi. Le quai est fort beau; il accompagne avec beaucoup de goût le pont qui traverse la Loire. On y voyoit un couvent de Minimes, de Capucins, d'Ursulines, des filles de Ste.-Elisabeth, et un beau collége, qui a été bâti par le soins du P. La Chaise, jésuite, et confesseur du roi. Roanne possède plusieurs manufactures en laine, toiles et toileries en fil, en coton, et en fil et coton; plusieurs tanneries, une manufacture de boutons, que l'on voit à l'une des extrémités de la ville, et qui est magnifique par l'étendue de ses bâtimens. La ville de Roanne étoit chef-lieu d'une terre qui a appartenu au célèbre *Jacques Cœur*, administrateur des finances sous Charles VII. Toutes les propriétés de ce grand homme ont retenu de lui un caractère d'industrie et des marques de prospérité. L'hôpital de Roanne est considérable; il étoit régi par des hospitalières de l'ordre de St.-Augustin.

Toutes les marchandises du Levant, celles des départemens du midi et de la France s'embarquent dans le port de cette ville, et descendent à Paris par le canal de Briare. Son commerce, résultant de son industrie, consiste aussi en quincaillerie. On recueille beaucoup de vin dans le territoire de cette ville : une grande partie est destinée pour l'approvisionnement de Paris : ils sont fort estimés, sur-tout ceux de Perreux, dont on fait le plus grand cas. Près de Roanne, dans un lieu nommé *Viguis*, il y a des carrières où l'on tire du marbre que l'on nomme *marbre de Montbrison;* il n'est, à proprement parler, qu'une pierre dure qui se polit aussi bien que le marbre.

La ville de Roanne a vu naître, le 13 janvier 1716, Antoine-Joseph *Pernety*, bénédictin. On a de lui, pour principaux ouvrages : *Dictionnaire de peinture, sculpture et gravure*, 1757. *Fables égyptiennes et grecques*, 2 vol. in-8°. *Dictionnaire mytho-hermétique*, 1758. *Discours sur la physionomie et les avantages des connoissances physionomiques*, in-8°; Berlin, 1769. *Dissertation sur l'Amérique et les Américains, contre Paw*, 1770, in-8°.

Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de 1re instance, un conservateur des hypothèques, une école centrale, un sous-inspecteur des forêts, un receveur particulier, un chef de brigade directeur général, et un directeur de la manufacture nationale d'armes, une brigade à cheval de la gendarmerie, et un syndic des marins. Elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Nevers, 4e arrondissement maritime. *Pop.* 8500. *Bureau de poste. Relais de poste aux chevaux.*

ROANNE, v. (*Ourthe*), arrond. de Malmédy, cant. de Stavelot, à 8 k. (2 l.) de Spa, 13 kil. (3 l.) de Malmédy. *Popul.* 557. *Bureau de poste* de Spa.

ROANNE (LA), rivière (*Hautes-Alpes*), arrond. d'Embrun, cant. de Chorges. Sa source à 6 k. (1 l. ½) N. de cet endroit, coule au N., puis au l'O., et va au N. O. se rendre dans le Drac, à 10 k. (2 l. ½) O. N. O. de sa source.

ROANNE (LA), rivière (*Drôme*), arrond. de Die, cant. de la Motte-Chalençon. Sa source à 7 k. (1 l. ⅔) S. de St.-Nazaire, coule au N. p. O., reçoit la Ribière, et se rend dans la Drôme, à 11 kilom. (2 l. ⅔) S. O. de Die.

ROANNES, v. (*Cantal*), arrond. d'Aurillac, cant. de St.-Mamet, à 8 k. (2 l.) d'Aurillac. Il y a un martinet à cuivre sur un petit ruisseau pour les ustensiles de ménage. *Pop.* 921. *Bur. de poste* d'Aurillac.

ROARD, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Rambouillet, comm. de la Boissière, à 8 k (2 l.) d'Epernon, 11 k. (2 l. ¾) de Rambouillet. *Popul.* compr. celle de la Boissière, 430. *Bur. de poste* d'Epernon, départ. d'Eure-et-Loir.

ROARD, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. de Condé, à 7 kil. (1 l. ¾) d'Houdan, 29 k. (6 l. ½) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Condé, 280. *Bur. de poste* d'Houdan.

ROASCHIA, v. (*Stura*), arrond. de Coni, cant. de Roccavione, sur le torrent qui tombe dans le Gesso, à 18 k. (4 l.) O. de Cuneo. *Pop.* 1108. *Bur. de poste* de Coni.

ROASENDA, v. (*Sesia*), arrond. de Verceil, cant. de Gattino, sur un torrent de même nom, à 27 kilom. (6 l.) N. O. de Verceil. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Verceil.

ROASSIO, v. (*Stura*), arrond. de Mondovi, cant. de Cève, sur une montagne, à 22 kil. (5 l.) N. E. de Mondovi. *Pop.* 450. *Bur. de poste* de Cève.

ROAYS, v. (*Vaucluse*), arrond. d'Orange, canton de Vaison, près l'Ouvèze, à 22 k. (5 l.) de Carpentras, 38 kilom. (8 l. ½) d'Avignon. *Populat.* 250. *Bureau de poste* de Carpentras.

ROBACH, v. (*Vosges*), arr., cant. et comm. de St.-Dié, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle de St.-Dié.... *Bureau de poste* de St.-Dié.

ROBANT, col (*Pô*), passage de la vallée de Pragelato dans celle de Suse. De la Rosse à Cervera, 10 kilom. (2 l. ½).

ROBASSOMERO, v. (*Pô*), arrond. de Turin, cant. de Cirié, dans les bois, à la droite de la Stura, à 20 k. (4 l. ½) N. O. de Turin. *Pop.* 422. *Bur. de poste* de Turin.

ROBECCO, v. (*Marengo*), arrond. de Voguère, en plaine et sur la rive gauche d'un ruisseau qui se jette dans le Pô, à 18 k. (4 l.) N. E. de Voguère. *Pop.* 842. *Bur. de poste* de Voguère.

ROBECHIES, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Chimay, à 6 k. (1 l. ½) N. N. O. de cette ville, 15 k. (3 l. ½) E. S. E. de Liessies, 5 myr. (10 l. ¾) S. S. E. de Mons. *Populat.* 181. *Bureau de poste* de Chimay.

ROBECOURT, v. (*Vosges*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Marche, sur le Mouzon, à 9 kil. (2 l. ¼) de la Marche, 5 myriam. (12 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 518. *Bur. de poste* de la Marche.

Robe-Courte. Sous la monarchie, on appeloit ainsi la compagnie du lieutenant criminel de Robe-Courte au Châtelet de Paris. Il en étoit le chef; il avoit sous lui deux lieutenans, un guidon, neuf exempts, un procureur du roi, un greffier, un commissaire et un contrôleur des guerres particulier, un premier huissier, un brigadier et soixante archers. Cette compagnie faisoit corps de la gendarmerie et maréchaussée de France; mais sa compétence ne pas-

soit pas l'étendue de la ville et prévôté de Paris.

Robecq, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, cant. de Lillers, près la Clémance, à 8 k. (2 l.) de Béthune, 37 k. (8 l. ¼) d'Arras. *Popul.* 2248. *Bur. de poste* de St.-Venant.

Robefoin, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Maintenon, comm. de St.-Pierre, à 2 kil. (½ l.) de Chartres. *Popul.* compr. celle de St.-Pierre, 620. *Bureau de poste* de Maintenon.

Robehomme, v. (*Calvados*), arr. de Caen, canton de Troarn, sur un tertre, près la Dive, à 16 k. (3 l. ⅔) de Caen. *Pop.* 253. *Bur. de poste* de Troarn.

Robella, v. (*Marengo*), arrond. de Casal, sur le penchant d'une colline, près d'un ruisseau qui tombe dans la Stura, à 31 k. (7 l.) O. de Casal. *Bur. de poste* d'Asti, département du Tanaro.

Robelmont, v. (*Forêts*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Virton, à 3 k. (¾ de l.) N. O. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) N. E. de Montmédy, 5 myr. (10 l. ¾) O. p. S. de Luxembourg. *P.* 341. *B. de poste* d'Arlon.

Robent (le), riv. (*Gard*), arr. et canton de Sommières. Sa source à 5 k. (1 l. ¼) N. de Sommières, coule au S. E., et se rend dans le Rhosny, à 4 k. (1 l.) S. E. de sa source.

Roberchamp, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Neufchâtel, commune de Lor, à 28 k. (6 l. ¼) de Reims, 8 kilomèt. (2 l.) de Neufchâtel. *Pop.* compr. celle de Lor, 213. *Bur. de poste* de Reims, départ. de la Marne.

Robergue, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Tournehem, à 20 kil. (4 l. ½) de Saint-Omer, 8 myr. (17 l. ½) d'Arras. *Pop.* 152. *Bur. de poste* d'Ardres.

Robersart, v. (*Nord*), arrond. du Quesnoy, cant. de Landrecie, à 9 kil. (2 l. ¼) du Quesnoy, 4 myr. (10 l. ¼) de Douay. *Popul.* 150. *Bur. de poste* de Landrecie.

Robert, v. (*Isère*), arr. et cant. nord de Grenoble, comm. de St.-Egrive, à 6 k. (1 l. ½) de Grenoble. Il y a des mines de houille non exploitées. *Popul.* compr. celle de St.-Egrive, 620. *Bur. de poste* de Grenoble.

Robert-Espagne, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, canton de Burey, sur la Saulx, à 9 k. (2 l. ¼) de Bar. Il y a un fourneau et deux feux de grosses forges : il s'y fabrique du fer, des boulets et des obus, etc. *Pop.* 787. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

Robert-Magny, village (*Haute-Marne*), arrond. de Vassy, canton de Montiérender, à 21 k. (4 l. ¾) de St.-Dizier, 4 myr. (10 l. ¼) de Chaumont. *Pop.* 380. *B. de poste* de Montiérender.

Robertot, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de d'Ourville, à 9 kil. (2 l. ¼) de Cany, 41 kil. (9 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 293. *Bur. de poste* de Doudeville.

Roberts (les), v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. d'Anet, comm. de Bu, à 8 k. (2 l.) d'Houdan 14 k. (3 l. ¼) de Dreux. *Pop.* compr. celle de Bu, 1415. *Bur. de poste* d'Houdan, département de Seine-et-Oise.

Roberval, v. (*Oise*). *Voyez* Noel-Saint-Remy.

Robes (le), ruiss. (*Seine-Inférieure*). Il prend sa source au cant. de Clères, arr. de Rouen, et se jette dans la Seine à Rouen.

Robiac, v. (*Gard*), arrond. d'Alais, cant. de Saint-Ambroix, près la Cèze, à 8 k. (2 l.) d'Alais, 5 myr. (12 l.) de Nîmes. On trouve près de là des mines de houille non en exploitation. *Pop.* 721. *Bur. de poste* de St.-Ambroix.

Robieu (le), ruiss. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. d'Octon. Sa source à 3 k. (⅔ de l.) N. d'Octon, coule à l'E. et se rend dans l'Ergues, à 4 k. (1 l.) de sa source.

Robilante, v. (*Stura*), arr. de Coni, canton de Roccavione, sur le chemin de Cuneo à Nice, à la gauche de la Germagnana, à 18 kil. (4 l.) S. O. de Cuneo. *Popul.* 1585. *Bur. de poste* de Coni.

Robine, canal (*Aude*). Il est tiré de la rivière d'Aude, et communique au canal du ci-devant Languedoc et à la Méditerranée par le port de la Nouvelle. Il a de long 11092 mètres (5700 toises).

Robinette (la), v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Darnetal, comm. de Fontaine-sous-Préaux, à 7 k. (1 l. ¾) de Rouen, 5 k. (1 l. ¼) de Darnetal. *Popul.* compris celle de Fontaine-sous-Préaux, 280. *Bureau de poste* de Rouen.

Robion, v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Castellane, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 37 k. (8 l. ½) de Digne. *Pop.* 150. *Bur. de poste* de Castellane.

Robion, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Puget-de-Théniers, cant. de Beuil, à 13 k. (3 l.) de Puget, 40 k. (9 l.) de Nice. Il y a une usine à farine. *Pop.* 305. *Bur. de poste* de St.-Sauveur.

Robion, v. (*Vaucluse*), arrond. d'Avignon, canton de Cavaillon, à 27 kil. (6 l.) E. S. E. d'Avignon, 24 kil. (5 l. ½) S. de Carpentras, 5 k. (1 l. ½) E. de Cavaillon. *Pop.* 927. *Bur. de poste* d'Avignon.

Roboise, v. (*Seine-et-Oise*) *Voy.* Rolleboise.

Roboul (le), riv. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Perpignan, cant. de Rivesaltes. Sa source à 13 kil. (3 l.) N. p. O. de cette ville, coule au S. et se rend dans la Gly, à 1 k. (¼ de l.) O. de Rivesaltes, 13 k. (3 l.) de sa source.

Roburentello (le), torrent (*Stura*). Il commence au Pizzo d'Alpeta, et tombe dans la Corsaglia au dessus de Cone.

Roburento, v, (*Stura*), arr. de Mondovi, cant. de Torre, sur le torrent de même nom, dans le val Corsaglia à 10 k. (2 l. ½) S. de Mondovi. *Pop.* 167. *Bur. de poste* de Mondovi.

Roc (le), pic (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, caut. d'Aiguilles, à 10 k. (2 l. ½) O. p. S. de Ville-Vieille.

Roc (le), v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, canton et comm. de Montguyon, à 1 kilom. (¼ de l.) de Montlieu, à 31 kil. (7 l.) de Jonzac. *Pop.* compr. celle de Montguyon, 1450. *Bur. de poste* de Montlieu.

Roc-Blanc (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Quérigut, à 13 kil. (5 l.) O. p. S. de Quérigut.

Roc-Branlant (*Dordogne*). *Voyez* St.-Estephe-de-Droux.

Roc-d'en-Bas, mont. (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, à 7 k. (1 l. ⅔) E. S. E. de Bagnères.

Roc-de-Rouges (le), v. (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. de Peyrac, comm. de Margil, à 14 k. (3 l. ½) de Gourdon, 4 myr. (10 l. ⅔) de Cahors. *Pop....* *Bur. de poste* de Peyrac.

Roc-Pointu, (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Vic-Dessos, à 11 kil. (2 l. ⅔) S. O. de cet endroit. Il borde la frontière.

Roc-St.-André (le), v. (*Morbihan*), arr. de Ploërmel, cant. de Malestroit, sur l'Oust, à 8 k. (2 l.) de Ploërmel, 32 kil. (7 l. ¼) de Vannes,

Vaunes. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Ploërmel. *Relais de poste aux chevaux.*

Rocamadour, ville (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. de Gramat sur l'Alzou, à 22 k. (5 l.) de St.-Céré, 42 k. (9 l. ½) de Cahors, 40 kil. (9 l.) de Figeac, 8 kil. (2 l.) de Gramat, 15 k. (3 l. ½) de Souillac, 20 k. (4 l. ½) de Gourdon, dans la partie haute du ci-devant Quercy, dans la ci-devant province de la Guienne. L'église de la ci-dev. abbaye et chapitre, dite de Notre-Dame, de cette ville, étoit journellement fréquentée autrefois par un grand nombre de pélerins, attirés par leur dévotion aux reliques de St.-Amadour, sur lesquelles il y a plusieurs traditions. Il en est qui croient que le corps de ce saint s'y conserve tout entier, sans corruption, depuis dix-sept ou dix-huit siècles; d'autres, que ce saint, qui a mené la vie d'hermite dans le lieu même où est bâtie l'église de Rocamadour, étoit venu de Jérusalem avec St.-Martial et Sainte-Véronique; que ces deux saints et cette sainte avoient connu personnellement J. C. vivant sur la terre; et qu'enfin St.-Amadour étoit ce même disciple Jachée, qui, suivant l'Evangile, monta sur un sycomore pour voir passer Notre-Seigneur. Henri II, roi d'Angleterre, fit par dévotion le pélerinage de St.-Amadour en 1191; mais Henri son fils, désigné son successeur, entreprit le voyage dans une autre intention: il vouloit piller les richesses de cette église, et mourut en 1185 avant d'y arriver. On montroit dans cette abbaye une curiosité très-intéressante; c'est l'épée Durandal qui a appartenu au fameux Roland. Les moines de cette maison assuroient qu'elle leur avoit été apportée de Blaye, où l'on prétend que le corps de Roland a été enterré, quoiqu'on n'y montre point sa sépulture. On prétend aussi en Espagne posséder cette redoutable épée. *Pop.* 1055. *Bur. de poste* de Peyrac.

Rocas-de-la-Galère (le), montagne, (*Var*), arr. de Toulon, cant. de Pierre-Feu, à 9 kil. (2 l. ¼) N. d'Hyères; elle a de l'E. à l'O. 2 kil. (½ l.) de long.

Rocca (le), village (*Pô*), arrondiss. de Turin, sur une colline, presqu'à la source du Malone, à 5 myr. (12 l.) N. de Turin. *Pop.* 2150.

Rocca-de-Baldi, v. (*Stura*), arrondissem. de Mondovi, chef-lieu de canton, près du Pesio, à 4 kil. (1 l.) N. O. de Mondovi. *Pop.* 2138. *Bur. de poste* de Mondovi.

Rocca-d'Arrazzo, v. (*Marengo*), arr. de Casale, sur une colline, entre deux ruisseaux, et près du Tanaro, à 40 kilom. (9 l.) S. O. de Casale. *Pop.* 1991.

Rocca delle Grue, village (*Marengo*), arrond. de Tortone, sur le torrent de Vighizzolo, à 6 k. (1 l. ½) S. E. de Tortone. *Population* 148.

Rocca de Giorgo, v. (*Marengo*), arr. de Voguère, sur une hauteur, près de la source de la rivière d'Aversa, à 24 kil. (5 l. ½) de Voguère. *Populat.* 368. *Bureau de poste* de Voguère.

Rocca-Forte, bourg (*Stura*), arr. de Mondovi, cant. de Villanova, sur la rive gauche de l'Ellero, à 10 k. (2 l. ½) S. O. de Mondovi. *Pop.* 2517. *Bur. de poste* de Mondovi.

Rocca-Grimalda, v. (*Tanaro*), arrondissem. d'Acqui, canton de Castelletto-Orba, à la gauche de l'Orba, à 15 kilom. (3 l. ½) S. E. d'Acqui. *Pop.* 1800. *Bur. de poste* d'Asti.

Rocca-Vignola, v. (*Tanaro*), arr. d'Acqui, sur une hauteur, près de la Bormida, à 23 k. (5 l. ¼) S. O. d'Acqui. *Pop....*

Roccabilière, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Nice, chef-l. de cant., à 37 k. (8 l. ¼) N. de Nice, 38 kil. (8 l. ½) N. N. O. de Menton, 32 k. (7 l. ½) E. p. N. du Puget-de-Théniers. Il y a deux martinets, un moulin à foulon, et un à scier le bois; commerce en blé, chanvre, soie, pommes, châtaignes et fromages. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1080. *Bur. de poste* d'Utelle.

Roccabruna, v. (*Stura*), arr. de Coni, cant. de Dronero, sur une hauteur, à la source d'un ruisseau, qui se jette dans la Maira de Dronero, à 16 kil. (4 l.) O. de Cuneo. *Pop.* 1658. *Bur. de poste* de Coni.

Roccacigliero, v. (*Stura*), arr. de Mondovi, cant. de Murazzano, sur la pente d'une montagne, près d'un torrent qui tombe dans le Tanaro, à 15 kilom. (3 l. ½) N. E. de Mondovi. *Pop.* 443. *Bur. de poste* de Mondovi.

Roccapiata, v. (*Pô*), arr. de Pignerol, cant. de Bricherasco, sur une haute colline, presque à la source de la Chiamogna, à 6 k. (1 l. ½) S. O. de Pignerol. *Pop.* réunie à celle de Prarostino, 2096. *Bur. de poste* de Pignerol.

Roccaspravera, v. (*Stura*), arr. de Coni, cant. de Bourg-St.-Dalmazo, au pied d'une colline, à la droite de la Stura, à 10 k. (2 l. ½) S. O. de Cuneo. *Pop.* 570. *Bur. de poste* de Coni.

Roccasusella, v. (*Marengo*), arr. de Bobbio, avec un château, sur une hauteur, à 6 myr. (14 l.) N. O. de Bobbio. *Pop.* 430. *Bur. de poste* de Voguère.

Roccaverano, v. (*Tanaro*), arr. d'Albe, cant. de Cortemiglia, sur une colline, sur le chemin d'Acqui, à Cève, à 36 k. (8 l.) S. d'Albe. *Pop.* 1648.

Roccavione, bourg (*Stura*), arr. de Coni, ch.-l. de cant., sur une colline entre le Gesso et la Germagnana, à 10 k. (2 l. ½) S. O. de Cuneo. *Pop.* 2700. *Bur. de poste* de Coni.

Roce, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Selomme, à 6 k. (1 l. ½) de Vendôme, 28 kil. (6 l. ½) de Blois. *Pop.* 229. *Bur. de poste* de Vendôme.

Rochail, montagne (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. d'Entraigues, à 31 k. (7 l.) S. E. de Grenoble, elle est inclinée du N. au S.; elle a 7 kil. (1 l. ¾) de long, et tient à celle de la Muzelle, elle est couverte de rochers.

Rochandry (la), (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de Blanzac, commune de Moutiers, à 9 kilom. (2 l. ¼) de cet endroit. *Pop.* compr. celle de Moutiers, 1282. *Bur. de poste* d'Angoulême.

Roche, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant: d'Attigny, sur la Loire, à 8 kilomèt. (2 l.) de Vouziers, 37 kil. (8 l. ¼) de Charleville. *Pop.* compr. celle de Méry, 125. *Bur. de poste* d'Attigny.

Roche, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, cant. de Marchaux, à 8 k. (2 l.) N. E. de Besançon, 21 kil. (4 l. ¾) S. O. de Baume, 19 kil. (4 l. ¼) N. d'Ornans. Il y a un fourneau à fondre la mine, sur la rivière de Louve. *Pop.* compr. celle de Novillars, 385. *Bur. de poste* de Besançon.

Rochet, v. (*Doubs*), arrond. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Clerval, à 9 k. (2 l. ¼) de Baume, 38 k. (8 l. ½) de Besançon. *Pop.* 242. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

Roche, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte, cant. de Blamont, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Hippolyte, 7 myr. (14 l. ¼) de Besançon. Il y a deux forges, trois martinets dits de *Chatillon*. *P.* 264. *Bur. de p.* de l'Isle-sur-le-Doubs.

Roche, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, cant. de la Verpillière, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Vienne, 6 myriam. (14 l. ¼) de Grenoble. *Populat.* 983. *Bureau de poste* de la Verpillière.

Roche, montagne (*Léman*), arr. de Bonneville, cant. de la Roche, à 4 k. (1 l.) S. de cet endroit. Cette petite chaîne de montagnes a 8 kil. (2 l.) de long, et finit dans le cant. de Thorens, à 33 kil. (7 l. ½) S. de Genève.

Roche, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Dampierre, sur la Vallon, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Champlitte, 33 k. (7 l. ½) de Vésoul. *Popul.* 359. *Bur. de poste* de Champlitte.

Roche (la), v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Marchaux, commune de Rigney, à 21 k. (4 l. ¾) N. E. de Besançon, 14 kil. (3 l. ½) O. de Baume-sur-le-Doubs, 29 kil. (6 l. ½) de Vésoul. *Pop.* compr. celle de Rigney, 458. *Bur. de poste* de Besançon.

Roche (la), v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. de Génappe, comm. de Bonsval, à 7 k. (1 l. ¾) de Génappe, 18 k. (4 l.) de Nivelle. *Pop.* compr. celle de Bonsval, 734. *Bur. de poste* de Génappe.

Roche (la), v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. nord de Chartres, commune de Jouy, à 7 kil. (1 l. ¾) de Chartres. *Pop.* compr. celle de Jouy, 907. *Bur. de poste* de Chartres.

Roche (la), bourg (*Léman*), arr. de Bonneville, chef-l. de cant., à 6 k. (1 l. ½) O. N. O. de Bonneville, 19 k. (4 l. ¼) N. E. d'Anuecy, 20 k. (4 l. ½) S. E. de Genève. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2233. *Bur. de poste* de Léman.

Roche (la), v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Moutiers, commune de Montagny, à 16 k. (3 l. ¾) de Moutiers, 6 myr. (12 l. ¾) de Chambéry. *Pop.* compr. celle de Montagny, 639. *Bur. de poste* de Moutiers.

Roche (la), v. (*Moselle*), arr. et cant. de Briey, commune d'Haumécourt, sur l'Orne, à 4 k. (1 l.) de Briey, 18 k. (4 l.) de Metz. *Pop.* compr. celle d'Haumécourt, 201. *Bur. de poste* de Briey.

Roche (la), ville (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, chef-lieu de cant., sur l'Ourthe, à 24 kilom. (5 l. ½) N. E. de St.-Hubert, 18 k. (4 l.) E. p. S. de Marche, 6 myr. (13 l. ½) S. E. de Namur, surnommée la *Roche-en-Famène* ou en *Ardennes*. C'étoit l'une des places le mieux fortifiées de la province du Luxembourg. Le château est situé sur des rochers qui dominent la ville, avec de bons remparts entourés des eaux de l'Ourthe qui la traverse. Les Espagnols y tenoient toujours garnison. Cette ville portoit le nom de comté très-illustre, connue anciennement sous le nom de comté des Ardennes. Il fut donné en 993, à Henri, fils de Godefroi I, comte de Luxembourg. Le roi Philippe IV, la donna à Octave de Ligne, prince de Barbançon. Plus de deux cents maisons furent consumées par les flammes en 1703. Outre l'église paroissiale, il y avoit un couvent de Récollets. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1006. *Bur. de poste* de Marche.

Roche (la), village (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, cant. de Montereau-Fault-Yonne, commune de la Grande-Paroisse, à 5 k. (1 l. ¼) de Montereau, 13 kil. (3 l.) de Fontainebleau. *Pop.* compr. celle de la Grande-Paroisse, 1015. *Bur. de poste* de Montereau.

Roche (la), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. d'Houdan, commune d'Orvilhers, à 8 k. (2 l.) d'Houdan, 18 k. (4 l.) de Mantes. *Pop.* compr. celle d'Orvilhers, 407. *Bur. de poste* d'Houdan.

Roche (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. et commune d'Arpajon, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville, 18 k. (4 l.) de Corbeil. *Pop.* compr. celle d'Arpajon, 2251. *Bur. de poste* d'Arpajon.

Roche (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de la Ferté-Aleps, commune de Vaires, à 3 k. (¾ de l.) de la Ferté-Aleps, 15 k. (3 l. ½) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Vaires, 231. *Bur. de poste* de la Ferté-Aleps.

Roche (la), v. (*Vaucluse*), arr. d'Apt, cant. et commune de Bomieux, à 7 k. (1 l. ¾) de Cadenet, 9 k. (2 l. ¼) d'Apt. *Pop....* *Bur. de poste* de Cadenet.

Roche-Aimont (la), village (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. d'Evaux, commune de Fontaniers, sur le Cher, à 7 k. (1 l. ¾) d'Evaux, 5 myr. (12 l.) de Guéret. *Pop.* 261. *Bur. de poste* de Chambon.

Roche-Baudin (la), village (*Drôme*), arrond. de Montelimar, cant. de Dieu-le-Fit, à 20 kilom. (4 l. ½) de Montelimar, 38 kilom. (8 l. ½) de Valence. *Pop.* 311. *Bur. de poste* de Montelimar.

Roche-Beaucourt (la), ville (*Dordogne*), arrond. de Nontron, cant. de Mareuil, sur la Nizonne, qui la divise en deux, à 22 k. (5 l.) O. p. S. de Nontron, 42 k. (9 l. ¼) N. O. de Périgueux, 8 k. (2 l.) E. de la Valette. Il y a une mine de fer très-doux et une forge. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 529. *Bur. de poste* de Mareuil.

Roche-Bernard (la), ville (*Morbihan*), arr. de Vannes, chef-lieu de cant., sur la Vilaine, à 36 k. (8 l. ½) E. S. E. de Vannes, 21 kil. (4 l. ¾) S. de Rochefort, 41 m. (93 l.) O. S. O. de Paris. On y fait commerce de toiles et de fil. Cette commune étoit une des neuf baronnies qui députoient aux états de la ci-devant Bretagne. Son député tenoit le quatrième rang de la noblesse, et la présidoit. Le territoire de cette ville est abondant en pâturages. On y nourrit une grande quantité de bestiaux. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1300. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Roche-Blanche (la), v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, caut. de Veyre, à 8 kil. (2 l.) S. de Clermont-Ferrand, 5 k. (1 l. ¼) N. de St.-Amand, 16 kil. (3 l. ¾) O. de Billom. *Popul.* compr. celle Mardagne, 1417. *Bur. de poste* de Clermont-Ferrand.

Roche-Bonnet, île (*Loire-Inférieure*), arr. de Paimbœuf, cant. de Bourgneuf, près celle de Longue-Terre, dans la baye de Bourgneuf au nord de l'Isle-de-Bouin.

Roche-Brune, montagne (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, canton d'Aiguilles, à 7 kil. (1 l. ¾) N. de Vieille; elle a de l'E. à l'O. 4 kilom. (1 l.) de long, et du N. au S. 7 kil. (1 l. ¾) de long, tout en rochers.

Roche-Canillac (la), village (*Corrèze*), arr. de Tulle, chef-lieu de cant., sur la Doustre, à 18 kil. (4 l.) E. p. S. de Tulle, à 10 kilom. (2 l. ½) N. d'Argental, 21 kilom. (4 l. ¾) N. O. de Pleaux. *Pop.* 519. *Bur. de poste* de Tulle.

Roche-Chalais (la), ville (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de St.-Aulaye, sur la Drôme, à 29 k. (6 l. ½) O. S. O. de Riberac, 5 myr. (12 l. ½) O. de Périgueux, 18 kil. (4 l.) E. S. E. de Montguyon. *Pop.* 1015. *Bur. de poste* de Coutras, départ. de la Gironde.

Roche-Chinard, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de St.-Jean-en-Royans, à 30 k. (6 l. ¾) de Valence. *Popul.* 312. *Bur. de poste* de Romans.

Roche-Clermault (la), v. (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. de Chinon, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 5 m. (10 l. ½) de Tours. *Pop.* 554. *Bur. de poste* de Chinon.

Roche-Constant, v. (*Haute-Loire*), arr. et cant. de Brioude, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 6 myr. (13 l. ¼) du Puy. *Pop.* 256. *Bur. de poste* de Pont-de-Lempde.

Roche-d'Agoux, village (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Riom, cant. de Pionsat, à 21 k. (4 l. ⅔) de Montaigu, 4 myr. (10 l. ½) de Clermont. *Pop.* 300. *Bur. de poste* d'Auzance, départ. de la Creuse.

Roche Danne, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte, cant. et comm. de Pont-de-Roide, à 16 k. (3 l. ¾) de l'Isle-sur-le-Doubs, 7 k. (1 l. ¾) de St.-Hippolyte. *Pop.* compr. celle de Pont-de-Roide, 395. *Bur. de poste* de l'Isle-sur-le-Doubs.

Roche-de-Bord (la), v. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Melle, cant. de Chenay, à 22 k. (5 l.) de Melle, 4 myriam. (10 l. ½) de Niort. *Pop.* 127. *Bur. de poste* de Couché.

Roche-de-Glund, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de Tain, sur le Rhône, à 8 k. (2 l.) de Valence. *Pop.* 1070. *Bur. de poste* de Tain.

Roche-de-Nonant (la), v. (*Orne*), arrond. d'Argentan, cant. d'Exmes, entre les ruisseaux d'Ure et de la Queuge, à 13 k. (3 l.) d'Argentan, 33 kil. (7 l. ½) d'Alençon. Il y a une verrerie. *Pop.* 201. *Bur. de poste* de Nonant.

Roche-Derrien (la), bourg (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, chef-lieu de cant., sur la rivière de Tréguier, à 9 k. (2 l. ½) N. O. de Pontrieux, 4 myr. (10 l. ¼) N. O. de St.-Brieux, 4 k. (1 l.) S. de Tréguier. Ce bourg est remarquable par plusieurs siéges qu'il soutint au quatorzième siècle, et par une sanglante bataille qui se donna sous ses murs, en l'an 1347, où Charles de Blois, qui réclamoit le duché de Bretagne, fut fait prisonnier. *Pop.* 812. *Bur. de poste* de Pontrieux.

Roche-des-Arnauds (la), v. (*Hautes-Alpes*), arrond. et cant. de Gap, sur le Buech, à 8 kilom. (2 l.) O. de Gap, 23 k. (5 l. ¾) N. E. de Serres, 5 myr. (11 l. ½) E. S. E. de Die. *Popul.* 922. *Bureau de poste* de Gap.

Roche-d'Etape (la), v. (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. d'Allevard, comm. de St.-Pierre-d'Allevard, à 11 k. (2 l. ¾) de Barraux, 34 kilom. (7 l. ¾) de Grenoble. *Pop.* compr. celle de Saint-Pierre-d'Allevard, 1587. *Bur. de poste* de Barraux.

Roche-en-Brème (la), village (*Côte-d'Or*), arrond. de Semur, cant. de Saulieu, à 18 kil. (4 l.) de Semur, 7 myr. (14 l. ⅔) de Dijon. *Populat.* 1704. *Bureau de poste* de Rouvray.

Roche-en-Reignier, ville (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Vorey, à 20 k. (4 l. ½) N. du Puy, 16 kil. (3 l. ¾) N. O. d'Yssengeaux, 14 k. (3 l. ¼) S. E. de Craponne. *Pop.* compr. celle de St.-Maurice-en-Reignier, 1430. *Bur. de p.* du Puy.

Roche-Giron (la), v. (*Basses-Alpes*), arr. de Forcalquier, canton de Banon, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Forcalquier, 5 myriam. (11 l.) de Digne. *Pop.* 323. *Bur. de poste* de Forcalquier.

Roche-Gude, v. (*Drôme*), arr. de Montelimar, canton de Pierrelatte, à 36 k. (8 l.) de Montelimar, 8 myr. (17 l. ¼) de Valence. *Pop.* 1020. *Bur. de poste* de Barjac.

Roche-Guyon (la), b. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Magny, sur la Seine, à 11 kilom. (2 l. ¾) N. O. de Mantes, 13 kil. (3 l.) S. O. de Magny, 5 myriam. (11 lieues) N. O. de Versailles.

Cette commune n'est remarquable que par un immense château, qui originairement avoit appartenu au fameux Louvois, ministre de Louis XIV, et qui, à l'époque de la révolution, étoit occupé par le duc de la Rochefoucauld. On y voyoit encore l'encrier où ce trop célèbre ministre trempa sa plume pour signer la révocation de l'édit de Nantes, et, sans doute, l'ordre donné à Turenne de brûler le Palatinat. Outre la chapelle du château, il y avoit un prieuré sous le titre de la Ste-Trinité. Le territoire de ce bourg consiste en prairies, terres de labour, vignes et bois : le grès à paver y est commun. On y fabrique des cuirs, des souliers, des bas et bonnets de coton. Il y a quatre moulins à blé. *Pop.* 926. *Bur. de poste* de Bonnières.

Roche-l'Abeille (la), village (*Haute-Vienne*), arrond. de Saint-Yriex, cant. de Nexon, à 8 kilom. (2 l.) N. de St.-Yriex, 17 kilom. (3 l. ½) de Pierre-Buffière, 34 k. (7 l. ¾) de St.-Léonard, 41 kilom. (9 l. ¼) de Rochechouart, 27 kil. (6 l.) S. de Limoges, 22 k. (5 l.) E. p. S. de Chalus. L'Histoire naturelle offre dans les environs de ce village une carrière de serpentine extrêmement riche. La serpentine, dont l'usage embellit les palais, est une pierre peu commune, dont la couleur est d'un vert foncé, que l'on classe dans la famille des marbres, mais qui n'en a cependant ni la dureté, ni la pesanteur, quoiqu'elle reçoive, ainsi que lui, le plus beau poli. On attribue faussement à un seigneur de la maison d'Escars la découverte de la carrière d'où on la tire. Il existe dans le ci-devant Limousin plusieurs monumens bien antérieurs, dans lesquels cette serpentine a été employée. Tout porte à croire qu'elle a été tirée de la carrière dont il est question ici; car, dans l'hypothèse contraire, il auroit fallu la faire venir d'Allemagne, ce qui n'est pas présumable. Il est donc plus naturel de penser que ce d'Escars, à qui on fait honneur de cette découverte, est celui qui s'en est servi avec profusion pour l'embellissement de son château; que cette raison lui fit peut-être remettre en valeur cette mine, qui peut-être alors étoit négligée, et que la flatterie lui attribua une gloire qu'il n'avoit réellement pas. Ce d'Escars paroît avoir aimé les lettres et les arts. On voyoit, dans une galerie qu'il avoit fait construire dans le château qui donna le nom à cette famille, une certaine quantité de ces tables de serpentine, sur lesquelles il avoit fait graver les quatrains de Pibrac. Ce château gothique a soutenu plusieurs siéges. Les nombreux souterrains que l'on traverse dans les environs, et qui sans doute y correspondoient, auront dû leur construction à la nécessité de sa défense, soit contre les Anglais, soit pendant les guerres civiles. Depuis ils furent long-temps ignorés par les habitans des villages circonvoisins; et de faux-monnoyeurs, à ce que

l'on croit, profitèrent de cette ignorance pour s'y établir. *Pop.* 818. *Bur. de poste* de St.-Yriex.

Roche-la-Molière, v. (*Loire*), arr. de Saint-Etienne, cant. de Chambon, à 4 kil. (1 l.) de Saint-Etienne, 36 k. (8 l.) de Feurs. Il y a des mines de houille non exploitées. *Pop.* 1361. *Bureau de poste* de St.-Etienne.

Roche-les-Beaupré, village (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Marchaux, à 8 k. (2 l.) de Besançon, 21 kilom. (4 l. ¾) de Baume. *Popul.* 385. *Bur. de poste* de Besançon.

Roche-les-Montbrison, village (*Loire*), arr. et cant. de Montbrison, à 8 kil. (2 l.) de cette ville. *Pop.* 600. *Bureau de poste* de Montbrison.

Roche-les-Peyroux, v. (*Corrèze*), arrondiss. d'Ussel, cant. de Neuvic, à 15 k. (3 l. ½) d'Ussel, 5 myr. (11 l. ½) de Tulle. *Pop.* 390. *Bur. de poste* d'Ussel.

Roche-Loisin, v. (*Isère*), arr. et cant. de la Tour-du-Pin, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop*..... *Bur. de poste* de la Tour-du-Pin.

Roche-Longue, rocher (*Hérault*), arrond. de Béziers, cant. d'Agde, en mer, à la suite d'une ancienne fortification, à 1 k. (¼ de l.) O. du fort de Brescou, 4 kilom. (1 l.) E. d'Agde.

Roche-Mabille (la), village (*Orne*), arrond. et canton ouest d'Alençon, près le Sarton, à 10 kil. (2 l. ½) d'Alençon. Il y a une mine de fer, une forge, un fourneau et une fonderie, pour la fabrication du fer. *Pop.* 380. *Bur. de poste* d'Alençon.

Roche-Malvalaise, v. (*Creuse*), arr. de Boussac, cant. de Chatellux, à 18 k. (4 l.) de Boussac, 16 kil. (3 l. ¾) de Guéret. *Popul.* 1155. *Bur. de poste* de Boussac.

Rochemantru, v. (*Loire-Inférieure*), arrond. d'Ancenis, cant. de St.-Mars-la-Jaille, à 23 kil. (5 l. ½) d'Ancenis, 5 myriam. (11 l. ¾) de Nantes. *Pop.* 103. *Bureau de poste* de Candé, départem. de Maine-et-Loire.

Rochemaure, bourg (*Ardèche*), arr. de Privas, chef-lieu de cant., près le Rhône, à 15 kil. (3 l. ½) E. p. N. de Villeneuve-de-Berg, 4 kil. (1 l.) N. O. de Montelimar, 18 kilom. (4 l.) S. E. de Privas. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1025. *Bur. de poste* de Montelimar, département de la Drôme.

Roche-Maurice (la), village (*Finistère*), arroud. de Landerneau, cant. de Ploudiry, sur l'Elhorn, à 4 kil. (1 l.) de Landerneau, 5 myr. (12 l.) de Quimper. Près du château et de l'ancienne rivière de Dourdoun étoit un dragon dévorant et les animaux et les hommes, que le roi Bristokus appaisoit en lui livrant tous les samedis un malheureux désigné par le sort. On y voyoit le fameux saint Guénolé arrachant l'œil de sa sœur de l'estomac d'un oie, qui l'avoit avalé, et le remettant à sa place, sans que cet œil perdit de son éclat et de sa beauté. *Populat.* 766. *Bureau de poste* de Landerneau.

Roche-Millay (la), bourg (*Nièvre*), arr. de Château-Chinon, cant. de Luzy, à 20 kil. (4 l. ½) S. E. de Moulins-sur-Gilbert, 7 m. (15 l.) E. de Nevers, 9 k. (2 l. ¾) N. N. E. de Luzy. A 2 kil. (½ l.) de cette commune il y a un marbre veiné de noir, avec des espèces de morceaux détachés, qui paroissent incrustés, et qui font un très-bel effet: ce marbre, difficile à travailler, coûte le double du plus beau marbre. On y voit aussi des pierres un peu raboteuses, parsemées de veines brillantes, à peu près comme celles qui sont dans l'antimoine. *Populat.* 1480. *Bureau de poste* de Luzy.

Roche-Noire (la), v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Vic-sur-Allier, près l'Allier, à 8 k. (2 l.) de Billom, 13 kil. (3 l.) de Clermont. *Pop.* 271. *Bur. de poste* de Billom.

Roche-Pozay (la), ville (*Vienne*), arrond. de Châtellerault, cant. de Plumartin, sur la Creuse, à 43 kil. (9 l. ¾) de Châtellerault, 42 kil. (9 l. ½) de Poitiers. Ce lieu est connu pour ses eaux minérales, qu'on y va boire pour rétablir sa santé: cette eau est limpide et sans saveur, lorsqu'on la prend au commencement de l'été. *Millon*, premier médecin du roi, a publié à Paris, en 1617, un traité sur ces eaux, qui avoit pour titre: *Description des fontaines médicinales de Roche-Pozay en Touraine. Pop.* 339. *Bureau de poste* de Châtellerault.

Roche-près-Feix (la), v. (*Corrèze*), arr. d'Ussel, canton d'Eguraude, sur la Chavanoux, à 23 k. (5 l. ¼) d'Ussel, 8 myr. (17 l. ¼) de Tulle. *Popul.* 670. *Bur. de poste* d'Ussel.

Roche-Sauve, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Chommerac, sur la Payre, à 6 k. (1 l. ½) de Privas. *Pop.* 666. *Bur. de poste* de Privas.

Roche-Ferrière, v. (*Vendée*), arr. de Montaigu, ch.-l. de canton, sur la Boulogne, à 15 k. (3 l. ½) O. de Montaigu, 8 k. (2 l.) N. E. de St.-Léger, 8 myr. (17 l.) N. N. O. de Fontenay-le-Peuple. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Popul.* 333. *Bur. de poste* de Montaigu.

Roche-sur-Buis, v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. de Buis, sur le Menon, à 16 k. (3 l. ¾) de Buis, 8 myr. (18 l.) de Valence. *Pop.* 713. *Bur. de poste* de Buis.

Roche-sur-Embrun, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. de l'Argentière, sur la Durance, à 19 k. (4 l. ¼) de Briançon, 4 myriam. (10 l.) de Gap. *Pop.* 666. *Bureau de poste* de Briançon.

Roche-sur-Grane, v. (*Drôme*), arr. de Die, canton sud de Crest, à 8 kil. (2 l.) de cet endroit, 29 k. (6 l. ½) de Valence. Il y a une fabrique de soie. *Popul.* 278. *Bur. de poste* de Crest.

Roche-sur-Linotte, v. (*Haute-Saone*), arrond. de Vésoul, cant. de Montboson, à 18 k. (4 l.) de Vésoul. *Pop.* 217. *B. de poste* de Rioz.

Roche-sur-Rognon, v. (*Haute-Marne*), arroud. de Vassy, cant. de Donjeux, à 18 k. (4 l.) de Joinville, 23 k. (5 l. ¼) de Chaumont. *Populat.* 410. *Bureau de poste* de Vignory.

Roche-sur-Yon *ou* Napoléon, ville (*Vendée*), chef-lieu de départ. d'arrond. et de cant., sur l'Yon, à 32 kil. (7 l. ¼) N. O. de Luçon, 5 myr. (12 l.) N. O. de Fontenay-le-Peuple, 42 myr. (95 l.) de Paris.

La Roche-sur-Yon avoit une forteresse presque imprenable. Elle fut livrée aux Anglais, en 1369, par la perfidie de Jean Blondeau, qui en étoit gouverneur, pour la somme de 6000 francs. Quelques temps après il eut l'imprudence de se retirer à Angers, où le duc d'Anjou le fit mourir du supplice des traitres, c'est-à-dire, qu'il fut jeté à l'eau renfermé dans un sac. On fait dans cette ville le commerce de blé. Elle est la résidence de deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval et l'autre à pied. *Pop.* 1000. *Bur. de poste.*

Roche-St.-Serst (la), village (*Drôme*), arrond. de Montelimar, cant. de Dieulefit, sur le Lez, à 24 kil. (5 l. ½) de Montelimar, 5 myr. (11 l. ⅔) de Valence. *Pop.* 456. *B. de p.* de Dieulefit.

Roche-Taillée, v. (*Haute-Marne*), arrond. de Langres, cant. d'Auberive, près l'Aujon, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Langres, 3 k. (⅔ de l.) de Chaumont *Popul.* 402. *Bureau de poste* de Langres.

Roche-Vanneaux, v. (*Côte-d'Or*) arrond. de Semur, canton de Flavigny, à 14 kil. (3 l. ¼) de Semur, 42 kil. (9 l. ½) de Dijon. *Popul.* 591. *Bur. de poste* de Flavigny.

Rocheblay, v. (*Drôme*), arr. et cant. de Nions, comm. de Montaulieu, à 7 k. (1 l. ¾) de Nions, 7 myr. (16 l. ½) de Valence. *Pop.* compr. celle de Montaulieu, 213. *Bur. de poste* de Nions.

Rochebrune, v. (*Hautes-Alpes*), arrond. d'Embrun, cant. de Chorges, près la Durance, à 27 kilom. (6 l.) d'Embrun, 13 kilom. (3 l.) de Gap. *Pop.* 157. *Bur. de poste* de Gap.

Rochebrune, v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. du Buis, à 8 kil. (2 l.) de Nions, 7 myr. (15 l. ⅓) de Valence. *Pop.* 290. *Bur. de poste* du Buis.

Rochecherle, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. d'Issoire, canton d'Ardes, à 21 kilomèt. (4 l. ⅔) d'Issoire, 37 kil. (8 l. ½) de Clermont. *Popul.* 300. *Bureau de poste* d'Ardes.

Rochechouart, ville (*Haute-Vienne*), chef-lieu d'arrond. et de canton, sur la rivière de Vienne, à 34 k. (7 l. ⅔) de Limoges, 24 k. (5 l. ½) S. E. de Confolens, 4 m. (21 l.) S. p. E. de Poitiers, 40 m. (90 l.) S. p. O. de Paris. Long. 18. 30. Lat. 45, 43.

Cette petite ville est bâtie sur le haut d'une montagne. Le rocher sur lequel est élevé le château a donné son nom à une des plus importantes maisons de France. Madame de Pompadour en fit l'acquisition, et depuis ses héritiers l'ont possédée, à titre de vicomté, jusqu'à l'époque de la révolution, que tous les titres de noblesse ont été abolis. Les Anglais ne purent jamais se rendre maîtres de la forteresse ni de la ville de Rochechouart, sous le règne de Charles V. Outre l'église paroissiale, il y avoit un prieuré et un couvent de Dominicains. On trouve aux environs des mines de fer. Cette commune a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* 1642. *Bureau de poste.*

Rochechouart, forêt (*Haute-Vienne*, arr. et cant. de Rochechouart, à 3 kil. (⅔ de l.) E. de cette ville, 5 k. (1 l. ¼) S. de Saint-Junien. Elle a de l'E. à l'O. 3895 mètres (2000 t.), et du N. au S. 3506 mètres (1800 t.).

Rocheclaire (la), montagne (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. de Guillestre, à 7 k. (1 l. ¾) N. O. de St.-Clément : elle a de l'E. à l'O. 3 kilom. (¾ de l.) de long.

Rochecolombe, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg, sur la Vendoul, à 28 k. (6 l. ¼) de Privas. *Pop.* compris celle de Sauve-Plantade, 305. *Bur. de poste* de Villeneuve-de-Berg.

Rochecorbon, v. (*Indre-et-Loire*), arrond. de Tours, cant. de Vouvray, à 4 k. (1 l.) de Tours. Il y a des grottes très-curieuses; on y remarque des congélations, des pétrifications et des stalactites détruites en partie par les bergers; une voûte très-élevée en cul de lampe; plusieurs pièces voûtées se communiquent par des antres, et par des arcades naturelles, dont l'entrée est défendue par les eaux; cette grotte se termine par une fontaine très-vive, sortant du rocher. On y voit de gros ossemens, des dents d'animaux fortement attachées au rocher et pétrifiées, etc. *Pop.* 1378. *Bur. de poste* de Tours.

Rochedor, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Porentruy, à 9 kil. (2 l. ¼) de cette ville. Ce village, situé sur une montagne assez élevée, est remarquable par les débris d'un ancien château fort. *Pop.* 71. *Bur. de poste* de Porentruy.

Rochefontaine, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, comm. de St.-Sulpice-de Favières, à 8 k. (2 l.) d'Arpajon, 11 kil. (2 l. ¾) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de St.-Favières, 239. *Bur. de poste* d'Arpajon.

Rochefort, v. (*Ain*), arr. et cant. de Belley, comm. de Cressin, à 7 k. (1 l. ¾) de Belley, 6 myr. (14 l. ½) de Bourg. *Pop.* compr. celle de Cressin, 374. *Bur. de poste* de Belley.

Rochefort, ville (*Charente-Inférieure*), chef-lieu d'arr. et de cant., sur la rive droite de la Charente, vis-à-vis l'île d'Oléron, à 18 kil. (4 l.) de l'embouchure de la Charente, 29 k. (6 l. ½) S. p. E. de la Rochelle, 33 k. (7 l. ½) N. O. de Saintes, 45 myr. (102 l.) S. O. de Paris. Long. 16. 41. Lat. 46. 2.

Cette ville, considérable et très-fortifiée, avec un port de mer, consistoit depuis long-temps en un château qu'Henri III donna à un officier de sa maison, appelé Polivon : ce château étoit élevé sur un rocher au milieu des marais, accompagné d'une petite bourgade. Louis XIV ayant formé le dessein d'établir un arsenal de marine sur la Charente, où depuis long-temps on construisoit des vaisseaux à Tonnay-Charente, jeta les yeux sur le château de Rochefort, comme un lieu plus commode par sa situation, en fit l'acquisition en 1665, de l'un des héritiers de Polivon, pour y construire un pont et une nouvelle ville : il fit dresser le plan d'une ville sur le modèle de celle de Bordeaux, après avoir pris les emplacemens nécessaires pour ses bâtimens. Louis XIV abandonna le reste du terrain à des particuliers qui y ont bâti la ville qu'on y voit aujourd'hui. L'arsenal est des plus vastes et des plus magnifiques de France : on trouve dans ce bâtiment tout ce qu'on peut desirer pour la construction. Les casernes sont de toute beauté. Le roi avoit une maison dans laquelle logeoit l'intendant de la marine. Les vaisseaux ont l'avantage d'y toucher la terre, et de pouvoir être ainsi chargés et déchargés très-aisément. On admire à Rochefort les immenses magasins pour la marine, l'arsenal, la fonderie de canons, la place d'armes, la corderie, une fabrique de toile, et l'intendance, ou la ci-devant maison du roi, qui est un chef-d'œuvre de l'art. Lorsqu'on présenta à Louis XIV les mémoires concernant les embellissemens de la ville, la construction du port et des édifices immenses consacrés au service de la marine, ce prince les jeta au feu pour qu'on ne sût pas sans doute ce qu'ils avoient coûté. Il est certain qu'il a fallu vaincre des difficultés incroyables pour parvenir à la fin de ce sublime ouvrage qui est en grande partie bâti sur pilotis. On a

fait disparoitre des forêts entières pour asseoir ces différens édifices ; et une grande partie de la ville ayant nécessité les mêmes précautions, parce que son emplacement n'étoit qu'un marais fangeux, il seroit impossible de calculer les sacrifices, tant en hommes qui y ont péri de maladies putrides et pestilentielles, qu'en argent, qu'il a fallu faire pour cette vaste entreprise. Cette ville est belle, grande et régulièrement construite ; les rues larges tirées au cordeau, les maisons uniformes très-peu élevées; l'air y circule librement ; mais, malgré tous ces avantages, elle est très-mal-saine. Les habitans n'y parviennent jamais à une vieillesse avancée. Outre l'église paroissiale, il y avoit un couvent de Capucins, un séminaire pour les aumôniers de vaisseaux du roi, dirigé par les prêtres de la Mission, une école de marine, un commandant de la place et autres officiers de la marine. La ville de Rochefort est ornée de beaux remparts qui étoient gardés par les bourgeois, auxquels Louis XIV avoit accordé ce privilége. Il avoit aussi accordé un corps de ville et un hôtel de ville composé d'un maire, de deux échevins et de six conseillers. Cette ville n'étant qu'à 8 k. (2 l.) de l'embouchure de la Charente en ligne droite, Louis XIV fit construire plusieurs forts, et dresser des batteries de canon, pour défendre l'entrée de ce fleuve. Ces forts sont celui de l'Isle d'Aix, celui de Fouras, celui de Louvois, celui de la Pointe et celui de Vergerou. Ce dernier est à 2 kil. (½ l.) de Rochefort. Il y a un hôpital de marine isolé de la ville, et un hôpital maritime dans Rochefort. Ce port a un bagne où l'on reçoit tous les condamnés aux fers. Quant à son commerce, il est purement de consommation. Il sera plus étendu par la réunion de la marine qu'on appeloit autrefois royale, à celle dite Marchande. On voit cependant à Rochefort, outre les fabriques à l'usage de la marine, une rafinerie de sucre et plusieurs autres fabriques. On fait des armemens pour la pêche de la morue au banc de Terre-Neuve et pour les iles de St.-Pierre et Miquelon, tant pour y pêcher que pour y faire le commerce d'échange.

Rochefort est la patrie de Roland-Michel *Barrin*, marquis de Galissonnière, célèbre marin, né en 1693. Il remporta une fameuse victoire devant Minorque en 1756, sur l'armée navale anglaise, commandée par l'amiral Byng.

La ville de Rochefort est le siége d'une sous-préfecture, des tribunaux de premiere instance et de commerce ; elle a une grande école de navigation, une école de médecine navale, une école de salubrité navale, un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, un payeur du trésor public, un octroi municipal, des agens de change et des courtiers de commerce ; cette ville est une place de guerre de quatrième classe de la douzième division militaire, et la résidence d'un commandant, d'un adjudant de place, d'un directeur et sous-directeur des fortifications, de deux capitaines du génie, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. Elle est le chef-lieu du cinquième arrondissement maritime, qui comprend les ports et côtes de l'Océan, depuis la rive gauche de la Loire jusqu'à la frontière d'Espagne, et les iles adjacentes. L'état-major du port de Rochefort est composé d'un chef militaire, contre-amiral ou chef de division, d'un adjudant capitaine de vaisseau, un adjudant capitaine de frégate, ou lieutenant de vaisseau, et de deux sous-adjudans enseignes de vaisseau. Il y a des gardes chiourmes canonniers, douze maitres canonniers maritimes, dont un de première classe, un de deuxième, cinq de troisième, et cinq de quatrième ; une compagnie d'apprentis canonniers. C'est la résidence d'un chef des constructions navales, d'un chef des mouvemens et d'un chef d'administration du port. Cette commune est la résidence du préfet maritime, de sept commissaires, dont trois de première classe, deux de deuxième classe, et deux de troisième classe. Il y a dans ce port un commissaire des relations commerciales de la république batave. *Pop.* 15024. *Bureau de poste. Relais de poste aux chevaux.*

ROCHEFORT, v. (*Drôme*), arr. et cant. de Montelimar, à 9 kil. (2 l. ¼) de cette ville, 4 myr. (10 l. ½) de Valence. *Popul.* 312. *Bureau de poste* de Montelimar.

ROCHEFORT, v. (*Gard*), arrond. d'Uzès, cant. de Villeneuve-les-Avignon, sur un tertre, à 20 kil. (4 l. ½) de Beaucaire, 31 k. (7 l.) de Nimes. *Populat.* 780. *Bur. de poste* de Villeneuve-les-Avignon.

ROCHEFORT, ville (*Jura*), arr. de Dole, chef-lieu, de cant. sur le Doubs, à 5 k. (1 l. ¼) N. E. de Dole, 24 k. (5 l. ½) O. de Quingey, 5 myr. (11 l. ¼) N. de Lons-le-Saunier. *Pop.* 580. *Bur. de p.* de Dole.

ROCHEFORT, v. (*Loire*) arr. de Montbrison, cant. de Boen, à 22 k. (5 l.) de Montbrison, 7 k. (1 l. ¾) de Boen. *Pop.* réunie à St.-Laurent, 1000. *Bureau de poste* de Feurs.

ROCHEFORT, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. d'Andelot, à 13 k. (3 l.) de Chaumont. *Popul.* 227. *Bur. de p.* de Chaumont.

ROCHEFORT, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Rochefort, cant. de Pont-de-Beauvoisin, à 19 k. (4 l. ¼) de Chambéry. *Pop.* 361. *Bur. de poste* de Pont-de-Beauvoisin, départem. de l'Isère.

ROCHEFORT, ville (*Morbihan*), arr. de Vannes, chef-lieu de cant., à 31 k. (7 l.) E. de cette ville, 27 k. (6 l.) S. de Ploermel, 8 k. (2 l.) E. N. E. de Questembert. Il y a une fabrique de tiretaine et de cuirs: elle est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 615. *Bur. de poste* de Vannes.

ROCHEFORT, b. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, ch.-l. de cant., sur la Sioule, à 24 k. (5 l. ½) S. O. de cette ville, 22 k. (5 l.) N. O. de Besse, 15 kil. (3 l. ½) E. S. O. d'Herment. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1329. *Bur. de poste* de Clermont-Ferrand.

ROCHEFORT, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de St.-Symphorien, à 22 k. (5 l.) de Lyon, 38 k. (8 l. ½) de Villefranche. On trouve dans ce lieu du cristal de roche. *Pop.* 90. *Bur. de p.* de Lyon.

ROCHEFORT, ville (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, ch.-l. de cant., sur la riv. de l'Homme, entre des rochers, à 18 kil. (4 l.) N. O. de St.-Hubert, 28 kilom. (6 l. ¼) E. p. N. de Givet, 43 kil. (9 l. ¾) S. E. de Namur, 25 myr. (57 l. ¼) N. E. de Paris. Long. 22.50. lat. 50.9. Elle a dépendu de la France depuis 1681 jusqu'en 1698, qu'elle fut rendue aux Espagnols en vertu de la paix de Riswick. Cette ville avoit un château fortifié et de bonne défense : il y avoit un couvent de religieuses Carmélites. Rochefort n'est plus remarquable que par les carrières de marbre et les mines de plomb qui se trouvent dans ses

environs. *Pop.* 860. *Bur. de poste* de Marche.

ROCHEFORT, v. (*Saone-et-Loire*) arr. de Charolles, cant. de Gueugnon, comm. de Vendenesse-sur-Arroux, à 28 k. (6 l. ¼) de Charolles. Le château de Rochefort, éloigné de 972 mèt. (500 t.) ouest de Vendenesse, est bâti sur des masses de granit à gros grains quartzeux, dans lequel il ne paroît que peu ou point de mica. Près de ce château on trouve quelques pierres à fusil et des couches de schiste interposées entre des masses de granit, etc. *Popul.* compr. celle de Vendenesse-sur-Arroux, 478. *Bur. de poste* de Toulon-sur-Arroux.

ROCHEFORT, v. (*Sarthe*) *Voyez* ST.-ANTOINE-DE-ROCHEFORT.

ROCHEFORT, ville (*Seine-et-Oise*), arr. d'Étampes, cant. nord de Dourdan, sur la Remarde, à 6 k. (1 l. ½) N. de Dourdan, 27 kil. (6 l.) S.S.O. de Versailles, 14 k. (3 l. ¼) S. E. de Rambouillet. Excepté le château, cette ville n'a rien de remarquable : il y a qu'une usine et une filature de coton. Le territoire renferme une grande quantité de pierres à chaux. *Pop.* 688. *Bur. de poste* de Dourdan.

ROCHEFORT-SAMSON, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de Bourg-de-Péage, à 10 k. (2 l. ½) S. E. de Romans, 21 kil. (4 l. ¾) E. de Valence, 30 kil. (6 l. ¾) N. E. de Die. Il y a deux moulins à farine. On y fabrique de l'huile et du papier. *Popul.* 1000. *Bur. de p.* de Valence.

ROCHEFORT-SUR-BREVON, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon-sur-Seine, cant. d'Aignay, sur le Brevon, à 18 k. (4 l.) de Chatillon, 5 myr. (12 l.) de Dijon. Il y a deux forges pour le fer sur un étang, à 2 k. (½ l.) de cet endroit. *Pop.* 226. *Bureau de poste* d'Aignay-le-Duc.

ROCHEFORT-SUR-LOIRE, bourg (*Maine-et-Loire*), arr. d'Angers, cant. de Chalonnes, sur le Louet, à 15 k. (3 l. ½) S. O. d'Angers, 7 k. (1 l. ¾) E. de Chalonnes, 15 k. (3 l. ½) O. de Brissac. *Pop.* 2404. *B. de p.* d'Angers.

ROCHEFOUCAULD (LA), ville (*Charente*), arrond. d'Angoulême, chef-lieu de cant., sur la Tardoire, à 9 myr. (21 l.) S. de Poitiers, 20 k. (4 l. ½) N. E. d'Angoulême, 43 myr. (96 l.) S. S. O. de Paris. Long. 18. 1. Lat. 45. 44. Le château avoit, depuis 1622, du règne de Louis XIII, titre de duché. François VI du nom, duc de la Rochefoucauld, étoit sans contredit le seigneur le plus renommé de cette famille. Sa maison étoit le rendez-vous des Racine, des Boileau, des Sévigné : il composa ses mémoires qui peignent les troubles de la fronde, les intrigues des grands, et où l'on trouve quelquefois la précision et l'énergie de Tacite. Ses maximes lui acquirent plus de célébrité ; mais cet ouvrage, imprimé plusieurs fois, semble faire plus d'honneur à son esprit qu'à son cœur. On ne le cite ici que comme bel esprit, et non comme savant ; cependant il honora et protégea les lettres. Outre l'église paroissiale, qui étoit en même temps collégiale, on y voyoit un couvent des Carmes. On fabrique dans cette ville des cuirs et peaux, il y a une blanchisserie de fil de lin et de chanvre. Elle fait le commerce de bois merrain, lattes, fil plat à coudre et serges de différentes espèces, de toiles et de drognets qui se fabriquent dans les environs. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 2375. *Bur. de p. Rel. de poste aux chevaux.*

ROCHEFOURCHA, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de la Motte-Chalençon, à 20 kil. (4 l. ½) de Die, 4 myr. (10 l. ½) de Valence. *Pop.* 22. *Bureau de poste* de Die.

ROCHEGUD, v. (*Gard*), arrond. d'Alais, cant. de Barjac, près le confluent de la Claisse et de la Cèze, à 29 kil. (6 l. ½) d'Uzès, 4 myr. (10 l. ½) de Nimes, 13 kilom. (3 l.) d'Orange. *Population* compr. celle de Marnas, 426. *Bureau de poste* d'Orange, département de Vaucluse.

ROCHEHAUT, v. (*Ardennes*), arr. de Sedan, canton de Bouillon, à 6 kilom. (1 l. ½) N. E. de cet endroit, 7 kil. (1 l. ¾) S. E. d'Orchimont, 22 k. (5 l.) N. E. de Mézières. Ce village dépendoit du duché de Bouillon. *Pop.* 187. *Bur. de poste* de Bouillon.

ROCHEJEAN, b. (*Doubs*), arr. de Pontarlier, canton de Mouthe, sur le Doubs, à 18 kilom. (4 l.) de Pontarlier, 6 myr. (13 l. ¼) de Besançon. Il y a un haut fourneau, trois martinets pour la fonte en gueuse et moulage, une scierie et des tanneries. *Pop.* 432. *Bur. de poste* de Pontarlier.

ROCHELIMART, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Chatillon-sur-Seine, comm. de Nord, à 13 k. (3 l.) de Chatillon-sur-Seine. *Popul.* compr. celle de Nord, 260. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Seine.

ROCHELLE, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. de Cousances, comm. de Vincelles, à 10 k. (2 l. ½) de Lons-le-Saunier, 9 k. (2 l. ¼) de Cousances. *Pop.* compr. celle de Vincelles, 592. *B. de p.* de Lons-le-Saunier.

ROCHELLE (LA), ville (*Charente-Inférieure*), chef-lieu d'arrondiss. et de cant., à 16 myriam. (35 l.) N. de Bordeaux, 16 myr. (27 l.) S. p. E. de Nantes, 31 m. (69 l.) S. O. d'Orléans, 6 m. (14 l.) N. O. de Saintes, 44 myr. (100 l.) S. O. de Paris. Long. 36. 50. lat. 46. 9.

Cette ville très-forte, située sur l'Océan, avec un pont sûr et des plus commodes, étoit la capitale du ci-devant pays d'Aunis, le siége d'un évêché suffragant de Bordeaux, d'un gouvernement de place avec un grand état major ; le chef-lieu d'une intendance et d'une élection, le siége d'un présidial, d'un bailliage, d'une amirauté, d'une chambre de commerce, d'une maréchaussée, d'une juridiction consulaire, d'un bureau des trésoriers de France, de plusieurs bureaux pour les fermes générales, et d'une cour des monnoies. La Rochelle, si célèbre aujourd'hui, n'étoit qu'une bourgade que Guillaume, dernier duc d'Aquitaine et comte de Poitou, usurpa sur les seigneurs de Mauléon. Eléonore de Guienne apporta cette ville aux Anglais, dont les rois accordèrent de grands priviléges aux habitans. Louis VIII, après avoir retiré la Rochelle des mains des Anglais par le traité de Bretigny, la leur confirma. Insensiblement, ayant la nomination de leurs magistrats, ils s'accoutumèrent à cet esprit d'indépendance qui cause souvent la ruine d'un pays, quand il est porté à l'extrême. Il eut des suites bien funestes lorsque le calvinisme augmenta chez eux en proportion de cet esprit de liberté qu'ils avoient déjà manifesté à plusieurs époques différentes, et notamment à l'instigation de quelques grands du royaume, qui avoient juré secrètement leur perte. Le cardinal de Richelieu, trop politique pour être fanatique de bonne foi, imagina de les pousser à la révolte pour avoir occasion de les anéantir.

Effectivement, il y réussit, et dès lors il excita tellement l'indignation de Louis XIII, qu'il fit déployer devant la Rochelle un appareil militaire capable d'effrayer tout autre peuple que les Rochelois, dont la bravoure inquiéta ce même cardinal, au point qu'il dépensa presque tout l'argent du royaume pour faire construire treize forts, qui devoient servir à protéger l'armée de 23000 hommes qu'il commandoit en chef : le roi s'en étant désisté en sa faveur, croyant sans doute que la haine et la vengeance de Richelieu iroient plus loin que celles d'un souverain irrité. Il ne se trompa point; le cardinal de Richelieu, aidé du duc de Rohan, du prince de Soubise son frère, et du monstrueux Joseph, capucin, parvint, après avoir fait construire le fort Louis en face de cette ville, et une digue de 1453 mèt. (747 toises), pour empêcher que ses habitans ne reçussent du côté de la mer des vivres des Anglais, à réduire les Rochelois à la plus horrible misère, et tellement, que, ne pouvant plus alimenter leurs femmes et leurs enfans, ils furent forcés de les faire sortir de la ville, dans le dessein de s'ensevelir sous ses ruines, plutôt que de se rendre; mais l'armée royale les y faisoit rentrer à coup de bayonnettes et de crosses de fusils, par les ordres du cardinal, qui recevoit chaque jour, on ne sait comment, la liste de ceux qui étoient morts de faim la veille; en un mot, le nombre devint si considérable, qu'à la fin ils ouvrirent leurs portes au mois d'octobre 1628, après treize mois de siége, et se livrèrent à la miséricorde de leur prince, qui fit raser leurs fortifications, et les dépouilla pour jamais de tous leurs priviléges. Cependant Louis XIV, considérant l'importance de cette place, les fit relever, et y construisit un port dont l'entrée est défendue par deux formidables tours. Toutes les maisons de cette ville sont belles et assises sur des portiques, sous lesquels on peut aller sans être mouillé. La place du château est une des plus belles de la France. Le chapitre de la cathédrale étoit composé de vingt canonicats et de neuf dignitaires. Il y avoit un collége et un séminaire, une académie de belles-lettres établie en 1734, une école pour la médecine, l'anatomie et la botanique. Quant au commerce, on le regarde comme un des plus étendus de la France. On peut le considérer sous deux points de vue : le premier est celui que les Rochelois vont faire dans les pays étrangers; le second est celui que les nations étrangères viennent faire à la Rochelle. Cette ville est un lieu de départ pour l'Afrique, l'Amérique, etc.; ses vaisseaux chargent à la côte de Guinée et en rapportent de la cochenille, du chocolat, du quinquina, des émeraudes, des perles et de l'argent. Ils vont au Canada et dans les pays septentrionaux, et reviennent chargés de saumon, morue, huile de poisson, mâts de vaisseaux, etc. et de retour de l'Amérique, ils inondent leur port de sucre, de coton, d'indigo, et de toutes sortes de pelleteries et cuirs. Il en est de même de l'Afrique; ils en reviennent chargés de poudre d'or, de cuirs, de morphil, de cire et de gommes. Quant à son commerce national, il consiste en vins, eaux-de-vie, liqueurs, papier, savon, sel, huile de poisson, toiles et serges. Il y a aussi des raffineries de sucre. A 1 k. (¼ de l.) de cette ville on tire une terre jaune très-propre à bâtir, et si grasse, qu'elle ne souffre point le mélange de la chaux. L'endroit appelé les *Repenties*, à 4 k. (1 l.) fournit du charbon de terre, et deux espèces de pierres : l'une d'une substance rouge, légère et poreuse; l'autre de la nature de l'ardoise. La Digue, hameau sur le bord de la mer, fournit, ainsi que le rocher, différens minéraux de cuivre et de fer, soit par morceaux, soit mêlés avec des moellons et des cailloux. On trouve encore près du fort de Baye une pierre cristallisée très-tendre, nommée *diamant de galet;* et aux Minimes une espèce de grès fort dur, qui contient des particules de talc, de plomb et de cuivre, etc.

La Rochelle est la patrie de Louis *Bourgeois*, avocat, membre de l'académie; mort en 1780. On a de lui : *Découverte du nouveau monde*, poëme en vingt-quatre chants, 2 vol. in-8°, 1771; *Dissertation historique sur l'empereur Othon II*, 1 vol. in-8°, 1772; plusieurs écrits sur la colonie de St.-Domingue, et sur les maladies des nègres et leur cure, publiés par son neveu P. J. B. Nougaret, 1 vol. in-8°, 1789. — Paul *Colonciès*, mort à Londres en 1692. Il a publié divers ouvrages de littérature et d'histoire; *Gallia orientalis, Italia, Hispania; Bibliothèque choisie; Mélanges.* — Jean *Imbert* lieutenant criminel de Fontenay-le-Peuple, habile praticien; mort à la fin du XVIe siècle. On a de lui : *Enchiridion juris scripti Galliæ :* traduit en français par Théveneau, 1559, in-4°; *Pratique du barreau, etc.*, sous le titre de : *Institutions, formes*. in-8°, 1541. — Paul Desforges *Maillard*, poëte, mort en Bretagne au mois de décembre 1772, auteur de poësies publiées sous le nom de Mlle Malcrais de la Vigne, et d'autres œuvres en vers et en prose. — Pierre-Jean-Baptiste *Nougaret*, né en 1742. Il a publié beaucoup d'ouvrages, entre autres : *La paysanne pervertie*, ou *les Mœurs des grandes villes*, 4 vol. in-12, 1777; *Anecdotes des beaux-arts*, 3 vol. in-8°; *Histoire du règne de Louis XVI*, 6 vol. in-12; *Le danger des circonstances*, 4 vol. in-12, 1787. *Contes et poésies érotiques de Vergier*, dégagés des longueurs qui les défiguroient; corrigés et mis dans un meilleur ordre, 2 vol. in-18, 1801; *Les mœurs du temps; Mémoire de Rosalie Terval*, 4 vol in-12, 1802; *Parallèle de la révolution d'Angleterre, en 1642, et de celle de France*, 1 v. in-8°, 1802, etc. etc. — René-Antoine Ferchaud de *Réaumur*, grand physicien de l'académie des sciences de Paris, et de presque toutes celles de l'Europe : mort à Paris le 18 octobre 1757, âgé de soixante-quinze ans, après avoir fait un grand nombre de découvertes utiles. On a de lui : *Histoire des insectes*, 6 volumes in-4°; et autres ouvrages. — Jean *Théophile*, célèbre physicien : né en 1683, mort en 1743. On a de lui : *Cours de physique expérimentale*, 2 vol.

La ville de la Rochelle est le siége d'une sous-préfecture, des tribunaux de 1re instance et de commerce; il y a un directeur des douanes, un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, un octroi municipal, des agens de change, des courtiers de commerce, treize compagnies de gardes-côtes, une école secondaire de navigation, un bureau de garantie pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés, et pour la marque d'or et d'argent venant de l'étranger; un bureau de sortie par mer des ouvrages d'or et d'argent destinés pour l'étranger. Cette ville

ville est une place de guerre de 3e classe de la 12e division militaire, et la résidence d'un commandant, d'un adjudant de place, d'un directeur, d'un sous-directeur des fortifications, d'un chef de brigade directeur de l'artillerie, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. Le port de cette commune fait partie du 5e arrondissement maritime, dont le port de Rochefort est chef-lieu : il y a dans le port de la Rochelle un entrepôt réel de marchandises et denrées étrangères, une chambre de commerce, un sous-commissaire chargé des fonctions de l'inscription maritime. Il est la résidence d'un syndic des marins, d'un commissaire des relations commerciales de la république batave, d'un commissaire et d'un sous-commissaire du Danemarck. *Pop.* 17531. *Bureau de poste. Relais de poste aux chevaux.*

ROCHELLE (LA), v. (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de la Haye-Pesnel, à 9 k. (2 l. ¼) d'Avranches, 31 kil. (7 l.) de Coutances. *Popul.* 932. *Bur. de poste* de Granville.

ROCHELLE (LA), v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-Haudouin, comm. de Lagny-le-sec, à 6 k. (1 l. ½) de Dammartin, 21 kilom. (4 l. ¾) de Senlis. *Popul.* compr. celle de Lagny-le-sec, 568. *Bur. de p.* de Dammartin, département de Seine-et-Marne.

ROCHELLE (LA), v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Vitrey, à 15 k. (3 l. ½) de Jussey, 34 k. (7 l. ¾) de Vésoul. *Pop.* 203. *Bureau de poste* de Cintrey.

ROCHEMELON, montagne (*Pô*), elle se sépare des Alpes-cotiennes au glacier du Grand-Parey, et va toujours en s'abaissant jusque dans la plaine. Elle sépare le val de Vico de celui de Suse. On trouve dans cette montagne de l'or, de l'argent, du cuivre et du fer. Elle est estimée la plus haute des Alpes italiennes : il faut un jour pour la monter. L'air y est net. On y jouit d'une vue magnifique sur le Milanais, et on y découvre *Trevigo* et *Venise*. On y voyoit autrefois la statue de Jupiter; on y a substitué celle de la Vierge. Chaque année, le 17 thermidor (5 août), on y dit la messe.

ROCHEMENIER, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Doué, à 4 kilom. (1 l.) de cet endroit, 16 kil. (3 l. ¾) de Saumur. *Pop.* ... *Bur. de poste* de Doué.

ROCHEMOLLES, v. (*Pô*), arr. de Suse, cant. de Bardonechia, sur le chemin du col d'Hetiache, à 40 k. (9 l.) S. O. de Suse. *P.* 461. *Bur. de p.* de Suse.

ROCHENARD (LA), v. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Niort, cant. de Mauzé, à 16 k. (3 l. ¾) de Niort. On recueille aux environs des vins rouges et blancs fort estimés; gardés cinq ans, ces vins ont le bouquet de ceux de Bordeaux. *Pop.* 391. *Bur. de poste* de Mauzé.

ROCHEPAULE, v. (*Ardèche*), arrond. de Tournon, cant. de St.-Agrève, à 30 k. (6 l. ¾) de Tournon, 40 k. (9 l.) de Privas. *Pop.* 1650. *Bur. de poste* de Chaylard.

ROCHEPLATTE, v. (*Loiret*), arr. de Pithiviers, cant. de Puiseaux, comm. d'Aulnay-la-Rivière, à 9 k. (2 l. ¼) de Pithiviers, 22 k. (5 l.) de Neuville. *P.* compr. celle d'Aulnay, 439. *Bur. de poste* de Pithiviers.

ROCHEPOT (LA), v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Nolay, près la Vandenne, à 13 k. (3 l.) de Beaune, 4 myr. (10 l.) de Dijon. *Pop.* 510. *Bur. de poste* de Nolay.

ROCHER, v. (*Ardèche*), arrond. et cant. de l'Argentière. *Pop.* 335. *Bur. de poste* de l'Argentière.

ROCHER (LE), riv. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Fougères, cant. de Louvigné-du-Désert. Sa source à 7 kil. (1 l. ¾) de Saint-Georges, coule à l'O., et va se rendre dans Loisance, à 10 k. (2 l. ½) de sa source.

ROCHER (LE), v. (*Manche*), arrond., cant. et comm. de Mortain, près de cette ville, à 6 myr. (13 l. ¼) de Coutances. *Pop.* réunie à celle de Mortain. *Bur. de poste* de Mortain.

ROCHER-BLANC, pointe et calanque (*Var*), arrond. de Toulon, à la côte N. O. de l'île du Levant ou Titan, entre la pointe de Courcousson et celle du Guiers.

ROCHERATH, v. (*Ourthe*), arr. et cant. de Malmédy, comm. de Bullingen, à 31 kil. (7 l.) de Spa, 22 kil. (5 l.) de Malmédy. *Popul.* comp. celle de Bullingen, 1454. *B. de poste* de Spa.

ROCHÈRE (LA), v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Saint-Laurent-du-Pont, comm. d'Entremont, près le Guiers-Vif, à 27 k. (6 l.) de Grenoble. *Pop.* 254. *Bur. de poste* de Pont-de-Beauvoisin.

ROCHEREAU, v. (*Maine-et-Loire*). *Voyez* VAILLÉ-ROCHEREAU.

ROCHERIE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, canton nord de Dourdan, comm. de Breuillet, à 6 kil. (1 l. ½) d'Arpajon, 15 kil. (3 l. ½) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Breuillet, 675. *Bureau de poste* d'Arpajon.

ROCHEROUSSE (LA), montagne (*Hautes-Alpes*), arrond. d'Embrun, cant. d'Orcières, à 2 kilom. (½ l.) N. N. E. de cet endroit; elle a du N. au S. E. 1 k. (¼ de l.) de long.

ROCHES, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. de Marchenoir, à 11 kil. (2 l. ¾) de Mer, 25 kilom. (5 l. ¾) de Blois. *Pop.* 163. *Bur. de poste* de Mer.

ROCHES, v. (*Haut-Rhin*), arrond. de Délemont, cant. de Moutiers, à 1 kil. (¼ de l.) N. E. de cette ville, 5 k. (1 l. ¼) S. de Délemont, 13 k. (3 l.) S. de Lauffon. Ce village est enclavé dans les défilés et dans les roches de Moutiers, auxquels il doit son nom. *Pop.* 195. *Bur. de poste* de Délemont.

ROCHES (LES), v. (*Isère*), arr. et cant. sud de Vienne. *Pop.* 1481. *Bur. de poste* de Vienne.

ROCHES (LES), ville (*Loir-et-Cher*), arrond. de Vendôme, cant. de Montoire, sur le Loir, à 13 kil. (3 l.) de Vendôme, 40 kil. (9 l.) de Blois. On y trouve de la pierre tendre. *Popul.* 585. *Bur. de poste* de Montoire.

ROCHES (LES), v. (*Mont-Blanc*), arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de Saint-Etienne-de-Cuines, comm. de Saint-Colomban-les-Villards, à 13 k. (3 l.) de St.-Jean-de-Maurienne, 6 kilom. (1 l. ½) de St.-Etienne-de-Cuines. *Pop.* compr. celle de St.-Colomban, 1536. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Maurienne.

ROCHES (LES), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, cant. de la Ferté-Aleps, comm. de Videlles, à 7 kil. (1 l. ¾) de la Ferté-Aleps, 21 kil. (4 l. ¾) d'Etampes. *Popul.* compr. celle de Videlles, 580. *Bur. de poste* de la Ferté-Aleps.

ROCHES (LES), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. de Palaiseaux, comm. de Bièvre, à 6 kil. (1 l. ½) de Palaiseau, 7 k. (1 l. ¾) de Versailles. *Popul.* compr. celle de Bièvre, 1000. *Bureau de poste* de Palaiseaux.

ROCHES (LES), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, commune de Gif, à 6 kilom. (1 l. ½) de Chevreuse, 9 kilomèt. (2 l. ¼) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Gif, 815. *Bur. de poste* de Chevreuse.

Roches (les), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. d'Etampes, comm. d'Ormoy, à 3 k. (¾ de l.) d'Etampes. *Pop.* compr. celle d'Ormoy, 414. *Bur. de poste* d'Etampes.

Roches-Prémaries (les), v. (*Vienne*), arr. de Poitiers, cant. de la Villedieu, à 10 kil. (2 l. ½) de Poitiers. *Pop.* 133. *B. de p.* de Poitiers.

Rochesson, v. (*Vosges*), arrond. de Remiremont, cant. de Saulxures, à 14 kil. (3 l. ¼) de Remiremont, 31 kil. (7 l.) d'Epinal. *Popul.* 768. *Bur. de poste* de Remiremont.

Roches-sur-Marne, v. (*Haute-Marne*), arrond. de Vassy, cant. de St.-Dizier, sur la Marne, à 7 kil. (1 l. ¾) de Saint-Dizier, 5 myriam. (12 l. ½) de Chaumont. Il y a un fourneau et deux forges. *Pop.* 290. *Bur. de poste* de St.-Dizier.

Rochetaillante, montagne (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. d'Aiguilles, à 9 k. (2 l. ¼) S. S. E. d'Abriès; elle a du N. au S. 5 k. (1 l. ¼) de long.

Rochetaillée, v. (*Loire*), arr. et cant. ouest de St.-Etienne, près le Jeanton, à 4 k. (1 l.) de Saint-Etienne, 41 kil. (9 l. ¼) de Feurs. On voit un vieux château sur un rocher élevé, tenant à ce village. Il y a des tourbières. *Pop.* 866. *Bureau de poste* de St.-Etienne.

Rochetaillée, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Neuville, près la Saone, à 7 k. (1 l. ¾) de Lyon, 19 k. (4 l. ½) de Villefranche. *Pop.* 312. *Bur. de poste* de Lyon.

Rochetrejou, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, canton de Chantonay, 25 k. (5 l. ¾) de la Châtaigneraye, 39 k. (8 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Chantonay.

Rochetta, v. (*Alpes-Maritimes*), arrond. de Monaco, cant. de Perinaldo, à 14 k. (3 l. ½) de Menton, 39 k. (8 l. ¾) de Nice. *Popul.* 490. *Bur. de poste* de Menton.

Rochetta-Balbo, v. (*Tanaro*), arrond. d'Acqui, cant. de S.-Steffano-Belbo, sur une montagne près de la droite du Belbo, à 23 kilom. (5 l. ¼) N. O. d'Acqui. *Popul.* 301. *Bur. de poste* d'Asti.

Rochetta-del-Cairo, village (*Tanaro*), arrondiss. d'Acqui, à la droite de la Bormida-Orientale, avec un fort sur une montagne, à 35 kil. (7 l. ½) S. O. d'Acqui. *Pop.* 498.

Rochetta-del-Cencio, village (*Stura*), arr. de Mondovi, cant. de Millesimo, sur une colline entre deux torrens, vis-à-vis Cencio, à 33 kil. (7 l. ½) E. de Mondovi. *Pop.* 452. *Bur. de poste* de Cève.

Rochetta-Palafea, v. (*Tanaro*), arr. d'Acqui, cant. de Nizza, à la droite de la Bojona, à 15 kilom. (3 l. ½) N. O. d'Acqui. *Popul.* 561. *Bur. de poste* d'Asti.

Rochetta-del-Tanaro, bourg (*Marengo*), arr. de Casal, sur une hauteur escarpée, près d'un ruisseau et de la droite du Tanaro, à 40 kil. (9 l.) S. O. de Casal. *Pop.* 2511.

Rochette, v. (*Alpes-Maritimes*), arrond. de Nice, cant. d'Aspremont, à 14 k. (3 l. ¼) de Nice. On y fait commerce d'huile, soie, vin, et quelques légumes. *Pop.* compr. celle de St.-Martin, 644. *Bur. de poste* d'Entrevaux, dép. des Basses-Alpes.

Rochette, ferme (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Contz, à 3 kil. (¾ de l.) N. de cette ville, 2 kil. (½ l.) de Trèves. *Populat.* compr. celle de Mathias et dépend., 515.

Rochette (la), v. (*Basses-Alpes*), arrond. de Castellane, cant. d'Entrevaux, à 31 kilom. (7 l.) de Castellane, 5 myriam. (12 l. ½) de Digne. *Popul.* 345. *Bureau de poste* d'Entrevaux.

Rochette ou Vachette (la), v. (*Hautes-Alpes*), arr. et cant. de Briançon, comm. de Montgenèvre, sur le Clairet, riv., à 3 k. (¾ de l.) de Briançon, 6 myriam. (13 l. ¾) de Gap. Il y a une tannerie. *Popul.*.. *Bur. de poste* de Briançon.

Rochette (la), v. (*Hautes-Alpes*), arrond. de Gap, cant. de la Bastie-Neuve, à 6 k. (1 l. ½) de Gap. *Pop.* 274. *Bur. de poste* de Gap.

Rochette (la), v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de la Rochefoucauld, près la Tardoire, à 8 k. (2 l.) de la Rochefoucauld, 21 k. (4 l. ¾) d'Angoulême. *Popul.*.... *Bur. de poste* de la Rochefoucauld.

Rochette (la), v. (*Creuse*), arrond. et cant. d'Aubusson, sur la Creuse, à 7 k. (1 l. ¾) d'Aubusson, 27 k. (6 l.) de Guéret. *Pop.* 984. *Bur. de poste* d'Aubusson.

Rochette (la), (*Drôme*), v. arr. de Die, cant. nord de Crest, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 21 kilom. (4 l. ¾) de Valence. *Populat.* 247. *Bur. de poste* de Crest.

Rochette (la), v. (*Léman*), arrond. et cant. de Thonon, comm. de Cervens, à 13 k. (3 l.) de Thonon, 18 k. (4 l.) de Genève. *Pop.* compr. celle de Cervens, 330. *Bur. de poste* de Thonon.

Rochette (la), v. (*Haute-Loire*), arrond. et cant. de Brioude. *Pop.* 93. *Bur. de poste* de Brioude.

Rochette (la), b. (*Mont-Blanc*), arrond. de Chambéry, ch.-lieu de cant., à 15 k. (3 l. ½) S. E. de Chambéry, 6 k. (1 l. ½) S. E. de Montmeillant, 9 kil. (2 l. ¼) S. O. d'Aiguebelle. Il y a une tannerie pour cuirs et peaux, des forges pour fabrication de fer de toute espèce, et une clouterie. Ce bourg est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Popul.* 737. *Bureau de poste* de Montmeillant.

Rochette (la), v. (*Ourthe*), arrond. de Liége, cant. de Fleron, comm. de Magnée, à 9 k. (2 l. ¼) de Liége, 5 k. (1 l. ¼) de Fleron. Il y a une tôlerie à laminoir, dite de *Henne*, et deux fenderies dites de *Lohenne*. *Pop.* compr. celle de Magnée, 218. *Bur. de p.* de Liége.

Rochette (la), v. (*Saône-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, canton de Buxy, commune de St.-Maurice, à 11 k. (2 l. ¾) de Buxy, 24 k. (5 l. ½) de Châlons-sur-Saone. *Pop.* compr. celle de St.-Maurice, 204. *Bur. de poste* de Buxy.

Rochette (la), v. (*Seine-et-Marne*), arrond. et cant. sud de Melun, près la Seine, à 3 kilom. (¾ de l.) de Melun. *Pop.* 177. *Bur. de poste* de Melun.

Rochette (la), village (*Haute-Vienne*), arr., cant. et comm. de de St.-Yriex, à 4 kil. (1 l.) de cette ville. *Popul.* compr. celle de St.-Yriex, 6234. *Bur. de poste* de St.-Yriex.

Rochette (la), v. (*Vosges*). *Voyez* Colroy-la-Roche.

Rochette-sur-Saint-Auban, v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. de Buis, à 24 k. (5 l. ½) de Nions, 8 myr. (19 l. ¼) de Valence. *Pop.* 258. *Bur. de poste* de Buis.

Rocholtz, v. (*Meuse-Inférieure*). *Voyez* Bocholtz.

Rochonvillers, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, canton de Cattenom, à 11 kil. (2 l. ¾) de Thionville, 34 kilom. (7 l. ¾) de Metz. *Populat.* 240. *Bureau de poste* de Thionville.

Rochy-Condé, v. (*Oise*), arr. de Beauvais cant. de Nivillé, à 7 k. (1 l. ¾) de Beauvais. Il y a une manufacture de toiles peintes. *Pop.* 256. *Bur. de poste* de Beauvais.

Rockeskill, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Gerolstein, à 4 k. (1 l.) N. E. de cet endroit, 4 kil.

(1 l.) S. p. E. d'Hillesheim, 5 myr. (12 l.) N. de Trèves. *Pop.* 85. *Bur. de poste* de Trèves.

ROCLENCOURT, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. et cant. nord d'Arras, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 314. *Bureau de poste* d'Arras.

ROCLES, v. (*Allier*), arrond. de Moulins, cant. du Montet, près la source de la Laumance, à 13 kilom. (3 l.) de Montmarault, 28 kilom. (6 l. ¼) de Moulins. *Pop.* 512. *Bur. de poste* de Montet.

ROCLES, v. (*Ardèche*), arrond. et cant. de l'Argentière, à 8 k. (2 l.) de Joyeuse, 36 k. (8 l.) de Privas. *Pop.* 837. *Bureau de poste* de l'Argentière.

ROCLES, v. (*Lozère*), arrond. de Mende, cant. de Langogne, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 31 kilom. (7 l.) de Mende. *Pop.* 405. *Bur. de poste* de Langogne.

ROCLINGE, v. (*Meuse-Inférieure*), arrond. et cant. sud de Maëstricht, sur la Jaar, à 6 kilom. (1 l. ½) S. de Rimps, 9 k. (2 l. ¼) E. p. S. de Tongres, 11 k. (2 l. ¾) S. S. O. de Maëstricht. *Pop.* 483. *B. de poste* de St.-Trond.

ROCONVAL (GRAND), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. de Magny, commune de la Roche-Guyon, à 7 kil. (1 l. ¾) de Bonnières, 15 kil. (3 l. ½) de Mantes. *Popul.* compr. celle de la Roche-Guyon, 926. *Bur. de poste* Bonnières.

ROCONVAL (PETIT), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. de Magny, comm. d'Amenucourt, à 8 k. (2 l.) de Bonnières, 18 kil. (4 l.) de Mantes. *Pop.* compr. celle d'Amenucourt, 228. *Bur. de poste* de Bonnières.

ROCOULLES, v. (*Aveyron*), arr. Milhaud, cant. de Laissac, comm. de Gaillac, à 29 kilom. (6 l. ½) de Milhaud, 11 k. (2 l. ¾) de Laissac, 9 k. (2 l. ¼) de Séverac. Il y a des mines de houille non exploitées. *Populat.* 907. *Bureau de poste* de Séverac.

ROCOURT, v. (*Aisne*), arrond. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-St.-Front, à 11 kilom. (2 l. ¾) de de Château-Thierry, 5 myr. (11 l.) de Laon. *Popul.* 232. *Bur. de poste* d'Oulchy.

ROCOURT, v. (*Ardennes*), arrond. Sedan, ch.-lieu de cant., à 10 kil. (2 l. ½) de Sedan, 25 k. (5 l. ¾) de Charleville. Il y a des fabriques de mouchettes d'acier, chapes de boucles, boucles d'acier poli, et autres quincailleries. *Pop.* 1112. *B. de poste* de Sedan.

ROCOURT, v. (*Ourthe*), arrond. de Liége, cant. de Glons, à 9 kil. (2 l. ¼) S. O. d'Hermalle, 11 kil. (2 l. ¾) S. O. de Vise, 5 k. (1 l. ¼) N. de Liége. *Pop.* 342. *Bur. de poste* de Liége.

ROCOURT, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Porentruy, à 9 kilomèt. (2 l. ¼) de cette ville. Ce village a été presque entièrement détruit par les flammes le 4 juin 1785. *Pop.* 191. *Bur. de poste* de Porentruy.

ROCOURT, v. (*Vosges*), arrond. de Neufchâteau, cant. de la Marche, sur le Mouzon, près la forêt de Crochet, à 4 kil. (1 l.) de la Marche, 5 myr. (11 l. ¾) d'Epinal. *Pop.* 88. *Bur. de poste* de la Marche.

ROCOZELS, v. (*Hérault*), arrond. de Lodève, cant. de Lunas, comm. de Ceilles, à 22 k. (5 l.) de Lodeve, 7 myr. (15 l. ¼) de Montpellier. *Pop.* compr. celle de Ceilles, 917. *Bur. de poste* de Lodève.

ROCQ, v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, canton de Maubeuge, près la Sambre, à 20 kil. (4 l. ½) d'Avesnes, 7 myr. (15 l. ¾) de Douay. *Pop.* 78. *Bur. de poste* de Maubeuge.

ROCQUEMONT, v. (*Oise*), arrond. de Senlis, cant. de Crespy, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 6 myriam. (12 l. ¾) de Beauvais. *Popul.* 164. *Bur. de poste* de Crespy.

ROCQUEMONT, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de St.-Saens, à 18 k. (4 l.) de Neufchâtel, 22 kil. (5 l. ¼) de Rouen. *Populat.* 468. *Bureau de poste* de St.-Saens.

ROCQUECOURT, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Breteuil, à 8 kilom. (2 l.) de cet endroit, 34 k. (7 l. ¾) de Beauvais. Il y a trois fabriques de toile de chanvre. *Pop.* 413. *Bur. de poste* de Breteuil.

ROCQUES, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Lisieux, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 43 kil. (9 l. ¾) de de Caen. *Popul.* 404. *Bur. de poste* de Lisieux.

ROCQUIGNY, v. (*Aisne*), arrond. de Vervins, cant. de la Capelle, à 22 k. (5 l.) de Vervins. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de la Capelle.

ROCQUIGNY, b. (*Ardennes*), arr. de Rhétel, cant. de Chaumont, sur la Maranvi, à 22 kil. (5 l.) N. E. de Réthel, 36 k. (8 l.) de Mézières, 8 k. (2 l.) de Rocroy. Il s'y fabrique des toiles de chanvre. *Popul.* 1200. *Bur. de poste* de Réthel.

ROCQUIGNY, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Betrincourt, à 7 k. (1 l. ¾) de Bapaume, 29 kil. (6 l. ½) d'Arras. *Pop.* 780. *Bur. de poste* de Bapaume.

ROCROY, ville (*Ardennes*), chef-lieu d'arrond. et de cant., dans une plaine environnée de bois, à 18 kil. (4 l.) S. de Marienbourg, 5 myr. (10 l. ¾) N. de Réthel, 23 kilom. (5 l. ¼) N. O. de Mézières, 25 myr. (56 l.) N. E. de Paris. Long. 22. 11. lat. 49. 55. Cette ville étoit un gouvernement de place du ci-devant Réthelois, dans la ci-devant Champagne; c'étoit le siége d'une prévôté royale et d'un grenier à sel. Rocroy étoit la dernière ville de la ci-devant Champagne du côté des Pays-Bas; et ce fut pour couvrir cette province de ce côté-là, que François I[er] fit construire la forteresse. Les fortifications de Rocroy consistent en cinq bastions, deux contre-gardes et cinq demi-lunes; elle a deux portes. Ce fut dans la plaine de Rocroy que Louis de Bourbon, alors duc d'Enghien, et depuis prince de Condé, gagna une célèbre bataille contre les Espagnols, le 19 de mai 1343. C'est la patrie de Charles de *St.-Yves*, né près de Rocroy en Champagne, fameux oculiste à Paris, mort en 1738 : auteur d'un *traité des maladies de l'œil*.

La ville de Rocroy a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier et une brigade de la gendarmerie à cheval. Cette ville est une place de guerre de 4[e] classe de la 2[e] division militaire, et la résidence du commandant de la place. *Popul.* 3260. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

RODALBE, v. (*Meurthe*), arr. de Château-Salins, cant. d'Albestorff, à 9 k. (2 l. ¼) de Dieuze, 4 myr. (10 l.) de Nancy. *Pop.* 280. *Bur. de poste* de Dieuze.

RODALE, bourg (*Doire*), arr. de Chivas, en plaine, à 7 k. (1 l. ¾) N. O. de cette ville. *P.* 1002. *B. de poste* de Chivas.

RODANGE, v. (*Forêt*), arr. de Luxembourg, canton de Bacharage, comm. de Petingen, à 7 k. (1 l. ¾) O. de Solenvre, 5 k. (1 l. ¼) E. N. E. de Longwy, 23 k. (5 l. ¾) O. S. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Petingen, 874. *Bur. de poste* de Luxembourg.

RODDE (LA), v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Tauves, à

30 k. (6 l. ¾) de Besse, 5 myriam. (11 l. ½) de Clermont. *Pop.* 961. *Bur. de poste* de Tauves.

Rodder, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Wehr, commune de Nider-Durenbach, à 5 kil. (¾ de l.) de Wehr, 5 k. (1 l. ¼) de Kempenich, 32 k. (7 l. ¼) de Coblentz. *Pop....* *Bur. de poste* de Bonn.

Rodder, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. d'Aldenau, commune de Reiserscheid, à 9 k. (2 l. ¼) d'Aldenau, 8 k. (2 l.) d'Homingen, 5 myr. (12 l.) de Coblentz. *Pop....*

Rodderath, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Gemund. *Pop.* 43.

Rodderath, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, canton de Blanckeinheim. *Pop....*

Roddi, village (*Tanaro*), arr. de d'Albe, cant. de Morra, sur la route d'Albe à Cherasco, sur la rive droite du Tanaro, à 4 kilom. (1 l.) S. O. d'Albe. *Pop.* 959. *Bureau de poste* d'Asti.

Roddino, v. (*Tanaro*), arrond. d'Albe, cant. de Bossolasco, sur une montagne, à 13 k. (3 l.) S. d'Albe. *Pop.* 552.

Rode, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Diest, commune de Tesselt, à 9 kil. (2 l. ¼) de Diest, 24 k. (5 l. ½) de Louvain. *Popul.* compr. celle de Tesselt, 682. *Bur. de poste* de Diest.

Rode, v. (*Moselle*), arrond. de Sarguemine, cant. de Tenquin-Gros, à 1 k. (¼ de l.) de Morhange, 38 k. (8 l. ½) de Metz. *Pop.* 78. *Bur. de poste* de Faulquemont.

Rodelinghen, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, canton de Tournehem, à 14 k. (3 l. ¼) de Calais, 8 myr. (19 l.) d'Arras. *Pop.* 227. *Bur. de poste* d'Ardres.

Rodelle, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Bozouls, près la Dourdou, à 16 k. (3 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* 1512. *Bur. de poste* de Rhodez.

Rodello, v. (*Tanaro*), arr. et cant. d'Albe, sur le chemin d'Albe à Ceve, à 8 k. (2 l.) S. E. d'Albe, sur une hauteur. *Pop.* 481. *Bur. de poste* d'Asti.

Rodelshausen, v. (*Rhin-et-Moselle*). *Voy.* Roedelshausen.

Rodemack, ville (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Cattenom, à 13 k. (3 l.) N. de Thionville, 40 k. (9 l.) N. de Metz, 9 k. (2 l. ¼) O. de Sierck. Les anciens seigneurs de Rodemack étoient déjà connus en 1192; ils relevoient du duché de Luxembourg. Cette seigneurie fut confisquée en 1463, sous prétexte de félonie, par l'empereur Maximilien, qui la donna à Christophe, marquis de Baden, dont les descendans l'ont possédée jusqu'en 1667, que le marquis de Créqui s'en empara. La possession en fut cédée à la France par le traité des Pyrénées en 1659, et confirmée par celui de Nimègue en 1679. Le traité d'échange du mois d'août 1769, ratifie de nouveau les cessions ci-dessus. Les princes de Baden qui n'avoient plus la souveraineté, ont cependant continué à posséder le domaine utile. *Pop.* compr. celle de Boler et Evanges, 934. *Bur. de poste* de Thionville.

Roden, v. (*Moselle*), arrond. de Thionville, cant. de Sarre-Libre, près la Sarre, à 2 k. (½ l.) de Sarre-Libre, 5 myr. (11 l.) de Metz. *Pop.* 1011. *Bur. de poste* de Sarre-Libre.

Rodenbach, village (*Mont-Tonnerre*), arr. et cant. de Kaiserslautern, à 10 k. (2 l. ½) O. N. O. de cette ville, 10 kilom. (2 l. ½) S. de Wolfstein, 8 myr. (17 l.) S. O. de Mayence. *Pop.* 199. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Rodenbach, village (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. de Grunstadt, comm. d'Ebertsheim, à 18 k. (4 l.) de Worms, 5 k. (1 l. ¼) de Grunstadt. *Pop.* compr. celle d'Eberstheim, 341. *Bureau de poste* de Worms.

Rodenbourg, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, canton de Betzdorff, à 4 kil. (1 l.) N. de Mensdorf, 9 kil. (2 l. ¼) de Grevenmacheren, 14 kil. (3 l. ¼) N. E. de Luxembourg. *P.* 190. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Rodenbusch, ferme (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Reifferscheid, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 8 myr. (17 l. ¾) N. de Trèves. *Pop.* 7.

Rodenkirchen, v. (*Roër*), arr. de Cologne, canton de Bruhl, près le Rhin, à 7 k. (1 l. ¾) N. E. de Bruhl, 1 k. (¼ de l.) S. de Cologne, 6 myriam. (13 l. ¼) E. p. N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 242. *Bur. de poste* de Worms.

Roder, v. (*Forêts*), arrond. de Diekirch, cant. de Clervaux, commune de Munhausen, à 1 kilomèt. (1 l.) E. p. N. de cette ville, 18 k. (4 l.) N. N. E. de Vianden, 5 myr. (12 l. ¼) N. p. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Munhausen et dépend., 611. *Bur. de poste* de Bastogne.

Roder, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Reifferscheid, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 8 myr. (17 l. ½) N. de Trèves. *Pop.* 49.

Roderen, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Thann, à 22 kil. (5 l.) de Béfort, 39 k. (8 l. ¾) de Colmar. Il y a des mines de houille exploitées. *Pop.* 735. *Bur. de poste* de Cernay.

Roderen, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Ribauville, près l'Eckenbach, ruiss., à 16 k. (3 l. ¾) de Colmar. *Pop.* 586. *Bur. de poste* de Schelestat, départ. du Bas-Rhin.

Roderhof, hameau (*Meurthe*), arr. de Château-Salins, cant. d'Albestorff, commune d'Ensweiller, à 18 k. (4 l.) de Dieuze, 33 k. (7 l. ½) de Château-Salins. *Popul.* compr. celle d'Ensweiller, 342. *Bur. de poste* de Dieuze.

Roderic, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. et commune de St.-Avold, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 32 k. (7 l. ¼) de Sarguemine. *Pop.* compr. celle de Saint-Avold, 2500. *Bur. de poste* de St.-Avold.

Rodershausen, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Clervaux, commune de Dasbourg, près l'Our, à 7 k. (1 l. ¾) E. de Clervaux, 13 k. (3 l.) N. p. O. de Vianden, 5 myriam. (11 l.) N. p. O. de Luxembourg. *Popul.* compr. celle de Dasbourg, 1042. *Bur. de poste* de Bastogne.

Rodershausen, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, canton de Vianden, commune de Falkenstein, à 7 kil. (1 l. ¾) O. p. S. de Neverbourg, 7 k. (1 l. ¾) N. de Vianden, 4 m. (10 l. ¼) N. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Falkenstein, 188. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Rodershof, hameau (*Forêts*), arr. de Bitbourg, cant. d'Echternach, commune de Comdorff, à 25 kil. (5 l. ¾) de Luxembourg, 24 kilom. (5 l. ½) de Bitbourg. *Pop.* compr. celle de Comdorff, 844. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Roderstorff, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. de Ferette, sur l'Elbe, à 19 k. (4 l. ¼) d'Altkirch, 7 myr. (15 l.) de Colmar. Il y a un martinet. *Popul.* 412. *Bur. de poste* d'Altkirch.

Rodez, v. (*Aveyron*). *Voyez* Rhodez.

Rodilhan, v. (*Gard*), arr. et cant. de Nimes, commune de Bouil-

largues, à 8 k. (2 l.) E. de Nîmes, 3 k. (¾ de l.) O. de Manduel. *Pop.* compr. Bouillargues et dépendances, 1840. *Bur. de poste* de Nîmes.

Rodhof, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, canton de Tenquin-Gros, comm. d'Hellimer, à 13 k. (3 l.) de Puttelange, 27 k. (6 l.) de Sarguemine. *Popul.* compr. celle d'Hellimer, 720. *Bur. de poste* de Puttelange.

Rodinen, v. (*Roër*), arrond. de Cologne, cant. de Juliers, à 10 kil. (2 l. ½) E. N. E. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) E. p. N. de Titz, 34 kilom. (7 l. ¾) N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 1255.

Rodissone, v. (*Doire*), arr. de Chivas, sur la route de Chivas à Verceil, près de la Dora-Baltea, à 6 k. (1 l. ½) N. de Chivas. *Pop.* 1319. *Bur. de poste* de Chivas.

Rodiveau (le), riv. (*Maine-et-Loire*), arr. de Ségré, cant. de Durtal. Sa source à 5 k. (1 l. ¼) O. de Châteauneuf, coule à l'O., puis au S. p. O., et se rend dans le Loir, à 8 k. (2 l.) de sa source.

Rodome, bourg (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Belcaire, à 11 k. (2 l. ¾) S. O. de Quillan, 5 myr. (11 l. ½) S. S. O. de Carcassonne, 38 k. (8 l. ¾) E. de Tarascon. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* compr. celle de Meunès et Caillens, 417. *Bur. de poste* de Quillan.

Rodoret, (*Eridan*), passage de la vallée de St.-Martino dans celle de Pragelato, de la Balme de Rodoret à Canset.

Rodoretto, v. (*Pô*), arr. de Pignerol, cant. de Perrero, sur un torrent qui tombe dans celui de Prali, à 24 k. (5 l. ½) N. O. de Pignerol. *Voyez* Perrero pour la population. *Bur. de poste* de Pignerol.

Rodl, village (*Forêts*). *Voyez* Roht.

Rodt, v. (*Forêts*), arrond. de Luxembourg, cant. de Grevenmacheren, commune de Mensdorff, sur la Sire, à 1 k. (¼ de l.) de Mensdorff, 9 k. (2 l. ¼) O. S. O. de Grevenmacheren, 13 k. (3 l.) E. N. E. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle Mensdorff, 474. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Rodt, v. (*Bas-Rhin*), arr. et cant. de Weissembourg, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 5 myr. (12 l. ½) de Strasbourg. *P.* 2685. *Bur. de poste* de Weissembourg.

Rodt, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Schoenberg, à 7 k. (1 l. ¾) N. E de cet endroit, 8 k. (2 l.) S. O. de Cranenbourg, 7 myr. (15 l. ¾) N. p. O. de Trèves. *Pop.*... *Bur. de poste* de Trèves.

Roe (la), v. (*Mayenne*), arr. de Château-Gontier, cant. St.-Aignan-sur-Roë, à 31 k. (7 l.) O. de Château-Gontier, 13 k. (3 l.) O. p. N. de Craon, 18 k. (4 l.) S. de Vitré. Il y avoit une abbaye commendataire de bénédictins, qui ne rapportoit à l'abbé que trente mille livres. Renaud de Craon donna en 1096, à cette communauté une forêt voisine de Craon pour bâtir l'église. Le prieur du monastère faisoit les fonctions de curé du lieu. *P.* 482. *Bur. de poste* de Craon.

Roedelshausen, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Zell, à 13 k. (3 l.) E. S. E. de cet endroit, 8 kil. (2 l.) S. O. de Castellaun, 5 myr. (11 l. ½) S. S. O. de Coblentz. *Popul.* 108. *Bur. de poste* de Trarbach.

Roedern, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Kirchberg, à 2 k. (½ l.) E. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) S. E. de Simmeren, 5 myr. (12 l.) S. p. O. de Coblentz. *Popul.* 81.

Rœdersheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. de Durkheim, à 5 k. (1 l. ¼) S. S. O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) N. de Neustadt, 7 myr. (16 l.) S. S. O. de Mayence. *Popul.* 487. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Roedt, v. (*Forêts*), arrond. de Luxembourg, canton de Remich, commune de Waldredimus, à 6 k. (1 l. ½) N. O. de Remich, 18 kil. (4 l.) O. de Freudenbourg, 11 kil. (2 l. ¾) E. S. E. de Luxembourg. *Popul.* 155. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Roedt, v. (*Ourthe*), arrond. de Malmédy, cant. de St.-Vith, comm. de Crombach, à 4 kil. (1 l.) O. de St.-Vith, 11 k. (2 l. ¾) E. p. N. de Viel-Salm, 5 myr. (12 l.) S. E. de Liége. *Pop.* compr. celle de Crombach et dépend., 762. *Bur. de poste* de Spa.

Roelgnt-Beck (la), riv. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Sotteghem, à 3 k. (¾ de l.) S. p. E. duquel elle prend sa source, coule au N. E., et va se rendre dans la Dindre ou Dinder, riv., à 3 k. (¾ de l.) N. d'Alost, après 23 k. (5 l. ¼) de cours.

Roeling, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Grevenmacheren, comm. de Winkrange, près la Moselle, à 8 kil. (2 l.) E. p. S. de Mensdorff, 9 k. (2 l. ¼) O. de Sarrebourg, 20 k. (2 l. ½) E. p. N. de Luxembourg. *Pop.* 96. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Roelinge, village (*Meuse-Inférieure*), arrond. d'Hasselt, cant. de Looz, près la source de l'Herck, à 5 kil. (1 l. ¼) S. S. O. de Vryheers, 4 k. (1 l.) N. de Warem, 33 kil. (7 l. ½) O. S. O. de Maëstricht. *Pop.* 73. *Bur. de poste* d'Hasselt.

ROER.

Ce département est composé de la ci-devant ville libre impériale d'Aix-la-Chapelle, et du pays qui en dépendoit; d'une partie du duché de Clèves, du duché de Mœurs, du duché de Gueldres, de la seigneurie de Raveinstein qui appartenoit au roi de Prusse, d'une partie de l'électorat de Cologne et du duché de Juliers.

Ce département tire son nom de la rivière de Roër, qui y coule.

Les limites du département sont: à l'E., le Rhin, depuis la ligne tracée vis-à-vis l'embouchure de la Sieg jusqu'au-dessus d'Emmerick, ville de Prusse, à l'endroit où le Waal se joint à ce fleuve; le Waal, depuis sa jonction au Rhin jusqu'à Kerdon, commune qui se trouve comprise dans l'arrondissement de Clèves; au N. la république batave; à l'O. les départemens de l'Ourthe et de la Meuse-Inférieure; la Meuse depuis l'embouchure de la Niers dans cette rivière, jusqu'à Venlo, en comprenant cependant la Manic de Kescol; au S. une ligne tracée vis-à-vis l'embouchure de la Sieg jusqu'à Bodemme et Hessenick; l'Erff, depuis ce point jusqu'à Schonaw, en suivant de Schonaw la ligne dirigée sur Ardoff, s'arrêtant à Hamel, et partant de ce point par une ligne droite dirigée sur Schleiden, situé sur la rive gauche de la rivière de Brayffon-Olff, cette ligne prenant entre Broch, Socternich et Volomberg.

La superficie de ce département est d'environ 521,985 hectares (22,721 arpens carrés); sa population est de 516,287 individus. Il est composé de 993 communes, et divisé en quatre arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en quarante cantons et quarante justices de paix. La préfecture de ce

département est à *Aix-la-Chapelle*. *Cologne*, *Creveldt* et *Clèves* sont les siéges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché d'Aix-la-Chapelle, et dépend de la 26e division militaire, dont le commandant réside à Coblentz. Il est du ressort de la cour d'appel séante à Trèves, et dans la 27e conservation forestière.

L'étendue en superficie des forêts est de 22537 hect. 59 ares (440904 arpens).

La Roër est une petite rivière qui prend sa source dans les environs de Schleiden (départem. de l'Ourthe), traverse une partie du département en passant à Montjoie, Duren, Juliers, Linnich, et va se jeter dans la Meuse à Ruremonde.

Cette rivière n'est pas navigable; elle est guéable presque dans tout le cours de son lit. Elle est très-poissonneuse et tortueuse.

Les villes principales de ce département sont : *Aix-la-Chapelle*, *Cologne*, *Creveldt* et *Clèves*.

Rivières qui prennent leurs sources dans ce département : l'Alleweb-Bach, l'Allewel, l'Alsdorff, la Bilbach, la Die-Bach, la Die-Etlee, la Diessenbach, la Die-Zafel, l'Erfft, la Kendel, la Nassel, la Niers, la Roës, la Rote-Web, la Swalmen, le Wellering, la Worm.

Canaux. Linn, dit Fossé-Eugienne, Fossé-de-Sainte-Marie.

Productions. Le département de la Roër est le plus étendu et le plus populeux des quatre nouveaux départemens formés des pays conquis sur la rive gauche du Rhin : son territoire est fertile en grains de toutes espèces et en fourrages, bien cultivé et riche en bestiaux : le ci-devant duché de Juliers, sur-tout, est véritablement un grenier d'abondance; le ci-devant Limbourg réuni au département de l'Ourthe, en tire une partie de ses approvisionnemens : on en exporte aussi une grande partie en blé pour l'Allemagne, et principalement pour le duché de Berg, sur la rive droite du Rhin, ainsi que pour la Westphalie et la république batave.

On trouve dans ce département beaucoup de mines de fer, de cuivre, de plomb, d'argent, d'autres de pierres calaminaires, qui servent à alimenter un grand nombre de forges, d'usines et autres ateliers où on fabrique le fer et le cuivre, du fil de fer et du laiton; fonderie de canons. Les ateliers de Stolberg, commune située à 8 kil. (2 lieues) d'Aix, sont les plus considérables de ceux où on exploite le cuivre : des mines abondantes de charbon de terre sont encore un nouveau bienfait que ces contrées ont reçu de la nature; les mines de calamine de ce département dans le ci-devant pays de Juliers, donnoient avant la révolution environ 225 myriagrammes 45,000 quintaux de calamines calcinées, employées pour les fonderies de Stolberg.

Des fabriques de draps, soieries, des filatures de coton : des fabriques de toiles, de toiles cirées, du linge de table, de rubans de velours et autres, de mouchoirs, de cordonnets, de cordons dits de *Cologne*, de soie à coudre et de poil de chèvre, de tabac, de savon, de vinaigre, de chaudronnerie, de bonneterie : des papeteries, des tanneries, des verreries, des faïenceries, etc. des fabriques d'aiguilles et de dés à coudre, sont aussi une source de richesses pour ce département, et ne contribuent pas peu à y faire fleurir le commerce et l'industrie.

Le département de la Roër a en outre des forêts considérables, dans lesquelles on peut extraire des bois très-propres pour la marine, la charpente et l'artillerie : les principales forêts sont celles de Steinstrass, Hambach, Konigsdorff et Eschweiller; ces forêts faisoient partie du domaine de l'électeur palatin et de celui de Cologne.

Valeur en mètres des mesures de longueur, et en ares des mesures agraires de ce département.

Mesures de longueur. Valeur en mètres.

L'*Aune* d'Aix-la-Chapelle, 0.6672.
— de Brabant, 0.6952.
— de Hollande, 0.6870.
— de Liége, 0.5866.
Le *Pied* du Rhin, 0.3141.
— romain, 0.2974.
— de Cologne, 0.2876.
— d'œuvre, d'Aix-la-Chapelle, 0.2871.
Pied agraire, *ibid.*, 0.2821.
— de Duren, 0.2631.
— de Biergerichter, 0.2731.
— de Leudersdorff, 0.2886.
La *Perche* agraire d'Aix-la-Chapelle, 4.5135.
— de Duren, 4.2094.
— de Biergerichter, 4.4015.
— de Leudersdorff, 4.6175.

Mesures agraires. Valeur en ares.

Arpent d'Aix-la-Chapelle, de 150 perches carrées, à 16 pieds d'Aix-la-Chapelle, par perche linéaire, 30.557.
— de Creveldt, de 150 toises carrées, à 16 pieds de Cologne par toise linéaire, 31.761.
Perche de Lechlenich, à 12 pieds de Cologne, 0.1191.

Les hommes illustres, célèbres ou fameux nés dans ce département sont : Henri-Corneille *Agrippa*, appellé le trismégiste de son temps; d'abord secrétaire de Maximilien Ier, puis militaire dans les armées de cet empereur, ensuite jurisconsulte et médecin; il eut pour adversaires à Dole les Cordeliers, à Paris et à Turin les Théologiens : persécuté à Metz pour avoir soutenu que sainte Anne n'avoit eu qu'un mari, il fut obligé de fuir en différens pays. Il fut errant en Allemagne, en Angleterre, en Suisse : s'étant arrêté à Lyon, Louise de Savoie, mère de François Ier, le nomma son médecin; mais il perdit ce titre et les honoraires qui l'accompagnoient, pour avoir prédit les futures victoires du connétable de Bourbon. Agrippa alla ensuite dans les Pays-Bas, où son traité de la vanité des sciences et sa philosophie occulte le firent emprisonner. Il le fut encore à Lyon pour un libelle contre Louise de Savoie, et mourut, selon le Naudœana, à Lyon en 1534, et suivant d'autres biographes, à Grenoble en 1535, dans un hôpital; il étoit né à Cologne en 1486. Sa déclamation sur l'excellence des femmes au-dessus des hommes, fut composée pour flatter Marguerite d'Autriche. — *Agrippine*, mère de Néron, épousa en troisième noce l'empereur Claude, qu'elle empoisonna dans un plat de champignons pour avancer le règne de son fils avec lequel on croit qu'elle eut un commerce incestueux, comme elle l'avoit eu avec Caligula son frère. Quelqu'un lui ayant prédit qu'un jour Néron lui donneroit la mort, elle répondit : *n'importe, pourvu qu'il règne.* Elle envoya vers l'an 48 une colonie de vétérans à Cologne sa patrie, alors capitale des Ubiens, qui depuis a pris le nom de cette impératrice, aussi méprisable par ses mœurs que dangereuse par son ambition : elle fut massacrée par ordre de Néron en l'an 59 de J. C. — *Saint Bruno*, philosophe et théologien distingué dans l'université de Paris, chanoine de Cologne et de Reims, chancelier et maître des grandes études de cette dernière église; obligé de s'en retirer par la tyrannie de l'archevêque Manassès, se fit solitaire d'abord à Saisse-Fontaine, au diocèse de Langres, et passa de là à Grenoble l'an 1084. Hugues, qui en étoit évêque, lui indiqua le désert de Chartreuse dont il fit le berceau de son ordre. Appelé à Rome par le pape Urbain II, qui avoit été son disciple à Reims, Bruno se trouva déplacé dans cette cour, et étourdi par le tumulte des courtisans, il s'enfuit dans un désert de la Calabre, y fonda un monastère, et y mourut en 1101; il fut canonisé en 1514 : il étoit né à Cologne en 1091. On a de lui deux lettres écrites de Calabre, l'une à Raoul-le Verd, et l'autre à ses religieux de la grande Chartreuse, imprimées avec les commentaires et les traités qu'on lui attribue, 1640, 3 tom. en un vol. in-fol. — Mathias *Glandorp*, médecin de Cologne, mort vers 1633. Ses ouvrages ont été imprimés à Londres, 1729, in-4°. — Anne-Marie de *Schurman*; dès l'âge de six ans, avec des ciseaux, elle faisoit avec du papier toutes sortes de figures sans modèle, à huit elle crayonnoit des fleurs, à dix elle apprit à broder en trois heures : elle s'appliqua à la musique, à la sculpture, à la peinture, à la gravure, et traçoit sur verre avec la pointe d'un diamant des portraits en miniature; le latin, le grec et l'hébreu lui étoient familiers, ainsi que le français, l'italien et l'anglais, devenue enthousiaste de la doctrine que prêchoit Labadie à Utrecht, elle se retira à Wieward en Frise, où elle mourut quiétiste exaltée; née à Cologne en 1605, elle mourut dans de grands sentimens de religion en 1678 : elle a laissé différens ouvrages. Ses principaux sont : des opuscules; deux lettres; des poésies latines; une dissertation latine sur cette question : *Si les femmes doivent étudier.* — Josse *Vondel*, né à Cologne, mais établi à Amsterdam, fut un poète célèbre, que l'on appela le Virgile et le Senèque hollandais; mort en 1679; il a laissé diverses poésies. — Conrad *Vorstius*, professeur de théologie en l'université de Leyde après Arminius, puis expulsé par les anti-Arminiens, qui l'obligèrent à se retirer à Goude; déclaré par le synode de Dordrecht indigne de professer, et banni en conséquence à perpé-

tuité par les états de la province ; enfin réfugié dans ceux du duc de Holstein, où il mourut; auteur de quelques ouvrages de controverse; né à Cologne en 1569. — *Sainte Ursule*, martyrisée au bord du Rhin avec ses onze compagnes (ou Undecimile sa seule compagne), par des barbares aux desirs desquels ces jeunes vierges avoient refusé de se rendre, vers l'an 384; nées à Cologne probablement en 368 ou 369.

Roer (la), riv. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Lyssendorf. Sa source dans un bois, à 13 k. (3 l.) N. de cet endroit, coule au N., sert de limite au départem. de l'Ourthe, arrose Gemund, où elle reçoit l'Œff, va à l'O. S. O., revient à l'E., arrose Hermbach en montant au N., arrose Nidegen, Duren, et tournant au N. O., traverse Juliers, baigne Linnich, à 13 k. (3 l.) N. O. duquel elle reçoit la Worm, et suivant son cours au N. O., se rend dans la Meuse à Ruremonde; elle a 12 myr. (27 l.) de cours.

Roerdorf, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. et comm. de Lechnich, à 7 kil. (1 l. ¾) de Juliers, 5 myr. (12 l.) de Cologne. *Popul.* compr. celle de Lechnich, 1053. *Bur. de poste* Juliers.

Roerdorff, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Rolduc. *Popul....* *Bureau de poste* d'Aix-la-Chapelle.

Roere, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Leau, comm. de Budinghem, à 13 k. (5 l.) de Tirlemont, 29 k. (6 l. ½) de Louvain. *Popul.* compr. celle de Budinghem, 589. *Bur. de poste* de Tirlemont.

Roergen, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, canton d'Heinsberg, commune d'Arsbeck, à 14 kilom. (3 l. ¼) de cet endroit, 11 kilom. (2 l. ¾) d'Erkelens, 40 kil. (9 l.) d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* compr. celle d'Asbeck, 5161.

Roert v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. de Meurs, à 10 kilom. (2 l. ½) de cette ville, 8 k. (2 l.) E. p. S. de Wachtendonck, 7 myr. (16 l.) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 709.

Roes, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, canton de Munster-Mayenfeld. *Pop.* compr. celle de Tirmont, 140.

Roes (la), ruiss. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Lechnich, à 5 k. (1 l. ¼) E. p. N. duquel elle prend sa source, coule à l'E., puis au S., et, tournant à l'E., sert de limite au départem. de Rhin-et-Moselle, et se rend dans le Rhin, à 2 k. (½ l.) N. de Bonn, après 22 kil. (5 l.) de cours.

Roesberg, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Bruhl, près la Roes, ruiss., à 5 k. (1 l. ¼) S. de Bruhl, 4 k. (1 l.) N. d'Heimerzheim, 6 myr. (12 l. ½) E. p. N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 350. *Bur. de poste* de Cologne.

Roesbugge, bourg (*Lys*), arr. de Furnes, cant. d'Haeringhe, sur l'Iser ou l'Isseren, à 21 k. (4 l. ¾) S. de Furnes, 19 k. (4 l. ¼) O. N. O. d'Ypres, 6 myr. (12 l. ¼) S. O. de Bruges. *Pop....* *Bureau de poste* d'Ypres. *Relais de poste aux chevaux.*

Roesenda (la), torrent (*Sesia*), commence à 8 kil. (2 l.) N. O. de Gattinara, et tombe dans le Cervo, près d'Albana. Son cours a 36 kil. (8 l.).

Roeser, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. d'Hesperange, sur l'Alzette, à 4 k. (1 l.) S. d'Hesperange, 9 k. (2 l. ¼) E. de Roedt, 7 kil. (1 l. ¾) S. de Luxembourg. *Populat.* 187. *Bureau de poste* de Luxembourg.

Roestorp, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Duren, commune de Mérode, à 2 k. (½ l.) de Duren, 15 k. (3 l. ½) de Julliers. *Pop.* compr. celle de Mérode, 217. *Bur. de p.* de Duren.

Roesweiler, v. (*Sarre*), arr. et cant. de Birckenfeld, à 11 kilom. (2 l. ¾) N. N. E. de cette ville, 4 k. (1 l.) d'Ober-Stein, 4 myr. (10 l.) E. S. E. de Trèves. *Popul.* 68.

Roetgen, village (*Roër*). *Voyez* Rotgen.

Roetlin, v. (*Rhin-et-Moselle*). *Voyez* Roitzheim.

Rœul (Petit), v. (*Jemmappes*). *Voyez* Petit Rœulz-Nivelles.

Rœult, v. (*Nord*), arrond. de Douay, cant. de Bouchain, à 14 kil. (3 l. ¼) de Valenciennes, 19 kilom. (4 l. ¼) de Douay. *Popul.* 643. *Bur. de p.* de Bouchain.

Rœulx, ville (*Jemmapes*), arr. de Mons, ch.-l. de cant., sur un territoire très-fertile, à 27 k. (6 l.) O. p. N. de Libre-sur-Sambre, 19 k. (4 l. ¼) S. S. O. de Nivelle, 13 kil. (3 lieues) E. N. E. de Mons. Près Rœulx, il y a un hospice civil. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2071. *Bur. de p.* de Mons.

Rœulx (Petit), v. (*Jemmapes*), *Voyez* Rœul-les-Braine.

Rœux, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Vitry, à 8 k. (2 l.) E. d'Arras, 15 kil. (3 l. ½) S. O. de Douay. *P.* 366. *B. de p.* d'Arras.

Roffey, v. (*Yonne*), arrond. de Tonnerre, canton de Flogny, près l'Armançon, à 7 kil. (1 l. ¾) de Tonnerre, 30 k. (6 l. ¾) d'Auxerre. *Pop.* 285. *Bur. de p.* de Tonnerre.

Roffiac, v. (*Cantal*), arr. et cant. nord de Saint-Flour, sur le Dauzan, à 5 kil. (1 l. ¼) de Saint-Flour, 5 myr. (10 l. ¾) d'Aurillac. *Pop.* 806. *Bur. de poste* de St.-Flour.

Roffignac, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, canton de Montendre, à 14 kil. (3 l. ¼) de Montluel, 5 myriam. (11 l.) de Saintes. *Pop.* 1045. *Bur. de poste* de Monteudre.

Roga, v. (*Morbihan*), arrond. de Vannes, canton de Rochefort, comm. de St.-Laurent, à 16 k. (3 l. ¾) de Ploermel, 36 k. (8 l.) de Vannes. *P.* compr. celle de St. Laurent, 257. *Bur. de poste* de Ploermel.

Rogale, v. (*Arriège*), arrond. de Saint-Girons, cant. d'Oulst, à 10 kil. (2 l. ½) de Saint-Girons, 34 kil. (7 l. ¾) de Tarascon. Les montagnes voisines de ce village sont composées de masses de granit. On trouve à Saint-Cernin des bancs de schiste, posés immédiatement sur le granit. *Popul.* 401. *Bur. de poste* de St.-Girons.

Rogeau, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, canton de Moyenneville, comm. de Thœuffles, à 8 k. (2 l.) d'Abbeville, 4 myr. (10 l.) d'Amiens. *Popula'.* compr. celle de Thœuffles, 565. *B. de p.* d'Abbeville.

Rogenhausen, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. d'Ensisheim, près la forêt de la Hart, à 22 kil. (5 l.) de Colmar. *Pop.* 172. *Bur. de poste* d'Ensisheim.

Roger (grand), v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant. de Ville-Neuve-d'Agen, comm. de Saint-Hilaire, à 5 k. (1 l. ¼) de Villeneuve. *Pop.....* *Bur. de poste* de Villeneuve-d'Agen.

Roger (petit), village (*Lot-et-Garonne*), arrond. et canton de Villeneuve-d'Agen, commune de Combiac, à 5 kilom. (1 l.) ¼ de Villeneuve-d'Agen. *Pop.....* *Bur. de poste* de Villeneuve-d'Agen.

Rogerville, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, canton de St.-Romain, à 7 kil. (1 l. ¾) de Moutivilliers, 6 myr. (13 l. ½) de

Rouen. *Populat.* 235. *Bur. de poste* d'Harfleur.

Rogery, v. (*Ourthe*), arrond. de Malmédy, canton et comm. de Viel-Salm, à 6 k. (1 l. ½) S. S. E. de cet endroit, 14 k. (3 l. ¼) O. S. O. de St.-Vith, 5 myr. (12 l.) S. E. de Liége. *Pop.* compr. celle de Viel-Salm et dépend., 2431. *Bur. de poste* de Marche, dép. de Sambre-et-Meuse.

Rogeville, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Domèvre, à 9 k. (2 l. ⅓) de Pont-à-Mousson, 20 k. (4 l. ½) de Nancy. *Pop.* 199. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

Roggel, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Ruremonde, cant. de Weert, à 4 kil. (1 l.) N. N. O. d'Halen, 18 k. (4 l.) S. O. de Venloo, 5 myr. (10 l. ¾) N. N. O. de Maëstricht. *P.* 1256. *Bur. de poste* de Maseyck.

Roggenbornerhof, ferm. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Cousel, à 1 kil. (¼ de l.) N. d'Herschweiler, dont elle dépend, 8 k. (2 l.) de Cousel, 13 kil. (3 l.) de Saint-Wendel, 6 myr. (13 l.) de Trèves. *Pop.* compr. celle d'Herschweiler, 142.

Roggenboulg, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Délemont, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 21 k. (4 l. ⅔) de Porentruy. *Popul.* 263. *Bur. de poste* de Délemont.

Roggendorf, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, canton de Gemund, à 6 kil. (1 l. ½) E. N. E. de cet endroit, 7 kilom. (1 l. ¾) E. d'Heimbach, 39 k. (8 l. ¾) E. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Popul.* 196. *Bur. de poste* de Cologne.

Roggendorf, v. (*Roër*), arrond. de Cologne, canton de Dormagen, à 4 kilom. (1 l.) S. de cet endroit, 11 kilomèt. (2 l. ¾) E. p. N. de Bergheim, 4 myriam. (10 l. ½) E. p. N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 133.

Rogicourt, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. de la Fère, à 15 k. (3 l. ½) de Chauny, 11 kilomèt. (2 l. ¾) de Laon. *Pop.* 150. *Bur. de poste* de la Fère.

Rogiers, v. (*Cantal*), arrond. d'Aurillac, cant. de Maurs, à 24 k. (5 l. ½) d'Aurillac. *Popul.* 340. *Bur. de poste* de Maurs.

Rogliano, ville (*Golo*), arr. de Bastia, à 32 k. (7 l. ¼) N. de cette ville, 6 kil. (1 l. ½) S. E. d'Ersa, 5 kil. (1 l. ½) N. de Luri. *Pop.* 1294. Cette ville a un syndic des marins.

Rogna, v. (*Golo*), arr. de Corté, où est situé Prédicorté, à 13 kilom. (3 l.) S. E. de Corté, 6 myr. (13 l.) S. p. O. de Bastia. *Pop*....

Rognac, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. de Berre, à 8 kil. (4 l.) d'Aix, 24 kilom. (5 l. ½) de Marseille. *Pop.* 511. *Bur. de poste* d'Aix.

Rognains, v. (*Rhône*). *V.* St.-Georges.

Rognal, v. (*Jura*), arrond. de Saint-Claude, cant. des Bouchoux, à 9 k. (2 l. ⅓) de St.-Claude, 42 k. (9 l. ½) de Lons-le-Saunier. *P.* 384. *Bur. de poste* de St.-Claude.

Rognée, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Walcourt, à 4 kil. (1 l.) N. O. de cet endroit, 11 kil. (2 l. ¾) E. N. E. de Beaumont, 41 kilom. (9 l. ¼) S. O. de Namur. *Pop.* 230. *Bur. de poste* de Beaumont, départ. de Jemmapes.

Rognel, v. (*Meuse-Inférieure*). *V.* Roggel.

Rognes, b. (*Bouches du-Rhône*), arrond. d'Aix, cant. de Lambesc, à 18 kil. (4 l.) N. N. O. d'Aix, 41 kil. (9 l. ¼) N. de Marseille, 6 k. (1 l. ½) E. de Lambesc. Il y a deux fabriques d'eau-de-vie. *Pop.* 2000. *Bur. de poste* de Lambesc.

Rognète, v. (*Var*), arrond. de Brignoles, canton de Taverner, comm. de Fos-Amphoux, à 8 kil. (2 l.) de Barjols, 18 kil. (4 l.) de Brignoles. *Pop.* compr. celle de Fos-Amphoux, 576. *B. de p.* de Barjols.

Rognex, v. (*Mont-Blanc*), arr. et canton nord de Moutiers, près l'Isère, à 10 kil. (2 l. ½) de Moutiers, 32 kil. (7 l. ⅓) de Chambéry. *Popul.* 253. *Bureau de poste* de Moutiers.

Rognis, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Coulommiers, cant. de Rosoy, comm. d'Ormeaux, à 5 kil. (1 l. ¼) de Rosoy, 11 k. (2 l. ¾) de Coulommiers. *Populat.* compr. celle d'Ormeaux, 102. *Bureau de poste* de Rosoy.

Rognon (le), rivière (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Nogent-Haute-Marne. Sa source près Is, coule au nord par sud, passe à Andelot, Doulamcourt, et se jette dans la Marne près Donjeux, arrond. de Vassy, après environ 5 myr. (12 l.) de cours.

Rognonas, village (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Tarascon, cant. de Château-Renard, à 15 k. (3 l. ½) de Tarascon, 8 myr. (18 l. ½) de Marseille. *Pop.* 157. *Bureau de poste* de St.-Remy.

Rognonse, rocher (*Basses-Alpes*), arrond. de Barcelonette, canton d'Allos, à 5 kil. (1 l. ¼) O. de cet endroit. Il a, du nord au sud, 4 kil. (1 l.) de long.

Rogny, v. (*Aisne*), arrond. et cant. de Vervins, sur la Brune, à 9 k. (2 l. ¼) de Vervins, 27 kil. (6 l.) de Laon. *Pop.* 216. *Bur. de poste* de Marle.

Rogny, v. (*Yonne*), arrond. de Joigny, cant. de Bleneau, sur la côte, près l'Oing, à 18 k. (4 l.) de St.-Fargeau, 5 myriam. (11 l. ½) d'Auxerre. On y fait le commerce de bois à brûler. *Pop.* 819. *Bureau de poste* de Chatillon-sur-Loing, départ. du Loiret.

Rogues, v. (*Gard*), arrond. et cant. du Vigan, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville, 6 myr. (14 l. ½) de Nimes. Il y a des fabriques de bas de soie. *Popul.* 600. *Bur. de poste* du Vigan.

Rogy, v. (*Somme*), arrond. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye, à 27 kilom. (6 l.) de Montdidier, 22 k. (5 l. d'Amiens. *Pop.* 438. *Bur. de poste* de Breteuil, dép. de l'Oise.

Roha, pointe (*Morbihan*) arr. et cant. est de Vannes, à 8 kilom. (2 l.) S. p. E. de Surzur. Elle a au sud-ouest les petites îles d'Erible et de Cren; au sud, les rochers et les batteurs des Mals, et à l'est la pointe Noire et la petite île de Kervoyal.

Rohaire, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de la Ferté-Vidame, à 18 kil. (4 l.) N. O. de Senouches, 5 myr. (12 l.) N. O. de Chartres. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de Verneuil, départ. de l'Eure.

Rohan, bourg (*Morbihan*), arr. de Ploermel, chef-lieu de canton, sur l'Ourt, à 20 k. (4 l. ½) de Josselin, 4 myr. (10 l. ½) de Vannes. Ce lieu avoit donné son nom à une terre considérable, que Henri IV avoit érigée en duché-pairie l'an 1608, pour Henri vicomte de Rohan, son cousin. Il y a deux brigades de la gendarmerie à pied. *Popul.* 1456. *Bur. de poste* de Josselin.

Rohan-Rohan, bourg (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, chef-lieu de cant., à 9 kilom. (2 l. ¼) S. O. de Niort, 11 kilom. (2 l. ¾) N. E. de Mauzé, 31 k. (7 l.) O. de Melle. C'étoit le chef-lieu d'une terre considérable, qui fut érigée en duché pairie, en 1714, en faveur de *Hercules-Mériadec* de Rohan, fils de

François

François de Rohan, prince de Soubise. *Pop.* 1832. *Bur. de poste* de Niort.

ROHARD, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Mantes, comm. de Vert, à 6 kil. (1 l. ½) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Vert, 383. *Bur. de poste* de Mantes.

ROHE, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, canton d'Eschweiler, à 53 kil. (7 l. ½) d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 380.

ROHET, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. de Saillagousse, comm. de Plo, à 36 kil. (8 l.) de Prades, 8 myr. (16 l. ¾) de Perpignan. *Pop.* compr. celle de Plo, 356. *Bur. de poste* de Mont-Libre.

ROHLING, v. (*Moselle*), arrond. et cant. de Sarguemine, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop*...... *Bur. de poste* de Sarguemine.

ROHNENBERG, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Baumholder, à 10 kilom. (2 l. ½) S. p. E. d'Oberstein, 5 myr. (11 l. ¾) E. S. E. de Trèves. *Pop.* 241. *Bur. de poste* de Creutznach, dép. de Rhin-et-Moselle.

ROHR, village (*Bas-Rhin*). *Voy.* RHOR.

ROHR, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Blanckenheim, à 6 kilom. (1 l. ½) N. E. de cette ville, 8 k. (2 l.) S. de Munster-Eiffel, 8 myr. (18 l. ½) N. p. E. de Trèves. *Pop.* 160. *Pop. de poste* de Trèves.

ROHRBACH, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Kaiserslautern, cant. de Winweiler, à 7 kilom. (1 l. ¾) S. p. O. de cet endroit, 5 kil. (1 l. ¼) d'Otterberg, 6 myriam. (13 l. ¾) S. S. O. de Mayence. *Popul.* 226. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

ROHRBACH *ou* RANSCHBACH, v. (*Bas-Rhin*), arrond. de Weissembourg, cant. de Landau, près le Klingbach, à 18 k. (4 l.) de Weissembourg, 7 myr. (15 l. ¼) de Strasbourg. *Pop.* 257. *Bur. de poste* de Landau.

ROHRBACH, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, cant. de Bergzabern, à 2 k. (½ l.) de Billigheim, 18 k. (4 l.) N. E. de Weissembourg, 5 k. (1 l. ¼) S. de Landau. *Pop.* 739. *Bur. de poste* de Landau.

ROHRBACH, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Kirchberg, à 5 kilom. (1 l. ¼) S. p. E. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) S. p. O. de Gemunden, 6 myr. (13 l. ½) S. p. O. de Coblentz. *Pop.* 103. *Bur. de poste* de Creutznach.

ROHRBACH, v. (*Sarre*), arrond. de Sarrebruck, cant. de Bliescastel, sur la Rohrbach, à 8 k. (2 l.) N. O. de Bliescastel, 14 k. (3 l. ¼) O. d'Hombourg, 6 myr. (14 l. ¼) S. E. de Trèves. *Pop.* 87. *Bur. de poste* de Sarrebruck. *Rel. de p. aux chev.*

ROHRBACH, v. (*Sarre*), arrond. de Birckenfeld, cant. de Baumholder, à 6 kil. (1 l. ½) S. O. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) S. E. de Birckenfeld, 5 myr. (10 l. ¾) E. S. E. de Trèves. *Pop.* 71. *Bur. de poste* de Creutznach, départ. de Rhin-et-Moselle.

ROHRBACH (LA), riv. (*Sarre*), arr. et cant. de Sarrebruck, à 11 k. (2 l. ¾) N. E. de cette ville, coule au N., puis à l'O., et, tournant au S., va se rendre dans la Sarre, à 3 k. (¾ de l.) S. E. de Sarrebruck, après 18 k. (4 l.) de cours.

ROHRBACH, v. (*Sarre*), arrond. de Sarrebruck, canton de Waldemohr. *Pop*.....

ROHREN, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, canton de Monjoie, à 22 k. (5 l.) d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 413.

ROHRWEILLER, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Bischweiller, près le Moder, à 9 kilom. (2 l. ½) d'Haguenau, 18 k. (4 l.) de Strasbourg. *Popul.* 319. *Bur. de poste* de Strasbourg.

ROIA (LA), riv. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Monaco, cant. de la Briga. Sa source à 6 kil. (1 l. ½) N. de la Briga, 4 kil. (1 l.) N. E. Tende, coule au S. O., puis au S., et se rend dans la mer, à 40 kilom. (9 l.) S. p. O. de sa source, à l'E. de Ventimille.

ROIBON, b. (*Isère*), arrond. de St.-Marcellin, chef-lieu de canton, sur la Galaura, à 13 kil. (3 l.) N. p. O. de St.-Marcellin, 39 kilomèt. (8 l. ¾) O. de Grenoble, 14 kilom. (3 l. ½) S. de la Côte-St.-André. Il y a commerce et fabrique de draps, de serges et de ratines. *Popul.* 2268. *Bur. de poste* de St.-Marcellin.

Roi d'Armes, sous la monarchie. C'étoit un officier qui paroissoit dans les cérémonies des publications de paix et aux pompes funèbres : cet office étoit très-ancien. Autrefois le roi d'armes étoit un officier fort considéré dans les grandes cérémonies : il commandoit aux hérauts, et avoit juridiction sur les armoiries. Le roi d'armes Montjoie avoit le premier rang sur les rois d'armes des autres provinces; il avoit une cotte d'armes de velours violet cramoisi, ornée, devant et derrière, de trois grandes fleurs de lys en broderie d'or, surmontées d'une couronne royale; il portoit un cordon large, d'où pendoit une médaille d'or, avec l'effigie du roi; son bonnet étoit une toque de velours noir, semé de deux rangs de perles; il portoit à la main un sceptre couvert de velours violet, semé de fleurs de lys d'or, avec une fleur de lys au bout, chargée d'une couronne. Les rois d'armes étoient en 1789 fort déchus de leur ancienne élévation. Le grand écuyer prétendoit que la qualité de roi d'armes étoit annexée à sa charge.

Roi de la Basoche, sous la monarchie. Voyez *Basoche*.

ROIFFE, v. (*Vienne*), arrond. de Loudun, canton des Trois-Moutiers, à 13 kil. (3 l.) de Loudun, 7 myr. (14 l. ¾) de Poitiers. *Pop.* 920. *Bur. de poste* de Loudun.

ROIFFIEUX, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, canton d'Annonay, à 23 k. (5 l. ½) de Tournon, 5 myr. (12 l. ½) de Privas. *Pop.* 340. *Bur. de poste* d'Annonay.

ROILLECOURT, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. et cant. de St.-Pol, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 31 k. (7 l.) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Quilin et St.-Martin-lès-St.-Pol, 457. *Bur. de poste* de St.-Pol.

ROILLY, v. (*Côte-d'Or*), arrond. de Semur, cant. de Précy-sous-Thil, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Semur. *Pop.* 134. *Bureau de poste* de Semur-en-Auxois.

ROINHARKDSHOF, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Bitche, comm. de Moderhausen, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Bitche, 33 k. (7 l. ¼) de Sarguemine. *Pop.* compr. celle de Moderhausen, 419. *Bur. de poste* de Bitche.

ROINVILLE, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Chartres, cant. d'Auneau, sur la côte, près la Voise, à 19 k. (4 l. ½) de Chartres, *Popul.* 358. *Bur. de poste* de Gallardon.

ROINVILLE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, sur l'Orge, à 2 kil. (½ l.) de Dourdan, 31 k. (7 l.) de Versailles. *P.* 551. *Bur. de poste* de Dourdan.

ROINVILLIERS, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de Méreville, à 9 k. (2 l. ½) d'Etampes, 5 myr. (11 l. ½) de Versailles. *Popul.* 148. *Bur. de poste* d'Etampes.

Rois de France. Voy. *France.*

ROISAU, v. (*Doire*), arr. d'Aoste, sur la Pollina, dans une plaine, à 4 k.

(1 l.) N. d'Aoste. *Pop.* 567. *Bur. de poste* d'Aoste.

Roise (la), riv. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de St.-Laurent-du-Pont. Sa source à 14 kil. (3 l. ½) N. N. O. de Grenoble, coule à l'O., puis au S. O., passe à l'O. et près Voreppe, et se rend dans l'Isère, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de Voreppe, 13 k. (3 l.) N. O. de Grenoble.

Roiselle, b. (*Somme*), arrond. de Péronne, ch.-l. de cant., à 11 k. (2 l. ¾) E. de cette ville, 6 myr. (13 l.) E. d'Amiens. *Pop.* 1204. *Bur. de poste* de Péronne.

Roises (les), v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Gondrecourt, à 11 kilom. (2 l. ⅔) de cette ville, 5 myr. (11 l. ¼) de Bar-sur-Ornain, *Pop.* 150. *Bureau de poste* de Gondrecourt.

Roisin, v. (*Jemmapes*), arrond. de Mons, cant. de Dour, à 7 kilom. (1 l. ¾) S. de Quiévrain, 11 kilom. (2 l. ¾) E. p. S. de Valenciennes, 22 k. (5 l.) S. E. de Mons. *Pop.* 734. *Bur. de poste* de Mons.

Roissal, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. et cant. est de Perpignan, comm. d'Alenya, près le Réart, à 8 k. (2 l.) de Perpignan. *Pop.* compr. celle d'Alenya, 183. *Bureau de poste* de Perpignan.

Roissard, v. (*Isère*), arrond. de de Grenoble, cant. de Monestier-de-Clermont, à 36 kilom. (8 l.) de Grenoble. *Pop.* 323. *Bur. de poste* de Grenoble.

Roissiat, v. (*Ain*), arrond. de Bourg, cant. de Treffort, comm. de Courmangoux, à 19 kil. (4 l. ¼) de Bourg. *Pop.* compr. celle Courmangoux, 1003. *Bureau de poste* de Bourg.

Roissonne (la), rivière (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. d'Entraigues. Sa source au pied du col de Plancotu, coule à l'O., puis au S., et va au S. O. se rendre dans la Bonne, à 3 kil. (¾ de l.) S. de la Mure.

Roissy, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Tournans, à 29 k. (6 l. ½) de Melun. *Pop.* 324. *Bur. de poste* de d'Ozouer-la-Ferrière.

Roissy, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Corbeil, comm. d'Ormoy, à 5 kil. (1 l. ¼) de Corbeil. *Pop.* compr. celle d'Ormoy, 190. *Bur. de poste* de Corbeil.

Roissy, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, canton de Gonesse, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 37 k. (8 l. ¼) de Versailles. Il y a un superbe château précédé d'une belle et grande cour et d'une grille sur la rue, qui appartenoit à la maison de Caraman. L'orangerie qui en dépend étoit une des plus belles de France après celle de Versailles. Ce château, ainsi que le parc, méritoient d'être vus. On fabrique à Roissy des dentelles. *Pop.* 1200. *Bur. de p.* de Tournans.

Roisy, v. (*Ardennes*), arrond. de Réthel, canton d'Asfeld-la-Ville, près la Retourne, à 21 ki. (4 l. ⅔) de Réthel, 6 myriam. (12 l. ⅔) de Charleville. *Pop.* 335. *B. de poste* de Réthel.

Roitterie (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Étampes, cant. nord de Dourdan, comm. d'Augervilliers, à 9 k. (2 l. ¼) de Dourdan, 20 kil. (4 l. ½) d'Étampes. *Popul.* compr. celle d'Angervilliers, 279. *Bureau de poste* de Dourdan.

Roitzheim, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Rheinbach, à 8 k. (2 l.) N. O. de Rheinbach, 2 k. (½ l.) E. d'Euskirchen, 6 myr. (13 l. ¾) N. O. de Coblentz. *Pop.* 85. *Bur. de poste* de Bonn.

Roize, v. (*Sarthe*), arrond. du Mans, cant. de la Suze, sur la Sarthe, à 15 kilom. (3 l. ½) du Mans. *Populat.* 1059. *Bureau de poste* de Foulletourte.

Rohenhausen, ville (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, chef-lieu de canton, près l'Alzeins, à 20 kil. (4 l. ½) E. de Lautercken, 5 myr. (11 l.) S. O. de Mayence, 9 k. (2 l. ¼) N. p. O. de Winweiler. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 940. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Rolanderie (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Meulan, comm. de Maulle, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 24 kilom. (5 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Maulle, 1200. *Bur. de poste* de Maulle.

Rolandswert, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Bonn, cant. de Remagen, près le Rhin, à 4 kilom. (1 l.) N. p. O. de Remagen, 7 kil. (1 l. ¾) S. p. E. de Cologne, 36 k. (8 l.) N. O. de Coblentz. *Pop.* 114. *Bureau de poste* de Bonn.

Rolbing, v. (*Moselle*), arrond. de Sarguemine, cant. de Volmunster, sur la Schwalb, à 13 kil. (3 l.) de Bitche, 9 myr. (20 l. ½) de Metz. *Pop.* réunie à la cense Dorste, 176. *Bur. de poste* de Bitche.

Rolduc, b. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, ch.-l. de cant., sur la rivière de Worm, à 7 kilom. (1 l. ¾) d'Aix-la-Chapelle, 18 kil. (4 l.) E. de Fauquemont, 28 k. (6 l. ¼) E. de Maëstricht. Il y a aux environs des carrières de grès et des mines de houille ou charbon de terre. Les anciennes fortications de cette ville n'existent plus, et son château est presque entièrement démoli. Elle avoit une ancienne abbaye établie en 1104 par Albert, issu des comtes de Hemsberg, chanoine de la cathédrale de Tournai. *Popul.* 940. *B. de poste* d'Aix-la-Chapelle, départ. de la Roër.

Roletto, v. (*Pô*), arr. de Pignerol, dans un vallon très-profond, sur un torrent, à 31 k. (7 l.) S. O. de Pignerol. *Pop.* 833. *Bur. de poste* de Pignerol.

Rolhenhof, cense (*Sarre*), arr., cant. et comm. de Sarrebruck, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Sarre-Libre, 7 myr. (15 l.) de Trèves. *Popul.* compr. dans celle de Sarrebruck.

Rolin, v. (*Eure*), arrond. de Louviers, cant. de Gaillon, comm. de Muids, à 9 kilom. (2 l. ¼) du Grand-Andelys, 10 k. (2 l. ½) de Louviers. *Populat.* compr. celle de Muids, 660. *Bureau de poste* du Grand-Andelys.

Rollainville, v. (*Vosges*) arr. et canton de Neufchâteau, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 5 myriam. (12 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Neufchâteau.

Rollampont, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Neuilly-St.-Front, sur la Marne, à 10 kil. (2 l. ½) de Langres, 21 k. (4 l. ¾) de Chaumont. On y trouve de la pierre à meules, et un roc veineux et compact, abandonné, susceptible de poli. *Pop.* 1004. *Bur. de poste* de Langres.

Rolle, v. (*Forêts*), arrond. de Neufchâteau, canton de Bastogne, comm. de Lonchamps, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Bastogne, 30 k. (6 l. ¾) de Neufchâteau. *Pop.* compr. celle de Lonchamps, 436. *Bur. de poste* de Bastogne.

Rollebon, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Bonnières, sur la Seine, à 8 k. (2 l.) de Mantes, 4 myr. (10 l.) de Versailles. Il y a un pressoir à vin. *Popul.* 332. *Bur. de poste* de Bonnières.

Rollef, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, canton de Borcette, à 7 m. (15 l.) d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 306.

Rolleghem, v. (*Lys*), arrond. et cant. de Courtrai, à 2 kil. (½ l.) S. S. O. de Belleghem, 7 k. (1 l. ¾) S. p. O. de Courtrai, 5 myr. (12 l.) S. de Bruges. *Pop.* 1349. *B. de poste* de Courtrai.

Rolleghem-Capelle, v. (*Lys*), arr. de Courtrai, cant. de Moorseele, à 13 k. (3 l.) de cet endroit, 27 k. (6 l.) de Courtrai. *Pop... Bur. de poste* de Menin.

Rollencourt, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. de St.-Pol, cant. de Wail, sur la Ternoise, à 27 kilom. (6 l.) de Montreuil, 5 m. (10 l. ¾) d'Arras. *P.* 440. *B. de p.* d'Hesdin.

Rollepot, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Auxy, commune de Frévent, près la Canche, à 13 k. (3 l.) de Saint-Pol, 36 kil. (8 l.) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Frévent et de Cercamp, 2289. *Bur. de poste* de Frévent.

Rollesbruch, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Montjoie, à 4 myr. (10 l.) d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 123.

Rolleville, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, canton de Montivilliers, à 13 kilom. (3 l.) de cet endroit, 7 myr. (14 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 656. *Bureau de poste* de Montivilliers.

Rollières, v. (*Pô*), arrond. de Suse, cant. de Bardonechia, dans la vallée d'Oulx, sur un torrent qui se jette dans la Dora Riparia, à 42 k. (9 l. ½) S. O. de Suse. *Pop.* 342, *Bur. de poste* de Suse.

Rollingen, v. (*Forêts*), arrond. de Luxembourg, cant. et comm. de Mersch, sur l'Alzette, à 1 k. (¼ de l.) S. E. de Mersch, 8 kil. (2 l.) S. O. de Feltz, 14 kilom. (3 l. ¼) N. de Luxembourg. Il y a un fourneau. *Pop.* compr. celle de Mersch, 1440. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Rollingen, v. (*Forêts*), arr. de Bitbourg, cant. d'Echternach, sur la Suze, à 7 k. (1 l. ¾) E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) N. O. de Trèves, 36 kil. (8 l.) N. E. de Luxembourg. *Pop.* 159. *B. de p.* de Luxembourg.

Rollot, v. (*Somme*). *Voyez* Villette-Rollet.

Roloux, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. d'Hollogne-aux-Pierres, à 6 k. (1 l. ½) S. de Kemexhe, 9 k. (2 l. ¼) S. E. de Warem, 11 k. (2 l. ¾) O. de Liége *Pop.* 126. *Bureau de poste* de Liége.

Roly, village (*Ardennes*), arr. Rocroy, cant. de Philippeville, dans le ci-devant pays de Liége, à 3 k. (¾ de l.) O. S. O. de Villers-en-Fagne, 5 k. (1 l. ¼) N. p. E. de Marienbourg, 4 myr. (10 l. ¼) N. p. O. de Mézières. Il y a une forge et un fourneau où se fabrique du fer pour l'artillerie. *Pop.* 200. *Bur. de p.* de Philippeville.

Rom, v. (*Deux-Sèvres*) arr. de Melle, canton de Chenay, sur la Dive, à 28 k. (6 l. ¼) de Saint-Maixent, 4 myr. (10 l.) de Niort. Il y a un haras de baudets, principale branche de négoce du pays. *Pop.* 1315. *Bur. de poste* de Couhé, départem. de la Vienne.

Rom (le), rivière (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Céret, canton d'Argelès. Sa source à 3 k. (1 l. ½) S. O. de la Roque, coule à l'O. S. O., puis au N. O., et va au N. se rendre dans le Tech, à 1 k. (¼ de l.) S. E. de Boulon.

Romagnaco, v. (*Sesia*), arr. de Verceil, cant. de Masserano, sur une hauteur, à 18 k. (4 l.) N. O. de Casale, près d'un ruisseau des eaux de la Sesia qui se rend à Cérano. *Populat.* 286. *Bureau de poste* de Verceil.

Romagnat, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. sud de Clermont-Ferrand, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Popul.* compr. celle d'Omme, 1507. *Bur. de poste* de Clermont-Ferrand.

Romagne, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Gornac, à 16 k. (3 l. ¾) de Cadillac, 31 k. (7 l.) de Bordeaux. *Pop.* 396. *B. de poste* de Podensac.

Romagné, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de Fougères, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 40 kilom. (9 l.) de Rennes. *Pop.* 1802. *Bur. de poste* de Fougères.

Romagne, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, cant. de Montfaucon, sur l'Audon, à 25 kil. (5 l. ¾) de Clermont, 6 myr. (14 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. Il y a une tannerie. *Populat.* 699. *Bureau de poste* de Varennes.

Romagne, v. (*Vienne*), arr. de Civray, cant. de Couhé, à 13 kil. (3 l.) de Civray, 34 k. (7 l. ¾) de Poitiers. *Popul.* 1462. *Bureau de poste* de Couhé.

Romagne (la), v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. de Rocquigny, à 19 k. (4 l. ⅓) de Réthel, 31 k. (7 l.) de Charleville. *Popul.* 304. *Bur. de poste* de Réthel.

Romagne (la), v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, canton de Montfaucon, à 10 k. (2 l. ½) O. de Cholet, 6 myr. (13 l.) S. O. d'Angers, 8 k. (2 l.) S. E. de Montfaucon. *Pop.* 812. *Bur. de poste* de Beaupréau.

Romagne-sous-les-Côtes, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, cant. de Damvillers, à 18 kilom. (4 l.) N. O. d'Etain, 6 myriam. (13 l.) N N. E. de Bar-sur-Ornain, 22 k. (5 l.) E. de Dun. *Pop.* 553. *Bur. de poste* de Damvillers.

Romagnèse, b. (*Marengo*), arr. de Bobbio, à la gauche et près la source du Ridone, à 18 k. (4 l.) N. O. de Bobbio. *Pop.* 3161. *Bur. de poste* de Voguère.

Romagnieu, v. (*Ain*), arr. de Belley, cant. de Champagne, comm. de Virieux-le-Petit, à 18 k. (4 l.) de Belley, 3 k. (¾ de l.) de Champagne. *Popul.* compr. celle de Virieux-le-Petit, 540. *Bur. de poste* de Belley.

Romagnieu, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. du Pont-de-Beauvoisin, à 14 k. (3 l. ¼) de la Tour-du-Pin, 42 k. (9 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 1125. *Bur. de poste* du Pont-de-Beauvoisin.

Romagny, v. (*Manche*), arr. et cant. de Mortain, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 6 myr. (13 l.) de Coutances. *P.* 1550. *B. de p.* de Mortain.

Romagny, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Masvaux, à 11 k. (2 l. ¾) de Béfort, 5 myr. (11 l.) de Colmar. *Popul.* 242. *Bur. de poste* de Béfort.

Romagny, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Dannemarie, près la Loutre, à 14 k. (3 l. ¼) de Béfort, 6 myr. (12 l. ¾) de Colmar. *Pop.* 245. *B. de poste* de Delle.

Romain, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Rougemont, à 9 k. (2 l. ¼) de Baume, 36 k. (8 l.) de Besançon. *Pop.* 327. *B. de p.* de Baume-sur-le-Doubs.

Romain, v. (*Jura*), arrond. de Dole, cant. de Gendrey, à 22 kil. (5 l.) de Dole, 6 myr. (14 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 137. *Bur. de poste* de St.-Vit, dép. du Doubs.

Romain, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Fimes, à 21 kil. (4 l. ¾) de Reims, 6 myriam. (13 l. ½) de Châlons. *Popul.* 286. *Bureau de poste* de Fimes.

Romain, forêt (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Bourmont. Elle est en deux parties; la grande a 1750 mètres (900 toises) de long, sur 3895 mètres (2000 t.)

de large; la petite a 1750 mètres (900 t.) de large, sur 1556 mètres (800 t.) de long.

ROMAIN, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Bayon, à 14 k. (3 l. ¼) de Lunéville, 22 kilom. (5 l.) de Nancy. *P.* 68. *Bur. de poste* de Lunéville.

ROMAIN, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longwy, à 2 kil. (½ l.) de cette ville, 6 myriam. (15 l.) de Metz. *P.* 140. *Bur. de poste* de Longwy.

ROMAIN-AUX-BOIS, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, canton de la-Marche, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 5 myriam. (12 l. ¼) d'Epinal. *Pop.* 403. *Bur. de poste* de la Marche.

ROMAINE, v. (*Aube*), arrond. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerup, près l'Aube, à 13 k. (3 l.) d'Arcis, 30 kil. (6 l. ¾) de Troyes. *Pop.* 88. *Bur. de poste* d'Arcis-sur-Aube.

ROMAINE, riv. (*Haute-Saone*), arrond. de Vésoul, cant. de Rioz. Sa source au village de Fondremand, à 19 k. (4 l. ¼) S. E. de Vésoul, passe à Granvelle, Vezet, Fresne, Mametz, et se jete dans la Saone, à 1 kil. (¼ de l.) N. O. de Velexon, 21 kilom. (4 l. ¾) de Gray, 28 k. (6 l. ½) O. p. S. de Vésoul.

ROMAINE, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Brie-sur-Hières, comm. de Lésigny, à 6 k. (1 l. ½) de Brie-sur-Hières, 23 k. (5 l. ¼) de Melun. *Pop.* compr. celle de Lésigny, 439. *Bureau de poste* de Brie-sur-Hières.

ROMAIN-SUR-MEUSE, village (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Bourmont, près la forêt de ce nom, à 4 kil. (1 l.) de Bourmont, 30 kil. (6 l. ¾) de Chaumont. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Bourmont.

ROMAINVILLE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Poissy, comm. de Morainvilliers, à 9 kil. (2 l. ¼) de Poissy, 22 kil. (5 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Morainvilliers, 595. *Bur. de poste* de Poissy.

ROMAINVILLE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Chevreuse, comm. de St.-Lambert-les-Bois, à 3 k. (¾ de l.) de Chevreuse, 10 k. (2 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de St.-Lambert, 99. *Bureau de poste* de Chevreuse.

ROMAINVILLE, v. (*Seine*), arr. de St.-Denis, cant. de Pantin, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Denis, 7 k. (1 l. ¾) de Paris. Il y a un château et un parc. Les habitans de Paris fréquentent habituellement le bois de Romainville, qui est magnifique. *Pop.* 1011. *Bur. de poste* de Paris.

ROMAINVILLIERS, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, canton de Brézolles, comm. d'Escorpain, à 5 k. (1 l. ¼) de Nonancourt, 13 k. (3 l.) de Dreux. *Pop.* compr. celle d'Escorpain, 372. *Bur. de poste* de Nonancourt, départem. de l'Eure.

ROMAINVILLIERS, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, canton de Crécy, comm. de Bailly, à 13 k. (3 l.) de Meaux, 37 kil. (8 l. ¼) de Melun. *Popul.* compr. celle de Bailly, 319. *Bur. de p.* de Lagny.

ROMAN, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, canton de Damville, sur l'Iton, à 15 k. (3 l. ½) de Verneuil, 21 k. (4 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 264. *Bureau de poste* de Damville.

ROMAN-SUR-L'ISÈRE, v. (*Drôme*), *Voyez* MIVALON.

ROMANCE, v. (*Ardennes*). *Voyez* ACY.

ROMANÈCHE, v. (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Ceyseriat, à 16 k. (3 l. ¾) de Bourg. *Pop.* 507. *Bur. de poste* de Bourg.

ROMANÈCHE, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de la Chapelle-de-Quinchey, à 14 k. (3 l. ¼) de Mâcon. Il y a une mine de manganèse. *Pop.* 1881. *B. de p.* de Mâcon.

ROMANÈCHE-DE-MONTANAY, v. (*Ain*), arr. de Trévoux, cant. de Montluel, comm. de Sainte-Croix, à 7 k. (1 l. ¾) de Montluel, 18 k. (4 l.) de Trévoux. *Pop.* compr. celle de Sainte-Croix, 237. *Bur. de poste* de Montluel.

ROMANGE, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Rochefort, à 10 k. (2 l. ½) de Dole, 5 myr. (12 l.) de Lons-le-Saunier. Il y a une forge. *Pop.* 123. *Bur. de poste* de Dole.

ROMANGIS, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Montfort-l'Amaury, comm. de Garancières, à 1 k. (¼ de l.) de la Queue, 5 k. (1 l. ¼) de Montfort-l'Amaury. *Pop.* compr. celle de Garancières, 798. *Bureau de poste* de la Queue.

ROMANIE, v. (*Var*), arrond. de Draguignan, canton et commune d'Aups, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cet endroit, 27 kil. (6 l.) de Draguignan. *Pop.* compr. celle d'Aups, 2953. *Bur. de poste* d'Aups.

ROMANO, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, dans un vallon sur le chemin de cette ville à Turin, à 8 kilom. (2 l.) S. E. d'Ivrée. *Popul.* 1935. *Bur. de poste* d'Ivrée.

ROMANON, v. (*Tarn*), arr. et cant. de Gaillac, comm. de Cestairols, à 13 kil. (3 l.) de Gaillac, 5 myriam. (12 l.) de Castres. *Pop.* compr. celle de Cestairols, 1034. *Bur. de poste* de Gaillac.

ROMANS, v. (*Ain*), arr. de Trévoux, cant. de Chatillon-sur-Chalaronne, sur le Renon, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Chatillon, 18 k. (4 l.) de Bourg. *Popul.* 381. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Chalaronne.

ROMANS, ville (*Drôme*), arr. de Valence, chef-lieu de canton, à 15 k. (3 l. ½) du Rhône, 5 myr. (12 l. ½) O. de Grenoble, 5 myr. (12 l. ½) de Vienne, 8 kil. (4 l.) N. E. de Valence, 55 myriam. (125 l.) S. E. de Paris. Long. 22. 42. Lat. 45. 6.

Cette ville, agréablement située dans une belle plaine sur l'Isère, que l'on y passe sur un pont, doit son origine à un célèbre monastère fondé au commencement du neuvième siècle par St.-Bernard et le nommé Romans. François Ier y avoit posé en 1580 la première pierre d'un calvaire modelé sur celui de Jérusalem par Romans et Bossin, qui avoient fait le voyage de la Terre-Sainte. Romans étoit un gouvernement de place, le chef-lieu d'une élection, le siége d'une justice royale. Cette ville renferme dix pressoirs à huile de noix, quatre corps de fabriques à ouvrer la soie et la filoselle; on y fait des bas au métier, des étoffes connues sous le nom de *Romans*; et son commerce en général consiste en laines, pelleterie, draps, étamines, ratines et vers à soie. C'est dans le territoire de Romans qu'est le fameux coteau qui produit le vin de l'Hermitage.

C'est le siége d'un tribunal de commerce et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 5742. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

ROMANS, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de St.-Maixent, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 18 kil. (4 l.) de Niort. *Pop.* 799. *Bur. de poste* de St.-Maixent.

ROMANSWILER, v. (*Bas-Rhin*), *Voyez* RUMOLSWEILLER.

ROMARD, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, canton de Mèreville, comm. de St.-Cyr-la-Rivière, à 8 k. (2 l.) d'Etampes, 6 k. (1 l. ½)

de Mèreville. *Pop.* compr. celle de St.-Cyr-la-Rivière, 340. *Bur. de poste* d'Etampes.

Romas, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, caut. et comm. de Port-Ste.-Marie, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 21 k. (4 l. ¾) d'Agen. *Popul.* compr. celle de Port-Ste.-Marie, 3681. *Bur. de poste* de Port-Sainte-Marie.

Romazières, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay, à 28 kilom. (6 l. ¼) de cet endroit, 4 myriam. (10 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 264. *Bur. de poste* d'Aulnay.

Romazy, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, cant. de St.-Aubin-d'Aubigné, à 28 kil. (6 l. ¼), de Dol, 32 k. (7 l. ¼) de Rennes. *Pop.* 431. *Bur. de poste* d'Antrain.

Rombac (v. (*Moselle*), arr. et cant. de Briey, sur une côte, près l'Orne, à 11 k. (2 l. ⅗) E. de Briey, 16 k. (3 l. ⅗) N. p. O. de Metz, 11 kil. (2 l. ¾) S. p. O. de Thionville. *Pop.* compr. celle de Villers et de Ramonville, 1152. *Bur. de poste* de Thionville.

Rombach (Grand), v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, canton de Ste.-Marie-aux-Mines, commune de Ste.-Croix-aux-Mines, à 4 kil. (1 l.) de Ste.-Marie-aux Mines, 24 kil. (5 l. ½) de Colmar. *Pop.* compr. celle de Ste.-Croix-aux-Mines et dépend., 2125. *Bur. de poste* de Ste.-Marie-aux-Mines.

Rombach (Petit), v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Ste.-Marie-aux-Mines, comm. de Ste.-Croix-aux-Mines, à 7 k. (1 l. ¾) de Ste.-Marie-aux-Mines, 24 kil. (5 l. ½) de Colmar. *Pop.* compr. celle de Ste.-Croix-aux-Mines et dépend., 2125. *Bur. de poste* de Ste.-Marie-aux-Mines.

Rombach-l'Allemand, village (*Haut-Rhin*). *Voyez* Allemand-Rombach.

Rombert *ou* Vallarambert, village (*Mont-Blanc*), arrondissem. et canton nord de Saint-Jean-de-Maurienne, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 40 k. (9 l.) de Chambéry. *Pop.* 525. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Maurienne.

Rombeuf, v. (*Gers*), arrond. de Condom, cant. de Montréal, commune de Fources, à 11 k. (2 l. ¾) de Condom, 6 k. (1 l. ½) de Montréal. *Population* compr. celle de Fources, 1000. *Bur. de poste* de Condom.

Rombies, v. (*Nord*), arrond. de Douay, cant. est de Valenciennes, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 40 k. (9 l.) de Douay. *Pop.* 191. *Bur. de poste* de Valenciennes.

Rombly, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. d'Etaples, commune du Faux, à 13 k. (3 l.) de Montreuil-sur-mer, 2 kil. (½ l.) d'Etaples. *Pop.* compr. celle du Faux, 181. *Bur. de poste* de Montreuil-sur-mer.

Rombly, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, cant. de Norrent-Foules, à 19 k. (4 l. ¼) de Saint-Omer, 4 myr. (10 l.) d'Arras. *Pop.* 37. *Bur. de poste* d'Aire.

Rome, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil, commune de St.-Germain-la-Poterie, à 6 kilom. (1 l. ½) de Beauvais, 9 k. (2 l. ¼) d'Auneuil. *Popul.* compr. celle de St.-Germain, 367. *Bur. de poste* de Beauvais.

Rome, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. et commune de Durbuy, à 18 k. (4 l.) de Marche. *Popul.* compr. celle de Durbuy, 275. *B. de p.* de Marche.

Rome (la), rivière (*Maine-et-Loire*), arr. d'Angers. Sa source en plusieurs ruisseaux, l'une à 13 kil. (3 l.) O. S. O. d'Angers, l'autre à 32 k. (7 l. ½) O. de cette ville, lesquels se réunissent et vont se rendre dans la Loire, à 15 k. (3 l. ½) de leurs source.

Romecourt, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Rechicourt, à 8 k. (2 l.) de Dieuze, 5 myriam. (10 l. ¾) de Nancy. *Popul.* compr. dans celle de Milbert 154. *Bur. de p.* de Dieuze.

Romegons, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Réalmont, à 18 k. (4 l.) d'Alby, 5 myr. (10 l. ¾) de Castres. *P.* réunie à celle de Padiès, *Bur. de poste* d'Alby.

Romegoux, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, cant. de St.-Porchaire, à 19 k. (4 l. ½) de Saintes. *Pop.* 585. *Bur. de poste* de Saintes.

Romeldingen, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Fauvillers, commune de Titange, sur la Sure, à 8 k. (2 l.) E. N. E. de Fauvillers, 7 k. (1 l. ¾) N. O. de Rambruch, 39 k. (8 l. ¾) N. E. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Titange, 267. *Bur. de poste* d'Arlon.

Romelfangen, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Relling, à 7 k. (1 l. ¾) de Sarre-Libre, 41 k. (9 l. ½) de Metz. *Pop.* 61. *Bur. de poste* de Bouzonville.

Romelfing, v. (*Meurthe*), arr. de Dieuze, cant. de Fenestrange, sur la Sarre, à 22 k. (5 l.) de Dieuze, 6 myr. (14 l. ½) de Nancy. *Pop.* 426. *Bur. de poste* de Sarrebourg.

Romelle, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Montfort, cant. de Becherel, à 9 k. (2 l. ¼) de Montfort, 19 kil. (4 l. ¼) de Rennes. *P.* 2474. *Bur. de p.* de Montfort-sur-Meu.

Romenay, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Tournus, à 29 k. (6 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 243. *Bur. de p.* de Tournus.

Romenel, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, canton de la Ferté-Gaucher, commune de St.-Martin-des-Champs, à 2 k. (½ l.) de la Ferté-Gaucher, 19 k. (4 l. ¾) de Coulommiers. *Pop.* compr. celle de St.-Martin-des-Champs, 433. *B. de p.* de la Ferté-Gaucher.

Romenil, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Chaumont, commune de St.-Cyr, à 10 k. (2 l. ½) de Chaumont, 30 k. (6 l. ¾) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de St.-Cyr, 45. *Bur. de poste* de Chaumont.

Romens, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Revel, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 42 kil. (9 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 255. *Bur. de p.* de Revel.

Romeré, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de Dinant, commune de Thine, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit. *Pop.* compr. celle de Thine, 217. *Bur. de poste* de Dinant.

Romerhof, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Kilbourg, comm. de Piresborn, à 15 kil. (3 l. ½) de Kilbourg, 4 myr. (10 l.) de Trèves. *Pop*....

Romershoven, v. (*Meuse-Inférieure*), arrond. d'Hasselt, cant. de Looz, à 4 k. (1 l.) O. p. S. de Bilsen, 8 k. (2 l.) N. de Tongres, 16 k. (3 l. ¾) O. de Maëstricht. *Pop.* 120. *Bur. de poste* de Trèves.

Romery, v. (*Aisne*), arr. de Vervins, cant. de Guise, près l'Oise, à 14 k. (3 l. ¼) de Vervins, 38 kil. (8 l. ½) de Laon. *Popul.* 179. *Bur. de poste* de Guise.

Romery, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. d'Ay, à 5 k. (1 l. ¼) d'Epernay, 37 k. (8 l. ¼) de Châlons. *Pop.* réunie à celle de Cormoyeux, 463. *Bur. de poste* d'Epernay.

Romescamps, v. (*Oise*), arr. de

Beauvais, canton de Formeries, à 10 k. (2 l. ½) N. O. de Grandvilliers, 37 k. (8 l. ½) N. O. de Beauvais, 6 kil. (1 l. ½) S. d'Aumale. Il y a dans ce village une fabrique considérable de serge dite d'*Aumale*, qui emploie une très-grande quantité d'ouvriers. Les cidres qu'on y récolte sont assez bons. *Pop.* 1102. *Bur. de poste* de Grandvilliers.

Romestaing, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Bouglon, à 13 k. (3 l.) de Castel-Jaloux, 5 myr. (12 l. ¼) d'Agen. *Pop.* 590. *Bur. de poste* de Castel-Jaloux.

Romestein, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Pfalzel, comm. de Lorich, à 13 k. (3 l.) de Trèves, 5 k. (1 l. ¼) de Pfalzel. *P.* compr. celle de Lorich, 45. *Bur. de poste* de Trèves.

Romette, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. et comm. de la Salvetat, à 31 k. (7 l.) de Rhodez, 8 k. (2 l.) de Sauveterre. *Pop.* compr. celle de la Salvetat, 547. *B. de p.* de Rhodez.

Romette, v. (*Hautes-Alpes*), arr. et cant. de Gap, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* 378. *Bur. de poste* de Gap.

Romeval, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. d'Ault, comm. de Mers, sur l'Océan, à 31 k. (7 l.) d'Abbeville, 7 myr. (15 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Mers, 406. *Bureau de poste* d'Eu, départ. de la Seine-Inférieure.

Romeyer, v. (*Drôme*), arr. et cant. de Die, sur la Merose, à 4 k. (1 l.) de Die, 4 myriam. (10 l.) de Valence. *Pop.* 368. *Bureau de poste* de Die.

Romignière (la), v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Saint-Rome-de-Tarn, à 13 k. (3 l.) de St.-Afrique, 39 k. (8 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* 246. *Bureau de poste* de St.-Afrique.

Romignières, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Lunas, près la source de l'Orb, à 11 k. (2 l. ¾) de Lodève, 6 myr. (13 l.) de Montpellier. *Pop.* 71. *Bureau de poste* de Lodève.

Romigny, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois, à 21 kil. (4 l. ¾) de Reims, 5 myr. (11 l. ¾) de Châlons. *P.* 240. *Bureau de poste* de Reims.

Romilly, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Droué, à 10 k. (2 l. ½) de Montdoubleau, 4 myr. (10 l.) de Blois. *Pop.* 333. *Bureau de poste* de la Ville-aux-Clercs.

Romilly-sur-Aigre, v. (*Eure-et-Loir*), arr. du Grand-Andelys, cant. de Grainville, à 9 k. (2 l. ¼) de Château-Dun, 5 myr. (12 l.) de Chartres. *Pop.* 391. *Bureau de poste* de Cloye.

Romilly-sur-Andelle, village (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Bernay, 22 kilom. (5 l.) d'Évreux. Il y a dans ce village une superbe fonderie de cuivre pour le service de la marine et pour tous les usages du commerce. On y rafine le cuivre à la manière anglaise, pour être ensuite laminé, battu au marteau, tiré à la filière et moulé en planches, fonds de chaudières, baquets, casseroles, barreaux, cercles, clous battus, etc. On trouve aussi dans cet endroit des moulins à foulon pour les draps d'Elbœuf et de Louviers, filature de coton à la main, fabrique de bas au métier. Les bâtimens de la fonderie méritent l'attention des curieux. Aucune fonderie de l'Angleterre ne peut la surpasser : elle a été établie en 1782. *Pop.* 1263. *Bureau de poste* de Pont-de-l'Arche.

Romilly-sur-Seine, b. (*Aube*), arr. de Nogent, chef-lieu de cant., près la Seine, à 18 k. (4 l.) E. de Nogent, 36 (8 l.) N. E. de Troyes, 22 k. (5 l.) S. de Sézanne. Il y a huit fourneaux et une fonderie. Près de ce bourg étoit l'abbaye de Sellières qui n'est célèbre que par l'inhumation de Voltaire, que Mignot son neveu, fit transporter dans ce monastère, sur le refus que fit le clergé de lui rendre les honneurs funèbres. L'assemblée constituante ordonna la translation des restes de ce grand homme au Panthéon. Cette commune n'a rien de trop remarquable pour le commerce. Il y a quelques fabriques de bonnets, bas, et autres ouvrages en tricot, laine et fil. Romilly est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 2019. *Bur. de p.* de Granges.

Romigny, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de la Ferté-sous-Jouarre, comm. de Jouarre, à 4 k. (1 l.) de la Ferté-sous-Jouarre, 20 kilom. (4 l. ½) de Meaux. *Pop.* compr. celle de Jouarre, 2120. *Bur. de poste* de la Ferté-sous-Jouarre.

Rommelfangen, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Sarrebourg, à 7 k. (1 l. ¾) O. S. O. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) N. E. de Remich, 23 k. (5 l. ¼) S. S. O. de Trèves. *Pop.* 1276. *Bur. de poste* de Luxembourg, départem. des Forêts.

Rommelsheim, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Duren, à 9 k. (1 l. ¾) E. S. E. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) S. p. O. de Norvenich, 33 k. (7 l. ½) E. p. S. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 106. *Bureau de poste* de Duren.

Rommerée, v. (*Ardennes*), arr. Rocroy, cant. de Givet, dans le ci-devant pays de Liége, à 8 kilom. (2 l.) O. de Charlemont, 10 kil. (2 l. ½) E. de Philippeville, 42 k. (9 l. ½) N. de Mézières. *Popul.* 309. *Bur. de poste* de Givet.

Rommeric, v. (*Nord*), arr. de Cambrai, cant de Solesmes, à 8 k. (2 l.) du Quesnoy, 39 (8 l. ¼) de Douay. Il y a une fabrique de batiste. *P.* 515. *B. de p.* du Quesnoy.

Rommersheim, v. (*Sarre*), arr. et cant. de Prumm, à 3 k. (¾ de l.) S. E. de cette ville, 4 k. (1 l.) N. de Schœnecken, 5 myriam. (12 l. ½) N. p. O. de Trèves. *Pop.* 153. *Bur. de poste* de Trèves.

Rommerskirch, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Dormagen, à 6 k. (1 l. ½) S. O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) E. de Caster, 42 kilom. (9 l. ½) E. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 1190. *Bureau de poste* de Cologne.

Romny, v. (*Aisne*), arrond. de Château-Thierry, cant. de Charly, près la Marne, à 8 kil. (2 l.) de Château-Thierry, 7 myr. (15 l. ½) de Laon. *Pop.* 274. *Bureau de poste* de Charly.

Romond, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. de Campagne, à 7 k. (1 l. ¾) de Montreuil, 6 myriam. (13 l. ¾) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Buire-le-Sec, 1028. *Bur. de p.* de Montreuil-sur-mer.

Romont, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Bienne, à 8 k. (2 l.) N. E. de cette ville, 15 k. (3 l. ½) S. de Délemont, 21 kil. (4 l. ¾) S. E. de Saint-Ursanne. *Pop.* 150. *Bur. de poste* de Bienne.

Romont, v. (*Vosges*), arr. d'Epinal, cant. de Ramberviller, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 22 kil. (5 l.) d'Epinal. *Pop.* 611. *Bur. de poste* de Ramberviller.

Romont, forêt (*Vosges*), arr. d'Epinal, cant. de Ramberviller; elle a 7013 mèt. (3,600 tois.) de long, sur 4478 mèt. (2,300 tois.) de large.

Romorantin, ville (*Loir-et-Cher*), chef-lieu d'arr. et de cant., sur le ruisseau de Morantin, au bord de la Saudre, à 8 myr. (18 l.) E. de Tours, 6 myr. (14 l.) N. O. de Bourges, 40 k. (9 l.) S. E. de Blois, 19 myr. (42 l.) S. p. O. de Paris. Longitude 19. 22. latitude 47. 20. Cette ville étoit le chef-lieu d'une élection, d'un bailliage, d'une châtellenie royale, d'un grenier à sel, d'une maréchaussée, et d'une maîtrise des eaux et forêts. Elle étoit la capitale de la ci-devant Sologne. Sa collégiale fut fondée par les seigneurs du lieu, et son abbaye le fut en 1219, par une comtesse de Chartres, dame de Romorantin, nommée Isabelle, et le couvent des Capucins, par une comtesse du même nom qui a donné de la célébrité à cette ville. C'est le fameux chancelier de l'Hôpital qui sauva la France des horreurs et de la honte de l'inquisition par cet édit connu sous le nom d'*édit de Romorantin*. Voilà ce dont elle peut se glorifier, et ce qui est vraiment digne de fixer l'attention du lecteur. Pour son commerce, on peut citer ses manufactures, dans lesquelles on fabrique plusieurs sortes de draps. Les principales espèces sont : draps fins, draps plus communs pour les troupes, draps verts teints en laine pour les tapis de billard, et drap bleu national aussi teint en laine. Toutes ces fabriques appartiennent à cent soixante-deux propriétaires, ils occupent cent quatre-vingt-trois métiers, dont une partie est employée à faire de la serge et de la bonneterie. Le château de Romorantin est fameux par la naissance de la reine Claude, femme de François Ier, et par une partie de plaisir qui faillit faire perdre la vie à ce prince. A 4 k. (1 l.) de Romorantin, il y avoit une abbaye de filles, ordre de Citeaux, fondée en 1250 par Isabelle de Blois, fille de Thibaut V, comte de Blois, et femme de Jean, comte de Chartres.

Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, des tribunaux de première instance et de commerce. Il y a un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3032. *Bur. de poste.*

Rompemelle, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, canton de Florenville, comm. de Jamoigne, à 29 k. (6 l. ½) d'Arlon. *Popul.* compr. celle de Jamoigne, 809. *Bur. de poste* d'Arlon.

Rompons, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de la Voulte, à 10 kil. (2 l. ½) de Privas. *Pop.* 447. *Bur. de poste* de la Voulte.

Romzee, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. de Fléron, à 1 kilom. (¼ de l.) S. O. de Fléron, 10 k. (2 l. ½) E. de Sereing, 6 kilom. (1 l. ½) S. E. de Liége. *Pop.* 1015. *Bur. de poste* de Liége.

Ronce, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, comm. de Nozay, à 6 k. (1 l. ½) de Linas, 18 k. (4 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Nozay, 268. *Bureau de poste* de Linas.

Ronce (la), v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Breteuil, comm. de Condé-sur-Iton, à 10 k. (2 l. ½) de Verneuil, 25 k. (5 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Condé-sur-Iton, 1142. *Bureau de poste* de de Verneuil.

Ronce (la), v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. d'Anet, commune de Boncourt, à 13 k. (3 l.) de Dreux, 3 k. (¾ de l.) d'Anet. *Popul.* compr. celle de Boncourt, 236. *Bur. de poste* de Dreux.

Ronce (la), v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Sellières, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Poligny, 18 k. (4 l.) de Lons-le-Saulnier. *Popul.* compr. celle de Chavanne, 469. *Bur. de poste* de Poligny.

Ronce (la), v. (*Meurthe*), arr. et cant. sud-est de Lunéville, à 10 k. (2 l. ½) de cette ville, 37 k. (8 l. ¼) de Nancy. *Popul.* 309. *Bur. de poste* de Lunéville.

Ronce (la), v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Coulommiers, cant. de Rosoy, comm. de Voinsle, à 2 kil. (½ l.) de Rosoy, 15 k. (3 l. ½) de Coulommiers. *Pop.* compr. celle de Voinsle, 303. *Bur. de poste* de Rosoy.

Ronce (la), v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Coulommiers, canton de Rosoy, comm. de Neufmoutiers, à 6 k. (1 l. ½) de Tournans, 18 k. (4 l.) de Coulommiers. *Pop.* compr. celle de Neufmoutiers, 366. *Bur. de poste* de Tournans.

Ronce (la), hameau (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Sèvres, comm. de Ville-d'Avray, à 1 k. (¼ de l.) de Sèvres, 5 kil. (1 l. ¼) de Versailles. *P.* compr. dans celle de Ville-d'Avray. *B. de poste* de Sèvres.

Ronce (la), v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Darnetal, comm. d'Isneauville, à 5 k. (1 l. ¼) de Rouen, 5 kilom. (1 l. ¼) de Darnetal. *Pop.* compr. celle d'Isneauville, 1007. *Bur. de poste* de Rouen.

Roncenay, v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. de Bouilly, près Ervy, à 22 k. (5 l.) de Troyes. *Popul.* 81. *Bur. de poste* d'Ervy.

Roncenay (le), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, canton de Damville, à 18 k. (4 l.) de Verneuil, 18 k. (4 l.) d'Evreux. *Pop.* 49. *Bureau de poste* de Damville.

Roncerées (les), v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. d'Orbec, à 10 k. (2 l. ½) de Lisieux, 5 myr. (11 l. ¼) de Caen. *Pop.* 517. *Bur. de poste* d'Orbec.

Roncevaux, ruiss. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Pont-de-Beauvoisin. Sa source à 11 kil. (2 l. ¾) E. p. S. de la Tour-du-Pin, coule au N., puis à l'O., et se rend dans la Bourbre à Gaz-la-Palud.

Roncey, v. (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de Bréhal, à 9 k. (2 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 1122. *Bur. de poste* de Coutances.

Ronchamps, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant de Champagny, à 9 k. (2 l. ¼) de Lure, 36 kil. (8 l.) E. N. E. de Vésoul, 19 k. (4 l. ¼) O. de Béfort. Il y a des mines de houille exploitées. *Pop.* 904. *Bur. de poste* de Lure. *Relais de poste aux chevaux.*

Ronchat, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de Moutiers, comm. de Granier, à 10 kilom. (2 l. ½) de Moutiers, 42 k. (9 l. ½) de Chambéry. *Popul.* compr. celle de Granier, 554. *B. de poste* de Moutiers.

Ronchaux, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Quingey, à 5 k. (1 l. ½) S. de cet endroit, 13 k. (3 l.) N. de Salins, 23 kil. (5 l. ¼) S. S. O. de Besançon. *Pop.* 155. *Bur. de poste* de Quingey.

Ronchaux, v. (*Jura*), arr. de St.-Claude, cant. de Moirans, près la forêt de Maurice, à 13 k. (3 l.) de St.-Claude, 28 k. (6 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 239. *Bur. de poste* d'Orgelet.

Ronchère, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. nord de Namur, à 3 k. (¾ de l.) S. E. d'Emines, 2 kilom. (½ l.) N. de Namur. *Pop.* 76. *Bur. de poste* de Namur.

Ronchères, v. (*Aisne*), arr. de

Laon, cant. de Marle, comm. de Sons. *Pop.* compr. celle de Sons, 776. *Bureau de poste* de Marle.

RONCHÈRES, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois, près la forêt de Ris, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Château-Thierry, 4 m. (10 l. ¼) de Laon. *Pop.* 241. *Bur. de poste* de Fère-en-Tardenois.

RONCHÈRES, v. (*Yonne*), arr. de Saignes, cant. de St.-Fargeau, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 37 k. (8 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 196. *Bur. de poste* de Saint-Fargeau.

RONCHEROLLES (GRAND), village (*Eure*), arr. et cant. du Grand-Andelys, comm. d'Heuqueville, à 6 kil. (1 l. ½) du Grand-Andelys, 16 k. (3 l. ¾) de Louviers. *Pop.* compr. celle d'Heuqueville et dépendances, 370. *B. de poste* du Grand-Andelys.

RONCHEROLLES (PETIT), village (*Eure*) arr. et cant. du Grand-Andelys, comm. d'Heuqueville, à 6 kil. (1 l. ½) du Grand-Andelys, 16 kil. (3 l. ¾) de Louviers. *Pop.* compr. celle d'Heuqueville et dépendances, 370. *B. de poste* du Grand-Andelys.

RONCHEROLLES, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, canton de Forges, près l'Andelle, à 23 k. (5 l. ¼) de Gournay, 33 kilomèt. (7 l. ½) de Rouen. *Pop.* 780. *Bur. de poste* de Forges.

RONCHEROLLES-SUR-LE-VISIER, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. de Darnetal, à 7 kil. (1 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 481. *Bur. de poste* de Rouen.

RONCHEVILLE, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Pont-l'Évêque, sur la Toucque, à 3 kil. (¾ de l.) de Pont-l'Évêque, 39 k. (8 l. ¾) de Caen. *Pop.* 122. *Bureau de poste* de Pont-l'Évêque.

RONCHOIS, v. (*Nord*), arr. et cant. sud-est de Lille, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 25 k. (5 l. ¾) de Douay. *Pop.* 836. *Bur. de p.* de Lille.

RONCHOIS, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. d'Aumale, à 13 kilom. (3 l.) de Neufchâtel, 5 myr. (11 l. ¼) de Rouen. *Populat.* 118. *Bureau de poste* de Neufchâtel.

RONCIÈRE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Limours, comm. de Courson, à 8 k. (2 l.) de Limours, 22 k. (5 l.) de Versailles. *Popul.* compr. celle de Courson, 166. *B. de p.* de Limours.

RONCIÈRES, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, canton de Chaumont, comm. de Thibivilliers, à 3 kil. (¾ de l.) de Chaumont, 20 kil. (4 l. ½) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de Thibivilliers, 280. *B. de poste* de Chaumont.

RONCO, v. (*Sesia*), arrond. de Bielle, cant. de Bioglio, sur une colline, près de la droite de la Stroma, à 10 kil. (2 l. ½) N. E. de Bielle. *Popul.* 1108. *Bureau de poste* de Bielle.

RONCO, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, sur une colline à quelque distance de la gauche de la Soana, à 31 k. (7 l.) O. d'Ivrée. *Pop.* 1550. *Bur. de poste* d'Ivrée.

RONCOURT, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Briey, à 8 kil. (2 l.) de cet endroit, 13 k. (3 l.) de Metz. *Pop.* 159. *Bur. de poste* de Briey.

RONCOURT, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, canton de Bulgnéville, à 14 kil. (3 l. ¼) de Neufchâteau, 5 myr. (11 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 68. *Bur. de poste* de Neufchâteau.

RONCQ, v. (*Nord*), arrond. de Lille, cant. nord de Turcoing, à 13 kil. (3 l.) de Lille, 43 kilom. (9 l. ¾) de Douay. Le poste de Roncq fut enlevé le 1[er] brumaire an 11 (novembre 1794), par Souham, commandant d'un détachement de l'armée du Nord. Il prit sept canons, tua quarante Autrichiens, et fit cinq cents prisonniers. *Pop.* 2910. *Bur. de poste* de Turcoing.

RONDE (LA), riv. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. de l'Argentière. Sa source à 16 k. (3 l. ⅔) de Vallouise, coule à l'E., reçoit le Gy, et prend le nom de Gironde, et descendant au S., se rend dans la Durance à 22 k. (5 l.) E. S. E. de sa source.

RONDE (LA), v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de la Rochelle, cant. de Courson, comm. de Tangon. *Population.* compr. celle de Tangon, 1988. *Bur. de poste* de Nuaillé.

RONDE (LA), v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, comm. de Ban-St.-Martin, à 2 k. (½ l.) O. de Metz. *Pop.* compr. celle de Ban-Saint-Martin et dépendances, 210. *Bur. de poste* de Metz.

RONDE (LA), v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. de Cerisay, à 18 k. (4 l.) de Bressuire, 5 myr. (10 l. ⅔) de Niort. *Pop.* 730. *Bur. de poste* de Bressuire.

RONDEFONTAINE, v. (*Doubs*), arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe, à 23 kil. (5 l. ¼) de Pontarlier, 6 myr. (13 l.) de Besançon. *Pop.* 68. *Bur. de poste* de Pontarlier.

RONDEHAYE (LA), v. (*Manche*), arr. de Coutances, canton de Saint-Sauveur-Lendelin, à 8 k. (2 l.) de Coutances. *Pop.* 990. *Bur. de poste* de Perriers.

RONDEL, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Damville, comm. des Essarts, à 5 kil. (1 l. ¼) de Damville, 19 k. (4 l. ¼) d'Évreux. *Pop.* compr. celle des Essarts, 379. *Bur. de poste* de Damville.

RONDU, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de St.-Hubert, à 13 k. (3 l.) S. E. de cet endroit, 18 k. (4 l.) O. S. O. de Bastogne, 7 myr. (16 l. ½) S. E. de Namur. *P.* 182. *B. de p.* de Bastogne, département des Forêts.

RONEL, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Réalmont, à 14 k. (3 l. ¼) d'Alby, 24 k. (5 l. ½) de Castres. *P.* 133. *Bur. de poste* d'Alby.

RONELLE (LE), ruiss. (*Nord*). Il prend sa source dans la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut à Valenciennes.

RONFEUGERE, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, canton de Pavilly, à 20 k. (4 l. ½) de Caudebec, 16 k. (3 l. ¾) de Rouen. *P.* 201. *Bur. de poste* de Barentin.

RONFUGERAY, v. (*Orne*), arr. de Domfront, cant. d'Athis, près le ruisseau de Lambrou, à 24 kil. (5 l. ½) de Domfront, 6 myr. (13 l.) d'Alençon. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau, département du Calvados.

RONGÈRE (LA), v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. sud de Châlons-sur-Saone, comm. d'Epervau, à 4 kil. (1 l.) de Châlons, 5 myr. (11 l. ½) de Mâcon. *Pop.* réunie à Epervau, 608. *Bureau de poste* de Châlons-sur-Saone.

RONGÈRES, v. (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. de Varennes, à 18 k. (4 l.) de Cusset, 32 k. (7 l. ¼) de Moulins. *Pop.* 1019. *Bur. de poste* de Varennes-sur-Allier.

RONGES, v. (*Gers*), arrond. de Condom, cant. de Montréal, comm. de Lauraet, à 8 k. (2 l.) de Condom, 5 kil. (1 l. ¼) de Montréal. *Pop.* compr. celle de Lauraet, 397. *Bur. de p.* de Condom.

RONGEVILLE, v. (*Eure*), arr. et cant. nord d'Évreux, comm. de St.-Mélans, à 7 kil. (1 l. ¾) de Neubourg, 15 kil. (3 l. ½) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Saint-Mélans,

Mélans, 118. *Bureau de poste* de Neubourg.

RONGIÈRES, v. (*Indre*) arr. de la Châtre, cant. de St-Sever, à 8 k. (2 l.) de la Châtre, 43 k. (9 l. ¾) de Châteauroux. *Pop.* 173. *B. de p.* de la Châtre.

RONGIÈRES, v. (*Puy-de-Dôme*). *Voyez* RONSIÈRE.

RONNAY, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Ambert, cant. de St.-Germain-en-l'Herm, comm. de Fayet, à 22 k. (5 l.) d'Ambert, 4 kilom. (1 l.) de St.-Germain-en-l'Herm. *Pop.* compr. celle de Fayet, 947. *Bur. de p.* d'Ambert.

RONNE (LA), riv. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, canton de Leuze, à 4 kil. (1 l.) N. duquel elle prend sa source, coule au N. puis à l'O., remonte au N., retourne à l'O., et, remontant au N., se rend dans l'Escaut, à 15 kilom. (3 l. ¾) E. de Courtrai.

RONNERSDORF, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. et cant. de Bonn, près le Rhin, à 3 k. (¾ de l.) S. E. de Bonn, 7 kilomèt. (1 l. ¾) N. de Grind, 42 k.l. (9 l. ½) N. N. O. de Coblentz. *Popul.* 139.

RONNESQUE, v. (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de Vic, sur une montagne, à 16 k. (3 l. ¾) d'Aurillac. *Popul.* 126. *Bur. de poste* d'Aurillac.

RONNET, v. (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, cant. de Marcillat, à 16 kil. (3 l. ¾) de Mont-Luçon, 6 myr. (14 l. ¼) de Moulins. *Pop.* 480. *Bureau de poste* de Mont-Luçon.

RONNO, v. (*Rhône*), arrond. de Villefranche, canton de Tarare, à 25 kil. (5 l. ¾) de Villefranche, 42 k. (9 l. ½) de Lyon. *Pop.* 1310. *Bur. de poste* de Tarare.

RONQUEROLLES, v. (*Oise*), arr. et canton de Clermont, commune d'Agnets, à 4 kil. (1 l.) de Clermont. *Pop.* compr. celle d'Agnets, 1616. *Bur. de poste* de Clermont.

RONQUEROLLES, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam, à 15 k. (3 l. ½) de Pontoise, 41 kilom. (9 l. ½) de Versailles. *Pop.* 423. *Bur. de poste* de Chambly, départ. de l'Oise.

RONQUEUX, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, comm. de la Celle, à 7 k. (1 l. ¾) de Limours, 27 k. (6 l.) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de la Celle, 725. *Bureau de poste* de Limours.

RONQUIÈRES, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, cant. de Soignies, à 7 kil. (4 l. ¾) E. de Braine-le-Comte, 7 kilom. (1 l. ¾) O. de Nivelle, 28 k. (6 l. ¼) N. E. de Mons. *Popul.* 957. *Bur. de poste* de Braine-le-Comte.

RONSAC, v. (*Landes*), arrond. de Saint-Sever, canton de Tartas, comm. de Meilhan, à 10 kilom. 2 l. ½, de Tartas, 13 kil. (3 l.) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de Meilhan, 948. *Bur. de poste* de Tartas.

RONSECCO, v. (*Sesia*), arrond. de Verceil, en plaine, sur la Gardina, à 18 kil. (4 l.) S. O. de Verceil. *Pop.* 988.

RONSÈLE, v. (*Escaut*), arrond. de Gand, cant. de Sommergen, à 4 kil. (1 l.) S. O. de Waerschoot, 10 k. (2 l. ½, N. de Nevèle, 14 k. (3 l. ¼) N. O. de Gand. *Pop.* 422. *Bur. de poste* de Gand.

RONSENAC, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de la Vallette, à 21 kil. (4 l. ¾) d'Angoulême. *Populat.* 1154. *Bur. de poste* d'Angoulême.

RONSIÈRE, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Champeix, à 8 kil. (2 l.) d'Issoire, 30 kilom. (6 l. ¾) de Clermont. *Pop.* compr. celle de Félines et de Lourzeil, 736. *Bur. de poste* d'Issoire.

RONSIN (LE), rivière (*Rhône*), arr. de Villefranche. Sa source cant. et à 11 k. (2 l. ¾) N. E. de Thizy, coule au sud, et se rend dans le Rahins, à 6 k. (1 l. ½) E. p. N. de Thizy.

RONSOY, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Roiselle, à 18 k. (4 l.) de Péronne, 6 myr. (14 l.) d'Amiens. *Pop.* 1012. *Bur. de poste* du Catelet, départ. de l'Aisne.

RONTALLON, v. (*Rhône*), arrond. de Lyon, cant. de Mormant, à 14 k. (3 l. ¼) de Lyon, 38 kil. (8 l. ½) de Villefranche. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de Lyon.

RONTHON, v. (*Manche*), arrond. d'Avranches, canton de Sartilly, à 9 k. (2 l. ¼) d'Avranches, 34 kil. (7 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 494. *Bur. de poste* d'Avranches.

RONTIGNON, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. ouest de Pau, sur le Bat, à 4 kilom. (1 l.) de Pau. *Pop.* 504. *B. de poste* de Pau.

RONTUN, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. d'Orthez, comm. de Salles-Pisse, à 3 kilom. (¾ de l.) d'Orthez, 39 kil. (8 l. ¾) de Pau. *Pop.* compr. celle de Salles-Pisse, 614. *Bur. de poste* d'Orthez.

RONVAUX, v. (*Meuse*), arrond. de Verdun, canton de Fresne-en-Voivre, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Verdun, 5 myr. (11 l.) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 206. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Meuse.

RONXOUX, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, canton de Moulins-la-Marche, à 15 kilom. (3 l. ½) de l'Aigle, 39 k. (8 l. ¾) d'Alençon. *Pop.* 95. *Bur. de poste* de Moulins-la-Marche.

RONZIÈRES, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, canton de Tarare, comm. d'Affoux, à 25 kil. (5 l. ¾) de Villefranche, 31 kil. (7 l.) de Lyon. *Pop.* compr. celle d'Affoux, 496. *Bur. de poste* de Tarare.

RONZUEL, v. (*Ain*), arrond. de Trévoux, cant. de Chalamont, à 21 k. (4 l. ¾) de Montluel, 21 k. (4 l. ¾) de Bourg. *Popul.* 412. *Bur. de poste* de Meximieux.

ROOCOURT-LA-CÔTE, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Vignory, près la Marne, à 10 k. (2 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Chaumont.

ROOD, v. (*Forêts*), arr. et cant. sud de Luxembourg, commune de Kehler, près l'Eischen, à 9 kilom. (2 l. ¼) N. E. de Steinfort, 9 kil. (2 l. ¼.) O. de Bofferdingen, 13 k. (3 l.) N. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Kehler, 1086. *Bur. de poste* de Luxembourg. *Relais de poste aux chev.*

ROODT, v. (*Forêts*), arrond. de de Diekirch, cant. d'Espars, comm. de Holtz, à 5 k. (1 l. ¼) sud de Rambruch, 13 k. (3 l.) N. d'Arlon, 31 k. (7 l.) N. O. de Luxembourg. Ce village dépendoit du duché de Luxembourg ou Luxembourg allemand. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 155. *Bur. de p.* d'Arlon.

ROOM, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Boppart, comm. d'Alken, à 14 kil. (3 l. ¼) de Coblentz, 5 kilom. (1 l. ¼) de Boppart. *Populat.* compr. celle d'Alken, 265. *Bureau de poste* de Coblentz.

ROOSBEEK, v. (*Dyle*), arrond. de Louvain, cant. de Glabbéeck, près la Velpe, à 7 kil. (1 l. ¾) O. S. O. de Glabbéeck, 6 k. (1 l. ½) N. O. de Tirlemont, 37 k. (8 l. ¼) E. de Bruxelles. Il y a une brasserie. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Tirlemont.

ROOSEBEKE, v. (*Lys*), arrond. d'Ypres, canton de Pessehendaele, à 7 kilomèt. (1 l. ¾) E. N. E. de Langhemarcq, 15 k. (3 l. ½) N. E. d'Ypres, 36 k. (8 l.) S. S. O. de Bruges. *Popul.* 1486. *Bur. de poste* d'Ypres.

ROOSEBEKE, v. (*Lys*), arrond. de Courtrai, chef-lieu de cant., à 7 k. (1 l. ¾) N. E. d'Hulst, 15 k. (3 l. ½) N. E. de Courtrai, 32 k. (7 l. ¼) S. p. E. de Bruges. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 7374. *Bur. de poste* de Courtrai.

ROOSLAER, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. d'Hermines, comm. de Vollezeelle, à 10 k. (2 l. ½) d'Enghien, 33 kilom. (7 l. ½) de Nivelle. *Pop.* compr. celle de Vollezeelle, 1146. *Bureau de poste* d'Enghien, dép. de Jemmape.

ROOSEN, v. (*Escaut*), arrond. de Termonde, canton d'Alost, comm. de Moorses, à 7 k. (1 l. ¾) S. O. de Lebbeke, 3 k. (¾ de l.) N. E. d'Alost, 28 kil. (6 l. ¼) S. S. E. de Gand. *Pop.* compr. celle de Moorsel, 1918. *Bureau de poste* d'Alost.

ROOSENDAEL, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Malines, canton de Duffel, comm. de Waelhem, près la Nèthe, à 3 kilom. (¾ de l.) S. p. O. de Dussel, 4 kilom. (1 l.) N. O. de Malines, 18 kilom. (4 l.) S. p. E. d'Anvers. *Pop.* compr. celle de Waelhem, 742. *Bur. de poste* de Malines.

ROOSENDAELCHE, canal (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, cant. de Brecht, à 5 k. (1 l. ¼) N. N. O. duquel il commence, en partant d'un étang, va à l'est, puis au nord, se sépare en deux branches, forme une île, dans laquelle est situé Roosendael, et, tournant à l'ouest, puis au nord, va se rendre dans l'embouchure du Rhin. Il a 40 k. (9 l.) de long.

ROOST, v. (*Nord*), arr. et cant. ouest de Douay, comm. de Raches, à 7 k. (1 l. ¾) de Douay. *Pop.* compr. celle de Warendin, 740. *Bureau de poste* de Douay.

ROOVERSBERG, fort (*Escaut*), arr. de l'Ecluse, cant. de Hulst, à 20 k. (4 l. ½) N. O. de St.-Nicolas, 6 kil. (1 l. ½) N. p. E. de Hulst.

ROPPE, v. (*Haut-Rhin*), arrond. et cant. de Béfort, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 5 myr. (12 l. ½) de Colmar. Il y a des tourbières. *P.* 375. *Bur. de p.* de Béfort.

ROPPE, (BALON DE) montagne des Vosges (*Haut-Rhin*), arrond. de Béfort, cant. de Giromagny. Elle a 5846 mètr. (3000 toises) de long, sur 1361 à 1556 mètres (7 à 800 tois.) de large.

ROPPENHEIM, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Bischwiler, près d'un ancien canal détruit, près le Rhin, à 20 k. (4 l. ½) d'Haguenau, 37 kilom. (8 l. ¼) de Strasbourg. *Pop.* 512. *Bur. de poste* de Strasbourg.

ROPPENTZWILLER, v. (*Haut-Rhin*), arrond. d'Altkirch, canton de Ferette, sur l'Ill, à 10 kilom. (2 l. ½) d'Altkirch, 6 myr. 13 l. ½) de Colmar. *Pop.* 330. *Bur. de poste* d'Altkirch.

ROPPEVEILLER, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Bitche, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 9 myr. (21 l. ½) de Metz. *Pop.* 320. *Bur. de posta* de Bitche.

ROQUADET, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Castillonès, comm. de Celles, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Montflanquin, 20 kilom. (4 l. ½) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.*..... *Bur. de poste* de Montflanquin.

ROQUANCOURT, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Bourguebus, à 9 kil. (2 l. ¼) de Caen. *Pop.* 216. *Bur. de poste* de Caen.

ROQUE (LA), v. (*Calvados*), arrond. de Vire, cant. de Condé-sur-Noireau, à 16 kil. (3 l. ¾) de Vire, 40 k. (9 l.) de Caen. *Pop.* 100. *Bur. de p.* de Condé-sur-Noireau.

ROQUE (LA), v. (*Eure*), arr. de Louviers, canton de Gaillon, comm. de la Roquette, à 6 kilom. (1 l. ½) du Grand-Andelys, 15 k. (3 l. ½) de Louviers. *Pop.* compr. celle de la Roquette, 180. *Bur. de poste* du Grand-Andelys.

ROQUE (LA), v. (*Gard*), arr. d'Uzès, canton de Lussan, sur la Cèze, à 11 kil. (2 l. ¾) de Pont-St.-Esprit, 43 kilom. (9 l. ⅔) de Nîmes. Ce lieu est célèbre pour avoir donné asile aux catholiques contre les huguenots, dans les guerres de religion sous Louis XII. Le duc de Rohan, chef des Religionnaires, échoua devant cette commune, malgré toutes les tentatives qu'il fit pour s'en emparer. *Pop.* 284. *Bur. de poste* de Bagnols.

ROQUE (LA), v. (*Gers*), arrond. d'Auch, cant. de Jegun, à 11 kil. (2 l. ⅔) d'Auch. *Pop.* 205. *Bur. de poste* de Condom.

ROQUE (LA), v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Cadillac, près l'Euille, à 2 kil. (½ l.) de Cadillac, 30 k. (6 l. ⅔) de Bordeaux. *Popul.* 305. *Bur. de poste* de Cadillac.

ROQUE (LA), v. (*Lot*), arrond. de Figeac, cant. de Cajare, près le Lot, à 11 kil. (2 l. ¾) de Figeac, 40 k. (9 l.) de Cahors. *Pop.* compr. celle de Toirac, 398. *Bur. de poste* de Figeac.

ROQUE (LA), v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Ste.-Livrade, comm. du Temple, à 7 k. (1 l. ¾) de Ste-Livrade, 15 k. (3 l. ½) de Villeneuve-d'Agen. *Populat.* compr. celle du Temple, 460. *Bureau de poste* de Ste.-Livrade.

ROQUE (LA), v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Réalmont, comm. de Saint-Antonin-de-la-Calm, sur l'Adou, à 23 kil. (5 l. ¼) d'Alby, 20 kil. (4 l. ½) de Castres. *Popul.* compr. celle de St.-Antonin, 770. *Bur. de poste* d'Alby.

ROQUE (LA), v. (*Tarn*), arrond. de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmirail, à 2 kil. (½ l.) N. O. de Puiceley. *Pop.* 565. *Bur. de poste* de Gaillac.

ROQUE (LE), ruiss. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de la Bastide-de-Seron, à 13 kilom. (3 l.) duquel il prend sa source, coule au N., et se rend dans le Larget, à 5 k. (1 l. ¼) de sa source.

ROQUE-ALRIC, (LA) v. (*Vaucluse*), arrond. d'Orange, cant. de Baumes, à 9 k. (2 l. ¼) de Carpentras, 30 k. (6 l. ¾) d'Avignon. *Pop.* 83. *Bur. de poste* de Carpentras.

ROQUE-AYNIER (LA), v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Ganges, près l'Hérault, à 38 k. (8 l. ½) de Montpellier. *Pop.* 366. *Bur. de poste* de Ganges.

ROQUE-BAIGNAUD (LA), village (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer, à 13 k. (3 l.) de Pont-l'Evêque, 32 kil. (7 l. ½) de Caen. *Pop.* 286. *Bur. de poste* de Bonneboscq.

ROQUE-BELZERGUE, v. (*Aveyron*). *Voy.* BELZERGUE.

ROQUE-BOUILLAT (LA), village (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de St.-Albin. Il y a des mines de houille non exploitées. *Pop.* 286. *Bur. de poste* de Rignac.

ROQUE-BRASSANE (LA), village (*Var*), arr. de Brignoles, ch.-lieu de cant., sur l'Issoles, à 8 k. (2 l.) S. O. de Brignoles, 23 kil. (5 l. ½)

N. de Toulon, 16 k. (3 l. ⅔) E. de de St.-Maximin. Il y a des fabriques d'eau-de-vie. *Popul.* 1482. *Bur. de poste* de Brignoles.

Roque-d'Alberès (la), (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Céret, cant. d'Argelès, à 16 kil. (3 l. ⅔) E. p. N. de Céret, 20 kil. (4 l. ½) S. de Perpignan, 38 k. (8 l. ½) O. de Collioure. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Popul.* 786. *Bur. de poste* de Collioure.

Roque-d'Antheron (la), v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. de Lambesc, à 24 k. (5 l. ½) d'Aix, 4 myr. (10 l. ½) de Marseille. Il y a un devidage de soie. *Populat.* 1228. *Bureau de poste* de Lambesc.

Roque-de-Fa (la), v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Montboumet, sur la Sou, à 25 k. (3 l. ½) de la Grasse, 34 kilom. (7 l. ⅔) de Carcassonne. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de la Grasse.

Roque-des-Arcs, v. (*Lot*), arr. et cant. nord de Cahors, sur le Lot, à 4 k. (1 l.) N. de Cahors, 5 myr. (12 l.) de Montauban. *Pop.* 1400. *Bur. de poste* de Cahors.

Roque-d'Esclapon, v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Comps, à 23 kil. (5 l. ½) de Draguignan, 9 myr. (19 l. ⅔) de Toulon. *Pop.* 334. *Bur. de poste* de Draguignan.

Roque-d'Olmes (la), ville (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix, sur la Lectoure, à 13 k. (3 l.) S. de Mirepoix, 22 k. (5 l.) E. de Foix, 9 k. (2 l. ¼) O. de Chalabre. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Mirepoix.

Roque-Esteron (la), village (*Alpes-Maritimes*), arr. de Puget-de-Théniers, ch.-lieu de cant., à 8 k. (2 l.) S. p. E. du Puget-de-Théniers, 27 k. (6 l.) N. O. de Nice, 24 k. (5 l. ½) N. p. E. de Grasse. Il y a deux usines à farine et à huile. *Pop.* 347. *Bur. de poste* de Nice.

Roque-Esteron (la), b. (*Var*), arr. de Grasse, cant. de Coursegoules, sur l'Esteron, à 25 k. (5 l. ¾) de Grasse, 12 myriam. (26 l.) de Toulon. *Pop.* 108. *Bur. de poste* de St.-Paul-du-Var.

Roque-Gajac (la), v. (*Dordogne*), arrond. et cant. de Sarlat, sur la Dordogne, à 7 kil. (1 l. ⅔) de Sarlat, 5 myriam. (12 l. ¼) de Périgueux. Cette commune a un syndic des marins : elle est dans le syndicat de l'inscription maritime, du quartier de Souillac, cinquième arrondissement maritime. *Pop.* 690. *Bur. de poste* de Sarlat.

Roque-Longue, v. (*Aude*). *Voyez* St.-André-de-Roquelongue.

Roque-Longue, mont. (*Aude*), arrond. de Narbonne, cant. de Lésignan, à 10 k. (2 l. ½) S. p. E. de cet endroit; elle a du S. S. O. au N. N. E. 1 kil. (¼ de l.) de long. Elle est bordée de rochers.

Roque-Roucazel (la), village (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Valence. *Pop.* 182. *Bureau de poste* d'Alby.

Roque-Sernière, v. (*Lozère*), arr. de Florac, canton de St.-Germain-de-Calberte, comm. de St.-Martin-Boubeaux, à 8 k. (2 l.) de St.-Jean-du-Gard, 31 k. (7 l.) de Florac. *Popul.* compr. celle de St.-Martin, 854. *Bur. de poste* de St.-Jean-du-Gard, départ. du Gard.

Roque-sur-Losse (la), v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Montréal, à 7 k. (1 l. ¾) de Condom, 4 myr. (10 l.) d'Auch. *Pop.* 627. *Bur. de poste* de Condom.

Roque-sur-Pernes (la), village (*Vaucluse*), arrond. de Carpentras, cant. de Pernes, à 24 kil. (5 l. ½) E. d'Avignon, 9 k. (2 l. ¼) S. S. E. de Carpentras, 7 k. (1 l. ¾) N. N. E. de l'Isle. *Pop.* 325. *Bur. de poste* de Carpentras.

Roque-sur-Rille (la), village (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Quillebœuf, près le Rille, à 9 k. (2 l. ¼) de Pont-Audemer, 7 myr. (15 l. ½) d'Evreux. *Popul.* 265. *Bureau de poste* de Pont-Audemer.

Roque-Ste.-Marguerite (la), (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Peyrelau, à 14 kil. (3 l. ½) de Milhaud, 5 myr. (12 l.) de Rhodez. *Populat.* 518. *Bureau de poste* de Milhaud.

Roque-Timbaut (la), bourg (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, ch.-lieu de cant., à 14 kil. (3 l. ¼) N. E. d'Agen, 14 kilom. (3 l. ½) S. de Villeneuve-d'Agen, 8 kilom. (2 l.) O. de Beauville. *Pop.* 1140. *Bur. de poste* d'Agen.

Roquebaron, v. (*Var*), arrond. de Brignoles, canton de la Roque-Brassane, à 10 k. (2 l. ½) de Brignoles, 23 kil. (5 l. ½) de Toulon. Il y a des fabriques d'eau-de-vie. *Populat.* 349. *Bureau de poste* de Brignoles.

Roquebrou (la), b. (*Cantal*), arrond. d'Aurillac, ch.-l. de cant., sur la Cer, à 21 kilom. (4 l. ⅔) O. d'Aurillac, 7 myr. (16 l. ¼) O. de St.-Flour, 24 kilom. (5 l. ½) S. E. d'Argentat. Il y a des tanneries pour les cuirs forts, vaches lissées, veaux en blanc et en noir. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Popul.* 1275. *Bureau de poste* d'Aurillac.

Roquebrun, v. (*Hérault*), arr. de St.-Pons-de-Thomières, cant. d'Olargues, sur l'Orb, à 22 kilom. (5 l.) de St.-Pons, 7 m. (15 l. ⅔) de Montpellier. Il y a des carrières de marbre couleur d'agate. *Popul.* 1315. *Bur. de poste* de St.-Chinian.

Roquebrune, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. et cant. de Monaco, à 5 k. (1 l. ¾) de Menton, 20 kilom. (4 l. ½) de Nice. Il y a des mines de houille exploitées. *Pop.* 637. *Bur. de poste* de Monaco.

Roquebrune, v. (*Gers*), arrond. d'Auch, canton de Vic-sur-Losse, à 25 k. (5 l. ⅔) d'Auch. *Pop.* 678. *Bur. de poste* de Vic-sur-Losse.

Roquebrune, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Monségur, à 7 k. (1 l. ⅔) de la Réole, 5 myr. (12 l.) de Bordeaux. *Pop.* 329. *Bur. de poste* de Monségur.

Roquebrune, b. (*Var*), arrond. de Draguignan, canton de Fréjus, près l'Argens, à 7 kil. (1 l. ¾) de Fréjus, 7 m. (15 l.) N. E. de Toulon, 18 kilom. (4 l.) S. E. de Draguignan. Le territoire de cette commune fournit beaucoup de porphyre : on y voit un grand rocher où l'on en distingue de deux sortes, l'un dur et l'autre tendre; on y trouve aussi quelques filets de plomb propres à dessiner, nommé *plumbage*. On prétend qu'il y a une mine d'étain aux environs.

Ce bourg a un syndic des marins; il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Fréjus, sixième arrondissement maritime. *Popul.* 1629. *Bureau de poste* de Fréjus.

Roquecelière, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de St.-Sernin. *Pop.* 830. *Bur. de poste* de St.-Sernin.

Roquecort, ville (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Montaigu, sur la côte, près la Seune, à 21 k. (4 l. ¾) S. E. de Villeneuve-d'Agen, 29 kilom. (6 l. ½) N. E. d'Agen, 6 k. (1 l. ½) de Montaigu. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1500. *Bur. de poste* d'Agen.

Roquecourbe, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Cappendu, sur l'Aude, à 24 kil. (5 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 132. *Bur. de poste* de Carcassonne.

Roquecourbe, ville (*Tarn*), arr. de Castres, ch.-l. de cant., sur l'Agout, à 8 k. (2 l.) N. N. E. de Castres, 13 kil. (3 l.) E. S. E. de Lautrec, 32 kil. (7 l. ½) O. de la Caune. On fabrique dans cette ville beaucoup de bas et de bonnets de laine. Il y a une mine de cuivre aux environs. *Pop.* 1433. *Bur. de poste* de Castres.

Roquedur, v. (*Gard*), arrond. du Vigan, cant. de Sumènes, à 5 k. (1 l. ¼) du Vigan, 6 myr. (13 l.) de Nimes. Il y a une fabrique de bas de soie et bonnets de coton. *Pop.* 425. *Bur. de poste* de Ganges, départ. de l'Hérault.

Roquefeil, b. (*Aude*), arrond. de Limoux, canton de Belcaire, à 15 kil. (3 l. ½) de Quillan, 5 myr. (11 l. ¾) de Carcassonne. *Pop.* 855. *Bur. de poste* de Quillan.

Roquefere, v. (*Aude*), arrond. de Carcassonne, canton du Mas-Cabardes, à 18 kil. (4 l.) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Cuq-Servier, 267. *Bureau de poste* de Carcassonne.

Roquefère, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de la Caune, comm. d'Escroux, à 8 kilom. (2 l.) de cet endroit, 38 kil. (8 l. ½) de Castres. *Pop.* compr. celle d'Escroux, 430. *Bur. de poste* de la Caune.

Roquefixade, v. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Lavelanet, à 15 k. (3 l. ½) de Tarascon. On y trouve du plâtre. *Pop.* 680. *Bur. de poste* de Mirepoix.

Roquefort, v. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Lavenalet, à 18 k. (4 l.) de Tarascon. *Pop.* 401. *Bur. de poste* de Mirepoix.

Roquefort, v. (*Aude*), arrond. de Limoux, chef-lieu de cant., à 15 k. (3 l. ½) S. de Quillan, 5 myr. (12 l.) S. de Carcassonne, 31 kil. (7 l.) E. d'Ax. On y fait d'excellens fromages de lait de brebis qu'on envoie à Paris. *Pop.* compr. celle de Buillac, 509. *Bur. de poste* de Quillan.

Roquefort, v. (*Aude*), arrond. de Narbonne, canton de Sijean, à 22 kil. (5 l.) de Narbonne, 5 myr. (12 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 285. *Bur. de poste* de Sijean.

Roquefort, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de St.-Afrique, à 8 kilom. (2 l.) de cette ville, 5 myr. (12 l.) de Rhodez. C'est de ce lieu que l'on tire les excellens fromages de Roquefort. Ils avoient, dès le seizième siècle, une si grande réputation, que l'on en transportoit déjà dans toute la France, et même dans les pays étrangers. *Pop.* 247. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

Roquefort, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Marseille, cant. de la Ciotat, à 20 k. (4 l. ½) de Marseille. *Pop.* 430. *Bureau de poste* d'Aubagne.

Roquefort, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, cant. de Sallies, près la Garonne, à 22 kil. (5 l.) de St.-Gaudens, 6 myriam. (14 l.) de Toulouse. *Pop.* réunie à Fourly, 777. *Bureau de poste* de Martres.

Roquefort, v. (*Gers*), arrond. d'Auch, cant. de Jegun, près le Gers, à 11 k. (2 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 141. *Bur. de poste* d'Auch.

Roquefort, ville (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, ch.-lieu de cant., sur la Douze, à 24 kilom. (5 l. ½) N. E. de Mont-de-Marsan, 15 k. (3 l. ½) N. N. de Villeneuve, 28 k. (6 l. ¼) O. p. N. de Gabaret. Elle est renommée pour ses bestiaux, ses chanvres, son miel, sa cire et la beauté de ses laines. *Pop.* 1370. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Roquefort, (*Lot*) v., arr. de Figeac, cant. de Livernon, comm. de Corn. *Pop.* compr. celle de Corn, 672. *Bur. de poste* de Figeac.

Roquefort, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de la Plume, à 5 k. (1 l. ½) d'Agen. *Pop.* 292. *Bur. de poste* d'Ageu.

Roquefort, v. (*Basses-Pyrénées*), arrond. de Pau, cant. de Garlin, comm. de Lasque, à 5 k. (1 l. ¼) O. de Garliu, 29 kilomèt. (6 l. ½) N. de Pau, 16 k. (3 l. ⅔) E. p. N. de Morlane. *Pop.* compr. celle de Lasque, 221. *Bur. de poste* de Pau.

Roquefort, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Fauville, à 15 k. (3 l. ½) de Caudebec, 38 kil. (8 l. ½) de Rouen. *Pop.* 635. *Bur. de poste* de Fauville.

Roquefort, v. (*Var*), arrond. de Grasse, cant. de Bar, à 6 kilom. (1 l. ½) de St.-Paul, 11 myriam. (24 l. ½) de Toulon. *Pop.* 612. *Bur. de poste* de St-Paul-du-Var.

Roquefure, v. (*Vaucluse*), arr., cant. et comm. d'Apt, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* compr. celle d'Apt, 4689. *Bureau de poste* d'Apt.

Roquelaure, v. (*Aveyron*), arr. et cant. d'Espalion, à 11 kilom. (2 l. ¾) de St.-Geniez, 25 kilom. (5 l. ¾) de Rhodez. On y fabrique des refoulés. *Pop.* 292. *Bur. de poste* d'Espalion.

Roquelaure, v. (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de St.-Médard, comm. de Pouy, à 16 k. (3 l. ⅗) de Lectour, 4 myriam. (10 l. ½) d'Auch. *Populat.* compr. celle de Pouy, 413.

Roquelaure, v. (*Gers*), arr. et cant. d'Auch, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 829. *Bur. de poste* d'Auch.

Roquelaure, dit St.-Aubin, v. (*Gers*), arr. de Lombez, cant. de Cologne, à 9 k. (2 l. ¼) de l'Isle-Jourdain, 32 k. (7 l. ½) d'Auch. *Popul.* 194. *Bur. de poste* d'Isle-Jourdain.

Roquemartine, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Tarascon, cant. d'Eyguières, à 10 kil. (2 l. ½) de Salon, 32 k. (7 l. ¼) de Tarascon, 5 myr. (12 l.) de Marseille. *Pop.* 75. *Bur. de poste* de Salon.

Roquemaure, ville (*Gard*), arr. d'Uzès, chef-lieu de canton, sur le Rhône, à 11 k. (2 l. ¾) N. d'Avignon, 42 kil. (9 l. ½) N. E. de Nimes, 18 kil. (4 l.) S. E. de Bagnols. Long. 9. 20. Lat. 53. 34.

Dans cette petite ville, située sur la rive droite du Rhône, il y a une église qui étoit ci-devant collégiale, et un château qu'un ancien comte de Toulouse remit à l'église romaine l'an 1209. Le pape Clément V étant tombé malade, et se faisant porter à Bordeaux pour y respirer l'air natal, mourut dans cette ville en 1314. Les vins qu'on y recueille sont excellens. Il y a dans l'enceinte de cette commune cinq à six moulins à soie. C'est la résidence d'un syndic des marins : elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier d'Arles, sixième arrondissement maritime. *Popul.* réunie à Truchet et à Sauveterre, 3300. *Bureau de poste.*

Roquémaure, v. (*Tarn*) arr. de Gaillac, cant. de Rabastens, à 24 k. (5 l. ½) de Gaillac, 5 myr. (12 l. ½) de Castres. *Popul.* 543. *Bur. de poste* de Rabastens.

Roquemazac (la), v. (*Lot*), arr. de Montauban, canton de la Françoise, comm. de Montastruc.

Pop. compr. celle de Montastruc, 494. *Bur. de poste* de Montauban.

ROQUENEGADE, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, canton de la Grasse, comm. de Pradelle, à 8 k. (2 l.) de la Grasse, 16 kil. (3 l. ¾) de Carcassonne. *Popul.* compr. celle de Pradelle, 179. *B. de p.* de la Grasse.

ROQUENCOUR, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Versailles, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* 132. *Bur. de poste* de Versailles.

ROQUEPINE, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Valence, à 8 k. (2 l.) de Condom, 32 k. (7 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 192. *Bur. de poste* de Condom.

ROQUERLAN, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. et comm. de Mazamet, à 6 kil. (1 l. ½) de cet endroit, 24 kil. (5 l. ½) de Castres. *P.* compr. celle de Mazamet, 5474. *Bur. de poste* de Mazamet.

ROQUERONDE, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Lunas, à 15 k. (3 l. ½) O. de Lodève. *Pop.* 305. *Bur. de poste* de Lodève.

ROQUES, v. (*Gers*), arrond. de Condom, cant. de Valence, à 13 k. (3 l.) de Condom, 32 k. (7 l. ½) d'Auch. *Pop.* 201. *Bureau de poste* de Condom.

ROQUES, v. (*Haute-Garonne*), arrond. et cant. de Muret, sur la Garonne, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 10 kilom. (2 l. ½) de Toulouse. C'est la patrie d'Hubert *Drouais*, peintre : né en 1699, mort à Paris en 1767. Il étoit fils d'un peintre. Il eut la satisfaction de partager les justes applaudissemens de M. Drouais son fils. *P.* 381. *Bur. de poste* de Muret.

ROQUES, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Lanta, comm. de Montcabrier, à 11 kil. (2 l. ¾) de Caraman, 23 k. (5 l. ¾) de Villefranche. *Pop.* compr. celle de Montcabrier, 360. *Bur. de poste* de Caraman.

ROQUES (LA), v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Marcillac, comm. de Salles-Comtaux, à 13 k. (3 l.) de Rhodez. *Pop.* compr. celle de Salles-Comtaux, 2150. *Bur. de poste* de Rhodez.

ROQUES (LES), v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Luzech, comm. de Cambairac, à 11 k. (2 l. ¾) de Cahors, 6 k. (1 l. ½) de Luzech. *Pop.* compr. celle de Cambairac, 326. *Bur. de poste* de Cahors.

ROQUES-HAUTES, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, canton de Tretz, à 7 k. (1 l. ¾) d'Aix, 29 k. (6 l. ½) de Marseille. *Pop.* 37. *Bur. de poste* d'Aix.

ROQUESSELS, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Roujan, à 23 k. (5 l. ½) de Béziers, 5 myr. (12 l.) de Montpellier. *Pop.* 128. *B. de p.* de Pézenas.

ROQUESER, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. et comm. de Montflanquin, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 16 kil. (3 l. ¾) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.* compr. celle de Montflanquin et dépendances, 7218. *Bur. de p.* de Montflanquin.

ROQUESSÉRIÈRE, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Montastruc, à 21 kil. (4 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 430. *Bur. de poste* de Toulouse.

ROQUETAILLADE, v. (*Aude*), arr. et cant. de Limoux, près le Corneula, à 6 k. (1 l. ½) de Limoux, 28 k. (6 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* 431. *Bur. de poste* de Limoux.

ROQUETAILLADE, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de St-Beauzely, sur la Muse, à 11 k. (2 l. ¾) de Milhaud, 40 k. (9 l.) de Rhodez. *Pop.* 199. *Bur. de poste* de Milhaud.

ROQUETAILLADE, v. (*Gers*), arr. et cant. nord d'Auch, à 8 k. (2 l.) de cette ville. *Pop.* 109. *Bureau de poste* d'Auch.

ROQUETOIRE, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Saint-Omer, canton d'Aire, à 10 k. (2 l. ½) de Saint-Omer, 5 myr. (11 l. ¾) d'Arras. *P.* 753. *Bureau de poste* d'Aire.

ROQUETTE (LA), v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Rhodez, comm. de la Prade-Saint-Mayme, près l'Aveyron, à 4 kil. (1 l.) de Rhodez. *Pop.* compr. celle de la Prade-St.-Mayme, 369. *Bur. de p.* de Rhodez.

ROQUETTE (LA), v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Veline. *P.*... *Bur. de poste* de Sainte-Foy, départem. de la Gironde.

ROQUETTE (LA), v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Gaillon, sur la Seine, à 13 k. (3 l.) de Louviers, 29 k. (6 l. ½) d'Évreux. *Pop.* 180. *Bureau de poste* du Grand Andelys.

ROQUETTE, château (*Hérault*). *Voyez* CHATEAU-DE-LONDRES (LE).

ROQUETTE (LA), ham. (*Tarn*), arr. de Castres, canton de Roquecourbe, comm. de Burlatz, à 6 k. (1 l. ½) de Castres, 5 myr. (11 l.) de Gaillac. Près de ce lieu on voit un rocher tremblant qui est peut-être un des phénomènes les plus curieux de la nature : il est le plus élevé de tous les rochers qui paroissent autour de la Roquette, ainsi nommé à cause de la quantité de rochers qui s'y trouvent. Il est situé sur le penchant de la montagne qui regarde le levant, et sur le bord d'un autre gros rocher qui sort de dessous terre ; il a une pente d'environ 16 cent. (6 pouces) du côté de ce penchant, vers lequel il est coupé à plomb au-dessous d'un petit arrondissement. Sa forme est irrégulière, elle approche beaucoup de celle d'un œuf aplati, qui porte sur le petit bout ; la plus grande circonférence, qui est vers les ⅔ de la hauteur, est de 8 m. ¾ (26 pieds) ; la plus petite, qui est à la base, est de 4 m. (12 p.), et sa hauteur est la même ; la masse fait donc un solide de 116 m. 360 pieds) cubes, et peut peser près de 600 quintaux. La pierre dont le roc tremblant est formé, est d'une nature fort dure et fort compacte. Malgré la dureté de ce roc, les curieux et les étrangers qui l'ont été voir, y ont fait graver des caractères dont il est impossible actuellement de découvrir le sens, quelque combinaison qu'on en puisse faire. Un particulier de la Roquette en a cependant donné l'explication, qu'il a dit tenir de ses aïeux. Les caractères gravés sur ce rocher contiennent, selon cet habitant, deux inscriptions en langue italienne ; l'une désignée par les termes : *Il più alto è quel che teme*, est une réflexion morale, sur le danger où sont exposés ceux qui se trouvent placés dans les postes les plus élevés ; ils sont dans une crainte continuelle, ils tremblent toujours ; l'autre conçue en ces termes : *Cosi almenti movassi ; o dura phili*, renferme les souhaits d'un amant, pour que son amante puisse être émue aussi facilement que ce roc qui tremble. Ces deux idées qui sont fort heureuses, s'accordent parfaitement avec le tremblement du rocher.

Ce rocher se meut visiblement et d'une manière sensible, lorsqu'une certaine force lui est appliquée du midi au nord. On peut s'en convaincre par une expérience qui a même été réitérée plusieurs fois ; la voici : on appuie un bâton, ou quelqu'autre corps, près de ce rocher du côté du midi : on lui donne quelques secousses, il se meut, et il exerce des vibrations et des balancemens qui font que le bâton, ne se trouvant pas continuellement appuyé, tombe

par degré sur la base du rocher. Toute force ne suffit pas cependant pour le mouvoir; celle qui seroit moindre que la force ordinaire d'un homme, ne lui causeroit point un ébranlement réel. Un seul homme toucha le rocher légèrement, et n'y appliqua pas toute sa force, le roc resta immobile, et il ne commença à se mouvoir qu'après qu'on lui eut donné successivement plusieurs secousses. Le roc tremblant exerce presque toujours ses balancemens du septentrion au midi, dans une direction perpendiculaire à la coupe de la pente du rocher sur lequel il est assis. Ces balancemens sont tels, que le bord de la base se soulève de trois lignes, qu'il se fait sept ou huit vibrations sensibles, et que la cime parcourt environ 3 cent. (un pouce) à chaque balancement; après quoi ce roc perd presque tout le mouvement qui lui a été communiqué, et revient dans sa première situation.

Au milieu de ces rochers on voit l'entrée d'une grotte souterraine de 9 mèt. (28 pieds) de long sur 3 m. ½ (10 pieds) de largeur et 5 mèt. (15 p.) de hauteur. C'est là, dit-on, que Saint-Dominique, lors de la persécution des Albigeois, alloit faire ses prières et ses méditations. Cette grotte est éclairée par des fentes et des jours ménagés au milieu du rocher même. Elle présente de toutes parts des pointes qui forment des figures bizarres. Mais le coup d'œil en est singulier et assez agréable : plus loin sont des caves ou allées tout-à-fait obscures. On ne peut s'y conduire qu'avec des flambeaux; alors le coup d'œil en est encore plus extraordinaire et plus remarquable. *Pop.* compr. celle de Burlatz, 1192. *Bureau de poste* de Castres.

Roquette (la), v. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de Tavernes, comm. de Villeneuve, à 13 k. (3 l.) de Barjols, 16 k. (7 l.) de Brignoles. *P.* compr. celle de Villeneuve, 105. *Bur. de poste* de Barjols.

Roquette (la), v. (*Var*), arr. de Grasse, cant. d'Antibes, à 7 k. (1 l. ¾) de Cannes, 6 k. (1 l. ½) de Grasse, 9 myr. (20 l.) de Toulon. *Pop.* 225. *Bureau de poste* de Cannes.

Roquette-Bonneval (la), v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, canton de la Guiolle, à 22 kil. (5 l.) de Saint-Geniez, 42 kil. (9 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 599. *Bur. de poste* d'Espalion.

Roquette-St-Martin (la), v. (*Alpes-Maritimes*). *Voyez* Rochette.

Roquevaire, b. (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Marseille, chef-lieu de canton, sur la Veaune, à 19 k. (4 l. ¾) E. p. N. de Marseille, 23 k. (5 l. ½) E. d'Aix, 19 kil. (4 l. ¼) de la Ciotat. Ce lieu est renommé pour ses raisins aux jubis, autrement appelés raisins en caisse. La façon de les apprêter est de les tremper, quand ils sont mûrs, dans une lessive de barile, et de les faire sécher au soleil, ensuite on les met dans des caisses de sapin. On y recueille des vins muscats rouges et blancs d'une excellente qualité, câpres, raisins secs, figues, amandes, etc. Roquevaire a une manufacture de papiers. Il y a aux environs une mine de charbon de terre dont les Marseillais font beaucoup d'usage pour leurs fabriques. On y trouve aussi du plâtre blanc. *Pop.* 3091. *Bur. de poste.*

Roqueventons, mont. (*Hérault*), arr. de Béziers, canton de Bédarrieux, à 9 k. (2 l. ½) N. N. O. de cet endroit. Elle a du N. O. au S. E, 4 k. (1 l.) de long. Il y a une mine de charbon de pierre.

Roquevidal, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. de Cuq, à 8 kil. (2 l.) de Lavaur, 31 kil. (7 l.) de Castres. *Pop.* 328. *Bur. de poste* de Lavaur.

Roquevieille (la), v. (*Cantal*), arr. et cant. nord d'Aurillac, sur la côte, près la rivière d'Autre, à 10 k. (2 l. ½) d'Aurillac. *Popul.* 1126. *Bureau de poste* d'Aurillac.

Roquiague, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. de Mauléon, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 40 kil. (9 l.) de Pau. *Pop.* 250. *Bureau de poste* de Mauléon.

Roquille, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Sainte-Foy-la-Grande, à 6 k. (1 l. ½) N. p. E. de cette ville, 42 k. (9 l. ½) E. p. N. de Libourne. *Popul.* compr. celle de Sainte-Foy et dépendances, 6350. *Bureau de poste* de Saite.-Foy-la-Grande.

Rora, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Nice, cant. de St.-Sauveur, à 6 myr. (11 l. ½) de Nice. On y fait commerce de blé, châtaignes, fromages, beurre et seigle. *Pop.* 430. *Bureau de poste* de St.-Sauveur.

Rorata, v. (*Pô*), arr. de Pignerol, canton de Torre, sur un ruisseau qui tombe dans le Felice, à 18 k. (4 l.) S. O. de Pignerol. *Pop.* 554. *B. de p.* de Pignerol.

Rorbach, v. (*Meurthe*), arr. de Château-Salins, cant. de Dieuze, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 5 myr. (11 l. ½) de Nancy. *Pop.* 108. *Bur. de poste* de Dieuze.

Rorbach, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, chef-lieu de canton, à 10 k. (2 l. ½) O. de Bitche, 8 m. (18 l.) de Metz, 14 k. (3 l. ¼) de Sarguemine. Le 24 vendémiaire an 11 (15 octobre 1794), Delaunay, commandant à l'armée de la Moselle, força les coalisés à la retraite. Il y eut cinquante ennemis tués. Rorbach est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 634. *Bur. de poste* de Bitche. *Relais de poste aux chevaux.*

Rorbach (Petit), v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. d'Hellimer, près l'Albe, à 24 k. (5 l. ½) de Sarguemine, 5 myr. (11 l. ¾) de Metz. *Pop.* compr. celle de Nelling, 342. *Bur. de poste* de Puttelange.

Rorod, v. (*Sarre*), arrond. de Birckenfeld, cant. d'Hermeskeil, à 18 k. (4 l.) N. E. de cet endroit, 16 k. (3 l. ¾) N. N. O. de Birckenfeld, 29 kilom. (6 l. ½) E. p. N. de Trèves. *Pop.* 174. *Bur. de poste* de Trèves.

Rorthais, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Chatillon-sur-Sèvre, à 16 k. (3 l. ¾) de Bressuire, 7 myr. (15 l. ½) de Niort. *Pop.* 265. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Sèvre.

Rorthe, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, cant. de Saint-Christophe, à 22 k. (5 l.) de Château-Regnault, 32 k. (7 l. ½) de Tours. *Pop.* 82. *Bur. de poste* de Neuvila-Loi.

Ros-Landrieux, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Dol, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 5 myriam. (11 l.) de Rennes. *Pop.* compr. celle de Ville-Bidon, 1121. *Bur. de poste* de Dol.

Ros-sur-Coesnon, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Pleine-Fougères, à 13 k. (3 l.) E. N. E. de Dol, 5 myr. (12 l.) N. de Rennes, 6 k. (1 l. ½) N. O. de Pontorson. *Pop.* 1186. *Bur. de poste* de Dol.

Rosa, montagne (*Sesia*), dans les Alpes pennines, sur les frontières de la république Valaisanne. Elle est toujours couverte de neige, etc. Ses glaciers sortent de la Sesia, l'Eyles, etc.

C'est la plus haute sommité de l'Europe après le mont Blanc; il a 4579 mèt. (2351 toises) d'élévation au-dessus de la mer.

Rosart, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Neufchâteau, comm. d'Orgeo, à 6 k. (1 l. ½) E. de Bertrix, 11 k. (2 l. ¾) N. de Chiny, 7 myriam. (15 l.) O. N. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle d'Orgeo, 722. *Bur. de poste* d'Arlon.

Rosay, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. d'Anet, commune de Broué, à 8 k. (2 l.) d'Houdan, 11 k. (2 l. ¾) de Dreux. *Pop.* compr. celle de Broué, 565. *Bur. de poste* d'Houdan, départ. de Seine-et-Oise.

Rosay, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, canton de Cousance, à 18 k. (4 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 581. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Rosay (le Bas), v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Mantes, commune de Boinvilliers, à 9 k. (2 l. ¼) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Boinvilliers, 253. *Bur. de poste* de Mantes.

Rosay, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. de Neufchâtel, commune de Bellencombre, sur la rivière d'Argues, près la forêt d'Eauy, à 15 k. (3 l. ½) de Neufchâtel, 31 k. (7 l.) de Rouen. Il y a deux moulins à papier. *Pop.* 325. *Bur. de poste* de St.-Saens.

Rosay-au-Val, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. d'Illiers, commune de Bailleau-le-Pain, à 13 k. (3 l.) de Chartres, 10 kil. (2 l. ½) d'Illiers. *Pop.* compr. celle de Bailleau-le-Pain, 697. *Bur. de poste* de Chartres.

Rosay-St.-Albin, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-St.-Front, près l'Ourcq, à 18 kil. (4 l.) de Château-Thierry, 4 kil. (1 l.) de Neuilly-St-Front, 4 myr. (10 l. ½) de Laon. *Pop.* 228. *Bur. de poste* de Neuilly-St.-Front.

Rosazia, v. (*Liamone*), arr. de Vico, cant. de Cruzini, à 8 k. (2 l.) de Vico, 27 kilom. (6 l.) d'Ajaccio. *Pop.* 267.

Rosbeke, village (*Lys*). *Voyez* Roosebeke.

Rosberg, v. (*Sarre*), arrond. de Sarrebruck, cant. de St.-Wendel, à 5 k. (1 l. ¼) N. E. de cet endroit, 16 k. (3 l. ¾) O. de Cousel, 34 kil. (7 l. ¾) de Sarrebruck, 5 myr. (11 l. ¾) S. E. de Trèves. *Pop.* 119. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

Rosbruck, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Forbach, sur la Rossel, à 19 k. (4 l. ¼) de Sarguemine, 5 myr. (11 l. ¼) de Metz. *Pop.* 177. *Bur. de poste* de Forbach.

Roscanvel, v. (*Finistère*), arr. de Château-Lin, cant. de Crozon, près la rade de Brest, à 37 kilom. (8 l. ¼) de Château-Lin, 5 myriam. (11 l.) de Quimper. *Pop.* 630. *Bur. de p.* de Brest.

Roschbach, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. d'Edenkoben, à 3 k. (¾ de l.) S. E. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) de Landau, 9 myr. (19 l. ¼) S. O. de Mayence. *Popul.* 303. *Bur. de p.* de Landau, départ. du Bas-Rhin.

Roschenz, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Lauffon, à 3 k. (¾ de l.) de Délemont, 27 k. (6 l.) de Porentruy. *Pop.* 445. *Bur. de poste* de Délemont.

Roschwyr, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Ribauville, à 8 kil. (2 l.) de Schelestatt, 15 k. (3 l. ½) de Colmar. *Popul.* 400. *Bur. de poste* de Schelestatt, départ. du Bas-Rhin.

Roscoff, bourg (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. de St.-Pol-de-Léon, au bord de la mer, à 21 kil. (4 l. ⅔) de Morlaix, 8 myriam. (18 lieues) de Quimper. Ce bourg est situé sur la côte, entre la baie de St.-Chrest et l'île de Bas, dans la partie septentrionale du ci-dev. pays de Cornouaille, que l'on nommoit le *Léonois*, ci-dev. *Basse-Bretagne*, qui étoit elle-même appelée *Bretagne-Bretonnante*. Il a un petit port : s'il étoit raccommodé, il deviendroit d'autant plus important, que la rade qui est en avant est excellente, et que les vaisseaux qui entrent dans la Manche et qui en sortent s'y arrêtent souvent. En 1558, Marie Stuart, reine d'Ecosse, venant épouser le dauphin, qui, depuis, régna sous le nom de François II, débarqua dans ce port. Elle fit bâtir, à l'endroit même de son débarquement, une chapelle dédiée à saint Ninien, que l'on appeloit en Basse-Bretagne *St.-Draigaau*. Le port de Roscoff étoit l'entrepôt d'un commerce considérable avec les Anglais, en eaux-de-vie, vins, thé, etc. Ces avantages peuvent renaître. Autrefois, le commerce de la graine produisit une somme assez considérable. Roscoff faisoit passer une grande quantité de toiles en Espagne : Morlaix s'est emparée de cette branche d'industrie. En attendant les douceurs de la paix, les habitans cultiveut la terre la plus riche, la plus féconde, et fournissent à Brest quantité de légumes. Ce bourg a un syndic des marins, il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Morlaix, 3ᵉ arrondiss. maritime. *Popul.* 2507. *Bur. de p.* de St.-Pol-de-Léon.

Rose (la), ruiss. (*Aude*), arr. et cant. de Limoux. Sa source à 7 k. (1 l. ¾) S. O. de Servies, coule à l'O., et se rend dans le Lauquet, à 2 k. (½ l.) O. de sa source.

Rose, port (*Bouches-du-Rhône*), arrond. et cant. sud *extrà muros* de Marseille, à 4 kil. (1 l.) S. O. de Masargues, au S. O. de la batterie du cap Sec, à 5 k. (1 l. ½) S. de Marseille.

Rose (la), v. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, canton de Raon-l'Etape, commune d'Etival, à 6 k. (1 l. ½) de Raon, 9 k. (2 l. ¼) de St.-Dié. *Populat.* compr. celle d'Etival, 1207. *Bur. de p.* de Raon.

Roseau (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Rambouillet, comm. de Perray, à 6 kil. (1 l. ½) de Rambouillet, 24 kilom. (5 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Perray, 693. *Bur. de poste* de Rambouillet.

Rosée, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Florenne, à 7 k. (1 l. ¾) E. p. S. de cet endroit, 18 k. (4 l.) O. p. S. de Bouvignes, 31 k. (7 l.) S. S. O. de Namur. *Pop.* 380. *Bur. de poste* de Dinant.

Rosegat, pointe (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Plougastel, à 6 k. (1 l. ½) S. p. O. de cet endroit. dans la rade de Brest; elle a la pointe et fort de l'Armorique, et la petite île ronde à l'O.; et à l'E., l'île et pointe de Bindy.

Roseille, v. (*Creuse*), arr. et cant. d'Aubusson, commune de St.-Pardoux-le-Neuf, à 5 k. (1 l. ¼) de Felletin, 3 k. (¾ de l.) d'Aubusson. *Pop.* compr. celle de Saint-Pardoux-le-Neuf, 401. *Bur. de poste* de Felletin.

Roseille (la), riv. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Crocq. Sa source à 18 k. (4 l.) S. E. de Felletin, coule au N. O., et se rend dans la Creuse, à 5 k. (1 l. ¼) N. de Felletin.

Roselieures, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Bayon, près l'Euron, à 16 k. (3 l. ¾) de Lunéville, 32 k. (7 l. ½) de Nancy. *Pop.* 540. *Bur. de poste* de Lunéville.

Rosellen, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. de Neuss, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 8 k. (2 l.) N. N. E. de Grevenbroich, 5 myr. (11 l. ¼) N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 629. *Bur. de poste* de Neuss.

Rosenau, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. d'Huningue. *Pop.* *Bur. de poste* d'Huningue.

Rosenbergerhof, cense *ou* ferme (*Mont-Tonnerre*), arrond. et cant. de Deux-Ponts, à 2 k. (½ l.) O. de Bubenhausen dont elle dépend, 3 k. (¾ de l.) O. de Deux-Ponts, 10 myr. (21 l. ¾) S. O. de Mayence. *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

Rosendael, v. (*Deux-Nèthes*), *Voyez* Roosendael.

Rosenkœpfchen, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Deux-Ponts, cant. d'Hambourg, à 4 kilom. (1 l.) de cet endroit, 10 myr. (22 l.) de Mayence. *Pop.* 90. *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

Rosentalerhof, cense *ou* ferme (*Mont-Tonnerre*), arr. et canton de Deux-Ponts, à 2 kilom. (½ l.) O. d'Ernstweiler dont elle dépend, 3 k. (¾ de l.) O. de Deux-Ponts, 10 m. (22 l.) de Mayence. *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

Rosenthal, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Winweiler, commune de Breinigweiler, à 6 k. (1 l. ½) de Winweiler, 11 k. (2 l. ¾) de Goelheim, 5 myr. (11 l. ¾) de Mayence. *Pop*... *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Rosenweiler, v. (*Bas-Rhin*), arr. et cant. de Saverne, commune de Dettviler, à 7 k. (1 l. ¾) de Saverne, 27 k. (6 l.) de Strasbourg. *Pop.* compr. celle de Dettviler, 1308. *Bur. de poste* de Saverne.

Rosès, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Valence, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Condom, 25 k. (5 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 151. *Bur. de poste* de Vic-sur-Losse.

Rosès, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Lembège, à 34 k. (7 l. ¾) de Pau. *Popul.* 466. *Bur. de poste* de Pau.

Rosey, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Scey-sur-Saone, à 10 k. (2 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 591. *Bur. de poste* de Vésoul.

Rosey, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, canton de Givry, à 11 k. (2 l. ¾) de Châlons, 5 myr. (11 l. ¾) de Mâcon. *Popul.* 302. *Bur. de poste* de Buxy.

Rosfeld, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, canton de Benfelden, sur le Zembs, ruisseau, à 3 k. (¾ de l.) de Benfelden, 29 k. (6 l. ½) de Strasbourg. *Popul.* 320. *Bur. de poste* de Benfelden.

Rosheim, ville (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, chef-lieu de cant., à 22 k. (5 l.) S. O. de Strasbourg, 18 k. (4 l.) N. O. de Benfelden, 4 kilom. (1 l.) S. de Mutzig. Cette ville, située sur la petite rivière de Mogel, fut fondée vers l'an 1220, sous le règne de l'empereur Frédéric II; c'étoit anciennement l'une des dix villes libres et impériales de l'Alsace. Il y a une blanchisserie en toile, une bonneterie en laine et coton, avec une filature, une forge, un martinet, deux feux d'affinage et un grand marteau pour fabriques d'enclumes, ancres, bigornes, marteaux, etc.; une mine de fer en roche, une poterie de terre, une savonnerie, trois taillanderies, deux teintureries, deux tuileries et briqueteries, et une corderie. Tous ces objets forment une partie de commerce fort avantageuse. *Popul.* 3135. *Bur. de poste* de Strasbourg.

Rosheim, forêt (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Rosheim, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 18 kilom. (4 l.) N. O. de Benfelden, 24 kil. (5 l. ½) O. p. S. de Strasbourg; elle a 722 mèt. (1400 tois.) de long, sur 2361 mètres (700 toises) de large.

Rosier (le), v. (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de Meyruéis, près le confluent de la Jonte et du Tarn, à 19 k. (4 l. ¼) de Meyruéis, 43 k. (9 l. ¾) de Mende. *Pop.* 105. *Bur. de poste* de Meyruéis.

Rosier-Clau, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, commune de Claire-Fontaine, à 9 k. (2 l. ¼) de Rambouillet, 27 k. (6 l.) d'Etampes. *Popul.* compr. celle de Claire-Fontaine, 470. *Bur. de poste* de Rambouillet.

Rosière, v. (*Doubs*), arond. de St.-Hippolyte, cant. de Pont-de-Roide, à 11 (2 l. ¾) de St.-Hippolyte, 5 myr. (11 l.) de Besançon. *Pop.* 208. *Bur. de poste* de Saint-Hippolyte-sur-le-Doubs.

Rosière (la) *ou* Wagnon, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. de Novion, à 14 k. (3 l. ¼) de Réthel. *Pop.* 651. *Bur. de poste* de Réthel.

Rosière (la), riv. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Signy. Sa source à 4 k. (1 l.) S. p. O. de cet endroit, coule au S., reçoit plusieurs ruisseaux, prend le nom de Plumion, et se rend dans la riv. de Vaux, à 5 k. (1 l. ¼) O. N. O. de Réthel.

Rosière (la), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Breteuil, commune de Francheville, à 6 (1 l. ½) de Verneuil, 34 k. (7 l. ¾) d'Evreux. *Popul.* compr. celle de Francheville, 1494. *Bur. de poste* de Verneuil.

Rosière (la), v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Forges-les-Eaux, à 7 k. (1 l. ¾) de Neufchâtel, 38 k. (8 l. ½) de Rouen. *Pop.* 118. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

Rosière (la), v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Faucogney, à 21 k. (4 l. ¾) de Luxeuil, 4 myr. (10 l. ½) de Vésoul. *Popul.* 540. *Bur. de poste* de Luxeuil.

Rosière (Basse), v. (*Somme*), arr. d'Amiens, canton. d'Hornoy, commune de Saint-Germain, à 6 k. (1 l. ½) O. de Liomer, 43 k. (9 l. ¾) d'Amiens, 10 k. (2 l. ½) S. d'Oisemont. *Popul.* compr. celle de St.-Germain et dépend., 1000. *Bur. de poste* d'Oisemont.

Rosière (Haute), v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. d'Hornoy, commune de St.-Germain, à 4 kilom. (1 l.) O. de Liomer, 40 k. (9 l.) O. d'Amiens, 10 k. (2 l. ½) S. d'Oisemont. *Popul.* compr. celle de St.-Germain et dépend., 1000 *Bur. de poste* d'Oisemont.

Rosieren, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, cant. de la Hulpe, sur la Lame, riv. à 5 k. (1 l. ¼) E. de la Hulpe, 5 k. (1 l. ¼) O. N. O. de Wavre, 20 kilom. (4 l. ½) S. E. de Bruxelles. *Pop.* 267. *Bur. de poste* de Génappe.

Rosières, v. (*Jura*), arrond. de Poligny, cant. d'Arbois, commune de la Ferté, à 8 k. (2 l.) d'Arbois, 31 k. (7 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* compr. celle de la Ferté, 550. *Bur. de poste* d'Arbois.

Rosières, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Toulon-sur-Arroux, près l'Arroux, à 30 k. (6 l. ¾) de Charolles, 7 myriam. (15 l. ½) de Mâcon. *Popul.* 350. *Bur. de poste* de Toulon-sur-Arroux.

Rosières, v. (*Somme*), arr. de Montdidier, chef-lieu de cant., à 21 kil. (4 l. ¾) de Montdidier, 31 k. (9 l.) d'Amiens. Il y a une fabrique de bas. *Popul.* 2321. *Bur. de poste* de Lihons.

Rosières (les), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de St.-André, commune de Champigny, à 21 kilomèt. (4 l. ¾)

(4 l. ¾) d'Evreux, 4 kil. (1 l.) de St.-André. *Popul.* compr. celle de Champigny, 188. *Bureau de poste* d'Evreux.

Rosières-aux-Salines, ville (*Meurthe*), arr. de Nancy, cant. de St.-Nicolas, sur la Meurthe, à 15 k. (3 l. ½) S. E. de Nancy, 13 k. (3 l.) O. de Lunéville. Long. 24. 32. lat. 48. 32. C'étoit le chef-lieu d'un bailliage royal. On y voit les restes d'un château situé à la droite de la Meurthe. Outre son église paroissiale il y avoit un prieuré de Bénédictins sous le titre des *Saints-Innocens*, un couvent de Cordeliers, un hôtel de ville bâti en 1718; il y a un hôpital. Les puits de Rosières fournissent un sel cristallisé et carré. On y trouve des pectinites, poulettes, cornes d'ammon, pierres à plâtre, du talc et de la mine de plomb. On y voit une papeterie où l'on fabrique des papiers et des cartons. La rivière de la Meurthe, qui traverse cette ville, forme plusieurs îles : dans la plus grande, est la saline, qui, ayant été abandonnée, a été démolie. Suivant l'inscription qui étoit sur la principale porte de cette saline, il y avoit soixante-dix-neuf ans qu'elle étoit abandonnée, lorsque Christine de Danemarck la rétablit en 1563. La source en étoit fugitive, difficile à extraire et à séparer de quelques sources d'eau douce qui se trouvent dans le même endroit, ce qui demandoit une grande attention et un travail continuel. Aujourd'hui il n'est plus question de salines, les sources salées s'étant mêlées avec celles d'eau douce, par le dérangement d'une pierre qui en faisoit la séparation. Cette saline ne rendoit que quatre livres de sel par cent livres d'eau. Il y a dans cette commune un sous-inspecteur des forêts. *Pop.* 2127. *Bur. de poste* de St.-Nicolas.

Rosières-en-Blois, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Gondrecourt, près de la Méholle, à 5 k. (1 l. ¼) de Gondrecourt, 37 kilom. (8 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 150. *Bureau de poste* de Gondrecourt.

Rosières-sur-Amance, village (*Haute-Saône*), arr. de Jussey, cant. de Vitry, sur la côte, près l'Amance, à 7 k. (1 l. ¾) de Jussey, 36 kilom. (8 l.) de Vésoul. *Pop.* 547. *Bur. de poste* de Jussey.

Rosiers, v. (*Hautes-Alpes*), arr. et cant. de Briançon, commune des Prés, à 6 k. (1 l. ½) de Briançon. *Popul.* compr. celle des Prés, 552. *Bur. de poste* de Briançon.

Rosiers, village (*Loire*). *Voyez* Rozières.

Rosiers, b. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. nord-ouest de Saumur, sur la Loire, à 15 k. (3 l. ½) N. N. O. de Saumur, 29 kil. (6 l. ½) S. E. d'Angers, 8 k. (2 l.) O. de Longué. Ce bourg a un syndic des marins. Il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Chouzé, quatrième arrondissement maritime. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3793. *Bur. de poste* de Rosiers. *Rel. de poste aux chevaux.*

Rosiers, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, cant. de Nemours, comm. de Poligny, à 8 k. (2 l.) de Nemours, 20 kilom. (4 l. ½) de Fontainebleau. *Populat.* compr. celle de Poligny, 364. *Bur. de poste* de Nemours.

Rosiers, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon, commune de Saint-Michel, à 3 kilom. (¾ de l.) de Linas, 13 kil. (3 l.) de Corbeil. *Popul.* compr. celle de St.-Michel, 461. *Bur. de poste* de Linas.

Rosignano, b. (*Marengo*), arr. de Casal, sur la pente d'une colline fertile en vins et fruits, à 10 kilom. (2 l. ½) de Casal. *Pop.* 2020. *Bur. de poste* de Casal.

Rosmeer, v. (*Meuse-Inférieure*), arrond. et cant. sud de Maëstricht, à 4 k. (1 l.) N. p. O. de Rymps, 10 kil. (2 l. ½) N. E. de Tongres, 7 kil. (1 l. ¾) O. de Maëstricht. *Populat.* 347. *Bureau de poste* de Maëstricht.

Rosnai, v. (*Vendée*), arrond. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Mareuil, à 18 k. (4 l.) de la Roche, à 40 kil. (9 l.) de Fontenay-le-Peuple. *P.* 427. *Bur. de poste* de Luçon.

Rosnay, v. (*Aube*), arrond. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château, sur la Voire, à 30 kilom. (6 l. ¾) N. p. O. de Bar, 36 kil. (8 l.) N. E. de Troyes, 28 kilom. (6 l. ¼) E. p. S. d'Arcis-sur-Aube. C'est la patrie de Pierre-Claude *Berbier-du-Metz*, lieutenant général d'artillerie et des armées du roi : né en 1638. Il fut tué d'un coup de mousquet en 1690, à la bataille de Fleurus. *Pop.* 535. *Bur. de poste* de Brienne.

Rosnay, v. (*Indre*), arrond. et cant. du Blanc, à 13 k. (3 l.) N. E. de cette ville, 38 k. (8 l. ½) O. S. O. de Châteauroux, 18 kil. (4 l.) O. N. O. de St.-Gaultier. *Pop.* 783. *Bur. de poste* du Blanc.

Rosnay, v. (*Marne*), arrond. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois, à 11 kil. (2 l. ¾) de Reims, 5 myr. (11 l. ¼) de Châlons. Il y a dans cet endroit un puits d'où l'on tire une eau qui peut passer pour minérale, en ce qu'elle contient encore, après un long transport, une grande quantité de sélénite fixe, et un véritable sel d'Epsum : elle ne donne aucun indice de fer, au moins étant transportée. Quelques personnes qui ont bu de cette eau, en ont été soulagées. *Pop.* réunie à Courcelles, 465. *Bur. de poste* de Reims.

Rosnay, v. (*Orne*), arrond. d'Argentan, cant. de Putanges, à 11 k. (2 l. ¾) d'Argentan, 4 myr. (10 l. ½) d'Alençon. *Popul.* 260. *Bur. de poste* de Falaise, départ. du Calvados.

Rosne, v. (*Meuse*), arrond. de Bar-sur-Ornain, cant. de Varincourt, sur l'Ezrule, à 13 k. (3 l.) de Bar. *Popul.* 345. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

Rosne, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, canton de Méru, comm. de Neuville-aux-Bosc, à 13 k. (3 l.) de Chaumont, 27 kilom. (6 l.) de Beauvais. *Populat.* compr. celle de Neuville-aux-Bosc, 512. *B. de poste* de Chaumont.

Rosne (la), riv. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. d'Ecomoy. Sa source à 20 kil. (4 l. ½) S. E. du Mans, coule au N. O., puis à l'O., et se jette dans la Sarthe, à 15 k. (3 l. ½) S. p. O. du Mans, près Guéceslard.

Rosnel, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, caut. de Marines, commune de Bréançon, à 13 k. (3 l.) de Pontoise, 29 kilom. (6 l. ½) de Marines. *Populat.* compr. celle de Bréançon, 396. *Bur. de poste* de Pontoise.

Rosnohan, v. (*Finistère*), arr. de Château-Lin, cant. du Faon, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Landerneau, 31 k. (7 l.) de Quimper. *Pop.* 1277. *Bur. de poste* de Landerneau.

Rosny, v. (*Seine*), arrond. de Sceaux, cant. de Vincennes, à 15 k. (3 l. ½) de Bourg-Egalité, 9 kil. (2 l. ½) de Paris. *Pop.* 693. *Bur. de poste* de Bondy.

Rosny, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Mantes, près la Seine, à 6 k. (1 l. ½) O. de Mantes, 42 k. (9 l. ½) N. O. de Versailles, 15 k. (3 l. ½) S. E. de Vernon. Rosny

a vu naître Maximilien de *Béthune*, baron de Rosny, duc de Sully, maréchal de France, et principal ministre de Henri IV : il se trouvait à Paris lors du massacre de la St.-Barthelemy ; le principal du collége de Bourgogne le cacha pendant trois jours; depuis il signala son zèle et son courage pour Henri IV, en contribuant au gain de plusieurs batailles où il fut blessé ; il sut déterminer plusieurs puissances étrangères à reconnaître les droits de Henri à la couronne de France; il voulait que les impôts portassent presque tous sur le luxe et non sur le peuple ; Sully étoit plutôt l'ami d'Henri IV que son ministre; aussi partage-t-il aujourd'hui la gloire de son règne. Henri IV ayant fait une promesse de mariage à la marquise de Verneuil, et la montrant à Sully, ce digne ministre eut le courage de la déchirer ; disgracié après la mort de ce monarque, Sully s'étoit retiré dans ses terres; Louis XIII l'en fit revenir pour l'aider de ses conseils: s'étant apperçu que les courtisans vouloient le ridiculiser, il lui dit : « Sire, « quand votre père me faisoit l'honneur de me consulter, nous ne « parlions d'affaires qu'après avoir « fait passer dans l'antichambre les « baladins et les bouffons de la cour. » Né en 1559 : mort dans son château de Villebon, au ci-dev. pays Chartrain. Il s'étoit occupé dans sa retraite à composer ses mémoires, qu'il intitula *Economies*. *Pop.* 536. *B. de poste* de Mantes.

Rosoux, v. (*Ourthe*), arrond. de Liége, cant. de Warem, à 5 kil. (1 l. ¼) O. p. N. de cette ville, 8 k. (2 l.) E. S. E. de Landen, 28 kil. (6 l. ¼) O. p. S. de Liége. *Pop.* 232. *Bur. de poste* de Liége.

Rosoy. *Voyez* Rozoy et Rozay.

Rosoy (le grand), v. (*Aisne*), arrond. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Châtel, à 16 k. (3 l. ¾) de Soissons, 40 k. (9 l.) de Laon. *Pop.* 424. *Bur. de poste* d'Oulchy.

Rosoy, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Fay-Billot, à 14 k. (3 l. ½) de Langres, 43 kil. (9 l. ⅔) de Chaumont. Il y a une carrière à plâtre gris et blanc de bonne qualité, exploitée. *Pop.* 550. *Bur. de poste* de Fay-Billot.

Rosoy, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Liancourt, à 6 kilom. (1 l. ½) de Clermont, 31 k. (7 l.) de Beauvais. *Pop.* 241. *Bur. de poste* de Clermont.

Rosoy, ville (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, chef-lieu de cant., sur l'Yères, à 31 kil. (7 l.) S. de Meaux, 27 k. (6 l.) N. E. de Melun, 5 myriam. (11 l.) S. E. de Paris. Long. 20. 32. lat. 48. 30. Cette ville, de la ci-devant Brie-Française, étoit un gouvernement de place du ci-devant gouvernement général de l'Isle-de-France. Outre l'église paroissiale, il y avoit un couvent du tiers-ordre de St.-Dominique. La plaine où elle est située est extrêmement fertile en grains. On voit à 1 kil. (¼ de l.) le beau château de la Forterelle. Le territoire produit beaucoup de blé. Rosoy est la résidence d'un sous-inspecteur des forêts et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1600. *Bur. de p.*

Rosoy (le), v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye, comm. de la Faloise, près le ruiss. de Noye, à 16 k. (3 l. ¾) de Montdidier, 24 kilom. (5 l. ½) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de la Faloise, 339. *Bur. de p.* de Breteuil, départ. de l'Oise.

Rosoy-le-Vieil, v. (*Loiret*), arr. de Montargis, cant. de Courtenay, à 21 k. (4 l. ¾) de Montargis, 8 myr. (18 l. ¼) d'Orléans. *Popul.* 150. *B. de poste* d'Egreville, départ. de Seine-et-Marne.

Rosoy-sur-Serre, ville (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Montcornet, sur la Serre, à 40 k. (9 l.) N. E. de Laon, 8 kil. (2 l.) E. de Montcornet, 14 k. (3 l. ¼) S. d'Aubeuton. *Pop.* 1357. *Bur. de poste.*

Rospès, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de Lannion, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 5 m. (11 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop.* 944. *Bur. de p.* de Lannion.

Rospigliani, v. (*Golo*), arrond. de Corté, à 15 kilom. (3 l. ½) de Corté, 6 myr. (14 l.) de Bastia. *Pop....*

Rosporden, ville (*Finistère*), arr. de Quimper, ch.-lieu de cant., à 20 kil. (4 l. ½) E. de cette ville, 7 myr. (15 l. ½) S. E. de Brest, 10 k. (2 l. ½) N. E. de Concarneau. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 730. *Rel. de poste aux chevaux.*

Rosport, v. (*Forêts*), arrond. de Bitbourg, cant. d'Echternach, près la Sure, à 6 k. (1 l. ½) E. d'Echternach, 16 k. (3 l. ¾) N. p. E. de Grevenmacheren, 34 kil. (7 l. ¾) N. E. de Luxembourg. *Popul.* 368. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Rosquelfen, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. et comm. de Gouarec, à 11 k. (2 l. ¾) de Rostrenen, 31 kil. (7 l.) de Loudéac. *Pop.* compr. celle de Gouarec, 596. *Bur. de poste* de Rostrenen.

Rossana, v. (*Stura*), arrond. de Savigliano, cant. de Costigliole, en plaine, près d'un ruisseau, à 18 k. (4 l.) S. E. de Savigliano. *Pop.* 1700. *Bureau de poste* de Saluces.

Rossay, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Rambouillet, comm. de St.-Hilarion, à 5 kilom. (1 l. ¼) d'Epernon, 6 k. (1 l. ½) de Rambouillet. *Pop.* compr. celle de St.-Hilarion, 422. *Bureau de poste* d'Epernon, département d'Eure-et-Loir.

Rossay, v. (*Vienne*), arrond. et canton de Loudun, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 5 myr. (10 l. ⅔) de Poitiers. *Pop.* 168. *Bur. de poste* de Loudun.

Rossay (le), v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Damville, commune de Granvilliers, à 6 kilom. (1 l. ½) de Damville, 23 kilom. (5 l. ¼) d'Evreux. *Popul.* compr. celle de Granvilliers, 295. *Bur. de poste* de Damville.

Rossbach, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, canton de Wolfstein, près la Lauter, à 1 k. (¼ de l.) S. E. de Wolfstein, 6 myr. (13 l. ½) S. E. de Mayence. *Pop.* 236. *Bureau de poste* de Kaiserslautern.

Rosse, v. (*Léman*), arrond. de Genève, cant. de Chêne-Thonex, comm. de Lucinge, à 6 k. (1 l. ½) de Chêne-Thonex. *Popul.* compr. celle de Lucinge, 466. *Bur. de poste* de Genève.

Rosse, col (*Pô*), passage de la vallée de Pragelato dans celle de Sangone de la Rosse, à 10 k. (2 l. ½) de Sobellem.

Rossel (gros), v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Forbach, comm. de Rosselle-la-Petite, à 4 k. (1 l.) de Forbach, 21 kilom. (4 l. ¾) de Sarguemine. *Pop.* compr. celle de Rosselle-la-Petite et dép., 628. *Bur. de poste* de Forbach.

Rosselange, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Thionville, près l'Orne, à 9 k. (2 l. ¼) de Briey, 18 kilom. (4 l.) de Metz. *Pop.* 432. *Bur. de poste* de Briey.

Rosselle-la-Petite, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Forbach, à 20 kil. (4 l. ½) de Sarguemine, 5 myr. (11 l. ¼) de Metz.

Popul. compr. celle de la Vieille-Verrerie et dépend. 628. *Bur. de poste* de Forbach.

Rossem, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, cant. de Wolverthem, à 3 kil. (¾ de l.) N. N. O. de Londerzeel, 14 k. (3 l. ¼) E. S. E. de Termonde, 15 k. (3 l. ½) N. p. O. de Bruxelles. On y récolte des grains de toute espèce. Il y a deux brasseries et une genièvrerie. *Pop.* 529. *Bur. de poste* de Bruxelles.

Rosse-Maison, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Délemont, à 3 kil. (¾ de l.) N. de Moutiers, 7 kilom. (1 l. ¾) E. de Délemont, 11 kil. (2 l. ⅔) S. de Lauffon. *Pop.* 127. *Bur. de poste* de Délemont.

Rossenviller, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Rosheim, à 19 k. (4 l. ¼) de Benfelden, 23 k. (5 l. ¼) de Strasbourg. *Pop.* 533. *Bur. de poste* de Strasbourg.

Rosset, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de St.-Jean-de-Maurienne, comm. de St.-Jean-d'Arve, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Jean-de-Maurienne. *Pop.* compr. celle de Saint-Jean-d'Arve, 1766. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Maurienne.

Rossignies, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, canton de Seneffe, comm. d'Obaix, à 6 kil. (1 l. ½) E. p. N. de cet endroit, 21 kilom. (4 l. ⅔) N. E. de Binch, 14 kilom. (3 l. ⅓) N. p. E. de Charleroy. *Pop.* compr. celle d'Obaix, 632.

Rossignol, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Verteillac, à 20 k. (4 l. ½) de Riberac, 34 kil. (7 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 268. *Bur. de poste* de Mareuil.

Rossignol, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. d'Etale, à 10 k. (2 l. ½) O. N. O. de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) S. p. O. de Neufchâteau, 42 k. (9 l. ½) O. p. N. de Luxembourg. *Pop.* 493. *Bureau de poste* d'Arlon.

Rossignol, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Rue, comm. de Machiel, près la riv. de Maie et la forêt de Crécy, à 19 kilom. (4 l. ¼) d'Abbeville, 5 myr. (12 l.) d'Amiens. *Populat.* compr. celle de Machiel, 192. *Bur. de p.* de Rue.

Rossignol, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Conty, comm. d'Essertaux, à 18 k. (4 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle d'Essertaux, 407. *Bur. de poste* de Breteuil.

Rossignol, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. d'Hornoy, comm. de Liomer, à 29 kil. (6 l. ½) S. d'Abbeville, 33 kil. (7 l. ½) O. d'Amiens, 13 kil. (3 l.) N. O. de Poix. *Pop.* compr. celle de Liomer, 1130. *Bur. de poste* d'Oisemont.

Rossignol (le), v. (*Somme*), arr. de Doulens, cant. d'Acheux, comm. de Coigneux, à 15 kilom. (3 l. ½) de Doulens, 32 k. (7 l. ½) d'Amiens. *Popul.* compr. celle de Coigneux, 255. *Bureau de poste* d'Albert.

Rossillon, v. (*Ain*), arrond. de Belley, cant. de Virieu-le-Grand, sur l'Estran, à 10 kil. (2 l. ½) de Belley, 5 myr. (11 l. ½) de Bourg. *Pop.* 395. *Bur. de poste* de Belley.

Rossingo, v. (*Marengo*), arr. de Casal, sur une colline, à 31 kil. (7 l.) S. O. de Casal. *Pop.* 42.

Rosson, v. (*Aube*), arrond. de Troyes, cant. de Piney, commune de Rouilly-les-Sassey, à 13 kilom. (3 l.) de Troyes. *Pop.* 130. *Bur. de poste* de Troyes.

Rosta, v. (*Pô*), arrond. de Suse, cant. d'Aviliana, dans un joli vallon, à 31 k. (7 l.) E. de Suse. *Pop.* 418. *B. de poste* d'Aviliana.

Rosteren, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Ruremonde, cant. de Maseyck, près la Meuse, à 5 kilomèt. (1 l. ¼) S. p. O. de Stevenswerd, 2 k. (½ l.) E. de Maseyck, 27 kil. (6 l.) N. E. de Maëstricht. *Pop.* 512. *Bur. de poste* de Maseyck.

Rostes, v. (*Eure*), arrond. et cant. de Bernay, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 36 k. (8 l.) d'Evreux. *Pop.* 290. *Bur. de poste* de Bernay.

Rostey, v. (*Bas-Rhin*), arrond. de Weissembourg, canton de la Petite-Pierre, près la Moder, à 4 myriam. (10 l. ¼) de Weissembourg, 5 myr. (11 l.) de Strasbourg. *Pop.* 292. *Bur. de p.* de Phalsbourg, départ. de la Meurthe.

Rostino, (*Golo*), arrond. de Corté, chef-lieu de cant., où est Merozaglia, à 18 kil. (4 l.) N. E. de Corté, 36 k. (8 l.) S. E. de Bastia.

Rostrenen, ville (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, ch.-lieu de cant., à 5 myr. (11 l. ¾) S. O. de Saint-Brieux, 32 kil. (7 l. ¼) N. O. de Pontivy, 20 kil. (4 l. ½) S. E. de Carhaix, 47 myr. (108 l.) O. p. S. de Paris. Ce lieu doit être cité à cause de la prodigieuse quantité de bestiaux qu'on nourrit dans ses environs, et que les habitans du Calvados viennent acheter. Cette ville a un conservateur des hypothèques, et deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval, l'autre à pied. *Pop.* 1500. *Bur. de poste.*

Rostune, v. (*Lys*), arr. et cant. de Bruges, comm. de Sissècle, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Bruges. *Pop.* compr. celle de Sissècle, 953. *Bur. de poste* de Bruges.

Rosty (pont de), marais (*Bouches-du-Rhône*), arrond. de Tarascon, cant. des Stes.-Maries, à 22 kilom. (5 l.) N. p. E. de cet endroit, 7 kil. (1 l. ¾) O. p. N. d'Arles. Il a du nord au sud 3 kil. (¾ de l.) de long, et autant de large.

Rosureux, v. (*Doubs*), arrond. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, cant. du Russey, sur la Dessoubre, à 14 k. (3 l. ¼) de St.-Hippolyte, 5 myr. (11 l. ½) de Besançon. *Popul.* 264. *Bur. de poste* de Saint-Hippolyte-sur-le-Doubs.

Rosuth, v. (*Nord*), arrond. de Douay, cant. de St.-Amand, sur la rive gauche de la Scarpe, à 16 kil. (3 l. ¾) de Valenciennes, 22 kil. (5 l.) de Douay. *Pop.* 1133. *Bur. de poste* de St.-Amand.

Roswinche, h. (*Forêts*), arr. de Bitbourg, cant. d'Echternach, comm. de Consdorff, à 24 kilom. (5 l. ½) de Luxembourg, 27 kil. (6 l.) de Bitbourg. *Pop.* compr. celle de Consdorff, 844. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Rosy, v. (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Treffort, comm. de Chavannes, à 16 k. (3 l. ¾) de Bourg, 2 kilom. (½ l.) de Treffort. *Pop.* compr. celle de Chavannes, 1136. *Bur. de poste* de Bourg.

Rotalier, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. de Cousance, à 9 k. (2 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 284. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Rotangis, v. (*Oise*), arrond. de Clermont, cant. de Crevecœur, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Breteuil, 16 k. (3 l. ¾) de Beauvais. *Pop.* 477. *Bur. de poste* de Crevecœur.

Rotbach, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, cant. de Nider-Bronn, à 33 kilom. (7 l. ½) de Weissembourg, 39 kil. (8 l. ¾) de Strasbourg. Il y a un fourneau, deux forges et un martinet. *Pop.* 506. *Bur. de poste* de Saverne.

Rote-Web, riv. (*Roër*) arrond. d'Aix-la-Chapelle, canton de Gemund, où elle prend sa source, coule au nord, et se rend dans l'Alleweb-Bach, après 6 k. (1 l. ½) de cours.

Rotelle, v. (*Doubs*), arrond.

de Besançon, cant. de Boussière, près le Doubs, à 14 kil. (3 l. ¼) de Besançon. *Pop.* 107. *Bur. de poste* de St.-Vit.

Rotenbuf, havre (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, à 6 kilom. (1 l. ½) N. E. de cette ville.

Rotenhof, h. (*Forêts*), arrond. de Bitbourg, canton d'Echternach, comm. d'Ossweiler, à 29 kilom. (6 l. ½) de Luxembourg, 22 kilom. (5 l.) de Bitbourg. *Pop.* 5. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Rotgen, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Monjoie, sur la Vesder, à 8 kil. (2 l.) N. O. de Montjoie, 10 kilom. (2 l. ½) E. p. N. d'Eupen, 15 kil. (3 l. ½) S. S. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 1208. *Bureau de poste* d'Aix-la-Chapelle.

Rotgen, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Schoenberg, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 7 myriam. (15 l. ¾) N. N. O. de Trèves. *Pop.* 20.

Rotgen, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. d'Eschweiler, à 2 kil. (½ l.) S. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) O. de Duren, 11 k. (2 l. ¾) E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 20. *Bureau de poste* d'Aix-la-Chapelle.

Roth, v. (*Forêts*), arrond. de Diekirch, cant. de Vianden, sur l'Our, à 7 kil. (1 l. ¾) O. de Freylingen, 2 k. (½ l.) S. E. de Vianden, 32 kil. (7 l. ¼) N. N. E. de Luxembourg. *Popul.* 500. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Roth, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Spire, cant. d'Edenkoben, à 1 kilom. (¼ de l.) S. de cette ville, 7 k. (1 l. ¾) N. p. O. de Landau, 8 myr. (19 l.) S. S. O. de Mayence. *Popul.* 1230. *Bur. de poste* de Landau, départ. du Bas-Rhin.

Roth, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Kairserslautern, cant. de Lautercken, à 6 kil. (1 l. ½) E. p. N. de cet endroit, 8 k. (2 l.) S. O. d'Ober-Moschel, 6 myriam. (13 l.) S. O. de Mayence. *Popul.* 141.

Roth, v. (*Moselle*), arrond. et cant. de Sarguemine, commune de Hambach, à 7 kil. (1 l. ⅔) de Sarguemine, 6 myriam. (14 l. ½) de Metz. *Popul.* compr. celle de Hambach, 675. *Bur. de poste* de Sarguemine.

Roth, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Simmeren, cant. de Castellaun, à 2 kil. (½ l.) N. N. O. de cet endroit, 15 kil. (3 l. ½) O. de St.-Goar, 40 kil. (9 l.) S. p. O. de Coblentz. *Pop.* 147. *Bur. de poste* de Bingen, département du Mont-Tonnerre.

Roth, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Stromberg, à 2 kilom. (½ l.) E. p. N. de cette ville, 6 kil. (1 l. ½) O. p. S. de Bingen, 5 myr. (11 l. ¾) S. p. E. de Coblentz. *Populat.* 107. *Bur. de poste* de Creutznach.

Roth, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Gerolstein, à 2 k. (½ l.) N. de cet endroit, 5 kil. (1 l. ¼) S. p. O. d'Hillesheim, 6 myr. (13 l.) N. de Trèves. *Pop.* 64. *Bur. de poste* de Trèves.

Rothalben, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Pirmasens, à 6 kil. (1 l. ½) N. N. O. de cet endroit, 14 kil. (3 l. ¼) E. de Neuhornbach, 8 myr. (19 l. ½) S. O. de Mayence. *Pop.* 448. *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

Rothau, v. (*Vosges*), arrond. de Saint-Dié, cant. de Schirmeck, à 4 kil. (1 l.) N. O. de la Voule, 20 kilom. (4 l. ½) E. de Senones. Ce village dépendoit de la principauté de Salm. Il y a un haut fourneau, deux affineries, un marteau et une renardière, entretenus par les mines qui s'exploitent aux environs. *Popul.* 534. *Bur. de poste* de Molsheim, dép. du Bas-Rhin.

Rothem, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Ruremonde, cant. de Maseyck, à 6 k. (1 l. ½) S. p. O. de cette ville, 3 kil. (¾ de l.) N. de Stockem, 20 k. (4 l. ½) N. E. de Maëstricht. *Pop.* 384. *Bur. de poste* de Maseyck.

Rothenbach (la), riv. (*Forêts*), arr. de Bitbourg, cant. de Neverbourg, à 7 k. (1 l. ¾) N. E. duquel elle prend sa source, coule au sud-ouest, puis au sud par est, retourne au sud par ouest, reçoit la Michelsbach, et se rend dans la Dins, à 7 k. (1 l. ¾) S. de Neverbourg. Elle a 11 k. (2 l. ¾) de cours.

Rothenbach, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Goelheim, à 5 k. (1 l. ¼) S. S. E. de cette ville, 3 kilom. (¾ de l.) N. N. O. de Grunstadt, 5 m. (10 l. ¾) S. p. O. de Mayence. *Pop.* 1841.

Rothenbergerhof, ferme (*Mont-Tonnerre*), arr. et cant. de Deux-Ponts, à 3 kilom. (¾ de l.) N. E. d'Ernstweiler, dont elle dépend, 3 k. (¾ de l.) N. de Deux-Ponts, 10 myr. (22 l.) de Mayence. *Pop*....

Rothenhof, cense (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, canton d'Annweiler, comm. de Grewenhausen, à 4 kilom. (1 l.) d'Annweiler, 9 k. (2 l. ¼) de Landau, 8 myriamètres (18 l.) de Mayence *Pop*....

Rothenhof, ferme (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, canton et commune d'Arneval, à 2 k. (½ l.) de Sarrebruck, 18 kil. (4 l.) de Bliescastel, 7 myriam. (15 l. ½) de Trèves. *Pop.* compr. celle d'Arneval, 502.

Rothenkirchen, cense (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Kirchheim-Boland, commune d'Orbis, à 1 kilom. (¼ de l.) S. O. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) O. N. O. de Kirchheim-Boland, 38 k. (8 l. ½) S. S. O. de Mayence. *Pop.* compr. celle d'Orbis et dép. 297.

Rotheux, v. (*Ourthe*), arrond. de Liége, cant. de Seraing, à 8 kil. (2 l.) S. de cet endroit, 15 kilom. (3 l. ½) O. de Louvegnée, 15 kil. (3 l. ½) S. O. de Liége. *Populat.* compr. celle de Rivière, 494. *Bur. de poste* de Liége.

Rothière (la), v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Soulaines, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Bar, 36 kil. (8 l.) de Troyes. *Pop.* 129. *Bur. de poste* de Brienne.

Rothois-Frétancourt, village (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Grandvilliers, sur la Bresse, à 14 kilom. (3 l. ½) de Grandvilliers, 40 kil. (9 l.) de Beauvais. *Pop.* 98. *Bureau de poste* d'Aumale, départ. de la Seine-Inférieure.

Rothois-Godechart, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Marseille, à 7 kil. (1 l. ¾) de Grandvilliers, 20 kilom. (4 l. ½) de Beauvais. *Popul.* 480. *Bureau de poste* de Crevecœur.

Rothonay, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cet endroit, 16 kilom. (3 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Popul.* 236. *Bur. de poste* d'Orgelet.

Rothonod, v. (*Ain*), arrond. et cant. de Belley, comm. de Chasey, à 3 k. (¾ de l.) de Belley, 6 myr. (13 l. ½) de Bourg. *Pop.* compr. celle de Chasey, 590. *Bur. de poste* de Belley.

Rothselberg, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Kaiserslautern, cant. de Wolfstein, à 3 k. (¾ de l.) S. O.

de Wolfstein, 13 kil. (3 l.) E. de Cousel, 6 myr. (14 l. ¼) S. S. O. de Mayence. *Pop.* 345. *Bureau de poste* de Kaiserslautern.

Roties (les), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, canton d'Houdan, comm. de Mondreville, à 15 k. (3 l. ½) de Mantes, 20 k. (4 l. ½) d'Houdan. *Pop.* compr. celle de Mondreville, 209. *Bureau de poste* de Mantes.

Rotignon, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Brézolles, comm. de Laons, à 8 k. (2 l.) de Nonancourt, 14 kil. (3 l. ¼) de Dreux. *Pop.* compr. celle de Laons, 892. *Bur. de poste* de Nonancourt, dép. de l'Eure.

Rotoirs (les), v. (*Eure*), arr. de Louviers, canton de Gaillon, comm. de St.-Aubin, à 3 kilom. (¾ de l.) de Gaillon, 16 kilom. (3 l. ¾) de Louviers. *Populat.* compr. celle de St.-Aubin, 1059. *Bur. de poste* de Gaillon.

Rotours (les), v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Putanges, près l'Orne, à 19 kilom. (4 l. ¼) d'Argentan, 4 myr. (10 l. ½) d'Alençon. *Popul.* 261. *Bur. de poste* de Falaise, dép. du Calvados.

Rots, v. (*Calvados*), arrond. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles, sur la Mue, à 8 k. (2 l.) de Caen. *Pop.* 1067. *Bur de poste* de Caen.

Rotselaer, b. (*Dyle*), arrond. de Louvain, cant. d'Haeght, près la Dyle, à 6 kilom. (1 l. ½) S. E. d'Haeght, 8 kilom. (2 l.) O. p. S. d'Haerschot, 28 kil. (6 l. ¼) E. N. E. de Bruxelles. Il y a un moulin à huile et deux brasseries. *Pop.* 1083. *Bur. de poste* de Louvain.

Rott, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Montjoie, à 13 k. (3 l.) de cet endroit. *P.* 232.

Rottelsheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Brumath, à 8 kil. (2 l.) d'Haguenau, 20 k. (4 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 150. *B. de poste* de Brumath.

Rotteran, v. (*Mont-Blanc*), arrond. de Chambéry, cant. de la Rochette, à 16 kilom. (3 l. ⅔) de Chambéry. *Popul.* 191. *Bureau de poste* de Montmeillant.

Rottier, v. (*Drôme*), arrond. de Die, cant. de la Motte-Chalençon, à 31 k. (7 l.) de Die, 7 myr. (14 l. ¾) de Valence. *Popul.* 171. *Bur. de poste* de Die.

Rottingen, village (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, canton de Virnebourg. *Pop.* 110.

Rottoir (le), village (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. d'Etampes, comm. de Boissy-le-Sec, à 7 kilom. (1 l. ¾) d'Etrechy, 8 kil. (2 l.) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Boissy-le-Sec, 659. *Bur. de poste* d'Etrechy.

Rotzgen, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. et cant. de Bonn, à 4 kilom. (1 l.) S. O. de cette ville, 5 kil. (1 l. ¼) E. de Meckenheim, 42 k. (9 l. ½) N. N. O. de Cobleutz. *P.* 173. *Bur. de p.* de Bonn.

Roturier. Sous la monarchie, on désignoit par ce nom tous ceux qui n'étoient pas nobles. Les roturiers pouvoient sortir de leur état en achetant des charges. Ils acquéroient avec elles, ou pour eux-mêmes ou pour leurs descendans, le titre et les priviléges que les autres devoient au hasard de la naissance. Toute terre tenue en roture payoit un cens, et étoit sujette aux droits de lods et vente.

Rou, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. sud de Saumur, à 6 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 40 kilom. (9 l.) d'Angers. *Pop.* compr. celle de Marçon, 227. *Bur. de poste* de Saumur.

Rouaillan, v. (*Gironde*). *Voy.* Roaillan.

Rouain (le), riv. (*Nièvre*) arr. de Clamecy, canton de Varsy. Sa source, et celle de plusieurs étangs, à 20 kil. (4 l. ½) O. de Clamecy, coule au sud-ouest, puis au nord-ouest, et se rend dans la Loire, à Cosne, qu'elle traverse.

Rouaine, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Castellane, cant. d'Annot, comm. d'Ubraye, à 11 k. (2 l. ¾) d'Entrevaux, 16 kilom. (5 l. ¾) de de Castellane. *Popul.* compr. celle d'Ubraye et dép., 628. *Bur. de poste* d'Entrevaux.

Rouainette, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Castellane, canton d'Annot, comm. d'Ubraye, à 13 kil. (3 l.) d'Entrevaux, 15 kilom. (3 l. ½) de Castellane. *Populat.* compr. celle d'Ubraye et dép., 628. *Bur. de poste* d'Entrevaux.

Rouanel (le), riv. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg. Sa source à 4 k. (1 l.) E. de Villeneuve, coule au sud-sud-ouest, et se rend dans l'Ibie, à 5 k. (1 l. ¼) sud de Villeneuve-de-Berg.

Rouans, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Paimbœuf, cant. du Pellerin, près l'Achenau, à 18 kilom. (4 l.) de Paimbœuf, 23 kilomètres (5 l. ¼) de Nantes. *Pop.* 2114. *Bur. de poste* de Paimbœuf.

Rouaudière (la), v. (*Mayenne*), arrond. de Château-Goutier, cant. de Saint-Aignan-sur-Roc, à 18 kil. (4 l.) de Craon, 41 kilom. (9 l. ¼) de Laval. *Pop.* 643. *Bur. de poste* de Craon.

Rouayroux, v. (*Tarn*), arrond. de Castres, cant. de St.-Amand-de-la-Bastide. *Pop.* 1125. *Bur. de poste* de Mazamet.

Roubaix, b. (*Nord*), arrond. de Lille, chef-lieu de cant., à 9 kil. (2 l. ¼) de Lille, 37 kil. (8 l. ¼) de Douay. On fabrique dans ce bourg considérablement de calmandes, des prunelles, satins-turcs, turquoises, camelots, serges, molletons fil et coton, basins, et plusieurs petites étoffes de fil et coton avec dorure pour veste. Ces étoffes se portent en Espagne et autres pays étrangers. Les fabricans de ce lieu ont des teinturiers ; ils teignent eux-mêmes leurs étoffes. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 8090. *Bur. de poste* de Lille.

Roubay, v. (*Aisne*), arrond. de Vervins, canton de la Capelle, comm. de Flamangrie, à 4 k. (1 l.) de la Capelle, 20 kil. (4 l. ½) de Vervins. *P.* compr. celle de la Flamangrie, 1245. *Bur. de poste* de la Capelle.

Roubia, v. (*Aude*), arroud. de Narbonne, cant. de Ginestas, près le canal, à 18 k. (4 l.) de Narbonne, 37 k. (8 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* 306. *Bureau de poste* de Narbonne.

Roubichoux, v. (*Aude*), arr. de Limoux, canton de Chalabre, comm. de Sonac, à 18 kil. (4 l.) de Limoux, 36 kil. (8 l.) de Carcassonne. *Populat.* compr. celle de Sonac, 200. *Bur. de poste* de Mirepoix, départem. de l'Arriège.

Roubiège (la), riv. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Gignac. Sa source à 6 k. (1 l. ½) S. E. de cet endroit, coule au S. O. et se rend dans l'Hérault à Belarga, à 13 kil. (3 l.) de sa source.

Roubilhon, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. et comm. de Castelmoron, à 8 kil. (2 l.) de Clairac, 29 kil. (6 l. ½) de Marmande. *Pop.* compr. celle de Castelmoron, 1631. *Bur. de poste* de Clairac.

Roubine (la), v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Digne, à 9 kilom.

(2 l. ¼) de cette ville. *Popul.* 123. *Bureau de poste* de Digne.

Roubine (la), riv. (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Pierre-Latte. Sa source à 9 kilom. (2 l. ¼) E. p. N. de cet endroit, coule au S. O. puis au S., et se rend dans le Louzon avec l'Echarvette, à 7 k. (1 l. ¾) N. de Montdragon.

Roubine, canal (*Gard*), arr. de Nimes, cant. d'Aigues-Mortes. Ce canal commence au confluent de la Cubelle et de la Vistre ; il est dirigé du N. E. au S. O., et se communique à celui de la Radel, qui conduit ses eaux dans l'étang de Mauguio, et une branche de ce canal redescend de 2 k. (½ l.) N. d'Aigues-Mortes à Aigues-Mortes, et va au S. E. se rendre au canal construit sur le Rhône-Mort. Il a 10 kil. (2 l. ½) de long.

Roubine, plage (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de St.-Tropez, entre le cap de Porte et la calanque des Cambons.

Roubiniac, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Lunas, comm. de Saint-Martin-des-Combes, à 8 k. (2 l.) de Lodève, 7 k. (1 l. ¾) de Lunas. *Pop.* compr. celle de Saint-Martin-des-Combes, 43. *Bur. de poste* de Lodève.

Roubion (le), riv. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de Bourdeaux. Sa source à 5 k. (1 l. ¼) E. p. N. de Bourdeaux, coule au S. puis à l'O., remonte au N. O., passe à l'E. de Bourdeaux, descend à l'O. S. O., passe au S. E. de Montelimar, et se rend dans le Rhône à l'O. de Montelimar.

Roubrau (le), riv. (*Ardèche*), arrond. et canton de l'Argentière. Sa source à 5 k. (1 l. ¼) N. N. O. de Joyeuse, coule au S., puis au S. E., et se rend dans la ligne à 7 kilom. (1 l. ¾) E. p. N. de Joyeuse.

Roubrouck, v. (*Nord*), arr. d'Hazebrouck, cant. de Cassel, à 18 k. (4 l.) d'Hazebrouck, 7 myr. (16 l. ½) de Douay. *Popul.* 1315. *Bur. de poste* de Cassel.

Roucamp, v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. d'Aulnay, à 23 kil. (5 l. ¾) de Vire, 29 k. (6 l. ½) de Caen. *Pop.* 339. *Bureau de poste* d'Aulnay.

Rouceux, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Neufchâteau, près le Mouzon, à 1 kilom. (¼ de l.) de Neufchâteau, 6 myr. (13 l. ¼) d'Epinal. *Pop.* 248. *Bureau de poste* de Neufchâteau.

Roucour, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Péruwelz, à 2 k. (½ l.) N. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) S. p. O. d'Ath, 28 kilom. (6 l. ¼) O. N. O. de Mons. *Pop.* 790. *Bureau de poste* de Nord-Libre, départem. du Nord.

Roucourt, v. (*Nord*), arr. et cant. sud de Douay, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville. Il y a une brasserie et une forge pour la fabrique d'outils aratoires. *Populat.* 289. *Bur. de poste* de Douay.

Roucourt, v. (*Nord*), arrond. d'Avesnes, canton est du Quesnoy, près l'Ecaillon, à 4 kilom. (1 l.) du Quesnoy, 4 m. (10 l.) de Douay. *Populat.* 179. *B. de p.* du Quesnoy.

Roucoux (le), v. (*Lozère*), arr. de Florac, canton de Saint-Georges-de-Levesac, à 29 kilom. (6 l. ½) de Meyruéis, 34 kilom. (7 l. ¾) de Mende. *Popul.* 308. *Bur. de poste* de Séverac.

Roucquières, v. (*Jemmapes*). *Voyez* Ronquières.

Roucy, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. de Neufchâtel, à 20 k. (4 l. ½) N. O. de Reims, 27 k. (6 l.) S. E. de Laon, 36 k. (8 l.) E. p. S. de Soissons. Ce lieu avoit titre de vicomté, il appartenoit à une branche cadette de la maison de la Rochefoucauld. *Popul.* 724. *Bur. de poste* de Fimes, département de la Marne.

Roudon (le), riv. (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. du Donjon. Sa source à 4 k. (1 l.) O. de cet endroit, coule au N. et se rend dans la Loire, à 22 kil. (5 l.) N. du Donjon.

Roudorf, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Bruhl, près le Rhin, à 14 k. (3 l. ¼) de cette ville, 4 k. (1 l.) N. de Bonn, 7 m. (15 l.) E. p. S. d'Aix-la-Chapelle. *P.* 215.

Roudouallec, v. (*Morbihan*), arr. de Pontivy, cant. de Gourin, à 20 k. (4 l. ½) du Faouet, 9 m. (20 l.) de Vannes. *Pop.* 907. *Bur. de poste* du Faouet.

Roudouloux, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, canton de la Roque-Timbaut, comm. de Souvagnas, à 13 k. (3 l.) d'Agen, 5 k. (1 l. ¼) de la Roque-Timbaut. *Pop.* compr. celle de Souvagnas, 463. *Bur. de poste* d'Agen.

Roudun, v. (*Ille-et-Vilaine*), arrond. de Redon, cant. de Bain, comm. de Poligné, à 6 k. (1 l. ½) de Bain, 41 k. (9 l. ¼) de Redon. *Popul.* compr. celle de Poligné, 1010. *Bur. de poste* de Bain. *Rel. de poste aux chevaux.*

Roue. Sous la monarchie, supplice auquel on condamnoit les assassins et les voleurs de grand chemin. Les lois ordonnoient qu'ils y fussent attachés vivans, après avoir eu les os rompus. Mais les juges en mitigeoient le plus souvent la rigueur. Ce supplice n'étoit point employé contre les femmes. Elles y avoient été sujettes sous la première race. Frédégonde en fit rompre et attacher plusieurs sur la roue, comme coupables d'avoir causé par des maléfices la mort du fils de Childebert II, roi d'Austrasie. Depuis 1790, on tranche la tête avec un instrument qu'on nomme guillotine, du nom de son inventeur, qui est médecin.

Roue (la), v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, cant. et comm. de Muillé-Pont-Pierre, à 7 k. (1 l. ¾) de Neuvy, 19 kil. (4 l. ¼) de Tours. *Pop.* compr. celle de Muillé-Pont-Pierre, 1532. *Bur. de poste* de Neuvy. *Rel. de p. aux chevaux.*

Roue (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon, comm. de Linas, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 16 k. (3 l. ¾) de Corbeil. *Pop.* compr. celle de Linas, 372. *Bur. de poste* de Linas.

Roue, col (*Stura*), passage de la vallée de Blino dans celle de Maira ; de la Gardetta à Aneghi, 18 k. (4 l.)

Rouécourt, v. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de Donjeux, à 13 kil. (3 l.) de Joinville, 24 kil. (5 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 188. *Bur. de poste* de Vignory.

Rouède, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Saint-Gaudens, cant. de Sallies, à 14 k. (3 l. ¼) de Saint-Gaudens, 8 myr. (17 l. ½) de Toulouse. *Popul.* 618. *Bureau de poste* de St.-Gaudens.

Rouelle (la), v. (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de Gavray, comm. de Grimesnil, à 13 k. (3 l.) de Coutances, 6 kil. (1 l. ½) de Gavray. *Pop.* compr. celle de Grimesnil, 342. *Bureau de poste* de Coutances.

Rouelle, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. d'Auberive, à 19 k. (4 l. ½) de Langres, 34 k. (7 l. ¾) de Chaumont. Il y a une manufacture de glaces dont le grand dépôt est à Dijon. On fabrique à l'instar de celle de Saint-Gobain.

Cette manufacture suit les prix ordinaires. *Pop.* 194. *Bur. de poste* de Langres.

Rouelle, v. (*Orne*), arrond. et cant. de Domfront, près l'Egraine, à 5 k. (1 l. ¼) de Domfront, 6 m. (14 l. ¼) d'Alençon. *Popul.* 530. *Bur. de poste* de Domfront.

Rouelles, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Montivilliers, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 7 myr. (15 l. ½) de Rouen. *Pop.* 573. *Bur. de poste* de Montivilliers.

Rouen, ancienne et grande ville (*Seine-Inférieure*), chef-lieu de départem., d'arr. et de canton, à 11 myr. (24 l.) S. O. d'Amiens, 50 myr. (68 l.) N. E. de Rennes, 19 myriam. (42 l.) N. p. O. d'Orléans, 18 myr. (41 l.) N. E. du Mans, 12 myr. (28 l.) N. O. de Paris. Long. 18. 45. Lat. 49. 26.

Située sur la rive droite de la Seine, entourée de trois côtés, la ville de Rouen étoit la capitale de la ci-devant Normandie, et en particulier du ci-devant Vexin-Normand; c'est l'une des plus grandes, des plus peuplées, des plus riches et des plus commerçantes de France.

Cette ville, dans son origine, étoit d'une étendue peu considérable; en 260, elle ne consistoit qu'en une seule rue. Son premier accroissement se fit en 404 sous St.-Victrice, qui en étoit archevêque; son second accroissement eut lieu en 910 et années suivantes, sous Raoul, duc de Normandie; son troisième accroissement s'opéra en 1200 et années suivantes; enfin, ce fut en 1240 que la ville de Rouen fut redevable de son dernier accroissement à Louis IX, qui fit reculer les murailles et les portes où on les voit aujourd'hui.

Les historiens qui ont écrit l'histoire de cette ville ne sont pas d'accord sur son origine; les uns la font remonter à *Magus*, fils de *Jamothes*, premier roi des Gaules, au nom duquel on joignit celui de *Roth*, idole qui y étoit adorée, d'où lui est venu le nom de *Rothomagus* ou *Rothomagum*. D'autres en attribuent la fondation à Caius Julius César. M. Servin a publié en 1775 une histoire de Rouen, dans laquelle il fait dériver le nom de cette ville de *Rothomagus*, mot composé de *Rothon* et *Magus*, qui, en langue gauloise, signifie *Magus*, palais, *Rothon*, Vénus, *palais de Vénus*, etc.

D'autres historiens pensent que le nom de *Rouen* est antérieur au nom de *Rothomagus*. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette ville est l'une des plus anciennes des Gaules.

Alain *Chartier*, qui a écrit sur Rouen, assure que du temps de Théodore, il y avoit trois forteresses; le palais, le châtel, ou le fort Sainte-Catherine, et le pont de pierre qui s'écroula en 1564, dont on voit encore les vestiges vis-à-vis la porte Grand-Pont.

La ville de Rouen a été le théâtre des plus grands événemens depuis son origine. Les principaux sont:

En 260, Saint-Mélon y vint prêcher la religion catholique.

En 576, Brunehaut, mère du roi Childebert, est empoisonnée à Rouen, et délivrée par Mérouée.

En 841, Rouen fut brûlé par un embrasement qui commença à la rue des Juifs.

En 842, prise et pillage par les peuples venus du Nord.

En 859, irruption de ces mêmes peuples qui réduisirent cette ville presque en cendres.

En 910, Raoul, premier duc de Normandie, vient mettre le siége devant Rouen.

En 921, bataille sanglante livrée aux Français par Guillaume Longue-Epée, deuxième duc de Normandie.

En 949, Richard fut assiégé dans Rouen par les Français et les Allemands. Il y eut un affreux carnage. La place où se passa l'action étoit tellement couverte de sang, qu'elle formoit une espèce de mare: c'est de là que lui est resté le nom de la *Rouge-Mare*.

En 1090, insurrection considérable; Robert II fut obligé de se cacher pour se soustraire à la fureur du peuple.

En 1119, inondation et débordement considérables de la Seine.

En 1126, incendie qui réduisit en cendres toutes les maisons depuis le port jusqu'à la porte Beauvoisine.

En 1142, tremblement de terre.

En 1194, insurrection des bourgeois contre les chanoines, dont plusieurs furent tués et leurs maisons incendiées.

En 1202, Jean *Sans-Terre*, duc de Normandie, assassina Artus son neveu, duc de Bretagne: il est cité à la cour des Pairs, il ne comparoit point; la Normandie, ainsi que les autres provinces qu'il possède, sont confisquées et réunies à la couronne de France.

En 1204, le 1er juin, Philippe Auguste, roi de France, se rend maître de Rouen après un long siége.

En 1280, émeute populaire: le maire de la ville assassiné sur le pont, est jeté à l'eau.

En 1293, insurrection de la part des artisans au sujet d'un nouvel impôt.

En 1356, Jean Ier, roi de France, vint à Rouen avec cent hommes, le 5 avril, fit arrêter le roi de Navarre avec quatre seigneurs de sa suite, les fit décapiter le même jour, porter leurs têtes au bout d'une pique, et accrocher leurs corps au gibet. Le roi de Navarre fut conduit prisonnier à Paris.

En 1418, Henri V, roi d'Angleterre, assiégea Rouen. Ce fameux siége dura six mois.

En 1431, Jeanne d'Arc, appelée la *Pucelle d'Orléans*, fut condamnée au feu et exécutée par les Anglais sur la place du marché aux Veaux, le 20 mai.

La même année, le jeune roi d'Angleterre fut sacré à Notre-Dame le 17 décembre.

En 1440, siége et prise de Rouen par Charles VII, roi de France; expulsion des Anglais de la Normandie. L'année suivante, rehabilitation de la mémoire de Jeanne d'Arc; lettres de noblesse accordées à sa famille; monument élevé sur la place où elle fut exécutée.

Entrée de Louis XI à Rouen, le 11 août 1462; Louis XII, le 28 septembre 1508, François Ier, le 2 août 1517. En 1560 il y eut une émeute considérable au sujet des Calvinistes, dont trente furent pendus. Les Calvinistes s'emparèrent des plus fortes places de Rouen, et pillèrent les églises. Ils étoient commandés par le prince de Condé. Charles IX fait le siége de Rouen, chasse les Calvinistes. Henri IV fait le siége de Rouen, qui dura huit mois. Le 11 novembre 1593, Henri IV ayant fait abjuration, la ville de Rouen lui ouvrit ses portes, malgré les ligueurs. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et père d'Henri IV, reçut, durant le siége, une blessure dont il mourut peu de temps après.

En 1621, la peste fit un grand ravage dans la ville de Rouen, les trois quarts des habitans y périrent.

Louis XV fit son entrée dans cette ville le 19 septembre 1749. Louis XVI passa à Rouen le 28 juin 1786.

Le 6 floréal an 6 (26 avril 1797),

un train d'artillerie, destiné pour la marine contre l'Angleterre, en passant par l'Amivois près Rouen, causa, par la rapidité de sa marche, l'explosion d'un caisson. Plusieurs individus furent blessés, et l'incendie se communiquant, presque tous les bâtimens de la compagnie furent brûlés.

Napoléon *Bonaparte*, premier Consul, aujourd'hui Empereur des Français, fit son entrée à Rouen le 8 brumaire an 11 (1803).

Il y a eu dans la ville de Rouen une filiation de quatre-vingt-treize archevêques, dont treize ont été cardinaux; trente-cinq conciles y ont été tenus pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Cette ville est célèbre autant par ses malheurs que par les sciences et les arts qui y ont brillé en différens temps. Louis XV y établit une académie de belles lettres, des sciences et des arts, en 1744; et une société d'agriculture y fut formée le 28 juillet 1761.

Sous l'ancien régime, il se faisoit à Rouen une procession singulière à laquelle le clergé, portant un monstre fabuleux, terrassé par un saint inconnu, arrachoit tous les ans au glaive de la loi un meurtrier par accident ou vivacité. Ce monstre s'appeloit *Gargouille*. C'étoit un dragon d'osier, qui tenoit dans sa gueule un lapin blanc qu'on promenoit en procession. Saint Romain, dit-on, avoit arrêté ce monstre en lui mettant son étole sur la tête, et l'avoit fait tuer par un criminel condamné à mort. Le jour de l'Ascension étoit consacré à cette cérémonie; mais dix ans avant la révolution, on ne portoit à la procession que la châsse de saint Romain. Le prisonnier qui obtenoit sa grace étoit conduit à la haute vieille tour: là, sous ce portique, lui et ses complices, lorsqu'il en avoit, levoient trois fois la châsse, et crioient: *Vive le Roi* avec le public: de là toujours portant la châsse, ils alloient à la cathédrale et entendoient la messe; ils étoient conduits à la vicomté où on leur servoit un repas; le lendemain ils se rendoient chez leurs juges pour les remercier. On assure que le privilége de délivrer un prisonnier le jour de l'Ascension, fut accordé au chapitre en 631 par Dagobert, roi de France.

La ville de Rouen étoit le siége d'un ancien archevêché, dont le chapitre étoit composé de dix dignités et de cinquante chanoines; d'un parlement qui fut réglé sous le nom d'échiquier par Philippe-*le-Bel*, en 1302, et rendu perpétuel par Louis XII, en 1409. Cette compagnie n'a porté le nom de *parlement* que sous François Ier, en 1515. Il étoit composé de quatorze présidens et d'un grand nombre de conseillers, d'une chambre des comptes, d'une cour des aides, qui ont été réunies en 1705, pour ne faire qu'une seule et même compagnie, sous la dénomination de *cours des comptes, aides et finances* de Rouen. Le tribunal étoit composé de huit présidens et de beaucoup de conseillers: il y avoit à Rouen une amirauté, un grenier à sel, un présidial, un bailliage et un bureau des finances.

C'étoit un gouvernement de place pour la ville et son vieux palais; la résidence du prévôt général de la maréchaussée, qui avoit deux lieutenans et plusieurs brigades; c'étoit aussi la résidence d'un lieutenant des maréchaux de France, le chef-lieu d'une intendance et d'une élection. Cette ville avoit un hôtel de ville, une cour des monnoies, un tribunal des juges-consuls, une chambre de commerce, plusieurs chambres d'assurance, un siége général de police, une juridiction des dépôts; plusieurs hautes, moyennes et basses justices, tant dans l'enceinte de la ville que hors de ses murailles, telles que les justices de Saint-Ouen, St.-Gervais, du pré de la Fontaine-Jacob, de l'Hôtel-Dieu, du chapitre de Notre-Dame, de l'Officialité, des Haut-Jours et de St.-Paul. On comptoit à Rouen trente-six paroisses, dont plusieurs étoient en même temps collégiales; savoir, trente-deux dans la ville, et quatre dans les faubourgs; cinquante-six couvents tant d'hommes que de femmes, un collége, quatre séminaires, un grand nombre de chapitres, trois hôpitaux, beaucoup d'écoles publiques pour les pauvres.

Les marchands de cette ville étoient divisés en cinq corps, savoir: celui des merciers et drapiers, réunis en 1703, celui des apothicaires et épiciers, et ceux des pelletiers, fourreurs, bonnetiers et orfèvres.

La ville de Rouen est dans une situation agréable et avantageuse pour le commerce. Elle étoit anciennement bien fortifiée du côté des terres, avec de bons remparts flanqués de tours rondes à l'antique; ses murailles, à prendre le long du parapet, ont 8 kil. (2 l.) de circuit. On entroit dans cette ville par cinq portes du côté des terres, et treize portes du côté de la Seine, dont plusieurs sont démolies. Celles qui restent sont absolument inutiles pour la défense de la ville. Le quai est superbe; le coup d'œil le long de la Seine, couverte de bâtimens marchands, de navires et de bateaux de toute espèce, sur-tout en temps de paix, est magnifique. On y a compté jusqu'à cinq cents bâtimens. Le flux de la mer, qui se fait deux fois par jour, y fait monter des navires en deux fois vingt-quatre heures, principalement aux nouvelles et aux pleines lunes; il n'y a point de rivière en France qui ait un flux de mer aussi considérable, ce qui rend cette ville des plus importantes pour le commerce. Le riant aspect d'une belle et vaste campagne qui s'élève en amphithéâtre, les îles et les prairies qui s'étendent le long du fleuve, les superbes promenades du cours la Reine, du Mouriboudet, le cour de l'Hôpital en face de l'Hôpital; le boulevard Cauchois, une très-belle caserne de l'autre côté de la rivière, tout annonce une cité florissante. Les boulevards qui font le tour de la ville procurent un point de vue plus beau que les boulevards de Paris.

On admire, sur la rivière, le beau pont de bateaux qui communique du port de Rouen au faubourg St.-Sévère, ce port est d'une structure singulière, pavé par-dessus, se haussant et se baissant avec le flux et reflux de la mer; c'est un chef-d'œuvre de l'art, il est soutenu sur vingt-un bateaux de front, il a deux cent-soixante-douze pas de long, avec des parapets planchés pour les gens de pied. Il y a des bancs de chaque côté pour s'asseoir. Ce pont s'ouvre pour laisser passer les grands bateaux et même les vaisseaux avec leurs voiles; mais il coûte beaucoup d'entretien. Souvent on est obligé de le démonter pour empêcher que les glaces n'en emportent une partie.

Pour bien découvrir la ville de Rouen et les superbes et riantes campagnes qui l'environnent, il faut aller sur le mont Ste.-Catherine où l'on découvre jusqu'à 4 myr. (10 lieues) des plaines et des prairies favorisées par la nature. Il n'existe pas un semblable coup d'œil dans l'intérieur de la France: dans la belle saison, toutes les plaines sont couvertes de toiles de différentes couleurs, de fil, de

coton,

coton, etc. On y aperçoit peu de châteaux, mais un grand nombre d'habitations de particuliers qui annoncent l'aisance, résultat du grand commerce qui se fait à Rouen et dans les environs. On voit encore sur le mont Ste-Catherine des ruines de forteresse du temps du siége de Rouen sous Henri IV. En 1552, le 18 juillet, on planta sur ce mont une croix; plus de soixante mille individus assistèrent à cette cérémonie religieuse.

La chartreuse qui étoit à 2 kilom. (½ l.) de Rouen, méritoit d'être visitée par les amateurs du beau.

La ville de Rouen est très-mal bâtie, le plus grand nombre des maisons sont construites en bois, les rues sont étroites et obscures; elles ne sont éclairées le soir par des réverbères que six mois de l'année, économie ridicule dans une ville aussi riche et dont la population est aussi nombreuse. On y voit de jolies maisons sur les boulevards, le long du cours de l'Hôpital et dans la rue de Crosne. Dans les rues les plus commerçantes, les magasins sont décorés comme à Paris. Cette ville n'est pas riche en monumens, mais les fabriques sont nombreuses.

On y compte sept places publiques, dont aucune ne mérite d'être citée. Les édifices les plus remarquables sont l'église cathédrale, fondée par saint Mélon, et reconstruite sous Richard I. Ce vaste temple a 133 mèt. (408 pieds) de long; la nef 27 mèt. (83 pieds) de largeur; la tour, en forme de lanterne, qui est au milieu et qui soutient la pyramide, a 48 mèt. (152 pieds) de hauteur; le portail, 56 mèt. (170 pieds) de face; la tour à droite, 72 mèt. (220 pieds) de haut. C'étoit dans cette tour qu'étoit la fameuse cloche appelée *Georges d'Amboise*, pesant trente-six mille : elle a été détruite dans le cours de la révolution pour faire des gros sous. Cette cloche avoit été fondue le 2 août 1551, par le cardinal, archevêque de Rouen, dont elle portoit le nom; elle avoit 3 m. ½ (10 pieds) de haut, et 10 mèt. (30 p.) de circonférence. Le jour de l'entrée de Louis XVI à Rouen, *Georges d'Amboise* se cassa.

On remarque le beau vaisseau de l'église de la ci-devant abbaye de St.-Ouen, aujourd'hui paroisse. La tour mérite l'attention des curieux. Le bâtiment qui étoit occupé par les religieux est d'une belle construction en pierres de taille, l'escalier est d'une grande hardiesse. C'est dans ce bâtiment que siége la mairie. On a projeté une belle place du côté du jardin, ce qui fera découvrir toute la beauté de la façade qui est de ce côté. L'abbaye de Saint-Ouen fut détruite par les Normands en 811. Elle fut reconstruite et achevée en 1126 : un incendie la réduisit en cendres l'an 1136. Le palais de justice, curieux par son antique architecture, est situé sur l'ancien terrain qui s'appeloit *le Clos des Juifs*, qui fut réuni au domaine du roi après leur expulsion de France en 1181. On admire aussi la salle dite des *Procureurs*. Louis XII y prit séance en 1508. L'ancienne intendance, où siége la préfecture, est d'un genre très-médiocre, ainsi que l'hôtel des monnoies; les halles de Rouen sont regardées comme les plus belles et les plus étendues de celles qui existent en France. Rien de plus curieux que la halle aux toiles et toileries. Elle se tient tous les vendredis. Elle ouvre à six heures du matin, au son d'une cloche. On parcourt trois vastes salles contenant chaque qualité de toile. En deux heures tous les marchés sont terminés, on passe de suite dans la halle au coton et au fil de lin. La halle aux grains est très-vaste.

Le bâtiment de la bourse est très-beau; il y a en outre une bourse d'été sur le quai. C'est une promenade plantée d'arbres, et renfermée avec une grille.

Il y a à Rouen deux hospices, celui de l'Humanité pour les malades, divisé en quinze salles, dont quatre destinées aux fiévreux, trois aux blessés, deux aux opérés, une aux teigneux, trois aux militaires, une aux femmes en couche, et une aux petits enfans. Cet hôpital est desservi par quinze dames hospitalières. On reçoit aussi des malades, moyennant cinq cents francs par an. La population annuelle est de cinq à six cents malades. L'hospice général contient des vieillards des deux sexes, des valides estropiés ou infirmes, des enfans indigens, orphelins ou exposés. On y traite les maladies vénériennes, la gale, le scorbut, le scrophule, la folie, l'épilepsie et autres genres de maladies. Cet hospice est divisé en deux parties, l'une contient tous les individus du sexe masculin, l'autre tous ceux du sexe féminin. Chaque individu coûte par jour soixante-quinze centimes (quinze sous), mais les malades pris séparément coûtent plus d'un franc par jour. La dépense de l'hospice général s'élève annuellement à la somme de cinq cent mille francs. Cet hospice paie, à titre de secours, à environ deux cent cinquante mères indigentes qui allaitent leurs enfans en ville, des pensions dites du *Collier*, de quarante-trois à cinquante francs, pour un an seulement au dernier enfant. Plus de huit cents enfans trouvés des deux sexes, sont placés en nourrice. Il y a une agence pour l'administration du côté des hommes, une supérieure et douze dames hospitalières pour le côté des femmes, et des ateliers et des travaux de manufactures. La population annuelle est de 18 à 1900 individus.

On compte dans cette ville trois prisons et maisons d'arrêt. La maison d'arrêt, dite de *St.-Lo*, renferme environ deux cents détenus, qui s'occupent à filer de la laine et à chiner le coton. Les femmes trament ou font de la dentelle. La conciergerie, ou maison de justice, pour les hommes et pour les femmes. Le nombre est annuellement de cent individus. La maison de réclusion et de correction, et dépôt de mendicité, dite *Maison de Bicêtre*. Le nombre des détenus est annuellement de quatre cents individus des deux sexes. Cette maison présente moins l'aspect hideux d'une prison, que le spectacle intéressant d'un grand atelier. La moitié du travail des détenus leur est accordée, l'autre moitié revient à la maison. Le produit du travail a été en l'an 11 (1803) de 22,316 francs, dont moitié pour les détenus.

Cette ville a un lycée, un jardin des plantes, un cabinet d'histoire naturelle, un laboratoire de chimie, une bibliothèque publique, un muséum, une école de navigation, des cours publics de médecine, d'anatomie et de pharmacie; un cours public d'accouchemens; une académie des belles lettres, sciences et arts; une société d'émulation, une société des sciences, lettres et arts; un bureau de bienfaisance; des soupes à la Rumfort, cinquante pompiers contre les incendies, quatre boîtes des noyés.

La salle de spectacle du théâtre des arts est assez belle : elle peut contenir trois mille spectateurs. Celle du théâtre de la République en contient douze cents. Il existe encore

encore plusieurs petits spectacles. On voit un grand nombre de cafés : plusieurs imitent ceux de Paris. Il y a dans Rouen trente-six fontaines publiques, et deux d'eaux minérales ferrugineuses ; on les ordonne pour guérir les maux de tête, les étourdissemens, les indigestions, les maladies de reins, de la vessie, etc. Deux rivières arrosent cette ville, *Robec* et *Aubette* : elles sont toutes deux d'une grande utilité pour les manufactures et les teintures : elles font tourner onze moulins, et se déchargent dans la Seine, entre le port et la porte *Guillaume-Lion*, aujourd'hui *Guillaume Tell*. Ces deux petites rivières sont bordées d'un grand nombre de maisons qui ont chacune leur pont. Un ruisseau que l'on appelle la *Renelle*, traverse aussi la ville ; il est abandonné aux tanneurs et corroyeurs. Rien de plus curieux que l'activité de toutes ces manufactures, teintures en toiles, en fils, en coton, etc.

Le commerce de la ville de Rouen est si important, qu'on pourroit même dire qu'il n'a point de bornes; il y a beaucoup de filatures de lin, filatures de coton, soit à la main, soit à la mécanique, un très-grand nombre de manufactures et fabriques en tout genre : celui de la toilerie est le plus considérable. On peut porter le nombre d'ouvriers pour cette partie, tant dans la ville que dans les faubourgs, à douze cents individus des deux sexes. On y fabrique des toiles tout coton et fil. On comprend sous ce nom les guinées, les betelles, les siamoises blanches, les siamoises dites *Alexandrie*, les siamoises de Caen, les siamoises de la Porte, celle à bouquets, les toiles dites *fil d'épreuves*, les gingas, les toiles flammées, les coutils, etc. On compte plus de trente-six fabriques de toiles de coton; savoir : les indiennes, les polonaises, les toiles de coton fond bleu, à mouches, etc.; les toiles bleues à la réserve, les nankins unis, nankinettes rayées; plusieurs manufactures de velours de coton, nommés *velvatéens*, cordelés, cannelés croisés, cannelés lisses, les velveret; cette partie de fabrication est portée à un degré de perfection qui le peut disputer aux Anglais; beaucoup de métiers de draps de coton; sous cette dénomination, on comprend les basins, les satins ou satinettes en coton, et les piqués; quatre à cinq cents métiers de draps satinés fil et coton; et satinettes, *idem*. Rouen est renommé pour l'impression des velours en bon teint et petit teint. On imprime aussi des mousselines et mousselinettes. On fabrique des mouchoirs façon de Béarn, fond bleu, uni et à carreaux, fond blanc et fond rouge, fond petit gris; de fil de lin, à carreaux de coton rouge ou violet, des mouchoirs façon de Cholet, coton et fil de coton, fond blanc, fond damassé, rouge des Indes, incarnat violet, etc.; étoffes de soie, fil et coton, connues sous le nom de passementerie. Cette partie rivalisoit autrefois les fabriques de Lyon; le nombre de fabriques de ce genre est considérablement diminué, ainsi que les galons et boutons, depuis l'abolition de la livrée. On compte dans cette ville trois manufactures de toiles chinées, trente-six curanderies, qui occupent environ cent cinquante ouvriers, des blanchisseries, des teintures sur matières végétales, principalement pour le rose, le violet, le puce; trois manufactures de papiers peints; des flanelles; deux mille ouvriers sont occupés pour la bonneterie et les arts qui en dépendent. La chapellerie a beaucoup diminué. On y fabrique les cardes qui servent à préparer la laine.

Cette ville possède des calandres et des cylindres pour donner aux étoffes et aux toiles divers apprêts qui les rendent plus agréables à l'œil. L'art de teindre les matières animales est aussi perfectionné à Rouen que celui qui sert à teindre les substances végétales. Il y avoit autrefois cent corroyeurs; il n'en reste que trois. La partie de la pelleterie est bien déchue. Il y a plusieurs manufactures de peignes d'ivoire, de corne et de buis; une fabrique de cornes à lanterne; quatre cireries. L'apprêt des plumes à écrire a aussi beaucoup diminué. Il y a encore deux ateliers où l'on raffine les huiles de poisson; trois fabriques de poterie, plusieurs faïenceries; deux raffineries de soufre, quatre fabriques d'acide sulfurique (huile de vitriol), nitrique (eau-forte), muriatique (marin), deux nitrières ou salpêtrières; une fonderie de fer, et une à Dieppedalle, près de Rouen. On trouve encore dans cette ville deux ateliers de rots d'acier, pour la fabrication des étoffes, une grosse et petite fonderie de cuivre, pour toutes les pièces de cuivre nécessaires aux arts; une fonderie de plomb de chasse et de calibre : c'est un établissement unique dans son genre, et dû à un anglais; une manufacture de plomb laminé; un moulin à scier les bois de construction, soit pour la marine, soit pour les édifices; cinq raffineries de sucre, dont trois en activité. Les sucres de Rouen ne le cèdent en beauté qu'à ceux de Hambourg. L'art de confire les fruits est porté à Rouen au plus haut degré de perfection; c'est une branche de commerce considérable. Il y a deux ateliers où l'on prépare le savon de potasse, dur et mou; le savon de potasse dur est appelé dans les fabriques *savon économique*, parce qu'en effet, au foulage des draps, il fournit davantage que celui de Marseille; trois fabriques où l'on prépare avec l'indigo des pierres bleues de différentes qualités; deux manufactures de tabac; sept amidonneries. On fait beaucoup à Rouen de pain à cacheter. On prépare aussi de la fécule de pommes de terre; plusieurs brasseries de bière; un grand nombre de tanneries; des fabriques de cartes et carton, etc., etc.; une fonderie de caractères d'imprimerie, beaucoup d'imprimeurs, de libraires, des orfèvres, des bijoutiers, des merciers et des épiciers, etc., etc.

Outre le commerce des produits de son industrie, Rouen en fait un aussi très-considérable en grains, cidres, pommes, fruits et autres objets de consommation. Le commerce de chevaux a beaucoup souffert depuis la révolution. Enfin Rouen est l'entrepôt des marchandises du grand cabotage et de toutes celles destinées pour les colonies.

On fabrique à Rouen et dans les environs beaucoup de poêles, fourneaux, marmites et chaudières de fer fondu, et autres articles de cette nature, qui passent pour être des meilleurs que l'on fasse en France, et qui ont un grand débit dans les départemens du Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Inférieure.

La ville de Rouen est la patrie de Noël *Alexandre*, dominicain, professeur de philosophie et de théologie, puis docteur de Sorbonne, exilé à Châtellerault pour avoir souscrit au fameux cas de conscience : sa rétractation le fit rappeler : né en 1629, mort à Paris en 1724. Ses principaux ouvrages sont; *Historia ecclesiastica veteris novique testamenti*; Paris, 1699, 8 vol. in-fol., et 24 v.

in-8. *Theologia dogmatica et moralis*, en 11 vol. in-8., et 2 vol. in-fol. *Commentaires sur les évangiles et sur les épîtres de St.-Paul*; Paris, 1703, et 1710, 9 vol. in-fol. en latin. *Apologie des dominicains, missionnaires à la Chine*, in-12. — Robert *Allais*, négociant, qui a publié: *Constatons avant tout l'état des choses*, ou *principes pour l'établissement et le maintien d'une bonne méthode de comptabilité*. — Adrien *Auzout*, célèbre mathématicien, membre de l'académie des sciences, et inventeur du *micromètre* sur lequel il publia un traité; mort en 1691. — Henri *Basnage de Beauval*, avocat au parlement de Normandie, réfugié en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes. Il y composa le journal intitulé: *Histoire des ouvrages des savans*, en 24 v. in-12; *Traité de la tolérance*, 1684, in-12: né en 1659, mort à la Haye, en 1710. — Jacques *Basnage de Beauval*, frère du précédent, ministre à Rouen, puis en Hollande, où il s'étoit aussi réfugié, auteur d'une *Histoire de l'ancien et du nouveau testament*, avec des figures; par *Romain de Hooghes*, à Amsterdam, 1705, in-fol.; d'un *Traité de la conscience*; des *sermons*, *thesaurus monumentorum*, etc.: né en 1653, mort en 1723. — Josias *Bérault*, avocat au parlement de Rouen, auteur d'un *Commentaire sur la coutume de Normandie*. — Emeri *Bigot*, littérateur très-savant, qui laissa beaucoup de manuscrits estimés, que l'abbé de Louvois acheta pour la bibliothèque du roi: né en 1626, mort en 1689, avec la réputation d'un des plus savans hommes de son siècle, quoiqu'il n'ait publié que *la vie de saint Chrysostôme*, par *Palladi*, 1680, in-4., en grec et en latin. Il étoit modeste, ennemi du faste, d'une humeur douce et tranquille; ses mœurs étoient celles d'un homme entièrement consacré à l'étude. — François *Blondel*, professeur de mathématiques et d'architecture, membre de l'académie des sciences, directeur de celle d'architecture, maréchal de camp et conseiller d'état: né en 1618, mort à Paris, en 1686. Il a laissé différens ouvrages sur l'architecture et les mathématiques. Les principaux sont: *Notes sur l'architecture de Savot*; *un cours d'architecture*, en 3 parties, 1698, in-fol. *L'Art de jeter les bombes*, 1690, in-12. *Résolution des quatre principaux problèmes d'architecture*, au Louvre, 1673, in-fol. *Manière de fortifier les places*. C'est d'après les dessins de ce célèbre architecte, que les portes St.-Denis et St.-Antoine ont été élevées. Il étoit aussi bon littérateur: sa *comparaison* de *Pindare* et d'*Horace* est connue. — Marie Antoinette le Page du *Boccage*, poëte, des académies de Rouen, Lyon, Boulogne, et des arcades de Rome. On a d'elle: *Le prix alternatif entre les belles-lettres et les sciences*, poëme couronné à Rouen, l'*opéra*, ode, etc. — Samuel *Bochard*, ministre protestant, savant en plusieurs langues; né en 1599, d'une famille distinguée, mort à Caen, dont il étoit ministre, en disputant contre *Huet*, dans l'académie de cette ville, le 16 mai 1667. Ses principaux ouvrages sont: *Phaleg* et *Chanaan*; *Hierozoïcon*, *Traité des minéraux*, des *plantes*, des *pierreries*, dont la bible fait mention; *Traité du paradis terrestre*, etc., etc. — Charles de *Bourgueville*, lieutenant général à Caen, mort en 1593, auteur des *Recherches et antiquités de la ville et université de Caen et lieux circonvoisins des plus remarquables*; à Caen, 1588, in-4., et in-8. — Pierre *Brumoy*, jésuite, historien, auteur dramatique, poëte épique: né en 1688, mort en 1742. Il fut chargé de continuer l'*Histoire de l'église gallicane*, que les PP. de Longueval et Fontenay avoient conduite jusqu'au onzième volume. Il est auteur du *Théâtre des Grecs*, 3 v. in-4., et 6 vol. in-12; d'un *Recueil de diverses pièces en prose et en vers*, 4 vol. in-8. Il a achevé les *Révolutions d'Espagne*, du père d'*Orléans*, revu l'histoire de *Rienzi*, du P. du *Cerceau*, etc. — Gabriel-Charles *Buffard*, chanoine de Bayeux, professeur de théologie en l'université de Caen; traducteur de la *Défense de la déclaration du clergé*. Il fut privé de sa chaire pour son opposition à la bulle *unigenitus*. Il se retira à Paris, où il mourut en 1763. On a de lui: *Défense de la fameuse déclaration faite par le clergé*, traduite du latin de *Bossuet*; *Essai d'une dissertation où l'on fait voir l'inutilité des nouveaux formulaires*. — Jacques *Cathalan*, jésuite, et prédicateur recherché, mort en 1757. On a de lui: l'*Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans*, *celle de Monseigneur, fils de Louis XIV*, in-4.; *celle de l'électeur de Trèves*, in-4. — Jean Laurent *Le Cerf de la Vieuville*, garde des sceaux du parlement de Normandie; né en 1664, mort dans cette même ville en 1707; amateur enthousiaste de la musique française, c'est pourquoi il publia une *Comparaison de la musique italienne et de la musique française contre le parallèle des Italiens et des Français*, in-12. Le style de cet ouvrage, semé d'anecdotes sur l'opéra français, est fort vif, l'auteur y soutient l'honneur de sa patrie avec autant de feu qu'on en a montré depuis contre le célèbre *Jean-Jacques*. L'abbé *Raguenet* attaqua la musique française, et exalta l'italienne. Ils défendirent chacun leur sentiment, et *Le Cerf* publia deux nouveaux volumes. Le médecin *André*, alors associé au Journal des Savans, tourna les deux dernières parties en ridicule, après avoir parlé avec éloge de la première. *Le Cerf*, piqué au vif, répondit par une brochure intitulée: l'*Art de décrier ce qu'on n'entend point*, ou *le médecin musicien*, ouvrage qui a toute l'amertume que le titre promet. — Pierre *Corneille*, dit *le Grand*, avocat au parlement de Normandie, père de la poésie tragique française, si connu par ses tragédies et ses comédies: né en 1606. — Thomas *Corneille*, frère du grand Corneille, membre de l'académie française et de celle des inscriptions, poëte tragique et comique: né en 1625, mort au Grand-Andelys, en 1709; auteur de différentes pièces de théâtre qui offrent quelques bons morceaux de versification: *Ariane*, *le comte d'Essex*, *le Geolier de soi-même*, *le baron d'Albikrac*, *la comtesse d'Orgueil*, *le Festin de Pierre*, *l'Inconnue*, comédies en cinq actes. On a aussi de lui: la *Traduction en vers français des métamorphoses d'Ovide*, *d'une poésie*, *des élégies*, *et des épîtres du même poëte*; *Dictionnaire des arts et des sciences*, en 2 vol. in-fol.; *Dictionnaire universel*, *géographique et historique*, 3 vol. in-fol., etc., etc. — Pierre-François *le Courayer*, augustin, bibliothécaire de Ste.-Geneviève de Paris, docteur de l'université d'Oxford, et pensionnaire de la reine de la Grande-Bretagne, où il s'étoit retiré après l'excommunication lancée contre lui par le général de son ordre: né en 1681, mort à Londres en 1776. On a de lui: une *Relation historique et apologétique de ses sentimens, avec les preuves des faits avancés dans l'ouvrage histoire du concile de Trente*, de

Fra-Paolo, traduite de nouveau de l'*italien en français, avec des notes critiques, historiques et théologiques*; *Histoire de la réformation*, par *Sleidan*, traduite du latin en français. — Gabriel *Daniel*, jésuite, et bibliothécaire de leur maison professe de Paris : né en 1649, mort en 1728; laissant différens ouvrages presque tous bien écrits. Les principaux sont : le *Voyage au monde de Descartes*, in-12; *Histoire de la milice française*, 2 vol. in-4; une *Histoire de France; abrégé de cette histoire; Observations critiques sur l'Histoire de France écrite par Mézerai.* — Jean-Baptiste-Henri *Deshays*, peintre, adjoint professeur de l'académie royale : né en 1729, mort en 1765 : ce qui l'empêcha de signaler son talent sur plusieurs morceaux considérables dont il étoit chargé pour le roi, pour Paris, et pour sa patrie. La nature l'avoit doué d'un talent aussi rare que précoce; et, quoiqu'il mourut jeune, il a laissé un très-grand nombre de productions. Les principales sont : l'*Histoire de saint André* en quatre grands tableaux qu'il fit pour sa patrie; les *Aventures d'Hélène*, en huit morceaux, pour la manufacture de Beauvais; la *Mort de saint Benoit*, pour Orléans; la *Délivrance de saint Pierre*, pour Versailles; le *Mariage de la sainte Vierge*; la *Résurrection de Lazare*; la *Chasteté de Joseph*; le *Combat d'Achille contre le Xanthe et le Simoïs*, etc.; ouvrages dont la plupart ont été exposés et généralement applaudis au sallon en 1761 et 1763. — Marie *Desmares*, femme de Charles Chevillet, sieur de Champmélé, bonne actrice : née en 1644, morte en 1698. Elle étoit élève de Racine, dont elle fut pendant quelque temps la maitresse. — Abraham, marquis *du Quesne*, général d'armées navales, à la tête desquelles il se signala dans les trois parties de l'ancien monde, et vainquit les Espagnols, les Suédois, les Danois, les Génois, et les Algériens qu'il força d'implorer la clémence de Louis XIV. Ce prince n'ayant pu le récompenser à son gré, parce qu'il étoit calviniste, lui donna pour lui et pour sa postérité la terre du Bouchet, et l'érigea en marquisat, à condition qu'elle s'appelleroit la terre *du Quesne* : né en 1610; mort à Paris en 1688. Il laissa quatre fils. Le plus célèbre est *Henri du Quesne*, son fils ainé, qui se distingua dans la guerre, mort à Genève en 1722. On a de lui : des *Réflexions anciennes et nouvelles sur l'Eucharistie.* — Bernard Lebouvier de *Fontenelle*, avocat au parlement de Rouen, où il perdit la première cause qu'il plaida, ce qui le fit renoncer au barreau pour la littérature et la philosophie. Ses deux premiers opéra qui parurent sous le nom de *Thomas Corneille*, un de ses oncles, eurent du succès; mais sa tragédie d'Aspar n'ayant pas été goûtée du public à sa satisfaction, il l'examina et la jeta lui-même au feu. Les *Dialogues des morts* commencèrent sa réputation, que confirmèrent ses *Entretiens sur la pluralité des mondes*; son *Histoire des oracles*, et plusieurs autres ouvrages; la *Préface de l'histoire de l'académie des sciences*, qu'il composa pendant quarante-deux ans qu'il en fut secrétaire perpétuel, suffit pour la célébrité de cet homme vertueux. Ce digne neveu du grand Corneille naquit en 1657. — Veron de *Forbonois*, auteur des *Recherches sur les finances*; des *Elémens du commerce*, et de plusieurs autres ouvrages sur l'*Economie politique.* Il réunissoit de grandes connoissances à des vues utiles : né à sa terre de ***, où il est mort en l'an IX. — Nicolas-Etienne *Framery*, auteur dramatique; né en 1745. Ses principaux ouvrages sont : *La Colonie*, comédie en deux actes, imitée de l'italien, 1775; *Roland Furieux*, poëme héroïque d'Aristote, nouv. trad., 1787, 10 v. in-12; *Mémoires du marquis de Forlaix*, 4 vol. in-12, etc. — Pierre-François *Guyot des Fontaines*, jésuite pendant quinze ans, puis curé de Thorigny, ensuite rédacteur du *Journal des Savans* : né en 1685; mort en 1745. L'abbé des Fontaines est principalement connu par ses ouvrages périodiques : le premier, sous le titre de *Nouvelliste du Parnasse*, ou *Réflexions sur les ouvrages nouveaux*, imprimé à Paris en 1731. *Observations sur les écritures modernes*, in-12; *Jugement sur les ouvrages nouveaux*, en onze volumes in-12, dont les deux derniers sont de *Mairault.* Outre ses feuilles, on a encore de lui, une *Traduction de Virgile*, 4 vol. in-8°; *Traduction des vers d'Homère*, in-12; *Poësies sacrées*; les *Aventures de Joseph-Andrews*, trad. de *Fielding* en 4 v., etc. — François-David *Hérissant*, docteur en médecine, de Paris, membre de l'académie des sciences : né en 1724, mort en 1773. On trouve beaucoup de ses mémoires dans ceux de l'académie. — Louis *Legendre*, chanoine de Notre-Dame, abbé de Claire-Fontaine, enfin archevêque de Paris, historien et biographe : né en 1669, mort en 1735. On a de lui : *Histoire de France*, jusqu'à la mort de Louis XIII; *les Mœurs et les Coutumes des François*, dans les différens temps de la monarchie, in-12; *Vie de François de Harlay*, in-8°; *Essais du règne de Louis-le-Grand*, in-4° et in-12; *Vie du cardinal d'Amboise*, avec un *parallèle des cardinaux* qui ont gouverné les états, in-4°. Paris, 1724. — Jean *Jouvenet*, peintre, membre de l'académie royale, puis directeur et recteur perpétuel de cette académie : né en 1644, mort en 1717. On connoit les quatre morceaux qu'il composa pour l'Eglise de St.-Martin-des-Champs. Louis XIV connoissant le rare mérite de Jouvenet, le chargea de peindre à fresque les douze apôtres au-dessous de la coupole des Invalides. Il employa aussi son pinceau dans la chapelle de Versailles. Un excès de travail altéra sa santé : ayant eu une attaque d'apoplexie, il demeura paralytique du côté droit : il s'habitua tellement à dessiner de la main gauche, qu'il parvint à peindre de la même main des morceaux qui font aujourd'hui l'admiration des savans; entre autres le tableau appelé *le Magnificat*, dans le chœur de Notre-Dame de Paris. — Jean *le Lorrain*, vicaire de St.-Lô à Rouen, ensuite chapelain titulaire de la Cathédrale, grand prédicateur : né en 1651, mort en 1710. On a de lui : *de l'ancienne coutume d'adorer debout les jours des dimanches et des fêtes, et durant le temps de Pâques*; un *Abrégé historique des cérémonies anciennes et modernes*, 2 v. in-12; *les Conciles généraux et particuliers et leur histoire*, avec des *Remarques sur leurs collections*, 2 vol. in-8°. — Nicolas *Lemery*, professeur en chimie, associé à l'académie des sciences : né en 1645, mort en 1715. C'étoit un homme infatigable, bon ami, d'une exacte probité, et d'une simplicité de mœurs assez rare. On a de lui un *Cours de chimie*; une *Pharmacopée universelle*, in-4°; *Traité universel des drogues simples*, in-4°; *Traité de l'antimoine*, in-8°. — Paul *Lucas*, voyageur, dont les relations sont assez instructives, quoique entremêlées de quelques erreurs : né en 1664, mort à Madrid en 1737. Il voyagea au Levant, en Egypte, en Turquie et dans

différens autres pays. — *Enguerrand de Marigny*, comte de Longueville, d'abord capitaine du Louvre, puis intendant des bâtimens et finances; enfin grand chambellan et principal ministre du Royaume. Il avoit rendu quelques services à Philippe-*le-Bel*; mais il pilla ses finances, accabla le peuple d'impôts, et altéra les monnoies; dégrada les forêts du roi, ruina plusieurs particuliers par des vexations inouies; devenu sans pitié, sans foi et insolent, il irrita les grands. Il donna en plein conseil un démenti au comte de Valois, qui profita de cette faute pour le faire condamner au dernier supplice, après la mort de Philippe-*le-Bel*. La veille de l'Ascension en 1315, avant le point du jour (comme c'étoit la coutume), il fut pendu au gibet qu'il avoit lui-même fait dresser à Montfaucon: son procès n'ayant pas été fait dans toutes les formes requises, sa mémoire fut réhabilitée. — Pierre *Mazeline*, sculpteur, membre de l'académie de peinture et sculpture, en 1668: né en 1682, mort en 1708. On voit de ses ouvrages dans le jardin de Versailles; *l'Europe*, *Apollon-Pithien*, d'après l'antique, etc. — Nicolas *Mesnager*, commerçant et négociateur habile, l'un des plénipotentiaires nommés par Louis XIV pour la paix d'Utrecht: né en 1652. — Jean *Pitard*, premier chirurgien de saint Louis et de ses deux successeurs, fondateur de la société de chirurgie, dont il dressa *les statuts*. Il fut le premier à les suivre, et ses confrères l'imitèrent: mort en 1311. — Jean-François du *Resnel du Bellay*, abbé de Fontaine, membre de l'académie française et de celle des belles-lettres; né en 1692, mort à Paris en 1701. L'abbé du Resnel a un rang marqué sur le Parnasse, par sa *Traduction des essais sur la critique*, et *sur l'homme*, de *Pope*, in-12. Il a donné aussi un panégyrique de saint Louis. — Jean *Restout*, peintre de l'académie de Caen, né en 1692, mort directeur de l'académie de peinture en 1768. Son excellent tableau *d'Alphée qui se sauve dans les bras de Diane*, le fit agréger à cette dernière académie. — François *Richer*, d'Aube, intendant de Caen, puis de Soissons, neveu à la mode de Bretagne de *Fontenelle*, auteur *d'un Essai sur les principes du droit et de la morale*; né en 1689, mort à Paris en octobre 1752. — Jean *Saas*, secrétaire de l'archevêque de Rouen, bibliothécaire du chapitre, membre de l'académie de la même ville, puis curé de Darnetal et chanoine de la Cathédrale: né en 1702, mort en 1774. Il a laissé divers ouvrages qu'il fit imprimer sous son nom et sous un nom emprunté: *Cathéchisme de Rouen*; *nouveau Pouillé de Rouen*; *Notice des manuscrits de l'église de Rouen*, 1746, in-12; *Lettre sur le catalogue de la bibliothèque du roi*, etc. — Noel-Etienne *Sanadon*, jésuite, poète et littérateur; mort en 1733; On a de lui: *Poésies latines*; *Traduction française d'Horace*, *avec des remarques*, *Harangues*, et autres ouvrages. — François *Vigier*: jésuite de Rouen; mort en 1647. On a de lui une *Trduction latine de la préparation et de la démonstration évangélique d'Eusèbe*, avec des notes; un traité *de idiotismis præcipuis linguæ grecæ*, in-12.

La ville de Rouen est le siége d'un archevêché, de la préfecture, d'une cour d'appel, et des cours de justice, criminelle et spéciale, des tribunaux de 1re instance et de commerce. Il y a un directeur des contributions directes, un directeur des douanes, un bureau d'enregistrement, un ingénieur en chef des ponts et chaussées, un conservateur des hypothèques, un conservateur des forêts, un receveur général, une chambre de commerce, des agens de change, des courtiers de commerce, un entrepôt réel de marchandises et denrées étrangères; un lycée, un octroi municipal, une raffinerie de poudre, un bureau de garantie pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés, et pour la marque d'or et d'argent venant de l'étranger; un bureau de sortie par mer des ouvrages d'or et d'argent destinés pour l'étranger. Rouen est une place de guerre de troisième classe de la cinquième division militaire, et la résidence d'un commandant, d'un adjudant de place, du général commandant, et du commissaire-ordonnateur de la division qui comprend les départemens de la *Seine-Inférieure*, de *l'Eure* et de la *Somme*; de deux capitaines du génie, d'un chef d'escadron, d'un capitaine et de deux brigades de la gendarmerie nationale, l'une à cheval et l'autre à pied. Le port de Rouen fait partie du deuxième arrondissement maritime dont le port du Havre est le chef-lieu. Il y a dans ce port un sous-commissaire d'administration chargé des fonctions de l'inscription maritime; il est la résidence d'un syndic des marins, d'un commissaire et vice-commissaire des relations commerciales d'Espagne, et d'un sous-commissaire du Danemarck. *Pop.* 84223. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

ROUERGUE (LE). Cette province faisoit partie du gouvernement militaire des ci-dev. Guienne et Gascogne: elle fait actuellement partie du département de l'Aveyron; elle est bornée au septentrion par l'Auvergne, au levant et au midi par le Languedoc, et au couchant par le Quercy. Elle a environ 13 myriam. (30 l.) de longueur, depuis Saint-Jean-de-Breuil jusqu'à Saint-Antonin, sur 9 myr. (20 l.) de largeur, depuis St.-Pierre d'Yssis jusqu'à Mur-de-Barrez. Les rivières les plus considérables du ci-dev. Rouergue sont le Lot, le Tarn et l'Aveyron: l'air du pays est sain. Cette province étoit divisée en comté de Rouergue, et en haute et basse Marche. Le comté renfermoit Rhodez qui en étoit la capitale, Entraigues, la Guiolle, Eplaix, Marcillac, Albin, Rignac et Cassagnes-Bégoulies: on trouvoit dans la haute Marche, Milhaud, Espalion, qui en étoit capitale; St.-Afrique, Saint-Sernin, Belmont, Vabres et Séverac-le-Château. Dans la basse Marche, étoient Villefranche (la capitale), St.-Antonin, Najac, Verfeuil, Rieupeyroux, Sauveterre, Conques, Peyrusse et Villeneuve. La sénéchaussée du ci-devant Rouergue avoit deux siéges présidiaux, Villefranche et Rhodez. Le présidial de Villefranche étoit de la première création des présidiaux, et avoit dans son ressort toute l'élection de Villefranche et celle de Milhaud. Le présidial de Rhodez avoit été démembré de celui de Villefranche en 1635, et son ressort n'alloit pas au-delà de l'élection de cette ville. Il y avoit même un siége de justice royale à Rignac, dans l'élection de Rhodez, et qui étoit néanmoins du ressort de Villefranche. Le sénéchal de Rouergue avoit les mêmes droits que celui de Quercy. La ci-dev. province de Rouergue est un pays de montagnes, mais les vallées en sont fertiles, principalement en pâturages: on y nourrit beaucoup de bestiaux, sur-tout des mulets qu'on conduit en Espagne; c'est le principal commerce

du pays. Il est d'ailleurs riche en mines de fer, de cuivre, d'alun, de vitriol et de soufre; pour les productions, l'industrie, le commerce et tout ce qui concerne le ci-dev. Rouergue. *Voyez* le départ. de l'Aveyron.

ROUESSÉ, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Sillé-le-Guillaume, sur la Vesgre, à 5 kil. (1 l. ¼) de Sillé, 33 kil. (7 l. ½) du Mans. *Popul.* 1617. *Bur. de poste* de Sillé-le-Guillaume.

ROUESSE-FONTAINE, v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, canton de St.-Paterne, près la Semelle, à 9 kilom. (2 l. ½) de Fresnay, 36 k. (8 l.) du Mans. *Pop.* 780. *Bur. de poste* de Beaumont-sur-Sarthe.

ROUET, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Naucelle, au pied du Puy-du-Roulet, à 13 k. (3 l.) de Sauveterre, 32 k. (7 l. ¼) de Rhodez. *Popul.* 114. *Bur. de poste* de Sauveterre.

ROUET, port (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. des Martigues, à 9 kil. (2 l. ½) S. p. O. de Marignane.

ROUET (LE), v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. des Martigues, à 31 k. (7 l.) d'Aix, 15 k. (3 l. ½) de Marseille. *P.* compr. celle de Carry, 290. *Bur. de poste* des Martigues.

ROUETS (LES), v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Dreux, cant. de Brézolles, comm. de Revercourt, à 5 k. (1 l. ¼) de Brézolles, 21 k. (4 l. ¾) de Dreux. *Pop.* compr. celle de Revercourt, 132. *Bur. de poste* de Brézolles.

ROUETS, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, canton de Montflanquin, comm. de Saint-Aubin, à 11 k. (2 l. ¾) de Montflanquin, 13 kil. (3 l.) de Villeneuve-d'Agen. *Pop*... *Bur. de p.* de Montflanquin.

ROUETTE, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, canton de Bastogne, comm. de Givry, sur la Dillahesse, à 7 k. (1 l. ¾) N. N. E. de Chenogne, 7 kil. (1 l. ¾) N. N. E. de Bastogne, 6 myr. (3 l. ¾) N. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Givry, 150. *Bur. de poste* de Bastogne.

ROUEZ-LE-GUILLAUME, village (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Sillé-le-Guillaume, à 5 k. (1 l. ¼) S. de cette ville, 27 k. (6 l.) N. O. du Mans, 18 k. (4 l.) E. N. E. de Sainte-Suzanne. Il y a une carrière d'ardoises et une mine de fer, *Pop.* 1491. *Bur. de poste* de Sillé-le-Guillaume.

ROUFENAC, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, canton de Requista, comm. de Rullac, à 18 k. (4 l.) de Sauveterre, 24 k. (5 l. ½) de Rhodez. *Pop.* compr. dans celle de Rullac. *Bureau de poste* de Rhodez.

ROUFFACH, ville (*Haut-Rhin*), arrondiss. de Colmar, chef-lieu de canton, sur la Lauch, à 13 kilom. (3 l.) S. de Colmar, 9 kilomèt. (2 l. ¼) N. E. de Sultz, 4 kil. (1 l.) E. de Sultzmatt, 44 myr. (100 l.) S. E. de Paris. Long. 24. 57. Lat. 47. 57. Le roi Dagobert a fait bâtir le château d'Isembourg, qui est sur la montagne, où il y a eu jadis un célèbre pélerinage. Il y a un hospice, ou maison du St.-Esprit, qui fut fondé à Rome pour l'éducation des orphelins et des enfans trouvés.

Cette ville a été brûlée plusieurs fois par les empereurs, Henri IV, Philippe de Souabe et Adolphe, en 1364 et 1374. Elle fut prise des Anglais en 1426, dépeuplée par les Hongrois en 1444, et réduite à l'obéissance de la France. Toutes ces guerres la mirent hors d'état de se rétablir, jusqu'en 1534 qu'elle a été entourée de murailles par Guillaume III, comte de Hohenstein, évêque de Strasbourg. Louis-Othon Rhingrave la prit d'assaut en 1634: il se donna la même année une grande bataille entre les Lorrains et les Impériaux. Ces derniers reprirent cette ville; et enfin le gouverneur français, qui étoit à Colmar, la prit sur eux l'année suivante par escalade. C'est la résidence d'un inspecteur des forêts et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3292. *Bureau de poste.*

ROUFFACH, forêt (*Haut-Rhin*), arrond. de Béfort, cant. de Thann et de Cernay; elle a 5846 mètres (3000 t.) de long, sur environ 3500 mètres (1800 t.) de large.

ROUFFIAC, v. (*Aude*), arrond. de Carcassonne, cant. de Montréal, sur l'Aude, à 10 k. (2 l. ½) de Carcassonne. Il y a une mine de cuivre non exploitée. *Pop.* 305. *Bur. de poste* de Carcassonne.

ROUFFIAC, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de Rieupeyroux. *Popul.* 220. *B. de p.* de Villefranche.

ROUFFIAC, v. (*Cantal*), arrond. d'Aurillac, cant. de la Roquebrou, à 25 kil. (5 l. ¾) d'Aurillac. *Pop.* 1184. *Bur. de poste* d'Aurillac.

ROUFFIAC, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de Blanzac, à 15 k. (3 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 193. *Bureau de poste* de Blanzac.

ROUFFIAC, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. d'Aubeterre, à 30 kil. (6 l. ¾) de Barbezieux, 43 k. (9 l. ¾) d'Angoulême. *Pop.* 223. *Bur. de poste* de la Grole.

ROUFFIAC, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, canton de Pons, à 13 kil. (3 l.) de Pons et de Saintes. *P.* 441. *Bur. de p.* de Pons.

ROUFFIAC, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Luzech, à 20 kil. (4 l. ½) de Cahors. *Pop.* 179. *Bur. de poste* de Cahors.

ROUFFIAC, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Cancon, comm. de Montbahus, à 9 kil. (2 l. ¼) de Lauzun, 20 kil. (4 l. ½) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.* compr. celle de Montbahus, 1370. *Bur. de poste* de Lauzun.

ROUFFIAC, v. (*Tarn*), arrond. et cant. d'Alby, comm. de Maussans, à 8 k. (2 l.) d'Alby, 38 kil. (8 l. ½) de Castres. *Pop.* compr. celle de Maussans, 486. *B. de poste* d'Alby.

ROUFFIAT, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Toulouse, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville. *Popul.* 355. *Bur. de poste* de Toulouse.

ROUFFIGNAC, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Montignac, à 14 kilom. (3 l. ¼) O. p. S. de cet endroit, 27 k. (6 l.) S. E. de Périgueux, 27 k. (6 l.) N. O. de Sarlat. *Popul.* 2265. *Bureau de poste* de Montignac.

ROUFFIGNY, v. (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de Villedieu, à à 15 k. (3 l. ½) d'Avranches, 30 k. (6 l. ¾) de Coutances. *Popul.* 445. *Bur. de poste* de Villedieu.

ROUFFIS, v. (*Marne*), arrond. d'Epernay, cant. de Vertus, à 19 k. (4 l. ½) de Châlons. *Pop.* 71. *Bur. de poste* de Vertus.

ROUFIAC, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Tuchau, sur la Verdouble, à 24 k. (5 l. ½) de la Grasse, 40 k. (9 l.) de Carcassonne. *Popul.* 105. *Bureau de poste* de la Grasse.

ROUFILLAC, v. (*Lot*), arrond. et cant. de Gourdon, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 39 kil. (8 l. ¾) de Cahors. *Pop.* 451. *Bur. de poste* de Gourdon.

ROUFLANGE, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Gendrey, à 22 kil. (5 l.) de Dole, 6 myr. (14 l. ¼)

de Lons-le-Saunier. *Pop.* 226. *Bur. de poste* de St.-Vit, départem. du Doubs.

Rouge (Riou de), montagne (*Arriège*), arr. de St.-Girons, cant. d'Oust, à 9 k. (2 l. ¼) S. d'Oust.

Rougé, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Château-Briant, ch.-lieu de cant., à 8 kil. (2 l.) N. N. O. de Château-Briant, 7 myr. (14 l. ⅔) N. de Nantes, 19 k. (4 l. ¼) O. S. O. de Bain. Il y a deux brigades de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2000. *Bur. de p.* de Château-Briant.

Rouge (la), v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. du Theil, à 14 k. (3 l. ¼) de Bellesme, 5 m. (11 l.) d'Alençon. *Pop.* 645. *Bur. de poste* de Nogent-le-Rotrou, département d'Eure-et-Loir.

Rouge-Fays, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant d'Auxy, à 15 k. (3 l. ½) de St.-Pol, 42 k. (9 l. ½) d'Arras. *Pop.* 188. *Bureau de poste* de Frevent.

Rouge-Maison, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Montfort-l'Amaury, comm. de Gros-Rouvre, à 4 k. (1 l.) de Monfort-l'Amaury, 29 k. (6 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Gros-Rouvre, 970. *Bur. de poste* de Montfort-l'Amaury.

Rouge-Minière, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. et comm. de Ferrières, à 27 kil. (6 l.) de Liége, 31 k. (7 l.) d'Huy. *Popul.* compr. celle de Ferrières, 730. *B. de poste* de Liége.

Rouge-Perriers, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger, à 18 kil. (4 l.) de Bernay, 27 kil. (6 l.) d'Evreux. *Pop.* 445. *Bur. de poste* de Neubourg.

Rougeague, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Chaussin, comm. de Pleure, à 20 k. (4 l. ½) de Dole, 27 k. (6 l.) de Lons-le-Saunier. *P.* compr. celle de Pleure, 466. *Bur. de poste* de Dole.

Rougeanne (la), riv. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Saissac. Sa source à 3 kilom. (¾ de l.) N. p. E. de Saissac, coule au sud, reçoit le ruisseau de l'Alsau et la Dure, passe à l'est de Montaulieu, et se rend dans la Fresquel, à 3 k. (⅔ de l.) d'Alzonne, 16 kilomèt. (3 l. ⅔) de sa source.

Rougeaux (les), cense (*Vosges*), arrond. de St.-Dié, cant. de Brouvelieure. *Pop.* 231. *Bur. de p.* Bruyères.

Rougeaux, forêt (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. de Corbeil, à 3 kil. (¾ de l.) S. E. de Corbeil. Elle a du nord-est au sud-ouest 4284 mèt. (2200 t.) de long, et du nord-ouest au sud-est 2917 mèt. (1500 t.) de large.

Rougegoutte, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Giromagny, à 9 kil. (2 l. ¼) de Béfort, 5 myr. (12 l.) de Colmar. *P.* 597. *Bur. de poste* de Béfort.

Rougemare (la), v. (*Eure*), arrond. du Grand-Andelys, cant. de Gisors, comm. de Martagny, à 16 k. (3 l. ¾) de Gisors, 31 k. (7 l.) du Grand-Andelys. *Pop.* compr. celle de Martagny, 348. *Bur. de poste* de Gisors.

Rougemont, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Montbar, sur la côte, près l'Armançon, à 21 k. (4 l. ¾) de Semur, 7 m. (16 l. ¼) de Dijon. *Pop.* 334. *Bur. de p.* de Montbar.

Rougemont, b. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, ch.-l. de cant., à 14 k. (3 l. ¼) N. de Baume, 22 k. (5 l.) S. E. de Vésoul, 38 k. (8 l. ½) N. E. de Besançon. Il y a des forges et fourneaux pour la fabrication du fer. *Pop.* 1127. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

Rougemont, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Morée, comm. de St.-Jean-Froidmentel, à 5 kil. (1 l. ¼) de Cloye, 22 kil. (5 l.) de Vendôme. Il y a une verrerie. *Pop.* compr. celle de Saint-Jean-Froidmentel, 513. *Bur. de p.* de Cloye, département d'Eure-et-Loir.

Rougemont, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Masvaux, à 13 k. (3 l.) de Béfort, 5 myr. (10 l. ¾) de Colmar. *Pop.* compr. celle de la Chapelle-sous-Rougemont, 871. *Bur. de p.* de Béfort.

Rougemont, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Gonesse, comm. de Sevran, à 3 k. (¾ de l.) de Livry, 7 kil. (1 l. ¾) de Gonesse. *Pop.* compr. celle de Sevran, 326. *Bur. de p.* de Livry.

Rougemont, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Poissy, comm. des Alluets, à 7 kil. (1 l. ¾) de Poissy, 20 k. (4 l. ½) de Versailles. *Popul.* compr. celle des Alluets, 432. *Bur. de poste* de Poissy.

Rougemontier, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Routot, à 14 k. (3 l. ¼) de Pont-Audemer, 5 myr. (11 l.) d'Evreux. *Pop.* 920. *Bur. de poste* de Bourgachard.

Rougemontot-les-Cendrey, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Marchaux, à 25 k. (5 l. ⅔) de Besançon. *Pop.* 216. *Bur. de poste* de Besançon.

Rougeon, v. (*Loir-et-Cher*), arrond. de Romorantin, cant. de Scelles-sur-Cher, à 15 k. (3 l. ½) de Romorantin, 30 kil. (6 l. ⅔) de Blois. *Popul.* 97. *Bur. de poste* de Romorantin.

Rougepeyre, v. (*Aude*). *Voyez* Bastide-Rouge-peyre (la).

Rougeries, v. (*Aisne*), arr. de Vervins, cant. de Sains, à 8 kilom. (2 l.) de Vervins, 30 k. (6 l. ¾) de Laon. *Pop.* compr. celle de Voharies, 478. *Bur. de p.* de Marle.

Rouges (les), montag. (*Basses-Pyrénées*), arrond. d'Oléron, cant. d'Accous, à la frontière de France et d'Espagne, à 15 k. (3 l. ½) S. p. O. d'Accous. Elles ont du nord-ouest au sud-est, 5 k. (1 l. ⅓) de long.

Rouget, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de la Ferté-sous-Jouarre, comm. de Chamigny, à 6 k. (1 l. ½) de la Ferté-sous-Jouarre, 19 kil. (4 l. ¼) de Meaux. *Pop.* compr. celle de Chamigny, 941. *Bur. de poste* la Ferté-sous-Jouarre.

Rouget, val et rivière (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, canton de Bagnères-de-Luchon. Sa source à 13 k. (3 l.) O. S. O. de Bagnères, coule à l'est, et se rend dans la Cascade, de 253 m. (800 p.); à 2 k. (½ l.) E. de sa source.

Rougeux, v. (*Haute-Marne*), arrond. de Langres, cant. de Fay-Billot, à 23 k. (5 l. ¼) de Langres, 5 m. (10 l. ⅔) de Chaumont. *Pop.* 333. *Bur. de poste* de Fay-Billot.

Rougeval, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. de Gisors, comm. de Maineville, à 13 k. (3 l.) de Gisors, 28 k. (6 l. ¼) du Grand-Andelys. *Pop.* compr. celle de Maineville, 530. *Bur. de p.* de Gisors.

Rougiers, v. (*Cantal*). *Voyez* Rogiers.

Rougiers, v. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de St.-Maximin, à 6 k. (1 l. ½) S. de cet endroit, 31 k. (7 l.) N. de Toulon, 16 kil. (3 l. ¾) de Brignoles. *Popul.* 805. *Bureau de poste* de St.-Maximin.

Rougies, île (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, en pleine mer, à côté de plusieurs autres îles, à 19 k. (4 l. ¼) de Lannion.

Rougnac, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de la Valette,

à 21 kil. (4 l. ⅔) d'Angoulême. Il y a des mines de fer. *Popul.* 1003. *Bureau de poste* d'Angoulême.

Rougnat, v. (*Creuse*), arrond. d'Aubusson, canton d'Auzance, à 14 kil. (3 l. ¼) d'Evaux, 5 myr. (11 l. ½) de Guéret. *Popul.* 1878. *Bur. de poste* d'Auzance.

Rougon, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Digne, canton de Moustiers, à 36 k. (8 l.) de Digne, 24 k. (5 l. ½) de Riez. *Pop.* 539. *B. de p.* de Riez.

Rouguon, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Rougemont, comm. de Huaune, à 8 k. (2 l.) de Baume, 29 k. (6 l. ½) de Besançon. Il y a des mines de cuivre dans le territoire de ce village. *Pop.* 237. *Bur. de p.* de Baume.

Rougy, v. (*Jemmapes*), arrond. de Tournai, cant. d'Antoing, à 7 k. (1 l. ¾) S. p. E. de Villemeau, 9 k. (2 l. ¼) N. E. d'Orchies, 40 kilom. (9 l.) O. de Mons. *Pop.* 991. *Bur. de poste* de Tournai.

Rouhe, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, cant. de Quingey, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 18 k. (4 l.) de Besançon. *Pop.* 363. *B. de poste* de Quingey.

Rouheyran, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. d'Ardes, comm. de St.-Hérent, à 11 kil. (2 l. ⅔) d'Issoire, 37 k. (8 l. ¼) de Clermont. *P.* compr. celle de St.-Hérent-Pouilloux, 472. *Bur. de p.* d'Ardres.

Rouihac, v. (*Gers*), arrond. de Lectour, canton de Miradoux, à 11 k. (2 l. ⅔) de Lectour, 43 kil. (9 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 234. *Bur. de poste* d'Astafort, départem. de Lot-et-Garonne.

Rouilla (le), ruiss. (*Marne*), arrond. de Ste.-Menéhould, cant. de Dammartin-sur-Yèvre. Sa source à Hepon, à 4 k. (1 l.) S. E. d'Auve, coule à l'E., et se rend dans l'Yèvre, à 5 k. (1 l. ¼) E. de sa source.

Rouillac, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, ch.-l. de cant., sur la côte, près la Nouère, à 22 kil. (5 l.) N. E. de Cognac, 22 k. (5 l.) N. O. d'Angoulême, 22 kil. (5 l.) S. O. de Mansle. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 1146. *Bur. de poste* de St.-Cibardeaux.

Rouillac, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Broons, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 37 k. (8 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 810. *Bur. de p.* de Broons.

Rouillac, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Moneuq, comm. de St.-Laurent, à 9 k. (2 l. ¼) de Lauzerte, 24 k. (5 l. ½) de Cahors. *Popul.* compr. celle de St.-Laurent, 319. *Bur. de poste* de Lauzerte.

Rouillard, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Poissy, comm. de Verneuil, à 3 kilomèt. (¾ de l.) de Meulan, 25 k. (5 l. ¾) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Verneuil, 617. *Bureau de poste* de Meulan.

Rouillardière (la), h. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Breteuil, comm. de Francheville, à 8 kilom. (2 l.) de Verneuil, 32 kil. (7 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Francheville, 1494. *Bureau de poste* de Verneuil.

Rouillas, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, canton de Cunèges, à 9 k. (2 l. ¼) de Bergerac, 5 myr. (11 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 238. *Bur. de poste* de Bergerac.

Rouillé, v. (*Vienne*), arrond. de Poitiers, cant. de Lusignan, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 29 k. (6 l. ½) de Poitiers. *Pop.* 2154. *Bur. de poste* de Lusignan.

Rouillies (la), v. (*Nord*), arr. et cant. sud d'Avesnes, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 7 myriam. (16 l.) de Douay. *Pop.* 574. *Bur. de poste* d'Avesnes.

Rouillerot, v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. de Lusigny, commune de Rouilly-St.-Loup, à 7 k. (1 l. ⅔) de Troyes. *Pop.* 120. *Bur. de poste* de Troyes.

Rouillie (la), v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville, près l'Ainger, à 8 k. (2 l.) de la Marche, 4 myr. (10) d'Epinal. *Pop.* réunie à la Vacheresse, 533. *Bur. de poste* de la Marche.

Rouillon, v. (*Sarthe*), arrond. et cant. du Mans, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 536. *Bur. de poste* du Mans.

Rouillon, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, canton nord de Dourdan, comm. de Longvilliers, à 3 k. (¾ de l.) de Dourdan, 18 k. (4 l.) d'Etampes. *Popul.* compr. celle de Longvilliers, 577. *Bur. de poste* de Dourdan.

Rouillon (le), riv. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. d'Ecouen. Sa source à Bouffemont, près la forêt de Montmorency, coule à l'E., puis au S. E., et près Gonesse cotoie le Crou, auquel elle se réunit au N. de St.-Denis pour se rendre dans la Seine.

Rouilly, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Provins, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 5 kilom. (1 l. ¼) de Melun. *Pop.* 129. *Bur. de poste* de Provins.

Rouilly (le), v. (*Loir-et-Cher*), arrond. de Vendôme, canton de Morée, à 15 k. (3 l. ½) de Montdoubleau, 40 kil. (9 l.) de Blois. *Popul.* 111. *Bureau de poste* de la Ville-aux-Clercs.

Rouilly-le-Haut, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Coulommiers, comm. de Guérard, à 4 k. (1 l.) de Crécy, 8 k. (2 l.) de de Coulommiers. *Pop.* compr. celle de Guérard, 1553. *B. de p.* de Crécy.

Rouilly-St.-Loup, v. (*Aube*), arrond. de Troyes, cant. de Lusigny, à 5 k. (1 l. ¼) de Troyes. *Pop.* 171. *Bureau de poste* de Troyes.

Rouire (le), ruiss. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Servian. sa source à 2 k. (½ l.) O. S. O. de Servian, coule au S. E., et se rend dans le Libron, à 7 k. (1 l. ¾) de sa source.

Rouit, montagne (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Fréjus, à 7 kil. (1 l. ⅔) de Draguignan; elle tient par une chaine de rochers à celui de la Maure.

Roujan, b. (*Hérault*), arr. de Béziers, ch.-lieu de cant., à 4 myr. (10 l. ½) O. de Montpellier, 20 k. (4 l. ½) N. p. E. de Béziers, 15 k. (3 l. ½) S. O. de Clermont-de-Lodève. On y fait commerce d'amandes et d'eau-de-vie. *Pop.* 1011. *B. de poste* de Pézenas.

Roulans-l'Eglise, b. (*Doubs*), arrond. de Baume-sur-le-Doubs, ch.-lieu de cant., à 18 k. (4 l.) N. E. de Besançon, 10 kil. (2 l. ½) S. O. de Baume, 24 kilom. (5 l. ½) N. d'Ornans. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 340. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

Roule (le), v. (*Eure*), arrond. du Grand-Andelys, cant. de Lions, comm. de Rosay, à 3 k. (¾ de l.) de Lions-la-Forêt, 19 k. (4 l. ¼) du Grand-Andelys. *Popul.* compr. celle de Rosay, 753. *Bur. de poste* de Lions-la-Forêt.

Roule (le), v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Gaillon, commune de Villers-sur-le-Roule, à 4 k. (1 l.) de Gaillon, 13 k. (3 l.) de Louviers. *Pop.* compr. celle de Villers-sur-le-Roule, 285. *Bur. de poste* de Gaillon.

Roulers, b. (*Lys*), arrond. de Courtrai, ch.-lieu de cant., sur le Mandel, à 18 kil. (4 l.) N. N. O. de Courtrai, 21 k. (4 l. ¾) E. p. S. de

de Dixmude, 28 kil. (6 l. ¼) S. de Bruges. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 8063. *Bur. de poste* de Menin.

Roulette (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Poissy, comm. d'Andrezy, à 5 kil. (1 l. ¼) de Poissy, 10 k. (2 l. ½) de Versailles. *Popul.* compr. celle d'Andrezy, 1050. *Bur. de poste* de Poissy.

Roulis (les), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, canton de Nonancourt, comm. de Marcilly, à 6 k. (1 l. ½) de Nonancourt, 23 k. (5 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Marcilly, 1073. *Bureau de poste* de Nonancourt.

Roullée, v. (*Sarthe*), arrond. de Mamers, cant. de la Fresnaye, près la Sarthe, à 13 kil. (3 l.) de Mamers, 5 myriam. (11 l. ⅔) du Mans. *Pop.* 1059. *Bur. de poste* de Mamers.

Roullens, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, canton de Montréal, à 8 kilom. (2 l.) de Carcassonne. *Popul.* 215. *Bur. de poste* de Carcassonne.

Roullet, v. (*Charente*), arrond. et canton d'Angoulême, à 10 kilom. (2 l. ½) S. O. de cette ville, 20 k. (4 l. ½) N. E. de Barbezieux, 7 k. (1 l. ¾) E. de Châteauneuf. *Pop.* 1136. *Bur. de poste* d'Angoulême. *Rel. de poste aux chevaux.*

Roullier (le), v. (*Vosges*), arr. d'Epinal, cant. de Bruyères, comm. de Charmois, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Bruyères, 10 kilom. (2 l. ½) d'Epinal. *Popul.* compr. celle de Charmois, 549. *Bur. de poste* de Bruyères.

Roullons, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Vire, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 5 myr. (11 l. ⅔) de Caen. *P.* 750. *Bur. de poste* de Vire.

Roully-les-Sacey, v. (*Aube*), arrond. de Troyes, cant. de Piney, à 14 k. (3 l. ¼) de Troyes. *Popul.* 234. *Bur. de poste* de Troyes.

Rouloir (*Seine-et-Oise*). *Voy.* Bouloir.

Roumague, v. (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Poumagues.

Roumares, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Maromme, à 10 kil. (2 l. ½) de Rouen. *Pop.* compr. celle du Hameau-du-Pax, 500. *Bur. de poste* de Rouen.

Roumares, forêt (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, canton de Maromme; elle a 13 kil. (3 l.) de long, sur 3 k. (¾ de l.) de large.

Roumazières, v. (*Charente*), arr. de Confolens, cant. de Chabanois, à 16 kil. (3 l. ¾) de Confolens, 41 k. (9 l. ½) d'Angoulême. *Popul.* 383. *Bur. de poste* de Chabanois.

Roumegoux, v. (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de St.-Mamet, à 19 k. (4 l. ¾) d'Aurillac. *Pop.* 390. *B. de poste* d'Aurillac.

Roumegoux, v. (*Charente-Inférieure*). *Voyez* Romegoux.

Roumegoux, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, canton de Réalmont, à 16 kil. (3 l. ¾) d'Alby, 23 kilom. (5 l. ¼) de Castres. *Pop.* réunie à celle de Fauch, 563. *Bur. de poste* d'Alby.

Roumel (le), ruiss. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. d'Alzonne. Sa source à 3 k. (⅔ de l.) S. p. E. de Montolieu, coule au S. p. O., et se rend dans la Frequel, à 4 k. (1 l.) S. p. E. de sa source.

Roumengoux, v. (*Arriège*), arrond. et cant. de Mirepoix, près le Lers, à 5 k. (1 l. ¼) de Mirepoix, 37 k. (8 l. ¼) de Tarascon. *Bur. de poste* de Mirepoix.

Roumersum, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Tirlemont, près la Grande-Gette, riv., à 2 k. (½ l.) E. N. E. d'Hougaerde, 3 k. (¾ de l.) S. S. O. de Tirlemont, 41 k. (9 l. ¾) E. p. S. de Bruxelles. Il y a deux brasseries. *Pop.* 230. *Bur. de poste* de Tirlemont.

Roumieu (la), b. (*Gers*). *Voy.* Larromieu.

Roumois. C'étoit un petit pays de la ci-dev. haute Normandie, qui fait aujourd'hui partie des départemens de la Seine-Inférieure et de l'Eure. Ce pays est situé au midi de la Seine, entre cette rivière et le Lieuvin, depuis son embouchure jusqu'à Elbeuf : il est borné au couchant par la Rille ou le Lieuvin jusqu'à Harcourt; au midi par le pays d'Ouche; au levant par le Vexin normand ou la Seine, et au Septentrion encore par la Seine et le ci-dev. pays de Caux. Depuis Elbeuf jusqu'à Quillebeuf, qui est sa plus grande longueur, il y a environ 4 myr. (10 l.); et depuis Brionne sur la Rille, jusqu'à Rouen ou Duclair, il y a environ 36 k. (8 l.). Ce pays n'est arrosé que sur les frontières. Quillebœuf en étoit le principal lieu. Le Roumois est fertile en grains et en fruits. On fait beaucoup de cas des toiles que l'on y fabrique; elles sont bonnes pour le ménage. Elbeuf, un des bourgs de cette contrée, est fort renommé pour ses draps. Il y a beaucoup de forêts : les plus considérables sont la forêt de Mauny, celle de Montfort, celle de Rouvray, celle de la Londe, celle de Roumares, la Verte forêt de Bretonne. Cette dernière a 689 hectares (1350 arpens), et elle fournit, comme les autres, des bois propres à bâtir et brûler : on en transporte dans plusieurs villes. *Voyez*, pour les productions, le commerce, etc. le département de la Seine-Inférieure.

Roumont, v. (*Forêts*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Sibret, près l'Ourthe, à 8 k. (2 l.) N. p. O. de Chenogne, 16 kilom. (3 l. ¾) E. p. N. de St.-Hubert, 7 myriam. (15 l. ¼) N. O. de Luxembourg. *Pop.* 60. *Bur. de p.* de Bastogne.

Roumoulles, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Digne, cant. de Riez, près la Colostre, à 32 kil. (7 l. ¼) de Digne. *Popul.* compr. celle de St.-Martin, 640. *Bur. de poste* de Riez.

Roupage, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. de la Roche, comm. d'Ortho, à 21 k. (4 l. ¾) de Marche, 4 k. (1 l.) de la Roche. *Pop.* compr. celle d'Ortho, 759. *Bur. de poste* de Marche.

Rouperoux, v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de Bonnetable, à 18 k. (4 l.) de la Ferté Bernard, 30 k. (6 l. ¾) du Mans. *Pop.* 598. *Bur. de poste* de Bonnetable.

Rouperroux, v. (*Orne*), arr. d'Alençon, cant. de Carouge, à 19 kil. (4 l. ¼) d'Alençon. *Popul.* 444. *Bur. de poste* de Carouge.

Roupy, v. (*Aisne*), arrond. de St.-Quentin, cant. de Vermand, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Quentin, 42 k. (9 l. ½) de Laon. *Pop.* 450. *Bur. de poste* de St.-Quentin. *Relais de poste aux chevaux.*

Rouquette, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. d'Eymet, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 21 k. (4 l. ¾) de Bergerac. *Popul.....* *Bur. de poste* de Bergerac.

Rouquette, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Muret, sur la Garonne, à 5 k. (1 l. ¼) de Muret, 13 k. (3 l.) de Toulouse. *Pop.* 150. *B. de p.* de Muret.

Rouquette (la), v. (*Aude*), arr. et cant. sud de Castelnaudary, comm. de Las-Bordes. *P.* compr. celle de Las-Bordes et de Merrat, 598. *B. de p.* de Castelnaudary.

Rouquette (la), v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Villefranche, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 5 myriam. (11 l.) de Rhodez. *Pop.* 422. *Bur. de poste* de Villefranche.

Rouquette (la), v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Salvagnac, près la Tescou, à 24 kil. (5 l. ½) de Gaillac, 6 myriam. (14 l. ¼) de Castres. *Pop.* 48. *Bur. de poste* de Rabastens.

Rouquette-de-Margueyron ou Margueron, v. (*Gironde*), arrond. de Libourne, cant. de Ste.-Foy-la-Grande, à 40 kil. (9 l.) de Libourne, 8 kil. (2 l.) de Ste.-Foy-la-Grande. *Popul.* compr. celle de Margueyron, 498. *Bur. de poste* de Sainte-Foy-la-Grande.

Roure, v. (*Pô*), arr. de Pignerol, cant. de Fenestrelle, sur une montagne près d'un ruisseau, à 36 k. (8 l.) O. de Pignerol. *Pop.* 1746. *Bur. de poste* de Pignerol.

Rourebeau, v. (*Hautes-Alpes*), arrond. de Gap, cant. de Laragne, comm. d'Upaix, à 15 k. (3 l. ½) de Sisteron, 30 kilom. (6 l. ¾) de Gap. *Pop.* compr. celle d'Upaix, 720. *Bur. de poste* de Sisteron, départem. des Basses-Alpes. *Relais de poste aux chevaux.*

Rouret, v. (*Haute-Loire*). *V.* Rauzet.

Rouret, v. (*Var*), arrond. de Grasse, canton du Bar, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Grasse, 11 myriam. (24 l.) de Toulon. *Pop.* 86. *Bur. de poste* de Grasse.

Rousies, v. (*Nord*), arrond. d'Avesnes, cant. de Maubeuge, à 18 k. (4 l.) d'Avesnes, 7 myriam. (15 l.) de Douay. *Pop.* 301. *Bur. de poste* de Maubeuge.

Roussac, v. (*Aveyron*), arrond. cant. et commune de St.-Afrique, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 5 myr. (11 l.) de Rhodez. *Pop.* compr. celle de St.-Afrique. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

Roussac, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, cant. de Nantiat, à 11 k. (2 l. ¾) de Bellac, 29 kil. (6 l. ½) de Limoges. *Popul.* 820. *Bur. de poste* de Bellac.

Roussaillerie, ham. (*Aisne*), arr. et cant. de Château-Thierry, comm. de Fossoy, à 7 k. (1 l. ¾) de Château-Thierry. *Popul.* compr. celle de Fossoy, 306. *Bur. de poste* de Château-Thierry.

Roussairolles, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Vaour, à 24 k. (5 l. ½) de Gaillac, 7 myriamèt. (15 l.) de Castres. *Pop.* 145. *Bur. de poste* de Cordes.

Roussanie (la), riv. (*Gers*), arr. et cant. sud d'Auch. Sa source à 9 k. (2 l. ½) S. E. de cette ville, coule au N. O. puis à l'O., et se rend dans l'Arçon, à 4 k. (1 l.) E. p. N. d'Auch.

Roussas, v. (*Drôme*), arrond. de Montelimar, cant. de Grignan, sur la Vance, à 14 k. (3 l. ¼) de Montelimar, 5 m. (12 l. ¼) de Valence. *P.* 370. *B. de p.* de Taulignan.

Roussay, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Montfaucon, à 14 k. (3 l. ¼) de Cholet, 6 myr. (12 l. ¾) d'Angers. *Popul.* 707. *Bur. de poste* de Beaupréau.

Roussay (le), v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de la Guiche, à 18 k. (4 l.) de Charolles, 41 kil. (9 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 678. *Bur. de poste* de Joncy.

Roussay (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. et canton d'Etampes, comm. d'Etrechy, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) d'Etampes. *Pop.* compr. celle d'Etrechy, 900. *Bur. de poste* d'Etrechy.

Rousse (la), ruiss. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, canton de l'Argentière. Sa source à 13 kil. (3 l.) S. O. de Vallouise, coule au N. E. et se rend dans le Beauvoisin, à 1 k. (¼ l.) de sa source.

Rousse (la petite), montagne (*Isère*), arr. de Grenoble, canton du Bourg-d'Oisans, à 7 k. (1 l. ¾) N. E. de cette ville : elle est inclinée du N. au S. et a 4 k. (1 l.) de long, allant au N. Il y a à l'O. quatre lacs au pied de la montagne, qui sont le lac du Carlet, le lac de Laumer, le lac Noir et le lac de Laubesson, et à l'E. le lac Rond, le lac de la Fare et le lac blanc qui a 972 mètres (500 t.) de long, sur 194 mètres (100 t.) de large ; les autres sont bien inférieurs, ils ont au plus 486 mètres (250 t.).

Roussel, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Duras, comm. de la Sauvetat, à 22 kilom. (5 l.) de Marmande, 16 kilomèt. (3 l. ¾) de Duras. *Pop.* compr. celle de la Sauvetat, 2800. *Bur. de poste* de Marmande.

Rousselaer, v. (*Escaut*), arr. de Gand, cant. et comm. de Loochristy, à 8 kil. (2 l.) de Gand. *Pop.* compr. celle de Loochristy, 3036. *Bur. de poste* de Gand.

Rousselière (la), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Damville, comm. de Granvilliers, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Tillières, 23 kilom. (5 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Granvilliers, 295. *Bur. de poste* de Tillières.

Rousseloy, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Mouy, à 8 k. (2 l.) de Clermont, 27 k. (6 l.) de Beauvais. Il y a dans ce village des carrières d'où l'on tire de fort belles pierres de taille très-propres à bâtir : ces carrières sont percées très-loin dans la montagne, et les voitures qui chargent les pierres entrent très-avant dans les galeries. Un grand nombre d'habitans ont construit des maisons dans les carrières qui règnent dans une grande partie du village. On en voit même quelques-unes sous le cimetière de ce lieu, dans lequel on remarque les cheminées qui sortent à travers le gazon ; ce qui a donné lieu de dire proverbialement dans le pays : « Ils « sont l'un sur l'autre comme les « Saints de Rousseloy. *Popul.* 122. *Bur. de poste* de Creil.

Roussenac, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de Monbazens, à 8 k. (2 l.) d'Albin, 29 k. (6 l. ½) de Rhodez. *Popul.* 671. *Bur. de poste* de Rignac.

Roussent, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. de Campagne, à 10 k. (2 l. ½) de Montreuil, 7 myr. (16 l.) d'Arras. *Pop.* 128. *Bur. de poste* de Montreuil-sur-mer.

Roussergues, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Vaour, comm. de Penne-sur-la-Belboubi, riv., à 16 k. (3 l. ¾) de Cordes, 25 k. (5 l. ¾) de Gaillac. *P.* compr. celle de Penne, 2000. *B. de p.* de Cordes.

Rousses (la), riv. (*Ardennes*), arr. et cant. de Rocroy. Sa source à 4 k. (1 l.) N. N. E. de Maubert-Fontaine, coule au S. S. O., puis au S. E., et se rend dans la Rièze, à 3 k. (¾ de l.) S. E. de Maubert-Fontaine.

Rousses (les), v. (*Aveyron*), arrond. d'Espalion, cant. de Saint-Amans-des-Copts, comm. de St.-Gervais, à 14 k. (3 l. ¼) de Mur-de-Barrez, 24 k. (5 l. ½) d'Espalion. *P.*... *B. de p.* de Mur-de-Barrez.

Rousses (les grandes), mont. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans, à 7 k. (1 l. ⅔) de cet endroit : elle est inclinée du S. O. au N. E., et fourchue du côté du S. O. Elle a environ 8 kil. (2 l.) de long, allant au N. E.

Rousses (les), v. (*Jura*), arr. de Saint-Claude, cant. de Morey, à 19 k. (4 l. ¼) de Saint-Claude, 4 myr. (10 l.) de Lons-le-Saunier. L'église est très-remarquable par la

puissance et l'habitude qu'elle a quand il pleut, de donner des eaux à la mer d'Allemagne, ainsi qu'à la Méditerranée. Le lac des Rousses a 2 k. (½ l.) de longueur. On y exploite des tourbières. *P.* 2501. *B. de p.* de Morey.

Rousses, v. (*Lozère*), arr. et cant. de Florac. *Pop...* *Bureau de poste* de Florac.

Rousses, calanque, pointe et île (*Var*), arr. de Toulon, cant. d'Ollioules, à 14 kil. (3 l. ½) de Toulon, entre la petite pointe de la Galère et la pointe de Cannet.

Rousses, calanque (*Var*), arr. de Toulon, à la côte N. O. de l'île du Levant ou Titan, entre les deux rochers de la Galère.

Rousses, île et cap du Quart (*Var*), arr. de Toulon, à la côte orientale de l'île du Levant ou Titan, entre la calanque de l'Estable et celle de la Vaire.

Rousses, calanque et pointe (*Var*), arr. de Toulon, à la côte N. O. de l'île du Levant ou Titan, entre le cap du Castelas et la calanque du Cimetière.

Rousset, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Digne, cant. de Valensolles, comm. de Gréoux, à 21 k. (4 l. ¾) de Riez, 5 myr. (11 l.) de Digne. *Pop.* compr. celle de Gréoux, 1180. *Bur. de poste* de Riez.

Rousset, v. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. de Remollon, à 21 k. (4 l. ¾) d'Embrun, 16 k. (3 l. ⅔) de Gap. *Pop.* 180. *Bur. de poste* de Gap.

Rousset, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, canton de Trets, près l'Arc, à 14 kil. (3 l. ¼) d'Aix, 29 k. (6 l. ½) de Marseille. Il y a une fabrique d'eau-de-vie: près de là sont des carrières de marbre. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 436. *Bur. de poste* d'Aix.

Rousset, v. (*Drôme*), arr. et cant. de Nions, comm. de Venterol, à 7 k. (1 l. ¾) de Taulignan, 6 myr. (16 l. ¾) de Valence. *Pop.* compr. celle de Venterol, 975. *Bur. de poste* de Taulignan.

Rousset, v. (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Grignan, à 42 k. (9 l. ½) N. de Carpentras, 6 k. (1 l. ½) N. E. de Valréas. *Popul.* 780. *Bur. de poste* de Die.

Rousset, cap (*Var*), arrond. de Toulon, à la côte N. O. de l'île de Porquerolles, près de l'île du Langoustier, entre la plage de l'Aiguade et le fort du grand Langoustier.

Rousset (le), riv. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de St.-Béat. Sa source à 10 kilom. (2 l. ½) S. O. de Saint-Béat, coule à l'E. et se rend dans la Pique, à 3 k. (⅔ de l.) E. de sa source.

Rousset (le), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, cant. et comm. de Milly, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 22 kil. (5 l.) d'Etampes. *P.* compr. celle de Milly, 1640. *Bur. de poste* de Milly.

Roussière (la), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Verneuil, comm. de St.-Victor, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Verneuil, 4 myriam. (10 l.) d'Evreux. *Popul.* compr. celle de St.-Victor, 555. *Bur. de poste* de Verneuil.

Roussière (la), v. (*Eure*) arr. de Bernay, cant. de Beauménil, à 14 k. (3 l. ¼) de Bernay, 41 k. (9 l. ½) d'Evreux. *Popul.* 340. *Bur. de poste* de Conches.

Roussieux, v. (*Drôme*), arr. de Nions, canton de Remusat, à 27 k. (6 l.) de Nions, 6 kilom. (1 l. ½) de Montauban. *Pop.* 146. *Bur. de poste* du Buis.

Roussignac, v. (*Dordogne*) arr. de Bergerac, cant. de Cunège, à 8 k. (2 l.) de Bergerac, 5 myr. (11 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 296. *Bur. de poste* de Bergerac.

Roussigny, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Limours, comm. des Forges, à 2 k. (½ l.) de Limours, 16 k. (3 l. ¾) de Versailles. *P.* compr. celle des Forges, 726. *Bur. de poste* de Limours.

Roussillon. Cette province, qui avoit titre de comté, étoit un des ci-devant grands gouvernemens généraux militaires du royaume, enclavée dans les monts Pyrénées. Elle forme actuellement le département des Pyrénées-Orientales. Elle est située sous le 23e degré de longitude, et sous le 42e degré de latitude septentrionale. Cette ci-dev. province est bornée au septentrion par le Bas-Languedoc; au midi par une partie des Pyrénées qui la sépare de la Catalogne; au levant par la Méditerranée, dite le golfe de Lyon, et au couchant par la Cerdagne espagnole et le Donnezan. Elle a dans sa plus grande longueur, qui est du levant au couchant, quatorze lieues catalanes, c'est-à-dire deux journées de chemin, ou environ 9 myr. (20 l. communes) de France; et, dans sa plus grande largeur, qui est du midi au septentrion, on ne lui donne que sept lieues, c'est-à-dire une journée de chemin, ou 4 myr. (10 l.) de France.

Le Roussillon prenoit sa dénomination de *Ruscino*, qui en étoit la capitale; Perpignan en étoit la principale ville. Les Romains, après avoir vaincu et soumis à leur domination la république de Carthage, restèrent les maitres du Roussillon aussi bien que de la plus grande partie de la Gaule et de l'Espagne, et ils établirent à Ruscino une colonie romaine. Cette ville fut détruite vers l'an 828 par les Normands, au temps de l'invasion qu'ils firent dans cette contrée. On trouve encore des vestiges des travaux des anciens Romains. Ce fut ce peuple qui érigea en ville municipale, sous le nom de *municipium Flavium ebusum*, l'habitation de laquelle s'est formée la ville de Perpignan; ils firent même un aqueduc dont on voit des restes. On trouve encore dans le Roussillon quelques vestiges de la voie militaire pour la marche des troupes romaines. Le Roussillon, du temps des Romains, étoit du gouvernement des Gaules. L'empire d'Occident étant devenu, dans les cinquième et sixième siècles, la proie des Barbares, le Roussillon fut occupé successivement par les Visigoths ou Goths du midi, les Alains, les Suèves et les Vandales, qui s'en emparèrent tour-à-tour pour passer dans les Espagnes; mais les Visigoths ayant formé en Espagne une monarchie réglée, dont Tolède fut la ville capitale, le Roussillon et une portion de la Gaule Narbonnaise firent partie de cette nouvelle domination, et ses nouveaux maitres y établirent non seulement leur puissance, mais encore leurs lois, qui furent en vigueur dans le Roussillon jusqu'en 1251, que les lois romaines et gothiques furent abolies dans toute la Catalogne, dans l'assemblée des états tenue à Barcelone par Jacques I, roi d'Arragon. Cette monarchie des Goths dura environ trois cents ans: elle devint même très-florissante. L'année 724 est l'époque de sa destruction. Roderic, qui en fut le dernier roi, viola la fille du comte Julien. Le comte, pour venger cet affront, appela en Espagne les Maures ou Sarrasins, qui défirent entièrement Roderic dans un combat général, et se rendirent maitres de tous ses états. Le Roussillon passa sous la domination, ou, pour mieux dire, sous

l'esclavage de ces nouveaux maîtres, qui pillèrent les églises, établirent le mahométisme dans toutes leurs conquêtes, et y réduisirent les peuples dans une véritable servitude. La tyrannie des Sarrasins ne subsista qu'environ trente-cinq ans. En 759, Pepin conquit Narbonne sur les infidèles, et les chassa du Languedoc et du Roussillon. Charlemagne, qui lui succéda en 768, porta ses armes dans la Catalogne, et en chassa entièrement les Sarrasins. Louis *le Débonnaire*, son fils, du vivant même de l'empereur son père, y fit deux expéditions, et ayant dans la seconde pris Tortose l'an 809, il resta possesseur paisible de toute la Catalogne. Ces deux princes rétablirent, dans le Roussillon de même que dans toutes les contrées qu'ils avoient conquises sur les Maures, des gouverneurs héréditaires, avec titre de comte; un dans le Roussillon, *comes Ruscinonensis*. Ces comtes avoient sous eux des vicomtes, dont les titres étoient d'abord personnels, et furent ensuite attachés à des seigneuries. Les comtes avoient encore sous eux des lieutenans appelés *vicarii*, viguiers; de là est venue la division des vigueries, qui correspond à celle des comtes; cette division subsistoit encore avant la révolution suivant son premier établissement, avec cette différence que le Roussillon et le Valespir, qui furent réunis dès le commencement, ne formoient qu'un comté et qu'une viguerie. Ces comtes prêtoient serment aux rois à leur avènement, et ils gouvernoient leurs comtés sous l'autorité des gouverneurs ou ducs de la Septimanie, établis par nos monarques. Gérard, le dernier des comtes, n'eut pas d'enfans. Il fit son testament en 1173. Il laissa le comté de Roussillon à Alphonse second, roi d'Arragon, et mourut en 1178. Alphonse, devenu ainsi maître du Roussillon, commença à ne plus reconnoître la souveraineté des rois de France; et trouvant Perpignan une ville agréable et une place importante, il y fixa son habitation; il y tint les états de son royaume, et y mourut en 1199. Son fils Pierre I, roi d'Arragon, ne regarda pas de même le comté du Roussillon; il le céda à Ganche son oncle: celui-ci eut pour successeur en ce comté son fils Nunio ou Nunings, qui, après avoir gouverné plusieurs années, remit, par son testament, qu'il fit en 1235, les comtés du Roussillon et de la Cerdagne à son cousin Jacques I, roi d'Arragon. Jacques I, qui savoit que le Roussillon étoit tenu en fief de la France, jugea qu'il étoit de la dernière conséquence pour les rois d'Arragon d'être les maîtres absolus d'une contrée qui devenoit une clef de leurs états: il alla trouver saint Louis à Corbeil près Paris; il lui exposa que les droits de la France sur le Roussillon et la Catalogne, et les prétentions du roi d'Arragon sur les comtés de Carcassonne et de Montpellier, pourroient occasionner un jour une guerre entre les deux couronnes. Saint Louis transigea en 1258 avec l'Arragonais, et lui céda ses droits et sa souveraineté sur le Roussillon et la Catalogne. Le roi d'Arragon, de son côté, céda à saint Louis toutes ses prétentions sur les terres et pays possédés par le roi de France dans le Languedoc. Dès que les rois d'Arragon furent devenus propriétaires du Roussillon, en vertu du testament du comte Gérard, et dès qu'ils en eurent obtenu la pleine souveraineté par la cession de saint Louis, leur principale attention fut d'y abolir tout ce qui se ressentoit de la domination des Français. Un concile de Tarragone, de l'an 1180, y abolit l'usage, observé depuis Charlemagne, de dater les actes par les années des rois de France. Jacques Ier y introduisit, en 1251; les usages et constitutions de Catalogne à la place des lois gothiques et des ordonnances de France. Le Roussillon a encore appartenu à la France dans le quinzième siècle durant l'espace de trente ans. Au mois de mai de l'an 1462, Jean, roi d'Arragon, emprunta à Louis XI trois cents mille écus d'or, et lui donna en engagement la province du Roussillon, à condition qu'elle resteroit unie à la France si cette somme n'étoit remboursée, avec les intérêts, dans l'espace de neuf ans. Ce délai étant expiré sans que le roi d'Arragon eût payé les trois cents mille écus d'or, Louis XI regarda cette province comme réunie à sa couronne: il y fit, au mois de novembre, un réglement pour la justice, et il y établit un parlement dont on trouve plusieurs arrêts dans les archives de cette province. Charles VIII, par un traité fait à Narbonne le 8 janvier 1493, rendit le Roussillon aux rois d'Arragon, sans même exiger le remboursement des trois cents mille écus d'or. Le Roussillon, rejoint ainsi à la couronne d'Arragon, en subit la destinée: il fut tantôt le partage des aînés, tantôt le partage des cadets, et il devint, par le mariage de Ferdinand d'Arragon avec Isabelle de Castille, une portion de la monarchie espagnole, dont il a fait partie jusqu'environ l'an 1640. C'est vers ce temps là que Louis XIII porta ses armes dans cette province, et qu'il la réduisit sous son obéissance. La conquête du Roussillon fut ensuite assurée à la France par le traité des Pyrénées, de l'an 1659. Louis XIV, devenu par là entièrement maître du Roussillon, y établit le gouvernement civil, politique et militaire qui y subsistoit en 1789. Il y créa un conseil souverain, et y établit pour gouverneur Anne, comte de Noailles, depuis duc et pair, maréchal de France. M. le maréchal-duc de Noailles, et M. le duc d'Ayen, ses fils et petits-fils, lui ont succédé dans ces charges. Par l'édit de création du conseil supérieur, il étoit dit que les officiers de cette cour se conformeroient, autant que les usages particuliers du pays le permettroient, aux usages généraux du royaume; et, depuis ce temps, il avoit été fait plusieurs réglemens sur différentes matières, pour rapprocher ces usages particuliers de l'uniformité générale. Les montagnes les plus connues et les plus hautes de la partie des Pyrénées qui bordent cette province, sont la *Massane*, qui a 794 mèt. (408 t.) de hauteur sur la surface de la terre, et le *Canigou*, qui en a 2802 (1440 t.). La province de Roussillon, considérée comme gouvernement général militaire, comprenoit le comté particulier de Roussillon et le Valespir, le comté de Conflent, le Capsir, et une partie du comté de Cerdagne. Le Valespir, qui faisoit partie du comté particulier de Roussillon, étoit ainsi appelé à cause du terrain rude et coupé qui s'y rencontre en quelques endroits. Il se divisoit en haut et bas Valespir: le haut Valespir étoit au couchant, vers les montagnes; le bas étoit au levant, du côté de la mer. Le comté de Roussillon, sans excepter le haut Valespir, étoit une grande et belle plaine qui avoit 22 k. (5 l.) du levant au couchant, et 31 k. (7 l.) du midi au septentrion: il étoit borné au levant par la mer, au midi par la Catalogne, au couchant par le comté de Conflent, et au septentrion par le Languedoc. La mer qui le borne au levant, et que l'on nomme le golfe de Lyon, est fort orageuse

en hiver : elle est assez poissonneuse, et il y passe, vers la fin du mois d'août, une quantité prodigieuse de thons, dont on fait souvent, à Collioure, une pêche et un salage considérables. La pêche et le salage des sardines produisent encore un grand profit aux habitans de Collioure. Cependant cette pêche est très-diminuée depuis quelques années. Cette mer, quand elle est haute en hiver, communique avec un grand étang, nommé l'*étang de Salces*, près la forteresse de ce nom. Cet étang est formé par une fontaine si abondante, qu'à 6 m. ⅔ (20 p.) de sa source on la passe sur un pont de plusieurs arches. Il produit beaucoup de muges ou lisses, dont on fait tous les ans un fort grand salage. Il y a dans le comté de Roussillon trois rivières : la Tet, le Tech et l'Agly, que l'on devroit appeler fleuves, parce qu'elles gardent leur nom jusqu'à la mer; mais elles ne sont que des torrents fort bas en été, qui grossissent considérablement en hiver et au printemps, lorsque les neiges des montagnes se fondent. Ces rivières n'ont pas même de lit bien fixe : elles se gonflent extraordinairement au temps des grandes pluies; elles se débordent, et font quelquefois de grands ravages dans les campagnes. L'air du Roussillon est plutôt chaud que tempéré; l'hiver y est une espèce de printemps; il s'y est passé jusqu'à quatorze ans de suite sans qu'il y gelât. Les chaleurs de l'été y sont quelquefois excessives; elles proviennent en partie de ce que les montagnes qui environnent cette contrée y réverbèrent les rayons du soleil; l'air même y seroit peu sain s'il n'étoit souvent purifié par un vent du nord-nord-ouest, que les gens du pays appellent *tramontane*. Le territoire est fertile en blé, vin, qui est assez bon, huile, orge, millet, lin, chanvre, grosses et petites fèves : il y a même des endroits où l'on faisoit du riz par le passé. Il y a des melons d'hiver et d'été. Tous les fruits y sont beaux, sur-tout au territoire de la ville d'Ille, quoiqu'ils n'aient pas tout le goût qu'on devroit attendre d'un climat aussi heureux, faute de culture. Les habitans sont fort industrieux pour conduire par des canaux les eaux de la rivière sur les semages. On fait communément aux endroits qui s'arrosent deux récoltes par an, et en plusieurs endroits trois et même jusqu'à quatre. Les haies y sont souvent formées par des grenadiers. Les orangers et les citronniers croissent par-tout en pleine terre. Les collines et les endroits incultes, qu'on appelle *garrigues*, y sont couverts de thin, de romarin, de serpolet, de lavande et de genièvre. Il y a encore quelques mûriers; les habitans en plantent actuellement beaucoup. Les gens du pays subdivisoient ordinairement le Roussillon, par rapport à la qualité des terres, en *salanca*, *rogatin* et *aspres*. La salanque étoit composée des terroirs qui bordent la mer. Elle étoit ainsi appelée, parce que la terre y est salée en quelques endroits : elle est extrêmement fertile en beau blé. Le rogatin étoit composé des terroirs qui bordent les rivières, et auxquels on fait plusieurs récoltes avec le secours de l'arrosage. Les aspres sont les terres qui ne s'arrosent pas, et qui, par conséquent, sont beaucoup moins fertiles : car, comme, dans la plupart des années, la sécheresse est fort grande en été, la récolte est souvent médiocre dans les terres qui ne peuvent pas s'arroser; et c'est ce qui a rendu sans doute les habitans si industrieux pour conduire les eaux dans les endroits les plus élevés. Les trois rivières dont nous avons parlé plus haut sont coupées par-tout, de part et d'autre, pour former un grand nombre de ruisseaux.

Il y a à 3 k. (3 l.) de Perpignan, dans le territoire de Sorredo, des eaux minérales froides et propres à boire : elles sont de la même qualité que celles de Camarès, si ce n'est qu'elles sont plus pesantes, et font par conséquent moins d'effet. Celles qui sont auprès de la ville d'Arles, dans le ci-dev. haut Valespir, auprès de la forteresse des bains d'Arles, sont si chaudes, qu'elles pèlent dans l'instant un cochon, et corodent même les métaux, pour peu qu'on les y laisse. Elles sont conduites dans deux grands bassins, dans lesquels on fait aussi couler de l'eau froide d'une fontaine qui y aboutit, afin de tempérer l'eau minérale et la rendre supportable. Ces bains sont excellens, et très-renommés pour les rhumatismes, sciatiques, maux de tête, fluxions, et pour raffermir les nerfs après les blessures. Ces bains, séparés par une muraille mitoyenne, sont dans un vaisseau bien voûté et immense pour la grandeur : il y a autour quelques petites chambres où l'on va suer après les bains. Tout cet édifice, quoique simple, pourroit néanmoins passer pour un ouvrage des Romains.

Il y avoit dans le comté de Roussillon trois commanderies de l'ordre de Malte : celle du *Masdeu*, qui étoit magistrale, celle de *Bajoles* et celle d'*Arles*. Les villes les plus considérables du comté de Roussillon, après Perpignan, étoient Elne, Collioure, Argélès, Céret, Arles, Ille, Thouy, Millas, Estagel, Torreilles et Canet. Le comté de Conflent étoit ainsi nommé à cause du grand nombre de torrens et de fontaines qui se jettent dans la rivière de la Tet. Il est situé dans les montagnes, et borné au levant par le comté de Roussillon, au couchant par le comté de Cerdagne, au septentrion par le Languedoc, et au midi par le haut Valespir et la Catalogne. Villefranche, qui en étoit la capitale, a été fondée, en 1105, par Raimond, comte de Cerdagne et de Conflent, qui lui donna plusieurs franchises. Elle est appelée dans les titres de ce temps la *Villa libera*. Il y a deux autres villes dans le ci-dev. Conflent; savoir Prades et Vinça. On peut diviser tout le ci-dev. Conflent en montagnes, collines et vallées. Les vallées, qui sont presque toutes arrosées par un ruisseau ou une petite rivière, ne le cèdent point en fertilité aux meilleurs endroits de la plaine de Roussillon. Ces rivières, aussi bien que les petits ruisseaux qui les forment, tant qu'ils coulent dans le pays montagneux, sont très-fécondes en truites. Les collines du Conflent ne produisent ordinairement que du seigle, et sont en partie plantée de vignes, dont le vin est beaucoup moins fort que celui du comté de Roussillon. Les montagnes y sont communément couvertes de pins, de sapins et de bois taillis; il y en a peu dont la roche soit pelée. On trouve même dans le sommet de ces montagnes de grandes plaines, couvertes par-tout d'une verte pelouse, émaillée de toutes sortes de fleurs, et arrosées de quantité de fontaines. On y entretient beaucoup de troupeaux. C'est dans ce pays que se trouve le Canigou, dont nous avons parlé plus haut. Cette montagne est non seulement la plus grande et la plus haute de toute la ci-dev. province de Roussillon, mais encore la plus élevée de toutes les Pyrénées; la cime en est couverte de neige pendant sept mois de l'année; il y a même des

fentes exposées au nord, dans lesquelles il y a des glaces qu'on croit aussi anciennes que le monde. On voit cette haute et vaste montagne à plus de 13 myr. (30 l.), tant du côté de France que du côté d'Espagne; il y croit quantité de simples, et des plus rares, qu'on transporte de temps en temps au Jardin des Plantes de Montpellier. On y trouve de grandes cavités et même des indications extérieures, qui font conjecturer qu'il pourroit y avoir des mines riches. L'ouverture appelée de *Bernadelle*, qui se trouve dans le ci-dev. haut Valespir, conduit dans une espèce de labyrinthe, souterrain formé par un grand nombre de galeries et de cavités qui se communiquent, et dans lesquelles on se perdroit, sans le secours d'une corde qu'on attache à la porte avant d'y entrer. L'étendue de cette mine, son élévation, l'art avec lequel elle est formée, l'azur et l'or qu'on y voit luire dans les veines du roc, font présumer que les Romains y avoient fait travailler. Il y a dans les montagnes du ci-dev. Conflent six ou sept forges, et autant dans celles du ci-dev. Valespir. Les unes et les autres ne travaillent qu'avec la mine qu'on trouve en abondance dans les mines de ces montagnes. Les bains minéraux de Vernet, au pied du mont Canigou, sont moins salutaires que ceux d'Arles; le vaisseau en est aussi beaucoup plus petit et moins beau; il n'y a rien qui indique un ouvrage des Romains. On comprenoit ordinairement dans le Conflent le *Capsir*: c'étoit une petite contrée située au nord-ouest du Conflent, et féconde en pâturages. Elle contenoit sept à huit communautés. Le principal lieu s'appeloit *Puyvalador*. La *Cerdagne* étoit ainsi appelée de la déesse Cérès, qui étoit anciennement révérée dans cette contrée. Cette divinité avoit un temple célèbre à *Puycerda*, qui en étoit la capitale, et qui s'appeloit à cause de cela *Podium Cereris*. Ce pays est fertile en seigle, et c'est presque la seule denrée qu'il produit. La plus grande partie de ce ci-devant comté, et notamment Puycerda, est sous la domination du roi d'Espagne. La partie qui appartient à la France est terminée au levant par le comté de Conflent, au couchant par la Cerdagne espagnole et la vallée de Cars, au midi par la Catalogne et au septentrion par le Capsir. Le lieu qui lui sert de capitale s'appelle *Saillagousse*. Le climat y est plus froid que dans le comté de Conflent; il n'y a pas de vignes; les vallées y sont fertiles en pâturages, et on y nourrit des chevaux d'Espagne bâtards assez jolis et d'un bon service. La Cerdagne est beaucoup plus élevée que le Conflent; aussi l'air y est plus vif, et l'hiver y est si rude, que la plupart des années la terre y est couverte de neiges pendant deux ou trois mois. On comprenoit ordinairement dans la Cerdagne la vallée de Carol; cette vallée est située au couchant de la Cerdagne française, tirant néanmoins vers le nord. C'est le même climat et la même qualité de territoire que le reste de la Cerdagne. Pour ce qui étoit du gouvernement ecclésiastique, les trois comtés de Roussillon, Conflent et Cerdagne, étoient composés d'environ cent quatre-vingt-neuf paroisses. Celles de Tautavel et de Vingrau, dans le comté de Roussillon, étoient de l'archevéché de Narbonne. Il y en avoit sept dans le Capsir, qui étoient du diocèse d'Aleth. Celles qui composoient la Cerdagne française et la vallée de Cars, étaient du diocèse d'Urgel. L'abbaye régulière de St.-Michel-de-Cuxa, en français *Cujan*, avoit juridiction espagnole dans environ quinze paroisses du Conflent; l'abbaye d'Arles sur six autres dans le Valespir. Les cent quarante restantes composoient le diocèse d'Elne, transféré à Perpignan. Elne est l'ancienne *Illeberis*, où campa Annibal, lorsqu'il passa en Roussillon: *ad Illeberim castra locat*. Cette ville changea de nom au commencement du 4ᵉ siècle, à l'occasion de la forteresse qu'on y construisit, et qui fut appelée *Castrum Helenæ*, du nom de la mère du grand Constantin. C'est là que fut assassiné et inhumé l'empereur Constans, un des fils du grand Constantin, lorsqu'il fuyoit, après avoir été vaincu dans les Gaules par le tyran Nayame. La ville d'Elne fut pillée et presque ruinée dans l'expédition que Philippe III, roi de France, fit en Catalogne, en 1285. Elle fut réparée aussitôt après. Les Sarrasins détruisirent l'église cathédrale, qui étoit construite dans la ville basse. On la rétablit dans la suite dans le fort de la ville haute. Béranger, qui en étoit alors évêque, et qui avoit été à la Terre-Sainte, la fit construire sur le modèle de celle de Jérusalem. Le comte *Gaufredus*, ayant fait un voyage de dévotion à Saint-Jacques en Galice, se rendit de là à Mérida en Portugal, d'où il rapporta les corps des saintes Eulalie et Julie, qu'il donna à l'église d'Elne. La résidence de l'évêque et du chapitre d'Elne avait été transférée, depuis près de deux siècles, dans l'église de Saint-Jean de Perpignan. La bulle de translation est du 1ᵉʳ septembre 1601. L'évêque et le chapitre gardoient néanmoins le titre d'évêque et chapitre d'Elne. Il y avoit à Perpignan, du temps des rois d'Espagne, un tribunal de l'inquisition, dont l'exercice, immédiatement après la paix des Pyrénées, fut restreint, par la réponse du roi au cahier qui lui fut présenté alors par le conseil supérieur, à l'instance de l'inquisiteur de Toulouse et de Carcassonne, et qui par conséquent a été entièrement aboli. Cependant l'évêque avoit le titre de grand inquisiteur, par un brevet du roi, sans bulle, et, en cette qualité, il jouissoit des revenus de l'inquisition, qui consistoient en quelques censives et menue prébende dans chaque chapitre et dans chaque communauté de prêtres. Ce prélat avoit encore, comme évêque, deux canonicats de la cathédrale. Le chapitre de la cathédrale étoit composé de quatre dignités; savoir, l'archidiaconé du Roussillon, l'archidiaconé de Conflent, l'archidiaconé du Valespir et la sacristie majeure.

L'ordre de St.-Benoit avoit des abbayes riches dans la ci-dev. province de Roussillon.

Pour le gouvernement militaire du Roussillon, le roi avoit dans cette province un gouverneur, qui avoit les mêmes droits, honneurs et attributs que les gouverneurs des autres provinces. Il étoit de plus chef du conseil souverain de Roussillon, auquel il présidoit à l'instar du gouverneur du Dauphiné, qui étoit chef du parlement.

La province de Roussillon étoit régie par le droit écrit; ce qui n'empêchoit pas qu'elle n'eût son droit municipal, qui étoit compris dans les constitutions de Catalogne. Ces constitutions n'étoient autre chose que le recueil des lois et ordonnances faites par les rois d'Arragon, la plupart dans les cours ou états. Pour les productions, l'industrie, le commerce, et tout ce qui concerne le Roussillon, *voyez* le départ. des Pyrénées-Orientales.

Roussillon, b. (*Isère*), arrond.

de Vienne, chef-lieu de canton, à 18 k. (4 l.) S. de Vienne, 8 myr. (17 l.) O. p. N. de Grenoble, 18 k. (4 l.) N. E. d'Annonay. Il n'est point fameux, mais le château l'est davantage. Charles IX y rendit, en 1564, une ordonnance qui prescrivoit de commencer l'année au 1er janvier, et non à Pâques, comme c'étoit l'usage de ce temps-là. *Pop.* 1549. *Bur. de poste* du Péage-de-Roussillon.

Roussillon, v. (*Pyrénées-Orientales*). *Voy.* Castel-Roussillon.

Roussillon, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. d'Autun, cant. de Lucenay-l'Évêque, à 15 k. (3 l. ½) O. N. O. d'Autun, 10 myr. (22 l.) N. O. de Mâcon, 10 kil. (2 l. ½) S. O. de Lucenay. A 2 k. (½ l.) de ce village, il y avoit une papeterie considérable. *Pop.* 1036. *B. de p.* d'Autun.

Roussillon, v. (*Vaucluse*), arr. d'Apt, cant. de Gordes, à 8 kilom. (2 l.) d'Apt, 39 kilom. (8 l. ¾) d'Avignon. *Popul.* 1163. *Bur. de poste* d'Apt.

Roussines, v. (*Charente*), arrond. de Confolens, canton de Montambœuf, à 18 k. (4 l.) de la Rochefoucauld, 37 k. (8 l. ½) d'Angoulême. Il y a des mines de fer et des forges dont le fer est doux, facile à la fonte et très-maniable. On en emploie une grande partie à l'arsenal de Rochefort. *Pop.* 1050. *Bur. de poste* de la Rochefoucauld.

Roussines, v. (*Indre*), arrond. du Blanc, cant. de Saint-Benoit-du-Sault, à 16 k. (3 l. ¾) d'Argenton, 4 myr. (10 l.) de Châteauroux. Il y a une forge et une mine de fer. *Popul.* 600. *Bur. de poste* de Saint-Benoit-du-Sault.

Rousson, v. (*Cher*), arrond. de St.-Amand-Mont-Rond, canton de Châteauneuf, comm. de St.-Loup-les-Chaumes, près le Cher, à 16 k. (3 l. ¾) de St.-Amand, 29 kilom. (6 l. ½) de Bourges. *Pop.* compr. dans celle de St.-Loup-les-Chaumes. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

Rousson, v. (*Gard*), arrondiss. d'Alais, cant. de Saint-Martin-de-Valgagne, à 9 kil. (2 l. ¼) d'Alais, 4 myr. (10 l.) de Nîmes. *Pop.* 670. *Bureau de poste* d'Alais.

Rousson, v. (*Yonne*), arrond. de Joigny, canton de Villeneuve-sur-Yonne, près l'Yonne, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Joigny, 41 kil. (9 l. ¼) d'Auxerre. *Pop.* 384. *Bur. de poste* de Villeneuve-sur-Yonne.

Roussy, v. (*Cantal*), arrondiss. d'Aurillac, cant. de Mont-Salvy, à 16 k. (3 l. ¾) d'Aurillac. *Pop.* 647. *B. de poste* d'Aurillac.

Roussy-Ginolhac, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. d'Entraigues, à 23 k. (5 l. ½) de Mur-de-Barrez, 36 k. (8 l.) de Rhodez. *Pop.* .... *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

Roussy-le-Bourg, b. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Cattenom, à 15 k. (3 l. ½) de Thionville, 38 kilom. (8 l. ½) de Metz. *Pop.* 151. *B. de poste* de Thionville.

Roussy-le-Village, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Cattenom, à 10 kilom. (2 l. ½) de Thionville, 39 kilom. (8 l. ¾) de Metz. *Pop.* 465. *Bur. de poste* de Thionville.

Route (la), v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Coulommiers, cant. de Rosoy, comm. de Villeneuve-St.-Denis, à 9 kil. (2 l. ¼) de Lagny, 22 k. (5 l.) de Coulommiers. *Pop.* compr. celle de Villeneuve-Saint-Denis, 249. *Bur. de poste* de Lagny.

Routier, v. (*Aude*), arrond. de Limoux, cant. d'Alaigne, à 9 kil. (2 l. ¼) de Limoux, 22 k. (5 l.) de Carcassonne. *Pop.* 289. *Bur. de poste* de Limoux.

Routieux (les), v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. d'Argueil, comm. de Beauvoir, à 10 k. (2 l. ½) de Gournay, 30 k. (6 l. ¾) de Neufchâtel. Il y a une verrerie. *Popul.* compr. celle de Beauvoir, 1950. *Bur. de poste* de Gournay.

Routot, b. (*Eure*), arrond. de Pont-Audemer, chef-lieu de cant., à 15 k. (3 l. ½) E. de Pont-Audemer, 5 myriam. (11 l. ¼) N. O. d'Évreux, 31 kil. (7 l.) O. N. O. de Pont-de-l'Arche. *Popul.* 1084. *Bur. de poste* de Bourgachard.

Routot, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Montivilliers, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cet endroit, 6 myriam. (13 l. ¼) de Rouen. *Populat.* 96. *Bur. de poste* d'Harfleur.

Routtes, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. d'Ourville, à 9 k. (2 l. ¼) de Cany, 40 kilom. (9 l.) de Rouen. *Pop.* 504. *Bureau de poste* de Doudeville.

Rouvallerie (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Bonnières, comm. de la Villeneuve-en-Chevrie, à 19 k. (4 l. ¼) de Mantes, 4 k. (1 l.) de Bonnières. *Pop.* compr. celle de la Villeneuve-en-Chevrie, 433. *Bur. de poste* de Bonnières.

Rouve, v. (*Meurthe*), arrond. de Nancy, canton de Nomény, à 10 k. (2 l. ½) de Pont-à-Mousson, 23 k. (5 l. ¼) de Nancy. *Pop.* 151. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

Rouveau, port (*Bouches-du-Rhône*), arrond. d'Aix, cant. des Martigues, à 10 kilom. (2 l. ½) S. S. E. de cet endroit, proche la maison de Rouveau.

Rouveau, calanque, écueil et pointe (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de St.-Tropez, entre la plage du Brus et la calanque du Pin-Blanc.

Rouveaux, île (*Var*), arrond. de Toulon, cant. d'Ollioules, à l'O. de celles des Embies, à 13 k. (3 l.) O. S. O. de Toulon; elle a du N. au S. 778 mèt. (400 tois.), et de l'E. à l'O. 583 mèt. (300 tois.). *Bur. de poste* de Toulon.

Rouvenac, v. (*Aude*), arrond. de Limoux, caut. de Quillan, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 36 k. (8 l.) de Carcassonne. *Pop.* 301. *Bur. de poste* de Quillan.

Rouver-Bourgade, v. (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Pfalzel, près la Moselle, à 2 k. (½ l.) E. de Pfalzel, 4 k. (1 l.) S. S. O. de Schweich, 6 k. (1 l. ½) E. p. N. de Trèves. *Pop.* 355. *Bur. de poste* de Trèves.

Rouverois, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Breteuil, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 31 k. (7 l.) de Beauvais. *Pop.* 93. *Bur. de poste* de Breteuil.

Rouveron, v. (*Orne*), arr. de Domfront, cant. d'Athis, près le Rouvre, à 32 k. (7 l. ¼) de Domfront, 6 myr. (13 l.) d'Alençon. *Pop.* 186. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau, départ. du Calvados.

Rouvière (la), v. (*Gard*), arr. d'Uzès, canton de St.-Chaptes, près la Braune, à 18 kilom. (4 l.) d'Uzès, 14 k. (3 l. ¼) de Nîmes. Il y a des fabriques de bas de coton. *Pop.* 304. *Bur. de poste* de Nîmes.

Rouvière (la), v. (*Lozère*), arr. et cant. de Mende, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cette ville. On y fabrique des serges très-estimées, connues sous le nom de cadisseries, serges de Mende, cadis de la montagne. Ces étoffes en laine servent principalement aux doublures, aux habillemens d'hommes et de femmes, aux rideaux de lits. *Pop.* 397. *de poste* de Mende.

Rouvière (la), v. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de Ginasservis,

comm. de Saint-Julien-de-Montagrier, à 16 k. (3 l. ¾) de Barjols, 34 k. (7 l. ¾) de Brignoles. *Pop.* compr. celle de St.-Julien-de-Montagrier, 1391. *Bureau de poste* de Barjols.

Rouvièze, v. (*Hérault*), arrond. de Lodève, cant. de Gignac, comm. de Tressan, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Gignac, 24 k. (5 l. ½) de Lodève. *Pop.* compr. celle de Tressan, 430. *Bur. de poste* de Gignac.

Rouvigny, v. (*Nord*), arrond. de Douay, canton sud de Valenciennes, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville, 27 k. (6 l.) de Douay. *Pop.* 113. *Bureau de poste* de Valenciennes.

Rouville, v. (*Eure*), arrond. de Louviers, canton de Pont-de-l'Arche, comm. du Manoir, à 2 k. (½ l.) de Pont-de-l'Arche, 11 k. (2 l. ¾) de Louviers. *Pop.* compr. celle du Manoir, 375. *Bur. de poste* de Pont-de-l'Arche.

Rouville, v. (*Eure*), arrond. du Grand-Andelys, cant. de Gisors, comm. d'Hébécourt, à 10 kilom. (2 l. ½) de Gisors, 29 k. (6 l. ½) du Grand-Andelys. *Popul.* compr. celle d'Hébécourt, 480. *Bur. de poste* de Gisors.

Rouville, v. (*Loiret*), arr. de Pithiviers, cant. de Malesherbes, près l'Œuf ou la rivière d'Essonne, à 19 kil. (4 l. ¼) de Pithiviers, 6 myr. (13 l.) d'Orléans. *Pop.* 96. *Bur. de poste* de Malesherbes.

Rouville, v. (*Oise*), arrond. de Senlis, cant. de Crespy, à 3 kilom. (¾ de l.) de cet endroit, 6 myr. (11 l.) de Beauvais. *Pop.* 144. *Bur. de poste* de Crespy-en-Valois.

Rouville, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. du Havre, caut. de Bolbec, à 19 k. (4 l. ¼) de Caudebec, 4 myr. (10 l. ½) de Rouen. *Pop.* 502. *Bur. de poste* de Bolbec.

Rouvillers, v. (*Oise*), arrond. de Clermont, canton de St.-Just, à 15 k. (3 l. ½) de Clermont, 38 k. (8 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 319. *Bur. de poste* de St.-Just.

Rouvray, b. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, canton de Précy-sous-Thil, à 19 k. (4 l. ¼) O. S. O. de de Semur, 7 myr. (16 l.) O. de Dijon, 16 k. (3 l. ¾) S. E. d'Avallon. Ce bourg est sur la route de Dijon à Auxerre. Il y a des manufactures de draps, de serges et de linge de table : on y fait le commerce de bois. Il possède dans son territoire de beau granit qui approche beaucoup du granit antique, et qui a le grain très-fin. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 784. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Rouvray, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Vernon, à 14 k. (3 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 78. *Bur. de poste* de Pacy-sur-Eure.

Rouvray, v. (*Haute-Marne*), arrond. de Joinville, cant. de Donjeux, sur la Marne, à 8 k. (2 l.) de Joinville, 23 k. (5 l. ¼) de Chaumont. *Pop.* 213. *Bureau de poste* de Joinville.

Rouvray, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Melun, cant. et comm. de Mormant, à 6 kil. (1 l. ½) de Guignes, 16 k. (3 l. ¾) de Melun. *Pop.* compr. celle de Mormant, 1408. *Bureau de poste* de Guignes.

Rouvray, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Neufchâtel, cant. de Forges-les-Eaux, près l'Andelle, à 20 k. (4 l. ½) de Gournay, 31 k. (7 l.) de Rouen. *Pop.* 305. *Bur. de poste* de Forges.

Rouvray, forêt (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. d'Elbeuf; elle a 10 k. (2 l. ½) de long, sur 4 k. (1 l.) de large.

Rouvray, v. (*Yonne*), arrond. d'Auxerre, canton de Ligny-le-Château, à 11 kil. (2 l. ¾) de Saint-Florentin, 13 k. (3 l.) d'Auxerre. *Pop.* 324. *Bur. de poste* d'Auxerre.

Rouvray (le), v. (*Seine*), arr. de St.-Denis, cant. de Pantin, commune de la Villette, à 6 k. (1 l. ½) St.-Denis. *Popul.* compr. celle de la Villette, 1880. *Bur. de poste* de Paris.

Rouvray-Ste.-Croix, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, canton de Patay, à 22 k. (5 l.) d'Orléans. *Popul.* 152. *Bur. de poste* d'Orléans.

Rouvray-Saint-Denis, village (*Eure-et-Loir*), arrond. de Chartres, cant. de Janville, à 9 kilom. (2 l. ¼) de cet endroit, 39 kilom. (8 l. ¾) de Chartres. *Popul.* 616. *Bur. de poste* d'Angerville, départ. de Seine-et-Oise.

Rouvray-St.-Florentin, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Chartres, cant. de Voves, à 24 kilom. (5 l. ½) de Janville, 22 kil. (5 l.) de Chartres. *Pop.* 284. *Bur. de poste* de Chartres.

Rouvre, v. (*Aube*), arrond. et cant. de Bar-sur-Aube, canton de de Longchamps, à 8 kil. (2 l.) de Bar, 5 myr. (12 l. ½) de Troyes. *P.* 381. *B. de poste* de Bar-sur-Aube.

Rouvre, petite riv. (*Orne*). Elle prend sa source dans l'arrond. d'Alençon, et se jette dans l'Orne, à 4 kilom. (1 l.) au-dessus du Pont-d'Ouilly.

Rouvre-la-Chétive, village (*Vosges*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Châtenoy, à 7 k. (1 l. ¾) de Neufchâteau, 5 myr. (11 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 663. *Bur. de poste* de Neufchâteau.

Rouvre-les-Bois, v. (*Indre*), arrond. de Châteauroux, cant. de Levroux, à 30 k. (6 l. ¾) de Châteauroux. *Pop.* 861. *Bur. de poste* de Levroux.

Rouvre-sous-Mitty, v. (*Côte-d'Or*), arrond. de Beaune, cant. de Pouilly. *Populat.* 188. *Bur. de poste* d'Arnay.

Rouvre-sur-Aube, v. (*Haute-Marne*), arrond. de Langres, cant. d'Auberive, à 27 k. (6 l.) S. de Langres, 36 kil. (8 l.) S. O. de Chaumont, 10 k. (2 l. ½) S. d'Arc. *Populat.* 494. *Bur. de poste* de Ville-sur-Aujon.

Rouvrec, v. (*Somme*), arrond. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye, à 18 kil. (4 l.) de Montdidier, 15 kilom. (3 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 426. *Bur. de poste* d'Amiens.

Rouvres, v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Bretheville-sur-l'Aize, sur l'Ason, à 11 k. (2 l. ¾) de Falaise, 23 k. (5 l. ½) de Caen. *Pop.* 318. *Bur. de poste* de Caen.

Rouvres, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Genlis, à 10 k. (2 l. ½) S. E. de Dijon, 18 kil. (4 l.) N. N. O. de St.-Jean-de-Losne, 20 k. (4 l. ½) O. d'Auxonne. *Pop.* 420. *Bur. de poste* de Genlis.

Rouvres, (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. d'Anet, près la Vesgre, à 14 k. (3 l. ½) de Dreux, 4 myr. (10 l.) de Chartres. *Pop.* 779. *Bur. de poste* de Dreux.

Rouvres, v. (*Loiret*), arrond. de Pithiviers, caut. de Malesherbes, à 13 k. (3 l.) S. d'Etampes. *Popul.* 336. *Bur. de poste* d'Angerville, départ. de Seine-et-Oise.

Rouvres, v. (*Meuse*), arrond. de Verdun, cant. d'Etain, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 6 myriamèt. (14 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 517. *Bur. de poste* d'Etain.

Rouvres, v. (*Oise*), arrond. de Senlis, caut. de Betz, à 18 kilom. (4 l.) de Crespy, 8 myr. (17 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* 271. *Bureau de poste* de May, départ. de Seine-et-Marne.

Rouvres,

Rouvres, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, canton de Dammartin, à 16 k. (3 l. ½) de Meaux, 6 myr. (13 l. ½) de Melun. *Pop.* 128. *Bur. de poste* de Dammartin.

Rouvres, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Corbeil, cant. de Boissy-St.-Léger, comm. de Vigneux, à 4 k. (1 l.) de Villeneuve-Saint-Georges, 9 k. (2 l. ¼) de Corbeil. *Pop.* compr. celle de Vigneux, 66. *Bureau de poste* de Villeneuve-St.-Georges.

Rouvres, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, cant. de Méreville, comm. de Blandy, à 13 kil. (3 l.) d'Etampes, 8 kil. (2 l.) de Méreville. *Popul.* compr. celle de Blandy, 220. *Bureau de poste* d'Etampes.

Rouvres, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Niort, cant. de Champ-Denier, à 15 k. (3 l. ½) de Saint-Maixent, 11 k. (2 l. ¾) de Niort. *Pop.* 239. *Bur. de poste* de Niort.

Rouvres-en-Xaintois, village (*Vosges*), arrond. et cant. de Mirecourt, à 8 k. (2 l.) O. de cette ville, 36 k. (8 l.) N. O. d'Epinal, 24 k. (5 l. ½) E. de Neufchâteau. *Pop.* 360. *Bur. de poste* de Mirecourt.

Rouvroy, v. (*Aisne*), arrond. et cant. de Saint-Quentin, près la Somme, à 2 kilom. (½ l.) de St.-Quentin, 39 k. (8 l. ¾) de Laon. *Popul.* 123. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

Rouvroy, v. (*Ardennes*), arr. de Rocroy, cant. de Rumigny, sur l'Audry, à 14 kil. (3 l. ½) de Rocroy, 16 k. (3 l. ¾) de Charleville. On trouve aux environs du sable pour les verreries en verres à vitres. *Pop.* 193. *Bur. de poste* de Maubert-Fontaine.

Rouvroy, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Virton, commune d'Harnoncourt, sur la Morteau, à 4 kilom. (1 l.) S. p. O. de Virton, 8 kil. (2 l.) E. p. N. de Montmédy, 5 myr. (11 l.) O. p. N. de Luxembourg. *Pop.* 17. *Bur. de poste* d'Arlon.

Rouvroy, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, caut. de Merbes-le-Château, à 9 kil. (2 l. ¼) S. O. de Binch, 13 kilom (3 l.) N. E. de Maubeuge, 13 kilom. (3 l.) S. E. de Mons. *Pop.* 396. *Bureau de poste* de Binch.

Rouvroy, v. (*Marne*), arrond. de Ste.-Menéhould, cant. de Ville-sur-Tourbe, sur la Dormoise, à 19 k. (4 l. ¼) de Ste.-Menéhould, 40 k. (9 l.) de Châlons. *Pop.* 111. *Bur. de p.* de Ste.-Menéhould.

Rouvroy, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. d'Arras, caut. de Vimy, à 15 kilom. (3 l. ½) d'Arras. *Popul.* compr. celle du hameau de Bertricourt, 430. *Bureau de poste* de Lens.

Rouvroy, v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. de Rosières, à 16 kil. (3 l. ¾) de Montdidier, 32 k. (7 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* 752. *Bur. de poste* de Roye.

Rouvroy, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, canton de Picquigny, comm. de Crouy, à 18 kil. (4 l.) d'Amiens. *Popul.* compr. celle de Crouy, 334. *Bur. de poste* de Picquigny.

Rouvroy-sur-Meuse, village (*Meuse*), arrond. de Commercy, cant. de St.-Mihel, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 32 k. (7 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 614. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

Rouvroy-sur-Othain, village (*Meuse*), arrond. de Montmédy, cant. de Spincourt, à 19 k. (4 l. ¼) d'Etain, 8 myr. (17 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 357. *Bur. de poste* de Longuyon, département de la Moselle.

Rouvroy-sur-Serre, village (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. de Montcornet, sur la côte, près la Serre, à 4 myr. (10 l.) de Laon. *Pop.* 392. *Bur. de poste* de Rozoy-sur-Serre.

Roux, v. (*Sambre-et-Meuse*). *Voyez* Leroux.

Roux, cap (*Var*), arr. de Toulon, au S. de l'île de Porquerolles, entre le pont de la Grande-Calle et le cap d'Arme.

Roux, cap, ou cap Roux (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Fréjus, à 16 kil. (3 l. ¾) E. N. E. de cette ville, entre la pointe Noire et celle de Tulle.

Roux (le), v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. d'Aiguilles, comm. d'Abries, à 30 k. (6 l. ¾) de Mont-Lion, 27 kil. (6 l.) de Briançon. *Populat.* compr. celle d'Abries, 1386. *Bur. de poste* de Mont-Lion.

Roux (le), v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, canton de Montpezat, sur le Fontaulier, à 29 kil. (6 l. ½) de Joyeuse, 36 k. (8 l.) de Privas. *Pop.* 430. *Bur. de poste* d'Aubenas.

Roux-Miroir, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. de Jodoigne, à 6 kil. (1 l. ½) O. p. S. de cette ville, 11 k. (2 l. ¾) E. de Wavre, 37 k. (8 l. ½) E. S. E. de Bruxelles. Il y a deux brasseries dans ce village. *Popul.* 405. *Bureau de poste* de Tirlemont.

Rouxeville, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Thorigny, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Lô, 37 kil. (8 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 593. *Bur. de p.* de St.-Lô.

Rouxière (la petite), village (*Loire-Inférieure*), arr. d'Ancenis, cant. de Varades, à 11 k. (2 l. ¾) N. E. d'Ancenis, 4 myr. (10 l.) N. E. de Nantes, 9 k. (2 l. ½) N. de St.-Florent. Il y a deux brigades de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1098. *Bur. de poste* de Varades.

Rouxménil, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, canton de Valmont, sur la riv. de Ganseville, à 10 k. (2 l. ½) de Cany, 5 myr. (12 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 60. *Bur. de poste* de Valmont.

Rouxménil-St.-Denis, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Offranville, à 4 k. (1 l.) de Dieppe, 5 myr. (11 l. ½) de Rouen. *Pop.* 50. *Bur. de poste* de Dieppe.

Rouy, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Chauny, comm. d'Amigny, à l'entrée de la Forêt basse, à 5 k. (1 l. ½) de Chauny, 23 k. (5 l. ¼) de Laon. Il y a une manufacture de faience. *Popul.* compr. celle d'Amigny, 851. *Bur. de p.* de Chauny.

Rouy, v. (*Nièvre*), arrond. de Nevers, cant. de St.-Saulges, à 28 k. (6 l. ½) E. de Nevers, 8 k. (2 l.) S. de Saint-Saulges, 22 k. (5 l.) O. de Moulins-en-Gilbert. Il y a une manufacture de faience. *Popul.* 1243. *Bur. de poste* de Nevers.

Rouy (le Grand), v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Nesle, à 16 k. (3 l. ¾) de Péronne, 5 myr. (11 l.) d'Amiens. *Pop.* 182. *Bur. de poste* de Nesle.

Rouy (le Petit), v. (*Yonne*), arr. de Péronne, cant. de Nesle, à 16 k. (3 l. ¾) de Péronne, 5 myr. (11 l.) d'Amiens. *Pop.* 176. *Bur. de poste* de Nesle.

Rouye, montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. d'Aucun, à 16 kilom. (3 l. ¾) d'Argelès. Elle a 1 kil. (¼ de l.) de l'E. à l'O. Elle est à pic.

Rouyre, v. (*Tarn*), arrond. de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmirail, comm. de Sainte-Cécile-du-

Cairon, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Gaillac, 5 kil. (1 l. ¼) de Castelnau-de-Montmirail. *Popul.* compr. celle de Sainte-Cécile-du-Cairon, 330. *Bureau de poste* de Gaillac.

ROUZAUD, v. (*Arriège*), arr. de Mirepoix, cant. de Pamiers. *Popul.* 75. *Bur. de poste* de Pamiers.

ROUZE, v. (*Arriège*), arr. de Foix, canton de Quérigut, près la Sonne, à 40 k. (9 l.) de Tarascon. Ce village est adossé contre une montagne composée de pierres calcaires. *Pop.* réunie à celle de Pons, 441. *Bur. de poste* de Tarascon.

ROUZÈDE, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de Montbron, à 13 k. (3 l.) de la Rochefoucauld, 31 k. (7 l.) d'Angoulême. *Pop.* 660. *Bur. de poste* de la Rochefoucauld.

ROUZÈDE, v. (*Tarn*). *Voyez* SAINT-PIERRE-DE-ROUZÈDE.

ROUZET, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. et comm. de la Françoise, à 18 k. (4 l.) de Montauban, 37 k. (8 l. ¼) de Cahors. *Popul.* compr. celle de la Françoise, 304. *Bur. de poste* de Montauban.

ROUZIERS, v. (*Creuse*). *Voyez* RAUSIERS.

ROUZIERS, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, canton de Neuillé-Pont-Pierre, à 19 k. (4 l. ¼) de Château-Regnault, 14 k. (3 l. ¼) de Tours. Il y a trois fabriques de laines et étamines. *Pop.* 750. *Bur. de poste* de Neuvy.

ROVASIO, bourg (*Sesia*), arr. de Verceil, cant. de Masserano, sur une colline entre deux ruisseaux qui se jettent dans la Roesenda, à 31 k. (7 l.) N. O. de Verceil. *Pop.* 2511. *Bur. de poste* de Verceil.

ROVE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Étampes, cant. de Milly, comm. de Buno, à 4 k. (1 l.) de Milly, 21 k. (4 l. ¾) d'Étampes. *Populat.* compr. celle de Buno, 420. *Bur. de poste* de Milly.

ROVE (LE), v. (*Bouches-du-Rhône*). *Voyez* ROUET (LE).

ROVERSCALA, v. (*Marengo*), arr. de Voguère, sur une colline, près du ruisseau de Martinola, à 38 kil. (8 l. ½) E. de Voguère. *Pop.* 301. *Bur. de poste* de Voguère.

ROVILLE, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. d'Haroué, à 14 k. (3 l. ¼) de Vézelise, 27 kilom. (6 l.) de Nancy. *Pop.* 189. *Bur. de poste* de Vézelise. *Relais de poste aux chevaux.*

ROVILLE-AUX-CHESNES, village (*Vosges*), arr. d'Epinal, cant. de Ramberviller, sur la côte, près la Mortagne, à 4 kil. (1 l.) de Ramberviller, 27 kil. (6 l.) d'Epinal. *Popul.* 346. *Bur. de poste* de Ramberviller.

ROVON, v. (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, canton de Viney, près l'Isère, à 13 kil. (3 l.) de Saint-Marcellin, 19 kilom. (4 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 504. *Bur. de poste* de Tullins.

ROXEM, v. (*Lys*), arrond. de Bruges, cant. de Ghistelle. *Popul.* 278. *Bur. de poste* d'Ostende.

ROXHEIM, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. de Franckental, sur le bord du vieux Rhin, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. E. de Franckenthal, 8 k. (2 l.) S. de Worms, 4 myr. (10 l. ½) de Mayence. *P.* compr. celle de Schaavane, 550. *B. de p.* de Franckental.

ROXHEIM (vieux Rhin de), (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. de Franckental. Son commencement dans le canton de Mutterstadt, vis-à-vis les iles de l'empereur, à 4 kilom. (1 l.) E. p. N. de Mutterstadt, va à l'O., remonte au N., passe à l'E. de Franckental, et tourne ensuite à l'E. se rendre dans le Rhin, à 7 kil. (1 l. ¾) N. E. de Franckental. C'est lui qui forme l'ile d'Oppaw.

ROXHEIM, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Creutznach, à 4 k. (1 l.) O. N. O. de cette ville, 7 k. (1 l. ¾) N. O. de Simmeren, 6 myr. (14 l. ¼) S. p. E. de Coblentz. *Populat.* 449. *Bur. de poste* de Creutznach.

ROY, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Turnhout, canton d'Arendonck, comm. de Rethy, à 8 k. (2 l.) de Turnhout, 6 k. (1 l. ½) d'Arendonck. *Pop.* compr. celle de Rethy, 1609. *B. de p.* de Turnhout.

ROY, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de Marche, à 7 k. (1 l. ¾) S. E. de cette ville, 13 kil. (3 l.) O. de la Roche, 14 kil. (3 l. ¼) S. E. de Namur. *Pop.* 210. *Bur. de poste* de Marche.

ROY-BOISSY, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Marseille, sur le petit Therrain, à 8 kil. (2 l.) de Grandvilliers, 21 kil. (4 l. ¾) de Beauvais. Il y a une fabrique de lunettes. *Populat.* 385. *Bur. de poste* de Beauvais.

ROYAL-LIEU, v. (*Oise*), arr. et cant. de Compiegne, comm. de St.-Germain, à 3 k. (¾ de l.) de Compiegne. Au milieu de la forêt de Compiegne, il y avoit une abbaye de filles de l'ordre de St.-Benoît, fondée en 1150. *Pop...* *B. de poste* de Compiegne.

ROYAN, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Marennes, ch.-l. de canton, près l'embouchure de la Gironde, à 9 kil. (2 l. ¼) S. O. de Saujon, 33 k. (7 l. ½) O. S. O. de Saintes, 22 k. (5 l.) S. de Marennes, 47 m. (109 l.) S. O. de Paris. Long. 16. 37. Lat. 45. 37.

Cette petite ville de la ci-devant Saintonge étoit un marquisat appartenant à la maison de la Trémouille. Elle rappelle de sanglans souvenirs : on n'oubliera jamais le siége que les protestans y soutinrent contre l'armée de Louis XIII en 1622. Ce prince eut beaucoup de peine à s'en rendre maître ; mais, après l'avoir prise, il fit raser les fortifications, et détruire une grande partie de la ville. Outre l'église paroissiale et un hôpital, il y avoit un couvent de Récollets. Son port est petit, mais très-commode pour les barques qui entrent dans la Gironde. Les pêcheurs y apportent une grande quantité de sardines qui sont très-estimées, et par leur grosseur et par leur bonté. Les environs de cette commune sont aussi agréables que fertiles. On voit près de Royan, sur les côtes de la mer, des petits cailloux transparens blancs et noirs : ils sont aussi beaux que les cristaux d'Alençon. Le port de cette ville fait partie du cinquième arrondissement maritime dont le port de Rochefort est chef-lieu : il y a dans ce port un sous-commissaire d'administration chargé des fonctions de l'inscription maritime ; il est la résidence d'un syndic des marins. *Popul.* 1889. *Bureau de poste.*

ROYANEZ (LE), ci-dev. petit pays du bas-Dauphiné, avec titre de marquisat, situé le long de la rive gauche de l'Isère, dans le diocèse de Grenoble. Il pouvoit avoir 27 k. (6 l.) de longueur, sur 18 kilom. (4 l.) de largeur. Pont-en-Royans en étoit le chef-lieu. Cette ville avoit anciennement le titre de principauté, elle n'avoit plus, avant la révolution, que celui de marquisat. Les habitans du Royanez étoient exempts de taille par une concession des Dauphins. Ce pays fait aujourd'hui partie des départemens de l'Isère et de la Drôme. Pour les productions, l'industrie, le commerce, etc., *voyez* ces départ.

ROYAS, v. (*Ardèche*), arrond. de Privas, cant. de la Voulte, près

l'Erieux, à 14 k. (3 l. ¼) de Privas. *Populat.* 315. *Bureau de poste* de la Voulte.

Royas, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, cant. de Saint-Jean-de-Bournay, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 18 kil. (4 l.) de Vienne, 7 kilom. (1 l. ¾) de Chatonnay. Il y a des forges. *Pop... Bureau de poste* de Vienne.

Royat, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. nord de Clermont-Ferrand, comm. de Chamaillère, sur l'Artier, à 2 k. (½ l.) de Clermont. Outre l'église paroissiale, il y avoit un monastère de filles qui existoit dès le quinzième siècle. On remarque dans cet endroit une fontaine qui jaillit du fond d'une grotte de matière volcanique, sept jets, dont plusieurs aussi gros que le bras, s'élancent vivement de leurs canaux naturels. *Pop... Bur. de poste* de Clermont-Ferrand.

Royau, pointe et plage (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Grimaud, entre la calanque de Mallepague et la pointe des Gavots.

Royau (le), v. (*Var*). *Voyez* Canton-du-Royau.

Royaucourt, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. d'Anizy-le-Château, à 7 kilom. (1 l. ⅔) de Laon. *Pop.* compr. celle de Chaumont, 158. *Bur. de poste* de Laon.

Royaucourt, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Maignelay, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Breteuil, 5 k. (1 l. ¼) de Montdidier, 38 k. (8 l. ½) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de Domlieu, 494. *Bureau de poste* de Montdidier, département de la Somme.

Royaumeix, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Domèvre, à 13 k. (3 l.) N. de Toul, 24 k. (5 l. ½) N. O. de Nancy, 18 k. (4 l.) S. O. de Pont-à-Mousson. *Pop.* 274. *Bur. de poste* de Toul.

Royaumont, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Neuilly-en-Thel, comm. du Lys, sur le ruisseau de Baillon, à 4 k. (1 l.) de Luzarche, 15 k. (3 l. ½) de Senlis. On y voyoit une abbaye d'hommes de l'ordre de Citeaux, fondée l'an 1227 par Saint-Louis, pour cent quatorze religieux. Ce prince venoit souvent résider dans ce lieu, y servoit les malades et mangeoit dans le réfectoire. Il y a une filature de coton. *Pop.* compr. celle du Lys, 47. *Bur. de poste* de Luzarche, département de Seine-et-Oise.

Royaux, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. de Mugron, comm. de Baigts, à 19 k. (4 l. ⅓) de St.-Sever, 32 k. (7 l. ⅓) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de Baigts, 806. *Bur. de poste* de St.-Sever.

Roye, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Noailles, commune d'Abbecourt, à 11 k. (2 l. ¾) de Beauvais, 3 kilom. (¾ de l.) de Noailles. *Pop.* compr. celle d'Abbecourt, 350. *Bureau de poste* de Beauvais.

Roye, v. (*Haute-Saone*), arr. et cant. de Lure, près le Rahain, à 3 k. (¾ de l.) de Lure, 29 kilom. (6 l. ½) de Vésoul. Il y a une verrerie et des tourbières. *Pop.* 514. *Bur. de poste* de Lure.

Roye, ville forte (*Somme*), arr. de Montdidier, chef-lieu de cant. près la rivière d'Avre, près la route de Paris à Bruxelles, à 9 k. (2 l. ¼) S. O. de Nesle, 22 k. (5 l.) N. O. de Noyon, 42 kil. (9 l. ½) S. E. d'Amiens, 12 myr. (26 l.) N. p. E. de Paris. Long. 20. 27. Lat. 49. 41.

Cette ville de la ci-devant haute Picardie dans le ci-devant Santerre, avoit titre de baronnie. Roye étoit autrefois très-forte; elle est située sur un petit ruisseau appelé l'Avre; c'étoit un gouvernement de place sous le gouvernement général de Picardie; le siége d'un bailliage où l'on suivoit la coutume de Péronne, d'un grenier à sel, d'une subdélégation et d'un corps de ville. Outre quatre églises paroissiales, il y avoit une collégiale royale composée de dix-huit chanoines nommés par le roi, et quinze chapellenies, deux couvens de religieux et deux de religieuses; des frères de l'institut de St.-Jean de la Croix, qui desservoient l'hôpital de la Charité; un collége et une compagnie de chevaliers de l'Arc, composée de vingt-deux chevaliers, un colonel, un capitaine et un lieutenant. Il y a un hôtel-dieu pour les femmes. Onze siéges ont effacé la trace de l'origine de cette ville : elle fut prise et reprise sous le règne de Charles *le Simple*, par le roi et les comtes de Vermandois, en 927, brûlée les années suivantes, sous celui de de Charles V, par les ducs de Lancastres et de Bretagne, en 1373, sous Louis XI en 1475; sous Henri II, par le comte de Rœux, lieutenant de l'empereur Charles V, en 1552, prise sous Louis XIII en 1636, et sous Louis XIV en 1653. Ajoutez trois fois la peste en 1636, 1668 et 1669, et vous aurez le complément de toutes les horreurs qu'a pu éprouver cette ville qui se trouvoit sur le passage des ambitieux.

Le commerce de la ville de Roye est assez considérable. On y fait beaucoup de bas de laine tant à l'aiguille qu'au métier. Il s'étoit établi en 1760 une école de filature de coton. Les femmes et les filles qui s'y adonnoient étoient instruites et logées *gratis*. Il ne leur falloit guère plus de six semaines pour être en état de travailler seule : alors elles retournoient chez elles, et instruisoient les autres femmes et filles de leurs paroisses. Toutes rapportoient leur coton filé à la personne qui étoit à la tête de cet établissement, qui le leur payoit comptant, et même leur avançoit du coton. Il y a encore une filature de coton. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* 3112. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Roye-sur-le-Matz *ou* Sourcedu-Matz, v. (*Oise*), arrond. de Compiegne, cant. de Lassigny, sur le Matz, à 16 k. (3 l. ⅔) de Noyon, 5 myr. (12 l.) de Beauvais. *P.* 464. *Bur. de poste* de Roye, dép. de la Somme.

Royeglise, v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. de Roye, à 19 k. (4 l. ¼) de Montdidier, 4 m. (10 l.) S. d'Amiens. *Popul.* 263. *Bur. de p.* de Roye.

Royer, v. (*Saône-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Tournus, sur une montagne, à 28 k. (6 l. ⅓) de Mâcon, 7 kilom. (1 l. ¾) de Tournus. *Pop.* 455. *Bureau de poste* de Tournus.

Royer (la), riv. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. de la Roche, à 5 kil. (1 l. ¼) N. E. duquel elle prend sa source; coule à l'ouest, puis au sud-sud-ouest, et se rend dans l'Ourthe, à 1 k. (¼ de l.) N. O. de la Roche, après 7 kilom. (1 l. ¾) de cours.

Royère, v. (*Creuse*), arrond. de Bourganeuf, chef-lieu de cant., à 18 k. (4 l.) S. E. de Bourganeuf, 38 k. (8 l. ½) S. de Guéret, 20 kil. (4 l. ½) O. p. S. de Felletin. *Pop.* 1568. *Bureau de poste* de Bourganeuf.

Royère, v. (*Haute-Vienne*), arrond. de Limoges, cant. de Saint-Léonard, à 4 kilom. (1 l.) de cet endroit, 13 kil. (3 l.) de Limoges.

Pop. 555. *Bur. de poste* de Saint-Léonard.

Royère, v. (*Haute-Vienne*), arr. de St.-Yriex, cant. de Nexon, à 3 kilom. (¾ de l.) de la Roche-l'Abeille, 8 k. (2 l.) de St.-Yriex. *Populat.* 887. *Bur. de poste* de St.-Yriex.

Roygheм, v. (*Escaut*), arrond., cant. et comm. de Gand, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle de Gand. *Bur. de poste* de Gand.

Royghon, v. (*Dyle*) arrond. de Nivelle, cant. d'Hérinnes, à 8 kil. (2 l.) S. O. de Tubise, 4 k. (1 l.) N. O. de Braine-le-Comte. *Pop.* 70. *Bureau de poste* de Hall.

Royne, v. (*Drôme*), arrond. de Die, cant. sud de Crest, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit, 32 kilom. (7 l. ¼) de Valence. *Popul.* 541. *Bur. de poste* de Crest.

Royon, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. de Fruges, à 16 k. (3 l. ¾) de Montreuil, 6 myr. (13 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 258. *Pop. de poste* d'Hesdin.

Royville, v. (*Orne*), arrond. d'Argentan, cant. de Vimoutiers, près le ruisseau de Vic, à 24 kilom. (5 l. ½) d'Argentan, 5 myriam. (11 l. ¾) d'Alençon. *Populat.* 655. *Bur. de p.* de Vimoutiers.

Royville, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. de Basqueville, à 20 k. (4 l. ½) de Dieppe, 40 k. (9 l.) de Rouen. *Popul.* 700. *Bur. de poste* d'Omonville.

Royzeys, v. (*Loire*), arrond. de St.-Etienne, cant. de Pélussin, à 18 kilom. (4 l.) de Saint-Etienne, 5 myr. (12 l.) de Feurs. *Pop.* 720. *Bur. de poste* de Condrieu, dép. du Rhône.

Rozamvillers, v. (*Somme*), arrond. de Montdidier, canton de Moreuil, comm. du Plessier, à 8 k. (2 l.) de Montdidier, 28 kilom. (6 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* compr. celle du Plessier, 777. *Bur. de poste* de Montdidier.

Rozans, b. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, chef-lieu de canton, à 20 kil. (4 l. ½) de Serre, 5 myr. (11 l. ¾) de Gap. Il y a une fabrique de drap grossier. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 668. *Bureau de poste* de Serres.

Rozay, v. (*Eure*), arrond. du Grand-Andelys, cant. de Lions, sur la Lieure, à 14 kil. (3 l. ¼) du Grand-Andelys, 4 myr. (15 l.) d'Evreux. *Pop.* 753. *Bur. de poste* de Lions-la-Forêt.

Rozay, v. (*Marne*), arrond. de Vitry-sur-Marne, cant. d'Heilz-le-Maurupt, à 15 kilom. (3 l. ½) de Vitry, 32 kil. (7 l. ¼) de Châlons. *Pop.* 198. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

Rozay, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. d'Houdan, près la Vaucouleur, à 19 kil. (4 l. ¼) de Montfort, 34 kil. (7 l. ¾) de Versailles. *Pop.* 460. *Bur. de poste* de Mantes.

Rozay (la), riv. (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de la Fresnaye. Sa source près la forêt de Perseigne, coule au sud-sud-ouest, passe à Bourg, et va se jeter dans la Sarthe, à 4 kilom. (1 l.) E. de la Fresnaye.

Rozel, v. (*Calvados*), arrond. de Caen, cant. de Creuilly, sur la Mue, à 15 k. (3 l.) de Caen. *Pop.* 397. *Bureau de poste* de Caen.

Rozel, v. (*Manche*), arrond. de Valognes, cant. des Pieux, près le Bus, à 25 kilom. (5 l. ¾) de Valognes, 6 myriam. (12 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 431. *Bur. de poste* de Valognes.

Rozel (le), v. (*Somme*), arr. de Doulens, canton de Domart, comm. de Montrelet, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Doulens, 20 kilom. (4 l. ½) d'Amiens. *Popul.* compr. celle de Montrelet, 315. *Bureau de poste* de Doulens.

Rozell, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, canton de Boussière. *Pop.* 94. *Bur. de poste* de Quingey.

Rozerieulles, v. (*Moselle*), arrond. de Metz, cant. de Gorze, à 6 k. (1 l. ½) de Metz. *Popul.* 419. *Bur. de poste* de Metz.

Rozerottes, v. (*Vosges*), arrond. de Mirecourt, cant. de Vittel, à 7 k. (1 l. ⅔) de Mirecourt, 28 k. (6 l. ¼) d'Epinal. *Pop.* 260. *Bureau de poste* de Mirecourt.

Rozière, v. (*Ardèche*), arrond. de l'Argentière, cant. de Joyeuse, à 1 kilom. (¼ de l.) de cet endroit, 40 k. (9 l.) de Privas. *Pop.* compr. celle du Bas-Balbiac, 750. *Bur. de poste* de Joyeuse.

Rozière (Grand), v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Fauvillers, comm. de Surré, à 9 kilom. (2 l. ¼) N. O. de Fauvillers, 16 k. (3 l. ¾) S. O. de Bastogne, 5 myr. (12 l. ¼) N. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle du Petit-Rosière, 183. *Bur. de p.* de Bastogne.

Rozière (Petit), v. (*Forêts*), arrond. de Neufchâteau, canton de Fauvillers, commune de Surré, à 9 kilom. (2 l. ¼) N. O. de Fauvillers, 16 kilom. (3 l. ¾) S. O. de Bastogne, 5 myr. (12 l. ¼) N. O. de Luxembourg. *Pop.* comp. celle de Rosière (Grand), 183.

Rozière, v. (*Haute-Marne*), arrond. de Vassy, cant. de Montiérender, près la Voirie, à 27 kil. (6 l.) de St.-Dizier, 41 k. (9 l. ½) de Chaumont. *Popul.* 245. *Bur. de poste* de Montiérender.

Rozières, v. (*Aisne*), arrond. de Soissons, canton d'Ouchy-le-Château, près la Crise, à 6 kilom. (1 l. ½) de Soissons, 32 kilomètres (7 l. ½) de Laon. *Populat.* compr. celles d'Ecuiry et Mesmin, 175. *Bur. de poste* de Soissons.

Rozières, v. (*Aube*), arrond. et cant. de Troyes, à 3 k. (⅔ de l.) de cette ville. *Pop.* 139. *Bur. de p.* de Troyes.

Rozières, v. (*Loire*), arrond. de Montbrison, cant. de St.-Bonnet-le-Châtel, à 27 k. (6 l.) de Montbrison, 42 kil. (9 l. ½) de Feurs, 23 k. (5 l. ¼) de St.-Etienne. *Pop.* compr. celle de Côte-d'Aurecq, 760. *Bur. de poste* de St.-Etienne.

Rozières, v. (*Haute-Loire*), arrond. du Puy, cant. de Vårey, à 13 kil. (3 l.) N. E. du Puy, 10 k. (2 l. ½) O. d'Yssengeaux, 24 kil. (5 l. ½) S. S. E. de Craponne. *Pop.* 2500. *Bur. de poste* du Puy.

Rozières, v. (*Loiret*), arrond. d'Orléans, cant. de Méun, à 19 k. (4 l. ¼) de Beaugency, 14 kilom. (3 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 97. *Bur. de poste* d'Orléans.

Rozières, v. (*Oise*), arrond. de Senlis, cant. de Betz, à 9 kil. (2 l. ¼) de Crespy, 5 myriamètr. (12 l. ¼) de Beauvais. *Popul.* 107. *Bureau de poste* de Nanteuil-le-Haudouin.

Rozières, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Monestiés, sur la Cérou, à 13 kilom. (3 l.) d'Alby, 5 m. (11 l. ½) de Castres. *Pop.* 406. *Bur. de poste* d'Alby.

Rozières-devant-Bar, village (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. de Vavincourt, à 5 k. (1 l. ½) de Bar. *Pop.* 421. *Bureau de poste* de Bar-sur-Ornain.

Rozières-en-Haye, v. (*Meurthe*), arrond. de Toul, cant. de Domèvre, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Toul, 18 kil. (4 l.) de Nancy. Il y a plusieurs sources d'eau salée près des bords de

la rivière de Sanon, non exploitées. *Populat.* 244. *Bureau de poste* de Pont-à-Mousson. *Relais de poste aux chevaux.*

Rozières-sur-Mouzon, village (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de Rozières, à 7 kilom. (1 l. ¾) de la Marche, 5 myr. (12 l. ½) d'Epinal. *Popul.* 248. *Bur. de poste* de la Marche.

Roziers, v. (*Corrèze*), arrond. de Tulle, cant. d'Egletons, à 22 k. (5 l.) de Tulle. *Pop.* 935. *Bur. de poste* de Brive.

Roziers, v. (*Corrèze*), arrond. de Brive, cant. de Juillac, à 25 k. (5 l. ¾) d'Uzerche, 37 k. (8 l. ¼) de Tulle. *Popul.* 516. *Bur. de poste* d'Uzerche.

Roziers, v. (*Loire*), arrond. de Montbrison, cant. de Feurs, à 27 k. (6 l.) de Montbrison, 7 kil. (1 l. ¾) de Feurs. *Pop.* 800. *B. de poste* de Feurs.

Roziers-St.-George, village (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. de Châteauneuf, à 10 kilom. (2 l. ½) de St.-Léonard, 24 kil. (5 l. ½) de Limoges. *Popul.* 684. *Bur. de poste* de St.-Léonard.

Rozines (la), riv. (*Hautes-Alpes*), arrond. et cant. de Gap. Sa source à 3 k. (¾ de l.) O. p. N. de Gap, coule au sud, reçoit plusieurs ruisseaux, et se rend dans la Durance, à 14 k. (3 l. ½) S. de sa source.

Rozoy, v. (*Eure*). Voyez Rozay.

Rozoy, v. (*Yonne*), arrond. et canton de Sens, près l'Yonne, à 5 k. (1 l. ¼) de Sens, 10 k. (2 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 139. *Bur. de poste* de Sens.

Rozoy-en-Mulcien, v. (*Oise*), arrond. de Senlis, cant. de Betz, à 18 k. (4 l.) de Crespy, 8 myr. (17 l.) de Beauvais. *Populat.* 287. *Bur. de poste* de May, départ. de Seine-et-Marne.

Rozoy-Gate-Bled, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Condé, à 13 k. (3 l.) de Château-Thierry, 7 myriam. (16 l. ¼) de Laon. *Popul.* 365. *Bur. de poste* de Montmirail, dép. de la Marne.

Ru-Profond, v. (*Gers*). *Voy.* St.-Jean-de-Ru-Profond.

Rua (la), v. (*Mont-Blanc*), arrond. et canton nord d'Annecy, comm. de Naves, à 4 kil (1 l.) d'Annecy, 33 kilom. (7 l. ½) de Chambéry. *Popul.* compr. celle de Naves, 281. *Bur. de poste* d'Annecy.

Ruage, v. (*Nièvre*), arrond. de Clamecy, cant. de Tannay, à 6 kil. (1 l. ½) de Corbigny, 5 myriam. (12 l. ¼) de Nevers. *Popul.* 308. *Bur. de poste* de Corbigny.

Ruan, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, canton de Droué, à 19 k. (4 l. ¼) de Montdoubleau, 5 myr. (11 l. ¼) de Blois. *Pop.* 276. *Bureau de poste* de Cloye, départ. d'Eure-et-Loir.

Ruan, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. de Neuville-aux-Bois, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cet endroit, 24 k. (5 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 455. *Bur. de poste* d'Artenay.

Ruat, v. (*Gironde*), arrond. de Bordeaux, canton de la Tête-du-Buch, comm. du Teich, à 10 kil. (2 l. ½) de la Tête-de-Buch, 43 k. (9 l. ¾) de Bordeaux. *Popul.* compr. celle du Teich, 829. *Bur. de poste* de la Tête-de-Buch.

Ruaudin, v. (*Sarthe*), arrond. et cant. ouest du Mans, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cette ville. *Popul.* 553. *B. de poste* du Mans.

Ruaux, v. (*Vosges*), arrond. de Remiremont, cant. de Plombières, à 13 k. (3 l.) de Remiremont, 23 k. (5 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 803. *Bur. de poste* de Plombières.

Rubecourt, v. (*Ardennes*), arrond. et canton sud de Sedan, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 25 k. (5 l. ¾) de Charleville. *P.* compr. celle de Lansecourt, 149. *Bur. de poste* de Sedan.

Rubecourt, v. (*Somme*), arr. et cant. de Montdidier, à 4 kilom. (1 l.) de cette ville, 36 kil. (8 l.) d'Amiens. *Populat.* compr. celle du Par, 182. *Bur. de poste* de Montdidier.

Rubelles, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. et cant. nord de Melun, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Melun.

Rubelles, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Pontoise, cant. d'Emile (ci-devant Montmorency), comm. de St.-Prix, à 4 k. (1 l.) de Franconville, 13 k. (3 l.) de Pontoise. *Pop.* compr. celle de St.-Prix, 522. *Bur. de poste* de Franconville.

Rubempre, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage, à 15 kil. (3 l. ½) d'Amiens. *Popul.* compr. celle de Septenville, 1039. *Bur. de p.* d'Amiens.

Rubenach, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, chef-lieu de cant., à 8 kil. (2 l.) S. E. d'Andernach, 5 kil. (1 l. ¼) N. E. de Winnengen, 4 kilomètr. (1 l.) O. N. O. de Coblentz. *Pop.* 567. *Bur. de poste* de Coblentz.

Rubenbudesheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Kaiserslautern, cant. de Goelheim, à 2 kilom. (½ l.) N. p. O. de cet endroit, 4 k. (1 l.) S. de Kirchheim-Boland, 43 k. (9 l. ¾) S. p. O. de Mayence. *Pop.* 298. *Bur. de poste* de Worms.

Rubenheim, v. (*Sarre*), arrond. de Sarrebruck, cant. de Bliescastel, à 8 kilom. (2 l.) S. p. O. de cet endroit, 18 kil. (4 l.) E. S. E. de Sarrebruck, 7 myr. (15 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* 286.

Rubenich, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Schweich, sur la Salm, à 8 kil. (2 l.) N. p. E. de Schweich, 7 k. (1 l. ¾) O. N. O. de Neumagen, 19 k. (4 l. ¼) N. E. de Trèves. *Pop.* 338.

Rubercy, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Trévières, à 11 k. (2 l. ¾) de Bayeux, 39 kil. (8 l. ¾) de Caen. *Pop.* 261. *Bur. de poste* de Bayeux.

Rubiana, b. (*Pô*), arrond. de Suse, cant. de Villar-Almèse, à la droite d'un torrent qui tombe dans la Dora Riparia, à 27 k. (6 l.) N. O. de Suse. *Pop.* 2800. *Bureau de poste* de Suse.

Rubigny, v. (*Ardennes*), arr. de Rhétel, canton de Chaumont, près la Maranvé, à 23 k. (5 l. ¼) de Rhétel, 39 k. (8 l. ¾) de Charleville. *Popul.* 230. *Bur. de poste* de Rosoy-sur-Serre, départ. de l'Aisne.

Rubremont, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Beauménil, commune du Bos-Renoult, à 18 kilom. (4 l.) de Bernay, 31 k. (7 l.) d'Evreux. *Pop.* 102. *Bureau de poste* de Conches.

Rubrette, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, canton de Montereau-Fault-Yonne, comm. de Varennes, à 3 k. (¾ de l.) de Montereau, 15 k. (3 l. ½) de Fontainebleau. *Popul.* compr. celle de Varennes, 270. *Bureau de poste* de Montereau-Fault-Yonne.

Ruca, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Matignon, à 16 k. (3 l. ¾) de Lamballe, 32 k. (7 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 619. *Bur. de poste* de Plancoet.

Ruch, v. (*Gironde*), arrond. de la Réole, cant. de Sauveterre, à 22 k. (5 l.) de la Réole, 25 kil. (5 l. ¾) de Bordeaux. *Pop.* 830. *Bur. de poste* de Castillon.

Ruchheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. de Mutterstadt, à 5 kil. (1 l. ¼) N. p. O. de Mutterstadt, 13 k. (3 l.) E. de Turkheim, 6 m. (13 l.) S. de Mayence. *Populat.* 620. *Bureau de poste* de Franckental.

Rucht (la), riv. (*Ourthe*), arr. et canton de Malmédy; elle prend sa source à 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. de Butgembach, coule au N., puis au N. E., passe à Montjoie, reçoit le Run, ruisseau, et va se rendre dans la Roër, à 8 kilom. (2 l.) de Montjoie; elle a 30 kil. (6 l. ¾) de cours.

Rucourt, v. (*Oise*), arrond. de Compiegne, cant. d'Estrées-St.-Denis, à 19 kil. (4 l. ¼) de Crespy, 21 kilom. (4 l. ¾) de Clermont, 9 kilom. (2 l. ¼) de Compiegne, 4 myriam. (10 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* 193. *Bur. de poste* de Verberie.

Rucqueville, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Creuilly, à 19 k. (4 l. ¼) de Caen. *Pop.* 127. *B. de poste* de Bayeux.

Ruculais, v. (*Drôme*). Voyez Reculais.

Ruddershove, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Sotteghem, à 5 kil. (¾ de l.) N. O. de de cet endroit, 8 k. (2 l.) E. d'Herzele, 10 kil. (2 l. ½) N. E. d'Oudenarde. *Pop.* 223. *Bur. de poste* d'Oudenarde.

Ruddervoode, v. (*Lys*), arr. de Bruges, cant. de Turnhout, à 8 myr. (18 l.) N. E. de cet endroit, 13 kil. (3 l.) N. O. de Thielt, 9 k. (2 l. ¼) S. de Bruges. *Popul.* 2081. *Bur. de poste* de Bruges.

Rudelle, v. (*Lot*), arrond. de Figeac, cant. de la Capelle-Marival, à 18 k. (4 l.) de Figeac, 4 myr. (10 l. ½) de Cahors. *Pop.* 514. *Bur. de poste* de Figeac.

Rudelsheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Mayence, canton d'Oppenheim, près le Rhin, à 3 kilom. (¾ de l.) S. p. E. d'Oppenheim, 18 k. (4 l.) E. d'Odernheim, 20 k. (4 l. ½) S. de Mayence. *Pop.* 186. *Bur. de poste* de Worms.

Rudelskirchen, *ou* Rudolphskich, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Wolfstein, à 8 k. (2 l.) E. p. N. de cet endroit, 5 k. (12 l. ¼) S. O. de Mayence. *Pop.* 106. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Ruderbach, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. d'Ulmen. *Pop.* 117.

Rudesheim, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Creutznach, près la Katzenbach, ruiss., à 2 k. (½ l.) de Creutznach, à 10 k. (2 l. ½) N. O. de Katzenbach, 7 myr. (14 l. ¾) S. p. E. de Coblentz. *Popul.* 149. *Bureau de poste* de Creutznach.

Rudesweiler, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Wolfstein, sur la Glann, à 15 kil. (3 l. ½) O. p. S. de Wolfstein, 5 k. (1 l. ¼) E. p. S. de Cousel, 7 myr. (18 l.) S. O. de Mayence. *Pop....* *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Rudling, v. (*Moselle*), arrond. de Thionville, cant. de Launstroff, comm. de Rustroff, à 18 k. (4 l.) de Thionville, 40 k. (9 l.) de Briey, 23 k. (5 l. ¼) de Bouzouville, 10 k. (2 l. ½) de Launstroff. *Pop.* compr. celle de Rustroff, 221. *B. de poste* de Thionville.

Rudoroire, v. (*Oise*), arrond. de Compiegne, cant. et comm. de Noyon, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 40 k. (9 l.) de Crespy, 5 myr. (11 l.) de Clermont-Oise, 22 k. (5 l.) de Compiegne. *Popul.* compr. celle de Noyon et dépendances, 6033. *Bur. de poste* de Noyon.

Rudsweiler, cense (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Wolfstein, à 2 kil. (½ l.) S. de Muhlbach, dont elle dépend, sur la Glane, à 10 k. (2 l. ½) de Wolfstein, 5 k. (1 l. ¼) de Cousel, 7 myr. (15 l.) de Mayence. *Pop.* compr. celle de Muhlbach, 328. *Bur. de poste* Kaiserslautern.

Rue, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Nogent-Roulebois, comm. de Senantes, à 2 kil. (½ l.) de Nogent-Roulebois, 16 k. (3 l. ¾) de Dreux. *Popul.* compr. celle de Senantes, 800. *Bur. de p.* de Nogent-Roulebois.

Rue, ville (*Somme*), arr. d'Abbeville, ch.-lieu de canton, sur la Maïe, à 4 kil. (1 l.) de Crotoy, 6 m. (14 l.) N. O. d'Amiens, 22 k. (5 l.) N. E. d'Abbeville. Long. 19. 16. lat. 50. 16. Son commerce consiste en poisson et en bétail. Quoique les fortifications de cette ville n'existassent plus, c'étoit néanmoins avant la révolution un gouvernement de place, dépendant du gouvernement militaire de la ci-devant Picardie, le chef-lieu d'un grenier à sel, et le siége d'un bailliage: elle étoit remarquable par un crucifix miraculeux, que l'on conservoit dans l'une de ses quatre églises paroissiales, et qui étoit l'objet d'un célèbre pélerinage. Il y avoit un couvent de Cordeliers et un de Religieuses de l'ordre de St.-François, qu'on appeloit sœurs grises, qui desservoient l'hôpital. Le territoire de cette ville consiste en terres labourables, en prés, pâturages et étangs. *Pop.* 1197. *Bur. de poste.*

Rue (la), riv. (*Cantal*), arr. de Mauriac, canton de Salers. Sa source au pied du Puy-Marie, coule au N., puis à l'O. N. O., et se rend dans la Dordogne, à 2 kil. (½ l.) S. de Bort.

Rue (la haute), v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Coudray-St.-Germer, comm. de Blacourt, à 15 k. (3 l. ½) de Beauvais, 6 k. (1 l. ½) de Coudray-St.-Germer. *Pop.* compr. celle de Blacourt, 503. *Bur. de poste* de Beauvais.

Rue (la), mont. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, cant. d'Aramits, à 16 k. (3 l. ¾) S. S. O. de Bielle; elle a de l'E. à l'O. 1 k. (¼ de l.) de long.

Rue (la), v. (*Seine*), arr. de Sceaux, cant. de Villejuif, comm. de Chevilly, à 2 kilom. (½ l.) de Bourg-Egalité, 3 kil. (¾ de l.) de Villejuif. *Popul.* compr. celle de Chevilly et dépendances, 294. *Bur. de poste* de Bourg-Egalité.

Rue (la), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de la Ferté-sous-Jouarre, comm. de Chamigny, à 4 kil. (1 l.) de la Ferté-sous-Jouarre, 20 k. (4 l. ½) de Meaux. *Popul.* compr. celle de Chamigny, 941. *Bur. de poste* de la Ferté-sous-Jouarre.

Rue (la haute), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de la Ferté-Gaucher, comm. de St.-Barthélemi, à 5 k. (1 l. ¼) de la Ferté-Gaucher, 18 k. (4 l.) de Coulommiers. *Pop.* compr. celle de St.-Barthélemi, 305. *B. de poste* de la Ferté-Gaucher.

Rue (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, comm. d'Orsay, à 4 kilom. (1 l.) de Palaiseau, 13 kil. (3 l.) de Versailles. *Popul.* compr. celle d'Orsay, 852. *Bureau de poste* de Palaiseau.

Rue (la), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. d'Emile (ci-devant Montmorency), comm. de Groslay, à 2 k. (½ l.) d'Emile, 19 k. (4 l. ¼) de Pontoise. *Popul.* compr. celle de Groslay, 1039. *Bur. de poste* d'Emile.

Rue-aux-Mouttes (la), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Breteuil, comm. de Bémécourt, à 13 kil. (3 l.) de Verneuil, 31 kil. (7 l.) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Bémécourt, 895. *Bur. de poste* de Verneuil.

Rue-Benard (la), v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. et comm. de Routot, à 7 k. (1 l. ¾) de Bourgachard, 18 kil. (4 l.) de Pont-Audemer. *Pop.* compr. celle de Routot, 1084. *Bureau de poste* Bourgachard.

Rue-Chaude (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de Milly, comm. de Valpuiseaux, à 11 k. (2 l. ¾) de Milly, 11 kilom. (2 l. ¾) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Valpuiseaux, 375. *Bur. de poste* de Milly.

Rue-d'Ecorpain (la), village (*Eure*), arrond. de Dreux, cant. de Senonches, comm. de Saucelle, à 7 kil. (1 l. ¾) de Brézolles, 27 kil. (6 l.) de Dreux. *Pop.* compr. celle de Saucelle, 446. *Bur. de poste* de Brézolles.

Rue-de-Milon, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. du Châtelet, comm. de Valence, à 9 k. (2 l. ¼) de Montereau, 20 k. (4 l. ½) de Melun. *Popul.* compr. celle de Valence, 642. *Bur. de poste* de Montereau-Fault-Yonne.

Rue-des-Antequins, village (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, comm. de Corbereuse, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Dourdan, 16 k. (3 l. ¾) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Corbereuse, 437. *Bureau de poste* de Dourdan.

Rue-des-Bois, village (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. du Châtelet, comm. de Valence, à 9 k. (2 l. ¼) de Montereau, 21 k. (4 l. ¾) de Melun. *P.* compr. celle de Valence, 642. *B. de p.* de Montereau.

Rue-de-Vilot, v. (*Eure*), arr. de Louviers, canton de Neubourg, comm. d'Epeugard, à 4 k. (1 l.) de Neubourg, 22 k. (5 l.) de Louviers. *Popul.* compr. celle d'Epeugard, 703. *Bureau de poste* de Neubourg.

Rue-Dorée (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam, comm. de Valmondois. *Pop.* compr. celle de Valmondois, 374. *Bur. de poste* de Beaumont-sur-Oise.

Rue-du-Long-du-Bois (la), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Conches, comm. de Baubrey, à 7 k. (1 l. ¾) de Conches, 23 kil. (5 l. ¼) d'Evreux. *Popul.* compr. celle de Baubrey et dépend., 709. *Bureau de poste* de Conches.

Rue-du-Long-Epart (la), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, canton de Conches, comm. de Baubrey, à 7 k. (1 l. ¾) de Conches, 22 kil. (5 l.) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Baubrey et dépend., 709. *Bur. de poste* de Conches.

Rue-du-Mouchel (la), v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Darnetal, comm. d'Epreville, à 13 kil. (3 l.) de Rouen, 9 kil. (2 l. ¼) de Darnetal. *Pop.* compr. celle d'Epreville, 183. *Bur. de poste* de Rouen.

Rue-Goujon, v. (*Eure*), arr. et cant. de Louviers, comm. de Léry, à 2 k. (½ l.) de Vaudreuil, 8 kilom. (2 l.) de Louviers. *Pop.* compr. celle de Léry, 917. *Bur. de poste* de Vaudreuil.

Rue-Herbeuse (la), v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Darnetal, comm. de Bois-Guillaume, à 3 k. (¾ de l.) de Rouen, 3 k. (¾ de l.) de Darnetal. *Popul.* compr. celle de Bois-Guillaume, 1731. *Bur. de poste* de Rouen.

Rue-Maugé (la), (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Routot, comm. de Bourgachard, à 2 kilom. (½ l.) de cet endroit, 22 kilom. (5 l.) de Pont-Audemer. *Popul.* compr. celle de Bourgachard, 1120. *Bur. de poste* de Bourgachard.

Ruc-Remy, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Pontoise, commune d'Anvers. *P.* compr. celle d'Anvers, 1734. *Bur. de poste* de Pontoise.

Rue-St.-Pierre (la), village (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Bulles, près la forêt de la Neuville-en-Hez, à 31 k. (7 l.) de Senlis, 36 k. (8 l.) de Chaumont, 8 kil. (2 l.) de Clermont, 15 k. (3 l. ½) de Beauvais. Il y a des fabriques de toiles, dites demi-hollande. *P.* 537. *Bur. de poste* de Clermont-Oise.

Rue-St.-Pierre (la), v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Clères, à 19 k. (4 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 488. *Bur. de poste* de Rouen.

Ruebern, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Polch, près la Die-Naeth, ruiss., à 6 kil. (1 l. ½) S. E. de Polch, 3 kilom. (¾ de l.) N. de Munster-Mayen, 19 k. (4 l. ¼) O. p. S. de Coblentz. *Populat.* 150. *Bureau de poste* de Coblentz.

Ruederbach, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. d'Hirsingen, près l'Ill, à 7 k. (1 l. ¾) d'Altkirch 6 myr. (13 l.) de Colmar. *Pop.* 320. *Bur. de p.* d'Altkirch.

* Rueglio, v. (*Doire*), arrond. d'Ivrée, au pied d'une montagne, à 13 kil. (3 l.) O. d'Ivrée, à la droite de la Chiusella. *Popul.* 2000. *Bur. de poste* d'Ivrée.

Ruel, bourg (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Marly, à 9 k. (2 l. ¼) de Versailles, 14 k. (3 l. ¼) de Paris. Ce bourg, du ci-devant Mantois, dépendoit du ci-devant gouvernement général de l'Isle-de-France. Si l'on dispute à Ruel l'honneur d'avoir été l'ancienne *Rotalgensis villa* dont parle Grégoire de Tours, et par conséquent d'avoir possédé la première maison de campagne de nos rois de la première race, on assure que Charles-*le-Chauve* donna ce village à l'abbaye de St.-Denis, à condition cependant qu'elle entretiendroit à perpétuité, sur son tombeau et sur ceux de ses descendans, un beau luminaire. Une inscription placée dans l'église de la paroisse apprend que la première pierre de cet édifice fut posée en 1584, par Antoine, roi titulaire de Portugal, connu dans l'histoire, sous le nom de *prieur de Crato*. On remarquoit dans cette église le tombeau d'un prétendu roi d'Éthiopie, qui vint en France sous le règne de Louis XIII, et qu'on appeloit *Zagachrist*. Il y a bien d'autres petites particularités que nous ne citerons pas. Le cardinal de Richelieu y fit bâtir un magnifique château. C'est dans ce château que l'infortuné Marillac, maréchal de France, fut jugé à mort par des commissaires vendus à ce cardinal, assez adroit, après l'exécution, pour avoir dit aux commissaires iniques qui l'avoient condamné : « Il faut que Dieu donne « aux juges des lumières qu'il n'accorde pas aux autres hommes, « puisque vous avez jugé à mort le « maréchal de Marillac. Pour moi « je ne croyois pas que ses actions « méritassent un si rude châtiment. » Nous citerons encore le P. Joseph, capucin, confident et ministre des vengeances secrètes du cardinal de Richelieu, qui le chargea des affaires les plus importantes, et surtout de conduire le massacre général des protestans au siége de la Rochelle. Cet homme, si célèbre dans le crime, mourut à Ruel en 1632.

Il y a beaucoup de belles maisons

de campagne dans ce bourg. On voit aux environs trois anciens châteaux : celui de la Malmaison, qui appartenoit à M. Lecoulteulx-Canteleux, qui l'a vendu à madame de Beauharnois, actuellement impératrice des Français. (*Voyez* Malmaison); ceux de Busanval et de Fouilleuse. Louis XV a fait construire à Ruel de belles casernes, pour servir de logemens aux régimens suisses. Ces casernes sont occupées présentement par la garde impériale. Ruel est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2484. *Bur. de poste* de Nanterre, départ. de la Seine.

Ruel, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Pontoise, cant. de Marines, commune de Seraincourt, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Marines, 16 k. (3 l. ¾) de Pontoise. *Pop.* compr. celle de Seraincourt, 608. *Bur. de poste* de Meulan.

Ruel (le), v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, canton de Nonancourt, comm. de St.-Germain, à 4 kilom. (1 l.) de Nonancourt, 29 kilomèt. (6 l. ½) d'Evreux. *Popul.* compr. celle de St.-Germain, 490. *Bur. de poste* de Nonancourt.

Ruel (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Marines, comm. de Haulme, à 14 kilomèt. (3 l. ¼) de Pontoise, 18 k. (4 l.) de Marines. *Pop.* compr. celle du Haulme, 129. *Bureau de poste* de Pontoise.

Ruelisheim, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. d'Habsheim, près l'Ill, à 24 kil. (5 l. ½) d'Altkirch, 30 kil. (6 l. ¾) de Colmar. *Pop.* 712. *Bur. de poste* d'Ensisheim.

Ruelle, v. (*Charente*), arrond. et cant. d'Angoulême, sur la Touvre, à 6 k. (1 l. ½) d'Angoulême. Il y a une fonderie de canons, deux hauts fourneaux et trois réverbères. *Popul.* 981. *Bureau de poste* d'Angoulême.

Ruelles (les), h. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, canton d'Ecos, comm. de Tilly, à 6 k. (1 l. ½) de Vernon, 15 k. (3 l. ½) du Grand-Andelys. *Pop.* compr. celle de Tilly, 310. *Bur. de poste* de Vernon.

Ruerd, v. (*Roër*), arrond. de Creveldt, cant. de Kempen, comm. de St.-Tonisberg, à 15 k. (3 l. ½) de Gueldres, 6 kilom. (1 l. ½) de Kempen. *Pop.* compr. celle de St.-Tonisberg, 669. *Bur. de poste* de Gueldres.

Rues (les) v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, canton de Routot, comm. de Boucquetot, à 3 kilom. (¾ de l.) de Bourgachard, 20 kil. (4 l. ½) de Pont-Audemer. *Pop.* compr. celle de Boucquetot, 1015. *Bur. de poste* de Bourgachard.

Ruesnes, v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, cant. est du Quesnoy, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 38 k. (8 l. ½) de Douay. *Pop.* 346. *B. de poste* du Quesnoy.

Ruestenhard, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. d'Ensisheim, à 16 kil. (3 l. ¾) de Colmar. *Pop.* 335. *Bur. de poste* de Neuf-Brisack.

Ruette (la), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de Rosoy, comm. de la Houssaye, à 7 k. (1 l. ¾) de Tournans, 18 k. (4 l.) de Coulommiers. *Pop.* compr. celle de la Houssaye, 500. *B. de poste* de Tournans.

Ruettes (Grande et Petite), v. (*Forêts*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Virton, à 6 k. (1 l. ½) E. S. E. de cet endroit, 13 k. (3 l.) O. de Longwy, 42 k. (9 l. ½) O. p. S. de Luxembourg. *Pop.* 646. *Bur. de poste* de Longwy, départ. de la Moselle.

Rueyre, v. (*Aveyron*), arrond. d'Espalion, cant. de Mur-de-Barrez, entre la Trueyre et la Seniq, à 7 k. (1 l. ¾) de Mur-de-Barrez, 5 myr. (11 l. ¼) de Rhodez. *Pop.* 211. *Bureau de poste* de Mur-de-Barrez.

Rueyre, v. (*Lot*), arrond. de Figeac, cant. de la Capelle-Marival, à 22 kil. (5 l.) de Figeac, 4 myr. (10 l. ½) de Cahors. *Pop.* 508. *Bur. de poste* de Figeac.

Rufaux (les), v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Routot, comm. de Boucquetot, à 4 k. (1 l.) de Bourgachard, 20 k. (4 l. ½) de Pont-Audemer. *Popul.* compr. celle de Boucquetot, 1015. *Bur. de poste* de Bourgachard.

Ruffec, ville (*Charente*), ch.-lieu d'arrond. et de cant., à 2 k. (½ l.) de la Charente, à 4 myr. (10 l.) N. d'Angoulême, 6 myr. (14 l.) S. de Poitiers, 15 k. (3 l. ½) S. O. de Civray, 4 myr. (10 l. ½) N. d'Angoulême, 40 myr. (90 l.) S. S. O. de Paris. Cette ville située sur le ruisseau du Lieu, dans une position très-avantageuse, avoit titre de marquisat : elle possède deux établissemens importans sur la Charente; l'un est une forge établie à Tésé-Aisy, l'autre est un moulin économique à blé à triple étage, qui peut moudre environ trois mille boisseaux de blé par mois, le boisseau pesant 76 livres. Près Ruffec, il y a un bois de haute futaie d'un grand produit. Le ruisseau qui arrose cette ville est rempli de truites, qui sont les plus belles et les meilleures de France.

Ruffec a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un receveur particulier et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1937. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Ruffec, forêt (*Charente*), arr. et cant. de Ruffec, à 2 kilom. (½ l.) N. de cette ville : elle a 2917 mètr. (1500 tois.) de long, sur 1750 mètr. (900 tois.) de large. Les hauts bois de cette forêt ont été vendus, avant la révolution, jusqu'à 60000 liv.

Ruffec, v. (*Indre*), arr. et cant. du Blanc, sur la Creuse, à 8 kilom. (2 l.) du Blanc, 4 myr. (10 l.) de Châteauroux. *Pop.* 441. *B. de poste* du Blanc.

Ruffec-le-Vieux, v. (*Charente*), arrond. et cant. de Ruffec, à 14 kil. (3 l. ½) de cette ville, 4 myr. (10 l.) d'Angoulême. *P.* 372. *Bur. de poste* de Ruffec.

Ruffepeyre, v. (*Aveyron*), arrond. de Rhodez, cant. de Marcillac, à 16 k. (3 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Rhodez.

Ruffey, v. (*Côte-d'Or*), arrond. et cant. est de Dijon, à 4 kil. (1 l.) de cette ville. *Pop.* compr. celle d'Eirey, 455. *Bur. de poste* de Dijon.

Ruffey, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, cant. d'Audeux, sur l'Oignon, à 19 kil. (4 l. ¼) de Besançon. *Pop.* 180. *Bur. de poste* de Marnay, départ. de la Haute-Saone.

Ruffey, v. (*Eure*), arrondiss. d'Evreux, cant. de Pacy-sur-Eure, comm. de Boncourt, à 5 kilomètr. (1 l. ¼) de Pacy-sur-Eure, 11 kil. (2 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Boncourt, 155. *Bur. de poste* de Pacy-sur-Eure.

Ruffey, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. de Bletterans, près la Seille, à 8 k. (2 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 1320. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Ruffey-les-Beaune, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. sud de Beaune, sur la Lauve, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Beaune, 36 k. (8 l.) de Dijon. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de Beaune.

Ruffia, v. (*Stura*), arrond. de Savigliano, cant. de Cavalermaggiore,

giore, sur le chemin de Pignerol à Savigliano, près d'un ruisseau, à 8 kil. (2 l.) N. O. de Savigliano. *Populat.* 515. *Bureau de poste* de Savigliano.

Ruffiac, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Marmande, canton de Bouglon, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Castel-Jaloux, 5 myriam. (11 l.) d'Agen. *Popul.* 326. *Bur. de p.* de Castel-Jaloux.

Ruffiac, v. (*Morbihan*), arr. de Ploërmel, cant. de Malestroit, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Ploërmel, 39 k. (8 l. ¾) de Vannes. *P.* 1630. *Bur. de poste* de Ploërmel.

Ruffieux, v. (*Ain*), arrond. de Belley, cant. de Champagne, à 27 kil. (6 l.) de Belley, 41 kilom. (9 l. ¼) de Bourg. *Pop.* 421. *Bur. de poste* de Belley.

Ruffieux, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, chef-l. de cant., à 31 kil. (7 l.) N. de Chambéry, 22 kil. (5 l.) O. d'Annecy, 18 kil. (4 l.) N. E. de Belley. *Pop.* 818. *Bur. de poste* de Rumilly.

Ruffigné, v. (*Loire-Inférieure*), arrond. et cant. de Château-Briant, à 9 kilom. (2 l. ¼) de cette ville, 6 myr. (14 l.) de Nantes. *P.* 883. *Bur. de poste* de Château-Briant.

Ruffigny, v. (*Vienne*), arrond. de Poitiers, cant. de Vivonne, à 13 kil. (3 l.) de Lusignan, 10 kilom. (2 l. ½) de Poitiers. *Pop.* 87. *Bur. de poste* de Vivonne.

Rufin, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Nogent-Roulebois, comm. de Bréchamp, à 2 k. (½ l.) de Nogent-Roulebois, 15 k. (3 l. ½) de Dreux. *Pop.* compr. celle de Bréchamp, 295. *Bur. de poste* de Nogent-Roulebois.

Rugeadel, v. (*Cantal*). *Voyez* Raihayades.

Rugelé, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Chartres, cant. d'Illiers, comm. de Sandarville, à 13 kilom. (3 l.) de Chartres, 10 k. (2 l. ½) d'Illiers. *Pop.* compr. celle de Sandarville, 388. *Bureau de poste* de Chartres.

Rugles, b. (*Eure*), arrondiss. d'Evreux, chef-lieu de cant., sur la Rille, à 23 kil. (5 l. ¼) S. O. de Conches, 8 myr. (17 l.) S. S. O. de Rouen, 19 kil. (4 l. ¼) N. O. de Verneuil, 40 kilom. (9 l.) S. O. d'Evreux, 14 myr. (32 l.) O. de Paris. Il y a des fabriques de fer, de rubans de fil, de serrureries, des moulins à papier, une forge, un fourneau, où se fabrique du fer de toutes espèces, quinze fabriques de clous, seize d'épingles de laiton et de fer. *Pop.* 1400. *Bureau de poste.*

Rugney, v. (*Vosges*), arrond. de Mirecourt, cant. de Charmes, à 9 kilom. (2 l. ½) de Mirecourt. *Populat.* 345. *Bureau de poste* de Charmes.

Rugny, v. (*Aine*), arrond. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Châtel, comm. d'Arcy, à 19 kil. (4 l. ¼) de Soissons, 37 kilom. (8 l. ½) de Laon. *Populat.* compr. celle d'Arcy et dépend., 455. *Bureau de poste* de Fère-en-Tardenois.

Rugny, v. (*Moselle*), arrond. de Metz, cant. de Vigy, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Metz. *Pop.* 143. *Bur. de poste* de Metz.

Rugny, v. (*Yonne*), arrond. de Tonnerre, cant. de St.-Vinnemer, à 13 kilom. (3 l.) de Tonnerre, 4 myr. (10 l.) d'Auxerre. *Pop.* 577. *Bur. de poste* de Tonnerre.

Ruhbanck, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Deux-Ponts, canton de Pirmasens, comm. de Lemberg, à 4 kil. (1 l.) de Pirmasens, 8 myr. (19 l.) de Mayence. *Pop.*....

Ruhlingen, v. (*Sarre*), arrond. de Sarrebruck, cant. d'Arneval, à 10 kil. (2 l. ½) S. de cet endroit, 20 k. (4 l. ½) S. O. de Bliescastel, 8 myr. (18 l.) S. S. E. de Trèves. *Pop.* 397.

Rui-Majour (le), riv. (*Basses-Pyrénées*), arrond. de Pau, canton de Thézé. Sa source à 5 k. (1 l. ½) S. O. de cet endroit, coule au nord, et se rend dans l'Huy-de-France, à 8 k. (2 l.) N. de sa source.

Ruidences, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Pange, comm. de Courcelles-Chaussy. *Popul.*.... *Bur. de poste* de Boulay.

Ruillé, v. (*Mayenne*), arrond. de Château-Gontier, cant. de Grez-en-Bouère, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Château-Gontier, 21 kil. (4 l. ¾) de Laval. *Popul.* compr. celle de Froidfond, 1086. *Bur. de poste* de Château-Gontier.

Ruillé, v. (*Sarthe*), arrond. du Mans, cant. de Conlie, sur la côte, près la Vesgre, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Sillé, 21 k. (4 l. ¾) du Mans. *Pop.* 982. *Bur. de p.* de Sillé-le-Guillaume.

Ruillé-le-Gravelais, village (*Mayenne*), arr. de Laval, canton de Loiron, à 13 kilom. (3 l.) de Laval. *Popul.* 815. *Bur. de poste* de Laval.

Ruillé-sur-Loir, v. (*Sarthe*), arr. de St.-Calais, cant. de la Châtre, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Château-du-Loir, 42 k. (9 l. ½) du Mans. *Pop.* 1223. *Bur. de poste* de Château-du-Loir.

Ruines, b. (*Cantal*), arrond. de St.-Flour, chef-lieu de canton, près la Marle, à 10 kil. (2 l. ½) S. E. de St.-Flour, 22 k. (5 l.) N. de St.-Chély, 6 myr. (14 l.) E. d'Aurillac. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 648. *Bur. de poste* de St.-Flour.

Ruino, v. (*Marengo*), arrond. de Bobbio, sur un coteau fertile, à la gauche du Tidone, à 36 k. (8 l.) N. O. de Bobbio. *Pop.* 860. *Bur. de poste* de Voguère.

Ruisole (le), ruiss. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Mazamet. Sa source à 5 kil. (1 l. ½) S. E. de cet endroit, coule à l'ouest par nord, et se rend dans l'Arnette, à 4 k. (1 l.) de sa source.

Ruissalm (le), riv. (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. de Goncelin. Sa source à 7 kil. (1 l. ⅔) E. de cet endroit, coule au nord-ouest, et se rend dans l'Isère, à 3 kilom. (¾ de l.) N. de Goncelin.

Ruissauville, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. de Fruges, à 16 kil. (3 l. ¾) de Montreuil, 5 myr. (11 l. ½) d'Arras. *Popul.* 333. *Bur. de poste* de Fruges.

Ruissec (la), riv. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Pont-de-Camarès. Elle prend sa source près Brusques, coule au nord-est, et se rend dans l'Orbe, à 9 kil. (2 l. ¼) N. E. de sa source.

Ruitor, glacier (*Doire*), à l'ouest de la vallée de Grisanche, entre le Mont-Alban et le col du Mont. Un torrent qui tombe à Ciavonne y prend sa source.

Ruitz, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, canton d'Houdain, à 7 k. (1 l. ¾) de Béthune, 23 kil. (5 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 365. *Bur. de poste* de Béthune.

Rulhe, v. (*Aveyron*), arrond. de Rhodez, cant. de Rignac, à 4 k. (1 l.) d'Albin, 28 kilom. (6 l. ½) de Rhodez. *Popul.* 285. *Bureau de poste* de Rignac.

Rulickhoven, v. (*Meuse-Inférieure*), arrond. d'Hasselt, canton de Looz, comm. de Kermel, à 2 kil. (½ l.) N. E. de Looz, 7 kil. (1 l. ¾) O. N. O. de Tongres, 23 kilom. (5 l. ¼) O. p. S. de Maëstricht. *Pop.* compr. celle de

Kermel, 223. *Bureau de poste* de Tongres.

Rullac, v. (*Aveyron*), arrond. de Rhodez, cant. de Requista, à 18 kil. (4 l.) de Sauveterre, 24 kil. (5 l. ½) de Rhodez. *Pop.* compr. celle de Ronfenac, 360. *Bur. de poste* de Rhodez.

Rulle, v. (*Forêts*), arrond. de Neufchâteau, cant. d'Étale, près la Rulle, à 6 kil. (1 l. ½) N. N. O. d'Étale, 18 kil. (4 l.) S. S. E. de Neufchâteau, 4 myr. (10 l. ¼) O. p. N. de Luxembourg. *Pop.* 189. *Bureau de poste* d'Arlon.

Rullecourt (grand), village (*Pas-de-Calais*), arrond. de Saint-Pol, cant. d'Avesne, à 16 kilom. (3 l. ¾) de St.-Pol, 22 kil. (5 l.) d'Arras. *Pop.* 667. *Bur. de poste* de Doulens, départ. de la Somme.

Rully, v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de Vassy, à 13 kilom. (3 l.) de Vire, 5 myr. (10 l.) de Caen. *Pop.* 1052. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau.

Rully, v. (*Oise*), arrond. de Senlis, cant. de Pont-Ste.-Maxence, à 9 kilomètr. (2 l. ⅓) de Senlis, 5 myriam. (11 l. ⅔) de Beauvais. *Pop.* 458. *Bur. de poste* de Senlis.

Rully, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Chagny, sur la Tulie, ruisseau, à 13 kil. (3 l.) de Châlons, 6 myr. (14 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 1261. *Bur. de poste* de Chagny.

Rumaulcourt-Osvillers, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. d'Arras, cant. de Marquion, près le ruisseau de l'Hirondelle, à 23 k. (5 l. ¼) de Bapaume, 22 k. (5 l.) d'Arras. *Pop.* 595. *Bur. de p.* de Cambrai, départ. du Nord.

Rumbach, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Pirmasens, à 18 k. (4 l.) S. S. E. de cet endroit, 19 kil. (4 l. ¼) E. de Bitche, 9 myr. (21 l. ½) S. O. de Mayence. *Pop.* 251. *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

Rumbeke, v. (*Lys*), arr. de Courtrai, cant. de Roulers, à 2 kil. (½ l.) S. de Rousselaere, 16 kilom. (3 l. ¾) N. p. O. de Courtrai, 30 k. (6 l. ¾) S. de Bruges. *Pop.* 5525. *Bur. de p.* de Menin.

Rume, v. (*Jemmapes*), arrond. de Tournai, canton d'Antoing, à 4 k. (1 l.) O. S. O. de Villemeau, 9 kil. (2 l. ¼) N. p. E. d'Orchies, 5 myr. (10 l. ¾) O. N. O. de Mons. *Popul.* 2061. *Bureau de poste* de Tournai.

Rumegies, v. (*Nord*), arrond. de Douay, cant. de St.-Amand (rive droite de la Scarpe), à 19 k. (4 l. ¼) de Valenciennes, 23 k. (5 l. ¼) de Douay. *Pop.* 1287. *Bur. de poste* de St.-Amand.

Rume, v. (*Ardennes*), arrond. et cant. de Mézières, à 7 k. (1 l. ¾) de Charleville. *Pop.* 135. *Bur. de poste* de Sedan.

Rumelange, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Bettembourg, comm. de Dudelange, à 9 kil. (2 l. ¼) S. E. de Soleuvre, 5 k. (1 l. ¼) S. S. E. d'Esch-sur-l'Alzette, 21 k. (4 l. ¾) S. S. O. de Luxembourg. *Pop.* 323. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Rumelbach, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Lebach, à 4 k. (1 l.) N. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) S. O. de Tholey, 40 kil. (9 l.) S. E. de Trèves. *Pop.* 47.

Rumeler, v. (*Roër*), arrond. de de Creveldt, cant. de Meurs, à 5 k. (1 l. ¼) S. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) N. d'Urdingen, 7 myr. (15 l. ½) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 308.

Rumengol, v. (*Finistère*), arr. de Brest, canton de Plougastel, à 18 k. (4 l.) de Landerneau, 34 kil. (7 l. ⅔) de Quimper. *Pop.* 431. *Bur. de poste* de Landerneau.

Rumersheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Truchtersheim, à 18 k. (4 l.) d'Haguenau, 14 k. (3 l. ¼) de Strasbourg. *Pop.* 169. *Bur. de poste* de Brumhat.

Rumersheim, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. d'Ensisheim, à 28 k. (6 l. ½) de Colmar. *P.* 468. *Bur. de poste* d'Ensisheim.

Rumesnil, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Évêque, canton de Cambremer, sur le ruisseau la Botte, à 15 k. (3 l. ½) de Pont-l'Évêque, 30 k. (6 l. ⅔) de Caen. *Pop.* 149. *Bur. de poste* de Bonnebosq.

Rumesnil, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Conty, à 15 k. (3 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 240. *Bur. de poste* d'Amiens.

Rumignies, v. (*Jemmapes*), arr. et cant. de Tournai, à 6 kil. (1 l. ½) N. p. O. d'Antoing, 3 k. (¾ de l.) E. N. E. de Tournai, 41 k. (9 l. ¼) O. N. O. de Mons. *P.* 305. *Bur. de poste* de Tournai.

Rumigny, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, canton de Moy, à 13 k. (3 l.) de St.-Quentin, 30 kilom. (6 l. ⅔) de Laon. *Pop.* 935. *B. de poste* de St.-Quentin.

Rumigny, b. (*Ardennes*), arr. de Rocroy, ch.-lieu de cant., sur l'Aube, à 22 (5 l.) S. O. de Rocroy, 33 k. (7 l. ½) O. de Charleville, 5 kilom. (1 l. ¼) S. E. d'Aubenton. Ce bourg a vu naître à un de nos plus célèbres astronomes, Nicolas-Louis de *la Caille*, abbé et diacre du diocèse de Reims. Ce grand homme, infatigable dans ses travaux, que quelques-uns de nous ont vu dans leur enfance, puisque la mort le ravit aux sciences en 1762 : étoit né en 1714; il a fait faire dans ce siècle un grand pas à la géographie céleste. L'amour de l'astronomie lui fit entreprendre, à travers les dangers des mers, le voyage du cap de Bonne-Espérance; et ce fut là que, dans le court espace de deux ans, il détermina la position de 9,800 étoiles jusqu'alors inconnues. Élève de Cassini, collègue de Thuri, un cœur honnête, une probité sans tache, un caractère aimable, firent dévorer à l'envie la douleur qu'elle ressent du mérite d'un homme qui n'a pour prôneurs que la modestie et la simplicité de ses mœurs. Rumigny est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *P.* 740. *Bur. de poste* d'Aubenton, département de l'Aisne.

Rumigny, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Sains, à 9 kil. (2 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* 430. *Bur. de poste* d'Amiens.

Rumilly, v. (*Léman*), arr. et cant. de Bonneville, comm. de St.-Pierre-de-Rumilly, à 5 k. (1 l. ¼) de Bonneville, 21 kil. (4 l. ¾) de Genève. *Pop.* compr. celle de St.-Pierre-de-Rumilly, 600. *Bur. de poste* de Bonneville.

Rumilly, b. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, ch.-l. de cant., sur le Nepha, au confluent du Sier, à 10 k. (2 l. ½) O. d'Annecy, 29 kilom. (6 l.) N. de Chambéry, 27 kilom. (6 l.) N. E. de Belley. Long. 23. 40. lat. 45. 50. Il y a plusieurs tanneries pour cuirs. Ce bourg est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2634. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Rumilly, v. (*Nord*), arrond. de Cambrai, cant. de Marcoing, à 5 k. (1 l. ¼) de Cambrai, 29 k. (6 l. ½) de Douay. *Pop.* 1019. *Bur. de poste* de Cambrai.

Rumilly, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Lumbres, près l'Aas, à 10 k. (2 l. ½) de Saint-Omer, 6 myr. (13 l. ½)

d'Arras. *Populat.* compr. celle de Wirquin, 167. *Bureau de poste* de Fruges.

RUMILLY, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. d'Hucqueliers, près l'Aas, à 33 k. (7 l. ¾) de Boulogne, 6 myr. (14 l.) d'Arras. *Pop.* 555. *Bur. de poste* de Samer.

RUMILLY-LES-VAUDES, village (*Aube*), arr. et cant. de Bar-sur-Seine, près le Lozein, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Bar, 20 kil. (4 l. ½) de Troyes. *Pop.* 780. *Bur. de poste* de Bar-sur-Seine.

RUMINGHEM, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. d'Audruick, près le ruisseau de Lect, à 24 kil. (5 l. ½) de Calais, 8 myr. (17 l. ½) d'Arras. *Popul.* 741. *Bur. de poste* d'Ardres.

RUMMELSHEIM, v. (*Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Stromberg, à 6 k. (1 l. ½) E. de cette ville, 15 k. (3 l. ½) S. E. de Bacharach, 5 myr. (12 l. ¼) S. p. E. de Coblentz. *Popul.* 166. *Bur. de poste* de Bingen, départ. du Mont-Tonnerre.

RUMMEN, v. (*Dyle*), arrond. de Louvain, cant. de Leau, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cet endroit, 8 kilom. (2 l.) N. p. O. de St.-Trond, 6 m. (13 l.) E. p. N. de Bruxelles. Il y avoit autrefois une abbaye de filles nobles de l'ordre de Citeaux, nommée *Oxiente*. *Pop.* 652. *Bur. de poste* de Tirlemont.

RUMOLSWEILLER, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Wasselonne, près la Sommerauh, à 25 k. (5 l. ¾) de Strasbourg. *Popul.* 818. *Bur. de poste* de Molsheim.

RUMONT, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, canton de Vavincourt, sur l'Ezrule, à 10 kilomèt. (2 l. ½) de Bar. *Pop.* 151. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

RUMONT, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, cant. de la Chapelle, sur un tertre, à 14 kilom. (3 l. ½) de Nemours, 32 kilom. (7 l. ¼) de Melun. *Pop.* 276. *Bur. de poste* de Malherbes, départ. du Loiret.

RUMPST, v. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, cant. de Contich, près la Nèthe, à 6 k. (1 l. ½) N. E. de Boom, 6 k. (1 l. ½) O. de Dussel, 18 k. (4 l.) S. d'Anvers. *Popul.* 6400. *Bureau de poste* de Malines.

RUMSDORP, v. (*Ourthe*), arrond. d'Huy, cant. de Landen, à 2 kil. (½ l.) N. de cet endroit, 7 kilom. (1 l. ¾) O. p. N de Buvinghem, 38 k. (8 l. ½) O. N. O. de Liége. *Pop.* 98. *Bur. de poste* de Tirlemont, départ. de la Dyle.

RUN (LE), ruis. (*Ourthe*), arr. et cant. de Malmédy, à 3 k. (¾ de l.) N. E. duquel il prend sa source, coule au N. p. E., et va se rendre dans la Rucht, à 1 kil. (¼ de l.) E. de Montjoie; il a 18 kilom. (4 l.) de cours.

RUNAN, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Pontrieux, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 39 k. (8 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop.* 478. *Bur. de poste* de Pontrieux.

RUNCKELEN, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. d'Hasselt, canton de St.-Trond, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 18 kilom. (4 l.) d'Hasselt. *Populat.....* *Bureau de poste* de St.-Trond.

RUNGIS, v. (*Seine*), arrond. de Sceaux, cant. de Villejuif, à 4 k. (1 l.) de Bourg-Egalité, 11 kil. (2 l. ¾) de Paris. Louis XIII y fut au mois de juillet 1613; il y trouva huit cents ouvriers qui travailloient à la recherche des eaux de ce village : il posa la première pierre du grand Regard de la rivière; des médailles furent frappées en mémoire de cet événement. *P.* 160. *Bur. de poste* d'Antony.

RUOLS, v. (*Aveyron*), arrond. et cant. de Rhodez, comm. de Lax, à 5 k. (1 l. ¼) de Rhodez. *Pop.* compr. celle de Lax, 200. *Bur. de poste* de Rhodez.

RUPELDANGE, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Boulay, près le Nied, à 3 k. (¾ de l.) de Boulay, 23 kil. (5 l. ¼) de Metz. *Pop.* 242. *Bur. de poste* de Boulay.

RUPELMONDE, b. (*Escaut*), arr. de Termonde, cant. de Tamise, au bord de l'Escaut, à 10 k. (2 l. ½) E. S. E. de St.-Nicolas, 5 kilom. (1 l. ¼) de Themsche, 5 myr. (11 l.) E. p. N. de Gand. Ce bourg a un syndic des marins; il est dans le syndicat maritime du quartier de Gand, 1er arrondissement maritime. *Pop.* 2015. *B. de p.* de St.-Nicolas.

RUPEREUX, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Villiers-St.-Georges, à 8 kilom. (2 l.) de Provins, 5 myriam. (11 l. ½) de Melun. *Pop.* 114. *Bur. de poste* de Provins.

RUPIERRE-BETHEVILLE, village (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, canton de Cambremer, près la Muancé, à 28 k. (6 l. ¼) de Pont-l'Evêque, 29 kilom. (6 l. ½) de Caen. *Pop.* 65. *Bur. de poste* de Croissanville.

RUPIGNY, v. (*Moselle*), arrond. de Metz, cant. de Vigy, à 6 kilom. (1 l. ½) de Metz. *Pop.* 73. *Bur. de poste* de Metz.

RUPIQUET (LE), ruiss. (*Aude*), arrond. de Castelnaudary, cant. de Belpech. Sa source à 8 kil. (2 l.) S. E. de Belpech, coule au N. N. O., et se rend dans la Vixiège, à 4 kil. (1 l.) N. N. O. de sa source.

RUPPERTSBERG, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Spire, cant. de Neustadt, à 7 k. (1 l. ¾) N. p. E. de cet endroit, 2 kil. (½ l.) S. de Deidesheim, 7 myr. (15 l. ¾) S. S. O. de Mayence. *Pop.* 441. *Bur. de poste* de Neustadt.

RUPPE, v. (*Vosges*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Coussey, à 13 kil. (3 l.) N. de Neuchâteau, 6 myr. (13 l. ½) N. O. d'Epinal, 20 kilom. (4 l. ½) E. de Gondrecourt. *Pop.* 381. *Bur. de poste* de Neufchâteau.

RUPPERTSWEILLER, v. (*Mont-Tonnerre*). *Voyez* RITZWEILER.

RUPRECHTSAU (LE), v. (*Bas-Rhin*), arrond., cant. et comm. de Strasbourg, entre l'Ill et le Rhin, à 3 kil. (¾ de l.) de Strasbourg. *P.* réunie à celle de Strasbourg... *Bur. de poste* de Strasbourg.

RUPRECHTSECK, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Mayence, cant. de Kirchheim-Boland, à 10 kil. (2 l. ½) O. de cet endroit, 5 kil. (1 l. ¼) E. de Rokenhausen, 4 m. (10 l.) S. S. O. de Mayence. *P.* 102. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

RUPRECHTSWEILER, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Pirmasens, à 9 k. (2 l. ¼) S. S. O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) S. E. de Bitche, 10 myr. (22 l. ¾) S. O. de Mayence. *Pop.* 136. *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

RUPT, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthot, à 18 k. (4 l.) d'Orgelet, 36 kilom. (8 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 193. *Bur. de poste* d'Orgelet.

RUPT, v. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, canton de Joinville, près la Marne, à 2 kil. (½ l.) de Joinville, 34 k. (7 l. ¾) de Chaumont. *Pop.* 234. *Bur. de poste* de Joinville.

RUPT-LE-HAUT, v. (*Meurthe*), arr. de Nancy, cant. et comm. de Pont-à-Mousson, à 3 k. (¾ de l.)

de cette ville, 28 k. (6 l. ¼) de Nancy. *Popul.* compr. celle de Pont-à-Mousson, 6428. *Bureau de poste* de Pont-à-Mousson.

Rupt, v. (*Meuse*), arrond. de Montmédy, canton de Damvillers, près l'Othain, à 25 kil. (5 l. ¾) d'Etain, 8 myr. (17 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 114. *Bur. de poste* de Longuyon, département de la Moselle.

Rupt-aux-Nonains, *ou* Rupt-sur-Saux, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. d'Aucerville, sur la Saux, à 10 kil. (2 l. ½) de Bar. *Popul.* 755. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

Rupt, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Scey-sur-Saone, près la Saone, à 16 kil. (3 l. ¾) de Vésoul. *Pop.* 580. *Bur. de poste* de Port-sur-Saone.

Rupt, v. (*Vosges*), arr. de Remiremont, cant. de Remonchamp, près la Moselle, à 10 k. (2 l. ½) de Remiremont, 32 kil. (7 l. ¼) d'Epinal. *Pop.* 3554. *Bur. de poste* de Remiremont.

Rupt, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Bains, à 20 k. (4 l. ½) de Raon. *P.* 312. *Bur. de p.* de Raon.

Rupt-devant-St.-Mihel, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte, à 9 kil. (2 l. ¼) de St.-Mihel, 22 k. (5 l.) de Bar-sur-Ornain. *Popul.* 214. *Bureau de poste* de St.-Mihel.

Rupt-en-Voivre, v. (*Meuse*), arr. et cant. de Verdun, à 13 kilom. (3 l.) de cette ville, 39 k. (8 l. ¾) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 774. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Meuse.

Rupt-les-Moivron, village (*Meurthe*), arr. de Nancy, cant. de Noményy, comm. de Moivron, à 16 kil. (5 l. ¾) de Nancy, 8 kil. (2 l.) de Noményy. *Popul.* compr. celle de Moivron, 424. *Bur. de poste* de Nancy.

Rurange, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Metzerwise, à 9 k. (2 l. ¼) de Thionville, 19 k. (4 l. ¼) de Metz. *Pop.* 156. *Bur. de poste* de Thionville.

Rurange, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Boulay, à 5 kilom. (1 l. ⅓) de cet endroit, 22 kilom. (5 l.) de Metz. *Pop.* 134. *Bureau de poste* de Boulay.

Ruremonde, ville (*Meuse-Inférieure*), chef-lieu d'arrond. et de canton, au confluent de la Roër et de la Meuse, à 7 myr. (15 l. ¼) N. p. E. de Liége, 39 k. (8 l. ¾) N. N. O. de Juliers, 43 k. (9 l. ¾) N. p. E. de Maëstricht, 37 myr. (84 l. ¼) N. E. de Paris. Long. 23. 35. Lat. 51. 12. Ruremonde n'étoit d'abord qu'un simple village, qu'Othon, surnommé *le Boiteux*, comte de Gueldres, fit entourer de murailles. Cette ville est une de celles qui ont le plus souffert de la fureur des conquérans : elle a été prise et reprise plusieurs fois par les Espagnols et les Hollandais. Le prince d'Orange la prit d'assaut en 1572 : ses troupes y massacrèrent douze Chartreux et un prêtre, chapelain de l'évêque Lindanus, pillèrent les églises et la bibliothèque de l'évêque. Quelque temps après, les états l'abandonnèrent et la remirent aux Espagnols. Ensuite les Hollandais, en 1517, voulurent l'assiéger, mais ils furent forcés de lever le siége à l'approche des Espagnols. En 1632, les états généraux s'en rendirent maîtres après quatre jours d'attaque. Vint ensuite un cardinal prince à la tête de l'armée espagnole, qui s'en empara. Il y fit son entrée le 3 septembre 1637. En 1665, le 31 mai, jour de la Trinité et de la Dédicace de la ville, elle essuya un incendie terrible. Le plus grand nombre des habitans étoient rassemblés à la procession solennelle qui avoit lieu tous les ans, lorsqu'un coup de fusil tiré dans un toit de paille, y mit le feu. La plus grande partie des maisons, des églises et des couvens, ainsi que le palais épiscopal, furent réduits en cendres. Les Alliés en chassèrent les Espagnols en 1702. Les Hollandais l'ont conservée jusqu'au 18 février 1716, qu'ils la remirent aux troupes impériales. L'évêché de Ruremonde ne date que de 1562. Depuis cette époque jusqu'à celle de 1793 où cette ville a été réunie à la France, on compte treize évêques, parmi lesquels on remarque un certain comte d'Estrées, qui, méprisant les grandeurs, se fit capucin, et néanmoins ne fut pas fâché de devenir évêque. Il mourut à Bruxelles le 9 avril 1722. Outre la Cathédrale, qui étoit l'unique paroisse de cette ville, il y avoit treize couvens, y compris l'abbaye de Munster de l'ordre de Citeaux, où l'on ne recevoit que des filles, et une superbe et riche Chartreuse fondée en 1370 par Werner, seigneur de Swalmer. Cette abbaye recelle les cendres d'un religieux, connu sous le nom de *Dionysus Cartusianus*, qui s'est rendu immortel par des ouvrages de piété. Dieu a été si content de son style, disent les ames dévotes, qu'il lui a conservé dans la tombe les deux doigts de la main avec lesquels il avoit écrit de si jolies choses. L'évêque Cuyckius, ayant ouvert son tombeau, trouva, l'an 1608, c'est-à-dire cent trente-sept ans après la mort de ce bienheureux, que ses deux doigts étoient encore entiers, vifs et revêtus de chair.

Cette ville est la patrie de Gérard *Mercator*, cosmographe du duc de Juliers, graveur, historien et chronologiste; né en 1512, mort à Diusbourg en 1594. On a de lui une *Chronologie*, *Harmonia Evangelistarum*, contre Charles Dumoulin; un *Traité de creatione ac fabricâ mundi; Tables géographiques de Ptolomée*, etc.

La ville de Ruremonde a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, un bureau de garantie pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés, et pour la marque d'or et d'argent venant de l'étranger. Cette ville est une place de guerre de la vingt-cinquième division militaire, et la résidence d'un commandant de place de quatrième classe, d'un adjudant de première classe et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3788. *Bureau de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Rurey, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, cant. de Quingey, à 9 k. (2 l. ¼) d'Ornans, 9 kilom. (2 l. ¼) E. de Quingey, 15 kil. (3 l. ½) S. de Besançon. *Pop.* 535. *Bur. de poste* de Quingey.

Rurich, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, canton de Linnich, à 4 k. (1 l.) N. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) S. p. O. d'Erkelens, 27 k. (6 l.) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Population* 231.

Ruricourt, v. (*Oise*). *Voyez* St.-Martin-aux-Bois.

Rus (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, canton de Limay, comm. de Fontenay-Saint-Père, à 4 k. (1 l.) de Mantes, 4 k. (1 l.) de Limay. *Popul.* compr. celle de Fontenay-Saint-Père, 739. *Bur. de poste* de Mantes.

Ruscade (la), v. (*Gironde*), arr. de Blaye, cant. de Saint-Savin, à 21 k. (4 l. ⅔) de Bourg, 37 kil.

(8 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 1727. *Bureau de poste* de Saint-André-de-Cubsac.

Ruschberg, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Baumholder, sur la Beckers, à 3 k. (¾ de l.) O. de Baumholder, 9 kilom. (2 l. ¼) E. p. S. de Birckenfeld, 5 myriam. (10 l. ¾) E. S. E. de Trèves. *Pop.* 200. *Bur. de poste* de Creutznach, département de Rhin-et-Moselle.

Rusio, v. (*Golo*), arr. de Corté, canton de Vallerustic à 10 kilom. (2 l. ½) de Corté, 43 kilomèt. (9 l. ¾) de Bastia. *Pop.* 196.

Rusmullerhof, cense (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. et comm. de Rokenausen, à 20 k. (4 l. ½) de Lautercken, 9 k. (2 l. ¼) de Weinweild, 5 myr. (11 l.) de Mayence. *Pop*...

Russ, v. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, cant. de Schirmeck, qui dépendoit de la principauté de Salins. On y trouve des mines de houille. *Pop.* 855. *Bur. de p.* de Molsheim, départem. du Bas-Rhin.

Russac, v. (*Lot*), arr. de Cahors, canton de Castelnau-de-Montratier, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 24 k. (5 l. ½) de Cahors. *Pop*... *Bureau de poste* de Castelnau-de-Montratier.

Russan, v. (*Gard*), arrond. d'Uzès, cant. de St.-Chaptes, comm. de Sainte-Anastasie, à 13 k. (3 l.) d'Uzès, 5 kil. (1 l. ¼) de Saint-Chaptes. *Popul.* compr. celle de Sainte-Anastasie, 1065. *Bureau de poste* d'Uzès.

Russange, v. (*Moselle*), arr. de Briey, canton de Longwy, près l'Alsette, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Longwy, 43 k. (9 l. ¾) de Metz. Il y a aux environs de l'argile pour verrerie, exploitée. *Populat.* 245. *Bur. de poste* de Longwy.

Russehutte, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Bitche, comm. de Sturzelbronn, à 14 kil. (3 l. ¼) de Bitche, 38 k. (8 l. ¼) de Sarguemine. *Pop.* compr. celle de Sturzelbronn, 181. *Bur. de poste* de Bitche.

Russeignies, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, canton de Renaix, à 5 kil. (1 l. ¼) O. S. O. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) E. S. E. d'Avelghem, 40 k. (9 l.) S. p. O. de Gand. *Populat.* 842. *Bur. de poste* d'Oudenarde.

Russey (le), b. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, ch.-l. de cant., à 18 k. (4 l.) S. de St.-Hippolyte, 5 myr. (12 l.) E. de Besançon, 41 k. (9 l. ¼) N. E. de Pontarlier. Il y a différentes manufactures. Ce bourg est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 835. *Bureau de poste* de Morteau.

Russière (la), v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. nord de Chartres, comm. de Saint-Lazare-de-Lèves, à 4 kil. (1 l.) de Chartres. *Pop.* compr. celle de Saint-Lazare-de Lèves, 1036. *Bureau de poste* de Chartres.

Russilly, v. (*Saône-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Givry, comm. de Jambles, sur un Tertre, à 11 k. (2 l. ⅔) de Châlons, 5 myr. (12 l. ¼) de Mâcon. *Populat.* compr. celle de Jambles, 672. *Bureau de poste* de Buxy.

Russin, v. (*Léman*), arrond. et cant. ouest de Genève, à 6 kilom. (1 l. ½) S. O. de Vernier, 9 kil. (2 l. ¼) O. de Carouge, 9 kilom. (2 l. ¼) O. p. S. de Genève. *Pop.* 456. *Bur. de poste* de Genève.

Russingen, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Kaiserslautern, canton de Goelheim, à 2 k. (½ l.) E. p. N. de cet endroit, 7 kil. (1 l. ¾) N. p. O. de Grunstadt, 43 k. (9 l. ¾) S. p. O. de Mayence. *Pop.* 202. *Bur. de poste* de Worms.

Russon, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Tongres, à 3 k. (¾ de l.) S. p. O. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) S. E. de Looz, 20 k. (4 l. ½) O. S. O. de Maëstricht. *Pop.* 795. *Bur. de poste* de Tongres.

Russy, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Trévières, à 9 kil. (2 l. ⅓) de Bayeux, 37 k. (8 l. ⅓) de Caen. *Pop.* 237. *Bureau de poste* de Bayeux.

Russy, forêt (*Loir-et-Cher*), arr. et canton de Blois. Elle a 9731 mètres (5000 t.) de long, sur 3895 à 4867 mètres (2000 à 2500 t.) de large; elle est à 3 k. (¾ de l.) S. E. de Blois.

Russy, v. (*Oise*), arrond. de Senlis, cant. de Crespy, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cet endroit, 7 myr. (15 l.) de Beauvais. Il y a des tourbières. *Pop.* réunie à Montigny, 88. *Bureau de poste* de Crespy.

Rustiques, v, (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Cappendu, à 9 k. (2 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* 150. *Bur. de poste* de Carcassonne.

Rustrel, v. (*Vaucluse*), arr. et cant. d'Apt, à 8 k. (3 l.) de cet endroit, 6 myr. (12 l. ¼) d'Avignon. *Popul.* 721. *Bureau de poste* d'Apt.

Rustroff, v. (*Moselle*) arr. de Thionville, cant. de Launstroff, à 19 k. (4 l. ¼) de Thionville, 40 k. (9 l.) de Metz. *Pop.* compr. celle de Rudleng, 121. *Bureau de poste* de Thionville.

Rutali, v. (*Golo*), arrond. de Bastia, près la Bovinéo, à 15 k. (3 l. ½) de Bastia. *P.* 403.

Rutel, v. (*Seine-et-Marne*) arr. et cant. de Meaux, comm. de Villenoy, à 2 k. (½ l.) de Meaux. *Pop.* compr. celle de Villenoy, 400. *Bur. de poste* de Meaux.

Rutel, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Lisy-sur-Ourcq, comm. de Jaignes, à 5 k. (1 l. ¼) de Lisy, 14 k. (3 l. ¼) de Meaux. *Pop.* compr. celle de Jaignes, 335. *Bureau de poste* de Lisy-sur-Ourcq.

Rutère (la), riv. (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de Rive-de-Gier. Sa source à 9 k. (2 l. ⅓) N. de St.-Etienne, coule au S. S. O. et se rend dans la Furend près la Tour, à 5 k. (1 l. ⅓) N. de Saint-Etienne.

Ruth, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, canton de Reifferscheid, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 8 m. (17 l. ½) N. de Trèves. *Pop.* 77.

Ruthianges, v. (*Loire*) arr. de St.-Etienne, canton de Bourg-Argental, à 15 k. (3 l. ½) de St.-Etienne. *Popul.* 608. *Bur. de poste* d'Annonay, départ. de l'Ardèche.

Ruthweiler, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton de Cousel, à 2 kil. (½ l.) O. N. O. de cet endroit, 7 kil. (1 l. ¾) S. de Baumholder, 6 myr. (13 l. ½) E. S. E. de Trèves. *Pop.* 171. *Bur. de poste* de Creutznach, départem. de Rhin-et-Moselle.

Rutier, aiguille (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. d'Aiguilles, à 7 k. (1 l. ¾) O. p. S. de Ville-Vieille; elle a du N. au S. 3 kil. (⅔ de l.) de long.

Rutoirs, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Coudray-Saint-Germer, commune d'Hodenc-en-Bray, à 14 kil. (3 l. ¼) de Beauvais, 7 kil. (1 l. ¾) de Coudray-St.-Germer. *Populat.* compr. celle d'Hodenc-en-Bray, 541. *Bur. de poste* de Beauvais.

Rutsche, lieu (*Mont-Tonnerre*), arrond. et canton de Kaiserslautern, comm. de Mohrsautern, à 4 kilom. (1 l.) de Kaiserslautern, 4 kilom.

(1 l.) d'Otterberg, 7 m. (16 l. ¼) de Mayence.

Rutzweiler-sur-la-Glan, v. (*Mont-Tonnerre.*). *Voyez* Rudsweiler.

Ruveren, v. (*Rhin-et-Moselle*). *Voyez* Ruebern.

Ruvigny, v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. de Lusigny, près la Barse, à 7 k. (1 l. ⅔) de Troyes. *Populat.* 177. *Bureau de poste* de Troyes.

Ruy, v. (*Isère*), arrond. de la Tour-du-Pin, cant. de Bourgoin, à 10 kil. (2 l. ½) de la Tour-du-Pin, 5 myr. (12 l. ½) de Grenoble. Il y a une fabrique de tuiles et briques. *Popul.* 993. *Bur. de poste* de Bourgoin.

Ruy, v. (*Ourthe*), arrond. de Malmédy, cant. de Stavelot, comm. de Roanne, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Spa, 10 k. (2 l. ¼) de Malmédy. *Pop.* compr. celle de Roanne, 557. *Bureau de poste* de Spa.

Ruyaucourt, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Bertincourt, à 11 k. (2 l. ¾) de Bapaume, 29 kil. (6 l. ½) d'Arras. *Populat.* 712. *Bureau de poste* de Bapaume.

Ruyen, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, canton de Renaix, près l'Escaut, à 7 k. (1 l. ¾) O. p. N. de Renaix, 3 kil. (¾ de l.) E. d'Avelghem, 38 k. (8 l. ½) S. p. O. de Gand. *Pop.* 1494. *Bur. de poste* d'Oudenarde.

Ruys, presqu'île de la ci-devant Basse-Bretagne (*Morbihan*). Elle est à 18 k. (4 l.) au midi de Vannes, et forme un port que l'on nomme *Morbihan*. Il y avoit un gouverneur, une juridiction royale, et la célèbre abbaye de Saint-Gildas, que l'on nominoit St.-Gildas-de-Ruys, pour la distinguer de St.-Gildas-des-Bois. Le bourg Jarsau en étoit le principal lieu.

Ruys, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Verberie, près l'Oise, à 15 k. (3 l. ½) de Crespy, 4 myr. (10 l. ½) de Beauvais. *Popul.* 148. *Bureau de poste* de Pont-Saint-Maxence.

Ruysbeke, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. de Vilvorde, comm. de Campenhout, à 15 k. (3 l.) de Louvain, 21 kilomèt. (4 l. ¾) de Bruxelles. *Popul.* compr. celle de Campenhout, 2066. *Bur. de poste* de Louvain.

Ruysbrock, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. d'Ucèle, à 3 k. (¾ de l.) O. S. O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) N. p. E. de Hall, 7 kilomèt. (1 l. ¾) S. S. O. de Bruxelles. *Populat.* 324. *Bureau de poste* de Bruxelles.

Ruysbroeck, v. (*Deux-Nèthes*), arr. et caut. sud de Malines, près la Nèthe, à 3 k. (¾ de l.) N. E. de Villebroeck, 2 k. (½ l.) O. de Boom, 16 kil. (3 l. ¾) S. p. O. d'Anvers. Il y a une fabrique d'eau-de-vie de genièvre. *Pop.* 985. *Bur. de poste* de Malines.

Ruysselède, b. (*Lys*), arr. de Bruges, ch.-l. de cant., à 7 kilomèt. (1 l. ¾) N. E. de Thielt, 23 kil. (5 l. ¼) O. de Gand, 20 kilom. (4 l. ½) N. E. de Bruges. *Popul.* 5282. *Bur. de poste* de Bruges.

Ruzweiler, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, canton de Wolfstein, près la Lauter, à 2 k. (½ l.) S. de Wolfstein, 6 myriam. (15 l.) S. E. de Mayence. *P.* 180.

Ry, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Putanges, près l'Ouau, à 9 k. (2 l. ¼) d'Argentan, 43 kil. (9 l. ¾) d'Alençon.

Ce village a vu naître François-Eudes de *Mézerai*, d'abord poëte, ensuite officier pointeur dans l'armée de Flandres, enfin auteur de l'*Histoire de France*, 4 vol. in-4°. ou 14 v. in-12; né en 1610, mort le 16 juillet 1683, membre de l'académie française, il travailla au dictionnaire de l'académie. Une des bizarreries de Mézerai étoit de ne travailler qu'à la lumière, même en plein jour, au cœur de l'été, et comme s'il se fût persuadé qu'il n'y avoit plus de soleil au monde. Il ne manquoit jamais de reconduire jusqu'à la porte de la rue ceux qui lui rendoient visite. Il a encore donné *Traité de l'origine des Français*, qui fit beaucoup d'honneur à son érudition; *une continuation de l'Histoire des Turcs*, depuis 1612 jusqu'en 1649, in-fol.; *Histoire de la mère et du fils*, Amsterdam, 1730, in-4°, etc. etc. — Jean-Eudes de *Mézerai*, frère du précédent, né en 1601, mort à Caen en 1680, forma son esprit et régla ses mœurs dans la congrégation de l'Oratoire, sous les yeux du cardinal de Berulle. Eudes prêchoit assez bien pour son temps, où l'éloquence de la chaire n'avoit pas été portée si loin que dans le nôtre; ce talent le fit rechercher, et la congrégation y gagna. Il a publié *Traité de la dévotion et de l'office du cœur de la Vierge*, in-12, 1650; *le Contrat de l'homme avec Dieu*, petit in-12; *Vie de Marie des Vallées*, manuscrite, en 3 vol. in-4°. *Popul.* 280. *Bureau de poste* d'Argentan.

Ry, b. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, canton de Darnetal, à 18 k. (4 l.) E. de Rouen, 27 kil. (6 l.) O. de Gournay, 13 k. (3 l.) S. E. de Cailly. C'étoit le siége d'une justice royale et d'un doyenné rural. Il y a un atelier d'évaporation de salpêtre, etc. *Popul.* 416. *Bur. de poste* de Lions-la-Forêt, départem. de l'Eure.

Ryckevorsel, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Turnhout, caut. d'Hooghstraeten, à 6 k. (1 l. ½) S. de cet endroit, 13 kil. (3 l.) O. de Turnhout, 29 k. (6 l. ½) N. E. d'Anvers. Il y a une fabrique d'eau-de-vie de genièvre. *Pop.* 990. *Bur. de poste* de Turnhout.

Rye, v. (*Calvados*), arrond. de Bayeux, chef-lieu de cant., près la Graude, à 6 k. (1 l. ½) de Bayeux, 24 k. (5 l. ½) de Caen. *Pop.* 601. *Bur. de poste* de Bayeux.

Rye, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Chaumergy, près la Brenne, à 22 k. (5 l.) de Poligny, 23 kil. (5 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 449. *Bur. de poste* de Poligny.

Rymenam, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Malines, canton de Duffel, près la Dyle, à 11 kilom. (2 l. ¾) S. S. E. de Duffel, 7 kil. (1 l. ¾) E. p. S. de Malines, 28 k. (6 l. ¼) S. S. E. d'Anvers. Il y a quatre fabriques de vinaigre de bière. *Pop.* 787. *Bur. de poste* de Malines.

Ryмps, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, canton de Tongres, à 9 k. (2 l. ¼) E. N. E. de cet endroit, 19 k. (4 l. ¼) N. de Liége, 7 kilom. (1 l. ¾) S. O. de Maestricht. *Pop.* 185. *Bur. de poste* de Maëstricht.

Rynel, b. (*Haute-Marne*). *Voy.* Reynel.

Rypeldange, v. (*Forêts*), arr. de Bitbourg, canton d'Artzfeld, comm. de Daleyden, à 9 k. (2 l. ¼) O. p. S. de Lichtenborn, 10 kilom. (2 l. ½) N. E. de Clervaux, 6 m. (13 l.) N. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Daleyden, 387. *Bur. de poste* de Luxembourg.

S

Comme beaucoup de personnes emploient indistinctement le C ou l'S devant une voyelle, au commencement des noms de communes, il faut chercher par un C les noms que l'on ne trouvera pas ici par un S.

SAACY, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de la Ferté-sous-Jouarre, sur la Marne, à 6 myr. (5 l. ½) de Meaux, 23 kil. (11.) de Melun. *Pop.* 1019. *Bur. de poste* de la Ferté-sous-Jouarre.

SAAL, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Saint-Wendel, sur l'Osterbach, ruisseau, à 8 kil. (2 l.) de Saint-Wendel, 10 kil. (2 l. ½) N. E. d'Ottweiler, 6 myr. (13 l.) S. E. de Trèves. *Pop.* 118. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

SAALES, v. (*Vosges*), arrond. de Saint-Dié, ch.-l. de cant., à 13 kil. (3 l.) N. E. de St.-Dié, 5 m. (12 l.) E. d'Epinal, 27 kil. (6 l.) O. N. O. de Schelestat. *Pop.* 726. *Bur. de poste* de Saint-Dié.

SAALS-BACLEIN (LA), rivière (*Sarre*), arrond de Trèves, cant. de Wittlich, à 13 kil. (3 l.) N. E. duquel elle prend sa source, coule au S., puis à l'O., et se rend dans la petite Alf, à 4 k. (1 l.) E. de sa source.

SAALSTADT, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Deux-Ponts, cant. de Waldfischbach, à 7 kil. (1 l. ¾) O. N. O. de cet endroit, 15 kilom. (3 l. ½) E. N. E. de Deux-Ponts, 8 myr. (17 l. ½) S. O. de Mayence. *Pop.* 511. *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

SAAMSLAG, v. (*Escaut*), arrond. de l'Ecluse, cant. d'Axel, à 4 kil. (1 l.) N. de cet endroit, 9 k. (2 l. ½) N. E. de Philippine, 10 k. (2 l. ¼) N. p. E. de Sas-de-Gand. *P.* 1502. *Bur. de poste* de Sas-de-Gand.

SAANNE, (LE), b. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Dieppe, cant. de Becqueville, sur la Saanne, à 22 k. (5 l.) de Dieppe, 39 kil. (8 l. ¾) de Rouen. *Popul.* 85. *Bur. de poste* d'Omonville.

SAANNE (LA), riv. (*Seine-Inférieure*). Elle prend sa source près d'Anglesqueville, arr. de Dieppe, et se jette dans l'Océan, près de Varengeville, arr. de Dieppe.

SAAR-UNION, (*Bas-Rhin*), commune composée de la réunion des villes de Neuf-Saarverden et de Bouquenom. *Voyez* l'article de ces deux villes.

SAARHOLZBACH, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Merzig, près la Sarre, à 8 k. (2 l.) N. de Merzig, 6 kil. (1 l. ½) S. E de Fredenberg, 28 kil. (6 l.) E. de Trèves. *Popul.* 288.

SAARMUHL, v. (*Sarre*), arrond. de Sarrebruck, cant. de Merzig, comm. de Menningen, à 4 kilom. (1 l.) de Merzig, 13 kilom. (3 l.) de Madern, 41 kilom. (9 l. ¼) de Trèves. *Pop.* compr. celle de Menningen, 136.

SAARWELLINGEN, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Lebach, à 9 k. (2 l. ¼) S. O. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) N. E. de Sarre-Libre, 5 m. (11 l.) S. E. de Trèves. *P.* 218. *Bur. de p.* de Sarre-Libre, départ. de la Moselle.

SAARWERDEN-LE-VIEUX, village (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Sarre-Union, à 29 k. (6 l. ½) de Bitche, 7 myr. (15 l. ½) de Metz. L'église paroissiale réunissoit anciennement le titre de collégiale. Le château est ruiné. *Pop.* 418. *Bur. de poste* de Sarre-Union.

SAAS, v. (*Landes*), arr. et cant. de Dax, à 9 kil. (2 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 97. *Bur. de poste* de Dax.

SAAT, forêt (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant de Wittlich, à 13 k. (3 l.) N. E. de cet endroit; elle est bornée au N. par la forêt de Condel, à l'E. par la rivière d'Alf, et au S. par le ruisseau Saals-Bachlein; elle a de l'E. à l'O. 3 k. (¾ de l.) et 2 k. (½ l.) du N. au S.

SABADEL, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Lauzès, à 19 kil. (4 l. ¼) de Cahors. *Pop.* 515. *Bur. de poste* de Cahors.

SABADET, v. (*Lot*), arrond. de Figeac, canton de Gorsses, à 14 kil. (3 l. ¼) de Figeac, 6 myr. (13 l. ½) de Cahors. *Pop.* 470. *Bur. de poste* de Figeac.

SABAILHEN-LABARTHE, village (*Gers*), arr. et cant. de Lombez, à 28 kil. (6 l. ½) O. de l'Isle-Jourdain, 30 k. (6 l. ¾) S. E. d'Auch, 5 k. (1 l. ¼) E. de Simmorre. *P.* 450. *Bur. de poste* de Lombez.

SABALET, col (*Stura*), passage de la vallée de Stura dans celle de de St.-Etienne, département des Alpes-Maritimes, et des bains de Vinadio à Isola.

SABALOS, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de de Pouyastruc, à 7 kil. (1 l. ¾) de Tarbes. *Populat.* 102. *Bureau de poste* de Tarbes.

SABARAT, b. (*Arriège*), arrond. de Pamiers, cant. du Mas-d'Azil, sur l'Azire, à 30 kil. (6 l. ¾) de Mirepoix. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de Mas-d'Azil.

SABARROS, v. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. de Bagnères, cant. de Castelnau-de-Magnoac, à 18 kil. (4 l.) de la Barthe, 30 kilom. (6 l. ¾) de Tarbes. *Pop.* 136. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Magnoac.

SABARS, v. (*Arriège*), arrond. de Foix, cant. et comm. de Tarascon, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville, 14 k. (3 l. ¼) de Foix. *Pop.* compr. celle de Tarascon, 2911. *Bureau de poste* de Tarascon.

SABARTHES, v. (*Haute-Garonne*). *Voyez* SAVARTHÈS.

SABAZAN, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, cant. d'Aignau, à 8 kilom. de Nogaro, 43 k. (9 l. ¾) d'Auch. *Populat.* 332. *Bureau de poste* de Nogaro.

SABELBERG, v. (*Dyle*), arrond. de Nivelle, cant. d'Hérinnes, commune de Vollezelles, à 8 k. (2 l.) d'Enghien, 19 kil. (4 l. ¼) de Nivelle. *Pop.* compr. celle de Vollezelles, 1146. *Bur. de poste* d'Enghien, départ. de Jemmapes.

SABENAC, v. (*Arriège*), arrond. de Foix, cant. des Cabanes, comm. de Causson. *Pop*... *Bur. de poste* de Tarascon.

SABENEICH (LE), ruis. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Vic-Dessos, coule à l'O., et se rend dans le Séguer, à 5 kilom. (1 l. ¼) de sa source.

SABERSHAUSEN, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Castellaun, à 7 k. (1 l. ¾) N. p. E. de cette ville, 15 kil. (3 l. ½) E. de Beilstein, 36 k. (8 l.) S. S. O. de Coblentz. *Pop.* 119.

SABIN, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant de Monestier, comm. du Ségur, à 11 k. (2 l. ¾) de Cordes. 21 k. (4 l. ¾) d'Alby. *Pop.* compr. celle

du Ségur, 275. *Bureau de poste* de Cordes.

Sabinne, montagne (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. du Grand-Couronne, comm. du Val-de-la-Haye, à 8 k. (2 l.) de Rouen, en y allant par terre, 15 k. (3 l. ½) de cette ville, en y allant par eau sur la rivière de Seine. Ce mont est ainsi nommé *Sabinne*, tant à cause de sa forme qu'à cause du nom que porte la personne qui l'a embelli par différens travaux, et qui y a fait construire une jolie habitation, d'où l'on jouit de la plus belle vue, telle que de prairies, de la rivière de Seine, de moulineaux, de champs labourables, de clochers, de châteaux, de moulins à vent, des grandes routes de Rouen à Elbeuf, et de Rouen à Caen, enfin de plusieurs montagnes éloignées les unes des autres.

Sabion, col (*Stura*), passage de la vallée de Stura, par le val de la Trinité, dans celle de Biogna, dép. des Alpes-Maritimes; il a 18 kilom. (4 l.) de long.

Sablanceaux, fort (*Charente-Inférieure*), arrond. de la Rochelle, dans l'Isle-de-Ré, à 7 kil. (1 l. ¾) de la Flotte. Ce fort, construit sur un rocher, presqu'à la pointe de l'île, défend le passage appelé le pertuis d'Antioche. C'est un carré régulier et bien bâti, dont le parapet est percé de plusieurs embrasures. La porte du côté de terre est couverte d'une demi-lune, d'un fossé et d'un chemin couvert; à l'extrémité de son glacis est un grand fossé taillé dans le roc, qui détache entièrement le fort de l'île. Le front qui est vis-à-vis de celui-ci est couvert d'un fossé, d'un chemin couvert et d'un glacis : les deux autres côtés sont sur le bord du rocher. Pour joindre la pointe de l'île, on a avancé une redoute carrée de terre, entourée d'un petit fossé sec : elle est défendue par une communication ou gros retranchement de terre, qui prend aux angles flanqués des bastions du fort. Ces retranchemens règnent le long du rocher, sur le bord de la mer. *Bur. de poste* de la Flotte.

Sablé, ville (*Sarthe*), arrond. de la Flèche, ch.-lieu de cant., sur la Sarthe, à 4 myr. (10 l.) N. N. E. d'Angers, 4 myr. (10 l.) S. O. du Mans, 23 myr. (57 l.) S. O. de Paris. Longit. 17. 15. lat. 47. 50. Cette commune avoit titre de marquisat. Ses anciennes fortifications ont été détruites, ainsi que son château. Outre deux églises paroissiales, il y avoit deux prieurés; celui de St.-Martin et celui du château, sous le titre de St.-Nicolas. Ce dernier étoit occupé par des filles de l'ordre de St.-François. On y fabrique des gants qui ont une grande réputation.

On voit près de cette ville la *fontaine sans fond*, qui est très-curieuse, et mérite d'être rapportée par sa singularité. Ceux qui l'ont sondée n'y ont pu trouver de fond; et, selon la tradition du pays, plusieurs bestiaux qui y sont tombés n'ont jamais pu être retrouvés : c'est une espèce de gouffre de 6 mèt. ⅔ à 8 mèt. ⅓ (de 20 à 25 pieds) d'ouverture, situé au milieu et dans la partie la plus basse d'une lanke de 36 à 40 kilom. (8 à 9 l.) de circuit. Les bords de cette fontaine, qui se sont élevés en entonnoir, descendent par une pente insensible jusqu'à ce gouffre, qui en est comme la citerne. La terre des environs tremble pour l'ordinaire sous les pieds de ceux qui marchent dans ce bassin. La fontaine sans fond déborde de temps en temps, et ce n'est pas toujours après de grandes pluies : on en voit pour lors sortir beaucoup de poissons, surtout des brochets truités, d'une espèce singulière, qui ne se voit point ailleurs. La pêche est très-difficile à faire dans cette fontaine, d'autant plus que la terre tremblante qui l'environne, et qui la laisse au bord du gouffre, quelquefois même aller loin, en rend l'approche des plus dangereuses. On choisit pour cette pêche les années sèches, pour que le terrain ne se trouve pas ramolli par les pluies. Il est à présumer que tout le terrain qui est autour de cette ouverture est comme la voûte d'un lac qui est au-dessous. Près de cette ville, sont des carrières d'où l'on tire du marbre qui a le fond jaune, rayé de rouge, avec des veines blanches. Il y en a d'autres où il se trouve moins de rouge, mêlé de blanc et de noir, d'un compartiment fort agréable.

Cette ville est la patrie de Robert *le Maçon*, chancelier de France, et d'*Urbain Grandier*, fameux curé et chanoine de Loudun, brûlé vif le 18 août 1644, comme sorcier, et pour avoir fait entrer le diable dans le corps des religieuses de Loudun, endoctrinées par les agens du cardinal de Richelieu, pour perdre cet ecclésiastique, dont le seul crime, dit-on, étoit d'avoir écrit contre ce prélat et sa famille. Sablé est la résidence d'une brigade de la gendarmermerie à cheval. *Popul.* 3059. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Sablenthal, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Marmoutier, à 34 k. (7 l. ¾) d'Haguenau, 29 k. (6 l. ½) de Strasbourg. *P.* 201. *Bur. de poste* de Saverne.

Sableron (la), riv. (*Haute-Vienne*), arrond. de Bellac, cant. de St.-Sulpice-les-Eglises. Sa source à 10 kil. (2 l. ½) S. O. de Lussac, coule au N., et va se jeter dans la Langlin, à 20 kil. (4 l. ½) N. E. de Montmorillon.

Sables, v. (*Calvados*). Voyez Subles.

Sables, v. (*Sarthe*), arrond. de Mamers, canton de Bonnetable, à 21 kil. (4 l. ⅔) de la Ferté-Bernard, 24 kil. (5 l. ½) du Mans. *Pop.* 206. *Bureau de poste* de Bonnetable.

Sables-d'Olonne (les), ville maritime (*Vendée*), ch.-lieu d'arr. et de cant., à 5 myr. (11 l.) O. de Luçon, 9 myr. (20 l.) S. de Nantes, 18 myriam. (40 l.) O. de Poitiers, 5 myr. (12 l.) N. O. de la Rochelle, 8 myr. (17 l.) O. de Fontenay-le-Peuple, 45 myriam. (103 l.) de Paris. Longit. 15. 52. lat. 46. 29. Cette ville est située sur le bord de l'Océan, avec un petit port dans lequel il peut entrer des bâtimens de cent cinquante tonneaux. Il y avoit un château, qui a été démoli dans les dernières guerres. Outre deux églises paroissiales, on trouvoit un prieuré, un couvent de Cordeliers, un de Capucins, et un de Bénédictines. Les habitans de cette ville sont la plupart d'habiles marins, et s'occupent à courir les mers pour leur commerce. Le climat est rude; les marais desséchés produisent beaucoup de blés, et d'excellens fourages : on y fait un commerce en bestiaux, mulets et chevaux; on y pêche des sardines. On trouve aux environs de cette ville une mine de plomb, qui donne un peu d'argent, dont l'exploitation fut commencée, mais dont les travaux furent suspendus. Il y a des marais salans.

Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de première instance et de commerce. Il y a un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, un octroi municipal et deux brigades de la gendarmerie;

l'une

l'une à cheval, l'autre à pied. Le port des Sables-d'Olonne fait partie du 5e arrondissement maritime, dont celui de Rochefort est chef-lieu. Ce port est la résidence d'un commissaire d'administration chargé des fonctions de l'inscription maritime, et d'un syndic des marins. *Popul.* réunie à celle de Chaume, 5039. *B. de poste.* *Voy.* Olonne.

Sablet, v. (*Vaucluse*), arrond. d'Orange, cant. de Beaumes, près l'Ouvèze, à 16 k. (3 l. ⅔) de Carpentras, 32 k. (7 l. ½) d'Avignon. *Populat.* 990. *Bureau de poste* de Carpentras.

Sablières, v. (*Ardèche*), arrond. de l'Argentière, cant. de Joyeuse, à 14 kil. (3 l. ¼) de cette ville. *Popul.* 1070. *Bureau de poste* de Joyeuse.

Sablon, v. (*Gironde*), arrond. de Libourne, cant. de Guitres, près l'Isle, à 13 k. (3 l.) de Libourne, 37 kil. (8 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 925. *Bur. de poste* de Coutras.

Sablon (le), v. (*Indre-et-Loire*), arrond. de Chinon, cant. de Richelieu. *Popul.* 314. *Bur. de poste* de Richelieu.

Sablon (le), v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* compr. celle de Sainte-Agathe, 158. *Bur. de poste* de Metz.

Sablonceaux, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, cant. de Saujon, à 19 k. (4 l. ½) de Saintes. Il y avoit une abbaye des plus anciennes de France. La beauté et l'étendue de ses bâtimens méritoient de fixer l'attention du voyageur. Elle fut fondée par un duc d'Aquitaine, et devint, à la longue, extrêmement riche par les dons des princes souverains de ces temps reculés. Les protestans la pillèrent plusieurs fois. Mais, les religieux de cette maison étant tombés, comme presque tous les autres ordres, dans un relâchement excessif dans les 15e et 16e siècles, Henri d'*Escoubleau de Sourdis*, archevêque de Bordeaux, y porta la réforme, congédia tous les religieux, et appela à leur place douze chanoines de l'abbaye de la Chancelade, que l'archevêque de Cahors, *Alain de Solminiac*, venoit de réformer également. Les religieux congédiés prirent les armes pour recouvrer de vive force leur maison, où l'on venoit d'introduire les nouveaux arrivés, et ils vinrent à bout de les en chasser. Il fallut des troupes pour leur faire abandonner leur conquête. Ils soutinrent un siége, et ne se rendirent qu'à la menace que leur fit le commandant, de mettre le feu à l'abbaye. *Pop.* 623. *Bur. de p.* de Saujon.

Sablonnière, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Crémieu, comm. de Soleymieu, à 9 k. (2 l. ¼) de Crémieu, 16 k. (3 l. ¾) de la Tour-du-Pin. *Popul.* compr. celle de Soleymieu, 740. *Bur. de poste* de Crémieu.

Sablonnière (la), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Tournans, comm. de Pont-Carré, à 8 k. (2 l.) de Lagny, 31 kilom. (7 l.) de Melun. *Pop.* compr. celle de Pont-Carré, 300. *Bur. de p.* de Lagny.

Sablonnières, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Coulommiers, cant. de Rebais, sur le petit Morin, à 32 k. (7 l. ½) de Rosoy, 6 myr. (13 l. ½) de Melun. *Popul.* 672. *Bur. de poste* de Rebais.

Sablons, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, cant. de Roussillon, sur le Rhône, à 24 k. (5 l. ½) de Vienne, 8 m. (17 l. ¼) de Grenoble. *P.* 688. *Bur. de poste* du Péage-de-Roussillon.

Sablons (les), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Étampes, cant. de Mèreville, comm. de St.-Cyr-la-Rivière, à 9 k. (2 l. ¼) d'Étampes. *Pop.* compr. celle de St.-Cyr, 340. *Bur. de poste* d'Etampes.

Sablons (les), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. de Limours, comm. de Brüs, à 1 kil. (1 l.) de Limours, 19 kil. (4 l. ¼) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Brüs, 705. *Bur. de poste* de Limours.

Sablons (les), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. de Chevreuse, comm. de St.-Forget, à 2 k. (½ l.) de Chevreuse, 13 kil. (3 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle de St.-Forget, 360. *Bur. poste* de Chevreuse.

Sablons (les), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Marly-la-Machine, comm. de l'Etang-les-Sources, à 4 k. (1 l.) de St.-Germain-en-Laye, 8 k. (2 l.) de Versailles. *Popul.* compr. celle de l'Etang, 380. *Bur. de poste* de St.-Germain-en-Laye.

Sabonnères, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, canton de Rieumes, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Muret, 34 kil. (7 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 322. *Bur. de poste* de St.-Lys.

Sabotterie, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. de Tourteron, à 16 kil. (3 l. ¾) de Vouziers, 25 k. (5 l. ¾) de Charleville. *Pop.* 290. *Bur. de poste* d'Attigny.

Sabran, v. (*Gard*). *Voy.* Mandement.

Sabrée, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Verny, comm. de Cuvry, à 10 kil. (2 l. ½) S. de Metz, 4 kil. (1 l.) E. de Corny. *Popul.* compr. celle de Cuvry et Hauterive, 188. *Bur. de poste* de Metz.

Sacaube (la), mont. (*Haute-Garonne*), arr. de Saint-Gaudens, cant. de St.-Béat, à la frontière de France, au sommet des Pyrénées, à 7 k. (1 l. ⅔) de St.-Béat.

Sacconex-le-Grand, village (*Léman*), arr. et canton ouest de Genève, à 3 k. (¾ de l.) S. E. de Ferney, 10 k. (2 l. ½) E. de Thoiry, 3 k. (¾ de l.) N. N. O. de Genève. La situation de ce village est heureuse; ses environs sont rians, fertiles et couverts de maisons de plaisance. En se rapprochant de Genève, on voit les maisons se multiplier; et vers *Secheron* et le *Paquis*, lieux embellis par la nature et par l'art, elles semblent se toucher et former une ville, ainsi que sur la rive opposée du lac. *Pop.* 451. *Bur. de poste* de Genève.

Sacconex-le-Petit, village (*Léman*), arrond. et cant. ouest de Genève, à 3 k. (¾ de l.) N. E. de Vernier, 4 k. (1 l.) S. E. de Ferney, 3 k. (¾ de l.) N. O. de Genève. *Popul.* 1117. *Bureau de poste* de Genève.

Sacé, v. (*Mayenne*), arrond. et cant. est de Mayenne, à 14 kilom. (3 l. ½) de cette ville, 13 k. (3 l.) de Laval. *Pop.* 781. *Bur. de poste* de Mayenne.

Sacerbons (la), mont. (*Haute-Garonne*), arroud. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, à 4 k. (1 l.) N. de Bagnères; elle a du N. au S., 4 k. (1 l.) de long.

Sacey, v. (*Aube*), arroud. de Troyes, canton de Piney, comm. de Rouilly-les-Sacey, à 15 kilom. (3 l. ½) de Troyes, 4 kil. (1 l.) de Piney. *Popul.* compr. celle de Rouilly-les-Sacey, 234. *B. de poste* de Troyes.

Sacey, v. (*Manche*), arrondiss. d'Avranches, cant. de Pontorson, à 21 kil. (4 l. ¾) d'Avranches, 6 myriam. (13 l. ½) de Coutances. *Pop.* 1544. *Bur. de p.* de Pontorson.

Sachè, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. d'Azay-le-Rideau, près l'Indre, à 24 kil. (5 l. ½) de Chinon, 19 kil. (4 l. ¼) de Tours. *Pop.* 919. *Bur. de poste* d'Azay-le-Rideau.

Sachin, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Heuchin, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Pol, 36 k. (8 l.) d'Arras. *Pop.* 139. *Bur. de poste* de St.-Pol.

Sachy, v. (*Ardennes*), arr. de Sedan, cant. de Carignan, à 13 k. (3 l.) de Sedan, 32 k. (7 l. ¼) de Charleville. *Pop.* 170. *Bur. de poste* de Mouzon.

Saclas, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de Mèreville, à 8 k. (2 l.) S. d'Etampes, 5 myr. (11 l.) S. de Versailles, 4 myriam. (10 l.) E. de Chartres. *Pop.* 574. *Bur. de poste* d'Etampes.

Saclé, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, à 8 k. (2 l.) de Versailles. *Pop.* 443. *Bur. de poste* de Palaiseau.

Saconin, v. (*Aisne*), arrond. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne, à 6 k. (1 l. ½) de Soissons, 36 kil. (8 l.) de Laon. *Pop.* 230. *Bur. de poste* de Soissons.

Saconsar, v. (*Mont-Blanc*), arrond. de Chambéry, canton de Montméliant, commune de Saint-Jeoire, à 5 k. (1 l. ¼) de Chambéry, 4 k. (1 l.) de Montméliant. *Pop.* compr. celle de St.-Jeoire, 421. *Bur. de poste* de Chambéry.

Sacoué, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, caut. de Mauléon-en-Barousse, à 18 kil. (4 l.) de la Barthe, 5 myr. (11 l.) de Tarbes. *Populat.* 293. *Bureau de poste* de Montrejeau, départ. de la Haute-Garonne.

Sacourvieille, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, près Leaune, à 34 k. (7 l. ¾) de Saint-Gaudens, 12 myr. (25 l. ⅓) de Toulouse. *Pop.* 138. *Bur. de poste* de Bagnères-de-Luchon.

Sacq (le), v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Damville, près l'Iton, à 20 k. (4 l. ½) de Verneuil, 16 k. (3 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Damville.

Sacq (le), v. (*Orne*), arrond. d'Argentan, canton de Putanges, à 21 k. (4 l. ¾) d'Argentan, 4 myr. (10 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 111. *Bur. de poste* d'Argentan.

Sacquenay, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, caut. de Selongey, à 18 k. (4 l.) d'Is-sur-Tille, 38 kilom. (8 l. ½) de Dijon. *Pop.* 685. *Bur. de poste* de Selongey.

Sacquenville, v. (*Eure*), arr. et canton nord d'Evreux, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 420. *Bur. de poste* d'Evreux.

Sacre et couronnement des rois de France. Cérémonie solennelle qu'on faisoit lorsqu'on sacroit les rois. Le roi juroit dans son *sacre* d'observer les lois de l'église et de l'état. Le premier exemple d'un *sacre* de roi, avec de l'eau bénite et avec de l'onction, est celui de Vamba, roi des Goths en Espagne, en 672. Les rois de France étoient sacrés à Reims avec une huile qu'on disoit avoir été envoyée du ciel dans la Sainte-Ampoule. Charles-Quint parut d'abord à son *couronnement* sous l'habit d'un chanoine de Ste.-Marie-de-la-Tour-de-Rome, ensuite il prit l'habit religieux de diacre, et enfin il se revêtit de ses habits impériaux. Ce fut sous ce dernier habit qu'il fut sacré. Louis XVI, dernier roi des Français, a été sacré et couronné à Reims le 11 juillet 1775. (*Voyez* Reims pour le sacre des rois.

Sacre et couronnement de Napoléon Bonaparte, nommé Empereur des Français, et de l'*Impératrice* son épouse. Le pape Pie VII est venu exprès à Paris pour cette cérémonie, qui a eu lieu le 11 frimaire an 13 (2 décembre 1804), dans l'église cathédrale de Notre-Dame, en présence des titulaires des grandes dignités de l'empire, du sénat, du conseil d'état, du corps législatif, du tribunat, de la cour de cassation, des archevêques, des évêques, des grands officiers de la légion d'honneur, de la comptabilité nationale, des présidens des cours d'appel, des présidens des assemblées de canton, des présidens des consistoires, et des maires des trente-six principales villes de l'empire.

Le secrétaire d'état a dressé procès-verbal du serment prêté par l'Empereur, d'après le titre VII, article LIII du sénatus-consulte du 28 floréal an 12. (*Voyez* tome II, page 44 *bis*.)

Sacrilége. Sous la monarchie, la profanation des hosties, vases et images sacrées, était un sacrilége au premier chef. Les lois prononçoient contre le coupable la peine du feu, avec l'amende honorable et le poing coupé.

Les prêtres qui profanoient les sacremens étoient pendus, et ensuite brûlés.

Sacristie, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. et cant. de Prades, comm. de Mazos. *Populat.* compr. celle de Mazos, 403. *Bur. de poste* de Prades.

Sactène, v. (*Gers*) arr. de Condom, cant. de Montréal, comm. de Fources, à 13 k. (3 l.) de Condom, 5 k. (1 l. ¼) de Montréal. *Populat.* compr. celle de Fources, 1000. *Bureau de poste* de Condom.

Sacy, v. (*Calvados*), arrond. de Falaise, cant. de Coulibœuf, à 10 k. (2 l. ½) de Falaise, 28 k. (6 l. ¼) de Caen. *Popul.* 500. *Bur. de poste* de Falaise.

Sacy, v. (*Marne*), arrond. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois, à 8 k. (2 l.) de Reims, 40 k. (9 l.) de Châlons. *Pop.* 471. *B. de poste* de Reims.

Sacy, village (*Yonne*), arrond. d'Auxerre, caut. de Vermanton, à 23 kil. (5 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 866. *Bur. de poste* de Vermanton.

Sacy-le-Grand, b. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Liancourt, à 6 k. (1 l. ½) N. de Pont-Ste.-Maxence, 34 k. (7 l. ¾) E. de Beauvais, 9 k. (2 l. ¼) E. S. E. de Clermont. Ce bourg est dominé par une montagne qui porte encore le nom de Mont-de-César, où l'on voit les vestiges d'un camp qui est entouré de larges fossés. Les médailles qu'on y trouve sont les preuves du séjour qu'y firent les armées romaines. C'est la patrie de Nicolas-Etienne *Rétif de la Bretonne*; né en 1731, auteur de plus de cent volumes in-12. *Ecole de la jeunesse*, 1771, 4 vol.; *Lettres d'une fille à son père*, 1772, 5 vol.; *la femme dans ses trois états de fille, de femme, d'épouse et de mère*, 1773, 3 vol.; *le Ménage parisien*, 2 vol.; *Mémoire d'un homme de qualité*, 2 vol.; *l'Ecole des Pères*, 3 vol.; *le Paysan perverti*, 4 vol.; *le Quadragénaire*, 2 vol.; le *nouvel Abeilard*, 4 vol.; *la Vie de mon père*, 2 vol.; *les Contemporaines*; 42 vol.; *Prévention nationale*, 3 vol.; *mimographe*, 1 vol.; *Pornographe*, 1 vol.; *Gymographe*, 2 vol.; *l'Andrographe*; *le Gymographe* et le *Thesmographe*, 5 vol.; *Découverte australe par un homme volant* ou *le Dédale français*, 4 v.; *dernière aventure d'un homme de quarante-cinq ans*, 2 vol., etc. etc. P. 544. *Bur. de p.* de Clermont-Oise.

Sacy-le-Petit, v. (*Oise*), arr.

de Clermont, cant. de Liancourt, à 15 k. (3 l. ½) de Clermont, 40 k. (9 l.) de Beauvais. *Pop.* 314. *Bur. de poste* de Pont-Sainte-Maxence.

SADA (LA), montagne (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, canton d'Aramits, à 21 k. (4 l. ¾) S. O. d'Oléron; elle a de l'E. à l'O. 1 k. (¼ de l.) de long.

SADE, v. (*Haute-Garonne*) arr. de Saint-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, à 33 kil. (7 l. ½) de Saint-Gaudens, 11 myr. (25 l.) de Toulouse. *Pop.* 107. *Bur. de poste* de Bagnères-de-Luchon.

SADE (LA), riv. (*Arriège*), arr. de Pamiers, canton du Fossat. Sa source à 9 kil. (2 l. ¼) N. E. de Curla, coule au N. E. puis au N., et se rend dans l'Arriège à 12 kil. (2 l. ¾) N. N. E. de sa source, près Cintegabelle.

SADEILLAN, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Miélan, à 9 kil. (2 l. ¼) de Mirande, 34 k. (7 l. ¾) d'Auch. *Popul.* 199. *Bureau de poste* de Miélan.

SADILLAC, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. d'Eymat, sur le Reveillon, à 13 k. (3 l.) de Bergerac, 5 myr. (12 l. ¼) de Périgueux. *Popul.* compr. celle de St.-Gleyras, 450. *Bureau de poste* de Bergerac.

SADIRAC, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Créon, à 14 k. (3 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 1048. *Bur. de poste* de Bordeaux.

SADIRAC, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Garlin, à 28 k. (6 l. ¼) de Pau. *Pop.* 230. *Bur. de poste* de Bazas.

SADOURNIN, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, canton de Trie, à 25 k. (5 l. ¾) de Tarbes. *Pop.* 484. *Bur. de poste* de Trie.

SADRANCOURT, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, canton de Limay, comm. de St.-Martin-la-Garenne, à 7 k. (1 l. ¾) de Mantes, 6 kil. (1 l. ½) de Limay. *Popul.* compr. celle de Saint-Martin-la-Garenne, 801. *Bureau de poste* de Mantes.

SADROQ, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Donzenac, à 14 k. (3 l. ¼) de Brive, 18 k. (4 l.) de Tulle. *Pop.* 1043. *Bur. de poste* de Donzenac.

SAEFFELEN, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Sittard, près la Zafel, à 8 k. (2 l.) E. p. N. de Sittard, 5 k. (1 l. ¼) O. p. S. d'Heinsberg, 27 k. (6 l.) N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 598. *Bur. de poste* de Maseyck, departem. de la Meuse-Inférieure.

SAENE, b. (*Seine-Inférieure.*) *V.* SAANE.

SAESSOLSHEIM, v. (*Bas-Rhin*). Voyez SESSOLSHEIM.

SAEUL, village (*Forêts*). Voyez SOEUL.

SAFFAIS, v. (*Meurthe*), arrond. de Nancy, cant. de Saint-Nicolas, à 9 k. (2 l. ¼) de cette commune, 13 kil. (3 l.) de Nancy. *Pop.* 123. *Bur. de poste* de Saint-Nicolas.

SAFFELAERE, v. (*Escaut*), arr. de Gand, canton de Loochristy, à 5 k. (1 l. ¼) N. N. E. de cet endroit, 10 kil. (2 l. ½) S. p. E. de Sas-de-Gand, 13 k. (3 l.) N. E. de Loochristy. *Populat.* 2217. *Bur. de poste* de Gand.

SAFFLO, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, canton de Clairvaux, à 22 k. (5 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 344. *Bureau de poste* de Lons-le-Saunier.

SAFFRAY, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Châteaux-Briant, canton de Nozay, sur l'Isac, à 14 k. (3 l. ¼) de Blain, 33 k. (7 l. ½) de Nantes. On voit près de ce village une mine de charbon de terre. *Popul.* 2226. *Bur. de p.* de Nozay.

SAFFRES, v. (*Côte-d'Or*) arr. de Semur, cant. de Vitteaux, près la Brenne, à 23 k. (5 l. ¼) de Semur, 34 k. (7 l. ¾) de Dijon. *Pop.* 548. *Bur. de p.* de Vitteaux.

SAFTIG, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. d'Audernach, à 3 k. (¾ de l.) S. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) N. de Winningen, 11 k. (2 l. ¾) N. O. de Coblentz. *Pop.* 360. *Bur. de p.* d'Audernach.

SAGELAT, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Belvez, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 491. *Bur. de poste* de Belvez.

SAGEVILLE, v. (*Oise*). Voyez SAILLEVILLE.

SAGLIANO, v. (*Marengo*), arr. de Bobbio, sur la gauche d'un ruisseau qui se jette dans la Staffora, à 36 k. (8 l. ½) de Bobbio. *Popul.* 234. *Bur. de poste* de Voguère.

SAGLIANO, v. (*Sesia*) arr. de Bielle, cant. de Candelo, sur la rive gauche du Cervo, à 7 k. (1 l. ¾) N. de Bielle. *Pop.* 1500. *Bur. de poste* de Verceil.

SAGNE, lac (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans, à 18 k. (4 l.) de cet endroit. Il a 389 mèt. (200 t.) carrés.

SAGNES, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, canton de Burzet, à 36 kil. (8 l.) de Joyeuse, 30 kil. (6 l. ¾) de Privas. *Pop.* compr. celle de Gondoulet, 380. *Bur. de poste* d'Aubenas.

SAGNES, v. (*Lot*), arr. de Figeac, cant. de St.-Céré, à la source de l'Alzou, à 27 k. (6 l.) de Figeac, 5 myriam. (11 l.) de Cahors. *Populat.* 220. *Bureau de poste* de Figeac.

SAGONE, golfe (*Liamone*), arr. d'Ajaccio, à 15 kilomèt. (3 l. ½) N. p. O. de cette ville, 15 kilomèt. (3 l. ½) S. p. O. de Vico, à la côte occidentale de l'île de Corse. Son entrée a 18 k. (4 l.) de large.

SAGONIN (LA), riv. (*Cher*) arr. de St.-Amand, cant. de Sancoins. Sa source à 8 k. (2 l.) O. N. O. de cet endroit, coule au S. O. et se rend dans l'Auron, à Bannegon, à 15 k. (3 l. ½) O. de Sancoins.

SAGONNE, b. (*Cher*), arrond. de St.-Amand, cant. de Sancoins, sur la Sagonin, à 8 k. (2 l.) de Sancoins, 41 k. (9 l. ¼) de Bourges. *P.* 606. *Bur. de poste* de Sancoins.

SAGRIERS, v. (*Gard*), arr. et cant. d'Uzès, près la Seynes, à 3 k. (¾ de l.) d'Uzès, 16 k. (3 l. ¾) de Nîmes. *P.* 237. *Bureau de poste* d'Uzès.

SAGRO, v. (*Golo*), arrond. de Bastia, ch.-l. de cant. *Pop.....*

SAGY, b. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de Beaurepaire, sur la Vaillère, à 8 k. (2 l.) S. E. de Louhans, 5 myr. (11 l.) N. E. de Mâcon, 13 k. (3 l.) N. E. de Cuzeau. *Popul.* 2102. *Bur. de poste* de Louhans.

SAGY, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. d'Emines, sur la Viourne, à 9 k. (2 l. ½) de Pontoise, 30 k. (6 l. ¾) de Versailles. *Populat.* 648. *B. de p.* de Meulan.

SAHAGNEDE, v. (*Haute-Garonne*). Voyez SEYGUÈDE.

SAHORLE, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Prades, cant. et comm. de Vinça, à 11 k. (2 l. ¾) de Prades, 32 k. (7 l. ¼) de Perpignan. *Pop.* compr. celle de Vinça, 1334. *Bur. de p.* de Prades.

SAHORRE, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Prades, canton d'Olette, à 9 k. (2 l. ½) de Prades, 5 myr. (11 l.) de Perpignan. Il y a une mine de plomb dans le territoire de ce village. *Pop.* 381. *B. de p.* de Perpignan.

SAHUNE, v. (*Drôme*), arrond. de

Nions, canton de Remusat, près l'Aigues, à 10 k. (2 l. ½) de Nions, 7 myr. (14 l. ¾) de Valence. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Nions.

Sahurs, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. de Grand-Couronne, près de la Seine et de la forêt de Roumares, à 13 kil. (3 l.) de Bourg. Il y a une verrerie. *Pop.* 736. *Bur. de poste* de Rouen.

Saicourt, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Moutiers, à 4 kil. (1 l.) O. p. S. de Mallerey, 16 kil. (5 l. ¾) S. p. O. de Délemont, 22 k. (5 l.) S. E. de Porentruy, 13 k. (3 l.) de Moutiers. *Pop.* 305. *Bur. de poste* de St.-Imier.

Saignac, v. (*Creuse*), arr. de Guéret, cant. de Dun, près la Brezentine, à 13 k. (3 l.) de la Souterraine, 24 k. (5 l. ½) de Guéret. *Pop.* 514. *Bur. de poste* d'Argenton, département de l'Indre.

Saignelegier, v. (*Haut-Rhin*). *Voyez* Segnelegier.

Saignes, b. (*Cantal*), arrond. de Mauriac, chef-lieu de cant., à 7 k. (1 l. ¾) S. de Bort, 18 k. (4 l.) N. E. de Mauriac, 6 myr. (14 l.) N. O. de St.-Flour. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 560. *Bur. de poste* de Bort, départ. de la Corrèze.

Saigneville, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de St.-Vallery-sur-Somme, près la Somme, à 8 k. (2 l.) d'Abbeville, 5 myr. (11 l.) d'Amiens. *P pul.* 370. *Bur. de poste* d'Abbeville.

Saignon, ville (*Vaucluse*), arr. et cant. d'Apt, à 3 kilom. (¾ de l.) S. E. de cette ville, 38 k. (8 l. ½) N. d'Aix, 9 kil. (2 l. ¼) E. p. N. de Bonieux. *Pop.* 922. *Bureau de poste* d'Apt.

Saigny, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Montbard, près la Brenne, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Semur, 5 myr. (12 l.) de Dijon. *Populat.* 430. *Bur. de poste* de Montbard.

Saigonade (la), riv. (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, cant. de Montrejean. Sa source à 9 kil. (2 l. ¼) N. de cet endroit, coule au nord-est, et se rend dans la Save, à 14 k. (3 l. ½) N. E. de sa source.

Sail-en-Donzy, v. (*Loire*). *Voy.* Salh-en-Donzy.

Sail-les-Bains, v. (*Loire*), arrond. de Roanne, cant. de la Pacandière, à 29 kilom. (6 l. ½) de Roanne, 6 myr. (14 l. ¼) de Feurs. Il y a une fontaine minérale, dont l'eau limpide et agréable à boire n'a aucune saveur. *Popul.*......... *Bureau de poste* de Saint-Martin-d'Estréaux.

Sailhac, v. (*Corrèze*), arrond. de Brive, cant. de Meissac, à 16 k. (3 l. ¾) de Brive, 28 k. (6 l. ¼) de Tulle. *Pop.* 338. *Bur. de poste* de Brive.

Sailhan, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Vielle, sur la Marquerre, à 29 k. (6 l. ½) de la Barthe, 5 myr. (11 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 266. *Bur. de poste* d'Arreau.

Sailhens v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Champex, comm. de Verrières, à 9 kilomètr. (2 l. ¼) de Besse, 19 k. (4 l. ¼) d'Issoire. *Populat.* compr. celle de Verrières, 135. *Bureau de poste* de Besse.

Saillac, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Limougne, à 29 k. (6 l. ½) de Cahors. *Popul.* 366. *Bureau de poste* de Caylus.

Saillagousa *ou* Sallagousse, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, ch.-l. de cant., sur la Sagre, à 36 k. (8 l.) S. O. de Prades, 8 myr. (17 l.) S. S. O. de Perpignan, 7 k. (1 l. ¾) S. O. de Mont-Libre. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 333. *Bur. de poste* de Mont-Libre.

Saillancourt, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Marines, comm. de Sagy, à 6 kil. (1 l. ½) de Meulan, 9 kilomètres (2 l. ¼) de Pontoise. Il y a des carrières de pierre. *Pop.* compr. celle de Sagy, 648. *Bureau de poste* de Meulan.

Saillans, b. (*Drôme*), arrond. de Die, chef-lieu de cant., sur la Drôme, à 13 k. (3 l.) E. de Crest, 36 kilom. (8 l.) S. E. de Valence, 15 kil. (3 l. ½) O. S. O. de Die. Il y a différentes fabriques en soie et coton, où plus de trente villages des environs trouvent leur subsistance. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1559. *Bur. de poste.*

Saillans, v. (*Gironde*), arrond. de Libourne, cant. de Fronsac, près le Payo, à 5 kil. (1 l. ¼) de Libourne, 28 kil. (6 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 478. *Bur. de poste* de Libourne.

Saillans, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Ambert, cant. de Viverols, à 16 k. (3 l. ¾) d'Ambert, 8 myr. (16 l. ¾) de Clermont. Il y a fourneau, moulerie et sablerie. *P.* 1004. *Bur. de poste* d'Ambert.

Saillé, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, cant. de Croisic, comm. de Batz, près les marais salans, à 6 k. (1 l. ½) de Guérande, 7 myr. (15 l.) de Nantes. *P.* compr. celle de Batz et dépend., 3346. *Bur. de poste* de Guérande.

Saillenard, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de Beaurepaire, à 13 kilom. (3 l.) de Louhans, 5 myr. (13 l. ½) de Mâcon. *P.* 1408. *Bur. de poste* de Louhans.

Sailleville, v. (*Oise*), arrond. de Clermont, cant. de Liancourt, comm. de Laigneville, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Creil, 8 kil. (2 l.) de Clermont. *Popul.* compr. celle de Laigneville, 506. *Bur. de poste* de Creil.

Sailly, v. (*Ardennes*), arrond. de Sedan, cant. de Carignan, près la Chiers, à 19 kilom. (4 l. ½) de Sedan, 37 k. (8 l.) de Charleville. *Pop.* compr. celle de Blanchampagne, 402. *Bureau de poste* de Carignan.

Sailly, v. (*Haute-Marne*) arr. de Vassy, chef-lieu de cant., sur le Tarnier, ruiss., à 9 k. (2 l. ¼) de Joinville, 37 kilom. (8 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 241. *Bur. de poste* de Joinville.

Sailly, v. (*Moselle*), arrond. de Metz, cant. de Verny, à 22 kil. (5 l.) S. de Metz, 24 kil. (5 l. ½) O. de Morhange, 6 kilom. (1 l. ½) N. E. de Noméuy. *Pop.* 191. *Bur. de poste* de Metz.

Sailly, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Jouvence, sur la côte, près la Guye, à 33 kil. (7 l. ½) de Mâcon. *Pop* 312. *Bur. de poste* de Buxy.

Sailly, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Limay, à 7 kil. (1 l. ¾) de Mantes, 36 kilomètr. (8 l.) de Versailles. Il y a un pressoir à cidre. *Pop.* 164. *Bur. de poste* de Mantes.

Sailly, v. (*Somme*), arrond. de Péronne, cant. de Combles, près le bois de St.-Vaast, à 10 k. (2 l. ½) de Péronne, 4 myriam. (10 l. ½) d'Amiens. *Popul.* compr. celle de Sallirel, 872. *Bur. de poste* de Péronne. *Relais de poste aux chevaux.*

Sailly (grand), v. (*Somme*), arrond. de Péronne, cant. de Bray, comm. de Chipilly, à 7 k. (1 l. ¾) de Corbie, 24 kilom. (5 l. ½) de

Péronne. *Pop.* compr. celle de Chypilly, 260. *Bur. de poste* de Corbie.

Sailly (petit), v. (*Somme*), arrond. de Péronne, cant. de Bray, comm. de Mirecourt-l'Abbé, à 5 kil. (1 l. ¼) de Corbie, 27 kil. (6 l.) de Péronne. *Pop.* compr. celle de Mirecourt, 390. *Bureau de poste* de Corbie.

Sailly-au-Bois, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. d'Arras, cant. de Foucquevillers, à 15 kil. (3 l. ½) de Bapaume, 22 kil. (5 l.) d'Arras. *Pop.* 759. *Bureau de poste* de Bapaume.

Sailly-au-Bois, v. (*Somme*), arr. de Doulens, cant. d'Acheux, comm. de Cogneux, à 18 kilom. (4 l.) de Doulens, 32 k. (7 l. ¼) d'Amiens. *Populat.* compr. celle de Cogneux, 235. *Bureau de poste* d'Albert.

Sailly-Bray, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Noyon, comm. de Noyelles-sur-mer, près le ruisseau de Pont-Dieu, à 11 kil. (2 l. ¾) d'Abbeville, 5 myriam. (12 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Noyelles, 590. *Bur. de poste* de Rue.

Sailly-en-Ostrevent, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Vitry, à 15 kil. (3 l. ½) d'Arras. *Pop.* 542. *Bur. de poste* de Douay, dép. du Nord.

Sailly-Lorette, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Bray, près la Somme, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Péronne, 22 kil. (5 l.) d'Amiens. *Pop.* 424. *Bur. de poste* de Corbie.

Sailly-la-Bourse, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, cant. de Cambrin, à 5 kil. (1 l. ¼) de Béthune, 24 kil. (5 l. ½) d'Arras. Il y a des tourbières en exploitation. *Pop.* 642. *Bureau de poste* de Béthune.

Sailly-le-Sec, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Nouvion, à 10 kil. (2 l. ½) N. O. d'Abbeville, 5 myr. (11 l.) N. E. d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Flébeaucourt, 558. *Bur. de poste* d'Abbeville.

Sailly-le-Sec, v. (*Somme*), arrond. de Péronne, cant. de Bray, près la Somme, à 21 kil. (4 l. ¾) de Péronne, 21 kilomètr. (4 l. ¾) d'Amiens. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Corbie.

Sailly-les-Lannoy, v. (*Nord*), arrond. de Lille, cant. de Lannoy, à 10 k. (2 l. ½) de Lille, 32 kil. (7 l. ¼) de Douay. *Pop.* 650. *Bur. de poste* de Lille.

Sailly-les-Cambrai, village (*Nord*), arrond. et cant. ouest de Cambrai, comm. d'Abancourt, à 4 k. (1 l.) de Cambrai, 20 kilom. (4 l. ½) de Douay. *Pop.* 421. *Bur. de poste* de Cambrai.

Sailly-sur-la-Lys, , v. (*Pas-de-Calais*), arrond. de Béthune, cant. de la Venthie, près la Lys, à 16 k. (3 l. ¾) de Béthune, 41 kilom. (9 l. ¼) d'Arras. *Populat.* 2097. *Bureau de poste* d'Estaires, dép. du Nord.

Sailt-de-Couzans (le), village (*Loire*), arrond. de Montbrison, cant. de St.-Georges-en-Couzans, sur le Corelet, à 3 k. (⅗ de l.) de Montbrison. *Pop.* 650. *Bur. de poste* de Montbrison.

Saincey-les-Rouvray, village (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Précy-sous-Thil, à 16 k. (3 l. ¾) de Semur, 7 myriam. (15 l. ⅗) de Dijon. *Popul.* 219. *Bur. de poste* de Rouvray.

Sainefontaine, v. (*Oise*), arr. et canton sud-ouest de Beauvais, comm. de Saint-Martin-le-Noeud. *Pop.* compr. celle de Saint-Martin-le-Noeud, 620. *Bur. de poste* de Beauvais.

Sainfontaine, v. (*Sambre et-Meuse*), arrond. de Marche, cant. d'Havelange, comm. de Pailhe, à 3 kil. (¾ de l.) N. d'Havelange, 10 kil. (2 l. ½) S. d'Huy, 18 kil. (4 l.) E. p. S. de Namur. *Pop.* 93. *Bur. de poste* de Namur.

Sainghein-en-Melantois, v. (*Nord*), arrond. de Lille, cant. de Templeuve-en-Pevel, à 8 kilom. (2 l.) de Lille, 25 k. (5 l. ¾) de Douay. *Pop.* 1180. *Bur. de poste* de Lille.

Sainghin-en-Wespes, village (*Nord*), arrond. de Lille, cant. de la Bassée, à 13 k. (3 l.) de Lille, 25 k. (5 l. ¾) de Douay. *Pop.* 1636. *Bur. de poste* de la Bassée.

Sainneville, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, canton de St.-Romain, à 6 kil. (1 l. ½) de Montivilliers, 6 myr. (13 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 664. *Bureau de poste* de Fécamp.

Sains, v. (*Aisne*), arrond. de Vervins, ch.-lieu de cant., à 13 k. (3 l.) O. de cette ville, 31 kilom. (7 l.) N. de Laon, 9 k. (2 l. ¼) S. E. de Guise. Il y a forges et fourneaux. *Pop.* 2080. *Bur. de poste* de Marle.

Sains, v. (*Nord*), arrond. et cant. sud d'Avesnes, à 6 kilomèt. (1 l. ½) de cette ville, 7 myriam. (16 l. ½) de Douay. Il y a une forge, dite du *Pont-de-Sains*. *Pop.* 774. *Bur. de poste* d'Avesnes.

Sains, v. (*Oise*), arrond. de Clermont, cant. de Maignelay, à 8 kil. (2 l.) de St.-Just, 22 kilom. (5 l.) de Clermont. *Pop.* compr. les dépendances, 514. *Bur. de poste* de St.-Just.

Sains, v. (*Somme*), arrondiss. d'Amiens, chef-lieu de cant., à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 631. *Bur. de poste* d'Amiens.

Sains-en-Gohelle, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, cant. d'Houdain, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Béthune, 19 k. (4 l. ¼) d'Arras. *Populat.* 253. *Bureau de poste* de Béthune.

Sains-les-Fressin, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. de Fruges, à 20 kil. (4 l. ½) de Montreuil, 5 myr. (12 l. ½) d'Arras. *Pop.* 237. *Bur. de poste* de Fruges.

Sains-les-Marquion, village (*Pas-de-Calais*), arrond. d'Arras, cant. de Marquion, sur la Gache, à 20 kilom. (4 l. ½) de Bapaume, 24 k. (5 l. ½) d'Arras. *Pop.* 452. *Bur. de poste* de Cambrai, départ. du Nord.

Sains-les-Pernes, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. de St.-Pol, canton d'Heuchin, à 10 kil. (2 l. ½) de St-Pol, 36 k. (8 l.) d'Arras. *Bur. de poste* de St.-Pol.

Saint (le), v. (*Morbihan*), arr. de Pontivy, cant. de Gourin, à 7 k. (1 l. ¾) du Faouet, 8 myr. (17 l. ¼) de Vannes. *Pop.* 1313. *Bur. de poste* du Faouet.

St.-Aaron, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Saint-Brieux, cant. de Lamballe, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 20 kil. (4 l. ½) de Saint-Brieux. *Populat.* 154. *Bureau de poste* de Lamballe.

St.-Abit, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Nay, à 11 k. (2 l. ⅗) de Pau. *Pop.* 313. *Bur. de poste* de Pau.

St.-Abraham, v. (*Morbihan*), arr. de Ploërmel, cant. de Malestroit, à 8 kil. (2 l.) de Ploërmel, 34 k. (7 l. ⅗) de Vannes. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Ploërmel.

St.-Acheul, v. (*Somme*), arr. de Doulens, cant. de Bernaville, à 13 kil. (3 l.) de Doulens, 34 kilom. (7 l. ¾) d'Amiens. *Pop.* 116. *Bur. de poste* d'Auxy, département du Pas-de-Calais.

St.-Acheul, v. (*Somme*), arr., cant. et comm. d'Amiens, à 2 kil. (½ l.) S. E. de cette ville. Il y avoit une abbaye de l'ordre de St.-Augustin, de la congrégation de France, dite de Ste.-Geneviève. *Pop.* compr. celle d'Amiens. *Bureau de poste* d'Amiens.

St.-Achtenrode ou Rode-Ste.-Agathe, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Grez, près le confluent de la Dyle et de Lasne, à 7 kilom. (1 l. ¾) N. N. O. de Grez, 8 k. (2 l.) N. de Wavre, 21 k. (4 l. ¾) E. p. S. de Bruxelles. *Populat.* 335. *Bur. de poste* de Génappe.

St.-Adjutory, v. (*Charente*), arr. de Confolens, cant. de Montambœuf, à 7 k. (1 l. ¾) de la Rochefoucauld, 28 k. (6 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 560. *Bur. de poste* de la Rochefoucauld.

St.-Adresse, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. du Havre, canton d'Ingouville, à 8 k. (2 l.) de Montivilliers, 7 myr. (16 l. ¼) de Rouen. *Pop.* compr. celle de Chef-de-Caux, 726. *Bur. de p.* du Havre.

St.-Adrien ou Montrieux, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Bourbriac, à 8 kil. (2 l.) de Guingamp, 28 k. (6 l. ¼) de Saint-Brieux. *Pop.* 560. *Bureau de poste* de Guingamp.

St.-Adrien, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Servian, comm. de Mont-Blanc, à 11 kil. (2 l. ¾) de Béziers, 3 kil. (¾ de l.) de Servian, 5 myr. (11 l. ¼) de Montpellier. *Pop.* compr. celle de Montblanc, 867. *Bureau de poste* de Béziers.

St.-Affre, v. (*Lot*), arrond. de Figeac, cant. de Cajare, comm. de la Roque, à 14 k. (3 l. ¼) de Figeac, 7 kil. (1 l. ¾) de Cajare. *Pop.* compr. celle de la Roque et dépend., 398. *Bureau de poste* de Figeac.

St.-Affrique, ville (*Aveyron*), chef-lieu d'arr. et de canton, à 6 myr. (13 l. ½) E. d'Alby, sur la Sorgues, 4 k. (1 l.) N. E. de Vabres, 12 myr. (28 l.) N. E. de Toulouse, 5 myr. (11 l. ½) S. S. E. de Rhodez, 62 myr. (140 l.) S. p. E. de Paris. Long. 20. 32. lat. 43. 50. Cette ville est située sur le ruisseau de Sorgues. Lorsque les calvinistes l'habitoient, elle étoit assez considérable. Les huguenots la fortifièrent de manière à résister à l'armée royale, commandée par Henri de Bourbon, prince de Condé, qui fut forcé en 1628 d'en lever le siége, après avoir perdu beaucoup d'officiers et de soldats devant cette place, qui conserva encore un an son indépendance; après quoi elle fut obligée de se soumettre à Louis XIII. Depuis cette époque, elle est beaucoup diminuée, tant pour son commerce, qui n'est plus rien, que pour sa population; c'étoit le siége d'une justice royale. Il y avoit un chapitre de douze chanoines, un collége et un couvent de Cordeliers. Il y a dans cette ville une fabrique de petits draps. On y en fait d'un mètre et d'un demi-mètre de large; la frise en est très-estimée. On y trouve des tourbières.

C'est le siége d'une sous-préfecture, d'un tribunal de 1re instance, d'un conservateur des hypothèques, d'un receveur particulier, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 3578. *Bur. de poste.*

St.-Affrique, v. (*Aveyron*), arrond. et cant. d'Espalion, comm. de Gabriac, à 7 kil. (1 l. ¾) d'Espalion, 22 k. (5 l.) de Rhodez. *Pop.* compr. celle de Gabriac, 562. *Bur. de poste* d'Espalion.

St.-Affrique-les-Montagnes, village (*Tarn*), arrondiss. de Castres, canton de la Bruguière, à 8 k. (2 l.) de Castres. *Pop.* 487. *Bur. de poste* de Castres.

St.-Agathon ou Bonvallon, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de Guingamp, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 25 k. (5 l. ¾) de Saint-Brieux. *Pop.* 647. *Bur. de poste* de Guingamp.

St.-Agil, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Montdoubleau, à 5 kil. (1 l. ½) de Montdoubleau, 6 myriam. (13 l. ¼) de Blois. *Popul.* 655. *Bur. de poste* de Montdoubleau.

St.-Agnan, v. (*Aisne*), arrond. de Château-Thierry, cant. de Condé, à 14 k. (3 l. ½) de Château-Thierry, 6 myr. (13 l. ½) de Laon. *Pop.* 225. *Bur. de poste* de Château-Thierry.

St.-Agnan, v. (*Drôme*), arrond. de Die, canton de la Chapelle-en-Vercors, à 21 k. (4 l. ¾) de Die, 43 kil. (9 l. ¾) de Valence. *P.* 969. *Bur. de poste* de Die.

St.-Agnan, v. (*Loire-Inférieure*), arrond. de Nantes, cant. de Bouaye, près le lac de Grand-Lieu, à 11 k. (2 l. ¾) de Nantes. *P.* 900. *Bur. de poste* de Nantes.

St.-Agnan, v. (*Moselle*), arr. de Metz, canton de Pange, comm. d'Ogy, à 8 k. (2 l.) de Metz. *Pop.* compr. celle d'Ogy et de Puche, 153. *Bur. de poste* de Metz.

St.-Agnan, v. (*Sarthe*), arrond. de Mamers, cant. de Marolles-les-Braulx, à 14 k. (3 l. ½) de Mamers, 25 k. (5 l. ¾) du Mans. *Pop.* 909. *Bur. de poste* de Bonnetable.

St.-Agnan, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. de Bourdonné, à 4 kilom. (1 l.) E. p. S. d'Houdan, 23 kil. (5 l. ¼) S. de Mantes. *Pop.* compr. celle de Bourdonné, 457. *Bur. de poste* d'Houdan.

St.-Agnan, v. (*Somme*), arrond. et cant. de Montdidier, comm. de Malpart, à 6 k. (1 l. ½) de Montdidier, 27 k. (6 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Malpart, 189. *Bur. de poste* de Montdidier.

St.-Agnan, v. (*Yonne*), arrond. de Sens, cant. de Pont-sur-Yonne, à 21 kil. (4 l. ¾) de Sens, 7 myr. (15 l. ½) d'Auxerre. *Popul.* 281. *Bureau de poste* de Villeneuve-la-Guiard.

St.-Agnan-de-Crasménil, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Bourguebus, à 11 kil. (2 l. ¾) de Caen. *Pop.* 219. *Bur. de p.* de Caen.

St.-Agnan-des-Gués, village (*Loiret*), arrond. d'Orléans, cant. de Châteauneuf, à 22 k. (5 l.) de Bois-Commun, 31 kil. (7 l.) d'Orléans. *Popul.* 124. *Bur. de poste* de Bois-Commun.

St.-Agnan-de-Vercillac, v. (*Creuse*), arr. de Guéret, cant. de la Souterraine, sur la Sédelle, à 5 k. (1 l. ¼) de la Souterraine, 30 kil. (6 l. ¾) de Guéret. *Popul.* 1426. *Bur. de poste* de la Souterraine.

St.-Agnan-la-Chapelle, v. (*Nièvre*), arrond. de Château-Chinon, cant. de Monsauche, à 31 kil. (7 l.) de Château-Chinon, 8 myr. (18 l.) de Nevers. *Pop.* 649. *Bur. de poste* de Saulieu, départ. de la Côte-d'Or.

St.-Agnan-le-Jalard, village (*Loiret*), arrond. de Gien, cant. de Sully, à 15 kil. (3 l. ½) de Gien, 43 k. (9 l. ⅔) d'Orléans. *Pop.* 392. *Bur. de poste* de Gien.

St.-Agnan-le-Malherbe, v. (*Calvados*), arrond. de Caen, cant. de Villers-Bocage, à 32 k. (7 l. ¼) de Falaise, 22 k. (5 l.) de Caen. *Pop.* 320. *Bur. de poste* d'Aulnay.

St.-Agnant, v. (*Ardennes*), arr. et cant. sud de Sedan, sur la Bar, à 8 k. (2 l.) de Sedan, 15 kilom. (3 l. ½) de Charleville. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Sedan.

St.-Agnant, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Marennes, ch.-lieu de cant., à 11 kil. (2 l. ¾) de cette ville, 29 kilom. (6 l. ½) de Saintes. *Populat.* 841. *Bureau de poste* de Rochefort.

St.-Agnant, ville (*Cher*), arr. de St.-Amand, canton de Sancoins, à 4 myr. (10 l. ½) de Bourges. La tannerie est l'objet principal du commerce de cette ville. On y fabrique des pierres à fusil, qui se débitent dans l'intérieur de la France et chez l'étranger. *Pop.* 243. *Bur. de poste* de Sancoins.

St.-Agnant, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Crocq, près la source de la Roseille, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Felletin, 5 m. (12 l. ½) de Guéret. *Pop.* 791. *Bur. de poste* de Felletin.

St.-Agnant, v. (*Eure*), arrond., cant. et comm. de Pont-Audemer, sur le Rille, à 6 myriam. (13 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 125. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Agnant, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de St.-Mihel, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 34 k. (7 l. ¾) de Bar-sur-Ornain. *P.* 351. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

St.-Agnant-sur-Loire, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Digoin, à 15 kil. (3 l. ½) de Bourbon-Lancy, 8 myr. (17 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 1290. *Bur. de poste* de Digoin.

St.-Agne, v. (*Haute-Garonne*). *Voyez* St.-Aigne.

St.-Agnès, v. (*Doubs*). *Voyez* Nouveau-St.-Agnès.

St.-Agnet, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. d'Aire, à 30 kilom. (6 l. ¾) de St.-Sever, 38 kilom. (8 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 345. *Bur. de poste* d'Aire.

St.-Agnin, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de St.-Jean-de-Bournay, près le Biou, riv., à 6 kilom. (1 l. ½) de Bourgoin, 30 kilom. (6 l. ¾) de Vienne. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Bourgoin.

St.-Agoulin, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. d'Aigueperse, à 16 k. (3 l. ¾) de Riom, 30 kilom. (6 l. ¾) de Clermont. *Popul.* 390. *Bur. de poste* d'Aigueperse.

St.-Agrève, ou Mont-Chinac, ville (*Ardèche*), arr. de Tournon, ch.-l. de canton, à 36 k. (8 l.) O. de Tournon, 36 kilom. (8 l.) N. E. de Privas, 15 kilom. (3 l. ½) S. E. de Tence. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* 2574. *Bureau de poste* de Chaylard.

St.-Aguillain-Daugeron, v. (*Eure*), arr. de Bernay, canton de Chambrois, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Bernay, 5 myr. (11 l. ½) d'Evreux. *P.* 258. *Bur. de poste* de Montreuil-l'Argile.

St.-Ahon, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. et comm. de Blanquefort, à 13 k. (3 l.) de Bourg, à 11 kil. (2 l. ¾) de Bordeaux. *Pop.* compr. celle de Blanquefort, 2080. *Bureau de poste* de Bordeaux.

St.-Aignan, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. et comm. de Mur, à 19 k. (4 l. ¼) de Loudéac, 2 kil. (½ l.) de Mur. *Pop.* compr. celle de Mur, 1745. *Bur. de poste* de Loudéac.

St.-Aignan, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, canton et comm. de Hautefort, à 10 kilom. (2 l. ½) d'Exideuil, 33 k. (7 l. ½) de Périgueux. *Pop.* compr. celle de Hautefort, 1303. *Bur. de poste* d'Exideuil.

St.-Aignan, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Castel-Sarrasin, canton de Saint-Nicolas-de-la-Grave, près la Garonne, à 3 kilom. (¾ de l.) de Castel-Sarrasin, 4 myr. (12 l. ½) de Toulouse. *P.* 525. *Bur. de poste* de St.-Nicolas-de-la-Grave.

St.-Aignan, v. (*Gers*), arr. et cant. de Condom, comm. de Bellemont, à 13 k. (3 l.) de Condom, 41 kilom. (9 l. ¼) d'Auch. *Popul.* compr. celle de Bellemont, 118. *Bur. de poste* de Condom.

St.-Aignan, v. (*Gironde*), arr. et canton de la Réole, comm. de St.-Sève, à 2 kilom. (½ l.) de la Réole, 5 myr. (11 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* compr. celle de St.-Sève, 404. *Bureau de poste* de la Réole.

St.-Aignan, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Fronsac, à 5 k. (1 l. ¼) de Libourne, 24 k. (5 l. ½) de Bordeaux. *Popul.* 343. *Bur. de poste* de Libourne.

St.-Aignan, ville (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, chef-lieu de canton, sur le Cher, à 9 myriam. (20 l.) O. de Bourges, 36 kilom. (8 l.) S. de Blois, 13 kilom. (3 l.) O. de Selles, 21 myriam. (47 l.) S. S. O. de Paris. Cette ville avoit titre de duché-pairie, et renfermoit un chapitre de huit chanoines, non compris le doyen et le chantre, un couvent de Capucins, un de Bernardines et un autre d'Ursulines. On y trouve deux manufactures, l'une pour la fabrication des cuirs de toute espèce, et l'autre pour celle de draps blancs et bèges de 4 et 5 ¼. Il y a un port très-considérable sur le Cher pour les débouchés des bois et des vins.

La ville de St.-Aignan a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Tours, quatrième arrondissement maritime. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2430. *Bur. de poste.*

St.-Aignan, v. (*Lot*) arrond. de Cahors, cant. de Moncuq, comm. du Valprioude, sur la Saoune, à 10 k. (2 l. ½) de Lauzerte, 28 k. (6 l. ¼) de Cahors. *Pop.* compr. celle de Valprioude, 495. *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Aignan, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Penne, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 10 kil. (2 l. ½) de Villeneuve-d'Agen, 31 kil. (7 l.) d'Agen. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Villeneuve-d'Agen.

St.-Aignan, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Pressas, comm. de Laugnac, à 10 kilomèt. (2 l. ½) d'Agen, 7 kil. (1 l. ¾) de Pressas. *Pop.* compr. celle de Laugnac, 364. *Bureau de poste* de Laugnac.

St.-Aignan, v. (*Mayenne*), arr. de Château-Gontier, canton de Bierné, comm. de Gennes, à 7 k. (1 l. ¾) de Château-Gontier. *Pop.* réunie à celle de Gennes, 1200. *Bur. de poste* de Château-Gontier.

St.-Aignan, v. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. de Couptrain, à 11 k. (2 l. ¾) de Vilaine, 7 myr. (12 l. ½) de Laval. *Pop.* 1091. *Bur. de poste* de Prez-en-Pail.

St.-Aignan, v. (*Morbihan*), arr. de Pontivy, cant. de Cleguérec, sur le Blavet, à 13 kilom. (3 l.) de Pontivy, 6 myr. (14 l.) de Vannes. *Populat.* 1297. *Bureau de poste* de Pontivy.

St.-Aignan, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longuyon, commune de Grand-Failly, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Longuyon, 37 kilom. (8 l. ¼) de Briey. *Pop.* compr. celle de Grand-Failly, 520. *Bur. de poste* de Longuyon.

St.-Aignan, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Maromme, à 4 k. (1 l.) de Rouen. Il y a une fabrique de carlets. *Pop.* 672. *Bur. de poste* de Rouen.

St.-Aignan, v. (*Seine-Infé-*

rieure), arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu, à 22 k. (5 l.) de Dieppe, 4 myr. (15 l. ½) de Rouen. *Pop.* 380. *Bur. de poste* d'Eu.

St.-Aignan, v. (*Tarn*), arr. de Castres, canton et comm. de Brassac, à 19 k. (4 l. ¼) de Castres. *Popul.* compr. celle de Brassac, 1508. *Bur. de poste* de Castres.

St.-Aignan, v. (*Tarn*), arr. et cant. de Lavaur, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 42 k. (9 l. ½) de Castres. *Pop.* 302. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Aignan-de-Cernières, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Chambrois, sur la Charentonne, à 16 k. (3 l. ¾) de Bernay, 4 myr. (10 l. ½) d'Évreux, 8 k. (2 l.) de Montreuil-l'Argile. *Pop.* 311. *Bur. de poste* de Montreuil-l'Argile.

Saint-Aignan-de-Sandillon, v. (*Loiret*). Voyez Sandillon.

St.-Aignan-de-Ségur, village (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Vesins, comm. de Ségur, à 19 k. (4 l. ¼) de Séverac, 31 k. (7 l.) de Milhaud. *Pop.* compr. celle de Ségur, 1600. *Bureau de poste* de Séverac.

St.-Aignan-sur-Erre, village (*Orne*), arr. de Mortagne, canton de Theil, à 13 kil. (3 l.) de Bellesme, 5 myr. (12 l.) d'Alençon. *Pop.* 375. *Bur. de poste* de Nogent-le-Rotrou, départ. d'Eure-et-Loir.

St.-Aignan-sur-Roe, village (*Mayenne*), arr. de Château-Gontier, ch.-l. de cant. près la Cheran, à 13 kil. (3 l.) de Craon, 37 kil. (8 l. ¼) de Laval. *Pop.* 507. *Bur. de p.* de Craon.

St.-Aignan-sur-Ry, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Buchy, à 27 k. (6 l.) de Gournay, 20 kil. (4 l. ½) de Rouen. *Pop.* 351. *Bur. de poste* de Buchy.

St.-Aignan-sur-Sarthe, *ou* Montaignau, v. (*Orne*), arrond. d'Alençon, cant. de Courtomer, à 32 k. (7 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 421. *Bureau de poste* de Moulins-la-Marche.

St.-Aigne, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Toulouse, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville. *Popul.* 439. *Bureau de poste* de Toulouse.

St.-Aignes, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de la Linde, près la Dordogne, à 11 k. (2 l. ¾) de Bergerac, 40 k. (9 l.) de Périgueux. *Pop.* 216. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Aigny, *ou* les Fontaines, v. (*Indre*), arr. et cant. du Blanc, près la Creuse, à 3 k. (¾ de l.) du Blanc, 5 myr. (12 l. ¼) de Châteauroux. *Pop.* 480. *Bur. de poste* du Blanc.

St.-Aigous, cap (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Fréjus, entre la redoute de la Gaillarde et le golfe de Fréjus.

St.-Aigulin, b. (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, canton de Montguyon, près la Dronne, à 27 k. (6 l.) S. de la Grole, 22 k. (5 l.) E. S. E. de Montlieu, 8 m. (18 l. ½) S. E. de Saintes. *Pop.* 1238. *Bur. de poste* de Coutras, départem. de la Gironde.

St.-Ail, v. (*Moselle*), arrond. et cant. de Briey, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 15 kil. (3 l. ½) de Metz. *Popul.* 99. *Bur. de poste* de Briey.

St.-Alban, v. (*Ain*), arrond. de Nantua, cant. de Mornay, à 11 k. (2 l. ¾) de Nantua, 22 k. (5 l.) de Bourg. *Pop.* 440. *Bur. de poste* de Cerdon.

St.-Alban, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Pléneuf, à 9 k. (2 l. ¼) de Lamballe, 18 k. (4 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 1027. *Bur. de poste* de Lamballe.

St.-Alban, v. (*Gard*), arrond. d'Alais, cant. de St.-Martin-de-Valgague, à 4 kil. (1 l.) N. d'Alais, 40 k. (9 l.) N. O. de Nimes, 13 k. (3 l.) S. O. de St.-Ambroix. Il y a dans cette commune, près Mara, des roches de cristal d'Irlande. *Pop.* réunie à Mazac, 117. *Bur. de poste* d'Alais.

St.-Alban, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Toulouse. *Popul.* 70. *Bur. de poste* de Toulouse.

St.-Alban, v. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de St.-Just-en-Chevalet, comm. de Cherier, à 10 kil. (2 l. ½) de Roanne, 11 k. (2 l. ¾) de St.-Just-en-Chevalet. Il y a des eaux minérales et une mine de plomb. *Pop.* compr. celle de Cherier, 930. *Bureau de poste* de Roanne.

St.-Alban, riv. (*Loire*), arr. et cant. de Roanne. Sa source à 15 k. (3 l. ½) O. S. O. de cette ville, coule au N. E., se rend dans la Renaison, à 7 k. (1 l. ¾) O. de Roanne.

St.-Alban, ville (*Lozère*), arr. de Marvejols, ch.-l. de cant., sur la côte près le Limaniol, à 31 kilom. (7 l.) N. de Mende, 8 k. (2 l.) E. de St.-Chély, 8 k. (2 l.) S. E. de Malzieu. On y fabrique des cadis et des serges. Il y a des carrières de granit d'un rouge assez vif, non exploitées. *Pop.* 2100. *Bur. de poste* de St.-Chely.

St.-Alban, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de Chambéry, à 4 k. (1 l.) E. de cette ville, 31 k. (7 l.) S. p. O. d'Annecy. *Pop.* 989. *Bur. de poste* de Chambéry.

St.-Alban, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Kirchheim-Boland, près l'Appel, à 13 k. (3 l.) O. de Kirchheim-Boland, 4 k. (1 l.) E. N. E. de Rokenhausen, 4 myr. (10 l.) S. S. O. de Mayence. *Pop.* 182. *Bur. de poste* de Worms.

St.-Alban, v. (*Stura*), arr. de Savigliano, cant. de Bène, sur le chemin de Fossano à Mondovi, à 13 kil. (3 l.) S. E. de Savigliano. *Pop.* 1762. *B. de poste* de Fossano.

St.-Alban-d'Ay, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de Satillieu, à 21 k. (4 l. ⅔) de Tournon, 5 m. (11 l. ½) de Privas. *Popul.* 666. *Bureau de poste* d'Annonay.

St.-Alban-de-Montbel, village (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de Novalaise, à 15 k. (3 l. ½) de Chambéry. *P.* 194. *Bur. de poste* de Chambéry.

St.-Alban-des-Villars, village (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. de St.-Etienne-de-Cuines. *Pop.* 900. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Maurienne.

St.-Alban-de-Vareize, village (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de Roussillon, comm. de Vergnioz, sur la Vareize, à 11 kil. (1 l. ¾) du Péage, 11 k (2 l. ¾) de Vienne. *Popul.* compr. celle de Vergnioz, 372. *B. de p.* du Péage-de-Roussillon.

St.-Alban-de-Vaulx, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de la Verpillière, près le ruisseau l'Alliat, à 28 k. (6 l. ½) de Vienne, 6 myr. (13 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 601. *Bur. de p.* de Verpillière.

St.-Alban-du-Rhone, village (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de Roussillon, à 8 k. (2 l.) du Péage, 18 k. (4 l.) de Vienne. *Popul.*... *Bur. de poste* du Péage.

St.-Alban-d'Urtières, bourg (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean-de Maurienne, cant. d'Aiguebelle, à 18 kilomèt. (4 l.) de St.-Jean-de-Maurienne, 25 kilomèt. (5 l. ⅔) de Chambéry. Dans la montagne des Heurtières il y a deux mines puissantes et étendues, l'une à St.-Georges, l'autre à Saint-Alban : elles peuvent se comparer à celle d'Allevard; ces deux mines sont exploitées par un grand nombre de mineurs.

neurs. On en extrait d'excellentes mines spathiques. On y trouve ce qu'on appelle dans le pays, une mine douce : ce n'est autre chose que la mine spathique, devenue hépatique, d'une nature si fusible et si riche, qu'on peut la traiter à la manière casalane. Les mines des Heurtières présentent les mêmes avantages, les mêmes ressources et la même richesse que celle d'Allevard ; mais elles ont aussi les mêmes inconvéniens, ceux d'une exploitation irrégulière. *Pop.* 1005. *Bur. de poste* d'Aiguebelle.

St.-Alban-en-Montagne, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de St.-Etienne-de-Lucdarès, à 36 k. (8 l.) de Joyeuse, 5 myr. (12 l. ¼) de Privas. *Pop.* 275. *Bur. de p.* de Langogne, départem. de la Lozère.

St.-Alban-sous-Sampezon, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Joyeuse, près la Chassezac, à 7 k. (1 l. ⅔) de Joyeuse, 42 k. (9 l. ½) de Privas. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de Joyeuse.

St.-Albano, village (*Marengo*), arr. et cant. de Bobbio, près de la source d'un ruisseau qui se jette dans la Staffora, à 41 kil. (9 l. ¼) de Bobbio. *P.* 467. *Bur. de poste* de Voguère.

St.-Albert, v. (*Gironde*), arr. et cant. de la Réole, comm. de la Motte-Landeron, à 8 k. (2 l.) de la Réole, 6 myr. (13 l. ½) de Bordeaux. *P.* compr. celle de la Motte-Landeron, 2282. *Bur. de poste* de la Réole.

St.-Alberto, ham. (*Marengo*), arr. et cant. de Bobbio, sur une montagne, à 40 kil. (9 l.) N. O. de Bobbio. Il y avoit une abbaye. *P*... *Bur. de poste* de Voguère.

St.-Albin, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Beauvoisin, près la Guiers-Vif, à 4 kil. (1 l.) de Pont-de-Beauvoisin, 21 kilom. (4 l. ¾) de la Tour-du-Pin. *P*... *Bureau de poste* de Pont-de-Beauvoisin.

St.-Albin, v. (*Pas-de-Calais*), arr., cant. et comm. de Bapaume, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 22 k. (5 l.) d'Arras. *Popul.* compr. celle de Bapaume, 3492. *Bur. de poste* de Bapaume.

St.-Albin, v. (*Haute-Saone*). *Voy.* St.-Aubin.

St.-Albin, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, canton de Lugny, près la Saone, à 14 k. (3 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 496. *Bur. de poste* de Mâcon. *Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Alby, v. (*Tarn*), arrond. de Castres, cant. de Mazamet, à 14 k. (3 l. ½) de Castres. *Pop.* 237. *Bur. de poste* de Mazamet.

St.-Alexandre-de-la-Croix, v. (*Gard*), arr. d'Uzès, cant. du Pont-St.-Esprit, sur l'Arnave, à 3 k. (¾ de l.) du Pont-St.-Esprit, 5 myr. (11 l.) de Nimes. *Pop.* 520. *Bur. de poste* du Pont-St.-Esprit.

St.-Algis, v. (*Aisne*), arrond. et cant. de Vervins, près l'Oise, à 9 kil. (2 l. ¼) de Vervins, 40 kil. (9 l.) de Laon. *Pop.* 607. *Bur. de poste* de Vervins.

St.-Allemand, v. (*Maine-et-Loire*), arrond. d'Angers, cant. de Pont-de-Cé, comm. de St.-Jean-des-Mauvrets, à 5 kil. (1 l. ¼) de Brissac, 10 kil. (2 l. ½) d'Angers. *Pop.* compr. celle de St.-Jean-des-Mauvrets, 1188. *Bur. de poste* de Brissac.

St.-Allouestre, v. (*Morbihan*), arr. de Ploërmel, cant. de St.-Jean-de-Brevelay, à 13 k. (3 l.) de Josselin, 29 kil. (6 l. ½) de Vannes. *Pop.* 802. *Bur. de poste* de Locminé.

St.-Alosio, v. (*Marengo*), arr. de Tortonne, sur un coteau fertile, à 13 kil. (3 l.) S. E. de Tortonne. *Populat.* 215. *Bureau de poste* de Tortonne.

St.-Alpinien, v. (*Creuse*), arr. et cant. d'Aubusson, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 36 k. (8 l.) de Guéret. *Pop.* 743. *Bur. de p.* d'Aubusson.

St.-Alvaire, b. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, ch.-lieu de cant., sur la Louise, à 24 k. (5 l. ½) de de Belvez, 28 kil. (6 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* 1682. *Bur. de poste* du Bugne.

St.-Alvard, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, canton de Crocq, près la Tarde, à 18 k. (4 l.) de Felletin, 5 myr. (12 l.) de Guéret. *Pop.* 189. *Bur. de poste* de Felletin.

St.-Alyre, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Ambert, canton d'Arlanc, à 22 kilom. (5 l.) d'Ambert, 6 myr. (14 l. ½) de Clermont. *Pop.* compr. celle de la Chaise-Dieu, 954. *Bur. de poste* d'Ambert.

St.-Alyre-de-Valence, village (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. de Varennes, comm. de Sansat, à 11 k. (2 l. ¾) de Cusset, 39 k. (8 l. ⅔) de Moulins. *P.* 162. *Bur. de p.* de St.-Gérand.

St.-Alyre-les-Montagnes, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. d'Issoire, cant. d'Ardes, près la Couze, à 27 k. (6 l.) d'Issoire, 4 myr. (10 l.) de Clermont. On voyoit aux environs de ce village une chapelle, dite de *St.-Marc*, au-dessous de laquelle on a découvert, sur la fin du 18e siècle, des eaux chaudes avec des bains voûtés qui sont entrés sous terre. Il paroit que ces eaux ont été autrefois célèbres : elles sont aigrelettes, et ont le goût vineux ; prises en boisson, elles sont supérieures à toutes les eaux minérales qui sont autour de Clermont. Ceux qui vont en boire se trouvent parfaitement purgés. Dans l'enclos de la ci-devant abbaye de St.-Alyre, il y a une fontaine qui pétrifie tout ce qu'on y jette et qu'on y laisse pendant quelque temps : on la montre aux étrangers comme une curiosité ; elle coule au travers d'un jardin, dans lequel elle a formé insensiblement une muraille de plus de cent quarante pas de long, haute de 5 à 7 mètres (15 à 21 pieds) en certains endroits, et large de 3 ou 4 mèt. (9 à 12 pieds). Depuis un certain temps, on fait couler l'eau de cette fontaine, tantôt par un endroit, tantôt par un autre, afin de prévenir à l'avenir de pareilles pétrifications ; et comme, près de l'endroit où l'eau de cette fontaine se jetoit dans un fossé, il y avoit une planche pour en faciliter le passage, l'eau coula enfin sur cette planche, et, y faisant peu à peu des oppositions pierreuses, a fait un pont très-curieux, qu'on appelle le pont de la *Pierre*. On dit que Charles IX fut curieux de voir cette merveille. *Pop.* 673. *Bur. de p.* d'Ardes.

St.-Amadon, v. (*Arriège*), arr. et cant. de Pamiers, à 13 k. (3 l.) de Mirepoix, 31 kil. (7 l.) de Tarascon. *Popul.* 342. *Bur. de p.* de Pamiers.

St.-Amador, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Bayeux, à 4 kilom. (1 l.) de cette ville, 27 k. (6 l.) de Caen. *Popul.* 61. *Bur. de poste* de Bayeux.

St.-Amancet, v. (*Tarn*). *Voy.* St.-Chameaux.

St.-Amand, v. (*Ardèche*), arr. et cant. de l'Argentière, comm. de Laurac, à 5 k. (1 l. ¼) de l'Argentière. *Pop.* compr. celle de Laurac, 907. *Bur. de p.* de l'Argentière.

St.-Amand, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. de Montmoreau, à 25 kilom. (5 l. ¾) de Barbezieux, 29 kilomèt. (6 l. ½) d'Angoulême. *Popul.* 1089. *Bureau de poste* d'Angoulême.

St.-Amand, v. (*Creuse*), arrond. et cant. d'Aubusson, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 33 kilom. (7 l. ½) de Guéret. *Popul.* 348. *Bur. de poste* d'Aubusson.

St.-Amand, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, canton de Gosselies, près la riv. de Ligne, à 8 k. (2 l.) E. N. E. de Gosselies, 2 k. (½ l.) de Fleurus, 4 myr. (10 l. ¼) E. N. E. de Mons. *Pop.* 485. *Bur. de poste* de Charleroy.

St.-Amand, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, ch.-l. de cant., à 11 k. (2 l. ¾) S. de Vendôme, 27 kilom. (6 l.) N. O. de Blois, 13 k. (3 l.) N. N. O. de Château-Regnault, *Popul.* 403. *B. de poste* de Vendôme.

St.-Amand, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Thorigny, situé près la Vire, à 11 kil. (2 l. ¾) de St.-Lô, 36 kil. (8 l.) de Coutances. *Populat.* 1280. *Bureau de poste* de Thorigny.

St.-Amand, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Domèvre, comm. de Saizerois, à 13 kilom. (3 l.) de Pont-à-Mousson, 18 kil. (4 l.) de Toul. *Popul.* compr. celle de Saizerois, 392. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

St.-Amand, b. (*Marne*), arrond. et cant. de Vitry-sur-Marne, sur le ruisseau Fion, à 9 k. (2 l. ¼) N. de Vitry-sur-Marne, 24 k. (5 l. ½) S. E. de Châlons, 14 kil. (3 l. ¼) O. d'Heilz-le-Maurupt. Il y avoit une commanderie de l'ordre de Malte, destinée à des frères servans de l'ordre. Le principal lieu de cette commanderie étoit à Hautecourt. *Pop.* 1057. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

St.-Amand, v. (*Meuse*), arrond. de Bar-sur-Ornain, cant. de Ligny, sur l'Ornain, à 23 kil. (5 l. ¼) de Bar. *Popul.* 303. *Bureau de poste* de Ligny.

St.-Amand, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Malines, cant. de Puers, au bord de l'Escaut, à 6 k. (1 l. ½) S. O. de Puers, 7 k. (1 l. ¾) N. N. E. de Lebbeck, 23 k. (5 l. ¼) S. S. O. d'Anvers. Il y a huit fabriques de bière et une de sel. *Pop.* 2399. *Bur. de poste* Termonde, département de l'Escaut.

St.-Amand, ville (*Nièvre*), arr. de Cosne, ch.-lieu de cant., à 18 k. (4 l.) N. E. de Cosne, 38 kilom. (8 l. ½) E. S. E. de Gien, 6 myr. (13 l. ½) N. de Nevers. Il y a une forge située sur la tête de l'étang de la Maison-Fort, où l'on fabrique du fer pour armes portatives et pour l'agriculture. St.-Amand a encore plusieurs fabriques de poteries à l'usage des pays voisins de la Loire et de Paris. Cette poterie, quoique grossière, est utile à toutes sortes d'emplois. C'est dans la propriété de la terre, l'industrie des habitans et la prodigieuse quantité de bois, que ce pays trouve sa principale ressource. On y trouve également une mine d'ocre et des carrières de grès. *Pop.* 1563. *Bur. de poste* de Neuvy-sur-Loire.

St.-Amand, ville (*Nord*), arr. de Douay, chef-lieu de canton, sur la Scarpe, à 27 kilom. (6 l.) N. E. de Douay, 10 kil. (2 l. ½) N. de Valenciennes, 10 kil. (2 l. ½) O. de de Condé, 24 myr. (53 l.) N. E. de Paris. Long. 21. 5. lat. 50. 27. Cette ville, des ci-devant Pays-Bas, dans le ci-devant comté de la Flandre française, étoit le siége d'une recette et d'une subdélégation. Les Français en chassèrent les alliés deux fois de suite en 1711 et en 1712 : ils en sont restés maîtres par le traité de paix d'Utrecht, conclu en 1714. Il y avoit une superbe et riche abbaye de l'ordre de St.-Benoît, qui faisoit l'admiration des étrangers. Il falloit qu'elle fût bien considérable, puisque des cardinaux mêmes ont sollicité et obtenu plusieurs fois la possession de cette abbaye.

Les eaux et les boues de St.-Amand sont précieuses pour plusieurs sortes de maladies. M. *Desmeville*, médecin des hôpitaux à Lille, intendant de ces eaux, a donné un excellent ouvrage intitulé *Essai historique* et *Analytique des eaux et des boues de St.-Amand*, où *il examine leurs principes, leurs vertus*, etc.; imprimé à Valenciennes en 1767. Il y a deux sources minérales dans la prairie de St.-Amand, sans compter l'emplacement qui contient les boues, et une troisième fontaine qui est abandonnée. Outre l'église paroissiale, il y avoit dans cette ville une abbaye de la règle de St.-Benoit, fondée par saint Amand, évêque. Le commerce de cette ville consiste en fil, bonneterie, fabrique de dentelles. C'est la résidence d'un sous-inspecteur des forêts. *Populat.* 8039. *Bureau de poste.*

St.-Amand, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Foucquevillers, à 21 k. (4 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 369. *Bur. de poste* de Doulens, départ. de la Somme.

St.-Amand, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Ambert, ch.-lieu de cant., à 8 kil. (2 l.) O. N. O. d'Ambert, 5 myr. (11 l.) S. E. de Clermont-Ferrand, 20 kilom. (4 l. ½) E. de Sauxillanges. On trouve près de ce village une mine de plomb et une mine de cuivre, au lieu dit *Sins-Adon*. *P.* 1635. *Bur. de p.* d'Ambert.

St.-Amand, ville (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, ch.-lieu de cant., sur la Veyre, à 13 kilom. (3 l.) de Clermont-Ferrand, 18 k. (4 l.) N. O. d'Issoire, 10 k. (2 l. ½) O. de Vic. *Pop.* 1507. *Bur. de p.* de Clermont-Ferrand.

St.-Amand, v. (*Tarn*), arrond. de Gaillac, cant. et comm. de Rabastens, sur le Tarn, à 2 k. (½ l.) de Rabastens, 14 kil. (3 l. ¼) de Gaillac. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* compr. celle de Rabastens, 5930. *Bur. de p.* de Rabastens.

St.-Amand, mont. (*Vaucluse*), arr. et cant. est d'Orange, à 9 kilom. (2 l. ¼) N. O. de Jonquières; elle a de l'E. à l'O. 2 kilom. (½ l.) de long.

St.-Amand, bois (*Nord*), arr. de Douay, cant. de St.-Amand; il a 7 kil. (1 l. ¾) de large sur 4 k. (1 l.) de long.

St.-Amand-de-Boisse, village (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. d'Issigeac, comm. de Saint-Léon-de-Roquepine, à 20 kilomèt. (4 l. ½) de Bergerac, 5 k. (1 l. ¼) d'Issigeac. *Popul.* compr. celle de Saint-Léon, 370. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Amand-de-Bonnieure, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. de Mansle, à 14 k. (3 l. ¼) de la Rochefoucauld, 25 k. (5 l. ¾) d'Angoulême, 9 k. (2 l ¼) de Mansle. *Populat.* 773. *Bureau de poste* de Mansle.

St.-Amand-de-Bouex, bourg (*Charente*), arrond. d'Angoulême, chef-lieu de cant., à 3 k. (¾ de l.) O. p. N. de la Rochefoucauld, 18 k. (4 l.) N. d'Angoulême. On y voyoit une abbaye commendataire de Bénédictins, bâtie par St.-Amand vers la fin du 6e siècle, des libéralités des comtes d'Angoulême. *Popul.* 1380. *Bur. de poste* de Mansle.

St.-Amand-de-Bouex, forêt (*Charente*), arrond. d'Angoulême, cant. de St.-Amand-de-Bouex, à 16 k. (3 l. ¾) N. O. de la Rochefoucauld; elle a 7400 mèt. (3800 t.) de long sur 2334 mèt. (1200 t.) de large.

St.-Amand-de-Grave, village

(*Charente*), arr. de Cognac, cant. de Châteauneuf-sur-Charente, près la Charente, à 18 kilom. (4 l.) de Cognac, 19 kilom. (4 l. ¼) d'Angoulême. *Pop.* 361. *B. de poste* de Châteauneuf.

St.-Amand-de-Lizerlet, v. (*Aveyron*), arr. de Saint-Afrique, cant. de Saint-Sernin, comm. de Combret, à 10 kilom. (2 l. ½) de Saint-Sernin, 22 k. (5 l.) de Saint-Afrique. *Popul.* compr. celle de Combret, 1255. *Bur. de poste* de St.-Sernin.

St.-Amand-de-Noire, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, canton d'Hierzac, près la Nouère, à 15 kil. (3 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 524. *Bur. de poste* d'Angoulême.

St.-Amand-de-Serres, village (*Lot-et-Garonne*). *Voy.* Serres.

Saint-Amand-des-Hautes-Terres, v. (*Eure*), arrondiss. de Louviers, canton de Tourville, à 16 k. (3 l. ¾) de Louviers, 28 kil. (6 l. ½) d'Évreux. *Populat.* 361. *Bur. de poste* de Neubourg.

St.-Amand-de-Taipac, village (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, canton de Puymirol, commune de Castelculier, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Puymirol. *Pop.* compr. celle de Castelculier, 780. *Bureau de poste* d'Agen.

St.-Amand-de-Vergt, village (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de Saint-Jean-de-Vergt, à 22 k. (5 l.) de Périgueux. *Pop.* 745. *Bur. de poste* de Périgueux.

St.-Amand-Jartoudeix, village (*Creuse*), arrond. et cant. de Bourganeuf, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 33 k. (7 l. ½) de Guéret. *Pop.* 526. *Bur. de poste* de Bourganeuf.

St.-Amand-le-Petit, v. (*Haute-Vienne*), arrond. de Limoges, cant. d'Aymoutiers, à 21 k. (4 l. ¾) de St.-Léonard, 39 kilom. (8 l. ¾) de Limoges. *Pop.* 680. *Bur. de poste* de Limoges.

St.-Amand-Magnazeix, village (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, cant. de Château-Ponsac, à 21 kil. (4 l. ¾) du Dorat, 40 k. (9 l.) de Limoges. *Pop.* 1020. *Bur. de poste* de Morterol.

St.-Amand-Montrond *ou* Mont-Rond, ville (*Cher*), chef-l. d'arr. et de cant., sur le Cher, à 6 m. (13 l.) S. O. de Nevers, 42 kil. (9 l. ½) S. de Bourges, 27 m. (60 l.) S. de Paris. Long. 20. 20. lat. 46. 32.

Cette ville, du ci-devant Bourbonnois, étoit le chef-lieu d'un bailliage, d'une élection et d'un grenier à sel. Elle a été bâtie au 17ᵉ siècle, sur les ruines d'Orval, et située agréablement dans un vallon. Elle dépendoit autrefois de la terre d'Orval, en face, sur la rive opposée. Le bourg de ce nom ayant été, en 1410, pris et brûlé par les Anglais, le connétable d'Albret, qui en étoit seigneur, en fit transporter les habitans dans la place de Saint-Amand, où se tenoient auparavant les foires d'Orval, et où l'on avoit bâti quelques maisons, boutiques et échoppes pour la commodité des marchands: telle est l'origine de cette petite ville. En 1434 on la ferma de murailles, aux dépens de Charles d'Albret, frère d'Orval. Elle est divisée en deux parties, la ville qui étoit le lieu où se tenoient les foires d'Orval, et qui étoit dépendant de la terre d'Orval, qui appartenoit au prince de Condé, et le château, qui appartenoit à M. de Montmorin. Il y a dans cette ville un hospice pour les malades, une fonderie et deux foreries de canons. Il s'y fait commerce de bois de merrain, tirés de la forêt de Tronçay, de vins, froment, seigle, châtaignes et chanvre. On voit aux environs de cette ville deux belles forges pour les fers que l'on embarque sur le Cher, et qui s'envoient à Nantes. On trouve aux environs une pierre d'ocre, dont on fait une teinture qui tire sur le rouge; de la pierre sanguine, à 1 k. (¼ de l.), dans le chemin qui conduit à Meillant: à 8 kilom. (2 l.), sont les carrières de la Celle, dont la pierre est dure et le poli grossier: elle résiste parfaitement à la gelée. St.-Amand est la patrie de Jean-Baptiste *Souchai*, mort à Paris en 1746, membre de l'académie des inscriptions. On a de lui, *des dissertations* dans les mémoires de cette académie, une édition d'*Ausonne; Œuvres diverses*, de *Pélisson*, de *Boileau*, de l'*Astrée* d'*Honoré Durfé*, Paris, 1733, en 10 vol.; un *Essai* sur les *erreurs populaires;* des *Remarques* sur la traduction de *Josephe*, par d'*Andilly*, qui se trouvent dans l'édition de Paris, 1744, 6 vol. in-12.

Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, d'un tribunal de 1ʳᵉ instance: il y a un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 5076. *Bur. de poste.*

St.-Amandin, v. (*Cantal*), arr. de Murat, cant. d'Allanches, à 29 k. (6 l. ½) de Murat, 5 myr. (11 l. ½) d'Aurillac. *Populat.* 1229. *Bur. de poste* de Murat.

St.-Amans, v. (*Arriège*), arr. et cant. de Pamiers, à 28 kilomètr. (6 l. ¼) de Mirepoix, 36 kilom. (8 l.) de Tarascon. *Popul.* 120. *Bur. de poste* de Pamiers.

St.-Amans, v. (*Aude*), arrond. de Castelnaudary, cant. de Belpech, à 10 k. (2 l. ½) de Castelnaudary, 38 kilom. (8 l. ½) de Carcassonne. *Popul.* 326. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

St.-Amans, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, canton et commune de Vesins, à 23 k. (5 l. ¼) de Milhaud, 14 k. (3 l. ¼) de Séverac. *Populat.* compr. celle de Vesins, 554. *Bur. de poste* de Séverac.

St.-Amans, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Pont-de-Camarès, comm. de St.-Félix-de-Sorgues, à 9 kil. (2 l. ¼) de Pont-Camarès, 14 k. (3 l. ¼) de Saint-Afrique. *Pop.* compr. celle de Saint-Félix-de-Sorgues, 635. *Bur. de p.* de St.-Afrique.

St.-Amans, v. (*Haute-Garonne*), arrond. et cant. de Muret, comm. d'Eaumes, près la Garonne, à 6 k. (1 l. ½) de Muret, 24 k. (5 l. ½) de Toulouse. *Popul.* compr. celle d'Eaumes, 319. *Bur. de poste* de Muret.

St.-Amans, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. d'Eauze, près la Gelise, à 23 k. (5 l. ¼) de Condom, 43 kil. (9 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 215. *Bur. de poste* de Condom.

St.-Amans, v. (*Lot*), arrond. de Mautauban, cant. de Molières, comm. de Puycornet, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Castelnau-de-Montratier, 18 kil. (4 l.) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Puycornet, 1316. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Montratier.

St.-Amans, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. de Moissac, comm. de Montesquieu, à 8 kilom. (2 l.) de Moissac. *Popul.* 366. *Bur. de poste* de Moissac.

St.-Amans, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, canton de Montflanquin, comm. de Villas, à 7 kil. (1 l. ¾) de Montflanquin, 20 kilom. (4 l. ½) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.*... 940. *B. de poste* de Montflanquin.

St.-Amans, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, canton de Montaigut,

comm. de St.-Bauzel, à 25 kilom. (5 l. ¾) d'Agen, 10 kil. (2 l. ½) de Montaigut. *Pop....* *Bur. de poste* d'Agen.

St.-Amans, v. (*Lozère*), arr. de Mende, chef-lieu de canton, à 18 k. (4 l.) N. de Mende, 32 kil. (7 l. ½) O. S. O. de Langogne, 18 k. (4 l.) N. E. de Marjevols. On fabrique dans ce village des serges connues sous les noms de cadisseries, serges de Mende, cadis de la Montagne. Ces étoffes sont en laine, et servent principalement aux doublures et à l'habillement des hommes et des femmes, rideaux de lit, etc. *P.* 376. *Bur. de poste* de Mende.

St.-Amans-de-Berlas, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de la Caune, à 9 kilom. (2 l. ¼) de cet endroit, 28 k. (6 l. ½) de Castres. *Pop.* 465. *Bur. de poste* de la Caune.

St.-Amans-de-Bouffiac, v. (*Aveyron*). *Voy.* Bouffiac.

St.-Amans-de-Cabremorte, v. (*Lot*). *Voy.* Cabremorte.

St.-Amans-de-la-Guépie, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Cordes, comm. de St.-Martin-de-la-Guépie, à 10 kilom. (2 l. ½) de Cordes, 29 kil. (6 l. ½) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de St.-Martin et dépend., 844. *Bureau de poste* de Cordes.

St.-Amans-de-l'Epinasse, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Bourg-de-Viza, comm. de Montagudet, à 4 kil. (1 l.) de Lauzerte, 36 k. (8 l.) de Montauban. *Popul.* compr. celle de Montagudet, 491. *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Amans-des-Roubes, village (*Aveyron*), arrond. de St.-Afrique, cant. de St.-Rome, comm. de Saint-Michel-de-Landesque, à 8 kilom. (2 l.) de St.-Afrique, 8 kil. (2 l.) de St.-Rome. *Popul.* compr. celle de Saint-Michel-de-Landesque, 65. *Bureau de poste* de St.-Afrique.

St.-Amans-de-Negrin, village (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Montredon, à 13 kilomètr. (3 l.) de Castres. *Pop.....* *Bur. de poste* de Castres.

St.-Amans-de-Pellagol, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Lauzerte, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 36 k. (8 l.) de Cahors. *Populat.* 334. *Bur. de p.* de Lauzerte.

St.-Amans-de-Salmiech, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, canton de Cassagnes-Begonlies, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Rhodez. *Popul......* *B. de poste* de Rhodez.

St.-Amans-d'Escots, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, chef-lieu de cant., à 18 k. (4 l.) S. de Mur-de-Barrez, 39 kilom. (8 l. ¾) N. de Rhodez, 14 kil. (3 l. ½) O. de la Guiolle. *Pop...* *Bureau de poste* de Mur-de-Barrez.

St.-Amans-des-Vares, village (*Aveyron*) arr. de Milhaud, cant. de Laissac, comm. de Gaillac, à 11 kil. (2 l. ¾) de Séverac, 31 kil. (7 l.) de Milhaud. *Pop.* compr. celle de Gaillac, 807. *Bur. de poste* de Séverac.

St.-Amans-de-Teulet, village (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Gignac, comm. de Pouget, à 22 k. (5 l.) de Lodève, 28 kilom. (6 l. ½) de Montpellier. *Populat.* compr. celle de Pouget, 909. *Bur. de poste* de Gignac.

St.-Amans-de-Vallhoret, v. (*Tarn*), arr. de Castres, canton de St.-Amans-la-Bastide, sur la Thoré, à 25 k. (5 l. ¾) de Castres. *P.* 1724. *Bur. de poste* de Mazamet.

St.-Amans-la-Bastide, village (*Tarn*). *Voyez* Bastide-Saint-Amans (la).

Saint-Amant, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Belvez, à 3 kilom. (¾ de l.) de cet endroit, 5 myr. (12 l. ¼) de Périgueux. *P.* 310. *Bureau de poste* de Belvez.

St.-Amant, v. (*Dordogne*) arr. de Sarlat, cant. de Montignac, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 43 kil. (9 l. ¾) de Périgueux. Il y avoit une abbaye d'hommes de l'ordre de St.-Augustin. Cette commune est close d'épaisses murailles, flanquées de tours. *Pop.* 1150. *Bur. de poste* de Terrasson.

St.-Amant, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. de Chatillon-sur-Sèvre, près la Sèvre, à 23 kil. (5 l. ¼) de Bressuire, 7 myriam. (15 l.) de Niort. *Pop.* 1253. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Sèvre.

St.-Amant, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Pressas, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Tonneins et d'Agen. *Popul.* 320. *Bur. de poste* de Clairac.

St.-Amarin, ville (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, ch.-lieu de cant., près la Thurin, à 29 kilom. (6 l. ½) de Béfort, 33 kil. (7 l. ½) de Colmar. Il y a des fourneaux pour l'acier : ils sont les plus renommés. Elle est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Populat.* compr. celle de Vogelback, etc., 3672. *Bur. de poste* de Cernay.

St.-Amatre, v. (*Yonne*), arr. cant. et comm. d'Auxerre, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* compr. dans celle d'Auxerre. *Bur. de poste* d'Auxerre.

St.-Ambreuil, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Sennecey-le-Grand, à 9 k. (2 l. ¼) de Châlons, 43 k. (9 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* 416. *Bur. de poste* de Sennecey.

St.-Ambrogio, v. (*Pô*), arrond. de Suse, cant. d'Aviliana, près de la droite de la Dora, à 27 k. (6 l.) E. de Suse. Près de là se voient les ruines magnifiques de l'ancienne abbaye de Basine, sur la crête d'un rocher très-élevé. *Pop.* 1045. *Bur. de poste* de Suse.

St.-Ambroise, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Charost, sur l'Arnon, à 27 k. (6 l.) de Bourges. On y voyoit une abbaye commendataire occupée par les Bénédictins de St.-Sulpice de Bourges. *Pop.* 680. *Bur. de poste* d'Issoudun, départ. de l'Indre.

St.-Ambroise-de-Narcastet, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. ouest de Pau, à 6 kilom. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* 248. *B. de p.* de Pau.

St.-Ambroix, ville (*Gard*), arr. d'Alais, ch.-l. de cant., sur la Cèze, à 5 myr. (11 l. ¼) N. de Nîmes, 18 k. (4 l.) N. p. E. d'Alais, 13 k. (3 l.) S. O. de Barjac. Il y a quelques fabriques de bas de filoselle, des chapeliers et des tanneurs. Il s'y fabrique aussi beaucoup de clous. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 2000. *Bur. de poste.*

St.-Amé, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Remiremont, sur la côte près la Moselle, à 5 k. (1 l. ½) de Remiremont, 23 k. (5 l. ½) d'Epinal. *Popul.* 463. *Bureau de poste* de Remiremont.

St.-Amond, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Colombey-aux-Belles-Femmes, à 14 k. (3 l. ¼) de Vézelise, 24 k. (5 l. ½) de Toul. *P...* *Bur. de poste* de Vézelise.

St.-Amont, v. (*Basses-Pyrénées*) arr. de Pau, cant. de Morlaas, à 13 kil. (3 l.) de Pau. *Pop.* 646. *Bureau de poste* de Pau.

St.-Amour, ville (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, ch.-l. de cant., à 10 myr. (23 l.) S. O. de Besançon, 10 myr. (23 l.) N. E. de Lyon, 31 k. (7 l.) S. de Lons-le-Saunier. Cette ville est située sur la grande route de Lyon à Besançon, pres-

que à égale distance de ces deux villes, au pied de la chaîne de montagnes qui précède celle du Mont-Jura. On y voit un château fort qui appartenoit au comte de Choiseul, et remarquable par son antiquité. C'est une masse de bâtimens en ruines, avec quelques tours entées sur d'autres tours carrées et plusieurs pans de mur. Les ruines de ses anciennes fortifications annoncent qu'elles étoient considérables. Son hospice a été fondé par Guillaume de St.-Amour en 1268. Il y avoit un couvent de Capucins : on fait dans cette commune commerce des vins qu'on recueille dans son territoire, et celui des chevaux et bestiaux de toute espèce. Il y a des tanneries de cuirs, où on corroie des peaux blanches; une forge, un martinet et une clouterie. C'est la patrie de Guillaume de *Saint-Amour*, docteur de Sorbonne, antagoniste des moines mendians; mort en 1272. Ses ouvrages ont été publiés en 1632, in-4°; *de Phariseo e Publicano : de periculis novissimorum temporum; Collationes Scripturæ sacræ :* il attaque dans tous ces écrits les ordres mendians. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 2878. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

St.-Amour, *ou* Bellevue, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de la Chapelle-de-Guinchey, à 9 kil. (2 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 739. *Bur. de poste* de Mâcon.

St.-Anastazy, v. (*Gard*), arr. d'Uzès, cant. de St.-Chaptes, sur le Gardon, à 10 k. (2 l. ½) d'Uzès, 9 kil. (2 l. ⅓) de Nimes. *Pop.* 1063. *Bur. de poste* d'Uzès.

St.-Anathole, v. (*Tarn*), arr. et cant. de Lavaur, comm. de Giroussens, à 7 k. (1 l. ¾) de Lavaur. *Popul.* compr. celle de Giroussens, 1506. *Bureau de poste* de Lavaur.

St.-Anatoly, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. et comm. de Lanta, à 8 k. (2 l.) de Caraman, 20 kil. (4 l. ½) de Villefranche. *Pop.* compr. celle de Lanta, 1400. *B. de p.* de Caraman.

St.-Anchin, v. (*Nord*). *Voyez* Anchin.

St.-Andelin, v. (*Nièvre*), arr. de Cosne, cant. de Pouilly, sur un mont, à 15 k. (3 l. ½) de la Charité, 39 kil. (8 l. ¾) de Nevers. *Pop.* 523. *Bur. de poste* de Pouilly.

St.-Andeol, v. (*Ardèche*). *Voy.* Bourg-St.-Andéol (le). C'est la patrie de François-de-Paul de *Combalusier*, médecin célèbre; mort en 1762, professeur de pharmacie, à Paris. Il a donné beaucoup d'ouvrages polémiques sur les querelles des chirurgiens et des médecins; un traité latin sur les vents qui affligent le corps humain, 1747, in-12, traduit en français, 1754, 2 vol. in-12.

St.-Andéol, v. (*Drôme*), arr. et cant. de Die, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 33 k. (7 l. ½) de Valence. *Pop.* compr. celle de St.-Etienne, 200. *Bur. de poste* de Die.

St.-Andéol, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Monestier-de-Clermont, à 29 k. (6 l. ½) de Grenoble. *Populat.* 226. *Bur. de poste* de Grenoble.

St.-Andéol, lac (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Nasbinals, au N. E. de la montagne du Peyrou, à 18 k. (4 l.) O. p. N. de Marvejols. Il a environ 584 mèt. (300 t.) de long, sur 389 mèt. (200 t.) de large.

St.-Andéol, ville (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Givors, à 22 k. (5 l.) de Lyon, 4 myr. (10 l. ¼) de Villefranche. Le territoire renferme de superbes pierres à bâtir. Il y a des fabriques de chapeaux. *Popul.* 630. *Bur. de poste* de Lyon.

St.-Andéol-de-Berg, village (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg, à 23 kilom. (5 l. ½) de Privas. *Pop.* 255. *Bur. de poste* de Villeneuve-de-Berg.

St.-Andéol-de-Bourlenc, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, canton d'Antraigues, à 16 k. (3 l. ⅔) de Privas, 8 k. (2 l.) d'Aubenas. Il y a un moulin à farine. *Popul.* 1039. *Bur. de poste* d'Aubenas.

St.-Andéol-de-Clerguemont, v. (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de St.-Germain-de-Calberte, à 15 k. (3 l. ½) de Villefort, 41 kilom. (9 l. ¼) de Mende, 6 k. (1 l. ½) de Genolhac. *P.* 376. *Bur. de poste* de Villefort.

St.-Andéol-de-Fourchades, v. (*Ardèche*), arrond. de Tournon, cant. du Cheylard, à 5 myr. (11 l.) de Tournon, 27 k. (6 l.) de Privas. *P.* 600. *Bur. de poste* du Cheylard.

St.-Andéol-de-Trouilhas, v. (*Gard*), arr. d'Alais, cant. de St.-Martin-de-Valgague, à 11 kilomèt. (2 l. ⅔) d'Alais, 5 myr. (11 l. ½) de Nimes. *Pop.* 389. *Bur. de poste* d'Alais.

St.-Andeux, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Saulieu, à 20 k. (4 l. ½) de Semur, 7 myr. (16 l.) de Dijon. *Pop.* 469. *Bur. de poste* de Rouvray.

St.-Andiol, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Tarascon, cant. d'Orgon, à 23 k. (5 l. ½) de Tarascon, 7 myr. (15 l. ¾) de Marseille. *Pop.* 590. *B. de p.* d'Orgon. *Relais de poste aux chevaux.*

St.-Andiol, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de St.-Vallier, comm. de la Mothe-Galaure. *Pop.* compr. celle de la Mothe-Galaure, 272. *Bur. de poste* de Rosnans.

St.-Andotce, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Champlitte, sur la Vallon, à 13 kil. (3 l.) de Champlitte, 36 k. (8 l.) de Vésoul. Il y a un fourneau dit de *Trécourt*. *Pop.* 100. *Bur. de p.* de Champlitte.

St.-André, v. (*Ain*), arrond. de Bourg, cant. de Bagé-le-Châtel, à 14 k. (3 l. ¼) de Pont-de-Vaux, 25 k. (5 l. ¾) de Bourg. *P.* 159. *Bur. de poste* de Mâcon, départem. de Saone-et-Loire.

St.-André, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Castellane, ch.-l. de cant., près le Verdon, à 13 k. (3 l.) N. de Castellane, 25 k. (5 l. ¾) S. E. de Digne, 13 k. (3 l.) O. d'Annot. *Popul.* compr. celle de Troyns, 555. *Bur. de poste* de Castellane.

St.-André, v. (*Hautes-Alpes*), arr. et cant. d'Embrun, près la Durance, à 2 k. (½ l.) d'Embrun, 32 k. (7 l. ¼) de Gap. *Pop.* 1020. *Bur. de poste* d'Embrun.

St.-André, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Nice, cant. d'Aspremont, à 4 k. (1 l.) de Nice. On y fait commerce d'huile, de soie et de légumes. *Popul.* 330. *Bur. de poste* de Nice.

St.-André, v. (*Aube*) arrond. et cant. de Troyes, à 2 k. (½ l.) de cette ville. *Pop.* 460. *Bureau de poste* de cette ville.

St.-André, v. (*Aude*), arrond. de Limoux, cant. de St.-Hilaire, près l'Aude, à 5 kil. (1 l. ¼) de Limoux, 14 k. (3 l. ½) de Carcassonne. *Populat.* compr. celle de Plecise, 650. *Bureau de poste* de Limoux.

St.-André, v. (*Aude*) arrond. et cant. de Limoux, commune de Feste. *Pop.* compr. celle de Feste, 526. *Bur. de poste* de Limoux.

St.-André, v. (*Bouches-du-Rhône*). *Voyez* Jailhans-Saint-André.

St.-André, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. et comm. de Blanzac, à 1 kil. (¼ de l.) de cet

endroit, 25 k. (5 l. ¾) d'Angoulême. *Pop.* compr. celle de Blanzac, 649. *Bur. de poste* de Blanzac.

St.-André, v. (*Charente*), arr. et cant. de Cognac, à 7 k. (1 l. ⅔) de cette ville, 4 myriam. (10 l.) d'Angoulême. *Pop.* 276. *B. de p.* de Cognac.

St.-André, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. d'Evran, près la Rance, à 8 k. (2 l.) de Dinan, 6 myr. (13 l. ¼) de Saint-Brieux. *Pop.* 782. *Bur. de poste* de Dinan.

St.-André, v. (*Dordogne*), arr. et cant. de Sarlat, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 5 myr. (11 l.) de Périgueux. *Pop.* 757. *Bur. de poste* de Sarlat.

St.-André, fort (*Escaut*), arr. de l'Ecluse, cant. d'Axel, à 38 k. (8 l. ½) de l'Ecluse, 25 kilomèt. (5 l. ¾) de Gand.

St.-André, b. (*Eure*), arrond. d'Evreux, ch.-l. de cant., à 15 kil. (3 l. ½) S. E. d'Evreux, 14 kil. (3 l. ¼) O. d'Ivry, 21 kilomèt. (4 l. ⅔) N. p. O. de Dreux. Il y a une grande plaine dans les environs, qu'on appelle du nom de ce bourg, Campagne Saint-André. *Pop.* 800. *Bur. de poste* d'Evreux.

St.-André, v. (*Gard*) arr. du Vigan, canton de Valleraugues, à 7 kil. (1 l. ⅔) du Vigan, 6 myr. (13 l. ⅓) de Nîmes. Il y a des fabriques de bas de coton. *Pop.* compr. celle de Magencoules, 1500. *Bur. de poste* du Vigan.

St.-André, v. (*Haute-Garonne*). *Voyez* Daps-St.-André.

St.-André, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, canton d'Aurignac, à 21 k. (4 l. ¾) de St.-Gaudens, 6 myr. (13 l. ¾) de Toulouse. *Populat.* 428. *Bureau de poste* de Martres.

St.-André, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Castel-Sarrasin, canton de Montech, comm. de St.-Porquier, à 6 k. (1 l. ½) de Castel-Sarrasin, 7 k. (1 l. ¾) de Montech. *Popul.* compr. celle de St.-Porquier, 1239. *Bur. de poste* de Castel-Sarrasin.

St.-André, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Verfeil, comm. de St.-Marcel, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Toulouse, 3 k. (¾ de l.) de Verfeil. *Popul.* compr. celle de St.-Marcel, 138. *Bur. de poste* de Toulouse.

St.-André, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Montréal, comm. de Gondrain, à 11 k. (2 l. ¾) de Condom, 7 k. (1 l. ¾) de Montréal. *Pop.* compr. celle de Gondrain, 1760. *Bureau de poste* de Condom.

St.-André, v. (*Gers*), arr. de Lombez, cant. de Samatan, à 18 k. (4 l.) de l'Isle-Jourdain, 24 k. (5 l. ½) d'Auch. *Pop.* 150. *Bur. de poste* de Lombez.

St.-André, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Marciac, comm. de Ladevèze-Ville, à 8 kil. (2 l.) de Plaisance, 27 k. (6 l.) de Mirande, 43 k. (9 l. ¾) d'Auch. *P.* compr. celle de Ladevèze-Ville, 68. *Bureau de poste* de Plaisance.

St.-André, fort (*Jura*), arr. de Poligny, cant. et comm. de Salins, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. Le fort St.-André est un poste de guerre de la sixième division militaire, et la résidence d'un adjudant de place. *Bur. de poste* de Salins.

St.-André, v. (*Léman*), arr. de Bonneville, cant. et comm. de Sallanches, à 24 k. (5 l. ½) de Bonneville, 1 k. (¼ de l.) de Sallanches. *Pop.* compr. celle de Sallanches, 1236. *B. de p.* de Sallanches.

St.-André, v. (*Léman*), arr. de Bonneville, cant. de Vieux-en-Salaz, à 2 kil. (½ l.) N. E. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) de Bons, 22 k. (5 l.) E. S. E. de Genève. *P.* 250. *Bureau de poste* de Bonneville.

St.-André, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. de Cléry, à 13 k. (3 l.) S. O. d'Orléans, 2 k. (½ l.) N. de Cléry. *Pop*... *Bur. de poste* de Méun-sur-Loire.

St.-André, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Puymirol, comm. de Castelculier, à 9 kilom. (2 l. ¼) d'Agen, 6 k. (1 l. ½) de Puymirol. *Pop.* comp. celle de Castelculier, 780. *Bur. de poste* d'Agen.

St.-André, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, canton de Pressas, comm. de Montpezat, à 8 kilom. (2 l.) de Sainte-Livrade, 19 kil. (4 l. ¼) d'Agen. *Pop.* compr. celle de Montpezat, 1823. *Bur. de poste* de Sainte-Livrade.

St.-André, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. de Souilly, sur le Flabusieux, ruisseau, à 23 k. (5 l. ⅓) de Verdun, 23 k. (5 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 210. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Meuse.

St.-André, v. (*Meurthe*). *Voyez* Tramont-St.-André.

St.-André, b. (*Mont-Blanc*), arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de Modane, à 19 k. (4 l. ⅓) de St.-Jean-de-Maurienne, 6 myr. (13 l. ½) de Chambéry. *Pop.* 940. *Bureau de poste* de Modane. *Relais de poste aux chevaux.*

St.-André, b. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, cant. de Rumilly, sur la Sier, à 14 k. (3 l. ⅓) d'Annecy, 36 kil. (8 l.) de Chambéry. *Pop.* 223. *Bur. de poste* de Rumilly.

St.-André, v. (*Morbihan*). *Voyez* Roc-St.-André.

St.-André, v. (*Nièvre*), arrond. de Clamecy, cant. de l'Orme, près la Cure, à 20 kil. (4 l. ½) de Corbigny, 7 myr. (15 l. ⅔) de Nevers. *Popul.* 1060. *Bureau de poste* de l'Orme.

St.-André, v. (*Nord*), arrond. et cant. ouest de Lille. *Popul.* 290. *Bur. de poste* de Lille.

St.-André, v. (*Ourthe*), arrond. de Liége, cant. de Daelhem, à 7 k. (1 l. ¾) S. E. de Visé, 7 kilomèt. (1 l. ¾) O. d'Aubel, 15 k. (3 l. ½) N. E. de Liége. Il y a une fabrique de serges. *Pop.* 320. *Bur. de poste* d'Herve.

St.-André, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Riom, cant. de Randans, à 16 k. (3 l. ¾) de Riom, 28 kil. (6 l. ¼) de Clermont. *Pop.* 825. *Bur. de poste* d'Aigueperse.

St.-André, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Castelnau-de-Magnoac, comm. de Peyret, à 29 kilom. (6 l. ½) de la Barthe, 36 kilom. (8 l.) de Tarbes. *Pop.* compr. celle de Peyret, 166. *Bur. de poste* de Castelnau.

St.-André, v. (*Bas-Rhin*), arr. et cant. de Barr, comm. d'Andlau, à 4 k. (1 l.) de Barr. *Pop.* compr. celle d'Andlau, 2012. *Bur. de poste* de Barr.

St.-André, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Delle, comm. de Faverois, à 3 kil. (¾ de l.) de Delle, 20 kil. (4 l. ½) de Béfort. *Pop.* compr. celle de Faverois, 432. *Bur. de poste* de Delle.

St.-André, v. (*Rhône*), arrond. de Lyon, cant. et comm. de Limonest, à 8 k. (2 l.) de Lyon, 18 k. (4 l.) de Villefranche. *Pop.* compr. celle de Limonest, 551. *B. de poste* de Lyon.

St.-André, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de Montret, à 9 k. (2 l. ¼) de Louhans, 43 k. (9 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* 157. *Bur. de poste* de Louhans.

St.-André, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. d'Alban, à 24 kilom. (5 l. ½) d'Alby, 41 kil. (9 l. ¼) de Castres. *Pop.* 346. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-André, v. (*Var*), arrond. de Brignoles, cant. de Besse, comm. de Cabassé, 5 k. (1 l. ¼) de Besse, à 11 k. (2 l. ¾) de Brignoles, 39 k. (8 l. ¾) de Toulon. *Pop.* compr. celle de Cabassé, 1460. *B. de poste* de Brignoles.

St.-André, v. (*Var*), arrond. de Brignoles, canton et comm. de Cotignac, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 13 k. (3 l.) de Brignoles, 4 myr. (10 l. ¼) de Toulon. *Pop.* compr. celle de Cotignac, 3180. *Bur. de poste* de Brignoles.

St.-André, h. (*Var*), arrond. de Brignoles, cant. et comm. de la Roque-Brassane, à 9 kil. (2 l. ¼) de Brignoles, 27 k. (6 l.) de Toulon. *Popul.* compr. celle de la Roque-Brassane, 1352. *Bureau de poste* de Brignoles.

St.-André-aux-Bois, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. de Champagne, à 14 k. (3 l. ¼) de Montreuil, 6 m. (14 l.) d'Arras. Il y avoit une abbaye de Prémontrés. Ce n'étoit anciennement qu'un simple monastère; mais en 1163, cette maison fut érigée en abbaye régulière par Thierry d'Amiens. *Popul.* 97. *Bureau de poste* d'Hesdin.

St.-André-d'Aleyrac, village (*Tarn*), arr. de Castres, cant. et comm. de Lautrec, à 10 k. (2 l. ½) de Castres. *Popul.* compr. celle de Lautrec, 3343. *Bureau de poste* de Castres.

St.-André-d'Apchon, village (*Loire*), arrond. de Roanne, cant. de St.-Haon-le-Châtel, à 10 kilom. (2 l. ½) de Roanne, 40 kilom. (9 l.) de Feurs. On remarque près de Saint-André, à Saint-Alban, une mine de plomb très-riche, dont le sillon, qui se prolonge, traverse la Loire, et va finir au rivage opposé, près de la commune de Cordelles. Il y a aussi des eaux minérales, elles consistent en trois fontaines, qui sont enfermées dans une petite cour qui a 4 mèt. ⅔ (14 pieds) en carré. La première fontaine qu'on y trouve en entrant est plus profonde que les autres, et son eau est plus usitée, parce qu'elle est un peu plus limpide que celle de la seconde, et infiniment plus que celle de la troisième, qui est blanchâtre et fort trouble. *Popul.* 1500. *Bureau de poste* de Roanne.

St.-André-de-Bar, v. (*Aveyron*). *Voyez* St.-Andrieu.

St.-André-de-Bois-Renault, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Froissy, à 5 k. (1 l. ¼) de Breteuil, 22 kilom. (5 l.) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de Fariviller et Hodencourt, 744. *Bur. de poste* de Breteuil.

St.-André-de-Bouhon, village (*Manche*), arrond. de St.-Lô, cant. de Carentan, à 6 kil. (1 l. ½) de cet endroit, 25 k. (5 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 669. *Bureau de poste* de Carentan.

St.-André-de-Bressac, village (*Ardèche*), arrond. de Privas, cant. de Chommerac. *Pop.* 181. *Bur. de poste* de Privas.

St.-André-de-Briord, v. (*Ain*). *Voyez* Briord.

St.-André-de-Briouze, village (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Briouze, à 23 k. (5 l. ¼) d'Argentan, 4 myr. (10 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 542. *Bur. de p.* d'Argentan.

St.-André-de-Buejes, village (*Hérault*), arrond. de Montpellier, cant. de St.-Martin-de-Londres, sur la Buejes, à 32 kilom. (7 l. ¼) de Montpellier. On y trouve une mine de houille, non en exploitation. *Pop.* 123. *Bur. de poste* de Ganges.

St.-André-de-Cabauze (*Gironde*). *Voy.* Cabauze.

St.-André-de-Cabesse, village (*Gironde*), arrondis. de Libourne, cant. de Ste.-Foy-la-Grande, à 3 kil. (¾ de l.) de cet endroit, 38 kilom. (8 l. ½) de Libourne. *Pop.* compr. celles de Sainte-Foy-la-Grande et dépendances, 6350. *Bur. de poste* de Ste.-Foy.

St.-André-de-Capcèze, village (*Lozère*), arr. de Mende, cant. de Villefort, près la source du Céze, à 3 k. (⅔ de l.) de Villefort, 38 k. (8 l. ½) de Mende. *Pop.* 368. *Bur. de poste* de Villefort.

St.-André-de-Chalençon, v. (*Haute-Loire*), arr. d'Yssengeaux, cant. de Bar, à 15 k. (3 l. ½) de Monistrol, 27 kilom. (6 l.) du Puy. *Popul.* 1160. *Bureau de poste* de Craponne.

St.-André-de-Corcy, v. (*Ain*), arrond. et cant. de Trévoux, à 14 k. (3 l. ¼) de cette ville, 38 kilom. (8 l. ½) de Bourg. *Pop.* 328. *Bur. de poste* de Mont-Luel.

St.-André-d'Echauffour, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Mellerault, comm. d'Echauffour, à 18 kil. (4 l.) de l'Aigle, 41 kilom. (9 l. ¼) d'Alençon. *Popul.* compr. celle d'Echauffour, 2134. *Bur. de poste* de Gacé.

St.-André-de-Creyselles, v. (*Ardèche*), arr. et cant. de Privas, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 398. *Bur. de poste* de Privas.

St.-André-de-Crugières, ou Claise, v. (*Ardèche*), arrond. de l'Argentière, cant. des Vans, sur la Claise, à 19 k. (4 l. ¼) de Joyeuse, 6 myr. (12 l. ¾) de Privas. *P.* 617. *Bur. de poste* de St.-Ambroix, dép. du Gard.

St.-André-de-Cubjac ou Cubsac, b. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, ch.-lieu de cant., à 19 k. (4 l. ⅓) N. E. de cette ville, 9 k. (2 l. ⅓) E. S. E. de Bourg, 19 k. (4 l. ¼) O. N. O. de Libourne. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2800. *Bur. de poste.*

St.-André-de-Double, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Neuvic, à 10 kil. (2 l. ½) de Riberac, 32 kilom. (7 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* 428. *Bur. de poste* de Riberac.

St.-André-de-Fontenay, village (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Bourguebus, près l'Orne, à 7 kilom. (1 l. ⅔) de Caen. *Popul.* 417. *Bur. de poste* de Caen.

St.-André-de-Goul-d'Oye, v. (*Vendée*), arr. de Montaigu, cant. de St.-Fulgent, à 18 kilom. (4 l.) de Montaigu, 5 myr. (11 l. ⅔) de Fontenay-le-Peuple. *P.* 1032. *B. de poste* de St.-Fulgent.

St.-André-de-la-Marche, v. (*Maine-et-Loire*), arrond. de Beaupréau, cant. de Montfaucon, à 8 k. (2 l.) N. O. de Cholet, 5 myr. (12 l.) S. O. d'Augers, 9 kilom. (2 l. ¼) E. de Montfaucon. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Beaupréau.

St.-André-de-Lancize, village (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de St.-Germain-de-Calberte, à 19 kil. (4 l. ⅓) de Florac, 39 k. (8 l. ⅔) de Mende. *Pop.* 528. *Bur. de poste* de St.-Jean-du-Gard.

St.-André-de-la-Sorrède, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Céret, cant. d'Argelès, à 20 kilom. (4 l. ½) de Céret, 18 kil. (4 l.) de Perpignan. *Pop.* compr. celle de Taxe-d'Amont, 142. *Bur. de poste* de Collioure.

St.-André-de-l'Epine, village (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de St.-Clair, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Lô, 33 k. (7 l. ½) de Coutances. *Pop.* 387. *Bur. de poste* de St.-Lô.

St.-André-de-Lidon, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de Saintes, cant. de Gemozac, près la

Seudre, à 19 k. (4 l. ¼) de Saintes. *Populat.* 1225. *Bureau de poste* de Cozes.

St.-André-de-Lieux, village (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Montfort, comm. de St.-Pierre-de-Hinx, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Dax, 41 k. (9 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de St.-Pierre-de-Hinx, 625. *Bur. de poste* de Dax.

St.-André-de-Magrin, village (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. de Saint-Paul-de-Cap-de-Joux, à 10 k. (2 l. ½) de Lavaur, 27 k. (6 l.) de Castres. *Pop.* 227. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-André-de-Messey, village (*Orne*), arr. de Domfront, cant. de St.-Gervais-de-Messey, près la Varenne, à 14 k. (3 l. ½) de Domfront, 5 m. (12 l. ¼) d'Alençon. Il y a une manufacture de toile. *Pop.* 455. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau, dép. du Calvados.

St.-André-de-Mitroix, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. du Bourg-St.-Andéol, comm. de Montant, à 7 kilom. (1 l. ¾) du Bourg-St.-Andéol, 34 k. (7 l. ¾) de Privas. *Popul.* compr. celle de Montant, 1010. *Bur. de poste* du Bourg-St.-Andéol.

St.-André-de-Préneron, v. (*Gers*), arrond. d'Auch, cant. de Vic-sur-Losse, comm. de Préneron, à 4 kil. (1 l.) de Vic-sur-Losse, 27 k. (6 l.) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Préneron, 264. *Bureau de poste* de Vic-sur-Losse.

St.-André-de-Rocpertuis, v. (*Gard*), arrond. d'Uzès, cant. de Pont-St.-Esprit, à 15 k. (3 l. ½) de cette ville, 4 myr. (10 l. ½) de Nimes. *Pop.* 624. *Bureau de poste* de Bagnols.

St.-André-de-Roque-Longue, v. (*Aude*), arr. de Narbonne, cant. de Lesignan, près la Roque-Longue, montagne, à 15 kilom. (3 l. ½) de Narbonne, 41 k. (9 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* 200. *Bureau de poste* de Lesignan.

St.-André-de-Rozans, bourg (*Hautes-Alpes*), arrond. de Gap, cant. de Rozans, à 16 k. (3 l. ¾) O. p. S. de Serres, 5 myr. (11 l.) S. O. de Gap, 3 k. (¾ de l.) S. E. de Rozans. *Pop.* 644. *Bur. de poste* de Serres.

St.-André-de-Ruissec, village (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Lunas, comm. de Ceilhes, à 15 k. (3 l. ½) de Bédarrieux, 18 kilom. (4 l.) de Lodève. *Pop.* compr. celle de Ceilhes, 917. *Bureau de poste* de Bédarrieux.

St.-André-de-Sangonis, bourg (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Gignac, sur la Ravanière, à 18 k. (4 l.) E. S. E. de Lodève, 31 kil. (7 l.) O. p. N. de Montpellier, 4 k. (1 l.) O. de Gignac. Outre son église paroissiale, il y avoit une chapelle et une confrérie de Pénitens-Blancs. Le territoire de cette ville est fertile en olives, blé, vin et figues. Il s'y fait commerce d'huile et d'amandes, et sur-tout d'eau-de-vie. *Popul.* 1593. *Bur. de poste* de Gignac.

St.-André-des-Arques, village (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Cazals, comm. des Arques, à 24 k. (5 l. ½) de Cahors, 4 kil. (1 l.) de Cazals. *Popul.* compr. celle des Arques, 688. *Bureau de poste* de Cahors.

St.-André-des-Eaux, village (*Loire Inférieure*), arr. de Savenay, cant. de Guérande, à 8 kil. (2 l.) de cet endroit, 4 myr. (13 l. ¼) de Nantes. On y trouve des tourbières. *Pop.* 1213. *Bur. de poste* de Guérande.

St.-André-des-Effangeas, v. (*Ardèche*), arrond. de Tournon, cant. de St.-Agrève, à 33 kilomèt. (7 l. ½) de Tournon, 4 myriam. (10 l. ¼) de Privas. *Popul.* 798. *Bureau de poste* de Chaylard.

St.-André-de-Seignaux, village (*Landes*), arr. de Dax, cant. du St.-Esprit, à 33 kil. (7 l. ½) de Dax, 8 myr. (17 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 603. *Bur. de poste* de Bayonne, départem. des Basses-Pyrénées.

St.-André-de-Séon, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. et cant. nord *extrà muros* de Marseille, à 20 k. (4 l. ½) S. p. O. d'Aix, 8 k. (2 l.) N. p. O. de Marseille, 36 k. (8 l.) S. S. E. de Salon. *Pop....* *Bur. de poste* de Marseille.

St.-André-des-Rameres, v. (*Vaucluse*), arr. d'Orange, cant. de Beaumes, comm. de Sablet, à 15 k. (3 l. ½) de Carpentras et d'Orange. *Pop.* compr. celle de Sablet, 895. *Bur. de poste* de Carpentras.

St.-André-de-Treize-Voix, v. (*Vendée*), arr. de Montaigu, cant. de Roche-Servière, à 8 kil. (2 l.) de Montaigu, 7 myr. (15 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 608. *Bur. de poste* de Montaigu.

St.-André-de-Valborgne, b. (*Gard*), arr. du Vigan, chef-lieu de canton, à 25 k. (5 l. ¾) N. O. de St.-Hippolyte, 6 myr. (14 l. ½) N. O. de Nimes, 20 k. (4 l. ½) E. de Meyruéis. *Pop.* 1812. *Bureau de poste* de Pompidou, départem. de la Lozère.

St.-André-de-Vesines, village (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Peyrelau, comm. de la Roque-Sainte-Marguerite, à 16 k. (3 l. ¾) de Milhaud, 6 k. (1 l. ½) de Peyrelau. *Pop.* compr. celle de la Roque-Sainte-Marguerite, 518. *Bur. de p.* de Milhaud.

St.-André-d'Huiriat, v. (*Ain*), arr. de Chatillon-sur-Chalaroune, cant. de Pont-de-Veyle, à 10 kil. (2 l. ½) de Chatillon, 24 kilom. (5 l. ½) de Bourg. *Pop.* 377. *Bur. de poste* de Mâcon, département de Saone-et-Loire.

St.-André-d'Oleirargues, v. (*Gard*), arrond. d'Uzès, cant. de Lussan, à 18 k. (4 l.) d'Uzès, 39 k. (8 l. ¾) de Nimes. *Pop.* 366. *Bur. de poste* de Bagnols.

St.-André-d'Ornay, v. (*Vendée*), arr. de Montaigu, cant. de la Roche-sur-Yon *ou* Napoléon, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 5 m. (11 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Popul.* 800. *Bur. de poste* de la Roche-sur-Yon.

St.-André-du-Bois, v. (*Gironde*) arr. de la Réole, cant. d'Exupery, à 11 k. (2 l. ¾) de Cadillac, 41 kil. (9 l. ¼) de Bordeaux. *Popul.* 764. *B. de p.* de St.-Macaire.

St.-André-du-Cateau, (*Nord*). *V.* Cateau-Cambresis.

St.-André-du-Garn, v. (*Gironde*), arr. et cant. de la Réole, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 5 m. (12 l. ¾) de Bordeaux. *Pop.* 258. *Bureau de poste* de la Réole.

St.-André-d'Ustre, v. (*Aude*), arrond. de Castelnaudary, cant. et comm. de Salés, à 13 kil. (3 l.) de Castelnaudary, 4 myr. (10 l. ½) de Carcassonne. *Popul.* compr. celle de Salés, 938. *Bureau de poste* de Castelnaudary.

St.-André-du-Valgeois, v. (*Manche*), arrond. de Coutances, cant. et comm. de Gavray, à 15 k. (3 l. ½) de Coutances. *Popul.* 117. *Bur. de poste* de Coutances.

St.-André-en-Beauchesne, *ou* la Faurie, v. (*Hautes-Alpes*), arrond. de Gap, cant. d'Aspres-les-Veynes, sur le Buech, à 15 kilom. (3 l. ½) de Serres, 28 kilomèt. (6 l. ½) de Gap. Il y a un foulon à chapeaux sur la rivière de Buech. *Populat.* 751. *Bureau de poste* de Veyne.

St.-André-en-Goufer,

St.-André-en-Goufer, v. (*Calvados*), arrond. et cant. de Falaise, comm. de la Hoquette, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Falaise, 39 k. (8 l. ¾) de Caen. Il y avoit une abbaye commendataire de Bernardins, de l'ordre de Citeaux, fondée en 1130 par Guillaume Talvas, comte de Jéar et de Ponthieu. *Popul.* compr. celle de la Hoquette, 465. *Bur. de poste* de Falaise.

St.-André-en-Royans, b. (*Isère*) arr. de St.-Marcellin, cant. de Pont-en-Royans, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Marcellin, 33 k. (7 l. ½) de Grenoble. Il y a deux moulins et un pressoir à huile. *Pop.* 648. *Bur. de poste* de St.-Marcellin.

St-André-en-Terre-Pleine, v. (*Yonne*), arr. d'Avallon, cant. de l'Isle-sur-le-Serein, à 11 k. (2 l. ¾) d'Avallon, 5 myriam. (11 l. ⅔) d'Auxerre. *Pop.* 385. *Bur. de poste* d'Avallon.

St.-André-Hébertot, v. (*Calvados*), arrond. de Pont-l'Evêque, cant. de Blangy, à 7 k. (1 l. ⅔) de Pont-l'Evêque, 5 myr. (11 l.) de Caen. *Pop.* 743. *Bur. de poste* de Pont-l'Evêque.

St.-André-Lacham, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Joyeuse, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville, 43 kil. (9 l. ¾) de Privas. *Pop.* compr. celle de Saint-André-Lacham-Taillable, 600. *Bur. de poste* de Joyeuse.

St.-André-Lacham-Taillable, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Joyeuse, comm. de Saint-André-Lacham. *Pop.* compr. celle de St.-André-Lacham, 600. *Bur. de p.* de Joyeuse.

St.-André-la-Côte, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Mornant, à 23 k. (5 l. ¼) de Lyon, 41 kilom. (9 l. ½) de Villefranche. *Popul.* 263. *Bureau de poste* de Lyon.

St.-André-la-Fressinouze, h. (*Hautes-Alpes*), arrond. et cant. de Gap, comm. de la Fressinouze, à 6 k. (1 l. ½) de Gap. *Pop.* compr. celle de la Fressinouze, 358. *Bur. de poste* de Gap.

St.-André-la-Palud, village (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Pont-de-Beauvoisin, à 6 k. (1 l. ½) de la Tour-du-Pin, 43 k. (9 l. ⅔) de Grenoble. *Pop.* compr. celle du Gar, 906. *Bureau de poste* de la Tour-du-Pin.

St.-André-le-Bouchoux, v. (*Ain*), arr. de Trévoux, cant. de Châtillon-sur-Chalaronne, près l'Irance, à 8 k. (2 l.) de Châtillon, 14 k. (3 l. ½) de Bourg. *Pop.* 165. *Bur. de poste* de Châtillon-sur-Chalaronne.

St.-André-le-Désert, *ou* Bourg-Désert, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Cluny, à 31 kil. (7 l.) de Mâcon. *Pop.* 947. *Bureau de poste* de Cluny.

St.-André-le-Panoux, v. (*Ain*), arr. et cant. de Bourg, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 873. *Bur. de poste* de Bourg.

St.-André-le-Puy, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Chazelles, près l'Anzieu, à 16 kilom. (3 l. ⅔) de Montbrison. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Chazelles.

St.-André-lès-Villeneuve, ville (*Gard*), arr. d'Uzès, canton près et dépendant de Villeneuve-lès-Avignon. On voyoit dans cette ville une abbaye de Bénédictins de la congrégation de St.-Maur, fondée l'an 980. On a depuis construit un fort qui avoit rang de gouverneur de place de la lieutenance des Cévennes et du gouvernement militaire du ci-dev. Languedoc, avec un état-major composé d'un gouverneur et d'un lieutenant de roi. *P.* compr. celle de Villeneuve-lès-Avignon, 3300. *Bur. de poste* de Villeneuve-lès-Avignon.

St.-André-Montjoly, village (*Puy-de-Dôme*), arr., cant. sud-ouest et comm. de Clermont-Ferrand, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle de Clermont... *Bur. de poste* de Clermont.

St.-André-sur-Cailly, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Clères, à 15 kil. (3 l. ½) de Rouen. Il y a un four pour fabriquer de la brique. *Pop.* 395. *Bur. de poste* de Rouen.

St.-André-sur-Mareuil, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Mareuil, à 22 k. (5 l.) de la Roche-sur-Yon, 34 k. (7 l. ⅔) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 269. *Bur. de poste* de Luçon.

St.-André-sur-Sèvre, village (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. de Cerisay, à 14 k. (3 l. ⅓) de Bressuire, 5 myr. (12 l. ¼) de Niort. *Pop.* 915. *Bur. de poste* de Bressuire.

St.-Andréa, v. (*Golo*), arrond. de Calvi, près Muro, à 6 kilomèt. (1 l. ½) S. E. de l'Isle-Rousse; 13 k. (3 l.) E. de Calvi. *Pop.* 580.

St.-Andréa, v. (*Liamone*), arr. de Sartène, canton de Tallano, à 8 kil. (2 l.) d'Ajaccio, 36 k. (8 l.) d'Ajaccio. *Pop.* 149.

St.-Andréa, v. (*Liamone*), arrond. d'Ajaccio, à 16 kilomèt. (3 l. ¾) d'Ajaccio et de Vico. *Pop.* 106.

St.-Andries, *ou* St.-André, v. (*Lys*), arrond. et cant. de Bruges, à 5 k. (1 l. ¼) N. O. d'Oostcamp, 3 k. (¾ de l.) O. de Bruges. *Pop.* 801. *Bur. de poste* de Bruges.

St.-Andrieu, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de Najac, entre la Serène et l'Aveyron, à 19 k. (4 l. ¼) de Villefranche, 4 myr. (10 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 882. *Bur. de poste* de Villefranche.

St.-Andronic, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Blaye, à 19 kilom) (4 l. ¼) de Bourg, 39 k. (8 l. ¾) de Bordeaux. *Pop.* 525. *B. de p.* de Blaye.

St.-Ange, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de Chareuil, comm. de Peyrens. *Popul.* compr. celle de Peyrens, Genissieux et Mours, 2599. *Bur. de poste* de Romans.

St.-Ange, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf, sur la côte près la Blaise, à 7 k. (1 l. ¾) de Châteauneuf, 31 kil. (7 l.) de Chartres. *Pop.* compr. celle de Torcay, 461. *B. de p.* de Châteauneuf.

St.-Ange, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, cant. de Moret, comm. de Villecerf, à 6 k. (1 l. ½) de Moret, 15 k. (3 l. ½) de Fontainebleau. *Pop.* compr. celle de Villecerf, 356. *Bur. de poste* de Moret.

St.-Ange-le-Vieil, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, cant. de Lorrès, à 14 k. (3 l. ½) de Nemours, 34 kilom. (7 l. ¾) de Melun. *Pop.* 84. *Bur. de poste* de Nemours.

St.-Angeaud, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. de Mansle, à 14 k. (3 l. ¼) de la Rochefoucauld, 24 k. (5 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 613. *Bur. de poste* de Mansle.

St.-Angel, v. (*Allier*), arr. et cant. de Mont-Luçon, à 7 k. (1 l. ⅔) de cette ville, 5 myr. (12 l.) de Moulins. *Pop.* 426. *Bur. de poste* de Mont-Luçon.

St.-Angel, v. (*Corrèze*), arr., cant. et comm. d'Ussel, sur la Trousoune, à 7 k. (1 l. ¾) S. O. d'Ussel, 4 myr. (10 l. ½) N. E. de Tulle, 7 k. (1 l. ⅔) S. E. de Meymac. On y trouve de très-beau granit noir et blanc. *Popul.* 1250. *Bur. de poste* d'Ussel.

St.-Angel, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Manzat, à 19 k. (4 l. ¼) de Riom, 28 kil. (6 l. ¼) de Clermont. *Popul.* 919. *Bur. de poste* de Riom.

St.-Angel, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. et comm. de Salvagnac, à 11 k. (2 l. ¾) de Rabastens, 20 kil. (4 l. ½) de Gaillac. *Populat.* compr. celle de Salvagnac, 1159. *Bur. de p.* de Rabastens.

St.-Angel-lès-Landes, village (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Champagnac-de-Belair, à la source du Boulou, à 7 k. (1 l. ⅔) de Nontron, 32 k. (7 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* 423. *Bur. de poste* de Noutron.

Sant-Angelo, v. (*Golo*), arr. de Calvi, chef-lieu de canton. *Pop*...

St.-Antelinch, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Ninove, à 5 k. (1 l. ¼) O. d'Aspelaer, 7 k. (1 l. ¾) E. S. E. de Sotteghem, 29 k. (6 l. ½) S. E. de Gand. *Pop.* 755. *Bur. de poste* d'Alost.

St.-Anthème, b. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Ambert, ch.-l. de cant., sur la Rondelle, à 5 myr. (12 l.) E. d'Issoire, 13 k. (3 l.) E. d'Ambert, 7 myr. (16 l.) S. E. de Clermont-Ferrand. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 2493. *Bur. de poste* d'Ambert.

St.-Anthet, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Castelnau-de-Montratier, comm. de St.-Alauzic, à 4 kil. (1 l.) de Castelnau-de-Montratier, 19 k. (4 l. ¼) de Cahors. *P.* compr. celle de St.-Alauzic, 487. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Montratier.

St.-Anthot, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, canton de Sombernon, à 23 k. (5 l. ½) d'Arnay, 30 kil. (6 l. ¾) de Dijon. *Pop.* 125. *Bur. de poste* de Sombernon.

St.-Antoine, v. (*Bouches-du-Rhône*). *Voyez* Baumes-St.-Antoine (les).

St-Antoine, v. (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de St.-Mamet, comm. de St.-Marcolles, à 21 kil. (4 l. ¾) d'Aurillac, 11 k. (2 l. ¾) de St.-Mamet. *Pop.* compr. celle de St.-Marcolles, 1339. *Bur. de poste* d'Aurillac.

St.-Antoine, v. (*Corrèze*), arr. et cant. de Brive, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 22 k. (5 l.) de Tulle. *Popul.* compr. celle d'Ussac, 2122. *Bur. de poste* de Brive.

St.-Antoine, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de Guingamp, comm. de Plouisy, à 4 k. (1 l.) de Guingamp, 32 k. (7 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* compr. celle de Plouisy, 446. *Bur. de p.* de Guingamp.

St.-Antoine, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Velines, comm. du Breuilh, à 25 k. (5 l. ¾) de Bergerac. *Pop.* compr. celle du Breuilh et dépendances, 1508. *Bur. de poste* de Sainte-Foy, départem. de la Gironde.

St.-Antoine, *ou* Rouge-Bief, v. (*Doubs*), arrond. de Pontarlier, cant. de Mouthe, à 13 k. (3 l.) de Pontarlier, 6 myr. (12 l. ¾) de Besançon. Il y a un martinet pour les instrumens aratoires sur le ruisseau de Rouge-Bief, à 194 mètres (100 t.) de cette commune. *Pop.* 254. *Bureau de poste* de Pontarlier.

St.-Antoine, v. (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de Miradoux, près Larax, à 25 kil. (5 l. ¾) de Lectour, 5 myr. (11 l.) d'Auch. *Pop.* 349. *Bureau de poste* de Valence-d'Agen, départem. de Lot-et-Garonne.

St.-Antoine, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Pellegrue, à 21 k. (4 l. ⅔) de la Réole, 5 myr. (10 l. ⅔) de Bordeaux. *Populat.* compr. celle de St.-Jean-de-Pouillac, 251. *Bur. de p.* de Castillon.

St.-Antoine, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de St.-André-de-Cubsac, à 10 k. (2 l. ½) de Bourg, 27 k. (6 l.) de Bordeaux. *Pop.* 200. *Bur. de p.* de St.-André-de-Cubsac.

St.-Antoine, bourg (*Isère*), arrond. et canton de Saint-Marcellin, sur le ruisseau Furan, à 4 myr. (10 l. ½) S. E. de Vienne, 20 k. (4 l. ½) N. E. de Romans, 41 kil. (9 l. ¼) O. de Grenoble. Ce bourg est entre deux montagnes. C'est dans ce lieu qu'existoit autrefois la fameuse abbaye de St.-Antoine sous la règle de St.-Augustin, qui rapportoit au général de cet ordre, chef et supérieur de cette retraite, 40,000 livres de rente. Il prenoit dans l'origine la qualité de maître ou commandeur. Mais en 1297, Aimond de Montigny voulut avoir celle d'abbé, et il l'obtint du pape Boniface VIII, sans la moindre difficulté. *P.* 1660. *Bur. de poste* de St.-Marcellin.

St.-Antoine, v. (*Landes*), arr. de Saint-Sever, canton de Geaune, comm. de Samadet, à 15 k. (3 l. ½) de St.-Sever, 7 kilom. (1 l. ¾) de Geaune. *P.* compr. celle de Samadet, 1235. *Bur. de poste* de Saint-Sever.

Saint-Antoine, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant. de Villeneuve-d'Agen, à 8 kil. (2 l.) de cette ville, 18 kil. (4 l.) d'Agen. *Pop.*... *Bur. de poste* de Villeneuve-d'Agen.

St.-Antoine, ferme (*Seine*), arr. de Sceaux, cant. de Vincennes, comm. de Montreuil, à 8 k. (2 l.) de Paris. *Populat.* réunie à celle de Montreuil. *Bur. de poste* de Paris.

St.-Antoine, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. ouest de Versailles, comm. de Chenay, à 2 kil. (½ l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Chenay, 374. *Bureau de poste* de Versailles.

St-Antoine-Amerren, village (*Roër*). *Voyez* Amern-Saint-Antoine.

St.-Antoine-d'Auberoche, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de St.-Pierre-de-Chignac, à 19 k. (4 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* 544. *Bur. de poste* de Périgueux.

St.-Antoine-de-la-Forest, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de St.-Nicolas-de-la-Taille, à 20 kil. (4 l. ½) de Montivilliers, 4 myr. (10 l. ¼) de Rouen. *P.* 563. *Bur. de poste* de Lillebonne.

St.-Antoine-de-Rochefort, v. (*Sarthe*), arrond. de Mamers, cant. de la Ferté-Bernard, près la Même, à 1 kilom. (¼ de l.) de la Ferté-Bernard, 39 kilom. (8 l. ⅔) du Mans. *Pop.* 854. *Bur. de poste* de la Ferté-Bernard.

St.-Antoine-du-Pisou, village (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Coutras, près l'Isle, à 25 kilom. (5 l. ¾) de Libourne, 5 myriam. (12 l.) de Bordeaux. *Pop.* 314. *Bur. de poste* de Coutras.

St.-Antoine-du-Rocher, v. (*Indre-et-Loire*), arrond. de Tours, canton de Neuillé-Pont-Pierre, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Château-Regnault, 11 kilom. (2 l. ¾) de Tours. *Pop.* 630. *Bur. de poste* de Tours.

St.-Antoine-les-St.-Privat, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, canton d'Aubeterre, comm. de la Prade, à 33 kilom. (7 l. ½) de la Grole, 37 kil. (8 l. ¼) de Barbezieux. *Pop.* compr. celle de la Prade, 628. *Bureau de poste* de la Grole.

St.-Antoine-l'Ouroux, village (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Monsols, à 8 kil. (2 l.) de Beaujeu, 29 kil. (6 l. ½) de Villefranche. *Pop.* 943. *Bur. de poste* de Beaujeu.

St.-Antonie, b. (*Roër*), arrond. de Creveldt, cant. de Kempen, à 5 kil. (1 l. ¼) S. E. de cet endroit, 6 kilom. (1 l. ½) O. de Creveldt, 6 myr. (14 l.) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 575. *Bur. de poste* de Creveldt.

St.-Antonin, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Puget-de-Théniers, cant. de la Roque-Esteron, à 5 kil. (1 l. ¼) de Puget, 31 k. (7 l.) de Nice. Il y a une usine à farine. *Pop.* 103. *Bur. de poste* de Nice.

St.-Antonin, ville (*Aveyron*), arrond. de Villefranche, chef-lieu de cant., sur l'Aveyron, à 31 kil. (7 l.) S. O. de Villefranche, 7 myr. (16 l.) O. S. O. de Rhodez, 8 kil. (2 l.) N. de Penne. Il y avoit un chapitre de chanoines réguliers, d'où ressortoient douze semi-prébendes pour des séculiers, et quatre maisons religieuses d'hommes. Cette ville contient quinze manufactures, tant en tanneries, où se fabriquent des cuirs à souliers, qu'en serges. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Popul.* 5606. *Bur. de poste.*

St.-Antonin, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. de Trets, sur la Bagion, à 10 kilom. (2 l. ½) d'Aix, 30 k. (6 l. ⅔) de Marseille. *Pop.* 226. *Bur. de p.* d'Aix.

St.-Antonin, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Rugles, à 22 k. (5 l.) de Verneuil, 41 kilomètres (9 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 408. *Bur. de poste* de Rugles.

St.-Antonin, v. (*Gers*), arrond. de Lectour, cant. de Mauvesin, à 29 k. (6 l. ½) de Lectour, 21 k. (4 l. ⅔) d'Auch. *Pop.* 428. *Bureau de poste* de Gimont.

St.-Antonin, v. (*Golo*), arr. et cant. de Calvi, à 10 k. (2 l. ½) de cette ville, 11 kilom. (2 l. ¾) de Bastia. *Pop.* 174.

St.-Antonin-de-la-Cam, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Réalmont, à 21 kilom. (4 l. ¾) d'Alby et de Castres. *Pop.* compr. celle de la Roque-Travet, 770. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Antonio, v. (*Marengo*), arr. de Voguère, au pied des collines, sur un ruisseau qui se jette dans le Pô, à 8 k. (2 l.) E. de Voguère. *Populat.* 300. *Bureau de poste* de Voguère.

St.-Aon *ou* St.-Haoult, village (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Pradelles, à 24 kil. (5 l. ½) du Puy. *Popul.* 933. *Bur. de poste* du Puy.

St.-Aoust-les-Bois, v. (*Indre*), arr. et cant. de la Châtre, à 16 k. (3 l. ¾) de cette ville, 22 kilom. (5 l.) de Châteauroux. *Pop.* 1310. *Bur. de poste* de la Châtre.

St.-Apolinard, v. (*Isère*), arr. et cant. de St.-Marcellin, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cet endroit, 37 kilom. (8 l. ¼) de Grenoble. *Pop.* 506. *Bur. de poste* de St.-Marcellin.

St.-Apollinard, v. (*Loire*), arrond. de St.-Etienne, canton de Pélussin, à 22 kil. (5 l.) de Saint-Etienne, 6 myr. (12 l. ⅔) de Feurs. *Pop.* 775. *Bur. de poste* d'Annonay, dép. de l'Ardèche.

Saint-Apollinaire, v. (*Hautes-Alpes*), arrond. d'Embrun, canton de Savines, à 9 kilom. (2 l. ¼) d'Embrun, 21 kilom. (4 l. ¾) de Gap. *Popul.* 184. *Bureau de poste* d'Embrun.

St.-Apollinaire, v. (*Côte-d'Or*), arrond. et cant. est de Dijon, à 4 kil. (1 l.) de cette ville. *P.* 244. *Bur. de poste* de Dijon.

St.-Appollinaire-de-Gluyras, v. (*Ardèche*). *Voy.* Gluyras.

St.-Apre, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Montagrier, près la Drôme, à 11 kil. (2 l. ¾) de Riberac, 19 kilom. (4 l. ¼) de Périgueux. *Popul.* 634. *Bur. de poste* de Riberac.

St.-Aquilin, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Neuvic, à 13 k. (3 l.) de Riberac, 18 kil. (4 l.) de Périgueux. *Popul.* 1300. *Bureau de poste* de Riberac.

St.-Aquilin, v. (*Orne*), arr. de l'Aigle, cant. de Moulins-la-Marche, à 16 k. (3 l. ¾) de l'Aigle, 39 k. (8 l. ¾) d'Alençon. *Pop.* 330. *Bureau de poste* de Moulins-la-Marche.

St.-Aquilin-d'Angerons, v. (*Eure*). *Voyez* St.-Aguillain-Daugeron.

St.-Aquilin-de-Pacy, village (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Pacy, à 2 k. (½ l.) de Pacy-sur-Eure, 15 kil. (3 l. ½) d'Evreux. *Pop...* *Bur. de poste* de Pacy-sur-Eure.

Saint-Arailles, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Muret, cant. de Fousseret, à 20 k. (4 l. ½) de Rieux, 4 myriam. (10 l. ¼) de Toulouse. *Pop.* 221. *Bur. de poste* de Martres.

St.-Arailles, v. (*Gers*), *Voy.* St.-Trailles.

St.-Arcons-de-Barges, village (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Pradelles, à 21 kil. (4 l. ⅔) du Puy. *P.* 1387. *Bur. de poste* du Puy.

St.-Arcons-sur-l'Allier, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de Langeac, sur la côte, près l'Allier, à 28 kilom. (6 l. ½) de Brioude, 27 kilom. (6 l.) du Puy. *Populat.* 599. *Bureau de poste* de Langeac.

St.-Arey, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de la Mure, sur la côte, près le Drac, à 36 k. (8 l.) de Grenoble. *Pop.* 171. *Bur. de poste* de la Mure.

St.-Armel, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, cant. de Château-Giron, à 21 k. (4 l. ⅔) de Bain, 11 k. (2 l. ¾) de Rennes. *Pop.* 501. *Bur. de poste* de Rennes.

St.-Arnac, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Perpignan, canton de St.-Paul-de-Fénouilhet, à 32 k. (7 l. ½) de Perpignan. *Popul.* 85. *Bur. de poste* de Quillan, départ. de l'Aude.

St.-Arnaud, village (*Lot-et-Garonne*), arrond. et cant. d'Agen, comm. de Foulayronnes, à 10 kil. (2 l. ½) d'Agen. *Pop....* *Bur. de poste* d'Agen.

St.-Arnier, v. (*Arriège*), arr. et cant. de Pamiers, comm. d'Escosse, à 5 k. (1 l. ¼) de Pamiers. *Pop.* compr. celle d'Escosse, 435. *Bur. de poste* de Pamiers.

St.-Arnoul, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. d'Exmes, à 15 k. (3 l. ½) d'Argentan, 39 kilom. (8 l. ¾) d'Alençon. *Pop.* 95. *Bur. de poste* de Nonant.

St.-Arnould, ville (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, sur la Remarde, à 6 k. (1 l. ½) de Dourdan, 30 kilom. (6 l. ⅔) de Versailles. Il y a une filature de coton. *Popul.* 342. *Bur. de poste* de Dourdan.

St.-Arnoult, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Pont-l'Evêque, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 37 k. (8 l. ¼) de Caen. *Pop.* 189. *B. de poste* de Touques.

St.-Arnoult, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, caut. de Montoire, à 16 k. (3 l. ¾) de Vendôme, 37 k. (8 l. ¼) de Blois. On y trouve de la pierre dure. *Pop.* 430. *Bur. de poste* de Montoire.

St.-Arnoult, forêt (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Montoire, à 13 k. (3 l.) S. O. de Vendôme; elle a 3895 mèt. (2000 t.) de long, sur 1945 mèt. (1000 t.) de large.

57*

St.-Arnoult, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, canton de Caudebec, à 4 kilom. (1 l.) de cette ville, 32 kil. (7 l. ¼) de Rouen. *Populat.* 912. *Bureau de poste* de Caudebec.

St.-Arnoult, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Gournay, cant. de Darnetal. *Pop.* 84. *Bur. de poste* de Buchy.

St.-Arnoult-des-Bois, village (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Courville, à 9 k. (2 l. ¼) de Châteauneuf, 16 k. (3 l. ¾) de Chartres. *Pop.* 660. *Bureau de poste* de Courville.

St.-Arnoult-lès-Montagnes, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Formerie, à 8 kil. (2 l.) de Grandvilliers, 30 kil. (6 l. ⅔) de Beauvais. La plupart des habitans fabriquent des bas au métier. *Popul.* 608. *Bur. de poste* de Grandvilliers.

St.-Aroman, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de la Barthe-de-Nestes, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 34 k. (7 l. ¾) de Tarbes. *Pop.* 358. *Bureau de poste* de Montrejean, département de la Haute-Garonne.

St.-Arromant, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Masseube, sur la côte, près le Sousson, à 13 k. (3 l.) de Mirande, 23 k. (5 l. ½) d'Auch. *Pop.* 230. *Bur. de poste* de Mirande.

St.-Arthemie, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Molières, comm. de Puycornet, à 10 kilom. (1 l. ½) de Castelnau-de-Montratier, 19 k. (4 l. ¼) de Montauban. *Popul.* compr. celle de Puycornet, 1316. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Montratier.

St.-Assiscle, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Villefranche, comm. de Folcarde, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Villefranche-de-Lauragais. *Popul.* compr. celle de Folcarde, 209. *B. de p.* de Villefranche-de-Lauragais.

St.-Astier, ville (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de Grignols, sur la rive droite de l'Isle, à 15 kil. (3 l. ½) O. de Périgueux, 18 kil. (4 l.) N. E. de Mucidan, 19 kil. (4 l. ¼) S. E. de Riberac. Il y avoit une église collégiale, occupée par des Bénédictins, qui avoit le titre d'abbaye. On voit dans cette commune une fontaine qui produit par degrés des incrustations singulières, et dont la vapeur brûle la paille, et forme dans la pierre des pores et des conduits spongieux. *Pop.* 2216. *Bureau de poste* de la Massoulie.

St.-Astier, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Duras, à 27 k. (6 l.) de Marmande, 7 m. (14 l. ¾) d'Agen. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Sainte-Foy, départem. de la Gironde.

St.-Auban, v. (*Drôme*), arr. et cant. de Die, comm. de Ponet, à 6 k. (1 l. ½) de Die, 37 kilom. (8 l. ¼) de Valence. *Pop.* compr. celle de Ponet, 253. *Bureau de poste* de Ponet.

St.-Auban, v. (*Drôme*) arrond. de Nions, cant. du Buis, près l'Ouvèze, à 23 k. (5 l. ¼) de Nions, 8 myr. (18 l. ¾) de Valence. *Pop.* 512. *Bureau de poste* du Buis.

St.-Auban, v. (*Var*), arrond. de Grasse, chef-lieu de canton, sur l'Esteron, à 27 k. (6 l.) de Grasse, 10 myriam. (23 l. ¼) de Toulon. *Popul.* 607. *Bur. de p.* de Grasse.

St.-Auban-d'Oze, v. (*Hautes-Alpes*), arrond. de Gap, canton de Veyne, sur le Potelier, à 21 kil. (4 l. ¾) de Gap. *Pop.* 189. *Bur. de poste* de Veyne.

St.-Aubert, v. (*Ille-et-Vilaine*). *Voyez* Chapelle-St.-Aubert.

St.-Aubert, *ou* Mont-St.-Aubert, v. (*Jemmapes*), arrond. de Tournai, cant. de Celles, à 9 kilom. (2 l. ¼) S. p. O. de cet endroit, 5 kilom. (1 l. ¼) N. de Tournai, 4 myr. (10 l.) N. O. de Mons. *Pop.* 794. *Bur. de poste* de Tournai.

St.-Aubert, v. (*Nord*), arr. de Cambrai, cant. de Carnières, à 13 kil. (3 l.) de Cambrai, 30 kil. (6 l. ¾) de Douay. *Pop.* 1348. *B. de poste* de Cambrai.

St.-Aubert, v. (*Orne*), arrond. d'Argentan, cant. de Putanges, près l'Orne, à 23 k. (5 l. ¼) d'Argentan, 5 myr. (11 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 667. *Bureau de poste* de Falaise, départem. du Calvados.

St.-Aubin, v. (*Aisne*), arr. de Laon, canton de Coucy-le-Château, à 11 k. (2 l. ⅔) de Chauny, 31 k. (7 l.) de Laon. *Popul.* 258. *Bureau de poste* de Coucy.

St.-Aubin, v. (*Allier*), arrond. de Moulins, cant. de Bourbon-l'Archambaud, à 16 kil. (3 l. ¾) de Cérilly, 25 k. (5 l. ¾) de Moulins. *P.* 400. *Bureau de poste* de Bourbon-l'Archambaud.

St.-Aubin, v. (*Aube*), arr. et cant. de Nogent-sur-Seine, sur l'Ardusson, à 4 kil. (1 l.) de Nogent, 43 kilom. (9 l. ¾) de Troyes. *Pop.* 479. *Bur. de poste* de Nogent-sur-Seine.

St.-Aubin, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de Livarot, à 10 k. (2 l. ½) de Lisieux, 4 myriamèt. (10 l. ½) de Caen. *P.* 111. *Bur. de poste* de Lisieux.

St.-Aubin, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Plancoet, comm. de Quintenic, à 10 kilomè.. (2 l. ½) de Lamballe, 11 kilomèt. (2 l. ¾) de Plancoet. *P.* compr. celle de Quintenic, 304. *Bur. de p.* de Lamballe.

St.-Aubin, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Quillebœuf, près la Seine, à 11 kilomèt. (2 l. ⅔) de Pont-Audemer, 7 myr. (15 l.) d'Evreux. *P.* 343. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Aubin, v. (*Eure*), arrond. et cant. nord d'Evreux, à 5 kilomèt. (1 l. ¼) de cette ville. *P.* 100. *B. de p.* d'Evreux.

St.-Aubin, v. (*Eure*), arrond. de Louviers, cant. de Gaillon, à 13 k. (3 l.) de Louviers, 19 k. (4 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 1059. *Bur. de poste* de Gaillon.

St.-Aubin, v. (*Gers*). *Voyez* Roquelaure, dit St.-Aubin.

St.-Aubin, v. (*Gers*), arrond. et cant. de Nogaro, à 13 k. (3 l.) de cet endroit, 6 myr. (14 l. ½) d'Auch. *Pop.* 197. *Bur. de poste* de Nogaro.

St.-Aubin, v. (*Gironde*), arr. de Blaye, cant. de St-Ciers-de-la-Lande, à 25 k. (5 l. ¾) de Bourg, 5 myr. (10 l. ½) de Bordeaux. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 724. *Bureau de poste* de Blaye. *Relais de poste aux chevaux.*

St.-Aubin, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Blanquefort, à 14 k. (3 l. ¼) de Bordeaux. *P.* 575. *Bur. de poste* de Bordeaux.

St.-Aubin, v. (*Indre*), arr. et cant. sud-ouest d'Issoudun, à 10 kil. (2 l. ½) de cette ville, 25 kilom. (5 l. ¾) de Châteauroux. *P.* 375. *Bureau de poste* d'Issoudun.

St.-Aubin, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, cant. de St.-Christophe, à 36 k. (8 l.) de Tours. *P.* 552. *Bureau de poste* de Château-du-Loir, départem. de la Sarthe.

St.-Aubin, v. (*Jura*), arrond. de Dole, cant. de Chemin, sur le Cleux, ruisseau, à 13 k. (3 l.) S. O. de Dole, 43 k. (9 l. ¾) N. N. O. de Lons-le-Saunier, 8 kil. (2 l.) S. E. de St.-Jean-de-Losne. *P.* 1490. *Bureau de poste* de Dole.

St.-Aubin, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. de Mugron, sur la Gouange, à 10 kil. (2 l. ½) de St.-Sever, 25 k. (5 l. ¾) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de Poulhoualib, 691. *Bur. de poste* de St.-Sever.

St.-Aubin, v. (*Loire-Inférieure*), arr. et cant. de Château-Briant, près la Chère, à 7 k. (1 l. ¾) de Château-Briant, 6 myriam. (13 l.) de Nantes. *Pop.* 1551. *Bur. de poste* de Château-Briant.

St.-Aubin, v. (*Loiret*), arrond. d'Orléans, canton et comm. de la Ferté-St.-Aubin, à 2 k. (½ l.) S. de cet endroit, 22 k. (5 l.) S. d'Orléans. *Pop.* compr. celle de la Ferté, 1324. *Bur. de p.* de la Ferté-St-Aubin.

St.-Aubin, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, canton de Montflanquin, à 9 kil. (2 l. ¼) de cet endroit, 13 kilom. (3 l.) de Villeneuve-d'Agen. *Pop...* *B. de p.* de Montflanquin.

St.-Aubin, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Montreuil-Bellay, comm. du Coudray, à 9 k. (2 l. ¼) de Saumur, 5 k. (1 l. ¼) de Montreuil-Bellay. *Pop.* compr. celle du Coudray, 891. *B. de poste* de Saumur.

St.-Aubin, ile (*Maine-et-Loire*), arrond. et cant. nord-ouest d'Angers, comm. de Canteнay, dans une île fermée par la Mayenne et la Sarthe, à 4 k. (1 l.) d'Angers. *Bur. de poste* d'Angers.

St.-Aubin, v. (*Meuse*), arr. et cant. de Commercy, près la source de l'Aire, à 10 k. (2 l. ½) S.O. de Commercy, 22 k. (5 l.) E. de Bar-sur-Ornain, 20 k. (4 l. ½) N.O. de Vaucouleurs. *Pop.* 581. *Bur. de poste* de Ligny. *Relais de poste aux chev.*

St.-Aubin, v. (*Morbihan*), arr. de Ploërmel, canton de Josselin, comm. de Crugnel, à 11 k. (2 l. ¾) de Josselin, 16 kilom. (3 l. ¾) de Ploërmel. *Popul.* compr. celle de Crugnel, 715. *B. de p.* de Josselin.

St.-Aubin, v. (*Nièvre*), arr. de Clamecy, cant. de Tannay, à 14 k. (3 l. ½) de Corbigny, 6 myr. (14 l. ¼) de Nevers. Il y a une forge. *Pop.* compr. celle de Bazoches, 1028. *Bur. de poste* de Lorme.

St.-Aubin, *ou* Val-Challier, v. (*Nièvre*), arr. de Cosne, cant. de la Charité, près la Nièvre, à 14 k. (3 l. ¼) de la Charité, 16 kilom. (3 l. ¾) de Nevers. Il y a la forge de la Vallée, celles du Guy-de-la Chêne et de Chamilly, trois forges de la Douce. *Pop.* compr. celle de Fresnay, 611. *Bureau de poste* de la Charité.

St.-Aubin, v. (*Nord*), arr. et cant. nord d'Avesnes, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 6 myr. (14 l. ¼) de Douay. *Pop.* 582. *Bureau de poste* d'Avesnes.

St.-Aubin, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Coudray-Saint-Germer, à 14 k. (3 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* 419. *Bureau de poste* de Beauvais.

St.-Aubin, v. (*Oise*), arr. et cant. de Clermont, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 24 kil. (5 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 320. *Bur. de poste* de Clermont.

St.-Aubin, v. (*Orne*), arrond. d'Argentan, canton de Gacé, à 20 k. (4 l. ½) de l'Aigle, 42 k. (9 l. ½) d'Alençon. *Pop....* *Bur. de poste* de Gacé.

St.-Aubin, *ou les* Frères-unis, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. nord d'Arras, près la Scarpe, à 4 k. (1 l.) d'Arras. *Pop.* 355. *Bur. de poste* d'Arras.

St.-Aubin, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. de Montreuil-sur-mer, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 8 myr. (18 l.) d'Arras. *Pop.* 173. *Bur. de poste* de Montreuil-sur-Mer.

St.-Aubin, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Florenne, sur l'Yves, à 1 k. (¼ de l.) O.S.O. de Florenne, 7 k. (1 l. ¾) N. de Philippeville, 36 kil. (8 l.) S.O. de Namur. *Pop.* 345. *Bur. de poste* de Philippeville, département des Ardennes.

St.-Aubin, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Scey-sur-Saone, sur la Saone, à 14 k. (3 l. ¼) de Vésoul. *Popul.* 59. *Bur. de poste* de Port-sur-Saone.

St.-Aubin, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, canton de Palinge, à 7 k. (1 l. ¼) de Charolles, 5 myr. (11 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* 551. *Bur. de poste* de Charolles.

St.-Aubin, *ou la* Chapelle-St.-Aubin, v. (*Sarthe*), arrond. et cant. du Mans, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *P.* 410. *Bur. de poste* du Mans.

St.-Aubin, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, cant. de Moret, comm. de Thomery, à 4 k. (1 l.) de Fontainebleau, 6 kilom. (1 l. ½) de Moret. *Pop.* compr. celle de Thomery, 1044. *Bureau de poste* de Fontainebleau.

St.-Aubin, v. (*Seine-et-Oise*) arr. de Versailles, cant. de Montfort-l'Amaury, comm. de Neauphle-le-Vieil, à 5 k. (1 l. ¼) de Montfort-l'Amaury, 20 k. (4 l. ½) de Versailles. *Popul.* compr. celle de Neauphle-le-Vieil, 487. *Bur. de poste* de Montfort-l'Amaury.

St.-Aubin, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de la Ferté-Aleps, comm. d'Itteville, à 3 kil. (¾ de l.) de la Ferté-Aleps, 16 k. (3 l. ¾) d'Etampes. *Pop.* compr. celle d'Itteville, 666. *Bur. de p.* de la Ferté-Aleps.

St.-Aubin, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, à 8 k. (2 l.) de Chevreuse, 9 k. (2 l. ¼) de Versailles. *Pop.* 126. *Bur. de poste* de Chevreuse.

St.-Aubin, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Moliens, à 22 k. (5 l.) d'Amiens, 8 kil. (1 l.) de Poix. *Populat.* compr. celle de Montenois, 450. *Bur. de poste* de Poix.

St.-Aubin, v. (*Vendée*), arrond. de Montaigu, cant. de Mortagne, à 21 k. (4 l. ¾) de Montaigu, 7 kil. (1 l. ¾) de Mortagne, 6 m. (14 l.) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 345. *Bur. de poste* de Mortagne.

St.-Aubin, v. (*Vienne*), arrond. de Loudun, cant. de Montcontour, à 15 k. (3 l. ½) de Loudun, 38 k. (8 l. ¾) de Poitiers, 13 kilomèt. (3 l.) de Mirebeau. *Pop.* 141. *Bur. de poste* de Mirebeau.

St.-Aubin-Chateauneuf, v. (*Yonne*), arrond. de Joigny, cant. d'Aillant-sur-Tholon, à 19 kilom. (4 l. ½) de Joigny, 10 kil. (2 l. ½) de Toucy, 14 k. (3 l. ½) d'Auxerre. *Populat.* 978. *Bureau de poste* de Toucy.

St.-Aubin-d'Apenay, village (*Orne*), arr. d'Alençon, cant. de Mêle-sur-Sarthe, à 3 k. (¾ de l.) de Mêle-sur-Sarthe, 22 kil. (5 l.) d'Alençon. *Pop.* 816. *Bur. de poste* de Mêle.

St.-Aubin-d'Arquenay, village (*Calvados*), arrond de Caen, cant. de Douvres, à 10 k. (2 l. ½) N. E. de Caen, 30 kil. (6 l. ¾) O. de Bayeux, 14 kil. (3 l. ¼) de Dives. *Populat.* 289. *Bureau de poste* de Caen.

St.-Aubin-d'Aubigné, village (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, chef-lieu de cant., à 18 kil. (4 l.) N. de Rennes, 14 kil. (3 l. ¼) E. d'Hédée, 15 kil. (3 l. ½) O. de St.-Aubin-du-Cormier. Il y a une

brigade de la gendarmerie à pied. *P.* 1003. *Bur. de poste* de Rennes.

St.-Aubin-de-Barq, v. (*Eure*), arrond. de Bernay, cant. et comm. de Beaumont, à 13 kil. (3 l.) de Bernay, 28 k. (6 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 268. *Bur. de poste* de Beaumont-le-Roger.

St.-Aubin-de-Baubigny, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. de Châtillon-sur-Sèvre, à 19 k. (4 l. ¼) de Bressuire, 7 myriam. (16 l.) de Niort. *Pop.* 2000. *Bur. de poste* de Châtillon-sur-Sèvre.

St.-Aubin-de-Blagnac, village (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Branne, à 13 kil. (3 l.) de Libourne, 32 k. (7 l. ¼) de Bordeaux. *Populat.* 451. *Bureau de poste* de Libourne.

St.-Aubin-de-Bonneval, village (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Vimoutiers, à 27 k. (6 l.) de l'Aigle, 6 myriam. (13 l.) d'Alençon. *Pop.* 591. *Bur. de poste* du Sap.

St.-Aubin-de-Cahuzac, village (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. d'Eyme, à 18 kil. (4 l.) de Bergerac, 6 myr. (13 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* 705. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Aubin-de-Canapville, v. (*Orne*). *Voyez* Canapvile.

St.-Aubin-de-Coudrays, v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de la Ferté-Bernard, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 34 kilom. (7 l. ⅔) du Mans. *Pop.* 1028. *Bur. de poste* de la Ferté-Bernard.

St.-Aubin-de-Courtraye, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Bazoches-sur-Hoesne, près la Sarthe, à 11 k. (2 l. ¾) de Mortagne, 32 k. (7 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 435. *Bur. de poste* de Moulins-la-Marche.

St.-Aubin-de-Cretot, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Caudebec, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 36 (8 l.) de Rouen. *Pop.* 377. *Bur. de poste* de Caudebec.

St.-Aubin-d'Ecrosville, village (*Eure*), arrond. de Louviers, cant. de Neubourg, à 14 k. (3 l. ¼) de Louviers, 18 k. (4 l.) d'Evreux. *Populat.* 1002. *Bureau de poste* de Neubourg.

St.-Aubin-de-Fontenay-le-Pesel, v. (*Calvados*), arrond. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles, sur le Bordel, ruiss., à 16 k. (3 l. ¾) de Caen. *Pop.* 740. *Bur. de poste* de Tilly-sur-Seulles.

St.-Aubin-de-Fosse-Louvain, v. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. de Goron, à 20 kil. (4 l. ½) d'Ernée, 43 kil. (9 l. ¾) de Laval. *Pop.* 1022. *Bur. de poste* d'Ernée.

St.-Aubin-de-Lanquais, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. d'Issigeac, à 10 kilom. (2 l. ½) de Bergerac, 4 myr. (10 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 588. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Aubin-de-la-Plaine, village (*Vendée*), arrond. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Ste.-Hermine, à 23 k. (5 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de St.-Hermand.

St.-Aubin-de-Locquenay, v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de Fresnay, près la Sarthe, à 1 kil. (¼ de l.) de Fresnaye, 32 k. (7 l. ¼) du Mans. Il y a des fabriques de toiles en tout genre. *P.* 1070. *Bur. de poste* de Fresnay-sur-Sarthe.

St.-Aubin-de-Loque, village (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de St.-Jean-de-Daye, près le Lozon, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Lô, 22 k. (5 l.) de Coutances. *Pop.* 440. *Bur. de poste* de St.-Lô.

St.-Aubin-de-Luigné, bourg (*Maine-et-Loire*), arr. d'Angers, cant. de Chalonnes, à 18 k. (4 l.) S. d'Angers, 6 kil. (1 l. ½) E. S. E. de Chalonnes, 18 k. (4 l.) O. de Brissac. Il y a des mines de charbon de terre de seconde qualité, non exploitées. *Pop.* 774. *Bureau de poste* d'Angers.

St.-Aubin-de-Nabirat, village (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Domme, à 18 kilom. (4 l.) de Sarlat, 7 myr. (14 l. ¾) de Périgueux. *Popul.* 392. *Bur. de poste* de Sarlat.

St.-Aubin-de-Pont-de-Cé, v. (*Maine-et-Loire*), arr. d'Angers, comm. de Pont-de-Cé, à 5 kilom. (1 l. ¼) d'Angers. *Pop.* compr. celle de Pont-de-Cé, 2742. *Bur. de poste* d'Angers.

St.-Aubin-de-Pouancé, ville (*Maine-et-Loire*). *Voy.* Pouancé.

St.-Aubin-de-Pouancé, village (*Maine-et-Loire*), arr. de Ségré, cant. et comm. de Pouancé, à 24 k. (5 l. ½) de Ségré, 5 myr. (12 l. ½) d'Angers. *Pop.* 551. *Bur. de poste* de Ségré.

St.-Aubin-des-Allends, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Touarcé, à 22 kilom. (5 l.) de Vihiers, 21 kil. (4 l. ⅔) d'Angers. *Pop.* 480. *Bur. de poste* de Brissac.

St.-Aubin-des-Bois, v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de St.-Sever, à 16 kil. (3 l. ¾) de Vire, 7 myr. (15 l. ¼) de Caen. *Pop.* 625. *Bur. de poste* de Vire.

St.-Aubin-des-Bois, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. et cant. nord de Chartres, près l'aqueduc de Maintenon, à 9 k. (2 l. ¼) de Chartres. *Populat.* 640. *Bureau de poste* de Chartres.

St.-Aubin-des-Cercueils, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de St.-Romain, à 8 k. (2 l.) de Montivilliers, 6 myr. (13 l.) de Rouen. *Pop.* 278. *Bur. de poste* de St.-Romain.

St.-Aubin-des-Grois, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Nocé, à 6 k. (1 l. ½) de Bellesme, 42 kil. (9 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 204. *Bur. de poste* de Bellesme.

St.-Aubin-des-Groyes, village (*Sarthe*), arr. et cant. de Mamers, comm. de Marolette, à 2 k. (½ l.) de Mamers, 42 kil. (9 l. ½) du Mans. *Pop.* compr. celle de Marolette, 200. *Bureau de poste* de Mamers.

St.-Aubin-des-Hayes, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Beauménil, à 11 k. (2 l. ⅔) de Bernay, 32 k. (7 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 374. *Bur. de p.* de Bernay.

St.-Aubin-des-Landes, village (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de Vitré, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 29 k. (6 l. ½) de Rennes. *Pop.* 593. *Bur. de p.* de Vitré.

St.-Aubin-des-Préaux, village (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de Granville, à 16 k. (3 l. ¾) d'Avranches, 28 kil. (6 l. ¼) de Coutances. *Populat.* 557. *B. de poste* de Granville.

St.-Aubin-de-Terregate, v. (*Manche*), arrond. d'Avranches, cant. de St.-James, à 13 k. (3 l.) d'Avranches, 5 myr. (12 l.) de Coutances. *Popul.* 2026. *Bur. de p.* de St.-James.

St.-Aubin-de-Thenney, village (*Eure*), arrond. de Bernay, à 5 m. (10 l. ¼) d'Evreux. *Popul.* 1162. *Bur. de poste* de Bernay.

St.-Aubin-dit-Auroux, village (*Côte-d'Or*), arrond. de Beaune, cant. de Nolay, à 11 k. (2 l. ¾) de Beaune, 5 myr. (10 l. ¾) de Dijon. *Pop.* 547. *Bur. de poste* de Nolay.

St.-Aubin-du-Cormier, ville (*Ille-et-Vilaine*), arrond. de Fougères, ch.-lieu de cant., à 27 kil. (6 l.) N. E. de Rennes, 22 kilom.

(5 l.) S. O. d'Antrain, 18 kilom. (4 l.) S. O. de Fougères, 32 myr. (72 l.) S. O. de Paris. Long. 16. 15. lat. 48. 15. Cette ville fut bâtie au commencement du 13ᵉ siècle par Pierre *Mauclerc*, premier duc de la maison de Dreux. Il y a un château où ce duc se plaisait beaucoup; mais ce lieu est principalement fameux par la bataille qui s'y donna en 1488. Louis de la Trimouille le gagna contre les Bretons, et y fit prisonnier le duc d'Orléans, qui y régna ensuite sous le nom de Louis XII. Il y a des tanneries pour cuirs d'empeigne. C'est la résidence de deux brigades de la gendarmerie; l'une à cheval, l'autre à pied. P. 1460. *Bur. de poste Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Aubin-du-Desert, village (*Mayenne*), arrond. de Mayenne, cant. de Villaine-la-Juhel, à 22 kil. (5 l.) d'Evron, 5 myr. (11 l. ¼) de Laval. *Pop.* 868. *Bur. de poste* de Villaine.

St.-Aubin-du-Pavail, village (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, cant. de Château-Giron, à 18 kil. (4 l.) de Rennes. *Pop.* 673. *Bur. de poste* de Rennes.

St.-Aubin-du-Pavoil, village (*Maine-et-Loire*), arrond. et cant. de Ségré, à 37 k. (8 l. ¼) d'Angers, 4 kilom. (1 l.) de Ségré. *Pop.* 551. *Bur. de poste* de Ségré.

St.-Aubin-du-Perron, village (*Manche*), arrond. de Coutances, canton de St.-Sauveur-Landelin, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Coutances. *Popul.* 1500. *Bureau de poste* de Perriers.

St.-Aubin-du-Plain, village (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. d'Argenton-le-Château, à 8 k. (2 l.) de Bressuire, 7 myr. (15 l. ¼) de Niort. *Popul.* 264. *Bur. de poste* d'Argenton-le-Château.

St.-Aubin-du-Scellon, village (*Eure*), arrond. de Bernay, cant. de Tiberville, à 11 k. (2 l. ¾) de Bernay, 5 myr. (11 l. ½) d'Evreux. *Popul.* 1185. *Bureau de poste* de Bernay.

St.-Aubin-en-Harponville, v. (*Somme*). *Voyez* Harponville.

St.-Aubin-Jouxte-Boulenc, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. d'Elbeuf, près de la Seine, à 16 k. (3 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 1204. *Bur. de p.* d'Elbeuf.

St.-Aubin-la-Campagne, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Boos, à 8 kilom. (2 l.) de Rouen. Il y a une fabrique de pavés, tuiles, etc. On y travaille pendant six mois sous des hangards. *P.* 452. *Bur. de poste* de Rouen.

St.-Aubin-la-Rivière, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Boos, près le ruiss. d'Aubelle, à 6 kil. (1 l. ½) de Rouen. Il y a deux manufactures pour les apprêts de marchandises en draperies et siamoises en coton et fil. *Popul.* 220. *Bur. de poste* de Rouen.

St.-Aubin-le-Bizey, v. (*Calvados*), arrond. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer, à 15 kilom. (3 l. ½) de Pont-l'Evêque, 27 kil. (6 l.) de Caen, 6 k. (1 l. ½) de Bonnebosq. *Pop.* 272. *Bur. de poste* de Bonnebosq.

St.-Aubin-le-Cauf, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Dieppe, 5 myr. (11 l.) de Rouen. *Populat.* 520. *Bureau de poste* de Dieppe.

St.-Aubin-le-Clou, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Secondigny, sur le Palais, à 7 k. (1 l. ¾) de Niort. *Popul.* 849. *Bur. de poste* de Parthenay.

St.-Aubin-le-Guichard, v. (*Eure*), arrond. de Bernay, cant. de Beauménil, à 8 kil. (2 l.) de Bernay, 32 k. (7 l. ¼) d'Evreux. *Populat.* 653. *Bureau de poste* de Bernay.

St.-Aubin-les-Gournay, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. et cant. de Gournay. Il y avoit une abbaye de filles de l'ordre de St.-Bernard: ce n'étoit anciennement qu'un prieuré qui fut fondé en 1138. *Popul.* ..... *Bur. de poste* de Gournay.

St.-Aubin-le-Vertueux, v. (*Eure*), arr. et cant. de Bernay, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 40 kil. (9 l.) d'Evreux. *Pop.* 718. *Bur. de poste* de Bernay.

St.-Aubin-Rivière, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, canton d'Oisemont, près la forêt d'Arguel, à 38 k. (8 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* 320. *Bur. de poste* d'Oisemont.

St.-Aubin-Scanacrabes, village (*Haute-Garonne*). *Voyez* Escanecrabre.

St.-Aubin-sur-Algot, village (*Calvados*), arrondis. de Lisieux, cant. de Mézidon, à 19 k. (4 l. ¼) de Pont-l'Evêque, 33 k. (7 l. ½) de Caen. *Pop.* 363. *Bur. de poste* de Lisieux. *Rel. de p. aux chev.*

St.-Aubin-sur-Cailly, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Buchy, comm. de Longuerue, à 32 k. (7 l. ¼) de Gournay 19 k. (4 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 303 *Bur. de poste* de Buchy.

St.-Aubin-sur-Loire, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Bellevue-les-Bains, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 9 myr. (20 l.) de Mâcon. On trouve beaucoup de marbre dans le territoire de ce village. *Pop.* 179. *Bur. de poste* de Bellevue-les-Bains.

St.-Aubin-sur-Mer, v. (*Calvados*). *Voyez* St.-Aubin-d'Arquenay.

St.-Aubin-sur-Mer, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Fontenay-le-Don, près l'Océan, à 20 kil. (4 l. ½) de Cany, 5 myr. (11 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 323. *Bur. de poste* de Dieppe.

St.-Aubin-sur-Rille, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Beauménil, comm. d'Ajou, sur le Rille, à 18 k. (4 l.) de Bernay, 38 k. (8 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 270. *Bur. de poste* de Couches.

St.-Aubin-sur-Seye, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Offranville, près le ruiss. de Seye, à 6 kil. (1 l. ½) de Dieppe, 5 m. (11 l.) de Rouen. *Pop.* 456. *Bur. de poste* de Dieppe.

St.-Aubin-sur-Yonne, (*Yonne*), arrond. et cant. de Joigny, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 29 k. (6 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 298. *Bur. de poste* de Joigny.

St.-Aubin-sur-Yton, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de l'Aigle, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville, 9 myr. (12 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 265. *Bur. de poste* de l'Aigle.

St.-Augustin, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de Corrèze, à 19 k. (4 l. ¼) de Tulle. *Popul.* 660. *Bur. de poste* de Tulle.

St.-Augustin, v. (*Marne*). *Voy.* St.-Utin.

St.-Augustin, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Coulommiers, à 15 k. (3 l. ½) de Rosoy, 41 k. (9 l. ¼) de Melun. *P.* 1281. *Bur. de poste* de Farmoutiers.

St.-Augustin-des-Bois, village (*Maine-et-Loire*), arrond. d'Angers, cant. de Louroux-Baconnais, à 18 k. (4 l.) d'Angers. *Popul.* 400. *Bur. de poste* de St.-Georges.

St.-Augustin-sur-Mer, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de Marennes, cant. d'Arvert, à 3 kil. (¾ de l.) de la mer, à 14 k. (3 l. ½) de Marennes, 38 kil. (8 l. ½) de

Saintes. *Pop.* 410. *Bur. de poste* de la Tremblade.

St.-Aulaire, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. d'Ayen, à 14 kil. (3 l. ½) de Brive, 31 kil. (7 l.) de Tulle. *Pop.* 926. *Bur. de poste* de Brive.

St.-Aulaye, v. (*Charente*), arr. et cant. de Barbezieux, à 8 kilom. (2 l.) de cette ville, 27 k. (6 l.) d'Angoulême. *Pop.* 199. *Bur. de p.* de Barbezieux.

St.-Aulaye, ville (*Dordogne*), arr. de Riberac, ch.-lieu de cant., près la Dronne, à 18 k. (4 l.) O. p. S. de Riberac, 4 myr. (10 l. ½) O. de Périgueux, 10 kil. (2 l. ½) N. E. de la Roche-Chalais. *P.* 1130. *Bur. de poste* de Riberac.

St.-Aulaye, v. (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de Vélines. *Popul.*..... *Bur. de poste* de Ste.-Foy-sur-Dordogne, départem. de la Gironde.

St.-Aulazie-du-Causse, village (*Lot*). *Voyez* Ste.-Eulalie-du-Caude.

St.-Aulin, v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix, commune de Ste.-Foy, à 4 kil. (1 l.) de Mirepoix, 21 kil. (4 l. ¾) de Pamiers. *Popul.* compr. celle de Sainte-Foy, 63. *Bur. de poste* de Mirepoix.

St.-Aulous, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. et comm. de Valence, à 33 kil. (7 l. ½) d'Auch, 8 k. (2 l.) de Condom. *Pop.* compr. celle de Valence, 1180. *Bur. de p.* de Condom.

St.-Aumely, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, canton de Mezin, à 9 k. (2 l. ¼) de Nérac, 4 kilom. (1 l.) de Mezin. *Pop.*... *B. de poste* de Nérac.

St.-Aunes-d'Auroux, village (*Hérault*), arrond. de Montpellier, cant. et comm. de Mauguir, à 8 k. (2 l.) de Montpellier, 4 k. (1 l.) de Mauguir. *Popul.* compr. celle de Mauguir, 1566. *Bur. de poste* de Montpellier.

St.-Aunis, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, cant. de Plaisance, à 22 kil. (5 l.) de Nogaro, 4 myr. (10 l.) d'Auch. *Pop.* 104. *Bur. de poste* de Plaisance.

St.-Aupre, v. (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. de Voiron, sur la Morgue, à 23 kil. (5 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 865. *Bur. de poste* de Voiron.

St.-Aurens, v. (*Landes*), arr. et canton de Mont-de-Marsan, à 8 k. (2 l.) de cette ville. *Pop.* 235. *Bureau de poste* de Mont-de-Marsan.

St.-Aurin, v. (*Somme*). *Voy.* St.-Taurin.

St.-Auron, v. (*Côtes-du-Nord*), *Voy.* St.-Aaron.

St.-Ausone, v. (*Charente*), arr. canton et comm. d'Angoulême, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* compr. dans celle d'Angoulême. *Bureau de poste* d'Angoulême.

St.-Austreberte, v. (*Seine-Inférieure*), arrondiss. de Rouen, cant. de Pavilly, près le bois d'Esneval et la rivière d'Austreberte, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Caudebec, 20 k. (4 l. ½) de Rouen. *Pop* 371. *Bur. de poste* de Barentin.

St.-Autrille (la Tour), v. (*Creuse*). *Voyez* Tour-St.-Austrille (la).

St.-Autremoine-d'Avesne, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de la Voulte-près-Chilhac, à 20 kilom. (4 l. ½) de Brioude, 41 k. (9 l. ½) du Puy. *Pop.* 355. *Bureau de poste* de Brioude.

St.-Auvent, v. (*Haute-Vienne*), arrond. de Rochechouart, cant. de St.-Laurent-de-Gorre, à 8 kilom. (2 l.) de St.-Junien, 15 kilom. (5 l. ½) de Limoges. *Pop.* 861. *Bur. de poste* de St.-Junien.

St.-Ave, v. (*Morbihan*), arrond. et canton est de Vannes, à 4 kil. (1 l.) N. de cette ville, 23 kilom. (5 l. ½) S. de Locminé, 29 kilom. (6 l. ½) O. de Rochefort. *P.* 1337. *Bur. de poste* de Vannes.

St.-Aventin, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, canton de Bagnères-de-Luchon, près le Go, à 36 kilom. (8 l.) de St.-Gaudens, 12 myriam. (26 l.) de Toulouse. *Pop.* 242. *Bur. de poste* de Bagnères-de-Luchon.

St.-Aventin-lès-Verrières, v. (*Aube*), arrond. de Troyes, cant. de Lusigny, comm. de Verrières, près la Seine, à 9 kil. (2 l. ½) de Troyes. *Pop.* 92. *Bur. de poste* de Troyes.

St.-Avertin ou Vançay, village (*Indre-et-Loire*), arrond. et cant. sud de Tours, sur le Cher, à 3 k. (¾ de l.) de Tours. Il y a une carrière de pierre. *Pop.* 1180. *Bur. de poste* de Tours.

St.-Avid, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. du Bugue, à 27 k. (6 l.) de Montignac, 30 kilomètr. (6 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 366. *Bur. de poste* du Bugue.

St.-Avid-du-Mouron, village (*Gironde*), arrond. de Libourne, cant. de Ste.-Foy-la-Grande, à à 3 kil. (¾ de l.) de cet endroit, 40 kilom. (9 l.) de Libourne. *Pop.* compr. celle de Ste-Foy-la-Grande et de plusieurs autres communes, 6350. *Bureau de poste* de Sainte-Foy.

St.-Avit, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. de Chalais, à 30 kilom. (6 l. ¾) de Barbezieux, 24 kilom. (5 l. ½) de la Grôle, 4 myr. (10 l. ¼) d'Angoulême. *Pop.* 340. *B. de poste* de la Grôle.

St.-Avit, v. (*Drôme*), arrond. de Valence, cant. de St.-Vallier, comm. de Ratières, à 18 k. (4 l.) de Romans, 11 kilom. (2 l. ¾) de St.-Vallier, 25 kilom. (5 l. ¾) de Valence. *Popul.* compr. celle de Ratières, 393. *Bur. de poste* de St.-Vallier.

St.-Avit ou les Guépierres, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Château-Dun, cant. de Brou, près le Loir, à 22 k. (5 l.) de Château-Dun, 25 k. (5 l. ¾) de Chartres. *Popul.* 600. *Bur. de poste* d'Illiers.

St.-Avit, v. (*Haute-Garonne*). *Voy.* St.-Jean-de-St.-Avit.

St.-Avit, b. (*Gers*), arrond. et cant. de Lectour, à 5 kilomètr. (1 l. ¼) de cette ville, 38 kilom. (8 l. ½) d'Auch. *Pop.* 247. *Bur. de poste* de Lectour.

St.-Avit, v. (*Landes*), arrond. et cant. de Mont-de-Marsan, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Popul.* 390. *Bureau de poste* de Mont-de-Marsan.

St.-Avit, v. (*Loir-et-Cher*), arrond. de Vendôme, canton de Montdoubleau, à 11 kil. (2 l. ¾) de cette ville, 6 myr. (14 l. ½) de Blois. *Pop.* 655. *Bur. de poste* de Montdoubleau.

St.-Avit, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Montflanquin, comm. de Sales, à 11 k. (2 l. ¾) de Montflanquin, 25 kil. (5 l. ¾) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.*... *Bur. de poste* de Montflanquin.

St.-Avit, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Port-Sainte-Marie, comm. de Galapian, à 5 k. (1 l. ¼) d'Aiguillon, 20 kilomètr. (4 l. ½) d'Agen. *Pop.* compr. celle de Galapian, 683. *Bureau de poste* d'Aiguillon.

St.-Avit, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, canton et comm. de Montflanquin, à 2 kil. (½ l.)

(½ l.) de cet endroit, 16 kilom. (3 l. ¾) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.* compr. celle de Montflanquin.... *B. de p.* de Montflanquin.

St.-Avit, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Marmande, canton de Seiches, à 8 k. (2 l.) de Marmande, 5 myr. (11 l. ¾) d'Agen. *Pop.* 503. *Bur. de poste* de Marmande.

St.-Avit, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Riom, cant. de Pontaumur-Landogne, à 4 myr. (10 l. ⅓) de Riom, 4 myr. (10 l.) de Clermont. *Pop.* 710. *Bureau de poste* d'Auzance, départ. de la Creuse. *Relais de poste aux chevaux.*

St.-Avit, v. (*Tarn*), arrond. de Castres, cant. de Dourgne, sur la Mézie, à 14 kil. (3 l. ⅓) de Castres. *Pop.* 270. *Bur. de poste* de Revel, département de la Haute-Garonne.

St.-Avit-de-Combelongue, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. de Lauzerte, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 29 k. (6 l. ½) de Montauban. *P.*... *B. de p.* de Lauzerte.

St.-Avit-de-Hauteserre, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. de Moissac, comm. de Piac, à 8 k. (2 l.) de Moissac. *Pop.* 252. *Bur. de poste* de Moissac.

St.-Avit-de-Rivières, village (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de Cadouin, sur la Couze, à 9 kil. (2 l. ¼) de Belvez, 5 myr. (11 l. ⅓) de Périgueux. *Pop.* 442. *Bur. de poste* de Montpazier.

St.-Avit-de-Soulège, village (*Gironde*), arrond. de Libourne, cant. de Ste.-Foy-la-Grande près la Dordogne, à 31 k. (7 l.) de Libourne, 5 m. (12 l. ⅓) de Bordeaux. *P.*... *Bureau de poste* de Ste-Foy.

St.-Avit-de-Tardes, village (*Creuse*), arr. et cant. d'Aubusson, sur la Tardes, à 9 kilom. (2 l. ¼) d'Aubusson, 43 kilom. (9 l. ⅔) de Guéret. *Popul.* 744. *Bur. de poste* d'Aubusson.

St.-Avit-de-Tizac, v. (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de Velines, à 1 kil. (¼ de l.) de Ste-Foy, 22 k. (5 l. de Bergerac. *Pop.*... *Bur. de poste* de Ste-Foy, dép. de la Gironde.

St.-Avit-Fumadière, v. (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de Vélines, sur le Lactou, à 34 kilom. (7 l. ¾) de Mucidan, 7 myriam. (15 l.) de Périgueux. *Pop.* compr. celle de Bonnefarre, 25. *Bur. de poste* de Ste-Foy, dép. de la Gironde.

St.-Avit-le-Pauvre, village (*Creuse*), arrondiss. d'Aubusson, cant. de St-Sulpice-des-Champs, à 10 kilom. (2 l. ½) d'Aubusson, 23 k. (5 l. ⅓) de Guéret. *Pop.* 342. *Bur. de poste* d'Aubusson.

St.-Avit-Sineur, v. (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de Beaumont, à 15 k. (3 l. ½) de Belvez, 5 myriam. (10 l. ⅔) de Périgueux. *Pop.*.. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Avold, ville (*Moselle*), arrond. de Sarguemine, chef-lieu de cant., près le Rossel, à 38 kil. (8 l. ½) E. de Metz, 6 myriam. (14 l.) N.O. de Nancy, 15 kilom. (3 l. ½) E. de Boulay, 29 kilom. (6 l. ½) O. de Sarguemine. On y voyoit deux abbayes, l'une de Bénédictins, fondée vers le 8e siècle par Sigisbalde, évêque de Metz, qui en donnant naissance à la ville, lui communiqua son nom : l'autre, qui ne date que du 17e siècle, étoit occupée, avant la suppression du clergé en France, par des religieuses bénédictines. Cette ville étoit la résidence d'une brigade de maréchaussée. Il y a un hôtel-de-ville. St.-Avold est fort connu par ses chamoiseries, dont la teinture noire est plus parfaite qu'ailleurs. Il y a aussi des fabriques de draps et une usine de plomb. On y trouve des sources d'eau minérale; et, dans les environs, de l'hyacinthe, dont les joailliers se servent pour faire des bagues: on trouve aussi beaucoup de tourbières dans les environs. Cette ville a un sous-inspecteur des forêts, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2500. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Avold, forêt (*Moselle*), arrond. de Sarguemine, canton de Saint-Avold. Elle a 4284 mètres (2200 tois.) de long, sur 2324 mètr. (1200 toises) de large, à 28 kilom. (6 l. ¼) O. de Sarguemine, 38 k. (8 l. ½) E. de Metz.

St.-Ay, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. de Méun-sur-Loire, sur la côte, près la Loire, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Beaugency, 11 kilom. (2 l. ¾) d'Orléans. *Populat.* 865. *Bur. de poste* de Méun-sur-Loire. *Relais de poste aux chevaux.*

St.-Babel, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. et cant. d'Issoire, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cette ville, 27 kilom. (6 l.) de Clermont. *Popul.* 1581. *Bur. de poste* d'Issoire.

St.-Baefs, v. (*Escaut*), arrond. de l'Ecluse, canton d'Oostbourg, comm. de Nieuwliet, dans une île formée par les eaux de l'Escaut, à 5 kilom. (1 l. ¼) N. d'Oostbourg, 8 kilom. (2 l.) N. E. de l'Ecluse, 39 kilom. (8 l. ¾) N. N. O. de Gand. *Popul.* 473. *Bur. de poste* de Gand.

St.-Baefsoyve, v. (*Lys*), arr. de Courtrai, cant. d'Oostroosebecke, près la Lys, à 8 kil. (2 l.) N. E. d'Hulst, 16 k. (3 l. ¾) N. E. de Courtrai, 32 k. (7 l. ¼) S. p. E. de Bruges. *Pop.* 1351. *Bureau de poste* de Courtrai.

St.-Balbin, v. (*Isère*). *Voyez* Balbin.

St.-Bandier, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, comm. de Thury. *Pop.* compr. celle de Thury, 279. *Bur. de poste* de Metz.

St.-Barain, v. (*Jura*), arrond. de Dole, cant. de Chaussin, sur une côte, près le Dorain, à 13 kil. (3 l.) de Dole; 36 kil. (8 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 203. *Bur. de poste* de Dole.

Saint-Barbant, v. (*Haute-Vienne*), arrond. de Bellac, cant. de Mézières, près le Redissan, riv. à 16 kilom. (3 l. ⅔) O. N. O. de Bellac, 5 myr. (11 l. ¼) de Limoges, 14 kilom. (3 l. ⅓) de l'Isle-Jourdain. *Pop.* 975. *Bur. de poste* de Bellac.

St.-Bard, v. (*Creuse*), arrond. d'Aubusson, canton de Crocq, à 18 k. (4 l.) d'Aubusson, 5 myriam. (11 l. ⅓) de Guéret. *Popul.* 432. *Bur. de poste* d'Aubusson.

St.-Bardolf, v. (*Mont-Blanc*), arrond. et cant. sud de Chambéry, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 682. *Bur. de p.* de Chambéry.

St.-Bardoux, v. (*Drôme*), arrond. de Valence, cant. de Romans, comm. de Cleyrieux. *Pop.* compr. celle de Cleyrieux et St-Clément, 1227. *Bureau de poste* de Romans.

St.-Barnabé, v. (*Bouches-du-Rhône*), arrond. et cant nord de Marseille, à 4 kilom. (1 l.) de cette ville. *Pop.*..... *Bur. de poste* de Marseille.

St.-Barnabé, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Loudéac, cant. de la Chèze, à 5 kil. (1 l. ¼) de Loudéac, 43 kil. (9 l. ⅔) de Saint-Brieux. *Pop.* 1035. *Bur. de poste* de Loudéac.

St.-Barnabé, v. (*Var*), arrond. de Grasse, cant. du Bar, comm.

de Courmes, à 15 kil. (3 l. ½) de Grasse, 10 k. (2 l. ½) de Saint-Paul-du-Var, 8 kil. (2 l.) du Bar. *Pop.* compr. celle de Courmes, 180. *Bur. de poste* de Saint-Paul-du-Var.

St.-Bars, v. (*Gers*), arr., cant. et comm. d'Auch, à 4 k. (1 l.) de Lectour, 32 k. (7 l. ¼) d'Auch. *P.* compr. dans celle de Lectour. *Bur. de poste* de Lectour.

St.-Barthélemy, v. (*Ain*), arr. de Trévoux, canton et comm. de de Montluel, à 23 k. (5 l. ¼) de Trévoux, 1 k. (¼ de l.) de Montluel. *P.* compr. celle de Montluel et dépendances, 4152. *Bur. de poste* de Montluel.

St.-Barthélemy, v. (*Ain*), arr. de Bourg, canton de Pont-d'Ain, comm. de Drulliat, à 5 k. (1 l. ¼) de Pont-d'Ain, 13 kilom. (3 l.) de Bourg. *Pop.* compr. celle de Drulliat, 868. *B. de p.* de Pont-d'Ain.

St.-Barthélemy, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Barcelonette, cant. de Lauzet, comm. de Méolans, à 14 kil. (3 l. ¼) de Barcelonette, 6 k. (1 l. ½) de Lauzet. *Populat.* compr. celle de Méolans, 1073. *Bur. de poste* de Barcelonette.

St.-Barthélemy, riv. (*Basses-Alpes*), arr. de Barcelonette, cant. de Lauzet. Sa source à 13 kilomèt. (3 l.) S. de Méolans, coule au N. puis au N. N. O, va au N. p. E. se rendre dans l'Ubaye, à 13 kilom. (3 l.) S. de sa source.

St.-Barthelemy, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. et cant. nord *extrà muros* de Marseille, à 4 kilom. (1 l.) de cette ville. *Pop*... *Bur. de poste* de Marseille.

St.-Barthélemy, v. (*Charente*), arr., cant. et comm. de Confolens, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 6 myr. (12 l.) d'Angoulême. *Pop.* compr. dans celle de Confolens. *Bur. de poste* de Confolens.

St.-Barthélemy, v. (*Eure-et-Loir*), arrond., cant. et comm. de Chartres, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle de Chartres... *Bur. de poste* de Chartres.

St.-Barthélemy, v. (*Hérault*), arr., cant. et comm. de St.-Pons, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville. *Popul.* compr. dans celle de Saint-Pons... *Bur. de poste* de St.-Pons.

St.-Barthélemy, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Capestang, comm. de Quarante, à 10 kilom. (2 l. ½) de St.-Chinian, 38 kil. (8 l. ½) de Béziers. *Pop.* compr celle de Quarante, 1061. *Bur. de poste* de St.-Chinian.

St.-Barthélemy, v. (*Landes*), arr. et cant. de St.-Sever, comm. d'Aurice, près la route de Bayonne à Toulouse, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Sever. *Pop.* compr. celle d'Aurice, 865. *Bur. de poste* de St.-Sever.

St.-Barthélemy, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. du St.-Esprit, à 31 kil. (7 l.) de Dax, 3 myriam. (17 l. ¾) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 197. *Bur. de poste* de Bayonne, départem. des Basses-Pyrénées.

St.-Barthélemy, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Moissac, comm. de Piac, à 8 kil. (2 l.) de Moissac, 31 k. (7 l.) de Montauban. *Popul.* compr. celle de Piac, 364. *Bureau de poste* de Moissac.

St.-Barthélemy, v. (*Lot*), arr. de Montauban, caut. de Caussade, comm. de Mirabel, à 11 k. (2 l. ¾) de Caussade, 14 kil. (3 l. ¼) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Mirabel, 1911. *Bureau de poste* de Caussade.

St.-Barthélemy, b. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Seiches, à 13 k. (3 l.) S. p. O. de Lauzun, 40 kilom. (9 l.) N. O. d'Agen, 16 k. (3 l. ¾) E. de Marmande. *Pop.* 2264. *Bur. de poste* de Port-Ste.-Marie.

St.-Barthelemy, v. (*Maine-et-Loire*), arrond. et cant. nord-est d'Angers, à 4 kilom. (1 l.) de cette ville. *Popul.* 750. *Bureau de poste* d'Angers.

St.-Barthélemy, v. (*Manche*), arr. et cant. de Mortain, à 4 kilom. (1 l.) de cet endroit, 5 myriam. (12 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Mortain.

St.-Barthélemy, v. (*Orne*), arr. et cant. de l'Aigle, près la Rille, à 1 k. (¼ de l.) de l'Aigle, 5 myr. (12 l. ½) d'Alençon. Il y a des sources d'eau minérale. *Pop*... *Bur. de poste* de l'Aigle.

St.-Barthélemy, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Mélisey, près l'Oignon, à 9 k. (2 l. ¼) de Lure, 36 k. (8 l.) de Vésoul. *Pop.* 768. *Bureau de poste* de Lure.

St.-Barthélemy, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Montivilliers, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 7 myr. (15 l. ½) de Rouen. *Pop.* 192. *Bureau de poste* de Montivilliers.

St.-Barthélemy, v. (*Tarn*), arr., cant. et comm. de Lavaur, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Popul.* réunie à celle de Lavaur. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Barthélemy-d'Aidat, v. (*Puy-de-Dôme*. *Voyez* Aydat.

St.-Barthélemy-d'Arnoye, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Lunas, comm. de Joncels, à 14 k. (3 l. ¼) de Lodève, 5 k. (1 l. ¼) de Lunas. *Popul.* compr. celle de Joncels, 708. *Bureau de poste* de Montpellier.

St.-Barthélemy-de-Bellegarde, v. (*Dordogne*), arrond. de Riberac, cant. de Monpont, à 13 k. (3 l.) de Mucidan, 41 k. (9 l. ½) de Périgueux. C'est en ce lieu que naquit en 1523 le célèbre littérateur Michel *Montaigne*, qui a laissé des ouvrages estimés des savans. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Monpont.

St.-Barthélemy-de-Cabuse, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de Beaurepaire, près le Suzon, riv., à 1 kil. (¼ de l.) de Beaurepaire, 22 kil. (5 l.) de Vienne. *Pop*... *Bur. de poste* de Beaurepaire.

St.-Barthélemy-de-Chichilliane, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Vizille, sur la rive droite de la rivière de Romanche, à 19 kil. (4 l. ¼) de Grenoble.

Près de ce village est la *fontaine ardente* qu'on regarde comme la seconde merveille du Dauphiné, et qu'on appelle aussi le *terrain-brûlé*. C'est un terrain dont la surface a environ 2 mèt. ⅔ (8 pieds) de long sur 1 mèt. ⅓ (4 pieds) de large. Il ne produit point d'herbes, mais il vomit des flammes rouges et bleues de la hauteur de 16 centim. (1 demi-pied). Quand la pluie est forte et de longue durée, elle les éteint; mais à mesure que la terre sèche, les flammes renaissent insensiblement : elles brûlent le papier, la paille, le bois, et généralement tout ce qu'on leur présente, excepté la *poudre à tirer*, qui ne prend pas feu quand on y en jete. Il s'exhale de ce terrain une odeur de soufre minéral qu'on sent à quinze pas de distance; la terre de ce sol semble brûler aussi, cependant elle ne consume rien de son volume. Il n'y a d'eau sur ce terrain que celle qui coule quelquefois du haut de la montagne; il y a cependant une fontaine à quelque distance, qui va se rendre dans le torrent, et qu'on est libre de faire passer à côté de ce terrain, ou même au travers : aussi y a-t-on fait quelquefois des excavations pour y arrêter

l'eau en assez grande quantité, et élevé des mottes de terre à l'entour pour empêcher cette eau de s'échapper entièrement, et pour y observer les phénomènes de la fontaine ardente. L'eau, avant d'être retenue dans le terrain, n'est pas de l'eau commune; mais, dès qu'elle y est une fois, elle commence à bouillir à gros bouillons, comme feroit une chaudière qu'on auroit posée sur un grand feu. C'est ce qui a fait nommer ce terrain la *fontaine ardente* ou *brûlante*. On voit près de cette commune, sur la montagne d'Hyères, une mine de cuivre tenant or et argent. En 1770, au mois de juillet, un négociant de Grenoble découvrit une mine de charbon de terre dans la même montagne; il a obtenu un arrêt du conseil en date du 17 mars 1771, qui lui en a adjugé l'exploitation pendant trente ans. Ce charbon est de très-bonne qualité; les serruriers et les maréchaux en font usage. *Popul.* 726. *Bur. de poste* de la Mure.

St.-Barthélemy-de-Chefouls, v. (*Tarn*). *Voyez* Chefouls.

St.-Barthélemy-de-Faverges, v. (*Isère*), arrond. et canton de la Tour-du-Pin, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 5 myr. (10 l. ¾) de Grenoble. *Popul.* 831. *Bur. de poste* de la Tour-du-Pin.

St.-Barthélemy-de Givray, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de Roussillon, comm. de St.-Maurice, à 2 kil. (½ l.) du Péage, 3 kil. (¾ de l.) de Roussillon, 18 kil. (4 l.) de Vienne. *Pop...* *Bur. de poste* du Péage.

St.-Barthélemy-de-Groain, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Vif, comm. du Gua, à 23 kilom (5 l. ¼) de Grenoble, 7 kilom. (1 l. ¾) de Vif. *Pop.* compr. celle du Gua, 745. *Bureau de poste* de Grenoble.

St.-Barthélemy-de-Listra, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Feurs, à 9 k. (2 l. ¼) de cet endroit, 24 kil. (5 l. ½) de Montbrison. *Pop.* 700. *Bureau de poste* de Feurs.

St.-Barthélemy-de-Missècle, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. de Graulhet, à 14 k (3 l. ¼) de Lavaur, 23 k. (5 l. ¼) de Castres. *Populat.* 202. *Bureau de poste* de Lavaur.

St.-Barthélemy-de-Vals, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de St.-Vallier, sur la Galaure, à 21 k. (4 l. ⅔) de Romans, 27 k. (6 l.) de Valence. *Popul.* 701. *Bur. de poste* de St.-Vallier.

St.-Barthélemy-de-Villechelan, v. (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Bussière-Badil, à 14 k. (3 l. ¼) de Nontron, 5 myriam. (11 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 711. *Bur. de poste* de Nontron.

St.-Barthelemy-en-Beaulieu, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de la Ferté-Gaucher, à 32 k. (7 l. ½) de Rosoy, 6 myr. (13 l. ½) de Melun. *Popul.* 353. *Bureau de poste* de la Ferté-Gaucher.

St.-Barthelemy-le-Meil, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. du Cheylard, à 34 k. (7 l. ⅔) de Tournon, 19 kil. (4 l. ⅓) de Privas. *Pop.* 551. *Bur. de poste* du Cheylard.

St.-Barthélemy-le-Plaem, v. (*Ardèche*), arr. et cant. de Tournon, à 7 kil. (1 l. ⅔) de cette ville, 38 kil. (8 l. ½) de Privas. *Pop.* 870. *Bur. de poste* de Tournon.

St.-Barthélemy-le-Puy, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de la Mastre, à 20 k. (4 l. ½) de Tournon, 25 k. (5 l. ¾) de Privas. *Pop.* 460. *Bur. de poste* de Tournon.

St.-Bartolomeo-la-Cusana, v. (*Marengo*), arr. d'Alexandrie, à la gauche de la Scrivia, à 36 kil. (8 l.) S. E. d'Alexandrie. *Popul.* 150. *Bur. de poste* d'Alexandrie.

St.-Basile, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de la Mastre, à 24 k. (5 l. ½) de Tournon et de Privas. *Pop.* compr. celle de Cluac, 708. *Bur. de poste* de Tournon.

St.-Basile, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Rochechouart, cant. de St.-Matthieu, à 18 k. (4 l.) de St.-Junien, 36 k. (8 l. de Limoges. *Pop.* 411. *Bur. de poste* de Rochechouart.

St.-Basle, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. et comm. de Verzy, à 16 k. (3 l. ¾) de Reims. Il y a des carrières qui fournissent des cornalines rouges, des cailloux en géodes, des pierres à chaux formées de débris de coquilles. *Popul.* compr. celle de Verzy, 1260. *Bur. de poste* de Reims.

St.-Baslmont, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, canton de Daruey, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 32 k. (7 l. ¼) d'Épinal. *Pop.* 254. *Bur. de poste* de Darney.

St.-Baudel, v. (*Cher*), arr. de St.-Amaud, canton de Lignières, à 31 kil. (7 l.) de Château-Meillant, 31 k. (7 l.) de Bourges. Il y a une usine sur la rivière d'Arcon, où l'on fabrique du fer propre au labourage. *Populat.* 411. *Bureau de poste* de Lignières.

St.-Baudelle, v. (*Mayenne*), arr. et cant. ouest de Mayenne, à 3 k. (⅔ de l.) de cette ville, 25 k. (5 l. ⅔) de Laval. *Pop.* 559. *Bur. de poste* de Mayenne.

St.-Baudille, village (*Isère*), arrond. de Grenoble, canton de Mens, à 4 myr. (10 l. ⅓) de Grenoble. *Pop.* compr. celle de Pipet, 787. *Bur. de poste* de Mens.

St.-Baudille, v. (*Tarn*), arr. de Castres, canton de Mazamet, comm. de Pont-de-Tarn, à 4 kil. (1 l.) de Mazamet, 16 k. (3 l. ¾) de Castres. *Populat.* compr. celle de Pont-de-Tarn, 1162. *Bur. de poste* de Mazamet.

St.-Baudille-de-Tornac, v. (*Gard*). *Voyez* Tornac.

St.-Baulize, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Cornus, à 20 k. (4 l. ½) de St.-Afrique, 7 myr. (15 l.) de Rhodez. *Popul.* compr. celle de l'Hirondel, 500. *B. de poste* de St.-Afrique.

St.-Bault, v. (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. de Loches, à 13 kilom. (3 l.) de cette ville, 27 k. (6 l.) de Tours. *Pop.* 163. *Bur. de poste* de Loches.

St.-Bault-de-Verneuil, village (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, comm. du Grand-Pressigny, à 8 k. (2 l.) de Loches, 4 myr. (10 l. ¼) de Tours. *Pop.* 627. *Bur. de poste* de Loches.

St.-Bauvire, *ou* St.-Bazile, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de la Roche-Canillac, sur la Doustre, à 19 k. (4 l. ¼) de Tulle. *Pop.* 489. *Bur. de p.* de Tulle.

St.-Bauzeil, v. (*Arriège*), arr. de Mirepoix, cant. de Varilles, à 23 k. (5 l. ¼) de Mirepoix, 27 k. (6 l.) de Tarascon. *Pop.* 111. *Bur. de p.* de Pamiers.

St.-Bauzile, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, montagne de Chommerac, à 8 k. (2 l.) de Privas. *Pop.* 154. *Bur. de poste* de Privas.

St.-Bauzile, v. (*Lozère*), arr. et cant. de Mende, près le Bremont, à 4 k. (1 l.) de Mende. On y fabrique des serges estimées, dites cadisseries, serges de Mende, cadis de la montagne, qui servent aux doublures, aux habillemens d'hommes et de femmes, et aux rideaux de lit. Il y a des mines de houille non ex-

ploitées. *Pop.* 455. *Bureau de poste* de Mende.

St.-Bauzile-de-Montmel, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, canton des Matelles, à 19 kilom. (4 l. ½) de Montpellier. *Pop.* 342. *Bureau de poste* de Sommières, départem. du Gard.

St.-Bauzille-de-Putois, b. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Ganges, près l'Hérault, à 34 kil. (7 l. ¾) de Montpellier. *Pop.* 1161. *Bur. de poste* de Ganges.

St.-Bauzille, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Gignac, à 22 k. (5 l.) de Lodève, 27 kil. (6 l.) de Montpellier. *Pop.* 444. *Bur. de poste* de Gignac.

St.-Bauzire, v. (*Haute-Loire*), arr. et cant. de Brioude, à 9 kil. (2 l. ¼) de cet endroit, 5 myr. (12 l. ¼) du Puy. *Popul.* 676. *Bur. de poste* de Brioude.

St.-Bayon, v. (*Var*), arrond. de Draguignan, cant. et comm. de Comps, à 9 k. (2 l. ¼) de Callas, 18 k. (4 l.) de Draguignan. *Popul.* compr. celle de Comps, 755. *Bur. de poste* de Draguignan.

St.-Bazile, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de Livarot, près la Monne, à 23 kil. (5 l. ¼) de Lisieux, 43 k. (9 l. ¾) de Caen. *Pop.* 375. *Bureau de poste* de Vimoutier, départ. de l'Orne.

St.-Bazile, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Meissac, à 19 k. (4 l. ¼) de Brive, 23 k. (5 l. ½) de Tulle. *Pop.* 351. *Bur. de poste* de Brive.

St.-Bazile, v. (*Corrèze*). *Voyez* St.-Bauvire.

St.-Béat, ville (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, ch.-l. de cant., au confluent de la Garonne et de la Pique, à 10 myr. (22 l.) S. O. de Toulouse, 22 k. (5 l.) S. de St.-Gaudens, 16 k. (3 l. ⅔) N. p. E. de Bagnères-de-Luchon. Entre deux montagnes et traversée par la Garonne, toutes les maisons de St.-Béat sont bâties en marbre, parce que le pays ne fournit pas d'autres pierres. On y voyoit un prieuré assez considérable. Quant à son commerce, il consiste en chevaux et en mulets. Près de cette ville, dans les montagnes composées de masses de granit, il y a des carrières de marbre gris. Le marbre y paroit communément en masse, on y distingue aussi quelques bancs. Ces mêmes montagnes contiennent du marbre gris mêlé de blanc; la disposition des bancs calcaires prouve que le granit leur sert de base. Au sud de cette ville on trouve encore des bancs du même marbre, et au-delà, des couches d'ardoise argileuse.

Cette ville a un sous-inspecteur des forêts, un syndic des marins: elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Cuzeris, cinquième arrondissement maritime. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 910. *Bur. de poste.*

St.-Beaucul, v. (*Jura*), arrond. de Poligny, cant. de Salins, comm. de Cernans, à 4 k. (1 l.) de Salins, 19 kilom. (4 l. ¼) de Poligny. *Pop.* compr. celle de Cernans, 311. *Bur. de poste* de Salins.

St.-Beaudry, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne, à 10 k. (2 l. ½) de Soissons, 39 k. (8 l. ⅔) de Laon. *Pop.* 280. *Bur. de poste* Soissons.

St.-Beausire, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Riom, cant. d'Ennezat, près la Bedat, à 7 k. (1 l. ⅔) de Riom, 10 kil. (2 l. ½) de Clermont. *Popul.* 803. *Bur. poste* de Riom.

St.-Beaussant, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Thiaucourt, à 19 k. (4 l. ½) de Pont-à-Mousson, 37 k. (8 l. ¼) de Nancy. *Pop.* 204. *Bureau de poste* de Pont-à-Mousson.

St.-Beauzel, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Montaign, près la source de la Barbie, à 18 k. (4 l.) de Villeneuve-d'Agen, 29 kil. (6 l. ½) d'Agen. *Pop.* 543. *Bur. de poste* d'Agen.

St.-Beauzely, v. (*Gard*), arr. de Nimes, cant. de St.-Mamet, à 16 k. (3 l. ¾) de Sommières, 16 kilomèt. (3 l. ⅔) de Nimes. *Populat.* 215. *Bur. de poste* de Nimes.

St.-Beauzely-de-Levezac, b. (*Aveyron*), arrond. de Milhaud, ch.-lieu de canton, sur la Muse, à 11 kil. (2 l. ¾) N. O. de Milhaud, 38 kil. (8 l. ½) S. E. de Rhodez, 11 k. (2 l. ¾) O. de Compeyre. Il y a une mine de charbon de terre. *P.* 709. *Bur. de poste* de Milhaud.

St.-Beauzille, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmirail, à 14 kil. (3 l. ¼) de Gaillac, 6 myr. (13 l.) de Castres. *Populat.* 498. *Bureau de poste* de Cordes.

St.-Bebien, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Montastruc, comm. de Garidech, à 16 k. (3 l. ¾) de Toulouse, 4 k. (1 l.) de Montastruc. *Pop.* compr. celle de Garidech, 275. *Bur. de poste* de Toulouse.

St.-Bel, b. (*Rhône*), arrond. de Lyon, canton de l'Arbresle, sur la côte, près la Brevenne, à 18 kil. (4 l.) de Lyon, 22 kil. (5 l.) de Villefranche. Il y a dans ce bourg une fonderie, et dans les environs une mine de cuivre. On tire d'un puits, fait en forme de fontaine, une marcassite de cuivre, dont une partie se trouve dans une pierre d'ardoise, l'autre dans une pierre sablonneuse semée de petites pointes, dont il existe plusieurs filons. Il y a aussi du vitriol. On y fabrique des acides nitriques et sulfuriques. *Popul.* 280. *Bur. de poste* d'Arbresle.

St.-Benedotto, v. (*Tanaro*), arr. d'Albe, cant. de Bossolasco, sur la rive droite du Belbo, à 32 kil. (7 l. ¼) S. E. d'Albe. *Pop.* 595. *B. de poste* d'Asti.

St.-Benigne, v. (*Ain*), arrond. et cant. de Pont-de-Vaux, à 2 kil. (½ l.) de cette ville, 32 k. (7 l. ½) de Bourg. *Pop.* 1409. *Bur. de poste* de Pont-de-Vaux.

St.-Benigno, b. (*Doire*), arrond. de Chivas, sur le chemin d'Ivrée à Turin, sur la rive gauche du Malone, à 8 k. (2 l.) N. O. de Chivas. *Pop.* 3200. *Bur. de poste* de Chivas.

St.-Benin, v. (*Allier*), arrond. de Mont-Luçon, cant. de Cérilly, à 11 k. (2 l. ¾) de Cérilly, 5 myr. (11 l.) de Moulins. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de Cérilly.

St.-Benin, v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt, à 24 k. (5 l. ½) de Falaise, 25 kil. (5 l. ⅔) de Caen. *Pop.* 235. *Bur. de poste* de Thury-Harcourt.

St.-Benin, v. (*Nord*), arrondis. de Cambrai, cant. de Cateau-Cambresis, près la Selles, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Cambrai, 4 myriam. (10 l. ¼) de Douay. *Pop.* 305. *Bur. de poste* de Cateau-Cambresis.

St.-Benin-d'Azy, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, ch.-lieu de cant., à 18 k. (4 l.) de Nevers. Il y a quatre forges où se fabrique du fer marchand, et un fourneau pour la fonte. *Pop.* 1243. *Bur. de poste* de Nevers.

St.-Benin-des-Champs, village (*Nièvre*), arrond. de Nevers, cant. de St.-Saulges, comm. de Montapas, à 33 kil. (7 l. ½) de Nevers. *Pop.* compr. celle de Montapas, 823. *Bur. de poste* de Nevers.

St.-Benin-des-Bois, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de St.-Saulges, à 24 k. (5 l. ½) de Nevers. *P.* 777. *Bur de poste* de Nevers.

St.-Benoit, v. (*Sarthe*), arrond. du Mans, cant. de la Suze, près la Sarthe, à 18 kilom. (4 l.) du Mans. *P.* 162. *Bur. de p.* de Foulle-Tourte.

St.-Benoist, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. et comm. de Fécamp, à 28 k. (6 l. ¼) de Montivilliers, 6 myr. (13 l. ½) de Rouen. *Pop.* compr. celle de Fécamp, 6,570. *Bur. de p.* de Fécamp.

St.-Benoist-de-Quinsay, village (*Vienne*), arr. de Poitiers, cant. de Vouillé, près le confluent de la Miauson, dans la Clain, à 3 kilom. (¾ de l.) de Poitiers. Les habitans fabriquent de la bonneterie, des étoffes de laine et de toiles. Il y a une papeterie. *Pop.* 410. *Bur. de p.* de Poitiers.

St.-Benoist-des-Ondes, village (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Cancale, près les sables de la mer, à 13 k. (3 l.) de St.-Malo, 6 myr. (13 l.) de Rennes. *P.* 660. *Bureau de poste* de Dol.

St.-Benoist-du-Lacmort, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. d'Azay-le-Rideau, près la forêt de Chinon, à 8 k. (2 l.) de Chinon, 33 k. (7 l. ½) de Tours. *Pop.* 475. *Bur. de poste* de Chinon.

St.-Benoist-sur-mer, v. (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Moutiers-les-Maufaits, à 35 kil. (7 l. ½) des Sables, 42 k. (9 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Popul.* 615. *Bur. de poste* de Luçon.

St.-Benoist-sur-Seine, village (*Aube*), arr. et cant. de Troyes, sur le Noë-des-Bordes, à 8 k. (2 l.) de Troyes. *Pop.* 264. *Bureau de poste* de Troyes.

St.-Benoit, v. (*Basses-Alpes*), arrond. de Castellane, cant. d'Annot, à 22 k. (5 l.) de Castellane, 41 k. (9 l. ¼) de Digne. *Pop.* 550. *Bur. de poste* d'Entrevaux.

St.-Benoit, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Chalabre, sur la Lambrole, à 13 kilom. (3 l.) de de Limoux, 32 k. (7 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Frantrouge, 333. *Bureau de poste* de Limoux.

St.-Benoit, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de Saillans, à 13 kilom. (3 l.) de Die, 4 myr. (10 l.) de Valence. *Pop.* compr. celle de Destimont, 160. *Bur. de poste* de Die.

St.-Benoit, b. (*Loiret*), arrond. de Gien, cant. d'Ouzouer-sur-Loire, à 29 kil. (6 l. ½) N. O. de Gien, 31 k. (7 l.) E. d'Orléans, 7 kilom. (1 l. ⅔) N. N. O. de Sully. *P.* 1535. *Bur. de poste* de Gien.

St.-Benoit, v. (*Meuse*), arrond. de Commercy, cant. de Vigneulles-lès-Hattonchatel, à 11 k. (2 l. ⅔) de St.-Mihel, 5 myr. (11 l. ⅔) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 76. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

St.-Benoit, v. (*Seine-et-Oise*). *Voyez* Plessis-St.-Benoit.

St.-Benoit, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Rambouillet, comm. d'Auffargis, à 8 k. (2 l.) de Rambouillet, 21 k. (4 l. ¾) de Versailles. *P.* compr. celle d'Auffargis, 557. *B. de p.* de Rambouillet.

St.-Benoit, v. (*Vosges*), arrond. d'Epinal, canton de Ramberviller, près la forêt du même nom, à 7 k. (1 l. ⅔) de Ramberviller, 30 kil. (6 l. ⅔) d'Epinal. Il y a des scieries à eau pour la fabrication des planches de sapin. *Pop.* 537. *Bur. de poste* de Ramberviller.

St.-Benoit, forêt (*Vosges*), arr. de Ramberviller; elle a 2722 myr. (1400 t.) de long, sur 1945 myr. (1000 t.) de large.

St.-Benoit-d'Aniane, village (*Hérault*). *Voy.* Aniane.

St.-Benoit-de-Beuvron, village (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. et comm. de St.-James, près le Beuvron, à 16 k. (3 l. ¾) d'Avranches, 6 myr. (12 l. ¾) de Coutances. *Pop.* compr. celle de St.-James, 2515. *B. de p.* de St.-James.

St.-Benoit-de-Carmeaux, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Monestier, à 14 k. (3 l. ¼) d'Alby, 3 k. (¾ de l.) de Monestier. Il y a des mines de houille. *Pop.* 229. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Benoit-de-Castres, village (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. de Castres, comm. de St.-Cirq, à 8 k. (2 l.) de Caussade, 24 kilom. (5 l. ¼) de Montauban. *Popul....* *Bur. de p.* de Caussade.

St.-Benoit-de-Cheiran, village (*Gard*), arrond. d'Alais, canton de Ledignan, à 15 k. (3 l. ½) d'Alais, 25 k. (5 l. ⅔) de Nimes. *Pop.* 173. *Bur. de poste* de Lediguan.

St.-Benoit-de-Fredfons, v. (*Tarn*), arr. et cant. de Réalmont, à 6 kil. (1 l. ½) d'Alby, 31 kilom. (7 l.) de Castres. *Pop.* 130. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Benoit-de-Seyssieu, bourg (*Ain*), arrond. de Belley, cant. de l'Huis, près le Rhône, à 9 kilom. (2 l. ¼) S. O. de Belley, 6 myr. (14 l. ½) S. E. de Bourg, 18 kil. (4 l.) N. E. de la Tour-du-Pin. *Populat.* 972. *Bureau de poste* de Belley.

St.-Benoit-des-Ombres, village (*Eure*), arrond. de Pont-Audemer, cant. de St.-Georges-du-Vièvre, à 16 k. (3 l. ⅔) de Pont-Audemer, 4 myr. (10 l.) d'Evreux. *Pop.* 309. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Benoit-d'Hebertot, village (*Calvados*), arrond. de Pont-l'Evêque, cant. de Blangy, à 7 kilomèt. (1 l. ⅔) de Pont-l'Evêque, 5 myr. (10 l. ¾) de Caen. *Pop.* 446. *Bur. de poste* de Pont-l'Evêque.

St.-Benoit-d'Izeaux, village (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, cant. de Rives, à 22 kil. (5 l.) de St.-Marcellin, 29 k. (6 l. ½) de Grenoble. *P.* 1200. *B. de poste* de Rives.

St.-Benoit-du-Buis, village (*Isère*). *Voyez* St.-Blaise-du-Buis.

St.-Benoit-du-Sault, b. (*Indre*), arr. du Blanc, ch.-l. de cant., à 33 k. (7 l. ½) S. E. du Blanc, 40 kilom. (9 l.) E. de Montmorillon, 7 myr. (15 l.) N. de Limoges, 20 kilom. (4 l. ½) S. S. O. d'Argenton, 5 m. (11 l.) S. S. O. de Châteauroux. Outre l'église paroissiale, il y avoit un prieuré conventuel de l'ordre de Saint-Benoit, et une communauté d'Augustins. Le prieur étoit seigneur de la ville. On y fait commerce de peaux de chèvre. A 4 kilom. (1 l.) de ce lieu on trouve une forge considérable, où il se prépare tous les ans une grande quantité de fer : elle tire sa mine de fer de la commune de Tilly. Saint-Benoît-du-Sault a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1081. *Bur. de poste.*

St.-Benoit-sur-Vannes, village (*Aube*), arrond. de Troyes, cant. d'Aix-en-Othe, près la Vannes, à 28 k. (6 l. ¼) d'Ervy, 31 kilom. (7 l.) de Troyes. *Pop.* 254. *Bur. de poste* de Villeneuve-sur-Vannes, départ. de l'Yonne.

St.-Berain-la-d'Heune, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Givry, près la Dheune, à 21 k. (4 l. ⅔) de Châlons, 6 myr. (13 l. ¾) de Mâcon. Il y a une verrerie et des mines de houille. *Popul.* 501. *Bur. de p.* de Couches.

St.-Berain-sous-Savigné, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. d'Autun, cant. de Montcenis, à 23 k. (5 l. ¼)

d'Autun, 6 m. (131. ¾) de Mâcou. *P.*1036. *B. de poste* de Montcenis.

St.-Beren, v. (*Haute-Loire*), arrond. de Brioude, cant. de Langeac, à 34 k. (7 l. ¾) de Brioude, 20 kil. (4 l. ½) du Puy. *Pop.* 534. *Bur. de poste* de Langeac.

St.-Bernard, v. (*Ain*), arrond. et cant. de Trévoux, sur la Saone, à 3 k. (¾ de l.) de Trévoux, 5 m. (11 l.) de Bourg. *Pop.* 242. *Bur. de poste* de Trévoux.

St.-Bernard, v. (*Haute-Garonne*). *Voy.* Bourg-St.-Bernard.

St.-Bernard, v. (*Côte-d'Or*), arrond. de Dijon, cant. de Nuits, à 18 k. (4 l.) de Dijon. *Pop.* 128. *Bur. de p.* de Nuits.

St.-Bernard, v. (*Isère*), arrond. de Grenoble, canton du Touvet, à 22 k. (5 l.) de Grenoble. *Pop.* 281. *Bur. de poste* de Grenoble.

St.-Bernard, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. et commune de St.-Esprit, 40 k. (9 l.) de Dax, à 2 k. (½ l.) de Bayonne, 41 k. (9 l. ¼) de Dax. *P.* compr. celle de St.-Esprit. *B. de p.* de Bayonne, dép. des Basses-Pyrénées.

St.-Bernard, v. (*Mont-Blanc*), arrond. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. d'Aiguebelle, comm. de St.-Georges-d'Hurtières, à 4 k. (1 l.) d'Aiguebelle, 21 k. (4 l. ¾) de St.-Jean-de-Maurienne. *P.* compr. celle de St.-Georges-d'Hurtières, 875. *Bur. de p.* d'Aiguebelle.

St.-Bernard, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, canton de Bouzonville, à 27 k. (6 l.) de Sarre-Libre, 22 k. (5 l.) de Metz. *Popul.* 310. *Bur. de p.* de Bouzonville.

St.-Bernard, v. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, canton de Contich, comm. d'Hemixem, près l'Escaut, à 6 k. (1 l. ½) S. S. O. de Wilrick, 6 k. (1 l. ½) N. N. O. de Boom, 10 kil. (2 l. ¼) S. p. O. d'Anvers. *Pop.* compr. celle d'Hemixem, 514. *Bur. de p.* d'Anvers.

St.-Bernard (le grand et le petit), *ou* le Mont-Joux, célèbre montagne des Alpes (*Doire*), arr. d'Aoste. Cette montagne, élevée de 2438 mètres (1251 toises) au-dessus du niveau de la mer, est sur les limites du Val et de la république du Valais, à la source de la Dranse, qui coule dans le Valais, et de la Doire, rivière qui se jette dans le Pô, après avoir arrosé les villes d'Aoste et d'Ivrée, à 29 k. (6 l. ½) de la ville d'Aoste; et 6 k. (1 l. ½) du village de St.-Remy.

Le mont St.-Bernard portoit anciennement le nom d'Alpes-Pennines, ou de Mont-Jupiter, d'où l'on a fait dans la suite le nom de *Mont-Joux, mons Jovis*, à cause d'une idole nommée Jupiter Penninus, qu'on y adoroit dans le temps du paganisme. Ce furent les Romains qui élevèrent sur cette montagne un temple à Jupiter. On remarque encore quelques vestiges de cet édifice et du socle de sa divinité. (On voit les bases de la statue et du temple sur un plan déposé à la résidence française en Valais, dont le double doit exister aux archives du ministère des relations extérieures). La fontaine que l'on y voit servit sans doute aux expiations; aujourd'hui son cours limpide sépare le Valais de la vallée d'Aoste; quelques médailles romaines, trouvées dans ce lieu sacré, attestent, ou des marches militaires, ou des pélerinages religieux faits par la nation qui fut la plus grande et la plus superstitieuse. On voit, dans le muséum de Turin, deux statues de Jupiter, toutes les deux tirées du Mont-Joux; l'une est celle de Jupiter Capitolin, ayant une barbe fourchue, une espèce de manteau, les bras un peu tronqués; sa matière est d'une roche grisâtre. L'autre est le Jupiter Carthaginois, sous la figure d'un jeune homme nu; elle est faite de basalte. Les conquérans de l'antiquité donnoient à leurs dieux l'investiture des contrées qu'ils subjuguoient; il est possible qu'Annibal, respectant le Jupiter vaincu, l'eût mis en présence du Jupiter vainqueur, et qu'ainsi le temple Pennin soit devenu le monument de la tolérance des deux cultes. Il paroit que longtemps avant saint Bernard, il y avoit sur le Mont-Joux un hospice pour le soulagement des voyageurs, puisque vers l'an 850, Hartmann, évêque de Lausanne, en étoit l'aumônier. Ainsi la tolérance dont il est parlé plus haut eut pour garant l'hospitalité et l'impossibilité de traverser les montagnes pendant les hivers, sans un lieu de repos, elle a fait et fera, sur ces rochers sauvages, respecter les héritiers des vertus patriarchales.

Vers l'an 962, le temple du Mont-Joux reçut la forme qu'il a aujourd'hui, de saint Bernard de Menthon, chanoine régulier et archidiacre de l'église d'Aoste. Son zèle lui fit abattre la statue de Jupiter Pennin, qu'on y adoroit encore. Il y établit le culte de l'Etre suprême et de l'humanité; il renversa également la colonne élevée sur le petit St.-Bernard; il établit sur l'un et sur l'autre un hospice d'humanité pour les voyageurs.

Saint *Bernard* étoit originaire de Menthon, dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Monaco, terre dont son père étoit seigneur. Ses ancêtres tiroient leur origine des princes de Genève; il naquit au commencement du dixième siécle; il eut pour précepteur saint Germain, bénédictin célèbre. Bernard fit ses cours de philosophie et de droit à Paris. De retour à la maison paternelle, son père voulut le marier; mais il prit l'état de l'église dans la ville d'Aoste, où il fut reçu chanoine de la cathédrale. C'est là qu'ayant eu occasion de connoître le Mont-Joux, les dangers auxquels étoient exposés les voyageurs, l'histoire des événemens fâcheux et de toutes les souffrances que supportoit l'humanité au passage de cette montagne, *les brigandages même qui s'exerçoient par les prêtres de Jupiter Pennin, qui rançonnoient et égorgeoient les voyageurs*, il résolut de sacrifier tous les biens dont il pourroit disposer à l'établissement de l'hospitalité qu'il commença d'exercer en 968, avec quelques membres de son ordre.

Cet établissement fut tellement admiré de toute l'Europe, que tous les princes et souverains s'empressèrent de le seconder par des donations. Bernard de Menthon fit une constitution, dont la base est le désintéressement le plus pur, pour régler la manière dont s'exerceroit l'hospitalité.

Les vexations, les brigandages qui s'exerçoient sur le Mont-Joux avant cet établissement, sont prouvés par les plaintes que Canut, roi d'Angleterre, fit à Rome à Rodolphe III, roi de Bourgogne, à l'occasion des horreurs qu'on se permettoit à l'égard des voyageurs dans ce passage.

Pendant quarante ans, quarante hivers, Bernard de Menthon vécut dans l'habitation la plus élevée que l'on connoisse de l'ancien monde, dans une tombe glacée, d'où sa vertu s'élança mille fois pour réchauffer la vie, dans un atmosphère si vif qu'il n'est pas de religieux qui puisse le supporter dix années. (La hauteur moyenne du baromètre est à 54 centimètres 16 millimètres (20 pouces 7 lignes). Le plus grand froid qu'on ait observé est de 25° ½ de

congélation, thermomètre de Réaumur. La plus grande chaleur ne passe guère 12° de dilatation, le même exposé au nord. L'air de cette montagne, quoique très-pur en lui-même, ne laisse pas d'être très-nuisible à la santé, par les rhumatismes, les maux de poitrine et la goutte, qu'il occasionne après quelques années de séjour. L'amour de son semblable donna à Bernard de longs jours et l'immortalité; il finit sa glorieuse carrière le 15 juin 1008, et le souvenir de ce grand homme s'attache aux Alpes, où il plaça la divinité. C'est à Novarre, ville de la république italienne, qu'est le tombeau de cet homme qui a préparé à ses concitoyens du feu au milieu des glaces, l'abondance au sein de la stérilité, les soins les plus empressés dans le silence d'un affreux désert.

Peu après la mort de son réformateur, le monastère-hôpital étoit célèbre en Europe par la sûreté et l'hospitalité qu'y trouvoient les voyageurs. Le pape Léon IX, *qui mena tant de prêtres à la guerre*, étant passé en Allemagne par le Mont-Joux, pour demander encore du sang, y reçut l'hospitalité. Les papes, les empereurs, la maison de Savoie, d'autres princes et grand nombre de particuliers, protégèrent et dotèrent cet hôpital. Déjà, sous le pontificat d'Alexandre III, il possédoit des biens considérables dans les diocèses de Sion, Aoste, Lausanne, Bâle, Genève, Ivrée, Verceil, Turin, Novarre, Messine, Besançon, Langres, Autun, Troyes, Reims, Metz, etc.

Les diverses révolutions qui ont agité l'Europe ont fait perdre à cette maison tous les biens qu'elle avoit hors de la Suisse. Ceux qui existoient dans les états du roi de Sardaigne ont été accordés en 1752, à la congrégation des chevaliers de St.-Maurice et de St.-Lazare, par *bulle* de Benoit XIV, qui ne les a transférés que du *consentement* du chapitre de St.-Bernard, *nécessité* par les sollicitations de la cour de France, et du corps helvétique, qui ne trouvoient pas conforme à leurs vues politiques, ni bien sûr pour la Suisse, de souffrir que le roi de Sardaigne nommât un prévôt du St.-Bernard, hors de l'Helvétie; ce qui jusque-là avoit fait le sujet d'un procès considérable.

L'assurance que l'on donna alors aux religieux, que ces deux puissances les dédommageroient des sacrifices qu'on exigeoit de leur part, que l'hospitalité seroit continuée et protégée comme elle l'avoit été constamment, fut leur motif déterminant. Ces secours réalisés les mirent à même, non seulement d'en continuer l'exercice, mais même de la perfectionner par plus d'égard et de politesse, et de l'étendre à toutes les nations, en sorte qu'il n'est point extraordinaire de voir des soldats français, suisses, piémontais, manger ensemble et partager le même ordinaire. L'hospice ne possède aujourd'hui que quelques fonds dans le Valais et le pays de Vaud; mais, étant insuffisans pour l'hospitalité générale qu'il exerce, sa grande ressource est dans les aumônes des peuples du Valais et de la Suisse, où l'on envoie chaque année des religieux faire la quête : il a huit cures dans le diocèse de Sion qui aident au maintien de l'hospitalité. Cet hospice est fort grand, et peut contenir environ six cents personnes. Il est composé, 1° d'un supérieur général, qu'on nomme prévôt: il est à vie, et gouverne la congrégation; 2° d'un prieur : il veille sur la discipline claustrale et l'exercice de l'hospitalité; 3° d'un sacristain : il a soin de l'église sans tache; 4° d'un cellérier : il gère l'extérieur, et fournit les provisions; 5° d'un clavandier ou économe : il distribue aux voyageurs et aux religieux ce dont ils ont besoin; 6° d'un infirmier : les malades, les blessés et les gelés lui sont confiés; 7° de trois quêteurs, l'un pour le Valais, et les autres pour la Suisse. Ces neuf emplois durent trois ans.

Ces religieux portent une soutane noire, et par-dessus une lisière blanche passée en sautoir. Le prévôt porte la crosse, la mitre et la croix d'or. Ils sont au nombre de trente-deux, dont une moitié dessert les cures; et l'autre est occupée au service immédiat de l'hospitalité sur la montagne. Les fonctions de ceux-ci sont de loger les voyageurs, et de leur fournir leurs besoins, même des souliers et des vêtemens; d'aller à la rencontre de ceux que la fatigue, l'épuisement, des infirmités mettent hors d'état d'arriver au couvent; ils soignent les malades; ils font retirer, vifs ou morts, ceux qui ont été emportés par les torrents ou ensevelis par les avalanches. Les maladies les plus ordinaires sont la *pleurésie*, occasionnée par les eaux froides que les voyageurs boivent en état de transpiration causée par la fatigue; *l'asphyxie*, provoquée par la lassitude, l'engourdissement et le sommeil sur la neige; le *gel* des pieds et des mains, produit par le froid excessif de la montagne.

Le mont St.-Bernard n'est pas le seul où l'hospitalité soit exercée. Au *Semplon*, M. de Stockalper tient une hôtellerie. Au Gothard, la quête soutient un couvent de capucins. Sur le plus effroyable des monts, au *Grimsel*, le gouvernement helvétique place un hôtelier, depuis la fin de floréal jusqu'en fructidor (de juin à octobre).

Voilà trois hospices dans les passages hauts-Alpins les plus dangereux; mais que celui du mont St.-Bernard leur est supérieur! Dans les hospices du Semplon, du Gothard et du Grimsel, ce sont plutôt des douanes que des abris; il faut payer...

Les religieux du mont St.-Bernard protègent un pèlerinage bien différent de ceux que l'avarice monacale avoit inventés.

Les chiens de l'hospice sont de gros mâtins ou dogues; ils doivent en partie au climat leur taille extraordinaire; ils sont amis des voyageurs; ils aboient de loin et caressent de près. Leur utilité consiste à reconnoitre, même à une certaine profondeur, les vestiges de l'ancien chemin dont il seroit dangereux de s'écarter lorsqu'il est couvert par des neiges récentes; à diriger, dans ce cas et dans les brouillards, les pas incertains de leur conducteur, qui va chaque jour au devant des voyageurs avec du pain, du fromage et du vin; à ramener les voyageurs égarés par les brouillards, au-devant desquels ils vont pour leur servir de guides; à tracer le chemin encombré de neiges, et à faciliter par là au *marronnier* et aux voyageurs les caravannes de la montagne.

Il fallut, dit Buffon, se faire un parti parmi les animaux : nos religieux ont fait davantage; il ont associé l'ami constant de l'homme à leur pontificat.

Chaque jour, depuis brumaire jusqu'en floréal (de novembre à juin), l'un des domestiques du couvent, nommé *marronnier* ou *hospitalier*, va à 4 kilom. (une lieue) en dehors à la rencontre des voyageurs. Dans les grandes neiges et les tourmentes, des religieux se joignent à lui; toujours un gros dogue les pré-

cède. Rencontrent-ils quelqu'un? ils lui donnent un peu de pain et de vin pour ranimer ses forces.

En 1717, trente brigands se rendirent à l'hospice : les religieux les reçurent de leur mieux; mais ces bandits sommèrent le prévôt de leur remettre l'argent de la maison : celui-ci ne perd point la tête, il leur répond que l'honnêteté avec laquelle on les avoit accueillis ne méritoit pas une telle conduite; que cependant, puisqu'ils l'exigeoient, ils n'avoient qu'à le suivre, et qu'il alloit leur remettre la caisse du monastère : ils le suivent; il ouvre une porte; à sa voix les dogues s'élancent sur ces scélérats, déchirent les uns, étranglent les autres, mettent le reste en fuite, et sauvent la mense par la présence d'esprit du supérieur.

M. Murith, chanoine régulier de l'hospice, prieur de Martigny, dans le Valais, a donné, en thermidor an 8 (juillet 1800), des détails sur les avalanches qui se détachent du Mont-St.-Bernard, et des principaux événemens qui s'en sont suivis dans le temps qu'il habitoit l'hospice. Nous les rapportons littéralement.

Le mot avalanche, dit ce vénérable religieux, vient de Lavenche, *Lavenchaz*, qui signifie en patois du pays, qui peut-être l'a emprunté de la langue celtique, *éboulement avec bruit*. Ces éboulemens tonnans partent comme un coup de canon, en hiver et au premier éclairci du jour ou de la nuit. Il est presque impossible de les éviter; mais en été, les avalanches ne partent que lorsque la neige nouvelle ou vieille est un peu échauffée par les rayons du soleil ou ramollie par la pluie : voilà la première raison pour laquelle on conseille d'entreprendre la montagne de grand matin; la seconde, c'est que le temps est ordinairement plus tranquille le matin que le reste de la journée. Ces avalanches étant beaucoup plus lentes dans leur marche que celles d'hiver : il est plus facile de les éviter. Il en part tout l'été, et l'on en a vu partir vers la fin de juillet. On feroit un volume des scènes tragiques et des effets surprenans des avalanches, si l'on vouloit s'attacher à faire le récit des malheurs qui ont rendu cette montagne trop célèbre et qui sont consignés dans nos annales; je me contenterai de vous parler de quelques-uns arrivés depuis que je suis membre de cette maison.

Le 20 avril 1774, environ midi, une vingtaine de voyageurs, marchands, recrues, Suisses et Français étoient retenus depuis plusieurs jours dans la maison par le mauvais temps. Voyant qu'il se remettoit au beau, ils demandent à partir; on les fait conduire par le marronnier et un autre domestique. Il ne restoit plus qu'un peu de brouillard trainant. Le maronnier ouvre la marche avec les chiens. Cette caravane n'est pas plutôt au tiers du lac sur lequel on passe en hiver, qu'on entend comme un coup de canon. Dans le même moment une avalanche partie sur le côté gauche du lac s'élance, cerne, engloutit tous ces infortunés, à l'exception du marronnier qui fut jeté par le souffle de l'avalanche hors du danger, et d'un Brabançon qui, étant le dernier de la troupe et le plus près de la maison, nous avertit par des cris de détresse du malheur qui venoit d'arriver. Il n'étoit pris que jusqu'à la ceinture.... Mais cette neige poussée avec force le serroit de si près, qu'elle le faisoit cruellement souffrir. A ses cris nous partons comme l'éclair avec des pelles, des pioches; à force de travail, nous les sauvons, excepté trois qui, s'étant trouvés à la renverse, furent suffoqués par le poids de la neige; ils avoient le visage d'un brun tirant au noir : notre marmiton étoit du nombre de ces derniers. A mesure qu'on les avoit dégagés des neiges, deux de nous se détachoient pour les conduire à l'hospice où on les saignoit à mesure qu'ils arrivoient. Sans les sondes, il en eût échappé fort peu.

Cette même année 1774, il tomba des neiges très-abondantes dans nos montagnes, au point qu'on remarqua qu'il s'étoit formé des avalanches dans des endroits où on n'en avoit presque jamais vu. Il en tomba une en mars à peu de distance du bourg St.-Remy, au pied du Mont-St.-Bernard, si grande et si terrible, qu'à plus de 117 mèt. (60 t.) au-dessus du terrain qu'elle occupa, les sapins et les mélèzes, dont quelques-uns étoient de grosseur d'homme, furent renversés, et coupés au côté opposé, comme s'ils l'avoient été par des boulets de canon. J'ai été témoin de ce fait.

En 1784, une avalanche partit de la montagne de l'Arpallaz, paroisse d'Orsières, route de Martigny au Mont-St.-Bernard, passa avec impétuosité à la portée d'un coup de fusil de cinq ou six granges et cabanes d'été, placées sur un monticule, les renversa, et, par son impétuosité pneumatique, les emporta à 1 k. (¼ de l.) plus bas. J'ai encore été témoin de cet événement.

En 1775 un pan de la montagne des Diablerets, au-dessus de Bex, se détache au dégel, part avec un fracas épouvantable, remplit un superbe bassin de ses décombres, engloutit sept à huit cabanes, s'enfile le long de la Ligerne, qui débouche à Ardon dans le Valais, renverse de son souffle une quantité prodigieuse de sapins éloignés de son passage de plus d'une portée de coup de carabine. J'ai placé cet événement le dernier, parce que je ne l'ai vérifié que cet été.

Signé, MURITH. *A Martigny, canton de Valais le 7 juillet 1800.*

Toutes les provisions de l'hospice s'y transportent à dos de mulet. Le bois vient de 18 k. (4 l.), et n'y est transportable que dans les trois mois les moins froids. Le zèle infatigable a mis à contribution tous les sentimens, toutes les ressources, toutes les espèces, pour maintenir, dans le lieu le plus aride et le plus glacé, un toit hospitalier contre l'intempérie des siècles et des opinions.

La question de savoir si Annibal a passé avec son armée par le Mont-St.-Bernard a agité les savans de plusieurs siècles. Les auteurs anciens sont partagés sur ce point. Les uns le font passer par le Mont-Viso, et les autres par les Alpes-Pennines.

Le premier consul Bonaparte et ses armées gravirent le Mont-Saint-Bernard au mois de floréal de l'an 8 (1800), en allant pour la seconde fois faire la conquête de l'Italie, et cueillir de nouveaux lauriers dans la plaine de Marengo.

L'armée de réserve arriva au pied du Mont-St.-Bernard le 25 floréal (15 mai 1800) : le premier obstacle à franchir fut de faire passer l'artillerie. La perspective d'un chemin de plusieurs kilom. (lieues) de long sur 49 centimètres (18 pouces) de large, pratiqué sur des rochers à pic; des montagnes de neige qui menacent de se précipiter sur leurs têtes; ces abymes, où le moindre faux-pas pouvoit les engloutir, rien ne put effrayer les soldats. Tous se pressèrent autour des pièces pour obtenir l'honneur de les trainer.

Dans

Dans ce conflit d'ardeur et de dévouement, divers détachemens de la division Loison, les 19e et 24e légères, les 4e et 96e de ligne, se sont particulièrement distinguées. Après des fatigues qu'il est impossible de peindre; après des efforts inouis de constance, les pièces arrivèrent enfin au delà du Saint-Bernard. Là, on voulut donner aux soldats la gratification promise, ils la refusèrent.

Le premier consul arriva dans le Valais quelques jours après. Une lettre, qu'il écrivit au ministre de l'intérieur, datée de Martigny le 28 floréal (18 mai), au soir, porte ce qui suit :

« Je suis au pied des grandes Al-
« pes, au milieu du Valais.

« Le Grand St.-Bernard a offert
« bien des obstacles, qui ont été
« surmontés; le tiers de l'artillerie
« est en Italie : l'armée descend à
« force : Berthier est en Piémont :
« dans trois jours tout sera passé. »

Bonaparte a pris un moyen sûr pour faire passer au reste de l'artillerie le Mont-St.-Bernard, sur lequel on n'en avait jamais vu. Il a promis aux paysans Vaudois 1000 fr. par pièce de canon qu'ils transporteroient au-delà de la montagne. Aussitôt les paysans se sont mis à ce travail pénible et dangereux : quelques jours ont suffi pour transporter cinquante pièces de canon, et gagner 50,000 fr.

Arrivés au sommet du Mont-St.-Bernard, Bonaparte et les généraux de l'armée visitèrent les bons religieux de l'hospice. Les solitaires du Mont-St-Bernard sont rassemblés : des cheveux blancs, un port auguste, ce visage tranquille, indiquent le chef de ces religieux. Il fait un signe, et aussitôt ils se rangent devant une table; ils distribuent le pain et le vin sans distinction de rangs. Dès que l'agape fraternelle est finie, les généraux les entourent; ils ne se lassent point de leur faire des questions; et le prévôt, *Ludler*, répond à toutes avec une modestie, une précision, une dignité qui enchante les spectateurs.

« D'ici, dit-il, vous voyez le lac
« Léman et ses bords délicieux.
« Voilà la pierre de Neptune, que
« son frère Pennimes roula du haut
« de cet hospice pour en faire l'autel
« de ses sacrifices. (Elle est à l'entrée
« du port de Genève. On l'appelle
« encore pierre à *Niton.*) Voilà la
« colonie équestre de Nyon, Lau-
« zane, autrefois célèbre par son
« imprimerie; l'antique Vevay, où
« le général Ludlow, odieux à
« Cromwel et aux Stuarts, vit finir
« ses longues infortunes (le seul, à
« ce que l'on croit, des juges de
« Charles Ier qui ne soit pas mort de
« la main du bourreau). En face, sont
« les rochers mélancoliques de Meil-
« lerie, le château vanté de Châ-
« telard, la bastille humide de
« Chillon (château sur le bord du
« lac, entre Vevay et Villeneuve,
« bâti l'an 1238, par Pierre de
« Savoie, pour fermer ce passage;
« les habitans de Vevay s'en sont
« emparés vers l'an 5, dès le principe
« de leur révolution); vis-à-vis, les
« pasteurs heureux de l'Oberland,
« au-dessous l'ancienne conque du
« lac; plus près, le pont où passa
« César (on le fait de construction
« romaine; d'autres de construction
« du moyen âge). Sous vos pieds,
« la ville d'Epone, où se tint un
« concile, pétrifiée sous des rochers
« comme le poisson dans le cœur
« d'un silex (près la petite ville de
« St.-Maurice, dans le Valais). Là,
« Jean-Jacques Rousseau reçut le
« jour d'une marâtre, et fut allaité
« par la nature (Genève). Là, le
« fougueux d'Hiuner fouilloit la
« terre pour troubler le monde (le
« cardinal évêque de Sion). De l'au-
« tre côté, fixez ces cols hérissés de
« la Charmotane; ce fut par ce pas-
« sage suspendu par des arcs de gla-
« ces que Calvin trouva la sûreté
« qu'il avoit perdue : il l'eût eue dans
« notre hospice. Regardez à l'hori-
« zon; voyez-vous ce morne cadavre?
« il est sans cœur. Annibal le lui
« arracha, et Carthage en armes
« passa sous ses ossemens : on l'ap-
« pelle le *rocher de Donnas*. Vous
« n'y passerez pas..... Les Français
« doivent surmonter les Alpes, et
« non pas s'abaisser sous leur joug.
« Gravissez la montagne d'Albarde,
« ainsi nommée des Bardes, qui
« jadis chantèrent tant d'insensés
« combats (Bonaparte y a passé).
« On la croit inaccessible; mais rien
« n'est impraticable à des héros ar-
« més pour la paix de l'humanité.
« Généraux, si leurs pieds chancè-
« lent, si la soif les dévorent, mon-
« trez-leur cette fontaine, dont les
« eaux salutaires coulent de ces ver-
« tes collines dans les prés fleuris
« de Marengo : c'est la source de la
« victoire.... (La fontaine de la
« *Victoire*, aux environs de Cor-
« mayeur, roule des eaux minérales
« très-estimées). Elle tarit l'année
« dernière. C'est pour vous, c'est
« pour eux, qu'elle roule aujourd'hui
« ses ondes médicinales et répara-
« trices..... »

L'un des guerriers les plus attentifs, craignant le silence du vieillard, lui demanda à quel usage étoient destinées deux chapelles gothiques enfoncées dans les neiges de la gorge où se faisait la halte.

« Celle-ci, reprit le supérieur, est
« destinée à la fortune des nuits. Les
« voyageurs qui se hasardent dans
« les ténèbres y trouvent un asile,
« des secours et des provisions.
« L'autre monument adossé à un
« rocher pyramidal, au milieu des
« glaces ternes et bleuâtres, sous ces
« tristes mélèzes, sert à la sépulture
« de nos religieux. Là ils conservent
« leurs traits; un doux sommeil
« semble réparer des années d'in-
« somnie. (L'air glacial garantit le
« corps de la putréfaction). Là bien-
« tôt, ajouta-t-il avec un élan divin,
« j'irai rejoindre ces bons amis....
« Là, plutôt encore, ce mausolée
« sera couvert de *lauriers bien chers*
« *à la gloire et à l'humanité*......
« Là vous reviendrez verser des
« larmes. »

Cette phrase prophétique, le morne silence qu'elle inspire, les mains du pontife couvrant son auguste visage, arrachent un soupir douloureux au premier consul. Pleure, héros généreux, car bientôt il ne te sera plus permis de pleurer (1).

Cependant le chef de l'armée faisant violence à son chagrin, montre à ses compagnons abattus leurs glorieuses enseignes. Aux uns, il rappelle les trophées italiques; aux autres, les combats égyptiaques. Il déroule devant eux les retraites savantes de *Moreau* et ses victoires germaniques, les fourches caudines d'Yorck enchaîné par *Brune*, les cyprès de *Hoche* et de *Marceau*, et les tombes plaintives de *Championnet* et de *Joubert*...... Tu ne fus point oublié, brave et vertueux *Cambray*, toi dont les ossemens n'ont point de sépulture, dont la famille vit dans la pauvreté. (Général de

(1) Au plus fort de la charge, à la bataille de Marengo, lorsqu'on vint annoncer au premier consul la mort du général Desaix, il s'écria dans sa douleur : *Pourquoi ne m'est-il pas permis de pleurer?*

brigade tué à la bataille de la Trébia en chargeant l'ennemi : nul ne fut plus brave. Commandant le département de Cunino, république romaine, les administrateurs lui proposèrent une table ; il repoussa ces offres, en leur disant : N'avez-vous pas des pauvres ?) Que de noms chers aux républicains ! *Bernadotte*, qui surveille Carthage ; *Murat*, le *Léonidas* de nos Spartiates ; *Lanes*, dont les lauriers s'attachent à tous nos trophées ; *Moncey*, l'Ebre et les Grisons. (L'Ebre, le général Moncey disposoit l'armée des Pyrénées-Orientales à marcher sur Burgos, quand un courrier, porteur de la paix, vint l'arrêter. Il a été béni dans toutes les villes qu'il a occupées. Il est glorieux pour le vainqueur que les vaincus déposent des couronnes au pied des lauriers qu'il a cueillis). *Lorges* ; le Valais pacifié et le Gothard vaincu. (Les émigrés de Constance, l'abbaye d'Insilden allumèrent la guerre civile et religieuse dans les cantons catholiques : l'évêque du Valais et quelques nobles prirent part à ces dissentions fratricides : le général Lorges défit les hauts Valaisans devant Sion, et cette malheureuse contrée respira). *Monnier*, Pescara, le Vésuve et l'Adriatique. (Il prépara la conquête du royaume de Naples par la prise de Pescara, l'un de ses boulevards ; entra le premier dans la capitale, fut blessé d'une balle à la gorge ; soutint glorieusement, par terre et par mer, les efforts des Turcs, des Russes, des Autrichiens, des émigrés, des insurgens, devant Ancône, pendant quatre mois de blocus et cent cinq jours de siége). *Kellermann*, le libérateur de ses compatriotes à Viterbe, et leur honneur aux champs napolitains. (Il délivra d'une mort certaine, à Viterbe, ville du patrimoine de saint Pierre, quarante-cinq Français poursuivis dans la république romaine par l'armée du roi de Naples, depuis le 7 frimaire jusqu'au 3 nivôse an 7 (28 novembre au 24 décembre 1798). *Kleber*, immuable comme les pyramides et la colonne de Pompée ; *Suchet*, *Masséna*, toujours vainqueurs ; et *Desaix* qui, sous les forêts d'Arminius et dans les sables de Cléopâtre, si souvent entraîna vers nous la victoire.

Dès le 26 floréal (16 mai 1799), l'avant-garde, qui, la veille, avoit franchi les montagnes, marche à l'ennemi ; elle le rencontra au pont d'Aoste, l'attaqua et le chassa de la position avantageuse qu'il occupoit. L'officier supérieur commandant la ville d'Aoste fut blessé mortellement dans cette affaire.

Le premier consul ayant visité le monastère, hôpital du Mont-Saint-Bernard, a remarqué combien de pareils établissemens étoient utiles dans ces lieux déserts et dangereux pour les voyageurs, et que les revenus de cet hospice étoient bien loin d'être suffisans pour l'hospitalité générale que les religieux y exerçoient, a, par un arrêté du 2 nivose an 9 (21 février 1800), établi deux autres hospices, qui ne forment qu'une seule maison avec celle du Grand Saint-Bernard, l'un sur le Semplon et l'autre sur le Mont-Cénis. Cette maison est dotée par le Piémont et la Cisalpine, république italienne, de biens fonds rapportant 20,000 fr. de revenu ; et il a été versé dans la caisse de l'ordre de St.-Bernard, par le ministre de l'intérieur, une somme de 40,000 fr., pour la construction et établissement de deux nouveaux hospices. Cet arrêté est ainsi conçu :

Les consuls de la république arrêtent :

Art. Ier. Il sera établi sur le *Semplon* et le *Mont-Cénis* un hospice pareil à celui qui existe sur le Grand Saint-Bernard : ces hospices seront servis par les religieux du même ordre que ceux du Grand Saint-Bernard. Il ne pourra y avoir moins de quinze personnes dans chaque hospice, et les religieux seront soumis à la même discipline et tenus à observer les mêmes devoirs envers les voyageurs que ceux du Grand Saint-Bernard. II. Les hospices du *Grand St.-Bernard*, de *Semplon* et du *Mont-Cénis*, ne formeront qu'une seule maison, sous les ordres du même supérieur. III. Chacun des gouvernemens piémontais et cisalpin doteront l'ordre du Grand St.-Bernard, en biens fonds, rapportant 20,000 fr. de revenu : cet ordre entrera en jouissance de ces biens le 1er germinal prochain. IV. Le ministre de l'intérieur de la république française fera verser, dans la caisse de cet ordre, 20,000 fr. dans le courant de germinal, et 20,000 fr. dans le courant de messidor prochain, époque à laquelle ces deux hospices devront être en pleine activité. Les sommes seront employées à la construction et établissement de ces deux hospices. V. Le général Turreau, chargé d'ouvrir une communication entre le Semplon et la Cisalpine, les préfets du Léman et du Mont-Blanc donneront à l'ordre toutes les facilités nécessaires pour la construction de ces hospices.

Les ministres de l'intérieur et des relations extérieures sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Un monument a été élevé sur le Mont-St.-Bernard, dans le mois de messidor de l'an 8 (juillet 1800), pour éterniser le passage de l'armée française ; et, au mois de thermidor suivant, le ministre de l'intérieur a chargé le citoyen Moitte, sculpteur, de l'exécution du tombeau qui a été élevé, au couvent du Grand Saint-Bernard, au général Desaix, tué à la bataille de Marengo le 25 prairial (14 juin) précédent.

St.-Bernard (le Petit), montagne des Alpes (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, cant. de Bourg-Saint-Maurice, à 9 kilom. (2 l. ¼) de cet endroit, 28 kilomètres (6 l. ¼) de Moutiers.

Cette montagne sépare la Tarantaise, pays de la ci-devant Savoie, de la vallée et duché d'Aoste, province du Piémont, département de la Doire. Il y avoit, sur le plateau qui est au sommet, une colonne de Jupiter, que l'on adoroit dans le temps du paganisme, comme, au mont du Grand St.-Bernard, où on lui avoit élevé une statue et un temple. Près de cette colonne il y avoit aussi une forteresse imprenable sur la pointe du rocher, dont le passage étoit inaccessible, lorsqu'on tiroit le pont-levis. Le marquis de la Hoguette s'en empara néanmoins au nom du roi l'an 1691.

St.-Bernard (le petit), mont. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, cant. de Bourg-St.-Maurice, à 8 k. (2 l.) N. N. E. de cet endroit, 22 k. (5 l.) E. N. E. de Moutiers, à la frontière du Piémont.

St.-Bernardo, montagne de l'Apennin (*Stura*), entre la source de l'Aroscia et Garesio. Les ruisseaux qui passent à Garesio y prennent leur source.

St.-Beron, v. (*Mont-Blanc*). *Voy.* Beron.

St.-Berthevin, v. (*Mayenne*), arr. et cant. ouest de Laval, sur la côte, près le Vicoin, à 4 k. (1 l.) O. de Laval, 7 k. (1 l. ¾) E. de

Loiron, 30 k. (6 l. ¾) S. S. O. de Mayenne. Il y a une carrière de marbre jaspé, rouge, blanc et gris d'ardoise. *Pop.* 1677. *Bur. de poste* de Laval.

St.-Berthevin, v. (*Mayenne*), arrond. de Mayenne, cant. de Landivy, à 10 kil. (2 l. ½) d'Ernée, 39 k. (8 l. ¾) de Laval. On y trouve du marbre rouge exploité. *Pop.* 1019. *Bur. de p.* d'Ernée.

St.-Bertrand, ville (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, ch.-l. de cant., près l'Aune, à 4 m. (10 l.) E. p. S. de Tarbes, 15 k. (3 l. ½) S.O. de St.-Gaudens, 6 m. (11 l. ½) S. de Montrejean, 9 m. (21 l. ½) S. O. de Toulouse, 84 myr. (190 l.) S. p. E. de Paris. Long. 18. 13. lat. 43. Cette ville, capitale du ci-devant comté de Comminges en Gascogne, étoit le siége de l'évêché de même nom, suffragant d'Auch, sur la rive gauche de la Garonne, au pied d'une colline où étoit l'ancienne ville de Comminges, détruite en 585, par Goutrand, roi de Bourgogne : elle a été rebâtie en 1100, par St.-Bertrand, son évêque, qui lui donna son nom : c'étoit un gouvernement de place, dépendant du gouvernement général de Guienne et de Gascogne. Le ch.-l. de l'élection de Comminges. Le chapitre de la cathédrale étoit composé de huit dignitaires et de treize chanoines, y compris le théologal, et de quarante-un bénéficiers.

Le marbre, dit Balvacaire, se tire auprès de St.-Bertrand : il est verdâtre, rouge et blanc. On voit aussi près de St.-Bernard une mine de cristal de roche, deux mines de cuivre, des terres argileuses et des blocs isolés de pierre verdâtre, qui paroit être une espèce d'ophite. *Pop.* 720. *Bureau de poste*.

St.-Bertrand, v. (*Loire*). *Voy.* Chapelle-St.-Bertrand, (la).

St.-Beury, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Vitteaux, à 19 k. (4 l. ¼) de Semur, 42 k. (9 l. ½) de Dijon. *Pop.* 525. *Bur. de poste* de Vitteaux.

St.-Beuve-aux-Champs, village (*Seine-Inférieure*), arrond. de Neufchâtel, cant. de Blangy, à 10 kil. (2 l. ½) de Neufchâtel, 5 myr. (11 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 202. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

St.-Beuve-en-Rivière, village (*Seine-Inférieure*), arrond. et cant. de Neufchâtel, sur l'Eaulne, à 6 k. (1 l. ½) de Neufchâtel, 5 myriam. (11 l.) de Rouen. *Pop.* 227. *Bur. de p.* de Neufchâtel.

St.-Biaggo, h. (*Marengo*), arr. et cant. de Mondovi, sur une colline, près de la Cappa, à 13 k. (3 l.) E. de Voguèze. *Pop.* 108. *Bur. de p.* de Voguère.

St.-Biez-en-Belin, v. (*Sarthe*), arrond. du Mans, cant. d'Ecomoy, à 21 k. (4 l. ⅔) du Mans. *Pop.* 513. *B. de poste* d'Ecomoy.

St.-Bichy, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de St.-Brieux, cant. de St.-Quintin, sur la Goy, à 22 k. (5 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 444. *B. de poste* de Quintin.

St.-Blain, v. (*Haute-Marne*), arroud. de Chaumont, ch.-lieu de cant., à 15 kil. (3 l. ½) N. O. de Bourmont, 29 k. (6 l. ½) N. E. de Chaumont, 27 kil. (6 l.) S. E. de Joinville. *Pop.* 425. *Bureau de poste* de Chaumont.

St.-Blaise, v. (*Ain*), arrond. et cant. de Belley, comm. de Brens, à 4 kil. (1 l.) de Belley. *Pop.* 428. *Bur. de poste* de Belley.

St.-Blaise, v. (*Alpes-Maritimes*), arrond. de Nice, cant. d'Aspremont, à 9 k. (2 l. ¼) de Nice. On y récolte de l'huile, de la soie, du vin, et quelques légumes. *P.* 295. *Bur. de p.* de Nice.

St.-Blaise, v. (*Arriège*), arrond. de Pamiers, cant. du Fossat, commune de Pailhès, à 7 kil. (1 l. ¾) du Mas-d'Azile, 13 k. (3 l.) de Pamiers. *P.* compr. celle de Pailhès, 964. *B. de poste* du Mas-d'Azile.

St.-Blaise, v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, canton de Mirepoix, comm. de Montbel, à 14 k. (3 l. ¼) de Mirepoix, 24 k. (5 l. ½) de Pamiers. *P.* compr. celle de Montbel, 302. *B. de poste* de Mirepoix.

St.-Blaise, v. (*Léman*), arr. de de Genève, cant. de St.-Julien, sur une montagne, à 5 k. (1 l. ¼) N. E. de Cruseilles, 22 k. (5 l.) O. S. O. de Bonne, 19 kilom. (4 l. ¼) S. de Genève. *P.* 23. *Bur. de p.* de Genève.

St.-Blaise, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. et commune de Monclar, à 19 k. (4 l. ¼) de Montauban, 2 kil. (½ l.) de Monclar. *Pop.* compr. celle de Monclar, 1878. *B. de poste* de Mautauban.

St.-Blaise, v. (*Moselle*), arrond. et cant. de Metz, comm. d'Augny, à 10 kil. (2 l. ½) de Metz. *Popul.* compr. celle d'Augny et dépend., 719. *Bur. de poste* de Metz.

St.-Blaise, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. de Ferette, comm. d'Oltingen, à 19 k. (4 l. ¼) d'Altkirch, 6 m. (14 l. ½) de Colmar. *Pop.* compr. celle d'Oltingen, 678. *Bureau de poste* d'Huningue.

St.-Blaise, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Ste.-Marie-aux-Mines, sur Lebure, riv., à 23 kil (5 l. ¼) de Colmar. *Pop.* 806. *Bur. de poste* de Ste.-Marie-aux-Mines.

St.-Blaise, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Bonnières, comm. de St.-Denis, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Mantes. *Popul.* compr. celle de St.-Denis, 109. *Bur. de poste* de Mantes.

St.-Blaise, v. (*Vaucluse*), arr. d'Orange, cant. et comm. de Bollène, à 16 kil. (3 l. ¾) d'Orange, à 11 k. (2 l. ¾) de Pont-St.-Esprit, *Pop.* compr. celle de Bollène, 3120. *Bur. de poste* de Pont-St.-Esprit, départ. du Gard.

St.-Blaise, v. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, cant. de Raon-l'Etape, comm. d'Estival, à 3 k. (¾ de l.) de Raon, 11 kil. (2 l. ¾) de St.-Dié. *P.* compr. celle d'Estival, 1207. *Bur. de poste* de poste de Raon.

St.-Blaise-des-Monts, village (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Cancon, à 8 k. (2 l.) de Montflanquin, 16 k, (3 l. ¾) de Villeneuve-d'Agen. *P.* . . *Bur. de poste* de Montflanquin.

St.-Blaise-du-Buis, v. (*Isère*) arr. de St.-Marcellin, cant. de Rives, à 30 k. (6 l. ¾) de St.-Marcellin, 27 k. (6 l.) de Grenoble. On y fait commerce d'acier. Il y a une fabrique de toile. *Pop.* 392. *Bur. de poste* de Vienne.

St.-Blaise-la-Roche, village (*Vosges*), arr. de St.-Dié, cant. de Maales, sur le Colroy, à 20 kilom. (4 l. ½) de St.-Dié, 6 myr. (13 l.) d'Epinal. *Popul.* 190. *Bur. de post.* de St.-Dié.

St.-Blancard, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Masseube, à 27 k. (6 l.) de Mirande, 34 kilom. (7 l. ⅔) d'Auch. *Pop.* 534. *Bur. de poste* de Bouloigne, départ. de la Haute-Garonne.

St.-Blandin, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Meaux, cant. de Crécy, comm. de Bailly, à 9 k. (2 l. ¼) de Lagny, 11 k. (2 l. ¾) de Meaux. *Pop.* compr. celle de Bailly, 319. *Bur. de p.* de Lagny.

St.-Blimont, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de St.-Vallery-sur-Somme, à 18 k. (4 l.) d'Abbeville, 6 myr. (13 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Boisseauville-Offen, 1208. *Bur. de poste* d'Abbeville.

St.-Bois, v. (*Basses-Pyrénées*), arrond. et cant. d'Orthez, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville, 4 myriam. (10 l.) de Pau. *Pop.* 518. *Bur. de p.* d'Orthez.

St.-Bohaire, v. (*Loir-et-Cher*), arr. et cant. ouest de Blois, près le ruiss. d'Averdon, à 7 kil. (1 l. ¾) de Blois.

St.-Boil, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Buxy, à 19 k. (4 l. ¼) de Châlons, 41 k. (9 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 804. *Bur. de poste* de Buxy.

St.-Boing, v. (*Meurthe*), arrond. de Lunéville, cant. de Bayon, sur l'Euron, à 19 k. (4 l. ¼) de Lunéville, 34 kil. (7 l. ¾) de Nancy. *Pop.* 260. *Bur. de p.* de Lunéville.

St.-Bomer, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. d'Authon, à 13 kil. (3 l.) de Nogent, 6 myriam. (12 l. ⅔) de Chartres. *P.* 479. *Bur. de poste* de Nogent-le-Rotrou.

St.-Bomer, v. (*Orne*), arrond. et cant. de Domfront, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 6 myriam. (13 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 1710. *B. de poste* de Domfront.

St.-Bon, v. (*Allier*), arrond. et canton est de Moulins, comm. de Toulon, à 6 kil. (1 l. ½) de Moulins. *Pop.* compr. celle de Toulon, 467. *Bur. de poste* de Moulins.

St.-Bon, v. (*Marne*), arrond. d'Epernay, cant. d'Esternay, à 19 k. (4 l. ⅓) de Sézanne, 7 myriamèt, (16 l. ½) de Châlons. *Pop.* 192. *Bur. de poste* de Sézanne.

St.-Bon, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Moutiers, à 14 kil. (3 l. ⅓) de cette ville, 5 myriam. (12 l. ⅓) de Chambéry. *Pop.* 484. *Bur. de poste* de Moutiers.

St.-Bonnet, v. (*Allier*), arrond. de Mont-Luçon, canton de Cérilly, sur la Sologne, près la forêt de Tronçais, à 10 kil. (2 l. ½) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ½) de Moulius. Il y a deux forges. *Popul.* 603. *Bur. de poste* de Cérilly.

St.-Bonnet, v. (*Allier*), arr. et cant. est de Moulins, comm. d'Iseure, à 1 k. (¼ de l.) de Moulins. *P.* 349. *Bur. de poste* de Moulins.

St.-Bonnet, b. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, ch.-lieu de cant., près le Drac, à 13 k. (3 l.) N. de Gap, 31 kil. (7 l.) O. N. O. d'Embrun, 6 myr. (13 l.) E. de Die. C'est la patrie de François de *Bonne*, duc de Lesdiguières, pair et maréchal de France, né en 1543, mort en 1626. Il porta les armes de bonne heure et avec beaucoup de valeur. Ses grandes qualités pour la guerre le firent choisir par les calvinistes, après la mort de *Montbrun*, pour être leur chef. Il fit triompher leur parti dans le Dauphiné, et prit plusieurs places. Sa valeur le fit nommer connétable de France en 1622. Ce héros étoit aussi estimable par l'activité, la fermeté et le courage, que par les qualités du cœur, l'humanité et la clémence. Guillaume *Avanson*, archevêque d'Embrun, féroce par une religion mal entendue, corrompit le domestique de Lesdiguières, alors chef du parti calviniste, et le détermina à assassiner son maître. Ce domestique en trouva plusieurs fois l'occasion sans oser la saisir. Lesdiguières, averti du complot, le vit et lui ordonna de s'armer; il s'arma à son tour. Puisque tu as promis de me tuer, dit-il à ce malheureux, essaie maintenant de le faire. Confondu de tant de magnanimité, il se jeta aux pieds de son maître, qui lui pardonna. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1550. *B. de p.* de Gap.

St.-Bonnet, v. (*Cantal*), arr. de Mauriac, cant. de Salers, à 11 k. (2 l. ⅔) de Mauriac, 25 kilomèt. (5 l. ¾) d'Aurillac. Il y a des mines de houille. *Pop.* 1467. *Bur. de poste* de St.-Martin-de-Valmeroux.

St.-Bonnet, v. (*Cantal*), arr. de Murat, cant. de Marcenat, près la Sautoire ou Pradines, à 19 kil. (4 l. ⅓) de Murat, 5 m. (10 l. ¾) d'Aurillac. *Pop.* 902. *Bur. de poste* de Murat.

St.-Bonnet, v. (*Charente*), arr. et cant. de Barbezieux, à 4 kilom. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 848. *Bur. de poste* de Barbezieux.

St.-Bonnet, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, cant. de Mirambeau, à 27 k. (6 l.) de Pons, 4 myr. (10 l.) de Saintes. *Pop.* 1480. *Bur. de poste* de Mirambeau.

St.-Bonnet, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de St.-Vallier, comm. de Châteauneuf-de-Galaure. *Pop.* compr. celle de Châteauneuf-de-Galaure, 959. *Bur. de poste* de St.-Vallier.

St.-Bonnet, v. (*Gard*), arr. du Vigan, cant. de la Salle, à 7 kil. (1 l. ¾) de St.-Hippolyte, 4 myr. (10 l. ¼) de Nimes. *Pop.* 89. *Bur. de poste* de St.-Hippolyte.

St.-Bonnet, v. (*Gard*), arrond. de Nimes, cant. d'Aramon, à 15 k. (3 l. ½) de Beaucaire, 18 k. (4 l.) de Nimes. *Pop.* 464. *B. de poste* de la Foux.

St.-Bonnet, v. (*Lot*), arrond. de Gourdon, cant. de Souillac, à 39 k. (8 l. ⅔) de St.-Céré, 6 myr. (14 l.) de Cahors. *Pop.* 414. *Bur. de poste* de Creissensac.

St.-Bonnet, v. (*Lozère*), arrond. et cant. de Marvejols, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 16 kil. (3 l. ¾) de Mende. *Pop.* 253. *Bureau de poste* de Marvejols.

St.-Bonnet, v. (*Mont-Blanc*), arrond. de Chambéry, cant. de Novalaise, comm. de Gerbaix, à 8 k. (2 l.) du Pont-de-Beauvoisin, 15 k. (3 l. ½) de Chambéry. *Pop.* compr. celle de Gerbaix, 448. *B. de poste* de Pont-de-Beauvoisin, dép. de l'Isère.

St.-Bonnet, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Clermont, cant. de Vertaizon, à 6 k. (1 l. ½) de Billom, 13 kil. (3 l.) de Clermont. *P.* 200. *Bur. de poste* de Billom.

St.-Bonnet, v. (*Deux-Sèvres*). *Voy.* Puy-St.-Bonnet.

St.-Bonnet, v. (*Haute-Vienne*), arrondiss. et canton de Bellac, à 40 kil. (9 l.) de cette ville, 4 myr. (10 l. ¼) de Limoges. *Pop.* 909. *Bur. de poste* de Bellac.

St.-Bonnet-a-Valouse, village (*Corrèze*), arrond. et cant. sud de de Tulle, sur la Valouse, à 4 kil. (1 l.) de Tulle. *Pop.* 466. *Bur. de poste* de Tulle.

St.-Bonnet-de-Bellane, village (*Allier*), arrond. de Gannat, cant. d'Ebreuil, à 13 k. (3 l.) de Gannat, 4 myr. (10 l. ½) de Moulins. *P.* 262. *Bureau de poste* de Gannat.

St.-Bonnet-de-Chavanne, v. (*Isère*), arrond. et cant. de Saint-Marcellin, à 7 kil. (1 l. ⅔) de cet endroit, 40 k. (9 l.) de Grenoble. *P.* 518. *Bur. de p.* de St.-Marcellin.

St.-Bonnet-de-Coureaux, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de St.-Georges-sur-Conzans, à 10 k. (2 l. ½) de Montbrison, 23 kil. (5 l. ¼) de Feurs. *Popul.* 1570. *Bur. de poste* de Montbrison.

St.-Bonnet-de-Cray, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. de Charolles, cant. de Semur-en-Brionnais, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Marcigny, 5 myriam. (12 l. ¼) de Mâcon. *Popul.* 900. *B. de p.* de Marcigny.

St.-Bonnet-de-Fours, v. (*Allier*), arrond. de Mont-Luçon, canton de Montmarault, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 43 kilom. (9 l. ¾) de Moulins. *Pop.* 563. *Bur. de poste* de Montmarault.

St.-Bonnet-de-Joux, v. (*Saone-et-Loire*), arrondiss. de Charolles, chef-lieu de cant., à 11 myr. (24 l.) S. O. de Dijon, 13 kil. (3 l.) E. N. E. de Charolles, 36 k. (8 l.) N. O. de Mâcon. *Pop.* 1301. *Bur. de poste.*

St.-Bonnet-de-Montauroux, v. (*Lozère*), arrond. de Langogne, cant. de Grandrieux, sur la Chapeauroux, à 14 kil. (3 l. ¼) de Langogne, 38 kilom. (8 l. ½) de Mende. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Langogne.

St.-Bonnet-de-Montpensier, v. (*Puy-de-Dôme*). *Voyez* Montpensier.

St.-Bonnet-de-Montrigaut, v. (*Drôme*). *Voyez* Montrigaud.

St.-Bonnet-de-Mure, v. (*Isère*), *V.* Mure.

St.-Bonnet-de-Rochefort, v. (*Allier*), arr. et cant. de Gannat, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cet endroit, 5 myr. (11 l.) de Moulins. *Populat.* 1781. *Bur. de poste* de Gannat.

St.-Bonnet-des-Bruyères, v. (*Rhône*), arrond. de Villefranche, cant. de Montsols, sur un tertre, à 42 kil. (9 l. ½) de Villefranche, 6 myr. (14 l. ¼) de Lyon. *Popul.* compr. celle de Tillay et Racesières, 1500. *Bureau de poste* de Matour, département de Saone-et-Loire.

St.-Bonnet-des-Mures, village (*Isère*), arrond. de Vienne, canton d'Heyrieu, comm. de St.-Laurent-de-Mure, à 10 k. (2 l. ½) de la Verpillière, 32 kilom. (7 l. ¼) de Vienne. *Pop.* compr. celle de Saint-Laurent-de-Mure, 697. *Bureau de poste* de la Verpillière.

St.-Bonnet-des-Quarts, village (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de la Pacaudière, près la Tessonne, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Roanne, 5 myr. (12 l.) de Feurs. *Pop.* 1500. *Bur. de poste* de la Pacaudière.

St.-Bonnet-de-Val-Clairieux, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de Grand-Serre, à 19 kil. (4 l. ½) de Romans, 36 k. (8 l.) de Valence. *P.* compr. celle de Clairieux, 460. *Bur. de poste* de Romans.

Saint-Bonnet-de-Vieilles-Vignes, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles canton de Pallinges, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Charolles, 5 myr. (11 l. ½) de Mâcon. *P.* 538. *Bur. de poste* de Charolles.

St.-Bonnet-Elvert, v. (*Corrèze*), arrond. de Tulle, cant. d'Argentat, à 16 k. (3 l. ⅔) de Tulle. *Pop.* 1050. *Bureau de poste* d'Argentat.

St.-Bonnet-la-Forest, village (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Juillac, à 21 kil. (4 l. ⅔) d'Uzerche, 31 kil. (7 l.) de Tulle. Il y a des mines de houille non exploitées. *Populat.* 1028. *Bureau de poste* de Brive.

St.-Bonnet-la-Rivière, village (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. de Pierre-Buffière, à 14 kil. (3 l. ⅓) de St.-Léonard, 22 kilom. (5 l.) de Limoges. Il y a aux environs, dans l'endroit nommé Plandeix, des usines de fer et une forge. *Pop.* 1119. *Bur. de poste* de Pierre-Buffière.

St.-Bonnet-laschamps, village (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. est de Riom, à 4 kilom. (1 l.) de cette ville, 16 k. (3 l. ¾) de Clermont. *Populat.* 1318. *Bureau de poste* de Riom.

St.-Bonnet-le-Bourg, village (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Ambert, canton de Saint-Germain-Lherm, à 18 kil. (4 l.) d'Ambert, 5 myriam. (12 l. ½) de Clermont. *Popul.* 710. *B. de poste* d'Ambert.

St.-Bonnet-le-Chateau, ville (*Loire*), arr. de Montbrison, ch.-l. de cant., à 20 kilom. (4 l. ½) S. de Montbrison, 7 myr. (16 l.) S. O. de Lyon, 18 k. (4 l.) N. N. O. de Monistrol. Outre l'église paroissiale, il y avoit des capucins et une communauté d'Ursulines. Cette ville est renommée par les bons ciseaux qu'on y fabrique. Elle a une manufacture de serrures et de ferrures qui fait subsister une partie de ses habitans. Les marchés, qui s'y tiennent trois fois par semaine, sont très-fréquentés, sur-tout pour le commerce des grains et des bestiaux. Il y a un hôpital, et une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 2250. *Bur. de poste* de Montbrison.

St.-Bonnet-le-Chatel, bourg (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Ambert, cant. de St.-Germain-Lherm, près la Dolore, à 13 k. (3 l.) d'Ambert, 6 myriam. (12 l. ¾) de Clermont. *Pop.* 1312. *Bur. de poste* d'Ambert.

St.-Bonnet-le-Froid, village (*Haute-Loire*), arr. d'Yssengeaux, cant. de Montfaucon, à 27 kilom. (6 l.) de Monistrol, 4 myr. (10 l.) du Puy. *Popul.* 653. *Bur. de poste* d'Yssengeaux.

St.-Bonnet-le-Pauvre, village (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de Mercœur, sur l'Eucamp, à 32 kil. (7 l. ½) de Tulle. *Pop.* 251. *Bureau de poste* d'Argentat.

St.-Bonnet-le-Port-Dieu, v. (*Corrèze*), arrond. d'Ussel, cant. de Bort, à 9 k. (2 l. ¼) d'Ussel, 6 myr. (13 l.) de Tulle. *Popul.* 500. *Bur. de poste* de Bort.

St.-Bonnet-les-Oules, village (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Chazelles, à 22 kilom. (5 l.) de Montbrison, 24 kilom. (5 l. ½) de Feurs. *P.* 612. *Bur. de poste* de St.-Etienne.

St.-Bonnet-le-Troncy, village (*Rhône*), arrond. de Villefranche, cant. de St.-Nizie, à 24 kil. (5 l. ½) de Villefranche, 4 myr. (10 l. ½) de Lyon. *Pop.* 1220. *Bur. de poste* de St.-Symphorien-de-Lay, dép. de la Loire.

Saint-Bonnet-près-Arcival v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Clermont-Ferrand, cant. de Rochefort, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Clermont. *Pop.* 590. *Bur. de poste* de Clermont-Ferrand.

St.-Bonnet-Sadrot, v. (*Corrèze*), arrond. de Brive, cant. de Vigeois, à 13 k. (3 l.) d'Uzerche, 20 k. (4 l. ½) de Tulle. *Pop.* 539. *Bur. de p.* d'Uzerche.

St.-Bonnet-sur-Guyotte, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de Pierre, sur la côte, près la Guiotte, à 25 k. (5 l. ⅔) de Louhans, 7 myr. (15 l.) de Mâcon. *Pop.* 923. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Saone.

St.-Bonnot, v. (*Nièvre*), arr. de Cosne, cant. de Prémery, au milieu d'un plein bois, à 23 kil. (5 l. ¼) de la Charité, 31 kilom. (7 l.) de Nevers. Il y a une forge dite *du May*. *Popul.* 291. *Bur. de poste* de Nevers.

St.-Bouise, v. (*Cher*), arrond. et cant. de Sancerre, à 6 kilomètr. (1 l. ½) de cette ville, 43 kilom. (9 l. ¾) de Bourges. *Populat.* 588. *Bureau de poste* de Sancerre.

St.-Boys, v. (*Ain*), arr. et cant. de Belley, sur le Gland, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Belley, 7 myriamètr. (14 l. ⅔) de Bourg. *Pop.* 428. *Bur. de poste* de Belley.

St.-Brain-les-Moines, village (*Côte-d'Or*), arrond. de Chatillon, cant. de Recey, à 23 kil. (5 l. ¼) de Chatillon-sur-Seine, 6 k. (1 l. ½) de Recey. *Popul.* 405. *Bur. de poste* d'Aignay.

St.-Braix, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy, cant. de St.-Ursanne, près le Doubs, à 18 k. (4 l.) S. de Porentruy, 7 k. (1 l. ¾) de Saint-

Ursanne. *Pop.* 469. *Bur. de poste* de Porentruy.

St.-Brancher, v. (*Yonne*), arr. d'Avallon, canton de Quarré-les-Tombes, à 8 kil. (2 l.) d'Avallon, 5 myr. (11 l. ¾) d'Auxerre. *P.* 742. *Bur. de poste* d'Avallon.

Saint-Brandan, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St-Brieux, cant. de Quintin, à 16 kil. (3 l. ⅔) de St.-Brieux. *Popul.* 2682. *Bur. de poste* de Quintin.

St.-Brès, v. (*Gard*), arrondiss. d'Alais, cant. de Saint-Ambroix, à 20 k. (4 l. ½) d'Alais, 5 myriam. (11 l. ⅔) de Nîmes. *Populat.* 403. *Bur. de poste* de St.-Ambroix.

St.-Brès, v. (*Gers*), arroud. de Lectour, canton de Mauvesin, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Lectour et d'Auch. *Popul.* 169. *Bur. de poste* de Fleurenc.

St.-Brès, v. (*Haute-Garonne*, arrond. et canton de Villefranche, comm. de Valligne, à 3 kilomètr. (¾ de l.) de Villefranche-de-Lauragais. *Pop.* compr. celle de Valligne, 526. *Bur. de poste* de Villefranche-de-Lauragais.

St.-Brès, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Castries, sur la Bérange, à 13 k. (3 l.) de Montpellier. *Popul.* 346. *Bur. de poste* de Montpellier.

St.-Bresson, v. (*Gard*), arrond. du Vigan, cant. de Sumène, à 5 kil. (1 l. ¼) du Vigan, 6 myriamètres (13 l. ¼) de Nîmes. *Populat.* 222. *Bureau de poste* de Ganges, dép. de l'Hérault.

St.-Bresson, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Faucogney, à 10 k. (2 l. ½) de Luxeuil, 39 k. (8 l. ⅔) de Vésoul. Il y a une papeterie. *Pop.* 1912. *Bur. de poste* de Luxeuil.

St.-Bresson, v. (*Lot*), arr. de Figeac, cant. de la Capelle-Marival, à 11 k. (2 l. ⅔) de Figeac, 5 myr. (11 l. ½) de Cahors. *Pop.* 238. *Bureau de poste* de Figeac.

St.-Brevin, v. (*Loire-Inférieure*), arr. et cant. de Paimbœuf, près la Loire, à 10 k. (2 l. ½) de Paimbœuf, 4 myr. (10 l. ½) de Nantes. *Populat.* 986. *Bureau de poste* de Paimbœuf.

St.-Briac, v. (*Ile-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Pleurtuit, à 8 k. (2 l.) O. de St.-Malo, 7 myr. (15 l.) N. O. de Rennes, 20 kilom. (4 l. ½) de Dinan. Cette ville a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Dinan, troisième arrondissement maritime. *Pop.* 1550. *Bur. de poste* de St.-Malo.

St.-Brice, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Sauveterre, à 15 k. (3 l. ½) de Cadillac, 4 m. (10 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 204. *Bur. de poste* de Cadillac.

St.-Brice, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, cant. de Burie, sur le Coran, à 11 k. (2 l. ⅔) de Saintes. On trouve dans le territoire de ce village des terres propres à faire de la brique, des tuiles et de la faïence. *Pop.* 559. *Bur. de p.* de Saintes.

St.-Brice, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Fougères, ch.-l. de cant., à 14 k. (3 l. ¼) N. O. de cette ville, 40 k. (9 l.) N. E. de Rennes, 9 kil. (2 l. ⅓) S. E. d'Antrain. Il y a des papeteries où l'on fabrique du papier commun, et des tanneries où l'on prépare du cuir d'empeigne. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *P.* 1050. *Bur. de p.* de Fougères. *Rel. de p. aux chevaux.*

St.-Brice, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Port-Sainte-Marie, à 5 k. (1 l. ¼) d'Aiguillon, 24 kil. (5 l. ½) d'Agen. *Pop.*.... *B. de poste* d'Aiguillon.

St.-Brice, v. (*Lot et-Garonne*), arr. de Marmande, canton de Seiches, comm. de Levignac, à 16 k. (3 l. ¾) de Marmande, 11 kilom. (2 l. ¾) de Seiches. *Pop.* compr. celle de Levignac, 2160. *B. de p.* de Marmande.

St.-Brice, v. (*Manche*), arr. et cant. d'Avranches, près le Peis, à 4 k. (1 l.) d'Avranches, 40 kilom. (9 l.) de Coutances. *Popul.* 248. *Bur. de poste* d'Avranches.

St.-Brice, v. (*Marne*), arr. et canton de Reims, sur la Vesle, à 3 k. (⅔ de l.) O. de Reims, 4 m. (10 l.) N. E. de Châlons, 22 kil. (5 l.) E. de Fimes. *Pop.* compr. celle de Neuvillette, 280. *Bureau de poste* de Reims.

St.-Brice, v. (*Mayenne*), arr. de Château-Gontier, cant. de Grez-en-Bouère, à 19 kil. (4 l. ⅓) de Château-Gontier, 32 kil. (7 l. ⅓) de Laval. *Populat.* 525. *Bureau de poste* de Sablé, département de la Sarthe.

St.-Brice, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Chaumont, comm. de Thibivilliers, à 3 kilom. (¾ de l.) de Chaumont, 21 kil. (4 l. ¾) de Beauvais. *P.* compr. celle de Thibivilliers, 280. *Bureau de poste* de Chaumont.

St.-Brice, v. (*Orne*), arrond. d'Argentan, cant. d'Ecouché, à 14 k. (3 l. ¼) d'Argentan, 34 k. (7 l. ¾) d'Alençon. *P.* 485. *Bureau de poste* d'Argentan.

St.-Brice, v. (*Orne*), arrond. et cant. de Domfront, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 5 myr. (12 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 522. *Bur. de poste* de Domfront.

St.-Brice, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Provins, à 2 kilom. (½ l.) de cette ville, 5 myriam. (11 l.) de Melun. A 22 kil. (5 l.) de ce pays il y a plusieurs maisons de campagne. Le château est très-beau ainsi que les jardins. *Populat.* 303. *Bureau de poste* de Provins.

St.-Brice, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. d'Ecouen, à 7 k. (1 l. ⅔) de Gonesse, 28 k. (6 l. ¼) de Versailles. *Popul.* 386. *Bur. de poste* d'Emile.

St.-Brice, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Rochechouart, cant. de St.-Victurnien, sur la Vienne, à 5 k. (1 l. ¼) de St.-Junien, 23 kilom. (5 l. ¼) de Limoges. *Popul.* 850. *Bur. de poste* de St.-Junien.

St.-Brice-de-Landelle, village (*Manche*), arr. de Mortain, cant. de St.-Hilaire-du-Harcouet, à 20 k. (4 l. ½) de Mortain, 6 myriam. (13 l. ½) de Coutances. *Pop.* 1100. *Bur. de poste* de St.-Hilaire.

St.-Brice-sur-Charente, v. (*Charente*), arr. et cant. de Cognac, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 33 k. (7 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 591. *Bur. de poste* de Cognac.

St.-Brieux, ville (*Côtes-du-Nord*), ch.-l. d'arr. et de cant., à 9 m. (20 l.) N. O. de Rennes, 42 myr. (95 l.) O. p. S. de Paris. Long. 14. 56. Lat. 48. 31.

Cette ville, située dans le fond des golfes de la ci-devant Haute-Bretagne, avoit un évêché suffragant de Tours; elle a un port situé près de la mer, dont la vue lui est ôtée par des montagnes qui l'en séparent d'environ 2 k. (½ l.) C'étoit un gouvernement de place, le siége d'une maréchaussée, d'une amirauté, d'une jurisdiction des traites, de celle des regaines, qui étoit la jurisdiction temporelle du seigneur évêque, de celle du Bois-Boissel. Il y avoit un bureau des fermes générales, un bureau des fermes des devoirs, un bureau d'agriculture, de commerce et

des arts de l'évêché de St.-Brieux. Pour le militaire St.-Brieux avoit un gouverneur. Pour la ville, tour et fort de Lesson, un lieutenant de roi, un subdélégué de l'intendant de la province, un corps de ville composé d'après les réglemens de 1765, une milice bourgeoise divisée en sept compagnies. L'état-major étoit composé d'un colonel commandant, un major et un aide-major. Le régiment de la noblesse de cette ville n'étoit commandé que par un capitaine. Il y avoit encore un commissaire des classes, ressortissant du département de Brest.

Cette ville doit son origine à un monastère bâti par St.-Brieux dans le cinquième ou sixième siècle, et érigé en siége épiscopal au neuvième : elle est agréablement située et formée par plus de trente rues, avec quatre places publiques ; les états de la province se sont souvent tenus en cette ville. La cathédrale est un ouvrage du treizième siècle, et d'un goût gothique : son chapitre étoit composé de six dignitaires et de vingt prébendes. Le bas-chœur avoit six chapelains ou sémi-prébendes, le duc de Penthièvre étoit chanoine ; l'évêque avoit la seigneurie de la ville. Outre les églises paroissiales, on y voyoit la collégiale de *St.-Guillaume* ; dix-neuf chanoines composoient son chapitre, fondée l'an 1625 ; des confrères de la Croix, un convent de Cordeliers et un de Capucins, une communauté d'Ursulines ; des Calvairiennes ou Bénédictines de la congrégation du Calvaire, des Filles de Saint-Thomas-de-Villeneuve, des Filles de la Croix, des Filles de la Charité et plusieurs chapelles ; un collége, un séminaire, des écoles chrétiennes ; il y a un hôpital général.

Le territoire est fertile en blés, fruits, légumes : on y fait commerce de grains, de lins, chanvres, beurres, suifs, miels, cires et bestiaux. Il y a des fabriques de toiles, d'étoffes de laine, dites *serges* ou *berlinges*, molleton, tanneries, fils écrus, papeterie où l'on fait de très-beau papier ; brasserie, fabrique de faïence et pêche. Malgré les avantages de sa position, cette ville, réduite à son port particulier, n'auroit pas des relations extérieures bien importantes ; mais voisine des ports du Légué et de Binis, elle fait un commerce très-actif : elle envoie pour la pêche de la morue à la côte de Terre-Neuve et sur le grand banc, plusieurs navires qui font souvent leurs retours à Marseille ou à Saint-Malo ; d'autres sont destinés au cabotage dans le levant sur les côtes de France, d'Espagne, et en temps de paix en Angleterre.

Cette ville est le siége de la préfecture, d'une cour de justice criminelle et spéciale, d'un tribunal de première instance, et d'un de commerce ; il y a un directeur des contributions directes, un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, un receveur général, un ingénieur en chef des ponts et chaussées, une école secondaire de navigation, une école centrale, un bureau de garantie du département pour faire l'essai et constater les titres de tous les ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés, et pour la marque d'or et d'argent venant de l'étranger. Le port de St.-Brieux fait partie du troisième arrondissement maritime, dont le port de Brest est chef-lieu : il y a dans le port un sous-commissaire d'administration, chargé des fonctions de l'inscription maritime ; il est la résidence d'un syndic des marins, d'un capitaine chef d'escadron et de deux brigades de la quatrième légion de la gendarmerie nationale, l'une à cheval et l'autre à pied. *Pop.* 6251. *Bureau de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Brieux, anse (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, à 5 kil. (1 l. ⅓) N. p. E. de cette ville, 11 k. (2 l. ¾) N. p. O. de Lamballe : elle a 8 k. (2 l.) de profondeur, et 24 k. (5 l. ½) de large.

St.-Brieux, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Montfort, cant. de Bécherel, à 19 k. (4 l. ¼) de Montfort, 23 k. (5 l. ½) de Rennes. *Popul.* 479. *Bur. de poste* de Bécherel.

St.Brieux-de-Mauron, village (*Morbihan*), arr. de Ploërmel, cant. de Mauron, à 18 k. (4 l.) de Ploërmel, 6 myr. (12 l. ⅔) de Vannes. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Ploërmel.

St.-Bris, v. (*Yonne*), arrond. et cant. d'Auxerre, à 8 k. (2 l.) S. E. de cette ville, 27 k. (6 l.) O. S. O. de Tonnerre, 4 k. (1 l.) N. p. O. d'Irancy.

Son nom lui vient du saint auquel son église est dédiée, et qui devroit s'appeler *St.-Prisque*, son nom latin étant *Sanctus-Priscus*. Quoique la ville soit petite, elle a deux faubourgs, dont l'un est appelé *Gonaix*, et l'autre *Grisi*. St.-Bris a long-temps appartenu au fameux ministre Louvois et à ses descendans. Ces seigneurs n'ont rien épargné pour faire de cette petite ville un lieu de commerce ; on y a établi plusieurs manufactures. *Pop.* 1915. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

St.-Brisson, v. (*Loiret*), arr. et cant. de Gien, à 4 k. (1 l. ⅓) de cette ville, 30 kil. (14 l. ½) d'Orléans. *P.* 760. *Bur. de poste* de Gien.

St.-Brisson, v. (*Nièvre*), arr. de Château-Chinon, cant. de Montsauche, à 27 k. (6 l.) de Château-Chinon, 8 myr. (17 l. ½) de Nevers. *Pop.* 1324. *Bur. de poste* de Saulieu, départem. de la Côte-d'Or.

St.-Brix, *ou* St.-Mandé, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de St.-Jean-d'Angely, cant. d'Aulnay, à 19 k. (4 l. ⅓) de St.-Jean-d'Angely, 41 kil. (9 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 672. *B. de poste* d'Aulnay.

St.-Broing-le-Bois, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Lonceau, à 15 k. (3 l. ½) de Langres, 5 myr. (10 l. ⅔) de Chaumont. *Popul.* 253. *Bur. de poste* de Langres.

St.-Broing, v. (*Haute-Saone*), arr. et cant. de Gray, sur la Drugeon, à 7 k. (1 l. ¾) de Gray, 40 k. (9 l.) de Vésoul. *Pop.* 200. *Bur. de poste* de Gray.

St.-Broingt-les-Fosses, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Prauthoy, à 18 k. (4 l.) de Langres, 5 myr. (10 l. ⅔) de Chaumont. *Pop.* 505. *Bur. de poste* de Langres.

St.-Brolady, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Plaine-Fougères, près le canal de la Bauche, riv., à 8 k. (2 l.) de Dol, 5 m. (12 l.) de Rennes. *Popul.* compr. celle de St.-Marceau, 2085. *B. de poste* de Dol.

St.-Brouin-les-Sucey, village (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon-sur-Seine, cant. de Recey, comm. de Faverolles-lès-Lucey, près la source du ruisseau de Lucey, à 23 kilom. (5 l. ⅓) de Chatillon, 6 m. (13 l.) (3 l.) de Dijon. *Populat.* 49. *B. de poste* d'Aignay.

St.-Bueil, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de St.-Geoire, à 8 k. (2 l.) du Pont-de-Beauvoisin, 20 kil. (4 l. ½) de la Tour-du-Pin. *Pop....* *Bur. de poste* du Pont-de-Beauvoisin.

St.-Calais, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Conches, comm. de Sainte-Marthe, à 3 k. (¾ de l.) de Conches, 18 k. (4 l.) d'Evreux. *P.* compr. celle de Sainte-Marthe, 656. *Bur. de poste* de Conches.

St.-Calais, v. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. de Couptrin, à 15 k. (3 l. ½) de Villaine, 6 myr. (13 l. ½) de Laval. *Popul.* 1250. *Bur. de poste* de Prez-en-Pail.

St.-Calais, ville (*Sarthe*), ch.-lieu d'arrond. et de cant., à 27 k. (6 l.) N. O. de Vendôme, 13 kil. (3 l.) O. S. O. de Montdoubleau, 41 k. (9 l. ½) E. S. E. du Mans, 18 myr. (40 l.) S. O. de Paris. Cette petite ville du ci-devant Vendômois, dans la ci-devant Beauce, étoit le siége d'une châtellenie royale et d'un grenier à sel. Saint-Calais s'appeloit anciennement *Anisola*, du nom de la petite rivière d'Anille, sur laquelle elle est située, et appartenoit à un seigneur nommé Payen qui, s'étant converti à la *foi*, donna une partie de ses biens à St.-Thuribe, second évêque du Mans. Ce saint prélat y fit construire un monastère qui fut ensuite rebâti sous le roi Childebert par saint-Carilaf, que le peuple s'est accoutumé à nommer, par corruption, St.-Calais; et c'est de lui que vient le nom de l'abbaye et de la ville. Mérovée, fils du roi Childéric Ier, fut forcé par les intrigues de Frédégonde, de se faire moine dans cette abbaye. Plusieurs autres princes y furent renfermés après avoir été tondus: elle fut brûlée au seizième siècle par les non-catholiques, qui firent pendre trois moines à la croix qui sépare la nef du chœur de l'église. Dans les septième et huitième siècles il s'opéra, dit-on, de si beaux miracles sur le tombeau de St.-Calais, qu'il étoit un des quatre sur lesquels on faisoit jurer en justice, suivant l'usage de ces temps-là, ainsi que les traités de paix, pour s'assurer de leur inviolabilité. Les trois autres tombeaux étoient ceux de St.-Denis en France, de St.-Martin de Tours et de St.-Martial de Limoges. Outre l'abbaye dont nous venons de parler, et l'église paroissiale, il y avoit encore un couvent de religieuses bénédictines. St.-Calais a un hospice, des fabriques dans lesquelles il se fait des serges, des tricots, des étamines, des toiles et cotonades, et de la tannerie. Cette commune est le siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; il y a un conservateur des hypothèques, un receveur particulier et deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval, l'autre à pied *P.* 3200. *Bur. de poste*

St.-Calez-en-Sounois, village (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de Courgains, à 6 kil. (1 l. ½) de Mamers, 34 k. (7 l. ¾) du Mans. *Pop.* 555. *Bur. de poste* de Mamers.

St.-Calix, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Bordères, comm. du Frechet, à 9 k. (2 l. ¼) d'Arreau, 36 k. (8 l.) de Bagnères. *Pop*.... *Bur. de poste* d'Arreau.

St.-Calixte-d'Hornain, v. (*Nord*), arr. de Douay, cant. de Marchiennes, comm. de Fenain, à 10 k. (2 l. ½) de Bouchain, 18 k. (4 l.) de Douay. *Pop.* compr. celle de Fenain, 5777. *Bur. de poste* de Bouchain.

St.-Canadet, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. de Peyrole, comm. de Meyrargues, à 11 k. (2 l. ¾) d'Aix, 4 kil. (1 l.) de Peyrole. Il y a du plâtre non exploité. *Pop.* compr. celle de Meyrargues, 300. *B. de p.* d'Aix.

St.-Cane, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Cazaubon, comm. de Castels, à 18 kil. (4 l.) de Nogaro, 4 myr. (10 l.) de Condom. *Pop.* compr. celle de Castels, 514. *Bur. de poste* de Nogaro.

St.-Cannat, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. de Lambesc. Il y a quatre moulins à farine et quatre à huile. *Pop.* 1800. *Bur. de poste* de Lambesc.

St.-Caprais, v. (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, cant. d'Hérisson, à 9 k. (2 l. ¼) de Cérilly, 4 myr. (10 l.) de Moulins. *Pop.* 489. *Bur. de poste* d'Hérisson.

St.-Caprais, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Levet, à 14 kil. (3 l. ¼) de Bourges. *Popul.* 323. *Bur. de poste* de Bourges.

St.-Caprais, v. (*Gers*), arrond. d'Auch, cant. de Gimont, comm. de Juilles, à 8 k. (2 l.) de Gimont, 18 k. (4 l.) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Juilles, 832. *Bur. de poste* de Gimont.

St.-Caprais, v. (*Gers*), arrond. et cant. de Condom, comm. de Belmont, à 13 kil. (3 l.) de Condom, 42 k. (9 l. ½) d'Auch. *P.* compr. celle de Belmont, 118. *B. de poste* de Condom.

St.-Caprais, v. (*Gironde*), arr. de Blaye, cant. de St.-Ciers-de-la-Lande, à 28 k. (6 l. ¼) de Bourg, 3 myriam. (12 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 434. *Bur. de poste* de Blaye.

St.-Caprais, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Créon, à 14 k. (3 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 480. *Bur. de poste* de Bordeaux.

St.-Caprais, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Cazals, à 22 k. (5 l.) de Gourdon, 29 k. (6 l. ½) de Cahors. *Pop.* 294. *B. de poste* de Cahors.

St.-Caprais, v. (*Lot*), arr. de Montauban, canton de Lauzerte, comm. de Bouloc, à 5 k. (1 l. ¼) de Lauzerte, 37 kil. (8 l. ¼) de Montauban. *Popul.* compr. celle de Bouloc, 720.

St.-Caprais, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Monclar, à 13 k. (3 l.) de Montauban, 6 myr. (12 l. ¾) de Cahors. *P.* 98. *Bur. de poste* de Montauban.

St.-Caprais, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. du Mas-d'Agénois, comm. de la Gruère, à 6 k. (1 l. ½) de Tonneins, 11 k. (2 l. ¾) de Marmande. *P.* compr. celle de la Gruère, 1210. *Bur. de poste* de Tonneins.

St.-Caprais, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Puymirol, à 9 k. (2 l. ¼) d'Agen, 5 k. (1 l. ¼) de Puymirol. *P*.... *Bur. de poste* d'Agen.

St.-Caprais, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. et comm. de Montflanquin, à 3 kil. (¾ de l.) de cet endroit, 11 kil. (2 l. ¾) de Villeneuve-d'Agen. *P.* compr. celle de Montflanquin, 7218. *Bur. de poste* de Montflanquin.

St.-Caprais-de-Pavée, village (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. et comm. de Salvagnac, à 6 k. (1 l. ½) de Rabastens, 15 kil. (3 l. ½) de Gaillac. *P.* compr. celle de Salvagnac, 1159. *Bur. de poste* de Rabastens.

St.-Caprais, *dit* Rouanel, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Fronton, comm. de Saint-Jory, près la Garonne, à 3 kilom. (¾ de l.) de Grenade-sur-Garonne, 21 k. (4 l. ¾) de Toulouse. *P*.... *Bur. de poste* de Grenade.

St.-Capraise, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. d'Eymet, à 16 k. (3 l. ¾) de Bergerac, 6 m. (12 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 393. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Capraise-de-la-Linde, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de la Linde, sur la Dordogne, à 13 k.

(3 l.)

(3 l.) de Bergerac, 39 k. (8 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 335. *Bur. de p.* de Bergerac.

St.-Capraist, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Ste.-Livrade, à 6 kilomèt. (1 l. ½) de cet endroit, 15 kilom. (3 l. ½) de Villeneuve-d'Agen. *Pop....* *Bureau de poste* de Ste.-Livrade.

St.-Caprast, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Pont-de-Camarès, près le Sorgues, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Afrique, 6 myr. (14 l.) de Rhodez. *Popul.* 175. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

St.-Caprazy, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Nant, comm. de la Couvertouirade. *Pop.* compr. celle de la Couvertouirade, 800. *Bur. de poste* de Nant.

St.-Caradec, b. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de Loudéac, à 6 kil. (1 l. ½) O. de cette ville, 37 kil. (8 l. ¼) S. de St.-Brieux, 9 kil. (2 l. ¼) S. d'Uzel. *Popul.* 1870. *Bur. de p.* de Loudéac.

St.-Caradec, v. (*Morbihan*), arr. de Lorient, canton et comm. d'Hennebon, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 8 k. (2 l.) de Lorient. 4 myr. (10 l.) de Vannes. *Pop.* compr. celle d'Hennebon, 5338. *Bur. de p.* d'Hennebon.

St.-Caradec-Tregomel, village (*Morbihan*), arr. de Pontivy, cant. de Guémené, à 10 k. (2 l. ½) E. du Faouet, 6 myr. (13 l. ½) N. de Vannes. *P...* *Bur. de poste* du Faouet.

St.-Careuc, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Moncontour, à 13 kilom. (3 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 946. *Bur. de poste* de Moncontour.

St.-Carlais, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de St.-Maixent, comm. de Brelon, à 8 k. (2 l.) de St.-Maixent, 13 k. (3 l.) de Niort. *Pop.* compr. celle de Brelon, 144. *Bur. de p.* de St.-Maixent.

St.-Carué, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. ouest de Dinan, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 5 myr. (12 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 580. *Bur. de poste* de Dinan.

St.-Cassian, v. (*Haute-Garonne*), arrond. et cant. de Muret, comm. d'Eaumer, à 6 k. (1 l. ½) de Muret. *Pop.* compr. celle d'Eaumer, 319. *Bur. de p.* de Muret.

St.-Cassien, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Montpazier, à 16 k. (3 l. ¾) de Belvez, 6 myr. (13 l.) de Périgueux. *Pop.* 171. *Bur. de p.* de Montpazier.

St.-Cassien, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Castel-Sarrasin, cant. de Verdun, comm. de St.-Sardos, sur la Garonne, à 14 kil. (3 l. ¼) de Grizolles, 15 kilom. (3 l. ½) de Castel-Sarrasin. *Pop.* compr. celle de St.-Sardos, 777. *Bur. de p.* de Grizolles.

St.-Cassien, v. (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, cant. de Rives, à 31 k. (7 l.) de St.-Marcellin, 24 kilom. (5 l. ½) de Grenoble. *Popul.* 492. *Bur. de p.* de Rives.

St.-Cassien, v. (*Vienne*), arr. de Loudun, cant. de Moncontour, à 5 k. (1 l. ½) de Loudun, 4 m. (10 l. ½) de Poitiers. *Pop.* 162. *Bur. de p.* de Loudun.

St.-Cassin, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Chambéry, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* 309. *B. de p.* de Chambéry.

St.-Cast, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Matignon, à 25 kil. (5 l. ¾) de Lamballe, 39 k. (8 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop.* 1038. *Bur. de p.* de Plancoët.

St.-Cast, pointe (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Matignon, à 6 k. (1 l. ½) N. p. E. de cet endroit: elle termine la baye de la Fresnaye.

St.-Castiat, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de Luc-en-Diois, comm. de Beaurières, sur la Maravel, à 24 kil. (5 l. ½) de Die, 7 myr. (15 l.) de Valence. *Popul.* compr. celle de Beaurières, 359. *Bur. de p.* de la Motte-Chalençon.

St.-Castin, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Morlaas, à 9 k. (2 l. ½) de Pau. *Pop.* 433. *Bur. de p.* de Pau.

St.-Castor, v. (*Gard*), arrond. d'Uzès, cant. de Bagnols, comm. de Cavillargues, à 8 kil. (2 l.) de Bagnols, 16 kil. (3 l. ¾) d'Uzès. *Pop.* compr. celle de Cavillargues, 681. *Bur. de p.* de Bagnols.

St.-Cayran, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Castel-Moron, à 21 k. (4 l. ¾) de Marmande, 7 k. (1 l. ¾) de Tonneins, 30 k. (6 l. ¾) d'Agen. *P...* *Bur. de p.* de Tonneins.

St.-Celerin, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Montfort, à 21 k. (4 l. ¾) du Mans. Il y a des mines de fer dans le territoire de ce village. *P.* 822. *B. de p.* de Bonnetable.

St.-Cels, v. (*Lot*), arr. de Figeac, cant. de Cajare, à 41 kilom. (9 l. ¼) de Gourdon, 21 kilom. (4 l. ¾) de Figeac, 30 k. (6 l. ¾) de Cahors. *P.* 258. *B. de p.* de Figeac.

St.-Cels, v. (*Tarn*), arrond. de Castres, cant. de Lautrec, comm. de Brousse, à 15 kil. (3 l. ½) de Castres, 5 k. (1 l. ¼) de Lautrec. *Pop.* compr. celle de Brousse, 436. *Bur. de poste* de Castres.

St.-Cenac, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de Brantôme, à 14 k. (3 l. ¼) de Périgueux. *P...* *Bur. de poste* de Bourdeilles.

St.-Cenéré, v. (*Mayenne*), arr. de Laval, cant. de Montsurs, sur la côte près la Jouanne, à 13 k. (3 l.) de Laval, 20 kilom. (6 l. ½) de Mayenne, 31 kil. (7 l.) d'Ernée. Il y a un haut fourneau dit *la Bataille*. *Pop.* 901. *Bur. de poste* de Laval.

St.-Cenery, v. (*Orne*), arr. et cant. ouest d'Alençon, près la Sarthe, à 30 kil. (6 l. ¾) de Séez, 41 kil. (9 l. ¼) d'Argentan, 11 kilom. (2 l. ¾) d'Alençon. *Popul.* 310. *Bur. de poste* d'Alençon.

St.-Cenery-Près-Séez, village (*Orne*), arr. d'Alençon, cant. de Séez, à 21 k. (4 l. ¾) d'Alençon, 24 kilom. (5 l. ½) d'Argentan, 25 kilom. (5 l. ¾) de Mortagne. Il y a une mine de fer dans le territoire de ce village. *Pop.* 93. *Bur. de poste* de Séez.

St.-Céols, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. des Aix-d'Angillon, à 23 k. (5 l. ¼) de Bourges. *Pop.* 102. *B. de p.* de Bourges.

St.-Céré *ou* Séré, ville (*Lot*), arr. de Figeac, ch.-l. de cant., sur la Bave, à 10 myr. (23 l. ¼) N. E. de Montauban, 27 k. (6 l.) de Figeac, 4 myriam. (10 l.) O. d'Aurillac, 6 myr. (13 l. ¼) N. E. de Cahors, 50 myr. (114 l.) S. p. O. de Paris.

Cette petite ville, située sur la rivière que l'on nomme la Bave, dépendoit du ci-devant haut Quercy, élection de Milhaud. Outre les églises paroissiales, on y voyoit deux maisons religieuses. Il s'y fabrique des toiles grises et rousses, et on y fait un grand commerce de chanvre écru et filé qui s'emploie pour la confection de ces toiles qui ont 36 mètres (30 aunes) de long et sept huitièmes de large. On trouve dans les environs de cette ville deux belles carrières de marbre. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* 3709. *Bur. de poste.*

St.-Céré, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Darnetal, comm. de Servaville, à 11 kilom.

(2 l. ¾) de Rouen, 8 kil. (2 l.) de Darnetal. *Popul.* compr. celle de Servaville, 560. *Bur. de poste* de Rouen.

St.-Cergues, v. (*Léman*), arr. de Thonon, cant. de Douvaine, à 16 k. (3 l. ⅔) de Thonon, 7 m. (15 l. ½) de Chambéry, 14 kil. (3 l. ¼) de Genève. *P.* 524. *Bur. de poste* de Genève.

St.-Cernin. *Voyez* St.-Sernin.

St.-Cernin, v. (*Cantal*), arr. d'Aurillac, ch.-l. de cant., près la Doire, à 14 kil. (3 l. ½) N. de cette ville, 5 myr. (12 l.) O. de St.-Flour, 19 k. (4 l. ½) S. p. E. de Mauriac. *P.* 2500. *B. de poste* d'Aurillac.

St.-Cernin, v. (*Corrèze*). *Voyez* St.-Sornin.

St.-Cernin, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. du Bugne, à 18 k. (4 l.) de Montignac, 23 k. (5 l. ⅔) de Périgueux. *Pop.* 403. *Bur. de poste* de Montpazier.

St.-Cernin, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Duras, à 23 kil. (5 l. ¼) de cet endroit, 6 myr. (14 l. ½) d'Agen. *Pop.* 549. *Bur. de poste* de Marmande.

St.-Cernin-de-Gabanelle, v. (*Dordogne*), arr., cant. et comm. de Bergerac, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *P.* compr. dans celle de Bergerac. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Cernin-de-la-Barde, v. (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. d'Issigeac, à 11 k. (2 l. ¾) de Bergerac, 5 myr. (11 l.) de Périgueux. *P.* 540. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Cernin-de-Kerm, village (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Villefranche, à 15 kil. (3 l. ½) de Belvez, 7 myr. (15 l.) de Périgueux. *P.* 612. *Bureau de poste* de Belvez.

St.-Cernin-des-Fosses, village (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Beaumont, comm. de Labouquerie. *Popul.* compr. celle de cet endroit, 310. *Bureau de poste* de Bergerac.

St.-Cernin-Lavaux, v. (*Corrèze*), arr. de Brives, cant. de Lubersac, à 15 k. (3 l. ¼) d'Uzerche, *Pop.* 690. *Bur. de poste* d'Uzerche.

St.-Ceronne, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Bazoche-sur-Hoesme, à 5 k. (1 l. ¼) de Mortagne, 37 kil. (8 l. ¼) d'Alençon. *P.* 708. *Bur. de poste* de Mortagne.

St.-Césaire, v. (*Gard*), arrond. cant. et comm. de Nîmes, à 4 kil. (1 l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle de Nîmes. *B. de p.* de Nîmes.

St.-Césaire, v. (*Meurthe*) *V.* Parey-St.-Cézaire.

St.-Césaire-de-Grezignan, v. (*Gard*), arr. d'Alais, cant. de Vezenobre, à 18 kil. (4 l.) d'Uzès, 25 k. (5 l. ¾) de Nîmes. *Pop.* 222. *Bur. de poste* de Dignan.

St.-Cestiers, v. (*Corrèze*), arr. d'Ussel, cant. de Sornac, à 22 kil. (5 l.) d'Ussel, 6 myr. (12 l. ⅔) de Tulle. *Popul.* 1250. *Bureau de poste* de Tulle.

St.-Cézaire, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, cant. de Burie, sur le Coran, à 9 k. (2 l. ½) de Saintes. *Popul.* 887. *Bur. de poste* de Saintes.

St.-Cézaire, v. (*Var*), arr. de Grasse, cant. de St.-Vallier, près la Siagne, à 9 k. (2 l. ½) de Grasse, 9 myr. (20 l. ½) de Toulon. *Pop.* 1091. *Bureau de poste* de Grasse.

St.-Cézert, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Grenade, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 29 k. (6 l. ½) de Toulouse. *Popul.* 314. *B. de p.* de Grenade-sur-Garonne.

St.-Chabraix, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Chénerailles, à 20 k. (4 l. ½) d'Aubusson, 27 k. (6 l.) de Guéret. *Pop.* 917. *Bur. de p.* de Chénerailles.

St.-Chaffrey, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. de Monestier, près la Guisane, à 3 k. (¾ de l.) de Briançon, 6 myr. (13 l.) de Gap. Il y a huit chamoiseries en peaux jaunes. *Pop.* 1118. *Bureau de poste* de Briançon.

St.-Chafre-le-Monestier, b. (*Haute-Loire*). *Voyez* Monastier.

St.-Chalier, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Fumel, comm. de Blanquefort, à 14 k. (3 l. ¼) de Fumel, 31 kil. (7 l.) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.* compr. celle de Blanquefort, 1633. *Bur. de poste* de Fumel.

St.-Chamand, v. (*Cantal*), arr. de Mauriac, cant. de Salers, sur la Bertrande, à 16 kil. (3 l. ¾) de Mauriac, 18 kil. (4 l.) d'Aurillac. *Popul.* 1113. *Bur. de poste* de St.-Martin-l'Almeroux.

St.-Chamand, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. d'Argentat, sur la Souvigne, à 19 k. (4 l. ½) S. E. de Tulle, 4 k. (1 l.) N. p. O. d'Argentat, 29 k. (6 l. ½) E. de Brive. Il y a des mines de houille non exploitées. *Pop.* 981. *Bureau de poste* d'Argentat.

St.-Chamaran, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. de St.-Germain-du-Bélair, près le Séou, à 8 kil. (2 l.) de Gourdon, 25 k. (5 l. ¾) de Cahors. *Pop.* 730. *Bur. de poste* de Gourdon.

St.-Chamas, ville (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. d'Istres, sur l'étang de St.-Chamas, à 10 k. (2 l. ½) de Salon, 33 k. (7 l. ½) O. d'Aix, 40 k. (9 l.) N. O. de Marseille. On y fait commerce d'excellentes olives. Cette ville a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier des Martigues, sixième arrondissement maritime. Il y a dans le port de St.-Chamas une poudrerie près de laquelle est attaché un commissaire chargé en même temps des nitrières et des bureaux de réception ou de ventes, etc. *Pop...* *Bureau de poste* de Salon.

St.-Chamassy, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de St.-Alvère, à 11 k. (2 l. ¾) de Belvez, 39 k. (8 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 971. *Bur. de poste* du Bugne.

St.-Chameaux, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Dourgne, à 19 k. (4 l. ½) de Castres. *Pop.* 319. *Bur. de poste* de Revel, départem. de la Garonne.

St.-Chamond, ville (*Loire*), arr. de St.-Etienne, ch.-l. de cant., sur le Gier, à 10 k. (2 l. ½) E. de St.-Etienne, 40 k. (9 l.) S. O. de Lyon, 38 k. (8 l. ½) E. de Montbrison. Long. 22. 8. Lat. 45. 20. Cette ville du ci-devant Lyonnois, qui avoit titre de marquisat, est située sur la rivière du Gier: on y voit sur une côte, à l'autre bord du Gier, un château fort à cinq bastions. Outre trois églises paroissiales, il y avoit une collégiale sous le nom de St.-Jean; ce chapitre fut fondé en 1604 par le seigneur du lieu, qui s'étoit réservé à lui et aux seigneurs ses successeurs la nomination aux places, il étoit composé d'un doyen, d'un précenteur; d'un secrétaire, de quatre aumôniers et de cinq chanoines; des Capucins, des Minimes, un couvent d'Ursulines, et six religieuses qui desservoient l'hôpital.

Il y a des fabriques de rubans et de galons de soie et fleuret, qu'on appelle communément padoux de Lyon: il s'en fait des envois considérables dans les quatre parties du monde. Les moulins à soie y sont en très-grand nombre. On trouve des fonderies pour préparer le fer à faire

des clous, dont le commerce est considérable. En 1736 il s'y est établi une manufacture royale pour arçonner et filer le coton à la manière des Levantins, et pour teindre les soies, cotons, poils de chèvre en rouge, façon d'Andrinople et autres couleurs. Les premiers ouvriers de cette manufacture étoient la plupart grecs de nation, ils imitent les étoffes des Indes et du Levant, les velours ciselés de Venise, etc.

On trouve entre St.-Chamont et rive de Gier, des mines de charbon de terre. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 5416. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

St.-Champ, v. (*Ain*), arr. et cant. de Belley, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 6 myr. (14 l.) de Bourg. *Pop.* 302. *Bur. de poste* de Belley.

St.-Chaptes, v. (*Gard*), arr. d'Uzès, ch.-l. de cant., à 13 kil. (3 l.) S. O. de cette ville, 16 kil. (3 l. ¾) N. p. O. de Nîmes, 22 k. (5 l.) E. p. N. de Quissac. *Popul.* 489. *B. de poste* d'Uzès.

St.-Charles-de-Forest, village (*Mayenne*), arr. de Château-Gontier, cant. de Grez-en-Bouère, à 14 k. (3 l. ¼) de Château-Gontier, 23 kil. (5 l. ¼) de Laval. *Populat.* 520. *Bureau de poste* de Château-Gontier.

St.-Charles-de-Perry, village (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de Vassy, à 13 k. (3 l.) de Vire, 9 k. (2 l. ¼) de Vassy. *P. p.* 517. *Bur. de poste* de Vire.

St.-Chartier, ville (*Indre*), arr. et cant. de la Châtre, sur l'Igneray, à 8 k. (2 l.) N. de la Châtre, 29 k. (6 l. ½) S. E. de Châteauroux, 19 k. (4 l. ½) S. O. de Lignières. *Pop.* 900. *Bureau de poste* de la Châtre.

St.-Chartres, v. (*Vienne*), arr. de Loudun, cant. de Moncontour, près la Dive, à 21 kil. (4 l. ¾) de Loudun, 39 k. (8 l. ¾) de Poitiers. *Populat.* 335. *Bureau de poste* de Mirebeau.

St.-Chaumont, ville (*Loire*). *Voyez* St.-Chamont.

St.-Chef, b. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Bourgoin, sur le ruisseau Merlan, à 40 kilom. (9 l.) E. p. N. de Vienne, 6 myr. (13 l.) N. p. E. de Grenoble, 9 k. (2 l. ¼) N. O. de la Tour-du-Pin.

Il y avoit une ancienne abbaye de l'ordre de St.-Benoît, sécularisée par Paul III en 1535, et métamorphosée ensuite en un chapitre noble composé de vingt-huit chanoines, qui ne pouvoient y entrer qu'après avoir prouvé quatre degrés de noblesse. Jean XXII unit la manse abbatiale à celle de l'archevêque de Vienne. *Popul.* 2582. *Bureau de poste.* de Bourgoin.

St.-Chély, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. et comm. de Séverac, à 22 k. (5 l.) de Milhaud, 2 k. (½ l.) de Séverac. *Populat.* compr. celle de Séverac, 1450. *Bur. de poste* de Séverac.

St.-Chely, campagne (*Lozère*), arr. et cant. de Marvejols, près St.-Chely. *Pop.* 429. *Bur. de poste* de St.-Chely.

St.-Chely-d'Apcher, ville (*Lozère*), arr. de Marvejols, ch.-l. de cant., à 37 k. (8 l. ¼) N. N. O. de Mende, 29 k. (6 l. ½) S. S. E. de St.-Flour, 8 kil. (2 l.) O. de St.-Alban, 66 myr. (126 l.) S. S. E. de Paris. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval : commerce et fabrique de serges et de cadis. *P.* 1380. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

St.-Chely-d'Aubrac, village (*Aveyron*), arr. d'Espalion, ch.-l. de cant. près la Boralde, à 14 kil. (3 l. ½) N. de St.-Geniez, 40 kil. (9 l.) N. E. de Rhodez, 10 kilom. (2 l. ½) S. E. de la Guiolle. On y fabrique des cadis et on refoule des flanelles. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Popul.* compr. celle de Belvère, d'Esteing et du Pouget, 1660. *Bur. de poste* d'Espalion.

St.-Chely-du-Tarn, village (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de Ste.-Enimie, sur le Tarn, à 18 k. (4 l.) de Meyruéis, 22 kil. (5 l.) de Mende. *Pop.* 567. *Bur. de poste* de Meyruéis.

St.-Cheron, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Pacy-sur-Eure, à 23 kil. (5 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 101. *Bur. de poste* de Pacy-sur-Eure.

St.-Cheron, v. (*Eure-et-Loir*), arr., cant. sud et comm. de Chartres, à 2 k. (½ l.) de cette ville. *Popul.* réunie à celle de Chartres. *Bureau de poste* de Chartres.

St.-Cheron, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de St.-Remy, à 9 k. (2 l. ¼) de Vitry, 39 kil. (8 l. ¾) de Châlons. *Pop.* 161. *Bureau de poste* de Vitry-sur-Marne.

St.-Cheron, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Conlie, comm. de Mézieres, à 9 kil. (2 l. ¼) de Sillé, 21 kil. (4 l. ¾) du Mans. *Populat.* compr. celle de Mézières, 1071. *Bureau de poste* de Sillé-le-Guillaume.

St.-Cheron, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. nord de Dourdan, près l'Orge, à 9 k. (2 l. ½) de Dourdan, 29 k. (6 l. ½) de Versailles. On voit dans cette commune le château de Baville qui appartenoit à M. de la Moignon, président au parlement de Paris, et chancelier. *P.* 105. *Bur. de poste* de Dourdan.

St.-Cheron-des-Champs, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Dreux, cant. de Châteauneuf, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Dreux, 14 k. (3 l. ¼) de Chartres. *P.* 135. *Bur. de poste* de Nogent-Roulebois.

St.-Cheron-du-Chemin, village (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. d'Auneau, à 15 k. (3 l. ½) de Chartres. *Pop.* 307. *Bur. de poste* de Gallardon.

St.-Chevrais, v. (*Allier*). *Voy.* St.-Caprais.

St.-Chignes, v. (*Lot*), arr. de Figeac, cant. de la Capelle-Marival, comm. d'Issendolus, à 27 k. (6 l.) de Figeac, 13 k. (3 l.) de la Capelle-Marival. *Popul.* compr. celle d'Issendolus et dépendances, 1001. *Bur. de poste* de Figeac.

St.-Chinian, ville (*Hérault*), arrond. de Saint-Pons, chef-lieu de canton, à 18 k. (4 l.) E. p. S. de St.-Pons, 8 myr. (17 l. ½) O. p. S. de Montpellier, 22 kilom. (5 l.) O. p. N. de Béziers.

Cette petite ville, située dans la partie basse du ci-devant Languedoc, avoit une abbaye ; le château étoit la résidence ordinaire des ci-devant évêques de St.-Pons-de-Thomières. Cette ville a pour patron St.-Aignan, dont on a corrompu le nom pour former celui de St.-Chinian : la situation en est jolie. Elle a deux manufactures de gros draps, de bas et six tanneries. On y trouve des mines de houille non exploitées. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.*.... *Bureau de poste.*

St.-Christ, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Nesle, situé près la Somme, à 4 k. (1 l.) S. O. d'Athie, 8 k. (2 l.) S. de Péronne, 4 myriam. (10 l. ½) d'Amiens, 4 kilom. (1 lieue) de Péronne, et à 1 kilom. (¼ de lieue) d'Athie. On a découvert vers l'année 1714,

au bout du jardin du presbytère, une source d'eau minérale très-salutaire. On s'en sert dans toutes les maladies où l'on emploie les eaux de forges, dont elle a les mêmes qualités et propriétés. *P....* *Bur. de poste* de Péronne.

St.-Christau, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, cant. de Montesquiou, à 10 k. (2 l. ½) de Mirande, 29 k. (6 l. ½) d'Auch. *Pop.* 324. *Bur. de poste* de Mirande.

St.-Christau, v. (*Landes*). *V.* St.-Christophe.

St.-Christaud, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Muret, cant. de Cazères, à 9 k. (2 l. ¼) de Rieux, 5 myr. (12 l.) de Toulouse. *P.* 515. *Bur. de p.* de Rieux.

St.-Christal, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, canton du Cheylard, près le Tallaron, à 38 k. (8 l. ½) de Tournon, 19 k. (4 l. ½) de Privas. *Pop.* 763. *Bur. de poste* de Cheylard.

St.-Christol, v. (*Gard*), arr. et canton d'Alais, près la vallée de Jérusalem, riv., à 4 kilom. (1 l.) d'Alais, 37 k. (8 l. ¼) de Nîmes. *Popul.* compr. celle d'Avènes et de Vermeil, 726. *B. de poste* d'Alais.

St.-Christol, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, canton de Lunel-la-Ville, à 21 k. (4 l. ⅔) de Montpellier. On y récolte des vins. *Pop.* 375. *Bureau de poste* de Lunel.

St.-Christol-d'Albiom, village (*Vaucluse*), arr. de Carpentras, cant. de Sault, à 24 k. (5 l. ½) de Forcalquier, 6 myriam. (13 l. ½) de Digne. *P.* 468. *Bur. de poste* d'Apt.

St.-Christol-de-Rhodière, v. (*Gard*), arrond. d'Uzès, cant. du Pont-St.-Esprit, à 13 k. (3 l.) de cette ville, 5 myr. (11 l. ¼) de Nîmes. *Popul.* 192. *Bur. de poste* du Pont-St.-Esprit.

St.-Christol-en-Chatelus, v. (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de St.-Héant. *Pop.* 365. *B. de poste* de St.-Chamond.

St.-Christol-en-Fontanès, v. (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de St.-Héant. *Pop.* 568. *B. de poste* de St.-Chamond.

St.-Christol-en-Jarrez, village (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de St.-Héant, près la source de l'Ozon, à 14 k. (3 l. ¼) de St.-Etienne, 30 kil (6 l. ¾) de Feurs. *Pop.* 627. *Bur. de poste* de St.-Chamond.

St.-Christol-Lachal-Valfleury, v. (*Loire*), arr. de Saint-Etienne, cant. de Saint-Chamond, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Etienne, 32 k. (7 l. ¼) de Feurs. *P.* compr. celle de Valfleury, 772. *Bureau de poste* de Rive-de-Gier.

St.-Christoly, v. (*Gironde*), arrond. et cant. de Lesparre, près la Gironde, à 9 kil. (2 l. ¼) de Lesparre, 6 myr. (13 l. ⅔) de Bordeaux. *Pop.* 516. *Bur. de poste* de Lesparre.

St.-Christoly, v. (*Gironde*), arr. de Blaye, cant. de St.-Savin, à 10 k. (2 l. ½) N. N. E. de Bourg, 32 k. (7 l. ¼) N. N. E. de Bordeaux, 11 k. (2 l. ¾) E. de Blaye. *P.* 1552. *Bur. de poste* de Blaye.

St.-Christophe, v. (*Ain*), arr. de Trévoux, cant. et comm. de St.-Trivier, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 20 kil. (4 l. ½) de Trévoux. *Pop.* compr. celle de Saint-Trivier et dépendances, 1262. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Chalaronne.

St.-Christophe, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne, à 14 k. (3 l. ¼) de Soissons, 39 k. (8 l. ⅔) de Laon. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Soissons.

St.-Christophe, v. (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, canton et comm. d'Huriel, à 10 k. (2 l. ½) de Mont-Luçon, 7 myr. (15 l. ½) de Moulins. *Popul.* 177. *Bur. de poste* de Mont-Luçon.

St.-Christophe, v. (*Allier*), arrond. et cant. de la Palisse, sur la côte, près le Mourgon-le-Mort, à 9 kil. (2 l. ¼) de Cusset, 5 myr. (11 l.) de Moulins. *Pop.* 557. *Bur. de poste* de Cusset.

St.-Christophe, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château, à 30 kil. (6 l. ¾) de Bar, 32 k. (7 l. ¼) de Troyes. *P.* 76. *Bur. de poste* de Brienne.

St.-Christophe, h. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, canton de Fanjeaux, comm. de Laurac, à 9 kil. (2 l. ¼) de Castelnaudary. *Popul.* compr. celle de Laurac, 585. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

St.-Christophe, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Rignac, à 14 kil. (3 l. ¼) d'Albin, 19 kilom. (4 l. ¼) de Rhodez. Il y a plusieurs mines de cuivre, non exploitées, dans les environs de cette commune. *Pop.* 639. *Bur. de poste* de Rignac.

St.-Christophe, v. (*Aveyron*), arrond. de St.-Afrique, cant. de St.-Sernin, comm. du Caila, à 5 kil. (1 l. ¼) de St.-Sernin, 20 kilom. (4 l. ½) de St.-Afrique. *P.* compr. celle du Caila, 232. *Bur. de poste* de St.-Sernin.

St.-Christophe, v. (*Calvados*), arrond. et canton de Falaise, sur l'Orne, à 14 kil. (3 l. ½) de Falaise, 33 kilom. (7 l. ½) de Caen. *Pop.* 65. *Bur. de poste* de Falaise.

St.-Christophe, v. (*Cantal*), arr. de Mauriac, cant. de Pleaux, près la Marône, à 13 k. (3 l.) de Mauriac, 22 k. (5 l.) d'Aurillac. Il y a des mines de houille. *Pop.* 1220. *Bur. de poste* de St.-Martin-de-Valmeroux.

St.-Christophe, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. de Chalais, près la Tude, à 28 k. (6 l. ¼) de Barbezieux, 43 k. (9 l. ⅔) d'Angoulême. *Pop....* *Bur. de poste* de la Grôle.

St.-Christophe, v. (*Charente*), arr. et cant. sud de Confolens, à 13 k. (3 l.) de cette ville, 7 myr. (15 l.) d'Angoulême. *Pop.* 1264. *Bur. de poste* de Confolens.

St.-Christophe, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de la Rochelle, cant. de la Javie, à 16 k. (5 l. ¾) de la Rochelle, 5 myr. (11 l. ½) de Saintes. *Pop.* 716. *Bur. de poste* de la Rochelle.

St.-Christophe, v. (*Creuse*), arr. et cant. de Guéret, près la Gartempe, à 7 k. (1 l. ¾) de Guéret. *Pop.* 248. *B. de poste* de Guéret.

St.-Christophe, v. (*Doire*), arrond. d'Aoste, sur la gauche de la Polma, près de sa jonction avec la Dora, à 2 k. (½ l.) N. E. d'Aoste. *Pop.* 720.

St.-Christophe, v. (*Dordogne*), arr., cant. et comm. de Bergerac, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Popul.* réunie à celle de Bergerac. *Bureau de poste* de Bergerac.

St.-Christophe, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Verneuil, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit, 4 myr. (10 l.) d'Evreux. *Pop.* 315. *Bur. de poste* de Verneuil.

St.-Christophe, v. (*Gers*), arr. de Condom, canton et comm. de Cazaubon, 34 k. (7 l. ¾) de Condom, 27 kil. (6 l.) de Roquefort. *Popul.* compr. celle de Cazaubon, 2266. *Bur. de poste* de Roquefort, départ. des Landes.

St.-Christophe, b. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, ch.-lieu de cant., à 30 k. (6 l. ¾) N. N. O. de cette ville, 8 k. (2 l.) S. de Château-du-Loir, 23 k. (5 l. ½) E. du Lude. *Pop.* 1610. *Bureau de poste* de Château-du-Loir, départ. de la Sarthe.

St.-Christophe, v. (*Isère*), arr.

de Grenoble, cant. de St.-Laurent-du-Pont, entre les deux rivières de Guiers, à 28 k. (6 l. ½) N. de Grenoble, 16 kilom. (3 l. ¾) O. de Barraux, 1 k. (¼ de l.) E. des Echelles. *Pop.* 366. *Bur. de p.* de Pont-de-Beauvoisin.

St.-Christophe, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans, à 4 myriam. (10 l.) de Grenoble. *Pop.* 380. *B. de poste* de Bourg-d'Oisans.

St.-Christophe, v. (*Jemmapes*). *Voyez* Montigniès-Saint-Christophe.

St.-Christophe, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 18 kil. (4 l.) de Lons-le-Saunier. *Popul.* 138. *Bur. de poste* d'Orgelet.

St.-Christophe, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Grenade, commune de Benquet, à 7 k. (1 l. ¾) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de Benquet, 1251. *Bur. de poste* de Grenade.

St.-Christophe, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Solignac, à 7 kilom. (1 l. ⅔) du Puy. *Pop.* 811. *Bur. de poste* du Puy.

St.-Christophe, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. et comm. de Molières, à 10 k. (2 l. ½) de Castelnau-de-Montratier, 20 kil. (4 l. ½) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Molières, 2100. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Montratier.

St.-Christophe, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Moissac, comm. de St.-Paul-d'Esprit, à 4 k. (1 l.) N. de Moissac. *Popul.* 98. *B. de poste* de Moissac.

St.-Christophe, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Damazan, comm. de Monheurt, à 5 k. (1 l. ¼) de Tonneins, 19 k. (4 l. ¾) de Marmande. *P.* compr. celle de Monheurt, 571. *Bur. de poste* de Tonneins.

St.-Christophe, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Champtoceaux, à 18 k. (4 l.) S. O. de St.-Florent-le-Viel, 5 myriam. (11 l. ¼) S. O. d'Angers, 13 kil. S. d'Ancenis. *Pop.* 311. *Bur. de p.* de Craon.

St.-Christophe, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. des Echelles, près le Guiers-Vif, à 15 kil. (3 l. ½) de Chambéry. *Pop.* 575. *Bureau de poste* de Pont-de-Beauvoisin, départ. de l'Isère.

St.-Christophe, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Vigy, comm. de Mussy-l'Evêque, à 5 k. (1 l. ¼) E. de Vry, 16 k. (3 l. ¾) de Metz. *Pop.* compr. celle de Mussy-l'Evêque, 117. *Bur. de poste* de Metz.

St.-Christophe, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Pont-Sainte-Maxence, comm. de Fleurine, à 6 k. (1 l. ½) de Senlis, 4 k. (1 l.) de Pont-Ste.-Maxence. *Pop.* compr. celle de Fleurine, 473. *B. de poste* de Senlis.

St.-Christophe, v. (*Orne*), arr. de Domfront, cant. de Tinchebray, à 7 k. (1 l. ¾) de Domfront, 8 myr. (17 l.) d'Alençon. *Pop.* 367. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau, départ. du Calvados.

St.-Christophe, v. (*Rhône*), arrond. de Villefranche, cant. de Monsols, à 33 k. (7 l. ½) de Villefranche, 6 myr. (13 l. ½) de Lyon. *Pop.* 780. *Bur. de poste* de Matour, départ. de Saone-et-Loire.

St.-Christophe, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. de Charolles, cant. de Semur-en-Brionnois, à 10 kilom. (2 l. ½) E. de Marcigny, 5 myr. (11 l. ½) O. de Mâcon, 7 kilom. (1 l. ¾) E. N. E. de Semur. *Pop.* 1010. *Bur. de poste* de la Clayette.

St.-Christophe, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de St.-Germain-du-Plain, à 10 k. (2 l. ½) de Châlons, 5 myr. (11 l. ⅔) de Mâcon. *Popul.* 566. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Saone.

St.-Christophe, v. (*Sarthe*), arr. de la Flèche, cant. de Brulon, à 20 k. (4 l. ½) de Sablé, 24 kil. (5 l. ½) du Mans. *Pop.* 474. *Bur. de poste* de Sablé.

St.-Christophe, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Monestiés, comm. de Narthoux, à 11 kil. (2 l. ¾) de Cordes, 27 k. (6 l.) d'Alby. *Popul.* compr. celle de Narthoux, 97. *Bur. de poste* de Cordes.

St.-Christophe, v. (*Var*), arr. de Brignoles, canton et comm. de Barjols, à 20 k. (4 l. ½) de Brignoles, 4 k. (1 l.) de Barjols. *Pop.* compr. celle de Barjols, 2902. *Bureau de poste* de Barjols.

St.-Christophe, v. (*Vienne*), arrond. de Châtellerault, cant. de Ligné-sur-Usseau, à 18 kil. (4 l.) de Châtellerault, 39 k. (8 l. ⅔) de Poitiers. *Pop.* 483. *Bur. de poste* de Richelieu, départ. d'Indre-et-Loire.

St.-Christophe, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. de St.-Léonard, à 9 kil. (2 l. ⅓) de cet endroit, 27 k. (6 l.) de Limoges. *P.* 189. *Bur. de poste* de St-Léonard.

St.-Christophe-d'Aubigny, v. (*Manche*), arrond. de Coutances, cant. de Périers, à 6 k. (1 l. ½) N. de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) de Coutances. *P.* 191. *Bur. de p.* de Périers.

St.-Christophe-d'Azy, village (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. et comm. de St.-Benin-d'Azy, à 18 k. (4 l.) de Nevers. *Populat.* compr. celle de St.-Benin-d'Azy, 1461. *Bur. de poste* de Nevers.

St.-Christophe-de-Bosc-Morel, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant de Chambrois ou Chambray, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 9 kil. (2 l. ¼) de Bernay. *Pop.* 182. *Bur. de poste* de Chambrois.

St.-Christophe-de-Cambes, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant. de Villeneuve-d'Agen, comm. de Pujols, à 5 k. (1 l. ¼) de Villeneuve-d'Agen, 20 kil. (4 l. ½) d'Agen. *Pop.* compr. celle de Pujols, 2117. *Bur. de poste* d'Agen.

St.-Christophe-de-Chartreize, v. (*Vendée*), arrond. de Montaigu, canton de Roche-Servière, sur la Boulogne, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Montaigu, 7 myr. (16 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 207. *Bur. de poste* de Montaigu.

St.-Christophe-de-Double, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Coutras, à 28 k. (6 l. ¼) de Libourne, 6 myr. (12 l.) de Bordeaux. *Pop.* 808. *Bur. de poste* de Coutras.

St.-Christophe-de-Lafox, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Puymirol, près la Garonne, à 8 kil. (2 l.) d'Agen. *Popul.* 217. *Bur. de poste* de la Magistère.

St.-Christophe-de-Monbazillac, v. (*Dordogne*). *Voyez* Monbazillac.

St.-Christophe-de-Montferrand, v. (*Dordogne*). *V.* Montferrand.

St.-Christophe-de-Montmiral, v. (*Drôme*). *V.* Montmiral.

St.-Christophe-de-Peyre, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Milhaud, sur le Tarn, à 7 kil. (1 l. ¾) de Milhaud, 4 myr. (15 l.) de Rhodez. *P.* 194. *Bur. de poste* de Milhaud.

St.-Christophe-des-Bois, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de Vitré, à 11 kil. (2 l. ¾) de cette ville, 34 kil. (7 l. ¾) de Rennes. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *P.* 500. *B. de p.* de Vitré.

St.-Christophe-de-St-Emilion, v. (*Gironde*), arrond. de Libourne, cant. de Cussac, à 8 kil. (2 l.) de Libourne, 37 k. (8 l. ¼) de Bor-

deaux. *Pop.* 691. *Bur. de poste* de Libourne.

St.-Christophe-de-Valains, v. (*Ille-et-Vilaine*, arr. de Fougères, cant. de St.-Aubin-du-Cormier, près la Minette, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Fougères, 31 k. (7 l.) de Rennes. Il y a des tanneries pour cuirs d'empeigne *Pop.* 235. *Bur. de poste* de St.-Aubin-du-Cormier.

St.-Christophe-du-Bois, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de Grand-Serre, à 18 k. (4 l.) de Romans, 33 kil. (7 l. ½) de Valence. *Populat.* 132. *Bur. de poste* de Romans.

St.-Christophe-du-Bois, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Cholet, à 5 kilom. (1 l. ⅓) de cette ville, 6 myriam. (13 l.) d'Angers. *Popul.* 809. *Bur. de poste* de Cholet.

St.-Christophe-du-Focq, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. des Pieux, à 11 kil. (2 l. ¾) de Cherbourg, 6 myr. (13 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Cherbourg.

St.-Christophe-du-Jambet, v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de Beaumont, à 5 k. (1 l. ¼) de Frenay, 28 k. (6 l. ⅓) du Mans. *Pop.* 776. *Bur. de poste* de Beaumont-sur-Sarthe.

St.-Christophe-du-Ligneron, v. (*Vendée*), arrond. de Challans, cant. de Palluau, près le ruisseau du Ligneron, à 8 k. (2 l.) de Challans, 8 myr. (18 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple. *Popul.* 1100. *Bur. de poste* de Challans.

St.-Christophe-du-Luat, v. (*Mayenne*), arr. de Laval, canton d'Evron, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 23 kil. (5 l. ⅓) de Laval. *P.* 931. *B. de p.* d'Evron.

St.-Christophe-du-Pin, village (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. et comm. de Virieu, à 13 k. (3 l.) de la Tour-du-Pin, 4 kil. (1 l.) de Virieu. *P.* compr. celle de Virieu. 4069. *B. de p.* de Virieu.

St.-Christophe-en-Bazèle, v. (*Indre*), arr. d'Issoudun, ch.-l. de cant., à 34 k. (7 l. ¾) d'Issoudun, 42 kil. (9 l. ½) de Châteauroux. *Populat.* 451. *Bureau de poste* de Valençay.

St.-Christophe-en-Boucherie, v. (*Indre*), arrond. et cant. de la Châtre, à 14 k. (3 l. ⅓) de cet endroit, 36 k. (8 l.) de Châteauroux. *P.* 527 *Bur. de poste* de la Châtre.

St.-Christophe-la-Tretoire, v. (*Seine-et-Marne*). *Voyez* Tretoire (la)

St.-Christophe-le-Bourg, v. (*Ain*), arr. de Trévoux, cant. de Meximieux, à 9 kil. (2 l. ¼) de Montluel, 36 kil. (8 l.) de Bourg. *P.* 773. *Bur. de p.* de Meximieux.

St.-Christophe-le-Chaudry, v. (*Cher*), arrond. de St.-Amand, cant. de Château-Meillant, près l'Arnon, à 13 k. (3 l.) de Château-Meillant, 5 myriam. (12 l. ⅔) de Bourges. *Popul.* 348. *Bur. de poste* de Château-Meillaut.

St.-Christophe-le-Jajolet, v. (*Orne*) arr. d'Argentan, cant. de Mortrée, près la Baize, à 6 kilom. (1 l. ½) d'Argentan, 28 k. (6 l. ¾) d'Alençon. *Popul.* 440. *Bureau de poste* de Mortrée.

St.-Christophe-les-Ponts, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. et cant. de Château-Dun, près le Loir, à 6 kil. (1 l. ½) de Château-Dun, 37 kil. (8 l.) de Chartres. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Château-Dun.

St.-Christophe-sur-Condé, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Saint-George-du-Vièvre, à 9 k. (2 l. ¼) de Pont-Audemer, 4 myr. (10 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 1003. *Bureau de poste* de Pont-Audemer.

St.-Christophe-sur-l'Allier, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Saugues, à 25 k. (5 l. ¾) du Puy. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Langeac.

St.-Christophe-sur-Roch, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de Champ-Deniers, à 11 kilomèt. (2 l. ⅔) de Cherveux, 16 kilom. (3 l. ⅔) de Niort. *Pop.* 559. *Bur. de poste* de Niort.

St.-Cibar, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Lussac, à 18 k. (4 l.) de Libourne, 4 myriam. (10 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 345. *Bur. de poste* de Coutras.

St.-Cibard, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. de Montmoreau, à 23 k. (5 l. ⅓) de Barbezieux, 23 kil. (5 l. ¾) d'Angoulême. *Popul.* 488. *Bur. de poste* d'Angoulême.

St.-Cibard-de-Monseydier, v. (*Dordogne*), arr. et cant. de Bergerac, sur la Dordogne, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Bergerac, 59 kilom. (8 l. ⅔) de Périgueux. *Pop.* 957. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Cibardeaux, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de Rouillac, sur la Nouere, à 24 kil. (5 l. ½) de Cognac, 19 k. (4 l. ⅓) d'Angoulême. *Pop.* 1510. *Bur. de p.*

St.-Cibart, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de la Valette, à 20 kil. (4 l. ½) d'Angoulême. *Popul.* compr. celle du Peyret, 265. *Bur. de poste* d'Angoulême.

St.-Cibranet, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Domme, sur le Béon, à 11 k. (2 l. ¾) de Sarlat, 6 myr. (13 l.) de Périgueux. *Pop.* 516. *Bur. de poste* de Sarlat.

St.-Cierge, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. du Chaylard, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 34 k. (7 l. ¾) de Tournon, 33 kilom. (7 l. ½) de Privas. *Popul.* 213. *Bureau de poste* du Chaylard.

St.-Cierges-en-St.-Alban, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de la Voulte, à 8 k. (2 l.) de Privas. *Pop.* 501. *Bur. de poste* de la Voulte.

St.-Ciergue, v. (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Langres, à 6 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 27 kilom. (6 l.) de Chaumont. *Popul.* 330. *Bur. de poste* de Langres.

St.-Ciers, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. de Mansle, à 16 k. (3 l. ¾) de la Rochefoucauld, 24 k. (5 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 498. *Bur. de poste* de Mansle.

St.-Ciers-Champagne, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de Jonzac, cant. d'Archiac, à 25 kil. (5 l. ⅔) de Pons, 4 m. (10 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 987. *Bur. de poste* de Barbezieux, département de la Charente.

St.-Ciers-d'Absac, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Guitres, à 13 k. (3 l.) de Libourne, 32 k. (7 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 663. *Bur. de poste* de Coutras.

St.-Ciers-de-Canesse, village (*Gironde*), arr. de Blaye, cant. de Bourg, à 5 k. (1 l. ¼) N. N. O. de cette ville, 27 k. (6 l.) N. de Bordeaux, 6 kil. (1 l. ½) S. p. O. de Blaye. *Pop.* 928. *Bur. de poste* de Bourg.

St.-Ciers-du-Taillon, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de Jonzac, cant. de Mirambeau, à 19 k. (4 l. ¼) de Pons, 37 k. (8 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 1440. *Bur. de p.* de Mirambeau.

St-Ciers-la-Lande, b. (*Gironde*), arr. de Blaye, ch.-l. de cant., à 29 k. (6 l. ½) N. de Bourg, 5 m. (11 l. ⅓) N. de Bordeaux, 8 kil. (2 l.) S. p. O. de Mirambeau. Ce bourg a un syndic des marins;

il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Blaye, cinquième arrondissement maritime. *Pop.* 2074. *Bur. de poste* de Blaye.

St.-Civertrive, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de St.-Benin-d'Azy, comm. de Crécy, à 16 kil. (3 l. ¾) de Décize, 32 k. (7 l. ¼) de Nevers. *Popul.* compr. celle de Crécy, 2309. *Bur. de p.* de Décize.

St.-Cipriano, v. (*Marengo*), arr. de Voguère, en plaine, près de la rive droite du Pô, à 33 kilom. (7 l. ½) N. E. de Voguère. *Pop.* 552. *Bur. de poste* de Voguère.

St.-Ciprien, ville (*Dordogne*), arr. de Sarlat, ch.-l. de cant., près la Dordogne, à 13 k. (3 l.) O. de Sarlat, 4 k. (10 l.) S. S. E. de Périgueux, 10 kil. (2 l. ½) N. de Belvez. *Pop.* 2300. *B. de p.* de Sarlat.

St.-Ciprien, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Moncuq, à 10 k. (2 l. ½) de Lauzerte, 21 k. (4 l. ¾) de Cahors. *Popul.* 1330. *Bureau de poste* de Lauzerte.

St.-Ciprien, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. d'Anse, à 7 k. (1 l. ¾) de Villefranche, 21 kil. (4 l. ⅔) de Lyon. *Pop.* 198. *Bur. de poste* d'Anse.

St.-Cir, v. (*Ain*), arr. de Trévoux, cant. de St.-Trivier, à 22 k. (6 l.) de Trévoux, 24 k. (5 l. ½) de Bourg. *Pop.* 152. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Chalaronne.

St.-Cir, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. et comm. de Montpezat, à 10 kil. (2 l. ½) de Castelnau-de-Montratier, 27 k. (6 l.) de Montauban. *Popul.* compr. celle de Montpezat, 2063. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Montratier.

St.-Cir, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. et cant. d'Agen, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville. *P*...... *Bur. de poste* d'Agen.

St.-Cir, v. (*Tarn*), arrond. de Castres, cant. et comm. de Lautrec, à 15 k. (3 l. ½) de Castres. *Pop.* compr. celle de Lautrec, 9343. *Bur. de poste* de Castres.

St.-Cir, v. (*Var*), arrond. de Toulon, cant. du Beausset, comm. de la Cadière, à 8 kilom. (2 l.) du Beausset, 19 k. (4 l. ¼) de Toulon. *Pop.* compr. celle de la Cadière, 432. *Bur. de poste* du Beausset.

St.-Cir-d'Alzou, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, canton de Gramat, comm. de Lapanonie, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Peyrac, 22 kil. (5 l.) de Gourdon. *Pop.* compr. celle de Couzon, 331. *B. de p.* de Peyrac.

St.-Cir-de-Sargé, v. (*Loir-et-Cher*). *Voyez* Sargé.

St.-Cir-sous-Chateauneuf, v. (*Puy-de-Dôme*). *Voyez* St.-Cyr.

St.-Cir-sur-le-Rhône, village (*Rhône*). *Voyez* St.-Cyr-sur-le-Rhône.

St.-Cirgue, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Valence, à 6 kil. (1 l. ½) de cet endroit, 17 k. (4 l.) de Valence. *Pop.* 638. *Bur. de poste.*

Saint-Cirgue-d'Aigou, village (*Tarn*), arr. d'Alby, canton de Valence, à 19 k. (4 l. ¼) d'Alby, 42 k. (9 l. ½) de Castres. *P.* 638. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Cirgue-de-Jordanne, v. (*Cantal*), arrond. et canton nord d'Aurillac, sur la Jordanne, à 14 k. (3 l. ½) d'Aurillac. *Populat.* 1470. *Bur. de poste* d'Aurillac.

St.-Cirgue-en-Montagne, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Montpezat, sur le Vernuson, à 33 kil. (7 l. ½) de Joyeuse, 40 kil. (9 l.) de Privas. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Langogne, départ. de la Lozère.

St.-Cirgues, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, canton de Servières, à 33 k. (7 l. ½) de Tulle. *Pop.* 1089. *Bureau de poste* d'Argentat.

St.-Cirgues, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de la Voulte, près l'Allier, à 16 kil. (3 l. ¾) de Brioude, 40 k. (9 l.) du Puy. *P*... *Bur. de poste* de Brioude.

St.-Cirgues, v. (*Lot*), arrond. de Figeac, cant. de Gorsses, à 15 k. (3 l. ½) de Figeac, 6 myriamètr. (14 l. ½) de Cahors. *Popul.* 1485. *Bur. de p.* de Figeac.

St.-Cirgues, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Champeix, dans une île, sur la Crouze, à 7 k. (1 l. ¾) d'Issoire, 25 kil. (5 l. ¾) de Clermont. *Pop.* 263. *Bur. de p.* d'Issoire.

St.-Cirgues-de-Malvert, v. (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de St.-Cernin, à 16 kilom. (3 l. ¾) d'Aurillac. *Pop.* 1043. *Bur. de poste* de St.-Martin-de-Valmeroux.

St.-Cirgues-de-Prades, village (*Ardèche*). *Voy.* St.-Sirgues-de-Prades.

St.-Ciriac, v. (*Tarn*), arr. et cant. de Lavaur, comm. de St.-Jean-de-Chevis, à 6 k. (1 l. ½) de Lavaur. *Pop.* compr. celle de Saint-Jean-de-Chevis, 250. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Cirice, v. (*Gers*), arrond. et canton de Lectour, comm. de Terraube, à 8 k. (2 l.) de Lectour, 28 k. (6 l. ¼) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Terraube, 1120. *Bureau de poste* de Lectour.

St.-Cirice, v. (*Lot*), arrond., cant. et comm. de Cahors, à 4 kil. (1 l.) de cette ville. *Popul.* compr. dans celle de Cahors. *Bur. de poste* de Cahors.

St.-Cirice, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. d'Auvillars, près l'Arrats, à 6 kilomètr. (1 l. ½) de Valence, 25 kilomètres (5 l. ¾) d'Agen. *Popul.* 377. *Bur. de poste* de Valence.

St.-Cirice, v. (*Lot-et-Garonne*). *Voy.* Ste.-Cirice.

St.-Cirice-d'Incernon, village (*Aveyron*), arrond. de St.-Afrique, cant. de St.-Rome-du-Tarn, comm. de Truel, à 18 kil. (4 l.) de Saint-Afrique, 13 k. (3 l.) de St.-Rome. *Pop.* compr. celle de Truel et dép. 317. *Bureau de poste* de Saint-Afrique.

St.-Cirie-de-Coupiac, village (*Aveyron*), arrond. de St.-Afrique, cant. de St.-Sernin, comm. de Coupiac, à 8 kil. (2 l.) de St.-Cernin, 23 kilom. (5 l. ¼) de St.-Afrique. *Populat.* compr. celle de Coupiac, 2000. *Bur. de p.* de Saint-Cernin.

St.-Cirq, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, canton du Bugne, près le Vézère, à 22 k. (5 l.) de Montignac, 36 k. (8 l.) de Périgueux. *Populat.* 324. *Bureau de poste* de Bugne.

St.-Cirq, ville (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de St.-Géry, près le Lot, à 18 kiom. (4 l.) de Cahors. *Popul.* 1090. *Bureau de poste* du Cahors.

St.-Cirq, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. de Caussade. Il y a des carrières de pierres meulières très-dures, exploitées. *Popul*..... *Bur. de poste* de Caussade.

St.-Cirq, v. (*Lot-et-Garonne*). *Voy.* S.-Cir.

St.-Cirq, v. (*Tarn*), arrond. et cant. de Lavaur, comm. de Saint-Agnan, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Lavaur. *Pop.* compr. celle de Saint-Agnan, 302. *Bureau de poste* de Lavaur.

St.-Cirq-de-Jaujac, village (*Ardèche*). *Voy.* St.-Sirgues.

St.-Cirq-la-Rafinie, village (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Requista, à 18 kilom. (4 l.) de Sauveterre, 29 kilom. (6 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 449. *Bur. de poste* de Rhodez.

St.-Cirq-la-Serre, village (*Ardèche*). *Voy.* St-Cierges-en-St.-Alban.

St.-Ciry-de-Bellabre, village (*Lot*), arr. et cant. de Gourdon, à 6 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 30 kil. (6 l. ¾) de Cahors. *P.* 282. *Bur. de poste* de Gourdon.

St.-Ciry-Madelin, v. (*Lot*), arr. et cant. de Gourdon. *Pop.* 253. *Bur. de poste* Gourdon.

St.-Civran, v. (*Indre*). *Voyez* St.-Cyvran.

St.-Cizi, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Cazères, sur la Bernède, à 8 kilom. (2 l.) de Rieux, 5 myriam. (11 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 58. *Bureau de poste* de Martres.

St.-Clair, v. (*Ardèche*), arrond. de Tournon, canton d'Annonay, à 27 kilom. (6 l.) de Tournon, 6 myr. (13 l. ¼) de Privas. *Pop.* 363. *Bur. de p.* d'Annonay.

St.-Clair, v. (*Aveyron*) arrond. et cant. de Villefranche, commune d'Orlhonnac, à 4 myr. (10 l.) de Rhodez, 4 kilom. (1 l.) de Villefranche. *Popul.* compr. celle d'Orlhonnac, 209. *Bureau de poste* de Villefranche.

St.-Clair, v. (*Calvados*), arr. et cant. nord de Caen, commune d'Hérouville, à 5 kil. (1 l. ¼) de Caen. *Popul.* compr. celle d'Hérouville, 553. *Bur. de poste* de Caen.

St.-Clair, v. (*Eure*), arrond. et cant. de Bernay, comm. de Courbépine, à 7 k. (1 l. ¾) de Bernay. *Popul.* compr. celle de Courbépine, 280. *Bur. de poste* de Bernay.

St.-Clair, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, canton de Roussillon, près le Rhône, à 11 k. (2 l. ¾) de Vienne, 8 myr. (17 l. ½) de Grenoble. Il y a une forge et une aciérie. *Popul.*.... *Bur. de poste* du Péage.

St.-Clair, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Beauville, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cet endroit, 18 kil. (4 l.) d'Agen. C'est la résidence d'un syndic des marins. Cette commune est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier d'Auvillars, 5e arrond. maritime. *Pop.*.... *Bur. de poste* d'Agen.

St.-Clair, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, canton de Valence-d'Agen, à 8 kil. (2 l.) de cette ville, 28 kilom. (6 l. ¼) d'Agen. *Pop.*.... *B. de poste* de Valence-d'Agen.

St.-Clair, b. (*Manche*), arrond. de St.-Lô, ch.-l. de cant., à 9 kil. (2 l. ¼) N. de St.-Lô, 20 kilom. (4 l. ½) S. E. de Carentan, 34 k. (7 l. ¾) N. E. de Coutances. *P.* 1184. *Bur. de poste* de St.-Lô.

St.-Clair, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, cant. de Conflans, comm. de la Batsia, à 6 k. (1 l. ½) de Conflans, 15 kilom. (3 l. ½) de Moutiers. *Popul.* compr. celle de la Batsia, 952. *Bureau de poste* de Conflans.

St.-Clair, v. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, cant. de Thones, comm. de Dingas, près la Sier, à 7 kilom. (1 l. ¾) d'Annecy, 37 k. (8 l. ¼) de Chambéry. *Popul.* compr. celle de Dingas, 171. *Bureau de poste* d'Annecy.

St.-Clair, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Magny, sur le Cuderond, à 24 k. (5 l. ½) de Mantes, 5 myr. (12 l. ½) de Versailles. Il y a deux pressoirs à cidre. *Populat.* 584. *Bur. de poste* de Limours.

St.-Clair, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. et comm. de Gournay, près l'Epte, à 2 kil. (½ l.) de Gournay, 4 myriamètr. (10 l. ¼) de Rouen. *Pop.* compr. celle de Gournay, 3600. *Bureau de poste* de Gournay.

St.-Clair, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Criquetot, à 18 kilom. (4 l.) de Montivilliers, 7 myr. (15 l. ¼) de Rouen. *P.* 137. *Bur. de p.* de Gournay.

St.-Clair, v. (*Vienne*), arrond. de Loudun, cant. de Moncontour, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Loudun, 40 k. (9 l.) de Poitiers. *Pop.* 454. *Bur. de p.* de Loudun.

St.-Clair-d'Arcey, v. (*Eure*), arr. et cant. de Bernay, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville, 36 kilom. (8 l.) d'Évreux. *Pop.* 1040. *Bur. de poste* de Bernay.

St.-Clair-de-Basneville, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, canton de Dives, près la Dives, à 23 kil. (5 l. ¼) de Pont-l'Evêque, 18 kil. (4 l.) de Caen. *Popul.* 223. *Bur. de poste* de Dives.

St.-Clair-de-Cavanac, village (*Lot*), arr. de Cahors, canton de Limougne, comm. de Calvignac, à 24 kil. (5 l. ½) de Cahors, 5 kil. (1 l. ¼) de Limougne. *Population* compr. celle de Calvignac, 602. *Bur. de poste* de Cahors.

St.-Clair-de-Galaure, village (*Isère*), arr. de Saint-Marcellin, cant. de Roybon, à 19 k. (4 l. ½) de St.-Marcellin, 5 myr. (10 l. ¾) de Grenoble. *Pop.* 524. *B. r. de p.* de St.-Marcellin.

St.-Clair-Halouze, v. (*Orne*), arr. et cant. de Domfront, près la forêt de Halouze, à 9 k. (2 l. ¼) de Domfront, 6 myriam. (13 l. ½) d'Alençon. Il y a une grosse forge pour la fabrication du fer : elle est alimentée par la mine de fer de Larchamp. *Pop.* 825. *Bur. de poste de* Domfront.

St.-Clair-de-la-Tour-du-Pin, v. (*Isère*), arr. et cant. de la Tour-du-Pin, attenant à cette ville. *P.* 601. *Bur. de poste* de la Tour-du-Pin.

St.-Clair-de-Marques, v. (*Lot*), arrond. de Figeac, cant. de Cajare, comm. de Péjourdes, à 16 k. (3 l. ¾) de Villefranche, 23 kil. (5 l. ¼) de Figeac. *Popul.* compr. celle de Péjourdes, 290. *Bureau de poste* de Villefranche, département de l'Aveyron.

St.-Clair-de-Rides, v. (*Lot-et-Garonne*). *Voy.* Rides.

St.-Clair-le-Gourdonnois, v. (*Lot*), arr. et cant. de Gourdon, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 29 k. (6 l. ½) de Cahors. *Pop.* 505. *Bur. de poste* de Gourdon.

St.-Clair-Millet, montagne (*Var*), arr. de Toulon, cant. de Collobrières, à 3 k. (¾ de l.) E. p. N. de Bormes : elle a de l'est à l'ouest 6 k. (1 l. ½) de long.

St.-Clair-sur-les-Monts, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. et cant. d'Yvetot, à 8 k. (2 l.) de Caudebec, 28 kil. (6 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 596. *Bur. de poste* d'Yvetot.

St.-Clar-de-Lomagne, ville (*Gers*), arr. de Lectour, chef-lieu de cant., à 6 myr. (14 l. ½) O. N. O. de Toulouse, 13 k. (3 l.) E. p. S. de Lectour, 31 kilom. (7 l.) N. E. d'Auch. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1500. *Bur. de poste* de Montarrax.

St.-Clar-de-Rivière, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Muret, sur la Touch, à 8 kilom. (2 l.) de Muret, 23 kilom. (5 l. ¼) de Toulouse. *Popul.* 494. *Bur. de poste* de St.-Lys.

St.-Claud, b. (*Charente*), arr. de Confolens, ch.-l. de cant., sur la côte, près le Sod, à 22 kil. (5 l.) S. O. de Confolens, 36 k. (8 l.) N. E. d'Angoulême. *Pop.* 1985. *Bur. de poste.*

St.-Claude, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Villefranche, comm. de Montpeyroux, à 30 kilom. (6 l. ¾) de Mucidan, 6 myr. (13 l. ¾) de Périgueux. *Pop.*

Pop. compr. celle de Montpeyroux, 631. *Bur. de poste* de Castillon, dép. de la Gironde.

St.-Claude, ville (*Jura*), chef-lieu d'arr. et de canton, à 10 kilom. (2 l. ½) de Besançon, 30 k. (6 l. ¾) N. O. de Genève, 40 k. (9 l.) S. E. de Lons-le-Saunier, 43 myr. (97 l.) S. E. de Paris. Long. 23. 35. lat. 46. 20. Cette ville, de la ci-devant Franche-Comté, est située au confluent de deux torrens, la Bienne et l'Isqn, qui sont d'une grande rapidité. Elle est adossée à une des montagnes qui l'environnent de toutes parts, peu éloignées des confins des ci-devant Bugey et pays de Gex, à 13 kilom. (3 l.) du Rhône. La ville de St.-Claude doit son origine à une célèbre abbaye de même nom, ci-devant possédée par des bénédictins nobles, qui depuis long-temps avoient cessé de vivre en commun, et jouissoient chacun séparément de leur revenu. L'abbé étoit alors seigneur de la ville, et les religieux pouvoient disposer de leurs prébendes; mais depuis l'érection de cette abbaye en évêché, et la sécularisation des religieux, la ville appartenoit à l'évêque et au chapitre. Cet évêché a été érigé par bulle du 22 janvier 1742; son chapitre étoit composé de 20 chanoines, y compris les dignitaires et 14 ecclésiastiques pour le bas-chœur. Les chanoines, qui avoient succédé aux religieux, avoient conservé les mêmes usages: ils portoient tous sur la poitrine une médaille d'or, représentant l'image de saint Claude, avec un cordon couleur de feu; ils étoient qualifiés du titre de comtes, et faisoient usage de la mitre. Pour être reçu dans ce chapitre il falloit faire preuve de seize quartiers de noblesse. L'abbaye des Bénédictins avoit été fondée par saint Romain et saint Lupien son frère, dans le cinquième siècle. Sous Louis XIV, cette abbaye a été possédée par le cardinal d'Estrées, puis par son neveu; et sous Louis XV, par le comte de Clermont, de la maison de Condé. La ville de St.-Claude n'a point de fortifications; elle est seulement fermée de simples murailles, qui enveloppent une partie de la montagne voisine. Il y avoit un gouverneur de la ville, un bailliage et une recette particulière. Outre les églises paroissiales, on y voyoit un couvent de Carmes déchaussés, un de Capucins, un d'Annonciades, des dames de St.-Maur, une confrérie de gonfalon, et un collége dirigé par des prêtres séculiers.

Cette malheureuse ville a été réduite en cendres le 1er messidor an 7 (20 mai 1799). Le gouvernement d'alors donna 750,000 fr. pour la reconstruction d'un grand nombre de bâtimens. Il y a des fabriques de mercerie et de quincaillerie; mais son principal commerce consiste en ouvrages de buis, d'os et d'ivoire, travaillés avec art. C'est pour ainsi dire la seule ville de la ci-devant province qui entretienne des correspondances directes avec les étrangers pour le commerce. Les environs de Saint-Claude contiennent une carrière de marbre aussi précieux que celui de Tripoli, et une d'ocre assez bonne; toutes deux près du village de Chassal. On y exploite des tourbières.

Saint-Claude est la patrie de Joseph *Chevassu*, né en 1674, curé des Rousses, homme vertueux et bon prédicateur.

Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de 1re instance, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3657. *Bur. de poste.*

St.-Claude-de-Diray, village (*Loir-et-Cher*), arrond. et cant. E. de Blois, sur la côte, près la Loire, à 8 k. (2 l.) de Blois. *Pop.* 1363. *Bur. de poste* de Blois.

St.-Claude-Froidmantel, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Morée, près le Loir, à 23 k. (5 l. ¼) de Vendôme, 41 kilom. (9 l. ½) de Blois. *Pop.* 142. *Bur. de poste* de Cloye, départ. d'Eure-et-Loir.

St.-Clément, v. (*Aisne*), arr. de Vervins, cant. d'Aubenton, à 13 kil. (3 l.) de Vervins, 41 kil. (9 l. ¼) de Laon. *P.* 157. *Bur. de poste* d'Aubenton.

St.-Clément, v. (*Allier*) arr. de la Palisse, cant. de Mayet, sur la Bèbre, à 20 k. (4 l. ½) de Cusset, 6 myr. (14 l. ½) de Moulins. *Populat.* 1335. *Bureau de poste* de Cusset.

St.-Clément, v. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. de Guillestre, près la Durance, à 10 k. (2 l. ½) N. E. d'Embrun, 40 k. (9 l.) E. N. E. de Gap. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 574. *Bur. de poste* de Mont-Lyon.

St.-Clément, v. (*Ardennes*), arrond. de Vouziers, cant. de Machault, sur l'Arne, à 22 k. (5 l.) de Vouziers, 6 myr. (13 l.) de Charleville. *Pop.* 222. *Bur. de poste* de Vouziers.

St.-Clément, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. et comm. de St.-Rome-du-Tarn, à 43 k. (9 l. ¾) de Rhodez, 8 k. (2 l.) de St.-Afrique. *Pop.* comp. celle de St.-Rome-du-Tarn, 1467. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

St.-Clément, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, canton d'Isigny, à 29 k. (6 l. ½) de Bayeux, 5 myr. (12 l. ½) de Caen. *Populat.* 204. *Bur. de poste* d'Isigny.

St.-Clément, v. (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de Vic, à 16 kil. (3 l. ¾) d'Aurillac. *Pop.* 431. *Bur. de poste* d'Aurillac.

St.-Clément, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Rochefort, cant. de Tonnay-Charente, près la Charente, à 6 k. (1 l. ½) de Rochefort, 28 k. (6 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 345. *Bur. de poste* de Tonnay-Charente.

St.-Clément, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de Seilhac, à 10 kil. (2 l. ½) de Tulle. *Pop.* 1655. *Bur. de poste* de Tulle.

St.-Clément, v. (*Dordogne*), arr. d'Exideuil, cant. de Thiviers, à 16 k. (3 l. ¾) d'Exideuil, 28 kil. (6 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 283. *Bur. de poste* de Thiviers.

St.-Clément, v. (*Drôme*), arr. de Valence, canton de Romans, commune de Clérieux. *Pop.* comp. celle de Clérieux, 1227. *B. de p.* de Tain.

St.-Clément, v. (*Gard*), arr. de Nîmes, cant. de Sommières, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 27 k. (6 l.) de Nîmes. *Populat.* 121. *Bur. de poste* de Sommières.

St.-Clément, v. (*Gers*), arrond. et cant. de Mirande, sur la Baise, à 6 k. (1 l. ½) de Mirande, 25 k. (5 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 183. *Bur. de poste* de Mirande.

St.-Clément, v. (*Haute-Loire*), arrond. du Puy, cant. de Pradelles, à 31 kil. (7 l.) du Puy. *Popul.* 160. *Bur. de poste* du Puy.

St.-Clément, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Bourg-de-Visat, commune du Bugat, à 14 k. (3 l. ¼) de Lauzerte, 40 k. (9 l.) de Montauban. *Pop.* comp. celle du Bugat, 280. *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Clément, v. (*Lot*), arrond.

de Cahors, cant. de Castelnau-de-Montratier, comm. de Cezac-Pecheyroux, à 16 k. (3 l. ⅔) de Cahors. *Pop.* 100. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Montratier.

St.-Clément, v. (*Manche*), arr. et cant. de Mortain, près la Cance, à 5 kil. (1 l. ¼) de Mortain, 6 myr. (13 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 1190. *Bur. de poste* de Mortain.

St.-Clément, (*Meurthe*), arr. et cant. S. E. de Lunéville, à 9 kil. (2 l. ⅓) de cette ville, 36 k. (8 l.) de Nancy. Il y a une manufacture de faïence fine, où l'on fait également des pièces de service et d'ornement d'un mérite reconnu. On trouve près de là de l'argile de bonne qualité. *Pop.* 448. *Bur. de poste* de Lunéville.

St.-Clément, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Crespy, à 8 k. (2 l.) N. E. de cet endroit, 6 myr. (14 l.) E. de Beauvais, 31 k. (7 l.) O. S. O. de Soissons. *Pop.* 135. *Bur. de poste* de Crespy.

St.-Clément, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Ambert, cant. de St.-Anthème, près l'Ance, à 14 k. (3 l. ½) d'Ambert, 7 myr. (16 l. ½) de Clermont. *Popul.* 541. *Bur. de poste* d'Ambert.

St.-Clément, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Tarare, sur la Soanen, à 22 kil. (5 l.) de Villefranche, 33 k. (7 l. ½) de Lyon. *Popul.* 765. *Bureau de poste* de Tarare.

St.-Clément, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Mont-St.-Vincent, à 1 k. (¼ de l.) de la Guye, 28 kil. (6 l. ¼) de Châlons, 40 kil. (9 l.) de Mâcon. *Pop.* 342. *Bur. de poste* de Buxy.

St.-Clément, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. et comm. de Lautrec, à 13 k. (3 l.) de Castres. *Pop.* comp. celle de Lautrec, 3343. *Bur. de poste* de Castres.

St.-Clément, v. (*Yonne*), arr. et cant. de Sens, près l'Yonne, à 2 kil. (½ l.) N. de Sens, 5 myr. (11 l. ½) N. N. E. d'Auxerre, 10 k. (2 l. ½) S. S. O. de Pont-sur-Yonne. *Pop.* 725. *Bur. de poste* de Sens.

St.-Clément-de-Craon, v. (*Mayenne*), arr. de Château-Gontier, cant. de Craon, sur la côte, près l'Oudon et Craon, à 28 k. (6 l. ½) de Laval. *Popul.* 1871. *Bur. de poste* de Craon.

St.-Clément-de-la-Place, v. (*Maine-et-Loire*), arr. d'Angers, cant. de Louroux-Reconnois, à 15 k. (3 l. ½) O. N. O. d'Angers, 20 k. (4 l. ½) N. E. d'Ingrande, 22 kil. (5 l.) E. de Candé. *Pop.* 864. *Bur. de poste* d'Angers.

St.-Clément-de-Rignat, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Randan, près la Buron, à 19 k. (4 l. ¼) de Riom, 30 kil. (6 l. ¾) de Clermont. *Pop.* 807. *Bur. de p.* d'Aigue-Perse.

St.-Clément-de-Rivière, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. des Matelles, près le Les, à 8 kil. (2 l.) de Montpellier. *Pop.* 100. *Bur. de poste* de Montpellier.

St.-Clément-de-Trevos, village (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. nord-ouest de Saumur, sur le Loir, à 10 kil. (2 l. ½) de Saumur, 32 k. (7 l. ¼) d'Angers. Cette ville a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Chouzé, quatrième arrondissement maritime. *Pop.* 1467. *Bur. de poste* de Rosiers.

St.-Clément-le-Macon, village (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. sud de Mâcon, près la Saone, à 1 kil. (¼ de l.) de Mâcon. *Pop.* 525. *Bur. de poste* de Mâcon.

St.-Clément-les-Places, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de St.-Laurent-de-Chamouset, à 31 k. (7 l.) de Lyon, 34 k. (7 l. ¾) de Villefranche. *Pop.* 620. *Bur. de p.* d'Arbresle.

St.-Clément-sous-Fay, village (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de St.-Agrève, à 4 myr. (10 l. ½) de Tournon, 37 kil. (8 l. ¼) de Privas. *Pop.* 614. *Bur. de poste* de Chaylard.

St.-Clémentin, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. d'Argenton-le-Château, près l'Argenton, à 11 k. (2 l. ⅔) de Bressuire, 7 m. (15 l. ¾) de Niort. *Pop.* 1200. *Bureau de poste* d'Argenton-le-Château.

St.-Clémentin, v. (*Vienne*), arr. et cant. de Civray, sur la côte, près la Charente et Civray, à 5 myr. (11 l. ¼) de Poitiers. *Pop.* 250. *B. de poste* de Civray.

St.-Clet, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Pontrieux, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 32 k. (7 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 931. *Bur. de poste* de Pontrieux.

St.-Cloud, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Pont-l'Evêque, près la Toucques, à 4 kil. (1 l.) de Pont-l'Evêque, 38 k. (8 l. ½) de Caen. *Pop.* 85. *Bur. de poste* de Pont-l'Evêque.

St.-Cloud, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Château-Dun, cant. de Civry, à 10 kil. (2 l. ½) de Château-Dun, 4 myr. (10 l. ¼) de Chartres. *Pop.* 195. *Bur. de poste* de Château-Dun.

St.-Cloud, b. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Sèvres, au bord de la Seine, à 8 kil. (2 l.) de Versailles, 8 k. (2 l.) de Paris.

Le bourg de *St.-Cloud* s'est d'abord appelé *Nogent* : les rois mérovingiens y avoient un palais, on le nommoit Nogent-sur-Seine, pour le distinguer de Nogent-sur-Marne, où ils en avoient un autre. On sait que Clodoalde, depuis, par corruption, *Cloud*, petit-fils de Clovis, pour éviter la mort que Clotaire avoit donnée à ses frères, se fit tonsurer en 551, et se retira à Nogent dans un hermitage ou un monastère qu'il y fonda. Il y mourut, et ses reliques opérèrent, dit-on, des miracles qui rendirent ce lieu considérable. C'est de temps presque immémorial que le couvent a été changé en chapitre. On voyoit encore dans un caveau ou chapelle souterraine, au-dessous de l'église, une inscription qui prouvoit que c'étoit là où le saint fut enterré en 1375. Le corps de saint Cloud fut tiré de cet endroit et placé dans une châsse: on en avoit détaché un doigt, que l'on conservoit dans un petit reliquaire. Au seizième siècle, on étoit encore persuadé que l'eau dans laquelle cette relique étoit trempée, bue par les malades des écrouelles, les guérissoit radicalement. On fondoit cette opinion sur ce que ce doigt étoit celui d'un fils de France. Dans la même église, qui a été construite vers le douzième siècle, on conservoit une dent de St.-Jean-Baptiste. Au-dessus d'une colonne de marbre placée dans la chapelle de Saint-Michel, où étoit déposé le cœur du roi Henri III, assassiné en 1589 par le jacobin Jacques Clément, le monument qui le recevoit avoit cette inscription : *Passant, plains le sort des rois.* Les entrailles de Philippe, duc d'Orléans, et celles de Henriette Stuart étoient aussi dans cette église.

Au commencement du treizième siècle, il y avoit à la tête du chapitre de *Saint-Cloud* un doyen et un chefcier ; ces bénéfices étoient considérables; mais leurs biens se sont perdus; les chanoines ont été obli-

gés de les vendre en différens temps et à vil prix. L'église paroissiale, à l'époque de 1789, étoit collégiale. On y voyoit un couvent d'Ursulines situé près du château.

On ne se ressouvient pas, tant le titre est ancien, depuis quand l'Archevêque de Paris étoit seigneur de Saint Cloud; mais on se rappelle très-bien que Louis XIV l'érigea en duché-pairie, sur la fin de son règne, et que la qualité de duc et pair de St.-Cloud a passé depuis à tous les archevêques de Paris jusqu'à nos jours.

L'heureuse situation de St.-Cloud avoit engagé les plus grands seigneurs et les particuliers riches à y bâtir des maisons de campagne. Charles, père du roi Philippe de Valois, y en avoit une au quatorzième siècle: après lui sa veuve, Catherine de Courtenai, qui prenoit le titre d'impératrice de Constantinople, y demeura jusqu'à sa mort. En 1405, Jean, duc de Berri et d'Auvergne, y en avoit aussi une ornée de jardins et entourée de vignes. On y voyoit un hôtel de Bourbon, indépendamment de la maison seigneuriale de l'évêque. Lorsqu'Henri III fut assassiné, il occupoit la magnifique maison de Jérôme de Gondi, florentin. Les descendans de ce Gondi ayant donné successivement trois évêques, et le premier archevêque de Paris, occupèrent cette maison, et laissèrent tomber en ruine les bâtimens de l'évêché. Vers 1660, Louis XIV acheta cette maison de Gondi et celle d'un nommé Hervard, contrôleur général des finances; il en fit présent à Monsieur, son frère unique. C'est sur leurs terrains qu'a été bâti le superbe château de St.-Cloud, dont le lieu le plus élevé est appelé dans les anciens titres, *Mons restauratus*, Mont restauré, d'ou par corruption on a fait *Montretout*, parce que effectivement on a de ce lieu la plus belle vue du monde.

Le dernier duc d'Orléans avoit vendu ce château à Marie Antoinette, femme de Louis XVI, qui y fit de grands changemens et des embellissemens; mais pendant le cours de la révolution, ce château a été abandonné; les superbes tapisseries, les tableaux, les meubles, tout a été donné en paiement aux fournisseurs.

Le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), conformément à la constitution de l'an III, le conseil des Anciens décréta, le 17 brumaire, que le conseil des Cinq-Cents et le conseil des Anciens se rendroient le 18 à St.-Cloud pour tenir leur séance dans le château. Cette journée est suffisamment connue pour nous dispenser d'entrer dans aucuns détails. Ce château est la résidence de l'empereur des Français: il y reçoit tous les dimanches les autorités et les ambassadeurs.

Le château est à mi-côte de la montagne, sur le penchant de laquelle son avenue est plantée. On trouve d'abord une avant-cour en demi-lune, d'où l'on entre par un angle dans une seconde cour plus longue que large. Le grand corps de logis a 46 mèt. (144 pieds) de face, sur 23 mètres (72 pieds) d'élévation. Il est orné de bas-reliefs au-dessus des croisées et d'un avant-corps dont l'entablement est porté par quatre colonnes corinthiennes. On y voit des statues qui désignent la force, la prudence, la richesse et la guerre.

Le parc et le bois ont environ 18 k. (4 l.) d'étendue, ils ont été plantés par le célèbre Le Nôtre; cet artiste a su tirer parti de l'inégalité du terrain, pour produire les effets les plus pittoresques; les pièces d'eau méritent l'attention des curieux, particulièrement la grande cascade dont la partie d'en haut est du dessin de Lepautre: elle a 35 mèt. (108 pieds) de face sur autant de pente, jusqu'à l'allée appelée du Tillet, qui y forme un large repos, et la sépare de la partie basse, faite par Jules-Hardouin Mansard; cette première cascade est décorée d'un groupe de pierre, sculpté par Adam l'aîné, qui représente la Seine et la Marne. Les nappes d'eau que produisent ces deux figures se réunissent en tombant dans une grande coquille. L'élévation, la chûte et les nappes d'eau de cette cascade ne donnent pas moins de plaisir que de surprise. Leur premier effet forme une grosse gerbe à 20 jets de 2 mèt. (6 pieds) de haut, et les eaux qui en tombent descendent par neuf différentes nappes de 4 mèt. (12 pieds) de large, posées sur autant de gradins, accompagnés d'urnes soutenues par un corps d'architecture, dont les faces sont ornées de tables de rocailles.

La partie basse de la cascade est élevée en fer-à-cheval, et contient, avec son canal, 88 mètres (270 pieds) de longueur, sur 31 mèt. (96 pieds dans sa plus grande largeur. Trois buffets d'eau tombent dans un bassin circulaire; l'eau retombe en faisant nappe dans un second, puis dans un troisième plus enfoncé que les deux autres. Dans les intervalles sont des dauphins et des grenouilles qui jettent une grande abondance d'eau. Toutes ces eaux réunies se précipitent avec violence par une dernière nappe dans le canal où se rendent les deux cascades, et elles y fournissent une couronne de jets croisés, au milieu desquels s'élève un jet plus considérable.

Sur la droite de la cascade est le grand jet de 29 mètres (90 pieds) de haut, qui tombe dans un bassin carré de près d'un arpent d'étendue.

L'orangerie mérite d'être vue, ainsi que les réduits champêtres, les bosquets, les boulingrins, tantôt élevés, tantôt en pente, qui sont répandus dans le parc.

St.-Cloud a produit plusieurs hommes illustres. Pauchet nous parle d'un *Pierre de St.-Cloud*, qui vivoit au treizième siècle: il composa en vers français le testament d'Alexandre-le-Grand, suite d'un roman en vers, qui portoit le nom de ce héros, et un des premiers ouvrages de ce genre que nous connoissions. — *Guillaume de St.-Cloud* vivoit au quatorzième siècle; c'étoit un grand astronome pour son temps. On croit que c'est le premier Français qui ait fait des almanachs. Il les composa pour la reine Marie de Brabant, femme de Philippe-le-Hardi; cette princesse étoit dans son temps la plus grande protectrice des lettres. Philippe-Joseph *d'Orléans*, premier prince du sang, né le 13 avril 1747, marié le 5 avril 1769 à Marie-Louise-Adélaïde de Bourbon, fille du duc de Penthièvre, lieutenant général des armées navales, colonel général des hussards, député à l'assemblée constituante, de la convention nationale, décapité le 16 brumaire an 2 (7 novembre 1799). Il prit le nom d'Egalité pour se populariser. Il vota la mort de Louis XVI son parent. — *Maisonneuve*, auteur de la *Bibliothèque nouvelle de Campagne*, 1777, 24 vol. in-12; *des Lettres d'Adélaïde de Lussan au comte de Comminges*, in-8°; *Le droit de main-morte aboli dans les domaines du roi*, poëme, 1781; *Roxelane et Mustapha*, tragédie, 1783; *Odmer et Zulma*, tragédie, 1788; *le faux Insouciant*, comédie en cinq actes, en vers, 1792; poésies dans l'Alma-

nach des Muses. *Pop.* 1250. *Bur. de poste* de Paris.

St.-Colomban-des-Villars, v. (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean-de Maurienne, cant. de St.-Etienne-de-Cuines, près la Glandon, à 7 kil. (1 l. ⅔) de St.-Jean-de-Maurienne, 34 k. (7 l. ¾) de Chambéry. *Pop.* 1536. *Bureau de poste* de St.-Jean-de Maurienne.

St.-Colombano, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, sur un ruisseau qui tombe dans l'Orca, à 27 kil. (6 l.) S. O. d'Ivrée. *Pop.* 527.

St.-Colombin, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, canton de Saint-Philibert, près la Logue, à 18 k. (4 l.) de Machecoul, 23 kil. (5 l. ½) de Nantes. *Populat.* 964. *Bureau de poste* de Machecoul.

St.-Côme, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Port-Sainte-Marie, comm. d'Aiguillon, à 2 kil. (½ l.) de cet endroit, 24 kilomètr. (5 l. ½) d'Agen. *Pop.* compr. celle d'Aiguillon, 3280. *Bureau de poste* d'Aiguillon.

St.-Côme, v. (*Lozère*), arrond. de Florac, cant. de Saint-Enimie, comm. de Saint-Chely-du-Tarn, à 14 k. (3 l. ¼) de Meyruéis, 16 kil. (3 l. ¾) de Florac. *Popul.* compr. celle de Saint-Chely-du-Tarn, 567. *Bur. de poste* de Meyruéis.

St.-Côme-de-Gresney, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, canton de Ryes, près la mer, à 9 k. (2 l. ¼) de Bayeux, 24 kilom. (5 l. ½) de Caen. *Popul.* 283. *Bur. de poste* de Bayeux.

St.-Con[illegible], v. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Cabanes, à 5 k. (1 l. ¼) de Tarascon. *Popul.* 125. *Bureau de poste* de Tarascon.

St.-Conan, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Guingamp, canton de Bothoa, à 18 kil. (4 l.) de Guingamp, 24 kilom. (5 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 1628. *Bureau de poste* de Guingamp.

St.-Congard, v. (*Morbihan*), arr. et cant. de Rochefort, à 8 kilom. (2 l.) de cette ville, 34 k. (7 l. ¾) de Vannes. *Pop.* 740. *Bur. de poste* de Ploermel.

St.-Connec, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de Mur, à 11 k. (2 l. ¾) de Loudéac, 40 kil. (9 l.) de St.-Brieux. *Populat.* 629. *Bureau de poste* de Loudéac.

Saint-Consorce, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Vaugneray, à 10 k. (2 l. ½) de Lyon, 25 kil. (5 l. ¾) de Villefranche. *Populat.* réunie à celle de Marcy-le-Loup, 553. *Bur. de poste* de Lyon.

St.-Constant, b. (*Cantal*) arr. d'Aurillac, cant. de Maurs, sur la Celle, à 32 kilom. (7 l. ¼) d'Aurillac. *Pop.* 896. *Bur. de poste* de Maurs.

St.-Constant, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, canton de la Rochefoucauld, à 3 k. (⅔ de l.) de cette ville, 18 kil. (4 l.) d'Angoulême. *Populat.* 190. *Bur. de poste* de la Rochefoucauld.

St.-Contest, v. (*Calvados*), arr. et cant. nord de Caen, à 4 kilom. (1 l.) de cette ville. *Populat.* 455. *Bur. de poste* de Caen.

St.-Corentin, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Callas, comm. de Carnoet, à 6 k. (1 l. ½) de Carhaix, 39 kilom. (8 l. ¾) de Guingamp. *Popul.* compr. celle de Carnoet, 1173. *Bureau de poste* de Carhaix, dép. du Finistère.

St.-Corentin, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. de Septeuil, à 10 k. (2 l. ½) de Mantes, 14 k. (3 l. ¼) d'Houdan. *Pop.* compr. celle de Septeuil, 1140. *Bur. de poste* de Mantes.

St.-Corneille, v. (*Sarthe*). *Voy.* Ste.-Corneille.

St.-Cornelis-Hoorebeke, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Maria-Hoorebeke, à 1 kilomètr. (¼ de l.) S. E. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) N. O. de Nederbrakel, 25 k. (5 l. ¾) S. de Gand. *P.* 882. *Bur. de poste* d'Oudenarde.

St.-Cornelis-Munster, v. (*Rœr*), *Voy.* Cornelimunster.

St.-Cornier, v. (*Orne*), arr. de Domfront, canton de Tinchebray, à 15 kilom. (3 l. ½) de Domfront, 7 myr. (15 l. ¼) d'Alençon. *Popul.* 2055. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau, dép. du Calvados.

St.-Cosme, ville (*Aveyron*), arr. et cant. d'Espalion, à 27 kilom. (6 l.) N. E. de Rhodez, 13 kilom. (3 l.) O. N. O. de St.-Geniez-de-Rivedolt, 4 kil. (1 l.) E. d'Espalion. Il y a une fabrique et imprimerie en flanelle, située sur un petit ruisseau appelé de *Brugière. Pop.* 1787. *Bureau de poste* d'Espalion.

St.-Cosme, v. (*Gard*), arr. de Nîmes, cant. de Saint-Mamert, à 9 k. (2 l. ¼) de Sommières, 13 kil. (3 l.) de Nîmes. *Pop.* 508. *Bur. de poste* de Calvisson.

St.-Cosme, village (*Gironde*), arr. et cant. de Bazas, à 3 kilom. (⅔ de l.) de cette ville, 6 myr. (12 l. ⅔) de Bordeaux. *Pop.* 490. *Bur. de p.* de Bazas.

St.-Cosme, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, canton de Fontaine, à 15 kil. (3 l. ½) de Béfort, 5 myr. (11 l. ¼) de Colmar. *Popul.* 101. *Bur. de poste* de Béfort.

St.-Cosme, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. nord de Châlons-sur-Saone, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville, 5 myr. (12 l.) de Mâcon. *Pop.* 481. *Bureau de poste* de Châlons-sur-Saone.

St.-Cosme-de-Vair, b. (*Sarthe*), arr. et cant. de Mamers, à 10 kilom. (2 l. ½) S. E. de cette ville, 36 kil. (8 l.) N. E. du Mans, 13 kilom. (3 l.) O. de Bellesme. On rencontre fréquemment dans le voisinage une foule de médailles impériales. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1816. *Bur. de poste* de Bonnetable.

St.-Cosme-du-Mont, village (*Manche*), arrond. de St.-Lô, cant. de Carentan, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 34 k. (7 l. ¾) de Coutances. *Populat.* 654. *Bureau de poste* de Carentan.

St.-Couat, v. (*Aude*), arrond. de Limoux, canton de Chalabre, à 8 k. (2 l.) de Limoux. *Populat.* 211. *Bur. de poste* de Limoux.

St.-Couat, v. (*Aude*) arrond. de Carcassonne, cant. de Cappendu, près l'Aude, à 23 kil. (5 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* 172. *Bureau de poste* de Carcassonne.

St.-Couet-sur-Sienne, village (*Manche*), arrond. de Coutances, cant. de Montmartin, commune de Trelly, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Coutances. *Popul.* 160. *Bur. de poste* de Coutances.

St.-Coulitz, v. (*Finistère*), arr. et cant. de Château-Lin, à 2 kilom. (½ l.) de cette ville, 22 kilomètr. (5 l.) de Quimper. *Pop.* 397. *Bur. de poste* de Château-Lin.

St.-Coulomb, v. (*Ille-et-Vilaine*). *Voy.* Coulon.

St.-Coulomb, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Cancale, à 8 k. (2 l.) de St.-Malo, 7 myr. (14 l. ⅔) de Rennes. *Popul.* 1700. *Bur. de poste* de St-Malo.

St.-Coust, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. est de Riom, comm. de Châtel-Guion, à 6 kil. (1 l. ½) de Riom. *Pop.* compr. celle de Châtel-Guion, 1382. *Bureau de poste* de Riom.

St.-Coust-Chatelguion, v.

(*Puy-de-Dôme*). *Voyez* CHATEL-GUION.

ST.-COUTANT, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant. de Chenay, à 10 k. (2 l. ½) de Melle, 37 kil. (8 l. ¼) de Niort. Les environs produisent un peu de bois assez bon, et beaucoup de châtaigniers. Il y a un haras de baudets, richesses du département. *Pop.* 779. *Bureau de poste* de Melle.

ST.-COUTANT, v. (*Charente*), arrond. de Confolens, canton de Champagne-Mouton, sur l'Or, à 18 k. (4 l.) de Confolens, 4 myriam. (10 l. ½) d'Augoulême. *Pop.* 540. *Bur. de poste* de Ruffec.

ST.-COUTANT-LE-GRAND, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de Rochefort, cant. de Tonnay-Charente, à 14 k. (3 l. ½) de Rochefort, 25 k. (5 l. ¾) de Saintes. *Pop.* 374. *Bur. de poste* de Tonnay-Charente.

ST.-COUTANT-LE-PETIT, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de St.-Jean-d'Angely, cant. d'Aulnay, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Saint-Jean-d'Angely, 37 kilom. (8 l. ½) de Saintes. *P.* 47. *B. de poste* d'Aulnay.

ST.-CRABARY, v. (*Gers*) arr. et cant. de Condom, commune de Vopillon, à 5 k. (1 l. ¼) de Condom, 37 kilom. (8 l. ¼) d'Auch. *Popul.* compr. celle de Vopillon, 188. *Bur. de poste* de Condom.

ST.-CRÉAC, v. (*Gers*), arrond. de Lectour, canton de Saint-Clar. *Popul.* 420. *Bur. de p.* de St.-Clar-de-Lomagne.

ST.-CRÉAT, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lourde, sur la Nés, à 9 kilom. (2 l. ¼) d'Argelès, 21 kilom. (4 l. ¾) de Tarbes. *Popul.* 92. *Bur. de poste* de Lourde.

ST.-CRÉPIN, v. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. de Guillestre, près la Durance, à 4 kilom. (1 l.) d'Embrun, 43 k. (9 l. ¾) de Gap. *P.* 1051. *B. de poste* de Mont-Lyon.

ST.-CRÉPIN, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de St.-Sernin, comm. de Roque-Cérière, à 9 kil. (2 l. ¼) de St.-Sernin, 27 kilom. (6 l.) de St.-Afrique. *Pop.* compr. celle de Roque-Cérière, 150. *Bur. de poste* de St.-Sernin.

ST.-CRÉPIN, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, canton de Salaignac, à 8 k. (2 l.) de Sarlat, 5 myriam. (11 l. ½) de Périgueux. On y exploite de la pierre réfractaire. *P.* 467. *Bur. de poste* de Sarlat.

ST.-CRÉPIN, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. de Longueville, près la Seye, à 16 k. (3 l. ¾) de Dieppe, 38 k. (8 l. ½) de Rouen. *Pop.* 218. *Bur. de poste* de Bellemare.

ST.-CRÉPIN-AUX-BOIS, village (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. d'Attichy, près la forêt de l'Aigue, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Compiegne, 6 myriam. (14 l. ½) de Beauvais. *P.* 342. *B. de poste* de Compiegne.

ST.-CRÉPIN-D'AUBEROCHE, v. (*Dordogne*), arrond. de Périgueux, cant. de St.-Pierre-de-Chignac, sur le Manoir, à 15 k. (3 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 289. *Bur. de poste* de Périgueux.

ST.-CRÉPIN-DE-RICHEMONT, v. (*Dordogne*), arrond. de Nontron, cant. de Mareuil, sur le Boulon, à 13 kil. (3 l.) de Nontron, 28 kil. (6 l. ½) de Périgueux. Il y a des carrières d'un marbre de la couleur du jaspe. *P.* 871. *B. de poste* de Mareuil.

ST.-CRÉPIN-EN-CHAYE, village (*Aisne*), arr., cant. et comm. de Soissons, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle de Soissons. *Bur. de poste* de Soissons.

ST.-CRÉPIN-LE-GRAND, village (*Aisne*), arr. et cant. de Soissons, comm. de Villeneuve, à 1 kilom. (¼ de l.) de Soissons. *Pop.* compr. celle de Villeneuve et dépend., 360. *Bur. de poste* de Soissons.

ST.-CRESPIN, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de Mézidon, près la Vie, à 14 k. (3 l. ¼) de Lisieux, 31 k. (7 l.) de Caen. *P.* 61. *Bur. de poste* de Croissanville.

ST.-CRESPIN, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Rochefort, cant. de Tonnay-Charente, à 19 kilom. (4 l. ½) de Rochefort, 30 kilom. (6 l. ¾) de Saintes. *Pop.* 386. *Bur. de poste* de Tonnay-Charente.

ST.-CRESPIN, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Montfaucon, sur la Moine, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Cholet, 6 myriam. (14 l. ¼) d'Angers. *Popul.* 762. *Bur. de poste* de Beaupréau.

ST.-CRESPIN, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Méru, à 13 kil. (3 l.) de Chaumont, 19 k. (4 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* 762. *Bur. de poste* de Méru.

ST.-CRESPIN-DE-BEGUET, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Boos, près la Seine, à 7 k. (1 l. ¾) de Rouen. Il y a trois fabriques, tant de savon que de poteries, et trois moulins, tant à papiers gris et blanc qu'à blé. *Popul.* 107. *Bur. de poste* de Rouen.

ST.-CRICQ, v. (*Landes*), arrond. de Mont-de-Marsan, cant. de Villeneuve-de-Marsan, sur la Midon, à 4 k. (1 l.) de Villeneuve, 13 kil. (3 l.) de Mont-de-Marsan. *P.* 780. *Bur. de poste* de Mont-de-Marsan.

ST.-CRICQ, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. d'Hagetmau, à 14 k. (3 l. ½) de St.-Sever, 31 k. (7 l.) de Mont-de-Marsan. *P.* 430. *Bur. de poste* de St.-Sever.

ST.-CRICQ-DU-GAVE, v. (*Landes*), arrond. de Dax, canton de Peyrehorade, sur le Gave-de-Pau, à 19 kil. (4 l. ⅓) de Dax, 6 myr. (12 l. ¾) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 504. *Bur. de poste* de Dax.

ST.-CRIE, v. (*Gers*), arrond. de Condom, cant. de Cazaubon, comm. de Larée, à 30 k. (6 l. ¾) de Roquefort, 31 kil. (7 l.) de Condom. *Popul.* compr. celle de Larée, 439. *Bur. de poste* de Roquefort, départ. des Landes.

ST.-CRIE, v. (*Gers*), arrond. et cant. nord d'Auch, commune de Montégut, à 4 kil. (1 l.) d'Auch, 21 k. (4 l. ¾) de Fleurence. *Popul.* compr. celle de Montégut, 248. *Bur. de poste* d'Auch.

ST.-CRIQ, v. (*Gers*), arrond. de Lombez, cant. de Cologne, 11 kil. (2 l. ⅔) de l'Isle-Jourdain, 34 kil. (7 l. ⅔) d'Auch. *Pop.* 209. *Bur. de poste* de l'Isle-Jourdain.

ST.-CRISTOFORO, v. (*Tanaro*), arr. d'Acqui, sur la rive gauche du Lemme, qui le sépare de la Ligurie, à 24 k. (5 l. ½) E. d'Acqui. *P.* 750. *Bur. de poste* d'Aoste.

ST.-CY, v. (*Nièvre*), arrond. de Décize, cant. de St.-Benin-d'Azy, près la Canne, à 18 kil. (4 l.) de Décize, 32 k. (7 l. ¼) de Nevers. *Populat.* 295. *Bureau de poste* de Décize.

ST.-CY, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Coulommiers, cant. de Rebais, comm. de Villeneuve-sur-Bellot, à 8 kil. (2 l.) de Rebais, 20 kil. (4 l. ½) de Coulommiers. *Popul.* compr. celle de Villeneuve, 1018. *Bur. de p.* de Rebais.

ST.-CYPRIEN, v. (*Allier*), arr. de Gannat, cant. de Chantelle-le-Château, près la Sioule, à 8 kil. (2 l.) de Gannat, 5 myr. (10 l.) de Moulins. *Pop.* 209. *B. de poste* de Gannat.

ST.-CYPRIEN, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Conques, près le Dourdon, à 27 k. (6 l.) N.

O. de Rhodez, 13 kil. (3 l.) E. d'Albin, 10 kilom. (2 l. ½) O. de Ville-Comtat. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 993. *Bur. de poste* de Rhodez.

St.-Cyprien, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. de Brossac, à 19 k. (4 l. ¼) de Barbezieux, 37 k. (8 l. ¾) d'Angoulême. *Pop.* 131. *Bur. de poste* de la Grôle.

St.-Cyprien, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. d'Ayen, à 16 kil. (3 l. ¾) de Brive, 32 k. (7 l. ½) de Tulle. *Pop.* 232. *Bur. de poste* de Brive.

St.-Cyprien, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de St.-Rambert, près la Loire, à 15 k. (3 l. ½) de Montbrison, 23 k. (5 l. ¼) de Feurs. *Pop.* réunie à Andresieux, 242. *Bur. de p.* de Montbrison.

St.-Cyprien, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Ste.-Livrade, comm. de Dolmeyrac, à 4 k. (1 l.) de Ste.-Livrade, 10 k. (2 l. ½) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.* compr. celle de Dolmeyrac, 1017. *Bureau de poste* de Ste.-Livrade.

St.-Cyprien, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. et cant. est de Perpignan, près le Tech, à 11 kil. (2 l. ¾) de Perpignan. *Pop.* 238. *Bur. de poste* de Perpignan.

St.-Cyr, v. (*Ardèche*), arrond. de Tournon, cant. d'Annonay, à 22 kil. (5 l.) de Tournon, 6 myr. (13 l. ½) de Privas. *Pop.* 400. *Bur. de poste* d'Annonay.

St.-Cyr, v. (*Eure*), arrond. de Louviers, cant. de Pont-de-l'Arche, à 5 k. (1 l. ¼) de Louviers, 27 k. (6 l.) d'Evreux. *Pop.* 716. *Bur. de poste* de Vaudreuil.

St.-Cyr, v. (*Eure*), arrond. de Louviers, cant. de Tourville, dans la forêt de Pont-de-l'Arche, à 11 k. (2 l. ¾) de Louviers, 28 k. (6 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 320. *Bur. de poste* d'Elbeuf, département de la Seine-Inférieure.

St.-Cyr, v. (*Jura*), arrond. de Poligny, cant. d'Arbois, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cet endroit, 35 kilom. (7 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 271. *Bur. de poste* d'Arbois.

St.-Cyr, v. (*Manche*), arrond. de Valognes, canton de Montebourg, à 4 k. (1 l.) de Valognes, 5 myriam. (11 l. ¼) de Coutances. *Populat.* 311. *Bureau de poste* de Montebourg.

St.-Cyr, village (*Oise*), arrond. et canton de Beauvais, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Chaumont, 30 kilom. (6 l. ⅔) de Beauvais. *Populat.* 45. *Bureau de poste* de Clermont-Oise.

St.-Cyr, v. (*Orne*), arrond. de Bellesme, cant. de Nocé, près la Coudre, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Bellesme, 42 kil. (9 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 974. *Bureau de poste* de Bellesme.

St.-Cyr, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Riom, cant. de Manzat, commune de Châteauneuf, sur la Sioule, à 18 k. (4 l.) de Montaigut, 31 kil. (7 l.) de Clermont. *Popul.* compr. celle de Châteauneuf et dép. 802. *Bur. de poste* de Riom.

St.-Cyr, v. (*Rhône*), arrond. et cant. de Villefranche, à 13 kilom. (3 l.) de cette ville, 36 kil. (8 l.) de Lyon. Il y a des carrières de pierre très-noire, veinée de blanc, pleine et sans coquillages. *P. p.* 213. *Bur. de poste* de Villefranche-sur-Saone.

St.-Cyr, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, canton de Senecey-le-Grand, à 10 kilom. (2 l. ½) de Châlons, 42 k. (9 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 640. *Bur. de poste* de Senecey.

St.-Cyr, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Coulommiers, canton de Rebais, sur le Petit-Morin, à 31 k. (7 l.) de Rosoy, 6 myr. (12 l. ¾) de Melun. On a établi une blanchisserie dans l'ancien château. *Popul.* 1059. *Bur. de poste* de la Ferté-sous-Jouarre.

St.-Cyr, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Versailles, dans le parc, à 4 kil. (1 l.) de Versailles, 22 kilom. (5 l.) de Paris. Ce lieu, situé dans le grand parc de Versailles, n'est remarquable que par une ci-devant abbaye royale sous le nom de Saint-Louis, vulgairement appelée *Saint-Cyr*, et rendue célèbre par sa fondatrice, pour l'éducation de deux cent cinquante demoiselles dont les parens auroient consommé leurs biens au service : elles étoient à la nomination du roi. Madame de Maintenon, femme de Scarron et maîtresse de Louis XIV, sentant quelques remords d'avoir manqué de foi à son époux, vit bien qu'elle avoit été mal élevée, et que son penchant pour le roi, s'il étoit suivi ou imité par d'autres femmes, pourroit bien occasionner quelque désordre dans la société. En conséquence, pour prévenir le mal dont elle avoit donné l'exemple, elle fit bâtir la maison de St.-Cyr sous le titre d'abbaye royale. D'un côté les religieuses, de l'autre les pensionnaires, d'extraction noble de quatre degrés du côté paternel ; ces dernières *gratis*, et vivant aux dépens de la communauté, depuis sept jusqu'à vingt ans accomplis, qu'elles rentroient dans le monde avec une dot de mille écus, qui leur servoit à leur établissement. Madame de Maintenon, qui pleura, long-temps après la perte de ses charmes, la foiblesse qu'elle eut envers le roi, voulut que toute l'éducation de ces jeunes demoiselles roulât sur la fidélité qu'on doit aux maris. Aussi, quand elles sortoient de cette illustre maison pour retourner chez leurs parens, le choix des hommes tomboit-il sur elles au préjudice de celles qui avoient contracté l'habitude de plaire sans éducation. On regrettera toujours le monastère de St.-Cyr, comme on regrette tout ce qui est utile au bonheur et à la tranquillité des hommes. Les religieuses qui gouvernoient cette maison étoient sous la règle de saint Augustin : elles n'admettoient à la profession que des demoiselles élevées dans la maison.

Pendant le cours de la révolution les bâtimens de ce monastère ont servi à faire une succursale des militaires invalides. Il y a actuellement le Prytanée français. *Pop.* 734. *Bur. de poste* de Versailles.

St.-Cyr, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, canton nord de Dourdan, sur la Remarde, à 4 kil. (1 l.) de Dourdan, 28 k. (6 l. ¼) de Versailles. *Popul.* 647. *Bur. de poste* de Dourdan.

Saint-Cyr, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Magny, à 7 k. (1 l. ¾) de Mantes, 4 myr. (9 l.) de Versailles. Il y a un pressoir pour les vins et cidres qu'on y récolte. *Pop.* 466. *Bur. de poste* de Mantes.

St.-Cyr, v. (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Moutiers-lès-Maux-Faits, à 14 kilom. (3 l. ¾) de Luçon, 34 kilom. (7 l. ⅔) des Sables, 41 kilom. (9 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *Populat.* 371. *Bureau de poste* de Luçon.

St.-Cyr, v. (*Vienne*), arrond. de Poitiers, cant. de Saint-Georges-les-Baillargeaux, près le Clain, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Poitiers. *Populat.* 289. *Bureau de poste* de Poitiers.

Saint-Cyr, v. (*Haute-Vienne*), arrond. de Rochechouart, cant. de St.-Laurent-sur-Gorre, à 9 kilom. (2 l. ¼) de St.-Junien, 24 kilom. (5 l. ½) de Limoges. *Popul.* 1120. *Bureau de poste* de St.-Junien.

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Limonest, à 5 kil. (1 l. ¼) N. de Lyon. Les carrières des environs fournissent de belles pierres propres aux édifices. *Pop.* 1700. *Bur. de poste* de Lyon.

St.-Cyr-de-Favières, village (*Loire*), arr. de Roanne, canton de St.-Symphorien-de-Lay, à 7 kil. (1 l. ¾) de Roanne, 29 kilom. (6 l. ½) de Feurs. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de Roanne.

St.-Cyr-de-Luzay, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. de St.-Varent, près la Thoue, à 5 kil. (1 l. ¼) de Thouars, 7 myriam. (16 l.) de Niort. *Pop.* compr. celle de St.-Hilaire-de-Luzay, 626. *Bur. de poste* de Thouars.

St.-Cyr-de-Salerne, village (*Eure*), arr. de Bernay, canton de Brionne, à 10 kilom. (2 l. ½) de Bernay, 39 kil. (8 l. ¾) d'Evreux. *Populat.* 672. *Bureau de poste* de Brionne.

St.-Cyr-des-Gats, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de l'Hermenaut, à 14 k. (3 l. ¼) de la Châtaigneraye, 13 kilom. (3 l.) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Fontenay-le-Peuple.

St.-Cyr-d'Etrancourt, village (*Orne*), arrond. d'Argentan, cant. de Vimontier, à 27 kilom. (6 l.) de l'Aigle, 6 myriamètr. (13 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 104. *Bur. de poste* du Sap.

St.-Cyr-de-Valorge, village (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de Néronde, à 24 kilom. (5 l. ½) de Roanne, 18 kilom. (4 l.) de Feurs. *Pop.* 680. *Bur. de poste* de Tarare, dép. du Rhône.

St.-Cyr-du-Doret, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de la Rochelle, cant. de Courson, à 28 k. (6 l. ½) de la Rochelle, 6 myr. (15 l. ¾) de Saintes. *Popul.* 409. *Bureau de poste* de Nuaillé.

St.-Cyr-du-Bailleul, village (*Manche*), arrond. de Mortain, cant. de Barenton, à 14 k. (3 l. ¼) de Mortain, 7 myr. (16 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 2550. *Bureau de poste* de Mortain.

St.-Cyr-du-Gault, v. (*Loir-et-Cher*), arrond. de Blois, canton d'Herbault, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Blois. *Popul.* 555. *Bur. de poste* de Château-Regnault, départ. d'Indre-et-Loire.

St.-Cyr-en-Bourg, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, canton de Montreuil-Bellay, à 6 k. (1 l. ½) de Saumur, 5 myriamètr. (11 l.) d'Angers. *Pop.* 717. *Bureau de poste* de Saumur.

St.-Cyr-en-Pail, v. (*Mayenne*), arrondiss. de Mayenne, canton de Prez-en-Pail, à 10 k. (2 l. ½) de Villaine, 6 myriam. (12 l. ¾) de Laval. *Pop.* 1104. *Bur. de poste* de Prez-en-Pail.

St.-Cyr-en-Retz, v. (*Loire-Inférieure*), arrond. de Paimbœuf, cant. de Bourg-Neuf, à 7 kilomètr. (1 l. ¾) de Machecoul, 33 kilom. (7 l. ½) de Nantes. *Popul.* compr. celle de Frenaye, 800. *B. de poste* de Bourgneuf-en-Retz.

St.-Cyr-en-Val, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. d'Olivet, sur l'Hui, à 8 k. (2 l.) d'Orléans. *P.* 588. *Bur. de poste* d'Orléans.

St.-Cyr-la-Lande, v. (*Deux-Sèvres*), arrondissement et canton de Thouars, à 9 kilom. (2 l. ¼) de cette ville, 8 myr. (19 l. ½) de Niort. *Popul.* 406. *Bur. de poste* de Thouars.

St.-Cyr-la-Rivière, village (*Seine-et-Oise*) arrond. d'Étampes, cant. de Méreville, à 8 kil. (2 l.) d'Étampes, 5 myr. (11 l. ½) de Versailles. *Pop.* 340. *Bur. de poste* d'Étampes.

St.-Cyr-la-Roche, v. (*Corrèze*), arrond. de Brive, cant. de Juillac, à 16 k. (3 l. ¾) de Brive, 30 kil. (6 l. ⅔) de Tulle. *Pop.*... *Bur. de poste* de Brive.

St.-Cyr-le-Gravelais, village (*Mayenne*), arr. de Laval, canton de Loiron, à 19 kilomètr. (4 l. ¼) de Laval. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Laval.

Saint-Cyr-les Campagnes, v. (*Dordogne*), arrond. de Nontron, cant. de Lanouaille, à 42 kilomètr. (9 l. ½) d'Exideuil, 6 myriam. (14 l. ½) E. p. S. de Périgueux. *Pop.* 588. *Bur. de poste* d'Exideuil.

St.-Cyr-les-Coulons, village (*Yonne*), arrond. d'Auxerre, cant. de Chablis, à 13 kilomètr. (3 l.) d'Auxerre. *Pop.* 897. *Bur. de poste* de Toucy.

St. Cyr-les-Entrains, village (*Nièvre*), arr. de Clamecy, canton de Verzy, comm. d'Entrains, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Clamecy, 5 myriam. (12 l. ¼) de Nevers. *Pop.* compr. celle d'Entrains, 1067. *Bur. de poste* de Clamecy.

St.-Cyr-les-Vignes, v. (*Loire*), arrondiss. de Montbrison, cant. de Feurs, à 18 kil. (4 l.) de Montbrison, 7 kilom. (1 l. ¾) de Feurs. *Popul.* 1084. *Bureau de poste* de Chazelles.

St.-Cyr-Semblecy, v. (*Loir-et-Cher*), arrond. de Romorantin, canton de Neung-sur-Beuvron, à 32 kil. (7 l. ½) de Romorantin, 28 k. (6 l. ½) de Blois. *Pop.* 514. *Bur. de poste* de Beaugency, dép. du Loiret.

St.-Cyr-sur-le-Rhône, village (*Rhône*), arrond. de Lyon, canton de Ste.-Colombe, sur le Rhône, à 29 kil. (6 l. ½) de Lyon, 5 myr. (12 l. ½) de Villefranche. *P.* 805. *Bur. de poste* de Vienne.

St.-Cyr-sur-Loire, v. (*Indre-et-Loire*), arrond. et cant. nord de Tours, au bord de la Loire, de l'autre côté de Tours, à 2 k. (½ l.) N. de cette ville. Cette commune a un syndic des marins: elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Tours, 4e arrondissement maritime. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* de Tours.

St.-Cyr-sur-Menthon, village (*Ain*), arr. de Bourg, canton de Pont-de-Veyle, sur le Menthon, riv., à 16 k. (3 l. ¾) de Chalaronne, 21 k. (4 l. ¾) de Bourg. *Pop.* 930. *Bur. de poste* de Mâcon, départ. de Saone et-Loire.

St.-Cyrac, v. (*Arriège*), arrond. de Foix, canton de Lavelanet, à 13 kilom. (3 l.) de Tarascon. *Pop.* compr. celle de Soula, 587. *Bur. de poste* de Tarascon.

St.-Cyran-du-Jambat, village (*Indre*), arrond. de Châteauroux, cant. de Chatillon-sur-Indre, près l'Indre, à 4 k. (1 l.) de Chatillon, 5 myr. (10 l. ¾) de Châteauroux. *Pop.* 589. *Bur. de poste* de Châtillon-sur-Indre.

St.-Cyvran, v. (*Indre*), arrond. du Blanc, cant. de St.-Benoit-du-Sault, sur la côte, près l'Abloux, à 13 kil. (3 l.) d'Argenton, 42 kil. (9 l. ½) de Châteauroux. *P.* 340. *Bur. de poste* de Saint-Benoit-du-Sault.

St.-Dagobert, forêt (*Meuse*), arrond. de Montmédy, cant. de Dun. Elle à 8174 mètr. (4200 toises) de long, sur 2917 mètr. (1500 toises) de large.

Saint-Dalmas-le-Sauvage, v.

(*Alpes-Maritimes*), arr. de Puget-de-Théniers, cant. de St.-Etienne, près le Trinca, à 38 kilom. (8 l. ½) de Puget, 7 myr. (16 l.) de Nice. Il y a une usine à farine. *Popul.* 317. *Bur. de poste* de St.-Sauveur.

St.-Dalmasy, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Séverac-le-Château, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Séverac, 4 myriam. (10 l. ¼) de Rhodez. *Pop.* 880. *Bur. de poste* de de Séverac.

Saint-Dalmaze, v. (*Tarn*), arrond. et cant. d'Alby, comm. de St.-Sernin, à 6 k. (1 l. ½) d'Alby. *Pop.* compr. celle de St.-Sernin, 287. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Dalmaze, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Monestiés, comm. de Narthoux, à 11 kil. (2 l. ¾) de Cordes, 27 kilom. (6 l.) d'Alby. *Pop.* compr. celle de Narthoux, 97. *Bur. de poste* de Cordes.

St.-Dalmazy, v. (*Aveyron*), arrond. de St.-Afrique, canton de St.-Sernin, comm. de Saint-Igest, à 14 kilom. (3 l. ¼) de St.-Sernin, 24 k. (5 l. ½) de St.-Afrique. *Pop.* compr. celle de St.-Igest, 348. *Bur. de poste* de St.-Sernin.

St.-Damiano, v. (*Marengo*), arr. de Voguère, sur une éminence, vis-à-vis Rovescala : le ruisseau de Martinola passe entre les deux, à 38 kilom. (8 l. ½) E. de Voguère. *Populat.* 643. *Bur. de poste* de Voguère.

St.-Damiano, v. (*Sesia*), arr. de Bielle, entouré de bois, près de l'Elvo, à 18 kilom. (4 l.) S. E. de Bielle.

St.-Damiano, v. (*Stura*), arr. de Coni, chef-lieu de cant., sur la rive gauche de la Maira, à 20 kil. (4 l. ½) O. de Cunéo. *Pop.* 1498. *Bur. de poste* de Coni.

St.-Damiano, ville (*Tanaro*), arrond. d'Asti, chef-lieu de cant., à 18 kilomètr. (4 l.) S. O. d'Asti, 4 myriam. (10 l.) S. E. de Turin, 13 kilom. (3 l.) N. d'Albe. Jolie petite ville fermée, sur la rive gauche du Borbo. Elle a été fortifiée : les Français y soutinrent, en 1553, un siége de trois mois, que les Impériaux furent obligés de lever. *Pop.* 6109. *Bur. de poste* d'Asti.

St.-Damien, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de la Roque-Timbault, comm. de la Sauvetat, à 13 k. (3 l.) d'Agen, 7 kil. (1 l. ¾) de la Roque-Timbault. *Pop.* compr. celle de la Sauvetat, 1381. *Bur. de poste* d'Agen.

St.-Daunes, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Moncuq, à 13 k. (3 l.) de Lauzerte, 19 kil. (4 l. ½) de Cahors. *Populat.* 443. *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Denis, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, canton de Saillac, à 20 kil. (4 l. ½) de Carcassonne. Il y a une papeterie. *Pop.* 594. *Bur. de poste* de Carcassonne.

St.-Denis, v. (*Creuse*). *Voyez* Courtine (la).

St.-Denis, v. (*Doire*), arrond. d'Aoste, sur une montagne, à 20 k. (4 l. ½) N. E. d'Aoste. *Pop.* 440. *Bur. de poste* d'Aoste.

St.-Denis, v. (*Gard*), arrond. d'Alais, cant. de St.-Ambroix, sur la côte, près la Cèze, à 28 kilom. (6 l. ½) d'Uzès, 4 myr. (10 l. ¼) de Nimes. *Pop.* 288. *Bur. de poste* de St.-Ambroix.

St.-Denis, v. (*Gironde*), arrond. de Libourne, canton de Branne, à 13 k. (3 l.) de Libourne, 23 kilom. (5 l. ¼) de Bordeaux. *Popul.* 286. *Bur. de poste* de Libourne.

St.-Denis, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, cant. de Rœulx, à 21 k. (4 l. ¾) de cet endroit, 19 k. (4 l. ¼) de Mons. *Pop.* 267. *Bureau de poste* de Mons.

St.-Denis, v. (*Lot*), arrond. de Gourdon, cant. de Martel, près la Tourmente, à 21 kil. (4 l. ¾) de Saint-Céré, 6 myriam. (13 l.) de Cahors. *Pop.* 532. *Bur. de poste* de Martel.

St.-Denis, v. (*Lozère*), arrond. de Mende, cant. de Saint-Amans, près le Mézeri, à 24 kil. (5 l. ½) de Mende. On y fabrique quantité de serges, dites cadisseries, serges de Mende, cadis de la montagne, pour rideaux de lits, doublures, habillemens d'hommes et de femmes. Les tisserands ont leur métier chacun chez eux. *Pop.* 746. *Bur. de p.* de Mende.

St.-Denis, riv. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, canton de Saint-Florent-le-Vieil. Sa source à 5 kil. (1 l. ¼) S. de la Pommeraye, coule au nord, et se rend dans le Layon, à 7 k. (1 l. ¾) de sa source.

St.-Denis, v. (*Mayenne*), arr. de Laval, cant. de Mélay, à 21 k. (4 l. ¾) de Laval. *Pop.* 539. *Bur. de poste* de Laval.

St.-Denis, v. (*Orne*), arrond. d'Argentan, cant. de Briouze, près la Rouvre, à 24 k. (5 l. ½) d'Argentan, 4 myr. (19 l. ½) d'Alençon. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 133. *Bureau de poste* d'Argentan.

St.-Denis, v. (*Sambre-et-Meuse*), arrond. de Namur, cant. de Dhuy, à 5 k. (1 l. ¼) O. N. O. d'Emines, 7 kilomètres (1 l. ¾) E. p. S. de Gembloux, 9 kilom. (2 l. ¼) N. O. de Namur. *Popul.* 431. *Bureau de poste* de Namur.

St.-Denis, ville (*Seine*), ch.-l. d'arrond. et de canton, sur la Crou, près la Seine, à 8 k. (2 l.) N. de Paris, 8 k. (2 l.) S. O. de Gonesse, 7 k. (1 l. ¾) E. d'Argenteuil. Long. 20. 1. lat. 48. 56.

Cette ville est célèbre par une abbaye que Dagobert Ier fonda en 613, et qu'il enrichit des dépouilles des plus belles églises de France. C'est le premier roi qui y fut enterré. L'église étoit couverte en argent, et Clovis II, après avoir distribué tout ce qu'il avoit dans ses coffres, pendant une famine, la fit découvrir, en 649, pour en donner l'argent aux pauvres. Louis Ier, que Lothaire son frère avoit fait détrôner pour se mettre à sa place, dut aux humiliations et aux outrages qu'il éprouva de la part de cet ambitieux, son rappel à la royauté, et ce fut à Saint-Denis, en 834, que le peuple et même les factieux, qui lui avoient été contraires, le reconnurent pour leur légitime souverain, et qu'Ebbon, que ce malheureux prince avoit revêtu de la pourpre, descendit du siége épiscopal comme un des plus acharnés à sa perte. Ce Louis Ier fut ainsi maltraité, parce qu'il avoit en vue de réformer le corps épiscopal. L'abbaye de Saint-Denis a été, depuis son origine, le lieu de la sépulture des rois de France. Saint Louis fit rebâtir l'église en 1231; il y fit plusieurs changemens dans les tombeaux des rois et des reines. En 1271, comme on alloit déposer le corps de ce roi, on trouva les portes fermées par les ordres de l'abbé, qui ne voulut pas qu'on violât le privilége qu'il avoit d'empêcher l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris d'entrer revêtus de leurs habits pontificaux ; toute la cour, le peuple et le clergé furent obligés d'attendre que les deux prélats allassent quitter les marques de leur dignité, au-delà des limites de la seigneurie de l'orgueilleux solitaire, dit Mathieu de Vendôme, qui avoit été régent de l'état pendant que ce roi combattoit en personne les

les Musulmans, pour la propagation de la foi et le triomphe de la religion chrétienne. La ville de Saint-Denis fut prise par les Orléanois en 1411, sous le règne de Charles VI, pendant qu'il assiégeoit Paris. Jean de Châlons, prince d'Orange, commandoit dans la place; mais la crainte d'être emporté d'assaut l'obligea à capituler, immédiatement après que Jeanne d'Arc eut fait présent, en 1429, de son équipage de guerre aux religieux de l'abbaye de Saint-Denis; cette ville tomba l'année suivante au pouvoir des Anglais; les Français la reprirent. Enfin, après plusieurs siéges de part et d'autre, Saint-Denis a vu s'éteindre le flambeau de la discorde et des guerres civiles dont elle a été le théâtre, tant qu'ont duré les prétentions des rois d'Angleterre et les projets ambitieux de la ligue. On y comptoit, avant la suppression du clergé, outre la fameuse abbaye dont nous avons rapporté les principaux événemens, sept églises paroissiales, un couvent de Récollets et quatre maisons de filles religieuses, Carmélites, Annonciades, Ursulines, les filles de Ste.-Marie, et un prieuré sous l'invocation de saint Denis d'Étrée; l'Hôtel-Dieu étoit régi par le prieur de l'abbaye, un curé de la ville et trois bourgeois.

Dans le trésor que renfermoit cette abbaye, et qui excitoit la curiosité, on voyoit plusieurs reliques, entre autres une grande croix enrichie de pierreries, un morceau de la vraie croix, la châsse où étoient déposés une partie des ossemens de saint Louis, la couronne de Charlemagne, qui servoit au sacre des rois, l'épée de cet empereur, un vase d'une seule agate orientale, orné de toutes sortes de figures en bas-reliefs, très-estimé par son antiquité, enfin une quantité considérable de choses précieuses en pierreries et en or, comme bustes, reliquaires, calices, crosses, mitres, chefs d'argent, etc. Les nouveaux bâtimens de l'abbaye sont admirables par leur grandeur, leur magnificence et le bel effet qu'ils font sur la campagne d'où on les apperçoit. Les bâtimens servent pour un hôpital militaire. Il y a aussi dans cette commune une maison de dépôt pour les vagabonds et les mendians, qu'on occupe à polir des glaces.

On fait à Saint-Denis beaucoup de commerce; il y a plusieurs manufactures d'indiennes, et des tanneries fort estimées, principalement pour les cuirs verts.

Cette commune est le siége d'une sous-préfecture, d'une justice de paix, et la résidence de deux brigades de la gendarmerie à cheval.

Le territoire et les environs sont très-abondans pour toutes sortes de grains.

Le 1er octobre 1789, le maire de Saint-Denis a été massacré par suite d'une insurrection, causée par la cherté du pain.

Nous devons, pour l'exactitude de l'histoire, consigner tous les événemens qui ont eu lieu dans cette commune, relativement aux exhumations faites en 1793 dans l'abbaye de Saint-Denis. Nous rapporterons la rédaction du procès-verbal de M. Lenoir, administrateur du Musée des monumens français, à qui l'on doit la conservation des objets les plus précieux.

Le samedi 12 octobre 1793, les membres composant la municipalité de Franciade (nom que l'on donna à cette époque à la ville de Saint-Denis) ayant donné les ordres d'exhumer, dans l'abbaye de St.-Denis, les corps des rois, des reines, des princes et princesses, et des hommes célèbres qui y avoient été inhumés pendant près de quinze cents ans, pour en extraire les plombs, conformément au décret rendu par la convention nationale, les ouvriers, pressés de voir les restes d'un grand homme, s'empressèrent d'ouvrir le tombeau de Turenne. Ce fut le premier. Quel fut leur étonnement, lorsqu'ils eurent démoli la fermeture du petit caveau placé immédiatement au-dessous du tombeau de marbre que sa famille lui avoit fait ériger, et qu'ils eurent ouvert le cercueil? Turenne fut trouvé dans un état de conservation tel, qu'il n'étoit point déformé, et que les traits de son visage n'étoient point altérés. Les spectateurs surpris admirèrent, dans ces restes glacés, le vainqueur de Turkeim; et, oubliant le coup mortel dont il fut frappé à Saltzbach, chacun d'eux crut voir son ame s'agiter encore pour défendre les droits de la France.

Ce corps, nullement flétri, et parfaitement conforme aux portraits et médaillons que nous possédons de ce grand capitaine, étoit en état de momie sèche et de couleur de bistre clair. Sur différentes observations, il fut remis au nommé Host, gardien du lieu, qui conserva cette momie dans une boîte de bois de chêne, et la déposa dans la petite sacristie de l'église, où il l'exposa, pendant plus de huit mois, aux regards des curieux; et ce ne fut qu'à cette dernière époque qu'il passa au Jardin des Plantes, à la sollicitation de M. Desfontaines, professeur et membre de ce bel établissement.

Le 24 germinal an 7 (14 avril 1799), le directoire exécutif arrêta que les restes de Turenne seroient transportés dans le Musée des monumens français, et qu'ils seroient déposés dans un sarcophage placé dans le jardin de cet établissement. Le premier vendémiaire an 9 (23 novembre 1799) conformément à l'arrêté des consuls, le corps de Turenne fut transporté en grande pompe dans le temple de Mars (ci-devant l'église des Invalides), où il fut de suite placé dans l'intérieur du monument qui lui fut érigé dans l'abbaye de St.-Denis, et que l'on avoit transporté du Musée des monumens français, où il avoit été préservé de la destruction.

Procès-verbal de la translation du corps de Turenne au Musée des monumens français.

L'an 7 de la république française une et indivisible, et le quartidi 24 prairial (13 juin 1799).

Nous Alexandre Lenoir, administrateur du Musée des monumens françois, y demeurant, rue des Petits-Augustins, division de l'Unité, et Pierre-Claude Binart, conservateur dudit Musée, chargés par le ministre de l'intérieur, de l'exécution de l'arrêté du directoire exécutif, du 27 germinal dernier (17 avril 1799), qui ordonne la translation du corps de Turenne, déposé au Musée national des plantes et d'histoire naturelle, audit Musée des monumens français, desirant mettre à exécution ledit arrêté, et retirer les restes d'un guerrier recommandable par sa valeur et ses vertus civiques, d'un lieu où ils sont confondus avec des objets de curiosité publique, avons invité et appelé auprès de nous les citoyens Ambroise-Robert Lesieur et Augustin-Jean Lesieur, frères, citoyens de Paris, y demeurant, rue de la Colombe, division de la Cité, qui nous avoient accompagnés pour la translation des cendres de Molière et de La Fontaine, à l'effet de nous concerter sur les moyens d'effectuer le transport du corps de ce héros, en nous conformant aux intentions du ministre de l'intérieur, pour qu'il ne soit pas fait ostensiblement.

En conséquence, sur les six heures du soir, l'un de nous s'étant transporté à l'arsenal de Paris, pour y prendre la voiture mise à notre disposition par le citoyen Berthier, chef de brigade, directeur d'artillerie, par *interim*, de l'arsenal de Paris, se rendit de suite au Jardin des Plantes, où nous trouvâmes le

citoyen Lenoir, qui nous avoit devancés, et qui étoit accompagné des citoyens Michel-Pierre Sauvé et Pierre-Louis Sauvé, frères, employés dudit Musée des monumens français, où nous nous trouvâmes réunis. Le citoyen Lenoir se rendit de suite auprès de l'administration du Musée d'histoire naturelle, pour obtenir d'elle la remise du corps de Turenne, en vertu des pouvoirs dont il étoit revêtu. Muni de l'autorisation nécessaire, il nous rejoignit sur les huit heures du soir, et nous étant fait donner connoissance du lieu où étoient déposés les restes de Turenne, nous fûmes introduits dans un local attenant l'amphithéâtre servant de laboratoire, au milieu duquel étoit posée sur une estrade de bois peint en granit, une caisse en forme de cercueil, aussi de bois peint, vitrée par-dessus, de la longueur de 197 millimètres, dans laquelle on nous a déclaré que le corps de Turenne étoit enfermé; nous remarquâmes, en effet, au travers du vitrage qui couvroit ce cercueil, un corps étendu, enveloppé d'un linceul, lequel avoit été déchiré, et découvroit la tête jusqu'à l'estomac; ce qui nous ayant porté à le considérer plus attentivement, il nous parut que ce corps avoit été embaumé avec soin dans toutes ses parties, ce qui en avoit conservé toutes les formes; le crâne avoit été coupé, et remplacé ou recouvert d'une calotte de bois de la même forme, mais excédant dans sa circonférence. Toutes les formes du visage ne nous parurent pas tellement altérées, que nous ne pûmes reconnoître les traits que le marbre nous a laissés de ce grand homme; il restoit encore des effets du funeste coup qui l'enleva au milieu de ses triomphes, et qui lui causa sans doute une violente convulsion dans la figure, ainsi qu'il nous a paru par l'état de la bouche extrêmement ouverte; et, continuant à considérer ces respectables restes, nous apperçûmes que les bras étoient étendus de chaque côté du corps, et que les mains étoient croisées sur la région du ventre; le reste étoit enveloppé du linceul, et offroit les formes ordinaires. Sur le côté du cercueil étoit attachée une inscription gravée sur une plaque de cuivre, qui paroit être celle qui avoit été placée sur l'ancien cercueil où ce corps avoit été renfermé, sur laquelle nous lûmes ce qui suit:

Ici est le corps de sérénissime prince Henry de la Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, maréchal général de la cavalerie légère de France, gouverneur du haut et bas Limousin, lequel fut tué d'un coup de canon le XXVII juillet l'an M DC LXXV.

Le citoyen Lenoir et l'un de nous, ayant fait transporter ledit cercueil dans la voiture que nous avions amenée à cet effet, deux d'entre nous, d'après l'invitation du citoyen Lenoir, accompagnèrent ces vénérables dépouilles audit Musée des monumens français.

Et le 22 messidor de l'an 7 (11 juillet 1799), de la république sur les 11 heures du matin, nous Alexandre Lenoir et Pierre-Claude Binart, administrateurs et conservateurs susdits, soussignés, ayant fait ériger le monument qui doit renfermer les restes de Turenne, et y ayant à cet effet fait pratiquer une concavité, avons fait retirer ledit cercueil du lieu où il étoit d'abord déposé, duquel nous fîmes enlever le vitrage qui y avoit été placé, et dans l'intérieur y fîmes poser cette inscription, gravée sur une plaque de cuivre:

Les restes de Henry de la Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, tué d'un coup de canon le 27 juillet 1675, à 64 ans, près le village de Saltzbach, exhumés en 1793 de l'abbaye de Saint-Denis, où ils étoient enterrés, ont été recueillis par les soins d'Alexandre Lenoir, fondateur du Musée des monumens français, et déposés dans le sarcophage qu'il a fait exécuter sur ses dessins, par arrêté du directoire exécutif, l'an 7 (1799) de la république française, une et indivisible.

Ce qui étant exécuté, nous fîmes à l'instant couvrir ledit cercueil d'une planche de chêne, laquelle étant scellée, et l'inscription ci-dessus rapportée y ayant été replacée, nous susdits administrateurs et conservateurs avons fait transporter ledit cercueil au lieu où étoit érigé le monument, où étant arrivés, nous le fîmes en notre présence placer dans le sarcophage par lesdits citoyens Sauvé frères, auquel dépôt assistoient lesdits citoyens Ambroise-Robert Lesieur, et Jean Pachez, ouvrier audit Musée, et aussitôt nous soussignés fîmes poser et sceller le couronnement qui termine le monument.

De tout ce que dessus nous avons dressé le présent procès-verbal, lesdits jour et an que dessus, pour constater l'exécution de l'arrêté du directoire exécutif, et pour laisser un monument de notre vénération pour la mémoire de Turenne.

Signés, *Lenoir*, *Binart*, *A. R. Lesieur*, *Pachez*, *Sauvé aîné et P. Sauvé*.

(*Voir*, pour la translation du corps de Turenne aux Invalides, l'article PARIS, tome IV, page 67).

On a ouvert ensuite le caveau des Bourbons, du côté des chapelles souterraines, et on a commencé par en tirer le cercueil de Henri IV, mort en 1610, âgé de 57 ans, ainsi que l'annonçoit la plaque de cuivre posée sur son cercueil.

Le corps de ce prince s'est trouvé dans une telle conservation, que les traits de son visage n'étoient point altérés. Il fut déposé dans le passage des chapelles basses, enveloppé dans son suaire, qui étoit également conservé. Chacun eut la liberté de le voir jusqu'au lundi matin 14, qu'on le porta dans le chœur, au bas des marches du sanctuaire, où il est resté jusqu'à deux heures après midi, et il fut transporté de là dans le cimetière dit de Valois, ensuite dans une grande fosse creusée dans le bas, à droite, du côté du nord. Ce cadavre, considéré comme momie sèche, avoit le crâne scié, et contenoit à la place de la cervelle, qui en avoit été ôtée, de l'étoupe enduite d'une liqueur extraite d'aromates, qui répandoit une odeur encore tellement forte, qu'il étoit presqu'impossible de la supporter. Un soldat qui étoit présent, mu par un martial enthousiasme, au moment de l'ouverture du cercueil, se précipita sur le cadavre du vainqueur de la Ligue, et, après un long silence d'admiration, il tira son sabre, lui coupa une longue mèche de sa barbe, qui étoit encore fraiche, s'écria en même temps, en termes énergiques et vraiment militaires: *Et moi aussi, je suis soldat français! Désormais je n'aurai pas d'autre moustache.* En plaçant cette mèche précieuse sur sa lèvre supérieure: *Maintenant je suis sûr de vaincre les ennemis de la France, et je marche à la victoire.* Il se retira.

Le même jour 14 octobre, après le diner des ouvriers, vers les trois heures après midi, on continua l'extraction des autres cercueils des Bourbons; savoir: de Louis XIII, mort en 1643, âgé de quarante-deux ans; de Louis XIV, mort en 1715, âgé de 77 ans; de Marie de Médicis, seconde femme de Henri IV, morte en 1642, âgée de 68 ans; d'Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, morte en 1666, âgée de 64 ans; de Marie-Thérèse, infante d'Espagne, épouse de Louis XIV, morte en 1688, âgée de 45 ans; de Louis, dauphin, fils de Louis XIV, mort en 1711, âgé de 50 ans.

Quelques-uns de ces corps étoient bien conservés, sur-tout celui de Louis XIII. Louis XIV l'étoit aussi, mais sa peau étoit noire comme de l'encre. Les autres corps, et sur-tout celui du *Grand-Dauphin*, étoient en putréfaction liquide.

Mardi 15 octobre 1793, vers les sept heures du matin, on a repris et continué l'extraction des cercueils des Bourbons; savoir: de Marie, princesse de Pologne, épouse de Louis XV, morte en 1768, âgée de 65 ans.

De Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, épouse de Louis, grand dauphin, fils de Louis XIV, morte en 1690, âgée de trente ans.

De Louis, duc de Bourgogne, fils de Louis, grand dauphin, mort en 1712, âgé de 30 ans.

De Marie-Adélaïde de Savoie, épouse de Louis, duc de Bourgogne, morte en 1712, âgée de 26 ans.

De Louis, duc de Bretagne, premier fils de Louis, duc de Bourgogne, âgé de 9 mois 19 jours.

De Louis, duc de Bretagne, second fils de Louis, duc de Bourgogne, mort en 1712, âgé de 6 ans.

De Marie-Thérèse, infante d'Espagne, première femme de Louis, dauphin, fils de Louis XV, morte en 1746, âgée de 20 ans.

De Xavier de France, duc d'Aquitaine, fils de Louis, dauphin, mort le 22 février 1754, âgé de 5 mois et demi.

De Marie-Zéphirine de France, fille de Louis, dauphin, morte le 2 septembre 1755, âgée de 5 ans.

De Marie-Thérèse de France, fille de Louis, dauphin, et de Marie-Thérèse d'Espagne, sa première épouse, morte le 27 avril 1748, âgée de 21 mois.

De (*mort avant d'être nommé*), duc d'Anjou, fils de Louis XV, mort le 7 avril 1733, âgé de 2 ans 7 mois et 3 jours.

On a aussi retiré du caveau les cœurs de Louis, dauphin, fils de Louis XV, mort à Fontainebleau le 20 décembre 1765, et de Marie-Joseph de Savoie son épouse, morte le 13 mars 1767.

Le plomb en figure de cœur a été mis de côté, et ce qu'il contenoit a été porté au cimetière avec tous les cadavres des Bourbons. Les cœurs de plomb étoient couverts de vermeil ou d'argent, et les couronnes ont été déposées à la municipalité, et le plomb remis au commissaire du gouvernement (nommé commissaire aux accaparemens).

Ensuite on alla prendre les autres cercueils à mesure qu'ils se présentoient dans le caveau de droite et de gauche; le premier fut celui d'Anne-Henriette de France, fille de Louis XV, morte le 10 février 1752, âgée de 24 ans 5 mois 27 jours.

De Louise-Marie de France, fille de Louis XV, morte le 19 février 1733, âgée de 4 ans et demi.

De Louise-Elisabeth de France, fille de Louis XV, morte le 6 décembre 1759, âgée de 32 ans 3 mois 22 jours.

De Louis-Joseph-Xavier de France, duc de Bourgogne, fils de Louis, dauphin, et frère de Louis XVI, mort le 22 mars 1761, âgé de 9 ans et demi.

De (*mort avant d'être nommé*), duc d'Orléans, second fils de Henri IV, mort en 1611, âgé de 4 ans.

De Marie de Bourbon de Montpensier, première femme de Gaston, morte en 1627, âgée de 22 ans.

De Gaston-Jean-Baptiste, duc d'Orléans, fils de Henri IV, mort en 1660, âgé de 52 ans.

D'Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, fille de Gaston et de Marie de Bourbon, morte en 1693, âgée de 66 ans.

De Marguerite de Lorraine, seconde femme de Gaston, morte le 3 avril 1762, âgée de 59 ans.

De Jean Gaston d'Orléans, fils de Gaston, Jean-Baptiste, et de Marguerite de Lorraine, mort le 10 août 1652, âgé de 2 ans.

De Marie-Anne d'Orléans, fille de Gaston et de Marguerite de Lorraine, morte le 17 août 1756, à l'âge de 4 ans.

L'extraction des cercueils, faite dans la journée du mardi 15 octobre, n'offrit rien de remarquable; la plupart des corps étoient en putréfaction; il en sortoit une vapeur noire et épaisse, d'une odeur infecte, que l'on chassoit à force de vinaigre et de poudre à tirer, que l'on brûloit alternativement; ce qui n'empêcha pas les ouvriers de gagner des diarrhées et des fièvres qui n'eurent point de suites fâcheuses.

Mercredi 16 octobre 1793, vers les sept heures du matin, on a continué l'extraction des corps et cercueils du caveau des Bourbons, et on commença par celui de Henriette-Marie de France, fille de Henri IV, épouse de Charles Ier, roi d'Angleterre, morte en 1669, âgée de 60 ans.

De Henriette Stuart, fille de Charles Ier, roi d'Angleterre, première femme de Monsieur, frère de Louis XIV, morte en 1670, âgée 26 ans.

De Philippe d'Orléans, dit *Monsieur*, frère unique de Louis XIV, mort en 1701, âgé de 61 ans.

D'Elisabeth-Charlotte de Bavière, seconde femme de *Monsieur*, morte en 1722, âgée de 70 ans.

De Charles de France, duc de Berri, petit-fils de Louis XIV, mort en 1714, âgé de 28 ans.

De Marie-Louise-Elisabeth d'Orléans, fille du duc régent du royaume, épouse de Charles, duc de Berri, morte en 1719, âgée de 24 ans.

De Philippe d'Orléans, petit-fils de France, régent du royaume sous la minorité de Louis XV, mort le 2 décembre 1723, âgé de 49 ans.

D'Anne-Elisabeth de France, fille aînée de Louis XIV, morte le 30 décembre 1662, qui n'a vécu que 42 jours.

De Marie-Anne de France, seconde fille de Louis XIV, morte le 26 décembre 1664, âgée de 4 ans 1 jour.

De Philippe, duc d'Anjou, fils de Louis XIV, mort le 10 juillet 1671, âgé de 3 ans.

De Louis-François de France, duc d'Anjou, frère du précédent, mort le 4 novembre 1672, qui n'a vécu que 4 mois 17 jours.

De Marie-Thérèse de France, troisième fille de Louis XIV, morte le premier mars 1672, âgée de 5 ans.

De Philippe-Charles d'Orléans, fils de *Monsieur*, mort le 8 décembre 1666, âgé de 2 ans 6 mois.

De (*morte avant d'être nommée*) d'Orléans, fille de *Monsieur*, morte après sa naissance.

De Sophie de France, tante du roi Louis XVI, et sixième fille de Louis XV, morte le 3 mai 1782, âgée de 47 ans 7 mois et 4 jours.

De (*morte avant d'être nommée*), de France, dite d'*Angoulême*, fille du comte d'Artois, morte le 23 juin 1783, âgée de 5 mois et 16 jours.

De (*morte avant d'être nommée*), Mademoiselle, fille du comte d'Artois, morte le 5 décembre 1783, âgée de 7 ans 4 mois et 1 jour.

De Sophie-Hélène de France, fille de Louis XVI, morte le 19 juin 1787, âgée de 11 mois 10 jours.

De Louis-Joseph-Xavier, dauphin, fils de Louis XVI, mort à Meudon le 4 juin 1789, âgé de 7 ans 7 mois et 13 jours.

Suite du mercredi 16 octobre 1793. Vers les deux heures, avant le dîner des ouvriers, on enleva le cercueil de Louis XV, mort le 10 mai 1774, âgé de 64 ans. Il étoit à l'entrée du caveau, sur les marches, même un peu de côté, à main droite, en entrant dans une espèce de niche pratiquée dans l'épaisseur du mur; c'étoit là où restoit déposé le corps du dernier roi mort. On ne l'ouvrit, par précaution, que dans le cimetière, sur le bord de la fosse; ce corps, retiré du cercueil de plomb, bien enveloppé de langes et de bandelettes, étoit tout entier, frais et bien conservé; la peau étoit blanche, le nez violet, et les fesses rouges comme celles d'un enfant nouveau né, et nageant dans une eau abondante formée par la dissolution du sel marin dont on l'avoit enduit, n'ayant pas été embaumé suivant l'usage ordinaire. On jeta de suite le corps dans la fosse que l'on venoit de préparer d'un lit de chaux vive, puis on le couvrit d'une couche de la même chaux, et de terre par dessus.

Les entrailles des princes et princesses étoient aussi dans ce caveau, dans des sceaux de plomb déposés sous les tréteaux de fer qui portoient

les cercueils : on les porta dans le cimetière, et on en retira les entrailles, qu'on jeta dans la fosse commune avec les cadavres; les sceaux de plomb furent mis de côté pour être portés, comme tout le reste, à la fonderie qu'on venoit d'établir dans le cimetière même, pour fondre le plomb à mesure que l'on en découvroit.

Vers les trois heures après midi, on a ouvert dans la chapelle dite *des Charles*, le caveau de Charles V, mort en 1380, âgé de 42 ans, et celui de Jeanne de Bourbon, son épouse, morte en 1378, âgée de 40 ans.

Charles de France, enfant, mort en 1386, âgé de 3 mois, étoit inhumé aux pieds du roi Charles V son aïeul. Ses petits os, tout-à-fait desséchés, étoient dans un petit cercueil de plomb : sa tombe de cuivre étoit sous le marche-pied de l'autel; elle a été enlevée et fondue.

Isabelle de France, fille de Charles V, morte quelques jours après sa mère, Jeanne de Bourbon, en 1378, âgée de 5 ans, et Jeanne de France sa sœur, morte en 1366, âgée de 6 mois 14 jours, étoient inhumées dans la même chapelle, à côté de leurs père et mère. On ne trouva que leurs ossemens sans cercueil de plomb, et quelques restes de planches pourries.

On a retiré du cercueil de Charles V une couronne de vermeil bien conservée, une main de justice d'argent et un sceptre en vermeil, portant environ 1 mèt. ⅔ (5 pieds), et surmonté d'un bouquet en feuillage, du milieu duquel s'élevoit une grappe de corymbe; ce qui lui donne à peu près la forme d'un thyrse, tel qu'on en voit dans Montfaucon, article des *sceptres*. Ce morceau d'orfévrerie, assez bien travaillé pour son époque, avoit conservé tout son éclat.

Dans le cercueil de Jeanne de Bourbon sa femme, on a découvert un reste de couronne, son anneau d'or, des débris de bracelets ou chaînons, un fuseau ou quenouille de bois doré, à demi-pourri; des souliers de forme pointue, assez semblables à ceux connus sous le nom de souliers *à la poulaine*. Ils étoient en partie consumés, et laissoient voir encore les broderies en or et en argent dont on les avoit ornés.

Jeudi 17 octobre 1793, à sept heures du matin, on a fouillé dans le tombeau de Charles VI, mort en 1422, âgé de 54 ans, et dans celui d'Isabeau de Bavière sa femme, morte en 1435 : on n'a trouvé dans leurs cercueils que des ossemens desséchés : leur caveau avoit été enfoncé lors de la démolition du mois d'août même année. On retira ce qu'il y avoit de précieux dans les cercueils.

Les corps de Charles V et de Jeanne de Bourbon sa femme, de Charles VI et d'Isabelle de Bavière sa femme, de Charles VII et de Marie d'Anjou sa femme, retirés de leurs cercueils, ont été portés dans la fosse des Bourbons, qui fut recouverte immédiatement après, et on en ouvrit une autre à la gauche de celle-ci, dans laquelle on déposa de suite tous les autres corps trouvés dans l'église.

Le tombeau de Charles VII, mort en 1461, âgé de 59 ans, et celui de Marie d'Anjou sa femme, morte en 1463, avoient été aussi enfoncés et pillés : on n'a trouvé dans leurs cercueils qu'un reste de couronne et de sceptre d'argent doré.

Le même jour 17 octobre, vers quatre heures du soir, dans la chapelle de Saint Hippolyte, on a fait l'extraction de deux cercueils; savoir, celui de Blanche de Navarre, seconde femme de Philippe de Valois, morte en 1398, et de Jeanne de France leur fille, morte en 1371, âgée de 20 ans. On n'a pas trouvé la tête de cette dernière; elle fut probablement dérobée ou perdue, il y a plusieurs années, lorsqu'on fit l'ouverture de ce caveau pour réparer ladite chapelle.

On fit ensuite l'ouverture du caveau de Henri II, qui étoit fort petit; on en retira d'abord deux cœurs; l'un étoit fort gros et l'autre plus petit : comme ils n'étoient revêtus d'aucune inscription, on ignore de quels personnages ils viennent. Quatre cercueils en furent aussi retirés; celui de Marguerite de France, fille de Henri II, première femme de Henri IV, morte le 27 mai 1615, âgée de 62 ans; de François, duc d'Alençon, quatrième fils de Henri II, mort en 1584, âgé de 30 ans; de François II, qui a régné un an et demi, mort le 5 décembre 1560, âgé de 17 ans; de Marie-Elisabeth de France, fille de Charles IX, morte le 2 avril 1578, âgée de 6 ans.

On ouvrit avant la nuit le caveau de Charles VIII, mort en 1498, âgé de 28 ans. Son cercueil de plomb étoit posé sur des trétaux ou barres de fer, comme ceux des autres princes : on n'y trouva que des os presque desséchés.

Vendredi 18 octobre, vers les sept heures du matin, on continua le travail commencé de la veille, et on retira quatre grands cercueils; savoir : celui de Henri II, mort le 10 juillet 1559, âgé de 40 ans et quelques mois; de Catherine de Médicis, femme de Henri II, morte le 5 janvier 1589, âgée de 70 ans; de Henri III, mort le 2 août 1589, âgé de 38 ans; celui de Louis d'Orléans, second fils de Henri II, mort au berceau; de Jeanne de France et de Victoire de France, toutes deux mortes en bas âge, et ses filles.

Ces cercueils étoient placés les uns sur les autres sur trois lignes; au premier rang, à main gauche en entrant, on voyoit ceux de Henri II, de Catherine de Médicis et de Louis d'Orléans leur second fils : celui de Henri II étoit posé sur deux barres de fer, et les deux autres cercueils étoient placés sur celui de Henri leur père.

Au second rang, au milieu du caveau, étoient quatre autres cercueils placés les uns sur les autres, et les deux cœurs dont j'ai parlé ci-dessus.

Au troisième rang, à main droite, du côté du chœur, se trouvoient quatre cercueils; savoir : celui de Charles IX, posé sur deux barres de fer qui portoient également un cercueil beaucoup plus grand, qui renfermoit le corps de Henri III, et les deux autres plus petits et précités. Dessous les barres ou trétaux de fer sur lesquels reposoit cette famille, on trouva quantité d'ossemens que l'on présume avoir été trouvés en cet endroit, lorsqu'en 1619 on fit les fouilles nécessaires à la construction du nouveau caveau des Valois; car, précédemment à cette époque, ils avoient une chapelle sépulcrale et particulière, bâtie par Philibert de l'Orme, et au milieu de laquelle étoit placé le tombeau de Henri II, que j'ai depuis transporté dans ce Musée.

Le même jour 18 octobre, les ouvriers firent l'ouverture du caveau de Louis XII, mort en 1515, âgé de 53 ans; d'Anne de Bretagne son épouse, et veuve de Charles VIII, morte en 1514, âgée de 37 ans. On

a trouvé sur leurs cercueils de plomb deux couronnes de cuivre doré.

Dans le chœur, sous la croisée septentrionale, on ouvrit de suite le tombeau de Jeanne de France, reine de Navarre, fille de Louis X, dit *le Hutin*, morte en 1349, âgée de 38 ans; elle étoit enterrée aux pieds de son père, en pleine terre. Une pierre creusée dans la masse, tapissée intérieurement de lames de plomb, et recouverte d'une autre pierre plate, renfermoit ses ossemens: l'usage des cercueils de plomb n'étoit pas encore introduit à cette époque. On n'a rien trouvé dans ce cercueil qu'une couronne de cuivre doré.

Louis X, dit *le Hutin*, n'avoit pas non plus de caveau ni de cercueil de plomb : une pierre creusée en forme d'auge, aussi tapissée en dedans de lames de plomb, renfermoit ses ossemens desséchés, avec un reste de sceptre et de couronne de cuivre rongé par la rouille. Il étoit mort en 1316, âgé de près de 27 ans. Le petit roi Jean, son fils *posthume*, qui n'a vécu que huit jours, étoit à côté de son père dans une petite tombe de pierre revêtue de plomb.

Près du tombeau de Louis X étoit enterré, dans un simple cercueil de pierre, Hugues, dit *le Grand*, comte de Paris, mort en 956, père de Hugues Capet, chef de la race capétienne. On n'a trouvé que des os presque réduits en poussière.

On découvrit ensuite au milieu du chœur la fosse de Charles *le Chauve*, mort en 877, âgé de 54 ans. Une auge en pierre, enfoncée bien avant dans la terre, renfermoit un petit coffre de plomb, où étoient les restes de ses cendres.

Samedi 19 octobre 1793. La sépulture de Philippe, comte de Boulogne, fils de Philippe-Auguste, mort en 1233, n'a rien présenté de remarquable, sinon la place de la tête du prince, creusée dans le cercueil de pierre qui renfermoit ses ossemens. Même observation pour celui du roi Dagobert.

La tombe de pierre, toujours en forme d'auge, d'Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis, mort en 1271, ne contenoit plus que des cendres; cependant ses cheveux étoient bien conservés : le dessus de la pierre qui couvroit le cercueil étoit taché, coloré, et veiné de jaune et de blanc, comme s'il eût été de marbre. On suppose que ce sont les émanations putrides de la décomposition du cadavre, qui ont nuancé cette tombe.

Le corps de Philippe-Auguste, mort en 1223, étoit entièrement consumé : la pierre taillée en dos d'âne, qui couvroit le cercueil de pierre, étoit arrondie du côté de la tête.

Le corps de Louis VIII, père de saint Louis, mort le 8 novembre 1226, âgé de 40 ans, s'est trouvé aussi presque consumé : sur la pierre qui couvrait son cercueil, étoit sculptée une croix en demi-relief. On n'a trouvé qu'un reste de sceptre de bois pourri, et son diadême, qui n'étoit qu'une bande d'étoffe tissue en or, avec une grande calotte d'une étoffe satinée assez bien conservée : le corps avoit été enveloppé dans un drap ou suaire tissu en or; il s'en trouva encore des morceaux intacts. Son corps, ainsi enseveli, avoit été recouvert et cousu dans un cuir fort épais, qui avoit toute son élasticité. Ce fut le seul corps, parmi ceux exhumés à St.-Denis, qui fut trouvé enveloppé de cuir. Dans les fouilles de St.-Germain-des-Prés, je trouvai un corps également enfermé dans un cuir. L'usage d'envelopper les morts dans du cuir est fort ancien : en Colchide, on enterroit seulement les femmes; on enveloppoit les hommes dans une peau de bœuf, et on les appendait à des arbres par de grosses chaînes. (*Voyez le poëme des Argonautes*, par Appollonius). Le plomb laminé n'étoit pas connu à cette époque, et il est probable qu'on a ainsi enveloppé le corps de Louis VIII, pour le préserver de la putréfaction dans le transport qu'on en fit de Montpensier en Auvergne, où il mourut à son retour de la guerre contre les Albigeois.

On fouilla vainement au milieu du chœur, sous une tombe de cuivre tenant au premier degré du sanctuaire, pour trouver le corps de Marguerite de Provence, femme de saint Louis, morte en 1295. Cependant on découvrit à gauche de la place qui étoit recouverte par la tombe de cuivre qui jadis couvroit cette princesse, une auge de pierre remplie de terre et de gravois, parmi lesquels se trouvèrent une rotule et deux petits os, qui probablement venoient de son squelette, qui fut déplacé à la suite des travaux antérieurement faits à ceux dont je parle. Le caveau de Marie de France, fille de Charles IV, dit *le Bel*, morte en 1341, et de Blanche sa sœur, duchesse d'Orléans, morte en 1392, placé dans la chapelle de Notre-Dame *la Blanche*, étoit rempli de décombres, sans corps et sans cercueils.

En continuant les fouilles dans le chœur, on a trouvé, à côté du tombeau de Louis VIII, celui dans lequel on avoit déposé les ossemens de saint Louis, mort en 1270. Il étoit plus court et moins large que les autres; ses os en furent retirés lors de sa canonisation, qui eut lieu en 1297.

Après avoir décarrelé le haut du chœur pour faire la recherche des autres cercueils cachés en terre, on trouva celui de Philippe *le Bel*, mort en 1314, âgé de 46 ans; il étoit de pierre, recouvert d'une large et forte dale. Il n'y avoit point d'autre cercueil que la pierre creusée en forme d'auge, et les parois de cette auge, plus large à la tête qu'aux extrémités, étaient tapissées de plomb dans leur intérieur, et une forte et large lame de plomb scellée sur des barres de fer fermoit la totalité du tombeau. Le squelette étoit tout entier : on trouva un anneau d'or, un reste de diadème d'étoffe tissue en or, et un sceptre de cuivre doré, d'un mèt. ⅗ (5 pieds) de long, et terminé par une touffe de feuillage, sur laquelle étoit un oiseau aussi de cuivre, colorié de ses couleurs naturelles, et qui paroissoit être un chardoneret, si l'on en juge par sa forme et les couleurs dont on l'avoit chargé, et assez semblable à celui que nous a donné Montfaucon dans sa *Monarchie française.*

Le soir à la lueur des flambeaux, les ouvriers firent l'ouverture du tombeau en pierre du roi Dagobert, mort en 638, après avoir cassé la statue qui fermoit l'entrée du sarcophage, fait en lumachelle de Bourgogne, que l'on avoit creusé pour recevoir la tête qui étoit séparée du corps. On a trouvé un coffre de bois d'environ ⅔ de mèt. (2 pieds) de long, garni de plomb dans son intérieur, qui renfermoit les ossemens de ce prince et ceux de *Nanthilde* sa femme, morte en 642. Ces ossemens étoient enveloppés dans une étoffe de soie, et les corps séparés par une planche intermédiaire qui partageoit le coffre en deux parties. Sur un côté de ce coffre étoit une plaque de plomb avec cette inscription :

Hic jacet corpus Dagoberti.

Sur l'autre côté, une autre lame de plomb chargée de celle-ci :

Hic jacet corpu Nanthildi s.

On n'a point trouvé la tête de Nanthilde : il est probable qu'elle étoit restée dans l'endroit de leur première sépulture, lorsque la reine Blanche, mère de Louis IX, les en fit retirer pour les placer dans le tombeau qu'elle leur fit élever près le maitre-autel, tel qu'on le voit aujourd'hui dans le Musée des monumens français, n° 5.

Dimanche 20 octobre 1793, après avoir détaché le plomb qui tapissoit le dedans du tombeau en pierre de Philippe *le Bel*, les ouvriers reprirent leurs travaux auprès de la sépulture de Louis IX : on n'y trouva qu'une auge de pierre sans couvercle, remplie de décombres, que l'on suppose avoir renfermé le corps de Jean Tristan, comte de Nevers, fils de Louis IX, mort en 1270, quelques jours avant son père, près Carthage en Afrique, et qui avoit été inhumé dans cet endroit.

Dans la chapelle dite *des Charles*, ils retirèrent le cercueil de plomb de Bertrand Duguesclin, mort en 1380. Son squelette s'est trouvé intact, la tête bien conservée, les os tout-à-fait desséchés et très-blancs. Auprès de lui étoit celui de Bureau de la Rivière, mort en 1400.

Après de longues recherches, on découvrit enfin l'entrée du caveau de François Ier, mort en 1547, âgé de 52 ans. Ce caveau, fort grand et très-bien voûté, contenoit six corps enfermés dans des cercueils de plomb posés sur des barres de fer; savoir: celui de François Ier, et ceux de Louise de Savoie sa mère, morte en 1531; de Claude de France sa femme, morte en 1524, âgée de 25 ans; de François, dauphin, mort en 1536, âgé de 19 ans; de Charles son frère, duc d'Orléans, mort en 1545, âgé de 23 ans, et celui de Charlotte leur sœur, morte en 1524, âgée de 8 ans.

Tous ces corps étoient en pourriture et en putréfaction liquide, dont il se dégageoit une odeur insupportable; une eau noire couloit à travers les cercueils de plomb dans le transport que l'on en fit dans le cimetière. Le corps de François Ier portoit une taille extraordinaire et une structure très-forte; l'un des fémurs de ce prince, que j'ai mesuré, portoit 54 centimètres (20 pouces) des condiles à la tête de l'os.

On reprit ensuite les fouilles vers la croisée méridionale du chœur : on y découvrit une auge ou tombe de pierre, et l'on apprit, par l'inscription dont elle étoit revêtue, que c'étoit le tombeau de Pierre de Beaucaire, chambellan de Louis IX, mort en 1270.

Sur le soir, attenant la grille du chœur du côté du midi, on ouvrit le tombeau de Matthieu de Vendôme, abbé de St.-Denis, et régent du royaume sous Louis IX et sous Philippe *le Hardi*; il n'avoit point de cercueil de pierre ni de plomb; il avoit été seulement mis dans un cercueil de bois, dont quelques débris avoient encore de la solidité. Le corps étoit entièrement consumé, et on ne trouva que le haut de sa crosse en cuivre doré, et des lambeaux d'une étoffe très-riche; il avoit été enterré, suivant l'usage des premiers siècles, vêtu de ses ornemens d'abbé. Matthieu de Vendôme mourut en 1286, le 25 septembre, au commencement du règne de Philippe *le Bel*.

Lundi 21 octobre 1793, au milieu de la croisée du chœur, les ouvriers levèrent le marbre qui couvroit le petit caveau où l'on avoit déposé, au mois d'août 1791, les os et les cendres de six princes et d'une princesse de la famille de saint Louis, transférés en cette église de l'abbaye de Royaumont. Les cendres et les ossemens retirés de leur coffre de plomb furent portés au cimetière, dans la seconde fosse commune où Philippe-Auguste, Louis VIII, François Ier et toute sa famille avoient déjà été portés.

On commença l'après-midi à fouiller dans le sanctuaire, à côté du grand autel à gauche, pour exhumer les cercueils de Philippe *le Long*, mort en 1322; de Charles IV, dit *le Bel*, mort en 1328; de Jeanne d'Evreux, troisième femme de Philippe de Valois, mort en 1348, et celui du roi Jean, mort en 1364.

Mardi 22 octobre 1793, dans la chappelle dite *des Charles*, le long du mur de l'escalier qui monte au chevet, on trouva deux tombeaux placés l'un sur l'autre : celui de dessus, de pierre carrée, renfermoit le corps d'Arnaud Guillem de Barbazan, mort en 1431, premier chambellan de Charles VIII. Celui de dessous, couvert d'une lame de plomb, contenoit le corps de Louis de Sancerre, connétable de Charles VI, mort en 1402, âgé de 60 ans; sa tête étoit encore garnie de cheveux longs, et partagés en deux grandes tresses.

On leva ensuite la pierre perpendiculaire qui couvroit les tombeaux en pierre de l'abbé Adam, mort en 1121; de l'abbé Suger, mort en 1152; de l'abbé Pierre d'Auteuil, mort en 1229. On ne trouva dans ces tombeaux que des ossemens réduits en poussière. Les fouilles se firent ensuite dans la chapelle dite du *Lépreux*; les ouvriers levèrent la tombe qui couvroit Sédille de Ste.-Croix, morte en 1380, femme de Jean Pastourel, conseiller du roi Charles V : on n'y trouva que des os consumés.

Mercredi 23 octobre 1793, on reprit le matin les travaux qu'on avoit commencés la veille pour la découverte des tombeaux du sanctuaire. On trouva d'abord celui de Philippe de Valois, de pierre dure, tapissée de plomb dans son intérieur, et fermé par une forte lame de même métal, soudée sur des barres de fer, le tout recouvert d'une grande et large pierre plate. Ce tombeau contenoit une couronne et un sceptre surmonté d'un oiseau de cuivre doré. Plus près de l'autel, on ouvrit celui de Jeanne de Bourgogne, première femme de Philippe de Valois, dans lequel on trouva l'anneau d'argent que portoit cette princesse, sa quenouille et son fuseau : ses ossemens étoient desséchés.

Jeudi 24 suivant, à gauche de Philippe de Valois, s'est trouvé celui de Charles *le Bel*. Ce tombeau étoit construit comme celui de Philippe de Valois; il renfermoit une couronne d'argent doré, un sceptre de cuivre doré, haut de 23 décimèt. (7 pieds); un anneau d'argent, un reste de main de justice, un bâton de bois d'ébène, un oreiller de plomb, sur lequel reposoit la tête du roi; son corps étoit desséché.

Le vendredi 25 suivant, on voulut faire l'ouverture du tombeau de Jeanne d'Evreux, aussi de pierre; mais on remarqua que la tombe étoit brisée en trois morceaux, et que la lame de plomb qui fermoit le cercueil étoit détachée. On ne trouva que des os desséchés et sans tête.

Vers le même lieu on découvrit, dans le tombeau en pierre de Philippe *le Long*, son squelette qui

étoit dans son entier, et vêtu de ses habits royaux; sa tête étoit coiffée d'une couronne d'argent doré, enrichie de pierres; son manteau orné d'une agrafe d'or, en forme de losange, et d'une autre plus petite d'argent; une partie de sa ceinture d'étoffe satinée, garnie d'une boucle d'argent doré, et un sceptre de cuivre doré, furent également retirés du sarcophage. Au pied de son cercueil étoit un petit caveau qui contenoit le cœur de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, enfermé dans une cassette de bois presque pourri : l'inscription dont elle étoit recouverte étoit gravée sur cuivre.

On ouvrit de suite le tombeau du roi Jean, mort en Angleterre en 1364, âgé de 56 ans, dans lequel il s'est trouvé une couronne, un sceptre fort élevé dans son origine, mais brisé; une main de justice en argent doré, et son squelette intact.

Quelques jours après, les ouvriers et les commissaires se transportèrent aux Carmélites pour y faire l'extraction du cercueil de madame Louise de France, fille de Louis XV, morte le 23 décembre 1787. Ils l'apportèrent dans le cimetière, et déposèrent son corps, qui étoit tout entier, mais en plaine putréfaction, dans la fosse commune à gauche : ses habits de Carmélite étoient encore conservés.

Dans la nuit du 11 au 12 novembre 1793, par ordre du département, en présence des commissaires du district et de la municipalité de St.-Denis, on fit l'enlèvement du trésor : tout y étoit intact, châsses, reliques, etc. : le tout fut mis dans de grandes caisses de bois, ainsi que tous les riches ornemens de l'église, calices, ciboires, chapes, chasubles, etc. Le 12 au matin 10 heures, ces objets précieux partirent, en grand appareil, dans des chariots parés exprès, pour la *Convention Nationale.*

Le 18 janvier 1794, le tombeau de François Ier étant démoli, il fut aisé d'ouvrir celui de Marguerite, comtesse de Flandres, morte en 1380, âgée de 66 ans, qui avoit été déposée dans un caveau assez bien construit : on ouvrit son cercueil de plomb, qui étoit supporté par des barres de fer : on n'y trouva que des ossemens bien conservés et quelques restes de planches en bois de châtaigniers; ce qui m'autorise à croire que cette femme avoit été inhumée d'abord dans un cercueil de bois; car, comme je l'ai dit plus haut, de son temps l'usage du plomb n'étoit pas encore établi; et le placement du tombeau de François Ier, ayant causé le déplacement du sien, on aura placé dans un cercueil de plomb celui en bois qui contenoit son corps. *Popul.* 6009. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

St.-Denis, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Coulommniers, cant. de Rebais, sur le Rabourel, à 25 kil. (5 l. ⅔) de Rosoy, 5 m. (11 l. ¾) Melun. *Pop.* 820. *Bur. de poste* de Rebais.

St.-Denis, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de Champ-Deniers, à 16 k. (3 l. ¾) de St.-Maixent, 17 k. (4 l. ¼) de Niort. *Pop.* 234. *Bur. de poste* de Niort.

St.-Denis, v. (*Somme*), arrond. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye, comm. de Chaulsoy, près le ruisseau de Noye, à 18 k. (4 l.) de Montdidier, 20 kil. (4 l. ½) d'Amiens. *Popul.* 365. *Bureau de poste* d'Amiens.

St.-Denis, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. de Charny, à 21 k. (4 l. ¾) de St.-Fargeau, 32 kilom. (7 l. ⅓) d'Auxerre. *Pop.* 348. *Bur. de poste* de Sens.

St.-Denis-Boucle, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Maria-Hoorebeke, à 3 k. (¾ de l.) N. p. E. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) O. de Sotteghem, 21 kil. (4 l. ¾) S. de Gand. *Popul.* 712. *Bureau de poste* d'Audenarde.

St.-Denis-d'Aclon, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, canton d'Offranville, près la Saune, à 10 k. (2 l. ½) de Dieppe, 5 myr. (11 l.) de Rouen. *Pop.* 100. *Bur. de poste* de Dieppe.

St.-Denis-d'Anjou, bourg (*Mayenne*), arr. de Château-Gontier, cant. de Bierné, à 9 kilom. (2 l. ¼) S. O. de Sablé, 20 kilom. (4 l. ½) E. de Château-Gontier, 10 k. (2 l. ½) S. de Grez. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 2100. *Bureau de poste* de Château-Gontier.

St.-Denis-d'Augeron, village (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Chambrois, à 21 kil. (4 l. ⅔) de de cette ville, 5 myriam. (11 l. ½) d'Évreux. *Pop.* 251. *B. de poste* de Montreuil-l'Argile.

St.-Denis-d'Authon, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Nogent-le-Rotrou, cant. de Thiron-le-Gardais, à 11 k. (2 l. ¾) de Nogent, 39 k. (8 l. ¾) de Chartres. *Popul.* 500. *Bur. de poste* de Nogent-le-Rotrou.

St.-Denis-de-Behelen, village (*Eure*), arrond. d'Évreux, cant. de Breteuil, à 14 k. (3 l. ¼) de Verneuil, 22 k. (5 l.) d'Évreux. *Pop.* 225. *Bur. de poste* de Verneuil.

St.-Denis-de-Bondeville, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Maromme, sur le ruisseau de Cailly, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Rouen. Il y a une manufacture de toiles imprimées, placée sur la grande route de Rouen à Dieppe. *Populat.* 155. *Bureau de poste* de Rouen.

St.-Denis-de-Cabanne, village (*Loire*), arrond. de Roanne, cant. de Charlieu, à 18 kil. (4 l.) de Roanne, 5 myr. (10 l. ¾) de Feurs. *Populat.* 460. *Bureau de poste* de Roanne.

St.-Denis-de-Cernelle, village (*Eure-et-Loir*), arr. de Château-Dun, canton de Bonneval, à 25 kilom. (5 l. ⅔) de Château-Dun, 21 kil. (4 l. ⅔) de Chartres. *Pop.* 91. *Bur. de poste* de Bonneval.

St.-Denis-de-Chevasse, village (*Vendée*), arr. de Montaigut, cant. de Poiré-sur-la-Roche, sur la Boulogne, à 18 k. (4 l.) de Montaigut, 6 myr. (13 l.) de Fontenay-le-Peuple. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 813. *Bur. de poste* de Montaigut.

St.-Denis-de-Cunes, v. (*Manche*), arr. d'Avranches, canton de Brecy, près la Séez, à 14 k. (3 l. ¼) de Mortain, 4 myr. (10 l.) de Coutances. *Pop.* 850. *Bur. de poste* de Sourdeval.

St.-Denis-de-Gastines, bourg (*Mayenne*), arrond. de Mayenne, cant. d'Ernée, à 7 kil. (1 l. ¾) N. E. de cet endroit, 31 k. (7 l.) N. de Laval, 18 kilom. (4 l.) N. O. de Mayenne. *Pop.* 3170. *Bur. de poste* d'Ernée.

St.-Denis-de-Jouhé, village (*Indre*), arr. de la Châtre, cant. d'Aigurande, à 9 k. (2 l. ⅓) de la Châtre, 34 k. (7 l. ¾) de Châteauroux. *Pop.* 1450. *Bur. de poste* de la Châtre.

St.-Denis-de-l'Illebonne, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Lillebonne. *Pop.* 663. *Bur. de poste* de Lillebonne.

St.-Denis-de-la-Gaderie, v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de Beny-Bocage, comm. du Tourneur, à 4 kil. (1 l.) de Beny, 16 kilom.

(3 l. ¾) de Vire. *Popul.* compr. celle du Tourneur, 1691. *Bur. de poste* de Vire.

St.-Denis-de-Mailloc, village (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. d'Orbec, près l'Orbec, à 8 kilom. (2 l.) de Lisieux, 5 myr. (11 l. ¼) de Caen. *Pop.* 701. *Bureau de poste* d'Orbec.

St.-Denis-de-Meré, village (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt, à 23 kilomèt. (5 l. ¼) de Falaise, 37 k. (8 l. ¼) de Caen. *Pop.* 947. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau.

St.-Denis-de-Nuzejouls, v. (*Lot*), arr. de Cahors, canton de Catus, sur le Vert, à 14 kilomèt. (3 l. ¼) de Cahors. *Pop.* 416. *Bur. de poste* de Cahors.

St.-Denis-de-Peon, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. d'Autun, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 8 m. (19 l.) de Mâcon. *Pop.* 256. *Bur. de poste* d'Autun.

St.-Denis-de-Pallin, village (*Cher*), arr. de St.-Amand, cant. de Dun-sur-Auron, près l'Auron, à 32 k. (7 l. ¼) de Sancoins, 20 k. (4 l. ½) de Bourges. *Pop.* 528. *Bur. de poste* de Dun-sur-Auron.

St.-Denis-de-Pèles, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Guitres, sur l'Isle, à 9 kil. (2 l. ¼) de Libourne, 34 k. (7 l. ¾) de Bordeaux. *Popul.* 1950. *Bureau de poste* de Libourne.

St.-Denis-des-Coudrais, v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de Tuffé, à 11 k. (2 l. ¾) de la Ferté-Bernard, 28 k. (6 l. ¼) du Mans. *Populat* 600. *Bureau de poste* de Bonnetable.

St.-Denis-des-Ifs, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Vimoutiers, près le ruisseau de Vic, à 21 k. (4 l. ¾) d'Argentan, 5 myriam. (1 l.) d'Alençon. *Pop.* 70 *Bur. de poste* de Vimoutiers.

St.-Denis-des-Monts, village (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Bourgthéroude, à 23 kil. (5 l. ¼) de Pont-Audemer, 37 k. (8 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 408. *Bur. de poste* de Bourgthéroude.

St.-Denis-de-Murs, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. de St.-Léonard, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 22 kil. (5 l.) de Limoges. *Populat.* 862. *Bureau de poste* de St.-Léonard.

St.-Denis-des-Puits, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Nogent-le Rotrou, cant. de Louppe, à 23 kil. (5 l. ¼) de Nogent, 23 kilom. (5 l. ¼) de Chartres. *Popul.* 272. *Bur. de poste* de Tourville.

St.-Denis-de-Vaux, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. de Châlons-sur-Saone, cant. de Givry, près l'Orbise, à 11 k. (2 l. ¾) de Châlons, 6 myr. (13 l.) de Mâcon. *Pop.* 328. *Bur. de poste* de Bourgneuf.

St.-Denis-de-Villenette, v. (*Mayenne*), arrond. de Mayenne, cant. de Lassay, à 28 kil. (6 l. ¼) de Villaine, 5 myr. (11 l. ¾) de Laval. *Popul.* 90. *Bur. de poste* de Lassay.

St.-Denis-de-Villenette, v. (*Orne*), arr. de Domfront, cant. de Juvigny, près l'Ohon, à 10 kilom. (2 l. ½) de Domfront, 5 myriam. (10 l. ¾) d'Alençon. Il y a un fourneau et une forge à deux feux. *Pop.* 438. *Bur. de poste* de Domfront.

St.-Denis-d'Orques, village (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Loué, sur un tertre, à 20 k. (4 l. ½) de Sillé, 34 k. (7 l. ¾) du Mans. *Pop.* 1804. *Bur. de poste* de Sillé-le-Guillaume.

St.-Denis-du-Boscguerard, v. (*Eure*), arrond. de Pont-Audemer, cant. de Bourgthéroude, à 24 k. (5 l. ½) de Pont-Audemer, 36 k. (8 l.) d'Evreux. *Popul.* 690. *Bur. de poste* de Bourgthéroude.

St.-Denis-du-Pairé, village (*Vendée*), arrond. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Luçon, à 37 kilom. (8 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *Populat.* 395. *Bureau de poste* de Luçon.

St.-Denis-du-Port, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, canton de Lagny, près la Marne, à 14 k. (3 l. ½) de Meaux, 39 kilomèt. (8 l. ¾) de Melun. *Pop.* 175. *Bur. de poste* de Lagny.

St.-Denis-du-Tertre, village (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Montfort, à 15 (3 l. ½) du Mans. Il y a une forge pour le fer dans ce village. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Comeré.

St.-Denis-du-Val, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Offranville, comm. de Flainville, à 2 k. (½ l.) de Bourg-d'Un. *Pop.* compr. celle de Flainville, 165. *Bur. de poste* de Dieppe.

St.-Denis-en-Val, v. (*Loiret*), arrond. d'Orléans, canton d'Olivet, à 4 k. (1 l.) d'Orléans. *Popul.* 728. *Bur. de poste* d'Orléans.

St.-Denis-Horze, v. (*Indre-et-Loire*), arrond. de Tours, cant. et comm. d'Amboise, à 22 k. (5 l.) de Tours. Il y a des fourneaux et forges dans les environs de ce village. *Popul.* 837. *Bur. de poste* d'Amboise.

St.-Denis-Isle-d'Oléron, v. (*Charent-Inférieure*), arrond. de Marennes, cant. de l'Isle-d'Oléron, à 34 kilom. (7 l. ¾) de Marennes, 7 myr. (15 l.) de Saintes. *P.* 1464. *Bur. de poste* de St.-Pierre.

St.-Denis-le-Chosson-d'Albarine, village (*Ain*), arrond. de Belley, canton de Lagnieux, près l'Albarine, à 8 kilom. (2 l.) de St.-Rambert, 30 k. (6 l. ¾) de Bourg. Il y a deux manufactures de serges. *Populat.* 808. *Bur. de poste* d'Ambérieux.

St.-Denis-le-Fermont, village (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. de Gisors, sur la Levrière, à 23 k. (5 l. ¼) du Grand-Andelys, 6 myr. (12 l.) d'Evreux. *Pop.* 440. *Bur. de poste* de Gisors.

St.-Denis-le-Gast, b. (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de Gavray, à 14 kil. (3 l. ¼) S. E. de Coutances, 22 kil. (5 l.) O. de Pont-Farcy, 25 k. (5 l. ¾) S. O. de St.-Lô. Il y a des papeteries. C'est la patrie de Charles de *St.-Evremont* : mort à Londres en 1703 : écrivain poli, ingénieux. On a de lui nombre de petits ouvrages en différens genres : ses œuvres, forment 12 vol. in-12. *P.* 1656. *Bur. de poste* de Coutances.

St.-Denis-les-Ponts, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. de Château-Dun, 4 myr. (10 l.) de Chartres. *Populat.* 700. *Bureau de poste* de Château-Dun.

St.-Denis-les-Sens, v. (*Yonne*), arr. et cant. de Sens, près l'Yonne, à 3 kil. (¾ de l.) de Sens, 5 myr. (12 l.) d'Auxerre. *Pop.* 126. *Bur. de poste* de Sens.

St.-Denis-le-Tertre, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. de Bonnières, sur un tertre, à 9 k. (2 l. ¼) de Mantes, 40 kil. (9 l.) de Versailles. *Pop.* 109. *Bur. de p.* de Mantes.

St.-Denis-le-Thiboult, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Darnetal, 27 k. (6 l.) de Gournay, 19 k. (4 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 610. *Bur. de poste* de Lions-la-Forêt, départ. de l'Eure.

St.-Denis-le-Vêtu, v. (*Manche*), arr. de Coutances, canton de Cérisy-la-Salle, à 8 kil. (2 l.) de Coutances. *Pop.* 1329. *Bur. de poste* de Coutances.

St-Denis-Maisoncelles,

St.-Denis-Maisoncelles, v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de Beny, à 15 k. (3 l. ½) de Vire, 42 k. (9 l. ½) de Caen. *Pop.* 280. *Bur. de poste* de Vire.

St.-Denis-sur-Coize, village (*Loire*), arrond. de Montbrison, cant. de Chazelles, à 28 k. (6 l. ¼) de Montbrison. *Pop.* 378. *Bur. de poste* de Chazelles.

St.-Denis-sur-Huine, v. (*Orne*), arrond. et cant. de Mortagne, près l'Huine, à 5 kil. (1 l. ¼) de Mortagne, 53 kil. (7 l. ½) d'Alençon. *Populat.* 282. *Bureau de poste* de Mortagne.

St.-Denis-sur-Loire, v. (*Loir-et-Cher*), arr. et cant. est de Blois, près la Loire, à 5 kil. (1 l. ¼) de Blois. On y trouve des eaux minérales qui n'ont guère moins de vertus que celles de Forges. La reine Marie de Médicis fit orner d'un beau bassin la fontaine qui fournit ces eaux. *Populat.* 868. *Bureau de poste* de Ménars.

St.-Denis-sur-Loire, village (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. de Chécy, sur la Loire, à 16 kilomètr. (3 l. ¾) E. d'Orléans, 27 kilomètr. (6 l.) S. O. de Bois-Commun, 1 k. (¼ de l.) N. de Jargeau. On y fait commerce de bons vins. *Pop.* 1365. *Bur. de poste* d'Orléans.

St.-Denis-sur-Sarton, village (*Orne*), arrondiss. et canton ouest d'Alençon, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville. Il y a une forge pour le fer et une faïencerie. *Pop.* 1250. *Bur. de poste* d'Alençon. *Relais de poste aux chevaux.*

St.-Denis-sur-Seye, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. de Tôtes, sur le ruisseau de Seye, à 24 kil. (5 l. ½) de Dieppe, 30 k. (6 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 523. *Bur. de poste* de Tôtes.

St.-Denis-Westerem, village (*Escaut*), arrond. et canton sud de Gand, à 8 kilom. (2 l.) N. p. E. de Nazareth, 8 kilom. (2 l.) E. p. S. de Nevers, 5 k. (1 l. ¼) S. O. de Gand. *Popul.* 1119. *Bur. de poste* de Gand.

St.-Deniscourt, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, canton de Songeons, près la source du petit Therrain, à 8 kil. (2 l.) de Grandvilliers, 27 k. (6 l.) de Beauvais. *Pop.* 290. *Bur. de poste* de Grandvilliers.

St.-Denœuf, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, canton de Campagne, à 9 kil. (2 l. ¼) de Montreuil, 5 myriam. (14 l. ½) d'Arras. *Pop.* 351. *Bur. de poste* de Montreuil-sur-mer.

St.-Denoual, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Dinan, canton de Matignon. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 775. *Bur. de poste* de Plancoët.

St.-Denys, v. (*Ain*), arrond. et cant. de Bourg, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* 661. *Bur. de p.* de Bourg.

St.-Denys-de-Champhol, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. et cant. de Chartres, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville. *Populat.* compr. celle de Mihout, 455. *Bureau de poste* de Chartres.

St.-Denys-de-Roux-Ménil, v. (*Seine-Inférieure*). *Voyez* Roux-Ménil-St.-Denys.

St.-Desir, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Lisieux, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 42 kil. (9 l. ½) de Caen. *Popul.* compr. celle de Saint-Germain-de-Lisieux, 149. *Bur. de poste* de Lisieux.

St.-Desirt, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Givry, à 10 k. (2 l. ½) de Châlons, 5 myr. (11 l. ½) de Mâcon. *P.* 780. *Bur. de poste* de Buxy.

St.-Desirat, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, canton de Serrières, près le Rhône, à 22 kil. (5 l.) de Tournon, 6 myriam. (13 l. ¾) de Privas. *Popul.* 736. *Bur. de poste* de St.-Vallier, dép. de la Drôme.

St.-Desiré, v. (*Allier*), arrond. de Mont-Luçon, canton d'Huriel, à 22 kilom. (5 l.) N. O. de Mont-Luçon, 7 myr. (15 l. ½) O. de Moulins. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Mont-Luçon.

St.-Deziry, v. (*Corrèze*), arr. et cant. d'Ussel, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 6 myriam. (13 l.) de Tulle. *Pop.* 150. *Bur. de p.* d'Ussel.

St.-Deziry, v. (*Gard*), arr. d'Uzès, cant. de Chaptes, à 11 k. (2 l. ¾) d'Uzès, 20 kil. (4 l. ½) de Nîmes. *Popul.* 240. *Bur. de poste* d'Uzès.

St.-Didier, v. (*Allier*), arrond. de Gannat, cant. d'Escurolles, près la forêt de Marsenac et la Sioule, à 18 k. (4 l.) de Gannat, 39 kil. (8 l. ¾) de Moulins. *Popul.* 561. *Bur. de poste* de Gannat.

St.-Didier *ou* Boisdidier, v. (*Allier*), arr. de la Palisse, canton du Donjon, à 6 kilom. (1 l. ½) de cet endroit, 4 myr. (10 l. ¼) de Moulins. *Pop.* 672. *Bureau de poste* du Donjon.

St.-Didier, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. d'Aubenas, près l'Ardèche, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Privas. *Popul.* 210. *Bur. de poste* d'Aubenas.

St.-Didier, ham. (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Tarascon, canton et comm. de St.-Remy, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cet endroit, 21 kilom. (4 l. ¾) de Tarascon. *Pop.* compr. celle de St.-Remy, 5060. *Bur. de poste* de St.-Remy.

St.-Didier, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Saulieu, à 21 k. (4 l. ¾) de Semur, 6 myr. (14 l. ½) de Dijon. *Pop.* 234. *Bur. de poste* de Saulieu.

St.-Didier, v. (*Eure*), arrond. de Louviers, cant. de Tourville, à à 10 k. (2 l. ½) de Louviers, 25 k. (5 l. ¾) d'Évreux. *Populat.* 504. *Bur. de poste* d'Elbeuf, départ. de la Seine-Inférieure.

St.-Didier, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Vitré, cant. d'Argentré, à 10 k. (2 l. ½) de Vitré, 23 kilom. (5 l. ¼) de Rennes. *Populat.* 1161. *Bur. de poste* de Vitré.

St.-Didier, v. (*Isère*), arrond. de la Tour-du-Pin, cant de Grand-Lemps, à 13 kil. (3 l.) de la Tour-du-Pin, 43 k. (9 l. ¾) de Grenoble. Il y a une fabrique de tuiles et briques. *P. p.* 556. *Bureau de poste* de Bourgoin.

St.-Didier, v. (*Isère*), arrond. et cant. de la Tour-du-Pin, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville, 4 myr. (10 l. ½) de Grenoble. *Popul.* 886. *Bur. de poste* de la Tour-du-Pin.

St.-Didier, v. (*Jura*), arrond. et cant. de Lons-le-Saunier, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Populat.* 247. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

St.-Didier, v. (*Léman*), arr. de Thonon, cant. de Douvaine, à 1 kil. (¼ de l.) N. N. E. de Bons, 14 kilomètr. (3 l. ¼) O. S. O. de Thonon, 20 kil. (4 l. ½) E. de Genève. *Pop.* 348. *Bur. de poste* de Genève.

St.-Didier, v. (*Loire*), arrond. de Montbrison, cant. de Noirétable, à 27 kilom. (6 l.) de Montbrison. *Pop.* 1730. *Bur. de poste* de Thiers, département du Puy-de-Dôme.

St.-Didier, ville (*Haute-Loire*), arr. d'Yssengeaux, ch.-lieu de cant., à 42 kil. (9 l. ½) N. E. du Puy, 7 k. (1 l. ¾) E. p. N. de Monistrol, 14 kil. (3 l. ¼) N. de Montfaucon. On y fabrique des rubans de soie, des mouchoirs et du papier.

Pop. 3203. *Bureau de poste* de Monistrol.

St.-Didier, v. (*Haute-Loire*), arrond. de Brioude, cant. de Paulhaguet, sur la Doulon, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Brioude, 39 kilomètr. (8 l. ¾) du Puy. On y fait commerce de fromages. *Pop.* 1807. *Bur. de poste* de Brioude.

St.-Didier, v. (*Nièvre*), arrond. de Clamecy, cant. de Tannay, sur la côte, près l'Yonne, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Clamecy, 3 myr. (12 l.) de Nevers. Dans le territoire de ce village, sur la rivière d'Yonne, il y a une mine qui donne un peu d'or : on appelle cette mine *calichales*, c'est-à-dire, qu'elle se tourne en chaux dans la calcination, et qu'elle fournit un métal très-pur, mais en petite quantité. *Pop.* 187. *Bur. de poste* de Tannay.

St.-Didier, v. (*Orne*), arrond. d'Alençon, canton de Carouge, à 15 k. (3 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 520. *Bur. de poste* de Carouge.

St.-Didier, village (*Pô*), arrond. de Suse, canton de Bussolin, dans un vallon, près de la Dora-Riparia, à 13 kilom. (3 l.) E. de Suse. *Populat.* 179. *Bureau de poste* de Suse.

St.-Didier, v. (*Rhône*), arrond. de Villefranche, cant. de Beaujeu, à 23 k. (5 l. ¼) de Villefranche, 5 myr. (11 l.) de Lyon. *Pop.* compr. celle de Vernay, 832. *Bureau de poste* de Beaujeu.

St.-Didier, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de St.-Martin-en-Bresse, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Châlons, 6 myriam. (14 l. ⅓) de Mâcon. *Popul.* 573. *Bureau de poste* de Verdun-sur-Saone.

St.-Didier, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Semur-en-Brionnois, près la Reconce, à 8 kil. (2 l.) de Marcigny, 5 myr. (13 l. ⅓) de Mâcon. *Populat.* 344. *Bur. de p.* de Marcigny.

St.-Didier, v. (*Vaucluse*), arr. de Carpentras, cant. de Pernès, à 25 k. (5 l. ⅔) d'Avignon. *Pop.* 367. *Bur. de p.* de Carpentras.

St.-Didier-au-Mont-d'Or, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, canton de Limonest, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Lyon, 21 kil. (4 l. ¾) de Villefranche. Il y a une carrière de pierre. *Pop.* 2000. *Bur. de poste* de Lyon.

St.-Didier-d'Aussiat, village (*Ain*) arrond. de Bourg, cant. de Montrevel, à 16 kil. (3 l. ¾) de Bourg. *Pop.* 1011. *Bureau de poste* de Bourg.

St.-Didier-de-Brion, village (*Isère*), arrond. de St.-Marcellin, cant. de St.-Etienne-de-St.-Geoirs, à 15 k. (3 l. ½) de St-Marcellin, 32 kilomètr. (7 l. ¼) de Grenoble. *Popul.* 222. *Bureau de poste* de St.-Marcellin.

St.-Didier-de-Crussol, village (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de St.-Péray, à 16 kil. (3 l. ¾) de Tournon, 25 kilomètr. (5 l. ⅔) de Privas. *Popul.* 1005. *B. de poste* de St.-Péray.

St.-Didier-de-Valeins, village (*Ain*). Voyez Saint-Didier-sur-Chalaronne.

St.-Didier-en-Devoluy, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de St.-Etienne-en-Devoluy, sur la Soulonaze, à 25 kil. (5 l. ¾) de Gap. *Popul.* 599. *Bur. de poste* de Veynes.

St.-Didier-les-Champagne, v. (*Isère*), arrond. de la Tour-du-Pin, cant. de Pont-de-Beauvoisin, comm. d'Etourtre, à 11 k. (2 l. ¾) de Pont-de-Beauvoisin, 14 kilom. (3 l. ¼) de la Tour-du-Pin. *Pop.* compr. celle d'Aousto, 1393. *Bureau de poste* de Pont-de-Beauvoisin.

St.-Didier-sous-Charpey, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de Bourg-de-Péage, commune de Charpey, sur la rivière de Quimaud, à 11 kil. (2 l. ¾) E. de Valence, 8 k. (2 l.) S. de Romans. *Popul.* compr. celle de Chapey et dépend. 2388. *Bureau de poste* de Romans.

St.-Didier-sous-Riviers, v. (*Rhône*), arrond. de Lyon, cant. de Mornant, à 25 kilom. (5 l. ⅔) de Lyon, 4 myr. (10 l.) de Villefranche. *Pop.* 1292. *Bur. de poste* de Lyon.

St.-Didier-sur-Arroux, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. de St.-Léger-sur-Beuvray, à 19 kilom. (4 l. ½) S. O. d'Autun, 15 kilom. (3 l. ½) N. de Toulon, 8 myr. (18 l. ¼) N. O. de Mâcon. *Popul.* 742. *Bur. de poste* d'Autun.

St.-Didier-sur-Chalaronne, v. (*Ain*), arr. de Trévoux, canton de Thoissey, à 27 kilom. (6 l.) de Trévoux, 28 kilom. (6 l. ¼) de Bourg. *Popul.* 1337. *Bur. de poste* de Thoissey.

St.-Didier-sur-Fromant, v. (*Ain*), arrond. et cant. de Trévoux, à 2 kilomètr. (½ l.) de cette ville, 4 myr. (10 l.) de Bourg. *Pop.* 410. *B. de p.* de Trévoux.

St.-Didier-sur-l'Allier, v. (*Haute-Loire*), arrond. du Puy, cant. du Caires, près l'Allier, à 18 k. (4 l.) du Puy. *Pop.* 223. *Bur. de p.* du Puy.

St.-Dié, ville (*Vosges*), ch.-l. d'arrond. et de cant., dans un vallon agréable, et fortifiée, sur les bords de la Meurthe, à 8 myriam. (18 l.) de Nancy, 4 myr. (10 l.) de Schelestat, 5 myriam. (12 l.) S. E. de Lunéville, 40 kil. (9 l.) E. N. E. d'Epinal, 39 myr. (89 l.) E. p. S. de Paris. Long. 24. 45. lat. 48. 20.

Cette ville, du ci-devant duché de Lorraine, dans les ci-devant Vosges, étoit le siége d'un évêché depuis 1777, d'un siége présidial et d'une prévôté, d'un bailliage, où l'on suivoit la coutume générale de Lorraine, d'une maîtrise des eaux et forêts, d'un corps de ville; le chef-lieu d'une recette des finances, de celles des domaines et bois, et la résidence d'une brigade de maréchaussée. La Meurthe traverse St.-Dié. Cette ville, assise au pied de la montagne d'Ornion, est petite, mais très-agréable. On commença à la fermer au treizième siècle, sous le duc Ferry IV, et ses murailles ne furent achevées que sous Ferry V. Le feu y consuma un nombre considérable de maisons en 1756 ou 1757, le 27 juillet. Il y avoit une ancienne collégiale qui remontoit au septième siècle. Ce fut d'abord un monastère appelé *Jointure*, gouverné par un abbé : il fut sécularisé en 954. Le grand-prévôt en étoit chef, et y exerçoit les fonctions épiscopales. Le chapitre étoit composé de vingt-quatre prébendes, y compris trois dignitaires. Outre le grand-prévôt, ce chapitre étoit seigneur de la ville. Il y avoit une juridiction nommée la *Pierre-hardie*, d'où les appelans ressortissoient devant les commissaires et un juge : on nommoit aussi cette juridiction *le Buffet*. Le chapitre nommoit aux places vacantes pendant quatre mois (ceux où se trouvoient les quatre-temps), et le roi pendant les huit autres. Les chanoines devoient être nobles, excepté quatre, qui avoient droit d'entrer au chapitre, lorsqu'ils étoient docteurs de Sorbonne. La collégiale comptoit parmi les grands-prévôts le pape Léon IX, que l'église reconnoit pour saint, neuf princes de la maison de Lorraine, et un grand

nombre de prélats. L'église collégiale et celle de Notre-Dame furent consumées par un incendie en 1065, et encore ruinées en 1554, ainsi que la ville. Le couvent des Capucins étoit bâti sur les ruines de l'ancien château. Outre les deux églises paroissiales, on voyoit à peu de distance de Saint-Dié l'hermitage de la Magdeleine et celui de Saint-Roch. On fait, dans cette ville et aux environs, commerce de bestiaux, avoine et lin, dont on fait des toiles qui se blanchissent aisément, à cause de la pureté et de l'abondance des eaux : on y fait aussi de la quincaillerie. On trouve dans son territoire des mines d'argent et de cuivre : celle nommée le *Tapecu* contient de l'or. L'exploitation de plusieurs de ces mines est ruineuse, c'est ce qui en a fait abandonner plusieurs. La mine de Lubine fut concédée au nommé Gérard François en 1715. Dès les première et seconde années, il fondit 25 quintaux, tant en argent qu'en cuivre raffiné. On a découvert, en 1780, à 1 kilom. (¼ de l.), deux sources d'eau minérale, dont l'une sulfureuse et l'autre ferrugineuse. C'est la patrie de Jean-Claude *Sommier*, archevêque de Césarée, auteur de l'*Antiquité des Vosges*.

Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, d'un tribunal de 1re instance ; il y a un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 5388. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

St.-Dié, ville (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. de Bracieux, sur la Loire, à 13 k. (3 l.) de Blois. Clovis fit bâtir dans cette ville un monastère après la victoire de Voclade, lorsqu'il vint visiter St.-Dié dans un hermitage qu'il avait établi en ce lieu. On assure que cette ville doit son origine à cet hermitage. On y fabrique des couvertures de molleton, de coton, et des étoffes de coton pour homme. On exploite dans les environs de la pierre calcaire, et on y fait commerce de grains, vins et eau-de-vie. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie. *P.* 1116. *Bur. de poste.*

St.-Dier, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, ch.-l. de canton, à 13 k. (3 l.) de Billom, 33 kil. (7 l. ½) de Clermont. *Pop.* 1280. *Bureau de poste* de Billom.

St.-Diezy-le-Bas, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, canton de Besse, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 27 k. (6 l.) S. de Clermont. *Popul.* compr. celle de St.-Diezy-le-Haut, 890. *Bur. de poste* de Besse.

St.-Diezy-le-Haut, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Besse, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 27 kil. (6 l.) de Clermont. *Popul.* compr. celle de St.-Diezy-le-Bas, 890. *Bur. de poste* de Besse.

St.-Dionizy, v. (*Gard*), arr. de Nimes, cant. de Sommières, près le Rhosny, à 10 kil. (2 l. ½) de Sommières, 10 kil. (2 l. ½) de Nimes. *Pop.* 258. *Bur. de poste* de Calvisson.

St.-Divy, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Landerneau, à 13 k. (3 l.) de Brest, 5 myriam. (12 l.) de Quimper. *Pop.* 625. *Bur. de poste* de Landerneau.

St.-Dizant-des-Bois, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de Jonzac, cant. de Mirambeau, à 21 kil (4 l. ¾) de Pons, 39 kilom. (8 l. ¾) de Saintes. *Popul.* 311. *Bureau de poste* de Mirambeau.

St.-Dizant-du-Gua, village (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, caut. de St.-Genis, à 20 kil. (4 l. ½) de Pons, 36 k. (8 l.) de Saintes. *Popul.* 1312. *Bur. de poste* de St.-Genis.

St.-Dizier, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Chénerailles, à 20 k. (4 l. ½) d'Aubusson, 23 k. (5 l. ¼) de Guéret. *P.* 464. *Bur. de poste* de Chénerailles.

St.-Dizier, v. (*Creuse*), arr. et et cant. de Bourganeuf, près la Leyrenne, à 8 k. (2 l.) de Bourganeuf, 20 k. (4 l. ½) de Guéret. *P.* 1625. *Bur. de poste* de Bourganeuf.

St.-Dizier, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de la Motte-Chalençon, près de la Bréal, à 28 k. (6 l. ¼) de Die, 6 myr. (14 l. ¼) de Valence. *Pop.* 319. *B. de poste* de Die.

St.-Dizier, v. (*Lot-et Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Castillonès. *Pop.* 207. *Bur. de poste* de Lanzun.

St.-Dizier, ville (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, ch.-l. de cant., dans une plaine, sur la Marne, à 28 k. (6 l. ¼) E. de Vitry, 24 k. (5 l. ½) S. O. de Bar-sur-Ornain, 6 m. (14 l.) N. N. O. de Chaumont, 22 m. (49 l.) E. p. S. de Paris. Long. 22. 35. Lat. 48. 35.

Cette ville, du ci-dev. Pertois, étoit gouvernement de place du ci-devant gouvernement général de la Champagne ; c'étoit le siége d'un bailliage royal, d'une maitrise des eaux et forêts, d'un grenier à sel, d'une maréchaussée et d'une juridiction sous le nom d'échevinage. Cette ville étoit anciennement une place de guerre assez fortifiée : indépendamment de la rivière de la Marne, il y a un ruisseau qui prend sa source à 8 k. (2 l.) du côté de Bar-sur-Ornain. Il fournit de l'eau aux fossés qui entourent les murs de la ville, et forme un bassin au milieu de la ville même. Ses fortifications sont négligées : sa vigoureuse résistance contre Charles-Quint, en 1544, l'a rendue célèbre. Il la prit, mais elle fut rendue par la paix de Crespy : elle étoit du domaine du roi. Cette ville, bâtie en pierres, est jolie : autrefois les maisons étoient toutes en bois, mais un incendie terrible les consuma presque toutes, il y a environ trente ans.

Outre trois églises paroissiales dans la ville, et deux dans les deux faubourgs qui sont plus considérables que la ville, sur-tout celui de la Noue, il y avoit un monastère d'Ursulines et un couvent de Capucins. Il y a un hôpital, et à peu de distance on voyoit une abbaye royale de religieuses, de l'ordre de Citeaux, étroite observance fondée par les comtes de Champagne sous le titre de Notre-Dame.

Le commerce de cette ville est très-animé : c'est à St.-Dizier que la Marne commence à porter bateau. Il y a quantité de forges et une manufacture de toiles peintes sur la petite rivière de la Blaize, qui se jete dans la Marne. On fabrique dans cette ville des toiles de lin, et de chanvre de toute largeur, de la bonneterie et chapellerie. On y fait un grand commerce de fer : on y construit des bateaux qui servent à conduire à Paris les grains de ce département, et tous les fers qui se fabriquent dans ces forges, dont les principales sont celles de la Foudroyante Bayard, Bienville, Conzances, Chamouilley, Marnavalle, Furville, Clos-Moutier, la vieille Forge, Pont-sur-Saulx, Hérouville, Tonnans, le Châtelier, le Buisson, etc. Outre les fers ordinaires que ces forges fabriquent, quelques-unes ont des carillonneries, des fonderies, des ciseaux, serpes, haches, etc., et pour acérer les enclumes, les bigornes et beaucoup d'ouvrages de fonte, tels que plaques de cheminées, des poêles, serrurerie, grilles et portes de fer.

On construit encore des tonneaux, des sceaux, bois de charpente de toutes qualités, et des planches de tous échantillons, propres à la menuiserie et à tous autres usages. Les forêts qui environnent cette ville renferment de très-beau bois de construction pour la marine, et alimentent toutes les forges. Il y a des carrières de pierres dans les environs de cette ville; les unes sont un peu poreuses et approchent de la nature du silex; elles portent des empreintes de pétrifications; on les emploie en pavés pour les villes; les autres sont des pierres de taille de deux espèces, l'une plus dure et moins blanche; l'autre plus tendre au sortir de la carrière, et fort blanche, mais qui se brunit et se durcit avec le temps: elle est de la même espèce que la pierre de St.-Leu qu'on emploie à Paris. Il y a aussi des mines de houille qui ne sont pas exploitées. St.-Dizier a un tribunal de commerce, un sous-inspecteur des forêts et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 5500. *Bureau de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Dizier, ou Forêt-du-Val, (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de St.-Dizier. Elle a 9341 mèt. (4800 t.) de long, sur 5451 mèt. (2800 t.) de large.

St.-Dizier, v. (*Meuse*). *Voyez* Erize-St.-Dizier.

St.-Dizier, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Delle, à 20 k. (4 l. ½) de Béfort, 7 myr. (16 l. ½) de Colmar. *Popul.* 315. *Bur. de poste* de Delle.

St.-Dizier-les-Domaines, v. (*Creuse*), arr. de Boussac, cant. de Châtelux, à 14 k. (3 l. ¼) de Boussac, 21 k. (4 l. ¾) de Guéret. *Pop.* 740. *Bur. de poste* de Boussac.

St.-Dolay, v. (*Morbihan*), arr. de Vannes, cant. de la Roche-Bernard, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit, 4 myr. (10 l. ½) de Vannes. *Pop.* 2100. *Bureau de poste* de la Roche-Bernard.

St.-Domet, v. (*Creuse*) arrond. d'Aubusson, cant. de Bellegarde, à 13 k. (3 l.) d'Aubusson, 37 kil. (8 l. ¼) de Guéret. *Popul.* 620. *Bur. de poste* d'Aubusson.

St.-Domineuc, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Tentemiac, à 32 k. (7 l. ¼) de Saint-Malo, 32 k. (7 l. ½) de Rennes. *Populat.* 1300. *Bureau de poste* de d'Hédée.

St.-Domus, v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Fréjus, comm. de Roquebrune, à 10 k. (2 l. ½) de Fréjus, 20 k. (4 l. ½) de Draguignan. *Pop.* compr. celle de Roquebrune, 1747. *Bur. de poste* de Fréjus.

St.-Donan, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de St.-Brieux, à 9 k. (2 l. ½) de cette ville. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Popul.* 2088. *Bureau de poste* de St.-Brieux.

St.-Donat, ham. (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, cant. de Volone, comm. de Montfort, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Sisteron, 7 k. (1 l. ¾) de Volone. *Pop.* compr. celle de Montfort, 203. *B. de p.* de Sisteron.

St.-Donat, b. (*Drôme*), arr. de Valence, ch.-l. de canton, près l'Herbasse, à 10 k. (2 l. ½) N. N. O. de Romans, 22 k. (5 l.) N. p. E. de Valence, 13 k. (3 l.) N. E. de Tournon. Il y a des manufactures de soie. *P.* 1423. *Bur. de p.* de Romans.

St.-Donat, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de la Tour, à 18 k. (4 l.) de Besse, 4 myriam. (10 l. ¼) de Clermont. *Pop.* 884. *Bur. de poste* de Tauves.

St.-Donatien, v. (*Loire-Inférieure*), arr., cant. et comm. de Nantes, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville. *Popul.* réunie à celle de Nantes. *Bur. de poste* de Nantes.

St.-Doulchard, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Mehun, à 3 k. (¾ de l.) de Bourges. *Pop*...... *Bureau de poste* de Bourges.

St.-Dournin-Combarnazat, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Riom, cant. de Randans, comm. de Barnazat, ou Combarnazat. *Pop*..... *Bur. de poste* de Maringues.

St.-Duzeri, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Castries, à 16 kilom. (3 l. ⅔) de Montpellier. On y récolte de bons vins. *Populat.* 247. *Bureau de poste* de Montpellier.

St.-Easne, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de St.-Maixent, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 24 k. (5 l. ½) de Niort. *Pop.* 760. *Bur. de poste* de St.-Maixent.

St.-Eble, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de Langeac, à 23 k. (5 l. ¼) de Brioude, 28 k. (6 l. ¼) du Puy. *Pop.* 547. *Bur. de poste* de Langeac.

St.-Ebremont-de-Bon-Fossé, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Canisy, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Lô, 22 k. (5 l.) de Coutances. *Pop.* 854. *Bur. de poste* de St.-Lô.

St.-Ebremont-sur-Lozon, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Marigny, à 16 k. (3 l. ¾) de Carentan, 18 k. (4 l.) de Coutances. *Pop.* 74. *Bur. de poste* de Périers.

St.-Egrève, v. (*Isère*), arr. et cant. nord de Grenoble, à 6 kilom. (1 l. ½) N. p. O. de cette ville, 7 k. (1 l. ¾) S. E. de Voreppe, 32 k. (7 l. ¼) S. O. de Barraux. Il y a des mines de houille non exploitées. *P.* 620. *Bur. de poste* de Grenoble.

St.-Eliers, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Conches, sur l'Iton, à 13 kil. (3 l.) d'Evreux. *Populat.* 119. *Bureau de poste* de Conches.

St.-Eliph, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de la Louppe, à 22 kil. (5 l.) de Châteauneuf, 34 k. (7 l. ⅔) de Chartres. *Popul.* 1031. *Bur. de poste* de Champon.

St.-Élix, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. d'Aurignac, près la Noue, à 14 k. (3 l. ¼) de St.-Gaudens, 7 myr. (15 l.) de Toulouse. On y voit un très-beau château de structure ancienne, environné de jardins magnifiques, dont l'orangerie sur-tout mérite d'être remarquée. On prétend que ce château a été bâti par François Ier. Il porte le goût du temps, et a quelque analogie avec celui que l'on voyoit à Chambord. Cette ville a trois manufactures de draps, serges, ras et calmouks, et trois teintureries. *Populat.* 118. *Bur. de poste* de Martres.

St.-Élix, v. (*Haute-Garonne*). *Voyez* St.-Félix.

St.-Elix-Perche, v. (*Gers*), arr. et cant. de Mirande, sur la Baise-de-Devant, à 10 k. (2 l. ½) de Mirande, 25 k. (5 l. ¾) d'Auch. *P.* 300. *Bur. de poste* de Mirande.

St.-Elix-sur-Gimone, village (*Gers*), arr. et cant. de Lombez, sur la côte, près la Gimone, à 28 k. (6 l. ½) de l'Isle-Jourdain, 23 k. (5 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 360. *Bur. de poste* de Lombez.

St.-Ellier, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Touarcé, à 4 kil. (1 l.) de Brissac, 27 kil. (6 l.) de Vihiers. *Popul.* 355. *Bur. de poste* de Brissac.

St.-Ellier, v. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. de Landivy, à 13 k. (3 l.) d'Ernée, 41 k. (9 l. ½) de Laval. *P.* 1480. *B. de p.* d'Ernée.

St.-Ellier, v. (*Orne*), arrond. d'Alençon, cant. de Carrouge, à 16 k. (3 l. ¾) d'Alençon. *P.* 878. *Bur. de poste* de Carrouge.

St.-Elme, fort (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Céret, cant. d'Argelès, près le port Vendre, à 1 k. (¼ de l.) de Collioure.

St.-Elme, tour (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de St.-Tropez, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 32 k. (7 l. ¼) de Draguignan.

St.-Eloi, v. (*Moselle*), arr. et canton 1er de Metz, commune de Woippy. *Populat.* compr. celle de Woippy, 593. *Bureau de poste* de Briey.

St.-Elophe, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de Coussey, à 6 k. (1 l. ½) de Neufchâteau, 6 myr. (13 l.) d'Epinal. *Pop.* 83. *Bur. de poste* de Neufchâteau.

St.-Eloy, v. (*Ain*), arrond. de Trévoux, cant. de Meximieux, à 11 k. (2 l. ¾) de Montluel, 31 k. (7 l.) de Bourg. *Pop.* 325. *Bur. de poste* de Meximieux.

St.-Eloy, v. (*Cher*), arrond. de Bourges, cant. de Menetou-Salon, à 8 k. (2 l.) de Bourges. *P.* 1018. *Bureau de poste* de Bourges.

St.-Eloy, v. (*Correze*), arr. de Brive, cant. de Lubersac, à 21 kil. (4 l. ¾) d'Uzerche, 42 k. (9 l. ½) de Tulle. *Popul.* 636. *Bur. de poste* d'Uzerche.

St.-Eloy, v. (*Creuse*), arr. de Bourganeuf, cant. de Pontarion, à 14 k. (3 l. ½) de Bourganeuf, 10 k. (2 l. ½) de Guéret. On trouve dans les environs des mines de charbon de terre, dont les veines ont la direction de la Bouble, qui se dégorge dans l'Allier près St.-Pourçain. *Pop.* 669. *Bureau de poste* de Guéret.

St.-Eloy, v. (*Eure*), arrond. du Grand-Andelys, cant. de Gisors, près le confluent de la Bonde et de la Levrière, à 22 k. (5 l.) du Grand-Andelys, 5 myr. (11 l. ½) d'Evreux. *Populat.* 249. *Bureau de poste* de Gisors.

St.-Eloy, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Plougastel-Daoulas, à 13 kil. (3 l.) de Landerneau, 41 k. (9 l. ½) de Quimper. *Popul.* 285. *Bur. de p.* de Landerneau.

St.-Eloy, v. (*Loiret*), arr. de Montargis, cant. et comm. de Ferrières, à 10 kil. (2 l. ½) N. de Montargis, 7 myr. (15 l. ½) E. N. E. d'Orléans. *Popul.* compr. celle de Ferrières, ... *Bur. de poste* de Montargis.

Saint-Eloy, v. (*Lys*). *Voyez* Winkel-St. Eloy.

St.-Eloy, v. (*Nièvre*), arr. et cant. de Nevers, près la Loire, à 4 kil. (1 l.) de Nevers. Il y a une mine de fer, deux forges, un martinet dit de la *Charbonnière*, deux forges de *Cholet* et deux autres dites d'*Arlay*, où se fabrique du fer marchand et en barres. *Pop.* 620. *B. de poste* de Nevers.

St.-Eloy, v. (*Pas-de-Calais*). *Voyez* Mont-St.-Eloy.

St.-Eloy, v. (*Haute-Saone*). *Voyez* Val-St.-Eloy.

St.-Eloy, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Montaigut, sur la Bouble, à 3 k. (¾ de l.) de Montaigut, 4 myr. (10 l. ½) de Clermont. Il y a près cette commune une mine de charbon de terre de médiocre qualité, et plusieurs mines de plomb. *Pop.* 712. *Bur. de poste* de Montaigut.

St.-Eloy, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Ambert, cant. de St.-Amand, à la source de la Doloze, à 13 kil. (3 l.) d'Ambert, 4 myr. (10 l.) de Clermont. *Pop.* 550. *B. de poste* d'Ambert.

St.-Eloy, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. et comm. de Lonjumeau, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 5 kilom. (1 l. ¼) de Corbeil. *Pop.* compr. celle de Lonjumeau, 2030. *Bureau de poste* de Lonjumeau.

St.-Eloy-aux-Fontaines, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. de Chauny, comm. de Commenchon, à 6 k. (1 l. ½) de Chauny, 36 kil. (8 l.) de Laon. Il y avoit une abbaye de Chanoines réguliers de la congrégation de France, fondée en 1130. *Pop.* compr. celle de Commenchon, 203. *B. de poste* de Chauny.

St.-Eloy-de-Fourques, village (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Brionne, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Bernay, 34 kil. (7 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 761. *Bur. de poste* de Brionne.

St.-Eloy-Vive ou Vive-Saint-Eloy, v. (*Lys*), arr. de Courtray, cant. d'Oostroosebecke, près la Lys, à 9 k. (2 l. ¼) N. E d'Haerlebeke, 16 k. (3 l. ¾) N. E. de Courtray, 36 k. (8 l.) S. p. E. de Bruges. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 786. *Bur. de poste* de Courtray.

St.-Emant, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. d'Illiers, à 24 kil. (5 l. ½) de Chartres. *P.* 78. *Bur. de poste* d'Illiers.

St.-Emiliand, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. d'Autun, cant. de Conches, à 14 kil. (3 l. ½) d'Autun, 7 myr. (16 l. ½) de Mâcon. Il y a des forges et fourneaux. *Pop.* 903. *B. de poste* de Conches. *Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Emilion, ville (*Gironde*), arr. et cant. de Libourne, à 4 kil. (1 l.) de la Dordogne, 7 kil. (1 l. ¾) E. de Libourne, 33 k. (7 l. ½) E. de Bordeaux, 9 kilom. (2 l. ¼) N. O. de Castillon. Cette ville, dans un enfoncement et comme souterraine, est environnée d'un cercle de maisons dont le rez-de-chaussée est de niveau avec les toits qui forment le centre de la ville. Il y avoit un chapitre considérable, dont l'ancienne église est souterraine, taillée dans le roc, et au-dessus de laquelle on a élevé un clocher d'une hauteur extraordinaire : après plusieurs révolutions, elle fut sécularisée et changée en un chapitre par le pape Clément V; qui avoit été archevêque de Bordeaux. Cette petite ville est renommée pour ses excellens vins, dont elle tire un grand produit. St.-Emilion a vu naître Marguerite-Elie *Guadet*, homme de loi, député à la convention nationale; décapité à Bordeaux le 1er messidor an 2 (20 juin 1794), par décret de la convention nationale, qui le mit hors la loi; il étoit âgé de 35 ans; son père âgé 70 ans, son frère âgé de 30 ans, sa tante âgée de 65 ans, furent décapités le 2 thermidor an 2 (21 juillet 1794), pour avoir donné un asile à Marguerite-Elie Guadet et à plusieurs députés proscrits. *P.* 294. *Bur. de p.* de Libourne.

St.-En-Puysage, v. (*Yonne*), arr. et cant. de St.-Sauveur, à 14 k. (3 l. ¼) de St.-Fargeau, 30 kilom. (6 l. ¾) d'Auxerre. *Pop.* 1010. *Bur. de poste* de St.-Sauveur.

St.-Ennemond, v. (*Allier*), arr. et cant. est de Moulins, comm. de St.-Symphorien. *P.* 577. *B. de poste* de Moulins.

St.-Enogat, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, canton de Pleurtuit, près la mer, à 3 k. (¾ de l.) de St.-Malo, 7 myr. (14 l. ¾) de Rennes. Cette ville a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Dinan, 3e arrondissement maritime. *Pop.* 820. *Bur. de poste* de St.-Malo.

St.-Eny, v. (*Manche*), arrond. de St.-Lô, canton de Carentan, à 8 kil. (2 l.) S. O. de cette ville,

8 kilom. (2 l.) N. E. de Periers, 16 kilom. (3 l. ¾) E. de Lessay. *Popul.* 1592. *Bureau de poste* de Carentan.

St.-Erblon, v. (*Ille-et-Vilaine*), arrond. et cant. de Rennes, à 20 k. (4 l. ½) de Bain, 10 k. (2 l. ½) de Rennes. *Pop.* 1289. *Bureau de poste* de Rennes.

St.-Erblond, v. (*Mayenne*), arr. de Château-Gontier, cant. de St.-Aignan-sur-Roc, à 16 k. (3 l. ¾) de Craon, 43 k. (9 l. ⅔) de Laval. *P.* 297. *Bur. de poste* de Craon.

St.-Erme, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. de Sissonne, à 16 k. (3 l. ¾) de Laon. On y trouve des terres vitrioliques. *Pop.* 127. *Bur. de poste* de Laon.

St.-Escobile, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, à 13 kil. (3 l.) d'Etampes, 43 kilom. (9 l. ¾) de Versailles. *Populat.* 460. *Bureau de poste* de Dourdan.

St.-Espain, b. (*Indre-et-Loire*), arrond. de Chinon, cant. de Ste.-Maure, sur la Manse, à 22 kilom. (5 l.) de Chinon, 30 k. (6 l. ¾) de Tours. *Pop.* réunie à celle de Mongauger, 2037. *Bur. de poste* de Ste.-Maure.

St.-Esprit, ville (*Landes*), arr. de Dax, chef-lieu de canton, sur l'Adome, à 40 kilom. (9 l.) S. O. de Dax, 9 myr. (20 l.) de Mont-de-Marsan. C'est la résidence d'un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Bayonne, 5e arrondissement maritime. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* réunie à celle de St.-Etienne, 5094. *B. de poste* de Bayonne, départ. des Hautes-Pyrénées.

St.-Esteffe, v. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. de Fanjeaux, comm. de Casal-Renoux, près la Vixiège, à 14 kilom. (3 l. ½) de Castelnaudary, 34 kil. (7 l. ¾) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Casal-Renoux, 263. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

St.-Estephe, v. (*Charente*), arr. et cant. d'Angoulême, à 13 k. (3 l.) de cette ville. *Pop.* 752. *B. de poste* d'Angoulême.

St.-Estephe, b. (*Gironde*), arr. de Lesparre, cant. de Pauillac, près la Gironde, à 13 kil. (3 l.) E. p. S. de Lesparre, 4 myr. (10 l.) N. N. O. de Bordeaux, 7 kilom. (1 l. ¾) N. de Pauillac. *Pop.* 1739. *B. de poste* de Lesparre.

St.-Estephe-de-Droux, village (*Dordogne*), arr. et cant. de Nontron. Il y a près de ce lieu la forge de St.-Estèphe. *P.* 728. *B. de poste* de Nontron.

St.-Estève, v. (*Basses-Alpes*), arrond. et cant. de Digne, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 108. *Bur. de poste* de Digne.

St.-Esteve, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. et cant. ouest de Perpignan. *Pop.* 274. *Bur. de poste* de Perpignan.

St.-Estève-d'Auriac, v. (*Var*), arrondiss. de Brignoles, canton de Barjols, à 7 kil. (1 l. ¾) de Saint-Maximin, 42 k. (9 l. ½) de Toulon. *Pop.* 74. *B. de poste* de Barjols.

St.-Estève-de-Jauson, village (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. de Lambesc, près la Durance, à 18 k. (4 l.) d'Aix, 43 k. (9 l. ¾) de Marseille. *Pop.* 70. *B. de poste* de Lambesc.

St.-Esteven, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Bayonne, cant. de Hasparren, à 14 kilom. (3 l. ¼) de St.-Palais, 7 myr. (15 l. ⅔) de Pau. *Popul.* 700. *Bur. de poste* de St.-Palais.

St.-Etienne, v. (*Alpes-Maritimes*), arrond. du Puget-de-Théniers, ch.-lieu de cant., à 34 kil. (7 l. ¾) N. de Pujet-de-Théniers, 7 myr. (14 l. ¾) N. O. de Nice, 20 kil. (4 l. ½) N. de Guillaume. Il y a trois usines à farine et foulage de drap. *Pop.* 1450. *B. de poste* de St.-Sauveur.

St.-Etienne, v. (*Ardennes*), arrond. de Vouziers, cant. de Machault, sur l'Arne, à 18 kil. (4 l.) de Vouziers, 5 myr. (12 l. ¼) de Charleville. *Pop.* 735. *Bur. de poste* de Vouziers.

St.-Etienne, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Cornus, comm. de Ste.-Eulalie, à 22 kilom. (5 l.) de St.-Afrique, 7 kilomèt. (1 l. ¾) de Cornus. *Pop.* compr. celle de Ste.-Eulalie, 910. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

St.-Etienne, v. (*Drôme*), arr. et cant. de Die, comm. de Saint-Andéol, à 9 kil. (2 l. ¼) de Die, 33 kil. (7 l. ½) de Valence. *Pop.* compr. celle de St.-Andéol, 200. *Bur. de poste* de Die.

St.-Etienne, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. et comm. de Conches, à 1 kilom. (¼ de l.) de cet endroit, 16 kil. (3 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Conches, 2118. *Bur. de poste* de Conches.

St.-Etienne, v. (*Forêts*). *Voy.* Mandé-St.-Etienne.

St.-Etienne, v. (*Gard*). *Voyez* Comps-St.-Etienne.

St.-Etienne, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de St.-Martin-de-Londres, comm. de Notre-Dame-de-Londres, à 5 kil. (1 l. ¼) de St.-Martin, 24 kilom. (5 l. ½) de Montpellier, 16 kilomèt. (3 l. ¾) de Ganges. *Pop.* compr. celle de Notre-Dame-de-Londres, 270. *Bur. de poste* de Ganges.

St.-Etienne, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. et comm. de Buzançois, à 2 kil. (½ l.) de cette ville, 24 kilom. (5 l. ½) de Châteauroux. *Pop.* compr. celle de Buzançois, 3230. *Bur. de poste* de Buzançois.

St.-Etienne, v. (*Indre*), arr., cant. et comm. du Blanc, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville. *P.* compr. celle du Blanc... *Bureau de poste* du Blanc.

St.-Etienne, v. (*Indre-et-Loire*), arr., cant. et comm. sud de Tours. *Populat.* 1244. *Bureau de poste* de Tours.

St.-Etienne, v. (*Landes*), arr. et cant. de Tartas, comm. de Souprose, à 9 kilom. (2 l. ¼) de cette ville, 19 kil. (4 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Popul.* compr. celle de Souprose, 1543. *Bureau de poste* de Tartas.

St.-Etienne, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, canton de Villeneuve-de-Marsan, comm. de la Frèche, à 7 kil. (1 l. ¾) de cet endroit, 24 kil. (5 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de la Frèche et dépend., 1600. *Bur. de poste* de Mont-de-Marsan.

St.-Etienne, v. (*Léman*), arr. et cant. de Bonneville, près l'Arve, à 2 kil. (½ l.) N. de Bonneville, 9 kil. (2 l. ¼) S. de Bonne, 23 kil. (5 l. ¼) S. E. de Genève. *Pop.* 252. *Bur. de poste* de Bonneville.

St.-Etienne, ville (*Loire*), chef-lieu d'arr. et de cant., sur le ruisseau de Furend, dont les eaux sont très-propres à la trempe du fer et de l'acier, à 38 k. (8 l. ½) S. E. de Feurs, 5 myriam. (12 l.) S. O. de Lyon, 96 myr. (105 l.) S. S. E. de Paris. Long. 22. Lat. 45. 22.

Cette ville étoit capitale du ci-devant comté de Forez, le siége d'une sénéchaussée, d'un corps de ville et d'une juridiction des traites foraines, le chef-lieu d'une élection et d'une subdélégation, et la résidence d'une

brigade de maréchaussée. Outre les deux églises paroissiales, il y avoit un couvent de Capucins, un de Minimes, des religieuses de Saint-Dominique, des Visitandines et des Ursulines; des Pénitens du St.-Sacrement, des Pénitens du Confolans, un hôpital pour les malades, et une maison de charité pour trois cents pauvres. La ville de St.-Etienne, qui n'étoit qu'un bourg sous Charles VII, doit son accroissement au commerce considérable qui s'y fait : son étendue surpasse plus de dix fois la première enceinte des murs dont les habitans se fermèrent en 1444, d'après la permission de ce monarque qui leur accorda de grands privilèges. Depuis ce tems-là il s'y est établi une grande quantité d'ouvriers en fer, particulièrement plusieurs manufactures d'armes à feu. Il y a de nombreuses mines d'excellent charbon de terre et des carrières de pierres à éguiser dans les environs, et les eaux de la rivière du Furend qui traverse la ville, sont très-propres pour la trempe du fer et de l'acier. L'abondante mine de charbon de terre, qui est à Racamarie près de cette ville, a diminué la dépense de ce genre de travail. La première manufacture d'armes y a été établie en 1535; celle des couteaux, l'une des plus considérables de France, commença en 1659. Ces manufactures d'armes ne sont pas les seules considérables de cette ville : on y fabrique beaucoup de quincaillerie et de rubans, et sur-tout du *padou* de Lyon, parce que c'est de là qu'on les tire. Ces trois branches de commerce sont très-importantes. Sous l'ancien régime on distinguoit deux espèces de manufactures d'armes; la première, entièrement dans la dépendance du gouvernement, ne fabriquoit que les armes destinées aux troupes, et la seconde étoit au compte d'un grand nombre de négocians; c'est dans cette dernière que se fabriquent les fusils de chasse les meilleurs et les plus précieux de la France. On vante sur-tout la bonté, la justesse des canons de fusils, et il est certain que les ouvriers ont un art singulier pour rendre le métal doux et presque aussi malléable que le plomb, sans altérer cependant la solidité du fer, qui semble n'appartenir qu'à St.-Etienne. Il seroit difficile de trouver ailleurs des fusils tout-à la fois plus légers, plus élégans et mieux finis. Pour entretenir les fabriques des armes et autres ouvrages de quincaillerie, établies dans la ville de St.-Etienne, il avoit été défendu, par les arrêts du conseil des 9 décembre 1724 et 1er avril 1738, d'enlever le charbon de terre ou de pierre que l'on tire des mines ou carrières situées près du château de la Rochemolière, des villages de Chambon, Furmini, et des autres minières qui pourroient se trouver dans la distance de 8 k. (2 l. comm. de France) aux environs de cette ville, à peine de 3000 liv. d'amende, etc.; mais comme il a été reconnu depuis que les carrières de charbon, qui se trouvent aux environs de St.-Etienne, peuvent suffire pour alimenter les fabriques de cette ville, le roi, pour encourager l'extraction et la circulation d'une matière si utile aux différentes provinces de France, dérogea à ces deux premiers arrêts, et par un troisième, rendu le 9 novembre 1763, il ne réservoit pour l'usage des fabriques de St.-Etienne que les charbons de pierre ou de terre qui sont tirés des mines situées dans l'étendue de 3895 mèt. (2000 t.), à partir de la place de cette ville. Par le même arrêt, il étoit permis aux marchands de charbon pour la provision de Paris, et autres lieux dénommés dans l'arrêt, d'acheter et de voiturer, et faire voiturer tous les charbons qui seront tirés des mines comprises dans les 2000 toises ci-dessus réservées. Ce goût pour le travail n'a pas garanti les habitans des persécutions religieuses. L'opinion protestante s'y étoit faite de nombreux prosélytes, et leur genre de talent rendit St.-Etienne, plus qu'aucune autre ville, la proie des chefs des deux partis. Une ville dont chaque maison est un arsenal, présente un grand appât à des hommes dont le métier est de tuer leurs semblables sans craindre l'échafaud. Un curé de St.-Etienne s'est sur-tout rendu fameux dans ce genre de combats, qu'un gouvernement inhumain et perfide permit si long-temps aux prêtres de livrer aux familles des protestans. Ce curé, fléau de Saint-Etienne, ne marchoit jamais sans avoir ou l'hostie ou le crucifix à la main. Si de loin il appercevoit quelque protestant empressé à fuir sa rencontre, il couroit après lui, l'atteignoit et l'assommoit avec le bâton de la croix. Il traînoit les vieillards et les femmes dans les prisons où il les laissoit mourir de faim, quand ils n'abjuroient pas. Il pénétroit à main armée dans les maisons; et là, sans pitié, arrachoit les enfans du sein de leur mère pour les baptiser. Aussi odieux dans ses violences qu'infâme dans ses recherches, il soumettoit les femmes au plus révoltant examen, lorsqu'il supposoit qu'elles lui cachoient leur enfantement récent. La cendre des morts n'étoit pas même à l'abri de sa rage; on le vit plus d'une fois exhumer les corps des protestans pour se procurer le sacrilége plaisir de disperser leurs os dans les champs, et mériter par toutes ces horreurs les récompenses et les louanges d'une cour perverse.

Toutes les rues de cette ville sont larges et bien percées : mais la fumée des forges noircit les maisons, épaissit l'air; cependant si elle perd du côté de l'agrément, elle gagne du côté du commerce et des richesses. Il y avoit à St.-Etienne quatre compagnies de la milice bourgeoise; deux autres célèbres sous les noms de chevaliers de l'Arc et chevaliers de l'Arquebuse. A 1 kil. (¼ de l.) de la ville, on voyoit l'abbaye royale de Valbenoire, de l'ordre de Cîteaux. Sur la colline voisine étoit un oratoire appelé la *Sainte-Chapelle*, desservie par les religieux de cette abbaye.

On voit à St.-Etienne l'endroit où devoit s'ouvrir un canal, vaste projet d'un homme de génie, Zacharie, horloger de Lyon, dont le but étoit de réunir les deux mers, en confondant les eaux de la Loire et du Rhône, ce qui eût facilité le transport des marchandises du Midi, et procuré aux négocians de Marseille l'avantage inappréciable de verser à moins de frais dans l'intérieur de la France et jusque dans le fond de la Bretagne les richesses de l'Italie, du Levant et de l'Afrique. Zacharie obtint, à la vérité, la permission de réaliser son projet : mais on lui imposa des conditions si dures, si déraisonnables; on voulut l'assujettir à des redevances si exorbitantes, qu'il fut obligé d'abandonner cette entreprise. Il sera digne de la nation française, lorsque l'olivier de la paix ombragera le sol de l'empire, de revenir sur ce projet et d'illustrer la mémoire de son auteur.

Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, des tribunaux de première instance, de commerce; il y a un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, des courtiers de commerce, un octroi mu-

nicipal, une manufacture d'armes à feu et d'armes blanches, qui est dirigée par un chef de brigade et un autre directeur.

Jacques *Soleysel*, gentilhomme, né en 1617 dans une de ses terres, nommée le Clapier, proche Saint-Etienne, mort en 1680, forma une célèbre académie de manége, et publia le *Traité du parfait Maréchal*, 1754, in-4°. *Pop.* 25000. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Etienne, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de Blesle, à 20 k. (4 l. ½) de Brioude, 7 myr. (15 l.) du Puy. *Pop.* 392. *Bur. de poste* de Brioude.

St.-Etienne, v. (*Lot*), arr. et cant. ouest de Figeac, comm. de Camboulit, à 7 k. (1 l. ¾) de Figeac, 4 myr. (10 l. ½) de Cahors. *Pop.* compr. celle de Camboulit, 479. *B. de poste* de Figeac.

St.-Etienne, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Monclar, à 11 kil. (2 l. ¾) de Villeneuve-d'Agen, 4 k. (1 l.) de Ste.-Livrade. *P*... *Bur. de p.* de Sainte-Livrade.

St.-Etienne, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Seiches, comm. de St.-Pierre, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Marmande, 7 kilom. (1 l. ¾) de Seiches. *P*... *Bur. de poste* de Marmande.

St.-Etienne, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Montaigut, comm. de la Cour, à 32 k. (7 l. ¼) d'Agen, 7 k. (1 l. ¾) de Montaigut. *Pop.* compr. celle de la Cour, 852. *Bur. de poste* d'Agen.

St.-Etienne, v. (*Marne*), arr. et cant. de Vitry-sur-Marne, comm. de Vitry-en-Perthois, à 4 kilom. (1 l.) de Vitry-sur-Marne. *Popul.* 85. *Bureau de poste* de Vitry-sur-Marne.

St.-Etienne, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de Somepuis, comm. de St.-Ouen, à 18 k. (4 l.) de Vitry, 40 kil. (9 l.) de Châlons. *Populat.* compr. celle de St.-Ouen-sur-Marne, 492. *Bur. de poste* de Vitry.

St.-Etienne, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. d'Attichy, près la forêt de Compiegne, à 15 kilomèt. (3 l. ½) de cette ville, 7 myriam. (15 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* 316. *Bur. de poste* de Compiegne.

St.-Etienne, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. de Mauléon, à 7 k. (1 l. ⅔) de cet endroit, 4 m. (10 l. ¼) de Pau. *Popul.* 111. *Bur. de poste* de Mauléon.

St.-Etienne, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. et cant. ouest de Perpignan, comm. de Baho, à 4 kilom. (1 l.) de Perpignan. *Popul.* comp. celle de Baho, 456. *Bur. de poste* de Perpignan.

St.-Etienne, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Offranville, comm. de Martin-Eglise, entre la rivière de Béthune et la forêt d'Argues, à 4 kilom. (1 l.) de Dieppe, 5 myr. (11 l. ½) de Bourg. *Pop.* compr. celle de Martin-Eglise, 2801. *Bureau de poste* de Dieppe.

St.-Etienne, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Montcoutant, à 19 k. (4 l. ¼) de Bressuire, 41 kilom. (9 l. ¼) de Niort. *Populat.* 566. *Bureau de poste* de Bressuire.

St.-Etienne, v. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de Barjols, comm. de Bras, à 11 k. (2 l. ¾) de Brignoles, 13 kil. (3 l.) de Barjols. *Pop.* compr. celle de Bras, 1058. *Bur. de poste* de Brignoles.

St.-Etienne, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Remiremont, à 2 kil. (½ l.) de cette ville, 21 kilomèt. (4 l. ¾) d'Epinal. *Popul.* 1227. *Bur. de poste* de Remiremont.

St.-Etienne-au-Mont-les-Boulogne, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne, cant. de Samer, près la Lianne, à 5 kil. (1 l. ¼) de Boulogne, 9 myr. (20 l. ¾) d'Arras. On y trouve des carrières abondantes de faux grès, pierre à chaux et faux marbres, très-utiles pour le pavé des cours et routes, et pour d'autres embellissemens. *Pop.* réunie à Audesque, 357. *Bur. de poste* de Boulogne-sur-Mer.

St.-Etienne-au-Temple, v. (*Marne*), arr. et cant. de Châlons, sur la Vesle, à 13 kilom. (3 l.) de Châlons. *Pop.* 277. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Marne.

St.-Etienne-aux-Clous, village (*Corrèze*), arr. et cant. d'Ussel, à 11 k. (2 l. ⅔) de cette ville, 6 m. (14 l. ½) de Tulle. *Popul.* 850. *Bur. de poste* d'Ussel.

St.-Etienne-Chomeil, village (*Cantal*), arr. de Mauriac, cant. de Riom-les-Montagnes, à 25 kilom. (5 l. ¾) de Mauriac, 5 myriamèt. (10 l. ¾) d'Aurillac. *Popul.* 1064. *B. de p.* de Bord, départem. de la Corrèze.

St.-Etienne-d'Albagnan, v. (*Hérault*), arr. de St.-Pons-de-Thomières, cant. d'Olargues. *Pop.* 506. *Bur. de p.* de St.-Pons.

St.-Etienne-d'Alenzac, village (*Gard*), arrond., cant. et comm. d'Alais, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville. *Popul.* réunie à celle d'Alais. *Bureau de poste* d'Alais.

St.-Etienne-d'Arbouville, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Muret, cant. et comm. de Cintegabelle, sur l'Arriège, à 24 kilom. (5 l. ½) de Muret, 34 k. (7 l. ⅔) de Toulouse. *Populat.* compr. celle de Cintegabelle, 3000. *B. de p.* de Haute-Rive.

St.-Etienne-d'Argenton, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. et comm. d'Argenton, sur l'Indre, à 1 k. (¼ de l.) d'Argenton, 28 k. (6 l. ½) de Châteauroux. *Popul.* compr. celle d'Argenton, 3595. *Bur. de poste* d'Argenton.

St.-Etienne-d'Arribe, village (*Landes*), arrond. de Dax, cant. et comm. de St.-Esprit, à 40 k. (9 l.) de Dax, 9 myr. (20 l.) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de St.-Esprit, 5094. *Bureau de poste* de Bayonne, département des Basses-Pyrénées.

St.-Etienne-d'Avançon, village (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de la Bâtie-Neuve, près la Vence, à 27 k. (6 l.) O. S. O. d'Embrun, 8 k. (2 l.) S. O. de Gap, 22 kil. (5 l.) N. O. de Seyne. *Pop.* 242. *Bureau de poste* de Gap.

St.-Etienne-de-Baigorry, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, ch.-lieu de cant., sur l'Erreco, à 31 k. (7 l.) S. O. de St.-Palais, 8 myr. (18 l. ½) O. de Pau, 39 k. (8 l. ⅔) S. p. E. de Bayonne.

Une mine de plomb se découvrit sur la montagne d'Avadet; avec des carrières de beau marbre de différentes couleurs, des cristaux, des topases, saphirs et autres pierres précieuses sur la montagne d'Auresia. Depuis St.-Etienne jusqu'aux forges d'Echaux, les montagnes présentent des matières en partie argileuses, et des masses de marbre gris. On remarque des fours à chaux aux moulins de St.-Etienne. Dans les environs de cette commune on trouve des galets de toutes grandeurs, d'une mine en fer métallique, micacée noire, foiblement attirable à l'aimant, et très-riche: on l'ajoute quelquefois, mais en petite quantité, au minérai dont on charge le creuset à la forge d'Echaux. Il y a une mine de plomb à la montagne de Soraluch. A la pente méridionale d'une

d'une montagne du quartier d'Escourleguy, est une mine en deux filons, qui donnent du fer spathique; ce minérai est souvent mêlé de mine de cuivre jaune, de mine grise et de pyrite martiale; on prétend même qu'il s'y trouve du plomb. Une autre mine de fer en masses se trouve sur la montagne d'Olliorando, exploitée par la forge d'Echaux. Sur la rive droite de la Nive, sur le chemin de St.-Etienne à la fonderie, et surtout à Picotciague, on voit plusieurs affluvemens de filons qui n'ont jamais été tentés.

La forge d'Echaux est située sur la rivière de la Nive; on y travaille la mine de fer de la Bastide de Clarence, et celle de la montagne d'Olliorando. Les fers de cette forge sont excellens et se vendent facilement. Dans les bois d'Echaux il y a une mine de fer spathique, qui est en même temps un peu cuivreuse; elle se trouve à la pente septentrionale de la montagne de Lischqueta, au-dessus de la rive gauche du ruisseau directement en face de la forge. Sur la rive gauche de la Nive sont deux filons de quartz, qui n'en font vraisemblablement qu'un: ils sont dans du grès, ont une suite apparente, et coupent la montagne qui a environ deux cents pieds d'élévation. Près de la forge d'Echaux on rencontre des bancs d'une pierre dure qui paroit principalement composée d'argile et de quartz. On trouve aussi de la mine de fer spathique au nord du château d'Echaux. *Popul.* 3496. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Pied-de-Port.

St.-Etienne-de-Boulogne, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, canton d'Aubenas, à 10 k. (2 l. ½) de Privas. *Popul.* 782. *Bur. de poste* d'Aubenas.

St.-Etienne-de-Brès, v. (*Tarn*), arr. et cant. d'Alby, comm. de Villeneuve-sur-Verre, à 11 k. (2 l. ¾) d'Alby. *Populat.* compr. celle de Villeneuve, 700. *Bureau de poste* d'Alby.

St.-Etienne-de-Brillouet, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Sainte-Hermine, à 16 k. (3 l. ⅔) de Fontenay-le-Peuple. Il y a un atelier où l'on fabrique des cuirs de bœuf, peaux de veau et de mouton. *Pop.* 521. *Bur. de poste* de St.-Hermand.

St.-Etienne, v. (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de Roquebrou, près la Cer, à 16 k. (3 l. ¾) d'Aurillac. *Popul.* 132. *Bur. de poste* d'Aurillac.

St.-Etienne-de-Capel, village (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de Vic, à 9 kilom. (2 l. ⅓) d'Aurillac. *Popul.* 381. *Bureau de poste* d'Aurillac.

St.-Etienne-de-Chigny, village (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. nord de Tours, à 11 k. (2 l. ⅔) de cette ville. *Pop.* 781. *Bureau de poste* de Tours.

St.-Etienne-de-Coise, village (*Rhône*). *Voy.* Coize-St.-Etienne.

St.-Etienne-de-Coldre, v. (*Jura*). *Voyez* Coldre.

St.-Etienne-de-Concouren, v. (*Tarn*). *Voyez* Concouren.

St.-Etienne-de-Corcoué, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. de Léger, sur la Logne, à 19 k. (4 l. ¼) de Machecoul, 30 kilom. (6 l. ⅔) de Nantes. *Popul.* 847. *Bur. de poste* de Machecoul.

St.-Etienne-de-Crossey, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Voiron, à 22 k. (5 l.) de Grenoble. *Popul.* 1337. *Bureau de poste* de Grenoble.

St.-Etienne-de-Cuine, village (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean-de-Maurienne, ch.-l. de cant., près l'Arc, à 7 kil. (1 l. ¾) N. O. de St.-Jean-de-Maurienne, 34 kilom. (7 l. ¾) S. O. de Chambéry, 18 k. (4 l.) O. S. O. de Moutiers. *Pop.* 559. *Bureau de poste* de St.-Jean-de-Maurienne.

St.-Etienne-de-Droux, village (*Dordogne*). *Voyez* St.-Estephe.

St.-Etienne-de-Faugères, v. (*Lot-et-Garonne.*) *Voy.* Faugères.

St.-Etienne-de-Florac, village (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. de St.-Paul, comm. de Prades, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Paul, 19 kilom. (4 l. ¼) de Lavaur, 3 k. (¾ de l.) de Puy-Laurens. *Pop.* compr. celle de Prades, 288. *Bur. de poste* de Puy-Laurens.

St.-Etienne-de-Foubellon, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, canton d'Aubenas, à 23 kil. (5 l. ¼) de Privas. Il y a six moulins à farine et un moulin à huile. *Pop.* réunie à celle de St.-Pierre-le-Vieux, 806. *Bur. de poste* d'Aubenas.

St.-Etienne-de-Fursac, village (*Creuse*), arr. de Guéret, cant. de Grand-Bourg-de Salaguao, sur la Gartempe, à 9 kil. (2 l. ⅓) de la Souterraine, 28 kil. (6 l. ¼) de Guéret. *Pop.* 1328. *Bureau de poste* de la Souterraine.

St.-Etienne-de-Gajouset, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. et comm. de Tonneins, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 30 k. (6 l. ¾) d'Agen. *Pop.* 283. *Bur de p.* de Tonneins.

St.-Etienne-de-Gourgas, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Lodève, à 5 k. (1 l. ⅓) de cette ville, 4 m. (10 l.) de Montpellier. *Pop.* 384. *Bur. de poste* de Lodève.

St.-Etienne-de-la-Capelle, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. et comm. de la Caune, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 41 kil. (9 l. ¼) de Castres. *Popul.* compr. celle de la Caune, 2612. *Bur. de poste* de la Caune.

St.-Etienne-de-la-Raudie, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de l'Isle, comm. de Parisot, à 13 kil. (3 l.) de Rabastens, 10 k. (2 l. ½) de Gaillac. *Popul.* compr. celle de Parisot, 772. *Bureau de poste* de Rabastens.

St.-Etienne-de-Lardeyrol, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de St.-Julien-de-Chapteuil, à 9 k. (2 l. ¼) du Puy. *Pop.* 1035. *Bur. de poste* du Puy.

St.-Etienne-de-la-Cigogne, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de Beauvoir, sur la côte, près le Mignon, à 23 kilom. (5 l. ⅓) de Niort. On récolte beaucoup de vins d'une bonne qualité dans son territoire. *Popul.* 254. *Bur. de poste* de Niort.

St.-Etienne-de-Lesnies, village (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. et comm. de Villeréal, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Montflanquin, 3 kil. (¾ de l.) de Villeréal, 24 k. (5 l. ½) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.* compr. celle de Villeréal, 2577. *Bur. de poste* de Montflanquin.

St.-Etienne-de-Lisse, village (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Castillon, à 11 kil. (2 l. ⅔) de Libourne, 38 k. (8 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 547. *Bur. de poste* de Libourne.

St.-Etienne-de-Livron, village (*Lot*), arr. de Montauban, cant. et comm. de Caylus, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 4 myr. (10 l.) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Caylus, 5000. *Bur. de poste* de Caylus.

St.-Etienne-de-Lohn, village (*Gard*), arr. d'Alais, cant. de Vezenobre, à 6 k. (1 l. ½) d'Alais, 29 k. (6 l. ½) de Nimes. *Pop.* 177. *Bur. de poste* d'Alais.

St.-Etienne-del-Ram, village (*Aveyron*). *Voyez* Etienne-de-Delram.

St.-Etienne-de-Lucdarès, v. (*Ardèche*), arrond. de l'Argentière, ch.-l. de cant., sur le Menujeau, à 29 k. (6 l. ½) N. O. de Joyeuse, 5 myr. (11 l. ½) O. p. S. de Privas, 10 k. (2 l. ½) S. E. de Langogne. *Popul.* 1700. *Bur. de poste* de Langogne, départem. de la Lozère.

St.-Etienne-de-Marsan, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Bedarrieux, comm. de Camplong, à 7 k. (1 l. ¾) de Bedarrieux, 38 k. (8 l. ½) de Béziers. *Pop.* compr. celle de Camplong, 1840. *Bur. de poste* de Bedarrieux.

St.-Etienne-de-Maurs, village (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de Maurs, près la Rance, à 31 kilom. (7 l.) d'Aurillac. *Pop.* 1054. *Bur. de poste* de Maurs.

St.-Etienne-de-Melas, village (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Viviers, comm. du Teil, près la Frayol, à 22 kil. (5 l.) de Privas, 6 kilom. (1 l. ½) de Viviers. *Pop.* compr. celle du Teil, 1282. *Bur. de poste* de Viviers.

St.-Etienne-de-Mermorte, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. de Machecoul, près la Tenu, à 8 k. (2 l.) de Machecoul, 37 k. (8 l. ¼) de Nantes. *Pop.* 675. *B. de poste* de Machecoul.

St.-Etienne-de-Moilas, village (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de St.-Bauzely, comm. du Minier, à 19 k. (4 l. ¼) de Milhaud, 13 k. (3 l.) de St.-Bauzely. *Pop.* compr. celle du Minier, 179. *Bur. de poste* de Milhaud.

St.-Etienne-de-Monluc, village (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, ch.-l. de cant., à 15 kil. (3 l. ½) de Savenay, 19 k. (4 l. ¼) de Nantes. *Populat.* 4293. *Bureau de poste* de Savenay.

St.-Etienne-de-Montagne, v. (*Isère*), arr. et cant. de St.-Marcellin, comm. de Montagne, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Marcellin. *Popul.* compr. celle de Montagne, 210. *Bur. de poste* de St.-Marcellin.

St.-Etienne-de-Montagnac, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de St.-Géry, comm. de Crigols, à 21 kil. (4 l. ¾) de Cahors, 9 kil. (2 l. ¼) de St.-Géry. *Pop.* compr. celle de Crigols, 323. *Bur. de p.* de Cahors.

St.-Etienne-de-Naucoules, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Saint-Afrique. *Pop.* 42. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

St.-Etienne-de-Panpouly, v. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Lavelanet, comm. de Villeneuve-des-Olmes, sur la Lectoure, à 19 k. (4 l. ½) de Tarascon. *P.* compr. celle de Villeneuve-des-Olmes, 503. *Bur. de poste* de Mirepoix.

St.-Etienne-de-Puy-Corbier, v. (*Dordogne*), arrond. de Riberac, cant. de Mucidan, à 7 k. (1 l. ⅔) de cette ville, 32 kil. (7 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* 315. *Bur. de poste* de Mucidan.

St.-Etienne-de-Rouet, village (*Hérault*), arrond. de Montpellier, cant. de St.-Martin-de-Londres, à 15 k. (3 l. ½) de Ganges. *P.* 155. *Bur. de p.* de Ganges.

St.-Etienne-de-Roufignac, v. (*Aveyron*), arrond. de St.-Afrique, cant. de St.-Rome-du-Tarn, comm. de Truel, à 13 k. (3 l.) de Saint-Afrique, 9 k. (2 l. ¼) de St.-Rome-du-Tarn. *Popul.* compr. celle de Truel et dépendances, 317. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

St.-Etienne-de-Rouvray, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Grand-Couronne, près de la Seine, à 5 k. (1 l. ¼) de Rouen. *Populat.* 1419. *Bureau de poste* de Rouen.

St.-Etienne-des-Airs, village (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Gignac, comm. du Mas-Dagamaz, à 5 k. (1 l. ¼) de Gignac, 15 k. (3 l. ½) de Lodève, 31 kil. (7 l.) de Montpellier. *Pop.* compr. celle du Mas-Dagamas, 60. *Bur. de poste* de Gignac.

St.-Etienne d'Escattes, v. (*Gard*), arr. de Nimes, cant. de Sommières, comm. de Souvignargues, à 6 k. (1 l. ½) de Calvisson, 6 k. (1 l. ½) de Sommières, 18 k. (4 l.) de Nimes. *Pop.* compr. celle de Souvignargues, 440. *Bur. de p.* de Calvisson.

St.-Etienne-des-Champs, village (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Pont-au-Mur, à 42 kil. (9 l. ½) de Riom, 40 kilom. (9 l.) de Clermont. *P.* 533. *Bur. de poste* d'Auzance, dép. de la Creuse.

St.-Etienne-de-Sermantins, v. (*Gard*), arr. d'Alais, cant. de St.-Ambroix, comm. de St.-Victor-de-Malcap, à 4 k. (1 l.) de Saint-Ambroix, 21 k. (4 l. ¾) d'Alais. *Pop.* compr. celle de St.-Victor-de-Malcap, 440. *Bur. de poste* de St.-Ambroix.

St.-Etienne-de-Serres, village (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Pierreville, à 8 kilom. (2 l.) de Privas. *Pop.* 2409. *Bur. de poste* de Privas.

St.-Etienne-des-Guérets, v. (*Loir-et-Cher*), arrond. de Blois, cant. d'Herbault, à 20 k. (4 l. ½) de Blois. *Pop.* 197. *Bur. de poste* de Château-Regnault, département d'Indre-et-Loire.

St.-Etienne-des-Landes, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Villefranche, à 20 k. (4 l. ½) de Belvez, 7 myr. (16 l.) de Périgueux. *Popul.* 55. *Bur. de poste* de Belvez.

St.-Etienne-de-Loges, village (*Vendée*), arrond. de Fontenay-le-Peuple, canton de St.-Hilaire-sur-l'Autize, à 9 k. (2 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Populat.* 460. *Bur. de poste* de Fontenay-le-Peuple.

St.-Etienne-de-Sors, village (*Gard*), arrond. d'Uzès, cant. de Bagnols, sur le Rhône, à 8 kilom. (2 l.) du Pont-St.-Esprit, 5 myr. (11 l.) de Nimes. *Pop.* 501. *Bur. de poste* de Bagnols.

St.-Etienne de-St.-Geoire, b. (*Isère*), arrond. de St.-Marcellin, ch.-l. de cant., près le Nivolon, ou le Rival, à 21 kil. (4 l. ¾) N. de St.-Marcellin, 34 k. (7 l. ¾) N. O. de Grenoble, 18 kil. (4 l.) O. de Moirans.

C'est la patrie de Louis *Mandrin*, contrebandier, premier chef d'une troupe de voleurs et d'assassins : il fut découvert et saisi caché sous un amas de fagots dans un vieux château dépendant du roi de Sardaigne ; amené à Valence et condamné à la roue le 24 mai 1755. *P.* 1519. *Bur. de poste* de la Frête.

St.-Etienne-de-Tulmont, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Negrepelisse, sur la Tauge, à 9 k. (2 l. ¼) de Montauban, 4 myr. (10 l. ¼) de Cahors. *Popul* 700. *Bur. de p.* de Montauban.

St.-Etienne-de-Valfrancesque, b. (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de St.-Germain-de-Calberte, près le Gardon, à 27 k. (6 l.) S. E. de Florac, 5 myr. (11 l.) S. E. de Mende, 20 k. (4 l. ½) O. d'Alais. *Pop.* 1475. *Bureau de poste* de St.-Jean, départem. du Gard.

St.-Etienne-de-Valoux, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de Serrières, sur la Thaurençon, à 21 k. (4 l. ¾) de Tournon, 6 myr. (13 l. ½) de Privas. *Pop.* 307. *Bur.*

de poste de St.-Vallier, départem. de la Drôme.

St.-Etienne-de-Viaurresques, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Vesins, comm. de Ségur, à 16 k. (3 l. ¾) de Séverac, 27 k. (6 l.) de Milhaud. *Popul.* compr. celle de Ségur, 1600. *Bur. de poste* de Séverac.

St.-Etienne-de-Vicq, village (*Allier*), arr. et cant. de la Palisse, sur la Mourgon, à 7 kil. (1 l. ¾) de Cusset, 4 myr. (10 l. ½) de Moulins. *Pop.* 589. *Bur. de poste* de Cusset.

St.-Etienne-de-Vieucos, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Castelnau, comm. de Flaugnac, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Castelnau-de-Montratier, 20 kilom. (4 l. ½) de Cahors. *Pop.* compr. celle de Flaugnac, 890. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Montratier.

St.-Etienne-de-Vigan, village (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Pradelles, à 30 k. (6 l. ¾) du Puy. *Popul.* 200. *Bur. de poste* du Puy.

St.-Etienne-de-Vionan, village (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. et comm. de Salvagnac, à 10 kilom. (2 l. ½) de Rabastens, 9 kilom. (2 l. ¼) de Gaillac. *Popul.* compr. celle de Salvagnac, 1159. *Bur. de poste* de Rabastens.

St.-Etienne-d'Orthès, village (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Peyrehorade, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Dax, 6 myr. (14 l. ½) de Mont-de-Marsau. *Pop.* 605. *Bur. de poste* de Dax.

St.-Etienne-du-Bas, village (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. de Varennes, à 14 k. (3 l. ¼) de Cusset, 37 k. (8 l. ¼) de Moulins. *Pop.* 368. *Bur. de poste* de Saint-Gérand-le-Puy.

St.-Etienne-du-Bois, village (*Ain*), arrond. de Bourg, cant. de Treffort, sur la côte, près le Chevron, à 9 kil. (2 l. ½) de Bourg. *Pop.* compr. celle de Lionnières, 1629. *Bur. de poste* de Bourg. *Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Etienne-du-Bois, village (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Pallnau, à 21 k. (4 l. ¼) des Sables-d'Olonne, 7 myriamet. (16 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. Les carrières fournissent des pierres blanches sonores et des pierres propres à faire des meules de moulins. *P.* 1500. *Bur. de poste* de la Roche-sur-Yon.

St.-Etienne-du-Gault, village (*Loir-et-Cher*). *Voyez* Gault (le).

St.-Etienne-du-Grès, village (*Bouches-du-Rhône*), arr., cant. et comm. de Tarascon, à 6 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 14 kilom. (3 l. ¼) d'Arles. *Pop.* compr. dans celle de Tarascon. *Bureau de poste* de Tarascon.

St.-Etienne-du-Gué-de-l'Isle, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de la Chèze, sur la Lié, à 10 k. (2 l. ½) de Loudéac, 4 m. (10 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 531. *Bur. de poste* de Loudéac.

St.-Etienne-du-Valdonès, v. (*Lozère*), arr. et cant. de Mende, à 8 k. (2 l.) S. p. E. de cette ville, 30 kilom. (6 l. ¾) O. de Villefort, 15 k. (3 l. ½) N. de Florac. On y fabrique des serges pareilles à celles de Mende, et dont l'emploi est le même. On trouve aux environs de cette commune une mine. *Pop.* 1350. *Bur. de poste* de Mende.

St.-Etienne-du-Vauvray, v. (*Eure*), arr. et cant. de Louviers, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 25 k. (5 l. ⅔) d'Évreux. *Pop.* 505. *Bur. de poste* de Vaudreuil.

St.-Etienne-Eglise, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Gournay, comm. de Grandcourt, à 7 k. (1 l. ¾) de Gournay, 29 kilom. (6 l. ½) de Neufchâtel. *Pop.* compr. celle de Grandcourt, 290. *Bur. de poste* de Gournay.

St.-Etienne-en-Bresse, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de Montret, à 15 kilomètres (3 l. ½) de Louhans, 18 kilomètr. (4 l.) de Châlons. *Pop....* *B. de p.* de Louhans.

Saint-Etienne-en-Coglais, v. (*Ille-et-Vilaine*), arrond. de Fougères, canton de Saint-Brice, près l'Oisance, à 9 kilom. (2 l. ½) de Fougères. 42 kilom. (9 l. ½) de Rennes. *Pop.* 1865. *Bur. de poste* de Fougères.

Saint-Etienne-en-Devoluy, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, chef-lieu de canton, sur la Soulonaze, à 19 kil. (4 l. ¼) N. N. O. de Gap, 36 kil. (8 l.) N. N. E. de Serres, 4 myr. (10 l. ½) E. de Die. *P.* 765. *Bur. de poste* de Veyne.

St.-Etienne-la-Geneste, v. (*Corrèze*), arr. d'Ussel, cant. de Neuvic, sur la côte, près la Tartande, à 10 kil. (2 l. ½) d'Ussel, 5 myr. (11 l. ¼) de Tulle. *P.* 220. *Bur. de poste* d'Ussel.

St.-Etienne-Lallier, village (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de St.-George-du-Vièvre, à 9 k. (2 l. ¼) de Pont-Audemer, 5 myriamètr. (11 l. ½) d'Evreux. *Popul.* 1172. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Etienne-la-Tillaye, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Pont-l'Evêque, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 37 kilom. (8 l. ¼) de Caen. *Populat.* 642. *Bureau de poste* de Pont-l'Evêque.

St.-Etienne-la-Varenne, v. (*Rhône*), arrond. de Villefranche, canton de Belleville, à 11 kilom. (2 l. ⅔) de Villefranche, 38 kilom. (8 l. ½) de Lyon. *Popul.* 1091. *Bur. de poste* de Villefranche.

St.-Etienne-le-Comte, village (*Lot*), arrond. de Gourdon, canton et commune de Souillac, près la Dordogne, à 4 kilom. (1 l.) O. de Souillac, 2 kil. (½ l.) de Lieurac. *Pop.* compr. celle de Souillac, 1306. *Bur. de poste* de Souillac.

St.-Etienne-le-Montlard, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Boen, près le Lignon, à 14 kil. (3 l. ¼) de Montbrison. *Popul.* 552. *Bur. de poste* de Montbrison.

Saint-Etienne-les-Orgues, b. (*Basses-Alpes*), arr. de Forcalquier, chef-lieu de cant., à 9 k. (2 l. ¼) N. de Forcalquier, 38 k. (8 l. ½) O. de Digne, 20 kil. (4 l. ½) S. p. O. de Sisteron. *Pop.* 880. *B. de p.* de Forcalquier.

St.-Etienne-les-Sery, village (*Somme*), arr. d'Abbeville, canton de Gamaches, comm. de Boutancourt, près la Bresle, à 24 kilom. (5 l. ½) d'Abbeville, 5 myriam. (11 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Boutancourt, 563. *Bur. de poste* d'Oisemont.

St.-Etienne-le-Vieux, village (*Seine-Inférieure*), arrond. de Caudebec, cant. d'Yerville, à 15 kil. (3 l. ½) de Caudebec, 25 kilom. (5 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 82. *Bur. de poste* d'Yvetot.

St.-Etienne-près-Allègre, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de Paulhaguet, sur la Senouire, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Brioude, 29 k. (6 l. ½) du Puy. *Populat.* 222. *B. de p.* de Massiac, département du Cantal.

St.-Etienne-sous-Bailleul, v. (*Eure*), arr. de Louviers, canton de Gaillon, à 20 kilom. (4 l. ½) de Louviers, 21 k. (4 l. ¾) d'Evreux. *Populat.* 240. *Bureau de poste* de Gaillon.

St.-Etienne-sous-Barbuise, v. (*Aube*), arr. et caut. d'Arcis-sur-Aube, sur le ruisseau Barbuise, à 4 k. (1 l.) d'Arcis, 23 k. (5 l. ¼) de Troyes. *Pop.* 102. *Bur. de poste* d'Arcis-sur-Aube.

St.-Etienne-sous-Usson, village (*Puy-de-Dôme*), arrond. d'Issoire, cant. de Sauxillanges, au pied d'une montagne de roche, à 13 kilomètr. (3 l.) d'Issoire, 40 kil. (9 l.) de Clermont. *Pop.* 918. *Bur. de poste* d'Issoire.

St.-Etienne-sur-Chalaronne, v. (*Ain*), arr. de Trévoux, canton de Thoissey, à 24 kilom. (5 l. ½) de Trévoux, 28 kilomèt. (6 l. ⅓) de Bourg. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1196. *Bur. de poste* de Thoissey.

St.-Etienne-sur-Massiac, v. (*Cantal*), arr. de St.-Flour, cant. de Massiac, à 23 kil. (5 l. ¼) de Saint-Flour, 7 myriam. (15 l. ¼) d'Aurillac. *Pop.* 84. *Bur. de poste* de Massiac.

St.-Etienne-sur-Reyssouse, v. (*Ain*), arrond. de Bourg, cant. de Pont-de-Vaux, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 30 kilom. (6 l. ⅔) de Bourg. *Pop.* 858. *Bureau de poste* de Pont-de-Vaux.

Saint-Etienne-sur-Sarthe, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, canton de Bazoches-sur-Hoesne, à 11 kil. (2 l. ¾) de Mortagne, 31 kilomèt. (7 l.) d'Alençon. *Population* 123. *Bureau de poste* de Moulins-la-Marche.

St.-Etienne-sur-Suippe, v. (*Marne*), arr. de Reims, canton de Bourgogne, sur la Suippe, à 14 kil. (3 l. ½) de Reims, 5 myr. (11 l. ¾) de Châlons. *Popul.* 165. *Bur. de poste* de Reims.

Saint-Etienne-Versillac, v. (*Creuse*), arr. de Guéret, cant. de la Souterraine. *Popul.* 578. *Bur. de poste* de la Souterraine.

St.-Etienne-Woluwe, village (*Dyle*). *Voyez* Woluwe-Saint-Etienne.

St.-Eugène, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, caut. de Condé, près le Surmelin, à 9 kil. (2 l. ½) de Château-Thierry, 6 myriamètr. (13 l. ½) de Laon. *Populat.* 240. *Bur. de poste* de Château-Thierry.

St.-Eugène, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer, à 8 kil. (2 l.) de Pont-l'Evêque, 36 kilom. (8 l.) de Caen. *Pop.* 157. *Bureau de poste* de Pont-l'Evêque.

St.-Eugène, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Jonzac, canton d'Archiac, à 22 kil. (5 l.) de Pons, 39 k. (8 l. ¾) de Saintes. *P.* 533. *Bur. de p.* de Barbezieux, dép. de la Charente.

St.-Eugène, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. de Mesvres, à 25 kil. (5 l. ⅔) d'Autun, 7 myr. (15 l. ½) de Mâcon. *Populat.* 650. *Bureau de poste* de Toulon-sur-Arroux.

St.-Eugène, v. (*Tarn*), arrond. de Lavaur, canton de Graulhet, comm. de St.-Gauzens, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Lavaur, 11 kilomètr. (2 l. ¾) de Graulhet. *Pop.* compr. celle de St.-Gauzens, 1020. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Eulien, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, canton de Thiéblemont, à 22 kil. (5 l.) de Vitry, 5 myr. (11 l.) de Châlons. *Pop.* 141. *Bur. de poste* de Saint-Dizier, département de la Haute-Marne.

St.-Euphaize, v. (*Marne*), arr. de Reims, canton de Ville-en-Tardenois, comm. de Cleriz, près les Vassuns, à 11 k. (2 l. ⅔) de Reims, 4 myriam. (10 l. ¼) de Châlons. *Pop.* 180. *Bur. de poste* de Reims.

St.-Eusèbe, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de St.-Bonnet, à 19 kilom. (4 l. ¼) N. de Gap, 42 kilom. (9 l. ½) N. E. de Serres, 9 kilomètr. (2 l. ¼) S. p. E. de Corps. *Pop.* 509. *Bur. de poste* de Gap.

Saint-Eusèbe, v. (*Maine-et-Loire*), arrond. de Saumur, cant. et comm. de Gennes, à 15 kilom. (3 l. ½) de Saumur, et près Gennes. *Pop.* compr. celle de Gennes, *Bur. de poste* des Rosiers.

St.-Eusèbe-de-Cœur, village (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de Moutiers. *Pop.* 187. *Bur. de poste* de Moutiers.

St.-Eusèbe-des-Bois, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. de Châlons-sur-Saone, cant. de Mont-St.-Vincent, à 31 kil. (7 l.) de Châlons, 5 myr. (12 l. ¼) de Mâcon. *Popul.* 730. *Bur. de poste* de Mont-Cenis.

St.-Eusébio, hameau (*Sesia*), arrond. de Verceil, entre deux ruisseaux, sur une colline, à 4 kilom. (1 l.) E. de Masserano. *P....*

St.-Eusoge, village (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. de Bleneau, sur la côte, près le Loing, à 14 kil. (3 l. ½) de St.-Fargeau, 5 myriam. (11 l. ¼) d'Auxerre. *Populat.* 91. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Loing, dép. du Loiret.

St.-Eustache, v. (*Mont-Blanc*), arr. et caut. sud d'Annecy, à 11 kil. (2 l. ¾) de cette ville, 22 kilom. (5 l.) de Chambéry. *Pop.* 398. *Bur. de poste* d'Annecy.

St.-Eustache, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, canton de St.-Romain, à 19 kil. (4 l. ¼) de Montivilliers, 5 myr. (10 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 685. *Bur. de poste* de Bolbec.

St.-Eustache, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, canton de Magny, comm. de la Roche-Guyon, à 6 kil. (1 l. ½) de Bonnières, 4 kilomètr. (1 l.) de Mantes. *Pop.* compr. celle de la Roche-Guyon, 926. *Bur. de poste* de Bonnières.

Saint-Eutrope, v. (*Charente-Inférieure*), arond., cant. et comm. de Saintes, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* compr. dans celle de Saintes. *Bureau de poste* de Saintes.

Saint-Eutrope, v. (*Finistère*), arroud. de Morlaix, cant. du Ponton, comm. de Plougouven, à 8 kilom. (2 l.) de Morlaix, 7 kilom. (1 l. ¾) du Ponton. *Popul.* compr. celle de Plougouven, 2225. *Bur. de poste* de Morlaix.

St.-Eutrope, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. et commune d'Arpajon, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 18 kil. (4 l.) de Corbeil. *Pop.* compr. celle d'Arpajon, 2251. *Bur. de poste* d'Arpajon.

St.-Eutrope-de-Born, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Villeréal, à 8 k. (2 l.) N. de Montflanquin, 4 myr. (10 l. ¼) N. d'Agen, 4 k. (1 l.) S. de Villeréal. *Popul.* 1464. *Bur. de poste* de Montflanquin.

St.-Eutrope-de-la-Lande, v. (*Charente*), arrond. de Barbezieux, cant. de Montmoreau, à 22 kilom. (5 l.) de Barbezieux, 25 kilomètr. (5 l. ¾) d'Angoulême. *P.* 282. *B. de poste* d'Angoulême.

Saint-Evarzec, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Fouesnant, à 8 kil. (2 l.) de Quimper. *Populat.* 779. *Bureau de poste* de Quimper.

St.-Evesque, port (*Finistère*), arrond. et canton de Quimperlé, à 13 kilom. (3 l.) S. O. de cette ville, et à l'ouest du pavillon et bec d'Arant.

St.-Evre *ou* Evre-sur-Nied,

v. (*Meurthe*), arr. de Nancy, cant. de Noményi, près la Nied, à 18 k. (4 l.) de Château-Salins, 37 kilom. (8 l. ¼) de Nancy. *Pop.* 156. *Bur. de poste* de Château-Salins.

St.-Evroult, v. (*Eure-et-Loir*). *Voy.* Pré-St.-Evroult.

St.-Evroult, h. (*Seine-et-Oise*), arroud. d'Etampes, canton nord de Dourdan, comm. de St.-Chéron, à 7 kil. (1 l. ¾) de Dourdan, 13 k. (3 l.) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de St.-Chéron, 1050. *Bur. de poste* de Dourdan.

St.-Evroult-de-Monfort, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Gacé, à 23 k. (5 l. ¼) de l'Aigle, 4 myriam. (10 l. ¼) d'Alençon. Ce village est situé à la gauche d'un étang, qui fait l'une des sources du Charenton ou de la Charentonne. Il y avoit une abbaye commendataire de l'ordre de Saint-Benoit et de la congrégation de St.-Maur. L'église, les bâtimens et la bibliothèque méritoient d'être vus. On trouve, dans cette commune, des forges de fer, où l'on fait toutes sortes de munitions de guerre et autres ustensiles, jusqu'à des clous; dans les environs des mines de fer, et à peu de distance, un bois considérable du même nom. *Pop.* 902. *Bur. de poste* de Gacé.

St.-Exuper, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de St.-Sernin, comm. du Caila, à 22 kil. (5 l.) de St.-Afrique, 5 k. (1 l. ¼) de Saint-Sernin, 5 myr. (11 l.) de Rhodez. *Popul.* compr. celle du Caila, 232. *Bur. de poste* de St.-Sernin.

Saint-Exuper, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Bayeux, comm. de St.-Vigor, à 1 kilom. (¼ de l.) de Bayeux, 25 kil. (5 l. ¾) de Caen. *Pop.* compr. celle de St.-Vigor, 696. *Bur. de poste* de Bayeux.

St.-Exupère, village (*Haute-Garonne*), arrond. de Muret, cant. et comm. de Cintegabelle, à 22 kil. (5 l.) de Muret, 31 kil. (7 l.) de Toulouse. *Populat.* compr. celle de Cintegabelle, 3000. *Bur. de poste* d'Haute-Rive.

St.-Exupéry, v. (*Corrèze*), arr. et cant. d'Ussel, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 5 myr. (12 l. ½) de Tulle. *Pop.* 1225. *Bur. de poste* d'Ussel.

St.-Exupéry, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, chef-lieu de canton, près la Vignarde, à 6 kil. (1 l. ½) de la Réole, 4 myriam. (10 l.) de Bordeaux. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de la Réole.

Saint-Eyrard, village (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. et comm. de Duras, à 20 k. (4 l. ½) de Marmande, 1 k. (¼ de l.) de Duras. *Populat.* compr. celle de Duras, 1647. *Bur. de poste* de Marmande.

St.-Fal, v. (*Côte-d'Or*), arrond. et cant. de Chatillon-sur-Seine, comm. de Villiers-la-Forêt, à 11 k. (2 l. ¾) de Chatillon, 7 myriam. (13 l. ½) de Dijon. *Popul.* compr. celle de Villiers-la-Forêt, 364. *Bureau de poste* de Chatillon-sur-Seine.

Saint-Fargeau, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. sud de Melun, sur la Seine, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Melun. *Pop.* 905. *Bur. de poste* de Pont-Thierry.

St.-Fargeau, ville (*Yonne*), arr. de Joigny, chef-lieu de cant., sur le Loing, à 24 k. (5 l. ½) E. de Briare, 41 kilom. (9 l. ¼) O. S. O. d'Auxerre, 16 myr. (36 l.) S. p. E. de Paris. Long. 20. 45. lat. 47. 40. Il y a près de cette ville une verrerie qu'on nommoit verrerie royale du Cormera, où l'on fabrique des bouteilles de la meilleure qualité, tant par rapport à la matière que l'on y emploie que par le choix des bons ouvriers. C'est la résidence d'un sous-inspecteur des forêts, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 2500. *Bur. de poste.*

St.-Fargeol, v. (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, cant. de Marcillat, à 23 kil. (5 l. ¼) de Mont-Luçon, 7 myriam. (16 l. ¼) de Moulins. *Popul.* 688. *Bur. de poste* de Mont-Luçon.

St.-Faust, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. ouest de Pau, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville. *Popul.* 564. *Bur. de poste* de Pau.

St.-Fauste, v. (*Gers*), arrond. de Condom, canton de Montréal, comm. de Marrast, à 41 kilomèt. (9 l. ¼) d'Auch, à 13 kil. (3 l.) de Condom. *Pop.* compr. celle de Marrast, 145. *Bureau de poste* de Condom.

St.-Félicien, b. (*Ardèche*), arr. de Tournon, ch.-lieu de cant., près la Daronne, à 16 kil. (3 l. ¾) O. de Tournon, 40 kil. (9 l.) N. de Privas, 18 kil. (4 l.) S. d'Annonay. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1816. *Bur. de poste* de Tournon.

St.-Feliou-d'Amont, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Perpignan, cant. de Millas, près le Tet, à 14 kilom. (3 l. ½) de Perpignan. *Populat.* 244. *Bureau de poste* de Perpignan.

St.-Feliou-d'Avall, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Perpignan, cant. de Millas, près le Tet, à 13 k. (3 l.) de Perpignan. *Populat.* 816. *Bur. de poste* de Perpignan.

St.-Félix, v. (*Allier*), arrond. de la Palisse, cant. de Varennes, à 10 kil. (2 l. ½) de Cusset, 40 kil. (9 l.) de Moulins. *Pop.* 295. *Bur. de poste* de St.-Gérand-le-Puy.

St.-Félix, v. (*Arriège*), arrond. de Foix, cant. de Quérigut, comm. du Pla, à 42 kil. (9 l. ½) de Tarascon. On trouve dans les environs des masses de granit à gros grains qui s'étendent depuis le ruisseau de Rouze jusqu'à Quérigut. On voyoit dans cette paroisse une abbaye de filles, appelée Abondance de Dieu: elle étoit de l'ordre de Citeaux fondée en 1313, par Gaston Phœbus, comte de Foix, et la comtesse Elesnon sa mère, et de la filiation de Morimond. *P.* compr. celle du Pla, 217. *Bureau de poste* de Tarascon.

St.-Félix, v. (*Charente*). *Voyez* St.-Phelix.

St.-Félix, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angely, cant. de Loulay, à 18 kil. (4 l.) de St.-Jean-d'Angely, 39 k. (8 l. ¾) de Saintes. *Pop.* 387. *Bur. de poste* de St.-Jean-d'Angely.

St.-Félix, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. du Bugne, à 20 kil. (4 l. ½) de Montignac, 24 kilom. (5 l. ½) de Périgueux. *Popul.* 357. *Bur. de poste* du Bugne.

St.-Félix, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Fousseret, à 5 kil. (1 l. ¼) de Rieux, 43 kil. (9 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 498. *Bur. de poste* de Rieux.

St.-Félix, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, cant. de Montesquiou, comm. de Bassoues, à 16 kilomèt. (3 l. ¾) de Mirande, 6 k. (1 l. ½) de Montesquiou, 29 kil. (6 l. ½) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Bassoues, 1400. *Bureau de poste* de Mirande.

St.-Félix, v. (*Loiret*). *Voyez* Guignonville-St.-Félix.

St.-Félix, v. (*Lot*), arrond. de Lauzerte, canton de Moncuq, comm. de Valprioude, à 8 kilom. (2 l.) de Lauzerte, 28 k. (6 l. ½) de Cahors. *Pop.* 329. *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Félix, v. (*Lot*), arrond. et cant. est de Figeac, à 5 k. (1 l. ½)

de cette ville, 6 myr. (12 l.) de Cahors. P.658. B. de poste de Figeac.

St.-Félix, v. (Lot), arrond. de Gourdon, cant. de Vairac, à 22 kil. (5 l.) de Saint-Céré, 6 myriam. (14 l. ½) de Cahors. Pop. 527. Bur. de poste de Martel.

St.-Félix, v. (Mont-Blanc), arr. d'Annecy, canton de Rumilly, à 11 k. (2 l. ¾) d'Annecy, 22 kil. (5 l.) de Chambéry. Popul. 481. Bur. de poste d'Annecy.

St.-Félix, v. (Oise), arrond. de Clermont, cant. de Mouy, près le Therain, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Clermont, 16 kilomèt. (3 l. ¾) de Beauvais. Pop. 300. Bur. de poste de Clermont.

St.-Félix, v. (Tarn), arr. de Castres, cant. et comm. de Bruguière, à 9 k. (2 l. ¼) de Castres. P. comp. celle de Bruguière, 3759. B. de p. de Castres.

St.-Félix de-Banières, village (Lot), arr. de Gourdon, canton de Vayrac, à 8 kil. (2 l.) de Martel, Pop. 537. Bur. de poste de Martel.

St.-Félix-de-Bourdeilles, v. (Dordogne), arrond. de Nontron, cant. de Mareuil, à 14 kil. (3 l. ¼) S. p. O. de Nontron, 29 kilomet. (6 l. ½) N. de Périgueux, 9 kilom. (2 l. ¼) E. p. S. de Mareuil. P. 262. Bur. de poste de Mareuil.

St.-Félix-de-Palingues, village (Arriège), arr. de Pamiers, cant. du Fossat, comm. de Casteras, à 42 kilomèt. (9 l. ½) de Mirepoix, 37 kilom. (8 l. ½) de Tarascon. Pop. compr. celle de Casteras, 125. Bur. de poste du Mas-d'Azil.

St.-Félix-de-Caraman, ville (Haute-Garonne), arr. de Villefranche, cant. de Revel, à 8 kilom. (2 l.) O. de cet endroit, 40 kilom. (9 l.) E. S. E. de Toulouse, 15 k. (3 l. ½) N. p. O. de Castelnaudary. Pop. 2404. Bur. de poste de Revel.

St.-Félix-de-Chateauneuf, v. (Ardèche), arrond. de Tournon, cant. de Vernoux, à 22 kil. (5 l.) de Tournon, 21 kilom. (4 l. ¾) de Privas. P. 437. B. de p. de Vernoux.

St.-Felix-de-la-Garçonie, v. (Aveyron), arr. Rhodez, cant. de Rignac, à 11 kil. (2 l. ¾) d'Albin, 27 kil. (6 l.) de Rhodez. P. 494. Bur. de poste de Rignac.

St.-Félix-de-l'Heras, village (Hérault), arr. de Lodève, cant. du Caylar, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Lodève, 5 myr. (12 l.) de Montpellier. P. 114. B. de poste de Lodève.

St.-Felix-de-Levas, v. (Hérault), arr. de Lodève, cant. de Clermont, à 13 kil. (3 l.) de Lodève, 34 kil. (7 l. ¾) de Montpellier. Pop. 349. Bureau de poste de Clermont-de-Lodève.

St.-Félix-de-Lunel, village (Aveyron), arr. de Rhodez, cant. de Conques, à 23 kilom. (5 l. ¼) d'Albin, 24 kil. (5 l. ½) de Rhodez. Populat. 620. Bureau de poste de Rhodez.

St.-Félix-de-Palière, village (Gard), arrond. du Vigan, cant. de la Salle, à 8 kil. (2 l.) de St.-Hyppolite, 40 k. (9 l.) de Nimes. Il y a une fontaine remarquable, en ce que si on y jette, en toute saison, excepté en hiver, quelques feuilles d'arbres, ou quelques animaux morts, le lendemain, ou peu de jours après, on trouve ces feuilles changées en de très-jolis réseaux, et des animaux, il ne reste que des squelettes les mieux travaillés et les plus propres. Cette fontaine, qui forme une espèce de réservoir, ayant été examinée, on l'a trouvée très-abondante en certains insectes, dont on voit toutes les parties au microscope. On s'est convaincu que ces insectes étoient de petites écrevisses, connues sous le nom de crevrètes ou chevrètes, qui rougissent sur-le-champ lorsqu'on verse dessus de l'eau bouillante : ce sont-là les anatomistes qui travaillent si délicatement les squelettes des plantes et des animaux. On trouve dans ce lieu une mine de plomb non exploitée. Pop. 420. Bur. de poste d'Anduze.

St.-Félix-de-Pomiers, village (Gironde), arr. de la Réole, cant. de Sauveterre, près la Vignague, à 9 kil. (2 l. ¼) de la Réole, 42 kil. (9 l. ½) de Bordeaux. Pop. 400. Bur. de poste de la Réole.

St.-Félix de-Rieutort, village (Arriège), arrondiss. de Pamiers, cant. de Varilhes, sur la Crieu, à 16 kil. (3 l. ¾) de Mirepoix, 23 k. (5 l. ¼) de Tarascon. Popul. 222. Bur. de poste de Pamiers.

St.-Félix-de-Sorgues, bourg (Aveyron), arrond. de St.-Afrique, cant. de Pont-de-Camarès, sur la Sorgues, à 13 kil. (3 l.) S E. de Vabre, 10 kilom. (2 l. ½) S. E. de St.-Afrique, 6 m. (14 l.) S. E. de Rhodez. Il y a aux environs une mine de fer et une mine de cuivre. Popul. 633. Bureau de poste de St.-Afrique.

St.-Félix-de-Tournegat, v. (Arriège), arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix, à 10 kil. (2 l. ½) de cette ville, 34 kilom. (7 l. ¾) de Tarascon. Pop. 350. Bur. de poste de Mirepoix.

St.-Félix-de-Villadeix, v. (Dordogne), arrond. de Bergerac, cant. de la Linde, près la Louire, à 18 kil. (4 l.) de Bergerac, 30 kil. (6 l. ¾) de Périgueux. Pop. 774. Bur. de poste de Bergerac.

St.-Felix-Puech-Carles, v. (Aveyron), arrond., canton et comm. de Rhodez, à 2 k. (½ l.) de cette ville. Populat. compr. dans celle de Rhodez. Bureau de poste de Rhodez.

St.-Ferréol-le-Désert, village (Drôme), arr. et cant. de Nions, à 38 kil. (8 l. ½) de Die, 6 myr. (13 l. ¾) de Valence. Popul. 339. Bur. de poste de Nions.

St.-Fergeux, v. (Ardennes), arr. de Réthel, cant. de Château-Portien, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Réthel, 43 kil. (9 l. ¾) de Charleville. Popul. 474. Bur. de poste de Réthel.

St.-Ferjeux, v. (Doubs), arr., canton et comm. de Besançon, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville. Pop. réunie à celle de Besançon. Bur. de poste de Besançon.

St.-Ferjeux, v. (Marne). Voy. Gionges-St.-Ferjeu.

St.-Ferjeux, v. (Haute-Saone), arrond. de Lure, cant. de Villers-Sexel, à 15 kil. (3 l. ½) de Lure, 28 kil. (6 l. ½) de Vésoul. P. 126. Bur. de poste de Vésoul.

St.-Ferjus, v. (Isère), arrond. et cant. est de Grenoble, sur l'Isère, à 1 kilom. (¼ de l.) de Grenoble. Populat. 997. Bureau de poste de Grenoble.

St.-Ferme, bourg (Gironde), arrond. de la Réole, cant. de Pellegrue, à 10 kil. (2 l. ½) N. p. E. de la Réole, 5 myr. (12 l.) E. p. S. de Bordeaux, 4 kilom. (1 l.) N. de Monségur. A quelque distance de la rive droite du Drot, il y avoit une abbaye de Bénédictins, fondée en 1186 par Jean Remond, de Bordeaux, dont les prélats jouissoient de 6,000 l. de rente, et avoient le droit de porter les ornemens et les mêmes habits que les évêques. Pop. 1011. Bur. de poste de Monségur.

St.-Ferréol, v. (Aube), arrond. et cant. de Nogent-sur-Seine, commune de Chapelle-St.-Nicolas, à 6 k. (1 l. ½) de Villenauxe, 5 k. (1 l. ¼) de Nogent-sur-Seine. P p. compr. celle de Chapelle-Saint-Ni-

colas, 257. *Bureau de poste* de Villenauxe.

St.-Ferréol, v. (*Aude*), arrond. de Limoux, canton de Quillan, à 3 kilom. (¾ de l.) de cet endroit, 38 kilom. (8 l. ½) de Carcassonne. *Populat.* 315. *Bureau de poste* de Quillan.

St.-Ferréol, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Saint-Gaudens, cant. de Boulogne, à 27 kil. (6 l.) de St.-Gaudens, 6 myriam. (14 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 225. *Bur. de poste* de Boulogne.

St.-Ferréol, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, canton de Montagnac, comm. de Cazouls-d'Hérault, à 6 kil. (1 l. ½) de Pézenas, 27 kil. (6 l.) de Béziers. *P.* compr. celle de Cazouls-d'Hérault, 158. *Bur. de poste* de Pézenas.

St.-Ferréol, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Bourg-d'Oisans, comm. de Huez, à 6 kilom. (1 l. ½) de Bourg-d'Oisans, 29 k. (6 l. ½) de Grenoble. *Pop.* compr. celle de Huez, 368. *Bur. de poste* de Bourg-d'Oisans.

St.-Ferréol, v. (*Haute-Loire*), arrond. d'Yssengeaux, cant. de St.-Didier, à 9 kil. (2 l. ¼) de Monistrol, 4 myr. (10 l. ¼) du Puy. 28 kilom. (6 l. ¼) N. E. d'Yssengeaux, 2 kil. (½ l.) de St.-Didier. Il y a une mine de plomb. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 966. *Bur. de poste* de Monistrol.

St.-Ferréol, v. (*Mont-Blanc*), arr. d'Anuecy, cant. de Faverges, à 18 kil. (4 l.) d'Annecy, 28 kil. (6 l. ¼) de Chambéry. *Pop.* 701. *Bureau de poste* d'Annecy.

St.-Ferréol, v. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. de Tarbes, cant. de Pouyastruc, comm. de Chis, à 7 k. (1 l. ¾) de Tarbes, 5 k. (1 l. ¼) de Pouyastruc. *Pop.* compr. celle de Chis, 141. *Bureau de poste* de Tarbes.

St.-Ferréol, île (*Var*), arrond. de Grasse, canton des Antibes, à 2 kil. (½ l.) de l'Isle-St.-Honorat, 5 kil. (1 l. ¼) de la côte, 8 kil. (2 l.) de Cannes, 21 kil. (4 l. ¾) de Grasse. *Bur. de poste* de Cannes.

St.-Ferreol-de-Cohade, village (*Haute-Loire*), arrond. et cant. de Brioude, près l'Allier à 5 kilom. (1 l. ¼) de Brioude, 5 myriam. (11 l. ⅔) du Puy. *Pop.* 424. *Bur. de poste* de Brioude.

St.-Ferréol-du-Deffy, village (*Lot-et-Garonne*), arrond. et cant. d'Agen, comm. de Donencontre, à 6 kilom. (1 l. ½) d'Agen. *Pop.*... *Bur. de poste* d'Agen.

St.-Ferréol-Justin, v. (*Loire*), arrond. de Saint-Etienne, cant. du Chambon, commune de Firmini, à 13 kil. (3 l.) de St.-Etienne, 6 k. (1 l. ½) de Chambon. *Pop.* compr. celle de Firmini, 1486. *Bur. de poste* de St.-Etienne.

St.-Ferréol-les-Minimes, v. (*Haute-Loire*), arrond., cant. et comm. de Brioude, à 2 kil. (½ l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle de Brioude. *Bureau de poste* de Brioude.

St.-Ferréols-des-Côtes, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. et cant. d'Ambert, à 3 kilomèt. (¾ de l.) de cette ville, 6 myr. (12 l. ⅔) de Clermont. *Pop.* 887. *Bur. de poste* d'Ambert.

St.-Fiacre, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Guingamp, canton de Plouagat, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Guingamp, 23 kilom. (5 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 386. *Bur. de poste* de Guingamp.

St.-Fiacre, v. (*Jemmapes*), arrondiss. de Charleroy, canton de Gosselies, comm. d'Heppignies, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Charleroy, 5 kil. (1 l. ¼) de Gosselies. *Pop.* compr. celle d'Heppignies, 504. *Bur. de poste* de Charleroy.

St.-Fiacre, v. (*Loire-Inférieure*), arrond. de Nantes, cant. de Vertou, entre la Maine et la Sèvre-Nantoise, à 4 k. (1 l.) S. E. de leur confluent, 11 k. (2 l. ¾) de Clisson, 13 kilom. (3 l.) de Nantes. *Pop.* 117. *Bur. de poste* de Clisson.

St.-Fiacre, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Crécy, à 6 kil. (1 l. ½) de Meaux, 5 myr. (11 l.) de Melun. *Pop.* 295. *Bur. de poste* de Meaux.

St.-Fiacre, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Neufchâtel, canton de Gournay, comm. de Cuy-St.-Fiacre, à 4 kil. (1 l.) de Gournay, 32 kil. (7 l. ¼) de Neufchâtel. *P.* compr. celle de Cuy, 282. *Bur. de poste* de Gournay.

St.-Fiel, v. (*Creuse*), arrond. et cant. de Guéret, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 660. *B. de poste* de Guéret.

St.-Filbert-de-Bretigny, v. (*Seine-et-Oise*). *Voyez* Bretigny.

St.-Fiorenzo, ville (*Golo*), arrond. de Bastia, ch.-lieu de cant., à 13 kil. (3 l.) O. de cette ville, 6 kilom. (1 l. ½) N. O. d'Oletta, 32 kil. (7 l. ¼) de l'Isle-Rousse. Il y a un golfe fort étendu, et la mer y est profonde. A deux mille de là est une baie où les vaisseaux marchands peuvent trouver un abri en sûreté.

Cette ville est désagréable et malsaine : des fièvres opiniâtres y règnent presque toute l'année. On devroit, par des desséchemens, assainir cet endroit, dont les environs, semés de collines agréables, sont assez rians. Il règne en ce pays beaucoup d'animaux malfaisans, tels que des scorpions, une espèce de lézard venimeux, et une araignée, nommée *malmiguate*, qui ressemble à la *tarentule*. Les blessures en sont mortelles, si l'on n'a le soin d'écraser sur-le-champ l'animal sur la plaie, ou de diligenter la cure par des transpirations et des sueurs abondantes. Les serpens y sont d'un naturel assez doux, et ne passent point pour être dangereux : quelques habitans même en ont reçu dans leur cellule et en ont tiré de l'utilité contre les autres insectes dont ils sont les ennemis. Il y a tout auprès de St.-Fiorenzo des monticules de pierres calcaires, renfermant des débris de coquillages et de madrépores, qui ont jusqu'à 389 mèt. (200 t.) d'élévation. Les autres, à la hauteur de 97 mèt. (50 t.), ne sont que des amas de cailloux, de jaspe et de porphyre. Il y a près de là une mine d'argent très-riche, qui rend 5 liv. sterlings par quintal, poids du pays. *Pop.* 556.

St.-Firmin, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de St.-Georges-du-Vièvre, comm. de St.-Martin, à 7 k. (1 l. ¾) de Pont-Audemer, 5 myr. (11 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de St.-Martin, 572. *Bureau de poste* de Pont-Audemer.

St.-Firmin, v. (*Gard*), arrond. cant. et comm. d'Uzès, à 2 k. (½ l.) de cette ville. *Popul.* 187. *Bur. de poste* d'Uzès.

St.-Firmin, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Morée, près le Loir, à 6 kil. (1 l. ½) de Vendôme, 32 kilom. (7 l. ⅓) de Blois. *Pop.* 459. *Bur. de poste* de Vendôme.

St.-Firmin, *ou* Firmincourt, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. d'Haroué, à 7 kil. (1 l. ¾) de Vézelise, 27 k. (6 l.) de Nancy. *Pop.* 408. *Bur. de poste* de Vézelise.

St.-Firmin, v. (*Oise*) arrond. de Senlis, canton de Creil, sur la Nonette, à 5 k. (1 l. ⅔) de Senlis,

40 k. (9 l.) de Beauvais. *Pop.* 949. *Bureau de poste* de Chantilly.

St.-Firmin, v. (*Pas-de-Calais*). *Voyez* Nempon-St.-Firmin.

St.-Firmin, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. de Mont-Cenis, à 19 k. (4 l. ¼) d'Autun, 7 myr. (14 l. ⅔) de Mâcon. Il y a une forge et un martinet dit de *Bouvier*. *Populat.* 556. *Bureau de poste* de Mont-Cenis.

St.-Firmin, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Rue, comm. de Crotoy, à 3 kil. (¾ de l.) de Rue, 23 k. (5 l. ¼) d'Abbeville. *Pop.* compr. celle de Crotoy, 924. *Bur. de poste* de Rue.

St.-Firmin-de-Bussy, village (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de St.-Benin-d'Azy, à 19 kilomèt. (4 l. ¼) de Nevers. *Popul.* 262. *Bur. de poste* de Nevers.

St.-Firmin-des-Bois, v. (*Loiret*) arr. de Montargis, cant. de Château-Renard, à 13 k. (3 l.) de Montargis, 8 myr. (16 l. ¾) d'Orléans. *P.* 330. *Bur. de poste* de Montargis.

St.-Firmin-des-Vignes, village (*Loiret*), arr. et cant. de Montargis, com. d'Amilly, à 3 k. (¾ de l.) S. de Montargis. *Pop.* compr. celle d'Amilly, 1246. *Bur. de poste* de Montargis.

St.-Firmin-en-Valgodemard, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, ch.-l. de cant., à 28 k. (6 l. ¼) N. de Gap, 5 myr. (11 l.) S. E. de Grenoble, 5 myr. (12 l.) E. de Die. *Pop.* 817. *B. de poste* de Gap.

St.-Firmin-sur-Loire, village (*Loiret*), arr. de Gien, cant. de Chatillon-sur-Loire, près la Loire, à 9 k. (2 l. ¼) de Gien, 7 myr. (15 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 370. *Bur. de p.* de Gien.

St.-Firmy-Claux, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de St.-Albin, comm. de Firmy-Firmy, à 1 k. (½ l.) de St.-Albin, 29 kil. (6 l. ½) de Rhodez, 15 kilom. (3 l. ½) de Rignac. *Popul.* 451. *Bur. de p.* de Rignac.

St.-Flavy, v. (*Aube*), arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Marcilly-le-Hayer, comm. de Belleville, à 21 k. (4 l. ¾) de Nogent, 27 k. (6 l.) de Troyes. *Popul.* 240. *Bur. de poste* de Nogent-sur-Seine.

St.-Fleuriens-sde-Douvre, v. (*Lot*) arr. de Montauban, cant. de Montpezat, comm. de la Penchée, à 8 k. (2 l.) de Caussade, 29 kil. (6 l. ½) de Montauban. *Pop....* *Bur. de poste* de Caussade.

St.-Flins, v. (*Meurthe*), arr. de Nancy, canton de St.-Nicolas, comm. d'Art-sur-Meurthe, à 3 k. (¾ de l.) de St.-Nicolas, 8 kil. (2 l.) de Nancy. *P....* *Bureau de poste* de St.-Nicolas.

St.-Flochel, v. (*Pas-de-Calais*). *Voyez* Ligny-St.-Flochel.

St.-Florents, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Villemblard, comm. de St.-Georges-de-Nonclard, à 15 kil. (3 l. ½) de Bergerac. *Pop.* compr. celle de St.-Georges, 680. *Bureau de poste* de Bergerac.

St.-Florent, golfe (*Golo*), arr. de Bastia, près St.-Florent, à 13 k. (3 l.) O. de Bastia, 9 k. (2 l. ¼) de large.

St.-Florent, v. (*Loiret*), arr. de Gien, cant. de Sully, à 10 kil. (2 l. ½) de Gien, 4 m. (10 l. ¾) d'Orléans. *Pop.* 416. *Bur. de poste* de Gien.

St.-Florent, v. (*Deux-Sèvres*), arr. et cant. de Niort, à 1 kilom. (⅓ de l.) de cette ville. *Pop.* 509. *Bur. de p.* de Niort.

St.-Florent-des-Bois, v. (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Moutier-les-Maufaits, près la Crapauderie, à 11 k. (2 l. ¾) de la Roche-sur-Yon, 42 k. (9 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 1073. *Bur. de poste* de la Roche-sur-Yon.

St.-Florent-les-Saumur, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. sud de Saumur, comm. de St.-Hilaire, à 1 k. (¼ de l.) de Saumur. Il y avoit une abbaye commendataire de Bénédictins, occupée par des religieux de la congrégation de St.-Maur. *Popul.* compr. celle de St.-Hilaire, 714. *Bur. de poste* de Saumur.

St.-Florent-le-Vieil, ville (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, ch.-l. de cant., sur la Loire, à 7 myr. (16 l.) O. de Saumur, 37 k. (8 l. ¼) O. S. O. d'Angers, 34 myr. (77 l.) S. O. de Paris. Il y a des fabriques de flanelles et étoffes en fil et laine. Cette ville est une place de guerre, 4e classe de la 23e division militaire; la résidence d'un commandant, d'un adjudant de place, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval: il y a aussi un syndic des marins: elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier d'Ingrande, 4e arrond. maritime. *Pop.* 1433. *Bur. de poste* de Beaupréau.

St.-Florent-sur-Cher, village (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Charost, à 15 k. (3 l. ½) S. O. de Bourges, 9 k. (2 l. ¼) E. de Charost, 15 k. (3 l. ½) N. de Châteauneuf. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 583. *Bur. de p.* de Bourges.

St.-Florents, v. (*Gard*), arr. d'Alais, cant. de St.-Ambroix, près l'Auzonet, à 14 k. (3 l. ¼) d'Alais, 5 myr. (11 l. ¼) de Nîmes. *Pop.* 990. *B. de p.* de St.-Ambroix.

St.-Florentin, v. (*Indre*), arr. d'Issoudun, cant. de Vatan, à 21 k. (4 l. ¾) d'Issoudun, 31 k. (7 l.) de Châteauroux. *Pop.* 224. *Bur. de poste* de Vatan.

St.-Florentin, ville (*Yonne*), arr. d'Auxerre, ch.-l. de cant., au confluent de l'Armance et de l'Armançon, à 40 kil. (9 l.) S. E. de Sens, 27 k. (6 l.) N. E. d'Auxerre, 16 myr. (35 l.) S. E. de Paris. Long. 21. 20. Lat. 47. 56.

Cette ville, du ci-dev. Sénonois, avoit titre de vicomté: elle étoit le siége d'un bailliage, d'une justice seigneuriale, d'un grenier à sel et d'une maréchaussée; l'église paroissiale étoit un prieuré simple. On voyoit un couvent de Capucins. Il y a deux manufactures où l'on fabrique des étoffes en laine, des bas et des bonnets de coton, deux tanneries où l'on prépare les peaux de vaches et de moutons, et quatre moulins à blé. Son principal commerce consiste en blé, chanvre, bestiaux, bois à brûler et charbon. C'est dans cet endroit que commence le beau canal de Bourgogne, qui entre ensuite dans le département de la Côte-d'Or, et va jusqu'à Dijon. La ville de Saint-Florentin est la patrie de Jacob-Nicolas *Moreau*, homme de lettres, conseiller à la cour des aides de Provence, né le 20 décembre 1717, bibliothécaire de la reine, décapité le 27 mars 1794. Il est auteur de l'*Ode sur la bataille de Fontenoy; Mémoires pour servir à l'histoire de notre temps; Discours sur l'histoire de France*, 21 v. in-8°. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 2300. *B. de poste. Rel. de poste aux chev.*

St.-Floret, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Champeix, sur la Crouze, à 10 kil. (2 l. ½) d'Issoire, 24 k. (5 l. ½) de Clermont. On trouve dans cet endroit une fontaine minérale dont l'eau, prise au printemps, est limpide et aigrelette: elle fait des incrustations sur tout ce qu'on lui présente. *P.* réunie à Ofanges, 810. *B. de p.* d'Issoire.

St.-Floris,

St.-Floris, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, cant. de Lillers, près la Lys, à 11 k. (2 l. ¾) de Béthune, 40 kil. (9 l.) d'Arras. *Popul.* 511. *Bur. de poste* de Saint-Venant.

St.-Flour, ville (*Cantal*), arr. d'Aurillac, ch.-l. de cant., sur une montagne près la Dauzan, à 5 myr. (12 l.) E. d'Aurillac, 9 myriam. (25 l.) S. de Clermont-Ferrand, 48 myr. (109 l.) S. p. E. de Paris. Long. 20. 45. Lat. 45. 1.

Cette ville, de la ci-devant Auvergne, étoit épiscopale, suffragant de Bourges; c'étoit le ch.-l. d'une élection, le siége d'un bailliage. Le chapitre de la cathédrale étoit composé de dix-sept chanoines, quatre dignitaires et vingt semi-prébendés. L'évêque étoit seigneur de la ville. Outre les églises paroissiales, il y avoit une collégiale composée d'un prévôt et de dix-huit chanoines, des Dominicains, des Cordeliers, des Ursulines et des Filles de la Visitation. L'hôpital général est très-bien entretenu. C'est Saint-Clams qui a donné son nom à cette ville. Il fut le premier évêque de Lodève, en Languedoc, il vint prêcher en Auvergne où il mourut, en 1389, dans un lieu nommé *Indiac* ou *Indiciac*. Le pélerinage des peuples que ce saint attiroit, y forma un bourg considérable, qui s'est tellement accru, qu'il a fini par devenir une ville assez grande, mais vilaine et mal-propre, au point que les habitans eux-mêmes la nomment *la Ville-Noire*; en sorte que St.-Flour ne seroit pas supportable sans son commerce, qui consiste en blés, mules et mulets. On y fabrique de grosses étoffes à l'usage du pays. Il y a des tanneries où l'on prépare des cuirs de bœufs, vaches, moutons et chèvres. La chaudronnerie est un objet très-important. On y fabrique aussi de l'orseille et de la colle forte.

La ville de Saint-Flour est la patrie de Pierre-Laurent *Buyrette du Belloy*, poëte, citoyen de Calais, de l'académie française; né le 17 novembre 1728, et mort à Paris le 5 mars 1775. On a de lui le *Siége de Calais*, tragédie; *Zelmire*, tragédie; *Gaston et Bayard*, tragédie, etc. Les œuvres complètes de *du Belloy* ont été publiées en 6 vol. in-8°, avec son portrait. — *Desaix*, général français, valeureux et vertueux capitaine en Europe et en Egypte. Dans le nombre des combats où il exerça sa valeur, on citera les lignes de Weissembourg qu'il força à la tête d'un corps d'élite: il y fut blessé, et arrosa de son sang le champ de bataille, pendant deux heures qu'il combattit, et dont il se rendit maître avec ses compagnons d'armes; il fut tué en l'an 8 (1800) à la bataille de Marengo, où il contribua à la célèbre victoire remportée sur les troupes de l'empereur. Ses dernières paroles ont été: « Allez dire au premier « Consul (qui commandoit à cette « affaire), que je meurs avec le re- « gret de n'avoir pas assez fait pour « vivre dans la postérité. »

Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, d'une cour de justice criminelle, des tribunaux de première instance et de commerce. Il y a un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier, une école centrale et une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* compr. celle de la Foraine, 5282. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

St.-Flour, v. (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de Barre, comm. de Pompidou, à 14 k. (3 l. ¼) de Florac, 1 kil. (¼ de l.) de Pompidou. *Pop.* compr. celle de Pompidou, 581. *Bureau de poste* de Pompidou.

St.-Flour, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de St.-Dier, à 15 k. (3 l.) de Billom, 33 kil. (7 l. ½) de Clermont. *Pop.* 904. *Bur. de p.* de Billom.

St.-Flour-de-Mercoire, village (*Lozère*). *Voyez* Mercoire.

St.-Flovier, v. (*Indre-et-Loire*), arrond. de Loches, cant. de Pressigny-le-Grand, à 15 k. (3 l. ½) N. E. de Preuilly, 5 myr. (12 l.) S. E. de Tours, 10 kil. (2 l. ½) O. de Chatillon-sur-Indre. *Pop.* 795. *Bur. de poste* de Loches.

St.-Floxel, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Montebourg, à 8 k. (2 l.) de Valognes, 5 myr. (11 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 518. *Bur. de poste* de Montebourg.

St.-Folquin, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. d'Audruick, à 19 k. (4 l. ¼) de Calais, 8 m. (19 l. ½) d'Arras. *Pop.*..... *Bur. de poste* de Gravelines, départem. du Nord.

St.-Fons, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, cant. de St.-Symphorien-d'Ozon, comm. de Feysin, sur la route de Marseille à Lyon, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 16 kilom. (3 l. ¾) de Vienne. *Pop.* compr. celle de Feysin, 776. *Bur. de poste* de Lyon, département du Rhône. *Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Fontaine, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de St.-Avold, comm. de l'Hôpital, à 8 k. (2 l.) de St.-Avold, 25 kil. (5 l. ¾) de Sarguemine. *Pop.* compr. celle de l'Hôpital et dépend., 809. *Bur. de p.* de St.-Avold.

St.-Forgeot, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. d'Autun, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville, 9 myr. (20 l.) de Mâcon. *Populat.* 296. *Bureau de poste* d'Autun.

St.-Forget, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Chevreuse, sur l'Yvette, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Versailles. *P.* 360. *Bur. de poste* de Chevreuse.

St.-Forgeux, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, canton de Tarare, sur la Trenchin, à 23 k. (5 l. ½) de Villefranche, 29 k. (6 l. ½) de Lyon. *P.* 1500. *B. de p.* de Tarare.

St.-Forjeux, v. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de la Pacaudière, à 9 k. (2 l. ½) de Roanne, 5 m. (11 l.) de Feurs. *Pop.* 850. *Bur. de poste* de la Pacaudière.

St.-Fort, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, cant. de St.-Genis, à 19 k. (4 l. ¼) S. O. de Pons, 32 k. (7 l. ½) S. p. O. de Saintes, 5 k. (1 l. ¼) E. p. S. de Mortagne. Ce pays a un syndic des marins. Il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Royan, 5e arrond. maritime. *P.* 2000. *Bur. de poste* de St.-Genis.

St.-Fort, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Marennes, cant. de St.-Aignan, à 11 kil. (2 l. ¾) de Marennes, 24 kilom. (5 l. ½) de Saintes. *Popul.* 126. *Bureau de poste* de Rochefort.

St.-Fort, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, canton de Lauzerte, comm. de Sainte-Juillette, à 3 kil. (¾ de l.) de Lauzerte, 32 kilom. (7 l. ¼) de Montauban. *P.* compr. celle de Sainte-Juillette, 363. *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Fort-la-Bretonnière, v. (*Mayenne*), arr. et cant. de Château-Gontier, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 31 k. (7 l.) de Laval. *Pop.* 244. *Bur. de poste* de Château-Gontier.

St.-Fort-sur-Né, v. (*Charente*), arr. de Cognac, cant. de Segonzac, à 13 k. (3 l.) de cet endroit, 37 k.

(8 l. ¼) d'Angoulême. *Pop.* 509. *Bur. de poste* de Cognac.

St.-Fortunat, v. (*Ardèche*) arr. de Privas, cant. de la Voulte, sur l'Erieux, à 11 k. (2 l. ¾) N. E. de Privas, 8 kilom. (2 l.) O. de la Voulte, 7 k. (1 l. ¾) S. de Vernoux. *Popul.* 1134. *Bur. de poste* de la Voulte.

St.-Fraguaire, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Percy, à 30 k. (6 l. ¾) de St.-Lô, 30 kil. (6 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 385. *Bureau de poste* de Villedieu.

St.-Fraide, ham. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de St.-Maximin, comm. de Nans, à 13 k. (3 l.) de St.-Maximin, 20 k. (4 l. ½) de Brignoles. *Populat.* compr. celle de Nans, 744. *Bur. de poste* de Saint-Maximin.

St.-Fraimbault, v. (*Orne*), arr. de Domfront, cant. de Passais, près la Pisse, à 11 k. (2 l. ¾) de Domfront, 6 myr. (13 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 2521. *Bur. de poste* de Domfront.

St.-Fraimbault-de-Lassay, v. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. et comm. de Lassay, à 8 k. (2 l.) du Ribay, 19 kilom. (4 l. ¼) de Mayenne. *Pop.* comp. celle de Lassay, 2250. *Bur. de poste* du Ribay.

St.-Fraimbault-sur-Pisse, v. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. d'Ambrières, sur la Pisse, à 21 k. (4 l. ¾) N. de Mayenne, 4 myr. (10 l. ½) N. de Laval, 15 kil. (3 l. ½) E. p. N. de Lassay. *Pop.* 554. *Bureau de poste* de Mayenne.

St.-Frajon, b. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de l'Isle-en-Dodon, près la Laussour, à 27 k. (6 l.) de St.-Gaudens, 6 myr. (15 l.) de Toulouse. *Pop.* 670. *Bur. de poste* de l'Isle-en-Dodon.

St.-Franc, v. (*Mont Blanc*), arr. de Chambéry, cant. des Echelles, à 14 kil. (3 l. ¼) de Chambéry. *Pop.* 514. *Bureau de poste* de Pont-de-Beauvoisin, départ. de l'Isère.

St.-Franchis, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de St.-Saulge, à 29 k. (6 l. ½) de Nevers. *Pop.* 340. *Bur. de poste* de Nevers.

St.-François, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de St.-Jean-de-Losne, comm. de Beauséjour, ci-devant St.-Seine-en-Bâche. *Popul.* compr. celle de Beauséjour, 355. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Losne.

St.-François, v. (*Jemmapes*), arr. et cant. de Charleroy, comm. de Châtelineau, à 7 k. (1 l. ¾) de Charleroy, 2 k. (½ l.) de Châtelineau. On y exploite des mines de houille. *Pop.* compr. celle de Châtelineau, 711. *Bureau de poste* de Charleroy.

St.-François, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Bouzonville, à 22 k. (5 l.) de Sarre-Libre, 31 k. (7 l.) de Metz. *Populat.* 200. *Bur. de poste* de Bouzonville.

St.-François, v. (*Moselle*), arr., cant. et comm. de Thionville, à 2 k. (½ l.) de cette ville. *Pop.* réunie à Thionville. *Bur. de poste* de Thionville.

St.-François, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Niort, cant. de Saint-Maixent, près la Sèvre-Niortaise, à 16 k. (3 l. ¾) de St.-Maixent, 9 k. (2 l. ¼) de Niort. *Pop.* 466. *Bur. de p.* de St.-Maixent.

St.-François-de-Salles, village (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de Châtelard. *Pop.* 663. *Bur. de poste* de Chambéry.

St.-Fray, v. (*Sarthe*). *Voyez* Chapelle-St.-Fray.

St.-Frégane, v. (*Finistère*), arr. de Lesneven, cant. de Knilis, à 4 k. (1 l.) de Lesneven, 7 m. (16 l.) de Quimper. *Popul.* 732. *Bur. de poste* de Lesneven.

St.-Freigne, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. d'Aigre, à 18 k. (4 l.) de Ruffec, 37 k. (8 l. ¼) d'Angoulême. *P.* 669. *Bur. de poste* d'Aigre.

St.-Freimbault-de-Prières, v. (*Mayenne*), arrond. et cant. est de Mayenne, sur la côte, près la Mayenne, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 34 k. (7 l. ¾) de Laval. *Pop.* 908. *Bur. de poste* de Mayenne.

St.-Fréjoux-le-Pauvre, *ou* le-Mineur, v. (*Corrèze*), arr. et cant. d'Ussel, 43 k. (9 l. ¾) de Tulle, 10 k. (2 l. ½) d'Ussel. *Pop*... *Bur. de poste* d'Ussel.

St.-Fremond, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, canton de St.-Jean-de-Daye, près la Vire, à 10 kilom. (2 l. ½) de St.-Lô, 32 kilomèt. (7 l. ¼) de Coutances. Il y a des carrières abondantes de pierres calcaires. *Pop.* 840. *Bur. de poste* de St.-Lô.

St.-Frezal-d'Albuges, village (*Lozère*), arr. de Mende, cant. de Bleymard, sur la côte près la Chassezac, à 19 kil. (4 l. ½) de Villefort, 22 k. (5 l.) de Mende. *Pop.* 282. *Bur. de poste* de Marvejols.

St.-Frezal-de-Ventalon, v. (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de St.-Germain-de-Calberte, à 18 kil. (4 l.) de Villefort, 38 k. (8 l. ½) de Mende. *Pop.* 658. *Bur. de poste* de Villefort.

St.-Frichoux, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Peyrac, sur la Resclozes, à 16 k. (3 l. ¾) de Carcassonne. *Pop.* 97. *Bur. de poste* de Carcassonne.

St.-Frichoux, v. (*Hérault*), arrond. et cant. de Lodève, comm. du Bosc, à 41 kilom. (9 l. ¼) de Montpellier, 7 kilom. (1 l. ¾) de Clermont-de-Lodève. *Pop.* compr. celle du Bosc, 714. *Bur. de poste* de Lodève.

St.-Frigeon-le-Riche, village (*Corrèze*), arr. et cant. d'Ussel, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 6 myr. (13 l.) de Tulle. *Pop.* 750. *Bur. de poste* d'Ussel.

St.-Frion, v. (*Creuse*), arrond. d'Aubusson, canton de Felletin, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 4 m. (10 l.) de Guéret. *Pop.* 872. *Bur. de poste* de Felletin.

St.-Front, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. de Mansle, sur le Son, à 19 kilomèt. (4 l. ¼) de la Rochefoucauld, 28 kilom. (6 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 558. *Bur. de p.* de Mansle.

St.-Front, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de la Linde, sur la Dordogne, à 21 kil. (4 l. ¾) de Bergerac, 40 k. (9 l.) de Périgueux. *Pop.* 270. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Front, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Fay-le-Froid, à 22 kil. (5 l.) du Puy. *Pop.* 2766. *Bureau de poste* du Puy.

St.-Front, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Fumel, sur l'Allemance, à 15 kil. (3 l. ½) E. p. N. de Montflanquin, 5 myriam. (11 l. ¼) N. E. d'Agen, 8 kil. (2 l.) N. de Fumel. *P.* 1121. *Bur. de poste* de Fumel.

St.-Front, v. (*Lot-et-Garonne*), arrrond. de Marmande, canton de Duroc, à 18 k. (4 l.) S. de Lauzun, 6 kil. (1 l. ½) de Soumensac. Il y a forge et fourneau de Grezès, et forge et fourneau du Moulinet. *Pop.* 315. *Bur. de p.* de Marmande.

St.-Front, v. (*Orne*), arrond. et cant. de Domfront, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville, 5 myriam. (12 l. ½) d'Alençon. *Popul.* 2000. *Bureau de poste* de Domfront.

St.-Front-d'Alemps, village (*Dordogne*), arrond. de Périgueux, cant. de Brantôme, à 16 kilomèt. (3 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 630. *Bur. de poste* de Périgueux.

St.-Front-de-Champniers, v. (*Dordogne*), arrondiss. et cant. de Nontron, sur la Nizonne, à 5 kil. (1 l. ¼) de Nontron, 34 kilomèt. (7 l. ⅗) de Périgueux. *Pop.* 371. *Bureau de poste* de Nontron.

St.-Front-de-Pradoux, village (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Mucidan, près la Lisle, à 1 kil. (¼ de l.) de Mucidan, 32 kilom. (7 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* 431. *Bur. de poste* de Mucidan.

St.-Front-la-Rivière, village (*Dordogne*), arrond. de Nontron, cant. de St.-Pardoux-la-Rivière, sur la Dronne, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Nontron, 32 kilomèt. (7 l. ½) de Périgueux. Il y a près cette commune des mines de fer et d'antimoine. *Pop.* 920. *Bureau de poste* de Nontron.

St.-Froult, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Marennes, cant. de St.-Aignan, près les Marais-Salans, à 10 kil. (2 l. ½) de Marennes, 39 k. (8 l. ⅗) de Saintes. *Pop.* 433. *Bureau de poste* de Rochefort.

St.-Fulgent, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Bellesme, à 10 kil. (2 l. ½) de cet endroit, 29 kil. (6 l. ½) d'Alençon. *P.* 535. *Bur. de poste* de Mamers, départ. de la Sarthe.

St.-Fulgent, b. (*Vendée*), arr. de Montaigut, ch.-lieu de cant., à 8 m. (17 l. ½) N. de la Rochelle, 5 myriam. (11 l. ½) S. de Nantes, 18 kil. (4 l.) S. E. de Montaigut, 5 m. (11 l. ½) N. O. de Fontenay-le-Peuple. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 1625. *Bur. de poste.*

St.-Fuscien, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Sains, à 6 kil. (1 l. ½) d'Amiens. Il y avoit une abbaye de Bénédictins de la congrégation de St.-Maur, fondée en 1505, par Enguérand, comte d'Amiens. *P.* compr. celle du Petit-Cagny, 501. *Bur. de poste* d'Amiens.

St.-Gabriel, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Creuilly, près la Seule, à 19 kil. (4 l. ¼) de Caen. *Pop.* 309. *Bur. de poste* de Bayeux.

St.-Gal, v. (*Cantal*), arrond. de St.-Flour, canton de Ruines, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Flour. *P.* 225. *Bur. de poste* de St.-Flour.

St.-Gal, v. (*Cantal*), arrond. et cant. nord. de St.-Flour, comm. de Vabre, à 9 kil. (2 l. ¼) de St.-Flour, 29 kil. (6 l. ½) de Murat. *Popul.* compr. celle de Vabre, 470. *Bur. de poste* de St.-Flour.

St.-Gal, v. (*Lozère*), arrond. de Mende, cant. de St.-Amans, à 19 kil. (4 l. ¼) de Mende. On y fabrique des serges très-estimées, connues sous le nom de cadisseries, serges de Mende, cadis de la montagne, pour doublures et pour habillemens d'hommes et de femmes. *Pop.* 169. *Bur. de poste* de Mende.

St.-Gal, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond d'Issoire, cant. et comm. de Tauves, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 5 myr. (11 l.) d'Issoire. *Pop.* compr. celle de Tauves, 2110. *Bur. de poste* de Tauves.

St.-Gal, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Riom, cant. de Menat, près la Sioule, à 18 kil. (4 l.) de Montaigut, 36 k. (8 l.) de Clermont. *Populat.* 687. *Bureau de poste* de Montaigut.

St.-Galmier, ville (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Chazelles, près la Coize, à 4 kil. (10 l.) S. O. de Lyon, 20 kilom. (4 l. ½) E. de Montbrison, 6 kil. (1 l. ½) S. O. de Chazelles. Outre l'église paroissiale, on y voyoit un couvent de Cordeliers et un d'Ursulines, une confrérie de dames de Charité; et, aux environs, le prieuré des Bernardines de Jonsey, composé de douze religieuses. Il y a un hôpital. On y fabrique des peaux façon de chamois.

Près de cette petite ville est une fontaine qu'on nomme la *Font-Forte*, et dont l'eau a, dit-on, un goût si piquant et si vineux, que, quand on la mêle avec du vin, elle ne l'affoiblit pas, ou du moins l'affoiblit très-peu. Les habitans s'en servent pour pétrir le pain, qui est assez bon, mais extrêmement levé. Ils en boivent habituellement, et disent qu'avec cette eau, ils se passent de médecins. Elle se jette, à vingt pas de sa source, dans la petite rivière de Coize. *Pop.* 2320. *Bur. de poste* de Chazelles.

St.-Gand, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Fresne-St.-Mametz, à 21 k. (4 l. ¾) de Gray, 25 k. (5 l. ⅗) de Vésoul. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de Gy.

St.-Ganthon, v. (*Ille-et-Vilaine*), arrond. de Redon, cant. de Pipriac, à 6 kil. (1 l. ½) S. de cet endroit, 20 kilom. (4 l. ½) E. de Redon. *Popul.* 540. *Bur. de poste* de Redon.

St.-Gatien, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, cant. d'Honfleur, à 6 kil. (1 l. ½) de Pont-l'Evêque, 43 k. (9 l. ¾) de Caen. *Pop.* 1043. *Bur. de poste* d'Honfleur.

St.-Gaudant, v. (*Vienne*), arr. et cant. de Civray, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 5 myr. (11 l. ¾) de Poitiers. *Popul.* 367. *Bur. de poste* de Civray.

St.-Gaudens, ville (*Haute-Garonne*), chef-lieu d'arrond. et de cant., à 15 kil. (3 l. ½) N. E. de St.-Bertrand, 8 myr. (18 l.) S. O. de Toulouse, 82 myr. (186 l.) S. p. O. de Paris. Longit. 18. 36. lat. 43. 8. Cette ville étoit la capitale du Nebouzan, dans le ci-devant pays de Comminges, en Gascogne, ch.-lieu de la sénéchaussée et d'une maîtrise des eaux et forêts. Outre les églises paroissiales, il y avoit une collégiale, composée d'un dignitaire, de huit chanoines et de treize semi-prébendés, trois communautés d'hommes et une de filles. On fabrique à St.-Gaudens de petites étoffes, telles que cadis, ras et burats. C'est le siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal de première instance. Il y a un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 4000. *Bur. de poste.*

St.-Gauderic, v. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. de Fanjeaux, à 21 kil. (4 l. ¾) de Castelnaudary, 34 kilom. (7 l. ¾) de Carcassonne. *Popul.* compr. celle de la Caivière de Servoles, 223. *Bur. de poste* de Mirepoix, départ. de l'Arriège.

St.-Gault, v. (*Mayenne*), arr. et cant. de Château-Gontier, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 19 kilom. (4 l. ¼) de Laval. *Popul.* compr. celle de Cherres, 394. *Bur. de poste* de Château-Gontier.

St.-Gaultier, ville (*Indre*), arrond. du Blanc, ch.-l. de cant., sur la Creuse, à 4 k. (1 l.) N. O. d'Argenton, 29 kil. (6 l. ½) S. O. de Châteauroux, 28 kil. (6 l. ¼) E. du Blanc. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1084. *Bur. de poste* d'Argenton.

St.-Gauzens, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. de Graulhet, sur l'Adou, à 8 kil. (2 l.) de Lavaur, 32 k. (7 l. ¼) de Castres. *P.* 1020. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Gavino, v. (*Golo*), arrond. de Bastia, cant. de St.-Fiorenzo, à 4 kil. (1 l.) S. de cet endroit, 16 k. (3 l. ¾) S. O. de Bastia, 31 kilom. (7 l.) N. de Corte. *Pop.* 249.

St.-Gavino, v. (*Golo*), arrond. de Bastia, cant. de St.-Pietro, près la Segno, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Bastia. *Pop.* 422.

St.-Gavino, v. (*Liamone*), arr. de Sartène, cant. de Carbini, à 20 k. (4 l. ½) de Sartène, 41 k. (9 l. ¼) d'Ajaccio. *Pop.* 176.

St.-Gayran, v. (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* St.-Cayran.

St.-Gein, v. (*Landes*), arrond. de Mont-de-Marsan, cant. de Villeneuve-de-Marsan, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 19 kilom. (4 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 474. *Bureau de poste* de Mont-de-Marsan.

St.-Gelais, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. et canton de Niort, sur la Sèvre Niortaise, à 8 kilom. (2 l.) de Niort. *P.* 652. *Bur. de poste* de Niort.

St.-Gelin, v. (*Indre-et-Loire*). *Voyez* Tour-St.-Gelin.

St.-Gelven, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de Gouarec, comm. de Laniscat, à 16 kilomèt. (3 l. ¾) de Rostrenen, 27 kilom. (6 l.) de Loudéac. *Popul.* compr. celle de Laniscat, 2335. *Bureau de poste* de Rostrenen.

St.-Gely-du-Fesc, v. (*Hérault*), arrond. de Montpellier, cant. des Matelles, à 10 kilom. (2 l. ½) de Montpellier. Il y a des mines de houille non exploitées. *Popul.* 305. *Bur. de poste* de Montpellier.

St.-Gemme, v. (*Seine-et-Oise*). *Voyez* St.-James.

St.-Genais *ou* Montbrun, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg, à 13 kilom. (3 l.) de Privas. *Pop.* 266. *Bur. de poste* de Villeneuve-de-Berg.

St.-Genard, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. et cant. de Melle, près la Berlande, à 3 kilom. (¾ de l.) de Melle, 30 kil. (6 l. ¾) de Niort. *Populat.* 496. *Bureau de poste* de Melle.

St.-Gence, v. (*Haute-Vienne*), arrond. de Limoges, cant. de Nieul, sur la Glane, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Limoges. *P.* 868. *Bur. de poste* de Limoges.

St.-Geneis, v. (*Haute-Loire*), arrond. du Puy, canton de Saint-Paulien, à 14 kilom. (3 l. ¼) du Puy. *Populat.* 745. *Bureau de poste* du Puy.

St.-Geneix, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Sauxillanges, à 19 kil. (4 l. ¼) d'Issoire, 43 kil. (9 l. ¾) de Clermont. *Popul.* 597. *Bur. de poste* d'Issoire.

St.-Geneix-de-Champespe, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. d'Issoire, cant. de la Tour, à 20 k. (4 l. ½) de Besse, 5 myriam. (11 l. ¼) de Clermont. *P.* 684. *Bureau de poste* de Besse.

St.-Geneix-les-Mouges, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Riom, cant. de Pont-au-Mur, à 40 kilom. (9 l.) de Riom, 34 kil. (7 l. ⅔) de Clermont. *P.* 402. *Bur. de poste* de Clermont-Ferrand.

St.-Generoux, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Parthenay, cant. d'Airvault, près la Thoue, à 11 kilom. (2 l. ⅔) de Thouars, 7 myriam. (15 l. ¼) de Niort. *Pop.* 419. *Bur. de poste* d'Airvault.

St.-Genès, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Bordeaux, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville. *Popul...* *Bureau de poste* de Bordeaux.

St.-Genès-de-Castillon, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Castillon, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Libourne, 41 kil. (9 l. ¼) de Bordeaux. P. 507. *Bureau de poste* de Castillon.

St.-Genès-de-Lombeaut, village (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Créon, à 13 kilomèt. (3 l.) de Cadillac, 19 kil. (4 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 265. *Bureau de poste* de Bordeaux.

St.-Genès-de-Queuil, village (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Fronsac, à 15 kil. (3 l. ½) de Libourne, 27 k. (6 l.) de Bordeaux. *Popul.* 331. *Bureau de poste* de St.-André-de-Cubzac.

St.-Genest, v. (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, cant. de Marcillat, près le Cher, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Mont-Luçon, 7 myr. (14 l. ¾) de Moulins. *Pop.* 407. *Bur. de poste* de Mont-Luçon.

St.-Genest, tour (*Bouches-du-Rhône*), arrond. de Tarascon, cant. ouest d'Arles, sur le vieux Rhom, à 33 kilomèt (7 l. ½) d'Arles.

S.-Genest, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Meyssac, près le Moumont, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Brive, 29 kil. (6 l. ½) de Tulle. *Populat.* 277. *Bureau de poste* de Tulle.

St.-Genest, v. (*Marne*), arrond. d'Epernay, cant. d'Esternay, à 20 k. (4 l. ½) de Sézanne, 8 myriamèt. (16 l. ⅔) de Châlons. *P.* 82. *Bur. de poste* de Sézanne.

St.-Genest, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de St.-Remy, près l'Lson, à 10 k. (2 l. ½) de Vitry, 41 k. (9 l. ⅓) de Châlons. *Pop* 47. *Bureau de poste* de Vitry-sur-Marne.

St.-Genest, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman, comm. de Mercy-le-Haut, à 18 k. (4 l.) de Longwy, 36 kil. (8 l. ½) de Metz. *Popul.* compr. celle de Mercy-le-Haut, 343. *Bur. de poste* de Briey.

St.-Genest, v. (*Tarn*), arrond. et canton d'Alby, comm. de Puygouzon, à 5 kil. (1 l. ¼) d'Alby. *P.* compr. celle de Puygouzon, 388. *Bureau de poste* d'Alby.

St.-Genest, v. (*Tarn*), arrond. de Gaillac, cant. et commune de Rabastens, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 18 k. (4 l.) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de Rabastens, 5930. *Bur. de poste* de Rabastens.

St.-Genest, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. de Pierre-Buffière, à 15 kilom. (3 l. ½) de St.-Léonard, 19 kilomèt. (4 l. ½) de Limoges. *P.* 656. *Bur. de poste* de Pierre-Buffière.

St.-Genest, v. (*Vosges*), arrond. d'Epinal, cant. de Ramberviller, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville, 21 kil. (4 l. ¾) d'Epinal. *Pop.* 208. *Bur. de poste* de Ramberviller.

St.-Genest-d'Ambière, bourg (*Vienne*), arrond. de Châtellerault, canton et comm. de Lencloitre, à 13 kil. (3 l.) O. de Châtellerault, 27 kil. (6 l.) N. de Poitiers, 14 k. (3 l. ⅓) E. de Mirebeau. *P.* compr. celle de Lencloitre, 2105. *Bureau de poste* de Châtellerault.

St.-Genest-de-Bauzon, village (*Ardèche*), arrond. de l'Argentière, cant. de Joyeuse, à 3 kil. (⅔ de l.) de cette ville, 43 k. (9 l. ¾) de Privas. *Pop.* 420. *Bur. de p.* de Joyeuse.

St.-Genest-de-Champanelle, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. sud-ouest de Clermont-Ferrand, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* compr. celle du Teix, Fonfrède et Nadaillat, 1950. *Bur. de poste* de Clermont-Ferrand.

St.-Genest-de-Contest (*Tarn*). *Voyez* Contest.

St.-Genest-de-Lalbanel, v. (*Tarn*), arrond. de Lavaur, cant. de Graulhet, comm. de Missecle, à 6 k. (1 l. ½) de Graulhet, 15 k. (3 l. ½) de Lavaur. *P.* compr. celle de Missecle, 202. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Genest-de-Malifaux, b. (*Loire*), arrond. de St.-Etienne, ch.-lieu de cant., à 9 kil. (2 l. ¼) S. de cette ville, 6 myr. (13 l.) S. O. de Lyon, 13 kilom. (3 l.) O. N. O. de Bourg-Argental. *Pop.* 2765. *Bur. de poste* de St.-Etienne.

St.-Genest-du-Rest, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Riom, cant. d'Aigueperse, à 20 kil. (4 l. ½) de Riom, 34 k. (7 l. ¾) de Clermont. *P.* 780. *Bur. de poste* d'Aigueperse.

St.-Genest-l'Enfant, village (*Puy-de-Dôme*), arrond. et cant. ouest de Riom, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 10 k. (2 l. ½) de Clermont. *P....* *Bur. de poste* de Riom.

St.-Genest-Lerpt, v. (*Loire*), arrond. de St.-Etienne, canton de Chambon, à 4 kil. (1 l.) de St.-Etienne, 34 k. (7 l. ¾) de Feurs. On y trouve des mines de houille non exploitées. *Pop.* 763. *Bureau de poste* de St.-Etienne.

St.-Geneys-de-Fix, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. d'Alègre, à 21 kil. (4 l. ¾) du Puy. *P.* 144. *Bur. de poste* du Puy.

St.-Gengol, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Guebwiller, comm. de Lautenbach, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Rouffach, 20 kilomèt. (4 l. ½) de Colmar. *Pop.* compr. celle de Lautenbach, 1896. *Bur. de poste* de Rouffach.

St.-Gengou-le-Royal (*Saone-et-Loire*). *Voy.* Jouvence.

St.-Gengoulphe, v. (*Aisne*), arrond. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-St.-Front, à 14 kilom. (3 l. ½) de Château-Thierry, 6 myr. (13 l.) de Laon. *Pop.* 226. *Bur. de poste* de Gandelu.

St.-Gengoult, v. (*Meurthe*), arrond. de Toul, cant. de Domèvre, comm. de Minorville, à 13 kilom. (3 l.) de Toul, 25 kil. (5 l. ¾) de Nancy. *Pop.* compr. celle de Minorville, 318. *Bur. de poste* de Toul.

St.-Gengoult, v. (*Nièvre*), arrond. de Château-Chinon, cant. de Luzy, commune de la Roche-Millay, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Moulins, 6 myr. (14 l.) de Nevers. *Pop.* 705. *Bur. de poste* de Luzy.

St.-Gengoulx-de-Chissey, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Lugny, à 19 kil. (4 l. ¼) de Mâcon, au pied d'une montagne. Outre l'église paroissiale, il y avoit un couvent d'Ursulines, une châtellenie royale, un grenier à sel et une mairie. Ses vins sont les meilleurs du ci-devant Mâconnois. *Pop.* compr. celles de Boyet et Banson, 669. *Bur. de poste* de Tournus.

St.-Génie, h. (*Bouches-du-Rhône*), arr., cant. et comm. de Marseille, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Popul.* compr. dans celle de Marseille. *Bur. de p.* de Marseille.

St.-Geniers, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Salignac, à 9 kilom. (2 l. ½) de Montignac, 4 myr. (10 l. ½) de Périgueux. Il y a une forge et une fonderie de fer. *Pop.* 1300. *Bur. de poste* de Sarlat.

St.-Geniès, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Rhodez, à 4 k. (1 l.) de cette ville. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 13. *Bur. de poste* de Rhodez.

St.-Geniès, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Toulouse, à 8 kil. (2 l. de cette ville. *Pop.* 248. *Bur. de poste* de Toulouse.

Saint-Geniès, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, canton de Caylar, comm. de St.-Michel-de-Majou, à 16 k (3 l. ¾) de Lodève, 4 myr. (10 l. ½) de Montpellier. *Popul.* compr. celle de Saint-Michel-de-Majou, 255. *Bureau de poste* de Lodève.

St.-Geniès, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, canton de Murviel, à 14 k. (3 l. ¼) de Béziers, 6 myr. (12 l. ¼) de Montpellier. *Pop.* 680. *Bur. de poste* de Béziers.

St.-Geniès, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. de Negrepelisse, à 23 kil. (5 l. ½) de Montauban, 4 myr. (10 l.) de Cahors. *Pop.* 106. *Bur. de poste* de Caussade.

St.-Geniès-au-Merle, village (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de de Servières, à 23 kil. (7 l. ½) de Tulle. *Popul.* 504. *Bureau de poste* d'Argental.

St.-Geniès-de-Bertrand, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Milhaud, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cette ville, 5 myriam. (11 l. ¼) de Rhodez. *Pop.* 223. *Bur. de poste* de Milhaud.

St.-Geniès-de-Comolas, village (*Gard*), arr. d'Uzès, cant. de Roquemaure, à 22 kil. (5 l.) du Pont-St. Esprit, 39 kilomètr. (8 l. ¾) de Nimes. *Pop.* 637. *Bur. de poste* de Roquemaure.

St.-Geniès-de-Dromont *ou* Dromont, v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Sisteron, sur le Rieu, à 9 kil. (2 l. ½) N. E. de Sisteron, 23 kil. (5 l. ¼) N. O. de Digne, 27 kil. (6 l.) S. O. de Seyne. *P.* 470. *Bureau de poste* de Sisteron.

St.-Geniès-de-Magloires, b. (*Gard*), arrond. d'Uzès, cant. de Saint-Chaptes, à 18 k. (4 l.) S. O. d'Uzès, 16 kil. (3 l. ¾) N. O. de Nimes, 18 kil. (4 l.) E. p. N. de Quissac. Ce bourg a une fabrique d'étoffes de laine, qui fournit des cadis refoulés au nombre d'environ six mille pièces par an, ses deux manufactures de soie sont assez estimées. On y prépare aussi des cuirs de bœufs, vaches, chevaux, mulets, veaux et moutons. *Populat.* 1003. *Bureau de poste* de Nimes.

St.-Geniès-de-Mourgues, v. (*Hérault*), arrond. de Montpellier, cant. de Castries, à 16 kil. (3 l. ¾) de Montpellier. *Pop.* 347. *Bur. de poste* du Lunel.

St.-Geniès-de-Varensal, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Saint-Gervais-la-Ville, sur la Banson, à 15 k. (3 l. ½) de Bédarieux. *Pop.* 236. *Bur. de poste* de Bédarieux.

St.-Geniès-de-Vaux, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, canton de Moncuq, comm. de St.-Dannes, à 11 k. (2 l. ¾) de Lauzerte, 20 kil. (4 l. ½) de Cahors. *Populat.* 388. *Bur. de poste* de Lauzerte.

Saint-Geniès-du-Bois, village (*Gironde*), arrond. de la Réole, cant. de Gornac, sur l'Engranne, à 13 k. (3 l.) de Cadillac, 36 kilom. (8 l.) de Bordeaux. *Populat.* 119. *Bur. de poste* de Cadillac.

St.-Geniès-sur-la-Champ, v. (*Ardèche*), arrond. de Tournon, canton de Cheylard, à 41 kilom. (9 l. ¼) de Tournon, 19 kilom. (4 l. ¼) de Privas. *Popul.* 1065. *Bur. de poste* de Cheylard.

St.-Geniex-les-St.-Paulien, v. (*Haute-Loire*). *Voy.* St.-Geneis.

St.-Geniez, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. d'Estaing, à 29 k. (6 l. ½) de St.-Geniès, 23 kilom. (5 l. ¼) de Rhodez. Il y a des fabriques de burat. C'est la patrie de François *Chabot*, ex-capucin, député de Loir-et-Cher à la convention nationale, condamné à mort à Paris le 16 germinal an 2 (7 avril 1794), à l'âge de 35 ans. *P.* compr. celle de la Jorac, 349. *Bureau de poste* d'Espalion.

St.-Geniez-de-Rivedolt, ville (*Aveyron*), arr. d'Espalion, ch.-lieu de cant., à 16 myr. (36 l.) N. E. de Toulouse, 36 kil. (8 l.) E. de Rhodez, 55 myr. (125 l.) S. p. E. de Paris. Cette petite ville du ci-devant comté de Rouergue, sur la rive droite du Lot, étoit le siége d'une justice royale. Outre l'église paroissiale, il y avoit un couvent d'Augustins. On y fabrique des étoffes de laine, connues sous les noms

de *cadis*, *canourgue*, *refoulés*, *flanelles*, *ras*, *serges*, *escots*, *sagatis*, *tricots*, *burats*, etc.; chapellerie, tannerie. Les productions consistent en vins, grains, fruits excellens, laines, dont il se fait un commerce très-étendu. Bois de merrain, commerce de blés, vins, garance et draperies. Cette ville a un tribunal de commerce. C'est la patrie de Guillaume-Thomas *Raynal*, membre de la société royale de Londres, de l'académie de Berlin, et de l'institut national pour l'histoire, né le 11 mars 1711, mort à Chaillot, près Paris, le 7 mars 1796, an 4. On a de lui beaucoup d'ouvrages, savoir : *Histoire du Stadhoudérat*, 2 vol. in-12, 1748 et 1750; *Histoire du parlement d'Angleterre*, 2 vol. in-12, 1748; *Histoire philosophique et politique des établissemens dans les deux Indes*, 5 vol. in-4°, ou 10 vol. in-8°. Il en a été fait plus de trente éditions. *Mémoires historiques de l'Europe*, 1772, 3 vol. in-8°; *Histoire du règne de Henri IV*, Amsterdam, 1763; *Tableau et révolutions des colonies anglaises dans l'Amérique septentrionale*, Amsterdam, 1781, 2 vol. in-12; *Les inconvéniens du célibat des prêtres prouvés par des recherches historiques*, 1781, in-8°; *Essai sur l'administration de Saint-Domingue*, 1781, in-8°; *Adresse* remise par lui-même au président de l'assemblée nationale le 31 mai 1791, dans laquelle il désavouoit tous les principes qui avoient servi de base à la nouvelle législation, et, pour ainsi dire, à tous ceux qui étoient exprimés dans ses livres, etc. *Pop.* 3337. *Bur. de poste.*

St.-Genis, b. (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, chef-lieu de cant., à 31 kilom. (7 l.) S. O. de Cognac, 10 k. (2 l. ½) S. de Pons, 31 k. (7 l.) S. de Saintes. *Pop.* 948. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

St.-Genis, v. (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Marsanne, comm. de Sauzet, à 7 kil. (1 l. ¾) N. E. de Montelimar, 37 kilom. (8 l. ½) S. de Valence, 21 kilom. (4 l. ¾) S. O. de Crest. *Populat.* compr. celle de Souzet, 778. *Bur. de poste* de Montelimar.

St.-Genis, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Blaye, à 15 k. (3 l. ½) de Bourg, 37 kilom. (8 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 507. *Bur. de poste* de Blaye.

St.-Genis, v. (*Isère*), arrond. de Grenoble, canton de Mens, à 42 k. (9 l. ½) de Grenoble, 1 kil. (¼ de l.) N. E. de Mens. *Pop.* 189. *Bur. de poste* de de Mens.

St.-Genis, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant. de Nérac, commune de Montagnac, à 8 k. (2 l.) de Nérac, 15 k. (3 l. ½) d'Agen. *Pop.* compr. celle de Montagnac, 1159. *Bur. de poste* de Nérac.

St.-Genis-de-Blanzac, village (*Charente*), arrond. d'Angoulême, cant. de Blanzac, à 25 k. (5 l. ⅔) d'Angoulême. *Popul.* 199. *Bur. de poste* de Blanzac.

St.-Genis-des-Fontaines, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Céret, cant. d'Argelès, à 15 kilom. (3 l. ½) de Céret, 18 k. (4 l.) de Perpignan. Il y avoit une abbaye de Bénédictins, de la congrégation de Valladoli, fondée par Louis *le Débonnaire* : les Sarrasins l'ayant détruite, l'abbé Guillaume la rétablit vers le 11ᵉ siècle. *Pop.* compr. celle des Bakes, 142. *Bur. de poste* de Collioure.

St.-Genis-des-Meuillières, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. d'Hierzac, à 14 k. (3 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 1318. *Bureau de poste* d'Angoulême.

St.-Genis-l'Argentière, v. (*Rhône*), arrond. de Lyon, cant. de St.-Laurent-de-Chamouset, à 27 kil. (6 l.) de Lyon, 37 kilom. (8 l. ½) de Villefranche. On y trouve des mines de houille non exploitées. *Pop.* 367. *Bur. de poste* de Chazelles, département de la Loire.

St.-Genis-Laval, ville (*Rhône*), arr. de Lyon, chef-lieu de canton, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Lyon. Son principal commerce consiste dans une fabrique de papiers peints, qui jouit d'une bonne réputation, tant pour le bon goût des dessins que pour les couleurs. *Pop.* 2393. *Bur. de p.* de Lyon. *Relais de poste aux chevaux.*

St.-Genis-le-Dégoula, village (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de Serres, à 7 kilom. (1 l. ⅔) de cet endroit, 32 kilom. (7 l. ¼) de Gap. *Pop.* 180. *Bureau de poste* de Serres.

St.-Genis-les-Ollières, village (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Vaugneray, à 7 kil. (1 l. ⅔) de Lyon, 27 kilom. (6 l.) de Villefranche. *Popul.* 500. *Bur. de poste* de Lyon.

St.-Genis-sur-Menthon, village (*Ain*), arrond. de Bourg, cant. de Pont-de-Veyle, sur la Menthon, à 19 kilom. (4 l. ¼ de Chatillon, 19 k. (4 l. ¼) de Bourg. *Pop.* 458. *Bur. de poste* de Mâcon, départ. de Saone-et-Loire.

St.-Genis-terre-noire, village (*Loire*), arr. de St-Etienne, cant. de Rive-de-Gier, à 20 k. (4 l. ½) de St.-Etienne, 38 kil. (8 l. ½) de Feurs. Il y a une fosse d'où se tire du charbon de terre, une fonderie et une fabrique de clouterie. *Pop.* 1256. *Bureau de poste* de Rive-de-Gier.

St.-Genix, v. (*Léman*), arrond. de Genève, cant. de Gex, comm. de Pouilly, à 2 kil. (½ l.) S. O. de cet endroit, 3 kilom. (¾ de l.) E. p. S. de Thairy, 11 k. (2 l. ¾) O. N. O. de Genève. *Pop.* compr. celle de Pouilly, 637. *Bur. de poste* de Genève. *Relais de poste aux chevaux.*

St.-Genix, b. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de Pont-de-Beauvoisin, à 23 kil. (5 l. ¼) O. de Chambéry, 16 kil. (3 l. ¾) S. de Belley, 13 k. (3 l.) E. p. N. de la Tour-du-Pin. *Populat.* 1284. *Bur. de poste* du Pont-de-Beauvoisin, dép. de l'Isère.

St.-Genois, v. (*Lys*), arrond. et cant. de de Courtrai, à 7 kilom. (1 l. ¾) E. S. E. de Belleghem, 10 k. (2 l. ½) S. E. de Courtrai, 5 myriamètr. (12 l. ½) S. p. E. de Bruges. *Pop.* 2661. *Bur. de poste* de Courtrai.

Saint-Genoult, v. (*Indre-et-Loire*), arrondiss. et cant. sud de Tours, sur la Loire, dans l'île de Parthenay, à 2 kilomètr. (½ l.) de Tours. *Popul.* 400. *Bur. de poste* de Tours.

St.-Genoux, v. (*Indre*), arrond. de Châteauroux, cant. de Buzançois, comm. d'Etrée-sur-Indre, à 8 k. (2 l.) de Buzançois, 31 kilom. (7 l.) de Châteauroux. Il y avoit une abbaye commendataire de Bénédictins, fondée, l'an 828, par Robert, maire du palais du roi Pepin. *Pop.* compr. celle d'Etrée, 938. *Bur. de poste* de Buzançois.

St.-Genoux, b. (*Cher*), arrond. de Romorantin, cant. de Salbris, comm. de Celles-St.-Denis, près la Saudre, à 13 kil. (3 l.) de Romorantin, 5 myriam. (11 l.) de Blois. *Pop.* compr. celle de Celles-Saint-Denis, 1600. *Bureau de poste* de Salbris.

St.-Genuario, v. (*Sesia*), arr.

de Santhia, cant. de Crescentino, en plaine, entre plusieurs ruisseaux, à 13 kilom. (3 l.) S. O. de Santhia. *Pop.* 518. *Bur. de poste* de Chivas.

St.-Geoire, b. (*Isère*), arrond. de la Tour-du-Pin, chef-lieu de cant., à 19 k. (4 l. ¼) S. E. de la Tour-du-Pin, 31 kil. (7 l.) N. de Grenoble, 9 k. (2 l. ¼) de Voiron. *Popul.* 3617. *Bur. de poste* de Pont-de-Beauvoisin.

St.-Geoirs, v. (*Isère*), arrond. de S.-Marcellin, cant. de Saint-Etienne-de-St.-Geoirs, à 19 kilom. (4 l. ¼) de St.-Marcellin, 32 kilom. (7 l. ½) de Grenoble. *P.* 3617. *Bur. de poste* de la Frette.

St.-Gèmes, v. (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Langres, à 3 kilom. (¾ de l.) de cette ville, 34 kilom. (7 l. ¾) de Chaumont. *Popul.* 403. *Bur. de poste* de Langres.

St.-George, v. (*Charente*), arr. et cant. de Ruffec, sur la côte, près l'Argentor, à 8 k. (2 l.) de Ruffec, 37 k. (8 l. ½) d'Angoulême. *P.* 118. *B. de poste* de Ruffec.

St.-George, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Rechicourt, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Blamont, 5 myr. (12 l. ½) de Nancy. *Pop.* 280. *Bur. de poste* de Blamont.

St.-George, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. de Bodegnée, à 4 k. (1 l.) E. N. E. de cet endroit, 13 k. (3 l.) S. E. de Warem, 16 k. (3 l. ¾) O. S. O. de Liége. *Pop.* 2065. *Bur. de poste* d'Huy.

St.-George-Chatelaison, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Doué, à 13 kil. (3 l.) de Vihiers, 34 k. (7 l. ¾) d'Angers. Il y a aux environs des mines de charbon de terre; l'étendue du terrain où se trouvent les veines du charbon, est d'environ 4 kil. (1 l.) longueur, et d'une portée de fusil de largeur, non exploitées. *Pop.* 830. *B. de p.* de Doué.

St.-George-d'Aulnay, village (*Calvados*), arr. de Vire, canton d'Aulnay, à 27 k. (6 l.) de Vire, 29 k. (6 l. ½) de Caen. *P.* 1695. *Bur. de poste* d'Aulnay.

St.-George-du-Daurat, village (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de Paulhaguet, à 20 kilom. (4 l. ½) de Brioude, 30 kilom. (6 l. ¾) du Puy. *Popul.* compr. celle de Chavagnat, 1115. *Bur. de poste* de Brioude. *Relais de poste aux chev.*

St.-George-de-Blancanet, v. (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de la Force, à 13 k. (3 l.) de Mucidan, 42 k. (9 l. ½) de Périgueux. *Pop.....* *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-George-de-la-Coué, village (*Sarthe*) arr. de St.-Calais, cant. de Grand-Lucé, sur l'Etangsort, à 14 k. (3 l. ¼) de St.-Calais; 34 k. (7 l. ¾) du Mans. Il y a une manufacture de toiles. *Popul.* 845. *Bur. de poste* de St.-Calais.

St.-George-de-Levesac, village (*Lozère*), arr. de Florac, ch.-l. de cant., à 22 k. (5 l.) N. O. de Meyruéis, 31 k. (7 l.) S. O. de Mende 13 k. (3 l.) E. de Séverac-le-Château. Il y a une mine non exploitée dans les environs de ce village. *Pop.* 686. *Bur. de poste* de Séverac, départem. de l'Aveyron.

St.-George-Delle, v. (*Manche*) arr. de St.-Lô, cant. de St.-Clair, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Lô; 37 k. (8 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 812. *Bur. de p.* de St.-Lô.

St.-George-de-Monclar, v. (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de Villamblard, à 14 kilom. (3 l. ½) de Bergerac, 28 kilomèt. (6 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 680. *Bureau de poste* de Bergerac.

St.-George-de-Pouzieux, v. (*Cher*), arr. de St.-Amand-Mont-Rond, cant. de Sauzais-le-Potier, à 4 k. (1 l.) de St.-Amand, 4 m. (10 l.) de Bourges. *Pop.* 268. *Bur. de poste* de St.-Amand.

St.-George-de-Salvagnac, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Caussade, à 32 k. (7 l. ¼) de Montauban, 29 kilom. (6 l. ½) de Cahors. *Pop.* 240. *Bureau de poste* de Caussade.

St.-George-des Groiseilliers, v. (*Orne*), arrond. de Tinchebray, cant. de Flers, près la Vère, à 20 k. (4 l. ½) de Domfront, 6 myriam. (14 l.) d'Alençon. *Pop.* 750. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau, départem. du Calvados.

St.-George-d'Espérance, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, cant. d'Heyrieu, près la source d'Orga, à 16 k. (3 l. ½) E. de Vienne, 7 m. (14 l. ¾) N. O. de Grenoble, 13 k. (3 l. ½) O. de Bourgoin. *Popul.* 1600. *Bureau de poste* de Vienne.

St.-George-du-Mesnil, village (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de St.-George-du-Vièvre, à 16 kil. (3 l. ½) de Pont-Audemer, 5 m. (10 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Lieurey.

St.-George-du-Rosay, village (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de Bonnetable, près la forêt de Bonnetable, à 10 kil. (2 l. ½) de la Ferté-Bernard, 31 k. (7 l.) du Mans. *Pop.* 1120. *Bur. de poste* de Bonnetable.

St.-George-du-Theil (le), v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Tourville, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Louviers, 32 k. (7 l. ¼) d'Evreux. On y fabrique des toiles, fleurets, et blancards de Pont-Audemer, de Lizieux et de Bernay, pour l'Espagne et les Indes occidentales, où elles se portent sous le nom de toiles de Rouen. *Pop.* 1526. *B. de p.* de Neubourg.

St.-George-l'Agricolle, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Craponne, à 28 k. (6 l. ½) du Puy. *Popul.* 1076. *Bur. de poste* de Craponne.

St.-George-le-Gautier, village (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de Fresnay, sur la côte près la Vaudelle, à 9 k. (2 l. ¼) de Fresnay, 40 k. (9 l.) du Mans. *Pop.* 1291. *Bur. de p.* de Fresnay-sur-Sarthe.

St.-George-le-Grand, village (*Sarthe*), arr. et cant. du Mans, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 219. *Bur. de poste* du Mans.

St.-George-les-Hesdin, village (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. de Wail, près la Canche, à 25 k. (5 l. ¾) de Montreuil, 5 m. (11 l.) d'Arras. *Populat.* 409. *B. de poste* d'Hesdin.

St.-George-les-Landes, village (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, cant. de St.-Sulpice-les-Feuilles, à 24 k. (5 l. ½) du Dorat, 6 myr. (13 l.) de Limoges. *Pop.* 576. *Bur. de poste* d'Arnac.

St.-Georges, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de la Voulte, à 22 k. (5 l.) de Privas. Il y a des eaux minérales. *Pop.* 354. *Bur. de poste* de de la Voulte.

St.-Georges, v. (*Ardennes*), arrond. de Vouziers, cant. de Buzancy, à 7 k. (1 l. ¾) de Grand-Pré, 5 myr. (12 l. ½) de Charleville. *Popul.* 109. *Bur. de poste* de Buzancy.

St.-Georges, v. (*Aube*), arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Romilly, comm. d'Orvilliers, à 6 k. (1 l. ½) de Méry-sur-Seine, 29 k. (6 l. ½) de Nogent-sur-Seine. *Pop.* compr. celle d'Orvilliers, 515. *Bur. de poste* de Méry-sur-Seine.

St.-Georges, v. (*Aveyron*). *Voyez* St.-Jordy.

St.-Georges, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, canton et comm. d'Entraigues, à 20 k. (4 l. ½) d'Espalion, à 23 k. (5 l. ¼) de Mur-de-Barrez. Il y a des fabriques de sulfate de fer et d'alumine, dont le produit annuel est d'environ 1500 myriagrammes d'alun, 650 de couperose. *Pop*, compr. celle d'Entraigues, 1400. *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

St.-Georges, v. (*Cantal*), arr. et cant. sud de St.-Flour, près la Lende, à 3 kil. (⅔ de l.) de St.-Flour, 5 myr. (12 l. ¼) d'Aurillac. *Pop.* 991. *Bur. de poste* de St.-Flour.

St.-Georges, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Menetou-Salon, près la Moulon, à 11 k. (2 l. ⅔) de Bourges. Il y a en exploitation des mines d'ocre, qui passe en Hollande. *Pop.* 420. *Bur. de poste* de Bourges.

St.-Georges, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Seurre, à 31 k. (7 l.) de Beaune, 1 k. (¼ de l.) de Seurre. Ce village est fameux par la confrérie de gentilshommes qui y fut établie au 14e siècle dans l'église des Augustins de ce même village, et transportée ensuite à Seurre. Les guerres de religion ont obligé cette confrérie à se retirer à Besançon. *Pop....* *Bur. de poste* de Seurre.

St.-Georges, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. et comm. de Mucidan, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 22 k. (5 l.) de Riberac. Il y a deux fourneaux de Montclarre. *P.* compr. celle de Mucidan, 1390. *Bur. de poste* de Mucidan.

St.-Georges, v. (*Dordogne*), arr., cant. et comm. de Périgueux, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle de Périgueux. *Bur. de poste* de Périgueux.

St.-Georges, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Clerval, près la côte d'Armont, à 15 k. (3 l. ½) de Baume, 4 myr. (10 l.) de Besançon. *Popul.* 208. *Bureau de poste* de l'Isle-sur-le-Doubs.

St.-Georges, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, canton de Nonancourt, près l'Eure, à 33 kil. (7 l. ½) de Verneuil, 31 kil. (7 l.) d'Evreux. *Populat.* 610. *Bureau de poste* de Chartres.

St.-Georges, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Montréal, comm. de Cazeneuve, à 19 k. (4 l. ¼) de Condom, 8 k. (2 l.) de Montréal. *Popul.* compr. celle de Cazeneuve, 229. *Bur. de poste* de Condom.

St.-Georges, v. (*Gers*), arr. et cant. de Lectour, comm. de Marsolan, à 8 kil. (2 l.) de Lectour, 31 k. (7 l.) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Marsolan, 1260. *Bur. de poste* de Lectour.

St.-Georges, v. (*Gers*), arr. de Lombez, cant. de Cologne, à 18 k. (4 l.) de l'Isle-Jourdain, 30 kil. (6 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 620. *B. de poste* de Gimont.

St.-Georges, v. (*Gironde*) *V.* Isle-St.-George.

St.-Georges, v. (*Indre*). *Voyez* Lys-St.-Georges.

St.-Georges, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet, comm. de Senay, près la forêt de Pressilly, à 3 kil. (⅔ de l.) d'Orgelet, 14 k. (3 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *P.* 78. *Bur. de p.* d'Orgelet.

St.-Georges, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. de Clisson, près la Sèvre-Nantoise, à 2 k. (½ l.) de Clisson, 23 kilom. (5 l. ¼) de Nantes. *Popul.* 1000. *Bur. de poste* de Clisson.

St.-Georges, v. (*Lot*), arrond., cant. et comm. de Cahors, à 2 k. (½ l.) de Figeac, 5 myr. (11 l. ½) de Cahors. *Pop.* compr. dans celle de Figeac. *Bur. de poste* de Figeac.

St.-Georges, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Tournon, à 7 k. (1 l. ¾) de Fumel, 10 kilom. (2 l. ½) de Villeneuve-d'Agen, 6 k. (1 l. ½) de Tournon. *Pop...* *Bur. de poste* de Fumel.

St.-Georges, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Nérac, cant. de Mexin, comm. de Gueyse, à 24 k. (5 l. ½) de Nérac, 13 kil. (3 l.) de Mexin. *Pop.* compr. celle de Gueyse, 456. *Bur. de poste* de Nérac.

St.-Georges, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. et comm. de Tonneins, à 2 kil. (½ l.) E. de cet endroit. *Popul.* 98. *Bur. de poste* de Tonneins.

St.-Georges, v. (*Lys*). *Voyez* St.-Jooris.

St.-Georges, b. (*Maine-et-Loire*). arr. d'Angers, ch.-l. de cant., à 15 k. (3 l. ½) S. O. d'Angers, 6 kilom. (1 l. ½) N. de Chalonne, 13 kilom. (3 l.) E. d'Ingrande. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2350. *Bureau de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Georges, v. (*Nord*), arr. de Bergues, cant. de Gravelines, à 18 k. (4 l.) de Bergues, 9 myriam. (20 l. ¾) de Douay. *Populat.* 249. *Bur. de poste* de Gravelines.

St.-Georges, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Thizy, comm. de Bourg-de-Thizy, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Symphorien-de-Lay, 32 kil. (7 l. ¼) de Villefranche. *Popul.* compr. celle de Bourg-de-Thizy, 1509. *Bur. de poste* de St.-Symphorien-de-Lay.

St.-Georges, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Villers-Sexel, comm. d'Athesans. Il y a des tourbières. *Pop.* compr. celle d'Athesans, 485. *Bur. de poste* de Lure.

Saint-Georges, forêt (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Villers-Sexel, à 8 k. (2 l.) S. E. de Lure, 28 k. (6 l. ¼) E. de Vésoul; elle a 4284 mètres (2200 toises) de long, sur 2334 mètres (1200 toises) de large.

St.-Georges, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. et comm. de Ballon, à 2 kil. (½ l.) de cet endroit, 19 kil. (4 l. ¼) du Mans. *Popul.* compr. celle de Ballon, 3368. *Bur. de poste* du Mans.

St.-Georges, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, canton de la Ferté-Aleps, comm. d'Anvers, à 3 kil. (¾ de l.) d'Etrechy, 7 k. (1 l. ¾) d'Etampes. *Pop.* compr. celle d'Anvers, 875. *Bur. de poste* d'Etrechy.

St.-Georges, v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. et comm. de Roye, tout près et au sud de Roye, à 18 kil. (4 l.) E. p. N. de Montdidier, 10 kil. (2 l. ½) S. O. de Nesle. *Pop.* compr. celle de Roye, 3112. *Bur. de poste* de Roye.

St.-Georges, v. (*Vendée*), arr. et cant. de Montaigut, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 7 myr. (15 l.) de Fontenay-le-Peuple. *Populat.* 1442. *Bur. de poste* de Montaigut.

St.-Georges, v. (*Yonne*), arr. et cant. d'Auxerre, près le Beaulches, à 3 k. (¾ de l.) O. p. N. d'Auxerre, 25 k. (5 l. ¾) S. E. de St.-Florentin, 22 k. (5 l.) S. S. E. de Joigny. *Popul.* 479. *Bureau de poste* d'Auxerre.

St.-Georges-Amerrn, v. (*Roër*), *Voyez* Amern-St.-Georges.

St.-Georges-Blancanaix, v. (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de la Force. *Pop.* 472. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Georges-Butavent, village (*Mayenne*), arr. et cant. ouest de Mayenne, à 5 kil. (1 l. ¼) O. de cette ville, 28 kilom. (6 l. ¼) N. de Laval, 18 kilom. (4 l.) E. d'Ernée.

d'Ernée. *Pop.* 1901. *Bur. de poste* de Mayenne.

St.-Georges-Cadillac, village (*Gironde*). *Voyez* Cadilhac.

St.-Georges-d'Annebecq, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Briouze, près la Rouvre, à 22 kil. (5 l.) d'Argentan, 34 k. (7 l. ¾) d'Alençon. *Pop.* 633. *Bur. de poste* d'Argentan.

St.-Georges-de-Barolles, v. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de St.-Germain-Laval, près la Loire, à 19 k. (4 l. ¼) de Roanne, 14 k. (3 l. ¼) de Feurs. Il y a une fabrique de poterie. *Pop.* 380. *Bur. de poste* de Roanne.

St.-Georges-de-Beaumont, v. (*Yonne*). *Voyez* Beaumont.

St.-Georges-de-Bouhon, village (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Carentan, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 28 k. (6 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 669. *Bur. de poste* de Carentan.

St.-Georges-de-Camboulas, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Pont-de-Salars, sur la Viaur, à 13 k. (3 l.) de Rhodez. Les mines de cette commune sont très-riches, le minérai en est très-beau, d'une exploitation facile : il donne un alun aussi pur qu'aucun de ceux qui sont dans le commerce. On en tire une grande quantité de couperose, et par une suite de travaux, du sel de glaubert, et des ocres de plusieurs couleurs, depuis le jaune franc jusqu'au rouge le plus beau. Les fourneaux sont alimentés par le charbon de terre qui accompagne le minérai, avantage précieux sans lequel il ne seroit pas possible d'exploiter ces mines dans un pays où le charbon est très-rare. *Pop.* 644. *Bur. de p.* de Rhodez.

St.-Georges-de-Ciron, village (*Indre*). *Voyez* Ciron.

St.-Georges-de-Commiers, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Vizille, près le Drac, à 18 kilom. (4 l.) S. de Grenoble, 33 kilomèt. (7 l. ½) E. p. S. de St.-Marcellin, 24 k. (5 l. ½) O. du Bourg-d'Oisans. *Pop.* 458. *Bureau de poste* de Vizille.

St.-Georges-de-Cubillac, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Jonzac, cant. de St.-Genis, à 9 kil. (2 l. ⅓) de Pons, 32 kil. (7 l. ½) de Saintes. *Pop.* 510. *Bur. de poste* de St.-Genis.

St.-Georges-de-Dangeul, v. (*Sarthe*). *Voyez* Dangeul.

St.-Georges-de-Didonne, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Saintes, canton de Saujon, près la Bler, à 32 k. (7 l. ⅓) de Saintes. *Pop.* 697. *Bur. de poste* de Royan.

St.-Georges-de-Gielle, village (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Clermont-Ferrand, cant. de Rochefort, à 25 k. (5 l. ⅔) de Clermont. *Pop.* 1747. *Bur. de poste* de Clermont-Ferrand.

St.-Georges-de-Gravenchon, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. du Havre, cant. de Lillebonne, près la Seine, à 11 k. (2 l. ¾) de Caudebec, 38 k. (8 l. ½) de Rouen. *Pop.* 358. *Bur. de poste* de Lillebonne.

St.-Georges-de-Gréhaigne, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Pleine-Fougères, à 15 kil. (3 l. ½) de Dol, 7 kil. (1 l. ¾) de Pontorson, 5 myr. (11 l. ¾) de Rennes. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Pontorson, département de la Manche.

St.-Georges-de-la-Coué, *ou* de-la-Martinière, village (*Sarthe*), arrond. de St.-Calais, cant. du Grand-Lucé, à 15 k. (3 l. ½) de St.-Calais, 8 k. (2 l.) du Grand-Lucé. *Pop.* 845. *Bureau de poste* de St.-Calais.

St.-Georges-de-Livoge, village (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de Brecey, à 11 k. (2 l. ¾) d'Avranches, 39 k. (8 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 491. *Bureau de poste* d'Avranches.

St.-Georges-de-Longuepierre, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de St.-Jean-d'Angely, cant. d'Aulnay, à 14 k. (3 l. ¼) de St.-Jean-d'Angely, 5 kil. (1 l. ¼) d'Aulnay, 39 k. (8 l. ⅔) de Saintes. *Pop.* 430. *Bur. de poste* d'Aulnay.

St.-Georges-de-Luzençon, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Milhaud, sur le Cernon, à 8 kilom. (2 l.) de Milhaud, 4 myriam. (10 l. ⅓) de Rhodez. *Pop.* 1038. *Bur. de poste* de Milhaud.

St.-Georges-de-Monbarla, v. (*Lot*). *Voyez* Monbarla.

St.-Georges-de-Montagne, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Lussac, à 8 kilom. (2 l.) de Libourne, 37 kil. (8 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 301. *Bur. de poste* de Libourne.

St.-Georges-de-Montcocq, v. (*Manche*), arr. et cant. de St.-Lô, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 28 k. (6 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 610. *Bur. de poste* de St.-Lô.

St.-Georges-de-Noisé, village (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Mézières, à 9 k. (2 l. ⅓) de St.-Maixent, 24 k. (5 l. ½) de Niort. *Pop.* 1142. *Bur. de poste* de St.-Maixent.

St.-Georges-de-Pointindoux, v. (*Vendée*), arrond. des Sables-d'Olone, cant. de la Motte-Achard, à 21 k. (4 l. ⅔) des Sables, 7 myr. (14 l. ⅔) de Fontenay-le-Peuple. *Populat.* 623. *Bureau de poste* des Sables-d'Olone.

St.-Georges-de-Pontchardon, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Vimoutiers, près la Touque, à 30 k. (6 l. ¾) d'Argentan, 6 myriamèt. (13 l. ¼) d'Alençon. *Popul.* 295. *Bur. de poste* de Vimoutiers.

St.-Georges-de-Pouge, village (*Creuse*). *Voyez* St.-Georges-les-Pouges.

St.-Georges-de-Rantambault, v. (*Ille-et-Vilaine*), arrond. de Fougères, canton de Louvigné-du-Désert, à 19 kilom. (4 l. ¼) N. de Fougères, 5 myr. (12 l. ⅓) N. E. de Rennes, 6 kil. (1 l. ½) E. S. E. de St.-James. *P.* 3191. *Bur. de poste* de Saint-James, département de la Manche.

St.-Georges-de-Ré, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Niort, cant. de Mauzé, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Niort. On y recueille des vins d'une bonne qualité. *Pop.* 179. *Bur. de poste* de Mauzé.

St.-Georges-de-Renon, village (*Ain*), arrond. de Trévoux, cant. de Chatillon-sur-Chalaronne, sur le Renon, à 5 kilom. (1 l. ⅓) de Chatillon, 19 k. (4 l. ¼) de Bourg. *Pop.* 150. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Chalaronne.

St.-Georges-de-Rognains, v. (*Rhône*), arrond. de Villefranche, cant. de Belleville-sur-Saone, sur la Vauzonne, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Villefranche, 34 kil. (7 l. ¾) de Lyon. *Pop.* 1407. *Bur. de poste* de Villefranche. *Relais de poste aux chevaux.*

St.-Georges-de-Rouette ou les Tertres, v. (*Manche*), arr. de Mortain, cant. de Barenton, à 13 kil. (3 l.) de Mortain, 7 myr. (15 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 1500. *Bur. de poste* de Mortain.

St.-Georges-des-Bois, village (*Maine-et-Loire*), arr. de Baugé, cant. de Beaufort, à 9 kil. (2 l. ¼) de Baugé, 23 k. (5 l. ¼) d'Angers. *Populat.* 575. *Bureau de poste* de Beaufort.

St.-Georges-des-Champs, village

(*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de St.-André, près la forêt d'Ivry, à 18 kil. (4 l.) d'Evreux. *Pop.* 122. *Bur. de poste* d'Evreux.

St.-Georges-des-Champs, v. (*Jura*), arrond. et cant. de Lons-le-Saunier, comm. de Beine, à 5 k. (1 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* compr. celle de Beine, 111. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

St.-Georges-des-Coteaux, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. et cant. de Saintes, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* 1110. *Bur. de poste* de Saintes.

St.-Georges-des-Egous, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de Jonzac, cant. de Mirambeau, à 23 k. (5 l. ½) de Pons, 41 kil. (9 l. ½) de Saintes. *Pop.* 703. *Bur. de poste* de Mirambeau.

St.-Georges-des-Monts, village (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Riom, cant. de Manzat, à 22 kilom. (5 l.) de Riom, à 27 kil. (6 l.) de Clermont. *Pop.* 1143. *Bur. de poste* de Riom.

St.-Georges-des-Sept-Voies, v. (*Maine-et-Loire*), arrond. de Saumur, cant. de Gennes, à 20 kil. (4 l. ½) N. E. de Saumur, 24 kil. (5 l. ½) S. E. d'Angers, 10 kilom. (2 l. ½) E. de Brissac. *Popul.*..... *Bur. de poste* des Rosiers.

St.-Georges-de-Villaine, v. (*Mayenne*), arr., cant. et comm. de Villaine, à 4 kil. (10 l. ½) de Laval. *Populat.* réunie à celle de Villaine. *Bur. de poste* de Villaine.

St.-Georges-d'Oleron, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de St.-Pierre-Isle-d'Oléron, à 24 kil. (5 l. ½) de Marennes. *P.* 3463. *Bur. de poste* du Château-Isle-d'Oléron.

St.-Georges-d'Orques, village (*Hérault*), arr. et cant. de Montpellier, à 7 kilom. (1 l. ¾) O. de cette ville, 19 kil. (4 l. ½) E. p. S. de Gignac, 13 kilom. (3 l.) S. des Matelles. *Pop.* 464. *Bur. de poste* de Montpellier.

St.-Georges-du-Bois, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de Rochefort, cant. de Surgères, à 29 k. (6 l. ½) de Rochefort, 4 myriam. (10 l. ¼) de Saintes. *Popul.* 862. *Bureau de poste* de Surgères.

St. Georges-du-Puy-Lagarde, v. (*Maine-et-Loire*), arrond. de Beaupréau, cant. de Cholet, à 8 k. (2 l.) de Chemillé, 20 kil. (4 l. ½) de Beaupréau, 40 kil. (9 l.) d'Angers. *Popul.*...... *Bur. de poste* de Chemillé.

St.-Georges-d'Urtières, v. (*Mont-Blanc*), arrond. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. d'Aiguebelle, à 20 kilom. (4 l. ½) de St.-Jean-de-Maurienne, 23 kil. (5 l. ½) de Chambéry. Il y a une mine très-éteudue, détaillée à l'article Saint-Albant-d'Uurtières. *Populat.* 875. *Bur. de poste* d'Aignebelle.

St.-Georges-du-Val-Martin, v. (*Seine-Inférieure*), *Voyez* Val-Martin-Georges.

St.-Georges-du-Vièvre, bourg (*Eure*), arrond. de Pont-Audemer, chef-lieu de cant., à 5 m. (10 l. ¾) d'Evreux. Il y a une manufacture de papier. *P.* 672. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Georges-en-Auge, village (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de St.-Pierre-sur-Dives, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Lisieux, 37 kilomèt. (8 l. ½) de Caen. *P.* 309. *Bur. de poste* de Croissanville.

St.-Georges-Fribourg, (*Meurthe*). *Voy.* Fribourg-l'Evêque.

St.-Georges-Hauteville, v. (*Loire*), arrond. de Montbrison, cant. de St.-Jean-de-Soleymieux. *Populat.* 683. *Bureau de poste* de Montbrison.

St.-Georges-la-Bastide, village (*Tarn*), arrond. et cant. de Lavaur, commune de St.-Martin-de-Casta, à 4 k. (1 l.) de Lavaur. *Pop.*..... *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Georges-la-Rivière, v. (*Jura*), arr. de St.-Claude, cant. des Bouchoux, comm. de Samiat, à 9 kil. (2 l. ¼) de St.-Claude, 6 kilom. (1 l. ½) des Bouchoux. *Pop.* compr. celle de Samiat, 139. *Bur. de poste* de St.-Claude.

St.-Georges-la-Rivière, v. (*Manche*), arrond. de Valognes, cant. de Barneville, à 24 kilom. (5 l. ½) de Valognes, 40 k. (9 l.) de Coutances. *P.* 225. *Bur. de poste* de Valognes.

St.-Georges-le-Cabillac, v. (*Charente-Inférieure*). *Voy.* Saint-Georges-de-Cubillac.

St.-Georges-le-Fléchard, v. (*Mayenne*), arr. de Laval, cant. de Meslay, à 19 kilom. (4 l. ½) de Laval. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Laval.

St.-Georges-le-Petit, village (*Sarthe*), arrond. et cant. du Mans, sur la côte, près la Sarthe, à 3 kil. (¾ de l.) du Mans. *Pop.* 323. *Bur. de poste* du Mans.

St.-Georges-les-Alliers, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Clermont, cant. de Vic-sur-Allier, à 7 kil. (1 l. ¾) de Billom, 14 kil. (3 l. ½) de Clermont. *Popul.* 885. *Bur. de poste* de Billom.

St.-Georges-les-Bailliargeaux, v. (*Vienne*), arr. de Poitiers, chef-lieu de cant., à 9 kilom. (2 l. ½) de Poitiers. *Pop.* 798. *Bur. de poste* de Poitiers.

St.-Georges-lès-Pouges, v. (*Creuse*), arr. de Bourganeuf, cant. de Pontarion, à 18 kil. (4 l.) de Bourganeuf, 22 k. (5 l.) de Guéret. On y voit une mine de plomb qui n'a jamais été exploitée, et qui paroit susceptible de l'être avec avantage. *Populat.* 1378. *Bureau de poste* de Bourganeuf.

St.-Georges-Nigremont, village (*Creuse*), arr. d'Aubusson, canton de Crocq, comm. de Pont-Charraux, à 8 kil. (2 l.) de Felletin, 5 myr. (10 l. ¾) de Guéret. *Pop.* compr. celle de Pont-Charraux, 1441. *Bur. de p.* de Felletin.

St.-Georges-sur-Arnon, village (*Indre*), arrond. et cant. nord-est d'Issoudun, à 8 kil. (2 l.) de cette ville, 37 k. (8 l. ½) de Châteauroux. *Popul.* 372. *Bureau de poste* d'Issoudun.

St.-Georges-sur-Cher, village (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. de Montrichard, près le Cher, à 19 k. (4 l. ½) de St.-Agnan, 33 k. (7 l. ½) de Blois. *Pop.* 1337. *Bur. de poste* de Montrichard.

St.-Georges-sur-Couzans, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, ch.-l. de cant., sur Lignon, à 15 kilom. (3 l. ½) N. O. de Montbrison, 7 myr. (16 l.) O. de Lyon, 6 kil. (1 l. ½) S. O. de Boën. Il y a une mine de plomb. *Pop.* 1080. *Bur. de poste* de Montbrison.

St.-Georges-sur-Erve, village (*Mayenne*), arrond. de Laval, cant. d'Evron, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 34 kil. (7 l. ¾) de Laval. *Pop.* 1016. *Bur. de poste* d'Evron.

St.-Georges-sur-Fontaine, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Clères, à 13 k. (3 l.) de Rouen. *Pop.* 750. *B. de p.* de Rouen.

St.-Georges sur-la-Prée, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Graçay, sur le ruisseau la Prée, à 9 k. (2 l. ¼) de Vierzon, 39 kil. (8 l. ¾) de Bourges. Il y a près de ce village un marbre gris et rouge : il y a aussi une ocrerie qui passe pour la plus abondante et la plus belle de tout le département. L'ocre se transporte en Hollande, en Angle-

terre, en Espagne et en Italie. *Pop.* 666. *Bureau de poste* de Vierzon.

St.-Georges-sur-l'Eure, village (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Courville, sur l'Eure, à 9 k. (2 l. ¼) de Chartres. On y fait de grosses toiles de lin très-blanches, pour doublures de coffres, malles, caleçons, chemises grossières : les Espagnols en tirent qu'ils envoient dans les Indes. *Pop.* 650. *Bur. de poste* de Dreux, départem. d'Eure-et-Loir.

St.-Georges-sur-Loire, village (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. nord de Tours, près la Loire, à 3 kilom. (¾ de l.) de Tours. St.-Georges a un syndic des marins : il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Tours, 4e arrondissement maritime. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Tours.

St.-Geours, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Montfort, à 8 kil. (2 l.) de Tartas, 31 kil. (7 l.) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 747. *Bur. de poste* de Tartas.

St.-Geours-de-Marenne, v. (*Landes*), arrond. de Dax, cant. de Soustons, à 14 k. (3 l. ¼) de Dax, 6 m. (14 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 953. *Bur. de poste* de Dax. *Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Gérac, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de St.-Pierre-de-Chignac, à 19 k. (4 l. ¼) de Périgueux. *Popul.* 600. *Bur. de poste* de Périgueux.

St.-Gérand, v. (*Corrèze*). *Voyez* Chapelle-St.-Géral (la)

St.-Gérand, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Seiches, à 13 k. (3 l.) de Marmande, 6 myr. (13 l. ½) d'Agen. *Pop.* 273. *Bur. de poste* de Marmande.

St.-Gérand, v. (*Morbihan*), arr. et cant. de Pontivy, comm. de Croissanvic, à 5 myr. (12 l.) de Vannes, 7 k. (1 l. ¾) de Pontivy. *Pop.* compr. celle de Croissanvic, 309. *B. de p.* de Pontivy.

St.-Gérand-de-Vaux, village (*Allier*), arr. de Moulins, canton de Neuilly-le-Réal, à 22 kil. (5 l.) de Moulins. *Pop.* 980. *Bur. de poste* de Varennes-sur-Allier.

St.-Gérand-le-Puy, b. (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. de Varennes, à 14 kil. (3 l. ¼) N. de Cusset, 38 k. (8 l. ½) S. S. E. de Moulins, 13 myriam. (29 l.) N. O. de Lyon. On y fait commerce de vins et bétail. *Pop.* 1592. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Saint-Gérard, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. de Fosse, à 6 k. (1 l. ½) S. E de cet endroit, 18 k. (4 l.) S. O. de Wierde, 16 kil. (3 l. ¾) S. E. de Namur. Les environs renferment des carrières de différens marbres à fond blanc, rouge ou grisâtre. Ce travail occupoit naguère cent-vingt ouvriers, et rapportoit annuellement 80 ou 90 mille francs. *Pop.* 1244. *Bur. de poste* de Namur.

St.-Gérard-d'Armissart, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. et comm. de Salvagnac, à 10 kilom. (2 l. ½) de Rabastens, 15 kilom. (3 l. ½) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de Salvagnac, 1159. *Bur. de poste* de Rabastens.

St.-Géraud-des-Cors, village (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de Villefranche-de-Louchapt, à 14 kil. (3 l. ½) de Mucidan, 4 myr. (10 l. ½) de Périgueux. *P.* 420. *B. de p.* de Monpont.

St.-Géréon, v. (*Haute-Loire*). *Voyez* St.-Girond.

St.-Géréon, v. (*Loire-inférieure*), arr. et cant. d'Ancenis, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 33 k. (7 l. ½) de Nantes. *P.* 793. *Bur. de poste* d'Ancenis.

St.-Gérion, v. (*Jemmapes*). *V.* Accren-St.-Gérion.

St.-Germain, v. (*Ain*), arr. et cant. de Belley, près la source de la Gland, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Belley, 6 myriam. (12 l. ¾) de Bourg. *Popul.* 585. *Bur. de poste* de Belley.

St.-Germain, v. (*Aisne*), arr. de Vervins, cant. de Guise, comm. de Lesquelles, près l'Oise, à 22 k. (5 l.) de Vervins, 40 kil. (9 l.) de Laon. *Pop.* compr. celle de Lesquelles, 1000. *Bureau de poste* de Guise.

St.-Germain, v. (*Aisne*), arr. et cant. de Soissons, commune de Villeneuve, près l'Aisne, à 1 kil. (¼ de l.) de Soissons, 29 kilom. (6 l. ½) de Laon. *Populat.* 360. *Bur. de poste* de Soissons.

St.-Germain, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg, près l'Auzon, à 23 kilom. (5 l. ½) de Privas. *Pop.* 297. *Bur. de poste* de Villeneuve-de-Berg.

St.-Germain, v. (*Aveyron*), arr., cant. et comm. de Milhaud, à 5 k. (1 l. ½) de cette ville, 43 k. (9 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* réunie à celle de Milhaud. *Bur. de p.* de Milhaud.

St.-Germain, v. (*Charente*), arr. et cant. sud de Confolens, près la Vienne, à 3 k. (¾ de l.) de Confolens, 6 myr. (13 l. ½) d'Angoulême. *P.....* *Bureau de poste* de Confolens.

St.-Germain, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de Montbron, sur le Bandiat, à 13 kilom. (3 l.) de la Rochefoucauld, 20 k. (4 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 665. *Bur. de poste* de la Rochefoucauld.

St.-Germain, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. et comm. de Grancey-en-Montagne, à 1 kilom. (¼ de l.) de cet endroit, 39 kil. (8 l. ¾) de Dijon. *Pop.* compr. celle de Grancey, 612. *Bureau de poste* de Grancey.

St.-Germain, forêt (*Creuse*), arr. de Guéret, cant. de la Souterraine, à 9 kil. (2 l. ¼) N. E. de cet endroit : elle a 2334 mètres (1200 toises) de long, sur 1750 mètres (900 toises) de large.

St.-Germain, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. d'Exideuil, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 28 k. (6 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* 963. *Bur. de p.* d'Exideuil.

St.-Germain, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, canton de Beaumont, comm. de Sainte-Sabine, à 27 k. (6 l.) de Bergerac, 8 kilom. (2 l.) de Beaumont. *Pop.* compr. celle de Sainte-Sabine, 640. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Germain, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Belvez, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* 408. *Bureau de poste* de Belvez.

St.-Germain, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. du Grand-Serre, comm. d'Haute-Rive, à 21 kilomèt. (4 l. ¾) de St.-Vallier. *P.* compr. celle d'Haute-Rive et dépendances, 1643. *Bur. de poste* de St.-Vallier.

St.-Germain, v. (*Eure*), arr. et cant. de Pont-Audemer, près la Bille, à 1 kil. (¼ de l.) de Pont-Audemer, 6 myr. (13 l. ¼) d'Evreux. *Popul.* 530. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Germain, v. (*Eure*), arr., cant. et comm. de Louviers, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Popul.* réunie à celle de Louviers. *Bur. de poste* de Louviers.

St.-Germain, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. et comm. de Plogastel, à 11 k. (2 l. ¾) de Quimper. *Pop.* compr. celle de Plogastel, 803. *B. de p.* de Quimper.

St.-Germain, v. (*Gers*), arr. de Condom, cantou de Montréal, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Condom, 6 kilom. (1 l. ½) de Montréal. *Populat.* 145. *Bureau de poste* de Condom.

St.-Germain, v. (*Gers*), arr. et cant. de Condom, comm. de Caussens, à 38 kil. (8 l. ½) d'Auch, 6 k. (1 l. ½) de Condom. *Popul.* compr. celle de Caussens, 503. *Bur. de poste* de Condom.

St.-Germain, v. (*Gers*), arr., cant. et comm. de Lectour, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 33 kilom. (7 l. ½) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Lectour. *B. de p.* de Lectour.

St.-Germain, v. (*Gers*), arr. d'Auch, cant. de Gimont, comm. de Sainte-Marie-Embonas, à 5 kil. (1 l. ¼) de Gimont, 25 kilomèt. (5 l. ¾) d'Auch. *P.* compr. celle de Sainte-Marie-Embonas, 504. *B. de poste* de Gimont.

St.-Germain, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Lesparre, à 5 kil. (1 l. ½) de cet endroit, 5 myr. (12 l. ½) de Bordeaux. *P.* compr. celle de l'Hôpital et de Boyentran, 1171. *Bureau de poste* de Lesparre.

St.-Germain, v. (*Hérault*), arr. de St.-Pons, cant. d'Olonzac, comm. de Cesseras, à 6 k. (1 l. ½) d'Azille, 19 kil. (4 l. ¼) de St.-Pons. *P.* compr. celle de Cesseras, 520. *Bur. de poste* d'Azille, départem. de l'Aude.

St.-Germain, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. des Matelles, comm. de St.-Beauzely-de-Montmel, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Sommières, 21 kilom. (4 l. ¾) de Montpellier. *Pop.* compr. celle de St.-Beauzely-de-Montmel, 342. *B. de p.* de Sommières, dép. du Gard.

St.-Germain, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de la Verpillière, comm. de l'Isle-d'Abeau, sur la route de Lyon à Grenoble, à 5 kilomèt. (1 l. ¼) de la Verpillière, 29 k. (6 l. ½) de Vienne. *Pop.* compr. celle de l'Isle-d'Abeau, 627. *Bur. de poste* de la Verpillière.

St.-Germain, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Voiteur, à 8 kilom. (2 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 437. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

St.-Germain, v. (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. de Loches, près l'Indre, à 7 k. (1 l. ¾) de Loches, 4 myr. (10 l.) de Tours. *Pop.* 181. *Bur. de poste* de Loches.

St.-Germain, v. (*Indre-et-Loire*), arrond. et cant. de Chinon, près la Vienne, à 9 kil. (2 l. ¼) de Chinon, 5 myr. (11 l.) de Tours. *Pop.* 551. *Bur. de poste* de Chinon.

St.-Germain, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. de Geaune, comm. d'Arboucave, à 20 k. (4 l. ½) de St.-Sever, 31 k. (7 l.) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle d'Arboucave, 419. *Bureau de poste* de St.-Sever.

St.-Germain, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Frangy, près du Rhône, à 13 k. (3 l.) N. E. de Frangy, 15 kil. (3 l. ½) N. de Seyssel, 38 k. (8 l. ½) O. N. O. de Genève. *Popul.* 60. *B. de poste* de Frangy.

St.-Germain, v. (*Loiret*), arr. de Gien, cant. et comm. de Sully, sur la Loire, à 22 kilom. (5 l.) de Gien, 38 kil. (8 l. ½) d'Orléans. *Pop.* compr. celle de Sully, 2500. *Bur. de poste* de Gien.

St.-Germain, v. (*Loiret*), arr. de Montargis, cant. de Château-Renard, sur l'Ouanne, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Montargis, 7 myriam. (15 l. ¾) d'Orléans. *Popul.* 290. *Bur. de poste* de Montargis.

St.-Germain, v. (*Lot*), arr. de Montauban, canton et commune de Moissac, à 4 kil. (1 l.) E. de cet endroit. *Pop.* 60. *Bur. de poste* de Moissac.

St.-Germain, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et canton de Nérac, comm. de Montagnac, à 13 kilom. (3 l.) de Nérac, 10 kil. (2 l. ½) d'Agen. *P.* compr. celle de Montagnac, 1159. *B. de p.* de Nérac.

St.-Germain, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Sainte-Livrade, comm. du Temple, à 3 kilom. (¾ de l.) de Sainte-Livrade, 11 k. (2 l. ¾) de Villeneuve-d'Agen. *Popul.* compr. celle du Temple, 460. *Bur. de poste* de Sainte-Livrade.

St.-Germain, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. et comm. de Tonneins, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville, 18 kil. (4 l.) de Marmande. *P.* 224. *Bur. de poste* de Tonneins.

St.-Germain, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Villeréal, comm. de Naresse, à 18 kil. (4 l.) de Montflanquin, 5 myr. (12 l. ½) d'Agen. *Pop.* compr. celle de Naresse, 194. *Bur. de poste* de Montflanquin.

St.-Germain, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant. de Villeneuve-d'Agen, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 23 k. (5 l. ¼) d'Agen. *P.*... *Bur. de p.* de Villeneuve-d'Agen.

Saint-Germain, v. (*Maine-et-Loire*), arrond. de Segré, cant. de Durtal, comm. de Daumeray, à 9 kil. (2 l. ¼) de Durtal, 39 kil. (8 l. ¾) de Segré. *Pop.* compr. celle de Daumeray, 1396. *Bur. de poste* de Durtal.

St.-Germain, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Montfaucon. *Pop.* 881. *Bur. de poste* de Beaupréau.

St.-Germain, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Bayon, à 21 k. (4 l. ¾) de Lunéville, 27 k. (6 l.) de Nancy. *P.* 333. *Bur. de poste* de Charmes, départem. des Vosges.

St.-Germain, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Vaucouleurs, près la Meuse, à 20 kil. (4 l. ½) de Gondrecourt, 41 kil. (9 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Vaucouleurs.

St.-Germain, v. (*Mont-Blanc*), arrond. de Chambéry, cant. de la Biole, ou la Biola, à 20 k. (4 l. ½) de Chambéry. *Pop.* 551. *Bur. de poste* d'Aix.

St.-Germain, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, cant. de Bourg-St.-Maurice, à 22 kil. (5 l.) de Moutiers, 6 myriam. (13 l. ½) de Chambéry. *Pop.* compr. celle de Séez, 1340. *Bureau de poste* de Moutiers.

St.-Germain, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Gorze, comm. de Châtel-St.-Germain, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Metz, 9 kil. (2 l. ¼) de Gorze. *Populat.* compr. celle de Châtel, 117. *Bureau de poste* de Metz.

St.-Germain, v. (*Oise*), arrond. et cant. de Compiegne, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville, 5 myriam. (11 l. ¾) de Beauvais. *Pop.*... *Bur. de poste* de Compiegne.

St.-Germain, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Clermont-Ferrand, cant. d'Herment, près la Sioule, à 9 k. (2 l. ½) de Clermont. *Pop.*... *Bur. de poste* de Clermont-Ferrand.

St.-Germain, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Fontaine, à 9 kil. (2 l. ¼) de Béfort, 5 myr. (11 l. ½) de Colmar. *Pop.* 279. *Bur. de poste* de Béfort.

St.-Germain, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. de Dhuy, à 5 kil. (1 l. ¼) O. N. O. d'Eghezée, 6 kil. (1 l. ½) S. p. E.

de Perwez-le-Marchez, 11 kilom. (2 l. ¾) N. de Namur. *Pop.* 311. *Bur. de poste* de Namur.

St.-Germain, v. (*Haute-Saone*), arrond. et cant. de Lure, à 30 kil. (6 l. ¾) de Vésoul. Il y a des tourbières. *Pop.* 689. *Bur. de poste* de Lure.

St.-Germain, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, cant. de Montereau-Fault-Yonne, près la Seine, à 27 kil. (6 l.) de Nemours, 29 k. (6 l. ½) de Melun. *Pop.* 268. *Bur. de poste* de Montereau-Fault-Yonne.

St.-Germain, forêt (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de St.-Germain-en-Laye, à 1 k. (¼ de l.) N. de cette ville, dans une presqu'île formée par la Seine; elle a du N. E. au S. O. 11287 mètres (5800 tois.), et du N. O. au S. E. 4178 mèt. (2400 toises).

St-Germain, v. (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. de Saint-Savin, sur la Gardempe, à 14 kil. (3 l. ¼) de Montmorillon, 40 kil. (9 l.) de Poitiers. *Pop.* 386. *Bur. de poste* de St.-Savin.

St.-Germain-d'Ambérieux, ville (*Ain*), arrond. de Belley, ch.-lieu de cant., près l'Albarine, à 6 kil. (1 l. ½) O. de St.-Rambert, 4 myr. (10 l. ¼) E. de Trévoux, 29 kil. (6 l. ½) S. E. de Bourg. *Populat.* 3838. *Bur. de poste* d'Ambérieux.

St.-Germain-au-Mont-d'Or, v. (*Rhône*), arrond. de Lyon, cant. de Neuville, à 13 kilom. (3 l.) de Lyon, 13 k. (3 l.) de Villefranche. La pierre à bâtir est très-belle et très-abondante dans les carrières du canton. *Pop.* 760. *Bur. de poste* de Lyon.

St.-Germain-Beaupré, village (*Creuse*), arrond. de Guéret, cant. de la Souterraine, à 8 kil. (2 l.) N. E. de cet endroit, 31 kil. (7 l.) N. O. de Guéret, 8 kil. (2 l.) de Dun. *Popul.* 363. *Bur. de poste* de la Souterraine.

St.-Germain-bel-Air, village (*Allier*), arrond. de Gannat, cant. de Chantelle-le-Château, sur la côte, près la Sioule, à 9 k. (2 l. ¼) de Gannat, 4 myriam. (10 l.) de Moulins. *Pop.* 176. *Bur. de poste* de Gannat.

St.-Germain-d'Ansure, village (*Mayenne*), arrond. et cant. ouest de Mayenne, sur la côte, près l'Anouvre, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Mayenne, 16 kilom. (3 l. ¾) de Laval. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de Mayenne.

St.-Germain-d'Arie, village (*Sarthe*), arr. de la Flèche, canton du Lude, près la Fare, ruisseau, à 11 kil. (2 l. ¾) de Château-du-Loir, 43 kilom. (9 l. ⅔) du Mans. *Pop.* 835. *Bur. de poste* de Château-du-Loir.

St.-Germain-d'Aulnay, village (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Vimoutiers, à 25 kil. (5 l. ¾) de l'Aigle, 6 myr. (13 l. ½) d'Alençon. *Popul.* 430. *Bur. de poste* du Sap.

St.-Germain-de-Bel-Air, v. (*Lot*), arrond. de Gourdon, ch.-lieu de cant., sur la côte, près le Secau, à 10 kil. (2 l. ½) S. p. E. de Gourdon, 22 kil. (5 l.) N. de Cahors, 10 kil. (2 l. ½) O. S. O. de Montfaucon. Il y a une tannerie. *Popul.* 1218. *Bureau de poste* de Gourdon.

St.-Germain-de-Bourgueil, ville (*Indre-et-Loire*), arrond. de Chinon, sur la Doit, à 19 kilom. (4 l. ¼) S. O. de Langeais, 41 kil. (9 l. ¼) S. O. de Tours, 19 kilom. (4 l. ¼) E. de Saumur. On y fait le commerce de vins, blés et millet. Il y avoit à Bourgueil une abbaye commendataire de Bénédictins, fondée en 990, par Edme, fille de Thibault le Tricheux, comte de Chartres, femme de Guillaume Tête de Loup, duc de Guienne. *P.* 3280. *Bur. de poste* de Saumur, départ. de Maine-et-Loire.

St.-Germain-de-Calberte, b. (*Lozère*), arrond. de Florac, chef-lieu de cant., à 22 kilom. (5 l.) S. E. de Florac, 42 kilom. (9 l. ½) S. E. de Mende, 20 kil. (4 l. ½) S. O. de Genolhac. Il y a aux environs une mine de soufre et de houille. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Population* 1228. *Bur. de poste* de Saint-Jean-du-Gard.

St.-Germain-d'Echauffou, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Mellerault, commune d'Echauffour, près la forêt d'Evroult, à 15 kilom. (3 l. ½) de l'Aigle, 43 k. (9 l. ¾) d'Alençon. *Populat.* compr. celle d'Echauffour, 2134. *Bur. de poste* de Gacé.

St.-Germain-de-Claire-feuille, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Mellerault, près le ruisseau de la Queuge, à 19 kil. (4 l. ¼) d'Argentan, 33 k. (7 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 453. *Bur. de poste* de Nonant.

St.-Germain-de-Coulamer, v. (*Mayenne*), arrond. de Mayenne, cant. de Villaine-la-Juhel, à 21 k. (4 l. ⅔) d'Evron, 5 myr. (11 l.) de Laval. *Pop.* 167. *Bur. de p.* de Villaine.

St.-Germain-d'Ectot, village (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Caumont, à 13 kilom. (3 l.) de Bayeux, 27 kilom. (6 l.) de Caen. *Pop.* 561. *Bur. de poste* de Villers-Bocage.

St.-Germain-de-Culles, village (*Saone-et-Loire*). *Voy.* Culles.

St.-Germain-de-Dio, v. (*Saone-et-Loire*). *Voyez* Dio.

St.-Germain-de-Frenés, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de St.-André, à 11 kilomèt. (2 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 205. *Bur. de poste* d'Evreux.

St.-Germain-de-Graoux, v. (*Gironde*). arr. de Cadillac, cant. d'Exupery, à 8 k. (2 l.) de Cadillac, 39 kilom. (8 l. ⅔) de Bordeaux. *Popul.* 306. *Bur. de poste* de St.-Macaire.

St.-Germain-de-Grioult, v. (*Calvados*), arrond. de Vire, cant. de Condé-sur-Noireau, à 21 kilom. (4 l. ⅔) de Vire, 40 kil. (9 l.) de Caen. *Pop.* 1233. *Bur. de p.* de Condé-sur-Noireau.

St.-Germain-de-Joux, village (*Ain*), arrond. de Nantua, cant. de Chatillon, sur la Semine, à 9 kil. (2 l. ⅓) de Nantua, 40 kil. (9 l.) de Bourg. Il y a deux usines à scier le bois, situées sur un ruisseau. *Populat.* 943. *Bureau de poste* de Chatillon-de-Michaille. *Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Germain-de-la-Coudre, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. du Theil, à 10 kilom. (2 l. ½) S. de Bellesme, 43 kilom. (9 l. ¾) S. E. d'Alençon, 16 kil. (3 l. ¾) O. de Nogent-le-Rotrou. *Pop.* 1653. *Bur. de p.* de Bellesme.

St.-Germain-de-la-Coudre, v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, près la Rosay, à 5 kil. (1 l. ¼) de Frenay, 32 kil. (7 l. ¼) du Mans. *P.* 855. *Bur. de poste* de Beaumont-sur-Sarthe.

St.-Germain-de-l'Agatine, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. et canton nord de Chartres, sur l'aqueduc de Maintenon, à 9 kil. (2 l. ¼) de Chartres. *Pop.* 84. *Bur. de poste* de Chartres.

St.-Germain-de-la-Grange, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles,

cant. de Montfort, à 8 kil. (2 l.) de cette ville, 16 kil. (3 l. ¾) de Versailles. *Pop.* 144. *Bur. de poste.*

St.-Germain-de-la-Lieux, v. (*Calvados*), arrond. et canton de Bayeux, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 23 kilom. (5 l. ¼) de Caen. *Pop.* 310. *Bur. de poste* de Bayeux.

St.-Germain-de-la-Mer, village (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Dinan, canton et comm. de Matignon, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Plancoët, 27 kilom. (6 l.) de Dinan. *Popul.* compr. celle de Matignon, 800. *Bur. de p.* de Plancoët.

St.-Germain-de-Laxis, village (*Seine-et-Marne*), arrond. et cant. nord de Melun, à 5 kil. (1 l. ½) de cette ville. *Populat.* 124. *Bur. de poste* de Melun.

St.-Germain-de-l'Eguille, v. (*Vendée*), arrond. de Fontenay-le-Peuple, cant. de la Châtaigneraye, à 8 kil. (2 l.) de cet endroit, 25 kil. (5 l. ⅔) de Fontenay-le-Peuple. *Popul.* 500. *Bur. de poste* de la Châtaigneraye.

St.-Germain-de-l'Epinay, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de la Louppe, près l'Eure, à 14 kilom. (3 l. ½) de Châteauneuf, 27 kilom. (6 l.) de Chartres. *Popul.* 126. *Bur. de p.* de Champrond.

St.-Germain-de-l'Espinasse, v (*Loire*). *Voyez* Saint-Germain-l'Espinasse.

St.-Germain-de-l'Hommeau, v. (*Mayenne*), arrond. et cant. de Château-Gontier, sur la côte, près la Mayenne, à 6 kilom. (1 l. ½) de Château-Gontier, 19 k. (4 l. ⅔) de Laval. *Pop.* 167. *Bur. de p.* de Château-Gontier.

St.-Germain-de-Linçon, bourg (*Aube*), arr. et cant. de Troyes, à 8 kil. (2 l.) S. O. de cette ville, 31 k. (7 l.) N. E. de Bar-sur-Seine, 8 k. (2 l.) N. E. d'Aumont. *P.* 565. *Bur. de poste* de Troyes.

St.-Germain-de-Lisieux, v. (*Calvados*), arrond. et canton de Lisieux, comm. de Saint-Jacques. *Pop.* compr. celle de St.-Jacques, 1149. *Bur. de poste* de Lisieux.

St.-Germain-de-Livet, village (*Calvados*), arrond. et canton de Lisieux, près la Toucques, à 6 kil. (1 l. ½) de Lisieux, 43 kilomètr. (9 l. ⅔) de Caen. *Pop.* 796. *Bur. de poste* de Lisieux.

St.-Germain-Delle, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, canton de St-Clair, à 13 kil. (3 l.) de St.-Lô, 40 kil. (9 l.) de Coutances. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de St.-Lô.

Saint-Germain-de-Longue-Chaume, v. (*Deux-Sèvres*), arr. et cant. de Parthenay, à 10 kilom. (2 l. ½) de cette ville, 4 myriam. (10 l.) de Niort. *Pop.* 306. *Bur. de poste* de Parthenay.

St.-Germain-de-Lusignan, v. (*Charente-Inférieure*), arr. et cant. de Jonzac, à 16 kilom. (3 l. ⅔) de Pons, 37 k. (8 l. ¼) de Saintes. *Populat.* 777. *Bureau de poste* de Jonzac.

St.-Germain-de-Maransennes, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Rochefort, cant. de Surgères, sur la Gère, à 20 kilom. (4 l. ½) de Rochefort, 39 kilom. (8 l. ¾) de Saintes. *Pop.* 413. *Bur. de poste* de Surgères.

St.-Germain-de-Martigny, v. (*Orne*), arrondiss. de Mortagne, canton de Bazoche-sur-Hoesne, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Mortagne, 30 k. (6 l. ¾ d'Alençon. *Pop.* 332. *Bur. de poste* de Mortagne.

St.-Germain-de-Matignon, v. (*Côtes-du-Nord*). *Voyez* Matignon.

St.-Germain-de-Modéon, v. (*Côte-d'Or*), arrond. de Semur, cant. de Saulieu, à 20 k. (4 l. ½) de Semur, 7 myr. (15 l. ½) de Dijon. *Pop.* 402. *Bureau de poste* de Rouvray.

St.-Germain-de-Montgommeri, v. (*Calvados*), arrond. de Lisieux, cant. de Livarot, à 23 kil. (5 l. ¼) de Lisieux, 5 myr. (10 l. ¾) de Caen. *Pop.* 492. *Bureau de poste* de Vimoutiers, département de l'Orne.

St.-Germain-d'Entrevaux, v. (*Allier*) arr. de Moulins, cant. de Montet, commune de Châtel-de-Neuve, à 18 k. (4 l.) de Moulins. *Populat.* 562. *Bureau de poste* de Moulins.

St.-Germain-de-Pasquier, v. (*Eure*), arr. de Louviers, canton de Tourville, sur l'Oison, à 13 kil. (3 l.) de Louviers, 27 kil. (6 l.) d'Evreux. *Pop.* 118 *Bur. de poste* d'Elbeuf.

St.-Germain-de-Pontoumien, v. (*Dordogne*), arr. et canton de Bergerac, près la Dordogne, à 8 k. (2 l.) de Bergerac, 40 kil. (9 l.) de Périgueux. *Pop.* 312. *B. de poste* de Bergerac.

St.-Germain-de-Prinçay, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Chantonay, à 23 k. (5 l. ¼) de la Châtaigneraye, 33 k. (7 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 1000. *Bur. de poste* de Chantonay.

St.-Germain-de-Renon, village (*Ain*), arr. de Trévoux, canton de Chalamont, près le Renon, à 8 kil. (2 l.) de Châtillon, 19 kil. (4 l. ½) de Bourg. *Pop.* 284. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Chalaronne.

Saint-Germain-de-Rives, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Digoin, sur la côte, près l'Arconce, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Charolles, 6 myriam. (14 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 273. *Bur. de poste* de Digoin.

St.-Germain-des-Angles, v. (*Eure*), arrondiss. et canton nord d'Evreux, sur l'Iton, à 7 k. (1 l. ¾) d'Evreux. *Popul.* 145. *Bur. de poste* d'Evreux.

St.-Germain-des-Bois, village (*Cher*), arr. de St.-Amand, cant. de Dun-sur-Auron, à 37 kilomètr. (8 l. ½) de Sancoins, 20 kilom. (4 l. ½) de Bourges. *Popul.* 804. *Bur. de poste* du Dun-sur-Auron.

St.-Germain-des-Bois, village (*Nièvre*), arr. de Clamecy, canton de Tannay, sur un tertre, à 8 kil. (2 l.) de Clamecy, 6 myr. (11 l. ½) de Nevers. Il y a une forge. *P.* 440. *Bur. de poste* de Tannay.

St.-Germain-des-Bois, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Buxy, près la Corne, à 9 k. (2 l. ¼) de Châlons, 4 myr. (10 l. ¼) de Mâcon. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 458. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Saone.

St.-Germain-des-Bois, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, canton de St.-Julien-de-Civry, à 8 k. (2 l.) de Charolles, 4 myriam. (10 l.) de Mâcon. *Pop.* 374. *Bur. de p.* de la Clayette.

St.-Germain-des-Champs, v. (*Yonne*), arr. d'Avallon, cant. de Quarré-les-Tombes, à 8 kilomètr. (2 l.) d'Avallon, 5 myr. (11 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 1121. *Bur. de poste* d'Avallon.

St.-Germain-de-Secqueval, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et canton de Mantes, commune de Guerville à 4 kil. (1 l.) de Mantes. *P.* compr. celle de Guerville, 646. *Bur. de poste* de Mantes.

St.-Germain-des-Essours, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Buchy, à 29 k. (6 l. ½) de Gournay, 20 kilom. (4 l. ½) de Rouen, 5 kil. (1 l. ¼) de Buchy.

Populat. 205. *Bureau de poste* de Buchy.

St.-Germain-des-Fosses, v. (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de Beaumont, comm. de Ste.-Sabine. *Pop.* compr. celle de Ste.-Sabine et dépend., 640. *B. de poste* de Bergerac.

St.-Germain-des-Grois, village (*Orne*), arr. de Mortagne, canton de Regmalard, près l'Huine, à 20 k. (4 l. ½) de Bellesme, 5 myriam. (12 l. ¼) d'Alençon. *Popul.* 658. *Bur. de poste* de Regmalard.

St.-Germain-des-Noyers, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Lagny, comm. de Torcy, à 20 kilom. (4 l. ½) de Meaux, 36 k. (8 l.) de Melun. *Pop.* compr. celle de Torcy, 725. *Bur. de poste* de Lagny.

St.-Germain-des-Prés, village (*Eure*) arr. et cant. sud d'Evreux, comm. d'Arnières, à 2 kil. (½ l.) d'Evreux. *Pop.* compr. celle d'Arnières, 403. *Bur. de poste* d'Evreux.

St.-Germain-des-Prés, village (*Ille-et-Vilaine*), arrond. de Redon, cant. de Maure, à 31 k. (7 l.) de Redon, 30 kilomètr. (6 l. ¾) de Rennes. *Pop.* 49. *Bur. de poste* de Bain.

St.-Germain-des-Prés, village (*Maine-et-Loire*), arr. d'Angers, cant. de St.-Georges, à 22 kilom. (5 l.) d'Angers. *Pop.* 301. *Bur. de poste* de St.-Georges.

St.-Germain-des-Prés, village (*Tarn*), arrond. de Lavaur, cant. de Puy-Laurens, à 25 k. (5 l. ¾) de Lavaur, 14 kilom. (3 l. ¼) de Castres. *Pop.* 906. *Bur. de poste* de Puy-Laurens.

St.-Germain-de-Talvande *ou* Talvende-le-Petit, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Vire, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 6 myr. (13 l.) de Caen. *Pop.* 3152. *Bur. de poste* de Vire.

St.-Germain-de-Tournebus, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Montebourg, à 5 kilomètr. (1 l. ¼) de Valognes, 5 myriam. (12 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 768. *Bur. de poste* de Montebourg.

St.-Germain-de-Varreville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, canton de Sainte-Mere-Eglise, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Carentan, 4 myr. (10 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 277. *Bureau de poste* de Sainte-Mère-Eglise.

St.-Germain-de-Vaux, village (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Beaumont, à 22 kil. (5 l.) de Cherbourg, 8 myr. (18 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 818. *Bur. de poste* de Cherbourg.

St.-Germain-de-Vespian, v. (*Gers*), arrond. d'Auch, cant. et comm. de Jégun, à 23 k. (5 l. ¼) de Lectour, 18 kil. (4 l.) d'Auch. *Pop.* comp. celle de Jégun, 2018. *Bur. de poste* d'Auch.

St.-Germain-de-Vibrac, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. et cant. de Jonzac, à 24 k. (5 l. ½) de Pons, 43 kilom. (9 l. ¾) de Saintes. *Pop.* 533. *Bur. de poste* de Jonzac.

St.-Germain-du-Bois, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, ch.-lieu de cant., à 13 k. (3 l.) de Louhans, 6 myriam. (13 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 1610. *Bur. de poste* de Louhans.

St.-Germain-du-Corbis, v. (*Orne*), arrondiss. et canton ouest d'Alençon, près la Sarthe, à 2 kil. (½ l.) d'Alençon. *Pop.* 480. *Bur. de poste* d'Alençon.

St.-Germain-du-Pinel, village (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Vitré, cant. d'Argentré, à 8 kilom. (2 l.) de la Guerche, 40 kilom. (9 l.) de Rennes. *Pop.* 961. *Bur. de poste* de la Guerche.

St.-Germain-du-Plain, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, chef-lieu de cant., près la Noue-Petite, ruisseau, à 11 kil. (2 l. ¾) S. E. de Châlons-sur-Saone, 4 myriam. (10 l. ½) N. de Mâcon, 20 k. (4 l. ½) N. O. de Louhans. *Pop.* 1236. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Saone.

St.-Germain-du-Port, village (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. d'Isigny, à 25 kilom. (5 l. ⅔) de Bayeux, 5 myriam. (11 l. ⅔) de Caen. *Popul.* 319. *Bureau de poste* d'Isigny.

St.-Germain-du-Puch, village (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Branne, à 9 kil. (2 l. ¼) de Libourne, 20 kilom. (4 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 990. *Bur. de poste* de Libourne.

St.-Germain-du-Puy, village (*Cher*), arr. de Bourges, canton des Aix-d'Angillon, près la Collins, à 6 kil. (1 l. ½) de Bourges. *Populat.* 721. *Bureau de poste* de Bourges.

St.-Germain-du-Salambre, v. (*Dordogne*), arrond. de Mucidan, cant. de Neuviel, sur le Salambre, à 13 k. (3 l.) de Mucidan, 22 k. (5 l.) de Périgueux. *Populat.* 1096. *Bur. de poste* de Riberac.

St.-Germain-du-Seudre, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de Jonzac, canton de Saint-Genis, à 11 k. (2 l. ⅔) de Pons, 27 kilom. (6 l.) de Saintes. *Pop.* 796. *B. de poste* de St.-Genis.

St.-Germain-du-Teil, village (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Chirac, à 11 k. (2 l. ¾) S. O. de Marvejols, 27 k. (6 l.) O. p. S. de Mende, 1 k. (1 l. ½) N. p. O. de la Canourgue. Il y a des mines de houille non exploitées. *Pop.* 1648. *Bur. de poste* de Marvejols.

St.-Germain-du-Val, village (*Sarthe*), arrond. et canton de la Flèche, à 2 kilom. (½ l.) de cette ville, 38 kilom. (8 l. ½) du Mans. *Popul.* 810. *Bureau de poste* de la Flèche.

St.-Germain-en-Coglais, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Fougères, cant. de St.-Brice, à 7 k. (1 l. ⅔) de Fougères, 4 myr. (10 l. ¼) de Rennes. *Popul.* 2402. *Bur. de poste* de Fougères.

St.-Germain-en-Laye, ville (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, chef-lieu de canton, sur un coteau, près la Seine, à 10 kil. (2 l. ½) N. de Versailles, 20 kil. (4 l. ½) O. de Paris. Long. 19. 55. lat. 48. 53. Cette jolie ville, avec un ci-devant château royal, est située sur une hauteur, au bas de laquelle passe la rivière de Seine. C'étoit un gouvernement particulier, dépendant du ci-devant gouvernement général de l'Isle-de-France, le siége d'une prévôté royale, à laquelle fut unie la haute, moyenne et basse justice du prieuré. Il y avoit aussi une capitainerie des chasses et une maîtrise des eaux et forêts. Cette ville a pri son nom d'un monastère que le roi Robert fit bâtir dans la forêt de Laye, il y a plus de sept cents ans. Elle est avantageusement située, dans un bon air, et sous un très-beau ciel. Les maisons y sont hautes et bien bâties, les rues belles et bien percées. On y voit plusieurs beaux hôtels que différens seigneurs ont fait bâtir dans le temps que le roi y faisoit son séjour ordinaire. La grande rue peut être comparée à l'une des plus commerçantes de Paris pour la quantité de marchands qui s'y trouvent. La halle au blé est nouvellement bâtie. Il n'y avoit dans cette ville qu'une église paroissiale; mais on y voyoit encore un couvent de Récollets, une commu-

nauté d'Ursulines, une des Filles de St.-Thomas-de-Villeneuve, et dans la forêt, des Augustins déchaussés, dits les *Pères des Loges*.

Le château de Saint-Germain a été l'un des plus beaux séjours qu'il y eût en France, tant par la beauté de ses appartemens et de ses jardins, que par sa situation et le bon air que l'on y respire. Le roi Charles V en fit jeter les premiers fondemens en l'année 1370. Il fut pris par les Anglais pendant les troubles que causa la maladie du roi Charles VI. Le roi Charles VII le retira des mains d'un capitaine anglais moyennant une somme d'argent, et Louis XI en fit don à Coicter, son médecin; mais un arrêt du parlement l'en dépouilla après la mort du roi.

Le goût que François I[er] avoit pour la chasse lui en donna beaucoup pour le séjour de Saint-Germain : il fit relever l'ancien bâtiment et en fit construire un nouveau. Henri IV fit bâtir le château neuf sur la croupe de la montagne plus proche de la rivière : il étendit les jardins jusqu'aux bords de la Seine, et les fit soutenir par des terrasses élevées avec une dépense somptueuse. Le roi Louis XIII l'embellit de plusieurs ornemens; et enfin Louis XIV, fit ajouter au vieux château cinq gros pavillons qui en flanquent les encoignures. Ce prince fit encore embellir les dehors : le grand parterre, la grande terrasse, la maison et le jardin du Val, et quantité de routes qu'il fit percer dans la forêt, sont des ouvrages dont il a donné le dessin, et des magnificences de son règne. L'aspect de ce château est admirable, principalement du côté de la rivière et de la plaine : son point de vue s'étend sur Paris, Saint-Denis, Marly, etc. Le parc, qui joint le château, est agréable, et son étendue est de 178 hectares (350 arpens). La forêt contient 5550 arpens (31 perches et ¾) : elle est percée de plusieurs belles et larges routes, pleine de toutes sortes de bêtes fauves, qui en font un lieu charmant pour la chasse. Le château de Saint-Germain a été occupé, à la fin du dix-septième siècle, par le roi de la grande Bretagne et par la cour d'Angleterre : le roi y logea le feu roi *Jacques* en 1689, lorsqu'après la dernière révolution d'Angleterre il se vit obligé de se retirer en France. Ce prince y est mort le 16 septembre de l'année 1701. *Marie Stuart*, sa fille, et *Josephe-Marie d'Est*, sa femme, y sont mortes aussi; la première, le 18 avril 1712, et la dernière le 7 de mai de l'année 1718. A l'époque de la révolution de 1789, le maréchal de Noailles étoit gouverneur de ce château.

Il se fait dans St.-Germain beaucoup de commerce. Il y a des manufactures et fabriques de cuirs, d'étoffes, de crin et de rubans, etc. Elle renferme une grande quantité de bonneteries. On y fabrique de petits souliers connus sous le nom de *safiot*, qu'on débite à Paris.

C'est la patrie de *Charles IX*, frère et successeur de François I[er], à l'âge de dix ans, déclaré majeur à treize et un jour au parlement de Rouen. Il manqua être fait prisonnier quatre ans après, par les troupes que commandoient l'amiral Coligny et le prince de Condé, auxquels il n'échappa que par une marche forcée, au milieu d'un bataillon de Suisses qui l'escortoient. Ils étoient partis au milieu de la nuit, par un très-mauvais temps, et n'arrivèrent à Paris qu'à cinq heures du soir; le roi lui-même étoit resté quinze ou seize heures à cheval, et sans manger. Sa mère, Catherine de Médicis, qui régnoit sous son nom, ne put obtenir de lui l'épée de connétable pour son jeune frère le duc d'Anjou, dont Charles étoit envieux; mais cette Italienne perfide, l'ayant fait consentir à la fausse paix conclue avec les protestans, sut l'engager à l'affreux massacre de la St.-Barthelemi, pendant lequel il n'eut pas honte d'assassiner plusieurs de ses sujets, en tirant sur eux avec une carabine par une fenêtre du Louvre; aussi attribua-t-on à la vengeance divine la maladie qui faisoit couler son sang à travers les pores de sa peau, et dont il mourut en 1574, à l'âge de 24 ans. Il étoit né en 1550. — *Henri II*, roi de France, successeur de François I[er], son père, en 1547. Aussi bon guerrier que lui, mais plus soldat que général. Il s'étoit signalé sous son père en Piémont et en Roussillon, il continua la guerre avec succès, et la finit, en 1550, par une paix assez avantageuse. Les Anglais lui rendirent Boulogne moyennant 400,000 écus, payables en deux termes. Il marcha contre les troupes impériales, prit, en 1557, Metz, Toul et Verdun. Il défit les Impériaux, en 1554, à la bataille de Renti; cependant il fut obligé de lever le siége. Il chercha, à cette journée, l'occasion de combattre *Charles-Quint* corps à corps; mais Charles l'évita. Henri ne desiroit que le bonheur du peuple; mais sa confiance aveugle dans ceux qui l'entouroient lui faisoit faire des dépenses si excessives, qu'il surchargeoit le peuple d'impôts pour subvenir aux prodigalités de ses courtisans et de sa maîtresse, *Diane de Poitiers*, duchesse de Valentinois, sous qui tout plioit, jusqu'au connétable Anne de Montmorency. Henri fut blessé au tournois qu'il donnoit dans la rue Saint-Antoine, à l'occasion des mariages de sa fille Elisabeth avec Philippe II, roi d'Espagne, et de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie, en joutant contre le comte de Montgommeri, capitaine de la garde écossaise, un éclat de la lance de ce dernier ayant crevé l'œil du roi, qui en mourut le 10 juillet 1559. Il étoit né en 1518. — *Louis XIV*, surnommé *le Grand*, roi de France et de Navarre, né le 5 septembre 1638, mort le 1[er] septembre 1715, heureux en généraux qui le faisoient triompher de ses ennemis, et dicter les conditions de paix. Le ministre Mazarin lui causa une guerre civile que fit cesser les victoires de Turenne, après lesquelles fut conclue la paix des Pyrénées, que suivait le mariage du roi avec l'infante d'Espagne. Mazarin étant mort, Louis XIV gouverna lui-même, fit nombre de conquêtes, où il commandoit en personne. Il accordoit aux arts et aux savans la plus grande protection. C'est sous son règne qu'on vit éclore ces chefs-d'œuvre d'éloquence, d'histoire, de poésies, qui feront l'éternel honneur de la France. Enfin, après un règne aussi long que glorieux, quoique sa fin fût troublée par des revers et sa vie par des faiblesses, il n'en fut pas moins digne de faire porter son nom au siècle dans lequel il a vécu.

Il y a à Saint-Germain un collége dépendant du Prytanée français, un sous-inspecteur des forêts et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 8954. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux*

St.-Germain-en-Montagne, v. (*Jura*), arrond. de Poligny, cant. de Champagnole, près la forêt de la Fresse, à 19 k. (4 l. ¼) d'Arbois, 31 kil.

31 kil. (7 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 307. *Bur. de poste* de Champagnole.

St-Germain-en-Viry, village (*Nièvre*), arrond. de Nevers, cant. de Decize, sur l'Abron, à 22 k. (5 l.) E. de St.-Pierre-le-Moutier, 31 k. (7 l.) S. E. de Nevers, 8 k. (2 l.) S. O. de Decize. *Pop.* .... *Bur. de poste* de St.-Pierre-le-Moutier.

St.-Germain-la-Blancherbe, v. (*Calvados*), arr. et cant. N. de Caen, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* 304. *Bur. de poste* de Caen.

St.-Germain-la-Campagne, v. (*Eure*), arrond. de Bernay, cant. de Thiberville, à 14 kil. (3 l. ¼) de Bernay, 5 myr. (12 l.) d'Évreux. *Popul.* 1400. *Bur. de p.* d'Orbec, département du Calvados.

St-Germain-la-Campagne, v. (*Manche*), arrond. de Coutances, cant. de Lessay, près la Meauloir, à 14 kil. (3 l. ¼) de Carentan, 23 k. (5 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 111. *Bur. de poste* de Périers.

St.-Germain-la-Feuille, *ou* Source-Seine, v. (*Côte-d'Or*), arrond. de Semur, cant. de Flavigny, près la source de la Seine, à 28 kil. (6 l. ¼) de Semur, 32 kil. (7 l. ¼) de Dijon. *Pop.* 225. *Bur. de poste* de St.-Seine.

St.-Germain-Lambron, ville (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, ch.-lieu de cant., près la Couze, à à 3 kil. (⅔ de l.) de l'Allier, 9 kil. (2 l. ⅓) S. d'Issoire, 22 k. (5 l.) N. de Brioude, 10 kil. (2 l. ½) S. de Clermont-Ferrand. Il s'y fait un assez grand commerce de blé et de vin. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1614. *Bureau de poste* d'Issoire. *Relais de poste aux chevaux.*

St.-Germain-la-Montagne, v. (*Loire*), arrond. de Roanne, cant. de Belmont, à 30 kil. (6 l. ¾) de Roanne, 5 myr. (12 l.) de Feurs. *Pop.* 1030. *B. de poste* de Beaujeu, département du Rhône.

St-Germain-Langot, v. (*Calvados*), arrond. et cant. de Falaise, près la source de la Laize, à 9 kil. (2 l. ¼) de Falaise, 29 kil. (6 l. ½) de Caen. *Pop.* 563. *B. de poste* de Falaise.

St.-Germain-la-Poterie, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. d'Auneuil, à 7 k. (1 l. ⅔) de Beauvais. Il y a une fabrique de tuiles et briques. *P.* 367. *B. de p.* de Beauvais.

St.-Germain-la-Prade, v. (*Haute-Loire*), arr. et cant. S. E. du Puy, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* 2118. *Bureau de poste* du Puy.

St.-Germain-la-Rivière, v. (*Gironde*), arrond. de Libourne, cant. de Fronsac, à 8 kil. (2 l.) de Libourne, 22 kil. (5 l.) de Bordeaux. *Pop.* 347. *Bur. de poste* de Libourne.

St.-Germain-Laudigeois, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. de Longueville, comm. de Bois-Robert, à 5 kil. (1 l. ¼) de Longueville, 13 kilom. (3 l.) de Dieppe. *Pop.* compr. celle de Bois-Robert, 269. *Bureau de poste* de Dieppe.

St.-Germain-Laval, ville (*Loire*), arrond. de Roanne, chef-lieu de cant., sur un coteau presque entouré de la rivière d'Aix, à 25 k. (5 l. ¼) S. de Roanne, 6 myr. (14 l.) de Lyon, 48 myr. (91 l.) S. E. de Paris. Long. 21. 41. lat. 45. 49. Outre l'église paroissiale, il y avoit un couvent de Récollets, et des sœurs de Saint-Joseph. On y fait commerce de vin. Il y a aux environs plusieurs tanneries, et une carrière de très-beau granit, noir, gris, bleuâtre, exploitée.

C'est la patrie de Papyre *Masson*, célèbre avocat de Paris, mort en 1611, dont les ouvrages sont pleins d'érudition. *Popul.* 1650. *Bur. de poste* de Roanne.

St.-Germain-la-Versine, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Nivillé, comm. de St.-Martin-la-Versine, à 8 kil. (2 l.) de Beauvais, 4 kil. (1 l.) de Nivillé. *Pop.* compr. celle de St.-Martin, 724. *Bur. de poste* de Beauvais.

St.-Germain-la-Ville, village (*Marne*), arrond. de Châlons, cant. de Marson, à 9 kil. (2 l. ⅓) de Châlons. *Popul.* 569. *Bur. de poste* de Pogny.

St.-Germain-la-Volp, village (*Corrèze*), arrond. d'Ussel, cant. de Sournat, près la Diège, à 10 kil. (2 l. ½) d'Ussel, 5 myr. (11 l. ⅔) de Tulle. *Pop.* 340. *Bur. de poste* de Tulle.

St.-Germain-le-Campel, v. (*Gironde*). *Voy.* Campel.

St.-Germain-le-Desiré, village v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Chartres, cant. de Janville, comm. de Quilleville, à 11 kil. (2 l. ¾) de Toury, 32 kilom. (7 l. ¼) de Chartres. *Populat.* compr. celle de Quilleville, 314. *Bur. de poste* de Toury.

St.-Germain-le-Fouilloux, v. (*Mayenne*), arr. et cant. ouest de Laval, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. *Popul.* 1020. *Bur. de p.* de Laval.

St.-Germain-le-Gaillard, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Courville, à 18 k. (4 l.) de Châteauneuf, 16 kil. (3 l. ¾) de Chartres. *Pop.* 312. *Bur. de p.* de Courville.

St.-Germain-le-Gaillard, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. des Pieux, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Valognes, 5 myriam. (12 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 1060. *Bur. de poste* de Valognes.

St.-Germain-le-Grand, village (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. de Neuville-aux-Bois, à 2 kil. (½ l.) de cet endroit, 23 kilom. (5 l. ¼) d'Orléans. *Pop.* 250. *Bur. de p.* de Neuville-aux-Loges.

St.-Germain-le-Guillaume, v. (*Mayenne*), arr. de Laval, cant. de Chailland, à 13 kilom. (3 l.) d'Ernée, 15 kil. (3 l. ½) de Laval. *Pop.* 1221. *Bur. de poste* d'Ernée.

St.-Germain-le-Lièvre, v. (*Corrèze*), arrond. d'Ussel, cant. de Meimac, à 10 k. (2 l. ½) d'Ussel, 43 kil. (9 l. ⅔) de Tulle. *P.* 400. *Bureau de poste* de Tulle.

St.-Germain-l'Espinasse, v. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de St.-Haon-le-Châtel, à 10 kilom. (2 l. ½) de Roanne, 4 myriam. (10 l. ¼) de Feurs. *Pop.* 670. *Bur. de poste* de Roanne. *Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Germain-le-Rocheux, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon-sur-Seine, cant. d'Aignay, à 15 kilom. (3 l. ½) de Chatillon, 5 myriam. (12 l. ⅓) de Dijon. *Pop.* 324. *Bur. de p.* d'Aignay.

St.-Germain-les-Alluye, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Château-Dun, cant. de Bonneval, près le Loir, à 18 k. (4 l.) de Château-Dun, 25 k. (5 l. ¾) de Chartres. *Popul.* 218. *Bur. de p.* de Bonneval.

St.-Germain-les-Arpajon, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon, sur l'Orge, à 16 k. (3 l. ¾) de Corbeil, 25 k. (5 l. ¾) de Versailles. *Pop.* 521. *Bur. de p.* d'Arpajon.

St.-Germain-les-Belles Filles, ville (*Haute-Vienne*), arrond. de St.-Yriex, ch.-l. de cant., à 25 k. (5 l. ¾) N. E. de cette ville, 31 k. (7 l.) S. E. de Limoges, 22 kilom. (5 l.) N. d'Uzerche. Il y avoit un chapitre composé de douze chanoines, d'un doyen, d'un chantre, et

de six titulaires. *Pop.* 2735. *Bur. de poste* de Pierre-Buffière.

St.-Germain-les-Couilly, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Crécy, sur le Grand-Morin, à 8 kil. (2 l.) de Meaux, 41 kilom. (9 l. ¼) de Melun. Il y a une tannerie considérable, à cause des différens cuirs qu'on y emploie, et auxquels on joint le chamois. *Pop.* 568. *Bur. de p.* de Meaux. *Rel. de poste aux chev.*

St.-Germain-les-Crespy, v. (*Oise*), arrond. de Senlis, cant. de Crespy, commune de Bouillant, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 6 myr. (14 l.) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de Bouillant, 454. *Bur. de poste* de Crespy-en-Valois.

St.-Germain-les-Eaux, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cette ville, 31 kilom. (7 l.) de Chartres. *Pop.* 78. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

St.-Germain-les-Etampes, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. d'Etampes, comm. de Morigny, à 1 k. (¼ de l.) d'Etampes. *Popul.* compr. celle de Morigny, 800. *Bur. de poste* d'Etampes.

St.-Germain-les-Fossés, bourg (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. de Varennes, sur l'Allier, à 8 kil. (2 l.) N. de Cusset, 42 kil. (9 l. ½) S. de Moulins, 13 kil. (3 l.) S. de Varennes. *Pop.* 1571. *Bur. de p.* de Cusset.

St.-Germain-les-Senailly, v. (*Côte-d'Or*). *Voy.* Senailly.

St.-Germain-les-Vergues, v. (*Corrèze*), arrond. et cant. nord de Tulle, à 9 k. (2 l. ½) de cette ville. *Pop.* 1018. *Bur. de poste* de Tulle.

St.-Germain-le-Vasson, v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Bretheville-sur-l'Aize, à 13 kil. (3 l.) de Falaise, 43 k. (4 l. ¾) de Caen. *P.* 430. *Bur. de poste* de Caen.

St.-Germain-le-Vicomte, v. (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de Périers, près la Sève, à 13 k. (3 l.) de Carentan, 20 k. (4 l. ½) de Coutances. *Pop.* 364. *Bur. de p.* de Périers.

St.-Germain-le-Vieux, village (*Orne*), arr. d'Alençon, cant. de Courthomer, à 25 kilom. (5 l. ¾) d'Alençon. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Séez.

St.-Germain-l'Herm, ville (*Puy-de-Dôme*), arrond. d'Ambert, ch.-lieu de cant., sur la Doulon, à 22 kil. (5 l.) N.E. de Brioude, 20 kil. (4 l. ½) S. O. d'Ambert, 5 myr. (11 l. ½) S. E. de Clermont-Ferrand. *Pop.* 1633. *Bur. de poste* d'Ambert.

St.-Germain-Mont, village (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. d'Asfeld, à 16 kil. (3 l. ¾) O. de Rhétel, 22 kil. (5 l.) de Rosoy-sur-Serre, 5 myr. (11 l. ¼) S. O. de Mézières. *Pop.* 674. *B. de poste* de Réthel.

St.-Germain-sous-Doue, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de Rebais, à 23 k. (5 l. ¼) de Rosoy, 5 myr. (11 l. ¼) de Melun. *Pop.* 376. *Bur. de p.* de Coulommiers.

St.-Germain-sous-Usson, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. d'Issoire, canton de Sauxillanges, commune d'Usson, à 6 k. (1 l. ½) d'Issoire, 34 k. (7 l. ¾) de Clermont. *P.* 260. *Bur. de p.* d'Issoire.

St.-Germain-sur-Avre, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Nonancourt, près l'Avre, à 24 kil. (5 l. ½) de Verneuil, 30 kilom. (6 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 490. *Bur. de poste* de Nonancourt.

St.-Germain-sur-Bresse, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. d'Hornoy, sur la rivière de Bresse, à 41 k. (9 l. ¼) d'Amiens. *P.* 195. *Bur. de p.* d'Aumale, départ. de la Seine-Inférieure.

St.-Germain-sur-Cailly, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Clères, près la rivière de Cailly, à 18 kilom. (4 l.) de Rouen. *Pop.* 202. *Bur. de poste* de Rouen.

St.-Germain-sur-E, v. (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de Lessay, à 27 (6 l.) de Carentan, 25 kilom. (5 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 915. *Bur. de poste* de Périers.

St.-Germain-sur-Eaulne, v. (*Seine-Inférieureure*), arrond. et cant. de Neufchâtel, sur l'Eaulne, à 6 kilom. (1 l. ½) de Neufchâtel, 5 myr. (10 l. ¾) de Rouen. *P.* 235. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

St.-Germain-sur-Ecolle, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. sud de Melun. *Pop.* 170. *Bur. de poste* de Milly, départ. de Seine-et-Oise.

St.-Germain-sur-Ille, village (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné, à 15 kilom. (3 l. ½) de Rennes. *Populat.* 338. *Bureau de poste* de Rennes.

St.-Germain-sur-l'Arbresle, v. (*Rhône*), arrond. de Lyon, cant. de l'Arbresle, à 19 k. (4 l. ½) de Lyon. *Popul.* 649. *Bureau de poste* de l'Arbresle.

St.-Germain-sur-l'Aubois, v. (*Cher*), arrond. de Saint-Amand, cant. de la Guerche, à 24 k. (5 l. ½) de Sancoins, 4 myr. (10 l. ½) de Bourges. Il y a la forge de la Fournay. *Pop.* 395. *Bur. de poste* de Nevers, départ. de la Nièvre.

St.-Germain-sur-Vienne, bourg (*Charente*), arrond. et cant. sud de Confolens, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 6 myr. (14 l.) d'Angoulême, 7 k. (1 l. ¾) d'Availle. *Pop.* 375. *B. de poste* de Confolens.

St.-Germain-Vieil-Corbeil, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. de Corbeil, près la Seine, à 1 k. (¼ de l.) de Corbeil, 34 kilomèt. (7 l. ¾) de Versailles. *Popul.* 319. *Bur. de p.* de Corbeil.

St.-Germano, v. (*Doire*), arr. d'Aoste, à la gauche de la Dora, dans un endroit où la vallée est fort resserrée, au nord et près du Monjovet, à 31 kil. (7 l.) S. E. d'Aoste. *P.* réunie à celle de Monjovet, 1200. *Bur. de p.* d'Aoste.

St.-Germano, v. (*Pô*), arrond. de Pignerol, cant. de Pérouse, près du val de Pérouse, à la droite de Clusone, avec un pont, à 5 kilom. (1 l. ¼) N. O. de Pignerol. *P.* 900. *Bur. de p.* de Pignerol.

St.-Germano, b. (*Sesia*), arr. et cant. de Santhia, sur le canal de Santhia et la route de Verceil à Turin, à 5 k. (1 l. ¼) E. de Santhia. *Pop.* 2580. *B. de poste* de Verceil.

St.-Germer, b. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Coudray-St.-Germer, à 22 kilom. (5 l.) O. de Beauvais, 18 k. (4 l.) N. de Gisors, 5 kil. (1 l. ¼) S. E. de Gournay. *Pop.* 950. *Bur. de poste* de Beauvais.

St.-Germer, v. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. d'Argelès, cant. de Lourde, comm. de Poucy-Ferré, à 14 kil. (3 l. ½) d'Argelès, 18 kil. (4 l.) de Tarbes. *Pop.* compr. celle de Poucy-Ferré, 478. *Bur. de p.* de Lourde.

St.-Germi, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, cant. de Riscle, à 11 k. (2 l. ¾) de Nogaro, 6 myriamèt. (13 l. ½) d'Auch. *Pop.* 290. *Bur. de poste* de Gimont.

St.-Germier, v. (*Haute-Garonne*), arrond. et cant. de Villefranche, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville, 28 k. (6 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 115. *Bur. de p.* de Villefranche-de-Lauragais.

St.-Germier, v. (*Gers*), arr.

de Lombez, cant. de Cologne, à 11 kilom. (2 l. ¾) de l'Isle-Jourdain, 31 k. (7 l.) d'Auch. *Pop.* 311. *B. de poste* d'Aire, dép. des Landes.

St.-Germier, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Parthenay, cant. de Menigoute, à 13 kil. (3 l.) de Saint-Maixent, 36 kil. (8 l.) de Niort. *P.* 557. *Bur. de poste* de St.-Maixent.

St.-Germier, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. de St.-Paul-cap-de-Joux, à 7 k. (1 l. ¾) de Lavaur, 28 k. (6 l. ½) de Castres. *P.* 149. *Bur. de p.* de Lavaur.

St.-Germier, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Roquecourbe, à 8 k. (2 l.) de Castres. *Pop.* 136. *Bur. de poste* de Castres.

St.-Gerons, v. (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de Roquebrou, sur le Cer, à 18 kil. (4 l.) d'Aurillac. *Pop.* 541. *Bur. de poste* d'Aurillac.

St.-Gervais, v. (*Aube*), arr. et cant. de Nogent-sur-Seine, comm. de Tramel, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Nogent-sur-Seine. *P.* compr. celle de Tramel, 1068. *Bur. de poste* de Nogent-sur-Seine.

St.-Gervais, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de St.-Amans-des-Copts, à 8 k. (2 l. ¾) de Mur-de-Barrez, 4 myr. (10 l.) de Rhodez. *Popul.* compr. celle de Doun-Daurières, 20. *B. de p.* de Mur-de-Barrez.

St.-Gervais, v. (*Charente*), arr. et cant. de Ruffec, sur l'Argentor, à 13 kil. (3 l.) de Ruffec, 41 kil. (9 l. ¼) d'Angoulême. *Pop.* 652. *Bur. de poste* de Ruffec.

St.-Gervais, v. (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Marsanne, sur le Roubion, à 11 k. (2 l. ¾) de Montelimar, 39 k. (8 l. ¾) de Valence. Il y a dans ce village une fonderie de canons établie depuis long-temps. On y emploie de la mine d'alval. *Pop.* 714. *Bureau de poste* de Montelimar.

St.-Gervais, v. (*Gard*), arr. d'Uzès, cant. de Bagnols, près la Cèze, à 9 kil. (2 l. ¼) du Pont-St.-Esprit, 43 kilom. (9 l. ¾) de Nîmes. *Popul.* 494. *Bur. de poste* de Bagnols.

St.-Gervais, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Saint-André-de-Cubzac, à 7 kil. (1 l. ¾) de Bourg, 22 k. (5 l.) de Bordeaux. *Popul.* 837. *Bur. de poste* de Saint-André-de-Cubzac.

St.-Gervais, ville (*Hérault*), arrond. de Béziers, ch.-l. de cant., près la Mare, à 29 k. (6 l. ½) E. de la Caune, 7 myr. (14 l. ¾) E. de Castres, 24 k. (5 l. ½) O. S. O. de Lodève. On y trouve des mines de houille non exploitées, et des carrières de granit, dont on se sert pour bâtir. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Populat.* 990. *Bureau de poste* de Bédarrieux.

St.-Gervais, v. (*Isère*), arrond. de St.-Marcellin, à 14 k. (3 l. ¼) de cette ville, 18 kilom. (4 l.) de Grenoble. Il y a des forges et une belle fonderie de canons pour la marine. *Pop.* 455. *Bur. de poste* de St.-Marcellin.

St.-Gervais, b. (*Léman*), arr. de Bonneville, cant. de Salanches, près l'Arve, à 38 kil. (8 l. ½) E. de Thonnes, 20 k. (4 l. ½) S. S. E. de Taninge, 6 myr. (14 l. ½) S. E. de Genève. A l'entrée d'une vallée, on apperçoit dans une certaine direction les bases neigées du Mont-Blanc. Ce bourg est élevé de 49 à 64 mèt. (25 à 33 toises) environ au-dessus de l'Arve. Le terrain, coupé à pic dans cet intervalle, paroit en entier composé de sable et de débris accumulés à l'extrémité de cette vallée par le torrent qui en sort, ou peut-être par des torrens plus considérables qui ont occupé la même place. Près de Saint-Gervais est la montagne de Chède, où l'on peut se reposer agréablement auprès d'un beau réservoir qu'on diroit avoir été creusé par la nature pour retenir les eaux d'un ruisseau qui tombent de la montagne. Les eaux, d'une limpidité parfaite, entourées de grands arbres qui se répètent sur leur surface toujours tranquille, bordées d'un côté par un rocher couvert de mousse, et de l'autre par une prairie charmante, réveillent au milieu des aspects sauvages de ces hautes montagnes, des idées si calmes et si douces, que l'on a peine à s'en arracher. *Pop.* 1876. *Bur. de poste* de Salanches.

St.-Gervais, v. (*Loir-et-Cher*), arrond. et cant. ouest de Blois, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. Il y a une carrière de pierre calcaire, non exploitée. *P.* 594. *B. de p.* de Blois.

St.-Gervais, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. de Bourg-de-Visat, comm. de Touffailles, à 7 k. (1 l. ¾) de Lauzerte, 39 kilom. (8 l. ¾) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Touffailles, 870. *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Gervais, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Ste.-Livrade, à 7 kil. (1 l. ¾) de cet endroit, 16 kilom. (3 l. ¾) de Villeneuve-d'Agen. *Pop...* *Bur. de poste* de Ste.-Livrade.

St.-Gervais, v. (*Manche*), arr., cant. et comm. d'Avranches, à 41 k. (9 l. ¼) de Coutances. *Pop.* compr. dans celle d'Avranches. *B. de poste* d'Avranches.

St.-Gervais, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Castel-Jaloux, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 4 myr. (10 l.) d'Agen. *Popul.* 286. *Bur. de poste* de Castel-Jaloux.

St.-Gervais, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. d'Issoire, cant. de Jumeaux, sur un tertre, à 18 kilom. (4 l.) d'Issoire, 5 myr. (10 l. ¾) de Clermont. *Popul.* 573. *Bureau de poste* d'Issoire.

St.-Gervais, b. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Riom, ch.-l. de cant., à 18 kil. (4 l.) S. de Montaigut, 36 kil. (8 l.) N. O. de Clermont-Ferrand, 27 kil. (6 l.) E. d'Auzance. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 2007. *Bur. de poste* de Montaigut.

St.-Gervais, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. de d'Epinac, à 21 kil. (4 l. ¾) d'Autun, 7 myr. (15 l. ¼) de Mâcon. *Popul.* 656. *Bur. de poste* de Nolay, départ. de la Côte-d'Or.

St.-Gervais, v. (*Saone-et-Loire*), arrondis. de Châlons-sur-Saone, cant. de Verdun-sur-le-Doubs, à 19 k. (4 l. ¼) de Châlons, 7 myr. (16 l.) de Mâcon. *Pop.* 548. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Saone.

St.-Gervais, v. (*Sarthe*). *Voy.* Vic-sur-Asnille.

St.-Gervais, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de Neuville, comm. de Guillerval, à 9 k. (2 l. ¼) d'Etampes. *P.* compr. celle de Guillerval, 694. *B. de poste* d'Etampes.

St.-Gervais, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. de Magny, à 20 k. (4 l. ½) de Mantes, 5 myr. (11 l.) de Versailles. Il y a deux pressoirs à cidre. *Pop.* 548. *Bur. de poste* de Magny.

St.-Gervais, v. (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, canton de Beauvoir, à 10 kilom. (2 l. ½) de Challans, 10 myriam. (23 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *Popul.* 1695. *Bur. de poste* de Beauvoir.

St.-Gervais, v. (*Vienne*), arr. de Châtellerault, cant. de Leigné-sur-Usseau, près la Vendée, à 14 k. (3 l. ¼) de Châtellerault, 37 kil.

(8 l. ¼) de Poitiers. *Popul.* 559. *Bur. de poste* de Châtellerault.

St.-Gervais, v. (*Haute-Vienne*), arrond. et cant. de Rochechouart, à 15 kil. (3 l. ½) de St.-Junien, 39 k. (8 l. ¾) de Limoges. *P.* 337. *Bur. de p.* de Rochechouart.

St.-Gervais, v. (*Yonne*), arr., cant. et comm. d'Auxerre, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville. *P.* compr. dans celle d'Auxerre. *Bur. de poste* d'Auxerre.

St.-Gervais-d'Anières, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Cormeille, à 20 kilom. (4 l. ½) de Pont-Audemer, 6 myr. (13 l.) d'Evreux. *Pop.* 391. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Gervais-de-Messey, bourg (*Orne*), arr. de Domfront, ch.-l. de cant., à 6 myr. (12 l. ¾) N. E. de Domfront, 39 k. (8 l. ¾) N. E. d'Alençon, 40 k. (9 l.) O. d'Argentan. *Popul.* 1300. *Bur. de poste* de Domfront.

St.-Gervais-de-Mousset, v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. de Sederon, à 4 myriam. (10 l.) de Nions, 10 myr. (23 l. ¼) de Valence. *Populat.* 446. *Bur. de poste* du Buis.

St.-Gervais-de-Pontpoint, v. (*Oise*), arr. de Senlis, canton de Pont-Sainte-Maxence, comm. de St.-Pierre-de-Pontpoint, à 2 kilom. (½ l.) de Pont-Sainte-Maxence, 10 k. (2 l. ½) de Senlis. *Popul.* compr. celle de St.-Pierre-de-Pontpoint, 940. *Bur. de poste* de Pont-Sainte-Maxence.

St.-Gervais-des-Sablons, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Trun, à 19 k. (4 l. ¼) d'Argentan, 5 myriam. (12 l.) d'Alençon. *Pop* 98. *B. de p.* d'Argentan.

St.-Gervais-du-Perron, v. (*Orne*), arr. d'Alençon, cant. de Séez, près la forêt d'Ecoures, à 13 kil. (3 l.) d'Alençon. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 285. *B. de p.* de Séez.

St.-Gervais-en-Belin, village (*Sarthe*), arrond. du Mans, cant. d'Ecomoy, à 14 k. (3 l. ¼) du Mans. On a découvert près ce village, dans un champ de la métairie de Mortrais, un vase de terre contenant environ cinquante médailles de grand bronze des empereurs Trajan, Antoine, Pie et Adrien. *Pop.* 509. *Bur. de poste* d'Ecomoy.

St.-Gervais-la-Ville, ville (*Hérault*). *Voyez* St.-Gervais.

St.-Gervais-sous-Mémont, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Ambert, cant. d'Olliergues, à 19 k. (4 l. ¼) d'Ambert, 42 k. (9 l. ½) de Clermont. *Pop.* 1354. *Bureau de poste* d'Ambert.

St.-Gervais-Terreforaine, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, canton de St.-Gervais-la-Ville. *Pop.* 1649. *Bur. de poste* de Bédarrieux.

St.-Gervasy, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de St.-Germain-Lambron, à 14 k. (3 l. ¼) d'Issoire, 41 k. (9 l. ¼) de Clermont. *Pop.* 715. *Bureau de poste* de Pont-de-Lempde, départem. de la Haute-Loire.

St.-Gervazy, v. (*Gard*), arr. de Nîmes, canton de Marguerites, près le Vistre, à 9 k. (2 l. ¼) de Nîmes. *Pop.* 430. *Bur. de poste* de Nîmes. *Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Gery, v. (*Dordogne*), arr. de Mucidan, cant. de la Force, à 7 k. (1 l. ⅔) de Mucidan, 39 kil. (8 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 406. *Bureau de poste* de Mucidan.

St.-Gery, v. (*Dyle*), art. de Nivelle, cant. de Perwez, à 2 k. (½ l.) S. de Vilroux, 7 kilomèt. (1 l. ¾) N. E. de Gembloux, 37 k. (8 l. ¼) S. S. E. de Bruxelles. *Pop.* 359. *Bur. de poste* de Génappe.

St.-Géry, v. (*Jemmapes*). *Voyez* Solre-St.-Gery.

St.-Géry, v. (*Lot*), arr. de Cahors, ch.-l. de cant., sur le Lot, à 10 k. (2 l. ½) E. p. N. de Cahors, 7 k. (1 l. ¾) O. de St.-Cirq, 40 k. (9 l.) O. S. O. de Figeac. *P.* 747. *Bur. de poste* de Cahors.

St.-Géry, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Rabastens, comm. de Loupiac, sur le Tarn, à 4 kil. (1 l.) de Rabastens, 13 k. (3 l.) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de Loupiac, 350. *Bureau de poste* de Rabastens.

St.-Ghierlach, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Meerssen, comm. de Sauquemont, à 8 k. (2 l.) de Maëstricht. *Pop.* compr. celle de Faulquemont, 491. *Bur. de poste* de Maëstricht.

St.-Ghislain, *ou* St.-Guislain, ville (*Jemmapes*), arr. de Mons, cant. de Boussu, sur l'Escaut qui la traverse, à 9 k. (2 l. ¼) E. N. E. de Quievrain, 16 k. (3 l. ¾) E. de Condé, 8 kil. (2 l.) O. de Mons. Cette ville, située sur la rivière de Haine, dans un lieu marécageux, et a des écluses qui servent à la défense de Mons. On nommoit cette ville en latin *Gislenopolis*, à cause de la ci-devant abbaye de religieux de St.-Benoît, fondée par St.-Ghislain, l'an 637, qu'il appela la *Celle de St.-Pierre-Dagobert*, premier roi de France, qui lui avoit donné le terrain, avec le village d'Hornu. C'est ainsi que la ville se forma. Louis XIV l'assiégea et s'en rendit maître le 27 août 1655. Dom Juan d'Autriche la reprit en 1657 : les Français s'en rendirent encore maîtres le 10 décembre 1677; les Français la rendirent aux Espagnols par la paix de Nimègue, après avoir rasé les fortifications. Il y a des mines de houille non exploitées. *Pop.* 836. *Bur. de poste* de Mons.

St.-Gibrion, v. (*Marne*), arr. et cant. de Châlons, près la Marne, à 4 k. (1 l.) de Châlons. *Pop.* 73. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Marne.

St.-Gildas, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Quintin, à 16 kil. (3 l. ¾) de St.-Brieux. *P.* 730. *Bur. de poste* de Quintin.

St.-Gildas, v. (*Morbihan*), arr. de Vannes, cant. de Sarzeau, près la mer, à 19 k. (4 l. ⅔) de Vannes. Il y avoit une abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de St.-Maur, fondée dans le sixième siècle par St.-Gildas. Le célèbre Pierre Abeilard en fut abbé dans le quatorzième siècle : les moines ayant voulu l'empoisonner et ensuite l'assassiner, il fut obligé de quitter cette abbaye. Un de ses abbés y introduisit la règle de la congrégation de St.-Maur. *P.* 1023. *Bur. de poste* de Vannes.

St-Gildas-des-Bois, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, ch.-l. de cant., à 20 k. (4 l. ½) de Savenay, 5 myr. (11 l. ½) de Nantes. *P.* 1258. *B. de p.* de Pont-Château.

St.-Gilles-de-Crilot, village (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Caudebec, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 33 kil. (7 l. ½) de Rouen. *P.* 390. *Bureau de poste* de Caudebec.

St.-Gilles-les-Forests, village (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. de Châteauneuf, à 27 kilom. (6 l.) de St.-Léonard, 39 kilomèt. (8 l. ⅔) de Limoges. *Pop.* 161. *Bureau de poste* de Limoges.

St.-Gilles, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de Coligné, à 23 k. (5 l. ¼) de Broons, 34 k. (7 l. ⅔) de St.-Brieux. *Pop.* 312. *Bureau de poste* de Rostrenen.

St.-Gilles, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de Pontrieux, à 6 kil.

(1 l. ½) S. E. de cette ville, 29 k. (6 l. ½) N. O. de Saint-Brieux, 10 kil. (2 l. ½) N. E. de Guingamp. *Populat.* 930. *Bureau de poste* de Pontrieux.

St.-Gilles, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, caut. d'Ucèle, contre les remparts et au sud de Bruxelles, à 3 k. (¾ de l.) N. d'Ucèle. Il y a une foulerie. *Pop* 663. *Bur. de poste* de Bruxelles.

St.-Gilles, v. (*Indre*), arr. du Blanc, cant. de St.-Benoit-du-Sault, à 13 k. (3 l.) d'Argenton, 54 kil. (9 l. ¼) de Châteauroux. Il y a une forge pour fer et fonte. *P.* 333. *B. de p.* de St.-Benoit-du-Sault.

St.-Gilles, v. (*Indre-et-Loire*), arrond. de Chinon, cant. de l'Isle-Bouchard, dans l'Isle, sur la Vienne, à 37 k. (8 l. ¼) de Tours, 14 k. (3 l. ½) de Chinon. *Popul.* 736. *Bur. de poste* de l'Isle-Bouchard.

St.-Gilles, v. (*Landes*), arr. et cant. de St.-Sever, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 16 kilom. (3 l. ¾) de Mont-de-Marsan. *P.*..... *Bur. de poste* de St.-Sever.

St.-Gilles, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. et comm. d'Angers, à 1 k. (¼ de l.) de Chemillé, 32 kil. (7 l. ¼) d'Angers. *P.* compr. celle de Chemillé, 3102. *Bur. de poste* de Chemillé.

St.-Gilles, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Marigny, à 5 kil. (1 l. ¼) de St.-Lô, 19 kilom. (4 l. ¼) de Coutances. *P.* 589. *Bur. de poste* de St.-Lô.

St.-Gilles, v (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Fimes, près l'Ardres, à 27 kil. (6 l.) de Reims, 6 myr. (14 l.) de Châlons. *P.* 260. *Bur. de poste* de Fimes.

St.-Gilles, v. (*Morbihan*), arr. de Lorient, cant. et comm. d'Hennebon, à 10 k. (2 l. ½) de Lorient, 2 kil. (½ l.) d'Hennebon, 41 k. (9 l. ¼) de Vannes. *Pop.* compr. dans celle d'Hennebon. *Bur. de poste* d'Hennebon.

St.-Gilles, v. (*Orne*), arr. et cant. de Domfront, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 6 myr. (13 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 404. *Bur. de poste* de Domfront.

St.-Gilles, v. (*Ourthe*), arr., cant. et comm. de Liége, à 2 kil. (½ l.) de cette ville. *P.* réunie à celle de Liége. *Bureau de poste* de Liége.

St.-Gilles, h. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Magny, comm. de Velanne-la-Ville, à 3 kilomèt. (¾ de l.) de Magny, 21 kilomèt. (4 l. ¾) de Mantes. *P.* compr. celle de Velanne-la-Ville et le Bois, 80. *Bur. de poste.* de Magny.

St.-Gilles, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. et comm. de Darnetal, près le ruisseau de Robe, à 3 k. (¾ de l.) de Rouen. *Pop.* compr. celle de Darnetal, 5033. *Bur. de poste* de Rouen.

St.-Gilles-de-Bouillé, village (*Maine-et-Loire*), arr. de Segré, cant. de Pouancé, comm. de l'Hôpital-de-Bouillé, à 15 k. (3 l. ½) de Segré, 5 myr. (11 l.) d'Angers. *P.*... *Bur. de poste* de Segré.

St.-Gilles-de-la-Neuville, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de St.-Romain, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Montivilliers, 5 myr. (11 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 728. *Bur. de poste* de Bolbec.

St.-Gilles-de-Livet, village (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer. *Pop.* 73. *Bur. de poste* de Pont-l'Evêque.

St.-Gilles-de-Mézilhac, v. (*Ardèche*). *Voyez* Mézillac.

St.-Gilles-des-Bois, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, cant. de Mordelles, à 11 k. (2 l. ¾) de Rennes. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Popul.* 1474. *Bureau de poste* de Rennes.

St.-Gilles-du-Vieux-Marché, village (*Côte-d'Or*). *Voyez* Vieux-Marché.

St-Gilles-les-Boucheries, ville (*Gard*), arrond. de Nimes, chef-lieu de canton, à 15 kilom. (3 l. ½) O. d'Arles, 4 myriam. (10 l.) E. p. N. de Montpellier, 19 kilom. (4 l. ½) S. de Nimes. Long. 22. 8. Lat. 43. 40. située dans la partie basse du ci-devant Languedoc. Cette petite ville faisoit anciennement partie d'un canton que l'on appeloit la terre d'Argence, dont Brancion étoit le ch.-l. Regnard IV, comte de Toulouse, qui avoit pris le nom de cette petite ville, parce qu'il y étoit né, la donna par dévotion au ci-devant monastère qu'elle renfermoit, et qui subsistoit alors depuis long-temps, parce qu'il étoit connu sous Louis *le Débonnaire*. C'étoit le lieu de la retraite d'un saint que l'on appelle en latin *Ægidius*, et en français St.-Gilles, qui vivoit au 5e siècle. Les rois visigoths y avoient un palais; dans les derniers temps, la ci-devant abbaye de St.-Gilles étoit une collégiale dont les catholiques entrèrent en possession, après que Louis XIII eut soumis les hérétiques du ci-devant Languedoc. On y fait commerce de vins.

C'est la patrie de *Clément IV*, pape, nommé auparavant Guy Foulquois, ou de Foulques, d'abord militaire, puis jurisconsulte, ensuite secrétaire de St.-Louis, archevêque de Narbonne, cardinal légat en Angleterre, enfin pape presque malgré lui, homme de mœurs simples et d'un jugement si sain, qu'il vouloit dissuader le roi de France de la nouvelle croisade, et ne la publia qu'à regret : mort en 1265. Ses nièces aimèrent mieux se faire religieuses que d'accepter la petite dot que leur offroit leur oncle : c'est sous son pontificat que les confrères du Gonfanon s'associèrent à Rome, en l'honneur de la Sainte-Vierge; cette confrérie a été, dit-on, la première et le modèle de toutes les autres. On a de ce pape quelques ouvrages et des lettres dans le *Thesaurus anecdotorum* de Martenne. *Pop.* 5800. *Bur. de poste.*

St.-Gilles-Pligeaux, village (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Bothoa, à 21 kil. (4 l. ¾) S. de Guingamp, 29 kil. (6 l. ½) S. O. de St.-Brieux, 5 k. (1 l. ½) N. de Corlay. *Pop* 944. *Bur. de poste* de Guingamp.

St.-Gilles-sur-Vic, b. (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olone, ch.-l. de cant, près l'embouchure de la Vi et Gaunay, à 18 k. (4 l.) S. de Challans, 9 myr. (26 l.) O. S. O. de Fontenay-le-Peuple, 38 kilom. (8 l. ½) O. de la Roche-sur-Yon. Il y a des marais salans. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 663. *B. de p.*

St.-Gillio, v. (*Pô*), arrond. de Turin, cant. de Veneria, dans les bois au bord d'un ruisseau qui se jette dans la Stura, à 18 kil. (4 l.) N. O. de Turin. *Popul.* 450. *Bur. de poste* de Turin.

St.-Gillis, b. (*Escaut*), arr. de Termonde, ch.-l. de cant., à 7 k. (1 l. ¾) S. S. O. de Verrebroek, 8 k. (2 l.) S. O. d'Hulst, 33 kil. (7 l. ½) N. E. de Gand. *P.* 3228. *Bureau de poste* de St.-Nicolas.

St.-Gillis-les-Termonde, v. (*Escaut*), arrond. et cant. de Termonde. Il y a plusieurs brasseries, tanneries et autres établissemens utiles. *Popul.* 1926. *Bureau de poste* de Termonde.

St.-Gingljetta, v. (*Marengo*),

arr. de Voguère, sur une colline, à 18 k. (4 l.) E. de Voguère. *Pop.* 1772. *Bur. de poste* de Voguère.

St.-Gingoulph, v. (*Léman*), arr. de Thouon, cant. d'Évian, sur la Morges, au lieu où elle se rend dans le lac Léman, à 19 k. (4 l. ¼) E. d'Evian, 14 k. (3 l. ¼) N. N. E. de Notre-Dame-d'Abondance, 6 m. (13 l. ½) E. de Genève. *Pop.* 425. *Bureau de poste* d'Évian.

St.-Giny, v. (*Lot-et Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Bouglon, à 5 k. (1 l. ¼) de Castel-Jaloux, 18 k. (4 l.) de Marmande, 45 k. (9 l. ¾) d'Agen. *Pop*...... *Bur. de poste* de Castel-Jaloux.

St.-Gionne, v. (*Pô*), arr. de Pignerol, cant. de Bricherasco, sur le penchant d'une colline dans le val de Lucoina, à 13 k. (3 l.) S. O. de Pignerol. *Pop.* 1462. *Bur. de p.* de Pignerol.

St.-Giorgio, bourg (*Doire*), arr. de Chivas, sur un petit ruisseau, en plaine, à 18 k. (4 l.) N. O. de Chivas. *Popul.* réunie à celle de St.-Gusto, 6000. *B. de p.* de Chivas.

St.-Giorgio, v. (*Marengo*), arr. de Casal, sur le torrent de Gattola, à 2 k. (½ l.) S. de Casal. *P.* 750. *Bur. de poste* de Casal.

St.-Giorgio-Scarampy, village (*Tanaro*), arr. d'Acqui, cant. de St.-Steffauo-Belbo. *Pop.* 345. *Bur. de poste* d'Asti.

St.-Giovani, v. (*Golo*), arr. de Bastia, cant. de Moriani, à 39 k. (8 l. ¼) de Bastia. *Pop.* 707.

St.-Giraud, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Vif, comm. de St.-Paul-de-Vorces, à 14 kilomèt. (3 l. ¼) de Grenoble, 4 kilom. (1 l.) de Vif. *Popul.* compr. celle de St.-Paul-de-Vorces, 551. *Bur. de poste* de Grenoble.

St.-Giraud, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, caut. de la Biole ou Biola, à 21 k. (4 l. ¾) de Chambéry. *Pop.* 337. *Bur. de poste* d'Aix.

St.-Girie-de-Bourran, village (*Aveyron*). *Voyez* Bourran.

St.-Giron, v. (*Gironde*), arr. de Blaye, canton de St.-Savin, à 10 k. (2 l. ½) de Bourg, 33 kil. (7 l. ½) de Bordeaux. *Popul.* 854. *Bur. de poste* de Blaye.

St.-Giron, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Castets, comm. de Vieille, à 33 kil. (7 l. ½) de Dax, 6 myriam. (14 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *P.* compr. celle de Vieille, 427. *Bur. de poste* de Castets.

St.-Girond, v. (*Haute-Loire*), arr. et cant. de Brioude, à 8 kilom. (2 l.) de cet eudroit, 6 myr. (13 l.) du Puy. *Pop.* 330. *Bureau de poste* de Pont-de-Lempde.

St.-Girons, ville (*Arriège*), chef-lieu d'arr. et de caut., sur la riv. de Salat, à 2 k. (½ l.) S. p. E. de St.-Lizier, 40 k. (9 l.) O. p. N. de Tarascon, 40 k. (9 l.) S. O. de Pamiers, 37 kilom. (8 l. ¼) O. de Foix, 83 myr. (188 l.) S. p. O. de Paris. Long. 18..43. Lat. 42. 58.

On y fabrique beaucoup d'étoffes de laine et des bas de toutes espèces. Il y a trois tanneries qui apprêtent de gros et menus cuirs; une chapellerie, un moulin à papier, quatre forges et plusieurs martinets. Il s'y fait un grand commerce de bestiaux dans les différentes foires qui se tiennent dans cette ville.

Sa proximité de l'Espagne, ses productions naturelles et locales, le peu d'étendue de ses terres, le besoin et le génie de ses habitans, ont créé chez eux plusieurs branches de commerce : leur franchise, leurs mœurs et leur bonne foi en ont fait le rendez-vous des commerçans d'Espagne et de France; ils vienment continuellement pour l'échange des matières d'or et d'argent d'Espagne, et la vente de toutes sortes de bestiaux, laines, étoffes, fer, etc. Il y a quatre grandes routes qui percent cette commune et entretiennent la communication avec l'Espagne sur plusieurs points, et avec Perpignan, Bayonne et les départemens voisins.

A 6 k. (1 l. ½) de cette ville, on trouve des eaux minérales dans un endroit nommé *Audinac*. La source est située au bas d'un coteau : l'intérieur du terrain est formé d'une carrière de pierres calcaires du marbre commun qui se manifeste même à la surface. Les eaux traversent cette carrière : elles forment en jaillissant de bas en haut un bassin d'environ 2 m. (6 pieds) de diamètre; elles s'évacuent par un petit canal dirigé vers le levant. Près le pont de St.-Girons, bâti sur le Lez, il y a des bancs de pierres calcaires; c'est du marbre gris composé en partie de petits corps ayant la forme d'un anneau. Il y a aussi aux environs de cette ville vers le sud, des blocs énormes de quartz, des bancs de marbre gris, et des couches de schiste qui se divise par feuilles.

Cette ville est le siège d'une sous-préfecture, d'un tribunal de première instance; il y a un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2749. *Bur. de poste*

St.-Girons, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. d'Orthez, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cette ville, 5 myriam. (10 l. ⅔) de Pau. *Pop.* 305. *Bur. de poste* d'Orthez.

St.-Givice-de-Bourran, v. (*Aveyron*). *Voyez* Bouzzan.

St.-Gladie, village (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, canton de Sauveterre, entre le gave de Mauléon et celui d'Oléron, à 18 k. (4 l.) d'Orthez, 4 myr. (10 l. ½) de Pau. *Popul.* 177. *Bur. de poste* d'Orthez.

St.-Glen, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Moncontour, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Lamballe, 24 k. (5 l. ½) de Saint-Brieux. *Popul.* 616. *Bur. de poste* de Moncontour.

St.-Gleyras, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. d'Eymet, à 13 kil. (3 l.) de Bergerac, 5 myr. (12 l. ½) de Périgueux. *P.* compr. celle de Sadillac, 450. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Go, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, cant. d'Aignan, près le Midou, à 9 k. (2 l. ¼) de Nogaro, 4 myr. (10 l.) d'Auch. *Populat.* 69. *Bur. de poste* de Nogaro.

St.-Goar, ville (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, chef.-l. de cant., à 13 kil. (3 l.) E. de Castellaun, 6 kil. (1 l. ½) N. d'Ober-Wesel, 33 kil. (7 l. ½) S. p. E. de Coblentz. Cette ville est située au pied des rochers, où l'on voit une superbe cataracte qui se décharge dans le Rhin, et où l'on a bâti nouvellement une caserne pour la garnison belloise. La partie du Rhin qui l'arrose forme un bassin vaste et majestueux. Les remparts et les fortifications s'étendent très-loin sur les bords du fleuve, et présentent le spectacle le plus pittoresque. L'ame s'agrandit à l'aspect de ces forteresses bâties sur la hauteur gigantesque des rochers, dont la forme bizarre et l'extrême solidité paroit défier le temps et lutter contre l'éternité. La principale de ces forteresses est Reinfelds, dont la haute tour se couronne de masses montagneuses si horribles, qu'on a besoin, pour tempérer la terreur qu'ils inspirent, de rendre ses yeux témoins de la solidité de leurs fondemens. Le prêtre saint Goar, qui

a donné son nom à la ville, et qui y mourut vers l'an 649, y avoit bâti une petite chapelle, qui depuis fut érigée en prieuré. Ce lieu devint bientôt célèbre par une foule de miracles, qui attiroient de toutes parts les tributs pécuniaires de la crédulité et de la superstition des peuples. Cette ville a essuyé plusieurs fois des incendies considérables, par la mauvaise police qui s'y exerçoit, même en 1789. Du reste, elle est fort bien bâtie, les vivres y sont en abondance, et on y fait commerce de vins et de cuirs. Elle est très-vivante, par la quantité de bâtimens marchands qui s'y arrêtent pour le péage : de Mayence à St.-Goar on comptoit cinq douanes, ce qui entravoit le commerce.

Il y a à Saint-Goar une auberge qu'on appelle *la Forêt-Verte*, où les voyageurs passent des soirées agréables. Auprès de cette auberge, au *Reinthon*, on montroit un collier que les deux fils de Charlemagne y avoient consacré, comme lieu de leur réconciliation et de leur amitié fraternelle. Pour amuser les étrangers, et plus encore pour le profit de l'hôte, on faisoit un usage très-comique de ce collier. Tous ceux qui venoient à St.-Goar pour la première fois étoient attachés à ce collier, à moins qu'ils ne se rachetassent de l'hôte à d'autres étrangers qui avoient subi la même épreuve, par un certain nombre de bouteilles de vin. Si le nouveau venu préféroit la cérémonie du collier à se racheter, il se choisissoit deux parrains, qui lui demandoient s'il vouloit être baptisé avec de l'eau ou avec du vin : s'il répondoit avec de l'eau, on lui en jetoit une grande quantité sur la tête; mais s'il répondoit avec du vin, on le couronnoit, et on lui faisoit boire dix à douze santés en l'honneur de plusieurs électeurs et à toute la compagnie, dans deux coupes d'argent chargées de plusieurs inscriptions, dont l'une venoit, dit-on, de *Christine*, reine de Suède, et l'autre avoit été donnée par les princes de *Hesse-Rheinfelds*. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 908. *Bur. de poste* de Coblentz.

Saint-Goazec, v. (*Finistère*), arrondiss. de Château-Lin, cant. de Châteauneuf-du-Faou, à 20 kilom. (4 l. ½) de Carhaix, 30 kilomètr. (6 l. ¾) de Quimper. Il y a un moulin à papier. *Pop.* 1075. *Bur. de poste* de Château-Lin.

St.-Gobain, b. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de la Fere, à 10 k. (2 l. ⅓) E. de Chauny, 18 kilom. (4 l.) O. de Laon, 8 k. (2 l.) N. de Coucy. On y voit une manufacture de glaces établie depuis 1691, dans un vieux château qui avoit appartenu au fameux Coucy. Avant la révolution elle employoit huit cents ouvriers : les glaces provenant de cet établissement excitoient l'admiration, autant par la grandeur de leur volume, que par la perfection de leur matière, et celle des apprêts qu'elles reçoivent. On en a coulé de 3 mèt. ⅓ (122 pouces) de longueur, et de 2 mèt., environ (75 pouces) de largeur. L'empereur de la Chine a les plus grandes qui soient sorties de cette manufacture. On exploite aux environs des terres végétales pyriteuses. Les forêts des environs fournissent plusieurs espèces de bois à construire et à brûler, tels que chêne, hêtre, charme, frêne, bouleau, tremble, orme et châtaignier : ces deux derniers commencent à y devenir rares. C'est la résidence d'un inspecteur des forêts. *Populat.* 1729. *Bur. de poste* de la Fère.

St.-Gobert, v. (*Aisne*), arrond. de Vervins, cant. de Sains, sur le Vilpion, à 7 kil. (1 l. ⅔) de Vervins, 30 kilom. (6 l. ¾) de Laon. *Populat.* 307. *Bureau de poste* de Vervins.

St.-Gobert, village (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Lizy-sur-Ourcq, comm. de Marcilly, à 8 k. (2 l.) de Meaux, 10 kilom. (2 l. ½) de Lisy-sur-Ourcq. *Popul.* compr. celle de Marcilly, 379. *Bur. de p.* de Meaux.

St.-Goen, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, cant. de Ste.-Marie-d'Oléron, à 8 kil. (2 l.) d'Oléron, 28 kil. (6 l. ¼) de Pau. *Pop.* 281. *Bur. de poste* d'Oléron.

St.-Gomar, v. (*Deux-Nèthes*), arrond. de Turnhout, cant. d'Hérentals, comm. d'Hérenthout, à 7 kil. (1 l. ¾) S. O. d'Hérentals, 13 k. (3 l.) E. de Lierre, 27 kilom. (6 l.) E. S. E. d'Anvers. *P.* comp. celle d'Hérenthout, 1626. *Bur. de poste* de Lierre.

St.-Gond, v. (*Marne*), arrond. d'Epernay, canton de Montfort, comm. de Villevenard, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Sézanne, 29 kilomètr. (6 l. ½) d'Epernay. *P.* compr. celle de Villevenard, 401. *Bur. de poste* de Sézanne.

St.-Gond, marais (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Sézanne et de la Fère-Champenoise, à 7 kilom. (1 l. ⅔) de Sézanne. Il a de l'est à l'ouest 13 kil. (3 l.) de long, et du nord au sud 8 à 13 k. (2 à 3 l.) de large.

St.-Gondon, v. (*Loiret*), arr. et cant. de Gien, à 6 k. (1 l. ½) O. de cette ville, 5 myr. (11 l. ¾) d'Orléans. On voit une fontaine minérale à cent pas des murailles de ce village : cette fontaine a sa source presque au sommet d'une montagne fort haute. Son bassin a 2 mèt. ⅔ environ (7 ou 8 pieds) de diamètre, et la figure en est presque carrée. Il est revêtu de pierres de taille, qui forment au milieu un petit aqueduc par où elle se décharge dans la rivière de Quionne, et de là dans la Loire. Cette fontaine s'élève environ à ⅔ de mètres (2 pieds) : son lit est couvert d'un sable fort gros, fort épais, et encore plus sec et plus brun. Au commencement du 17ᵉ siècle, elle n'étoit réellement que de la boue, et elle passoit déjà pour être très-salutaire : on y venoit même comme en dévotion pour s'y purifier ; mais son limon étoit d'un goût de fer si peu supportable, qu'il désespéroit tous les buveurs. On la fit nettoyer, et on y construisit un lit plus propre. Depuis ce temps on y vint de toutes parts, et il s'y opère journellement des cures extraordinaires. *Pop.* 726. *Bur. de poste* de Gien.

St.-Gonlay, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de Montfort, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cette ville, 28 kilom. (6 l. ½) de Rennes. *Popul.* 640. *Bureau de poste* de Montfort-sur-Meu.

Saint-Gonnery, v. (*Morbihan*), arr. et cant. de Pontivy, à 11 kil. (2 l. ¾) de cette ville, 5 myriam. (11 l. ¾) de Vannes. *P.* 565. *Bur. de poste* de Pontivy.

St.-Goorix-Audenhove, village (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Sotteghem, à 2 kil. (½ l.) S. O. de cette ville, 7 kil. (1 l. ¾) E. d'Hoorebecke, 23 kil. (5 l. ¼) S. de Gand. *Pop.* 921. *Bur. de poste* de Grammont.

St.-Gor, v. (*Landes*), arrond. de Mont-de-Marsan, cant. de Roquefort, à 23 k. (5 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de Vialotte, 550. *Bureau de poste* de Roquefort.

St.-Gorgon, v. (*Doubs*), arr. de Pontarlier, canton de Mont-Benoit, à 14 kilom. (3 l. ¼) N. de

Pontarlier, 32 k. (7 l. ¼) S. E. de Besançon, 37 kil. (8 l. ⅓) S. de de Baume-sur-le-Doubs. *Pop.* 206. *Bur. de poste* de Pontarlier.

St.-Gorgon, v. (*Meurthe*). *Voy.* Forelles-St.-Gorgon.

St.-Gorgon, v. (*Morbihan*) arr. de Vannes, cant. d'Allaire, à 9 k. (2 l. ¼) de Rochefort, 39 kilom. (8 l. ⅔) de Vannes. *Populat.* 365. *Bur. de poste* de Redon, dép. d'Ille-et-Vilaine.

St.-Gorgon, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Ramberviller, à 2 kil. (½ l.) de cette ville, 22 kilom. (5 l.) d'Epinal. Il y a deux fabriques pour le fer et l'acier. *Pop.* 161. *Bur. de poste* de Ramberviller.

St.-Goudran, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, cant. d'Hédée, à 21 k. (4 l. ¾) de Rennes. *Pop.* 425. *Bur. de poste* d'Hédée.

St.-Gouens, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de Colinée, à 23 k. (5 l. ½) de Broons, 31 kil. (7 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 720. *Bur. de poste* de Loudéac.

St.-Gourçon, v. (*Charente*), arr. et cant. de Ruffec, à 13 kilom. (3 l.) de cette ville, 37 k. (8 l. ¼) d'Angoulême. *Pop.* 539. *B. de poste* de Ruffec.

Saint-Gourgon, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de St.-Amand, à 15 kilom. (3 l. ½) de Vendôme, 25 kil. (5 l. ⅔) de Blois. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Château-Regnault, dép. d'Indre-et-Loire.

St.-Goussaud, v. (*Creuse*) arr. de Bourganeuf, cant. de Bénevent, sur une montagne, à 16 k. (3 l. ¾) de Bourganeuf, 27 kilom. (6 l.) de Guéret. *Pop.* 1225. *Bur. de poste* de Bourganeuf.

St.-Goustan, v. (*Morbihan*), arrond. de Lorient, cant. et comm. d'Auray, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Vannes, 1 kil. (¼ de l.) d'Auray. *Pop.* compr. celle d'Auray, 3078. *Bur. de poste* d'Auray.

St.-Gouvry, v. (*Morbihan*), arr. de Ploermel, cant. de Rohan, sur l'Oust, à 21 kil. (4 l. ¾) de Josselin, 5 myriam. (10 l. ⅔) de Vannes. *Pop.* 327. *Bureau de poste* de Josselin.

St.-Grat, v. (*Aveyron*), arrond. et cant. de Villefranche, à 8 kil. (2 l.) de cette ville, 5 myriamètr. (11 l. ⅔) de Rhodez. *Popul.* 308. *Bur. de poste* de Villefranche.

St.-Gratien, v. (*Calvados*). *Voy.* St.-Gatien.

St.-Gratien, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, canton de Fours, à 18 k. (4 l.) de Decize, 41 kilom. (9 l. ¼) de Nevers. *Populat.* 187. *Bur. de poste* de Decize.

St.-Gratien, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, canton d'Emile, ci-dev. Montmorency, à 11 kilom. (2 l. ⅔) de Gonesse, 22 kilom. (5 l.) de Versailles. Ce village n'intéresse qu'à cause du maréchal de Catinat : ce grand homme se retira dans cette terre pour y vivre en philosophe, après s'être couvert de gloire à la tête des armées françaises : il y mourut le 25 février 1712, âgé de 74 ans. *Pop.* 368. *Bur. de poste* d'Emile.

St.-Gratien, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage, à 11 kil. (2 l. ¾) d'Amiens. *P.* 475. *B. de poste* d'Amiens.

St.-Gravé, v. (*Morbihan*) arr. de Vannes, cant. de Rochefort, à à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville, 36 k. (8 l.) de Vannes, 18 kilom. (4 l.) N. O. de Redon. *Popul.* 929. *Bureau de poste* de Redon, départ. d'Ille-et-Vilaine.

St.-Gravenwessel, v. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, cant. de Santhoven, à 8 kil. (2 l.) E. p. S. d'Eeckren, 11 k. (2 l. ¾) S. S. O. de Brecht, 9 k. (2 l. ¼) E. N. E. d'Anvers. *Pop.* 491. *Bur. de poste* d'Anvers.

St.-Greffe, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. est de Tartas, comm. de Souperosse. *Pop.* compr. celle de Souperosse et dépendances, 543. *Bur. de poste* de Tartas.

St.-Grégoire, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Séverac-le-Château, comm. de Lanouze, à 4 kil. (1 l.) de Séverac, 36 kil. (8 l.) de Rhodez. *Pop.* 230. *Bur. de poste* de Séverac.

St.-Grégoire, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, cant. de St.-Genis, à 8 kil. (2 l.) de Pons, 30 k. (6 l. ⅔) de Saintes. *Pop.* 276. *Bur. de poste* de St.-Genis.

St.-Grégoire, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et canton nord-est de Rennes, près l'Ille, à 4 k. (1 l.) de Rennes. *Popul.* 1194. *Bureau de poste* de Rennes.

St.-Grégoire, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Castillonnès, à 24 kilom. (5 l. ½) de Bergerac, 29 kilom. (6 l. ½) de Villeneuve-d'Agen. *Pop....* *Bur. de poste* de Bergerac, départ. de la Dordogne.

St.-Grégoire, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Valderiès, à 9 kil. (2 l. ¼) d'Alby, 41 kil. (9 l. ¼) de Castres. *Pop.* 509. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Grégoire-de-Tortusson, (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de St.-Antonin, comm. de Lexos, à 13 k. (3 l.) de St.-Antonin, 27 k. (6 l.) de Villefranche. *Popul.* compr. celle de Lexos, 96. *Bur. de poste* de St.-Antonin.

St.-Grégoire-du-Vièvre, v. (*Eure*), arrond. de Pont-Audemer, cant. de St.-Georges-du-Vièvre, à 15 k. (3 l. ½) de Pont-Audemer, 4 myr. (10 l.) d'Evreux. *Pop.* 1026. *Bur. de poste* Pont-Audemer.

St.-Griède, v. (*Gers*), arrond. de Condom, canton de Nogaro, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 5 myr. (12 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 194. *Bur. de poste* de Nogaro.

St.-Groug, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. de Mansle, près la Charente, à 14 kil. (3 l. ½) de Ruffec, 28 kil. (6 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 361. *Bur. de poste* de Mansle.

St.-Guen, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Loudéac, cant de Mur, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Loudéac, 36 kilom. (8 l.) de Saint-Brieux. *P.* 1082. *Bur. de poste* de Loudéac.

St.-Guenole, port (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Pont-l'Abbé, à 7 kil. (1 l. ¾) O. p. S. de Plomeur; il a au N. la petite ile Stavieu, et au S. celle de Conq.

St.-Guilhem *ou* St.-Guillaume, (*Hérault*), arrond. de Montpellier, canton d'Aniane, sur l'Hérault, à 18 k. (4 l.) de Lodève, 30 kilom. (6 l. ¾) de Montpellier. Ce lieu doit son origine à St.-Guillaume, duc ou gouverneur de l'Aquitaine, qui y bâtit en 804 une abbaye de l'ordre de St.-Benoit, dans un désert entouré de hautes montagnes. Il s'y renferma lui-même en l'année 806, et y mourut simple religieux. Près de ce village, et sur la rivière de l'Hérault, il y a des grottes curieuses par les belles congellations qu'on y voit, et qui ressemblent beaucoup à celles de la grotte d'Antipater dans l'Orient, mais un peu plus petites. On y voit des stalactites qui imitent les choux-fleurs. *Pop.* 754. *Bur. de poste* de Gignac.

St.-Guilia, v. (*Tanaro*), arr. d'Albe, sur le chemin d'Acqui à Cera, sur une montagne, à 5 kil. (12 l.) S. E. d'Albe. *Pop.* 510.

St.-Guiliano,

St.-Guiliano, bourg (*Marengo*), arr. d'Alexandrie, en plaine, sur le chemin de Tortone à Alexandrie. C'est depuis ce bourg jusqu'à la Bormida que s'étendoit le champ des deux combats et de la célèbre bataille de Marengo, à 8 k. (2 l.) de Tortone. *Pop.* 2400.

St.-Guillaume, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Monestier, près la Gresse, à 29 kilomèt. (6 l. ½) S. p. O. de Grenoble, 31 k. (7 l.) S. E. de St.-Marcellin, 29 k. (6 l. ½) de Die. *Pop.* 430. *Bureau de poste* de Grenoble.

St.-Guillaume, h. (*Var*), arr. de Toulon, canton et comm. de Collobrières, à 31 kilom. (7 l.) de Toulon, 15 kil. (3 l. ½) d'Hyères. *Pop.* compr. celle de Collobrières, 1335. *Bur. de poste* d'Hyères.

St.-Guinoux, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Châteauneuf, près le Bied, à 13 kil. (3 l.) de St.-Malo, 5 myr. (12 l.) de Rennes. *Pop.* 704. *B. de poste* de Châteauneuf.

St.-Guinppe, b. (*Sesia*), arr. de Bielle, sur une hauteur, à 6 kil. (1 l. ½) N. de Bielle. *Pop.* 535.

St.-Guiomard, v. (*Morbihan*), arr. de Ploërmel, cant. de Malestroit, à 19 k. (4 l. ¼) de Ploërmel, 22 k. (5 l.) de Vannes. *Popul.* 730. *Bur. de poste* de Ploërmel.

St.-Guiraud, v. (*Gers*), arr. d'Auch, cant. de Saramon, à 16 k. (3 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 191. *Bur. de poste* de Gimont.

St.-Guiraud, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Gignac, à 11 k. (2 l. ⅔) de Lodève, 36 k. (8 l.) de Montpellier. Il y a des mines de houille non en exploitation. *P.* 146. *Bur. de poste* de Gignac.

St.-Gulmier, v. (*Puy-de-Dôme*). *Voy.* Puy-St.-Galmier.

St.-Guslo, b. (*Doire*), arrond. de Chivas, en plaine, sur un petit ruisseau, à 22 kil. (5 l.) N. O. de Chivas. *Popul.* réunie à celle de Giorgio, 6000.

St.-Haon, v. (*Haute-Loire*). *Voy.* St.-Aon.

St.-Haon-le-Chatel, ville (*Loire*), arrond. de Roanne, ch.-lieu de cant., sur une montagne, à 13 k. (3 l.) O. de Roanne, 8 m. (17 l. ½) O. N. O. de Lyon, 33 k. (7 l. ½) E. de Cusset. Outre l'église paroissiale, il y avoit une confrérie de Pénitens, et des petites écoles. Les vins de son territoire ont quelque réputation. *P.* 800. *Bur. de poste* de Roanne.

St.-Haon-le-Vieux, v. (*Loire*), arrond. de Roanne, cant. de Saint-Haon-le-Châtel, à 13 k. (3 l.) de Roanne, 4 myr. (10 l.) de Feurs. Il y a une carrière de granit, gris-blanchâtre - rougeâtre, exploitée. *P.* 1012. *Bur. de poste* de Roanne.

St.-Haould, v. (*Haute-Loire*). *Voyez* St.-Aon.

St.-Heand, b. (*Loire*), arrond. de St.-Etienne, ch.-lieu de cant., à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 27 kil. (6 l.) de Feurs. Beaucoup d'ouvriers travaillent à faire des platines, pour les vendre aux marchands de St.-Etienne. Les femmes y dévident de la soie. Il y a une fabrique de peignes. *Popul.* 2639. *Bur. de poste* de St.-Etienne.

St.-Heerwillems-Capelle, v. (*Lys*), arrond. de Furnes, cant. de Nieuport, sur le Ourde-aa-Vaert, canal, à 2 k. (½ l.) O. de Perwise, 3 k. (¾ de l.) E. N. E. de Furnes, 37 k. (8 l. ¼) O. S. O. de Bruges. *P.* 96. *Bur. de poste* de Furnes.

St.-Heleu, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. est de Dinan, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville, 6 myriam. (13 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 1074. *Bur. de poste* de Dinan.

St.-Helier, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Vitteaux, près la Loze, à 29 k. (6 l. ½) de Semur, 28 k. (6 l. ½) de Dijon. *Pop.* 122. *Bur. de poste* de Vitteaux.

St.-Hellier, v. (*Ille-et-Vilaine*), arrond., cant. et comm. sud-est de Rennes, à 2 k. (½ l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle de Rennes. *Bur. de poste* de Rennes.

St.-Hellier, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, canton de Bellencombre, sur la rivière d'Argues, à 23 k. (5 l. ¼) de Dieppe, 33 kil. (7 l. ½) de Rouen. *Pop.* 303. *Bur. de poste* de Bellemare.

St.-Henri, v. (*Lot*), arrond. et cant. nord de Cahors, comm. de la Roque-des-Arcs, à 6 k. (1 l. ½) de Cahors. *Pop.* compr. celle de la Roque-des-Arcs, 1400. *B. de poste* de Cahors.

St.-Herblin, v. (*Loire-Inférieure*), arr. et cant. de Nantes, à 7 k. (1 l. ⅔) de cette ville. *P.* 2300. *Bur. de poste* de Nantes.

St.-Herblon, v. (*Loire-Inférieure*), arrond. et cant. d'Ancenis, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 43 k. (9 l. ¾) de Nantes. *Popul.* 2025. *Bur. de poste* de Varade.

St.-Herem, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. d'Issoire, cant. d'Ardes, à 11 kil. (2 l. ⅔) d'Issoire, 37 kil. (8 l. ¼) de Clermont. *Pop.* réunie à celle de Pouilloux et Rouheyran, 472. *Bur. de poste* d'Ardes.

St.-Héric, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angely, cant. de Matha, sur l'Anteine, à 18 k. (4 l.) de St.-Jean-d'Angely, 28 k. (6 l. ¼) de Saintes. *P.* 630. *Bur. de poste* de St.-Jean-d'Angely.

St.-Hermand, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Ste-Hermine, près la Smagne, à 22 kilom. (5 l.) de Fontenay-le-Peuple. *Popul.* 785. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

St.-Hermes, h. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Bonnières, comm. de Cravent, à 7 k. (1 l. ¾) de Bonnières, 15 kil. (3 l. ½) de Mantes. *Populat.* compr. celle de Cravent, 321. *Bureau de poste* de Bonnières.

St.-Hernin, v. (*Finistère*), arr. de Château-Lin, cant. de Carhaix, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 7 m. (15 l.) E. S. E. de Brest, 8 kilom. (2 l.) N. de Gourin. *Pop.* 1211. *Bur. de p.* de Carhaix.

St.-Hervé, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. d'Ussel, à 11 k. (2 l. ¾) de Loudéac, 28 kil. (6 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 1044. *Bur. de poste* de Quintin.

St.-Hibart, v. (*Corrèze*). *Voy.* St.-Ybart.

St.-Hiérome, v. (*Ain*), arrond. de Belley, cant. de Poncin, sur la Rie, petit ruiss., à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Rambert, 28 k. (6 l. ¼) de Bourg. *Pop.* 1204. *Bur. de poste* de Cerdon.

St.-Hilaire, v. (*Allier*), arr. de Moulins, cant. de Bourbon-l'Archambaud, à 21 kil. (4 l. ¾) N. de Montmarault, 24 kil. (5 l. ½) O. S. O. de Moulins. *P.* 772. *Bur. de poste* de Bourbon-l'Archambaud.

St.-Hilaire, v. (*Aube*), arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Romilly, près la Seine, à 11 kilom. (2 l. ⅔) de Nogent, 39 k. (8 l. ¾) de Troyes. *Pop.* 336. *Bur. de poste* de Pont-sur-Seine.

St.-Hilaire, b. (*Aude*), arr. de Limoux, ch.-l. de cant., à 8 k. (2 l.) N. E. de cette ville, 13 k. (3 l.) S. de Carcassonne, 24 kilom. (5 l. ½) O. de Grasse. Il y a quatre moulins, dont deux à blé et deux à huile. *Pop.* 940. *Bur. de poste* de Limoux.

St.-Hilaire, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Pont-de-Salars, comm. de la Trimouille, à 11 kilom. (2 l. ⅗) de Rhodez.

St.-Hilaire, v. (*Charente*), arr. et cant. de Barbezieux, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville, 32 kilom. (7 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 377. *Bur. de poste* de Barbezieux.

St.-Hilaire, v. (*Cher*), arrond. de St.-Amand, cant. de Lignières, près l'Arnon, à 19 k. (4 l. ¼) de Château-Meillant, 43 k. (9 l. ¾) de Bourges. On trouve dans les environs une mine d'ocre, d'autant plus précieuse, que cette terre est rare en France. *Pop.* 1888. *Bur. de poste* de Lignières.

St.-Hilaire, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Felletin, commune de Moutier-Roseille, à 4 k. (1 l.) de Felletin, 5 k. (1 l. ¼) d'Aubusson. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* compr. celle de Moutier-Roseille, 1262. *B. de poste* de Felletin.

St.-Hilaire, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, canton de Roulans-l'Eglise, 20 k. (4 l. ½) de Besançon. *P.* 128. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

St.-Hilaire, v. (*Eure-et-Loir*), arr., cant. et comm. de Nogent-le-Rotrou, 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *P.* réunie à celle de Nogent-le-Rotrou. *B. de p.* de Nogent-le-Rotrou.

St.-Hilaire, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Chartres, cant. et comm. d'Illiers, à 1 kilom. (¼ de l.) de cet endroit, 24 kilom. (5 l. ½) de Chartres. *Pop.* compr. celle d'Illiers, 2200. *Bur. de poste* d'Illiers.

St.-Hilaire, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Muret, cant. et comm. de Rieux, à 2 kilom. (½ l.) de cet endroit, 23 k. (5 l. ½) de Muret. *Pop.* compr. celle de Rieux, 1689. *Bur. de poste* de Rieux.

St.-Hilaire, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Muret, sur la Louge, à 5 k. (1 l. ¼) de Muret, 24 k. (5 l. ½) de Toulouse. *P.* 204. *Bur. de poste* de Muret.

St.-Hilaire, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de la Réole, à 3 kilom. (¾ de l.) de cette ville, 5 myr. (12 l.) de Bordeaux. *P.* 516. *Bur. de poste* de la Réole.

St.-Hilaire, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Montpellier, comm. de Lattes, à 2 k. (½ l.) de Montpellier. *P.* compr. celle de Lattes, 315. *Bur. de poste* de Montpellier.

St.-Hilaire, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Fougères, cant. de St.-Brice, à 11 k. (2 l. ⅔) de Fougères, 36 k. (8 l.) de Rennes. Il y a des tanneries pour cuir d'empeignes. *Pop.* 1659. *Bur. de poste* de St.-Aubin-du-Cormier.

St.-Hilaire, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de la Côte-Saint-André, à 38 kilom. (8 l. ½) de Vienne, 39 k. (8 l. ¾) de Grenoble. *Pop.* 1112. *Bur. de poste* de la Côte-St.-André.

*St.-Hilaire, v. (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. du Touvet, à 20 k. (4 l. ½) de Grenoble. *P.* 518. *Bur. de poste* de Grenoble.

St.-Hilaire, v. (*Loire*), arr. de Roanne, canton de Charlieu, à 13 k. (3 l.) de Roanne, 43 kilom. (9 l. ⅔) de Feurs. *Pop.* 616. *Bur. de poste* de Roanne.

St.-Hilaire, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de St.-Bonnet-le-Châtel, à 27 k. (6 l.) de Montbrison, 40 kilom. (9 l.) de Feurs. *P.* 1040. *B. de poste* de St.-Etienne.

St.-Hilaire, v. (*Haute-Loire*), arrond. de Brioude, cant. d'Auzon, à 10 k. (2 l. ½) de Brioude, 5 myr. (11 l. ½) du Puy. *Pop.* 763. *Bur. de poste* de Brioude.

St.-Hilaire, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, canton d'Olivet, près la Loire, à 7 kil. (1 l. ⅔) d'Orléans. *Populat.* 1200. *Bureau de poste* d'Orléans.

St.-Hilaire, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, canton et commune de l'Albenque, à 18 kilom. (4 l.) de Cahors, 3 kilomèt. (¾ de l.) de l'Albenque. *Popul.* compr. celle de l'Albenque, 1609. *Bur. de poste* de Cahors.

St.-Hilaire, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. et cant. d'Agen, à 8 k. (2 l.) de cette ville. St.-Hilaire a un syndic des marins; il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier d'Auvillars, 5ᵉ arrondissement maritime. *Pop...* *B. de poste* d'Agen. *Rel. de poste aux ch.*

St.-Hilaire, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Carentan, près la Taute, à 1 k. (¼ de l.) de Carentan, 33 kil. (7 l. ½) de Coutances. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 298. *Bur. de poste* de Carentan.

St.-Hilaire, v. (*Meurthe*), arr. de Nancy, cant. de St.-Nicolas, comm. de Lupcourt, à 5 k. (1 l. ¼) de St.-Nicolas, 9 kil. (2 l. ¼) de Nancy. *Pop.* compr. celle de Lupcourt, 266. *B. de p.* de St.-Nicolas.

St.-Hilaire, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte, comm. de Longchamp, à 16 kilom. (3 l. ¾) de St.-Mihel, 31 k. (7 l.) de Commercy. *Pop.* compr. celle de Longchamp, 454. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

St.-Hilaire, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. de Fresne-en-Voivre, sur le Longeau, à 15 kil. (3 l. ½) d'Etain, 5 myr. (11 l.) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 140. *B. de poste* d'Etain.

St.-Hilaire, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de Fours, près la Loire, à 14 k. (3 l. ¼) de Decize, 43 k. (9 l. ¾) de Nevers. *P.* 470. *Bureau de poste* de Decize.

St.-Hilaire, v. (*Nièvre*), arr. et cant. de Château-Chinon, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 6 myr. (12 l. ⅔) de Nevers. *Popul.* 363. *Bur. de poste* de Château-Chinon.

St.-Hilaire, v. (*Nord*), arr. de Cambrai, cant. de Carnières, à 13 k. (3 l.) de Cambrai, 31 kilom. (7 l.) de Douay. *Pop.* 1136. *Bur. de poste* de Cambrai.

St.-Hilaire, v. (*Nord*), arr. et canton nord d'Avesnes, près la grande Helpe, à 2 k. (½ l.) d'Avesnes, 6 myr. (14 l. ½) de Douay. *Pop.* 440. *Bur. de poste* d'Avesnes.

St.-Hilaire, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Briouze, près la Rouvre, à 22 kil. (5 l.) d'Argentan, 43 k. (9 l. ¾) d'Alençon. *P.* 954. *Bur. de p.* d'Argentan.

St.-Hilaire, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Moulins-la-Marche, près la Rille, à 9 kilom. (2 l. ¼) de l'Aigle, 4 m. (10 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 420. *Bur. de poste* de Moulins-la-Marche.

St.-Hilaire, v. (*Orne*), arr. et cant. de Mortagne, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 36 k. (8 l.) d'Alençon. *Pop.* 837. *Bur. de p.* de Mortagne.

St.-Hilaire, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontes, à 7 kil. (1 l. ¾) d'Aire, 15 k. (3 l. ½) de Béthune. On y trouve des mines de houille. *Popul.* compr. celle de do Cotènes, 506. *Bur. de poste* d'Aire.

St.-Hilaire, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Riom, canton de Pont-au-Mur, comm. de Saint-Genest-les-Monges, à 33 k. (7 l. ½) de Clermont, 37 k. (8 l. ¼) de Riom. *Pop.* compr. celle de St.-Genest, 402. *Bureau de poste* de Clermont.

St.-Hilaire, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Montaigut, cant. de Pionsat,

à 15 kil. (3 l. ½) de Montaigut, 5 myriam. (11 l. ¼) de Clermont. *P.* 900. *Bur. de poste* de Montaigut.

St.-Hilaire, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Clarac, comm. de Montaut, sur le gave de de Pau, à 21 k. (4 l. ¾) de cette ville, 5 kilom. (1 l. ¼) de Clarac. *Pop.* compr. celle de Montaut, 1245. *Bureau de poste* de Pau.

St.-Hilaire, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Melisey, à 16 k. (3 l. ⅔) de Lure, 40 kilom. (9 l.) de Vésoul. *Popul.* 134. *Bur. de poste* de Lure.

St.-Hilaire, v. (*Saone-et-Loire*). *Voyez* St.-Ythaire.

St.-Hilaire, v. (*Seine*), arr. de Sceaux, canton de Charenton, comm. de St.-Maur, à 7 kilomèt. (1 l. ¾) de Charenton, 14 kilom. (3 l. ¼) de Paris. *Pop.* compr. celle de St.-Maur, 800. *Bureau de poste* de Charenton.

St.-Hilaire, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Etampes, à 5 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 41 kilom. (9 l. ¼) de Versailles. *Pop.* 233. *Bur. de poste* d'Etampes.

St.-Hilaire, v. (*Seine-Inférieure*), arr., cant. et comm. de Rouen, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Popul.* réunie à celle de Rouen. *Bur. de p.* de Rouen.

St.-Hilaire, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, canton de Gamaches, comm. de Beauvincourt, près la Bresle, à 27 k. (6 l.) d'Abbeville, 6 myr. (13 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Beauvincourt, 278. *Bur. de poste* d'Abbeville.

St.-Hilaire, v. (*Somme*), arr. de Doulens, cant. de Dommart, comm. de Lauche, à 15 k. (3 l. ½) de Doulens, 24 kil. (5 l. ½) d'Amiens. *P.* compr. celle de Lauche. *Bureau de poste* de Flixecourt.

St.-Hilaire, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. et comm. de Bruguière, à 10 k. (2 l. ½) de Castres. *Populat.* compr. celle de Bruguière, 3759. *Bureau de poste* de Castres.

St.-Hilaire-au-Temple, village (*Marne*), arr. de Châlons, cant. de Suippe, sur la Vesle, à 10 kilom. (2 l. ½) de Châlons. *Popul.* 102. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Marne.

St.-Hilaire-Bonneval, village (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. de Pierre-Buffière, à 14 kil. (3 l. ½) de Limoges. Il y a des mines de fer, d'acier, de cuivre, de plomb et d'étain. *Pop.* 774. *Bur. de poste* de Pierre-Buffière.

Saint-Hilaire-de-Beauvoir, v. (*Hérault*), arrond. de Montpellier, cant. de Castries, à 20 k. (4 l. ½) de Montpellier. *Popul.* 115. *Bur. de poste* de Sommières, département du Gard.

St.-Hilaire-de-Benaise, village (*Indre*), arrond. du Blanc, cant. de Belâbre, sur la Sarleron, à 7 kil. (1 l. ⅔) du Blanc, 5 myriam. (12 l. ¼) de Châteauroux. *P.* 794. *B. de poste* du Blanc.

St.-Hilaire-de-Bois, village (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. de Clisson. *Popul.* 1580. *Bur. de poste* de Clisson.

St.-Hilaire-de-Brens, village (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Cremieu, à 18 k. (4 l.) de la Tour-du-Pin, 5 myr. (14 l. ½) de Grenoble. *P.* 256. *Bur. de poste* de Cremieu.

St.-Hilaire-de Brethmas, v. (*Gard*), arr. et cant. d'Alais, près l'Avène, à 5 k. (1 l. ½) d'Alais, 33 k. (7 l. ½) de Nimes. *P.* 650. *Bur. de p.* d'Alais.

St.-Hilaire-de-Chaléons, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Paimbœuf, cant. de Bourgueuf, à 13 k. (3 l.) de Machecoul, 27 k. (6 l.) de Nantes. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Bourgneuf-en-Retz.

St.-Hilaire-de-Court, village (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Vierzon, sur l'Arnon, à 3 kilomèt. (¾ de l.) de Vierzon, 31 kilom. (7 l.) de Bourges. Il y a dans le territoire de cette commune une mine d'ocre. *P.* 284. *Bur. de poste* de Vierzon.

St.-Hilaire-de-Durfort, v. (*Lot*). *Voyez* Durfort.

St.-Hilaire-de-Ferrière, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Chambray, ci-devant Broglie, sur la Charantonne, à 5 k. (1 l. ½) de Bernay, 42 k. (9 l. ½) d'Evreux. *Populat.* 505. *Bureau de poste* de Chambray.

St.-Hilaire-de-Gondilly, v. (*Cher*), arr. de St.-Amand, cant. de Nérondes, à 24 k. (5 l. ½) de Sancoins, 38 k. (8 l. ½) de Bourges. *P.* 452. *Bur. de p.* de Villequiers.

St.-Hilaire-de-la-Forest, v. (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Talmont, à 21 k. (4 l. ⅔) des Sables-d'Olonne, 5 m. (12 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 312. *Bureau de poste* de Luçon.

St.-Hilaire-de-la-Parade, v. (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de Meyruéis, à 9 k. (2 l. ¼) N.-O. de cet endroit, 33 kilom. (7 l. ½) S. p. O. de Mende, 32 k. (7 l. ¼) S. E. de la Canourgue. *Popul.* 450. *Bur. de poste* de Meyruéis.

St.-Hilaire-de-la-Sône, village (*Isère*), arr. et cant. de St.-Marcellin, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 39 k. (8 l. ¾) de Grenoble. *Pop.* 756. *Bur. de poste* de Saint-Marcellin.

St.-Hilaire-de-Lavit, village (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de St.-Germain-de-Calberte, à 21 kil. (4 l. ¾) de Villefort, 41 kilom. (9 l. ¼) de Mende. *Popul.* 415. *Bur. de poste* de Villefort.

St.-Hilaire-de-Ligné, village (*Deux-Sèvres*), arrond. de Melle, cant. de Briou, près la Boutonne, à 23 k. (5 l. ¼) de Niort. *P.* 115. *Bureau de poste* de Niort.

St.-Hilaire-de-Loulay, village (*Vendée*), arr. et cant. de Montaigu, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 6 m. (16 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *P.* 812. *Bur. de poste* de Montaigu.

St.-Hilaire-de-Milly, village (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Marseille, comm. de Milly, à 11 k. (2 l. ¾) de Beauvais, 8 k. (2 l.) de Marseille. *Pop.* compr. celle de Milly, 1050. *Bureau de poste* de Beauvais.

Saint-Hilaire-de-Montflanquin, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, canton et comm. de Montflanquin, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 13 k. (3 l.) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.* compr. dans celle de Montflanquin. *Bur. de poste* de Montflanquin.

St.-Hilaire-de-Rié, v. (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de St.-Gilles-sur-Vic, à 14 k. (3 l. ½) de Challans, 9 myr. (20 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Popul.* 2000. *Bur. de poste* de St.-Gilles-sur-Vic.

St.-Hilaire-de-Rillé, village (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Montreuil-Bellay, comm. de Brossay, à 15 kil. (3 l. ½) de Saumur. *Pop....* *Bur. de poste* de Doué.

St.-Hilaire-de-Roger, village (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant. de Villeneuve-d'Agen, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 24 k. (5 l. ½) d'Agen. *P....* *Bur. de poste* de Villeneuve-d'Agen.

St.-Hilaire-des-Bois, village (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, cant. de Mirambeau, à 19 kil. (4 l. ¼) de Pons, 39 k. (8 l. ¾)

de Saintes. *Pop.* 364. *Bur. de poste* de Mirambeau.

SAINT-HILAIRE-DES-ECHANBROIGNES, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, canton de Châtillon-sur-Sèvre. *Populat.* 1070. *Bur. de poste* de Châtillon-sur-Sèvre.

ST.-HILAIRE-DES-LANDES, village (*Mayenne*), arr. de Laval, cant. de Chailland, à 7 k. (1 l. ¾) d'Ernée, 21 k. (4 l. ¾) de Laval. *P.* compr. celle de la Lemplerée-de-Cherbé, 1651. *Bureau de poste* d'Ernée.

ST.-HILAIRE-DE-LUZAY, village (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. de St.-Varent, comm. de St.-Cyr-de-Luzay, sur la Thoue, à 5 k. (1 l. ¼) de Thouars, 7 m. (16 l.) de Niort. *Pop.* compr. celle de St.-Cyr-de-Luzay, 626. *Bur. de poste* de Thouars.

ST.-HILAIRE-DES-MONTS-D'ABORNAY, v. (*Vienne*), arr. et cant. de Châtellerault, à 7 kil. (1 l. ⅔) de cette ville, 31 k. (7 l.) de Poitiers. *Popul.* 1295. *B. de poste* de Châtellerault.

ST.-HILAIRE-DES-NOYERS, village (*Eure-et-Loir*), arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de Thiron-de-Gardais, à 9 k. (2 l. ¼) de Nogent, 41 kil. (9 l. ¼) de Chartres. *Popul.* 252. *Bur. de p.* de Nogent-le-Rotrou.

ST.-HILAIRE-DES-NOYERS, village (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Nocé, à 7 k. (1 l. ¾) de Bellesme, 41 k. (9 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 53. *B. de p.* de Bellesme.

ST.-HILAIRE-DE-SOISAI, village (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Perveuchères, comm. de la Perrière, à 9 k. (2 l. ¼) de Bellesme, 25 k. (5 l. ¾) d'Alençon, 15 kil. (3 l. ½) de Mortagne. *P.* compr. celle de la Perrière, 780. *Bur. de p.* de Bellesme.

ST.-HILAIRE-DE-SOUAZÉ, village (*Orne*). *Voyez* PERRIÈRE (LA).

ST.-HILAIRE-DE-SOUSSAC, village (*Gironde*). *Voyez* SOUSSAC.

ST.-HILAIRE-DESTIALONS, village (*Lot*), arr. de Figeac, canton de Gorsses, à 21 k. (4 l. ⅔) de Figeac, 7 myr. (15 l. ¼) de Cahors. *Pop.* compr. celle de Bessonies, 629. *Bur. de poste* de Figeac.

ST.-HILAIRE-D'ESTISSAC, village (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Villemblard, à 10 k. (2 l. ½) de Mucidau, 25 k. (5 l. ¾) de Périgueux. Il y a un fourneau, deux forges et un martinet de la Vigandie. *Pop.* 392. *B. de p.* de Mucidan.

ST.-HILAIRE-DE-TALMONT, village (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, canton de Talmont, près le Gui-Chatenay, à 14 kilom. (3 l. ¼) des Sables, 6 myr. (15 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple. *Popul.* 681. *Bur. de poste* des Sables-d'Olonne.

ST.-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de St.-Jean-d'Angely, ch.-l. de cant., près la source de la Bramerit, à 9 k. (2 l. ¼) de Saint-Jean-d'Angely, 14 kil. (3 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 1113. *Bur. de poste* de St.-Jean-d'Angely.

ST.-HILAIRE-DE-VOURT, village (*Vendée*), arrond. de Fontenay-le-Peuple, cant. de la Châtaigneraye, sur la Vendée, à 9 k. (2 l. ¼) de la Châtaigneraye, 19 kil. (4 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *Popul.* 5100. *Bur. de poste* de la Châtaigneraye.

ST.-HILAIRE-DU-BASTIT, village (*Lot*). *Voyez* BASTIT-DE-BEAUSSOME (LE).

ST.-HILAIRE-DU-BOIS, village (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Sauveterre, à 9 k. (2 l. ¼) de la Réole, 4 myr. (10 l.) de Bordeaux. *Popul.* 234. *Bur. de poste* de la Réole.

ST.-HILAIRE-DU-BOIS, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Sainte-Hermine, à 15 kil. (3 l. ½) de la Châtaigneraye, 22 kil. (5 l.) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 800. *Bur. de p.* de St.-Hermand.

ST.-HILAIRE-DU-COUDUN, village (*Oise*). *Voyez* COUDUN.

ST.-HILAIRE-DU-HARCOUET, v. (*Manche*), arr. de Mortain, ch.-l. de cant., à 13 kilom. (3 l.) S. O. de cet endroit, 23 k. (5 l. ¼) S. E. d'Avranches, 18 kil. (4 l.) E. de St.-James. Il y a des tanneries pour la fabrication des cuirs de vaches et de veaux. *Pop.* 2050. *Bur. de poste. Rel. de p. aux chevaux.*

ST.-HILAIRE-FLORENT, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. de Saumur, près le confluent de la Thouet dans la Loire, à 1 k. (¼ de l.) de Saumur, 40 k. (9 l.) d'Angers. *P.* 714. *Bureau de poste* de Saumur.

ST.-HILAIRE-FOISSAC, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de la Plau, à 30 kil. (6 l. ⅔) de Tulle. *Pop.* 868. *Bur. de poste* de Tulle.

ST.-HILAIRE-LA-CROIX, village (*Puy-de-Dôme*), arroud. de Riom, cant. de Combrondes, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Riom, 31 kil. (7 l.) de Clermont. *P.* 587. *Bur. de poste* d'Aigueperse.

ST.-HILAIRE-LE-GÉRARD, village (*Orne*), arr. d'Alençon, cant. de Séez, à 19 kil. (4 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 279. *Bur. de poste* de Mortrée.

ST.-HILAIRE-LA-GRAVELLE, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Morée, près le Loir, à 18 kil. (4 l.) de Vendôme, 39 kil. (8 l. ⅔) de Blois. *Pop.* 611. *Bur. de poste* de Cloye, départ. d'Eure-et-Loir.

ST.-HILAIRE-LA-PALUE, village (*Deux-Sèvres*), arrond. de Niort, cant. de Mauzé, à 20 kil. (4 l. ½) de Niort. *Pop.* 209. *Bur. de poste* de Mauzé.

ST.-HILAIRE-LA-PLAINE, village (*Creuse*), arrond. de Guéret, cant. d'Ahun, sur le Lambau, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Guéret. *Pop.* 404. *Bur. de poste* d'Ahun.

ST.-HILAIRE-LASTOUR, village (*Haute-Vienne*), arr. de St.-Yriex, cant. de Nexon, à 16 kil. (3 l. ¾) de St.-Yriex, 21 kil. (4 l. ⅔) de Limoges. *Pop.* 879. *Bureau de poste* de Chalus.

SAINT-HILAIRE-LA-TREILLE, v. (*Haute-Vienne*), arrond. de Bellac, cant. de Magnac-Laval, à 19 kilom. (4 l. ¼) du Dorat, 5 myriam. (11 l.) de Limoges. *Populat.* 854. *Bur. de poste* d'Arnac.

ST.-HILAIRE-LE-CHATEAU, v. (*Creuse*), arr. de Bourganeuf, cant. de Pontarion, à 10 k. (2 l. ½) de Bourganeuf, 21 kilom. (4 l. ¾) de Guéret. *Pop.* 809. *Bur. de poste* de Bourganeuf.

ST.-HILAIRE-LE-DOYEN, village (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Montreuil-Bellay, à 6 kil. (1 l. ½) de Doué, 13 l. (3 l.) de Saumur. *Pop....* *Bur. de poste* de Saumur.

ST.-HILAIRE-LE-GRAND, village (*Marne*), arr. de Châlons, cant. de Suippe, à 25 kil. (5 l. ¾) de Châlons. *Pop.* 667. *Bureau de poste* de Châlons-sur-Marne.

ST.-HILAIRE-LE-LIERRU, village (*Sarthe*), arr. de Mamers, canton de Tuffé, sur la Garonne, à 11 k. (2 l. ¾) de la Ferté-Bernard, 27 kil. (6 l.) du Mans. *P.* 273. *Bur. de poste* de Conneré.

ST.-HILAIRE-LE-PETIT, village (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Beine, sur la Suippe, à 27 k. (6 l.) de Reims, 36 k. (8 l.) de Châlons. *Pop.* 540. *Bur. de poste* de Reims.

ST.-HILAIRE-LE-PEYROU, village (*Corrèze*), arr. et canton nord de Tulle, à 10 k. (2 l. ½) de cette ville. *Pop.* 1390. *Bur. de poste* de Tulle.

St.-Hilaire-les-Courbes, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de Treignac, à 30 kil. (6 l. ⅔) d'Uzerche, 39 k. (8 l. ¾) de Tulle. *Pop.* 673. *B. de poste* d'Uzerche.

St.-Hilaire-les-Mortagne, v. (*Vendée*), arr. de Montaigu, cant. de Mortagne, à 29 k. (6 l. ½) de Montaigu, 6 myr. (13 l.) de Fontenay-le-Peuple. *Popul.* 627. *Bur. de poste* de Mortagne.

St.-Hilaire-le-Vouhis, village (*Vendée*), arrond. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Chantonnay, à 22 k. (5 l.) de la Roche-sur-Yon, 36 k. (8 l.) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 705. *Bur. de poste* de Chantonnay.

St.-Hilaire-Luc, v. (*Corrèze*), arr. d'Ussel, canton de Neuvic, à 22 kil. (5 l.) d'Ussel, 36 k. (8 l.) de Tulle. *Popul.* 333. *Bureau de poste* d'Ussel.

St.-Hilaire-Mongru, village (*Aisne*), arr. de Soissons, canton d'Oulchy-le-Châtel, à 22 k. (5 l.) de Soissons, 5 myr. (10 l. ¾) de Laon. *P.* 95. *Bur. de poste* d'Oulchy.

St.-Hilaire-sur-Erre, village (*Orne*), arr. de Mortagne, canton du Teil, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Bellesme, 5 myr. (11 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 716. *Bur. de poste* de Nogent-le-Rotrou, départ. d'Eure-et-Loir.

St.-Hilaire-sur-l'Autise, v. (*Vendée*), arrond. de Fontenay-le-Peuple, ch.-l. de cant., à 10 kil. (2 l. ½) E. de cet endroit, 13 kil. (3 l.) S. E. de Vouvant, 22 kil. (5 l.) N. E. de Niort. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Populat.* 1565. *Bureau de poste* de Fontenay-le-Peuple.

St.-Hilaire-sur-Puiseaux, v. (*Loiret*), arr. de Montargis, cant. de Lorris, à 10 kil. (2 l. ½) de Montargis, 6 myr. (13 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 311. *Bur. de poste* de Nogent-sur-Vernisson.

St.-Hilaire-sur-Yère, village (*Eure-et-Loir*), arr. de Château-Dun, cant. de Cloye, près le confluent de l'Yère, dans le Loir, à 7 k. (1 l. ¾) de Château-Dun, 5 myr. (11 l. ¼) de Chartres. *Pop.* 465. *Bur. de p.* de Cloye.

St.-Hilaire-de-Tourieux, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, canton d'Argentat, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Tulle. *Popul.* 211. *Bur. de poste* d'Argentat.

St.-Hilaire-Vianon, v. (*Corrèze*). *Voyez* St.-Hilaire-Luc.

St.-Hilarion, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Dourdan, canton de Rambouillet, à 23 k. (5 l. ¼) de Dourdan, 36 kil. (8 l.) de Versailles. *Pop.* 422. *Bur. de poste* d'Epernon, départem. d'Eure-et-Loir.

St.-Hillaire-d'Ozillon, village (*Gard*), arrond. d'Uzès, cant. de Remoulins, à 14 k. (3 l. ½) d'Uzès, 23 k. (5 l. ½) de Nîmes. *P.* 523. *Bur. de poste* de la Foux.

St.-Hillaire-du-Bois, village (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Vihiers, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 39 k. (8 l. ¾) d'Angers. *Pop.* 1425. *Bur. de poste* de Vihiers.

St.-Hillaire-les-Andresis, v. (*Loiret*), arr. de Montargis, cant. de Courtenay, sur le ruisseau de Cléry, à 22 k. (5 l.) de Montargis, 8 myr. (19 l.) d'Orléans. *P.* 750. *Bur. de poste* de Courtenay.

St.-Hillier, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, canton de Jouy-le-Châtel, à 5 k. (1 l. ½) de Provins, 4 myr. (10 l.) de Melun. *Pop.* 509. *Bur. de p.* de Provins.

St.-Hilliers-la-Ville, village (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, canton de Bonnières, à 13 k. (3 l.) de Mantes, 4 myr. (10 l. ½) de Versailles. *Pop.* 223. *Bur. de poste* de Mantes.

St.-Hilliers-le-Bois, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Bonnières, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Mantes, 5 myr. (11 l.) de Versailles. *Pop.* 312. *Bur. de poste* de Mantes.

St.-Himer, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Pont-l'Évêque, à 3 kil. (⅔ de l.) de cet endroit, 40 kil. (9 l.) de Caen. *Pop.* 1057. *Bur. de poste* de Pont-l'Evêque.

St.-Himitières, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthot, à 19 kilom. (4 l. ¼) d'Orgelet, 36 kilom. (8 l.) de Lons-le-Saunier. *Popul.* 179. *Bureau de poste* d'Orgelet.

St.-Hippolyte, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de St.-Beauzely, comm. de Roquetaillade, à 8 k. (2 l.) de St.-Beauzely, 13 k. (3 l.) de Milhaud, 41 kilom. (9 l. ¼) de Rhodez. *Populat.* compr. celle de Roquetaillade, 199. *Bur. de poste* de Milhaud.

St.-Hippolyte, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. d'Entraigues, à 15 kil. (3 l. ½) S. p. O. de Mur-de-Barrez, 8 kil. (2 l.) E. p. N. de Montsalvy, 40 kil. (9 l.) N. de Rhodez. *Pop...* *Bureau de poste* de Mur-de-Barrez.

St.-Hippolyte, v. (*Cantal*), arr. de Mauriac, canton de Riom-les-Montagnes, sur la Rue, à 29 kil. (6 l. ½) de Mauriac, 39 kilom. (8 l. ⅔) d'Aurillac. *P.* 420. *Bur. de poste* de Bort, départem. de la Corrèze.

St.-Hippolyte, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, canton d'Egletons, à 21 k. (4 l. ¾) de Tulle.

St.-Hippolyte, ville (*Gard*), arrond. du Vigan, ch.-l. de cant., sur la Vidourle, à 8 kilom. (2 l.) d'Anduze, 24 k. (5 l. ½) S. O. d'Alais, 42 kilom. (9 l. ½) O. p. N. de Nîmes, 68 m. (155 l.) S. de Paris. Longit. 21. 35. latit. 46. 50. Cette ville, du ci-devant Bas-Languedoc, n'étoit au 11e siècle qu'un village; et, quoique petite ville, elle a quatre fauxbourgs. La rivière de Vidourle, qui coule tout auprès, fournit de l'eau à différens canaux qui font tourner quelques moulins. Il y a un bon fort pour la conservation du pays. Elle étoit un gouvernement de place. Ce fut Louis XIV qui fit, en 1687, entourer cette ville de murailles et de fortifications. On y tenoit autrefois une garnison pour contenir les religionnaires. St.-Hippolyte a servi de prétexte à la révocation de l'édit de Nantes. On profita d'une rixe entre les protestans et les catholiques, occasionnée par le culte extérieur de ces derniers. Le curé, portant le Viatique à un malade, fut insulté par les protestans; mais les catholiques qui suivoient le pasteur le défendirent, au point que la querelle, devenue plus générale, obligea l'intendant de la province à faire marcher des troupes contre les protestans, qui repoussèrent la force par la force. Ils en massacrèrent plusieurs, et envoyèrent des députés jusqu'en Bourgogne et en Champagne, pour soulever leur secte, et leur inspirer l'ardeur de faire cause commune avec eux. Cette affaire se termina par un jugement rendu par l'intendant, conjointement avec le présidial de Nîmes, qui leur ôta leurs privilèges. Il y a douze fabriques de cuirs d'empeignes, douze d'étoffes de laine, quinze fabriques de bas de soie, dix fabriques de bas de coton. On trouve aux environs des carrières à plâtre. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 5030. *Bur. de poste.*

St.-Hippolyte, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, canton de Carbonne, comm. de Marquefave,

sur la Garonne, à 7 kil. (1 l. ⅔) de Rieux, 36 k. (8 l.) de Toulouse. *Pop.* compr. celle de Marquefave, 639. *Bur. de poste* de Noé.

St.-Hippolyte, v. (*Gironde*) arr. de Libourne, cant. de Castillon, à 4 kilom. (1 l.) de Bazas, 9 kilom. (2 l. ¼) de Libourne, 37 k. (8 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 331. *Bur. de poste* de Bazas.

St.-Hippolyte, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Florensac, comm. de Castelnau-de-Guers, à 6 kilom. (1 l. ½) de Pézenas, 20 k. (4 l. ½) de Béziers. *Pop.* compr. celle de Castelnau-de-Guers, 621. *Bur. de p.* de Pézenas.

St.-Hippolyte (*Indre-et-Loire*). *Voyez* Chapelle-Saint-Hippolyte.

St.-Hippolyte, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Lauzerte, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 30 k. (6 l. ⅔) de Cahors. *Popul.* compr. celle de Bouloc, 720. *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Hippolyte, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Montreuil-Bellay, comm. de Saint-Just-sur-Dives, à 3 k. (¾ de l.) de Brezé, 7 k. (1 l. ¾) de Saumur. *P*... *B. de poste* de Saumur.

St.-Hippolyte, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Mortrée, près l'Orne, à 8 kil. (2 l.) d'Argentan, 7 kilom. (1 l. ¾) de Mortrée, 30 k. (6 l. ¾) d'Alençon. *P.* 116. *Bur. de poste* de Mortrée.

St.-Hippolyte, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant.-est de Riom, 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 14 kil. (3 l. ½) de Clermont. *Pop.* 1398. *Bur. de poste* de Riom.

St.-Hippolyte, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Perpignan, cant. de Rivesaltes, à 11 k. (2 l. ¾) de Perpignan. *Popul.* 391. *Bur. de poste* de Perpignan.

St.-Hippolyte, ville (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Ribauviller, près le ruiss. d'Eckenbach, à 18 k. (4 l.) de Colmar. Cette petite ville, de la ci-devant Lorraine, dans les montagnes des Vosges, étoit le siége d'une prévôté royale. On a ainsi appelé ce lieu de Saint-Hippolyte, martyr, dont l'église paroissiale possédoit les reliques. Le dauphin, fils de Charles VII, prit cette ville en 1444. Les Allemands la reprirent après son départ, la ravagèrent avec tout le val de Liépore. La France, qui l'avoit eue par le traité de Westphalie, la céda au duc de Lorraine, par le traité de Paris, en 1718. Le château est sur le couchant de la montagne St.-Hippolyte. Il y a dans ce lieu un petit hôpital. On voit autour de la ville un vignoble considérable, et les habitans ont, jusqu'au-delà de l'Ill, des pâturages appelés *Riettes*, dont ils jouissoient en commun avec les Alsaciens. On y voyoit tout auprès un ci-devant prieuré, qui, avant sa suppression, étoit habité par des Bénédictins, et qui fut fondé par Fulrade, abbé de St.-Denis, qu'on prétend avoir été grand aumônier de France, sous le roi Pepin, et qui étoit natif de St.-Hippolyte. Il y a une mine de charbon de terre qui fournit deux sortes de charbons. *Pop.* 1684. *Bur. de poste* de Schelestat, départ. du Bas-Rhin.

St.-Hippolyte, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. de Mâcon, cant. de Jouvence, comm. de Bonnay, à 32 k. (7 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* compr. celle de Bonnay et Amar, 549. *Bur. de p.* de Buxy.

St.-Hippolyte, v. (*Vaucluse*), arrond. et cant. nord de Carpentras, près la Bregoux, à 8 k. (2 l.) de Carpentras, 31 k. (7 l.) d'Avignon. *Populat.* 85. *Bureau de poste* de Carpentras.

St.-Hippolyte-de-Biard, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de Rochefort, cant. de Tonnay-Charente, près la Charente, à 5 kil. (1 l. ¼) de Rochefort, 28 kil. (6 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 664. *Bur. de poste* de Tonnay-Charente. *Rel. de p. aux ch.*

St.-Hippolyte-de-Canteloup, v. (*Calvados*), arrond. et cant. de Lisieux, à 10 kilom. (2 l. ½) de cette ville, 5 myr. (12 l.) de Caen. *P.* 200. *Bur. de poste* de Lisieux.

St.-Hippolyte-de-Caton, v. (*Gard*), arrondis. d'Alais, cant. de Vézenobre, à 11 kilomèt. (2 l. ⅔) d'Alais, 30 k. (6 l. ⅔) de Nimes. Près de ce village il y a une source sulfureuse. *Pop.* 180. *Bur. de poste* d'eau d'Alais.

St.-Hippolyte-de-Chuzelle, v. (*Isère*), arrond. et canton nord de Vienne, commune de Villette-Serpaize, à 7 kil. (1 l. ¾) de Vienne. *Pop.* compr. celle de Villette-Serpaize, 898. *B. de poste* de Vienne.

St.-Hippolyte-de-Montaigu, v. (*Gard*), arrond. d'Uzès, cant. de St.-Quentin, à 5 k. (1 l. ½) d'Uzès, 24 k. (5 l ½) de Nimes. *Pop.* 133. *Bur. de p.* d'Uzès.

St.-Hippolyte-du-Bout-des-Prés, v. (*Calvados*), arrond. et cant. de Lisieux, sur la Toucques, à 3 k. (¾ de l.) de Lisieux, 42 kil. (9 l. ½) de Caen. *Pop.* 59. *Bur. de poste* de Lisieux.

St.-Hippolyte-la-Grifoul, v. (*Tarn*), arr. de Castres, canton de Mazamet, comm. de Boissezon, à 4 kil. (1 l.) de Castres, 14 kilom. (3 l. ¼) de Mazamet. *Pop.* compr. celle de Boissezon et dép., 3009. *B. de poste* de Castres.

St.-Hippolyte-les-Durne, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, canton d'Ornans, comm. de Durne, à 7 k. (1 l. ¾) d'Ornans, 22 kilom. (5 l.) de Besançon. *Pop.* compr. celle de Durne, 209. *Bur. de poste* d'Ornans.

St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, ville (*Doubs*), ch.-l. d'arr. et de cant., au confluent de la Desoubre dans le Doubs, à 6 m. (13 l. ⅔) E. de Besançon, 22 k. (5 l.) de Montbéliard, 22 k. (5 l.) S. O. de Porentruy.

Cette ville, quoiqu'enfoncée entre des montagnes fort élevées, n'en jouit pas moins d'un air salubre. La fondation en est incertaine: Jean II, comte de la Roche, y avoit fondé en 1303 un chapitre composé de huit prébendes; il y avoit aussi un couvent d'Ursulines, établi en 1617 pour l'instruction de la jeunesse. On y cultive la pomme de terre en grande quantité; le reste du terrain sert pour la pâture et l'engrais du gros bétail. Les environs produisent des hêtres et des sapins; le faine y est abondant, mais la culture y est négligée. On y récolte peu de vins et de grains. Les fermes fournissent de très-bons fromages aux départemens circonvoisins; les rivières y sont très-poissonneuses, et on y pêche des truites et des ombres d'un goût exquis. Le commerce du pays consiste en bestiaux et bois de construction pour la marine. On voit à 2 kil. (½ l.) de cette ville une grotte profonde où coule un ruisseau considérable. L'ouverture à mi-côte, sur une pente fort escarpée, est garnie d'une plateforme qui étoit terminée par un parapet et des créneaux. Des habitans du pays, au nombre de quatre-vingts, s'y sont défendus contre un parti de Suédois de l'armée du duc de Saxe-Weimar, en 1639. Il s'y fabrique des étoffes de laine et des bas de soie; il y a des tanneries. Les productions du territoire consistent en fruits, soie, etc. C'est le lieu de naissance du célèbre peintre Jacques *Courtois*, dit le *Bourguignon*.

Cette ville est le siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal de première instance. Il y a un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 565. *Bur de poste.*

St.-Hiriex-les-Bois, village. (*Creuse*), arr. de Guéret, canton. d'Ahun, à la source du Lambau, à 9 k. (2 l. ¼) de Guéret. *Pop.* 561. *Bur. de poste* de Guéret.

St.-Hondras, v. (*Isère*). *Voyez* St.-Honoré.

St.-Honorat, v. (*Basses-Alpes*); arr. de Digne, cant. de Barréme, comm. de Notre-Dame-de-Clumane, à 11 kil. (2 l. ¾) de Digne, 7 kil. (1 l. ¾) de Barrême. *Pop.* compr. celle de Notre-Dame-de-Clumane, 823. *Bur. de poste* de Digne.

St.-Honorat, v. (*Drôme*), arr. de Valence, canton de St.-Donat, comm. de Montcheuu, à 18 kilom. (4 l.) de Romans, 9 kil. (2 l. ¼) de St.-Donat. *Pop.* compr. celle de Montcheuu, 673. *Bur. de poste* de Romans.

Saint-Honorat-de-Brins, île (*Var*) arrond. de Grasse, cant. des Antibes, près des côtes de la ci-devant Provence, à 6 kil. (1 l. ½) de Cannes, 20 kilom. (4 l. ½) de Grasse. *Bur. de poste* de Cannes.

St.-Honoré, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Plogastel, à 22 k. (5 l.) de Pont-Croix, 10 k. (2 l. ½) de Quimper. *Pop.* 202. *Bur. de poste* de Quimper.

St.-Honoré, v. (*Isère*), arrond. de la Tour-du-Pin, cant. de Virieu, à 9 k. (2 l. ¼) du Pont-de-Beauvoisin, 10 k. (2 l. ½) de la Tour-du-Pin. *Pop....* *Bur. de poste* du Pont-de-Beauvoisin.

St.-Honoré, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de la Mure, à 30 k. (6 l. ⅔) de Grenoble. *Pop.* 571. *Bur. de poste* de la Mure.

St.-Honoré, v. (*Nièvre*), arr. de Château-Chinon, cant. de Moulins-en-Gilbert, à 9 kil. (2 l. ¼) de Moulins, 5 myriam. (12 l.) de Nevers. *Pop.* 467. *Bur. de poste* de Moulins-en-Gilbert.

St.-Honoré, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, canton de Longueville, à 16 k. (3 l. ¾) de Dieppe, 39 k. (8 l. ¾) de Rouen. *P.* 181. *Bur. de poste* de Bellemare.

St.-Hostien, v. (*Haute-Loire*). *Voyez* St.-Ostien.

St.-Hubert, v. (*Meuse*). *Voyez* Chauvency-St.-Hubert.

St.-Hubert, v. (*Meuse-Inférieure*). *Voyez* Lille-St.-Hubert.

St.-Hubert, v. (*Meuse-Inférieure*). *Voyez* Herens.

St.-Hubert, v. (*Moselle*), arr. de Metz, canton de Vigy, près la Kaner, à 13 k. (3 l.) de Boulay, 16 k. (3 l. ⅔) de Metz. *Populat.* compr. celle de Godehure, 133. *Bur. de poste* de Boulay.

St.-Hubert, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. de Kempen, à 1 kil. (½ l.) de cet endroit, 10 kilom. (2 l. ½) N. O. de Creveldt, 6 myr. (14 l. ½) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 1928. *Bur. de poste* de Creveldt.

St.-Hubert, v. (*Sambre et-Meuse*), ch.-l. d'arr. et de cant., à 21 kil. (4 l. ¾) de Neufchâteau, 34 kil. (7 l. ¾) N. N. E. de Bouillon, 6 myr. (13 l. ¾) S. E. de Namur.

Cette ville, de la ci-devant province et duché du Luxembourg, est dans la forêt des Ardennes, aux confins du ci-devant pays et duché de Bouillon, sur la petite rivière d'Homme. St.-Hubert, premier évêque de Liége, la fit bâtir l'an 709. Il y avoit une abbaye dédiée à St.-Pierre. L'abbé de St.-Hubert se qualifioit de premier pair du duché de Bouillon. Il étoit seigneur de la ville : cette abbaye jouissoit de 80000 écus de revenus; l'église est belle, elle fut achevée l'an 1694. Il y a un bel hospice; l'abbé de St.-Hubert envoyoit tous les ans au roi de France un présent de trois couples de chiens de chasse et de dix faucons, à cause de la permission accordée à ses aumôniers de recueillir en France les aumônes pour l'hospice.

Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, d'un tribunal de première instance. Il y a un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1222. *B. de p.* de Marche.

St.-Hubert, forge (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. d'Hermeskeil, près et dépendant de la comm. de Bierfeld, à 4 k. (1 l.) d'Hermeskeil, 18 k. (4 l.) de Hochfelden, 25 kil. (5 l. ¾) de Trèves. *Pop.* compr. celle de Bierfeld, 242.

St.-Hubert, v. (*Seine-et-Oise*), arrondiss. de Versailles, canton de Rambouillet, comm. des Essarts, entre la forêt de Rambouillet et celle de St.-Léger, sur le bord de l'étang de Poura, à 22 kil. (5 l.) de Versailles, 8 k. (2 l.) de Rambouillet. On y voit un ancien château royal. Les curieux doivent remarquer, au rez-de-chaussée, un salon orné de pilastres corinthiens en stuc, par Clerici. La décoration de ce château est due aux artistes Stoldtz, Pigalle, Falconet et Coustou. St. Hubert étoit un rendez-vous de chasse pour le roi. *Pop.* compr. celle des Essarts, 583. *Bur. de poste* de Rambouillet.

St.-Hubert-de-Castaniole, v. (*Lot*). *Voy.* Castaniole.

St.-Hugues, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. de Montpezat, comm. de Ste.-Eulalie, à 10 kilom. (2 l. ½) de Caussade, 32 kilomèt. (7 l. ¼) de Montauban. *P.* compr. celle de Ste.-Eulalie, 35. *B. de poste* de Caussade.

St.-Huruges, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Jouvence, près la Guye, à 37 kil. (8 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 268. *Bureau de poste* de Buxy.

St.-Hyppolite. *Voyez* Saint-Hippolyte.

St.-Hyppoly, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Monestier, comm. de Combesa, à 3 kil. (¾ de l.) de Monestier, 16 k. (3 l. ¾) d'Alby. *Pop.* compr. celle de Combesa, 97. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Ibars, ville (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. du Fossat, près la Lèze, à 24 kil. (5 l. ½) N. O. de Pamiers, 36 k. (8 l.) N. N. O. de Foix, 5 kilom. (1 l. ¼) S. E. de Lezat. Il y a des mines de houille non exploitées. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Popul.* 2300. *Bureau de poste* de Saverdun.

St.-Ideul, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de St.-Malo, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 7 myriamèt. (14 l. ⅔) de Rennes. *Pop.* compr. celle de Parauld, 2875. *B. de poste* de St.-Malo.

St.-Igest, v. (*Aveyron*), arrond. de Villefranche, cant. de Villeneuve, près la source du ruiss. d'Angouze, à 10 kil. (2 l. ½) de Villefranche, 40 k. (9 l.) de Rhodez. *Pop.* 300. *B. de poste* de Villefranche.

St.-Igest, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de St.-Sernin, sur le Tarn, à 24 k. (5 l. ½) de Saint-Afrique, 39 k. (8 l. ⅔) de Rhodez. *P.* 348. *Bur. de poste* de St.-Sernin.

St.-Ignan, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de St.-Gaudens, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 8 myriam. (17 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 305. *Bureau de poste* de Saint-Gaudens.

St.-Ignat, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Riom, cant. d'Ennezat, à 11 k. (2 l. ¾) de Riom, 22 kil. (5 l.) de Clermont. *Populat* 1541. *B. de poste* de Maringues.

St-Ignes-Castaine, v. (*Aveyron*), arrond. de Villefranche, cant. de St.-Antonin. *Pop.* 405. *Bur. de poste* St.-Antonin.

St.-Igneuc, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, canton de Jugon, à 14 k. (3 l. ¼) de Lamballe, 33 k. (7 l. ½) de St.-Brieux. *Popul.* 512. *B. de poste* de Broons.

St.-Ignis, v. (*Haute-Saone*), arrond. Vésoul, cant. de Noroy, à 8 kil. (2 l.) de Vésoul. *Popul.* 32. *Bur. de poste* de Lure.

St.-Igny-de-Roche, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Chauffailles, à 21 kil. (4 l. ¾) de Marcigny, 43 kil. (9 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* 557. *Bureau de poste* de la Clayette.

St.-Igny-de-Vaire, v. (*Rhône*), arrond. de Villefranche, cant. de Montsols, à 36 k. (8 l.) N. O. de Villefranche, 6 myr. (13 l. ¾) N. O. de Lyon, 29 kilom. (6 l. ½) O. p. N. de Belleville. *Populat.* 2260. *Bur. de poste* de Matour, dép. de Saone-et-Loire.

St.-Ilario, v. (*Isle-d'Elbe*), cant. de Marciana, commune de Campo. *Pop.* compr. celle de Campo et de la marine de Campo, 1700.

St.-Ilie, v. (*Jura*), *Voyez* St.-Ylie.

St.-Illide, v. (*Cantal*), arrond. d'Aurillac, cant. de St.-Sernin, à 18 kil. (4 l.) d'Aurillac. *Pop.* 1424. *B. de poste* d'Aurillac.

St.-Ilpize, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de la Voulte, sur l'Allier, à 10 k. (2 l. ½) S. de Brioude, 42 k. (9 l. ½) O. N. O. du Puy, 9 k. (2 l. ¼) O. de Paulhaguet. *Pop.* 2179. *Bur. de poste* de Brioude.

St.-Imbert, v. (*Nièvre*), arrond. de Nevers, cant. de St.-Pierre-le-Moutier, comm. de Chantenay, à 8 k. (2 l.) de St.-Pierre-le-Moutier. 29 kil. (6 l. ½) de Nevers. *Populat.* compr. celle de Chantenay, 1186. *Bureau de poste* de Saint-Pierre-le-Moutier. *Relais de poste aux chevaux.*

St.-Imbert, v. (*Sarre*), arrond. de Sarrebruck, cant. de Bliescastel, sur la Rohrbach, à 11 k. (2 l. ¾) O. N. O. de Bliescastel, 9 kilomèt. (2 l. ¼) N. E. de Sarrebruck. 6 m. (13 l. ½) S. E. de Trèves. *P.* 1201. *B. de poste* de Sarrebruck.

St.-Imier, b. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Courtelary, sur la Suze, à 6 k. (1 l. ½) de Courtelary. Ce bourg doit son origine à un hermite, nommé *Imier*, qui, au 7e siècle, vint établir sa cellule dans ce lieu, alors désert; mais il ne prit de l'accroissement que depuis 933, époque où la reine Berthe y fit bâtir une collégiale, qui fut sécularisée lors de la réformation, en 1529. Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, donna en 999 le monastère de St.-Imier, avec toute la vallée qui porte son nom et le territoire de Moutiers-Grand-Val, aux évêques de Bâle. Il y a dans cette commune un bureau de contrôle et d'essayage des ouvrages d'or et d'argent. Ses habitans s'adonnent exclusivement à l'horlogerie. Les environs de St.-Imier fournissent des eaux minérales, autrefois très-salutaires. On trouve aussi dans les grottes des montagnes voisines des stalactites, et plusieurs prétrifications. *Pop.* 834. *Bur. de poste.*

Saint-Imier, contrée. *Voyez* Erguel.

St.-Imoges, v. (*Marne*), arrond. de Reims, cant. d'Ay, dans les bois de la montagne de Reims, à 7 kil. (1 l. ¾) d'Epinay, 34 kil. (7 l. ¾) de Châlons. *Pop.* 151. *Bur. de poste* d'Epernay.

St.-Inglevert, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. de Boulogne, cant. de Marquise, à 19 k. (4 l. ¼) de Boulogne, 10 myr. (22 l.) d'Arras. *Populat.* 349. *Bureau de poste* de Marquise.

St.-Innocent, v. (*Mont-Blanc*), arrond. de Chambéry, cant. d'Aix, comm. de Brison, près le lac du Bourget, à 14 k. (3 l. ¼) de Chambéry. *Popul.* compr. celle de Brison, 551. *Bur. de poste* d'Aix.

St.-Irlide, v. (*Ain*). *Voyez* St.-Olives.

St.-Islt, v. (*Mayenne*), arrond. de Laval, canton de Loiron, à 9 k. (2 l. ½) de Laval. *Pop.* 155. *Bur. de poste* de Laval.

St.-Ismier, v. (*Isère*), arrond. et cant. est de Grenoble, à 11 kil. (2 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 1107. *Bur. de poste* de Grenoble.

St.-Ivoine, v. (*Puy-de-Dôme*). *Voy.* St.-Yvoine.

St.-Izaize, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de St.-Sernin, près le Dourdon, à 13 k. (3 l.) de St.-Afrique, 43 kilom. (9 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* 517. *Bur. de poste* de St.-Sernin.

St.-Izans, v. (*Gironde*). *Voyez* St.-Ysens.

St.-Jacques, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Digne, cant. de Barrême, à 18 kil. (4 l.) de Digne. *Pop.* 150. *Bureau de poste* de Digne.

St.-Jacques, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de St.-Firmin, près le canal des Herbeys, à 27 k. (6 l.) de Gap. *Pop.* 347. *Bur. de poste* de Gap.

St.-Jacques, v. (*Charente*), arrond., cant. et comm. de Cognac, à 39 kilom. (8 l. ¾) d'Angoulême, 1 k. (¼ de l.) de Cognac. *Populat.* compr. celle de cette ville. *Bur. de poste* de Cognac.

St.-Jacques, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Saint-Brieux, canton de Lanvollon, comm. de Tremeven, à 13 kil. (3 l.) de Paimpol, 25 kil. (5 l. ¾) de St.-Brieux. *P.* compr. celle de Tremeven, 415. *Bur. de poste* de Paimpol.

St.-Jacques, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Boulay, comm. de Volmerange, à 5 kil. (1 l. ½) de Boulay, 20 k. (4 l. ½) de Metz. *Pop*... *Bureau de poste* de Boulay.

St.-Jacques, v. (*Deux-Sèvres*), arr. et canton de Thouars, au sud-ouest et près de cette ville. *Pop.* 316. *Bur. de poste* de Thouars.

St.-Jacques-Blamecourt, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Magny, comm. d'Artieux, à 1 k. (¼ de l.) de Magny, 6 kil. (1 l. ½) de Mantes. *Pop.* compr. celle d'Artieux, 221. *Bur. de poste* de Magny.

St.-Jacques-Capelle, village (*Lys*), arrond. et canton de Furnes, près l'Yser, à 1 k. (¼ de l.) S. S. O. de Dixmude, 19 k. (4 l. ¼) N. d'Ypres, 37 k. (8 l. ¼) S. O. de Bruges. *Pop.* 177. *Bureau de poste* de Bruges.

St.-Jacques-d'Alibermont, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu, à 14 k. (3 l. ¼) de Dieppe, 5 myr. (10 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 300. *Bureau de poste* de Dieppe.

St.-Jacques-d'Altirieux, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de Serrières, à 32 kil. (7 l. ½) de Tournon, 6 myriam. (13 l. ¼) de Privas. *Pop.* 220. *Bureau de poste* d'Annonay.

St.-Jacques-d'Ambès, village (*Gironde*), arr. de Blaye, cant. de Bourg,

Bourg, comm. de N.-D.-d'Ambès, sur la Garonne, près son confluent avec la Dordogne, à 3 k. (¾ de l.) de Bourg, 20 kilom. (4 l. ½) de Bordeaux. *Popul.* compr. celle de N.-D.-d'Ambès, 860. *Bur. de poste* de Bourg.

St.-Jacques-d'Ambürg, village (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Pont-Gibaud, à 27 kilom. (6 l.) de Riom, 28 kil. (6 l. ½) de Clermont. *Pop* 610. *Bureau de poste* de Clermont-Ferrand.

St.-Jacques-d'Arricau, village (*Basses-Pyrénées*), arrond. de Pau, cant. de Lembège, près le Lées, à 30 k. (6 l. ¾) de Pau. *Popul.* 250. *Bur. de poste* de Pau.

St.-Jacques-de-Belleville, v. (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. d'Aiguebelle, comm. de Saint-Alban-d'Hurtières, à 7 kilom. (1 l. ¾) d'Aiguebelle, 16 kilom. (3 l. ¾) de St.-Jean-de-Maurienne. *Popul.* compr. celle de St.-Alban-d'Hurtières, 1005. *Bur. de poste* d'Aiguebelle.

St.-Jacques-de-Clisson, v. (*Loire-Inférieure*), arrondiss. de Nantes, cant. et comm. de Clisson, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville, 25 k. (5 l. ¾) de Nantes. *Populat.* compr. celle de Clisson, 2100. *Bur. de poste* du Clisson.

St.-Jacques-de-Ferrières, v. (*Tarn*). *Voyez* Ferrières.

St.-Jacques-de-la-Barre, v. (*Eure*), arr. de Bernay, canton de Beauménil, comm. de la Barre, à 16 kil. (3 l. ¾) de Bernay, 34 kil. (7 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 128. *Bur. de poste* de Conches.

St.-Jacques-de-la-Landes, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et canton de Rennes, à 5 kil. (1 l. ½) de cette ville. *Popul.* 598. *Bur. de poste* de Rennes.

St.-Jacques-de-Lisieux, village (*Calvados*), arr. et cant. de Lisieux. *Pop.* compr. celle de St.-Germain, 1149. *Bur. de poste* de Lisieux.

St.-Jacques-de-Primopes, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, canton et comm. de Graulhet, à 11 kilomètr. (2 l. ¾) de Lavaur. *Popul.* compr. celle de Graulhet, 3607. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Jacques-de-Retz, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de St.-Germain-en-Laye, comm. de Chambourcy, près la forêt de Marly, à 5 kil. (1 l. ¼) de Saint-Germain, 10 k. (2 l. ½) de Versailles. *Populat.* compr. celle de Chambourcy, 583. *Bur. de poste* de Poissy.

St.-Jacques-des-Arrets, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Montsol, à 31 k. (7 l.) de Villefranche, 6 myr. (13 l.) de Lyon. *Popul.* 372. *Bur. de poste* de Beaujeu.

Saint-Jacques-des-Blats, v. (*Cantal*), arr. d'Aurillac, canton de Vic, près la source de la Cer, à 24 k. (5 l. ½) d'Aurillac. *P.* 1140. *Bur. de poste* d'Aurillac.

St.-Jacques-des-Guérets, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Montoire, sur le Loir, à 20 kilom. (4 l. ½) de Vendôme, 4 myr. (10 l.) de Blois. *Popul.* 153. *Bur. de poste* de Montoire.

St.-Jacques-du-Pont-Levet, v. (*Aude*), arrond. et cant. sud de Castelnaudary, comm. de la Bastide-d'Anjou, à 8 kil. (2 l.) de Castelnaudary. *Popul.* compr. celle de la Bastide-d'Anjou, 722. *Bur. de p.* de Castelnaudary.

St.-Jacques-du-Stat, village (*Vosges*), arr. de St.-Dié, canton et comm. de Corcieux, à 10 kilom. (2 l. ½) de Bruyères, 15 kilom. (3 l. ½) de St.-Dié. *Pop.* compr. celle de Corcieux, 1097. *Bur. de poste* de Bruyères.

St.-Jacques-sur-Darnetal, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. de Darnetal, à 15 k. (3 l. ½) N. de Pont-de-l'Arche. *Populat.* 1003. *Bureau de poste* de Rouen.

St.-Jacut, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Ploubalay, près la mer, à 20 k. (4 l. ½) de Dinan, 43 k. (9 l. ¾) de Saint-Brieux. C'est la résidence d'un syndic des marins; il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Dinan, troisième arrondissement maritime. *Populat.* 721. *Bureau de poste* de Plancoet.

St.-Jacut, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de Colinée, à 16 k. (3 l. ¾) de Broons, 33 kil. (7 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 516. *Bur. de poste* de Broons.

St.-Jacut, v. (*Morbihan*); arr. de Vannes, cant. d'Allaire, à 8 k. (2 l.) de Rochefort, 40 kil. (9 l.) de Vannes. *Popul.* 1373. *Bureau de poste* de Redon, départ. d'Ille-et-Vilaine.

St.-Jaize, v. (*Nièvre*). *Voyez* St.-Quaize-la-Vallée.

St.-Jal, v. (*Cantal*). *Voy.* St.-Gal.

St.-Jal, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de Seilhac, à 6 kilom. (1 l. ½) d'Uzerche, 18 kil. (4 l.) de Tulle. *Pop.* 1539. *Bur. de poste* d'Uzerche.

St.-Jame, forêt (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Verteillac, à 18 kil. (4 l.) N. E. de Riberac: elle a 3895 mètres (2000 toises) de long, sur 972 mètr. (500 toises) de large.

Saint-James, ville (*Manche*), arr. d'Avranches, chef-l. de cant., près le Brevon, à 14 kil. (3 l. ¼) O. de Pontorson, 19 kil. (4 l. ¼) S. d'Avranches, 18 k. (4 l.) O. de St.-Hilaire, 33 myr. (74 l.) O. de Paris. Long. 16. 28. Lat. 48. 29. Cette petite ville, de la ci-devant basse Normandie, étoit le siége d'une vicomté. Guillaume le Conquérant la fit fortifier en 1065, pendant la guerre qu'il avoit avec Conan, comte de Nantes. Cette place et son château ont autrefois soutenu plusieurs siéges; mais on a rasé les fortifications. On voit dans cette commune deux églises. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* 2515. *Bureau de poste.*

Saint-James, village (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, canton de Morlaas, à 1 k. (¼ de l.) N. E. de cette ville, 10 kil. (2 l. ½) N. E. de Pau, 15 kil. (3 l. ½) S. O. de Lembège. *Pop.* 197. *Bur. de poste* de Pau.

St.-Jans-Hoogesieken, village (*Lys*), arrond. et cant. d'Ypres, à 5 kilom. (1 l. ¼) S. de Langhemarcq, 3 kilom. (¾ de l.) N. E. d'Ypres, 4 myr. (10 l. ½) S. S. O. de Bruges. *Pop.* 575. *Bur. de poste* d'Ypres.

St.-Janvrin, v. (*Cher*), arr. de St.-Amand, cant. de Château-Meillant, à 4 kilom. (1 l.) de cet endroit, 5 myriam. (12 l. ½) de Bourges. *Pop.* 464. *Bur. de poste* de Château-Meillant.

St.-Jaymes, v. (*Gers*), arrond. et cant. de Mirande, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 29 kilom. (6 l. ½) d'Auch. *Pop.* 145. *Bur. de poste* de Mirande.

St.-Jean, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Digne, canton de Mezel, comm. de Jeannet, à 16 kilomètr. (3 l. ¾) de Digne, 7 k. (1 l. ¾) de Mezel. *Populat.* compr. celle de Jeannet, 374. *Bureau de poste* de Digne.

St.-Jean, v. (*Alpes-Maritimes*),

arr., cant. et comm. de Nice, à 2 k. (½ l.) de cette ville. *Populat.* réunie à celle de Nice. *Bur. de poste* de Nice.

St.-Jean, v. (*Aveyron*), arrond. d'Espalion, canton et comm. d'Estaing. *Pop.* réunie à celle d'Estaing et de Brionne. *Bureau de poste* de Rhodez.

St.-Jean, v. (*Calvados*). *Voy.* Herbigny-Mont-St.-Jean.

St.-Jean, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. et comm. de Plouaret, à 8 kil. (2 l.) de Belle-Isle-en-terre, 14 kil. (3 l. ½) de Lannion. *Populat.* compr. celle de Plouaret et dépend., 3515. *Bur. de poste* de Belle-Isle-en-terre.

St.-Jean, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. et comm. de Plouha, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Paimpol, 21 kil. (4 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop.* compr. celle de Plouha, 3023. *Bur. de poste* de Paimpol.

St.-Jean, fort (*Escaut*), arr. de Termonde, cant. de St.-Gilles, sur le canal de Gand à Hulst, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Nicolas, 22 k. (5 l.) de Termonde.

St.-Jean, v. (*Eure*), arrond., cant. et comm. de Louviers, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Populat.* réunie à celle de Louviers. *Bur. de poste* de Louviers.

St.-Jean, v. (*Eure-et-Loir*), arr., cant. et comm. de Dreux, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle de Dreux. *Bur. de poste* de Dreux.

St.-Jean, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Pont-l'Abbé, à 20 kilom. (4 l. ½) de Quimper. *Populat.* 673. *Bureau de poste* de Quimper.

St.-Jean, v. (*Gers*), arrond. de Condom, canton de Montréal, comm. de Fources, à 10 kilomètr. (2 l. ½) de Condom, 4 myriam. (10 l. ¼) d'Auch. *Popul.* compr. celle de Fources, 1000. *Bur. de poste* de Condom.

St.-Jean, v. (*Gers*), arrond. d'Auch, canton et comm. de Gimont, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 24 kilom. (5 l. ½) d'Auch. *Popul.* compr. celle de Gimont, 2108. *Bur. de poste* de Gimont.

St.-Jean, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, canton de Marciac, comm. de Troncens, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Mirande, 8 k. (2 l.) de Miélan, 37 k. (8 l. ¼) d'Auch. *P p.* compr. celle de Tronceus, 574. *Bur. de poste* de Miélan.

St.-Jean, v. (*Gers*), arrond. de Condom, canton de Valence, comm. de St.-Puy, à 7 kilomètr. (1 l. ¾) de Valence, 14 kilomètr. (3 l. ¼) de Condom, 25 kilom. (5 l. ¾) d'Auch. *P.* compr. celle de St.-Puy, 2094. *B. de p.* de Condom.

St.-Jean, v. (*Hérault*), arr. de St-Pons-de-Thomières, canton de St.-Chinian, comm. d'Assignan, à 13 k. (3 l.) de St.-Pons, 9 myr. (19 l. ⅔) de Montpellier. *Pop....* *Bur. de poste* de St-Chinian.

St-Jean, v. (*Hérault*), arrond. de Béziers, canton de Murviel, comm. de Laurens, à 20 kilomètr. (4 l. ½) de Béziers, 10 k. (2 l. ½) de Murviel. *Pop.* compr. celle de Laurens, 504. *Bur. de p.* de Béziers.

St.-Jean, v. (*Indre-et-Loire*), arrond. et canton de Loches, près l'Indre, à 5 k. (1 l. ¼) de Loches, 43 k. (9 l. ⅔) de Tours. *Pop.* 303. *Bur. de poste* de Loches.

St.-Jean, v. (*Landes*), arrond. de St.-Sever, cant. d'Aire, comm. de Duhort, à 21 kil. (4 l. ¾) de St.-Sever, 10 kilom. (2 l. ½) de Grenade-sur-l'Adour. *Pop.* compr. celle de Duhort, 1228. *Bureau de poste* de Grenade-sur-l'Adour.

St.-Jean, v. (*Landes*), arrond. de Saint-Sever, canton de Geaune, comm. de Samadet, à 16 kilomètr. (3 l. ¾) de St.-Sever, 7 kilomètr. (1 l. ¾) de Geaune. *Pop.* compr. celle de Samadet, 1235. *Bur. de poste* de St.-Sever.

St.-Jean, v. (*Léman*), arrond. de Genève, cant. de Frangy, comm de Chaumont, à 2 kil. (½ l.) de Frangy, 22 k. (5 l.) de Genève. *Pop.* compr. celle de Chaumont, 455. *Bur. de poste* de Frangy.

St-Jean, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant de Duras, à 9 kilom. (2 l. ¼) de cette ville, 25 kilom. (5 l. ¾) de Marmande. *Pop.....* 1450. *Bureau de poste* de Marmande.

St.-Jean, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Port-Sainte-Marie, comm. de Pompejac, à 10 kilom. (2 l. ½) de Tonneins, 21 kil. (4 l. ¾) d'Agen. *Pop.....* *Bur. de poste* de Tonneins.

St.-Jean, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, canton et comm. de Monclar, à 7 k. (1 l. ¾) de Ste.-Livrade, 14 kilom. (3 l. ¼) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.* compr. celle de Monclar, 2206. *Bureau de poste* de Ste.-Livrade.

St.-Jean, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Puymirol, à 10 k. (2 l. ½) d'Agen, 5 kilom. (1 l. ¼) de Puymirol, 5 kilom. (1 l. ¼) de la Magistère. *Popul...* *Bur. de poste* de la Magistère.

St.-Jean, v. (*Lozère*), arrond. de Marvejols, canton et comm. de Chanac, à 13 k. (3 l.) de Mende, 10 k. (2 l. ½) de Marvejols. *Pop.* compr. celle de Chanac, 1665. *Bur. de poste* de Mende.

St.-Jean, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Wœlstein, à 6 kil. (1 l. ½) N. p. E. de ce teudroit, 11 k. (2 l. ¾) E. p. N. de Creutznach, 20 kilom. (4 l. ½) S. O. de Mayence. *Pop.* 246. *B. de poste* de Worms.

St.-Jean, lieu (*Mont-Tonnerre*), arrondiss. de Deux-Ponts, canton d'Annweiler, près et dépendant de la commune d'Albersweiler, à 4 k. (1 l.) d'Annweiler, 6 kil. (1 l. ½) de Landau, 8 myr. (18 l. ½) de Mayence. *Pop.* compr. celle de St.-Jean, 1353. *B. de poste.*

St.-Jean, v. (*Moselle*), arrond. de Briey, canton de Longuyon, comm. de Ham, à 22 k. (5 l.) de Longwy, 6 myr. (14 l.) de Metz. *Popul.* compr. celle de Ham, 227. *B. de poste* de Longwy.

St.-Jean, v. (*Nièvre*), arrond. de Clamecy, canton et comm. de Corbigny, à 27 kil. (6 l.) de Clamecy, 1 k. (¼ de l.) de Corbigny. *Pop.* compr. celle de Corbigny, 2201. *Bur. de poste* de Corbigny.

St.-Jean ou la Solitude, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. d'Attichy, dans la forêt de Compiegne, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 6 myriam. (13 l. ½) de Beauvais. Il y avoit une abbaye de Chanoines réguliers de la congrégation de France : ils occupoient cette maison depuis l'échange qu'ils avoient fait de leur monastère de Royal-Lieu pour celle-ci, avec les religieux qui l'occupoient avant eux. *Pop.* compr. celle d'Arevière, 321. *B. de poste* de Compiegne.

St.-Jean, v. (*Rhin-et-Moselle*). *Voy.* St.-Joans.

St.-Jean, v. (*Rhône*), arrond. de Villefranche, cant. et comm. de Beaujeu, à 22 kil. (5 l.) de Villefranche, 1 k. (¼ de l.) de Beaujeu, 5 myr. (11 l.) de Lyon. *Pop.* compr. celle de Beaujeu, 1665. *Bur. de poste* de Beaujeu.

St.-Jean, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Kilbourg, comm. de St.-Thomas, à 3 k. (¾ de l.) de

Kilbourg, 11 kilom. (2 l. ¾) de Schœrecken, 36 k. (8 l.) de Trèves. *Pop.* compr. celle de St.-Thomas, 112. *B. de poste* de Trèves.

St.-Jean, v. (*Sarre*), arr. et cant. de Sarrebruck, séparé par le pont de la Sarre, attenant Sarre-bruck, à 21 k. (4 l. ¾) de Sarre-Libre, 7 myr. (15 l.) de Trèves. *Pop.* 758. *B. de poste* de Sarrebruck.

St.-Jean, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, canton de Montereau-Fault-Yonne, comm. de Forges, près la Seine, à 24 kilom. (5 l. ½) de Nemours, 27 kilom. (6 l.) de Melun. *Pop.* compr. celle de Forges, 256. *Bur. de poste* de Montereau-Fault-Yonne.

St.-Jean, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. et comm. d'Houdan, à 1 kilomèt. (¼ de l.) de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) de Mantes. *P.* compr. celle d'Houdan, 2000. *Bur. de poste* d'Houdan.

St.-Jean (petit), v. (*Somme*). *Voyez* Petit-St.-Jean.

St.-Jean, v. (*Var*), arrond. et cant. de Brignoles, comm. de Vins, à 8 k. (2 l.) de Brignoles, 42 k. (9 l. ½) de Toulon. *Pop.* compr. celle de Vins, 482. *Bur. de poste* de Brignoles.

St.-Jean (la), riv. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de St.-Hubert, cant. de Gédinne, à 3 k. (¾ de l.) O. duquel elle prend sa source, coule au S. O. et se rend dans le Semoy, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de sa source.

St.-Jean-aux-Bois, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. de Chaumont, à 24 kilom. (5 l. ½) de Réthel, 30 k. (6 l. ¾) de Charle-ville. *Pop.* 611. *Bur. de poste* de Rozoy-sur-Serre, département de l'Aisne.

St.-Jean-Baptiste-de-Brial, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Castel-Sarrasin, cant. de Montech, comm. de Bressols, à 19 kil. (4 l. ½) de Castel-Sarrasin, 37 k. (8 l. ¼) de Toulouse. *Pop.* compr. celle de Bressolles, 734. *Bur. de poste* de Montauban, départem. du Lot.

St.-Jean-Brevelay, *ou* St.-Jean-de-Brevelay, v. (*Morbihan*), arr. de Ploermel, ch.-l. de cant., à 10 k. (2 l. ½) de Locminé, 27 k. (6 l.) de Ploermel, 22 kil. (5 l.) de Vannes. *Popul.* 2939. *Bur. de poste* de Locminé.

St.-Jean-Cappelle, v. (*Nord*), arr. d'Hazebrouck, canton nord-est de Bailleul, près la Meterbecque, à 14 kil. (3 l. ¼) d'Hazebrouck, 5 myr. (11 l. ½) de Douay. *Pop.* 3038. *Bureau de poste* de Bailleul.

St.-Jean-Crambre, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de Vernoux, à 28 kil. (6 l. ¾) de Tournon, 19 k. (4 l. ½) de Privas. *Pop.* 1006. *B. de p.* de Vernoux.

St.-Jean-Chaudry, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Magny, comm. de Villers, à 10 k. (2 l. ½) de Bonnières et de Mantes. *Pop.* compr. celle de Villers, 521. *Bur. de poste* de Bonnières.

St.-Jean-Chazornes, village (*Lozère*), arr. de Mende, cant. de Villefort, près la Borne, à 7 kil. (1 l. ¾) de Villefort, 38 kilom. (8 l. ½) de Mende, 20 kilomèt. (4 l. ½) de Joyeuse. Il y a près de ce lieu, sur la montagne de Chambron, une mine de plomb. *Pop.* 289. *Bur. de poste* de Villefort.

St.-Jean-Cortzerodes, village (*Meurthe*), arrond. de Sarrebourg, cant. de Phalsbourg, à 10 kilomèt. (2 l. ½) de Sarrebourg, 8 myr. (17 l.) de Nancy. *Pop.* 87. *Bur. de poste* de Phalsbourg.

St.-Jean-d'Adam, v. (*Doubs*), arr. et cant. de Baume-sur-le-Doubs, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville, 25 k. (5 l. ¾) de Besançon. *Popul.* 429. *B. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

St.-Jean-d'Aiguesvives, village (*Arriège*), arr. de Foix, canton de Lavelanet, à 23 kil. (5 l. ¼) de Tarascon. *P.* 154. *Bur. de poste* de Mirepoix.

St.-Jean-Dalcapies, village (*Aveyron*), arr. et cant. de Saint-Afrique, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville, 5 my. (12 l. ½) de Rhodez. *P.* 256. *B. de poste* de St.-Afrique.

St.-Jean-d'Angely, ville (*Charente-Inférieure*), ch.-l. d'arrond. et de canton, sur la Boutonne, à 5 myr. (12 l. ½) S. E. de la Rochelle, 24 kil. (5 l. ½) N. N. E. de Saintes, 44 myr. (98 l.) S. O. de Paris. Long. 17. 5. Lat. 45. 5.

Cette ville, de la partie basse de la ci-devant province de Saintonge, est très-ancienne. Ce fut d'abord un château magnifique, bâti au milieu d'une forêt, nommé *Angeriacum* par les anciens ducs d'Aquitaine, qui en firent leur demeure. A la place de ce château, Pepin *le Bref* fit bâtir un monastère de Bénédictins, après qu'on lui eut envoyé le chef de St.-Jean d'Edosse, et non pas celui de St.-Jean-Baptiste. Il s'y forma un bourg qui s'accrut considérablement, lorsque les Sarrasins le saccagèrent. Du temps de Charles Martel, Saint-Jean-d'Angely étoit une ville considérable; il y établit en 1204 un maire et des échevins, auxquels il accorda le privilége de noblesse et à leurs descendans, en considération de ce que les habitans en avoient chassé les Anglais.

Presque tous les habitans embrassèrent la religion protestante: en 1562, St.-Jean-d'Angely fut assiégé par le comte de la Rochefoucauld, chef des calvinistes, qui, malgré les intelligences qu'il avoit dans la place, fut obligé d'en lever le siége; mais quelque temps après, ceux de son parti s'en emparèrent, et y ajoutèrent de nouvelles fortifications. En 1570, l'armée des catholiques, commandée par le duc d'Anjou, frère du roi, vint mettre le siége devant cette ville; et après un siége de trois mois, on capitula; quelque temps après, les protestans s'en rendirent maitres. Louis XIII, en 1621, en fit le siége, la prit, en fit raser les fortifications, et voulut qu'elle portât le nom de *Bourg-Louis*, afin de punir les habitans qu'il dépouilla de leurs priviléges et de leurs murailles; mais cette dénomination ne put être adoptée.

Les Normands minèrent de fond en comble l'abbaye des Bénédictins en 867; elle fut rétablie par les comtes Ratgaire de St.-Maur, en 1623. Cette ville étoit le chef-lieu d'une élection de la généralité de la Rochelle. St.-Jean-d'Angely avoit sa coutume particulière et un siége royal; il y a un hôpital. Outre les églises paroissiales, on y voyoit un couvent de Cordeliers, un de Capucins, et un de religieuses Ursulines. Il s'est passé dans cette ville plusieurs traits atroces.

Louis XI détestoit son frère Charles, duc de Guienne. Son confesseur, *Jean Favre Versoris*, abbé de St.-Jean-d'Angely, se chargea de l'empoisonner avec sa maitresse *Chambes de Montsoreau*, que Louis XI abhorroit également, et il réussit dans ce projet exécrable, en leur présentant à l'un et à l'autre une pêche empoisonnée, qu'ils se partagèrent, sans se méfier de la main scélérate qui la leur présentoit. Henry de Bourbon, premier de ce nom, prince de Condé, eut le même sort à St.-Jean-d'Angely, en 1588, âgé de trente-cinq ans. La princesse de la Tremouille son épouse fut accusée de ce crime. Un

pape, nommé *Belcastel* fut celui qui le commit, et il échappa par la fuite au supplice qu'il méritoit. *Brillaud*, procureur au parlement de Bordeaux, convaincu d'être son complice, fut arrêté et condamné à être écartelé. La princesse de la Tremouille fut décrétée de prise de corps par les juges de St.-Jean-d'Angely; mais en sa qualité de princesse du sang, elle évoqua l'affaire au parlement de Paris, où elle resta en suspens. Elle fut cependant détenue pendant sept ans au château de St.-Jean-d'Angely, dont St.-Mesme étoit gouverneur. Enfin elle sollicita sa grace et l'obtint. Le parlement revit le procès, cessa toutes les procédures faites à St.-Jean-d'Angely, et la déclara innocente; mais cela ne rendit pas la vie au procureur Brillaud, qui étoit censé être innocent comme elle. Le commerce de Saint-Jean-d'Angely consiste principalement en vins, et eau-de-vie qui passe pour l'eau-de-vie de Cognac. On y fabrique beaucoup de serges et droguets. Il y a des moulins à poudre sur la rivière la Boutonne. Cette commune a vu naitre Benjamin *Priolo* ou *Prioli*, historien diplomate, philosophe et bon soldat. Il disoit souvent que l'homme ne possède que trois choses, l'ame, le corps et les biens, et qu'elles sont continuellement exposées à toutes sortes d'embuscades; l'ame à celles des théologiens, le corps à celles des médecins, et les biens à celles des avocats et procureurs : né en 1622, il mourut à Lyon en 1677. On a de lui : *Histoire de France en latin*, depuis la mort de Louis XIII jusqu'en 1674.

Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, des tribunaux de première instance et de commerce; il y a un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Saintes, cinquième arrondissement maritime. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 8000. *Bur. de poste.*

St.-Jean-d'Angle, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Marennes, cant. de St.-Aignan, à 11 kilomèt. (2 l. ¾) de Marennes, 25 kilom. (5 l. ¾) de Saintes. *Pop.* 422. *Bur. de poste* de Rochefort.

St.-Jean-d'Anglis, v. (*Gers*), arr. d'Auch, cant. de Vic-sur-Losse, à 19 k. (4 l. ½) d'Auch. *Pop.* 104. *Bur. de poste* de Vic-sur-Losse.

St.-Jean-d'Anières, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, canton de Cormeilles, sur la Calonne, à 16 k. (3 l. ¾) de Pont-Audemer, 6 m. (15 l. ¼) d'Evreux. Il y a un moulin à papier. *Pop.* 246. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Jean-dans-la-Vallongue, v. (*Arriege*), arrond. de St.-Girons, cant. de Castillon, près l'Abouïgane, à 19 k. (4 l. ¼) de St.-Girons, 6 myr. (12 l. ¾) de Tarascon. *Pop.* 190. *Bur. de poste* de St.-Girons.

St.-Jean-d'Aoust, v. (*Landes*), arr. et cant. de Mont-de-Marsan, attenant cette ville. *Pop.* 210. *Bur. de poste* de Mont-de-Marsan.

St.-Jean-d'Apbelot, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de St.-Romain, à 14 kil. (3 l. ¼) de Montivilliers, 6 myr. (11 l. ½) de Rouen. *Pop.* 213. *Bureau de poste* de St.-Romain.

St.-Jean-d'Ardières, village (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Belleville, près l'Ardières, à 15 kil. (3 l. ½) de Villefranche, 41 k. (9 l. ¼) de Lyon. *Pop.* 638. *Bureau de poste* de Belleville-sur-Saone.

St.-Jean-d'Armand, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, canton de la Biole, comm. de St.-Girard, à 8 k. (2 l.) d'Aix, 20 k. (4 l. ½) de Chambéry. *Popul.* compr. celle de St.-Girard, 357. *Bur. de poste* d'Aix.

St.-Jean-d'Arves, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de Saint-Jean-de-Maurienne, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 43 k. (9 l. ¾) de Chambéry. *Pop.* 1766. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Maurienne.

St.-Jean-d'Arvet, b. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de Chambéry, près la Laisse, à 5 k. (1 l. ¼) de Chambéry. *Pop.* 788. *B. de poste* de Chambéry.

St.-Jean-d'Asse, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, canton de Ballon, à 18 kil. (4 l.) du Mans. *Popul.* 1201. *Bureau de poste* de Beaumont-sur-Sarthe.

St.-Jean-d'Ateau, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Neuvic, à 11 k. (2 l. ¾) de Mucidan, 22 kil. (5 l.) de Périgueux. *Populat.* 231. *Bureau de poste* de Riberac.

St.-Jean-d'Aubrigoux, village (*Haute Loire*), arr. du Puy, canton de Craponne, près l'Arjon, à 37 k. (8 l. ¼) du Puy. *Pop.* 958. *Bur. de poste* de Craponne.

St.-Jean-d'Aulpt, v. (*Léman*), arr. de Thonon, ch.-l. de cant., à 2 kil. (½ l.) S. p. O. du Biot, 9 k. (2 l. ¼) O. p. S. de Notre-Dame-d'Abondance. *Popul.* 1921. *B. de poste* de Thonon.

St.-Jean-d'Avelanne, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, canton de Pont-de-Beauvoisin, à 18 k. (4 l.) E. p. S. de la Tour-du-Pin, 36 k. (8 l.) N. de Grenoble, 22 kilom. (5 l.) O. p. N. de Barraux. *Pop.* 571. *Bureau de poste* de Pont-de-Beauvoisin.

St.-Jean-d'Aygremont, village (*Aveyron.*) *Voyez* Aygremont.

St.-Jean-de-Balme, v. (*Aveyron*). *Voyez* Balme.

St.-Jean-de-Barrou, village (*Aude*), arr. de Narbonne, canton de Durban, à 23 k. (5 l. ¼) de la Grasse, 5 myr. (11 l.) de Carcassonne. On y exploite de bon plâtre en grande quantité. *Pop.* 163. *B. de poste* de Sijean.

St.-Jean-de-Bassel, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Fenestrange, près la Sarre, à 20 kilom. (4 l. ½) de Dieuze, 6 myriamèt. (13 l. ½) de Nancy. *Pop.* 211. *Bur. de poste* de Sarrebourg.

St.-Jean-de-Bazellac, village (*Gers*). *Voyez* Bazellac.

St.-Jean-de-Beauregard, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Limours, à 16 k. (3 l. ¾) de Versailles. *Pop.* 212. *B. de poste* de Limours.

St.-Jean-de-Belleville, v. (*Mont-Blanc*), arr. et canton sud de Moutiers, à 6 k. (1 l. ½) S. S. O. de cette ville, 40 k. (9 l.) E. p. S. de Chambéry, 15 k. (3 l. ½) N. E. de St.-Jean-de-Maurienne. *P.* 1170. *Bureau de poste* de Moutiers.

St.-Jean-de-Benquet, village (*Landes*), *Voyez* Benquet.

St.-Jean-de-Bère, v. (*Loire-Inférieure*), arr., cant. et comm. de Château-Briant, à 1 k. (¼ l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle de Château-Briant. *Bur. de poste* de Château-Briant.

St.-Jean-de-Beuf, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, canton de Sombernon, près l'Ouche, à 24 k. (5 l. ½) de Dijon. *Pop.* 236. *Bur. de poste* de Sombernon.

St.-Jean-de-Beugné, village (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Sainte-Hermine, à 22 k. (5 l.) de cette ville. *P.* 393. *Bur. de poste* de St.-Hermand.

St.-Jean-de-Bibian, village (*Hérault*). *Voyez* Bibian.

St.-Jean de-Bigarogue, v. (*Dordogne*). *Voyez* Bigarogue.

St.-Jean-de-Blagnac, village (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Pujols, sur la Dordogne, à 14 k. (3 l. ¼) de Libourne, 8 kilom. (2 l.) de Castillon, 36 kil. (8 l.) de Bordeaux. *P.* 735. *Bur. de poste* de Castillon.

St.-Jean-de-Blonac, village (*Tarn*). *Voyez* Blonac.

St.-Jean-de-Boisseau, village (*Loire-Inférieure*), arr. de Paimbœuf, canton du Pellerin, près la Loire, à 25 k. (5 l. ¾) de Machecoul, 25 kil. (5 l. ¾) de Paimbœuf, 13 k. (3 l.) de Nantes. *Pop.* 2000. *B. de poste* de Machecoul.

St.-Jean-de-Bonnefond (*Loire*). *Voyez* Bonnefond.

St.-Jean-de-Bonneval, village (*Aube*), arr. de Troyes, cant. de Bouilly, à 18 k. (4 l.) d'Ervy, 31 k. (7 l.) de Troyes. *Pop.* 420. *Bur. de poste* de Troyes.

St.-Jean-de-Bonnevallet, v. (*Deux-Sèvres*), arr. et canton de Thouars, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 7 myr. (16 l. ⅔) de Niort. *Pop.* 328. *B. de poste* de Thouars.

St.-Jean-de-Bouquenais, v. (*Loire-Inférieure*). *V.* Bouquenais.

St.-Jean-de-Bournay, bourg (*Isère*), arr. de Vienne, ch.-l. de cant., à 22 k. (5 l.) E. de Vienne, 6 myr. (13 l.) N. O. de Grenoble, 13 k. (3 l.) S. O. de Bourgoin. Cette commune a deux pressoirs à huile, quatre battoirs à chanvre, quatre moulins à blé, des fabriques de toiles à voile, propres aux vaisseaux de deux divisions, et des tanneries: le tout est situé sur une petite rivière. *Populat.* 2675. *Bureau de poste* de Vienne.

St.-Jean-de-Braye, v. (*Loiret*), arrond. d'Orléans, cant. de Checy, sur la Loire, à 4 kilom. (1 l.) E. d'Orléans, 19 k. (4 l. ⅓) de Neuville-aux-Bois, 11 k. (2 l. ¾) O. de Fargeau. *Pop.* 880. *Bur. de poste* d'Orléans.

St.-Jean-de-Brevelay, bourg (*Morbihan*). *Voyez* Saint-Jean-Brevelay.

St.-Jean-de-Bruel (*Aveyron*). *Voy.* St.-Jean-du-Bruel.

St.-Jean-de-Buèjes, v. (*Hérault*), arrond. de Montpellier, cant. de Saint-Martin-de-Londres, sur la Buejes, à 14 kilom. (3 l. ¾) de Ganges, 32 kil. (7 l. ⅓) de Montpellier. *Pop.* 515. *Bur. de poste* de Ganges.

St.-Jean-de-Cauquessac, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Grenade, cant. de Beaumont, à 23 k. (5 l. ¼) de Grenade, 43 kilom. (9 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 321. *Bur. de poste* de Beaumont-de-Lomagne.

St.-Jean-de-ce-Del-de-Rivire, v. (*Tarn*), arr. et cant. de Gaillac, comm. de la Courtade, à 5 k. (1 l. ¼) de Gaillac, 41 k. (9 l. ¼) de Castres. *Pop.* compr. celle de la Courtade, 152. *B. de p.* de Gaillac.

St.-Jean-de-Celeiran, village (*Aude*). *Voy.* Celeiran.

St.-Jean-de-Celles, v. (*Tarn*), arrond. et cant. de Gaillac, comm. de Broze, à 5 k. (1 l. ¼) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de Broze, 196. *Bur. de poste* de Gaillac.

St.-Jean-de-Chaussant, village (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Mornant, à 20 kilom. (4 l. ½) de Lyon, 41 kilom. (9 l. ¼) de Villefranche. *Pop.* 448. *Bur. de poste* de Lyon.

St.-Jean-de-Chevelu, village (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. d'Yenne, comm. de Billième, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Chambéry. *Pop.* compr. celle de Chevelu, 630. *Bur. de poste* de Chambéry.

St.-Jean-de-Colle, ville (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Thiviers, sur la Colle, à 19 kilom. (4 l. ½) d'Exideuil, 29 k. (6 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 900. *Bur. de p.* de Thiviers.

St.-Jean-de-Combajargues, (*Hérault*). *Voyez* Combajargues.

St.-Jean-de-Corcoue, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. de Léger, sur la Logne, à 18 k. (4 l.) de Machecoul, 29 kilom. (6 l. ½) de Nantes. *Pop.* 769. *Bureau de poste* de Machecoul.

St.-Jean-de-Corgies, village (*Hérault*), arrond. de Montpellier, cant. de Castries, à 18 kil. (4 l.) de Montpellier. *Pop.* 61. *Bur. de poste* de Sommières, départ. du Gard.

St.-Jean-de-Cornac, v. (*Lot*), arrondiss. de Montauban, cant. de Moissac, comm. de Piac, à 8 kil. (2 l.) de Moissac, 31 kilom. (7 l.) de Montaubau. Il y a une carrière de marbre rouge veiné en blanc, et une autre d'un fond vert-olive veiné de blanc, un autre fond jaunâtre, tacheté de gris, une autre de marbre varié en couleurs, et une autre de couleur rougeâtre mêlé de points blanchâtres. *Popul.* compr. celle de Piac, 364. *Bureau de poste* de Moissac.

St.-Jean-de-Crieu, v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. de Saverdun, comm. de Montant, à 4 kil. (1 l.) de Saverdun. *Pop.* compr. celle de Montant, 763. *Bureau de poste* de Saverdun.

St.-Jean-de-Crieulon, village (*Gard*), arrond. du Vigan, cant. de Sauve, sur le Crieulon, à 10 kilom. (2 l. ½) de St.-Hippolyte, 32 kil. (7 l. ¼) de Nimes. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* 146. *Bureau de poste* de Sauve.

St.-Jean-de-Cuculles, village (*Hérault*), arrond. de Montpellier, cant. des Matelles, à 16 k. (3 l. ¾) de Montpellier. Il y a des mines de houille non en exploitation. *Pop.* 178. *Bur. de poste* Montpellier.

St.-Jean-de-Daye, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, ch.-lieu de cant., à 13 k. (3 l.) de St.-Lô, 31 kilom. (7 l.) de Coutances. *Pop.* 148. *Bur. de poste* de St.-Lô.

St.-Jean-de-Durfort, village (*Vaucluse*), arrond. de Carpentras, cant. de Sault, comm. de Monnieux, à 32 kil. (7 l. ¼) de Forcalquier, 7 myr. (15 l. ¼) de Digne. *Bur. de poste* d'Apt.

St.-Jean-de-Fenols, v. (*Tarn*). *Voy.* Fenols.

St.-Jean-de-Folleville, village (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Lillebonne, à 22 k. (5 l.) de Montivilliers, 43 k. (9 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 337. *Bur. de poste* de Lillebonne.

St.-Jean-de-Fos, v. (*Hérault*), arrond. de Lodève, cant. de Gignac, près l'Hérault, à 19 k. (4 l. ¼) de Lodève, 29 k. (6 l. ½) de Montpellier. *Pop.* 1232. *Bur. de poste* de Gignac.

St.-Jean-de-Frech, village (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Sallescuran, commune de Canabrières, à 27 k. (6 l.) de Milhaud, 5 k. (1 l. ¼) de Sallescuran. *Pop.* compr. celle de Canabrières, 631. *Bur. de poste* de Milhaud.

St.-Jean-de-Frenel, v. (*Eure*), arrondiss. du Grand-Andelys, cant. d'Ecouis, comm. de Boisemont, à 4 k. (1 l.) d'Ecouis, 7 k. (1 l. ¾) du Grand-Andelys. *Populat.* compr. celle de Boisemont, 605. *Bur. de poste* d'Ecouis.

St.-Jean-de-Gabriac, v. (*Lozère*), arrond. de Florac, cant. de Barre, à 20 k. (4 l. ½) de Florac,

42 k. (9 l. ½) de Mende. *P.* 353. *Bur. de poste* de Pompidou.

St.-Jean-de-Gardonenque, ville (*Gard*), arr. d'Alais, ch.-l. de cant., sur le Gardon-d'Anduze, à 15 k. (3 l. ½) O. d'Alais, 5 m. (11 l.) N. O. de Nîmes, 9 k. (2 l. ¼) N. O. d'Anduze. Il y a des fabriques en soie, laine, coton et filosèle; des tanneries, brasserie et bonneterie, des chapeliers et des fabricans de poteries de terre. Il y a une mine de manganèse, exploitée. Cette mine est la plus belle et la plus pure de ce genre. *Pop.* 3828. *Bur. de poste. Rel. de poste au x chev.*

St.-Jean-de-Gast, v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de Saint-Sever, à 13 k. (3 l.) de Vire, 7 myr. (15 l. ¼) de Caen. *Pop.* 1005. *Bur. de poste* de Vire.

St.-Jean-de-Glaine, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Billom, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 23 k. (5 l. ½) de Clermont. *Populat.* 318. *Bureau de poste* de Billom.

St.-Jean-de-Gonville, village (*Léman*), arrond. de Genève, cant. de Collonge, à 3 k. (¾ de l.) S. p. O. de Thairy, 14 k. (3 l. ¼) N. E. de Châtillon-de-Michaille, 15 kilom. (3 l. ½) O de Genève. *Pop.* 589. *Bur. de poste* de Collonge.

St.-Jean-de-Gourdan, v. (*Ain*). *Voy.* St.-Jean-de-Niost.

St.-Jean-de-Gouts, v. (*Lot-et-Garonne*). *Voy.* Gouts.

St.-Jean-de-Grezels, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Puy-l'Evêque, comm. de Grezels, à 21 k. (4 l. ¾) de Lauzerte, 24 kilomèt. (5 l. ½) de Montauban. *Populat.* compr. celle de Grezels, 448. *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Jean-de-Jeannes, village (*Tarn*), arrond. de Castres, cant. de Montredon, comm. de Ressac, à 25 kil. (5 l. ¾) d'Alby, 29 kilom. (6 l. ½) de Castres. *Pop.* compr. celle de Ressac, 740. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Jean-de-Joué-du-Bois, v. (*Orne*). *Voy.* Joué-du-Bois.

St.-Jean-de-Kirie-Eleison, v. (*Haute-Garonne*), arrond. et cant. de Toulouse, comm. de Rouffiac, à 9 kil. (2 l. ¼) de Toulouse. *Populat.* compr. celle de Rouffiac, 355. *Bur. de poste* de Toulouse.

St.-Jean-de-la-Blaquière, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Lodève, à 8 k. (2 l.) E. de cette ville, 39 k. (8 l. ¾) O. p. N. de Montpellier, 8 k. (2 l. ¼) N. de Clermont-de-Lodève. *Pop.* 412. *Bur. de poste* de Lodève.

St.-Jean-de-la-Chaisse, v. (*Vendée*). *Voy.* La Chaisse.

St.-Jean-de-la-Chêne, village (*Eure-et-Loir*), arrond., cant. et comm. de Château-Dun, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville. *P.* réunie à celle de Château-Dun. *Bureau de poste* de Château-Dun.

St.-Jean-de-la-Croix, village (*Maine-et-Loire*), arrond. d'Angers, cant. de Pont-de-Cé, dans une île formée par la Loire, à 7 k. (1 l. ¾) d'Angers. *Popul....* *Bureau de poste* d'Angers.

St.-Jean-de-la-Forêt, village (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Nocé, à 5 k. (1 l. ¼) de Bellesme, 41 k. (9 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 505. *Bur. de poste* de Bellesme.

St.-Jean-de-l'Aigle, v. (*Orne*), arrond. de Mortagne, cant. et comm. de l'Aigle, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 5 myr. (12 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* compr. celle de l'Aigle. *Bureau de poste* de l'Aigle.

St.-Jean-de-l'Air, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. et cant. de Villeneuve-d'Agen, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 31 kilom. (7 l.) d'Agen. *Pop....* *Bureau de poste* de Villeneuve-d'Agen.

St.-Jean-de-la-Locqueraye, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de St.-Georges-du-Vièvre, à 14 k. (3 l. ½) de Pont-Audemer, 5 myr. (10 l. ¾) d'Evreux. *P.* 400. *Bur. de poste* de Lieurey.

St.-Jean-de-la-Motte, village (*Sarthe*), arr. de la Flèche, cant. de Pont-Vallain, à 10 k. (2 l. ½) N. E. de la Flèche, 31 k. (7 l.) S. p. O. du Mans, 13 kilom. (3 l.) S. E. de Malicorne. *Pop.* 1648. *B. de poste* de la Flèche.

St.-Jean-de-la-Neuville, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Bolbec, à 18 k. (4 l.) de Montivilliers, 5 m. (11 l. ¼) de Rouen. Près de ce village, à Veaux-d'Arques, est un château à quatre faces, situé dans un fond, au pied duquel passoit autrefois une petite rivière qui remplissoit des fossés que l'on voit encore; elle venoit tomber dans celle de Bolbec, au bas du Carrebourdon. Les anciens disent que leurs aïeux ont vu cette petite rivière. Il y a des souterrains sous le jardin du château. *Pop.* 685. *Bureau de poste* de Bolbec.

St.-Jean-de-la-Perrière, v. (*Mont-Blanc*), arrand. et cant. sud de Moutiers, à 11 k. (2 l. ½) de cette ville, 5 myriam. (11 l. ½) de Chambéry. *Pop.* 464. *B. de poste* de Moutiers.

St.-Jean-de-la-Porte, village (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, canton de St.-Pierre-d'Albigny, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Chambéry. *Popul.* 761. *Bureau de poste* de St.-Pierre-d'Albigny.

St.-Jean-de-la-Rive, v. (*Tarn*), arrond. de Lavaur, cant. et comm. de Graulhet, près l'Adour, rivière, à 15 k. (3 l. ½) de Lavaur. *P.* compr. celle de Graulhet, 3607. *Bureau de poste* Lavaur.

St.-Jean-de-la-Rivière, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Barneville, à 24 kil. (5 l. ½) de Valognes, 41 kilom. (9 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 306. *Bur. de poste* de Valognes.

St.-Jean-de-Ruelle, v. (*Loiret*), arrond. d'Orléans, cant. d'Ingré, à 3 k. (¾ de l.) d'Orléans. *Pop.* 462. *Bur. de poste* d'Orléans.

St.-Jean-de-Laval, v. (*Hérault*), arrond. Lodève, cant. et comm. de Gignac, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 23 kil. (5 l. ¼) de Lodève. *Pop.* compr. celle de Gignac, 2500. *Bur. de poste* de Gignac.

St.-Jean-Delcapies, village (*Aveyron*). *Voyez* St.-Jean-Dal-capies.

St.-Jean-del-Frech, village arr. de Castres, canton de Vabres, comm. de Caze, à 14 k. (3 l. ¼) de la Caune, 7 kilom. (1 l. ¾) de Vabres. *Populat.* compr. celle de Caze, 2074. *Bureau de poste* de la Caune.

St.-Jean-de-Lichy, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de St.-Benin-d'Azy, à 13 k. (3 l.) de Nevers. *Pop.* compr. celle de Peraville, 551. *Bur. de poste* de Nevers.

St.-Jean-de-Lie, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Montfort, à 6 k. (1 l. ½) de Tartas, 32 kilom. (7 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *P.* 212. *Bur. de poste* de Tartas.

St.-Jean-de-l'Isle, v. (*Seine-et-Oise*), arr., cant. et comm. de Corbeil, dans une île formée par l'Essonne, à 1 k. (¼ de l.) de Corbeil. *Pop.* réunie à celle de Corbeil. *Bur. de poste* de Corbeil.

St.-Jean-de-Limouze, village (*Aveyron*). *Voyez* Limouze-la-Prade.

St.-Jean-de-Linière, village

(*Maine-et-Loire*), arr. d'Angers, cant. de St.-Georges, à 8 k. (2 l.) d'Angers, 7 k. (1 l. ¾) de Savenières. *Popul.* 290. *Bureau de poste* d'Angers.

St.-Jean-de-Liversay, village (*Charente-Inférieure*), arr. de la Rochelle, cant. de Courson, à 24 k. (5 l. ½) de la Rochelle, 6 myriam. (14 l.) de Saintes. *Pop.* 192. *Bur. de poste* de Nuaillé.

St.-Jean-de-Levet, v. (*Calvados*), arrond. et cant. de Lisieux, près la Touques, à 5 kil. (1 l. ¼) de Lisieux, 5 myr. (10 l.) de Caen. *P.* 262. *Bur. de poste* de Lisieux.

St.-Jean-del-Nous, v. (*Aveyron*), arrond. de Rhodez, cant. de Requista, comm. de Mas-du-Souliers, à 34 k. (7 l. ¾) de Rhodez, 3 k. (¾ de l.) de Requista. *Popul.* compr. celle de Mas-du-Souliers, 80. *Bur. de poste* de Rhodez.

St.-Jean-de-Lord, v. (*Lot*), arrond. de Figeac, cant. de Cajarc. *Populat.* 750. *Bureau de poste* de Villefranche, départ. de l'Aveyron.

St.-Jean-de-l'Orme, v. (*Creuse*), arrond. de Bourganeuf, canton de Benevent, comm. de Reix, à 14 k. (3 l. ¼) de Bourganeuf, 7 kilom. (1 l. ¾) de Benevent. *Pop.* compr. celle de Reix, 192. *Bur. de poste* de Bourganeuf.

St.-Jean-de-Losne, ville (*Côte-d'Or*), arrond. de Beaune, ch.-lieu de cant., sur la Saone, à 14 kilom. (3 l. ¼) S. O. d'Auxonne, 29 k. (6 l. ½) S. E. de Dijon, 33 myr. (75 l.) S. E. de Paris. Longit. 22. 44. lat. 47. 10. Cette ville, du ci-devant duché de Bourgogne, étoit un gouvernement particulier de place, le siége d'un bailliage particulier, d'un grenier à sel, d'une mairie et d'une subdélégation. Le roi Dagobert y tint un lit de justice l'an 629. On y a souvent tenu des conférences et fait des traités de paix. Les habitans de cette ville soutinrent et firent lever le siége à l'armée combinée de l'empereur d'Espagne et du duc de Lorraine; et Louis XIII récompensa leur fidélité par l'exemption de toutes sortes d'impôts, et même par des droits de francs fiefs pour la possession des biens nobles. Outre l'église paroissiale, il y avoit un couvent des Carmes, un d'Ursulines: l'hopital étoit desservi par des religieuses. Son commerce principal consiste en grains et foins, qu'on débite et envoie dans les pays circonvoisins. Cette ville est la patrie d'Edme *Martenne*, bénédictin de St.-Maur : né en 1634, mort en 1739 : il a donné un *Commentaire latin sur la règle de Saint-Benoit*, in-4°; *de Antiquis monacorum ritibus*, 2 volumes in-4°, Lyon 1690, et 1738, in-fol.; *Thesaurus novus anecdotorum*, 5 vol. in-fol.; *Voyages littéraires*, Paris 1717 et 1724, 2 volumes in-4°; *Veterum scriptorum amplissima Collectio*, Paris, 9 vol. in-f.; un *Traité latin sur la discipline de l'église dans les célébrations des offices divins*. Il y a à Saint-Jean-de-Losne un sous-inspecteur des forêts. *Popul.* 1717. *Bureau de poste*.

St.-Jean-de-Luz, ville (*Basses-Pyrénées*), arr. de Bayonne, ch.-l. de cant., sur la Nivelle, près de la mer, à 10 k. (2 l. ½) E. p. N. de Fontarabie, 18 k. (4 l.) S. O. de Bayonne, 81 myr. (184 l.) S. O. de Paris. Long. 15. 56. lat. 43. 23. Cette ville est la dernière commune de la France, sur les frontières d'Espagne; elle n'offre d'intéressant que son port, autrefois important par le commerce qu'elle faisoit avec l'Amérique septentrionale, avant le déplorable traité de 1763, qui abandonna aux Anglais les possessions de la France dans cette partie du nouveau monde. Ce fut près de cette ville que le général Muller, commandant en chef l'armée des Pyrénées-Occidentales, mit les Espagnols en déroute le 23 frimaire an 2 (14 décembre 1793), et les força de repasser le Bidassoa, après une perte considérable.

Cette ville est située au fond d'une anse, et à l'embouchure de la Nivelle, qui la divise en deux parties; savoir, la Cité proprement dite et le faubourg de *Cibour*. Sur les deux portes qui forment l'entrée du golfe, ou anse, sont des constructions défensives, c'est-à-dire, du côté de la France, et conséquemment à droite, une forte batterie de canons et d'assez vastes magasins; et à gauche, du côté de l'Espagne, un fort et un petit port, nommé *Soccoa*. Le trop grand ouvert, qui se trouve entre ces deux points, rend le port de Saint-Jean-de-Luz peu sûr, et expose les vaisseaux à s'y voir fatigués par la grosse mer. La fréquence des ouragans ajoute encore aux dangers qui naissent de cet inconvénient. Depuis vingt-sept ans, cette ville en a éprouvé deux qui pensèrent la ruiner de fond en comble. Celui de 1777 rompit la digue qui défendoit le port, et la mer pénétra avec une telle furie, et s'éleva à une telle hauteur, que peu s'en fallut qu'elle n'engloutit la ville entière. Cette digue fut réparée, mais vainement. En 1782, un ouragan, non moins terrible, emporta 291 mèt. (150 toises) du quai et tous les bâtimens environnans. On travailla sur-le-champ à réparer ce funeste accident. On rebâtit ce quai, mais plus en arrière, et dans un espace de 310 mètres (160 toises) : on lui donna une forme courbe, et on le reconstruisit tout à la fois en charpente et en maçonnerie de pierres de taille : on l'adoucit en talus du côté de la mer, pour donner moins de prise à l'effort des vagues; et, par derrière, on le renforça d'un mur composé de semblables matériaux, qu'on éleva au-dessus du talus même. Cependant ce nouvel ouvrage ne suffisoit pas pour rassurer, ce port étant absolument nécessaire pour servir, en cas de vents contraires, aux vaisseaux destinés aux voyages de l'Inde ou de l'Amérique, et qui peuvent avoir besoin de venir reconnoitre le cap Finistère. L'espoir d'y appeler un jour le commerce, l'importance, en outre, en politique, d'avoir un port voisin de l'Espagne, où des vaisseaux de guerre pussent être à l'abri, déterminèrent à accéder au projet de rétrécir l'entrée même du golfe; et l'on devoit suivre le procédé dont on se servoit pour le port de Cherbourg, c'est-à-dire, de couler des cônes à l'entrée de cette rade : alors cela brisera nécessairement la violence de la mer; les vaisseaux seront mieux abrités, et les plus gros pourront y mouiller facilement, puisqu'à l'entrée de la rade les sondes donnent 16 mèt. (50 pieds) d'eau à mer basse, et, dans l'intérieur de la rade, la moindre profondeur est de 4 m. environ (25 pieds), et comme à l'embouchure de la Nivelle. Cet utile projet a présenté néanmoins de grandes difficultés, parce que le fond est hérissé de roches inégales; et il reste beaucoup de choses à faire, sur-tout dans le port intérieur. Ce port seroit propre à recevoir et mettre à l'abri des coups de mer les vaisseaux de ligne, si l'on reprenoit les travaux entrepris depuis 1783 jusqu'en 1788. Ils avoient encore pour objet de préserver la ville elle-même de la destruction prochaine dont elle est menacée. On pêche sur les côtes de cette ville des louvines, des turbots, des thons, des lamproies, des sardines, etc. On envoyoit pour la pêche

de la baleine jusqu'à trente navires de trois à quatre cents tonneaux. Il s'y fait un commerce de cidre dans des barriques longues et étroites qu'on peut vider sans changer la situation de la voiture.

Dans les maisons de St.-Jean-de-Luz on trouve des couches ou bandes continues de pierres à fusil. Auprès de cette ville, on rencontre des couches d'argile. Il y a des masses de marbre gris à une petite distance de la Venta d'Olhet, maison où l'on quitte les coteaux que l'on trouve depuis Bayonne, pour entrer dans la chaine des Pyrénées par un vallon étroit, qui se termine au port de Béra. Plus loin, au sud de la Venta-d'Olhet, on découvre des bancs de grès grossiers, d'un gris blanc : on en remarque aussi de rougeâtre. On a employé cette pierre à la construction de la digue de Saint-Jean-de-Luz. Après ces bancs de grès, on voit des couches de schiste qui se divise par feuillets, et des masses d'une pierre verdâtre de la nature de l'ophite. La ville de St.-Jean-de-Luz a une école secondaire de navigation; son port fait partie du cinquième arrondissement maritime dont le port de Rochefort est chef-lieu. Il y a dans ce port un sous-commissaire d'administration chargé des fonctions de l'inscription maritime. Il est la résidence d'un syndic des marins. *Popul.* 3523. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

St.-Jean-de-Magreprebeyre, village (*Tarn*), arrond. et cant. de Castres, commune de la Boulbêne, à 9 k. (2 l. ¼) de Castres. *Populat.* compr. celle de la Boulbêne, 204. *Bur. de poste* de Castres.

St.-Jean-de-Marcel, village (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. et comm. de Valderiés, à 16 k. (3 l. ¾) d'Alby, 5 myr. (11 l. ¾) de Castres. *Pop.* compr. celle de Valderiés, 1273. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Jean-de-Margon, village (*Eure-et-Loir*). *Voyez* Margon.

St.-Jean-de-Marsacq, village (*Landes*), arr. de Dax, canton de Saint-Vincent-de-Tirosse, à 19 k. (4 l. ¼) de Dax, 7 m. (15 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 911. *Bur. de poste* de Dax.

St.-Jean-de-Marvejols, v. (*Gard*), arrond d'Alais, cant. de Barjac, près la Clause, à 29 kil. (6 l. ½) d'Uzès, 5 m. (10 l. ¾) de Nimes. *Popul.* 700. *B. de poste de* Barjac.

Saint.-Jean-de-Maurienne, ville (*Mont-Blanc*), ch.-l. d'arr. et de cant., au bord de la rivière d'Arc, à 4 myr. (10 l.) S. E. de Chambéry, 22 k. (5 l.) S. S. E. de Moutiers, 4 myr., (10 l.) E. N. E. de Grenoble, 8 m. (19 l. ½) N. d'Embrun, 66 m. (128 l.) S. E. de Paris. Long. 24. 2. Lat. 45. 20. On voyoit dans cette ville un bas-relief en marbre blanc d'un grand mérite, et qui ornoit le tombeau d'Humbert, duc de Savoie. Ce monument fut transporté à Chambéry pour servir d'ornement au Musée. Il y a une usine et un martinet où il se fabrique des pêles, pioches, haches, coignées et outils aratoires.

Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, d'un tribunal de première instance: il y a un bureau des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, un receveur particulier et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2005. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

St.-Jean-de-Mazenac, village (*Lot*), arr. de Montauban, canton de Montpezat, comm. de Puy-la-Roque, à 14 k. (3 l. ¼) de Caussade, 36 kil. (8 l.) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Puy-la-Roque, 2080. *Bureau de poste* de Caussade.

St.-Jean-de-Mélinais, v. (*Sarthe*). *Voy.* Mélinais.

St.-Jean-de-Meurgèers, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Regmalard, à 33 kilom. (7 l. ½) de Bellesme, 7 myriam. (14 l. ¾) d'Alençon. *Pop.* 176. *Bur. de poste* de Regmalard.

St.-Jean-de-Mirabel, village (*Lot*), arr. et cant. est de Figeac, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville. 5 myr. (12 l. ¾) de Cahors. *P.* 147. *Bur. de poste* de Figeac.

St.-Jean-de-Moirans, village (*Isère*), arrond. de St.-Marcellin, cant. de Rives, à 29 k. (6 l. ½) de St.-Marcellin, 20 k. (4 l. ½) de Grenoble. C'est la patrie de Saffrey de *Calignon*, historien et jurisconsulte, né en 1550, mort en 1606, emportant les regrets des savans et de ses amis. On a de lui : *Histoire des choses les plus remarquables arrivées en France dans les années* 1587, 88 et 89. *Pop.* 953. *Bur. de poste* de Moirans.

St.-Jean-de-Mont, v. (*Vendée*). *Voy.* St.-Jean-des-Monts.

St.-Jean-de-Montaigut, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Fronton, comm. de Bouloc, à 11 k. (2 l. ¾) de Grizolles, 21 kilom. (4 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* compr. celle de Bouloc, 656. *Bur. de poste* de Grizolles.

St.-Jean-de-Monteils, village (*Tarn*), arr. de Gaillac, canton et comm. de Castelnau-de-Montmirail, à 10 k. (2 l. ½) de Gaillac. *P.* compr. celle de Castelnau, 2452. *Bur. de poste* de Gaillac.

St.-Jean-de-Montonier, v. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. d'Orcières, à 24 k. (5 l. ½) d'Embrun, 16 kilomètr. (3 l. ¾) de Gap. *Pop.* 843. *Bur. de poste* de Gap.

St.-Jean-de-Morsent, village (*Eure*), arroud. et cant. d'Evreux, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Popul.* compr. celle de N.-D.-de-Morsent, 104. *Bureau de poste* d'Evreux.

St.-Jean-de-Mureil, village (*Drôme*), arrondiss. de Valence, cant. de St.-Vallier, près la Galaure, à 22 k. (3 l.) de Romans, 33 kil. (7 l. ½) de Valence. *Popul.* 151. *Bur. de poste* de St.-Vallier.

Saint-Jean-de-Muzas, village (*Ardèche*), arrondiss. et cant. de Tournon. *Pop.* 289. *Bur. de poste* de Tournon.

Saint-Jean-de-Narrosse-les-Santenay, v. (*Côte-d'Or*). *Voyez* Santenay.

St.-Jean-de-Nay, v. (*Haute-Loire*), arrond. du Puy, cauton de Loudes, à 15 kilom. (3 l. ½) du Puy. *Pop.* 1146. *Bur. de poste* du Puy.

St.-Jean-op-den-Dyck, village (*Lys*), arr. et cant. est de Bruges, comm. d'Uytkerke, à 11 kilomètr. (2 l. ¾) de Bruges. *Popul.* compr. celle d'Uytkerke, 415. *Bur. de poste* de Bruges.

St.-Jean-d'en-haut, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. et canton est de Riom, comm. de St.-Hippolyte, à 6 kilom. (1 l. ½) de Riom. *Pop.* compr. celle de Saint-Hippolyte, 1398. *Bur. de poste* de Riom.

Saint-Jean-de-Niost *ou* de Gourdan, v. (*Ain*), arondiss. de Trévoux, cant. de Meximieux, sur la côte, près le Rhône, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Montluel, 41 kilom. (9 l. ¼) de Bourg, 7 k. (1 l. ¾) de Meximieux, 36 kilom. (8 l.) de Trévoux. *Pop.* 360. *Bur. de poste* de Meximieux.

St.-Jean-Denne, v. (*Cantal*), arr. et cant. nord d'Aurillac, comm. de St.-Simon, à 4 k. (1 l.) d'Aurillac, 5 myr. (12 l. ¼) de Saint-Flour. *Pop.* compr. celle de Saint-Simon,

Simon, 1538. *Bureau de poste* d'Aurillac.

St.-Jean-de-Noux, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. et comm. de Lunel-la-Ville, à 4 k. (1 l.) de Montpellier. *Pop.* compr. celle de Lunel-la-Ville, 4170. *Bur. de poste* de Lunel.

St.-Jean-de-Pagès, v. (*Pyrénées-Orientales*). *Voyez* St.-Jean-Pla-de-Cors.

St.-Jean-de-Paracol, village (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Puivert, à 8 kil. (2 l.) de Quillan, 37 kilom. (8 l. ¼) de Carcassonne. *Populat.* 380. *Bureau de poste* de Limoux.

St.-Jean-de-Perges, v. (*Lot*), arrondiss. de Montauban, cant. de Molières, comm. de la Barthe, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Montauban, 7 kilom. (1 l. ¾) de Castelnau-de-Montratier. *Pop.* 234. *B. de poste* de Castelnau-de-Moutratier.

St.-Jean-de-Peyries, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Castelmoron, comm. de la Parade, à 10 kilom. (2 l. ½) de Tonheins, 24 kilom. (5 l. ½) de Marmande. *Popul.* compr. celle de la Parade, 1415. *Bur. de poste* de Tonneins.

St.-Jean-de-Pierrefitte, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. et canton de Nogent-le-Rotrou, à 3 kilom. (¾ de l.) de cette ville, 5 myr. (11 l. ½) de Chartres. *Popul.* 284. *Bureau de poste* de Nogent-le-Rotrou.

St.-Jean-de-Pierrefort, village (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Domèvre, comm. de Martincourt, à 9 k. (2 l. ¼) de Pont-à-Mousson, 23 k. (5 l. ¼) de Nancy. *P.* compr. celle de Martincourt et de St.-Jean-de Nanuville, 255. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

St.-Jean-de-Poucharramer, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Rieumes, comm. de Poucharramer. *Popul.* 160. *Bureau de poste* de Muret.

St.-Jean-de-Pouillac, village (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Pellegrue, comm. de St.-Antoine. *Pop.* compr. celle de St.-Antoine, 251. *B. de p.* de Castillon.

St.-Jean-de-Pourcharesse, v. (*Ardèche*), arrond. de l'Argentière, cant. des Vans, à 9 k. (2 l. ¼) de Joyeuse, 5 myr. (11 l.) de Privas. *Pop.* 542. *Bur. de poste* des Vans.

St.-Jean-de-Prêche, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. et cant. nord de Mâcon, près la Saone, à 6 kilom. (1 l. ½) de Mâcon. *Populat.* 160. *Bur. deposte* de Mâcon.

St.-Jean-de-Rebervilliers, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf, à 3 kilom. (¾ de l.) de cette ville, 25 kil. (5 l. ¾) de Chartres. *Popul.* 273. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

St.-Jean-de-Rives, v. (*Tarn*), arr. et cant. de Lavaur, sur l'Adou, à 7 k. (1 l. ¾) de Lavaur, 40 kil. (9 l.) de Castres. *Pop.* 250. *B. de p.* de Lavaur.

St.-Jean-de-Roques, v. (*Gard*), arr. du Vigan, cant. et comm. de Quissac, sur la Vidourle, à 15 kil. (3 l. ½) de Sommières, 30 kil. (6 l. ¾) de Nimes, 13 k. (3 l.) de St.-Hippolyte. *Pop.* compr. celle de Quissac et Galbiac, 1400. *Bur. de poste* de Sauve.

St.-Jean-de-Rouets, v. (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Rouets.

St.-Jean-de-Ru-Profond, v. (*Gers*), arr. d'Auch, cant. de Vic-sur-Losse, comm. de Castillon-de-Bats, à 6 k. (1 l. ½) de Vic-sur-Losse, 32 kil. (7 l. ¼) d'Auch. *Popul.* compr. celle de Castillon-de-Bats, 1151. *Bureau de poste* de Vic-sur-Losse.

St.-Jean-de-Salcamier, village (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Lauzerte, comm. de Sainte-Urcisse, à 5 k. (1 l. ¼) de Lauzerte, 29 k. (6 l. ½) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Sainte-Urcisse, 346. *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Jean-de-Salles, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. d'Alban, comm. de St.-André, à 24 kil. (5 l. ½) d'Alby, 4 k. (1 l.) d'Alban. *Pop.* compr. celle de St.-André, 346. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Jean-des-Arcades, village (*Lot*), arr. de Montauban, canton de Montpezat, comm. du Soulié, à 11 k. (2 l. ¾) de Caussade, 32 k. (7 l. ¼) de Montauban. *P.* compr. celle du Soulié, 234. *Bur. de poste* de Caussade.

St.-Jean-de-Sauves, village (*Vienne*), arr. de Loudun, cant. de Moncontour, à 18 k. (4 l.) S. de Loudun, 36 k. (8 l.) N. O. de Poitiers, 18 kil. (4 l.) E. d'Airvault. *Pop.* 932. *Bur. de p.* de Mirebeau.

St.-Jean-de-Savignac, village (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Port-Sainte-Marie, comm. de Pompejac, à 4 kil. (1 l.) d'Aiguillon, 21 kil. (4 l. ¾) d'Agen. *P....* *Bur. de poste* d'Aiguillon.

St.-Jean-de-Savigny, village (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de St.-Clair. *Popul.* 464. *Bureau de poste* de St.-Lô.

St.-Jean-des-Baissants, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, canton de Thorigny, à 8 k. (2 l.) E. de St.-Lô. *Popul.* 1184. *Bur. de poste* de St.-Lô.

St.-Jean-des-Bois, v. (*Orne*), arr. de Domfront, cant. de Tinchebray, à 18 k. (4 l.) de Domfront, 7 myr. (16 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 882. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau, départem. du Calvados.

St.-Jean-de-Schaffausen, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. d'Alzey, à 2 k. (½ l.) E. de cet endroit, 31 k. (7 l.) S. S. O. de Mayence. *P.* compr. celle d'Alzey, 2559. *Bur. de poste* de Worms.

St.-Jean-des-Champs, village (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de la Haye-Pesnel, à 18 kil. (4 l.) d'Avranches, 24 kil. (5 l. ½) de Coutances. *Pop.* 921. *Bur. de poste* de Granville.

St.-Jean-des-Choux, v. (*Bas-Rhin*), arr. et cant. de Saverne, à 52 k. (7 l.) d'Haguenau, 34 kil. (7 l. ¾) de Strasbourg. *Pop.* 518. *Bur. de poste* de Saverne.

St.-Jean-des-Echelles, village (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de Montmirail, à 7 k. (1 l. ¾) de la Ferté-Bernard, 40 kilom. (9 l.) du Mans. *Pop.* 400. *Bureau de poste* de la Ferté-Bernard.

St.-Jean-de-Ségur, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. est de Clermont, comm. de Montferrand, à 3 k. (¾ de l.) de Clermont-Ferrand. *P....* *B. de poste* de Clermont-Ferrand.

St.-Jean-de-Sénespe, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Salvagnac, comm. de Saint-Urcisse, à 14 kil. (3 l. ¼) de Rabastens, 21 kilom. (4 l. ¾) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de St.-Urcisse, 276. *Bur. de poste* de Rabastens.

St.-Jean-de-Serres, v. (*Gard*), arr. d'Alais, cant. de Ledignan, à 14 k. (3 l. ½) d'Alais, 29 kilom. (6 l. ½) de Nimes. *Pop.* 405. *Bur. de poste* de Ledignan.

St.-Jean-de-Serverettes, v. (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. et comm. de Serverettes, à 15 kil. (3 l. ½) de St.-Chély, 19 kilom. (4 l. ¼) de Marvejols. *P.* compr. celle de Serverettes, 897. *Bur. de poste* de St.-Chély.

St.-Jean-des-Essartiers, v.

(*Calvados*), arrond. de Vire, cant. d'Aulnay, à 23 k. (5 l. ¼) de Vire, 38 k. (8 l. ½) de Caen. *Pop.* 657. *Bur. de poste* de Villers-Bocage.

St.-Jean-des-Essarts, village (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de St.-Romain-de-la-Taille, à 19 k. (4 l. ¼) de Montivilliers, 4 myr. (10 l. ½) de Rouen. *P.* 110. *Bur. de poste* de Lillebonne.

St.-Jean-de-Seyrargues, village (*Gard*), arr. d'Uzès, cant. de Vezenobre, à 16 k. (3 l. ⅔) d'Uzès, 27 k. (6 l.) de Nîmes. Il y a une fontaine d'eau minérale. *Popul.* 649. *Bur. de poste* de Ledignan.

St.-Jean-de-Sixt, v. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, canton de Thônes, à 14 k. (3 l. ½) d'Annecy, 42 kil. (9 l. ½) de Chambéry. *Pop.* 537. *Bur. de poste* d'Annecy.

St.-Jean-des-Marais, village (*Maine-et-Loire*), arr. d'Angers, cant. du Loroux, comm. de Saint-Clément-de-la-Place, à 13 kilom. (3 l.) d'Angers, 13 k. (3 l.) du Loroux. *Pop....* *Bureau de poste* d'Angers.

St.-Jean-des-Marais, village (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. et comm. de Rue, à 23 k. (5 l. ¼) d'Abbeville, 1 kil. (¼ de l.) de Rue. *Popul.* compr. celle de Rue, 1197. *Bur. de poste* de Rue.

St.-Jean-des-Mauvretz, v. (*Maine-et-Loire*), arr. d'Angers, cant. de Pont-de-Cé, à 11 kilom. (2 l. ⅔) d'Angers. *Popul.* 1188. *Bureau de poste* de Brissac.

St.-Jean-des-Monts, bourg (*Vendée*), arrond. des Sables-d'Olonne, canton de Saint-Gilles-sur-Vic, à 14 kilom. (3 l. ½) O. S. O. de cette ville, 10 myr. (23 l.) N. O. de Fontenay-le-Peuple, 13 kilom. (3 l.) S. de Beauvoir. *Popul.* 2800. *Bureau de poste* de Challans.

St.-Jean-de-Soleymieux, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, ch.-l. de cant., à 13 k. (3 l.) S. de Montbrison, 7 myr. (15 l.) S. O. de Lyon, 9 k. (2 l. ¼) O. de Saint-Marcellin. *Pop.* 720. *Bur. de poste* de Montbrison.

St.-Jean-des-Ollières, village (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de St.-Dier, à 11 k. (2 l. ⅔) de Billom, 31 kil. (7 l.) de Clermont. Il y a une carrière de meules de moulins. *Pop.* 2081. *Bureau de poste* de Billom.

St.-Jean-de-Soudain, village (*Isère*), arr. et cant. de la Tour-du-Pin, à 2 kil. (½ l.) de cette ville, 5 m. (11 l. ½) de Grenoble. *Popul....* *B. de poste* de la Tour-du-Pin.

St.-Jean-des-Pierres, village (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Verfeil, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Toulouse. *Pop.* 88. *Bur. de poste* de Toulouse.

Saint-Jean-des-Prés, hameau (*Morbihan*), arrond. de Ploermel, cant. de Josselin, à 10 k. (2 l. ½) de Ploermel, 1 k. (¼ de l.) de Josselin, près la forêt de Lanvaux. Il y avoit une abbaye commendataire de chanoines réguliers de Saint-Augustin; cette abbaye étoit connue par des eaux minérales. *Pop.* compr. celle de Josselin. *Bur. de poste* de Josselin.

St.-Jean-d'Estissac, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Villemblard, à 10 kil. (2 l. ½) de Mucidan, 23 k. (5 l. ½) de Périgueux. *Popul.* 506. *Bur. de poste* de Mucidan.

St.-Jean-des-Vertus, village (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. et comm. de Corps, à 43 k. (9 l. ⅔) de Grenoble, 3 kil. (¾ de l.) de Corps. *Pop.* compr. celle de Corps, 935. *Bur. de poste* de Grenoble.

St.-Jean-des-Vignes, village (*Rhône*), arrond. de Villefranche, cant. d'Anse, à 13 kil. (3 l.) de Villefranche, 16 kil. (3 l. ⅔) de Lyon. *Popul.* 170. *Bur. de poste* de l'Arbresle.

St.-Jean-des-Vignes, village (*Saone-et-Loire*), arrond. et cant. nord de Châlons-sur-Saone, près de cette ville, à 5 myr. (12 l. ¼) N. de Mâcon, 18 kil. (4 l.) S. O. de Verdun-sur-Saone. *Pop.* 519. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Saone.

St.-Jean-de-St.-Avit, village (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Verfeil, comm. de la Valette, à 13 k. (3 l.) de Toulouse, 6 k. (1 l. ½) de Verfeil. *P.* compr. celle de la Valette, 510. *Bur. de p.* de Toulouse.

St.-Jean-de-Tartage, village (*Tarn*), arr., cant. et comm. de Gaillac, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *P.* compr. dans celle de Gaillac. *Bureau de poste* de Gaillac.

St.-Jean-d'Etchart, v. (*Landes*). *Voyez* Etchart.

St.-Jean-de-Thenney, village (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Chambray, ci-devant Broglie, à 11 kil. (2 l. ¾) de Bernay, 5 myr. (11 l.) d'Evreux. *Pop.* 409. *Bur. de p.* de Chambray.

St.-Jean-de-Thessan, village (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Capestang, comm. de Poilhes, à 10 k. (2 l. ½) de Béziers, 4 kil. (1 l.) de Capestang. *Pop.* compr. celle de Poilhes, 110. *Bur. de poste* de Béziers.

St.-Jean-de-Tholom, village (*Léman*), arr. de Bonneville, cant. de Vieux-en-Salaz, dans le mont de Faussigny, à 9 k. (2 l. ¼) S. E. de Vieux-en-Salaz, 7 k. (1 l. ¾) E. p. N. de Bonneville, 30 kilom. (6 l. ¾) E. S. E. de Genève. *Pop.* 691. *B. de p.* de Bonneville.

St.-Jean-de-Thurigneux, v. (*Ain*), arr. et cant. de Trévoux, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 39 kil. (8 l. ¾) de Bourg. *Populat.* 350. *Bureau de poste* de Trévoux.

St.-Jean-de-Toulas, village (*Rhône*), arr. de Lyon, canton de Givors, à 24 k. (5 l. ½) de Lyon, 4 myr. (10 l. ½) de Villefranche. *Pop.* 400. *Bureau de poste* de Lyon.

St.-Jean-de-Tourtrac, village (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. et comm. de Puy-Laureus, à 2 kilom. (½ l.) de cette ville, 22 kilom. (5 l.) de Lavaur. *Pop.* compr. celle de Puy-Laurens, 5109. *Bureau de poste* de Puy-Laurens.

St.-Jean-d'Etreux, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, canton de St.-Amour, à 23 kilom. (5 l. ¼) d'Orgelet, 33 k. (7 l. ½) de Lons-le-Saunier, 4 kil. (1 l.) de Saint-Amour. *Pop.* 577. *Bur. de poste* de St.-Amour.

St.-Jean-de-Trezy, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, canton de Couches, à 25 k. (5 l. ¾) d'Autun, 6 myr. (14 l.) de Mâcon. *Pop.* 403. *Bur. de poste* de Couches.

St.-Jean-de-Vaires, village (*Haute-Vienne*), arr. et cant. de Rochechouart, comm. de Cheronnac, à 7 kil. (1 l. ¾) de Rochechouart, 37 kil. (8 l. ¼) de Limoges. *Populat.* compr. celle de Cheronnac, 949. *Bur. de poste* de Rochechouart.

St.-Jean-de-Valleriscle, v. (*Gard*), arr. d'Alais, cant. de St.-Ambroix, sur l'Auzonet, à 13 kil. (3 l.) d'Alais, 5 myr. (10 l. ¾) de Nîmes. Il y a une verrerie assez considérable et trois papeteries où il se fabrique d'assez bons papiers. On y exploite aussi des mines de houille. *Pop.* 1398. *Bur. de poste* de St.-Ambroix.

St.-Jean-de-Vals, v. (*Tarn*), arr. de Castres, canton de Roque-

Courbe, à 8 kil. (2 l.) de Castres. *Populat.* 139. *Bureau de poste* de Castres.

St.-Jean-de-Vansat, village (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. d'Aigueperse, à 18 k. (4 l.) de Riom, 31 kil. (7 l.) de Clermont. *Popul.* 727. *Bureau de poste* d'Aigueperse.

St.-Jean-devant-Possesse, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. d'Heilz-le-Maurupt, à 22 kil. (5 l.) de Vitry, 33 k. (7 l. ½) de Châlons. *Popul.* 126. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

St.-Jean-de-Vaulx, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Vizilles, à 20 kil. (4 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 483. *B. de p.* de la Mure.

St.-Jean-de-Vaux, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Givry, près l'Orbize, à 11 kil. (2 l. ¾) de Châlons, 6 myr. (13 l.) de Mâcon. *Pop.* 493. *Bur. de p.* de Bourgneuf.

St.-Jean-de-Vedas, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Montpellier, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 440. *Bur. de poste* de Montpellier.

St.-Jean-de-Veluire, village (*Vendée*), arr. et cant. de Fontenay-le-Peuple, sur la Vendée, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple *Populat.* 557. *Bur. de poste* de Fontenay-le-Peuple.

St.-Jean-de-Verges, v. (*Arriège*), arr. et canton de Foix, sur l'Arriège, à 19 kil. (4 l. ½) de Tarascon. *Pop.* 466. *Bur. de poste* de Foix.

St.-Jean-de-Vergt, b. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, ch.-l. de cant., à 18 kil. (4 l.) S. de Périgueux, 36 k. (8 l.) O. de Montignac, 27 k. (6 l.) E. de Mucidan. Dans la plaine et forêt de Vergt, on voit des marcassites mêlées de cristallisations brillantes. *Pop.* 700. *B. de poste* de Périgueux.

St.-Jean-d'Eyraud, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Villemblard, sur l'Eyraud, à 11 k. (2 l. ¾) de Bergerac, 33 kilom. (7 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 449. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Jean-d'Herans-en-Morges, v. (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. de Mens, à 5 myr. (11 l.) de Grenoble, 5 kilom. (1 l. ¼) de Mens. *Pop.* compr. celle d'Ulson, 610. *Bureau de poste* de Mens.

St.-Jean-d'Heur, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Thiers, canton de Lezoux, à 8 k. (2 l.) de Thiers, 29 k. (6 l. ½) de Clermont. *Pop.* 357. *Bur. de poste* de Lezoux.

Saint-Jean-d'Hormont, village (*Vosges*), arrond. de St.-Dié, cant. de Senones, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Dié, 4 myr. (10 l.) d'Epinal. *Populat.* 244. *Bureau de poste* de St.-Dié.

St.-Jean-d'Hornain, v. (*Nord*). *Voy*, Hornain.

St.-Jean-d'Illac, v. (*Gironde*). *Voy.* Illac.

St.-Jean-d'Olmières, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Lauzerte, commune de Belvèze, sur la Saone, à 7 k. (1 l. ⅔) de Lauzerte, 31 k. (7 l.) de Cahors. *Popul.* 203. *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Jean-d'Orbetiers, village (*Vendée*), arrondiss. des Sables-d'Olonne, canton et comm. de Talmont, à 5 k. (1 l. ¼) des Sables, 7 k. (1 l. ¾) de Talmont. *Popul.* compr. celle de Talmont, 550. *Bur. de poste* des Sables-d'Olonne.

St.-Jean-d'Orbillan, village (*Hérault*), arr., cant. et comm. de Béziers, à 4 kil. (1 l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle de Béziers. *Bur. de poste* de Béziers.

St.-Jean-du-Bleymard, village (*Lozère*), arr. de Mende, cant. et comm. de Bleymard, à 18 k. (4 l.) de Mende. *Popul.* compr. celle de Bleymard, 710. *Bur. de poste* de Mende.

St.-Jean-du-Bois, v. (*Sarthe*), arrondiss. de la Flèche, canton de Malicorne, à 19 kil. (4 l. ½) de la Flèche, 10 kilom. (2 l. ½) de Foulletourte, 25 kilom. (5 l. ¾) du Mans. Il y a une tuilerie et briqueterie. *Popul.* 377. *Bur. de poste* de Foulletourte.

St.-Jean-du-Bouzet, v. (*Gers*), arrond. de Lectour, cant. de Lavit-de-Lomagne, à 21 kil. (4 l. ¾) de Lectour, 15 k. (3 l. ½) de Saint-Nicolas-de-la-Grave, 4 myr. (10 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 291. *Bur. de poste* de St.-Nicolas-de-la-Grave, départ. de la Haute-Garonne.

St.-Jean-du-Breuil, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de Rochefort, canton d'Aigrefeuille, près la Geré, à 10 kil. (2 l.) de Surgères, 15 kilom. (3 l. ½) de Rochefort, 38 kilom. (8 l. ½) de Saintes. *Pop.* 115. *Bur. de poste* de Surgères.

Saint-Jean-du-Bruel, ville (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Nant, à 24 kilom. (5 l. ½) de Milhaud, 29 k. (6 l. ½) de Rhodez. Il y a dix manufactures de bas de coton. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Populat.* 2145. *Bureau de poste* de Nant.

St.-Jean-du-Cardonnet, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Maromme, à 8 k. (2 l.) N. O. de Rouen, 20 kil. (4 l. ½) de Caudebec. *Pop.* 850. *Bur. de poste* de Rouen.

St.-Jean-du-Corail, village (*Manche*), arr. et cant. de Mortain, à 6 myr. (14 l.) de Mortain. *Populat.* 672. *Bureau de poste* de Mortain.

St.-Jean-du-Corail-des-Bois, v. (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de Brecey, à 23 k. (5 l. ¼) de Mortain, 36 kil. (8 l.) de Coutances. *Pop.* 130. *Bur. de poste* de Ville-Dieu.

St.-Jean-du-Gout, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, canton des Echelles, à 7 kil. (1 l. ¾) de Chambéry. *Pop* 340. *Bur. de poste* de Chambéry.

St.-Jean-du-Doigt, village (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. de Lanmeur, près la mer, à 13 k. (3 l.) de Morlaix, 8 myr. (18 l.) de Quimper. *Popul.* 1550. *Bur. de poste* de Morlaix.

St.-Jean-du-Falga, v. (*Arriège*), arr. et cant. de Pamiers, près l'Arriège, à 21 kil. (4 l. ⅔) de Mirepoix, 28 kil. (6 l. ¼) de Tarascon. *Pop.* 401. *Bur. de poste* de Pamiers.

St-Jean-du-Fusain, v. (*Lot*). *Voy.* Fustin.

St.-Jean-du-Jard, v. (*Seine-et-Marne*). *Voy.* Jard (le).

St.-Jean-Dulcet, v. (*Arriège*). *Voy.* Dulcet.

St.-Jean-du-Marché, village (*Vosges*), arr. d'Epinal, canton de Bruyères, à 7 kil. (1 l. ¾) de cet endroit, 18 k. (4 l.) d'Epinal. Il y a une coutellerie. *Popul.* 121. *B. de poste* de Bruyères.

St.-Jean-du-Pin, v. (*Gard*), arr. et cant. d'Alais, à 1 kilomètr. (¼ de l.) de cette ville, 40 kilom. (9 l.) de Nimes. *Pop.* 413. *Bur. de poste* d'Alais.

St.-Jean-du-Vigan, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Cadalen, comm. de Tecou, à 10 k. (2 l. ½) de Gaillac, 4 k. (1 l.) de Cadalen. *Popul.* compr. celle de Tecou, 633. *Bur. de poste* de aillac.

Saint-Jean-en-Royan, ville (*Drôme*), arr. de Valence, ch.-l.

de canton, à 33 kil. (7 l. ½) E. de Valence, 15 kilom. (3 l. ½) S. de St.-Marcellin, 30 kil. (6 l. ⅔) N. de Die. Il y avoit deux hospices, l'un appelé *Hospice des hommes* ou *des malades*, l'autre la *Maison de la Providence*. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* 2500. *Bureau de poste* de Romans.

Saint-Jean-en-Val *ou* sous-Usson, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Sauxillanges, à 8 k. (2 l.) d'Issoire, 37 k. (8 l. ¼) de Clermont. *Pop.* 469. *Bur. de poste* d'Issoire.

Saint-Jean-Fontaine, forêt (*Meurthe*), arr. de Château-Salins, cant. de Vic, à 4 kilom. (1 l.) de Moyenvic, 6 kilom. (1 l. ½) de Château-Salins. Elle a de l'est à l'ouest 7785 mèt. (4000 tois.), et du nord au sud 1945 mèt. (1000 t.)

St.-Jean-Froid, v. (*Tarn*), arrond. et caut. d'Alby, comm. de Malhoë, à 10 k. (2 l. ½) d'Alby. *Pop.* compr. celle de Malhoë, 499. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Jean-Froidmantel, village (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, canton de Morée, près le Loir, à 22 k. (5 l.) de Vendôme, 41 kilom. (9 l. ½) de Blois. On y trouve de la pierre calcaire dure. *Populat.* 513. *Bur. de poste* de Cloye, dép. d'Eure-et-Loir.

St.-Jean-Fromental, village (*Isère*), arr. et cant. de St.-Marcellin, comm. de St.-Antoine, près les sources de la rivière du Furand, à 9 kil. (2 l. ¼) de St.-Marcellin. *Pop.* compr. celle de St.-Antoine, 1660. *Bureau de poste* de Saint-Marcellin.

St.-Jean-Geest, village (*Dyle*), arrond. de Tirlemont, cant. de Jodoigne, à 2 kilom. (½ l.) N. E. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) S. S. O. de Tirlemont, 41 kilom. (9 l. ¼) E. S. E. de Bruxelles. *Populat.* 331. *Bur. de poste* de Tirlemont.

St.-Jean-in-Eremo, v. (*Escaut*), arr. de l'Ecluse, cant. de Caprycke, à 6 kilom. (1 l. ½) N. p. O. de cet endroit, 7 kilom. (1 l. ¾) S. O. d'Ysendyck, 25 kil. (5 l. ¾) N. p. O. de Gand. *Pop.* 624. *Bur. de poste* de Gand.

St.-Jean-Jet, v. (*Basses-Alpes*), arrond. de Digne, cant. de Mézel, à 19 kil. (4 l. ¼) de Digne. Il y a une mine de plomb non exploitée. *Populat.* 374. *Bureau de poste* de Digne.

St.-Jean-K'Daniel, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Guingamp, cant. de Plouayat, à 22 kil. (5 l.) de Guingamp, 21 k. (4 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop.* 532. *Bur. de poste* de Châtelaudren.

St.-Jean-l'Abergement, village (*Jura*). *Voyez* Abergement-St.-Jean.

St.-Jean-la-Bussière, village (*Rhône*), arrond. de Villefranche, cant. de Thisy, à 31 k. (7 l.) de Villefranche, 4 myr. (10 l. ½) de Lyon. *Pop.* 1294. *Bur. de poste* de Tarare.

St.-Jean-la-Chalme, village (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Cayres, à 16 kilom. (3 l. ¾) du Puy. *Popul.* 1200. *Bur. de poste* du Puy.

St.-Jean-la-Couronne, village (*Charente*). *Voyez* Couronne (la).

St.-Jean-la-Fouillouse, v. (*Lozère*), arr. de Mende, canton de Châteauneuf-de-Randon, à 13 k. (3 l.) de Langogne, 25 k. (5 l. ¾) de Mende, 8 k. (2 l.) de Châteauneuf-de-Randon. *Pop.* 510. *Bur. de poste* de Langogne.

St.-Jean-la-Haize, village (*Manche*), arrond. et cant. d'Avranches, près la Fées, à 1 kilom. (¼ de l.) d'Avranches, 39 kilom. (8 l. ¾) de Coutances. *Popul.* 784. *Bur. de poste* d'Avranches.

St.-Jean-la-Scille, village (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Perpignan, cant. de Thuir, à 13 k. (3 l.) de Perpignan. *Pop.* 82. *Bur. de poste* de Perpignan.

St.-Jean-la-Palue, v. (*Charente*). *Voy.* Couronne-la-Palue.

St.-Jean-la-Vitre, village (*Loire*), arrond. de Montbrison, cant. de Noiretable, à 29 kilomètr. (6 l. ½) de Montbrison. *Pop.* 938. *Bur. de poste* de Thiers, départ. du Puy-de-Dôme.

St.-Jean-le-Blanc, v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de Beny-Bocage, à 20 k. (4 l. ½) de Vire, 34 k. (7 l. ¾) de Caen. *P.* 1360. *B. de poste* de Condé-sur-Noireau.

St.-Jean-le-Blanc, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. d'Olivet, près d'Orléans, et formant presque un de ses faubourgs, de l'autre côté de la Loire. *Pop.* 520. *Bur. de poste* d'Orléans.

St.-Jean-le-Centenier, village (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg, sur la Duègne, à 16 k. (3 l. ¾) de Privas. *P.* 545. *B. de poste* de Villeneuve-de-Berg.

St.-Jean-le-Comtat, v. (*Gers*), arrond. et cant. sud d'Auch, à 8 k. (2 l.) de cette ville. *Pop.* 279. *Bur. de poste* d'Auch.

St.-Jean-le-Mayre, v. (*Haute-Garonne*), arr. et canton de Villefranche, comm. de Lux, sur la Faverol, à 5 kil. (1 l. ¼) de Villefranche, 34 kilomètr. (7 l. ¾) de Toulouse. *Populat.* compr. celle de Lux, 637. *Bureau de poste* de Cuers.

St.-Jean-les-Brocourt, village (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. d'Hornoy, à 33 kilom. (7 l. ½) d'Amiens. *Populat.* compr. celle de Guiberménil, 235. *Bureau de poste* d'Oisemont.

St.-Jean-les-Buzy, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, canton d'Etain, près l'Orne, à 8 k. (2 l.) d'Etain, 6 myriam. (13 l. ⅔) de Bar-sur-Ornain. *Popul.* 325. *Bur. de poste* d'Etain.

St.-Jean-les-deux-Jumeaux, v. (*Seine-et-Marne*), arrondiss. de Meaux, canton de la Ferté-sous-Jouarre, sur la Marne, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Meaux, 5 myr. (12 l.) de Melun. *Pop.* 715. *Bur. de poste* de Meaux. *Relais de poste aux chevaux.*

St.-Jean-les-Monges, village (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, canton de Rochefort, comm. de St.-Georges-de-Geilles, près la Sioule, à 25 kil. (5 l. ¼) de Clermont. *Pop.* 1747. *Bureau de poste* de Clermont-Ferrand.

St.-Jean-l'Espinasse, village (*Lot*), arr. de Figeac, canton de St.-Ceré, sur la Bave, à 11 kilom. (2 l. ⅔) de St.-Ceré, 6 myriam. (13 l.) de Cahors. *Pop.* 471. *Bur. de poste* de St.-Ceré.

St.-Jean-le-Thomas, village (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de Sartilly, à 11 kilom. (2 l. ¾) d'Avranches, 36 kilom. (8 l.) de Coutances. *Pop.* 473. *Bur. de poste* d'Avranches.

St.-Jean-le-Vieux, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Domène, à 11 k. (2 l. ¾) de Grenoble. *P.* 251. *Bur. de poste* de Grenoble.

St.-Jean-le-Vieux, v. (*Ain*), arrond. de Belley, cant. de Poncin, sur l'Oiselon, ruisseau, à 9 kilom. (2 l. ¼) de St.-Rambert, 23 kil. (5 l. ¼) de Bourg. *Populat.* 1318. *Bur. de poste* d'Amberieux.

St.-Jean-le-Vieux, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de St.-Jean-Pied-de-Port, sur la

Nive, à 22 k. (5 l.) de St.-Palais, 7 myr. (15 l. ½) de Pau. Il y a près de ce village, au lieu dit *l'Hôpital-d'Aval*, des collines formées de marbre gris. *Popul.* 1031. *Bur. de poste* de St.-Jean-Pied-de-Port.

St.-Jean-le-vieux-Mouguerre, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. nord-est de Bayonne, comm. de Mouguerre, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Bayonne. *Pop.* compr. celle de Mouguerre, 857. *Bur. de poste* de Bayonne.

St.-Jean-l'Herm, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Montastruc, à 18 kil. (4 l.) de Toulouse. *Pop.* 307. *Bur. de poste* de Toulouse.

St.-Jean-Ligoure, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, canton de Pierre-Buffière, sur la Ligoure, à 16 kilom. (3 l. ⅔) de Limoges. *Popul.* 717. *Bur. de poste* de Pierre-Buffière.

Saint-Jean-Loufrech, village (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. et comm. de Salseuran, à 27 kilom. (6 l.) de Milhaud, 28 k. (6 l. ¼) de Rhodez. *Populat.* compr. celle de Salseuran, 1033.

St.-Jean-Nanuville, village (*Meurthe*), arrond. de Toul, cant. de Domèvre, comm. de Martincourt. *Pop.* compr. celle de Martincourt, 255. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

St.-Jean-Pied-de-Port, ville (*Basses-Pyrénées*), arrondiss. de Mauléon, chef-lieu de cant., à 24 k. (5 l. ½) S. O. de Saint-Palais, 7 myr. (16 l. ½) O. p. S. de Pau, 42 kilomètr. (9 l. ½) S. S. O. de Bayonne.

Cette petite ville, regardée comme la capitale de la ci-devant Basse-Navarre, est située sur la Nive, au pied des monts Pyrénées. Sa citadelle, bâtie sur une hauteur, commande tous les passages par où on pourroit venir d'Espagne. C'étoit un gouvernement particulier dans le ci-devant gouvernement militaire des ci-devant provinces de Navarre et de Béarn, avec un état-major. Le territoire renferme les montagnes de Jara. Elles sont calcaires, et leur rocher est de toutes parts abondamment garni de mines de cuivre jaune. On voit aussi quelques filets de bleude épars dans les rochers calcaires de Jara; et on y rencontre de la mine de fer spathique qui est disséminée. A la montagne d'Arradoie, à la gauche de Saint-Jean-Pied-de-Port, près des montagnes de Jara, est un schiste sauvage qui renferme de la mine de cuivre noire et de la malachite sans gaugue. A la montagne de Mounhoa on a fait une traverse sur deux filons, qui donnoient de la mine de cuivre et de fer : on les abandonna, parce qu'on crut que le fer y seroit plus abondant, ce minérai étant commun dans les montagnes d'alentour. On trouve aux environs de St.-Jean-Pied-de-Port des bancs de pierre calcaire, des masses d'argile jaune, des bancs de marbre gris et des optuses non exploitées. C'est la patrie de Jean *Huarte*, auteur d'un ouvrage ayant pour titre : l'*Examen des esprits*, composé en langue espagnole, qui lui a fait une grande réputation.

Cette ville est une place de guerre de 4e classe de la 11e division militaire, et la résidence d'un commandant, d'un adjudant de place, d'un capitaine du génie et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1121. *Bur. de poste.*

St.-Jean-Pied-Gautier, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de Montmeillant, comm. de Coise. *Popul.* comp. celle de Monel, 180. *Bureau de poste* de Montmeillant.

St.-Jean-Pla-de-Cors, village (*Pyrénées-Orientales*), arr. et cant. de Céret, sur la rive gauche du Bech, à 5 kil. (1 l. ¼) de Céret, 12 k. (3 l.) de Perpignan. Ce village est très-ancien, avec un château, bâti à la fin du douzième siècle par Bérenger-Castellan, Sibile son épouse, et Robert d'Arles, en vertu d'une permission que leur en donna Alphonse, roi d'Arragon. Il est dans une plaine mémorable par la déroute de l'armée française, sous les ordres du maréchal de Schombert, surprise dans la nuit, en 1674, par l'armée espagnole. Les officiers et les soldats n'eurent le temps ni de s'armer, ni même de s'habiller : beaucoup d'entr'eux arrivèrent à Perpignan en chemise. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Céret.

St.-Jean-Pougé, v. (*Gêrs*), arr. d'Auch, canton de Vic-sur-Losse, près la Baize, à 19 kil. (4 l. ⅓) d'Auch. *Popul.* 258. *Bur. de poste* de Vic-sur-Losse.

St.-Jean-Pougé, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, canton de Garlin, à 30 k. (6 l. ⅔) de Pau. *Popul.* 442. *Bur. de poste* de Pau.

St.-Jean-Rorbach, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, canton de Saralbe, à 20 kilom. (4 l. ½) de Sarguemine, 5 myr. (11 l. ½) de Metz. *P.* 670. *Bur. de poste* de Puttelange.

St.-Jean-Roure, v. (*Ardèche*), arrond. de Tournon, cant. de Saint-Martin-de-Valamas, à 36 k. (8 l.) de Tournon, 28 kil. (6 l. ⅓) de Privas. *Popul.* 702. *Bur. de poste* du Cheylard.

St.-Jean-Stéen, v. (*Escaut*), arr. de l'Ecluse, canton d'Hulst, à 2 k. (½ l.) S. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) E. p. N. d'Axel, 31 kil. (7 l.) N. E. de Gand. *P.* 927. *Bur. de poste* de St.-Nicolas.

St.-Jean-sur-Cailly, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, canton de Clères, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 71. *Bur. de poste* de Rouen.

St.-Jean-sur-Coesnon, village (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Fougères, cant. de St.-Aubin-du-Cormier, sur le Coesnon, à 14 k. (3 l. ¼) de Fougères, 30 k. (6 l. ¾) de Rennes. *Pop.* 1500. *Bur. de poste* de Saint-Aubin-du-Cormier.

Saint-Jean-sur-Erve, village (*Mayenne*), arr. de Laval, canton de Sainte-Suzanne, à 13 kil. (3 l.) d'Evron, 28 kil. (6 l. ¼) de Laval. *Populat.* 806. *Bur. de poste* d'Evron.

St.-Jean-sur-Mayenne, v. (*Mayenne*), arr. et cant. ouest de Laval, à 7 k. (1 l. ⅔) de Mayenne. *Pop.* 1255. *Bur. de poste* de Laval.

St.-Jean-sur-Moivre, village (*Marne*), arr. de Châlons, cant. de Marson, à 18 k. (4 l.) de Châlons. *Pop.* 225. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Marne.

St.-Jean-sur-Reyssouze, v. (*Ain*), arr. de Bourg, canton de St.-Trivier-de-Courtoux, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Pont-de-Vaux, 24 k. (5 l. ½) de Bourg. *Popul.* 1857. *Bureau de poste* de Pont-de-Vaux.

St.-Jean-sur-Tourbe, village (*Marne*), arr. et cant. de Sainte-Menéhould, sur la Tourbe, à 16 k. (3 l. ⅔) de Sainte-Menéhould, 30 kil. (6 l. ⅔) de Châlons. *P.* 213. *Bur. de poste* de Sainte-Menéhould.

St.-Jean-sur-Veyle, v. (*Ain*), arr. de Bourg, canton de Pont-de-Veyle, à 15 k. (3 l. ½) de Chatillon, 24 kil. (5 l. ½) de Bourg. *Populat.* 1099. *Bureau de poste* de Mâcon, départ. de Saône-et-Loire.

St.-Jean-sur-Vilaine, village (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Vitré, cant.

de Châteaubourg, sur la Vilaine, à 10 kil. (2 l. ½) de Vitré, 23 kil. (5 l. ¼) de Rennes. *Popul.* 873. *Bur. de p.* de Vitré.

St.-Jean-sur-Usson, v. (*Puy-de-Dôme*). *Voyez* St.-Jean-en-Val.

St.-Jean-Sar, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. et comm. d'Aubel, à 3 k. (¾ de l.) O. p. N. de cet endroit, 20 kilom. (4 l. ½) O. p. S. d'Aix-la-Chapelle, 19 kil. (4 l. ¼) E. N. E. de Liége. *Popul.* compr. celle d'Aubel, 3005. *Bur. de poste* d'Herve.

St.-Jeannet, v. (*Var*), arr. de Grasse, cant. de Vence, à 6 kil. (1 l. ½) de St.-Paul, 12 myriam. (27 l.) de Toulon. *Pop.* 1009. *Bur. de poste* de St.-Paul-du-Var.

St.-Jeaume, v. (*Var*), arrond. de Draguignan, cant. et comm. de Lorgues, à 5 m. (12 l.) de Toulon, 13 kil. (3 l.) de Draguignan. *Pop.* compr. dans celle de Lorgues. *Bur. de poste* de Draguignan.

St.-Jeoire, v. (*Léman*), arr. de Bonneville, cant. de Vieux-en-Salaz, à 6 kil. (1 l. ½) S. E. de cette ville, 6 k. (1 l. ½) N. E. de Bonneville, 27 kil. (6 l.) E. S. E. de Genève. *Pop.* 1529. *Bur. de poste* de Bonneville.

St.-Jeoire, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Gondrecourt, sur l'Ornain, à 11 kil. (2 l. ¾) de Gondrecourt, 28 kil. (6 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. On y exploite de la pierre de taille. *Pop.* 415. *Bur. de poste* de Ligny.

St.-Jérôme, v. (*Ain*). *Voyez* St.-Hiérôme.

St.-Jérôme, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. et cant. nord *extrà muros* de Marseille, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville. *P*.... *Bur. de poste* de Marseille.

St.-Jérôme, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. et comm. de Castelnau-de-Montmirail, à 7 k. (1 l. ¾) de Gaillac. *Popul.* compr. celle de Castelnau, 2452. *Bur. de poste* de Gaillac.

St.-Jeunes-lès-Monges, village (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Rochefort, comm. de Gelles, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Clermont. *Popul.* compr. celle de Gelles, 1747. *Bureau de poste* de Clermont.

St.-Jeure, v. (*Haute-Loire*), arr. de Monistrol, cant. de Tence, à 22 k. (5 l.) de Monistrol, 27 k. (6 l.) du Puy. On y trouve des tourbières. *Populat.* 2461. *Bur. de poste* d'Yssengeaux.

St.-Jeure-d'Audaure, *ou* Andauret, v. (*Ardèche*), arrond. de Tournon, cant. de St.-Agrève, à 30 k. (6 l. ¾) de Tournon, 37 k. (8 l. ¼) de Privas. *Pop.* 642. *Bur. de p.* du Chaylard

St.-Jeure-de-Quintenas, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de Satillieu, à 13 kilom. (3 l.) de Tournon, 4 m. (10 l. ½) de Privas. *Pop.* 1010. *Bur. de poste* d'Annonay.

St.-Jeurs, v. (*Basses-Alpes*) arrond. de Digne, cant. de Riez, à 22 kil. (5 l.) de Digne. *Popul.* 452. *Bur. de poste* de Riez.

St.-Joachim, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, canton de Pont-Château, dans des marais, à 19 k. (4 l. ¼) de Guérande, 5 m. (11 l. ¼) de Nantes. *P*.... *Bur. de p.* de Pont-Château.

St.-Job-Int-Goor, v. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, canton de Santhoven, à 7 k. (1 l. ¾) S. p. O. de Brecht, 9 kil. (2 l. ¼) N. O. de Santhoven, 14 k. (3 l. ¼) N. E. d'Anvers. *Pop.* 6017. *Bur. de poste* d'Anvers.

St.-Jodard-les-Costes, village (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de Néronde, à 18 k. (4 l.) de Roanne, 18 k. (4 l.) de Feurs. *Popul.* 330. *Bureau de poste* de St.-Symphorien-de-Lay.

St.-Johann, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Mayen, à 1 k. (¼ de l.) N. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) E. N. E. de Montréal, 27 k. (6 l.) O. de Coblentz. *Popul.* 221. *Bur. de poste* d'Andernach.

St.-Joire, montagnes de Saint-Joire-de-Thie ou de Faussigny (*Léman*), arr. de Bonneville, canton de Vieux-en-Salaz, à 2 k. (½ l.) E. de cet endroit; elles s'étendent à 18 kil. (4 l.) E. de Vieux; leur centre est à 31 kil. (7 l.) S. E. de Genève.

St.-Joire, b. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de Montmeillant, à 5 k. (1 l. ¼) de Chambéry. *Pop.* 421. *Bur. de p.* de Chambéry.

St-Jooris *ou* St.-Georges, v. (*Lys*), arr. de Furnes, canton de Nieuport, près l'Yser-Vaert-d'Ypres à Nieuport, à 2 kil. (½ l.) E. de cette ville, 11 k. (2 l. ¾) N. N. E. de Furnes, 30 k. (6 l. ¾) O. S. O. de Bruges. *P.* 215. *Bur. de poste* de Nieuport.

St.-Jooris, *ou* St.-Georges, v. (*Lys*), arr. et cant. de Bruges, au bord du canal de Bruges à Gand, à 10 k. (2 l. ½) E. p. S. d'Oostcamp, 14 kil. (3 l. ¼) S. E. de Damme, 15 k. (3 l. ½) E. S. E. de Bruges. *Pop.* 613. *Bur. de poste* de Bruges.

St.-Jooris-Weert, *ou* Weert-St.-Georges, v. (*Dyle*), arrond. de Louvain, cant. de Grez, près la forêt de Merdael, à 8 kil. (2 l.) N. p. O. de Grez, 10 k. (2 l. ½) S. p. O. de Louvain, 10 k. (2 l. ½) E. de Bruxelles. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 335. *Bur. de poste* de Génappe.

St.-Jooris-Winge, *ou* Wenge-St.-Georges, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Glabbeeck, à 6 k. (1 l. ½) N. N. O. de cet endroit, 13 k. (3 l.) E. N. E. de Louvain, 38 k. (8 l. ½) E. p. N. de Bruxelles. *Pop.* 627. *Bur. de poste* de Louvain.

St.-Joos-Ten-Noode, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. de St.-Stevens-Woluwe, attenant les remparts de Bruxelles, à 6 k. (1 l. ½) S. O. de St.-Stevens-Woluwe. *P.* 1137. *Bur. de poste* de Bruxelles.

St.-Jordy, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de Villeneuve, à 11 k. (2 l. ¾) de Villefranche, 5 myr. (11 l. ¾) de Rhodez. On y exploite des mines de houille. *Pop.* 180. *Bur. de poste* de Villefranche.

St.-Jore, v. (*Pô*), arrond. de Suse, cant. de Bussolin, sur une hauteur dans le Val-de-Vin, à 22 k. (5 l.) N. O. de Suse. *Popul.* 990. *Bur. de poste* de Suse.

St.-Jores, v. (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de Périers, à 13 kil. (3 l.) de Carentan, 29 kil. (6 l. ½) de Coutances. *Pop.* 865. *Bur. de poste* de Carentan.

St.-Jorioz, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord d'Annecy, près le lac d'Annecy, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 29 kilom. (6 l. ½) de Chambéry. *Pop.* 1025. *Bur. de poste* d'Annecy.

St.-Joris, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, canton d'Eschweiler, comm. d'Hehlrath, à 8 kil. (2 l.) d'Aix-la-Chapelle, 5 kil. (1 l. ¼) d'Eschweiler. *Populat.* compr. celle d'Hehlrath, 334. *Bureau de poste* d'Aix-la-Chapelle.

St.-Joris-Ameren, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. de Viersen, comm. de Bornn, à 11 k. (2 l. ¾) de Dahlem, 24 k. (5 l. ½) de Creveldt. *Populat.* compr. celle de Bornn, 887. *B. de poste* de Dahlem.

St.-Jorry-Lasbloux, v. (*Dor-

dogne), arr. de Périgueux, canton d'Exideuil, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 28 k. (6 l. ¼) de Périgueux. *Popul.* 630. *Bur. de poste* d'Exideuil.

St.-Jory, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Fronton, près l'Ers, à 16 kil. (3 l. ¾) de Toulouse. *Popul.* 720. *Bur. de poste* de Grisolles. *Relais de poste aux chevaux.*

St.-Jory-de-Chalaix, v. (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. du Grand-Jumilhac, près la Colle, à 22 k. (5 l.) d'Exideuil, 38 kilom. (8 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* 1218. *Bur. de poste* de Thiviers.

St.-Joseph, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. et cant. nord *extrà muros* de Marseille, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop*... *Bur. de poste* de Marseille.

St.-Joseph, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. et comm. de Cette, près l'étang de Thau, à 3 k. (¾ de l.) de Cette, 27 k. (6 l.) de Montpellier. *Pop.* compr. dans celle de Cette. *Bureau de poste* de Cette.

St.-Joseph, v. (*Vosges*). *Voyez* Arrentès-de-St.-Joseph.

St.-Joseph, v. (*Vosges*), ban composé de granges et habitations éparses, arr. de Remiremont, cant. de Cornimont, dans les montagnes des Vosges, à 8 kilom. (2 l.) O. de Gérardmer, 10 kil. (2 l. ½) N. E. de Remiremont. *Pop.* 1100. *Bureau de poste* de Remiremont.

St.-Joseph-de-la-Rivière, v. (*Isère*), arrond. de St.-Marcellin, canton de Tullins, près l'Isère, à 18 kil. (4 l.) de St.-Marcellin, 18 k. (4 l.) de Grenoble. *Pop.* 640. *Bur. de poste* de Tullins.

St.-Josse-sur-mer, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. de Montreuil-sur-mer, à 6 kil. (1 l. ½) O. de cette ville, 8 kilomèt. (2 l.) N. de Nampont, 8 myr. (18 l. ½) O. N. O. d'Arras. *Pop.* 552. *Bur. de poste* de Montreuil-sur-mer.

St.-Jost, v. (*Meuse-Inférieure*), arrond. de Ruremonde, canton de Maseyck, comm. d'Op-Hoven, à 4 k. (1 l.) E. S. E. de Teversweerd, 9 kil. (2 l. ¼) S. p. O. de Ruremonde, 32 k. (7 l. ¼) N. E. de Maestricht. *Pop.* 101. *Bur. de poste* de Maseyck.

St.-Jouan, ile (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, ch.-lieu de cant., à 9 kil. (2 l. ¼) de Broons, 5 myr. (12 l.) de St.-Brieux. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Populat.* 474. *Bureau de poste* de Broons.

St.-Jouan, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, canton de Saint-Servan, à 6 k. (1 l. ½) de Saint-Malo, 6 myr. (13 l. ¼) de Rennes. *Pop.* 1130. *Bur. de poste* de Saint-Servan.

St.-Jouannet v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Gabaret, comm. de Losse, à 41 kil. (9 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de Losse, 1078. *Bur. de poste* de Roquefort.

St.-Jouéry, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, canton de St.-Amaud-d'Escopts, comm. de Touluch, à 18 kil. (4 l.) d'Espalion, 19 kilom. (4 l. ¼) de Mur-de-Barrez. *Pop.* compr. celle de Touluch. *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

St.-Jouin, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Évêque, cant. de Dives, à 16 k. (3 l. ¾) de Pont-l'Évêque, 24 k. (5 l. ½) de Caen. *Pop.* 292. *Bureau de poste* de Dives.

St.-Jouin, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. de Richelieu, comm. de Faye, à 24 k. (5 l. ½) de Chinon, 5 myr. (12 l. ¼) de Tours. *Pop.* compr. celle de Faye, 406. *Bur. de poste* de Richelieu.

St.-Jouin, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Criquetot-Leneval, près l'Océan, à 10 kilom. (2 l. ½) de Montivilliers, 7 myr. (15 l. ¾) de Lyon. *Populat.* 1898. *Bureau de poste* de Montivilliers.

St.-Jouin, b. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. d'Airvault, à 15 k. (3 l. ½) de Thouars, 7 m. (15 l. ¾) de Niort. On y voyoit une abbaye de Bénédictins. On recueille aux environs quelques vins rouges et beaucoup de blancs d'une bonne qualité. *Popul.* 1330. *Bur. de poste* d'Airvault.

St.-Jouin-de-Blavon, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Perven-chères, près l'Huine, à 10 kilomèt. (2 l. ½) de Bellesme, 28 kilomèt. (6 l. ¼) d'Alençon. *Popul.* 692. *Bur. de poste* de Mortagne.

St.-Jouin-de-Milly, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. de Cerisay-sur-Sèvre, sur la Sèvre-Nantaise, à 14 k. (3 l. ¼) de Bressuire, 5 myr. (11 l. ¾) de Niort. *Pop.* 393. *Bureau de poste* de Bressuire.

St.-Jouin-sous-Chatillon, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, canton et comm. de Chatillon-sur-Sèvre, tout près de Chatillon, à 7 m. (16 l.) de Niort. *Pop.* 957. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Sèvre.

St.-Jouvent, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. de Nieuil, à 15 k. (3 l. ½) de Limoges. *Pop.* 877. *Bureau de poste* de Limoges.

St.-Jouvin, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Briquebec, comm. de Sotterast, près la Douvre, à 9 k. (2 l. ¼) de Valognes, 6 m. (12 l. ¾) de Coutances. *P.* compr. celle de Sotterast, 1176. *Bur. de p.* de Valognes.

St.-Judore, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. d'Evran, à 9 k. (2 l. ¼) de Dinan, 6 myriamet. (13 l. ¾) de St.-Brieux. *P.* 594. *Bur. de poste* de Dinan.

St.-Juery, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de St.-Sernin, à 15 kil. (3 l. ½) de St.-Afrique, 5 myr. (11 l. ¼) de Rhodez. *Pop.* 301. *Bur. de poste* de St.-Sernin.

St.-Juery, v. (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Fournels, près la Bis, à 14 kilom. (3 l. ¼) de St.-Chély, 4 myr. (10 l. ½) de Mende. *Pop.* 250. *Bur. de p.* de St.-Chély.

St.-Juery, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Villefranche, sur le Tarn, à 5 k. (1 l. ⅓) E. d'Alby, 40 k. (9 l.) N. de Castres, 18 kil. (4 l.) O. S. O. de Valence. Il y a un moulin pour fendre le cuivre, un moulin à papier, un autre à foulon, une forge nationale à fer, qui alimente la fonderie de boulets de canon, établie à Alby. *P.* 1060. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Juillen, v. (*Corrèze*), arr. d'Ussel, cant. de Bort, sur la côte, près la Dordogne, à 18 kil. (4 l.) d'Ussel, 5 myr. (12 l. ½) de Tulle. *Popul.* 1452. *Bureau de poste* de Bort.

St.-Juin, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Marmande, cant. du Mas-d'Agénois, comm. de la Gruère, à 4 k. (1 l.) de Tonneins, 15 kilom. (3 l. ½) de Marmande. *P.* compr. celle de la Gruère, 1210. *Bureau de poste* de Tonneins.

St.-Juire-de-la-Plaine, village (*Vendée*), arrond. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Ste-Hermine, à 23 k. (5 l. ¼) de la Châtaigneraye, 21 k. (4 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple. *Popul.* 600. *Bureau de poste* de Ste.-Hermine.

St.-Julia, v. (*Aude*), arrond. de Limoux, cant. de Quillan, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 40 k. (9 l.) de Carcassonne. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Quillan.

St.-Julia-de-Grascapou, ville (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Revel, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 39 k. (8 l. ¾) de Toulouse. *P.* 882. *Bur. de poste* de Revel.

St.-Julia-del-Gras-Capou, v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 28 k. (6 l. ¼) de Tarascon. *Populat.* 166. *Bureau de poste* de Mirepoix.

St.-Julien, b. (*Ain*), arrondiss. de St.-Trivier-de-Courtoux, sur la Reyssouze, à 13 k. (3 l.) de Pont-de-Vaux, 23 k. (5 l. ⅓) de Bourg. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 756. *Bur. de poste* de Pont-de-Vaux.

St.-Julien, v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Castellane, à 5 kil. (1 l. ⅓) de cette ville, 31 kilom. (7 l.) de Digne. *Pop.* 140. *Bur. de poste* de Castellane.

St.-Julien, mont (*Ardèche*), arrond. de Tournon, cant. de Serrières, à 5 kil. (1 l. ⅓) S. O. de cet endroit; il a du N. au S. 3 kilom. (⅔ de l.) de long.

St.-Julien, v. (*Aude*), arrond. de Castelnaudary, cant. de Belpech, comm. de Plagne, à 22 k. (5 l.) de Narbonne, 10 kilomèt. (2 l. ½) de Mirepoix. *Populat.* compr. celle, de Plagne, 519. *Bureau de poste* de Mirepoix, département de l'Arriège.

St.-Julien, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de St.-Antonin, comm. de Belpech, à 13 k. (3 l.) de St.-Antonin, 23 kilomèt. (5 l. ¼) de Villefranche. *P.* compr. celle de Belpech, 217. *B. de poste* de St.-Antonin.

St.-Julien, v. (*Bouches-du-Rhône*), arrond. et cant. du centre *extra muros* de Marseille, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville. *Popul.*.... *Bur. de poste* de Marseille.

St.-Julien, v. (*Cher*), arrondiss. de St.-Amand, cant. de Châteauneuf, comm. de St.-Symphorien, sur le Trian, ruiss., à 16 kilomèt. (3 l. ¾) de St.-Amand, 31 kilom. (7 l.) de Bourges. *Populat.* compr. celle de Saint-Symphorien, 400. *Bureau de poste* de Châteauneuf.

St.-Julien, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Meissac, à 21 k. (4 l. ⅔) de Brive, 27 kil. (6 l.) de Tulle. *Populat.* compr. celle de Maumont, 334. *Bureau de poste* de Brive.

St.-Julien ou Val-Julien, v. (*Côte-d'Or*), arr. et canton est de Dijon, à 13 k. (3 l.) N. E. de cet endroit, 33 k. (7 l. ½) O. de Gray, 13 k. (3 l.) S. d'Is-sur-Tille. *Popul.* 420. *Bur. de poste* de Dijon.

St.-Julien, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de St.-Brieux, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 634. *Bur. de poste* de St.-Brieux.

St.-Julien, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. d'Eymet, à 6 myr. (12 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 354. *Bur. de poste* de Périgueux.

St.-Julien, v. (*Doubs*), arrond. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, cant. de Russey, à 13 kilom. (3 l.) de St.-Hippolyte, 5 myr. (12 l.) de Besançon. *P.* 245. *Bureau de poste* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs.

St.-Julien, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de la Chapelle-en-Vercort, sur le Bœuf, à 33 kilom. (7 l. ½) de Die, 4 myr. (10 l. ⅓) de Valence. *Pop.* 442. *Bur. de poste* de Die.

St.-Julien, v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Gaillon, à 11 k. (2 l. ¾) de Louviers, 16 kilomèt. (3 l. ¾) d'Evreux. *Popul.* 252. *Bur. de poste* de Gaillon.

St.-Julien, v. (*Gard*), arr. du Vigan, cant. de Sumène, sur l'Hérault, à 7 k. (1 l. ¾) du Vigan, 5 myr. (12 l. ⅔) de Nîmes. Il y a des fabriques de bas de soie et de bonnets de coton. *Pop.* 224. *Bureau de poste* de Ganges, départem. de l'Hérault.

St.-Julien, v. (*Gard*), arr. de Nîmes, cant. de Sommières, comm. de Satinelles, à 3 kil. (¾ de l.) de Sommières, 24 kilom. (5 l. ½) de Nîmes. *Popul.* compr. celle de Satinelles, 397. *Bureau de poste* de Sommières.

St.-Julien, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Muret, cant. de Cintegabelle, à 20 k. (4 l. ½) de Rieux, 42 k. (9 l. ½) de Toulouse. *Popul.* compr. celle de Gaillac, 1438. *Bur. de poste* de Saverdun, départem. de l'Arriège.

St.-Julien, v. (*Ille-et-Vilaine*), arrond. de Vitré, cant. de Retiers, comm. de Thourie, à 15 kilomèt. (3 l. ½) de Château-Briant, 36 k. (8 l.) de Vitré. *Pop.* compr. celle de Thourie, 1060. *B. de poste* de Château-Briant, départ. de la Loire-Inférieure.

St.-Julien, v. (*Ille-et-Vilaine*), arrond. et cant. de Redon, comm. de Benac, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Redon. *Populat.* compr. celle de Redon, 1096. *Bureau de poste* de Redon.

St.-Julien, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Cremieu, comm. de Cessieu, à 3 k. (¾ de l.) E. de Cremieu, 5 k. (1 l. ¼) N. O. de Trept. *Pop.* réunie à celle de Cessieu, 401. *Bureau de poste* de Cremieu.

St.-Julien, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet, à 18 k. (4 l.) S. O. de cet endroit, 31 k. (7 l.) S. de Lons-le-Saunier, 9 kilomèt. (2 l. ¼) de St.-Amour. *Popul.* 808. *Bureau de poste* de St.-Amour.

St.-Julien, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Gabaret, à 32 k. (7 l. ⅓) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 540. *Bur. de poste* de Roquefort.

St.-Julien, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Castets, à 42 kil. (9 l. ½) de Dax, 6 myr. (13 l. ⅔) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 778. *Bur. de poste* du Castets.

St.-Julien, étang (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Castets, à 2 kil. (½ l.) O. de St.-Julien, 19 kilom, (4 l. ¼) N. O. de Castets; il a du S. E. au N. O. 5 kil. (1 l. ¼) de long sur 2 k. (½ l.) de large; il se décharge dans la mer.

St.-Julien, b. (*Léman*), arr. de Genève, ch.-lieu de cant., à 6 k. (1 l. ½) N. E. de Verg, 6 kilom. (1 l. ½) S. O. de Genève. *P* 710. *Bur. de poste* de Genève.

St.-Julien, v. (*Loir-et-Cher*), arrond. de Romorantin, canton de Ménétous, près le Cher, à 6 kilom. (1 l. ½) de Romorantin, 5 myr. (10 l. ¾) de Blois. *Pop.* 418. *Bur. de poste* de Romorantin.

St.-Julien, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. de Moissac, comm. de St.-Paul-d'Espis, à 6 k. (1 l. ½) de Moissac. *Pop.* 243. *Bur. de poste* de Moissac.

St.-Julien, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Nérac, cant. et comm. de Mexin, à 10 kilom. (2 l. ½) de Nérac, 3 kil. (¾ de l.) de Mexin. *Pop.* compr. celle de Mexin, 4252. *Bur. de poste* de Nérac.

St.-Julien, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Marmande, cant. de Damazan, comm. de Fargues, à 14 k. (3 l. ¼) d'Aiguillon, 30 kilomèt. (6 l. ¾) de Marmande. *P.* compr. celle de Fargues, 560. *Bur. de poste* d'Aiguillon.

St.-Julien, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. et comm. de Puymirol,

Puymirol, à 8 k. (2 l.) de la Magistère, 13 k. (3 l.) d'Agen. *Popul.* compr. celle de Puymirol, 4647. *Bur. de poste* de la Magistère.

St.-Julien, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. et comm. de Port-Ste.-Marie, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville, 20 kilom. (4 l. ½) d'Agen. *Populat.* compr. dans celle de Port-Ste.-Marie. *Bur. de poste* de Port-Ste.-Marie.

St.-Julien, v. (*Lozère*). *Voyez* Fage-St.-Julien (la).

St.-Julien, v. (*Meuse*), arrond. et cant. de Commercy, à 9 kilom. (2 l. ¼) de St.-Mihel, 33 kilom. (7 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *P.* 279. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

St.-Julien, b. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Saint-Jean-de-Maurienne, près l'Arc, à 5 kilom. (1 l. ¼) de St.-Jean-de-Maurienne, 5 myriam. (10 l. ¾) de Chambéry. *Pop.* 685. *Bureau de poste* de Saint-Jean-de-Maurienne.

St.-Julien, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy, cant. de Montbéliard, à 2 k. (½ l.) de Desandans, 6 kilom. (1 l. ½) de Montbéliard. *Populat.* 215. *Bureau de poste* de Montbéliard.

St.-Julien, v. (*Rhône*), arrond. et cant. de Villefranche, à 5 kil. (1 l. ½) de cette ville, 32 kilom. (7 l. ¼) de Lyon. *Pop.* 583. *Bur. de poste* de Villefranche-sur-Saone.

St.-Julien, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Senecey, comm. de St.-Martin-de-Laives, à 1 k. (¼ de l.) de Senecey, 15 k. (3 l. ½) de Châlons-sur-Saone. *P.* 1124. *Bur. de poste* de Senecey.

St.-Julien, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Vitrey, à 19 k. (4 l. ¼) de Jussey, 5 kilom. (1 l. ¼) de Cintrey, 33 kil. (7 l. ½) de Vésoul. *Populat.* 311. *Bur. de poste* de Cintrey.

St.-Julien, v. (*Sarre*), arrond. de Birckenfeld, cant. de Grumbach, près la Glan, à 6 k. (1 l. ½) S. O. de Grumbach, 10 k. (2 l. ½) N. E. de Cousel, 34 k. (7 l. ¾) de Creutznach, 7 myriam. (15 l.) E. p. S. de Trèves. *Pop.* 320. *Bur. de poste* de Creutznach, départem. de Rhin-et-Moselle.

St.-Julien, v. (*Sarthe*), arrond. du Mans, cant. de Coulie, à 15 kil. (3 l. ½) du Mans. *Pop.* 121. *Bur. de poste* du Mans.

St.-Julien, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, canton de Grand-Couronne, comm. de Quevilly-le-Petit, à 3 kil. (¾ de l.) de Rouen, 7 kil. (1 l. ¾) de Grand-Couronne. *P.* compr. celle de Quevilly-le-Petit, 800. *Bur. de poste* de Rouen.

St.-Julien, v. (*Var*), arrond. et cant. de Brignoles, comm. de la Celle, à 31 k. (7 l.) de Toulon, 7 k. (1 l. ¾) de Brignoles. *Pop.* compr. celle de la Celle, 665. *Bur. de poste* de Brignoles.

St.-Julien, v. (*Vosges*), arrond. de Neufchâteau, cant. de la Marche, à 9 kil. (2 l. ¼) de cet endroit, à 4 m. (10 l.) d'Épinal. *Pop.* 526. *Bur. de poste* de la Marche.

St.-Julien-aux-Bois, village (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de Servières, à 33 kilom. (7 l. ½) de Tulle. *Popul.* 1289. *Bureau de poste* d'Argentat.

St.-Julien-cap-de-Pech, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Castelnau, comm. de Flaugnac, à 3 kil. (¾ de l.) de Castelnau-de-Montratier, 21 kil. (4 l. ¾) de Cahors. *Pop.* compr. celle de Flaugnac, 890. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Montratier.

St.-Julien-d'Ance, v. (*Haute-Loire*), arrondis. du Puy, cant. de Craponne, près l'Ance, à 30 kilom. (6 l. ¾) du Puy. *Pop.* 1283. *Bur. de poste* de Craponne.

St.-Julien-d'Arpaon, village (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de Barre, sur la côte, près la Mimente, à 6 k. (1 l. ½) de Florac, 28 kil. (6 l. ¼) de Mende. *Pop.* 574. *Bur. de poste* de Florac.

St.-Julien-d'Asse, v. (*Basses-Alpes*), arrond. de Digne, cant. de Mezel, près l'Asse, à 23 k. (5 l. ¼) de Digne. *P.* 464. *Bur. de p.* de Riez.

St.-Julien-d'Aydot, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Clermont-Ferrand, canton de Saint-Amand, comm. d'Aydot, à 16 k. (3 l. ¾) de Clermont. *P.* compr. celle d'Aydot et dépend., 1617. *Bur. de poste* de Clermont-Ferrand.

St.-Julien-de-Bourdeille, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de Brantôme, à 22 k. (5 l.) de Périgueux. *Popul.* compr. celle de Bourdeille, 1559. *Bur. de poste* de Bourdeille.

St.-Julien-de-Boutières, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de St.-Martin-de-Vallamas, à 40 k. (9 l.) de Tournon, 33 k. (7 l. ½) de Privas. *Pop.* 1235. *Bur. de poste* du Chevlard.

St.-Julien-de-Briola, village (*Aude*), arrond. de Castelnaudary, cant. de Fanjeaux, à 18 kil. (4 l.) de Castelnaudary, 33 kil. (7 l. ½) de Carcassonne, 10 k. (2 l. ½) de Mirepoix. *Populat.* compr. celle de Puech-d'Acou, 289. *Bur. de poste* de Mirepoix, départ. de l'Arriège.

St.-Julien-de-Burnin, village (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Lautrec, comm. de la Bessière, à 9 k. (2 l. ½) de Castres. *P.* compr. celle de la Bessière, 141. *Bureau de poste* de Castres.

St.-Julien-de-Cassagnas, v. (*Gard*), arrond. d'Alais, cant. de St.-Ambroix, près l'Auzonet, à 29 k. (6 l. ½) d'Uzès, 4 m. (10 l.) de Nîmes. *Popul.* 158. *Bur. de poste* de St.-Ambroix.

St.-Julien-de-Castelnau, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Vabre, comm. de Castelnau, à 23 k. (5 l. ¼) de Castres, 9 kilom. (2 l. ¼) de Vabre. *Pop.* compr. celle de Castelnau, 2892. *Bur. de poste* de Castres.

St.-Julien-de-Castelnaud, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Domme, sur la Dordogne, à 9 kil. (2 l. ¼) S. de Sarlat, 6 myr. (13 l.) S. E. de Périgueux, 15 k. (3 l. ½) O. N. O. de Gourdon. *P.* compr. celle de Domme et de Caudonac, 1990. *Bur. de poste* de Sarlat.

St.-Julien-de-Chapteuil, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, ch.-l. de cant., près la Sumène, à 13 kil. (3 l.) E. du Puy, 13 kil. (3 l.) S. d'Yssengeaux, 27 kil. (6 l.) O. de St.-Agrève. *Pop.* 2205. *Bureau de poste* du Puy.

St.-Julien-de-Chédon, village (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. de Montrichard, à 3 kil. (¾ de l.) de St.-Agnan, 32 k. (7 l. ¼) de Blois. *Pop.* 319. *Bur. de poste* de Montrichard.

St.-Julien-de-Civry, village (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. de Charolles, à 7 k. (1 l. ¾) S. de cette ville, 4 myriam. (10 l. ½) O. de Mâcon, 18 kilom. (4 l.) N. E. de Marcigny. *Pop.* 1173. *Bur. de poste* de Charolles.

St.-Julien-de-Coppet, village (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Billom, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 20 k. (4 l. ½) de Clermont. *Pop.* 240. *B. de p.* de Billom.

St.-Julien-de-Courcelles, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. du Loroux, à 21 k. (4 l. ¾) de Clisson, 13 k. (3 l.) de Nantes. *Pop.* 3500. *Bur. de poste* de Nantes.

St.-Julien-de-Courtisols, v. (*Marne*), arr. de Châlons, canton de Marson, comm. de Sommevesle, à 14 kil. (3 l. ¼) de Châlons-sur-Marne, 8 kilom. (2 l.) de Marson. *Popul.* compr. celle de Sommevesle, 360. *Bureau de poste* de Châlons-sur-Marne.

St.-Julien-de-Courtonne, v. (*Calvados*). *Voyez* St-Julien-de-Mailloc.

St.-Julien-de-Cray, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Semur-en-Brionnois, à 8 kilom. (2 l.) de Marcigny, 5 myr. (12 l.) de Mâcon. *Pop.* 730. *Bur. de poste* de Marcigny.

St.-Julien-de-Cremps, village (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de Villemblard, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Bergerac, 30 kilom. (6 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 440. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Julien-de-Dionay, village (*Isère*). *Voyez* Dionay.

St.-Julien-de-Fayret, village (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Vesins, comm. de Ségur, à 27 k. (6 l.) de Milhaud, 10 kilom. (2 l. ½) de Vesins. *Popul.* compr. celle de Ségur, 1600. *Bur. de poste* de Milhaud.

St.-Julien-de-Fix, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. d'Alègre, comm. de St.-Geneys-de-Fix, à 20 kil. (4 l. ½) du Puy, 6 kilom. (1 l. ½) d'Alègre. *P.* compr. celle de St.-Geneys-de-Fix, 144. *Bur. de poste* du Puy.

St.-Julien-de-Gaix, v. (*Tarn*). *Voyez* Gaix.

St.-Julien-de-Gaure, village (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Verfeil, comm. de Gaure, à 16 k. (3 l. ¾) de Toulouse, 5 k. (1 l. ¼) de Verfeil. *Pop.* compr. celle de Gaure, 485. *Bureau de poste* de Toulouse.

St.-Julien-de-Gras-Capoux, (*Arriège*). *Voyez* St.-Julia-del-Gras-Capoux.

St.-Julien-de-la-Gardie, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. et comm. de Vielmur, à 13 k. (3 l.) de Castres, 2 k. (½ l.) de Vielmur. *Pop.* compr. celle de Vielmur, 942. *Bur. de poste* de Castres.

St.-Julien-de-la-Motte, village (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Montaigut, comm. de la Cour, à 30 kil. (6 l. ¾) d'Agen, 8 k. (2 l.) de Montaigut. *Popul.* compr. celle de la Cour, 852. *Bur. de poste* d'Agen.

St.-Julien-de-Lampon, village (*Dordogne*), arr. de Sarlat, canton de Carlux, près la Dordogne, à 11 k. (2 l. ¾) de Sarlat, 6 myriam. (14 l. ¼) de Périgueux. *P.* 773. *Bureau de poste* de Sarlat.

St.-Julien-de-Las-Doux, village (*Lot*), arr. de Montauban, canton de Montpezat, comm. de Montalzat, à 5 k. (1 l. ¼) de Caussade, 27 k. (6 l.) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Montalzat, 1320. *Bureau de poste* de Caussade.

St.-Julien-de-Lescap, village (*Charente-Inférieure*), arr. et cant. de St.-Jean-d'Angely, près la Boutonne, à 2 k. (½ l.) de St.-Jean-d'Angely, 23 kilom. (5 l. ½) de Saintes. *P.* 366. *Bur. de poste* de St.-Jean-d'Angely.

St.-Julien-de-l'Herms, village (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de Beaurepaire, comm. de Pierrette, à 18 k. (4 l.) de Vienne, 6 myr. (13 l. ½) de Grenoble. *P.* réunie à celle de Primarette. *Bur. de poste* de Vienne.

St.-Julien-de-Mailloc, village (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. d'Orbec, près l'Orbec, à 10 kilom. (2 l. ½) de Lisieux, 5 myriamèt. (11 l. ½) de Caen. *P.* 671. *Bureau de poste* d'Orbec.

St.-Julien-de-Malnon, village (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Rignac, comm. de Testel, à 24 k. (5 l. ½) de Rhodez, 14 kil. (3 l. ¼) de Rignac. *Pop.* compr. celle de Testel, 207. *Bur. de poste* de Rhodez.

St.-Julien-de-Montsauge, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. du Grand-Serre, comm. de Montgaud, à 22 kil. (5 l.) de Romans, 4 k. (1 l.) de Grand-Serre. *Popul.* compr. celle de Montrigaud, 1368. *Bureau de poste* de Montrigaud.

St.-Julien-d'Empare, village (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. d'Asprières, sur la Diège, à 14 k. (3 l. ¼) d'Albin, 4 myriam. (10 l. ½) de Rhodez. *Popul.* 863. *Bur. de poste* de Rignac.

St.-Julien-de-Paradous, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Valence, à 18 kil. (4 l.) d'Alby, 4 myr. (10 l.) de Castres. *P.* 282. *Bureau de poste* d'Alby.

St.-Julien-de-Peyrolas, village (*Gard*), arrond. d'Uzès, cant. du Pont-St.-Esprit, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville, 5 myr. (12 l.) de Nimes. *Populat.* 698. *Bur. de poste* du Pont-St.-Esprit.

St.-Julien-de-Piganiol, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de St.-Albin, à 14 k. (3 l. ¼) de cet endroit, 42 kil. (9 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 399. *Bur. de poste* de Rignac.

St.-Julien-de-Pistrins, village (*Gard*), arrond. d'Uzès, canton et comm. de Bagnols, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 22 k. (5 l.) d'Uzès. *Popul.* compr. celle de Bagnols, 4800. *Bur. de poste* de Bagnols.

St.-Julien-de-Raz, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Voiron, sur la côte, près l'Heretan, à 19 k. (4 l. ¼) de Grenoble, 8 k. (2 l.) de Voiron. *Pop.* 274. *Bur. de poste* de Voiron.

St.-Julien-de-Regnac, village (*Gironde*), arr. de Lesparre, cant. de Pauillac, près la Gironde, à 22 kil. (5 l.) de Lesparre, 38 kil. (8 l. ½) de Bordeaux. On y récolte de bons vins. *Pop.* 1507. *Bureau de poste* de St.-Laurent.

St.-Julien-de-Rodelle, village (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Bozouls, comm. de Rodelle, à 18 k. (4 l.) de Rhodez, 6 kilom. (1 l. ½) de Bozouls. *Pop.* compr. celle de Rodelle, 1512. *Bureau de poste* de Rhodez.

St.-Julien-de-Sancey, village (*Aube*), arr. et cant. de Troyes, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* 267. *Bur. de poste* de Troyes.

St.-Julien-des-Landes, village (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de la Motte-Achart, à 18 k. (4 l.) des Sables, 7 myr. (16 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 1121. *Bur. de poste* des Sables-d'Olonne.

St.-Julien-des-Lespoints, v. (*Lozère*), ar. de Florac, canton de St.-Germain-de-Calberte, à 19 kil. (4 l. ½) de Villefort. *Pop.* 175. *Bur. de poste* de Villefort.

St.-Julien-Dessus, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, cant. de Russey, comm. de St.-Julien-le-Bas, à 14 k. (3 l. ¼) de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, 5 k. (1 l. ¼) de Russey. *Pop.* compr. celle de St-Julien-le-Bas, 245. *Bur. de poste* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs

St.-Julien-de-Terre-Fosse, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et canton d'Agen, comm. de Foulayronnes, à 8 k. (2 l.) d'Agen. *P.*... *Bureau de poste* d'Agen.

St.-Julien-de-Thevet, village (*Indre*), arr. et cant. de la Châtre, sur la côte, près l'Igueray, à 8 kil. (2 l.) de la Châtre, 34 k. (7 l. ¾)

de Châteauroux. *P.* 300. *Bur. de p.* de la Châtre.

St.-Julien-de-Toursac, village (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de Maurs, à 25 k. (5 l. ¾) d'Aurillac. *Pop.* 564. *Bur. de poste* de Maurs.

St.-Julien-de-Valgague, v. (*Gard*), arr. d'Alais, cant. de St.-Martin-de-Valgague, à 6 kilomèt. (1 l. ½) d'Alais, 4 myr. (10 l.) de Nîmes. Il y a près de ce village des mines de fer et deux fabriques qui produisent environ trois mille quintaux par an de sulfate de fer, (vitriol martial ou couperose): elles ont à leur disposition des bancs de pyrites très-épais. *Pop.* 297. *Bur. de p.* d'Alais.

St.-Julien-de-Vansat, village (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. d'Aigueperse, à 18 k. (4 l.) de Riom, 32 k. (7 l. ¼) de Clermont. *Popul.* 347. *Bureau de poste* d'Aigueperse.

St.-Julien-de-Vaucance, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. d'Annonay, près la Cance, à 28 k. (6 l. ⅓) de Tournon, 5 myriam. (11 l. ¼) de Privas. *Popul.* 733. *Bur. de poste* d'Annonay.

St.-Julien-de-Vouvantes, b. (*Loire-Inférieure*), arr. de Château-Briant, ch.-l. de canton, près la Don, à 13 k. (3 l.) S. E. de Château-Briant, 5 myr. (12 l. ¼) N. E. de Nantes, 11 k. (2 l. ¾) S. S. E. de Pouancé. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1275. *Bureau de poste* de Château-Briant.

St.-Julien-d'Odde, v. (*Loire*), arr. de Roanne, canton de St.-Germain-Laval, à 22 kilom. (5 l.) de de Roanne, 21 kilom. (4 l. ¾) de Feurs. Il y a une carrière de marbre dont on ne fait que de la chaux. *Pop.* 460. *Bureau de poste* de Roanne.

St.-Julien-du-Coudray, v. (*Eure-et-Loir*). *V.* Coudray (le).

St.-Julien-du-Gua (le), v. (*Ardèche*), arr. de Privas, canton de St.-Pierreville, sur l'Auzenne, à 11 k. (2 l. ¾) de Privas. *P.* 813. *Bur. de poste* de Privas.

St.-Julien-du-Pinet, village (*Haute-Loire*), arr. et cant. d'Yssengeaux, à 19 kilom. (4 l. ⅓) de Monistrol, 16 k. (3 l. ¾) du Puy. *Pop.* 328. *B. de poste* d'Yssengeaux.

St.-Julien-du-Puy, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Lautrec, à 21 k. (4 l. ¾) de Castres. *P.* 997. *Bur. de poste* de Castres.

St.-Julien-du-Sault, ville (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. de Villeneuve-sur-Yonne, près l'Yonne, à 8 kil. (2 l.) N. O. de Joigny, 33 k. (7 l. ½) N. E. d'Auxerre, 18 k. (4 l.) E. de Courtenay. Il y avoit un chapitre composé de dix chanoines à 200 liv. de rente. Cette ville a une tannerie où l'on fabrique des cuirs, et une manufacture de draps très-communs. On fabrique des fouets pour monter à cheval, aussi estimés que ceux d'Angleterre. *Pop.* 2022. *Bur. de poste* de Villeneuve-sur-Yonne.

St.-Julien-du-Serre, village (*Ardèche*), arr. de Privas, canton d'Aubenas, à 16 kil. (3 l. ¾) de Privas. *Popul.* 598. *Bureau de poste* d'Aubenas.

St.-Julien-du-Terroux, village (*Mayenne*), arrond. de Mayenne, cant. de Lassay, à 18 k. (4 l.) de Villaine, 5 myriam. (11 l. ¾) de Laval. *Pop.* 639. *Bur. de poste* de Prez-en-Pail.

St.-Julien-du-Tournel, v. (*Lozère*), arrond. de Mende, cant. de Bleymard, sur le Lot, à 14 kil. (3 l. ¼) de Mende. On y fabrique des serges *dites* cadisseries, serges de Mende, cadis de la Montagne. Ces étoffes sont en laine, et servent aux doublures, aux habillemens d'hommes et de femmes, et aux rideaux de lit. *Popul.* 1052. *Bur. de poste* de Mende.

St.-Julien-en-Beauchesne, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. d'Aspres-les-Veynes, sur le Buech. à 21 k. (4 l. ¾) de Serres, 31 kil. (7 l.) de Gap. Il y a un moulin à faire le brès. *Populat.* 756. *Bureau de poste* de Veyne.

St.-Julien-en-Champsaur, v. (*Hautes-Alpes*), arrondiss. de Gap, cant. de St.-Bonnet, sur le Drac, à 10 kil. (2 l. ½) N. p. E. de Gap, 30 kil. (6 l. ¾) O. p. N. d'Embrun, 5 myr. (11 l.) S. O. de Briançon. *Pop.* 657. *B. de poste* de Gap.

St.-Julien-en-Goye, village (*Ardèche*). *Voyez* Savas-de-St.-Julien.

St.-Julien-en-Quint, bourg (*Drôme*), arrond. et cant. de Die, à 10 k. (2 l. ½) N. p. O. de cette ville, 33 kil. (7 l. ½) E. p. S. de Valence, 24 k. (5 l. ½) N. E. de Crest. *P.* 686. *Bur. de poste* de Die.

St.-Julien-en-St.-Alban, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Chommerac, à 6 kilom. (1 l. ½) de Privas. Il y a des mines de houille non exploitées. *Pop.* 212. *Bur. de p.* de Privas.

St.-Julien-Erny, v. (*Pas-de-Calais*). *Voy.* Erny.

St.-Julien-la-Brousse, village (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de Cheylar, à 31 kilom. (7 l.) de Tournon, 22 k. (5 l.) de Privas. *P.* 1216. *Bur. de poste* de Vernoux.

St.-Julien-Lachamp-Raphael, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. d'Entraigues, à 25 kil. (5 l. ¾) de Privas. *Popul.* 630. *Bur. de poste* d'Aubenas.

St.-Julien-la-Geneste, village (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Riom, cant. de Saint-Gervais, à 15 kilom. (3 l. ½) de Montaigu, 41. kilom. (9 l. ¼) de Clermont. *Pop.* 401. *Bur. de poste* de Montaigu.

St.-Julien-la-Genets, village (*Creuse*), arrond. d'Aubusson, cant. d'Evaux, sur la côte, près le Chacrot ou Douloux, ruiss., à 2 kil. (½ l.) d'Evaux, 4 myr. (10 l. ½) de Guéret. On y a trouvé une mine de charbon de terre, abandonnée. *P.* 290. *Bur. de poste* de Chambon.

St.-Julien-l'Ars, v. (*Vienne*), arrond. de Poitiers, ch.-l. de cant., à 13 kilomèt. (3 l.) de cette ville. *Pop.* 357. *Bur. de p.* de Chauvigny.

St.-Julien-la-Vitre, village (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Noiretable, à 30 k. (6 l. ¾) de Montbrison. *Pop.* 650. *Bur. de poste* de Thiers.

St.-Julien-le-Chatel-sur-Chambon, v. (*Creuse*), arrond. de Boussac, cant. de Chambon, sur la Pontchaussot, à 18 kilomèt. (4 l.) d'Evaux, 31 k. (7 l.) Guéret. *Pop.* 209. *Bur. de poste* de Cheneraillles.

St.-Julien-le-Faucon, bourg (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de Mézidon, sur la Vic, à 13 kilom. (3 l.) S. O. de Lisieux, 36 kilom. (8 l.) E. S. E. de Caen. *Pop.* 287. *Bur. de poste* de Lisieux.

St.-Julien-le-Montagnier, v. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de Ginasservis, à 16 k. (3 l. ¾) N. N. O. de Barjols, 6 myr. (14 l. ½) N. de Toulon, 20 k. (4 l. ½) S. S. O. de Riez. *Pop.* 1454. *Bur. de poste* de Barjols.

St.-Julien-le-Pèlerin, village (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de Mercœur, à 37 k. (8 l. ½) de Tulle. *Pop.* 480. *Bur. de poste* d'Argentat.

St.-Julien-le-Petit, village (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, canton d'Eymoutiers, à 16 kilomèt. (3 l. ¾) de St.-Léonard, 34 kilom. (7 l. ¾) de Limoges. *Pop.* 1001. *Bur. de poste* de St.-Léonard.

St.-Julien-le-Roux, village (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de Vernoux, à 25 kil. (5 l. ⅔) de Tournon, 15 kilomèt. (3 l. ½) de Privas. *Pop.* 483 *Bur. de poste* de Vernoux.

St.-Julien-les-Gorze, village (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Gorze, à 23 k. (5 l. ¼) de Metz. *Populat.* 216. *Bureau de poste* de Metz.

St.-Julien-les-Metz, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, sur la côte, près la Moselle, à 2 kilomèt. (½ l.) de Metz. *Pop.* compr. celle de Chatillon et Grimont, 359. *Bur. de p.* de Metz.

St.-Julien-lès-Olargues, v. (*Hérault*), arrond. de St.-Pons-de-Thomières, cant. d'Olargues, près le Jeau, à 16 kil. (3 l. ¾) de St.-Pons, 8 myr. (17 l. ¼) de Montpellier. *Pop.* 759. *Bur. de p.* de St.-Pons.

St.-Julien-le-Vendonnois, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Lubersac, à 19 k. (4 l. ¼) d'Uzerche, 41 k. (9 l. ¼) de Tulle. *P.* 889. *Bur de poste* d'Uzerche.

St.-Julien-le-Vieux, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. et comm. de Salvagnac, à 15 kilom. (3 l. ½) de Rabastens, 19 kilom. (4 l. ¼) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de Salvagnac, 1159. *Bureau de poste* de Rabastens.

St.-Julien-Molhe-Sabatte, v. (*Haute-Loire*), arr. d'Yssengeaux, cant. de Montfaucon, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Monistrol, 4 myriam. (10 l. ½) du Puy. *Pop.* 1279. *Bur. de poste* d'Yssengeaux.

St.-Julien-Molin-Molette, v. (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de Bourg-Argental, sur la Ternoir, à 21 k. (4 l. ¾) de St.-Etienne, 6 myriam. (12 l. ¾) de Feurs. Il y a deux mines de plomb abondantes, dont l'exploitation occupe une partie des habitans : le plomb en est pur et en formes prismatiques, en lames plates, appliquées les unes sur les autres et très-luisantes : il y est ordinairement enchâssé dans des pierres cristallisées et transparentes. Il y a une autre mine de plomb au lieu dit *la Panse* : elle est à grandes mailles. Il y en a une autre à Masage au lieu dit *Brussin*, et à 2 k. (½ lieue) de là l'atelier de *Lavaur*, où il y a une galerie de 266 mèt. (140 toises), puits et sous-galerie. Il y a des filons de ce métal aux lieux appelés *Courtanson* et *Pomphilé*. *Pop.* 820. *Bur. de poste* d'Annonay, départ. de l'Ardèche.

St.-Julien-Presherment, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, canton de Bourg-Lastic, à 36 kilomèt. (8 l.) de Clermont. *Pop.* 713. *Bur. de poste* de Clermont-Ferrand.

St.-Julien-sur-Bidost, village (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de l'Arbresle, à 24 k. (5 l. ½) de Lyon, 25 kil. (5 l. ¾) de Villefranche. *P.* 701. *Bur de poste.* de l'Arbresle.

St.-Julien-sur-Calone, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Pont-l'Evêque, près la Calonne, à 3 k. (⅔ de l.) de Pont-l'Evêque, 4 myr. (10 l.) de Caen. *Pop.* 367. *Bur. de poste* de Pont-l'Evêque.

St.-Julien-sur-Dheune, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. de Couches, sur la Dheune, à 27 k. (6 l.) d'Autun, 6 m. (12 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* 154. *Bur. de p.* de Couches.

St.-Julien-sur-Garonne, ville (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Rieux, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 4 myr. (10 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 308. *Bur. de poste* de Rieux.

Saint-Julien-sur-l'Allier, (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de Langeac, sur l'Allier, à 32 k. (7 l. ¼) de Brioude, 23 kil. (5 l. ⅓) du Puy. *Pop.* 404. *Bur. de poste* de Langeac.

St.-Julien-sur-Sarthe, village (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Pervenchères, près la Sarthe, à 14 k. (3 l. ¼) de Mortagne, 21 kilom. (4 l. ¾) d'Alençon. *Popul.* 1326. *Bur. de poste* de Mêle.

St.-Julien-sur-Veyle, village (*Ain*), arr. de Trévoux, cant. de Chatillon-sur-Chalaronne, sur le Bourban, ruisseau, à 9 k. (2 l. ¼) de Châtillon, 21 kilom. (4 l. ¾) de Bourg. *Pop.* 618. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Chalaronne.

St.-Jullette, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. de Lauzerte, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 28 k. (6 l. ¼) de Cahors. *Pop.* 303. *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Jullien-en-Jarez, v. (*Loire*), arrond. de St.-Etienne, cant. de St.-Chamond, sur le Gyer, à 10 kil. (2 l. ½) de St.-Etienne, 37 kilom. (8 l. ⅓) de Feurs. On y dévide de la soie, il y a une fabrique de clous pour la marine, et une fenderie. *Pop.* 2500. *Bureau de poste* de St.-Chamond.

St.-Junien, ville (*Haute-Vienne*), arrond. de Rochechonart, chef-lieu de cant., sur la Vienne, à 29 kil. (6 l. ½) O. p. N. de Limoges, 14 k. (3 l. ¼) O. de Chabanois, 29 kil. (6 l. ½) S. p. O. de Bellac, 39 m. (88 l.) S. S. O. de Paris. Longit. 18. 35. Lat. 45. 40. Il y avoit un bureau de traites foraines et un chapitre composé d'un prévôt, de dix-sept chanoines et dix titulaires du bas-chœur. L'évêque de Limoges étoit seigneur de cette commune. Son commerce consiste en gants. On a trouvé dans un champ du territoire de cette ville trente pièces d'argent qu'on a reconnues être des médailles romaines consulaires. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* 5416. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

St.-Junien-la-Brugère, v. (*Creuse*), arr. de Bourganeuf, cant. de Royère, à 7 kil. (1 l. ¾) de Bourganeuf, 33 kilom. (7 l. ½) de Guéret. *Pop.* 653. *Bur. de poste* de Bourganeuf.

St.-Junien-les-Combes, village (*Haute-Vienne*), arr. et canton de Bellac, près la Basine, à 6 kilom. (1 l. ½) de Rençon, 31 k. (7 l.) de Limoges, 7 kilom. (1 l. ¾) de Bellac. *Pop.* 485. *Bureau de poste* de Bellac.

St.-Jure, v. (*Moselle*), arrond. de Metz, cant. de Verny, à 20 kil. (4 l. ½) de Metz. *Pop.* 265. *Bur. de poste* de Metz.

St.-Jurs, v. (*Basses-Alpes*). *V.* St.-Jeurs.

St.-Jurson, v. (*Basses-Alpes*), arrond. de Digne, cant. de Metz, à 7 k. (1 l. ¾) de Digne. *Pop.* 58. *Bur. de poste* de Digne.

St.-Just, v. (*Ain*), arrond. et cant. de Bourg, à 4 kil. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 236. *Bureau de poste* de Bourg.

St.-Just, v. (*Ardèche*), arrond. de Privas, cant. de Bourg-St.-Andéol, à 5 myr. (11 l.) de Privas. Il y a un moulin à farine. *Pop.* 530. *Bur. de poste* de Bourg-St.-Andéol.

St.-Just, v. (*Aude*), arrond. de Limoux, cant. de Quillan, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville, 38 k. (8 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* compr. dans celle de Bezu. *B. de poste* de Quillan.

St.-Just, b. (*Aveyron*), arrond. de Rhodez, cant. de Naucelle, sur la Viaur, à 10 k. (2 l. ½) S. p. E. de Sauveterre, 31 kil. (7 l.) S. O. de Rhodez, 29 k. (6 l. ½) N. E.

d'Alby. *Pop.* 351. *Bureau de poste* de Rhodez.

St.-Just, v. (*Bouches-du-Rhône*), arrond. et cant. nord *extrà muros* de Marseille, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville. *Pop...* *Bur. de poste* de Marseille.

St.-Just, v. (*Charente-Inférieure*), arr. et cant. de Marennes, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 32 k. (7 l. ½) de Saintes. *Pop.* 1800. *Bur. de poste* de Marennes.

St.-Just, v. (*Cher*), arrond. de Bourges, cant. de Levet, à 13 kil. (3 l.) de Bourges. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Bourges.

St.-Just, v. (*Côte-d'Or*), arrond. de Semur, cant. de Montbard, commune d'Athie, à 9 kil. (2 l. ¼) de Montbard, 11 kil. (2 l. ¾) de Semur. *Popul.* compr. celle d'Athie, 251. *Bur. de poste* de Montbard.

St.-Just, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Montagrier, à 16 k. (3 l. ¾) de Riberac, 23 kil. (5 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 473. *Bur. de poste* de Bourdeille.

St.-Just, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Vernon, près la Seine, à 23 kil. (5 l. ¼) d'Evreux. *Populat.* 340. *Bureau de poste* de Vernon.

St.-Just, v. (*Gard*), arrondiss. d'Alais, cant. de Vezenobre, à 19 k. (4 l. ½) d'Uzès, 33 k. (7 l. ½) de Nîmes. *Pop.* compr. celle Vagnieres, 300. *Bur. de poste* d'Alais.

St.-Just, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. et comm. de St.-Bertrand, à 7 k. (1 l. ¾) de Montrejean, 14 k. (3 l. ¼) de St.-Gaudens. *Pop.* compr. celle Saint-Bertrand, 720. *Bureau de poste* de Montrejean.

St.-Just, v. (*Hérault*), arrond. de Montpellier, cant. de Lunel-la-Ville, sur le Bardallon, à 20 kil. (4 l. ½) de Montpellier. *Pop.* 234. *Bur. de poste* de Lunel.

St.-Just, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Redon, cant. de Pipriac, à 14 kil. (3 l. ¼) de Redon, 4 myr. (10 l. ½) de Rennes. *Pop.* 1172. *Bureau de poste* de Redon.

St.-Just, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, cant. d'Heyrieu, à 10 k. (2 l. ½) de Vienne, 7 myriamèt. (16 l. ½) de Grenoble. *P.* compr. celle de Chaleyssin, 544. *Bur. de poste* Vienne.

St.-Just, v. (*Haute-Loire*), arr. et cant. de Brioude, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 4 m. (10 l. ½) du Puy. *P.* 1433. *Bureau de poste* de Brioude.

St.-Just, v. (*Haute-Loire*), arr. d'Yssengeaux, cant. de Saint-Didier. *Popul.......* *Bureau de poste* de Monistrol.

St.-Just, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. d'Alègre, à 21 kil. (4 l. ¾) du Puy. *Pop.* 1310. *Bur. de poste* de Craponne.

St.-Just, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Penne, comm. d'Hautefage, à 19 k. (4 l. ¼) d'Agen, 8 k. (2 l.) de Villeneuve-d'Agen. *Popul.* compr. celle d'Hautefage, 1927. *Bureau de poste* d'Agen.

St.-Just, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Villeréal, comm. de Villars, à 8 k. (2 l.) de Montflanquin, 21 k. (4 l. ¾) de Villeneuve-d'Agen. *Pop...* *Bur. de poste* de Montflanquin.

St.-Just, b. (*Marne*), arrond. d'Epernay, cant. d'Anglure, sur le Livon, à 20 k. (4 l. ½) S. de Sézanne, 6 myriam. (14 l.) S. O. de Châlons, 8 k. (2 l.) N. O. de Méry. *Pop.* 951. *Bur. de poste* de Granges, départ. de l'Aube.

St.-Just, v. (*Basses-Pyrénées*), arrond. de Mauléon, cant. d'Ioldy, sur la Bidouze, à 14 k. (3 l. ¼) de St.-Palais, 6 myr. (13 l.) de Pau. *Popul.* 438. *Bur. de poste* de St.-Palais.

St.-Just, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Nangis, à 14 k. (3 l. ¼) de Provins, 33 k. (7 l. ½) de Melun. *Pop.* 162. *Bur. de poste* de Nangis.

St.-Just, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. de Basqueville, sur la Saane, à 22 kilom. (5 l.) de Dieppe, 38 k. (8 l. ½) de Rouen. *Pop.* 92. *Bur. de poste* d'Omonville.

St.-Just, v. (*Haute-Vienne*), arr. et cant. sud de Limoges, à 9 k. (2 l. ½) de cette ville. *Pop.* 1074. *Bur. de poste* de Limoges.

St.-Just-d'Avray, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Bois-d'Oingt, à 21 k. (4 l. ¾) de Villefranche, 39 k. (8 l. ¾) de Lyon. *Pop.* 1102. *Bur. de poste* de Villefranche-sur-Saone.

St.-Just-de-Baffie, village (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Ambert, cant. de Viverols, à 10 k. (2 l. ½) d'Ambert, 7 myriam. (14 l. ¾) de Clermont. *Pop.* 1731. *Bur. de poste* d'Ambert.

St.-Just-de-Belengard, v. (*Aude*), arrond. de Limoux, cant. d'Alaigne, à 15 kilom. (3 l. ½) de Limoux, 29 k. (6 l. ½) de Carcassonne. *P.* 124. *B. de poste* de Limoux.

St.-Just-de-Claix, v. (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, cant. de Pont-en-Royans, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Marcellin, 37 k. (8 l. ¼) de Grenoble. *Popul.* 637. *Bur. de poste* de St.-Marcellin.

St.-Just-de-Recoux, village (*Cantal*), arr. de St.-Flour, cant. de Ruines, près l'Arcomie, à 19 k. (4 l. ¼) de St.-Flour, 6 myriam. (12 l. ¾) d'Aurillac. *Popul.* 723. *Bur. de poste* de St.-Flour.

St.-Just-des-Marais, bourg (*Oise*), arrond. et cant. nord-est de Beauvais, près le Thérain, à 1 k. (¼ de l.) de Beauvais. St.-Just est situé sur la pente d'une vallée, vis-à-vis la montagne qu'on appelle Mirmont. Ce bourg avoit, dit-on, autrefois le titre de ville, et étoit connu sous le nom d'Arré. On trouve quelques preuves dans les vestiges de ses fossés et de ses murs, qui annoncent que l'étendue de cette commune étoit beaucoup plus grande qu'elle ne l'est maintenant. Les Normands et les Bourguignons la détruisirent plusieurs fois. Il y avoit un couvent de Prémontrés et un de Cordeliers. On y fabriquoit aussi une grande quantité de toiles. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* 220. *Bureau de poste* de Beauvais.

St.-Just-de-Verché, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Doué, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 20 kil. (4 l. ½) de Saumur. *Popul.* compr. celle de St.-Pierre-de-Verché, 644. *Bur. de poste* de Doué.

St.-Just-en-Bas, v. (*Loire*), arrond. de Montbrison, canton de St.-Georges-sur-Couzans, à 19 kil. (4 l. ½) de Montbrison, 27 kilom. (6 l.) de Feurs. *Popul.* 1585. *Bur. de poste* de Feurs.

St.-Just-en-Chaussée, bourg (*Oise*), arrond. de Clermont, ch.-lieu de canton, près la source de l'Arre, à 13 kilom. (3 l.) N. de Clermont, 27 kil. (6 l.) N. E. de Beauvais, 18 k. (4 l.) S. S. O. de Montdidier. Il y avoit une abbaye commendataire de Prémontrés. Le bâtiment a été acquis par un particulier, qui y a établi en l'an 3 (1794) une manufacture de toile de coton et une filature de coton à la mécanique. *Populat.* 802. *Bur. de poste.* *Relais de poste aux chevaux.*

St-Just-en-Chevalet, bourg (*Loire*), arr. de Roanne, ch.-l. de cant., sur la côte, près la rivière d'Aix, à 22 kilom. (5 l.) S. O. de Roanne, 8 myr. (17 l. ½) O. de Lyon, 24 kil. (5 l. ½) E. N. de Thiers. Il y a des mines de plomb et une carrière de marbre très-beau, exploitée. *Pop.* 2700. *Bur. de poste* de Roanne.

St.-Just-en-Doisieu, village (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de St.-Chamond, comm. de Doisieu, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Chamond, 15 kilom. (3 l. ½) de St.-Etienne. *Pop.* compr. celle de Doisieu, 1992. *Bur. de poste* de St.-Chamond.

St.-Just-la-Pendue, b. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de St.-Symphorien-de-Lay, à 20 k. (4 l. ½) S. E. de Roanne, 5 myr. (11 l.) O. N. O. de Lyon, 18 k. (4 l.) N. de Feurs. On y trouve des mines de houille non exploitées. *Pop.* 1600. *Bur. de poste* de St.-Symphorien-de-Lay.

St.-Just-sur-Dine (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Montreuil-Bellay, à 9 k. (2 l. ¼) de Saumur. *P*.... *Bur. de poste* de Saumur.

St.-Just-sur-Loire, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, canton de St.-Rambert, à 20 kilom. (4 l. ½) de Montbrison, 28 kilom. (6 l. ¼) de Feurs. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1559. *Bur. de poste* de St.-Etienne.

St.-Justin, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Marciac, à 21 k. (4 l. ¾) de Mirande, 40 k. (9 l.) d'Auch. *Pop.* 345. *Bureau de poste* de Mirande.

St.-Justin, v. (*Landes*), arrond. de Mont-de-Marsan, cant. de Roquefort, sur la Douze, à 23 kilom. (5 l. ½) N. E. de Mont-de-Marsan, 9 k. (2 l. ¼) S. E. de Roquefort, 4 k. (1 l.) O. p. N. de la Bastide. *Pop.* compr. celle de Gontaud, 695. *Bur. de poste* de Roquefort.

St.-Juvat, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. d'Evran, à 10 k. (2 l. ½) de Dinan, 6 m. (12 l. ¼) de St.-Brieux. *Popul.* 1220. *Bur. de poste* de Dinan.

St.-Juvin, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. de Grand-Pré, sur un tertre, près l'Aire et l'Agron, à 4 kil. (1 l.) E. de Grand-Pré, 5 myr. (11 l. ½) S. de Charleville, 19 k. (4 l. ¼) O. de Dun. *P.* 399. *B. de poste* de Grand-Pré.

St.-Lactenein, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. de Buzançois, à 18 kilom. (4 l.) de Châteauroux. *Pop.* 616. *B. de p.* de Buzançois.

St.-Lager, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Chommerac, à 8 k. (2 l.) de Privas. *Bur. de poste* de Privas.

St.-Lager, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Belleville, à la source de la Mizerine, à 14 kil. (3 l. ¼) de Villefranche, 4[illegible] kil. (9 l. ¼) de Lyon. *Popul.* 1[illegible]68. *B. de poste* de Belleville-sur-Saône.

St.-Lamain, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Scellières, à 8 k. (2 l.) de Poligny, 14 kilom. (3 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 152. *Bur. de poste* de Poligny.

St.-Lambert, v. (*Ardennes*) arr. de Vouziers, cant. d'Attigny, à 13 k. (3 l.) de Vouziers, 31 kil. (7 l.) de Charleville. Il y a un haut fourneau dit *de Montpellier*. *Pop.* 216. *Bur. de poste* d'Attigny.

St.-Lambert, v. (*Calvados*), arrond. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt, à 25 k. (5 l. ¾) de Falaise, 31 k. (7 l.) de Caen. *Pop.* 743. *Bureau de poste* de Thury-Harcourt.

St.-Lambert, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. de Perwez, à 2 kil. (½ l.) E. de Nil-St.-Martin, 7 k. (1 l. ¾) O. de Perwez, 34 k. (7 l. ¾) S. E. de Bruxelles. *Pop.* 210. *Bur. de poste* de Génappe.

St.-Lambert, v. (*Eure*), arr. de Bernay, canton de Beauménil, comm. de St.-Aubin-des-Hayes, à 11 k. (2 l. ¾) de Bernay, 32 kil. (7 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 95. *Bur. de poste* de Bernay.

St.-Lambert, v. (*Gironde*), arr. de Lesparre, cant. et commune de Pauillac. *Populat.* compr. celle de Pauillac, 2858. *Bur. de poste* de St.-Laurent.

St.-Lambert, v. (*Mont-Tonnerre*). *Voyez* St.-Lambrecht.

St.-Lambert, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Trun, près la Dive, à 10 k. (2 l. ½) d'Argentan, 43 k. (9 l. ¾) d'Alençon. *P.* 320. *Bur. de poste* d'Argentan.

St.-Lambert, v. (*Ourthe*). *Voyez* Val-St.-Lambert.

St.-Lambert, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Walcourt, dépendant de la commune d'Yves, à 4 k. (1 l.) de Walcourt, 6 kilom. (1 l. ½) de Philippeville. *Populat.* compr. celle d'Yves, 821. *Bur. de poste* de Philippeville.

St.-Lambert, v. (*Vaucluse*) arr. d'Apt, cant. de Gordes, commune de Joncas, à 14 k. (3 l. ¼) d'Apt, 11 k. (2 l. ¾) de Gordes. *Popul.* compr. celle de Joncas, 299. *Bureau de poste* d'Apt.

St.-Lambert-de-la-Poterie, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. nord-ouest d'Angers, à 8 kil. (2 l.) de cette ville. *Pop.* 428. *Bur. de poste* d'Angers.

St.-Lambert-des-Levées, b. (*Maine-et-Loire*), arrond. et cant. nord-ouest de Saumur, près la Loire, à 4 k. (1 l.) N. de Saumur, 40 k. (9 l.) S. E. d'Angers, 18 kilom. (4 l.) O. de Bourgueil. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Populat.* 1540. *Bureau de poste* de Saumur.

St.-Lambert-du-Lathay, bourg (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Thouarcé, à 22 k. (5 l.) S. d'Angers, 31 k. (7 l.) N. E. de Cholet, 10 k. (2 l. ½) S. E. de Chalonne. Il y a des carrières de marbre pour la chaux. *Pop.* 1130. *Bur. de poste* d'Angers.

St.-Lambert-les-Bois, village (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Chevreuse, à 10 kilomèt. (2 l. ½) de Versailles. *Pop.* 99. *Bur. de poste* de Chevreuse.

St.-Lambrecht, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Spire, canton de Neustadt, près la Spirbach, à 5 k. (1 l. ¼) O. de Neustadt, 14 kil. (3 l. ¼) S. p. O. de Durkheim, 8 myr. (18 l.) S. S. O. de Mayence. Il y a une batterie à deux marteaux. *Population*, 991. *Bur. de poste* de Neustadt.

St.-Lambrechts-Woluwe, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, canton de St.-Stevens-Woluwe, à 3 kil. (¾ de l.) S. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) O. p. S. de Louvain, 5 k. (1 l. ¼) E. de Bruxelles. *P.* 752. *Bur. de p.* de Bruxelles.

St.-Lange, v. (*Aube*). *Voyez* Plaines-St.-Lange.

St.-Langis, v. (*Orne*), arr. et cant. de Mortagne, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 34 kilom. (7 l. ¾) d'Alençon. *Populat.* 460. *Bureau de poste* de Mortagne.

St.-Lanne, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Plaisance, com. de Cannet, à 19 k. (4 l. ½) de Nogaro, 5 myr. (11 l. ½) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Cannet, 173. *Bur. de p.* de Plaisance.

St.-Lanneux, v. (*Côtes-du-Nord*),

arr. de Dinan, cant. de Broons, près la Banoe, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Broons, 43 k. (9 l. ¾) de Saint-Brieux. Il y a une forge considérable près cet endroit, dans un village appelé la Hardquinaye. *Pop.* 470. *Bureau de poste* de Broons.

St.-Laon, v. (*Vienne*), arr. et cant. de Loudun, sur un tertre, à 7 k. (1 l. ¾) de Loudun, 5 myr. (11 l. ¾) de Poitiers. *Pop.* 200. *Bur. de poste* de Loudun.

St.-Larry, v. (*Arriége*), arr. de St.-Girons, cant. de Castillon, sur l'Aubouigane, à 21 k. (4 l. ¾) de St.-Girons, 6 myr. (13 l. ¼) de Tarascon. On a tiré à St.-Larry de la pyrite martiale par un trou d'environ 5 mèt. ⅓ (seize pieds) de diamètre, sur 2 mèt. ⅔ à 3 mèt. (cinq à six pieds) de profondeur : elle y étoit mêlée de mine de fer, et on n'y voit aucune indication de filon. Il paroit qu'elle y étoit en masse : on en ramassa beaucoup dans un champ situé à 30 mèt. (environ quinze toises) au-dessous des déblais de cette fouille, d'où elle paroit avoir été roulée. *P.* 974. *Bur. de poste* de St.-Girons.

St.-Lary, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Boulogne, à 14 k. (3 l. ¼) de Saint-Gaudens, 7 myr. (16 l.) de Toulouse. *Pop.* 344. *Bur. de poste* de Boulogne.

St.-Lary, v. (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de Fleurence, à 9 kil. (2 l. ¼) de Lectour, 23 kilom. (5 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 129. *Bureau de poste* de Fleurence.

St.-Lary, v. (*Gers*), arrond. d'Auch, cant. de Jegun, près l'Oustère, à 11 k. (2 l. ⅔) d'Auch. *Pop.* 342. *Bur. de poste* d'Auch.

St.-Lary, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, canton de Mexin, comm. de Raup, à 13 k. (3 l.) de Nérac, 5 kil. (1 l. ¼) de Mexin. *P....* *Bur. de poste* de Nérac.

St.-Lary, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Francescas, comm. de Nomdieu, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Nérac, 6 k. (1 l. ½) de Francescas. *Popul.* compr. celle de Nomdieu, 323. *Bur. de poste* de Nérac.

St.-Lary, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Vielle, sur la Nestes, à 29 k. (6 l. ½) de la Barthe, 5 myr. (11 l. ⅔) de Tarbes. *Pop.* 270. *Bureau de poste* d'Arreau.

St.-Lattier, v. (*Isère*), arr. et cant. de St.-Marcellin, près l'Isère, à 11 k. (2 l. ⅔) de St.-Marcellin, 43 k. (9 l. ¾) de Grenoble. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* de St.-Marcellin.

St.-Laud, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. de Crecy, comm. de Maison-Ponthieu, à 19 kilomèt. (4 l. ¼) d'Abbeville, 40 k. (9 l.) d'Amiens. *Populat.* compr. celle de Maison-Ponthieu, 619. *Bureau de poste* d'Abbeville.

St.-Laune, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Castelnau-de-Rivière-Basse, à 23 k. (5 l. ⅓) de Vic-Bigorre, 41 k. (9 l. ⅓) de Tarbe. *Popul.* 542. *B. de p.* de Vic.

St.-Laure, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. d'Ennezat, à 13 k. (3 l.) de Riom, 22 kilom. (5 l.) de Clermont. *Pop.* 566. *Bur. de p.* de Maringues.

St.-Laurens, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Morlaas, à 16 kil. (3 l. ¾) de Pau. *Pop.* 315. *Bur. de poste* de Pau.

St.-Laurent, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Digne, canton. de Riez, à 43 kil. (9 l. ⅔) de Digne. *Pop.* 188. *Bur. de poste* de Riez.

St.-Laurent, v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Mézières, à 3 kil. (¾ de l.) de Charleville. *Pop....* *Bur. de poste* de Mézières.

St.-Laurent, v. (*Aude*), arr. et cant. sud de Castelnaudary, commune de Mont-Ferrand, à 13 kil. (3 l.) de Castelnaudary, 5 myr. (10 l. ¾) de Carcassonne. *Populat.* compr. celle de Mont-Ferrand, 740. *Bureau de poste* de Castelnaudary.

St.-Laurent, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Marcillac, comm. de Sales-la-Source, à 14 k. (3 l. ¼) de Rhodez, 3 k. (¾ de l.) de Marcillac. *Pop.* compr. celle de Sales-la-Source, 2150. *Bur. de poste* de Rhodez.

St.-Laurent, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Vesins, comm. de St.-Léons, à 7 kil. (1 l. ¾) de Vesins, 16 k. (3 l. ¾) de Milhaud, 34 kil. (7 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* compr. celle de St.-Léons, 1385. *Bur. de poste* de Milhaud.

St.-Laurent, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Saint-Sernin, comm. de Plaisance, à 8 k. (2 l.) de St.-Sernin, 23 k. (5 l. ¾) de St.-Afrique. *Pop.* compr. celle de Plaisance, 800. *Bur. de poste* de St.-Sernin.

St.-Laurent, v. (*Charente*), arr. et cant. de Cognac, à 5 kilom. (1 l. ⅓) de cette ville, 4 myriam. (10 l.) d'Angoulême. *Pop.* 607. *Bur. de poste* de la Grôle.

St.-Laurent, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Donzenac, comm. de St.-Viance, sur la côte, près la Lorye, à 11 k. (2 l. ⅔) de Brive, 28 k. (6 l. ½) de Tulle. Il y a des mines de houille non exploitées. *P.* 572. *Bur. de poste* de Brive.

St.-Laurent, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Plouha, comm. de Pludual, à 15 k. (3 l. ½) de Paimpol, 22 k. (5 l.) de Saint-Brieux. *Pop.* compr. celle de Pludual, 806. *Bur. de poste* de Paimpol.

St.-Laurent, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Begard, à 8 k. (2 l.) de Pontrieu, 37 kilom. (8 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 302. *Bureau de poste* de Guingamp.

St.-Laurent, v. (*Creuse*), arr. et cant. de Guéret, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville. *Populat.* 530. *Bureau de poste* de Guéret.

St.-Laurent, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de St.-Jean-en-Royans, à 37 k. (8 l. ¼) de Valence. Il y a dans cette commune, qui est sur la lisière du département de l'Isère, un fourneau qui fournit des fontes aux aciéries de la fabrique de Rive. Ces fontes sont grises, et la qualité seroit constamment bonne, si on donnoit plus de soin au grillage des différentes mines que l'on emploie, et si le mélange de ces mines se faisoit toujours dans les mêmes proportions. *Popul.* 1050. *Bur. de poste* de St.-Marcellin, département de l'Isère.

St.-Laurent, v. (*Dyle*). *Voyez* Chapelle-St.-Laurent.

St.-Laurent, v. (*Gers*), arr. et cant. de Condom, commune de Caussens, à 6 k. (1 l. ½) de Condom; 36 k. (8 l.) d'Auch. *Populat.* compr. celle de Caussens, 503. *B. de poste* de Condom.

St.-Laurent, v. (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de Miradoux, comm. de Sainte-Mère, à 8 kilom. (2 l.) de Lectour, 40 kil. (9 l.) d'Auch. *P.* compr. celle de Sainte-Mère, 395. *Bur. de p.* de Lectour.

St.-Laurent, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Montesquiou, comm. de Bacarisse, sur la Lauboue, à 18 k. (4 l.) de Mirande, 29 kil. (6 l. ½) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Bacarisse et dépend., 205. *Bur. de poste* de Mirande.

St.-Laurent, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. d'Aignan, comm. de Castelnavet, à 31 k. (7 l.) de

Lectour, 16 kilom. (3 l. ¾) de Nogaro, 38 kil. (8 l. ½) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Castelnavet, 611. *B. de p.* de Nogaro.

St.-Laurent, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Marciac, commune de Ladevèze-Ville, à 7 kil. (1 l. ¾) de Plaisance, 28 kilom. (6 l. ¼) de Lectour, 43 kilomèt. (9 l. ¾) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Ladevèze-Ville, 680. *Bur. de poste* de Plaisance.

St.-Laurent, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Pellegrue, à 11 kil. (2 l. ¾) de Monségur. *P.* compr. celle de St.-Martin-de-Cervoli, 200. *Bureau de poste* de Monségur.

St.-Laurent, v. (*Gironde*), arr. de Lesparre, ch.-l. de canton, à 19 k. (4 l. ¼) S. E. de cet endroit, 39 kilom. (8 l. ¾) N. O. de Bordeaux, 13 k. (3 l.) N. de Castelnau-de-Médoc. *Popul.* 2534. *Bur. de poste.*

St.-Laurent, v. (*Ille-et-Vilaine*), arrond., cant. nord-est et comm. de Rennes, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle de Rennes. *Bur. de poste* de Rennes.

St.-Laurent, v. (*Indre*). *Voyez* Chapelle-St.-Laurent. (la)

St.-Laurent, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. et comm. de Langeais, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 22 kil. (5 l.) de Chinon. *Pop.* compr. celle de Langeais, 2216. *Bur. de poste* de Langeais.

St.-Laurent, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, canton de Corps, à 37 k. (8 l. ¼) de Grenoble. Il y a des mines de houille non exploitées. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 697. *B. de poste* de la Mure.

St.-Laurent, v. (*Jura*), arr. de St.-Claude, canton des Petites-Chiettes, à 22 k. (5 l.) N. de St.-Claude, 32 k. (7 l. ¼) E. de Lons-le-Saunier, 15 k. (3 l. ½) E. de Clairvaux. Il y a des tourbières situées au milieu d'une vaste plaine; cette peuplade vécut avant la révolution sous la domination du chapitre de St.-Claude. On nourrit à St.-Laurent beaucoup d'abeilles dont le miel est fort doux, très-fin, clair et odorant: le bois et le fromage y sont des ressources très-fécondes. C'est la résidence d'un sous-inspecteur des forêts et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1062. *Bur. de poste* de Morey.

St.-Laurent, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, canton de Villeneuve-de-Marsan, comm. de Frèche, à 5 k. (1 l. ¼) de Villeneuve, 21 kil. (4 l. ⅔) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de Frèche et dépend., 1600. *Bur. de p.* de Mont-de-Marsan.

St.-Laurent, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. de Mugron, comm. de Cauprenne, à 19 kilomètr. (4 l. ¼) de St.-Sever, 32 kilomètr. (7 l. ⅓) de Mont-de-Marsan. *P.* compr. celle de Cauprenne, 893. *Bureau de poste* de St.-Sever.

St.-Laurent, v. (*Léman*), arr. et cant. de Bonneville, à 7 kilom. (1 l. ¾) O. S. O. de cette ville, 14 kil. (3 l. ¼) N. E. d'Annecy, 25 kil. (5 l. ¾) S. p. O. de Genève. *Populat.* 287. *Bureau de poste* de Bonneville.

St.-Laurent, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Boen, à 21 kil. (4 l. ¾) de Montbrison, 6 k. (1 l. ½) de Boen. *Pop.* compr. celle de Rochefort, 1000. *Bur. de poste* de Montbrison.

St.-Laurent, v. (*Haute-Loire*), arr. et cant. de Brioude. *Pop.* 225. *Bur. de poste* de Brioude.

St.-Laurent, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, canton de Limougne, comm. de Beauregard, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Caylus, 31 kilomètr. (7 l.) de Cahors. *Popul.* compr. celle de Beauregard, 614. *Bur. de poste* de Caylus.

St.-Laurent, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. et comm. de Monclar, à 18 kil. (4 l.) de Montauban, 6 myr. (13 l.) de Cahors. *Popul.* compr. celle de Monclar, 1878. *Bur. de poste* de Montauban.

St.-Laurent, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. et comm. de Moissac, à 4 kilomètr. (1 l.) N. de cet endroit. *Pop.* 121. *Bur. de poste* de Moissac.

St.-Laurent, v. (*Lot*), arrond. de Figeac, cant. de St.-Ceré, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 6 m. (13 l. ½) de Cahors. *Popul.* 484. *Bur. de poste* de St.-Ceré.

St.-Laurent, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, canton de Moncuq, à 7 k. (1 l. ¾) de Lauzerte, 24 kil. (5 l. ½) de Cahors. *Popul.* 319. *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Laurent, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Port-Sainte-Marie, commune de Lusignan, à 10 kil. (2 l. ½) d'Agen, 8 kilom. (2 l.) de Port-Ste.-Marie. *Pop...* *Bur. de poste* d'Agen.

St.-Laurent, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Marmande, canton de Seiches, commune de St.-Pierre, à 10 kilom. (2 l. ½) de Marmande, 3 kil. (¾ de l.) de Seiches. *Pop...* *Bur. de poste* de Marmande.

Saint-Laurent, village (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Lavardac, à 1 kilom. (¼ de l.) de Port-Ste.-Marie, 14 k. (3 l. ¼) de Nérac. *Pop.....* *Bur. de poste* de Port-Ste.-Marie.

Saint-Laurent, village (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cont. de Lauzun, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 5 myr. (11 l.) d'Agen. *Pop.* compr. celle de Bourgonnage, 538. *Bureau de poste* de Lauzun.

St.-Laurent, v. (*Morbihan*), arrond. de Vannes, cant. de Rochefort, à 10 kil. (2 l. ½) de cette ville, 36 k. (8 l.) de Vannes. *P.* 257. *Bur. de poste* de Ploermel.

St.-Laurent, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman, comm. de Séronville, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Briey, 2 kilom. (½ l.) d'Audun-le-Roman. *Popul.* compr. celle de Seronville, 566. *Bur. de p.* de Briey.

St.-Laurent, v. (*Nord*), arr. d'Hazebrouck, cant. de Steenworde, comm. de Winezéele, à 13 kilom. (3 l.) d'Hazebrouck, 6 myriamètr. (14 l. ¼) de Douay. *Popul.* compr. celle de Winezéele, 1450. *Bur. de poste* de Cassel.

St.-Laurent, v. (*Orne*), arr. d'Alençon, cant. de Séez, comm. de Belfonds, à 20 kil. (4 l. ½) d'Alençon, 2 kil. (½ l.) de Séez. *Pop.* compr. celle de Belfonds, 312. *Bur. de poste* de Séez.

St.-Laurent, v. (*Ourthe*), arr., cant. et comm. de Liége, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle de Liége. *Bur. de p.* de Liége.

St.-Laurent, village (*Pas-de-Calais*), arrondiss. et canton nord d'Arras, près la Scarpe, à 3 kilom. (¾ de l.) d'Arras. *Pop.* 750. *Bur. de poste* d'Arras.

St.-Laurent, village (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, cant. et comm. de Lens, à 16 kil. (3 l. ¾) d'Arras. *Populat.* compr. celle de Lens, 2081. *Bureau de poste* de Lens.

St.-Laurent, village (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Nestier, près la Nestes, à 7 kil. (1 l. ¾) de la Barthe-de-Nestes, 39 k. (8 l. ¾) de Tarbes. *Pop.* 1025. *Bur.*

Bur. de poste de Montrejean, dép. de la Haute-Garonne.

St.-Laurent, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Bois-d'Oingt, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Villefranche, 13 kilom. (3 l.) de l'Arbresle, 27 kil. (6 l.) de Lyon. *Populat.* 708. *Bureau de poste* de l'Arbresle.

St.-Laurent, v. (*Roër*), arr. et cant. d'Aix-la-Chapelle, comm. d'Orsbach, à 3 k. (¾ de l.) d'Aix-la-Chapelle. *Popul.* compr. celle d'Orsbach, 416. *Bur. de poste* d'Aix-la-Chapelle.

St.-Laurent, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, canton de la Clayette, à 16 kil. (3 l. ¾) de Marcigny, 4 myriam. (10 l.) de Mâcon. *Pop.* 945. *Bur. de poste* de la Clayette.

St.-Laurent, b. (*Seine-Inférieure*), arrond. d'Yvetot, cant. de Doudeville, à 18 k. (4 l.) E. de Cany, 38 k. (8 l. ½) N. N. O. de Rouen. *Pop.* 1053. *Bur. de poste* de Dieppe.

St.-Laurent, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. et commune de Lagny, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 15 k. (3 l. ½) de Meaux. *Pop.* compr. celle de Lagny, 1607. *Bur. de poste* de Lagny.

St.-Laurent, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. de Tilly, à 11 kil. (2 l. ¾) d'Houdan, 16 kilom. (3 l. ¾) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Tilly, 439. *Bur. de poste* d'Houdan.

St.-Laurent, v. (*Deux-Sèvres*). *Voyez* Chapelle-St.-Laurent.

St.-Laurent, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, canton de Salvagnac comm. de Montvalent, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Rabastens, 27 kilom. (6 l.) de Gaillac. *Popul.* compr. celle de Montvalent, 450. *Bur. de poste* de Rabastens.

St.-Laurent, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Lautrec, comm. de la Martinie, à 16 k. (3 l. ¾) de Castres, 5 k. (1 l. ¼) de Lautrec. *Pop.* compr. celle de la Martinie, 250. *Bur. de poste* de Castres.

St.-Laurent, v. (*Vosges*), arr. et cant. d'Epinal, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 370. *Bur. de poste* d'Epinal.

St.-Laurent-Berchem, village (*Dyle*), arr. de Bruxelles, canton de Lennick-St.-Martin, à 3 kilom. (¾ de l.) S. S. E. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) N. de Hall, 13 kilom. (3 l.) O. S. O. de Bruxelles. *P.* 145. *Bur. de poste* du Bruxelles.

St.-Laurent-d'Agny, village (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Mormant, à 18 k. (4 l.) de Lyon, 40 kilom. (9 l.) de Villefranche. *Popul.* 858. *Bureau de poste* de Lyon.

St.-Laurent-d'Aigouze, b. (*Gard*), arrond. de Nimes, canton d'Aiguemortes, à 27 kilom. (6 l.) de Nimes. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* d'Aiguemortes.

St.-Laurent-d'Audenay, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Buxy, à 27 kil. (6 l.) de Châlons, 5 myr. (12 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 328. *Bur. de poste* de Mont-Cénis.

St.-Laurent-d'Arce, bourg (*Gironde*), arrond. de Bordeaux, cant. de St.-André-de-Cubzac, à 6 k. (1 l. ½) E. de Bourg, 22 kil. (5 l.) N. p. E. de Bordeaux, 22 k. (5 l.) N. O. de Libourne. *Pop.* 858. *Bur. de p.* de St.-André-de-Cubzac.

St.-Laurent-de-Beauménil, v. (*Orne*), arr. d'Alençon, canton de Mêle-sur-Sarthe, à 13 kilomètr. (3 l.) d'Alençon. *Pop.* 215. *Bur. de poste* de Séez.

St.-Laurent-de-Belragot, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. de Montmoreau, sur la côte, près la Tude, à 23 k. (5 l. ¼) de Barbezieux, 29 k. (6 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 528. *Bur. de poste* d'Angoulême.

St.-Laurent-de-Bosegros, v. (*Tarn*). *Voyez* Bosegros.

St.-Laurent-de-Brèvedent, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. du Havre, cant. de St.-Romain, à 4 k. (1 l.) de Montivilliers, 6 myriam. (13 l. ¾) de Rouen. *Populat.* 544. *Bur. de p.* d'Harfleur.

St.-Laurent-de-Carnols, v. (*Gard*), arrond. d'Uzès, cant. du Pont-St.-Esprit, à 9 kil. (2 l. ½) de cette ville, 4 myriam. (10 l.) de Nimes. *Pop.* 325. *Bur. de poste* de Bagnols.

St.-Laurent-de-Castelnaud, v. (*Dordogne*), arrond. de Sarlat, cant. de Domme, à 18 kil. (4 l.) de Sarlat, 6 m. (13 l.) de Périgueux. *P.* 862 *Bur. de poste* de Sarlat.

St.-Laurent-de-Cerdans, b. (*Pyrénées Orientales*), arr. de Céret, cant. de Prats-de-Mollo, à 16 kil. (3 l. ⅔) S. O. de Céret, 42 kilom. (9 l. ½) S. O. de Perpignan, 10 k. (2 l. ½) E. de Prats-de-Mollo. *Pop.* 1130. *Bureau de poste* d'Arles.

St.-Laurent-de-Ceris, village (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. de St.-Claud, près la Sonnette, à 16 k. (3 l. ¾) de Confolens, 37 k. (8 l. ½) d'Angoulême. *Popul.* 1059. *Bur. de poste* de St.-Claud.

St.-Laurent-de-Chamouset, ville (*Rhône*), arr. de Lyon, chef-lieu de cant., à 29 kil. (6 l. ½) O. de Lyon, 6 kilom. (1 l. ½) S. de Montrosier, 5 k. (1 l. ¼) E. p. N. de Haute-Rivière, 16 k. (3 l. ¾) de l'Arbresle. Il y a plusieurs fabriques de nankin. *Pop.* 1183. *Bur. de p.* de l'Arbresle.

St.-Laurent-de-Condel, village (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Bretheville-sur-l'Aize, à 23 kil. (5 l. ¼) de Falaise, 15 k. (3 l. ½) de Caen. *Pop.* 490. *Bur. de poste* de Thury-Harcourt.

St.-Laurent-de-Corn, village (*Lot*), arr. de Figeac, canton de Livernon, comm. de Corn, à 13 k. (3 l.) de Figeac, 5 kil. (1 l. ¼) de Livernon. *Populat.* compr. celle de Corn et dépend., 672. *Bur. de poste* de Figeac.

St.-Laurent-de-Cuves, village (*Manche*), arr. de Mortain, canton de St.-Pois, à 18 kilom. (4 l.) de Mortain, 40 kilom. (9 l.) de Coutances. *Popul.* 1360. *Bur. de poste* de Sourdeval.

St.-Laurent-de-Fereyrolles, v. (*Hérault*). *Voyez* Fereyrolles.

St.-Laurent-de-Gogabeaud, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de Brantôme, au Confluent de la Drôme et de la Calle, à 21 k. (4 l. ¾) de Périgueux. *Popul.* 125. *B. de poste* de Bourdeille.

St.-Laurent-de-Gorre, village (*Haute-Vienne*), arr. de Rochechouart, ch.-lieu de cant., à 13 kil. (3 l.) S. p. E. de St.-Junien, 24 k. (5 l. ½) O. p. S. de Limoges, 13 k. (3 l.) N. de Chalus. *Pop.* 2189. *Bur. de poste.* de St.-Junien.

St.-Laurent-de-Gosse, village (*Landes*), arr. de Dax, cant. de St.-Esprit, à 15 kil. (3 l. ½) de Dax, 7 myr. (16 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 580. *Bur. de poste* de Bayonne, departem. des Basses-Pyrénées.

St.-Laurent-de-Jourde, v. (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. de Lussac, à 25 k. (5 l. ¾) de Montmorillon, 25 kil. (5 l. ¾) de Poitiers. *Pop.* 199. *Bur. de poste* de Poitiers.

St.-Laurent-de-la-Barrière, v. (*Charente-Inférieure*), arrondiss.

de St.-Jean-d'Angely, canton de Tonnay-Boutonne, à 18 kil. (4 l.) de St.-Jean-d'Angely, 33 kilom. (7 l. ½) de Saintes. *Pop.* 154. *Bur. de poste* de St.-Jean-d'Angely.

St.-Laurent-de-la-Côte, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Moutiers, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville, 41 kilom. (9 l. ⅓) de Chambéry. *Pop.* 278. *Bur. de poste* de Moutiers.

St.-Laurent-de-la-Gatine, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Nogent-Roulebois, à 13 k. (3 l.) de Dreux, 29 kil. (6 l. ½) de Chartres. Il y a des mines de fer qui alimentent la forge de Sorel. *Popul.* 360. *Bur. de poste* de Nogent-Roulebois.

Saint-Laurent-de-la-Peyrousse, v. (*Tarn*), arrondiss. de Gaillac, cant. de Salvagnac, comm. de Montvalent, à 8 kil. (2 l.) de Rabastens, 19 kilom. (4 l. ¼) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de Montvalent, 450. *Bur. de poste* de Rabastens.

St.-Laurent-de-la-Plaine, v. (*Maine-et-Loire*), arrondiss. de Beaupréau, cant. de St.-Florent-le-Vieil, à 18 kil. (4 l.) E. de cet endroit, 24 kilom. (5 l. ½) S. O. d'Angers. *Popul.* 656. *Bur. de poste* d'Angers.

St.-Laurent-de-la-Prée, v. (*Charente-Inférieure*), arrondiss. et cant. de Rochefort, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 41 kil. (9 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 690. *Bur. de poste* de Rochefort.

St.-Laurent-de-la-Sallanque, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Perpignan, cant. de Rivesaltes, près la Gly, à 10 kilom. (2 l. ½) N. E. de Perpignan, 4 k. (1 l.) O. de la mer, 4 myr. (10 l. ½) S. E. de la Grasse. Cette commune est la résidence d'un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Narbonne, sixième arrondissement maritime. Il y a une juridiction de prud'hommes pêcheurs, qui a pour arrondissement toute l'étendue du syndicat maritime dont cette commune est le chef-lieu. *Popul.* 1660. *B. de poste* de Perpignan.

St.-Laurent-de-la-Salle, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de l'Hermenault, à 16 k. (3 l. ⅔) de la Châtaigneraye, 14 kil. (3 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *P.* 1000. *Bur. de p.* de St.-Hermand.

St.-Laurent-de-la-Vernède, v. (*Gard*), arr. d'Uzès, cant. de Lussan, près le Tave, à 10 kilom. (2 l. ½) d'Uzès, 32 k. (7 l. ¼) de Nimes. *Pop.* 361. *Bureau de poste* d'Uzès.

St.-Laurent-de-Lin, village (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, canton de Château-la-Vallière, à 23 k. (5 l. ⅓) de Langeais, 34 kil. (7 l. ¾) de Tours. *Populat.* 414. *B. de p.* du Lude, départem. de la Sarthe.

St.-Laurent-de-l'Isle, village (*Haute-Garonne*), arrond. de Saint-Gaudens, cant. de l'Isle-en-Dodon, sur la Save, à 25 kil. (5 l. ⅔) de St.-Gaudens, 6 myr. (13 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 518. *Bur. de poste* de l'Isle-en-Dodon.

St.-Laurent-de-Lussas, village (*Ardèche*). *Voyez* Lussas.

St.-Laurent-de-Maynet, v. (*Lot*), arr. de Montauban, canton de Negrepelisse, comm. de Montrioux, à 9 kilomètr. (2 l. ¼) de Caussade, 22 kilom. (5 l.) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Montrioux, 1269. *Bureau de poste* de Caussade.

St.-Laurent-de-Moulayres, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. de Graulhet, à 18 kilom. (4 l.) de Lavaur, 21 kilomètr. (4 l. ¾) de Castres. *Pop.* 306. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Laurent-de-Muret, village (*Lozère*), arr. et cant. de Marvejols, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 24 k. (5 l. ½) de Mende. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de Marvejols.

St.-Laurent-d'Envermeu, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu, sur l'Eaulne, à 13 k. (3 l.) de Dieppe, 5 myriam. (12 l.) de Rouen. *Pop.* 45. *Bur. de poste* de Dieppe.

St.-Laurent-de-Pompirac, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, canton et comm. de Castelnau-de-Montmirail, à 3 kil. (¾ de l.) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de Castelnau et dép. 2452. *Bur. de poste* de Gaillac.

St.-Laurent-de-Rezelles, v. (*Lot*), arr. de Montauban, canton de Montpezat, comm. de Montfermier, à 10 kilom. (2 l. ½) de Castelnau-de-Montratier, 23 kil. (5 l. ¼) de Montauban. *Popul.* compr. celle de Montfermier, 202. *Bureau de poste* de Castelnau-de-Montratier.

Saint-Laurent-de-Rieu, village (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Balleroy, comm. de Rieu, à 11 k. (2 l. ¾) de Balleroy, 22 kil. (5 l.) de Bayeux. *Popul.* compr. celle de Rieu, 51. *Bureau de poste* de Balleroy.

St.-Laurent-de-Rivedolt, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Champagnac, sur la côte, près le Lot, à 15 kil. (3 l. ½) N. de Séverac-le-Château, 4 myr. (10 l.) E. p. N. de Rhodez, 10 kilomètr. (2 l. ½) E. p. S. de St.-Geniez. *P.* 1611. *Bur. de p.* de St.-Geniez.

St.-Laurent-des-Arbres, v. (*Gard*), arr. d'Uzès, canton de Roquemaure, à 23 k. (5 l. ¼) du Pont-St.-Esprit, 37 k. (8 l. ⅓) de Nimes. *Pop.* 834. *Bur. de poste* de Roquemaure.

St.-Laurent-des-Autels, v. (*Maine-et-Loire*), arrond. de Beaupréau, canton de Champtoceaux, à 14 k. (3 l. ½) de St.-Florent-le-Vieil, 5 myriamètr. (11 l. ½) d'Angers. *Pop.* 837. *Bur. de poste* de Beaupréau.

St.-Laurent-des-Bains, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de St.-Etienne-de-Lucdarès, à 25 kilom. (5 l. ¾) de Joyeuse, 3 myriam. (11 l. ⅔) de Privas. Ce village est situé dans un vallon affreux, hérissé de tous côtés de rochers et de montagnes très-hautes. On ne peut y arriver que par des chemins très-rudes et très-difficiles. Il présente d'abord un spectacle assez singulier : ce sont de tous côtés des ardoises brillantes qui éblouissent par la beauté et la variété de leurs couleurs, dont plusieurs paroissent comme dorées, et dont les habitans se servent pour couvrir leurs maisons. Au milieu du village, dans un bassin muré et couvert, est une source qui distribue ses eaux par quatre grands tuyaux, dont l'un coule sur la place, et fournit de l'eau toute l'année : c'est là qu'on va boire quand il fait beau. Les trois autres conduits fournissent aux étuves et aux bains, qui sont dans trois différentes maisons voisines. Ces eaux ont une infinité de propriétés dont le détail seroit trop long. On trouve aux environs du quartz de cristallin verdâtre, indice d'une mine de cuivre. *Popul.* 660. *Bur. de poste* de Langogne, départem. de la Lozère.

St.-Laurent-des-Bois, village (*Eure*), arrond. d'Evreux, canton d'Ivry, à 23 k. (5 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Dreux, départ. d'Eure-et-Loir.

St.-Laurent-des-Bois, village (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. de Marchenoir, près la forêt du même lieu, à 16 kil. (3 l. ¾) de Mer, 16 kil. (3 l. ¾) de Beaugency, 30 kilom. (6 l. ¾) de Blois. *Pop.* 516. *Bur. de poste* de Beaugency, départ. du Loiret.

St.-Laurent-des-Conches, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. de Brissac, à 20 k. (4 l. ½) de Barbezieux, 34 k. (7 l. ¾) d'Angoulême. *Pop.* 383. *Bur. de poste* de la Grole.

St.-Laurent-des-Combes, *ou* de St.-Emilion, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Castillon, à 8 k. (2 l.) de Libourne, 34 kil. (7 l. ¾) de Bordeaux. On y récolte et on y fait commerce de bons vins. *Pop.* 372. *Bur. de poste* de Libourne.

St.-Laurent-des-Eaux, village (*Loir-et-Cher*), arrond. de Blois, cant. de Bracieux, sur l'Imes, ruiss., à 7 k. (1 l. ¾) de Mer, 7 k. (1 l. ¾) de Beaugency, 25 k. (5 l. ⅔) de Blois. *Populat.* 939. *Bur. de poste* de Beaugency, dép. du Loiret.

St.-Laurent-des-Grès, village (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Chambrois, à 16 kil. (3 l. ¾) de Bernay, 5 myr. (11 l. ½) d'Évreux, *Pop.* 231. *Bur. de poste* de Montreuil-l'Argile.

St.-Laurent-des-Hommes, *ou* du-Double, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, canton de Mucidan, près l'Isle, à 8 kil. (2 l.) de Mucidan, 40 kilom. (9 l.) de Périgueux. *Popul.* 1123. *Bur. de poste* de Mucidan.

St.-Laurent-des-Mortiers, v. (*Mayenne*), arrond. de Château-Gontier, cant. de Bierné, à 13 kil. (3 l.) de Château-Gontier, 37 kil. (8 l. ⅓) de Laval. *Pop.* 531. *Bur. de poste* de Château-Gontier.

St.-Laurent-des-Mures, village (*Isère*), arrond. de Vienne, cant. d'Heyrieu, à 21 k. (4 l. ¾) N. p. E. de Vienne, 8 myr. (17 l. ¾) N. O. de Grenoble, 18 k. (4 l.) S. E. de Lyon, 4 myr. (10 l.) E. p N. de Die. *Popul.* 1696. *Bur. de poste* de la Verpillière.

St.-Laurent-des-Vignes, v. (*Dordogne*), arrond. et canton de Bergerac, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 4 myr. (10 l. ¾) de Périgueux. *Popul.*... *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Laurent-de-Terregate, v. (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de St.-James, à 14 kilom. (3 l. ¼) d'Avranches, 8 k. (2 l.) de Saint-James, 5 myr. (12 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 1390. *Bur. de poste* de St.-James.

St.-Laurent-de-Trèves, v. (*Lozère*), arr. et cant. de Florac, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 29 k. (6 l. ½) de Mende. *Pop.* 444. *Bur. de poste* de Florac.

St.-Laurent-de-Vaton, village (*Calvados*), arr., cant. et comm. de Falaise, sur l'Anté, à 1 kilom. (¼ de l.) de Falaise, 32 kilomètr. (7 l. ¼) de Caen. *Popul.* réunie à celle de Falaise. *Bur. de poste* de Falaise.

St.-Laurent-de-Vaux, village (*Rhône*). *Voy.* Vaux.

St.-Laurent-de-Veyres, village (*Lozère*), arrondiss. de Marvejols, cant. de Fournels, à 11 k. (2 l. ⅔) de St.-Chely, 41 kilom. (9 l. ¼) de Mende. *Pop.* 178. *Bur. de poste* de St.-Chely.

St.-Laurent-du-Baton, village (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de St.-Alvère, à 23 k. (5 l. ¼) de Bergerac, 25 kilom. (5 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 603. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Laurent-du-Bois, village (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de St.-Exupery, à 9 k. (2 l. ¼) de la Réole, 41 kil. (9 l. ⅓) de Bordeaux. *Pop.* 450. *Bur. de poste* de la Réole.

St.-Laurent-du-Cros, village (*Hautes-Alpes*), arrond. de Gap, cant. de Saint-Bonnet, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Gap. *Pop.* 839. *Bureau de poste* de Gap.

St.-Laurent-du-Gros, village (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. de Mantes, comm. du Breuil, à 6 kil. (1 l. ½) de Mantes. *Pop.* compr. celle du Breuil, 398. *Bur. de poste* de Mantes.

St.-Laurent-du-Manoir, v. (*Dordogne*), arrond. de Périgueux, cant. de St.-Pierre-de-Chignac, sur le Manoir, à 6 k. (1 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 419. *Bur. de poste* de Périgueux.

St.-Laurent-du-Mont, village (*Calvados*), arrond. de Lisieux, cant. de Mezidon, à 9 k. (2 l. ¼) de Croissanville, 20 kilom. (4 l. ½) de Pont-l'Evêque, 29 kil. (6 l. ½) de Caen. *Pop.* 292. *Bur. de poste* de Croissanville.

St.-Laurent-du-Mottay, v. (*Maine-et-Loire*), arrond. de Beaupréau, cant. de St.-Florent-le-Viel, à 16 k. (3 l. ¾) de Beaupréau, 5 k. (1 l. ¼) de St.-Florent. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Beaupréau.

St.-Laurent-du-Pape, village (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de la Voulte, sur l'Erieux, à 16 kilom. (3 l. ⅔) de Privas. *Pop.* 535. *Bur. de poste* de la Voulte.

St.-Laurent-du-Plan, village (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de St.-Exupery, à 7 k. (1 l. ¾) de la Réole, 4 myr. (10 l.) de Bordeaux. *Popul.* 200. *Bureau de poste* de la Réole.

St.-Laurent-du-Pont, bourg (*Isère*), arrond. de Grenoble, ch.-lieu de canton, près le Guiers-Mort, à 22 k. (5 l.) N. de Grenoble, 9 k. (2 l. ¼) E. p. N. de Voiron, 5 kil. (1 l. ¼) S. des Echelles. Il y a dans cette commune forge et fourneau. On trouve aux environs du sable très-blanc pour verrerie, en exploitation. *Bur. de poste* de Voiron.

St.-Laurent-du-Tencement, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Chambrois, à 25 kil. (5 l. ⅔) de Bernay, 5 myr. (11 l. ¾) d'Evreux. Il y a une papeterie. *P.* 158. *Bur. de poste* de Montreuil-l'Argile.

St.-Laurent-du-Var, village (*Var*), arrond. de Grasse, cant. de Vence, sur le Var, à 5 k. (1 l. ¼) de St.-Paul, 12 myr. (26 l. ¾) de Toulon. On y récolte d'excellens vins, dont on fait commerce. *Pop.* 650. *Bur. de poste* d'Antibes.

St.-Laurent-en-Gatines, v. (*Indre-et-Loire*), arrond. de Tours, cant. de Château-Regnault, à 9 kil. (2 l. ¼) de cet endroit, 22 kilom. (5 l.) de Tours. *Pop.* 486. *Bur. de poste* de Château-Regnault.

St.-Laurent-l'Abbaye, village (*Nièvre*), arr. de Cosne, canton de Pouilly, à 8 k. (2 l.) de Cosne, 41 k. (9 l. ⅓) de Nevers. Il y avoit une abbaye commendataire de l'ordre de Saint-Augustin. *Pop.* 1123. *Bur. de p.* de Cosne.

St.-Laurent-la-Cabrerisse, v. (*Aude*), arrond. de Narbonne, cant. de Durban, sur la Fourques, à 6 kil. (1 l. ½) E. de la Grasse, 32 kil. (7 l. ¼) E. S. E. de Carcassonne, 28 k. (6 l. ¼) O. N. O. de Narbonne. *Pop.* 451. *Bureau de poste* de la Grasse.

St.-Laurent-la-Roche, village (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. de Cousances, à 8 k. (2 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 751. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

St.-Laurent-le-Minier, v.

(*Gard*), arrond. du Vigan, cant. de Sumène, à 7 kil. (1 l. ¾) S. E. du Vigan, 6 myriam. (13 l.) O. de Nimes, 4 kil. (1 l.) O. de Ganges. *Pop.* 1180. *Bur. de poste* de Ganges, départ. de l'Hérault.

St.-Laurent-les-Conches, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Feurs, sur la Thorange, près son confluent dans la Loire, à 13 kilom. (3 l.) de Montbrison, 6 k. (1 l. ½) de Feurs. *Pop.* 442. *Bur. de poste* de Feurs.

St.-Laurent-les-Eglises, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. d'Ambazac, près le Thorion, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Léonard, 22 k. (5 l.) de Limoges. *Pop.* 905. *Bur. de poste* de St.-Léonard.

St.-Laurent-les-Macon, v. (*Ain*), arrond. de Bourg, cant. de Bagé-le-Châtel, sur la Saone, à 15 k. (3 l. ½) de Pont-de-Vaux, 31 k. (7 l.) de Bourg. On y élève beaucoup de moutons, dont il se fait un assez grand commerce. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1209. *Bur. de poste* de Mâcon, départ. de Saone-et-Loire.

St.-Laurent-Oiselier, village (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. et comm. de Dourdan, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 14 kilom. (3 l. ¼) d'Etampes. *Populat.* réunie à celle de Dourdan. *Bureau de poste* de Dourdan.

St.-Laurent-sous-Coiron, v. arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Privas. *Pop.* 515. *Bur. de poste* de Villeneuve-de-Berg.

St.-Laurent-sur-Barantgeon, v. (*Cher*), arr. de Vierzon, cant. de Méun, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Vierzon, 21 k. (4 l. ¾) de Bourges. *Pop.* 437. *Bur. de poste* de Méun-sur-Yèvre.

St.-Laurent-sur-mer, village (*Calvados*), arrond. de Bayeux, cant. de Trévières, à 15 kilomètr. (3 l. ½) de Bayeux, 41 kilomèt. (9 l. ¼) de Caen. *Pop.* 295. *Bur. de poste* de Bayeux.

St.-Laurent-sur-Othain, v. (*Meuse*), arrond. de Montmédy, cant. de Spincourt, à 22 k. (5 l.) N. d'Etain, 8 myr. (17 l.) N. N. de Bar-sur-Ornain, 6 k. (1 l. ½) S. O. de Longuyon. *P.* 507. *Bur. de poste* de Longuyon, département de la Moselle.

St.-Laurent-sur-Sèvres, b. (*Vendée*), arrond. de Montaigu, canton de Mortagne, sur la Sèvre-Nantoise, à 32 kilom. (7 l. ½) de Montaigu, 6 myr. (13 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* 545. *Bureau de poste* de Montaigu.

St.-Laureyns, v. (*Escaut*), arr. de Gand, cant. d'Eecloo, à 6 kil. (1 l. ½) N. E. de Maldegem, 6 k. (1 l. ½) S. E. d'Ardenbourg, 24 k. (5 l. ½) N. N. E. de Gand. *Pop.* 1969. *B. de poste* de Bruges, départ. de la Lys.

St.-Laurs, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de Coulonges, à 28 kil. (6 l. ½) de Parthenay, 24 k. (5 l. ½) de Niort. *Pop.* 457. *Bur. de poste* de Niort.

St.-Lazare, v. (*Nièvre*), arr. et cant. de Nevers, près le confluent de la Nièvre et de la Loire, comm. de St.-Eloy, à 2 kilom. (½ l.) de Nevers. Il y a une mine de fer dans le territoire. *Pop...* *B. de poste* de Nevers.

St.-Lazare-de-Lèves, village (*Eure-et-Loir*), arrond. et canton nord de Chartres, près l'Eure, à 3 k. (¾ de l.) de Chartres. *Pop.* compr. celle de Marville, 1036. *B. de poste* de Chartres.

St.-Lazarre, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Terrasson, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Montignac, 41 k. (9 l. ½) de Périgueux. *P.* 416. *B. de poste* de Terrasson.

St.-Léger, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de St.-Bonnet, à 14 k. (3 l. ¼) de Gap. *Pop.* 270. *B. de poste* de Gap.

St.-Léger, v. (*Alpes-Maritimes*), arrond. et cant. de Puget-de-Théniers, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 4 myr. (10 l.) de Nice. Il y a une usine à farine. Dans le territoire on trouve de gros cristaux. Il y a aussi des indices de mines de cuivre. *Pop.* 133. *Bureau de poste* de Puget-de-Théniers.

St.-Léger, v. (*Aube*), arrond. de Troyes, cant. de Bouilly, sur la Hurande, à 6 k. (1 l. ½) de Troyes. *Populat.* 218. *Bureau de poste* de Troyes.

St.-Léger, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de Blanzac, à 23 k. (5 l. ¼) d'Angoulême. *P.* 186. *B. de poste* de Blanzac.

St.-Léger, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, canton de Pons, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) de Saintes. *Pop.* 767. *B. de poste* de Pons.

St.-Léger, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Pontaillier-sur-Saone, sur la Bèze, à 24 kilomèt. (5 l. ½) de Dijon. *Pop.* 138. *Bur. de poste* de Pontaillier-sur-Saone.

St.-Léger, v. (*Creuse*), arrond. de Guéret, cant. de la Souterraine, sur la Cazine, à 8 k. (2 l.) de la Souterraine, 25 kilom. (5 l. ¾) de Guéret. *Popul.* 306. *Bur. de poste* d'Argenton, départ. de l'Indre.

St.-Léger, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Virton, sur le Ton, à 9 kilom. (2 l. ¼) O. de Rebange, 14 k. (3 l. ¼) O. S. O. d'Arlon, 38 kilom. (8 l. ½) O. de Luxembourg. Il y a une papeterie. *Pop.* 952. *Bur. de poste* d'Arlon.

St.-Léger, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Carbonne, comm. de Montant, à 13 kilom. (3 l.) de Muret, 31 kil. (7 l.) de Toulouse. *Populat.* compr. celle de Montant, 583. *Bureau de poste* de Noé.

St.-Léger, v. (*Gironde*), arrond. de Bazas, cant. de St.-Symphorien, à 20 k. (4 l. ½) de Bazas, 4 myr. (10 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 801. *Bur. de poste* de Bazas.

St.-Léger, v. (*Gironde*), arrond. de la Réole, cant. de Sauveterre, sur la Vignague, à 13 k. (3 l.) de la Réole, 4 myr. (10 l.) de Bordeaux. *Populat.* 688. *Bureau de poste* de la Réole.

St.-Léger, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Saint-Malo, cant. de Combourg, à 19 kil. (4 l. ¼) de Dol, 32 kilomèt. (7 l. ¼) de Rennes. *Populat.* 372. *Bureau de poste* de Combourg.

St.-Léger, v. (*Jemmapes*), arrond. de Tournai, cant. de Templeuve, à 7 kil. (1 l. ¾) N. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) E. p. N. de Roubaix, 5 myr. (12 l. ½) N. O. de Mons. *Pop.* 881. *Bur. de poste* de Tournai.

St.-Léger, v. (*Loire*), arrond. et cant. de Roanne, près la Renaison, à 5 k. (1 l. ½) de Roanne, 38 k. (8 l. ½) de Feurs. *Pop.* 180. *Bur. de poste* de Roanne.

St.-Léger, v. (*Haute-Loire*), arrond. de Brioude, canton de la Chaise-Dieu, à 23 kil. (5 l. ¼) de Brioude, 29 kil. (6 l. ½) du Puy. *Populat.* 108. *Bureau de poste* de Brioude.

St.-Léger, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. de Bonnaye, à 16 k. (3 l. ¾) de Nantes. *P.* 410. *Bur. de poste* de Nantes.

St.-Léger, v. (*Lot-et-Garonne*),

arr. de Nérac, cant. de Lavardac, comm. de Montesquieu, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Port-Ste.-Marie, 11 k. (2 l. ¾) de Nérac. *Popul.* compr. celle de Montesquieu, 1262. *Bur. de poste* de Port-Ste.-Marie.

St.-Léger, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Marmande, cant. de Damazan, à 3 kilom. (¾ de l.) d'Aiguillon, 27 k. (6 l.) de Marmande, 27 k. (6 l.) d'Agen. *Pop...* *Bur. de poste* d'Aiguillon.

St.-Léger, v. (*Lozère*), arrond. de Marvejols, cant. de Malzieu, sur la Truyère, à 5 kil. (1 l. ¼) de St.-Chely, 4 myriamèt. (10 l.) de Mende. *Pop.* 587. *Bur. de poste* de St.-Chely.

St.-Léger, v. (*Manche*), arrond. d'Avranches, canton de la Haye-Pesnel, près le Thar, à 14 kilom. (3 l. ¼) d'Avranches, 29 kilomèt. (6 l. ½) de Coutances. Il y a une carrière de granit gris ou jaunâtre, exploitée. *Pop.* 217. *Bur. de poste* de Granville.

St.-Léger, v. (*Mayenne*), arr. de Laval, cant. de Ste.-Suzanne, près la source de la Vaige, à 8 kil. (2 l.) d'Evron, 23 k. (5 l. ¼) de Laval. *Pop.* 431. *Bureau de poste* d'Evron.

St.-Léger, v. (*Mont-Blanc*), arrond. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. de Saint-Etienne-de-Cuines, près l'Arc, à 13 k. (3 l.) de Saint-Jean-de-Maurienne, 30 k. (6 l. ¾) de Chambéry. *Pop.* 336. *B. de poste* d'Aiguebelle.

St.-Léger, v. (*Nord*), arrond. de Douay, canton sud de Valenciennes, comm. de Trich, à 4 k. (1 l.) de Valenciennes, 29 kilom. (6 l. ½) de Douay. *Popul.* compr. celle de Trich, 678. *Bur. de poste* de Valenciennes.

St.-Léger, v. (*Oise*), arrondiss. de Beauvais, cant. d'Auneuil, à 5 k. (1 l. ¼) de Beauvais. *Popul.* 222. *Bur. de poste* de Beauvais.

St.-Léger, v. (*Orne*), arrond. d'Argentan, cant. de Trun, à 18 k. (4 l.) d'Argentan, 5 myr. (11 l.) d'Alençon. *Pop.* 81. *Bur. de poste* de Vimoutier.

St.-Léger, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. d'Arras, cant. de Croisilles, près le petit Cogœule, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Bapaume, 13 k. (3 l.) d'Arras. *Popul.* 481. *Bur. de poste* d'Arras.

St.-Léger, v. (*Haut-Rhin*), arrond. de Béfort, cant. de Dannemarie, comm. de Manspach, à 2 k. (½ l.) de Dannemarie, à 19 kil. (4 l. ¼) E. de Béfort, 9 kilomèt. (2 l. ¼) O. d'Altkirch. *Pop.* compr. celle de Manspach, 234. *B. de poste* de Béfort.

St.-Léger, v. (*Saone et-Loire*), arrond. et canton sud de Mâcon, comm. de Charnay. *Pop.* compr. celle de Charnay, 1208. *Bur. de poste* de Mâcon.

St.-Léger, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Paray-le-Monial, près l'Oudrache, à 11 k. (2 l. ¾) de Charolles, 6 m. (13 l.) de Mâcon. *Pop.* 238. *Bur. de poste* de Paray-le-Monial.

St.-Léger, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Coulommiers, cant. de Rebais, près la source du Rabourel, à 28 k. (6 l. ½) de Rosoy, 5 myr. (12 l. ½) de Melun. *P.* 202. *Bur. de poste* de Rebais.

St.-Léger, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Dourdan, canton de Rambouillet, à 2 k. (½ l.) O. des Essarts, 27 kil. (6 l.) N. O. de Dourdan, elle a de l'O. à l'E. 15376 mètres (7900 tois.) de long, et du N. au S. 6430 mèt. (3300 t.) de large.

St.-Léger, b. (*Seine-et-Oise*), arroud. de Versailles, cant. de Rambouillet, au centre de la forêt de St.-Léger, à 29 kilom. (6 l. ½) de Dourdan, 28 kil. (6 l. ¼) de Versailles. *Pop.* 819. *Bur. de poste* de Montfort-l'Amaury.

St.-Léger, v. (*Somme*), arrond. de Doulens, cant. de Dommart-en-Ponthieu, à 18 k. (4 l.) de Doulens, 21 k. (4 l. ¾) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Lepinoy et Huracourt, 368. *Bureau de poste* de Flixecourt.

St.-Léger, v. (*Vaucluse*), arr. d'Orange, cant. de Malaucène, sur la Cholorence, à 25 kil. (5 l. ¾) de Carpentras, 5 myr. (10 l. ¾) d'Avignon. *Pop.* 161. *Bur. de poste* de Carpentras.

St.-Léger-aux-Bois, v. (*Oise*), arrondiss. de Compiegne, cant. de Ribecourt, près la forêt de l'Aigue, à 10 kil. (2 l. ½) de Compiegne, 6 myr. (14 l.) de Beauvais. *P.* 641. *Bur. de poste* de Compiegne.

St.-Léger-aux-Bois, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Neufchâtel, cant. de Blangy, à 16 k. (3 l. ¾) de Neufchâtel, 6 myr. (13 l.) de Rouen. *Pop.* 910. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

St.-Léger-d'Avernes, village (*Orne*). *Voyez* Avernes.

St.-Léger-de-Bourg-Denis, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Darnetal, à 6 k. (1 l. ½) de Rouen. *Pop.* 312. *Bur. de poste* de Rouen.

St.-Léger-de-Couard, village (*Saone-et-Loire*). *Voyez* Couard.

St.-Léger-de-Fougerette, v. (*Nièvre*), arr. et cant. de Château-Chinon, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 6 myr. (12 l. ¾) de Nevers. *Pop.* 940. *Bur. de poste* de Château-Chinon.

St.-Léger-de-Fourches, village (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Saulieu, à 29 kilom. (6 l. ½) de Semur, 6 myriamèt. (14 l. ½) de Dijon. *Pop.* 836. *Bureau de poste* de Saulieu.

St.-Léger-de-Glatigny, village (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Thiberville, sur la Calone, à 16 k. (3 l. ¾) de Bernay, 5 m. (12 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 81. *Bur. de poste* de Lieurey.

St.-Léger-de-Mauvières, v. (*Indre*). *Voyez* Mauvières.

St.-Léger-de-Mersin, village (*Aisne*). *Voyez* Mercin.

St.-Léger-de-Montbrillais, v. (*Vienne*), arrond. de Loudun, cant. de Trois-Moutiers, à 13 k. (3 l.) N. O. de Loudun, 6 myr. (14 l.) N. N. O. de Poitiers, 10 kilomèt. (2 l. ½) S. E. de Montreuil. *Pop.* 517. *Bur. de poste* de Loudun.

St.-Léger-de-Monbrun, village (*Deux-Sèvres*), arrond. et cant. de Thouars, sur un tertre, à 6 kilom. (1 l. ½) de Thouars, 8 myr. (18 l.) de Niort. Il y a des eaux minérales au lieu dit *Urère*, dépendant de cette commune. *Pop.* 754. *Bur. de poste* de Thouars.

St.-Léger-de-Peyre, village (*Lozère*), arrond. et cant. de Marvejols, près la Coulagnes, à 5 kil. (1 l. ¼) N. de Marvejols, 18 kil. (4 l.) N. O. de Mende, 22 kil. (5 l.) S. p. O. de St.-Alban. On y fabrique des serges et étoffes légères en laine. Le territoire de ce village renferme un très-beau et très-gros filon de cuivre, dont l'exploitation seroit avantageuse. De cette mine sortent plusieurs sources d'eau cuivreuse propre à donner du cuivre de cémentation. Ces mêmes eaux, prises avec précaution, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, sont très-salubres, et opèrent beaucoup de guérisons. *Pop.* 1900. *Bur. de poste* de Marvejols.

St.-Léger-des-Aubées, village (*Eure-et-Loir*), arrond. de Chartres,

cant. d'Auneau, à 25 k. (5 l. ¾) de Janville, 19 kilom. (4 l. ½) de Chartres. *Pop.* 278. *Bur. de poste* de Gallardon.

St.-Léger-des-Bois, village (*Maine-et-Loire*), arrond. et cant. de Beaupréau, comm. du May, à 5 kil. (1 l. ¼) de Cholet, 13 k. (3 l.) de Beaupréau. *Pop.* compr. celle du May, 2271. *Bur. de poste* de Cholet.

St.-Léger-des-Bois, v. (*Maine-et-Loire*), arr. d'Angers, cant. de St.-Georges, sur la Rome, à 11 k. (2 l. ⅔) d'Angers. *Pop.* 459. *Bur. de poste* d'Angers.

St.-Léger-des-Bruyères, v. (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. du Donjon, près l'Ouzance, à 13 k. (3 l.) du Donjon, 5 myr. (11 l. ¼) de Moulins. *Pop.* 420. *Bur. de poste* du Donjon.

St.-Léger-de-Soucheur, v. (*Yonne*), arrond d'Avallon, cant. de Quarré-les-Tombes, à 14 kil. (3 l. ½) d'Avallon, 6 myr. (13 l.) d'Auxerre. *Pop.* 1244. *Bur. de poste* de Rouvray, départem. de la Côte-d'Or.

St.-Léger-des-Vignes, village (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de Decize, près la Loire, à 1 kilom. (¼ de l.) de Decize, 29 kilomèt. (6 l. ½) de Nevers. Il y a une verrerie à bouteilles, un dépôt de charbon de terre et une plâtrière. *Populat.* 330. *Bureau de poste* de Decize.

St.-Léger-d'Ouilly, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Lisieux, à 8 kil. (2 l.) de cette ville, 5 myr. (11 l. ½) de Caen. *Pop.* 179. *Bur. de poste* de Lisieux.

St.-Léger-du-Bois, v (*Saone-et-Loire*), arrond. d'Autun, cant. d'Epinac, à 11 k. (2 l. ¾) d'Autun, 4 myr. (10 l.) de Mâcon. *Pop.* 822. *B. de poste* d'Autun.

St.-Léger-du-Bosc, v. (*Calvados*), arrond. de Pont-l'Evêque, cant. de Dives, à 10 kil. (2 l. ½) de Pont-l'Evêque, 24 k. (5 l. ½) de Caen, 6 kilom. (1 l. ½) de Dives. *Pop.* 298. *Bur. de poste* de Dives.

St.-Léger-du-Bosdel, village (*Eure*), arr. et cant. de Bernay, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 37 kil. (8 l. ½) d'Evreux. Il y a des forges pour le fer en barres, des fonderies, un fourneau pour la gueuse et poteries de fonte. *Pop.* 325. *Bur. de poste* de Bernay.

St.-Léger-du-Gennetay, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Bourgthéroude, à 19 k. (4 l. ¼) de Pont-Audemer, 41 k. (9 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 238. *Bur. de poste* de Bourgthéroude.

St.-Léger-en-Lay, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton et comm. de St.-Germain-en-Laye, près la forêt du même lieu, à 1 kil. (¼ de l.) de St.-Germain, 10 kil. (2 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de St.-Germain, 8954. *Bur. de poste* de Saint-Germain-en-Laye.

St.-Léger-la-Champagne, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Conches, à 19 k. (4 l. ¼) d'Evreux. *Populat.* 95. *Bureau de poste* de Conches.

St.-Léger-la-Haye, v. (*Orne*), arrond. d'Alençon, cant. de Séez, à 25 k. (5 l. ¾) d'Alençon. *P.* 125. *Bur. de poste* de Nonant.

St.-Léger-la-Montagne, village (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, cant. de Laurière, près la Couze, à 30 k. (6 l. ¾) de Bellac, 25 kil. (5 l. ¾) de Limoges. *Popul.* 905. *Bur. de poste* de Chanteloube.

St.-Léger-la-Pallu, village (*Vienne*), arr. de Poitiers, cant. de Neuville, près la Pallu, à 15 kilom. (3 l. ½) de Poitiers. *Popul.* 243. *Bur. de poste* de Poitiers.

St.-Léger-le-Gautier, village (*Eure*), arrond. de Bernay, cant. de Beaumont, commune de Barc, à 18 kil. (4 l.) de Bernay, 23 kil. (5 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 76. *Bur. de poste* de Beaumont-le-Roger.

St.-Léger-le-Guéretois, village (*Creuse*), arrond. de Guéret, cant. de St.-Vaulry, à 4 kilom. (1 l.) de Guéret. *Pop.* 661. *Bureau de poste* de Guéret.

St.-Léger-le-Pauvre, village (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. d'Oisemont, entre la riv. de Bresle et la forêt d'Arguel, à 40 k. (9 l.) d'Amiens. *Pop.* 87. *Bur. de poste* d'Aumale, départem. de la Seine-Inférieure.

St.-Léger-le-Petit, v. (*Cher*), arrond. de Sancerre, cant. de Sancergues, près la Loire, à 27 kil. (6 l.) de Sancerre, 4 m. (10 l. ½) de Bourges. *Pop.* 377. *B. de poste* de la Charité, départ. de la Nièvre.

St.-Léger-les-Authie, village (*Somme*), arrond. de Doulens, cant. d'Acheux, près la riv. d'Authie, à 13 k. (3 l.) de Doulens, 30 kilom. (6 l. ¾) d'Amiens. *Pop.* 258. *Bur. de poste* de Doulens.

St.-Léger-les-Melle, village (*Deux-Sèvres*), arrond. et cant. de Melle, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 29 k. (6 l. ½) de Niort. *Pop.* 708. *Bur. de poste.* de Melle.

St.-Léger-Magnazeix, village (*Haute-Vienne*), arrond. de Bellac, cant. de Magnac-Laval, à 15 kil. (3 l. ½) du Dorat, 5 myriamètr. (11 l. ¾) de Limoges. *Pop.* 1400. *Bur. de p.* d'Arnac.

St.-Léger-Pernant, v. (*Aisne*). *Voyez* Pernant.

St.-Léger-sous-Beuvray, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. d'Autun, ch.-l. de cant., à 15 kil. (3 l. ½) de cette ville, 9 myr. (20 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 1080. *Bur. de poste* d'Autun.

St.-Léger-sous-Brienne, village (*Aube*), arrond. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne, à 25 k. (5 l. ¾) de Bar, 33 k. (7 l. ½) de Troyes. *Pop.* 257. *Bur. de p.* de Brienne.

St.-Léger-sous-la-Bussière, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Tramaye, à 21 k. (4 l. ¾) de Mâcon. *P.* 606. *Bur. de poste* de Matour.

St.-Léger-sous-Margerie, v. (*Aube*), arr. d'Arcis-sur-Aube, canton de Chavange, près le Maldenson, à 25 k. (5 l. ¾) d'Arcis, 40 k. (9 l.) de Troyes. *Pop.* 217. *Bur. de poste* de Brienne.

St.-Léger-sur-Bonneville, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Beuzeville, près la Calonne, à 15 k. (3 l. ½) de Pont-Audemer, 7 myr. (14 l. ¾) d'Evreux. *P.* 314. *Bureau de poste* de Pont-Audemer.

St.-Léger-sur-Dheune, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, canton de Chagny, sur la Dheune, à 18 kil. (4 l.) N. O. de Châlons-sur-Saone, 6 myr. (14 l.) N. N. O. de Mâcon, 29 kilomèt. (6 l. ½) E. S. E. d'Autun. *P.* 886. *Bur. de poste* de Couches.

St.-Léger-sur-Sarthe, village (*Orne*), arr. d'Alençon, cant. de Mêle-sur-Sarthe, près la Sarthe, à 20 k. (4 l. ½) d'Alençon. *P.* 624. *Bur. de poste* de Mêle-sur-Sarthe.

St.-Leomer, v. (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. de la Tremouille, près la Sarleron, à 9 kil. (2 l. ¼) de Montmorillon, 5 m. (12 l. ¾) de Poitiers. *Pop.* 505. *Bur. de poste* de Montmorillon.

St.-Léon, village (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. de Jalligny, à 9 k. (2 l. ¼) du Donjon, 32 kil. (7 l. ½) de Moulins. Les carrières de ce village renferment des parties

de mines de plomb et d'étain, dont on a fait un essai. On pourroit, en faisant des recherches plus exactes, tirer un parti avantageux d'une telle découverte. *P.* 861. *Bur. de poste* du Donjon.

St.-Léon, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Montignac, sur le Vezère, à 8 k. (2 l.) de Montignac, 36 kil. (8 l.) de Périgueux. St.-Léon a un syndic des marins: il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Bergerac, cinquième arrondissement maritime. *P.* 859. *Bur. de poste* de Montignac.

St.-Léon, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Nailloux, à 13 k. (3 l.) de Villefranche, 25 k. (5 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 1088. *B. de p.* de Villefranche-de-Lauragais.

St.-Léon, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Créon, à 14 k. (3 l. ¼) de Cadillac, 25 kilom. (5 l. ¾) de Bordeaux. *Popul.* 227. *Bureau de poste* de Podensac.

St.-Léon, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Damazan, à 8 k. (2 l.) d'Aiguillon, 24 k. (5 l. ½) de Marmande. *P...* *Bur. de poste* d'Aiguillon.

St.-Léon, v. (*Tarn*). *Voyez* St.-Michel-de-St.-Léon.

St.-Léon-de-Roquepine, village (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. d'Issigeac, à 22 kil. (5 l.) de Bergerac, 5 myr. (12 l.) de Périgueux. *Pop.* 370. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Léon-sur-l'Isle, village (*Dordogne*), arrond. de Périgueux, cant. de Grignols, sur l'Isle, à 19 k. (4 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* 1009. *Bur. de poste* de la Massoulie.

St.-Léonard, v. (*Calvados*), arrond. de Pont-l'Evêque, canton d'Honfleur. *Pop.* 820. *Bur. de poste* d'Honfleur.

St.-Léonard, v. (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de St.-Clar-de-Lomagne, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Lectour, 29 k. (6 l. ½) d'Auch. *Populat.* 666. *Bur. de poste* de St.-Clar-de-Lomagne.

St.-Léonard, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Dol, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 4 m. (10 l.) de Rennes. On y trouve du kaolin présumé. *Popul.* compr. celle d'Epiniac, 1767. *Bur. de poste* de Dol.

St.-Léonard, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. de Marchenoir, près la forêt de Marchenoir, à 18 k. (4 l.) de Mer, 28 k. (6 l. ¼) de Blois. *Pop.* 1084. *Bur. de poste* de Mer.

St.-Léonard, v. (*Manche*), arr. et cant. d'Avranches, comm. de Vains, près l'Océan, à 2 k. (½ de l.) d'Avranches, 42 kil. (9 l. ½) de Coutances. *Pop.* compr. celle de Vains, 1644. *Bur. de poste* d'Avranches.

St.-Léonard, v. (*Marne*), arr. et cant. de Reims, près la Vesle, à 5 kil. (1 l. ¼) de Reims, 36 k. (8 l.) de Châlons. *Pop.* 40. *Bur. de poste* de Reims.

St.-Léonard, v. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, cant. et comm. de Brecht, à 23 k. (5 l. ¼) d'Anvers, 3 k. (¾ de l.) de Brecht. *Popul.* compr. celle de Brecht, 2121. *Bur. de poste* d'Anvers.

St.-Léonard, v. (*Oise*), arr. et cant. de Senlis, près la Nonette, à 3 k. (¾ de l.) de Senlis, 41 kil. (9 l. ½) de Beauvais. *Popul.* 446. *Bur. de poste* de Senlis.

St.-Léonard, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, cant. de Samer, près la Lianne, à 3 k. (¾ de l.) de Boulogne, 9 m. (21 l.) d'Arras. *P.* compr. celle de Pont-de-Bricq, 164. *Bureau de poste* de Boulogne-sur-mer.

St.-Léonard, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, canton de Rosheim, comm. de Boersch, à 27 k. (6 l.) de Strasbourg, 7 kil. (1 l. ¾) de Barr. *Pop.* compr. celle de Boersch, 1878. *Bur. de poste* de Strasbourg.

St.-Léonard, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. et commune de Nesle, près le ruisseau d'Ingond, à 19 k. (4 l. ¼) de Péronne, 4 myr. (10 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Nesle, 1684. *Bur. de poste* de Nesle.

St.-Léonard, ville (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, ch.-l. de cant., sur une montagne près la Vienne, à 18 k. (4 l.) E. de Limoges, 24 kil. (5 l. ½) S. O. de Bourganeuf, 39 myr. (87 l.) S. S. O. de Paris. Long. 19. 20. Lat. 45. 50.

La grande route de Guéret à Limoges traverse cette ville. Rien n'est plus beau que cette route; c'est elle qui rend cette petite ville l'entrepôt du négoce entre Lyon, Limoges et Bordeaux; mais en même temps rien de plus étonnant que les travaux et les difficultés qu'il a fallu surmonter pour diriger cette route sur St.-Léonard. Un pont magnifique s'est élevé sur la Vienne, des maisons agréables ont été bâties, des commerçans, des courtiers ont paru, des hôtelleries se sont multipliées, et St.-Léonard est devenu une ville intéressante. Elle possède une belle manufacture de papier, *dit* papier de Limoges, qui sert à l'écriture et à l'impression. La quantité qu'on y en fait est considérable. On y fabrique aussi des étoffes de laine, mais grossières, et dont la consommation en général se fait dans le pays; étamines et droguets, fabriques de clous pour les chevaux, chaudronnerie et commerce de toutes sortes d'ustensiles en cuivre, fabrique de parchemin, d'ouvrages de dinanderie. L'ancienne abbaye de l'ordre de St.-Augustin, à laquelle cette ville doit son origine, étoit, à l'époque de 1789, un chapitre mi-partie de séculiers et de réguliers, et composé d'un prieur commendataire, de dix chanoines, 8 titulaires du bas-chœur, ou vicaires. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 6832. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

St.-Léonard, v. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, cant. de Fraize, sur la Meurthe, à 8 k. (2 l.) E. de St.-Dié, 36 k. (8 l.) E. d'Epinal, 15 kilom. (3 l. ½) O. de Bruyères. On remarque à St.-Léonard des apparences de mine de cuivre, du sulfate, du cuivre et du fer. *Popul.* 589. *Bur. de p.* de St.-Dié.

St.-Léonard-de-Beaumont, v. (*Eure*), arr. de Bernay, canton et comm. de Beaumont. *Popul.* 110. *B. de poste* de Beaumont-le-Roger.

St.-Léonard-de-Chemillé, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. et comm. de Chemillé, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 33 k. (7 l. ½) d'Angers. *Popul.* compr. celle de Chemillé, 3112. *Bur. de poste* de Chemillé.

St.-Léonard-de-Fécamp, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Fécamp, à 25 k. (3 l. ¾) de Montivilliers, 2 k. (½ l.) de Fécamp, 6 myr. (14 l.) de Rouen. *Popul.* 1176. *Bur. de poste* de Fécamp.

St.-Léonard-del-Carme, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Vabres, comm. de Massals, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Sernin, 38 kilom. (8 l. ½) de Castres. *Pop.* compr. celle de Massals, 130. *Bur. de poste* de St.-Sernin, départ. de l'Aveyron.

St.-Léonard-de-Mihéront, h. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes,

cant. d'Houdan, comm. d'Hargeville, à 11 k. (2 l. ¾) de Mantes, 15 k. (3 l. ½) d'Houdan. *Popul.* compr. celle d'Hargeville, 156. *Bur. de poste* de Mantes.

St.-Léonard-de-Rache, village (*Nord*). *Voyez* Rache.

St.-Léonard-des-Bois, village (*Sarthe*), arr. de Mamers, canton de Fresnay, près la Sarthe, à 10 k. (2 l. ½) de Fresnay, 43 kilomèt. (9 l. ¾) du Mans. Il y a une coutellerie et une forge. *Popul.* 1520. *Bur. de poste* de Fresnay.

St.-Léonard-des-Parcs, village (*Orne*), arr. d'Alençon, cant. de Courthomer, près le Don, à 28 k. (6 l. ¼) d'Alençon. *Populat.* 114. *Bur. de poste* de Séez.

St.-Léonard-les-Angers, v. (*Maine-et-Loire*), arr., cant. et comm. d'Angers, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. Il y a des ardoisières exploitées. *Pop.* compr. dans celle d'Angers. *Bur. de p.* d'Angers.

St.-Léonard-les-Hayes, village (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de la Suze, comm. de Louplande, à 13 k. (3 l.) de Foulletourte et du Mans. *Popul.* compr. celle de Louplande, 723. *Bureau de poste* de Foulletourte.

St.-Léonce, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de St.-Sernin, comm. de Combret, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Sernin, 20 kil. (4 l. ½) de St.-Afrique. *Pop.* compr. celle de Combret, 1255. *Bureau de poste* de St.-Sernin.

St.-Léonce-de-Saussens, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de l'Isle, comm. de Parisot, à 8 kil. (2 l.) de Lavaur, 16 k. (3 l. ¾) Gaillac. *P.* compr. celle de Parisot, 772. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Léons, b. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Vesins, sur la Muse, à 13 kil. (3 l.) S. S. O. de Séverac-le-Château, 15 kilom. (3 l. ½) N. N. O. de Milhaud, 36 k. (8 l.) S. E. de Rhodez. *P.* 1385. *Bur. de poste* de Milhaud.

St.-Léopardin, v. (*Allier*), arr. de Moulins, canton de Lurcy-le-Sauvage, à 25 k. (5 l. ¾) de Cérilly, 20 k. (4 l. ½) de Moulins. *P.* 240. *Bur. de poste* de Moulins.

St.-Léry, v. (*Morbihan*), arr. de Ploërmel, cant. de Mauron, à 21 k. (4 l. ⅔) de Ploërmel, 6 m. (13 l. ¾) de Vannes. *Popul.* 300. *Bur. de poste* de Ploërmel.

St.-Leu, v. (*Pas-de-Calais*). *Voyez* Huby-St.-Leu.

St.-Leu, v. (*Seine-et-Marne*) arr. et cant. nord de Melun, comm. de Cesson, à 6 kilom. (1 l. ½) de Melun. *Pop.* compr. celle de Cesson, 250. *Bur. de poste* de Melun.

St.-Leu, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. d'Emile, ci-dev. Montmorency, près la forêt de cet endroit, à 10 k. (2 l. ½) de Pontoise, 25 k. kil. (5 l. ¾) de Versailles. *Pop.* 1170. *Bur. de poste* de Franconville.

St.-Leu-Desserent, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Creil, près l'Oise, à 13 kil. (3 l.) de Senlis, 31 k. (7 l.) de Beauvais. On y voyoit, outre l'église paroissiale, un prieuré de Bénédictins. Il y a une carrière de pierre fort estimée, dite *pierre de St.-Leu*; la proximité de la rivière en facilite le commerce. Depuis que le pont de St.-Leu est détruit, on y passe l'Oise dans un bac. *P.* 1210. *Bur. de poste* de Chantilly.

St.-Leucie, île (*Aude*), arr. de Narbonne, cant. de Courlan, entre les étangs de Gruissan, de Sigean et la Méditerranée, à 6 k. (1 l. ½) de Sigean, 15 k. (3 l. ½) de Narbonne.

St.-Leufroy, v. (*Eure*). *Voyez* Croix-St.-Leufroy.

St.-Lezer, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, canton de Vic-Bigorre, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 349. *Bur. de poste* de Vic.

St.-Lezin-d'Aubancé, village (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Chemillé, à 27 kil. (5 l.) de Cholet, 30 k. (6 l. ¾) d'Angers. *Pop.* 319. *Bur. de poste* de Chemillé.

St.-Libière, v. (*Seine-et-Marne*). *Voyez* Condé-St.-Libière.

St.-Lié, v. (*Aube*), arr. et cant. de Troyes, sur la Seine, à 7 kilom (1 l. ¾) N. N. O. de Troyes, 22 k. (5 l.) S. S. O. d'Arcis-sur-Aube, 40 kil. (9 l.) E. p. S. de Nogent-sur-Seine. *P.* 464. *Bur. de poste* de Troyes.

St.-Lié, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. de Neuville-aux-Bois, près la forêt d'Orléans, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Neuville, 16 kilomèt. (3 l. ⅔) d'Orléans. *P.* 303. *Bur. de poste* de Neuville-aux-Bois.

St.-Liébaut *ou* Estissac, village (*Aube*), arr. de Troyes, ch.-l. de canton, sur l'Anore, à 20 kilomèt. (4 l. ½) O. de Troyes, 27 kilom. (6 l.) S. de Méry, 4 k. (1 l.) E. de Villemaurce. Le duc d'Estissac en étoit seigneur; il y a une papeterie où il se fabrique du papier brut et gris. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à chev. *P.* 1098. *Bureau de poste. Relais de poste aux chevaux.*

St.-Liéfroy, v. (*Doubs*). *Voyez* Hôpital-St.-Liéfroy.

St.-Lieurade, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Bourg-de-Vizat, comm. de Touffailles, à 6 k. (1 l. ½) de Lauzerte, 36 kilomèt. (8 l.) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Touffailles, 870. *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Lieux, v. (*Tarn*), arr. et cant. de Lavaur, sur l'Adon, à 8 k. (2 l.) de Lavaur, 42 k. (9 l. ½) de Castres. *Pop.* 478. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Lieux, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Réalmont, à 19 k. (4 l. ¼) d'Alby, 20 kil. (4 l. ½) de Castres. *Pop.* compr. celle de la Fenrasse, 530. *Bureau de poste* d'Alby.

St.-Lievens-Essche, v. (*Escaut*), arrond. d'Oudenarde, canton de Sotteghem, à 4 kilom. (1 l.) S. p. O. d'Herzèle, 6 k. (1 l. ½) O. N. O. d'Aspelaer, 27 k. (6 l.) S. p. E. de Gand. *Popul.* 1817. *Bur. de poste* d'Alost.

St.-Lievens-Houtem, v. (*Escaut*), arrond. d'Oudenarde, cant. d'Herzèle, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. de cet endroit, 5 kil. (1 l. ¼) S. E. d'Oosterzeele, 18 k. (4 l.) S. p. E. de Gand. *P.* 1181. *Bureau de poste* d'Alost.

St.-Lievin, v. (*Pas-de-Calais*). *Voyez* Mercq-St.-Lievin.

St.-Lignaire, v. (*Deux-Sèvres*), arr. et cant. de Niort, sur la Sèvre Niortaise, à 4 kil. (1 l.) de Niort. On y voyoit une abbaye commendataire de Bénédictins, fondée en 961. *P.* 628. *Bur. de poste* de Niort.

St.-Lin, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Mazières, à 13 k. (3 l.) de St.-Maixent, 29 k. (6 l. ½) de Niort. *Populat.* 402. *Bur. de poste* de St.-Maixent.

St.-Liphard, v. (*Loiret*). *Voyez* Bucy-St.-Liphard.

St.-Lizier, ville (*Arriège*), arr. de St.-Girons, ch.-l. de cant., sur le Salat, à 9 myr. (20 l.) S. E. d'Auch, 40 kil. (9 l.) O. p. S. de Pamiers, 2 kil. (½ l.) N. O. de St.-Girons. 83 myr. (187 l.) S. p. O. de Paris. Long. 18. 48. Lat. 43.

Cette ville étoit la capitale du pays de Couserans, dans la ci-devant Gascogne,

cogne. Il y avoit deux églises qui étoient co-cathédrales, et une chapelle près de cette commune, qui y attiroit beaucoup de pélerins : elle s'appeloit d'abord *Austrie;* elle prit ensuite le nom d'un de ses évêques, mort au huitième siècle : un évêque y siégeoit dès le commencement du sixième. A cette époque le siége de l'évêque étoit à Consoranni, alors chef-lieu de ce pays : cette ville fut brûlée et détruite par Bernard, comte de Comminges. On trouve aux environs de cette ville des mines de cuivre et de plomb, et des bancs de marbre gris, noir et blanc. *Popul.* 1051. *Bur. de poste* de St.-Girons.

St.-Lizier, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Castel-Sarrasin, canton de Montech, comm. de Bressols, sur le Tarn, à 22 k. (5 l.) de Castel-Sarrasin, 39 k. (8 l. ¾) de Toulouse. *P.* compr. celle de Bressols, 734. *Bur. de poste* de Montauban, départem. du Lot.

St.-Lizier-du-Planté, village (*Gers*), arrond. et cant. d'Auch, à 8 k. (2 l.) de Lombez, 40 kilom. (9 l.) d'Auch. *Pop*... *Bur. de poste* de Lombez.

St.-Lizier-d'Ostou, v. (*Arriège*), arr. de St.-Girons, canton d'Oust, comm. d'Uston, à 22 kil. (5 l.) de St.-Girons, 8 kil. (2 l.) d'Oust. *Pop.* compr. celle d'Uston, 3014. *Bur. de poste* de St.-Girons.

St.-Lô, ville (*Manche*), ch.-lieu d'arr. et de cant., à 27 kil. (6 l.) E. N. E. de Coutances, 23 kilom. (5 l. ¼) S. E. de Carentan, 28 m. (64 l.) O. p. N. de Paris. Long. 16. 32. Lat. 49. 7. Cette ville, située près la rive droite de la Vire, étoit une baronnie du ci-devant Cotentin dans la ci-devant Basse-Normandie, le chef-lieu d'une élection, le siége d'un bailliage et d'une vicomté; c'étoit aussi un gouvernement de place, dépendant du ci-devant gouvernement général de Normandie; outre quatre églises paroissiales, il y avoit une abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de St.-Augustin, un couvent de Pénitens du tiers-ordre de Saint-François, un couvent de nouvelles Catholiques, nommé de la Propagation, et de fondation royale, une communauté de Filles, des Sœurs grises qui dirigeoient l'hôpital; il y avoit un collége. On voit un très-beau pont sur la Vire, où l'on pêche d'excellens saumons.

On fabrique dans cette ville des empeignes connues sous le nom de vache de St.-Lô, du droguet de fil et laine, de la serge de laine du pays, et du *neufille* en fil; les serrures qu'on y fabrique sont d'un très grand rapport. Les productions territoriales consistent en belles prairies, blés, bois taillis, pommiers dont le cidre est très-recherché. On y engraisse beaucoup de volaille. On trouve auprès de St.-Lô du cinabre ou mercure minéralisé avec le soufre. Il y a des ardoisières.

La ville de St.-Lô a vu naître Joachim *Legrand*, mort à Paris en 1733. Il a laissé : *Traité de la succession à la couronne de France; Histoire du divorce d'Henri VIII; Histoire de l'île de Ceylan; Histoire d'Abyssinie*, in-4°.

Cette ville est le siége de la préfecture, d'une cour spéciale et d'un tribunal de première instance. Il y a un directeur des contributions directes, un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur général, un ingénieur en chef des ponts et chaussées, un ingénieur en chef pour la navigation de Vire et de la Sienne, un bureau de garantie pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés, et pour la marque d'or et d'argent venant de l'étranger. St.-Lô est la résidence d'un capitaine, d'un chef d'escadron, de deux brigades, l'une à cheval, l'autre à pied, de la deuxième légion de la gendarmerie nationale. *Populat.* 7021. *Bureau de poste. Relais de poste aux chevaux.*

St.-Lô-de-Courcy, v. (*Manche*). *Voy.* Courcy.

St.-Lô-d'Ourville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Barneville, à 23 k. (5 l. ¼) de Valognes, 36 k. (8 l.) de Coutances. *Pop.* 777. *Bur. de poste* de Valognes.

St.-Lomer, v. (*Orne*), arrond. d'Alençon, cant. de Courtomer, à 30 k. (6 l. ¾) N. E. d'Alençon, 30 kil. (6 l. ¾) S. E. d'Argentan, 8 kil. (2 l.) O. de Moulins. *P.* 351. *Bur. de poste* de Mêle.

St.-Lomer-de-Luisant, village (*Eure-et-Loir*). *Voyez* Luisant.

St.-Lon, v. (*Landes*), arrond. de Dax, canton de Peyrehorade, à 21 kil. (2 l. ¾) de Dax, 6 myr. (13 l. ½) de Mont-de-Marsan. On trouve une mine de charbon de terre dans le territoire de Saint-Lon, mais on s'est découragé après avoir fait une dépense de 10,000 francs. Ces fouilles ont été faites au quartier du haut Saint-Lon, *dit* la rue Merquine, dans la vigne du Carrey. On a fouillé plusieurs autres mines de charbon dans les collines plantées en vignes; mais ces travaux ont été également abandonnés : la plupart sont affaissés, éboulés et remplis d'eau. *Pop.* 390. *Bur. de poste* de Dax.

St.-Longis, v. (*Sarthe*), arrond. et cant. de Mamers, près la Dive, à 2 k. (½ l.) de Mamers, 40 kilom. (9 l.) du Mans. *Pop.* 310. *Bur. de poste* de Mamers.

St.-Lorenzo, v. (*Golo*), arrond. de Corte, cant. de Vallerustic, à 15 k. (3 l. ½) N. E. de Corte, 1 k. (¼ de l.) N. de Vallerustic, 42 k. (9 l. ½) S. de Bastia. *Pop.* 539.

St.-Lormel, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Dinan, cant. de Plancoët, près l'Arguenon, à 16 k. (3 l. ¾) de Dinan, 40 kilom. (9 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 303. *Bur. de poste* de Plancoët.

St.-Louand, v. (*Indre-et-Loire*), arrond., cant. et comm. de Chinon, sur la Loire, à 2 kilom. (½ l.) de Chinon, 43 k. (9 l. ¾) de Tours. *Pop.* compr. celle de Chinon, 5524. *Bur. de poste* de Chinon.

St.-Loube, v. (*Gers*), arrond. et cant. de Lombez, à 21 kilom. (4 l. ¾) de l'Isle-Jourdain, 40 k. (9 l.) d'Auch. *Populat.* 111. *Bur. de poste* de Lombez.

St.-Loubero, v. (*Gironde*), arr. de Bazas, cant. de Langon, près la Garonne, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Bazas, 4 myr. (10 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 236. *Bureau de poste* de Langon.

St.-Loubert, v. (*Gironde*), arr. de Bazas, cant. de Grignols, comm. de Cauvignac, à 16 k. (3 l. ¾) de Bazas, 5 k. (¾ de l.) de Grignols. *P.* compr. celle de Cauvignac, 387. *Bur. de poste* de Bazas.

St.-Loubez, b. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Carbonblanc, à 13 k. (3 l.) N. E. de Bordeaux, 15 kil. (3 l. ½) O. de Libourne, 18 kilom. (4 l.) S. E. de Bourg. *Popul.* 2396. *Bureau de poste* de Bordeaux.

St.-Loubouer, v. (*Landes*), arrond. de St.-Sever, cant. d'Aire, à 15 kil. (3 l. ½) de St.-Sever, 25 k. (5 l. ¾) de Mont-de-Marsan. *Popul.* 372. *Bureau de poste* de St.-Sever.

St.-Louet-près-Authie, village (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles, à 6 kil. (1 l. ½) de Caen. *Pop.* 25. *Bur. de poste* de Caen.

St.-Louet-sur-l'Ozon, village (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Marigny, à 18 kil. (4 l.) de Coutances. *Pop.* 660. *Bur. de poste* de Coutances.

St.-Louet-sur-Seulles, village (*Calvados*), arrond. de Caen, cant. de Villers-Boccage, sur la Seuline, à 2 kilom. (½ l.) de Villers-Boccage, 24 kil. (5 l. ½) de Caen. *Pop.* 216. *Bur. de poste* de Villers-Boccage.

St.-Louet-sur-Vire, village (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Tessy, à 16 k. (3 l. ¾) de St.-Lô, 34 k. (7 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 445. *Bur. de p.* de Thorigny.

St.-Louis, v. (*Aude*), arrond. de Limoux, cant. de Quillan, sur la Valette, à 10 kil. (2 l. ½) de Quillan, 41 k. (9 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* réunie à celle de Parau, 301. *Bureau de poste* de Quillan.

St.-Louis, tour (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Tarascon, canton ouest d'Arles, à l'embouchure du Rhône, à 7 k. (1 l. ¾) de Saint-Trophin, 36 k. (8 l.) d'Arles. *Bur. de p.* d'Arles.

St.-Louis, v. (*Bouches-du-Rhône*), arrondis. et canton nord *extrà muros* de Marseille, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville. *Popul.*.... *Bur. de p.* de Marseille.

St.-Louis, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, canton de Mucidan, près l'Isle, à 3 kilom. (¾ de l.) de Mucidan, 29 kilom. (6 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 230. *Bur. de p.* de Mucidan.

St.-Louis, v. (*Gironde*), arrond. de Blaye, cant. de St.-Ciers-de-la-Lande, comm. de Brand, sur la Gironde, à 15 kilomèt. (3 l. ½) de Blaye, 25 kilomèt. (5 l. ⅔) de Bourg, 4 myr. (10 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 181. *Bur. de poste* de Blaye.

St.-Louis, fort (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Cette, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. Ce fort, ainsi que celui de St.-Pierre, défendent l'entrée du port de Cette. *Bur. de p.* de Cette.

St.-Louis, v. (*Landes*), arrond. et cant. de Mont-de-Marsan, commune de Saint-Pierre, à 2 kilom. (½ l.) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de St.-Pierre, 1075. *Bur. de poste* de Mont-de-Marsan.

St.-Louis ou Heyersberg, v. (*Meurthe*), arrond. de Sarrebourg, canton de Phalsbourg, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Sarrebourg, 8 kilom. (2 l.) de Phalsbourg, 8 myriam. (16 l. ⅔) de Nancy. *Pop.* 505. *Bur. de poste* de Phalsbourg.

St.-Louis, verrerie (*Moselle*), arrond. de Sarguemine, cant. de Bitche. Cette verrerie est considérable, et principalement renommée pour les gobelets. On y fait du verre en table : on y fait aussi le *flint-glass* d'Angleterre et beaucoup d'ouvrages de toute espèce, aussi délicats par la forme que précieux par la bonté de la fonte. *Bur. de poste* de Bitche.

St.-Louis, château (*Var*), arr. de Toulon, cant. d'Ollioules, comm. de la Seyne, à 7 kil. (1 l. ¾) de Toulon, 7 k (1 l. ¾) d'Ollioules. *Populat.* compr. dans celle de la Seyne. *Bur. de poste* de Toulon.

St.-Louis, fort (*Var*), arrond. et cant. de Toulon, dans la grande rade, à 3 kilom. (¾ de l.) de cette ville. *Bur. de poste* de Toulon.

St.-Louis, fort (*Var*), arrond. de Toulon, à l'E. de la grosse tour, dans la grande rade, près la côte, à 1 k. (¼ de l.) O. S. de Toulon, entre la grosse tour et la batterie du cap Brun.

St.-Louis-de-Montferrand, v. (*Gironde*), arrond. de Bordeaux, cant. de Carbonblanc, sur la Garonne, à 13 k. (3 l.) de Bordeaux. *Populat.* 982. *Bureau de poste* de Bordeaux.

St.-Louis-de-petite-Flandre, v. (*Charente-Inférieure*), arrondiss. de Rochefort, canton de Tonnay-Charente, à 6 kilom. (1 l. ½) de Rochefort, 5 k. (1 l. ¼) de Tonnay-Charente, 33 kilom. (7 l. ½) de Saintes. *Pop.* 141. *Bur. de poste* de Tonnay-Charente.

St.-Loup, v. (*Allier*), arrond. de Moulins, cant. de Neuilly-le-Réal, à 5 k. (1 l. ¼) de Varennes-sur-Allier, 24 k. (5 l. ½) de Moulins. *P.* 508. *Bur. de poste* de Varennes-sur-Allier.

St.-Loup, v. (*Ardennes*), arrond. de Réthel, cant. de Château-Porcien, à 11 k. (2 l. ¾) de Réthel, 5 myr. (12 l. ¾) de Charleville. *Pop.* 459. *Bur. de poste* de Réthel.

St.-Loup, v. (*Aveyron*), arrond. de Villefranche, cant. d'Asprières, à 14 kil. (3 l. ¼) d'Albin, 20 kil. (4 l. ½) de Villefranche, 4 myr. (10 l.) de Rhodez. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Villefranche.

St.-Loup, v. (*Bouches-du-Rhône*), arrond. et cant. centre *extrà muros* de Marseille, comm. de St.-Marcel, à 6 k. (1 l. ½) de Marseille. *Pop.*... *Bur. de poste* de Marseille.

St.-Loup, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. et cant. de Nérac, à 9 kil. (2 l. ¼) de cette ville, 15 kilom. (3 l. ½) d'Agen. *Pop.*... *Bur. de p.* de Nérac.

St.-Loup ou St.-Luc, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Saint-Jean-d'Angely, cant. de Tonnay-Boutonne, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Jean-d'Angely, 28 k. (6 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 575. *Bur. de poste* de St.-Jean-d'Angely.

St.-Loup, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. d'Illiers, à 15 k. (3 l. ½) de Chartres. *P.* 600. *Bur. de poste* de Chartres.

St.-Loup, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Saint Gaudens, cant. de Boulogne, à 20 k. (4 l. ½) de St.-Gaudens, 7 k. (1 l. ¾) de Boulogne, 8 myr. (18 l. ¼) de Toulouse. *Pop.* 201. *Bur. de poste* de Boulogne.

St.-Loup, v. (*Haute-Garonne*), arrond. et cant. de Toulouse, à 9 k. (2 l. ½) de cette ville. *Popul.* 248. *Bur. de poste* de Toulouse.

St.-Loup, v. (*Jura*), arrondiss. de Dole, cant. de Chemin, près la Sablonne, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Dole, 41 kil. (9 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Popul.* 242. *Bur. de poste* de Dole.

St.-Loup, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. d'Auvillars, sur l'Arrats, à 3 kil. (⅔ de l.) de Valence, 23 kil. (5 l. ¼) d'Agen. *Pop.* 756. *Bur. de poste* de Valence-d'Agen.

St.-Loup, v. (*Manche*), arrond. et cant. d'Avranches, près la Bouilly, à 5 k. (1 l. ¼) d'Avranches, 43 kil. (9 l. ¾) de Coutances. *Popul.* 597. *Bur. de poste* d'Avranches.

St.-Loup, v. (*Marne*), arrond. d'Epernay, cant. de Sézanne, à 7 k. (1 l. ⅔) de cet endroit, 4 myriam. (10 l. ½) de Châlons. *Popul.* 160. *Bur. de poste* de Sézanne.

St.-Loup, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. d'Auberive, sur l'Aujon, à 20 kil. (4 l. ½) de Ville-sur-Aujon, 19 k. (4 l. ¼) de Langres. *Popul.*.... *Bur. de poste* de Ville-sur-Aujon.

St.-Loup, v. (*Mayenne*), arr. de Château-Gontier, cant. de Grez-en-Bouère, sur la côte, près la

Vaige, à 22 k. (5 l.) de Château-Gontier, 32 k. (7 l. ¼) de Laval. *Pop.* 360. *B. de p.* de Sablé, départ. de la Sarthe.

St.-Loup, v. (*Nièvre*), arrond. de Nevers, canton de Decize, sur l'Ouzon, à 6 k. (1 l. ½) de Decize, 29 kil. (6 l. ½) de Nevers. Il y a trois forges. *Popul.* compr. celle de Chaussenay, 208. *Bur. de poste* de Tannay.

St.-Loup, v. (*Nièvre*), arrond. de Clamecy, cant. de Tannay, près l'Yonne, à 8 k. (2 l.) de Clamecy, 5 myr. (12 l. ½) de Nevers. *Pop.* compr. celle d'Asnois, 412. *Bur. de poste* de Tannay.

St.-Loup, v. (*Rhône*), arrond. de Villefranche, cant. de Tarare, à 21 kil. (4 l. ¾) de Villefranche, 30 k. (6 l. ¾) de Lyon. *Pop.* 963. *B. de poste* de Tarare.

St.-Loup, b. (*Haute-Saone*), arrond. de Lure, chef-l. de cant., sur l'Angronne, à 10 kil. (2 l. ½) N. O. de Luxeuil, 31 k. (7 l.) N. p. E. de Vésoul, 13 k. (3 l.) E. de Vauvillers. Il y a une forge et un fourneau. Cette ville est la résidence d'un sous-inspecteur des forêts. *Popul.* 1760. *Bureau de poste* de Luxeuil.

St.-Loup, v. (*Haute-Saone*), arrond. et cant. de Gray, à 39 kil. (8 l. ¾) de Vésoul. *Pop.* 149. *Bur. de p.* de Gray.

St.-Loup, b. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Parthenay, ch.-lieu de cant., sur la Thoué, à 18 kilom. (4 l.) N. N. E. de Parthenay, 6 m. (12 l. ¾) N. N. E. de Niort, 4 k. (1 l.) S. d'Airvault. On y voit un assez beau château en forme d'H, bâti en l'honneur d'une femme nommée Henriette. L'escalier étoit orné de peintures, mais les propriétaires suivans les ont fait disparoitre. Ce bourg, qui a soutenu siége contre les moines, doit son existence au père de Voltaire, dont la famille laisse aux environs quelques restes, sous le nom d'Arouet : ses environs offrent de vastes plaines qui produisent beaucoup de froment. Le commerce qu'on y fait consiste en cuirs et étoffes, laines et moutons, dont on fait un très-grand débit, en vins rouges et blancs la plupart excellens. *Popul.* 1784. *Bur. de poste* d'Airvault.

St.-Loup, v. (*Tarn*), arrond. de de Lavaur, cant. de Puy-Laurens, comm. d'Appelle, à 4 k. (1 l.) de Puy-Laurens, 20 kil. (4 l. ½) de Lavaur. *Populat.* compr. celle d'Appelle, 230. *Bureau de poste* de Puy-Laurens.

St.-Loup-aux-Bois, v. (*Ardennes*), arrond. de Vouziers, cant. de Tourteron, à 21 k. (4 l. ¾) de Vouziers, 23 k. (5 l. ¼) de Charleville. *Populat.* 290. *Bureau de poste* de Launoy.

St.-Loup-de-Bussigny, village (*Aube*), arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Romilly, près l'Ardasson, à 9 k. (2 l. ¼) de Nogent, 37 kilom. (8 l. ¼) de Troyes. *Pop.* 220. *B. de poste* de Nogent-sur-Seine.

St.-Loup-de-Canivet, village (*Calvados*), arrond. et canton de Falaise, près le Cassis, à 4 kilom. (1 l.) de Falaise, 30 kil. (6 l. ¾) de Caen. *Pop.* 115. *Bur. de poste* de Falaise.

St.-Loup-de-Fribois, village (*Calvados*), arrondis. de Lisieux, cant. de Mézidon, à 23 k. (5 l. ¼) de Pont-l'Evêque, 28 k. (6 l. ¼) de Caen. *Popul.* 373. *Bur. de p.* de Croissanville.

St.-Loup-de-Gonnois, v. (*Loiret*), arrond. de Montargis, cant. de Courtenay, sur la côte, près le Nied, à 15 k. (3 l. ½) de Montargis, 8 m. (17 l. ¼) d'Orléans. *Pop.* 187. *Bur. de poste* de Courtenay.

Saint-Loup-de-la-Salle, village, (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. do Verdun-sur-le-Doubs, sur la Dheune, à 19 kil. (4 l. ¼) N. de Châlons-sur-Saone, 7 myr. (16 l. ¼) N. de Mâcon, 9 k. (2 l. ¼) N. E. de Verdun-sur-Saone. *P.* 463. *Bur. de poste* de Beaune, département de la Côte-d'Or.

St.-Loup-de-Naud, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Provins, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 40 k. (9 l.) de Melun. *P.* 705. *Bur. de poste* de Provins.

St.-Loup-des-Bois, v. (*Nièvre*), arr. et cant. de Cosne, à 6 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 5 myriam. (11 l. ¾) de Nevers. *Popul.* 754. *Bur. de poste* de Cosne.

St.-Loup-des-Chaumes, village (*Cher*), arr. de St.-Amand-Montrond, canton de Châteauneuf, à 14 kil. (3 l. ¼) de St.-Amand, 29 k. (6 l. ½) de Bourges. *P.* 361. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

St.-Loup-des-Vignes, village (*Loiret*), arr. de Pithiviers, cant. de Beaune, à 2 k. (½ l.) de Bois-Commun, 41 k. (9 l. ¼) d'Orléans. *P.* 560. *Bur. de p.* de Bois-Commun.

St.-Loup-de-Varenne, village (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. sud de Châlons-sur-Saone, à 9 kilom. (2 l. ¼) de cette ville, 5 myr. (10 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* 635. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Saone.

St.-Loup-Dordon, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. de Villeneuve-sur-Yonne, à 13 k. (3 l.) de Joigny, 39 k. (8 l. ¾) d'Auxerre. *Pop.* 560. *Bur. de poste* de Villeneuve-sur-Yonne.

St.-Loup-du-Gast, v. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. d'Ambrières, à 8 k. (2 l.) de Mayenne, 37 kil. (8 l. ½) de Laval. *Popul.* 992. *Bur. de poste* de Mayenne.

St.-Loup-Hors, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Bayeux, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville, 27 kilom. (6 l.) de Caen. *Pop.* 306. *Bur. de poste* de Bayeux.

St.-Loup-lan-Mor, v. (*Côtes-du-Nord*). *Voyez* Lanloup.

St.-Loup-les-Landes, village (*Creuse*), arr. de Boussac, canton de Chambon, près la Pontchaussot, à 16 k. (3 l. ¾) d'Evaux, 31 kil. (7 l.) de Guéret. *Pop.* 621. *Bur. de poste* de Cheuerailles.

St.-Loup-sur-Cher, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Romorantin, cant. de Menetous, sur la côte, près le Cher, à 2 kil. (½ l.) de Romorantin, 5 myr. (11 l. ¾) de Blois. *Popul.* 340. *Bureau de poste* de Romorantin.

St.-Louthain, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Scellières, à 5 kilom. (1 l. ¼) O. de Poligny, 18 k. (4 l.) N. de Lons-le Saunier, 7 kil. (1 l. ¾) N. de Château-Châlon. Il y a une carrière de marbre qui est un peu jaspé, de plâtre blanc et d'albâtre, non exploitée. *Pop.* 1112. *Bur. de poste* de Poligny.

St.-Louvant, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de St.-Remy-en Bouzemont, à 6 kilom. (1 l. ½) de Vitry, 36 k. (8 l.) de Châlons. *Popul.* compr. celle de Châtelroux, 225. *Bureau de poste* de Vitry-sur-Marne.

St.-Loyer, v. (*Orne*), arrond. d'Argentan, cant. de Mortrée, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 31 k. (7 l.) d'Alençon. *P.* 419. *Bur. de poste* d'Argentan.

St.-Lubin, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. d'Anet, près la Vesgre, à 18 k. (4 l.) de Dreux, 42 k. (9 l. ½) de Chartres. *Pop.* compr. celle de St.-Sulpice-de-la-

Haye, 623. *Bur. de poste* d'Houdan, départem. de Seine-et-Oise.

St.-Lubin, v. (*Seine-et-Oise*) arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam comm. d'Hédouville, à 14 k. (3 l. ½) de Pontoise, 8 k. (2 l.) d'Hédouville. *Populat.* compr. celle d'Hédouville, 174. *Bur. de poste* de Pontoise.

St.-Lubin-de-Cravant, village (*Eure-et-Loir*), arrond. de Dreux, cant. de Brézolles, sur la Meuvelle, à 21 k. (4 l. ⅓) de Dreux, 40 k. (9 l.) de Chartres. *Pop.* 119. *B. de poste* de Brézolles.

St.-Lubin-de-Landes, v. (*Loir-et-Cher*). *Voyez* Landes.

St.-Lubin-des-cinq-Fonds, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. d'Authon, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Nogent, 5 myriam. (11 l. ⅓) de Chartres. *Pop.* 252. *Bur. de poste* de Nogent-le-Rotrou.

St.-Lubin-des-Joncherets, b. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Dreux, canton de Brézolles, sur l'Avre, à 13 k. (3 l.) O. de Dreux, 40 kil. (9 l.) N. O. de Chartres, 22 kil. (5 l.) de Verneuil. *Pop.* 1590. *Bur. de poste* de Nonancourt, départem. de l'Eure.

St.-Lubin-des-Prés, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Morée, près le Loir, à 16 kilomèt. (3 l. ¾) de Vendôme, 36 kilom. (8 l.) de Blois. *Popul.* 267. *Bur. de poste* de Cloye, départem. d'Eure-et-Loir.

St.-Lubin-de-Suèvre, village (*Loir-et-Cher*). *Voyez* Suèvres.

St.-Lubin-d'Isigny, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. de Château-Dun, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 39 k. (8 l. ¾) de Chartres. *Popul.* 340. *Bureau de poste* de Château-Dun.

St.-Lubin-en-Vergannois, v. (*Loir-et-Cher*), arr. et cant. ouest de Blois, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville. *Popul.* 446. *Bur. de poste* de Blois.

St.-Luc, v. (*Aube*). *V.* Chapelle-St.-Luc (la).

St.-Luc, v. (*Charente-Inférieure*). *Voyez* St.-Loup.

St.-Luc, v. (*Eure*), arrond. et cant. sud d'Evreux, à 7 k. (1 l. ⅔) de cette ville. *Pop.* 129. *Bur. de p.* d'Evreux.

St.-Luc, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Trie, près la Bouès, à 21 k. (4 l. ¾) de Tarbes. *Pop.* 119. *Bur. de poste* de Trie.

St.-Lucien, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Dreux, cant. de Nogent-Roulebois, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Dreux, 24 k. (5 l. ½) de Chartres. *Pop.* 230. *Bur. de poste* de Nogent-Roulebois.

St.-Lucien, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. d'Argueil, à 20 k. (4 l. ½) de Gournay, 27 k. (6 l.) de Rouen. *Pop.* 340. *Bur. de poste* de Lions-la-Forêt, départem. de l'Eure.

Saint-Lucien-de-Beauvais, (*Oise*), ci devant abbaye de la commune de Notre-Dame-du-Thil, à 5 k. (1 l. ¼) de Beauvais. Il y avoit une abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. *P.*.... *Bureau de poste* de Beauvais.

St.-Lugesne, v. (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de Brecey, à 4 k. (1 l.) N. de Tirpied, 9 k. (2 l. ¼) d'Avranches. *P.* 142. *Bur. de poste* d'Avranches.

St.-Lumier, v. (*Marne*), arr. et cant. de Vitry-sur-Marne, sur le ruisseau Fion, à 8 kilom. (2 l.) de Vitry, 25 k. (5 l. ¾) de Châlons. *Popul.* 333. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

St.-Lumier-la-Populeuse, v. (*Marne*), arr. et cant. de Vitry-sur-Marne, à 15 kilom. (3 l. ½) de Vitry, 41 kil. (9 l. ¼) de Châlons. *Pop.* 73. *Bureau de poste* de Vitry-sur-Marne.

St.-Lunaire, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Pleurtuit, près la mer, à 5 k. (1 l. ⅓) de St.-Malo, 7 myr. (15 l.) de Rennes. *Populat.* 5400. *Bureau de poste* de St.-Malo.

St.-Luperce-sur-Eure, village (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, canton de Courville, près l'Eure, à 11 k. (2 l. ¾) de Chartres. *P.* 484. *Bur. de poste* de Courville.

St.-Lupicin, v. (*Jura*), arr. et cant. de St.-Claude, à 5 k. (1 l. ¼) O. de cette ville, 36 k. (8 l.) S. E. de Lons-le-Saunier, 6 k. (1 l. ½) E. S. E de Moyrans. *Populat.* 552. *Bur. de poste* de St.-Claude.

St.-Lyons, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Digne, cant. de Barrême, à 18 k. (4 l.) de Digne. *Pop.* 189s *B. de poste* de Digne.

St.-Lyphard, v. (*Loire-Inférieure*), arrond. de Savenay, canton d'Herbignac, près des marais, à 11 k. (2 l. ¾) de Guérande, 6 myriam. (13 l. ½) de Nantes. *Pop.* 1140. *Bur. de poste* de Guérande.

St.-Lys, b. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, ch.-l. de cant., à 13 k. (3 l.) O. N. O. de Muret, 24 kil. (5 l. ½) S. O. de Toulouse, 13 k. (3 l.) S. S. E. de l'Isle-Jourdain. On y fabrique des toiles, et on y fait du charbon de bois. *Populat.* 5009. *Bur. de poste.*

St.-Macaire, ville (*Gironde*), arrond. et cant. de la Réole, sur la Garonne, à 41 k. (9 l. ½) S. E. de Bordeaux, 10 kil. (2 l. ½) E. de Cadillac, 15 kil. (3 l. ½) O. de la Réole. Le flux de la mer remonte jusqu'à cette ville. St.-Macaire a des courtiers de commerce. *Pop.* 1750. *Bur. de poste.*

St.-Macaire, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant. de Lauzun, comm. de St.-Nazaire, à 2 k. (½ l.) de Lauzun, 5 myr. (11 l. ¾) d'Agen. *Pop.* compr. celle de St.-Nazaire, 473. *Bur. de poste* de Lauzun.

St.-Macaire, v. (*Maine-et-Loire*), arrond. de Beaupréau, cant. de Montfaucon, à 10 k. (2 l. ½) de Cholet, 5 myr. (11 l. ½) d'Angers. *Popul.* 1351. *Bur. de poste* de Beaupréau.

St.-Macaire, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Montreuil-Bellay, à 22 kil. (5 l.) de Saumur, 4 myr. (10 l. ¼) d'Angers. *P.* 661. *Bur. de poste* de Doué.

St.-Maclaud-de-Folleville, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Dieppe, cant. de Tôtes, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville, 29 kilom. (6 l. ½) de Dieppe. *Pop.* 471. *Bur. de poste* de Tôtes.

St.-Maclou, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de Mezidon, à 19 k. (4 l. ¼) de Lisieux, 39 k. (6 l. ¾) de Caen. *Popul.* 102. *Bur. de poste* de Croissanville.

St.-Maclou-la-Bruyère, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Goderville, à 23 kilomèt. (5 l. ¼) de Montivilliers, 5 myr. (11 l. ¼) de Rouen. *Popul.* 461. *B. de poste* de Fauville.

St.-Maclou-la-Champagne, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Beuzeville, à 7 k. (1 l. ¾) de Pont-Audemer, 7 myr. (14 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 498. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Macoux, v. (*Vienne*), arr. et cant. de Civray, sur la Charente, à 5 k. (1 l. ¼) de Civray, 5 myr. (11 l. ¾) de Poitiers. *Popul.* 571. *Bur. de poste* de Civray.

St.-Maden, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Dinan, canton de Saint-Jouan, à 14 kil. (3 l. ¼) de Dinan, 6 myr. (13 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 425. *B. de p.* de Dinan.

St.-Magne, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Castillon, à 14 k. (3 l. ¼) de Libourne, 41 k. (9 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 1236. *Bur. de poste* de Castillon.

St.-Magne, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Belin, à 36 k. (8 l.) de Bordeaux. *Pop.* 960. *Bur. de poste* de Bordeaux.

St.-Magnier, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Pionsat, à 14 k. (3 l. ¼) de Montaigut, 4 m. (10 l. ½) de Clermont. *Pop.* 824. *Bur. de poste* de Montaigut.

St.-Mahieux, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de Corlay, à 21 k. (4 l. ⅔) de Loudéac, 34 k. (7 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop.* 1475. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

St.-Maime, v. (*Basses-Alpes*). *Voyez* St.-Mayme.

St.-Maime-de-Rozans, village (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de la Linde, comm. de Mauzac, à 23 k. (5 l. ¼) de Bergerac, 5 k. (1 l. ¼) de la Linde. *Popul.* compr. celle de Mauzac, 508. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Main, v. (*Pas-de-Calais*). *Voyez* Escout.

St.-Maixent, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angely, canton d'Aulnay, comm. de Fontaine, à 14 k. (3 l. ¼) d'Aulnay, 24 kil. (5 l. ½) de St.-Jean-d'Angely. *Populat.* compr. celle de Fontaine, 778. *B. de p.* d'Aulnay.

St.-Maixent, v. (*Corrèze*), arr. et canton nord de Tulle, à 8 kil. (2 l.) de cette ville. *Popul.* 719. *Bur. de poste* de Tulle.

St-Maixent, v. (*Creuse*). *Voyez* St.-Mexant.

St.-Maixent, v. (*Gironde*). *Voyez* St-Mexens.

St.-Maixent, v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de Montmirail, à 10 kil. (2 l. ½) S. de la Ferté-Bernard, 34 kil. (7 l. ¾) E. du Mans, 6 kil. (1 l. ½) N. O. de Vibraye. *Pop.* 1037. *Bur. de poste* de la Ferté-Bernard.

St.-Maixent, ville (*Deux-Sèvres*), arrond. de Niort, chef-lieu de cant., à 4 myr. (10 l. ½) O. S. O. de Poitiers, 22 kil. (5 l.) E. N. E. de Niort, 37 myr. (84 l.) S. O. de Paris. Long. 17. 18. Lat. 46. 25. Cette ville, du ci-devant bas Poitou, située sur le penchant d'une colline qui regarde la rivière de Sèvre, étoit le chef-lieu d'une élection, le siége d'une justice royale et de la justice particulière de l'abbaye. Cette commune est entourée de fortes murailles. C'étoit un gouvernement de place. Il y avoit, outre trois églises paroissiales, un couvent de Cordeliers, de Capucins, une communauté de Bénédictines et un de Filles de l'Union chrétienne, une abbaye de Bénédictins de la congrégation de St.-Maur, un collége, un corps de ville, et une maréchaussée. Il y a un hôpital. Cette ville n'étoit d'abord qu'un hermitage, où vivoit, du temps de Clovis, un saint solitaire qui a donné son nom à la ville qu'on bâtit ensuite tout auprès. On y voit un vieux château. La conduite des moines bénédictins étoit digne d'être imitée : chaque jour ils faisoient asseoir trois pauvres à leur table; à chaque fête solennelle, et lorsqu'un religieux mouroit, ils en admettoient cinquante.

Il y a dans cette ville plusieurs manufactures de bas de laine, de bonnets et de serges. La bonneterie y est considérable, principalement pour les bas drapés et les bonnets doubles; les serges qui s'y fabriquent sont estimées pour leur finesse. Le principal commerce consiste dans la vente des blés et des grains de toute espèce, ainsi que dans le débit des mulets, etc. dont il se fait un trafic considérable avec les marchands de la ci-devant Auvergne, de Lyon, du ci-devant Piémont, de la ci-devant Savoie, etc.

La ville de St.-Maixent est la patrie d'André *Rivet*, ministre calviniste, professeur de théologie en l'université de Leyde. Sa science et ses bonnes qualités lui valurent la confiance générale; aussi les calvinistes le chargèrent-ils de leurs affaires les plus importantes; il présida même à leurs synodes. Né en 1572, mort à Breda en 1651. On a de lui : *Criticus sacer*, Dordrecht, 1619, in 8°; *Commentaires sur plusieurs livres de l'Ecriture, divers traités de controverse*, et d'autres ouvrages recueillis en 3 vol. in-fol. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* 3980. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

St.-Maixent-de-Beugné, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Niort, cant. de Coulonges, à 23 k. (5 l. ¼) de Niort. *Pop.* 537. *Bur. de poste* de Niort.

St.-Maixent-en-Vimeux, v. (*Somme*). *Voyez* St.-Maxent.

St.-Maixent-sur-Vic, (*Vendée*), arrond. des Sables-d'Olonne, cant. de Saint-Gilles sur-Vic, à 11 k. (2 l. ¾) de Challans, 8 m. (18 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 285. *Bur. de poste* de St.-Gilles-sur-Vic.

St.-Maixme, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Dreux, cant. de Châteauneuf, à 4 kilom. (1 l.) de cet endroit, 27 k. (6 l.) de Chartres. *Popul.* 439. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

St.-Malo *ou* Port-Malo, ville et port de mer (*Ille-et-Vilaine*), ch.-lieu d'arr. et de cant., à 18 myr. (40 l.) N. de Nantes, 7 myr. (15 l.) N. N. O. de Rennes, 37 myr. (83 l.) O. ¼ S. de Paris. Long. 15. 37. Lat. 48. 38.

Cette ville, de la ci-devant haute Bretagne, avec un port de mer, un château qui lui sert de citadelle et plusieurs autres forts et un gouvernement de place, étoit le siége d'un évêché suffragant de Tours, d'une sénéchaussée, qui étoit la juridiction ordinaire, (l'évêque et le chapitre y nommoient alternativement, comme seigneurs de la ville, la juridiction des régaires de l'évêché et la justice du chapitre), une amirauté, une juridiction consulaire et une des fermes et traites, un bureau pour les fermes du roi, un pour les poudres et salpêtres, un entrepôt de tabac, une recette des capitations et vingtièmes, un bureau d'agriculture, de commerce et des arts, et un corps de ville composé de trente-six officiers. Une milice bourgeoise, composée de quatorze compagnies, une chambre de commerce, un député du commerce de Paris et un inspecteur des manufactures, avec un commis pour la visite et la marque des toiles. Son bureau de la marine étoit dans le ressort du département de Brest : il étoit composé d'un commissaire général de la marine ordonnateur, et d'un commissaire des classes.

L'état-major de St.-Malo étoit composé d'un gouverneur de la ville, des château, forts, ports et havres en dépendans, d'un lieutenant de roi, d'un major, d'un commissaire de l'artillerie, d'un ingénieur en chef, et de l'aumônier du château. On nommoit les principaux forts le *grand Bé et le petit Bé*, *le fort royal*, l'île de *Sezembre*, l'île *à rebours*, la *Couchée*, le *fort du Cap*, *Rotteneuf*, le *château de Latte*, etc.

Cette ville forme une espèce d'amphithéâtre du côté du sud et de l'est. Son enceinte est reconstruite en

grande partie depuis le commencement du précédent siècle. Le château commande la ville et en défend l'accès du côté de la terre. La partie de la ville qui est en face de ce château est régulièrement bâtie, ainsi que toute celle qui regarde la porte de Dinan. Le quai qui est en face de cette porte est fort étendu. Il y en a deux autres au levant de la ville. Le chapitre de la cathédrale étoit composé de quatre dignitaires, treize chanoines, quatre semi-prébendés chanoines, et de treize chapelains. Il y avoit encore dans cette cathédrale une confrérie de Saint-Jean-Baptiste, appelée les *Hommes blancs*, ou *Messieurs de la Saint-Jean*. A cette confrérie étoit unie celle du Saint-Sacrement; elles avoient chacune un abbé à leur tête. Trois églises paroissiales, deux séminaires. On voyoit à St.-Malo des Bénédictins, des Bénédictines, des Récollets et des Ursulines, des Frères des écoles chrétiennes, des Sœurs de la Passion et des Filles de la Charité. L'Hôtel-Dieu étoit desservi par les Filles de Saint-Thomas-de-Villeneuve : en outre, un hôpital général.

La ville de Saint-Malo est moderne; elle n'étoit presque rien encore du temps d'Anne de Bretagne, qui y fit transférer l'évêché d'Aleth ou Guidalet, et lui donna le nom de Saint-Malo ou Maelon, nom du premier évêque d'Aleth. Le rocher sur lequel elle est bâtie étoit d'abord une île, que l'on a jointe à la terre par une chaussée. Cette place est importante et bien fortifiée. Le port passe pour un des plus sûrs de la France; mais il est d'un difficile accès, à cause des rochers qui l'environnent.

Cette ville a été bombardée plusieurs fois par les Anglais : en 1693, ils se servirent d'une machine *infernale*, dans l'intention de détruire cette place; mais ils furent obligés de se retirer après avoir causé beaucoup de dégâts. Le commerce de Saint-Malo est très-actif : il y a plusieurs manufactures où il se fait du savon, du tabac, du biscuit, des voileries, du cordage, une forge pour la marine, et des chantiers de construction, tant au dedans que hors de ses murs. Les vaisseaux que les Malouins envoient pour la pêche de la morue sont du port de cent à quatre cents tonneaux. Ces bâtimens portent avec eux des sels de Guérande pour la salaison de leurs pêches, et la morue préparée par les Malouins a une grande supériorité reconnue sur celle que préparent les Anglais. On y fait aussi la pêche de la baleine, des maquereaux, et des huitres dans la grande rade de Cancale, près de leur ville : celles-ci passent pour les meilleures de France. On y fait encore un grand commerce de toiles de Bretagne, et de toutes espèces de marchandises. Les productions du territoire de Saint-Malo consistent principalement en grains et quantité de fruits. En 1711, les négocians de cette ville prêtèrent à Louis XIV trente millions, qui n'ont jamais été remboursés. Les habitans de St.-Malo passent pour les meilleurs marins.

C'est la patrie de Jacques *Cartier* ou *Quartier*, voyageur et chorographe. On lui devoit la connoissance et la possession du Canada : il vivoit en 1554. — Bernard-François Mahé *de la Bourdonnaye*, négociant et guerrier, vainqueur des Anglais à Madras; né en 1699, mort en 1754 d'une maladie cruelle que le chagrin et sa longue détention lui avoient causé. — René *Duguay-Trouin*, fameux capitaine, un de nos meilleurs marins; né en 1673, mort à Paris en 1736. On a de lui : *Ses mémoires*, 1740. Paris, 1 vol. in-4°. — Pierre-Louis de *Maupertuis*, mathématicien-astronome, auteur et voyageur; né en 1698, mort à Bâle, en 1759. Il étoit membre de diverses académies. Ses principaux ouvrages sont : *La figure de la terre déterminée; la Mesure d'un degré du méridien; Discours sur la figure des astres; Elémens de Géographie; Astronomie nautique; Elémens d'astronomie; Dissertation physique à l'occasion d'un nègre blanc; Vénus physique*. — Nicolas-Charles-Joseph *Trublet*, littérateur, mort à Paris au mois de mars 1770. Il a donné *Mémoires sur les vies et ouvrages de MM. de Fontenelle, de la Motte; Essais sur divers sujets de littérature*.

La ville de St.-Malo est le siége d'une sous-préfecture, des tribunaux de première instance et de commerce. Il y a une direction des douanes, un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, des courtiers de commerce, un bureau de garantie pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés, et pour la marque d'or et d'argent venant de l'étranger, un bureau de sortie par mer des ouvrages d'or et d'argent destinés pour l'étranger, un entrepôt réel de marchandises et denrées étrangères, une chambre de commerce. Le port de Saint-Malo fait partie du troisième arrondissement maritime, dont le port de Brest est chef-lieu. Il y a un commissaire principal d'administration, qui a sous ses ordres un sous-commissaire d'administration chargé des fonctions de l'inscription maritime, un commissaire des relations commerciales de la république batave, et un sous-commissaire du Danemarck.

Cette ville est une place de guerre de troisième classe de la treizième division militaire, et la résidence d'un commandant et de deux adjudans de place, d'un sous-directeur de l'artillerie, d'un directeur et d'un sous-directeur des fortifications, d'un capitaine du génie et d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 11600. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Malo, village (*Orne*), arr. d'Argentan, canton de Putanges, à 16 kilom. (3 l. ¾) d'Argentan, 42 kilom. (9 l. ½) d'Alençon. *Populat.* 191. *Bur. de poste* d'Argentan.

St.-Malo ou Fond-Libre, v. (*Nièvre*), arrond. de Cosne, cant. de Donzy, à 24 kil. (5 l. ½) de la Charité, 37 kilom. (8 l. ½) de Nevers. *Pop.* 364. *Bur. de poste* de Varzy.

St.-Malo-de-Beignon, village (*Morbihan*), arrond. de Ploermel, cant. de Gueugnon, à 19 k. (4 l. ¼) de Ploermel, 5 myr. (12 l. ½) de Vannes. *Popul.* 150. *Bur. de poste* de Plélan, département d'Ille-et-Vilaine.

St.-Malo-de-Fily, village (*Ille-et-Vilaine*), arrondiss. de Redon, canton de Pipriac, sur la Vilaine, à 8 kilom. (2 l.) de Bain, 31 kil. (7 l.) de Rennes. *Pop.* 803. *Bur. de poste* de Bain.

St.-Malo-de-la-Lande, village (*Manche*), arrond. de Coutances, chef-lieu de canton, près la mer, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Coutances. *Popul.* 444. *Bur. de poste* de Coutances.

St.-Malo-du-Bois, village (*Vendée*), arrond. de Montaigut, canton de Mortagne, à 32 kilom. (7 l. ¼) de Montaigut, 5 myr. (11 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *Populat.* 393. *Bureau de poste* de Mortagne.

St.-Malon, v. (*Ile-et-Vilaine*), arr. de Montfort, cant. de St.-Méen, à 10 kilom. (2 l. ½) de Montfort, 31 kil. (7 l.) de Rennes. *Pop.* 840. *Bureau de poste* de Montfort-sur-Meu.

St.-Maman, v. (*Drôme*), arr. de Valence, canton de Bourg-de-Péage, comm. de Beauregard, à 8 kil. (2 l.) de Romans, 5 kilom. (1 l. ¼) de Bourg-de-Péage. *Pop.* compr. celle de Beauregard et dép., 1400. *Bur. de poste* de Romans.

St.-Mamer, v. (*Côte-d'Or*), arr., cant. et comm. de Chatillon-sur-Seine, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Popul.* compr. dans celle de Chatillon. *Bureau de poste* de Chatillon-sur-Seine.

St.-Mamert, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Damville, comm. de Creton, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Verneuil, 19 k. (4 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Creton, 331. *Bur. de poste* de Damville.

St.-Mamert, v. (*Isère*), arrond. et cant. sud d'Annecy, comm. des Côtes-d'Arcy, à 9 kil. (2 l. ¼) de Vienne. *Popul.* compr. celle des Côtes-d'Arcy, 725. *Bur. de poste* de Vienne.

St.-Mamert, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Montsol, sur la Grosne, à 31 kil. (7 l.) de Villefranche, 6 myr. (13 l.) de Lyon. *Pop.* 153. *Bur. de poste* de Beaujeu.

St.-Mamert, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, cant. de Moret, au confluent de la Seine et du Loing, à 15 kilom. (3 l. ½) de Nemours, 20 kilom. (4 l. ½) de Melun. *Pop.* 633. *Bur. de poste* de Moret.

St.-Mamest, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Villemblard, comm. de Douville, à 18 k. (4 l.) de Bergerac. *Popul.* compr. celle de Douville, 795. *Bur. de p.* de Bergerac.

St.-Mamet, v. (*Cantal*), arrond. d'Aurillac, chef-lieu de cant., à 13 k. (3 l.) d'Aurillac. *Pop.* 1469. *Bur. de p.* d'Aurillac. *Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Mamet, v. (*Gard*), arrond. de Sommières, ch.-lieu de canton, à 13 k. (3 l.) N. N. E. de Sommières, 15 kilom. (3 l. ½) O. N. O. de Nimes, 14 kilom. (3 l. ¼) E. de Quissac. Il y a plusieurs fabriques de cadis en laine sur ½ aune de large : on y fabrique aussi des eaux-de-vie, qualité appelée *preuve de Hollande*. Les fabricans ont leur atelier dans leur maison. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Nimes.

St.-Mamet, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, canton de Bagnères-de-Luchon, près la Pique, à 37 kil. (8 l. ½) de St.-Gaudens, 7 myr. (15 l. ¾) de Toulouse.

Il y avoit dans cette commune une manufacture dans laquelle on fabriquoit du cobalt, établie par le ci-dev. comte de Beust, en vertu d'un arrêt du conseil, du 27 avril 1784, qui lui accordoit, et à ses associés, la permission d'exploiter exclusivement, pendant vingt-cinq ans, toutes les mines de cobalt qui se trouvoient dans les Pyrénées françaises. La manufacture de safre et d'azur étoit située sur la rivière de la Pique, à peu de distance au-dessous de la tour de Castelviel : les eaux y étoient plus que suffisantes pour cette usine, qui avoit des bâtimens considérables dans lesquels étoient les fourneaux de calcination, de fusion, de vitrification, etc. : ils renfermoient aussi un bocard à huit pilons, un moulin à quatre meules, etc. On y fabriquoit des couleurs superbes en quantité suffisante pour fournir à la consommation de la France, et même pour en exporter. Le territoire de cette commune contient divers minéraux. Au-dessus de la ci-d. manufacture de cobalt, près la tour de Castelviel, on trouve de la mine de cuivre pyriteuse jaune, de la pyrite martiale, plusieurs minéraux intéressans pour les collections d'histoire naturelle, une veine de mine de plomb sur la montagne de Carbéliause, vallon de Lys ; un filon de même métal au même lieu, au-dessous duquel est une ancienne fouille où se trouve un guhr brun qu'on assure contenir de l'argent. *Pop.* 317. *Bur. de poste* de Bagnères-de-Luchon.

Mamets, v. (*Eure-et-Loir*). *Voy.* Donnemain-St.-Mamès.

St.-Mametz, v. (*Haute-Saone*). *Voy.* Fresnes-St.-Mametz.

St.-Mandé, v. (*Côtes-du-Nord*). *Voyez* St.-Maudé.

St.-Mandé, ile (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Lézardrieux, dans la pointe de Talbert, à 10 kilom. (2 l. ½) de Paimpol, 32 kilom. (7 l. ¼) de Lannion.

St.-Mandé, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. d'Ouzoüer-le-Marché, comm. de Vieury-le-Rayé, à 30 k. (6 l. ¾) de Blois, 16 kilom. (3 l. ¾) d'Ouzouer-le-Marché. *Pop.* compr. celle de Vieuvy, 446. *Bur. de poste* de Blois.

St.-Mandé, v. (*Seine*), arrond. de Sceaux, cant. de Vincennes, à 9 k. (2 l. ¼) de Bourg-Egalité, 5 k. (1 l. ¼) de Paris. On y a établi, en l'an 11 (1803), une manufacture de dentelle blanche, dirigée par des ouvriers de Flandre et de la Belgique. *Popul.* 474. *Bur. de poste* de Paris.

St.-Mane, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, canton de Monclar, comm. de Bruniquet, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Montauban, 10 kilom. (2 l. ½) de Monclar. *Pop.* compr. celle de Bruniquet, 1485. *Bur. de poste* de Montauban.

St.-Manère, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. et comm. de Port-Ste.-Marie, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 18 kilomètr. (4 l.) d'Agen. *Pop.* compr. celle de Port-Ste.-Marie, 3681. *Bur. de poste* de Port-Ste.-Marie.

St.-Manvieux, v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de St.-Léon, à 6 kil. (1 l. ½) de Vire, 6 myr. (13 l. ½) de Caen. *Pop.* 850. *Bur. de poste* de Vire.

St.-Manvieux, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles, sur la Mue, à 9 kilom. (2 l. ½) de Caen. *Popul.* 746. *Bur. de poste* de Tilly-sur-Seulles.

St.-Marc, v. (*Charente-Inférieure*). *Voyez* St.-Médard.

St.-Marc, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon-sur-Seine, canton de Baigneux, sur la Seine, à 18 kilom. (4 l.) de Châtillon, 5 m. (12 l. ¼) de Dijon. Il y a une batterie. *Pop.* 289. *Bureau de poste* d'Aignay. *Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Marc, v. (*Indre*). *Voyez* St.-Médard.

St.-Marc, v. (*Loiret*), arrond., canton, comm. et l'un des faubourgs d'Orléans. *Pop.* réunie à celle d'Orléans. *Bur. de poste* d'Orléans.

St.-Marc, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, canton de Rouffach, comm. de Gueberschwir, à 6 kil. (1 l. ½) de Rouffach, 11 kilom. (2 l. ¾) de Colmar. *Pop.* compr. celle de Guebershwir, 1731. *Bur. de poste* de Rouffach.

St.-Marc, v. (*Sambre-et-Meuse*), arrond. et cant. nord de Namur, à 2 kil. (½ l.) S. d'Emines, 9 kil. (2 l. ½) E. p. N. de Spy, 3 kil. (¾ de l.) N. p. O. de Namur. *Pop.* 144. *Bur. de poste* de Namur.

St.-Marc, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Walcourt, à 7 kilom. (1 l. ¾) N. E. de cet endroit, 8 kilom. (2 l.) N. O. de Florenne, 31 kilom. (7 l.) O. de Dinant. *Pop.* 45. *Bur. de poste* de Charleroy, département de Jemmapes.

St.-Marc, v. (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Pfalzel, comm. de Trierweiller, à 5 kil. (1 l. ¼) de Trèves, 7 kilom. (1 l. ¾) de Pfalzel. *Popul.* compr. celle de Trierweiller, 100. *Bur. de poste* de Trèves.

St.-Marc, v. (*Vendée*). *Voy.* St.-Médard-des-Prés.

St.-Marc-a-Fronger, village (*Creuse*), arr. et cant. d'Aubusson, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 33 kilom. (7 l. ½) de Guéret. *Pop.* 1016. *Bur. de poste* d'Aubusson.

St.-Marc-Alloubaud, village (*Creuse*), arrond. d'Aubusson, cant. de Gentioux, à 13 kilom. (3 l.) de Felletin, 34 kilom. (7 l. ¾) de Guéret. *Pop.* 637. *Bur. de poste* de Felletin.

St.-Marc-de-Coulonges, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, canton de Bazoches-sur-Hoesne, à 7 kil. (1 l. ¾) de Mortagne, 34 kilom. (7 l. ¾) d'Alençon. *Populat.* 208. *B. de poste* de Mortagne.

St.-Marc-d'Egraine, v. (*Orne*), arrondiss. de Domfront, canton de Passais, près l'Egraine, à 6 kilom. (1 l. ½) de Domfront, 6 myriam. (14 l.) d'Alençon. Il y a une manufacture de toile. *Pop.* 2236. *Bur. de poste* de Domfront

St.-Marc-de-Saumegarde, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. et cant. d'Aix, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville, 30 k. (6 l. ¾) de Marseille. *Pop.* 221. *B. de poste* d'Aix.

St.-Marc-de-Recoux, village (*Cantal*), arr. de St.-Flour, canton de Ruines, à 16 kilom. (3 l. ¾) de St.-Flour, 6 myr. (13 l.) d'Aurillac. *Pop.* 373. *Bur. de poste* de St.-Flour.

St.-Marc-Dissertins, village (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de la Françoise, à 11 k. (2 l. ¾) de Montauban, 4 myr. (10 l. ½) de Cahors. *Popul.* 80. *Bur. de poste* de Montauban.

St.-Marc-d'Ouilly, village (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt, à 16 kilomètr. (3 l. ¾) de Falaise, 34 kilomètr. (7 l. ¾) de Caen. *Pop.* 803. *Bur. de p.* Falaise.

St.-Marc-le-Blanc, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Fougères, cant. de St.-Brice, à 15 k. (3 l. ½) O. de Fougères, 34 k. (7 l. ¾) N. E. de Rennes, 11 kil. (2 l. ¾) S. E. d'Antrain. Il y a des tanneries pour cuirs d'empeignes. *Pop.* 1250. *Bureau de poste* de Saint-Aubin-du-Cormier.

St.-Marc-sur-Coesnon, village (*Ille-et-Vilaine*), arrond. de Fougères, cant. de St.-Aubin-du-Cormier, près le Coesnon, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Fougères, 31 kilom. (7 l.) de Rennes. Il y a des tanneries pour cuirs d'empeignes. *Pop.* 779. *Bureau de poste* de St.-Aubin-du-Cormier.

St.-Marc-sur-Isle, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Rochefort, cant. de Surgères, à 25 kilom. (5 l. ¾) de Rochefort, 39 kilom. (8 l. ¾) de Saintes. *Pop.* 824. *Bur. de p.* de Surgères.

St.-Marceau, v. (*Ille-et Vilaine*), arr. de St.-Mâlo, cant. de Pleine-Fougères, à 9 k. (2 l. ½) de Dol, 5 myr. (12 l.) de Rennes. *Popul.* compr. celle de St.-Broladre, 2885. *B. de poste* de Dol.

St.-Marceau, v. (*Loiret*), arr., canton et comm. d'Orléans. *Pop.* réunie à celle d'Orléans. *B. de poste* d'Orléans.

St.-Marceau ou St.-Marcel-sur-le-Mont, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Flize, sur un mont, à 6 kil. (1 l. ½) de Charleville. *Pop.* 188. *Bureau de poste* de Mézières.

St.-Marceau, v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de Beaumont, près la Sarthe, à 13 kil. (3 l.) de Frenay, 20 kil. (4 l. ½) du Mans. *Pop.* 869. *B. de poste* de Beaumont-sur-Sarthe.

St.-Marceil, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Toulouse, cant. de Verfeil, à 14 kilom. (3 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 138. *Bur. de poste* de Toulouse.

St.-Marcel, v. (*Aisne*), arrond., cant. et comm. de Laon, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville. *P.* réunie à celle de Laon. *Bur. de poste* de Laon.

St.-Marcel, v. (*Allier*), arrond. de Mont-Luçon, cant. de Marcillat, à 22 kil. (5 l.) de Mont-Luçon, 7 myriam. (16 l. ½) de Moulins. *Pop.* 650. *Bur. de poste* de Mont-Luçon.

St.-Marcel, v. (*Allier*), arrond. de Mont-Luçon, cant. de Montmarault, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 37 k. (8 l. ½) de Moulins. *Populat.* 376. *Bureau de poste* de Montmarault.

St.-Marcel, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Renwez, près le Thin, à 10 k. (2 l. ½) de Charleville. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Charleville.

St.-Marcel, v. (*Aude*), arrond. de Narbonne, canton de Ginestas, près l'Aude, à 8 k. (2 l.) de Narbonne, 4 myr. (10 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 457. *Bur. de poste* de Narbonne.

St.-Marcel, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Conques, à 16 k. (3 l. ¾) d'Albin, 31 kilom. (7 l.) de Rhodez. *Pop.* 193. *Bur. de poste* de Rhodez.

St.-Marcel, v. (*Bouches-du-Rhône*), arrond. et canton centre *extrà muros* de Marseille, sur la Veaune, à 8 k. (2 l.) de Marseille, 27 kil. (6 l.) S. d'Aix, 16 kilom. (3 l. ¾) N. O. de la Ciotat. *Pop...* *Bur. de poste* de Marseille.

St.-Marcel, v. (*Côte-d'Or*). *Voy.* Vix-St.-Marcel.

St.-Marcel, v. (*Doire*), arrond. d'Aoste, à la droite de la Dora-Baltea, sur une colline, à 8 kilom. (2 l.) E. d'Aoste. *Pop.* 999. *Bureau de poste* d'Aoste.

St.-Marcel, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de la Linde, à 19 k. (4 l. ½) de Bergerac, 30 k. (6 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 522. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Marcel, v. (*Drôme*), arr. de Valence, canton de Bourg-de-Péage, comm. d'Alixan, à 7 kil. (1 l. ¾) de Valence, 9 kilomèt. (2 l. ¼) de Bourg-de-Péage. *Popul.* compr. celle d'Alixan, 1820. *Bur. de poste* de Valence.

St.-Marcel, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Vernon, à 23 k. (5 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 689. *Bur. de poste* de Vernon.

St.-Marcel, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Montpellier, comm. de Pérols, à 8 kil. (2 l.) de Montpellier. *Populat.* compr. celle de Pérols, 525. *Bureau de poste* de Montpellier.

St.-Marcel, b. (*Indre*), arrond. de Châteauroux, cant. d'Argenton, sur la Creuse, à 2 kil. (½ l.) N. d'Argenton, 7 kil. (1 l. ¾) E. de St.-Gaultier, 28 k. (6 l. ¼) S. O. de Châteauroux. On y fait commerce de vins. *Pop.* 1654. *Bur. de poste* d'Argenton.

St.-Marcel,

St.-Marcel, v. (*Isère*), arrond. et canton sud de Vienne, commune d'Eysin, à 13 kil. (3 l.) de Vienne. *Popul.* compr. celle d'Eysin, 1642. *Bur. de poste* de Vienne.

St.-Marcel, v. (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. du Touvet, à 33 k. (7 l. ½) de Grenoble. *P.* 193. *B. de poste* de Barraux.

St.-Marcel, v. (*Haute-Loire*), arrond. et cant. nord-ouest du Puy, sur la Borne, à 1 kil. (¼ de l.) du Puy. *Pop.* 956. *Bureau de poste* du Puy.

St.-Marcel, v. (*Lot*). *Voy.* Ste.-Catherine-de-St.-Marcel.

St.-Marcel, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Penne, à 29 k. (6 l. ½) d'Agen, 10 k. (2 l. ½) de Villeneuve-d'Agen, 3 k. (¾ de l.) de Penne. Il y avoit une abbaye commendataire de l'ordre de Citeaux, fille de Cadouin. *Pop.*... *Bureau de poste* de Villeneuve-d'Agen.

St.-Marcel, v. (*Mont-Blanc*), arrond. et cant. de Moutiers. *Pop.* 267. *Bur. de poste* de Moutiers.

St.-Marcel, v. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, cant. de Rumilly, près la Nepha, à 8 kilom. (2 l.) d'Annecy, 27 k. (6 l.) de Chambéry. *Popul.* 139. *Bur. de poste* de Rumilly.

St.-Marcel, v. (*Morbihan*), arr. de Vannes, cant. de Questemberg, à 13 k. (3 l.) de Rochefort, 30 kil. (6 l. ¾) de Vannes. *Populat* 466. *Bur. de poste* de Ploermel.

St.-Marcel, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Conflans, à 14 k. (3 l. ¼) de Briey, 16 k. (3 l. ¾) de Metz. *Pop.* compr. celle de Caure et de Villers-au-Bois, 154. *Bur. de poste* de Metz.

St.-Marcel, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, canton de Vitrey, à 5 k. (1 l. ¼) de Jussey, 33 kil. (7 l. ½) de Vésoul. Il y a des mines de cuivre dans le territoire de ce village. *Pop.* 450. *Bureau de poste* de Cintrey.

St.-Marcel, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et canton sud de Châlons-sur-Saone, sur la Saone, à 2 k. (½ l.) E. de Chalons-sur-Saone, 5 myr. (12 l.) N. de Mâcon, 18 k. (4 l.) S. O. de Verdun. Il y avoit un prieuré de Bénédictins fondé en 577 par le roi Gontran, qui y fut enterré. *Pop.* 875. *B. de poste* de Châlons-sur-Saone.

St.-Marcel, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Meaux, cant. de Claye, comm. du Pin, à 4 kil. (1 l.) de Claye, 18 k. (4 l.) de Meaux. *Pop.* compr. celle du Pin, 377. *Bur. de poste* de Claye.

St.-Marcel, v. (*Tarn*), arrond. de Gaillac, cant. de Cordes, près la Cérou, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Gaillac, 6 myr. (12 l. ¾) de Castres. *Popul.* compr. celle de Saint-Martial, 396. *Bureau de poste* de Cordes.

St.-Marcel-de-Careiret, v. (*Gard*), arrond. d'Uzès, cant. de Lussan, près la source de la Viole, à 16 kil. (3 l. ¾) d'Uzès, 37 kilom. (8 l. ¼) de Nimes, 11 k. (2 l. ¾) de Bagnols. *Pop.* 706. *B. de poste* de Bagnols.

St.-Marcel-de-Crussol, village (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de la Voulte. *Pop.* 259. *Bur. de poste* de la Voulte.

St.-Marcel-de-Dèome, village (*Ardèche*), arrond. de Tournon, cant. d'Annonay, à 30 k. (6 l. ¾) de Tournon, 6 myriam. (14 l.) de Privas. *Pop.* 635. *Bureau de poste* d'Annonay.

St.-Marcel-de-Felines, village (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de Néronde, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Roanne, 16 k. (3 l. ¾) de Feurs. *Pop.* 1080. *Bur. de poste* de Saint-Symphorien-de-Lay.

St.-Marcel-de-Fonfouillouse, v. (*Gard*), arr. du Vigan, cant. de St.-André-de-Valborgne, à 21 kil. (4 l. ¾) de St.-Hippolyte, 6 myr. (13 l. ¾) de Nimes. *Popul.* 1200. *Bur. de poste* de Pompidou, départ. de la Lozère.

St.-Marcel-de-Millieu, v. (*Isère*), arrond. de la Tour-du-Pin, cant. de Bourgoin, à 19 kil. (4 l. ¼) de la Tour-du-Pin, 6 m. (14 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 890. *Bur. de poste* de Cremieu.

St.-Marcel-de-Pierre-Bernis, b. (*Ardèche*), arrond. de Privas, cant. du Bour-St.-Andéol, à 4 myr. (10 l. ½) de Privas. Ce bourg a vu naitre François-Joachim *Pierre*, comte de *Bernis*, cardinal, ministre d'état, membre de l'académie française et de celle des belles lettres de Stockholm : mort à Rome à la fin de l'an 2 (septembre 1794). Il a donné : *Description des quatre saisons.* Les poésies de l'abbé de Bernis ont été recueillies en 2 vol. in-8°. On a encore de lui : *Correspondance avec M. Pâris du Verney depuis* 1725 *jusqu'à* 1762, Paris 1790 ; un *poème sur la religion*, 1796, Parme, in-fol. *Popul.* 1780. *Bur. de poste* de Bourg-St.-Andéol.

St.-Marcel-de-Tels, village (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Valence, comm. de Padies, à 23 k. (5 l. ¼) d'Alby, 4 kil. (1 l.) de Valence. *Pop.* compr. celle de Padies et dépend., 814. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Marcel-d'Urfé, v. (*Loire*), arrond. de Roanne, cant. de St.-Just-en-Chevalet, à 23 k. (5 l. ¼) de Roanne, 30 kilom. (6 l. ¾) de Feurs. Il y a une mine de plomb. *Populat.* 850. *Bureau de poste* de Roanne.

St.-Marcel-Eclairé, village (*Rhône*), arrond. de Villefranche, cant. de Tarare, à 27 kilom. (6 l.) de Villefranche, 32 kil. (7 l. ½) de Lyon. *Pop.* 530. *Bur. de poste* de Tarare.

St.-Marcel-les-Sancet, village (*Drôme*), arrond. de Montelimar, cant. de Marsanne, sur un bras du Roubion, à 6 k. (1 l. ½) de Montelimar, 38 kil. (8 l. ½) de Valence. *Populat.* 267. *Bureau de poste* de Montelimar.

St.-Marcel-Ligneux, v. (*Ain*), arrond. et cant. de Trévoux, près l'étang des Brevan, à 16 k. (3 l. ¾) de Trévoux, 34 kilom. (7 l. ¾) de Bourg. *Pop.* 173. *Bur. de poste* de Montluel.

St.-Marcelin, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de la Guiche, à 33 kilom. (7 l. ½) de Charolles, 37 kilom. (8 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* compr. celle de St.-Quentin, 342. *Bur. de poste* de Joncy.

St.-Marcellin, v. (*Basses-Alpes*), arrond. de Barcelonette, cant. de Lauzet, commune de la Bréolle, à 25 k. (5 l. ¾) de Barcelonette, 8 k. (2 l.) de la Bréolle. *Popul*.... *Bur. de poste* de Barcelonette.

St.-Marcellin, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Redon, cant. de Pipriac, comm. de Saint-Just, à 11 kil. (2 l. ¾) de Redon, 10 kil. (2 l. ½) de Pipriac. *Pop.* compr. celle de St.-Just, 1172. *B. de poste* de Redon.

St.-Marcellin, ville (*Isère*), ch.-lieu d'arr. et de cant., près l'Isère, à 24 k. (5 l. ½) N. E. de Romans, 32 kilom. (7 l. ¼) O. de Grenoble, 52 m. (119 l.) S. E. de Paris. Long. 21. 53. Lat. 45. 30. Cette ville, dans laquelle on entre par quatre portes, a de belles fontaines d'eau vive, un cours planté d'arbres et des dehors

charmans. Outre son église paroissiales et un collége où l'on enseignoit les humanités, il y avoit un couvent de Carmes, un de Récollets hors des murs de la ville, une maison des Ursulines très-bien bâtie dans la grande place, un monastère des filles de la Visitation, et un prieur de chanoines réguliers de l'ordre de St.-Antoine, qui desservoient la cure de l'église paroissiale. Son territoire produit du blé, d'excellens vins et de bons pâturages. On y fait commerce de soieries écrues. Il y a aussi plusieurs fabriques de toiles, un moulin, un pressoir à huile et une tannerie.

Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques, d'un receveur et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3011. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

St.-Marcellin, ville (*Loire*), arrond. de Montbrison, cant. de St.-Rambert, à 15 k. (3 l. ½) S. E. de St.-Etienne, 6 myr. (13 l. ½) S. S. E. de Lyon, 4 kil. (1 l.) de St.-Chamont. Il y a un très-beau château, dont les jardins sont agréablement variés, une papeterie et plusieurs moulins sur la Mare. *Popul.* 1500. *Bureau de poste* de Montbrison.

St.-Marcellin, v. (*Haute-Marne*). *Voyez* Villards-Saint-Marcellin.

St.-Marcellin, v. (*Vaucluse*), arrond. d'Orange, cant. de Vaison. *Populat.* 143. *Bureau de poste* de Carpentras.

St.-Marcellin-de-Vars, v. (*Hautes-Alpes*). *Voyez* Vars.

St.-Marcet, v. (*Haute-Garonne*), arrond. et cant. de Saint-Gaudens, près la Longe, à 9 kilom. (2 l. ¼) de St.-Gaudens, 7 myr. (16 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 657. *Bur. de poste* de St.-Gaudens.

St.-Marcory, v. (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de Monpazier, à 8 kil. (2 l.) de Belvez, 5 myriam. (12 l. ¼) de Périgueux. *Populat.* 191. *Bureau de poste* de Monpazier.

St.-Marcouf, v. (*Jemmapes*), arrond. de Mons, cant. d'Enghien, comm. de Silly, à 8 kilom. (2 l.) d'Enghien, 22 kil. (5 l.) de Mons. *Pop.* compr. celle de Silly, 815. *B. de poste* d'Enghien.

St.-Marcouf, v. (*Manche*), arrond. de Valognes, cant. de Montebourg, à 13 k. (3 l.) de Valognes, 5 myr. (11 l.) de Coutances. *P.* 646. *Bur. de poste* de Montebourg.

St.-Marcouf, petite île (*Manche*), arrond. de Valognes, sur la côte orientale du Cotantin, à 18 k. (4 l.) de Montebourg, 23 kilom. (5 l. ¼) de Valognes.

St.-Marcouf, grande île (*Manche*), arr. de Valognes sur la côte orientale du Cotantin, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Montebourg, 23 kilom. (5 l. ¼) de Valognes.

St.-Marcouf-du-Rochy, village (*Calvados*), arrondis. de Bayeux, cant. d'Isigny, à 21 kil. (4 l. ¾) de Bayeux, 4 myriam. (10 l. ¼) de Caen. *Pop.* 282. *Bureau de poste* d'Isigny.

St.-Marcq, v. (*Finistère*), arr. et cant. de Brest. *Pop.* 681. *Bur. de poste* de Brest.

St.-Mard, v. (*Aisne*), arrond. de Soissons, cant. de Braine, à 19 k. (4 l. ¼) de Soissons, 20 k. (4 l. ½) de Laon. *Pop.* 290. *Bur. de poste* de Braine.

St.-Mard, b. (*Forêts*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Virton, sur la Ton, à 1 k. (¼ de l.) S. de Virton, 11 k. (2 l. ¾) E. N. E. de Montmédy, 4 myr. (10 l. ½) O. p. S. de Luxembourg. *Popul.* 640. *Bur. de poste* d'Arlon.

St.-Mard, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Bayon, près la Moselle, à 11 kil. (2 l. ¾) de Lunéville, 22 k. (5 l.) de Nancy. *Popul.* 146. *Bur. de poste* de Lunéville.

St.-Mard, v. (*Oise*), arrond. de Senlis, cant. et comm. de Crespy, à 15 k. (3 l. ½) de Senlis, 5 kil. (1 l. ¼) de Crespy. *Pop.* compr. celle d'Angez-Saint-Vincent, 336. *Bur. de poste* de Crespy.

St.-Mard, v. (*Pas-de-Calais*). *Voyez* Boileux-St.-Mard.

St.-Mard, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Meaux, cant. de Dammartin, à 16 k. (3 l. ⅔) de Meaux, 6 myr. (12 l. ⅔) de Melun. *Pop.* 432. *Bur. de poste* de Dammartin.

St.-Mard, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. d'Ault, comm. de Valnies, à 13 k. (3 l.) d'Abbeville, 5 myr. (11 l. ½) d'Amiens. *P.* compr. celle de Valnies, 503. *Bur. de poste* d'Abbeville.

St.-Mard-de-Reno, v. (*Orne*), arr. et cant. de Mortagne, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville, 41 kilom. (9 l. ¼) d'Alençon. Il y a une carrière de grès propre à paver les routes, les cours, les écuries. *Pop.* 1272. *Bur. de poste* de Mortagne.

St.-Mard-de-Vaux, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, caut. de Givry, à 13 k. (3 l.) de Châlons, 6 myr. (13 l.) de Mâcon. *Pop.* 360. *Bur. de poste* de Bourgneuf.

St.-Mard dit Médart *ou* St.-Max, v. (*Meurthe*), arr. et cant. de Nancy, à 7 kilom. (1 l. ⅔) de cette ville. *P.* 200. *Bur. de poste* de Nancy.

St.-Mard-Dufrene, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Chambray, ci-devant Broglie, à 9 k. (2 l. ¼) de Bernay, 5 myriam. (11 l. ¼) d'Evreux. Il y a une fabrique de rubans de fil. *Pop.* 672. *Bur. de poste* d'Orbec, départem. du Calvados.

St.-Mard-du-Fresne, *ou* Fresne v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Cormeilles, à 18 k. (4 l.) de Pont-Audemer, 5 kil. (1 l. ¼) de Lieurey, 5 myriam. (12 l.) d'Evreux. *Pop*... *Bur. de poste* de Lieurey.

St.-Mard-les-Rouffis, village (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Vertus, à 18 k. (4 l.) de Châlons. *Pop.* 118. *Bur. de poste* de Vertus.

St.-Mard-les-Triot, village (*Somme*), arrond. de Moutdidier, cant. de Roye, à 15 k. (3 l. ½) de Montdidier, 41 kil. (9 l. ¼) d'Amiens, 1 k. (¼ de l.) de Roye. On y voit une fontaine minérale découverte il y a plusieurs années : elle étoit cependant ancienne, plusieurs monumens l'attestent. L'hôtel-de-ville de Roye a fait construire un bassin quarré d'un mèt. (2 pieds 11 pouces), dont l'intérieur est revêtu de pierres de grès. On y tient ordinairement l'eau minérale à ½ de mèt. (11 pouces) de hauteur à l'aide d'un vanteau, pour empêcher que les eaux inférieures, grossies par les pluies, n'y refluent. Les sources d'eaux minérales renfermées dans le bassin, sortent d'une montagne au nord : elles fournissent en une minute treize litres (quatorze pintes), ce qui fait environ quatre cent vingt pintes en une demi-heure; cette eau, puisée à son bassin est claire et limpide, elle a une saveur ferrugineuse très-sensible. Les principes alkalius de cette eau minérale la mettent dans le cas d'être coupée par le lait sans risquer qu'il se caille. *Pop.* 167. *Bur. de poste* de Roye.

St.-Mard-sur-Auve, village (*Marne*), arr. de Sainte-Menéhould,

cant. de Dammartin-sur-Yèvre, à 13 k. (3 l.) de Sainte-Menéhould, 28 k. (6 l. ½) de Châlons. *P.* 170. *Bur. de poste* de Sainte-Menéhould.

St.-Mard-sur-le-Mont, village (*Marne*), arr. de Sainte-Menéhould, cant. de Dammartin-sur-Yèvre, à 19 k. (4 l. ¼) de Sainte-Menéhould, 36 kil. (8 l.) de Châlons, 27 kil. (6 l.) N. O. de Bar. *Popul.* 622. *Bur. de poste* de Ste.-Menéhould.

St.-Mards, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. et comm. de Ballon, à 20 k. (4 l. ½) du Mans, 10 kil. (2 l. ½) de Beaumont-sur-Sarthe. *Populat.* compr. celle de Ballon, 3368. *Bur. de poste* de Beaumont-sur-Sarthe.

St.-Mards, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Dieppe, cant. de Basqueville, sur la Saanne, à 5 kil. (1 l. ¼) d'Omonville, 19 kilom. (4 l. ¼) de Dieppe, 38 kil. (8 l. ½) de Rouen. *P.* 613. *Bur. de poste* d'Omonville.

St.-Mards-en-Othe, b. (*Aube*) arr. de Troyes, cant. d'Aix-en-Othe, à 16 k. (3 l. ¾) N. d'Ervy, 10 kil. (2 l. ½) d'Estissac, 24 kilomèt. (5 l. ½) S. E. de Troyes. Il y a deux fabriques, l'une de bonneterie, et l'autre de tiretaines et étoffes de laine. *Pop.* 1405. *Bureau de poste* d'Estissac.

St.-Marias, *ou* Mariens, v. (*Gironde*), arr. de Blaye, canton de St.-Savin, à 14 k. (3 l. ¼) de Bourg, 33 k. (7 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 773. *Bur. de poste* de Bourg.

St.-Marien, v. (*Creuse*), arr. et cant. de Boussac, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 39 k. (8 l. ¾) de Guéret. *Pop.* 288. *Bur. de poste* de Boussac.

St.-Mariens-Linden, village (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Bilsen, à 2 k. (½ l.) S. E. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) N. N. E. de Tongres, 9 k. (2 l. ¼) O. de Maëstricht. *Pop.* 275. *Bur. de poste* de Maëstricht.

St.-Marmet, v. (*Charente*), arr. et cant. de Cognac, commune de Bontiers, à 37 kilom. (8 l. ¼) d'Angoulême, 3 kil. (¾ de l.) de Cognac. *Pop.* compr. celle de Bontiers, 220. *Bur. de poste* de Cognac.

St.-Mars, v. (*Eure*), arr. et cant. de Pont-Audemer, sur la Rille, à 3 k. (¾ de l.) de Pont-Audemer, 6 myr. (14 l.) d'Evreux. *Pop.* 534. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Mars, v. (*Indre*). *Voyez* St.-Médard.

St.-Mars, v. (*Indre-et-Loire*). *Voyez* Cinq-Mars-la-Pelle.

St.-Mars, *ou* Mars-de-Cré, v. (*Sarthe*), arr. de la Flèche, cant. du Lude, près le Loir, à 13 k. (3 l.) de la Flèche, 37 kil. (8 l. ½) du Mans. *Popul.* 116. *Bur. de poste* du Lude.

St.-Mars, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de la Ferté-Gaucher, à 28 kil. (6 l. ¼) de Rosoy, 5 myr. (12 l.) de Melun. *Pop.* 197. *Bur. de poste* de la Ferté-Gaucher.

St.-Mars-de-Courtais, village (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. de Machecoul, près la Tenu, à 15 kil. (3 l. ½) de Machecoul, 18 k. (4 l.) de Nantes. *Pop.* 571. *Bur. de p.* de Machecoul.

St.-Mars-de-Jaille, village (*Loire-Inférieure*), arr. d'Ancenis, ch.-l. de cant., près l'Erdre, à 19 k. (4 l. ¼) d'Ancenis, 4 myr. (10 l.) de Nantes. *P.* 798. *Bur. de poste* de Candé, département de Maine-et-Loire.

St.-Mars-de-la-Réorthe, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Pouzauge-la-Ville, à 28 kil. (6 l. ¼) de la Châtaigneraye, 41 k. (9 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Populat.* 600. *Bureau de poste* des Herbiers.

St.-Mars-de-Loquenay, village (*Sarthe*), arr. de St.-Calais, cant. de Bouloire, près l'Hune, à 19 kil. (4 l. ½) de St.-Calais, 22 k. (5 l.) du Mans. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Conneré.

St.-Mars-des-Prés, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. Chantonnay, à 21 kil. (4 l. ¾) de la Châtaigneraye, 29 k. (6 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Chantonnay.

St.-Mars-d'Outillé, village (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. d'Ecomoy, près le Rhône, petite riv., à 18 k. (4 l.) du Mans. *P.* 1561. *Bur. de poste* d'Ecomoy.

St.-Mars-du-Cor, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Montdoubleau, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ½) de Blois. *Popul.* 325. *Bur. de poste* de Montdoubleau.

St.-Mars-du-Désert, village (*Loire-Inférieure*), arrond. de Château-Briant, cant. de Nort, à 21 k. (4 l. ¾) de Nantes. *Popul.* 1454. *Bureau de poste* de Nantes.

St.-Mars-du-Désert, village (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. de Villaine-la-Juhel, près la Vendelle, à 23 kil. (5 l. ½) d'Evron, 5 myr. (11 l. ¾) de Laval. *P.* 672. *B. de poste* de Villaine.

St.-Mars-la-Bruière, village (*Sarthe*), arr. du Mans, canton de Montfort, sur la Narais, à 11 kil. (2 l. ¾) du Mans. *Pop.* 204. *Bur. de poste* de Conneré. *Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Mars-la-Lande, village (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. d'Airvault, à 16 kil. (3 l. ¾) de St.-Maixent, 23 k. (5 l. ¼) de Niort. *Popul.* 328. *Bur. de poste* de St.-Maixent.

St.-Mars-sur-Colmont, village (*Mayenne*), arrond. de Mayenne, cant. de Goron, à 9 k. (2 l. ¼) de Mayenne, 34 k. (7 l. ¾) de Laval. *Pop.* 1180. *B. de poste* de Mayenne.

St.-Mars-sur-la-Futaye, v. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. de Landivy, à 15 kilom. (3 l. ½) d'Ernée, 43 k. (9 l. ¾) de Laval. *Pop.* 1620. *B. de p.* d'Ernée.

Saint-Marsal, v. (*Pyrénées-Orientales*). *Voyez* St.-Martial.

St.-Marsault, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. de Cerisay, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Bressuire, 5 myr. (11 l. ¼) de Niort. *Pop.* 805. *Bur. de poste* de Bressuire.

St.-Martial, village (*Cantal*), arr. de St.-Flour, cant. de Chaudes-Aigues, à 18 k. (4 l.) de St.-Flour, 5 myr. (10 l. ¾) d'Aurillac. *P.* 118. *B. de poste* de St.-Flour.

St.-Martial, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. de Montmoreau, à 20 k. (4 l. ½) de Barbezieux, 32 k. (7 l. ¼) d'Angoulême. *Popul.* 426. *Bureau de poste* de Blanzac.

St.-Martial, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. d'Aubeterre, à 31 k. (7 l.) de Barbezieux, 42 k. (9 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 163. *Bur. de poste* de la Grôle.

St.-Martial, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angely, cant. de Loulay, à 11 kilom. (2 l. ¾) de St.-Jean-d'Angely, 37 k. (8 l. ¼) de Saintes. *P.* 167. *Bur. de poste* de St.-Jean-d'Angely.

St.-Martial, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Domme, à 16 k. (3 l. ¾) de Sarlat, 7 myriam. (14 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 925. *Bur. de poste* de Sarlat.

St.-Martial, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. d'Exideuil, sur la Loue, à 1 kilom. (¼ de l.) d'Exideuil, 30 k. (6 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 741. *Bureau de poste* d'Exideuil.

St.-Martial, v. (*Dordogne*) arr. de Périgueux, cant. d'Exideuil, sur le Lourde, près le Haut-Vézère, à 7 k. (1 l. ¾) d'Exideuil, 32 kilom. (7 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* 430. *Bur. de poste* d'Exideuil.

St.-Martial, v. (*Gard*), arr. du Vigan, cant. de Sumène, à 10 k. (2 l. ½) du Vigan, 5 myriamèt. (12 l. ½) de Nimes. *Popul.* 1086. *Bur. de poste* de Ganges, départem. de l'Hérault.

St.-Martial, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Castanet, à 9 k. (2 l. ⅓) de Toulouse. *Pop.* 130. *Bur. de poste* de Toulouse.

St.-Martial, v. (*Haute Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Caraman, comm. d'Auriac, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Caraman, 18 k. (4 l.) de Villefranche. *Pop.* compr. celle d'Auriac, 1545. *Bur. de poste* de Caraman.

St.-Martial, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de St.-Exupery, à 11 k. (2 l. ⅔) de Cadillac, 39 k. (8 l. ⅔) de Bordeaux. *Pop.* 409. *Bureau de poste* de St.-Macaire.

St.-Martial, v. (*Hérault*), arr. de St.-Pons-de-Thomières, canton de Saint-Chinian, comm. de Pardailhan, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Pons, 9 k. (2 l. ⅓) de Montpellier. *P.*... *Bur. de poste* de St.-Chinian.

St.-Martial, v. (*Lot*), arr. et cant. de Montauban, commune de Bellegarde, à 6 k. (1 l. ½) de Montauban, 5 myr. (12 l.) de Cahors. *Pop.* compr. celle de Bellegarde, 82. *Bur. de poste* de Montauban.

St.-Martial, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Céret, cant. d'Arles, à 11 k. (2 l. ⅔) de Céret, 29 kil. (6 l. ½) de Perpignan. *Pop.* 457. *Bur. de poste* d'Arles.

St.-Martial, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Cordes, comm. de St.-Marcel, près le Cérou, à 22 k. (5 l.) de Gaillac, 6 myriam. (13 l.) de Castres. Il y a une mine de manganèse qui fournit beaucoup d'oxigène. *Popul.* compr. celle de St.-Marcel, 396. *Bur. de poste* de Cordes.

St.-Martial, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, cant. de Mézières, comm. de St.-Barbout, à 16 kilom. (3 l. ⅔) de Bellac, 5 m. (11 l. ¼) de Limoges. *Pop.* 532. *Bur. de poste* de Bellac.

St.-Martial-d'Artensel, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Moupont, à 13 k. (3 l.) de Mucidan, 4 myr. (10 l.) de Périgueux. *P.* 1203. *Bur. de poste* de Moupont.

St.-Martial-de-Boutières, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de St.-Martin-de-Vallamas, à 5 m. (11 l.) de Tournon, 30 k. (6 l. ⅔) de Privas. *Popul.* compr. celle de St.-Martial-Taillable, 1667. *Bureau de poste* de Chaylard.

St.-Martial-de-Camarens, v. (*Tarn*). *Voyez* Camarens.

St.-Martial-de-Chauvigny, v. (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. de Chauvigny. *Populat.* 250. *Bureau de poste* de Chauvigny.

St.-Martial-de-Coculet, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Pons, cant. d'Archiac, à 14 kil. (3 l. ⅓) de Pons, 28 k. (6 l. ⅓) de Saintes. *Pop.* compr. celle du petit Juillac, 636. *Bur. de poste* de Pons.

St.-Martial-de-Cotenson, v. (*Aveyron*), arrond. de Sauveterre, cant. de Neuville, à 7 k. (1 l. ⅔) de Sauveterre, 30 kilom. (6 l. ⅔) de Rhodez. *Popul.* 270. *Bur. de poste* de Rhodez.

St.-Martial-de-Gimel, village (*Corrèze*), arr. et cant. sud de Tulle, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 709. *Bur. de p.* de Tulle.

St.-Martial-de-Jonzac, village (*Charente-Inférieure*), arr. et cant. de Jonzac, à 16 k (3 l. ⅔) de Pons, 36 k. (8 l.) de Saintes. *Pop.* 230. *Bureau de poste* de Jonzac.

St.-Martial-de-la-Grèze, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, canton de Najac, comm. de la Salvetat-Descars, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Najac, 20 kil. (4 l. ½) de Villefranche. *Popul.* compr. celle de la Salvetat, 190. *Bureau de poste* de Villefranche.

St.-Martial-del-Puech, village (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Roquecourbe, comm. de Burlats, à 7 kil. (1 l. ¾) de Castres, 6 kil. (1 l. ½) de Roquecourbe. *Popul.* compr. celle de Burlats, 1192. *Bur. de poste* de Castres.

St.-Martial-d'Entraigues, v. (*Corrèze*), arrond. de Tulle, cant. d'Argentat, sur la côte près la Dordogne, à 23 k. (5 l. ¼) de Tulle. *Pop.* 473. *B. de p.* d'Argentat.

St.-Martial-de-Riberac, v. (*Dordogne*), arr., cant. et comm. de Riberac, à 2 k. (½ l.) de cette ville. *Pop.* compr. celle de Riberac, 2697. *Bur. de poste* de Riberac.

St.-Martial-de-Vallette, v. (*Dordogne*), arrond. et canton de Nontron, sur le Bandiat, à 1 kil. (¼ de l.) de Nontron, 39 kilom. (8 l. ⅔) de Périgueux. Il y a des mines de fer et d'antimoine. *Pop.* 1005. *Bur. de poste* de Nontron.

St.-Martial-de-Viverol, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Verteillac, à 11 k. (2 l. ¾) de Riberac, 36 k. (8 l.) de Périgueux. *P.* 744. *Bur. de p.* de Riberac.

St.-Martial-le-Mont, village (*Creuse*), arr. d'Aubussou, canton de St.-Sulpice-des-Champs, près la Creuse, à 6 kil. (1 l. ½) d'Ahun, 11 kil. (2 l. ⅔) d'Aubusson, 22 k. (5 l.) de Guéret. Il y a deux mines de charbon de terre fort riches, à 8 mètr. (quatre toises) de profondeur, qui servent pour les tuileries environnantes, pour les maréchaux et les serruriers. *Popul.* 810. *Bureau de poste* d'Ahun.

St.-Martial-le-Vieux, village (*Creuse*), arr. d'Aubusson, canton de St.-Denis, à 25 k. (5 l. ¾) de Felletin, 6 myriam. (14 l. ½) de Guéret. *Populat.* 680. *Bur. de poste* de Felletin.

St.-Martial-Mirambeau, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Pons, cant. de Mirambeau, à 22 kil. (5 l.) de Pons, 41 kilom. (9 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 679. *Bur. de poste* de Mirambeau.

St.-Martial-Taillable, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de St.-Martin-de-Vallamas, à 11 k. (2 l. ¾) du Chaylard. *Populat.* compr. celle de St.-Martial-de-Boutières, 1667. *Bureau de poste* du Chaylard.

St.-Martignant, v. (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, cant. d'Huriel, à 9 kil. (2 l. ¼) de Mont-Luçon, 7 myr. (15 l. ¾) de Moulins. *Pop.* 577. *Bur. de poste* de Mont-Luçon.

St.-Martin, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Craonne, comm. de Vauclerc, à 15 k. (3 l. ½) de Laon, 4 k. (1 l.) de Craonne. *Pop.* compr. celle de Vauclerc, 135. *Bur. de poste* de Laon.

St.-Martin, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, cant. et comm. de Volone, à 10 k. (2 l. ½) de Sisteron. *Pop.* compr. celle de Volone, 1109. *B. de poste* de Sisteron.

St.-Martin, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Nice, cant. d'Aspremont, comm. de la Roquette, à 13 kil. (3 l.) de Nice. Il y a trois usines à farine et à foulage d'étoffes. *Pop.* compr. celle de la Roquette, 644. *Bur. de poste* de Nice.

St.-Martin, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Flize, comm.

d'Hanogues. *Populat.* compr. celle d'Hanogues, 278. *Bur. de poste* de Mézières.

St.-Martin, forêt (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Signy, à 3 k. (¾ de l.) S. E. de cet endroit : elle a de l'E. à l'O. 1945 mètres (1000 toises), et du N. au S. 2333 mètres (1200 toises); elle tient à l'O. à la petite forêt de Signy.

St.-Martin, v. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. et comm. de Cabanes, à 20 k. (4 l. ½) de Foix, 8 k. (2 l.) de Tarascon. Il y a des mines de houille non exploitées. *Pop.* compr. celle de Cabanes, 1369. *Bur. de poste* de Tarascon.

St.-Martin, v. (*Aveyron*), arr., cant. et comm. de Rhodez, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 9 kilom. (2 l. ¼) de Gages. *Pop.* comprise dans celle de Rhodez. *Bur. de poste* de Rhodez.

St.-Martin, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, canton de Pont-de-Camarès, comm. de Brusques, à 20 kil. (4 l. ½) de St.-Afrique, 6 kil. (1 l. ½) de Pont-de-Camarès. *Pop.* compr. celle de Brusques, 1057. *Bur. de p.* de St.-Afrique.

St.-Martin, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, canton de Pont-de-Camarès, comm. de Prohencoux, à 19 kil. (4 l. ¼) de St.-Afrique, 6 kil. (1 l. ½) de Pont-de-Camarès. compr. celle de Prohencoux, 507. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

St.-Martin, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de St.-Rome-du-Tarn, comm. de Brousse, à 21 k. (4 l. ¾) de St.-Afrique, 20 kilom. (4 l. ½) de St.-Rome-du-Tarn. *Pop.* compr. celle de Brousse, 1002. *Bur. de p.* de St.-Afrique.

St.-Martin, v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. et comm. de Condé-sur-Noireau, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville, 24 k. (5 l. ½) de Vire. *Pop.* compr. dans celle de Condé-sur-Noireau. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau.

St.-Martin, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles, comm. de Tessel, à 4 kil. (1 l.) de Tilly-sur-Seulles, 15 kil. (3 l. ½) de Caen. *Pop.* compr. celle de Tessel, 305. *Bureau de poste* de Tilly-sur-Seulles.

St.-Martin, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Pont-l'Évêque, comm. de Daubens, à 4 k. (1 l.) de Touques, 8 k. (2 l.) de Pont-l'Évêque. *Pop.* compr. celle de Daubens, 108. *B. de poste* de Touques.

St.-Martin, v. (*Cantal*), arr. de St.-Flour, cant. de Pierrefort, sur la Brezous, à 25 k. (5 l. ¾) de St.-Flour, 28 kil. (6 l. ½) d'Aurillac. *Popul.* 822. *Bureau de poste* de St.-Flour.

St.-Martin, v. (*Charente*), arr., cant. et comm. d'Angoulême, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *P.* compr. dans celle d'Angoulême. *Bur. de p.* d'Angoulême.

St.-Martin, v. (*Charente*), arr. et cant. de Cognac, sur la Charente, à 1 k. (¼ de l.) de Cognac, 39 k. (8 l. ⅔) d'Angoulême. *Pop.* 508. *Bur. de poste* de Cognac.

St.-Martin, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, cant. et comm. de Pons, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville, 20 kilom. (4 l. ½) de Saintes. *Pop.* compr. dans celle de Pons. *Bur. de poste* de Pons.

St.-Martin, v. (*Dordogne*), arr. et cant. de Bergerac, comm. de Mongie, sur la Dordogne, à 7 kil. (1 l. ⅔) de Bergerac, 4 myriam. (10 l. ½) de Périgueux. *P.* compr. celle de Mongie, 1468. *Bur. de p.* de Bergerac.

St.-Martin, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de St.-Alvaire, comm. de Limeuil, à 4 kil. (1 l.) du Bugne, 33 kil. (7 l. ½) de Bergerac. Il y a une mine de manganèse au lieu dit *Juquet*. *P.* compr. celle de Limeuil, 823. *Bur. de poste* de Bugne.

St.-Martin, v. (*Dordogne*), arr. et cant. de Périgueux, à 1 kilomèt. (¼ de l.) de cette ville. *P...* *Bur. de poste* de Périgueux.

St.-Martin, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de la Chapelle-en-Vercors, sur le Vernaison, à 30 kilom. (6 l. ¾) de Die, 4 myr. (10 l.) de Valence. *P.* 609. *B. de poste* de Die.

St.-Martin, v. (*Drôme*), arr. de Valence, canton de Romans, comm. de Montmiral. *Pop.* compr. celles de Montmiral et de St.-Michel, 1600. *Bureau de poste* de Romans.

St.-Martin, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de St.-Georges-du-Vièvre, à 7 k. (1 l. ¾) de Pont-Audemer, 5 myr. (11 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* compr. dans celle de St.-Firmin. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Martin, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. et comm. de Verneuil, à 38 k. (8 l. ½) d'Evreux, 1 k. (¼ de l.) de Verneuil. *Pop.* compr. celle de Verneuil, 5280. *Bur. de poste* de Verneuil.

St.-Martin, v. (*Eure-et-Loir*). *Voyez* Pré-St.-Martin.

St.-Martin, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Caraman, comm. d'Auriac, à 7 kil. (1 l. ¾) de Caraman, 18 kilom. (4 l.) de Villefranche. *P.* compr. celle d'Auriac, 1545. *Bur. de poste* de Caraman.

St.-Martin, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. d'Aspect, comm. de Rouède, à 16 k. (3 l. ⅔) de St.-Gaudens, 8 myr. (16 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* compr. celle de Rouède, 618. *B. de poste* de Saint-Gaudens.

St.-Martin, v. (*Gers*), arr. et cant. de Condom, comm. de Lialores, à 5 k. (1 l. ¼) de Condom, 42 k. (9 l. ½) d'Auch. *P.* compr. celle de Lialores, 200. *Bur. de poste* de Condom.

St.-Martin, v. (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de St.-Clar-de-Lomagne, à 18 k. (4 l.) de Lectour, 36 k. (8 l.) d'Auch. *Pop.* 140. *Bur. de poste* de St.-Clar-de-Lomagne.

St.-Martin, v. (*Gers*). *Voyez* St.-Martin-de-Horgues.

St.-Martin, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Nogaro, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville, 5 myriam. (12 l.) d'Auch. *Pop.* 233. *Bureau de poste* de Nogaro.

St.-Martin, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, canton et comm. de de Cadillac, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville, 31 k. (7 l.) de Bordeaux. *Pop.* compr. dans celle de Cadillac. *Bur. de poste* de Cadillac.

St.-Martin, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. et comm. du Caylar, à 15 k. (3 l. ½) de Lodève, 5 myr. (12 l.) de Montpellier. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* compr. celle du Caylar, 628. *Bureau de poste* de Lodève.

St.-Martin, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr., cant. et comm. de Vitré, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle de Vitré. *Bur. de p.* de Vitré.

St.-Martin, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Roquefort, à 21 k. (4 l. ⅔) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de St.-Sever.

St.-Martin, v. (*Landes*), arr. et cant. de Mont-de-Marsan, à 10 k. (2 l. ½) de cette ville. *Pop.* 595. *Bur. de poste* de Mont-de-Marsan.

St.-Martin, v. (*Léman*), arr. de Bonneville, cant. de Sallanches, près l'Arve, à 2 k. (½ l.) E. p. N. de Sallanches, 15 k. (3 l. ½) E. S. E. de Cluses, 6 myr. (13 l. ¼) S. E. de Genève. On trouve aux environs des couches d'ardoises veinées de marbre noir fragile, épaisses de 8 à 10 centimètres (3 à 4 pouces). *P.* 224. *Bur. de poste* d'Evian.

St.-Martin, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, canton de Vertou, comm. de Château-Thebaud, sur la côte près la Maine, à 11 k. (2 l. ¾) de Clisson, 13 k. (3 l.) de Nantes. *Pop.* compr. celle de Château-Thebaud, 859. *Bur. de poste* de Clisson.

St.-Martin, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Limongne, sur le Lot, à 23 kil. (5 l. ¼) de Cahors. *Popul.* compr. celle de la Bouval, 303. *Bur. de poste* de Cahors.

St.-Martin, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, canton de Montaigut, comm. de Roquecore, à 28 kilom. (6 l. ¼) d'Agen, 7 k. (1 l. ¾) de Montaigut. *Pop.* compr. celle de Roquecore, 1500. *Bureau de poste* d'Agen.

St.-Martin, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Beauville, comm. de Sixte, à 18 kilom. (4 l.) d'Agen, 7 kil. (1 l. ¾) de Beauville. *Pop....* *B. de p.* d'Agen.

St.-Martin, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. et comm. de la Plume, à 11 k. (2 l. ¾) d'Agen, 1 k. (¼ de l.) de la Plume. *Popul.* compr. celle de la Plume, 2660. *Bur. de poste* d'Agen.

St.-Martin, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Seiches, à 11 kil. (2 l. ¾) de Marmande. 7 k. (1 l. ¾) de Seiches. *P....* *Bur. de poste* de Marmande.

St.-Martin, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, canton de Penne, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Villeneuve-d'Agen. *Pop...* *Bur. de poste* de Villeneuve-d'Agen.

St.-Martin, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. du Mas-d'Agénois, comm. de Calonges, à 5 k. (1 l. ¼) de Tonneins, 14 k. (3 l. ¼) de Marmande. *P.* compr. celle de Calonges, 854. *Bur. de p.* de Tonneins.

St.-Martin, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Castelmoron, comm. de Verdegas, à 9 k. (2 l. ¼) de Sainte-Livrade, 29 k. (6 l. ½) de Marmande. *Popul...* *Bur. de poste* de Sainte-Livrade.

St.-Martin, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Mexin, à 19 k. (4 l. ¼) de Nérac, 42 kil. (9 l. ½) d'Agen. *Pop.* 203. *Bur. de poste* de Nérac.

St.-Martin, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Lavardac, comm. de Bruch, à 4 k. (1 l.) de Port-Sainte-Marie, 9 k. (2 l. ¼) de Nérac. *Popul.* compr. celle de Bruch, 1068. *Bur. de poste* de Port-Sainte-Marie.

St.-Martin, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Puymirol, comm. de Clermont, à 5 k. (1 l. ¼) de la Magistère, 22 k. (5 l.) d'Agen. *Populat...* *Bureau de poste* de la Magistère.

St.-Martin, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, canton de Castillonnès, comm. de Cahusac, à 22 k. (5 l.) de Bergerac, 31 k. (7 l.) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.* compr. celle de Cahuzac, 686. *Bur. de poste* de Bergerac, département de la Dordogne.

St.-Martin, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Villeréal, près le Drot, à 13 kil. (3 l.) de Montflanquin, 5 myriam. (11 l. ⅔) d'Agen. *Pop.* 239. *B. de p.* de Montflanquin.

St.-Martin, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. de Baugé, à 2 kilom. (½ l.) de cette ville, 14 kilomètr. (3 l. ¼) de Beaufort. *Popul.* 280. *Bur. de poste* de Baugé.

St.-Martin, v. (*Maine-et-Loire*), arrond, cant. et comm. de Beaupréau, à 1 kilom. (¼ de l.) de cet endroit, 4 myr. (10 l.) d'Angers. *Pop.* compr. celle de Beaupréau, 1640. *Bur. de poste* de Beaupréau.

St.-Martin, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. Juzennecourt, à 13 kilom. (3 l.) de Chaumont. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Juzennecourt.

St.-Martin, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Blamont, sur la Vezouze, à 6 k. (1 l. ½) de Blamont, 4 myriam. (10 l.) de Nancy. *Pop.* 249. *Bur. de poste* de Blamont.

St.-Martin, v. (*Meurthe*), arr. de Nancy, cant. de Noméuy, comm. de Thaizé, à 6 kilom. (1 l. ½) de Noméuy. *Populat.* compr. celle de Thaizé, 403. *Bur. de p.* de Pont-à-Mousson.

St.-Martin, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. de Ligny, comm. de Salmagne, à 7 kilomètr. (1 l. ¾) de Ligny, 13 kil. (3 l.) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* compr. celle de Salmagne, 690. *B. de poste* de Ligny.

St.-Martin, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, canton de Void, comm. de Sorcy, à 4 k. (1 l.) de Void, 5 k. (1 l. ¼) de Commercy. *Pop.* compr. celle de Sorcy, 1720. *Bur. de poste* de Void.

St.-Martin, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de la Chambre, à 7 kilomètr. (1 l. ¾) de St.-Jean-de-Maurienne, 37 kilom. (8 l. ½) de Chambéry. *Pop.* 452. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Maurienne.

St.-Martin, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. d'Annecy, à 6 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 40 kilom. (9 l.) de Chambéry. *Popul.* 229. *Bur. de poste* d'Annecy.

St.-Martin, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. d'Edenkoben, à 1 kil. (¼ de l.) O. p. N. de cet endroit, 8 myr. (17 l.) S. S. O. de Mayence. *Pop.* 624. *Bur. de poste* de Neustadt.

St.-Martin, v. (*Morbihan*), arr. de Vannes, cant. de Carentoir, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Rochefort, 39 k. (8 l. ⅔) de Vannes. *P.* 1412. *Bur. de poste* de Redon, dép. d'Ille-et-Vilaine.

St.-Martin, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, à 21 k. (4 l. ¾) de Briey, 3 kilom. (¾ de l.) de Metz. *Popul.....* *Bureau de poste* de Metz.

St.-Martin, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, canton de Saint-Saulge, comm. de Ste.-Marie, à 25 kilom. (5 l. ¾) de Nevers. *Pop.* compr. celle de Ste.-Marie, 405. *Bur. de poste* de Nevers.

St.-Martin, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de Vieil-Salm, comm. de Béhoz, à 8 kilom. (2 l.) S. S. E. de Vieil-Salm, 16 kilom. (3 l. ¾) S. O. de St.-Vith, 5 myr. (12 l. ½) S. E. de Liége. *Populat.* compr. celle de Behos, 366. *Bur. de p.* de Marche, départ. de Sambre-et-Meuse.

St.-Martin, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. d'Hesdin, comm. de Cavron, près la Planquette, à 18 kilom. (4 l.) de Montreuil, 5 myr. (13 l. ¾) d'Arras. *Popul.* compr. celle de Cavron, 729. *Bur. de poste* d'Hesdin.

St.-Martin, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. d'Aire, à 14 kilom. (3 l. ¼) de St.-Omer, 5 myr. (11 l.) d'Arras. *Populat...* *Bur. de poste* d'Aire.

St.-Martin, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, canton de Beaumetz, comm. de Bailleul-Mont, à 13 kil. (3 l.) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Bailleul-Mont, 341. *B. de poste* d'Arras.

St.-Martin, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, canton d'Hesdin, près la Canche, à 4 kil. (1 l.) de Montreuil, 7 myr. (15 l.) d'Arras. *Pop.* 158. *Bur. de poste* de Montreuil-sur-mer.

St.-Martin, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. de St.-Pol, comm. de Wavrans, près la Ternoise, à 4 k. (1 l.) de St.-Pol, 37 kil. (8 l. ¼) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Wavrans, 2446. *Bureau de poste* de St.-Pol.

St.-Martin, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Jumeaux, à 22 k. (5 l.) d'Issoire, 5 m. (11 l. ½) de Clermont. *Populat.* compr. celle d'Olière, 555. *Bureau de poste* de Riom.

St.-Martin, v. (*Basses-Pyrénées*), arrond. d'Orthez, cant. et comm. de Sallies, à 11 kil. (2 l. ¾) d'Orthez. *Popul.* compr. celle de Sallies, 6141.

St.-Martin, v. (*Basses-Pyrénées*), arrond. d'Orthez, canton de Sauveterre, au confluent du gave de Mauléon et d'Oléron, à 19 kilomètr. (4 l. ¼) d'Orthez, 5 myr. (11 l. ½) de Pau. *Pop.* 107. *Bur. de poste* de St.-Palais.

St.-Martin, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. sud de Tarbes, comm. de Momères, à 8 k. (2 l.) de Tarbes. *Populat.* compr. celle de Momères, 405. *Bur. de poste* de Tarbes.

St.-Martin, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. sud de Tarbes, sur l'Adour, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Tarbes. *Popul.* 262. *Bur. de poste* de Tarbes.

St.-Martin, village (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Perpignan, cant. de la Tour, comm. de Cassaignes, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Perpignan, 3 kilom. (¾ de l.) de la Tour. *Pop.* compr. celle de Cassaignes, 309. *Bureau de poste* de Perpignan.

St.-Martin, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Villé, près le Milbach, à 22 kilom. (5 l.) de Benfelden, 42 kilom. (9 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 356. *Bur. de poste* de Schelestat.

St.-Martin, v. (*Roër*), arrond. de Cologne, cant de Bruhl, comm. de Walberberg, à 13 kil. (3 l.) de Cologne, 4 kilom. (1 l.) de Bruhl. *Pop.* compr. celle de Walberberg, 571. *Bur. de poste* de Cologne.

St.-Martin, ci-dev. abbaye (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Pfalzel, près et dépendant de la commune de Zurleiben, à 3 kil. (¾ de l.) de Pfalzel, 1 kilomètr. (¼ de l.) de Trèves. *Pop.* compr. celle de Zurleiben et dépend., 500. *Bur. de poste* de Trèves.

St.-Martin, v. (*Seine-et-Oise*), arr., cant. et comm. de Pontoise, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* compr. dans celle de Pontoise. *B. de poste* de Pontoise.

St.-Martin, v. (*Seine-et-Oise*), arr., cant. et comm. d'Etampes, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle d'Etampes. *B. de p.* d'Etampes.

St.-Martin, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de St.-Maixent, comm. de Lanne, à 9 k. (2 l. ⅓) de St.-Maixent. *Pop.* 870. *Bur. de poste* de St.-Maixent.

St.-Martin, v. (*Somme*) arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy, comm. de la Boissière, à 36 kilom. (8 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de la Boissière, 285. *Bureau de poste* d'Oisemont.

St.-Martin, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. et comm. de Conty, sur la Seille, à 18 kil. (4 l.) S. O. d'Amiens, 18 kil. (4 l.) N. E. de Breteuil, 12 myr. (27 l.) N. de Paris. *Pop.* compr. celle de Conty, 710. *Bur. de poste* de Breteuil, dép. de l'Oise.

St.-Martin, v. (*Tanaro*), arr. d'Asti, cant. de St.-Damiano, sur une haute colline, entre le Borbo et le Tanaro, à 15 kilom. (3 l. ½) S. O. d'Asti. *Pop.* 900. *B. de poste* d'Asti.

St.-Martin, v. (*Var*), arrond. de Brignoles, canton et comm. de Cotignac, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Brignoles, 10 kilom. (2 l. ½) de Barjols. *Pop.* compr. celle de Cotignac, 3180. *Bureau de poste* de Brignoles.

St.-Martin, v. (*Var*), arrond. de Draguignan, cant. de Fayence, comm. de Seillans, à 15 kilomètr. (3 l. ½) de Draguignan, 8 kilom. (2 l.) de Fayence. *Pop.* compr. celle de Seillans, 2513. *Bur. de p.* de Draguignan.

St.-Martin, v. (*Var*), arrond. de Brignoles, cant. de Barjols, à 14 kilomètr. (3 l. ⅓) N. de St.-Maximin, 5 myr. (11 l. ½) N. de Toulon, 9 kil. (2 l. ⅓) O. de Barjols. *Pop.* 464. *Bur. de poste* de Barjols.

St.-Martin, v. (*Vienne*), arr. de Châtellerault, cant. de Ligné-sur-Usseau, près la Veude, à 14 k. (3 l. ¼) de Châtellerault, 36 kil. (8 l.) de Poitiers. *Pop.* 208. *Bur. de poste* de Châtellerault.

St.-Martin, v. (*Yonne*), arr., cant. et comm. d'Avallon, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville, 4 myr. (10 l.) d'Auxerre. *P...* *B. de poste* d'Avallon.

St.-Martin, v. (*Yonne*), arrond. de Tonnerre, cant. de St.-Vinnemer, sur l'Armançon, à 7 kilom. (1 l. ⅔) de Tonnerre, 37 kilom. (8 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 670. *Bur. de poste* de Tonnerre.

St.-Martin-Accoalieu, village (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de St.-Chamond, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Etienne, 39 kil. (8 l. ¾) de Feurs. *Pop.* 912. *Bur. de p.* de St.-Chamond.

St.-Martin-Alips, v. (*Manche*), arr. et cant. de Valognes, comm. de Saux-Mesnil, près la forêt de Cherbourg, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Valognes, 6 myr. (12 l. ¾) de Coutances. *Popul.* compr. celle de Saux-Mesnil, 1294. *Bur. de poste* de Valognes.

St.-Martin-aux-Arbres, village (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. d'Yerville, à 19 kil. (4 l. ¼) de Caudebec, 28 kil. (6 l. ¼) de Rouen. *Popul.* 440. *Bur. de poste* d'Yvetot.

St.-Martin-aux-Bois, village (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Maignelay, à 19 kil. (4 l. ⅓) de Clermont, 36 k. (8 l.) de Beauvais. Il y avoit une abbaye de l'ordre de St.-Augustin. *Pop.* 358. *Bur. de poste* de St.-Just.

St.-Martin-aux-Bois, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Blangy, à 19 kil. (4 l. ¼) de Neufchâtel, 15 kilom. (3 l. ½) de Rouen. *P.* 470. *Bur. de poste* d'Aumale.

St. Martin-aux-Banneaux, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Cany, près l'Océan, à 6 k. (1 l. ½) de Cany, 6 myr. (13 l.) de Rouen. *P.* 1576. *B. de poste* de Cany.

St.-Martin-aux-Champs, v. (*Marne*), arr. de Châlons, cant. d'Ecury-sur-Coole, sur l'Isson, à

18 kil. (4 l.) de Châlons. *P.* 196. *B. de poste* de Pogny.

St.-Martin-aux-Chartrains, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Pont-l'Evêque, près la forêt de Touques, à 3 k. (¾ de l.) de Pont-l'Evêque, 40 kil. (9 l.) de Caen. *Pop.* 299. *Bur. de poste* de Pont-l'Evêque.

St.-Martin-Balatre, village (*Sambre-et-Meuse*), arrondiss. de Namur, cant. de Gembloux, près la Ligne, à 5 k. (1 l. ¼) O. N. O. de Spy, 7 k. (1 l. ¾) S. de Gembloux, 16 k. (3 l. ¾) O. p. N. de Namur. *P.* 246. *Bur. de poste* de Namur.

St.-Martin-Bodeghem, (*Dyle*). *Voyez* St.-Mertens-Bodeghem.

St.-Martin-Cantaleix, village (*Cantal*), arr. de Mauriac, cant. de Pleaux, sur la côte, près la Marône, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Mauriac, 21 kil. (4 l. ¾) d'Aurillac. *Pop.* 1120. *Bur. de poste* de St.-Martin-de-Valmeroux.

St.-Martin-Cercay, v. (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. de Loches, comm. de Saint-Hippolyte, près l'Indre, à 10 k. (2 l. ½) de Loches, 43 k. (9 l. ¾) de Tours. *P.* compr. celle de St.-Hippolyte, 762. *Bur. de poste* de Loches.

St.-Martin-Chateau, village (*Creuse*), arr. de Bourganeuf, cant. de Royère, sur une montagne, à 10 k. (2 l. ½) de Bourganeuf, 36 k. (8 l.) de Guéret. *Pop.* 1134. *Bureau de poste* de Bourganeuf.

St.-Martin-Choquel, village (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, cant. de Desvres, à 20 kil. (4 l. ½) de Boulogne, 8 myriam. (17 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 255. *Bur. de poste* de Samer.

St.-Martin-d'Abat, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. de Châteauneuf, à 27 k. (6 l.) d'Orléans. *Pop.* 725. *Bur. de poste* d'Orléans.

St.-Martin-d'Ablois, bourg (*Marne*), arr. et cant. d'Epernay, à 7 k. (1 l. ⅔) O. S. O. de cette ville 37 kilom. (8 l. ¼) O. de Châlons, 15 k. (3 l. ½) N. E. de Vertus. Son commerce consiste en meules de moulins. Il y a en outre une papeterie, une fabrique de cartons lissés et une scierie. *Populat.* 1041. *Bur. de poste* d'Epernay.

St.-Martin-d'Agonac, village (*Dordogne*). *Voyez* Agonac.

St.-Martin-d'Alberès, village (*Pyrénées-Orientales*). *Voyez* Alberas (l').

St.-Martin-d'Albon, village (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de St.-Vallier, comm. de St.-Romain-d'Albon, à 8 kilom. (2 l.) de St.-Vallier, 33 k. (7 l. ½) de Valence. *Pop.* compr. celle de St.-Romain-d'Albon et dépend., 2445. *Bur. de poste* de St.-Vallier.

St.-Martin-d'Amours, village (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. et comm. de Rabastens, 14 k. (3 l. ¼) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de Rabastens, 5930. *Bureau de poste* de Rabastens.

St.-Martin-d'Angé, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de Beauvoir, à la source du Mignon, à 24 kil. (5 l. ½) de Niort. On y recueille de bons vins rouges. *P.* 144. *Bur. de poste* de Niort.

St.-Martin-d'Antejac, village (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Caussade, comm. de Réalville, à 6 k. (1 l. ½) de Caussade, 16 kil. (3 l. ¾) de Montauban. *P.* compr. celle de Réalville, 2500. *Bur. de poste* de Caussade.

St.-Martin-d'Antraigues, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Melle, cant. de Chef-Boutonne, sur la Boutonne, à 11 k. (2 l. ¾) de Melle. 36 k. (8 l.) de Niort. *Popul.* 326. *Bur. de poste* de Chef-Boutonne.

St.-Martin-d'Aoust, village (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de St.-Vallier, à 21 k. (4 l. ⅔) de Romans, 32 kil. (7 l. ¼) de Valence. *Populat.* 330. *Bureau de poste* de St.-Vallier.

St.-Martin-d'Apres, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Moulins-la-Marche, près l'Iton, à 8 kilom. (2 l.) de l'Aigle, 4 myr. (10 l. ½) d'Alençon. Il y a un fourneau et une fonderie. *Pop.* 482. *Bur. de poste* de Moulins-la-Marche.

St.-Martin-d'Arberouc, v. (*Basses-Pyrénées*), arrondiss. de Bayonne, cant. de la Bastide-de-Clérence, comm. d'Isturits, à 13 k. (3 l.) O. de St.-Palais, 7 myriam. (15 l.) O. de Pau, 28 k. (6 l. ½) S. E. de Bayonne. *Pop.* 650. *Bur. de poste* de St.-Palais.

St.-Martin-d'Arc, v. (*Ardèche*), arrond. de l'Argentière, cant. de Vallon, comm. de Chames, près l'Ardèche et le pont d'Arc, à 18 k. (4 l.) de Joyeuse, 42 kil. (9 l. ½) de Privas. *Pop.* 60. *Bureau de poste* de Barjac, départ. du Gard.

St.-Martin-d'Ardèche, village (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. du Bourg-St-Andéol, sur l'Ardèche, à 5 myr. (11 l.) de Privas. Il y a un moulin à farine. *Pop.* 386. *Bur. de poste* de St.-Andéol.

St.-Martin-d'Ardentes, village (*Indre*), arrond. de Châteauroux, cant. de St.-Vincent-d'Ardentes, sur l'Indre, à 13 k. (3 l.) de Châteauroux. Près de ce village sont les trois forges d'Ardentes : elles sont considérables et situées dans l'espace de 3 kilom. (¾ de l.), sur la rivière d'Indre, qui forme devant chacune de magnifiques étangs ; la première se nomme la forge de Clavière ou la forge Haute; la seconde est appelée la Basse, et la troisième, la forge de l'Isle : elles ont toutes trois des affineries, des chaufferies et fonderies. Les mines de fer qui les fournissent sont très-riches, et se tirent dans l'étendue de 6 kil. (1 lieue ½). *P.* 900. *Bur. de poste* de Châteauroux.

St.-Martin-d'Ardinghem, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Fauquemberg, près l'Aus, à 20 kilom. (4 l. ½) de St.-Omer, 6 myr. (13 l. ½) d'Arras. *P.* 360. *Bur. de poste* de Fruges.

St.-Martin-d'Arènes, village (*Gard*). *Voyez* Arennes.

St.-Martin-d'Argençon, v. (*Hautes-Alpes*), arrond. de Gap, cant. d'Aspres-les-Veynes, comm. de St.-Pierre, près la Chourane, à 9 kil. (2 l. ½) de Serres, 32 kilom. (7 l. ½) de Gap. *Pop.* compr. celle de St.-Pierre, 280. *Bur. de poste* de Veynes.

St.-Martin-d'Arricau, village (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Lembège, comm. de St.-Jacques-d'Arricau, à 28 k. (6 l. ¼) de Pau, 6 k. (1 l. ½) de Lembège. *Pop.* compr. celle de St.-Jacques-d'Arricau, 250. *Bureau de poste* de Pau.

St.-Martin-d'Arrosa, village (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de St.-Etienne-de-Baigorry, comm. de Bidarray, à 11 kil. (2 l. ¾) de St.-Jean-de-Pied-de-Port, 36 k. (8 l.) de Mauléon. *P.*... *Bureau de poste* de St.-Jean-Pied-de-Port.

St.-Martin-Dary, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, cant. de Montguyon, sur le Lary, à 4 k. (1 l.) de Montlieu, 7 myr. (15 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 358. *Bur. de poste* de Montlieu.

St.-Martin-das-Piamon, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. et comm. de Caylus, à 2 kilom. (½ l.) de cet endroit, 43 k. (9 l. ¾) de

de Cahors. *Popul.* compr. celle de Caylus, 5000. *Bureau de poste* de Caylus.

St.-Martin-d'Aubigny, village (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de Périers, à 16 k. (3 l. ¾) de Carentan, 15 k. (3 l. ½) de Coutances. *Populat.* 737. *Bureau de poste* de Périers.

St.-Martin-d'Audouville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Montebourg, à 7 k. (1 l. ¾) de Valognes, 5 myriam. (12 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 100. *Bur. de poste* de Montebourg.

St.-Martin-d'Auxigny, village (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Ménetou-Salon, à 13 kilom. (3 l.) N. de Bourges, 13 k. (3 l.) S. S. O. d'Henrichemont, 27 k. (6 l.) E. de Vierzon. On trouve de la pierre sanguine près de la grande croix de cette commune. *Pop.* 1735. *Bur. de poste* de Bourges.

St.-Martin-d'Auxy, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Buxy, à 24 k. (5 l. ½) S. O. de Châlons, 5 myr. (11 l. ½) N. O. de Mâcon, 14 k. (3 l. ¼) E. S. E. de Mont-Cenis. *Pop.* 123. *Bur. de poste* de Buxy.

St.-Martin-de-Barbas, village (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Barbas.

St.-Martin-de-Baudemont, v. (*Eure*). *Voy.* Beaudemont.

St.-Martin-de-Bavel, village (*Ain*), arrond. de Belley, cant. de Vivier-le-Grand, à 9 kil. (2 l. ½) de Belley, 5 myriam. (12 l.) de Bourg. *Pop.* 447. *Bur. de poste* de Belley.

St.-Martin-de-Beauville, v. (*Haute-Garonne*). *Voyez* Beauville.

St.-Martin-de-Belcasse, v. (*Haute-Garonne*), arr., cant. et comm. de Castel-Sarrasin, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Bureau de poste* de Castel-Sarrasin.

St.-Martin-de-Belleville, b. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Moutiers, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville, 43 kilom. (9 l. ¾) de Chambéry. *Pop.* 2340. *Bur. de poste* de Moutiers.

St.-Martin-de-Bernegoue, v. (*Deux-Sèvres*). *Voy.* Bernegoue.

St.-Martin-de-Bethisy, v. (*Oise*), arr. de Senlis, canton de Crespy, près l'Authonne, à 7 kil. (1 l. ¾) de Crespy, 5 myr. (12 l.) de Beauvais. *Pop.* 419. *B. de poste* de Verberie.

St.-Martin-de-Bienfait, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. d'Orbec, près l'Orbec, à 14 kilom. (3 l. ½) de Lisieux, 5 myriam. (12 l. ½) de Caen. *Popul.* 653. *B. de poste* d'Orbec.

St.-Martin-de-Blagny, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Balleroy, près le ruiss. Landon, à 18 k. (4 l.) de Bayeux, 43 kil. (9 l. ¾) de Caen. *Pop.* 351. *Bur. de poste* de Balleroy.

St.-Martin-de-Boisy, village (*Loire*), arr. et cant. de Roanne, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 40 k. (9 l.) de Feurs. *Pop.* 195. *Bur. de poste* de Roanne.

St.-Martin-de-Bon-Fossé, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Canisy, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Lô, 20 kilom. (4 l. ½) de Coutances. *Populat.* 748. *Bureau de poste* de St.-Lô.

St.-Martin-de-Bonnut, v. (*Basses-Pyrénées*). *Voy.* Bonnut.

St.-Martin-de-Boran, village (*Oise*). *Voyez* Boran.

St.-Martin-de-Boscherville, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. de Ducler, à 8 kil. (2 l.) de Rouen. *Pop.* 1116. *B. de poste* de Rouen.

St.-Martin-de-Bossenay, v. (*Aube*), arrond. de Nogent-sur-Seine, cant. de Romilly, sur l'Ardusson, à 14 kilom. (3 l. ½) de Nogent, 32 k. (7 l. ½) de Troyes. *Pop.* 194. *Bur. de poste* de Nogent-sur-Seine.

St.-Martin-de-Boubos, village (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de St.-Germain-de-Calberte, près le Galaison, à 30 kilom. (6 l. ¾) de Florac, 5 myr. (11 l.) de Mende. *Popul.* 834. *Bur. de poste* de Saint-Jean-du-Gard.

St.-Martin-de-Bouillac, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. d'Asprières. *Pop.* 288. *Bur. de poste* de Rignac.

St.-Martin-de-Bourianne, v. (*Charente*), arrond. de Confolens, cant. de Champagne-Mouton, sur le ruisseau la Gourdine, à 8 k. (2 l.) de Confolens, 5 myr. (11 l.) d'Angoulême. *Pop.* compr. celle d'Enbernac, 956. *Bureau de poste* de Confolens.

St.-Martin-de-Bournazet, village (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Bournazet.

St.-Martin-de-Brametourte, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. et comm. de Lautrec, à 15 kilomèt. (3 l. ½) de Castres. *Pop.* compr. celle de Lautrec, 3343. *B. de poste* de Castres.

St.-Martin-de-Brem, village (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de St.-Gilles-sur-Vic, à 13 k. (3 l.) des Sables, 8 myr. (18 l.) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 521. *Bur. de poste* des Sables.

St.-Martin-de-Bretucourt, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, à la source de l'Orge, à 6 kilomèt. (1 l. ½) de Dourdan, 37 kilomèt. (8 l. ¼) de Versailles. *Populat.* 526. *Bureau de poste* de Dourdan.

St.-Martin-de-Bromes, village (*Basses-Alpes*), arr. de Digne, cant. de Valensole, sur la Colostre, à 43 k. (9 l. ¾) de Digne, 13 kil. (3 l.) de Riez. *Populat.* 489. *Bureau de poste* de Riez.

St.-Martin-de-Brouevejouls, v. (*Aveyron*), arr., cant. et comm. de Milhaud, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 4 myr. (10 l. ¼) de Rhodez. *Popul.* réunie à celle de Milhaud. *Bur. de poste* de Milhaud.

St.-Martin-de-Burdigne, v. (*Loire*). *Voyez* Burdigne.

St.-Martin-de-Caissac, village (*Lot*), arr. de Cahors, canton de l'Albenque, comm. de Belfort, à 16 k. (3 l. ¾) de Caussade, 22 kil. (5 l.) de Cahors. *Pop.* compr. celle de Belfort, 2285. *Bureau de poste* de Caussade.

St.-Martin-de-Calmets, village (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Montredon, à 13 kil. (3 l. ½) de Castres. *Pop...* *Bureau de poste* de Castres.

St.-Martin-de-Camiac, village (*Gironde*). *Voyez* Camiac.

St.-Martin-de-Camprelade, v. (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de Barre, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Florac, 39 k. (8 l. ¾) de Mende. *Populat.* 485. *Bureau de poste* de Pompidou.

St.-Martin-de-Campmar, v. (*Tarn*). *Voyez* Campmar.

St.-Martin-de-Canville, v. (*Seine-Inférieure*). *V.* Canville.

St.-Martin-de-Caralp, village (*Arriège*), arr. et cant. de Foix, à 18 k. (4 l.) de Tarascon, 6 kilom. (1 l. ½) de Foix. Il y a une mine de charbon de terre et du plâtre rougeâtre. *Popul.* 365. *Bur. de poste* de Foix.

St.-Martin-de-Carnac, village (*Tarn*). *Voyez* Carnac.

St.-Martin-de-Carquarès, v. (*Hérault*). *Voyez* Carquarès.

St.-Martin-de-Carla, village (*Tarn*). *Voyez* St.-Martin-de-la-Rivière.

St.-Martin-de-Cassagne, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. et comm. de Cassagnes-Bégoulies, à 20 kil. (4 l. ½) de Rhodez, 15 k. (3 l. ½) de Sauveterre. *Pop.* compr. celle de Cassagnes, 1500. *Bur. de poste* de Rhodez.

St.-Martin-de-Casseby, village (*Tarn*). *Voyez* Casseby.

St.-Martin-de-Castillon, v. (*Vaucluse*), arr. et cant. d'Apt, à 8 kil. (2 l.) de cette ville, 6 myr. (13 l.) d'Avignon. *Pop.* 220. *Bur. de poste* d'Apt.

St.-Martin-de-Castillon-lès-Baux, v. (*Bouches-du-Rhône*). *V.* Castillon.

St.-Martin-de-Castries, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Lodève, à 14 k. (3 l. ½) de cette ville, 37 k. (8 l. ½) de Montpellier. *Popul.* 56. *Bur. de poste* de Lodève.

St.-Martin-de-Cénilly, village (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de Cerisy, à 15 kilom. (3 l. ½) de Coutances. *Popul.* 645. *B. de poste* de Coutances.

St.-Martin-de-Cercey, village (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. de Loches, commune d'Aizay, près l'Indre, à 11 kilom. (2 l. ¾) S. de Loches, 5 myr. (11 l.) S. de Tours. *Popul.* réunie à celle d'Aizay, 568. *Bur. de poste* de Loches.

St.-Martin-de-Cernières, v. (*Eure*), arr. de Bernay, canton de Chambray, sur la côte près la Charentonne, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Bernay, 4 m. (10 l. ½) d'Évreux. *Populat.* 290. *Bureau de poste* de Montreuil-l'Argile.

St.-Martin-de-Cervoli, village (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Pellegrue, à 24 kil. (5 l. ½) de la Réole, 3 k. (¾ de l.) de Pellegrue. *Pop.* compr. celle de Saint-Laurent, 200. *Bureau de poste* de Monségur.

St.-Martin-de-Cesquières, v. (*Lot*), arr. de Montauban, canton de Caussade, comm. de St.-Cirq, à 4 k. (1 l.) de Caussade, 24 kilom. (5 l. ½) de Montauban. *Pop....* *Bureau de poste* de Caussade.

St.-Martin-de-Chanetron, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Villiers-St.-Georges, à 9 k. (2 l. ½) de Provins, 6 myriamèt. (12 l. ⅔) de Melun. *Pop.* réunie à Bonsac, 199. *Bureau de poste* de Provins.

St.-Martin-de-Charnac, v. (*Creuse*), arr. et cant. de Bourganeuf, sur la côte près le Thirion, à 14 k. (3 l. ¼) de Bourganeuf, 32 k. (7 l. ¼) de Guéret. *Pop.* compr. celle de Sainte-Catherine, 1078. *Bur. de poste* de Bourganeuf.

St.-Martin-de-Chalamont, v. (*Ain*), arr. de Trévoux, cant. et comm. de Chalamont, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Meximieux, 32 kilom. (7 l. ¼) de Trévoux. *Pop.* compr. celle de Chalamont, 1280. *Bur. de poste* de Meximieux.

St.-Martin-de-Chas, v. (*Puy-de-Dôme*). *Voyez* Chas.

St.-Martin-de-Chassenon, v. (*Vendée*). *Voyez* Chassenon.

St.-Martin-de-Chaulieu, v. (*Manche*), arr. de Mortain, cant. de Sourdeval, à 10 kil. (2 l. ½) de Mortain, 5 myriam. (12 l. ½) de Coutances. *Pop.* 650. *Bur. de poste* de Sourdeval.

St.-Martin-de-Clelles, village (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Clelles, sur la Dorbonne, à 40 k. (9 l.) S. de Grenoble, 22 kilomèt. (5 l.) N. E. de Die, 4 myriamèt. (10 l. ½) N. O. de Gap. *Pop.* 249. *Bur. de poste* de Mens.

St.-Martin-de-Clémensan, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, canton de Bédarrieux, comm. de Boussagnes, à 10 kil. (2 l. ½) de Bédarrieux, 41 kil. (9 l. ¼) de Béziers. *Popul.* compr. celle de Boussagues, 1021. *Bur. de poste* de Bédarrieux.

St.-Martin-de-Colombs, v. (*Hérault*). *Voyez* Colombs.

St.-Martin-de-Commune, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. de Couches, à 16 k. (3 l. ⅔) d'Autun, 7 myriam. (16 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 395. *Bur. de poste* de Couches.

St.-Martin-de-Connée, village (*Mayenne*), arrond. de Mayenne, cant. de Bays, à 14 kilom. (3 l. ½) E. N. E. d'Evron, 4 myr. (10 l.) E. N. E. de Laval, 14 k. (3 l. ½) S. p. E. de Villaine. *Popul.* 1627. *Bur. de poste* d'Evron.

St.-Martin-de-Corconac, v. (*Gard*), arr. du Vigan, cant. de Saint-André-de-Valborgne, sur le Gardon, à 15 k. (3 l. ½) de St.-Hippolyte, 5 myriam. (12 l. ¼) de Nimes. *Pop.* 610. *Bur. de poste* de St.-Jean-du-Gard.

St.-Martin-de-Cormières, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Pont-de-Salars, comm. de Vibal, à 16 k. (3 l. ¾) de Rhodez, 6 kil. (1 l. ½) de Vibal. *Popul.* compr. celle de Vibal, 425. *Bur. de poste* de Rhodez.

St.-Martin-de-Cornas, village (*Rhône*), arr. de Lyon, canton de Givors, à 22 kil. (5 l.) de Lyon, 4 myr. (10 l. ¼) de Villefranche. *Popul.* compr. celle de Chassagny, 455. *Bur. de poste* de Lyon.

St.-Martin-de-Couches, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. de Couches. *Pop.* 953. *Bur. de poste* de Couches.

St.-Martin-de-Coury, village (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Vierzon, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 31 k. (7 l.) de Bourges. *Pop.* 115. *B. de p.* de Vierzon.

St.-Martin-de-Cournillon, v. (*Isère*). *Voyez* Cournillon-près-Fontanis.

St.-Martin-de-Courtisols, v. (*Marne*), arr. de Châlons, cant. de Marson, sur la Vesle, à 10 kilom. (2 l. ½) de Châlons, 36 kilomèt. (6 l. ¾) S. O. de Sainte-Menéhould, 5 kil. (1 l. ¼) de Somme-Vesle. *Pop.* 1975. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Marne.

St.-Martin-de-Coussanille, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Caussade, à 32 kil. (7 l. ¼) de Montauban, 31 kilom. (7 l.) de Cahors, 10 k. (2 l. ½) de Caussade. *Populat.* 480. *Bureau de poste* de Caussade.

St.-Martin-de-Coux, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de Jonzac, cant. de Montguyon, à 16 k. (3 l. ¾) de Montlieu, 8 myr. (18 l.) de Saintes. *Popul.* 580. *B. de poste* de Montlieu.

St.-Martin-de-Crau, village (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Tarascon, cant. de St.-Remy, comm. de Mouriès, à 15 kilom. (3 l. ½) d'Arles, 6 myriam. (13 l. ½) de Marseille. *Popul.* 325. *Bureau de poste* d'Arles.

St.-Martin-de-Croix, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Jouvence, comm. de Burnand, à 37 k. (8 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Buxy.

St.-Martin-Dangeul, village (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de Marolles-les-Braulx, à 13 kil. (3 l.) de Mamers, 30 k. (6 l. ¾) du Mans. *P.* compr. celle de St.-Georges-de-Dangeul, 942. *Bur. de poste* de Bonnetable.

St.-Martin-d'Ecubley, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, canton

de l'Aigle, près le Rille, à 4 kil. (1 l.) de l'Aigle, 6 myr. (13 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 422. *Bur. de poste* de l'Aigle.

St.-Martin-de-Curton, v. (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Curton.

St.-Martin-de-Damiatte, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. de St.-Paul-de-Cap-de-Joux, à 13 kil. (3 l.) de Lavaur, 22 k. (5 l.) de Castres. *Pop.* 1102. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Martin-de-Dauzals, v. (*Tarn*). *Voyez* Dauzals.

St.-Martin-de-Fenouilla, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. et cant. de Céret, sur le Rom, à 5 k. (1 l. ¼) de Céret, 23 k. (5 l. ¼) de Perpignan. Il y a une fontaine d'eau minérale située dans le fond d'un ravin qui n'est pas éloigné du grand chemin d'Espagne. *Pop.* 52. *Bur. de poste* de Céret.

St.-Martin-de-Fontenay, v. (*Calvados*), arr. de Caen, canton de Bourguebus, à 8 k. (2 l.) S. de Caen, 27 k. (6 l.) N. de Falaise, 9 k. (2 l. ¼) d'Evrecy. Il y a une mine de charbon de terre située près la ci-devant abbaye de Fontenay. *Pop.* 589. *Bur. de poste* de Caen.

St.-Martin-de-Fresnay, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de St.-Pierre-sur-Dives, sur l'Oudon, à 21 k. (4 l. ¾) de Lisieux, 32 k. (8 l. ½) de Caen. *Pop.* 436. *B. de poste* de Croissanville.

St.-Martin-de-Freygeas, v. (*Dordogne*), arrond. de Nontron, cant. de Thiviers, à 20 k. (4 l. ½) d'Exideuil, 31 k. (7 l.) de Périgueux. *Pop.* 387. *Bur. de poste* de Thiviers.

St.-Martin-de-Fugères, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Monastier, à 16 k. (3 l. ⅔) du Puy. *Popul.* 1216. *Bur. de poste* du Puy.

St.-Martin-de-Galezas, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de St.-Péray, comm. de St.-Silvestre, à 9 k. (2 l. ¼) de Tournon, 31 k. (7 l.) de Privas. *Pop.* compr. celle de St.-Silvestre, 850. *Bureau de poste* de St.-Péray.

St.-Martin-de-Gouey, village (*Manche*). *Voyez* Gouey.

St.-Martin-de-Goueyne, v. (*Gers*), arr. et cant. de Lectour, à 8 kil. (2 l.) de cette ville, 40 kil. (9 l.) d'Auch. *Popul.* 342. *Bur. de poste* de Lectour.

St.-Martin-de-Grissac, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de l'Isle, comm. de Parisot, à 10 k. (2 l. ½) de Lavaur, 9 k. (2 l. ¼) de l'Isle, 14 k. (3 l. ¼) de Gaillac. *Popul.* compr. celle de Parisot et dépend., 772. *Bureau de poste* de Lavaur.

St.-Martin-de-Gurson, village (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de Villefranche, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Mucidan, 5 myr. (12 l. ⅔) de Périgueux. *Pop.* 1048. *Bur. de poste* de Monpont.

St.-Martin-de-Haux, village (*Gironde*). *Voyez* Hauk.

St.-Martin-de-Hinx, village (*Landes*), arr. de Dax, cant. de St.-Vincent-de-Tirosse, à 22 kil. (5 l.) de Dax, 7 myr. (16 l.) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 1010. *Bur. de poste* de Bayonne, département des Basses-Pyrénées.

St.-Martin-de-Horgues, v. (*Gers*), arr., cant. et comm. d'Auch, à 2 k. (½ l.) de Mirande, 23 kil. (5 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 286. *Bur. de poste* de Mirande.

St.-Martin-de-Journet, v. (*Vienne*), arr. et cant. de Montmorillon, près la Veron, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Montmorillon, 3 myr. (11 l. ¼) de Poitiers. *Popul.* 786. *Bur. de poste* de Montmorillon.

St.-Martin-de-Julliers, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angely, cant. d'Aulnay, sur la Nie, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Jean-d'Angely, 31 kil. (7 l.) de Saintes. *Pop.* 321. *Bur. de poste* d'Aulnay.

St.-Martin-de-Jussac, village (*Haute-Vienne*), arr. de Rochechouart, cant. de St.-Junien, près la Vienne, à 3 k. (¾ de l.) de St.-Junien, 24 k. (5 l. ½) de Limoges. *Populat.* 619. *Bureau de poste* de St.-Junien.

St.-Martin-de-Juvigny, v. (*Marne*), arr. et cant. de Châlons-sur-Marne, comm. de Juvigny, à 11 kil. (2 l. ¾) de Châlons-sur-Marne. *Pop.* compr. celle de Juvigny, 540. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Marne.

St.-Martin-de-la-Barthe, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Molières, comm. de la Barthe, à 9 kil. (2 l. ¼) de Castelnau-de-Montratier, 20 kilom. (4 l. ½) de Montauban. *Pop.* 266. *B. de poste* de Montratier.

St.-Martin-de-la-Besace, v. (*Calvados*). *Voyez* St.-Martin-des-Besaces.

St.-Martin-de-la-Bloquière, v. (*Aveyron*), arr., cant. et comm. de Milhaud, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville, 6 myriam. (13 l.) de Rhodez. *Pop.* réunie à celle de Milhaud. *Bur. de poste* de Milhaud.

St.-Martin-de-la-Brasque, v. (*Vaucluse*), arr. d'Apt, cant. de la Tour-d'Aigues, à 16 kilom. (3 l. ¾) d'Apt, 6 myr. (14 l.) d'Avignon. Le territoire de ce village fournit des perles jaunes et des pierres à fusil. *Pop.* 320. *Bur. de p.* de Pertuis.

St.-Martin-de-la-Caussade, v. (*Gironde*), arrond. et canton de Blaye, à 13 kil. (3 l.) de Bourg, 34 k. (7 l. ¾) de Bordeaux, 2 kil. (½ l.) de Blaye. *Pop.* 744. *Bur. de poste* de Blaye.

St.-Martin-de-la-Cluse, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, canton de Vif, à 22 k. (5 l.) de Grenoble. *Pop.* compr. celle de Paquiers, 539. *Bur. de poste* de Grenoble.

St.-Martin-de-la-Coudre, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de St.-Jean-d'Angely, cant. de Loulay, à 15 kilom. (3 l. ½) de St.-Jean-d'Angely, 36 k. (8 l.) de Saintes. *Popul.* 277. *Bur. de poste* de Saint-Jean-d'Angely.

St.-Martin-de-la-Guépie, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, canton de Cordes, près l'Aveyron, à 28 kil. (6 l. ½) de Gaillac, 6 myr. (14 l. ½) de Castres. *Popul.* compr. celle de St.-Pierre-de-Mersens, 844. *B. de p.* de Cordes.

St.-Martin-de-Laires, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Senecey-le-Grand, à 15 k. (3 l. ½) de Châlons, 38 kil. (8 l. ½) de Mâcon. *Popul.* 1124. *Bureau de poste* de Senecey-le-Grand.

St.-Martin-de-la-LièNE, v. (*Calvados*), arrond. et canton de Lisieux, sur la Touques, à 4 kil. (1 l.) de Lisieux, 42 k. (9 l. ½) de Caen. *Pop.* 333. *Bureau de poste* de Lisieux.

Saint-Martin-de-la-mer, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Liernais, à 18 k. (4 l.) d'Arnay, 6 myr. (13 l. ¾) de Dijon. *P.* 555. *Bur. de p.* de Saulieu.

St.-Martin-de-Lamps, village (*Indre*), arrond. de Châteauroux, cant. de Levroux, à 23 k. (5 l. ½) de Châteauroux. *Pop.* 350. *Bur. de poste* de Levroux.

St.-Martin-de-Landelle, v. (*Manche*), arr. de Mortain, cant. de St.-Hilaire-du-Harcouet, à 21 k. (4 l. ¾) de Mortain, 6 myriam. (13 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 2000. *Bur. de poste* de St.-Hilaire.

St.-Martin-de-Landes, village Loir-et-Cher). Voy. Landes.

St.-Martin-de-Lansusèle, v. (Lozère), arr. de Florac, cant. de St.-Germain-de-Calberte, à 18 kil. (4 l.) de Florac, 40 k. (9 l.) de Mende. Pop. 531. Bur. de poste de St.-Jean-du-Gard.

St.-Martin-de-la-Pierre, v. (Ardèche). Voyez Saint-Martin-d'Ardèche.

St.-Martin-de-la-Place, v. (Maine-et-Loire). Voyez Saint-Martin-l'Enclave.

St.-Martin-de-Larçon, village (Hérault), arrond. de St.-Pons-de-Thomières, cant. d'Olargues, à 21 k. (4 l. ¾) de St.-Pons, 7 myriam. (16 l. ¼) de Montpellier. P. 432. B. de p. de St.-Pons-de-Thomières.

St.-Martin-de-la-Rivière, v. (Tarn), arr. et cant. de Lavaur, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. P... Bur. de poste de Lavaur.

St.-Martin-de-la-Roche, v. (Seine-et-Oise), arrond. et cant. d'Etampes, comm. de Champigny, à 2 k. (½ l.) d'Etrechy, 6 kilom. (1 l. ½) d'Etampes. Pop. compr. celle de Champigny, 82. Bur. de poste d'Etrechy.

St.-Martin-de-la-Roquette, v. (Eure). Voy. Roquette (la).

St.-Martin-de-la-Valette, v. (Tarn), arr. de Castres, cant. de Mazamet, comm. de Boissezon, à 15 kilom. (3 l. ½) de Castres, 13 kilom. (3 l.) de Mazamet. Pop. compr. celle de Boissezon, 3009. Bur. de poste de Castres.

St.-Martin-de-Laye, village (Gironde) arr. de Libourne, cant. de Guitres, à 13 k. (3 l.) de Libourne, 36 k. (8 l.) de Bordeaux. Pop. 500. Bur. de poste de Coutras.

St.-Martin-de-l'Herm, village (Gironde), arr. de la Réole, cant. de Sauveterre, à 7 kil. (1 l. ¾) de la Réole, 5 myriam. (10 l. ¾) de Bordeaux. Pop. 400. Bur. de poste de la Réole.

St.-Martin-de-Ligoupac, v. (Gard), arr. d'Alais, cant. d'Anduze, comm. de Boisset, près le Gardon-d'Anduze, à 9 k. (2 l. ½) d'Alais, 36 kilom. (8 l.) de Nimes. Populat. compr. celle de Boisset et Gaujac, 244. Bureau de poste d'Alais.

St.-Martin-de-Limouze, village (Aveyron), arrondiss. et cant. de Rhodez, comm. de Limouze-St.-Jean, à 7 k. (1 l. ¾) de Rhodez, 8 kilom. (2 l.) de Clairvaux. Pop. compr. celle de Limouze-St.-Jean, 104. B. de p. de Rhodez.

St.-Martin-de-Lixy, village (Saone-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Chauffailles, près la Musye, à 15 kil. (3 l. ½) de Marcigny, 5 myr. (11 l.) de Mâcon. Pop. 139. Bur. de poste de la Clayette.

St.-Martin-de-Lizeau, village (Eure-et-Loir), arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf, à 6 kilomètr. (1 l. ½) de cet endroit, 30 kilom. (6 l. ¾) de Chartres. Populat. 158. B. de poste de Châteauneuf.

St.-Martin-de-Lodies, village (Tarn), arrond., cant. et comm. de Castres, à 2 kil. (½ l.) de cette ville. Popul. compr. dans celle de Castres. Bur. de poste de Castres.

Saint-Martin-de-Londres, v. (Hérault), arr. de Montpellier, chef-l. de cant., près le Riutor, à 24 k. (5 l. ½) N. N. O. de Montpellier, 16 kilom. (3 l. ¾) S. de Ganges, 34 k. (7 l. ⅔) E. p. N. de Lodève. Pop. 875. Bur. de poste de Ganges.

St.-Martin-de-Luffiac, v. (Haute-Garonne), arr. de Muret, canton et comm. d'Hauterive, à 2 kilom. (½ l.) de ce cette ville, 16 kilom. (3 l. ¾) de Muret. Pop. compr. celle d'Haute-Rive, 3000. Bur. de poste d'Haute-Rive.

St.-Martin-de-Macon, village (Deux-Sèvres), arrond. et cant. de Thouars, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 8 myr. (18 l. ¾) de Niort. P. 458. Bur. de poste de Thouars.

St.-Martin-de-Mailloc, village (Calvados), arr. de Lisieux, cant. d'Orbec, près l'Orbec, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Lisieux, 5 myr. (11 l.) de Caen. Pop. 701. Bureau de poste d'Orbec.

St.-Martin-de-Marmagne, v. (Saone-et-Loire). Voyez Marmagne.

St.-Martin-de-Mauriac, v. (Aveyron), arr. de Milhaud, cant. de Nant, comm. de la Cavalerie, à 8 kil. (2 l.) de Milhaud, 11 kil. (2 l. ¾) de Nant, 6 myr. (13 l.) de Rhodez. Pop. compr. celle de la Cavalerie, 760. Bureau de poste de Milhaud.

St.-Martin-de-Mayres, village (Ardèche). Voy. Mayres.

St.-Martin-de-Mazerac, v. (Gironde), arrond. et cant. de Libourne, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 33 kilom. (7 l. ½) de Bordeaux. Populat... Bur. de poste de Libourne.

St.-Martin-de-Melges, village (Lot-et-Garonne), arrond. d'Agen, cant. de Pressas, comm. de Laugnac, à 10 k. (2 l. ½) d'Agen, 11 kilom. (2 l. ¾) de Pressas. Pop. compr. celle de Laugnac, 564. B. de poste d'Agen.

St.-Martin-de-Mentaure, v. (Lot), arr. de Montauban, canton de Lauzerte, comm. de Durfort, à 9 k. (2 l. ¼) de Moissac, 25 kil. (5 l. ¾) de Montauban. Populat. compr. celle de Durfort, 990. Bur. de poste de Moissac.

St.-Martin-de-Meux, village (Charente-Inférieure), arr. et cant. de Jonzac, à 7 kil. (1 l. ¾) de cet endroit, 40 kil. (9 l.) de Saintes. Populat. 551. Bureau de poste de Jonzac.

St.-Martin-de-Mirannes, v. (Lot-et-Garonne). Voy. St.-Martin-le-Grand.

St.-Martin-de-Miseré, village (Isère) arrond. et canton de Grenoble, près l'Isère, à 7 kil. (1 l. ¾) de Grenoble. Pop. 299. Bur. de poste de Grenoble.

St.-Martin-de-Molome, village (Yonne). Voy. St.-Martin-l'Armançon.

St.-Martin-de-Monbon, v. (Aveyron), arr. d'Espalion, cant. de St.-Geniez, commune de Lunet, à 4 kil. (1 l.) de St.-Geniez, 18 kil. (4 l.) d'Espalion. Popul.... Bur. de poste de St.-Geniez.

St.-Martin-de-Montjoie, v. (Manche), arr. d'Avranches, cant. de St.-James, à 18 kil. (4 l.) d'Avranches, 6 myr. (13 l. ¼) de Coutances, 2 k. (½ l.) de Saint-James. Popul. 664. Bur. de poste de Saint-James.

St.-Martin-de-Mont-Félix, v. (Gironde), arr. de Bazas, cant. d'Auros, comm. de Pontdaurat, à 5 k. (1 l. ¼) de la Réole, 5 myr. (11 l. ⅔) de Bordeaux. Pop. 672. Bur. de poste de la Réole.

St-Martin-de-Montrotier, v. (Rhône), arr. de Lyon, canton de St.-Laurent-de-Chamouset, comm. de Montrotier, à 13 kil. (3 l.) de l'Arbresle, 29 k. (6 l. ½) de Lyon, 6 kil. (1 l. ½) de St.-Laurent-de-Chamouset. Pop. compr. celle de Montrotier, 1600. Bur. de poste de l'Arbresle.

St-Martin-d'Engraviès, v. (Arriège), arr. de Pamiers, cant. de Varilhes, comm. de Calzan, à 10 k. (2 l. ½) de Mirepoix, 16 k. (3 l. ⅔) de Pamiers. Pop. compr.

celle de Calzan, 100. *Bur. de poste* de Mirepoix.

St.-Martin-de-Nigelle, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Dreux, cant. de Nogent-Roulebois, à 23 kil. (5 l. ¼) de Dreux, 21 kil. (4 l. ¾) de Chartres. *Pop.* 741. *Bur. de poste* de Maintenon.

St.-Martin-de-Nouet, village (*Landes*). *Voyez* St.-Martin.

St.-Martin-d'Entraigues, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant. de Chef-Boutonne, à 11 k. (2 l. ¾) de Melle, 5 kil. (1 l. ¼) de Chef-Boutonne, 37 k. (8 l. ¼) de Niort. *Popul.* 326. *Bur. de poste* de Chef-Boutonne.

St.-Martin-d'Entrannes, b. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Pujet-de-Théniers, canton de Guillaume, à 19 kil. (4 l. ¾) de Pujet, 5 myr. (12 l.) de Nice. *P.* 500. *Bur. de p.* d'Entrevaux, dép. des Basses-Alpes.

St.-Martin-de-Palières, v. (*Var*). *Voyez* St.-Martin.

St.-Martin-de-Pamproux, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Melle, cant. de la Mothe-Ste.-Hérave, à 14 kil. (3 l. ½) de St.-Maixent, 34 kil. (7 l. ¾) de Niort. *P.* 1890. *Bur. de poste* de la Mothe-Sainte-Héraye.

St.-Martin-de-Patrouille, village (*Saone-et-Loire*), arrond. de Charolles, cant. de la Guiche, sur la côte, près la Guye, à 28 kil. (6 l. ¼) de Charolles, 38 kilom. (8 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 188. *Bur. de poste* de Joncy.

St.-Martin-de-Péricard, v. (*Lot-et-Garonne*), *V.* Péricard.

St.-Martin-de-Pierre-Bernis, v. (*Ardèche*). *Voyez* St.-Martin-d'Ardèche.

St.-Martin-de-Pontchardon, village (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Vimoutiers, près la Touque, à 29 kil. (6 l. ½) d'Argentan, 6 myr. (13 l.) d'Alençon. *Pop.* 96. *B. de poste* de Vimoutiers.

St.-Martin-de-Pouligny, v. (*Indre*), arr. de la Châtre, cant. de St.-Sever, à 7 kil. (1 l. ¾) de la Châtre, 41 kil. (9 l. ¼) de Châteauroux. *Pop.* 318. *Bur. de poste* de la Châtre.

St.-Martin-de-Quévillon, v. (*Seine-Inférieure*). *V.* Quévillon.

St.-Martin-de-Queyrières, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. de l'Argentière, sur la Durance, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Briançon, 5 myr. (11 l. ¾) de Gap. On y exploite des mines de houille. *Pop.* 1309. *B. de poste* de Briançon.

St.-Martin-de-Ranacas, v. (*Basses-Alpes*), arrond. de Forcalquier, cant. de Reillanne, à 9 kil. (2 l. ¼) de Forcalquier, 4 myr. (10 l. ½) de Digne. *Pop.* 132. *Bur. de poste* de Manosque.

St.-Martin-de-Ré, ville (*Charente-Inférieure*), chef-lieu d'arr. et de cant., dans l'île de Ré, à 18 k. (4 l.) O. de la Rochelle, 8 myr. (17 l. ¼) N. O de Saintes, 38 k. (8 l. ½) N. p. O. d'Oléron. Cette ville étoit la capitale de l'île de Ré. La citadelle défend le port, la ville et la campagne : c'est un carré parfait, bien fortifié de bastions, de demi-lunes, demi-contre-gardes, cuvettes et fossés brayés. La ville l'est également de six grands bastions et de cinq demi-lunes.

C'étoit un gouvernement de place uni à celui de l'île, et indépendant de celui de sa citadelle, tous les deux sous le gouvernement général du ci-devant pays d'Aunis. L'état-major de la ville étoit composé d'un gouverneur pour la ville et l'île, d'un lieutenant de roi et d'un major; celui de la citadelle étoit composé d'un lieutenant de roi, d'un commandant, d'un major et d'un capitaine des portes.

Outre l'église paroissiale, il y avoit les deux temples de Saint-Martin, les deux hôpitaux, dont un, pour les militaires, étoit desservi par des frères de la Charité, celui des femmes étoit desservi par des sœurs grises. La police de la ville s'exerçoit par le gouverneur. Cette ville, quoique petite, est jolie et bien bâtie; son port est très-commode, et bordé d'un beau quai. Elle fut bâtie près d'un ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoit, qui fut fondé, en 735, par Eudes, duc d'Aquitaine, et par Valrade, sa femme, qui y furent tous deux enterrés. Ce duc s'y retira et y embrassa la vie monastique; mais il sortit quelque temps après, lorsque son fils Waiffre eut été assassiné par Pepin, dans le dessein de venger sa mort et de recouvrer ses états. Ce monastère fut ruiné par les Normands. Le tombeau d'Eudes fut découvert en 1730. On y remarqua sur-tout sa couronne en cuivre, d'une forme très-simple.

Le commerce de cette ville consiste en vin, eau-de-vie, vinaigre, sel, planches. Les habitans vont beaucoup à la pêche de la morue et de la raie, dont ils font aussi commerce.

Cette ville a un tribunal de commerce, un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime de l'île de Ré, cinquième arrondissement maritime. Cette île est une place de guerre de troisième classe de la douzième division militaire, et la résidence d'un commandant, d'un adjudant de place et de deux sous-directeurs des fortifications. Le port de cette ville fait partie du cinquième arrondissement maritime, dont le port de Rochefort est chef-lieu. Il y a dans ce port un sous-commissaire d'administration chargé des fonctions de l'inscription maritime, un sous-commissaire des relations commerciales du Danemarck, un sous-directeur de l'artillerie et un capitaine du génie. *Populat.* 3069. *B. de poste.*

St.-Martin-de-Redon, village (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Puy-l'Evêque, comm. de Duravel, à 6 kil. (1 l. ½) de Fumel, 33 kil. (7 l. ½) de Cahors. *Pop.* compr. celle de Duravel et dépend., 5900. *Bur. de poste* de Fumel, départ. de Lot-et-Garonne.

St.-Martin-de-Riberac, v. (*Dordogne*), arrond., canton et comm. de Riberac, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit. *Pop.* compr. celle de Riberac, 2697. *B. de p.* de Riberac.

St.-Martin-d'Ern, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, canton de Lauzerte, comm. de Tréjouls, à 8 kil. (2 l.) de Lauzerte, 31 kil. (7 l.) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Tréjouls, 212. *B. de p.* de Lauzerte.

St.-Martin-de-Ronsac, village (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Lanta, à 34 kil. (7 l. ¾) de Revel, 13 k. (3 l.) de Caraman, 13 kilomèt. (3 l.) de Toulouse. *Pop.* compr. celle du Cayla, 94. *B. de poste* de Caraman.

St.-Martin-de-Roussac, v. (*Aveyron*), arrond., cant. et comm. de St.-Afrique, à 5 myr. (10 l. ½) de Rhodez, à 4 kil. (1 l.) de St.-Afrique. *Pop.* compr. dans celle de St.-Afrique. *B. de p.* de St.-Afrique.

St.-Martin-de-Sablon, village (*Gironde*). *Voyez* Sablon.

St.-Martin-de-Salaon, village (*Calvados*), arrond. de Falaise, cant. d'Evrecy, à 4 kil. (1 l.) de Thury-Harcourt, 24 k. (5 l. ½) de Falaise, 27 kilom. (6 l.) de Caen. *Pop.* 1400. *Bur. de poste* de Thury-Harcourt.

St.-Martin-de-Salencey, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. de Charolles, cant. de la Guiche, à 22 kil. (5 l.) de Charolles, 37 k. (8 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 389. *Bur. de poste* de St.-Bonnet-de-Joux.

St.-Martin-de-Sauzay, village (*Deux-Sèvres*), arrond. et canton de Thouars, sur la Thoue, à 11 k. (2 l. ¾) de Thouars, 9 myr. (19 l. ¾) de Niort. *Pop.* 869. *Bur. de poste* de Thouars.

St.-Martin-des-Besaces, v. (*Calvados*), arrond. de Vire, cant. de Beny-Bocage, à 19 k. (4 l. ½) de Vire, 40 kil. (9 l.) de Caen. *Pop.* 1242. *Bur. de p.* d'Aulnay.

St.-Martin-des-Carcelles, v. (*Haute-Garonne*). *V.* Carcelles.

St.-Martin-des-Champs, v. (*Calvados*), arrond. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt, comm. de St.-Denis-de-Méré. *Pop.* 993. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau.

St.-Martin-des-Champs, v. (*Cher*), arrond. de Sancerre, cant. de Sancergues, près Sancergues, à 20 kil. (4 l. ½) de Sancerre, 40 k. (9 l.) de Bourges. *Popul.* 667. *Bur. de poste* de la Charité, département de la Nièvre.

St.-Martin-des-Champs, v. (*Finistère*), arrond. et canton de Morlaix. *Pop.* 897. *Bur. de poste* de Morlaix.

St.-Martin-des-Champs, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Montgiscard, comm. de Baziége, à 13 kil. (3 l.) de Villefranche-de-Lauragais. *Pop.* compr. dans celle de Baziége, 1440. *Bur. de poste* de Villefranche.

St.-Martin-des-Champs, v. (*Manche*), arrond. de Saint-Lô, cant. de Saint-Jean-de-Daye, à 11 k. (2 l. ¾) de Carentan, 22 kil. (5 l.) de Coutances. *Pop.* 53. *Bur. de poste* de Périers.

St.-Martin-des-Champs, v. (*Manche*), arr. et cant. d'Avranches, près Avranches, à 41 kilom. (9 l. ¼) de Coutances. *Popul.* 435. *Bureau de poste* d'Avranches.

St.-Martin-des-Champs, v. (*Orne*), arr. et cant. d'Argentan, comm. de Juvigny, près la Baize, à 3 kil. (¾ de l.) d'Argentan, 33 k. (7 l. ½) d'Alençon. *Pop.* compr. celle de Juvigny, 178. *Bur. de poste* d'Argentan.

St.-Martin-des-Champs, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. et cant. nord de Châlons-sur-Saone, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 5 m. (12 l. ½) de Mâcon. *Pop. Bureau de poste* de Châlons.

St.-Martin-des-Champs, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Coulommiers, cant. de la Ferté-Gaucher, près le Morin, à 30 k. (6 l. ¾) de Rosoy, 6 myr. (12 l. ¾) de Melun. *Pop.* 433. *Bur. de p.* de la Ferté-Gaucher.

St.-Martin-des-Champs, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges, à 4 kil. (1 l.) de Provins, 5 myr. (11 l. ¼) de Melun. *Pop.* 172. *Bur. de poste* de Provins.

St.-Martin-des-Champs, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. d'Houdan, à 13 k. (3 l.) de Montfort, 31 kil. (7 l.) de Versailles. *Pop.* 392. *Bur. de poste* de Mantes.

St.-Martin-des-Champs, v. (*Yonne*), arrond. de Joigny, cant. de Saint-Fargeau, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 43 kilom. (9 l. ¾) d'Auxerre. Il y a une forge dite de *Moulin Colin*. *Pop.* 579. *B. de poste* de Saint-Fargeau.

St.-Martin-des-Combes, village (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de Villemblard, à 15 kilom. (3 l. ½) de Bergerac, 27 k. (6 l.) de Périgueux. *Popul.* 581. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Martin-des-Combes, village (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Lunas, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Lodève, 5 myriam. (11 l. ¼) de Montpellier. *P.* 43. *Bur. de poste* de Lodève.

St.-Martin-des-Crozes, village (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Montagnac, comm. de Cabrières, à 15 kil. (3 l. ½) de Pézenas, 28 k. (6 l. ¼) de Béziers. *Pop.* compr. celle de Cabrières, 453. *B. de poste* de Pézenas.

St.-Martin-des-Eaux, village (*Aude*), arr. et cant. de Narbonne, comm. de Raissac, à 10 k. (2 l. ½) de Narbonne. *Popul.* compr. celle de Raissac, 256. *Bureau de poste* de Narbonne.

St.-Martin-de-Seignaux, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. du St.-Esprit, à 32 k. (7 l. ¼) de Dax, 8 myriam. (18 l. ¼) de Mont-de-Marsan. Il y a des mines de houille non exploitées. *Popul.* 2173. *Bur. de poste* de Bayonne, départ. des Basses-Pyrénées.

St.-Martin-de-Senilly, village (*Manche*). *Voy.* St.-Martin-de-Cenilly.

St.-Martin-de-Senozan, village (*Saone-et-Loire*), arrond. et cant. nord de Mâcon, sur la côte, près la Saone, à 8 k. (2 l.) de Mâcon. *Populat.* 400. *Bureau de poste* de Mâcon.

St.-Martin-des-Enarées, v. (*Calvados*), arrondiss. et cant. de Bayeux, à 3 kilom. (¾ de l.) de cette ville, 24 k. (5 l. ½) de Caen. *Populat.* 114. *Bureau de poste* de Bayeux.

St.-Martin-des-Eparges, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. de Fresne-en-Voivre, comm. de Tresanvaux, à 20 kilom. (4 l. ½) de St.-Mihel, 20 kilom. (4 l. ½) de Verdun. *Pop.* compr. celle de Tresanvaux, 212. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

St.-Martin-de-Sepead, village (*Corrèze*). *Voyez* St.-Martin-Sepead.

St.-Martin-de-Serre, v. (*Gironde*), arrond. et cant. de la Réole, comm. de Mongauzy, à 10 kilom. (2 l. ½) de Marmande, 6 myriam. (13 l. ½) d'Agen, 9 kil. (2 l. ¼) de la Réole. *Pop.* 428. *Bur. de poste* de la Réole.

St.-Martin-de-Sestas, village (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de St.-Exupery, à 9 k. (2 l. ¼) de la Réole, 4 myr. (10 l.) de Bordeaux. *Pop.* 658. *Bur. de poste* de St.-Macaire.

St.-Martin-des-Faux, village (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. et comm. de Sallescuran, à 23 k. (5 l. ¼) de Rhodez, 29 kilom. (6 l. ½) de Milhaud. *Pop.* compr. celle de Sallescuran, 1033. *Bur. de poste* de Milhaud.

St.-Martin-des-Fontaines, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de l'Hermeneault, à 10 kil. (2 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 334. *Bur. de poste* de Fontenay-le-Peuple.

St.-Martin-des-Gimois, village (*Gers*). *Voyez* Saint-Martin-Gimois.

St.-Martin-des-Landes, village (*Orne*), arrond. d'Alençon, cant. de Carouges, à 21 kilom. (4 l. ¾) d'Alençon. *Pop.* 478. *B. de poste* de Carouges.

St.-Martin-des-Lauriers, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Marennes, cant. de St.-Aignan, comm. de Beaugeay, à 7 k. (1 l. ¾) de Roquefort, 11 kil. (2 l. ¾) de Marennes. *Popul.* compr. celle de

Beaugeay, 195. *Bur. de poste* de Roquefort.

St.-Martin-des-Leds, village (*Allier*), arr. de Moulins, cant. de Chevagnes, près la Gour, à 27 k. (6 l.) de Moulins. *Pop.* 251. *Bur. de poste* de Moulins.

St.-Martin-des-Monts, village (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de la Ferté-Bernard, sur la côte, près l'Huisne, à 5 kilom. (1 l. ¼) de la Ferté-Bernard, 32 kilom. (7 l. ½) du Mans. *Pop.* 318. *B. de poste* de la Ferté-Bernard.

St.-Martin-des Noyers, village (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de Livarot, sur la Vic, à 14 kil. (3 l. ¼) de Lisieux. 43 kil. (9 l. ¾) de Caen. *Pop.* 111. *Bur. de poste* de Lisieux.

St.-Martin-des-Noyers, village (*Vendée*), arr. de Montaigu, cant. des Essarts, à 19 k. (4 l. ½) de la Roche-sur-Yon ou Napoléon, 40 k. (9 l.) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* réunie à celle de Lecgrève, 600. *Bur. de poste* de Chantonnay.

St.-Martin-des-Olmes, village (*Puy-de-Dôme*), arrond. et cant. d'Ambert, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 6 m. (14 l. ¼) de Clermont. *Pop.* 1179. *B. de poste* d'Ambert.

St.-Martin-de-Sossenac, village (*Gard*), arr. du Vigan, cant. de Sauve, près la source du Crieulon, à 8 kil. (2 l.) de St.-Hippolyte, 37 kil. (8 l. ¼) de Nimes. Il y a une mine de plomb non exploitée. *Pop.* 116. *B. de poste* de Sauve.

St.-Martin-de-Soulan *ou* Soulan, v. (*Arriège*), arr. de Saint-Girons, cant. de Massat, près l'Arac, à 11 k. (2 l. ⅔) de St.-Girons, 23 k. (5 l. ⅔) de Tarascon. Au sud du pont bâti au-dessus du confluent de Salat et du torrent qui vient du port de Lers, on trouve à Castel des masses de granit. *Pop.* 1827. *Bur. de poste* de St.-Girons.

St.-Martin-des-Pescrits, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Moulins-la-Marche, à 13 kilom. (3 l.) de Mortagne, 37 k. (8 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 385. *Bur. de poste* de Moulins-la-Marche.

St.-Martin-des-Pierres, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Verfeil, à 16 k. (3 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* compr. celle de Pugnères et Teulat, 118. *Bur. de poste* de Toulouse.

St.-Martin des-Plains, village (*Puy-de-Dôme*), arrond. d'Issoire, cant. de Sauxillanges, à 7 kilom. (1 l. ¾) d'Issoire, 37 k. (8 l. ½) de Clermont. *Pop.* 285. *B. de poste* d'Issoire.

St.-Martin-des-Prés, village (*Aisne*), arrond. de St.-Quentin, cant. de Vermand, comm. de Trefcon, à 13 kilom. (3 l.) de Ham, 15 kil. (3 l. ½) de Saint-Quentin. *Pop.* compr. celle de Trefcon, 225. *Bur. de poste* de Ham, départ. de la Somme.

St.-Martin-des-Prés, village (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de Corlay, à 21 kil. (4 l. ¾) de Loudéac, 28 kil. (6 l. ¼) de St.-Brieux. *P.* 1314. *Bur. de poste* de Quintin.

St.-Martin-des-Prés, village (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de l'Aigle, près l'Iton, à 6 k. (1 l. ½) de l'Aigle, 5 myr. (12 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 117. *Bur. de poste* de l'Aigle.

St.-Martin-d'Essalles, village (*Hérault*), arr. et cant. 2ᵉ de Béziers, comm. de Sauvian, à 4 kil. (1 l.) de Béziers, 6 myriam. (14 l.) de Montpellier. *Pop.* compr. celle de Sauvian, 384. *Bureau de poste* de Béziers.

St.-Martin-des-Traux, village (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de la Pacaudière, à 29 k. (6 l. ½) de Roanne, 6 myr. (14 l.) de Feurs. *Populat.* 2400. *Bureau de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Martin-de-Suèvre, village (*Loir-et-Cher*). *Voyez* Suèvres.

St.-Martin-d'Etableau, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, cant. de Pressigny-le-Grand, près la Claise, à 10 k. (2 l. ½) de Preuilly, 5 myr. (12 l. ¼) de Tours, 11 k. (2 l. ¾) de la Haye-Descartes. *Popul.* 550. *Bureau de poste* de la Haye-Descartes.

St.-Martin-d'Etalle, village (*Forêts*). *Voyez* Etale.

St.-Martin-de-Tallevande, v. (*Calvados*), arrond. et cant. de Vire, à 3 kil. (⅔ de l.) de Vire, 6 myr. (12 l. ⅔) de Caen. *P.* 700. *Bur. de poste* de Vire.

St.-Martin-de-Teissac, village (*Aude*). *Voyez* St.-Martin-la-Pierre-Lis.

St.-Martin-de-Thévet, village (*Indre*), arrondiss. et cant. de la Châtre, près l'Igneray, à 8 kilom. (2 l.) de la Châtre, 34 kilomèt. (7 l. ¾) de Châteauroux. *Pop.* 270. *Bur. de poste* de la Châtre.

St.-Martin-de-Thoques, v. (*Aude*), arrondiss. de Narbonne, cant. de Lésignan, comm. de St.-André-de-Roque-Longue, à 11 kil. (2 l. ¾) de Lésignan, 11 kilom. (2 l. ¾) de Narbonne. *P.* compr. celle de St.-André-de-Roque-Longue, 200. *Bur. de poste* de Lésignan.

St.-Martin-de-Tournon, v. (*Indre*), arr. du Blanc, chef-lieu de cant., sur la Creuse, à 14 kil. (3 l. ¼) N. N. O. du Blanc, 5 m. (12 l. ½) O. de Châteauroux, 13 k. (3 l.) S. de Preuilly. *Popul.* 1435. *Bur. de poste* du Blanc.

St.-Martin-de-Tours, v. (*Puy-de-Dôme*), arrondiss. de Clermont-Ferrand, cant. et comm. de Rochefort, à 22 kil. (5 l.) de Clermont. *P.* compr. celle de Rochefort, 1329. *B. de p.* de Clermont.

St.-Martin-de-Transport, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Castillonnès, à 14 k. (3 l. ¼) de Lauzun, 5 myr. (11 l.) d'Agen. *Pop.* 141. *Bur. de poste* de Bergerac, départem. de la Dordogne.

St.-Martin-de-Treignac, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. et comm. de Treignac, à 22 k. (5 l.) d'Uzerche, 32 k. (7 l. ¼) de Tulle. *Pop.* compr. celle de Treignac, 2591. *B. de poste* d'Uzerche.

St.-Martin-de-Troo, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Montoire, comm. de Troo, à 6 k. (1 l. ½) de Montoire, 20 kil. (4 l. ½) de Vendôme. *Pop.* compr. celle de Troo, 1119. *Bur. de poste* de Montoire.

St.-Martin-de-Valgalgue *ou* Mont-Valgues, v. (*Gard*), arr. d'Alais, chef-lieu de canton, à 2 kil. (½ l.) de St.-Alban. Il y a une mine d'ocre. *Pop.* 650. *Bur. de poste* d'Alais.

St.-Martin-de-Vallamas, b. (*Ardèche*), arrond. de Tournon, chef-lieu de cant., sur la Saliouze, à 40 k. (9 l.) O. S. O. de Tournon, 29 kil. (6 l. ½) N. O. de Privas, 40 kilom. (9 l.) E. p. S. du Puy. *Popul.* 2110. *Bureau de poste* du Chaylard.

St.-Martin-de-Valmeroux, v. (*Cantal*). *Voyez* St.-Martin-Valmeroux.

St.-Martin-de-Valois, village (*Cantal*), arrond. d'Aurillac, cant. de St.-Cernin, à 13 k. (3 l.) d'Aurillac. *Popul.* 360. *Bureau de poste* d'Aurillac.

St.-Martin-de-Vals, village (*Ardèche*). *Voyez* Vals.

St.-Martin-de-Vambé *ou* Vam-

BEZ, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Songeons, à 20 k. (4 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 254. *Bur. de p.* de Songeons.

St.-Martin-de-Varreville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Ste.-Mère-Eglise, à 13 k. (3 l.) de Carentan, 4 myr. (10 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 413. *Bur. de poste* de Ste.-Mère-Eglise.

St.-Martin-de-Vaulserre, v. (*Isère*). *Voy.* Vaulcerre.

St.-Martin-de-Ventenac, v. (*Arriège*), arr. de Tarascon, cant. de Lavelanet, à 21 k. (4 l. ¾) de Tarascon. *Populat.* compr. celle de Bousquet, 523. *Bureau de poste* de Pamiers.

St.-Martin-de-Verre, village (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmirail, comm. de Larroque, à 22 k. (5 l.) de Gaillac, 13 k. (3 l.) de Castelnau. *P.* compr. celle de Larroque, 563. *B. de poste* de Gaillac.

St.-Martin-de-Vers, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Lauzès, à 18 kil. (4 l.) de Cahors. On y voit une fontaine d'eau minérale qui, dans la révolution de vingt-quatre heures, éprouve, ainsi que l'Océan, l'oscilation périodique du flux et du reflux. *Pop.* compr. celle de Pauzet, 509. *Bur. de poste* de Cahors.

St.-Martin-de-Verton, village (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. et comm. de Chatillon-sur-Indre, près l'Indre, à 1 kil. (¼ de l.) de Chatillon, 43 k. (9 l. ¾) de Châteauroux. *Populat.* compr. celle de Chatillon, 2809. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Indre.

St.-Martin-de-Villadeix, v. (*Dordogne*), arrond. de Périgueux, cant. de St.-Jean-de-Vergt, comm. de St.-Amand, à 22 k. (5 l.) de Périgueux, 4 k. (1 l.) de St.-Jean-de-Vergt. *Populat.* compr. celle de St.-Amand, 745. *Bur. de poste* de Périgueux.

St.-Martin-de-Ville-Anglose, v. (*Mayenne*), arrond. de Château-Gontier, cant. de Bierné, à 18 k. (4 l.) de Château-Gontier, 39 kil. (8 l. ¾) de Laval. *Pop.* 208. *Bur. de poste* de Château-Gontier.

St.-Martin-de-Villecourtes, v. (*Tarn*), arr., cant. et comm. de Gaillac, à 2 k. (½ l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle de Gaillac. *Bur. de poste* de Gaillac.

St.-Martin-de-Villeneuve, (*Charente-Inférieure*), arrond. de la Rochelle, cant. de Courson, à 31 k. (7 l.) de la Rochelle, 6 m. (12 l. ¾) de Saintes. *Pop.* compr. celle de Néon, 404. *Bur. de poste* de Nuaillé.

St.-Martin-de-Villereglan, v. (*Aude*), arr. et cant. de Limoux, à 5 k. (1 l. ½) de cette ville, 16 k. (3 l. ¾) de Carcassonne. *Pop.* 196. *Bur. de poste* de Limoux.

St.-Martin-de-Vinay, village (*Isère*), arrond. et cant. de Saint-Marcellin, comm. de St.-Antoine, sur le Furand, à 8 kilom. (2 l.) de St.-Marcellin. *Popul.* compr. celle de St.-Antoine, 1660. *Bur. de poste* de St.-Marcellin.

Saint-Martin-de-Vinoux *ou* Mont-Martin, v. (*Isère*), arr. nord de Grenoble, cant. de Saint-Egrève, près l'Isère, à 1 k. (¼ de l.) de Grenoble. *Pop.* 753. *Bureau de poste* de Grenoble.

St.-Martin-de-Vrigny, village (*Orne*). *Voyez* Vrigny.

St.-Martin-d'Hère, v. (*Isère*), arr. et cant. sud-est de Grenoble, près la Mougne, à 4 kil. (1 l.) de Grenoble. Il y a des tourbières. *Pop.* 618. *Bur. de poste* de Grenoble.

St.-Martin-d'Heuille, village (*Nièvre*), arr. de Nevers, canton de Pougues, à 8 k. (2 l.) de Nevers. Il y a deux forges où l'on fabrique du fer marchand, et un fourneau pour la fonte. *Pop.* 438. *Bur. de p.* de Nevers.

St.-Martin-l'Huiron, village (*Marne*). *Voyez* Huiron.

St.-Martin-d'Ige, v. (*Orne*). *Voyez* Ige.

St.-Martin-d'Indulens, village (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Perpignan, canton de St.-Paul-de-Fenouilhet, à 40 k. (9 l.) de Perpignan. *Pop.* 137. *Bur. de poste* de Perpignan.

St.-Martin-d'O, v. (*Orne*). *Voyez* O.

St.-Martin-d'Olivet, village (*Loiret*). *Voyez* Olivet.

St.-Martin-Don, v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de Beny-Bocage, à 10 k. (2 l. ½) de Vire, 5 myr. (11 l. ½) de Caen. *Pop.* 748. *Bur. de poste* de Vire.

St.-Martin-Dordon, village (*Yonne*), arr. de Joigny, canton de Villeneuve-sur-Yonne, à 16 k. (3 l. ¾) de Joigny, 39 k. (8 l. ¾) d'Auxerre. *Popul.* 112. *Bur. de p.* de Villeneuve-le-Roi.

St.-Martin-d'Ouilly, village (*Calvados*), arr. et cant. de Lisieux, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 5 m. (11 l. ¼) de Caen. *Pop.* 202. *Bur. de poste* de Lisieux.

St.-Martin-d'Outre-Arc, v. (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. de St.-Michel, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Jean-de-Maurienne, 5 myr. (12 l.) de Chambéry. Il y a une usine ou martinet où l'on fabrique des outils aratoires. *P.* 326. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Maurienne.

St.-Martin-d'Ouzilly *ou* Ouzigny, v. (*Vienne*). *V.* Ouzigny-Vignolles.

St.-Martin-Doydes, v. (*Arriège*), arr. et cant. de Pamiers, sur le Luton, à 32 k. (7 l. ¼) de Mirepoix, 38 kil. (8 l. ½) de Tarascon. *Pop.* 386. *Bur. de poste* de Pamiers.

St.-Martin-du-Bec, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, canton de Criquetot-Leneval, à 6 k. (1 l. ½) de Montivilliers, 6 myr. (14 l. ½) de Rouen. *Pop.* 430. *Bur. de poste* de Montivilliers.

St.-Martin-du-Bochet, village (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Villiers-St.-Georges, à 22 k. (5 l.) de Provins, 6 m. (13 l. ¾) de Melun. *Pop.* 200. *Bur. de poste* de la Ferté-Gaucher.

St.-Martin-du-Bois, v. (*Calvados*), arrond. de Falaise, cant. de Bretheville-sur-l'Aize, sur la Muancé, à 19 k. (4 l. ¼) de Falaise, 18 k. (4 l.) de Caen. *Popul.* 176. *Bureau de poste* de Caen.

St.-Martin-du-Bois, v (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Guitres, à 13 k. (3 l.) de Libourne, 32 k. (7 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 836. *Bur. de poste* de Coutras.

St.-Martin-du-Bois, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Montoire, à 19 k. (4 l. ¼) de Vendôme, 41 kilom. (9 l. ¼) de Blois. *Populat.* 562. *Bur. de poste* de Montoire.

St.-Martin-du-Bois, v. (*Lot*), arr. de Figeac, cant. de Brettenoux, comm. de St.-Michel-de-Loubjon, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Céré, 38 k. (8 l. ½) de Figeac. *Pop.* compr. celle de Saint-Michel-de-Loubjon, 439. *Bur. de poste* de St.-Céré.

St.-Martin-du-Bois, b. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. de Segré, à 9 kil. (2 l. ¼) E. de cette ville 31 k. (7 l.) N. O. d'Angers, 19 k. (4 l. ¼) O. de Châteauneuf. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1004. *Bur. de poste* de Segré.

St.-Martin-

St.-Martin-du-Bosc, village (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. d'Etrepagny, sur la Bonde, à 15 k. (3 l. ½) du Grand-Andelys, 5 myr. (10 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 141. *Bur. de poste* de Gisors.

St.-Martin-du-Bosc, v. (*Hérault*), arr. et canton de Lodève, comm. du Bosc, à 5 k. (1 l. ¼) de Lodève, 42 kilom. (9 l. ½) de Montpellier. *Pop.* compr. celle du Bosc, 714. *Bur. de p.* de Lodève.

St.-Martin-du-But, v. (*Calvados*), arr. et canton de Falaise, près la source du Gué, à 3 kilom. (¾ de l.) de Falaise, 36 k. (8 l.) de Caen. *Pop.* 375. *Bureau de poste* de Falaise.

St.-Martin-du-Canigou, v. (*Pyrénées-Orientales*). *Voyez* Canigou (le).

St.-Martin-du-Clocher, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. de Villefagnan, sur le Lien, à 5 k. (1 l. ¼) de Ruffec, 4 m. (10 l.) d'Angoulême. *Pop.* 291. *Bur. de poste* de Ruffec.

St.-Martin-du-Crau, village (*Hérault*). *Voyez* Crau (le).

St.-Martin-du-Douet, village (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Bellesme, près la Coudre, à 4 kil. (1 l.) de Bellesme, 40 kil. (9 l.) d'Alençon. *Pop.* 233. *Bur. de poste* de Bellesme.

St.-Martin-du-Drot, village (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Saint-Martin.

St.-Martin-du-Fouilloux, v. (*Maine-et-Loire*), arr. d'Angers, cant. de St.-Georges, à 11 kilom. (2 l. ¾) d'Angers. *Popul.* 163. *Bureau de poste* de St.-Georges.

St.-Martin-du-Fouilloux, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Menigoutte, près la source de l'Auzance, à 10 kil. (2 l. ½) de Parthenay, 39 k. (8 l. ¾) de Niort. Le canton fournit assez de bois de toute espèce. *Populat.* 560. *Bureau de poste* de Parthenay.

St.-Martin-du-Fresne, village (*Ain*), arrond. de Nantua, cant. de Montréal, près l'Oignon, à 4 k. (1 l.) de Nantua, 25 k. (5 l. ¾) de Bourg. *P.* 860. *Bureau de poste* de Nantua.

St.-Martin-du-Houlme, v. (*Seine-Inférieure*). *V.* Houlme (le).

St.-Martin-du-Hour, village (*Gers*), arrond. d'Auch, canton de Gimont, comm. de St.-Sauvy, à 7 k. (1 l. ¾) de Gimont, 24 kil. (5 l. ½) d'Auch. *Populat.* compr. celle de Gimont, 571. *Bureau de poste* de Gimont.

St.-Martin-du-Lac, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Marcigny, près la Loire, à 3 k. (¾ de l.) de Marcigny, 6 myr. (13 l. ¾) de Mâcon. *Popul.* 519. *Bureau de poste* de Marcigny.

St.-Martin-du-Laert, village (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. nord de St.-Omer, à 6 m. (14 l. ½) d'Arras. *Populat.* 400. *Bur. de poste* de St.-Omer.

St.-Martin-du-Limet, village (*Mayenne*), arrond. de Château-Gontier, cant. de Craon, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 33 kilom. (7 l. ½) de Laval. *Pop.* 430. *Bur. de poste* de Craon.

St.-Martin-du-Manoir, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Montivilliers, à 3 kilom. (¾ de l.) de cet endroit, 6 myr. (14 l.) de Rouen. *Popul.* 357. *Bur. de poste* d'Harfleur.

St.-Martin-du-Mas, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. et comm. du Mas-d'Agénois, à 10 k. (2 l. ½) de Marmande, 7 k. (1 l. ¾) du Mas-d'Agénois. *Pop.* compr. celle du Mas-d'Agénois, 2493. *B. de poste* de Marmande.

St.-Martin-du-Mesnil, village (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Barneville, près la riv. du Gris, à 22 k. (5 l.) de Valognes, 41 kil. (9 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 309. *Bureau de poste* de Valognes.

St.-Martin-du-Mont, village (*Ain*), arr. de Bourg, canton de Pont-d'Ain, à 13 k. (3 l.) de Bourg. Il y a un beau château. *Popul.* 1673. *Bur. de poste* d'Ain.

St.-Martin-du-Mont, village (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de St.-Seine, près la source de l'Ignon, à 23 k. (5 l. ¾) d'Is-sur-Tille, 23 k. (5 l. ¼) de Dijon. *Pop.* 725. *Bur. de poste* de St.-Seine.

St.-Martin-du-Mont, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, canton de Beaurepaire, sur la côte près la Vaillère, à 5 k. (1 l. ¼) de Louhans, 5 myr. (11 l. ¼) de Mâcon. *Populat.* 214. *B. de poste* de Louhans.

St.-Martin-du-Parc, village (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Brionne, à 18 k. (4 l.) de Bernay, 37 k. (8 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 110. *Bur. de poste* de Brionne.

St.-Martin-du-Pan, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Château-Dun, cant. de Bonneval, près le Loir, à 11 k. (2 l. ¾) de Château-Dun, 31 k. (7 l.) de Chartres. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Bonneval.

St.-Martin-du-Plan-de-la-Tour, v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Grimaud, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cet endroit, 5 myr. (12 l. ½) de Toulon. *Popul.* 1050. *Bureau de poste* de St.-Tropez.

St.-Martin-du-Plessis, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Buchy, à 29 kil. (6 l. ½) de Gournay, 23 k. (5 l. ½) de Rouen. *Populat.* 110. *Bureau de poste* de Buchy.

St.-Martin-du-Pré, v. (*Nièvre*). *Voyez* Pré-St.-Martin (le).

St.-Martin-du-Puits, village (*Nièvre*), arr. de Clamecy, cant. de Lorme, à 16 kil. (3 l. ¾) de Corbigny, 7 myr. (15 l.) de Nevers. *Populat.* 1020. *Bureau de poste* de Lorme.

St.-Martin-du-Puy, v. (*Aude*), arrond. de Carcassonne, cant. de la Grasse, sur l'Orbieu, à 6 k. (1 l. ½) de la Grasse, 27 k. (6 l.) de Carcassonne. *Popul.* 75. *Bur. de poste* de la Grasse.

St.-Martin-du-Puy, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Sauveterre, à 4 myr. (10 l. ¼) de la Réole, 5 myriam. (10 l. ¾) de Bordeaux. *Pop.* 366. *Bur. de poste* de la Réole.

St.-Martin-d'Uriage, village (*Isère*), arr. de Grenoble, canton de Domène, à 9 k. (2 l. ¼) S. E. de Grenoble, 18 kil. (4 l.) N. O. de Bourg-d'Oisans, 9 k. (2 l. ¼) de Vizille. Ce village a une fabrique de fer en gueuse, dont la fabrication s'élève annuellement à mille quintaux. Il s'y fabrique aussi des toiles et des briques. *Pop.* 1808. *Bureau de poste* de Grenoble.

St.-Martin-du-Taur, village (*Tarn*), arr. et canton de Gaillac, comm. de Montans, près le Tarn, à 7 k. (1 l. ¾) de Gaillac, 43 k. (9 l. ¾) de Castres. *Popul.* compr. celle de Montans, 427. *Bur. de poste* de Rabastens.

St.-Martin-du-Tertre, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Buxy, sur un tertre, à 24 k. (5 l. ½) de Châlons, 41 kil. (9 l. ¼) de Mâcon. *Popul.* 480. *Bur. de poste* de Buxy.

St.-Martin-du-Tertre, village (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Luzarche, près la forêt de Carnelles, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Gonesse, 39 kil. (8 l. ¾) de Ver-

sailles. *Popul.* 760. *Bur. de poste* de Luzarche.

St.-Martin-du-Tertre, village (*Yonne*), arr. et cant. de Sens, sur la côte, près l'Yonne, à 2 k. (½ l.) de Sens, 5 myr. (11 l. ¾) d'Auxerre. *Populat.* 620. *Bureau de poste* de Sens.

St.-Martin-du-Touch, village (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Toulouse, comm. de Blagnac, à 5 k. (1 l. ¼) de Toulouse. *Popul.* compr. celle de Blagnac, 1118. *Bur. de poste* de Toulouse.

St.-Martin-du-Tronsèe, v. (*Nièvre*), arr. de Cosne, cant. de Pouilly, près le Nouain, à 8 kilom. (2 l.) de Cosne, 41 k. (9 l. ½) de Nevers. *Pop.* 571. *Bur. de poste* de Cosne.

St.-Martin-du-Vican, village (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. et comm. de Nant, à 20 k. (4 l. ½) de Milhaud, 7 myr. (15 l. ½) de Rhodez. *Pop.* réunie à celle de Nant. *Bur. de poste* de Nant.

St.-Martin-du-Vieux-Bellesme, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, canton de Bellesme, près la forêt de ce nom, à 2 kil. (½ l.) de Bellesme, 33 kilom. (7 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 2542. *Bur. de poste* de Bellesme.

St.-Martin-du-Villard, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. d'Yenne. *Populat.* 255. *Bur. de poste* de Chambéry.

St.-Martin-du-Vivier, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Darnetal, sur le ruisseau de Robec, à 6 kilom. (1 l. ½) de Rouen. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Rouen.

St.-Martin-en-Bierre, village (*Seine-et-Marne*), arrond. et cant. sud de Melun, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 428. *Bur. de poste* de Fontainebleau.

St.-Martin-en-Bresse, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, ch.-l. de cant., à 18 k. (4 l.) E. de Châlons-sur-Saone, 6 myr. (13 l.) N. de Mâcon, 8 k. (2 l.) S. de Verdun-sur-Saone. *Pop.* 1246. *Bureau de poste* de Joncy.

St.-Martin-en-Campagne, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu, à 10 k. (2 l. ½) de Dieppe, 6 myr. (13 l. ¼) de Rouen. *Populat.* 778. *Bur. de poste* de Dieppe.

St.-Martin-en-Coalieu, village (*Loire*). *Voyez* St.-Martin-Accoalieu.

St.-Martin-en-Gatinois, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Verdun-sur-le-Doubs, sur la Dheune, à 22 kilom. (5 l.) de Châlons, 7 m. (16 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 353. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Saone.

St.-Martin-en-Glise, village (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. de Dhuy, à 2 k. (½ l.) O. d'Emines, 8 kil. (2 l.) S. E. de Gembloux, 5 kil. (1 l. ½) N. O. de Namur. *Pop.* 105. *B. de poste* de Namur.

St.-Martin-en-Haut, village (*Rhône*), arr. de Lyon, canton de St.-Symphorien-sur-Coise, à 23 kil. (5 l. ¼) de Lyon, 39 k. (8 l. ¾) de Villefranche. *Popul.* 1800. *Bur. de poste* de Lyon.

St.-Martin-en-Lars, v. (*Pas-de-Calais*). *Voyez* St.-Martin-du-Laert.

St.-Martin-ès-Vignes, village (*Aube*), arr. et cant. de Troyes, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville, 27 k. (6 l.) S. d'Arcis-sur-Aube, 4 myr. (10 l. ½) E. p. S. de Nogent-sur-Seine. *Pop.* 1629. *Bur. de poste* de Troyes.

St.-Martin-Fouron, village (*Ourthe*). *Voyez* Fouron-Saint-Martin.

St.-Martin-Gimois, v. (*Gers*), arr. et cant. de Lombez, à 24 kil. (5 l. ½) de l'Isle-Jourdain, 23 k. (5 l. ¼) d'Auch. *Populat.* 309. *Bur. de poste* de Lombez.

St.-Martin-la-Campagne, v. (*Eure*), arr. et cant. nord d'Evreux, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 102. *Bur. de poste* d'Evreux.

St.-Martin-la-Capelle, v. (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de la Canourgue, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 11 kilom. (2 l. ¾) de Chanac, 20 k. (4 l. ½) S. O. de Mende. *Populat.* 250. *Bureau de poste* de Séverac, département de l'Aveyron.

St.-Martin-la-Corneille, v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Tourville, à 14 kil. (3 l. ¼) de Louviers, 28 k. (6 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 390. *Bureau de poste* d'Elbeuf, départem. de la Seine-Inférieure.

St.-Martin-la-Fosse, village, (*Aube*). *Voyez* St.-Martin-de-Bossenay.

St.-Martin-la-Garenne, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Limay, à 5 k. (1 l. ¼) de Mantes, 41 kilom. (9 l. ¼) de Versailles. Il y a deux pressoirs pour le vin qu'on y récolte. *Popul.* 80. *Bur. de poste* de Mantes.

St.-Martin-l'Aiguillon, v. (*Orne*), arr. d'Alençon, canton de Carouge, à 6 kil. (1 l. ½) de cet endroit, 29 kilom. (6 l. ½) d'Alençon. Il y a une forge pour le fer. *Pop.* 812. *Bur. de poste* de Carouge.

St.-Martin-la-Lande, village (*Aude*), arr. et cant. sud de Castelnaudary, cant. de Villepinte, près la Fesquel, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Castelnaudary, 29 k. (6 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 776. *B. de p.* de Castelnaudary.

St.-Martin-la-Meane, village (*Corrèze*), arr. de Tulle, canton de la Roche-Canillac, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Tulle. *Pop.* 175. *Bur. de poste* de Tulle.

St.-Martin-Lantosca', village (*Alpes-Maritimes*), arr. de Nice, cant. de Roccabigliera, à 4 myr. (10 l.) de Nice. On y commerce en blé, seigle, pomme de terre, fromage. *P.* 997. *Bur. de poste* de Nice.

St.-Martin-la-Plaine, village (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de Rive-de-Gier, à 20 k. (4 l. ½) de St.-Etienne, 36 kilom. (8 l.) de Feurs, 3 kil. (¾ de l.) de Rive-de-Gier. Il y a près de ce village des mines de plomb dans lesquelles il s'est trouvé quelque peu d'or. *P.* 709. *Bur. de poste* de Rive-de-Gier.

St.-Martin-la-Patrouille, v. (*Saone-et-Loire*, arr. de Charolles, cant. de la Guiche, près la Guye, rivière, à 4 k. (1 l.) de Joncy, 28 k. (6 l. ¼) de Charolles. *P.* 188. *Bur. de poste* de Joncy.

St.-Martin-la-Pierre-Lis, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Quillan, commune de Cailla, sur l'Aude, à 5 k. (1 l. ¼) de Quillan, 4 k. (10 l.) de Carcassonne. *Pop.* 158. *Bur. de poste* de Quillan.

St.-Martin-la-Porte, bourg (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. de St.-Michel, près l'Arc, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Jean-de-Maurienne, 5 m. (11 l. ¼) de Chambéry. *Popul.* 679. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Maurienne.

St.-Martin-la-Rivière, village (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. de Chauvigny, sur la Vienne, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Chauvigny, 21 k. (4 l. ¾) de Montmorillon, 23 k. (5 l. ¼) de Poitiers. *P.* 800. *Bur. de poste* de Chauvigny.

St.-Martin-l'Armançon, v. (*Yonne*), arr. de Tonnerre, cant. de Cruzy, à 8 k. (2 l.) de Tonnerre,

10 kil. (2 l. ½) de Cruzy, 40 kil. (9 l.) d'Auxerre. *Popul.* 690. *Bur. de poste* de Tonnerre.

St.-Martin-la-Roche, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, canton d'Exideuil, près la Loue, à 1 kilom. (¼ de l.) d'Exideuil, 31 k. (7 l.) de Périgueux. *Pop.* 400. *Bur. de p.* d'Exideuil.

St.-Martin-Lars, v. (*Vendée*), arr. de Montaigu, canton de Mortagne, à 20 k. (4 l. ½) de Montaigu, 6 myr. (13 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Popul.* 385. *Bur. de poste* de Montaigu.

St.-Martin-Lars, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, canton de Ste.-Hermine, à 19 k. (4 l. ½) de la Châtaigneraye et de Fontenay-le-Peuple. *Popul.* 761. *Bur. de poste* de St.-Hermand.

St.-Martin-Lars, v. (*Vienne*), arr. de Civray, canton d'Availles, près la Cloire, à 19 k. (4 l. ½) de Civray, 43 k. (9 l. ¾) de Poitiers. *Pop.* 776. *Bur. de poste* de Civray.

St.-Martin-la-Sauveté, v. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de St.-Germain-Laval, à 25 k. (5 l. ¾) de Roanne, 25 k. (5 l. ¾) de Feurs. Il y a une mine de plomb. *P.* 1500. *Bur. de poste* de Roanne.

St.-Martin-Lastier, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Mucidan, près l'Isle, à 3 kilomèt. (⅔ de l.) de Mucidan, 33 kilom. (7 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 232. *Bur. de poste* de Mucidan.

St.-Martin-la-Vallée, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Semur, à 5 k. (1 l. ¼) de Marcigny, 6 myr. (13 l.) de Mâcon. *Pop.* 665. *Bur. de poste* d Marcigny.

St.-Martin-la-Versine, *ou* la Versine, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Nivillé, à 7 kilomèt. (1 l. ¾) de Beauvais. *Pop.* 724. *Bureau de poste* de Beauvais.

St.-Martin-le-Beau, village (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, cant. d'Amboise, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 16 kil. (3 l. ¾) de Tours. *Popul.* 1206. *Bur. de poste* d'Ambroise.

St.-Martin-le-Blanc, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, canton de St.-Saens, aux sources de l'Arques, à 14 k. (3 l. ¼) de Neufchâtel, 27 k. (6 l.) de Rouen. *Pop* 520. *Bur. de poste* de St.-Saens.

St.-Martin-le-Bouillant, v. (*Manche*), arr. de Mortain, cant. de St.-Pois, à 23 kil. (5 l. ¼) de Mortain, 34 kil. (7 l. ¾) de Coutances. *Popul.* 700. *Bur. de poste* de Villedieu.

St.-Martin-le-Chatel, village (*Ain*), arrond. de Bourg, cant. de Montrevel, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Bourg. *Popul.* 788. *B. de poste* de Bourg.

St.-Martin-le-Colonel, v. (*Drôme*), arr. de Valence, canton de Saint-Jean-en-Royans, près la Lionne, à 31 k. (7 l.) de Valence. *Pop.* 256. *Bur. de poste* de Romans.

St.-Martin-le-Combas, village (*Hérault*). *Voyez* St.-Martin-des-Combes.

St.-Martin-le-Desarnal, v. (*Lot*). *Voyez* Desarnat.

St.-Martin-Leerne, v. (*Escaut*). *Voyez* Martens-Leerne.

St.-Martin-le-Gaillard, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Eu, sur l'Yères, à 22 kilom. (5 l.) de Dieppe, 6 myr. (14 l. ½) de Rouen. *P.* 480. *B. de poste* d'Eu.

St.-Martin-le-Grand, village (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Marmande, cant. de Castel-Jaloux, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 41 k. (9 l. ¼) d'Agen. *Popul.* 564. *Bur. de poste* de Castel-Jaloux.

St.-Martin-le-Gréard, village (*Manche*), arr. de Valognes, cant. d'Octeville, à 8 k. (2 l.) de Cherbourg, 6 m. (13 l. ¼) de Coutances. *Populat.* 203. *Bureau de poste* de Cherbourg.

St.-Martin-le-Hébert, village (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Briquebec, à 10 k. (2 l. ½) de Valognes, 5 myriam. (12 l.) de Coutances. *Pop.* 244. *Bur. de poste* de Valognes.

St.-Martin-le-Huroux, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Beine, sur la Suippe, à 27 kilom. (6 l.) de Reims, 33 kil. (7 l. ½) de Châlons. *Populat.* compr. celle d'Outrieu, 420. *Bur. de poste* de Reims.

St.-Martin-le-Meult, village (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, cant. de St.-Sulpice-les-Feuilles, à 20 k. (4 l. ½) du Dorat, 7 myr. (13 l. ⅔) de Limoges. *Pop.* 490. *Bur. de poste* du Dorat.

St.-Martin-l'Enclave, village (*Maine-et Loire*), arr. et canton nord-ouest de Saumur, près la Loire, à 7 k. (1 l. ¾) de Saumur, 36 k. (8 l.) d'Angers. *Popul.* 1111. *Bur. de poste* des Rosiers.

St.-Martin-Lenne, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, canton de Campagnac, près la Serre, à 14 k. (3 l. ½) de Séverac, 32 k. (7 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 480. *Bur. de poste* de St.-Géniès.

St.-Martin-le-Nœud, village (*Oise*), arr. et cant. sud-ouest de Beauvais, à 3 kilom. (⅔ de l.) de cette ville. *P.* 620. *Bur. de poste* de Beauvais.

St.-Martin-le-Pauvre, village (*Somme*), arr. d'Amiens, canton de Poix, commune d'Agnières, à 34 kil. (7 l. ¾) d'Amiens. *Popul.* compr. celle d'Agnières et dépend., 410. *Bur. de poste* de Poix.

St.-Martin-le-Pin, v. (*Dordogne*), arr. et cant. de Nontron, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 43 k. (9 l. ⅔) de Périgueux. *Popul.* 680. *Bureau de poste* de Nontron.

St.-Martin-le-Port-Dieu, v. (*Corrèze*), arr. d'Ussel, canton de Bort, comm. de Port-Dieu, à 14 k. (3 l. ¼) de Bort, 15 kil. (3 l. ½) d'Ussel. *Pop.* compr. celle de Port-Dieu, 300. *Bur. de poste* de Bort.

St.-Martin-le-Rimat, village (*Basses-Alpes*), arrond. de Digne, cant. de Riez, comm. de Roumoules, à 29 k. (6 l. ½) de Digne. Près de ce village, le soufre sur les pyrites se tire de terre. *Pop.* compr. celle de Roumoules, 640. *Bur. de poste* de Riez.

St.-Martin-les-Bermerain, v. (*Nord*), arr. du Quesnoy, cant. de Solesmes, à 8 kilom. (2 l.) du Quesnoy, 34 k. (7 l. ¾) de Douay. *P.* 436. *Bur. de poste* du Quesnoy.

St.-Martin-les-Boulogne, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. de Boulogne-sur-mer, à 9 myr. (21 l. ¼) N. O. d'Arras, 31 k. (7 l.) S. S. O. de Montreuil-sur-mer. Les pierres calcaires des environs présentent quatre espèces bien distinctes de faux grès, faux tuf, pierre à chaux et faux marbre : on en trouve principalement près ce village. Le faux grès est une pierre d'un tissu très-serré à facette spathique, qu'on brise et taille en pavés : les carrières qui le renferment méritent une exploitation plus suivie. *Popul.* 1297. *Bur. de poste* de Boulogne-sur-mer.

St.-Martin-les-Dandes, v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. de Lusigny, comm. de Verrière, près la Seine, à 9 k. (2 l. ¼) de Troyes. *Pop.* 72. *Bur. de poste* de Troyes.

St.-Martin-les-Etampes, village (*Seine-et-Oise*), arrond., cant. et comm. d'Etampes, sur le chemin d'Angerville, à 1 k. (¼ de l.) S. O. de cette ville. *Popul.* compr. dans

celle d'Etampes. *Bureau de poste* d'Etampes.

St.-Martin-les-Frucogney, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. et comm. de Faucogney, près le Breuchin, riv., à 13 kil. (3 l.) de Luxeuil, 16 kilom. (3 l. ¾) de Lure. *Popul.* compr. celle de Faucogney, 917. *Bureau de poste* de Luxeuil.

St.-Martin-les-Langres, v. (*Haute-Marne*), arrond. et canton de Langres, sur la Mouche, ruiss., à 6 kil. (1 l. ½) de Langres, 27 kil. (6 l.) de Chaumont. *P.* 144. *Bur. de poste* de Langres.

St.-Martin-les-Melle, village (*Deux-Sèvres*), arrond. et cant. de Melle, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 29 k. (6 l. ½) de Niort. *Pop.* 405. *Bur. de poste* de Melle.

St.-Martin-l'Espinas, village (*Tarn*), arrond. de Gaillac, cant. et comm. de Castelnau-de-Montmirail, à 11 k. (2 l. ¾) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de Castelnau, 2452. *Bur. de poste* de Gaillac.

St. Martin-les-Seyne, village (*Basses-Alpes*), arrond. de Digne, cant. de Seyne, à 34 k. (7 l. ⅔) de Digne. *Pop.* 172. *Bur. de poste* de Seyne.

St. Martin-les-St.-Julien, v. (*Yonne*), arrond., cant. et comm. d'Auxerre, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* compr. dans celle d'Auxerre. *Bur. de poste* d'Auxerre.

St.-Martin-les-Thorad, village (*Basses-Alpes*), arrond. et cant. de Digne, comm. de Thoard, à 10 k. (2 l. ½) de Digne. *Pop.* compr. celle de Thoard, 955. *Bur. de poste* de Digne.

St.-Martin-Lestra, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Feurs, à 25 kil. (5 l. ¾) de Montbrison, 5 k. (1 l. ¼) de Feurs. *Pop.* 1050. *Bureau de poste* de Feurs.

St.-Martin-le-Supérieur, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Rochemaure, près le Lavezon, à 10 k. (2 l. ½) de Privas. *P.* 426. *Bureau de poste* de Montelimar, départem. de la Drôme.

St.-Martin-les-Voulangis, v. (*Seine et-Marne*), arr. de Meaux, canton de Crécy, à 11 k. (2 l. ¾) de Meaux, 39 kilom. (8 l. ¾) de Melun. *Pop.* 724. *Bur. de poste* de Crécy.

St.-Martin-le-Vieux, village (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. d'Alzonne, près la Lampy, à 19 k. (4 l. ½) de Carcassonne. *P.* compr. celle de Ville-Longue, 348. *Bur. de poste* d'Alzonne.

St.-Martin-le-Vieux, village (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, cant. d'Honfleur, à 11 k. (2 l. ⅔) de Pont-l'Evêque, 5 myr. (12 l. ⅔) de Caen. *Pop.* 114. *Bur. de poste* d'Honfleur.

St.-Martin-le-Vieux, village (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Caumont, à 18 kilom. (4 l.) de Bayeux, 31 kil. (7 l.) de Caen. *P.* 139. *Bur. de poste* de Balleroy.

St.-Martin-le-Vieux, village (*Eure*), arr. et cant. de Bernay, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 4 myr. (10 l. ¼) d'Evreux. *P.* 148. *Bur. de poste* de Bernay.

St.-Martin-le-Vieux, village (*Landes*), arrond. de Mont-de-Marsan, caut. de Gabaret, à 5 myr. (10 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Populat.* 120. *Bureau de poste* de Roquefort.

St.-Martin-le-Vieux, village (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. d'Aixe, à 14 k. (3 l. ¼) de Limoges. *Popul.* 92. *Bur. de poste* de Limoges.

St.-Martin-le-Vieux, village (*Manche*), arrond. de Coutances, cant. et comm. de Brehal, à 18 k. (4 l.) de Coutances. *Pop.* 177. *Bur. de poste* de Granville.

St.-Martin-le-Vinoux, village (*Isère*), arrond. et cant. nord de Grenoble, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville. *P....* *Bur. de poste* de Grenoble.

St. Martin-l'Hortier, village (*Seine-Inférieure*), arrond. et cant. de Neufchâtel, près la Béthune, à 3 kilom. (⅔ de l.) de Neufchâtel, 41 kil. (9 l. ¼) de Rouen. *P.* 182. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

St.-Martin-Lierde, village (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Nederbrakel, à 6 kil. (1 l. ½) E. p. N. de cet endroit, 8 kilom. (2 l.) O. S. O. d'Aspelaer, 31 kil. (7 l.) S. p. E. de Gand. *Pop.* 1015. *Bur. de poste* de Grammont.

St.-Martin-l'Inferieur, village (*Ardèche*), arr. de Privas, caut. de Rochemaure, sur le Lavezon, à 13 k. (3 l.) de Privas. *Pop.* 369. *Bur. de poste* de Montelimar, dép. de la Drôme.

St.-Martin Longeau, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Liancourt, à 13 k. (3 l.) de Clermont, 58 k. (8 l. ½) de Beauvais. *P.* 212. *Bureau de poste* de Pont-Sainte-Maxence.

St.-Martin-la-Rivière, v. (*Aisne*), arrond. de Vervins, caut. de Wassigny, à 36 kil. (8 l.) de Vervins, 5 myr. (12 l.) de Laon. *Pop.* 910. *Bur. de poste* de Guise.

St.-Martin-Seperd, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Lubersac, à 7 k. (1 l. ⅔) d'Uzerche, 30 kil. (6 l. ¾) de Tulle. *Pop.* 819. *Bur. Bur. de poste* de d'Uzerche.

St.-Martin-sous-Bellencombre, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Dieppe, cant. de Bellencombre, près la rivière d'Arques, dans la forêt d'Iaug, à 16 kil. (3 l. ¾) de Neufchâtel, 32 kilom. (7 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 80. *Bur. de poste* de St.-Saens.

St.-Martin-sous-Montaigut ou Devaux, v. (*Saone-et-Loire*), arrond de Châlons-sur-Saone, cant. de Givry, près l'Orbise, à 11 kilom. (2 l. ⅔) de Châlons, 6 myr. (13 l.) de Mâcon. *Pop.* 356. *B. de poste* de Bourgueuf.

St.-Martin-sous-Mouzeuil, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, canton de l'Hermenault, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 439. *Bur. de poste* de Fontenay-le-Peuple.

St.-Martin-sous-Vigouroux, v. (*Cantal*). *Voyez* St.-Martin.

St.-Martin-sur-Jeul, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Croisilles, près le Cogeul, à 14 kil. (3 l. ¼) de Bapaume, 7 kilomèt. (1 l. ¾) d'Arras. *P.* 87. *Bur. de poste* de Bapaume.

St.-Martin-sur-Guye, village (*Saone-et-Loire*). *Voy.* St.-Martin-la-Patrouille.

St.-Martin-sur-le-Pré, village (*Marne*), arr. et cant. de Châlons, sur la Marne, à 3 k. (⅔ de l.) de Châlons. *Pop.* 130. *Bur. de poste* de Châlons.

St.-Martin-sur-Ocre, village (*Loiret*), arr. et caut. de Gien, près la Loire, à 3 k. (¾ de l.) de Gien, 6 myr. (13 l. ¾) d'Orléans. *P.* 430. *Bur. de poste* de Gien.

St.-Martin-sur-Ocre, village (*Yonne*), arrond. de Joigny, cant. d'Aillant-sur-Tholon, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Joigny, 16 kilomètr. (3 l. ¾) d'Auxerre. *Popul.* 433. *B. de p.* de Villeneuve-sur-Yonne.

St.-Martin-sur-Oreuse, village (*Yonne*), arrond. de Sens, cant. de Sergines, sur l'Oreuse, à 10 kilom. (2 l. ½) de Sens, 6 myr. (13 l.) d'Auxerre. *Pop.* 516. *Bur. de p.* de Sens.

St.-Martin-sur-Ouanne, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. de Charny, à 27 kil. (6 l.) de Joigny, 34 kil. (7 l. ¾) d'Auxerre. *Pop.* 707. *Bur. de poste* de Joigny.

St.-Martin-Terressus, village (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. de St.-Léonard, près le Thorion, à 10 kil. (2 l. ½) de Saint-Léonard, 20 kil. (4 l. ½) de Limoges. *Popul.* 420. *Bur. de poste* de Saint-Léonard.

St.-Martin-Valmeroux, v. (*Cantal*), arr. de Mauriac, cant. de Salers, près la Marône, à 13 k. (3 l.) de Mauriac, 21 k. (4 l. ¾) d'Aurillac, 56 myr. (127 l.) de Paris. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1306. *Bur. de poste.*

St.-Martin-Virgué, v. (*Gers*), arr. et canton nord d'Auch, près l'Eaulour, à 11 k. (2 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 80. *Bur. de poste* d'Auch.

Saint-Martinet, v. (*Haute-Vienne*), arr. de St.-Yriex, cant. de Nexon, à 22 k. (5 l.) de St.-Yriex, 16 k. (3 l. ¾) de Limoges. *Pop.* 177. *Bur. de poste* de Limoges.

St.-Martino, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, sur la Croupe d'une colline, à 8 kil. (2 l.) S. O. d'Ivrée. *Pop.* 2000.

St.-Martino, val (*Pô*), arrosé par plusieurs torrens. St.-Martino en est chef-lieu.

Saint.-Martino, torrent (*Pô*). Sa source au col de la Balme, et tombe dans le Prati à Frossière. Son cours est de 18 k. (4 l.).

St.-Martino, v. (*Pô*), arrond. de Pignerol, cant. de Perrero, ch.-lieu de la vallée de ce nom, sur un petit torrent, à 22 kil. (5 l.) N. O. de Pignerol. *Pop.* réunie à celle de Perrero. *B. de poste* de Pignerol.

St.-Martino-di-Curino, v. (*Sesia*), arrond. de Verceil, cant. de Masserano, sur une hauteur, à 2 kil. (½ l.) N. O. de Masserano. *Populat.* 284. *Bureau de poste* de Verceil.

St.-Martino-di-Lota, v. (*Golo*), arr. de Bastia, à 1 kil. (¼ de l.) O. de la côte orientale de l'île, à 5 k. (1 l. ¼) de Bastia, 5 k. (1 l. ¼) S. p. O. de Brando, 19 k. (4 l. ¼) N. E. de St.-Florent. *Pop.* 569.

St.-Martory, ville (*Haute-Garonne*), arrond. de St-Gaudens, ch.-lieu de cant., sur la Garonne, à 31 kil. (7 l.) E. N. E. de Saint-Bertrand, 7 myr. (15 l.) S. O. de Toulouse, 5 kil. (1 l. ¼) N. O. de Saliès. Il y a un pont superbe, à l'instar de celui de Toulouse, qui sépare la ville du faubourg : à son centre viennent aboutir quatre grandes routes qui communiquent aux villes les plus importantes de la France. Son commerce est assez étendu. Elle a des manufactures en draperie commune qui occupent une partie des habitans de la campagne. On voit des coteaux assez élevés, composés de pierres calcaires, et, à 1 k. (¼ de l.) au sud, des masses de terre argileuse et de pierre de la nature de l'ophite : on les apperçoit après avoir traversé la plaine de St.-Marton, qui est formée des débris que la Garonne y a transportés des montagnes. Cette ville a des mines de houille non exploitées, et une carrière de pierres de taille, exploitée. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 960. *Bur. de poste.*

St.-Martre-le-Crucifix, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Moncuq, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Lauzerte, 27 kil. (6 l.) de Cahors. *Populat.* 349. *Bureau de poste* de Lauzerte.

St.-Mary, v. (*Cantal*), arrond. d'Aurillac, cant. de Saint-Mamet, sur un tertre, à 14 kilom. (3 l. ¼) d'Aurillac. *Pop.* 109. *Bur. de poste* d'Aurillac.

St.-Mary, v. (*Charente*), arr. de Confolens, cant. de St.-Claude, à 9 kil. (2 l. ⅓) de la Rochefoucauld, 28 k. (6 l. ¼) d'Angoulême. *Populat.* 1020. *Bureau de poste* de la Rochefoucauld.

St.-Mary-le-Gros, v. (*Cantal*), arr. de St.-Flour, cant. de Massiac, près l'Alagnon, à 18 kil. (4 l.) de Saint-Flour, 6 myr. (13 l.) d'Aurillac. *Popul.* 840. *Bureau de poste* de Massiac.

St.-Mary-le-Plein, v. (*Cantal*), arr. de St.-Flour, cant. de Massiac. à 19 kil. (4 l. ¼) de Saint-Flour, 6 myr. (15 l. ¼) d'Aurillac. *Pop.* 686. *Bur. de poste* de Massiac.

St.-Marzano, v. (*Tanaro*), arr. d'Asti, cant. de Canelli, sur une montagne, près de la Nizza, à 27 k. (6 l.) S. E. d'Asti. *Pop.* 753. *Bur. de poste* d'Asti.

St.-Marzanotto, v. (*Tanaro*), arr. d'Asti, cant. de Rocca-d'Arazzo, à 2 k. (½ l.) S. d'Asti, de l'autre côté du Tanaro, sur un côteau. *P.* 791. *Bur. de poste* d'Asti.

St.-Masme, v. (*Marne*), arrond. de Reims, cant. de Beine, sur le ruiss. d'Epaye, à 18 kil. (4 l.) de Reims, 41 k. (9 l. ¼) de Châlons. *Pop.* compr. celle de Selles. *Bur. de poste* de Reims.

St.-Mathieu, v. (*Sarre*), arr., cant. et comm. de Trèves, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville. *P.* compr. dans celle de Trèves. *Bureau de poste* de Trèves.

St.-Mathieu, v. (*Calvados*), arrond. de Caen, cant. de Douvres, à 8 kil. (2 l.) N. de Caen, 24 kil. (5 l. ½) E. de Bayeux, 10 kilom. (2 l. ¼) S. E. de Banville. C'est la patrie de Jean *Marot*, auteur dramatique et membre de l'académie française; né en 1463, mort en 1523. Il fut père de Clément Marot. Jean Marot prenoit la qualité de secrétaire et de poète de la magnanime reine Anne de Bretagne : ses ouvrages en vers sont : la *Description des deux voyages de Louis XII à Geneve et à Venise; le Doctrinal des princesses et nobles dames*, en vingt-quatre rondeaux; *Epitre des dames de Paris aux courtisans de France étant en Italie; Chant royal de la Conception* de *Notre-Dame*, en cinquante rondeaux. Paris 1732, in-8°. — Guillaume-François *Rouelle*, apothicaire et démonstrateur en chimie au jardin des plantes de Paris, membre de plusieurs académies françaises et étrangères, né en 1782, mort à Paris en 1770. Il a laissé des leçons de Chimie. *P.* 813. *B. de poste* de Caen.

St.-Mathieu, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Plouaret, comm. de Plounevez, à 7 kilomèt. (1 l. ¾) de Belle-Isle-en-Terre, 16 k. (3 l. ¾) de Lannion. *Popul.* compr. celle de Plounevez, 2098. *Bureau de poste* de Belle-Isle-en-Terre.

St.-Mathieu, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de St.-Renan, comm. du Conquet, à 21 kilomèt. (4 l. ¾) de Brest, 14 k. (3 l. ¼) de St.-Renan. *Pop.* compr. celle du Conquet, 1270. *Bureau de poste* de Brest.

St.-Mathieu, pointe (*Finistère*), arrond. de Brest, cant. de St.-Renan, au S. du Conquet, à l'E. de l'île de Beniguet : elle a au S. la pleine mer, et au N. l'anse de Groisel et la pointe de Peuzen.

St.-Mathieu, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Rochechouart, ch.-lieu de cant., à 36 k. (8 l.) S. de Confolens, 23 kil. (5 l. ¼) S. p. O. de Saint-Junien, 41 kil. (9 l. ¼) O. S. O. de Limoges. Il y a des mines d'acier

natif dans le territoire de ce village, une forge dite *Séchéries* et une autre dite de la *Conade*. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1703. *Bur. de poste* de Rochechouart.

St.-Mathieu-de-Treviers, v. (*Hérault*), arrond. de Montpellier, cant. des Matelles, à 18 k. (4 l.) de Montpellier. *Pop.* 317. *Bur. de poste* de Montpellier.

St.-Mathurin, v. (*Calvados*), arr. de Vire, canton de St.-Sever, comm. de la Landelle, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Vire, 6 k. (1 l. ½) de St.-Sever. *Pop.* compr. celle de la Landelle, 1424. *Bureau de poste* de Vire.

St.-Mathurin, b. (*Maine-et-Loire*), arrond. d'Angers, cant. de Pont-de-Cé, sur la Loire, à 9 kil. (2 l. ¼) N. O. des Rosiers, 19 kil. (4 l. ¾) E. S. E. d'Angers, 8 kil. (2 l.) O. de Beaufort. *Popul.* 1645. *Bureau de poste* des Rosiers. *Relais de poste aux chevaux.*

St.-Mathurin-Leobazel, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, canton de Mercœur, à 34 kil. (7 l. ⅔) de Tulle. *Popul.* 967. *Bureau de poste* d'Argentat.

St.-Maudan, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de Loudéac, près la Oust, à 6 k. (1 l. ½) de Loudéac, 4 myr. (10 l. ½) de St.-Brieux. *Populat.* 276. *Bureau de poste* de Loudéac.

St.-Maudé, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Plélan, à 9 k. (2 l. ¼) de Dinan, 43 kilom. (9 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop.* 258. *Bureau de poste* de Dinan.

St.-Maugand, village (*Ille-et-Vilaine*), arrond. de Montfort, cant. de St.-Méen, à 9 kilomètr. (2 l. ¼) de Montfort, 30 kilomètr. (6 l. ⅔) de Rennes. *Populat.* 439. *Bureau de poste* de Monfort-sur-Men.

St.-Mauguille, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. d'Ailly-le-haut-Clocher, comm. de Saint-Riquier, à 8 k. (2 l.) d'Abbeville, 7 kilom. (1 l. ¾) d'Ailly-le-haut-Clocher. *Pop.* compr. celle de St.-Riquier, 1299. *Bur. de poste* d'Abbeville.

St.-Maur, v. (*Cher*), arrond. de St.-Amand, cant. de Château-Meillant, près la Porteleuille, riv., à 7 kilom. (1 l. ¾) de Château-Meillant, 6 myriam. (12 l. ¾) de Bourges. *Pop.* 505. *Bur. de poste* de Château-Meillant.

St.-Maur, v. (*Gers*), arr. et cant. de Mirande, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 28 kilom. (1 l. ¼) d'Auch. *Populat.* 146. *Bur. de poste* de Mirande.

St.-Maur, v. (*Indre*), arr. et canton de Châteauroux, près de l'Indre, à 4 kilom. (1 l.) de Châteauroux. *Pop.* 1333. *Bur. de poste* de Châteauroux.

St.-Maur, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Gennes, à 3 kilom. (¾ de l.) de St.-Georges, 20 k. (4 l. ½) de Saumur. *Pop....* *Bureau de poste* des Rosiers.

St.-Maur, v. (*Manche*) arrond. de St.-Lô, cant. de Tessy, comm. de Fervaches, près la Vire, à 14 k. (3 l. ¼) de St.-Lô, 30 kilomètr. (6 l. ¾) de Coutances. *Pop.* compr. celle de Fervaches, 453. *Bur. de poste* de Thorigny.

St.-Maur, v. (*Meurthe*), arr., cant. nord et comm. de Lunéville, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* compr. dans celle de Lunéville. *Bur. de poste* de Lunéville.

St.-Maur, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Grandvilliers, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cet endroit, 24 kilom. (5 l. ½) de Beauvais. La plupart des habitans sont occupés à fabriquer des bas au métier. *P.* 692. *Bur. de poste* de Grandvilliers.

St.-Maur, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. et comm. de Couches, à 22 kil. (5 l.) d'Autun. *P.* compr. celle de Couches, 1515. *Bur. de poste* de Couches.

St.-Maur, v. (*Seine*), arrond. de Sceaux, canton de Charenton, à 11 kil. (2 l. ¾) de Bourg-Egalité, 9 kil. (2 l. ¼) de Paris. Ce village, situé dans une presqu'île formée par la Marne, sur la rive droite de cette rivière, que l'on traverse sur un pont de pierre, entre le parc de même nom et celui de Vincennes, est remarquable par un château magnifique, qui appartenoit à l'émigré prince de Condé. On admire la belle situation de cette maison de plaisance, ses quatre pavillons, les terrasses et les colonnes qui en décorent l'entrée, les appartemens, et sur-tout les cabinets, dont la disposition et les ornemens sont on ne peut plus galans. Les jardins ont été exécutés d'après les dessins de Le Nôtre: les deux parterres, bordés par la rivière et par une grande allée couverte, offrent le coup-d'œil le plus agréable. *Popul.* 800. *Bur. de poste* de Paris.

St.-Maur-des-Bois, village (*Manche*), arr. de Mortain, cant. de St.-Pois, à 24 kil. (5 l. ½) de Mortain, 32 k. (7 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Ville-Dieu.

St.-Maur-les-Buissons, village (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliège, à 7 k. (1 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

St.-Maur-sur-le-Loir, village (*Eure-et-Loir*), arr. de Château-Dun, cant. de Bonneval, à 10 kilomètr. (2 l. ½) de Château-Dun, 33 kil. (7 l. ½) de Chartres. On y voyoit une abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de St.-Maur, fondée vers l'an 542, par saint Maur, disciple de saint Benoît. *Populat.* 365. *Bureau de poste* de Bonneval.

St.-Maureil, v. (*Creuse*). *Voy.* St.-Moreil.

St.-Maurice, v. (*Ain*), arrond. de Belley, cant. de Lagnieux, sur l'Albarine, à 13 kil. (3 l.) d'Ambérieux, 28 k. (6 l. ½) de Bourg. *Popul.* 640. *Bureau de poste* d'Ambérieux.

St.-Maurice, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Cornus, comm. de la Tour, à 18 kil. (4 l.) de St.-Afrique, 8 k. (2 l.) de Cornus. *Pop.* compr. celle de la Tour et dépend., 203. *B. de poste* de St.-Afrique.

St.-Maurice, v. (*Cantal*), arr. et cant. sud de St.-Flour, à 14 kil. (3 l. ¼) de cette ville, 38 kilom. (8 l. ½) d'Aurillac. *Pop.* 180. *Bur. de poste* de St.-Flour.

St.-Maurice, v. (*Charente-Inférieure*), arr. et cant. ouest de la Rochelle, à 2 kilom. (½ l.) de cette ville, 6 myr. (14 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 394. *Bur. de poste* de la Rochelle.

St.-Maurice, v. (*Corrèze*), arrond. de Brive, canton d'Ayen, comm. de St.-Robert, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Brive, 37 k. (8 l. ¼) de Tulle. *Pop.* comp. celle de St.-Robert, 475. *B. de poste* de Brive.

St.-Maurice, v. (*Creuse*), arr. de Guéret, cant. de la Souterraine, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 34 kil. (7 l. ⅔) de Guéret. *Popul.* 1542. *Bur. de poste* de la Souterraine.

St.-Maurice, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, canton de Crocq, à 11 k. (2 l. ¾) de Felletin, 5 myr. (11 l.) de Guéret. *Pop.* 805. *Bur. de poste* de Felletin.

St.-Maurice, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Villembard, près le Coudot, à 20 kilom. (4 l. ½) de Bergerac, 23 kilomètr. (5 l. ¼) de Périgueux. *Popul.* 104. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Maurice, v. (*Drôme*), arr. et cant. de Nions, près l'Aigues, à 11 kil. (2 l. ¾) de Nions, 7 myr. (16 l.) de Valence. *Pop.* 475. *Bur. de poste* de Nions.

St.-Maurice, village (*Eure-et-Loir*), arrond., cant. nord et comm. de Chartres, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville. *Populat.* réunie à celle de Chartres. *Bur. de poste* de Chartres.

St.-Maurice, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Château-Dun, canton de Bonneval, sur la côte, près le Loir, à 10 kil. (2 l. ½) de Château-Dun, 32 kil. (7 l. ¼) de Chartres. *Popul.* compr. celle de Bonneval, 2171. *Bur. de poste* de Bonneval.

St.-Maurice, v. (*Finistère*), arr. et cant. de Quimperlé, comm. de Clohard, à 7 kil. (1 l. ¾) de Quimperlé. *Popul.* compr. celle de Quimperlé, 2469. *Bureau de poste* de Quimperlé.

St.-Maurice, v. (*Hérault*), arrond. de Lodève, cant. du Caylar, à 20 k. (4 l. ½) de Lodève, 40 k. (9 l.) de Montpellier. *Popul.* 679. *Bur. de poste* de Lodève.

St.-Maurice, v. (*Indre-et-Loire*), arrond. de Chinon, cant. de l'Isle-Bouchard, près la Vienne, à 37 kil. (8 l. ¼) de Tours, 14 kil. (3 l. ½) de Chinon. *Popul.* 700. *Bureau de poste.*

St.-Maurice, v. (*Jura*), arr. de St.-Claude, canton des Petites-Chiettes, à 18 k. (4 l.) d'Orgelet, 23 kil. (5 l. ½) de Lons-le-Saunier, *Pop.* 442. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

St.-Maurice, forêt (*Jura*), arr. de St.-Claude, à 15 kil. (3 l. ½) E. S. E. d'Orgelet, 27 kil. (6 l.) E. S. E. de Lons-le-Saunier, 9 kil. (2 l. ¼) N. O. de St.-Claude. Elle a 13626 mèt. (7000 toises) de long, sur 1556 à 1750 mèt. (8 à 900 toises) de large.

St.-Maurice, village (*Landes*), arrond. et cant. de St.-Sever, près l'Adour, à 8 kil. (2 l.) St.-Sever, 11 k. (2 l. ¾) de Mont-de-Marsan. Il y a un moulin à huile de lin. *Pop.* 506. *Bur. de poste* de Grenade-sur-l'Adour.

St.-Maurice, village (*Léman*), arrond. de Genève, cant. de Chêne-Thonex, comm. de Collonge, à 7 k. (1 l. ¾) de Genève, 5 kil. (1 l. ¼) de Chêne. *Popul.* compr. celle de Collonge et Bellerine, 433. *Bur. de poste* de Genève.

St.-Maurice, v. (*Lot*), arrond. de Figeac, canton de la Capelle-Marival, à 13 k. (3 l.) de Saint-Céré, 2 kil. (½ l.) de la Capelle-Marival, 16 k. (3 l. ¾) de Figeac, 5 myr. (11 l. ½) de Cahors. *P.* 965. *Bur. de poste* de Figeac.

St.-Maurice, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. et comm. de la Françoise, à 11 kil. (2 l. ¾) de Montauban, 20 kil. (4 l. ½) de Lauzerte, 21 kil. (4 l. ¾) de Negrepelisse, 3 kil. (¾ de l.) de la Françoise. *Pop.* compr. celle de la Françoise, 3043. *Bur. de poste* de Montauban.

St.-Maurice, village (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, canton de Pressas, comm. de Montpezat, à 5 kil. (1 l. ¼) de Pressas, 15 k. (3 l. ¾) de Villeneuve-d'Agen, à 9 kil. (2 l. ¼) de Sainte-Livrade, 16 kilom. (3 l. ¾) d'Agen. *Popul.* compr. celle de Montpezat, 1823. *Bur. de poste* de Ste.-Livrade.

St.-Maurice, village (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Marmande, canton, commune et à 1 kilom. (¼ de l.) de Lauzun, 5 myriam. (11 l. ¾) d'Agen. *Popul.* compr. celle de Lauzun, 1089. *Bur. de poste* de Lauzun.

St.-Maurice, village (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Cancon, à 10 kil. (2 l. ½) de Lauzun, 41 k. (9 l. ½) d'Agen. *Pop.* 313. *Bur. de poste* de Lauzun.

St.-Maurice, v. (*Manche*), arrond. de Valognes, cant. de Barneville, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Valognes, 42 kil. (9 l. ½) de Coutances. *Pop.* 491. *Bur. de poste* de Valognes.

St.-Maurice, village (*Meuse*), arrond. de Bar-sur-Ornain, canton d'Ancerville, commune de Montplonne, à 6 k. (1 l. ½) de Bar-sur-Ornain, 13 kil. (3 l.) d'Ancerville, *Pop.* compr. celle de Montplonne, 470. *Bureau de poste* de Bar-sur-Ornain.

St.-Maurice, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Baccarat, à 8 kil. (2 l.) de Blamont, 5 myr. (12 l.) de Nancy. Il y a une fonderie, un fourneau et une forge. *Pop.* 237. *Bureau de poste* de Blamont.

St.-Maurice, ville (*Mont-Blanc*), arrond. de Moutiers, chef-lieu de canton, près l'Isère, à 18 k. (4 l.) E. p. N. de Moutiers, 6 myr. (13 l.) E. de Chambéry, 41 kilom. (9 l. ¼) S. p. E. de Cluse. Cette ville est renfermée par une enceinte de rochers, dont les bancs épais, bien suivis, séparés par des cordons de verdure, et couronnés par des forêts, avec un hermitage niché entre ces bancs, présentent un aspect singulier et pittoresque. Cette ville est, dit-on, l'*Agannam* des anciens, si célèbre par le massacre de la légion thébéenne. Elle ne consiste aujourd'hui que dans une longue rue arrosée par un ruisseau. La plupart des maisons indiquent tout au plus de l'aisance. Le roc salé d'Arbonne est sur le territoire de la commune de St.-Maurice, dans un précipice des montagnes, à gauche du torrent d'Arbonne. Il est situé à une élévation très-considérable, auprès de la région des neiges. Le sel s'y trouve sous forme solide, dans une couche argileuse surmontée par une couche de pierre calcaire compacte, et reposant sur une couche de gypse. Le roc d'Arbonne a été exploité pendant le dernier siècle. On concassoit la pierre salée, pour que l'eau la pénétrât plus facilement; on la faisoit tremper pendant quelque temps dans de l'eau douce contenue dans un puits de 10 mèt. (30 pieds) de profondeur et de 5 mèt. (15 pieds) de large; et, lorsque cette eau étoit saturée de sel, on la conduisoit par des canaux aux bâtimens de cuite, situés à deux heures de là, au pied de la montagne, et dont il existe encore des ruines: là on procédoit à l'évaporation de l'eau dans des chaudières. Le sel qu'on obtenoit par ce moyen étoit excellent. La pierre salée est blanche comme du marbre; lorsque le sel qu'elle contenoit a été dissous, elle demeure poreuse et semblable à du tuf: la plus chargée de sel en contient à peu près le tiers de son poids. En 1789, une compagnie suisse s'étoit fait acenser cette mine de sel; elle avoit promis de payer douze sous du quintal de sel gemme, huit du quintal de celui qu'elle obtiendroit par évaporation, de ne consommer que cent cordes de bois par année, et de ne faire usage d'ailleurs que de houille; mais cette compagnie a cessé au printemps en l'an 2 (1794) ses travaux, qui s'étoient bornés à prolonger une galerie. Ce bourg est la résidence d'une brigade de la

gendarmerie à pied. *Pop.* 2013. *Bur. de poste* de Moutiers.

St.-Maurice, v. (*Morbihan*), arrond. de Ploermel, canton de Malestroit, comm. de Guyomard, à 19 kil. (4 l. ¼) de Ploermel, 9 kil. (2 l. ¼) de Malestroit. *Pop.* compr. celle de Guyomard, 730. *Bur. de poste* de Ploermel.

St.-Maurice, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, canton et comm. de Decize, à 1 kil. (¼ de l.) de Decize, 30 kil. (6 l. ¾) de Nevers. *Pop.* compr. celle de Decize, 2309. *Bur. de poste* de Decize.

St.-Maurice, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Tourouvre, à 20 kil. (4 l. ½) N. E. de Mortagne, 5 myr. (12 l. ¼) N. E. d'Alençon, 16 kilom. (3 l. ¾) S. E. de l'Aigle. *Popul.* 371. *Bureau de poste.*

St.-Maurice, v. (*Orne*), arr. de Domfront, cant. de la Ferté-Macé, près la forêt de Getel, à 9 k. (1 l. ¼) de Domfront, 40 kilom. (9 l.) d'Alençon. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1015. *Bureau de poste* d'Argentan.

St.-Maurice, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Clermont, cant. de Vic-sur-Allier, à 8 kil. (2 l.) de Billom, 39 kilom. (3 l. ¾) de Clermont. *Popul.* 1044. *Bureau de poste* de Billom.

St.-Maurice, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Riom, cant. de Pionsat, à 21 kil. (4 l. ⅔) de Montaigu, 5 myr. (11 l. ¼) de Clermont. *Pop.* 1546. *Bur. de poste* d'Auzance, département de la Creuse.

St.-Maurice, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Villé, près le Milbach, à 20 kilom. (4 l. ½) de Benfelden, 41 kilom. (9 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 251. *Bur. de poste* de Schelestat.

St.-Maurice, village (*Saone-et-Loire*), arrond. d'Autun, canton de Couches, à 22 kil. (5 l.) d'Autun, 7 myr. (15 l. ¼) de Mâcon. *P.* 458. *Bur. de poste* de Couches.

St.-Maurice, village (*Saone-et-Loire*), arrond. de Charolles, cant. de Chauffailles, près la Meusye, à 18 kil. (4 l.) de Marcigny, 4 myr. (10 l. ½) de Mâcon. *Pop....* *Bur. de poste* de la Clayette.

St.-Maurice, v. (*Seine*), arr. de Sceaux, cant., comm. et à 1 kil. (¼ de l.) de Charenton, 7 kilom. (1 l. ¾) de Paris. *Pop.* compr. celle de Charenton, 1500. *Bur. de poste* de Charenton.

St.-Maurice, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, canton nord de Dourdan, à 8 kil. (2 l.) de cet endroit, 25 k. (5 l. ¼) de Versailles. *Pop.* 414. *Bur. de poste* de Dourdan.

St.-Maurice, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. des Maromme, près le ruiss. de Cailly, à 11 kil. (2 l. ¾) de Rouen. Il y a deux manufactures de papier. *Pop.* 250. *B. de poste* de Rouen.

St.-Maurice, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Neufchâtel, cant. de Forges-les-Eaux, à 13 kil. (3 l.) de Neufchâtel, 4 myr. (10 l.) de Rouen. *Pop.* 210. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

St.-Maurice, village (*Somme*), arrond., cant. et comm. d'Amiens, à 6 k. (1 l. ½) N. de cette ville. Il y a une blanchisserie de toiles. *Populat.* compr. dans celle d'Amiens. *Bur. de poste* d'Amiens.

St.-Maurice, v. (*Vienne*), arr. de Civray, cant. de Gençay, sur la Clouère, à 28 kilom. (6 l. ¼) de Civray, 23 kil. (5 l. ¼) de Poitiers, 13 kil. (3 l.) de Vivonne. *Pop.* 108. *Bur. de poste* de Vivonne.

St.-Maurice, v. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, cant. de Sénones, comm. du Vieux-Moulin, à 11 k. (2 l. ¾) de Raon et de St.-Dié. *Pop.* compr. celle du Vieux-Moulin. *Bur. de p.* de Raon.

St.-Maurice, v. (*Vosges*), arr. d'Epinal, canton de Rambervillier, près la Mortagne, à 5 kil. (1 l. ¼) de Rambervillier, 27 kilom. (6 l.) d'Epinal. On y exploite une mine très-abondante, qui alimente les forges d'Ober-Bruck et de Mas-l'Évêque. *Popul.* 203. *Bur. de poste* de Rambervillier.

St.-Maurice, v. (*Vosges*), arr. de Remiremont, cant de Ramonchamp, sur la Moselle, à 24 kilom. (5 l. ½) de Remiremont, 4 myr. (10 l. ¼) d'Epinal. *Pop.* 1396. *Bur. de poste* de Remiremont.

Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, v. (*Yonne*), arrond. de Sens, cant. de Sergines, à 23 kil. (5 l. ½) de Sens, 6 myr. (14 l.) d'Auxerre. *Pop.* 759. *Bur. de poste* de Nogent-sur-Seine, dép. de l'Aube.

St.-Maurice-d'Arvey, village (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de St.-Genis, comm. de Grésin, à 9 kil. (2 l. ¼) du Pont-de-Beauvoisin, 16 kilom. (3 l. ¾) de Chambéry. *Pop.* 248. *Bureau de poste* de Pont-de-Beauvoisin, département de l'Isère.

St.-Maurice-de-Benost, v. (*Ain*), arr. de Trévoux, cant. de Montluel, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 4 myr. (10 l. ½) de Bourg, 14 kil. (3 l. ¼) de Lyon. *Pop.* 215. *Bureau de poste* de Lyon, départ. du Rhône.

St.-Maurice-de-Caze-Vieille, v. (*Gard*), arr. d'Alais, cant. de Vezenobre, à 15 kil. (3 l. ½) O. S. O. d'Uzès, 24 kil. (5 l. ½) N. p. O. de Nimes, 15 k. (3 l. ½) S. E. d'Alais. *P.* 408. *Bur. de poste* de Lediguan.

St.-Maurice-d'Echazeaux, v. (*Ain*), arrond. de Bourg, canton de Treffort, sur le haut des rochers, près l'Ain, à 22 k. (5 l.) de Bourg. *Pop.* 154. *Bur. de poste* de Bourg.

St.-Maurice-de-Chazelle, v. (*Isère*), arrond. et cant. de Vienne, comm. de Villette-Serpaize, à 7 k. (1 l. ¾) de Vienne. *Popul.* compr. dans celle de Villette-Serpaize. *Bur. de poste* de Vienne.

St.-Maurice-de-Galoup, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de la Louppe, près l'Eure, à 15 k. (3 l. ½) de Châteauneuf, 31 k. (7 l.) de Chartres. *Pop.* 340. *Bur. de poste* de Champrond.

St.-Maurice-de-Gourdan, v. (*Ain*), arr. de Trévoux, canton de Meximieux, à 10 kil. (2 l. ½) de Montluel, 43 k. (9 l. ⅔) de Bourg. *Pop.* 868. *Bur. de p.* de Meximieux.

St.-Maurice-de-la-Fougereuse, v. (*Deux-Sèvres*). Voyez St.-Maurice-la-Fougereuse.

St.-Maurice-de-Lauransanne, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, cant. de Montendre, à 15 k. (3 l. ½) de Montlieu, 5 myr. (11 l.) de Saintes. *Pop.* 134. *Bur. de poste* de Montendre.

St.-Maurice-de-l'Exil, village (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de Roussillon, à 4 k. (1 l.) du Péage, 15 kil. (3 l. ½) de Vienne. *Pop....* *Bur. de poste* du Péage.

St.-Maurice-de-Lignon, v. (*Haute-Loire*), arr. d'Yssengeaux, cant. de Monistrol, à 7 kil. (1 l. ¾) de cet endroit, 29 kil. (6 l. ½) du Puy. *Pop.* 1801. *Bur. de poste* de Monistrol.

St.-Maurice-de-Mairé, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de Prahecq, près la Guirande, à 4 k. (1 l.) de Niort. *Populat.* 194. *Bur. de poste* de Niort.

St.-Maurice-de-Rhoterens, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. d'Yenne. *P.* 370. *Bur. de poste* du

du Pont-de-Beauvoisin, départ. de l'Isère.

St.-Maurice-de-Roche, village (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Vorey, comm. de Roche-en-Reignier, à 22 kil. (5 l.) du Puy. *Populat.* compr. celle de Roche-en-Reignier, 1430. *Bur. de poste* de Craponne.

St.-Maurice-de-Rumilly, v. (*Léman*), arr. et cant. de Bonneville, à 6 kil. (1 l. ½) O. de Bonneville, 16 k. (3 l. ¾) N. E. d'Annecy, 23 kil. (5 l. ¼) S. p. E. de Genève. *Pop.* 227. *Bureau de poste* de Bonneville.

St.-Maurice-des-Champs, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Chalons-sur-Saone, cant. de Buxy, à 24 kil. (5 l. ½) de Châlons, 40 kil. (9 l.) de Mâcon. *Pop.* 204. *Bur. de p.* de Buxy.

St.-Maurice-des-Champs, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmirail, comm. de Puiceley, à 16 k. (3 l. ¾) de Gaillac, 7 k. (1 l. ¾) de Castelnau. *Pop.* compr. celle de Puiceley, 1520. *Bur. de poste* de Gaillac.

St.-Maurice-des-Lions, village (*Charente*), arr. et cant. sud de Confolens, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 5 myr. (12 l. ½) d'Angoulême. *P.* réunie à celle de Chambon, 1850. *Bur. de p.* de Confolens.

St.-Maurice-des-Nones, village (*Vendée*), arrond. de Fontenay-le-Peuple, canton de la Châtaigneraye, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 16 kil. (3 l. ⅔) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* de la Châtaigneraye.

St.-Maurice-des-Prez, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Lugny, près la Mouge, à 13 k. (3 l.) de Mâcon. *Pop.* réunie à Champagne, 480. *Bur. de poste* de Mâcon.

St.-Maurice-des-Privats, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de l'Isle, comm. de Parisot, à 14 kil. (3 l. ¼) de Rabastens, 13 kilom. (3 l.) de Gaillac. *Popul.* compr. celle de Parisot, 772. *Bur. de poste* de Rabastens.

St.-Maurice-de-Tavernole, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. et cant. de Jonzac, à 16 k. (3 l. ⅔) de Pons, 36 kil. (8 l.) de Saintes. *P.* 268. *Bureau de poste* de Jonzac.

St.-Maurice-d'Etelan, village (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Lillebonne, à 10 kilomèt. (2 l. ½) de Caudebec, 34 kilom. (7 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 342. *Bur. de poste* de Lillebonne.

St.-Maurice-de-Valgodemard, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de St.-Firmin, à 30 kil. (6 l. ⅔) de Gap. *Pop.* 417. *Bur. de poste* de Gap.

St.-Maurice-de-Ventalon, v. (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de Pont-de-Montvert, près la source du Luech, à 14 kil. (3 l. ½) de Villefort, 32 k. (7 l. ½) de Mende. *Populat.* 400. *Bureau de poste* de Villefort.

St.-Maurice-d'Ibie, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, canton de Villeneuve-de-Berg, sur l'Ibie, à 28 k. (6 l. ¼) de Privas. *Pop.* 490. *B. de poste* de Villeneuve-de-Berg.

St.-Maurice-d'Orient, village (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de St.-Sernin, comm. de Ponthomy, à 5 kilom. (1 l. ¼) de St.-Sernin, 24 kilom. (5 l. ½) de St.-Afrique. *Pop.* compr. celle de Ponthomy, 830. *Bur. de poste* de St.-Sernin.

St.-Maurice-en-Gourgois, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de St.-Bonnet-le-Châtel, à 25 k. (5 l. ⅔) de Montbrison, 38 kil. (8 l. ½) de Feurs. *Pop.* 2048. *Bur. de poste* de St.-Etienne.

St.-Maurice-en-Rivière, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de St.-Martin-en-Bresle, à 13 k. (3 l.) de Châlons, 6 myr. (14 l.) de Mâcon. *P.* 851. *Bureau de poste* de Verdun-sur-Saone.

St.-Maurice-en-Trièves, village (*Isère*), arr. de Grenoble, canton de Clelles, à 5 myr. (11 l.) S. de Grenoble, 22 k. (5 l.) E. de Die, 40 k. (9 l.) N. O. de Gap. *P.* 1132. *Bur. de poste* de Mens.

St.-Maurice-en-Voivre, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, canton d'Etain, comm. de Gussainville, à 4 k. (1 l.) d'Etain, 21 k. (4 l. ¾) de Verdun. *Popul.* compr. celle de Gussainville, 112. *Bureau de poste* d'Etain.

St.-Maurice-la-Challatière, v. (*Ain*), arr. de Belley, canton de Champagne, comm. de Charaucin, à 18 k. (4 l.) de Belley, 3 kilom. (¾ de l.) de Champagne. *Popul.* compr. celle de Chareucin, 62. *Bur. de poste* de Belley.

St.-Maurice-la-Fougereuse, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. d'Argenton-le-Château, à 23 k. (5 l. ¼) de Thouars, 8 m. (18 l.) de Niort. *Pop.* 1119. *Bur. de poste* d'Argenton-le-Château.

St.-Maurice-le-Girard, v. (*Vendée*), arrond. de Fontenay-le-Peuple, cant. de la Châtaigneraye, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 20 k. (4 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 690. *Bur. de poste* de la Châtaigneraye.

St.-Maurice-les-Brousses, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. de Pierre-Buffière, à 13 kilom. (3 l.) de Limoges. *Pop.* 349. *Bur. de poste* de Limoges.

St.-Maurice-les-Cour, village (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, cant. de Meiche, à 10 k. (2 l. ½) de Saint-Hippolyte, 5 myr. (11 l. ½) de Besançon, 7 kil. (1 l. ¾) de Meiche. *Populat.* 160. *Bur. de poste* de St.-Hippolyte.

St.-Maurice-les-Fontaines, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, canton de St.-Saulge, près l'Aron, à 34 k. (7 l. ⅔) de Nevers. *Pop.* 246. *Bur. de poste* de Nevers.

St.-Maurice-les-Langres, v. (*Haute-Marne*), arr. et canton de Langres, à 5 k. (1 l. ½) de cette ville, 36 k. (8 l.) de Chaumont. *Populat.* compr. celle de Chatenay et Macheron, 263. *Bureau de poste* de Langres.

St.-Maurice-les-Montreüillon, v. (*Nièvre*), arr. et cant. de Château-Chinon, comm. de Montreuillon, à 16 k (3 l. ¾) de Château-Chinon. *Pop.* compr. celle de Montreuillon, 869. *Bur. de poste* de Château-Chinon.

St.-Maurice-le-Vieil, village (*Yonne*), arr. de Joigny, canton d'Aillant-sur-Tholon, près le Tholon, à 18 k. (4 l.) de Joigny, 16 kilom. (3 l. ⅔) d'Auxerre. *Pop.* 475. *Bur. de poste* de Joigny.

St.-Maurice-sous-Chalançon, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de Vernoux, à 31 kilom. (7 l.) de Tournon, 13 kil. (3 l.) de Privas. *Pop.* 555. *Bur. de poste* de Vernoux.

St.-Maurice-sous-les-Costes, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Vigneulles-les-Hattonchatel, à 16 kil. (3 l. ¾) de St.-Mihel, 4 myr. (10 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Popul.* 694. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

St.-Maurice-sur-Aveyron, v. (*Loiret*), arr. de Montargis, cant. de Chatillon-sur-Loing, à 22 kilom. (5 l.) de Montargis, 8 myr. (17 l.) d'Orléans. *Pop.* 224. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Loing.

St.-Maurice-sur-Dargoire, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Mornant, à 25 k. (5 l. ¾) de Lyon, 4 myr. (10 l. ½) de Villefranche. *Populat.* 1071. *Bureau de poste* de Lyon.

St.-Maurice-sur-Fessard, v. (*Loiret*), arr. et cant. de Montargis, à 8 k. (2 l.) O. de cette ville, 5 m. (12 l.) E. N. E. d'Orléans, 18 kil. (4 l.) de Bois-Commun. *Pop.* 909. *Bureau de poste* de Montargis.

St.-Maurice-sur-Huisne, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, canton de Regmalar, à 11 k. (2 l. ¾) de Bellesme, 4 myr. (10 l. d'Alençon. *Populat.* 415. *Bureau de poste* de Regmalar.

St.-Maurice-sur-le-Doubs, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, cant. de Pont-de-Roide, sur une montagne près le Doubs, à 19 k. (4 l. ½) de St.-Hippolyte, 5 myr. (11 l. ¾) de Besançon. Près l'île Châtelot on voyoit une abbaye commendataire de Bénédictins, de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1134. *P.* compr. celle de Châtelot, 377. *B. de p.* de l'Isle-sur-le-Doubs.

St.-Maurice-sur-Loire, v. (*Loire*), arr. et cant. de Roanne, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 30 k. (6 l. ¾) de Feurs. On a exploité autrefois dans cette commune des mines que l'on a abandonnées depuis. Il y en a une de porphyre vert serpentin, non exploitée. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* de Roanne.

St.-Maurice-sur-Vingeanne, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Fontaine-Française, comm. de Montigny-sur-Vingeanne, à 23 k. (5 l. ¼) d'Is-sur-Tille, 41 kilom. (9 l. ¼) de Dijon. *P.* 460. *Bur. de poste* de Champlitte, département de la Haute-Saone.

St.-Maurice-Terlin, village (*Ardèche*), arr. de Privas, canton de Villeneuve-de-Berg, près l'Ardèche, à 29 k. (6 l. ½) de Privas. *Pop.* compr. celle de Harras, 515. *Bur. de p.* de Villeneuve-de-Berg.

St.-Maurice-Thyouailes, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, canton d'Aillant-sur-Tholon, près le Tholon, à 16 k. (3 l. ¾) de Joigny, 15 k. (3 l. ½) d'Auxerre. *P.* 227. *Bur de poste* de Joigny.

St.-Maurille-des-Pont-de-Cé, b. (*Maine-et-Loire*), arrond. d'Angers, ch.-l. de canton, dans une île de la Loire, un peu au-dessus de son confluent avec la Mayenne, à 6 kilom. (1 l. ½) S. d'Angers, 8 k. (2 l.) N. de Brissac, 23 k. (5 l. ½) O. de Beaufort. Il y a deux communes qui sont jointes par plusieurs ponts en pierres de taille. Cet endroit est connu dans l'histoire par la défaite de l'armée de la reine mère, par celle de Louis XIII, que commandoit le maréchal de Créquy en 1620. Ce bourg a plusieurs tanneries où il se fabrique du cuir de toute espèce. On trouve dans les environs une carrière de marbre noir traversé de veines blanches, et des mines de charbon de terre. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier d'Angers, quatrième arrondissement maritime. *Pop.* 2742. *Bur. de poste* d'Angers.

St.-Maurin, b. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, canton de Beauville, sur l'Ecorneboeuf, à 22 k. (5 l.) E. d'Agen, 10 kilom. (2 l. ½) N. de Valence, 8 k. (2 l.) S. de Beauville. Il y avoit une abbaye de Bénédictins qui rapportoit à l'abbé 4400 liv. *P.* 1137. *Bur. de p.* de Valence-d'Agen.

St.-Mauris-les-Cour, village (*Doubs*). *Voyez* Saint-Maurice-les-Cour.

St.-Maurizio, b. (*Pô*), arr. de Turin, canton de Cirie, attenant à la forêt de Cirie, à 15 k. (3 l. ½) N. E. de Turin. *Pop.* 3000. *Bur. de poste* de Turin.

St.-Mauro, v. (*Pô*), arr. de Turin, cant. de Gassino, au pied d'une colline, sur la rive droite du Pô, à 6 kilom. (1 l. ½) N. E. de Turin. Ce village avoit une célèbre abbaye. *Pop.* 1700. *Bur. de poste* de Turin.

St.-Mauvis, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont, à 32 k. (7 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* 807. *Bur. de poste* d'Oisemont.

St.-Maxent, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Moyenneville, à 13 k. (3 l.) d'Abbeville, 4 myr. (10 l.) d'Amiens. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* compr. celle de Warcheville, 398. *Bureau de poste* d'Abbeville.

St.-Maxime, b. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, cant. et comm. de Beaufort, à 22 kilom. (5 l.) N. de Moutiers, 5 myr. (10 l. ¾) E. p. N. de Chambéry, 25 k. (5 l. ¾) S. de Cluse. *P.* réunie à celle de Beaufort, 2097. *Bureau de poste* de Conflans.

St.-Maximin, v. (*Gard*), arr. et cant. d'Uzès, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 19 kilom. (4 l. ½) de Nîmes. *Popul.* 569. *Bureau de poste* d'Uzès.

St.-Maximin, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Goncelin, à 7 kil. (1 l. ¾) de Barraux, 36 kil. (8 l.) de Grenoble. *P....* *Bur. de poste* de Barraux.

St.-Maximin, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Creil, à 9 kil. (2 l. ¼) de Senlis, 36 kil. (8 l.) de Beauvais. *Pop.* 778. *Bur. de poste* de Chantilly.

St.-Maximin, abbaye (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Saint-Maximin, près Pfalzel et dépendant de la commune de Zurleiben, à 3 k. (¾ de l.) de Pfalzel, 1 k. (¼ de l.) de Trèves. *Popul.* compr. celle de Zurleiben et dépendances, 300. *Bur. de poste* de Trèves.

St.-Maximin, ville (*Var*), arr. de Brignoles, ch.-l. de cant., à 36 k. (8 l.) E. d'Aix, 16 k. (3 l. ¾) O. de Brignoles, 37 k. (8 l. ¼) N. de Toulon, 80 myr. (180 l.) S. E. de Paris. Long. 23. 42. Lat. 43. 30.

Cette ville de la ci-devant basse Provence, située à la source du fleuve d'Argens, dans une plaine voisine de montagnes fort hautes, étoit ch.-lieu d'un bailliage et d'une viguerie. On remarque dans cette ville une place publique au milieu de laquelle est une fontaine. La maison de ville, avec son horloge, à un des côtés de cette place, doit son origine à un monastère de Bénédictins, qui étoit une filiation de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille; des ossemens de saints, trouvés dans une cave souterraine de l'église de ces moines, ayant commencé à attirer une grande affluence de peuple à ce couvent, on changea ces Bénédictins contre des Dominicains, qui donnèrent un plus grand crédit à ces reliques nouvellement découvertes. Plusieurs de ces derniers moines s'établirent dans une grotte souterraine, appelée la *Baume*, et depuis la *Sainte-Baume*, qui se trouve au milieu d'une montagne d'une hauteur prodigieuse. L'église du couvent des Dominicains est grande et d'une belle architecture : elle étoit ornée en dedans de superbes colonnes de marbre, et sur-tout le maître-autel, lequel étoit un vœu de Louis XIII; tout le reste de l'église étoit tapissé d'un grand nombre d'*ex voto* en peinture, de la main des plus habiles maîtres; cette église passoit pour renfermer les reliques de sainte Magdeleine;

elles étoient dans une châsse de porphyre. On recueille dans le territoire de St.-Maximin une grande quantité de safran : on y fabrique des étoffes en laine, des eaux-de-vie et du savon ; il y a une filature de coton. On trouve dans les environs de cette ville du marbre noirâtre mélangé de blanc et de jaune, qu'on a employé au château de Marly, près Paris. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3289. *Bur. de poste.*

St.-Maxire, v. (*Deux-Sèvres*), arr. et cant. de Niort, sur la Sèvre Nantaise, à 8 kil. (2 l.) de Niort. *Populat.* 725. *Bureau de poste* de Niort.

St.-May, v. (*Drôme*), arr. de Nions, canton de Remusat, sur l'Aigue, à 15 k. (3 l. ½) de Nions, 7 myr. (14 l. ¼) de Valence. *Pop.* 213. *Bureau de poste* de Nions.

St.-Mayan, v. (*Ille-et-Vilaine*). *Voy.* St.-Mangard.

St.-Mayeux, v. (*Côtes-du-Nord*). *Voy.* St.-Mahieux.

St.-Mayme, v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Forcalquier, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 42 kilom. (9 l. ½) de Digne. On trouve plusieurs fosses ouvertes de charbon de terre, dont l'emploi n'est pas ordinaire, à cause de l'odeur qu'il exhale. On trouve aussi des cristaux dans les environs. *Pop.* 245. *Bur. de poste* de Forcalquier.

St.-Mayme, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Rhodez, comm. de la Prade, près l'Aveyron, à 7 kilom. (1 l. ⅔) de Rhodez. *Pop.* compr. celle de la Prade, 369. *Bur. de poste* de Rhodez.

St.-Mayme-de-Peitreirot, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, canton de Saint-Jean-de-Vergt, à 20 kilom. (4 l. ½) de Périgueux. *Populat.....* *Bureau de poste* de Périgueux.

St.-Meards, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. de Châteauneuf, à 20 kil. (4 l. ½) de Saint-Léonard, 29 k. (6 l. ½) de Limoges. Ce village a deux fourneaux, dits du *Pont-les deux-Eaux*. *P.* 1066. *Bur. de poste* de Pierre-Buffière.

St.-Médard, v. (*Aisne*), arr. de Vervins, canton et comm. de Guise, à 20 kilom. (4 l. ½) de Vervins, 1 kil. (¼ de l.) de Guise. *Pop.* compr. celle de Guise, 3080. *Bur. de poste* de Guise.

St.-Médard, v. (*Charente*), arr. et cant. de Barbezieux, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville, 27 kilom. (6 l.) d'Angoulême. *Pop.* 438. *Bur. de poste* de Barbezieux.

St.-Médard, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Rochefort, canton de Surgères, à 25 kil. (5 l. ¾) de Rochefort, 39 kilom. (8 l. ¾) de Saintes. *Popul.* 824. *B. de poste* de Surgères.

St.-Médard, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de la Rochelle, cant. de la Javie, à 13 k. (3 l.) de la Rochelle, 5 myr. (12 l.) de Saintes. *Pop.* 1114. *Bur. de poste* de la Rochelle.

St.-Médard, v. (*Charente-Inférieure*), arr. et cant. de Jonzac, à 25 k. (5 l. ¾) de Pons, 4 myr. (10 l. ¼) de Saintes. *Popul.* 138. *Bur. de poste* de Jonzac.

St.-Médard, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Chénerailles, à 9 k. (2 l. ¼) d'Aubusson, 25 kil. (5 l. ¾) de Guéret. Les environs renferment une mine de houille non exploitée. *Pop.* 1085. *Bur. de poste* de Chénerailles.

St.-Médard, v. (*Dordogne*), arrond. et cant. de Riberac, près la Drouue, à 6 kilom. (1 l. ½) de Riberac, 23 kil. (5 l. ¼) de Périgueux. Il y a près de ce village fourneau et forge dits *de la Fargue*. *Pop.* 590. *Bur. de poste* de Mucidan.

St.-Médard, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Neufchâteau, à 7 kilom. (1 l. ¾) S. E. de Bertrix, 7 kilom. (1 l. ¾) N. de Chiny, 7 myriam. (14 l. ¾) O. p. N. de Luxembourg. *Pop.* réunie à celle de Gribaumont, 123. *Bur. de poste* d'Arlon.

St.-Médard, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de St.-Martory, près la Saumès, à 8 kil. (2 l.) de St.-Gaudens, 7 myriam. (16 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 200. *Bur. de poste* de St.-Martory.

St.-Médard, v. (*Gers*), arrond. et cant. de Lectour, à 11 kilomètr. (2 l. ⅔) N. p. O. de cette ville, 43 k. (9 l. ¾) N. d'Auch, 18 kil. (4 l.) E. de Condom. *Pop.* 1103. *Bur. de poste* de Lectour.

St.-Médard, v. (*Gers*) arr. et cant. de Mirande, sur la Baise-de-Devant, à 5 k. (1 l. ¼) de Mirande, 21 k. (4 l. ⅔) d'Auch. *Pop.* 315. *Bur. de poste* de Mirande.

St.-Médard, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Pessac, comm. de Villenave, à 6 kilomètr. (1 l. ½) de Bordeaux. Il y a une poudrerie, près de laquelle est attaché un commissaire, chargé en même temps des nitrières et des baux de réception ou de ventes, etc. *Pop.* compr. celle de Villenave.... *Bur. de poste* de Bordeaux.

St.-Médard, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, cant. de St.-Aubin-d'Aubigné, à 18 k. (4 l.) de Rennes, 4 kilom. (1 l.) de St.-Aubin-d'Aubigné. *Popul.* 972. *Bur. de poste* de Rennes.

St.-Médard, v. (*Indre*), arr. et canton de Chatillon-sur-Indre, à 6 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 39 kil. (8 l. ¾) de Châteauroux. *Pop.* 175. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Indre.

St.-Médard, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Chazelles, comm. de St.-Galmier, à 22 kilom. (5 l.) de Montbrison, 20 kilom. (4 l. ½) de Feurs. *Pop.* 592. *Bur. de poste* de Chazelles.

St.-Médard, b. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Catus, près le Vert, à 15 kil. (3 l. ½) de Cahors. *Pop.* 525. *Bur. de poste* de Cahors.

St.-Médard, v. (*Lot*), arrond. de Figeac, canton de la Capelle-Marival, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Figeac, 4 myr. (10 l. ⅓) de Cahors. *Pop.* réunie à celle de la Garénie, 49. *Bur. de poste* de Port-Ste-Marie.

St.-Médard, village (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Pressas, à 15 kil. (3 l. ½) d'Agen, 8 k. (2 l.) de Ste.-Livrade, 6 kil. (1 l. ½) de Pressas. *P...* *Bur. de poste* de Ste.-Livrade.

St.-Médard, v. (*Manche*). *Voy.* Grand-Celland.

St.-Médard, v. (*Meurthe*), arr. de Château-Salins, canton de Dieuze, près une forêt nationale, à 8 kil. (2 l.) de Château-Salins, 36 k. (8 l.) de Nancy. *Popul* 501. *Bur. de poste* de Moyenvic.

St.-Médard, v. (*Basses-Pyrénées*), arrond. d'Orthez, canton d'Arthès, à 15 kilom. (3 l. ½) d'Orthez, 32 k. (7 l. ¼) de Pau. *Pop.* compr. celle de Jurens, Haute-Rive et Castel, 581. *Bur. de poste* d'Orthez.

St.-Médard, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de Dinant, comm. de Bouvignes, à 1 kilom. (¼ de l.) de Dinant. *Pop.* compr. celle de Bouvignes, 554. *Bur. de poste* de Dinant.

St.-Médard, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant. de Celle, à 9 kil. (2 l. ¼) de Melle, 41 kil. (4 l. ⅓) de Niort. *Pop.* 173. *Bur. de poste* de Melle.

St.-Médard. v. (*Somme*), arr., cant. et comm. de Montdidier, à 1 k. (¼ de l.) de Roye, 16 kilom. (3 l. ¾) de Montdidier. *Populat.* compr. celle de Roye, 3112. *Bur. de poste* de Roye.

St.-Médard, v. (*Somme*), arr., cant. et comm. de Montdidier, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville, 33 k. (7 l. ½) d'Amiens. *Popul.* réunie à celle de Montdidier. *Bur. de poste* de Montdidier.

St.-Médard-d'Auge, village (*Charente*), arrond. d'Angoulême, canton de Rouillac, sur l'Auge, à 30 kil. (6 l. ¾) de Ruffec, 30 k. (6 l. ¾) d'Angoulême. *Pop.* 441. *Bureau de poste* de St.-Cibardeaux.

St.-Médard-d'Ayrand, village (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de la Brède, à 14 k. (3 l. ¼) S. p. E. de Bordeaux, 5 k. (1 l. ¼) N. O. de Castres, 30 k. (6 l. ¾) S. O. de Libourne. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 492. *Bur. de poste* de Castres.

St.-Médard de-Bausse, village (*Landes*), arr. et cant. de Mont-de-Marsan, à 3 kil. (⅔ de l.) de cette ville. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Mont-de-Marsan.

St.-Médard-de-Guizières dit St.-Mer, v. (*Gironde*), arrond. de Libourne, cant. de Coutras, près l'Isle, à 18 kil. (4 l.) de Libourne, 4 myr. (10 l.) de Bordeaux. *P.* 688. *Bur. de poste* de Coutras. *Relais de poste aux chevaux.*

St.-Médard-de-Gurson, v. (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de Villefranche-de-Louchapt, à 21 k. (4 l. ¾) S. O. de Mucidan, 5 myr. (12 l.) S. O. de Périgueux, 10 kilom. (2 l. ½) S. de Monpont. *Populat.* 1500. *Bureau de poste* de Monpont.

St.-Médard-de-Meignos, v. (*Landes*), arr. et cant. de Mont-de-Marsan, comm. de la Glorieuse, à 8 k. (2 l.) de cet endroit. *Popul.* compr. celle d'Arricau et de la Glorieuse, 400. *Bureau de poste* de Mont-de-Marsan.

St.-Médard-de-Mucidan, v. (*Dordogne*), arrond. et canton de Mucidan, près l'Isle, à 24 kilom. (5 l. ½) de Bergerac, 23 kilom. (5 l. ¼) de Riberac, 2 kil. (½ l.) de Mucidan, 33 kil. (7 l. ½) de Périgueux. *Populat.* 795. *Bur. de poste* de Mucidan.

St.-Médard-de-Nicourby, v. (*Lot*), arr. de Figeac, canton de Gorsses, à 22 k. (5 l.) de Figeac, 6 myr. (15 l. ¼) de Cahors. *P.* 666. *Bur. de poste* de Figeac.

St.-Médard-de-Presques, v. (*Lot*), arrond. de Figeac, cant. de St.-Céré, à 3 kilom. (¾ de l.) de cet endroit, 6 myr. (12 l. ¾) de Cahors. *Pop.* 826. *Bur. de poste* de St.-Céré.

St.-Médard-des-Prés, dit St.-Mart, v. (*Vendée*), arrond. et cant. de Fontenay-le-Peuple, près la Vendée, à 1 kil. (⅓ de l.) de Fontenay-le-Peuple. *Populat.* 184. *B. de poste* de Fontenay-le-Peuple.

St.-Médard-du-Grand-Cellund, v. (*Manche*). *Voy.* Grand-Celland.

Saint-Médard-en-Jallé, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. Blanquefort, près la Jallé, à 15 k. (3 l. ½) de Castelnau-de-Médoc, 21 kil. (4 l. ¾) de Bourg, 38 kil. (8 l. ½) de Libourne, 13 k. (3 l.) de Bordeaux. *Popul.* 1599. *Bur. de poste* de Bordeaux.

St.-Médard-sur-Auve, village (*Marne*). *Voyez* St.-Mard-sur-Auve.

St.-Médard-sur-Isle, v. (*Ille-et-Vilaine*), arrond. de Rennes, cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné, à 4 k. (1 l.) de Rennes. *Popul.* 972. *Bur. de poste* de Rennes.

St.-Médard-sur-la-Loup, *ou* St.-Médard-d'Exideuil, village (*Dordogne*), arrond. de Périgueux, cant. d'Exideuil, sur la Loue, à 39 k. (8 l. ¾) de Nontron, 14 k. (3 l. ¼) de Thiviers, 1 k. (⅓ de l.) d'Exideuil, 32 k. (7 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 950. *Bur. de poste* d'Exideuil.

St.-Médiers, v. (*Gard*), arr. et cant. d'Uzès, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville, 24 kil. (5 l. ½) de Nîmes. *Popul.* 47. *Bureau de poste* d'Uzès.

St.-Méen, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Lesneven, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 6 myriam. (14 l. ½) de Quimper. On y voyoit anciennement une abbaye de Bénédictins, qui fut cédée aux prêtres de la Mission, pour diriger le séminaire que l'évêque y établit en 1640. *Pop.* 322. *Bur. de poste* de Lesneven.

St.-Méen, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Montfort, ch.-lieu de cant., à 39 k. (8 l. ⅔) N. O. de Rennes, 18 kil. (4 l.) O. N. O. de Montfort, 5 myr. (11 l. ¾) de Dol, 15 kil. (3 l. ½) de Broons. Saint-Méen avoit une belle abbaye, qui fut d'abord de l'ordre de St.-Benoît, puis donnée à St.-Vincent-de-Paul pour sa congrégation de Lazaristes. Ces derniers y tenoient le principal séminaire du diocèse de St.-Malo : c'étoit une ressource pour le pays, qui est abondant en denrées et qui n'a point de débouchés. Les bâtimens de cette abbaye sont vastes et propres à un grand établissement. Il y a eu dans sa cour, ou préau, un combat entre Bertrand-Duguesclin et un capitaine anglais qui croyoit le surprendre : l'Anglais fut fait prisonnier et son fils tué. Bertrand-Duguesclin perdit trois bons capitaines. Les habitans contribuèrent à la défaite du parti anglais. C'est le lieu de naissance de Joachim *Le Breton*, secrétaire perpétuel de la classe des beaux arts de l'institut national, membre de la classe d'histoire et de littérature ancienne, de la légion d'honneur, ex-tribun, etc. Il s'est fait honneur dans l'administration des arts; il a eu part à l'établissement des musées de Paris et de celui du château de Versailles, au rétablissement des concours, des expositions publiques de peinture et sculpture, des travaux d'encouragement que la révolution avoit supprimés ou dénaturés. Cette ville est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* 1370. *Bureau de poste* de Montauban.

St-Mégrin, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Jonzac, cant. d'Archiac, à 28 kilom. (6 l. ¼) de Pons, 11 kil. (2 l. ¾) de Barbezieux, 4 myr. (10 l. ½) de Saintes. *P.* 1262. *B. de poste* de Barbezieux, dép. de la Charente.

St.-Méin, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. d'Arras, cant. de Croisilles, à 9 k. (2 l. ¼) de Bapaume, 15 k. (3 l. ½) d'Arras. *Populat.* compr. celle d'Écouste et dépend., 834. *Bur. de poste* de Bapaume.

St.-Melain, v. (*Eure*), arr. et cant. nord d'Évreux, à 9 k. (2 l. ¼) de Neubourg, 14 kilom. (3 l. ½) d'Evreux. *Popul.* 110. *Bur. de poste* de Neubourg.

St.-Melain-du-Bosc, v. (*Eure*). *Voy.* St.-Mesley-du-Bosc.

St.-Mélaine, v. (*Ille-et-Vilaine*), arrond. de Vitré, cant. de Châteaubourg. *Popul.* 400. *Bur. de poste* de Rennes.

St.-Mélaine, v. (*Maine-et-Loire*), arr. d'Angers, cant. de Pont-de-Cé, près le Lubancy, à 4 kil. (1 l.) de Brissac, 11 kilom. (2 l. ¾) d'Angers. *Pop.* 418. *B. de poste* de Brissac.

St.-Mélaine-les-Sources, v. (*Maine-et Loire*), arr. de Beaupréau, cant. et comm. de Cholet, 5 myr. (11 l. ¼) d'Angers, à 1 k. (¼ de l.) de Cholet. *Popul.* compr. dans celle de cet endroit. *Bureau de poste* de Cholet.

St.-Mélanie, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Valgorge, près la Drobie, à 10 k. (2 l. ½) de Joyeuse, 4 m. (10 l. ¼) de Privas. *Pop.* 640. *Bur. de poste* de Joyeuse.

St.-Méloir, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Plélan, à 15 k. (3 l. ½) O. de Dinan, 38 k. (8 l. ½) E. de St.-Brieux, 7 kil. (1 l. ¾) N. E. de Jugon. *P.* 208. *Bureau de poste* de Plancoët.

St.-Méloir-des-Ondes, village (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Cancale, à 8 kilom. (2 l.) de St.-Malo, 6 myr. (13 l. ½) de Rennes. *Pop.* 2174. *Bur. de poste* de Saint-Malo.

St.-Méloir sous-Hédée, village (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, cant. d'Hédée, comm. de Quebriac, à 25 k. (5 l. ¾) de Dol, 25 kilom. (5 l. ¾) de Rennes. *Popul.* compr. celle de Quebriac, 1230. *Bur. de poste* d'Hédée.

St.-Melon-d'Héricourt, village (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. d'Ourville, comm. de Saint-Riquier-d'Héricourt, près la Durdan, à 10 kilom. (2 l. ½) de Cany, 40 k. (9 l.) de Rouen. *Pop.* 450. *Bureau de poste* de Doudeville.

St.-Même, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, canton de Beaufort, comm. de Hauteluce, à 29 kilom. (6 l. ½) de Conflans, 28 kilomèt. (6 l. ¼) de Moutiers. *Pop.* compr. celle de Hauteluce, 1362. *Bur. de poste* de Conflans.

St.-Même-de-Rozan, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de la Linde, sur la Dordogne, à 20 k. (4 l. ½) de Belvez, 37 k. (8 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* compr. celle de Mauzac, 508. *B. de p.* de Bergerac.

St.-Mémi-de-Gairac, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. et comm. de Graulhet, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Lavaur, 4 kil. (1 l.) de Graulhet. *Popul.* compr. celle de Graulhet et dépendances, 3607. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Mémin, v. (*Aube*), arrond. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine, à 19 k. (4 l. ¼) d'Arcis, 7 kil. (1 l. ¾) de Méry-sur-Seine, 20 k. (4 l. ½) de Troyes. *P.* 428. *Bur. de poste* de Méry-sur-Seine.

St.-Mémin, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Saumur, cant. de Vitteaux, sur la Lozerain, à 29 kil. (6 l. ½) de Semur, 10 kilom. (2 l. ½) de Vitteaux, 29 kilom. (6 l. ½) de Dijon. *Populat.* 489. *Bur. de poste* de Vitteaux.

St.-Memin, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, canton d'Exideuil, près le haut Vezère, à 11 kilom. (2 l. ¾) d'Exideuil, 42 k. (9 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 1476. *Bur. de poste* d'Exideuil.

St.-Memmie, v. (*Marne*), arr. et cant. de Châlons, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Popul.* 690. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Marne.

St.-Memmie-de-Courtisols, v. (*Marne*), arrond. de Châlons-sur-Marne, cant. de Marson, comm. de St.-Martin-de-Courtisols, à 10 k. (2 l. ½) de Châlons-sur-Marne, 8 kil. (2 l.) de Marson. *Populat.* compr. celle de St.-Martin, 1975. *Bureau de poste* de Châlons-sur-Marne.

St.-Ménevieux, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Gournay, comm. de Bouricourt, à 4 kil. (1 l.) de Gournay, 4 myr. (10 l. ½) de Rouen. *Pop.* compr. celle de Bouricourt, 87. *Bur. de poste* de Gournay.

St.-Menges, v. (*Ardennes*), arr. et cant. nord de Sedan, à 4 kilom. (1 l.) de cette ville, 14 k. (3 l. ½) de Charleville. On y trouve des carrières de pierres. *Pop.* 1027. *Bur. de poste* de Sedan.

St.-Menoux, b. (*Allier*), arr. de Moulins, canton de Souvigny, sur l'Ours, à 13 k. (3 l.) O. de Moulins, 7 k. (1 l. ¾) E. de Bourbon-l'Archambault, 6 kil. (1 l. ½) N. de Souvigny. Il y avoit autrefois une abbaye de filles de l'ordre de Saint-Benoit, réformée en 1507, pour être unie à la congrégation de Chezal-St.-Benoit, et depuis à celle de St.-Maur. Les terres des environs de ce bourg sont à froment, seigle, avoine, et d'assez bon rapport : les foins y sont abondans. On y fait un commerce considérable de toutes ces denrées. *Pop.* 1012. *Bur. de poste* de Souvigny.

St.-Mer, v. (*Corrèze*), arrond. de Tulle, cant. de la Plau, à 24 k. (5 l. ½) de Tulle. *Pop.* 823. *Bur. de poste* de Tulle.

St.-Mer-les-Oussines, village (*Corrèze*), arr. d'Ussel, cant. de Bugeat, sur la Vesère, à 23 kilom. (5 l. ¼) d'Ussel, 4 myr. (10 l. ½) de Tulle. *Pop.* 405. *Bur. de poste* d'Ussel.

St.-Merd-la-Breuille, village (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Courtines, à 27 kilom. (6 l.) de Felletin, 7 myriam. (14 l. ¾) de Guéret. *Popul.* 1235. *Bur. de p.* de Felletin.

St.-Mertens-Bodeghem, village (*Dyle*), arr. de Bruxelles, canton d'Anderlecht, à 7 k. (1 l. ¾) O. p. N. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) S. p. O. d'Assche, 9 kil. (2 l. ¼) O. p. S. de Bruxelles. Il y a deux brasseries. Le territoire abonde en froment, seigle et orge. On y cultive le houblon. *Popul.* 827. *Bureau de poste* de Bruxelles.

St.-Mertens-Vissenaecken, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Glabbeeck, à 4 k. (1 l.) S. O. de cet endroit, 4 kil. (1 l.) N. de Tirlemont, 41 kilom. (9 l. ¼) E. de Bruxelles. *Popul.* 382. *Bureau de poste* de Tirlemont.

St.-Mervon-en-Dol, v. (*Ille-et-Vilaine*), arrondiss. de Montfort, cant. de Montauban, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Montfort, 31 k. (7 l.) de Rennes. *Pop.* 234. *B. de poste* de Montauban.

St.-Méry, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Mormant, à 13 k. (3 l.) de Melun. *Pop.* 530. *Bur. de poste* de Guignes.

St.-Mesley-du-Bosc, v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Tourville, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Louviers, 30 kil. (6 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 190. *Bur. de poste* de Neubourg.

St.-Mesme, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Meaux, cant. de Claye, à 13 kil. (3 l.) de Meaux, 5 myr. (11 l. ¼) de Melun. *Pop.* compr. celle de Vineuil, 380. *Bur. de poste* de Claye.

St.-Mesme, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, canton sud de Dourdan, près l'Orge, à 3 kilom. (¾ de l.) de Dourdan, 33 kilom. (7 l. ½) de Versailles. *Pop.* 473. *Bur. de poste* de Dourdan.

St.-Mesmin *ou* St.-Mémin, v. (*Charente*), arrond. de Cognac, cant. de Segonzac, à 15 k. (3 l. ½) de Cognac, 23 k. (5 l. ¼) d'Angoulême. *Pop.* 910. *Bur. de poste* de Jarnac.

St.-Mesmin, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. d'Olivet, comm. de St.-Nicolas, à 5 kil. (1 l. ¼) S. O. d'Orléans. Il y avoit des Feuillans réformés. Ce village a une papeterie pour les papiers à sucre et papiers

communs. *Popul.* compr. celle de Saint-Nicolas, 279. *Bureau de poste* d'Orléans.

St.-Mesme-le-Vieux, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Pouzauge-la-Ville, à 15 k. (3 l. ½) de la Châtaigneraye, 37 k. (8 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Populat.* 1000. *Bureau de poste* de Pouzauge-la-Ville.

St.-Mexant, v. (*Creuse*), arr. et cant. d'Aubusson, à 5 kilomèt. (1 l. ¼) de cette ville, 33 kilom. (7 l. ½) de Guéret. *Pop.* 668. *Bur. de poste* d'Aubusson.

St.-Mexens, v. (*Gironde*), arr. de Cadillac, cant. de St.-Exupéry, près la Garonne, à 7 k. (1 l. ¾) de Cadillac, 39 k. (8 l. ¾) de Bordeaux. *Pop.* 1005. *Bureau de poste* de St.-Macaire.

St.-Merve, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de Vitré, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 42 k. (9 l. ½) de Rennes. *Pop.* 2200. *Bur. de poste* de Vitré.

St.-Miard, v. (*Loire*). *Voyez* St.-Médard.

St.-Micaud, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Mont-St.-Vincent, à 25 k. (5 l. ¾), de Châlons, 5 myr. (11 l.) de Mâcon. Il y a une mine de manganèse qui mérite d'être exploitée. *Popul.* 487. *Bur. de poste* de Joncy.

Saint-Michel, forêt (*Aisne*), arrond. de Vervins, cant. d'Hirson, à 1 kilom. (¼ de l.) N. E. d'Hirson. Elle a de l'est à l'ouest, 11676 mètres (6000 t.), et du nord au sud, 5846 m. (3000 toises.)

St.-Michel, v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Castellane, comm. de Demandolz; à 6 k. (1 l. ½) de Castellane. *Pop.* comp. celle de Demandolz. *P.* 450. *Bureau de poste* Castellane.

St.-Michel, v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Forcalquier, à 6 kil. (1 l. ½) de cet endroit, 4 myriam. (10 l. ½) de Digne. *Pop.* 875 *Bur. de poste* de Forcalquier.

St.-Michel (côte de la montagne de), (*Basses-Alpes*), arr. de Castellane, cant d'Annot, à 2 kil. (½ l.) O. d'Annot. Elle a du nord au sud, 8 k. (2 l.) de long.

St.-Michel, v. (*Arriège*), arr. et cant. de Pamiers, à 31 k. (7 l.) de Mirepoix, 34 k. (7 l. ¾) de Tarascon. *Pop.* 69. *Bur. de poste* de Pamiers.

St.-Michel, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de St.-Albin, à 4 kil. (1 l.) de St.-Albin, 33 kil. (7 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 97. *Bur. de poste* de Rignac.

St.-Michel, v. (*Charente*), arr., cant., comm. et à 1 k. (¼ de l.) de Confolens, 6 m. (12 l. ¾) d'Angoulême. *Populat.* compr. dans celle de Confolens. *Bureau de poste* de Confolens.

St.-Michel, île (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, à 24 kilom. (5 l. ½) N. E. de Lamballe, près le cap de Frehel.

St.-Michel, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Plélan, à 11 k. (2 l. ¾) de Dinan, 43 kil. (9 l. ¾) de St.-Brieux. *Popul.* 260. *Bur. de poste* de Dinan.

St.-Michel *ou* Grace, village (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de Guingamp. *Pop.* 1360. *Bureau de poste* de Guingamp.

St.-Michel, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de St.-Jean-de-Vergt. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Périgueux.

St.-Michel, v. (*Drôme*), arrond. de Valence, cant. de Romans, comm. de Montmirail. *Pop.* comp. celle de de Montmirail et de St.-Martin, 1600. *Bur. de poste* de Romans.

St.-Michel, v. (*Gironde*), arr. de Bazas, cant. de Captieux, à 18 k. (4 l.) de Bazas, 7 m. (16 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 467. *Bureau de poste* de Bazas.

St.-Michel, (île d'Ouessant), (*Finistère*). *Voyez* Ouessan.

St.-Michel, ruiss. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Servian. Sa source, à 3 kil. (¾ de l.) E. N. E. de Servian, coule au sud par est, et se rend dans la Tongue, à 7 kil. (1 l. ¾) S. E. de sa source.

St.-Michel, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, cant. de Montrésor, comm. de Villeloin, à 18 kil. (4 l.) de Loches, 2 kil. (½ l.) de Montrésor. *Popul.* compr. celle de Villeloin, 252. *Bur. de poste* de Loches.

St.-Michel, v. (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. de Loches, comm. de Chedigny, à 10 kil. (2 l. ½) de Loches. *Pop.* compr. celle de Chedigny, 555. *Bur. de poste* de Loches.

St.-Michel, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Corps, à 39 kil. (8 l. ¾) de Grenoble. *Pop.* 538. *Bur. de poste* de la Mure.

St.-Michel, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Castets, comm. d'Escalns, à 24 kil. (5 l. ½) de Dax, 6 m. (13 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Popul.* compr. celle d'Escalns, 192. *Bur. de poste* de Mont-de-Marsan.

St.-Michel, v. (*Loire*). *Voyez* St.-Michel-sous-Condrieu.

St.-Michel, v. (*Loiret*) arrond. de Pithiviers, cant. de Beaune, à 3 kil. (¾ de l.) de Bois-Commun, 40 kil. (9 l.) d'Orléans. *Pop.* 316. *Bur. de poste* de Bois-Commun.

St.-Michel, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de St.-Géry, à 10 kil. (2 l. ½) de Cahors. *Pop.* 197. *Bur. de poste* de Cahors.

St.-Michel, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Ste.-Livrade, comm. de Dolmayrac, à 6 kil. (1 l. ½) de Ste.-Livrade, 10 kil. (2 l. ½) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.* compr. celle de Dolmayrac, 1017. *Bur. de poste* de Ste.-Livrade.

St.-Michel, v. (*Lys*). *Voyez* St.-Michiels.

St.-Michel, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Longeau, à 15 kil. (3 l. ½) de Langres, 4 m. (10 l.) de Chaumont. *Popul.* 213. *Bur. de poste* de Langres.

St.-Michel, b. (*Mont-Blanc*), arr. de Maurienne, chef-l. de cant., près l'Arc, à 10 kil. (2 l. ½) S. E. de St.-Jean-de-Maurienne, 24 kil. (5 l. ½) de Moutiers, 5 m. (12 l.) S. E. de Chambéry. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1222. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Maurienne. *Relais de poste aux chevaux.*

St.-Michel, v. (*Morbihan*), arr., cant. et comm. de Vannes, à 3 kil. (¾ de l.) de Pontivy, 4 m. (10 l. ½) de Vannes. *Pop.* compr. dans celle de Pontivy, 3056. *Bur. de poste* de Pontivy.

St.-Michel, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Cattenom, comm. d'Algrange, à 6 k. (1 l. ½) de Thionville, 11 kil. (2 l. ¾) de Cattenom. *Pop.* compr. celle d'Algrange, 215. *Bureau de poste* de Thionville.

St.-Michel, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. de Boulogne-sur-mer, cant. d'Hucqueliers, à 33 kil. (7 l. ½) de Boulogne, 6 myr. (14 l. ½) d'Arras. *P.* 267. *Bur. de poste* de Montreuil-sur-mer.

St.-Michel, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. et cant. de St.-Pol, près la forêt de St.-Pol, à 1 kil. (¼ de l.) de Saint-Pol, 31 k. (7 l.) d'Arras. *Populat.* 351. *Bureau de poste* de Saint-Pol.

St.-Michel, v. (*Basses-Pyré-*

nées), arrond. de Mauléon, cant. de St.-Jean-Pied-de-Port, à 27 k. (6 l.) de St.-Palais, 7 m. (15 l. ¾) de Pau. Les commandans Mauer et Enchops, avec un détachement de l'armée des Pyrénées-Occidentales, enlevèrent de vive force, le 14 germinal an 2 (3 avril 1794) le retranchement d'Ozoné, près St.-Michel; grand nombre d'Espagnols prirent la fuite. Au nord de ce village, on trouve de la terre glaise : on a établi dans cet endroit une tuilerie; on y mêle de la terre glaise avec du sable. Il y a près de ce village des bancs de marbre gris. A 389 mèt. (200 toises) sud de Saint-Michel, on trouve des masses de pierre jaunâtre, qui paroissent composées de quartz, de fer et d'argile. A Berbal, dépendance de ce village, des pierres calcaires qui servent de bases à des galets unis par un gluten; près de ce lieu, des masses de pierre semblable à celle qu'on trouve au sud de St.-Michel; à une petite distance du moulin d'Alçu, situé à 972 mèt. (500 toises) environ sud de Berbal, de la pierre calcaire dont on fait de la chaux; plus loin, des bancs de schiste qui ne se divise pas par feuilles; au pont situé à l'ouest de Phagalceta, des pierres calcaires; au sud de ce pont, les montagnes sont composées d'ardoise argileuse; plus haut, au sud, sont des salines où on trouve des bancs de marbre gris; les eaux salées jaillissent de cette espèce de pierre : on obtient du sel marin très-blanc par l'évaporation de ces eaux; les habitans du pays le consomment pour leur usage. Du moulin d'Alçu, en suivant, vers le sud-est, la gorge qui mène à Saint-Sauveur, on voit du marbre gris sur la rive gauche du ruisseau, et de l'autre côté des schistes qui ne se divisent point par feuilles. On trouve au-delà, des bancs presque horizontaux de marbre gris et de schiste grossier, qui se succèdent alternativement jusqu'à St.-Sauveur. *Pop.* 476. *Bur. de poste* de St.-Jean-Pied-de-Port.

St.-Michel, village (*Pyrénées-Orientales*), arrond. et canton de Prades, comm. de Cadolet, à 2 k. (½ l.) de Prades. *Popul.* compr. celle de Cadolet, 400. *Bur. de poste* de Prades.

St.-Michel, fort (*Roër*), arr. de Clèves, canton d'Horst, sur la Meuse, vis-à-vis la ville de Venlo, à 1 kil. (¼ de l.) de Venlo, 8 kil. (2 l.) d'Horst, *Pop*.... *Bureau de poste* de Venlo, département de la Meuse-Inférieure.

St.-Michel, v. (*Var*), arrond. de Brignoles, cant. de St.-Maximin, comm. de Pourcieux, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Saint-Maximin, 29 k. (6 l. ½) de Brignoles. *Pop.* compr. celle de Pourcieux, 405. *Bur. de poste* de Saint.-Maximin.

St.-Michel, v. (*Vosges*), arr. et cant. de St.-Dié, à 5 k. (1 l. ½) de cette ville, 37 kilom. (8 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 973. *Bur. de poste* de Saint-Dié.

St.-Michel-d'Alajou, village (*Hérault*). *Voyez* St.-Michel-de-Majou.

St.-Michel-de-Banières, v. (*Lot*), arrond. de Gourdon, cant. de Vayrac, à 38 kil. (8 l. ½) de cet endroit, 7 kil. (1 l. ¾) de Martel. *Pop.* compr. celle de St.-Félix-de-Banières, 527. *Bureau de poste* de Martel.

St.-Michel-de-Bosq, village (*Manche*). *Voyez* St-Michel-du-Bosq.

St.-Michel-de-Boulogne, v. (*Ardèche*), arrond. de Privas, cant. de Vesseaux, sur le Luol, à 13 kil. (3 l.) de Privas. *Pop.* 382. *Bur. de poste* d'Aubenas.

St.-Michel-de-Bressieux, v. (*Isère*). *Voyez* Bressieu.

St.-Michel-de-Castelnau, v. (*Gironde*). *Voyez* St.-Michel.

Saint-Michel-de-Chabrillanoux, v. (*Ardèche*), arrond. de Privas, cant. de la Voulte, à 11 k. (2 l. ¾) de Privas, 11 k. (2 l. ¾) de Vernoux. *Pop.* 816. *Bur. de poste* de Vernoux.

St.-Michel-de-Chaillol, v. (*Hautes-Alpes*), arrond. de Gap, cant. de St.-Bonnet, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Gap. *Pop.* compr. celle de Chaillol, 555. *Bureau de poste* de Gap.

St.-Michel-de-Chavaigne, v. (*Sarthe*), arrond. de Saint.-Calais, cant. de Boulloire, près la Nogue, à 16 kil. (3 l. ¾) de Saint-Calais, 28 kil. (6 l. ¼) du Mans. *Pop.* 1085. *Bur. de poste* de Conneré.

St.-Michel-de-Chef-Chef, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Paimbeuf, cant. de Pornic, près la mer, à 14 k. (3 l. ½) de Paimbeuf, 4 m. (10 l. ½) de Nantes. *Populat.* 818. *Bur. de poste* de Pornic.

St.-Michel-de-Dezes, v. (*Lozère*), arr. de Florac, canton de St.-Germain-de-Calberte, à 23 kil. (5 l. ¼) de Villefort, 4 myr. (10 l.) de Mende. *Pop.* 488. *Bur. de poste* de Villefort.

St.-Michel-de-Dornis, village (*Tarn*). *Voyez* Dornis.

St.-Michel-de-Double, village (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Mucidan, à 7 kil. (1 l. ¾) de cet endroit, 36 kil. (8 l.) de Périgueux. *Populat.* 1025. *Bureau de poste* de Mucidan.

St.-Michel-de-Feins, village (*Mayenne*), arrond. de Château-Gontier, cant. de Bierné, à 10 kil. (2 l. ½) de Château-Gontier, 36 k. (8 l.) de Laval. *Pop.* 387. *Bur. de poste* de Château-Gontier.

St.-Michel-de-Ghaisne, village (*Maine-et-Loire*), arr. de Segré, canton de Pouancé, à 19 k. (4 l. ¼) de Segré, 5 myr. (11 l.) d'Angers. *Populat.* 456. *Bureau de poste* de Segré.

St.-Michel-de-la-Badie, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Valence, à 24 kil. (5 l. ½) d'Alby, 4 myr. (10 l.) de Castres. *Pop.* 302. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Michel-de-la-Corneille, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. d'Auvillars, près l'Ayroux, à 8 kil. (2 l.) de Valence, 32 kilom. (7 l. ½) d'Agen. *Pop.* 476. *Bur. de poste* de St.-Nicolas-de-la-Grave, département de la Haute-Garonne.

St.-Michel-de-la-Fain, v. (*Isère*), arrond. de St.-Marcellin, cant. de St.-Etienne-de-St.-Geoire, à 16 kil. (3 l. ¾) de St.-Marcellin, 31 kil. (7 l.) de Grenoble. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de la Frette.

St.-Michel-de-la-Forêt, v. (*Orne*), arrond. de Mortagne, cant. de l'Aigle, près la forêt de l'Aigle, à 4 kil. (1 l.) de l'Aigle, 6 myr. (12 l. ¾) d'Alençon. *Popul.* 400. *Bur. de poste* de l'Aigle.

St.-Michel-de-la-Haye, v. (*Eure*), arrond. de Pont-Audemer, cant. de Routot, à 19 kil. (4 l. ½) de Pont-Audemer, 4 myr. (10 l. ½) d'Evreux. *Popul.* 117. *Bur. de poste* de Bourgachard.

St.-Michel-de-Landesque, v. (*Aveyron*), arrond. de St.-Afrique, cant. de St.-Rome-de-Tarn, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Afrique, 41 kilom. (9 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 65. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

St.-Michel-de-Lanez, bourg (*Aude*), arrond. de Castelnaudary, cant. de Sales, sur l'Ers-Morte, à 16 k. (3 l. ¾) de Castelnaudary, 5 myr. (11 l. ¼) O. p. N. de Carcassonne, 8 kil. (2 l.) S. p. O. de Villefranche.

Popul. 820. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

St.-Michel-de-la-Nuelle, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Saintes, cant. de Saint-Porchaire, à 20 k. (4 l. ½) de Saintes. *Pop.* 226. *B. de poste* de Saintes.

St.-Michel-de-la-Pierre, v. (*Manche*), arrond. de Coutances, canton de Saint-Sauveur-Lendelin, près le ruisseau de la Bierre, à 10 k. (2 l. ½) de Coutances. *Pop.* 521. *Bur. de poste* de Périers.

St.-Michel-de-la-Prade, v. (*Gironde*), arrond, cant. et comm. de Bazas, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* compr. dans celle de Bazas. *Bur. de poste* de Bazas.

St.-Michel-de-la-Pujade, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 6 myr. (13 l. ¾) de Bordeaux. *Pop.* 496. *Bur. de poste* de la Réole.

St.-Michel-de-Laurière, v. (*Haute-Vienne*, arrond. de Bellac, cant. et comm. de Laurière, à 33 kil. (7 l. ½) de Bellac, 10 kil. (2 l. ½) de Chanteloube, 34 kil. (7 l. ¾) de Limoges. *Popul.* compr. celle de Laurière, 1571. *Bureau de poste* de Chanteloube.

St.-Michel-de-l'Ecluse, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Ste.-Aulaye, près la Dronne, à 31 k. (7 l.) de Riberac, 6 m. (13 l.) de Périgueux. *P.* 635. *Bur. de poste* de Coutras.

St.-Michel-de-l'Escure, v. (*Tarn*), arr. et cant. d'Alby, comm. de l'Escure, près le Tarn, à 3 kil. (¾ de l.) d'Alby. *Pop.* compr. celle de l'Escure, 1500. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Michel-de-Livet, village (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de Livarot, à 10 kil. (2 l. ½) de Lisieux, 40 kil. (9 l.) de Caen. *P.* 123. *Bureau de poste* de Lisieux.

St.-Michel-de-Llotas, village (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. de Vinça, à 16 kil. (3 l. ¾) de Prades, 23 kilom. (5 l. ¼) de Perpignan. *Pop.* 159. *Bur. de poste* de Perpignan.

St.-Michel-de-Loubejou, v. (*Lot*), arr. de Figeac, cant. de Bretenoux, à 5 kil. (1 l. ¼) de St.-Céré, 6 m. (13 l. ½) de Cahors. *Pop.* 439. *Bur. de poste* de St.-Céré.

St.-Michel-Delroc-de-Lials, v. (*Lot*), arr. de Figeac, cant. et comm. de Monclar, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Montauban, 4 kil. (1 l.) de Monclar. *Pop.* compr. celle de Monclar, 1878. *Bureau de poste* de Montauban.

St.-Michel-de-Majou, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. du Caylar, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Lodève, 5 m. (11 l.) de Montpellier. *Popul.* 255. *Bur. de poste* de Lodève.

St.-Michel-de-Montaigne, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Velines, à 32 k. (7 l. ¼) de Mucidan, 6 m. (14 l. ½) de Périgueux. C'est dans le château de ce village qu'est né en 1533 Michel de *Montaigne*; ce fameux philosophe est mort en 1592. On a de lui: *Essais; Traduction de la théologie naturelle de Raimond de Sebonde*, espagnol. Montaigne s'est peint dans ses *Essais*. La meilleure édition est celle faite à Paris en 1784 en 3 vol. in-8° ou 3 vol. in-4°. On a encore de cet auteur des *Voyages*, imprimés en 1772. *Pop.* 571. *Bur. de poste* de Castillon-sur-Dordogne, dép. de la Gironde.

St.-Michel-de-Montchenu, v. (*Drôme*). *Voyez* Montchenu.

St.-Michel-de-Montjoye, v. (*Manche*). *Voyez* Montjoie.

St.-Michel-de-Mont-Mercure, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Pouzauge-la-Ville; à 23 k. (5 l. ¼) de la Châtaigneraye, 41 kilom. (9 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 1000. *Bur. de poste* de Pouzauge-la-Ville.

St.-Michel-de-Montmiral, v. (*Drôme*). *Voyez* Montmiral.

St.-Michel-de-Mont-Saboth, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Cazères, à 13 kil. (3 l.) de Rieux, 6 m. (12 l. ¾) de Toulouse. *Populat.* 506. *Bur. de p.* de Martres.

St.-Michel-d'Entraigues, v. (*Charente*), arr. et cant. d'Angoulême, sur la côte, près la Charente, à 3 kilom. (¾ de l.) d'Angoulême. *Popul.* 391. *Bureau de poste* d'Angoulême.

St.-Michel-de-Paladru, village (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, canton du Pont-de-Beauvoisin, comm. de St.-Pierre-de-Paladru, près le lac de Paladru, à 13 kilom. (3 l.) du Pont-de-Beauvoisin, 13 k. (3 l.) de la Tour-du-Pin. *Populat.* compr. celle de Saint-Pierre, 599. *Bureau de poste* du Pont-de-Beauvoisin.

St.-Michel-de-Préaux, village (*Orne*). *Voyez* Préaux.

St.-Michel-de-Rieuffret, v. (*Gironde*), arrond. de Bordeaux, cant. de Podensac, à 8 kil. (2 l.) de Cadillac, 27 kil. (6 l.) de Bordeaux. St.-Michel a un syndic des marins; il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Bordeaux, cinquième arrondissement maritime. *Pop.* 204. *B. de p.* de Podensac.

St.-Michel-de-Roubiac, village (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Nant, à 22 k. (5 l.) de Milhaud, 7 myr. (16 l.) de Rhodez. *Pop.* 171. *B. de poste* de Nant.

St.-Michel-d'Escalus, village (*Landes*). *Voyez* St.-Michel.

St.-Michel-des-Landes, village (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, cant. du Grand-Pressigny, comm. de St-Flovier, à 11 kil. (2 l. ¾) de Preuilly, 20 kil. (4 l. ½) de Loches. *Pop.* compr. celle de Saint-Flovier, 795. *Bureau de poste* de Preuilly.

St.-Michel-des-Loups, village (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de Sartilly, à 15 kilom. (3 l. ½) d'Avranches, 32 kil. (7 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 256. *Bur. de p.* de Granville.

St.-Michel-de-Sommaise, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, canton de la Ferté-Fresnel, à 5 kilom. (1 l. ¼) de l'Aigle, 5 myr. (12 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 140. *Bur. de poste* de l'Aigle.

St.-Michel-des-Préaux, village (*Eure*), arrond. et cant. de Pont-Audemer, à 3 kilom. (¾ de l.) de cette ville, 6 myriam. (13 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 256. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Michel-de-St.-Geoire, v. (*Isère*). *Voyez* St.-Michel-de-la-Faim.

St.-Michel-de-St.-Léon, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Vavre, commune de Massuqués, à 33 k. (7 l. ½) d'Alby, 11 kilom. (2 l. ¾) de Vavre. *Pop.* compr. celle de Massuqués, 1116. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Michel-de-Taran, village (*Gers*), arr. et cant. de Mirande, sur la Baise-de-Derrière, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Mirande, 28 k. (6 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 552. *Bur. de poste* de Mirande.

St.-Michel-d'Euzet, v. (*Gard*), arr. d'Uzès, canton de Bagnols, à 9 kil. (2 l. ¼) du Pont-St.-Esprit, 4 myr. (10 l.) de Nimes, 7 kilom. (1 l. ¾) de Bagnols. *Pop.* 514. *Bur. de poste* de Bagnols.

St.-Michel-de-Vaisse, village (*Creuse*), arr. d'Aubusson, canton de St.-Sulpice-des-Champs, à 8 kil. (2 l.)

(2 l.) d'Aubusson, 28 k. (6 l. ½) de Guéret. *Pop.* 714. *Bur. de poste* d'Aubusson.

St.-Michel-de-Vaulangis, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. des Aix-d'Aigillon, sur la Langis, à 9 k. (2 l. ¼) de Bourges. *Pop.* 360. *Bur. de poste* de Bourges.

St.-Michel-de-Vauxelles, v. (*Calvados*), arr., cant. et comm. de Caen, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 33 kil. (7 l. ½) de Falaise. *Pop.* compr. dans celle de Caen. *Bur. de poste* de Caen.

St.-Michel-de-Vax, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Vaours, à 24 k. (5 l. ½) de Gaillac, 7 myr. (15 l.) de Castres. *Pop.* 344. *Bur. de poste* de Cordes.

St.-Michel-d'Halescourt, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Forges-les-Eaux, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Gournay, 4 myr. (10 l.) de Rouen, 9 kil. (2 l. ¼) de Forges. *Pop.* 257. *Bur. de poste* de Forges-les-Eaux.

St.-Michel-du-Bois, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, cant. de Preuilly, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 7 myr. (14 l. ¾) de Tours. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Preuilly.

St.-Michel-du-Boscq, village (*Manche*), arrond. de Coutances, cant. de la Haye-du-Puits, comm. de Neuménil, à 19 k. (4 l. ¼) de Carentan, 30 kilom. (6 l. ¾) de Coutances. *P.* compr. celle de Neuménil, 350. *Bur. de poste* de Périers.

St.-Michel-du-Castor, village (*Aveyron*). *Voy.* Castor (le).

St.-Michel-du-Haissel, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de St.-Romain, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Montivilliers, 5 myr. (12 l.) de Rouen. *Pop.* 145. *Bur. de poste* de St.-Romain.

St.-Michel-du-Touch, village (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Toulouse, comm. de Blagnac, à 4 k. (1 l.) de Toulouse. *P.* compr. celle de Blagnac, 1118. *Bur. de poste* de Toulouse.

St.-Michel-en-Brenne, village (*Indre*), arron. du Blanc, cant. de Mézières, sur la Claise, à 22 kil. (5 l.) du Blanc, 40 k. (9 l.) de Châteauroux. *Pop.* 563. *Bureau de poste* du Blanc.

St.-Michel-en-Grève, village (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Plestin, près les sables de la mer, à 8 kilom. (2 l.) S. O. de Lannion, 6 myr. (14 l.) O. N. O. de St.-Brieux, 5. kil. (1 l. ¼) N. E. de Plestin. *Pop.* 350. *Bur. de poste* de Lannion.

St.-Michel-en-Jégun, v. (*Gers*), arrond. d'Auch, cant. et comm. de Jégun, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 18 k. (4 l.) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Jégun, 2018. *Bur. de poste* d'Auch.

St.-Michel-en-l'Herm, village (*Vendée*), arrond. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Luçon, à 36 kilom. (8 l.) O. S. O. de Fontenay-le-Peuple, 13 k. (3 l.) S. de Luçon, 22 k. (5 l.) E. d'Aligre. Il y avoit une abbaye de Bénédictins de la congrégation de St.-Maur, fondée par Ansoalde, évêque de Poitiers, en 682. Tout près de cette abbaye, la mer a abandonné, à 4 k. (1 l.) de son bord, des amas d'huîtres si considérables, qu'ils forment des bancs de 10 mèt. (30 pieds) de haut et de plusieurs milles d'étendue, couverts seulement d'un pouce de terre. *Pop.* 918. *Bur. de poste* de Luçon.

St.-Michel-en-Thiérache, v. (*Aisne*), arr. de Vervins, canton d'Hirson, près l'Oise et la forêt de St.-Michel, à 19 kil. (4 l. ½) de Vervins, 5 myriam. (12 l. ½) de Laon. On y voyoit une abbaye de Bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne, fondée en 944 par Guibert, comte de Thiérache. Ce village a une forge à fer et des fourneaux où l'on fabrique des munitions d'artillerie, et une verrerie pour les bouteilles à vin de Champagne. *Popul.* 2311. *Bur. de poste* de Vervins.

St.-Michel-la-Rivière, village (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. et comm. de la Roche-Chalais, à 18 k. (4 l.) de Coutras, 31 kilom. (7 l.) de Riberac. *Popul.* 700. *Bur. de poste* de Coutras, départem. de la Gironde.

St.-Michel-la-Rivière, village (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Fronsac, près la Dordogne, à 4 k. (1 l.) de Libourne, 23 k. (5 l. ½) de Bordeaux. *Popul.* 640. *Bur. de poste* de Libourne.

St.-Michel-la-Roé, v. (*Mayenne*), arr. de Château-Gontier, cant. de St.-Agnan-sur-Roé, à 13 k. (3 l.) de Craon, 33 k. (7 l. ½) de Laval. *Populat.* 709. *Bureau de poste* de Craon.

St.-Michel-le-Cloud, village (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de St.-Hilaire-sur-l'Autize, à 4 k. (1 l.) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 229. *Bur. de poste* de Fontenay-le-Peuple.

St.-Michel-le-Rance, village (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. du Chaylard, à 36 kil. (8 l.) de Tournon, 21 k. (4 l. ¾) de Privas. *P.* 460. *Bur. de poste* du Chaylard.

St.-Michel-les-Costes, village (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Clelles, à 38 kil. (8 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 440. *Bur. de poste* de Mens.

St.-Michel-sous-Condrieu, v. (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de Pelussin, près le Rhône, à 28 k. (6 l. ½) de St.-Etienne, 5 myr. (12 l.) de Feurs. *Pop.* 964. *Bur. de poste* de St.-Chamond.

St.-Michel-sur-Loire, village (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. de Langeais, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 27 kil. (6 l.) de Tours. *Pop.* 643. *Bur. de poste* de Langeais.

St.-Michel-sur-Orge, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, canton d'Arpajon, sur la côte, près l'Orge, à 13 k. (3 l.) de Corbeil, 23 kil. (5 l. ½) de Versailles. *Pop.* 461. *Bur. de poste* de Linas.

St.-Michele, v. (*Stura*), arr. de Coni, cant. de S.-Damiano de la vallée de Pesio, sur la pente d'une montagne sur la rive droite de cette rivière, à 22 kil. (5 l.) S. E. de Cuneo. *Pop.* 834. *Bur. de poste* de Coni.

St.-Michele, v. (*Stura*), arr. de Mondovi, ch.-l. de canton, au pied d'une montagne, à la gauche de la Corsaglia, à 6 kil. (1 l. ½) E. de Mondovi. *Popul.* 1180. *Bur. de poste* de Mondovi.

St.-Michele, v. (*Tanaro*), arr. d'Asti, cant. de Villanova, avec poste sur le chemin de Turin à Asti, sur le penchant d'une colline, à 27 k. (6 l.) O. d'Asti. *P.* 400. *Bureau de poste* d'Asti.

St.-Michiels, v. (*Lys*), arr. et cant. de Bruges, à 2 k. (½ l.) S. de cette ville, 3 k. (¾ de l.) N. d'Oostcamp. *Pop.* 709. *Bur. de poste* de Bruges.

St.-Mihel, *ou* St.-Mihiel, ville (*Meuse*), arr. de Commercy, ch.-l. de cant., à 3 myr. (12 l.) N. O. de Nancy, 33 k. (7 l. ½) S. E. de Verdun, 31 kil. (7 l.) E. N. E. de Bar-sur-Ornain, 27 myr. (60 l.) E. de Paris. Long. 23. 27. Lat. 48. 38.

Cette ville dépendoit du ci-devant duché de Bar, dans les ci-devant états de Lorraine: c'étoit le siége

d'un grand bailliage, où l'on suivoit la coutume dite de *St.-Mihel ;* d'un hôtel de ville, d'une maîtrise particulière des eaux et forêts ; le ch.-l. d'une recette des domaines et bois, et d'une subdélégation ; la résidence d'une brigade de maréchaussée. Cette ville est située dans un vallon environné de montagnes, sur l'une desquelles sont les restes du château que Sophie, comtesse de Bar, avoit fait bâtir en 1085. Le ruisseau de Marsoupe coule le long des maisons, et se jette dans la Meuse au-dessus de la ville. St.-Mihel, qui a six portes et trois faubourgs, doit son origine à une célèbre abbaye de Bénédictins de la congrégation de St.-Vanne, fondée en 709, qui avoit une riche bibliothèque. Louis XIII fit le siége de cette ville en 1635, et manqua d'y être tué. La cour des grands jours y a résidé depuis 1380 jusqu'au seizième siècle ; elle fut remplacée par l'une des deux cours souveraines de Nancy, qui à son tour fit place à un bailliage très-étendu. Outre l'église paroissiale, qui est remarquable par un sépulcre en pierre blanche, on y voyoit une collégiale dont le chapitre étoit composé de quatre dignitaires, de sept chanoines et de trois semi-prébendés ; des chanoines réguliers de Saint-Augustin de la congrégation de St.-Melun, reçus en 1643 ; des Carmes déchaussés, des Capucins et des Minimes, trois monastères de filles, des religieuses de la congrégation, des Annonciades et des Carmélites. L'hôpital étoit gouverné par un religieux aumônier ; il y a encore une maison de charité commencée en 1700 ; on y avoit uni la maison de la Providence, fondée pour les pauvres orphelins.

Les productions du territoire sont en blés, bois, vins, eaux-de-vie, huile de navette et de faine, dont il se fait un bon commerce ; celui du blé y est considérable, les vins les plus estimés sont ceux des coteaux d'Apremont, de Loupmont, de Varneville, de Bussière, de St.-Julien ; tous ces vins souffrent très-bien le transport, et gagnent à voyager. Liége, le ci-devant Luxembourg, la ci-devant Flandre en tirent une grande quantité ; les eaux-de-vie sont très-bonnes. On tire aussi de St.-Mihel des vins du Rhin et de la Moselle, du kirchenwaser de Suisse et des montagnes noires, des liqueurs de Phalsbourg et de Nancy, des étoffes et jarretières de Ronuroy, etc. Il y a plusieurs fabriques de dentelles, des papeteries et des forges.

On trouve dans les environs de la ville de St.-Mihel des gryphites, des crabes, des coquilles insérées dans le caillou, des astroïtes fossiles, imitant la cervelle du cerveau humain, nommées autrement des cérébrites ; des pierres étoilées, rayonnées en étoiles, pierres judaïques, sabots, bélemnites métallisées, dendrites, cœurs de bœuf, pierres approchant du tronc d'un arbre, pierres spongieuses imitant les feuilles de saule, le champignon, l'épi de froment, la vérole, les stalagmites de quatre couleurs, des pierres faites en grappe de raisin, d'autres imitant le corail, le lepas, des turbulites, dentales, limaçons, nérites, buccins, turbinites, volutes, cylindres, roches, tonnes, cursins en cœur, moules, tellines, boucardes, peignes, térébratules, pierres brillantes, dragées de Tivoli en masse, d'autres imitant des racines rouges. Dans le lieu dit *Jar*, à 4 kil. (1 l.) de Saint-Mihel, on voit des pierres dites *des dragées*, ainsi que de plus petites appelées *nompareilles*.

Cette ville a un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, des courtiers de commerce et deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval, l'autre à pied. *Pop.* 4510. *Bur. de poste.*

St.-Mion, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Combrondes, près la Morge, à 10 k. (2 l. ½) de Riom, 24 k. (5 l. ½) de Clermont Cette commune a des eaux minérales, qui, prises à la source pendant le printemps ont un goût aigrelet et vineux. *P.* 606. *Bur. de poste* d'Aigueperse.

St.-Miran, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. d'Aubeterre, comm. de la Prade, à 34 k. (7 l. ¾) de la Grole, 37 kilom. (8 l. ¾) de Barbezieux. *Pop.* compr. celle de la Prade, 628. *B. de poste* de la Grole.

St.-Mitre, v. (*Bouches-du-Rhône*) arr. d'Aix, cant. d'Istres, à 6 kil. (1 l. ½) de Martigues, 34 kilom. (7 l. ¾) de Marseille. *Pop.* 883. *Bur. de poste* de Martigues.

St.-Moirans, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de Saillans, comm. de Castel-Arnaud, sur la Contède, à 18 k. (4 l.) de Crest, 41 kilom. (9 l. ¼) de Valence. *Pop.* compr. celle de Castel-Arnaud, 155. *Bur. de poste* de Saillans.

St.-Molf, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, cant. de Guérande, à 6 kilom. (1 l. ½) de cet endroit, 7 myr. (15 l. ⅔) de Nantes. Il y a des marais salans. *Pop.* 1047. *Bur. de poste* de Guérande.

St.-Momelin, v. (*Nord*), arr. de Bergues, canton de Bourbourg, près l'Aa, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Bergues, 8 myr. (17 l.) de Douay. *Populat.* 148. *Bur. de poste* de St.-Omer, départem. du Pas-de-Calais.

St.-Mont, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Riscle, sur la côte près l'Adour, à 14 k. (3 l. ⅓) de Nogaro, 6 myr. (13 l. ⅓) d'Auch. *Pop.* 610. *Bur. de poste* de Nogaro.

St.-Mont, montagne (*Basses-Pyrénées*), arrond. d'Oléron, cant. d'Arudy, à 5 k. (1 l. ¼) S. S. O. de Bielle. Elle a de l'E. à l'O. 3 kil. (¾ de l.) de long, et du N. au S. 1 k. (¼ de l.)

St.-Montant, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, canton du Bourg-Saint-Andéol, sur le Valechaud, à 33 k. (7 l. ½) de Privas. *P.* 1010. *Bur. de poste* de Privas.

St.-More-di-Peyriac, village (*Lot-et-Garonne*). *V.* Peyriac.

St.-Morée, v. (*Yonne*), arr. d'Avallon, cant. de Lucy-le-Bois, sur la Cure, à 14 k. (3 l. ¼) d'Avallon, 29 k. (6 l. ½) d'Auxerre. *P.* 336. *Bur. de poste* de Lucy-le-Bois.

St.-Moreil, v. (*Creuse*), arr. de Bourganeuf, cant. de Royère, à 11 k. (2 l. ¾) de Bourganeuf, 38 k. (8 l. ½) de Guéret. *Pop.* 762. *Bur. de p.* de Bourganeuf.

St.-Morel, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, canton de Monthois. *Pop.* 392. *Bur. de p.* de Vouziers.

St.-Morillon, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de la Brède, à 14 k. (3 l. ¼) de Cadillac, 22 k. (5 l.) de Bordeaux. *Pop.* 731. *Bur. de p.* de Castres.

St.-Muris, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de St.-Donat, comm. de Marsas. *Popul.* compr. celle de Marsas, 700. *Bur. de poste* de Romans.

St.-Muris, v. (*Isère*), arr. et cant. est de Grenoble, comm. de Meylan, à 6 kilom. (1 l. ½) de Grenoble. *Popul.* compr. celle de Meylan, 937. *Bureau de poste* de Grenoble.

St.-Muris-Montfymont, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Domène, près la Vors, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Grenoble. *Pop.* 378. *Bur. de poste* de Grenoble.

St.-Naamas, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Séverac-le-Château, comm. de Previnguières, à 8 kil. (2 l.) de Séverac, 29 kilom. (6 l. ½) de Milhaud. *Pop.* compr. celle de Previnguières, 823. *Bur. de poste* de Séverac.

St.-Nabor, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Remiremont, près la Moselle, à 3 kilom. (¾ de l.) de Remiremont, 18 k. (4 l.) d'Epinal. *P.* 1947. *Bur. de p.* de Remiremont.

St.-Nabord, v. (*Aube*), arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerup, près l'Aube, à 5 kilom. (1 l. ¼) d'Arcis, 28 k. (6 l. ¼) de Troyes. *Populat.* 333. *Bureau de poste* de Ramerup.

St.-Nabort, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Rosheim, à 14 k. (3 l. ½) de Benfelden, 28 kilom. (8 l. ¼) de Strasbourg. *Pop.* 227. *Bur. de poste* de Strasbourg.

St.-Naixant-les-Cailloquets, v. (*Dordogne*), arr. et canton de Bergerac, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 4 myr. (10 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* 436. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Nauphary, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Castel-Sarrasin, cant. de Villebrumier, sur la Lesure, à 28 k. (6 l. ¼) de Castel-Sarrasin, 41 k. (9 l. ¼) de Toulouse. *Pop.* 684. *Bur. de poste* de Montauban, départem. du Lot.

St.-Nazaire, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Marennes, cant. de St.-Aignan, à 13 k. (3 l.) de Marennes, 39 kil. (8 l. ¾) de Saintes, 8 k. (2 l.) de Rochefort. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Rochefort, cinquième arrondissement maritime. *P.* 1543. *Bur. de p.* de Rochefort.

St.-Nazaire, v. (*Drôme*), arr. de Valence, canton de Bourg-de-Péage, sur la côte, près la Bourne, à 15 k. (3 l. ½) de Romans, 31 k. (7 l.) de Valence. *P.* 747. *Bur. de poste* de Romans.

St.-Nazaire, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Murviel, sur le Landeyran, à 22 kil. (5 l.) de Béziers, 7 myriam. (14 l. ¾) de Montpellier. *Pop.* 709. *B. de poste* de Béziers.

St.-Nazaire, v. (*Gard*), arr. d'Uzès, cant. de Bagnols, à 6 kil. (1 l. ½) du Pont-St.-Esprit, 4 m. (10 l. ½) de Nimes. *Populat.* 259. *Bur. de poste* de Bagnols.

St.-Nazaire, v. (*Indre*), arrond. du Blanc, cant. de Saint-Gauthier, à 18 k. (4 l.) du Blanc, 38 kilom. (8 l. ½) de Châteauroux. *P.* 222. *Bur. de poste* du Blanc.

St.-Nazaire, v. (*Isère*), arr. et cant. est de Grenoble. *Pop.* compr. celle de Clèmes, 464. *Bur. de poste* de Grenoble.

St.-Nazaire, ville, petit port de mer (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, ch.-lieu de cant., à l'embouchure de la Loire, à 19 kilom. (4 l. ¼) E. p. S. de Guérande, 5 myr. (11 l. ¼) de Nantes, 13 k. (3 l.) de Paimbeuf. Son port est situé à 2 k. (½ l.) de l'embouchure de la Loire. On trouve dans un village voisin une grande quantité de pierres d'aimant, qui se découvrent en labourant le champ de l'Orme, près du moulin de la Noë et du village de Villès-St.-Martin. Il y en a de différentes grosseurs, et elles attirent fortement la limaille de fer, quoiqu'elles ne soient point armées. On y exploite des tourbières. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier du Croisic, 4e arrondissement maritime. *P.* 3381. *Bur. de poste* de Guérande.

St.-Nazaire, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. de Caussade, comm. de Cayrac, à 9 k. (2 l. ¼) de Caussade, 13 k. (3 l.) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Cayrac, 320. *B. de poste* de Caussade.

St.-Nazaire, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. de Montpezat, comm. de Montfermier, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Castelnau-de-Montratier, 22 kil. (5 l.) de Montauban. *P.* compr. celle de Montfermier, 202. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Montratier.

St.-Nazaire, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. de Bourg-de-Visat, à 9 k. (2 l. ¼) de Lauzerte, 42 k. (9 l. ½) de Cahors. *P.* 470. *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Nazaire, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Lauzun, à 3 kil. (¾ de l.) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ¼) d'Agen. *Populat.* 475. *Bureau de poste* de Lauzun.

St.-Nazaire, v. (*Pas-de-Calais*). *Voyez* Ablin-St.-Nazaire.

St.-Nazaire, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. et canton est de Perpignan, sur un tertre, près l'étang de St.-Nazaire, à 8 k. (2 l.) de Perpignan. On y fait du sel par évaporation avec de l'eau de la mer. *Populat.* 127. *Bureau de poste* de Perpignan.

St.-Nazaire, étang (*Pyrénées-Orientales*), arrond. et cant. est de Perpignan, près la mer, à l'E. de St.-Nazaire, à 8 k. (2 l.) E. p. S. de Perpignan; il a du N. au S. 4 k. (1 l.) de long, et de l'E. à l'O. 3 k. (¾ de l.).

St.-Nazaire, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Vielmur, commune de Carbes, à 6 kil. (1 l. ¼) de Castres, 8 k. (2 l.) de Vielmur. *Popul.* compr. celle de Carbes, 370. *B. de poste* de Castres.

St.-Nazaire, v. (*Var*), arrond. de Toulon, cant. d'Ollioules, à 9 k. (2 l. ¼) O. de Toulon, 40 kilom. (9 l.) E. S. E. de Marseille, près la mer. *Popul.* 298. *Bur. de poste* d'Ollioules.

St.-Nazaire-de-Pesan, village (*Hérault*), arrond. de Montpellier, canton de Mauguir, près la Bardaillou, à 20 k. (4 l. ½) de Montpellier, 4 k. (1 l.) de Lunel. *P.* 80. *Bur. de poste* de Lunel.

St.-Nazaire-de-Puichagut, v. (*Lot-et-Garonne*), arrondis. de de Marmande, canton de Duras, comm. de Bernac, à 15 k. (3 l. ½) de Ste.-Foy, 31 k. (7 l.) de Marmande. *P....* *Bur. de poste* de Ste.-Foy, départ. de la Gironde.

St.-Nazaire-de-Rive-d'Aude, v. (*Aude*), arr. de Narbonne, cant. de Ginestas, près l'Aude, à 10 kil. (2 l. ½) de Narbonne, 4 myriam. (10 l.) de Carcassonne. *Pop.* 550. *Bur. de poste* de Narbonne.

St.-Nazaire-de-Rochefourchat, v. (*Drôme*). *Voy.* Rochefourcha.

St.-Nazaire-des-Gardies, v. (*Gard*), arr. du Vigan, canton de Sauve, à 13 kilom. (3 l.) de St.-Hippolyte, 31 k. (7 l.) de Nimes. *Pop.* 105. *Bur. de poste* de Sauve.

St.-Nazaire-du-Moiron, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Ste.-Foy-la-Grande, à 41 kilom. (9 l. ¼) de Libourne, 6 kilomèt. (1 l. ½) de Ste-Foy, 7 myriam. (15 l.) de Bordeaux. *Popul.....* *Bur. de poste* de Ste.-Foy.

St.-Nazaire-le-Désert, village (*Drôme*), arr. de Die, cant. de la Motte-Chalençon, sur la Roanne, à 22 kil. (5 l.) S. p. O. de Die, 5 myr. (11 l. ½) S. E. de Valence, 25 k. (5 l. ¾) N. p. E. de Nions. *P.* 1031. *Bur. de poste* de Die.

St.-Nazer, v. (*Manche*), arrond. de Valognes, canton de Beaumont,

comm. de Greville, à 13 k. (3 l.) de Cherbourg, 7 myr. (16 l. ½) de Coutances. *Popul.* compr. celle de Greville, 733. *B. de p.* de Cherbourg.

St.-Nectaire, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Champex, à 9 kil. (2 l. ¼) de Besse, 22 kil. (5 l.) de Clermont. A 1 kil. (¼ de l.) de ce village est une source minérale dont les eaux sont souveraines contre les fièvres intermittentes. A quatre pas de cette source, on a construit un bassin d'une forme carrée de la largeur de cinq ou six pas. *Pop.* 1342. *Bur. de poste* de Besse.

St.-Neuf-les-Autieux, village (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, canton de Blangy, comm. des Authieux, à 8 kilom. (2 l.) de Pont-l'Evêque, 5 k. (1 l. ¼) de Blangy. *P.* compr. celle des Authieux, 632. *Bur. de poste* de Pont-l'Evêque.

St.-Nic, v. (*Finistère*), arrond. et cant. de Château-Lin, à 14 kilom. (3 l. ¼) de cette ville, 27 kilom. (6 l.) de Quimper. *Pop.* 797. *Bur. de poste* de Château-Lin.

St.-Nicaise, v. (*Oise*). *Voyez* Plaissier-St.-Nicaise.

St.-Nicaise, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Magny, comm. de la Roche-Guyon, à 6 k. (1 l. ½) de Bonnières, 13 kilom. (3 l.) de Mantes. *Popul.* compr. celle de la Roche-Guyon, 926. *Bur. de poste* de Bonnières.

St.-Nicaise, v. (*Somme*). *Voy.* Mesnil (le).

St.-Nicodème, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Callac, comm. de Mael-Pestivien, à 28 kil. (6 l. ¾) de Guingamp, 8 k. (2 l.) de Callac. *Pop.* compr. celle de Mael-Pestivien, 1860. *Bur. de poste* de Guingamp.

St.-Nicodème, v. (*Morbihan*), arrond. de Pontivy, cant. de Baud, comm. de Pluméliau, à 10 kilom. (2 l. ½) de Pontivy, 42 kilomèt. (9 l. ½) de Vannes. *Pop.* compr. celle de Pluméliau, 3432. *Bur. de poste* de Pontivy.

St.-Nicolao, v. (*Golo*), arrond. de Bastia, cant. de Moriani, à 39 k. (8 l. ¾) de Bastia. *Pop.* 490.

St.-Nicolao-di-Curino, village (*Sesia*), arr. de Verceil, cant. de Masserano, sur un ruisseau, à 2 k. (½ l.) N. de Masserano. *Pop.* 258. *Bur. de poste* de Verceil.

St.-Nicolas, v. (*Aube*). *Voyez* Chapelle-St.-Nicolas.

St.-Nicolas, v. (*Arriège*), arr. de Foix, canton de Vic-Dessos, comm. de Gesties, à 21 k. (4 l. ¾) de Foix, 8 k. (2 l.) de Tarascon. *Pop.* . *Bur. de poste* de Tarascon.

St.-Nicolas, v. (*Côte-d'Or*), arrond., cant. et comm. de Beaune, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* compr. dans celle de Beaune. *Bur. de poste* de Beaune.

St.-Nicolas, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. et comm. de Botoha, à 15 kil. (3 l. ½) de Rostrenen, 28 kilom. (6 l. ¼) de Guingamp. *Populat.* compr. celle de Botoha, 1965. *Bur. de poste* de Rostrenen.

St.-Nicolas, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, canton et comm. de Merdrignac, à 16 k. (3 l. ¾) de Broons, 27 k. (6 l.) de Loudéac. *Pop.* compr. celle de Merdrignac, 1900. *Bur. de poste* de Broons.

St.-Nicolas, v. (*Doire*), arrond. d'Aoste, à la gauche de la Dora-Baltea, à 10 kilom. (2 l. ½) S. O. d'Aoste, près d'un petit ruisseau. *Pop.* 727. *B. de poste* d'Aoste.

St.-Nicolas, b. (*Escaut*), arr. de Termonde, ch.-lieu de cant., à 15 k. (3 l. ½) N. p. E. de Dendermonde, 9 k. (2 l. ¼) O. N. O. de Rupelmonde, 31 k. (7 l.) E. N. E. de Gand. Ce bourg faisant partie autrefois de la Flandre autrichienne, étoit le chef-lieu du pays de Waès. Le grand nombre de ses habitans et leur commerce le rendent plus important que plusieurs villes mêmes. Il a une place d'une si vaste étendue, qu'on n'en trouve pas de pareilles dans les Pays-Bas. Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'elle n'est pas même encore assez grande pour contenir le grand nombre des étrangers qui y viennent au marché débiter leurs marchandises, principalement un certain jour de foire qui avoit lieu tous les ans au mois de décembre, pour la vente des chevaux, dont on fait, à cette époque, un commerce considérable. On remarque dans ce bourg deux bâtimens d'une architecture ordinaire, mais conforme à leur usage: l'un est l'hôtel de ville, et l'autre la prison, qui sont situés dans la grande place. On y fabrique des toiles siamoises, rouenneries, gingas, dont on fait des envois considérables en Afrique, pour l'habillement des nègres. Cette commune est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 10890. *Bur. de poste.*

St.-Nicolas, île (*Finistère*), une des îles de Clénau, dans l'Océan, à 16 kilom. (3 l. ¾) S. p. O. de Concarneau, 31 kilom. (7 l.) de Quimper.

St.-Nicolas, v. (*Haute-Loire*). *Voy.* Bouchet (le).

St.-Nicolas, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, canton d'Olivet, sur la côte, près la Loire, à 5 kilomètr. (1 l. ¼) d'Orléans. *Popul.* compr. celle de St.-Mesmin, 279. *Bur. de poste* d'Orléans.

St.-Nicolas, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, canton d'Astafort, à 5 kil. (1 l. ¼) de la Magistère, 11 k. (2 l. ¾) d'Astafort, 10 kil. (2 l. ½) d'Agen. *Pop...* *Bur. de poste* de la Magistère.

St.-Nicolas, riv. (*Marne*), arr. et cant. de Sainte-Menéhould. Sa source à Maffrecourt, coule à l'E., et se rend dans l'Aisne, à 3 kilom. (¾ de l.) de sa source.

St.-Nicolas, v. (*Morbihan*), arrond. de Vannes, cant. et comm. d'Elvin, à 22 k. (5 l.) de Ploermel, 19 k. (4 l. ¼) de Vannes. *Pop.* compr. celle d'Elvin, 3769. *Bur. de poste* de Vannes.

St.-Nicolas, v. (*Nord*), arr. de Bergues, cant. de Bourbourg, comm. de St.-Pierre-Broucq, sur l'Aa, à 20 k. (4 l. ½) de Bergues, 9 m. (20 l.) de Douay. *Popul.* compr. celle de St.-Pierre-Broucq, 1348.

St.-Nicolas, v. (*Oise*), arrond. et cant. de Compiegne, comm. de St.-Jean, à 6 myr. (13 l. ½) de Beauvais, à 11 k. (2 l. ¾) de Compiegne. *Pop.* compr. celle de Saint-Jean et dépend., 321. *Bur. de p.* de Compiegne.

St.-Nicolas, v. (*Ourthe*), arr. et cant. de Liége, à 4 kil. (1 l.) N. N. E. de Flemalle, 9 k. (2 l. ¼) S. E. de Kemexhe, 4 k. (1 l.) O. p. S. de Liége. *Pop.* 1334. *Bur. de poste* de Liége.

St.-Nicolas, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. d'Audruick, à 9 k. (2 l. ¼) de Gravelines, 19 k. (4 l. ¼) de St.-Omer. *P...* *Bur. de poste* de Gravelines, départem. du Nord.

St.-Nicolas, v. (*Roër*), arrond. de Creveldt, cant. et commune de Kempen, à 8 kilom. (2 l.) de cet endroit, 18 kil. (4 l.) de Creveldt. *Pop.* compr. dans celle de Kempen. *Bur. de poste* de Creveldt.

St.-Nicolas, v. (*Seine-Inférieure*). *Voyez* Bliquetuit-St.-Nicolas.

St.-Nicolas, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. nord d'Arras, près la

Scarpe, à 1 k. (¼ de l.) d'Arras. *Pop.* 580. *Bur. de poste* d'Arras.

St.-Nicolas, v. (*Sarre*), arrond. de Sarrebruck, cant. d'Arneval, à 15 kil. (3 l. ½) O. S. O. de cet endroit, 18 kil. (4 l.) S. p. E. de Sarre-Libre, 7 myr. (15 l. ¼) S. S. E. de Trèves. *Pop.* 103. *B. de poste* de Trèves.

St.-Nicolas, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, caut. de Sains, comm. de Baves, à 8 kilom. (2 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Baves et dépendances, 1009. *Bureau de poste* d'Amiens.

St.-Nicolas, v. (*Haute-Vienne*), arr. de St.-Yriex, caut. de Chalus, à 13 k. (3 l.) de St.-Yriex, 32 k. (7 l. ¼) de Limoges. *Pop.* compr. celle Courbefy, 248. *B. de poste* de St.-Yriex.

St.-Nicolas, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. et comm. de Villeneuve-sur-Yonne, à 14 k. (3 l. ¼) de Joigny, 1 kilom. (¼ de l.) de Villeneuve-sur-Yonne, 39 kilomèt. (8 l. ¾) d'Auxerre. *Pop.* compr. celle de Villeneuve, 4605. *Bur. de poste* de Villeneuve-sur-Yonne.

St.-Nicolas-aux-Bois, village (*Aisne*), arr. de Laon, canton de Coucy-le-Château, à 15 kil. (3 l. ½) de Chauny, 13 kil. (3 l.) de Laon. Il y a une fabrique de bouteilles. *Popul.* 224. *Bureau de poste* de la Fère.

St.-Nicolas-d'Acy, v. (*Oise*), arr. et canton de Senlis, comm. de Courteuil, à 2 k. (½ l.) de Senlis, 42 k. (9 l. ½) de Beauvais. Il y a une belle blanchisserie de toiles. *P.* compr. celle de Courteuil, 321. *Bur. de poste* de Senlis.

St.-Nicolas-d'Aliermont, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, caut. d'Envermeu, à 10 k. (2 l. ½) de Dieppe, 5 myriam. (11 l. ½) de Rouen. *Pop.* 104. *Bur. de poste* de Dieppe.

St.-Nicolas-d'Attez, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, caut. de Breteuil, sur l'Iton, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Verneuil, 29 k. (6 l. ½) d'Evreux. *Populat.* 198. *Bureau de poste* de Verneuil.

St.-Nicolas-de-Bliquetuit, v. (*Seine-Inférieure*). *Voy.* Bliquetuit-St.-Nicolas.

St.-Nicolas-de-Bourgueil, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. de Bourgueil, à 19 k. (4 l. ¼) de Langeais, 40 k. (9 l.) de Tours. *Pop.* 1680. *B. de poste* de Bourgueil.

St.-Nicolas-de-Brem, village (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, caut. de St.-Gilles-sur-Vic, à 14 k. (3 l. ¼) des Sables, 36 myriam. (18 l.) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 167. *Bur. de poste* des Sables-d'Olonne.

St.-Nicolas-de-Campagnac, v. (*Gard*), arrond. et cant. d'Uzès, comm. de Blauzag, à 11 k. (2 l. ¾) de Nimes, 9 k. (2 l. ¼) d'Uzès. *P.* compr. celle de Blauzag, 784. *Bureau de poste* d'Uzès.

St.-Nicolas-de-Coutances, v. (*Manche*), arr. et cant. de Coutances. *Pop.* 1775. *Bur. de poste* de Coutances.

St.-Nicolas-de-Granville, v. (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de Granville, à 22 kilomèt. (5 l.) d'Avranches, 25 k. (5 l. ¾) de Coutances. *P.* 2303. *Bur. de poste* de Granville.

St.-Nicolas-de-la-Chaize, v. (*Vendée*), arr. de Montaigu, cant. de la Roche-sur-Yon, comm. de la Chaize, sur le Marillat, rivière, à 9 kil. (2 l. ¼) de la Roche-sur-Yon, 4 myr. (10 l.) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* compr. celle de la Chaize, 800. *Bur. de poste* de la Roche-sur-Yon.

St.-Nicolas-de-la-Grave, ville (*Haute-Garonne*), arr. de Castel-Sarrasin, ch.-l. de cant., à 8 kil. (2 l.) E. d'Auvillars, 40 k. (9 l.) N. O. de Grenade, 6 myr. (14 l.) N. O. de Toulouse. *Popul.* 2332. *Bur. de poste.*

St.-Nicolas-de-la-Haye, village (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, caut. de Caudebec, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 37 kil. (8 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 307. *Bur. de poste* de Caudebec.

St.-Nicolas-de-la-Taille, b. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Lillebonne, à 21 kilomèt. (4 l. ¾) E. de Montivilliers, 4 m. (10 l.) O. de Rouen, 5 k. (1 l. ¼) de Lillebonne. *Pop.* 835. *Bur. de p.* de Lillebonne.

St.-Nicolas-de-Macherin, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, canton de Voiron, à 25 k. (5 l. ¾) de Grenoble. *Pop.* 643. *Bur. de poste* de Voiron.

St.-Nicolas-de-Malaunay, v. (*Seine-Inferieure*). *V.* Malaunay.

St.-Nicolas-de-Marensenne, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Rochefort, caut. de Surgères, comm. de St.-Germain-de-Marensenne, à 5 k. (1 l. ¼) de Surgères, 21 k. (4 l. ¾) de Rochefort. *P.* compr. celle de St.-Germain, 413. *B. de p.* de Surgères.

St.-Nicolas-de-Montorcier, v. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. d'Orcières, commune de St.-Jean, à 25 k. (5 l. ¾) d'Embrun, 18 k. (4 l.) de Gap. *Popul.* compr. celle de St.-Jean, 843. *Bur. de poste* de Gap.

St.-Nicolas-de-Peudry, village (*Charente*), arrond. de Barbezieux, cant. de Montmoreau, sur la côte, près la Tude, à 23 k. (5 l. ¼) de Barbezieux, 32 kilomèt. (7 l. ¼) d'Angoulême. *Pop.* 84. *B. de poste* d'Angoulême.

St.-Nicolas-de-Pierrepont, v. (*Manche*), arrond. de Coutances, cant. de la Haye-du-Puits, à 25 k. (5 l. ¾) de Carentan, 32 kilom. (7 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 777. *Bur. de poste* de Périers.

St.-Nicolas-de-Redon, village (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, ch.-l. de cant., à 30 kil. (6 l. ⅔) N. O. de Blain, 6 myr. (14 l.) N. O. de Nantes, 1 k. (⅓ de l.) E de Redon. *Pop.* 1880. *Bur. de poste* de Redon, départem. de la Loire-Inférieure.

St.-Nicolas-de-Romilly, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. de Grainville, près la forêt de Longboil, à 15 kilom. (3 l. ½) de Louviers, 37 k. (8 l. ¼) d'Evreux. *P.* 640. *Bur. de poste* d'Ecouis.

St.-Nicolas-des-Bois, v. (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de Brecey, à 22 k. (5 l.) de Mortain, 37 k. (8 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 344. *Bureau de poste* de Villedieu.

St.-Nicolas-des-Bois, village (*Orne*), arrondis. et canton ouest d'Alençon, près la forêt d'Ecouves, à 8 k. (2 l.) d'Alençon. *Pop.* 340. *B. de poste* d'Alençon.

St.-Nicolas-des-Briefs, village (*Allier*), arr. de la Palisse, canton de Mayet, à 27 k. (6 l.) de Cusset, 7 myr. (15 l.) de Moulins. *P.* 1063. *Bur. de poste* de Cusset.

St.-Nicolas-des-Eaux, village (*Morbihan*), arrond. de Pontivy, cant. de Baud, comm. de Bieuzy, à 11 k. (2 l. ¾) de Pontivy, 43 k. (9 l. ¾) de Vannes. *Pop.* compr. celle de Bieuzy, 1396. *Bur. de p.* de Pontivy.

St.-Nicolas-des-Essarts, ferme (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Nouvion, comm. de Port-Grand, près la Somme et la forêt de Drecile, à 6 k. (1 l. ½) d'Abbeville, 5 m. (11 l.) d'Amiens. *Popul.* compr.

celle de Port-Grand et Petit, 239. *Bur. de poste* d'Abbeville.

St.-Nicolas-des-Laittiers, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de la Ferté-Fresnel, à 16 k. (3 l. ¾) de l'Aigle, 5 myriamèt. (11 l. ¾) d'Alençon. *Pop.* 236. *Bur. de poste* de l'Aigle.

St.-Nicolas-des-Motets, village (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, cant. de Château-Regnault, à 8 kil. (2 l.) de cet endroit, 33 kilomèt. (7 l. ½) de Tours. *Populat.* 264. *Bur. de poste* de Château-Regnault.

St.-Nicolas-de-Sommaire, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de la Ferté-Fresnel, à 5 k. (1 l. ¼) de l'Aigle, 6 myr. (13 l.) d'Alençon. *Pop.* 304. *Bur. de poste* de l'Aigle.

St.-Nicolas-des-Pont-Saint-Pierre, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. de Grainville, sur l'Andelle, à 18 k. (4 l.) S. E. de Rouen, 15 k. (3 l. ½) N. E. de Louviers, 36 k. (8 l.) N. N. E. d'Evreux. *Pop.* 374. *Bureau de poste* d'Econis.

St.-Nicolas-de-Verosse, village (*Léman*), arr. de Bonneville, cant. de Sallanches, sur la Verosse, riv. à 4 k. (1 l.) S. E. de St.-Gervais, 5 k. (1 l. ¼) O. S. O. de Chamonix, 7 myr. (15 l. ¼) S. E. de Genève. *P.* 528. *Bur. de p.* de Sallanches.

St.-Nicolas-de-Vignats, v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Coulibœuf, comm. de Fourches, à 10 k. (2 l. ½) de Falaise, 8 k. (2 l.) de Coulibœuf. *Pop.* compr. celle de Fourches, 433. *Bur. de p.* de Falaise.

St.-Nicolas-du-Bocaslin, v. (*Eure*), arr. de Louviers, canton de Tourville, à 14 k. (3 l. ¼) de Louviers, 29 k. (6 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 153. *Bur. de poste* d'Elbeuf, départem. de la Seine-Inférieure.

St.-Nicolas-du-Bos-l'Abbé, v. (*Eure*), arr. et cant. de Bernay, à 3 k. (¾ de l.) de Bernay, 43 kil. (9 l. ¾) d'Evreux. Il y a une fabrique de toiles fines. *Pop.* 139. *Bur. de poste* de Bernay.

St.-Nicolas-du-Bosc, village (*Eure*), arr. de Louviers, canton de Tourville, près la forêt de Neubourg, à 21 k. (4 l. ¾) de Louviers, 30 k. (6 l. ⅔) d'Evreux. *Pop.* 476. *Bur. de poste* de Neubourg.

St.-Nicolas-du-Port, ville (*Meurthe*), arr. de Nancy, ch.-l. de cant., à 13 kil. (3 l.) S. E de Nancy, 4 k. (1 l.) N. O. de Rosieres, 22 kil. (5 l.) N. E. de Vézelise. Cette ville, du ci-dev. duché de Lorraine, est sur la gauche de la Meurthe, qui commence à être navigable en cet endroit, et que l'on y passe sur un beau pont de pierre, rétabli sous le règne du roi de Pologne. Le commerce y florissoit dans le seizième siècle; mais les Suédois ayant incendié cette ville en 1635, le commerce n'a jamais pu s'y rétablir. On y voit un superbe hôtel de ville et un hôpital. Outre l'église paroissiale, il y avoit des Capucins, des filles de la Congrégation, des Bénédictines, des Annonciades célestes, des sœurs de la charité, un collége, des Bénédictins de la congrégation de St.-Vanne avec un prieuré. Leur monastère a été bâti sur le plan qu'en avoit fait le maréchal de Vauban. L'église étoit dédiée à St.-Nicolas: elle ne le cède en rien à une cathédrale; la dévotion ne pouvoit être plus grande pour St.-Nicolas; les pélerins y arrivoient de toutes parts. On fabrique dans cette ville des draps de diverses qualités, tels que flanelles, molletons, espagnolettes et des estamets. Il y a une papeterie. *Pop.* 3200. *Bur. de p.* de St.-Nicolas.

St.-Nicolas-du-Tertre, village (*Morbihan*), arrond. de Ploërmel, cant. de Malestroit, à 15 kilomèt. (3 l. ½) de Ploërmel, 37 kilom. (8 l. ¾) de Vannes. *P.* 500. *Bur. de poste* de Ploërmel.

St.-Nicolas-du-Vertbois, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Clères, à 13 k. (3 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 94. *Bur. de poste* de Rouen.

St.-Nicolas-la-Chapelle, v. (*Léman*), arrond. de Bonneville, cant. de Megève, à 4 k. (1 l. O. S. O. de Flumet, 14 k. (3 l. ¼) E. S. E. de Thonnes, 5 m. (12 l. ½) S. E. de Genève. *Pop.* 1125. *Bur. de poste* de Sallanches.

St.-Nicolas-les-Citeaux, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Nuits, près la Vonge, à 22 k. (8 l.) de Dijon. *Pop.* compr. celle de Citeaux, 670. *Bureau de poste* de Nuits.

St.-Nizier, v. (*Isère*), arrond. de Grenoble, canton de Sassenage, comm. de Seissuiz, à 11 k. (2 l. ¼) de Grenoble, 4 k. (1 l.) de Sassenage. *Pop.* compr. celle de Seissuiz, 685. *Bur. de p.* de Grenoble.

St.-Nizier, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de St.-Sonuet-le-Châtel, à 23 kil. (5 l. ¼) de Montbrison, 40 k. (9 l.) de Feurs, 23 kilom. (5 l. ¼) de St.-Etienne. *Pop.* 1113. *Bur. de poste* de Saint-Etienne.

St.-Nizier, v. (*Loire*), arrond. de Roanne, cant. de Charlieu, près la Sornin, à 13 k. (3 l.) de Roanne, (4 myr. (18 l. ½) de Feurs. *Pop.* 1030. *Bur. de poste* de Roanne.

St.-Nizier-d'Azergues, village (*Rhône*), arrond. de Villefranche, ch.-l. de cant., à 22 kil. (5 l.) de Villefranche, 4 myr. (10 l. ¼) de Lyon. *Pop.* 1120. *Bur. de poste* de Beaujeu.

St.-Nizier-d'Uriage, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Domène, comm. de St.-Martin-d'Uriage, à 10 k. (2 l. ½) de Grenoble, 6 k. (1 l. ½) de Domène. *P.* compr. celle de St.-Martin-d'Uriage, 1808. *Bur. de poste* de Grenoble.

St.-Nizier-le-Bouchoux, v. (*Ain*), arr. de Bourg, canton de St-Trivier-de-Courtoux, à 16 kil. (3 l. ¾) de Pont-de-Vaux, 30 k. (6 l. ⅔) de Bourg. *Pop.* 1657. *Bur. de poste* de Pont-de-Vaux.

St.-Nizier-le-Désert, village (*Ain*), arr. de Trévoux, cant. de Chalamont, à 24 kil. (5 l. ½) de Montluel, 18 k. (4 l.) de Bourg; 18 k. (4 l.) de Meximieux. *P.* 557. *Bur. de poste* de Meximieux.

St.-Nizier-sous-Charmoy, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. de Montcenis, sur la côte près la Sorme, à 23 k. (5 l. ¼) d'Autun, 6 myr. (14 l.) de Mâcon. *Pop.* 460. *Bur. de poste* de Montcenis.

St.-Nizier-sur-Arroux, village (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. de Mesvres, sur l'Arroux, à 25 kil. (5 l. ¾) d'Autun, 8 myr. (17 l. ½) de Mâcon. *Popul.* 226. *Bur. de poste* de Toulon-sur-Arroux.

St.-Nolf, v. (*Morbihan*), arr. de Vannes, cant. d'Elvin, à 9 kil. (2 l. ¼) de Vannes. *Popul.* 1227. *Bur. de poste* de Vannes.

St.-Nom-la-Bretêche, village (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Marly-la-Machine, près la forêt de Marly, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Germain, 9 kil. (2 l. ¼) de Versailles. *Pop.* 996. *Bur. de poste* de Versailles.

St.-Norvez, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Bégard, comm. de St.-Laurent, à 10 kilom. (2 l. ½) de Pontrieu, 39 k. (8 l. ⅔) de St.-Brieux. *Popul.* 590. *Bur. de poste* de Guingamp.

St.-Oblas, v. (*Isère*), arrond.

de Vienne, cant. d'Heyrieu, comm. d'Oytier, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Vienne, 8 k. (2 l.) d'Oytier. *Pop.* compr. celle d'Oytier, 638. *Bur. de poste* de Vienne.

St.-Ode, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de St.-Hubert, comm. de la Vacherie, à 21 k. (4 l. ¾) de Marche, 11 k. (2 l. ¾) de St.-Hubert. Il y a des forges. *Pop.* compr. celle de la Vacherie, 400. *B. de poste* de Marche.

St.-Odille, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Tenquin-Gros, comm. de Maxtall, à 11 kil. (2 l. ¾) de St.-Avold, 25 kilom. (5 l. ¾) de Sarguemine. *Pop.*... *Bur. de p.* de St.-Avold.

St.-Offange-dessous, village (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. d'Aix, à 18 k. (4 l.) de Chambéry. *Pop.* 505. *Bur. de poste* d'Aix.

St.-Offange-dessus, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, canton d'Aix, à 18 k. (4 l.) de Chambéry. *Pop.* 301. *Bur. de poste* d'Aix.

St.-Olle, v. (*Nord*), arrond. et cant. de Cambrai, comm. de Ramillies, à 3 k. (¾ de l.) de Cambrai, 6 kil. (1 l. ½) d'Abancourt. *Popul.* compr. celle de Ramillies, 350. *Bur. de poste* de Cambrai.

St.-Ombre, v. (*Mont-Blanc*), arr., cant. et comm. de Chambéry, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* comprise dans celle de Chambéry. *Bur. de poste* de Chambéry.

St.-Omer, v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt, à 19 k. (4 l. ¼) de Falaise, 30 kil. (6 l. ⅔) de Caen. *Pop.* 463. *Bur. de poste* de Thury-Harcourt.

St.-Omer, ville (*Pas-de-Calais*), chef-lieu d'arr. et de canton, sur l'Aa, à 15 k. (3 l. ½) N. O. d'Aire, 27 k. (6 l.) S. O. de Bergues, 36 k. (8 l.) S. de Dunkerque, 37 kilom. (8 l. ¼) S. E. de Calais, 37 kil. (8 l. ¼) N. O. de Béthune, 6 myr. (14 l. ¼) N. O. d'Arras, 27 myr. (60 l.) N. de Paris. Long. 19. 54. Lat. 50. 44. Cette ville et place forte, du ci-dev. comté d'Artois, étoit le siége d'un bailliage considérable, d'une maîtrise des eaux et forêts et d'un échevinage. C'étoit un gouvernement de place dépendant du gouvernement général militaire d'Artois, et le chef-lieu d'un des deux départemens de lieutenance de roi de ce gouvernement, avec état-major, garnison, magasins, arsenal, et artillerie. On y voit un château, avec plusieurs bastions, et de larges fossés. L'origine de cette ville n'est point ancienne; elle ne date que de 626, époque de la fondation d'une célèbre abbaye de l'ordre de St.-Benoît, par saint Bertin, dans un endroit nommé *Sithieu*, qui prit ensuite celui de saint-Omer, évêque de Térouanne, en faveur duquel le pape Paul IV érigea St.-Omer en évêché en 1553. Dans les derniers temps de la monarchie, cet évêché, suffragant de Cambrai, rapportoit à son prélat cinquante mille livres de rente; ce qui n'étoit rien en comparaison du produit de l'abbaye de St.-Bertin, dont les revenus, pour l'abbé seulement, s'élevoient à plus de cent cinquante mille livres. Elle étoit composée de cinquante religieux qui avoient la nomination de leur abbé. Le faubourg du *Haut-Pont* est beau; le nombre de ses maisons est assez considérable; beaucoup sont habitées par des familles originaires de la ci-devant Flandre. Ces familles ont conservé entre elles leur ancien idiome, qui ne se trouve différent de celui qu'on parle en Flandre, que parce qu'il n'a pas subi, comme lui, les mêmes changemens. Elles conservent l'ancienne simplicité de leur nation; et, pour ne pas s'en éloigner, ces familles ne s'allioient qu'entre elles, et pour cet effet l'évêque étoit autorisé par le pape à leur accorder les dispenses de la consanguinité. Les prêtres qui les dirigeoient étoient aussi des sujets qui leur appartenoient par le sang. Le quartier de la ville basse où la rivière entre est le moins peuplé. La grande place est décorée de plusieurs beaux édifices, la maison de ville, avec son horloge, etc. St.-Omer a plusieurs belles rues. La cathédrale étoit remarquable par son jubé, son maître-autel, des chapelles enrichies de marbre et d'autres belles peintures, par ses tombeaux et sa haute tour, et par la grandeur de son bâtiment. On conservoit dans son église un grand nombre de reliques. Aux côtés du portail de cette église est un grand clocher carré et fort élevé, sur lequel on plaçoit toujours un guet, pour découvrir s'il y avoit du monde aux environs. Les portes de la ville ne s'ouvroient point qu'il ne fît jour, et que le guet n'eût donné avis par un signal, qu'il n'avoit rien vu que l'on dût craindre.

A l'orient du faubourg du Haut-Pont, qui est sur les deux bords de l'Aa, au nord de Saint-Omer, sont les fameuses îles flottantes, qu'on voit avec plaisir : elles sont soutenues sur l'eau d'un marais, sans être portées sur le lit de cet espèce de lac; mais elles obéissent au mouvement qu'on leur donne. On les fait aller de côté et d'autre; à peu près de la même manière que l'on conduiroit un bateau. Comme il y a dans ces îles d'excellens pâturages, les habitans du pays les font approcher du bord, y font entrer leurs bestiaux, et les poussent ensuite où ils veulent. Il y croît aussi des arbres; mais on a soin de les tenir bas pour que les vents, dont ces îles pourroient devenir le jouet, n'aient point de prise sur elles.

La ville de Saint-Omer avoit été entourée de murs en 880, et fut agrandie en 900 : elle s'est toujours accrue, de façon qu'elle étoit la seconde ville de la province, et l'une des plus fortes qu'il y ait dans les Pays-Bas. Elle fut prise en 1677, par l'armée de France, commandée par Monsieur. Ce prince, quelques jours auparavant, avoit battu le prince d'Orange près de Cassel. Cette ville avoit six paroisses, quatre couvens de moines : Capucins, Récollets, Carmes et Dominicains; dix monastères ou maisons religieuses pour les filles : Ursulines, Conceptionistes, Sœurs grises, Repenties riches et pauvres, Clairettes, Capucines, et les filles de Notre-Dame-du-Soleil et de Sainte-Catherine; un séminaire et deux colléges. On y trouve deux hôpitaux de filles, un bel hôpital-général, deux maisons pour les orphelins de l'un et de l'autre sexe, une autre qui étoit toujours occupée par douze pauvres vieillards, en mémoire des douze pauvres apôtres. Le chapitre de la cathédrale étoit composé d'un doyen, de deux archidiacres, d'un pénitencier, de deux autres dignités, de trente chanoines, et de vingt-quatre chapelains.

Quoique à proximité de la mer, cette ville ne tire d'autre avantage de sa position que celui de la pêche. Elle a un canal et des usines. Son commerce est peu étendu : on y fait des toiles, des chapeaux, des bas de laine, et quelques autres ouvrages de bonneterie, des pinchinats, des draps, des pannes en laine et poil de chèvre; il y a des moulins à papier gris : des Anglais y ont établi un moulin pour faire du papier pour l'écriture; et des cartons propres à presser les étoffes : on y fabrique aussi de la

colle forte, peignes, pipes et savon blanc, amidon, brasserie, corderie, corroierie, genièvrerie, poterie, raffinerie de sel blanc, raffinerie de sucre, tannerie, teinture, tuilerie. Les productions du sol consistent en grains, lins, chanvres, laines, chevaux et huiles de colzat. On trouve aux environs de cette ville des tourbes sur la superficie des terres, que l'on nomme *palets*.

La ville de St.-Omer est la patrie de Martin *du Cygne*, jésuite, professeur d'éloquence et auteur latin; né en 1619, mort en 1669. C'étoit un bon humaniste. Il a donné : *Explanatio rhetoricæ*, rhétorique estimée, parce qu'il y a de l'ordre et de la clarté; *Fons eloquentiæ*, sive *M. T. Ciceronis orationes*, Liége, 1675, 4 vol. in-12; *Ars metrica* et *Ars historica*, Saint-Omer, 1669, etc., etc. — Anselme *Flamen*, sculpteur. — Jacob *Mallebranche*, ou *Mallebranque*, jésuite, historien et traducteur estimé; né en 1582, mort en 1653. Il a fait plusieurs traductions et une histoire estimée : *De Morinis et Morinorum rebus*, 1629, 1647 et 1654, en trois vol. in-4°.

Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, d'une cour de justice criminelle, des bureaux de 1re instance et de commerce, il y a un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, un receveur particulier, des courtiers de commerce, un bureau de garantie pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés, et pour la marque d'or et d'argent venant de l'étranger. St.-Omer est une place de guerre de troisième classe de la seizième division militaire, et la résidence d'un commandant de place, d'un directeur des fortifications, d'un capitaine du génie et d'un chef de brigade directeur de l'artillerie. Il y a encore dans cette ville quatre compagnies de gardes-côtes, la sixième compagnie de mineurs et sapeurs, et deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval, et l'autre à pied. *Pop.* 20135. *Bur. de poste.*

St.-Omer-Capel, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Saint-Omer, cant. d'Audruick, à 16 kil. (3 l. ¾) de Calais, 8 myr. (19 l. ½) d'Arras, 6 kil. (1 l. ½) de Gravelines. *Pop.*... *B. de p.* de Gravelines, dép. du Nord.

St-Omer-en-Chaussée, village (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Marseille, sur le Petit-Thérain, à 11 kil. (2 l. ¾) de Beauvais. *Pop.* 456. *Bur. de poste* de Beauvais.

St.-Onis, v. (*Gers*). *Voyez* St.-Aunis.

St.-Oradoux-de-Chirouze, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Courtine, ci-devant Saint-Denis, à 21 kil. (4 l. ¾) de Felletin, 6 m. (13 l. ⅔) de Guéret. *Pop.* 587. *Bur. de poste* de Felletin.

St.-Oradoux-près-Crocq, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Crocq, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Felletin, 5 myr. (11 l. ¼) de Guéret. *Populat.* 537. *Bureau de poste* de Felletin.

St.-Orens, v. (*Gers*), arrond. de Condom, cant. et commune de Montréal, à 4 m. (10 l. ¼) d'Auch, à 13 kil. (3 l.) de Condom. *Pop.* compr. celle de Montréal, 2750. *Bur. de poste* de Condom.

St.-Orens, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Valence, à 6 k. (1 l. ½) de Condom, 33 kilom. (7 l. ½) d'Auch. *Pop.* 117. *Bur. de poste* de Condom.

St.-Orens, v. (*Gers*), arrond. et cant. de Lectour, comm. de St.-Avit, à 7 kil. (1 l. ¾) de Lectour, 34 k. (7 l. ¾) d'Auch. *Pop.* compr. celle de St.-Avit, 247. *Bur. de poste* de Lectour.

St.-Orens, v. (*Gers*), arrond. de Lectour, canton de Mauvesin, près la Gimont, à 34 kil. (7 l. ¾) de Lectour, 28 kilom. (6 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 22. *Bureau de poste* de Gimont.

St.-Orens, v. (*Landes*). *Voy.* St.-Aurens.

St.-Orens, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Francescas, comm. de Fieux, à 8 kilom. (2 l.) de Nérac, 3 k. (¾ de l.) de Francescas. *Pop.* compr. celle de Fieux, 625. *Bur. de poste* de Nérac.

St.-Orens, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. d'Argelès, commune de Villelongue, à 8 kil. (2 l.) d'Argelès. *Popul.* compr. celle de Villelongue, 570. *B. de poste* d'Argelès.

St.-Orens-de-Gameville, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Castanet, à 8 k. (2 l.) de Toulouse. *Pop.* 385. *Bur. de poste* de Toulouse.

St.-Orient, v. (*Eure-et-Loir*). *Voyez* Villiers-Ste.-Christine.

St.-Origni, v. (*Mayenne*), arr. et cant. de Château-Gontier, comm. d'Houssay, à 6 kil. (1 l. ½) N. E. de Quélaines. *Popul.* compr. celle d'Houssay, 1040. *Bur. de poste* de Château-Gontier.

St.-Orse-le-Pierreux, village (*Dordogne*), arr. de Périgueux, caut. de Thenon, à 13 k. (3 l. ½) S. d'Exideuil, 29 kil. (6 l. ½) E. de Périgueux, 18 k. (4 l.) N. p. E. de Montignac. *Pop.* 1130. *Bur. de poste* de Périgueux.

St.-Osmane, v. (*Sarthe*), arr. et cant. de Saint-Calais, à 9 kilom. (2 l. ½) de cette ville, 33 kilom. (7 l. ½) du Mans. *Pop.* 490. *Bur. de poste* de St.-Calais.

St.-Ost, v. (*Gers*), arr. et cant. de Mirande, près la Baise-de-Devant, à 16 kilom. (3 l. ⅔) de Mirande, 31 k. (7 l.) d'Auch, 10 k. (2 l. ½) de Castelnau-de-Maguoac. *P.* 177. *Bureau de poste* de Castelnau-de-Magnoac, département des Hautes-Pyrénées.

St.-Ostien, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de St.-Julien-de-Chapteuil, sur la Beaulieu, à 13 kilom. (3 l.) du Puy. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Popul.* 1482. *Bureau de poste* du Puy.

St.-Osvin, v. (*Manche*). *Voy.* St.-Ovin.

St.-Ouchard-en-Septaine, v. (*Cher*). *Voyez* St.-Doulchard.

St.-Oudars, v. (*Isère*). *Voyez* St-Honoré.

St.-Ouen, v. (*Calvados*), arr., cant. et comm. de Caen, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Bretheville, 1 kilom. (¼ de l.) de Caen. *Popul.* compr. dans celle de Caen. *Bur. de poste* de Caen.

Saint-Ouen, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de la Rochelle, cant. de Marans, à 11 k. (2 l. ⅔) de la Rochelle, 6 myriam. (14 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 349. *Bur. de poste.*

St.-Ouen, v. (*Eure*). *V.* Chapelle-St.-Ouen.

Saint-Ouen, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. d'Anet, près la Vesgre, à 18 k. (4 l.) de Dreux, 4 myr. (10 l.) de Chartres. *Popul.* compr. celle de Marchefroy, 454. *Bur. de poste* d'Houdan, départ. de Seine-et-Oise.

St.-Ouen, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Montfort, cant. de St. Méen, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Montfort, 37 k. (8 l. ½) de Rennes, 10 kil. (2 l. ½) de Montauban. *Pop.* 1142. *Bur. de poste* Montauban.

St.-Ouen, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, cant. d'Amboise, sur la Ramberge, à 6 kil. (1 l. ½) N.

N. d'Amboise, 24 k. (5 l. ½) E. N. E. de Tours, 14 kil. (3 l. ½) de Château-Renaud. *P.* 584. *Bur. de poste* d'Amboise.

St.-Ouen, v. (*Loire-et-Cher*), arr. et cant. de Vendôme, près le Loir, à 2 k. (½ l.) de Vendôme, 31 k. (7 l.) de Blois. *P.* 304. *Bur. de poste* de Vendôme.

St.-Ouen, v. (*Marne*), arrond. de Vitry-sur-Marne, cant. de Sompuis, à 18 k. (4 l.) S. O. de Vitry, 40 k. (9 l.) S. de Châlons, 18 kil. (4 l.) S. O. d'Arcis-sur-Aube. *Pop.* compr. celle de St.-Etienne, 492. *Bureau de poste* de Vitry-sur-Marne.

St.-Ouen, v. (*Nièvre*), arrond. de Nevers, cant. de Decize, à 13 k. (3 l.) de cet endroit, 15 kilomètr. (3 l. ½) de Nevers. *P.* 550. *Bur. de poste* de Decize.

St.-Ouen, v. (*Sarthe*), arrond. de la Flèche, canton de Brulon, à 15 k. (3 l. ½) de Sablé, 29 kilom. (6 l. ½) du Mans. *P.* compr. celle de Ville-Dieu, 756. *Bur. de poste* de Sablé.

St.-Ouen, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Tournans, comm. de Favière, à 1 kilomètre (¼ de l.) de Tournans, 25 kilom. (5 l. ¾) de Melun. *P.* compr. celle de Favières, 245. *Bur. de p.* 514. de Tournans.

St.-Ouen, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Coulommiers, cant. de Rebais, sur le Petit-Morin, à 31 k. (7 l.) de Rosoy, 6 myr. (12 l. ¾) de Melun, 7 k. (1 l. ¾) de la Ferté-sous-Jouarre. *P.* 181. *Bureau de poste* de la Ferté-sous-Jouarre.

St.-Ouen, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Mormans, à 6 kilom. (1 l. ½) de cet endroit, à 19 k. (4 l. ½) de Melun. *P.* 292. *Bureau de poste* de Mormans.

St.-Ouen, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. et comm. de Fécamp, à 34 kil. (7 l. ¾) de Caudebec, 18 k. (4 l.) de Cany, 31 k. (7 l.) de Montivilliers, 6 myr. (13 l. ¾) de Rouen. C'est dans ce petit village que, pendant quarante ans, la malheureuse *Nina* vint chaque jour attendre son amant, que l'inflexible mort ne lui rendit jamais. Elle partoit de Rouen, faisoit 8 kil. (2 l.) jusqu'au Port-St.-Ouen, jetoit un regard inquiet et tendre sur le chemin, poussoit un soupir, et s'en retournoit en disant : « Je le verrai demain. » *Popul.* réunie à celle de Fécamp. *Bur. de poste* de Fécamp.

St.-Ouen, v. *Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. et comm. de Darnetal, sur le ruiss. de Robec, à 31 kil. (7 l.) de Caudebec, 36 k. (8 l.) de Neufchâtel, 6 k. (1 l. ½) de Rouen. *P.* compr. celle de Darnetal, 6033. *Bur. de poste* de Rouen.

St.-Ouen, v. (*Somme*), arrond. de Doulens, cant. de Dommart-en-Ponthieu, à 20 k. (4 l. ½) de Doulens, 20 k. (4 l. ½) d'Amiens, 4 kil. (1 l.) de Flixecourt. *Pop.* 418. *Bur. de poste* de Flixecourt.

St.-Ouen, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, cant. du Dorat, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 41 k. (9 l. ¼) de Limoges. *Popul.* 228. *Bureau de poste* du Dorat.

St.-Ouen, v. (*Vosges*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville, à 21 kil. (4 l. ¾) de Neufchâteau, 11 kilom. (2 l. ¾) de la Marche. *Pop.* 708. *Bureau de poste* de la Marche.

St.-Ouen-au-Bosc, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Cany, canton de Valmont, à 31 kil. (7 l.) de Montivilliers, 28 k. (6 l. ½) de Caudebec, 9 kilom. (2 l. ¼) de Cany, 5 myr. (12 l.) de Rouen, 1 k. (¼ de l.) de Valmont. *P.* 96. *Bur. de poste* de Valmont.

St.-Ouen-d'Attez, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, canton de Breteuil, sur l'Iton, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Verneuil, 29 k. (6 l. ½) d'Evreux. *Populat.* 155. *Bureau de poste* de Verneuil.

St.-Ouen-de-Beaudres, village (*Manche*). *Voyez* Beaudres.

St.-Ouen-de-Celland, village (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de Brecey, à 7 kilom. (1 l. ¾) E. d'Avranches. *P.* 510. *Bur. de poste* d'Avranches.

St.-Ouen-de-la-Cour, village (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Bellesme, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 37 k. (8 l. ¼) d'Alençon. *Popul.* 2542. *Bureau de poste* de Bellesme.

St.-Ouen-de-la-Londe, village (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Bourgthéroude, à 31 k. (7 l.) de Pont-Audemer, 33 kilom. (7 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 388. *Bur. de poste* de Bourgthéroude.

St.-Ouen-de-la-Rouerie, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Fougères, cant. d'Antrain, à 25 kilom. (5 l. ¾) de Dol, 43 k. (9 l. ¾) de Rennes. *P.* 1972. *Bur. de poste* d'Antrain.

St.-Ouen-de-Mancelles, v. (*Eure*), arr. de Bernay, canton de Beauménil, comm. de la Barre, à 18 k. (4 l.) de Bernay, 41 kilom. (9 l. ½) d'Evreux. *P.* 303. *Bur. de poste* de Conches.

St.-Ouen-de-Minbré, village (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de Fresnay, à 2 kil. (½ l.) de cet endroit, 34 k. (7 l. ⅔) du Mans. Il y a des fabriques de toile en tout genre. *P.* 1022. *Bur. de poste* de Fresnay-sur-Sarthe.

St.-Ouen-des-Alleux, village (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Fougères, cant. de St.-Aubin-du-Cormier, à 18 k. (4 l.) de Fougères, 30 kil. (6 l. ¾) de Rennes, 8 kil. (2 l.) de St.-Aubin-du-Cormier. Il y a des tanneries pour cuirs d'empeignes. *P.* 1009. *Bur. de p.* de St.-Aubin-du-Cormier.

St.-Ouen-des-Besaces, village (*Calvados*), arr. de Vire, canton de Beny-Bocage, à 21 k. (4 l. ⅔) de Vire, 39 kilom. (8 l. ¾) de Caen. *Pop.* 750. *Bureau de poste* d'Aulnay.

St.-Ouen-des-Champs, village (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Quillebœuf, à 5 k. (1 l. ¼) de Pont-Audemer, 6 myr. (13 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 335. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Ouen-de-Sécherouvre, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Bazoches-sur-Hoesne, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Mortagne, 36 kilom. (8 l.) d'Alençon. *P.* 438. *Bur. de poste* de Mortagne.

St.-Ouen-des-Gats, v. (*Vendée*), arrond. de Fontenay-le-Peuple, canton de Mareuil, à 23 k. (5 l. ¼) de la Roche-sur-Yon, 30 kilomètr. (6 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple, 8 k. (2 l.) de St.-Hermand. *P.* 180. *Bur. de poste* de St.-Hermand.

St.-Ouen-des-Oies, v. (*Mayenne*), arr. de Laval, cant. de Montsurs, près la Deux-Evailles, à 15 kilom. (3 l. ½) S. de Mayenne, 20 kilom. (4 l. ½) N. E. de Laval, 10 kil. (2 l. ½) O. d'Evron. *Popul.* 400. *Bur. de poste* de Mayenne.

St.-Ouen-des-Toits, bourg (*Mayenne*), arr. de Laval, canton de Loiron, à 11 kilom. (2 l. ¾) N. O. de Laval, 22 kil. (5 l.) de Vitré, 18 k. (4 l.) d'Ernée. Il y a une brigade de la gendarmerie à à pied. *Pop.* 1416. *Bur. de poste* de Laval.

St.-Ouen-de-Terdonne, village (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Nivillé, près le Thérain, à 4 kil.

(1 l.) de Beauvais. *Pop.* 658. *Bur. de poste* de Beauvais.

St.-Ouen-de-ToubervILLE, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Routot, à 27 k. (6 l.) de Pont-Audemer, 42 kil. (9 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 767. *Bur. de poste* de Bourg-Achard.

St.-Ouen-du-Breuil, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Pavilly, à 23 k. (5 l. ¼) de Caudebec, 22 kilom. (5 l.) de Rouen. *Pop.* 428. *Bur. de poste* de Tôtes.

St.-Ouen-du-Ménil-Oger, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer, à 25 kilom. (5 l. ¾) de Pont-l'Evêque, 18 kil. (4 l.) de Caen. *Popul.* 82. *Bur. de poste* de Croissanville.

St.-Ouen-du-Pont-Cheuil, v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Tourville, à 15 kil. (3 l. ½) de Louviers, 28 k. (6 l. ¼) d'Evreux. *Popul.* 99. *Bur. de p.* d'Elbœuf, dép. de la Seine-Inférieure.

St.-Ouen-en-Belin, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. d'Ecomoy, à 19 k. (4 l. ¼) du Mans. *Pop.* 821. *Pop. B. de p.* d'Ecomoy.

St.-Ouen-en-petite-Champagné, v. (*Sarthe*). *Voy.* Saint-Ouen.

Saint-Ouen-l'Aumone-de-Pontoise, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Pontoise, sur la rive gauche de l'Oise, près Pontoise, à 18 k. (6 l. ¼) de Versailles. *P.* 1414. *Bur. de poste* de Pontoise.

St.-Ouen-le-Brisoul, village (*Orne*), arr. d'Alençon, cant. de Carouge, à 33 kilomètr. (7 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 623. *Bur. de poste* de Prez-en-Pail, dép. de la Mayenne.

St.-Ouen-le-Houx, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, canton de Livarot, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Lisieux, 4 myriamètr. (10 l. ¼) de Caen, 6 kilomètres, (1 l. ½) de Vimoutier. *Popul.* 130. *B. de poste* de Vimoutier, départ. de l'Orne.

St.-Ouen-le-Mauger, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. de Basqueville, à 20 kilom. (4 l. ½) de Dieppe, 38 k. (8 l. ½) de Rouen. *Pop.* 458. *Bur. de poste* d'Omonville.

St.-Ouen-le-Paingt, v. (*Calvados*), arrond. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer, à 15 kilom. (3 l. ½) de Pont-l'Evêque, 33 kil. (7 l. ½) de Caen. *P.* 414. *Bur. de poste* de Lisieux.

St.-Ouen-prend-en-bourse, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Dieppe, canton de Longueville, à 11 k. (2 l. ¾) de Dieppe, 6 kil. (1 l. ½) de Longueville, 30 kil. (6 l. ¾) de Neufchâtel, 42 kil. (9 l. ½) de Rouen. *Pop.* 188. *Bur. de poste* d'Omonville.

St.-Ouen-sous-Bailly, village (*Seine Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu, sur le ruisseau de Baillybes à 15 kilom. (3 l. ½) de Dieppe, 5 myr. (12 l. ¼) de Rouen. *Popul.* 269. *Bureau de poste* de Dieppe.

St.-Ouen-sous-Ballon, village (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Ballon, près l'Orne, à 20 kilom. (4 l. ½) du Mans. *P.* 243. *Bur. de poste* de Beaumont-sur-Sarthe.

St.-Ouen-sur-Bellencombre, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Dieppe, canton de Bellencombre, à 18 k. (4 l.) de Neufchâtel, 31 kil. (7 l.) de Rouen. *Pop.* 149. *Bureau de poste* de St.-Saëns.

St.-Ouen-sur-Brachy, village (*Seine-Inférieure*), arrondiss. de Dieppe, cant. de Basqueville, sur la Saane, à 18 k. (4 l.) de Dieppe, 42 k. (9 l. ½) de Rouen. *Pop.* 150. *B. de poste* d'Omonville.

St.-Ouen-sur-mer, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. d'Ecouché, à 13 k. (3 l.) d'Argentan, 37 kil. (8 l. ¼) d'Alençon. *P.* 248. *Bur. de poste* d'Argentan.

St.-Ouen-sur-Seine, v. (*Seine*), arrond. et canton de Saint-Denis, à 2 kilom. (½ l.) de cette ville, 7 k. (1 l. ¾) de Paris. Une pierre trouvée dans ce village en creusant des fondemens, et sur laquelle étoit écrit : *Cy étoit la Maison du Roi Dagobert*, a fait croire qu'il s'y étoit passé de grands événemens. En fouillant dans l'histoire, on a trouvé que Saint-Ouen s'appeloit Clichy, que le roi Dagobert y avoit épousé Gomatrude, sœur de la reine Sichilide; qu'Harmand, duc de Gascogne, vint demander pardon à ce monarque des ravages que les Gascons, ses sujets, avoient faits dans le royaume; que Sigebert, fils de Dagobert, quarante jours après sa naissance, reçut le baptême des mains de saint Amand; qu'ensuite Charles de Valois, frère de Philippe-*le-Bel*, y acheta en 1300 un *manoir*, où mourut Catherine de Courtenay, son épouse, héritière, avant sa mort, de l'empire de Constantinople. Philippe de Valois, fils de Charles en hérita, et monta sur le trône. Le manoir de *Saint-Ouen* passa à son fils, le roi Jean, qui l'embellit, et lui donna le nom de la *noble maison*, parce que ce fut là, dit-on, qu'il institua l'ordre de l'étoile, vers l'an 1351. Cet ordre s'appeloit aussi de la *vierge Marie*, et quelquefois de la *noble maison*, du lieu de son instituteur. Les chevaliers portoient une étoile d'argent à leur chaperon ou à leur manteau, avec cette inscription : *Monstrant regibus a tra viam. Les astres guident les rois.* L'assemblée se tenoit dans l'église de Notre-Dame-des-Vertus, alors appelée l'*église* de la noble maison. La marque de cet ordre étoit une bague que portoient les chevaliers ; autour de l'anneau étoient écrits leurs noms et prénoms; en dedans, il y avoit un cercle d'émail, au milieu duquel étoit une étoile, et dans cette étoile, un cercle d'azur où se trouvoit enchâssé un soleil d'or. Ils portoient aussi de semblables marques sur leurs cottes d'armes. Un chevalier d'un autre ordre ne pouvoit sans y renoncer entrer dans celui-ci ; et le chevalier de l'étoile ne pouvoit, sans une permission expresse du roi, s'engager dans un autre ordre. Le nombre des chevaliers de l'étoile étoit porté à cinq cents. Plusieurs auteurs prétendent que l'institution de cet ordre est due à Robert, roi de France, vers l'an 1022, qui fixa le nombre des chevaliers à trente, y compris le roi, grand-maître. Une étoile en broderie d'or à cinq raies étoit attachée sur leur manteau, qui étoit alors de damas blanc. *Popul.* 845. *Bur. de poste* de Paris.

St.-Ouen-sur-Yton, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de l'Aigle, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 6 myr. (12 l. ¾) d'Alençon. *Pop.* 178. *Bur. de poste* de l'Aigle.

St.-Ouin, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angely, cant. de Matha, sur la Briou, à 30 k. (6 l. ¾) de Saint-Jean-d'Angely, 40 k. (9 l.) de Saintes. *Pop.* 302. *Bur. de poste* de St.-Jean-d'Angely.

St.-Ouires, ruisseau (*Hérault*), arr. et cant. de Béziers. Sa source à 5 kil. (1 l. ¼) N. de Murviel, coule au S., et se rend dans le Rieutort, à 6 k. (1 l. ½) de sa source.

St.-Oulle, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Rosheim, comm. de St.-Nabor, à 29 k. (6 l. ½) de Strasbourg, 5 k. (1 l. ¼) de Barr. *P.* compr. celle de St.-Nabor, 227. *Bur. de poste* de Strasbourg.

St.-Oulph, v. (*Aube*), arrond. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry, près la Seine, à 21 kilom. (4 l. ¾) d'Arcis, 29 k. (6 l. ½) de Troyes. *Pop.* 205. *Bur. de poste* de Méry-sur-Seine.

St.-Ours, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de la Biole, à 18 k. (4 l.) de Chambéry. *Pop.* 353. *B. de poste* d'Aix.

St.-Ours, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Riom, canton de Pont-Gibaud, à 18 k. (4 l.) de Riom, 16 kilom. (3 l. ¾) de Clermont. *Pop.* 1819. *Bur. de p.* de Clermont-Ferrand.

St.-Outrille, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Graçay, à 19 k. (4 l. ½) de Vierzon, 43 k. (9 l. ¾) de Bourges, 8 k. (2 l.) de Vatan. *Pop.* 369. *Bur. de poste* de Vatan, départ. de l'Indre.

St.-Outrille, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. et comm. de Montoire, à 1 kilom. (¼ de l.) de cet endroit, 16 kilom. (3 l. ¾) de Vendôme. *Popul.* compr. celle de Montoire, 2844. *Bur. de poste* de Montoire.

St.-Ovin, v. (*Manche*), arrond. et cant. d'Avranches, à 8 k. (2 l.) E. de cette ville, 42 k. (9 l. ½) de Coutances. *Pop.* 590. *Bur. de poste* d'Avranches.

St.-Oyant, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Paray-le-Monial, près l'Arconce, à 19 k. (4 l. ½) de Charolles, 6 myriam. (13 l.) de Mâcon. *Pop.* 709. *Bur. de poste* de Digoin.

St.-Oyen, v. (*Doire*), arrond. d'Aoste, sur le torrent d'Etroubles, à 14 kilom. (3 l. ¼) N. O. d'Aoste. *Pop.* 152. *Bur. de poste* d'Aoste.

St.-Oyen, v. (*Mont-Blanc*), arrond. et cant. de Moutiers, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 37 k. (8 l. ½) de Chambéry. *Pop.* 207. *Bur. de p.* de Moutiers.

St.-Oyen, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. de Mâcon, cant. de Lugny, comm. de Montbellet, à 20 kilom. (4 l. ½) de Mâcon. *Pop.* compr. celle de Montbellet, 1350. *Bureau de poste* de Tournus.

St.-Pabu, v. (*Finistère*), arrond. de Brest, cant. de Ploudalmezeau. *Pop* 1140. *Bur. de poste* de Brest.

St.-Paer, v. (*Eure*), arrond. du Grand-Andelys, cant. de Gisors, sur la Levrière, à 22 kilom. (5 l.) du Grand-Andelys, 5 m. (11 l. ¾) d'Evreux. *Popul.* 130. *Bur. de poste* de Gisors.

St.-Paer, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. de Ducler, à 10 kil. (2 l. ½) de Caudebec, à 18 kil. (4 l.) de Rouen, 7 kilom, (1 l. ¾) de Barentin. Il y a une manufacture de papier. *Popul.* 1205. *Bur. de poste* de Barentin.

St.-Paer, v. (*Manche*), arrond. d'Avranches, canton de Granville, à 21 kilom. (4 l. ¾) d'Avranches, 27 kil. (6 l.) de Coutances. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Granville, 3[e] arrondissement maritime. *Pop.* 1614. *B. de poste* de Granville.

St.-Pair, v. (*Calvados*), arrond. de Caen, cant. de Troarn, à 11 k. (2 l. ¾) de Caen. *Pop.* 99. *Bur. de poste* de Troarn.

St.-Pair-du-Mont, v. (*Calvados*), arrond. de Lisieux, cant. de Mézidon, à 20 k. (4 l. ½) de Pont-l'Evêque, 29 k. (6 l. ½) de Caen. *Populat.* 283. *Bureau de poste* de Croissanville.

St.-Paixant, v. (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. de l'Isle-Jourdain, à 30 kilom. (6 l. ¾) de Montmorillon, 5 myr. (11 l. ½) de Poitiers. *Pop.* 144. *Bur. de poste* de l'Isle-Jourdain.

St.-Pal-de-Mont, v. (*Haute-Loire*), arr. d'Yssengeaux, cant. de St.-Didier, à 4 myriam. (10 l.) de Monistrol, 39 k. (8 l. ¾) du Puy. *Pop.* 1460. *B. de p.* de Monistrol.

St.-Pal-de-Murs, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de la Chaise-Dieu, près la Senouire, à 22 k. (5 l.) de Brioude, 30 kilom. (6 l. ¾) du Puy. *Pop.* 699. *Bur. de poste* de Craponne.

St.-Pal-en-Chalençon, village (*Haute-Loire*), arr. d'Yssengeaux, cant. de Bas, à 19 k. (4 l. ¼) O. p. N. de Monistrol, 36 k. (8 l.) N. du Puy, 8 kilom. (2 l.) E. p. N. de Craponne. *Pop.* 2848. *Bur. de poste* de Craponne.

St.-Palais, v. (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, cant. d'Huriel, à 25 k. (5 l. ¾) de Mont-Luçon, 8 myr. (17 l. ¾) de Moulins. *Popul.* 518. *Bur. de poste* de Mont-Luçon.

St.-Palais ou St.-Palais-des-Combes, village (*Charente*), arr. de Cognac, canton de Segonzac, comm. de Sonneville, à 18 kilom. (4 l.) de Cognac, 28 kil. (6 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* compr. celle de Sonneville, 344. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

St.-Palais, v. (*Gironde*), arrond. de Blaye, cant. de St.-Ciers-de-la-Lande, à 31 kil. (7 l.) de Bourg, 5 myriam. (11 l. ¾) de Bordeaux. *Pop.* 885. *Bur. de poste* de Blaye.

St.-Palais, ville (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, ch. lieu de cant., à 24 k. (5 l. ½) N. E. de St.-Jean-Pied-de-Port, 6 myriam. (12 l. ¼) O. de Pau, 80 myriam. (180 l.) S. O. de Paris. Long. 16. 34. Lat. 43. 21. Cette ville, de la ci-devant basse-Navarre, située dans un endroit élevé et sur la rivière de Bidouze, est close de quelques murailles avec une porte à chacun de ses bouts; elle disputoit le titre de la Navarre française à Saint-Jean-Pied-de-Port, parce que c'est dans cette ville qu'Henri d'Albret, roi de Navarre, établit sa chancelerie après la perte de Pampelune : c'étoit le chef-lieu d'une sénéchaussée et d'une recette. Il y avoit au 16[e] siècle une fabrique de monnoie; depuis le 17[e], elle avoit été réunie à celle de Pau. Les environs sont assez agréables et assez fertiles : on y recueille différens grains, entr'autres une graine que l'on appelle panis, dont on fait une assez bonne pâte ou bouillie. St.-Palais a un conservateur des hypothèques et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1050. *Bur. de poste.*

St.-Palais-de-Phiollin, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de Jonzac, cant. de St.-Genis, à 7 kil. (1 l. ¾) de Pons, 27 k. (6 l.) de Saintes. *Pop.* 581. *Bur. de poste* de St.-Genis.

St.-Palais-de-Régrignac, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Jonzac, cant. de Montlieu, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 6 myriam. (14 l. ¼) de Saintes. *Popul.* 778. *Bur. de poste* de Montlieu.

St.-Palais-sur-Mer, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Marennes, cant. de Royan, près la côte, à 20 k. (4 l. ½) de Marennes, 5 k. (1 l. ¼) de Royan, 37 k. (8 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 703. *Bur. de poste* de Royan.

St.-Palais-sur-Né, v. (*Charente*), arr. et cant. de Barbezieux, sur le Né, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Barbezieux, 34 k. (7 l. ¾) d'Angoulême. *Pop.* 652. *Bur. de poste* de Barbezieux.

St.-Palavy, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. de Vayrac, à 28 k. (6 l. ½) de St.-Céré, 8 kil. (2 l.) de Creissenssac, 7 m. (15 l.) de Cahors. *Pop.* 251. *Bur. de p.* de Creissenssac.

St.-Pallais, v. (*Cher*), arr. de

Bourges, cant. de Méneton-Salon, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Bourges. On trouve des carrières de marbre rouge et blanc dans le territoire de ce village. La superficie avant la fouille ne donnoit qu'un marbre noir et grisâtre. *Popul.* 521. *Bur. de poste* de Bourges.

St.-Pancrace, v. (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Champagnac-de-Bel-Air, à 10 kilomèt. (2 l. ½) de Nontron, 28 kilomètr. (6 l. ½) de Périgueux. *Popul.* 299. *Bur. de p.* de Nontron.

St.-Pancrace, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, canton du Touvet, à 18 k. (4 l.) de Grenoble, 8 kilom. (2 l.) du Touvet. *P...* *Bur. de poste* de Grenoble.

St.-Pancrace, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de St.-Jean-de-Maurienne, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 41 kilom. (9 l. ¼) de Chambéry. *Popul.* 382. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Maurienne.

St.-Pancrace, v. (*Haute-Saone*). *Voyez* Betoncourt-St.-Pancras.

St.-Pancré, v. (*Moselle*), arr. de Briey, canton de Longuyon, à 7 k. (1 l. ¾) de Longwy, 6 myr. (13 l. ½) de Metz. *Pop.* 560. *Bur. de poste* de Longwy.

St.-Pandelon, v. (*Landes*), arr. et cant. de Dax, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 5 myriam. (11 l. ½) de Mont-de-Marsan. Il y a deux sources salantes : l'une, fortement salée, est au bas de Poui-d'Azzet, près du moulin ; l'autre sur la pente sud-est de la montagne. *Popul.* 456. *Bur. de poste* de Dax.

St.-Pantaléon, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de la Plau, sur la côte, près la Luzège, à 33 kilom. (7 l. ½) de Tulle. Ce village a des mines de houille non exploitées. *Pop.* 228. *B. de poste* de Tulle.

St.-Pantaléon, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Larche, sur la Vezère, à 6 kilom. (1 l. ½) de Brive, 29 kil. (6 l. ½) de Tulle. *Pop.* 1059. *Bur. de poste* de Brive.

St.-Pantaléon, v. (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Grignan, sur le Riomnaud, à 39 kilom. (8 l. ¾) de Carpentras, 5 myriam. *Pop...* (12 l. ½) d'Avignon. *Bur. de poste* de Taulignan.

St.-Pantaléon, v. (*Lot*), arr. de Cahors, canton de Montcuq, à 16 k. (3 l. ¾) de Lauzerte, 15 kil. (3 l. ½) de Cahors. *Pop.* 658. *Bur. de p.* de Lauzerte.

St.-Pantaléon, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. d'Autun, près l'Arroux, à 1 k. (¼ de l.) d'Autun, 8 myr. (19 l.) de Mâcon. *Pop.* 205. *Bur. de poste* d'Autun.

St.-Pantaléon, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. et commune de Vaours, près la Belboubi, rivière, à 14 k. (3 l. ¼) de Cordes, 23 kil. (5 l. ¼) de Gaillac. *P.* compr. celle de Vaours, 509. *B. de p.* de Cordes.

St.-Pantaléons, v. (*Vaucluse*), arr. d'Apt, cant. de Gordes. *Pop.* 77. *B. de poste* d'Apt.

St.-Pantaly, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. d'Exideuil, sur la Lone, à 3 kilom. (¾ de l.) d'Exideuil, 28 kilom. (6 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* 500. *Bur. de poste* d'Exideuil.

St.-Pantalydans, *ou* St.-Pantaléon-le-Bouvin, village (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de Savignac-les-Eglises, sur le haut Vezère, à 10 kil. (2 l. ½) d'Exideuil, à 22 kilom. (5 l.) de Périgueux. *Pop.* 316. *Bureau de poste* d'Exideuil.

St.-Paolo, v. (*Sesia*), arrond. de Bielle, au pied d'une montagne, à la droite du Cervo, vis-à-vis Quittengo, à 10 kilom. (2 l. ½) N. de Bielle. *Pop.* 812.

St.-Paolo, v. (*Tanaro*), arroud. d'Asti, canton de Villanuova, en plaine, près de Solbrito, à 27 kil. (6 l.) N. O. d'Asti. *Pop.* 789. *Bur. de poste* d'Asti.

St.-Papoul, ville (*Aude*), arr. et cant. nord de Castelnaudary, sur la Lombe, à 29 k. (6 l. ½) N. O. de Carcassonne, 6 k. (1 l. ½) E. de Castelnaudary, 6 myr. (13 l.) S. E. de Toulouse, 77 myr. (175 l.) S. de Paris. Long. 19. 40. Lat. 43. 20. Cette ville, du ci-dev. haut Languedoc, étoit le siége d'un évêché suffragant de la métropole de Toulouse, le chef-lieu d'une recette particulière. La ville de St.-Papoul doit son origine à une ancienne abbaye de l'ordre de St.-Benoit, fondée ou dotée par Charlemagne, sous l'invocation de St.-Papoul : elle fut érigée en évêché par le pape Jean XXII, en 1317. Bernard de la Tour, auparavant abbé de St.-Papoul, en devint premier évêque. L'ancienne église de l'abbaye étoit devenue l'église cathédrale. Son chapitre ne fut sécularisé qu'en 1670, par le pape Clément X : il étoit composé d'un prévôt, de douze chanoines et de plusieurs bénéficiers. Le territoire est très-fertile en blé et en millet. *Pop.* réunie à celle de Ferrals, 1016. *Bureau de poste* de Castelnaudary.

St.-Pardons-de-Longues, v. (*Gironde*), arr. de Bazas, cant. de Langon, près la Garonne, à 14 k. (3 l. ¼) de Bazas, 4 myr. (10 l.) de Bordeaux. Ce village a un syndic des marins; il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Libourne, cinquième arrondissement maritime. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Langou.

St.-Pardoul, v. (*Charente-Inférieure*), arr. et cant. de Saint-Jean-d'Angely, comm. de Loulay, sur la Boutonne, à 8 kil. (2 l.) de St.-Jean-d'Angely, 32 k. (7 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 286. *Bur. de poste* de St.-Jean-d'Angely.

St-Pardoux, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant. de Marmande, à 3 kil. (¾ de l.) de cet endroit, 4 myr. (10 l. ½) d'Agen. *P.* 363. *Bur. de poste* de Marmande.

St.-Pardoux, *ou* Lortigier, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Donzenac, à 16 k. (3 l. ¾) de Brive, 15 kil. (3 l. ½) de Tulle. *Populat.* 271. *Bureau de poste* de Donzenac.

St.-Pardoux, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, canton d'Argentat, comm. de St.-Chamans, à 6 kilom. (1 l. ½) d'Argentat, 18 kil. (4 l.) de Tulle. *Popul.* compr. celle de St.-Chamans, 981. *Bur. de poste* d'Argentat.

St.-Pardoux, v. (*Creuse*), arr. de Bourganeuf, cant. de Royère, à 7 k. (1 l. ¾) de Bourganeuf, 31 k. (7 l.) de Guéret. *Populat.* 740. *Bur. de poste* de Bourganeuf.

St.-Pardoux, v. (*Dordogne*), arr. et cant. de Riberac, à 6 kilom. (1 l. ½) de cet endroit, 23 kilom. (5 l. ½) de Périgueux. *Popul.* 483. *Bur. de poste* de Riberac.

St.-Pardoux, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. d'Issigeac, à 13 k. (3 l.) de Bergerac, 5 m. (11 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 319. *B. de poste* de Bergerac.

St.-Pardoux, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, canton de Fronsac, comm. de Vaires, à 7 k. (1 l. ¾) de Libourne, 21 kil. (4 l. ¾) de Bordeaux. *Populat.* compr. celle de Vaires, 1350. *Bureau de poste* de Libourne. *Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Pardoux, v. (*Lot*), arr. et cant. est de Figeac. *Popul.* 580. *Bur. de poste* de Figeac.

St.-Pardoux, v. (*Lot-et-Garonne*) arr. de Villeneuve-d'Agen, canton

de Montflanquin, comm. de Caussade, à 6 k. (1 l. ½) O. de Montflanquin, 13 k. (3 l.) de Villeneuve-d'Agen. *P*.... *Bureau de poste* de Montflanquin.

St.-Pardoux, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Lauzun, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 21 k. (4 l. ¾) de Marmande. *P*... *Bur. de poste* de Marmande.

St.-Pardoux, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, canton de Mazières, à 31 kilom. (7 l.) N. E. de Niort, 33 k. (7 l. ½) E. S. E. de la Châtaigneraye. Il y a un petit hôpital. *Popul.* 1449. *Bur. de poste* de Parthenay.

St.-Pardoux, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, cant. de Bessines, à 19 kil. (4 l. ¼) de Bellac, 25 kil. (5 l. ¾) de Limoges, 6 k. (1 l. ½) de Chanteloube. *Pop.* 1050. *Bur. de poste* de Chanteloube.

St.-Pardoux-Belvez, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, canton de Belvez, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ½) de Périgueux. *Pop.* compr. celle de Vielvic, 402. *Bur. de poste* de Belvez.

St.-Pardoux-Corbier, village (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Lubersac, à 8 k. (2 l.) d'Uzerche, 31 k. (7 l.) de Tulle. *Pop*... *Bur. de poste* d'Uzerche.

St.-Pardoux-d'Ans, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, canton d'Hautefort, sur le haut Vézère, à 11 k. (2 l. ¾) d'Exideuil, 22 kil. (5 l.) de Périgueux. *Pop.* 196. *Bur. de poste* d'Exideuil.

St.-Pardoux-Darmel, *ou* St.-Pardoux-les-Crocq, village (*Creuse*), arr. d'Aubusson, canton de Crocq, à 11 k. (2 l. ¾) de Felletin, 5 myr. (11 l.) de Guéret. *Pop.* 747. *Bur. de poste* de Felletin.

St.-Pardoux-de-Faix, village (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de Brantôme, à 22 k. (5 l.) de Périgueux. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* de Bourdeille.

St.-Pardoux-de-Gimel, village (*Corrèze*). *Voyez* Gimel.

St.-Pardoux-de-Mareuil, v. (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Mareuil, à 20 kil. (4 l. ½) de Nontron, 36 k. (8 l.) de Périgueux. *Pop.* 488. *Bur. de poste* de Mareuil.

St.-Pardoux-des-Eaux, village (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, cant. de Marcillat, sur la Buron, à 19 k. (4 l. ¼) de Mont-Luçon, 7 myriam. (16 l. ¼) de Moulins. Il y a des eaux minérales et ferrugineuses. *Pop.* 889. *Bur. de p.* de Mont-Luçon.

St.-Pardoux-la-Croisille, *ou* Belloxne, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de la Roche-Canillac, sur la côte, près la Doustre, à 18 k. (4 l.) de Tulle. *Pop.* 555. *Bureau de poste* de Tulle.

St.-Pardoux-la-Croix, village (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Menat, à 21 k. (4 l. ¾) de Montaigu, 32 kil. (7 l. ¼) de Clermont. Il y a près de ce village une fontaine dont l'eau est aigrelette, piquante et vineuse. *Pop.* 415. *Bur. de p.* de Montaigu.

St.-Pardoux-la-Rivière, v. (*Dordogne*), arrond. de Nontron, ch.-l. de canton, sur la Dronne, à 6 k. (1 l. ½) S. E. de Nontron, 36 k. (8 l.) N. de Périgueux, 18 k. (4 l.) N. O. de Thiviers. *P.* 1264. *Bur. de poste* de Nontron.

St.-Pardoux-la-Tour, village (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. et comm. de la Tour, à 20 k. (4 l. ½) de Besse, 5 kil. (1 l. ¼) de Tauves, 41 k. (9 l. ½) de Clermont. *Popul.* compr. celle de la Tour, 1353. *Bureau de poste* de Tauves.

St.-Pardoux-le-Neuf, village (*Corrèze*), arrond. d'Ussel, cant. d'Egurande, à 7 kilom. (1 l. ¾) d'Ussel, 6 myriam. (13 l. ¾) de Tulle. *Popul.* 300. *Bureau de poste* d'Ussel.

St.-Pardoux-le-Neuf, village (*Creuse*), arr. et cant. d'Aubusson, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 43 k. (9 l. ¾) de Guéret. *Populat.* 401. *B. de poste* d'Aubusson.

St.-Pardoux-le-Pauvre, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. d'Evaux, à 8 kilom. (2 l.) de cet endroit, 42 k. (9 l. ½) de Guéret, 9 k. (2 l. ¼) de Chambon. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Chambon.

St.-Pardoux-les-Quarts, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, canton de Chénerailles, à 14 k. (3 l. ¼) d'Aubusson, 5 kil. (1 l. ¼) de Chénerailles, 22 kilom. (5 l.) de Guéret. Il y a des mines de houille non exploitées. *Pop.* 1240. *Bur. de poste* de Chénerailles.

St.-Pardoux-le-Vieux, village (*Corrèze*), arr. et cant. d'Ussel, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 6 myr. (12 l. ½) de Tulle. *Popul.* 550. *Bur. de poste* d'Ussel.

St.-Pargoire, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Gignac, à 10 k. (2 l. ½) de Pézenas, 31 k. (7 l.) O. p. S. de Montpellier, 28 kilom. (6 l. ½) S. E. de Lodève, 6 kil. (1 l. ½) de Montagnac. *Pop.* 1181. *Bur. de poste* de Montagnac.

St.-Parize-en-Very, village (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de Dorne, à 20 kilomètr. (4 l. ½) de St.-Pierre-le-Moutier, 31 kilom. (7 l.) de Nevers. On y trouve des eaux minérales. *Pop.* 1155. *Bur. de* de St.-Pierre-le-Moutier.

St.-Parize-le-Chatel, village (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de St.-Pierre-le-Moutier, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 14 kil. (3 l. ½) de Nevers. Il y a une fontaine minérale dont l'eau est froide, et qui laisse quelque âpreté sur la langue. *P.* 376. *Bureau de poste* de Saint-Pierre-le-Moutier.

St.-Parre-aux-Tertres, v. (*Aube*). *Voyez* St.-Pierre-aux-Tertres.

St.-Parre-les-Vaudes, village (*Aube*), arr. et cant. de Bar-sur-Seine, comm. de Chappe, près la Seine, à 13 k. (3 l.) de Bar, 18 k. (4 l.) de Troyes. *Populat.* 249. *Bureau de poste* de Bar-sur-Seine. *Relais de poste aux chevaux.*

St.-Parthem, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de St.-Albin, sur le Lot, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Albin, 38 k. (8 l. ½) de Rhodez, 25 k. (5 l. ¾) de Vignac. *Pop.* 568. *Bur. de poste* de Vignac.

St.-Pastour, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, canton de Monclar, à 11 k. (2 l. ¾) N. O. de Villeneuve-d'Agen, 32 kilom. (7 l. ¼) N. d'Agen, 14 kilomèt. (3 l. ¼) O. p. S. de Montflanquin. *Pop.* 1365. *Bur. de poste* de Villeneuve-d'Agen.

St.-Pastous, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. d'Argelès, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 29 k. (6 l. ½) de Tarbes. *Populat.* 432. *Bureau de poste* d'Argelès.

St.-Paterne, v. (*Indre*), arr. et cant. sud-ouest d'Issoudun, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *P.* réunie à celle d'Issoudun. *Bureau de poste* d'Issoudun.

St.-Paterne, b. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, cant. de St.-Christophe, à 28 k. (6 l. ½) de Tours, 11 k. (2 l. ¾) de Château-du-Loir. *Pop.* 2136. *Bur. de poste* de Château-du-Loir, départem. de la Sarthe.

St.-Paterne, v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, ch.-l. de cant., à 15 k. (3 l. ½) N. p. E. de Fresnay, 4 m. (10 l. ½) N. du Mans, 2 k. (½ l.) S. E. d'Alençon. Il y a une manu-

facture de toiles. *Pop.* 742. *Bur. de poste* d'Alençon, département de l'Orne.

St.-Pathus, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Dammartin, à 13 k. (3 l.) de Meaux, 6 myr. (13 l. ¾) de Melun. *Pop* 269. *Bur. de poste* de Dammartin.

St.-Patize-en-Very, v. (*Nièvre*). *Voyez* St.-Parize-en-Very.

St.-Patrice, v. (*Calvados*), arr., cant. et comm. de Bayeux, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 28 k. (6 l. ¼) de Caen. *Pop.* compr. dans celle de Caen. *Bureau de poste* de Bayeux.

St.-Patrice, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. de Langeais, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 29 k. (6 l. ½) de Tours. *Pop.* 924. *Bur. de poste* de Langeais.

St.-Patrice, v. (*Manche*), arr. de Mortain, cant. et commune du Teilleul, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) de Mortain. On y voit des salines dites de *Bouillon*. *Pop.* compr. celle du Teilleul, 2380. *Bur. de poste* de Mortain.

St.-Patrice, v. (*Orne*), arrond. d'Alençon, cant. de Carouge, près la Gourbe, à 31 k. (7 l.) d'Alençon, 31 k. (7 l.) d'Argentan. Il y a deux forges et un fourneau dits de *Cossé*, pour le fer et la fonte. *Popul.* 660. *Bur. de poste* d'Argentan.

St.-Patrice-de-Claids, village (*Manche*), arrond. de Coutances, cant. de Lessay, à 15 k. (3 l. ½) de Carentan, 21 kil. (4 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 526. *Bur. de poste* de Périers.

St.-Pau, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Mexin, à 24 k. (5 l. ½) de Nérac. *Pop.* 77. *Bur. de poste* de Nérac.

St.-Paul, v. (*Basses-Alpes*), arrond. de Barcelonette, cant. de Meironnes, à 16 k. (3 l. ⅔) N. N. E. de Barcelonette, 6 m. (14 l. ¼) N. E. de Digne, 20 kil. (4 l. ½) d'Embrun. *Pop.* 1396. *Bur. de p.* de Barcelonette.

St.-Paul, v. (*Aveyron*). *Voyez* St.-Paul-de-Fons.

St.-Paul, v. (*Charente*), arrond. et cant. de Barbezieux, à 4 kilom. (1 l.) de cette ville, 25 kilomèt. (5 l. ¾) d'Angoulême. *Popul.* 107. *Bur. de poste* de Barbezieux.

St.-Paul, v. (*Charente*), arrond. d'Angoulême, cant. de la Rochefoucault, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 18 k. (4 l.) d'Angoulême. *P.* 196. *Bur. de poste* de la Rochefoucault.

St.-Paul, v. (*Corrèze*), arrond. de Tulle, caut. de la Roche-Canillac, à 10 k. (2 l. ½) de Tulle. *Pop.* 630. *Bur. de poste* de de Tulle.

St.-Paul, v. (*Creuse*), arrond. de Boussac, cant. de Chatelux, commune de Tercillat. *Popul.* compr. celle de Tercillat, 367. *Bur. de p.* de Boussac.

St.-Paul, v. (*Escaut*), arrond. de l'Ecluse, canton d'Hulst, commune d'Heinsdycks, à 8 k. (2 l.) N. p. O. d'Hulst, 9 k. (2 l. ¼) N. p. E. d'Axel, 37 k. (8 l. ½) N. N. E. de Gand, 5 k. (1 l. ¼) de St.-Nicolas. *Pop.* compr. celle d'Heinsdycks, 551. *Bureau de poste* de St.-Nicolas.

St.-Paul, v. (*Haute-Garonne*), arrondiss. et canton de Grenade, sur la Save, à 9 kilom. (2 l. ¼) de de Grenade, 21 k. (4 l. ⅔) de Toulouse. *Pop.* 339. *Bur. de p.* de Grenade-sur-Garonne.

St.-Paul, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Blaye, à 13 kil. (3 l.) de Bourg, 34 k. (7 l. ¾) de Bordeaux, 5 k. (1 l. ¼) de Blaye. *Pop.* 990. *Bur. de poste* de Blaye.

St.-Paul, forêt (*Indre*), arrond. de Châteauroux, cant. de Valençay, à 10 k. (2 l. ½) de Levroux, 28 k. (6 l. ¼) de Châteauroux; elle a dans sa plus grande longueur, du N. au S. 4 k. (1 l.), et dans sa plus grande largeur, de l'O. à l'E. 3 k. (¾ de l.)

St.-Paul, v. (*Landes*), arrond. de Mont-de-Marsan, cant. de Mimizan, à 5 m. (11 l. ½) de Tartas, 6 myriam. (14 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 426. *Bur. de poste* de Lhipostey.

St.-Paul, v. (*Léman*), arr. de Thonon, canton d'Evian, près le lac Léman, à 8 kil. (2 l.) E. d'Evian, 10 kil. (2 l. ½) O. p. N. de St.-Gingo, 5 myr. (11 l. ¼) E. p. N. de Genève. *Pop.* 879. *Bureau de poste* d'Evian.

St.-Paul, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. et commune de Molières, à 6 kilom. (1 l. ½) de Castelnau-de-Montratier, 23 kilom. (5 l. ¼) de Montauban. *P.* compr. celle de Molières, 2100. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Montratier.

St.-Paul, fort (*Lys*), arrond. et cant. de Bruges, à 20 kil. (4 l. ½) de cette ville. *Bureau de poste* de Bruges.

St.-Paul *ou* St.-Pôle, village (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Baccarat, sur la côte, près la Blette, à 8 k. (2 l.) de Blamont, 5 m. (11 l. ½) de Nancy. *P.* 292. *Bur. de poste* de Blamont.

St.-Paul, b. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, canton de Conflans, près l'Isère, à 13 kilom. (3 l.) de Moutiers, 31 kil. (7 l.) de Chambéry. *P.* compr. celle de Blay, 655. *Bur. de poste* de Moutiers.

St.-Paul, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, canton d'Yenne, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Chambéry. *Populat.* 690. *Bureau de poste* de Chambéry.

St.-Paul, v. (*Puy-de-Dôme*), arr., cant. ouest et comm. de Riom, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle de Riom. *Bur. de poste* de Riom.

St.-Paul, v. (*Seine-Inférieure*), arr., cant. et commune de Rouen, près de la Seine, à 1 k. (¼ de l.) de Rouen. *Popul.* réunie à celle de Rouen. *Bur. de poste* de Rouen.

St.-Paul, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. de Chevreuse, comm. de Saint-Remy-les-Chevreuse, à 13 k. (3 l.) de Versailles, 3 k. (¾ de l.) de Chevreuse. *Pop.* compr. celle de St.-Remy, 580. *Bur. de poste* de Chevreuse.

St.-Paul, b. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. de Pierre-Buffière, à 16 k. (3 l. ⅔) S. E. de Limoges, 10 k. (2 l. ½) S. de St.-Léonard, 8 kilom. (2 l.) N. E. de Pierre-Buffière. *Pop.* 1423. *Bur. de poste* de Pierre-Buffière.

St.-Paul, v. (*Vosges*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Châtenoy, à 14 kil. (3 l. ¼) de Neufchâteau, 4 myr. (10 l.) d'Epinal. *Pop.* 242. *Bur. de poste* de Neufchâteau.

St.-Paul-aux-Bois, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. de Coucy-le-Château, à 8 k. (2 l.) de Chauny, 31 kil. (7 l.) de Laon. *Popul.* 491. *Bur. de poste* de Chauny.

St.-Paul-d'Angerac, village (*Gers*). *Voyez* St.-Paul-en-Jégun.

St.-Paul-d'Asson, v. (*Basses-Pyrénées*), arrond. de Pau, cant. de Nay, comm. de Capbis, à 25 k. (5 l. ¾) de Pau, 20 kil. (4 l. ½) de Nay. *Pop.* compr. celle de Capbis, 236. *Bur. de poste* de Pau.

St.-Paul-de-Baize, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Valence, sur la côte, près le ruiss. de Baize, à 21 k. (4 l. ¾) de Condom, 22 k. (5 l.) d'Auch, 6 kilom. (1 l. ½) de Vic-sur-Losse. *Pop.* 392. *Bur. de poste* de Vic-sur-Losse.

St.-Paul-de-Barbatogne, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de

Montredon, commune de Montcouyoul, à 23 k. (5 l. ¼) d'Alby. *Pop.* compr. celle de Montcouyoul, 140. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Paul-de-Bouillé, village (*Deux-Sèvres*). *Voyez* Bouillé-St.-Paul.

St.-Paul-de-Burgues, village (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Lauzerte, à 8 kil. (2 l.) de cet endroit, 37 k. (8 l. ¼) de Cahors. *P.* 370. *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Paul-de-Cap-de-Joux, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, ch.-l. de cant., sur l'Agout, à 13 k. (3 l.) E. S. E. de Lavaur, 22 k. (5 l.) O. de Castres, 8 k. (2 l.) N. de Puy-Laurens. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 872. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Paul-de-Cologne, village (*Gers*), arrond. de Lombez, cant. de Cologne, comm. de St.-Anne, à 16 k. (3 l. ¾) de Gimont, 31 k. (7 l.) de Lombez. *Popul.* compr. celle de St.-Anne, 236. *Bur. de p.* de Gimont.

St.-Paul-de-Commequiers, v. (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Palluau, à 18 k. (4 l.) de Challans, 8 myr. (17 l.) de Fontenay-le-Peuple. Il y a un atelier où l'on fabrique des cuirs de bœufs, peaux de veau et de mouton. *P.* 350. *B. de poste* de la Roche-sur-Yon.

St.-Paul-de-Courtonne, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. d'Orbec, à 13 kilomèt. (3 l.) de Lisieux, 5 myriam. (12 l. ½) de Caen, 6 k. (1 l. ½) d'Orbec. *P.* 408. *Bureau de poste* d'Orbec.

St.-Paul-de-Durance, village (*Bouches-du-Rhône*). *Voyez* Saint-Paul-le-Fougassier.

St.-Paul-de-Fayence, village (*Var*), arr. de Draguignan, cant. et comm. de Fayence, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Draguignan, 6 kilom. (1 l. ½) de Fayence. *Pop.* compr. celle de Fayence, 2625. *Bur. de poste* de Draguignan.

St.-Paul-de-Fenouilhet, ville (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Perpignan, ch.-l. de cant., sur le Gli, à 29 kilom. (6 l. ½) S. E. d'Aleth, 35 k. (8 l.) O. N. O. de Perpignan, 23 kil. (5 l. ¼) N. p. E. de Prades. *Pop.* 1235. *Bur. de poste* de Quillan, départ. de l'Aude.

St.-Paul-de-Fons, v. (*Aveyron*), arrondiss. de St.-Afrique, cant. de Cornus, comm. de St.-Jean, sur l'Innon, à 14 kil. (3 l. ½) de St.-Afrique, 6 myriam. (13 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* 863. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

St.-Paul-de-Fourgues, village (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Brionne, à 21 k. (4 l. ⅗) de Bernay, 33 k. (7 l. ½) d'Évreux, 6 kilom. (1 l. ½) de Brionne. *Popul.* 408. *B. de poste* de Brionne.

St.-Paul-de-Jarat, v. (*Arriège*), arr. et cant. de Foix, sur le Belmont, à 8 k. (2 l.) de Tarascon, 7 k. (1 l. ¾) S. E. de Foix, 19 k. (4 l. ¼) O. p. S. de la Roque-d'Olmes. Il y a des mines très-riches. Les Espagnols vinrent en 1600 fouiller furtivement ces mines, et emportèrent la mine d'argent. Sur la rivière de Belmont on trouve une forge alimentée du charbon de Vic-Dessos, et qui ne rend que du fer doux. *Pop.* 975. *Bur. de poste* de Foix.

St.-Paul-de-la-Haye, village (*Eure*), arrond. de Pont-Audemer, cant. de Routot, à 19 k. (4 l. ¼) de Pont-Audemer, 5 myr. (11 l.) d'Évreux, 5 k. (1 l. ¼) de Bourg-Achard. *Pop.* 140. *Bur. de poste* de Bourg-Achard.

St.-Paul-de-Lizonne, village (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Verteillac, près la Lizonne, à 9 kil. (2 l. ¼) de Riberac, 38 kil. (8 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 757. *Bur. de poste* de Riberac.

St.-Paul-de-Loubressac, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Castelnau-de-Montratier, comm. de Boufu, à 8 k. (2 l.) de Castelnau-de-Montratier, 16 k. (3 l. ¾) de Cahors. *Pop.* 320. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Montratier.

St.-Paul-de-Mamiac, village (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Vaours, comm. de Penue, à 18 k. (4 l.) de Cordes, 23 kil. (5 l. ¼) de Gaillac. *Populat.* compr. celle de Penne, 2000. *Bureau de poste* de Cordes.

St.-Paul-de-Massugues, village (*Tarn*). *Voy.* Massuguies.

St.-Paul-de-Mont-Camel, ou St.-Paul-de-Valmalle, village (*Hérault*), arrond. de Montpellier, cant. d'Aniane, à 16 kil. (3 l. ¾) de Montpellier. On y trouve des mines de houille non exploitées. *Populat.* 176. *Bureau de poste* de Montpellier.

St.-Paul-de-Neste, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Nestier, près la Neste, à 9 kil. (2 l. ¼) de la Barthe, 40 k. (9 l.) de Tarbes, 5 k. (1 l. ¼) de Montrejean. *Populat.* 466. *Bur. de poste* de Montrejean, département de la Haute-Garonne.

St.-Paul-de-Salers, v. (*Cantal*), arrond. de Mauriac, cant. de Salers, près la Marône, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Mauriac, 23 kilomèt. (5 l. ½) d'Aurillac. *Populat.* 943. *Bureau de poste* de Saint-Martin-de-Valmeroux.

St.-Paul-de-Serre, v. (*Dordogne*), arrond. de Périgueux, cant. de St.-Jean-de-Vergt, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Périgueux, 4 k. (1 l.) de la Massoulie. *P.* 481. *B. de poste* de la Massoulie.

St.-Paul-des-Landes, village (*Cantal*), arr. et cant. sud. d'Aurillac, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 626. *Bur. de poste* d'Aurillac.

St.-Paul-d'Espercieux, village (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Feurs, près la Loire, à 23 kil. (5 l. ½) de Montbrison, 6 kilom. (1 l. ½) de Feurs. *Pop.* 85. *Bur. de poste* de Feurs.

St.-Paul-d'Espis, village (*Lot*). *Voyez* Chapelle-Lauzières (la).

St.-Paul-des-Sablons, village (*Manche*), arrond. Valognes, cant. de Barneville, à 24 kil. (5 l. ½) de Valognes, 5 myr. (11 l. ½) de Coutances. *Pop.* 62. *Bureau de poste* de Valognes.

St.-Paul-de-Tartas, village (*Haute-Loire*), arrond. du Puy, cant. de Pradelles, à 28 kil. (6 l. ¼) du Puy. *Pop.* 700. *Bureau de poste* du Puy.

St.-Paul-de-Varax, v. (*Ain*), arrond. de Trévoux, cant. de Chalamont, à 14 kil. (3 l. ¼) de Chatillon, 13 kil. (3 l.) de Bourg. *Pop.* 526. *Bur. de poste* de Chatillon.

St.-Paul-de-Varces, village (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. de Vif, à 13 kil. (3 l.) de Grenoble. *Pop.* 551. *Bur. de poste* de Grenoble.

St.-Paul-de-Vernay, village (*Calvados*), arrond. de Bayeux, canton de Balleroy, à 9 kil. (2 l. ½) de Bayeux, 29 k. (6 l. ½) de Caen, 5 kil. (1 l. ¼) de Balleroy. *P.* 1040. *Bur. de poste* de Balleroy.

St.-Paul-de-Vezellin, village (*Loire*), arrond. de Roanne, cant. de Saint-Germain-Laval, à 14 kil. (3 l. ½) de Roanne, 19 k. (4 l. ¼) de Feurs. *Pop.* 530. *Bur. de poste* de Roanne.

St. Paul-d'Izeaux, v. (*Isère*), arrond. de Saint-Marcellin, cant. de Tullins, à 20 kil. (4 l. ½) de Saint-

Marcellin, 28 kil. (6 l. ¼) de Grenoble. *Pop....* *Bur. de poste* de Tullins.

St.-Paul-d'Oueil, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, canton de Bagnères-de-Luchon, comm. d'Oo, sur la Leaune, dans la vallée d'Oueil, à 33 k. (7 l. ½) de St.-Gaudens, 12 myr. (25 l. ⅔) de Toulouse. *Pop.* 259. *Bur. de poste* de Bagnères-de-Luchon.

St.-Paul-du-Bois, v. (*Maine-et-Loire*), arrond. de Saumur, cant. de Vihiers, à 6 kilom. (1 l. ½) de Vihiers, 43 kil. (9 l. ¾) d'Angers. *Pop.* 1143. *Bur. de poste* de Vihiers.

St.-Paul-du-Var, ville (*Var*), arrond. de Grasse, cant. de Vence, à 13 kil. (3 l.) O. de Nice, 13 kil. (3 l.) N. d'Antibes, 12 myr. (26 l.) N. E. de Toulon, 81 myr. (184 l.) S. E. de Paris. Long. 24. 47. Lat. 43. 41. Cette ville fortifiée, de la ci-devant Provence, avoit son gouverneur, sans état-major : c'étoit le siége d'un bailliage, le chef-lieu d'une viguerie et d'une recette. On y récolte des vins délicieux. *P.* 1111. *Bur. de poste.*

St.-Paul-d'Uzore, v. (*Loire*), arrond. et cant. de Montbrison, au pied du mont Uzore, à 7 k. (1 l. ¾) de Montbrison. *Pop.* 130. *Bur. de p.* de Montbrison.

St.-Paul-en-Gatine, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Parthenay, cant. de Moncoutant, à 25 kil. (5 l. ⅔) de Bressuire, 37 kilom. (8 l. ¼) Niort. Dans cette commune on récolte beaucoup de vins blancs et peu de rouges, tous d'une bonne qualité. *Pop.* 815. *Bur. de poste* de la Châtaigneraye, département de la Vendée.

St.-Paul-en-Jégun, v. (*Gers*), arrond. d'Auch, cant., comm. et à 2 k. (½ l.) de Jégun, 14 k. (3 l. ¼) d'Auch. *P.* compr. celle de Jégun, 2018. *Bur. de p.* d'Auch.

St.-Paul-en-Jarez, v. (*Loire*), arrond. de Saint-Étienne, cant. de Rive-de-Gier, à 38 k. (8 l. ½) S. S. O. de Lyon, 4 kil. (1 l.) E. de St.-Chamond. Le commerce et l'agriculture rendent ce bourg intéressant. On y compte deux fonderies et douze fabriques de soie. Les hommes s'y occupent à faire des clous, et les femmes à devider de la soie. Le terrain y produit du vin, des fruits, et surtout de très-beau froment. Le territoire renferme des mines de charbon de terre. *Popul.* 2300. *Bur. de poste* de Saint-Chamond.

St.-Paul-en-Pareds, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Pouzauge-la-Ville, à 27 k. (6 l.) de la Châtaigneraye, 42 kil. (9 l. ½) de Fontenay-le-Peuple, 6 k. (1 l. ½) des Herbiers. *Popul.* 800. *Bur. de poste* des Herbiers.

St.-Paul-la-Coste, v. (*Gard*), arrond. et canton d'Alais, près le Galaizon, à 6 kil. (1 l. ½) d'Alais, 4 myr. (10 l. ¼) de Nîmes. *Pop.* 820. *Bur. de poste* d'Alais.

St.-Paul-la-Roche, v. (*Dordogne*), arrond. de Nontron, canton du Grand-Jumillac, à 16 k. (3 l. ¾) d'Exideuil, 40 kilom. (9 l.) de Périgueux. Il y a deux forges de Granaux, fourneau et forge de la Moutardy. *Pop.* 1318. *Bur. de poste* de Thiviers.

St.-Paul-la-Vallée, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil, à 5 k. (1 l. ⅓) de Beauvais. Ce village a deux manufactures, l'une de blanc de toile, et l'autre de vitriol et de couperose de qualité supérieure à celle qu'on tiroit d'Angleterre. *Pop.* 1039. *Bur. de poste* de Beauvais.

St.-Paul-le-Fougassier, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. de Peyrolles, sur la Durance, près de laquelle est une grotte formée de congélations curieuses, à 28 kilom. (6 l. ¼) d'Aix, 5 myr. (11 l. ½) de Marseille. *Pop.* 900. *Bur. de poste* d'Aix. *Relais de poste aux chevaux.*

St.-Paul-le-Froid, v. (*Lozère*), arr. de Mende, cant. de Grandrieu, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Langogne, 31 kil. (7 l.) de Mende. *Pop.* 625. *Bur. de poste* de Langogne.

St.-Paul-le-Gautier, village (*Sarthe*), arrond. de Mamers, cant. de Fresnay, près la Merderau, à 9 k. (2 l. ⅓) de Fresnay, 41 k. (9 l. ⅓) du Mans. *Pop.* 943. *Bur. de poste* de Fresnay-sur-Sarthe.

St.-Paul-le-Jeune, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, caut. de Cancon, comm. de Saint-Blaise, à 8 kil. (2 l.) de Montflanquin, 14 kil. (3 l. ¼) de Villeneuve-d'Agen. *Pop....* *Bur. de poste* de Montflanquin.

St.-Paul-le-Monestier, village (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. de Monestier-de-Clermont, à 30 kil. (6 l. ¾) de Grenoble. *Pop.* 316. *Bur. de poste* de Grenoble.

St.-Paul-les-Connaux, village (*Gard*), arrond. d'Uzès, cant. de Bagnols, commune de Connaux, à 9 kil. (2 l. ¼) de Bagnols, 18 kil. (4 l.) d'Uzès. *Popul.* compr. celle de Connaux, 972. *Bur. de poste* de Bagnols.

St.-Paul-les-Landes, village (*Landes*), arrond. et cant. de Dax, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville, 5 myr. (11 l.) de Mont-de-Marsan. On y voit une forge pour le fer et les boulets, une mine de fer en couches, exploitée pour la forge d'Aben. *Pop.* 1013. *Bur. de poste* de Dax. *Relais de poste aux chevaux.*

St.-Paul-les-Romans, village (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de Romans, à 6 k. (1 l. ½) E. N. E. de cet endroit, 23 k. (5 l. ⅓) N. E. de Valence, 18 kil. (4 l.) S. O. de Saint-Marcellin. *Pop.* compr. celle de Gillons, 845. *Bur. de poste* de Romans.

St.-Paul-le-Vicomte, village (*Sarthe*), arrond. de Mamers, cant. de la Fresnaye, sur la Sarthe, à 16 k. (3 l. ⅔) de Mamers, 5 myriam. (11 l. ⅔) du Mans. *P.* 172. *Bur. de poste* de Mamers.

St.-Paul-le-Vieux, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. et comm. de Cancon, à 14 kil. (3 l. ¼) de Villeneuve-d'Agen, 38 kil. (8 l. ½) d'Agen. *Pop.* compr. celle de Cancon, 2212. *B. de poste* de Villeneuve-d'Agen.

St.-Paul-sous-Cornillon, v. (*Loire*), arrond. de St.-Etienne, cant. du Chambon, près la Loire, à 13 kilom. (3 l.) de St.-Etienne, 39 kil. (8 l. ⅔) de Feurs, 7 myr. (14 l. ¾) de Lyon. *Pop.* 462. *Bur. de poste* de St.-Etienne.

St.-Paul-sur-Rille, v. (*Eure*), arrond. et cant. de Pont-Audemer, près la Rille, à 4 kil. (1 l.) de Pont-Audemer, 5 myr. (12 l.) d'Evreux. *Popul.* 372. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Paul-Trois-Chateaux, ville (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Pierrelatte, à 23 k. (5 l. ¼) S. de Montelimar, 15 k. (3 l. ½) S. E. de Viviers, 65 myr. (148 l.) S. E. de Paris. Long. 22. 32. Lat. 44. 21. Cette ville située sur le penchant d'une colline, près des confins du ci-devant comtat Venaissin, à 4 kil. (1 l.) du Rhône et du Pont-Saint-Esprit, étoit la capitale du ci-devant Tricastin : le siége d'un évêché suffragant d'Arles dont le chapitre étoit composé de douze chanoines et de trois hebdomadaires. L'évêque étoit seigneur de la ville avec le roi. Outre l'église paroissiale, il y avoit un beau couvent de Jacobins hors

hors de la ville. On y fait commerce d'huile fine, vins et soies.

C'est la patrie de Claude-François *Payan*, agent national de la commune, guillotiné le 10 thermidor an 2 (29 juillet 1794), à l'âge de 27 ans. *Pop.* 2040. *Bureau de poste* de Pierrelatte.

St.-Paul-Walhain, (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. de Perwez, à 2 kil. (½ l.) S. E. de Nil-Saint-Martin, 7 k. (1 l. ¾) de Gembloux, 18 kil. (4 l.) S. E. de Bruxelles. *P.* compr. celle de Walhain, 1002. *B. de poste* de Génappe.

St.-Paulet, v. (*Haute-Loire*), arrond. d'Yssengeaux, canton et comm. de Bas. *Pop*... *B. de poste* de Craponne.

St.-Paulet, v. (*Aude*), arr. et cant. nord de Castelnaudary, cant. de Lescasse, à 11 kil. (2 l. ⅔) de Castelnaudary, 4 myr. (10 l.) de Carcassonne. *Pop.* 511. *Bur. de p.* de Castelnaudary.

St.-Paulet-de-Caisson, village (*Gard*), arrond. d'Uzès, canton du Pont-Saint-Esprit, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 5 myr. (11 l. ⅔) de Nîmes. *Pop.* 950. *Bur. de poste* de Pont-Saint-Esprit.

Saint-Paulien, ville (*Haute-Loire*), arrond. du Puy, chef-lieu de canton, à 10 kil. (2 l. ½) N. p. O. de cette ville, 10 k. (2 l. ½) S. E. d'Alègre, 25 kil. (5 l. ¾) E. de Langeac. *Pop.* 1963. *Bur. de poste* du Puy.

St.-Paulin, v. (*Sarre*), arr., cant., comm. et à 1 kil. (¼ de l.) de Trèves. *Pop.* compr. dans celle de cette ville. *Bureau de poste* de Trèves.

St.-Pauwels, v. (*Escaut*), arrond. de Termonde, canton de Saint-Gilis, à 5 k. (1 l. ¼) N. E. de Saint-Nicolas, 4 k. (1 l.) E. S. E. de Stekens, 30 kil. (6 l. ¾) N. E. de Gand, 23 kil. (5 l. ¼) de Saint-Nicolas. *Pop.* 1809. *Bur. de poste* de Saint-Nicolas.

St.-Pavace, v. (*Sarthe*), arr. et cant. du Mans, près la Sarthe, à 3 kil. (¾ de l.) du Mans. *Pop.* 308. *Bur. de poste* du Mans.

St.-Pavin, v. (*Orne*), arrond. d'Argentan, cant. de Putanges-en-Ohoulme, à 22 kil. (5 l.) d'Argentan, 5 myr. (12 l.) d'Alençon, 8 kil. (2 l.) de Falaise. *Pop.* 103. *B. de poste* de Falaise, département du Calvados.

St.-Pavin-des-Champs, village (*Sarthe*), arrond. et cant. du Mans, à 1 kil. (¼ de l.) du Mans. *Pop.* 587. *B. de p.* du Mans.

St.-Pé, ville (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, chef-lieu de cant., sur le gave de Pau, à 13 kil. (3 l.) N. p. O. d'Argelès, 23 k. (5 l. ¼) S. O. de Tarbes, 8 kil. (2 l.) de Lourde, 32 k. (7 l. ¼) de Tournay, 34 k. (7 l. ¾) de Vic-Bigorre, 40 k. (9 l.) de Rabensten, située sur le gave d'Azun, au confluent d'un ruisseau qu'on appelle le *Génie*. Cette ville est couverte par des collines assez élevées. On voit encore quelques débris de ses anciennes fortifications. Les montagnes et les bois qui l'entourent rendent son aspect sauvage. Outre l'église paroissiale, on voyoit encore, à l'époque de 1789, une abbaye commendataire de Bénédictins, fondée en l'an 1020 par Sanche, duc de Gascogne. La révolution a fait disparoître la madone de Betharram, qui étoit dans une forêt voisine, et qui attiroit une quantité prodigieuse de pélerins de plus de vingt lieues à la ronde; ce qui faisoit vivre beaucoup de cabaretiers, qui, depuis la révolution, se sont livrés à l'agriculture.

Les hautes collines des environs présentent des masses de marbre gris au couchant, et des masses d'ophyte au levant. Il y a de la mine de plomb à petites facettes sur la rive gauche du gave, vis-à-vis St.-Pé; une mine de cuivre à la montagne de la Moulère, sur la côte de la vallée de Légates, au côté de Vadéan. On avoit construit à Saint-Pé des fonderies qui furent incendiées en 1739 et 1750. Cette petite ville est remplie de cloutiers. *Populat.* 2742. *Bureau de poste* de Lourde.

St.-Pé, v. (*Gers*), arr. d'Auch, cant. de Vic-sur-Losse, comm. de Loubouté, à 29 k. (6 l. ½) d'Auch, 4 k. (1 l.) de Vic-sur-Losse. *Pop.* compr. celle de Loubouté, 139. *Bur. de poste* de Vic-sur-Losse.

St.-Pé, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Mexin. *Pop.* 521. *Bur. de poste* de Nérac.

St.-Pé, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, canton et comm. de Sainte-Marie-d'Oléron, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* compr. celle de Sainte-Marie, 2724. *Bur. de poste* d'Oléron.

St.-Pé-d'Ardet, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de St.-Bertrand, à 14 k. (3 l. ¼) de St.-Gaudens, 9 myr. (21 l. ¼) de Toulouse. *Pop.* 477. *Bureau de poste* de Montrejeau.

St.-Pé-Dares, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de l'Isle-en-Dodon, comm. de Fabas, à 29 kil. (6 l. ½) de Saint-Gaudens, 5 myr. (12 l. ¼) de Toulouse. *Pop.* compr. celle de Fabas, 804. *Bureau de poste* de l'Isle-en-Dodon.

St.-Pé-d'Armons, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Castillon, à 11 k. (2 l. ⅔) de Libourne, 37 k. (8 l. ¼) de Bordeaux. *Popul.* 315. *Bur. de poste* de Castillon.

St.-Pé-de-Castex, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Pujols, à 18 k. (4 l.) de Libourne, 41 k. (9 l. ¼) de Bordeaux. *Popul.* 995. *Bur. de poste* de Castillon.

St.-Pé-del-Bosc, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, cant. de Boulogne, à 19 k. (4 l. ¼) de St.-Gaudens, 7 myr. (16 l. ¼) de Toulouse. *P.* 189. *Bur. de poste* de Boulogne.

St.-Pé-de-Leren, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Bayonne, ch.-l. de cant., près la Nivelle, à 8 kilom. (2 l.) O. S. O. d'Ustaritz, 10 myr. (21 l. ⅔) O. de Pau, 15 kilomèt. (3 l. ½) S. p. O. de Bayonne, 21 k. (4 l. ¾) d'Orthez. Le territoire renferme des amas de pierres roulées qui couvrent des matières argileuses. On tire d'un coteau situé à une petite distance de St.-Pé, des pierres d'argile jaunâtre qu'on emploie dans ce village à la construction des maisons. A l'ouest de cette commune, du côté de Féas, on découvre des couches presque perpendiculaires d'ardoise marneuse, qui se prolongent vers Bareux. *Pop.* 2096. *Bureau de poste* de St.-Jean-de-Luz.

St.-Pé-de-Vic, v. (*Landes*). *V.* Izosse-de-St.-Pée-de-Vic.

St.-Pé-du-Bosc, v. (*Gers*), arr. d'Auch, cant. de Gimont, comm. de Sainte-Marie-Embonas, à 6 kil. (1 l. ½) de Gimont, 22 k. (5 l.) d'Auch. *P.* compr. celle de Sainte-Marie-Embonas, 504. *Bur. de poste* de Gimont.

St.-Pée-de-Leren, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. de Sallies, sur le gave d'Oléron, à 21 k. (4 l. ¾) d'Orthez, 6 myr. (13 l.) de Pau. *Pop.* 331. *Bureau de poste* d'Orthez.

St.-Peeters, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. d'Aerschot, comm. de Rhode, à 6 kilomèt. (1 l. ½) S. d'Aerschot, 9 k. (2 l. ¼) N. E.

de Louvain, 34 k. (7 l. ¾) E. N. E. de Bruxelles. *P.* 383. *Bur. de poste* de Louvain.

St.-Peeters-Capelle, *ou* St.-Pierre, v. (*Lys*), arr. de Bruges, cant. de Ghistel, à 7 kil. (1 l. ¾) S. E. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) de Nieuport, 27 k. (6 l.) de Bruges. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 188. *Bur. de poste* de Nieuport.

St.-Peeters-Vissenaecker, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, canton de Glabbeeck, à 5 k. (1 l. ¼) S. E. de cet endroit, 3 kilom. (¾ de l.) N. p. O. de Tirlemont, 5 myriam. (10 l. ¾) E. de Bruxelles. *P.* 263. *Bur. de p.* de Tirlemont.

St.-Peireux, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Thèze, comm. de Navailles, à 16 kilomèt. (3 l. ¾) de Pau. *Pop.* compr. celle de Navailles, 768. *Bureau de poste* de Pau.

St.-Pèlerin, v. (*Manche*), arrond. de St.-Lô, cant. de Carentan, à 5 kil. (1 l.) de cet endroit, 34 k. (7 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 319. *Bur. de p.* de Carentan.

St.-Pellerin, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Château-Dun, cant. de Cloye, près l'Yère, à 13 kilom. (3 l.) de Château-Dun, 5 myriam. (11 l.) de Chartres. *Popul.* 476. *Bur. de poste* de Château-Dun.

St.-Péraville, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de St.-Benin-d'Azy, comm. de St.-Jean, à 13 k. (3 l.) de Nevers. *Pop.* compr. celle de Saint-Jean, 551. *Bur. de p.* de Nevers.

St.-Péravy-la-Colombe, village (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. de Patay, à 19 k. (4 l. ¼) d'Orléans. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 595. *Bur. de poste* d'Orléans.

St.-Péravy-le-Preux, village (*Loiret*), arr. de Pithiviers, cant. de Bazoches-les-Gallerandes, à 18 k. (4 l.) de Neuville, 37 k. (8 l. ¼) N. d'Orléans. *Pop* 466. *Bur. de poste* de Toury, département d'Eure-et-Loir.

St.-Péray, b. (*Ardèche*), arr. de Tournon, ch.-l. de cant., sur le Merdoril, à 13 k. (3 l.) S. de Tournon, 31 k. (7 l.) N. E. de Privas, 4 kilom. (1 l.) O. de Valence. On fait commerce de bons vins blancs récoltés dans le pays. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1559. *Bur. de poste.*

St.-Perdon, v. (*Landes*), arr. et cant. de Mont-de-Marsan, à 8 k. (2 l.) de cette ville. *P.* p. 510. *Bur. de p.* de Mont-de-Marsan.

St.-Perdon-du-Breuil, village (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Marmande, cant. et comm. de Seiches, à 15 kil. (3 l. ½) de Marmande, 4 myr. (10 l. ½) d'Agen. *P.* compr. celle de Seiches, 1307. *Bur. de poste* de Marmande.

St.-Perdouls, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. de Cuq, comm. de Cambon, à 11 kil. (2 l. ¾) de Lavaur, 30 k. (6 l. ¾) de Castres. *Pop.* 406. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Père, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Châteauneuf, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Malo, 5 myr. (12 l. ½) de Rennes. *Pop.* 1461. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

St.-Père, v. (*Yonne*), arrond. d'Avallon, cant. de Vézelay, près la Cure, à 10 k. (2 l. ½) d'Avallon, 40 k. (9 l.) d'Auxerre. *Popul.* 138. *Bur. de poste* de Vézelay.

St.-Père-de-Neusy, v. (*Nièvre*), arr. et cant. de Cosne, à 3 kilomèt. (¾ de l.) de cette ville, 5 myr. (11 l.) de Nevers. *Pop.* 698. *Bur. de poste* de Cosne.

St.-Père-en-Retz, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Paimbeuf, ch.-l. de cant., à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 37 k. (8 l. ½) de Nantes. *Populat.* 1538. *Bureau de poste* de Paimbeuf.

St.-Père-les-Sully, v. (*Loiret*), arrond. de Gien, cant. de Sully, au bord de la Loire, à 18 k. (4 l.) de Gien, 32 kil. (7 l. ¼) d'Orléans. *Popul.* 320. *B. de p.* de Gien.

St.-Père-Méreville, v. (*Seine-et-Oise*). *Voyez* Méreville.

St.-Perteux, v. (*Morbihan*), arr. de Vannes, cant. d'Allaire, à 16 k. (3 l. ¾) de Rochefort, 5 myriam. (10 l. ¾) de Vannes. *Popul.* 491. *Bur. de p.* de Redon, département d'Ille-et-Vilaine.

St.-Pern, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Montfort, cant. de Bécherel, à 16 k. (3 l. ¾) de Montfort, 30 k. (6 l. ¾) de Rennes. *Popul.* 944. *Bur. de p.* de Bécherel.

St.-Perran, v. (*Ille et-Vilaine*), arr. de Montfort, cant. de Plélan, à 10 k. (2 l. ½) de Montfort, 28 k. (6 l. ½) de Rennes. *Popul.* 311. *Bur. de p.* de Plélan.

St.-Pessère, v. (*Gers*), arrond. de Lectour, canton de Miradoux, à 9 k. (2 l. ¼) de Lectour, 6 k. (1 l. ½) d'Astafort. *Populat.* 208. *Bur. de poste* d'Astafort, départem. de Lot-et-Garonne.

St.-Peteers-Leeuw, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. de Hall, près la Zuerre, rivière, à 6 kilom. (1 l. ½) S. E. de Lennick-Saint-Martin, 6 kil. (1 l. ½) N. p. E. de Hall, 9 kilom. (2 l. ¼) S. E. de Bruxelles. Il y a deux moulins à huile, huit brasseries et quatre genièvreries. *Pop.* 1994. *Bur. de poste* de Bruxelles.

St.-Petersberg, b. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Pirmasens, comm. de Rothalben, à 6 k. (1 l. ½) de Pirmasens, 14 k. (3 l. ¼) de Neuhornbach, 8 myr. (19 l.) de Mayence. On a trouvé dans la carrière de ce village les vertèbres et la queue d'un crocodile. La vaste étendue de la carrière et le grand nombre des exploitations nécessitent l'emploi de beaucoup de voitures. On a placé de distance en distance des piliers et des arceaux pour soutenir les voûtes, afin d'éviter les éboulemens. On a calculé que quarante mille individus pourroient s'y tenir cachés. Des pierres se détachent par blocs et tombent du haut de la voûte assez fréquemment. *Pop.* compr. celle de Rothalben et dépendances, 476. *B. de p.* de Deux-Ponts.

St.-Petronis, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Caylus, comm. de Puy-la-Garde, à 6 k. (1 l. ½) de Caylus, 5 myr. (10 l. ¾) de Montauban. *Popul.* compr. celle de Puy-la-Garde, 1513. *Bureau de poste* de Caylus.

St.-Péver, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Plouagat, à 11 k. (2 l. ¾) de Guingamp, 25 k. (5 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop.* 474. *Bur. de poste* de Guingamp.

St.-Peyre, ville (*Stura*), arr. de Saluces, chef-lieu de canton, avec d'anciennes murailles à la jonction d'un ruisseau et de la Vraita, dans un lieu agréable, à 36 kilom. (8 l.) S. O. de Saluces. *Pop.* 5000. *Bur. de poste* de Saluces.

St.-Peyron, v. (*Gers*), arrond. de Condom, canton de Montréal, comm. de Gondrain, à 18 k. (4 l.) de Condom, 11 kilom. (2 l. ¾) de Montréal. *Popul.* compr. celle de Gondrain, 1760. *Bur. de poste* de Condom.

St.-Phal, v. (*Aube*), arrond. de Troyes, cant. d'Ervy, à 10 kilom. (2 l. ½) de cet endroit, 20 kilom. (4 l. ½) de Troyes. *Populat.* 700. *Bur. de poste* d'Ervy.

St.-Phal-Bretenière, v. (*Côte-d'Or*). *Voyez* Bretenière.

St.-Phalier, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Graçay, à 19 kil. (4 l. ¼) de Vierzon, 41 kilomèt. (9 l. ½) de Bourges, 7 kilomèt. (1 l. ¾) de Vatan. *Pop.* 123. *Bur. de poste* de Vatan, département de l'Indre.

St.-Phalier, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. de Levroux, près la source du ruisseau Moulins, à 19 k. (4 l. ½) de Châteauroux. *Pop.* 294. *Bur. de poste* de Levroux.

St.-Phélix, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. de Brossère, à 16 k. (3 l. ¾) de Barbezieux, 32 k. (7 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 460. *Bur. de poste* de la Grôle.

St.-Phesle-de-Maillé, village (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. de St.-Savin, sur la Gartempe, à 29 k. (6 l. ½) de Montmorillon, 40 k. (9 l.) de Poitiers. *Populat.* compr. celle de St.-Pierre, 2167. *Bur. de poste* des Angles.

St.-Philbert-de-Bouaine, v. (*Vendée*), arr. de Montaigu, cant. de Roche-Servière. *Popul.* 1012. *Bur. de poste* de Montaigu.

St.-Philbert-de-Bretigny, v. (*Seine-et-Oise*). *Voyez* Bretigny.

St.-Philbert-de-Grand-Lieu, b. (*Loire-Inférieure*), arrond. de Nantes, ch.-lieu de canton, près la Logne, à 14 k. (3 l. ¼) E. N. E. de Machecoul, 22 kilom. (5 l.) S. de Nantes, 18 k. (4 l.) N. de Léger. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1305. *Bur. de poste* de Machecoul.

St.-Philbert-de-la-Pelouse, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. de Bourgueil, près la Doit, à 18 k. (4 l.) de Langeais, 37 kilom. (8 l. ½) de Tours. *Popul.* 147. *Bur. de poste* de Bourgueil.

Saint-Philbert-de-Pont-Charaud, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Chantonnay, à 19 k. (4 l. ½) de la Châtaigneraye, 25 k. (5 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 1100. *Bur. de poste* de Chantonnay.

St.-Philbert-des-Champs, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Évêque, cant. de Blangy, à 10 kil. (2 l. ½) de Pont-l'Évêque, 4 myr. (10 l. ½) de Caen. *Populat.* 529. *Bureau de poste* de Pont-Audemer.

St.-Philbert-du-Peuple, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Baugé, cant. de Longué, près le Latan, à 18 k. (4 l.) de Baugé, 39 kilomèt. (8 l. ¾) d'Angers. *Pop.* 1051. *Bur. de poste* de Beaufort.

St.-Philbert-en-Mauge, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et canton de Beaupréau, à 5 myriam. (11 l. ½) d'Angers, 6 k. (1 l. ½) de Beaupréau. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Beaupréau.

St.-Philbert-sur-Boisset, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Bourgthéroude, à 21 kil. (4 l. ¾) de Pont-Audemer, 2 k. (½ l.) d'Évreux. *Pop.* 239. *Bureau de poste* de Bourgthéroude.

St.-Philbert-sur-Rille, village (*Eure*), arrond. de Pont-Audemer, cant. de Montfort, près le Rille, à 11 k. (2 l. ¾) de Pont-Audemer, 4 myr. (10 l. ½) d'Évreux. *Pop.* 1121. *Bureau de poste* de Pont-Audemer.

St.-Philibert, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Putanges-en-Ohouline, près l'Orne, à 29 kilom. (6 l. ½) d'Argentan, 6 myriamèt. (13 l.) d'Alençon. *Pop.* 331. *Bur. de poste* de Falaise.

St.-Philibert-d'Albon, village (*Drôme*), arr. de Valence, canton de St.-Vallier, commune d'Albon. *Populat.* compr. celle d'Albon et dépendances, 2445. *Bureau de poste* de Romans.

St.-Philibert-sous-Gevrey, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, canton de Gevrey, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Dijon, 3 k. (¾ de l.) de la Baraque. *Popul.* 140. *Bureau de poste* de la Baraque.

St.-Philippe, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Sainte-Foy-la-Grande, à 3 kilom. (¾ de l.) de cet endroit. *Pop.* compr. celle de Ste.-Foy et de plusieurs autres communes, 6350. *Bureau de poste* de Sainte-Foy.

St.-Philippe, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Montaigut, comm. de Bournac, à 32 kilomèt. (7 l. ¼) d'Agen, 4 kil. (1 l.) de Montaigut. *Pop.*.... *Bur. de poste* d'Agen.

St.-Philippe, fort (*Lys*), arr. de Bruges, cant. d'Ostende, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 20 k. (4 l. ½) de Bruges. Ce fort est situé dans les ci-devant Pays-Bas, sur la rive gauche de l'Escaut, vis-à-vis les forêts de la Perle et de Sainte-Marie; l'empereur y avoit créé des comptoirs pour lever les droits d'entrée et de sortie sur l'Escaut, pour se rembourser de quatre millions; mais les états de Brabant ayant remboursé cette somme aux Hollandais l'an 1734, ils étoient devenus les maîtres de ces comptoirs. Les fortifications de St.-Philippe ont été démolies en 1784. *Bur. de poste* d'Ostende.

St.-Philippe, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de Montmeillant, comm. de Crovet, à 4 k. (1 l.) de St.-Pierre-d'Albigny, 11 k. (2 l. ¾) de Chambéry. *P.* compr. celle de Crovet, 921. *Bur. de poste* de St.-Pierre-d'Albigny.

St.-Philippe, fort (*Deux-Nèthes*) arr. d'Anvers, cant. d'Eckeren, à 7 k. (1 l. ¾) d'Anvers, 7 kilom. (1 l. ¾) d'Eckeren. *Bur. de poste* d'Anvers.

St.-Philippe-d'Aiguille, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Castillon, à 16 k. (3 l. ¾) de Libourne, 4 myr. (10 l.) de Bordeaux. *Populat.* 467. *Bur. de poste* de Castillon.

St.-Piat, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Maintenon, sur l'Eure, à 13 kilomèt. (3 l.) de Chartres. *Popul.* 804. *Bur. de poste* de Maintenon.

St.-Pierre, v. (*Aisne*), arrond. de Vervins, cant. de Sains, à 6 kil. (1 l. ½) de Vervins, 7 k. (1 l. ¾) de Sains. *Popul.*.... *Bur. de poste* de Vervins.

St.-Pierre, v. (*Hautes-Alpes*). *Voy.* Puy-St.-Pierre.

St.-Pierre, v. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. et comm. de Cabanes, à 22 k. (5 l.) de Foix, 10 k. (2 l. ½) de Tarascon. *Pop.* compr. celle de Cabanes, 1569. *Bur. de poste* de Tarascon.

St.-Pierre, v. (*Aude*), arr. et cant. de Narbonne, commune de Montredon, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Narbonne. *Popul.* compr. celle de Montredon, 280. *Bur. de poste* de Narbonne.

St.-Pierre, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. et comm. des Martigues, à 37 kil. (8 l. ¼) d'Aix, 4 k. (1 l.) des Martigues. *Pop.* compr. dans celle des Martigues. *Bur. de poste* des Martigues.

St.-Pierre, v. (*Calvados*), arr. et canton sud de Caen, comm. de Bretheville-sur-Odon, à 5 kilomèt. (1 l. ¼) de Caen. *Popul.* compr. celle de Bretheville-sur-Odon, 544. *Bur. de poste* de Caen.

St.-Pierre, v. (*Doire*), arrond. d'Aoste, sur la rive droite de la Dora-Baltea, à 6 k. (1 l. ½) S. O. d'Aoste. *Pop.* 1300. *Bur. de poste* d'Aoste.

St.-Pierre, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. et commune

de Courville, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 18 kilomèt. (4 l.) de Chartres. *Populat.* compr. celle de Courville, 1353. *Bureau de poste* de Courville.

St.-Pierre, v. (*Cher*), arrond. de St.-Amand-Montroud, cant. de Charenton, près la Marmande, à 8 k. (2 l.) de St.-Amand, 42 kil. (9 l. ½) de Bourges. Il y a deux forges et un martinet dit *de Boutillon*. *Popul.* 1025. *Bureau de poste* de St.-Amand.

St.-Pierre, port (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Pont-l'Abbé, à 1 k. (¼ de l.) S. S. O. de Penmarch; il a au S. le rocher Grouies, au S. E. le Croisec, et à l'O. la pointe Penmarck.

St.-Pierre, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Neufchâteau, à 7 kilom. (1 l. ¾) N. O. de cette ville, 13 kilom. (3 l.) S. de St.-Hubert, 7 myriam. (14 l. ¾) O. N. O. de Luxembourg. *Pop.* 482. *B. de poste* d'Arlon.

St.-Pierre, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Montgiscard, comm. de Fourquevaux, à 14 k. (3 l. ¼) de Villefranche-de-Lauragais, 6 kil. (1 l. ½) de Montgiscard. *Pop.* compr. celle de Fourquevaux, 616. *Bur. de poste* de Villefranche-de-Lauragais.

St. Pierre, v. (*Haute Garonne*), arrond. de Muret, cant. d'Auterive, comm. de Beaumont, à 11 kilom. (2 l. ¾) d'Auterive, 10 kilomètr. (2 l. ½) de Muret. *Popul.* compr. celle de Beaumont, 775. *Bur. de p.* d'Auterive.

St.-Pierre, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, canton de Marciac, comm. d'Armentieu, à 43 k. (9 l. ¾) d'Auch, 9 k. (2 l. ¼) de Plaisance, 27 kil. (6 l.) de Mirande. *Popul.* compr. celle d'Armentieu, 236. *Bur. de poste* de Plaisance.

St.-Pierre, v. (*Gers*), arrond. de Condom, cant. de Valence, commune de Castera-Vivent, à 20 kil. (4 l. ½) de Condom, 20 kilomet. (4 l. ½) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Castera-Vivent, 565. *Bur. de poste* de Condom.

St.-Pierre, *ou* Roche-Pierre, (*Jura*), arr. de St.-Claude, cant. des Petites-Chiettes. *Pop.* 790. *Bur. de poste* de St.-Laurent.

St.-Pierre, v. (*Landes*), arr. de Saint-Sever, cant. d'Hagetmau, comm. de Mant, à 20 k. (4 l. ½) de St.-Sever, 10 kilomèt. (2 l. ½) d'Hagetmau. *Populat.* compr. celle de Mant, 635. *Bureau de poste* de St.-Sever.

St.-Pierre, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. de Tartas, commune de Souprosse, à 7 k. (1 l. ¾) de Tartas. *Popul.* compr. celle de Souprosse et dépend., 543. *Bur. de poste* de Tartas.

St.-Pierre, v. (*Léman*), arrond. et cant. de Bonneville, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Cluses, 5 m. (11 l.) de Chambéry. *Pop.* 596.

St.-Pierre, v. (*Loiret*), arrond. d'Orléans, cant. et comm. de Méun, près la Loire, à 1 k. (¼ de l.) de Méun-sur-Loire, 18 k. (4 l.) d'Orléans. *Pop.* compr. celle de Méun, 4500. *Bur. de poste* de Méun-sur-Loire.

St.-Pierre, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Valence, comm. de la Magistère, à 3 kilom. (¾ de l.) de cet endroit, 18 kil. (4 l.) d'Agen. *Pop.* compr. celle de la Magistère, 1257. *B. de poste* de la Magistère.

St.-Pierre, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Seiches, à 8 k. (2 l.) de Marmande, 4 kil. (1 l.) de Seiches. *Popul.*.... *Bur. de poste* de Marmande.

St.-Pierre, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Seiches, comm. de Levignac, à 16 kilomèt. (3 l. ¾) de Marmande, 13 kilom. (3 l.) de Seiches. *Pop.* compr. celle de Levignac, 2160. *Bur. de poste* de Marmande.

St.-Pierre, v. (*Lot-et-Garonne*). *Voy.* St.-Pierre-Nogaret.

St.-Pierre, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Castelmoron, comm. de Grateloup, à 8 k. (2 l.) de Tonneins, 22 kil. (5 l.) de Marmande. *Pop.* compr. celle de Grateloup, 1600. *Bur. de poste* de Tonneins.

St.-Pierre, v. (*Lys*). *Voy.* St.-Pieters-Opden-Dyck.

St.-Pierre, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. et cant. sud de Maëstricht, sur la Meuse, à 7 k. (1 l. ¾) E. N. E. de Rymps, 8 kil. (2 l.) N. de Vise, 1 kilom. (¼ de l.) S. de Maëstricht. *Pop.* 472. *Bur. de poste* de Maëstricht.

St.-Pierre, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman, comm. de Seranville, à 18 k. (4 l.) de Briey, 4 k. (1 l.) d'Audun-le-Roman. *Pop.* compr. celle de Seranville, 566. *Bureau de poste* de Briey.

St.-Pierre, v. (*Oise*), arrondis. de Beauvais, canton de Chaumont, comm. de Liancourt, à 4 kilomèt. (1 l.) de Chaumont, 24 kilomèt. (5 l. ½) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de Liancourt, 566. *B. de poste* de Chaumont.

St.-Pierre, b. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, cant. de Calais, près Calais, à 10 myr. (22 l.) N. O. d'Arras, 13 kil. (3 l.) N. O. d'Ardres. *Pop.* 2653. *Bur. de poste* de Calais.

St.-Pierre, v. (*Bas-Rhin*), arr. et cant. de Barr, près l'Orteno, à 8 k. (2 l.) de Benfelden, 30 kilom. (6 l. ¾) de Strasbourg. *Pop.* 291. *Bur. de poste* de Barr.

St.-Pierre, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Nemours, près la Loingt ou le canal, à 1 k. (¼ de l.) de Nemours, 28 kilom. (6 l. ¼) de Melun. *Pop.* 473. *Bur. de poste* de Nemours.

St.-Pierre, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Étampes, cant. et comm. de Milly, à 1 kilom. (¼ de l.) de cet endroit, 22 kil. (5 l.) d'Étampes. *Pop.* compr. celle de Milly, 1640. *Bur. de poste* de Milly.

St.-Pierre, v. (*Deux-Sèvres*), arr., cant. et commune de Melle, à 28 k. (6 l. ¼) de Niort, à 1 kil. (¼ de l.) de Melle. *Popul.* compr. dans celle de Melle. *Bur. de poste* de Melle.

St.-Pierre, v. (*Var*), arrond. de Draguignan, cant. d'Aups, commune d'Aiguines, à 16 k. (3 l. ¾) d'Aups, 32 k. (7 l. ¼) de Barjols. *Pop.* compr. celle d'Aiguines, 947. *Bur. de poste* d'Aups.

St.-Pierre, pointe (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de St.-Tropez, entre la calanque de la Bouchière et la plage du Canebier.

St.-Pierre, fort (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Noirmoutier, dans l'île, à 1 k. (¼ de l.) de Noirmoutier.

St.-Pierre-a-Arne, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. de Machault, sur l'Arne, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Vouziers, 6 myriam. (12 l. ¾) de Charleville. *Pop.* 123. *Bur. de poste* de Vouziers.

St.-Pierre-a-Gouy, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant de Picquigny, à 13 k. (3 l.) d'Amiens. *Pop.* 661. *Bur. de poste* de Picquigny.

St.-Pierre-Aigle, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne, à 11 kil. (2 l. ⅔) de Soissons, 41 k. (9 l. ¼) de Laon. Les carrières du canton fournissent des

pierres de liais et des grès propres à faire du pavé. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Soissons.

St.-Pierre-a-Jains, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. de St.-Omer, cant. de Lumbres, comm. de Wismes, à 15 kilom. (3 l. ½) de St.-Omer, 5 kil. (1 l. ¼) de Lumbres. *Pop.* compr. celle de Wismes, 470. *Bur. de poste* de St.-Omer.

St.-Pierre-au-Mont, village (*Somme*), arr. et cant. de Montdidier, comm. de Courtemanche, près le ruisseau de Dom, à 2 kilom. (½ l.) de Montdidier, 31 kilom. (7 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Courtemanche, 146. *B. de poste* de Montdidier.

St.-Pierre-aux-Diens, village (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, cant. de Volone, comm. de Château-Arnoux, à 13 kilom. (3 l.) de Sisteron, 3 k. (¾ de l.) de Volone. *Populat.* compr. celle de Château-Arnoux, 538. *Bureau de poste* de Sisteron.

St.-Pierre-aux-Oyes, village (*Marne*), arr. de Châlons, cant. d'Ecury-sur-Coole, à 8 kil. (2 l.) de Châlons. *Pop.* 184. *B. de poste* de Châlons-sur-Marne.

St.-Pierre-aux-Tertres, v. (*Aube*), arr. et canton de Troyes, sur un tertre, près la Barse, à 3 k. (¾ de l.) de Troyes. Il y a une fabrique d'acides et de sels neutres, en activité. *Pop.* 488. *Bur. de poste* de Troyes.

St.-Pierre-Aves, v. (*Hautes-Alpes*), arroud. de Serres, cant. de Ribiers, sur la Meaube, à 19 kil. (4 l. ½) de Serres, 42 k. (9 l. ½) de Gap. *Pop.* 230. *Bur. de poste* de Serres.

St.-Pierre-Azif, v. (*Calvados*), arrond. de Pont-l'Evêque, cant. de Dives, à 9 kil. (2 l. ¼) de Pont-l'Evêque, 32 k. (7 l. ¼) de Caen. *Pop.* 443. *Bureau de poste* de Pont-Audemer.

St.-Pierre-Benouville, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. de Tôtes, à 22 kilom. (5 l.) de Dieppe, 33 kilom. (7 l. ½) de Rouen. *Popul.* 301. *Bur. de poste* d'Omonville.

St.-Pierre-Bois, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Villé, sur une montagne, à 18 kil. (4 l.) de Benfelden, 39 k. (8 l. ¾) de Strasbourg. *P.* compr. celle de Hohwart, 612. *Bur. de poste* de Schelestat.

St.-Pierre-Brouck, v. (*Nord*), arr. de Bergues, cant. de Bourbourg, à 19 k. (4 l. ¼) de Bergues, 8 myr. (19 l. ½) de Douay. *Popul.* 348. *Bur. de poste* de Bourbourg.

St.-Pierre-Canivet, village (*Calvados*), arrond. et canton de Falaise. *Pop.* 275. *Bur. de poste* de Falaise.

St.-Pierre-Capelle, v. (*Jemmapes*), arrond. de Mons, canton d'Enghien, à 5 k. (1 l. ¼) O. N. O. de cet endroit, 8 kil. (2 l.) S. E. de Grammont, 29 k. (6 l. ½) N. de Mons. Il y a deux usines et une brasserie. *Pop.* 1479. *Bur. de poste* d'Enghien.

St.-Pierre-Capelle, v. (*Lys*). *Voy.* St.-Peeters-Capelle.

St.-Pierre-Chateau, village (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. d'Eymoutier, à 23 k. (5 l. ¼) de St.-Léonard, 40 kil. (9 l.) de Limoges. *Pop.* 1565. *Bur. de poste* de Limoges.

St.-Pierre-Colamine, village (*Puy-de-Dôme*), arrond. d'Issoire, cant. de Besse, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 29 kil. (6 l. ½) de Clermont. *Pop.* 662. *Bureau de poste* de Besse.

St.-Pierre-d'Aigats, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Revel, comm. du Vaux, à 11 kil. (2 l. ¾) de Villefranche, 14 k. (3 l. ¼) de Revel, 9 kil. (2 l. ¼) de Caraman. *Pop.* compr. celle du Vaux, 477. *Bur. de poste* de Caraman.

St.-Pierre-d'Albigny, village (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, ch.-l. de cant., à 13 k. (3 l.) E. de Chambéry, 8 k. (2 l.) N. O. d'Aiguebelle, 7 kil. (1 l. ¾) N. N. E. de Montmeillant. *Pop.* 2640. *Bur. de poste.*

St.-Pierre-d'Allevard, village (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. d'Allevard, à 32 kilom. (7 l. ¼) de Grenoble. Il y a une mine de cuivre. *Popul.* 1587. *Bureau de poste* de Barraux.

St.-Pierre-d'Amilly, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de Rochefort, canton de Surgères, à 34 k. (7 l. ¾) de Rochefort, 5 m. (11 l.) de Saintes. *Pop.* 375. *Bur. de poste* de Mauzé, département des Deux-Sèvres.

St.-Pierre-d'Alonne, village (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Barneville, à 25 k. (5 l. ¾) de Valognes, 4 myriam. (10 l. ½) de Coutances. *Pop.* 541. *Bur. de p.* de Valognes.

St.-Pierre-d'Angayrac, village (*Lot*), arroud. de Montauban, cant. de Caussade, comm. de Mirabel, à 13 k. (3 l.) de Montauban, 13 k. (3 l.) de Caussade. *Popul.* compr. celle de Mirabel, 1911. *B. de poste* de Montauban.

St.-Pierre-d'Antils, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, canton de Vernon, près la Seine, à 23 kilom. (5 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 844. *Bur. de p.* de Vernon.

St.-Pierre-d'Aps, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Viviers, à 21 k. (4 l. ¾) de Privas, 9 kilom. (2 l. ½) de Viviers. *Populat.* 826. *Bur. de poste* de Viviers.

St.-Pierre-d'Argenson, village (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. d'Aspres-les-Veynes, près la Chaurane, à 9 kil. (2 l. ½) de Serres, 31 k. (7 l.) de Gap. On y voit une fontaine appelée la *Fontaine vineuse*, une des sept prétendues merveilles du ci-devant Dauphiné. C'est une source dont l'eau minérale et ferrugineuse contracte une saveur aigrelette en passant dans la maiu : ce qui lui a fait donner le nom de Fontaine de vin. Il existe d'autres fontaines qui ont la même propriété. *Popul.* compr. celle de St.-Martin-d'Argenson, 280. *Bureau de poste* de Veynes.

St.-Pierre-d'Artéglise, village (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Barneville, à 19 k. (4 l. ¼) de Valognes, 4 myr. (10 l.) de Coutances. *Pop.* 355. *Bur. de poste* de Valognes.

St.-Pierre-d'Arthenay, village (*Manche*), arr. de St.-Lô, canton de St.-Jean-de-Daye, à 10 kilom. (2 l. ½) de St.-Lô, 24 k. (5 l. ½) de Coutances. *Pop.* 566. *Bur. de p.* de St.-Lô.

St.-Pierre-d'Artix, v. (*Haute-Garonne*), arrondiss. et canton de Muret, à 7 k. (1 l. ⅔) de Rieux, 39 kil. (8 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* réunie à celle de Lacauge, 253. *Bur. de poste* de Rieux.

St.-Pierre-d'Arvey, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, canton de Novalaise. *Pop.* 417. *Bur. de poste* de Pont-de-Beauvoisin, dép. de l'Isère.

St.-Pierre-d'Aubezies, village (*Gers*), arrond. de Mirande, cant. d'Aignan, à 24 kilom. (5 l. ½) de Mirande, 21 kilomètr. (4 l. ¾) de Nogaro, 34 kil. (7 l. ¾) d'Auch. *Pop.*... *Bur. de poste* de Nogaro.

St.-Pierre-d'Aurillac, village

(*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de St.-Exupéry, près la Garonne, à 11 k. (2 l. ¾) de Cadillac, 43 k. (9 l. ¾) de Bordeaux. *Pop.* 1147. *Bur. de poste* de St.-Macaire.

St.-Pierre-Dax, v. (*Lot*), arr. de Montauban, canton de Moissac, comm. de St.-Vincent, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Moissac, 30 k. (6 l. ¾) de Montauban. *Pop.* compr. celle de la Magdelaine, 140. *Bureau de poste* de Moissac.

St.-Pierre-de-Bailleul, v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Gaillon. *Pop.* 740. *Bur. de poste* de Gaillon.

St.-Pierre-de-Balhac, v. (*Lot*). *Voyez* Balhac.

St.-Pierre-de-Barjouville, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Muret, comm. d'Eaumes, à 5 kil. (1 l. ¼) de Muret. *P.* compr. celle d'Eaumes, 319. *Bureau de poste* de Muret.

St.-Pierre-de-Bat, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Gornac, à 7 kil. (1 l. ¾) de Cadillac, 33 kil. (7 l. ½) de Bordeaux. *Populat.* 537. *Bureau de poste* de Cadillac.

St.-Pierre-de-Béduer, village (*Lot*), arr. et cant. ouest de Figeac, comm. de Camboutit, à 8 k. (2 l.) de Figeac, 4 myriamètr. (10 l.) de Cahors. *Pop.* compr. celle de Camboutit, 479. *Bur. de poste* de Figeac.

St.-Pierre-de-Belleville, v. (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean-de-Maurienne, canton d'Argentine. Il y a un martinet pour la fabrique d'outils aratoires. *P.* 250. *B. de poste* d'Aiguebelle.

St.-Pierre-de-Belves, village (*Lot-et-Garonne*). *Voy.* Belves.

St.-Pierre-de-Benajon, village (*Tarn*). *Voy.* Benajon.

St.-Pierre-de-Benonville, v. (*Seine-Inférieure*). *Voyez* Benonville.

St.-Pierre-de-Berchère-Lamaingot, v. (*Eure-et-Loir.*) *Voy.* Berchères-Lamaingot.

St.-Pierre-de-Bessuejols, v. (*Aveyron*). *Voyez* Bessuejouls.

St.-Pierre-de-Béthisy, village (*Oise*), arrond. de Senlis, cant. de Crespy, près l'Authonne, à 8 kil. (2 l.) de Crespy, 5 myr. (12 l.) de Beauvais. *P.* 827. *Bur. de poste* de Verberie.

St.-Pierre-de-Bétirac, village (*Aveyron*), arr. de Saint-Afrique, canton de St.-Sernin, comm. de Combret, à 8 kil. (2 l.) de Saint-Sernin, 18 k. (4 l.) de St.-Afrique. *P.* compr. celle de Combret et dépend., 1255. *Bur. de p.* de Saint-Sernin.

St.-Pierre-de-Bezelle, village (*Tarn*), arr. de Gaillac, canton de Cadalen, comm. de Técou, à 9 k. (2 l. ¼) de Gaillac, 4 kilom. (1 l.) de Cadalen. *P.* compr. celle de Técou, 633. *Bur. de poste* de Gaillac.

St.-Pierre-de-Bœuf, v. (*Loire*), arrond. de St.-Etienne, cant. de Pélussin, près le Rhône, à 29 kilom. (6 l. ½) de St.-Etienne, 42 kil. (9 l. ½) S. de Lyon, 8 kil. (2 l.) S. de Condrieu. *Pop.* 1139. *Bur. de poste* du Péage, département de l'Isère.

St.-Pierre-de-Bosc-Guérard, v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Tourville, à 21 k. (4 l. ⅔) de Louviers, 34 k. (7 l. ⅔) d'Evreux. *Popul.* 450. *Bur. de poste* de Bourgthéroulde.

St.-Pierre-de-Bossenay, v. (*Aube*), arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Romilly, sur l'Arbusson, à 14 k. (3 l. ¼) de Nogent, 33 kil. (7 l. ½) de Troyes. *Pop.* 276. *Bur. de poste* de Nogent-sur-Seine.

St.-Pierre-de-Boucey, village (*Orne*), arrond. d'Argentan, cant. d'Ecouché, comm. d'Avoisnes, à 7 k. (1 l. ¾) d'Ecouché, 11 kilom. (2 l. ¾) d'Argentan. *Pop.* compr. celle d'Avoisnes, 339. *B. de poste* d'Argentan.

St.-Pierre-de-Bouquenais, v. (*Loire-Inférieure*). *Voyez* Bouquenais.

St.-Pierre-de-Bouzonville, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, canton et comm. de Haute-Rive, à 1 kilom. (¼ de l.) de cet endroit, 20 k. (4 l. ½) de Muret. *Populat.* compr. celle de Haute-Rive, 3000. *Bur. de poste* de Haute-Rive.

St.-Pierre-de-Bracou, village (*Tarn*). *Voyez* Bracou.

St.-Pierre-de-Branch, village (*Var*). *Voyez* Branche.

St.-Pierre-de-Brégy, v. (*Oise*). *Voyez* Brégy.

St.-Pierre-de-Bressieux, v. (*Isère*), arrond. de St.-Marcellin, cant. de St.-Etienne-de-St.-Geoirs, à 10 kil. (2 l. ½) de la Côte-Saint-André, 19 kil. (4 l. ¼) de Saint-Marcellin. *P.*... *Bur. de poste* de la Côte-St.-André.

St.-Pierre-de-Bretigny, v. (*Seine-et-Oise*). *Voyez* Bretigny.

St.-Pierre-de-Brouca, village (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Gabaret, comm. de Rimbez, à 5 myr. (11 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Pop.* réunie à celle de Rimbez, 540. *Bureau de poste* de Rochefort.

St.-Pierre-de-Brouenejouls, v. (*Aveyron*). *V.* Brouénejouls.

St.-Pierre-de-Buzet, village (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Damazan, à 16 k. (3 l. ¾) de Castel-Jaloux, 28 kil. (6 l. ¼) d'Agen. *Pop.* 567. *Bur. de poste* d'Aiguillon.

St.-Pierre-de-Cabadex, v. (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Cabadex.

St.-Pierre-de-Caderel, village (*Pyrénées-Orientales*). *Voyez* Caderel.

St.-Pierre-de-Caissac, village (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Caissac.

St.-Pierre-de-Calonges, village (*Lot-et-Garonne*). *V.* Calonges.

St.-Pierre-de-Calvaire, village (*Haute-Garonne*). *V.* Calvairac.

St.-Pierre-de-Campredon, v. (*Lot*). *Voyez* Camprèdon.

St.-Pierre-de-Canteloup, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Lisieux, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 5 m. (12 l.) de Caen. *Pop.* 193. *Bur. de poste* de Lisieux.

St.-Pierre-de-Castillon, v. (*Vaucluse*), arr. et cant. d'Apt, comm. de St.-Martin-de-Castillon, à 7 k. (1 l. ¾) d'Apt. *P.* compr. celle de St.-Martin-de-Castillon, 617. *Bureau de poste* d'Apt.

St.-Pierre-de-Cazeneuve, v. (*Lot-et-Garonne*). *V.* Cazeneuve.

St.-Pierre-de-Cerceuils, v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Tourville, à 15 kil. (3 l. ½) de Louviers, 29 k. (6 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 342. *Bur. de poste* d'Elbeuf.

St.-Pierre-de-Cernières, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Chambray, sur la Charantonne, à 18 kil. (4 l.) de Bernay, 4 myr. (10 l. ½) d'Evreux. *Popul.* 284. *Bur. de poste* de Montreuil-l'Argile.

St.-Pierre-de-Chaillol, village (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de St.-Bonnet, commune de St.-Michel-de-Chaillol, à 14 k. (3 l. ½) de Gap, 7 kil. (1 l. ¾) de Saint-Bonnet. *Popul.* compr. celle de St.-Michel-de-Chaillol, 535. *Bureau de poste* de Gap.

St.-Pierre-de-Charnac, village (*Creuse*), arr. et cant. de Bourganeuf, à 10 kil. (2 l. ½) de cette ville, 30 kil. (6 l. ¾) de Guéret.

Populat. 706. *Bureau de poste* de Bourganeuf.

St.-Pierre-de-Chartreuse, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, canton de Saint-Laurent-du-Pont, sur le Guiers-Mort, à 18 kil. (4 l.) de Grenoble. Il y a une forge de la grande Chartreuse. *Pop.* 494. *Bur. de poste* de Grenoble.

St.-Pierre-de-Chateloy, village (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, cant. et comm. d'Hérisson, près l'Omance, à 14 k. (3 l. ¼) de Cérilly, 5 m. (10 l. ¾) de Moulins, 1 kilom. (¼ de l.) d'Hérisson. *P.* compr. celle du Lac, 740. *Bur. de poste* d'Hérisson.

St.-Pierre-de-Chaudieu, v. (*Isère*). *Voyez* Chaudieu (St.-Pierre-de).

St.-Pierre-de-Chemillé, v. (*Maine-et-Loire*), arrond. de Beaupréau, canton de Chemillé, près l'Hyronce, à 21 kil. (4 l. ¾) de Cholet, 31 kil. (7 l.) d'Angers. *Popul.* compr. celle de Chemillé, 3112. *Bur. de poste* de Chemillé.

St.-Pierre-d'Echerene, village (*Isère*), arrond. de St.-Marcellin, cant. de Pont-en-Royans, à 5 kil. (1 l. ¼) de St.-Marcellin, 30 k. (6 l. ¾) de Grenoble. *Pop.* 426. *Bureau de poste* de St.-Marcellin.

St.-Pierre-de-Chevillé, village (*Sarthe*), arr. de St.-Calais, cant. de Château-du-Loir, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 43 k. (9 l. ¾) du Mans. *Pop.* 711. *Bur. de poste* de Château-du-Loir.

St.-Pierre-de-Chignac, village (*Dordogne*), arr. de Périgueux, ch.-l. de cant., sur le Manoir, à 13 kil. (3 l.) S. E. de Périgueux, 24 kilom. (5 l. ½) O. N. O. de Montagnac, 28 k. (6 l. ¼) S. O. d'Exideuil. *Pop.* 566. *Bur. de p.* de Périgueux.

St.-Pierre-de-Clairac, village (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Puymirol, à 11 k. (2 l. ¾) d'Agen, 8 k. (2 l.) de la Magistère. *Pop....* *Bur. de poste* de la Magistère.

St.-Pierre-de-Colle, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, canton de Thiviers, sur la Colle, à 21 k. (4 l. ⅔) d'Exideuil, 22 k. (5 l.) de Périgueux. *Pop.* 888. *B. de poste* de Thiviers.

St.-Pierre-de-Colombiers, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Burzet, près le Burzet, à 25 k. (5 l. ¾) de Joyeuse, 27 k. (6 l.) de Privas. *Pop.* 659. *Bur. de poste* d'Aubenas.

St.-Pierre-de-Combejac, v. (*Tarn*). *Voyez* Combejac.

St.-Pierre-de-Combes, village (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Toulouse, comm. de St.-Loup, à 11 k. (2 l. ⅔) de Toulouse. *P.* 135. *Bureau de poste* de Toulouse.

St.-Pierre-de-Comiers, village (*Isère*), arr. de Grenoble, canton de Vizille, comm. de St.-Georges-de-Comiers, près la rivière du Drac, à 6 k. (1 l. ½) de Vizille, 19 k. (4 l. ¼) de Grenoble. *P.* compr. celle de St.-Georges, 458. *Bur. de poste* de Vizille.

St.-Pierre-de-Cormeilles, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Cormeilles, près la Calonne, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Pont-Audemer, 6 myr. (13 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 1424. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Pierre-de-Courson, village (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de Livarot, sur la Toucques, à 18 k. (4 l.) de Lisieux, 5 myr. (11 l. ¼) de Caen. *Pop.* 130. *Bur. de poste* de Lisieux.

St.-Pierre-de-Courtille, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de Ruffieux, à 20 k. (4 l. ½) de Chambéry. *P.* 417. *B. de p.* de Chambéry.

St.-Pierre-de-Coutances, v. (*Manche*), arrond. et cant. de Coutances. *Popul.* 228. *Bur. de poste* de Coutances.

St.-Pierre-de-Gaubert, village (*Lot-et-Garonne*), arrond. et cant. d'Agen, commune de Bonencontre, à 6 k. (1 l. ½) d'Agen. *Pop....* *Bur. de poste* d'Agen.

St.-Pierre-de-Cresnay, village (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de Brecey, sur la Séez, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Mortain, 43 kilomèt. (9 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 420. *Bur. de poste* de Sourdeval.

St.-Pierre-de-Cullenon, v. (*Gironde*). *Voyez* Cullenon.

St.-Pierre-de-Derbous, village (*Vaucluse*), arr. d'Orange, canton et comm. de Bollène, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Pont-St.-Esprit, 15 k. (3 l. ½) d'Orange. *Popul.* compr. celle de Bollène, 3120. *B. de poste* de Pont-St.-Esprit, départem. du Gard.

St.-Pierre-de-Fayel, v. (*Ille-et-Vilaine*). *Voyez* Fayel.

St.-Pierre-de-Fort-Quilbignon, v. (*Finistère*), arr. et cant. de Brest, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 5 myr. (12 l.) de Quimper. *Pop.* 1784. *Bur. de poste* de Brest.

St.-Pierre-de-Franqueville, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Boos, à 7 k. (1 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Rouen.

St.-Pierre-de-Frouze, village (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Mazamet, comm. de Caucalière, à 5 k. (1 l. ¼) de Mazamet, 13 kil. (3 l.) de Castres. *Pop.* compr. celle de Caucalière, 263. *Bur. de poste* de Mazamet.

St.-Pierre-de-Fursac, village (*Creuse*), arr. de la Souterraine, cant. de Grand-Bourg, sur la Gartempe, à 9 kil. (2 l. ¼) de la Souterraine, 28 k. (6 l. ¼) de Guéret. *Popul.* 1142. *Bureau de poste* de la Souterraine.

St.-Pierre-de-Genebroz, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. des Echelles, à 15 k. (3 l. ½) de Chambéry. *Pop.* 432. *Bur. de p.* du Pont-de-Beauvoisin, départem. de l'Isère.

St.-Pierre-de-Gil, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Pampelonne, comm. d'Almayrac, à 21 kilomèt. (4 l. ¾) d'Alby, 8 kil. (2 l.) de Pampelonne. *Popul.* compr. celle d'Almayrac, 447. *Bureau de poste* d'Alby.

St.-Pierre-de-Goult, v. (*Orne*). *Voyez* Goult.

St.-Pierre-de-Hinx, village (*Landes*), arr. de Dax, canton de Montfort, à 9 k. (2 l. ¼) de Dax, 40 k. (9 l.) de Mont-de-Marsan. *Popul.* compr. celle de St.-André, 625. *Bur. de poste* de Dax.

St.-Pierre-de-Jards, village (*Indre*), arr. d'Issoudun, cant. de Vatan, à 16 k. (3 l. ¾) d'Issoudun, 39 kil. (8 l. ⅔) de Châteauroux, 12 k. (2 l. ¾) de Vatan. *P.* 429. *Bur. de poste* de Vatan.

St.-Pierre-de-Julliers, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de St.-Jean-d'Angely, cant. d'Aulnay, sur la Nie, à 11 k. (2 l. ⅔) de St.-Jean-d'Angely, 31 kilom. (7 l.) de Saintes. *Popul.* 595. *Bureau de poste* d'Aulnay.

St.-Pierre-de-la-Buxière, v. (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. de St.-Savin, à 23 k. (5 l. ¼) de Montmorillon, 37 k. (8 l. ½) de Poitiers. *Popul.* 924. *B. de p.* des Angles.

St.-Pierre-de-la-Bruyère, v.

(*Orne*), arr. de Mortagne, canton de Nocé, à 18 k. (4 l.) de Bellesme, 5 myr. (12 l.) d'Alençon. *P.* 377. *Bur. de poste* de Nogent-le-Rotrou, départem. d'Eure-et-Loir.

St.-Pierre-de-la-Cluse, village (*Doubs*), arr. et cant. de Pontarlier, comm. de la Cluse, à 4 kilom. (1 l.) de Pontarlier. *Pop.* compr. celle de la Cluse et dépendances, 891. *Bur. de poste* de Pontarlier.

St.-Pierre-de-la-Cour, village (*Mayenne*), arr. d'Evron, cant. de Bays, à 16 kil. (3 l. ⅔) d'Evron, 4 myr. (10 l.) de Laval. *P.* 1543. *Bur. de poste* de Grisolles.

St.-Pierre-de-la-Croix, village (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Monclar, comm. de St.-Etienne, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Tonneins, 18 kilom. (4 l.) de Villeneuve-d'Agen. *P*... *Bur. de poste* de Tonneins.

St.-Pierre-de-la-Douze, v. (*Dordogne*). *Voyez* Ladouze.

St.-Pierre-de-la-Fage, village (*Hérault*). *Voyez* Fage (la).

St.-Pierre-de-Lages, village (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Lanta, à 33 kil. (7 l. ½) de Revel, 15 k. (3 l. ½) de Toulouse. *Pop*.... *Bur. de poste* de Caraman.

St.-Pierre-de-la-Grifoul, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Montredon, à 16 kil. (3 l. ¾) de Castres. *Pop*... *Bureau de poste* de Castres.

St.-Pierre-de-la-Lande, village (*Gironde*). *Voy.* Lande-de-Cubzac (la).

St.-Pierre-de-la-Maurelle, v. (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Maurelle (la).

St.-Pierre-de-Lamps, village (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. de Levroux, à 22 kil. (5 l.) de Châteauroux. *Pop.* 350. *Bur. de poste* de Levroux.

St.-Pierre-de-Lanques, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Lugny, comm. de Péronne, à 16 k. (3 l. ¾) de Mâcon, 4 kil. (1 l.) de Lugny. *Pop.* compr. celle de Péronne, 656. *Bur. de poste* de Mâcon.

St.-Pierre-de-la-Serre, village (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Valence, à 28 k. (6 l. ¼) d'Alby, 5 myr. (11 l.) de Castres. *Pop.* 123. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Pierre-de-la-Trimouille, v. (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. et comm. de la Trimouille, à 15 k. (3 l. ½) de Montmorillon, 1 kil. (¼ de l.) de la Trimouille. *P.* compr. celle de la Trimouille, 752. *Bur. de poste* de Montmorillon.

St.-Pierre-de-la-Vergnière, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. et comm. de l'Isle, à 10 k. (2 l. ½) de Rabastens, 7 kilom. (1 l. ¾) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de l'Isle, 4170. *B. de poste* de Rabastens.

St.-Pierre-de-Lezens, village (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Fronton, comm. de Bouloy, à 19 kilom. (4 l. ½) de Toulouse. *Popul.* compr. celle de Ste.-Croix, 436. *Bur. de poste* de Grizolles.

St.-Pierre-de-l'Herm, v. (*Lot*). *Voyez* Benêche (la).

St.-Pierre-de-Lie, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Montfort, à 6 k. (1 l. ½) de Tartas, 32 kil. (7 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *P.* 135. *Bur. de poste* de Tartas.

St.-Pierre-de-Liéroult, v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Pont-de-l'Arche, près la forêt du même endroit, à 9 k. (2 l. ½) de Louviers, 28 k. (6 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 86. *Bur. de poste* d'Elbeuf, départem. de la Seine-Inférieure.

St.-Pierre-de-l'Ille, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de St.-Jean-d'Angely, cant. de Loulay, sur la Boutonne, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Jean-d'Angely, 36 kilom. (8 l.) de Saintes. *Pop.* 415. *Bur. de poste* de St.-Jean-d'Angely.

St.-Pierre-de-Livron, village (*Lot*), arr. de Montauban, cant. et comm. de Caylus, à 2 kil. (½ l.) de cet endroit, 4 myr. (10 l.) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Caylus, 5000. *Bureau de poste* de Caylus.

St.-Pierre-Delpecy, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Beauville, comm. de St.-Maurin, à 13 k. (3 l.) de Valence-d'Agen, 22 k. (5 l.) d'Agen. *Pop.* compr. celle de St.-Maurin, 1137. *Bur. de poste* de Valence-d'Agen.

St.-Pierre-de-Forçats, village (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Prades, cant. de Mont-Libre, à 29 k. (6 l. ½) de Prades, 7 myr. (15 l. ¼) de Perpignan. *Pop.* 260. *Bur. de poste* de Mont-Libre.

St.-Pierre-de-Maillé, village (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. de St.-Savin, sur la Gardempe, à 29 k. (6 l. ½) de Montmorillon, 40 k. (9 l.) de Poitiers. *Pop.* 2167. *Bur. de poste* des Angles.

St.-Pierre-de-Mailloc, village (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. d'Orbec, près l'Orbec, à 10 kilom. (2 l. ½) de Lisieux, 5 myriamèt. (11 l. ½) de Caen. *Pop.* 802. *Bur. de poste* d'Orbec.

St.-Pierre-de-Manneville, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Grand-Couronne, près de la Seine, à 13 k. (3 l.) de Rouen. *Popul.* 1015. *Bureau de poste* de Rouen.

St.-Pierre-de-Marnas, village (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de Tain, comm. de Chantemerle, à 5 k. (1 l. ¼) de Tain, 19 kilom. (4 l. ¼) de Valence. *Pop.* compr. celle de Chantemerle, 579. *Bur. de poste* de Tain.

St.-Pierre-de-Marsoa, village (*Landes*), arr. et cant. de Mont-de-Marsan, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* 5681. *Bur. de poste* de Mont-de-Marsan.

St.-Pierre-de-Masseils, village (*Lot-et Garonne*). *Voy.* Masseils.

St.-Pierre-de-Maulimard, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Moutrevault, à 9 k. (2 l. ½) de St.-Florent-le-Vieil, 43 k. (9 l. ⅔) d'Angers. On y fabrique des mouchoirs et des toiles de Cholet. *Pop.* 1068. *Bur. de poste* de Beaupréau.

St.-Pierre-de-Mauras, village (*Gers*), arr. de Condom, canton d'Eauze, commune de Bretagne, à 24 k. (5 l. ½) de Condom, 5 kil. (1 l. ¼) d'Eauze, 5 myr. (11 l. ½) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Bretagne, 426. *B. de p.* de Condom.

St.-Pierre-de-Mauvers, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Castel-Sarrasin, cant. de Verdun, sur la Garonne, à 5 k. (1 l. ½) de Grenade, 28 k. (6 l. ½) de Toulouse. *Populat.* 105. *Bureau de poste* de Grizolles.

St.-Pierre-de-Mearoz, village (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Corps, à 8 kil. (2 l.) de Grenoble. *Pop.* 107. *Bur. de poste* de la Mure.

St.-Pierre-de-Melisey, village (*Haute-Saone*), arrond. de Lure, chef-lieu de cant., sur l'Oignon, à 9 k. (2 l. ¼) N. E. de Lure, 16 k. (3 l. ¾) E. S. E. de Luxeuil, 36 k. (8 l.) N. E. de Vésoul. On y fait commerce de chambranles de cheminées, tables et vases de porphyre. Il y a des mines de houille. *Popul.* 1537. *Bureau de poste* de Lure.

St.-Pierre-de-Mersens, village (*Tarn*)

(*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Cordes, comm., de St.-Martin-de-la-Guépie, à 29 kil. (6 l. ½) de Castres. *Pop.* compr. celle de Saint-Martin-de-la-Guépie, 844. *Bur. de poste* de Cordes.

St.-Pierre-de-Mésages, village (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Vizille, près la Romanche, à 15 k. (3 l. ½) de Grenoble. *Popul.* 441. *Bur. de p.* de Vizille.

St.-Pierre-de-Messenac, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. et comm. de Salvagnac, à 13 kilom. (3 l.) de Rabastens, 19 k. (4 l. ¼) de Gaillac. *Popul.* compr. celle de Salvagnac, 1159. *Bureau de poste* de Rabastens.

St.-Pierre-de-Mézoarques, v. (*Bouches-du-Rhône*), arrond. de Tarascon, canton de Château-Renard, près le Rhône, à 5 kilomèt. (1 l. ¼) de Tarascon, 8 myriam. (19 l. ¼) de Marseille. *Pop.* 198. *Bur. de poste* de Tarascon.

St.-Pierre-de-Milaac, village (*Lot*), arr. de Montauban, canton de Caussade, comm. de Monteil, à 3 k. (¾ de l.) de Caussade, 24 k. (5 l. ½) de Montauban. *P.* compr. celle de Monteil, 928. *B. de poste* de Caussade.

St.-Pierre-de-Milly, village (*Manche*). *Voyez* Milly.

St.-Pierre-de-Moissac, village (*Cantal*). *Voyez* Moissac.

St.-Pierre-de-Monestier, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. de Graulhet, comm. de St.-Gauzens, à 7 k. (1 l. ¾) de Lavaur, 9 kilom. (2 l. ¼) de Graulhet. *Pop.* compr. celle de St.-Gauzens, 1020. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Pierre-de-Monsegret, v. (*Orne*). *V.* Monsegret.

St.-Pierre-de-Narelle, village (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. et comm. de Marcillac, à 18 kilom. (4 l.) de Rhodez, 1 k. (¼ de l.) de Marcillac. *Pop.* compr. celle de Marcillac, 1318. *Bur. de poste* de Rhodez.

St.-Pierre-de-Nazac, village (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Bourg-de-Vizat, comm. de Miramont, à 7 k. (1 l. ¾) de Lauzerte, 31 kil. (7 l.) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Miramont, 670. *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Pierre-de-Nogaret, village (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Cherac, à 15 kil. (3 l. ½) de Marvejols, 29 kilom. (6 l. ½) de Mende. *Pop.* 786. *Bur. de poste* de Marvejols.

St.-Pierre-de-Notz, v. (*Indre*), arrond. et cant. de Châteauroux, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville. *P.* 358. *Bur. de poste* de Châteauroux.

St.-Pierre-d'Entremont, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de St.-Laurent-du-Pont, près le Guiers-Vif, à 28 k. (6 l. ¼) de Grenoble. *Pop.* 171. *Bur. de poste* de Pont-de-Beauvoisin.

St.-Pierre-d'Entremont, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. des Echelles, à 13 k. (3 l.) de Chambéry. *Pop.* 655. *Bureau de poste* de Chambéry.

St.-Pierre-d'Entremont, v. (*Orne*), arr. de Domfront, cant. de Tinchebray, près le Noireau, à 23 k. (5 l. ¼) de Domfront, 7 myr. (15 l. ¼) d'Alençon, 10 kilomèt. (2 l. ½) de Condé-sur-Noireau. Il y a des manufactures de laine. *Pop.* 1907. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau.

St.-Pierre-de-Paladru, village (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de St.-Geoire, à 13 k. (3 l.) de la Tour-du-Pin, 36 kil. (8 l.) de Grenoble. *Pop.* 599. *B. de poste* de Pont-de-Beauvoisin.

St.-Pierre-de-Pertens, village (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Lautrec, comm. de St.-Julien-de-Burin, à 11 k. (2 l. ¾) de Castres, 4 k. (1 l.) de Lautrec. *Pop.* compr. celle de St.-Julien-de-Burin, 141. *Bur. de poste* de Castres.

St.-Pierre-de-Pleiguein, b. (*Ille-et-Vilaine*), arrond. de St.-Malo, cant. de Combourg, à 23 k. (5 l. ½) S. S. E. de St.-Malo, 41 k. (9 l. ¼) N. N. O. de Rennes, 9 kil. (2 l. ¼) E. de Dinan. Il y a deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval et l'autre à pied. *Pop.* 1780. *Bur. de poste* de Dinan, départ. des Côtes-du-Nord.

St.-Pierre-de-Pontpoint, v. (*Oise*), arr. de Senlis, canton de Pont-Ste.-Maxence, à 10 k. (2 l. ½) de Senlis, 43 k. (9 l. ¾) de Beauvais. *Populat.* 940. *Bur. de poste* de Pont-Ste.-Maxence.

St.-Pierre-de-Préaux, village (*Eure*), arr. et cant. de Pont-Audemer, comm. de Notre-Dame-de-Préaux, à 4 k. (1 l.) de Pont-Audemer. *Popul.* compr. celle de Notre-Dame-de-Préaux, 399. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Pierre-de-Rèdes, v. (*Hérault*), arrond. de Béziers, cant. de St.-Gervais, commune de Poujol, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Bédarrieux, 30 kilom. (6 l. ¾) de Béziers. *Pop.* compr. celle de Poujol, 930. *Bur. de poste* de Bédarrieux.

St.-Pierre-de-Revens, village (*Gard*). *Voyez* Revens.

St.-Pierre-de-Rivière, village (*Arriège*), arr. et cant. de Foix, sur le Larget, à 13 kil. (3 l.) de Tarascon. Il y a des forges. *Pop.* 309. *B. de poste* de Foix.

St.-Pierre-de-Roubilhon, v. (*Lot-et-Garonne*). *V.* Roubilhon.

St.-Pierre-de-Rouzède, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. de Graulhet, comm. de Briatexte, à 13 k. (3 l.) de Lavaur, 4 k. (1 l.) de Graulhet. *Pop.* compr. celle de Briatexte, 1006. *Bureau de poste* de Lavaur.

St.-Pierre-de-Rumilly, village (*Léman*), arr. et cant. de Bonneville, à 4 k. (1 l.) O. p. S. de cette ville, 18 k. (4 l.) N. E. d'Annecy, 24 kil. (5 l. ½) S. S. E. de Genève. *Populat.* 600. *Bur. de poste* de Bonneville.

St.-Pierre-de-Salerne, village (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Brionne, à 13 k. (3 l.) de Bernay, 40 kil. (9 l.) d'Evreux. *Pop.* 406. *Bur. de poste* de Brionne.

St.-Pierre-de-Savignac, v. (*Gard*), arr. du Vigan, cant. de Sauve, comm. de Massillargues, à 13 k. (3 l.) de St.-Hippolyte, 36 k. (8 l.) de Nimes. *Pop.* compr. celle de Massillargues, 286. *Bur. de poste* de Sauve.

St.-Pierre-des-Bleds, village (*Drôme*), arr. de Valence, canton de St.-Donat, comm. de Marsas, à 7 kil. (1 l. ¾) de Tain, 22 kilom. (5 l.) de Valence. *Popul.* compr. celle de Marsas, 700. *Bur. de poste* de Tain.

St.-Pierre-des-Bois, v. (*Sarthe*), arrond. de la Flèche, canton de Brulon, à 18 k. (4 l.) de Sablé, 25 k. (5 l. ¾) du Mans. *Pop.* 338. *Bur. de poste* de Sablé.

St.-Pierre-des-Bordes, village (*Yonne*). *Voyez* Bordes (les).

St.-Pierre-des-Cas, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Pont-de-Camarès, comm. de Mélagues, à 27 k. (6 l.) de St.-Afrique, 13 kil. (3 l.) de Pont-de-Camarès. *P.* compr. celle de Mélagues, 1302. *B. de poste* de St.-Afrique.

St.-Pierre-des-Champs, village (*Aude*), arrond. de Carcassonne, cant. de la Grasse, sur l'Orbieu, à

3 k. (¾ de l.) de la Grâsse, 27 k. (6 l.) de Carcassonne. Il y a une forge à la catalane pour les fers forts et doux. *Popul.* 350. *B. de poste* de la Grasse.

St.-Pierre-des-Champs, village (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. d'Argenton-le-Château, sur la Soire, à 16 k. (3 l. ¾) de Thouars, 8 myr. (19 l.) de Niort. *Pop.* 470. *Bur. de poste* de Thouars.

St.-Pierre-des-Corps, village (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. sud de Tours. Il y a une faïencerie. *Pop.* 630. *Bur. de poste* de Tours.

Saint-Pierre-des-Échaubrognes, v. (*Deux-Sèvres*). *Voy.* Échaubroignes (les).

St.-Pierre-des-Eglises, village (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. de Chauvigny, sur la Vienne, à 23 k. (5 l. ¼) de Montmorillon, 22 k. (5 l.) de Poitiers. *Pop.* 1500. *Bur. de poste* de Chauvigny.

St.-Pierre-de-Sénos, village (*Vaucluse*), arr. d'Orange, canton et comm. de Bollène, à 10 kilom. (2 l. ½) de Pont-St.-Esprit, 20 k. (4 l. ½) d'Orange. *Popul.* compr. celle de Bollène, 3120. *Bur. de p.* de Pont-St.-Esprit.

St.-Pierre-de-Semilly, village (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de St.-Clair, à 6 kil. (1 l. ½) de St.-Lô, 33 kil. (7 l. ½) de Coutances. Le territoire de Semilly est fertile en pâturages et en toutes sortes de grains : on y trouve des mines de houille non exploitées. *Pop.* 463. *Bur. de poste* de St-Lô.

St.-Pierre-de-Sénozan, village (*Saone-et-Loire*), arrond. et cant. nord de Mâcon. *Pop.* 550. *Bur. de poste* de Mâcon.

St.-Pierre-d'Esgars, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. et comm. de Cintegabelle, à 24 kilom. (5 l. ½) de Muret, 33 k. (7 l. ½) de Toulouse. *Popul.* compr. celle de Cintegabelle, 3000. *Bur. de poste* d'Haute-Rive.

St.-Pierre-des-Ifs, village (*Calvados*), arrond. et canton de Lisieux, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 39 kilom. (8 l. ¾) de Caen. *Popul.* 252. *Bureau de poste* de Lisieux.

St.-Pierre-des-Ifs, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de St.-Georges-du-Vièvre, à 11 kil. (2 l. ½) de Pont-Audemer, 5 myr. (10 l. ¾) d'Evreux. *Popul.* 687. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Pierre-des-Landes, village (*Mayenne*), arr. de Laval, canton de Chailland, à 6 kilom. (1 l. ½) d'Ernée, 30 k. (6 l. ¾) de Laval. *Pop.* 1856. *Bur. de poste* d'Ernée.

St.-Pierre-des-Loges, village (*Orne*), arr. de Mortagne, canton de Moulins-la-Marche, près la forêt d'Evroult, à 10 kilom. (2 l. ½) de l'Aigle, 4 m. (10 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 470. *Bur. de p.* de Moulins-la-Marche.

St.-Pierre-des-Maccabées ou Maccabées, v. (*Ardèche*), arrond. de Tournon, cant. de Satillieu, à 30 kilom. (6 l. ¾) de Tournon, 4 myr. (10 l.) de Privas. *Pop.* 829. *Bur. de poste* du Chaylard.

St.-Pierre-des-Monts, village (*Gironde*), arr. de Bazas, canton de Langon, près la Garonne, à 13 k. (3 l.) de Bazas, 43 k. (9 l. ¾) de Bordeaux. *Popul.* 1069. *Bureau de poste* de Langon.

St.-Pierre-de-Sommaire, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de la Ferté-Fresnel, à 6 k. (1 l. ½) de l'Aigle, 6 myriam. (13 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 220. *B. de poste* de Mellerault.

St.-Pierre-des-Ormes, village (*Sarthe*), arr. et cant. de Mamers, près l'Orne, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Mamers, 38 k. (8 l. ½) du Mans. *Populat.* 677. *Bureau de poste* de Mamers.

St.-Pierre-de-Soubiroux, v. (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Soubiroux.

St.-Pierre-de-Soucy, village (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de Mont-Meillant, à 13 kil. (3 l.) de Chambéry. *Pop.* 834. *Bur. de p.* de Mont-Meillant.

St.-Pierre-d'Esplos, v. (*Tarn*). *Voyez* Esplos.

St.-Pierre-des-Ports, village (*Tarn*), arr. de Lavaur, canton et comm. de Graulhet, à 18 kilom. (4 l.) de Lavaur. *Pop.* compr. celle de Graulhet, 3607. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Pierre-d'Estrauache, v. (*Mont-Blanc*). *Voy.* Estrauache.

St.-Pierre-d'Estripiers, v. (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de Meyruéis, à 13 kilom. (3 l.) de cet endroit, 38 k. (8 l. ½) de Mende, 18 kilom. (4 l.) de Séverac-le-Château. *Popul.* 349. *Bur. de poste* de Meyruéis.

St.-Pierre-de-Surgères, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de Rochefort, cant. de Surgères, près la Gère, à 24 kilom. (5 l. ½) de Rochefort, 41 kilom. (9 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 841. *Bur. de poste* de Surgères.

St.-Pierre-de-Tournon, village (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, cant. de Preuilly, près la Creuse, à 13 k. (3 l.) de Preuilly, 8 myr. (17 l.) de Tours. *Pop.* 356. *Bur. de poste* de Preuilly.

St.-Pierre-de-Trivisy, village (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Vabre, à 22 k. (5 l.) O. N. O. de la Caune, 24 kil. (5 l. ½) N. E. de de Castres, 20 k. (4 l. ½) E. de Réalmont. *Popul.* compr. celle de Sénégats, 1540. *Bur. de poste* de Castres.

St.-Pierre-de-Vaires, village (*Haute-Vienne*), arr. et cant. de Rochechouart, comm. de Chéronnac, à 7 kil. (1 l. ¾) de Rochechouart, 37 k. (8 l. ¼) de Limoges. *Pop.* compr. celle de Chéronnac, 949. *Bureau de poste* de Rochechouart.

St.-Pierre-de-Varangeville, v. (*Seine-Inférieure*), arrondiss. de Rouen, cant. de Ducler, à 15 kil. (3 l. ½) de Caudebec, 13 kilom. (3 l.) de Rouen. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Rouen.

St.-Pierre-de-Varenne, village (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. de Couches, à 19 k. (4 l. ¼) d'Autun, 7 myriam. (14 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* 705. *Bur. de poste* de Couches.

St.-Pierre-de-Vassol, village (*Vaucluse*), arr. de Carpentras, cant. de Mourmoiron, sur la Mède, à 8 k. (2 l.) de Carpentras, 32 kil. (7 l. ¼) d'Avignon. *Pop.* 205. *Bur. de poste* de Carpentras.

St.-Pierre-de-Vaux, village (*Gironde*), arrond. et canton de Libourne, commune d'Arveyre, à 5 k. (1 l. ¼) de Libourne, 23 kil. (5 l. ¼) de Bordeaux. *Populat.* compr celle d'Arveyre, 1378. *Bur. de poste* de Libourne.

St.-Pierre-de-Verché, village (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Doué, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 20 kilom. (4 l. ½) de Saumur. *Pop.* compr. celle de St.-Just-de-Verché, 644. *Bur. de poste* de Doué.

St.-Pierre-de-Vinsac, village (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de Mauvesin, comm. de Sarrau, à 15 k. (3 l. ½) de Gimont, 33 kil. (7 l. ½) de Lectour. *Pop.* compr. celle de Sarrau, 905. *Bur. de p.* de Gimont.

St.-Pierre-de-Vrigny, village (*Orne*). *Voyez* Vrigny.

St.-Pierre-de-Vulgo, village (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. de Graulhet, comm. de St.-Gauzens, à 7 k. (1 l. ¾) de Lavaur, 10 kil. (2 l. ½) de Graulhet. *Pop.* compr. celle de St.-Gauzens, 1820. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Pierre-d'Exideuil, village (*Vienne*), arr. et cant. de Civray, sur la côte, près la Charente, à 2 kilom. (½ l.) de Civray, 5 myr. (11 l.) de Poitiers. *Pop.* 682. *Bur. de poste* de Civray.

St.-Pierre-d'Egrand, village (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de la Force, sur la Dordogne, à 13 kilom. (3 l.) de Bergerac, 5 myr. (11 l.) de Périgueux. *Pop.* 108. *Bur. de poste* de Sainte-Foy, dép. de la Gironde.

St.-Pierre-d'Hérouville, v. (*Calvados*). *Voyez* Hérouville.

St.-Pierre-d'Oléron, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de Marennes, ch.-lieu de cant., dans l'île d'Oléron, à 20 k. (4 l. ½) N. O. de Marennes, 6 myr. (12 l. ¾) O. N. O. de Saintes, 10 k. (2 l. ½) N. O. d'Oléron-le-Château. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier d'Oléron, cinquième arrondissement maritime. C'est le siége d'un tribunal de commerce. *Pop.* 2995. *Bur. de poste* d'Oléron-le-Château.

St.-Pierre-d'Orignolle, village (*Charente-Inférieure*). *Voyez* Orignolle.

St.-Pierre-d'Orival, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, canton de la Roque-Timbaut, comm. de Vitrac, à 13 k. (3 l.) d'Agen, 2 k. (½ l.) de la Roque-Timbaut. *Pop.* compr. celle de Vitrac, 212. *Bur. de poste* d'Agen.

St.-Pierre-de-Bô, v. (*Calvados*), arrond. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt, près l'Orne, à 18 k. (4 l.) de Falaise, 32 k. (7 l. ¼) de Caen. *Pop.* 415. *Bur. de poste* de Falaise.

St.-Pierre-du-Bois, village (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Montoire, à 19 k. (4 l. ⅓) de Vendôme, 40 k. (9 l.) de Blois. *Populat.* 349. *Bureau de poste* de Montoire.

St.-Pierre-du-But, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Falaise, près le Gué, rivière, à 3 kil. (¾ de l.) de Falaise, 37 k. (8 l. ¼) de Caen. *Populat.* 403. *Bureau de poste* de Falaise.

St.-Pierre-du-Castel, village (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Beuzeville, à 11 kilomèt. (2 l. ¾) de Pont-Audemer, 7 m. (16 l.) d'Evreux. *Pop.* 721. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Pierre-du-Champ, village (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Vorey, à 23 kilom. (5 l. ⅓) du Puy. *Pop.* 1538. *Bureau de poste* de Craponne.

St.-Pierre-du-Chemin, bourg (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de la Châtaigneraye, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 28 k. (6 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 1700. *Bur. de poste* de la Châtaigneraye.

St.-Pierre-du-Fresne, village (*Calvados*), arr. de Vire, canton d'Aulnay, sur la Seulles, à 23 kil. (5 l. ¼) de Vire, 33 k. (7 l. ½) de Caen. *Pop.* 254. *Bur. de poste* d'Aulnay.

St.-Pierre-du-Joncquay, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer, près la Dives, à 25 k. (5 l. ¾) de Pont-l'Evêque, 18 k. (4 l.) de Caen. *Popul.* 113. *Bur. de poste* de Croissanville.

St.-Pierre-du-Lac, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Baugé, cant. et comm. de Beaufort, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 15 kil. (3 l. ½) de Baugé. *Populat.* compr. celle de Beaufort, 5641. *Bureau de poste* de Beaufort.

St.-Pierre-du-Lorouer, village (*Sarthe*), arr. de St.-Calais, cant. de Grand-Lucé, près la Veuve, riv., à 14 kil. (3 l. ¼) de Château-du-Loir, 33 kilom. (7 l. ½) du Mans. *Pop.* 921. *Bur. de poste* de Château-du-Loir.

St.-Pierre-du-Ménil, village (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Beauménil, à 18 kilom. (4 l.) de Bernay, 43 kil. (9 l. ⅔) d'Evreux. *Populat.* 479. *Bureau de poste* de Conches.

St.-Pierre-du-Mont, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, canton d'Isigny, près la mer, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Bayeux, 5 m. (11 l. ¼) de Caen. *Popul.* 255. *Bur. de poste* d'Isigny.

St.-Pierre-du-Mont, village (*Nièvre*), arr. de Clamecy, cant. de Varzy, sur un mont, à 8 kilom. (2 l.) de Clamecy, 5 m. (11 l. ⅓) de Nevers. *Pop.* 714. *Bur. de poste* de Clamecy.

St.-Pierre-du-Palais, village (*Gironde*). *Voy.* Pallais (petit).

St.-Pierre-du-Pallais, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de Jonzac, cant. de Monguyon, à 11 k. (2 l. ⅔) de Montlieu, 8 m. (17 l.) de Saintes. *Pop.* 452. *Bur. de poste* de Montlieu.

St.-Pierre-du-Péray, village (*Seine-et-Oise*). *Voyez* Perray (le).

St.-Pierre-du-Pont-St.-Pierre, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. de Grainville. *Pop.* 100. *Bur. de p.* d'Ecouis.

St.-Pierre-du-Regard, village (*Orne*), arr. de Domfront, canton d'Athis, près le Noireau, à 29 kil. (6 l. ½) de Domfront, 7 myriam. (14 l. ¾) d'Alençon. *Popul.* 1047. *Bureau de poste* de Domfront.

St.-Pierre-du-Terme, village (*Gard*), arr. de Nimes, canton et comm. d'Aramon, à 30 k. (6 l. ¾) de Nimes, 9 k. (2 l. ¼) de Villeneuve-les-Avignon. *Popul.* compr. celle d'Aramon, 2200. *Bureau de poste* de Villeneuve-les-Avignon.

St.-Pierre-du-Tronchet, v. (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de Villedieu, à 20 kil. (4 l. ½) d'Avranches, 30 kil. (6 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 333. *Bur. de poste* de Villedieu.

St.-Pierre-du-Vaudelenay, v. (*Maine-et-Loire*). *Voyez* Vaudelnay-Rillé.

St.-Pierre-du-Vauvray, v. (*Eure*), arr. et cant. de Louviers, près la Seine, à 3 k. (¾ de l.) de Louviers, 24 k. (5 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 406. *B. de poste* de Vaudreuil.

St.-Pierre-d'Ylibergues, village (*Tarn*), arrond. d'Alby, canton et comm. d'Alban, à 31 kilom. (7 l.) d'Alby, 6 kilom. (1 l. ½) de St.-Sernin. *Pop.* compr. celle d'Alban, 3078. *Bur. de poste* de St.-Sernin, départem. de l'Aveyron.

St.-Pierre-Dombe, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. nord-est de Bayonne, à 8 k. (2 l.) d'Ustaritz, 9 myr. (20 l. ¼) de Pau. *P.* 480. *Bur. de poste* de Bayonne.

St.-Pierre-d'Ysses, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, canton de Belmont, comm. de Briols, à 14 k. (3 l. ¼) de St.-Afrique, 8 k. (2 l.) de Belmont. *Pop.* compr. celle de Briols, 200. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

St.-Pierre-Eglise, b. (*Manche*), arr. de Valognes, ch.-l. de cant., à 9 k. (2 l. ¼) de Barfleur, 15 k. (3 l. ½) E. de Cherbourg, 13 k. (3 l.) N. de la Hougue. Il y

a dans ce bourg un château et un hôpital pour les pauvres et les malades. Son territoire est tellement fertile en blé, qu'on l'appelle *la vallée de Cérès*. On y recueille beaucoup de lin : aussi s'y fait-il un très-grand commerce de fil. *Pop.* 1963. *Bureau de poste* de Valognes.

St.-Pierre-en-Port, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Valmont, près l'Océan, à 10 kil. (2 l. ½) de Cany, 6 m. (15 l. ½) de Rouen. Cette commune a un syndic des marins, elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Fécamp, deuxième arrondissement maritime. *P.* 1066. *Bur. de poste* de Cany.

St.-Pierre-en-Val, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, canton d'Eu, près la forêt d'Eu, à 29 kil. (6 l. ½) de Dieppe, 7 m. (16 l.) de Rouen. *Pop.* 530. *Bur. de poste* d'Eu.

St.-Pierre-en-Vaux, village (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. d'Arnay-sur-Arroux, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 4 myr. (10 l. ½) de Dijon. *Pop.* 356. *Bur. de poste* de Nolay.

St.-Pierre-en-Vaux, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, canton de Gennes, à 18 kilom. (4 l.) de Saumur. *P.*.... *Bur. de poste* des Rosiers.

St.-Pierre-ès-Champs, village (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Coudray-St.-Germer, près l'Epte, à 25 k. (5 l. ¾) de Beauvais. *P.* 495. *Bureau de poste* de Gournay, département de la Seine-Inférieure.

St.-Pierre-ès-Liens, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de St.-Pierre-de-Chignac, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Périgueux, 10 kilom. (2 l. ½) de St.-Pierre-de-Chignac. *Pop*.... *Bur. de poste* de Périgueux.

St.-Pierre-Eynac, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de St.-Julien-de-Chapteuil, à 11 kilomèt. (2 l. ⅔) du Puy. *Pop.* 1444. *B. de poste* du Puy.

St.-Pierre-Figette, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Castellane, canton d'Entrevaux, à 34 kil. (7 l. ⅔) de Castellane, 6 myr. (13 l.) de Digne. *Popul.* compr. celle de Pujet, 198. *Bur. de poste* d'Entrevaux.

St.-Pierre-Fouron, v. (*Ourthe*). *Voyez* Fouron-St.-Pierre.

St.-Pierre-la-Cour, village (*Mayenne*), arr. de Laval, canton de Loiron, à 21 k. (4 l. ¾) d'Ernée, 20 k. (4 l. ½) de Laval. *Pop.* 711. *B. de poste* de Laval.

St.-Pierre-la-Feuille, village (*Lot*), arr. de Cahors, canton de Catus, comm. de Maxon-Brorelles. *Pop.* 245. *Bur. de poste* de Cahors.

St.-Pierre-la-Fenille, village (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de la Roque-Timbaut, comm. de Vitrac, à 11 k. (2 l. ¾) d'Agen, 4 k. (1 l.) de la Roque-Timbaut. *Pop.* compr. celle de Vitrac, 212. *Bur. de p.* d'Agen.

St.-Pierre-la-Garenne, village (*Eure*), arr. de Louviers, canton de Gaillon, sur la Seine, à 18 kil. (4 l.) de Louviers, 23 k. (5 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 390. *Bur. de poste* de Gaillon.

St.-Pierre-la-Montagne, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, cant. de Laurière, près la Couze, à 32 kil. (7 l. ¼) de Bellac, 27 kil. (6 l.) de Limoges. *Pop.* 355. *Bur. de poste* de Chanteloube.

St.-Pierre-Langers, v. (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de Sartilly, près le Thar, à 14 kilom. (3 l. ¼) d'Avranches, 30 kilom. (6 l. ¾) de Coutances. Ce village a un syndic des marins, il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Granville, troisième arrondissement maritime. *Pop.* 998. *Bur. de poste* de Granville.

St.-Pierre-la-Nouaille, v. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de Charlieu, près la Loire, à 16 kil. (3 l. ¾) de Roanne, 5 m. (11 l. ½) de Feurs. *Populat.* 480. *B. de p.* de Roanne.

St.-Pierre-la-Pallud, village (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de l'Arbresle, à 15 k. (3 l. ½) de Lyon, 24 kil. (5 l. ½) de Villefranche. On exploite dans la montagne du Pilon une mine de cuivre. Les ouvrages s'étendent journellement en longueur et profondeur, suivant la direction et la pente du filon. Cette mine contient un peu de fer, quelquefois de l'argent, et beaucoup de pyrites. Il sort de la montagne une eau verte et vitriolique, qui précipite le cuivre et le fer, et semblable à l'eau artificielle, dont on tire la couperose. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de l'Arbresle.

St.-Pierre-la-Rivière, village (*Orne*), arrond. d'Argentan, cant. d'Exmes, près le ruisseau de Vic, à 18 k. (4 l.) d'Argentan, 4 myriam., (10 l.) d'Alençon. *Pop.* 650. *Bur. de poste* d'Argentan.

St.-Pierre-la-Roche, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Rochemaure, à 8 k. (2 l.) de Privas. *Pop.* 193. *B. de poste* de Montelimar, dép. de la Drôme.

St.-Pierre-Laval, v. (*Allier*), arr., et cant. de la Palisse, à 25 k. (5 l. ¾) de Cusset, 5 m. (12 l.) de Moulins. Dans le territoire de cette commune, on trouve des pierres arborisées dans une mine appelée du *Bois droit* : cette pierre est singulière par sa couleur rougeâtre, et par ses ramifications noires. *Pop.* 1260. *Bur. de poste* de St.-Martin-d'Estréaux, dép. de la Loire.

St.-Pierre-la-Vieille, village (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de Condé-sur-Noireau, à 24 k. (5 l. ½) de Vire, 33 k. (7 l. ½) de Caen. *Pop.* 1080. *B. de p.* de Condé.

St.-Pierre-la-Vis, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Fauville, à 16 kil. (3 l. ¾) de Caudebec, 41 kil. (9 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 283. *Bur. de poste* de Fauville.

St.-Pierre-le-Beault, village (*Creuse*), arr. de Bourganeuf, cant. de Royère, à 10 k. (2 l. ½) de Bourganeuf, 29 kil. (6 l. ½) de Guéret. *P.* 962. *Bur. de poste* de Bourganeuf.

St.-Pierre-le-Bost, village (*Creuse*), arr. et cant. de Boussac, à 7 kil. (1 l. ⅔) de cet endroit, 40 kil. (9 l.) de Guéret. *Pop.* 345. *Bur. de poste* de Boussac.

St.-Pierre-le-Chatel, village (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Pont-Gibaud, près la Sioule, à 23 kil. (5 l. ½) de Riom, 19 kil. (4 l. ¼) de Clermont-Ferrand. *P.* 715. *Bureau de poste* de Clermont-Ferrand.

St.-Pierre-le-Dechaussflat, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. des Vans, à 9 k. (2 l. ½) de Joyeuse, 5 m. (11 l. ½) de Privas. *Pop.* 473. *Bur. de poste* des Vans.

St.-Pierre-le-Divion, village (*Somme*). *Voyez.* Divion (le).

St.-Pierre-le-Moutier, ville (*Nièvre*), arr. de Nevers, chef-lieu de cant., à 6 m. (13 l.) O. S. O. de Moulins-en-Gilbert, 22 kil. (5 l.) S. de Nevers, 31 m. (70 l.) S. p. E. de Paris, long. 2. 45. Lat. 46. 47. C'étoit la seconde ville du ci-devant Nivernois; elle est située au pied d'un étang bourbeux qui en rend l'air mal-sain : c'étoit le siége d'un bailliage et d'une sénéchaussée. Cette ville appartenoit anciennement aux abbés de St.-Martin d'Autun, qui y établirent un prieuré

de l'ordre de St.-Benoit. Il y avoit encore un chapitre, un couvent d'Augustins et un d'Ursulines. Près de cette commune il y a une mine de fer; et, à 4 kil. (1 l.) sur les bords de l'Allier, une carrière de sable d'une qualité supérieure, qui fournit la matière principale du vernis de la faïence. On le transporte à Paris et à Rouen, pour les manufactures de faïence : on y trouve aussi aux environs du basalte non exploité. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2186. *Bur. de poste.*

St.-Pierre-le-Petit, village (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Fontaine-le-Dun, à 16 k. (3 l. ¾) de Cany, 4 m. (10 l. ½) de Rouen. *Pop.* 207. *Bur. de poste* de St.-Vallery-en-Caux.

St.-Pierre-le-Royans, village (*Charente-Inférieure*), arr. de Marennes, cant. et comm. de Royans, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 22 k. (5 l.) de Marennes. *Pop.* compr. celle de Royans, 1889. *Bur. de p.* de Royans.

St.-Pierre-lès-Bitry, village (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. d'Attichy, à 19 kil. (4 l. ¼) de Noyon, 7 m. (16 l.) de Beauvais. *Pop.* 148. *Bur. de poste* de Soissons, dép. de Seine-et-Oise.

St.-Pierre-les-Bois, v. (*Cher*), arr. de St.-Amand, cant. du Châtelet, à 13 kil. (3 l.) de Château-Meillant, 4 m. (10 l. ½) de Bourges. *Pop.* 627. *Bur. de poste* de Liguières.

St.-Pierre-les-Jonquiers, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Londinières, à 13 k. (3 l.) de Neufchâtel, 5 m. (11 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 90. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

St.-Pierre-les-Malintrat, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. est de Clermont, comm. de Malintrat, à 9 kil. (2 l. ¼) de Clermont-Ferrand. *Populat.* compr. celle de Malintrat, 1075. *Bureau de poste* de Clermont-Ferrand.

St.-Pierre-les-Moutiers, village (*Manche*). *V.* St.-Pierre-d'Alonne.

St.-Pierre-les-Selincourt, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy, comm. de Selincourt, à 28 k. (6 l. ¼) d'Amiens. *Popul.* compr. celle de Selincourt, 454. *Bureau de poste* de Poix.

St.-Pierre-l'Étrier, village (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. d'Autun, comm. de St.-Pantaléon, à 2 k. (½ l.) d'Autun, 8 m. (19 l.) de Mâcon. *Pop.* 179. *Bureau de poste* d'Autun.

St.-Pierre-le-Vieux, village (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. d'Aubenas, comm. de St.-Etienne, près l'Ardèche, à 22 kil. (5 l.) de Privas. *Popul.* compr. celle de St.-Etienne, 806. *Bur. de poste* d'Aubenas.

St.-Pierre-le-Vieux, village (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Malzieu, sur la côte, près la Truyère, à 7 kil. (1 l. ⅔) de St.-Chély, 41 kil. (9 l. ¼) de Mende. *P.* 552. *Bur. de poste* de St.-Chély.

St.-Pierre-le-Vieux, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Tramaye, à 23 kil. (5 l. ¼) de Mâcon, 5 k. (1 l. ¼) de Matour. *Pop.* 1077. *Bur. de poste* de Matour.

St.-Pierre-le-Vieux, village (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, canton de Fontaine-le-Dun, près le ruisseau de Dun, à 19 kil. (4 l. ¼) de Cany, 5 m. (11 l.) de Rouen. *Pop.* 1050. *Bureau de poste* de St.-Vallery-en-Caux.

St.-Pierre-le-Vieux, village (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Maillezay, à 13 k. (3 l.) de Fontenay-le-Peuple. *P.* 358. *Bur. de poste* de Fontenay.

St.-Pierre-le-Vigor, village (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Fontaine-le-Dun, à 15 kil. (3 l. ½) de Cany, 4 m. (10 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 830. *Bur. de poste* de St.-Valery-en-Caux.

St.-Pierre-Liversou, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Catus, comm. de Francoul, à 13 kil. (3 l.) de Cahors. *P.* compr. celle de Francoul, 662. *Bur. de poste* de Cahors.

St.-Pierre-Molimart, village (*Maine-et-Loire*). *Voyez* St.-Pierre-de-Maulimard.

St.-Pierre-Nogaret, village (*Lot-et-Garonne*, arr. et cant. de Marmande, à 10 kil. (2 l. ½) de cette ville, 8 kil. (2 l.) de Tonneins. *Pop....* *Bur. de poste* de Tonneins.

St.-Pierre-Oursin, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Troarn, près le Semillon, à 11 kil. (2 l. ¾) de Caen. *Pop.* 60. *Bur. de poste* de Croissanville.

St.-Pierre-Roche, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Rochefort, à 21 kil. (4 l. ¾) de Clermont. *Popul.* 960. *Bur. de poste* de Clermont.

St.-Pierre-Roussieux, village (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Vielmur, comm. de Serviès, à 18 k. (4 l.) de Castres, 7 k. (1 l. ¾) de Vielmur. *Popul.* compr. celle de Serviès, 569. *Bureau de poste* de Castres.

St.-Pierre-sous-Vadans, v. (*Jura*), arr. de Poligny, comm. de Vadans, sur une côte près la Cuissance, à 6 k. (1 l. ½) d'Arbois, 31 k. (7 l.) de Lons-le-Saulnier. *Pop.* 208. *Bureau de poste* d'Arbois.

St.-Pierre-sur-Dives, b. (*Calvados*), arr. de Lisieux, chef-lieu de cant., à 19 k. (4 l. ¼) N. E. de Falaise, 25 k. (5 l. ½) O. de Lisieux, 9 k. (2 l. ¼) N. E. de Conlibœuf. Il y avoit une abbaye d'hommes de l'ordre de St.-Benoit, fondée par *Guillaume*, comte d'Auge, vers l'an 1040. C'est dans ce bourg que naquit Henri *Morin*, fils d'Etienne, membre de l'académie des inscriptions, mort en 1728, âgé de 60 ans. On a de lui des *Dissertations*, qui se trouvent dans les mémoires de l'académie. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 1787. *Bur. de poste* de Croissanville.

St.-Pierre-sur-Eve, village (*Mayenne*), arr. de Laval, cant. de Ste.-Suzanne, à 15 kil. (3 l. ½) d'Evron, 28 kil. (6 l. ½) de Laval. *P.* 427. *Bur. de poste* d'Evron.

St.-Pierre-sur-l'Halte, village (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Ste.-Marie-aux-Mines, comm. d'Echery, à 2 kil. (½ l.) de Ste.-Marie-aux-Mines, 22 k. (5 l.) de Colmar. *Pop.* compr. celle d'Eschery, 1340. *Bur. de poste* de Ste.-Marie-aux-Mines.

St.-Pierre-sur-Vauce, village (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Flize, sur la Vence, à 9 k. (2 l. ¼) de Charleville. *Popul.* 137. *Bur. de poste* de Mézières.

St.-Pierre-Tarentaigne, v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de Beny-Bocage, à 15 kilom. (3 l. ½) de Vire, 40 kil. (9 l.) de Caen. *P.* 841. *Bur. de p.* de Vire.

St.-Pierre-Toirac, v. (*Lot*), arr. de Figeac, cant. de Cajarc, à 13 k. (3 l.) E. N. E. de cet endroit. *P.* 759. *Bur. de poste* de Figeac.

St.-Pierre-Villers, village (*Meuse*), arr. de Montmédy, cant. de Spincourt, à 19 k. (4 l. ¼) d'Etain, 8 m. (17 l. ½) de Bar-sur-Ornain. Il y a des filatures de laines et des fabriques de petits draps. *P.* 565. *Bur. de poste* de Longuyon, dép. de la Moselle.

St.-Pierre-Vissenaeken, v. (*Dyle*). *Voyez* St.-Peeters-Vissenaecken.

St.-Pierremont, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Marle, sur la Serre, à 25 k. (5 l. ¾) de Marle. *Pop.* 218. *Bur. de p.* de Marle.

St.-Pierremont, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. de Buzancy, sur un mont, près la Cuvelle, à 16 k. (3 l. ¾) de Grand-Pré, 36 kil. (8 l.) de Charleville. C'est la patrie de Jean *Mabillon*, bénédictin très-savant, auteur d'une *Diplomatique* et d'un *Traité des études monastiques*, né en 1632, mort dans l'abbaye de St.-Germain-des-Prés, à Paris, en 1707. Il a encore laissé: *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, Paris, 9 vol. in-fol.; *Analecta verè diplomatica*, 2 vol. *in*-fol.; *la Liturgie gallicane*, in-4°, 1685, 1729; *Dissertation sur l'usage de Paris; Azyme dans l'Eucharistie*, in-8°; *Musæum italianum*, etc. *Pop.* 487. *Bureau de poste* de Buzancy.

St.-Pierremont, v. (*Moselle*), arr. de Briey, canton d'Audun-le-Roman, comm. de Trieux, à 7 k. (1 l. ¾) de Briey. Il y avoit une abbaye de chanoines réguliers de St.-Augustin, congrégation du Sauveur, située sur une hauteur: elle fut fondée en 1190 pour des Prémontrés. Les chanoines réguliers y étoient établis depuis 1607. *Pop.* compr. celle de Trieux, 425. *Bureau de poste* de Briey.

St.-Pierremont, v. (*Vosges*), arr. d'Epinal, cant. de Ramberviller, près la Mortagne, à 10 k. (2 l. ½) de Ramberviller, 31 kilom. (7 l.) d'Epinal. *Pop.* 206. *Bur. de poste* de Ramberviller.

St.-Pierreville, (*Ardèche*), arr. de Privas; ch.-l. de cant., près la Veyruègne, à 11 k. (2 l. ¾) N. O. de Privas, 23 kilom. (5 l. ¼) N. p. E. d'Aubenas, 10 k. (2 l. ½) S. E. du Chaylard. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1418. *Bur. de poste* de Privas.

St.-Pieters-Opdrn-Dyck, v. (*Lys*), arr. et canton de Bruges, à 2 kilom. (½ l.) N. p. O. de cette ville, 7 k. (1 l. ¾) E. p. S. d'Houtave, 21 k. (4 l. ¾) E. d'Ostende. *Populat.* 634. *Bureau de poste* de Bruges.

St.-Pietro, v. (*Golo*), arrond. de Corte, à 7 kil. (1 l.) de cette ville, 6 myr. (13 l. ½) de Bastia. *Pop.* 822.

St.-Pietro, v. (*Golo*), arrond. de Bastia, chef-l. de cant., à 20 k. (4 l. ½) S. O. de cette ville, 9 k. (2 l. ½) S. p. O. de St.-Florent, 32 k. (7 l. ¼) E. de l'Isle-Rousse. C'est la patrie de *Colona*, lieutenant général de Pieffe, sous Louis XV: il servit avec honneur. *Pop.* 220.

St.-Pietro, v. (*Pô*), arrond. et cant. de Pignerol, dans une petite vallée, sur le Lemna, à 3 kilom. (¾ de l.) N. O. de Pignerol. *P.* 1139. *Bur. de poste* de Pignerol.

St.-Pietro-di-Monterosso, v. (*Stura*), arroud. de Coni, cant. de Valgrano, sur un ruiss. qui se jette dans la Grana, à 38 k. (8 l. ½) de Cuneo. *Pop.* 442. *Bur. de poste* de Coni.

St.-Pithon, v. (*Nord*), arrond. de Cambrai, cant. de Solesmes, près la Selles, à 11 k. (2 l. ¾) du Quesnoy, 34 k. (7 l. ¾) de Douay. Il y a une manufacture de papier. *Pop.* 1340. *Bur. de poste* du Quesnoy.

St.-Plaisir, v. (*Allier*), arrond. de Moulins, cant. de Bourbon-l'Archambauld, près la Bioudre, à 10 k. (2 l. ½) de Cérilly, 29 k. (6 l. ½) de Moulins. *Pop.* 1020. *Bur. de poste* de l'Archambauld.

St.-Plancard, b. (*Haute Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Montrejean, sur la Save, à 14 k. (3 l. ½) de St.-Gaudens, 8 myr. (19 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 1050. *B. de poste* de Montrejean.

St.-Planchez, v. (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de Granville, à 19 k. (4 l. ¼) d'Avranches, 25 k. (5 l. ¾) de Coutances. *Popul.* 1341. *Bur. de poste* de Granville.

St.-Plantaire, v. (*Indre*), arr. d'Argenton, cant. d'Orcenne, à 19 k. (4 l. ¼) d'Argenton, 40 k. (9 l.) de Châteauroux. *Pop.* 1263. *Bur. de poste* d'Argenton.

St.-Pohan, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Matignon, à 21 k. (4 l. ¾) de Dinan, 36 k. (8 l.) de St.-Brieux. *Popul.* 1341. *Bur. de p.* de de Plancoët.

St.-Point, v. (*Doubs*), arrond. et cant. de Pontarlier, près le lac qui porte son nom, à 10 k. (2 l. ½) de Pontarlier, 5 myr. (11 l. ½) de Besançon. *Pop.* 144. *Bur. de poste* de Pontarlier.

St.-Point, v. (*Saône-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Tramaye, sur la Valouse, à 18 k. (4 l.) de Mâcon. *Pop.* 1160. *Bur. de poste* de Cluny.

St.-Pois, b. (*Manche*), arrond. de Mortain, chef-lieu de cant., à 15 k. (3 l. ½) N. O. de cette ville, 23 k. (5 l. ¼) N. E. d'Avranches. Il y a une carrière de granit gris ou jaunâtre, exploitée. *Pop.* 670. *Bur. de poste* de Sourdeval-de-la-Barre.

St.-Poix, v. (*Mayenne*), arr. de Château-Gontier, cant. de Cossé-le-Vivien, à 14 kil. (3 l. ½) de Craon, 23 kil. (5 l. ¼) de Laval. *Populat.* 492. *Bureau de poste* de Craon.

St.-Pojet, v. (*Eure-et-Loir*). *Voy.* St.-Projet.

St.-Pol, ville (*Pas-de-Calais*), ch.-lieu d'arr. et de cant., à 42 kil. (9 l. ½) S. de St.-Omer, 32 kil. (7 l. ¼) O. N. O. d'Arras, 29 kil. (6 l. ½) O. d'Aire, 20 myriamèt. (43 l.) de Paris. Long. 20. 30. Lat. 50. 23. Louis de Luxembourg, à qui Louis XI fit trancher la tête en 1475, étoit comte de St.-Pol. Cette ville, de la ci-dev. prov. d'Artois, cédée à la France par le traité des Pyrénées, en 1659, avoit titre de comté. Ce comté étoit un arrière-fief du comté de Boulogne-sur-mer, dont il a anciennement fait partie. C'est la patrie de *Sue*, célèbre chirurgien, né le 10 décembre 1699, mort à Paris le 30 décembre 1762. — Jean-Joseph *Sue*, frère du précédent: né en 1710, mort à Paris le 10 décembre 1792. Il étoit membre de la société de Londres; il a soutenu la réputation de son frère. On a de lui: *Abrégé d'Anatomie*, 2 vol. Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, d'un tribunal de 1re instance. Il y a un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, un receveur particulier et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* 3152. *Bureau de poste* de Saint-Pol.

St.-Pol, forêt (*Pas-de-Calais*), arrond. de St.-Pol: elle a 2 kilom. (½ l.) de long sur 2 k. (½ l.) de large.

St.-Pol-de-Léon, ville (*Finistère*), arr. de Morlaix, ch.-lieu de cant., à 16 kil. (3 l. ¾) N. N. O. de cette ville, 21 myriam. (47 l.) de Rennes, 5 myr. (11 l. ¼) N. E. de Brest. Cette ville de la ci-devant basse Bretagne, située sur une colline, près la mer, étoit capitale du Léonnois, avec titre de baronnie: elle étoit épiscopale suffragante de Tours depuis le 6e siècle: c'étoit un gouvernement de place et le chef-lieu d'une recette particulière. Saint-Pol-de-Léon est environné de toutes

parts de beaux arbres et de peupliers qui s'élèvent en pyramides. César la nomme cité des *Ossiniens* : elle s'appela sous les Romains *Leonensis Pagus*, d'où est venu *Léon*. Cette ville, pour son bonheur, marque peu dans l'histoire, malgré sa haute antiquité. C'est là qu'Alain, surnommé *le Long*, ouvrit les états, le 10 mai 643. Le roi d'Angleterre rasa le château de St.-Pol en 1163. Il y avoit à St.-Pol-de-Léon un chapitre composé de seize chanoines et de quatre dignitaires, des Grands-Carmes, Minimes, Ursulines, un séminaire de Lazaristes, et un superbe collége. La cathédrale, bâtie de granit, n'a de remarquable qu'une rose délicate et quelques vitraux. Il ne sera pas hors de propos de rapporter ici les détails de l'entrée de Philippe de Coetcuis dans son évêché, en 1421. Le seigneur de Connervau tenoit la bride du cheval : il soutenoit, chapeau bas, l'étrier pour l'aider à descendre. Le cheval et tout l'équipage lui furent donnés, selon l'usage. Quand l'évêque fut assis, le même gentilhomme lui ôta ses bottes, ses éperons, se saisit de son chapeau, de son manteau, et garda le tout. Quelques momens après, l'évêque fit appeler les seigneurs de Kermorvan, Alain de Coëtivi et Guiomark de Kerven, et leur dit : « Qu'à eux, « comme vassaux de son église, et « nobles chevaliers, appartenoit l'hon- « neur de porter trois des poteaux « de sa chaise en son entrée dans la « ville épiscopale. » Ils répondirent qu'ils étoient prêts à obéir. Plusieurs seigneurs se disputèrent le quatrième poteau. La querelle parut assez grave : l'évêque n'osa prononcer ; il fit occuper cette place auguste, mais provisoirement, par Henri, sieur Duchâtel, et par le seigneur Kerafred. Le principal commerce de cette ville consiste en chevaux et en papier, toiles, poterie, fils de chanvre et de lin, filature de coton, de laine, cuirs, suifs, eaux-de-vie et miel. On y exploite des tourbières. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 4732. *Bur. de poste.*

St.-Polgue, v. (*Loire*), arrond. de Roanne, cant. de St.-Germain-Laval, à 15 k. (3 l. ½) de Roanne, 7 myriam. (15 l. ½) O. de Lyon, 9 k. (2 l. ¼) N. de St.-Germain-Laval. Il y a une mine de plomb. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Popul.* 400. *Bur. de poste* de Roanne.

St.-Policarpe, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de St.-Hilaire, à 5 kil. (1 l. ¼) de Limoux, 20 kil. (4 l. ½) de Carcassonne. Il y avoit une abbaye d'hommes de l'ordre de St.-Benoît. *Pop.* 350. *B. de poste* de Limoux.

St.-Pompain, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de Coulonges, près l'Autise, à 16 k. (3 l. ¾) de Niort. *Pop.* 998. *Bur. de poste* de Niort.

St.-Pompon, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Domme, à 19 k. (4 l. ¼) de Sarlat, 6 myr. (14 l.) de Périgueux. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* de Sarlat.

St.-Poncio, v. (*Marengo*), arr. de Bobbio, à la gauche de la Staffora, sur le chemin de Voguère à Sestri, à 4 myr. (10 l.) N. O. de Bobbio. *Pop.* 299. *Bureau de poste* de Voguère.

St.-Poncy, v. (*Cantal*), arrond. de St.-Flour, cant. de Massiac, à 16 k. (3 l. ¾) de St.-Flour, 6 myr. (14 l. ½) d'Aurillac. *Popul.* 1122. *Bur. de poste* de Massiac.

St.-Ponet, v. (*Drôme*), arrond. et cant. de Die, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville, 36 k. (8 l.) de Valence. *Pop.* compr. celle de St.-Auban, 253. *Bur. de poste* de Die.

St.-Pons, v. (*Allier*), arrond. de Gannat, cant. d'Escurolles, à 9 kil. (2 l. ⅓) de Gannat, 4 m. (10 l. ⅓) de Moulins. *Pop.* 938. *Bur. de p.* de Gannat.

St.-Pons, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Digne, cant. et comm. de Seyne, à 32 kil. (7 l. ¼) de Digne, 2 k. (½ l.) de Seyne. *Pop.* compr. celle de Seyne, 2364. *Bur. de poste* de Seyne.

St.-Pons *ou* Solisal, v. (*Basses-Alpes*), arrond. et cant. de Barcelonette, près l'Hubaye, à 1 kilom. (¼ de l.) de Barcelonette, 4 myr. (10 l. ½) de Digne. *Pop.* 632. *Bur. de poste* de Barcelonette.

St.-Pons, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Nice, cant. d'Aspremont, comm. de Salicon, à 3 k. (¾ de l.) de Nice, 6 k. (1 l. ½) d'Aspremont. *Pop.* compr. celle de Salicon, 450. *Bur. de poste* de Nice.

St.-Pons, v. (*Ardèche*), arrond. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg, près le Vernet, à 16 kilom. (3 l. ⅔) de Privas. *Pop.* 580. *Bur. de poste* de Villeneuve-de-Berg.

St.-Pons, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. de Serre, comm. de Ventabren, à 9 kilom. (2 l. ¼) d'Aix, 29 k. (6 l. ½) de Marseille. *P.* compr. celle de Ventabren, 1678. *Bur. de poste* d'Aix.

St.-Pons, v. (*Gard*), arrondiss. d'Uzès, cant. de Bagnols, près la Tave, à 14 kilom. (3 l. ⅓) d'Uzès, 34 k. (7 l. ⅔) de Nîmes. *Pop.* 381. *Bur. de poste* de Bagnols.

St.-Ponce, v. (*Var*), arrond. de Grasse, cant. de Coursegoules, commune de Cipières, à 16 k. (3 l. ¾) de St.-Paul-du-Var, 16 kil. (3 l. ¾) de Grasse. *Pop.* compr. celle de Cipières, 986. *Bur. de poste* de Saint-Paul-du-Var.

St.-Pons, v. (*Var*), arrond. de Grasse, cant. de St.-Vallier, comm. d'Escragnolles, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Vallier, à 14 kil. (3 l. ¼) de Grasse. *Pop.* compr. celle d'Escragnolles, 346. *Bureau de poste* de Grasse.

St.-Pons, v. (*Var*), arrond. de Grasse, cant. du Bar, comm. d'Opio, à 7 k. (1 l. ¾) de Grasse, 3 kilom. (¾ de l.) du Bar. *Populat.* compr. celle d'Opio, 374. *Bur. de poste* de Grasse.

St.-Pons-de-Mauchiens, village (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Montagnac, à 31 k. (7 l.) de Béziers, 31 k. (7 l.) de Montpellier. *Populat.* 412. *Bureau de poste* de Montagnac.

St.-Pons-de-Thomières, ville (*Hérault*), ch.-lieu d'arrond. et de cant., à 40 k. (9 l.) N. O. de Narbonne, 9 myr. (20 l. ½) O. p. S. de Montpellier, 80 myr. (182 l.) de Paris. Long. 20. 28. Lat. 43. 30. Cette ville, ci-devant épiscopale, assez jolie, mais peu peuplée, est située dans un vallon entouré de montagnes, et sur la rivière de Jaur qui passe au milieu. C'étoit le chef-lieu d'une recette, le siége d'une maîtrise des eaux et forêts. Le surnom de *Thomières* lui fut donné, dit-on, à cause des carrières de marbre qui sont dans les montagnes des environs, du mot grec *Tomos*, qui signifie instrument de fer avec lequel on coupe et on taille. Le nom que porte cette ville, lui vient de Pons, comte de Toulouse, qui vivoit au 10ᵉ siècle. Ce comte y fit transporter les reliques de St.-Pons, son patron, martyrisé à Nice, et y fonda en même temps un monastère de l'ordre de St.-Benoît, qui devint bientôt très-célèbre. C'est dans cette retraite qu'un prince d'Arragon, nommé Ramire, embrassa la vie religieuse en 1134 ; mais son père et son frère étant morts,

les Arragonois vinrent l'y chercher, et le placèrent sur le trône. En 1317 le pape Jean XXII érigea cette abbaye en évêché, et ce diocèse fut formé de trente-neuf paroisses seulement, qui furent enlevées à celui de Narbonne. Les moines restèrent dans la cathédrale jusqu'en 1611, ils furent convertis en chanoines par le pape Paul V. Le chapitre étoit composé de 14 chanoines. Il y a deux fabriques de gros draps, une fabrique de bas, une filature de coton et deux tanneries. On trouve aux environs des carrières de marbre. Cette commune a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques et une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 4457. *Bur. de poste.*

St.-Ponso, v. (*Doire*), arrond. d'Ivrée, au pied d'une montagne dans un petit vallon, à 36 k. (8 l.) S. O. d'Ivrée. *Pop.* 412.

St.-Porchaire, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, ch.-l. de cant., à 14 kilom. (3 l. ¼) de Saintes. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 801. *Bur. de p.* de Saintes. *Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Porchaire, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. de Bressuire, à 3 kil. (¾ de l.) de cet endroit, 6 myr. (13 l. ⅓) de Niort. Les forêts y sont abondantes en bois de toute espèce. *Pop.* 700. *Bureau de poste* de Bressuire.

St.-Porquier, ville (*Haute-Garonne*), arr. de Castel-Sarrasin, cant. de Montech, à 6 k. (1 l. ½) S. E. de cet endroit, 14 k. (3 l. ¼) O. de Montauban, 5 myr. (11 l. ¼) N. p. O. de Toulouse. *Popul.* 1239. *Bur. de poste* de Castel-Sarrasin.

St.-Port, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. nord de Melun, près la Seine, à 8 k. (2 l.) de Melun. Il y a une fabrique de lacets. *P.* 570. *Bur. de poste* de Melun.

St.-Pot, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, cant. de Riscle, à 18 k. (4 l.) de Nogaro, 6 myr. (14 l.) d'Auch. *Pop.* 70. *Bur. de poste* de Nogaro.

St.-Pouange, v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. de Bouilly, sur la Hurande, à 8 k. (2 l.) de Troyes. *Pop.* 192. *Bur. de poste* de Troyes.

St.-Pourçain, ville (*Allier*), arr. de Gannat, ch.-l. de cant., sur la Sioule, à 29 kilom. (6 l. ½) S. de Moulins, 24 kilom. (5 l. ½) N. de Gannat, 8 k. (2 l.) O. de Varennes, 32 myr. (74 l.) S. de Paris. Long. 20. 56. Lat. 46. 15.

Cette ville doit son origine à une ancienne abbaye de l'ordre de St.-Bernard dont elle a pris le nom. On admiroit dans l'église paroissiale, dédiée à St.-Georges, un *Ecce homo* d'une seule pierre, que les artistes même regardoient comme un chef-d'œuvre de sculpture. On voyoit encore dans cette ville un couvent de Cordeliers, un de Bénédictins réformés. Il y a un hôpital. On fait un assez bon commerce en vins. Cette commune est la patrie, dit-on, de la maison de *Séguier*, qui a donné plusieurs grands hommes dans la magistrature, et celle de *Durand de St.-Luçain*, dit le *docteur très-résolutif*, jurisconsulte, théologien et commentateur : mort en 1333. On a de lui : *Commentaire sur les IV livres des sentences*, Paris 1550, 2 vol. in-fol. *Traité sur l'origine des juridictions.* — Blaise *de Vigenère*, littérateur : mort en 1596. On a de lui : *Traductions* (avec notes) de *César*, de *Tite-Live*, de *Chalcondyle*, des *tableaux de Théophraste*, des *chroniques de Pologne*, etc. *Traités des chiffres, des comètes, du feu, du sel, de l'or*, etc. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 2458. *Bur. de poste.*

St.-Pourçain-du-Bord, ville (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Billom, sur le bord de la Sioule, à 9 k. (2 l. ¼) de Billom, 28 k. (6 l. ¼) de Clermont. Elle doit son origine à une ancienne abbaye de l'ordre de St.-Benoit, dont elle a pris son nom : le titre de cette abbaye ayant été supprimé il y a plus de 830 ans, ce n'étoit plus qu'un prieuré occupé par des Pères de la Mission. Outre l'église paroissiale, on y voyoit un couvent de Cordeliers, un de Bénédictins réformés, un autre de Bénédictins non réformés. Il y a un hôpital. On y fait commerce de bons vins. *Pop.* 1697. *Bur. de poste* de Lezoux.

St.-Pourçain-de-Malchère, v. (*Allier*), arr. de Moulins, cant. de Chevagues, à 11 kil. (2 l. ¾) de Moulins. *Popul.* 253. *Bur. de p.* de Moulins.

St.-Pourçain-sur-Besbre, village (*Allier*), arr. de Moulins, cant. de Dompierre, à 19 kil. (4 l. ¼) du Donjon, 25 kil. (5 l. ¾) de Moulins. *P.* 666. *B. de p.* de Moulins.

St.-Prancher, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Mirecourt, à 13 k. (3 l.) de cette ville, 40 kil. (9 l.) d'Epinal. *Pop.* 230. *Bur. de p.* de Mirecourt.

St.-Preject, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de Paulhaguet, à 13 kil. (3 l.) de Brioude, 36 k. (8 l.) du Puy. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Brioude.

St.-Prejet, v. (*Cher*), arr. de Saint-Amand, canton de Château-Meillant, sur l'Indre, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Château-Meillant, 6 m. (13 l. ½) de Bourges. *Pop.* 382. *Bur. de poste* de Château-Meillant.

St.-Prejet, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, canton de Saugues, près l'Ance, à 25 kil. (5 l. ¾) du Puy. *Pop.* 648. *B. de poste* de Langeac.

St.-Prest, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. nord de Chartres, près l'Eure, à 5 k. (1 l. ⅓) de Chartres. *Pop.* 1060. *Bur. de p.* de Chartres.

St.-Preuil, v. (*Charente*), arr. de Cognac, cant. de Châteauneuf, à 16 k. (3 l. ⅔) de Cognac, 25 k. (5 l. ¾) d'Angoulême, 10 kilom. (2 l. ½) de Châteauneuf. *P.* 673. *Bureau de poste* de Châteauneuf.

St.-Pried-les-Fougères, village (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Jumilhac-le-Grand, à 23 kilom. (5 l. ¼) d'Exideuil, 4 myr. (10 l. ½) de Périgueux. Il y a fourneau et forge de moulin neuf. *Popul.* 806. *Bur. de poste* de Thiviers.

St.-Priest, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de la Mastre, à 30 k. (6 l. ¾) de Tournon, 25 k. (5 l. ⅔) de Privas. *Pop.* 712. *Bur. de poste* de Privas.

St.-Priest, v. (*Creuse*), arr. de Bourganeuf, cant. d'Evaux, à 14 k. (3 l. ¼) d'Evaux, 38 k. (8 l. ½) de Gueret. *Pop.* 502. *Bur. de poste* d'Auzance.

St.-Priest, v. (*Loire*), arrond. de St.-Etienne, cant. de St.-Héant, à 5 kil. (1 l. ¼) de St.-Etienne, 52 k. (7 l. ¼) de Feurs. *Pop.* 652. *Bureau de poste* de St.-Etienne.

St.-Priest, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de St.-Symphorien-d'Ozon, à 20 kilom. (4 l. ½) N. de Vienne, 8 myr. (19 l.) N. O. de Grenoble, 10 k. (2 l. ½) S. E. de Lyon. *Pop.* 1100. *Bur. de poste* de St.-Symphorien-d'Ozon.

St.-Priest, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Randans, sur la côte, près l'Allier, à 30 kil. (6 l. ⅔) de Riom, 40 kil. (9 l.) de Clermont. *Pop.* 655. *Bur. de p.* d'Aigueperse.

St.-Priest-d'Aixe, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, canton d'Aixe,

d'Aixe, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Limoges. *Pop.* 1113. *Bur. de poste* de Limoges.

St.-Priest-d'Andelot, village (*Allier*), arr. et cant. de Gannat, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 6 myr. (13 l.) de Moulins. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Gannat.

St.-Priest-de-Gimel, village (*Corrèze*), arrond. et cant. sud de Tulle, sur la Montane, à 8 kilom. (2 l.) de Tulle. *Pop.* 330. *Bureau de poste* de Tulle.

St.-Priest-de-l'Harpe, village (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, cant. de Marcillat, à 15 kil. (3 l. ½) de Mont-Luçon, 6 myr. (14 l. ½) de Moulins. *Populat.* 246. *B. de poste* de Mont-Luçon.

St.-Priest-de-Mareuil, village (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Mareuil, à 19 k. (4 l. ¼) de Nontron, 39 k. (8 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 356. *Bureau de poste* de Mareuil.

St.-Priest des-Champs, village (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Riom, cant. de St.-Gervais, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Montaigut, 34 kilom. (7 l. ¾) de Clermont. *Pop.* 1983. *Bur. de poste* de Montaigut.

St.-Priest-en-Murat, v. (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, canton de Montmarault, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 40 kil. (9 l.) de Moulins. *Popul.* 819. *Bur. de poste* de Montmarault.

St.-Priest-en-Rousset, village (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de St.-Jean-de-Soleymieu, comm. de Boisset, près le ruisseau Loson, à 11 k. (2 l. ¾) de Montbrison, 27 k. (6 l.) de Feurs. *Popul.* 450. *Bur. de poste.* de Montbrison.

St.-Priest-la-Prugne, village (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de St.-Just-en-Chevalet, à 27 kilom. (6 l.) de Roanne, 4 myr. (10 l.) de Feurs. *Pop.* 1170. *Bur. de poste* de Roanne.

St.-Priest-la-Roche, v. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de St.-Symphorien-de-Lay, sur la côte près la Loire, à 13 kil. (3 l.) de Roanne, 22 k. (5 l.) de Feurs. *Popul.* 500. *Bur. de poste.* de St.-Symphorien-de-Lay.

St.-Priest-la-Vitre, village (*Loire*), arrond. de Montbrison, cant. de Noiretable, à 30 kilomèt. (6 l. ⅔) de Montbrison. *Pop.* 410. *Bureau de poste* de Thiers, département du Puy-de-Dôme.

St.-Priest-le-Betoux, v. (*Haute-Vienne*), arrond. de Montbrison, cant. de Château-Ponsat, à 13 kil. (3 l.) du Dorat, 41 kil. (9 l. ¼) de Limoges. *Populat.* 229. *Bur. de poste* du Dorat.

St.-Priest-les-Privas, village (*Ardèche*), arr. et cant. de Privas, à 4 k. (1 l.) de cet endroit. *Pop.* 509. *Bureau de poste* de Privas.

St.-Priest-les-Vergues, village (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. d'Eymoutier, à 22 kil. (5 l.) de St.-Léonard, 37 k. (8 l. ¼) de Limoges. *Populat.* 336. *Bureau de poste* de Limoges.

St.-Priest-Ligoure, v. (*Haute-Vienne*), arr. de St.-Yriex, cant. de Nexon, sur la Ligoure, à 16 k. (3 l. ⅔) de St.-Yriex, 21 kilom. (4 l. ⅔) de Limoges. *Pop.* 1067. *Bur. de poste* de Pierre-Buffière.

St.-Priest-Palus, v. (*Creuse*), arr. et cant. de Bourganeuf, à 9 kil. (2 l. ¼) de cet endroit, 34 kilom. (7 l. ¾) de Guéret. *Pop.* 273. *Bur. de poste* de Bourganeuf.

St.-Priest-Taurion, village (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. d'Ambazac, près le confluent de la Vienne et du Taurion, à 11 k. (2 l. ¾) de Limoges. Il y a une tréfilerie ou moulin à tirer le papier. *Populat.* 1142. *Bureau de poste* de Limoges.

St.-Priex-la-Feuille, village (*Creuse*), arr. de Guéret, canton de la Souterraine, près la source du ruisseau la Seine, à 5 k. (1 l. ¼) de la Souterraine, 25 kil. (5 l. ¾) de Guéret. *Popul.* 1147. *Bur. de poste* de la Souterraine.

St.-Priex-la-Pleine, village (*Creuse*), arrond. de Guéret, cant. de Grand-Bourg, à 11 kilomèt. (2 l. ⅔) de la Souterraine, 23 kil. (5 l. ¼) de Guéret. *Pop.* 487. *Bur. de poste* de la Souterraine.

St.-Prim, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, cant. de Roussillon, à 8 k. (2 l.) du Péage, 10 kil. (2 l. ½) de Vienne. *Pop....* *Bur. de poste* du Péage.

St.-Privat, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. d'Aubenas, près l'Ardèche, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Privas. *Populat.* 544. *Bur. de poste* d'Aubenas.

St.-Privat, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, canton de Séverac-le-Château, comm. de la Panouze, à 4 kil. (1 l.) de Séverac, 38 kilom. (8 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 121. *Bur. de poste* de Séverac.

St.-Privat, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Sainte-Aulaye, à 9 k. (2 l. ¼) de Riberac, 40 k. (9 l.) de Périgueux. *Populat.* 1430. *Bur. de poste* de Riberac.

St.-Privat, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Lodève, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 40 kilom. (9 l.) de Montpellier. *Popul.* 465. *Bur. de p.* de Lodève.

St.-Privat, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Loude, à 18 k. (4 l.) O. p. S. du Puy, 10 kilom. (2 l. ½) E. p. N. de Saugues, 19 k. (4 l. ¼) S. E. de Langeac. *P.* 1600. *Bur. de poste* du Puy.

St.-Privat, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. d'Ogny, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Metz, 5 kil. (1 l. ¼) N. d'Ogny. *Populat.* compr. les dépendances, 82. *Bureau de poste* de Metz.

St.-Privat, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. d'Issoire, sur l'Ailloux, à 6 k. (1 l. ½) d'Issoire, 29 kilom. (6 l. ½) de Clermont. *Pop.* compr. celle d'Aulbac, 449. *Bur. de poste* d'Issoire.

St.-Privat-de-Champelos, v. (*Gard*), arrond. d'Alais, cant. de Barjac, à 22 k. (5 l.) du Pont-St.-Esprit, 5 myr. (11 l. ½) de Nimes, 3 k. (¾ de l.) de Barjac. *Pop.* 506. *Bureau de poste* de Barjac.

St.-Privat-de-la-Barthe, v. (*Lot*), arr. de Montauban, canton de Molières, comm. de la Barthe, à 6 kil. (1 l. ½) de Castelnau-de-Montratier, 21 kilom. (4 l. ¾) de Montauban. *Pop...* *Bureau de poste* de Castelnau-de-Montratier.

St.-Privat-de-l'Isle, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, canton et comm. de Savignac-les-Eglises, sur l'Isle, à 11 kilomètres (2 l. ¾) d'Exideuil, 19 kilomètres (4 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* compr. celle de Savignac, 970. *Bur. de poste* de Périgueux.

St.-Privat-de-Monsabrier, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Castelnau-de-Montratier, comm. de Peru, à 7 kil. (1 l. ¾) de Castelnau, 16 k. (3 l. ¾) de Cahors. *Popul.* compr. celle de Peru, 689. *Bureau de poste* de Castelnau-de-Montratier.

St.-Privat-d'Exideuil, village (*Dordogne*). *Voyez* St.-Privat-de-l'Isle.

St.-Privat-de-Vallongue, v. (*Lozère*), arr. de Florac, canton de St.-Germain-de-Calberte, à 19 k. (4 l. ½) de Villefort, 38 kilom. (8 l. ½) de Mende. *Pop.* 657. *Bur. de poste* de Villefort.

St.-Privat-du-Fau, v. (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Malzieu, à 13 kil. (3 l.) de Saint-Chely, 4 m. (10 l. ½) de Mende. *Pop.* 521. *Bureau de poste* de Saint-Chely.

St.-Privat-la-Montagne, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Briey, à 9 k. (2 l. ½) de cet endroit, 13 k. (3 l.) de Metz. *Popul.* 319. *B. de poste* de Briey.

St.-Privat-le-Centre, village (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de Servières, à 30 kilom. (6 l. ¾) de Tulle. *Popul.* 997. *Bureau de poste* d'Argentat.

St.-Privat-le-Dragon, village (*Haute-Loire*), arrond. de Brioude, canton de la Voulte-près-Chillac, à 13 k. (3 l.) de Brioude, 38 kilom. (8 l. ½) du Puy. *Pop.* 626. *Bur. de poste* de Brioude.

St.-Privat-le-Vieux, village (*Gard*), arr. d'Alais, cant. de St.-Martin-de-Valgague, à 4 kil. (1 l.) d'Alais, 40 kil. (9 l.) de Nîmes. *Popul.*... *B. de poste* d'Alais.

St.-Privé, v. (*Loiret*), arrond. d'Orléans, cant. d'Olivet, sur la côte, près la Loire, à 2 k. (½ l.) d'Orléans. *Popul.* 337. *Bureau de poste* d'Orléans.

St.-Privé, v. (*Yonne*), arrond. de Joigny, cant. de Bleneau, près l'Oing, à 7 kilom. (1 l. ¾) de St.-Fargeau, 4 m. (10 l.) d'Auxerre. Il y a une forge dite de *Moulin-Chapon*. *Pop.* 888. *Bur. de poste* de St.-Fargeau.

St.-Privé, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Buxy, à 23 k. (5 l. ¼) de Châlons, 5 myr. (11 l.) de Mâcon. *Pop.* 225. *Bur. de poste* de Buxy.

St.-Privé-les-Decize, village (*Nièvre*), arr. de Nevers, canton et comm. de Decize, près la Loire, à 30 k. (6 l. ⅔) de Nevers. *Pop.* compr. celle de Decize, 2309. *Bur. de poste* de Decize.

St.-Prix, v. (*Allier*), arrond. et cant. de la Palisse, près le confluent de la Balavan et de la Bebre, à 19 k. (4 l. ¼) de Cusset, 4 myr. (10 l.) de Moulins. *Pop.* 233. *Bur. de poste* de la Palisse.

St.-Prix, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, canton de St.-Léger-sous-Beuveray, à 18 k. (4 l.) d'Autun, 4 k. (1 l.) de St.-Léger. Il y a une mine de plomb. *Populat.* 550. *Bur. de poste* d'Autun.

St.-Prix, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Pontoise, cant. de Montmorency, dit *Emile*, près la forêt de Montmorency, à 11 k. (2 l. ¾) de Pontoise, 27 kil. (6 l.) de Versailles. Ce village s'appeloit anciennement *Tour*, mais il est devenu célèbre et a pris le nom qu'il porte de *saint Prix*, évêque de Clermont en Auvergne, et martyr, dont les reliques ont été apportées dans ce lieu, on ignore en quel temps et en quelle occasion; elles s'y sont fait une grande réputation, y ont opéré, dit-on, un grand nombre de miracles. L'église paroissiale étoit remplie d'*ex-voto* qui les constatent. C'étoit particulièrement le dimanche après le 12 juillet que le peuple de Paris couroit en foule à cette dévotion. On croyoit jadis que *saint Prix* étoit secourable aux prisonniers, et cette opinion rouloit sur un jeu de mots et une expression populaire, suivant laquelle on disoit : Il est à *Saint-Prix*, pour dire : Il est fait prisonnier. *Popul.* 522. *Bur. de poste* de Franconville.

St.-Prix-en-Chalançon, village (*Ardèche*). *Voyez* St.-Priest.

St.-Prix-les-Arnay, v. (*Côte-d'Or*), arrond. de Beaune, canton d'Arnay-sur-Arroux, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 4 myr. (10 l. ½) de Dijon. *Popul.* 367. *Bur. de poste* d'Arnay-sur-Arroux.

St.-Prix-les-Hameaux, village (*Marne*). *Voyez* Pont-St.-Prix.

St.-Projet, v. (*Cantal*), arr. de Mauriac, cant. de Salers, sur la Bertrande, à 21 kilom. (4 l. ⅔) de Mauriac, 19 k. (4 l. ¼) d'Aurillac. *Populat.* 1093. *Bur. de poste* de St.-Martin-de-Valmeroux.

St.-Projet, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de la Rochefoucauld, à 2 kil. (½ l.) de cette ville, 18 k. (4 l.) d'Angoulême. *Popul.* 298. *Bureau de poste* de la Rochefoucauld.

St.-Projet, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de la Plau, comm. de la Tronche, à 40 kil. (9 l.) de Tulle, 8 k. (2 l.) de la Plau. *Pop.* compr. celle de la Tronche, 517. *Bureau de poste* de Tulle.

St.-Projet, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, canton de Nogent-Roulebois, à 16 kil. (3 l. ¾) de Dreux, 34 k. (7 l. ¾) de Chartres. *Pop.* 58. *Bur. de poste* d'Houdan, départem. de Seine-et-Oise.

St.-Projet, v. (*Lot*), arr. et cant. de Gourdon, à 8 k. (2 l.) E. de cet endroit, 34 k. (7 l. ⅔) N. de Cahors, 8 k. (2 l.) N. p. O. de Montfaucon. *Pop.* 789. *Bur. de poste* de Gourdon.

St.-Projet, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Caylus, près la Bonnette, à 5 myr. (10 l. ¾) de Montauban, 31 k. (7 l.) de Cahors. *Pop.* 1260. *Bur. de poste* de Caylus.

St.-Projet, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Niort, cant. de Champ-Déniers, à 9 k. (2 l. ½) de Saint-Maixent, 19 kil. (4 l. ½) de Niort. *Pop.* 197. *B. de poste* de St.-Maixent.

St.-Projet, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. et comm. d'Alban, à 23 kil. (5 l. ¼) d'Alby, 30 kilom. (6 l. ¾) de Castres. *Pop.* compr. celle d'Alban, 3078. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Projet, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Vaours, comm. de Ratayrens, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Cordes. *Pop.* 99. *Bur. de poste* de Cordes.

St.-Projet, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. et comm. de Graulhet, à 15 kil. (3 l. ½) de Lavaur. *Pop.* compr. celle de Graulhet, 3607. *Bur. de p.* de Lavaur.

St.-Projet-de-Tarn, village (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de St.-George-de-Levesac, près le Tarn, à 19 kil. (4 l. ½) de Meyruéis, 34 k. (7 l. ⅔) de Mende. *Pop.* 385. *Bur. de poste* de Séverac, département de l'Aveyron.

St.-Prouant, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, canton de Chantonnay, à 21 kil. (4 l. ¾) de la Châtaigneraye, 36 k. (8 l.) de Fontenay-le-Peuple. *Popul.* 400. *Bur. de poste* de Chantonnay.

St.-Puits, v. (*Yonne*), arrond. d'Auxerre, cant. de St.-Sauveur, à 20 k. (4 l. ½) de St.-Fargeau, 39 k. (8 l. ¾) d'Auxerre. *Pop.* 680. *Bur. de poste* de St.-Fargeau.

St.-Puy, v. (*Gers*), arrond. de Condom, cant. de Valence, à 11 k. (2 l. ⅔) de Condom, 28 kilomèt. (6 l. ⅓) d'Auch. *Popul.* 2084. *Bur. de poste* de Condom.

St.-Quaire-la-Vallée, village (*Nièvre*), arr. et cant. de Nevers, à 13 kil. (3 l.) de St.-Pierre-le-Moutier, 9 k. (2 l. ¼) de Nevers. *Pop.* 950. *Bur. de p.* de St.-Pierre-le-Moutier.

St.-Quay, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, caut. de Ploua, au bord de la mer, à 16 kilomèt. (3 l. ¾) de St.-Brieux. On y travaille à la construction de navires. On tire de cet endroit du sable magnétique noir, brillant, très-pesant, sem-

blable à de la limaille d'acier : il est attiré par l'aimant et ressemble à la purette de Gênes. *Popul.* 1542. *Bur. de poste* de St.-Brieux.

St.-Quay, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, canton de Péros-Guiree, à 6 k. (1 l. ½) de Lannion, 6 myr. (13 l. ½) de Saint-Brieux. *Pop.* 345. *Bur. de poste* de Lannion.

St.-Quenis, hameau (*Var*), arr. de Brignoles, canton et comm. de Besse, à 33 k. (7 l. ½) de Toulon, 8 k. (2 l.) de Brignoles. *P.* compr. celle de Besse, 1559. *Bur. de poste* de Brignoles.

St.-Quentin, ville (*Aisne*), ch.-l. d'arr. et de cant., à 40 kil. (9 l.) S. de Cambrai, 6 myriamèt. (16 l.) E. d'Amiens, 7 myriamèt. (14 l.) S. E. d'Arras, 14 k. (9 l.) N. O. de Laon, 15 myr. (33 l.) N. O. de Paris. Long. 20. 57. Lat. 49. 50. Cette ville, de la ci-devant haute Picardie, capitale du ci-devant Vermandois, est située sur une petite éminence, qui a d'un côté la rivière de Somme, et de l'autre une vallée presque tout escarpée, hors le côté de la porte de St.-Jean, où l'on a élevé un grand bastion avec plusieurs demi-lunes. Elle étoit le siége d'un bailliage, d'une élection, d'un grenier à sel, d'une justice consulaire, d'une juridiction des traites foraines, et la résidence d'une brigade de maréchaussée. C'étoit une des plus fortes places de la Picardie, il y avoit état-major et souvent garnison.

Les mayeurs et les échevins étoient juges criminels de la police, de la grande voirie et des manufactures dont les appels se portoient nuement au parlement en toute matière, à l'exception de celles qui concernoient les manufactures qui se portoient par appel au conseil du roi. Outre les paroisses, il y avoit un chapitre royal composé de cinquante-cinq chanoines effectifs, à la nomination du roi, qui en étoit le premier chanoine, et quatre-vingt-trois chapelains, tous placés par le chapitre ; quarante de ce nombre vivoient en communauté. Cette église jouissoit des mêmes droits que plusieurs cathédrales pendant la vacance du siége épiscopal, et présentoit à vingt-quatre cures. Outre la collégiale de Sainte-Périne ou Pécinne, son chapitre, composé de douze chanoines à la nomination du chapitre royal, deux abbayes commendataires de Bénédictins, une abbaye de Bernardines, dite de *Fervague*, cette ville avoit encore trois couvens : Cordeliers, Jacobins et Capucins, une maison de Cordelières, une de sœurs de la charité, des religieuses augustines qui desservoient l'hôtel-dieu, une maison d'aumône commune, une autre des sœurs de la Croix, pour l'instruction des jeunes filles; quatre béguinages, un collége pour des ecclésiastiques, une bibliothèque publique, une société de musique et un concert. Il y a encore un hôpital pour des pauvres vieillards.

Les Espagnols prirent cette ville d'assaut l'an 1557, après la terrible journée de Saint-Laurent, où l'armée de France fut battue, et la rendirent deux ans après. Le bailliage de Vermandois avoit juridiction territoriale sur la ville, faubourgs et banlieue de St.-Quentin.

Les productions de son territoire consistent en grains, fruits, bestiaux, lins excellens. La ville de Saint-Quentin est célèbre par ses fabri-toiles. La belle qualité de lins qu'on récolte dans son territoire est le principal aliment de son industrie, qui consiste en fabriques considérables de toiles fines, connues sous le nom de *batistes*, de linons, de gaze, de mignonettes pour manchettes d'hommes et de femmes, de basins, de mouchoirs linons, de mouchoirs batistes, mousselines très fines, basins unis et rayés, piqués, satinés, siamoises, toiles pour indiennes, étoffes de soie et coton, vestes de batiste écrue, dentelles fines; plusieurs blanchisseries, fabriques de savons noir ou gras, acides vitrioliques. Les eaux de la Somme sont très bonnes pour le blanchissage. Cambrai envoie ses toiles à blanchir à St.-Quentin. Il y a plusieurs pressoirs à cidre et beaucoup de brasseries. On trouve aux environs des terres vitrioliques.

Le canal qui conduit de St.-Quentin à Chauny, à la rivière d'Oise, est très-avantageux pour le transport des marchandises et des denrées, en ce qu'il rend les communications et les débouchés plus faciles. Ces débouchés deviendront plus importans lorsque l'on aura achevé le canal qui doit former la jonction de la Somme à l'Escaut.

C'est la patrie de François-Noël *Babœuf*, décapité à Vendôme en 1797, comme chef d'une conspiration contre le directoire exécutif. Il rédigeoit un journal intitulé le *Tribun du peuple*. — Luc *d'Achery*, bénédictin, auteur du *Spicilège* et d'autres ouvrages : né en 1609. — Pierre-François-Xavier *de Charlevoix*, jésuite historien et géographe : né en 1684, et mort en 1761. Il travailla pendant vingt-quatre ans au journal de Trévoux. Il a laissé : *Histoire et description du Japon et du Paraguay*, 9 vol. in-12; *Histoire de l'île de St.-Domingue*, 2 vol. in-4°. Paris 1730; *Histoire générale de la nouvelle France*, in-12, 4 v. — Michel *Dorigny*, peintre et graveur : mort en 1663. — Henri-François *Meurisse*, chirurgien, mort en 1694. On a de lui : *Traité de la saignée*, in-12. — Jean *Papillon*, célèbre graveur en bois : né en 1661, mort en 1644. On a de son fils : *Histoire de la gravure en bois*.

Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, des tribunaux de première instance et de commerce; il y a un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts et un receveur particulier. C'est une place de guerre de la première division militaire, et la résidence d'un adjudant de place, d'un sous-directeur, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 10400 *Bur. de poste*.

St.-Quentin, canal (*Aisne*). Il commence à 4 kil. (1 l.) O. de la Fère, en tirant ses eaux de la rivière d'Oise. Il est dirigé au nord-ouest jusqu'à St.-Simon; ensuite il remonte au nord par est, prend les eaux de la Somme, et, après, la côtoie jusqu'à St.-Quentin, où il se décharge dans la Somme. Il a 31,138 mètres (16,000 toises) de cours.

St.-Quentin, v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix, sur le Coutiron, à 5 kil. (1 l. ¼) de Mirepoix, 31 k. (7 l.) de Tarascon. *Populat.* 300. *Bureau de poste* de Mirepoix.

St.-Quentin, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. de Chalais, à 30 kil. (6 l. ¾) de Barbezieux, 4 myr. (10 l.) d'Angoulême. *Pop.* 879. *Bur. de poste* de la Grôle.

St.-Quentin, v. (*Charente*), arr. de Confolens, cant. et comm. de Chabanois, à 10 k. (2 l. ½) de Confolens. *Pop.* compr. celle de Chabanois, 1231. *Bur. de poste* de Confolens.

St.-Quentin, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, canton de Felletin, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 40 k. (9 l.) de Guéret. *Pop.* 1109. *Bur. de poste* de Felletin.

St.-Quentin, v. (*Dordogne*), arrondiss. et canton de Sarlat, à 7 k. (1 l. ⅔) de cette ville, 5 myr. (10 l. ⅔) de Périgueux. *Pop* 498. *B. de p.* de Sarlat.

St.-Quentin, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Ste.-Foy-la-Grande, à 9 kilom. (2 l. ¼) de cet endroit. *Populat.* compr. celle de Caplong, 1092. *Bureau de poste* de Ste.-Foy.

St.-Quentin, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Branne, à 10 kilom. (2 l. ½) de Libourne, 23 k. (5 l. ¼) de Bordeaux. *P.* 720. *Bur. de poste* de Libourne.

St.-Quentin, v. (*Indre-et-Loire*), arrond. et cant. de Loches, sur l'Indroye, à 8 kil. (2 l.) de Loches, 32 k. (7 l. ¼) de Tours. *Pop.* 541. *Bur. de poste* de Loches.

St.-Quentin, b. (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, cant. de Tullins, près l'Isère, à 22 kil. (5 l.) N. E. de St.-Marcellin, 20 kil. (4 l. ½) N O. de Grenoble, 4 k. (1 l.) E. S. E. de Tullins, 3 kil. (¾ de l.) de la Verpillière. *Pop.* 1304. *Bur. de poste* de la Verpillière.

St.-Quentin, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Montoire, près le Loir, à 13 k. (3 l.) de Vendôme, 43 kil. (9 l. ⅔) de Blois. On y trouve de la pierre tendre. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Montoire.

St.-Quentin, v. (*Haute-Loire*), arr. et cant. nord-ouest du Puy, sur la côte, près la Loire, à 5 kilom. (1 l. ¼) du Puy. *Pop.* 240. *Bur. de poste* du Puy.

St.-Quentin, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, canton de Castillonès, à 16 k. (3 l. ¾) de Lauzun, 6 myr. (12 l. ¾) d'Agen. *Pop.* 539. *Bur de poste* de Bergerac, dép. de la Dordogne.

St.-Quentin, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. de Baugé, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 3 kilom. (¾ de l.) de Fougères. *Pop.* 331 *Bur. de poste* de Baugé.

St.-Quentin, v. (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de Ducey, près la Bouilly, à 5 kilomètr. (1 l. ¼) d'Avranches, 4 myr. (10 l. ¼) de Coutances. Il y a une papeterie. *Pop.* 1598. *Bur. de poste* d'Avranches.

St.-Quentin, v. (*Marne*) arr. et cant. de Vitry-sur-Marne, sur le Fiau, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Vitry, 28 k. (6 l. ½) de Châlons. *Pop.* 168. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

St.-Quentin, v. (*Mayenne*), arr. de Château-Gontier, cant. de Craon, à 9 kilom. (2 l. ¼) de cet endroit, 34 k. (7 l. ⅔) de Laval. *Popul.* 912. *Bureau de poste* de Craon.

St.-Quentin, hermitage (*Moselle*), arrond. de Briey, cant. de Longuyon, comm. de Doncourt, à 8 k. (2 l.) de Longwy, 29 kilom. (6 l. ½) de Briey. *Pop.* compr. celle de Doncourt, 182. *Bur. de poste* de Longwy.

St.-Quentin, v. (*Oise*), arrond. et canton nord-est de Beauvais, comm. de N.-D.-du-Thil, à 1 kil. (¼ de l.) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de N.-D.-du-Thil, 942. *Bur. de poste* de Beauvais.

St.-Quentin, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Marquion, comm. d'Escout, près le ruisseau de l'Hirondelle, à 23 k. (5 l. ¼) de Bapaume, 22 k. (5 l.) d'Arras. *Pop.* réunie à celle d'Escout, 1574. *Bur. de poste* de Bapaume.

St.-Quentin, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. d'Aire, près le Madi, à 15 k. (3 l. ½) de Saint-Omer, 6 myr. (10 l. ¾) d'Arras, 2 k. (½ l.) d'Aire. *P.* ... . *Bur. de poste* d'Aire.

St.-Quentin, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Sauxillanges, à 11 k. (2 l. ¾) d'Issoire, 36 kil. (8 l.) de Clermont. *Popul.* 547. *B. de poste* d'Issoire.

St.-Quentin, v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de Montmirail, à 10 kilom. (2 l. ½) de la Ferté-Bernard, 36 kilom. (8 l.) du Mans. *Populat.* 171. *Bureau de poste* de la Ferté-Bernard.

St.-Quentin, v. (*Somme*). *Voyez* Croix-au-Bailly.

St.-Quentin-de-Blavou, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Pervenchères, à 10 kil. (2 l. ½) de Mortagne, 24 kilom. (5 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 308. *Bur. de poste* de Mêle.

St.-Quentin-de-la-Roche, v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Coulibœuf, près l'Oison, à 8 k. (2 l.) de Falaise, 25 kil. (5 l. ¾) de Caen. *Pop.* 145. *Bur. de poste* de Caen.

St.-Quentin-Delle, village (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de St.-Clair, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Lô, 39 kil. (8 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 152. *Bur. de poste* de St.-Lô.

St.-Quentin-de-Ransannes, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Saintes, canton de Gémozac, à 5 k. (1 l. ½) de Pons, 24 kilom. (5 l. ½) de Saintes. *Popul.* 658. *Bur. de poste* de Pons.

St.-Quentin-des-Chardonnets, v. (*Orne*), arrondiss. de Domfront, cant. de Tinchebray, à 23 kil. (5 l. ¼) de Domfront, 8 myr. (16 l. ¾) d'Alençon. *P.* 1177. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau, dép. du Calvados.

St.-Quentin-des-Hauts, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. de Charolles, cant. de la Guiche, à 33 kil. (7 l. ½) de Charolles, 37 kilom. (8 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* compr. celle de St.-Marcellin, 342. *Bur. de poste* de Joncy.

St.-Quentin-des-Isles, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Chambray, sur la Charentonne, à 4 k. (1 l.) de Bernay, 41 kilomètr. (9 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 163. *Bur. de poste* de Chambray.

St.-Quentin-des-Marais, v. (*Nièvre*), arr. de Cosne, cant. de Pouilly, près le Nonain, à 9 kilom. (2 l. ½) de Cosne, 41 k. (9 l. ¼) de Nevers. *Pop.* 359. *Bur. de poste* de Cosne.

St.-Quentin-des-Prés, village (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Songeons, à 25 kilom. (5 l. ¾) de Beauvais, 8 k. (2 l.) de Songeons. *Populat.* 288. *Bureau de poste* de Songeons.

St.-Quentin-des-Prés, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu, à 18 kil. (4 l.) de Dieppe, 6 myriam. (13 l.) de Rouen. *Pop.* 105. *Bur. de poste* de Dieppe.

St.-Quentin-en-Tourmont, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Rue, près l'Océan, à 25 kilom. (5 l. ¾) d'Abbeville, 7 myriam. (15 l.) d'Amiens. *Popul.* compr. celle de Tourmont, 349. *Bur. de p.* de Rue.

St.-Quentin-Falavier, village (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de la Verpillière, à 24 kil. (5 l. ½) de Vienne, 7 myr. (15 l. ⅔) de Grenoble. *P.* 1006. *Bur. de poste* de la Verpillière.

St.-Quentin-le-Petit, village (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. de Château-Porcien, à 22 kilom. (5 l.) de Réthel, 5 myr. (11 l. ½) de Charleville. *Pop.* 343. *B. de poste* de Réthel.

St.-Quentin-le-Petit, village (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de

Nocé, à 10 kilom. (2 l. ½) de Bellesme, 4 myr. (18 l. ½) d'Alençon, 8 kil. (2 l.) de Regmalard. *Popul.* 180. *Bureau de poste* de Regmalard.

St.-Quentin-Beaurepaire, v. (*Maine-et-Loire*), arrond. de Beaupréau, canton de Montrevault, à 10 kil. (2 l. ½) de St.-Florent-le-Vieil, 35 kil. (7 l. ½) d'Angers, 13 k. (3 l.) de Beaupréau. *Pop.* 932. *Bur. de poste* de Beaupréau.

St.-Quentin-les-Louvry, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-St.-Front, sur le Rue-Dalland, à 22 kilom. (5 l.) de Château-Thierry, 6 myr. (13 l. ¼) de Laon. *Pop.* 63. *Bur. de poste* de la Ferté-Milon.

St.-Quentin-le-Vergé, village (*Marne*), arrond. d'Epernay, cant. d'Anglure, à 11 kil. (2 l. ¾) de Sézanne, 6 myriam. (13 l. ¼) de Châlons. *Pop.* 117. *Bur. de poste* de Sézanne.

St.-Quentin-le-Vieux, village (*Charente*), arrond. de Confolens, canton de Chabanois, sur la côte, près la Charente, à 20 k. (4 l. ½) de Confolens, 4 myriam. (10 l. ¼) d'Angoulême. *P.* 598. *Bur. de poste* de Chabanois.

St.-Quentin-Pré, v. (*Charente*), arrond. et cant. sud de Confolens, comm. de l'Esterm, à 6 kilomètr. (1 l. ½) de Confolens, 7 myriam. (15 l.) d'Angoulême. *P....* *Bur. de poste* de St.-Junien.

St.-Quentin-sur-Coolle, v. (*Marne*), arr. de Châlons, canton d'Ecury-sur-Coolle, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Châlons. *P.* 118. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Marne.

St.-Quillerie, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr., cant. et comm. de Tarascon. *Popul.* réunie à celle de Tarascon. *Bureau de poste* de Tarascon.

St.-Quillico, v. (*Golo*), arr. de Bastia, où est situé Piève, à 8 k. (2 l.) sud d'Oletta, 18 k. (4 l.) S. O. de Bastia. *P....*

St.-Quillien, v. (*Haute Saone*). *Voyez* Chapelle-St.-Quilliain (la).

St.-Quintin, v. (*Arriège*). *Voy.* St.-Quentin.

St. Quintin, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. de Lauzerte, comm. de *St.*-Paul-de-Burgues, à 7 k. (1 l. ¾) de Lauzerte, 25 kil. (5 l. ¾) de Montauban. *P.* compr. celle de St.-Paul, 370. *Bureau de poste* de Lauzerte.

St.-Quintin, b. (*Gard*), arr. et cant. d'Uzès, à 4 kilom. (1 l.) N. N. E. de cette ville, 24 k. (5 l. ½) N. p. E. de Nîmes, 20 k. (4 l. ½) S. O. de Bagnols. *P.* 1571. *Bur. de poste* d'Uzès.

St.-Quintin, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. de St.-Pol, cant. d'Avesnes, comm. de Lattre. *Popul.* compr. celle de Lattre, 271. *Bur. de poste* de St.-Pol.

St.-Quintin, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Ménat, sur la Sioule, à 22 kil. (5 l.) de Montaigut, 37 kil. (8 l. ¼) de Clermont. *P.* 680. *Bur. de poste* de Montaigut.

St.-Quiret, v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. de Saverdun, à 37 kil. (8 l. ½) de Mirepoix, 5 m. (12 l. ¼) de Tarascon. *Popul.* 230. *Bur. de poste* de Saverdun.

St.-Quirin, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Lorquin, sur le Rouge-Eau, à 14 k. (3 l. ¼) de Sarrebourg, 5 m. (12 l. ¼) de Nancy. Il s'y fabrique des glaces de la plus grande beauté. On voit une fontaine minérale qui est beaucoup vantée parmi le peuple des environs : une infinité de personnes affligées d'ulcères s'y rendent, ou envoient chercher de cette eau, et le plus grand nombre se trouvent guéries, après en avoir usé quelque temps. *Pop.* compr. celle de Lettembach, 1097. *Bureau de poste* de Sarrebourg.

St.-Quirin, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Conflans, comm. de Noroy-le-Sec, à 13 kil. (3 l.) O. de Briey, 4 k. (1 l.) S. O. de Noroy-le-Sec. *Pop.* compr. celle de Noroy-le-Sec, 609. *Bureau de poste* de Briey.

St.-Quiterie, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Verfeil, comm. de Mons, à 11 k. (2 l. ¾) de Toulouse, 7 kilom. (1 l. ¾) de Verfeil. *Pop.* compr. celle de Mons, 310. *Bur. de poste* de Toulouse.

St.-Rabier, v. (*Dordogne*), arr. de Montignac, cant. de Terrasson, à 11 k. (2 l. ¾), de Montignac, 33 k. (7 l. ½) de Périgueux, 14 k. (3 l. ¼) de Terrasson. *Pop...* *Bur. de poste* de Terrasson.

St.-Racho, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. de Marcigny, canton de la Clayette, près la Sornin, à 24 kil. (5 l. ½) de Marcigny, 36 k. (8 l.) de Mâcon. *Pop.* 780. *Bur. de poste* de la Clayette.

St.-Raffaele-e-Cimena, (*Pô*), arr. de Turin, cant. de Gussino, villages, le premier au pied d'une colline sur la rive droite du Pô; l'autre sur cette colline, à 18 kil. (4 l.) N. O. de Turin. *Popul.* 849. *Bureau de poste* de Turin.

St.-Rambert, v. (*Isère*), arr. et cant. sud de Vienne, comm. de Chonas, près le Rhône, sur la route de Marseille à Paris, à 10 kil. (2 l. ½) du Péage, 27 kil. (6 l.) de Vienne. *P.* compr. celle de Chonas, 597. *Bur. de poste* du Péage. *Rel. de poste aux chevaux.*

St.-Rambert, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Limonest, sur la Saone, à 3 k. (¾ de l.) de Lyon, 23 k. (5 l. ¼) de Villefranche. *Pop.* 418. *Bur. de poste* de Lyon.

St.-Rambert-le-Joux, ville (*Ain*), arr. de Belley, chef-lieu de cant., à 29 kil. (6 l. ½) N. O. de Belley, 35 kil. (7 l. ½) S. E. de Bourg, 45 m. (102 l.) S. E. de Paris. Long. 23. 3. Lat. 35. 53. Cette ville, située dans un vallon, et serrée entre deux montagnes très-hautes, est traversée par un ruisseau qu'on a détourné, par le moyen d'une écluse, de la rivière d'Albarin. Outre l'église paroissiale et un hôpital, il y avoit un collége, une abbaye de Bénédictins non réformés, de la congrégation de Cluny, et du nom de Jean *Rambert*, qu'elle a donné à la ville, qui, de son côté a ajouté le surnom de *Joux*, par rapport à sa proximité d'une branche du Mont-Jura, nommée vulgairement *le Mont-Joux*; les abbés de ce monastère, qui avoient toujours possédé la seigneurie de la ville, en avoient cédé une partie au duc de Savoie, qui érigea sa part en marquisat pour Amé de Savoie, son fils naturel. C'est pourquoi, il y avoit deux justices, celle de l'abbé et celle du marquisat. La police étoit exercée par un maire, deux syndics et un procureur du roi. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2508. *Bureau de poste.*

St.-Rambert-sur-Loire, ville (*Loire*), arr. de Montbrison, chef-lieu de cant., sur la rive gauche de la Loire, à 18 kil. (4 l.) S. E. de Montbrison, 5 m. (12 l.) S. O. de Lyon, 13 kil. (3 l.) N. O. de St.-Etienne. Il n'y a qu'une seule église. C'étoit un prieuré commendataire, et une collégiale qui étoit composée d'un sacristain et de dix chanoines : le roi nommoit le prieur, qui étoit seigneur de la ville. L'hôpital est pour les malades et pour les orphelins.

On voit près de cet endroit les restes d'un ancien pont, que l'on croit avoir été construit par les Romains, dont les inondations de la Loire ont renversé plusieurs arches. Il y a beaucoup de forges aux environs, où il se fabrique du fer. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2338. *Bur. de poste* de St.-Etienne. *Relais de poste aux chevaux.*

St.-Raphael, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. d'Exideuil, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 31 k. (7 l.) de Périgueux. *Popul.* 260. *Bureau de poste* d'Exideuil.

St.-Raphael, v. (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Suze-la-Rousse, comm. de St.-Restitut, à 11 kil. (2 l. ¾) de Pierrelatte, 24 k. (5 l. ½) de Montelimar. *Popul.* compr. celle de St.-Restitut, 767. *Bur. de poste* de Pierrelatte.

St.-Raphael, v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Fréjus, sur la Garonne, ruisseau près la plage de son nom, à 3 kil. (¾ de l.) de Fréjus, 8 m. (17 l.) de Toulon. Il y a une savonnière située sur le port. *Populat.* 649. *Bureau de poste* de Fréjus.

St.-Ré, v. (*Marengo*), arr. de Voguère, en plaine, à 6 kil. (1 l. ½) de la rive droite du Pô, 22 kilom. (5 l.) N. O. de Voguère. *Pop.* 245. *Bur. de poste* de Voguère.

St.-Regle, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, cant. d'Amboise, près la Masse, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 27 kil. (6 l.) de Tours. *Popul.* 175. *Bureau de poste* d'Amboise.

St.-Remeze, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. du Bourg-St.-Andéol, à 40 kil. (9 l.) de Privas. *P.* 650. *Bur. de poste* du Bourg-Saint-Andéol.

St.-Remi, v. (*Doire*), arrond. d'Aoste, sur le chemin d'Aoste au grand St.-Bernard, et sur le torrent qui en descend, à 20 k. (4 l. ½) N. O. d'Aoste. *Popul.* 715. *Bur. de poste* d'Aoste.

St.-Remi-des-Monts, village (*Ain*), arr. et cant. de Bourg, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit. *P.* 236. *Bur. de poste* de Bourg.

St.-Remimont-sur-Vaire, v. (*Vosges*). *Voyez* St.-Remymont.

St.-Remiremont, v. (*Meurthe*), arr. de Vezelise, cant. d'Harouć, à 11 kil. (2 l. ¾) de Vezelise, 18 k. (4 l.) de Nancy. *Pop.* compr. celle d'Herbamone, 320. *Bur. de poste* de Vezelise.

St.-Remy, v. (*Allier*), arr. de Gannat, cant. d'Escurolles, à 18 k. (4 l.) de Gannat, 5 m. (17 l. ¾) de Moulins. *Pop.* 844. *Bureau de poste* de Gannat.

St.-Remy, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. et comm. d'Anizy-le-Château, à 13 kil. (3 l.) de Laon, 6 kil. (1 l. ½) de Chavignon. *Pop.* compr. celle d'Anizy, 1575. *Bur. de poste* de Chavignon.

St.-Remy, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. d'Asfeld, comm. d'Avaux, à 24 k. (5 l. ½) de Reims, 21 kilomèt. (4 l. ¾) de Réthel. *Popul.* compr. celle d'Avaux, 506. *Bur. de poste* de Reims, départ. de la Marne.

St.-Remy, v. (*Aveyron*), arr. de de Milhaud, cant. de Sallescuran, comm. de Condols, à 25 k. (5 l. ¾) de Milhaud, 8 kilom. (2 l.) de Sallescuran. *Popul.* compr. celle de Condols, 244. *B de p.* de Milhaud.

St.-Remy, ville (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Tarascon, chef-lieu de canton, à 21 kil. (4 l. ¾) N. E. d'Arles, 14 kil. (3 l. ¼) E. de Tarascon, 6 m. (13 l.) N. O. d'Aix. Cette petite ville étoit considérable du temps des Romains. Ce fut sous le le règne de Clovis qu'elle changea de nom; elle se nommoit *Glanum.* Clovis étant entré en Provence pour assiéger Avignon, où s'étoit réfugié Gondebaud, roi des Bourguignons, étoit accompagné de St.-Remy, archevêque de Reims, qui l'avoit baptisé. Clovis lui fit présent de la ville et du territoire du Glanum, qui prit alors le nom du saint archevêque; on a trouvé dans le lieu et aux environs, des médailles, des fragmens et des traces d'antiquités.

Outre l'église paroissiale, il y avoit une collégiale fondée en 1330, par Jean XXII: son chapitre étoit composé de douze chanoines et d'un curé. On voyoit hors de ces murs le couvent de l'étroite observance de St.-François, un autre de Trinitaires, et quatre couvens de religieuses. Le territoire des environs est principalement fertile en vin et en fruits. L'étang de la glacière est près de cette ville, où l'on trouve des manufactures d'étoffes en laine appelées Cadix. On fait dans cette ville le commerce de vins, on y travaille et polit du marbre qu'on nomme *marbre de Saint-Remy;* il est mêlé de blanc et de jaune, de rouge et de couleur de chair.

C'est la patrie de Pierre-Toussaint *Durand de Maillane*, né en 1729, avocat au parlement d'Aix, député aux états-généraux et à l'assemblée constituante, premier juge du tribunal de district de Tarascon, séant à St.-Remy, député à la convention nationale et au conseil des anciens, président du tribunal de première instance à Tarascon, et ensuite juge en la cour d'appel à Aix, auteur du *Dictionnaire de droit canonique*, Lyon, 5 vol. *in*-4°, 1776; *Histoire du droit canonique, pour servir d'introduction à l'étude du droit canonique*, 1769, in-12; *Les libertés de l'église gallicane prouvées et commentées*, Lyon, 1770 et 1776, 5 vol. *in*-4°; *Instituts du droit canonique, traduits en français, précédés de l'histoire des canons*, Lyon, 1770, 10 vol. *in*-12. Il a donné une nouvelle édition du *Parfait notaire apostolique, et procureur des officialités*, par Arnould, 2 vol. *in*-4°, 1779; *Coutumes de Montargis*, etc. par l'Hoste, 1781, 2 vol. *in*-12. On a encore de lui: *Histoire apologétique du comité ecclésiastique de l'assemblée nationale*, 1791, in-8°; *Réponse au mémoire de Fréron sur le Midi*, le 7 thermidor an 4 (1796), *in*-8°. — Jean-Joseph *Expilly*, abbé, né en 1719, membre des académies de Berlin, Madrid, Stockholm, etc. auteur du *Dictionnaire géographique, historique et politique de la France et des Gaules*, 5 vol. *in*-fol., 1763, 1770; *Géographe manuel*, *in*-12; *La Cosmographie*, *in*-8°, 1749; *Della cosa, Milano, in*-4°; *La polychorographie*, *in*-8°, 1755; *La topographie de l'univers*, 1757 et 1758, 2 vol. *in*-8°; *Description historique des royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande*, *in*-12, 1759; *De la population de la France, in*-fol. — *Germany*, ci-devant chanoine, à St.-Quentin, auteur de l'*Histoire des dernières révolutions de Corse*, 3 v. *in*-12. — Michel *Nostradamus*, médecin et astrologue, auteur de *quatrains prétendus prophétiques*, né en 1503, mort à Salon, en 1566. Saint-Remy est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 5060. *Bur. de poste.*

St.-Remy, v. (*Cantal*), arr. de Mauriac, cant. de Salers, à 14 kil. (3 l. ¼) de Mauriac, 21 k. (4 l. ¾) d'Aurillac. *Popul.* 456. *B. de poste* de St.-Martin-Valmeroux.

St.-Remy, v. (*Cantal*), arr. de St.-Flour, cant. de Chaudes-Aygues,

près la Bés, à 29 kil. (6 l. ½) de St.-Flour, 5 m. (11 l.) d'Aurillac. *Popul.* 557. *B. de poste* de St.-Flour.

St.-Remy, v. (*Corrèze*), arrond. d'Ussel, cant. de Sornac, à 11 kil. (2 l. ¾) d'Ussel, 6 m. (13 l. ½) de Tulle. *P.* 760. *B. de p.* d'Ussel.

St.-Remy ou Mont-sur Brenne, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Montbard, sur la Brenne, près son confluent dans l'Armançon, à 16 k. (3 l. ⅔) de Semur, 7 m. (15 l.) de Dijon. *Populat.* 738. *Bureau de poste* de Montbard.

St.-Remy, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Villefranche-de-Louchapt, à 18 k. (4 l.) de Mucidan, 5 m. (11 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* 596. *B. de poste* de Monpont.

St.-Remy, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, canton d'Ecos, comm. du But, près l'Epte, à 20 k. (4 l. ½) du Grand-Andelys, 39 k. (8 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* compr. celle du But, 203. *Bur. de poste* de Tillières.

St.-Remy, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. et comm. d'Auneau, à 21 k. (4 l. ¾) de Chartres, 9 k. (2 l. ¼) de Gallardon. *Populat.* compr. celle d'Auneau, 1364. *Bureau de poste* de Gallardon.

St.-Remy, village (*Forêts*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Virton, près la Balle, à 7 kilom. (1 l. ¾) E. p. S. de Virton, 9 kilom. (2 l. ¼) de Longwy, 39 k. (8 l. ¾) O. p. S. de Luxembourg. *Pop. Bur. de p.* de Longwy, dép. de la Moselle.

St.-Remy, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Chimay, sur l'Eau-Blanche, riv., à 2 k. (½ l.) O. de Chimay, 18 k. (4 l.) E. S. E. de Liessies, 5 m. (11 l. ¾) S. S. E. de Mons. Il y a des fourneaux. *Pop.* 270. *Bur. de poste* de Chimay.

St.-Remy, v. (*Landes*), arrond. de Mont-de-Marsan, cant. et comm. de Roquefort, à 7 kil. (1 l. ¾) de cet endroit, 15 kil. (3 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de Roquefort, 1370. *Bur. de poste* de Roquefort.

St.-Remy, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Loude, à 9 k. (2 l. ½) du Puy. *Pop.* 751. *Bur. de poste* du Puy.

St.-Remy, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Bourg-de-Vizat, comm. de Miramont, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Lauzerte, 34 kilom. (7 l. ¾) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Miramont, 670. *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Remy, v. (*Lot*), arr. et cant. sud de Cahors, comm. de la Bastide-de-Marnhac, à 7 k. (1 l. ¾) de Cahors. *Pop.* compr. celle de la Bastide-de-Marnhac, 900. *Bur. de poste* de Cahors.

St.-Remy, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. et comm. de Castel-Moron, à 10 k. (2 l. ½) de Clairac, 27 kil. (6 l.) de Marmande. *Pop.* compr. celle de Castel-Moron, 1631. *Bureau de poste* de Clairac.

St.-Remy, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Montrevault, à 9 k. (2 l. ⅓) de St.-Florent, 4 m. (10 l.) d'Angers. *Pop.* 892. *B. de poste* de Beaupréau.

St.-Remy, v. (*Marne*), arrond. d'Epernay, cant. de Sézanne, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 5 m. (11 l. ⅔) de Châlons. *Pop.* 91. *Bur. de poste* de Sezanne.

St.-Remy, v. (*Mayenne*), arr. de Château-Gontier. *Pop.* 716. *B. de poste* de Château-Gontier.

St.-Remy, v. (*Meuse*), arrond. de Verdun, canton de Fresne-en-Voivre, sur la Saux, à 18 kilom. (4 l.) de St.-Mihel, 4 m. (10 l.) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 189. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

St.-Remy, v. (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. de St.-Etienne-de-Cuines, près l'Arc, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Jean-de-Maurienne, 32 k. (7 l. ¼) de Chambéry. Il y a une usine ou martinet où se fabriquent des outils aratoires. *Pop.* 495. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Maurienne.

St.-Remy, v. (*Moselle*), arrond. et cant. de Metz, comm. de Ladonchamp, 4 k. (1 l.) de Longwy. *Pop.* compr. celle de Ladonchamp et dépend., 138. *Bureau de poste* de Longwy.

St.-Remy, v. (*Moselle*), arrond. de Briey, cant. de Longwy, comm. de Piedmont, à 3 kil. (¾ de l.) de Longwy, 6 myr. (13 l.) de Metz. *Pop.* compr. celle de Piedmont, 175. *Bur. de poste* de Metz.

St.-Remy, v. (*Ourthe*), arrond. de Liége, cant. de Dalhem, à 2 kil. (½ l.) S. O. de cet endroit, 10 kil. (2 l. ½) O. d'Aubel, 10 k. (2 l. ½) N. E. de Liége. *Popul.* 595. *Bur. de poste* de Liége.

St.-Remy, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Thiers, chef-l. de cant., à 4 kil. (1 l.) N. E. de Thiers, 41 k. (9 l. ½) E. N. E. de Clermont-Ferrand, 10 k. (2 l. ½) de Casteldon. *Populat.* 3045. *Bureau de poste* de Thiers.

St.-Remy, v. (*Bas-Rhin*), arr. et cant. de Weissembourg, comm. d'Alstad, sur la Lauter, à 4 kilom. (1 l.) de Weissembourg, *P.* compr. celle d'Alstad. *Bureau de poste* de Weissembourg.

St.-Remy, v. (*Sambre-et-Meuse*), arrond. de Marche, caut. et comm. de Rochefort, à 11 kil. (2 l. ¾) de Marche, 2 k. (½ l.) de Rochefort. *Pop.* compr. celle de Rochefort, 878. *Bureau de poste* de Marche.

St.-Remy, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, canton d'Amance, à 14 kil. (3 l. ¼) Jussey, 23 kil. (5 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 383. *Bur. de poste* de Vésoul.

St.-Remy, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. et canton sud de Châlons-sur-Saone, près le confluent de la Corne dans la Saone, à 2 kil. (½ l.) de Châlons, 5 myr. (11 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 777. *Bureau de poste* de Châlons-sur-Saone.

St.-Remy *ou* Isle St.-Denis (l'), v. (*Seine*), arrond. et cant. de Saint-Denis *ou* Franciade, sur le Crou, attenant les murs de Saint-Denis, à 8 k. (2 l.) de Paris. *Pop.* 385. *Bureau de poste* de Saint-Denis.

St.-Remy, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Chevreuse, à 2 kilom. (½ l.) de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) de Montfort, 18 kil. (4 l.) de Versailles. Il y avoit un prieuré. On trouve une source d'eau minérale près ce village. *Pop.* 506. *Bur de poste* de Chevreuse.

St.-Remy, v. (*Vienne*), arrond. de Châtellerault, cant. de Dangé, près la Creuse, à 19 kil. (4 l. ½) de Châtellerault, 5 myr. (11 l. ¼) de Poitiers. *Pop.* 730. *Bur. de poste* des Ormes.

St.-Remy, v. (*Vienne*), arrond. et cant. de Montmorillon, à 14 k. (3 l. ½) de cet endroit, 5 myr. (12 l.) de Poitiers. *Populat.* 603. *Bur de poste* de Montmorillon.

St.-Remy, v. (*Vosges*), arrond. de Saint-Dié, cant. de Raon-l'Etape, à 10 kil. (2 l. ½) de Saint-Dié, 36 kil. (8 l.) d'Epinal, 7 kilom. 7 kil. (1 l. ¾) de Raon. *Pop.* 474. *Bur. de poste* de Raon.

St.-Remy-au-Mont, v. (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Coligny, comm. de Salavres, à 21 kilomèt. (4 l. ¾) de Bourg, 2 k. (½ l.) de Coligny, 7 kilom. (1 l. ¾) de St.-Amour. *Pop.* compr. celle de Sa-

lavres, 823. *Bur. de poste* de St.-Amour, départ. du Jura.

St.-Remy-aux-Bois, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, canton de Bayon, près le Loro, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Lunéville, 34 kilom. (7 l. ¾) de Nancy. *Bur. de poste* de Charny, départ. des Vosges.

St.-Remy-aux-Bois, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. de Montreuil-sur-mer, cant. de Campagne, à 11 k. (2 l. ¾) de Montreuil-sur-mer, 6 myr. (14 l. ½) d'Arras. *Pop.* 257. *Bur. de poste* d'Hesdin.

St.-Remy-aux-Nonains, v. (*Aisne*), arrond. de Soissons, cant. et comm. de Villers-Cotterets, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 21 k. (4 l. ¾) de Soissons. *Pop.* compr. celle de Villers-Cotterets, 2400. *Bur. de poste* de Villers-Cotterets.

St.-Remy-Basse-Marche, village (*Aveyron*), arrond. de Villefranche, cant. de Villeneuve, à 5 kil. (1 l. ¼) de Villefranche, 41 kil. (9 l. ¼) de Rhodez. *Pop.* 373. *Bur. de poste* de Villefranche.

St.-Remy-Blanzy, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Châtel, à 15 k. (3 l. ½) de Soissons, 42 k. (9 l. ½) de Laon. *Pop.* compr. celle de Blanzy, 360. *Bur. de poste* d'Oulchy-le-Châtel.

St.-Remy-Chaussée, v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, cant. de Berlaimont, près le bois de la Haye-d'Avesnes, à 6 k. (1 l. ½) d'Avesnes, 6 myr. (13 l. ½) de Douay. *Pop.* 437. *Bur. de poste* d'Avesnes.

St.-Remy-d'Aumont, v. (*Aisne*), arrond. de Château-Thierry, cant. et comm. de Neuilly-St.-Front, à 16 k. (3 l. ¾) de Neuilly-St.-Front. *Pop.* compr. celle de Neuilly-St.-Front, 1403. *Bureau de poste* de Neuilly-Saint-Front.

St.-Remy-de-Chargrat, village (*Puy-de-Dôme*), arrond. d'Issoire, cant. de Sauxillanges, à 6 kilomèt. (1 l. ½) d'Issoire, 40 kilom. (9 l.) de Clermont. *Pop.* 547. *Bureau de poste* d'Issoire.

Saint-Remy-de-la-Vanne *ou* Vaux-de-la-Vanne, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de la Ferté-Gaucher, à 23 kil. (5 l. ½) de Rosoy, 5 myr. (11 l. ½) de Melun. *Populat.* 600. *Bureau de poste* de la Ferté-Gaucher.

St.-Remy-de-la-Varenne, b. (*Maine-et-Loire*), arr. d'Angers, cant. de Pont-de-Cé, sur la Loire, à 21 k. (4 l. ¾) d'Angers. *P.* 737. *Bur. de poste* de Rosiers.

St.-Remy-de-Sillé, v. (*Sarthe*), arrond. du Mans, cant. de Sillé-le-Guillaume, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 29 kil. (6 l ½) du Mans. On y fabrique des toiles. *Pop.* 876. *Bur. de poste* de Sillé-le-Guillaume.

St.-Remy-des-Landes, village (*Manche*), arr. de Carentan, cant. de la Haye-du-Puits, à 29 k. (6 l. ½) de Carentan, 31 kil. (7 l.) de Coutances. *Popul.* 510. *Bur. de poste* de Périers.

St.-Remy-des-Landes, village (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Étampes, cant. sud de Dourdan, comm. de Claire-Fontaine, près la forêt des Ivelines, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Rambouillet, 9 k. (2 l. ¼) d'Étampes. *P.* compr. celle de Claire-Fontaine, 470. *Bur. de poste* de Rambouillet.

St.-Remy-des-Monts, village (*Sarthe*), arr. et cant. de Mamers, sur un mont, à 5 kil. (1 l. ¼) de Mamers, 37 k. (8 l. ½) du Mans. *Populat.* 841. *Bureau de poste* de Mamers.

St.-Remy-du-Blot, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Montaigut, cant. de Menat, à 14 k. (3 l. ½) de Montaigut, 36 kil. (8 l.) de Clermont. *Populat.* 1065. *Bureau de poste* de Montaigut.

St.-Remy-du-Plain, v. (*Sarthe*), arrond. et cant. de Mamers, près la Bienne, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Mamers, 39 k. (8 l. ¾) du Mans. Il y a une source d'eau ferrugineuse et une papeterie. *Popul.* 946. *Bur. de poste* de Mamers.

St.-Remy-du-Plein, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Fougères, cant. d'Antrain, à 24 k. (5 l. ½) de Dol, 30 k. (6 l. ¾) de Rennes. *Pop.* 730. *Bur. de poste* d'Antrain.

St.-Remy-en-Bouzemont, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, chef-lieu de canton, près l'Isson, à 10 k. (2 l. ½) S. de Vitry, 42 kil. (9 l. ½) S. E. de Châlons, 22 kil. (5 l.) O. de St.-Dizier. *P.* compr. celle des Landes, 540. *B. de poste* de Vitry-sur-Marne.

St.-Remy-en-Campagne, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Eu, à 24 kilom. (15 l. ½) de Dieppe, 7 myr. (15 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 496. *Bur. de poste* d'Eu.

St.-Remy-en-l'Eau, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de St.-Just, sur l'Arre, à 9 kilomèt. (2 l. ¼) de Clermont, 25 k. (5 l. ¾) de Beauvais. *Popul.* 204. *Bur. de poste* de St.-Just.

St.-Remy-en-Pleine, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. et cant. de Niort, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. *P.* 502. *Bur. de poste* de Niort.

St.-Remy-en-Rivière, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant de Blangy, près l'Yères et la forêt d'Eu, à 20 k. (4 l. ½) de Neufchâtel, 5 myr. (13 l. ¾) de Rouen *Pop.* 254. *Bureau de poste* de Neufchâtel.

St.-Remy-la-Chapelle, village (*Sarthe*). *Voyez* Chapelle-St.-Remi (la).

St.-Remy-le-Petit, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. d'Asfeld, sur la Retourne, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Réthel, 5 m. (12 l.) de Charleville. *Pop.* 70. *Bureau de poste* de Réthel.

St.-Remy-les-Chevreuse, v. (*Seine-et Oise*), arr. de Versailles, cant. de Chevreuse, sur l'Yvette, à 11 k. (2 l. ¾) de Versailles, 2 k. (½ l.) de Chevreuse. *P.* 585. *Bur. de poste* de Chevreuse.

St.-Remy-les-Eaux *ou* des Bois, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Ballon, à 13 kil. (3 l.) du Mans. *Popul.* 98. *Bureau de poste* du Mans.

St.-Remy-Malbati, v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge, à 11 k. (2 l. ¾) d'Avesnes, 6 myr. (13 l. ½) de Douay. *Popul.* 230. *Bur. de poste* de Maubeuge.

St.-Remy-sous-Barbuise, v. (*Aube*), arr. et cant. d'Arcis-sur-Aube, sur le ruisseau Barbuise, à 5 k. (1 l. ½) d'Arcis, 21 kilomèt. (4 l. ¾) de Troyes. *Pop.* 234. *Bur. de poste* d'Arcis-sur-Aube.

St.-Remy-sur-Avre, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Brezolles, près l'Aure, à 8 k. (2 l.) de Dreux, 40 k. (9 l.) de Chartres. Il y a un moulin à tan et deux à blé. *P.* 534. *Bur. de poste* de Nonancourt, département de l'Eure.

St.-Remy-sur-Bussy, v. (*Marne*), arrond. de Ste.-Ménéhould, cant. de Dammartin-sur-Yèvre, à la source de la rivière de Bussy, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Ste.-Ménéhould, 19 kil. (4 l. ½) de Châlons. *P.* 463. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Marne.

St.-Remy-sur-Orne, v. (*Calvados*), arrond. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt, à 22 kil. (5 l.) de Falaise, 30 k. (6 l. ¾) de Caen. *Popul.* 635. *Bur. de poste* de Thury-Harcourt.

St.-Remymont, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville, sur le Vair, à 29 kilom. (6 l. ½)

(6 l. ½) de Neufchâteau, 41 kilom. (9 l. ¼) d'Epinal. *Popul.* 247. *Bur. de poste* de Neufchâteau.

St.-Renan, ville (*Finistère*), arrond. de Brest, ch.-lieu de cant., sur l'Albert-Ildud, à 9 k. (2 l. ½) N. O. de Brest, 10 kil. (2 l. ½) E. de la mer. Cette commune abonde en grains et fourrages : les chevaux y sont forts et vigoureux. On y exploite de la tourbe. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 886. *Bur. de poste* de Brest.

St.-Restitut, v. (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Pierrelatte, à 25 kil. (5 l. ¾) de Montelimar, 7 myr. (15 l. ½) de Valence. *P.* 767. *Bureau de poste* Pierrelatte.

St.-Révérend, v. (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de St.-Gilles, près le ruisseau Guigarant, à 16 k. (3 l. ¾) de Challans, 8 myr. (18 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 450. *Bur. de poste* de St.-Gilles-sur-Vic.

St.-Révérien, v. (*Allier*), arr. de Moulins, canton de Dompierre, comm. de Vomas, à 25 kilomèt. (5 l. ¾) de Moulins, 8 k. (2 l.) de Dompierre. *Popul.* compr. celle de Vomas, 742. *Bureau de poste* de Moulins.

St.-Révérien, b. (*Nièvre*), arr. de Clamecy, canton de Brinon-les-Allemands, à 36 kilom. (8 l.) N. E. de Nevers, 14 kilom. (3 l. ¼) O. p. S. de Corbigny, 11 k. (2 l. ¾) N. de St.-Saulge. Il y a des carrières de marbre. *Pop.* 515. *B. de poste* de Nevers.

St.-Ricquier, ville (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, sur le Scardon, ruisseau, à 36 kilom. (8 l.) N. O. d'Amiens, 8 k. (2 l.) N. E. d'Abbeville, 19 myriam. (43 l.) N. de Paris. Longit. 19. 26. Lat. 50. 10. C'étoit le siége d'une prévôté royale, où l'on suivoit la coutume d'Amiens. On y voyoit une célèbre abbaye du même nom, autrefois occupée par des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qui produisoit vingt mille livres de rente. Outre les deux églises paroissiales, on y voyoit une chapelle de confrérie sous l'invocation de Saint-Nicolas. Il y a un hôtel-dieu fondé pour vingt-quatre malades.

Les environs de cette ville sont fertiles en blé et autres grains : on y sème aussi beaucoup de lin et de chanvre. *P.* 1299. *Bur. de poste* d'Abbeville.

St.-Rieul, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de St.-Brieux, cant. de Lamballe, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 28 kilom. (6 l. ¼) de St.-Brieux. *Populat.* 254. *Bureau de poste* de Lamballe.

St.-Rigaud, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Semur-en-Brionnois, comm. de Ligny, à 11 k. (2 l. ¾) de Marcigny, 6 myr. (11 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* réunie à celle de Ligny, 1100. *Bur. de poste* de la Clayette.

St.-Rigomer-des-Bois, village (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de la Fresnaye, près la forêt de Perseigne, à 14 k. (3 l. ¼) de Mamers, 43 k. (9 l. ¾) du Mans. *Pop.* 567. *Bur. de poste* de Mamers.

St.-Rimault, v. (*Oise*), arrond. de Clermont, cant. de Saint-Just, comm. d'Essuiles, à 14 k. (3 l. ¼) de Beauvais, 15 kilom. (3 l. ½) de Clermont. *Pop.* compr. celle d'Essuilles, 590. *Bureau de poste* de Beauvais.

St.-Rimay, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Montoire, à 10 k. (2 l. ½) de Vendôme, 37 k. (8 l. ¼) de Blois. On trouve aux environs de la pierre calcaire dure et tendre. *Pop.* 263. *Bur. de poste* de Montoire.

St.-Rimbes, v. (*Landes*). *Voyez* Rimbes.

St.-Riquier-d'Héricourt, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. d'Ourville, près la Durdan, à 10 k. (2 l. ½) de Cany, 40 kilom. (9 l.) de Rouen. *Pop.* 156. *Bur. de poste* d'Ourville.

St.-Riquier-en-Rivière, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Neufchâtel, cant. de Blangy, près l'Yères et la forêt d'Eu, à 20 kil. (4 l. ½) de Neufchâtel, 6 myr. (13 l. ½) de Rouen. *Pop.* 315. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

St.-Riquier-Esplains, village (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de St.-Vallery, à 5 k. (1 l. ¼) de Cany, 5 myriam. (11 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 918. *Bur. de poste* de Cany.

St.-Riram, v. (*Loire*), arrond. de Roanne, cant. de St.-Haon-le-Châtel, sur le ruiss. la Tache, à 18 k. (4 l.) de Roanne, 4 myr. (10 l. ½) de Feurs. *Pop.* 660. *Bur. de poste* de Roanne.

St.-Rivoal, v. (*Finistère*), arr. de Château-Lin, cant. de Pleyben, comm. de Braspars, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Château-Lin, 13 kilom. (3 l.) de Pleyben. *Populat.* compr. celle de Braspars, 2323. *B. de poste* de Château-Lin.

St.-Robert, b. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. d'Ayen, à 18 kilom. (4 l.) O. de Donzenac, 22 k. (5 l.) N. O. de Brive, 38 k. (8 l. ½) O. de Tulle. Il y a dans l'étendue de cette commune une excellente mine de fer doux et de la castine. Ce fer passe pour le meilleur du département. On voyoit, à 4 kil. (1 l.) de cette commune, une abbaye qui avoit été fondée, en 1114, par Gérand de Sala. L'église de ce monastère avoit quelque chose de majestueux. La nef avoit été détruite par le ravage des Anglois. *Popul.* 475. *Bur. de poste* de Brive.

St.-Robert, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de la Roque-Timbaut, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, à 16 k. (3 l. ¾) d'Agen. *Pop.*...., *Bur. de p.* d'Agen.

St.-Robert, v. (*Tarn*), arrond. de Gaillac, cant. et comm. de Rabastens, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville, 19 kil. (4 l. ¼) de Gaillac. *P.* compr. celle de Rabastens, 5930. *Bureau de poste* de Rabastens.

St.-Roch, v. (*Aveyron*), arrond. de Villefranche, cant. de St.-Albin, comm. de Pagax, à 20 k. (4 l. ½) de Rignac, 31 k. (7 l.) de Villefranche. *Pop.* compr. celle de Pagax, 473. *Bur. de poste* de Rignac.

St.-Roch, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Cazaubon, commune de Maupas, à 11 k. (2 l. ¾) de Nogaro, 41 k. (9 l. ¼) de Condom, 9 k. (2 l. ¼) de Cazaubon. *Pop.* compr. celle de Maupas, 455. *Bur. de poste* de Nogaro.

St.-Roch, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, canton de Neuilly-Pont-Pierre, à 9 kil. (2 l. ½) de Tours. *Pop.* 219. *Bur. de poste* de Tours.

St.-Roch, v. (*Léman*), arrond. de Bonneville, cant. de Sallanches, à 2 k. (½ l.) N. E. de cet endroit, 11 kil. (2 l. ¾) S. E. de Cluses, 6 myr. (12 l. ¾) S. E. de Genève. *Popul.* 1373. *Bur. de poste* de Sallanches.

St.-Roch, v. (*Orne*), arrond. de Domfront, cant. de Passais, près l'Egraine, à 7 k. (1 l. ¾) de Domfront, 6 myr. (14 l. ¼) d'Alençon. *Populat.* 726. *Bureau de poste* de Domfront.

St.-Rogatien, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de la Rochelle, cant. de la Jarrie, à 5 kil. (1 l. ½) de la Rochelle, 6 myriam. (12 l. ¾) de

Saintes. *Pop.* 278. *Bureau de poste* de la Rochelle.

St.-Romain, v. (*Ain*), arr. de Trévoux, cant. de Montluel, comm. de Miribel, à 19 k. (4 l. ¼) de Trévoux, 11 k. (2 l. ¾) de Lyon. *P.* comp. celle de Miribel, 2077. *Bur. de poste* de Lyon, départ. du Rhône.

St.-Romain, v. (*Ain*), arrond. de Belley, cant. et comm. de Virieu-le-Grand, à 10 kil. (2 l. ½) de Belley. *Populat.* compr. celle de Virieu-le-Grand, 748. *B. de p.* de Belley.

St.-Romain, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, canton d'Aubeterre, à 34 kil. (7 l. ¾) de Barbezieux, 41 kilomèt. (9 l. ¼) d'Angoulême. *Populat.* 1235. *Bureau de poste* de la Grolle.

St.-Romain, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Saintes, cant. de Cozes, près la Méra, à 31 kil. (7 l.) de Saintes. *Popul.* 100. *Bur. de poste* de Mortagne.

St.-Romain (haut et bas), v. (*Côte-d'Or*), arrond. et cant. nord de Beaune, comm. de Monthélie, à 9 kil. (2 l. ¼) de Beaune, 43 k. (9 l. ¾) de Dijon. *Pop.* 650. *Bur. de poste* de Beaune.

St.-Romain, v. *Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de St.-Pardoux-la-Rivière, sur un tertre, près la Dronne, à 9 kil. (2 l. ¼) de Nontron, 39 kil. (8 l. ¾) de Périgueux, 5 kil. (1 l. ¼) de Thiviers. *Pop.* 730. *Bur. de poste* de Thiviers.

St.-Romain, v. (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de Monpazier, à 11 kil. (2 l. ¾) de Belvez, 5 myr. (11 l.) de Périgueux. *Popul.* 244. *Bur. de poste* de Monpazier.

St.-Romain, v. (*Eure-et-Loir*), *Voyez* Madelaine-St.-Romain (la).

St.-Romain, v. (*Gard*). *Voyez* Laval-St.-Romain.

St.-Romain, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Sauveterre, sur la Vignague, à 11 kil. (2 l. ¾) de la Réole, 43 kil. (9 l. ¾) de Bordeaux. *Pop.* 382. *Bur. de poste* de la Réole.

St.-Romain, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Rieumes, comm. de Plaignoles, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Lombez, 23 k. (5 l. ¼) de Muret. *Popul.* compr. celle de Plaignoles, 239. *Bureau de poste* de Lombez, département du Gers.

St.-Romain, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Fronsac, à 14 kil. (3 l. ¼) de Libourne, 19 k. (4 l. ¼) de Bordeaux. *Pop. l.* 780. *Bur. de poste* de Libourne.

St.-Romain, v. (*Isère*), arrond. de la Tour-du-Pin, cant. de Cremieu, à 28 kil. (6 l. ¼) de la Tour-du-Pin, 28 k. (6 l. ¼) de Grenoble. *Pop.* 383. *Bur. de poste* de Cremieu.

St.-Romain, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Reignier, à 4 kil. (1 l.) S. S. E. de cet endroit, 9 kil. (2 l. ¼) S. S. O. de Bonne, 23 kil. (5 l. ¼) S. E. de Genève, 7 kil. (1 l. ¾) de Bonneville. *P.* 77. *Bureau de poste* de Bonneville.

St.-Romain, v. (*Loir-et-Cher*), arrond. de Blois, cant. de St.-Agnan, à 5 kil. (1 l. ¼) de Saint-Aignan, 31 kil. (7 l.) de Blois. *Popul.* 553. *Bur. de poste* de Saint-Aignan.

St.-Romain, v. (*Lot*), arrond. et canton de Gourdon, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 31 k. (7 l.) de Cahors. *Pop.* 356. *B. de p.* de Gourdon.

St.-Romain, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Bourg-de-Vizat, comm. de Fauroux, à 9 kil. (2 l. ¼) de Lauzerte, 38 kil. (8 l. ½) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Fauroux, 730. *Bureau de poste* de Lauzerte.

St.-Romain, v. (*Lot*), arr. de Montauban, canton de Caussade, comm. de Mirabel, à 14 k. (3 l. ¼) de Montauban, 14 kil. (3 l. ¼) de Caussade. *Pop.* compr. celle de Mirabel, 1911. *Bureau de poste* de Montauban.

St.-Romain, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Puymirol, à 14 k. (3 l. ¼) d'Agen, 5 kilom. (1 l. ¼) de la Magistère. *Pop.* .... *Bureau de poste* de la Magistère.

St.-Romain, village (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Marmande, cant. de Duras, comm. de Sauvetat, à 22 kil. (5 l.) de Marmande, 15 k. (3 l. ½) de Duras. *Popul.* compr. celle de Sauvetat, 2800. *Bureau de poste* de Marmande.

St.-Romain, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. d'Ambert, cant. de Saint-Anthême, à 13 k. (3 l.) d'Ambert, 7 myr. (16 l.) de Clermont. *P.* 804. *Bureau de poste* d'Ambert.

St.-Romain, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Tarare, à 18 kil. (4 l.) de Villefranche, 24 k. (5 l. ½) de Lyon. *P.* 1035. *Bur. de poste* de Tarare.

St.-Romain, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. de Charolles, cant. de Toulon-sur-Arroux, à 25 kil. (5 l. ¾) de Charolles, 6 myr. (14 l.) de Mâcon. *Pop.* 325. *Bur. de poste* de Toulon.

St.-Romain, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. de Mâcon, cant. de la Chapelle-de-Quinchey, près la Saone, à 14 kil. (3 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 208. *Bur. de poste* de Mâcon.

St.-Romain, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Poix, à 30 kil. (6 l. ¾) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Frocourt et la Haye, 266. *Bur. de poste* de Poix.

St.-Romain, v. (*Vienne*), arr. de Châtellerault, cant. de Leigné-sur-Usseau, sur la Vienne, à 13 kilom. (3 l.) de Châtellerault, 43 kilom. (9 l. ¾) de Poitiers. *Populat.* 466. *Bur. de poste* de Châtellerault.

St.-Romain, v. (*Vienne*), arr. de Civray, cant. de Charroux, à 9 k. (2 l. ¼) de Civray, 40 kil. (9 l.) de Poitiers. *Pop.* 979. *Bur. de poste* de Civray.

St.-Romain-au-Mont-d'Or *ou* Caillaux-sur-Fontaine, village (*Rhône*), arrond. de Lyon, cant. de Neuville, près la Saone, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Lyon, 19 kil. (4 l. ½) de Villefranche. On trouve dans les carrières de ce village des fossiles de plusieurs espèces, tels que des bélemnites et des cornes d'ammon, dont plusieurs ont des parties cristallines. Le spath y est fort abondant ; il y en a de blanc et de jaune, et on en détache des masses considérables. Le spath diffère du quartz en ce qu'il est plus poli et moins dur que le quartz. Celui que l'on rencontre à Saint-Romain n'est attaché à aucun minéral, et doit être placé dans la classe de celui qu'on appelle *marmor metallare* et *sterile*. On ramasse dans le même canton de petites étoiles grises, qui sont en masses les unes sur les autres. On y trouve aussi des boucardes et des pétoncles. Le Mont-d'Or fournit des histérolites, des piapolites, et autres pièces figurées, ainsi que des géodes, des pierres d'aigle très-grosses, de couleur jaune, avec des veines et des nœuds imitant la racine de noyer. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Lyon.

St.-Romain-d'Albon, village (*Drôme*), arr. de Valence, chef-lieu de canton, à 28 kil. (6 l. ¼) N. p. O. de Romans, 36 kil. (8 l.) N. de Valence, 13 kil. (3 l.) E. d'Annonay, 8 kil. (2 l.) de Saint-Vallier. *P.* compr. les dépendances, 2445. *Bur. de poste* de Saint-Vallier.

St.-Romain-d'Ay, v. (*Ardèche*),

arr. de Tournon, cant. de Satillieu, à 18 kil. (4 l.) de Tournon, 5 myr. (11 l.) de Privas. Il y a des tourbières. Populat. 342. Bur. de poste d'Annonay.

St.-Romain-de-Beaumont, v. (*Charente-Inférieure*). *V.* Beaumont.

St.-Romain-de-Benêt, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de Saintes, cant. de Saujon, à 18 kil. (4 l.) de Saintes, 6 kil. (1 l. ½) de Saujon. *Pop.* 1295. *Bur. de poste* de Saujon.

St.-Romain-de-Colbosc, bourg (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, chef-lieu de canton, à 13 k. (3 l.) E. d'Harfleur, 5 myr. (12 l. ¼) O. de Rouen, 24 kil. (5 l. ½) S. de Fécamp. On y fabriquoit des pesons ou romaines à cadran, assez commodes pour marquer jusqu'aux onces. *Pop.* 1183. *Bur. de poste.*

St.-Romain-de-Couzon, village (*Rhône*). *Voy.* St.-Romain-au-Mont-d'Or.

St.-Romain-de-la-Valette, v. (*Charente*). *Voy.* Valette (la).

St.-Romain-de-Lerpe, village (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant de St.-Péray, sur un tertre, à 9 k. (2 l. ¼) de Tournon, 32 kilomètr. (7 l. ¼) de Privas. *Pop.*1005. *Bur. de poste* de St.-Péray.

St.-Romain-de-Malgarde, v. (*Vaucluse*), arr. d'Orange, canton de Vaison, sur l'Aiguez, à 27 kil. (6 l.) de Carpentras, 40 kilomètr. (9 l.) d'Avignon. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Nions.

St.-Romain-de-Roche, v. (*Jura*), arr. de St.-Claude, cant. de Moyrans, à 9 kilom. (2 l. ¼) de St.-Claude, 38 k. (8 l. ½) de Lons-le-Saunier. On y trouve des mines de houille non exploitées. *Pop.* 118. *B. de p.* de St.-Claude.

St.-Romain-de-Surien, village (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de Roussillon, près la Somme, à 7 k. (1 l. ¾) du Péage, 13 k. (3 l. ½) de Vienne. *P.*.... *B. de poste* du Péage.

St.-Romain-d'Urfé, v. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de St.-Just-en-Chevalet, à 25 kil. (5 l. ¾) de Roanne, 36 k. (8 l.) de Feurs. Il y a une carrière de marbre non exploitée. *Pop.* 1320. *B. de poste* de Roanne.

St.-Romain-en-Gal, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Ste.-Colombe, près le Rhône, à 25 k. (5 l. ⅔) de Lyon, 5 myr. (12 l. ⅔) de Villefranche. *Pop.* 452. *Bur. de poste* de Vienne, dép. de l'Isère.

St.-Romain-en-Gier, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Givors, sur la Gier, à 24 k. (5 l. ½) de Lyon, 5 myr. (10 l. ¾) de Villefranche, 8 kilom. (2 l.) de Rive-de-Gier. *Popul.* 409. *Bur. de poste* de Rive-de-Gier.

St.-Romain-en-Jarez, village (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de Rive-de-Gier, à 32 k. (7 l. ¼) de Feurs, 18 kil. (4 l.) de Saint-Etienne, 7 kil. (1 l. ¾) de Rive-de-Gier. *Popul.* 1112. *Bur. de poste* de Rive-de-Gier.

St.-Romain-en-Viennois, v. (*Vaucluse*), arr. d'Orange, cant. de Vaison, à 24 k. (5 l. ½) de Carpentras, 42 kilomètr. (9 l. ½) d'Avignon. *Pop.* 385. *Bur. de poste* de Carpentras.

St.-Romain-la-Chalm, v. (*Haute-Loire*), arr. d'Yssengeaux, cant. de Saint-Didier, à 13 kilom. (3 l.) de Monistrol, 43 kilomètr. (9 l. ¾) du Puy. *P.* 1054. *Bur. de poste* de Monistrol.

St.-Romain-la-Mothe, village (*Loire*), arr. de Roanne, canton de St.-Haon-le-Châtel, près la Pilerin, à 8 k. (2 l.) de Roanne, 42 k. (9 l. ½) de Feurs. *Pop.* 950. *Bur. de poste* de Roanne.

St.-Romain-le-Désert, village (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de St.-Agrève, à 40 k. (9 l.) de Tournon, 37 k. (8 l. ¼) de Privas, 13 k. (3 l.) du Chaylard. *Popul.* 350. *Bur. de poste* du Chaylard.

St.-Romain-le-Preux, village (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. de Charny, près la Vrin, à 13 kilom. (3 l.) de Joigny, 29 kil. (6 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 405. *Bur. de poste* de Joigny.

St.-Romain-le-Puy, v. (*Loire*), arrond. de Montbrison, canton de St.-Rambert, à 7 kilom. (1 l. ⅔) de Montbrison, 22 kilom. (5 l.) de Feurs. *Pop.* 550. *Bureau de poste* de Montbrison.

St.-Romain-les-Atteux, v. (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de St.-Genest-de-Malifaut, à 7 kil. (1 l. ¾) de Saint-Etienne, 4 myr. (10 l.) de Feurs. *P.* 725. *Bureau de poste* de St.-Etienne.

St.-Romain-sous-Gourdon, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, canton de Mont-Saint-Vincent, sur la côte, près la Limace, ruiss., à 24 k. (5 l. ½) de Charolles, 5 myr. (11 l.) de Mâcon. *Populat.* 506. *Bureau de poste* de Joncy.

St.-Romain-sous-Versigny, v. (*Saone-et-Loire*). *Voyez* Saint-Romain.

Saint-Romain-sur-Colle, v. (*Dordogne*), arrond. de Nontron, cant. de Thiviers, à 18 kil. (4 l.) d'Exideuil, 29 kilom. (6 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 425. *Bur. de poste* d'Exideuil.

St.-Roman, v. (*Gard*), arrond. du Vigan, cant. de Sumène, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Hippolyte, 5 myr. (11 l. ¾) de Nimes. *Popul.* 1009. *Bur. de poste* de St.-Hippolyte.

St.-Romanin, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Tarascon, canton et comm. de St.-Remy, à 6 kilom. (1 l. ½) de cet endroit, 19 kilom. (4 l. ¼) de Tarascon. *Pop.* compr. celle de St.-Remy, 5060. *Bur. de poste* de St.-Remy.

St.-Romans, v. (*Drôme*) arr. de Die, cant. de Châtillon, à 8 kil. (2 l.) de Die, 5 myr. (11 l. ½) de Valence. *Pop.* 192. *Bur. de poste* de Die.

St.-Romans, v. (*Isère*), arrond. de St.-Marcellin, cant. de Pont-en-Royans, à 5 k. (1 l. ¼) de Saint-Marcellin, 33 k. (7 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 248. *Bur. de poste* de St.-Marcellin.

St.-Romans-de-Malgarde, v. (*Vaucluse*). *Voyez* St.-Romain-de-Malgarde.

St.-Romans-des-Champs, village (*Deux-Sèvres*), arrond. de Niort, cant. de Prahecq, à 16 k. (3 l. ⅔) de Niort. Le territoire fournit des vins rouges et blancs. *Populat.* 1215. *Bur. de poste* de Niort.

St.-Romans-de-Tousque, v. (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de St.-Germain-de-Calberte, comm. de Ste.-Croix-de-Val-Francisque, à 10 kil. (2 l. ½) de Pompidou, 24 k. (5 l. ½) de Florac. *Popul.* compr. celle de Ste.-Croix, 714. *Bur. de poste* de Pompidou. *Relais de poste aux chevaux.*

St.-Romant-les-Melle, village (*Deux-Sèvres*), arr. et canton de Melle, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 24 kil. (5 l. ½) de Niort. *Populat.* 605. *Bureau de poste* de Melle.

St.-Rome, v. (*Aude*), arrond. de Carcassonne, canton et comm. d'Alzonne, à 19 kil. (4 l. ¼) de Carcassonne, 3 k. (¾ de l.) d'Alzonne. *Pop.* compr. celle d'Alzonne; 1388. *Bur. de poste* d'Alzonne.

St.-Rome, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Villefranche, près le canal, à 3 kilom. (¾ de l.) de Villefranche, 29 kil. (6 l. ½) de Toulouse. *Pop*.... *Bur. de poste* de Villefranche-de-Lauragais.

St.-Rome-de-Berlières, v. (*Aveyron*). *Voy*. Berlières.

St.-Rome-de-Cernon, village (*Aveyron*), arr. et cant. de Saint-Afrique, sur le Cernon, à 8 kilom. (2 l.) de St.-Afrique, 5 myriam, (11 l.) de Rhodez. *Popul*. compr. celle de Bussac, 523. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

Saint-Rome-de-Tarn, ville (*Aveyron*), arr. de Saint-Afrique, chef-l. de cant., près le Tarn, à 13 k. (3 l.) N. de Vabres, 18 kil. (4 l.) O. de Milhaud, 10 kilom. (2 l. ½) N. de St.-Afrique, 41 k. (9 l. ⅓) de Rhodez. Il y a des mines de houille non exploitées. *Pop*. 1467. *B. de p*. de St.-Afrique.

St.-Rome-d'Olan ou du-Tarn, v. (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de St.-Georges-de-Levesac, sur la côte, près le Tarn, à 20 kilomètr. (4 l. ½) de Meyruéis, 36 k. (8 l.) de Mende, *Populat*. 217. *Bureau de poste* de Levesac, département de l'Aveyron.

St.-Romphaire, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Canisy, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Lô, 24 kil. (5 l. ½) de Coutances, 9 kilom. (2 l. ¼) de Thorigny. *P*. 843. *Bur. de poste* de Thorigny.

St.-Rustice, village (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Fronton, à 23 kil. (5 l. ⅓) de Toulouse, 5 kil. (1 l. ¼) de Grizolles. *Popul*. 268. *Bur. de poste* de Grizolles.

St.-Rycquiers, v. (*Lys*), arr. et cant. de Furnes, à 4 kil. (1 l.) N. N. O. de Loo, 7 kil. (1 l. ¾) S. S. E. de Furnes, 4 myr. (10 l.) S. O. de Bruges. *Pop*. 244. *Bur. de poste* de Furnes.

St.-Sabin ou Sevin, v. (*Landes*), arr. et cant. de St.-Sever, comm. de la Rivière, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Sever, 15 k. (3 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop*. compr. celle de la Rivière-de-Priest, 1000. *Bur. de poste* de St.-Savin.

St.-Sabin-Scanacrabe, village (*Haute-Garonne*), arr. de Saint-Gaudens, cant. de Boulogne, comm. de Ciadoux, à 19 kil. (4 l. ¼) de St.-Gaudens, 7 myr. (15 l. ¼) de Toulouse. *Pop*. 708. *Bur. de poste* de Boulogne.

St.-Saby, v. (*Aveyron*), arrond. et cant. d'Espalion, commune de Lassouls, à 8 k. (2 l.) de St.-Geniez, 28 k. (6 l. ⅓) de Rhodez. *Populat*. compr. celle de Lassouls, 850. *Bur. de poste* d'Espalion.

St.-Saens, b. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Neufchâtel, chef-lieu de cant., sur la rive droite de l'Arques, à 13 k. (3 l.) S. O. de Neufchâtel, 29 kil. (6 l. ½) N. E. de Rouen, 13 kil. (3 l.) S. E. d'Auffay. On y voyoit un prieuré de l'ordre de St.-Benoit, fondé l'an 670, et une abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, qui avoit pris le nom de ce bourg, Saint-Saens étoit une seigneurie. On y fabrique des toiles : il y a vingt tanneries pour le cuir fort, et une verrerie appelée *la verrerie de Lihut*. *P*. 2524. *Bur. de poste*.

St.-Sains, v. (*Oise*), arrond. de Clermont, cant. de Maignelay, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Breteuil, 32 k. (7 l. ¼) de Beauvais. *Popul*. compr. celle de Montivillers et de Caurol, 514. *Bureau de poste* de Breteuil.

St.-Saire, v. (*Seine-Inférieure*), arr. et canton de Neufchâtel, sur la Béthune, à 5 k. (1 l. ¼) de Neufchâtel, 41 kil. (9 l. ¼) de Rouen. C'est la patrie de Henri de *Boulainvilliers*, comte de St.-Saire, historien et homme à système. Il a donné : *Mémoire sur l'administration des finances*, 2 vol. in-12 ; *Histoire de France* jusqu'à Charles VIII, 3 vol. in-12 ; *Mémoires historiques sur l'ancien gouvernement de France*, jusqu'à Hugues Capet ; *le Chef-d'œuvre de l'esprit humain ; Etat de la France*, 6 vol. in-12 ; *Histoire des Arabes et de Mahomet*, in-12. *Populat*. 800. *Bureau de poste* de Neufchâtel.

St.-Salvador, b. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Nice, chef-lieu de cant., à 5 myr. (11 l.) de Nice. On y fait commerce de blé, seigles, châtaignes, beurre et fromages. *P*. 392. *Bur. de poste*.

St.-Salvadore, b. (*Marengo*), arrond. de Casal. C'est un très-gros bourg ou petite ville non fermée, à 22 kil. (5 l.) S. E. de Casal. *P*. 5146. *Bur. de poste* de Casal.

St.-Salvadou, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de Rieupeyroux, à 8 kil. (2 l.) de Villefranche, 39 k. (8 l. ¾) de Rhodez. *Populat*. 900. *Bureau de poste* de Villefranche.

St.-Salvadour, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de Seilhac, à 14 k. (3 l. ¼) de Tulle. *P*. 1380. *Bur. de poste* de Tulle.

St.-Savaire, v. (*Aude*), arr. et cant. de Limoux, comm. d'Aleth, à 7 k. (1 l. ¾) de Limoux, 23 k. (5 l. ⅓) de Carcassonne. *Populat*. compr. celle d'Aleth et de Veraza, 948. *B. de poste* de Limoux.

St.-Salve, v. (*Yonne*). *Voyez* Villeneuve-St.-Salve.

St.-Salve-de-Fiousesse, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, canton de Lisle, comm. de Rabastens, à 8 k. (2 l.) de Lisle, 18 kilom. (4 l.) de Gaillac. *Pop*. compr. celle de Rabastens, 3930. *Bur. de poste* de Rabastens.

St.-Salvi-de-Belmontels, v. (*Tarn*). *Voyez* Belmontels.

St.-Salvi-de-Combiral, village (*Tarn*). *Voyez* Combiral.

St.-Salvy, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Grenade, cant. de Verdun, à 9 kil. (2 l. ¼) de Beaumont-de-Lomagne. *Pop*. 186. *Bureau de poste* de Beaumont-de-Lomagne.

St.-Salvy, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Port-Sainte-Marie, à 14 kil. (3 l. ¼) de Tonneins, 18 k. (4 l.) d'Agen, 8 kil. (2 l.) d'Aiguillon. *Pop*. 250. *Bur. de poste* d'Aiguillon.

St.-Salvy, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. d'Alban, commune de St.-André, à 21 kilom. (4 l. ¾) d'Alby. *Pop*. compr. celle de Saint-André, 346. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Salvy-de-Carcaves, village (*Tarn*), arr. de la Caune, canton de Vabre, à 14 k. (3 l. ¼) de la Caune, 37 k. (8 l. ⅓) de Castres, 9 k. (2 l. ¼) de St.-Cernin. *Pop*. 277. *Bureau de poste* de St.-Cernin, département de l'Aveyron.

St.-Salvy-de-Foresestes, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Réalmont, commune de la Capelle-Clapier, à 11 k. (2 l. ¾) de Réalmont, 15 k. (3 l. ½) d'Alby. *Pop*. compr. celle de la Capelle-Clapier, 508. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Salvy-de-la-Bade, village (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Mazamet, comm. de Boissezon, à 13 k. (3 l.) E. de Castres, 4 kil. (1 l.) N. de Boissezon, 14 kilom. (3 l. ¼) N. de Mazamet. *Populat*. compr. celle de Boissezon et dépendances, 3009. *Bureau de poste* de Castres.

St.-Salvy-de-l'Herm, village (*Tarn*), arr. de Gaillac, canton et comm. de Vaours, à 18 k. (4 l.) de

Gaillac. *Pop.* compr. celle de Vaours, 509. *Bur. de poste* de Gaillac.

St.-Salvy-de-Magrin, village (*Tarn*), arr. de Lavaur, canton de St.-Paul, comm. de St.-André-de-Magrin, à 8 kilom. (2 l.) de Puy-Laurens, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Lavaur. *Pop.* compr. celle de Saint-André, 227. *Bur. de poste* de Puy-Laurens.

St.-Salvy-de-Montlong, village (*Tarn*), arr. de Castres, cant. et comm. de Lautrec, à 15 k. (3 l. ½) de Castres. *Populat.* compr. celle de Lautrec, 3345. *B. de p.* de Castres.

St.-Salvy-de-Moumoure, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. de St.-Paul, comm. de Fiac, à 6 kil. (1 l. ½) de Lavaur, 9 kil. (2 l. ¼) de St.-Paul. *Popul.* compr. celle de Fiac, 801. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Salvy-de-Sérail, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Lautrec, comm. de St.-Julien-du-Puy, à 22 k. (5 l.) de Castres, 8 kil. (2 l.) de Lautrec. *P.* compr. celle de Saint-Julien-du-Puy, 997. *Bur. de poste* de Castres.

St.-Samson, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Dives, près la Dives, à 27 kil. (6 l.) de Pont-l'Evêque, 14 k. (3 l. ¼) de Caen, 1 kil. (¼ de l.) de Troarn. *Pop.* 156. *Bur. de poste* de Troarn.

St.-Samson, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. ouest de Dinan, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 5 m. (12 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 426. *Bur. de p.* de Dinan.

St.-Samson, île (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, au nord de l'île de Brehat, à 21 kil. (4 l. ¾) N. E. de Pontrieu : elle a de l'O. S. O. au N. N. E. 2 k. (½ l.) de long, sur 1 k. (¼ de l.) de large.

St.-Samson, v. (*Loiret*), arr. de Pithiviers, cant. de Malesherbes, comm. de Vrangeville, à 8 k. (2 l.) de Malesherbes, 14 k. (3 l. ¼) de Pithiviers. *Popul.* compr. celle de Vrangeville, 1198. *Bur. de poste* de Malesherbes.

St.-Samson, b. (*Maine-et-Loire*), arr., cant. nord-est et commune de St.-Sylvain, à 9 kil. (2 l. ¼) N. E. d'Angers, 18 k. (4 l.) S. de Châteauneuf, 29 kilom. (6 l. ½) O. de Beaugé. Il y a des carrières d'ardoises qui ont 97 mèt. (300 pieds) de profondeur. *Popul.* compr. celle de St.-Sylvain, 1114. *Bureau de poste* d'Angers.

St.-Samson, v. (*Mayenne*), arr. de Vilaine, cant. de Prez-en-Pail, à 16 k. (3 l. ¾) de Vilaine, 6 myr. (14 l.) de Laval, 3 kil. (¾ de l.) de Prez-en-Pail. *Pop.* 1225. *B. de p.* de Prez-en-Pail.

St.-Samson, v. (*Morbihan*), arr. de Josselin, cant. de Rohan, près l'Ort, à 22 kil. (5 l.) de Josselin, 5 myr. (10 l. ¾) de Vannes. *Pop.* 921. *Bur. de p.* de Josselin.

St.-Samson, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Forges-les-Eaux, comm. de la Ferté-en-Bray, à 5 kil. (1 l. ¼) de Forges, 20 k. (4 l. ½) de Neufchâtel. *Pop.* compr. celle de la Ferté, 747. *Bur. de poste* de Forges-les-Eaux.

St.-Samson-de-Bon-Fosse, village (*Manche*), arr. de St.-Lô, canton de Canisy, à 7 kilom. (1 l. ¾) de St.-Lô, 23 kil. (5 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 506. *Bur. de poste* de St.-Lô.

St.-Samson-la-Roque, v. (*Eure*). *Voyez* Roque-sur-Rille.

St.-Samson-sur-Rille, village (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Quillebœuf, près le Rille, à 7 k. (1 l. ¾) de Pont-Audemer, 7 myr. (15 l.) d'Evreux. *Pop.* 170. *Bureau de poste* de Pont-Audemer.

St.-Samson-sur-Therrain, village (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Formeries, à 16 kil. (3 l. ¾) de Grandvilliers, 30 kil. (6 l. ¾) de Beauvais, 10 kilom. (2 l. ½) de Songeons. *Pop.* 357. *Bureau de poste* de Songeons.

St.-Sandoux, village (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, cant. de St.-Amand-Taliende, à 15 k. (3 l. ½) de Clermont. *Pop.* 1360. *Bur. de poste* de Clermont.

St.-Santin, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, canton de Saint-Albin, à 14 kil. (3 l. ¼) de cet endroit, 4 myr. (10 l.) de Rhodez, 27 k. (6 l.) de Rignac. *Pop.* 561. *Bur. de p.* de Rignac.

St.-Santin, v. (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de la Roquebrou, à 18 k. (4 l.) d'Aurillac. *P.* 1103. *Bureau de poste* d'Aurillac.

St.-Santin-de-Maurs, village (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de Maurs, à 37 k. (8 l. ¼) d'Aurillac, 7 k. (1 l. ¾) de Maurs. *Pop.* 600. *Bureau de poste* de Maurs.

St.-Sardos, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Castel-Sarrasin, canton de Verdun, près le Rieutor, à 20 k. (4 l. ½) de Grenade, 41 kilomèt. (9 l. ½) de Toulouse, 16 kilom. (3 l. ¾) de Grizolles. *Pop.* 777. *Bur. de poste* de Grizolles.

St.-Sardos, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Pressas, à 14 k. (3 l. ½) de Tonneins, 19 kilom. (4 l. ¼) d'Agen, 8 kil. (2 l.) de Clairac. *Pop.* 464. *Bur. de poste* de Clairac.

St.-Satur, v. (*Cher*), arrond. et cant. de Sancerre, près la Loire, à 1 k. (½ de l.) de Sancerre, 4 m. (10 l.) de Bourges. On y voyoit une abbaye commendataire de St.-Satur, qui étoit occupée par des chanoines réguliers de l'ordre de St.-Augustin : elle fut brûlée dans le onzième siècle. Les Anglais la pillèrent en 1420, et jetèrent les religieux dans la Loire. Ayant été rétablie, elle fut encore brûlée dans les guerres de religion en 1561. On y récolte et on y fait commerce de bons vins. Il y a plusieurs tanneries et des moulins à blé. *Pop.* 1367. *Bur. de poste* de Sancerre.

St.-Saturnin, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. et commune de Serrières, sur le Rhône, à 29 kil. (6 l. ½) de Tournon, 6 myriam. (15 l.) de Privas. *Pop.* compr. celle de Serrières, 1616. *Bur. de poste* de Péage-de-Roussillon, départem. de l'Isère.

St.-Saturnin, v. (*Cantal*), arr. de Murat, cant. d'Allanche, près la Santoire ou Pradines, à 16 kilomèt. (3 l. ¾) de Murat, 4 m. (10 l. ¼) d'Aurillac. *Pop.* 1321. *Bur. de poste* de Murat.

St.-Saturnin, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. d'Hirsac, à 6 k. (2 l.) d'Angoulême. *P.* compr. celle de Lorsat, 919. *Bur. de poste* d'Angoulême.

St.-Saturnin, v. (*Cher*), arr. de St.-Amand, cant. de Château-Meillant, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 7 m. (14 l. ¾) de Bourges. *P.* 1095. *Bur. de poste* de Château-Meillant.

St.-Saturnin, v. (*Ille-et-Vilaine*), arrond. de Redon, cant. de Bain, comm. de Poligné, à 4 kil. (1 l.) de Bain, 38 k. (8 l. ½) de Redon. *P.* compr. celle de Poligné, 1010. *Bur. de poste* de Bain.

St.-Saturnin, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, canton d'Arjuzan, à 16 k. (3 l. ¾) de Tartas, 19 k. (4 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Popul.* 169. *Bur. de poste* de Tartas.

St.-Saturnin, v. (*Lozère*), arr. et canton de Florac, comm. de Bedouet, à 2 kil. (½ l.) de Florac. *Populat.* compr. celle de Bedouet, 511. *Bureau de poste* de Florac.

St.-Saturnin, v. (*Maine-et-Loire*), arr. d'Angers, cant. de Pont-de-Cé,

à 4 k. (2 l.) de Blaison, 11 kilom. (2 l. ¾) d'Angers, 5 k. (1 l. ¼) de Brissac. *Pop.* 785. *Bur. de poste* de Brissac.

St.-Saturnin, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, canton d'Anglure, sur l'Auge, à 18 kil. (4 l.) de Sezanne, 5 myr. (11 l. ½) de Châlons. *Pop.* 162. *Bur. de poste* de Sezanne.

St.-Saturnin, b. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Saint-Amand, sur la côte près la Monne, à 13 k. (3 l.) de Clermont. *Popul.* 1513. *Bureau de poste* de Clermont.

St.-Saturnin, v. (*Rhône*). *V.* St.-Sorlin.

St.-Saturnin, v. (*Sarthe*), arr. et cant. du Mans, à 6 k. (1 l. ½) du Mans. *Popul.* 435. *Bur. de poste* du Mans.

St.-Saturnin, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Poix, comm. de Morvillers, à 38 kilom. (8 l. ½) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Morvillers, 994. *Bur. de p.* d'Aumale, département de la Seine-Inférieure.

St.-Saturnin, v. (*Vaucluse*), arr. d'Avignon, cant. de Lisle, à 8 k. (2 l.) d'Avignon. *Pop.* 798. *Bur. de poste* d'Avignon.

St.-Saturnin, b. (*Vaucluse*), arr. et cant. d'Apt, à 7 k. (1 l. ¾) N. de cet endroit, 30 kil. (6 l. ¾) E. S. E. de Carpentras, 16 kilom. (3 l. ⅓) S. de Sault. Il y a des tourbières aux environs. *Pop.* 2738. *Bur. de poste* d'Apt.

St.-Saturnin, v. (*Vendée*). *V.* St.-Sornin.

St.-Saturnin, v. (*Vienne*), arr., cant. et comm. de Poitiers, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville. *P.* réunie à celle de Poitiers. *Bur. de poste* de Poitiers.

St.-Saturnin-de-Lenne, village (*Aveyron*), arr. de Milhaud, canton de Campagnac, sur la Serre, à 11 k. (2 l. ¾) N. de Séverac, 6 k. (1 l. ½) S. S. E. de St.-Geniez, 36 k. (8 l.) E. de Rhodez. *Pop.* 1250. *Bur. de poste* de St.-Geniez.

St.-Saturnin-de-Séchaud, v. (*Charente-Inférieure*). *V.* Saint-Sorlin-de-Séchaux.

St.-Saturnin-de-Lucian, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, canton de Gignac, à 11 kil. (2 l. ¾) de Lodève, 34 k. (7 l. ¾) de Montpellier, 8 k. (2 l.) de Gignac. On y trouve du plâtre gris et blanc exploité. *Pop.* 312. *Bur. de poste* de Gignac.

St.-Saturnin-de-Tartarone, v. (*Lozère*), arrond. de Marvejols, cant. de la Canourgue, à 13 kilom. (3 l.) de Marvejols, 27 k. (6 l.) de Mende. *Popul.* 257. *Bur. de p.* de Marvejols.

St.-Saturnin-du-Bois, village (*Charente-Inférieure*), arr. de Rochefort, cant. de Surgères, à 32 k. (7 l. ¼) de Rochefort, 43 kilom. (9 l. ¾) de Saintes, 7 k. (1 l. ¾) de Surgères. *Pop.* 786. *Bur. de poste* de Surgères.

St.-Saturnin-du-Limet, village (*Mayenne*), arr. de Château-Gontier, cant. de St.-Aignau-sur-Roc, près la Chiran, à 9 k. (2 l. ⅓) de Craon, 37 kil. (8 l. ¼) de Laval. *Pop.* 446. *B. de poste* de Craon.

St.-Saturnin-du-Plain, v. (*Saone-et-Loire*). *V.* St.-Sernin-du-Plain.

St.-Saud-la-Coussière, village (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de St.-Pardoux-la-Rivière, à 11 k. (2 l. ¾) de Nontron, 32 kilom. (7 l. ¼) de Périgueux. Il y a des carrières de granit très-abondantes. *Populat.* 1870. *Bureau de poste* de Nontron.

St.-Saulge, ville (*Nièvre*), arr. de Nevers, ch.-l. de cant., à 31 k. (7 l.) N. E. de Nevers, 22 k. (5 l.) S. S. O. de Corbigny, 27 k. (6 l.) N. O. de Moulins-en-Gilbert. Il y avoit un prieuré de l'ordre de St.-Benoit, situé dans un vallon entre deux montagnes couvertes de bois, c'étoit une châtellenie. Il y avoit un grenier à sel et une maîtrise des eaux et forêts. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 1623. *Bureau de poste* de Nevers.

St.-Saulve, v. (*Nord*), arrond. et cant. nord de Valenciennes, près l'Escaut, à 2 kil. (½ l.) de Valenciennes, 33 k. (7 l. ½) de Douay. Il y a une fonderie. *Pop.* 830. *Bur. de poste* de Valenciennes.

St.-Saury, v. (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de St.-Mamet, à 25 k. (5 l. ⅔) d'Aurillac. *P.* 360. *Bur. de p.* d'Aurillac.

St.-Sauslieu, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Sains, à 11 kil. (2 l. ¾) S. d'Amiens, 27 k. (6 l.) N. O. de Montdidier, 18 kil. (4 l.) E. de Poix. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1360. *Bur. de poste* d'Amiens.

St.-Sauvant, v. (*Vienne*), arr. de Poitiers, canton de Lusignan, à 9 k. (2 l. ¼) S. S. O. de Lusignan, 33 k. (7 l. ½) S. O. de Poitiers, 22 k. (5 l.) N. E. de Melle. *Pop.* 2190. *Bur. de poste* de Lusignan.

St.-Sauvant, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, cant. de Burie, sur le Coran, à 9 k. (2 l. ⅓) de Saintes. *Pop.* 680. *Bur. de p.* de Saintes.

St.-Sauve, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. d'Issoire, canton de Besse, commune de Tauves, près la Dordogne, à 22 kil. (5 l.) de Besse, 37 k. (8 l. ¼) de Clermont, 8 kil. (2 l.) de Tauves. *Pop.* 1782. *Bur. de poste* de Tauves.

St.-Sauveur, v. (*Hautes-Alpes*), arr. et cant. d'Embrun, à 3 kilom. (¾ de l.) de cet endroit, 32 kil. (7 l. ⅓) de Gap. *Pop.* 808. *Bur. de poste* d'Embrun.

St.-Sauveur (banc changeant de) (*Calvados*), arrond. de Pont-l'Evêque, cant. d'Honfleur, dans l'embouchure de la Seine, à 5 kil. (1 l. ¼) O. de Couteville, et près Honfleur. Il a de l'E. à l'O. 7 kil. (1 l. ⅔) de long, et du N. au S. 2 kil. (½ l.) de large. Il y a un courant d'eau de la Seine qui le sépare de la terre.

St.-Sauveur, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, canton de Nontron, comm. de Marthon, à 22 k. (5 l.) d'Angoulême, 15 k. (3 l. ½) S. de la Rochefoucauld, 20 kil. (4 l. ½) de Nontron. *Popul.* compr. celle de Marthon, 506. *Bur. de poste* de la Rochefoucauld.

St.-Sauveur, v. (*Dordogne*), arr. et cant. de Bergerac, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville, 38 kilom. (8 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 423. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Sauveur, v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. du Buis, près l'Eynuées, à 16 k. (5 l. ¾) de Nions, 8 myr. (17 l.) de Valence, 9 kil. (2 l. ¼) du Buis. *Pop.* 251. *Bur. de post.* du Buis.

St.-Sauveur, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de Saillans, à 11 kil. (2 l. ⅔) de Crest, 36 kil. (8 l.) de Valence, 4 kil. (1 l.) de Saillans. *Populat.* 134. *Bureau de poste* de Saillans.

St.-Sauveur, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 24 k. (5 l. ½) de Chartres. *Pop.* compr. celle de Levaville, 376. *B. de poste* de Châteauneuf.

St.-Sauveur, v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. de Sizun, à 18 k. (4 l.) de Landerneau, 5 myr. (11 l. ½) de Quimper, 18 kilomèt.

(2 l. ¼) de Landivisiau. *Pop.* 638. *Bur. de poste* de Landivisiau.

St.-Sauveur, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Fronton, à 16 k. (3 l. ⅓) de Toulouse, 11 k. (2 l. ¾) de Grizolles. *Popul.* 352. *Bureau de poste* de Grizolles.

St.-Sauveur, v. (*Gironde*), arr. de Lesparre, cant. de Pauillac, à 14 k. (3 l. ¼) de Lesparre, 4 myr. (10 l. ¼) de Bordeaux, 6 kilomèt. (1 l. ½) de St.-Laurent. *Pop.* 608. *Bur. de poste* de St.-Laurent.

St.-Sauveur, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, canton de Lussac, à 19 k. (4 l. ¼) de Libourne, 4 myr. (10 l. ½) de Bordeaux, 10 kilom. (2 l. ½) de Coutras. *Pop.* 233. *Bur. de poste* de Coutras.

St.-Sauveur, v. (*Indre-et-Loire*), arr., cant. sud et comm. de Tours, sur le Cher, à 2 kil. (½ l.) de Tours. *P.* réunie à celle de Tours. *Bur. de poste* de Tours.

St.-Sauveur, v. (*Isère*), arrond. et cant. de St.-Marcellin, près l'Isère, à 3 k. (¾ de l.) de St.-Marcellin, 31 k. (7 l.) de Grenoble. Il y a une fabrique de toiles et huit de draperies. On exploite aux environs de la belle pierre de taille. *Popul.* 583. *Bureau de poste* de Saint-Marcellin.

St.-Sauveur, v. (*Jemmapes*), arrond. de Tournai, cant. de Frasne, à 7 k. (1 l. ¾) S. O. d'Ellezelles, 6 k. (1 l. ½) S. de Renaix, 40 k. (9 l.) N. O. de Mons. Il y a un moulin à huile. *Pop.* 1911. *Bur. de poste* de Tournai.

St.-Sauveur, b. (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de Bourg-Argental, sur le petit ruiss. de Gournet, près la Diaume, à 20 kil. (4 l. ½) de St.-Etienne, 6 myr. (13 l.) de Feurs, 14 kil. (3 l. ¼) d'Annonay. Il y a une mine de plomb. *Pop.* 420. *Bur. de poste* d'Annonay, départ. de l'Ardèche.

St.-Sauveur, v. (*Loiret*), arr. de Pithiviers, cant. de Beaune, près la source de la Rimarde, à 3 kilom. (¾ de l.) de Bois-Commun, 34 k. (7 l. ¾) d'Orléans. *Pop.* 37. *Bur. de poste* de Bois-Commun.

St.-Sauveur, v. (*Lot*), arrond. de Gourdon, cant. de Peyrac, commune de Bonnecoste, à la source de la rivière de Louisse, à 7 k. (1 l. ¾) de Peyrac, 15 k. (3 l. ½) de Gourdon. *Popul.* compr. celle de Bonnecoste, 119. *Bur. de poste* de Peyrac.

St.-Sauveur, v. (*Lot*), arrond. de Gourdon, canton de la Bastide, à 20 (4 l. ½) de Gourdon, 20 kilom. (4 l. ½) de Cahors. *Pop.* 339. *Bur. de poste* de Gourdon.

St.-Sauveur, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Meilhan, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 14 k. (3 l. ¼) de Marmande. *P....* *Bur. de poste* de Marmande.

St.-Sauveur, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Seiches, à 9 k. (2 l. ½) de Marmande, 5 myr. (12 l. ¼) d'Agen. *Populat.* 194. *Bureau de poste* de Marmande.

St.-Sauveur, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Lorquin, près la Vezouze, à 10 k. (2 l. ½) de Blamont, 6 myriam. (13 l. ¾) de Nancy. *Pop.* 175. *Bur. de poste* de Blamont.

St.-Sauveur, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. sud d'Arras, comm. de Tilloy, à 1 kil. (¼ de l.) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Tilloy, 352. *Bur. de poste* d'Arras.

St.-Sauveur, v. (*Oise*), arr. et cant. de Compiegne, attenant à la forêt du même lieu, à 10 kilomèt. (2 l. ½) de Compiegne, 5 myriam. (11 l. ⅔) de Beauvais, 4 kil. (1 l.) de Verberie. Il y a des tourbières. *Pop.* 620. *Bur. de poste* de Verberie.

St.-Sauveur, mont. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de St.-Jean-Pied-de-Port, à 16 k. (3 l. ⅔) de cet endroit; elle a du N. au S. 2 k. (½ l.) de long.

St.-Sauveur, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Céret, cant. et comm. de Prats-de-Mollo, à 15 k. (3 l. ½) d'Arles, 27 k. (6 l.) de Céret. *Pop.* compr. celle de Prats-de-Mollo, 2928. *Bureau de poste* d'Arles.

St.-Sauveur, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Luxeuil, près la Breuchin, à 1 k. (¼ de l.) de Luxeuil, 27 kil. (6 l.) de Vésoul. *Pop.* 859. *Bur. de poste* de Luxeuil.

St.-Sauveur, v. (*Saone-et-Loire*). *Voy.* Chappelle-St.-Sauveur.

St.-Sauveur, v. (*Somme*), arr. et cant. d'Amiens, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. *Popul.* compr. celle d'Hédicourt, 686. *Bur. de poste* d'Amiens.

St.-Sauveur, v. (*Haute-Vienne*), arrond., cant. et comm. de Bellac, à 37 k. (8 l. ¼) de Limoges, 1 kil. (¼ de l.) de Bellac. *P.* compr. dans celle de Bellac. *B. de p.* de Bellac.

St.-Sauveur, b. (*Yonne*), arr. d'Auxerre, ch.-l. de cant, à 30 k. (6 l. ¾) N. O. de Clamecy, 34 k. (7 l. ¾) S. O. d'Auxerre, 9 kil. (2 l. ¼) E. de St.-Fargeau. *P.* 1097. *Bur. de poste* de St.-Fargeau.

St.-Sauveur-d'Abornay, v. (*Vienne*), arr. et cant. de Châtellerault, à 6 kil. (1 l. ½) de cet endroit, 33 kil. (7 l. ½) de Poitiers. *Populat.* 266. *Bureau de poste* de Châtellerault.

St.-Sauveur-de-Bon-Fossé, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Canisy, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Lô, 19 k. (4 l. ¼) de Coutances. *P.* 132. *Bur. de poste* de St.-Lô.

St.-Sauveur-de-Carouge, v. (*Orne*), arr. d'Alençon, cant. de Carouge, près la Cance, à 22 kilom. (5 l.) d'Alençon, 2 kil. (½ l.) de Carouge. *P.* 1047. *Bur. de poste* de Carouge.

St.-Sauveur-de-Chaulieu, v. (*Manche*), arr. de Mortain, cant. de Sourdeval, à 13 kilom. (3 l.) de Mortain, 10 kil. (2 l. ½) de Coutances, 6 k. (1 l. ½) de Sourdeval. *Populat.* 210. *Bureau de poste* de Sourdeval.

St.-Sauveur-de-Clavellier, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Ambert, cant. d'Arlant, près la Dore, à 19 k. (4 l. ¼) d'Ambert, 6 myr. (14 l.) de Clermont. *Pop.* 447. *B. de poste* d'Ambert.

St.-Sauveur-de-Cruzières, v. (*Ardèche*), arrond. de l'Argentière, près la Claise, à 20 kil. (4 l. ½) de Joyeuse, 6 m. (12 l. ⅔) de Privas, 6 kilom. (1 l. ½) de St.-Ambroix. *Pop.* 602. *Bureau de poste* de St.-Ambroix, départ. du Gard.

St.-Sauveur-de-Flée, village (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. de Segré, à 9 kilom. (2 l. ¼) de cette ville, 36 k. (8 l.) d'Angers. Il y a des carrières d'ardoises très-estimées. *Populat.* 348. *Bureau de poste* de Segré.

St.-Sauveur-de-Ginestoux, v. (*Lozère*), arr. de Mende, cant. de Châteauneuf, à 19 kil. (4 l. ¼) de Langogne, 23 k. (5 l. ¼) de Mende. *P.* 205. *Bur. de poste* de Langogne.

St.-Sauveur-de-Givre-en-May, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. de Bressuire, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 5 m. (12 l. ½) de Niort. Les forêts de St.-Sauveur fournissent beaucoup de bois. *Pop.* 333. *Bur. de poste* de Bressuire.

St.-Sauveur-de-Grand-Fuel, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Cassagnes-Begoulies, près la Viour, à 15 k. (3 l. ½) de Rhodez. *P.* 417. *Bur. de poste* de Rhodez.

St.-Sauveur-de-la-Lande, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Monpont, à 10 k. (2 l. ½) de Mucidan, 43 k. (9 l. ¾) de Périgueux, 8 kil. (2 l.) de Monpont. *Pop.* 253. *Bur. de poste* de Monpont.

St.-Sauveur-de-Landemont, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, canton de Champtoceaux, à 20 kil. (4 l. ½) de St.-Florent-le-Vieil, 5 myr. (12 l. ½) d'Angers, 20 k. (4 l. ½) de Beaupréau. *P.* 1311. *Bur. de poste* de Beaupréau.

St.-Sauveur-de-Marsens, v. (*Tarn*), arr. et cant. de Lavaur, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 32 k. (7 l. ½) de Castres. *Pop.* 260. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Sauveur-de-Montaigut, v. (*Ardèche*), arrond. de Privas, cant. de St.-Pierreville, près l'Erieux, à 9 kil. (2 l. ¼) de Privas. *Pop.* 687. *Bur. de poste* de Privas.

St.-Sauveur-de-Nuaillé, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de la Rochelle, cant. de Courson, à 21 kilom. (4 l. ¾) de la Rochelle, 6 myr. (12 l. ¾) de Saintes, 5 kil. (1 l. ¼) de Nuaillé. *Popul.* 1076. *Bureau de poste* de Nuaillé.

St.-Sauveur-de-Peyre, village (*Lozère*), arr de Marvejols, cant. d'Aumont, à 11 kil. (2 l. ¾) N. de Marvejols, 23 k. (5 l. ¼) N. O. de de Mende, 15 kil. (3 l. ½) N. de St.-Chely-d'Apcher. *Pop.* 603. *Bur. de poste* de Marvejols.

St.-Sauveur-de-Pierrepont, v. (*Manche*), arrond. de Coutances, cant. de la Haye-du-Puits, à 25 k. (5 l. ¾) de Carentan, 33 k. (7 l. ½) de Coutances, 21 kilom. (4 l. ¾) de Périers. *Pop.* 516. *Bureau de poste* de Périers.

St.-Sauveur-de-Pourzil, village (*Gard*), arrond. du Vigan, cant. de Trèves, à 19 kilom. (4 l. ¼) du Vigan, 6 kil. (1 l. ½) de Trèves, 8 k. (2 l.) de Meyruéis. Il y a une mine de plomb non exploitée. *P.* 276. *Bur. de poste* de Meyruéis, départ. de la Lozère.

St.-Sauveur-de-Roche-Servière, v. (*Vendée*), arr. de Montaigu, cant. et comm. de la Roche-Servière, à 15 kil. (3 l. ½) de Montaigu, 30 kilom. (6 l. ¾) de Challans. *Pop.* compr. celle de la Roche-Servière, 553. *Bur. de poste* de Montaigu.

St.-Sauveur-des-Landes, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de de Fougères, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cette ville, 38 kilom. (8 l. ½) de Rennes. *Pop.* 1143 *Bur. de poste* de Fougères.

St.-Sauveur-du-Larsac, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Nant, commune de Cantobre, 8 kilom. (2 l.) de Nant, 18 kilom. (4 l.) de Milhaud. *Pop.* compr. celle de Cantobre, 333. *Bur. de poste* de Nant.

St.-Sauveur-la-Campagne, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Goderville, à 9 k. (2 l. ¼) de Montivilliers, 6 myr. (13 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 304. *Bur. de p.* de Montivilliers.

St.-Sauveur-la-Pommeraye, (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de Bréhal, à 22 k. (5 l.) de Coutances. *Popul.* 532. *Bur. de poste* de Coutances.

St.-Sauveur-le-Haut, village (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de la Chèze, comm. de la Prenessaye, à 10 k. (2 l. ½) de Loudéac, 7 kil. (1 l. ¾) de la Chèze. *P.* compr. celle de Prenessaye, 1034. *Bureau de poste* de Loudéac.

St.-Sauveur-Lendelin, village (*Manche*), arr. de Coutances, ch.-lieu de cant., à 9 k. (2 l. ¼) N. de cette ville, 23 kil. (5 l. ¼) O. de St-Lô, 6 k. (1 l. ½) S. de Périers.

C'est la patrie de M. *Lebrun*, homme de lettres, d'abord troisième consul de la république, actuellement archi-trésorier de l'Empire. On a de lui une traduction de *la Jérusalem délivrée*, et une de l'*Iliade*. *Popul.* 2005. *Bureau de poste* de Périers.

St.-Sauveur-les-Bray, village (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Donnemarie, sur la Vouzie, à 15 kil. (3 l. ½) de Provins, 42 kil. (9 l. ½) de Melun, 2 k. (½ l.) de Bray-sur-Seine. *Pop.* 223. *Bur. de poste* de Bray-sur-Seine.

St.-Sauveur-sur-Douve *ou* le Vicomte, ville (*Manche*), arrond. de Valognes, chef-lieu de canton, sur la Douve, à 14 k. (3 l. ¼) S. de Valognes, 22 kilom. (5 l.) N. O. de Carentan, 15 kil. (3 l. ½) E. de Barneville. C'étoit le siége d'un bailliage. Il y avoit une abbaye célèbre de l'ordre de St.-Benoît, fondée en 1048. Il y avoit encore deux chapelles succursales. Le château de ce bourg étoit anciennement un fort. On en fait un hôpital pour les malades et les pauvres. Le comte de Toulouse étoit seigneur de ce lieu. On voit un pont sur la rivière. Le territoire de cette contrée est bon, et contient beaucoup de prairies. Cette commune est la patrie de *Lemonier*, né en 1721, mort le 14 germinal an 6 (4 avril 1798), associé de l'Institut, l'un des conservateurs de la bibliothèque du Panthéon. On a de lui : des traductions de *Térence*, des *Satires de Perse*, un *Recueil de contes*, *de pièces dramatiques*, etc. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 2796. *Bur. de poste* de Valognes.

St.-Sauveur-sur-Ecolle, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. sud de Melun, sur l'École, à 8 kilom. (2 l.) de Melun, 3 kil. (¾ de l.) de Pont-Thierry. *Pop.* 436. *Bureau de poste* de Pont-Thierry.

St.-Sauveur-sur-Vengeanne, v. (*Côte-d'Or*), arrond. de Dijon, cant. de Pontaillier-sur-Saone, à 29 k. (6 l. ½) de Dijon. *P.* 385. *Bur. de poste* de Pontaillier.

St.-Sauvier, v. (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, cant. d'Huriel, à 22 kil. (5 l.) O. N. O. de Mont-Luçon, 8 myr. (17 l. ½) O. S. O. de Moutiers, 10 k. (2 l. ½) E. N. E. de Boussac. *Populat.* 1000. *Bureau de poste* de Mont-Luçon.

St.-Sauvy, b. (*Gers*), arrond. d'Auch, canton de Gimont, sur le Bats, à 19 k. (4 l. ½) d'Auch, 9 k. (2 l. ¼) de Gimont. *Popul.* 571. *Bur. de poste* de Gimont.

St.-Sauvy, v. (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de Lavit-de-Lomagne, comm. de Grammont, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Clar-de-Lomagne, 14 kil. (3 l. ¼) de Lectour. *Pop.* compr. celle de Grammont, 745. *B. de poste* de St.-Clar-de-Lomagne.

St.-Saven, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angely, cant. de St.-Savinien. *Pop.* 421. *Bur. de poste* de St.-Savinien.

St.-Savin, b. (*Gironde*), arr. de Blaye, ch.-l. de cant., à 13 kil. (3 l.) N. E. de Bourg, 34 kilomèt. (7 l. ¾) N. de Bordeaux, 18 kil. (4 l.) E. de Blaye. *Pop.* 1590. *Bur. de poste* de Bourg.

St.-Savin, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Bourgoin, à 13 k. (3 l.) de la Tour-du-Pin, 6 myr. (13 l. ½) de Grenoble, 6 k. (1 l. ½) de Bourgoin. *Popul.* 1543. *Bur. de poste* de Bourgoin.

St.-Savin, v. (*Jura*), arrond., cant. et comm. de Poligny, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit. *P.* compr. celle de Poligny, 5198. *Bur. de p.* de Poligny.

St.-Savin, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. et comm. de

de Grenade, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 14 kilom. (3 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de Grenade, 1331. *Bur. de poste* de Grenade-sur-l'Adour.

St.-Savin, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Castel-Jaloux, comm. de Villefranche, à 13 k. (3 l.) de Tonneius, 22 kil. (5 l.) de Marmande. *Pop.* compr. celle de Villefranche, 2440. *Bur. de poste* de Tonneins.

St.-Savin, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. d'Argelès, à 32 kil. (7 l. ¼) S. S. O. de Tarbes, 2 kil. (½ l.) S. E. d'Argelès, 22 kilom. (5 l.) S. E. de Bagnères. *Pop.* 555. *Bur. de poste* d'Argelès.

St.-Savin, ville (*Vienne*), arr. de Montmorillon, ch.-l. de cant., à 14 kil. (3 l. ¼) N. de Montmorillon, 40 k. (9 l.) E. de Poitiers, 18 k. (4 l.) S. O. du Blanc. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1018. *Bur. de poste.*

St.-Savinien, b. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angely, ch.-l. de cant., à 14 kil. (3 l. ¼) O. S. O. de cette ville, 15 kilom. (3 l. ½) N. de Saintes, 10 kilom. (2 l. ½) S. de Tonnay-Boutonne. Ce bourg est renommé par les moules très-grosses qu'on y pêche, et dans lesquelles on trouve souvent des perles de prix. On y fait commerce de grains, faïence et eaux-de-vie. On tire aussi dans cette commune des pierres d'un grain très-fin, blanches, nettes et très-propres à toutes sortes d'ouvrages. C'est la résidence d'un syndic des marins : il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Saintes, cinquième arrondissement maritime. *Popul.* 2738. *Bureau de poste.*

St.-Savinien-les-Egriselles, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. et comm. de Villeneuve-sur-Yonne, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) de Joigny, 38 kilomèt. (8 l. ½) d'Auxerre. *Popul.* compr. celle de Villeneuve-sur-Yonne, 4605. *Bur. de poste* de Villeneuve-sur-Yonne.

St.-Saviol, v. (*Vienne*), arr. et cant. de Civray, près la Charente, à 4 kil. (1 l.) de Civray, 5 myr. (11 l. ½) de Poitiers. *Popul.* 889. *Bur. de poste* de Civray.

St.-Savournin, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Marseille, canton de Roquevaire, à 14 kil. (3 l. ½) d'Aix, 16 k. (3 l. ¾) de Marseille, 9 k. (2 l. ¼) de Roquevaire. Il y a des mines de houille non exploitées. *Populat.* 369. *Bureau de poste* de Roquevaire.

St.-Sébastiano, v. (*Marengo*), arr. de Tortone, à la jonction du Curone et d'un ruisseau, à 4 myr. (10 l.) S. E. de Tortone. *P.* 1116. *Bur. de poste* de Tortone.

St.-Sébastiano, v. (*Pô*), arr. de Turin, cant. de Casalborgone, sur une colline, près du Pô, vis-à-vis Chivas, à 27 kil. (6 l.) N. E. de Turin. *P.* 1567.

St.-Sébastien, v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Castellane, comm. de la Garde, à 4 kil. (1 l.) de Castellane. *Populat.* compr. celle de la Garde, 438. *Bur. de poste* de Castellane.

St.-Sébastien, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Verteillac, à 13 k. (3 l.) de Riberac, 39 kil. (8 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 203. *Bureau de poste* de Riberac.

St.-Sébastien, v. (*Finistère*), arr., cant. et comm. de Château-Lin, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 33 kil. (7 l. ½) de Brest. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* réunie à celle de Château-Lin. *Bur. de poste* de Château-Lin.

St.-Sébastien, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Mens, comm. de St.-Jean-d'Hérans, à 39 kilom. (8 l. ¾) de Grenoble, 6 k. (1 l. ½) de Mens. *Pop.* 418. *Bur. de poste* de Mens.

St.-Sébastien, v. (*Loire-Inférieure*), arr. et canton de Nantes, près la Loire, à 4 kil. (1 l.) E. de Nantes, 19 k. (4 l. ¼) O. de la Valette, 4 kilom. (1 l.) N. E. de Pont-Rousseau. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Nantes.

St.-Sébastien, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, canton et comm. de St.-Nazaire, à 10 kilom. (2 l. ½) de Guérande, 5 m. (12 l.) de Nantes. Il y a une forge dite d'*Acosta*, une fonderie de canons et deux forges. *Pop.* compr. celle de St.-Nazaire, 3381. *B. de p.* de Guérande.

St.-Sébastien, v. (*Moselle*), arrond. de Sarguemine, canton de Saralbe, comm. d'Holving, à 6 k. (1 l. ½) de Puttelange, 18 kilom. (4 l.) de Sarguemine. *Pop.* compr. celle d'Holving, 830. *Bur. de poste* de Puttelange.

St.-Sébastien, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Metzerwise, comm. de Metzerèche, à 13 kilom. (3 l.) de Thionville, 21 k. (4 l. ¾) de Metz. *Pop.* compr. celle de Metzerèche, 499. *Bureau de poste* de Thionville.

St.-Sébastien, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Kaisersberg, comm. d'Ammerchwir, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Colmar, 2 k. (½ l.) de Kaisersberg. *Pop.* compr. celle d'Ammerchwir, 1676. *Bur. de p.* de Colmar.

St.-Sébastien, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, canton de Salvagnac, comm. de Mont-Vallen, à 11 kil. (2 l. ¾) de Rabastens, 9 kilom. (2 l. ¼) de Salvagnac. *P.* compr. celle de Mont-Vallen, 450. *Bur. de poste* de Rabastens.

St.-Sébastien-d'Aigrefeuille, v. (*Gard*), arrond. d'Alais, canton d'Anduze, à 7 k. (1 l. ¾) d'Alais, 42 k. (9 l. ½) de Nimes, 6 kilom. (1 l. ½) d'Anduze. *Pop.* 458. *Bur. de poste* d'Anduze.

St.-Sébastien-de-Fauveau, v. (*Creuse*), arr. de Guéret, cant. de Dun, à 18 kilom. (4 l.) de la Souterraine, 37 k. (8 l. ¼) de Guéret, 22 k. (5 l.) d'Argenton. Il y a une verrerie. *Popul.* 1102. *Bur. de poste* d'Argenton, départ. de l'Indre.

St.-Sébastien-de-Raids, village (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de Périers, près la Taute, à 15 kil. (3 l. ½) de Carentan, 18 k. (4 l.) de Coutances, 3 kil. (¾ de l.) de Périers. *Pop.* 545. *Bur. de poste* de Périers.

St.-Sébastien-du-Boisjencelin, v. (*Eure*), arr. et cant. sud d'Evreux, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 142. *B. de poste* d'Evreux.

St.-Second, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. et comm. de Peyrelau, à 5 m. (11 l. ¼) de Rhodez, 13 k. (3 l.) de Milhaud. *P.* compr. celle de Peyrelau, 378. *Bur. de p.* de Milhaud.

St.-Secondin, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, canton d'Herbault, à 8 k. (2 l.) de Blois. *P.* 507. *Bur. de poste* de Blois.

St.-Secondin, v. (*Vienne*), arr. de Civray, cant. de Gencey, près la Clouère, à 25 kil. (5 l. ¾) de Civray, 30 k. (6 l. ¾) de Poitiers. *Pop.* 697. *Bu. de p.* de Civray.

St.-Secondo, v. (*Pô*), arr. de Pignerol, cant. de Bricherasco, sur une colline, assez près de la Chiamogna, à 5 k. (1 l. ¼) S. O. de Pignerol. *Popul.* 1550. *Bur. de p.* de Pignerol.

St.-Secret, v. (*Drôme*). *Voyez* Roche-St.-Secret *ou* St.-Seret (la).

St.-Segal, v. (*Finistère*), arr. et cant. de Château-Lin, à 5 kilom. (1 l. ¼) N. de cette ville, 36 kil. (8 l.) E. S. E. de Brest. *P.* 1240. *Bur. de p.* de Château-Lin.

St.-Seglin, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Redon, cant. de Maure, à 24 k. (5 l. ½) de Redon, 38 kil. (8 l. ½) de Rennes, 18 k. (4 l.) de Pléľan. *P.* 695. *B. de p.* de Plélan.

St.-Seine, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de Fours, à 30 k. (6 l. ⅔) de Decize, 6 m. (13 l.) de Nevers. Il y a une grosse forge et un martinet pour la fabrication de gros et petit fer : elle est à 13 kilom. (3 l.) de la Loire. *Pop.* 698. *Bur. de poste* de Decize.

St.-Seine-en-Bache, v. (*Côte-d'Or*). *Voyez* Beauséjour.

St.-Seine-l'Abbaye, b. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, ch.-l. de cant., entre deux montagnes, près la source de la rivière d'Ouche, à 23 kilom. (5 l. ¼) N. O. de Dijon, 20 kil. (4 l. ½) E. de Vitteaux, 25 kil. (5 l. ¾) O. S. O. d'Is-sur-Tille. Il y avoit une abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de St.-Maur. On y trouve un fourneau et deux forges. St.-Seine a un sous-inspecteur des forêts, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 692. *Bur. de poste.*

St.-Selve, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Cadillac, à 13 k. (3 l.) de cet endroit, 20 kil. (4 l. ½) de Bordeaux, 5 kilomèt. (1 l. ¼) de Castres. *Pop.* 950. *Bur. de poste* de Castres.

St.-Senac, v. (*Dordogne*). *V.* St.-Cenac.

St.-Senier, v. (*Manche*), arr. et cant. d'Avranches, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 41 kil. (9 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 738. *Bur. de poste* d'Avranches.

St.-Senier-de-Bouvron, village (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de St.-James, près le Brevon, à 13 k. (3 l.) d'Avranches, 5 myr. (12 l.) de Coutances. *Pop.* 909. *Bur. de poste* de St.-James.

St.-Senoch, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, canton de Ligueil, près l'Estrigneuil, à 7 kil. (1 l. ¾) de Loches, 41 k. (9 l. ¼) de Loches. *Pop.* 560. *Bur. de poste* de Tours.

St.-Senou, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Redon, cant. de Guichen, à 9 k. (2 l. ½) de Bain, 24 kilom. (5 l. ½) de Rennes, 11 k. (2 l. ¾) de Bain. *Pop.* 1078. *Bur. de poste* de Bain.

St.-Sépulchre, v. (*Loiret*). *Voy.* Chapelle-St.-Sépulchre (la).

St.-Seraucourt, v. (*Aisne*). *Voyez* Hamel (le).

St.-Serge, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. de Nogent-le-Rotrou, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 5 m. (11 l.) de Chartres. *Pop.* 93. *Bur. de poste* de Nogent-le-Rotrou.

St.-Seriès, v. (*Hérault*), arrond. de Montpellier, cant. de Lunel-la-Ville, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville, 23 k. (5 l. ¼) de Montpellier. *Pop.* 145. *Bur. de poste* de Lunel.

St.-Sernin, v. (*Arriège*), arr. de St.-Girons, cant. d'Oust, comm. de Royale, à 10 kil. (2 l. ½) de St.-Girons, 3 k. (¾ de l.) d'Oust. *Pop.* compr. celle de Royale, 401. *Bur. de poste* de St.-Girons.

St.-Sernin, v. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. de Belpech, à 15 kil. (3 l. ½) de Castelnaudary, 4 m. (10 l. ¼) de Carcassonne. *P.* compr. celle de Vergnoles, 114. *B. de poste* de Castelnaudary.

St.-Sernin, ville (*Aveyron*), arrondis. de St.-Afrique, chef-lieu de canton, sur une montagne près le Rance, à 24 kil. (5 l. ½) O. S. O. de St.-Afrique, 14 kil. (3 l. ¼) N. O. de Belmont, 5 m. (12 l.) S. de Rhodez. Il y existoit un chapitre de douze chanoines. On y trouve des terres alumineuses riches : cette ville est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 1500. *Bur. de poste.*

St.-Sernin, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Montastruc, comm. de St.-Jean-l'Herme, à 16 kil. (3 l. ¾) de Toulouse, 3 k. (¾ de l.) de Montastruc. *P.* compr. celle de St.-Jean-l'Herm, 307. *Bur. de poste* de Toulouse.

St.-Sernin, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. et comm. de Verfeil, à 20 k. (4 l. ½) de Toulouse, 9 kil. (2 l. ¼) de Montastruc. *Pop.* compr. celle de Verfeil, 2144. *Bur. de poste* de Toulouse.

St.-Sernin, v. (*Lot*), arr. de Montauban, canton de Lauzerte, comm. de Sauveterre, à 3 kilom. (¾ de l.) de Castelnau-de-Montratier, 27 kil. (6 l.) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Sauveterre, 702. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Montratier.

St.-Sernin, v. (*Lot-et-Garonne*). *Voyez.* St.-Cernin.

St.-Sernin, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant. de Villeneuve-d'Agen, à 2 kilom. (½ l.) de cette ville, 27 kil. (6 l.) d'Agen. *Popul.*...... *Bur. de poste* de Villeneuve-d'Agen.

St.-Sernin, v. (*Tarn*), arr. et cant. d'Alby, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville, 5 m. (12 l. ¼) de Castres. *Pop.* 287. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Sernin-de-Biron, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Monpazier, près le Drot, à 19 kil. (4 l. ¼) de Belvez, 6 m. (14 l.) de Périgueux. *Pop.* 350. *Bur. de poste* de Monpazier.

St.-Sernin-de-Gourgois, village (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Lisle, comm. de Parisot, à 9 kil. (2 l. ¼) de Lavaur, 10 kilomèt. (2 l. ½) de Lisle, 16 kil. (3 l. ¾) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de Parisot et dépend., 772. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Sernin-de-la-Barthe, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Villeneuve-d'Agen, cant. et comm. de Montflanquin, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 10 kil. (2 l. ½) de Vilneuve-d'Agen. *Pop.* compr. dans celle de Montflanquin. *Bur. de poste* de Montflanquin.

St.-Sernin-de-Lespinasse, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, canton d'Aubenas, près l'Ardèche, à 25 k. (5 l. ⅔) de Privas, 5 k. (1 l. ¼) d'Aubenas. Il a un moulin à farine. *Popul.* 342. *Bur. de poste* d'Aubenas.

St.-Sernin-de-Lombers, village (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Réalmont, comm. de Lombers, à 11 k. (2 l. ¾) d'Alby, 7 k. (1 l. ¾) de Réalmont. *Popul.* compr. celle de Lombers, 516. *Bur. de poste* d'Alby.

St.-Sernin-de-Monlong, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. de Puy-Laurens, à 21 k. (4 l. ¾) de Lavaur, 22 k. (5 l.) de Castres, 4 k. (1 l.) de Puy-Laurens. *P.* 178. *Bur. de poste* de Puy-Laurens.

St.-Sernin-de-Montebouls, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. et comm. de Caussade, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 20 k. (4 l. ½) de Montauban. *P.* compr. celle de Caussade, 3970. *Bur. de poste* de Caussade.

St.-Sernin-de-Ricanalle, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Castel-Sarrasin, cant. de Verdun, comm. de Bouillac, à 11 k. (2 l. ¾) de Grizolles, 22 kil. (5 l.) de Castel-Sarrasin. *Pop.* compr. celle de Bouillac, 879. *Bur. de poste* de Grisolles.

St.-Sernin-des-Pemtiers, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Bourg-de-Vizat, comm. de Montgoudon, à 10 k. (2 l. ½) de Lauzerte, 32 k. (7 l. ¼) de Montauban.

Populat. compr. celle de Montgoudou, 279. *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Sernin-de-Vaux, village (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Moncuq, comm. de Ste.-Croix-de-Vaux, à 10 k. (2 l. ½) de Lauzerte, 24 kil. (5 l. ½) de Cahors. *Populat.* compr. celle de Ste.-Croix-de-Vaux, 410. *Bureau de poste* de Lauzerte.

St.-Sernin-de-Vililhac, v. (*Tarn*), arr. et cant. de Lavaur, comm. de Villeneuve, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Lavaur. *Pop.* compr. celle de Villeneuve, 379. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Sernin-du-Bois, *ou* Cernin, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. de Montcenis, près d'une forêt nationale, à 14 kil. (3 l. ½) d'Autun, 7 m. (15 l. ¼) de Mâcon, 7 k. (1 l. ¾) de Montcenis. *Pop.* 767. *Bur. de poste* de Montcenis.

St.-Sernin-du-Bosc, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Lauzerte, comm. de St.-Avit, à 3 kil. (¾ de l.) de Lauzerte, 29 kilom. (6 l. ½) de Montauban. *P*..... *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Sernin-du-Causse, village (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Lauzès, à 19 k. (4 l. ½) de Cahors. *Pop.* 808. *Bur. de poste* de Cahors.

St.-Sernin-du-Plain, village (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. de Couches, à 25 kil. (5 l. ¾) d'Autun, 7 m. (15 l. ¼) de Mâcon, 5 k. (1 l. ¼) de Couches. *Pop.* 702. *Bur. de poste* Couches.

St.-Sernin-l'Ambres, village (*Tarn*), arr. et cant. de Lavaur, comm. d'Ambres, à 4 k. (1 l.) de Lavaur. *P*.... *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Sernin-le-Vieux, village (*Dordogne*). *Voyez* St.-Cernin-de-la-Barde.

St.-Sernin-le-Villa, village (*Aude*), arr. et cant. de Limoux, comm. de Bouriège, à 7 k. (1 l. ¾) de Limoux, 28 kil. (6 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Bouriège, 255. *Bur. de poste* de Limoux.

St.-Sérotin, v. (*Yonne*), arr. de Sens, cant. de Pont-sur-Yonne, à 10 k. (2 l. ½) de Sens, 6 kil. (1 l. ¼) de Pont-sur-Yonne. *P*.... *Bur. de poste* de Pont-sur-Yonne.

St.-Servais, v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. de Landivisiau, à 14 k. (3 l. ¼) de Lesneven, 6 m. (13 l.) de Quimper, 6 kilom. (1 l. ½) de Landivisiau. *Populat.* 699. *Bur. de poste* de Landivisiau.

St.-Servais, village (*Sambre-et-Meuse*), arrond. de Namur, cant. de Beez, à 1 k. (¼ de l.) N. O. de Namur, 4 kil. (1 l.) S. d'Emines, 9 k. (2 l. ¼) E. de Spy. Il y a quatre moulins à eau, une foulerie de draps, une faïencerie et une papeterie. *Pop.* 316. *Bur. de p.* de Namur.

St.-Servan, ville (*Ille-et-Vilaine*), arrond. de Saint-Malo, chef-lieu de canton, près la mer et l'embouchure de la Rance, à 2 kilom. (½ l.) de Saint-Malo, 6 myriam. (14 l. ¼) de Rennes. Dans cette ville, devenue l'entrepôt de toutes les marchandises qui forment le commerce des Malouins, il y a huit manufactures où il se fait des toiles, savon, tabac, cordage, biscuits, étoffes de tiretaines; on y voit aussi des forges pour la marine, et des chantiers de construction, partie dans la ville et partie dans la campagne; c'est la résidence d'un syndic des marins. Cette ville est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de St.-Malo, troisième arrondissement maritime. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *P.* 11150. *Bur. de poste.*

St.-Servant, v. (*Morbihan*) arr. de Ploermel, cant. de Josselin, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 34 k. (7 l. ¾) de Vannes. *Pop.* 1206. *Bur. de p.* de Josselin.

St.-Setier, v. (*Corrèze*). *Voyez* St.-Cestier.

St.-Seurin, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Blaye, à 14 kil. (3 l. ½) de Bourg, 37 k. (8 l. ¼) de Bordeaux, 5 k. (1 l. ¼) de Blaye. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Bordeaux, cinquième arrondissement maritime. *Pop.* 324. *Bur. de p.* de Blaye.

St.-Seurin-de-Clerbize, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, cant. de Pons, comm. de Belluire, à 5 k. (1 l. ½) de Pons, 25 k. (5 l. ¾) de Saintes. *Populat.* compr. celle de Belluire, 164. *Bur. de poste* de Pons.

St.-Seurin-de-Palaine, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, cant. de Pons, à 5 k. (1 l. ½) de cet endroit, 14 k. (3 l. ¼) de Saintes. *Popul.* 191. *B. de poste* de Pons.

St.-Seurin-le-Bourg, village (*Gironde*), arr. de Blaye, cant. de Bourg, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 23 k. (5 l. ¼) de Bordeaux. *Popul.* 354. *Bur. de p.* de Bourg.

St.-Seurin-sur-l'Isle, village (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Coutras, sur l'Isle, à 22 k. (5 l.) de Libourne, 5 m. (11 l.) de Bordeaux, 11 k. (2 l. ¾) de Lesparre. *Pop.* 468. *Bur. de poste* de Lesparre.

St.-Seve, v. (*Gironde*), arr. et cant. de la Réole, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 5 m. (11 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 886. *Bur. de p.* de la Réole.

St.-Sever, bourg (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Belmont, à 25 kil. (5 l. ¾) de St.-Afrique, 7 m. (14 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* compr. celle de Soulié, 540. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

St.-Sever, bourg (*Calvados*), arr. de Vire, chef-lieu de cant., au nord, et près la forêt de St.-Sever, à 10 k. (2 l. ½) O. de Vire, 6 m. (14 l.) S. O. de Caen, 6 k. (1 l. ½) S. O. de Landelles. Ce bourg doit son origine à une ci-dev. abbaye commendataire de Bénédictins fondée vers l'an 560, par saint Sever, évêque d'Avranches. La plus grande partie des habitans sont chaudronniers. Il y avoit dans la forêt de St.-Sever, un monastère de religieux de la règle de saint Romuald, qu'on nommoit Camaldules. *Pop.* 1525. *Bureau de poste* de Vire. *Rel. de p. aux chev.*

St.-Sever, forêt (*Calvados*), arrondis. de Vire, cant. de St.-Sever, au sud et attenant St.-Sever. Elle a du nord au sud 3895 m. (2000 toises), et de l'est à l'ouest 5062 m. (2600 toises).

St.-Sever, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, cant. de Pons, près la Charente, à 10 kilom. (2 l. ½) de Saintes, 14 k. (3 l. ¼) de Pons. *Pop.* 479 *Bur. de p.* de Pons.

St.-Sever, ville (*Indre*), arr. de la Châtre, chef-lieu de cant., au confluent de la Tessonnes et de l'Indre, à 11 k. (2 l. ¾) de la Châtre, 4 m. (10 l. ½) de Châteauroux, 13 k. (3 l.) S. O. de Château-Meillant. *Pop.* 589. *Bur. de poste* de la Châtre.

St.-Sever, ville (*Landes*), chef-lieu d'arr. et de cant., sur l'Adour, à 40 kil. (9 l.) E. de Dax, 27 kilom. (6 l.) O. N. O. d'Aire, 14 m. (32 l.) S. de Bordeaux, 13 k. (3 l. ½) S. de Mont-de-Marsan, 73 m. (166 l.) S. O. de Paris. Long. 16. 50. Lat. 43. 45. C'étoit le chef-lieu du ci-devant pays de Chalosse. Il y avoit une abbaye commendataire de Bénédictins, fondée en 993 par Guillaume *Sanche*, duc des Gascons, *pour remercier Dieu*

de la victoire qu'il avoit remportée sur mer contre les Normands, qui étoient venus pour ravager cette contrée. Cette abbaye a donné son nom à cette ville. On y voyoit aussi trois couvens, Capucins, Jacobins et Ursulines. Cette ville fait commerce de vin que l'on transporte à Bayonne. Elle est le siége d'une sous-préfecture, d'un tribunal de première instance; il y a un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 5425. *Bureau de poste.*

St.-Sever, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de l'Albenque, comm. de Fontanes, à 4 k. (1 l.) O. de l'Albenque, 13 k. (3 l.) de Cahors. *Pop.* compr. celle de Fontanes, 658. *Bur. de poste* de Cahors.

St.-Sever, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Vabre, comm. de la Caze, à 13 k. (3 l.) de la Caune, 28 k. (6 l. ¼) de Castres. *Popul.* compr. celle de la Caze, 2074. *Bur. de poste* de la Caune.

St.-Sever-de-Rustan, bourg (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Rabastens, sur le Larros, à 18 k. (4 l.) N. E. de Tarbes, 11 k. (2 l. ¾) O. p. N. de Trie, 7 kil. (1 l. ⅔) S. E. de Rabastens. Il y avoit une abbaye de l'ordre de St.-Benoit, située dans la vallée de Rustan, d'où elle tire son nom, qui ne rapportoit que 3000 livres, quoiqu'elle fût commendataire. Elle étoit florissante au commencement du dixième siècle; mais les Sarrasins la dévastèrent comme toutes les autres de la Gascogne où ces barbares purent pénétrer. *Pop.* 510. *Bur. de poste* de Trie.

St.-Sevare, v. (*Charente*), arr. de Cognac, cant. de Jarnac-Charente, près la Sonnoire et la Chail, à 9 k. (2 l. ¼) de Cognac, 32 k. (7 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 484. *Bur. de poste* de Jarnac.

St.-Severin, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. d'Aubeterre, à 37 k. (8 l. ¼) de Barbezieux, 39 k. (8 l. ⅔) d'Angoulême, 36 k. (8 l.) de la Grolle. *Pop.* 1144. *Bur. de poste* de la Grolle.

St.-Severin, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angely, cant. de Loulay, près la Boutonne, à 18 k. (4 l.) de St.-Jean-d'Angely, 41 k. (9 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 393. *Bureau de poste* de Saint-Jean-d'Angely.

St.-Severin, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Felletin, sur la Villeneuve, ruiss., à 11 kilom. (2 l. ¾) d'Aubusson, 32 k. (7 l. ¼) de Guéret. *Pop.* 300. *Bur. de poste* d'Aubusson.

St.-Severin, v. (*Isère*), arrond. de la Tour-du-Pin, cant. de Cessieu, à 7 k. (1 l. ¾) de la Tour-du-Pin, 5 m. (11 l. ½) de Grenoble. Il y a une fabrique de tuiles et de briques. *Pop.* 2004. *Bureau de poste* de Bourgoin.

St.-Severin, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. de Nandrin, à 3 kil. (¾ de l.) N. E. de Villers-le-Temple, 11 k. (2 l. ⅔) S. O. de Seraing, 8 kil. (2 l.) N. E. d'Huy. *Pop.* 293. *B. de poste* de Liége.

St.-Severin, village (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, cant. et comm. de Château-Landon, près le Susain, à 13 kil. (3 l.) de Nemours, 43 k. (9 l. ⅔) de Melun. *Pop.* compr. celle de Château-Landon, 1800. *Bur. de poste* de Château-Landon.

St.-Severin-d'Estissac, village (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Neuvic, à 8 k. (2 l.) de Mucidan, 24 k. (5 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 138. *Bur. de poste* de Mucidan.

St.-Sevrt, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Montfort, comm. de Poyartin, à 18 k. (4 l.) de Dax, 37 k. (8 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de Poyartin, 950. *Bur. de poste* de Dax.

St.-Sibournet, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Villeréal, à 13 k. (3 l.) de Montflanquin, 31 k. (7 l.) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.*..... *Bur. de poste* de Montflanquin.

St.-Sidroine, v. (*Yonne*), arr. et cant. de Joigny, à 5 k. (1 l. ¼) E. de cette ville, 21 k. (4 l. ¾) N. N. E. d'Auxerre, 20 k. (4 l. ½) O. de St.-Florentin. *Pop.* 604 *Bur. de poste* de Joigny.

St.-Siffred, v. (*Gard*), arrond. et cant. d'Uzès, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 22 k. (5 l.) de Nimes. *Pop.* 309. *B. de p.* d'Uzès.

St.-Sigismond, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, cant. de St.-Genis, à 14 k. (3 l. ¼) de Pons, 34 k. (7 l. ⅔) de Saintes, 5 kilom. (1 l. ¼) de St.-Genis. *Pop.* 262. *Bur. de poste* de St.-Genis.

St.-Sigismond, v. (*Léman*), arr. de Bonneville, cant. de Cluses, dans les montagnes de cet endroit, à 3 k. (¾ de l.) N. de Cluses, 7 kilom. (1 l. ¾) S. S. E. de Taninge, 39 k. (8 l. ¾) E. S. E. de Genève. *Pop.* 975. *Bur. de poste* de Cluses.

St.-Sigismond, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans cant. de Patay, à 23 kil. (5 l. ¼) de Beaugency, 19 kilom. (4 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 408. *Bur. de poste* d'Orléans.

St.-Sigismond, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Maillezais, près la Vieille-Autise, à 15 kil. (3 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. On croit que ce canton n'étoit habité, au onzième siecle, que par un peuple nommé les *Téiphaliens* qui vivoient isolés des autres habitans; que ces hommes féroces demeuroient au milieu des halliers, et des marais impénétrables de la petite ile de Maillezais. On a découvert vers l'an 1700, en fouillant la terre dans ce village, des squelettes d'une grandeur extraordinaire; les crânes étoient fort gros, et les os des bras et des jambes extrêmement alongés. Cette découverte prouve que les habitans de ce pays étoient des hommes beaucoup plus grands de taille que les Gaulois. Ces hommes étoient des Scytes ou Alains, à qui *Ammien-Marcellin* attribue une taille très-avantageuse, et ressembloient aux Bourguignons qui, au rapport de *Sidonius*, avoient sept pieds de haut. *Pop* 1105. *Bur. de poste* de Fontenay-le-Peuple.

St.-Sigismont, v. (*Maine-et-Loire*), arr. d'Angers, canton du Louroux-Becconois, à 4 kil. (1 l.) d'Ingrande, 29 kil. (6 l. ½) d'Angers. *Pop.* 622. *Bur. de poste* d'Ingrande.

St.-Sigismont, v. (*Mont-Blanc*), arrond. de Chambéry, canton de l'Hôpital-sous-Conflans, à 27 kil. (6 l.) de Chambéry, 15 kilomètr. (3 l. ½) de Conflans. *Popul.* 306. *Bur. de poste* de Conflans.

St.-Silvain, b. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Bretheville-sur-l'Aize, sur la Muancé, à 18 k. (4 l.) N. de Falaise, 18 kil. (4 l.) S. E. de Caen, 13 kilom. (3 l.) O. de St.-Pierre-sur-Dives. C'étoit un bailliage particulier. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Caen.

St.-Silvain, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, canton et comm. de Bellegarde, à 9 k. (2 l. ¼) d'Aubusson, 40 kilom. (9 l.) de Guéret. *Pop.* compr. celle de Bellegarde, 1687. *Bur. de poste* d'Aubusson.

St.-Silvain, v. (*Creuse*), arr. de Guéret, cant. de St.-Vaulry, sur la Gartempe, à 9 kil. (2 l. ¼) de Guéret. *P.* 545. *B. de p.* de Guéret.

St.-Silvain, village (*Maine-et-Loire*), arrond. et cant. nord-est d'Angers, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville. *Populat.* 1114. *Bur. de poste* d'Angers.

St.-Silvain, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Cany, cant. de St.-Valery, à 6 kilom. (1 l. ½) de Cany, 5 myr. (11 l. ½) de Rouen. *Populat.* 380. *Bureau de poste* de St.-Valery.

St.-Silvain-Bas-le-Roc, village (*Creuse*), arr. et cant. de Boussac, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 33 k. (7 l. ½) de Guéret. *Pop.* 516. *Bur. de poste* de Boussac.

St.-Silvain-des-Averdines, v. (*Cher*), arr. de Bourges, canton de Baugy, comm. de Savigny, à 21 kil. (7 l.) de Bourges, 4 kilom. (1 l.) de Villequiers. *P.* 197. *Bur. de poste* de Villequiers.

St.-Silvain-sous-Toulx, village (*Creuse*), arr. de Boussac, cant. de Jarnage, à 9 kilomètr. (2 l. ¼) de Boussac, 27 kil. (6 l.) de Guéret. *Populat.* 409. *Bureau de poste* de Boussac.

St.-Silvestre, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, canton de Saint-Péray, près la Duzon, à 10 kilom. (2 l. ½) de Tournon, 31 kilomètr. (7 l.) de Privas, 9 k. (2 l. ¼) de St.-Péray. *Pop.* compr. celle de St.-Martin-de-Galezas, 850. *Bur. de p.* de St.-Péray.

St.-Silvestre, village (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Penne, à 7 kil. (1 l. ¾) de Villeneuve-d'Agen, 28 kil. (6 l. ¼) d'Agen. *Pop....* *Bureau de poste* de Villeneuve-d'Agen.

St.-Silvestre, village (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Marmande, canton de Meilhan, comm. de Cocumont, à 14 kilom. (3 l. ½) de Marmande, 5 myriam. (12 l. ½) d'Agen. *Populat.* compr. celle de Cocumont, 1528. *Bur. de poste* de Marmande.

St.-Silvestre, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud d'Annecy, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 27 kilom. (6 l.) de Chambéry. *P.* 366. *Bur. de poste* d'Annecy.

St.-Silvestre, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Randan, à 27 kil. (6 l.) de Riom, 38 kilom. (8 l. ½) de Clermont, 15 kilom. (3 l. ½) d'Aigueperse. *Pop.* 957. *Bur. de poste* de d'Aigueperse.

St.-Silvestre, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Caudebec, canton de Lillebonne, à 8 kilom. (2 l.) de Caudebec, 37 kilom. (8 l. ¼) de Rouen, 6 kil. (1 l. ½) de Lillebonne. *Pop.* 134. *Bur. de poste* de Lillebonne.

Saint-Silvestre, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, canton de Laurière, à 29 kilom. (6 l. ½) de Bellac, 21 kilomètr. (4 l. ¾) de Limoges, 7 k. (1 l. ¾) de Chanteloube. Près de ce village étoit l'abbaye de Grammont, située dans les montagnes du ci-devant Limosin, lieu triste, stérile, froid, hérissé de rochers, exposé aux vents et plein de brouillards. Il y a cependant, au pied de cette hauteur, quelques vignes, prés, jardins, arbres fruitiers, et autres petits terrains cultivés. C'est un véritable désert, qui étoit bien propre à être habité par des solitaires qui vouloient mener la vie la plus dure et la plus pénitente, par la nourriture et le vêtement. Cette ci-devant abbaye étoit le chef-d'œuvre d'une congrégation de chanoines réguliers, fondée par Etienne de Tiers, seigneur de Muret. Il s'étoit établi avec ses religieux sur une montagne du Limosin, où il mourut en 1164; mais, peu de temps après, son corps fut transporté à Grammont; et sa congrégation s'y forma en 1167. Les anciens rois et comtes de la Marche, et les rois d'Angleterre, pendant que ceux-ci étoient maîtres du Limosin, firent des dons considérables à cette abbaye. *Pop.* 1552. *Bur. de poste* de Chanteloube.

St.-Silvestre-Cappel, village (*Nord*), arr. d'Hazebrouck, cant. de Steenwoorce, à 6 kil. (1 l. ½) d'Hazebrouck, 6 myr. (13 l. ¼) de Douay, 6 k. (1 l. ½) de Cassel. *Pop.* 1110. *Bur. de poste* de Cassel.

St.-Silvestre-de-Cormeilles, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Cormeilles, près la Calonne, à 15 k. (3 l. ½) de Pont-Audemer, 6 myriam. (13 l. ½) d'Evreux. *Popul.* 595. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Siméon, v. (*Charente*), arr. de Cognac, cant. de Châteauneuf-sur-Charente, sur la côte, près la Charente, à 24 kilom. (5 l. ½) de Cognac, 14 k. (3 l. ¼) d'Angoulême. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier d'Angoulême, cinquième arrondissement maritime. *Pop.* 555. *Bur. de p.* de Châteauneuf.

St.-Siméon, v. (*Eure*), arrond. de Pont-Audemer, cant. de Cormeilles, à 7 kil. (1 l. ⅔) de Pont-Audemer, 5 myriam. (12 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 420. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Siméon, v. (*Cantal*), arr. et canton nord d'Aurillac, sur la Jourdanne, à 4 kilom. (1 l.) d'Aurillac. Il y a des papeteries et un moulin à cuivre dans cette commune. *Popul.* 1532. *Bur. de poste* d'Aurillac.

St.-Siméon, village (*Orne*). *Voy.* Lande-St.-Siméon (la).

St.-Siméon, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de la Ferté-Gaucher, sur le Morin, à 22 kilom. (5 l.) de Rosoy, 5 myr. (11 l.) de Melun, 9 k. (2 l. ¼) de Coulommiers. *Pop.* 537. *Bur. de poste* de Coulommiers.

St.-Siméon-de-Bressieux, v. (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, cant. de St.-Etienne-de-St.-Geoire, à 8 k. (2 l.) de la Côte-St.-André, 20 kil. (4 l. ½) de St.-Marcellin. *P....* *Bureau de poste* de la Côte-St.-André.

St.-Simeux, v. (*Charente*), arr. de Cognac, cant. de Châteauneuf-sur-Charente, près la Charente, à 20 k. (4 l. ½) de Cognac, 18 kil. (4 l.) d'Angoulême, 1 k. (¼ de l.) de Châteauneuf. *P.* 665. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

St.-Simon, v. (*Aisne*), arrond. de St.-Quentin, ch.-lieu de canton, près l'Oise, à 13 kil. (3 l.) S. O. de St.-Quentin, 38 kil. (8 l. ½) N. O. de Laon, 7 k. (1 l. ⅔) E. de Ham. Ce lieu avoit titre de duché-pairie, érigé par Louis XIII en 1638, pour la maison de Rouvray. *Pop.* 270. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

St.-Simon, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Toulouse, comm. de Portet, à 8 kil. (2 l.) de Toulouse. *Pop.* compr. celle de Portet, 700. *Bur. de poste* de Toulouse.

St.-Simon, v. (*Lot*), arrond. de Figeac, cant. de Livernon, à 18 k. (4 l.) de Figeac, 43 k. (9 l. ⅔) de Cahors. *P.* 338. *Bur. de poste* de Figeac.

St.-Simon, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. et comm. de la Françoise, à 15 kil. (3 l. ½) de Montauban, 40 kilom. (9 l.) de Cahors. *Pop.* compr. celle de la Françoise, 3043. *Bur. de poste* de Montauban.

St.-Simon, v. (*Lot-et-Garonne*),

arrond. de Nérac, cant. de Mezin, à 25 kilom. (5 l. ¾) de Nérac, 5 myr. (11 l.) d'Agen. *Pop.* 180. *Bur. de poste* de Nérac.

St.-Simon, v. (*Haute-Garonne*). *Voy.* Villeneuve-lès-St.-Simon.

St.-Simon, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. et comm. d'Aix, à 3 kil. (¾ de l.) de cet endroit, 13 k. (3 l.) de Chambéry. *Pop.* compr. celle d'Aix, 1415. *Bur. de poste* d'Aix.

St.-Simon, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Gonesse, comm. de Bonneuil, à 2 kilom. (½ l.) de Gonesse, 28 kilomètr. (6 l. ¼) de Pontoise. *Pop.* compr. celle de Bonneuil, 516. *Bur. de poste* de Gonesse.

St.-Simon, v. (*Vendée*). *Voyez* Simon (le).

St.-Simon-de-Pellouaille, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Saintes, canton de Gemozac, à 13 k. (3 l. ½) de Saintes. *P.* 380. *Bur. de poste* de Saintes.

St.-Simon-des-Bordes, village (*Charente-Inférieure*), arrond. et cant. de Pons, à 22 kil. (5 l.) de cette ville, 24 k. (5 l. ½) de Saintes, 6 k. (1 l. ½) de Jonzac. *Pop.* 905. *Bur. de poste* de Jonzac.

St.-Simon-du-Marais, village (*Gironde*), arr. de Blaye, cant. de St.-Ciers-de-la-Lande, à 32 kilom. (7 l. ¼) de Bourg, 5 myr. (11 l. ¾) de Bordeaux, 20 kil. (4 l. ½) de Blaye. *Pop.* 158. *Bur. de poste* de Blaye.

St.-Simphorien, v. (*Allier*), arr. et cant. est de Moulins, près l'Abron, à 14 k. (3 l. ¼) de Moulins. *Pop.* compr. celle de Saint-Ennebaud, 577. *Bur. de poste* de Moulins.

St.-Simphorien, village (*Basses-Alpes*), arrond. et cant. de Sisteron, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 19 kil. (4 l. ¼) de Digne. *P.* 233. *Bur. de poste* de Sisteron.

St.-Simphorien, v. (*Ardèche*), arrond. de Privas, cant. de Chomerac, près la Payres, à 8 kilom. (2 l.) de Privas. *Pop.* 430. *Bur. de poste* de Privas.

St.-Simphorien, village (*Aveyron*), arrond. d'Espalion, canton de Saint-Amans-d'Escops, à 13 kil. (3 l.) S. S. E. de Mur-de-Barrez, 4 myriam. (18 l. ¼) N. N. E. de Rhodez, 10 k. (2 l. ½) N. O. de la Guiolle. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

St.-Simphorien, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. de Salon, comm. de Lançon, à 8 k. (2 l.) de Salon, 23 k. (5 l. ¼) d'Aix. *Pop.* compr. celle de Lançon, 2209. *Bur. de poste* de Salon.

St.-Simphorien, v. (*Cher*), arr. de St.-Amand-Mont-Rond, canton de Châteauneuf, sur le Tuau, ruis., à 16 kil. (3 l. ¾) de St.-Amand, 31 k. (7 l.) de Bourges, 5 kilom. (1 l. ¼) de Châteauneuf. *P.* compr. celle de St.-Julien, 400. *B. de p.* de Châteauneuf.

St.-Simphorien, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. et comm. de Nuits, à 15 k. (3 l. ½) de Beaune, 1 k. (¼ de l.) de Nuits, 21 kilom. (4 l. ¾) de Dijon. *Popul.* compr. celle de Nuits, 2541. *Bur. de poste* de Nuits.

St.-Simphorien, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de St.-Jean-de-Losne, sur la Saone, à 3 kilom. (¾ de l.) de St.-Jean-de-Losne, 31 k. (7 l.) de Dijon. *Popul.* 222. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Losne.

St.-Simphorien, ou Moronval, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. de Dreux, sur l'Eure, à 3 k. (¾ de l.) de Dreux, 32 k. (7 l. ¼) de Chartres. *Pop.* 318. *Bur. de poste* de Dreux.

St.-Simphorien, b. (*Gironde*), arrond. de Bazas, ch.-l. de cant., à 23 kil. (5 l. ¼) O. de cet endroit, 4 myr. (10 l. ½) S. de Bordeaux, 24 kil. (5 l. ½) S. O. de Langon. *Pop.* 1325. *Bur. de poste* de Bazas.

St.-Simphorien, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, cant. d'Hédée, à 22 k. (5 l.) de Rennes, 2 k. (½ l.) d'Hédée. *Pop.* 530. *Bur. de poste* d'Hédée.

St.-Simphorien, v. (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. nord de Tours, sur la rive droite de la Loire près le pont, à 1 kil. (¼ de l.) de Tours. Il y a des carrières de pierre. *Popul.* compr. celle de Marmoutiers, 330. *B. de p.* de Tours.

St.-Simphorien, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, canton de Langeais, à 9 kil. (2 l. ½) de cet endroit, 27 k. (6 l.) de Tours. *Pop.* 238. *B. de p.* de Langeais.

St.-Simphorien, v. (*Lot*), arr. de Montauban, canton et comm. de Caylus, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cet endroit, 37 kil. (8 l. ¼) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Caylus, 5000. *B. de p.* de Caylus.

St.-Simphorien, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. et comm. de Lauzerte, à 33 kilom. (7 l. ½) de Montauban, 1 kilom. (¼ de l.) de Lauzerte. *Populat.* compr. celle de Lauzerte, 1681. *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Simphorien, v. (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de la-Haye-du-Puits, à 22 k. (5 l.) de Carentan, 29 k. (6 l. ½) de Coutances, 16 k. (3 l. ¾) de Périers. *Popul.* 378. *Bureau de poste* de Périers.

St.-Simphorien, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Thorigny, à 15 k. (3 l. ½) de St.-Lô, 38 k. (8 l. ½) de Coutances, 4 kilom. (1 l.) de Thorigny. *Populat.* 178. *Bureau de poste* de Thorigny.

St.-Simphorien, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. d'Autun, cant. de Montcenis, près le Mesvrin, à 11 k. (2 l. ¾) d'Autun, 7 m. (16 l. ¼) de Mâcon, 8 k. (2 l.) de Montcenis. *Pop.* 1257. *Bureau de poste* de Montcenis.

St.-Simphorien, v. (*Manche*), arr. de Mortain, cant. du Teilleul, à 11 kil. (2 l. ¾) de Mortain, 6 m. (14 l. ½) de Coutances, 8 kilom. (2 l.) de St.-Hilaire. *Populat.* 480. *Bur. de poste* de St.-Hilaire.

St.-Simphorien, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Conlie, à 11 k. (2 l. ¾) de Sillé, 23 kilom. (5 l. ½) du Mans. Une tuilerie y est établie. Il y a aux environs une carrière de marbre grisâtre argileux, peu susceptible du poli. *Popul.* 776. *Bur. de poste* de Sillé-le-Guillaume.

St.-Simphorien, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de Fontenay, ci-devant Rohan-Rohan, sur le Bief, à 7 kil. (1 l. ⅔) de Niort. On y recueille des vins rouges et blancs d'une bonne qualité. *Pop.* 753. *Bur. de poste* de Niort.

Saint-Simphorien, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, canton de Nantiat, à 15 k. (3 l. ½) de Bellac, 25 k. (5 l. ¾) de Limoges, 9 kil. (2 l. ¼) de Chanteloube. *P.* 734. *B. de poste* de Chanteloube.

St.-Simphorien-des-Bois, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de la Clayette, à 9 kil. (2 l. ½) de Charolles, 42 kilom. (9 l. ½) de Mâcon, 6 k. (1 l. ½) de la Clayette. *Pop.* 655. *B. de p.* de la Clayette.

St.-Simphorien-des-Bruyères, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de l'Aigle, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 5 myr. (12 l. ¼) d'Alençon. *Popul.* 825. *Bur. de poste* de l'Aigle.

St.-Simphorien-d'Ozon, bourg (*Isère*), arr. de Vienne, ch.-l. de cant., sur l'Ozon, à 11 k. (2 l. ¾) N. de Vienne, 8 myr. (19 l.) N. O.

de Grenoble, 15 k. (3 l. ½) de Lyon. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1418. *Bureau de poste. Relais de poste aux chevaux.*

St.-Simphorien-les-Autun, v. (*Saone-et-Loire*), arroud. et canton d'Autun, comm. de St.-Pantaléon, à 2 kil. (½ l.) d'Autun, 8 myriam. (19 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 173. *Bur. de poste* d'Autun.

St.-Simphorien-les-Charolles, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et canton de Charolles, sur la Reconce, à 1 k. (¼ de l.) N. E. de Charolles, 4 m. (10 l.) O. p. N. de Mâcon. *Popul.* 1173. *B. de poste* de Charolles.

Saint-Simphorien-sur-Coise, ville (*Rhône*), arr. de Lyon, ch.-l. de cant., sur la rivière de Coise, à 33 k. (7 l. ½) S. O. de cette ville, 4 kil. (1 l.) E. de Chazelles, 23 kil. (5 l. ¼) N. de St.-Etienne. Ses murs sont baignés par le ruisseau d'Orson, dont les eaux sont bonnes pour la préparation des pelleteries. Outre son église paroissiale qui a donné son nom à la ville, il y avoit un petit monastère de religieuses Ursulines, un hôpital desservi par neuf sœurs hospitalières, des Pénitens du Saint-Sacrement, un collége et une compagnie de chevaliers de l'arquebuse. On fait dans cette ville un assez grand commerce en cuirs, en chapellerie, en clous et en ferrures. Il y a beaucoup de bois; on y trouve une plante nommée *aurèle*, qui ressemble assez au fraisier, et son fruit au raisin, avec cette différence qu'il est plus petit de la moitié; au reste, il est d'un fort bon goût. Le château est bâti sur les fossés de la ville. Les carrières des environs renferment beaucoup de belles pierres propres à la construction des édifices. *Populat.* 1780. *Bur. de poste* de Chazelles, départ. de la Loire.

St.-Simplice, v. (*Lot*), arr. de Montauban, canton de Lauzerte, comm. de St.-Avet, à 5 k. (1 l. ¼) de Lauzerte, 27 kil. (6 l.) de Montauban. *P.* . . . . . *Bureau de poste* de Lauzerte.

St.-Sirgues-de-Prades, village (*Ardèche*), arrond. de l'Argentière, cant. de Thueyts, à la source de la Salendre, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Joyeuse, 29 k. (6 l. ½) de Privas. *Pop.* compr. celle de la Valette, 421. *Bur. de poste* d'Aubenas.

St.-Sixt, v. (*Léman*), arr. de Bonneville, canton de la Roche, à 4 kil. (1 l.) S. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) O. p. S. de Bonneville, 23 kil. (5 l. ¼) S. p. O. de Genève. *Pop.* 166. *B. de poste* de Bonneville.

St.-Sixte, v. (*Loire*), arrond. de Montbrison, canton de Boen, à 20 k. (4 l. ½) de Montbrison. *Pop.* 755. *B. de p.* de Montbrison.

St.-Solain, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. est de Dinan, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 6 myr. (13 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 270. *B. de p.* de Dinan.

St.-Solan, v. (*Gers*), arr. et cant. de Lombez, à 21 kil. (4 l. ¾) de l'Isle-Jourdain, 27 kilom. (6 l.) d'Auch. Cette commune est composée de deux villages qui sont, Saint-Solan devant, et St.-Solan derrière. *Pop.* 460. *Bur de poste* de Lombez.

St.-Solve, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de Juillac, sur un tertre, à 18 k. (4 l.) d'Uzerche, 30 kilom. (6 l. ¾) de Tulle, 20 k. (4 l. ½) de Brive. *Pop.* 737. *Bur. de poste* de Brive.

St.-Sorlin, v. (*Isère*), arr. et cant. sud de Vienne, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 7 myr. (15 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 398. *Bur. de poste* de Vienne.

St.-Sorlin, ville (*Ain*), arr. de Belley, canton de Lagnieu, près le Rhône, à 8 kilom. (2 l.) de Saint-Rambert, 38 k. (8 l. ½) de Bourg, 8 k. (2 l.) d'Ambérieux. *Pop.* 925. *Bur. de poste* d'Ambérieux.

St.-Sorlin, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Morelet, à 8 kil. (2 l.) de la Tour-du-Pin, 5 myr. (12 l. ¼) de Grenoble. *Pop.* 420. *Bureau de poste* de la Tour-du-Pin.

St.-Sorlin, v. (*Rhône*), arrond. de Lyon, canton de Mornant, à 42 kilom. (5 l.) de Lyon, 22 kil. (9 l. ½) de Villefranche. C'étoit le ch.-l. d'un marquisat et d'un mandement. *Popul.* 1609. *Bur. de poste* de Lyon.

St.-Sorlin, v. (*Rhône*), arr. et cant. de Villefranche, à 8 kil. (2 l.) de cette ville, 32 kil. (7 l. ¼) de Lyon. *Popul.* 122. *Bur. de poste* de Villefranche.

St.-Sorlin, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. nord de Mâcon, à 8 k. (2 l.) O. N. O. de cette ville, 10 k. (2 l. ½) S. E. de Cluny, 19 kil. (4 l. ¼) S. O. de Pont-de-Vaux. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Mâcon.

St.-Sorlin-de-Conac, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de Jonzac, cant. de Mirambeau, à 25 k. (5 l. ¾) de Pons, 42 kil. (9 l. ½) de Saintes, 9 kilom. (2 l. ¼) de Mirambeau. *Popul.* 555. *Bur. de p.* de Mirambeau.

St.-Sorlin-de-Sechaux, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de Saintes, canton de Saint-Porchaire, comm. de Port-d'Envaux, près la Charente, à 9 k. (2 l. ¼) de Saintes. On tire de là des pierres propres à la sculpture. Il y a aussi sur les bords de la Charente des terres bonnes à faire de la brique, de la tuile et de la faïence. *Pop.* compr. celle de Port-d'Envaux, 338. *Bur. de poste* de Saintes.

St.-Sorlin-de-Valloire, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. du Grand-Serre, comm. de Moras, à 10 kil. (2 l. ½) de Beaurepaire. *Pop.* compr. celle de Moras, 2932. *Bur. de poste* de Beaurepaire, départ. de l'Isère.

St.-Sorlins-d'Arves, village (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de St.-Jean-de-Maurienne, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 42 kil. (9 l. ½) de Chambéry. *Pop.* 803. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Maurienne.

St.-Sornin, v. (*Allier*), arrond. de Moulins, cant. du Montet, à 10 k. (2 l. ½) de Montmarault, 30 kil. (6 l. ¾) de Moulins, 3 k. (¾ de l.) du Montet. *Popul.* 511. *B. de poste* du Montet.

St.-Sornin, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de Montbron, à 6 k. (1 l. ½) de la Rochefoucauld, 22 kil. (6 l.) d'Angoulême. *P.* 699. *Bur. de poste* de la Rochefoucauld.

St.-Sornin, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de l'Arche, à 10 kil. (2 l. ½) de Brive, 33 kil. (7 l. ½) de Tulle. *P.* 609. *B. de p.* de Brive.

St.-Sornin, v. (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, canton de Moutiers-les-Maux-Faits, à 31 kil. (7 l.) des Sables, 43 k. (9 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple, 10 k. (2 l. ½) de Luçon. *Pop.* 226. *Bureau de poste* de Luçon.

St.-Sornin-des-Marennes, v. (*Charente-Inférieure*), arr. et cant. de Marennes, à 11 kil. (2 l. ¾) de cet endroit, 27 k. (6 l.) de Saintes. *Pop.* 1500. *B. de p.* de Marennes.

St.-Sornin-la-Marche, village (*Haute-Vienne*), arroud. de Bellac, cant. du Dorat, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 4 myr. (10 l. ¾) de Limoges. *Popul.* 508. *Bur. de p.* du Dorat.

St.-Sornin-la-Voise, village (*Creuse*), arr. de Boussac, cant. de Chambon, à 6 k. (1 l. ½) d'Evaux, 40 k. (9 l.) de Guéret, 2 kil. (½ l.)

de Chambon. *Pop.* 464. *B. de poste* de Chambon.

St.-Sornin-la-Voulp, village (*Corrèze*), arr. d'Uzerche, canton de Luberzac, à 14 kilom. (3 l. ½) d'Uzerche, 33 k. (7 l. ½) de Tulle. Il y a des mines de houille non exploitées. *Pop.* 690. *Bureau de poste* d'Uzerche.

St.-Sornin-Leulac, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, canton de Château-Ponsat, à 16 k. (3 l. ¾) du Dorat, 42 k. (9 l. ½) de Limoges, 8 kil. (2 l.) de Morterol. *P.* 1056. *B. de p.* de Morterol.

St.-Sosy, v. (*Lot*), arrond. de Gourdon, cant. de Martel, près la Dordogne, à 25 k. (5 l. ¾) de St.-Céré, 5 myr. (11 l. ¼) de Cahors, 7 k. (1 l. ¾) de Martel. *Pop.* 647. *B. de p.* de Martel.

St.-Souplet, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Peine, sur le Py, rivière, à 31 kil. (7 l.) de Reims, 32 k. (7 l. ½) de Châlons. *P.* 400. *B. de p.* de Reims.

St.-Souplets, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Dammartin, à 9 k. (2 l. ¼) de Meaux, 6 myr. (13 l.) de Melun, 8 kil. (2 l.) de Dammartin. *Popul.* 690. *B. de p.* de Dammartin.

St.-Soupplet, v. (*Nord*), arr. de Cambrai, cant. de Cateau-Cambresis, près la Selles, à 24 kilom. (5 l. ½) de Cambrai, 4 myriamèt. (10 l. ½) de Douay, 6 k. (1 l. ½) de Cateau. *Pop.* 1134. *Bur. de poste* de Cateau-Cambresis.

St.-Steffano-Belbo, bourg (*Tanaro*), arr. d'Acqui, ch.-lieu de canton, sur la rive droite du Belbo, à 22 kilom. (5 l.) N. O. d'Acqui. *Pop.* 3200. *B. de p.* d'Asti.

St.-Steffano-Rocro, v. (*Tanaro*) arrondiss. d'Albe, cant. de Sommaria, sur une hauteur entre les deux branches du Borbo, à 40 k. (9 l. ½) N. O. d'Albe. *Pop.* 2003. *B. de p.* d'Asti.

St.-Stevens-Woluwe, village (*Dyle*). *Voyez* Woluwe-Saint-Etienne.

St.-Sullia, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Châteauneuf, près la Rance, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Malo, 5 myr. (12 l. ½) de Rennes, 3 k. (¾ de l.) de Châteauneuf. Cette commune a un syndic des marins : elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Saint-Malo, troisième arrondissement maritime. *P.* 1437. *B. de p.* de Châteauneuf.

St.-Sulpice, v. (*Ain*), arrond. de Bourg, cant. de Bagé-le-Châtel, à 23 k. (5 l. ¼) de Chatillon, 19 kil. (4 l. ¼) de Bourg. Il y avoit une une abbaye commendataire d'hommes de l'ordre de Citeaux, fondée en 1133, par Amédée II, comte de Savoie. *Pop.* 166. *Bur. de poste* de Belley.

St.-Sulpice, v. (*Aube*). *Voyez* Barberey-St.-Sulpice.

St.-Sulpice, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Conques, sur le Lot, à 19 kil. (4 l. ¼) d'Albin, 34 k. (7 l. ¾) de Rhodez. Il y a des mines de houille exploitées. *Pop.* 195. *Bur. de poste* de Rhodez.

St.-Sulpice, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Bayeux, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 25 k. (5 l. ¾) de Caen. *Pop.* 132. *Bur. de poste* de Bayeux.

St.-Sulpice, v. (*Charente*), arr. et cant. de Cognac, près l'Anteine, à 8 kil. (2 l.) de Cognac, 43 kilom. (9 l. ¾) d'Angoulême. *Popul.* 1580. *Bur. de poste* de Cognac.

St.-Sulpice, v. (*Charente*), arr. et cant. de Ruffec, à 13 kil. (3 l.) de cet endroit, 37 kil. (8 l. ¼) d'Angoulême. *Pop.* 175. *Bur. de poste* de Ruffec.

St.-Sulpice, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Marennes, cant. de Royan, à 18 k. (4 l.) de Marennes, 27 k. (6 l.) de Saintes, 6 k. (1 l. ½) de Royan. *P.* 900. *B. de p.* de Royan.

St.-Sulpice, v. (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Lanouaille, à 6 k. (1 l. ½) d'Exideuil, 32 k. (7 l. ¼) de Périgueux. Près de ce village il y a deux fourneaux dits *de la Chapelle*. *P.* 1055. *Bur. de poste* de Bergerac.

St.-Sulpice, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, canton de Monségur, à 8 kil. (2 l.) de la Réole, 5 myriam. (12 l. ½) de Bordeaux, 4 k. (1 l.) de Monségur. *Popul.* 484. *Bur. de poste* de Monségur.

St.-Sulpice, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Boen, comm. de Ste.-Foy, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Montbrison. *Popul.* compr. celle de Sainte-Foy, 400. *Bur. de poste* de Montbrison.

St.-Sulpice, v. (*Loire*), arrond. et cant. de Roanne, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 32 kilom. (7 l. ¼) de Feurs. *P.* 500. *B. de poste* de Roanne.

St.-Sulpice, v. (*Loir-et-Cher*), arr. et cant. ouest de Blois, près la forêt de cette ville, à 5 k. (1 l. ¼) de Blois. *P.* 208. *B. de poste* de Blois.

St.-Sulpice, v. (*Lot*), arrond. de Figeac, cant. de Cajare, près la Selle, à 21 k. (4 l. ¾) de Figeac, 31 k. (7 l.) de Cahors. *Popul.* 403. *Bur. de poste* de Figeac.

St.-Sulpice, v. (*Maine-et-Loire*), arr. d'Angers, cant. de Pont-de-Cé, à 13 kil. (3 l.) d'Angers, 6 kilom. (1 l. ½) de Brissac. *Pop.* 302. *Bur. de poste* de Brissac.

St.-Sulpice, v. (*Mayenne*), arr. et cant. de Château-Gontier, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 19 kilomèt. (4 l. ½) de Laval. *Pop.* 584. *Bur. de poste* de Château-Gontier.

St.-Sulpice, v. (*Mont-Blanc*), arrond. et cant. sud de Chambéry. *P.* 583. *B. de poste* de Chambéry.

St.-Sulpice, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de St.-Benin-d'Azy, à la source de l'Yxeur, à 18 kilom. (4 l.) N. E. de Nevers, 32 kilom. (7 l. ¼) S. E. de la Charité, 13 k. (3 l.) S. O. de St.-Saulge. *Pop.* 922. *Bur. de poste* de Nevers.

St.-Sulpice, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, canton de Noailles, à 8 k. (2 l.) de Beauvais. *Pop.* 532. *Bur. de poste* de Beauvais.

St.-Sulpice, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Bourg-Lastic, comm. de St.-Julien, à 38 k. (8 l. ½) de Clermont-Ferrand, 5 k. (1 l. ¼) de Bourg-Lastic. *Popul.* compr. celle de St-Julien, 713. *Bur. de poste* de Clermont-Ferrand.

St.-Sulpice, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Villers-Sexel, sur la Marcourt, à 14 kil. (3 l. ¼) de Lure, 22 kil. (5 l.) de Vésoul. *Pop.* 209. *Bur. de poste* de Vésoul.

St.-Sulpice, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de Cuizeau, à 20 k. (4 l. ½) de Louhans, 40 k. (9 l.) de Mâcon, 4 k. (1 l.) de St.-Amour. *P.* 176. *Bur. de poste* de St.-Amour, départ. du Jura.

St.-Sulpice, v. (*Seine-et-Marne*). *Voy.* Chappelle-St.-Sulpice.

St.-Sulpice, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Ham, près la Somme, à 21 kil. (4 l. ¾) de Péronne, 6 myr. (13 l.) d'Amiens, 1 k. (¼ de l.) de Ham. *P.* 313. *Bur. de poste* de Ham.

St.-Sulpice, v. (*Tarn*), arrond. Castres, cant. et comm. de Lautrec, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Castres. *Pop.* compr. celle de Lautrec, 3343. *Bur. de poste* de Castres.

St.-Sulpice, v. (*Vendée*), arr. de Montaigu, cant. de Roche-Servière, à 11 k. (2 l. ¾) de Montaigu, 7 myr. (15 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 266. *Bur. de poste* de Montaigu.

St.-Sulpice, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, cant. de Laurière, à 33 kil. (7 l. ½) de Bellac, 30 kil. (6 l. ¾) de Limoges, 9 k. (2 l. ¼) de Chanteloube. *Pop.* 570. *Bur. de poste* de Chanteloube.

St.-Sulpice-d'Arnoult, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de Saintes, canton de St.-Porchaire, à 19 k. (4 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 410. *Bur. de poste* de Saintes.

St.-Sulpice-de-Belengreville, v. (*Seine-Inférieure*), arrondiss. de Dieppe, canton d'Envermeu, près l'Eaulne, à 10 k. (2 l. ½) de Dieppe, 5 myr. (12 l.) de Rouen. *Pop.* 134. *Bur. de poste* de Dieppe.

St.-Sulpice-de-Boé, v. (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Boé.

St.-Sulpice-de-Caillac, village (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Caillac.

St.-Sulpice-de-Falerens, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Libourne, près la Dordogne, à 5 k. (1 l. ¼) de Libourne, 31 kil. (7 l.) de Bordeaux. *Pop.* 1141. *Bureau de poste* de Libourne.

St.-Sulpice-de-Favières, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, à 11 kilom. (2 l. ¾) d'Etampes, 30 k. (6 l. ¾) de Versailles. *Popul.* 239. *Bur. de poste* d'Arpajon.

St.-Sulpice-de-Grainbouville, (*Eure*), arrond. de Pont-Audemer, cant. de Beuzeville, près le Rille, à 5 k. (1 l. ½) de Pont-Audemer, 6 myr. (14 l. ½) d'Evreux. *P.* 185. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Sulpice-de-la-Haye, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Dreux, cant. d'Anet, comm. de St.-Lubin, près la Vesgre, à 18 kil. (4 l.) de Dreux, 42 k. (9 l. ½) de Chartres. *Pop.* compr. celle de St-Lubin, 623. *Bur. de poste* de Houdan, départ. de Seine-et-Oise.

St.-Sulpice-de-l'Aigle, village (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de l'Aigle, près la Rille, à 2 k. (½ l.) de l'Aigle, 6 myr. (12 l. ¾) d'Alençon. Il y a une usine pour fabrication de fil de fer. *Pop.* 1064. *Bur. de poste* de l'Aigle.

St.-Sulpice-de-la-Pointe, b. (*Tarn*), arrond. et cant. de Lavaur, à 13 k. (3 l.) N. O. de cette ville, 5 m. (11 l.) O. N. O. de Castres, 4 kil. (1 l.) E. de Buzet, 24 kil. (5 l. ½) de Gaillac. *Pop.* 1030. *Bur. de poste* de Lavaur.

St.-Sulpice-de-Lezat, ville (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Carbonne, à 32 k. (7 l. ¼) S. de Toulouse, 13 k. (3 l.) N. E. de Rieux, 15 k. (3 l. ½) de Muret, 5 kilom. (1 l. ½) N. de Lezat, 5 kilom. (1 l. ¼) de Noé, près de la rive gauche de l'Agoût. Un bourgeois de la ville avoit fondé un hôpital. Le premier consul de cette ville avoit droit d'entrer aux états du Languedoc. Le 20 octobre 1522, les protestans voulurent surprendre Saint-Sulpice pendant la nuit; ils avoient dressé des échelles pour escalader. Une femme appercevant les ennemis, fut avertir le commandant de la garde bourgeoise, qui rassembla les citoyens, et tailla en pièces les assiégeans. En reconnoissance de cette victoire, on faisoit tous les ans, le jour de St.-Capraise, une procession autour de la ville. L'église paroissiale faisoit partie de la commanderie de Renneville, de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, dont le commandeur étoit patron et curé primitif. Il n'y a dans cette petite ville qu'un moulin à eau et une tuilerie. *P.* compr. celle de Saintes et Sainte-Colombe, 914. *Bureau de poste* de Noé.

St.-Sulpice-de-Mareuil, v. (*Dordogne*), arrond. de Nontron, cant. de Mareuil, à 13 k. (3 l.) de Nontron, 37 kil. (8 l. ¼) de Périgueux, 5 kil. (1 l. ¼) de Mareuil. *Pop.* 535. *Bur. de pose* de Mareuil.

St.-Sulpice-de-Nully, village (*Orne*), arr. et cant. de Mortagne, à 3 kilom. (¾ de l.) de cet endroit, 33 k. (7 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 186. *Bur. de poste* de Mortagne.

St.-Sulpice-de-Rivelèle, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant. de Villeneuve-d'Agen, à 30 kilomètr. (6 l. ¾) d'Agen, 6 kil. (1 l. ½) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.....* *Bur. de poste* de Villeneuve-d'Agen.

St.-Sulpice-de-Rivelot, village (*Lot-et-Garonne*), arr. et canton de Villeneuve-d'Agen, à 24 k. (5 l. ½) d'Agen, 3 k. (¾ de l.) de Villeneuve-d'Agen. *Pop....* *Bur. de p.* de Villeneuve-d'Agen.

St.-Sulpice-de-Romagnac, v. (*Dordogne*), arr. et cant. de Riberac, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville, 25 k. (5 l. ¾) de Périgueux. *P.* 672. *Bur. de poste* de Riberac.

St.-Sulpice-des-Champs, village (*Creuse*), arr. d'Aubusson, ch.-lieu de cant., à 11 kil. (2 l. ¾) d'Aubusson, 23 kil. (5 l. ¼) de Guéret. *Pop.* 1149. *Bur. de poste* d'Aubusson.

St.-Sulpice-des-Landes, village (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Redon, cant. de Fougerai, à 9 kil. (2 l. ¼) de Bain, 39 k. (8 l. ¾) de Rennes. *Pop.* 576. *Bur. de poste* de Bain.

St.-Sulpice-des-Landes, village (*Loire-Inférieure*), arr. d'Ancenis, cant. de St.-Mars-la-Jaille, à 25 k. (5 l. ¾) d'Ancenis, 5 myr. (11 l. ¼) de Nantes, 11 k. (2 l. ¾) de Candé. *Pop......* *Bur. de poste* de Candé, départ. de Maine-et-Loire.

St.-Sulpice-d'Eymet, v. (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. d'Eymet, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 21 k. (4 l. ¾) de Bergerac. *Pop....* *Bur. de p.* de Bergerac.

St.-Sulpice-d'Isson, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Carbonblanc, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Bordeaux. *P.* 823. *Bur. de poste* de Bordeaux.

St.-Sulpice-du-Bois-Jérôme, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. d'Ecos, près la forêt de Vernon, à 19 k. (4 l. ¼) du Grand-Andelys, 30 kil. (6 l. ¾) d'Evreux, 5 kilom. (1 l. ¼) de Vernon. *Popul.* 334. *Bur. de poste* de Vernon.

St.-Sulpice-Freilet, village (*Corrèze*), arrond. d'Ussel, cant. de Meimac, à 14 k. (3 l. ¼) d'Ussel, 5 kil. (11 l.) de Tulle. *Pop.* 490. *Bur. de poste* d'Ussel.

St.-Sulpice-la-Forêt, village (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, cant. de Liffré, à 14 k. (3 l. ¼) de Rennes. Il y avoit une abbaye de filles de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1096, par Raoul de la Futaye. *Pop.* 308. *Bur. de poste* de Rennes.

St.-Sulpice-la-Pierre, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. de Tôtes, près le ruisseau de Seye, à 27 k. (6 l.) de Dieppe, 28 kil. (6 l. ¼) de Rouen, 5 kil. (1 l. ¼) de Tôtes. *P.* 208. *B. de p.* de Tôtes.

St.-Sulpice-le-Douzeil, village (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de St.-Sulpice-des-Champs, à 16 kilom. (3 l. ¾) d'Aubusson, 18 k. (4 l.) de Guéret, 8 kilom. (2 l.) d'Ahun. *Pop.* 736. *Bur. de poste* d'Ahun.

St.-Sulpice-le-Dunois, village (*Creuse*), arrond. de Guéret, cant. de Dun-le-Palleteau, à 20 kilom. (4 l. ½) de la Souterraine, 18 kilom. (4 l.) de Guéret, 36 kilom. (8 l.) d'Argenton. *P.* 1613. *Bur. de poste* d'Argenton, départ. de l'Indre.

St.-Sulpice-les-Guéretois, v. (*Creuse*), arr. de Guéret, cant. de la Souterraine, à 4 kilom. (1 l.) de Guéret. *P.* 1550. *B. de p.* de Guéret.

St.-Sulpice-les-Feuilles, v. (*Haute-Vienne*), arrond. de Bellac,

ch.-lieu de cant., à 24 k. (5 l. ½) N. E. du Dorat, 6 myr. (12 l. ⅔) N. de Limoges, 13 k. (3 l.) de la Souterraine, 6 k. (1 l. ½) d'Arnac. *Pop.* 1250. *Bureau de poste* d'Arnac.

St.-Sulpice-Pommiers, village (*Gironde*). *Voyez* Pommiers.

St.-Sulpice-sous-Vouvant, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de la Châtaigneraye, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 15 k. (3 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 900. *Bur. de poste* de la Châtaigneraye.

St.-Sulpice-sur-Yères, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Eu, près l'Yères, à 22 kil. (5 l.) de Dieppe, 7 myr. (14 l. ¾) de Rouen, 7 k. (1 l. ¾) d'Eu. *P.* 70. *Bur. de poste* d'Eu.

St.-Suplet, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman, à 13 kil. (3 l.) S. E. de Longuyon, 11 kilom. (2 l. ¾) de Villers-la-Montagne. *P.* 436. *Bur. de poste* de Longwy.

St.-Suplix, v. (*Seine Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Montivilliers, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 7 myr. (16 l.) de Rouen. *Pop.* 117. *Bur. de poste* de Montivilliers.

St.-Surin, v. (*Charente*), arr. de Cognac, cant. de Châteauneuf-sur-Charente, à 24 kil. (5 l. ½) de Cognac, 16 k. (3 l. ⅔) d'Angoulême, 1 k. (¼ de l.) de Châteauneuf. *P.* 241. *B. de poste* de Châteauneuf.

St.-Surin-de-Cadourne, village (*Gironde*), arr. et cant. de Lesparre, à 11 kilom. (2 l. ¾) de cette ville, 5 myriam. (12 l. ¼) de Bordeaux. *P.* 1274. *Bur. de poste* de Lesparre.

Saint-Surin-du-Prat, village (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de Vélines, sur la Dordogne, à 33 kilom. (7 l. ½) de Mucidan, 6 myr. (14 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 810. *Bur. de poste* de Castillon, dép. de la Gironde.

St.-Surin-Duzet, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, cant. de Cozes, près la mer, à 31 kilom. (7 l.) de Saintes, 9 kil. (2 l. ¼) de Cozes. *P.* 454. *Bur. de p.* de Cozes.

Saint-Sy, v. (*Nièvre*). *Voyez* St.-Cy.

St.-Sylvain, v. (*Corrèze*) arr. de Tulle, cant. d'Argentat, à 13 k. (3 l.) de Tulle, 11 kilom. (2 l. ¾) d'Argentat. *Pop.* 500. *Bur. de poste* d'Argentat.

St.-Symphorien, v. (*Aveyron*), arrond. de Milhaud, cant. de Saint-Bauzely, commune de Viala-du-Tarn, près l'Auralon, à 16 kilom (3 l. ¾) de Milhaud, 39 kilom. (8 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* compr. celle de Viala-du-Tarn, 679. *Bur. de poste* de Milhaud.

St.-Symphorien, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Marennes, cant. de St.-Aignan, près les marais salans, à 11 kilom. (2 l. ⅔) de Marennes, 25 kilom. (5 l. ¾) de Saintes. *Pop.* 531. *Bur. de poste* de Rochefort.

St.-Symphorien, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Maintenon, à 21 kil. (4 l. ¾) de Chartres, 6 kil. (1 l. ½) de Gallardon. *Pop.* compr. celle d'Eclimont, 470. *Bur. de poste* de Gallardon.

St.-Symphorien, v. (*Jemmapes*), arrond. et canton nord de Mons, à 9 k. (2 l. ¼) S. S. O. de Roeulx, 10 k. (2 l. ½) O. p. S. de Binch, 4 kilom. (1 l.) de Mons. *Pop.* 442. *Bur. de poste* de Mons.

St.-Symphorien, v. (*Lozère*), arrond. de Mende, cant. de Grandrieux, sur une montagne, à 22 k. (5 l.) de Langogne, 38 k. (8 l. ½) de Mende. *P.* 1310. *Bur. de poste* de Langogne.

St.-Symphorien-d'Ancelle, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de la Chapelle-de Quinchey, à 11 k. (2 l. ⅔) de Mâcon. *P.* 551. *Bur. de poste* de Mâcon.

St.-Symphorien-de-Lay, ville (*Loire*), arr. de Roanne, ch. l. de canton, à 14 k. (3 l. ¼) S. E. de Roanne, 5 myr. (11 l. ½) O. N. O. de Lyon, 13 kil. (3 l.) N. de Néronde. Il y a des fabriques d'étoffes, de basins, de toiles et cotons : on y trouve aussi des mines de houille. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3250. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

St.-Symphorien-de-Mahun, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, canton de Satillieu, à 24 kil. (5 l. ½) de Tournon, 5 myr. (11 l.) de Privas, 11 kilomètr. (2 l. ¾) d'Annonay. *Popul.* réunie à celle d'Annonay, 1215. *Bur. de poste* d'Annonay.

St.-Symphorien-de-Pouzeoux, v. (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. de Chauvigny, sur une montagne, à 16 kil. (3 l. ¾) de Montmorillon, 28 k. (6 l. ¼) de Poitiers, 7 k. (1 l. ¾) de Chauvigny. *Populat.* 510. *Bur. de poste* de Chauvigny.

St.-Symphorien-les-Préaux, v. (*Eure*), arr. et cant. de Pont-Audemer, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 6 m. (13 l. ¼) d'Evreux. *Popul.* 463. *Bur. de p. ste* de Pont-Audemer.

St.-Taraille (*Arriège*). *Voy.* Sentaraille.

St.-Taurin, v. (*Somme*), arr. de Montdidier, canton de Roye, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Montdidier, 38 k. (8 l. ½) d'Amiens, 4 kil. (1 l.) de Roye. *Pop.* 100. *Bureau de poste* de Roye.

St.-Taurin-des-Iss, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Brionne, à 20 kil. (4 l. ½) de Bernay, 36 k. (8 l.) d'Evreux, 6 k. (1 l. ½) de Brionne. *Pop.* 127. *Bur. de poste* de Brionne.

St.-Thégones, v. (*Finistère*). *Voyez.* St.-Egonnes.

St.-Thélo, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. d'Uzel, sur l'Oust, à 8 kil. (2 l.) de Loudéac, 33 k. (7 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 2148. *B. de p.* de Loudéac.

St.-Theodard, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. et comm. de Puy-Laurens, près l'Ariech, à 4 k. (1 l.) de Puy-Laurens, 19 k. (4 l. ¼) de Lavaur. *Popul.* compr. celle de Puy-Laurens, 519. *Bur. de poste* de Puy-Laurens.

St.-Théodule, v. (*Doubs*), arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe, comm. de l'Abergement, à 14 kilom. (3 l. ½) de Pontarlier, 9 kilomèt. (2 l. ¼) de Mouthe. *Pop.* compr. celle de l'Abergement, 590. *Bureau de poste* de Pontarlier.

St.-Théofrède, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. et comm. de Thuyets, à 18 kil. (4 l.) d'Aubenas et de l'Argentière. *Populat.* compr. celle de Thuyets, 2100. *Bur. de p.* d'Aubenas.

St.-Theoffrey, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de la Mure, à 22 kil. (5 l.) de Grenoble, 40 kil. (9 l.) de St.-Marcellin, 41 kilom. (9 l. ¼) N. E. de Die. Il y a des mines de houille non en exploitation. *Populat.* 262. *Bureau de poste* de Grenoble.

St.-Theudère, v. (*Isère*), *V.* St.-Chef.

St.-Thibault, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Braine, sur la Vesle, à 23 kil. (5 l. ¼) de Soissons, 29 k. (6 l. ½) de Laon. *Pop.* 120. *Bur. de poste* de Fimes, dép. de la Marne.

St.-Thibault, v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. de Bouilly, près le Lozein, à 10 kilom. (2 l. ½) de

Troyes. *Pop.* 415. *Bureau de poste* de Troyes.

St.-Thibault *ou* Fontaine-sur-Armençon, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Vitteaux, sur la rivière d'Armençon, à 16 kil. (3 l. ¾) de Semur, 43 k. (9 l. ⅔) de Dijon, 6 kilom. (1 l.) de Vitteaux; il donne son nom à la vallée dans laquelle il est situé, et qui est très-abondante en grains. Il y avoit un prieuré. *Pop.* 483. *B. de poste* de Vitteaux.

St.-Thibault, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Grandvilliers, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 34 k. (7 l. ¾) de Beauvais. *Pop.* 739. *Bur. de poste* de Grandvilliers.

St.-Thibault, village (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Lagny, à 16 k. (3 l. ¾) de Meaux, 38 k. (8 l. ½) de Melun, 1 kilom. (¼ de l.) de Lagny. *Pop.* 218. *Bur. de poste* de Lagny.

St.-Thibault-du-Coux, village (*Mont-Blanc*), arr. et cant. de Chambéry, à 6 k. (1 l. ½) S. E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) E. du Pont-de-Beauvoisin. *Popul.* 851. *Bur. de p.* de Chambéry. *Rel. de p. aux chev.*

St.-Thibery, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Pézenas, sur l'Hérault, à 18 kil. (4 l.) de Béziers, 4 myriam. (10 l.) de Montpellier, 7 k. (1 l. ¾) de Pézenas. C'étoit le siége d'un bailliage royal. Il y avoit une abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de St.-Maur, fondée en 817, par Louis *le-Débonnaire*. *Pop.* 1405. *Bur. de poste* de Pézenas.

St.-Thiebaud, v. (*Jura*), arr. d'Arbois, cant. de Salins, près le Mont-Poupet, à 9 k. (2 l. ¼) d'Arbois, 40 k. (9 l.) de Lons-le-Saunier, 4 kil. (1 l.) de Salins. *Pop.* compr. celle de Poupet, 160. *Bur. de poste* de Salins.

St.-Thiébault, village (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Bourmont, à 2 k. (½ l.) de Bourmont, 34 kilom. (7 l. ¾) de Chaumont. Il y avoit un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît dans l'église paroissiale. On voit près de ce bourg de très-gros quartiers de roche noire et ferrugineuse qui sont pleins de poulettes noires. *P*..... *Bureau de poste* de Bourmont. *Rel. de poste aux chev.*

St.-Thiebault, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. et comm. de Gorze, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 13 k. (3 l.) O. de Metz. *P.* compr. celle de Gorze et dépend., 1589. *Bur. de poste* de Metz.

St.-Thiebault, v. (*Moselle*), arrond. de Metz, canton de Verny, comm. de Pouilly, à 16 k. (3 l. ¾) de Metz. *P.* compr. celle de Pouilly, 136. *Bur. de poste* de Metz.

St.-Thierry, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Bourgogne, à 7 k. (1 l. ⅔) N. O. de Reims, 5 m. (11 l.) N. O. de Châlons, 21 kil. (4 l. ⅔) E. de Fimes. Il y a des carrières qui fournissent des cornalines rouges, des cailloux en géodes, des pierres à chaux formées des débris de coquilles. *P.* compr. celle de Thil, 550. *Bur. de poste* de Reims.

St.-Thomas, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Craone, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Laon. *P.* 269. *Bureau de poste* de Laon.

St.-Thomas, v. (*Basses-Alpes*), arrond. de Castellane, cant. de Colmars, comm. de Thorame-Basse, à 18 kil. (4 l.) de Colmar, 19 kil. (4 l. ¼) de Digne. *P.* compr. celle de Thorame-Basse, 897. *Bureau de poste* de Digne.

St.-Thomas *ou* Muradès, v. (*Cantal*), arr. de Mauriac, cant. de Saignes. *P.* 816. *B. de poste* de Bort, départ. de la Corrèze.

St.-Thomas, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de St.-Jean-en-Royans, à 34 k. (7 l. ¾) de Valence, 19 k. (4 l. ¼) de Romans. *P.* 220. *Bur. de poste* de Romans.

St.-Thomas, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Penne, comm. d'Hautefage, à 8 k. (2 l.) de Villeneuve-d'Agen, 22 k. (5 l.) d'Agen. *P.* compr. celle d'Hautefage, 1927. *Bur. de poste* de Villeneuve-d'Agen.

St.-Thomas, v. (*Manche*), arr. et cant. de St.-Lô, à 27 k. (6 l.) de Coutances, 1 k. (¼ de l.) de St.-Lô. *P.* 397. *Bur. de p.* de St.-Lô.

St.-Thomas, v. (*Marne*), arr. de Ste.-Menéhould, cant. de Ville-sur-Tourbe, près l'Aisne, à 9 kil. (2 l. ½) de Ste.-Menéhould, 4 m. (10 l.) de Châlons. *Pop.* 187. *Bur. de poste* de Ste.-Menéhould.

St.-Thomas, v. (*Pyrénées Orientales*), arr. de Prades, cant. de Mont-Libre, près le Tet, à 24 kil. (5 l. ½) de Prades, 6 m. (14 l. ½) de Perpignan, 3 k. (¾ de l.) de Mont-Libre. *Popul.* compr. celle de Prats-de-Baloguer, 151. *Bur. de poste* de Mont-Libre.

St.-Thomas, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Kilbourg, sur la Kyll, à 3 k. (¾ de l.) N. de Kilbourg, 11 k. (2 l. ¾) de Schœnecken, 36 kil. (8 l.) N. de Trèves. Il y avoit une riche abbaye de filles nobles de la règle de St.-Augustin. L'église et les bâtimens méritoient l'attention des voyageurs. *Pop.* 112. *Bur. de poste* de Trèves.

St.-Thomas, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. et comm. de Corbie, à 13 k. (3 l.) d'Amiens, 1 k. (¼ de l.) de Corbie. *Pop.* compr. celle de Corbie, 1936. *Bur. de poste* de Corbie.

St.-Thomas-de-Baillé, v. (*Ille-et-Villaine*). *Voyez* Baillé.

St.-Thomas-de-Chaudieu, v. (*Isère*). *Voyez* Chaudieu (St.-Thomas de).

St.-Thomas-de-Cœur, bourg (*Mont-Blanc*), arr. et cant. de Moutiers, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 40 k. (9 l.) de Chambéry, *P.* 299. *Bureau de poste* de Moutiers.

St.-Thomas-de-Conac, village (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, cant. de Mirambeau, à 23 kil. (5 l. ¼) de Pons, 40 kil. (9 l.) de Saintes, 9 k. (2 l. ¼) de Mirambeau. *Populat.* 1393. *Bureau de poste* de Mirambeau.

St.-Thomas-de-Connée, village (*Mayenne*). *Voyez* St.-Martin-de-Connée.

St.-Thomas-de-Courceriers, v. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. de Bays, près la Vaudelle, à 16 kil. (3 l. ¾) d'Evron, 43 kil. (9 l. ¾) de Laval, 7 k. (1 l. ¾) de Vilaine. *Pop.* 788. *Bur. de poste* de Vilaine.

St.-Thomas-des-Esserts, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, cant. de Conflans, près l'Isère, à (4 l.) de Moutiers, 28 kil. (6 l. ½) de Chambéry, 4 k. (1 l.) de Conflans. *Popul.* 168. *Bur. de poste* de Conflans.

St.-Thomas-du-Bois, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, cant. de St.-Porchaire, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Saintes, 9 k. (2 l. ¼) de Tonnay-Charente. *P.* 171. *Bur. de poste* de Tonnay-Charente.

St.-Thomas-du-Désert, village (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de St.-Lys, à 21 k. (4 l. ⅔) de Muret, 31 k. (7 l.) de Toulouse, *Pop.* 512. *Bur. de poste* de l'Isle-Jourdain.

St.-Thomas-du-Dezert, village (*Gers*), arrondiss. de Lombez, canton de Samatan, à 10 kilom. (2 l. ½) de l'Isle-Jourdain, 43 kil.

(9 l. ⅔) d'Auch. *P*..... *Bureau de poste* de Lombez.

St.-Thomas-la-Borne, village (*Creuse*), arr. et cant. d'Aubusson, à 7 k. (1 l. ⅔) de cet endroit, 28 k. (6 l. ½) de Guéret. *P*. 219. *Bur. de poste* d'Aubusson.

St.-Thomas-la-Chaussée, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Maromme, à 8 k. (2 l.) de Rouen. *P*. 449. *Bureau de poste* de Rouen.

St.-Thomas-la-Garde, village (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de St.-Jean-de-Soleymieux, à 4 k. (1 l.) de Montbrison. *P*. 206. *Bur. de p.* de Montbrison.

St.-Thomé, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Viviers, au confluent de l'Escoutay et de la Nègue, à 27 k. (6 l.) de Privas, 5 k. (1 l. ¼) de Viviers. *P*. 412. *Bur. de poste* de Viviers.

St.-Thonan, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Landerneau, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 6 m. (12 l. ¾) de Quimper. *P*. 565. *B. de poste* de Landerneau.

St.-Thoys, v. (*Finistère*), arr. de Château-Lin, cant. de Châteauneuf-de-Faon, à 15 kil. (3 l. ½) de Château-Lin, 33 k. (7 l. ½) de Quimper. *Popul.* 852. *Bur. de poste* de Château-Lin.

St.-Thurial, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Montfort, cant de Plélan, à 11 k. (2 l. ¾) de cet endroit, 20 k. (4 l. ½) de Rennes, 13 kil. (3 l.) de Plélan. *Pop*. 936. *Bur. de poste* de Plélan.

St.-Thurien, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Quillebœuf, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 6 m. (15 l. ¾) d'Evreux. *P*. 340. *B. de poste* de Pont-Audemer.

St.-Thurien, v. (*Finistère*), arr. de Quimperlé, cant. de Scaer, à 10 k. (2 l. ½) de Quimperlé, 36 k. (8 l.) de Quimper. *Pop*. 1200. *Bur. de poste* de Quimperlé.

St.-Thurien, v. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de St.-Germain-Laval, à 30 k. (6 l. ⅔) de Roanne, 28 k. (6 l. ½) de Feurs. Il y a une mine de plomb. *Pop*. 550. *Bureau de poste* de Roanne. *Rel. de p. aux chevaux.*

St.-Tonis-Ameren, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. de Viersen, comm. de Bornn, à 11 k. (2 l. ¾) de Dahlem, 25 k. (5 l. ¾) de Creveldt. *Pop*. compr. celle de Bornn, 887. *B. de poste* de Dahlem.

St.-Tonnisberg, village (*Roër*), arr. de Créveldt, cant. de Kempen, à 5 k. (1 l. ¼) N. E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) S. E. de Wachtendonck, 7 m. (15 l. ¼) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle, 11 k. (2 l. ¾) de Créveldt. *Pop*. 667. *Bureau de poste* de Créveldt.

St.-Traille, v. (*Gers*), arrond. d'Auch, cant. de Vic-sur-Losse, près l'Isette, à 19 kilom. (4 l. ¼) d'Auch, 16 kil. (3 l. ¾) de Vic-sur-Losse. *Pop*. 319. *Bur. de p.* de Vic-sur-Losse.

St.-Trélaudie, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Lesparre, à 6 m. (13 l. ¼) de Bordeaux, 1 kilom. (¼ de l.) de Lesparre. *Popul.* 2016. *Bureau de poste* de Lesparre.

St.-Tricar, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, cant. de Calais, à 9 m. (21 l. ¼) d'Arras. *P*. 245. *Bur. de poste* de Calais.

St.-Trie, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. d'Exideuil, à 11 k. (2 l. ¾) de cet endroit. *Pop*. 356. *Bur. de poste* d'Exideuil.

St.-Trimoel, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Lamballe, comm. de Maroué, à 4 k. (1 l.) de Lamballe. *Pop*. compr. celle de Maroué, 1725. *B. de poste* de Lamballe.

St.-Trimoel, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Moncontour, à 8 k. (2 l.) de Lamballe, 21 k. (4 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop*. 172. *Bur. de poste* de Moncontour.

St.-Trinit, v. (*Vaucluse*), arr. de Carpentras, cant. de Sault, à 30 k. (6 l. ¾) de Forcalquier, 6 m. (14 l.) de Digne. *Pop*. 279. *Bur. de poste* de d'Apt.

St.-Tritous, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, comm. de Garin, à 37 k. (8 l. ¼) de St.-Gaudens, 12 m. (26 l. ½) de Toulouse, 7 k. (1 l. ¾) de Bagnères-de-Luchon. *P*... compr. celle de Gavin, 237. *Bur. de poste* de Bagnères-de-Luchon.

St.-Trivier, ville (*Ain*), arr. de Trévoux, chef-lieu de cant., à 18 k. (4 l.) N.O. de Trévoux, 29 k. (6 l. ½) S. O. de Bourg, 13 k. (3 l.) de Belleville. *Pop*. compr. celle de Percieux, Montagnieux, et St.-Christophe, 1262. *Bur. de poste* de Châtillon-sur-Chalaronne.

St.-Trivier-de-Courtoux, ville (*Ain*), arrond. de Bourg, chef-lieu de cant., à 10 k. (2 l. ½) E. N. E. de Pont-de-Vaux, 31 kilom. (7 l.) N. N. O. de Bourg, 18 kil. (4 l.) S. E. de Tournus. Cette petite ville, qui dépendoit de la ci-devant principauté de Dombes, avoit titre de baronnie. Sa situation entre trois petites forêts et un grand étang formé par la petite rivière de Moignan, rend cette ville très-agréable pour la pêche et la chasse. Elle se nommoit *Eourte*. Le nom de St.-*Trivier*, quelle porte aujourd'hui, lui vient d'un ancien hermite du ci-devant diocèse de Lyon, qui vivoit au commencement du sixième siècle. Son église paroissiale étoit un prieuré qui appartenoit aux minimes de Montmerle. Il y a un petit hôpital. *Popul.* 1700. *Bur. de poste* de Pont-de-Vaux.

St.-Trojant, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Marennes, cant. du Château-Isle-d'Oléron, dans l'île, à 7 k. (1 l. ¾) de Marennes, 4 myr. (10 l. ½) de Saintes. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de l'île d'Oléron, cinquième arrondissement maritime. *Pop*. 905. *Bur. de poste* de Château-Isle-d'Oléron.

St.-Trojan, v. (*Gironde*), arr. de Blaye, cant. de Bourg, à 7 kil. (1 l. ⅔) de cet endroit, 28 k. (6 l. ¼) de Bordeaux. *Popul.* 794. *Bur. de poste* de Bourg.

St.-Trojean, v. (*Charente*), arr. et cant. de Cognac, près la Sonnoire et la Charente, à 3 k. (⅔ de l.) de Cognac, 3 k. (7 l. ¾) d'Angoulême. *Popul.* 240. *Bur. de poste* de Cognac.

St.-Trond, ville (*Meuse-Inférieure*), arr. d'Hasselt, chef-lieu de cant., sur la Melselbeck, à 20 kil. (4 l. ½) O. de Tongres, 18 kilom. (4 l.) S. O. d'Hasselt, 36 k. (8 l.) O. de Maëstricht, 30 m. (68 l. ½) N. E. de Paris. Long. 22. 54. Lat. 50. 45. Cette ville, sur les frontières de la ci-devant province et duché de Brabant, faisoit partie du pays de Liége. St.-Trond doit son établissement et son nom à une abbaye célèbre de religieux de l'ordre de St.-Benoit, fondée l'an 657, par St.-Trudon, (par corruption St.-Trond). L'église de cette abbaye est très-belle. Les troupes de Guillaume I[er], prince d'Orange, la pillèrent et la brûlèrent en 1568. Il y avoit encore plusieurs autres couvens et monastères, non compris trois églises paroissiales, et des maisons de bienfaisance. Charles *le Hardi*, duc de Bourgogne, prit cette ville sur les Liégeois, l'an 1467. Elle fut prise le 3 thermidor an 2

(22 juillet 1794), par l'armée de Sambre-et-Meuse, sous le commandement des généraux *Hatry* et *Boyer*. Sa position, qui en devroit faire une ville de commerce, a contribué à sa ruine pendant la dernière guerre. On y fabrique des dentelles dans le genre de celles de Malines et de Bruxelles. Il y a trois forges à fusils et la fabrique de Mosben. Cette ville est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 5801. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

St.-Trone, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. de Moutiers, comm. de Hautecourt, à 5 k. (1 l. ¼) de Moutiers. *Popul.* compr. celle de Hautecourt, 508. *Bur. de poste* de Moutiers.

St.-Tropez *ou* Hevaclès, ville (*Var*), arr. de Draguignan, chef-lieu de cant., sur le golfe de Grimaud, à 6 m. (13 l. ½) E. p. N. de Toulon, 20 k. (4 l. ½) S. p. O. de Fréjus, 10 m. (23 l.) E. de Marseille, 86 m. (194 l.) S. p. E. de Paris. Long. 24. 19. Lat. 43. 16. Cette ville maritime, défendue par une citadelle, doit son origine et son nom à un prieuré qui dépendoit de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Quand on vient du côté du couchant pour entrer dans ce port, il faut tenir le nord-ouest, venir au lof, dès qu'on découvre le château de Grimaud, par cette manœuvre, on évite un banc de rochers, et l'on peut mouiller aux Canabiers. C'étoit un gouvernement de place, avec un état-major, et une garnison d'invalides. La paroisse de cette ville étoit desservie par un prieur régulier de l'ordre de St.-Benoit, qui avoit cinq prêtres sous ses ordres; il y avoit aussi une maison de Capucins. Saint-Tropez a un atelier pour la construction des bâtimens destinés au commerce maritime. C'est le lieu de naissance de Charles-Louis *Antiboul*, homme de loi, député à la convention nationale, décapité à Paris le 9 brumaire an 2 (31 octobre 1793), âgé de 40 ans.

La ville de St.-Tropez a un tribunal de commerce, et une école secondaire de navigation, et dépend de la huitième division militaire. Le port de cette ville fait partie du sixième arrondissement maritime dont le port de Toulon est chef-lieu; il y a dans ce port un sous-commissaire d'administration chargé des fonctions de l'inscription maritime; il est la résidence d'un syndic des marins, et d'un sous-commissaire des relations commerciales de la république ligurienne. *Pop.* 3629. *Bur. de poste.*

St.-Trophin, v. (*Bouches-du-Rhône*), arrond. de Tarascon, cant. ouest d'Arles, sur le Rhône, à 28 k. (6 l. ⅓) d'Arles, 5 myr. (12 l.) de Marseille. *Pop....* *Bureau de poste* d'Arles.

St.-Tual, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Tinteniac, à 34 k. (7 l. ⅔) de St.-Malo, 34 k. (7 l. ¾) de Rennes, 6 k. (1 l. ½) de Bécherel. *Pop.* 901. *Bureau de poste* de Bécherel.

St.-Tucdual, v. (*Morbihan*), arr. de Pontivy, cant. de Guémené, à 13 k. (3 l.) du Faouet, 7 myriam. (14 l. ¾) de Vannes. *Popul.* 1819. *B. de p.* du Faouet.

St.-Tudec, v. (*Finistère*), arr. de Château-Lin, cant. de Carhaix, comm. de Poullaoulen, à 6 kilom. (1 l. ½) de Carhaix, 40 k. (9 l.) de Château-Lin. *Pop.* compr. celle de Poullaoulen, 3421. *Bur. de poste* de Carhaix.

St.-Tudual, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. et comm. de Plouaret, à 10 kilom. (2 l. ½) de Lannion, 3 kilomèt. (¾ de l.) de Plouaret. *Populat.* compr. celle de Plouaret et dépendances, 3515. *Bur. de poste* de Lannion.

St.-Tudy, v. dans l'île de Groix (*Morbihan*). *V.* Groix (Isle de).

St.-Tugean, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, canton de Pont-Croix, comm. de Primelin, à 37 k. (8 l. ¼) de Quimper, 8 kil. (2 l.) de Pont-Croix. *P.* compr. celle de Primelin, 767. *B. de p.* de Pont-Croix.

St.-Tyors, v. (*Gers*), arrond. d'Auch, canton de Vic-Fezensac, à 22 k. (6 l.) d'Auch. *P.* 136. *B. de p.* de Vic-Fezensac.

St.-Ulphace, v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, canton de Montmiral, près la Braye, à 11 k. (2 l. ⅔) de la Ferté-Bernard, 5 myr. (11 l.) du Mans. *Pop.* 779. *B. de p.* de la Ferté-Bernard.

St.-Ulrich, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Althirch, cant. d'Hirsingen, sur la Largue, à 8 k. (2 l.) d'Altkirch, 6 myr. (12 l. ¾) de Colmar. Il y a des tourbières. *Popul.* 180. *B. de p.* d'Altkirch.

St.-Ulrick-Capelle, village (*Dyle*). *Voyez* Capelle-Saint-Ulrick.

St.-Uniac, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Montfort, canton de Montauban, à 6 k. (1 l. ½) de Montfort, 27 k. (6 l.) de Rennes, 3 k. (¾ de l.) de Montauban. *Pop.* 218. *B. de p.* de Montauban.

St.-Urbain, v. (*Finistère*), arr. de Brest, canton de Plougastel, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Landerneau, 4 myr. (10 l. ⅓) de Quimper. *Pop.* 597. *B. de p.* de Landerneau.

St.-Urbain, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, canton d'Houffalise, comm. de Mont, à 4 kilom. (1 l.) N. p. O. d'Houffalise, 9 k. (2 l. ¼) O. p. N. de Steinbach, 7 myriam. (15 l. ½) N. N. O. de Luxembourg, 20 k. (4 l. ½) de Bastogne. *Popul.* compr. celle de Mont et dépend., 236. *B. de p.* de Bastogne.

St.-Urbain, b. (*Haute-Marne*), arrond. de Vassy, cant. de Donjeu, près la Marne, à 6 k. (1 l. ½) S. E. de Joinville, 5 myr. (12 l. ½) N. de Chaumont, 27 k. (6 l.) S. O. de Goudrecourt. Il y avoit une abbaye commendataire de l'ordre de Saint-Benoit, fondée par Archambault, évêque de Châlons, dans le neuvième siècle. *Pop.* 889. *B. de p.* de Joinville.

St.-Urbain, v. (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Beauvoir, à 9 k. (2 l. ¼) de Challans, 10 myr. (23 l.) de Fontenay-le-le-Peuple, 6 k. (1 l. ½) de Beauvoir. *Pop.* 700. *B. de p.* de Beauvoir.

St.-Urbary, v. (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de Fleurence, comm. de St.-Lary, à 4 kilom. (1 l.) de Fleurence, 11 kilom. (2 l. ¾) de Lectour, 21 kil. (4 l. ¾) d'Auch. *Pop.* compr. celle de St.-Lary, 129. *Bur. de poste* de Fleurence.

St.-Urcisse, v. (*Lot*), arr. et cant. de Lauzerte, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 29 kil. (6 l. ½) de Cahors. *Pop.* 346. *Bur. de poste* de Lauzerte.

St.-Urcisse, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Puymirol, à 16 k. (3 l. ¾) d'Agen, 4 kil. (1 l.) de la Magistère. *Pop...* *Bur. de p.* de la Magistère.

St.-Urcize, ville (*Cantal*), arr. de St.-Flour, cant. de Chaudes-Aigues, près la Bés, à 38 k. (8 l. ½) de St.-Flour, 5 myriam. (11 l. ½) d'Aurillac. *Pop.* 1711. *Bur. de poste* de St.-Flour.

St.-Urgène, v. (*Gironde*). *Voyez* St.-Trojan.

St.-Ursanne, ville (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy, ch.-l. de canton, à 11 k. (2 l. ¾) de Porentruy. Cette

ville est située sur le Doubs, que traverse un pont de pierre d'une bonne construction et de 32 mèt. (100 pieds) de longueur : elle est dans un vallon très-resserré; elle avoit une collégiale assez riche, composée d'un prévôt et de six chanoines. Les curieux peuvent y voir l'ancienne habitation de l'hermite Ursanne, fondateur de cette ville, élevée au sommet d'un rocher qui la domine, et auquel on parvient en montant une centaine de degrés taillés dans le roc. Les contemplateurs de la nature agreste et sauvage trouvent dans la position de cette petite ville des situations pittoresques qu'augmente encore la circonscription de son horizon, qui, du dedans comme du dehors de Saint-Ursanne, a à peine 393 mèt. (200 toises) de diamètre. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 666. *Bur. de poste* de Porentruy.

St.-Ursin, v. (*Cher*). *Voyez* Chapelle-St.-Ursin.

St.-Ursin, v. (*Manche*), arr. d'Avranches, canton de la Haye-Pesnel, à 13 k. (3 l.) d'Avranches, 28 k. (6 l. ¼) de Coutances, 3 kil. (¾ de l.) de la Haye-Pesnel. *Pop.* 330. *Bureau de poste* de la Haye-Pesnel.

St.-Ursin-d'Épron, v. (*Calvados*). *Voyez* Épron.

St.-Usage, v. (*Aube*), arrond. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes, à 19 kil. (4 l. ½) de Bar, 4 myr. (10 l. ½) de Troyes. *Populat.* 297. *B. de poste* de Bar-sur-Seine.

St.-Usage, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, canton de Saint-Jean-de-Losne, à 2 kilom. (½ l.) N. de cet endroit, 36 kilom. (8 l.) S. p. E. de Beaune, 29 kil. (6 l. ½) N. O. de Dijon. *Populat.* 566. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Losne.

St.-Uses, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de St.-Vallier, près la Galaure, à 22 kilomèt. (5 l.) de Romans, 28 k. (6 l. ½) de Valence. Il y a une fabrique de poterie de grès. *Popul.* 349. *Bur. de poste* de St.-Vallier.

St.-Ustre, v. (*Vienne*), arr. de Châtellerault, cant. de Dangé, à 8 k. (2 l.) de Châtellerault, 39 kilom. (8 l. ¾) de Poitiers. *Populat.* 117. *Bur. de poste* de Châtellerault.

St.-Usuge, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. de Louhans, à 5 kilom. (1 l. ½) N. de cette ville, 5 myr. (12 l.) N. E. de Mâcon, 32 kilom. (7 l. ¼) E. S. E. de Châlons-sur-Saone. *Pop.* 2400. *Bur. de poste* de Louhans.

St.-Utin, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de Sompuis, sur le ruisseau du Pont-Miguard, à 20 k. (4 l. ½) de Vitry, 4 myr. (10 l. ½) de Châlons. *Popul.* 142. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

St.-Vaast, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Dives, à 13 kil. (3 l.) de Pont-l'Evêque, 29 k. (6 l. ½) de Caen, 7 kilom. (1 l. ¾) de Dives. *Pop.* 327. *Bur. de poste* de Dives.

St.-Vaast, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles, sur le Calichon, à 21 kil. (4 l. ⅔) de Caen, 4 kil. (1 l.) de Tilly-sur-Seulles. *Popul.* 270. *Bur. de poste* de Tilly-sur-Seulles.

St.-Vaast, village (*Jemmapes*), arr. de Mons, cant. de Roeulx, sur l'Haine, à 6 kil. (1 l. ½) S. E. de Roeulx, 4 kil. (1 l.) N. de Binch, 15 k. (3 l. ½) E. de Mons. Près de cette commune, dans un lieu appelé Baume, il y a trois mines de houille considérables qui emploient au moins douze cents hommes. *Pop.* 973. *Bur. de poste* de Binch.

St.-Vaast, ou le Port la Hougue, b. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Quettehou, à 16 kil. (3 l. ¾) de Valognes, 6 myriam. (14 l.) de Coutances. Le commerce consiste dans la pêche de la morue verte, du poisson frais, principalement à pour les huitres et au petit cabotage. On y pêche aussi beaucoup de homards (grosses écrevisses de mer) que les Anglais viennent acheter. Les deux îles, la Houge et Tatihou, entre lesquelles ce bourg est situé, ont chacune un fort. *Pop.* 877. *Bureau de poste.*

St.-Vaast, v. (*Nord*), arr. de Cambrai, cant. de Solesmes, à 16 k. (3 l. ¾) du Quesnoy, 31 kil. (7 l.) de Douay. *Pop.* 730. *Bur. de poste* du Quesnoy.

St.-Vaast, v. (*Oise*), arrond. de Senlis, cant. de Pont-Ste.-Maxence, à 11 kil. (2 l. ¾) de Crespy, 5 myr. (11 l.) de Beauvais, 6 k. (1 l. ½) de Creil. *Pop.* 163. *Bur. de poste* de Creil.

St.-Vaast, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, canton d'Ourville, à 4 k. (1 l. ¼) de Cany, 4 m. (10 l.) de Rouen, 6 kil. (1 l. ½) de Doudeville. Il y a des forges. *Pop.* 985. *Bur. de poste* de Doudeville.

St.-Vaast-d'Equiqueville, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu, à 18 k. (4 l.) de Dieppe, 4 myr. (10 l.) de Rouen. *Pop.* 502. *Bur. de poste* de Dieppe.

St.-Vaast-les-Bavay, v. (*Nord*), arrond. d'Avesnes, cant. de Bavay, à 9 kil. (2 l. ¼) du Quesnoy, 5 myr. (10 l. ¾) de Douay. *Pop* 465. *Bur. de poste* de Bavay.

St.-Val, ham. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, cant. de Milly, comm. de Boigneville, pès l'Essonne, à 9 kil. (2 l. ¼) de Milly, 20 kil. (4 l. ½) d'Etampes. *Popul.* compr. celle de Boigneville, 332. *Bur. de poste* de Milly.

St.-Valbert, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. d'Héricourt, près l'Isel, à 22 k. (5 l.) de Lure, 4 m. (10 l.) de Vésoul, 4 kil. (1 l.) de Cintrey. *Populat.* 121. *Bur. de poste* de Cintrey.

St.-Valbert, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, canton de Luxeuil, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 33 kil. (7 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 231. *Bur. de poste* de Luxeuil.

St.-Valentin, v. (*Indre*), arr. et canton nord d'Issoudun, à 9 kil. (2 l. ¼) de cette ville, 20 kilom. (4 l. ½) de Châteauroux. *P.* 305. *Bureau de poste* d'Issoudun.

St.-Valentin, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Riom, cant. de Manzat, comm. de Châteauneuf, sur la Sioule, à 18 k. (4 l.) de Montaigut, 31 kil. (7 l.) de Clermont. *Popul.* compr. celle de Châteauneuf, 862. *Bur. de poste* de Montaigut.

St.-Valérien, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, canton de l'Hermenault, à 11 k. (2 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 481. *Bur. de p.* de Fontenay-le-Peuple.

St.-Valery, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Formeries, sur la Bresse, à 15 kilom. (3 l. ½) de Grandvillers, 41 kil. (9 l. ¼) de Beauvais, 5 k. (1 l. ¼) d'Aumale. *Pop.* 114. *Bur. de poste* d'Aumale, département de la Seine-Inférieure.

St.-Valery, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. du Havre, cant. de Fécamp, comm. de Gauteville, à 28 kilom. (6 l. ¼) de Montivilliers, 6 myr. (13 l. ½) de Rouen. *Pop.* compr. celle de Ganteville, 207. *Bur. de p.* de Fécamp.

St.-Valery-en-Caux, b. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, ch.-l. de cant., sur l'Océan, à 5 myriam. (12 l. ¼) N. O. de Rouen, 27 kil. (6 l.) S. O. de Dieppe, 20 myr. (44 l.) N. O. de Paris. Long. 18. 21. Lat. 49. 52. C'est un bon port de mer

entre Dieppe et Fécamp; les habitans s'occupent particulièrement de la pêche du hareng, de la morue au banc de Terre-Neuve, et d'autres poissons. Il y a annuellement quarante bateaux montés de vingt-cinq à trente hommes d'équipage, pour faire celle du hareng; on y apprête ce poisson à l'instar de Dieppe; on trouve sur les bords de la mer des pépites martiales. Il y a une fabrique de soude. Cette commune a un tribunal de commerce, un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Fécamp, deuxième arrondissement maritime. *Pop.* 4795. *Bur. de poste.*

St.-Valery-sous-Bures, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Londinières, près la Béthune, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Neufchâtel, 43 kilom. (9 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 133. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

St.-Valery-sur-Somme, ville (*Somme*), arr. d'Abbeville, ch.-l. de cant., à 18 kilom. (4 l.) N. O. d'Abbeville, 6 myr. (13 l.) N. O. d'Amiens, 20 myr. (45 l.) N. p. O. de Paris. Long. 19. 17. Lat. 50. 11.

Cette ville, du ci-devant Vimeux, dans la ci-dev. Basse-Picardie, bâtie sur la rive méridionale de la Somme, à 8 k. (2 l.) de son embouchure, avoit titre de marquisat. Cette commune doit son origine à l'abbaye de Bénédictins dont elle a pris le nom. C'étoit un gouvernement particulier et le siége d'une amirauté. Il y avoit juridiction des traites, justice des dépôts du sel, grenier à sel et hôtel de ville. Outre deux églises paroissiales, il y avoit des religieuses augustines qui desservoient l'hôtel-dieu.

Le port de mer de St.-Valery est assez bon, malgré ses bancs de sable qui changent continuellement avec les vents et les crues d'eau. Il s'y fait un bon commerce, principalement pour transporter dans toutes les villes de France les marchandises qui viennent de l'Angleterre, de la Hollande et du Nord, et sur-tout pour la pêche. On fait encore le commerce de draperie de toiles à voiles, toiles d'emballage, cordages qu'elle expédie pour la Rochelle et Bordeaux, d'où elle tire en échange de l'eau de vie, des vins et denrées coloniales; cette ville fait passer dans l'intérieur des lins non filés qu'elle tire de la ci-devant Picardie : elle prend en retour des beurres, du cidre, des cendres de Vareck pour les verreries à bouteilles et à verres à vitres qui sont dans les environs; elle expédie une grande quantité de verres de ces verreries pour la Hollande, de savons, fromage de Hollande, pelleterie, bois de teinture, charbon de terre, cendres du Danemarck, plomb, couperose et drogueries.

Il s'y fait un grand commerce de commission et d'entrepôt : les différens bâtimens qui arrivent dans ce port viennent du Nord, de la Hollande, de l'Angleterre, des ports de la Manche, et quelquefois de Marseille. On a vu des marchandises de Rotterdam à *St.-Valery* arriver en vingt-quatre heures à Paris. Il se construit dans ce port des bâtimens qui ont beaucoup de réputation, tant pour la solidité que pour la marche.

La ville de St.-Valery a un tribunal de commerce, un bureau de sortie par mer des ouvrages d'or et d'argent, destinés pour l'étranger. Le port de cette commune fait partie du deuxième arrondissement maritime, dont le port du Havre est le chef-lieu; il y a dans ce port un sous-commissaire d'administration chargé des fonctions de l'inscription maritime; il est la résidence d'un syndic des marins. *Pop.* 3639. *Bureau de p.* d'Abbeville.

St.-Valier, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. de Brossac, à 21 k. (4 l. ¾) de Barbezieux, 43 k. (9 l. ¾) d'Angoulême, 13 kil. (3 l.) de la Grôle. *Pop.* 465. *Bur. de poste* de la Grôle.

St.-Valier, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, canton de Fresne-St.-Mametz, près la Saone, à 8 k. (2 l.) de Gray, 39 k. (8 l. ⅔) de Vésoul. *Pop.* 349. *Bureau de poste* de Gray.

St.-Vallerien, v. (*Yonne*), arr. de Sens, ch.-l. de cant., à 14 kil. (3 l. ¼) de Sens, 5 myr. (12 l. ½) d'Auxerre, 7 k. (1 l. ¾) de Cheroy. *Pop.* 862. *Bur. de poste* de Cheroy.

St.-Vallerin, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Buxy, à la source de la Guiche, à 16 k. (3 l. ¾) de Châlons, 4 myr. (10 l.) de Mâcon, 3 k. (¾ de l.) de Buxy. *Pop.* 418. *Bureau de poste* de Buxy.

St.-Vallier, v. (*Drôme*), arr. de Valence, ch.-l. de cant., sur le Rhône, à 24 k. (5 l. ½) N. O. de Romans, 29 kil. (6 l. ½) N. p. O. de Valence, 13 kilom. (3 l.) S. E. d'Annonay. Il y a sur la rivière de Galaure deux pressoirs à huile de noix, et trois fabriques de toiles ouvrées. Cette ville est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 1555. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

St.-Vallier, v. (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, canton et comm. de Rives, sur la route de Lyon à Grenoble, à 1 k. (¼ de l.) de Rives, 25 k. (5 l. ¾) de Grenoble. *Popul.* compr. celle de Rives, 1402. *Bur. de poste* de Rives.

St.-Vallier, v. (*Haute-Marne*), arrond. et cant. de Langres, à 37 k. (8 l. ¼) de Chaumont, 5 kilomèt. (1 l. ¼) de Langres. *Popul.* 181. *Bur. de poste* de Langres.

St.-Vallier, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Mont-St.-Vincent, à 24 k. (5 l. ½) de Charolles, 5 myr. (11 l. ¾) de Mâcon. *Popul.* 1074. *B. de poste* de Joncy.

St.-Vallier, v. (*Var*), arr. de Grasse, chef-lieu de cant., à 7 kil. (1 l. ¾) N. O. de cette ville, 10 m. (22 l.) N. E. de Toulon, 22 k. (5 l.) O. de St.-Paul. *Popul.* 538. *Bur. de poste* de Grasse.

St.-Vallier, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire, à 13 k. (3 l.) de Mirecourt, 14 kil. (3 l. ½) d'Epinal, 10 kil. (2 l. ½) de Charmes. *P.* 177. *Bur. de poste* de Charmes.

St.-Vandrille, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Mellerault, près le Rille, à 20 k. (4 l. ½) de l'Aigle, 36 kil. (8 l.) d'Alençon, 11 kilom. (2 l. ¾) de Nonant. Il y avoit une abbaye célèbre de l'ordre de Saint-Benoît, réforme de St.-Maur, l'une des plus belles de France. *Pop.* 270. *Bur. de poste* de Nonant.

St.-Varent, b. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, ch.-l. de cant., sur le Thouret, à 8 kilom. (2 l.) S. de Thouars, 7 myriam. (15 l.) N. de Niort, 9 kilomèt. (2 l. ½) N. O. d'Airvault. On y fait commerce de quelques vins rouges et de beaucoup de blancs très-estimés qu'on recueille aux environs. *Pop.* 709. *B. de poste* de Thouars.

St.-Vast, v. (*Oise*), arrond. de Senlis, cant. de Creil, près le Thérain, à 15 kil. (3 l. ½) de Senlis, 28 k. (6 l. ½) de Beauvais. *P.* 410. *B. de poste* de Creil-sur-Oise.

St.-Vast, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, canton d'Hesdin, comm. de St.-Aubin-Capelle, près la Cauche et la forêt d'Hesdin, à 16 k. (3 l. ¾) de Montreuil, 6 myr. (13 l.) d'Arras, 5 k. (1 l. ¼)

d'Hesdin. *Populat.* compr. celle de Saint-Aubin, 540. *Bureau de poste* d'Hesdin.

St.-Vast-Cense, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage, à 8 k. (2 l.) d'Amiens. *P.* compr. celle de Pont-Noyelle, 485. *Bur. de poste* d'Amiens.

St.-Vast-en-Chaussée, village (*Somme*), arr. d'Amiens, canton de Villers-Bocage, à 9 k. (2 l. ¼) d'Amiens, 6 kilomèt. (1 l. ½) de Picquigny. *Popul.* 470. *B.*ᵉ *de poste* de Picquigny.

St.-Vast-du-Val, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, canton de Tôtes, à 27 k. (6 l.) de Dieppe, 29 k. (6 l. ½) de Rouen, 3 kilom. (¾ de l.) de Tôtes. *Pop.* 506. *Bur. de poste* de Tôtes.

St.-Vaulry, ville (*Creuse*), arr. de Guéret, ch.-l. de canton, à 5 m. (12 l.) N. O. de Limoges, 9 kilom. (2 l. ¼) O. N. O. de Guéret, 21 k. (4 l. ¾) E. de la Souterraine. *Pop.* 2295. *Bur. de poste* de Guéret.

St.-Vélines, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, ch.-l. de cant., à 30 k. (6 l. ¾) S. O. de Mucidan, 6 myr. (13 l. ¾) S. O. de Périgueux, 9 k. (2 l. ¼) de Ste.-Foy-sur-Dordogne, 11 k. (2 l. ¾) E. de Castillon. *Pop.* 782. *Bur. de p.* de Sainte-Foy-sur-Dordogne, département de la Gironde.

St.-Venant, ville (*Pas-de-Calais*), arrond. de Béthune, cant. de Lillers, à 8 k. (2 l.) d'Aire, 40 kil. (9 l.) N. O. d'Arras, 5 myr. (11 l.) S. de Dunkerque. Long. 20. 14. Lat. 50. 28. Cette ville du ci-dev. Artois, située sur la Lys, aux confins de la ci-dev. Flandre, avoit titre de comté. Elle est remarquable par une célèbre maison de force où l'on enfermoit les jeunes gens par lettres de cachet, et dont la garde étoit confiée à des moines appelés *Bon-Fils*. Cette ville eut autrefois de très-bonnes fortifications. Turenne la prit en 1659, et deux ans après elle fut cédée à la France par le traité de paix des Pyrénées. Les Français en relevèrent les fortifications et y mirent une bonne garnison, ce qui n'empêcha pas les alliés de l'empereur de l'assiéger et de la prendre le 29 octobre 1710. La paix d'Utrecht la rendit à la France en 1713 : elle n'a qu'une seule église paroissiale et un hôpital pour les malades. Il y a des moulins à huile et à farine, et des brasseries.

Cette ville est une place de guerre de quatrième classe de la seizième division militaire, et la résidence d'un commandant de place. *P.* 2200. *Bureau de poste.*

St.-Venant-de-Luines, village (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. nord de Tours, comm. de Luines, à 10 k. (2 l. ½) de Tours. *Pop.* compr. celle de Luines, 2136. *Bur. de poste* de Tours.

St.-Vendel, v. (*Sarre*). *Voyez* St.-Wendel.

St.-Venerand, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Saugues, à 27 k. (6 l.) du Puy, 29 k. (6 l. ½) de Langeac. *Pop.* 222. *Bur. de poste* de Langeac.

St.-Vénerant, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. et cant. nord de de Saintes, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 628. *B. de p.* de Saintes.

St.-Ver, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. d'Auzon, sur la Doulon, à 14 k. (3 l. ¼) de Brioude, 4 myr. (10 l. ½) du Puy. *Pop.* 810. *Bur. de poste* de Brioude.

St.-Veran, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. d'Aiguilles, à 30 k. (6 l. ¾) de Briançon, 6 myr. (14 l. ½) de Gap. *Pop.* 602. *Bur. de p.* de Mont-Lyon.

St.-Veran, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de Merdrignac, à 16 k. (3 l. ¾) de Broons, 39 kilom. (8 l. ¾) de St.-Brieux. *Populat.* 1129. *Bureau de poste* de Broons.

St.-Veran, col (*Stura*), passage dans les Alpes-Maritimes de la vallée de Queyras dans celles de Vraita et Chianale.

St.-Verand, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, canton de Peyrelau, à 16 k. (3 l. ¾) de Milhaud, 6 myr. (14 l. ½) de Rhodez. *Popul.* 302. *Bur. de poste* de Milhaud.

St.-Verand, v. (*Isère*), arrond. et cant. de St.-Marcellin, à 2 kilom. (½ l.) de cet endroit, 31 k. (7 l.) de Grenoble. *Pop.* 860. *B. de p.* de St.-Marcellin.

St.-Verand, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, canton de Bois-d'Oingt, à 15 k. (3 l. ½) de Villefranche, 29 k. (6 l. ½) de Lyon, 8 k. (2 l.) de Tarare. *Pop.* 809. *Bur. de poste* de Tarare.

St.-Verand *ou* Arlois, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de la Chapelle-de-Quinchey, près la Darloy, à 9 k. (2 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 442. *Bur. de poste* de Mâcon.

St.-Viance, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Donzenac, sur la Vézère, à 8 (2 l.) de Brive, 25 kil. (5 l. ¾) de Tulle, 5 k. (1 l. ¼) de Donzenac. *Pop.* 1058. *Bur. de poste* de Donzenac.

St.-Vial, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de l'Hôpital, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Chambéry. *Popul.* 288. *Bur. de poste* de Saint-Pierre-d'Albigny.

St.-Viau, v. (*Loire-Inférieure*), arrond. de Paimbœuf, cant. de St.-Père-en-Retz, à 3 k. (¾ de l.) de Paimbœuf, 35 k. (8 l.) de Nantes. *Populat.* 1678. *Bureau de poste* de Paimbœuf.

St.-Victeur, v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, canton de Fresnay, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 37 kilom. (8 l. ½) du Mans. *Pop.* 515. *Bur. de poste* de Fresnay-sur-Sarthe.

St.-Victeur-de-Buthon, village (*Eure-et-Loir*), arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de la Loupe, à 14 k. (3 l. ½) de Nogent, 39 k. (8 l. ¾) de Chartres, 8 k. (2 l.) de Champrond. *Pop.* 1042. *Bur. de poste* de Champrond.

St.-Victor, v. (*Allier*), arrond. et cant. de Mont-Luçon, sur le Cher, à 5 kilom. (1 l. ½) de Mont-Luçon, 6 myr. (13 l.) de Moulins. *P.* 609. *Bur. de poste* de Mont-Luçon.

St.-Victor, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de St.-Félicien, à 13 k. (3 l.) de Tournon, 41 kil. (9 l. ½) de Privas. *Pop.* 1525. *Bur. de p.* de Tournon.

St.-Victor, v. (*Arriège*), arr. et cant. de Pamiers, près l'Estrique, à 27 k. (6 l.) de Mirepoix, 29 kil. (6 l. ½) de Tarascon, 5 k. (1 l. ¼) de Pamiers. *Pop.* 299. *Bur. de poste* de Pamiers.

St.-Victor, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de St.-Rome-du-Tarn, à 11 k. (2 l. ¾) de Saint-Afrique, 39 k. (8 l. ¾) de Rhodez. *Popul.* 694. *Bur. de poste* de Saint-Afrique.

St.-Victor, v. (*Cantal*), arrond. de St.-Flour, cant. de Massiac, près l'Alagnon, à 28 k. (6 l. ¼) de St.-Flour, 7 myr. (15 l. ¾) d'Aurillac, 2 k. (½ l.) de Massiac. *Popul.* 240. *Bur. de poste* de Massiac.

St.-Victor, v. (*Cantal*), arrond. d'Aurillac, canton de Roquebrou, à 14 k. (3 l. ½) d'Aurillac. *Pop.* 430. *Bur. de poste* d'Aurillac.

St.-Victor, v. (*Creuse*), arr. et cant. Guéret, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville. *Popul.* 834. *Bur. de poste* de Guéret.

St.-Victor, v. (*Dordogne*), arr. de

de Riberac, cant. de Montagrier, à 7 k. (1 l. ¾) de Riberac, 23 kilom. (5 l. ½) de Périgueux. *Popul.* 382. *Bur. de poste* de Riberac.

St.-Victor, v. (*Isère*), arrond. de la Tour-du-Pin, cant. de Morelet, sur la côte, près le ruiss. la Save, à 14 k. (3 l. ½) de la Tour-du-Pin, 6 myriam. (13 l. ½) de Grenoble, 10 k. (2 l. ½) de Bourgoin. Il y a une papeterie pour la fabrique du papier grossier. *Pop.* 585. *B. de poste* de la Tour-du-Pin.

St.-Victor ou la Chaussée, v. (*Loir-et-Cher*), arr. et cant. est de Blois, sur la chaussée de la Loire, à 3 kil. (¾ de l.) de Blois. Il y a des carrières de pierre calcaire. *P.* 731. *Bur. de poste* de Blois.

St.-Victor, v. (*Loire*), arrond. de Roanne, cant. de St.-Symphorien-de-Lay, près le Rahins, ou Rhin, à 16 k. (3 l. ¾) de Roanne, 30 kil. (6 l. ¾) de Feurs, 8 kilom. (2 l.) de St.-Symphorien-de-Lay. *Pop.* 1100. *Bureau de poste* de St.-Symphorien-de-Lay.

St.-Victor, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de la Chaise-Dieu, à 31 kil. (7 l.) de Brioude, 33 kil. (7 l. ½) du Puy, 6 kilom. (1 l. ½) de Craponne. *Pop.* 531. *Bur. de poste* de Craponne.

St.-Victor, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. et comm. de Molières, à 10 k. (2 l. ½) de Castelnau-de-Montratier, 20 kil. (4 l. ½) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Molières, 2100. *Bureau de poste* de Castelnau-de-Montratier.

St.-Victor, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Beauville, comm. de Saint-Clair, à 19 kilom. (4 l. ¼) d'Agen, 4 kil. (1 l.) de Beauville. *Populat....* *Bur. de poste* d'Agen.

St.-Victor, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Besse, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 28 k. (6 l. ½) de Clermont. *Pop.* 701. *B. de poste* de Besse.

St.-Victor, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Thiers, cant. de St.-Remy, à 8 k. (2 l.) de Thiers, 43 kilom. (9 l. ¾) de Clermont. *Popul.* 1428. *Bur. de poste* de Thiers.

St.-Victor-de-Cessieux, v. (*Isère*), arr. et cant. de la Tour-du-Pin, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Populat....* *Bur. de poste* de la Tour-du-Pin.

St.-Victor-de-Chretienville, v. (*Eure*), arr. et cant. de Bernay, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville, 4 myriamèt. (10 l. ½) d'Evreux. *Populat.* 546. *Bureau de poste* de Bernay.

St.-Victor-de-la-Coste, village (*Gard*), arr. d'Uzès, cant. de Roquemaure, à 19 k. (4 l. ¼) d'Uzès, 34 k. (7 l. ¾) de Nîmes, 11 kilom. (2 l. ¾) de Roquemaure. *Pop.* 996. *Bur. de p.* de Roquemaure.

St.-Victor-de-la-Rozinerie, v. (*Tarn*), arrond. de Gaillac, cant. et comm. de Rabastens, à 3 kilom. (¾ de l.) de cette ville, 20 kilom. (4 l. ½) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de Rabastens, 5930. *Bur. de poste* de Rabastens.

St.-Victor-de-Malcap, village (*Gard*), arr. d'Alais, cant. de St.-Ambroix, à 31 kil. (7 l.) d'Uzès, 5 myr. (10 l. ¾) de Nîmes, 3 kil. (¾ de l.) de St.-Ambroix. *Pop.* 440. *Bur. de poste* de St.-Ambroix.

St.-Victor-de-Malescours, v. (*Haute-Loire*), arr. d'Yssengeaux, cant. de St.-Didier, à 10 k. (2 l. ½) de Monistrol, 4 myriam. (10 l.) du Puy. *Populat.* 736. *Bur. de poste* de Monistrol.

St.-Victor-d'Epine, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Brionne, à 13 k. (3 l.) de Bernay, 4 myriam. (10 l.) d'Evreux, 8 kil. (2 l.) de Brionne. *Pop.* 922. *Bur. de poste* de Brionne.

St.-Victor-de-Reno, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Longny, près la Commeauche et la forêt de Reno, à 10 kil. (2 l. ½) de Mortagne, 4 myr. (10 l. ¼) d'Alençon. Il y a une papeterie. *Popul.* 1436. *Bur. de poste* de Longny.

St.-Victor-des-Oules, village (*Gard*), arr. et cant. d'Uzès, à 5 k. (1 l. ½) de cet endroit, 23 k. (5 l. ¾) de Nîmes. *Pop.* 255. *Bur. de poste* d'Uzès.

St.-Victor-l'Abbaye, bourg (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. de Tôtes, à 29 k. (6 l. ½) de Dieppe, 27 k. (6 l.) de Rouen, 6 k. (1 l. ½) de Tôtes. *Pop.* 574. *Bur. de poste* de Tôtes.

St.-Victor-la-Campagne, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Caudebec, cant. d'Yerville, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Caudebec, 25 kilom. (5 l. ¾) de Rouen. C'étoit une baronnie du ci-devant pays de Caux. Il y avoit une abbaye de Bénédictins, sous le titre de St.-Victor, qui n'étoit d'abord qu'un prieuré, fondé en 1048, par Roger de Mortenlen, soumis à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen; mais l'archevêque de cette ville l'érigea en abbaye en 1074. *Populat.* 220. *Bureau de poste* de Tôtes.

St.-Victor-sur-Avre, village (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Verneuil, près l'Avre, à 6 kilom. (1 l. ½) de Verneuil, 42 k. (9 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 555. *B. de poste* de Verneuil.

St.-Victor-sur-Loire, village (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de Chambon, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Etienne, 33 k. (7 l. ½) de Feurs. *Pop.* 1100. *Bureau de poste* de St.-Etienne.

St.-Victor-sur-Ouche, village (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Sombernon, à 23 k. (5 l. ½) de Dijon, 9 k. (2 l. ¼) de Sombernon. *Pop.* 222. *Bureau de poste* de Sombernon.

St.-Victoret, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. des Martigues, sur la Cadière, à 21 kilom. (4 l. ¾) d'Aix, 18 kil. (4 l.) de Marseille, 15 k. (3 l. ½) des Martigues. *Pop.* 240. *Bur. de poste* des Martigues.

St.-Victour, v. (*Corrèze*), arr. d'Ussel, cant. de Bort, à 10 kilom. (2 l. ½) d'Ussel, 5 myriam. (12 l.) de Tulle. *Pop.* 452. *Bur. de poste* de Bort.

St.-Victurnien, v. (*Haute-Vienne*), arrond. de Rochechouart, cant. de St.-Junien, sur la Vienne, à 31 k. (7 l.) S. E. de Confolens, 8 k. (2 l.) E. de St.-Junien, 20 kilom. (4 l. ½) O. p. N. de Limoges. *P.* 1226. *Bur. de poste* de St.-Junien.

St.-Vidal, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Loude, sur la Borne, à 7 kilom. (1 l. ¾) du Puy. *Pop.* 377. *Bur. de poste* du Puy.

St.-Vidou, v. (*Landes*), arrond. de Mont-de-Marsan, cant. de Villeneuve, comm. du Fresche, à 21 k. (4 l. ¾) de Mont-de-Marsan, 6 k. (1 l. ½) de Villeneuve. *P.* compr. celle du Fresche et dépend., 1600. *Bur. de poste* de Mont-de-Marsan.

St.-Vigor, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Bayeux, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 25 k. (5 l. ¾) de Caen. *Pop.* 606. *Bur. de poste* de Bayeux.

St.-Vigor, v. (*Eure*), arrond. et cant. sud d'Evreux, sur l'Eure, à 10 k. (2 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 208. *B. de p.* d'Evreux.

St.-Vigor-de-Crèvecœur, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de Mézidon, comm. de Crèvecœur, à 21 k. (4 l. ¾) de Pont-l'Evêque, 29 k. (6 l. ½) de Caen. *Pop.* compr.

celle de Crèvecœur, 369. *Bur. de poste* de Croissanville.

St.-Vigor-de-Mieux, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Falaise, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 34 kil. (7 l. ⅔) de Caen. *Pop.* 137. *Bur. de poste* de Falaise.

St.-Vigor-des-Maizerets, v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de Condé-sur-Noireau, à 20 k. (4 l. ½) de Vire, 37 kil. (8 l. ¼) de Caen. *Pop.* 743. *B. de poste* de Condé.

St.-Vigor-des-Monts, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Tessy, à 22 k. (5 l.) de St.-Lô, 31 kilom. (7 l.) de Coutances. *Pop.* 845. *Bur. de poste* de Thorigny.

St.-Vigor-d'Ymonville, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Montivilliers, cant. de St.-Romain, à 13 k. (3 l.) de Montivilliers, 5 m. (12 l.) de Rouen, 4 k. (1 l.) de St.-Romain. *Popul.* 678. *Bur. de poste* de Saint-Romain.

St.-Vincent, v. (*Bases-Alpes*), arr. de Barcelonette, cant. de Lauzet, à 22 k. (5 l.) de Barcelonette, 41 k. (9 l. ⅓) de Digne. *Pop.* 596. *Bur. de poste* Barcelonette.

St.-Vincent, v. (*Drôme*), arr. de Valence, canton de Bourg-du-Péage, comm. de Charpey, sur la rivière de Guimand, non loin de sa source, à 15 k. (3 l. ½) E. de Valence, 10 kil. (2 l. ½) S. S. E. de Romans. *P.* compr. celle de Charpey et dépend., 2388. *Bur. de poste* de Romans.

St.-Vincent, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de St.-Antonin, comm. de Belpech, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Antonin, 23 kilom., (5 l. ¼) de Villefranche. *P.* compr. celle de Belpech, 217. *Bur. de poste* de St.-Antonin.

St.-Vincent, v. (*Cantal*), arr. de Mauriac, cant. de Salers, sur la Mars, à 15 k. (3 l. ½) de Mauriac. 31 k. (7 l.) d'Aurillac. *Pop.* 1306. *Bur. de poste* de Mauriac.

St.-Vincent, v. (*Charente*), arr. de Confolens, cant. de Montambœuf, à 9 k. (2 l. ¼) de la Rochefoucauld, 34 k. (7 l. ¾) d'Angoulême. *Pop.* 100. *Bur. de poste* de la Rochefoucauld.

St.-Vincent, v. (*Doire*), arr. d'Aoste, sur une montagne, près de la gauche de la Dora-Baltea, à 24 k. (5 l. ½) d'Aoste. *Pop.* 1850. *Bur. de poste* d'Aoste.

St.-Vincent, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Vernon, à 19 k. (4 l. ⅓) d'Evreux, 6 k. (1 l. ½) de Vernon. *Pop.* 90. *B. de poste* de Vernon.

St.-Vincent, v. (*Gard*), arrond. de Nîmes, cant. de Beaucaire, commune de Jonquières, à 6 k. (1 l. ½) de Beaucaire, 16 kil. (3 l. ⅔) de Nîmes. *Pop.* compr. celle de Jonquières, 700. *B. de p.* de Beaucaire.

St.-Vincent, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Sallies, com. de Touille, à 8 k. (2 l.) de St.-Martory, 21 k. (4 l. ¾) de St.-Gaudens. *Populat.* compr. celle de Touille, 360. *Bureau de poste* de St.-Martory.

St.-Vincent, h. (*Gironde*), arr. de Lesparre, cant. et commune de Pauillac, à 11 k. (2 l. ¾) de Saint-Laurent, 4 myr. (10 l. ¼) de Bordeaux. *P.* compr. celle de Pauillac, 2858. *Bur. de poste* de St.-Laurent.

St.-Vincent, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Carbonblanc, sur la Dordogne, à 14 k. (3 l. ¼) de Bordeaux, 1 kilom. (¼ de l.) de Bazas. *Popul.* 493. *Bur. de poste* de Bordeaux.

St.-Vincent, v. (*Hérault*), arr. de Saint-Pons-de-Thomières, cant. d'Olargues, à 13 k. (3 l.) de Saint-Pons, 8 m. (18 l. ¼) de Montpellier. *Pop.* 1472. *Bur. de poste* de St.-Pons.

St.-Vincent, v. (*Jura*), arrond. de Dole, canton de Chaumergy, à 18 k. (4 l.) de Poligny, 13 kilom. (3 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 478. *Bur. de poste* de Poligny.

St.-Vincent, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. de Bletterans, comm. d'Arlay, sur la Seille, à 10 k. (2 l. ½) de Lons-le-Saunier, 5 k. (1 l. ¼) de Bletterans. *Popul.* compr. celle d'Arlay, 1353. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

St.-Vincent, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de St.-Paulien, à 10 k. (2 l. ½) du Puy. *Pop.* 1350. *Bur. de poste* du Puy.

St.-Vincent, v. (*Loiret*), arr., cant. et l'un des faubourgs d'Orléans. *Pop.* réunie à celle d'Orléans. *Bur. de poste* d'Orléans.

St.-Vincent, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. et comm. de Castelnau, près la Barquelonne, à 2 k. (½ l.) de Castelnau-de-Montratier, 20 k. (4 l. ½) de Cahors. *P.* compr. celle de Castelnau, 3987. *B. de poste* de Castelnau-de-Montratier.

St.-Vincent, v. (*Lot*), arr. de Figeac, cant. de St.-Céré, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 6 myr. (12 l. ¾) de Cahors. *Pop.* 1046. *Bur. de poste* de St.-Céré.

St.-Vincent, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant. d'Agen, commune de Bonencontre, à 3 kilom. (¾ de l.) d'Agen. *Popul...* *Bur. de poste* d'Agen.

St.-Vincent, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, canton et comm. de Montaigut. *Pop.* compr. celle de Montaigut, 3317. *Bur. de poste* d'Agen.

St.-Vincent, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Port-Sainte-Marie, à 13 k. (3 l.) de Tonneins, 18 k. (4 l.) d'Agen. *Pop.* 219. *Bur. de poste* d'Aiguillon.

St.-Vincent, v. (*Morbihan*), arr. de Vannes, cant. d'Allaire, à 14 k. (3 l. ¼) de Rochefort, 4 myr. (10 l.) de Vannes. *Pop.* 990. *Bur. de poste* de Redon, départ. d'Ille-et-Vilaine.

St.-Vincent, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Cebazat, comm. de Sayat, près la Bedat, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Clermont. *P.* compr. celle de Sayat, 644. *Bur. de p.* de Clermont.

St.-Vincent, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Champeix, sur la Crouze, à 8 k. (2 l.) d'Issoire, 27 kil. (6 l.) de Clermont. *Pop.* 483. *Bur. de poste* d'Issoire.

St.-Vincent, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de Montret, à 13 k. (3 l.) de Louhans, 4 myr. (10 l.) de Mâcon. *Pop.* 573. *Bur. de poste* de Louhans.

St.-Vincent, v. (*Seine-Inférieure*), arr. et cant. de Neufchâtel, comm. de Quiévrecourt, à 1 kilom. (¼ de l.) de Neufchâtel. *Pop.* comp. celle de Quiévrecourt, 450. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

St.-Vincent, v. (*Vienne*), arr. de Loudun, cant. et comm. de Monts, à 39 k. (8 l. ¾) de Poitiers, 14 k. (3 l. ¼) de Loudun. *P.* compr. celle de Monts, 545. *Bureau de poste* de Loudun.

St.-Vincent-d'Agassas, v. (*Lot-et-Garonne*), à 14 kilom. (3 l. ¼) de Tonneins. *Pop....* *Bur. de poste* de Tonneins.

St.-Vincent-Dantezac, village (*Lot*). *Voyez* Dantezac.

St.-Vincent-d'Ardentes, village (*Indre*), arr. de Châteauroux, ch.-lieu de cant., sur l'Indre, à 13 kil. (3 l.) S. E. de Châteauroux, 15 k. (3 l. ½) N. O. de St.-Chartier, 27 k. (6 l.) O. de Lignières. Il y a quatre forges. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1856. *B. de p.* de Châteauroux.

St.-Vincent-d'Arniac, village (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Lautrec, comm. de Brousse, à 16 k. (3 l. ¾) de Castres, 4 k. (1 l.) de Lautrec. *P.* compr. celle de Brousse, 436. *Bur. de poste* de Castres.

St.-Vincent-d'Aubermure, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, canton de St.-Romain, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Montivilliers, 5 myriam. (12 l.) de Rouen, 3 k. (¾ de l.) de St.-Romain. *Pop.* 349. *Bur. de poste* de St.-Romain.

St.-Vincent-d'Avisou, village (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Réalmont, comm. de Roumegoux, à 18 k. (4 l.) d'Alby, 7 k. (1 l. ¾) de Réalmont. *Populat.* compr. celle de Roumegoux, 563. *Bureau de poste* d'Alby.

St.-Vincent-de-Barbeyrargues, v. (*Hérault*), arrondiss. de Montpellier, cant. des Matelles, à 10 k. (2 l. ½) de Montpellier. *P.* 64. *Bur. de poste* de Montpellier.

St.-Vincent-de-Boisset, village (*Loire*), arrond. de Roanne, cant. de Perreux, sur la Rhin, rivière, à 4 kil. (1 l.) de Roanne, 31 kilom. (7 l.) de Feurs. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Roanne.

Saint-Vincent-de-Carquairanne, fort (*Var*), arrond. et cant. est de Toulon, comm. de la Garde, à 5 k. (1 l. ¼) d'Hyères, 8 kilom. (2 l.) de Toulon. Le fort de Saint-Vincent est un poste de guerre et la résidence d'un adjudant de place de la 8e division militaire.

Saint-Vincent-de-Carquairanne, v. (*Var*), arr. de Toulon, cant. et comm. d'Hyères, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cet endroit, 14 k. (3 l. ¼) de Toulon. *Pop.* compr. dans celle d'Hyères. *Bur. de poste* d'Hyères.

St.-Vincent-de-Champon, v. (*Charente-Inférieure*). *Voyez* Champon.

St.-Vincent-de-Connozac, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Neuvic, sur la Beauronne, à 9 k. (2 l. ¼) S. E. de Riberac, 24 kilom. (5 l. ½) O. de Périgueux, 10 kil. (2 l. ½) O. de St.-Astier. *Pop.* 818. *Bur. de poste* de Riberac.

St.-Vincent-de-Cosse, village (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de St.-Cyprien, près la Dordogne, à 10 k. (2 l. ½) de Sarlat, 5 myriam. (11 l.) de Périgueux. *Pop.* 491. *Bur. de poste* de Sarlat.

St.-Vincent-de-Gy, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Vierzon, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 32 k. (7 l. ¼) de Bourges. *Pop.* 583. *Bur. de poste* de Vierzon.

St.-Vincent-de-Jalmoutier, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de St.-Aulaye, sur la Ryssonne, à 13 kil. (3 l.) de Riberac, 41 kilom. (9 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 410. *Bureau de poste* de Riberac.

St.-Vincent-de-Lacal, village (*Aveyron*), arr. de Saint-Afrique, cant. de Belmont, comm. de Prohencoux, 4 kil. (1 l.) de Belmont, 18 k. (4 l.) de St.-Afrique. *Popul.* compr. celle de Prohencoux, 507. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

St.-Vincent-de-la-Chatre, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. et cant. de Melle, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cette ville, 34 k. (7 l. ¾) de Niort. *P.* 837. *Bur. de poste* de Melle.

St.-Vincent-de-la-Rivière, v. (*Eure*), arrond. de Bernay, cant. de Chambray, sur la Charentonne, à 11 k. (2 l. ¾) de Bernay, 4 myriam. (10 l. ¼) d'Evreux, 2 kil. (½ l.) de Chambray. Il y a une papeterie. *Populat.* 135. *Bureau de poste* de Chambray.

St.-Vincent-de-Lespinasse, v. (*Lot*), arr. de Montauban, canton de Moissac, à 21 kilom. (4 l. ¾) Lauzerte, 5 myr. (12 l.) de Cahors, 11 k. (2 l. ¾) de Moissac. *Pop.* 428. *Bur. de poste* Moissac.

St.-Vincent-de-Merouse, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. du Touvet, près l'Alloy, à 28 kilom. (6 l. ¼) de Grenoble. *Popul.* 429. *B. de poste* de Grenoble.

St.-Vincent-de-Miravail, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, cant. de Noyers, près le Jabron, à 15 k. (3 l. ½) de Sisteron, 40 kil. (9 l.) de Digne. *Popul.* 678. *Bur. de poste* de Sisteron.

St.-Vincent-de-Paule, village (*Gironde*). *Voyez* St.-Vincent.

St.-Vincent-de-Pérignac, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Pressas, comm. de Saint-Médard, à 7 k. (1 l. ¾) de Sainte-Livrade, 16 k. (3 l. ¾) d'Agen. *P.*... *Bur. de p.* de Ste.-Livrade.

St.-Vincent-de-Pertignac, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Pujols, à 16 k. (3 l. ¾) de Libourne, 37 k. (8 l. ¼) de Bordeaux, 36 k. (8 l.) de Castillon. *Popul.* 793. *Bur. de poste* de Castillon.

St.-Vincent-de-Rheims, village (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de St.-Nizier, près le Rhins, à 27 k. (6 l.) de Villefranche, 5 myriam. (10 l. ¾) de Lyon, 19 k. (4 l. ¼) de St.-Symphorien-de-Lay. *P.* 1085. *Bureau de poste* de St.-Symphorien-de-Lay, départ. de la Loire.

St.-Vincent-de-Rivedot, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Luzech, sur le Lot, à 10 k. (2 l. ½) de Cahors. *Pop.* 1023. *Bur. de p.* de Cahors.

St.-Vincent-de-Sales, v. (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Salles.

St.-Vincent-de-Savignac, v. (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Savignac.

St.-Vincent-des-Barrès, village (*Ardèche*), arr. de Privas, canton de Rochemaure, à 11 k. (2 l. ¾) de Privas, 11 kil. (2 l. ¾) de Montelimar. *Popul.* 507. *Bureau de poste* de Montelimar, département de la Drôme.

St.-Vincent-des-Landes, village (*Loire-Inférieure*), arr. de Château-Briant, cant. de Derval, près la Corne, à 15 k. (3 l. ½) de Château-Briant, 5 myr. (11 l. ¾) de Nantes. *Popul.* 1068. *Bureau de poste* de Château-Briant.

St.-Vincent-de-Souliès, village (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Souliès.

Saint-Vincent-des-Prés, *ou* Gandes, village (*Saône-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Cluny, sur la Guye, à 28 k. (6 l. ½) de Mâcon, 9 k. (2 l. ¼) de Cluny. *Popul.* 524. *Bur. de poste* de Cluny.

St.-Vincent-des-Prés, village (*Sarthe*), arr. et cant. de Mamers, sur la côte, près la Dive, à 5 kilom. (1 l. ½) de Mamers, 36 kil. (8 l.) du Mans. *Pop.* 1141. *Bur. de poste* de Mamers.

St.-Vincent-d'Esterlange, v. (*Vendée*), arrond. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Chantonnay, à 29 k. (6 l. ½) de la Châtaigneraye, 38 k. (8 l. ½) de Fontenay-le-Peuple, 7 k. (1 l. ¾) de Chantonnay. *P.* 500. *Bureau de poste* de Chantonnay.

St.-Vincent-de-Tirosse, village (*Landes*), arr. de Dax, ch.-l. de canton, à 21 k. (4 l. ¾) de Dax, 7 myriam. (15 l. ¾) de Mont-de-Marsan. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 519. *Bur. de poste* de Dax.

St.-Vincent-de-Vallègues, v. (*Haute-Garonne*), arr. et canton de Villefranche, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 31 k. (7 l.) de Toulouse. *Pop.* 146. *Bureau de poste* de Villefranche-de-Lauragais.

St.-Vincent-de-Xantes, village (*Landes*), arrond. et cant. de Dax, près cette ville, à 5 myr. (11 l.) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle

de Daubagnac et de Tortes, 999. *Bur. de poste* de Dax.

St.-Vincent-du-Boulay, village (*Eure*), arr. de Bernay, canton de Thiberville, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Bernay, 5 myr. (11 l.) d'Evreux. *Pop.* 641. *Bur. de poste* de Bernay.

St.-Vincent-du-Lorouer, v. (*Sarthe*), arr. de St.-Calais, canton du Grand-Lucé, près la Veuve, à 15 k. (3 l. ½) de Château-du-Loir, 30 k. (6 l. ⅔) du Mans. *Pop.* 1661. *Bur. de poste* de Château-du-Loir.

St.-Vincent-du-Platre, *ou* Fontenil, v. (*Isère*), arr. et cant. nord de Grenoble, sur la Vouluisse, à 9 k. (2 l. ¼) de Grenoble. *P.* 469. *Bur. de poste* de Grenoble.

St.-Vincent-d'Urfort, village (*Ardèche*), arr. et canton de Privas, à 8 k. (2 l.) de cet endroit. *P.* 619. *Bur. de poste* de Privas.

St.-Vincent-Fort-du-Lay, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Ste.-Hermine, sur le Lay, à 27 k. (6 l.) de la Roche-sur-Yon, 28 kil. (6 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple, 8 k. (2 l.) de St.-Hermand. *Pop.* 238. *Bur. de poste* de Saint-Hermand.

St.-Vincent-le-Gras, village (*Ardèche*), arr. de Privas, canton de Bourg-St.-Andéol, commune de Gras, à 34 kil. (7 l. ¾) de Privas. *Populat.* compr. celle de Gras, 705. *B. de poste* de Bourg-St.-Andéol.

St.-Vincent-les-Bragny, v. (*Saône-et-Loire*), arr. de Charolles, canton de Palinge, près l'Oudrache, à 15 k. (3 l. ½) de Charolles, 6 m. (13 l. ½) de Mâcon, 8 kil. (2 l.) de Paray-le-Monial. *Pop.* 610. *Bur. de poste* de Paray-le-Monial.

St.-Vincent-les-Paluels, v. (*Dordogne*), arr. et cant. de Sarlat, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 5 m. (12 l. ⅓) de Périgueux. *Pop.* 266. *Bureau de poste* de Sarlat.

St.-Vincent-sur-Craon, village (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, canton de Moutiers-les-Maux-Faits, sur la Craon, à 31 k. (7 l.) des Sables, 4 myr. (10 l.) de Fontenay-le-Peuple, 19 k. (4 l. ¼) de Luçon. *P.* 4100. *Bur. de p.* de Luçon.

St.-Vincent-sur-Jard, village (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Talmont, à 20 k. (4 l. ½) des Sables, 6 myriam. (12 l. ¾) de Fontenay-le Peuple, 29 k. (6 l. ½) de Luçon. *P.* 469. *B. de p.* de Luçon.

St.-Vincent-sur-l'Isle, village (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de Savignac-les-Eglises, sur l'Isle, à 15 k. (3 l. ½) d'Exideuil, 15 k. (3 l. ½) de Périgueux. *Popul.* 308. *B. de p.* de Périgueux.

St.-Vinnemer, v. (*Yonne*), arr. de Tonnerre, canton de Crusy, près l'Armançon, à 8 kilomèt. (2 l.) de Tonnerre, 39 k. (8 l. ⅔) d'Auxerre. *P.* 738. *B. de p.* de Tonnerre.

St.-Vit, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, cant. de Boussière, à 18 k. (4 l.) O. S. O. de Besançon, 10 k. (2 l. ½) N. de Quingey, 27 kilom. (6 l.) N. E. de Dôle. On y trouve des stalactites variées. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 779. *Bureau de poste. Relais de poste aux chevaux.*

St.-Vital, v. (*Mont-Blanc*). *V.* St.-Vial.

St.-Vite-de-Bar, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Villeneuve-d'Agen, canton de Tournon, comm. de Perricard, à 4 k. (1 l.) de Fumel, 21 kilomèt. (4 l. ¾) de Villeneuve-d'Agen, 9 k. (2 l. ¼) de Tournon. *P....* *B. de poste* de Fumel.

St.-Vith, petite ville (*Ourthe*), arr. de Malmédy, ch.-l. de canton, à 18 kil. (4 l.) E. de Malmédy, 16 kil. (3 l. ¾) E. de Vieil-Salm, 6 myr. (12 l. ¾) S. E. de Liége. C'étoit autrefois la capitale de l'Ardenne allemande et une propriété du prince d'Orange; les Hollandais ayant à leur tête le comte Philippe de Nassau et Gaspard de Buy, voulurent s'en emparer en 1593; mais les habitans les repoussèrent vigoureusement. Le dernier fut pris et décapité à Luxembourg, par ordre du comte de Mansfelt. On y fait un grand commerce de bétail: c'est même le principal comptoir de ce pays, parce qu'il est situé sur la grande route de Liége, Cologne, Trèves et quelques autres villes qui dépendoient autrefois de l'Allemagne. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 844. *B. de poste* de Verviers.

St.-Vitré, v. (*Marne*). *Voyez* Villeneuve-St.-Vitré.

St.-Vitré, v. (*Haute-Vienne*), arr. de St.-Yriex, cant. de St.-Germain-les-Belles-Filles, sur la grande Briance, à 30 k. (6 l. ¾) de Saint-Yriex, 32 k. (7 l. ¼) de Limoges. *Populat.* 1113. *Bureau de poste* de Pierre-Buffière.

St.-Vitré, v. (*Cher*), arrond. de St.-Amand-Mont-Rond, canton de Sauzais-le-Potier, à 20 k. (4 l. ½) de St.-Amand, 6 myr. (13 l. ½) de Bourges. *Popul.* 317. *B. de poste* de St.-Amand.

St.-Vivant, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, canton de Gevret, comm. de Messanges, à 20 kil. (4 l. ½) de Dijon, 7 k. (1 l. ¾) de Nuits. *Pop.* compr. celle de Messanges, 150. *Bur. de p.* de Nuits.

St.-Vivant, v. (*Jura*), arr. et canton de Dôle, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 5 myriam. (11 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *P.* 136. *Bureau de poste* de Dôle.

St.-Vivien, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. d'Aubeterre, comm. de la Menesèle, à 25 kilom. (5 l. ¾) de la Grole, 32 k. (7 l. ¼) de Barbezieux. *Pop.* compr. celle de la Menesèle, 105. *Bur. de poste* de la Grôle.

St.-Vivien, v. (*Charente-Inferieure*), arr., canton et comm. de Saintes, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville. Il y a des carrières de belles pierres. *Populat.* compr. dans celle de Saintes. *Bur. de poste* de Saintes.

St.-Vivien, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de la Rochelle, canton de la Jarrie, à 11 k. (2 l. ⅔) de la la Rochelle, 5 myr. (11 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 229. *Bur. de poste* de la Rochelle.

St.-Vivien, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Montagrier, sur l'Euche, à 18 k. (4 l.) de Riberac, 21 kil. (4 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 70. *B. de p.* de Bourdeille.

St.-Vivien, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Monségur, à 11 kil. (2 l. ¾) de la Réole, 6 m. (13 l. ½) de Bordeaux. *P....* *Bur. de poste* de Bourg.

St.-Vivien, v. (*Gironde*), arr. de Blaye, cant. de St.-Savin, à 7 k. (1 l. ⅔) de Bourg, 29 k. (6 l. ½) de Bordeaux. Il y a des marais salans. *Pop.* 520. *Bur. de p.* de Blaye.

St.-Vivien, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, canton de Villeréal, comm. de Villars, à 8 k. (2 l.) de Montflanquin, 19 k. (4 l. ¼) de Villeneuve-d'Agen. *P....* *Bur. de poste* de Montflanquin.

St.-Vivien, v. (*Basses-Pyrénées*), arrond. d'Oléron, canton d'Arudy, comm. de Bielle, à 23 k. (5 l. ¼) d'Oléron, 5 kil. (1 l. ¼) d'Arudy. *Popul.* compr. celle de Bielle, 800. *Bur. de poste* d'Oléron.

St.-Vivien-de-Bors, v. (*Charente-Inférieure*). *Voyez* Bors.

St.-Vivien-en-Monrevel, v. (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, canton de Velines, à 27 kil. (6 l.) de Mucidan, 6 myr. (13 l. ¼) de Périgueux. *Popul.* 500. *Bur. de poste*

de Sainte-Foy-sur-Dordogne, département de la Gironde.

St.-Viviens, v. (*Gironde*), arr. de Lesparre, ch.-l. de cant., à 15 k. (3 l. ½) N. O. de Lesparre, 8 myr. (17 l.) N. O. de Bordeaux, 8 kil. (2 l.) E. de la mer. *Pop.* 614. *Bur. de poste* de Lesparre.

St.-Vivient-de-Champons, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Jonzac, canton de Montlieu, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 6 myr. (14 l.) de Saintes. *Pop.* 392. *Bur. de poste* de Montlieu.

St.-Voir, v. (*Allier*), arr. de Moulins, canton de Neuilly-le-Réal, à 23 k. (5 l. ¼) de Moulins. *Pop.* 429. *Bureau de poste* de Moulins.

St.-Vougay, v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. de Plouzevède, à 22 k. (5 l.) de Morlaix, 14 kilom. (3 l. ¼) de Lesneveu. *Pop...* *Bur. de poste* de Lesneveu.

St.-Voy-de-Bonas, v. (*Haute-Loire*), arr. de Monistrol, canton de Tence, à 28 k. (6 l. ¼) de Monistrol et du Puy, à 13 kil. (3 l.) d'Yssengeaux. *Popul.* 2308. *Bureau de poste* d'Yssengeaux.

St.-Vrain, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, canton de Thiéblemont, sur la rivière d'Oroux-Olcomte, à 16 k. (3 l. ¾) de Vitry, 43 kil. (9 l. ¾) de Châlons. *Pop.* 133. *Bureau de poste* de St.-Dizier, département de la Haute-Marne.

St.-Vrain, b. (*Nièvre*), arr. de Cosne, cant. de St.-Amand, à 13 k. (3 l.) de Cosne, 6 myr. (12 l. ½) de Nevers, 4 myr. (10 l.) d'Auxerre. Ce bourg, qui avoit titre de baronnie dans le ci-devant Nivernois, étoit le siége d'un présidial. Il y avoit au château une chapelle d'ancienne fondation, et un petit prieuré dépendant de Clugny. On y fabrique des poteries de terre. *Pop.* 780. *Bur. de poste* de Neuvy-sur-Loire.

St.-Vrain, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon, à 13 k. (3 l.) de Corbeil, 33 kilom. (7 l. ½) de Versailles, 8 k. (2 l.) d'Arpajon. *Pop.* 646. *Bur. de poste* d'Arpajon.

St.-Vulbas, *ou* Claire-Fontaine, v. (*Ain*), arrondissem. de Belley, cant. de Lagnieux, sur le Rhône, à 18 kil. (4 l.) de Saint-Rambert, 42 k. (9 l. ½) de Bourg, 15 k. (3 l. ½) d'Ambérieux. *Pop.* 420. *Bur. de poste* d'Ambérieux.

St.-Vy, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, canton de Luzarche, à 15 kilom. (3 l. ½) de Gonesse, 4 myr. (12 l. ½) de Versailles, 7 k. (1 l. ¾) de Louvres. *Pop.* 71. *Bur. de poste* de Louvres.

St.-Waast-les-Moncheaux, v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, canton de Berlaimont, commune de Moncheaux, à 7 k. (1 l. ¾) d'Avesnes, 6 myr. (13 l. ½) de Douay. *Popul.* compr. celle de Moncheaux, 502. *Bureau de poste* d'Avesnes.

St.-Walbourg, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, canton de Woerth, sur l'Eberbach, à 21 kil. (4 l. ⅔) de Weissembourg, 34 k. (7 l. ⅔) de Strasbourg, 8 k. (2 l.) d'Haguenau. *Popul.* 412. *Bur. de poste* d'Haguenau.

St.-Wandrille, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. d'Yvetot, cant. de Caudebec, près le Brebecq, à 3 k. (¾ de l.) de Caudebec, 25 kilom. (5 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 680. *Bur. de poste* de Caudebec.

St.-Weiller, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Thann, sur la Thuren, à 28 k. (6 l. ¼) de Béfort, 33 kil. (7 l. ½) de Colmar. *Pop.* 926. *Bur. de poste* de Thann.

St.-Wendel, ville (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, ch.-lieu de cant., sur la Blies, ruisseau, à 7 k. (1 l. ¾) N. d'Ottweiler, 34 kil. (7 l. ¾) N. E. de Sarre-Libre, 5 myr. (11 l. ½) S. E. de Trèves. Cette ville, autrefois d'Allemagne, dans le pays de Trèves, avec un château acheté, avec le territoire en dépendant, par l'archevêque Baudoin, étoit un fief qui avoit été réuni à la France en 1680. Elle faisait ci-devant partie du comté de Saarbruck. Le 5 brumaire an 5 (26 novembre 1796), attaque et prise de Saint-Wendel, Kaiserslautern, Kirchheim-Boland, Bingen et la montagne St.-Roch, par les généraux de division Ligniville, Poncet et Hardy, commandant l'armée de Sambre-et-Meuse; l'ennemi, forcé sur tous les points, est obligé d'abandonner quatre camps, avec perte de cinq officiers supérieurs, nombre de tués et blessés, cent hommes prisonniers. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1313. *Bur. de poste.*

St.-Xandres, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. et cant. ouest de la Rochelle, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 6 myr. (14 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 1209. *Bur. de poste* de la Rochelle.

St.-Xantin, v. (*Corrèze*), arr. et cant. de Brive, comm. de Mallemort, à 4 kil. (1 l.) de Brive, 18 k. (4 l.) de Tulle. *P.* compr. celle de Mallemort, 756. *Bur. de poste* de Brive.

St.-Xist, v. (*Aveyron*), arrond. de St.-Afrique, cant. de Cornus, comm. du Clapier, à 23 k. (5 l. ¼) de St.-Afrique, 6 kil. (1 l. ½) de Cornus. *Pop.* compr. celle du Clapier, 550. *Bureau de poste* de Saint-Afrique.

St.-Xist, v. (*Hérault*), arrond. de Béziers, canton de Bédarrieux, comm. de Boussagues, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Bédarrieux, 38 kilom. (8 l. ½) de Béziers. *Pop.* compr. celle de Boussagues, 1021. *Bur. de poste* de Bédarrieux.

St.-Xist, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de St.-Geoirs, comm. de Merlas, à 21 k. (4 l. ¾) de la Tour-du-Pin, 13 kil. (3 l.) du Pont-de-Beauvoisin. *Pop.* compr. celle de Merlas, 934. *Bur. de poste* du Pont-de-Beauvoisin.

St.-Xist, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Beauville, à 8 kil. (2 l.) de Valence, 15 kil. (3 l. ½) d'Agen. *Pop.* 736. *Bur. de poste* de la Magistère.

St.-Yague, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. de Tartas, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 19 k. (4 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop....* *Bur. de poste* de Tartas.

St.-Yan, v. (*Saone-et-Loire*). *Voyez* St-Oyant.

St.-Ybart, v. (*Corrèze*), arr. et cant. d'Uzerche, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 28 k. (6 l. ½) de Tulle. *P.* 1254. *Bur. de poste* d'Uzerche.

St.-Ydunct, v. (*Finistère*), arrond. de Château-Lin, canton de Carhaix, commune de Poullaoulen, à 8 kil. (2 l.) de Carhaix, 42 kil. (9 l. ½) de Château-Lin. *P.* compr. celle de Poullaoulen, 342. *Bur. de poste* de Carhaix.

St.-Ygeau, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de Corlay, comm. de Plussulien, à 16 k. (3 l. ¾) de Rostrenen, 28 kil. (6 l. ¼) de Loudéac. *Populat.* compr. celle de Plussulien, 1170. *Bureau de poste* de Rostrenen.

St.-Ylie, v. (*Jura*), arr. et cant. de Dôle, sur le Doubs, à 3 kilom. (⅔ de l.) de Dôle, 4 myr. (10 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 131. *Bur. de poste* de Dôle.

St.-Yon, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, à 14 kil. (3 l. ¼) d'Etampes, 29 kil. (6 l. ½) de Ver-

sailles, 6 kil. (1 l. ½) d'Arpajon.

Ce village s'appeloit anciennement *Haute-Feuille*; et, plus anciennement encore, la hauteur où il est situé présentoit une ville. C'est, dit-on, sur cette hauteur que saint Yon fut martyrisé. On lui bâtit une chapelle : on fit plus, on substitua son nom à celui d'Haute-Feuille qu'avoit le village. Les seigneurs de St.-Yon se mirent à la tête des bouchers et des écorcheurs de Paris, pour faciliter, par un massacre général des royalistes de ce temps-là (en 1411), au duc de Bourgogne les moyens d'arriver au trône. Enhardis par l'impunité, ils assassinoient sans pitié ceux qui avoient le malheur d'être suspects; ils pilloient les maisons, traînoient en prison les citoyens les plus opulens, dans l'espérance de les forcer à racheter leur liberté par des rançons considérables. Le corps municipal, les magistrats, le conseil, la cour, se taisoient devant eux; on ne voyoit plus dans Paris que violences, meurtres et brigandages de toute espèce. La plupart des grandes villes du royaume, divisées en factions opposées, à l'exemple de la capitale, gémissoient sous la tyrannie de celle qui se trouvoit la plus puissante. Le duc de Bourgogne fut reconnu pour un ambitieux, son parti l'abandonna quand il lui fut impossible de faire autrement, et l'ordre se rétablit. *Pop... B. de p.* d'Arpajon.

St.-Yorre, v. (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. de Cusset, près l'Allier, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Cusset, 6 myr. (13 l.) de Moulins. *Populat.* 233. *Bureau de poste* de Cusset.

St.-Yors, v. (*Gers*), arrond. d'Auch, cant. de Vic-sur-Losse, à 27 kil. (6 l.) d'Auch. *Pop.* 156. *Bureau de poste* de Vic-sur-Losse.

St.-Yrieix, v. (*Charente*), arr. et cant. d'Angoulême, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* 597. *Bureau de poste* d'Angoulême.

St.-Yrieix, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Felletin, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit, 34 k. (7 l. ¾) de Guéret. *Pop.* 1335. *Bur. de poste* de Felletin.

St.-Yrieix-le-Dejeala, village (*Corrèze*), arrond. d'Ussel, canton d'Egletons, à 27 kilom. (6 l.) de Tulle. *Pop.* 1026. *Bureau de poste* de Tulle.

Saint-Yriex, ville (*Haute-Vienne*), chef-lieu d'arrond. et de canton, sur la Loue, à 36 k. (8 l.) S. de Limoges, 6 myr. (13 l. ½) N. E. de Périgueux, 26 k. (7 l.) O. N. O. d'Uzerche, 43 myr. (96 l.) S. S. O. de Paris. Cette ville doit son origine à un ancien monastère, qui fut, dit-on, fondé en cet endroit, vers la fin du sixième siècle, par saint Yriex, natif de Limoges. Le monastère fut sécularisé, et eut le titre de collégiale de Saint-Pierre. Outre cinq églises paroissiales, il y avoit plusieurs couvens de religieuses. Il y a un hôpital. Cette ville soutint, pendant les guerres de la ligue, un long siége. Il y a dans cette ville plusieurs manufactures qui maintiennent l'aisance et l'activité parmi le peuple. Le commerce d'antimoine, et la préparation qu'on en fait, occupent un grand nombre d'habitans. Cette substance métallique est tirée d'une mine située à 13 kil. (3 l.) de St.-Yriex, dans la forêt de *Biais*, et près du château de ce nom. Cet antimoine est, de Saint-Yriex, transporté à Bordeaux par Bergerac, où il est vendu aux Hollandais, qui nous le rapportent en verre ou autrement. On en envoie aussi à Orléans, où on le dégage de la partie sulfureuse qui lui est unie, pour en faire le régule. On y fait commerce de cuirs forts, veaux et basanes, chanvre, faiencerie, etc.

L'histoire naturelle présente en cet endroit un objet intéressant, c'est la terre découverte depuis peu d'années par *Villaris*, pharmacien célèbre de Bordeaux, et que l'on emploie dans la composition de la porcelaine fabriquée dans les manufactures de cette ville. Cette terre, ou, pour mieux dire, cette espèce d'argile dont on doit la connoissance aux expériences réitérées que Villaris a faites sur ses propriétés, est extrêmement blanche. La beauté des porcelaines que depuis quelques siècles l'Europe tiroit, par la voie du commerce, du fond de l'Asie, et que l'on apportoit à grands frais de la Chine et du Japon, exerça long-temps les méditations des savans, pour connoitre les procédés que l'on employoit pour lui donner cette blancheur, cette solidité et cette espèce de limpidité dont elle jouit. La Saxe fut la première dont les essais obtinrent quelques succès; mais, malgré la beauté de ses porcelaines, elle n'a pu parvenir encore à cet émail laiteux qui fait l'une des beautés de la porcelaine des Indes, et son éclat tient plus de la nature du verre, dont elle retient toute la fragilité, que de celle de la porcelaine même, dont elle a pris le nom. En France, toutes les épreuves n'aboutirent long-temps qu'à obtenir des résultats en faience plus ou moins précieux; et sans la terre découverte par Villaris, il eût fallu renoncer, peut-être, à un art qui depuis a enfanté tant de chefs-d'œuvres. L'argile de Saint-Yriex, une fois analysée, la manufacture de Sèvres, près Paris, celle de Limoges, plusieurs à Paris, celle de Saint-Yriex même, s'élevèrent en un instant au plus haut degré de splendeur, et la France peut s'honorer d'avoir, dans ce genre, laissé loin derrière elle toutes les nations, non seulement de l'Asie, mais encore de l'Europe où l'on a tenté de semblables établissemens. Il n'est jamais rien sorti du Japon et de la Chine de comparable, pour la grandeur, l'élégance des formes, la richesse de la composition et la fraicheur du dessin, aux pièces que l'on a modelées et achevées à Sèvres. Il y a auprès de cette ville des mines de fer assez considérables, des mines de cuivre, et une forge dite de *Delétang*.

Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, d'un tribunal de première instance. Il y a un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* compr. celle de la Rochette, 6234. *Bureau de poste*.

St.-Yriex-d'Aixe, v. (*Haute-Vienne*), arrond. de Limoges, cant. d'Aixe, à 14 k. (3 l. ¼) de Limoges. On y exploite du kaolin. *Pop.* 480. *Bur. de poste* de Limoges.

St.-Yriex-le-Bois, v. (*Creuse*). *Voyez* St.-Hirieix-les-Bois.

St.-Ysant-de-Soudiac, village (*Gironde*), arrond. de Blaye, cant. et comm. de Saint-Savin, à 16 kil. (3 l. ¾) de Bourg, 2 kil. (½ l.) de Saint-Savin. *Popul.* compr. celle de Saint-Savin, 1590. *Bur. de poste* de de Bourg.

St.-Ythaire, village (*Saone-et-Loire*), arrond. de Mâcon, canton de Jouvence, à 34 kilom. (7 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* 319. *Bur. de poste* de Buxy.

St.-Yves, v. (*Aveyron*), arrond. d'Espalion, cant. et comm. de Ste.-Geneviève, à 31 kil. (7 l.) d'Espalion, 7 kil. (1 l. ¾) de Mur-de-Barrez. *Pop.* compr. celle de Sainte-

Geneviève, 200. *Bureau de poste* de Mur-de-Barrez.

St.-Yves, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Belle-Isle-en-Terre, comm. de Louargat, à 4 k. (1 l.) de Belle-Isle-en-Terre, 14 kil. (3 l. ½) de Guingamp. *Pop.* compr. celle de Louargat, 3464. *Bureau de poste* de Belle-Isle-en-Terre.

St.-Yves, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. et comm. d'Audenge, à 39 kil. (8 l. ¾) de Bordeaux, 16 kil. (3 l. ¾) de la Tête-de-Buch. *Popul.* compr. celle d'Audenge, 732. *Bureau de poste* de la Tête-de-Buch.

St.-Yvi, v. (*Finistère*), arrond. de Quimper, cant. de Rosporden, à 13 kil. (3 l.) de Quimper, 8 kil. (2 l.) de Rosporden. *Popul.* 885. *Bur. de poste* de Rosporden.

St.-Yvoine, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. et canton d'Issoire, sur la côte, près l'Allier, à 4 kil. (1 l.) d'Issoire, 25 k. (5 l. ⅔) de Clermont. *Pop.* 588. *Bur. de poste* d'Issoire.

St.-Yvres-Bubry *ou* St.-Yves-du-Bic, v. (*Morbihan*), arr. de Lorient, cant. de Plouay, à 23 kil. (5 l. ¼) de Lorient, 15 k. (3 l. ½) d'Hennebon, 4 myr. (10 l. ¼) de Vannes. *Popul....* *Bureau de poste* d'Hennebon.

St.-Yzens, v. (*Gironde*), arr. et canton de Lesparre, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 6 myr. (13 l.) de Bordeaux. *Pop.* 418. *Bur. de poste* de Lesparre.

St.-Zacharie, village (*Var*), arrond. de Brignoles, cant. de St.-Maximin, près la Verne, à 14 kil. (3 l. ¼) S. O. de St.-Maximin, 33 k. (7 l. ½) N. N. O. de Toulon, 27 k. (6 l.) S. E. d'Aix. On y trouve des mines de houille. Il y a quatorze fabriques, dont douze de poterie, une de verre et une de coton. C'est la patrie de Sébastien *Michaelis*, dominicain, auteur d'un traité *de la Vocation des sorciers et des magiciens;* mort à Paris en 1618, âgé de 74 ans. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1317. *Bur. de poste* de Saint-Maximin.

Sainte (Grande et Petite), v. (*Nord*). *Voyez* Synthe.

Ste.-Agatha, v. (*Marengo*), arr. de Tortone, sur une hauteur escarpée, à 22 kil. (5 l.) S. de Tortone. *Popul.* 570. *Bur. de poste* de Tortone.

Ste.-Agathe, v. (*Gers*), arr. de Lombez, cant. de Cologne, comm. de St.-Cricq, à 9 kil. (2 l. ¼) de l'Isle-Jourdain, 25 kil. (5 l. ¾) de Lombez, 36 kil. (8 l.) d'Auch. *Pop.* compr. celle de St.-Cricq, 209. *B. de poste* de l'Isle-Jourdain.

Ste.-Agathe, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Boen, sur la côte, près le Lignon, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Montbrison. *P.* compr. celle de la Bouteresse, 365. *Bur. de poste* de Montbrison.

Ste.-Agathe, v. (*Loire*), arr. de Roanne, canton de Néronde, à 29 k. (6 l. ½) de Roanne, 11 kil. (2 l. ¾) de Feurs. *P...* *B. de p.* de Tarare, départem. du Rhône.

Ste.-Agathe, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, comm. du Sablon, à 3 k. (¾ de l.) O. de Metz. *Pop.* compr. celle du Sablon, 158. *Bur. de poste* de Metz.

Ste.-Agathe, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, comm. de Woippy, à 4 k. (1 l.) N. de Metz, 2 kilom. (½ l.) E. de Ladonchamp. *P.* 138. *Bur. de poste* de Metz.

Ste.-Agathe-d'Aliermont, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Londinières, à 13 k. (3 l.) de Neufchâtel, 4 myriam. (10 l. ½) de Rouen. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

Ste.-Agnès, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Monaco, cant. de Menton, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 21 k. (4 l. ¾) de Nice. *Pop.* 378. *Bur. de poste* de Menton.

Ste.-Agnès, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Domaine, près la Vors, à 16 k. (3 l. ⅔) de Grenoble. Il y a des mines de houille non exploitées. *Popul.* 645. *Bur. de poste* de Grenoble.

Ste.-Agnès, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Cousance, à 8 k. (2 l.) de Lons-le-Saunier. Il y a près de ce village une couche de charbon de bois fossile, qui vraisemblablement est la continuation de la mine de Cuisiat. *P.* 385. *B. de p.* de Lons-le-Saunier.

Ste.-Alauzie, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Castelnau-de-Montratier, à 18 kil. (4 l.) de Cahors. *Pop.* 487. *Bureau de poste* de Castelnau-de-Montratier.

Ste.-Aldegonde, v. (*Jemmapes*). *V.* Mont-Ste.-Aldegonde.

Ste.-Aldegonde, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, canton de Luzerath, comm. d'Alf, à 15 k. (3 l. ½) de Trarbach, 15 kilomèt. (3 l. ½) de Luzerath. *Pop.* compr. celle d'Alf, 502. *Bureau de poste* de Trarbach.

Ste.-Aldegonde, v. (*Sambre-et-Meuse*). *Voyez* Balatre-Sainte-Aldegonde.

Ste.-Anastasie, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, canton de Besse, à 5 kil. (1 l. ⅓) de cet endroit, 36 kil. (8 l.) de Clermont. *Pop.* 451. *Bur. de poste* de Besse.

Ste.-Anastasie, v. (*Cantal*), arr. de Murat, cant. d'Allauche, à 9 kil. (2 l. ⅓) de Murat, 5 myr. (11 l.) d'Aurillac. *Pop.* 1019. *Bur. de poste* de Murat.

Ste.-Anastasie, v. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de Roque-Brassanne, près l'Issolles, à 8 k. (2 l.) de Brignoles, 29 kil. (6 l. ½) de Toulon. *Pop.* 456. *Bur. de poste* de Brignoles.

Ste.-Anne, fort (*Escaut*), arr. d'Eecloo, canton d'Hulst, peu éloigné de celui de Misery et du bois de Ber.

Ste.-Anne, île (*Finistère*), arr. de Morlaix, canton de St.-Pol-de-Léon, à 15 k. (3 l. ½) de Morlaix, 1 k. (¼ de l.) de St.-Pol-de-Léon.

Ste.-Anne, v. (*Gers*), arrond. de Lombez, canton de Cologne, à 18 kil. (4 l.) de l'Isle-Jourdain, 32 k. (7 l. ½) d'Auch. *Pop.* 236. *Bur. de poste* de Gimont.

Ste.-Anne, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Quévaucamp, comm. d'Ellegnies, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) de Quévaucamp, 7 m. (15 l.) de Tournai. *Pop.* réunie à Ellegnies, 645. *Bur. de poste* de Tournai.

Ste.-Anne, v. (*Loir-et-Cher*), arr. et canton de Vendôme, comm. de St.-Amand, à 4 kilom. (1 l.) de Vendôme, 27 kil. (6 l.) de Blois. *Populat.* 120. *Bureau de poste* de Vendôme.

Ste.-Anne, v. (*Lys*), arrond. et cant. de Bruges, comm. de Houcke, à 2 k. (½ l.) O. de l'Ecluse, 4 kil. (1 l.) E. de Westcapelle, 18 kil. (4 l.) N. E. de Bruges. *P.* compr. celle de Houcke, 158. *Bur. de poste* de Bruges.

Ste.-Anne, fort (*Manche*), arr. de Valognes, canton de Cherbourg, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Bur. de poste* de Cherbourg.

Ste.-Anne, v. (*Morbihan*), arr. de Lorient, canton d'Auray, comm. de Plumeret, à 5 kilom. (1 l. ¼) d'Auray, 15 k. (3 l. ½) de Vannes. *P.* compr. celle de Plumeret, 2027. *Bur. de poste* d'Auray.

Ste.-Anne, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, canton de Relling, comm. de Sainte-Barbe, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Sarre-Libre, 38 kilom. (8 l. ½) de Thionville. *P.* compr. celle de Sainte-Barbe et dépend., 127. *B. de p.* de Sarre-Libre.

Ste.-Anne, v. (*Moselle*), arr., canton et comm. de Thionville, à 2 k. (½ l.) de cette ville. *P.* réunie à celle de cette ville. *B. de poste* de Thionville.

Ste.-Anne, v. (*Var*), arrond. de Toulon, cant. du Beausset, comm. de la Cadière, à 5 kil. (1 l. ¼) du Beausset, 18 kil. (4 l.) de Toulon. *Popul.* compr. dans celle de la Cadière. *B. de poste* du Beausset.

Ste.-Anne, v. (*Var*), arrond. de Toulon, canton et commune du Beausset, à 4 kil. (1 l.) d'Ollioules, 9 k. (2 l. ¼) de Toulon. *P.* compr. dans celle du Beausset. *Bur. de poste* d'Ollioules.

Sainte-Anne (Grande), forteresse (*Var*), arrond., canton et comm. de Toulon, à 2 k. (½ l.) de cette ville. *B. de poste* de Toulon.

Ste.-Anne (Petite), forteresse (*Var*), arr., canton et comm. de Toulon, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *B. de poste* de Toulon.

Ste.-Anne, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. d'Eymoutier, à 21 k. (4 l. ¾) de St.-Léonard, 37 k. (8 l.) de Limoges. *Pop.* 139. *B de poste* de Limoges.

Ste.-Anne-d'Entremont, village (*Calvados*), arr. de Falaise, canton de Coulibœuf, à 9 kil. (2 l. ¼) de Falaise, 32 kil. (7 l. ¼) de Caen. *Pop.* 42. *Bur. de poste* de Falaise.

Ste.-Anne-des-Arros, village (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, canton d'Aspect, comm. de Cazaunous, à 11 kil. (2 l. ¾) de St.-Gaudens, 9 myr. (20 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* compr. celle de Cazaunous, 283. *Bur. de poste* de St.-Gaudens.

Ste.-Anne d'Estrablin, village (*Isère*), arr. de Vienne, canton de St.-Jean-de-Bournay, commune de Chatonay, à 10 kilom. (2 l. ½) de Bourgoin, 28 k. (6 l. ¼) de Vienne. *Popul.* compr. celle de Chatonay, 2188. *Bureau de poste* de Bourgoin.

Ste.-Anne-d'Estrade, village (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Estrade.

Ste.-Anne-de-Tôtes, v. (*Eure*). *Voyez* Totes.

Ste.-Apoline, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, canton et comm. de Lanta, à 7 k. (1 l. ¾) de Caraman, 29 kilom. (6 l. ½) de Revel, 20 k. (4 l. ½) de Toulouse. *Pop.* compr. celle de Lanta, 1400. *Bur. de poste* de Caraman.

Ste.-Apollinaire, v. (*Rhône*), arrond. de Villefranche, canton de Tarare, à 22 kil. (5 l.) de Villefranche, 39 kil. (8 l. ¾) de Lyon. *Pop.* 291. *B. de poste* de Tarare.

Ste.-Apollinaire-de-Rias, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de Vernoux, à 24 kil. (5 l. ½) de Tournon, 21 k. (4 l. ¾) de Privas. *Populat.* 507. *Bureau de poste* de Vernoux.

Ste.-Arroumex, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Castel-Sarrasin, canton de St.-Nicolas-de-la-Grave, à 34 kil. (7 l. ¾) de la Grenade, 6 myr. (13 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 232. *Bureau de poste* de St.-Nicolas-de-la-Grave.

Ste.-Assise, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. nord de Melun, comm. de St.-Port, à 8 k. (2 l.) de Melun. *Pop.* compr. celle de St.-Port, 750. *Bur. de poste* de Melun.

Ste.-Aulde, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, canton de la Ferté-sous-Jouarre, près la Marne, à 22 k. (5 l.) de Meaux, 6 myr. (14 l. ¾) de Melun. *Pop.* 310. *Bur. de poste* de la Ferté-sous-Jouarre.

Ste.-Aurance, v. (*Gers*), arr. de Mirande, canton de Miélan, à 15 k. (3 l. ½) de Mirande, 33 kil. (7 l. ½) d'Auch. *Popul.* 234. *Bur. de poste* de Miélan.

Ste.-Aure, *ou* Ste.-Avre, v. (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean-de-Maurienne, canton de la Chambre, près l'Arc, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Jean-de-Maurienne, 37 k. (8 l. ½) de Chambéry. *Pop.* 194. *Bur. de p.* de St.-Jean-de-Maurienne.

Ste.-Austreberte, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, canton d'Hesdin, près la Canche, à 5 k. (5 l. ¼) de Montreuil, 5 myr. (11 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 280. *Bur. de poste* d'Hesdin.

Ste.-Avaugourd, v. (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, canton de Moutiers-les-Maux-Faits, à 24 kil. (5 l. ½) des Sables, 5 m. (11 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Popul.* 344. *Bur. de poste* de Luçon.

Ste.-Barbe, v. (*Moselle*), arr. de Metz, canton de Vigy, à 8 kil. (2 l.) de Metz. *Pop.* 168. *Bur. de poste* de Metz.

Ste.-Barbe, v. (*Moselle*), arr. de Sarre-Libre, canton de Relling, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 4 myr. (10 l.) de Metz. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Sarre-Libre.

Ste.-Barbe, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Contz, près la Moselle, et attenant Trèves. *Pop.* 247. *B. de poste* de Trèves.

Ste.-Barbe, v. (*Vosges*), arr. d'Epinal, canton de Ramberviller, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 32 kil. (7 l. ¼) d'Epinal. *Pop.* 411. *Bur. de poste* de Ramberviller.

Ste.-Barbe-sur-Gaillon, v. (*Eure*), arr. de Louviers, canton de Gaillon, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Louviers, 20 k. (4 l. ½) d'Evreux. *Populat.* 466. *Bureau de poste* de Gaillon.

Ste.-Baudèle, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, canton de Cremieu, à 27 kil. (6 l.) de la Tour-du-Pin, 7 myr. (16 l. ¾) de Grenoble. *Popul.* 784. *Bur. de poste* de Cremieu.

Ste.-Bazeille, ville (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant. de Marmande, à 4 k. (1 l.) O. de cette ville, 5 m. (12 l. ½) N. O. d'Agen, 11 kil. (2 l. ¾) E. S. E. de la Réole. Il y a un atelier de taillanderie où il se fabrique des outils d'agriculture, et une fabrique de chapeaux. *Popul.* 2332. *Bur. de poste* de Marmande.

Ste.-Baume (la), montagne de rochers (*Var*), dans le canton d'Ollioules, entre Toulon, Aix et Marseille. Sur cette montagne il y a une grotte où, suivant la tradition du pays, Ste.-Magdeleine se retira, et où elle passa trente années dans la pénitence et les austérités. Elle est à 910 mèt. (469 t.) au dessus du niveau de la mer. On n'y arrive qu'après avoir grimpé sur la montagne, et faisant une partie du chemin à cheval et le reste à pied. L'endroit de la grotte où la sainte faisoit ses prières, a été transformé en une chapelle entourée de grilles de fer : elle étoit éclairée autrefois par un grand nombre de flambeaux. Derrière l'autel coule une fontaine d'eau claire et fraiche qui ne tarit jamais. A côté de la chapelle est un ci-devant couvent de Dominicains, suspendu au milieu d'un rocher taillé à pic, et d'une élévation qui fait frémir, quand on regarde du haut des fenêtres. Il fut fondé par Charles, prince de Salerme, qui fut depuis roi titulaire de Sicile, et comte de Provence sous le nom de Charles II.

Plus haut que cette chapelle, et à 67 mèt. (35 toises) est la pointe de la montagne, ou le St.-Pilon : c'est là qu'on prétend que la sainte pénitente étoit

étoit élevée sept fois le jour par les anges. On ne parvient qu'avec la plus grande peine à la chapelle qui occupe cette cime du rocher; mais aussi quand on y est arrivé, de quel spectacle n'y jouit-on pas! Ici le précipice ouvert au-dessous du côté du nord; la montagne taillée à pic dans une élévation de 118 mèt. (60 t.) sur une largeur considérable; quelques arbustes suspendus aux fentes du rocher, et au bas des masses énormes de pierres qui se sont détachées de la montagne; dans la plaine une forêt magnifique dont les arbres antiques forment une espèce de berceau; au nord plusieurs chaînes de montagnes qui s'élèvent graduellement les unes sur les autres, et qui étonnent par leur hauteur; au midi la pleine mer, sur le bord de laquelle on voit le lac ou étang de Berre, et l'embouchure du Rhône.

Ste.-Beaume (la), h. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de St.-Maximin, comm. de Nans, à 16 k. (3 l. ¾) de St.-Maximin, 25 kil. (5 l. ¾) de Brignoles. Il y a des stalactites calcaires. *Popul.* compr. celle de Nans, 744. *Bur. de poste* de St.-Maximin.

Ste.-Beaume (la), v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Fréjus, comm. de St.-Raphaël, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Fréjus, 36 kil. (8 l.) de Draguignan. *Pop.* compr. celle de St.-Raphaël, 409. *B. de p.* de Fréjus.

Ste.-Berthe, forêt (*Creuse*), arr. de Guéret, cant. de St.-Vaulry, près la comm. de la Gartempe, à 10 kil. (2 l. ½) de Guéret, 5 k. (1 l. ¼) de St.-Vaulry.

Ste.-Blanche, v. (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de Lavit-de-Lomagne, comm. de Montgaillard, à 11 kil. (2 l. ¾) de St.-Clar-de-Lomagne, 22 k. (5 l.) de Lectour. *Pop.* compr. celle de Montgaillard, 700. *Bureau de poste* de St.-Clar-de-Lomagne.

Ste.-Blandine, v. (*Isère*), arr. et cant. de la Tour-du-Pin, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 4 myriam. (10 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 716. *Bur. de poste* de la Tour-du-Pin.

Ste.-Blandine, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant. de Celle, à 9 k. (2 l. ¼) de Melle, 16 kil. (3 l. ¾) de Niort. Il y a dans ce village un haras de baudets, principale richesse du département. *Pop.* 529. *Bur. de p.* de Melle.

Ste.-Blasius-Boucle, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Maria-Hoorebeke, à 2 k. (½ l.) N. N. E. de cet endroit, 6 kilom. (1 l. ½) O. de Sotteghem, 23 kil. (5 l. ¼) S. de Gand. *Populat.* 674 *Bureau de poste* d'Oudenarde.

Ste.-Branche, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, cant. de Montbazon, à 20 k. (4 l. ½) de Tours. *Populat.* 1880. *Bureau de poste* de Montbazon.

Ste.-Brigide, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de Gouarec, comm. de Perret, à 16 k. (3 l. ¾) de Rostrenen, 28 k. (6 l. ¼) de Loudéac. *Populat.* compr. celle de Perret, 582. *Bureau de poste* de Rostrenen.

Ste.-Brigide, v. (*Morbihan*), arr. de Pontivy, cant. de Cléguérec, à 16 k. (3 l. ¾) de Pontivy, 6 m. (14 l. ¼) de Vannes. *Pop.* 791. *Bur. de poste* de Pontivy.

Ste.-Brigide, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Gignac, comm. de St.-André-de-Sangonis, à 5 k. (1 l. ¼) de Gignac, 15 k. (3 l. ½) de Lodève. *Pop.* compr. celle de St.-André-de-Sangonis, 1593. *Bur. de poste* de Gignac.

Ste.-Camelle, v. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. de Sales, à 13 k. (3 l.) de Castelnaudary, 4 m. (10 l.) de Carcassone. *Popul.* 325. *Bur. de p.* de Castelnaudary.

Ste.-Cariette, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Fronton, comm. de Villematier, près le Tarn, à 18 k. (4 l.) de Grizolles, 28 k. (6 l. ¼) de Toulouse. *P.....* *Bur. de poste* de Grizolles.

Ste.-Catherine, v. (*Creuse*), arr. et cant. de Bourganeuf, comm. de St.-Martin-Chargnac. *Populat.* compr. celle de St.-Martin-Chargnac, 1078. *Bureau de poste* de Bourganeuf.

Ste. Catherine, v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. de Plouzevède, comm. de Plouvorn, à 11 k. (2 l. ¾) de Landivisiau, 18 kil. (4 l.) de Morlaix. *Popul.* compr. celle de Plouvorn, 2750. *Bur. de poste* de Landivisiau.

Ste.-Catherine, v. (*Finistère*), arr. de Château-Lin, cant. et comm. de Carhaix, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 41 k. (9 l. ¼) de Château-Lin. *Populat.* compr. celle de Carhaix, 1780. *Bur. de poste* de Carhaix.

Ste.-Catherine, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de St.-Julien, comm. de Viry, à 10 k. (2 l. ½) de Genève, 3 k. (¾ de l.) de St.-Julien. *Pop.* compr. celle de Viry, 1045. *Bur. de p.* de Genève.

Ste.-Catherine, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Mexin, comm. de Poudenas, à 16 k. (3 l. ¾) de Nérac, 4 k. (1 l.) de Mexin. *Populat.* compr. celle de Poudenas, 1028. *Bureau de poste* de Nérac.

Ste.-Catherine, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. d'Annecy, comm. de Vieugy, à 4 k. (1 l.) d'Annecy. *Pop.* compr. celle de Vieugy, 243. *Bur. de poste* d'Annecy.

Ste.-Catherine, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. et comm. de Gorze, à 2 k. (½ l.) E. de cet endroit, 13 k. (3 l.) S. E. de Metz. *Popul.* compr. celle de Gorze et Anconville, 1589. *Bureau de poste* de Metz.

Ste.-Catherine, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. d'Arras, près la Scarpe, à 2 k. (½ l.) d'Arras. *Pop.* 471. *Bur. de poste* d'Arras.

Ste.-Catherine-Capelle, v. (*Lys*), arr. de Furnes, cant. de Nieuport, à côté de Perwyse, à 6 m. (13 l. ½) N. E. de Dixmude, 34 k. (7 l. ¾) O. S. O. de Bruges. *Pop.* 2330. *Bur. de poste* de Furnes.

Ste.-Catherine-d'Ancelle, v. (*Hautes-Alpes*). *V.* Chateau-d'Ancelle.

Ste.-Catherine-de-Cholet, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Salvaignac, comm. de Montgaillard, à 23 k. (5 l. ¾) de Gaillac, 6 m. (14 l.) de Castres. *Pop.* compr. celle de Montgaillard, 737. *B. de poste* de Rabastens.

Ste.-Catherine-de-Fierbois, bourg (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, cant. de Ligueil, à 25 k. (5 l. ¾) de Loches, 27 k. (6 l.) de Tours. On y voit une chapelle où l'on assure que Jeanne d'Arc, dite *Pucelle d'Orléans* trouva une grande et pesante épée, qui étoit celle de Charlemagne. On fait dans ce bourg commerce d'excellens pruneaux. *Pop.* 507. *Bur. de poste* de Ste.-Maure.

Ste.-Catherine-de-Mourens, v. (*Tarn*), arrond. de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmirail, comm. de la Roque, à 20 k. (4 l. ½) de Gaillac, 11 k. (2 l. ¾) de Castelnau. *Populat.* compr. celle de la Roque, 563. *Bureau de poste* de Gaillac.

Ste.-Catherine-de-Saint-Marcel, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Caussade, comm. de Réalville, à 7 kil. (1 l. ¾) de

Caussade. *Pop.* compr. celle de Réalville, 2500. *Bur. de p.* de Caussade.

Ste.-Catherine-du-Fraize, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Ambert, cant. de St.-Germain-l'Herm, à 23 k. (5 l. ½) d'Ambert, 5 m. (11 l.) de Clermont. *Pop.* 405. *Bur. de poste* d'Ambert.

Ste.-Catherine-Lombek, v. (*Dyle*). *V.* Catherine-Lombek.

Ste.-Catherine-sur-Riverie, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Mornant, à 27 k. (6 l.) de Lyon, 4 m. (10 l. ½) de Villefranche. *P.* 624. *Bur. de poste* de Lyon.

Ste.-Catherine-Waver, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Malines, cant. de Duffel, à 4 k. (1 l.) S. E. de cet endroit, 6 kil. (1 l. ½) N. E. de Malines, 14 k. (3 l. ¼) S. E. d'Anvers. *Pop.* 1931. *Bur. de poste* de Malines.

Ste.-Cécile v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Tarascon, cant. et comm. d'Arles, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 8 m. (17 l.) de Marseille. *P.* compr. dans celle d'Arles. *Bur. de poste* d'Arles.

Ste.-Cécile, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Florenville, à 6 k. (1 l. ½) O. N. O. de Florenville, 5 k. (1 l. ¼) O. S. O. de Chiny, 7 m. (15 l.) O. p. N. Luxembourg. Il y a plusieurs usines. *P.* 466. *Bur. de poste* de Carignan, départ. des Ardennes.

Ste.-Cécile, v. (*Indre*), arr. d'Issoudun, cant. de St.-Christophe, à 37 k. (8 l. ¼) d'Issoudun, 42 k. (9 l. ½) de Châteauroux. *Pop.* 230. *Bureau de poste* de Valençay.

Ste.-Cécile, v. (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de Villedieu, près la Sienne, à 21 k. (4 l. ¾) d'Avranches, 30 k. (6 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 824. *Bureau de poste* de Villedieu.

Ste.-Cécile, v. (*Sarthe*) arr. de St.-Calais, cant. de Château-du-Loir, sur la côte, près le confluent de la Dinant dans le Loir, à 4 k. (1 l.) de Château-du-Loir, 39 k. (8 l. ½) du Mans. Le territoire produit des vins blancs de très-bonne qualité. *Pop.* 421. *Bur. de poste* de Château-du-Loir.

Ste.-Cécile, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de la Bruguière, comm. de St.-Afrique, à 9 k. (2 l. ¼) de Castres, 4 k. (1 l.) de la Bruguière. *P.* compr. celle de St.-Afrique, 487. *Bur. de poste* de Castres.

Ste.-Cécile, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Lautrec, comm. de St.-Julien-du-Puy, à 18 k. (4 l.) de Castres, 4 k. (1 l.) de Lautrec. *Pop.* compr. celle de St.-Julien-du-Puy, 997. *Bureau de poste* de Castres.

Ste.-Cécile, v. (*Vaucluse*), arr. d'Orange, cant. de Bollène, à 27 k. (6 l.) N. O. de Carpentras, 13 k. (3 l.) E. de Mont-Dragon. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* 1430. *Bur. de poste* d'Orange.

Ste.-Cécile, v. (*Vendée*), arr. de Napoléon, cant. des Essarts, sur le Petit-Lay, à 24 k. (5 l. ½) de la Roche-sur-Yon, 39 k. (8 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple. Ses carrières fournissent des pierres blanches sonores, et des pierres propres à faire des meules de moulin. Il y a aussi une mine de cuivre et une d'antimoine. *Popul.* 1263. *Bur. de poste* de Chantonnay.

Ste.-Cécile-d'Andorge, village (*Gard*), arr. d'Alais, cant. de Génolhac, sur le Gardon-d'Alais, à 16 k. (3 l. ¾) d'Alais, 6 m. (12 l. ¾) de Nîmes. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de Génolhac.

Ste.-Cécile-d'Aves, v. (*Tarn*) arr., cant. et comm. de Gaillac, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *P.* réunie à celle de Gaillac. *Bur. de poste* de Gaillac.

Ste.-Cécile-de-Mouribal, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. de Graulhet, comm. de Puybegon, à 11 k. (2 l. ¾) de Lavaur, 8 kil. (2 l.) de Graulhet. *Pop.* compr. celle de Puybegon, 981. *B. de poste* de Lavaur.

Ste.-Cécile-de-Pleine-Silve, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. et comm. de St.-Paul, à 7 k. (1 l. ¾) de Puy-Laurens, 15 k. (3 l. ½) de Lavaur. *Pop.* compr. celle de St.-Paul, 872. *Bur. de poste* de Puy-Laurens.

Ste.-Cécile-du-Cayron, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmirail, près la forêt de la Gresine, à 14 k. (3 l. ¼) de Gaillac, 6 m. (13 l.) de Castres. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de Gaillac.

Ste.-Cécile-le-Faure, village (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. et comm. de Montaigut, à 38 k. (8 l. ½) d'Agen, 4 kil. (1 l.) de Montaigut. *Pop.* compr. celle de Montaigut, 3317. *Bureau de poste* d'Agen.

Ste.-Cécile, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Cluny, sur la Grosne, à 19 k (4 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 351. *Bureau de poste* de de Cluny.

Ste.-Cérotte, v. (*Sarthe*), arr. et cant. de St.-Calais, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 38 k. (8 l. ½) du Mans. *Popul.* 515. *Bur. de poste* de St.-Calais.

Ste.-Christie, v. (*Gers*), arr. et cant. d'Auch, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 404. *Bur. de poste* d'Auch.

Ste.-Christine, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Blanquefort, comm. d'Eximes, à 10 kilom. (2 l. ½) de Bordeaux, 4 kil. (1 l.) de Blanquefort. *Pop.* compr. celle d'Eximes, 1980. *Bur. de poste* de Bordeaux.

Ste.-Christine, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Villeneuve, comm. de Perquie, à 20 k. (4 l. ½) de Mont-de-Marsan, 5 k. (1 l. ¼) de Villeneuve. *Pop.* compr. celle de Perquie et dépend., 1056. *Bur. de poste* de Mont-de-Marsan.

Ste.-Christine, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Chemillé, à 15 k. (3 l. ½) S. E. de St.-Florent-le-Vieil, 30 kilom. (6 l. ¾) S. O. d'Angers, 11 kilom. (2 l. ¾) de Chemillé. Il s'y fabrique des flanelles et des étoffes de fil et laine. *Pop.* 526. *Bureau de poste* de Beaupréau.

Ste.-Christine, village (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de St.-Gervais, près la Brainant, à 13 k. (3 l.) de Montaigu, 38 kilomèt. (8 l. ½) de Clermont. *Pop.* 415. *Bur. de poste* de Montaigu.

Ste.-Christine, v. (*Var*), arr. de Toulon, cant. de Cuers, comm. de Solliés-le-Toucas, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Toulon, 4 k. (1 l.) de Cuers. *Pop.* compr. celle de Solliés-le-Toucas, 1018. *Bur. de poste* de Toulon.

Ste.-Christine, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Maillezais, à 16 k. (3 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 399. *Bur. de poste* de Fontenay-le-Peuple.

Ste.-Cirice, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Francescas, à 11 k. (2 l. ¾) de Nérac, 3 kilom. (¾ de l.) de Francescas, 25 kilom. (5 l. ¾) d'Agen. *Pop....* *Bur. de poste* de Nérac.

Ste.-Citroine, v. (*Vienne*), arr. de Loudun, cant. de Trois-Moutiers, à 8 k. (2 l.) de Loudun, 6 myriam. (13 l. ¼) de Poitiers. *Populat.* 123. *Bur. de poste* de Loudun.

Ste.-Claire, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Nice, cant. d'Aspre-

mont, comm. de Levens, à 16 k. (3 l. ¾) de Nice, 6 kilom. (1 l. ½) d'Aspremont. *Popul.* compr. celle de Levens, 1175. *Bureau de poste* de Nice.

Ste.-Claire, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de la Rochotte, comm. de Croix-de-la-Rochette, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Montmeillant, 14 k. (3 l. ¼) de Chambéry. *Popul.*... *Bureau de poste* de Montmeillant.

Ste.-Claire, v. (*Haute-Vienne*), arrond. et caut. nord de Limoges, comm. d'Isle, à 1 k. (¼ de l.) de Limoges. *Popul.* compr. celle d'Isle, 1150. *Bur. de poste* de Limoges.

Ste.-Cohière, v. (*Marne*). *Voy.* Braux-Ste.-Cohière.

Ste.-Colombe, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. d'Orpierre, à 16 k. (3 l. ¾) de Serres, 4 myr. (10 l. ¼) de Gap. *Popul.* 389. *Bur. de poste* de Serres.

Ste.-Colombe, v. (*Aude*), arrond. de Quillan, cant. de Roquefort, sur la Guette, à 14 k. (3 l. ¼) de Quillan, 5 myr. (12 l.) de Carcassonne. Il y a des manufactures de jayet. On y fabrique aussi du fer, et des peignes de buis et de corne. *Popul.* 277. *Bur. de poste* de Quillan.

Ste.-Colombe, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. de Mansle, à 11 k. (2 l. ¾) de la Rochefoucauld, 24 k. (5 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 445. *Bur. de poste* de Mansle.

Ste.-Colombe, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, caut. de Montlieu, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 6 myr. (13 l. ½) de Saintes. *Populat.* 235. *Bureau de poste* de Montlieu.

Ste.-Colombe, *ou* Roche-Fontaine, v. (*Côte-d'Or*), arrond. de Semur, cant. de Vitteaux, à 11 kil. (2 l. ¾) de Semur, 4 myr. (10 l. ¼) de Dijon. *Pop.* 235. *Bur. de poste* de Vitteaux.

Ste.-Colombe, *ou* Colombe-sur-Seine, village (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Chatillon-sur-Seine, près la Seine, à 2 k. (½ l.) de Chatillon, 7 myr. (16 l. ¼) de Dijon. Il y a un fourneau et deux forges. *Populat.* 284. *Bureau de poste* de Chatillon-sur-Seine.

Ste.-Colombe, v. (*Doubs*), arr. et cant. de Pontarlier, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 43 kilom. (9 l. ¾) de Besançon. Il y a des tourbières exploitées. *Pop.* 268. *Bur. de poste* de Pontarlier.

Ste.-Colombe, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Vernon, à 16 k. (3 l. ¾) d'Evreux. *Popul.* 198. *Bur. de p.* de Vernon.

Ste.-Colombe, v. (*Eure*), arr. et cant. nord d'Evreux, à 16 kilom. (3 l. ¾) N. O. de cette ville, 19 kil. (4 l. ½) S. O. de Louviers, 38 kil. (8 l. ½) de Vernon. *Populat.* 630. *Bur. de p.* de Neubourg.

Ste.-Colombe, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Mongiscard, comm. de Baziège, à 9 k. (2 l. ¼) de Villefranche-de-Lauragais, 6 k. (1 l. ½) de Mongiscard. *Popul.* compr. celle de Baziège, 1440. *Bur. de poste* de Villefranche-de-Lauragais.

Ste.-Colombe, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Muret, caut. de Carbonne, comm. de St.-Sulpice, à 14 k. (3 l. ¼) de Rieux, 31 kilom. (7 l.) de Toulouse. *Popul.* compr. celle de St.-Sulpice, 914. *Bur. de poste* de Noé.

Ste.-Colombe, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, caut. de Castillon, à 14 k. (3 l. ¼) de Libourne, 40 k. (9 l.) de Bordeaux. *Populat.* 319. *B. de p.* de Castillon.

Ste.-Colombe, v. (*Ile-et-Vilaine*), arrond. de Vitré, cant. de Retiers, à 18 k. (4 l.) de la Guerche, 31 k. (7 l.) de Rennes. *Pop.* 450. *Bur. de poste* de la Guerche.

Ste.-Colombe, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. de Levroux, à 24 k. (5 l. ½) de Châteauroux. *Populat.* 256. *Bureau de poste* de Levroux.

Ste.-Colombe, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. d'Hagetmau, près le Laudon, à 8 k. (2 l.) de St.-Sever, 24 k. (5 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Popul.* 808. *Bur. de poste* de Saint-Sever.

Ste.-Colombe, b. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de Néronde, près la Gand, à 23 kilom. (5 l. ¼) de de Roanne, 15 kilom. (3 l. ½) de Feurs. Il y avoit une congrégation de missionnaires, un prieuré de Bénédictins, des Cordeliers de l'observance, des Visitandines et des petites écoles. *Pop.* 1140. *Bureau de poste* de Saint-Symphorien-de-Lay.

Ste.-Colombe, v. (*Lot*), arrond. de Figeac, canton de la Capelle-Marival, à 13 k. (3 l.) de Figeac, 5 myr. (12 l.) de Cahors. *Pop.* 340. *Bur. de poste* de Figeac.

Ste.-Colombe, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen; cant. de la Plume, à 8 k. (2 l.) d'Agen. *Pop.* 1395. *Bur. de poste* d'Agen.

Ste.-Colombe, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Duras, à 22 k. (5 l.) de Marmande, 7 myr. (15 l. ¼) d'Agen. *Populat.* 420. *Bureau de poste* de Marmande.

Ste.-Colombe, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de St.-Sauveur-sur-Douve, près la Douve, à 9 k. (2 l. ¼) de Valognes, 42 k. (9 l. ½) de Coutances. *Popul.* 309. *Bur. de poste* de Valognes.

Ste.-Colombe, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, caut. d'Ensisheim, comm. de Blodeltzheim, à 15 kil. (3 l. ½) d'Ensisheim, 25 k. (5 l. ¾) de Colmar. *Popul.* compr. celle de Blodeltzheim, 823. *Bur. de poste* d'Ensisheim.

Ste.-Colombe, v. (*Saone-et-Loire*). *Voyez* Abergement-Ste.-Colombe (l').

Ste.-Colombe, v. (*Sarthe*), arr. et cant. de la Fleche, sur le Loir, à 1 k. (¼ de l.) de la Flèche, 40 k. (9 l.) du Mans. On y trouve une source d'eau ferrugineuse. *P.* 1868. *Bur. de poste* de la Flèche.

Ste.-Colombe, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Provins, sur la Vouize, à 3 k. (¾ de l.) de Provins, 4 myr. (10 l.) de Melun. *Pop.* 425. *Bur. de poste* de Provins.

Ste.-Colombe, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. d'Yvetot, cant. de St.-Valery-en-Caux, à 8 k. (2 l.) de Cany, 4 m. (10 l. ½) de Rouen. *Pop.* 384. *Bur. de poste* de Cany.

Ste.-Colombe, v. (*Yonne*), arr. d'Avallon, caut. de l'Isle-sur-le-Serein, à 9 k. (2 l. ¼) d'Avallon, 40 kil. (9 l.) d'Auxerre. *Pop.* 445. *Bur. de poste* de Lucy-le-Bois.

Ste.-Colombe, v. (*Yonne*), arr. d'Auxerre, cant. de St.-Sauveur, près la source du Loing, à 14 k. (3 l. ¼) de Saint-Fargeau, 36 kilom. (8 l.) d'Auxerre. *Pop.* 594. *Bur. de poste* de St.-Fargeau.

Ste.-Colombe (la), v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de la Linde, comm. de Vicq, à 20 k. (4 l. ½) de Bergerac. *Pop.* compr. celle de Vicq, 259. *Bur. de p.* de Bergerac.

Ste.-Colombe-de-la-Brosse, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Crémieu, comm. d'Hière, près le Rhône, à 13 kil. (3 l.) de Crémieu, 32 k. (7 l. ¼) de la Tour-du-Pin. *Pop.* compr. celle d'Hière, 542. *Bur. de poste* de Crémieu.

Ste.-Colombe-de-Montauroux, v. (*Lozère*), arr. de Meude, cant. de Grandrieu, à 13 k. (3 l.) de Langogne, 33 kil. (7 l. ½) de Mende. *Populat.* 250. *Bureau de poste* de Langogne.

Ste.-Colombe-de-Peyre, village (*Lozère*), arrondiss. de Marvejols, caut. d'Aumont, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Marvejols, 28 kilom. (6 l. ½) de de Mende. *Pop.* 693. *Bur. de poste* de Marvejols.

Ste.-Colombe-de-Pujols, village (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant. de Villeneuve-d'Agen, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 21 kilom. (4 l. ¾) d'Agen. *Popul.*... *Bur. de poste* de Villeneuve-d'Agen.

Ste.-Colombe-de-Saverdun, v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. et comm. de Saverdun, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 11 kilom. (2 l. ¾) de Pamiers. *Pop.* compr. celle de Saverdun, 2940. *Bureau de poste* de Saverdun.

Ste.-Colombe-des-Bois, village (*Nièvre*), arr. de Cosne, cant. de Donzy, à 19 kil. (4 l. ¼) de Cosne, 37 kil. (8 l. ¼) de Nevers. Il y a sur la rivière de Nolim un fourneau et une forge, dite de *Chandorize*, où l'on fait de la fonte, du fer et de l'acier. *Pop.* 460. *Bur. de poste* de Cosne.

Ste.-Colombe-de-Thuir, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Perpignan, cant. de Thuir, à 14 k. (3 l. ¼) de Céret, 15 kil. (3 l. ½) de Perpignan. *Pop.* 54. *B. de poste* de Perpignan.

Ste.-Colombe-la-Petite, v. (*Orne*), arr. d'Alençon, cant. de de Courtomer, à 27 k. (6 l.) d'Alençon. *Popul.* 182. *Bureau de poste* de Séez.

Ste.-Colombe-sur-le-Rhône, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, ch.-lieu de cant., à 27 k. (6 l.) S. de Lyon, 11 k. (2 l. ⅔) N. E. de Condrieu. *Pop.* 630. *Bur. de poste* de Vienne, départ. de l'Isère.

Ste.-Colombe-sur-Lers, village (*Aude*), arrond. de Limoux, cant. de Chalabre, sur le Lers, à 20 kil. (4 l. ½) O. N. O. de Quillan, 43 k. (9 l. ⅔) S. O. de Carcassonne, 4 kil. (1 l.) S. O. de Chalabre. On y fabrique et on y fait un grand commerce de toutes sortes d'ouvrages, de jayet, de peignes et autres ouvrages de tour. Il y a des forges. *P.* compr. les dépendances, 1018. *Bur. de poste* de Limoux.

Ste.-Colombe-sur-Plan, village (*Aude*). *Voyez* Ste.-Colombe-sur-Lers.

Ste.-Colombe-sur-Rille, v. (*Orne*), arrond. d'Argentan, cant. de Mellerault, près la Rille, à 15 k. (3 l. ½) de l'Aigle, 41 k. (9 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 504. *Bur. de poste* de Mellerault.

Ste.-Colome, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, cant. d'Arudy, à 20 k. (4 l. ½) d'Oléron, 22 k. (5 l.) de Pau. *Pop.* 1355. *Bur. de p.* d'Oléron.

Ste.-Colome (hourque de), montagne (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, cant. d'Arudy, à 8 kilom. (2 l.) E. p. S. de Bielle; elle a de l'E. à l'O. 3 k. (⅔ de l.) de long.

Ste.-Corneille, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Monfort, à 11 k. (2 l. ¾) du Mans. *Pop.* 646. *Bur. de poste* du Mans.

Ste.-Coulombe, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Lauzun, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 5 myr. (11 l.) d'Agen. *Popul.* 769. *Bur. de poste* de Lauzun.

Ste.-Cristie, v. (*Gers*), arrond. de Condom, canton de Nogaro, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ½) d'Auch. *Pop.* 840. *Bur. de poste* de Nogaro.

Ste.-Cristie, v. (*Gers*), arrond. de Condom, canton de Nogaro, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ½) d'Auch. *Pop.* 127. *Bur. de poste* de Nogaro.

Ste.-Croix, v. (*Ain*), arrond. de Trévoux, cant. de Montluel, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 38 k. (8 l. ½) de Bourg. *Pop.* 237. *Bur. de poste* de Montluel.

Ste.-Croix, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. de Craone, à 14 kil. (3 l. ½) de Laon. *Pop.* 328. *Bur. de poste* de Laon.

Ste.-Croix, v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, caut. de Varilhes, commune de Calzan, à 11 k. (2 l. ¾) de Mirepoix, 15 kil. (3 l. ½) de Pamiers. *Populat.* compr. celle de Calzan, 100. *Bureau de poste* de Mirepoix.

Ste.-Croix, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, caut. de Villeneuve, à 9 kil. (2 l. ¼) de Villefranche, 5 myr. (11 l.) de Rhodez. *Pop.* 695. *Bur. de p.* de Villefranche.

Ste.-Croix, port (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. des Martigues, à 8 kil. (2 l.) S. de cet endroit.

Ste.-Croix, v. (*Côtes-du-Nord*), arr., cant. et comm. de Guingamp, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 29 k. (6 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* compr. dans celle de St.-Brieux. *Bureau de poste* de Guingamp.

Ste.-Croix, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, canton de Beaumont, à 14 k. (3 l. ½) de Belvez, 5 myr. (11 l. ½) de Périgueux. Il y a près de cette commune deux fourneaux dits *de la Molline*. *Pop.* 544. *Bur. de poste* de Monpazier.

Ste.-Croix, v. (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Mareuil, pres la Belle, à 19 k. (4 l. ¼) de Nontron, 39 kilom. (8 l. ¾) de Périgueux. *Populat.* 376. *Bureau de poste* de Mareuil.

Ste.-Croix, v. (*Drôme*), arr. et cant. de Die, près la Drôme, à 7 k. (1 l. ¾) de Die, 36 k. (8 l.) de Valence. *Pop.* 279. *Bur. de poste* de Saillans.

Ste.-Croix, v. (*Escaut*), arr. d'Eecloo, cant. de l'Ecluse, à 8 kil. (2 l.) E. S. E. de cette ville, 7 kil. (1 l. ¾) S. d'Oostbourg, 28 kilom. (6 l. ¼) N. N. O. de Gand. *Pop.* 419. *Bur. de poste* de Gand.

Ste.-Croix, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Fronton, comm. de Bouloc, à 19 k. (4 l. ¼) de Toulouse. Il y a une verrerie dans ce village. *Pop.* compr. celle de St.-Pierre-de-Lezeus, 436. *B. de poste* de Toulouse.

Ste.-Croix, v. (*Landes*), arr. et cant. de Mont-de-Marsan, comm. de Campet, à 6 kilom. (1 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 325. *Bureau de poste* de Mont-de-Marsan.

Ste.-Croix, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. de Tartas, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 20 kilom. (4 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 140. *Bur. de poste* de Tartas.

Ste.-Croix, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, canton de Puymirol, comm. de Clermont, à 4 k. (1 l.) de la Magistère, 19 kil. (4 l. ¼) d'Agen. *Pop.*... *Bur. de poste* de la Magistère.

Ste.-Croix, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, canton de Seiches, à 13 k. (3 l.) de Marmande, 9 k. (2 l. ¼) de Seiches. *Pop.*... *Bur. de poste* de Marmande.

Ste.-Croix, b. (*Manche*), arr. de Valognes, canton de Beaumont, à 10 k. (2 l. ½) O. de Cherbourg, 27 kil. (6 l.) N. O. de Valognes. *Popul.* 530. *Bur. de poste* de Cherbourg.

Ste.-Croix, v. (*Manche*), arr. et cant. de St.-Lô, près cet endroit,

à 28 k. (6 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 743. *B. de poste* de St.-Lô.

Ste.-Croix, v. (*Morbihan*), arr. de Ploërmel, canton et comm. de Josselin, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) de Ploërmel. *Pop.* compr. dans celle de Josselin. *Bur. de poste* de Josselin.

Ste.-Croix, b. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Colmar, près l'Ill, à 7 k. (1 l. ¾) de Colmar. Il y a des mines de houille. *Pop.* 1035. *Bur. de poste* de Colmar.

Ste.-Croix, v. (*Sambre-et-Meuse*), arrond. et canton nord de Namur, comm. de St.-Servais, à l'ouest et attenant Namur, à 5 k. (1 l. ¼) S. d'Emines, 9 k. (2 l. ¼) E. de Spy. *Pop.* compr. celle de St.-Servais, 316. *B. de p.* de Namur.

Ste.-Croix, ou Solnant, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de Montpont, près le Solnant, à 6 k. (1 l. ½) de Louhans, 4 m. (10 l.) de Mâcon. *Pop.* 841. *B. de p.* de Louhans.

Ste.-Croix, v. (*Sarre*), arr., canton et commune de Trèves, à 2 k. (½ l.) S. de Trèves, 2 kilom. (½ l.) N. p. E. de Contz. *P.* 181. *Bur. de poste* de Trèves.

Ste.-Croix, v. (*Sarthe*), arr. et cant. du Mans, attenant cette ville, à l'E. *Pop.* 582. *Bureau de poste* du Mans.

Ste.-Croix, v. (*Seine-et-Oise*). *V.* Forêt-Ste.-Croix (la).

Ste.-Croix, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, canton de Montivilliers, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 7 myr. (14 l. ¾) de Rouen. *P*... *B. de poste* de Montivilliers.

Ste.-Croix, v. (*Tarn*), arr. et cant. d'Alby, comm. de St.-Sernin, à 8 k. (2 l.) d'Alby. *Pop.* compr. celle de St.-Sernin, 287. *Bur. de poste* d'Alby.

Ste.-Croix, v. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de Cotignac, comm. de Carces, à 15 kilom. (3 l. ½) de Brignoles, 7 k. (1 l. ¾) de Cotignac. *Pop.* compr. celle de Carces, 1714. *Bureau de poste* de Brignoles.

Ste.-Croix, v. (*Vienne*), arr. de Montmorillon, canton de St.-Savin, comm. d'Angles, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 30 kil. (6 l. ¾) de Montmorillon. *Popul.* compr. celle d'Angles, 1325. *Bureau de poste* d'Angles.

Ste.-Croix-au-Bocage, village (*Manche*), arr. de Valognes, canton de Quettehou, à 8 k. (2 l.) de Valognes, 6 myr. (18 l. ½) de Coutances. *Pop.* 105. *Bureau de poste* de Valognes.

Ste.-Croix-aux-Mines, village (*Haut-Rhin*), arrond. de Colmar, canton de Ste.-Marie-aux-Mines, près Lebuse, rivière, à 23 k. (5 l. ¼) de Colmar, 4 k. (1 l.) de Ste.-Marie-aux-Mines. On trouve aux environs de ce village des mines de cuivre tenant argent, et des mines de plomb. Cette commune est le lieu de naissance de Joseph *Mellemberg*, ancien chirurgien-major dans les armées françaises, auteur de la découverte du *spécifique antipsorique*. Il a paru en l'an 10 (1802) un recueil de pièces justificatives compétentes, officielles, légales et authentiques, relatives à l'efficacité et à la sécurité de ce spécifique. *Pop.* 2125. *Bur. de poste* de Sainte-Marie-aux-Mines.

Ste.-Croix-de-Caderles, village (*Gard*), arr. de St.-Hippolyte, cant. de la Salles, à 11 k. (2 l. ⅔) de St.-Hippolyte, 5 myr. (10 l. ⅔) de Nîmes. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de St.-Hippolyte.

Ste.-Croix-de-la-Lauze, v. (*Basses-Alpes*), arrond. de Forcalquier, canton de Reillanne, à 13 k. (3 l.) de Forcalquier, 15 kilom. (3 l. ½) de Manosque, 5 myriam. (12 l.) de Digne. *Pop.* 197. *B. de poste* de Manosque.

Ste.-Croix-de-Quintillargues, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, canton des Matelles, à 19 kilom. (4 l. ½) de Montpellier. *P.* compr. celle de Cantunès, 124. *Bureau de poste* de Montpellier.

Ste.-Croix-de-Saussignac, v. (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, canton de Cunèges, commune de Saussignac, à 8 k. (2 l.) de Sainte-Foy, 18 k. (4 l.) de Bergerac. *Pop.* compr. celle de Saussignac, 1180. *Bur. de poste* de Sainte-Foy, départ. de la Gironde.

Ste.-Croix-des-Egrons, village (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Ste.-Foy-la-Grande, commune d'Eynesse. *Pop.* compr. celle d'Eynesse, 828. *Bureau de poste* de Sainte-Foy.

Ste.-Croix-de-Valfrancesque, v. (*Lozère*), arr. de Florac, canton de St.-Germain-de-Calberte, à 20 k. (4 l. ½) S. E. de Florac, 7 kilom. (1 l. ¾) de Pompidou, 42 kilom. (9 l. ½) S. E. de Mende, 28 kil. (6 l. ¼) O. d'Alais. *Populat.* 714. *Bur. de p.* de Pompidou.

Ste.-Croix-de-Vaux, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Moncuq, à 9 k. (2 l. ¼) de Lauzerte, 25 kil. (5 l. ⅔) de Cahors. *Pop.* 410. *Bur. de poste* de Lauzerte.

Ste.-Croix-de-Vic, v. (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, canton de St.-Gilles-sur-Vic, au bord de la mer, près l'embouchure de la Vic et du Jaunay, à 16 k. (3 l. ¾) de Challans, 9 m. (20 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier des Sables-d'Olonne, cinquième arr. maritime. *Popul.* 400. *Bur. de poste* de St.-Gilles.

Ste.-Croix-de-Volvestre, v. (*Arriège*), arr. de St.-Girons, ch.-l. de canton, sur le Volp, à 15 kilom. (3 l. ½) N. de St.-Girons, 39 kil. (8 l. ¾) O. N. O. de Foix, 7 kil. (1 l. ⅔) O. de Montbrun. *P.* 1453. *B. de poste* de St.-Girons.

Ste.-Croix-du-Ménil-Gontray, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, canton d'Exmes, près le ruisseau de Vic, à 20 k. (4 l. ½) d'Argentan, 4 myr. (10 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 233. *Bur. de poste* de Nonant.

Ste.-Croix-du-Mont, v. (*Gironde*), arr. et canton de Cadillac, à 5 kilom. (1 l. ½) de cet endroit, 37 k. (8 l. ½) de Bordeaux. *Popul.* 1208. *Bur. de poste* de Cadillac.

Ste.-Croix-Grand-Tonne, v. (*Calvados*), arr. de Caen, canton de Tilly-sur-Seulles, sur le ruisseau la Gronde, à 15 k. (3 l. ½) de Caen. *Pop.* 501. *Bur. de poste* de Tilly-sur-Seulles.

Ste.-Croix-sur-Aizier, village (*Eure*), arrond. de Pont-Audemer, canton de Quillebœuf, à 10 kilom. (2 l. ½) de Pont-Audemer, 6 myr. (13 l.) d'Evreux. *Pop.* 725. *Bureau de poste* de Pont-Audemer.

Ste.-Croix-sur-Buchy, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, canton de Buchy, à 28 kil. (6 l. ¼) de Gournay, 23 kilom. (5 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 628. *Bur. de poste* de Buchy.

Ste.-Croix-sur-la-Mer, village (*Calvados*), arr. de Bayeux, canton de Ryes, à 3 k. (⅔ de l.) de la mer, 14 k. (3 l. ¼) de Bayeux, 18 kil. (4 l.) de Caen. *Pop.* 457. *Bureau de poste* de Bayeux.

Ste.-Croix-sur-Orne, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Putanges, à 20 k. (4 l. ½) d'Argentan, 5 myr. (11 l.) d'Alençon. *Pop.* 324. *Bur. de poste* de Falaise, département du Calvados.

Ste.-Croix-sur-Verdon, ou

Piéret, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Digne, canton de Riez, près le Verdon, à 38 kil. (8 l. ½) de Digne. *Pop.* 388. *Bur. de poste* de Riez.

Ste.-Cruys, v. (*Lys*), arr. et canton de Bruges, à 1 k. (¼ de l.) E. de cet endroit, 6 kil. (1 l. ½) S. O. de Damme. *Pop.* 958. *B. de poste* de Bruges.

Ste.-Cyrice, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, canton d'Orpierre, à 11 k. (2 l. ¾) de Serres, 43 kilom. (9 l. ¾) de Gap. *Popul.* 82. *B. de poste* de Serres.

Ste.-Disdille, v. (*Léman*), arr., canton et commune de Thonon, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* Thonon à celle de Thonon. *Bur. de poste* de Thonon.

Ste.-Dode, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, canton de Miélan, à 10 k. (2 l. ½) de Mirande, 31 kil. (7 l.) d'Auch. *P.* 628. *Bur. de poste* de Miélan.

Ste.-Egonnec, v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, ch.-l. de canton, à 43 kil. (9 l. ¾) N. E. de Brest, 8 k. (2 l.) E. de Landivisiau. Il y a des fabriques de papier et de toiles dont on fait un grand commerce avec l'Espagne. *Pop.* 3291. *Bur. de poste* de Morlaix.

Ste.-Engrace, v. (*Basses-Pyrénées*), arrond. de Mauléon, canton de Tardets, sur l'Aiches-Andia, à 25 kilom. (5 l. ¾) de Mauléon, 5 myr. (11 l. ¼) de Pau. Ce village s'appeloit *Vadaise*: il a perdu ce nom depuis que l'on y a consacré une église à sainte Engrace. Ce poste, ainsi que plusieurs autres, fut emporté sur les Espagnols le 26 messidor an 2 (15 juillet 1794), par les généraux Marbot et Robert, commandans l'armée des Pyrénées-Occidentales; les retranchemens furent détruits, quatre-vingts ennemis tués et quatorze prisonniers. On voit près de ce village des montagnes d'une élévation considérable, composées, jusqu'à leur sommet, de galets unis par un glutten. Au-delà de ces montagnes de galets, il y a des bancs presque perpendiculaires en marbre gris. A une petite distance de ce village on trouve des couches d'ardoise argileuse, jaunâtre, et des masses d'ophite, qui ont pour base des pierres calcaires. La montagne qui se trouve au nord de Ste.-Engrace est en général composée d'ophite. Celle qui domine ce lieu du côté du sud, présente des bancs considérables et très-réguliers de marbre gris. Un peu au-dessous de Sainte-Engrace, un torrent, qui prend naissance dans les montagnes voisines, se perd sous des masses calcaires, et tarde pas à reparoître. *Populat.* 1215. *Bureau de poste* de Mauléon.

Ste.-Engrace, forêt (*Basses-Pyrénées*), arrond. de Mauléon, cant. de Tardets, à 24 kil. (5 l. ½) S. S. E. de Mauléon : elle a du nord-ouest au sud-est 7013 mètres (3600 toises), et de l'est à l'ouest 3895 mètr. (2000 toises). Elle est en sapins.

Ste.-Enimie, ville (*Lozère*), arr. de Florac, ch.-lieu de cant., sur les bords du Tarn, à 18 kil. (4 l.) S. p. O. de Mende, 14 kil. (3 l. ½) O. p. N. de Florac, 18 k. (4 l.) E. p. S. de la Canourgue. Cette petite ville doit son origine et son nom à la fondation du prieuré des Bénédictines, qui furent remplacées par des religieux Bénédictins. On y fabrique des serges pareilles à celles de Mende, et dont l'emploi est le même. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *P.* 1060. *Bur. de poste* de Mende.

Ste.-Eugénie, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Trun, à 7 k. (1 l. ¾) d'Argentan, 40 k. (9 l.) d'Alençon. *Pop.* 232. *Bur. de poste* d'Argentan.

Ste.-Eulalie, v. (*Ardèche*), arrond. de l'Argentière, cant. de Burzet, près la Loire, à 37 kilom. (8 l. ½) de Joyeuse, 53 k (7 l. ½) de Privas. *Pop.* 809. *Bur. de poste* d'Aubenas.

Ste.-Eulalie, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. d'Alzonne, sur la Fresquel, à 11 k. (2 l. ¾) de Carcassonne. *P.* 466. *Bur. de poste* d'Alzonne.

Ste.-Eulalie, v. (*Aveyron*), arrond. d'Espalion, cant. de Saint-Geniez, sur le Lot, à 2 k. (½ l.) de St.-Geniez, 32 k. (7 l. ¼) de Rhodez. *Pop.* 959. *Bur. de poste* de St.-Geniez.

Ste.-Eulalie, v. (*Cantal*), arr. de Mauriac, cant. de Pleaux, sur la Marône, à 11 kil. (2 l. ¾) de Mauriac, 21 k. (4 l. ¾) d'Aurillac. *Pop.* 878. *Bur. de poste* de St.-Martin-de-Valmeroux.

Ste.-Eulalie, v. (*Corrèze*), arrond. de Tulle, cant. d'Uzerche, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville. *Populat.* 337. *Bureau de poste* d'Uzerche.

Ste.-Eulalie, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de St.-Jean-en-Royans, à 39 kil. (8 l. ¾) de Valence. *P.* 236. *Bur. de poste* de St.-Marcellin, dép. de l'Isère.

Ste.-Eulalie, v. (*Gard*), arr. d'Uzès, cant. de St.-Chaptes, à 9 k. (2 l. ¼) d'Uzès, 18 kil. (4 l.) de Nîmes. *Popul.* 87. *Bureau de poste* d'Uzès.

Ste.-Eulalie, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Carbon-blanc, à 9 kilom. (2 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 701. *Bur. de poste* de Bordeaux.

Ste.-Eulalie, village (*Landes*), arrond., cant. et comm. de Saint-Sever, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* réunie à celle de Saint-Sever. *Bur. de poste* de St.-Sever.

Ste.-Eulalie, village (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Parentis, à 6 myriam. (13 l.) de Tartas, 7 myr. (15 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 399. *Bur. de poste* de Lhipostey.

Ste.-Eulalie, v. (*Lot*), arrond. de Figeac, cant. de Livernon, sur la Selle, à 13 kil. (3 l.) de Figeac, 39 k. (8 l. ¾) de Cahors. *P.* compr. celle d'Espagnac, 379. *Bur. de poste* de Figeac.

Ste.-Eulalie, village (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, canton de Beauville, comm. de St.-Clair, à 18 k. (4 l.) d'Agen, 4 kil. (1 l.) de Beauville. *Pop....* *Bur. de poste* d'Agen.

Ste.-Eulalie, v. (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Serverettes, à 14 kilom. (3 l. ½) de St.-Chely, 31 k. (7 l.) de Mende. *P.* 200. *Bur. de poste* de St.-Chely.

Ste.-Eulalie-d'Ans, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, canton d'Hautefort, sur le Haut-Vézère, à 9 k. (2 l. ½) d'Exideuil, 24 kil. (5 l. ½) de Périgueux. *P.* 702. *Bur. de p.* d'Exideuil.

Ste.-Eulalie-de-Larzac, bourg (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Cornus, près la source du Cernon, à 20 k. (4 l. ½) de Saint-Afrique, 5 myriam. (11 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 910. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

Ste.-Eulalie-de-Montravel, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Vélines, comm. de Brueilh, à 8 k. (2 l.) de Ste.-Foy, 29 kilom. (6 l. ½) de Bergerac. *Pop...* *Bur. de poste* de Sainte-Foy, départem. de la Gironde.

Ste.-Eulalie-de-Puyguilhem, (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. d'Eymet, sur l'Esconroit, à

20 k. (4 l. ½) de Bergerac, 6 myr. (13 l. ¾) de Périgueux. *P.* 340. *Bur. de poste* de Bergerac.

Ste.-Eulalie-du-Caude, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Montpezat, sur la Caude, à 30 kil. (6 l. ¾) de Montauban, 27 kilom. (6 l.) de Cahors. *P.* 45. *Bur. de poste* de Caussade.

Ste.-Euphémie, v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. du Buis, près l'Ouvèze, à 20 kilom. (4 l. ½) de Nions, 8 myr. (18 l.) de Valence. *Popul.* 370. *Bureau de poste* du Buis.

Ste.-Euphémie-les-Balmes, v. (*Ain*), arr. et cant. de Trévoux, sur le Fromant, ruisseau, à 4 kil. (1 l.) de Trévoux, 42 k. (9 l. ½) de Bourg. *Pop.* 270. *Bur. de poste* de Trévoux.

Ste.-Euphrone, v. (*Côte d'Or*), arr. et cant. de Semur, à 3 kilom. (¾ de l.) de cette ville, 5 myriam. (11 l. ¾) de Dijon. *P.* 336. *Bur. de poste* de Semur-en-Auxois.

Ste.-Eusèbe, v. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, cant. de Rumilly, à 8 kil. (2 l.) d'Annecy, 37 kilom. (8 l. ¼) de Chambéry. *P.* 336. *Bur. de poste* de Rumilly.

Ste.-Eusoye, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Froissy, à 6 k. (1 l. ½) de Breteuil, 20 kilom. (4 l. ½) de Beauvais. *P.* 489. *Bur. de poste* de Breteuil.

Ste.-Eutrope-d'Agudelle, v. (*Charente-Inférieure*). *Voy.* Agudelles.

Ste.-Evgienne, v. (*Manche*). *Voyez* St.-Lugesne.

Ste.-Fauste, v. (*Gers*), arrond. de Condom, canton de Cazaubon, comm. de Larée, à 28 k. (6 l. ¼) de Roquefort, 34 kilom. (7 l. ¾) de Condom. *P.* compr. celle de Larée, 439. *B. de poste* de Roquefort, dép. des Landes.

Ste.-Fauste, v. (*Indre*), arr. et canton sud-ouest d'Issoudun, à 13 k. (3 l.) de cette ville, 14 kilom. (3 l. ¼) de Châteauroux. *Pop.* 385. *Bur. de poste* d'Issoudun.

Ste.-Feire, v. (*Creuse*), arrond. d'Aubusson, cant. de Felletin, près la Roseille, à 5 kilom. (1 l. ½) de Felletin, 42 kilom. (9 l. ½) de Guéret. *Pop.* 267. *Bur. de poste* de Felletin.

Ste.-Feire, v. (*Creuse*), arrond. et cant. de Guéret, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 1280. *Bur. de poste* de Guéret.

Ste.-Felicité, v. (*Oise*), arr. de Senlis, canton de Nanteuil-Haudouin, comm. de Montigny, à 13 kilom. (3 l.) de Crespy, 5 myr. (12 l. ½) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de Montigny, 507. *Bur. de p.* de Nanteuil.

Ste.-Ferèole, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Donzenac, sur un tertre, à 8 kil. (2 l.) de Brive, 14 k. (3 l. ½) de Tulle. *Pop.* 2260. *Bur. de p.* de Donzenac.

Ste.-Flaive-des-Loups, village (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de la Motte-Achart, à 21 kil. (4 l. ¾) des Sables, 6 myriam. (13 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* des Sables.

Ste.-Fleurence, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Pujols, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Libourne, 39 k. (8 l. ¾) de Bordeaux. *P.* 186. *Bur. de poste* de Castillon.

Ste.-Florence-de-l'Herbergement-Ydrau, v. (*Vendée*), arrond. de Napoléon, canton des Essarts, à 24 k. (5 l. ½) de Montaigu, 4 myriamètr. (10 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 567. *Bur. de poste* de St.-Fulgent.

Ste.-Florine-les-Charbons, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. d'Auzon, à 13 kilom. (3 l.) de Brioude, 6 myr. (13 l. ½) du Puy. Il y a une mine de charbon de terre. *Pop.* 942. *Bur. de poste* de Pont-de-Lempde.

Ste.-Foi, v. (*Vendée*), arrond. et cant. des Sables-d'Olonne, à 9 k. (2 l. ½) de cette ville, 7 myr. (15 l.) de Fontenay-le-Peuple. *Popul.* 512. *Bureau de poste* des Sables.

Ste.-Fortunade, v. (*Corrèze*), arr. et cant. sud de Tulle, à 6 kil. (1 l. ½) S. de cette ville, 19 kilom. (4 l. ¼) N. O. d'Argentat, 20 kil. (4 l. ½) E. p. N. de Brive. *P.* 1610. *Bur. de poste* de Tulle.

Ste.-Foy, v. (*Arriège*), arrond. de Pamiers, cant. de Mirepoix, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville, 40 k. (9 l.) de Tarascon. *Pop.* 63. *Bur. de p.* de Mirepoix.

Ste.-Foy, v. (*Landes*), arrond. de Mont-de-Marsan, cant. de Villeneuve-de-Marsan, à 5 kil. (1 l. ¼) de Villeneuve, 14 k. (3 l. ¼) de de Villeneuve-de-Marsan. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Mont-de-Marsan.

Ste.-Foy, v. (*Loire*), arrond. de Montbrison, cant. de Boen, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Montbrison. *Pop.* compr. celle de St.-Sulpice, 400. *Bur. de p.* de Montbrison.

Ste.-Foy, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant. de Villeneuve-d'Agen, comm. de Pujols, à 21 kil. (4 l. ¾) d'Agen. *Populat.* compr. celle de Pujols, 2117. *Bur. de poste* de Villeneuve-d'Agen.

Ste.-Foy, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. et comm. de Duras, à 25 kilom. (5 l. ¾) de Marmande, 4 kil. (1 l.) de Duras. *Pop.* compr. celle de Duras, 1649. *Bur. de poste* de Marmande.

Ste.-Foy, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Beauville, comm. de St.-Clair, à 21 kilom. (4 l. ¾) d'Agen, 4 kil. (1 l.) de Beauville. *Pop.....* *Bur. de poste* d'Agen.

Ste.-Foy, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Thouarcé, comm. de St.-Lambert-du-Lattay, à 22 kil. (5 l.) d'Angers, 4 myr. (10 l. ½) de Saumur. *Pop.* compr. celle de St.-Lambert-du-Lattay, 1130. *Bur. de poste* d'Angers.

Ste.-Foy, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, cant. de Bourg-St.-Maurice, à 23 k. (5 l. ½) E. p. N. de Moutiers, 6 myr. (14 l. ½) E. de Chambéry, 4 myr. (10 l. ½) S. S. O. de Cluses. On prétend que, dans les montagnes de cette commune, il y a une mine d'or. On trouve de l'amianthe en filamens plus ou moins fins; mais on ne ramasse cette substance que par curiosité; on n'en a fait jusqu'ici aucun usage. *P.* 1006. *Bur. de poste* de Moutiers.

Ste.-Foy, v. (*Rhône*), arrond. de Lyon, cant. de St.-Genis-Laval, à 3 k. (¾ de l.) de Lyon, 30 kil. (6 l. ¾) de Villefranche. Les environs ont des carrières de belle pierre à bâtir. Le coteau de Sainte-Foy, aux portes de Lyon, fournit des stalactites et des cristallisations dans la grotte de Fontanière, située au bas de ce coteau. *Popul.* 2044. *Bur. de poste* de Lyon.

Ste.-Foy, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Marcigny, cant. de Semur-en-Brionnois, à 6 kil. (1 l. ½) de Marcigny, 5 myr. (12 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 110. *Bur. de poste* de Marcigny.

Ste.-Foy, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. de Longueville, à 15 kil. (3 l. ½) de Dieppe, 40 k. (9 l.) de Rouen. *Popul.* 460. *Bur. de poste* de Bellemarre.

Ste.-Foy-d'Aigrefeuille, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Villefranche, canton de Lanta, près la Saone, à 33 k. (7 l. ½) de Revel, 14 k. (3 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 99. *Bur. de poste* de Caraman.

Ste.-Foy-d'Anthe, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Tournon, comm. de Cazideroque, à 33 k. (7 l. ½) d'Agen, 19 k. (4 l. ¼) de Villeneuve-d'Agen. *Pop*...... *Bur. de poste* d'Agen.

Ste.-Foy-de-Belvez, village (*Dordogne*), arr. de Sarlat, canton de Belvez, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 5 myr. (12 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* 256. *Bur. de poste* de Belvez.

Ste.-Foy-de-Cailles, village (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Penne, à 13 k. (3 l.) de Villeneuve-d'Agen, 4 k. (1 l.) de Penne. *P*... *Bur. de poste* de Villeneuve-d'Agen.

Ste.-Foy-de-Jérusalem, village (*Lot-et-Garonne*), arrond. et cant. d'Agen, comm. de Foulayronnes, à 9 k. (2 l. ¼) d'Agen. *Popul*.... *Bur. de poste* d'Agen.

Ste.-Foy-de-Longa, v. (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de St.-Alvère, sur la Louire, à 22 k. (5 l.) de Bergerac, 30 kil. (6 l. ¾) de Périgueux. Il y a un syndic des marins. Ce village est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Bergerac, 5ᵉ arrond. maritime. *Pop.* 781. *Bur. de poste* de Bergerac.

Ste.-Foy-de-Mont-Gommery, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de Livarot, sur la Vic, à 21 kil. (4 l. ¾) de Lisieux, 4 myr. (10 l. ½) de Caen. *Pop.* 207. *Bur. de poste* de Vimoutier, dép. de l'Orne.

Ste.-Foy-de-Peyrollières, b. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de St.-Lys, à 14 kil. (3 l. ½) de Muret, 27 k. (6 l.) de Toulouse. *Pop.* 879. *B. de poste* de St.-Lys.

Ste.-Foy-de-Puch, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Pressas, comm. de la Cépède, à 11 kil. (2 l. ¾) de Ste.-Livrade, 16 k. (3 l. ¾) d'Agen. *Pop.* compr. celle de la Cépède, 783. *Bur. de poste* de Ste.-Livrade.

Sainte-Foy-la-Grande, ville (*Gironde*), arr. de Libourne, ch.-l. de cant., à l'extrémité du pays que l'on nommoit l'Agénois, qui faisoit partie de la ci-devant province de Guienne, à 38 kilom. (8 l. ½) E. p. S. de Libourne, 6 myr. (14 l.) E. de Bordeaux, 22 kil. (5 l.) O. de Bergerac.

Cette ville, située sur la rive gauche de la Dordogne, et, pour ainsi dire, sur la ligne qui séparoit l'Agénois du Bazadois, étoit fameuse du temps des guerres de religion. C'étoit un des boulevards des calvinistes, qui soutint plusieurs siéges; mais les fortifications en ont été entièrement rasées. Il y a dans cette commune une manufacture de tabac. Son commerce consiste en blés, vins et eau-de-vie. *Populat.* compr. les dépendauces, 6350. *Bur. de poste.*

Sainte-Foy-la-Longue, village (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de St.-Exupéry, à 8 k. (2 l.) de la Réole, 43 k. (9 l. ¾) de Bordeaux. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 209. *Bur. de poste* de la Réole.

Ste.-Foy-l'Argentière, village (*Rhône*), arr. de Lyon, canton de St.-Laurent-de-Chamouset, près la Breveune, à 28 kilom. (6 l. ½) de Lyon, 37 kil. (8 l. ¼) de Villefranche. Il y a des mines de charbon de terre dans le territoire de ce village. *Pop.* 610. *Bur. de poste* de Chazelles, dép. de la Loire.

Ste.-Foy-les-Vignes, v. (*Dordogne*), arr. et canton de Bergerac, comm. de Lembars, à 5 k. (1 l. ¼) de Bergerac. *Pop.* compr. celle de Lembras, 596. *Bureau de poste* de Bergerac.

Ste.-Gauburge, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. du Theil, près la Coudre, à 8 kilom. (2 l.) de Bellesme, 43 k. (9 l. ¾) d'Alençon. *Populat.* 75. *Bureau de poste* de Bellesme.

Ste-Gauburge, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Mellerault, près la Rille, à 15 k. (3 l. ½) de l'Aigle, 40 k. (9 l.) d'Alençon. *Pop.* 580. *Bur. de poste* de Moulins-la-Marche. *Relais de poste aux chevaux.*

Ste.-Gemme, village (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, canton de St.-Porchaire, à 21 k. (4 l. ¾) de Saintes. *Pop.* 923. *Bur. de poste* de Saujon.

Ste.-Gemme, v. (*Cher*), arrond. de Sancerre, canton de Leray, à 7 k. (1 l. ¾) de Sancerre, 5 myr. (10 l. ¾) de Bourges. *P.* 603. *Bur. de poste* de Sancerre.

Ste.-Gemme, v. (*Gers*), arr. de Lectour, canton de Mauvesin, à 22 k. (5 l.) de Lectour, 23 k. (5 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 194. *Bur. de poste* de Fleurence.

Ste.-Gemme, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, canton de Castelnau-de-Médoc, commune de Cussac, à 13 k. (3 l.) de Castelnau-de-Médoc, 34 k. (7 l. ¾) de Bordeaux. *Popul.* compr. celle de Cussac, 1008. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Médoc.

Ste.-Gemme, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, canton de Monségur, à 9 k. (2 l. ¼) de la Réole, 6 m. (12 l. ¾) de Bordeaux. *Popul.* 600. *Bureau de poste* de Monségur.

Ste.-Gemme, v. (*Loir-et-Cher*), arrond. de Vendôme, canton de Selomme, à 15 kil. (3 l. ½) de Vendôme, 23 k. (5 l. ¼) de Blois. *Pop.* 240. *Bur. de p.* de Blois.

Ste.-Gemme, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et canton de Segré, au confluent de la Verzée et de l'Argos, à 1 kil. (¼ de l.) de Segré, 32 k. (7 l. ½) d'Angers. *Pop.* 1275. *Bur. de poste* de Segré.

Ste.-Gemme, v. (*Marne*), arrond. d'Epernay, canton de Chatillon, à 22 k. (5 l.) d'Epernay, 5 m. (12 l.) de Châlons. *Pop.* 414. *Bur. de poste* de Dormans.

Ste.-Gemme, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, canton de Ballon, près la Sarthe, à 16 k. (3 l. ¾) du Mans. Il y a un fourneau, deux forges et une fonderie dite d'*Antoigny* pour le fer. En 1788 un agriculteur brisa en labourant un vase rempli d'environ deux cents médailles d'or de différens empereurs; une des plus rares étoit celle de Marc-Antoine. *Popul.* 710. *B. de poste* du Mans.

Ste.-Gemme, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, canton de St.-Varens, à 9 kil. (2 l. ¼) de Thouars, 7 myr. (15 l.) de Niort. *Pop.* 214. *Bur. de poste* de Thouars.

Ste.-Gemme, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, canton de Pampelonne, à 19 k. (4 l. ¼) d'Alby, 5 myriam. (12 l. ½) de Castres. *Pop.* 847. *Bur. de poste* d'Alby.

Ste.-Gemme-de-la-Plaine-de-Luçon, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, canton de Luçon, à 23 kilom. (5 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 1047. *Bur. de poste* de Luçon.

Ste.-Gemme-la-Robert, village (*Mayenne*), arr. de Laval, canton d'Evron, à 6 k. (1 l. ½) N. de cet endroit, 31 k. (7 l.) N. E. de Laval. *Pop.* 2312. *Bureau de poste* d'Evron.

Ste.-Gemme-le-Sablon,

Ste.-Gemme-le-Sablon, village (*Indre*), arrond. du Blanc, canton de Mézières, à 20 kilom. (4 l. ½) de Chatillon, 28 kilom. (6 l. ¼) de Châteauroux. *Pop.* 473. *B. de poste* de Buzançois.

Sainte-Gemme-sur-Loire, *ou* Ste.-Jamme, v. (*Maine-et-Loire*), arr. d'Angers, canton de Pont-de-Cé, à 5 k. (1 l. ¼) d'Angers, 4 kil. (1 l.) de Pont-de-Cé. *P*.... *Bur. de poste* d'Angers.

Ste.-Gemmes-des-Bruyères, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Chantonnay, à 11 kil. (2 l. ¾) de la Châtaigneraye, 25 k. (5 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple. *P.* 400. *B. de poste* de la Châtaigneraye.

Ste.-Geneviève, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Montcornet, sur la Serre, à 38 k. (8 l. ½) de Laon. *Pop.* 147. *Bur. de poste* de Rozoy-sur-Serre.

Ste.-Geneviève, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, ch.-l. de canton, sur l'Argeuce-la-Vive, à 8 k. (2 l.) S. E. de Mur-de-Barrez, 13 k. (3 l.) S. S. O. de Pierrefort, 5 myr. (12 l.) N. N. E. de Rhodez. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

Ste.-Geneviève, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, canton d'Ecos, sur l'Epte, à 22 k. (5 l.) du Grand-Andelys, 32 k. (7 l. ½) d'Evreux. *Popul.* 211. *Bureau de poste* de Bonnières, département de Seine-et-Oise.

Ste.-Geneviève, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Chimay, commune de Saint-Remy, sur la rivière d'Eau-Blanche, à 1 kilom. (¼ de l.) O. de Chimay, 5 myr. (11 l. ¾) S. S. E. de Mons. *Popul.* compr. celle de Saint-Remy, 270. *Bur. de poste* de Chimay.

Ste.-Geneviève, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, canton de Binch, commune de Mont-Ste.-Geneviève, à 7 k. (1 l. ¾) de Binch, 16 kilom. (3 l. ¾) de Charleroy. *Pop.* compr. celle de Mont-Sainte-Geneviève, 317. *Bur. de poste* de Binch.

Ste.-Geneviève, v. (*Manche*), arr. de Valognes, canton de Quettehou, à 22 kil. (5 l.) de Cherbourg, 7 myr. (15 l. ½) de Coutances. *Pop.* 735. *Bur. de poste* de Valognes.

Ste.-Geneviève, v. (*Meurthe*), arr. de Nancy, canton de Pont-à-Mousson, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 21 k. (4 l. ¾) de Nancy. *Pop.* 450. *B. de poste* de Pont-à-Mousson.

Ste.-Geneviève, forêt (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, canton de Ligny : elle a 2917 mètres (1500 t.) de long, sur 1945 mètres (1000 t.) de large.

Ste.-Geneviève, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, canton de Noailles, à 18 k. (4 l.) de Beauvais. Il y a des fabriques considérables de tabletterie, et sur-tout de bois d'éventails. *Pop.* 942. *Bur. de poste* de Méru.

Ste.-Geneviève, ham. (*Seine*), arr. de St.-Denis, canton et comm. de Nanterre, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 13 k. (3 l.) de Paris. *Pop.* compr. celle de Nanterre, 1991. *Bur. de poste* de Nanterre.

Ste.-Geneviève, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, canton de Tôtes, à 22 k. (5 l.) de Dieppe, 34 k. (7 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 532. *Bur. de poste* de Tôtes.

Ste.-Geneviève-des-Bois, v. (*Loiret*), arr. de Montargis, canton de Chatillon-sur-Loing, près le canal de Briare, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Montargis, 7 myr. (15 l. ¾) d'Orléans. *Pop.* compr. celle de Briquemaule, 888. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Loing.

Ste.-Geneviève-des-Bois, village (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, canton de Lonjumeau, à 10 kilom. (2 l. ½) de Corbeil, 24 kilomèt. (5 l. ½) de Versailles. *Pop.* 304. *Bur. de poste* de Linas.

Ste.-Geneviève-en-Bray, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, canton de Saint-Saens, à 8 k. (2 l.) de Neufchâtel, 34 k. (7 l. ¾) de Rouen. Il y a des forges. *P.* 740. *Bur. de poste* de Saint-Saens.

Ste.-Gertrude, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, canton de Galoppe, commune de Mhéer, à 5 k. (1 l. ¼) S. de Terbleyt, 7 k. (1 l. ¾) N. E. de Vise, 7 kilom. (1 l. ¾) S. E. de Maestricht. *Pop.* compr. celle de Mhéer, 687. *B. de poste* de Maestricht.

Ste.-Gertrude, v. (*Ourthe*). *Voyez* Villers-Ste.-Gertrude.

Ste.-Gertrude, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, cant. de Desvres, comm. de Long-Fossé, à 15 k. (3 l. ½) de Boulogne, 8 m. (18 l.) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Long-Fossé, 364. *Bur. de poste* de Samer.

Ste.-Gertrude, v. (*Seine-Inférieure*), arr. et canton de Caudebec, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 30 kil. (6 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 103. *Bur. de poste* de Caudebec.

Ste. Gertrude-Machelen, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, canton de Vilvorde, sur la Senne, à 1 kilom. (¼ de l.) S. E. de Vilvorde, 5 kil. (1 l. ¼) N. de St.-Stevens-Woluwe, 8 kil. (2 l.) N. N. E. de Bruxelles. *Populat.* 303. *Bureau de poste* de Bruxelles.

Ste.-Girbelle, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, canton de Villeneuve. *Pop.* 569. *Bureau de poste* de Villefranche.

Sainte-Hélène, v. (*Gironde*). *Voyez* Hourtin.

Ste.-Hélène, v. (*Lozère*), arr. de Mende, canton de Bleymard, sur le Lot, à 8 k. (2 l.) de Mende. On y fabrique des serges dites cadisseries, serges de Mende, cadis de la montagne, servant principalement aux doublures, aux habillemens d'hommes et de femmes, et aux rideaux de lit. *Pop.* 158. *Bur. de poste* de Mende.

Ste.-Hélène, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, canton de Montmeillant, à 11 k. (2 l. ¾) S. E. de Chambéry, 31 kil. (7 l.) N. O. de St.-Jean-de-Maurienne, 32 kilom. (7 l. ¼) N. E. de Grenoble. *P.* 600. *Bur. de poste* de Montmeillant.

Ste.-Hélène, v. (*Morbihan*), arr. de Lorient, canton de Port-Liberté, à 9 k. (2 l. ¼) d'Hennebon, 34 k. (7 l. ¾) de Vannes. *P.* 387. *Bur. de poste* d'Hennebon.

Ste.-Hélène, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, canton de Buxy, à 16 k. (3 l. ¾) de Châlons, 5 myr. (12 l.) de Mâcon. *Pop.* 565. *Bur. de poste* de Buxy.

Ste.-Hélène, v. (*Seine-Inférieure*) arr. d'Yvetot, canton de Valmont, à 13 k. (3 l.) de Cany, 6 myriam. (13 l. ½) de Rouen. *Pop.* 570. *Bur. de poste* de Fécamp.

Ste.-Hélène, v. (*Vosges*), arr. d'Epinal, canton de Bruyères, sur l'Arentelle, ruisseau, à 5 k. (1 l. ½) de Ramberviller, 21 kil. (4 l. ⅔) d'Epinal. Il y a un fourneau, une forge et un martinet. *Popul.* 580. *Bur. de poste* de Ramberviller.

Ste.-Hélène-de-la-Lande, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Castelnau-de-Médoc, à 28 kil. (6 l. ⅓) de Bordeaux. *Pop.* 764. *Bureau de poste* de Castelnau-de-Médoc.

Ste.-Hélène-de-l'Étang, v. (*Gironde*), arr. de Lesparre, cant. de St.-Laurent, comm. d'Hourtin, près l'étang d'Hourtin et de Carrans, à 24 kil. (5 l. ½) de St.-Laurent, 22 k. (5 l.) de Lesparre. *P.* compr.

celle d'Hourtin, 1177. *Bur. de poste* de St.-Laurent.

Ste.-Hélène-des-Mellières, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de l'Hôpital, près l'Isère, à 25 k. (5 l. ⅔) de Chambéry. Il y a des fourneaux qui donnent des fontes charbonneuses qui conviennent aux fabricans de l'aciérie de Rives. *Pop.* 818. *Bureau de poste* de Conflans.

Ste.-Hermine, b. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, ch.-l. de canton, sur la Smargue, à 22 kil. (5 l.) N. E. de Fontenay-le-Peuple, 13 k. (3 l.) N. E. de Luçon, 27 k. (6 l.) O. S. O. de la Châtaigneraye. Il y a plusieurs fabriques de toiles pour les habitans du pays. *P.* 1568. *Bureau de poste* de St.-Hermand.

Ste.-Honorine-de-Ducy, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, canton de Caumont, à 15 kil. (3 l. ½) de Bayeux, 30 kil. (6 l. ¾) de Caen. *Pop.* 437. *Bur. de poste* de Balleroy.

Ste.-Honorine-du-Fay, village (*Calvados*), arr. de Caen, canton d'Evrecy, à 15 kilom. (3 l. ½) de Caen. *Populat.* 771. *Bur. de poste* de Caen.

Ste.-Honorine-la-Chardonnette, v. (*Calvados*), arrond. de Caen, canton de Troarn, commune d'Escoville, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Caen, 7 kilom. (1 l. ¾) de Troarn. *Pop.* compr. celle d'Escoville, 315. *Bur. de p.* de Caen.

Ste.-Honorine-la-Cardonne, v. (*Orne*), arr. de Domfront, cant. d'Athis, à 29 k. (6 l. ½) de Domfront, 6 myr. (13 l. ¾) d'Alençon. Il y a une manufacture de burats et toiles de coton. *P.* 1336. *Bur. de p.* de Condé-sur-Noireau, départem. du Calvados.

Ste.-Honorine-la-Guillaume, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Putanges, à 27 kil. (6 l.) d'Argentan, 5 m. (11 l. ¾) d'Alençon. *Pop.* 1279. *Bureau de poste* d'Argentan.

Ste.-Honorine-la-Petite, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Putanges, à 20 k. (4 l. ½) d'Argentan, 4 m. (10 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 154. *Bur. de p.* d'Argentan.

Ste.-Honorine-les-Pestes, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Trévières, à 10 k. (2 l. ½) de Bayeux, 37 k. (8 l. ½) de Caen. *Pop.* 640. *Bur. de p.* de Bayeux.

Ste.-Innocence, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. d'Eymet, à 15 k. (3 l. ½) de Bergerac, 6 m. (13 l.) de Périgueux. *Pop.* 380. *Bur. de poste* de Bergerac.

Ste.-Jalle, v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. de Buis, sur l'Eynuées, à 10 k. (2 l. ½) E. de Nions, 7 m. (16 l. ¼) S. E. de Valence, 7 k. (2 l. ¾) N. de Buis. *Pop.* 515. *Bur. de poste* de Buis.

Ste.-James, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Marly, comm. de Lanluets, attenant la forêt de Marly, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Germain, 13 k. (3 l.) de Versailles. *Populat.* compr. celle de Lanluets, 480. *B. de poste* de Versailles.

Ste.-James, v. (*Sarthe*). *V.* Ste.-Gemme.

Ste.-Jamme-sur-Loire, village (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. nord-ouest d'Angers, comm. de Bouchemaine, sur la Loire, à 5 k. (1 l. ½) d'Angers. *Populat.* compr. celle de Bouchemaine, 830. *Bureau de poste* d'Angers.

Ste.-Julie, v. (*Ain*), arrond. de Belley, cant. de Lagnieu, à 14 kil. (3 l. ¼) de St.-Rambert, 36 kil. (8 l.) de Bourg. *Pop.* 473. *Bur. de poste* d'Ambérieux.

Ste.-Julienne, v. (*Seine-et-Oise*). *Voyez* Val-St.-Germain (le.)

Ste.-Julitte, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Cassagnes, à 16 k. (3 l. ⅔) de Sauveterre, 15 k. (3 l. ½) de Rhodez. *Popul.* 240. *Bur. de poste* de Rhodez.

Ste.-Julitte, v. (*Indre-et-Loire*), arrond. de Loches, canton de Preuilly, près la source du Brignon, à 14 k. (3 l. ¼) de Preuilly, 5 m. (11 l. ½) de Tours. *Pop.* 130. *Bur. de poste* de Preuilly.

Ste.-Léocadie, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. de Saillagousse, à 41 k. (9 l. ¼) de Prades, 8 m. (18 l.) de Perpignan. Il y a une mine de charbon-de-terre dans le territoire de ce village. *Pop.* 131. *Bur. de poste* de Mont-Libre.

Ste.-l'Eurinne, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, cant. d'Archiac, à 15 k. (3 l. ½) de Pons, 32 k. (7 l. ¼) de Saintes. *Popul.* 782. *Bur. de poste* de Pons.

Ste.-Livière, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de St.-Remy-en-Bouzemont, sur la Blaize, à 23 k. (5 l. ¼) de Vitry, 5 m. (11 l. ¾) de Châlons. *Pop.* 291. *Bur. de poste* de St.-Dizier, dép. de la Haute-Marne.

Ste.-Livrade, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Leguevin, à 20 k. (4 l. ½) de Grenade, 28 k. (6 l. ¼) de Toulouse. *Pop.* 350. *Bur. de poste* de l'Isle-Jourdain.

Ste.-Livrade, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Moissac, comm. de St.-Paul-d'Espées, sur le Tarn, à 6 k. (1 l. ½) E. de Moissac. *Pop.* 582. *Bur. de poste* de Moissac.

Ste.-Livrade, ville (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, chef-lieu de cant., près le Lot, à 8 k. (2 l.) O. de Villeneuve-d'Agen, 8 k. (2 l.) N. de Fumel. On voyoit dans une plaine un prieuré de l'ordre de St.-Benoit. *Pop.* 2752. *Bur. de p.*

Ste.-Lizaine, v. (*Indre*), arr. et cant. nord-est d'Issoudun, à 7 k. (1 l. ⅔) de cette ville, 33 kilom. (7 l. ½) de Châteauroux. Il y a un moulin à papier. *Popul.* 780. *Bur. de poste* d'Issoudun.

Ste.-Luce, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Blaye, près la Gironde, à 11 k. (2 l. ¾) de Bourg, 32 kilom. (7 l. ¼) de Bordeaux. *Popul.* 493. *B. de poste* de Blaye.

Ste.-Luce, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Corps, à 41 k. (9 l. ¼) de Grenoble. *Pop.* 181. *Bur. de poste* de Grenoble.

Ste.-Luce, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. de Carquefou, à 5 k. (1 l. ¼) de Nantes. *Pop.* 600. *Bur. de p.* de Nantes.

Ste.-Luce, v. (*Tarne*). *Voyez* Capelle-Ste.-Luce.

Ste.-Lucia, v. (*Golo*), arrond. et cant. de Corte, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 5 m. (11 l.) de Bastia. *Popul.* 305.

Ste.-Lucia, v. (*Liamone*), arrondiss. de Sartène, canton de Tallano, à 8 k. (2 l.) de Sartène, 25 k. (5 l. ¾) de Porto-Vecchio. *Pop.* 389.

Ste.-Lucie, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte, comm. de Sampigny, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Commercy, 16 kilom. (3 l. ¾) de Pierrefitte. Il y avoit un couvent de Minimes fondé en 1700. C'est dans les jardins de ce couvent et dans les bois voisins, que croit le bois appelé Ste.-Lucie, arbrisseau dont le fruit est une petite cerise noire et amère. *Pop.* compr. celle de Sampigny, 516. *Bur. de poste* de Commercy.

Ste.-Lumine, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. de Clisson, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 22 k. (5 l.) de Nantes. *Pop.* 2000. *Bur. de poste* de Clisson.

Ste.-Lumine-de-Courtois, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. de St.-Philbert-de-Grand-Lieu, 9 k. (2 l. ¼) de Machecoul, 22 kil. (5 l.) de Nantes. *Pop.* 778. *Bur. de poste* de Machecoul.

Ste.-Lunaize, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Levet, à 18 k. (4 l.) de Bourges, 8 kil. (2 l.) de Châteauneuf, 4 kil. (1 l.) de Levet. *Populat.* 141. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

Ste.-Magnéance, v. (*Yonne*), arr. d'Avallon, cant. de Quarré-les-Tombes, à 13 k. (3 l.) d'Avallon, 5 m. (12 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 601. *Bur. de poste* de Rouvray, départ. de la Côte-d'Or.

Ste.-Manza, golfe (*Liamone*), arr. de Sartène, cant. de Bonifacio, à 7 kil. (1 l. ¾) N. E. duquel il est situé. Son entrée à 2 kilom. (½ l.) de large.

Ste.-Margherita, v. (*Marengo*), arrond. de Bobbio, sur le chemin de Voguère à Sestri de Levante, à 18 kil. (4 l.) O. de Bobbio, sur la rive droite de la Staffora. *Pop.* 516. *Bur. de poste* de Voguère.

Ste.-Marguerite, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Wailly, comm. de Chivres, à 7 k. (1 l. ¾) de Soissons, 6 kilom. (1 l. ½) de Wailly. *Populat.* compr. celle de Chivres, 395. *Bureau de poste* de Soissons.

Ste.-Marguerite, v. (*Bouches-du-Rhône*), arrond. et canton sud *extrà muros* de Marseille, comm. de Mazargues, à 4 kilom. (1 l.) de Marseille. *P.*.... *Bureau de poste* de Marseille.

Ste.-Marguerite, v. (*Escaut*), arr. d'Eecloo, cant. de Caprycke, à 7 kilom. (1 l. ¾) N. p. O. de cet endroit, 28 kil. (6 l. ¼) S. O. d'Ysendyck, 28 k. (6 l. ¼) N. N. O. de Gand. *Pop.* 655. *Bur. de poste* de Gand.

Ste.-Marguerite, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Breteuil, dans la forêt de Conches, à 19 kil. (4 l. ¼) de Verneuil, 25 kilom. (5 l. ⅔) d'Evreux. *Pop.* 1318. *Bur. de poste* de Conches.

Ste.-Marguerite, v. (*Eure*), arrond. de Bernay, cant. de Beaumênil, à 8 kil. (2 l.) de Bernay, 36 kil. (8 l.) d'Evreux. *Pop.* 260. *Bureau de poste* de Bernay.

Ste.-Marguerite, v. (*Lot*), arrond. et cant. nord de Cahors, comm. de la Roque-des-Arcs, à 5 k. (1 l. ¼) de Cahors. *P.* compr. celle de la Roque-des-Arcs, 1400. *Bur. de poste* de Cahors.

Ste.-Marguerite, v. (*Manche*), arrond. de Coutances, canton de Bréhal, comm. de Briqueville, près la Venlée, à 14 kil. (3 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 258. *Bur. de poste* de Coutances.

Ste.-Marguerite, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, cant. et comm. de Beaufort, à 22 k. (5 l.) de Conflans, 21 kil. (4 l. ¾) de de Moutiers. *Pop.* compr. celle de Beaufort, 2097. *Bur. de poste* de Conflans.

Ste.-Marguerite, v. (*Moselle*), arrond. de Metz, cant. de Boulay, comm. de Brecklange, à 4 kilom. (1 l.) de Boulay, 21 kil. (4 l. ¾) de Metz. *Populat.* compr. celle de Brecklange, 99. *Bur. de poste* de Boulay.

Ste.-Marguerite, v. (*Moselle*), arrond. de Thionville, canton de Metzerwise, à 16 kil. (3 l. ¾) de Thionville, 31 kil. (7 l.) de Metz. *Pop.* 140. *B. de poste* de Thionville.

Ste.-Marguerite, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Saint-Pol, cant. d'Avesnes, comm. de Pommeras. *Pop.* compr. celle de Pommeras et Grena, 464. *Bureau de poste* de Saint-Pol.

Ste.-Marguerite, v. (*Bas-Rhin*), arrond. et canton de Barr, comm. d'Eplig, à 6 kil. (1 l. ½) de Barr. *P.* compr. celle d'Eplig, 2006. *Bur. de poste* de Barr.

Ste.-Marguerite, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Neufchâtel, cant. d'Aumale, sur la Bresle, à 22 kil. (5 l.) de Neufchâtel, 6 myr. (13 l. ¾) de Rouen. *Populat.* 697. *Bur. de poste* d'Aumale.

Ste.-Marguerite, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Offranville, près l'Océan, à 8 kil. (2 l.) de Dieppe, 5 myr. (12 l.) de Rouen. *Pop.* 252. *Bur de poste* de Dieppe.

Ste.-Marguerite, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. d'Yvetot, cant. de Fauville-en-Caux, à 13 k. (3 l.) de Cany, 4 myr. (10 l.) de Rouen. *Populat.* 309. *Bureau de poste* de Fauville.

Ste.-Marguerite, île (*Var*). *Voyez* Lerins.

Ste.-Marguerite, v. (*Vosges*), arrond. et cant. de Saint-Dié, sur la Meurthe, à 3 k. (¾ de l.) de Saint-Dié, 41 kil. (9 l. ¼) d'Epinal. *Pop.* 271. *Bur. de poste* de Saint-Dié.

Ste.-Marguerite-de-Carouge, bourg (*Orne*), arrond. d'Alençon, cant. et comm. de Carouge, à 25 k. (5 l. ¾) d'Alençon, 24 k. (5 l. ½) O. de Séez. Il y a une mine de fer dans le territoire de ce village. *P.* compr. celle de Carouge, 2053. *Bur. de poste* de Carouge.

Ste.-Marguerite-de-Ducy, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles, à 19 kil. (4 l. ½) de Caen. *Pop.* 362. *Bureau de poste* de Tilly-sur-Seulles.

Ste.-Marguerite-de-Naux, v. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de St.-Symphorien-de-Lay, à 11 k. (2 l. ⅔) de Roanne, 25 k. (5 l. ⅔) de Feurs. *Pop.* 800. *Bureau de poste* de Saint-Symphorien-de-Lay.

Ste.-Marguerite-des-Loges, village (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de Livarot, à 14 kil. (3 l. ½) de Lisieux, 4 myriam. (10 l.) de Caen. *Pop.* 622. *Bureau de poste* de Lisieux.

Ste.-Marguerite-de-Viette, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant St.-Pierre-sur-Dives, à 18 k. (4 l.) de Lisieux, 37 kil. (8 l. ½) de Caen. *Pop.* 976. *Bureau de poste* de Croissanville.

Ste.-Marguerite-Hauten, v. (*Dyle*), arrond. de Louvain, cant. de Tirlemont, à 7 k. (1 l. ¾) N. E. d'Hougaerde, 3 kil. (¾ de l.) S. O. de Tirlemont, 43 kil. (9 l. ¾) E. de Bruxelles. *Pop.* 257. *Bureau de poste* de Tirlemont.

Ste.-Marguerite-la-Figère, v. (*Ardèche*), arrond. de l'Argentière, cant. des Vans, près la Borne, à 20 kilom. (4 l. ½) de Joyeuse, 6 myr. (12 l. ¾) de Privas. *Pop.* 198. *Bur. de poste* des Vans.

Ste.-Marguerite-sur-Ducler, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. de Ducler, près la forêt du Trait, à 8 kil. (2 l.) de Caudebec, 19 k. (4 l. ½) de Rouen. *Popul.* 1640. *Bureau de poste* de Barentin.

Ste.-Maria-Audenhove, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde. cant. de Sotteghem, à 4 kil. (1 l.) S. de cet endroit, 4 k. (1 l.) N. p. E. de Nederbrakel, 27 k. (6 l.) S. p. O. de Gand. *Pop.* 1870. *Bur. de poste* de Grammont.

Ste.-Maria-di-Furino, village (*Sesia*), arrond. de Verceil, cant. de Masserano, dans un vallon, sur un ruisseau qui se jette dans la Roesenda, à 31 kil. (7 l.) N. O. de Verceil. *Pop.* 750. *Bur. de poste* de Verceil.

Ste.-Maria-di-Lota, village (*Golo*), arrond. de Bastia, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* 306.

Ste.-Maria-e-Ficaniella, v. (*Liamone*), arr. de Sartène, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 30 kilom. (6 l. ¾) d'Ajaccio. *Pop.* 220.

Ste.-Maria-e-Siche, v. (*Liamone*), arrond. d'Ajaccio, canton d'Ornano, à 18 k. (4 l.) d'Ajaccio, 27 kil. (7 l.) de Sartène. *Pop.* 437.

Ste.-Maria-Hoorbecke, village (*Escaut*), arrond. d'Oudenarde, chef-lieu de cant., à 6 kil. (1 l. ½) E. d'Oudenarde, 7 kil. (1 l. ¾) N. O. de Nederbrakel, 24 kil. (5 l. ½) S. de Gand. Ce village faisoit partie de la Flandre autrichienne, comté d'Alost. *Pop.* 1515. *Bureau de poste* d'Oudenarde.

Ste.-Maria-Laethem, v. (*Escaut*), arrond. d'Oudenarde, cant. de Maria Hoorbecke, à 1 k. (¼ de l.) N. E. de Nederswalm, 7 kilom. (1 l. ¾) S. O. d'Oosterzeele, 8 kil. (2 l.) N. E. d'Oudenarde. *Pop.* 447. *Bur. de poste* d'Oudenarde.

Ste.-Marie, village (*Hautes-Alpes*). *Voyez* Val Ste.-Marie (le).

Ste.-Marie, v. (*Ardennes*), arrond. et cant. de Vouziers, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 4 myr. (10 l.) de Charleville. *Pop.* 206. *Bur. de poste* de Vouziers.

Ste.-Marie, v. (*Cantal*), arr. de St.-Flour, cant. de Pierrefort, sur la côte, près la Truyère, à 24 k. (5 l. ½) de St.-Flour, 34 kilom. (7 l. ¾) d'Aurillac. *P.* 647. *B. de p.* de Pierrefort.

Ste.-Marie, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. de Chalais, à 25 kilom. (5 l. ¾) de Barbezieux, 43 k. (9 l. ¾) d'Angoulême. *P.* 495. *Bur. de p.* de la Grôle.

Ste.-Marie, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de la Rochelle, cant. de St.-Martin-de-Ré, dans l'île de Ré, à 13 k. (3 l.) de la Rochelle, 7 myriam. (15 l. ¾) de Saintes. *Populat.* 1831. *Bur. de poste* de la Flotte.

Ste.-Marie, v. (*Côte-d'Or*), arrond. de Dijon, canton de Sombernon, sur l'Ouche, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Dijon. *P.* compr. celle de Bain-sur-Ouche, 335. *Bur. de p.* de Sombernon.

Ste.-Marie, v. (*Doubs*). *Voy.* Granges-Ste.-Marie.

Ste.-Marie, fort (*Escaut*), arr. de Termonde, cant. de Beveren, dans les ci devant Pays-Bas, sur la rive gauche de l'Escaut. Dans le pays ci-devant appelé la Flandre Hollandaise, près la commune de Calloo. Il y avoit autrefois un comptoir de St.-Philippe pour le fort. *Voyez* St.-Philippe.

Ste.-Marie, village (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. d'Etale, près la Semoy, à 3 k. (¾ de l.) O. p. N. d'Etale, 13 kil. (3 l.) N. de Virton, 4 myr. (10 l.) O. p. N. de Luxembourg. *Pop.* 452. *Bur. de p.* d'Arlon.

Ste.-Marie, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Neufchâteau, à 7 kilom. (1 l. ¾) N. de cette ville, 13 kil. (3 l.) S. S. E. de Saint-Hubert, 6 myr. (14 l.) O. N. O. de Luxembourg. Le commandant Debrun tailla en pièces et mit en déroute les ennemis le 14 prairial an 2 (2 juin 1794), près le bois de Sainte-Marie. Ils perdirent deux cents hommes. *Pop.* réunie à celle de Neuville, 500. *Bur. de poste* de Bastogne.

Ste.-Marie, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Paimbœuf, cant. de Pornic, près la mer, à 21 kil. (4 l. ¾) de Paimbœuf, 4 myr. (10 l. ¼) de Nantes. *Pop.* 1220. *Bur. de poste* de Pornic.

Ste.-Marie, v. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. et canton d'Argelès, comm. de St.-Paslous, à 5 kilom. (1 l. ¼) d'Argeles. *Populat.* compr. celle de St.-Paslous, 432. *Bur. de p.* d'Argelès.

Ste.-Marie, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Campan, à 5 kil. (1 l. ¼) S. E. de cet endroit, 16 kil. (3 l. ¾) S. O. de la Barthe-de-Nestes, 28 kilom. (6 l. ¼) E. d'Argelès, près du confluent de deux branches de l'Adour, qui descendent du Tourmalet et de la Hourguette-d'Arreau. A une petite distance sud de ce village, on voit des bancs presque perpendiculaires de schiste dur; ils sont couverts, sur la rive gauche de l'Adour, de blocs énormes de granit roulés. On trouve, immédiatement après, des bancs de marbre gris. *Popul.* compr. celle de Campan, 3540. *Bureau de poste* de Bagnères.

Ste.-Marie, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagneres, canton de Mauléon-en-Barousse, à 22 kilom. (5 l.) de la Barthe, 5 myr. (11 l. ¼) de Tarbes. *Pop.* 85. *Bur. de poste* de Montrejean, départ. de la Haute-Garonne.

Ste.-Marie, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy, cant. de Montbéliard, à 3 k. (⅔ de l.) de Desandans, 7 k. (1 l. ¾) de Montbéliard. *Popul.* 307. *Bureau de poste* de Montbéliard.

Ste. Marie, abbaye (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Pfalzel, commun. de Zurleiben, à 3 kilometr. (¾ de l.) de Pfalzel, 1 k. (¼ de l.) de Trèves. *Popul.* compr. celle de Zurleiben et dép., 300. *Bureau de poste* de Trèves.

Ste.-Marie-a-Py, v. (*Marne*), arrond. de Ste.-Menehould, cant. de Ville-sur-Tourbe, sur le Py, à 33 k. (7 l. ½) de Ste.-Menehould et de Châlons. *Pop.* 630. *Bureau de poste* de Reims.

Ste.-Marie-au-Bosc, village (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, canton de Criquetot-Lesneval, à 13 kilom. (3 l.) de Montivilliers, 7 myr. (15 l. ½) de Rouen. *Popul.* 209. *Bureau de poste* de Montivilliers.

Ste.-Marie-aux-Anglais, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de Mézidon, à 16 kil. (3 l. ¾) de Lisieux, 31 kilom. (7 l.) de Caen. *Populat.* 90. *Bureau de poste* de Croissanville.

Sainte-Marie-aux-Chênes, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Briey, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 20 k. (4 l. ½) de Metz. *Populat.* 398. *Bur. de poste* de Briey.

Ste.-Marie-aux-Mines, ville (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, chef-lieu de cant., à 22 k. (5 l.) N. O. de Colmar, 20 k. (4 l. ½) O. de Schelestat, 18 kilom. (4 l.) E. de St.-Dié, 10 myr. (23 l.) de Nancy.

Cette ville, de la ci-devant Alsace, étoit chef-lieu du Val de la Liepvre, dans le ci-devant diocèse de Toul, le siége d'une prévôté royale pour la ville seulement, et la résidence d'une brigade de maréchaussée.

On y voit un château fort ancien. Située à l'orient de St.-Dié, Sainte-Marie-aux-Mines est partagée, entre la ci-dev. Alsace et le pays des Vosges, par la rivière de Leber. La partie septentrionale dépendoit autrefois de la Lorraine. Outre une église paroissiale, il y avoit un couvent de Cordeliers. Il a été établi, dans l'ancien château, une manufacture de bas de coton, fil et filoselle, qui se débitent à Nancy, à Metz et à Strasbourg. On fait aussi dans cette ville le commerce de kirschen-wasser, eau-de-vie, tabac, bonneterie et draperie

commune. Le territoire de ce bourg renferme un grand nombre de mines; plusieurs sont d'argent, d'autres de cuivre tenant argent, d'autres de plomb tenant également argent, des filons de mine d'argent rouge, de mine d'argent vitré, éparpillé dans un beau quartz. On y trouve aussi un mercure minéralisé avec le souíre, que l'on appelle *cinabre;* une substance demi-métallique nommée *cobalt;* de l'arsenic, de l'antimoine, du cristal de roche, etc. Il faudroit remonter aux temps les plus reculés de l'histoire minéralogique, pour trouver le commencement de l'exploitation des mines de Ste.-Marie; du moins on peut juger de son ancienneté par les travaux mêmes, qui sont très-considérables, et dont quelques-uns annoncent que la poudre n'existoit pas encore lorsque ces mines étoient en grande vigueur. On voit plusieurs galeries fort longues, faites au ciseau et au marteau, à travers un roc des plus vifs. Quelle patience n'ont pas dû avoir les anciens, et avec quelle opiniâtreté n'ont-ils pas poussé leurs travaux! On trouve dans ces mines de belles congélations spatheuses, qu'on appelle eaux de pierre: il y a aussi du charbon de terre. Parmi les montagnes de Ste.-Marie on trouve communément des roches de granit, dont la base est du quartz blanc avec du mica noir: on rencontre encore des roches graniteuses, énormes, isolées, sur la plus haute montagne de Ste.-Marie, nommée le *Persoir*, dans lesquelles on remarque du fer de chaux rouge, et quelquefois, dans leur cavité, une mine de fer couleur de ce métal, cristallisée en polyèdre, ou comme le quartz. Il y a tout lieu de croire que cette espèce de mine a été formée de la même manière que les autres mines se forment dans les filons. On y remarque encore, comme une chose bien digne d'attention, une montagne formée entièrement par une espèce de roche calcaire, spathique, blanche, parsemée de mica jaune fin. Quand on brise cette roche, elle se présente toute en petites facettes brillantes et cristallines: on en fait de la chaux qui n'est pas des meilleures. Enfin on voit, sur le sommet de quelques montagnes, à Ste.-Marie, sur-tout sur celle qui est sur le passage de Ste.-Marie à St.-Dié, et qui forme vers ce côté la plus grande hauteur de ces roches énormes, détachées et entassées les unes sur les autres, sans ordre. Les roches de cette dernière montagne sont les plus beaux granits qu'il y ait dans le canton; on y distingue comme des cristaux de quartz, alongés, brillants, blancs, et de grains rougeâtres. A cet aspect le minéralogiste demeure étonné et confondu, ne pouvant comprendre la cause de l'état de ces roches, ni celle de la disposition et de l'arrangement des montagnes. Il y a, auprès de ces mines, des manufactures de fer blanc d'un assez grand produit. Les immenses forêts qui se trouvent, tant sur les montagnes des Vosges que dans les vallées de la ci-devant Alsace, qui sont au pied, fournissent abondamment de quoi entretenir les nombreuses forges de ce canton.

La ville de Ste.-Marie-aux-Mines a un sous-inspecteur des forêts et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 6158. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Ste.-Marie-Biarotte, village (*Landes*). *Voyez* Biarotte.

Ste.-Marie-Cappel, v. (*Nord*), arrond. d'Hazebrouck, canton de Cassel, à 7 kil. (1 l. ¾) d'Hazebrouck, 6 myr. (13 l. ¾) de Douay. *P.* 1312. *Bur. de poste* de Cassel.

Ste.-Marie-d'Alloix, village (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. du Touvet, près l'Isère, à 30 kilom. (6 l. ⅔) de Grenoble. *Popul.* 312. *Bur. de poste* de Barraux.

Ste.-Marie-d'Audouville, v. (*Manche*), arrond. de Valognes, cant. de Montebourg, à 7 kilomèt. (1 l. ¾) de Valognes, 5 myriam. (12 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 100. *Bur. de poste* de Montebourg.

Ste.-Marie-de-Bonnut, village (*Basses-Pyrénées.*) *V.* Bonnut.

Ste.-Marie-de-Chateauneuf, (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. et comm. de Châteauneuf, à 30 kil. (6 l. ¾) de Limoges, 1 kil. (¼ de l.) de Châteauneuf. *Popul.* compr. celle de Châteauneuf, 1221. *Bur. de poste* de Limoges.

Ste.-Marie-de-Chignac, v. (*Dordogne*), arrond. de Périgueux, cant. de Saint-Pierre-de-Chignac, sur le Manoir, à 9 kil. (2 l. ⅓) de Périgueux. *Pop.* 259. *Bur. de poste* de Périgueux.

Ste.-Marie-de-Consolation, v. (*Gers*), arrond. d'Auch, canton de Jégun, comm. de Lavardens, à 14 kil. (3 l. ¼) d'Auch, 3 kilom. (¾ de l.) de Jégun. *Popul.* compr. celle de Lavardens, 1240. *Bureau de poste* d'Auch.

Ste.-Marie-de-Cuines, village (*Mont-Blanc*), arrond. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. de St.-Etienne-de-Cuines, près l'Arc, à 6 kilom. (1 l. ½) de St.-Jean-de-Maurienne, 36 kil. (8 l.) de Chambéry. *Popul.* 541. *Bureau de poste* de St.-Jean-de-Maurienne.

Ste.-Marie-de-Flageole, v. (*Nièvre*), arrond. de Nevers, cant. de St.-Saulges, à 25 kil. (5 l. ¾) de Nevers. *P.* compr. celle de Saint-Martin, 405. *Bur. de p.* de Nevers.

Ste.-Marie-de-Frugie, village (*Dordogne*), arrond. de Nontron, canton du Grand-Jumilhac, sur la Valouze, à 24 k. (5 l. ½) d'Exideuil, 4 myr. (10 l. ½) de Périgueux. Il y a près de ce lieu un fourneau et deux forges dites de *la Barde*, deux forges dites de *la Monardie. Pop.* 930. *Bur. de poste* de Thiviers.

Ste.-Marie-de-Gosse, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Saint-Vincent-de-Tyrosse, à 22 kil. (5 l.) de Dax, 7 myriam. (15 l. ¾) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 1180. *B. de poste* de Bayonne, dép. des Basses-Pyrénées.

Ste.-Marie-de-Menéhomme, v. (*Finistere*, arrond. et canton de Château-Lin, commune de Plomodiern, à 11 k. (2 l. ¾) de Château-Lin, 24 kil. (5 l. ½) de Quimper. *Popul.* compr. celle de Plomodiern, 1658. *Bur. de poste* de Château-Lin.

Ste.-Marie-des-Champs, village (*Eure*), arrond. du Grand-Andelys, cant. d'Etrépagny, à 10 k. (2 l. ½) du Grand-Andelys, 41 kil. (9 l. ¼) d'Evreux. *Popul.* 252. *Bur. de poste* des Thilliers.

Ste.-Marie-des-Champs, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. et cant. d'Yvetot, à 10 kilom. (2 l. ½) de Caudebec, 31 kil. (7 l.) de Rouen. *Pop.* 1400. *Bur. de poste* d'Yvetot.

Ste.-Marie-des-Chazes, village (*Haute-Loire*), arrond. de Brioude, cant. de Langeac, sur l'Allier, à 32 kil. (7 l. ½) de Brioude, 23 kil. (5 l. ¼) du Puy. *Pop.* 215. *Bur. de poste* de Langeac.

Ste.-Marie-de-Serres, village (*Basses-Pyrénées*). *V.* Serres-Ste.-Marie.

Ste-Marie-des-Monts, village (*Manche*), arrond. de St.-Lô, cant. de Tessy, à 20 kil. (4 l. ½) de St.-Lô, 29 kil. (6 l. ½) de Coutances. *Pop.* 98. *Bur. de poste* de Villedieu.

Ste.-Marie-de-Tortas, village (*Isere*), arrond. de la Tour-du-Pin,

cant. de Crémieu, comm. de Saint-Romain, à 2 kil (½ l.) de Crémieu, 25 kilom. (5 l. ¾) de la Tour-du-Pin. *Popul.* compr. celle de Saint-Romain, 383. *Bureau de poste* de Crémieu.

Ste.-Marie-de-Vaux, village (*Haute-Vienne*), arrond. de Rochechouart, cant. de St.-Laurent-sur-Gorre, près la Vienne, à 10 kilom. (2 l. ½) de Saint-Junien, 18 kilom. (4 l.) de Limoges. *Popul.* 350. *Bur. de poste* de Saint-Junien.

Ste.-Marie-de-Vergt, village (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de Saint-Jean-de-Vergt, à à 16 kilom. (3 l. ¾) de Périgueux. *Populat.* 542. *Bureau de poste* de Périgueux.

Ste.-Marie-d'Oléron, ville (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, chef-lieu de canton, au sud-ouest d'Oléron, dont elle n'est séparée que par le gave. C'étoit le siége de l'évêché d'Oléron. Il y avoit un collége, un séminaire, une maison de charité pour l'éducation de jeunes filles orphelines et indigentes. *Popul.* 2724. *Bur. de poste* d'Oléron.

Ste.-Marie-du-Bois, v. (*Manche*), arrond. de Mortain, cant. du Teilleul, à 9 k. (2 l. ¼) de Mortain, 7 myriam. (15 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 380. *Bur. de poste* de Mortain.

Ste.-Marie-du-Bois, v. (*Orne*), arroud. de Domfront, cant. de Juvigny, à 19 kil. (4 l. ¼) de Domfront, 42 kil. (9 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 352. *Bur. de poste* du Ribay, département de la Mayenne.

Ste.-Marie-du-Bois, village (*Mayenne*), arrond. de Mayenne, cant. de Lassay, à 21 k. (4 l. ¾) de Villaine, 5 myriam. (11 l.) de Laval. *Pop.* 685. *Bur. de poste* du Ribay.

Ste.-Marie-Dumont, bourg (*Manche*), arrond. de Valognes, cant. de Sainte-Mère-Eglise, à 8 k. (2 l.) N. de Carentan, 22 kilom. (5 l.) S. E. de Valognes, 13 kilom. (3 l.) E. de Pont-l'Abbé, sur la route de Caen à Cherbourg, près d'une rivière qui porte bateau, et d'un petit port de mer. Il y a une mine de houille sèche ou jayet, trouvée en 1780 dans un pré nommé *la Clausette*, dépendant de la ferme de Poupeville. *Pop.* 1322. *Bur. de poste* de Carentan.

Ste.-Marie-du-Thoronet, v. (*Var*). *Voyez* Thoronet.

Ste.-Marie-Embouas, v. (*Gers*), arrond. d'Auch, cant. de Gimont, à 23 kil. (5 l. ½) d'Auch. *Pop.* 504. *Bur. de p.* de Gimont.

Ste.-Marie-en-Chanois, v. (*Haute-Saone*), arrond. de Lure, cant. de Faucogney, près le Breuchin, à 9 kil. (2 l. ¼) de Luxeuil, 36 kil. (8 l.) de Vésoul. *Pop.* 340. *Bur. de poste* de Luxeuil.

Ste.-Marie-en-Chaux, village (*Haute-Saone*), arrond. de Lure, cant. de Luxeuil, près la Lautenne, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Luxeuil, 22 k. (5 l.) de Vésoul. *P.* 165. *Bur. de poste* de Luxeuil.

Ste.-Marie-Geest *ou* Geest-Ste.-Marie, v. (*Dyle*), arrond. de Nivelle, canton de Jodoigne, près la Grande-Geete, à 2 kilom. (½ l.) N. de Jodoigne, 7 kilom. (1 l. ¾) S. S. O de Tirlemont, 4 k. E. S E. de Bruxelles. *P.* 168. *Bur. de poste* de Tirlemont.

Ste.-Marie-Kerke, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. de Saint-Omer, cant. d'Audruick, à 21 kil. (4 l. ¾) de Calais, 8 myr. (18 l. ¼) d'Arras. *Pop.* . . *Bur. de poste* de Gravelines, département du Nord.

Ste.-Marie-la-Blanche, v. (*Côte-d'Or*), arrond. et cant. sud de Beaune, comm. de Combertault, à 5 kil. (1 l. ¼) de Beaune, 40 kil. (9 l.) de Dijon. *Pop.* 413. *Bur. de poste* de Beaune.

Ste.-Marie-la-Mer, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. et cant. ouest de Perpignan, à 9 kil. (2 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 230. *Bureau de poste* de Perpignan.

Ste.-Marie-la-Panouse, v. (*Corrèze*), arrond. d'Ussel, cant. de Neuvic, à 13 kil. (3 l.) d'Ussel, 5 myr. (11 l.) de Tulle. *Pop.* 225. *Bur. de poste* d'Ussel.

Ste.-Marie-la-Robert, village (*Orne*), arrond. d'Alençon, cant. de Carouge, près l'Udon, à 28 kil. (6 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 302. *Bur. de poste* de Carouge.

Ste.-Marie-l'Aumont, village (*Calvados*), arrond. de Vire, cant. de Beny-Bocage, à 8 kil. (2 l.) de Vire, 5 myriam. (11 l.) de Caen. *Pop.* 1160. *Bur. de poste* de Vire.

Ste.-Marie-les-Opprebais, v. (*Dyle*), arrond. de Nivelle, cant. de Perwez, sur la Grande-Gette, rivière, à 4 kil. (1 l.) N. p. O. de Perwez, 8 kil. (2 l.) S. O de Jodoigne, 39 kil. (8 l. ¾) E. S. E. de Bruxelles. *Pop.* 98. *Bur. de poste* de Génappe.

Ste.-Marie-Lierde, v. (*Escaut*). *Voyez* Maria-Lierde.

Ste.-Marie-Linden, village (*Meuse-Inférieure*). *Voyez* Saint-Mariens-Lindens.

Ste.-Marie-Madelaine, village (*Dyle*), arr. et cant. de Louvain, comm. de Vieux-Heverle, à 6 kil. (1 l. ½) de Louvain. *Pop.* compr. celle de Vieux-Heverle, 400. *Bur. de poste* de Louvain.

Ste.-Marie-Maurens, village (*Gers*), arrond. de Lombez, cant. de l'Isle-Jourdain. *Pop.* 81. *Bur. de poste* de Gimont.

Ste.-Marie-outre-l'Eau, v. (*Calvados*), arrond. de Vire, cant. de Saint-Sever, près la Vire, à 14 kil. (3 l. ¼) de Vire, 5 myr. (12 l. ½) de Caen. *Pop.* 412. *Bur. de poste* de Thorigny, département de la Manche.

Stes.-Maries (les), ville (*Bouches-du-Rhône*), arrond. de Tarascon, chef-lieu de cant., au bord de la mer, à 29 kil. (6 l. ½) S. p. O. d'Arles, 8 myr. (19 l.) O. d'Aix. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier d'Arles, 6e arrondissement maritime. *Pop.*... *Bur. de poste* d'Arles.

Ste.-Marthe, v. (*Bouches-du-Rhône*), arrondiss. et canton nord *extrà-muros* de Marseille, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.*... *Bur. de poste* de Marseille.

Ste.-Marthe, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Conches, près la forêt de Conches, à 25 kilomètr. (5 l. ¾) de Verneuil, 20 kilomètr. (4 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 656. *Bur. de p.* de Conches.

Ste.-Marthe, v. (*Lot-et-Garonne*), arrondiss. de Marmande, cant. du Mas-d'Agénois, comm. de Caumont, à 10 k. (2 l. ½) de Marmande, 5 k. (1 l. ¼) du Mas-d'Agénois. *Pop.* compr. celle de Caumont, 2316. *Bureau de poste* de Marmande.

Ste.-Martian, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, canton et comm. de Valderiès, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cet endroit, 8 kilom. (2 l.) d'Alby. *Popul.* compr. celle de Valderiès, 1273. *B. de p.* d'Alby.

Ste.-Maure, v. (*Aube*), arrond. et canton de Troyes, sur la Barse, à 5 kilom. (1 l. ¼) N. de Troyes, 22 kilom. (5 l.) S. d'Arcis-sur-Aube, 22 kil. (5 l.) S. E. de Méry. *Pop.* 182. *Bur. de poste* de Troyes.

Ste.-Maure, ville (*Indre-et-Loire*), arrond. de Chinon, chef-lieu de canton, près la Mause, à

32 kilom. (7 l. ¼) S. de Tours, 32 kil. (7 l. ¼) E. de Chinon, 27 myr.ᵉ (60 l.) S. O. de Paris. Long. 18. 11. Lat. 47. 64. C'étoit une baronnie qui faisoit partie de la haute Touraine, et dont le château, bâti par Foulque de Néra, est fort ancien. Il y avoit dans cette petite ville, outre l'église paroissiale, des Chanoinesses de l'ordre de saint-Augustin. On y fait un grand commerce de pruneaux. Il y a aussi quelques métiers à faire de la toile, des toiles peintes, des mouchoirs et de l'étamine. On y trouve des mines de fer. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2065. *Bur. de poste.*

Ste.-Maxime, v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Grimaud, au bord de la mer, à 15 kilom. (3 l. ½) de Fréjus, 6 myr. (13 l. ⅔) de Toulon. Il y a dans le territoire de ce village, aux environs de la mer, une mine de plomb tenant argent. *Popul.* 808. *Bureau de poste* de St.-Trupez.

Ste.-Meille, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, canton de Gabaret, à 4 myr. (10 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Popul.* 216. *Bur. de poste* de Roquefort.

Ste.-Melaine, v. (*Calvados*), arrond. et canton de Pont-l'Évêque, sur la Calone, attenant Pont-l'Évêque, à 41 kilom. (9 l. ½) de Caen. *Pop.* 334. *Bur. de poste* de Pont-l'Évêque.

Ste.-Même, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saint-Jean-d'Angely, cant. de Saint-Hilaire, à 8 k. (2 l.) de Saint-Jean-d'Angely, 20 k. (4 l. ½) de Saintes. On tire dans ce village des pierres d'un grain très-fin, blanches, nettes et propres à toutes sortes d'ouvrages. *Pop.* 318. *Bureau de poste* de Saint-Jean-d'Angely.

Ste.-Même, village (*Loire-Inférieure*), arrond. de Nantes, cant. de Machecoul, près la Tenu, à 3 k. (¾ de l.) de Machecoul, 30 kilom. (6 l. ⅔) de Nantes. *Pop.* 323. *Bur. de poste* de Machecoul.

Ste.-Menéhould, ville (*Marne*), chef-lieu d'arr. et de cant., située entre deux rochers, et traversée par la rivière de l'Aisne, à 36 k. (8 l.) O. de Verdun, 7 myr. (15 l.) S. O. de Reims, 41 kilom. (9 l. ½) E. N. E. de Châlons-sur-Marne, 25 myr. (50 l.) E. p. N. de Paris. Long. 22. 34. Lat. 49. 10. Cette ville, du ci-dev. Rémois, étoit la capitale des pays et forêt d'Argonne; c'étoit un gouvernement de place, le chef-lieu d'une élection, le siége d'un bailliage, d'une maîtrise des eaux et forêts, d'un grenier à sel, et d'un bureau des traites foraines; un lieutenant de maréchaussée y faisoit sa résidence. L'état-major étoit composé d'un gouverneur, d'un lieutenant de roi et d'un major. Il y avoit un corps-de-ville qui commandoit concurremment avec le gouverneur. Cette ville avoit anciennement une chambre des monnoies, qui fut transférée à Nantes, lors de sa réunion à la couronne. L'hôtel-dieu de cette ville est très-ancien; il a été reconstruit à neuf depuis l'incendie de 1719. Outre l'église paroissiale, on y voyoit un couvent de Capucins, et un couvent de dames de Sainte-Marie. Les promenades sont très-jolies; on voyoit à mi-côte, du côté de la ville, un jeu d'arquebuse. La ville de Sainte-Menéhould est encore une de celles que l'histoire retrace en caractères de sang. Jamais aucune n'essuya plus de siéges que celle-ci; nous allons les rappeler tous: un en 1039, contre Josilon, duc de la basse Lorraine, qui fut contraint de se retirer; le deuxième, en 1089, contre un saint évêque, appelé Théodore de Verdun, qui prit la ville et le château sur Manassès, comte de Perthes; le troisième, par Arnould, aussi évêque de Verdun, qui fut tué au siége d'un trait d'arbalète, tiré du château le 14 août 1181. L'armée sainte découragée se retira à Verdun, où Arnould fut enterré dans sa cathédrale; le quatrième siége, en 1590, ne fut pas plus heureux pour Charles II, duc de Lorraine, qui fut obligé de le lever, en dépit même du gouverneur, qui vouloit livrer la ville aux ligueurs. Le triomphe en est dû à un certain Renneville, premier magistrat, qui eut le courage, à la tête de quelques habitans, d'arrêter ce gouverneur, qui lui demanda où étoit son ordre. Mais Renneville tirant un pistolet caché sous sa robe, dit que quand il s'agissoit du service du roi c'étoit là son ordre. Le roi apprit cette action d'éclat, et le fit gouverneur en 1588. Le cinquième, c'est le marquis de Praslin qui s'en rendit maître le 27 décembre 1606. Le sixième, le Grand Condé la prit, après une vigoureuse résistance de la part des habitans, le 13 novembre 1652, et enfin Louis XIV fit son entrée dans la ville par la brèche: c'est le premier siége où il se soit trouvé en personne. Ajoutez à cette longue suite de malheurs sept cents maisons incendiées dans la nuit du 7 août 1719.

Cette ville a été rebâtie sur un plan assez régulier, les bâtimens élevés à même hauteur et sur un plan uniforme, sont construits en pierres de taille et en briques. L'hôtel-de-ville a une façade agréable.

On fabrique à Sainte-Menéhould des serges ou ras de Châlons, avec des laines du pays; des boulets et des bombes, des cloches, boîtes et alambics. Il y a une verrerie où l'on fait du verre blanc; deux tanneries et corroieries pour les cuirs forts et autres; une faïencerie, où l'on fabrique des faïences de toutes qualités et en terre à pipe, une pelleterie et mégisserie pour toutes sortes de peaux; un moulin à tan pour l'apprêt des cuirs, et trois tuileries et briqueteries.

On emploie le merrain du pays à la confection des tonneaux qu'on vend aux vignerons des montagnes.

Son territoire renferme une grande quantité de verreries, principalement dans la forêt d'Argonne, et plusieurs forges. On trouve aussi des mines de fer et de l'argile noirâtre et rougeâtre, d'excellente qualité pour poterie. On y recueille abondamment des fromens, des seigles et des avoines, qu'on débite à Châlons, à Reims, et sur les frontières de la Meuse. Les bois de Sainte-Menéhould renferment des plantes précieuses.

La ville de Sainte-Menéhould est la patrie de Robert *Sorbon*, fondateur de la Sorbonne, né au village de Sorbon, dans le ci-devant Rhételois, ressort de Sainte-Menéhould. — Jean *Chartier*, fameux docteur de l'université de Paris, connu sous le nom de Gerson, qui étoit celui du village où il naquit dans le diocèse de Reims, ressort de Sainte-Menéhould: il mourut en 1429. — Dom Jean *Mabillon*, bénédictin, de qui Maurice le Tellier, archevêque de Reims, disoit au roi: qu'il étoit le plus humble et le plus savant religieux de son royaume. — Jean *Dé*, savant jésuite, né en 1643; il fut chargé par le roi et le cardinal de Furstemberg, de plusieurs établissemens à Strasbourg, entre autres d'une

université dont il fut recteur. Il mourut à Strasbourg en 171... — Henri *Duvalk*, comte de Dampierre, né près de Ste.-Menéhould, généralissime des armées de l'empereur. — Jean *Armand*, marquis de Joyeuse, maréchal de France, gouverneur des Trois-Evêchés, né à Ville-sur-Tourbe, près Ste.-Menéhould : il se distingua dans plusieurs batailles, sur-tout à celle de Nervinde, où il commandoit l'aile gauche, qui décida le succès.

Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un inspecteur des forêts, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* réunie à la Grange-aux-Bois, 5168. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Ste.-Menge, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Mirecourt, sur la Vraine, à 13 k. (3 l.) de Mirecourt, 33 k. (7 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 279. *Bur. de poste* de Mirecourt.

Ste.-Menne, village (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Cadours, à 22 kil. (5 l.) de Grenade, 39 k. (8 l. ¾) de Toulouse. *Populat.* compr. les dépend., 750. *Bur. de poste* de Beaumont-de-Lomagne.

Ste.-Mère, v. (*Gers*), arrond. de Lectour, cant. de Miradoux, à 8 kil. (2 l.) de Lectour, 41 kilom. (9 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 395. *Bur. de poste* de Lectour.

Ste.-Mère-Eglise, b. (*Manche*), arrond. de Valognes, chef-lieu de canton, à 11 kil. (2 l. ¾) N. de Carentan, 22 k. (5 l.) S. E. de Valognes, 8 k. (2 l.) N. E. de Pont-l'Abbé. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 1337. *Bureau de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Ste.-Mondane, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Castres, près la Dordogne, à 9 k. (2 l. ½) de Sarlat, 6 myr. (14 l.) de Périgueux. *Pop.* 569. *Bur. de poste* de Sarlat.

Ste.-Montaine, v. (*Cher*), arr. de Sancerre, cant. d'Aubigny, à 8 kil. (2 l.) de cet endroit, 4 myr. (10 l. ¼) de Bourges. *Pop.* 472. *Bur de poste* d'Aubigny.

Ste.-Nataleine, v. (*Dordogne*), arrond. et canton de Sarlat, à 5 k. (1 l. ½) de cette ville, 5 myriam. (12 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 645. *Bur. de poste* de Sarlat.

Ste.-Néomaye, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Niort, canton de St.-Maixent, à 6 kil. (1 l. ½) S. O. de cette ville, 15 k. (3 l. ½) E. de Niort, 19 kil. (4 l. ½) N. N. E. de Melle. Il y a quelques fabriques de serge croisée. *Pop.* 805. *Bur. de poste* de Saint-Maixent.

Ste.-Olive ou Ste.-Irlide, v. (*Ain*), arr. de Trévoux, canton de St.-Trivier, à 15 k. (3 l. ½) de Trévoux, 31 k. (7 l.) de Bourg, 11 k. (2 l. ¾) de Chatillon-sur-Chalaronne. *Pop.* 169. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Chalaronne.

Ste.-Oportune-du-Bos, village (*Eure*), arrond. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger, à 19 kil. (4 l. ½) de Bernay, 5 kil. (1 l. ¼) de Neubourg, 28 kilom. (6 l. ¼) d'Evreux. *Popul.* 272. *Bur. de p.* de Neubourg.

Ste.-Opportune, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Quillebœuf, à 7 kil. (1 l. ¾) de Pont-Audemer, 6 myr. (14 l.) d'Evreux. *Pop.* 431. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

Ste.-Opportune, village (*Loire-Inférieure*), arrond. de Paimbœuf, canton et comm. de St.-Père-en-Retz, à 8 k. (2 l.) de Paimbœuf, 27 k. (8 l. ½) de Nantes. *P.* 758. *Bur. de poste* de Paimbœuf.

Ste.-Opportune-de-Lessay, v. (*Manche*), arr. de Coutances, cant. et comm. de Lessay, près la rivière d'Ay, à 22 k. (5 l.) de Carentan, 21 kil. (4 l. ¾) de Coutances. *Pop.* compr. celle de Lessay, 1709. *Bur. de poste* de Périers.

Ste.-Opportune, v. (*Orne*), arr. de Domfront, cant. d'Athis, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Domfront, 15 k. (3 l. ½) de Condé-sur-Noireau, 5 myr. (11 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 550. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau, département du Calvados.

Ste.-Opportune-la-Campagne, village (*Eure*), arrond. de Bernay, canton de Beaumont, à 19 kilom. (4 l. ½) de Bernay, 6 k. (1 l. ¼) de Beaumont-le-Roger, 22 kil. (5 l.) d'Evreux. *Pop.* 167. *Bur. de poste* de Beaumont-le-Roger.

Ste.-Ouesme, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de Champ-Deniers, à 19 k. (4 l. ½) de Saint-Maixent, 13 k. (3 l.) de Niort. *Popul.* 533. *Bureau de poste* de Niort.

Ste.-Outril, v. (*Indre*), arr. d'Issoudun, cant. de Neuvy-Pailloux, à 5 k. (1 l. ¼) d'Issoudun, 22 k. (5 l.) de Châteauroux. *Pop.* 778. *Bureau de poste* d'Issoudun.

Ste.-Pallaye, v. (*Yonne*), arr. d'Auxerre, canton de Vermanton, près l'Yonne, à 13 kil. (3 l.) d'Auxerre. *Pop.* 262. *Bur. de poste* de Vermanton.

Ste.-Paule, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, canton de Bois-d'Yoingt, à 11 kil. (2 l. ¾) de Villefranche, 30 k. (6 l. ¾) de Lyon. *Pop.* 260. *Bur. de poste* de Villefranche-sur-Saone.

Ste.-Pereuse, v. (*Nièvre*), arr. et cant. de Château-Chinon, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 5 myriam. (11 l.) de Nevers. *Pop.* 626. *B. de poste* de Château-Chinon.

Ste.-Pétronille, v. (*Gironde*), arr. et canton de la Réole, comm. de Gironde, à 4 kil. (1 l.) de la Réole, 5 myr. (10 l. ½) de Bordeaux. *Popul.* compr. celle de Gironde, 1066. *Bureau de poste* de la Réole.

Ste.-Pexine, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, canton de Mareuil, sur le Lay, à 27 kilom. (6 l.) de la Roche-sur-Yon, 28 k. (6 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *Populat.* 316. *Bur. de poste* de St.-Hermand.

Ste.-Pezanne, village (*Loire-Inférieure*), arrond. de Paimbœuf, canton du Pélerin, à 13 kil. (3 l.) N. de Machecoul, 23 kil. (5 l. ¼) S. O. de Nantes, 13 k. (3 l.) N. E. de Bourgneuf. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* de Nantes.

Ste.-Pezanne, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. et cant. de Niort, près la Sèvre, à 2 kil. (½ l.) de Niort. *Pop.* 1281. *Bureau de poste* de Niort.

Ste.-Pience, v. (*Manche*), arr. d'Avranches, canton de la Haye-Pesnel, à 8 k. (2 l.) d'Avranches, 33 kil. (7 l. ½) de Coutances. *Pop.* 514. *Bur. de poste* d'Avranches.

Ste.-Pompogne, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Nérac, canton d'Houeillés, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Castel-Jaloux, 4 myr. (10 l. ¼) d'Agen. *Pop.* 371. *Bur. de poste* de Castel-Jaloux.

Ste.-Presentine, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Gornac, à 16 k. (3 l. ¾) de Cadillac, 37 k. (8 l. ¼) de Bordeaux. *Popul.* 105. *Bur. de poste* de Cadillac.

Ste.-Preuve, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Sissonne, à 21 kil. (4 l. ¾) de Laon. *Pop.* 139. *Bur. de poste* de Laon.

Ste.-Puelles,

Ste.-Puelles, v. (*Aude*), arr. et cant. sud de Castelnaudary. *Pop.* compr. celle du Mas, 940. *Bureau de poste* de Castelnaudary.

Ste.-Quiterie, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, canton de Peune, comm. de Masseils, à 24 kil. (5 l. ½) d'Agen, 15 k. (3 l. ½) de Villeneuve-d'Agen. *Pop*.... *Bur. de poste* d'Agen.

Ste.-Quiterie, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. et commune de Rabastens, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 15 k. (3 l. ½) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de Rabastens, 5930. *B. de p.* de Rabastens.

Ste.-Radegonde, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Rhodez, à 4 kil. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 446. *Bur. de poste* de Rhodez.

Ste.-Radegonde, v. (*Charente*), arrond. de Barbezieux, cant. de Baignes, à 11 kil. (2 l. ¾) de Barbezieux, 43 kil. (9 l. ¾) d'Angoulême. *Pop.* 2001. *Bur. de poste* de la Grôle.

Ste.-Radegonde, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, cant. de St.-Porchaire, à 22 k. (5 l.) de Saintes. *Pop.* 245. *Bur. de poste* de Rochefort.

Ste.-Radegonde ou Cuzay-Ste.-Cladegonde, v. (*Cher*), arr. de Saint-Amand, canton de Dun-sur-Auron, à 29 kil. (6 l. ½) de Sancoins, 22 k. (5 l.) de Bourges. *Pop.* 138. *Bur. de poste* de Dun-sur-Auron.

Ste.-Radegonde, v. (*Creuse*), arr. de Boussac, cant. de Chambon, sur la Tardes, à 7 kilom. (1 l. ⅔) d'Evaux, 5 myr. (11 l. ¼) de Guéret. *Popul.* ... *Bur. de poste* de Chambon.

Ste.-Radegonde, v. (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. d'Issigeac, près la Bournègue, à 25 k. (5 l. ⅔) de Bergerac, 6 myr. (13 l.) de Périgueux. *Pop.* 345. *Bur. de poste* de Bergerac.

Ste.-Radegonde, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Castel-Sarrasin, cant. de Beaumont, comm. d'Esparsac, à 3 kilomèt. (¾ de l.) de Beaumont-de-Lomagne, 19 kil. (4 l. ¼) de Castel-Sarrasin. *Pop.* compr. celle d'Esparsac, 593. *Bur. de poste* de Beaumont-de-Lomagne.

Ste.-Radegonde, v. (*Gers*), arr. de Lectour, canton de Fleurence, comm. de St.-Lary, à 6 k. (1 l. ½) de Lectour, 22 kil. (5 l.) d'Auch. *Pop.* compr. celle de St.-Lary, 129. *Bur. de poste* de Fleurence.

Ste.-Radegonde, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Pujols, à 23 k. (5 l. ½) de Libourne, 5 myr. (10 l. ⅔) de Bordeaux. *Pop.* 892. *Bureau de poste* de Castillon.

Ste.-Radegonde, v. (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. nord de Tours, près la Loire, à 1 kil. (¼ de l.) de Tours. *Pop.* 333. *Bur. de poste* de Tours.

Ste.-Radegonde, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Port-Ste.-Marie, comm. de Saint-Brice, à 3 k. (¾ de l.) d'Aiguillon, 24 k. (5 l.) d'Agen. C'est la patrie de Théophile du Viaud de *Clérac*, poète français, mort à Paris en 1626. On a de lui des *Elégies*, des *Odes*, des *Sonnets*; il fut un des premiers qui donnèrent des ouvrages mêlés de prose et de vers. *Pop*.... *Bureau de poste* d'Aiguillon.

Ste.-Radegonde, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et canton de Villeneuve-d'Agen, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 31 kil. (7 l.) d'Agen. *Pop*.... *Bur. de poste* de Villeneuve-d'Agen.

Ste.-Radegonde, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. d'Issy, à 23 k. (5 l. ½) de Bourbon, 7 myr. (16 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 474. *Bur. de poste* de Toulon-sur-Arroux.

Ste.-Radegonde, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. de Corbeil, commune de Monceaux, à 7 kil. (1 l. ¾) de Corbeil. *Popul.* compr. celle de Monceaux, 209. *Bur. de poste* de Corbeil.

Ste.-Radegonde, v. (*Somme*), arr. et cant. de Péronne, près la Somme, à 1 k. (¼ de l.) de Péronne, 4 myr. (10 l. ¼) d'Amiens. *Popul.* 536. *Bur. de poste* de Péronne.

Ste.-Radegonde, v. (*Vienne*), arrond. de Châtellerault, cant. de Pleumartin, à 23 kil. (5 l. ½) de Châtellerault, 30 kil. (6 l. ¾) de Poitiers. *Pop.* 261. *Bureau de poste* de Chauvigny.

Ste.-Radegonde-de-Jard, v. (*Vendée*). *Voyez* Jard.

Ste.-Radegonde-de-Marconnay, v. (*Vienne*). *Voyez* Marconnay.

Ste.-Radegonde-de-Pépines, v. (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Pépines.

Ste.-Radegonde-de-Pommiers, village (*Deux-Sèvres*), arr. et cant. de Thouars, près la Thoue, à 7 kil. (1 l. ⅔) de Thouars, 8 m. (17 l. ¼) de Niort. Les environs produisent une petite quantité de vins rouges, et beaucoup de vins blancs généralement bons. *Pop.* 260. *Bur. de poste* de Thouars.

Ste.-Radegonde-des-Noyers, v. (*Vendée*), arrond. de Fontenay-le-Peuple, canton de Chaillé-les-Marais, à 22 kilom. (5 l.) de Fontenay-le-Peuple. *Popul.* 768. *Bur. de poste* de Luçon.

Ste.-Radegonde-la-Vineuse, (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de l'Hermenault, à 7 kil. (1 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple. *Populat.* 427. *Bureau de poste* de Fontenay-le-Peuple.

Ste.-Ramée, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, cant. de Mirambeau, à 19 kil. (4 l. ½) de Pons, 36 kil. (8 l.) de Saintes. *Pop.* 401. *Bur. de poste* de Mirambeau.

Ste.-Reine, v. (*Loire-Inférieure*), arrond. de Savenay, cant. de Pont-Château, près des marais, à 22 k. (5 l.) de Guérande, 5 m. (11 l. ¼) de Nantes. On y trouve des tourbières. *Pop*... *Bureau de poste* de Pont-Château.

Ste.-Reine ou Alize, b. (*Côte-d'Or*), arrond. de Semur, canton de Flavigny, sur une montagne, à 13 kil. (3 l.) de Semur, 5 myriam. (10 l. ¾) de Dijon. Ce bourg fut autrefois une fameuse ville, nommée *Alexia*, détruite par César. Une forteresse immense couronnoit le front d'une montagne de 291 mèt. (150 toises) d'élévation. César triomphant y pénétra la torche à la main : des torrens de sang inondèrent la montagne, dont la croupe supportoit cette ville, que les siècles avoient élevée. Les ruines des palais, des temples, des murs s'écroulèrent sous la flamme, et les cendres, dispersées par les vents, furent au loin couvrir les prés que l'Ozerein arrose. A la place de cette ville, il existe un bourg nommé Alize. C'est dans ce lieu que sainte Reine fut martyrisée, l'an 253, sous Olibre; elle avoit une chapelle, où une foule immense de pélerins se rendoient, les uns pour se préserver de la galle, les autres pour se la faire guérir.

Ce bourg possède plusieurs mines de fer. Il est connu par ses eaux minérales, dont la salubrité n'a pas manqué d'être attribuée au mérite de la sainte. Il y a deux fontaines, dont la plus renommée est celle des Cordeliers : c'est un réservoir d'environ ¾ de mèt. (2 pieds ½) en carré, situé dans une chapelle de l'église des ci-devant religieux. Quoique

cette fontaine ne soit pas abondante, on prétend néanmoins qu'elle ne peut s'épuiser : son eau est claire, froide, limpide comme l'eau ordinaire de fontaine. L'autre fontaine, dans un champ, à deux portées de fusil du bourg, est beaucoup plus grande et plus abondante que la précédente; l'eau en est plus fraîche, plus légère et meilleure; mais la prévention que l'on a dans le pays, fait préférer celle des Cordeliers.

Outre l'église paroissiale, on y voyoit un couvent de Cordeliers. L'évêque d'Autun étoit seigneur de cet endroit. *Pop.* 577. *Bur. de poste* Flavigny.

Ste.-Reine, v. (*Mont-Blanc*), arrond. de Chambéry, canton de Chatelard, à 13 kilom. (3 l.) de Chambéry. *Pop.* 552. *Bur. de poste* de St.-Pierre-d'Albigny.

Ste.-Reine-les-Igny, v. (*Haute-Saône*), arr. de Gray, cant. de Fresne-St.-Mametz, près la forêt de Bellevaivre, à 25 k. (5 l. ½) de Gray, 31 kilom. (7 l.) de Vésoul. *Pop.* 150. *Bur. de poste* de Gray.

Ste.-Réparade, village (*Bouches-du-Rhône*). *Voyez* Puy-Ste.-Réparade.

Ste.-Reparata, b. (*Golo*), arrond. de Calvi, à 14 kilomèt. (3 l. ¼) de Calvi, 4 m. (10 l. ¼) de Bastia. *Pop.* 423.

Ste.-Rictrude, v. (*Pas-de-Calais*). *V.* Boiry-Rictrude.

Ste.-Riparata, v. (*Golo*), arr. de Bastia, cant. de Moriani, à 40 k. (9 l.) de Bastia. *Pop.* 1035.

Ste.-Rose, v. (*Gers*), arr. de Lectour, canton et commune de Miradoux, à 13 kil. (3 l.) de Lectour, 40 kil. (9 l.) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Miradoux, 1566. *Bur. de poste* de Lectour.

Ste.-Rufine, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Gorze, sur une montagne, près la Moselle, à 5 kil. (1 l. ⅓) de Metz. *Pop.* 235. *Bur. de poste* de Metz.

Ste.-Sabine, v. (*Lot-et-Garonne*), arrondiss. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Villeréal, comm. de Naresse, à 18 kil. (4 l.) de Montflanquin, 5 myr. (12 l. ½) d'Agen. *Pop.* compr. celle de Naresse, 194. *Bur. de poste* de Montflanquin.

Ste.-Sabine, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Conlie, à 16 k. (3 l. ⅔) du Mans. Il y a une tuilerie ou briqueterie. *Pop.* compr. celle de Poché, 879. *Bur. de poste* de Beaumont-sur-Sarthe.

Ste.-Sabine, v. (*Dordogne*), arrond. de Belvez, canton de Beaumont, à 22 kil. (5 l.) de Belvez, 5 myr. (12 l. ½) de Périgueux. *Pop.* compr. celle de Lebel et St.-Germain, 640. *Bureau de poste* de Bergerac.

Ste.-Sabine-en-Plaine, village (*Côte-d'or*), arrondiss. de Beaune, canton de Pouilly, en plaine, à 11 k. (2 l. ¾) d'Arnay, 34 kil. (7 l. ⅔) de Dijon. *Pop.* 175. *Bur. de poste* d'Arnay.

Ste.-Saoule *ou* Ste.-Soule, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de la Rochelle, cant. de la Jarrie, à 10 k. (2 l. ½) de la Rochelle, 6 myr. (13 l.) de Saintes. *Pop.* 1434. *Bur. de poste* de la Rochelle.

Ste.-Savine, v. (*Aube*), arr. et cant. de Troyes, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, *Pop.* 691. *Bureau de poste* de Troyes.

Ste.-Scève, village (*Finistère*), arrond. et cant. de Morlaix, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 7 m. (14 l. ⅔) de Quimper. *Popul.* 623. *Bur. de poste* de Morlaix.

Ste-Scolasse, v. (*Orne*), arr. d'Alençon, cant. de Courtomer, à 28 kil. (6 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 881. *Bureau de poste* du Mêle.

Ste.-Segré, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Poix, à 31 k. (7 l.) d'Amiens, 5 kil. (1 l. ¼) de Poix. *P.* 176. *Bur. de poste* de Poix.

Ste.-Seine, bourg (*Côte-d'Or*), *Voy.* St.-Seine.

Ste.-Seine v. (*Nièvre*). *Voyez* St.-Seine.

Ste.-Seine-en-Bache, v. (*Côte-d'Or*), *Voyez* St.-Seine-en-Bache.

Ste.-Seine-sur-Vingeanne, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, canton de Fontaine-Française, sur la côte, près la Vingeanne, à 23 k. (5 l. ¼) d'Is-sur-Tille, 37 kil. (8 l. ⅓) de Dijon. *Pop.* 766. *Bur. de poste* de Mirebeau.

Ste.-Sigolène, village (*Haute-Loire*), arrond. d'Yssengeaux, cant. de Monistrol, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 36 kilom. (8 l.) du Puy. *Pop.* 2531. *Bur. de poste* de Monistrol.

Ste.-Sigoulaine, v. (*Tarn*), arrond. de Gaillac, cant. de l'Isle, comm. de Parisot, à 10 k. (2 l. ½) de Rabastens, 11 k. (2 l. ¾) de Gaillac. *P.* compr. celle de Parisot, 772. *Bur. de poste* de Rabastens.

Ste.-Soline, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Melle, cant. de Chenay, à 13 k. (3 l.) de Melle, 39 kil. (8 l. ¾) de Niort. *Pop.* 627. *Bur. de p.* de Sauzé.

Ste.-Soulange, village (*Cher*), arrond. de Bourges, cant. des Aix-d'Angillon, près l'Ouatier, riv., à 13 k. (3 l.) de Bourges. *Pop.* 1074. *Bureau de poste* de Bourges.

Ste.-Souline, v. (*Charente*), arrond. de Barbezieux, cant. de Brossac, à 14 k. (3 l. ¼) de Barbezieux, 32 kil. (7 l. ¼) d'Angoulême. *P.* 414. *Bureau de poste* de la Grôle.

Ste.-Stevens-Woluwe, village (*Dyle*). *Voyez* Woluwe-St.-Etienne.

Ste.-Stail, v. (*Vosges*), arrond. de Saint-Dié, cant. de Senones, à 3 kil. (¾ de l.) S. p. E. du Puy, 6 kil. (1 l. ½) E. p. S. de Senones, 16 kil. (3 l. ¾) de Raon. *Populat.* 312. *Bureau de poste* de Raon.

Ste.-Susanne, v. (*Arriège*), arrond. de Pamiers, cant. du Fossat, comm. de St.-Ybars, à 15 k. (3 l. ¼) de Saverdun, 19 kilom. (4 l. ¼) de Pamiers. *Pop.* compr. celle de St.-Ybars, 2300. *Bur. de poste* de Saverdun.

Ste.-Susanne, village (*Haut-Rhin*), arrond. de Porentruy, cant. de Montbéliard, à 2 k. (½ l.) de cette ville. Cette petite commune est placée au pied d'un rocher, où l'on en voit un autre qui se prolonge sous terre dans une étendue de 200 pas. Au bout est une caverne spacieuse, assez semblable à un de ces petits temples souterrains où les Druides célébroient leurs mystères. L'imagination croit y voir des figures singulières, et entr'autres celle d'une femme, du sein de laquelle découle une eau limpide qui vient former une fontaine à l'entrée de l'antre, et de là court, en serpentant, se joindre à l'Alcine. Près de ce rocher est le mont Bard : son nom et divers vestiges de bâtimens qu'on y voit dispersés ont fait penser qu'il a été la demeure des poètes bardes. Au pied de la montagne est un coteau qui fournit d'assez bon vin blanc. *Pop.* 135. *Bur. de poste* de Montbéliard.

Ste.-Susanne-du-Fenoil, v. (*Rhône*). *Voyez* Fenoil (le).

Ste.-Susanne-sur-Vire, v. (*Manche*), arrond. et canton de Saint-Lô, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville, 29 kil. (6 l. ½) de Coutances. *Populat.* 439. *Bureau de poste* de Thorigny.

Ste.-Suzanne (*Aube*), arrond. d'Arcis-sur-Aube, canton de Ramerup, comm. de Poivre. *Populat.* compr. celle de Poivre, 568. *Bur. de p.* d'Arcis-sur-Aube.

Ste.-Suzanne, v. (*Manche*), arrond. de Coutances, canton de Périers, à 13 kil. (3 l.) de Carentan, 29 k. (6 l. ½) de Coutances. *Populat.* 164. *Bureau de poste* de Carentan.

Ste.-Suzanne, ville (*Mayenne*), arrond. de Laval, chef-lieu de cant., sur une montagne, près l'Erve, à 4 myr. (10 l.) O. du Mans, 31 kil. (7 l.) E. de Laval, 8 kil. (2 l.) S. S. E. d'Evron. Il y a une papeterie. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1302. *Bur. de poste* d'Evron.

Ste.-Suzanne, v. (*Basses-Pyrenées*), arrond. et canton d'Orthez, sur le Las, à 3 kilom. (¾ de l.) d'Orthez, 41 kil. (9 l. ¼) de Pau. Dans les environs, on trouve des mines de houille. *Pop.* 797. *Bur. de poste* d'Orthez.

Ste.-Terre, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, canton de Castillon, près la Dordogne, à 13 kil. (3 l.) de Libourne, 32 kil. (7 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 2034. *Bureau de poste* de Castillon.

Ste.-Thècle, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. de Lauzerte, comm. de Durfort, à 9 k. (2 l. ¼) de Moissac, 29 kil. (6 l. ½) de Montauban. *Popul.* compr. celle de Durfort, 990. *Bureau de poste* de Moissac.

Ste.-Théodorite, v. (*Gard*), arr. du Vigan, cant. de Quissac, à 18 kil. (4 l.) de Sommières, 25 k. (5 l. ¾) de Nimes. *Populat.* 249. *Bur. de poste* de Ledignan.

Ste.-Theoffrey, v. (*Isère*). *Voy.* St.-Theoffrey.

Ste.-Thérence, v. (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, cant. de Marcellat, à 10 kil. (2 l. ½) de Mont-Luçon, 7 myr. (15 l. ½) de Moulins. *Pop.* 519. *Bureau de poste* de Mont-Luçon.

Ste.-Thorette, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Mehun, près le Cher, à 14 kil (3 l. ½) de Bourges. *Popul.* 550. *Bur. de poste* de Bourges.

Ste.-Thuise, v. (*Aube*), arrond. d'Arcis-sur-Aube, canton de Chavanges, comm. de Jesseine, sur le Meldenson, ruisseau, à 19 kilom. (4 l. ¼) d'Arcis, 32 kil. (7 l. ¼) de Troyes. *Pop.* compr. celle de Jesseine, 385. *Bur. de poste* d'Arcis-sur-Aube.

Ste.-Tréphine, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Guingamp, cant. de Bothoa, à 13 k. (3 l.) de Rostrenen, 40 k. (9 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 613. *Bureau de poste* de Rostrenen.

Ste.-Tulle, v. (*Basses-Alpes*), arrond. de Forcalquier, cant. de Manosque, à 18 kil. (4 l.) S. de Forcalquier, 5 myr. (11 l. ½) S.O. de Digne, 4 kil. (1 l.) S. de Manosque. *Populat.* 741. *Bur. de poste* de Manosque.

Ste.-Ucisse, v. (*Tarn*), arrond. de Gaillac, cant. de Salvaignac, à 23 kil. (5 l. ¼) de Gaillac, 6 myr. (14 l. ¼) de Castres. Il existe dans son territoire des carrières d'un très-beau marbre gris-blanc. *Pop.* 276. *B. de p.* de Rabastens.

Ste.-Urielle, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Dinan, canton de Broons, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 42 kil. (9 l. ½) de Saint-Brieux. *Popul.* 261. *Bur. de poste* de Broons.

Ste.-Ursanne, v. (*Haut-Rhin*). *Voyez* St.-Ursanne.

Ste.-Ursule, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Forges-les-Eaux, commune de la Rosière, à 5 kil. (1 l. ¼) de Forges, 10 kil. (2 l. ½) de Neufchâtel. *Popul.* compr. celle de la Rosière. 118. *Bureau de poste* de Forges-les-Eaux.

Ste.-Vaize, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. et canton nord de Saintes, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville. Au bord de la Charente sont des pierres très-dures, et qui résistent à la gelée. *Pop.* 414. *Bur. de poste* de Saintes.

Ste.-Valière, v. (*Aude*), arr. de Narbonne, canton de Ginestas, à 16 k. (3 l. ¾) de Narbonne, 40 k. (9 l.) de Carcassonne. *Pop.* 318. *Bur. de poste* de Narbonne.

Ste.-Vaubourg, v. (*Ardennes*), arrond. de Vouziers, cant. d'Attigny, à 9 kil. (2 l. ½) de Vouziers, 37 kilom. (8 l. ¼) de Charleville. *Popul.* 200. *Bureau de poste* d'Attigny.

Ste.-Verge, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. et canton de Thouars, à 3 kilom. (¾ de l.) de cette ville, 8 myr. (17 l. ¾) de Niort. *Pop.* 665. *Bur. de poste* de Thouars.

Ste.-Vertus, v. (*Yonne*), arr. de Tonnerre, cant. de Noyers, sur la côte, près la Serain, à 13 kilom. (3 l.) de Tonnerre, 27 kil. (6 l.) d'Auxerre. *Pop.* 301. *Bur. de poste* de Noyers.

Ste.-Victoire, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Montpezat, comm. de Montalzat, à 7 kil. (1 l. ¾) de Caussade, 28 k. (6 l. ¼) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Montalzat, 1320. *Bur. de poste* de Caussade.

Ste.-Vittoria, v. (*Tanaro*), arrond. d'Albe, cant. de Bra, sur une hauteur, peu loin de la gauche du Tanaro, à 9 k. (2 l. ¼) S. O. d'Albe. *Pop.* 945. *B. de poste* d'Asti.

Saintenac, v. (*Arriége*), arr. de Foix, cant. de la Bastide-de-Seron, à 30 k. (6 l. ¾) de Tarascon. *Pop.* 391. *Bur. de poste* de Foix.

Saintery, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et canton de Corbeil, sur la Seine, à 1 k. (¼ de l.) de Corbeil, 36 k. (8 l.) de Versailles. *Populat.* 373. *B. de p.* de Corbeil.

Saintes *ou* Xaintes, ville (*Charente-Inférieure*), chef-lieu d'arr. et de canton, au pied d'une montagne, sur la Charente, à 6 myr. (14 l.) S. E. de la Rochelle, 6 myr. (14 l.) O. d'Angoulême, 12 myr. (27 l.) S. O. de Poitiers, 45 myr. (103 l.) S. O. de Paris. Long. 17. 1. Lat. 45. 44. C'étoit la capitale de la ci-devant Saintonge, située au pied d'une montagne, au bas de laquelle coule la Charente. Il y avoit un évêché suffragant de Bordeaux, un siége présidial, une juridiction consulaire, une élection dépendant de l'intendance de la Rochelle, un gouvernement de place et une lieutenance de maréchaussée. Saintes étoit anciennement couverte de monumens romains dont on apperçoit encore des vestiges; mais les dévastations des barbares du Nord, les longues guerres des Anglais, les discordes civiles et les horribles excès dont la religion fut souvent le prétexte, ont ruiné plusieurs fois cette ville.

On y voit encore un beau pont construit du temps des Romains, sur lequel est un arc de triomphe et les restes d'un amphithéâtre. Il existoit un Capitole situé sur la hauteur qui domine la ville, et à peu près à l'emplacement où se trouve le ci-devant couvent des Carmélites. L'église de Saintes fut érigée en évêché vers le commencement du dixième siècle, et saint Eutrope est regardé comme le premier évêque. Son chapitre étoit com-

posé de vingt-huit chanoines, y compris les dignitaires. Outre les églises paroissiales, il y avoit une célèbre abbaye de Bénédictines, que l'on appeloit les *Dames de Saintes*, dont l'abbesse avoit une juridiction spirituelle; un séminaire, dirigé par les prêtres de la Mission, un monastère d'anciens Bénédictins, et plusieurs autres communautés des deux sexes.

Le commerce et les productions consistent en grains, blé de Turquie, vins, eaux-de-vie. On y fabrique des étamines, molletons, cadis, serges, droguets, bonneteries, basins: il y a manufacture de porcelaine, de creusets de grès, et d'autres ouvrages de même nature et de faience, des tanneries et mégisseries

Les carrières des environs fournissent de belles pierres; elles ont, dit-on, cinq couches. Auprès de Saint-Eutrope est une carrière remplie de pétrifications. On voit aussi aux environs des rochers couverts de coquillages et de marcassites: cet endroit se nomme les *Roches*.

La ville de Saintes a été la patrie d'un homme rare par son génie fort au-dessus de son siècle: c'est Bernard *Palissy*, établi potier de terre dans cette ville. Il se distingua par une foule de découvertes relatives à la chirurgie. Fontenelle dit qu'*il étoit aussi grand physicien que la nature seule puisse en former*. Comme il étoit calviniste, Henri III, qui l'avoit attiré près de lui, lui dit un jour qu'il seroit contraint de le livrer à ses ennemis s'il ne changeoit de religion. Palissy lui répondit: *Vous m'avez dit plusieurs fois, sire, que vous aviez pitié de moi; mais moi j'ai pitié de vous qui avez prononcé ces mots*: Je suis contraint. *Ce n'est pas parler en roi; mais je vous apprendrai, en langage royal, que les Guisarts, tout votre peuple, ni vous, ne sauriez contraindre un potier de terre à fléchir les genoux devant des statues*. Cet homme vivoit en 1584; il avoit alors 60 ans. — Elie *Merlat*, ministre protestant, auteur, et très-charitable; né en 1634. Il mourut en 1705. On a de lui: *Sermons; Traité de l'autorité des rois*; un autre traité *De conversione hominis peccatoris*.

Cette ville est le siége de la préfecture, d'une cour de justice criminelle, des tribunaux de 1re instance et de commerce. Il y a un directeur des contributions directes, un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un receveur-général, un ingénieur en chef des ponts et chaussées, un octroi municipal, un bureau de garantie pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matieres qui y sont apportés. Saintes est chef-lieu d'un quartier du syndicat de l'inscription maritime du cinquième arrondissement, et la résidence d'un chef d'escadron, d'un capitaine de la septième légion de la gendarmerie nationale, et de deux brigades, une à cheval, l'autre à pied. *P.* 8774. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

SAINTES, v. (*Dyle*), arrond. de Nivelle, cant. d'Hérinnes, à 4 kil. (1 l.) O. p. N. de Tubize, 8 kilom. (2 l.) E. N. E. d'Enghien, 22 kil. (5 l.) S. S. O. de Bruxelles. *Pop.* 1367. *Bur. de poste* de Hall.

SAINTES, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Muret, canton de Carbonne, comm. de Saint-Sulpice, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Rieux, 30 kil. (6 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* compr. celle de St.-Sulpice et Ste.-Colombe, 914. *B. de poste* de Noé.

SAINTES, v. (*Gers*), arrond., cant. et comm. d'Auch, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* compr. dans celle d'Auch. *B. de p.* d'Auch.

SAINTINES, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Crespy, près l'Autonne, à 10 k. (2 l. ½) de Crespy, 5 myr. (11 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 373. *Bur. de poste* de Verberie.

SAINTONGE (LA). C'étoit une province maritime qui forme actuellement le département de la Charente-Inférieure, et partie de celui de la Charente, située entre le 45 et le 46 degré de latitude, et sous le 17 degré de longitude; bornée au septentrion par les ci-dev. pays d'Aunis et Poitou; au levant, par l'Angoumois; au midi par le ci-dev. Bordelois et la Gironde, et au couchant par la mer. Cette province avoit environ 11 m. (25 l.) de longueur, sur 5 myriam. (12 lieues) dans sa plus grande largeur. Sa forme, fort irrégulière, étoit divisée en deux parties par la Charente, l'une septentrionale et l'autre méridionale: cette dernière, beaucoup plus considérable que la première, se nommoit la haute Saintonge, par opposition à la première qu'on nommoit la basse Saintonge. La haute Saintonge est arrosée par la petite rivière de Seigue, et la basse Saintonge par la Boutonne. La ville de *Saintes*, située sur la Charente, en étoit la capitale: *Saint-Jean-d'Angely* et *Tonnay-Charente* étoient les principales villes de la partie basse; mais dans la partie haute on en comptoit un plus grand nombre, savoir: *Marennes, Arvert, Saujon, Royan, Tallemond, Mortagne, Pons, Barbezieux, Chalais*, etc. Le ci-dev. Brougeais, petit pays, est enclavé dans cette province, dont il avoit été démembré pour être réuni au gouvernement général du pays d'Aunis. La Saintonge, unie à l'Angoumois, formoit un gouvernement général militaire avec cette province. Quant à l'administration civile, elle ressortissoit au parlement de Bordeaux, à la réserve de quelques paroisses qui étoient dans le ressort du présidial d'Angoulême, et l'Angoumois étoit du parlement de Paris. En Saintonge il y avoit une sénéchaussée, dont le siége étoit à Saintes, et trois bailliages, qui étoient Brouage, Roussignac et Champagnac: le sénéchal étoit d'épée. Il y avoit une coutume particulière de Saintonge, Saint-Jean-d'Angely avoit la sienne: les élections de Saintes et de Saint-Jean-d'Angely étoient de la généralité de la Rochelle. Les finances de la Saintonge étoient peu considérables, le domaine étoit presque entièrement aliéné: les douanes au contraire y produisoient beaucoup au roi, qui tiroit en outre de cette province la taille, les aides et la capitation. La Saintonge étoit un pays fertile en bleds, en vins et en fruits; les pâturages y sont bons et abondans, et on y élève des chevaux fort estimés. On convertit en eau-de-vie une grande partie des vins de la province, parce que le débit en est plus avantageux que celui des vins. Il y a dans plusieurs villes des fabriques de petites étoffes de laine et des tanneries. Ses cuirs et ses étamines se débitent presque tous dans les environs, et notamment à Rochefort. La province est fort abondante en absinthe, que les Romains ont connue sous le nom de *Virga santonica*. On y fait un grand commerce de sel et de safran. Il y a dans la basse Saintonge une quantité prodigieuse de marais salans qui produisent le meilleur sel de l'Europe. Le commerce n'en est pourtant plus si considérable, depuis que les marais salans de Guérande et autres de la Bretagne ont prévalu; c'est ce qui a fait abandonner une grande partie des marais de la Sain-

tonge. On fait remonter par la Charente jusqu'à Angoulême les sels que l'on tire encore des marais de Marennes; de là on les transporte par terre dans les ci-dev. Auvergne, Limousin, Périgord et la Marche. Les terres de la ci-dev. Saintonge sont fort propres à faire de la brique, des tuiles et de la faïence, savoir: celles du port Dennan, paroisse St.-Sorlain, sur le bord de la Charente, près de Rochefort; à la Chapelle, paroisse à 6 k. (1 l. ½) de Saintes; à Ecoieux et Brisanbourg, à 13 k. (3 l.) de la même ville, et à Saint-Brie. On y trouve de la tourbe dans les marais salans, comme à la Tremblade, à Marennes et autres lieux; on les emploie à chauffer les chaudières à eau-de-vie. Les sables de la ci-devant Saintonge sont d'une grande utilité: celui de Saint-Lazaire, à 8 kil. (2 l.) de Saintes, est jaune, et sert à blanchir la vaisselle; celui d'Anepont est rouge, et celui de Saint-Sève est blanc et très-fin: ils sont tous deux à la même distance de cette ville. Pour les productions, l'industrie, le commerce et tout ce qui concerne la ci-devant Saintonge, voyez les départemens de la Charente-Inférieure et de la Charente.

Saintrac, v. (*Allier*). *Voyez* Cintrat.

Saintrailles, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Miélan, à 16 kil. (3 l. ⅔) de Mirande, 34 k. (7 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 160. *Bur. de poste* de Miélan.

Saintrailles, v. (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Xaintrailles.

Saints, v. (*Ille-et-Vilaine*), arrond. de Saint-Malo, cant. de Pleine-Fougères, à 13 kil. (3 l.) de Dol, 5 myr. (11 l. ¼) de Rennes. *Popul.* 707. *Bur. de poste* de Dol.

Saints, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. et cant. de Coulommiers, sur l'Aubetin, à 10 kil. (2 l. ½) de Rosoy, 38 kilom. (8 l. ½) de Melun. *Pop.* 856. *Bur. de poste* de Coulommiers.

Sainville, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Chartres, cant. d'Auneau, à 15 kil. (3 l. ½) S. O. de Dourdan, 24 kil. (5 l. ½) N. de Janville, 29 kil. (6 l. ½) E. de Chartres. Il y a deux manufactures de bonneteries, où l'on fabrique bas, bonnets, chaussons et gants. *P.* 559. *Bur. de poste* de Gallardon.

Sainvillotte, v. (*Vosges*). *V.* Jainvillotte.

Sairac, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Toulouse, cant. de Fronton, comm. de Magnagnac, à 27 k. (6 l.) de Toulouse. *Pop....* *Bur. de poste* de Grizolles.

Saires-la-Verrerie, village (*Orne*), arr. de Domfront, cant. de St.-Gervais-de-Messey, à 15 kil. (3 l. ½) de Domfront, 5 myriam. (11 l. ¾) d'Alençon. *Popul.* 584. *B. de poste* de Condé-sur-Noireau, département du Calvados.

Sairres, v. (*Vienne*), arrond. de Loudun, cant. de Monts, à 19 k. (4 l. ¼) de Loudun, 36 k. (8 l.) de Poitiers. *Pop.* 335. *Bur. de poste* de Richelieu, dép. d'Indre-et-Loire.

Saissemont, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Molliens, comm. de Saisseval, à 15 kilom. (3 l. ½) d'Amiens. *P.* compr. celle de Saisseval, 330. *B. de p.* de Picquigny.

Saisserais, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Domèvre, à 11 k. (2 l. ⅔) de Pont-à-Mousson, 15 k. (3 l. ½) de Nancy. *Pop.* 392. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

Saissac, v. (*Aude*), arrond. de Carcassonne, chef-lieu de canton, sur la Bernassou, à 10 k. (2 l. ½) E. p. N. de Saint-Papoul, 22 kil. (5 l.) N. O. de Carcassonne, 6 kil. (1 l. ½) N. N. O. de Montolieu. Il n'y a que quelques fabricans de draps pour l'usage du pays. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1621. *Bur. de poste* de Carcassonne.

Saisseval, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, canton de Molliens, à 15 kil. (3 l. ½) d'Amiens. *Popul.* compr. celle de Saissemont, 330. *Bur. de poste* de Picquigny.

Saisy, v. (*Nièvre*), arrond. de Clamecy, cant. de Tannay, à 10 k. (2 l. ½) de Corbigny, 6 myriam. (13 l.) de Nevers. Il y a deux petites forges dites *de Chevenet*, une dite *de Bourguignon*. *Pop.* 649. *Bur. de poste* de Corbigny.

Saisy, village (*Saone-et-Loire*), arrond. d'Autun, cant. d'Epinac, à 6 kilom. (1 l. ½) O. de Nolay, 18 kilom. (4 l.) E. d'Autun, 8 myr. (17 l. ½) N. O. de Mâcon. *P.* 700. *Bur. de poste* de Nolay, départ. de la Côte-d'Or.

Saive, v. (*Ourthe*), arrond. de Liége, canton de Fléron, à 6 kil. (1 l. ½) N. N. E. de Chénée, 7 k. (1 l. ¾) S. p. O. de Daelhem, 7 k. (1 l. ¾) N. E. de Liége. *Pop.* 687. *Bur. de poste* de Liége.

Saivre, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de St.-Maixent, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 21 k. (4 l. ¾) de Niort. *P.* 1292. *Bur. de poste* de St.-Maixent.

Saix, v. (*Tarn*), arrond. et cant. de Castres, sur l'Agout, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Castres, 35 k. (7 l. ½) de Lavaur. Il y avoit une Chartreuse dont les bâtimens sont beaux; elle fut bâtie en place d'une autre, détruite par les calvinistes en 1569. Tous les religieux furent massacrés, à l'exception de trois ou quatre, auxquels on donna la vie avec la liberté de se retirer où bon leur sembleroit. Ils se réfugièrent à Toulouse, où ils bâtirent dans la suite un des plus beaux monastères de leur ordre. Cependant ils ne perdirent point le souvenir de leur origine; et dès que les guerres de religion furent finies, et la chartreuse de Toulouse richement fondée, ils envoyèrent à Saix, en 1674, des religieux, qui y élevèrent un monastère plus beau que celui qui y étoit auparavant. *Pop.* 1067. *Bur. de poste* de Castres.

Saix, v. (*Vienne*), arrond. de Loudun, canton de Trois-Moutiers, à 15 k. (3 l. ½) de Loudun, 7 m. (15 l. ¼) de Poitiers. *Pop.* 447. *B. de p.* de Loudun.

Saix (le), v. (*Hautes-Alpes*), arrond. de Gap, cant. de Veyne, près la Mulaize, à 10 kil. (2 l. ½) de Serres, 22 k. (5 l.) de Gap. *Pop.* 348. *Bur. de p.* de Serres.

Saizenay, v. (*Jura*), arrond. de Poligny, cant. de Salins, à 11 k. (2 l. ¾) d'Arbois, 41 kil. (9 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 214. *Bur. de poste* de Salins.

Sajas, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Muret, cant. de Rieumes, à 27 kil. (6 l.) de Muret, 42 kil. (9 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 160. *Bur. de poste* de Martres.

Fin du quatrième volume.

